ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT JÉROME

PRÊTRE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TRADUITES EN FRANÇAIS ET ANNOTÉES

PAR L'ABBÉ BAREILLE

AUTEUR DE LA TRADUCTION DES ŒUVRES DE S. JEAN CHRYSOSTOME COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

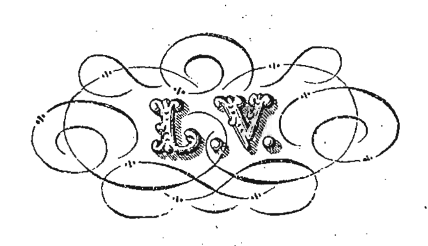
RENFERMANT

le texte latin soigneusement revu et les meilleures notes des diverses éditions

---

TOME DEUXIÈME

LETTRES, 4e CLASSE — DE L'AN 401 A L'AN 420. — VIES DES SAINTS PAUL, HILARION ET MALCHUS. — DIALOGUE CONTRE LES LUCIFÉRIENS. DE LA PERPÉTUELLE VIRGINITÉ DE MARIE, CONTRE HELVIDIUS. — CONTRE JOVINIEN



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1878

LETTRES
DE SAINT JÉROME

QUATRIÈME CLASSE.

COMPRENANT LES LETTRES ÉCRITES DEPUIS 401 JUSQU'A 420, DANS LES DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT JÉROME. (Suite.)

LETTRE CVI.

A LÆTA.

Sur l'éducation de sa fille.

Il exhorte Læta à former sa fille, déjà dès le berceau, à la piété chrétienne; il lui transmet à ce sujet les plus salutaires préceptes, sur le vêtement, la nourriture, la bonne direction de l'adolescence, l'étude des Livres saints, le soin avec lequel on doit se tenir en garde contre les Ecritures apocryphes.

1. L'apôtre Paul, écrivant aux Corinthiens, et donnant les premières instructions à l'Eglise encore inexpérimentée, parmi tant d'autres leçons, formule celle-ci : « Quand une femme est mariée avec un idolâtre, s'il consent à demeurer avec elle, elle ne doit pas le renvoyer. L'homme idolâtre est sanctifié par la femme chrétienne, tout comme la femme idolâtre est sanctifiée par l'homme chrétien. Autrement, vos enfants seraient impurs, ce qu'ils ne sont certes pas. » I *Corinth.* VII, 13, 14. Si quelqu'un avait jugé que les liens de la discipline étaient ici trop relâchés, que l'indulgence du maître allait trop loin, qu'il considère la maison de votre père, cet homme si distingué par sa naissance et par son érudition, mais qui marche encore dans les ténèbres ; il comprendra que le conseil de l'Apôtre a eu pour effet de réparer par la suavité des fruits l'amertume de la racine : des tiges sans valeur ont sué les plus précieux baumes. Vous êtes née d'un mariage inégal; de vous et de mon cher Toxotius est née Paule. Qui jamais eût pensé que la nièce du pontife Albin naîtrait de la promesse d'un martyr, qu'en présence d'un tel aïeul et à sa satisfaction la langue de cette enfant balbutierait l'alleluia du Christ, et que le vieillard élèverait avec amour une vierge pour Dieu? Nous avons eu raison d'attendre, notre bonheur le prouve assez : une maison fidèle et sainte sanc-

QUARTA CLASSIS.

COMPLECTENS EPISTOLAS AB ANNO 401 USQUE AD 420, SIVE HYERONYMI VITÆ FINEM. (Suite.)

EPISTOLA CVI.

AD LÆTAM.

De institutione filiæ.

Lætam hortatur ut filiam jam inde ab ipsis incunabulis instituat ad pietatem Christianam, in quam rem de cultu, de victu, deque probe instituenda adolescentia, de studio Scripturarum, et cavendis apocryphis, saluberrima tradit præcepta.

1. Apostolus Paulus scribens ad Corinthios, et rudem Christi Ecclesiam sacris instituens (al. *instruens*) disciplinis, inter cætera mandata hoc quoque posuit (al. *proposuit*), dicens : « Si qua mulier habet virum infidelem, et hic consentit habitare cum ea, non dimittat virum suum. Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, et sanctificata est mulier infidelis in viro fideli. Alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem mundi sunt. » I *Cor.* VII, 13, 14. Si cui forte hactenus videbantur nimium disciplinæ vincula laxata, et præceps indulgentia præceptoris, consideret domum patris tui, clarissimi quidem et eruditissimi viri, sed adhuc ambulantis in tenebris; et intelliget consilium Apostoli illuc profecisse, ut radicis amaritudinem, dulcedo fructuum compensaret, et viles virgulæ balsama pretiosa sudarent. Tu es nata de impari matrimonio ; de te et Toxotio meo Paula generata est. Quis hoc crederet ut Albini Pontificis neptis de repromissione matris (al. *martyris*) nasceretur; ut præsente et gaudente avo, parvulæ adhuc lingua balbutiens Christi ALLELUIA resonaret, et virginem Dei in

tifie le seul infidèle qu'elle renferme. Il porte déjà la robe blanche du néophyte, celui qu'entoure la foule croyante de ses enfants et de ses neveux. Si dans sa jeunesse, il avait eu de tels parents, je ne doute pas qu'il n'eût embrassé la foi du Christ (1). Qu'il repousse ma lettre, qu'il la tourne en dérision, qu'il me traite d'esprit faible ou d'insensé : son gendre en faisait de même avant d'embrasser la foi. On ne naît pas chrétien, on le devient ensuite. Les dorures du Capitole ont singulièrement pâli. Tous les temples de Rome sont couverts de poussière et de toiles d'araignée. La ville se déplace ; et ce peuple qui naguère inondait les temples à demi ruinés, se précipite désormais vers les tombeaux des martyrs. La foi que n'obtient pas la prudence, on ne saurait la refuser à la pudeur.

2. Je vous parle ainsi, Læta, ma bien pieuse fille en Jésus-Christ, pour que vous ne désespériez pas du salut de votre père, pour que vous soyez heureuse du bonheur de toute votre maison, vous souvenant de cette promesse du Seigneur : « Les choses impossibles à l'homme sont possibles à Dieu. » *Luc.* XVIII, 27. Ce n'est jamais trop tard pour se convertir. Le larron passa de la croix au paradis ; Nabuchodonosor, ce roi de Babylone, après avoir subi dans son corps et dans son cœur l'état de la bête fauve, après avoir vécu au désert, reprit possession d'une âme humaine. Et, pour ne pas revenir aux exemples du temps passé, pour que les incrédules ne nous accusent pas de remuer des fables, un de vos parents, un Gracque, dont le nom seul annonce la noblesse patricienne, n'a-t-il pas dans ces derniers temps, tandis qu'il était Préfet de Rome, repoussé, dédaigné la grotte de Mithra, (2) tous ces prodigieux simulacres, toutes ces initiations du Corbeau, du Nymphe,

(1) L'interprétation de cette phrase dépend de la manière dont on lit le texte. La généralité des anciens Manuscrits porte *Juvenem*, que nous maintenons ; et le sens alors est bien celui que nous avons adopté. Mais des hommes considérables, Erasme, Victorinus et l'Editeur Bénédictin Martianay, lisent *Jovem* ; ce qui voudrait dire que Jupiter lui-même, entouré de pareils exemples, eût embrassé la foi du Christ. Nous n'oserions pas blâmer cette variante. Il serait aisé d'expliquer en ce cas l'erreur des copistes. En faisant un choix, nous sommes loin de prétendre avoir résolu la difficulté.

(2) Sous le nom de Mithra les Perses adoraient le soleil ou le feu. C'était une sorte d'intermédiaire, un être mitoyen ou médiateur, comme le nom même semble l'indiquer, entre le dieu de la lumière, Ormuz, et le dieu des ténèbres, Arihman. Rome avait accueilli cette religion comme toutes les autres religions étrangères. Là se trouvait donc aussi la grotte ou l'antre de Mithra ; et les Perses qui résidaient à Rome n'étaient pas les seuls à le fréquenter ; des polythéistes, grecs ou romains, s'y glissaient en assez grand nombre, attirés par de mystérieuses initiations, redoutable et honteux problème que les savants n'ont pas entièrement résolu. C'était un modèle, assez complet déjà, des sociétés secrètes qui bouleversent toujours la grande société.

suo gremio senex nutriret? Et bene feliciterque exspectavimus: Sancta et fidelis domus unum sanctificat infidelem. Jam candidatus est fidei, quem filiorum et nepotum credens turba circumdat. Ego puto etiam ipsum juvenem, si habuisset talem cognationem, potuisse in Christum credere. Despuat licet, et irrideat epistolam meam, et me vel stultum vel insanum clamitet; hoc et gener ejus faciebat antequam crederet. Fiunt, non nascuntur Christiani. Auratum squalet Capitolium. Fuligine et aranearum telis omnia Romæ templa cooperta sunt. Movetur urbs sedibus suis, et inundans populus ante delubra semiruta, currit ad Martyrum tumulos. Si non extorquet fidem prudentia, extorqueat saltem verecundia.

2. Hoc, Læta, religiosissima in Christo filia, dictum sit ut non desperes parentis salutem, et eadem fide qua meruisti filiam, et patrem recipias, totaque (al. *totiusque*) domus beatitudine perfruaris, sciens illud a Domino repromissum : « Quæ apud homines impossibilia, apud Deum possibilia sunt. » *Luc.* XVIII, 27. Numquam est sera conversio (Ms. *confessio*). Latro de cruce transiit ad paradisum; Nabuchodonosor rex Babylonis, post efferationem corporis et cordis, et belluarum in eremo convictum, mentem recepit humanam. Et, ut omittam vetera, ne apud incredulos nimis fabulosa videantur (*a*), ante paucos annos propinquus vester Graccus, nobilitatem patritiam nomine sonans, cum Præfecturam gereret (Mss. *regeret*) Urbanam, nonne specum Mithræ, et omnia portentosa simulacra, quibus Corax, Nymphus (al. *Nyphus*, et *Gryphus*), Miles, Leo, Perses, (*b*) Helios, Dromo, Pater initiantur (al. *innitebantur*), subvertit, fregit, excussit ; et, his

(*a*) Baronius, ut Mithræ excidium in annum conferat 383, locum hunc de *Urbana* Gracci Præfectura sollicitat, quam mavult *Prætoriam* dici. E contra Gothofredus, quem Pagius sequitur, duarum in Cod. Theod. Legum *ad Graccum* inscriptionem mutat, et pro *P. P.* sive *Præfectum Prætorio*, legit *P. U*, sive *Præfectum Urbis*, easque anno 376 et sequenti adscribit. Nunc Philippi a Turre *de Mithra* cap. ultimo argumentis constat, non ante annum 378, Urbanam Præfecturam a Gracco initam, quo jubente Mithriaca omnis superstitio subversa est. Prudent. lib. 1. advers. Symmachum :

Jam quid Plebicolas percurram carmine Graccos,
Jure potestatis fultos, et in arce Senatus
Præcipuos, simulacra Deum jussisse revelli ;
Cumque suis pariter Lictoribus, Omnipotenti
Suppliciter Christo se consecrasse regendos ? (*Edit. Mign.*)

(*b*) Licet cum plerisque Mss. vitiose tamen Martian. fecit, *Heliodromus pariter initiantur*. Illud enim in primis certum esse oportet, pro

du Soldat, du Lion, du Perse, du Soleil, du Cancer, du Père; et, se faisant précéder de toutes ces dépouilles, de ces garants de sa foi, n'a-t-il pas sollicité le baptême du Christ? La Gentilité se trouve dans la solitude, au sein même de la cité. Les anciennes divinités des nations sont reléguées dans les combles des édifices avec les chouettes et les hiboux. Les insignes de la croix sont les étendards de l'armée. L'image du gibet qui sauve rehausse l'éclat de la pourpre impériale et le rayonnement des pierreries qui forment le diadème. Déjà l'Egyptien Sérapis est devenu chrétien. Marnas de Gaza pleure dans une prison, et craint à chaque instant de voir renverser son temple. Tous les jours nous recevons des troupes de moines, venant de l'Inde, de la Perse et de l'Ethiopie. L'Arménien a déposé son carquois, les Huns apprennent les psaumes, les glaces de la Scythie fondent à la chaleur de la foi, la blonde et rutilante armée des Gètes porte avec elle des pavillons dont elle fera des églises, et peut-être luttent-ils contre nous avec des chances égales parce qu'ils ont mis leur confiance dans la même religion.

3. Mais voilà que j'ai glissé dans un autre sujet; et, la roue faisant sa révolution, pendant que je projette un modeste vase ma main se trouve avoir façonné une amphore. J'avais donc l'intention, me rendant à vos prières en même temps qu'à celles de la pieuse Marcella, de m'entretenir avec une mère, avec vous, et de vous apprendre comment vous devez faire l'éducation de notre chère Paule, de cette enfant consacrée à Jésus-Christ avant sa naissance, vouée à Dieu avant même sa conception. Nous avons vu de nos jours se renouveler une page de la vie des prophètes : de stérile qu'elle était, Anne est devenue féconde. I *Reg.* I. Et cette fécondité, sujet de tant de larmes, vous en avez fait une source de joie et de vie. Je le dis avec assurance, des enfants vous seront donnés, puisque vous avez rendu au Seigneur le premier de ses dons. Voilà les premiers-nés qui sont offerts dans la loi. *Exod.* I. Ainsi naquit Samuel, ainsi vint au monde Samson, *Judic.* XIII, ainsi Jean Baptiste tressaillit de bonheur à l'arrivée de Marie. *Luc.* I. Dans la bouche de la Vierge il entendait résonner la parole du Seigneur; et du sein de sa mère il brûlait d'aller à sa rencontre. Celle donc à qui la promesse a donné le jour, doit recevoir de ses parents une éducation digne de son ori-

quasi obsidibus ante præmissis, impetravit baptismum Christi? Solitudinem patitur et in Urbe gentilitas. Dii quondam nationum cum bubonibus et noctuis in solis culminibus remanserunt. Vexilla militum, crucis insignia sunt. Regum purpuras et ardentes diadematum gemmas, patibuli salutaris pictura condecorat. Jam Ægyptius Serapis factus est Christianus. Marnas Gazæ luget inclusus, et eversionem templi jugiter pertimescit (al. *pertremiscit*). De India, Perside, Æthiopia, monachorum quotidie turbas suscipimus. Deposuit pharetras Armenius. Hunni discunt Psalterium; Scythiæ frigora fervent calore fidei; Getarum rutilus et flavus exercitus, Ecclesiarum circumfert tentoria, et ideo forsitan contra nos æqua pugnant acie, quasi pari religione confidunt.

3. Pene lapsus sum ad aliam materiam, et currente rota, dum urceum facere cogito, amphoram finxit manus. Propositum enim mihi erat, sanctæ Marcellæ, et tuis precibus invitato (al. *invitatum*) ad matrem, id est, ad te sermonem dirigere, et docere quomodo instituere Paulam nostram debeas, quæ prius Christo consecrata est quam genita; quam ante vovisti quam utero concepisti. Vidimus aliquid temporibus nostris de Prophetarum libris : Anna sterilitatem alvi, fœcunditate mutavit. I *Reg.* I. Tu luctuosam fœcunditatem, vitalibus liberis (al. *libris*) commutasti. Fidens loquor, accepturam te filios, quæ primum fœtum Domino reddidisti. Ista sunt primogenita quæ offeruntur in lege. *Exod.* I. Sic natus est Samuel, sic ortus Samson est, *Judic.* XII, sic Joannes Baptista (Ms. *propheta*) ad

pariter adverbio, quod heic loci nihil est, reponendum *Pater* quæ in Mithriacis orgiis dignitas erat præcipua. Est apud Eunapium: Πατὴρ τῆς Μιθριακῆς τελετῆς, *PATER Mithriacæ religionis;* et Porphyr. PATRES in Mithriacis *Aquilæ et Accipitris* nomine donatos tradit. Quoad alterum verbum *Heliodromus*, istud quoque manifestum est mendum ; de hominibus enim heic sermo est, qui sub iis figuris Mithræ sacra suscipiebant, et nomina ; *Heliodromus* vero, qui *Solis cursus* est, non animal, aut persona, neque nomen suum impertiri neque figuram potest ; et *cursum solis* sacris initiari nemo unquam dixerit. Duobus itaque verbis legendum, quorum primum sit *Elios*, quod *Solem* significat, atque unum ex ipsius Mithræ nominibus, nihil enim tandem est Mithra nisi Sol. Ejus Mithriacum idolum, ex eoque homines hisce mysteriis inauguratos testantur vetera monumenta. Superest *Dromus*, pro quo *Bromius*, imo uno spiritu *Bromius pater* veteres editores fecerunt, quam lectionem, unam quæ extundi posset, nunc quoque magni viri asserunt, trahuntque omni conatu ad Mithræ religionem ex illo Xenophontis testimonio in Cyropæd. ubi : « Regibus Persarum, *inquit*, uno tantum die permittebatur ut ebrii fierent, quo die Mithræ sacra procurabant. » At si rem expenderis, frustra sunt; nusquam enim Bacchus ad Mithriaca pertinuit. Nos desperatum locum ita restituimus, et retenta, quoad fieri potuit, veteri scriptura, legimus *Dromo*. Est autem Dromo *Cancer*, ex Græco Δρόμων, unde et *Dromones* Canceros Plinius vocat lib. XXXII, cap. ultimo. Rursum cœleste signum est *Cancer*, inque ipso Zodiaco, in Mithriacis vero orgiis auspicatissimum, in spelæi anaglyphis passim obvium cum *cane, serpente, corvo*, atque aliis. (*Edit. Mign.*)

gine. Samuel est nourri dans le temple, Jean se prépare dans le désert. Celui-là, vénérable par sa longue chevelure que le fer n'a pas touchée, ne boit ni vin ni bière; encore enfant, il s'entretient avec le Seigneur. Celui-ci fuit les villes, porte une ceinture de peau, n'a d'autre aliment que les sauterelles et le miel sauvage; comme symbole de la pénitence qu'il va prêcher, il est revêtu de la dépouille de l'animal au dos sinueux.

4. Voilà comment doit être élevée une âme destinée à devenir le temple de Dieu. Qu'elle ne comprenne pas les paroles honteuses, qu'elle ignore les chants mondains; que sa langue encore tendre soit imprégnée de la douceur des psaumes. Reléguez bien loin les feux lascifs de l'enfance; tenez à l'abri des entretiens du siècle les jeunes filles qui doivent l'accompagner et la servir, de peur que ce qu'elles ont malheureusement appris, elles ne l'enseignent d'une manière plus malheureuse encore. Faites-lui des caractères alphabétiques de buis ou d'ivoire, en les lui désignant par leur nom. Qu'elle s'amuse avec ces objets, et que son amusement lui devienne une instruction. Que la suite des lettres se grave dans sa mémoire, et qu'elle en fasse une espèce de chant; puis, bouleversez fréquemment cet ordre, mêlez les premières lettres avec celles du milieu, celles-ci avec les premières afin qu'elle les reconnaisse de l'œil, et non pas seulement par le son. Quand elle aura commencé d'une main tremblante à promener le stylet sur la cire, qu'une main étrangère placée sur sa main guide ses doigts, ou bien découpez des caractères sur la tablette, pour qu'elle soit obligée de suivre cette trace, et qu'il lui soit comme impossible de s'en écarter en aucun sens. Engagez-la par des récompenses à lier les syllabes; et que vos petits présents soient ceux qui plaisent surtout à cet âge. Donnez-lui dans cette instruction de petites compagnes qui stimulent son émulation, et dont l'éloge lui soit un aiguillon salutaire. Ne la réprimandez pas quand elle reste en arrière; les encouragements éveilleront mieux son esprit: elle se réjouira d'avoir remporté la victoire ou gémira d'avoir été vaincue. Prenez garde avant tout qu'elle ne conçoive de l'aversion pour ses études, de peur que cette amertume éprouvée dès les premiers ans ne survive à son enfance. Que les noms mêmes par lesquels elle apprend graduellement à parler, ne soient pas fortuits et sans signification; qu'ils soient déterminés et coordonnés d'avance: qu'elle redise

introitum Mariæ exultavit et lusit. *Luc.* I. Audiebat enim verba Domini, per os Virginis pertonantis; et de utero matris in occursum ei gestiebat erumpere. Igitur quæ de repromissione nata est, dignam habeat ortu suo institutionem parentum. Samuel nutritur in Templo, Joannes in solitudine præparatur. Ille sacro crine venerabilis est, vinum et siceram non bibit; adhuc parvulus cum Domino sermocinatur. Hic fugit urbes, zona pellicea cingitur, locustis alitur ac melle sylvestri; et in typum pœnitentiæ prædicandæ, tortuosissimi animalis (*Cameli*) vestitur exuviis.

4. Sic erudienda est anima, quæ futura est templum Dei. Nihil aliud discat audire, nihil loqui, nisi quod ad timorem Dei pertinet. Turpia verba non intelligat, cantica mundi ignoret; adhuc tenera lingua, Psalmis dulcibus imbuatur. Procul sit ætas lasciva puerorum; ipsæ puellæ et pedissequæ a sæcularibus consortiis arceantur, ne quod male didicerint, pejus doceant (*a*). Fiant ei litteræ vel buxeæ vel eburneæ, et suis nominibus appellentur. Ludat in eis, ut et lusus ejus eruditio sit. Et non solum ordinem teneat litterarum, et memoria nominum in canticum transeat; sed ipse inter se crebro ordo turbetur, et mediis ultima, primis media misceantur, ut eas non sono tantum, sed et visu noverit. Cum vero ceperit trementi manu stylum in cera ducere, vel alterius superposita manu teneri regantur articuli, vel in tabella sculpantur elementa, ut per eosdem sulcos inclusa marginibus trahantur vestigia, et foras non queant evagari. Syllabas jungat ad præmium; et quibus illa ætas delectari (l. *deliniri*) potest, munusculis invitetur. Habeat et in discendo socias, quibus invideat, quarum laudibus mordeatur. Non est objurganda si tardior sit, sed laudibus excitandum ingenium, ut et vicisse gaudeat, et victa doleat (*b*). Cavendum in primis, ne oderit studia, ne amaritudo eorum præcepta in infantia, ultra rudes annos transeat. Ipsa nomina, per quæ consuescit paulatim verba contexere, non sint fortuita, sed certa, et coacervata de industria, Prophetarum videlicet atque Apostolorum, et omnis ab Adam Patriar-

(*a*) Totum fere istud caput ex Quintil. expressit Instit. l. I, c. II. « Non excludo, » inquit, « id quod est notum, irritandæ ad addiscendum infantiæ gratia, eburneas etiam litterarum formas in lusum offerre. » Et infra: « Cum vero jam ductus sequi cœperit, non inutile erit eas » (litteras) « tabellæ quam optime insculpi, ut per illos velut sulcos ducatur stylus; nam neque errabit, quemadmodum in ceris (continebitur enim utrinque marginibus) nec extra præscriptum poterit egredi, et celerius ac sæpius sequendo certa vestigia, firmabit (al. *formabit*) articulos, neque egebit adjutorio manum suam manu super imposita regentis, » etc.

(*b*) Iterum Quintilianus: « Nec sum adeo ætatum imprudens, ut instandum teneris protinus acerbe putem exigendamque plenam operam. Nam id imprimis cavere oportebit, ne studia qui amare nondum potest, et amaritudinem semel perceptam, etiam ultra rudes annos reformidet, » etc

les noms des prophètes, des apôtres, toute la série des patriarches à partir d'Adam. Luc et Mathieu seront ainsi ses premiers instituteurs, et, tout en faisant autre chose, elle posera les fondements d'une heureuse mémoire. Choisissez un maître d'un âge respectable, d'une vie pure, d'une instruction solide; et je ne pense pas qu'un homme savant rougisse de remplir auprès d'une parente, ou d'une vierge de noble extraction, l'emploi dont Aristote voulut bien se charger auprès de l'enfant de Philippe, en lui transmettant lui-même les premières notions de la lecture. Il ne faut pas mépriser comme petites les choses sans lesquelles les grandes ne sauraient exister. La prononciation même des premiers éléments et la base de toute morale sont autrement transmises par un esprit cultivé, autrement par un homme inculte. Aussi devez-vous veiller avec soin à ce que, par les ineptes flatteries des femmes, votre fille ne s'habitue pas à prononcer les paroles à demi, ou bien à trouver son amusement dans l'or et la pourpre : l'un de ces travers nuit à la langue, l'autre aux mœurs. Qu'elle n'apprenne pas dans un âge tendre ce qu'il lui faudra désapprendre plus tard. L'éloquence des Gracques eut pour point de départ la parole de leur mère, remarquent les historiens. L'élocution d'Hortensius se forma sous l'influence de son père. Difficilement sont effacés les défauts dont une âme s'est imprégnée dans l'enfance. Qui pourrait rendre à sa première blancheur une laine plongée dans le vermillon? L'argile sortant de la fournaise garde longtemps le goût et l'odeur du liquide dont elle fut d'abord imbue. Les historiens racontent qu'Alexandre, ce roi si puissant, ce vainqueur du monde, ne put jamais se débarrasser de certains défauts de mœurs et d'attitude qui se trouvaient dans son pédagogue Léonide, et qu'il avait contractés étant enfant. L'imitation du mal est une terrible pente, et ceux dont on ne peut pas égaler les vertus, on en retrace promptement les vices. Que sa nourrice elle-même soit exempte d'intempérance, de mollesse et de loquacité; une femme modeste doit seule la porter dans ses bras; son nourricier doit être un homme grave. Dès qu'elle verra son aïeul, qu'elle se jette sur lui, qu'elle s'attache à son cou, et sans qu'il le veuille qu'elle lui chante l'alleluia. Que son aïeule, l'enlève avec bonheur, qu'elle apprenne à reconnaître son père par le sourire, qu'elle soit aimable pour tous: que toute la parenté soit réjouie par la vue de cette rose qui vient de germer dans la famille. Qu'elle sache dès le premier moment qu'elle a, non pas une tante, mais une seconde grand'mère. Elle ne doit pas

charum series, de Matthæo Lucaque descendat, ut dum aliud agit, futuræ memoriæ præparetur. Magister probæ ætatis et vitæ, eruditionisque est eligendus, nec puto erubescet vir doctus id facere in propinqua, vel in nobili virgine, quod Aristoteles fecit in Philippi filio, ut ipse librariorum (*a*) utilitate initia traderet litterarum. Non sunt contemnenda quasi parva, sine quibus magna constare non possunt. Ipse elementorum sonus, et prima institutio præceptorum, aliter de erudito, aliter de rustico ore profertur. Unde et tibi est providendum, ne ineptis blanditiis feminarum, dimidiata dicere verba filia consuescat, et in auro atque purpura ludere: quorum alterum linguæ, alterum moribus officit; ne discat in tenero, quod ei postea dediscendum est. Græcorum eloquentiæ multum ab infantia sermo matris contulisse scribitur (*b*). Hortensii oratio in paterno sinu (al. *inter paternos sinus*) coaluit. Difficulter eraditur, quod rudes animi præbiberunt. Lanarum conchylia quis in pristinum colorem (al. *candorem*) revocet? Rudis (al. *Recens*) testa diu et saporem retinet et odorem, quo primum imbuta est. Græca narrat historia, Alexandrum potentissimum regem, orbisque domitorem, et in moribus, et in incessu, Leonidis pædagogi sui non potuisse carere vitiis, quibus adhuc parvulus fuerat infectus (*c*). PROCLIVIS est enim malorum æmulatio, et quorum virtutes assequi nequeas, cito imitaris vitia. Nutrix ipsa non sit temulenta, non lasciva, non garrula; habeat modestam gerulam, nutricium gravem. Cum avum viderit, in pectus ejus transiliat, collo dependeat, nolenti ALLELUIA decantet. Rapiat eam avia, patrem risibus cognoscat, sit omnibus amabilis; et universa propinquitas rosam ex se natam gaudeat. Discat statim quam habeat et alteram aviam, quam amitam ; cui impera-

(*a*) Quintilian. loc. citato. « An Philippus Macedonum Rex Alexandro filio suo prima litterarum elementa tradi ab Aristotele summo ejus ætatis philosopho voluisset aut ille suscepisset hoc officium, si non studiorum initia a perfectissimo quoque tractari, pertinere ad summam credidisset, » etc.

(*b*) Quintilian. lib. I, cap. II. « Graecorum eloquentiæ multum contulisse accepimus Corneliam matrem, cujus doctissimus sermo in posteros quoque est epistolis traditus. » Paulo infra legimus *præbiberunt*, pro quo oditi non satis bene *perhiberunt*.

(*c*) Rursum Quintilianus loco citato, « Leonides, » inquit, Alexandri pædagogus, ut a Babylonio Diogene traditur, quibusdam eum vitiis imbuit, quæ robustum quoque, et maximum Regem ab illa institutione puerili sunt prosecuta. »

ignorer non plus pour quel empereur, pour quelle milice elle est exercée et nourrie. Qu'elle soupire après ces parentes, qu'elle menace de vous quitter pour elles.

5. Que son extérieur même et son vêtement lui rappellent à qui elle est promise. Gardez-vous bien de lui percer les oreilles, d'enduire de céruse et de pourpre un visage consacré d'avance au Christ, d'entourer son cou d'or et de pierres précieuses, de charger sa tête de diamants, de friser ses cheveux ; que rien ne pressente en elle les feux de la géhenne. Qu'elle ait d'autres pierreries, dont la vente plus tard lui permettra d'acheter la plus précieuse de toutes. Une femme du plus haut rang, entourée des honneurs d'une grande charge, obéissant à l'ordre de son mari Hymétius, qui était l'oncle de la vierge Eustochium, changea l'extérieur et la parure de cette jeune fille, tressa ses cheveux d'une façon mondaine, désirant venir à bout de sa résolution et du désir de sa mère. Mais voilà que la nuit suivante elle vit durant son sommeil s'avancer vers elle un ange à l'aspect effrayant, plein de menaces, et lui tenant ce langage irrité : Quoi ! vous avez osé préférer au commandement du Christ le commandement d'un homme? Vous avez porté sur la tête d'une vierge consacrée à Dieu des mains sacriléges, qui vont immédiatement se dessécher, afin que la torture vous fasse comprendre le crime que vous avez commis; après cinq mois écoulés, vous descendrez aux enfers. Si vous persévérez dans ce même crime, vous serez en même temps privée de votre mari et de vos enfants. — Tout s'accomplit dans cet ordre, une prompte mort mit fin à la tardive pénitence de cette infortunée. Voilà comment le Christ châtie les profanateurs de son temple ; tel est l'interdit qu'il jette sur les pierreries et les ornements précieux. J'ai rappelé ce souvenir, non certes dans l'intention d'insulter au malheur, mais pour vous apprendre avec quelle sollicitude et quelle crainte vous devez accomplir ce que vous avez promis à Dieu.

6. Le grand-prêtre Héli offensa Dieu par les vices de ses enfants. I *Reg.* I, IV. Il ne peut pas être fait évêque celui dont les fils sont insoumis ou livrés à la luxure. I *Tim.* III. Dans un autre sens, il est écrit de la femme : « Elle se sauvera en donnant naissance à des enfants, pourvu qu'elle persévère dans la foi, la charité, la sanctification et la pudeur. » I *Tim.* II, 15. Si la conduite de ceux qui sont arrivés à la perfection de l'âge et qui sont en état de se gouverner, est encore imputable à leurs parents, à combien plus forte raison l'enfant à la mamelle, si fragile alors, qui ne sait pas, selon la parole du Seigneur, distinguer la droite de la gauche, établir la différence entre le bien et le mal? Si vous prenez

tori, cui exercitui tyruncula nutriatur. Illas desideret, ad illas tibi minitetur abscessum.

5. Ipse habitus et vestitus doceat eam, cui promissa sit. Cave ne aures ejus perfores, ne cerussa et purpurisso consecrata Christo ora depingas, nec collum auro et margaritis premas, nec caput gemmis oneres, nec capillum irrufes, et ei aliquid de gehennæ ignibus auspiceris. Habeat alias margaritas, quibus postea venditis, emptura est pretiosissimum margaritum. Prætextata, nobilissima quondam femina, jubente viro Hymetio, qui patruus Eustochii virginis fuit, habitum ejus, cultumque mutavit, et neglectum crinem mundano more texuit, vincere cupiens et virginis propositum, et matris desiderium. Et ecce sibi eadem nocte cernit in somnis venisse Angelum terribili facie (al. *voce*) minitantem pœnas, et hæc verba frangentem : Tu ne ausa es viri imperium præferre Christo? Tu caput virginis Dei, tuis sacrilegis attrectare manibus, quæ jam nunc arescent, ut sentias excruciata quid feceris; et finito mense quinto, ad inferna ducaris (al. *duceris*). Sin autem perseveraveris in scelere, et marito simul orbaberis, et filiis. Omnia per ordinem expleta sunt, et seram miseræ pœnitentiam velox signavit interitus. Sic ulciscitur Christus violatores templi sui; sic gemmas et pretiosissima ornamenta defendit. Et hoc retuli, non quod insultare velim calamitatibus infelicium, sed ut moneam cum quanto metu et cautione servare debeas quod Deo spopondisti.

6. Heli Sacerdos offendit Deum ob vitia liberorum. I *Reg.* I, 4. Episcopus fieri non potest, qui filios habuerit luxuriosos, et non subditos. I *Tim.* III. At e contrario de muliere scribitur, quod « salva fiet per filiorum generationem, si permanserint » [al. *permanserit*] « in fide, et caritate, et sanctificatione, cum pudicitia. » I *Tim.* II, 15. Si perfecta ætas et sui juris imputatur parentibus, quanto magis lactens et fragilis, quæ, juxta sententiam Domini, ignorat dexteram et sinistram, id est, boni et mali differentiam? Si sollicita provides ne filia percutiatur a vipera, cur non eadem cura provideas ne feriatur a « malleo universæ terræ, » *Jer.* L, 23, ne bibat de aureo calice Babylonis, ne egrediatur cum Dina, et velit videre filias regionis alienæ, *Gen.* XXXIV, I, ne ludat pedibus, ne trahat tunicas? Venena non dantur nisi melle circumlita, et

tant de précautions pour que votre fille ne soit pas mordue par une vipère, pourquoi ne veilleriez-vous pas avec le même soin à ce qu'elle ne soit pas atteinte par « le fléau de toute la terre, » *Jerem.* L, 23, à ce qu'elle ne boive pas du calice d'or de Babylone, ne sorte pas avec Dina, poussée par la curiosité de voir les filles étrangères, *Genes.* XXXIV, 1, ne se livre pas à la danse, ne porte pas des tuniques traînantes? Les poisons ne sont présentés que dans une coupe enduite de miel. Les vices ne séduisent qu'en se couvrant de l'apparence et de l'ombre des vertus. — Et cependant, me direz-vous, les péchés des pères ne sont pas réversibles sur les enfants, ni ceux des enfants sur les pères; « l'âme seule qui s'est rendue coupable sera frappée de mort. » *Ezech.* XVIII, 20. — Cela n'est dit que des personnes capables de discernement, auxquelles peut s'appliquer cette parole de l'Evangile : « Il a l'âge, qu'il réponde pour lui-même. » *Joan.* IX, 21. Quant au petit enfant, qui n'a que les idées de l'enfance, tant qu'il n'a pas atteint les années de la raison, jusqu'à cette époque où la lettre de Pythagore lui présente le double sentier (1), le bien et le mal qu'il fait retombent sur ses parents. Supposeriez-vous par hasard que les enfants des chrétiens, s'ils n'ont pas encore reçu le baptême, portent seuls la responsabilité du péché, et que la faute ne remonte pas aussi à ceux qui n'ont pas voulu le leur donner, à cet âge surtout où les enfants qui doivent le recevoir ne peuvent pas exprimer un désir contraire; tandis que le salut de ces mêmes enfants fait le bonheur de leurs pères? Vous étiez libre d'offrir ou de ne pas offrir votre fille; et votre condition est-elle encore différente, puisque vous l'aviez consacrée à Dieu avant de la mettre au monde; mais la négliger après l'avoir offerte, vous ne le pourriez pas sans vous exposer vous-même. Celui qui présente à l'autel une victime défectueuse, mutilée, ayant une tache quelconque, est coupable de sacrilége; *Deut.* XV; combien plus serait digne de châtiment la personne qui préparerait avec négligence une partie de son propre corps, la pureté d'une âme immortelle, aux embrassements du Roi?

7. Quand elle sera devenue un peu plus grande, quand à l'exemple de son Epoux elle croîtra en âge, en sagesse, en grâce devant Dieu et devant les hommes, qu'elle se rende au temple du vrai Père accompagnée de ses parents; mais qu'elle ne sorte pas du temple avec eux. Qu'on la cherche dans les voies du siècle, au sein des foules, dans le commerce des proches et des amis; et qu'on ne la trouve nulle part ailleurs que dans le vestibule des Ecritures, interrogeant les prophètes et les apôtres sur les noces spirituelles. Qu'elle imite Marie, que Gabriel trouva seule dans sa chambre, et qui fut saisie de frayeur, parce qu'elle vit un homme contrairement à son habitude. Qu'elle rivalise avec celle

(1) Ce n'est pas la première fois que saint Jérôme fait allusion a l'Y, nommé la lettre de Pythagore. Dans la pensée des anciens, cette lettre avait quelque chose de symbolique: par sa bifurcation, elle représentait les deux chemins qui s'offrent à l'homme dans la vie, l'un allant à droite l'autre à gauche, celui du bien et de la vertu, celui du mal et du vice.

vitia non decipiunt nisi sub specie umbraque virtutum. Et quomodo, inquies, peccata patrum filiis non redduntur, nec filiorum parentibus; sed « anima, quæ peccaverit, ipsa morietur? » *Ezech.* XVIII, 20. Hoc de his dicitur qui possunt sapere, de quibus in Evangelio scriptum est : « Ætatem habet, loquatur pro se. » *Joan.* XI, 21. Qui autem parvulus est, et sapit ut parvulus, donec ad annos sapientiæ veniat, et Pythagoræ littera eum perducat ad bivium, tam bona ejus quam mala parentibus imputantur. Nisi forte æstimas Christianorum filios, si baptisma non acceperint, ipsos tantum reos esse peccati, et non etiam scelus referri ad eos qui dare noluerint, maxime eo tempore quo contradicere non poterant qui accepturi erant, sicut e regione salus infantium, majorum lucrum est. Offerre necne filiam, potestatis tuæ fuit (quanquam alia sit tua conditio, quæ prius eam vovisti quam conciperes); ut autem oblatam non negligas, ad periculum tuum pertinet. Qui claudam et mutilam, et qualibet sorde maculatam obtulerit hostiam, sacrilegii reus est; *Deut.* XV; quanto magis qui partem corporis sui, et illibatæ animæ puritatem regis amplexibus parat, si negligens fuerit, punietur?

7. Postquam grandiuscula esse cœperit, et in exemplum sponsi sui crescere sapientia, ætate et gratia apud Deum et homines, pergat ad templum veri Patris cum parentibus suis; sed cum illis non egrediatur e templo. Quærant eam in itinere sæculi, inter turbas et frequentiam propinquorum, et nusquam alibi reperiant, *Luc.* II, nisi in adyto Scripturarum, Prophetas et Apostolos de spiritualibus nuptiis sciscitantem. Imitetur Mariam, quam Gabriel solam in cubiculo suo reperit, et ideo forsitan timore perterrita est, quia virum, quem non solebat, aspexit. Æmuletur eam de

dont il est dit : « Toute la gloire de la fille du roi vient du dedans. » *Psalm.* XLIV, 14. Qu'elle aussi parle au bien-aimé, blessée du trait de la charité : « Le roi m'a introduite dans sa chambre nuptiale. » *Cant.* I, 3. Qu'elle n'aille jamais au dehors, de peur d'être rencontrée par ceux qui circulent dans la ville, d'être meurtrie et couverte de blessures, de perdre le voile de sa modestie, et d'être laissée là spoliée et sanglante ; mais plutôt, si quelqu'un vient frapper à sa porte, qu'elle dise : « Je suis un mur, mon sein est une tour. J'ai lavé mes pieds, je ne puis pas les exposer à la souillure. » *Cant.* VIII ; V, 3.

8. Qu'elle ne mange pas en public, c'est-à-dire dans les festins de la famille, pour ne pas voir des mets qui excitent sa convoitise. Plusieurs pensent, il est vrai, que c'est une plus haute preuve de vertu de mépriser le plaisir en face ; pour moi, je suis d'avis que la continence est mieux sauvegardée quand on ignore ce qu'on pourrait désirer. Enfant, j'ai lu jadis à l'école : « Difficilement vous réprimerez ce dont vous aurez laissé contracter l'habitude. » Qu'elle apprenne dès ce moment à ne pas boire de vin, ce stimulant de la luxure. Avant les années où le tempérament est formé, l'abstinence est dangereuse et trop lourde à porter pour les complexions délicates. Jusqu'à cette époque de la vie, si la nécessité l'exige, elle peut user du bain, boire même un peu de vin à cause de sa faiblesse d'estomac, et manger des viandes substantielles, de peur que les pieds ne viennent à lui manquer quand à peine ils commenceront à courir. C'est par condescendance que je parle ainsi, et ce n'est pas un ordre que je donne ; je crains pour la santé, je n'enseigne pas la mollesse. D'ailleurs, ce que fait en partie la superstition judaïque en repoussant la viande de certains animaux, ce qu'observent les Brahmes de l'Inde et les Gymnosophistes de l'Egypte en mangeant seulement des gâteaux de farine, du riz et des fruits, pourquoi ne l'observerait pas d'une manière complète une vierge du Christ ? Si l'on attache tant de prix au verre, comment n'estimerait-on pas bien plus une perle ? Celle qui est née de la promesse ne doit-elle pas vivre comme vécurent ceux dont l'origine était la même. Qu'une grâce égale ait un égal labeur. Qu'elle soit sourde aux instruments de musique ; qu'elle ignore pour quoi sont inventées la flûte, la lyre et la cithare.

9. Qu'elle vous offre chaque jour un bouquet formé des fleurs choisies de l'Ecriture. Qu'elle apprenne le nombre des vers grecs. Vienne aussitôt après la science du latin ; car, si cette instruction est négligée dans l'enfance, la langue

qua dicitur : « Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus. » *Psal.* XLIV, 14. Loquatur et ipsa dilecto [al. *electo*], caritatis jaculo vulnerata : « Introduxit me rex in cubiculum suum. » *Cant.* I, 3. Nunquam exeat foras, ne inveniant eam qui circumeunt civitatem ; ne percutiant et vulnerent, et auferant theristrum pudicitiæ, et nudam in sanguine derelinquant ; quin potius cum aliquis ostium ejus pulsaverit, dicat : « Ego murus, et ubera mea turris. Lavi pedes meos, non possum inquinare eos. » *Cant.* VIII, 10 ; V, 3.

8. Non vescatur in publico, id est, in parentum convivio, ne videat cibos quos desideret. Et, licet quidam putent majoris esse virtutis præsentem contemnere voluptatem, tamen ego arbitror securioris continentiæ esse, nescire quod quæras. Legi quondam in scholis puer : « Ægre reprehendas quod sinis consuescere. » Discat jam nunc et vinum non bibere, in quo est luxuria. Ante annos robustæ ætatis, periculosa est teneris, et gravis abstinentia. Usque ad id tempus, si necessitas postulaverit, et balneas adeat, et vino utatur modico propter stomachum, et carnium edulio sustentetur, ne prius deficiant pedes quam currere incipiant. Et hoc dico juxta indulgentiam, non juxta imperium, timens debilitatem, non docens luxuriam. Alioqui quod Judaica superstitio ex parte facit in rejectione quorumdam animalium atque escarum, quod et Indorum Brachmani, et Ægyptiorum Gymnosophistæ in polentæ et orizæ, et pomorum solo observant cibo, cur virgo Christi non faciat in toto ? Si tanti vitrum, quare non majoris sit pretii margaritum ? Quæ nata est ex promissione, sic vivat ut illi vixerunt qui de repromissione generati sunt. Æqua gratia æquum habeat et laborem. Surda sit ad organa. Tibia, lyra, cithara, cur facta sint, nesciat.

9. Reddat tibi pensum quotidie de Scripturarum floribus carptum. Discat Græcorum versuum numerum (*a*). Sequatur statim Latina eruditio ; quæ si non ab initio os tenerum composuerit, in peregrinum sonum

(*a*) Sunt autem hæc quoque desumpta ex Quintiliano Institution. libro 1. cap. 2. « A sermone Græco puorum incipere malo ; quia Latinus, qui pluribus in usu est, vel nobis nolentibus, se præbet ; simul quia disciplinis quoque Græcis prius instituendus est, unde et nostræ fluxerunt. Non tamen hoc adeo superstitiose velim fieri, ut diu tantum loquatur Græce, aut discat, sicut plerisque moris est. Hinc enim accidunt et oris plurima vitia in peregrinum sonum corrupti, et sermonis, cui cum Græcæ figuræ assidua consuetudine hæserint, in diversa quoque loquendi ratione pertinacissime durat. »

s'altère et prend un aspect étranger; elle contracte en quelque sorte la rouille de la barbarie. Que votre fille vous ait pour institutrice; soyez le modèle de son enfance inexpérimentée. Qu'elle n'aperçoive rien en vous, rien en votre père, qu'elle ne puisse imiter sans péché. Souvenez-vous que vous êtes les parents d'une vierge, et que vous devez l'élever plus par vos exemples que par vos discours. Les fleurs périssent vite, un souffle empoisonné suffit pour tuer la violette, le lis et le safran. Qu'elle ne paraisse jamais en public sans être accompagnée par vous; qu'elle n'entre pas même sans sa mère dans les basiliques des martyrs et les églises. Ne permettez pas qu'un jeune homme, un élégant vienne lui sourire. Que notre jeune vierge célèbre les veilles des solennités, de manière à ne pas s'écarter de sa mère de l'épaisseur d'un ongle. Je n'entends pas qu'elle ait une préférence pour quelqu'une des femmes attachées à son service, ni qu'elle affecte de lui parler à l'oreille. Que toutes sachent ce qu'elle dit à l'une d'elles. Qu'elle n'aime pas avoir une compagne recherchée dans sa mise, remarquable par sa beauté, capable de moduler d'une voix fraîche un chant voluptueux; qu'elle choisisse plutôt une personne grave, au visage pâle et sérieux, simple dans sa parure. Préposez à sa direction une vierge vénérable par sa foi, par ses mœurs et sa modestie autant que par son âge, qui soit chargée de l'enseigner, qui l'accoutume par son exemple à se lever la nuit pour réciter les prières et les psaumes, qui l'excite le matin à chanter les hymnes, à se tenir debout, aux heures de Tierce, de Sexte et de None, comme une vaillante guerrière du Christ, et qui le soir encore, offre avec elle le sacrifice, à la lumière d'une humble lampe. Ainsi doit-elle passer les jours, c'est à ce travail que la nuit doit la retrouver. Que la lecture succède à la prière, et la prière à la lecture. Le temps paraîtra court quand il sera rempli par cette variété d'occupations.

10. Qu'elle apprenne à façonner la laine, à tenir la quenouille, à porter le panier sur ses genoux, à faire tourner le fuseau, à former le fil sous un doigt habile. Qu'elle dédaigne les étoffes de soie, les toisons des Sères, l'or même devenant un flexible tissu. Qu'elle se donne des vêtements pour se garantir du froid, et non pour faire ressortir la nudité sous prétexte de vêtir le corps. Un peu de farine et quelques légumes, rarement de petits poissons, voilà quelle doit être sa nourriture. Et, pour ne pas trop m'étendre sur ce point, que j'ai traité plus au long dans une autre circonstance, qu'elle mange de manière à sentir toujours la faim, à pouvoir, aussitôt après le repas, se livrer à la lecture ou bien à la psalmodie. Je n'aime pas, surtout dans un âge tendre, les jeûnes immodérés et prolongés pendant des semaines entières, et dans lesquels on s'interdit l'huile dans les aliments, les fruits même. Je sais par expérience que l'âne fatigué

lingua corrumpitur, et externis vitiis sermo patrius sordidatur. Te habeat magistram, te rudis imitetur infantia. Nihil in te et patre suo videat, quod si fecerit, peccet. Mementote vos parentes virginis, et magis eam exemplis doceri posse quam voce. Cito flores pereunt, cito violas et lilium et crocum pestilens aura corrumpit. Nunquam absque te procedat in publicum. Basilicas Martyrum et Ecclesias sine matre non adeat. Nullus ei juvenis, nullus cincinnatus arrideat. Vigiliarum dies et solemnes pernoctationes sic virguncula nostra celebret, ut ne transverso quidem ungue a matre discedat. Nolo de ancillulis suis aliquam plus diligat, cujus crebro auribus insusurret. Quidquid uni loquitur, hoc omnes sciant. Placeat ei comes, non compta atque formosa, quæ liquido gutture carmen dulce moduletur, sed gravis, pallens, sordidata, subtristis. Præponatur ei probæ fidei, et morum ac pudicitiæ virgo veterana, quæ illam doceat, et assuescat exemplo ad orationes et Psalmos nocte consurgere, mane hymnos canere, Tertia, Sexta, Nona hora stare in acie quasi bellatricem Christi, accensaque lucernula reddere sacrificium vespertinum. Sic dies transeat, sic nox inveniat laborantem. Orationi lectio, lectioni succedat oratio. Breve videbitur tempus quod tantis operum varietatibus occupatur.

10. Discat et lanam facere, tenere colum, ponere in gremio calathum, rotare fusum, stamina pollice ducere. Spernat bombycum telas, Serum vellera, et aurum in filia lentescens. Talia vestimenta paret quibus pellatur frigus, non quibus vestita corpora nudentur. Cibus ejus olusculum sit et simila, raroque pisciculi. Et ne gulæ præcepta longius traham, de quibus in alio loco locutus sum plenius, sic comedat ut semper esuriat, ut statim post cibum possit legere et psallere. Displicent mihi, in teneris maxime ætatibus, longa et immoderata jejunia, in quibus junguntur hebdomades, et oleum in cibo, ac poma vetantur. Experimento didici asellum in via, cum lassus fuerit, diverticula quærere. Faciunt hoc cultores Isidis et Cybeles, qui gulosa abstinentia Phasides aves ac fuman-

d'un long chemin, cherche les délassements. Que les adorateurs d'Isis et de Cybèle agissent ainsi, je le comprends; dans leur abstinence hypocrite, ils dévorent les oiseaux du Phase et les tourterelles fumantes, de peur de souiller les dons de Cérès. Voici ce qu'il faut observer comme jeûne perpétuel : veillons à ce que nos forces ne viennent jamais à manquer dans une longue route, de peur que, courant bien au début, nous ne tombions vers le milieu. Du reste, comme je l'ai déjà dit, pendant la quarantaine, il faut déployer les voiles de la mortification, rendre entièrement les rênes aux chevaux qui se lancent dans la carrière. Autre cependant est la condition des séculiers, autre celle des vierges et des moines. Le séculier, durant ces jours de pénitence, expie sa gloutonnerie, vivant de son propre suc à la façon des coquillages, faisant de nouveau place à d'autres mets, à une autre graisse. Durant ces mêmes jours, la vierge et le moine, en rendant la main à leurs chevaux, ne doivent pas oublier qu'il faut toujours courir. Un court labeur est plus grand, celui qui ne finit pas est plus modéré. Là nous respirons, ici nous marchons sans cesse.

11. Si parfois vous allez à la campagne, ne laissez pas votre fille à la maison; qu'elle ne sache ni ne puisse vivre sans vous, qu'elle tremble quand elle se voit seule. Qu'elle n'ait pas de colloque avec les séculiers, et n'habite pas avec les vierges indignes de ce nom. Qu'elle évite d'assister aux noces des serviteurs et de se mêler aux jeux bruyants de la famille. Quand il s'agit des bains, je sais que certains auteurs distinguent entre les personnes qu'une jeune fille peut admettre dans sa société, établissent des catégories odieuses; pour moi je repousse absolument l'usage, tant une vierge doit avoir de délicatesse et de modestie. Puisqu'elle mortifie son corps par les veilles et les jeûnes, le réduisant en servitude; puisqu'elle prend soin d'éteindre les flammes de la passion et d'éloigner les entraînements de la jeunesse; puisqu'elle se hâte enfin de faire disparaître sa beauté, comment irait-elle réveiller les flammes assoupies en se livrant aux recherches de la mollesse?

12. Au lieu des pierreries et de la soie, qu'elle aime les divines Ecritures, des exemplaires où ne brillent ni l'or ni le cuir précieux et richement vermillonné de Babylone; qu'elle préfère les pures copies, un texte fidèlement corrigé d'après les lumières de la foi. D'abord qu'elle grave le Psautier dans sa mémoire, et qu'elle sache s'isoler dans ces pieux cantiques; qu'elle puise la science de la vie dans les Proverbes de Salomon; qu'elle apprenne dans l'Ecclésiaste à fouler aux pieds les choses du monde; dans le livre de Job, à suivre les exemples de la patience et de la vertu. Qu'elle passe ensuite aux Evangiles, mais pour ne plus les laisser échapper de sa main. Qu'elle s'abreuve de toute

tes turtures vorant, ne scilicet Cerealia dona contaminent. Hoc in perpetuum jejunium præceptum sit, ut longo itineri vires perpetes superent, ne in prima mentione currentes, corruamus in mediis. Cæterum, ut ante scripsi, in Quadragesima continentiæ vela pandenda sunt, et tota aurigæ retinacula equis laxanda properantibus. Quamquam alia sit conditio sæcularium, alia Virginum ac Monachorum. Sæcularis homo in Quadragesima ventris ingluviem decoquit, et in cochlearum morem succo victitans suo, futuris dapibus ac saginæ aqualiculum parat. Virgo et Monachus sic in Quadragesima suos dimittant (al. *admittant*) equos, ut sibi meminerint semper esse currendum. Finitus labor major, infinitus moderatior est. Ibi enim respiramus, hic perpetuo incedimus.

11. Si quando ad suburbana pergis, domi filiam non relinquas; nesciat sine te, nec possit vivere, et cum sola fuerit, pertimescat. Non habeat colloquia sæcularium, non malarum virginum contubernia. Non intersit nuptiis servulorum, nec familiæ perstrepentis lusibus misceatur. Scio præcepisse quosdam ne virgo Christi cum eunuchis lavet, nec cum maritatis feminis; quia alii non deponunt (al. *deponant*) animos virorum, aliæ tumentibus uteris, præferunt (al. *præferant*) fœditatem. Mihi omnino in adulta virgine lavacra displicent, quæ seipsam debet erubescere, et nudam videre non posse. Si enim vigiliis et jejuniis macerat corpus suum, et in servitutem redigit; si flammam libidinis et incentiva ferventis ætatis extinguere cupit continentiæ frigore; si appetitis sordibus turpare (al. *turbare*) festinat naturalem pulchritudinem; cur e contrario balnearum fomentis sopitos ignes suscitat?

12. Pro gemmis et serico divinos Codices amet, in quibus non auri et pellis Babylonicæ vermiculata pictura; sed ad fidem placeat emendata et erudita distinctio. Discat primo Psalterium, his se canticis avocet, et in Proverbiis Salomonis erudiatur ad vitam. In Ecclesiaste consuescat quæ mundi sunt calcare. In Job virtutis et patientiæ exempla sectetur. Ad Evangelia transeat, nunquam ea positura de manibus. Apostolo-

la puissance de son cœur des enseignements renfermés dans les Actes et les Epîtres des Apôtres. Quand elle aura fait de sa poitrine le magnifique trésor de toutes ces richesses, qu'elle étudie de manière à les retenir les Prophètes, le Pentateuque, les livres des Rois et des Paralipomènes, ceux d'Esdras et d'Esther. A la fin elle pourra sans danger lire le Cantique des Cantiques; car, si elle avait commencé par là, ne comprenant pas l'épithalame des noces spirituelles sous des expressions empruntées aux choses d'ici-bas, elle eût reçu de graves blessures. Qu'elle se tienne en garde contre tous les livres apocryphes; et, si parfois elle veut y chercher, non la vérité dogmatique, mais la beauté des symboles, elle ne doit pas oublier qu'ils n'appartiennent pas à ceux dont ils portent le nom, qu'il y là bien des défauts mêlés, et qu'une grande prudence est nécessaire pour tirer l'or du fumier. Qu'elle ait toujours sous la main les opuscules de Cyprien; elle peut d'un pied sûr parcourir les lettres d'Athanase et les traités d'Hilaire : qu'elle s'attache à leurs œuvres et qu'elle aime leur génie, puisque là rien ne peut faire chanceler la piété de la foi. Qu'elle lise les autres de manière à les juger, et non à s'en faire l'esclave.

13. Vous me répondrez : Comment pourrai-je, femme vivant dans le monde, ayant de si nombreuses relations, en pleine ville de Rome, me conformer à toutes ces recommandations? — Eh bien, secouez un fardeau qui dépasse vos forces; quand vous aurez sevré votre enfant comme Isaac, quand vous l'aurez vêtue comme Samuel, envoyez-la à son aïeule et à sa tante. Faites de cette perle précieuse un ornement au lit de Marie, placez-la sur la couche de l'enfant Jésus. Qu'elle soit élevée dans un monastère, qu'elle vive parmi les chœurs des vierges, qu'elle ignore les jurements, qu'elle regarde le mensonge comme un sacrilége, que le siècle lui soit inconnu, qu'elle ait des mœurs angéliques, qu'elle demeure dans la chair comme en étant dégagée, qu'elle se persuade que le genre humain tout entier lui ressemble. Pour ne pas entrer dans d'autres détails, débarrassez-vous des difficultés et des périls que présente une telle surveillance. Mieux vaut pour vous vous condamner à rester loin d'elle que trembler à chaque instant pour son innocence : sur ses entretiens, son interlocuteur, ses sympathies, ses préférences. Chargez Eustochium de veiller sur ce petit être dont les vagissements sont déjà pour vous une prière; donnez-lui une compagne de sa sainteté, une future cohéritière. Que votre fille voie, aime, « admire dès ses premières années, » *Eneid.* VIII, cette vierge dont les discours, l'attitude, l'extérieur, lui seront un enseignement de vertu. Qu'elle repose sur le cœur de son aïeule, qui recueillera dans sa petite-fille ce qu'elle a semé dans sa

rum Acta et Epistolas tota cordis imbibat voluntate. Cumque pectoris sui cellarium his opibus locupletaverit, mandet memoriæ Prophetas, Heptateuchum (al. *Pentateuchum*), et Regum, et Paralipomenom libros, Esdræ quoque et Esther volumina. Ad ultimum sine periculo discat Canticum Canticorum ; ne si in exordio legerit, sub carnalibus verbis, spiritualium nuptiarum epithalamium non intelligens, vulneretur. Caveat omnia apocrypha. Et si quando ea non ad dogmatum veritatem, sed ad signorum reverentiam legere voluerit, sciat non eorum esse quorum titulis prænotantur, multaque his admixta vitiosa, ET GRANDIS esse prudentiæ aurum in luto quærere. Cypriani opuscula semper in manu teneat. Athanasii Epistolas et Hilarii libros inoffenso decurrat pede. Illorum tractatibus, illorum delectetur ingeniis, in quorum libris pietas fidei non vacillet. Cæteros sic legat ut magis judicet quam sequatur.

13. Respondebis : Quomodo hæc omnia mulier sæcularis, in tanta frequentia hominum, Romæ custodire potero? Noli ergo subire onus quod ferre non potes; sed postquam ablactaveris eam cum Isaac, et vestieris cum Samuele, mitte aviæ et amitæ. Redde pretiosissimam gemmam cubiculo Mariæ, et cunis Jesu vagientis impone. Nutriatur in Monasterio, sit inter Virginum choros, jurare non discat, mentiri sacrilegium putet, nesciat sæculum, vivat Angelice, sit in carne sine carne, omne hominum genus sui simile putet. Et, ut cætera taceam, certe te liberet servandi difficultate, et custodiæ periculo. MELIUS TIBI est desiderare absentem quam pavere ad singula : quid loquatur, cum quo loquatur, cui annuat, quem libenter aspiciat. Trade Eustochio parvulam, cujus nunc et ipse vagitus pro te oratio est. Trade comitem sanctitatis, futuram hæredem. Illam videat, illam amet, illam « primis miretur ab annis, » *Æneid. VIII*, cujus et sermo, et incessus, et habitus doctrina virtutum est. Sit in gremio aviæ, quæ repetat, in nepte, quidquid præmisit in filia; quæ longo usu didicit nutrire, servare, docere virgines : in cujus corona centenarii quotidie numeri castitas texitur. Felix virgo, felix Paula Toxotii, QUÆ PER AVIÆ amitæque virtutes nobilior est

fille; elle a par un long usage appris à nourrir, à conserver, à instruire des vierges : la chasteté représentée par le nombre cent lui tresse chaque jour sa couronne. Heureuse vierge, heureuse Paule de Toxotius ! grâce aux vertus de sa grand'mère et de sa tante, elle est plus noble par sa sainteté que par sa race. Oh, s'il vous était donné de voir votre belle-mère et votre parente, de découvrir ces grandes âmes dans de petits corps, je ne mets pas en doute, sachant votre pudeur innée, que vous ne prissiez les devants sur votre fille, que la première sentence de Dieu ne fût remplacée dans votre cœur par la nouvelle loi de l'Evangile. Vous laisseriez là le désir d'une nombreuse famille, pour vous consacrer plutôt au Seigneur. Mais, comme il y a le temps de remplir les devoirs du monde, et le temps de s'en éloigner, comme la femme mariée ne peut pas disposer d'elle-même, I *Corinth.* VII, comme chacun doit rester et vivre selon Dieu dans la vocation où il est entré, que celui dont la tête est courbée sous le joug doit courir de manière à ne pas laisser son compagnon dans la fange, payez entièrement par votre enfant la dette que vous ne pouvez encore payer par vous-même. Anne avait consacré son enfant au Seigneur, I *Reg.* I; après l'avoir offert dans le tabernacle, elle n'en revendiqua plus la possession, ne jugeant pas convenable qu'un futur prophète grandit dans une maison où vivait le désir d'avoir d'autres enfants. Après qu'elle fut devenue mère, elle n'osa plus se présenter au temple et paraître devant le Seigneur sans une offrande, sans commencer par acquitter ce qu'elle devait; ce sacrifice étant accompli, elle rentra dans sa maison; elle eut encore cinq enfants, parce qu'elle avait engendré pour Dieu le premier-né. Vous admirez le bonheur de cette sainte femme? imitez sa foi ! Si vous envoyez Paule, je m'engage moi-même à me faire son instituteur et son nourricier. Je la porterai sur mes bras; vieillard, j'apprendrai à bégayer encore, et ma gloire surpassera de beaucoup celle du grand philosophe, puisque je ferai l'éducation, non d'un roi macédonien qui doit périr par le poison à Babylone, mais d'une servante, d'une épouse du Christ qui doit régner dans les cieux.

LETTRE CVII.

A LA VIERGE EUSTOCHIUM.

Eloge funèbre de sa mère Paule.

Il raconte la vie de Paule, louant d'abord la noblesse de sa naissance, puis et surtout la perfection de sa vertu, puisque, après la mort de son mari Toxotius, elle s'était consacrée tout entière à Dieu, et qu'elle avait longtemps, à Rome, persévéré dans cette sainte résolution. Il retrace ensuite avec la plus grande exactitude ses voyages aux saints lieux, en Egypte, dans la ville d'Alexandrie; il dit comment elle s'était fixée à Bethléem, combien elle avait construit là de monastères de vierges, quelle direction elle leur avait donnée par ses exemples et par ses préceptes; il retrace son humilité, sa pa-

sanctitate quam genere. O si tibi contingeret videre socrum et cognatam tuam, et in parvis corpusculis ingentes animos intueri : pro insita tibi pudicitia non ambigerem quin præcederes filiam, et primam Dei sententiam, secunda Evangelii lege mutares. Næ (al. *Nec*) tu parvipenderes aliorum desideria liberorum ; sed teipsam magis offerres Deo. Sed quia tempus est amplexandi, et tempus longe fieri a complexibus, et uxor non habet potestatem corporis sui, I *Cor.* VII, 4 ; et unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat in Domino ; et qui sub jugo est, ita debet currere ne in luto comitem derelinquat, totum redde in sobole quod in te interim distulisti. Anna filium quem Deo voverat I *Reg.* I, postquam obtulit in Tabernaculo, nunquam recepit; indecens arbitrata ut futurus Propheta in ejus domo cresceret, quæ adhuc alios filios habere cupiebat. Denique postquam concepit et peperit, non est ausa ad Templum accedere, et vacua apparere coram Domino, nisi prius redderet quod debebat; talique immolato sacrificio, reversa domum, quinque liberos sibi genuit, quia primogenitum Deo pepererat. Miraris felicitatem sanctæ mulieris? imitare fidem. Ipse, si Paulam miseris et magistrum me et nutricium spondeo. Gestabo humeris, balbutientia senex verba formabo, multo gloriosior mundi Philosopho : qui non regem Macedonum Babylonio periturum veneno ; sed ancillam et sponsam Christi erudiam, regnis cœlestibus offerendam.

EPISTOLA CVII.

AD EUSTOCHIUM VIRGINEM.

Epitaphium Paulæ matris.

Paulæ vitam enarrat, quam primum a generis nobilitate, tum vero maxime ob animi virtutem laudat, quod Toxotio marito defuncto, totam se Deo voverit, et in sancto proposito diu Romæ vixerit. Deinde ejus iter diligentissime describit, quo peragratis sacris Judææ locis, atque Ægypto Alexandriam usque, in Bethleem consedit. Ibi quæ extruxit Virginum monasteria, quibusque exemplis ac præceptis rexerit,

tience, son mépris pour le siècle, sa charité pour les pauvres et les malades, sa connaissance des divines Ecritures, la pureté de sa foi, toutes les autres vertus dont elle était le modèle. Il décrit enfin avec les plus grands détails sa mort et ses funérailles.

1. Si tous les membres de mon corps devenaient autant de langues, avaient tous la faculté de parler, je ne pourrais encore rien dire qui fût digne des vertus de la sainte et vénérable Paule. Noble par sa naissance, mais beaucoup plus noble par sa sainteté, puissante autrefois par ses richesses, mais beaucoup plus maintenant par la pauvreté du Christ; descendante des Gracques, petite-fille des Scipions, héritière de Paul, comme son nom même l'atteste, digne et vraie nièce de cette Martia Papyria mère de l'Africain, elle préféra Bethléem à Rome, une informe cabane d'argile à des toits resplendissants d'or. Nous ne pleurons pas de ce que nous avons perdu une telle femme, nous rendons grâces à Dieu de l'avoir possédée, de la posséder encore. Tous les êtres vivent pour Dieu; et tout ce qui revient au Seigneur demeure dans les rangs de la famille. Nous disons l'avoir perdue; elle habite la maison céleste. Tant qu'elle fut dans le corps, elle accomplissait son pèlerinage loin du Seigneur; III *Corinth.* v; elle ne cessait de dire d'une voix mêlée de larmes: « Hélas! mon pèlerinage s'est prolongé, j'ai habité avec les habitants de Cédar, mon âme a beaucoup erré sur la terre étrangère. » *Psalm.* XIX, 5. Il ne faut pas s'étonner qu'elle ait tant gémi de vivre dans les ténèbres, ce que signifie le nom de Cedar, puisque le monde repose tout entier dans la malice, et que sa lumière ne diffère pas de ses ténèbres; *Psalm.* CXXXVIII; puisque la lumière doit briller dans les ténèbres et que les ténèbres ne l'ont pas comprise. *Joan.* I. De là ce qu'elle redisait encore bien souvent: « Je suis une étrangère, une exilée comme tous mes pères. » *Psalm.* XXXVIII, 13. Elle ajoutait: « Je désire voir tomber mes chaînes, pour aller avec le Christ. » *Philipp.* I, 23. Toutes les fois qu'elle était tourmentée par les infirmités de son corps si frêle, et de plus débilité par son incroyable abstinence et ses jeûnes multipliés, elle avait constamment à la bouche: « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir enseigné les autres je n'encoure moi-même la réprobation. » I *Corinth.* IX, 27. « C'est un bien de ne pas boire de vin et de ne pas manger de viande. » *Rom.* XIV, 21. » « J'ai humilié mon âme dans le jeûne. » *Psalm.* XXXIV, 13. « Vous avez remué ma couche entière dans mon infirmité. » *Psalm.* XL, 4. « Je me suis retournée dans mon angoisse, pendant que l'épine m'a transpercée. » *Psalm.* XXXI, 4. Parmi les aiguillons de la douleur, qu'elle supportait avec une ad-

declarat; ejusdem humilitatem, patientiam, contemptum sæculi, in pauperes atque ægrotos caritatem, Divinarum Scripturarum scientiam, ac fidei puritatem, atque alias passim virtutes cumulatissimas prædicat. Denique ejus mortem et funera copiose describit.

1. Si cuncta corporis mei membra verterentur in linguas, et omnes artus humana voce resonarent, nihil dignum sanctæ ac venerabilis Paulæ virtutibus dicerem. Nobilis genere, sed multo nobilior sanctitate; potens quondam divitiis, sed nunc Christi paupertate insignior; Graccorum stirps, soboles Scipionum, Pauli hæres, cujus vocabulum trahit, Martiæ Papyriæ matris Africani vera et germana progenies, Romæ prætulit Bethleem, et auro tecta fulgentia, informis luti vilitate mutavit. Non mœremus quod talem amisimus; sed gratias agimus quod habuimus, imo habeamus. Deo enim vivunt omnia; ET QUIDQUID revertitur ad Dominum in familiæ numero computatur. Quamquam amissio illius, cœlestis domus habitatio sit; quæ quamdiu in corpore fuit, peregrinata est a Domino, II *Cor.* v, et voce semper flebili querebatur, dicens: « Heu mihi, quia peregrinatio mea prolongata est, habitavi cum habitantibus Cedar, multum peregrinata est anima mea. » *Ps.* XIX, 5. Nec mirum si planxerit se versari in *tenebris*, (hoc enim *Cedar* interpretatur) cum mundus in maligno positus sit; et sicut tenebræ illius, ita et lumen ejus; *Ps.* CXXVIII; luxque in tenebris luceat, *Joan.* I, et tenebræ eam non comprehenderunt. Unde et illud crebrius inferebat: « Advena sum et peregrina sicut omnes patres mei. » *Ps.* XXXVIII, 13. Et iterum « Cupio dissolvi, et esse cum Christo. » *Philipp.* I, 23. Quoties autem infirmitate corpusculi (quam incredibili abstinentia et duplicatis contraxerat jejuniis) vexabatur, hoc in ore volvebat: « Subjicio corpus meum, et in servitutem redigo, ne aliis prædicans, ipsa reproba inveniar; » I *Cor.* IX, 27; et: « Bonum est vinum non bibere, et carnem non manducare; » *Rom.* XIV, 21; et: « Humiliavi in jejunio animam meam; » *Ps.* XXXIV, 13; et: « Totum lectum meum versasti in infirmitate mea; » *Ps.* XL, 4; et: « Versata sum in miseria, dum nihil configitur spina. » *Ps.* XXXI, 1. Atque inter doloris aculeos, quos mira patientia sustinebat, quasi apertos sibi cœlos aspiceret,

mirable patience, elle disait, comme voyant les cieux ouverts au-dessus de sa tête : « Qui me donnera les ailes de la colombe, et je volerai, et je me reposerai? » *Psalm.* CIV, 7.

2. Je prends à témoin Jésus et ses saints, l'ange lui-même qui fut le gardien et le compagnon de cette admirable femme, que je ne dis rien ni par faveur ni par flatterie. Tout ce que je dirai n'est qu'un simple témoignage, bien inférieur à ce que le monde entier raconte d'elle, à ce qu'admirent les prêtres, à ce que regrettent les chœurs des vierges, à ce que pleurent les troupes des moines et des pauvres. Voulez-vous, lecteur, apprendre en deux mots quelles furent ses vertus? Quand elle a quitté tous ses pauvres, elle était plus pauvre qu'eux. Et cette affirmation concernant le prochain et la famille n'a pas lieu de nous étonner; des serviteurs et des servantes elle avait fait des frères et des sœurs, tout comme de la vierge Eustochium, cette pieuse fille de Jésus-Christ, pour la consolation de laquelle j'écris ces pages, elle avait fait avant de mourir une personne dépouillée de ses anciens titres, n'ayant plus d'autre richesse que la grâce et la foi.

3. Mais procédons avec ordre dans cette narration. Que d'autres, reprenant les choses de plus haut, du berceau même et des premiers jeux de l'enfance, mettent en avant sa mère Blésilla et son père Rogatus : l'une, fille des Scipions et des Gracques; l'autre, ayant jusqu'à ce jour promené dans la Grèce entière ses richesses et ses honneurs, après avoir hérité du sang de cet Agamemnon, qui par un siége de dix ans renversa la ville de Troie. Pour nous, nous ne louerons rien en elle si ce n'est ce qui lui appartient en propre, ce qui vient de la pure source de son cœur. Lorsque les apôtres demandèrent au Seigneur Jésus ce qu'il leur rendrait pour avoir tout quitté sur sa parole; il leur déclara qu'ils auraient le centuple en ce monde, et la vie éternelle dans l'autre. *Marc.* X. Nous voyons par là que la gloire consiste, non à posséder la richesse, mais à les dédaigner pour le Christ; non à soupirer après les honneurs, mais à les regarder comme un néant, à la divine lumière de la foi. Ce que le Sauveur a promis à ses serviteurs et à ses servantes, il le leur a réellement donné déjà sur la terre. Cette femme avait méprisé la gloire dont elle jouissait dans une seule ville; et voilà qu'elle est célébrée par le monde entier : celle que personne en dehors de Rome ne connaissait tant qu'elle habita Rome, a attiré les regards et l'admiration du monde romain et du monde barbare, dès qu'elle s'est cachée à Bethléem. Quelle est la nation, en effet, qui n'envoie des pélerins dans la Terre sainte? et quel est celui qui dans les lieux saints a trouvé parmi les hommes quelqu'un qui fût plus digne d'admiration que Paule? Parmi tant d'autres pierreries, elle brille comme une pierre incomparable. De même que le globe du soleil

loquebatur : « Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo, et requiescam? *Ps.* LIV, 7.

2. Testor Jesum et Sanctos ejus, ipsumque proprium Angelum, qui custos fuit et comes admirabilis feminæ, me nihil in gratiam, nihil more blandientium loqui; sed quidquid dicturus sum, pro testimonio dicere; et minus ejus esse meritis, quam totus orbis canit, sacerdotes mirantur, virginum chori desiderant, Monachorum et pauperum turbæ deplangunt. Vis, lector, ejus breviter scire virtutes? omnes suos pauperes, pauperior ipsa dimisit. Nec mirum, de proximis et familiola, quam in utroque sexu de servis et ancillis in fratres sororesque mutaverat, ista proferre, cum Eustochium virginem et devotam Christi filiam, in cujus consolationem libellus hic cuditur, procul a nobili genere, sola fide et gratia divitem reliquerit.

3. Carpamus igitur narrandi ordinem. Alii altius repetant, et a cunabulis ejus, ipsisque (ut ita dicam) crepundiis, matrem Blæsillam et Rogatum proferant patrem : quorum altera Scipionum Graccorumque progenies est; alter, per omnes fere Græcias usque hodie stemmatibus et divitiis ac nobilitate, Agamemnonis fertur sanguinem trahere, qui decennali Trojam obsidione delevit. Nos nihil laudabimus nisi quod proprium est, et de purissimo sanctæ mentis fonte profertur. Quanquam Dominus atque Salvator in Evangelio doceat Apostolos sciscitantes quid sibi redditurus sit, qui omnia sua pro nomine ejus dimiserunt, centuplum in præsentiarum recepturos, et in futuro vitam æternam. *Marc.* X. Ex quo intelligimus, NON LAUDIS esse possidere divitias, sed pro Christo eas contemnere; non tumere ad honores, sed pro Dei fide eos parvipendere. Vere quod pollicitus est servis suis et ancillis Salvator, reddidit in præsenti. Nam quæ unius urbis contempsit gloriam, totius orbis opinione celebratur : quam Romæ habitantem, nullus extra Romam noverat, latentem in Bethleem, et barbara et Romana terra miratur. Cujus enim gentis homines ad sancta loca non veniunt? Quis autem in sanctis locis præter Paulam, quod plus inter homines miraretur,

éclipse et absorbe les faibles rayons des étoiles; de même elle surpassait par son humilité les vertus et les puissances de tous les autres: elle se tenait au dernier rang, et n'en éclatait que mieux au premier. Plus elle s'abaissait en elle-même, plus elle était élevée par le Christ. Elle se tenait cachée sans pouvoir l'être. En fuyant la renommée, elle obtenait la gloire: car la gloire suit la vertu comme son ombre; elle échappe à ceux qui la poursuivent, elle court après ceux qui la méprisent. Mais que fais-je? laissant de côté tout ordre dans le discours, je m'arrête à chaque chose, et je n'accomplis pas ce que je m'étais proposé.

4. Ainsi donc, née de cette noble race, elle eut pour mari Toxotius, qui porte dans ses veines l'illustre sang d'Enée et des Jules. Et voilà pourquoi sa fille Eustochium, cette vierge du Christ, a reçu le nom de Julie; lui-même est « un Jules par dérivation du grand nom d'Iule. » *Eneid*, I. Si nous rappelons ces traits ce n'est pas qu'ils soient grands pour ceux qui les possèdent, c'est qu'ils sont admirables en ceux qui n'en font aucun cas. Les hommes du siècle s'inclinent devant ces distinctions: nous louons les fidèles qui les ont sacrifiées au Sauveur. Autant nous avons de mépris pour ceux qui s'en font une gloire, autant nous professons d'estime pour ceux qui s'en sont dépouillés. Issue de tels aïeux, elle a fait ses preuves dans la pudeur et la maternité; elle a mérité le témoignage de son mari, de ses proches, du monde entier. Elle eut cinq enfants: Blésille, dont la mort fut l'objet d'une lettre de consolation que j'écrivis à Rome; Pauline, qui laissa pour héritier de ses vertus et de ses biens cet admirable Pammachius, ce saint jeune homme, pour qui j'écrivis aussi un petit livre de condoléance; Eustochium, qui maintenant dans la Terre sainte est le précieux joyau de la virginité et de l'Eglise; Ruffine, dont la mort prématurée jeta dans la consternation l'âme si pieuse de sa mère; Toxotius enfin, dont la naissance marqua le terme de cette fécondité conjugale, comme si le mari n'eût désiré que de laisser un héritier de son nom.

5. Quand celui-ci mourut, elle versa tant de larmes qu'elle parut devoir elle-même en mourir; et cependant elle se dévoua d'une telle force au service du Seigneur qu'on eût pu croire qu'elle soupirait après cette mort. Pourquoi retracerais-je l'aspect de cette noble et grande maison, versant presque toutes ses immenses richesses dans le sein des pauvres? Comment louer cette âme si généreuse pour tous, cette bonté qui se répandait outre mesure sur ceux mêmes qu'elle

invenit? Hæc sicut inter multas gemmas pretiosissima gemma micat; ut jubar solis parvos igniculos stellarum obruit et obscurat, ita cunctorum virtutes et potentias sua humilitate superavit; minimaque fuit inter omnes ut omnium major esset. Et quanto se plus dejiciebat, tanto magis a Christo sublevabatur. Latebat, et non latebat. Fugiendo gloriam, gloriam merebatur; quæ virtutem quasi umbra sequitur, et appetitores sui deserens, appetit contemptores. Sed quid ago? narrandi ordinem prætermittens, dum in singulis teneor, non servo præcepta dicendi.

4. Tali igitur stirpe generata, juncta est viro Toxotio, qui Æneæ et Juliorum altissimum sanguinem trahit. Unde etiam filia ejus Christi Virgo Eustochium, *Julia* nuncupatur; et ipse

Julius a magno demissum nomen Iulo.
Æneid. I.

Et hæc dicimus, non quod habentibus grandia sint, sed quod contemnentibus, mirabilia. Sæculi homines suspiciunt (al. *suscipiunt*) eos qui his pollent privilegiis. Nos laudamus, qui pro Salvatore ista despexerint: et mirum in modum quos habentes parvipendimus, si habere noluerint prædicamus. His inquam orta majoribus, fœcunditate ac pudicitia probata; primum viro, deinde propinquis, et totius urbis testimonio, quum quinque liberos edidisset: Blæsillam, super cujus morte eam Romæ consolatus sum; Paulinam, quæ sanctum et admirabilem virum, et propositi et rerum suarum Pammachium reliquit hæredem, ad quem super obitu ejus parvulum libellum edidimus; Eustochium, quæ nunc in sanctis Locis virginitatis et Ecclesiæ monile pretiosum est; (*a*) Ruffinam, quæ immaturo funere pium matris animum consternavit; et Toxotium, post quem parere desiit, ut intelligeres eam non diu servire voluisse officio conjugali, sed mariti desiderio, quia mares optabat liberos, obedisse.

5. Postquam vir mortuus est, ita eum planxit ut propo ipsa moreretur; ita se convertit ad Domini servitutem ut ejus mortem videretur optasse. Quid ego eferam, amplæ et nobilis domus, et quondam opulen-

(*a*) Hanc, quæ paulo post *nubilis* dicitur, Bollandus tradit Alethio viro clariss. nupsisse; additque datam a S. Paulino Nolano Episcopo epistolam XXXIII, ad eumdem Alethium, in qua eum consolatur super obitu Ruffinæ, cujus etiam præclaras virtutes narrat. Hujus autem rei nec vola est nec vestigium in illa epistola quæ unica Alethio inscribitur, et aliqua sui parte mulctata est; sed nunquam aut defunctæ uxoris meminit, aut Ruffinæ ingerit nomen. (*Edit. Mign*).

n'avait jamais connus. Quel est le pauvre qui ne soit mort enveloppé d'un vêtement sorti de ses mains ? Quel infirme étendu sur son lit n'a pas été secouru par elle? Elle allait de toutes parts à la recherche des pauvres malades, se regardant comme fraudée quand un autre s'était chargé de les secourir et de les alimenter. Elle dépouillait ses propres enfants, et, quand elle était en butte aux récriminations de ses proches, elle répondait qu'elle leur laisserait un plus magnifique héritage en leur léguant la miséricorde du Christ.

6. Il ne lui fut pas possible de supporter longtemps les visites et les relations que lui suscitaient la noblesse de son origine et la grandeur de son nom. Elle gémissait de se voir entourée d'honneurs, elle se hâtait d'éviter et de fuir les louanges. Lorsque les évêques de l'Orient et de l'Occident furent convoqués à Rome par les rescrits impériaux à cause de certaines dissensions ecclésiastiques (1), elle eut occasion de voir des hommes admirables, des pontifes du Christ, Paulin, évêque d'Antioche, Epiphane de Salamine, cette ville de Chypre qui se nomme aujourd'hui Constance : elle eut même ce dernier pour hôte et le premier ne l'était guère moins, quoique résidant dans une autre maison, tant elle avait d'égards pour lui. Enflammée par l'exemple de leurs vertus, elle avait de temps à autre la pensée de quitter sa patrie. Oubliant en quelque sorte sa maison, ses enfants, sa famille, ses biens, toutes les attaches du siècle, elle brûlait de s'en aller à peu près seule, sans aucune suite, au désert des Antoine et des Paul. A la fin de l'hiver, dans la saison où la mer s'ouvre, comme les évêques revenaient à leurs églises, elle les accompagna dans leur navigation, par ses vœux du moins et par ses désirs. Mais pourquoi différer davantage? Elle se rendit elle-même au port, où la suivirent son frère, ses proches, ses alliés, et chose bien plus redoutable, ses enfants, s'efforçant de vaincre par leur piété une mère d'ailleurs si généreuse. La voile était tendue, le navire s'éloignait du rivage avec le secours des rames. Le petit Toxotius lui tendait du rivage des mains suppliantes. Ruffine, déjà nubile, la conjurait par ses larmes muettes d'attendre au moins qu'elle fût mariée. Pour elle, levant les yeux au ciel sans pleurer, elle triomphait de son amour pour la famille par son amour pour Dieu. La mère disparaissait dans la servante du Christ. Ses entrailles étaient torturées, et, comme si on lui arrachait ses membres, elle luttait avec la douleur, d'autant

(1) L'Eglise surtout dont on voulait arrêter les longues divisions, était celle d'Antioche. Le pieux Flavien, immortalisé par un reflet du génie de Chrysostome, venait d'être donné pour successeur au célèbre Mélèce, et pour rival à Paulin. C'est en 382, sous le pape Damase, que fut convoqué par les soins des empereurs Théodose, Gratien et Valentinien II, ce concile de Rome.

tissimæ, omnes pene divitias in pauperes erogatas? quid in cunctos clementissimum animum, et bonitatem etiam in eos quos nunquam viderat evagantem? quis inopum moriens, non illius vestimentis obvolutus est? quis clinicorum non ejus facultatibus sustentatus est? Quos curiosissime tota urbe perquirens, damnum putabat si quisquam debilis et esuriens cibo sustentaretur alterius. Spoliabat filios, et inter objurgantes propinquos, majorem se eis hæreditatem, Christi misericordiam, dimittere loquebatur.

6. Nec diu potuit excelsi apud sæculum generis, et nobilissimæ familiæ visitationes et frequentiam sustinere. Mœrebat honore suo, et ora laudantium declinare ac fugere festinabat. Cumque Orientis et Occidentis episcopos ob quasdam ecclesiarum dissensiones Romam imperiales litteræ contraxissent, vidit admirabiles viros, Christique pontifices, Paulinum Antiochenæ urbis episcopum, et Epiphanium Salaminæ Cypri, quæ nunc Constantia dicitur: quorum Epiphanium etiam hospitem habuit ; Paulinum in aliena manentem domo, quasi proprium humanitate possedit. Quorum accensa virtutibus, per momenta patriam deserere cogitabat. Non domus, non liberorum, non familiæ, non possessionum, non alicujus rei quæ ad sæculum pertinet, memor, sola (si dici potest) et incomitata, ad eremum Antoniorum atque Paulorum pergere gestiebat. Tandemque exacta hyeme, aperto mari, redeuntibus ad ecclesias suas episcopis, et ipsa voto cum eis ac desiderio navigavit. Quid ultra differo? Descendit ad portum, fratre, cognatis, affinibus, et quod his majus est, liberis prosequentibus, et clementissimam matrem pietate vincere cupientibus. Jam carbasa tendebantur, et remorum ductu navis in altum protrahebatur. Parvus Toxotius supplices manus tendebat in littore. Ruffina jam nubilis, ut suas exspectaret nuptias, tacens fletibus obsecrabat. Et tamen illa siccos tendebat ad cœlum oculos, pietatem in filios, pietate in Deum superans. Nesciebat se matrem, ut Christi probaret ancillam. Torquebantur viscera, et quasi a suis membris distraheretur [Ms. *distraherentur*], cum dolore pugnabat : in eo cunctis admirabilior, quod magnam vinceret caritatem. Inter hostium manus et captivitatis duram necessitatem nihil crudelius est quam parentes a liberis separari. Hoc contra jura naturæ plena

plus admirable aux yeux de tous qu'elle venait à bout d'une charité plus grande. Lorsqu'on tombe aux mains des ennemis, parmi les terribles nécessités de l'esclavage, rien n'est plus cruel que de séparer les pères et les enfants. Voilà ce qu'elle souffrait, les droits de la nature succombant sous la puissance de la foi; bien plus, elle aimait sa souffrance. Sacrifiant donc à son amour pour Dieu celui qu'elle avait pour sa famille, elle mettait sa complaisance dans la seule Eustochium, qui partageait sa résolution et son voyage. Le navire cependant sillonnait les flots; et, tandis que tous ses compagnons de route reportaient les yeux vers la terre qui s'éloignait, elle en détournait les siens pour ne plus apercevoir des êtres dont la vue ne pouvait qu'augmenter ses tortures. Aucune mère, je l'avoue, n'a plus aimé ses enfants; avant de les quitter, elle leur avait abandonné tous ses biens, se déshéritant elle-même sur la terre, afin de trouver un héritage dans les cieux.

7. Elle parvint à l'île Pontia que la plus illustre des femmes, Flavia Domitilla, avait autrefois ennoblie par son exil et par sa généreuse confession de la foi chrétienne, sous le règne de Domitien. Voyant les étroites cellules où cette femme avait traîné son long exil, elle sembla prendre des ailes, et sentir redoubler son désir de contempler Jérusalem et les saints Lieux. Les vents étaient trop peu rapides, et toute vélocité lui paraissait de la lenteur. Passant entre Charybde et Scylla, elle entra dans la mer Adriatique, et vint comme à travers un lac aborder à Méthone. Après avoir quelques instants reposé là son corps si frêle « et ses membres fatigués par l'onde salée, elle côtoya Malée et Cythère, puis les Cyclades répandues au milieu des flots et ces détroits si fréquemment resserrés par des terres. » *Eneid.* I. Laissant derrière elle Rhodes et la Lycie, elle voit enfin l'île de Chypre, où, prosternée aux pieds du saint et vénérable Epiphane, elle fut retenue par lui pendant dix jours, non pour s'y délasser, selon l'intention du pontife, mais pour accomplir l'œuvre de Dieu, comme l'événement le prouve. Elle visita tous les monastères de cette contrée, autant qu'il fut en son pouvoir, laissant d'abondants secours aux frères que l'amour de ce grand saint avait amenés là de tous les points du monde. Une courte navigation l'eut bientôt transportée à Séleucie; d'où elle monta vers Antioche, attirée par la charité du pieux confesseur Paulin. On était au milieu de l'hiver; mais l'ardeur de la foi brûlait dans dans son âme: cette noble matrone, qui naguère était portée sur les bras des esclaves, voyageait maintenant sur un âne chétif.

8. Je passe sous silence son voyage à travers la Cœlé-Syrie et la Phénicie, car je n'ai pas eu l'intention d'écrire son odyssée. Je nommerai seulement les lieux qui figurent dans les divines Ecritures. Ayant traversé Béryte, une colonie romaine, et l'antique ville de Sidon, elle entra sur le rivage de Sarepta dans la tour d'Elie; et;

fides patiebatur, imo gaudens animus appetebat; et, amorem filiorum majore in Deum amore contemnens, in sola Eustochio, quæ et propositi et navigationis ejus comes erat, acquiescebat. Sulcabat interim navis mare; et, cunctis qui cum ea vehebantur littora respicientibus, ipsa aversos tenebat oculos, ne videret quos sine tormento videre non poterat. Fateor, nulla sic amavit filios, quibus antequam proficisceretur, cuncta largita est; exhæredans se in terra, ut hæreditatem inveniret in cœlo.

7. Delata ad insulam Pontiam, quam clarissimæ quondam feminarum, sub Domitiano Principe, pro confessione nominis Christiani, Flaviæ Domitillæ nobilitavit exilium; vidensque cellulas in quibus illa longum martyrium duxerat, sumptis fidei alis, Jerosolymam et sancta Loca videre cupiebat. Tardi erant venti, et omnis pigra velocitas. Inter Scyllam et Charybdim Adriatico se credens pelago, quasi per stagnum venit Methonen, ibique refocillato paululum corpusculo,

Et sale tabentes artus in littore ponens,
Per Maleam, et Cytheram, sparsasque per æquor
Cycladas,.... et crebris freta concita terris;
ÆNEID. I.

post Rhodum et Lyciam, tandem vidit Cyprium, ubi sancti et venerabilis Epiphanii pedibus provoluta, decem ab eo diebus retenta est; non in refectionem, ut ille arbitrabatur, sed in opus Dei, ut re comprobatum est. Nam omnia illius regionis lustrans monasteria, prout potuit, refrigeria sumptuum fratribus dereliquit, quos amor sancti viri de toto illuc orbe conduxerat. Inde brevi cursu transfretavit Seleuciam, de qua ascendens Antiochiam, sancti confessoris Paulini modicum caritate detenta, media hyeme, calente ardore fidei, femina nobilis, quæ prius eunuchorum manibus portabatur, asello sedens profecta est.

8. Omitto Cœles Syriæ, et Phœnicis iter (neque enim hodœporicon ejus disposui scribere): ea tantum loca

quand elle eut adoré là le divin Sauveur, franchissant les sables de Tyr, où Paul a fléchi le genou, elle parvint à Accon, maintenant appelée Ptolémaïs; puis, traversant les champs de Mageddo, témoins de la mort de Josué, elle pénétra dans la terre des Philistins. Ayant contemplé les ruines de Dor, ville autrefois puissante, et la tour de Straton, dont Hérode roi de Judée a fait au contraire une grande ville nommée Césarée en l'honneur de César Auguste, elle y visita la maison de Corneille devenue une église du Christ, ainsi que les humbles constructions de Philippe et la demeure des quatre vierges filles des prophètes. Après cela, elle entra dans Antipatride, forteresse à demi ruinée, à laquelle Hérode avait donné le nom de son père; ensuite dans Lydda, devenue Diospolis, célèbre par la résurrection de Dorcade et la guérison d'Enée. Non loin de là, elle vit Arimathie, le petit bourg de ce Joseph qui donna la sépulture au Seigneur; et Nobé, ville jadis sacerdotale, tombeau maintenant des prêtres massacrés; et Joppé, le port où s'embarqua Jonas dans sa fuite. S'il m'est permis de toucher aux fables des poëtes, c'est là qu'Andromède fut attachée aux rocs. Reprenant sa route, elle vint à Nicopolis, auparavant nommée Emmaüs, où le Seigneur fut reconnu dans la fraction du pain, et de la maison de Cléophas fit une église. Partant de cet endroit, elle monta à Bethoron, l'inférieure et la supérieure, villes bâties par Salomon, mais détruites plus tard par les vicissitudes des guerres. Saluant à droite Ajalon et Gabaon, où Josué fils de Navé combattant contre cinq rois, arrêta le soleil et la lune; puis, pour punir les Gabaonites de l'artifice qu'ils avaient mis en jeu dans le but d'obtenir son alliance, les condamna à porter l'eau et à couper le bois, elle fit une courte halte à Gabaa, ville détruite de fond en comble: le péché de ses habitants lui revint alors à la pensée, ainsi que la malheureuse femme mise en lambeaux, et les trois cents hommes de la tribu de Benjamin réservés à cause de l'Apôtre.

9. Mais pourquoi me retarder plus longtemps dans ce voyage? A droite elle salua le mausolée d'Hélène, cette reine des Adiabéniens qui fournit au peuple du froment dans un temps de famine. Elle fit son entrée à Jérusalem, ville au triple nom, Jebus, Salem, Jérusalem. Plus tard l'empereur Adrien Ælius la releva de ses ruines, et, de ce tas de cendres fit Ælia. Lorsque le proconsul de la Palestine, à qui la famille de Paule était parfaitement connue, eut fait préparer pour la recevoir le prétoire même, elle aima mieux se retirer dans une humble cellule. Elle se mit alors à parcourir les diverses stations de

nominabo, quæ sacris Voluminibus continentur. Beryto Romana colonia, et antiqua urbe Sidone derelicta, in Sareptæ littore Eliæ, III *Reg.* XVII, est ingressa turriculam, in qua adorato Domino Salvatore, per arenas Tyri, in quibus genua Paulus fixit, pervenit Acco, quæ nunc Ptolemais dicitur *Act.* XXI, 4; et per campos Mageddo, Josiæ necis conscios, intravit terram Philisthiim. Mirata ruinas Dor, urbis quondam potentissimæ; et versa vice, Stratonis turrim ab Herode rege (*Ascalonuita, seu magno*) Judææ in honorem Cæsaris Augusti Cæsaream nuncupatam, in qua Cornelii domum, Christi vidit Ecclesiam, et Philippi ædiculas, et cubicula quatuor virginum prophetarum. Deinde Antipatrida, semirutum oppidulum, quod de patris nomine Herodes vocaverat; et Lydam versam in Diospolim (*a*), Dorcadis atque Æneæ resurrectione, *Actor.* IX, ac sanitate inclytam. Haud procul ab ea Arimathiam viculum Joseph, qui Dominum sepelivit; et Nobe, urbem quondam sacerdotum, nunc tumulum occisorum; Joppen quoque, fugientis portum Jonæ, *Jon.* I, 2; et (ut aliquid perstringam de fabulis Poetarum) religatæ ad saxum Andromedæ spectatricem. Repetitoque itinere, Nicopolim, quæ prius Emmaus vocabatur, apud quam in fractionne panis cognitus Dominus, *Luc.* XXIV, 38, Cleophæ domum in Ecclesiam dedicavit. Atque inde proficiscens ascendit Bethoron inferiorem et superiorem, urbes a Salamone conditas, sed varia postea bellorum tempestate deletas; ad dexteram aspiciens Ajalon et Gabaon, ubi Jesus filius Nave contra quinque reges dimicans, soli imperavit et lunæ; et Gabaonitas ob dolos et insidias fœderis impetrati, in aquarios lignariosque damnavit. *Jos.* IX, 10. In Gabaa urbe usque ad solum diruta, paululum substitit, recordata peccati ejus, et concubinæ in frusta divisæ, et tribus Benjamin trecentos viros, propter Apostolum reservatos.

9. Quid diu moror? ad lævam mausoleo Helenæ derelicto, quæ Adiabenorum regina in fame populum frumento juverat, ingressa est Jerosolymam, urbem trinominem, « Jebus, Salem, Jerusalem, » quæ ab Ælio postea Hadriano de ruinis et cineribus civitatis in Æliam suscitata est. Cumque proconsul Palæstinæ, qui familiam ejus optime noverat, præmissis Apparitoribus jussisset parari prætorium, elegit humilem

(*a*) Non videtur cum S. Luca consentire. Illo enim in Actis Apostolorum in Joppe dicit resuscitatam a Petro Dorcadem, sive Tabitham: in Lydda autem paralytico Æneæ redditam valetudinem.

la ville sainte avec tant d'ardeur et de piété, qu'elle ne pouvait s'arracher aux unes que par la pensée de visiter les autres. Prosternée devant la croix, elle était en adoration comme si de ses yeux elle eût contemplé le Seigneur encore suspendu à ce bois sacré. Pénétrant dans le sépulcre où s'était accomplie la résurrection, elle baisait la pierre que l'ange avait écartée de l'entrée du monument. Elle collait ses lèvres avec des transports d'amour et de foi sur la place même où le corps du Seigneur avait reposé; on eût dit qu'elle appelait des eaux mystérieuses dans l'impatience de la soif. Ce qu'elle répandit là de larmes, de gémissements, de douleur profonde, tout Jérusalem en est témoin; témoin en est encore le Seigneur qu'elle priait. Au sortir du sépulcre, elle gravit les pentes de Sion, devenue une citadelle, un lieu d'observation. Cette ville fut jadis emportée et réédifiée par David. La première circonstance est consignée dans ce mot du prophète: « Malheur à toi, ville d'Ariel, » ce qui veut dire lion de Dieu; toi jadis si forte, « mais que David a domptée. » *Isa.* XXIX, 1. De celle qui a été construite, il est dit: « Ses fondements sont dans les tabernacles de Jacob. » *Psalm.* LXXXVI. 1. Il ne s'agit pas de ces portes que nous voyons aujourd'hui renversées et réduites en cendres, mais bien de ces portes contre lesquelles l'enfer ne prévaut pas, et qui donnent accès vers le Christ à la multitude des fidèles. Paule avait devant les yeux la colonne qui soutient le portique de l'Eglise, tachée du sang de Jésus-Christ, à laquelle il fut lié et flagellé, selon la tradition. On lui montrait le lieu où l'Esprit Saint était descendu sur les cent vingt disciples, réalisant l'oracle de Joel.

10. Après avoir distribué selon ses ressources de l'argent aux pauvres, aux serviteurs du même Dieu, elle prit la route de Bethléem; inclinant à droite, elle s'arrêta au tombeau de Rachel, qui lui rappelait la naissance de Benjamin, non avec ces paroles de la mère mourante: « Benoni, enfant de ma douleur; » *Genes.* XXXV, 18; mais avec le mot prophétique que le père fit entendre en esprit: « Enfant de ma droite. » Etant ensuite entrée à Bethléem, elle se rendit à la grotte du Sauveur. Or, à la vue de cet asile sacré de la Vierge, de cette étable où « le bœuf reconnut son maître, et l'âne la crèche de son Seigneur, » *Isa.* I, 3, en accomplissement de ce qu'a dit le même prophète: « Heureux celui qui sème sur les eaux foulées par le bœuf et l'âne, » *Ibid.* XXXII, 20, d'après les Septante, elle voyait des yeux de la foi, comme elle l'attestait en ma présence, l'enfant enveloppé de langes, le Seigneur vagissant dans la crèche, les Mages l'adorant, l'étoile brillant au-dessus de cette scène, la Mère Vierge, le père nourricier dans sa solli-

cellulam; et cuncta loca tanto ardore ac studio circumivit, ut nisi ad reliqua festinaret, a primis non posset abduci. Prostrataque ante Crucem, quasi pendentem Dominum cerneret, adorabat. Ingressa sepulcrum resurrectionis, osculabatur lapidem quem ab ostio monumenti amoverat angelus. Et ipsum corporis locum in quo Dominus jacuerat, quasi sitiens desideratas aquas, fideli ore lambebat. Quid ibi lacrymarum, quantum gemituum, quid doloris effuderit, testis est cuncta Jerosolyma; testis est ipse Dominus, quem rogabat. Unde egrediens ascendit *Sion*, quæ in *arcem*, vel *speculam* vertitur. Hanc urbem quondam expugnavit et reædificavit David. De expugnata scribitur: « Væ tibi, civitas Ariel, id est, leo Dei, et quondam fortissima, quam expugnavit David; » *Isai.* XXIX, 1; et de ea, quæ ædificata est, dictum est: « Fundamenta ejus in montibus sanctis; diligit Dominus portas Sion, super omnia tabernacula Jacob. » *Psalm.* LXXXVI. 1. Non eas portas quas hodie cernimus in favillam et cinerem dissolutas, sed portas quibus non prævalet infernus, et per quas credentium ad Christum ingreditur multitudo. Ostendebatur illi columna Ecclesiæ porticum sustinens, infecta cruore Domini, ad quam vinctus, dicitur flagellatus. Monstrabatur locus, ubi super centum viginti credentium animas Spiritus Sanctus descendisset, ut Joelis vaticinium compleretur.

10. Deinde pro facultatula sua, pauperibus atque conservis pecunia distributa, perrexit Bethleem; et in dextera parte itineris stetit ad sepulcrum Rachel, in quo Benjamin, non ut mater vocaverat moriens; « Benoni, hoc est, filius doloris mei; » *Gen.* XXXV, 18; sed ut pater prophetavit [al *prophetizavit*] in spiritu, « filium dextræ » procreavit; atque inde [al. *in*] Bethleem ingressa, et in specum Salvatoris introiens, postquam vidit sacrum Virginis diversorium, et stabulum in quo « agnovit bos possessorem suum, et asinus præsepe Domini sui; » *Isai.* I, 3; ut illud impleretur, quod in eodem Propheta scriptum est: « Beatus qui seminat super aquas, ubi bos et asinus calcant, » *Ibid.* XXXII, 20, *jux* LXX, me audiente jurabat cernere se oculis fidei infantem pannis involutum, vagientem in præsepi Dominum, Magos adorantes, stellam fulgentem desuper, matrem Virginem, *Matth.* II, nutricium sedulum, pastores nocte venientes ut viderent verbum quod factum erat; *Luc.* II, 16;

citude, les bergers venant pendant la nuit pour voir la parole qui s'était accomplie, *Luc.* II, 16, et déja préludant à ce début de Jean l'Evangéliste : « Au commencement était le Verbe..., et le Verbe s'est fait chair; » les petits enfants massacrés, Hérode dans sa rage, Joseph et Marie fuyant en Egypte. Mêlant alors les larmes et la joie, elle s'écriait : Salut, « Bethléem, maison du pain, » dans laquelle est né le pain qui est descendu du ciel. Salut, « Ephrata, région abondante, contrée fertile, » toi dont Dieu même est la fertilité. De toi Michée prophétisait jadis : « Bethléem, maison d'Ephrata, tu n'es pas la dernière des mille cités de Juda. De ton sein je ferai sortir celui qui doit être le chef d'Israël ; et sa sortie est dès le principe, dès les jours de l'éternité. Voilà pourquoi vous les laisserez jusqu'au temps de celle qui doit enfanter. Elle enfantera, et les restes de ses frères se tourneront vers les fils d'Israel. » *Mich.* v, 2, 3. En toi est né le prince qui a été engendré avant Lucifer; *Psalm.* CIX; dont la génération venant du Père précède tous les temps. L'origine de la race de David a toujours subsisté en toi, jusqu'à ce qu'une vierge ait enfanté; et les restes du peuple qui crut en Jésus-Christ se tournèrent alors vers les enfants d'Israël, et leur dirent en toute liberté : « C'est à vous d'abord que devait être annoncée la parole de Dieu; mais, puisque vous l'avez repoussée, puisque vous-mêmes vous jugez indignes de l'éternelle vie, voilà que nous allons vers les nations. » *Act.* XIII, 46. Le Seigneur avait dit : « Je ne suis venu que pour les brebis perdues de la maison d'Israël. » *Matth.* XV, 24. Alors furent accomplies ces paroles de Jacob concernant le Messie : « Un prince ne fera jamais défaut dans la race de Juda, un chef sortira toujours de cette famille, jusqu'à ce que vienne celui sur qui repose la promesse; et il sera l'attente des nations. » *Genes.* XLIX, 10, d'après les Septante. Voici l'admirable serment de David, l'engagement admirable qu'il contractait : « Je n'entrerai pas dans le tabernacle de ma maison, je ne monterai pas sur ma couche, je ne donnerai pas de sommeil à mes yeux, de relâche à mes paupières, de repos à mes tempes, jusqu'à ce que j'aie trouvé le lieu du Seigneur, le tabernacle du Dieu de Jacob. » *Psalm.* CXVI, 3 et seq. Puis il expose aussitôt l'objet de son désir, et de son regard prophétique il signale dans l'avenir celui que nous croyons dans le passé. « Voilà que nous l'avons entendu dans Ephrata, nous l'avons trouvé dans les champs de la forêt. » *Ibid.* 6. Le mot hébreu zo, comme vous me l'avez enseigné, ne désigne pas Marie mère du Seigneur, puisqu'il est du genre masculin. Voici ce que le prophète ajoute avec confiance : « Nous entrerons dans son tabernacle, nous

et jam tunc Evangelistæ Joannis principium dedicarent : « In principio erat Verbum, et Verbum caro factum est; » parvulos interfectos, Herodem sævientem, Joseph et Mariam fugientes in Ægyptum; mixtisque gaudio lacrymis, loquebatur : Salve *Bethleem*, *domus panis*, in qua natus est ille panis qui de cœlo descendit. Salve *Ephrata*, regio *uberrima*, atque καρποφόρε (al. καρποφόρα), cujus fertilitas Deus est. De te quondam Michæas vaticinatus est : « Et tu, Bethleem domus Ephrata, non minima es in millibus Juda. Ex te mihi egredietur qui sit princeps in Israel ; et egressus ejus ab initio a diebus æternitatis. Propterea dabis eos usque ad tempus parientis. Pariet, et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel. » *Mich.* v, 2, 3. In te enim natus princeps qui ante Luciferum genitus est; *Psal.* CIX; cujus de Patre nativitas omnem excedit ætatem. Et tamdiu in te Davidici generis origo permansit, donec virgo pareret, et reliquiæ populi credentis in Christum, converterentur ad filios Israel, et libere prædicarent : « Vobis oportebat primum loqui verbum Dei; sed quoniam repulistis illud, et indignos vos judicastis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes. » *Act.* XIII, 46. Dixerat enim Deus (al. *Dominus*) : « Non veni nisi ad oves perditas domus Israel. » *Matth.* XV, 24. Et eo tempore Jacob super eo verba completa sunt : « Non deficiet princeps ex Juda, et dux de femoribus ejus, donec veniat, cui repositum est, et ipse erit exspectatio gentium. » *Genes.* LXI, 10 *juxta* LXX. Bene David jurabat, bene vota faciebat dicens : « Si introiero in tabernaculum domus meæ, si ascendero in lectum strati mei, si dedero somnum oculis meis, et palpebris meis dormitationem et requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob; » *Ps.* CXXXI, 3, *et seqq* ; et statim quid desideraret exposuit, atque oculis prophetalibus, quem nos venisse jam credimus, ille venturum esse cernebat. « Ecce audivimus illam in Ephrata, invenimus eum in campis sylvæ. » *Ibid.* 6. ZO quippe sermo Hebraicus, ut te docente didici, non Mariam matrem Domini, hoc est αὐτὴν, sed ipsum, id est αὐτὸν significat. Unde loquitur confidenter : « Introibimus in tabernaculum ejus; adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus. » Et ego misera atque peccatrix, digna sum judicata deosculari præsepe, in quo Dominus parvulus vagiit? orare in spelunca, in qua virgo puerpera Dominum fudit infantem? Hæc

nous prosternerons sur la place où ses pieds se sont arrêtés. » Et moi misérable et pécheresse, j'ai mérité de baiser la crèche dans laquelle vagissait le Seigneur, enfant qui vient de naître, de prier dans cette grotte où la Vierge Mère a mis au monde le Seigneur! C'est ici mon repos, puisque c'est la terre natale de mon divin Maître; c'est ici que j'habiterai, puisque le Sauveur l'a choisie. « J'ai préparé ma lampe pour mon Christ. » *Psalm.* CXXXVII. 37. « Pour lui vivra mon âme, et ma race le servira. » *Psalm.* XXI, 31. Non loin de là, elle descendit à la tour d'Ader, ce qui veut dire « du troupeau, » auprès de laquelle Jacob paissait ses brebis, et les bergers veillant pendant la nuit eurent le bonheur d'entendre : « Gloire à Dieu dans les hauteurs célestes, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté. » *Luc.* II, 14. Tandis qu'ils veillent à la garde de leurs brebis, ils ont trouvé l'Agneau dont l'éclatante et divine toison a seule reçu la rosée du ciel dans la sécheresse de toute la terre, *Judic.* VI, dont le sang a effacé les péchés du monde et repoussé l'exterminateur de l'Egypte dès que celui-ci l'a vu sur les portes des maisons. *Exod.* XII.

11. Aussitôt après elle suit avec empressement l'ancienne route qui conduit à Gaza, qui signifie puissance ou richesse de Dieu; sans prononcer une parole, elle repasse dans son esprit comment l'eunuque éthiopien, figure anticipée des Gentils, change de couleur en quelque sorte, et, tandis qu'il relit l'ancien Testament, trouve la source de l'Evangile. De là elle se dirige vers la droite et passe de Bethsur à Escol, qui signifie grappe. *Num.* XIII. C'est de cet endroit que les explorateurs rapportèrent une grappe d'une merveilleuse grandeur, en témoignage de la fertilité de cette terre, et comme une figure éloignée de celui qui disait : « J'ai seul foulé le pressoir, et des nations il n'est pas un homme avec moi. » *Isa.* LXIII, 3. Un peu plus loin, elle entra dans les étroites cellules de Sara ; elle vit le berceau d'Isaac et les derniers vestiges du chêne sous lequel Abraham aperçut le jour du Christ et fut transporté d'allégresse. Reprenant son chemin elle monta à Chebron, la même que que Cariath-arbe, ce qui veut dire « la ville des quatre hommes, » Abraham, Isaac, Jacob, et selon l'opinion des Hébreux interprétant ainsi le livre de Josué, Adam le premier de tous, qu'ils supposent avoir été enseveli là; mais l'opinion commune veut que le quatrième soit Caleb, dont on montre à côté le tombeau. Après cette visite, elle ne voulut pas se rendre à Cariath-sepher, la ville des lettres; car, ayant trouvé l'esprit qui vivifie, elle dédaignait la lettre qui tue. Elle admirait de préférence les eaux supérieures et les eaux inférieures qui devinrent la possession d'Othoniel fils de Jephoné, au lieu de la terre australe et d'un pays aride; » *Judic.* I ; ces eaux ménagées avec soin arrosaient et fertilisaient les champs de l'ancienne Alliance : les péchés antérieurs étaient purifiés dans les eaux du baptême. Le lendemain, au lever du soleil, elle était

requies mea, quia Domini mei patria est. Hic habitabo, quoniam Salvator elegit eam. « Paravi lucernam Christo meo. » *Psal.* CXXXVII, 37. « Anima mea illi vivet, et semen meum serviet ipsi. » *Psal.* XXI, 31. Haud procul inde descendit ad turrim *Ader*, id est, *gregis* ; *Gen.* XXXV, 21 ; juxta quam Jacob pavit greges suos, et pastores nocte vigilantes audire meruerunt : « Gloria in excelsis Deo, et super terram pax hominibus bonæ voluntatis. » *Luc.* II, 14. Dumque servant oves, invenerunt Agnum, Dei puro et mundissimo vellere, quod in ariditate totius terræ cœlesti rore completum est; *Judic.* VI ; et cujus sanguis tulit peccata mundi, et exterminatorem Ægypti litus in postibus fugavit. *Exod.* XII.

11. Statimque concito gradu, cœpit per viam veterem pergere, quæ ducit Gazam, ad *potentiam* vel ad *divitias* Dei ; et tacita secum volvere quomodo Eunuchus Æthiops, gentium populos præfigurans, mutaverit pellem suam ; et, dum vetus relegit instrumentum, fontem reperit Evangelii. Atque inde ad dexteram transit. A Bethsur venit *Escol*, quæ in *botrum* vertitur. *Num.* XIII. Unde, in testimonium terræ fertilissimæ, et in typum ejus qui dicit : « Torcular calcavi solus, et de gentibus non est vir mecum, » *Isai.* LXIII, 3, exploratores botrum miræ magnitudinis portaverunt. *Num.* XIII. Nec post longum spatium intravit Saræ cellulas, videns incunabula Isaac, et vestigia quercus Abraham, sub qua vidit diem Christi, et lætatus est. Atque inde consurgens, ascendit Chebron, hæc est *Cariath-arbe*, id est, *oppidum virorum quatuor*, Abraham, Isaac, Jacob, et Adam magni, quem ibi conditum, juxta librum Jesu Nave Hebræi autumant ; licet plerique Caleb quartum putent, cujus ex latere memoria monstratur. His inspectis, noluit pergere ad *Cariath sepher*, id est, *viculum litterarum* ; quia contemnens occidentem litteram, repererat spiritum vivificantem. Magisque mirabatur superiores et inferiores aquas, quas Othoniel filius Jephone Kenez

sur le sommet du *Caphar Barrucha*, ce qui veut dire la vallée de la bénédiction. C'est jusqu'à ce lieu qu'Abraham accompagna le Seigneur. De ce point elle contemplait à ses pieds l'immense solitude, la terre où s'élevaient jadis Sodome et Gomorrhe, Adama et Seboïm; elle contemplait les villes embaumées d'Engaddi, et Segor, « la génisse étendue, » *Isa.* XV, auparavant nommée Bala, et plus tard Zoara, « la petite, » dans la langue des Syriens. Elle se souvenait de la caverne de Loth, et, versant des larmes, elle avertissait les vierges ses compagnes qu'il faut se tenir en garde contre le vin, dans lequel est la luxure, comme on le voit par l'origine des Moabites et des Ammonites. *Genes.* XIX.

12. Je m'arrête longtemps au midi, où l'épouse trouve l'époux se livrant au repos, où Joseph prit son repas avec ses frères. *Cant.* I; *Genes.* XLIII. Je reviens à Jérusalem par Thécué et Amos; alors je verrai la croix rayonnante du mont des Oliviers d'où le Sauveur remonta vers son Père. C'est là que chaque année était brûlée en holocauste à la gloire du Seigneur une vache rousse, dont la cendre répandue purifiait le peuple d'Israël. *Num.* XIX. C'est encore là que les Chérubins abandonnant le temple, d'après Ezéchiel, fondèrent l'Eglise du Seigneur. Etant ensuite entrée dans le tombeau de Lazare, elle visite de Marthe et de Marie la demeure hospitalière, Bethphage, « la villa des mâchoires des prêtres; » et le lieu où le poulain indocile de la gentilité reçut le frein de Dieu, et, marchant ensuite sur un chemin couvert des vêtements des apôtres, se prêta doucement à le porter sur son dos. Elle se rendait en droite ligne à Jéricho, s'entretenant en elle-même de cet homme blessé dont parle l'Evangile, de la cruelle insensibilité du prêtre et du lévite qui passèrent à côté de lui, et de la généreuse compassion du Samaritain, ce *gardien* véritable, qui le prit moitié mort, le plaça sur sa monture, pour le transporter à l'hôtellerie de l'Eglise. *Luc.* X. Elle passa à l'endroit appelé *Adomim*, ce qui signifie « des sangs, » parce que le sang était souvent répandu là par les incursions des voleurs. Elle salua le sycomore de Zachée, symbole des œuvres de pénitence; car on voit comment cet homme foulait aux pieds les prévarications antérieures, signalées par le sang et les ruines, comment du haut de ses vertus il contemplait l'élévaiton du Souverain Maître. Elle suivit ce chemin où se tenaient les aveugles qui recouvrèrent la lumière, et qui par là figuraient ceux de l'un et de l'autre peuple qui devaient croire au Seigneur. Elle entra donc à Jéricho, cette ville que Hiel fonda pour Abiram son premier né, et dont il posa les portes pour Ségub son dernier né. *Jos.* V, IV. Elle vit le camp de Galgala

pro australi terra et arida possessione susceperat, *Judic.* I, et quarum ductu, siccos prioris Instrumenti agros faciebat irriguos : ut redemptionem veterum peccatorum, in aquis baptismi reperiret. Altera die, orto jam sole, stetit in supercilio *Caphar Barucha*, id est *villæ benedictionis;* quem ad locum Abraham Dominum prosecutus est. Unde latam despiciens solitudinem, ac terram quondam Sodomæ et Gomorrhæ, Adamæ et Seboim; contemplata est balsami vineas in Engaddi, et Segor, vitulam consternantem, *Isai.* XV, quæ prius *Bala* vocabatur; et in *Zoaram*, id est *parvulam*, Syro sermone translata est. Recordabatur speluncæ Lot, et versa in lacrymas, virgines socias admonebat cavendum esse vinum, in quo est luxuria, cujus opus Moabitæ sunt, et Ammonitæ. *Gen.* XIX.

12. Diu hæreo in meridie, ubi sponsa cubantem reperit sponsum, et Joseph inebriatus est cum fratribus suis. *Cant.* I; *Gen.* XLV. Revertar Jerosolymam, et per Thecuam atque Amos, rutilantem montis Oliveti Crucem aspiciam, de quo Salvator ascendit ad Patrem, in quo per annos singulos Vacca rufa in holocaustum Domino cremabatur, et cujus cinis expiabat populum Israel; *Num.* XIX; in quo, juxta Ezechielem, Cherubim de Templo transmigrantes, Ecclesiam Domini fundaverunt. Post ingressa sepulcrum Lazari, Mariæ et Marthæ vidit hospitium; et « Bethphage, villam sacerdotalium maxillarum; » et locum in quo pullus lasciviens gentium, Dei frena suscepit, Apostolorumque stratus vestibus, mollia terga præbuit ad sedendum. Rectoque itinere descendebat Jericho, recogitans illum de Evangelio vulneratum, ac Sacerdotibus et Levitis, mentis feritate prætereuntibus, clementiam *Samaritæ*, id est, *custodis*; qui seminecem (al. *semivivum*) suo jumento impositum, ad stabulum Ecclesiæ deportavit. *Luc.* X. Et locum *Adomin* quod interpretur *sanguinum*, quia multus in eo sanguis crebris latronum fundebatur incursibus. Et arborem sycomorum Zachæi, id est, bona pœnitentiæ opera, quibus cruenta dudum et noxia rapinis, peccata calcabat; excelsumque Dominum de excelso virtutum intuebatur; et juxta viam cæcorum, *Matth.* XX, loca, qui receptis luminibus, utriusque populi credentis in Dominum, sacramenta præmiserant. Ingressa Jericho, vidit urbem quam fundavit Hiel in Abiram primogenito suo, et cujus portas posuit in Segub novissimo filiorum. *Jos.* V, 4. Intuita est castra Galgalæ, et acervum præputiorum,

le monticule des incirconcis, le mystère de la seconde circoncision, les douze pierres qui furent tirées du lit du Jourdain, représentant les douze apôtres, fondements de l'Eglise; puis encore cette fontaine aux eaux stériles et pleines d'amertume qui symbolisaient l'ancienne loi, et que le véritable Elisée rendit par sa vertu douces et fécondantes. IV *Reg.* II. La nuit étant à peine passée, elle vint avec une ardeur impatiente au bord du Jourdain; debout sur la rive du fleuve comme le soleil se levait, elle adora le soleil de justice, se souvenant des prêtres qui passèrent le Jourdain à pied sec, *Jos.* III, des eaux qui s'arrêtèrent des deux côtés, sur l'ordre d'Elie et d'Elisée, pour laisser un chemin libre; IV, *Reg.* II; comment le Seigneur a purifié par son baptême les eaux troublées du déluge et souillées par le passage du genre humain tout entier.

13. Je me laisserais entraîner trop loin si je voulais parler de la vallée d'*Achor*, la vallée « du tumulte et des troubles, » où furent condamnés le vol et l'avarice; *Jos.* V; et de *Bethel*, « maison de Dieu, » où sur la terre nue dormit Jacob nu et pauvre; c'est là qu'ayant placé sous sa tête cette pierre que Zacharie nous représente ayant sept yeux, *Zach.* III, et qu'Isaïe appelle la pierre angulaire, *Isa.* XXVIII, il vit une échelle qui montait jusqu'au ciel, au haut de laquelle le Seigneur était appuyé, *Genes.* XXVIII, tendant à ceux qui montaient une main secourable, et repoussant en bas les négligents. Elle vénéra de plus dans cette région, sur la montagne d'Ephraïm, le tombeau de Josué fils de Navé, et celui d'Eléazar fils du grand-prêtre Aaron : l'un enseveli dans Tamnathsare sur la partie septentrionale de la montagne de Gaas; l'autre à Gabaa, possession de son fils Phinées. Elle fut saisie d'admiration en voyant que le distributeur de la terre promise avait pris pour lui une contrée âpre et montagneuse. Pourquoi rappeler Silo, où l'on montre encore aujourd'hui un autel ruiné, et cet enlèvement accompli par les Benjamites longtemps avant celui des Sabines par Romulus? Elle se rendit à *Sichem*, et non *Sichar*, comme beaucoup lisent par erreur, ville maintenant appelée Néapolis, construite sur les flancs du mont Garizim autour du puits de Jacob, et devenue plus tard une Église. C'est au bord de ce puits que le Seigneur se reposa, tourmenté par la faim et la soif, mais pour être rassasié par la foi de la Samaritane. *Joan.* IV. Cette femme avait eu cinq maris, les cinq livres de Moïse, et se vantait d'en avoir un sixième; mais elle abandonna l'erreur de Dosithée, pour reconnaître le vrai Messie, le vrai Sauveur. De cette ville, après avoir vu les tombeaux des douze Patriarches, Paule vint à Sébaste, c'est-à-dire à Samarie, dont Hérode avait changé le nom en l'honneur d'Auguste, mais avec le mot grec. Là sont ensevelis les prophètes Elisée et Abdias, ainsi que Jean

et secundæ circumcisionis mysterium; et duodecim lapides qui de Jordanis illuc translati alveo, duodecim Apostolorum fundamenta firmaverant; et fontem quondam Legis amarissimum et sterilem, quem verus Elisæus sua condivit sapientia, et in dulcorem ubertatemque convertit. IV *Reg.* II. Vix nox transierat, ferventissimo æstu venit ad (al *in*) Jordanem; stetit in ripa fluminis, et orto sole, solis justitiæ recordata est; quomodo in medio amnis alveo sicca sacerdotes posuerint vestigia; *Jos.* III; et ad Eliæ et Elisæi imperium, stantibus ex utraque parte aquis, iter unda præbuerit; IV *Reg.* II; pollutasque diluvio aquas, et totius humani generis intersectione maculatas, suo Dominus mundaverit baptismate.

13. Longum est, si velim de valle *Achor* dicere, id est, *tumultus atque turbarum*, in qua furtum et avaritia condemnata est; *Jos.* VII; et de *Bethel*, *Domo Dei*, in qua super nudam humum nudus et pauper dormivit Jacob; et posito subter caput lapide, qui in Zacharia septem oculos habere describitur, *Zach.* III, et in Isaia lapis dicitur angularis, *Isai.* XXVIII, vidit scalam usque ad cœlum tendentem, in qua Dominus desuper innitebatur, *Gen.* XXVIII, ascendentibus porrigens manum, et negligentes de sublimi præcipitans. Sepulcra quoque in monte Ephraim Jesu filii Nave, et Eleazari filii Aaron Sacerdotis, e regione venerata est: quorum alter conditus est in Tamnathsare (al. *Thammitsare*) a septentrionali parte montis Gaas; alter in Gabaa (Mss. *Gaab*) filii sui Phinees. Satisque mirata est quod distributor possessionum sibi montana et aspera delegisset. Quid narrem Silo, in qua altare dirutum hodieque monstratur, et raptum Sabinarum a Romulo, tribus Benjamitica (al. *Benjaminitica*) præcucurrit? Transivit *Sichem*, non ut plerique errantes legunt *Sichar*, quæ nunc *Neapolis* appellatur, et ex latere montis Garizim extructam circa puteum Jacob intravit Ecclesiam; super quo residens Dominus, sitiensque et esuriens, Samaritanæ fide satiatus est; *Joan.* IV; quæ quinque Mosaicorum voluminum viris, sextoque, quem se habere jactabat, errore Dosithei derelicto, verum Messiam, et verum reperit Salvatorem. Atque inde divertens, vidit duo-

Baptiste, le plus grand de tous ceux qui sont nés de la femme. Des prodiges étranges la jetaient dans l'épouvante et la consternation; elle voyait les démons grincer des dents sous l'étreinte de diverses tortures, et devant les tombeaux des saints les hommes hurler à la façon des loups, aboyer comme les chiens, rugir comme les lions, siffler comme les serpents, mugir comme les taureaux; les uns faire tournoyer leur tête, les autres aller de leur occiput toucher la terre par derrière; des femmes suspendues par un pied, sans que rien se dérangeât dans leurs vêtements. Elle était touchée de compassion pour tous ces êtres, elle versait des larmes sur chacun, implorant pour eux la miséricorde du Christ. Quoique faible, elle gravit la montagne à pied; là sont deux grottes où le prophète Abdias, dans un temps de persécution et de famine, fournit du pain et de l'eau à cent prophètes. III *Reg.* XVIII. De là elle parcourut rapidement la petite ville de Nazareth, cette mère nourricière du Seigneur; Cana et Capharnaum, théâtres habituels de ses miracles; le lac de Tibériade, sanctifié par la navigation du Sauveur; la solitude où plusieurs milliers d'auditeurs furent rassasiés avec un petit nombre de pains, dont les restes remplirent encore les corbeilles des douze tribus d'Israël. Elle s'éleva sur la montagne du Thabor où s'accomplit le mystère de la transfiguration. Elle apercevait au loin les cimes d'Hermon et d'Hermoniim; les vastes campagnes de la Galilée, dans lesquelles Sisara fut terrassé avec toute son armée par Barach; *Judic.* IV, et le torrent de Cisson, qui roule au milieu de la plaine; et la bourgade de Naïm, où le fils de la veuve fut ressuscité. Le jour viendrait à me manquer plus tôt que le sujet, si je voulais énumérer toutes les courses que la vénérable Paule fit avec un merveilleux sentiment de foi.

14. Je passerai maintenant en Egypte, m'arrêtant à peine à Socoth près de la source de Samson, cette source qui jaillit d'une dent molaire. *Judic.* XV. J'y tremperai ma bouche altérée, afin qu'après avoir ranimé mes forces, je puisse visiter Morasthim, tombeau jadis du prophète Michée, une église aujourd'hui. Je laisserai sur

decim Patriarcharum sepulcra; et *Sebastem*, id est Samariam, quæ in honorem Augusti ab Herode Græco sermone *Augusta* est nominata. Ibi siti sunt Elisæus et Abdias Prophetæ; et (quo major inter natos mulierum non fuit) Joannes Baptista. Ubi multis intremuit consternata mirabilibus; namque cernebat variis dæmones rugire cruciatibus, et ante sepulcra sanctorum ululare homines more luporum, vocibus latrare canum, fremere leonum, sibilare serpentum, mugire taurorum. Alios rotare caput, et post tergum terram vertice tangere, suspensisque pede feminis, (*a*) vestes non defluere in faciem. Miserebatur omnium, et per singulos effusis lacrymis, Christi clementiam deprecabatur. Et sicut erat invalida, ascendit pedibus montem, in cujus duabus speluncis, persecutionis et famis tempore, Abdias propheta centum prophetas aluit pane et aqua. III *Reg.* XVIII. Inde cito itinere percucurrit Nazareth, nutriculam Domini; Cana (Mss. *Chanaam*) et Capharnaum, signorum ejus familiares; lacum Tyberiadis, navigante Domino sacrificatum; solitudinem, in qua multa populorum millia paucis saturata sunt panibus, et de reliquis vescentium repleti sunt cophini duodecim tribuum Israel. Scandebat montem Thabor, in quo transfiguratus est Dominus. Aspiciebat procul montes Hermon et Hermoniim, et campos latissimos Galilææ, in quibus Sisara et omnis exercitus ejus, Barach vincente, postratus est; *Judic.* IV; torrens Cison, qui mediam planitiem dividebat; et oppidum juxta Naim, in quo viduæ suscitatus est filius, monstrabatur. Dies me prius quam sermo deficiet, si voluero cuncta percurrere quæ Paula venerabilis fide incredibili pervagata est.

14. Transibo ad Ægyptum; et in Sochoth, atque apud fontem Samson, quem de molari maxillæ dente produxit, *Judic.* XV, 19, subsistam parumper; et arentia ora colluam, ut refocillatus videam Morasthim, sepulcrum quondam Micheæ prophetæ, nunc Ecclesiam. Et ex latere derelinquam Chorreos et Gettheos, Maresa,

(*a*) Insigni mendo, quod neque Martianæus animadvertit, erat in plerisque emnibus editis ac Mss. libris absque negandi particula, *vestes defluere in faciem*. Nos Cisterciensis cod. admonuit, utque constaret prodigii veritas, contextus orationis persuasit. Accessit ad lectionis fidem asserendam Hilarii locus lib. contra Constantium num. 8, quem Hieronymus heic pene exscripsit. « Veneranda ossa Martyrum quotidie testimonio sunt, dum in his dæmones mugiunt, dum ægritudines depelluntur, dum admirationum opera cernuntur, elevari sine laqueis corpora, et suspensis pede feminis, VESTES NON DEFLUERE IN FACIEM etc. Sulpitius quoque de S. Martino dialog. 3. « Cerneres miseros diverso exitu perurgeri, hos sublatis in sublime pedibus, NEC tamen vestes defluere super faciem, ne faceret verecundiam nudata pars corporum etc. » Vide si lubet et S. Paulinum in Natal. 7. S. Felicis. Quibus addendus alter est Benedictus Paulinus Petrocorius in Vita S. Martini lib. V.

Inter inane reus pendens et in aere tortor
Porrectis sursum pedibus, constricta rejectis
Vellera vestitus tectis hærentia membris,
Ne flexu curvata suo vel lapsa retrorsum
Nudarent turpes appensi corporis artus. (*Edit. Mign.*

ma route les Cherréens et les Getthéens, Maresa, l'Idumée et Lachis; traversant les sables sans consistance qui se dérobent sous les pieds des passants, puis la vaste et morne solitude du désert, j'arrive au fleuve d'Egypte qui se nomme *Sior*, ce qui veut dire « aux eaux bourbeuses. » Je franchis encore les cinq cités égyptiennes qui parlent la langue de Chanaan, *Isa.* XIX, et la terre de Gessen, et les champs de Tanis, où Dieu opéra des merveilles et la ville de No, qui dans la suite est devenue Alexandrie, et Nitrie, cette bourgade du Seigneur, où les souillures d'un si grand nombre d'hommes sont chaque jour lavées dans le nitre le plus pur. Quand Paule fut en vue de cette bourgade, comme le saint et vénérable évêque, le confesseur Isidore, vint à sa rencontre avec des foules innombrables de moines, dont beaucoup étaient investis de la dignité du sacerdoce ou bien engagés dans les ordres inférieurs, elle en éprouva sans doute une grande joie, puisque cela tournait à la gloire de Dieu; mais elle se déclarait indigne de pareils témoignages d'honneur. Irais-je rappeler ici les noms des Macaire, des Arcène, des Sérapion, et de tant d'autres colonnes du Christ? Quel est celui dont elle n'aborda pas la cellule, aux pieds duquel elle ne se prosterna pas? Dans chaque saint, elle croyait voir le Christ lui-même; et, les hommages qu'elle leur rendait, elle était heureuse de les rapporter au Seigneur. Ferveur admirable, énergie qu'on a de la peine à se persuader dans une femme! Oubliant son sexe et la faiblesse de son corps, elle eût voulu se fixer avec ses suivantes dans ce séjour peuplé de tant d'austères vertus. Et peut-être l'eût-elle obtenu de leur bienveillance, vu l'accueil dont elle était l'objet, si l'amour des saints Lieux ne l'eût emporté dans son âme. A raison des extrêmes chaleurs de ces contrées, elle prit la mer à Péluse pour se rendre à Maïoma, et la traversée fut si rapide que vous eussiez dit le vol d'un oiseau. Bientôt après elle regagna la sainte demeure de Bethléem, avec l'intention de ne plus la quitter; pendant trois ans elle habita une étroite maison, jusqu'à ce qu'elle eût construit des cellules, des monastères, des hôtelleries pour les diverses classes d'étranges, sur les bords de cette même route où Marie et Joseph n'avaient pas trouvé d'asile.

15. Venons-en maintenant à la description, plus ample de ses vertus, qui formaient son bien propre; et dans cette description, je déclare devant Dieu, mon témoin et mon juge, que je n'ajouterai rien, que je n'amplifierai rien à la manière des panégyristes; que je retrancherai plutôt, pour ne rien dire qui paraisse incroyable, pour n'être pas soupçonné par les détracteurs de profession, par les envieux à la dent meurtrière, de me livrer à l'invention et d'orner de couleurs factices l'oiseau dont Esope a parlé. La première vertu que le christianisme nous enseigne, c'est l'humilité. La sienne était si profonde que celui

Idumæam et Lachis; et per arenas mollissimas pergentium vestigia subtrahentes, latamque eremi vastitatem, veniam ad Ægypti fluvium *Sior*, qui interpretatur *turbidus*; et quinque Ægypti transeam civitates, quæ loquuntur lingua Chananitide, *Isai.* XIX, et terram Gessen, et campos Taneos, in quibus fecit Deus mirabilia; et urbem No, quæ postea versa est in Alexandriam; et oppidum Domini Nitriam, in quo purissimo virtutum nitro sordes lavantur quotidie plurimorum. Quod cum vidisset, occurrente sibi sancto et venerabili Episcopo Isidoro Confessore, et turbis innumerabilibus Monachorum, ex quibus multos Sacerdotalis et Leviticus sublimabat gradus, lætabatur quidem ad gloriam Domini, sed se indignam tanto honore fatebatur. Quid ergo (al. *ego*) narrem Macarios, Arsenios, Serapionas, et reliqua columnarum Christi nomina? Cujus non intravit cellulam? quorum pedibus non advoluta est? Per singulos sanctos Christum se videre credebat; et quidquid in illos contulerat, in Dominum se contulisse lætabatur. Mirus ardor, et vix in femina credibilis fortitudo, Oblita sexus et fragilitatis corporeæ, inter tot millia Monachorum cum puellis suis habitare cupiebat. Et forsitan cunctis eam suscipientibus, impetrasset, ni majus sanctorum Locorum retraxisset desiderium. Atque propter ferventissimos æstus de Pelusio Maiomam navigatione perveniens, tanta velocitate reversa est ut avem putares. Nec multo post in sancta Bethleem mansura perpetuo, angusto per triennium mansit hospitiolo, donec exstrueret cellulas ac monasteria, et diversorum peregrinorum juxta viam conderet mansiones, in qua Maria et Joseph hospitium non invenerant. Huc usque iter ejus descriptum sit, quod multis virginibus et filia comite, peragravit.

15. Nunc virtus latius describatur, quæ ipsius propria est, et in qua exponenda, Deo judice ac teste, profiteor me nihil addere, nihil in majus attollere more laudantium; sed ne rerum excedam fidem (al. *finem*), multa detrahere; et ne apud detractores, et genuino me semper dente rodentes, fingere puter, et

qui n'aurait jamais vu cette illustre Romaine, s'il eût accompli le désir de la visiter, n'eût jamais cru que c'était elle et l'eût prise pour la dernière de ses servantes. Entourée qu'elle était de nombreux chœurs de vierges, elle se tenait toujours par son vêtement, sa voix, son extérieur et son attitude au plus humble rang. Jamais, depuis la mort de son mari jusqu'à ce qu'elle mourût elle-même, elle ne prit son repas avec un homme, quelque saint qu'elle pût le juger et quoiqu'il fût investi de la dignité pontificale. Elle ne fit usage des bains que sous la menace d'un danger réel. Elle n'accepta jamais une couche molle, pas même dans les plus grandes ardeurs de la fièvre; c'est sur la terre la plus dure, recouverte même d'un cilice, qu'elle reposait, si toutefois on peut appeler repos l'exercice non interrompu de la prière, qui de la nuit faisait la prolongation du jour; elle réalisait cette parole du Psalmiste : « Chaque nuit je laverai ma couche, j'arroserai mon lit de mes larmes. » *Psalm.* VI, 7. Ses yeux en étaient comme une source intarissable; elle pleurait tellement les plus légères fautes qu'on eût pu la croire coupable des plus grands crimes. Comme nous l'avertissions bien souvent d'épargner sa vue, de la conserver au moins pour la lecture de l'Evangile, elle répondait : Je ne saurais assez flétrir ce visage que j'ai si fréquemment peint, méconnaissant l'ordre de Dieu, de vermillon, de céruse et d'autres poisons. Il faut affliger ce corps longtemps nourri dans les délices. Ce rire qui ne tarissait pas doit être réparé par des pleurs intarissables. Les étoffes moelleuses et les riches soieries exigent maintenant les rudes cilices. Après avoir tant cherché les moyens de plaire à la créature, je veux désormais plaire à Jésus-Christ. — Si j'entreprenais de louer la chasteté de cette femme, parmi tant d'éclatantes vertus, on m'accuserait d'exubérance; car, alors même qu'elle vivait dans le monde, elle était le modèle de toutes les matrones romaines, elle se conduisait de telle façon que jamais elle n'eût à souffrir la moindre atteinte de la langue des médisants. Rien de plus compatissant que son âme, rien de plus doux envers les petits. Elle ne recherchait certes pas les puissants de la terre; mais elle ne repoussait pas non plus avec dédain ces pauvres esclaves de l'orgueil et de la vaine gloire. Voyait-elle un indigent, elle le secourait; un riche, elle l'exhortait à la bienfaisance. Sa générosité seule dépassait les bornes. Non contente de donner son revenu, elle avait souvent recours à des emprunts pour n'avoir à rester sourde devant aucune prière. J'avoue mon erreur; lorsque je la voyais excéder dans ses largesses, je l'en reprenais, en lui rappelant ces paroles de l'Apôtre : « Il ne faut pas que le soulagement soit pour les autres et la tribulation pour vous; qu'il y ait compensation dans le temps présent, de telle sorte que votre abondance supplée à leur dénue-

cornicem Æsopi alienis coloribus adornare. Quæ prima Christianorum virtus est, tanta se humilitate dejecit ut qui eam non vidisset, et pro celebritate nominis videre gestisset, ipsam esse non crederet, sed ancillularum ultimam. Et cum freqnentibus choris virginum cingeretur, et veste et voce et habitu et incessu minima omnium erat. Nunquam post viri mortem usque ad diem dormitionis suæ cum ullo comedit viro, quamvis eum sanctum et in pontificali sciret culmine constituum. Balneas, nisi periclitans, non adiit. Mollia, etiam in gravissima febre, lectuli strata non habuit; sed super durissimam humum, stratis ciliciolis, quiescebat, si tamen illa quies dicenda est, quæ jugibus pene orationibus dies noctesque jungebat (Mss. *jungebatur*); illud implens de Psalterio : « Lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo. » *Psal.* VI, 7. In qua fontes crederes lacrymarum ita levia peccata plangebat; ut illam gravissimorum criminum crederes ream. Cumque a nobis crebrius moneretur ut parceret oculis, et eos servaret Evangelicæ lectioni, aiebat : Turpanda est facies, quam contra Dei præceptum purpurisso et cerussa et stibio sæpe depinxi. Affligendum corpus, quod multis vacavit deliciis. Longus risus, perpeti compensandus est fletu. Mollia linteamina et serica pretiosissima, asperitate cilicii commutanda. Quæ viro et sæculo placui, nunc Christo placere desidero. Si inter tales tantasque virtutes castitatem in illa voluero prædicare, superfluus videar; in qua etiam cum sæcularis esset, omnium Romæ matronarum exemplum fuit, quæ ita se gessit ut nunquam de illa etiam maledicorum quidquam auderet fama confingere. Nihil animo ejus clementius, nihil erga humiles blandius fuit. Non appetebat (Ms. *appellabat*) potentes; nec tamen superbos et gloriolam quærentes, fastidio despiciebat. Si pauperem videbat, sustentabat; si divitem, ad benefaciendum hortabatur. Liberalitas sola excedebat modum. Et usuras tribuens, versuram quoque sæpius faciebat, ut nulli stipem rogantium denegaret. Fateor errorem meum; cum (al. *cur*) in largiendo esset profusior, arguebam, illud proferens de Apostolo : « Non ut aliis sit refrigerium, vobis (al. *nobis*) autem tribu-

ment, et qu'à votre dénuement supplée leur abondance. » II *Corinth.* VIII, 13. Je lui rappelais aussi ce que le Sauveur a dit dans l'Evangile : « Quelqu'un a-t-il deux tuniques, qu'il en donne une à celui qui n'en a pas. » *Luc.* III, 11. Elle devait songer, lui disais-je encore, à pouvoir continuer de faire ce qu'elle faisait avec tant de bonheur. Je lui tenais beaucoup de raisonnements du même genre, auxquels elle répondait victorieusement avec une admirable réserve, en bien peu de mots : elle prenait Dieu à témoin qu'elle faisait tout en son nom, que son vœu le plus cher était de mourir dans la dernière indigence, de ne pas laisser à sa fille une seule obole, d'être enveloppée lors de ses funérailles dans un linceul d'emprunt. Elle ajoutait enfin : Si je demande, beaucoup s'empresseront de me donner ; mais, si ce pauvre mendiant ne reçoit pas de moi qui puis le secourir, serait-ce avec ce que m'accorderont les autres, et s'il meurt ainsi, qui sera responsable de sa mort? Je la voulais plus prudente dans l'administration de ses biens : elle, plus ardente dans sa foi, s'attachait au Sauveur de toute son âme ; pauvre en esprit, elle suivait le Maître pauvre, lui rendant ce qu'elle en avait reçu, et s'appauvrissant en réalité. Elle a fini par atteindre le but qu'elle s'était proposé, elle a laissé sa fille chargée de grandes dettes, que celle-ci compte bien payer, non par ses propres forces, mais par la miséricorde de Jésus-Christ.

16. La plupart des matrones comblent ordinairement de leurs dons ceux qui les proclameront à pleine bouche ; c'est sur un petit nombre qu'elles concentrent leurs générosités, elles ne tendent pas la main aux autres. Paule était absolument exempte de ce travers ; elle distribuait son argent sans acception de personnes, mais avec discernement, donnant à chacun le nécessaire, et non le superflu. Jamais un pauvre ne la quitta les mains vides. Elle parvenait à cela, non par la grandeur de ses richesses, mais par la manière dont elle les dispensait ; elle redisait toujours : « Heureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde ; » *Matth.* V. 7 ; « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint le péché ; » *Eccli.* XVI, 9 ; « Faites-vous des amis avec des richesses iniques, des amis qui vous reçoivent dans les tabernacles éternels ; » *Luc.* XXVI, 9 ; « Faites l'aumône, et voilà que tout deviendra pur pour vous. » *Ibid.* 12. Elle citait les paroles de Daniel avertissant le roi Nabuchodonosor de racheter ses péchés par des aumônes. *Dan.* IV. Elle ne voulait pas dépenser son argent pour les pierres qui sont destinées à passer avec la terre et le monde ; elle préférait le consacrer à ces pierres vivantes qui roulent sur la terre, *Zach.* IX, d'après les Septante, et qui servent à construire la cité du grand roi, comme il est dit dans l'Apocalypse, XVI, qui de plus sont changées en saphirs, en émeraudes, en jaspes, et les autres

latio ; sed ex æqualitate in hoc tempore, ut vestra abundantia sit ad illorum inopiam, et illorum abundantia sit ad vestram inopiam. » II *Cor.* VIII, 13. Et hoc de Evangelio Salvatoris : « Qui habet duas tunicas, det alteram non habenti. *Luc.* III, 11. Et providendum esse, ne quod libenter faceret, semper facere non posset ; multaque hujuscemodi, quæ illa mira verecundia, et sermone parcissimo dissolvebat, testem invocans Deum, se pro illius nomine cuncta facere, hoc et habere voti, ut mendicans ipsa moreretur ; ut unum nummum filiæ non dimitteret, et in funere suo aliena sindone involveretur. Ad extremum inferebat : Ego si petiero, multos inveniam qui mihi tribuant ; iste mendicans si a me non acceperit, quæ ei possum etiam de alieno tribuere, et mortuus fuerit, a quo ejus anima requiretur? Ego cautiorem in re familiari esse cupiebam ; sed illa ardentior fide, toto Salvatori animo jungebatur, et pauperem Dominum, pauper spiritu sequebatur, reddens ei quod acceperat, pauper pro ipso effecta. Denique consecuta est quod optabat, et in grandi ære alieno filiam dereliquit, quod huc usque debens non suis viribus, sed Christi se confidit misericordia reddituram.

16. Solent pleræque matronarum buccinatoribus suis dona conferre, et in paucos largitate profusa, manum a cæteris retrahere : quo illa omnino carebat vitio ; ita enim singulis suam pecuniam dividebat ut singulis necessarium erat, non ad luxuriam, sed ad necessitatem. Nemo ab ea pauperum vacuus reversus est. Quod obtinebat, non divitiarum magnitudine, sed prudentia dispensandi, illud semper replicans : « Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur ; *Matth.* V, 7 ; et : « Sicut aqua extinguit ignem, ita eleemosyna extinguit peccatum ; « *Eccli.* XVI, 9 ; et : « Facite vobis amicos de iniquo mamona, qui vos recipiant in æterna tabernacula ; « *Luc.* XVI, 9 ; et : « Date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis. » *Ibid.* 12. Et verba Danielis, regem Nabuchodonosor monentis (al. *sermone monentis*) ut eleemosynis redimeret peccata sua. *Dan.* IV. Nolebat in his lapidibus pecuniam effundere, qui cum terra et sæculo transituri sunt, sed in vivis lapidibus, qui volvuntur super ter-

sortes de pierreries mentionnées par l'Ecriture.

17. Mais de telles vertus peuvent être partagées avec un petit nombre, et le diable sait bien qu'elles n'occupent pas la cime de la perfection. De là ce qu'il dit au Seigneur, après que Job eut perdu tous ses biens, que sa maison fut en ruine et ses enfants tués : « Peau pour peau, et l'homme donnera tout ce qu'il possède pour sauver sa vie. Mais étendez sur lui votre main, touchez ses os et sa chair; vous verrez alors s'il ne vous bénit pas seulement en face. » Nous savons que beaucoup ont fait l'aumône, mais sans rien donner de leur propre corps; qu'après avoir secouru les pauvres ils se sont laissé dominer par la volupté, blanchissant ainsi les dehors, tandis que l'intérieur ne renfermait que des cadavres. Telle n'était pas notre Paule; sa compassion allait si loin qu'elle dépassait presque toute mesure, et qu'elle contractait des infirmités par l'excès de son travail et de ses jeûnes. Les jours de fête exceptés, elle assaisonnait à peine ses aliments avec de l'huile; et ce trait seul nous montre ce qu'elle pensait du vin, des autres liqueurs, des poissons, du lait, du miel, des œufs, et des autres choses qui flattent le goût. Plusieurs se regardent comme poussant l'abstinence au dernier point quand ils se contentent d'une telle nourriture; ils s'imaginent pouvoir s'en rassasier sans aucun danger pour la continence.

18. Les vertus sont toujours exposées à l'envie; « la foudre, comme dit d'Horace, frappe les plus hautes montagnes. » Et ce n'est pas étonnant que je dise cela des hommes, quand la jalousie des Pharisiens crucifia le Seigneur lui-même. Tous les saints ont eu des jaloux ; le serpent se glissa dans le paradis, et c'est par sa jalousie que la mort est entrée dans le monde. *Sap.* II. Le Seigneur lui avait aussi suscité l'Iduméen Adad qui la soufflèterait pour l'empêcher de s'exalter; III *Reg.* II; cet aiguillon de la chair qui doit nous avertir sans cesse, II *Corinth.* XII, et qui pour elle était un correctif à la grandeur de ses vertus; car, en les comparant aux vices des autres femmes, elle aurait pu sans cela se croire établie dans un rang supérieur. Je disais qu'il fallait savoir céder à la tempête, se dérober aux coups de l'envie; ce que du reste avaient fait Jacob à l'égard d'Esaü son frère, et David devant la haine implacable de Saül : le premier se retira dans la Mésopotamie ; le second se joignit à des hommes de race étrangère, aima mieux être sous la dépendance des ennemis que des envieux. Elle répondait à cela : Vous auriez raison si le diable n'était pas partout, luttant contre les serviteurs et les servantes de Dieu, ne les précédait pas dans leur fuite; si d'ailleurs je n'étais pas enchaînée par l'amour des saints Lieux, si je devais retrouver dans quelque autre partie du monde ma chère Bethléem. Et pourquoi ne triom-

ram, *Zach.* IX, *juxta LXX*, de quibus in Apocalypsi Joannis, civitas magni regis exstruitur ; quos in saphirum et smaragdum et jaspidem, et cæteras gemmas esse vertendos, Scriptura commemorat.

17. Verum hæc possunt esse communia cum paucis; et scit diabolus non in summo virtutum culmine posita. Unde loquitur ad Dominum, post amissam Job substantiam, post eversam domum, post liberos interfectos : « Corium pro corio, et omnia quæ habuerit homo, dabit pro anima sua. Sed extende manum tuam, et tange ossa ejus et carnes, nisi in faciem benedixerit tibi. » *Job.* II, 4. Scimus plerosque dedisse eleemosynam, sed de proprio corpore nihil dedisse ; porrexisse egentibus manum, sed carnis voluptate superatos, dealbasse ea quæ foris erant, et intus plenos fuisse ossibus mortuorum. At non Paula talis, quæ tantæ continentiæ fuit ut prope mensuram excederet, et debilitatem corporis nimiis jejuniis ac labore contraheret. Quæ, exceptis diebus festis, vix oleum in cibo caperet, ut ex hoc uno æstimetur, quid de vino et liquamine, et piscibus, et lacte, et melle, et ovis, et reliquis, quæ gustui suavia sunt, judicarit. In quibus sumendis quidam se abstinentissimos putant; et si his ventrem ingurgitaverint, tutam pudicitiam suspicantur.

18. Semper quidem virtutes sequitur invidia, « feriuntque summos Fulgura montes » (*ex Horatio*). Nec mirum si hoc de hominibus loquar, cum etiam Dominus noster Pharisæorum zelo sit crucifixus, et omnes sancti æmulos habuerint, in paradiso quoque serpens fuerit, cujus invidia mors introivit in orbem terrarum. *Sap.* II. Suscitaverat ei Dominus Adad Idumæum, qui eam colaphizaret, ne se extolleret; III *Reg.* XI; et quasi quodam stimulo carnis sæpius admonebat, II *Cor.* XII, ne magnitudo virtutum altius raperet, et aliarum vitiis feminarum, se in excelso crederet constitutam. Ego aiebam livori esse cedendum, et dandum insaniæ locum ; quod fecisset Jacob in fratre suo Esau, et David in pertinacissimo inimicorum Saul : quorum alter in Mesopotamiam fugerit; alter se Allophylis tradiderit, malens hostibus quam invidis subjacere. At illa respondebat : Juste hæc diceres, si diabolus contra Dei servos et ancillas non ubique pugnaret, et ad omnia

pherais-je pas de l'envie par la patience? pourquoi ne briserais-je pas l'orgueil par l'humilité, et ne présenterais-je pas l'autre joue à qui m'a déjà frappée? L'apôtre Paul n'a-t-il pas dit: « Triomphez du mal par le bien? » *Rom.* XII, 21. Les apôtres ne se glorifiaient-ils pas d'avoir été couverts d'outrages pour le nom du Seigneur? Le Sauveur lui-même ne s'est-il pas humilié, prenant la forme de l'esclave, et s'étant fait obéissant envers son père jusqu'à la mort de la croix, *Philipp.* II, afin de nous sauver par ses souffrances? Si Job n'avait pas combattu, et dans le combat n'avait pas remporté la victoire, il n'eût jamais reçu la couronne de justice, il n'eût pas entendu de la bouche du Seigneur : « Penses-tu que je t'aie parlé dans une autre intention que celle de te montrer juste? » *Job.* IV, 2, d'après les Septante. L'Evangile proclame heureux ceux qui souffrent la persécution pour la justice. *Matth.* V. Elle doit être en sûreté la conscience qui peut se rendre le témoignage de n'avoir pas mérité la souffrance par le péché. Les afflictions de la vie présente sont la base des récompenses à venir. — Si parfois la haine était allée jusqu'à l'insolence, jusqu'à des propos injurieux, l'humble femme redisait ce verset du saint cantique : « Quand le pécheur s'élevait contre moi, je gardais le silence, je ne disais rien pour ma justification; » *Psalm.* XXXVIII, 2; « J'étais comme un sourd, je n'entendais pas; comme un muet, je n'ouvrais pas la bouche... Je suis devenu tel qu'un homme qui n'entend pas, et qui n'a pas à la bouche une récrimination. » V, 37, 14. Dans les tentations, elle revenait sur ces paroles du Deutéronome : « Le Seigneur votre Dieu vous tente pour savoir si vous aimez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme. » *Deut.* XIII, 3. Dans les tribulations et les angoisses, elle répétait avec Isaïe : « Vous qui avez été sevrés, dont les lèvres sont éloignées de la mamelle, attendez tribulation sur tribulation, espérance sur espérance; encore un peu de temps, et vous éprouverez la malignité des discours d'autrui. » *Isa.* XXVIII, 9, et seq., d'après les Septante. Pour sa consolation, elle interprétait ainsi ce témoignage de l'Ecriture : Les sevrés sont ceux qui touchent à l'âge viril; ils doivent s'attendre à des tribulations incessantes, pour mériter d'avoir d'intarissables espérances. « Vous savez que la tribulation produit la patience, que la patience est l'épreuve de la vertu, que l'épreuve conduit à l'espérance, et que l'espérance ne confond pas. » *Rom.* V, 3, 4. « Si l'homme extérieur se corrompt en nous, il faut que l'homme intérieur se renouvelle... Une courte et légère tribulation dans le temps présent accumule sur nous le poids d'une éternelle gloire, si nous détournons les yeux des choses qui se voient, pour les porter sur celles qui ne se voient pas; car les choses visibles sont temporelles, et les invisibles sont éternelles. » Il

loca fugientes non præcederet; si non sanctorum Locorum amore retinerer, et Bethleem meam in alia reperire possem parte terrarum. Cur enim non patientia livorem superem? cur non humilitate frangam superbiam, et percutienti maxillam, offeram alteram? dicente Apostolo Paulo : « Vincite in bono malum. » *Rom.* XII, 21. Nonne Apostoli gloriabantur, quando pro Domino sunt passi contumeliam? Nonne ipse Salvator humiliavit se, formam servi accipiens, et factus est obediens Patri usque ad mortem, et mortem crucis, *Phil.* II, ut nos sua passione salvaret? Job nisi certasset, et vicisset in prælio, non accepisset coronam justitiæ, nec audisset a Domino : « Putas me aliter locutum tibi quam ut appareres justus? » *Job.* IV, 2, *juxt. LXX.* Beati dicuntur in Evangelio, qui persecutionem patiuntur propter justitiam. *Matth.* V. SECURA SCIT (fort. *sit*) conscientia quod non propter peccata patiamur; et afflictio in sæculo, materia præmiorum est. Si quando procacior fuisset inimicus, et usque ad verborum jurgia prosilisset, illud Psalterii decantabat: « Cum consisteret adversum me peccator, obmutui et silui a bonis; » *Psal.* XXXVIII, 2; et rursus : « Ego autem quasi surdus non audiebam, et quasi mutus non aperiens os suum; » et : « Factus sum sicut homo non audiens, et non habens in ore suo increpationes. » *Psal.* XXXVIII, 14. In tentationibus, Deuteronomii verba volvebat : « Tentat vos Dominus Deus vester, ut sciat si diligatis Dominum Deum vestrum de toto corde vestro, et de tota anima vestra. » *Deut.* XIII, 3. In tribulationibus et angustiis, Isaiæ replicabat eloquia : « Qui ablactati estis a lacte, qui abstracti ab ubere, tribulationem super tribulationem exspectate, spem super spem; adhuc pusillum propter malitiam labiorum, propter linguam malignam. » *Isai.* XXVII, 9 *et seqq. juxt. LXX.* Et Scripturæ testimonium in consolationem suam edisserebat : ablactatorum esse, eorum scilicet qui ad virilem ætatem pervenissent, tribulationem super tribulationem sustinere, ut spem mereantur accipere. « Scientes quoniam tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem, spes autem non confundit. » *Rom.* V, 3, 4. Et: « Quod si is qui foris est homo noster, corrumpatur,

Corinth. IV, 16 et seq. Et le temps ne saurait être long, quelque lent qu'il soit au gré de l'impatience humaine; bientôt viendra le secours de Dieu, puisqu'il a dit : « Dans le temps propice je t'ai exaucé, je t'ai donné mon aide au jour du salut. » *Isa.* XLIX, 8. Ni les lèvres artificieuses, ni les langues des méchants ne sont à craindre, quand on a le Seigneur pour soutien; écoutons-le nous disant lui-même par son prophète : « Ne craignez pas les opprobres des hommes, ne tremblez pas devant leurs blasphèmes; car ils seront dévorés par les vers comme un vêtement, consumés par la teigne comme la laine. » *Isa.* LI, 7, 8. Il nous a dit aussi : « Par votre patience vous resterez en possession de vos âmes; » *Luc.* XXI, 19; puis, par son apôtre : « Les souffrances du temps présent ne sont pas dignes d'entrer en comparaison avec la gloire future qui doit se révéler en nous; » *Rom.* VIII, 18; et dans une autre épître : « Vous aurez à subir tribulation sur tribulation ; » ce qui nous apprend à nous conduire avec patience dans tout ce qui peut nous arriver. « L'homme patient est plein de sagesse; celui qui manque d'énergie est plongé dans la démence. » *Prov.* XIV, 29.

18. Dans les langueurs et les infirmités fréquentes, elle disait : « Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort. » II *Corinth.* XII, 10. « Nous portons ce trésor dans des vases d'argile. » *Ibid.* 4. « Il faut que cet être mortel revête l'immortalité, que cet être corruptible entre dans l'incorruptibilité. » I *Corinth.* XV, 53. Elle disait encore : « Comme les souffrances du Christ surabondent en nous, ainsi par le Christ surabonde notre consolation; » II *Corinth.* I, 5; « Comme vous participez aux souffrances, vous participerez à la consolation. » *Ibid.* 7. Dans la tristesse elle chantait : « Pourquoi es-tu triste, mon âme, et pourquoi me troubles-tu? Espère en Dieu; car je confesserai de nouveau sa gloire; il est le salut vers qui se tourne mon visage, il est mon Dieu. » *Psalm.* XLI, 12. Dans les périls elle rappelait ce langage : « Quiconque veut marcher après moi, doit se renoncer lui-même; qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive. » *Luc.* IX, 23. « Qui veut sauver son âme, la perdra... Qui perdra son âme pour moi, la sauvera. » *Ibid.* 24. Venait-on lui annoncer des pertes domestiques, la ruine de tout son patrimoine, elle disait : « De quoi sert à l'homme de gagner le monde entier s'il perd son âme? et quelle compensation pourrait-il trouver à cette perte? » *Matth.* XVI, 25. « Je suis sorti nu du sein de ma mère, nu j'y rentrerai. Il a été fait comme il a plu au Seigneur; que

ille qui intus est, innovetur; » et : « In præsentiarum leve et momentaneum tribulationis nostræ, æternæ (al. *æternum*) gloriæ pondus operatur in nobis, non aspicientibus quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt, quæ autem non videntur, æterna. » II *Cor.* IV, 16 *et seqq.* Nec longum fore tempus, etiam si humanæ impatientiæ tardum videatur, quin Dei statim sequatur auxilium dicentis: « Tempore opportuno exaudivi te, et in die salutis auxiliatus sum tibi. » *Isai.* LXIX, 8. Nec dolosa labia, et linguas iniquorum esse metuendas, cum Domino adjutore lætemur, et ipsum debeamus audire per Prophetam monentem : « Nolite timere opprobria hominum, et blasphemias eorum ne metueritis; sicut enim vestimentum, sic comedit eos vermis; et sicut lanam, sic devoravit eos tinea. » *Isai.* LI, 7, 8. Et : « Per patientiam vestram possidebitis animas vestras; » *Luc.* XXI, 19 ; et : « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis ; » *Rom.* VIII, 18 ; et alibi: « Tribulationem super tribulationem sustinere, » ut patienter agamus in omnibus quæ accidunt nobis. « Patiens enim vir multum prudens ; qui autem pusillanimis est vehementer insipiens. » *Prov.* XIV, 29.

18. In languoribus et crebra infirmitate dicebat : « Quando infirma sum tunc potens sum. » II *Cor.* XII, 10. « Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus, » *Ibid.* « VI, 7, donec mortale hos induat immortalitatem, et cor- « ruptivum hoc vestiatur incorruptione. » I *Cor.* XV, 55. Et iterum: « Sicut superabundant passiones Christi in nobis, et per Christum abundavit et consolatio ; » II *Cor.* I, 5 ; ac deinde : « Ut socii passionum estis, sic eritis et consolationis. » *Ibid.* 7. In mœrore cantabat : « Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi, salutare vultus mei et Deus meus. » *Psal.* XLI, 12. In periculis loquebatur : « Qui vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me ; » *Luc.* IX, 23; et rursum : « Qui vult animam suam salvam facere, perdet eam ; » et : « Qui perdiderit animam suam propter me, salvam eam faciet. » *Ibid.* 24. Quando dispendia rei familiaris et eversio totius patrimonii nuntiabatur, aiebat : « Quid enim prodest homini, si totum mundum lucrifecerit, et animæ suæ damnum babuerit? aut quam dabit homo commutationem pro anima sua? » *Matth.* XVI, 25 ; et : « Nudus exivi de utero matris meæ, nudus et redeam. Sicut Domino placuit, ita factum est; sit nomen Domini benedictum. » *Job.* I, 21. Et illud : « Nolite diligere mundum, neque ea quæ sunt in mundo. Quoniam omne quod in mundo est,

le nom du Seigneur soit béni. » *Job.* I, 21. « N'aimez pas le monde, ni les choses qui sont dans le monde; car tout ce qui est dans le monde, c'est désir de la chair, concupiscence des yeux, orgueil de cette vie : choses qui ne sont pas du Père, mais du monde. Et le monde passe avec sa concupiscence. » I *Joann.* II, 15, 17. Je sais qu'on lui écrivait les graves maladies de ses enfants et surtout de son cher Toxotius, pour lequel elle avait tant d'affection. Or, après avoir accompli par sa vertu le mot du Psalmiste, « j'étais dans le trouble, et je ne parlais pas, LXXVI, elle prononça vivement ce texte : « Celui qui aime son fils et sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. » *Matth.* x, 37. Et dans sa prière elle disait : « Prenez pour vous, Seigneur, les enfants des mortifiés; » *Psalm.* LXXVIII, 11; de ceux qui pour vous mortifient chaque jour leur corps. J'ai connu un de ces importuns, la pire espèce d'hommes, qui venait lui murmurer tout bas, comme par un sentiment de bienveillance, que plusieurs la jugeaient folle à cause de son excessive piété, et déclaraient qu'il fallait ménager sa tête. Elle lui répondit : « Nous sommes devenus un spectacle pour le monde, pour les anges et les hommes; » I *Corinth.* IV, 9; et puis : « Nous sommes fous pour le Christ; mais la folie de Dieu l'emporte sur toute sagesse humaine. » *Ibid.* I, 25. Dans le même sens, le Sauveur disait au Père : « Vous savez ma folie; » *Psalm.* LXVIII, 6; « Je suis devenu pour beaucoup une sorte de prodige, et vous êtes mon puissant soutien; » *Psalm.* LXX, 7; « Je me suis trouvé devant vous comme une bête de somme, et je suis toujours avec vous. » Nous voyons dans l'Evangile que ses parents voulaient l'attacher comme s'il n'avait plus eu sa raison, *Joan.* x, et que ses ennemis cherchaient à le flétrir en disant : « Vous êtes possédé du démon, vous êtes un Samaritain; » *Ibid.* VIII, 48; et de plus : « C'est au nom de Belzebuth, prince des démons, qu'il chasse les démons. » *Matth.* XII, 24. Pour nous, écoutons l'exhortation de l'Apôtre : « Notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience, nous assurant que nous avons vécu sur la terre dans la sainteté et la sincérité, dans la grâce divine. » I *Corinth.* I, 12. Ecoutons aussi le Seigneur disant aux apôtres : « Le monde vous hait, parce que vous n'êtes pas du monde. Si vous étiez du monde, le monde vous aimerait comme une chose] qui lui appartient. » *Joan.* XV, 19. Puis, s'adressant au Seigneur lui-même, elle rappelait ces divers passages : « Vous connaissez les secrets du cœur... Nous avons éprouvé toutes ces choses, et nous ne vous avons pas oublié; nous n'avons pas introduit l'iniquité dans votre alliance; et notre cœur ne s'est pas détourné de vous. » *Psalm.* XLIII, 18, 19. « Nous avons été poursuivis à mort tout le jour à cause de vous, on nous a traités comme des brebis destinées à la boucherie. » *Rom.*

desiderium carnis est et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ hujus : quæ non est ex Patre, sed ex mundo. Et mundus transit, et concupiscentia ejus. » I *Joan.* II, 15, 17. Scio ei scriptas infirmitates gravissimas liberorum et maxime Toxotii sui, quem diligebat plurimum. Cumque illud virtute complesset, « turbata sum, et non sum locuta, » *Psal.* LXXI, in hæc verba prorupit : « Qui amat filium aut filiam plus quam me, non est me dignus. » *Matth.* x, 37. Et, orans ad Dominum, loquebatur: « Posside, Domine, filios mortificatorum, » *Psal.* LXXVIII, 11, qui pro te quotidie mortificant corpora sua. Novi susurronem quemdam (quod genus hominum vel perniciosissimum est) quasi benevolum nuntiasse, quod pro nimio fervore virtutum quibusdam videretur insana, et cerebrum illius dicerent confovendum. Cui illa respondit : « Theatrum facti sumus mundo, et Angelis, et hominibus; » I *Cor.* IV, 9; et : « Nos stulti propter Christum; sed stultum Dei sapientia est hominibus. » *Ibid.* I, 25. Unde et Salvator loquitur ad Patrem : « Tu scis insipientiam meam; » *Psal.* LXVIII, 6; et iterum : « Tanquam prodigium factus sum multis et tu adjutor fortis; » *Psal.* LXX, 7; « Ut jumentum factus sum apud te, et ego semper tecum. » Quem in Evangelio et propinqui quasi mentis impotem ligare cupiebant, *Joan.* x, et adversarii suggillabant, dicentes : « Dæmonium habet, et Samaritanus est; » *Ibid.* XLVIII, 48; et : « In Beelzebub principe dæmoniorum ejicit dæmonia. » *Matth.* XII, 24. Sed nos audiamus Apostolum cohortantem : « Hæc est gloria nostra, testimonium conscientiæ nostræ; quoniam in sanctitate et sinceritate, et in gratia Dei conversati sumus in mundo; » I *Cor.* I, 12; et Dominum dicentem ad Apostolos : « Ideo mundus odit vos, quoniam non estis de mundo. Si enim essetis de mundo, amaret utique mundus quod suum erat. » *Joan.* XV, 19. Et ad ipsum Dominum verba vertebat : « Tu nosti cordis abscondita; » et : « Hæc omnia venerunt super nos, nec sumus obliti tui, nec inique egimus in testamento tuo, nec aversum est retrorsum cor nostrum; » *Psal.* XLIII, 18 et 19; et : « Propter te mortificati sumus tota die, reputati sumus ut oves occisionis. » *Rom.* VIII, 36. Sed « Dominus auxiliator meus, non timebo quid faciat

viii, 36. « Le Seigneur est mon soutien, je ne craindrai pas ce que l'homme pourra me faire. » *Psalm.* cxvii, 6. Elle avait lu : « Enfant, honorez le Seigneur, et vous serez fortifié, et vous ne craindrez personne hors le Seigneur. » *Prov.* vii, 1, d'après les Septante. Avec de telles citations et d'autres semblables, comme avec une armure divine, elle se prémunissait contre les atteintes de tous les vices, et principalement contre les fureurs de l'envie; en souffrant ainsi les injures, elle apaisait les ressentiments d'un cœur ulcéré. Enfin, jusqu'au jour de sa mort, tout le monde vit d'une manière éclatante, et sa longanimité, et la passion des autres, cette jalousie qui ronge le cœur de celui qui l'a conçue, pendant qu'elle s'efforce de nuire à celui qui en est l'objet, toute sa rage retombant ainsi sur elle-même.

19. Je dois dire maintenant ce qui se rapporte au monastère, comment elle faisait tourner à son propre avantage les vertus des saints. Elle semait les bienfaits matériels, pour moissonner les richesses spirituelles; I *Corinth.* ix; elle donnait les choses terrestres, pour conquérir celles du ciel; avec des biens périssables elle achetait des biens éternels. Après avoir établi le monastère des hommes, et leur en avoir abandonné le gouvernement, elle forma trois monastères de vierges, qu'elle avait réunies de diverses contrées, et qui appartenaient à la noblesse, à la classe moyenne, ou même au dernier rang de la société : séparées pour le travail et la nourriture, elles se retrouvaient ensemble pour la psalmodie et la prière. L'alleluia étant chanté, ce qui donne le signal de la Collecte, aucune ne peut rester à part soi. La première arrivée, ou l'une des premières, elle attend que les autres soient venues, les provoquant à l'œuvre par l'exemple et l'émulation, non par la crainte. Le matin, à Tierce, Sexte, None, le soir, au milieu de la nuit, elles chantent les psaumes l'une après l'autre (1). Aucune n'a le droit de les ignorer, ni de passer un jour sans apprendre quelque chose de l'Ecriture sainte. Le dimanche seulement, elles entrent en ordre dans l'église, à côté de laquelle elles habitent. Chaque troupe est guidée par une mère ou supérieure; revenues également ensemble, elles s'appliquent au travail qui leur est assigné, faisant des vêtements pour elles-mêmes ou pour les autres. Celle qui est née dans la grandeur, ne peut pas avoir auprès d'elle une compagne venue de sa maison, de peur que les anciennes habitudes, les entraînements et les goûts de la première jeunesse ne se réveillent dans de fréquents entretiens. Toutes sont vêtues de la même manière. Le linge ne leur est permis que pour s'essuyer les mains. Elles sont tellement séparées

(1) Nous voyons là clairement indiquées les heures de l'office divin, telles que les observent encore aujourd'hui les religieux et les prêtres. Le psautier en est toujours le fond. Quant à la manière de réciter les psaumes en commun, elle était bien différente. Au lieu de se partager en deux chœurs pour dire alternativement les versets, l'assemblée se tenait immobile et silencieuse, dans un profond recueillement, tandis que l'un de ses membres, chacun à son tour, chantait l'office d'un bout à l'autre, sa voix étant celle de tous. Voilà ce que saint Jérôme appelle ici « chanter le psautier par ordre. » Cassien, dans le siècle suivant, a retracé d'une manière admirable le coup d'œil que présentait alors la pieuse assemblée. *Conf.* ii, 5.

mihi homo. » *Psal.* cxvii, 6. Legit enim : « Fili, honora Dominum, et confortaberis, et extra Dominum nullum timueris. » *Prov.* vii, 1, *juxt. LXX.* His et talibus testimoniis, quasi armatura Dei, et adversus omnia quidem vitia, sed præcipue instruebat se contra invidiam sævientem; et patiendo injurias, furorem rabidi pectoris mitigabat. Denique usque ad diem mortis, et hujus patientia, et aliorum zelus omnibus patuit: qui suum rodit auctorem, et dum æmulum lædere nititur, in semetipsum proprio furore bacchatur.

19. Dicam et de ordine monasterii, quomodo Sanctorum continentiam in suum verterit lucrum. Seminabat carnalia, ut meteret spiritualia; I *Cor.* ix; dabat terrena, ut cœlestia tolleret; brevia concedebat, ut pro his æterna mutaret. Post virorum monasterium, quod viris tradiderat gubernandum, plures virgines quas e diversis provinciis congregarat, tam nobiles quam medii et infimi generis, in tres turmas monasteriaque, divisit; ita duntaxat ut, in opere in cibo separatæ, psalmodiis et orationibus jungerentur. Post ALLELUIA cantatum (quo signo vocabantur ad Collectam) nulli residere licitum erat. Sed prima, seu inter primas veniens, cæterarum operiebatur adventum, pudore et exemplo ad laborem eas provocans, non terrore. Mane hora Tertia, Sexta, Nona, Vespere, noctis medio, per ordinem Psalterium cantabant. Nec licebat cuiquam sororum ignorare Psalmos, et non de Scripturis sanctis quotidie aliquid discere. Die tantum Dominico ad Ecclesiam procedebant, ex cujus habitabant latere. Et unumquodque agmen matrem propriam sequebatur; atque inde pariter revertentes, instabant operi distributo, et vel sibi vel cæteris indumenta faciebant. Si qua erat nobilis, non permittebant de domo sua habere comitem, ne veterum actuum memor, et lascivientis infantiæ errorem refricaret antiquum, et crebra confabulatione renovaret. Unus omnium habitus.

des hommes qu'elles ne peuvent pas même avoir à leur service ceux de la pire condition; de telle sorte qu'elles n'offrent aucune prise à la langue des méchants, qui trouvent à médire des saints une satisfaction intime. Si quelqu'une arrivait trop tard à la récitation des psaumes ou se montrait lente au travail, c'était suivant son caractère que Paule l'abordait : par de douces paroles, quand il s'agissait d'un esprit emporté; par une correction plus ferme, à l'égard d'une nature indolente. Elle avait devant les yeux cette parole de l'Apôtre : « Voulez-vous que je vienne à vous armé d'une verge ou bien dans un esprit de douceur et de mansuétude? » Elle ne permettait pas qu'une seule eût autre chose que la nourriture et le vêtement, d'après le mot connu du même apôtre : « Ayant de quoi manger et nous couvrir, nous n'en demandons pas davantage. » I *Tim.* VI, 8. Elle ne voulait pas que l'habitude d'avoir plus que cela laissât la porte ouverte à l'avarice, sachant que cette passion n'est jamais rassasiée, que plus elle a plus elle demande, qu'elle n'est amoindrie ni par l'abondance ni par la privation. Quand une querelle s'élevait, elle rétablissait la paix par les plus tendres exhortations. Elle domptait par des jeûnes redoublés les passions qui menaçaient d'éclater, aimant mieux voir souffrir les corps que les âmes. En remarquait-elle quelqu'une trop soignée dans sa mise; elle la rappelait au devoir par la tristesse même qui se répandait sur son visage et le nuage qui descendait sur son front; elle avait coutume de dire que la recherche dans la propreté du corps et du vêtement était l'impureté de l'âme. Elle ajoutait qu'un mot honteux ou lascif ne devait jamais tomber des lèvres d'une vierge; que c'était là le signe d'un esprit qui secoue le frein; que par l'homme extérieur se manifestent les vices de l'homme intérieur. Lorsqu'elle s'apercevait qu'une religieuse avait le défaut de beaucoup parler ou se plaisait dans les querelles, et ne se corrigeait pas après de fréquents avertissements, elle la reléguait parmi les dernières, la séparait même de la société des saints, l'obligeant à prier sur la porte du réfectoire, lui faisant prendre son repas à part, afin d'obtenir par la honte ce qu'elle n'avait pu gagner par la persuasion. Elle détestait la fraude à l'égal du sacrilége. Ce qui dans la vie du siècle est regardé comme léger, ou ne paraît même rien, elle le déclarait une grave prévarication dans le monastère. Rappellerai-je sa compatissance et son empressement pour les malades? De quels admirables soins, de quelles attentions délicates ne les entourait-elle pas? Elle accordait tout aux autres dans leurs maladies, elle allait jusqu'à leur permettre l'usage de la viande; mais, quand elle-même souffrait, elle n'avait de ménagement d'aucune sorte : montrant sous ce rapport une grande inégalité, tantôt indulgente et tantôt impitoyable.

20. Aucune des jeunes vierges, avec un corps

Linteamine ad tergendas solum manus utebantur. A viris tanta separatio ut a spadonibus quoque eas sejungeret, ne ullam daret occasionem linguæ maledicæ, quæ sanctos carpere solita est in solatium delinquendi. Si qua vel tardior veniebat ad Psalmos, vel erat in opere pigrior, variis eam modis aggrediebatur. Si erat iracunda, blanditiis, si patiens, correptione; illud Apostoli imitans : « Quid vultis? In virga veniam ad vos, an in spiritu lenitatis et mansuetudinis? » Excepto victu et vestitu, nullam habere quidquam patiebatur, dicente Paulo : « Habentes victum et vestitum, his contenti sumus; » I *Timoth.* VI, 8; ne consuetudine plus habendi, præberet locum avaritiæ, quæ nullis expletur opibus, et quanto amplius habuerit, plus requirit; et neque copia, neque inopia minuitur. Jurgantes inter se, sermone lenissimo fœderabat. Lascivientem adolescentularum carnem crebris et duplicatis frangebat jejuniis, malens eis stomachum dolere quam mentem. Si vidisset aliquam comptiorem, contractione frontis et vultus tristitia arguebat errantem dicens : Munditiam corporis atque vestitus, animæ esse immunditiam. Et turpe verbum atque lascivum, nunquam de ore virgineo proferendum; quibus signis libidinosus animus ostenditur; et per exteriorem hominem, interioris hominis vitia demonstrantur. Quam linguosam, garrulam, ac procacem, rixisque perspexerat delectari, et sæpius commonitam nolle converti, inter ultimas et extra conventum sororum, ad fores triclinii orare faciebat, et separatim cibum capere, ut quam objurgatio non correxerat, emendaret pudor. Furtum quasi sacrilegium detestabatur. Et quod inter sæculi homines, vel leve putatur, vel nihil, hoc in monasteriis gravissimum dicebat esse delictum. Quid memorem clementiam et sedulitatem in ægrotantes, quas miris obsequiis et ministeriis confovebat? Cumque aliis languentibus, large præberet omnia, et esum quoque exhiberet carnium; si quando ipsa ægrotasset, sibi non indulgebat, et in eo inæqualis videbatur, quod in aliis clementiam, in se duritiam commutabat.

20. Nulla juvenum puellarum sano et vegeto cor-

sain et vigoureux, n'avait porté l'abstinence aussi loin qu'elle, quoique débilitée par les infirmités et la vieillesse. Je dois même avouer qu'elle mettait trop d'obstination à ne point s'épargner, à n'écouter à cet égard les conseils de personne Je dirai ce que j'ai moi-même éprouvé. Durant le mois de juillet, par des chaleurs brûlantes, elle fut saisie d'une fièvre mortelle ; mais, après que nous avions désespéré, elle reprit un peu par la divine miséricorde. Les médecins lui conseillèrent alors de mêler un peu de vin à sa boisson pour réparer ses forces corporelles, de peur que l'usage exclusif de l'eau n'amenât l'hydropisie. Je priai secrètement le saint pontife Epiphane de l'exhorter, de la forcer même à suivre cette prescription : son intelligence ne s'y trompa pas, elle devina promptement le piége; et, en souriant, elle dit que je parlais par la bouche de l'évêque. Quoi de plus? Quand celui-ci fut sorti après bien des instances, comme je lui demandais ce qu'il avait obtenu, il me fit cette réponse : J'ai si bien fait qu'elle aurait fini par me persuader, à mon âge, de ne plus boire de vin. — Si je rappelle ces souvenirs, ce n'est pas que j'approuve l'imprévoyance qui se charge de fardeaux supérieurs à ses forces, alors que l'Ecriture nous donne cet avertissement : « Ne levez pas un fardeau qui vous dépasse. » J'ai voulu seulement montrer par là la ferveur de son âme et l'insatiable désir qui la faisait s'écrier : « Après vous a soupiré mon âme, et combien mon corps lui-même! » *Psalm.* LXII, 2. Il est difficile de garder la mesure en tout; et c'est avec raison que les philosophes disent : « La vertu tient le milieu, le vice est aux deux extrêmes. » Nous pouvons, nous, exprimer cela en trois petits mots : « Rien de trop. » *Terent. And.* I. Cette femme intraitable pour tout ce qui regarde la sensualité, devenait presque faible dans les deuils de famille : elle était brisée par la perte des siens, et surtout de ses enfants. A la mort de son mari et de ses filles, elle courut toujours elle-même un grand danger. Elle faisait bien le signe de la croix sur sa bouche et sa poitrine, tâchant ainsi d'adoucir la douleur d'une mère; mais elle était vaincue par son affection, et ses entrailles maternelles, malgré sa foi, jetaient son âme dans la consternation; si cette âme finissait par triompher, le corps succombait à sa faiblesse. Or, quand une fois la maladie s'était emparée d'elle, elle la tenait longtemps, elle prolongeait nos inquiétudes en prolongeant son danger. Elle était alors dans la joie, et par moment elle redisait cette formule : « Homme misérable que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » *Rom.* VII, 24. Un lecteur avisé remarquera peut-être que j'écris un blâme au lieu d'un éloge. J'en atteste Jésus qu'elle a servi, que je désire servir de même, je n'invente rien dans aucun sens, je parle comme un chrétien doit parler d'une chrétienne, je ne

pore, tantæ se dederat continentiæ, quantæ ipsa fracto et senili debilitatoque corpusculo. Fateor, in hac re pertinacior fuit, ut sibi non parceret, et nulli cederet admonenti. Referam quod expertus sum. Mense Julio ferventissimis æstibus incidit in ardorem febris, et post desperationem, cum Dei misericordia respirasset, et medici persuaderent ob refectionem corporis vino opus esse tenui et parco, ne aquam bibens in hydropem verteretur; et ego clam beatum Papam Epiphanium rogarem ut eam moneret, imo compelleret vinum bibere, illa, ut erat prudens et solertis ingenii, statim sensit insidias ; et subridens, meum esse quod ille diceret, intimavit. Quid plura? cum beatus Pontifex post multa hortamenta exisset foras, quærenti mihi quid egisset, respondit : Tantum profeci ut seni homini pene persuaserit ne vinum bibam. Hæc refero, non quod inconsideranter et ultra vires sumpta onera probem, monente Scriptura : « Super te onus ne levaveris ; » sed quod mentis ejus ardorem, et desiderium fidelis animæ, ex hac quoque probare velim perseverantia, decantantis : « Sitivit anima mea in te, quam multipliciter tibi caro mea. » *Psal.* LXII, 2. Difficile est modum tenere in omnibus. Et vere juxta Philosophorum sententiam, μεσότης ἡ ἀρετὴ, ὑπερβολὴ κακία reputantur : Quod nos una et brevi sententiola exprimere possumus : « Ne quid nimis. » *Terent. And. Act.* I. Quæ in contemptu ciborum tantam habebat pertinaciam, in luctu mitis erat, et suorum mortibus frangebatur, maxime liberorum. Nam et in viri et filiarum dormitione semper periclitata est. Et cum os stomachumque signaret, et matris (Ms. *matricis*) dolorem crucis niteretur impressione lenire, superabatur affectu, et credulam mentem, parentis viscera consternabant, animoque vincens, fragilitate corporis vincebatur : quam semel languor arripiens, longo tempore possidebat, ut et nobis inquietudinem, et sibi discrimen afferret. In quo illa lætabatur, per momenta commemorans : « Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? » *Rom.* VII, 27. Dicat prudens lector, pro laudibus me vituperationem scribere. Testor Jesum, cui illa servivit et ego servire cupio, me utramque in partem nihil fingere, sed quasi Christia-

dis que la vérité ; ce n'est pas un panégyrique, c'est de l'histoire que j'écris : ses défauts seraient des vertus pour les autres. Si je l'accuse de défauts, c'est pour répondre à ma pensée, comme aux regrets des sœurs et des frères, parce que nous l'aimons, parce que nous déplorons sa perte.

21. Pour elle, elle a rempli sa course, elle a conservé sa foi; et maintenant elle possède la couronne de justice; II *Tim.* IV, elle suit l'Agneau partout où il va. *Apoc.* XIV. Elle est rassasiée, parce qu'elle a eu faim, et dans son bonheur elle chante : « Comme nous avions entendu, nous avons vu, dans la cité du Seigneur des vertus, dans la cité de notre Dieu. » *Psalm.* XLVII. 9. O changement fortuné des choses! elle a pleuré, pour être éternellement dans la joie; elle a dédaigné les citernes rompues, pour decouvrir la fontaine du Seigneur; elle se couvrit d'un cilice, pour avoir désormais la robe blanche, et pouvoir s'écrier : « Vous avez déchiré le sac qui m'enveloppait, et vous m'avez donné la joie pour vêtement. » *Psalm.* XXIX, 12. La cendre lui servait de pain, elle mêlait ses larmes à son breuvage, *Psalm.* CI, elle disait : « Mes larmes m'ont servi de nourriture le jour et la nuit. » *Psalm.* XLI, 4. C'est ainsi qu'elle a mérité de se nourrir à jamais du pain des anges, et de chanter : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux ; » *Psalm.* XXXIII, 9; et encore : « De mon cœur s'est échappée la bonne parole, je dirai mes œuvres au Roi. » *Psalm.* XLIV, 1. C'est ainsi qu'elle a mérité de voir s'accomplir en elle ces paroles d'Isaïe, ou plutôt du Seigneur par Isaïe : « Voilà que ceux qui me servent mangeront; et vous éprouverez la faim. Voilà que ceux qui me servent boiront; et vous serez tourmentés par la soif. Voilà que ceux qui me servent seront dans la joie; et vous serez dans la confusion. Voilà que ceux qui me servent tressailliront d'allégresse; et vous pousserez des cris de douleur, parce que votre cœur sera déchiré; et vous ferez entendre des hurlements, parce que votre âme sera broyée. » *Isa.* LXV, 13, 14. J'ai déjà dit qu'elle a toujours fui les citernes rompues, pour trouver la fontaine du Seigneur; et voilà comment elle chantera l'heureux cantique : « Comme le cerf soupire après les sources des eaux vives, ainsi mon âme soupire après vous, ô Dieu. Quand viendrai-je, quand paraîtrai-je devant la face de Dieu? » *Psalm.* XLI, 1.

22. Que je dise en peu de mots de quelle façon elle s'est éloignée des citernes bourbeuses de l'hérésie, tenant les hérétiques pour des païens. Un vieil imposteur rusé, se croyant de plus habile et savant, trouva le moyen de lui poser, à mon insu, des questions de ce genre : En quoi l'enfant a-t-il péché pour être possédé du démon? A quel âge ressusciterons-nous? Si c'est à l'âge où nous mourons, il faudra donc encore alors des nourrices; sinon, la résurrection des morts

num de Christiana, quæ sunt vera proferre, id est, historiam scribere, non panegyricum, et illius vitia, aliorum esse virtutes. Vitia loquor, secundum animum meum, et omnium sororum ac fratrum desiderium, qui illam diligimus et absentem quærimus.

21. Cæterum illa implevit cursum suum, fidemque servavit, et nunc fruitur corona justitiæ ; II *Tim.* IV; sequiturque Agnum quocumque vadit. *Apoc.* XIV. Saturatur, quia esurivit, et læta decantat : « Sicut audivimus, ita et vidimus, in civitate Domini virtutum, in civitate Dei nostri. » *Psal.* LVIII, 9. O beata rerum commutatio : flevit, ut semper rideret; despexit lacus contritos, ut fontem Dominum reperiret; vestita cilicio est, ut nunc albis vestimentis uteretur, et diceret : « Scidisti saccum meum, et induisti me lætitia. » *Psal.* XXIX, 12. Cinerem sicut panem manducabat, et potionem suam cum fletu miscebat, *Psal.* CI, dicens : « Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte, » *Psal.* LI, 4, ut in æternum pane Angelorum vesceretur et caneret : « Gustate et videte quoniam suavis est Dominus ; » *Psal.* XXVIII, 9 ; et : « Eructavit cor meum verbum bonum; dico ego opera mea Regi. » *Psal.* LIV, 1. Et Isaiæ, imo Domini per Isaiam in se cerneret verba compleri : « Ecce qui serviunt mihi manducabunt; vos autem esurietis. Ecce qui serviunt mihi bibent; vos autem sitietis. Ecce qui serviunt mihi lætabuntur ; vos autem confundemini. Ecce qui serviunt mihi exultabunt in gaudio ; vos autem clamabitis ob dolorem cordis, et propter contritionen spiritus ululabitis. » *Isai.* LXV, 13, 14. Dixeram lacus eam semper fugisse contritos, ut fontem Dominum reperiret, ut posset læta cantare : « Sicut cervus desiderat ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. Quando veniam et apparebo ante faciem Dei? » *Psal.* LI, 1.

22. Tangam ergo breviter quomodo hæreticorum cœnosos devitaverit lacus, et eos instar habuerit Ethnicorum. Quidam veterator callidus, atque, ut sibi videbatur, doctus et sciolus, me nesciente cœpit ei proponere quæstiones, et dicere : Quid peccavit infans, ut a dæmone corripiatur? In qua ætate resurrecturi sumus? Si in ipsa qua morimur, ergo nutricibus post resurrectionem opus erit. Sin aliter, nequa-

n'existe pas, ce sera plutôt une transformation ou même une substitution. Les sexes seront-ils alors distints, ou ne le seront-ils pas? S'ils doivent l'être, le mariage et la famille reparaîtront aussi. Dans le cas contraire, les corps ne seront plus ce qu'ils étaient auparavant. « Une demeure terrestre appesantit l'intelligence dans l'exercice de la pensée. » *Sap.* IX, 15. Ils seront subtils et spirituels, selon la parole de l'Apôtre: « C'est un corps animal qui descend dans la terre, c'est un corps spirituel qui doit en sortir. » I *Corinth.* XV, 14. Par toutes ces questions, l'hérétique voulait prouver que les créatures raisonnables étaient tombées dans les corps à cause de certains péchés commis dans une vie antérieure, et que leur condition dans le temps présent différait selon leurs mérites ou leurs démérites; en sorte que les unes avaient un corps sain et vigoureux, des parents riches et nobles; tandis que les autres étaient sujettes aux maladies et reléguées dans de pauvres maisons, en punition de leurs anciennes fautes, renfermées enfin dans le corps et dans la vie comme dans une prison. Quand Paule eut entendu cela, elle m'en fit part, en me désignant cet homme; force me fut alors d'abattre cette dangereuse vipère, cette bête au venin mortel. C'est au souvenir de ces êtres funestes que le Psalmiste dit: « Ne livrez pas aux bêtes les âmes de ceux qui vous louent; » *Psalm.* LXXIII, 19; « Frappez, Seigneur, les bêtes des roseaux; » *Psalm.* LXVII, 31; ceux qui écrivent des choses iniques, qui s'arment du mensonge contre le Seigneur et portent jusqu'au ciel leur parole audacieuse. J'abordai donc l'imposteur, et, par quelques questions opposées aux siennes, je lui fermai promptement la bouche; je lui demandai s'il croyait à la résurrection des morts, oui ou non. Il me répondit qu'il y croyait. J'insistai: Sont-ce les mêmes corps ou d'autres qui ressusciteront? — Les mêmes, répondit-il encore. — Avec le même sexe ou bien avec un sexe différent? — Comme il hésitait cette fois à me répondre, comme il tournait la tête en tous sens, à l'instar d'une couleuvre qui veut se dérober au coup dont elle est menacée, je lui dis: Puisque vous gardez le silence, je vais répondre pour vous, et je tirerai la conclusion. Si la femme ne ressuscite pas comme femme, ni l'homme comme homme, il n'y a pas de résurrection des morts; car en détruisant la différence des sexes, c'est le corps même que vous détruisez. Or le corps seul ressuscite. Donc, en l'annihilant, vous rendez la résurrection absolument impossible. Quant à votre objection concernant le mariage, le Sauveur lui-même l'a résolue, puisqu'il a dit: « Vous errez, ignorant les Écritures, méconnaissant la puissance de Dieu; à la résurrection, il n'y aura plus de mariage contracté, les hommes seront semblables aux anges. » *Matth.* XXII. 29, 30. Dire qu'il n'y aura plus de mariage, c'est affirmer que

quam erit resurrectio mortuorum, sed transformatio in alios. Diversitas quoque sexus maris ac feminæ erit, aut non erit? Si erit, sequentur et nuptiæ, et concubitus, sed et generatio. Si non erit, sublata diversitate sexus, eadem corpora non resurgent: « Aggravat enim terrena inhabitatio sensum multa cogitantem; » *Sap.* IX, 15; sed tenuia erunt et spiritualia, dicente Apostolo: « Seminatur corpus animale, resurget corpus spirituale. » I *Cor.* XV, 44. Ex quibus omnibus probare cupiebat, rationales creaturas ob quædam vitia et antiqua peccata in corpora esse delapsas; et pro diversitate et meritis peccatorum tali vel tali conditione generari, ut vel corporum sanitate gauderent, et parentum divitiis ac nobilitate, vel in morbidas carnes, et domos inopum venientes, pœnas pristinorum luerent delictorum, et præsenti sæculo atque corporibus, quasi carcere clauderentur. Quod cum audisset et ad me retulisset, indicans hominem, mirique incubuisset necessitas nequissimæ viperæ ac mortiferæ bestiæ resistendi, de quibus Psalmita commemorat, dicens: « Ne tradas bestiis animas confitentium tibi; » *Psal.* LXXIII, 19; et: « Increpa, Domine, bestias calami, » *Psal.* LXVII, 31, qui scribentes iniquitatem, loquuntur contra Dominum mendacium, et elevant in excelsum os suum; conveni hominem, et orationibus ejus, quam decipere nitebatur, brevi interrogatione conclusi: Utrum crederet futuram resurrectionem mortuorum, an non? Qui cum se credere respondisset; intuli: Eadem resurgent corpora, an altera? Cum dixisset, eadem; sciscitatus sum: In eodem sexu, an in altero? Ad interrogata reticenti, et instar colubri huc atque illuc transferenti caput, ne feriretur; quia, inquam, taces, ego mihi pro te respondebo, et consequentia inferam. Si non resurget mulier ut mulier, neque masculus ut masculus, non erit resurrectio mortuorum; quia sexus membra habet, membra autem totum corpus efficiunt. Si autem sexus et membra non fuerint, ubi erit resurrectio corporum, quæ sine sexu non constant et membris? Porro si corporum non fuerit resurrectio, nequaquam erit resurrectio mortuorum. Sed et illud quod de nuptiis objicis: Si eadem membra fuerint, sequi nuptias;

la différence des sexes existera. On ne parle pas ainsi du bois ou de la pierre, on ne pourrait pas même y songer; la négation suppose ici la nature, mais la nature dominée par la grâce et la puissance du Christ. M'objecterez-vous que la ressemblance des hommes avec les anges ne se comprend pas, la différence des sexes n'existant pas entre ces derniers? Ecoutez cette brève réponse: Le Seigneur nous a promis que nous aurions, non la substance même des anges, mais leur vie et leur félicité. C'est ainsi que Jean-Baptiste, avant sa décollation, fut appelé l'ange; *Luc.* VII; tous les saints et toutes les vierges consacrées à Dieu, déjà pendant qu'ils sont sur la terre, mènent ostensiblement une vie angélique. Lors donc qu'il nous est dit : « Vous serez semblables aux anges, ce n'est pas une transformation de nature, c'est une simple ressemblance qui nous est annoncée.

23. A votre tour de me répondre: Comment expliquez-vous que Thomas ait touché les mains du Sauveur ressuscité, et vu son côté transpercé par la lance? *Joan.* XX. Comment Pierre voit-il aussi le Seigneur debout sur le rivage, puis mangeant un peu de poisson grillé et un rayon de miel? *Luc.* XXIV. Celui qui se tenait debout avait des pieds sans doute. Celui qui montra son côté blessé avait de même une poitrine, sans laquelle on ne concevrait pas les flancs qui y sont adhérents. Quand on parle, c'est qu'on a une langue, un palais et des dents; car de même que les cordes résonnent sur le Cinnor, de même la langue, en frappant contre les dents, rend des sons articulés. Celui dont on touche les mains doit par là même avoir des bras; et du moment où l'on déclare qu'il avait tous les membres, on montre également qu'il avait un corps parfait, et non un corps de femme, mais bien un corps d'homme, celui-là même qu'il avait en mourant. N'allez pas conclure de là que nous aussi nous mangerons après la résurrection. Expliquez-moi d'abord qu'il ait pu entrer dans une chambre les portes étant fermées, contrairement à la nature des corps matériels et solides. Ecoutez encore ceci : N'allez pas, à cause de la nourriture, ébranler par vos insinuations perfides la foi de la résurrection. Le Sauveur, après avoir ressuscité la fille du chef de la synagogue, lui fit aussi servir à manger. *Marc.* V. Lazare, après avoir passé quatre jours dans le tombeau, se mit à table avec Jésus, est-il écrit dans l'Evangile. *Joan.* XII. C'était un moyen de prouver que ni l'une ni l'autre de ces résurrections n'était une fantasmagorie. Si, parce qu'il entre les portes étant fermées, vous continuez à prétendre qu'il avait simplement un corps aérien et sans consistance, force vous sera de le lui attribuer également avant sa passion, puisqu'il marcha sur la

a Salvatore dissolvitur dicente : « Erratis nescientes Scripturas, neque virtutem Dei; in resurrectione enim mortuorum, non nubent neque nubentur, sed erunt similes Angelorum. » *Matth.* XXII, 29, 30. Ubi dicitur, non nubent neque nubentur, sexuum diversitas demonstratur. Nemo enim de lapide et ligno dicit, non nubent neque nubentur, quæ naturam nubendi non habent; sed de his qui possint nubere, et gratia Christi ac virtute non nubant. Quod si opposueris, quomodo ergo erimus similes Angelorum, cum inter Angelos non sit masculus et femina? Breviter ausculta : Non substantiam nobis Angelorum, sed conversationem et beatitudinem Dominus repromittit. Quomodo et Joannes Baptista antequam decollaretur, Angelus appellatus est; *Luc.* VII; et omnes Sancti ac Virgines Dei, etiam in isto sæculo, vitam in se exprimunt Angelorum. Quando enim dicitur : « Eritis similes Angelorum, » similitudo promittitur, non natura mutatur.

23. Simulque responde : Quomodo illud interpretaris, quod Thomas Domini resurgentis palpaverit manus et viderit lancea latus ejus perforatum? *Joan.* XX; et Petrus in littore stantem viderit Dominum, et partem assi piscis ac favum mellis comedentem? *Luc.* XXIV. Qui stabat, profecto habebat pedes. Qui monstravit latus vulneratum, utique et ventrem et pectus habuit, sine quibus non sunt latera ventri et pectori cohærentia. Qui locutus est, lingua et palato ac dentibus loquebatur. Sicut enim plectrum chordis, ita lingua illiditur dentibus, et vocalem reddit sonum. Cujus palpatæ sunt manus, consequenter et brachia habuit. Cum igitur omnia membra habuisse dicatur, necesse est ut totum corpus habuerit, quod conficitur ex membris; non utique femineum, sed virile, id est, ejusdem sexus in quo mortuus est. Quod si obtenderis: Ergo et nos post resurrectionem comedemus? Et quomodo clausis ingressus est januis, contra naturam pinguium et solidorum corporum? Audies: Noli propter cibum, resurrectionis fidem in calumniam trahere. Nam et Archisynagogi filiæ resuscitatæ jussit cibum dari. *Marc.* V. Et Lazarus quatriduanus mortuus, cum ipso scribitur inisse convivium, *Joan.* XII, ne resurrectio eorum phantasma putaretur. Sin autem clausis ingressus est januis, et idcirco spirituale et aereum corpus niteris approbare: ergo et antequam pateretur, quia contra naturam graviorum corporum super mare ambulavit, spirituale corpus habuit. Et Apostolus Petrus, qui et

mer, ce qui n'est pas dans la nature des corps plus pesants que l'eau. Et l'apôtre Pierre lui-même, ayant marché sur les eaux d'un pas incertain, ne devrait avoir eu qu'un corps spirituel; tandis que c'est la puissance de Dieu qui se manifeste quand une chose s'accomplit contrairement aux lois de la nature. Pour vous bien montrer que, dans la grandeur des miracles, ce n'est pas la nature qui est changée, mais la toute-puissance de Dieu qui éclate, celui qui marchait dans la force de la foi aurait sombré sous l'empire du doute, si la main du Seigneur ne l'avait soutenu, avec cette parole : « Homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté? » *Matth.* XIV, 31. Je m'étonne que vous endurcissiez votre front, lorsque le Seigneur s'exprime de la sorte : « Porte ton doigt ici, et touche mes mains ; porte ici ta main, et mets-la dans mon côté; ne sois donc pas incrédule, sois plutôt fidèle. » *Joan.* XX, 27. Ailleurs il a dit : « Voyez mes mains et mes pieds; c'est moi-même. Touchez et voyez; un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai. Leur ayant tenu ce langage, il leur montra ses mains et ses pieds. » *Luc.* XXIV, 34, 40. Il est question là, vous l'entendez, d'os, de chair, de pieds et de mains; et vous faites miroiter à mes yeux les globes imaginaires des Stoïciens, je ne sais quelles fantasmagories aériennes.

24. Si vous me demandez après cela pourquoi l'enfant qui n'a pas commis de péché est possédé du démon; ou bien à quel âge nous devons ressusciter, alors que nous mourons à tout âge, je dois vous dire sans ménagement : « Les jugements de Dieu sont un abîme multiple. » *Psalm.* XXXV, 7. « O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu! combien ces jugements sont inscrutables, inexplorables ses voies. Qui jamais a connu la pensée du Seigneur, ou pris part à ses conseils?» *Rom.* XI, 33, 34. La diversité des âges n'altère en rien la vérité des corps. Comme nos corps sont dans un état perpétuel de changement, croissent ou décroissent, faudra-t-il reconnaître autant d'hommes en nous que nous avons subi de mutations? étais-je un être différent à ma dixième année, à la trentième, à la cinquantième, et quand ma tête est entièrement blanchie? Donc, d'après la tradition des Eglises et l'enseignement de Paul, il faut répondre que nous ressusciterons dans l'état de l'homme parfait, dans la plénitude de l'âge du Christ, *Ephes.* IV, dans ce développement de la vie où les juifs présument que le premier homme fut créé, où nous savons par l'Ecriture que le Sauveur ressuscita, J'ajoutai beaucoup d'autres choses puisées dans l'un et l'autre Testament pour fermer la bouche à l'hérétique. »

25. A partir de ce jour, elle se mit à détester cet homme et tous ceux qui partageaient les mêmes opinions, mais au point de déclarer en public qu'elle les tenait pour les ennemis du Sei-

ipse super aquas pendulo incessit gradu, spirituale corpus habuisse credendus est, cum potentia magis et virtus ostendatur Dei, quando fit aliquid contra naturam. Et ut scias in signorum magnitudine, non naturæ mutationem, sed Dei omnipotentiam demonstrari; qui ambulabat fide, cœpit infidelitate mergi, nisi eum manus Domini sublevasset, dicentis : « Modicæ fidei, quare dubitasti? » *Matth.* XIV, 31. Miror autem te obdurare frontem loquente Domino : « Infer digitum tuum huc, et tange manus meas; et porrige manum tuam, et mitte in latus meum, et noli esse incredulus, sed fidelis. » *Joan.* XX, 27. Et alibi : « Videte manus meas et pedes meos, quia ipse ego sum. Palpate et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere. Et cum hoc dixisset, ostendit eis manus et pedes. » *Luc.* XXIV 34 *et* 40.) Ossa audis, et carnem, et pedes, et manus; et globos mihi Stoicorum, atque aeria quædam deliramenta confingis.

24. Porro si quæris, cur infans a dæmone corripiatur, qui peccata non habuit; aut in qua ætate resurrecturi simus, cum diversa ætate moriamur, ingratis suscipies (al. *suspicies*) : « Judicia Dei abyssus multa ; » *Ps.* XXXV, 7; et : « O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam inscrutabilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus ! Quis enim cognovit sensum Domini ; aut quis consiliarius ejus fuit? » *Rom.* XI, 33, 34. Ætatum autem diversitas non mutat corporum veritatem. Cum enim corpora quotidie nostra fluant, et aut crescant aut decrescant, ergo tot erimus homines, quot quotidie commutamur? aut alius fui cum decem annorum essem, alius cum triginta, alius cum quinquaginta, alius cum jam toto cano capite sum? Igitur juxta Ecclesiarum traditiones et Apostolum Paulum, illud est respondendum : quod in virum perfectum, et in mensuram ætatis plenitudinis Christi resurrecturi sumus, *Ephes.* IV, in qua et Adam Judæi conditum autumant, et Dominum Salvatorem legimus surrexisse ; et multa alia, quæ de utroque Testamento in suffocationem hæretici protuli.

25. Ex quo die ita cœpit hominem detestari, et omnes qui ejusdem dogmatis erant, ut eos voce publica, hostes Domini proclamaret. Et hæc dixi, non ut breviter

gneur. Si j'ai dit cela, ce n'est pas en vue de réfuter sommairement l'hérésie, dont la réfutation exigerait beaucoup de volumes; c'est pour montrer la foi de cette noble femme, qui aima mieux encourir la perpétuelle inimitié des hommes que s'exposer par des amitiés funestes à provoquer le divin courroux.

26. J'en reviens à ce que je disais en commençant, rien de plus docile que ce caractère. Elle était lente à parler, elle écoutait avec empressement, *Jac.* I, se souvenant de ce précepte : « Ecoute, Israël, et garde le silence. » *Deut.* XXVII, 9, d'après les Septante. Elle savait par cœur les saintes Ecritures; et, bien qu'elle aimât les faits historiques, voyant là le fondement de la vérité, elle s'appliquait surtout à l'interprétation spirituelle : c'est sous cet abri qu'elle travaillait à l'édification de l'âme. Elle me contraignit enfin à commenter l'Ancien et le Nouveau Testament, pendant qu'elle le lisait avec sa fille. Je refusai d'abord par le sentiment de ma faiblesse; et puis je cédai à ses instances réitérées, dans le but d'enseigner ce que j'avais appris moi-même, m'inspirant, non de la présomption, le pire des instituteurs, mais des grands hommes de l'Eglise. Aussi, quand j'hésitais, avouant ingénument mon ignorance, elle ne s'en rapportait nullement à mon aveu, et par des questions incessantes elle me forçait à déclarer quelle était celle des opinions multiples et variées qui me paraissait la plus probable. Je dois encore signaler un trait que les jaloux ne voudront pas croire. Cette langue hébraïque, étudiée par moi dès mon adolescence avec de si longs et si pénibles labeurs, objet encore aujourd'hui de mes méditations infatigables, et que je n'abandonne pas de peur qu'elle ne m'abandonne, elle voulut l'apprendre, et elle y parvint; de telle sorte qu'elle chantait les psaumes en hébreu et qu'elle prononçait cette langue sans aucun idiotisme latin. Du reste, nous voyons cela maintenant même dans sa fille Eustochium; car celle-ci demeura toujours tellement inséparable de sa mère, tellement soumise à sa volonté, que jamais elle ne consentit à prendre sans elle le repos ou la nourriture; jamais elle ne sortait sans elle; jamais elle n'eut à sa disposition une pièce de monnaie, heureuse de voir distribuer aux pauvres par les mains de sa mère l'héritage paternel et maternel, regardant comme son plus riche héritage, comme son trésor le plus précieux, la piété filiale. Je ne dois pas taire ici la joie dont elle fut transportée quand elle entendit Paule sa petite-fille, la fille de Toxotius et de Læta, cette enfant née plutôt du vœu qui la consacrait d'avance à la virginité, balbutier dans les langes, chanter au berceau l'*alleluia*, prononçant à demi les noms de sa grand' mère et de sa

hæresim confutarem, cui multis voluminibus respondendum est (al. *esset,*) sed ut fidem tantæ feminæ ostenderem, QUÆ MALUIT inimicitias hominum subire perpetuas, quam Dei offensam, amicitiis noxiis provocare.

26. Dicam ergo ut cœperam, nihil ingenio ejus docilius fuit. Tarda erat ad loquendum, velox ad audiendum, *Jac.* I, memor illius præcepti : « Audi, Israel, et tace. » *Deut.* XXVII, 9, *secund.* LXX. Scripturas sanctas tenebat memoriter; et, cum amaret historiam, et hoc veritatis diceret fundamentum, magis tamen sequebatur intelligentiam spiritualem ; et hoc culmine ædificationem animæ protegebat. Denique compulit me ut vetus et novum Instrumentum cum filia me disserente perlegeret. Quod propter verecundiam negans, propter assiduitatem tamen et crebras postulationes ejus præstiti, ut docerem quod didiceram ; non a meipso, id est a præsumptione pessimo præceptore, sed ab illustribus Ecclesiæ viris. Sic ubi hæsitabam et nescire me ingenue confitebar, nequaquam mihi voluit (al. *volebat*) acquiescere ; sed jugi interrogatione cogebat ut e multis variisque sententiis, quæ mihi videretur probabilior, indicarem. Loquar et aliud, quod forsitan æmulis videatur incredibile. Hebræam linguam, quam ego ab adolescentia multo labore ac sudore ex parte didici, et infatigabili meditatione non desero, ne ipse ab ea deserar, discere voluit, et consecuta est ; ita ut Psalmos hebraice caneret, et sermonem absque ulla latinæ linguæ proprietate personaret. Quod quidem usque hodie in sancta filia ejus Eustochio cernimus, quæ ita semper adhæsit matri, et ejus obedivit imperiis ut nunquam absque ea cubaret, nunquam procederet, nunquam cibum caperet, ne unum quidem nummum haberet potestatis suæ, sed et paternam et maternam substantiolam, a matre distribui pauperibus lætaretur, et pietatem in parentem, hæreditatem maximam et divitias crederet. Non debeo silentio præterire quanto exultaverit gaudio, quod Paulam neptem suam ex Læta et Toxotio genitam, imo voto et futuræ virginitatis repromissione conceptam, audierat in cunis et crepitaculis balbutiente lingua, ALLELUIA cantare, aviæque et amitæ nomina, dimidiatis verbis frangere. In hoc solo patriæ desiderium habuit, ut filium, nurum, neptem, renuntiasse sæculo, et Christo servire cognosceret. Quod et impetravit ex parte; nam neptis Christi flammeo reservatur; nurus æternæ se tradens pudici-

tante. De l'amour pour la patrie, elle n'avait eu qu'un désir, celui d'apprendre que son fils, sa belle-fille et sa nièce avaient abandonné le monde pour servir le Christ. C'est ce qu'elle obtint en partie : sa nièce est réservée pour les vœux de l'autel; sa belle-fille, se consacrant pour toujours à la continence, imite sa foi, ses œuvres, ses aumônes; ce que la belle-mère accomplit à Jérusalem, elle s'efforce de le retracer à Rome.

27. Que faisons-nous, ô mon âme? Pourquoi redouter d'arriver au moment de sa mort? C'est trop prolonger cet éloge, par la crainte de toucher à la fin, comme si nous pouvions, en retardant d'en parler, en nous arrêtant à louer sa vie, différer l'heure de son trépas. Jusqu'ici nous avons navigué par des vents favorables, le navire glissait à la surface d'une mer à peine ridée. Le discours nous entraîne maintenant vers les écueils, les flots s'élèvent comme des montagnes, le naufrage nous menace tous les deux, et nous sommes forcés de nous écrier : « Maître, sauvez-nous, nous périssons. » *Marc.* IV, 38; *Luc.* VIII, 24. « Levez-vous; pourquoi paraissez-vous sommeiller, Seigneur? » *Psalm.* XLIII, 23. Qui pourrait sans verser des larmes raconter la mort de Paule? Elle tomba dans une grave maladie; ou plutôt elle obtint ce qu'elle désirait, de nous quitter pour être complétement en union avec Dieu. Dans cette maladie ne cessa d'éclater la piété filiale d'Eustochium; elle gagna de plus en plus tous les suffrages. Se tenir auprès du lit, agiter l'éventail, soulever la tête de sa mère, la placer sur des coussins, lui frictionner les pieds, passer la main sur son estomac, remuer sa couche, tempérer l'eau chaude, étendre un linge devant elle, prévenir les servantes dans tous les soins à donner, telle était sa conduite; elle regardait comme une usurpation sur ses droits tout ce qu'une autre pouvait faire. Avec quelles prières, quels gémissements et quelles larmes, elle allait du lit de sa mère à la grotte du Seigneur, demandant de ne pas rester seule, de ne pas survivre à sa mère, d'être emportée dans le même cercueil? Mais, ô fragile et caduque nature des mortels! à moins que la foi du Christ ne nous élève aux régions célestes, et que l'immortalité de l'âme ne nous soit assurée, la condition de notre corps ne diffère pas de celle des bêtes. Même trépas pour le juste et l'impie, pour le bon et le méchant, pour la conscience pure et la conscience souillée, pour celui qui sacrifie et celui qui ne sacrifie pas. L'homme de bien est comme le pécheur, celui qui jure comme celui qui craint de jurer. Hommes et bêtes deviennent également un peu de poussière et de cendre.

28. Pourquoi m'arrêter si longtemps, je le répète, et prolonger ma douleur en voulant l'éloigner? Cette femme, modèle de prévoyance, sentait la présence de la mort, elle comprenait que le froid avait gagné tous ses membres, et que la

tiæ, socrus opera, fide et eleemosynis sequitur, et Romæ conatur exprimere, quod Jerosolymis illa complevit.

27. Quid agimus, anima? cur ad mortem ejus venire formidas? Jamdudum prolixior liber cuditur, dum timemus ad ultima pervenire, quasi tacentibus nobis et in laudibus illius occupatis, differri possit occubitus. Hucusque prosperis navigavimus ventis, et crispantia maris æquora labens carina sulcavit. Nunc in scopulos incurrit oratio, et tumentibus fluctuum montibus, præsens utrique nostrum intentatur naufragium; ita ut cogamur dicere : « Præceptor, salvos nos fac, perimus. » *Marc.* IV, 38; *Luc.* VIII, 24. Et illud : « Exurge, ut quid obdormis, Domine? » *Psal.* XLIII, 23. Quis enim possit siccis oculis Paulam narrare morientem? Incidit in gravissimam valetudinem; imo quod optabat, invenit, ut nos desereret, et plenius Domino jungeretur. In quo languore, Eustochii filiæ probata semper in matrem pietas, magis ab omnibus comprobata est. Ipsa assidere lectulo, flabellum tenere, sustentare caput, pulvillum supponere, fricare pedes, manu stomachum confovere, mollia strata componere, aquam calidam temperare, mappulam (al. *matulam*) apponere, omnium ancillarum prævenire officia, et quidquid alia fecisset, de sua mercede putare subtractum. Quibus illa precibus, quibus lamentis et gemitu, inter jacentem matrem et specum Domini discurrit, ne privaretur tanto contubernio, ne illa absente viveret, ut eodem feretro portaretur? Sed, ô mortalium fragilis et caduca natura, et nisi Christi fides nos extollat ad cœlum, et æternitas animæ promittatur, cum bestiis ac jumentis, corporum una conditio est. Idem occubitus justo et impio, bono et malo, mundo ac immundo, sacrificanti et non sacrificanti. Sicut bonus, ita et qui peccat. Sicut qui jurat, ita et is qui juramentum metuit. Similiter et homines et jumenta in favillam et cinerem dissolvuntur.

28. Quid diu immoror, et dolorem meum differendo facio longiorem? Sentiebat prudentissima feminarum adesse mortem, et frigente alia parte corporis atque membrorum, solum animæ teporem in sacro pectore palpitare; nihilominus quasi ad suos pergeret, alienos-

chaleur de l'âme faisait seule palpiter son cœur, ce sacré tabernacle; et cependant, comme prête à retourner vers les siens, à quitter les étrangers, elle murmurait ces versets de l'Ecriture : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, le lieu où réside votre gloire. » *Psalm.* xxv, 8. « Qu'ils sont chéris vos tabernacles, Seigneur des vertus; mon âme soupire et défaille sous les portiques du Seigneur. » *Psalm.* LXXXIII, 1. « J'ai mieux aimé vivre méprisée dans la maison de mon Dieu que séjourner dans les tentes des pécheurs. » *Ibid.* 11. Comme je lui demandais pour quelle raison elle gardait le silence et ne voulait pas répondre à ma voix; si quelque chose lui causait de la peine, elle me répondit en grec que rien ne pesait sur son âme, que tout lui paraissait dans le calme et le repos. Puis elle garda de nouveau le silence, et, tenant les yeux fermés comme dédaignant de voir les choses mortelles, elle continua jusqu'au dernier soupir, à redire tout bas les mêmes passages, mais de manière que nous pouvions à peine entendre ce qu'elle disait. Elle tenait un doigt sur sa bouche et formait le signe de la croix. La respiration s'en allait ou n'était plus que le souffle de la mort; l'âme impatiente de partir tournait en divines louanges ce dernier râle qui marque la fin d'un être mortel. Là se trouvaient Jean évêque de Jérusalem et les évêques de plusieurs autres villes, avec une grande multitude de prêtres et de lévites; le monastère tout entier était envahi par les chœurs des vierges et des moines. Dès qu'elle eut entendu la voix de l'époux qui l'appelait : « Lève-toi, viens, ma sœur, ma toute belle, ma colombe; car voilà que l'hiver est passé, s'est enfui, la saison pluvieuse a disparu; » *Cant.* II, 10, 11; elle répondit avec joie : « Les fleurs se sont montrées sur la terre, le temps d'émonder est venu; » *Ibid.* 12; « Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivants. » *Psalm.* XXVI, 13.

29. Dès ce moment, pas de plainte lugubre, aucun de ces cris de douleur qui retentissent parmi les hommes du siècle; on entendit aussitôt en diverses langues se prolonger le chant des psaumes. Les évêques la prirent dans leurs mains, ployèrent les épaules sous le cercueil, tandis que d'autres pontifes les précédaient portant des lampes et des cierges, que d'autres encore guidaient les chants pieux; et c'est ainsi qu'elle fut déposée au milieu de l'église de la grotte du Seigneur. A ses funérailles accoururent les habitants de toutes les villes de la Palestine. Parmi les moines cachés, quel est celui qui soit resté dans sa cellule? Quelle est la vierge que sa pieuse retraite ait pu retenir? Chacun eût regardé comme un sacrilége de ne pas rendre les derniers devoirs à une pareille femme. Les veuves et les pauvres, à l'exemple de Dorcade, montraient les vêtements qu'ils avaient reçus

que desereret, illos versiculos susurrabat [Ms. S. Maxim. *suffocabat*] : « Domine, dilexi decorem domus tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ; » *Psal.* xxv, 8; et : « Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum, concupiscit et deficit anima mea in atria Domini; » *Psal.* LXXXIII, 1; et : « Elegi abjecta esse in domo Dei mei, magis quam habitare in tabernaculis peccatorum. » *Ibid.* 11. Cumque a me interrogaretur cur taceret, cur nollet respondere inclamanti; an doleret aliquid, Græco sermone respondit nihil se habere molestiæ, sed omnia quieta et tranquilla perspicere. Post hæc obmutuit, et clausis oculis quasi jam mortalia despiceret, usque ad expirationem animæ, eosdem repetebat versiculos, ut quod dicebat, vix audire possemus; digitumque ad os tenens, crucis signum pingebat in labiis. Defecerat spiritus, et anhelabat in mortem; animaque erumpere gestiens, ipsum stridorem quo mortalium vita finitur, in laudes Domini convertebat. Aderant Jerosolymorum [Joannes], et aliarum urbium Episcopi, et Sacerdotum inferioris (al. *inferiores*) gradus, ac Levitarum innumerabilis multitudo. Omne monasterium, virginum et monachorum chori repleverant. Statimque ut audivit sponsum vocantem : « Surge, veni, proxima mea, speciosa mea, columba mea; quoniam ecce hyems transiit et recessit, pluvia abiit sibi; » *Cant.* II, 10, 11; læta respondit: « Flores visi sunt in terra, tempus sectionis advenit; » *Ibid.* 12; et : « Credo videre bona Domini in terra viventium. » *Psal.* XXVI, 13.

29. Ex hinc non ululatus, non planctus, ut inter sæculi homines fieri solet, sed Psalmorum linguis diversis examina (Ms. *ex animo*) concrepabant. Translataque Episcoporum manibus, et cervicem feretro subjicientibus; cum alii Pontifices lampades cereosque præferrent, alii choros psallentium ducerent, in media ecclesia speluncæ Salvatoris est posita. Tota ad funus ejus, Palæstinarum urbium turba convenit. Quem monachorum latentium in eremo cellula sua tenuit? Quam virginum cubiculorum secreta texerunt? Sacrilegium putabat, qui non tali feminæ ultimum reddidisset officium. Viduæ et pauperes, in exemplum Dorcadis, vestes ab ea præbitas ostendebant. *Act.* IX. Omnis inopum multitudo matrem et nutritiam (Mss.

d'elle. *Act.* IX. La foule entière des indigents s'écriait qu'elle avait perdu sa mère et sa bienfaitrice. Chose qui frappait d'admiration, la pâleur n'avait point altéré les traits de son visage; ce visage était empreint d'un tel calme et d'une telle dignité qu'on s'imaginait la voir endormie et non morte. Les psaumes étaient tour à tour récités en grec, en latin, en syriaque, et non-seulement pendant les trois jours qui précédaient son inhumation sous le parvis de l'église et près de la grotte du Seigneur, mais encore pendant toute la semaine, tous ceux qui s'étaient rendus s'appropriant les funérailles et les larmes. La vénérable vierge, sa fille Eustochium, comme un enfant sevré se jette sur sa mère, ne pouvait en être arrachée : elle ne cessait de couvrir de baisers les yeux de Paule, de coller son visage à celui de sa mère, protestant qu'elle voulait avec elle descendre au tombeau.

30. Jésus en est témoin, cette mère ne laissait pas même une obole à sa fille, mais de grandes dettes plutôt, et, ce qui présentait une difficulté beaucoup plus grande, une multitude immense de frères et de sœurs, qu'elle ne savait comment nourrir, qu'elle ne pouvait abandonner sans impiété. Quoi de plus admirable que cette vertu? une femme de la plus haute naissance, ayant autrefois de riches possessions, et maintenant réduite presque au dénuement le plus absolu, parce qu'elle avait tout distribué sous l'impulsion d'une foi sublime. Que d'autres vantent l'or et l'argent accumulés dans le trésor de Dieu, les dons appendus aux murs sacrés. Personne n'a plus donné aux pauvres que celle qui n'avait rien réservé pour elle-même. Désormais elle possède les richesses et les biens « que l'œil n'a pas vus, que l'oreille n'a pas entendus, qui ne sont jamais entrés dans le cœur de l'homme. » II *Corinth.* II, 9. C'est notre sort que nous pleurons, et nous semblerions envier sa gloire, si nous pleurions plus longtemps celle qui règne au ciel.

31. Soyez calme, Eustochium, vous avez reçu un magnifique héritage. Le Seigneur est votre part; et, pour augmenter votre joie, voilà que votre mère est couronnée d'un long martyre. Ce n'est pas seulement par l'effusion du sang qu'on acquiert cette gloire; c'est aussi par une vie pure et sans tache, ce martyre est de chaque jour. La première couronne se compose de roses et de violettes, la seconde est composée de lis. Voilà pourquoi il est écrit dans le Cantique des Cantiques : « Mon bien-aimé est blanc et rouge; » *Cant.* V, 10; dans la paix et dans la guerre il donne la même récompense aux vainqueurs. Comme Abraham, votre mère a prêté l'oreille à cette parole : « Sors de ta terre natale, du milieu de tes parents, et viens dans la terre que je te montrerai. » *Genes.* XII, 1. Elle a écouté le Seigneur disant par la bouche de Jérémie : « Fuyez du milieu de Babylone, et que chacun sauve son

nutriculam) se perdidisse clamabat. Quodque mirum sit, nihil pallor mutaverat faciem; sed ita dignitas quædam, et gravitas ora compleverat, ut eam putares non mortuam, sed dormientem. Græco, Latino, Syroque sermone Psalmi in ordine personabant, non solum triduo, donec subter ecclesiam, et juxta specum Domini conderetur; sed per omnem hebdomadam, cunctis qui venerant, suum funus et proprias credentibus lacrymas. Venerabilis virgo filia ejus Eustochium, quasi ablactata super matrem suam, abstrahi a parente non poterat : deosculari oculos, hærere vultui, totum corpus amplexari, et se cum matre velle sepeliri.

30. Testis est Jesus, ne unum quidem nummum ab ea filiæ derelictum, sed, ut ante jam dixi, derelictum magnum æs alienum; et, quod his difficilius est, fratrum et sororum immensam multitudinem, quos sustentare arduum, et abjicere impium est. Quid hac virtute mirabilius, feminam nobilissimæ familiæ, magnis quondam opibus, tanta fide omnia dilargitam ut ad egestatem pene ultimam perveniret? Jactent alii pecunias, et in corbonam Dei æra congesta, funalibusque aureis dona pendentia. NEMO plus dedit pauperibus quam quæ sibi nihil reservavit. Nunc illa divitiis fruitur et his bonis « quæ nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt. » II *Cor.* II, 9. Nostram vicem dolemus, et invidere potius gloriæ ejus videbimur, si voluerimus diutius flere regnantem.

31. Secura esto, Eustochium, magna hæreditate ditata es. Pars tua Dominus; et, quo magis gaudeas, mater tua longo martyrio coronata est. Non solum enim effusio sanguinis in confessione reputatur; SED DEVOTÆ quoque mentis servitus immaculata quotidianum martyrium est. Illa corona de rosis et violis plectitur (Ms. S. Max. *texitur*), ista de liliis. Unde et in Cantico scribitur Canticorum : « Fratruelis meus candidus et rubicundus; » *Cant.* V, 10; et in pace et in bello eadem præmia vincentibus tribuens. Mater, inquam, tua audivit cum Abraham : « Exi de terra tua, et de cognatione tua, et veni in terram quam ostendam tibi; » *Gen.* XII, 1; et per Jeremiam Dominum præcipientem : « Fugite de medio Babylonis, et salvate animas vestras. » *Jerem.* LVIII, 6. Et usque ad diem mortis suæ non est reversa in Chaldæam, nec ollas Ægypti et virulentias carnium desideravit; *Exod.* XVI;

âme. » *Jerem.* XLVIII, 6. Jusqu'au jour de sa mort elle a refusé de revenir dans la Chaldée; elle n'a regretté ni les ragoûts ni les viandes succulentes de l'Egypte. *Exod.* XVI. Entourée des chœurs des vierges, elle est entrée dans la cité du Sauveur; de la petite ville de Bethléem elle est montée aux royaumes célestes; elle dit à la vraie Noémi : « Votre peuple est mon peuple, et votre Dieu est mon Dieu. » *Ruth*, I.

32. Ce travail, je l'ai dicté dans une demi-lumière, sous le poids de la même douleur que vous soutenez. Chaque fois que j'enfonçais le stylet dans la cire, m'efforçant de tenir ma promesse, les doigts se raidissaient, la main était paralysée, la pensée me faisait défaut; ce discours inculte, sans élégance et sans éclat, ne pourra que vous attester le désir qui me l'a fait écrire.

33. Adieu, Paule ; aidez par vos prières les dernières années de celui qui vous fut si dévoué. Votre foi et vos œuvres vous unissent au Christ; étant en sa présence, vous obtenez plus facilement ce que vous demandez. « J'ai dressé un monument plus durable que l'airain, » *Horat. od.* III, que les siècles ne pourront jamais détruire. J'ai gravé votre éloge sur votre tombeau, et je l'ajoute à ce volume, afin qu'on apprenne partout où il parviendra, que vous avez été louée et que vous reposez à Bethléem.

Vient ensuite l'épitaphe : « La fille des Scipion et des Paul Emile, celle qui descendait à la fois des Gracques et de l'illustre famille d'Agamemnon, repose sous cette pierre; ses parents lui donnèrent le nom de Paule, elle fut la mère d'Eustochium, elle occupait le premier rang dans les familles sénatoriales de Rome; et puis elle embrassa la pauvreté du Christ et se retira dans les campagnes de Bethléem. »

A l'entrée de la grotte on lisait : « Voyez-vous cette étroite sépulture taillée dans le roc? c'est le dernier asile de Paule, qui règne dans les cieux. Abandonnant son frère, ses parents, Rome, la patrie, la richesse, ses propres enfants, elle est venue mourir à Bethléem. C'est ici votre crèche, ô Jésus, c'est ici que les Mages, portant leurs symboliques présents, vous reconnurent homme et Dieu. »

34. L'heureuse et sainte Paule s'endormit le septième jour des calendes de février, le troisième jour de la semaine après le coucher du soleil. Elle fut ensevelie le cinquième, Honorius étant pour la sixième fois consul et ayant Aristœnetus pour collègue. Elle avait vécu, depuis sa grande résolution, cinq ans à Rome, vingt à Bethléem. Elle était âgée de cinquante-six ans, huit mois et vingt-un jours.

LETTRE CVIII.

AU PRÊTRE RIPARIUS.

Averti par une lettre de ce prêtre que Vigilance enseignait qu'on ne doit pas honorer les cendres des

sed, choris comitata virgineis, civis est Salvatoris effecta, et de parvula Bethleem cœlestia regna conscendens, dicit ad veram Noemi : « Populus tuus, populus meus, et Deus tuus, Deus meus. » *Ruth.* I.

32. Hunc tibi librum ad duas lucubratiunculas, eodem quem tu sustines dolore, dictavi. Nam quotiescumque stylum figere volui, et opus exarare promissum, toties obriguerunt digiti, cecidit manus, sensus elanguit. Unde et inculta oratio, votum scribentis absque ulla elegantia et verborum lepore testatur.

33. Vale, o Paula, et cultoris tui ultimam senectutem orationibus juva. Fides et opera tua Christo te sociant; præsens facilius quod postulas, impetrabis. « Exegi monumentum ære perennius, » *Horat. od. ultim. lib.* III. *Carm.*, quod nulla destruere possit vetustas. Incudi elogium sepulcro tuo, quod huic volumini subdidi, ut quocumque noster sermo pervenerit, te laudatam, te in Bethleem conditam lector agnoscat.

Sequitur titulus sepulchri.

Scipio quam genuit, Pauli fudere parentes,
Graccorum soboles, Agamemnonis inclyta proles,
Hoc acet in tumulo; Paulam dixere priores,
Eustochii genitrix, Romani prima Senatus;
Pauperiem Christi, et Bethlemitica rura secuta est

In fronte speluncæ :

Aspicis angustum, præcisa in rupe sepulcrum?
Hospitium Paulæ est, cœlestia regna tenentis.
Fratrem, cognatos, Romam, patriamque relinquens,
Divitias, sobolem, Bethlemiti conditur antro.
Hic præsepe tuum, Christe, atque hic mystica magi
Munera portantes, hominique Deoque dedere.

34. Dormivit sancta et beata Paula, septimo Kalendas Februarias, tertia sabbati post solis occubitum. Sepulta est quinto Kalend. earumdem, Honorio Augusto sexies et Aristæneto Consulibus. Vixit in Sancto proposito, Romæ annos quinque, Bethleem annos viginti. Omne vitæ tempus implevit, annis quinquaginta sex, mensibus octo, diebus viginti et uno.

EPISTOLA CVIII.

AD RIPARIUM PRESBYTERUM.

Admonitus, Riparii Presbyteri litteris, quod Vigilantius doceret Martyrum non esse colendos cineres,

martyrs, et condamnait les veilles solennelles des chrétiens auprès de leurs tombeaux, Jérôme lance ici ses premiers traits et prélude au combat, déclarant qu'il est prêt à réfuter l'erreur de cet homme, s'il peut avoir son livre.

1. Ne pas répondre à la lettre que vous m'avez envoyée, ce serait de l'orgueil; y répondre, c'est de la témérité. Vous m'interrogez sur des choses qu'on ne saurait énoncer ni même entendre sans une sorte de sacrilége. Vous me dites que Vigilance, un nom dont on l'a sans doute décoré par antiphrase, c'est Dormitance qu'il eût fallu l'appeler, ouvre de nouveau sa bouche fétide et lance contre les reliques des martyrs, ses hideuses éructations, qu'il nous traite de fossoyeurs et d'idolâtres, nous qui vénérons comme des restes sacrés les ossements des morts. Misérable homme dont on ne saurait assez déplorer la folie! il ne comprend pas qu'en parlant de la sorte il est lui-même un Samaritain et un Juif; car ces peuples tiennent pour immondes les corps des trépassés, s'imaginent même que les objets renfermés dans la même maison sont souillés, suivant la lettre qui tue et non l'esprit qui vivifie. Pour nous, non-seulement nous n'adorons pas les reliques des martyrs, mais nous n'adorons pas même le soleil et la lune, les anges et les archanges, les chérubins et les séraphins, ni rien de ce qui est nommé dans le siècle présent ou dans la vie future, *Ephes.* I; ne voulant pas servir la créature plutôt que le Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Mais nous honorons les reliques des martyrs pour faire remonter nos adorations à Celui dont ils sont les témoins. Nous honorons les serviteurs pour que l'honneur rejaillisse sur le Maître, qui disait : « Qui vous reçoit, me reçoit. » *Matth.* x, 40. Donc les reliques de Pierre et de Paul sont immondes? donc ce qui reste du corps, de Moïse est immonde aussi? C'est le Seigneur lui-même cependant, selon le texte hébraïque, qui prit soin de l'ensevelir. *Deut.* XXXIV. Et chaque fois que nous entrons dans les Basiliques des apôtres, des prophètes ou des martyrs, nous allons porter nos hommages dans des temples d'idoles? les cierges allumés devant leurs tombeaux sont autant de signes d'idolâtrie? Je dirai quelque chose de plus, qui retombe sur la tête du blasphémateur, qui guérisse enfin ou détruise ce cerveau malade, afin que les âmes des simples ne soient pas perverties par de semblables impiétés. Donc le corps du Seigneur lui-même déposé dans le sépulcre était immonde? Et les anges qui se tenaient là vêtus d'une robe blanche, veillaient autour d'un cadavre souillé? C'est ainsi qu'après plusieurs siècles le rêverait Dormitance; ou plutôt telles devaient être les suites de ses orgies. Voilà comment, à l'exemple du persécuteur

damnaretque solemnes Christianorum ad eorum sepulcra vigilias, hac epistola quasi velitatur, ac præludit ad pugnam, ostendens se paratum ad refellendum hominis errorem, si libros illius ad se mittat.

1. Acceptis primum litteris tuis, non respondere, superbiæ est; respondere, temeritatis. De iis enim rebus interrogas, quæ et proferre et audire sacrilegium est. Ais Vigilantium, qui κατ' ἀντίφρασιν hoc vocatur nomine (nam Dormitantius rectius diceretur) os fœtidum rursus aperire, et putorem spurcissimum contra sanctorum Martyrum proferre reliquias; et nos qui eas suscipimus (al. *suspicimus*) appellare cinerarios et idololatras, qui mortuorum hominum ossa veneremur (al. *veneramur*). O infelicem hominem, et omni lacrymarum fonte plangendum, qui hæc dicens, non se intelligit (al. *intelligat*) esse Samaritanum et Judæum, qui corpora mortuorum pro immundis habent, et etiam vasa quæ in eadem domo fuerint, pollui suspicantur; sequentes occidentem litteram, et non spiritum vivificantem. Nos autem non dico Martyrum reliquias, sed ne solem quidem et lunam, non Angelos, non Archangelos, non Cherubim, non Seraphim, et omne nomen quod nominatur et in præsenti sæculo et in futuro, *Ephes.* I, colimus et adoramus; ne serviamus creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula. Honoramus autem reliquias Martyrum, ut eum cujus sunt Martyres adoremus. Honoramus servos, ut honor servorum redundet ad Dominum, qui ait : « Qui vos suscipit, me suscipit. » *Matth.* x, 40. Ergo Petri et Pauli immundæ sunt reliquiæ? ergo Moysi corpusculum immundum erit? quod, juxta Hebraicam Veritatem, ab ipso sepultum est Domino. *Deut.* XXXIV. Et quotiescumque Apostolorum et Prophetarum, ut omnium Martyrum Basilicas ingredimur, toties idolorum templa veneramur? accensique ante tumulos eorum cerei, idololatriæ insignia sunt? Plus aliquid dicam, quod redundet in auctoris caput; et insanum cerebrum vel sanet aliquando, vel deleat; ne (al. *nec*) tantis sacrilegiis simplicium animæ subvertantur. Ergo et Domini corpus in sepulcro positum, immundum fuit? Et Angeli, qui candidis vestibus utebantur, mortuo cadaveri atque polluto præbebant excubias; ut post multa sæcula Dormitantius somniaret, imo eructaret immundissimam crapulam; et cum Juliano persecutore, Sanctorum Basilicas aut destrueret, aut in templa converteret?

Julien, il en viendrait à renverser les Basiliques des saints, ou bien à les convertir en temples.

2. Je suis étonné que le saint évêque dans le diocèse duquel on dit qu'est ce prêtre, cède à sa fureur, et qu'il ne s'arme pas de la verge apostolique, de la verge de fer, pour briser ce vase inutile, qu'il ne livre pas enfin la chair à la mort pour que l'esprit soit sauvé. *Corinth.* v. Qu'il se souvienne de cette parole : « Si vous aperceviez un larron, vous couriez avec lui et vous deveniez le complice des adultères. » *Psalm.* XLIX, 48. Qu'il se souvienne aussi de ce passage : « Au matin j'exterminais tous les pécheurs de la terre, j'expulsais de la cité du Seigneur tous ceux qui commettent l'iniquité; » *Psalm.* C, 8; et de cet autre : « Ceux qui vous haïssent, Seigneur, ne les ai-je pas haïs, ne frémissais-je pas contre vos ennemis? Je les haïssais d'une haine parfaite. » *Psalm.* CXXXVIII, 21, 22. S'il ne faut pas honorer les reliques des martyrs, comment lisons-nous dans l'Ecriture : « Précieuse est devant le Seigneur la mort de ses saints? » *Psalm.* CXV, 6. Si leurs ossements souillent ceux qui les touchent, comment Elisée mort ressuscita-t-il un mort? comment ce corps qui gisait immonde, comme Vigilance dirait, communiqua-t-il la vie? Donc encore tout le camp d'Israël, tout l'espace occupé par le peuple de Dieu fut immonde, parce que ce peuple emportait avec lui dans le désert le corps de Joseph et ceux des patriarches, jusqu'à ce qu'il fût entré dans la Terre promise avec ces cendres impures. Et Joseph, ce type lointain du Seigneur Jésus, ne se rendit pas moins coupable, lui qui mit tant de soin à transporter dans Hébron les ossements de Jacob, pour joindre un père immonde à d'immondes aïeux, un cadavre à des cadavres? O langue que la médecine devrait opérer, ou plutôt, ô tête dont il faudrait guérir la folie, afin qu'il apprit un jour à se taire celui qui ne sait pas mieux parler. Je vis autrefois le monstre, et je voulu enlacer sa fureur dans les témoignages de l'Ecriture comme dans les bandelettes d'Hippocrate; mais il glissa sous ma main, il bondit en arrière, il m'échappa; et, par delà les flots de l'Adriatique et les Alpes cottiennes, il poussait contre nous de sauvages clameurs. Tout ce qu'il dit dans sa démence ne peut être appelé que clameur et vocifération.

3. Peut-être me reprochez-vous, secrètement en vous-même, de me déchaîner ainsi contre un absent. Je vous confesserai ma douloureuse impression ; je ne puis pas entendre avec patience de pareils sacrilèges. J'ai lu le coup frappé par Phinées sur l'impudique, *Num.* XXV, la sévérité d'Elie, III *Reg.* XVIII, le zèle de Simon le Chananéen, le terrible jugement de Pierre vouant à la mort Ananie et Sapphire, l'inébranlable cons-

2. Miror sanctum Episcopum, in cujus parochia esse Presbyter dicitur, acquiescere furori ejus; et non virga Apostolica, virgaque ferrea confringere vas inutile, et tradere in interitum carnis, ut spiritus salvus fiat. I *Cor.* v. Meminerit illius dicti : « Si videbas furem, currebas cum eo, et cum adulteris portionem tuam ponebas ; » *Psal.* LIX, 48 ; et in alio loco : « In matutino interficiebam omnes peccatores terræ, ut disperderem de civitate Domini omnes operantes iniquitatem ; » *Ibid.* C, 8 ; et iterum : « Nonne odientes te, Domine, odio habui, et super inimicos tuos tabescebam? Perfectio odio oderam illos. » *Ibid.* CXXXVIII, 21, 22. Si non sunt honorandæ reliquiæ Martyrum, quomodo legimus : « Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus? » *Ibid.* CXX, 6. Si ossa eorum (al. *mortuorum*) polluunt contingentes, quomodo Elisæus mortuus mortuum suscitavit, et dedit vitam, IV *Reg.* XIII, corpus quod, juxta Vigilantium, jacebat immundum? Ergo omnia castra Israelitici exercitus et populi Dei fuere immunda, quia Joseph et Patriarcharum corpora portabant in solitudine ; et ad sanctam Terram, immundos cineres pertulerunt? Joseph quoque, qui in typo præcessit Domini Salvatoris, sceleratus fuit, qui tanta ambitione, Jacob in Hebron ossa portavit; ut immundum patrem, avo et atavo sociaret immundis, et mortuum mortuis copularet? O præcidendam linguam a medicis, imo insanum curandum caput; ut qui loqui nescit, discat aliquando reticere. Ego (al. *ergo*) vidi hoc aliquando portentum, et testimoniis Scripturarum, quasi vinculis Hippocratis, volui ligare furiosum ; sed abiit, excessit, evasit, erupit ; et inter Adriæ fluctus Cotiique regis Alpes, in nos declamando clamavit. QUIDQUID ENIM amens loquitur, vociferatio et clamor est appellandus.

3. Tacita me forsitan cogitatione reprehendas, cur in absentem invehar. Fatebor tibi dolorem meum. Sacrilegium tantum patienter audire non possum. Legi enim seiromasten Phinees, *Num.* XXV, austeritatem Eliæ, III *Reg.* XVIII, zelum Simonis Chananæi, Petri severitatem, Ananiam et Sapphiram trucidantis, *Act.* v, Paulique constantiam, qui Elymam magum, viis Domini resistentem, æterna cæcitate damnavit. *Ibid.* XIII. NON EST crudelitas, pro Deo pietas. Unde et in Lege dicitur : « Si frater tuus, et amicus, et uxor, quæ est in sinu tuo, depravare te voluerit a veritate, sit manus tua super eos, et effundes sanguinem eorum, et au-

tance de Paul, qui frappe d'une éternelle cécité le magicien Elymas pour avoir entravé les voies du Seigneur. La piété pour Dieu n'est jamais une cruauté pour l'homme. Il est écrit dans la loi : « Si votre frère, votre ami, votre femme elle-même veulent vous détourner de la vérité, étendez la main sur eux, n'hésitez pas à verser le sang, faites disparaître le mal du milieu d'Israël. » *Deut.* XIII, 28. J'insiste : Donc les reliques des martyrs sont immondes? C'est à tort que les apôtres ont tant souffert pour ensevelir avec honneur le corps immonde d'Etienne, pour l'accompagner d'un si grand deuil? et ce deuil ne devait pas être notre joie? Vous me dites qu'il exècre les veilles; mais en cela il agit contre son nom : Vigilance veut dormir, afin de ne pas entendre ces paroles du Sauveur : « Ainsi vous n'avez pu veiller une heure avec moi? Veillez et priez pour que vous n'entriez pas en tentation. L'esprit est prompt et la chair est faible. » *Matth.* XXVI, 40; *Marc.* XIV, 37. Ailleurs le prophète chante : « Je me levais au milieu de la nuit pour vous louer sur les jugements de votre justice. *Psalm.* CXVIII, 62. Nous lisons aussi dans l'Evangile que le Seigneur passait les nuits en prière, et plus loin, que les apôtres renfermés dans une prison veillèrent toute la nuit, que leurs chants pieux ébranlèrent la terre, firent que le geôlier se convertit et que les magistrats avec toute la ville furent saisis de frayeur. Paul a dit : « Persévérez dans la prière, veillez en priant; » *Coloss.* IV, 2; et dans une autre épître : « Appliquez-vous à de fréquentes veilles. » II *Corinth.* XI, 27. Que Vigilance se plonge donc dans le sommeil, et qu'il y périsse avec les Egyptiens par la main de l'ange exterminateur. Disons-nous avec David : « Il ne dormira ni ne sommeillera, celui qui garde Israël. » *Psalm.* CXX, 4. Ainsi viendra vers nous le Saint, AIR, ce qui signifie le *Vigilant*. *Dan.* IV, 10. Si parfois il s'endort à cause de nos prévarications, disons-lui : « Levez-vous, pourquoi vous endormir, Seigneur? » *Psalm.* XLIII, 23. Réveillons-le, écrions-nous, quand notre esquif menace de sombrer : « Maître, sauvez-nous, nous périssons. » *Matth.* VIII, 26.

4. Je voulais en dire davantage, si la brièveté qu'exige une lettre ne m'obligeait par pudeur à m'arrêter là. Si vous aviez eu l'attention de m'envoyer les cantilènes renfermés dans ces livres, nous aurions pu savoir à quoi précisément il fallait répondre. Nous n'avons fait que battre l'air, et nous avons mis en évidence, moins son infidélité, évidente du reste pour tout le monde, que notre foi. Désirez-vous que nous écrivions contre lui un traité véritable, faites-nous donc parvenir ses puerilités et ses inepties; alors il entendra ce que prêchait Jean-Baptiste : « La cognée est déjà à la racine de l'arbre. Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera retranché et mis au feu. » *Matth.* III, 10.

feres malum de medio Israel. » *Deut.* XIII, 28. Iterum dicam : Ergo Martyrum immundæ sunt reliquiæ? Et quid passi sunt Apostoli, ut immundum Stephani corpus tanta funeris ambitione præcederent, et facerent ei planctum magnum; ut eorum luctus in nostrum gaudium verteretur? Nam quod dicis eum vigilias execrari, facit et hoc contra vocabulum suum, ut velit dormire Vigilantius, et non audiat Salvatorem dicentem : « Sic non potuistis una hora vigilare mecum? Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus promptus est, sed caro infirma. » *Matth.* XXVI, 40; *Marc.* XIV, 37. Et in alio loco Propheta decantat : « Media nocte surgebam, ut confiterer tibi, super judicia justitiæ tuæ. » *Psal.* CXVIII, 62. Dominum quoque in Evangelio legimus pernoctasse, et Apostolos clausos carcere tota nocte vigilasse, ut illis psallentibus terra quateretur, custos carceris crederet, magistratus et civitas terrerentur. Loquitur Paulus : « Orationi insistite, vigilantes in ea; » *Coloss.* IV, 2; et in alio loco : « In vigiliis frequenter. » II *Cor.* XI, 27. Dormiat itaque Vigilantius, et ab exterminatore Ægypti cum Ægyptiis dormiens suffocetur. Nos dicamus cum David : « Non dormitabit neque dormiet, qui custodit Israel. » *Psal.* CXX, 4; ut veniat ad nos Sanctus, et AIR, qui interpretatur *vigil*. *Dan.* IV, 10. Et, si quando propter peccata nostra dormierit, dicamus ad eum : « Exurge, quid dormitas, Domine? » *Psal.* XLIII, 23. Excitemusque illum, et navicula fluctuante, clamemus : « Magister, salvos nos fac, perimus. » *Matth.* VIII, 26.

4. Plura dictare volueram, si non Epistolaris brevitas pudorem nobis tacendi imponeret; et, si tu librorum ipsius ad nos voluisses mittere cantilenas, ut scire possemus ad quæ (al. *ea quæ*) rescribere deberemus. Nunc autem aerem verberavimus, et non tam illius infidelitatem, quæ omnibus patet, quam nostram fidem aperuimus. Cæterum si volueris longiorem nos adversum eum librum scribere, mitte nænias illius et ineptias, ut Joannem Baptistam audiat prædicantem : « Jam securis ad radices arborum posita est. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. » *Matth.* III, 10.

LETTRE CIX.

AUGUSTIN A JÉROME.

Augustin s'applique à calmer Jérôme qu'il avait quelque peu blessé par ses lettres. Il déclare avoir reçu l'apologie de ce dernier contre Ruffin ; mais il déplore que des hommes aussi distingués, autrefois unis par les liens d'une étroite amitié, soient maintenant engagés dans une aussi déplorable lutte.

Au vénéré seigneur et frère bien-aimé son confrère dans le sacerdoce, Jérôme, salut dans le Seigneur, Augustin.

1. Je pense bien qu'avant de recevoir cette lettre, vous aurez déjà reçu ma précédente, que je vous ai envoyée par le serviteur de Dieu mon cher fils le diacre Cyprien ; et vous avez dès lors appris d'une manière indubitable que la lettre dont les exemplaires, m'aviez-vous dit, étaient parvenus jusqu'à vous, est réellement de moi. De là vient, je suppose, que je suis frappé et ballotté par vos réponses, comme le téméraire Darès l'était par les lourds et terribles cestes d'Entelle. *Eneid.* v. Je répondrai cependant à cette lettre que vous avez daigné m'envoyer par notre saint fils Astérius, et dans laquelle j'ai vu l'expression multiple de votre bienveillance et de votre affection envers moi, en même temps que les traces d'une âme quelque peu blessée. En avançant dans cette lecture, je n'étais pas plus tôt radouci que je recevais un nouveau coup. Chose qui m'étonnait par-dessus toutes les autres, après avoir dit que vous n'aviez pas cru devoir légèrement vous en rapporter aux exemplaires de ma lettre, de peur qu'en la réfutant vous ne me fournissiez l'occasion de me plaindre à bon droit d'avoir été condamné sans que mon juge se fût assuré si j'étais coupable, vous me sommez après cela de vous écrire sans détour si la lettre était réellement de moi, et de vous envoyer des exemplaires authentiques, afin que nous puissions, sans amertume et sans aucun ressentiment, discuter ensemble les textes de l'Ecriture. Et comment pourrions-nous nous livrer à cette discussion sans quelque rancune quand vous êtes prêt à me blesser ? ou, si telle n'est pas votre intention, comment pourrais-je moi-même, alors que vous ne m'avez pas blessé, vous dire avec jus-

EPISTOLA CIX.

AUGUSTINI AD HIERONYMUM.

Hieronymum litteris suis nonnihil offensum demulcere studet Augustinus. Apologium illius contra Ruffinum accepisse se testatur, deplorans tantos inter viros, quondam amicissimos, tam amuralentam discordiam incidisse.

Domino venerando, et desideratissimo fratri compresbytero HIERONYMO, AUGUSTINUS in Domino salutem.

1. « Quamvis existimem antequam ista sumeres, venisse in manus tuas litteras meas, quas per Dei servum, filium nostrum Cyprianum Diaconum misi, quibus certissime agnosceres meam esse epistolam cujus exemplaria illuc pervenisse (al. *venisse*) commemorasti ; unde jam me arbitror rescriptis tuis, velut Entellinis (*a*) gravibus atque acribus cæstibus, *Æneid. V.* tanquam audacem Daretem cœpisse pulsari atque versari ; nunc tamen eis ipsis respondebo litteris tuis, quas mibi per sanctum filium nostrum Asterium jam (al. abest *jam*) mittere dignatus es, in quibus multa in me comperi tuæ benevolentissimæ caritatis, et rursus quædam nonnullius a me tuæ offensionis indicia. Itaque ubi mulcebar legens, ibi continuo feriebar : hoc sane vel maxime admirans, quod cum te dicas exemplaribus litterarum mearum ideo non temere putavisse credendum, ne forte, te respondente, læsus juste expostularem, quod probare ante debuisses meum esse sermonem et sic rescribere ; postea jubeas, si mea est epistola, aperte me scribere, aut mittere exemplaria veriora, ut absque ullo rancore stomachi, in Scripturarum dispututione versemur. Quo pacto enim possu-

(a) Benedictini juxta veteres editiones, *glandibus*, quam lectionem ex eo utcumque probare potuissent, quod plumbeæ aliquot glandes essent in cæstibus, quemadmodum in illis Entelli, qui *plumbo insuto ferroque rigebant.* Vide quas cæstuum picturas vel ex sepulcrorum, vel ex gemmarum antiquarum sculpturis exhibet Mercurialis de Gymnastica lib. 2. At Martianæus *grandibus* legit, et ad libri oram, *Non agas*, inquit, *hic glandibus.* Quod ut bene monuerit, certe grandes Entelli cæstus vocari haud potuissent, quando auctor est Virgilius lib. V, grandiores illos, *quibus acer Eryx in prælia suetus,* etc., ab Entello remissos, quod cum iis congredi Dares recusaret :

Et satus Anchisa cæstus pater extulit ÆQUOS,
Et PARIBUS palmas amborum innexuit armis.

Nos illud aliquando putavimus alludi :

Quam multa grandine nimbi
Culminibus crepitant, sic densis ictibus heros
Creber utraque manu pulsat, versatque Dareta.

proinde *grandinibus* scribi pro *glandibus*, sive *grandibus*, non displicuisset. Nunc vero *gravibus* omnino legendum placet ex Virgiliana allusione ubi *graves* Entelli cæstus, sive ictus describuntur, et ipse *memoris et mole valens*, dicitur, et

Stat GRAVIS Entellus, nisuque immotus,
Ipse GRAVIS GRAVITERque ad terram pondere vasto. (*Edit. Mign.*)

tice que vous auriez dû vous assurer que j'étais réellement l'auteur du discours, pour me répondre ensuite, c'est-à-dire pour me blesser ? En effet, si vous ne m'aviez pas blessé par votre réponse, quel droit aurais-je de réclamer. Et, comme en réalité, vous me répondez d'une manière blessante, quel moyen nous reste-t-il de discuter ensemble le texte des Livres saints sans aucune amertume ? Mais Dieu me garde d'être blessé, si vous parvenez à me démontrer d'une manière certaine que vous avez mieux compris que moi le passage controversé de l'Epître apostolique, ou quelque autre texte sacré. Dieu me garde même de ne pas vous remercier comme d'un précieux avantage, d'avoir été éclairé par vos leçons ou corrigé par vos réprimandes.

2. Au fond, mon bien cher frère, si vous ne vous étiez pas regardé comme offensé par mes écrits, vous n'auriez pas eu l'idée que je le serais par vos réponses. Pour moi, je ne pourrai jamais avoir de vous cette opinion, qu'à moins de vous croire blessé par moi vous m'écriviez de manière à me blesser ; et, si vous avez pu vous imaginer que j'étais assez dénué de raison pour me sentir offensé dans le cas où vous ne m'auriez pas écrit de la sorte, c'est en me jugeant ainsi que vous m'offensez. Mais non, vous n'auriez pu former en aucune façon un tel jugement, n'ayant jamais éprouvé de ma part rien de semblable ; car, bien que reconnaissant mon style, vous n'avez pas même voulu croire que je fusse l'auteur de cette lettre. Vous aviez parfaitement compris que je serais en droit de me plaindre, si vous alliez témérairement m'attribuer un écrit qui ne serait pas de moi : avec combien plus de justice ne me plaindrais-je pas d'être tenu pour ce que je ne me suis jamais montré ? Impossible donc de vous dérober par cette issue et de prétendre que, n'ayant pas reçu de réponse offensante, j'étais assez fou, dans votre opinion, pour me choquer d'une réponse qui ne le serait pas.

3. Reste donc que vous étiez dans la disposition de ne pas m'épargner dans votre réponse, si vous veniez à savoir par un document certain que j'étais l'auteur de la lettre. Or, comme j'ai la conviction que vous n'auriez pas voulu me maltraiter injustement, je n'ai plus qu'à reconnaître ma faute, celle de vous avoir blessé le premier par une lettre dont je ne puis pas nier la paternité. Pourquoi donc m'efforcer de lutter contre le courant du fleuve, et ne pas vous demander plutôt pardon. Je vous en conjure par la mansuétude du Christ, accordez-moi votre indulgence, si je vous ai blessé ; ne rendez pas le mal pour le mal, en me blessant à votre tour. Et vous me blesseriez si vous gardiez le silence sur les erreurs que je puis avoir commises, soit dans mes écrits soit dans mes discours. En reprenant

mus in hac disputatione sine rancore versari, si me lædere paras? aut si non paras, quomodo ego, te non lædente, abs te læsus juste expostularem quod probare ante debuisses meum esse sermonem, et sic rescribere, hoc est et sic lædere? Nisi enim rescribendo læsisses, ego juste expostulare non possem. Proinde, cum ita rescribis ut lædas, quis locus nobis relinquitur in disputatione Scripturarum sine ullo rancore versandi? Ego quidem absit ut lædar, si mihi certa ratione volueris et potueris demonstrare illud ex epistola Apostoli, vel quid aliud Scripturarum sanctarum te verius intellexisse quam me ; imo vero absit ut non cum gratiarum actione lucris meis deputem, si FUERO TE docente instructus, aut emendante correctus.

2. « Verumtamen tu, mihi frater carissime, nisi te putares læsum scriptis meis, non me putares lædi posse rescriptis tuis. Nullo enim modo id de te opinatus fuero, quod te non arbitraris læsum si sic tamen rescribis ut lædas. Aut si, te non sic rescribente, ego propter nimiam stultitiam meam lædi posse putatus sum, hoc ipso læsisti plane, quod de me ita sensisti. Sed nullo modo tu me, quem nunquam talem expertus es, temere talem crederes, qui litterarum mearum exemplaribus, etiam cum stylum meum nosses, temere credere noluisti. Si enim non immerito vidisti, me juste expostulaturum fuisse, si temere crederes esse litteras meas, quæ non essent meæ : quanto justius expostularem, meipsum temere putatum talem qualem me expertus non esset qui putavisset ? Nequaquam ergo ita prolabereris, ut te non rescribente quo læderer, me tamen existimares nimis insipientem, etiam tali tuo rescripto lædi potuisse.

3. « Restat igitur ut lædere me rescribendo disponeres, si certo documento meas esse illas litteras nosses. Atque ita, quia non credo quod injuste me lædendum putares, superest ut agnoscam peccatum meum, quod prior te illis litteris læserim, quas meas esse negare non possum. Cur itaque conor contra fluminis tractum, ac non potius veniam peto ? Obsecro ergo te per mansuetudinem Christi, ut, si te læsi, dimittas mihi, nec, me vicissim lædendo, malum pro malo reddas. Lædes autem me, si mihi tacueris errorem meum, quem forte inveneris in scriptis vel in dictis meis. Nam si ea in me reprehenderis quæ reprehendenda non sunt, te potius (al. *Magis*) lædis quam me : quod absit a moribus et sancto proposito tuo, ut hoc facias

en moi ce qui ne serait pas répréhensible, ce n'est pas moi que vous blesseriez, c'est vous-même ; mais ni vos sentiments ni votre vocation sainte ne permettent de supposer que vous agissiez dans le but de faire une blessure, de déchirer d'une dent gratuitement cruelle ce que dans votre for intérieur vous sauriez n'être point blâmable. Il faut, par conséquent, accuser avec bienveillance celui que vous pensez devoir accuser, alors même qu'il serait exempt de toute faute ; ou bien que vous traitiez avec une paternelle affection celui qu'après tout vous ne pouvez pas rejeter. Il n'est pas impossible, absolument parlant, que votre opinion ne soit pas conforme à la vérité ; l'essentiel est que vous ne fassiez rien qui ne le soit à la charité. Une correction pleine de bonté, je la recevrai de votre part avec la plus grande reconnaissance, quand bien même elle ne serait pas méritée et que j'aurais un moyen légitime de défense. S'il en est autrement, je reconnaîtrai tout ensemble votre bienveillance et ma faute ; le Seigneur me donnera, je l'espère, de me montrer reconnaissant et repentant.

4. Quoi donc, vos paroles, dures peut-être, mais salutaires à coup sûr, les craindrai-je comme les cestes d'Entelle ? Son antagoniste était frappé, et non guéri ; c'est pour cela qu'il subissait la défaite. Pour moi, si je reçois avec calme votre médicinale correction, je ne me plaindrai pas. Et même, si l'infirmité, soit inhérente à l'homme, soit particulière à moi, ne peut pas s'empêcher, l'accusation serait-elle vraie, d'éprouver quelque tristesse, mieux vaut que la tête souffre de l'extirpation d'une tumeur, que de garder le mal dans la crainte de la souffrance. C'est ce qu'avait parfaitement vu celui qui disait que les ennemis disposés à relever nos fautes sont ordinairement préférables aux amis dont la crainte ferme la bouche. Les uns, dans leur haine, nous signalent souvent de véritables défauts, et nous mettent à même de les corriger : les autres ne montrent pas la liberté qu'on devrait avoir pour la justice, craignant d'altérer les doux rapports de l'amitié. Il est possible, comme vous le dites vous-même, que vous soyez un bœuf appesanti par l'âge ; mais vous conservez encore toute la vigueur de l'âme, tandis que vous arrosez de vos utiles et fécondes sueurs l'aire du souverain Maître ; me voici, et, si j'ai dit quelque chose de répréhensible affermissez davantage votre pied. Je ne dois pas me révolter contre le poids de votre âge ; pourvu que la paille de ma faute soit broyée.

Aussi, ce que vous avez écrit à la fin de votre lettre, je le lis ou le repasse avec un ardent soupir. « Plût à Dieu, me disiez-vous, que j'eusse le bonheur de vous embrasser, et celui d'enseigner ou d'apprendre quelque chose dans de réciproques entretiens. » Quant à moi, je me borne à dire : Plût à Dieu que nous fussions du moins dans des contrées plus rapprochées l'une de

voluntate lædendi, culpans in me aliquid dente maledico, quod mente veridica scis non esse culpandum. Ac per hoc aut benevolo corde arguas, etiam si caret delicto, quem (al. *quod.*) arguendum putas : aut paterno affectu mulceas, quem abjicere nequeas. POTEST ENIM FIERI ut tibi videatur aliud quam veritas habet ; dum tamen aliud, abs te non fiat, quam caritas habet. Nam et ego amicissimam reprehensionem tuam gratissime accipiam, etiamsi reprehendi non meruit, quod recte defendi potest. Aut agnoscam simul et benevolentiam tuam et culpam meam ; et, quantum Dominus donat, in alio gratus in alio emendatus inveniar.

4. « Quid ergo? fortasse dura, sed certe salubria verba tua tanquam cæstus Entelli pertimescam? Cædebatur ille, non curabatur, et ideo vincebatur, non sanabatur. Ego autem si medicinalem correptionem tuam tranquillus accepero, non dolebo. Si vero infirmitas vel humana vel mea, etiam cum veraciter arguitur, non potest non (al. *nisi*) aliquantulum contristari ; melius tumor capitis dolet dum curatur quam dum ei parcitur, et non sanatur. Hoc est enim quod acute vidit, qui dixit utiliores esse plerumque inimicos objurgantes, quam amicos objurgare metuentes. Illi enim dum rixantur, dicunt aliquando vera, quæ corrigamus : isti autem minorem quam oportet exhibent justitiæ libertatem, dum amicitiæ timent exasperare dulcedinem. Quapropter et si forte bos, ut tibi videris, lassus senectute corporis, non vigore animi tamen, in area dominica fructuoso labore desudans ; ecce adsum (al. *sum*), si quid perperam dixi, fortius fige pedem. Non mihi esse debet molestum pondus ætatis tuæ, dummodo conteratur palea culpæ meæ.

5. « Proinde illud quod in extremo epistolæ tuæ posuisti, cum magni desiderii suspirio vel lego vel recolo. *Utinam*, inquis, « mereremur complexus tuos ; et collatione mutua vel doceremus aliqua, vel disceremus. » Ego autem dico : Utinam saltem propinquis terrarum locis habitaremus ; ut, si non possent misceri nostra colloquia, litteræ possent esse crebriores. Nunc vero tanto locorum intervallo absumus a sensibus nos-

l'autre, et qu'il nous fût donné d'échanger des lettres plus fréquentes, ne pouvant conférer de vive voix. Séparés comme nous le sommes par de si grandes distances, nous n'obéissons pas à notre pensée. Je me souviens qu'étant jeune j'avais écrit à votre sainteté touchant le fameux texte de l'Epître aux Galates ; et, maintenant que je suis vieux, je n'ai pas encore mérité d'obtenir une réponse. Les exemplaires de ma lettre vous étaient plus faciement parvenus, je ne sais par quelle occasion favorable, que la lettre elle-même, malgré les soins que je m'étais donnés. L'homme qui s'en était alors chargé n'eut soin ni de vous la porter ni de me la rendre. Il y a dans vos lettres, dans celles que j'ai pu recevoir, tant et de si grandes choses, que je ne mettrais rien au-dessus du bonheur de vivre auprès de vous. Mais, comme cela m'est impossible, je songe à vous envoyer l'un de nos fils en Jésus-Christ, pour que vous l'instruisiez à notre intention, si toutefois je mérite d'obtenir là-dessus une réponse. Je n'ai pas, je ne puis plus même avoir, de l'Ecriture sainte, la science que je vois en vous. Du reste, si j'ai quelque aptitude à cet égard, je le déverse à mesure sur le peuple de Dieu. Quant à me livrer à des études qui dépassent ce qu'exige cette instruction, je ne le puis pas absolument à cause de mes devoirs ecclésiastiques.

6. Il est venu en Afrique, je ne sais quels écrits où la médisance s'attache à votre nom ; mais nous avons reçu ce que avez bien voulu nous envoyer pour répondre à ces attaques. En lisant cela, j'avoue que je me suis profondément affligé qu'une si funeste discorde se soit mise entre des hommes auparavant unis par une amitié dont la réputation s'était répandue dans presque toutes les Églises. Que, de votre côté, vous tâchiez de vous tenir dans les bornes de la modération, d'émousser les traits de votre colère, de ne pas rendre injure pour injure, on le voit assez clairement dans la contexture de vos lettres. Et cependant je n'ai pu me défendre, en les lisant, d'une douleur profonde, d'une terrible frayeur : que serais-je devenu, si j'avais eu dans les mains celles de votre adversaire ? « Malheur au monde à cause de ses scandales. » *Matth.* XVIII, 7. Nous voyons se réaliser, et d'une manière complète, ce que la vérité prophétisait : « Parce que l'iniquité débordera sur la terre, la charité de plusieurs se refroidira. » *Matth.* XIV, 12. Quels seront désormais les cœurs qui se verseront l'un dans l'autre avec confiance et sécurité ? Où sera l'affection qui se jettera sans crainte dans le sein du prochain ? Quel est enfin l'ami qu'on ne redoutera pas comme un ennemi futur, si ce que nous déplorons a pu s'élever entre Jérôme et Ruffin ? O condition misérable de l'homme ! O

tris, ut de illis verbis Apostoli ad Galatas, juvenem me ad tuam sanctitatem scripsisse meminerim (*a*) ; et ecce jam senex, necdum rescripta meruerim ; faciliusque ad te exemplaria epistolæ meæ pervenerint, nescio qua occasione præveniente, quam ipsa epistola me curante. Homo enim qui eam tunc acceperat, nec ad te pertulit nec ad me retulit (al. *pertulerit et retulerit*). Tantæ autem mihi in litteris tuis, quæ in manus nostras pervenire potuerunt, apparent res, ut nihil studiorum meorum mallem, si possem, quam inhærere lateri tuo. Quod ego quia non possum, aliquem nostrorum in Domino filiorum erudiendum nobis ad te mittere cogito, si etiam de hac re tua rescripta meruero. Nam neque in me tantum scientiæ divinarum Scripturarum est, aut esse jam poterit, quantum inesse tibi video. Et si quid in hac re habeo facultatis, utcumque impendo populo Dei. Vacare autem studiis diligentius, quam quæ populi audiunt instruendi, propter Ecclesiasticas occupationes omnino non possum.

6. « Nescio quæ scripta maledica super tuo nomine ad Africam pervenerunt. Accepimus tamen quod dignatus es mittere, illis respondens maledictis. Quo perlecto, fateor multum dolui, inter tam caras familiaresque personas, cunctis pene Ecclesiis notissimo amicitiæ vinculo copulatas, tantum malum exstitisse discordiæ. Et tu quidem, quantum tibi modereris, quantumque teneas aculeos indignationis tuæ, ne reddas maledictum pro maledicto, satis in tuis litteris eminet. Verumtamen, si eas ipsas cum legissem, contabui dolore et obrigui timore ; quid de me illa facerent, quæ in te ille scripsit, si in manus meas forte venissent. « Væ mundo ab scandalis. » *Matth.* XVIII, 7. Ecce fit, ecce prorsus impletur quod veritas ait : « Quoniam abundavit iniquitas, refrigescet caritas multorum. » *Matth.* XIV, 12. Quæ sibi enim jam fida pectora tuto refundantur? In cujus sinum tota se projiciat secura dilectio? Quis denique amicus non formidetur, quasi futurus inimicus, si potuit inter Hieronymum et Ruffinum hoc quod plangimus, exoriri ? O misera et mise-

(*a*) Intercesserant anni circiter decem, ex quo illam epistolam in nostra recensione 56, ad Hieronymum scripserat. At juventus apud veteres quarta ætas habebatur, finiens in quinquagesimo anno, cui proxime senior sexta ætas succedebat, usque ad septuagesimum tendens. (*Edit. Mign.*)

science du présent stérile sur la volonté des amis, dès qu'on ne saurait y joindre la prescience de l'avenir ! Mais pourquoi me répandre en gémissements sur cette ignorance de l'un à l'égard de l'autre, quand l'homme ne sait même pas ce qu'il en sera plus tard de lui-même ? Il sait d'une certaine façon, souvent à peine, ce qu'il est en ce moment ; il ignore ce qu'il sera dans la suite.

7. Or cette connaissance, non-seulement de ce qu'on est actuellement, mais encore de ce qu'on doit être un jour, existe-t-elle dans les anges, au sein de l'innocence et de la félicité ; le diable a-t-il jamais possédé la vraie béatitude, alors qu'il n'était pas déchu, s'il prévoyait sa future prévarication et son éternel supplice, je l'ignore absolument. Sur cette question, en supposant qu'il soit utile de la dilucider, je voudrais bien entendre de vous ce qu'il en faut penser. Voyez ce que font ces terres et ces mers qui nous séparent : si j'étais moi-même cette lettre que vous lisez, vous m'auriez déjà dit ce que je demande ; au lieu que maintenant, quand est-ce que vous me ferez une réponse ? quand l'enverrez-vous ? quand parviendra-t-elle ici ? quand la recevrai-je ? Plaise à Dieu néanmoins qu'un jour se réalise ce qui n'arrive jamais assez tôt au gré de nos désirs, ce que nous attendons avec toute la patience dont nous sommes capables. Aussi j'en reviens à ces douces paroles de votre lettre, à ces touchantes expressions d'un pieux regret ; je me les approprie et je vous les adresse à mon tour : « Que ne nous est-il donné de vous serrer dans nos bras, d'enseigner ou d'apprendre quelque chose dans nos mutuels entretiens ; » en admettant toutefois qu'il me soit possible en aucune façon de vous rien apprendre.

8. Dans ces mots, qui ne sont plus seulement les vôtres, et qui sont aussi les miens, je me délecte et me reconforte ; je trouve une grande consolation dans ce désir qui nous anime tous deux, bien qu'il soit toujours suspendu dans le vide et n'atteigne jamais son but. Mais, au moment même où je goûte cette joie, voilà que l'aiguillon de la douleur me transperce ; il me vient à la pensée que vous et votre adversaire à qui Dieu avait largement et longuement concédé ce que chacun de vous désire, de vivre dans la plus étroite union et de goûter ensemble le miel des saintes Ecritures, vous ayez maintenant au cœur une si fatale amertume. Quand, où, par quel homme cela ne serait-il pas à redouter, du moment où nous l'avons vu survenir dans le temps même où, venant de rejeter les embarras du siècle, vous suiviez déjà le Seigneur avec une liberté complète ; dans cette même contrée que le Seigneur a foulée après s'être fait homme, et qui de sa bouche entendit cette leçon : « Je vous donne ma paix, je vous lègue ma paix ; » *Joan*, XIV, 27 ; entre des hommes enfin d'un âge respectable, et vivant ensemble

randa conditio ! O infida in voluntatibus amicorum scientia præsentium, ubi nulla est præscientia futurorum ! Sed quid hoc alteri de altero gemendum putem, quando ne ipse quidem sibi homo est notus in posterum ? Novit enim utcumque, vix forte, nunc qualis sit ; qualis autem postea sit futurus, ignorat.

7. « Hæc porro non tantum scientia qualis quisque sit, verum etiam præscientia qualis futurus sit, si est in sanctis et beatis Angelis, et quomodo fuerit beatus diabolus aliquando, cum adhuc bonus angelus esset, sciens futuram iniquitaten suam et sempiternum supplicium, omnino non video. De qua re, si tamen eam nosse opus est, vellem abs te audire quid sentias. Vide quid faciant terræ ac maria, quæ nos corporaliter dirimunt. Si hæc epistola mea quam legis, ego essem, jam mihi diceres quod quæsivi : nunc verro quando rescribes ? quando mittes ? quando perveniet ? quando accipiam ? et tamen utinam quandoque fiat, quod tam cito fieri non posse quam volumus, quanta possumus tolerantia sustinemus. Unde recurro ad illa verba epistolæ tuæ dulcissima, sanctique desiderii tui plenissima, et ea facio vicissim mea : « Utique mereremur complexus tuos et collatione mutua vel doceremus aliqua, vel disceremus ; » si tamen esse ullo modo posset quod ego te docerem.

8. « In his autem verbis, non jam tuis tantum, sed etiam meis, ubi delector et reficior, et ipso quamvis pendente et non attingente utriusque nostrum desiderio, non parva ex parte consolor : ibi rursum acerrimis dolorum stimulis fodior, dum cogito inter vos quibus Deus hoc ipsum quod uterque nostrum optavit, largum prolixumque concesserat, ut conjunctissimi et familiarissimi mella Scripturarum sanctarum pariter lamberetis, tantæ amaritudinis irrepsisse perniciem ; quando non, ubi non, cui non homini formidandum cum eo tempore quo abjectis jam sarcinis sæcularibus, jam expediti Dominum sequebamini ; et in ea terra vivebatis simul, in qua Dominus humanis pedibus ambulans, « pacem, inquit, meam do vobis, pacem meam relinquo vobis ; » *Joan*. XIV ,57 ; viris ætate maturis, et in eloquio Domini habitantibus vobis accidere potuit ? Vere « tentatio est vita humana super terram. » *Job* VII, 1. Heu mihi,

dans le commerce intime des Livres saints? En vérité, « c'est une tentation que la vie de l'homme sur la terre. » *Job.* VII, 1. Hélas! que ne m'est-il donné de vous rencontrer en même temps sur un point quelconque du monde? Emu, triste, alarmé comme je le suis, je tomberais à vos pieds, je pleurerais toutes mes larmes, je prierais dans la mesure de mon amour, tantôt chacun de vous pour lui-même, tantôt l'un pour l'autre, et pour le reste des chrétiens, surtout pour les infirmes, tous rachetés par le sang de Jésus-Christ; ils vous contemplent avec le plus grand danger sur le théâtre de cette vie. Ne répandez pas sur votre compte des écrits que vous ne pourriez plus effacer, si jamais la concorde se rétablissait entre vous, tout obstinée que soit votre discorde, ou que vous craindriez de lire alors, de peur que la querelle ne vînt à renaître.

9. Je parle sincèrement à votre charité, rien ne m'a plus fait trembler qu'un tel exemple, pendant que je voyais dans votre lettre certains signes de courroux; et ce n'est pas lorsque vous rappelez les images d'Entelle et du bœuf appesanti, cela me paraissant plutôt une agréable plaisanterie qu'une menace sérieuse; c'est lorsque vous employez les expressions que j'ai rappelées plus haut, au delà du nécessaire peut-être, mais non certes au delà de mes craintes: « De peur que vous sentant blessé vous n'eussiez fait entendre de justes récriminations. » Je vous en prie, s'il est possible que nous nous livrions à des recherches et à des discussions exemptes de toute amertume, propres à nourrir nos cœurs, donnons-nous carrière. Si je ne puis pas signaler dans vos écrits ce qui ne paraît devoir être corrigé, ni vous dans les miens, sans qu'il en résulte un soupçon d'envie, une atteinte à l'amitié, laissons-là ces choses, songeons à la sécurité de notre vie et de notre salut, souffrons quelque incertitude dans la science qui enfle, pour sauvegarder la charité qui édifie. Pour moi, je me sens bien loin de cette perfection dont il est écrit: « Si quelqu'un ne pèche pas en paroles, celui-là est un homme parfait. » *Jac.* III, 2. Mais avec le secours de la divine miséricorde, je compte pleinement pouvoir vous demander pardon sans peine, si je vous ai blessé; et c'est à vous à me le faire comprendre, afin de gagner votre frère, disposé que je suis à vous écouter. *Matth.* XVIII. Et parce que vous ne le pouvez en tête-à-tête à cause des distances qui nous séparent, vous ne devez pas pour cela me laisser dans l'erreur. Quant aux points mêmes que nous voulons approfondir, si je suis ou me persuade que je suis dans le vrai, quoique vous soyez d'une opinion contraire, j'essaierai de soutenir la mienne autant que le Seigneur m'en donnera le pouvoir, sans vous faire injure. Si je m'aperçois néanmoins que vous êtes offensé malgré toutes mes précautions, j'implorerai simplement votre indulgence.

10. Je n'irai pas m'imaginer sans raison que

qui vos simul alicubi invenire non possum: forte ut moveor, ut doleo, ut timeo, prociderem ad pedes vestros, flerem quantum valerem, rogarem quantum amarem, nunc unumquemque vestrum pro seipso, nunc utrumque pro alterutro, et pro aliis, ac maxime infirmis, pro quibus Christus mortuus est, qui vos tanquam in theatro vitæ hujus cum magno sui periculo spectant, ne de vobis ea conscribendo spargatis, quæ quandoque concordantes delere non poteritis, qui nunc concordare nolitis, aut quæ concordes legere timeatis, ne iterum litigetis.

9. « Verum dico caritati tuæ, nihil me magis quam hoc exemplum tremuisse, cum quædam ad me in epistola tua legerem tuæ indignationis indicia, non illa de Entello et bove lasso, ubi mihi potius hilariter jocari quam iracunde minari visus es, quam illud quod serio te scripsisse satis apparet, unde supra elocutus sum, plus fortesse quam debui, sed non plusquam timui; ubi aisti: « Ne forte læsus juste expostulares. » Rogo te, si fieri potest ut inter nos quæramus et disseramus aliquid, quo sine amaritudine discordiæ corda nostra pascantur, fiat. Si autem non possum (al. *possumus*) dicere quid mihi emendandum videatur in scriptis tuis, nec tu in meis, nisi cum suspicione invidiæ aut læsione amicitiæ, quiescamus ab his, et nostræ vitæ salutique parcamus. Minus certe assequatur illa quæ inflat, dum non offendatur illa quæ ædificat. Ego me longe esse sentio ab illa perfectione de qua scriptum est: « Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir. » *Jacob.* III, 2. Sed plane in Dei misericordia puto me posse facile abs te petere veniam, si quid offendi; quod mihi aperire debes ut, cum te audiero, lucreris fratrem tuum. *Matth.* XVIII. Neque enim quia hoc propter longinquitatem terrarum non potes facere inter me et te, propterea debes sinere errare me. Prorsus quod ad ipsas res quas nosse volumus attinet, si quid veri me tenere vel scio, vel credo, vel puto, in quo tu aliter sentis, quantum dat Dominus, sine tua injuria conabor asserere. Quod autem pertinet ad offensionem tuam, cum te indignatum sensero, nihil aliud quam veniam deprecabor.

vous avez pu vous irriter, à moins que je ne dise une chose en me donnant des torts dans le fond ou dans la forme. Car je ne suis pas étonné que nous nous connaissions moins l'un l'autre que nous ne sommes connus de nos proches et de nos intimes. J'avoue que volontiers je me jette entièrement dans le sein de leur charité, surtout quand je suis fatigué des scandales du siècle, et que je trouve là mon repos sans aucune sollicitude. Je me sens alors en pleine sécurité, sachant à qui je me confie ; et, dans cette douce confiance, je ne redoute plus ce lendemain ténébreux de la fragilité humaine sur lequel je gémissais il n'y a qu'un instant. Lorsque j'ai la conviction qu'un homme dont le cœur est enflammé de la charité chrétienne est devenu mon fidèle ami, tout ce que je lui communique de mes projets et de mes pensées, ce n'est pas à l'homme que je le communique, c'est à celui en qui cet homme doit demeurer pour être tel. « Dieu est charité ; et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu, comme Dieu demeure en lui. » I *Joan.* IV, 6. S'il abandonne la charité, nécessairement il doit causer une douleur égale à la joie qu'il causait en y demeurant. Du reste, quand d'ami intime il s'est fait ennemi, qu'il en soit réduit à d'artificieuses inventions, n'ayant rien à dévoiler dans sa colère. Chacun peut facilement arriver à ce but, non en cachant ce qu'il aurait fait, mais en ne faisant rien qu'il voudrait cacher. Si la divine miséricorde permet que les hommes de bien, les hommes pieux vivent avec abandon et sécurité au milieu des amis, n'importe ce que ceux-ci pourront devenir dans la suite, ils doivent bien se garder de manifester imprudemment les péchés d'autrui, et n'en commettre aucun eux-mêmes. Quand le méchant invente quelque chose pour nous dénigrer, ou bien on ne croit pas absolument à sa parole, ou bien la réputation seule est compromise, et le salut reste intact. Le mal dont on se rend coupable, voilà notre intime ennemi, lors même qu'il ne serait divulgué ni par la loquacité ni par la haine d'aucun de nos familiers. Aussi, quel est l'esprit sage qui ne voit pas avec quelle patience vous devez supporter les incroyables emportements de celui qui fut naguère votre plus intime ami, ayant pour vous le consolant témoignage de la conscience ; et comment vous pouvez prendre les calomnies qu'il répand, en admettant même qu'il trouve crédit auprès de certaines personnes, par ces armes que Paul met dans notre main gauche, et qui nous servent dans le combat contre le diable comme celles que nous tenons de la main droite ? J'aimerais mieux cependant le voir en quelque manière plus radouci que vous voir plus armé de cette manière. C'est un grand et déplorable prodige que d'une telle amitié on en vienne à des inimitiés telles. Le prodige sera plus grand, il sera surtout la cause d'une grande joie, si de ces inimitiés on remonte à l'ancienne concorde.

10. « Nec omnino arbitrabor (al. *arbitror*) te succensere potuisse, nisi aut hoc dicerem quod non debui, aut non sic dicerem ut debui ; quia nec miror nos minus scire invicem, quam scimur a conjunctissimis et familiarissimis nostris. In quorum ego caritatem, fateor, facile me totum projicio, præsertim fatigatum scandalis sæculi ; et in ea sine ulla sollicitudine requiesco. Dum quippe illic esse sentio, in quem me securus projicio, et in quo securus requiesco. Nec in hac mea securitate, crastinum illud humanæ fragilitatis incertum, de quo superius ingemui, omnino formido. Cum enim hominem Christiana caritate flagrantem, eaque (al. *atque*) mihi fidelem amicum factum esse sentio, quidquid ei consiliorum meorum cogitationumque committo, non homini committo, sed illi in quo manet, ut talis sit. « Deus enim caritas est ; et qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo ; » I *Joan.* IV, 6 ; quam si deseruerit, tantum faciat necesse est dolorem, quantum manens fecerat gaudium. Verumtamen, ex amico intimo factus inimicus, quærat sibi potius quod fingat astutus ; non inveniat quod prodat iratus. Hoc AUTEM unusquisque facile assequitur, non occultando quod fecerit, sed non faciendo quod occultari (al. *occultare*) velit. Quod amicos, quoslibet futuros, liberi securique versentur, si misericordia Dei bonis piisque concedit, ut inter aliena peccata sibi commissa non prodant quæ prodi timeant (al. *timent*), ipsi nulla committant. Cum enim falsum quid a maledico fingitur, aut omnino non creditur, aut certe integra salute, sola fama vexatur. Quod autem malum perpetratur, hostis est intimus, etiam si nullius intimi loquacitate aut lite vulgetur. Quapropter quis prudentium non videat, etiam tu quam tolerabiliter feras amicissimi quondam et familiarissimi incredibiles nunc inimicitias, consolante conscientia ; et quemadmodum vel quod jactitat, vel quod a quibusdam forsitan creditur, in sinistris armis deputes, quibus non minus quam dextris contra diabolum dimicatur ? Verumtamen illum maluerim aliquo modo mitiorem, quam te isto modo armatiorem. Hoc MAGNUM et triste miraculum est, ex amicitiis talibus ad has inimicitias pervenisse. Lætum erit, et multo majus, ex inimicitiis talibus ad pristinam concordiam revertisse. »

LETTRE CX.

AUGUSTIN A PRÆSIDIUS.

Il le prie de faire parvenir à Jérôme la précédente lettre, et d'écrire lui-même au besoin pour l'apaiser à son égard.

Au très-heureux seigneur, à son bien vénérable frère et collègue dans le sacerdoce Præsidius, salut en Jésus-Christ, Augustin.

1. Comme je vous en ai prié de vive voix, je viens vous rappeler par écrit d'avoir la complaisance de faire parvenir ma lettre à notre saint frère et collègue dans le sacerdoce Jérôme. Pour que vous puissiez lui parler en ma faveur avec connaissance de cause et selon que vous l'inspirera votre charité, je vous envoie la copie des lettres que je lui ai écrites et de celles que j'ai reçues de lui. En les lisant, vous jugerez sans peine, dans votre sagesse et votre piété, la modération que j'ai cru devoir garder, comme aussi la crainte que m'inspirait sa véhémence. Si j'ai dit ce que je ne devais pas, ou d'une manière qui n'était pas convenable, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous devez communiquer votre pensée par un sentiment d'affection fraternelle. Je pourrai par là reconnaître ma faute, m'en repentir, et lui demander de me pardonner.

LETTRE CXI.

JÉROME A AUGUSTIN.

Il répond enfin aux questions proposées dans les lettres LVI, LXVII, CIV, sur l'intitulé du livre consacré aux Ecrivains ecclésiastiques, sur la réprimande adressée par Paul à Pierre et mentionnée dans l'Epître aux Galates, sur la traduction de l'Ancien Testament, sur le nom du lierre dont il est parlé dans Jonas; il défend avec vivacité contre Augustin ses écrits et ses interprétations.

Au seigneur vraiment saint, à l'heureux pontife Augustin, salut en Jésus-Christ, Jérôme.

1. J'ai reçu en même temps les trois lettres, ou plutôt les trois courts libelles que vous avez bien voulu m'adresser par le diacre Cyprien, et qui renferment diverses questions, comme vous les appelez, des critiques sur mes opuscules, comme je le sens. Si je voulais y répondre, il me faudrait un volume entier. Je tâcherai néanmoins, dans la mesure du possible, de ne pas dépasser les bornes d'une lettre un peu longue, et de ne pas retarder notre frère pressé de partir. Il m'a demandé mes lettres trois jours seulement avant son départ; et je me suis trouvé dans la nécessité de jeter à la hâte, sans aucune réflexion, pêle-mêle, tout ce qui se présentait à ma pensée : ce n'est plus la maturité de l'écrivain, c'est le hasard de la dictée. Au bout de tout cela il ne faut pas attendre une doctrine;

EPISTOLA CX

AUGUSTINI AD PRÆSIDIUM.

Præsidium rogat Augustinus ut superiorem epistolam curet Hieronymo reddendam, utque sibi eumdem suis etiam litteris placet.

Domino beatissimo, et merito venerando fratri, et consacerdoti PRÆSIDIO, AUGUSTINUS in Domino salutem.

1. « Sicut præsens rogavi sinceritatem tuam, nunc quoque commoneo, ut litteras meas sancto fratri et compresbytero nostro Hieronymo mittere non graveris. Ut autem noverit caritas tua quemadmodum etiam tu illi pro mea causa scribere debeas, misi exemplaria litterarum et mearum ad ipsum, et ad me ipsius. Quibus lectis pro tua prudentia facile videas (al. *videbis*) et modum meum, quem servandum putavi, et motum ejus, quem non frustra timui. Aut si ego quod non debui, aut quomodo non debui, aliquid scripsi, non ad illum de me, sed ad meipsum potius fraterna dilectione, mitte sermonem; quo correctus petam ut ignoscat, si meam culpam ipse cognovero. »

EPISTOLA CXI

HIERONYMI AD AUGUSTINUM.

Respondet tandem Hieronymus ad Augustini quæstiones propositas in epistolis 56, 67 et 104, scilicet de titulo libri Ecclesiasticos scriptores enarrantis, de Petro reprehenso a Paulo in epist. ad Galatas, de translatione veteris Testamenti, ac de hederæ vocabulo apud Jonam; defendens acriter scriptiones et interpretationes suas adversus Augustinum.

Domino vere sancto ac beatissimo Papæ AUGUSTINO, HIERONYMUS in Christo salutem.

1. Tres simul epistolas, imo libellos breves per Diaconum Cyprianum, tuæ dignationis accepi, diversas, ut tu nominas, quæstiones, ut ego sentio, reprehensiones opusculorum meorum continentes. Ad quas, si respondere voluero, libri magnitudine opus erit. Tamen conabor, quantum facere possum modum non egredi longioris epistolæ, et festinanti fratri moram non facere: qui ante triduum quam profecturus erat, a me epistolas flagitavit; ut pene in procinctu hæc, qualiacumque sunt, effutire compellerer, et tumultuario respondere sermone, non maturitate scribentis, sed

c'est un coup de dé : une attaque imprévue plonge dans le trouble les plus intrépides soldats; ils sont forcément en déroute avant d'avoir pu saisir leurs armes.

2. Nos armes à nous, c'est le Christ, c'est encore la discipline de l'Apôtre, qui écrit aux Ephésiens : « Revêtez-vous des armes de Dieu, pour que vous puissiez résister au jour du danger; » *Ephes.* VI, 13; il continue de la sorte : « Tenez-vous debout, les reins ceints de la vérité, portant la cuirasse de la justice, ayant aux pieds la chaussure qui dispose à l'Evangile de la Paix ; par-dessus tout, prenez le bouclier de la foi, sur lequel viendront s'éteindre tous les traits enflammés de l'ennemi; prenez aussi le casque du salut et le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu. » *Ibid.* 14 et seq. Voilà les armes avec lesquelles le roi David s'avançait jadis au combat; il choisit dans le torrent cinq pierres parfaitement polies, montrant par cette image qu'il passait à travers les tourbillons du siècle sans y rencontrer aucune aspérité, aucune souillure, buvant en route de l'eau du torrent. C'est pour cela qu'il éleva la tête, et qu'après avoir terrassé le superbe Goliath, il le décapita avec son propre glaive. Il avait frappé le blasphémateur au front; I *Reg.* 17; il l'avait atteint à cette partie du corps où l'usurpateur du sacerdoce, Ozias, est lui-même frappé de la lèpre, II *Paral.* 26, et qui est le siége de la divine gloire, selon cette parole d'un saint : « Sur nous est marquée la lumière de votre visage, Seigneur. » *Psalm.* IV, 7. Disons donc, nous aussi : « Mon cœur est prêt, ô Dieu, mon cœur est prêt; je chanterai dans ma gloire, au son des instruments. Lève-toi, psaltérion, et toi Kinnor; je me lèverai avec l'aurore; » *Psalm.* LVI, 8, 9; CVII, 1, 2. Ainsi s'accomplira pour nous cette parole : « Ouvre ta bouche, et je la remplirai; » *Psalm.* LXXX, 11 ; et cette autre : « Le Seigneur donnera le verbe à ceux qui prêcheront avec une grande vertu. » *Psalm.* LXVII, 12. Je ne doute pas que, de votre côté, vous ne demandiez à Dieu la même chose, le triomphe de la vérité dans nos discussions. Vous ne cherchez pas assurément votre gloire, mais bien celle du Christ. Quand vous vaincrez, je vaincrai moi-même, si je reconnais mon erreur : dans le cas où je remporterais la victoire, vous n'en seriez pas moins vainqueur; car ce ne sont pas les enfants qui thésaurisent pour leurs pères, ce sont les pères qui thésaurisent pour leurs enfants. Nous lisons dans le livre des Paralipomènes que les enfants d'Israël s'avançaient au combat avec « une âme pacifique. » Au milieu des glaives, des torrents de sang, des cadavres jonchant la plaine, c'est la paix qu'ils voulaient faire triompher, et non eux-mêmes. Répondons à toutes les questions, résolvons en peu de mots des difficultés mutiples, si telle est la volonté du Christ. Je passe sur les formules

dictantis, temeritate : quæ plerumque non in doctrinam, sed in casum vertitur; ut fortissimos quoque (al. *quosque*) milites subita bella conturbant, et ante coguntur fugere quam possint arma corripere.

2. Cæterum nostra armatura Christus est, et Apostoli Pauli institutio, qui scribit ad Ephesios : « Assumite arma Dei, ut possitis resistere in die malo; » *Ephes.* VI, 13; et rursum : « State succincti lumbos vestros in veritate, et induti loricam justitiæ, et calceati pedes in præparationem Evangelii pacis; super omnia accipientes scutum fidei, in quo possitis universa tela maligni ignita extinguere ; et galeam salutis accipite, et gladium spiritus, quod est verbum Dei. » *Ibid.* 14, *et seqq.* His quondam telis rex David armatus procedebat ad prælium; et quinque lapides de torrente accipiens levigatos, nihil asperitatis et sordium inter hujus sæculi turbines, in sensibus suis esse monstrabat, bibens de torrente in via ; et idcirco exaltavit caput, et superbissimum Goliath suo potissimum mucrone truncavit, percutiens in fronte blasphemum; I *Reg.* XVII ; et in ea parte corporis vulnerans, in qua et præsumptor sacerdotii Ozias lepra percutitur, II *Paral.* XXVI, et sanctus gloriatur in Domino dicens: « Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine. » *Psal.* IV, 7. Dicamus igitur et nos : « Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum ; cantabo et psallam in gloria mea. Exsurge, psalterium et cithara; exsurgam diluculo ; » *Psal.* LVI, 8, 9; CVII, 1, 2; ut in nobis possit impleri : « Aperi os tuum, et ego adimplebo illud; » *Psal.* LXXX, 11 ; et: « Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multa. » *Psal.* LXVII, 12. Te quoque hoc ipsum orare non dubito, ut inter nos contendentes veritas superet. Non enim tuam quæris gloriam, sed Christi. Cumque tu viceris, et ego vincam, si meum errorem intellexero : et e contrario. me vincente, tu superas ; quia non filii parentibus, sed parentes filiis thesaurizant. Et in Paralipomenon libro legimus, quod filii Israel ad pugnandum processerint *mente pacifica;* inter ipsos quoque gladios et effusiones sanguinis et cadavera prostratorum non suam, sed pacis victoriam cogitantes. Respondeamus igitur ad omnia ; ac multiplices quæstiones, si Christus jus-

agréables que vous versez sur ma tête comme un doux parfum; je tais les éloges que vous mettez en avant pour adoucir vos critiques. J'en viens immédiatement aux points débattus.

3. Vous dites avoir reçu d'un certain frère mon livre sur les écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, mais sans aucun titre. Comme vous lui demandiez, pour me servir de vos expressions, « comment il se faisait que la page préliminaire restât en blanc, et quel nom on pourrait inscrire là, » il vous répondit qu'on devait l'intituler Epitaphe; à cela vous avez dit que ce titre serait juste si le livre renfermait uniquement les actes ou les œuvres d'hommes déjà morts; mais que, plusieurs de ceux qui vivaient alors ou qui vivent encore se trouvant mentionnés, vous étiez surpris que j'eusse choisi ce titre. Votre intelligence aurait dû cependant vous faire comprendre le titre d'après la nature même de l'ouvrage. Vous n'ignorez pas que ceux des Grecs et des Latins qui ont écrit les vies des hommes illustres n'ont jamais eu la pensée de les intituler Epitaphes, et qu'ils se sont bornés à ces mots: Des hommes illustres, en déterminant la carrière qu'ils ont suivie, généraux, philosophes, orateurs, historiens, poëtes, en ajoutant même le genre de poésie, épique tragique, comique. A proprement parler, l'Epitaphe en effet ne regarde que les morts; et c'est l'expression que j'ai moi-même employée au sujet de la mort du prêtre Népotien de sainte mémoire. Ce livre doit donc être intitulé: Des hommes illustres, ou plus exactement: Des écrivains ecclésiastiques. Il est vrai que plusieurs correcteurs inhabiles, d'après ce qu'on me dit, l'ont intitulé: Des auteurs.

4. Vous me demandez ensuite pourquoi, dans mes Commentaires de l'Epître aux Galates, j'ai déclaré que Paul n'avait pas pu relever chez Pierre ce que lui-même avait fait, blâmer dans un autre une feinte dont lui-même pouvait être accusé. Vous affirmez que la représentation de l'Apôtre était sérieuse et vraie, non un artifice de langage; que je ne devrais pas enseigner ainsi le mensonge; que tout ce qui est écrit doit s'entendre selon la valeur des expressions. Je réponds d'abord qu'il était de votre sagesse de vous souvenir de la courte préface de mes commentaires, dans laquelle je dis en mon nom: « Aurais-je donc la folie ou la témérité de promettre ce que n'a pu ce génie? Non certes; mais d'autant plus sage et plus timide que je sentais mieux la faiblesse de mon esprit, j'ai suivi les Commentaires d'Origène. Ce grand homme a composé cinq volumes sur l'Epître de Paul aux Galates; il en a même donné l'explication littérale et détaillée dans son deuxième livre des Stromates. Il a même écrit là-dessus divers traités

scrit, brevi sermone solvamus. Prætermitto salutationis officia, quibus meum demulces caput; taceo de blanditiis, quibus reprehensionem mei (al. *meam*) niteris consolari. Ad ipsas causas veniam.

3. Dicis accepisse te librum meum a quodam fratre, qui titulum non haberet, in quo Scriptores Ecclesiasticos tam Græcos quam Latinos enumeraverim. Cumque ab eo quæreres, ut tuis verbis utar, « cur liminaris pagina non esset inscripta, vel quo censeretur nomine, » respondisse appellari *Epitaphium;* et argumentaris quod recte sic vocaretur, si eorum tantum vel vitas vel scripta ibi legisses, qui jam defuncti essent; cum vero multorum et eo tempore quo scribebatur, et nunc usque viventium, ibi commemorentur opuscula, mirari te cur ei hunc titulum imposuerim. Puto intelligere prudentiam tuam quod ex opere ipso titulum potueris intelligere. Legisti enim et Græcos et Latinos, qui vitas virorum illustrium descripserunt, quod nunquam *Epitaphium* titulum indiderint, sed de Illustribus Viris, verbi gratia, Ducibus, Philosophis, Oratoribus, Historicis, Poetis, Epicis, Tragicis, Comicis. Epitaphium autem proprie scribitur (al. *inscribitur*) mortuorum; quod quidem in dormitione sanctæ memoriæ Nepotiani Presbyteri olim fecisse me novi. Ergo hic liber *de Illustribus Viris*, vel proprie *de Scriptoribus Ecclesiasticis* apellandus est; licet a plerisque emendatoribus imperitis, de *Auctoribus* dicatur inscriptus.

4. Secundo loco quæris cur dixerim in Commentariis Epistolæ ad Galatas, Paulum id in Petro non potuisse reprehendere quod ipse fecerat, nec in alio arguere simulationem, cujus ipse tenebatur reus; et asseris reprehensionem Apostolicam non fuisse dispensatoriam, sed veram; et me non debere docere mendacium, sed universa quæ scripta sunt, ita sonare ut scripta sunt. Ad quæ primum respondeo debuisse prudentiam tuam Præfatiunculæ Commentariorum meorum meminisse, dicentis ex persona mea: « Quid igitur ego stultus, aut temerarius, qui id pollicear, quod ille non potuit? Minime; quin potius in eo, ut mihi videor, cautior atque timidior, quod imbecillitatem virium mearum sentiens, Origenis Commentarios secutus sum. Scripsit enim ille vir in Epistolam Pauli ad Galatas quinque proprie volumina, et decimum Stromateon suorum librum, commatico super explanatione ejus sermone complevit. Tractatus quoque varios, et

et des fragments choisis qui seuls formeraient une explication suffisante. Je ne dis rien de Didyme, mon voyant, ni du Laodicéen naguère sorti de l'Eglise, ni d'Alexandre hérétique de vieille date, ni d'Eusèbe d'Emisène, ni de Théodore d'Héraclée, qui tous ont commenté plus ou moins le même texte. Si je glanais dans chacun de ces auteurs, il en résulterait une gerbe qui ne serait pas tellement à dédaigner. J'ai lu toutes ces œuvres, je l'avoue sans détour, et je les ai pour la plupart entassées dans ma mémoire; puis, appelant un secrétaire, j'ai dicté tantôt mes idées tantôt celles des autres, sans me préoccuper de l'ordre, de l'expression, parfois même du sens. C'est une preuve de la divine miséricorde, si par mon impéritie n'est pas perdu ce que les autres ont dit de bien, si les étrangers n'ont pas pour agréable ce qu'on goûte entre amis. » Si vous avez donc jugé qu'il y avait des choses répréhensibles dans notre exposition, il appartenait à votre science de rechercher dans les commentateurs grecs les emprunts que nous avions pu leur faire, et de ne condamner comme étant de nous que ce qu'ils n'auraient point écrit. C'était d'autant plus juste que j'avais formellement avoué dans la préface ma résolution de suivre les Commentaires d'Origène, et de dicter sans distinction mes idées et celles des autres. Ajoutez qu'à la fin du chapitre où vous trouvez à blamer, j'ai même écrit : « Si quelqu'un n'accepte pas cette interprétation d'après laquelle ni Pierre n'aurait péché, ni Paul n'aurait manqué de mesure en reprenant son supérieur, à lui d'expliquer par quelle inconséquence Paul relevait en autrui ce dont lui-même était coupable. » Je montrais assez par là que je ne défendais pas avec obstination ce que j'avais lu chez les Grecs; je le citais simplement, laissant au jugement du lecteur le soin d'approuver cette opinion ou de l'improuver.

5. Ainsi donc, pour ne pas faire ce que je demandais, vous avez mis en avant une explication nouvelle, en affirmant que ceux des Gentils qui se convertissaient à la foi chrétienne étaient affranchis du joug de la loi, et que les Juifs convertis, au contraire, y demeuraient soumis : chacun se trouvait alors dans son rôle, le Docteur des nations en reprenant ceux qui maintenaient les observances légales ; et Pierre était repris à bon droit, lui chef de la circoncision, de ce qu'il imposait aux Gentils une chose dont les Juifs seuls étaient redevables. Si cette opinion vous convient, ou mieux parce qu'elle vous paraît juste, si vous pensez réellement que les Juifs

excerpta, quæ vel sola possent (al *possint*) sufficere, composuit. Prætermitto Didymum videntem meum, et Laodicenum (*a*) de Ecclesia nuper egressum, et Alexandrum veterem hæreticum, Eusebium quoque Emisenum, et Theodorum Heracleotem; qui et ipsi nonnullos super hac re Commentariolos reliquerunt. E quibus si vel pauca decerperem, fieret aliquid quod non penitus contemneretur. Itaque, ut simpliciter fatear, legi hæc omnia, et in mente mea plurima coacervans, accito notario, vel mea vel aliena dictavi, nec ordinis nec verborum, interdum nec sensuum memor. Jam Domini misericordiæ est, ne per imperitiam nostram ab aliis bene dicta dispereant; et non placeant inter extraneos, quæ placent inter suos. » Si quid igitur reprehensione dignum putaveras in explanatione nostra, eruditionis tuæ fuerat quærere utrum ea quæ scripsimus, haberentur in Græcis, ut si illi non dixissent, tunc meam proprie sententiam condemnares; præsertim cum libere in Præfatione confessus sim Origenis Commentarios me esse secutum, et vel mea vel aliena dictasse ; et in fine ejusdem capituli quod reprehendis, scripserim : « Si cui iste non placet sensus, quo nec Petrus peccasse, nec Paulus procaciter ostenditur arguisse majorem, debet exponere qua consequentia Paulus in altero reprehendat quod ipse commisit. » Ex quo ostendi me non ex definito id defendere quod in Græcis legerem, ut lectoris arbitrio derelinquerem utrum probanda essent, an improbanda.

5. Tu igitur, ne quod ego petieram faceres novum argumentum reperisti, ut assereres Gentiles qui in Christum credidissent, Legis onere liberos; eos autem qui ex Judæis crederent, Legi esse subjectos : ut per utrorumque personam, et Paulus recte reprehenderet eos qui Legem servarent, quasi doctor gentium ; et Petrus jure reprehenderetur, qui princeps circumcisionis id imperaverit (al. *imperavit*) gentibus, quod soli qui ex Judæis erant, debuerint observare. Hoc si placet, imo quia placet ut quicumque credunt ex Judæis, debitores sint Legis faciendæ ; tu ut Episcopus in toto orbe notissimus, debes hanc promulgare sententiam, et in assensum tuum omnes coepiscopos trahere. Ego in parvo tuguriolo (al. *turguriunculo*) cum Monachis, id est, cum compeccatoribus meis, de magnis statuere

(*a*) Lapsu Martianæus post Erasmum *Apollinaris* nomen invexit in textum, quod jamdiu olim in plerisque emendatioribus Mss. desiderari Victorius, doctiq. alii viri testati sunt; constatque ex ipsa Præfatione Commentariorum in epist. ad Galatas, maxime vero ex ipsius Augustini responsione in subnexa epist. 116, num. 3, heic reticendum : *Nam Laodicenum cujus nomen TACES, de Ecclesia dicis nuper egressum*, etc.

en embrassant la foi ne doivent pas moins accomplir la loi, évêque connu dans le monde entier, répandez partout votre sentiment, amenez-y tous vos collègues dans l'épiscopat. Quant à moi, vivant dans un obscur et pauvre asile, avec des hommes retirés du monde, pécheurs comme moi-même, je n'ose pas trancher les grandes questions ; je préfère confesser ingénument qu'après avoir lu les œuvres de nos devanciers, je rapporte dans mes Commentaires, selon l'usage généralement établi, leurs diverses interprétations, afin que chacun puisse choisir dans le nombre ce qui lui conviendra le plus. Or, je vous crois assez versé dans les divines lettres, aussi bien que dans la littérature profane, pour faire une telle distinction.

6. L'explication donnée d'abord par Origène, dans le dixième livre de ses Stromates, où l'Epître aux Galates est commentée, explication suivie depuis lors par tous les interprètes, avait surtout pour but de répondre aux blasphèmes de Porphyre. Cet écrivain accusait Paul d'insolence, pour avoir osé réprimander Pierre, le prince des apôtres, et lui resister en face, en essayant de lui prouver qu'il avait mal agi, c'est-à-dire qu'il était tombé dans une erreur dans laquelle se trouvait justement celui-là même qui le reprenait. Que vous dirai-je de Jean, qui naguère exerçait les fonctions épiscopales et gouvernait l'Eglise de Constantinople (1)? Il a traité directement cette question avec beaucoup d'étendue, et dans son livre il a suivi l'opinion d'Origène et des anciens. Si vous prétendez donc que je me trompe, avouez que je me trompe en bonne compagnie ; et, voyant que beaucoup d'hommes considérables partagent mon erreur, vous devrez au moins citer quelqu'un qui soutienne avec vous la vérité. Voilà pour ce qui regarde l'interprétation d'un seul point de l'Epître aux Galates.

7. Pour ne point paraître cependant lutter contre vos raisons par le nombre des témoignages, me retrancher derrière des noms illustres afin de me dérober à la vérité, ne pas oser enfin descendre dans l'arène, je vous opposerai rapidement les textes de l'Ecriture. Nous voyons dans les Actes des apôtres que Pierre entendit une voix lui disant : « Lève-toi, Pierre, tue et mange. » *Act.* x, 13. Il s'agit là de toutes sortes d'animaux, quadrupèdes, reptiles, oiseaux. Cette parole montre que nul homme n'est souillé dans sa condition d'homme, et que tous sont également appelés à la grâce de Jésus-Christ. Voici la réponse de Pierre : « Loin de moi ; car je n'ai jamais rien mangé de commun et d'immonde. Or la voix, descendant une seconde fois du ciel, lui dit : Ce que Dieu lui-même a purifié, ne l'appelez pas immonde. » Il se rendit alors à Césa-

(1) Il n'est pas douteux qu'il ne soit ici question de saint Jean Chrysostome. On aime à voir l'auteur invoquer avec ce respect l'autorité de l'Archevêque de Constantinople, après même l'exil de celui-ci ; car la phrase est parfaitement claire à cet égard. S. Jérôme avait donc fait justice des accusations entassées par Théophile d'Alexandrie ; et son témoignage a d'autant plus de poids, que ses relations avec le trop fameux accusateur n'étaient ignorées de personne.

non audeo, nisi hoc ingenue confiteri, me majorum scripta legere, et in Commentariis, secundum omnium consuetudinem, varias ponere explanationes, ut e multis sequatur unusquisque quod velit. Quod quidem te puto et in sæculari litteratura, et in divinis Libris legisse et probasse.

6. Hanc autem explanationem quam primus Origenes in decimo Stromateon libro, ubi epistolam Pauli ad Galatas interpretatur, et cæteri deinceps interpretes sunt secuti, illa vel maxime causa subintroducunt, ut Porphyrio respondeant blasphemanti, qui Pauli arguit procacitatem, quod principem Apostolorum Petrum ausus est reprehendere, et arguere in faciem, ac ratione constringere, quod male fecerit, id est in eo errore fuerit in quo fuit ipse, qui alium arguit delinquentem. Quid dicam de Joanne qui dudum in Pontificali gradu, Constantinopolitanam rexit Ecclesiam ; et proprie super hoc capitulo latissimum exaravit librum, in quo Origenis et veterum sententiam est secutus? Si igitur me reprehendis errantem, patere me, quæso, errare cum talibus ; et cum me erroris mei multos socios habere perspexeris, tu veritatis tuæ saltem unum adstipulatorem proferre debebis. Hæc de explanatione unius capituli Epistolæ ad Galatas.

7. Sed ne videar adversus rationem tuam niti testium numero, et occasione virorum illustrium subterfugere veritatem, nec manum audere conserere, breviter de Scripturis exempla proponam. In Actibus Apostolorum vox facta est ad Petrum dicens : « Surge, Petre, occide et manduca, » *Act.* x, 13, id est, omnia animalia quadrupedum et serpentium terræ et volatilium cœli. Quo dicto ostenditur nullum hominem secundum naturam esse pollutum, sed æqualiter omnes ad Christi gratiam provocari. Ad quod respondit Petrus : « Absit, quia numquam manducavi commune et immundum. Et vox ad eum de cœlo secundo facta est dicens : Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris. » Ivit itaque Cæsaream ; et, ingressus ad Cornelium,

reé; et, étant entré chez Corneille, « il ouvrit la bouche et s'exprima de la sorte : En vérité j'ai reconnu que Dieu ne fait pas acception de personnes ; que dans toute nation celui qui le craint et pratique la justice est agréable à ses yeux. » Enfin, « l'Esprit saint descendit sur eux ; et les fidèles circoncis qui étaient venus avec Pierre furent saisis de stupeur de ce que la grâce du Saint-Esprit s'était aussi répandue parmi les Gentils. Pierre alors s'écria : Quelqu'un peut-il nous empêcher de recourir à l'eau et de baptiser ceux qui ont reçu l'Esprit saint comme nous-mêmes ? Il ordonna donc qu'ils fussent baptisés au nom de Jésus-Christ. Alors les apôtres et les frères qui étaient dans la Judée apprirent que les nations avaient reçu la parole de Dieu ; et, lorsque Pierre fut monté à Jérusalem, ceux de la circoncision disputaient contre lui, en disant : Pourquoi êtes-vous entré chez les incirconcis et avez-vous mangé avec eux ? » *Act.* XI, 1-3. Après leur avoir entièrement exposé sa conduite, il conclut son discours en ces termes : « Dès que Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous qui avons cru en notre Seigneur Jésus-Christ, avais-je le pouvoir d'arrêter l'action divine ? En entendant cela, ils gardèrent le silence, et puis ils glorifièrent Dieu en disant : Ainsi donc Dieu a ouvert aux Gentils la voie de la pénitence pour les conduire à la vie. » Longtemps après, lorsque Paul et Barnabé furent venus à Antioche, ils réunirent l'Eglise, « et rapportèrent les grandes choses que Dieu avait opérées avec eux, et comment il avait ouvert aux Gentils les portes de la foi. » *Act.* XIV, 26, 27. Mais « quelques-uns venant de la Judée endoctrinaient les frères et leur disaient : « Si vous ne recevez pas la circoncision selon la loi de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés. » *Act.* XV, 1, « Un grand tumulte s'étant donc élevé contre Paul et Barnabé, ils résolurent » accusés et accusateurs « de se rendre auprès des apôtres et des anciens qui étaient à Jérusalem, pour leur faire décider cette question. Quand ils furent arrivés à Jérusalem, quelques fidèles venus de la secte des Pharisiens s'élevèrent en disant : Il faut les circoncire et les obliger à garder la loi de Moïse. Comme la querelle s'animait là-dessus, Pierre, » avec sa liberté accoutumée, « leur dit : Hommes mes frères, vous savez que dès les anciens jours Dieu a décrété parmi nous que les nations entendraient de ma bouche la parole de l'Evangile, et croiraient ; or Dieu, qui connaît le fond des cœurs, a lui-même rendu témoignage, en leur donnant l'Esprit saint aussi bien qu'à nous, il n'a mis entre eux et nous aucune différence, en purifiant leurs cœurs par la foi. Pourquoi maintenant tentez-vous Dieu en voulant courber la tête des disciples sous un joug qui ni nos pères ni nous n'avons pu porter ?

« aperiens os suum dixit : In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus; sed in omni gente qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi. Denique cecidit Spiritus Sanctus super eos; et obstupuerunt ex circumcisione fideles qui venerant cum Petro, quod et in nationes gratia Spiritus Sancti fuisset effusa. Tunc respondit Petrus : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi qui Spiritum Sanctum acceperunt, sicut et nos ? Et jussit eos in nomine Jesu Christi baptizari. Audierunt autem Apostoli et fratres qui erant in Judæa, quia et gentes receperunt verbum Dei. Cum autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversus illum qui erant ex circumcisione, dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducasti cum illis ? » *Act.* XI, 1-3. Quibus omni ratione exposita, novissime orationem suam hoc sermone conclusit : « Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus, sicut et nobis qui credidimus in Dominum Jesum Christum, ego quis eram qui possem prohibere Deum ? His auditis tacuerunt, et glorificaverunt Deum dicentes : Ergo et gentibus pœnitentiam Deus ad vitam dedit. » Rursum cum multo post tempore Paulus et Barnabas venissent Antiochiam ; et congregata Ecclesia retulissent « quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset Deus gentibus ostium fidei, *Act.* XIV, 26, 27, quidam descendentes de Judæa docebant fratres atque dicebant : Nisi circumcidamini secundum morem Moysi, non potestis salvi fieri. *Act.* XV, 1. Commota igitur seditione non minima adversus Paulum et Barnabam, statuerunt ascendere, » et ipsi qui accusabantur, et hi qui accusabant, « ad Apostolos et Presbyteros Jerosolymam super hac quæstione. Cumque Jerosolymam perrexissent, exsurrexerunt quidam de hæresi Pharisæorum, qui crediderant in Christum, dicentes : Oportet circumcidi eos et præcipere illis ut servent Legem Moysi. Et cum magna super hoc verbo oriretur quæstio Petrus, » solita libertate : « Viri, inquit, fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus in nobis elegit Deus per os meum audire gentes verbum Evangelii, et credere; et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum Sanctum sicut et nobis, et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda illorum. Nunc autem quid tentatis Deum imponere jugum super cervicem discipulorum, quod neque patres nostri neque nos portare potuimus? Sed per gratiam Domini nostri Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum

Nous espérons être sauvés avec eux par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ. Tous alors se turent, » et l'apôtre Jacques, avec tous les anciens, se rangea à ce sentiment.

8. Ces citations ne doivent pas fatiguer le lecteur, elles lui sont utiles ainsi qu'à moi, pour établir qu'avant d'être repris par l'apôtre Paul, Pierre n'ignorait pas que la loi ne devait plus être observée après l'Evangile, et qu'il fut même le promoteur de cette décision. Ajoutons que Pierre avait une telle autorité que Paul a pu dire de lui dans une épître : « Puis, trois années étant écoulées, je vins à Jérusalem voir Pierre, et je restai quinze jours auprès de lui. » *Galat.* I. 18. Dans la suite, il dit encore : « Quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé et Tite. Je montai par suite d'une révélation, et je leur exposai l'Evangile que je prêche au milieu des Gentils. » *Galat.* II, 1. C'était montrer qu'il n'aurait pas eu l'assurance de prêcher l'Evangile s'il n'avait pes été corroboré par le sentiment de Pierre et des apôtres qui se trouvaient avec lui. Il ajouta aussitôt : « ... et en particulier à ceux qui paraissaient être au-dessus des autres, pour ne pas courir ou n'avoir pas couru en vain. » Pourquoi prit-il ces hommes à part et ne leur parla-t-il pas en public ? Pour ne causer aucun scandale à la foi des Juifs convertis, qui pensaient que la loi devait encore être observée après qu'on avait embrassé l'Evangile. C'est pour cela qu'à l'époque où Pierre se fut rendu à Antioche, circonstance qui n'est pas rapportée dans les Actes des apôtres, mais suffisamment confirmée par le récit de Paul, celui-ci lui résista en face : et Pierre était en réalité digne de blâme. Avant que des envoyés de Jacques fussent venus il mangeait avec les Gentils ; et puis on le vit se retirer à part, éviter leur contact, parce qu'il craignait les enfants de la circoncision. Les autres Juifs partagèrent cette feinte, au point que Barnabé lui-même fut entraîné. « Mais, lorsque je me fus aperçu qu'ils ne marchaient pas droit dans la vérité de l'Evangile, je dis à Pierre devant tous : Si vous-même, quoique Juif, vivez à la façon des Gentils, et non des Juifs vos frères, pourquoi forcez-vous les Gentils à judaïser ? » et ce qui vient ensuite. Il n'est donc pas douteux que l'apôtre Pierre n'ait émis le premier la décision qu'on l'accuse maintenant d'abandonner. Et la cause de cette faiblesse, c'est la crainte qu'il a des Juifs. L'Ecriture atteste, en effet, qu'il mangeait d'abord avec les Gentils, et qu'à l'arrivée des envoyés de Jacques, il s'éloigna d'eux, redoutant les enfants de la circoncision. S'il craignait ceux dont il était l'apôtre, c'est parce qu'il ne voulait pas que ses rapports avec les Gentils fussent pour eux un prétexte d'abandonner la foi ; marchant sur les tra-

et illi. Tacuit autem omnis multitudo ; » et in sententiam ejus Jacobus Apostolus, et omnes simul Presbyteri transierunt.

8. Hæc non debent molesta esse lectori, sed et mihi et illi utilia, ut probemus ante Apostolum Paulum non ignorasse Petrum, imo principem hujus esse (al. *fuisse*) decreti, Legem post Evangelium non esse servandam. Denique tantæ auctoritatis Petrus fuit ut Paulus in epistola sua scripserit : « Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim. » *Gal.* I, 18. Rursumque in consequentibus : « Post annos quatuordecim ascendi iterum Jerosolymam cum Barnaba, assumpto et Tito. Ascendi autem secundum revelationem, et exposui cum eis Evangelium quod prædico in gentibus, » *Gal.* II, 1, ostendens se non habuisse securitatem prædicandi Evangelii, nisi Petri et cæterorum Apostolorum qui cum eo erant, fuisset sententia roboratus. Statimque sequitur : « Separatim autem his qui videbantur aliquid esse ; ne forte in vacuum currerem, aut cucurrissem. » Quare separatim, et non publice (al. *in publico*) ? Ne forte fidelibus qui ex numero Judæorum, Legem putabant esse servandam, et sic credendum in Domino Salvatore, fidei scandalum nasceretur. Ergo et eo tempore cum Petrus venisset Antiochiam (licet hoc Apostolorum Acta non scribant, sed affirmanti Paulo credendum sit) in faciem illi Paulus restitisse se scribit, quia reprehensibilis erat. Prius enim quam venirent quidam a Jacobo, cum gentibus edebat ; cum autem venissent, subtrahebat se et segregabat, timens eos qui ex circumcisione erant. Et consenserunt simulationi ejus cæteri Judæi, ita ut Barnabas adduceretur ab his in illam simulationem. « Sed cum vidissem, inquit, quod non recte ingrediebantur (al. *ingrediuntur*) ad veritatem Evangelii, dixi Petro coram omnibus : Si tu cum ipsis Judæus, gentiliter et non Judaice vivis, quomodo cogis gentes judaizare ? » et cætera. Nulli ergo dubium est quod Petrus Apostolus sententiæ hujus cujus nunc prævaricator arguitur, primus auctor exstiterit. Causa autem prævaricationis, timor est Judæorum. Dicit enim Scriptura quod primum edebat cum gentibus ; cum autem venissent quidam a Jacobo, subtrahebat se et segregabat, timens eos qui ex circumcisione erant. Timebat autem Judæos, quo-

ces du bon pasteur, il n entendait pas perdre le troupeau qui lui était confié.

9. Après avoir donc montré que Pierre n'était nullement dans l'erreur, concernant l'abolition de la loi mosaïque, et que la crainte seule lui faisait feindre de l'observer, voyons maintenant si Paul, en accusant autrui, était lui-même coupable d'une pareille faiblesse. Nous lisons dans le même livre : « Paul parcourait la Syrie et la Cilicie, confirmant les Eglises. » *Act.* XV, 41. « Il parvint à Derbé, puis à Lystres ; et là se trouvait un disciple nommé Timothée, fils d'une veuve elle-même fidèle, et d'un père idolâtre. Les frères de Lystres et d'Iconium lui rendaient témoignage. Paul voulut l'emmener avec lui, et d'abord il le circoncit à cause des Juifs qui se trouvaient en ces lieux ; car tous savaient que son père était Gentil. » *Act.* XVI, 1-3. O bienheureux apôtre, ô Paul, vous qui reprochiez à Pierre la feinte qu'il avait commise en s'éloignant des Gentils parce qu'il craignait les Juifs venus de la part de Jacques, pourquoi donc avez-vous imposé la circoncision à Timothée, fils d'un père gentil, et Gentil lui-même, puisqu'il n'était pas Juif n'étant pas circoncis ; et cela, contrairement à vos convictions ? Vous me répondrez que c'est à cause des Juifs qu'il résidait dans le même pays. Mais, si vous croyez pouvoir vous permettre de circoncire un disciple sorti de la gentilité, sachez pardonner à Pierre votre chef ce qu'il a cru devoir faire par crainte des Juifs convertis. Il est encore écrit : « Paul, après avoir resté là pendant un grand nombre de jours, prit congé des frères et s'embarqua pour la Syrie avec Priscille et Aquile ; à Cenchrée, il se rasa la tête, parce qu'il avait fait un vœu. » *Act.* XVIII, 18. Supposons que la crainte des Juifs l'ait également forcé de faire ici ce qu'il ne voulait pas ; pourquoi laissa-t-il pousser ses cheveux par un motif de religion, et les fit-il ensuite tomber d'après la loi ; ce que les Nazaréens consacrés à Dieu avaient coutume d'observer selon le précepte de Moïse ? *Num.* VI.

10. Mais ce que nous venons de dire est peu en comparaison de ce qui va suivre. Luc, l'auteur de l'histoire sacrée, continue : « Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous accueillirent à bras ouverts. » *Act.* XXI, 17. « Le jour suivant, Jacques et tous les anciens qui étaient avec lui, ayant approuvé la prédication de Paul, lui dirent : Vous voyez, frère, combien de milliers de Juifs ont embrassé la foi de Jésus-Christ ; et tous sont zélateurs de la loi. Or ils ont ouï dire que vous enseigniez aux Juifs répandus chez les nations à se séparer de Moïse, à ne plus circoncire leurs fils, à ne plus vivre selon les traditions. Qu'en est-il ? Il faut vous présenter à la multitude ; car ils ont appris que vous étiez ar-

rum erat Apostolus, ne per occasionem gentilium a fide Christi recederent ; et imitator pastoris boni, perderet gregem sibi creditum.

9. Sicut ergo ostendimus Petrum bene quidem sensisse de abolitione Legis Mosaicæ, sed ad simulationem observandæ ejus timore compulsum ; videamus an ipse Paulus qui alium arguit, tale quid fecerit. Legimus in eodem libro : « Perambulabat autem Paulus Syriam et Ciliciam, confirmans Ecclesias ; *Act.* XV, 41 ; pervenitque in Derben et Lystram ; et ecce discipulus quidam erat ibi nomine Timotheus, filius mulieris viduæ fidelis, patre gentili. Huic autem testimonium reddebant qui Lystris erant et Iconio fratres. Hunc voluit Paulus secum proficisci, et assumens circumcidit eum propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quod pater ejus gentilis esset. » *Act.* XVI, 1. O beate Apostole Paule, qui in Petro reprehenderas simulationem, quare subtraxisset se a gentibus propter metum Judæorum qui ab Jacobo venerant ; cur Timotheum filium hominis gentilis, utique et ipsum gentilem, neque enim Judæus erat, qui non fuerat circumcisus, contra sententiam tuam circumcidi coegisti ? Respondebis mihi : Propter Judæos qui erant in illis locis. Qui igitur tibi ignoscis in circumcisione discipuli venientis ex gentibus, ignosce et Petro præcessori tuo, quod aliqua fecerit metu fidelium Judæorum. Rursum scriptum est : « Paulus vero cum adhuc sustinuisset dies multos, fratribus valedicens navigavit Syriam, et cum eo Priscilla et Aquila, et totondit sibi in Cenchreis caput ; votum enim habuerat. » *Act.* XVIII, 18. Esto ibi (al. *Esto ut ibi*) timore Judæorum compulsus sit facere quod nolebat, quare comam nutrivit ex voto, et postea eam in Cenchreis totondit ex Lege, quod Nazaræi, qui se Deo voverint, juxta præceptum Moysi facere consueverunt ? *Num.* VI.

10. Verum hæc ad comparationem ejus rei quæ sequitur, parva sunt. Refert Lucas sacræ scriptor historiæ : « Cum venissemus Jerosolymam, libenter susceperunt nos fratres ; » *Act.* XXI, 17 ; « et sequenti die Jacobus et omnes seniores qui cum eo erant, Evangelio illius comprobato, dixerunt ei : Vides, frater, quot milia sunt in Judæa qui crediderunt in Christum, et hi omnes æmulatores sunt Legis. Audierunt autem de te quod discessionem doceas a Moyse, eorum qui per gentes sunt Judæorum, dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundum consuetudinem in-

rivé. Faites donc ce que nous vous conseillons. Nous avons ici quatre hommes qui doivent acquitter un vœu. Prenez-les avec vous, purifiez-vous avec eux, puisqu'ils vont raser leur tête ; et tout le monde saura que ce qu'on avait dit de vous était faux, et que vous êtes fidèle aux observances légales. Paul alors, prenant ces hommes et s'étant purifié le second jour, entra avec eux dans le temple, annonçant que les jours de la purification étaient terminés, jusqu'à ce qu'une offrande fût faite pour chacun d'eux. » *Ibid.* 18 et seq. J'ose encore, ô Paul, vous interger là-dessus : Pourquoi rasez-vous votre tête ? pourquoi marchez-vous nu-pieds selon les cérémonies judaïques ? pourquoi vous permettez-vous d'offrir des sacrifices, et des hosties sont-elles immolées pour vous conformément à la loi ? Vous me répondrez de même que c'est pour ne pas scandaliser les Juifs convertis. Vous avez donc feint d'être Juif pour gagner les Juifs. Jacques et les autres anciens vous ont conseillé cette feinte ; et vous n'avez pu vous y dérober. Une sédition ayant éclaté, comme vous étiez sur le point d'être mis à mort, un tribun vous a retiré de la foule et vous a fait partir pour Césarée accompagné d'une bonne escorte, *Act.* XXIII, de peur que les Juifs ne vous fissent mourir comme un trompeur et un destructeur de la loi. De là, vous rendant à Rome, dans l'asile même que vous aviez loué, vous avez prêché le Christ aux Juifs et aux Gentils ; *Act.* XXVIII ; puis le glaive de Néron s'est chargé de confirmer votre doctrine.

11. Nous savons donc que par crainte des Juifs, Pierre et Paul ont également feint d'observer les préceptes de la loi. De quel front dès lors et par quelle témérité Paul reprend-il chez un autre ce qu'il a lui-même commis ? Pour moi ; mais non, d'autres avant moi ont interprété ce passage, sans admettre ni justifier le mensonge officieux, comme vous le dites dans votre lettre ; ils ont montré là une sage dispensation propre à faire ressortir la prudence des apôtres, et de plus à confondre les impudents blasphèmes de Porphyre, qui prétend que Pierre et Paul avaient soutenu dans cette circonstance un combat puéril, ou même que Paul avait fait éclater sa jalousie à l'endroit des vertus de Pierre, et consigné par ostentation ce qu'il n'avait pas même fait, ou ce qu'il avait fait avec un aveugle emportement, en reprenant chez un autre ce dont lui-même était coupable. Voilà l'interprétation qu'ils ont donnée dans la mesure de leur savoir. Quelle sera maintenant le vôtre ? Meilleure assurément, puisque vous avez condamné le sentiment de nos pères.

12. Vous m'écrivez : « Je n'ai pas besoin de vous apprendre comment il faut interpréter ce que

gredi. Quid ergo est ? Utique oportet convenire multitudinem ; audierunt enim te supervenisse. Hoc ergo fac, quod tibi dicimus. Sunt nobis viri quatuor votum habentes super se. His assumptis, sanctifica te cum ipsis, et impende in eos, ut radant capita ; et scient omnes quod quæ de te audierunt, falsa sunt, sed ambulas et ipse custodiens Legem. Tunc Paulus, assumptis viris, postero die purificatus, intravit cum illis in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio. » O Paule, et in hoc te rursus interrogo : cur caput raseris ; cur nudipedalia exercueris de cæremoniis Judæorum ; cur obtuleris sacrificia, et secundum Legem pro te hostiæ fuerint immolatæ ? Utique respondebis, ne scandalizarentur qui ex Judæis crediderunt. Simulasti ergo te (al. *abest te*) Judæum, ut Judæos lucrifaceres ; et hanc ipsam simulationem Jacobus, et cæteri te docuere Presbyteri ; sed tamen evadere non potuisti. Orta enim seditione, cum occidendus esses, raptus es a tribuno, et ab eo missus Cæsaream, sub custodia militum diligenti, *Act.* XXIII, ne te Judæi quasi simulatorem ac destructorem Legis occiderent. Atque inde Romam perveniens, in hospitio quod tibi conduxeras, Christum et Judæis et gentibus prædicasti, *Act.* XXVIII, et sententia tua Neronis gladio confirmata est.

11. Didicimus quod propter metum Judæorum et Petrus et Paulus æqualiter finxerint se Legis præcepta servare. Qua igitur fronte, qua audacia Paulus in altero reprehendit (al. *reprehendat*) quod ipse commisit ? Ego, imo alii ante me exposuerunt causam quam putaverant, non officiosum mendacium defendentes, sicut tu scribis ; sed ostendentes (al. *docentes*) honestam dispensationem, ut et Apostolorum prudentiam demonstrarent, et blasphemantis Porphyrii impudentiam coercerent, qui Paulum et Petrum puerili dicit inter se pugnasse certamine ; imo exarsisse Paulum in invidiam virtutum Petri, et ea scripsisse jactanter, quæ vel non fecerit, vel si fecerit, procaciter fecerit, id in alio reprehendens quod ipse commiserit. Interpretati sunt ut potuerunt. Tu quomodo istum locum edisseres ? utique meliora dicturus, qui veterum sententiam reprobasti.

12. Scribis ad me in epistola tua (*Epist.* LXVII), « neque enim a me docendus es quomodo intelligatur quod

dit ailleurs le même apôtre : « Je suis devenu comme juif, dans le but de gagner les Juifs, » I *Corinth.* IX, 20, et la suite. C'est l'expression d'un vrai mouvement de zèle et de miséricorde, non certes une vaine et trompeuse apparence. Venant au secours d'un malade, Paul se donne là comme malade lui-même ; et ce n'est pas en affirmant à tort qu'il est réellement atteint de la fièvre, c'est en agissant, dans sa compassion, comme il voudrait qu'on agît envers lui s'il en était atteint. Il était Juif de naissance, et, devenu chrétien, il n'avait pas abandonné les observances judaïques, celles que ce peuple avait reçues et devait pratiquer dans le temps convenable. Il s'y conformait donc alors même qu'il était déjà apôtre de Jésus-Christ, afin de montrer qu'elles ne sont pas nuisibles à ceux qui veulent les garder telles qu'ils les ont reçues de leurs pères en vertu de la loi, bien qu'ils aient embrassé la foi de l'Evangile, pourvu toutefois qu'ils ne fassent pas consister dans ces observances l'espoir du salut ; le salut même, dont elles n'étaient que le symbole anticipé, étant venu sur la terre par le Seigneur Jésus. » Tout votre discours, qui va se déroulant dans une discussion fort longue, se résume en ceci : Pierre n'a pas erré en pensant que la loi devait être observée par les Juifs convertis ; mais il s'est écarté de la ligne droite en voulant forcer les Gentils à judaïser. Or ce n'a pas été là de sa part un ordre explicite, c'est par l'exemple qu'il imposait cette obligation. Paul, de son côté, n'a pas dit le contraire de ce qu'il avait lui-même fait ; il demanda seulement à Pierre pour quelle raison il forçait à judaïser ceux qui venaient de la gentilité.

13. Voici le point essentiel de la question et l'essence même de votre sentiment : Sous le règne de l'Evangile, les Juifs, qui l'ont embrassé font bien d'observer les préceptes de la loi, c'est-à-dire, d'offrir des sacrifices comme Paul les offrit, de circoncire leurs fils, de garder le sabbat, selon l'exemple encore de Paul et de tous les Juifs. Si telle est notre croyance, nous tombons dans l'hérésie de Cérinthe et d'Ebion, qui furent anathématisés par les Pères, quoiqu'ils eussent la foi en Jésus-Christ, mais pour cela seul qu'ils mêlaient les cérémonies de la loi avec les sacrements de l'Evangile, embrassant le nouveau sans abandonner l'antique. Que dirais-je des Ebionites, qui n'ont du Christianisme que les dehors ? Jusqu'à ce jour, à travers toutes les synagogues de l'Orient, il existe entre les Juifs une hérésie, appelée des Minœens, et que domine l'élément pharisaïque. Les partisans de cette hérésie sont vulgairement connus sous le nom de Nazaréens ; ils croient en Jésus-Christ, Fils de Dieu, né de la Vierge Marie, et reconnaissent que c'est le même qui a souffert sous Ponce Pilate, qui est ressuscité, le même que nous croyons ;

idem dicit (al. additur *Apostolus*) : « Factus sum tanquam Judæus, ut Judæos lucrifacerem, » I *Cor.* IX, 20, et cætera ; quæ ibi dicuntur compassione misericordiæ, non simulatione fallaciæ. Fit enim tanquam æger, qui ministrat ægroto, non cum se febres habere mentitur, sed cum animo condolentis cogitat quemadmodum sibi serviri vellet, si ipse ægrotaret. Nam utique Judæus erat ; Christianus autem factus, non Judæorum sacramenta reliquerat, quæ convenienter ille populus, et legitimo tempore quo oportebat, acceperat, ideoque suscepit ea celebranda, cum jam Christi esset Apostolus, ut doceret non esse perniciosa his qui ea vellent, sicut a parentibus per Legem acceperant, custodire, etiam cum in Christum credidissent, non tamen in eis jam constituerent spem salutis, quoniam per Dominum Jesum salus ipsa quæ illis sacramentis significabatur, advenerat. » Totius sermonis tui, quem disputatione longissima protraxisti, hic sensus est : ut Petrus non erraverit in eo quod his qui ex Judæis crediderant, putaverit Legem esse servandam ; sed in eo a recti linea deviarit, quod gentes coegerit judaizare. Coegerit autem, non docentis imperio, sed conversationis exemplo. Et Paulus non contraria sit locutus his quæ ipse gesserat ; sed quare Petrus eos qui ex gentibus erant, judaizare compelleret.

13. Hæc ergo summa est quæstionis, imo sententiæ tuæ : ut post Evangelium Christi, bene faciant Judæi credentes, si Legis mandata custodiant, hoc est, si sacrificia offerant, quæ obtulit Paulus ; si filios circumcidant, si sabbatum servent, ut Paulus in Timotheo, et omnes observavere Judæi. Si hoc verum est, in Cerinthi et Ebionis hæresim delabimur, qui credentes in Christo propter hoc solum a Patribus anathematizati sunt, quod Legis cæremonias Christi Evangelio miscuerunt ; et sic nova confessi sunt ut vetera non omitterent. Quid dicam de Ebionitis, qui Christianos esse se simulant? Usque hodie per totas Orientis synagogas inter Judæos hæresis est, quæ dicitur Minæorum, et a Pharisæis nunc usque damnatur : quos vulgo Nazaræos nuncupant, qui credunt in Christum Filium Dei, natum de virgine Maria, et eum dicunt esse qui sub Pontio Pilato passus est, et resurrexit, in quem et nos credi-

mais, voulant être juifs et chrétiens tout ensemble, ils ne sont ni chrétiens ni juifs. Je vous en conjure, puisque vous pensez devoir guérir en nous une légère blessure, qui n'est selon l'expression reçue que la piqûre d'une épingle, appliquez-vous donc à cicatriser la blessure si large et si profonde qui nous est faite par cette opinion comme par une lourde javeline. Ce n'est pas aussi grave en effet d'exposer dans l'explication des Ecritures les divers sentiments des anciens, que d'introduire de nouveau dans l'Eglise la plus perverse des hérésies. Si nous sommes dans la nécessité d'admettre les Juifs avec leurs observances légales, s'il leur est permis d'exercer dans les Eglises du Christ ce qu'ils ont pratiqué dans les synagogues de Satan, je dirai ma pensée tout entière, ce n'est pas eux qui se feront chrétiens, c'est nous qu'ils rendront juifs.

14. Et quel est le chrétien qui pourrait patiemment entendre ce qui se trouve renfermé dans votre lettre : « Paul était juif, et, devenu chrétien, il n'avait pas abondonné les observances judaïques, légitimement acceptées par ce peuple, dans le temps qui convenait à de telles cérémonies. Aussi voulut-il s'y conformer, alors qu'il était déjà apôtre du Christ, afin d'enseigner qu'elles n'étaient pas nuisibles à ceux qui désiraient les pratiquer comme ils les avaient reçues de leurs pères en vertu de la loi. » Je vous en conjure encore, laissez-moi sans vous offenser épancher ma douleur : Quoi ! Paul observait les cérémonies judaïques quand déjà il était apôtre du Christ ; et vous dites qu'elles ne sont pas nuisibles à ceux qui désirent les observer selon la tradition de leurs pères ? Pour moi, je m'élève contre cette opinion, et, le monde devrait-il réclamer, je proteste d'une voix libre que les cérémonies des Juifs sont nuisibles et même mortelles aux chrétiens ; quiconque les observe, qu'il soit juif ou gentil, a roulé dans l'abîme du diable. « Le Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient, » *Rom.* x, 4, Juifs ou Gentils. Or il ne sera pas la fin, il ne justifiera pas tout croyant, s'il faut en excepter le Juif. Nous lisons dans l'Evangile : « La loi et les prophètes jusqu'à Jean-Baptiste. » *Matth.* xi, 12. Ailleurs il est dit : » Voilà pourquoi les Juifs cherchaient d'autant plus à le mettre à mort ; non-seulement il détruisait le sabbat, mais encore il prétendait que Dieu était son père, se faisant égal à Dieu. » *Joan.* v, 18. Nous lisons encore : « Nous avons tous reçu de sa plénitude, grâce pour grâce ; car la loi fut donnée par Moïse, tandis que la grâce et la vérité sont l'œuvre de Jésus-Christ. » *Joan.* i, 15. Pour la grâce de la loi, dont le temps est passé, nous avons la grâce permanente de l'Evangile ; pour les ombres et les figures de l'Ancien Testament,

mus ; sed, dum volunt et Judæi esse et Christiani, nec Judæi sunt nec Christiani. Oro ergo te, ut qui nostro vulnusculo medendum putas, quod acu foratum, imo punctum, ut dicitur, hujus sententiæ medearis vulneri, quod lancea, et ut ita dicam, phalaricæ mole percussum est. NEQUE ENIM ejusdem est criminis in explanatione Scripturarum diversas majorum sententias ponere, et hæresim sceleratissimam rursum in Ecclesiam introducere. Sin autem hæc nobis incumbit necessitas ut Judæos cum legitimis suis suscipiamus, et licebit eis observare in Ecclesiis Christi quod exercuerunt in synagogis satanæ, dicam quod sentio, non illi Christiani fient, sed nos Judæos facient.

14. Quis enim hoc Christianorum patienter audiat quod in tua epistola continetur : « Judæus erat Paulus, Christianus autem factus, non Judæorum sacramenta reliquerat, quæ convenienter ille populus, et legitimo tempore quo oportebat, acceperat : ideoque suscepit (al. *sed ideo susceperat*) celebranda ea, cum jam Christi esset Apostolus, ut doceret non esse perniciosa his qui ea vellent sicut a parentibus per Legem acceperant, custodire. » Rursum obsecro te ut pace tua meum dolorem audias : Judæorum Paulus cæremonias observabat, cum jam Christi esset Apostolus ; et dicis eas non esse perniciosas his qui eas vellent, sicut a parentibus acceperant, custodire? Ego e contrario loquar, et reclamante mundo, libera voce pronuntio (al. *pronuntiem*) cæremonias Judæorum, et perniciosas esse et mortiferas Christianis ; et quicumque eas observaverit, sive ex Judæis, sive ex gentibus, eum in barathrum diaboli devolutum. « Finis enim Legis Christus ad justitiam omni credenti, » *Rom.* x, 4, Judæo scilicet et Gentili. Neque enim omni credenti erit finis ad justiam, si Judæus excipitur. In Evangelio legimus ; « Lex et Prophetæ usque ad Joannem Baptistam ; » *Matth.* xi, 12 ; et in alio loco : « Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere ; quia non solum solvebat sabbatum, sed et Patrem suum dicebat esse Deum, æqualem se faciens Deo. » *Joan.* v, 18. Et iterum : « De plenitudine ejus nos omnes accepimus, gratiam pro gratia ; quia Lex per Moysen data est, gratia autem et veritas per Jesum Christum facta est. » *Joan.* i, 15. Pro Legis gratia quæ præteriit, gratiam Evangelii accepimus permanentem ; et pro umbris et imaginibus veteris Instrumenti, veritas per Jesum Christum facta est. Je-

Jésus-Christ a fait luire sur nous la vérité. Voici comment Jérémie prophétise au nom de Dieu: « Les jours viennent, dit le Seigneur, et je consommerai mon Testament Nouveau pour la maison d'Israël et pour la maison de Juda; non selon le Testament que j'établis pour leurs pères le jour où je les pris par la main pour se faire sortir de la terre d'Egypte. » *Jerem.* XXXI, 31. Pesez ce qu'il dit: ce n'est pas au peuple de la gentilité, qui n'avait auparavant reçu aucun testament; c'est au peuple juif, qui par Moïse avait reçu la loi, que Dieu promet le Testament Nouveau de l'Evangile. Il leur enseigne par là qu'ils devront vivre, non selon la vétusté de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit. Du reste, l'apôtre Paul, dont nous discutons ici la pensée, a souvent émis de semblables sentences. Pour abréger, j'en citerai seulement quelques-unes. « Je vous le dis, moi Paul, si vous recevez la circoncision, le Christ ne vous sert plus de rien. » *Galat.* v, 2. Il ajoute encore: « Vous êtes privés du Christ, vous qui cherchez la justification dans la loi, vous êtes déchus de la grâce. » Et plus loin: « Si vous avez l'Esprit pour guide, vous n'êtes déjà plus sous la loi. » C'est donc une chose manifeste, celui qui demeure sous la loi non par exception, comme l'ont entendu nos devanciers, mais d'une manière régulière, comme vous l'entendez, celui-là ne possède pas l'Esprit saint. Ce que sont les prescriptions légales, le Seigneur lui-même nous l'apprend. « Je leur ai donné, disait-il, des préceptes qui ne sont pas suffisants, des justifications dans lesquelles ils ne peuvent pas trouver la vie. » Nous parlons de la sorte, non pour détruire la loi, à l'exemple du Manichéen et du Marcionite, puisque nous savons par l'Apôtre qu'elle est sainte et spirituelle, mais bien parce que, la foi étant venue avec la plénitude des temps, Dieu nous a envoyé son Fils, formé d'une femme, soumis à la loi, pour qu'il rachetât ceux qui vivaient sous cette loi même, pour que l'adoption filiale nous fût donnée, et que nous vivions désormais, non plus sous l'autorité du pédagogue, mais selon la volonté du Seigneur en pleine possession de son héritage.

15. Votre lettre poursuit: « Il ne réprimanda pas Pierre parce qu'il observait les anciennes traditions; ce qu'il eût pu faire cependant, s'il l'avait voulu, sans erreur et sans inconvenance. » A cela je réponds: Puisque vous êtes évêque, un maître dans les Eglises du Christ, voulez-vous expérimenter la vérité de ce que vous dites, prenez un juif devenu chrétien, qui donne la circoncision à son fils, observe le jour du sabbat, s'abstienne des certains aliments créés par Dieu pour que nous en usions avec actions de grâces, qui le quatorzième jour du premier mois immole un agneau vers le soir; et, si vous allez jusque-là, ce que vous me ferez en aucune façon, étant chrétien, comme je vous sais, et

remias quoque ex persona Dei vaticinatur: « Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et consummabo domui Israel et Juda domui testamentum novum; non secundum testamentum quod disposui patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem eos de terra Ægypti. » *Jerem.* XXXI, 31. Observa quid dicat, quod non populo gentilium, ei qui ante non receperat Testamentum; sed populo Judæorum, cui Legem dederat per Moysen, Testamentum novum Evangelii repromittat; ut nequaquam vivant in vetustate litteræ, sed in novitate spiritus. Paulus autem, super cujus nunc nomine quæstio ventilatur, crebras hujusmodi ponit sententias; e quibus brevitatis studio pauca subnectam. « Ecce ego Paulus dico vobis, quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest; » *Gal.* v, 2; et iterum: « Evacuati estis a Christo, qui in Lege justificamini, a gratia excidistis; » et infra: « Si spiritu ducimini, jam non estis sub Lege. » Ex quo apparet, qui sub Lege est, non dispensative, ut nostri voluere majores, sed vere, ut tu intelligis, eum Spiritum Sanctum non habere. Qualia autem sint præcepta legalia, Domino docente, discamus. « Ego, inquit, dedi eis præcepta non bona, et justificationes in quibus non vivant in eis. » Hæc dicimus non quo Legem juxta Manichæum et Marcionem destruamus, quam et sanctam et spiritualem juxta Apostolum novimus; sed quia postquam venit fides et temporum plenitudo, misit Deus filium suum factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus; et nequaquam sub pædagogo, sed sub adulto et Domino hærede vivamus.

15. Sequitur in Epistola tua: « Non ideo Petrum emendavit, quod paternas traditiones observaret; quod, si facere vellet, nec mendaciter nec incongrue faceret. » Iterum dico: quandoquidem (al. *quando*) Episcopus es, Ecclesiarum Christi magister, ut probes verum esse quod asseris suscipe aliquem Judæorum, qui factus Christianus, natum sibi filium circumcidat, qui observet sabbatum, qui abstineat a cibis quos Deus creavit ad utendum cum gratiarum actione, qui quartadecima die mensis primi agnum mactet ad vesperam; et cum hoc feceris, imo non feceris (scio enim te Chris-

par là-même incapable, que vous le vouliez ou ne le vouliez pas, de commettre un sacrilége, vous réprouverez alors votre sentiment : vous saurez par expérience qu'il est plus difficile de soutenir ses propres idées que de reprendre celles des autres. Et de peur que nous ne soyons pas dans la disposition de vous croire ou que nous ne vous ayons pas compris, un discours qui se prolonge étant généralement moins intelligible et ne produisant pas la même impression sur celui qu'on veut corriger, vous insistez et vous dites : « Paul avait abandonné des usages judaïques ce qu'il y avait de mauvais. » Et quel est ce mal que Paul avait abandonné ? Assurément celui qu'il signale en ces termes : « Ignorant la justice de Dieu et voulant établir la leur, ils ne sont pas soumis à la première. » *Rom.* x, 3. Vous ajoutez : « Après la passion et la résurrection de Jésus-Christ, quand le sacrement de la grâce selon l'ordre de Melchisédech était transmis et manifesté, ils pensaient que les anciens mystères devaient encore être célébrés, non à cause de la solennité traditionnelle mais par nécessité de salut. Si ces mystères toutefois n'avaient jamais été nécessaires, c'est en vain, c'est en pure perte que les Macchabées auraient souffert le martyre pour la religion. » Enfin, les Juifs persécutaient, comme ennemis de la loi, les fidèles prédicateurs de la grâce. Voilà les erreurs et les travers que l'Apôtre déclare avoir dédaignés « comme la ruine et l'ordure, afin de gagner Jésus-Christ. » *Philipp.* III, 8.

16. Nous savons donc par vous quel est le mal que l'apôtre Paul n'a pas pris aux Juifs : à vous encore de nous enseigner quel est le bien qu'il a gardé d'eux. « Les observances légales, nous direz-vous, qu'ils gardent à l'exemple de leurs pères, celles que Paul lui-même a pratiquées, mais sans qu'il y ait là nécessité de salut. » Je ne comprends pas assez ce que vous voulez dire par cette dernière expression. Si ces choses ne contribuent pas au salut, pourquoi les observer ? et, s'il faut y rester fidèle, c'est sans doute parce qu'elles contribuent au salut, principalement celles qui font les martyrs. Et pourquoi les observerait-on, si le salut ne devait pas en être la conséquence ? Ce ne sont pas là des choses indifférentes entre le bien et le mal, selon les disputes des philosophes. La continence est un bien, la luxure est un mal ; marcher, digérer, moucher, cracher sont des choses indifférentes. Il n'y a là ni bien ni mal : l'abstention ne vous rendra ni juste ni injuste. Quant aux cérémonies de la loi, il ne saurait en être de même ; il faut qu'elles soient un bien ou un mal. Vous dites qu'elles sont un bien, j'affirme qu'elles sont un mal, et non-seulement pour ceux qui viennent de la gentilité, mais encore pour les fidèles de nationalité juive. A cet égard, si je ne me trompe, en évitant une erreur vous tombez dans

tianum, et rem sacrilegam non esse facturum, velis nolis,) tuam sententiam reprobabis : et tunc scies opere difficilius esse confirmare sua quam aliena reprehendere. Ac ne forsitan tibi non crederemus, imo non intelligeremus quid diceres (frequenter enim in longum sermo protractus caret intelligentia, et, dum non sentitur, minus reprehenditur) inculcas et replicas : « Hoc Judæorum Paulus dimiserat quod malum habebant. » Quod est malum Judæorum, quod Paulus dimiserat? Utique illud quod sequitur : quod « ignorantes Dei justitiam, et suam volentes constituere, justitiæ Dei non sunt subjecti. » *Rom.* x, 3. « Deinde quod post passionem et resurrectionem Christi, dato ac manifestato sacramento gratiæ secundum ordinem Melchisedech, adhuc putabant vetera sacramenta, non ex consuetudine solemnitatis, sed ex necessitate salutis esse celebranda ; quæ tamen si nunquam fuissent necessaria infructuose atque inaniter pro eis Machabæi martyres fierent. » Postremo illud quod prædicatores gratiæ Christianos Judæi, tanquam hostes Legis persequerentur (al. *persequebantur*). « Hos atque hujumodi errores et vitia dicit se damna et ut stercora arbitratum, ut Christum lucrifaceret. » *Philipp.* III, 8.

16. Didicimus per te quæ Apostolus Paulus mala reliquerit Judæorum : rursum te docente discamus quæ bona eorum tenuerit. « Observationes, inquies, Legis quas more patrio celebrant ; sicut ab ipso Paulo celebratæ sunt, sine ulla salutis necessitate. » Id quid velis dicere, sine ulla salutis necessitate, non satis intelligo. Si enim salutem non afferunt, cur observantur? Si autem observanda sunt, utique salutem afferunt, maxime quæ observata martyres faciunt. Non enim observarentur, nisi afferrent salutem. Neque enim indifferentia sunt inter bonum et malum, sicut Philosophi disputant. Bonum est continentia, malum est luxuria. Inter utrumque indifferens, ambulare, digerere alvi stercora, capitis naribus purgamenta projicere, sputis rheumata jacere. Hoc nec bonum, nec malum est : sive enim feceris, sive non feceris, nec justitiam habebis, nec injustitiam. Observare autem Legis cæremonias, non potest esse indifferens ; sed aut bonum est, aut malum est. Tu dicis bonum, ego assero malum, et

une autre; vous redoutez les blasphèmes de Porphyre et vous allez vous jeter dans les lacets d'Ebion, en décidant que la loi doit être observée par ceux des juifs qui se convertissent. Comme vous sentez cependant le danger de votre affirmation, vous vous efforcez de la mitiger par ces vagues paroles : « Sans qu'il y ait nécessité de de salut, non telles que juifs les pratiquent, ni par une trompeuse simulation; et c'est ici ce que Paul avait reproché à Pierre. »

17. *Trompeuse simulation.* — Ainsi donc, Pierre feignit d'observer la loi, et celui qui le reprit s'y conforma d'une manière ouverte; car votre lettre continue : « S'il célébra les anciens mystères dans le but de gagner les Juifs en se confondant avec eux, pourquoi ne sacrifia-t-il pas également avec les Gentils, puisque « en faveur de ceux qui n'avaient pas la loi, il se fit comme n'ayant pas la loi lui-même, afin de les gagner aussi? » I *Corinth.* IX, 21. C'est qu'il agit d'abord comme juif d'origine; et tout cela Paul le dit, non pour feindre d'être ce qu'il n'était pas, mais parce qu'il pensait devoir agir avec une compassion sincère, comme si lui-même était atteint du mal qu'il fallait guérir; et ce n'est pas là du mensonge, c'est de la vraie charité. Sans doute, vous montrez bien que Paul ne feignit pas de partager l'erreur des Juifs; mais vous avouez par là même qu'il la partageait réellement : qu'il ne voulut pas imiter la simulation de Pierre, et cacher ce qu'il était sous l'impulsion de la crainte; mais vous dites qu'il se déclarait juif en toute liberté. Singulière compassion de l'Apôtre, tandis qu'il veut rendre les Juifs chrétiens, il devient lui-même juif. Il ne pouvait donc pas ramener les voluptueux à la frugalité sans se montrer voluptueux lui-même; exercer la miséricorde envers les malheureux, sans être lui-même dans le malheur. Les hommes véritablement à plaindre et dignes de pitié, ce sont ceux qui, par esprit de contention et par amour d'une loi abolie, font un juif d'un apôtre du Christ. Du reste, il n'existe pas une grande différence entre votre sentiment et le mien : je dis que Pierre et Paul ont pratiqué, ou même simulé les observances légales parce qu'ils craignaient les Juifs convertis; et vous affirmez qu'ils ont agi de la sorte par compassion, sans mensonge et sans artifice, bien qu'il soit constant qu'ils ont simulé, par crainte ou par miséricorde, d'être ce qu'ils n'étaient pas. Quant à l'argument dont vous vous faites une arme contre nous, à savoir, qu'il aurait dû se faire gentil avec les Gentils, s'étant fait juif avec les Juifs, il milite plutôt pour nous. Comme il n'était pas réellement juif, il n'était pas non plus réellement gentil; et la réciproque n'était pas moins vraie. S'il paraît imiter les Gentils, c'est parce qu'il les admet à la foi de Jésus-Christ, et qu'il

malum non solum his qui ex gentibus, sed et his qui ex Judaico populo crediderunt. In hoc, ni fallor, loco, dum aliud vitas, in aliud devolveris. Dum enim metuis Porphyrium blasphemantem, in Ebionis incurris laqueos, his qui credunt ex Judæis, observandam Legem esse decernens. Et quia (al. *qui*) periculosum intelligis esse quod dicis, rursum illud superfluis verbis temperare conaris : « Sine ulla salutis necessitate; non sicut Judæi celebranda putant, aut fallaci simulatione, quod Paulus in Petro reprehenderat. »

17. « Fallax simulatio. » — Petrus igitur simulavit Legis custodiam. Iste autem reprehensor Petri, audacter observavit legitima. Sequitur enim in epistola tua : « Nam si propterea illa sacramenta celebravit, quia se simulavit Judæum, ut illos lucrifaceret, cur non etiam sacrificavit cum gentibus, quia et his qui sine Lege erant, tanquam sine Lege factus est, ut eos quoque lucrifaceret ? » I *Cor.* IX, 21; nisi quia et illud fecit, ut natura Judæus; et hoc totum dixit, non ut Paulus se fingeret esse quod non erat, sed ut misericorditer ita subveniendum esse sentiret, ac si ipse in eo errore laboraret; non scilicet mentientis astu, sed compatientis affectu. » Bene defendis Paulum, quod non simulaverit errorem Judæorum; sed vere fuerit in errore, neque imitari Petrum voluerit mentientem, ut quod erat metu Judæorum dissimularet, sed tota libertate Judæum esse se diceret. Nova clementia Apostoli; dum Judæos Christianos vult facere, ipse Judæus factus est. Non enim poterat luxuriosos ad frugalitatem reducere, nisi se luxuriosum probasset; et misericorditer, ut ipse dicis, subvenire miseris, nisi se miserum ipse sentiret. Vere enim miselli et misericorditer deplorandi, qui contentione sua et amore legis abolitæ, Apostolum Christi fecere Judæum. Nec multum interest inter meam et tuam sententiam, qua ego dico, et Petrum et Paulum timore fidelium Judæorum, Legis exercuisse, imo simulasse mandata; tu autem asseris hoc eos fecisse clementer, non mentientis astu, sed compatientis affectu, dummodo illud constet, vel metu vel misericordia, eos simulasse se esse quod non erant. Illud autem argumentum quo adversum nos uteris, quod et gentilibus debuerit gentilis fieri, si Judæis Judæus factus est, magis pro nobis facit. Sicut enim non fuit vere Judæus, sic nec vere Gentiles erat. In eo autem imitator gentium est, quia præputium recipit in fide Christi, et indifferenter permittit vesci cibis quos

permet sans distinction les aliments condamnés par les Juifs; mais il ne tolère pas le culte des idoles, comme vous le prétendez. « Dans le Christ Jésus, ni la circoncision n'est quelque chose, ni l'incirconcision; tout gît dans l'observation des commandements de Dieu. » *Galat.* v, 6.

18. Je vous en prie donc, je vous en conjure avec instance, pardonnez à ma petite discussion; si je suis sorti de mes bornes, c'est à vous-même que vous devez l'imputer, puisque vous m'avez forcé à vous répondre, et qu'ainsi j'ai perdu la vue comme Stésichore. Ne me regardez pas comme enseignant le mensonge; je suis le disciple de celui qui disait : « C'est moi qui suis la voie, la vérité et la vie. » *Joan.* XIV, 6. Le mensonge ne me fera pas courber la tête, puisque je suis le sectateur de la vérité. N'ameutez pas non plus contre moi la foule ignorante, qui vous honore comme évêque, et, par respect pour votre caractère sacré, accepte les discours que vous prononcez dans l'église; tandis qu'elle ne fait aucun cas d'un homme comme moi, parvenu à la dernière limite de l'âge, vieillard à peu près décrépit, caché dans le fond d'un monastère et de la campagne. Cherchez qui vous pourrez instruire ou réprimander. Pour nous, séparés de vous par tant de mers et de terre, à peine si nous pouvons entendre le son de votre voix. Si par hasard vous m'écrivez quelque lettre, voilà que Rome et l'Italie la recevront avant qu'elle me soit remise.

19. Vous me demandez dans d'autres lettres pourquoi ma première version des livres canoniques est accompagnée d'astérisques et de virgules, alors que la seconde éditée par moi ne porte aucun de ces signes. Permettez-moi de vous dire que vous me paraissez n'avoir pas bien compris ce que vous me demandez. La première version est celle des Septante; et partout où se trouvent des virgules ou des parenthèses, c'est pour montrer ce que les Grecs ont ajouté au texte hébreu. Les astérisques, petites étoiles placées en avant, indiquent les emprunts faits par Origène à Théodotion. Là nous traduisons du grec : ici nous avons tiré de l'hébreu tout ce que nous avons pu comprendre, nous en tenant souvent aux idées plutôt qu'à l'ordre des mots. Je suis étonné de votre manière de lire les Septante, non dans la pure et primitive édition, mais dans une édition modifiée par Origène, ou bien altérée par la disposition des virgules et des astérisques, refusant de vous en rapporter à l'interprétation, quelle qu'elle soit, d'un chrétien après tout, alors qu'il a pris le soin de puiser ce qu'il ajoute dans le travail d'un Juif qui blasphème encore après la passion du Sauveur. Voulez-vous être un vrai partisan des Septante, ne lisez pas ce qui est marqué par des astérisques, effacez-le

damnant Judæi, non cultum, ut tu putas idolorum. « In Christo enim Jesu, nec circumcisio est aliquid, nec præputium, sed observatio mandatorum Dei. » *Gal.* v, 6.

18. Quæso igitur te, et iterum atque iterum obsecro (al. *deprecor*), ut ignoscas disputatiunculæ meæ; et quod modum meum egressus sum, tibi imputes, qui coegisti ut rescriberem (al. *scriberem*), et mihi cum Stesichoro oculos abstulisti. Neque me putes magistrum esse mendacii, qui sequor Christum dicentem : « Ego sum via, veritas et vita; » *Joan.* XIV, 6; nec potest fieri, ut veritatis cultor, mendacio colla submittam. Neque mihi imperitorum plebeculam concites, qui te venerantur ut Episcopum, et in ecclesia declamantem, Sacerdotii honore suspiciunt: me autem ætatis ultimæ et pene decrepitum, ac Monasterii et ruris secreta sectantem parvipendunt. Et quæras tibi quos doceas, sive reprehendas. Ad nos enim tantis maris atque terrarum spatiis a te divisos vix vocis tuæ sonus pervenit. Et si forsitan litteras scripseris, ante eas Italia ac Roma suscipient, quam ad me cui mittendæ sunt, deferantur.

19. Quod autem in aliis quæris epistolis, cur prior mea in libris Canonicis interpretatio asteriscos habeat et virgulas prænotatas, et postea aliam translationem absque his signis ediderim, pace tua dixerim, videris mihi non intelligere quod quæsisti. Illa enim interpretatio Septuaginta Interpretum est; et ubicumque virgulæ, id est obeli sunt, significatur quod Septuaginta plus dixerint quam habetur in Hebræo. Ubi autem asterisci, id est stellulæ prælucentes, ex Theodotionis editione ab Origene additum est. Et ibi Græca transtulimus; hic de ipso Hebraico, quod intelligebamus, expressimus, sensuum potius veritatem quam verborum ordinem conservantes. Et miror quomodo septuaginta Interpretum libros legas, non puros ut ab eis editi sunt, sed ab Origene emendatos, sive corruptos per obelos et asteriscos; et Christiani hominis interpretatiunculam non sequaris, præsertim cum ea quæ addita sunt, ex hominis Judæi atque blasphemi post passionem Christi, editione transtulerit. Vis amator esse verus Septuaginta Interpretum? non legas ea quæ sub asteriscis sunt, imo rade de voluminibus ut veterum te fautorem probes. Quod si feceris, omnes Ecclesiarum Bibliothe-

même de vos copies; et vous marcherez ostensiblement sur les traces des anciens. En agissant de la sorte vous serez contraint de condamner toutes les bibliothèques des Eglises. Difficilement on trouverait un ou deux exemplaires qui ne portent pas ces défauts.

20. Vous me dites ensuite que je n'aurais pas dû faire une traduction nouvelle; et pour le prouver vous employez un dilemme nouveau : Ce que les Septante ont traduit était obscur ou manifeste; si c'était obscur, il faut croire que vous avez pu vous aussi vous tromper ; si c'était manifeste, ils ne se sont pas évidemment trompés. — Je vous retourne votre dilemme : Tous les anciens commentateurs qui nous ont précédés en Jésus-Christ, tous ceux qui ont interprété les saintes Ecritures, se sont trouvés en face de passages obscurs ou de passages manifestes; dans le premier cas, comment avez-vous tenté d'expliquer après eux ce qui dépassa leur intelligence; dans le second, c'était inutile de disserter sur des choses clairement exposées d'avance. C'est ce qui frappe surtout dans l'interprétation des psaumes, que les Grecs ont commentés en tant de volumes, Origène d'abord, puis Eusèbe de Césarée, en troisième lieu Théodore d'Héraclée, en quatrième lieu Asterius de Scythopolis, en cinquième lieu Apollinaire de Laodicée, enfin Didyme d'Alexandrie. Il y en a d'autres dont on connaît les travaux partiels sur certains psaumes; nous ne parlons ici que du corps entier du Psautier. Chez les Latins, les évêques Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil ont traduit Origène et Eusèbe de Césarée; notre Ambroise a suivi le premier sur quelques points. Daignez me dire pour quelle raison, dans l'explication des psaumes, vous avez exprimé des sentiments contraires à ceux de tant d'interprètes distingués. Si les psaumes sont obscurs, il faut croire que vous avez pu vous y tromper comme les autres; s'ils sont clairs, nous devons croire que les autres n'ont pas pu s'y tromper : dans les deux hypothèses, votre interprétation sera superflue; et même, en partant toujours de ce principe, personne n'osera plus parler à la suite des anciens ; dès que quelqu'un s'est emparé d'un sujet quelconque, un autre n'aura plus le droit d'écrire là-dessus. En traduisant du grec en latin des choses mal comprises par les hommes de ma langue, j'ai moins eu pour but d'abolir les travaux antérieurs que de mettre sous les yeux du public les témoignages omis ou dénaturés par les Juifs, afin qu'on sût parmi nous ce que renferme le vrai texte hébreu. S'il ne convient pas à quelqu'un de me lire, personne assurément ne l'y forcera. Qu'il boive le vin vieux avec délices, et qu'il dédaigne notre moût; je n'ai du reste voulu qu'expliquer nos devanciers, et rendre ac-

cas damnare cogeris. Vix enim unus aut alter invenietur liber qui ista non habeat.

20. Porro quod dicis non debuisse me interpretari post veteres, et novo uteris syllogismo: aut obscura fuerunt quæ interpretati sunt Septuaginta, aut manifesta; si obscura, te quoque in illis falli potuisse credendum est; si manifesta, illos in eis falli non potuisse perspicuum est. Tuo tibi sermone respondeo. Omnes veteres tractatores qui nos in Domino præcesserunt, et qui Scripturas sanctas interpretati sunt, aut obscura interpretati sunt, aut manifesta; si obscura, quomodo tu ausus es post eos disserere quod illi explanere non potuerunt? si manifesta, superfluum est te voluisse disserere quod illos latere non potuit: maxime in explanatione Psalmorum, quos apud Græcos interpretati sunt multis voluminibus, primus Origenes, secundus Eusebius Cæsariensis, tertius Theodorus Heracleotes, quartus Asterius Scythopolitanus, quintus Apollinaris Laodicenus, sextus Didymus Alexandrinus. Feruntur et diversorum in paucos Psalmos opuscula. Sed nunc de integro Psalmorum corpore dicimus. Apud Latinos autem Hilarius Pictaviensis et Eusebius Vercellensis, Episcopi, Origenem et Eusebium transtulerunt, quorum priorem et noster Ambrosius in quibusdam secutus est. Respondeat mihi prudentia tua quare tu post tantos et tales Interpretes in explanatione Psalmorum diversa senseris. Si enim obscuri sunt Psalmi, te quoque in eis falli potuisse credendum est ; si manifesti, illos in eis falli potuisse non creditur: ac per hoc utroque modo superflua erit interpretatio tua, et hac lege post priores nullus loqui audebit, et quodcumque alius occupaverit alius de ea licentiam scribendi non habebit. Quin potius humanitatis tuæ est, in quo veniam tibi tribuis, indulgere et cæteris. Ego enim non tam vetera abolere conatus sum, quæ linguæ meæ hominibus emendata de Græco in Latinum transtuli, quam ea testimonia quæ a Judæis prætermissa sunt vel corrupta, proferre in medium; ut scirent nostri quid Hebraica Veritas contineret. Si cui legere non placet, nemo compellit invitum. Bibat vinum vetus cum suavitate, et nostra musta contemnat, quæ in explanatione priorum edita sunt, ut sicubi illa non intelligiuntur, ex nostris manifestiora fiant. Quod autem genus interpretationis in Scripturis sanctis sequendum sit, liber quem scripsi de Optimo genere interpretandi, et omnes Præfatiunculæ divinorum Voluminum, quas editioni nostræ

cessible à toutes les intelligences ce qui chez eux n'est pas compris. Pour ce qui regarde le mode d'interprétation à suivre dans les saintes Ecritures, je m'en suis expliqué dans un traité spécial et dans toutes les petites préfaces en tête de chaque livre de notre édition; je crois pouvoir y renvoyer le lecteur studieux. Si, comme vous le dites, vous m'acceptez pour les corrections du Nouveau Testament, si vous en indiquez même la cause, à savoir, que la plupart sachant la langue grecque peuvent juger de mon travail, vous devez avoir la même confiance dans mon exactitude sur l'Ancien Testament. Nous n'avons rien imaginé de nous-même ; nous avons traduit le texte divin tel que nous l'avons trouvé chez les Hébreux; et, s'il vous reste quelque doute, vous n'avez qu'à les interroger.

21. Vous me direz peut-être : Mais si les Hébreux refusent de répondre ou ne craignent pas de mentir? — Quoi, la race tout entière des Juifs conspirerait par le silence contre mon interprétation ? Ne trouverait-on personne sachant la langue hébraïque et voulant parler? Tous imiteraient-ils ces Juifs que vous dites s'être trouvés dans une petite ville d'Afrique entièrement d'accord pour me calomnier? Voici l'histoire que vous arrangez dans votre lettre : « Un évêque notre frère ayant commencé, dans l'Eglise qu'il gouverne, à faire la lecture de votre version, rencontra un passage du prophète Jonas où vous vous écartez notablement du sens resté dans toutes les mémoires, et des expressions même consacrées par l'usage immémorial. Il se fit alors un tel tumulte dans le peuple, les Grecs surtout crièrent tellement à la fausseté, que l'évêque se vit dans l'obligation de solliciter le témoignage des Juifs; car il y en avait dans cette ville. Or ceux-ci, soit par ignorance soit par malice, répondirent que les exemplaires hébreux étaient conformes à ce que disaient les Grecs et les Latins. En fallait-il davantage? Notre homme fut contraint de corriger cela comme une chose fausse, ne voulant pas après un tel danger demeurer sans troupeau. Il nous semble donc à nous-mêmes que parfois vous avez pu vous tromper en certains points. »

22. Vous avancez donc que j'ai mal interprété quelque chose dans le prophète Jonas, et vous me parlez d'une bruyante sédition, soulevée par la dissonance d'un mot, et qui aurait presque causé la déchéance d'un évêque; mais vous ne dites pas quel est ce mot que j'ai mal interprété,

præposuimus, explicant; ad illasque prudentem lectorem remittendum puto. Et si me, ut dicis, in novi Testamenti emendatione suscipis, exponisque causam cur suscipias, quia plurimi linguæ Græcæ habentes scientiam, de meo possint opere judicare, eamdem integritatem debueras etiam in veteri credere Testamento, quod non nostra confinximus sed ut apud Hebræos invenimus, divina transtulimus. Sicubi dubitas, Hebræos interroga.

21. Sed forte dices : quid si Hebræi aut respondere noluerint, aut mentiri voluerint? Tota frequentia Judæorum in mea interpretatione reticebit? Nullusque inveniri poterit, qui Hebrææ linguæ habeat notitiam (al. *notionem*) : aut omnes imitabuntur illos Judæos quos dicis in Africæ repertos oppidulo, in meam conspirasse calumniam? Hujusmodi enim in epistola tua texis fabulam : « Quidam frater noster Episcopus, cum lectitari instituisset in Ecclesia cui præest, interpretationem tuam, movit quiddam longe aliter a te positum apud Jonam Prophetam, quam erat omnium sensibus memoriæque inveteratum, et tot ætatum successionibus decantatum. Factusque est tantus tumultus in plebe, maxime Græcis arguentibus et inclamantibus calumniam falsitatis, ut cogeretur Episcopus (ea quippe civitas erat) Judæorum testimonium flagitare. Utrum autem illi imperitia, an malitia, hoc esse in Hebræis codicibus responderunt, quod et Græci et Latini habebant atque dicebant. Quid plura? Coactus est homo velut mendacium (al. *mendositatem*) corrigere, volens post magnum periculum non remanere sine plebe. Unde etiam nobis videtur aliquando in nonnullis te quoque falli potuisse. »

22. Dicis me in Jonam Prophetam male quiddam interpretatum, et seditione populi conclamante, propter unius verbi dissonantiam Episcopum pene Sacerdotium perdidisse; et quid sit illud quod male interpretatus sim, subtrahis, auferens mihi occasionem defensionis meæ, ne quidquid dixeris, me respondente solvatur; nisi forte, ut ante annos plurimos, cucurbita venit in medium, asserente illius temporis Cornelio et Asinio Pollione me *hederam* pro *cucurbita* transtulisse (*a*). Super qua re in Commentario Jonæ Prophetæ plenius

(*a*) Conferenda sunt isthæc ex Commentariis in Jonam cap. 4. « In hoc loco quidam Canthelius de antiquissimo genere Corneliorum, sive ut ipse jactat, de stirpe Asinii Pollionis, dudum Romæ dicitur me accusasse sacrilegii, quod pro cucurbita hederam transtulerim : timuit videlicet ne si pro cucurbitis, hederæ nascerentur, unde occulte et tenebrose biberet, non haberet; et revera in ipsis cucurbitis vasculorum, quas vulgo Saucomarias vocant, solent Apostolorum imagines adumbrare, ex quibus et ille non suum sibi nomen assumpsit. Quod si tam facile vocabula commutantur, ut pro Corneliis seditiosis tribunis, Æmilii Consules appellentur, miror cur mihi non liceat hederam transferre pro cucurbita. » Proinde Victorius monet heic loci *et* copulam abradendam, legendumque *Cornelio Asinio Pollione*, quod qui ex duabus familiis se venire jac

m'enlevant ainsi le moyen de me défendre, et vous donnant celui de m'objecter tout ce que vous voudrez sans que je puisse rien résoudre. Serait-ce par hasard la courge qui reviendrait sur le tapis après tant d'années écoulées, quand le Cornélius et l'Asinius Pollion de cette époque m'accusaient d'avoir pris le lierre pour la courge. Nous avons longuement répondu à cette difficulté dans notre commentaire du prophète Jonas. Qu'il nous suffise de dire ici que le mot traduit par courge dans la version des Septante, l'est par lierre dans celle d'Aquila, comme aussi des autres interprètes; le texte hébreu porte CICEION, qui reparaît dans le syriaque sans presque aucune modification. Cela désigne un genre d'arbuste ayant de larges feuilles à la manière des pampres. Bientôt après qu'il est planté, il monte comme un arbrisseau, sans avoir besoin de tuteur ou de pieu, comme en ont besoin les courges et les lierres; il se soutient par sa propre tige. Si, m'en tenant au rigoureux mot à mot, j'avais simplement répété l'expression hébraïque, personne n'aurait compris; si j'avais dit courge, j'aurais mis une chose qui n'est pas dans l'hébreu : j'ai donc écrit lierre, pour être d'accord avec les meilleurs interprètes. En supposant que vos Juifs aient assuré par ignorance ou par malice, comme du reste vous l'insinuez, que le texte hébreu parle exactement comme les versions grecques et latines, il est évident qu'ils ont oublié leur langue, ou qu'ils ont menti pour se moquer des partisans de la courge. Je vous demande en terminant de ne pas forcer un vieillard désormais inactif et depuis longtemps vétéran, à reprendre les armes, à courir de nouveau les hasards des combats. Vous qui êtes jeune et revêtu des honneurs du pontificat, instruisez les peuples, remplissez les greniers romains des nouvelles moissons de l'Afrique. C'est assez pour moi de balbutier dans le recoin d'un monastère, n'ayant qu'un pauvre moine pour auditeur et pour lecteur.

LETTRE CXII.

THÉOPHILE A JÉROME.

(Fragment ou commencement.)

Il atteste qu'il a été toujours bien disposé pour Jean Chrysostome, et qu'il n'avait pas voulu croire à ses accusateurs, jusqu'à ce que par l'arrêt d'un concile, il a été déposé du siége de Constantinople et frappé d'exil (1).

A son très-cher et bien-aimé frère Jérome, salut en Notre-Seigneur, Théophile.

1. Peu aiment au début le jugement succinct de

(1) Par une singulière inadvertance, les anciens éditeurs ont tous mis ce fragment sur le compte de saint Jerôme, en le confondant avec la lettre qui suit. Ce ne serait plus alors Théophile, mais bien notre illustre docteur qui parlerait de « la chute, » de « l'aveuglement, » des « crimes » d'un saint tel que Jean Chrysostome. Heureusement rien n'est aisé comme de reconnaître dans ces quelques lignes la main du patriarche d'Alexandrie. Jérôme lui-même dit expressément dans la lettre suivante qu'il obéit à cette injonction, heureux d'avoir une telle excuse, aux yeux des autres, et plus encore à ses propres yeux.

respondimus. Hoc tantum nunc dixisse contenti, quod in eo loco ubi Septuaginta Interpretes *cucurbitam*, et Aquila cum reliquis *hederam* transtulerunt, id est, κισσὸν, in Hebræo volumine CICEION scriptum est (al. *habetur*) quam vulgo Syri CICEIAM vocant. Est autem genus virgulti, lata habens folia, in modum pampini. Cumque plantatum fuerit, cito consurgit in arbusculam absque ullis calamorum et hastilium adminiculis, quibus et cucurbitæ et hederæ indigent, suo trunco se sustinens. Hoc ergo verbum de verbo edisserens, si CICEION transferre voluissem, nullus intelligeret; si *cucurbitam*, id dicerem quod in Hebraico non habetur; *hederam* posui, ut cæteris interpretibus consentirem. Sin autem Judæi vestri, ut ipse asseris, malitia vel imperitia, hoc dixerunt esse in voluminibus Hebræorum quod in Græcis et Latinis codicibus continetur, manifestum est eos aut Hebræas litteras ignorare, aut ad irridendos cucurbitarios voluisse mentiri. Peto in fine epistolæ ut quiescentem senem olimque veteranum militare non cogas, et rursum de vita periclitari. Tu qui juvenis es, et in Pontificali culmine constitutus, doceto populos, et novis Africæ frugibus Romana tecta locupletato. Mihi sufficit cum auditore et lectore pauperculo in angulo monasterii susurrare.

EPISTOLA CXII.

THEOPHILI AD HIERONYMUM.

PARS QUÆDAM SIVE INITIUM.

Se bene semper optasse Joanni Chrysostomo testatur, nec temere credidisse ejus accusatoribus, donec erumpente judicio Concilii, sede sua Cplitana exturbatus, pulsusque est in exilium.

Dilectissimo atque amantissimo fratri HIERONYMO, THEOPHILUS in Domino salutem.

1. « Paucis in exordio placet judicium veritatis, di-

taret, ejus simul nomina jungenda sint. Erasmus e contra duos in uno homine celebriores criticos, censoresque litteratorum inani constituit, ut Ciceronis æmulum fuisse Asinium Pollionem e Seneca compertum est. Certe hoc sensu in Apologetico contra Ruffinum libro 1, *contra invidos*, inquit, *loquor, et Luscium Lanuvinum, vel Asinium Pollionem de genere Corneliorum styli mei mucro convulnerat.* Præterea Mss. atque editi plerique omnes *et* retinent. (*Edit. Mign.*)

la vérité, le Seigneur ayant dit par son prophète : « Et mon jugement éclatera comme la lumière. » *Isa.* LI, 4. Plusieurs sont enveloppés d'horribles ténèbres; incapables de voir clairement la nature des choses, ils restent couverts d'une éternelle confusion, et c'est à la fin même qu'ils reconnaissent avoir tenté d'inutiles efforts. Ainsi, nous avons toujours désiré que Jean, naguère évêque de Constantinople, se rendît agréable à Dieu, et nous ne voulions pas croire aux causes de ruine qu'il accumulait dans son aveugle impétuosité. Pour ne pas parler de ses autres crimes, en admettant les Origénistes dans son intimité, en élevant plusieurs d'entre eux au sacerdoce, en affligeant profondément par cet attentat, un pontife d'heureuse mémoire, l'homme de Dieu, cet Epiphane qui brillait entre tous les évêques comme un astre éclatant dans l'univers, il a mérité d'entendre : « Elle est tombée, elle est tombée cette Babylone.... » *Isa.* XXI, 9.

2. Sachant donc ce qu'a dit le Seigneur : « Ne jugez pas d'après la face; mais jugez selon l'équité, » *Joan.* VII, 24, ne vous....

LETTRE CXIII.

JÉROME A THÉOPHILE.

Il énumère les nombreux empêchements qui ne lui ont pas permis de traduire plus tôt le livre écrit par Théophile contre Jean Chrysostome; puis il loue la doctrine et les pensées de ce livre; il demande grâce enfin s'il n'a pas toujours rendu d'une manière suffisante en latin le sens du grec.

Au bien heureux évêque Théophile, Jérome.

1. Si je ne vous ai renvoyé que bien tard votre livre traduit en latin, des événements assez connus en sont la cause : l'irruption subite des Isauriens, les ravages de la Phénicie et de la Galilée, les terreurs de la Palestine, et surtout de Jérusalem. Il s'agissait de bâtir des murailles, non des livres. Ajoutez à cela la rigueur de l'hiver, une famine intolérable, pour nous en particulier, sur qui repose le soin d'un grand nombre de frères. Au milieu de toutes ces difficultés, en gagnant, ou, pour mieux dire, en volant sur le repos de mes nuits, j'avançais ma traduction; elle était déjà consignée par écrit et mise au net, je n'avais plus qu'à la collationner, lorsque pendant le carême, je me suis trouvé dangereusement malade, et je foulais déjà le seuil de la mort, si je n'avais été sauvé par la miséricorde du Seigneur et le secours de vos prières. C'était peut-être pour qu'il me fût donné d'accomplir vos ordres, et de traduire le volume éloquent que vous avez ourdi des fleurs de l'Ecriture, en m'efforçant de donner à la traduction la grâce de l'original, bien que les chagrins de l'âme, se

---

cente autem Domino per Prophetam : » « Et judicium meum quasi lux egreditur, » *Isa.* LI, 4, « qui tenebrarum horrore circumdati sunt, nec naturam rerum clara mente perspiciunt, pudore operiuntur æterno, et cassos se habuisse conatus ipso fine cognoscunt. Unde et nos Joannem, qui dudum Constantinopolitanam rexit Ecclesiam, Deo placere semper optavimus; et causas perditionis ejus, in quas ferebatur improvidus, nequaquam credere voluimus. Sed ille, ut cætera ejus flagitia taceam, Origenistas in suam recipiens familiaritatem, et ex his plurimos in sacerdotium provehens, atque ob hoc scelus beatæ memoriæ hominem Dei Epiphanium, qui inter Episcopos clarum in orbe sidus effulsit, non parvo mœrore contristans, meruit audire : « Cecidit, cecidit Babylon. » *Isa.* XXI, 9.

2. « Scientes ergo dictum a Salvatore : « Nolite judicare secundum faciem; sed justum judicium judicate, » *Joan.* VII, 24, *ne quo*. . . . .

. . . .

EPISTOLA CXIII

HIERONYMI AD THEOPHILUM.

Multa causatur impedimenta, ob quæ librum contra Joannem Chrysostomum a Theophilo scriptum, serius sit interpretatus. Tum ejus libri doctrinam, ac sententias laudat, ac veniam precatur, si quando Græcos sensus Latine non satis bene reddiderit.

BEATISSIMO PAPÆ THEOPHILO HIERONYMUS.

1. Quod tardius Beatitudini tuæ latino sermone translatum Librum tuum remitterem, multa in medio impedimenta fecerunt : Isaurorum repentina eruptio; Phœnicis Galilææque vastitas; terror Palæstinæ, præcipue Jerosolymæ; et nequaquam librorum, sed murorum exstructio. Ad hoc asperitas hyemis, fames intolerabilis, nobis præsertim, quibus multorum fratrum cura imposita est. Inter quas difficultates lucrativis, et ut ita dicam, furtivis, per noctem operis, crescebat interpretatio, et jam in schedulis tenebatur, cum diebus sanctæ Quadragesimæ scripta ad purum, collatione tantum indigerem, gravissimo languore correptus et mortis limen ingrediens, Domini misericordia et tuis precibus reservatus sum. Ad hoc forsitan ut implerem præceptum tuum, et volumen disertissimum quod Scripturarum floribus texuisti, eadem qua a te scriptum est gratia verterem; licet imbecillitas corporis et animi mœror ingenii quoque acumen obtuderit, et verba prono cursu labentia velut quibusdam obicibus retardarit.

joignant à l'infirmité du corps aient émoussé la pointe de l'esprit, ou bien élevé des barrières à la marche du discours.

2. Nous avons admiré dans votre œuvre (1) le bien qu'elle peut procurer à toutes les Eglises : s'appuyant sur les témoignages des Livres saints, elle fera voir à ceux qui ne sont pas instruits de ces choses avec quelle vénération ils doivent traiter les objets appartenant au culte et remplir leur ministère à l'autel du Christ, à ne pas regarder les vases saints, les vêtements et les voiles qui servent au mystère de la Passion comme une matière commune, n'offrant aucune signification, dénuée de toute sainteté, à les tenir plutôt, par suite de leur contact avec le corps et le sang du Seigneur, pour dignes de participer au respect dont nous entourons ce corps et ce sang.

3. Recevez donc favorablement votre livre, qui est aussi le mien, je dirai mieux le nôtre : en le favorisant, c'est vous-même que vous favoriserez. Mon intelligence s'est fatiguée au service de la vôtre ; j'ai voulu mettre de niveau la pauvreté du latin avec la richesse du grec. Je n'ai pas cependant, comme d'ingénieux interprètes, rendu mot pour mot, je n'ai pas mis une pièce de monnaie sur chacune des vôtres ; j'ai tout payé dans l'ensemble, si bien que rien ne manque au sens, s'il existe quelque omission dans les paroles. J'ai traduit en latin votre lettre elle-même, pour la placer en tête du volume, afin que tous ceux qui le liront sachent que je me suis chargé d'un travail au-dessus de mes forces, non par présomption ou témérité, mais sur l'ordre de votre béatitude. Ai-je réussi, je vous laisse le soin d'en juger. Si vous avez à vous plaindre de ma faiblesse, vous pardonnerez à ma bonne volonté.

LETTRE CXIV.

A AUGUSTIN.

Il le salue de nouveau, s'excusant auprès de lui de la liberté de sa première réponse ; il rappelle encore leur discussion au sujet de la courge ; puis il le prie de laisser de côté toute contestation, pour conférer désormais avec lui d'une manière amicale, et parcourir ensemble le champ des divines Ecritures.

Au Seigneur vraiment saint et bienheureux évêque Augustin, salut en Jésus-Christ.

1. M'étant empressé de demander à notre saint

(1) Les érudits se demandent encore, après de longues dissertations, quelle est l'œuvre dont il s'agit. Est-ce une de ces lettres pascales dont le prélat Alexandrin était si prodigue, qui roulaient sempiternellement sur le même objet, Origène et les Origénistes, comme on a pu le voir par celles que nous avons subies ? Est-ce la violente diatribe qu'il publia pour justifier l'un des plus iniques et des plus atroces jugements qui soient consignés dans l'histoire, celui que lui-même avait provoqué et prononcé contre saint Jean Chrysostome ? Encore une fois, nous l'ignorons. Si Jérôme a réellement traduit cette seconde élucubration de Théophile, au moins ne dit-il absolument rien dans sa réponse des accusations formulées ni des vagues et longues invectives ; rien du célèbre exilé de Constantinople. Il se borne à louer ce qui regarde le bien commun et spirituel des fidèles. C'est beaucoup trop déjà qu'il ait pu se faire l'apologiste et l'interprète des plus indigestes déclamations. Je ne me charge pas d'expliquer ce mystère. Mais de tout temps on a vu des esprits supérieurs obéir comme des esclaves à des médiocrités intrigantes ou fanatiques. La haute dignité dont Théophile était revêtu ne permettait pas à Jérôme de l'apprécier à sa juste valeur. L'humble et pieux solitaire rehaussait l'écrivain en s'inclinant devant le patriarche. Il était loin surtout de pouvoir imaginer ce qui venait de se passer dans le prétendu concile du Chêne.

2. Mirati sumus in opere tuo utilitatem omnium Ecclesiarum, ut discant qui ignorant, eruditi testimoniis Scripturarum, qua debeant veneratione Sancta suscipere, et altaris Christi ministerio deservire ; sacrosque calices, et sancta velamina, et cætera quæ ad cultum Dominicæ pertinent Passionis, non quasi inania et sensu carentia sanctimoniam non habere, sed ex consortio Corporis et Sanguinis Domini eadem qua Corpus ejus et Sanguis majestate veneranda.

3. Suscipe igitur Librum tuum, imo meum, et, ut verius loquar, nostrum ; cumque mihi faveris, tuus fautor eris. Tibi enim meum sudavit ingenium, et facundiam græcam latinæ linguæ volui paupertate pensare. Neque vero ut diserti interpretes faciunt, verbum verbo reddidi, nec adnumeravi pecuniam, quam mihi per partes dederas ; sed pariter appendi ; ut nihil desit ex sensibus, cum aliquid desit ex verbis. Epistolam autem tuam idcirco in latinum verti, et huic volumini præposui, ut omnes qui legerint, sciant me non temeritate et jactantia, sed præceptis Beatitudinis tuæ suscepisse onus ultra vires meas. Quod an consecutus sim, tuo judicio derelinquo. Certe si imbecillitatem reprehenderis, voluntati veniam commodabis.

EPISTOLA CXIV.

Ad Augustinum.

Resalutat Augustinum, excusans quod liberius responderit, et rursum de cucurbita meminit, rogatque ut omissis contentiosis quæstionibus deinceps secum invicem amice conferant, et placide versentur in campo sacrarum Scripturarum.

Domino vere Sancto et Beatissimo Papæ
Augustino, Hieronymus
in Christo salutem.

1. Cum a sancto fratre nostro Firmo sollicite quæ-

frère Firmus comment vous étiez, j'ai appris avec joie que votre santé était parfaite. A votre insu, je m'attendais à recevoir de vous une lettre, je pensais même y avoir droit; mais il m'a dit qu'en ce moment vous n'étiez pas en Afrique. Je vous offre à mon tour mes humbles salutations, par l'intermédiaire d'un homme qui vous est si profondément dévoué; je vous conjure en même temps d'avoir égard à ma confusion, et de vous souvenir que je fus contraint de vous répondre par vos ordres réitérés. Si la réponse est une faute, la provoquer est une faute beaucoup plus grave encore, souffrez que je vous le dise. Trêve cependant à de pareilles récriminations; qu'une pure fraternité règne entre nous; et désormais adressons-nous réciproquement, non des questions irritantes, mais des expressions de charité. Les saints frères qui servent avec nous le Seigneur vous saluent avec affection. Je vous prie de saluer respectueusement de ma part les saints qui portent avec vous le joug suave du Christ, et d'une manière spéciale le pieux et vénérable pontife Alipius. Que le Christ notre Dieu, dans sa bonté toute puissante, vous tienne à l'abri de tout mal et ne vous permette pas de m'oublier, seigneur vraiment saint et bienheureux pontife. Si vous avez lu mon commentaire de Jonas, j'espère que vous ne vous arrêterez plus à cette ridicule question de la courge. Si l'ami qui m'a le premier attaqué avec le glaive, s'est vu repoussé avec le stylet, la justice aussi bien que la générosité veulent qu'on s'en prenne à l'attaque et non à la riposte. Exerçons-nous, si cela vous est agréable, dans le champ des divines Ecritures sans nous causer réciproquement aucun ennui.

LETTRE CXV.

AUGUSTIN A JÉROME.

Il répond avec plus de soin et de détail aux diverses lettres de Jérôme sur l'interprétation du passage débattu de l'Epître aux Galates, et s'efforce de prouver que Pierre fut à bon droit et réellement réprimandé par Paul. Du reste, il lui demande pardon si par quelques paroles imprudentes il a pu blesser l'esprit de Jérôme, déclarant que ce n'est point par sa faute que sa lettre a passé par un grand nombre de mains avant de parvenir à celui pour qui elle était écrite.

Au seigneur bien-aimé et digne de tout honneur dans les entrailles du Christ, au saint frère et collègue dans le sacerdoce Jérome, salut en Notre-Seigneur, Augustin.

1. Il y a longtemps que j'ai adressé à votre charité une assez longue lettre, répondant à celle que vous m'aviez envoyée par Astérius, votre saint fils, qui pour moi n'est plus seulement un frère, mais bien un collègue. J'ignore si elle aura eu la chance de vous parvenir; ce que je puis néanmoins supposer d'après ce que vous m'écrivez : « Si celui qui m'a le premier attaqué avec

rerem quid ageres, sospitem te lætus audivi. Rursum cum tuas litteras non dico sperarem, sed exigerem, nesciente te, ex Africa profectum se esse dixit. Itaque reddo tibi per eum salutationis officia, qui te unico amore complectitur; simulque obsecro ut ignoscas pudori meo, quod diu ut rescriberem præcipienti negare non potui. Nec ego tibi, sed causa causæ respondit. Et si culpa est respondisse, quæso ut patienter audias, multo major est provocasse. Sed facessant istiusmodi quærimoniæ, sit inter nos pura germanitas; et deinceps non quæstionum, sed caritatis ad nos scripta mittamus. Sancti fratres qui nobiscum Domino serviunt affatim te salutant. Sanctos qui tecum Christi leve trahunt jugum, præcipue sanctum et suspiciendum (al. *suscipiendum*) papam Alypium, ut meo obsequio salutes, precor. Incolumem te et memorem mei, Christus Deus noster tueatur omnipotens, domine vere sancte et beatissime papa. Si legisti librum explanationum in Jonam, puto quod ridiculam cucurbitæ non recipias quæstionem. Sin autem amicus qui me primus gladio petiit, stylo repulsus est, sit humanitatis tuæ atque justitiæ accusantem reprehendere, non respondentem. In Scripturarum, si placet, campo sine nostro invicem dolore ludamus.

EPISTOLA CXV.

AUGUSTINI AD HIERONYMUM.

Respondet accuratius epistolis Hieronymi, 105, 112 et 114 de interpretatione loci Epistolæ ad Galatas, confirmans quod Petrus merito veraciterque reprehensus fuerit a Paulo. Cæterum deprecatur veniam, si dictis forte incautioribus Hieronymi animum offenderit, excusans quod nulla sua culpa per multorum manus obambularit epistola priusquam ad eum cui scripta erat perveniret.

Domino dilectissimo et in Christi visceribus honorando, sancto fratri et compresbytero HIERONYMO, AUGUSTINUS in Domino salutem.

1. « Jampridem caritati tuæ prolixam epistolam misi, respondens illi tuæ quam per sanctum filium tuum Asterium, nunc jam non solum fratrem, verum etiam collegam meum, misisse te recolis. Quæ utrum

le glaive, s'est vu repousser avec le stylet, la justice aussi bien que la générosité veulent qu'on s'en prenne à l'attaque et non à la riposte. » Je n'ai que ce léger indice pour conjecturer que vous avez dû lire ma lettre. Là je déplorais, en effet, qu'une si grande discorde se fût mise entre deux hommes dont la grande amitié n'était nulle part ignorée dans le monde et faisait partout la joie des chrétiens. En cela je n'avais pas l'intention de vous adresser un blâme quelconque, je n'ai pas osé dire avoir reconnu qu'il y eût faute de votre part; je gémissais sur la misère humaine, qui n'est jamais sûre de rester fidèle à ses amitiés, quelque fortes qu'elles puissent être. Votre réponse aurait dû surtout me faire savoir si vous m'avez accordé le pardon que j'implorais. Il faut que vous me le disiez d'une manière formelle, quoique la figure riante de vos lettres semble me le signifier; mais sont-elles parties après la lecture de la mienne, elles n'en disent absolument rien.

2. Vous me demandez ou plutôt vous m'ordonnez au nom de la charité fraternelle, de parcourir avec vous le champ des Ecritures, comme en nous jouant et sans nous causer d'ennuis réciproques. Pour moi, je regarde cela comme une chose sérieuse, et non comme un jeu. Si vous avez préféré cette dernière expression à cause de votre facilité dans cet exercice, j'avoue que pour ma part j'implore quelque chose de plus de votre bontési puissante, de votre sagesse appuyée sur une si vaste érudition, de votre courtoisie, de votre longue expérience, de vos ingénieuses et patientes études : vous à qui l'Esprit saint a donné non-seulement sa grâce, mais encore son inspiration dans ces grandes et laborieuses recherches, venez à mon secours; car je ne joue pas dans le champ des Ecritures, j'en gravis avec peine les cimes élevéee. Si toutefois, à raison de la douce gaîté qui doit toujours régner entre des amis dissertant ensemble, vous avez cru devoir employer cette agréable image, enseignez-moi, je vous prie, de quelle manière nous pouvons y parvenir, soit que le sujet de nos entretiens se présente ouvert et facile, soit qu'il nous offre des points ardus et pénibles à gravir. Dans le cas alors où s'élèverait entre nous une question capable de nous émouvoir, non par un défaut de vigilance, mais par une certaine lenteur d'esprit, nous aurions encore la liberté de soutenir chacun notre opinion sans encourir le soupçon de parler par vaine jactance, comme si nous cherchions à nous faire un grand nom en attaquant des hommes illustres. Si dans la chaleur de la réfutation un mot âpre est lancé, qu'il soit rendu tolérable par la douceur habituelle de notre discours; trempons-le dans le miel, pour ne point paraître enfoncer le glaive. N'aurions-

in manus tuas pervenire meruerit, « adhuc nescio, nisi quod per fratrem sincerissimum Firmum scribis si ille qui te primum gladio petiit, stylo repulsus est; ut sit humanitatis meæ atque justitiæ, accusantem reprehendere, non respondentem. » Hoc solo tenuissimo indicio utcumque conjicio legisse te illam epistolam meam. In ea quippe deploravi tantam inter vos exstitisse discordiam, de quorum tanta amicitia, quaquaversum eam fama diffuderat, caritas fraterna gaudebat. Quod non feci reprehendendo in aliquo germanitatem tuam, cujus in ea re aliquam culpam me cognovisse non ausus sum dicere ; sed dolendo humanam miseriam, cujus in amicitiis mutua caritate retinendis, quantalibet illa sit, incerta permansio est. Verum illud malueram tuis nosse rescriptis, utrum mihi veniam quam poposceram, dederis. Quod apertius mihi intimari cupio, quamvis hilarior quidam vultus litterarum tuarum, etiam hoc me impetrasse significare videatur; si tamen post lectam illam missæ sunt, quod in eis minime apparet. »

2. « Petis, vel potius fiducia caritatis jubes, ut in Scripturarum campo sine nostro invicem dolore ludamus. » Equidem quantum ad me attinet, serio nos ista quam ludo agere mallem. Quod si hoc verbum tibi propter facilitatem ponere placuit, ego fateor majus aliquid expeto a benignitate virium tuarum, prudentia sua tam docta, et otiosa, annosa, studiosa, ingeniosa diligentia ; hæc tibi non tantum donante, verum etiam dictante Spiritu Sancto, ut in magnis et laboriosis quæstionibus, non tanquam ludentem in campo Scripturarum, sed in montibus anhelantem adjuves. Si autem propter hilaritatem, quam esse inter carissimos disserentes decet, putasti dicendum esse *ludamus*, sive illud apertum et planum sit, unde colloquimur, sive arduum atque difficile, hoc ipsum edoce, obsecro te, quonam modo assequi valeamus : ut cum forte aliquid nos movet, quod nobis, et si non cautius attendentibus, certe tardius intelligentibus non probatum est ; et quid nobis videatur contra conamur asserere, si hoc aliquanto securiore libertate dicamus, non indicamus in suspicionem puerilis jactantiæ, quasi nostro nomini famam, viros illustres accusando, quæramus. Si autem aliquid asperum refellendi necessitate depromptum fuerit, quo tolerabile fiat, leniore circumfundamus eloquio, ne litum melle gladium stringere videamur (al. *judicemur*). Nisi forte ille modus

nous par hasard d'autre moyen d'échapper à ce double travers ou d'en prévenir le soupçon, que d'approuver toujours l'avis du savant avec lequel nous discutons, quoi qu'il puisse dire, et de ne jamais opposer la plus légère résistance, dans le but même de nous éclairer.

3. Alors sans doute on est comme à jouer dans une campagne, sans crainte de se blesser; mais n'est-ce pas aussi se jouer de soi-même? Pour moi, je le déclare à votre charité, c'est uniquement envers ceux des livres de l'Ecriture qui sont appelés canoniques, que je professe cette déférence et ce respect, de croire de la manière la plus invariable que les auteurs de ces livres n'ont commis aucune erreur. Quand je rencontre là quelque chose de contraire à la vérité, je me persuade que l'exemplaire est défectueux, ou bien que l'interprète n'a pas bien rendu le texte ou même ne l'a pas entièrement compris. Quant aux autres, voici dans quelle disposition je les lis : quelle que soit l'éminence de leur doctrine et de leur sainteté, je ne regarde pas pour cela leur sentiment comme vrai; ils doivent me convaincre, soit par l'autorité des écrivains canoniques, soit par de solides raisons, qu'ils ne se sont pas éloignés du droit chemin. Et je ne pense pas, frère, que vous ayez une autre façon de juger. Non, je ne puis pas croire que vous ayez la prétention de voir accepter et lire vos livres comme ceux des prophètes ou des apôtres, dans lesquels on ne saurait admettre une erreur sans tomber dans l'impiété. Impossible de vous attribuer une semblable prétention, avec cette pieuse humilité, avec cette véritable connaissance de vous-même qui vous fait dire : « Que ne m'est-il donné de me jeter dans vos bras, et puis de conférer avec vous pour enseigner ou pour apprendre! »

4. Si j'ai la conviction, en considérant la nature de votre vie et la sainteté de vos mœurs, que vous ne pouvez pas avoir parlé par feinte ou par mensonge, à plus forte raison dois-je croire que l'apôtre Paul n'a pas écrit autrement qu'il ne pensait, quand il disait de Pierre et de Barnabé : « Voyant qu'ils ne marchaient pas droit dans la vérité de l'Evangile, je dis à Pierre devant tous : Si vous-même, étant juif, vous conformez aux usages des Gentils comme des Juifs, comment forcez-vous les nations à judaïser? » *Galat.* II, 14. D'où me viendrait la certitude qu'il ne me trompe pas dans ses écrits ou ses discours, si je suppose qu'il trompait ses enfants, ceux qu'il enfantait de nouveau jusqu'à ce que le Christ, c'est-à-dire la vérité, fût entièrement formé en eux. Après leur avoir dit, en effet : « Dans ce que je vous écris, je déclare devant Dieu que je ne mens pas, » *Ibid.* I, 20, voilà qu'il écrit, non selon la vérité pure, mais par je ne sais quel habile artifice,

est, quo utrumque hoc vitium, vel vitii suspicionem caveamus, si cum doctiore amico sic disputemus ut, quidquid dixerit, necesse sit approbare; nec, quærendi saltem causa, liceat aliquantulum reluctari. »

3. « Tum vero sine ullo timore offensionis tanquam in campo luditur; sed mirum si nobis non illuditur. Ego enim fateor caritati tuæ, solis eis Scripturarum libris qui jam Canonici appellantur, didici hunc timorem honoremque deferre, ut nullum eorum auctorem scribendo aliquid errasse firmissime credam. At si aliquid in eis offendero litteris quod videatur contrarium veritati, nihil aliud quam vel mendosum esse codicem, vel interpretem non assecutum esse quod dictum est, vel me minime intellexisse, non ambigam. Alios autem ita lego ut, quantalibet sanctitate doctrinaque præpolleant, non ideo verum putem, quia ipsi ita senserunt; sed quia mihi vel per illos auctores Canonicos, vel probabili ratione, quod a vero non abhorreat, persuadere potuerunt. Nec te, mi frater, sentire aliquid aliter existimo; prorsus, inquam, non te arbitror sic legi tuos libros velle tanquam Prophetarum et (al. *vel*) Apostolorum; de quorum scriptis quod omni errore careant dubitare nefarium est. Absit hoc a pia humilitate, et veraci de temetipso cogitatione, qua nisi esses præditus, non utique diceres: Utinam mereremur complexus tuos, et collatione mutua vel doceremus aliqua, vel disceremus. »

4. « Quod si teipsum, consideratione vitæ ac morum tuorum, non simulate nec fallaciter dixisse credo, quanto magis æquum est me credere Apostolum Paulum non aliud sensisse quam scripserit, ubi ait de Petro et Barnaba: « Cum viderem quia non recte ingrediuntur (al. *ingrediebantur, et ingrediantur*) ad veritatem Evangelii, dixi Petro coram omnibus: Si tu, cum sis Judæus, gentiliter et judaice vivis, quomodo gentes cogis judaizare? » *Galat.* II, 14. De quo enim certus sim quod me scribendo vel loquendo non fallat, si fallebat, Apostolus filios suos, quos iterum parturiebat donec in eis Christus, id est, veritas formaretur. Quibus cum præmisisset, dicens: « Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo quia non mentior, » *Galat.* I, 20, non tamen veraciter scribebat, sed nescio qua dispensatoria simulatione fallebat, vidisse se Petrum et Barnabam non recte ad Evangelii veritatem

qu'il a vu Pierre et Barnabé ne pas marcher droit dans la vérité de l'Evangile, et qu'il a résisté à Pierre devant tous pour cet unique motif qu'il forçait les nations à judaïser.

5. Peut-être est-il plus convenable de supposer chez Paul une parole peu conforme à la vérité que chez Pierre une conduite blâmable. S'il en est ainsi, nous devons dire également, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il vaut mieux attribuer un mensonge à l'Evangile que le reniement du Christ à Pierre; que le livre des Rois a de même menti, plutôt que d'admettre qu'un prophète tel que David, choisi par Dieu d'une manière si supérieure, a pu se laisser entraîner par la passion jusqu'à se rendre coupable d'un horrible adultère et d'un homicide qui ne l'était pas moins. Mais non, je lirai toujours la sainte Ecriture, dont l'autorité réside dans les suprêmes hauteurs des cieux, avec une sécurité parfaite sur la vérité de ce qu'elle renferme; que les hommes y soient loués, réprimandés ou condamnés, je prendrai tout cela dans la signification la plus directe, de peur que, craignant de blâmer certains faits humains chez des personnages d'une vertu supérieure, je n'ébranle sur tous les points la véracité de la parole divine.

6. Les Manichéens rejettent comme faux les divers passages de l'Ecriture qui condamnent de la manière la plus formelle leurs criminelles erreurs, ne pouvant pas les interpréter dans un autre sens; mais s'ils se gardent d'attribuer le mensonge aux apôtres eux-mêmes, ils s'en prennent vaguement aux copistes qui auraient altéré leurs écrits. Comme ils se sont néanmoins trouvés dans l'impossibilité de prouver leur assertion par les exemplaires les plus nombreux ou les plus anciens, moins encore par ceux de la langue primitive d'où les traductions latines sont tirées, ils demeurent confondus par la lumière éclatante de la vérité. Ne voyez-vous pas, dans votre sagesse et votre sainteté, de quel secours nous pouvons être à ces hommes pervers, si nous disons, non plus que les écrits apostoliques ont subi quelque altération, mais que les apôtres eux-mêmes ont consigné là des choses fausses?

7. Il n'est pas croyable, ajoutez-vous, que Paul ait blâmé chez Pierre ce que lui-même avait fait. Je ne me préoccupe pas ici de sa conduite, je discute ses écrits. Voici surtout ce qui m'intéresse dans le but que je me suis proposé : il faut que la vérité des divines Ecritures, qui doit servir pour toute la suite des siècles à l'édification de notre foi, selon la recommandation des apôtres eux-mêmes, non de personnes inconnues, et qui dès lors est consacrée par l'insertion dans les livres canoniques, demeure absolument inébranlable, et ne laisse au doute aucun accès. Si Pierre a fait uniquement ce qu'il devait faire, Paul a menti quand il dit qu'il l'a vu ne marchant pas droit dans la vérité de l'Evangile. On marche tou-

ingredientes, ac Petro in faciem restitisse, non ob aliud nisi quod gentes cogeret judaizare, »

5. At enim satius est credere Apostolum Paulum aliquid non vere scripsisse, quam Apostolum Petrum non recte aliquid egisse. Hoc si ita est, dicamus (quod absit) satius esse credere mentiri Evangelium, quam negatum esse a Petro Christum; et mentiri Regnorum librum, quam tantum Prophetam a Domino Deo tam excellenter electum, et in concupiscenda atque abducenda uxore aliena commisisse adulterium, et in marito ejus necando, tam horrendum homicidium. Imo vero sanctam Scripturam, in summo et cœlesti auctoritatis culmine collocatam, de veritate ejus certus ac securus legam; et in ea homines vel approbatos, vel emendatos, vel damnatos veraciter discam, potius quam, facta humana dum in quibusdam laudabilis excellentiæ personis aliquando credere timeo reprehendenda, ipsa divina eloquia mihi sint ubique suspecta.

6. « Manichæi plurima divinarum Scripturarum, quibus eorum nefarius error clarissima sententiarum perspicuitate convincitur, quia in alium sensum detorquere non possunt, falsa esse contendunt; ita tamen ut eamdem falsitatem non scribentibus Apostolis tribuant, sed nescio quibus codicum corruptoribus. Quod tamen quia nec pluribus sive antiquioribus exemplaribus, nec præcedentis linguæ auctoritate (unde Latini libri interpretati sunt) probare aliquando potuerunt, notissima omnibus veritate superati confusique discedunt. Itane non intelligit prudentia sancta tua, quanta malitiæ illorum patescat occasio, si non ab aliis Apostolicas litteras esse falsatas, sed ipsos Apostolos falsa scripsisse dicamus? »

7. « Non est, inquis, credibile, hoc in Petro Paulum, quod ipse Paulus fecerat, arguisse. Non nunc inquiro quid fecerit, sed quid scripserit quæro. Hoc ad quæstionem quam suscepi maxime pertinet, ut veritas divinarum Scripturarum, ad nostram fidem ædificandam memoriæ commendenta, non a quibuslibet, sed ab ipsis Apostolis, ac per hoc in Canonicum auctoritatis culmen recepta, ex omni parte verax atque indubitanda persistat. Nam si hoc fecit Petrus quod facere de-

jours droit, en effet, quand on fait ce qu'on doit : c'est donc à tort qu'il avance la première assertion, ayant des preuves de la seconde. Si Paul au contraire a dit vrai, Pierre ne marchait donc pas droit dans la vérité de l'Evangile; il agissait comme il ne devait pas. En supposant alors que Paul lui-même se fût rendu coupable en ce point, j'aime mieux croire qu'après s'être corrigé il a dû corriger aussi son collègue, et je n'admets pas qu'il ait écrit quelque chose de faux dans son épître. Il ne le pouvait pas ailleurs ; mais encore le pouvait-il moins après avoir mis en avant cette protestation : « Dans ce que je vous écris, Dieu m'est témoin que je ne mens pas. »

8. Pour moi, je suis persuadé que Pierre avait réellement pour but dans sa conduite d'obliger les nations à judaïser. Paul écrit cela d'une manière formelle, et je ne puis pas croire qu'il ait menti : donc en cette circonstance Pierre ne marchait pas droit. C'était une chose contraire à la vérité de l'Evangile que ceux des Gentils qui l'embrassaient fussent dans la conviction qu'ils ne pouvaient pas se sauver sans les antiques observances. Et voilà justement ce que prétendaient dans la ville d'Antioche ceux des Juifs qui s'étaient convertis. C'est contre eux que Paul ne cesse de lutter d'une manière inflexible. Quant à lui, s'il imposa la circoncision à Timothée, *Act.* XVI, 1, s'il s'acquitta d'un vœu lorsqu'il était à Cenchrée, *Ibid.* XVIII, 18, s'il consentit, sur la recommandation de Jacques, à remplir des cérémonies légales dans le temple de Jérusalem avec ceux qui s'étaient également liés par un vœu, il n'entendait certes pas professer que dans le christianisme le salut dépendait de semblables pratiques, *Ibid.* XXI, 24, il voulait seulement montrer qu'il ne condamnait pas comme l'idolâtrie des Gentils ce que Dieu lui-même avait ordonné dans les temps antérieurs pour être la figure anticipée des choses futures. Du reste, c'est ce que Jacques lui dit : le bruit s'était répandu qu'il enseignait à se séparer de Moïse. *Ibid.* XXI, 21. Et dans le fait, ceux qui embrassent la foi du Christ ne peuvent pas sans crime repousser un prophète du Christ, paraître condamner sa doctrine, quand surtout le Christ lui-même a dit : « Si vous aviez foi en Moïse, vous croiriez également en moi, puisqu'il a écrit de moi. » *Joan.* v, 46.

9. Examinez avec soin, je vous prie, les propres paroles de Jacques : « Vous voyez, frère, combien de milliers de Juifs ont embrassé la foi du Christ; et tous sont des zélateurs de la loi. Or ils ont ouï dire que vous enseignez aux Juifs dispersés parmi les nations à se séparer de Moïse, leur disant qu'ils ne doivent plus faire circoncire leurs fils, ni marcher eux-mêmes selon les usages traditionnels. Que faut-il en croire? Vous ne pouvez vous dispenser de vous présenter à la multitude. Ils ont appris que vous étiez arrivé. Faites donc ce que nous vous disons. Nous avons ici quatre

buit, mentitus est Paulus, quod eum viderit non recte ingredientem ad veritatem Evangelii. Quisquis enim hoc facit quod facere debet, recte utique facit : et ideo falsum de eo dicit, qui dicit eum non recte fecisse quod eum novit facere debuisse. Si autem verum scripsit Paulus, verum est quod Petrus non recte tunc ingrediebatur ad veritatem Evangelii. Id ergo faciebat quod facere non debebat; et si tale aliquid Paulus ipse jam fecerat, correctum potius etiam ipsum credam coapostoli sui correctionem non potuisse negligere, quam mendaciter aliquid in sua epistola posuisse. Et si hoc non in epistola qualibet, quanto magis in illa in qua prælocutus ait : « Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo quia non mentior? »

8. « Ego quidem illud Petrum sic egisse credo, ut gentes cogeret judaizare. Hoc enim lego scripsisse Paulum, quem mentitum esse non credo ; et ideo non recte agebat hoc Petrus. Erat enim contra Evangelii veritatem, ut putarent qui credebant in Christum sine illis veteribus sacramentis salvos se esse non posse. Hoc enim contendebant Antiochiæ, qui ex Circumcisione crediderant. Contra quos Paulus perseveranter acriterque confligit. Ipsum vero Paulum non ad hoc id egisse, quod vel Timotheum circumcidit, *Act.* XVI, 1, vel Cenchreis votum persolvit, *Act.* XVIII, 18, vel Jerosolymis a Jacobo admonitus, cum eis qui voverant, legitima illa celebranda suscepit ; ut putari videretur per ea sacramenta etiam Christianam salutem dari ; *Act.* XXI, 24; sed ne illa quæ prioribus ut congruebat temporibus, in umbris rerum futurarum Deus fieri jusserat, tanquam idololatrium gentilium damnare crederetur. Hoc est enim quod illi Jacobus ait, auditum de illo esse quod discissionem doceat a Moyse. *Act.* XXI, 21. Quod utique nefas est, ut credentes in Christum discindantur a Propheta Christi, tanquam ejus doctrinam detestantes atque damnantes ; de quo ipse Christus dicit : « Si crederetis Moysi, crederetis et mihi ; de me enim ille scripsit. » *Joan.* v, 46.

9. « Attende obsecro ipsa verba Jacobi : « Vides, inquit, frater, quot millia sunt in Judæa qui crediderunt in Christum ; et hi omnes æmulatores sunt Legis. Audierunt autem de te quia discissionem doces a Moyse

hommes qui doivent s'acquitter d'un vœu; prenez-les avec vous et sanctifiez-vous avec eux alors qu'ils se feront raser la tête : tous sauront ainsi que ce qu'ils ont ouï dire de vous est faux, que vous persévérez dans l'observation de la loi. Quant aux Gentils qui se sont convertis, nous avons pris une décision, et jugé qu'ils ne sont pas tenus à de telles pratiques, et qu'ils doivent seulement s'abstenir de viandes immolées aux idoles, du sang et de la fornication. » *Act.* XXI, 20 et seq. Il n'y a rien là d'obscur, je suppose, et nous voyons clairement que Jacques avait donné cet avis pour dissiper les soupçons des Juifs qui avaient embrassé la foi, et qui cependant étaient pleins de zèle pour la loi; il ne fallait pas qu'ils pussent croire que la doctrine du Christ condamnait comme des choses sacriléges et non établies par l'ordre de Dieu même, les institutions transmises à leurs aïeux par le ministère de Moïse. Et voilà ce qu'allaient redisant contre Paul, non ceux comprenaient dans quel esprit ces observances devaient être gardées par les Juifs convertis, c'est-à-dire, par respect pour l'autorité divine et pour la signification prophétique des mystères anciens, et nullement dans l'espoir d'y trouver le salut, qui désormais était manifesté dans le Christ et donné par le baptême; mais bien par ceux qui voulaient maintenir les cérémonies légales comme si le salut ne pouvait pas être obtenu par les fidèles sans cette condition. Ils avaient compris combien cet homme était un ardent prédicateur de la grâce; combien ses idées étaient contraires aux leurs : il ne cessait d'enseigner que l'homme est justifié, non par leurs anciennes observances, jadis imposées comme une ombre prophétique des nouvelles institutions, mais bien par la grâce de Jésus-Christ. Aussi, voulant employer tous les moyens pour exciter contre lui la haine et la persécution, l'accusaient-ils d'être l'ennemi de la loi et des divins préceptes. Pour repousser cette fausse accusation, et l'envie qui devait en être la conséquence, il ne pouvait pas mieux faire que de célébrer ouvertement ce qu'il était censé condamner comme un sacrilége. Il montrait par là que ces observances ne devaient pas être interdites aux Juifs comme une chose criminelle, ni commandée aux Gentils comme une chose nécessaire.

10. S'il les eût réellement réprouvées de la manière qu'on le disait de lui, et si de plus il s'y fût conformé d'une manière feinte et pour donner le change sur sa véritable opinion, Jacques n'eût pas tenu ce langage : « Et tous sauront... ; » il eût dit : « Et tous croiront que ce qu'ils ont ouï rapporter de vous est faux. » *Act.* XXI, 24. Cela frappe d'autant plus que, à Jérusalem, les apôtres avaient déjà décrété que personne n'obligerait les nations à judaïser;

eorum qui per gentes sunt Judæorum, dicens non debere circumcidere eos filios suos, neque secundum consuetudinem ingredi. Quid ergo est? Utique oportet convenire multitudinem; audierunt enim te supervenisse: hoc ergo fac quod tibi dicimus. Sunt nobis viri quatuor votum habentes super se; his assumptis sanctifica te cum ipsis, et impende in eos ut radant capita, et scient (al *sciant*) omnes quia quæ de te audierunt falsa sunt; sed sequeris et ipse custodiens Legem. De gentibus autem qui crediderunt, nos mandavimus, judicantes nihil ejusmodi servare illos, nisi ut se observent ab idolis immolato, et a sanguine, et a fornicatione. » *Act.* XXI, 20 *et seqq.* Non, ut opinor, obscurum est, et Jacobum hoc ideo monuisse, ut scirent falsa esse quæ de illo audierant, hi qui cum in Christum ex Judæis credidissent, tamen æmulatores erant Legis, ne per doctrinam Christi, velut sacrilega, nec Deo mandante conscripta damnari, putarentur quæ per Moysen patribus fuerant ministrata hoc; enim de Paulo jactaverant non illi qui intelligebant quo animo a Judæis fidelibus observari tunc ista deberent, propter commendandam scilicet auctoritatem divinam, et sacramentorum illorum Propheticamsanctitatem, non propter adipiscendam salutem, quæ jam in Christo revelabatur, et per baptismi sacramentum ministrabatur; sed illi hoc de Paulo sparserant, qui sic ea volebant observari, tanquam sine his in Evangelio salus credentibus esse non posset. Ipsum enim senserant vehementissimum gratiæ prædicatorem, et intentioni eorum maxime adversum, docentem, non per illa hominem justificari, sed per gratiam Jesu Christi, cujus prænuntiandæ causa, illæ umbræ in Lege mandatæ sunt. Et ideo, illi invidiam et persecutionem molientes concitare, tanquam inimicum legis mandatorumque divinorum criminabantur; cujus falsæ criminationis invidiam congruentius devitare non posset, quam ut ea ipsa celebraret quæ damnare tanquam sacrilega putabatur; atque ita ostenderet, nec Judæos tunc ab eis tanquam a nefariis prohibendos, nec gentiles ad ea tanquam ad necessaria compellendos. »

10. « Nam si revera sic ea reprobaret, quemadmodum de illo auditum erat, et ideo celebranda susciperet, ut actione simulata suam posset occultare sententiam, non ei diceret, Jacobus : « Et scient omnes : sed diceret et putabunt omnes quoniam quæ de te audierunt, falsa sunt, » *Act.* XXI, 24, præsertim quia in ipsis Jero-

mais on n'avait pas ajouté que personne alors ne l'interdirait aux Juifs, bien que ceux-ci n'y fussent pas eux-mêmes contraints par les enseignements du Christianisme. Après un tel décret rendu par les apôtres, Pierre voulut par la feinte dont il est question soumettre les Gentils d'Antioche aux observances judaïques, auxquelles il n'était pas lui-même astreint, et qui ne lui étaient pas cependant interdites par respect pour les divines institutions antérieurement confiées à son peuple; faut-il s'étonner que Paul ait voulu le contraindre à se déclarer ouvertement pour un décret porté par lui-même à Jérusalem avec les autres apôtres, ce qu'il ne pouvait avoir oublié ?

11. Si, comme je le croirais plutôt, Pierre tint cette conduite avant le concile de Jérusalem, il ne faut pas non plus s'étonner que Paul ait voulu le voir affirmer sans crainte, et non timidement voiler ce qu'il savait bien que Pierre pensait comme lui, soit parce qu'ils avaient déjà conféré sur l'Evangile, soit parce qu'il avait appris la céleste révélation que Pierre avait eue lors de la vocation du centurion Corneille, soit enfin parce qu'il l'avait vu prendre sa nourriture avec les Gentils, avant que fussent arrivés à Antioche les Juifs qu'il redoutait. Nous ne contestons pas, en effet, que Pierre ne fût antérieurement dans le même sentiment que Paul embrassa. Ce dernier ne prétendait donc pas lui faire connaître la vérité sur ce point; il blâmait seulement la feinte par laquelle le premier contraignait les nations à judaïser; et cela, parce que de semblables feintes semblaient ratifier l'opinion des Juifs qui soutenaient que les fidèles ne pouvaient pas se sauver sans la circoncision et les autres observances légales, simples figures de l'avenir, comme nous l'avons déjà dit.

12. Nous devons en conclure que Paul imposa la circoncision à Timothée pour bien montrer aux Juifs, et surtout à la famille de la mère du disciple, que les Gentils convertis ne détestaient pas la circoncision comme l'idolâtrie doit toujours l'être, l'une ayant été commandée par Dieu, et l'autre introduite par Satan. Il n'imposa pas la circoncision à Tite pour ne point donner un raison même apparente à ceux qui disaient que les fidèles ne pouvaient pas être sauvés sans la circoncision et qui trompaient les Gentils en soutenant que Paul était du même sentiment. Nous le voyons du reste par lui-même puisqu'il dit : « Quant à Tite qui était avec moi, il n'a pas été mis en sa qualité de Grec dans l'obligation de se faire circoncire; par considération pour les faux frères qui se sont glissés parmi nous dans le but de scruter notre liberté et de nous réduire en servitude, nous ne leur avons pas cédé pour une heure même, voulant que la vérité de l'Evangile demeure intacte au milieu de vous. » *Galat.* II, 3-5. On voit clairement combien il avait

solymis Apostoli jam decreverant ne quisquam gentes cogeret judaizare ; non autem decreverant ne quisquam tunc Judæos judaizare prohiberet; quamvis etiam ipsos jam doctrina Christiana non cogeret. Proinde si post hoc Apostolorum decretum, Petrus habuit illam in Antiochia simulationem, qua gentes cogeret judaizare, quod jam nec ipse cogebatur, quamvis propter commendanda eloquia Dei, quæ Judæis sunt credita, non prohibebatur; quid mirum si constringebat eum Paulus libere asserere quod cum cæteris Apostolis se Jerosolymis decrevisse meminerat? »

11. « Si autem hoc, quod magis arbitror, ante illud Jerosolyminarum concilium Petrus fecit, nec sic mirum est quod eum volebat Paulus non timide obtegere, sed fidenter asserere quod eum pariter sentire jam noverat, sive quod cum eo contulerat Evangelium, sive quod in Cornelii Centurionis vocatione, etiam divinitus eum de hac re admonitum acceperat, sive quod, antequam illi quos timuerat venissent Antiochiam, cum gentibus eum convesci viderat. Neque enim negamus in hac sententia fuisse jam Petrum, in qua et Paulus fuit. Non itaque tunc eum quid in ea re verum esse docebat, sed ejus simulationem, qua gentes judaizare cogebantur, arguebat, non ob aliud nisi quia sic illa omnia simulatoria gerebantur, tanquam verum esset quod illi dicebant, qui sine circumcisione præputii atque aliis observationibus, quæ umbræ erant futurorum, putabant credentes salvos esse non posse. »

12. « Ergo et Timotheum circumcidit propterea ne Judæis, et maxime cognationi ejus maternæ, cic viderentur, qui ex gentibus in Christum crediderant, detestari circumcisionem, sicut idololatria detestanda est, cum illam Deus fieri præceperit, hanc Stanas persuaserit. Et Titum propterea non circumcidit, ne occasionem daret eis qui sine ulla circumcisione dicebant credentes salvos esse non posse, et ad deceptionem gentium hoc etiam Paulum sentire jactarent. Quod ipse satis significat, ubi ait : « Sed neque Titus qui mecum esset Græcus compulsus est circumcidi; propter subintroductos autem falsos fratres, qui subintroierant perscrutari libertatem nostram, ut nos in servitutem redi-

compris leurs intentions : il ne veut pas agir ici comme à l'égard de Timothée ; ce qu'il eût pu faire cependant, ayant démontré d'avance que de telles cérémonies ne devaient pas être observées comme nécessaires, ni condamnées comme sacriléges.

13. Mais prenons garde de nous laisser entraîner, dans cette discussion, à dire avec les philosophes qu'il y a des actions humaines qui tiennent le milieu entre le bien et le mal, qu'on ne peut ranger ni parmi les vices ni parmi les vertus; car observer les cérémonies de la loi ne saurait être une chose indifférente, c'est un bien ou c'est un mal. Encore une alternative délicate : si nous disons que c'est un bien, nous devrons les observer nous-mêmes ; si nous disons que c'est un mal, il faudra reconnaître que les apôtres les ont observées non en réalité mais d'une manière apparente. Pour moi, je redoute moins que les apôtres soient comparés aux philosophes qu'aux avocats disputant dans le forum et qui n'hésitent pas à mentir dans l'intérêt de leurs clients. S'il est permis d'invoquer cet exemple dans l'exposition de l'Epître aux Galates, pour établir que Pierre et Paul ont agi d'une manière feinte, comment craindrais-je en vous le nom des philosophes? Ces derniers sont le jouet de la vanité, non parce que tout ce qu'ils disent est faux, mais parce que le plus souvent ils s'appuient sur le faux, et que, lorsqu'ils disent par hasard la vérité, ils sont encore séparés du Christ, qui est la vérité même.

14. Et pourquoi ne dirais-je pas que les prescriptions de l'ancien culte ne sont pas un bien, puisqu'elles ne justifient pas les hommes, n'étant que l'ombre figurative de la grâce qui devait nous justifier; qu'elles ne sont pas non plus un mal, puisqu'elles viennent de Dieu et qu'elles étaient en rapport avec les temps et les personnes? Je pourrais appuyer ce jugement sur une parole de Dieu même, disant par son prophète qu'il avait donné au peuple « des préceptes qui n'étaient pas bons. » *Ezech.* xx, 25. S'il n'appelle pas ces préceptes mauvais, s'il se borne à dire qu'ils n'étaient pas bons, c'est apparemment pour nous faire entendre que ce n'est pas un moyen infaillible de rendre l'homme bon, ou bien que l'homme peut devenir bon sans cela. Voudriez-vous avoir la complaisance et la franchise de me dire, quand un saint d'Orient vient à Rome, s'il fait semblant de jeûner le samedi, excepté la veille de Pâques. Si nous déclarons que cet usage est un mal, nous condamnons, non-seulement l'Eglise romaine, mais encore beaucoup d'autres, voisines de celle-là ou même éloignées, qui gardent aussi cet usage. Si nous regardons au contraire comme un mal de ne pas jeûner le samedi, de quelle témérité ne serons-

gerent, quibus nec ad horam cessimus subjectioni (al. *subjectione*), ut veritas Evangelii permanere (al. *permaneat*) apud vos.» *Galat.* II, 3-5. Hinc (al. *Hic*) apparet quid eos captare intellexerit, ut non faceret quod in Timotheo fecerat, et quod ea libertate facere poterat qua ostenderat illa sacramenta, nec tanquam necessaria debere appeti, nec tanquam sacrilega debere damnari.»

13. « Sed cavendum est videlicet in hac disputatione, ne sicut Philosophi, quædam facta hominum media dicamus inter recte factum et peccatum, quæ neque in recte factis, neque in peccatis numerentur, et urgeamur, eo quod observare Legis cæremonias non potest esse indifferens, sed aut bonum, aut malum. Ut si bonum dixerimus, eas nos quoque observare cogamur; si autem malum, non vere, sed simulate ab Apostolis observatas esse credamus. Ego vero Apostolis, non tam exemplum Philosophorum timeo, quando et illi in sua disputatione veri aliquid dicunt, quam forensium advocatiorum, quando in alienarum causarum actione mentiuntur. Quorum similitudo, si in ipsa expositione epistolæ ad Galatas ad confirmandam simulationem Petri et Pauli putata est decenter induci ; quid ego apud te timeam nomen Philosophorum, qui non propterea vani sunt quia omnia falsa dicunt, sed quia et falsis plerisque confidunt, et ubi vera inveniuntur dicere, a Christi gratia, qui est ipsa veritas, alieni sunt. »

14. « Cur autem non dicam præcepta illa veterum sacramentorum nec bona esse, quia non eis homines justificantur ; umbræ enim sunt prænuntiantes gratiam, qua justificantur : nec tamen mala, quia divinitus præcepta sunt, temporibus personisque congruentia ; cumque me adjuvet etiam prophetica sententia, qua dicit Deus se illi populo dedisse « præcepta non bona. » *Ezech.* xx, 25. Forte enim propterea non dixit mala; sed tantum non bona, id est, non talia ut illis homines boni fiant, aut sine illis boni non fiant. Vellem me doceret benigna sinceritas tua, utrum simulate quisquam sanctus orientalis cum Romam venerit jejunet sabbato, excepto illo die Paschalis vigiliæ. Quod si malum esse dixerimus, non solum Romanam Ecclesiam, sed etiam multa ei vicina, et aliquanto remotiora damnabimus, ubi mos idem tenetur et manet. Si autem non jejunare sabbato malum putaverimus, tot Ecclesias Orientis, et multo majorem orbis Christiani partem, qua temeritate crimina-

nous pas coupables en faisant le procès à tant d'Eglises d'Orient, à la majeure partie sans comparaison du monde chrétien? N'aimez-vous pas mieux que nous admettions des choses moyennes qui peuvent être acceptées sans inconvénient, quand on les observe sans feinte et dans une société qui les autorise à nos yeux? Du reste, nous ne voyons rien dans les Livres canoniques d'où l'on puisse conclure que c'est un précepte pour les chrétiens. Moins encore oserais-je déclarer mauvais ce que je ne puis nier, en vertu de ma foi chrétienne, avoir été prescrit par Dieu; cette foi m'apprend que je ne suis pas justifié par de telles choses, et que je le suis uniquement par la divine grâce, par Jésus-Christ notre Seigneur.

15. Voici donc ma pensée : la circoncision et les autres observances légales qui rentrent dans l'Ancien Testament, furent données au peuple qui nous a précédés, comme une figure de ce que le Christ devait réaliser dans la suite; la réalisation étant venue, les chrétiens n'ont plus qu'à lire ces choses pour l'intelligence des prophéties antérieures, mais nullement comme des devoirs à remplir, et comme s'il fallait encore attendre cette révélation de la foi dont elles étaient les signes précurseurs. Bien qu'il ne faille pas cependant les imposer aux Gentils, il n'était pas non plus nécessaire de les interdire aux Juifs comme des usages pervers et condamnables. C'est par degrés, à mesure que se développerait la saine prédication de la grâce, unique moyen de justification pour les fidèles, qui ne croiraient plus alors trouver le salut dans ces ombres figuratives, à l'approche ou plutôt en présence des réalités évangéliques, les Juifs étant désormais appelés par le Christ lui-même ou par les apôtres et leurs successeurs, que devait disparaître toute l'efficacité des symboles, qui suffisaient pour la gloire des Juifs, mais qui désormais n'avaient plus de raison d'être. Il ne fallait pas sans doute les envelopper dans la même réprobation que les pratiques de l'idolâtrie; mais il ne fallait pas les tenir pour nécessaires, ni penser que de là venait le salut et qu'il ne venait que de là. C'est précisément ce qu'ont pensé les hérétiques : voulant être juifs et chrétiens tout ensemble, ils ne sont plus ni juifs ni chrétiens. Vous avez daigné m'avertir de la manière la plus bienveillante d'avoir à me prémunir contre une telle erreur, dans laquelle néanmoins je ne suis jamais tombé. C'est la faute que la crainte fit commettre à Pierre, non certes par conviction, mais par une sorte de feinte, si bien que Paul a pu dire de lui avec raison qu'il ne marchait pas visiblement dans la voie droite de l'Evangile, et lui reprocher à bon droit de contraindre les nations à judaïser. Or ce reproche ne retombait pas sur Paul; car il se conformait sincèrement à de telles observances, quand il le jugeait utile, et pour montrer qu'elles n'étaient pas un mal par elles-mêmes; il ne cessait pas

bimur? Placetne tibi ut medium quiddam esse dicamus, quod tamen acceptabile sit ei qui hoc non simulate, sed congruenti societate atque observantia fecerit? Et tamen nihil inde legimus in Canonicis libris præceptum esse Christianis; quanto magis illud malum dicere non audeo quod Deum præcepisse ipsa Christiana fide negare non possum : qua (al. *quia*) didici non eo me justificari, sed gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum? »

15. « Dico ergo circumcisionem præputii, et cetera hujusmodi, priori populo per Testamentum quod vetus dicitur, divinitus data ad significationem futurorum quæ per Christum oportebat impleri : quibus advenientibus remansisse illa Christianis legenda tantum ad intelligentiam præmissæ Prophetiæ, non autem necessaria facienda, quasi adhuc expectandum esset ut veniret fidei revelatio, quæ his significabatur esse ventura. Sed, quamvis gentibus imponenda non essent, non tamen sic debuisse auferri a consuetudine Judæorum tanquam detestanda atque damnanda. Sensim proinde atque paulatim fervente sana prædicatione gratiæ Christi, qua sola nossent credentes se justificari, salvosque fieri non illis umbris rerum antea futurarum, tunc jam venientium, tunc præsentium, ut in illorum Judæorum vocatione, quos præsentia carnis Domini et Apostolica tempora sic invenerant, omnis illa actio consumeretur umbrarum, hoc eis suffecisse ad commendationem, ut non tamquam detestanda et similis idololatriæ vitaretur, ultra vero non haberet progressum; ne putaretur necessaria, tamquam vel ab illa salus esset, vel sine illa esse non posset. Quod putaverunt hæretici, qui dum volunt et Judæi esse et Christiani, nec Judæi nec Christiani esse potuerunt. Quorum sententiam mihi cavendam, quamvis in ea nunquam fuerim, tamen benevolentissime admonere dignatus es : in cujus sententiæ non consensionem, sed simulationem Petrus timore inciderat, ut de illo Paulus verissime scriberet quod cum eum vidisset non recte ingredientem ad veritatem Evangelii, eique verissime diceret quod gentes judaizare cogebat.

d'ailleurs de prêcher que, la grâce de la foi nous étant manifestée, les fidèles n'avaient pas à chercher le salut dans ces anciennes pratiques, tant il était éloigné de les imposer comme une chose nécessaire. Ainsi donc, ma conviction est que l'apôtre Paul s'y conforma d'une manière sincère; mais pour cela je ne les impose ni ne les tolère chez aucun juif converti : vous ne les imposez ni ne les tolérez davantage, quoique votre pensée soit que Paul les observât seulement en apparence.

16. Voulez-vous me permettre de vous faire remarquer, en urgeant la question jusqu'à ses dernières conséquences, que votre sentiment irait à déclarer qu'après la prédication de l'Evangile les Juifs convertis font bien d'offrir les sacrifices, à l'exemple de Paul, de circoncire leurs enfants, comme Paul circoncit Timothée, d'observer le sabbat, de rester fidèles à tous leurs usages, pourvu que ce soit d'une manière apparente et simulée? Si nous admettons de telles, choses ce n'est plus dans l'hérésie d'Ebion, ni dans celle qu'on appelle des Nazaréens, ni dans aucune ancienne hérésie, que nous tombons; c'est dans je ne sais quelle hérésie nouvelle, d'autant plus pernicieuse qu'elle ne procède pas d'une erreur, et qu'elle gît dans une tromperie volontaire et délibérée. Pour vous laver d'une telle opinion, vous répondrez peut-être que les apôtres faisaient bien de recourir à cette feinte pour ne pas scandaliser les faibles parmi les Juifs convertis, qui ne comprenaient pas encore qu'il fallût renoncer aux observances légales; mais que désormais, la doctrine de la grâce chrétienne étant affermie chez tant de nations, et toutes les Eglises du Christ sachant d'une manière indubitable que la lecture de la loi et des prophètes a pour but de nous éclairer, et non de nous imposer cette charge, quiconque voudrait feindre de la porter semblerait être en démence. Pourquoi ne me serait-il pas alors permis de dire que l'apôtre Paul et les autres chrétiens irréprochables de cette époque, en pratiquant dans certaines circonstances les anciennes cérémonies, se proposaient sincèrement de les recommander, de peur qu'on ne pût croire que ce culte prophétique et figuratif observé par la piété des aïeux, devait être un objet d'horreur pour leurs descendants comme un tissu de pratiques diaboliques? La lumière de la foi, d'abord annoncée par de telles observances, s'étant levée sur le monde après la mort et la résurrection du Seigneur, elles avaient comme perdu leur vitalité et leur raison d'être. Il fallait les traiter comme les corps des défunts, leur faire en quelque sorte les honneurs de la sépulture, au milieu du concours des proches et des amis, non d'une manière feinte, mais avec une vraie religion; il ne fallait pas se hâter de les abandonner, les jeter aux insultes des ennemis comme à la voracité des chiens. A l'heure

Quod Paulus utique non cogebat, ob hoc illa vetera veraciter, ubi opus esset, observans, ut damnanda non esse monstraret; prædicans tamen instanter non eis, sed revelata gratia fidei, fideles salvos fieri, ne ad ea quemquam velut necessaria suscipienda compelleret. Sic autem credo Apostolum Paulum veraciter cuncta illa gessisse, nec tamen nunc quemquam factum ex Judæo Christianum, vel cogo, vel sino talia veraciter celebrare; sicut nec tu, cui videtur Paulus ea simulasse, cogis istum vel sinis talia simulare

16. « An vis ut etiam ego dicam hanc esse summam quæstionis, imo sententiæ tuæ, ut post Evangelium Christi, bene faciant credentes Judæi, si sacrificia offerant, quæ obtulit Paulus, si filios circumcidant, si sabbatum observent, ut Paulus in Timotheo, et omnes observavere Judæi, dummodo hæc simulate ac fallaciter agent? Hoc si ita est non jam in hæresim Ebionis, vel eorum quos vulgo Nazaræos nuncupant, vel quamlibet aliam veterem; sed nescio in quam novam delabimur, quæ sit eo perniciosior, quo non errore, sed proposito est ac voluntate fallaci. Quod si respondeas, ut te ab hac purges sequentia, tunc Apostolos ista laudabiliter simulasse, ne scandalizarentur infirmi, qui ex Judæis multi crediderant, et ea respuenda nondum intelligebant; nunc vero confirmata per tot gentes doctrina gratiæ Christianæ, confirmata etiam per omnes Christi Ecclesias lectione Legis et Prophetarum, quomodo hæc intelligenda, non observanda recitentur, quisquis ea simulando agere voluerit, videatur insanire: cur mihi non licet dicere Apostolum Paulum, et alios rectæ fidei Christianos, tunc illa vetera sacramenta paululum observando veraciter commendare debuisse, ne putarentur illæ Propheticæ significationis observationes a piissimis patribus custoditæ tamquam sacrilegia diabolica a posteris detestandæ? Jam enim cum venisset fides, quæ prius illis observationibus prænuntiata, post mortem et resurrectionem Domini revelata est, amiserant tanquam vitam officii sui. Verumtamen sicut defuncta corpora, necessariorum officiis, deducenda erant quodammodo ad sepulturam, nec simulate, sed religiose; non autem deserenda continuo, vel inimicorum obtrectationibus tanquam canum morsibus projicienda.

présente, tout chrétien, serait-il d'origine juive, qui voudrait les remettre en vigueur, semblerait déterrer des cendres éteintes : il ne rendrait plus les suprêmes honneurs, il ne porterait pas un corps à sa dernière demeure; il serait plutôt un profanateur de tombeaux.

17. Il ne m'en coûte pas d'avouer que dans ma lettre, en disant que Paul avait encore accepté d'accomplir les cérémonies judaïques alors qu'il était déjà apôtre du Christ, pour montrer qu'elles n'étaient pas pernicieuses à ceux qu désiraient les observer dans l'esprit où leurs pères les leur avaient transmises en vertu de la loi, je n'ai pas assez mis ce point en lumière, que cela regardait uniquement le temps où la grâce émanant de la foi venait d'être révélée; car c'est alors seulement que les observances légales n'étaient pas pernicieuses. Plus tard elles devaient être laissées là par tous les chrétiens; mais, si cet abandon avait eu lieu tout à coup, on n'aurait pas discerné les institutions que Dieu avait imposées à son peuple par le ministère de Moïse, de celles que l'esprit impur des démons avait établies dans les temples. C'est donc moi qui suis en défaut pour avoir négligé de préciser ainsi, plutôt que vous pour me l'avoir reproché. Du reste, longtemps avant d'avoir reçu votre lettre, écrivant contre le manichéen Faustus, je n'avais pas fait cette omission en expliquant brièvement ce même passage; et vous pourrez vous en convaincre si vous daignez me lire; nos amis eux-mêmes, par lesquels j'ai maintenant envoyé ces écrits, vous attesteront qu'ils datent réellement d'une époque antérieure. Croyez à la sincérité de mes sentiments, c'est devant Dieu que je vous parle, je m'appuie sur les droits de la charité ; non, je n'ai jamais eu la pensée que les Juifs devenus chrétiens fussent dans l'obligation, n'importe par quel souvenir ou dans quel but, d'observer aujourd'hui les cérémonies anciennes, ou que même cela leur fût permis. Voilà comment j'ai toujours compris la conduite de Paul, du moment où j'ai pu lire ses lettres. De votre côté, vous jugez de même qu'on ne saurait aujourd'hui feindre de les observer, malgré l'exemple que les apôtres en auraient donné, selon votre opinion.

18. Ainsi donc, ce que vous déclarez à l'encontre de l'opinion commune, ce que vous proclamez à haute voix, malgré les réclamations du monde entier, comme parle votre lettre, à savoir que les cérémonies des Juifs sont pernicieuses et même mortelles aux chrétiens; que quiconque les observe, juif ou gentil d'origine, a roulé dans le gouffre du diable, je le déclare pleinement avec vous; et j'ajoute : Quiconque les observe, qu'il vienne du judaïsme ou de la gentilité, non-seulement avec conviction, mais encore d'une manière feinte, a roulé déjà dans le gouffre du diable. Que demandez-vous de plus? De même

Proinde nunc quisquis Christianorum, quamvis sit ex Judæis, similiter ea celebrare voluerit, tamque sopitos cineres eruens, non erit pius deductor, vel bajulus corporis, sed impius sepulturæ violator. »

17. « Fateor sane in eo quod epistola continet mea, quod ideo sacramenta Judæorum Paulus celebranda susceperat, cum jam Christi esset Apostolus, ut doceret non esse perniciosa his qui ea vellent, sicut a parentibus per Legem acceperant custodire, minus me posuisse, « illo duntaxat tempore quo primum fidei gratia revelata est ; » tunc enim hoc non erat perniciosum. Progressu vero temporis illæ observationes ab omnibus Christianis desererentur; ne si tunc fieret, non discerneretur quod Deus populo suo per Moysen præcepit, ab eo quod in templis dæmoniorum spiritus immundus instituit. Proinde potius culpanda est negligentia mea, quia hoc non addidi, quam objurgatio tua. Verumtamen longe antequam litteras tuas accepissem, scribens contra Faustum Manichæum, quomodo eumdem locum, quamvis breviter explicaverim, et hoc illic non prætermiserim; et legere poterit, si non dedignetur benignitas tua, et a carissimis nostris, per quos nunc hæc scripta misi, quomodo volueris, tibi fides fiet, illud me ante dictasse; mihique de animo meo crede, quod coram Deo loquens, jure caritatis exposco, nunquam mihi visum fuisse, etiam nunc Christianos ex Judæis factos sacramenta illa vetera quolibet affectu, quolibet animo celebrare debere, aut eis ullo modo licere; cum illud de Paulo semper ita senserim, ex quo illius mihi litteræ innotuerunt: sicut nec tibi videtur hoc tempore cuiquam esse simulanda ista, cum hoc fecisse Apostolos credas. »

18. « Proinde, sicut tu e contrario loqueris et licet reclamante, sicut scribis, mundo, libera voce pronuntias cæremonias Judæorum et perniciosas esse, et mortiferas Christianis; et quicumque eas observaverit, sive ex Judæis, sive ex gentibus, eum in barathrum diaboli devolutum; ita ego hanc vocem tuam omnino confirmo, et addo : Quicumque eas observaverit, sive ex Judæis, sive ex gentibus, non solum veraciter, verum etiam simulate, eum in barathrum diaboli devolutum. Quid quæris amplius? Sed sicut tu simu-

que vous distinguez avec raison l'époque présente du temps où les apôtres avaient feint d'observer la loi; de même j'isole dans ma pensée la conduite tenue par l'apôtre Paul touchant les observances légales, mais en supposant toujours sa conviction et sa sincérité; elles étaient alors permises, elles doivent être repoussées maintenant. Nous avons lu sans doute : « La loi et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean-Baptiste; » *Luc.* XVI, 16; et puis : « Les Juifs cherchaient à faire mourir le Christ, parce que, non content de détruire le sabbat, il disait que Dieu était son père, se faisant égal à Dieu; » *Joan.* V, 18; puis encore : « Nous avons reçu une grâce pour une autre grâce; car la loi a été donnée par Moïse, tandis que la grâce et la vérité sont l'œuvre de Jésus-Christ; » *Joann.* I, 16, 17; nous savons enfin que « Dieu avait promis par son prophète de donner à la maison de Juda un testament nouveau, qui ne serait pas comme celui qu'il avait disposé pour leurs pères; » *Jerem.* XXXI; et cependant je ne pense pas que le Seigneur lui-même ait reçu la circoncision par une sorte de feinte. En supposant qu'il ne l'ait pas interdite alors à cause de son âge, je ne puis pas croire non plus qu'il y ait une feinte quelconque dans la parole qu'il adressa au lépreux, non précisément en vertu de la loi, mais en son propre nom : « Va, offre pour toi le sacrifice que Moïse leur a prescrit en témoignage. » *Marc.* I, 4. Il ne feignait pas quand il montait à Jérusalem pour un jour de fête; et certes il n'agissait pas ainsi pour paraître observer la loi devant les hommes, puisqu'il se rendait là, non ouvertement, mais en cachette. *Joan.* VII.

19. Le même apôtre a dit néanmoins : « Voilà que moi Paul je vous le dis, si vous recevez la circoncision, le Christ ne vous servira de rien. » *Galat.* V, 2. Aurait-il donc voulu tromper Timothée et faire que le Christ lui fût inutile? ou bien cet effet était-il empêché parce que ce n'était là qu'un vain simulacre? Lui-même n'a pas fait cette distinction; il n'a pas dit : Que vous soyez circoncis par conviction ou d'une manière simulée; il a dit simplement : « Si vous recevez la circoncision, le Christ ne vous servira de rien. » De même que vous glissez ici votre opinion, et prétendez que cela doit s'entendre d'une circoncision feinte; de même ai-je le droit de vous demander qu'il nous soit permis d'interpréter cette parole comme étant dirigée contre ceux qui recouraient à la circoncision dans la pensée qu'ils ne pouvaient pas autrement avoir le salut en Jésus-Christ. Telle est la conviction intime, la secrète volonté qui faisait de la circoncision un obstacle à l'efficacité de la grâce du Rédempteur. L'Apôtre le dit ouvertement dans un autre passage : « Si la justification est opérée

lationem Apostolorum ab hujus temporis ratione secernis, ita ego Pauli Apostoli veracem tunc in his omnibus conversationem ab hujus temporis, quamvis minime simulata cæremoniarum Judaicarum observatione, secerno; quoniam tunc fuit approbanda, nunc detestanda. Ita quamvis legerimus : « Lex et Prophetæ usque ad Joannem Baptistam ; » *Luc.* XVI, 16 ; et quia « propterea quærebant Judæi Christum interficere, quia non solum solvebat sabbatum, sed et Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo ; » *Joan.* V, 18 ; *Joan.* I, 16 ; et quia « gratiam pro gratia accepiemus ; » et « quoniam Lex per Moysen data est, gratia autem et veritas per Jesum Christum facta est ; » (*Ibid.* 17) ; et per Jeremiam promissum est daturum Deum Testamentum novum domui Juda, non secundum Testamentum quod disposuit patribus eorum ; *Jerem.* XXXI; non tamen arbitror ipsum Dominum fallaciter a parentibus circumcisum. Aut, si hoc propter ætatem minime prohibebat, nec illud arbitror eum dixisse fallaciter leproso, quem certe non illa per Moysen præcepta observatio, sed ipse mandaverat : « Vade et offer pro te sacrificium quod præcepit Moyses in testimonium illis. » *Marc.* I, 44. Nec fallaciter ascendit ad diem festum usque adeo non causa ostentationis coram hominibus, ut non evidenter ascenderit, sed latenter. » *Joan.* VII.

19. « At enim dixit idem Apostolus : « Ecce ego Paulus dico vobis quia si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit. » *Galat.* V, 2. Decepit ergo Timotheum, et fecit ei nihil prodesse Christum? An quia hoc fallaciter factum est, ideo non obfuit? At ipse hoc non posuit; nec ait si circumcidamini veraciter, sicut nec fallaciter, sed sine ulla exceptione dixit : Si circumdamini, Christus vobis nihil proderit. Sicut ergo tu vis hic locum dare sententiæ tuæ, ut velis subintelligi nisi fallaciter, ita non impudenter flagito, ut etiam nos illic intelligere sinas eis dictum : « Si circumcidamini, » qui propterea volebant circumcidi, quod aliter se putabant in Christo salvos esse non posse. Hoc ergo animo, hac voluntate, ista intentione quisquis tunc circumcidebatur, Christus ei nihil omnino proderat; sicut alibi aperte dicit : « Nam, si per Legem justitia, ergo Christus gratis mortuus est. » *Galat.* II, 21. Hoc ergo declarat, quod et ipse commemorasti : « Evacuati estis a Christo qui in Lege justificamini, a

par la loi, c'est en vain que le Christ est mort. » *Galat.* II, 21. Cette affirmation reparaît dans le texte que vous avez rappelé vous-même : « Vous êtes exclus du Christ, vous qui cherchez la justification dans la loi, vous êtes déchus de la grâce. » *Galat.* v, 4. Voilà donc quels sont les hommes dont il condamne la pensée, et non point ceux qui restaient fidèles à ces observances légales pour en honorer l'auteur, comprenant bien qu'elles n'avaient qu'une valeur prophétique et une durée limitée. De là ce que Paul ajoute : « Si vous êtes guidés par l'esprit, vous ne portez plus le joug de la loi. » *Ibid.* 18. J'en conclus comme vous que celui-là n'a pas l'Esprit-Saint, qui demeure soumis à la loi, non par une sorte de concession, comme vous croyez que l'ont voulu nos pères, mais réellement et sincèrement, comme je le pense.

20. C'est une grande question, à mon avis, de savoir quelle est cette manière de vivre sous la loi condamnée par l'Apôtre. Je ne crois pas qu'il tienne ce langage à cause de la circoncision, ou des sacrifices offerts par nos pères et qui ne le sont plus maintenant par les chrétiens, ou des autres choses semblables; il voulait rappeler ce précepte qui se trouve aussi dans la loi : « Vous n'obéirez pas à la concupiscence. » *Exod.* xx, 17. Celui-là doit assurément être observé par les chrétiens, et l'Evangile l'entoure d'une plus vive lumière. Paul déclare que la loi est sainte, que les préceptes sont saints, et justes et bons. *Rom.* VII, 12. Il poursuit en ces termes : « Or une chose bonne est-elle devenue pour moi la mort? Non certes; mais le péché, qui s'est manifesté comme tel par opposition avec le bien, a produit la mort pour moi; de telle sorte que le pécheur ou le péché dépasse toute limite à l'occasion du précepte. » *Ibid.* 13. Ce qu'il dit ici, que le péché dépasse toute limite à l'occasion du précepte, il le dit encore ailleurs : « La loi s'est introduite pour que le péché se multipliât; mais où abondait le péché, a surabondé la grâce. » *Rom.* v, 20. Ailleurs encore, après avoir exposé l'économie de la grâce et prouvé qu'elle justifie, il ajoute sous forme de question : « Que fait donc la loi? » Et voici quelle est immédiatement sa réponse : « La grâce de la prévarication est établie jusqu'à ce que vienne le rejeton sur qui repose la promesse. » *Galat.* III, 19. Il condamne donc ceux qui vivent sous la loi de manière à ce que la loi les rende coupables; car ils n'accomplissent pas la loi, ne comprenant pas le bienfait de la grâce, et présumant par un intolérable orgueil qu'ils peuvent de leurs propres forces remplir les divins préceptes. « La plénitude la loi, c'est la charité. » *Rom.* XIII, 10. « Or la charité divine est répandue dans nos cœurs, non par nous-mêmes, mais par l'Esprit-Saint, qui nous a été donné. » *Rom.* v, 5. Pour développer ce point autant qu'il serait nécessaire, il faudrait un plus long dis-

gratia excidistis. » *Galat.* v. 4. Illos itaque arguit qui se justificari in Lege credebant; non qui legetima illa in ejus honorem a quo mandata sunt observabant, intelligentes, et qua prænuntiandæ veritatis ratione mandata sint, et quousque debeant perdurare. Unde est illud quod ait : « Si spiritu ducimini, non adhuc estis sub Lege. » *Ibid.* 18 . Unde, velut colligis, apparet, qui sub Lege est, non dispensative, ut nostros putas voluisse majores; sed vere, ut ego intelligo, eum Spiritum Sanctum non habere. »

20. « Magna mihi videtur quæstio, quid sit esse sub Lege sic quemadmodum Apostolus culpat. Neque enim propter circumcisionem hoc eum arbitror dicere, aut illa sacrificia, quæ tunc facta a patribus, nunc a Christianis non fiunt, et cætera hujusmodi, sed hoc ipsum etiam quod Lex jubet : « Non concupisces, » *Exod.* xx, 17, quod fatemur certe Christianos debere observare, atque evangelica maxime illustratione prædicari. Legem dicit esse sanctam, et mandatum sanctum et justum et bonum. *Rom.* VII, 12. Deinde subjungit : « Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit; sed peccatum, ut appareat peccatum per bonum, mihi operatum est mortem, ut fiat supra modum peccator, aut peccatum, per mandatum. » *Ibid.* 13. Quod autem hic dicit, peccatum per mandatum fieri supra modum, hoc alibi ait : « Lex subintravit, ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit et gratia » *Rom.* v, 20. Et alibi, cum superius de dispensatione gratiæ loqueretur, quod ipsa justificet, velut interrogans ait: « Quid ergo Lex ?» Atque huic interrogationi continuo respondit : « Prævaricationis gratia posita est, donec veniet semen cui promissum est. *Galat.* » III, 19. Hos ergo damnabiliter dicit esse sub Lege, quos reos facit Lex, non implentes Legem, dum non intelligendo gratiæ beneficium, ad facienda Dei præcepta, quasi de suis viribus superba elatione præsumunt. « Plenitudo enim Legis caritas. » *Rom.* XIII, 10. « Caritas vero Dei diffusa est in corporibus nostris, non per nosipsos, « sed per Spiritum Sanctum qui datus est nobis. » *Rom.* v, 5. Sed huic rei quantum satis est explicandæ, prolixior fortasse et sui proprii voluminis sermo debetur. Si ergo illud quod Lex ait :

cours, et même un volume à part. Si donc cette parole de la loi : « Vous n'obéirez pas à la concupiscence, » du moment où la grâce de Dieu ne vient pas en aide à la faiblesse humaine, devient un chef d'accusation, condamne le coupable plutôt qu'elle ne l'affranchit, combien plus les préceptes figuratifs et prophétiques, la circoncision et les autres, qui devaient nécessairement être abolis quand la lumière de la grâce brillerait de toutes parts, étaient-ils incapables de justifier personne? Il ne fallait pas cependant les rejeter comme les pratiques sacriléges de l'idolâtrie, alors même que s'était déjà levée cette lumière de la grâce annoncée par de telles ombres; on pouvait les tolérer quelque temps, surtout aux enfants convertis de ce peuple à qui elles avaient été données. Mais, après qu'on les avait ensevelies avec honneur, tous les chrétiens devaient y renoncer d'une manière définitive.

21. Quant à ce que vous dites pour écarter la feinte préméditée, comme l'eussent appelée nos pères, je vous demande de vouloir bien me l'expliquer. Ou bien c'est là ce que je nomme un mensonge officieux, et dès lors vous y voyez un office réel, ce qui vous conduit à justifier le mensonge; ou bien je ne comprends pas ce que cela pourrait être, à moins que vous ne supposiez qu'en vertu de l'intention le mensonge n'est plus le mensonge. Si le bon sens est trop révolté d'une telle supposition, pourquoi n'affirmez-vous pas ouvertement que le mensonge officieux peut se défendre? Peut-être est-ce le nom qui vous émeut, par la raison qu'il n'est pas usité chez les auteurs ecclésiastiques. Notre Ambroise cependant ne l'a pas redouté, puisqu'il a donné le titre d'Offices à des livres remplis d'excellents préceptes. Est-ce que quiconque commet un mensonge officieux est blâmable, tandis que celui qui ment par une habile dispensation mériterait des éloges? Je vous en prie, celui qui pense de la sorte n'a plus qu'à mentir quand il veut; et c'est une grave question de savoir s'il est jamais permis à l'homme de bien, au chrétien surtout, de recourir au mensonge; alors qu'il est dit : « Bornez-vous à répondre, oui, oui, non, non, afin de ne pas tomber sous le jugement. » *Matth.* v, 37. Il est dit aussi, et cette parole s'impose à la foi : « Vous perdrez tous ceux qui prononcent le mensonge. » *Psalm.* v, 7.

22. Mais c'est là, je le répète, une seconde et grande question. Il restera pour celui qui partage ce sentiment à distinguer les circonstances où le mensonge est permis; seulement il devra toujours croire aux auteurs des saintes Ecritures, et plus particulièrement des livres canoniques ; il devra s'interdire absolument d'y voir un mensonge. Sans cela, les dipensateurs du Christ, dont il est écrit : « Parmi les dispensateurs, on cherche avant tout qu'un homme soit trouvé fidèle, « I *Corinth.* IV, 2, sembleraient avoir ac-

« Non concupisces, » si humana infirmitas gratia Dei adjuta non fuerit, sub se reum tenet, et prævaricatorem potius damnat quam liberat peccatorem, quanto magis illa quæ significationis causa præcepta sunt, circumcisio et cætera, quæ revelatione gratiæ latius innotescente necesse fuerat aboleri, justificare neminem poterant? Non tamen ideo fuerant tanquam diabolica gentium sacrilegia fugienda, etiam cum ipsa gratia jam cœperat revelari, quæ umbris talibus fuerat prænuntiata; sed permittenda paululum eis, maxime qui ex illo populo cui data sunt, venerant. Postea vero tanquam cum honore sepulta sunt, a Christianis omnibus irreparabiliter deserenda. »

21. « Hoc autem, quod dicis (non dispensative, ut nostri voluere majores), quid sibi vult, oro te ? Aut enim hoc est quod ego appello officiosum mendacium, ut hæc dispensatio sit officium velut honeste mentiendi ; aut quid aliud sit, omnino non video, nisi forte, addito nomine dispensationis, fiat (al. *fit*) ut mendacium non sit mendacium : quod, si absurdum est, cur ergo non aperte dicis officiosum mendacium defendendum, nisi forte nomen te movet; quia non tam usitatum est in Ecclesiasticis libris vocabulum Officii, quod Ambrosius noster non timuit, qui suos quosdam libros utilium præceptionum plenos, de Officiis voluit appellare. An si officiose mentiatur quisque culpandus est ; si dispensative, approbandus? Rogo te, mentiatur ubi elegerit qui hoc putat; quia et in hoc magna quæstio est, sit ne aliquando mentiri viri boni, imo viri Christiani, qualibus dictum est : « Sit in ore vestro, est, est, non, non, ut non sub judicio decidatis? » *Matth.* v. 37. Et qui cum fide audiunt : « Perdes omnes qui loquuntur mendacium. » *Psal.* v, 7.

22. « Sed hæc, ut dixi, et alia et magna quæstio est ; eligat quod voluerit, qui hoc existimat, ubi mentiatur, dum tamen a scribentibus auctoribus sanctarum Scripturarum, et maxime Cænonicarum, inconcusse credatur et defendatur omnino abesse mendacium ; ne dispensatores Christi, de quibus dictum est : « Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur,» I *Cor.* IV, 2, tanquam magnum aliquid sibi fideliter didicisse videantur, pro veritatis dispensatione mentiri ;

quis je ne sais quelle science supérieure dans la foi, en mettant le mensonge au service de la vérité, alors cependant que dans notre langue le nom même de la foi vient du fait qui doit toujours suivre la parole. Or, quand le fait et la parole sont complétement d'accord, plus de mensonge possible. Il n'est donc pas douteux que l'apôtre Paul, ce dispensateur fidèle, ne nous présente la foi dans ses écrits; car ce n'est pas évidemment du mensonge, c'est de la vérité qu'il était le dispensateur. Par conséquent encore, il exprime la simple vérité quand il écrit qu'il avait vu Pierre ne pas marcher dans la voie droite de l'Evangile, qu'il crut devoir lui résister en face, parce que le chef des apôtres obligeait les Gentils à judaïser. *Galat.* II, 14. Pierre, de son côté, acceptait avec une bienveillante condescendance, avec une pieuse humilité, ce que Paul faisait dans un but utile, avec cette assurance qui naît de la charité. L'un et l'autre transmettaient ainsi la plus belle des leçons, un rare exemple aux siècles à venir : celui-là nous enseignait que les supérieurs, lorsque par hasard ils se sont écartés de la ligne droite, ne doivent pas repousser les avis de leurs subordonnés; et celui-ci, que les inférieurs ne doivent pas craindre de résister dans l'intérêt de la droiture évangélique, mais en sauvegardant toujours la charité fraternelle. Comme mieux vaut cependant subir quelques écarts que s'égarer sans cesse, c'est une chose bien plus digne d'admiration et de louange d'accepter volontiers une telle correction que de l'exercer avec une certaine assurance. Reste donc au fond que nous devons louer l'équitable liberté de Paul et la sainte humilité de Pierre; et c'est ici surtout, d'après mon faible jugement, ce qu'il fallait défendre contre les calomnies de Porphyre, plutôt que de lui fournir de plus en plus l'occasion d'attaquer à faux et de déchirer les chrétiens, en les accusant ou de mentir dans leurs lettres ou de trahir les mystères sacrés.

23. Vous me pressez de nommer au moins un auteur ecclésiastique dont je suive en ceci l'opinion alors que vous en nommez plusieurs, un si grand nombre même, sur l'autorité desquels vous appuyez la vôtre; et vous me demandez, quand je relève une erreur, qu'il vous soit permis d'errer avec de tels hommes. J'avoue que je ne les ai pas lus; mais, parmi les six ou sept indiqués, il en est quatre dont vous combattez le sentiment. Pour le Laodicéen, dont vous taisez le nom, il est récemment sorti de l'Eglise, dites-vous; Alexandre est un vieil hérétique; je vois dans vos derniers traités que vous n'épargnez pas Origène et Didyme, bien que, auparavant, vous eussiez merveilleusement loué Origène. Je suppose donc qu'errer avec eux, vous n'y consentez pas vous-même. Il est vrai que cette manière de parler ressemble beaucoup à

cum ipsa fides in latino sermone ab eo dicatur appellata quia fit quod dicitur. Ubi autem fit quod dicitur, mentiendi utique non est locus. Fidelis igitur dispensator Apostolus procul dubio nobis exhibet in scribendo fidem; quia veritatis dispensator erat, non falsitatis. Ac per hoc verum scripsit, vidisse se Petrum non recte ingredientem ad veritatem Evangelii, eique in faciem restitisse, quod gentes cogeret judaizare. *Galat.* II, 14. Ipse vero Petrus, quod a Paulo fiebat utiliter libertate caritatis, sancta ac benigna pietate humilitatis accepit : atque ita rarius et sanctius exemplum posteris præbuit, quo non dedignarentur sicubi forte recti tramitem reliquissent etiam a posterioribus corrigi; quam Paulus, quo confidenter auderent, etiam minores majoribus pro defendenda Evangelica veritate, salva fraterna caritate, resistere. Nam cum satius sit a tenendo itinere in nullo quam in aliquo declinare ; MULTO EST tamen mirabilius et laudabilius, libenter accipere corrigentem, quam audacter corrigere deviantem. Est laus itaque justæ libertatis in Paulo et sanctæ humilitatis in Petro : quæ, quantum mihi pro modulo meo videtur, magis fuerat adversus calumniantem Porphyrium defendenda, quam ut ei daretur obtrectandi major occasio, qua multo mordacius criminaretur Christianos fallaciter vel suas litteras scribere, vel Dei sui sacramenta tractare. »

23. « Flagitas a me ut aliquem saltem unum ostendam, cujus in hac re sententiam sim secutus, cum tu tam plures nominatim commemoraveris qui te in eo quod astruis præcesserunt, patens ut in eo quod te reprehendo errantem, patiar te errare cum talibus ; quorum ego fateor neminem legi ; sed cum ferme sex, vel septem, horum quatuor auctoritatem tu quoque infringis. Nam Laodicenum, cujus nomen taces, de Ecclesia dicis nuper egressum ; Alexandrum autem veterem hæreticum ; Origenem vero ac Dydinum reprehensos abs te lego in recentioribus quæstionibus, quamvis Origenem mirabiliter ante laudaveris. Cum his ergo errare puto, quia nec te ipse patieris ; quamvis hoc perinde dicatur ac si in hac sententia non erraverint. Nam quis est qui se velit cum quolibet errare ? Tres igitur restant, Eusebius Emise-

dire qu'ils n'ont pas erré. Quel est l'homme, en effet, qui veuille errer avec qui que ce soit? Il en reste donc trois, Eusèbe d'Emisène, Théodore d'Héraclée, et celui que vous mentionnez ensuite, Jean, le pontife qui naguère gouvernait l'Eglise de Constantinople.

24. Si maintenant vous cherchez ou rappelez ce qu'a pensé là-dessus notre Ambroise, puis aussi notre Cyprien, vous verrez peut-être que nous ne manquions pas d'autorités à suivre dans le sentiment que nous soutenons; mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est aux livres canoniques que je rends cet humble et libre hommage, d'y conformer mon jugement de manière à croire que les écrivains sacrés n'ont pu ni tomber dans une erreur quelconque ni vouloir nous y faire tomber. Si je tenais à vous opposer trois autorités ecclésiastiques, comme vous m'en opposez trois, je pense que cela ne me serait pas difficile si j'avais beaucoup lu. Mais, à leur place, ou mieux au-dessus d'eux tous, j'ai pour moi l'Apôtre. C'est à lui que j'ai recours, à lui que j'en appelle de toutes les opinions qui se produisent sur ce point; je l'interroge lui-même sur le fond de sa pensée quand il écrit aux Galates qu'il a vu Pierre ne pas marcher droit dans la vérité de l'Evangile, et qu'il n'a pas craint de lui résister en face pour l'empêcher d'entraîner par cette feinte les nations à judaïser; je lui demande s'il a dit en cela la simple vérité, ou bien s'il a fait un mensonge dans je ne sais quelle intention détournée; et je l'entends me répondre par anticipation, d'une voix qui frappe de respect, au commencement même de ce passage : « Quant à ce que je vous écris, j'affirme en présence de Dieu que je ne mens pas. » *Galat.* I, 20.

25. Que les hommes d'une opinion contraire veuillent bien me le pardonner, je crois plutôt au serment consigné par ce grand apôtre dans une de ses lettres qu'aux savantes dissertations des plus habiles interprètes sur le texte d'autrui. Je ne crains pas qu'on dise ma manière de défendre Paul en déclarant que j'aime mieux lui reprocher une erreur véritable qu'une complaisance simulée pour l'erreur des Juifs. Il ne simulait pas l'erreur celui qui, avec une liberté vraiment apostolique, selon les convenances du temps, et par son propre exemple quand il le fallait, n'hésitait pas à proclamer que ces anciennes institutions étaient l'œuvre, non de la malice de Satan voulant s'en servir pour tromper les hommes, mais de la providence de Dieu les destinant à symboliser les choses futures. Il ne partageait nullement l'erreur des Juifs celui qui savait si bien et ne

nus, Theodorus Heracleotes, et quem paulo post commemoras, Joannes, qui dudum in Pontificali gradu Constantinopolitanam rexit Ecclesiam. »

24. « Porro si quæras, vel recolas, quid hinc senserit noster Ambrosius, (*a*) quid noster itidem Cyprianus, invenies fortasse, nec nobis defuisse quos in eo quod asserimus sequeremur, quanquam, sicut paulo ante dixi, TANTUMMODO Scripturis Canonicis hanc ingenuam debeam servitutem, qua eas solas ita sequar ut conscriptores earum nihil in eis omnino errasse, nihil fallaciter posuisse non dubitem. Proinde cum quæro tertium, ut tres etiam ego tribus opponam, possem quidem, ut arbitror, facile reperire, si multa legissem. Verumtamen ipse mihi pro his omnibus, imo supra hos omnes, Apostolus Paulus occurrit : ad ipsum confugio; ad ipsum ab omnibus qui illud sentiunt litterarum tractatoribus provoco, ipsum interrogans interpello et requiro in eo quod scripsit ad Galatas, vidisse se Petrum non recte ingredientem ad veritatem Evangelii, eique in faciem propterea restitisse quod illa simulatione gentes judaizare cogebat, utrum verum scripserit, an forte nescio qua dispensativa falsitate mentitus sit. Et audio eum paulo superius, in ejusdem narrationis exordio, religiosa voce mihi clamantem : « Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo quia non mentior. » *Galat.* I, 20.

25. « Dent veniam quilibet aliud opinantes ; ego magis credo tanto Apostolo in suis litteris juranti, quam cuique doctissimo de alienis disputanti. Nec dici timeo me sic Paulum defendere, quod non simularit errorem Judæorum, sed vere fuerit in errore. Quoniam neque simulabat errorem qui libertate Apostolica, sicut illi tempori congruebat, vetera illa sacramenta, ubi opus erat agendo, commendabat ea, non Satanæ versutia decipiendis hominibus, sed Dei providentia, prænuntiandis rebus futuris prophetice constituta. Nec vere

(*a*) Difficile in his quæ supersunt Ambrosii scriptis quid simile occurrat Augustinianæ sententiæ. Utique in Commentariis in epistolas Pauli, in Appendice secundi tomi invenias : « Interveniente causa negligentiæ, vel erroris, dissidere inter se videntur Apostoli. *Et*, Reprehensibilis utique ab Evangelica veritate, cui hoc factum adversabatur. » Quæ forte ex genuinis Ambrosii monimentis excerpta sunt a neoterico interpolatore. Quoad Cypriani testimonium, est, ut putamus, locus iste quem innuit epist. 71, ad Quiotum fratrem. « Nec Petrus.... cum secum Paulus de circumcisione postmodum disceptaret, vindicavit sibi aliquid insolenter, aut arroganter assumpsit, ut diceret se primatum tenere, et obtemperari a novellis et posteris sibi potius oportere. Nec despexit Paulum, quod Ecclesiæ prius persecutor fuisset ; sed consilium veritatis admisit, et rationi legitimæ, quam Paulus vindicabat, facile consensit. » Hunc certe locum ipse recitat Augustinus ad suam hanc sententiam asserendam, init. lib. II, de Bapt. adversus Donatistas. (*Edit. Mign.*)

cessait de leur reprocher avec une extrême véhémence qu'ils se trompaient en voulant imposer ces pratiques aux Gentils, ou bien en les regardant commme nécessaires pour quelque fidèle que ce soit.

26. Quant au passage où j'ai rappelé que Paul s'était fait comme Juif en faveur des Juifs, comme Gentil en faveur des Gentils, non par un trompeur artifice, mais par une ingénieuse compassion, ainsi que je me suis exprimé, vous ne me semblez pas en avoir assez pesé la signification; peut-être ne me suis-je pas assez expliqué moi-même. En cela je n'ai point prétendu qu'il ait dissimulé par miséricorde. Non, il ne dissimulait pas en se conformant aux usages des Juifs, pas plus qu'il ne dissimulait en se conformant à ceux des Gentils, comme vous le reconnaissez de votre côté, me venant de la sorte en aide; ce que j'avoue non sans un sentiment de reconnaissance. En effet, je vous avais demandé dans ma lettre comment on pouvait penser qu'il fût devenu Juif avec les Juifs en feignant de recevoir leurs mystères, tandis qu'il ne s'est pas fait Gentil avec les Gentils en feignant de pratiquer leurs sacrifices; et vous ne m'avez répondu qu'il s'était fait Gentil avec les Gentils en les acceptant sans la circoncision, en permettant de manger les viandes condamnées par les Juifs. Encore là je vous demande s'il agissait par feinte. Impossible de le supposer : donc il faut raisonner de même en ce qui regarde les observances légales auxquelles il se conformait d'une manière libre et sage, non par une servile nécessité, moins encore sous un masque trompeur, ce qui serait plus condamnable.

27. Il parle pour les chrétiens, pour ceux qui sont initiés à la connaissance de la vérité, comme il le déclare lui-même, pourvu que par hasard il ne trompe pas dans cette autre affirmation, « tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, quand on l'accepte avec actions de grâces. » I *Tim.* IV, 4. Par conséquent, dans la pensée de Paul, qui n'était pas seulement un homme, mais un dispensateur éminemment fidèle, qui non content de connaître la vérité, l'enseignait aux autres, tout aliment créé par Dieu était bon en réalité, et non en apparence. Pourquoi donc, alors qu'il ne feignait de rien recevoir des mystères et des cérémonies de la gentilité, que sa doctrine touchant les viandes et la circoncision traduisait le fond même de sa pensée, était-il cependant devenu Gentil pour les Gentils; tandis qu'il n'aurait pu, sans dissimuler dans la pratique des cérémonies mosaïques, devenir Juif pour les Juifs? Pourquoi montra-t-il une foi sincère quand il s'agissait d'enter l'olivier sauvage, et devait-il se couvrir de je ne sais quel voile menteur par rapport aux rameaux nés de l'arbre

fuerat in errore Judæorum, qui non solum noverat, sed etiam instanter et acriter prædicabat eos errare, qui putabant gentibus imponenda, vel justificationi quorumcumque fidelium necessaria. »

26. « Quod autem dixi eum factum Judæis tanquam Judæum, et tanquam gentilem gentibus, non mentientis astu, sed compatientis affectu quemadmodum dixerim, parum mihi visus es attendisse; imo ego fortasse non satis hoc explanare potuerim. Neque enim hoc ideo dixi, quod misericorditer illa simulaverit; sed quia sic ea non simulavit quæ faciebat similia Judæis; quemadmodum nec illa quæ faciebat similia gentibus, quæ tu quoque commemorasti; atque in eo me, quod non ingrate fateor, adjuvisti. Cum enim abs te quæsissem in epistola mea, quomodo putetur ideo factus Judæis tanquam Judæus, qui fallaciter suscepit sacra Judæorum, cum et gentibus tanquam gentilis factus sit, nec tamen suscepit fallaciter sacrificia gentium: tu respondisti in eo factum gentibus tanquam gentilem, quod præputium receperit; quod indifferenter permiserit vesci cibis quos damnant Judæi. Ubi ego quæro utrum et hoc simulate fecerit? Quod si absurdissimum atque falsissimum est, sic ergo et illa in quibus Judæorum consuetudini congruebat libertate prudenti, non necessitate servili, aut quod est indignius, dispensatione fallaci potius quam fideli. »

27. « Fidelibus enim, et his qui cognoverunt veritatem, sicut ipse testatur, nisi forte et hic fallit, « omnis creatura Dei bona est, et nihil abjiciendum quod cum gratiarum actione accipitur. » I. *Tim.* IX, 4. Ergo et ipsi Paulo non solum viro, verum etiam dispensatori maxime fideli, non solum cognitori, verum etiam doctori veritatis, omnis utique in cibis creatura Dei, non simulate, sed vere bona erat. Cur igitur nihil simulate, suscipiendo sacrorum cæremoniarumque gentilium, sed de cibis et præputio vera sentiendo atque docendo, tamen tanquam gentilis factus est gentibus, et non potuit fieri tanquam Judæus Judæis, nisi fallaciter suscipiendo sacramenta Judæorum? Cur oleastro inserto observavit dispensationis veracem fidem; et naturalibus ramis non extra, sed in arbore constitutis, nescio quod dispensatoriæ velamen simulationis obtendit? Cur, factus tanquam gentilis gentibus, quod sentit docet, quod ait sentit; factus autem tanquam Judæus Judæis, aliud claudit in pectore, aliud promit in verbis, in factis, in scriptis? Sed absit hoc sapere. Utrisque enim debebat caritatem de cor-

lui-même ? Pourquoi, se faisant Gentil pour les Gentils, enseigne-t-il ce qu'il pense, pense-t-il ce qu'il dit, et, se faisant Juif pour les Juifs, a-t-il une chose dans la pensée, une autre sur les lèvres, dans ses actes extérieurs ou dans ses écrits? Nous ne pouvons pas le juger de la sorte; il devait à tous la même charité provenant d'un cœur pur, d'une conscience droite et d'une foi non feinte. Voilà comment il s'est fait tout à tous, afin de les gagner tous, non par un habile artifice, mais par une compassion réellement sentie : il n'a pas feint d'imiter le mal de tous les hommes ; mais il était affecté de tous leurs maux comme s'il les partageait lui-même, et c'est ainsi qu'il s'efforçait de les guérir.

28. Alors donc qu'il ne refusait pas d'observer les cérémonies de l'Ancien Testament, il ne commettait pas un mensonge par un sentiment de compassion ; aucune feinte dans sa conduite : en agissant ainsi, il recommandait ces pratiques comme autant d'obligations qui devaient subsister pour un temps, et il les distinguait du culte sacrilége des Gentils. Non, ce n'était pas de sa part un habile artifice, c'était une vraie compassion, je le répète, quand il se faisait Juif pour les Juifs, voulant les retirer de l'erreur dans laquelle ils étaient, soit parce qu'ils refusaient de croire au Christ, soit parce qu'ils se persuadaient pouvoir être purifiés et sauvés par leurs anciens sacrifices et leurs observances légales : Paul désirait autant les en délivrer que s'il eût été lui-même dans l'erreur, aimant son prochain comme lui-même, faisant pour les autres ce qu'il eût voulu qu'on fît pour lui, s'il s'était trouvé dans la même peine. Après avoir donné cette leçon, le Seigneur ajoutait : « En cela consistent la loi et les prophètes. » *Marc.* XXII, 40.

29. Ce devoir de miséricorde, l'Apôtre le prescrit dans la même épître aux Galates, en disant : « Si quelqu'un est impliqué dans une faute, vous qui vivez de la vie spirituelle, tâchez de l'éclairer en esprit de douceur, vous considérant vous-même et pensant que vous aussi pouvez être tenté. » *Galat.* VI, 1. Voyez si ce n'est pas là dire : Devenez comme lui, dans le but de le gagner. Il ne se proposait donc pas d'imposer un amour simulé, ou de simuler lui-même ce sentiment ; il voulait montrer dans la faute d'autrui ce qu'on devait éprouver soi-même, et l'obligation d'exercer la miséricorde comme on voudrait en être l'objet en pareille circonstance : encore une fois, pas de trompeur artifice, une compassion sincère et vraie. C'est ainsi qu'à l'égard du Juif, du Gentil, d'un homme quelconque tombé dans l'erreur ou le péché, Paul se faisait tout à tous, afin de les gagner tous ; et ce n'était pas de sa part une feinte, simuler ce qu'il n'était pas, c'était une véritable sympathie basée sur la conviction de ce qu'il pouvait être : il n'oubliait pas qu'il était homme.

30. Considérez-vous, je vous en prie, considérez-vous un instant vous-même, vous-même par

de puro et conscientia bona, et fide non ficta. Ac per hoc omnibus omnia factus est, ut omnes lucrifaceret, non mentientis astu, sed compatientis affectu, id est, non omnia mala hominum fallaciter agendo, sed aliorum omnium malis omnibus, tanquam si sua essent, misericordis medicinæ diligentiam procurando. »

28. « Cum itaque illa Testamenti veteris sacramenta, etiam sibi agenda minime recusabat, non misericorditer fallebat ; sed omnino non fallens, atque hoc modo a Domino Deo illa usque ad certi temporis dispensationem jussa esse commendans, a sacrilegis sacris gentium distinguebat. Tunc autem, non mentientis astu, sed compatientis affectu, Judæis tanquam Judæus fiebat, quando eos ab illo errore quo vel in Christum credere nolebant, vel per vetera sacerdotia sua cæremoniarumque observationes se a peccatis posse mundari fierique salvos existimabant ; sic liberare cupiebat tanquam ipse illo errore teneretur, diligens utique proximum tanquam seipsum, et hæc aliis faciens quæ sibi ab aliis fieri vellet, si hoc illi opus esset. Quod cum Dominus monuisset, adjunxit : « Hæc est enim Lex et prophetæ. » *Marc.* XXII, 40.

29. « Hunc compatientis affectum, in eadem Epistola ad Galatas præcipit, dicens : « Si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu lenitatis, intendens teipsum, ne et tu tenteris. » *Galat.* VI, 1. Vide si non dixit : Fiere tanquam ille, ut illum lucrifacias. Non utique ut ipsum dilectum fallaciter ageret, aut se id habere simularet ; sed ut in alterius delicto, quid etiam sibi accidere posset, attenderet, atque ita alteri tanquam sibi ab altero vellet, misericorditer subveniret ; hoc est, non mentientis astu, sed compatientis affectu. Sic Judæo, sic gentili, sic cuilibet homini Paulus in errore vel peccato aliquo constituto, non simulando quod non erat, sed compatiendo, quia esse potuisset, tanquam qui se hominem cogitaret, omnibus omnia factus est, ut omnes lucrifaceret. »

30. « Teipsum, si placet, obsecro, te paulisper intuere : teipsum, inquam, erga meipsum ; et recole vel si

rapport à moi; souvenez-vous des expressions consignées dans la lettre si courte que vous m'avez envoyée par notre frère et maintenant mon collègue Cyprien, ou mieux relisez-la, si vous en avez gardé la copie; et vous verrez avec quel sentiment de charité sincère, avec quelle tendre et délicate effusion, alors que vous me reprochiez un tort envers vous, vous ajoutiez néanmoins ces paroles : « C'est blesser l'amitié, c'est porter atteinte à des relations intimes, que de paraître disputer sur des sujets sans importance, et fournir ainsi matière à contestation, soit à nos partisans soit à nos détracteurs. « Ce langage venant de vous et partant du fond de votre âme, inspiré même par un cœur bienveillant, par le désir de me donner un sage conseil, ne pouvait me trouver insensible. Après cela, vous ajoutiez encore une chose évidente et qu'on eût devinée quand même vous ne l'auriez pas dite : « Je vous écris ainsi, parce que je désire vous aimer d'une manière pure et chrétienne, ne rien garder sur mon cœur qui diffère de ce que j'ai sur les lèvres. » Homme saint et vraiment cher à mon âme, Dieu m'en est témoin, ce que vous avez écrit dans vos lettres, ce dont la sincérité ne m'inspire aucun doute, je crois assurément que l'apôtre Paul l'écrivait aussi dans les siennes, non à un homme en particulier, mais aux Juifs, aux Grecs, à toutes les nations, à ses enfants, qu'il avait enfantés dans l'Evangile, et qu'il enfantait encore chaque jour, puis à tant de générations chrétiennes qui devaient se succéder dans la suite des siècles, et pour qui ces mêmes lettres devaient rester un monument éternel. Non, il ne gardait rien sur le cœur qui différât de ce qu'il avait sur les lèvres.

31. Vous avez certes été, comme moi-même, non un habile trompeur, mais un homme vraiment charitable, quand vous avez cru ne devoir pas me laisser dans cette faute où vous estimiez que j'étais tombé, de même que vous n'eussiez pas voulu qu'on vous y laissât si vous aviez eu le malheur d'y tomber. En vous remerciant donc de votre bienveillance à mon égard, je vous demande de ne point vous irriter contre moi, parce que je vous aurai fait part de l'émotion qu'ont pu me causer certains passages de vos opuscules. Je voudrais bien que tout le monde se conduisît envers moi comme je me suis conduit envers vous, et que, lorsqu'ils trouvent quelque chose de blâmable dans mes écrits, ils n'en fissent pas l'éloge avec dissimulation, ou ne se tinssent pas dans un silence dont ils s'affranchiraient envers les autres : voilà plutôt ce qui porte atteinte à l'amitié, ce qui est capable d'altérer les meilleures relations. J'ignore si l'on peut appeler chrétiennes les amitiés auxquelles on peut appliquer cet adage du monde : « L'obséquiosité fait les amis et la vérité produit la haine, » au lieu de ce mot des Livres saints :

habes conscripta, relege verba tua in illa epistola quam mihi per fratrem nostrum, jam collegam meum Cyprianum, breviorem misisti, quam veraci, quam germano, quam pleno caritatis affectu, cum quædam me in te commisisse expostulasses graviter, subjunxisti : In hoc læditur amicitia, in hoc necessitudinis jura violantur, ne videamur certare pueriliter et fautoribus invicem vel detractoribus nostris tribuere materiam contendendi. Hæc abs te verba, non solum ex animo dicta, sentio, verum etiam benigno animo ad consulendum mihi. Deinde (al. *Denique*) addis, quod etiam si non adderes, appareret, et dicis : Hæc scribo, quia te pure et Christiane diligere cupio, nec quidquam in mea mente retinere quod distet a labiis. O vir sancte mihique (ut Deus videt animam meam) veraci corde dilecte, hoc ipsum quod posuisti in litteris tuis, quo te mihi exposuisse non dubito, hoc ipsum omnino Apostolum Paulum credo exhibuisse in litteris suis, non uni cuilibet homini, sed Judæis, et Græcis, et omnibus gentibus, filiis suis, quos in Evangelio genuerat, et quos pariendo parturiebat, et deinde posterorum tot millibus fidelium Christianorum, propter quos illa memoriæ mandabatur (al. *commendabatur*) epistola, ut nihil in sua mente retineret, quod distaret a labiis. »

31. « Certe factus es etiam tu, tanquam ego, non mentientis astu, sed compatientis affectu, cum cogitares tam me non relinquendum in ea culpa in quam me prolapsum existimasti, quam nec te velles, si eo modo prolapsus esses. Unde agens gratias benevolæ menti erga me tuæ, simul posco ut etiam mihi non succenseas, quod cum in opusculis tuis aliqua me moverent, motum meum intimavi tibi : hoc erga me ab omnibus servari (al. *observari*) volens, quod erga te ipse servari, ut quidquid improbandum putant in scriptis meis, nec laudent subdolo pectore, nec ita reprehendant apud alios ut taceant apud me; hinc potius existimans lædi amicitiam et necessitudinis jura violari. Nescio enim utrum amicitiæ Christianæ putandæ sint, in quibus magis valet vulgare proverbium : « Obsequium amicos, veritas odium parit, » quam Ecclesiasticum : « Fideliora sunt vulnera amici quam voluntaria oscula inimici. »

« Les blessures faites par un ami sont préférables aux baisers empressés d'un ennemi. »

32. Efforçons-nous donc de persuader à nos intimes, à ceux qui témoignent le plus de zèle pour nos travaux, qu'on est parfaitement libre entre amis de se contredire l'un l'autre, sans que l'affection en soit amoindrie, ni que la vérité produise la haine, étant plutôt la dette de l'amitié; qu'on se trompe ou qu'on ne se trompe pas en formulant une objection, ce n'est pas précisément la question, pourvu qu'on parle avec une complète sincérité et que la pensée ne diffère pas de la parole. Il faut que nos frères, ceux qui vivent avec vous, à qui vous rendez ce témoignage qu'ils sont les vases du Christ, restent persuadés que c'est bien malgré moi, que j'en ai ressenti la plus vive douleur au fond de l'âme, si ma lettre est tombée entre les mains de plusieurs autres avant d'arriver en vos mains, alors qu'elle était écrite pour vous. Comment cela est arrivé, ce serait long, et probablement inutile à dire; il me suffit de déclarer, si l'on a quelque confiance en moi, que je n'ai pas eu l'intention qu'on me prête; je ne puis me reprocher ni volonté, ni préméditation, ni consentement, ni pensée quelconque. S'ils ne croient pas à ce que je proteste en présence de Dieu, je ne sais plus que faire. Dieu me garde cependant de supposer qu'ils vous ont suggéré cela dans une intention malveillante, pour exciter des dissensions entre nous; et puisse la miséricorde du Seigneur notre Dieu ne jamais les permettre! Non; mais on soupçonne aisément, sans avoir le dessein de nuire, que tout vice humain peut se trouver dans un homme. Voilà ce que je dois penser d'eux, puisqu'ils sont des vases du Christ, des vases d'honneur sans doute, et non d'ignominie, disposés par Dieu dans une grande maison, et prêts pour toute œuvre de bien. S'ils me jugent d'une manière défavorable après une telle déclaration, pourvu qu'elle parvienne à leur connaissance, vous voyez vous-même à quel point ils auront tort.

33. Quand je vous écrivais que je n'avais envoyé contre vous aucun livre à Rome, c'est que je distinguais un livre d'une lettre. Aussi ne saisje pas absolument ce que j'avais imaginé sur les bruits qui pouvaient être arrivés à vos oreilles. C'est à vous et non à Rome que j'avais envoyé ma lettre; et je ne pensais pas vous avoir attaqué, sachant que j'avais agi sous l'impulsion d'une amitié sincère, ou bien pour vous donner un avertissement, ou bien pour recevoir de vous une correction. Mais laissons de côté vos amis; je vous conjure vous-même, par la grâce de notre commune rédemption, de ne point m'accuser d'avoir commis une insidieuse flatterie en consignant dans une lettre les biens que vous tenez de la bonté du Seigneur. Si, au contraire, j'ai pu vous offenser en quelque chose, je vous prie de

32. « Proinde carissimos nostros qui nostris laboribus sincerissime favent, hoc potius quanta possumus instantia doceamus, quo sciant fieri posse ut inter carissimos aliquid alterutro sermone contradicatur, nec tamen ipsa caritas minuatur, nec veritas odium pariat, quæ debetur amicitiæ; sive illud verum sit quod contradicitur, sive corde veraci qualecumque sit dicitur, non retinendo in mente quod a labiis distet. Credant igitur fratres nostri, familiares tui, quibus testimonium perhibes quod sint vasa Christi me invito factum, nec mediocrem de hac re dolorem inesse cordi meo, quod litteræ meæ prius in multorum manus venerunt (al. *venerint*) quam ad te, ad quem scriptæ sunt, pervenire potuerunt. Quo autem modo id acciderit, et longum est enarrare (al. *narrare*), et, nisi fallor, superfluum; cum sufficiat, si quid mihi in hoc creditur, non eo factum animo quo putatur; nec omnino meæ fuisse voluntatis, aut dispositionis, aut consensionis, aut saltem cogitationis, ut fieret. Hoc si non credunt quod Deo teste loquor, quid amplius faciam non habeo. Ego tamen absit ut eos credam hæc tuæ sanctitati malevola mente suggerere ad excitandas inter nos inimicitias; quas misericordia Domini Dei nostri avertat a nobis; sed, sine ullo nocendi animo, facile de homine humana vitia suspicari. Hoc enim me de illis æquum est credere, si vasa sunt Christi, non in contumeliam, sed in honorem facta, et disposita in domo magna a Deo ad omne opus bonum. Quod si post hanc attestationem meam, si in notitiam eorum venerit, facere voluerint, quam non recte faciant, et tu vides. »

33. « Quod sane scripseram nullum me librum adversus te Romam misisse, ideo scripseram, quia et libri nomen ab ipsa epistola discernebam. Unde omnino nescio quid aliud te audisse existimaveram; et Romam nec ipsam epistolam, sed tibi miseram; et adversus te non esse arbitrabar quod sinceritate amicitiæ, sive admonendum, sive ad te, vel me abs te corrigendum fecisse me noveram. Exceptis autem familiaribus tuis, teipsum obsecro per gratiam qua redempti sumus, ut quæcumque tua bona, quæ Domini bonitate tibi concessa sunt, in litteris meis posui, non me existimes

me pardonner. Quant à la citation, plus inepte apparemment que littéraire, tirée de je ne sais plus quel poëte, ne vous l'appliquez pas, en allant au delà de ma pensée. Je n'ai pas manqué d'ajouter immédiatement qu'en parlant de la sorte, je ne vous souhaitais pas de recouvrer la vue de l'âme, dont vous n'avez certes jamais été privé; je vous rappelais plutôt à cette vue si saine et si perspicace dont vous êtes doué. Si nous avons donc écrit quelque chose qu'il ait fallu rétracter par un écrit subséquent, imitant ainsi la palinodie, ce n'est pas à cause de la cécité de Stésichore que j'ai fait cette allusion; car je ne vous ai pas attribué et je n'ai pas craint pour vous l'aveuglement spirituel. Aussi vous ai-je plus d'une fois prié de me reprendre avec confiance, dès que vous remarqueriez que cela m'est nécessaire. Quoique, selon l'ordre hiérarchique et le langage établi dans l'Eglise, le sacerdoce soit au-dessous de l'épiscopat, Augustin est en bien des choses inférieur à Jérôme; et même ne faut-il pas repousser ou dédaigner la correction qui vient d'un inférieur quelconque.

34. Touchant votre traduction, je reste persuadé, par ce que vous m'avez déjà dit, de l'utilité de cette œuvre : vous avez voulu traduire les livres sur l'hébreu pour mettre en évidence les lacunes ou les altérations commises par les Juifs. Daignez maintenant me faire comprendre, je vous prie, par quels Juifs : est-ce par ceux qui traduisirent les Ecritures avant la venue du Seigneur, et, dans ce cas, quel est leur nom; ou bien est-ce par ceux qui ont paru dans la suite, et qu'on peut dès lors supposer avoir tronqué ou défiguré les exemplaires grecs pour échapper aux témoignages qu'on pouvait y trouver en faveur de la foi chrétienne? Quant aux anciens, je ne vois pas quel aurait été leur but. Puis je vous demande en grâce de nous envoyer votre traduction des Septante; j'ignorais que vous l'aviez publiée. Je désire aussi lire le livre que vous avez composé sur le meilleur genre de traduction, et que vous m'avez mentionné. Je voudrais enfin savoir comment il faut qu'un interprète combine la connaissance des langues avec les opinions de ceux qui discutent les textes; car nécessairement, bien que ces derniers professent tous la même foi, soient tous orthodoxes, ils doivent avoir des sentiments divers à cause de l'obscurité de certains passages; et même cette variété peut exister sans porter aucune atteinte à l'unité de la foi, chaque interprète pouvant exposer un texte dans un sens différent, mais toujours orthodoxe, à raison de l'obscurité de ce même texte.

insidioso blandiloquio posuisse. Si quid autem in te peccavi, dimittas mihi. Nec illud quod de nescio cujus Poetæ facto ineptius fortasse quam litteratius a me commemoratum est, amplius quam dixi, ad te trahas; cum continuo subjecerim, non hoc ideo me dixisse ut oculos cordis reciperes, quos absit unquam ut amiseris; sed ut adverteres quos sanos ac vigiles haberes. Propter solam ergo (*a*) παλινῳδίαν si scripserimus aliquid quod scripto posteriore destruere debeamus, imitandam, non propter Stesichori cæcitatem, quam cordi tuo nec tribui, nec timui, attingendum illud existimavi; atque identidem rogo ut me fidenter corrigas, ubi mihi hoc opus esse perspexeris. Quanquam enim secundum honorum vocabula, quæ jam Ecclesiæ usus obtinuit, Episcopatus Presbyterio major sit, tamen in multis rebus Augustinus Hieronymo minor est; LICET ETIAM a minore quolibet non sit refugienda, claudit in pectore aliud correctio. »

34. « De interpretatione tua jam mihi persuasisti qua utilitate Scripturas volueris transferre de Hebræis; ut scilicet ea quæ a Judæis prætermissa, vel corrupta sunt, proferres in medium; sed insinuare digneris peto a quibus Judæis, utrum ab eis ipsis qui ante adventum Domini interpretati sunt, et, si ita est, quibus, vel quonam eorum; an ab istis posterius, qui propterea putari possunt aliqua de codicibus Græcis vel subtraxisse, vel in eis corrupisse, ne illis testimoniis de Christiana fide convincerentur? Illi autem anteriores cur hoc facere voluerint, non invenio. Deinde nobis mittas, obsecro, interpretationem tuam de Septuaginta; quam te edidisse nesciebam. Librum quoque tuum, cujus mentionem fecisti « de optimo genere interpretandi, » cupio legere; et adhuc nosse quomodo coæquanda sit in interprete peritia linguarum conjecturis eorum qui scripturas edisserendo pertractant; quos necesse est, etiamsi rectæ atque unius fidei fuerint, varias parere in multorum locorum obscuritate sententias; quamvis nequaquam ipsa varietas ab ejusdem fidei unitate discordet; sicut etiam unus tractator, secundum eamdem fidem, aliter atque aliter eumdem locum potest exponere, quia hoc ejus obscuritas patitur. »

35. « Ideo autem desidero interpretationem tuam

(*a*) Revera in Augustini veriorem sententiam concessisse Hieronymum postea, docti viri argumentantur ex eo loco Dialog. 1. contra Pelagianos c. 8, ubi inter Episcopos neminem aut rarum esse irreprehensibilem dicens, *Quis*, addit, *indignabitur id sibi denegari quod Princeps Apostolorum non habuit?* Cæterum quam ex Græcorum Patrum scriptis ille hauserat, Cassianus quoque, Collat. 17, sententiam est amplexatus; Augustinianam vero plerique alii, atque in primis quos Scholasticos vocant. (*Edit. Mign.*)

35. Si je désire avoir votre traduction des Septante, c'est pour nous mettre à l'abri, autant du moins que nous le pourrons, des erreurs si graves commises par les interprètes latins qui se sont aventurés dans cette traduction. Quant à ceux qui me supposent jaloux de vos travaux, qu'ils comprennent enfin, si cela leur est possible, que je ne veux pas laisser lire dans les Eglises votre traduction de l'hébreu, de peur que nous ne paraissions agir contre l'autorité des Septante et présenter quelque chose de nouveau; ce qui pourrait jeter le trouble et le scandale au milieu des peuples du Christ, leurs oreilles et leurs cœurs étant habitués à cette version qui fut approuvée par les apôtres eux-mêmes. Ainsi, pour l'arbrisseau dont il est parlé dans Jonas, en admettant que l'hébreu ne le nomme ni lierre ni courge, mais désigne je ne sais quel autre végétal qui s'élève sur sa propre tige, sans avoir besoin d'autre appui, je voudrais que l'on gardât le mot courge dans tous les exemplaires latins. Si les Septante l'ont consacré, c'est parce qu'ils savaient apparemment que c'était quelque chose de semblable.

36. Je pense avoir assez, trop peut-être, répondu à vos trois lettres, dont deux m'ont été remises par Cyprien, et l'autre par Firmus. Ecrivez-moi de nouveau ce que vous jugerez convenable pour mon instruction ou celle des autres. De mon côté j'aurai soin, avec le divin secours, que les lettres écrites pour vous parviennent en vos mains, avant d'être remises à qui que ce soit pouvant en abuser pour les répandre. J'avoue que je ne voudrais pas qu'il en fût de vos lettres à mon adresse comme de celle que je vous avais écrite, et je comprends vos justes réclamations. Aimons l'un à l'égard de l'autre, non-seulement l'affection, mais encore la liberté que l'amitié suppose. Ne me taisez pas, et que je ne sois pas obligé de vous taire ce qui pourrait nous émouvoir dans nos lettres réciproques, toujours avec cet esprit qui ne déplaît pas aux yeux de Dieu dans la dilection fraternelle. Une chose que vous penseriez ne pouvoir pas se faire sans ruiner cette dilection, supprimons-la. L'amitié que je voudrais entretenir avec vous est supérieure, à la vérité; mieux vaut cependant une amitié inférieure que l'absence de toute amitié.

LETTRE CXVI.

A UNE MÈRE ET A SA FILLE QUI DEMEURAIENT DANS LA GAULE.

Il enseigne aux veuves et aux vierges qu'elles doivent fuir toute familiarité avec des personnes qui peuvent mettre en péril la pudeur ou la réputation. Il expose lui-même avec plus d'étendue dans une préface le sujet de sa lettre.

PRÉFACE.

1. Un de nos frères venu de la Gaule m'a rapporté qu'il avait une sœur vierge et une mère

de Septuaginta, ut et tanta Latinorum interpretum, qui qualescumque hoc ausi sunt, quantum possumus, imperitia careamus ; et hi qui me invidere putant utilibus laboribus tuis, tandem aliquando, si fieri potest, intelligant, propterea me nolle tuam ex Hebræo interpretationem in Ecclesiis legi, ne contra Septuaginta auctoritatem, tanquam novum aliquid proferentes, magno scandalo perturbemus plebes Christi, quarum aures et corda illam interpretationem audire consueverunt, quæ etiam ab Apostolis approbata est. Unde et illud apud Jonam virgultum, (*Jona*. IV, 6), si in Hebræo nec hedera est, nec cucurbita, sed nescio quid aliud quod trunco suo nixum, nullis sustentandum adminiculis erigatur; mallem jam in omnibus Latinis *cucurbitam* legi. Non enim frustra hoc puto Septuaginta posuisse, nisi quia et huic simile sciebant. »

36. « Satis me, imo fortasse plus quam satis, tribus epistolis tuis respondisse arbitror ; quarum duas per Cyprianum accepi, unam per Firmum. Rescribe quod visum fuerit ad nos vel alios instruendos. Dabo autem operam diligentiorem, quantum me adjuvat Dominus, ut litteræ quas ad te scribo, prius ad te perveniant quam ad quemquam, a quo latius dispergantur. Fateor enim nec mihi hoc fieri velle de tuis ad me, quod de meis ad te factum justissime expostulas. Tamen placeat nobis invicem non tantum caritas, verum etiam libertas amicitiæ; nec apud me taceas, vel ego apud te, quod in nostris litteris vicissim nos movet, eo scilicet animo qui oculis Dei, in fraterna dilectione non displicet. Quod si inter nos fieri posse sine ipsius dilectionis perniciosa offensione non putas, non fiat. Illa enim caritas quam tecum habere velim, profecto major est; sed melius hæc minor quam nulla est. »

EPISTOLA CXVI.

AD MATREM ET FILIAM IN GALLIA COMMORANTES.

Docet viduis et virginibus vitandam esse domesticam consuetudinem eorum unde sit periculum vel pudicitiæ, vel famæ. Argumentum epistolæ ipse copiosius exponit in Præfatione.

PRÆFATIO.

1. Retulit mihi quidam frater e Gallia se habere sororem virginem matremque viduam, quæ in eadem

veuve qui habitaient une même ville, mais dans des cellules séparées. Soit à cause de la solitude de leur maison, soit pour veiller à leurs minces intérêts, elles avaient appelé auprès d'elles certains clercs qui les dirigeaient; de telle sorte que cette union avec des étrangers les compromettait beaucoup plus que leur séparation mutuelle. Comme je gémissais là-dessus, comme mon silence en disait beaucoup plus que ma parole, — Je vous en prie, me dit-il, écrivez-leur pour dissiper leur illusion et les ramener à la concorde, pour qu'elles se rendent les devoirs de mère et de fille. — Voilà certes une belle charge que vous m'imposez, lui répondis-je; vous voulez donc qu'un étranger réconcilie deux femmes que vous n'avez pu réconcilier étant le fils de l'une et le frère de l'autre. Je n'occupe pas un siége épiscopal; je suis renfermé dans une cellule; et, complétement éloigné des agitations du monde, je ne dois que pleurer les fautes passées en me tenant en garde contre les dangers du présent. Il n'est pas convenable de se tenir caché par le corps, et de parcourir l'univers par la langue. — Vous êtes devenu bien timide. Qu'avez-vous fait de cette inébranlable fermeté avec laquelle, répandant le sel à pleines mains dans le monde entier, vous nous rappeliez l'esprit de Lucilius? — C'est là précisément ce qui me met en fuite et dans l'impossibilité de desserrer les lèvres. Quand, à force d'attaquer les travers, je me suis vu moi-même l'objet de tant de récriminations, j'ai senti la vérité de l'adage populaire : « Tout le monde m'accusant, tout le monde déclarant que je suis privé de l'ouïe et du tact, j'en viens à le croire. » Les murs eux-mêmes ont retenti de malédictions contre moi; « et ceux qui boivent le vin me tournaient en dérision par leurs chants. » *Psalm.* LXVIII, 13. Les mésaventures m'ont appris à garder le silence; je regarde comme plus prudent de mettre « une garde à ma bouche, une porte de sûreté à mes lèvres, » *Psalm.* XXXVIII, 2 que de laisser « mon cœur se répandre en paroles blessantes. » Je ne veux pas, en attaquant les vices, tomber dans celui de la détraction. — Dire la vérité, répondit-il à ces paroles, ce n'est pas commettre la détraction; corriger quelqu'un en particulier, ce n'est pas faire la leçon à tout le monde; car il y en a peu ou point qui s'exposent à la même accusation. Ne permettez donc pas que j'aie fait en vain un si fatigant voyage pour venir vous trouver. Le Seigneur m'est témoin qu'après la visite des saints Lieux, j'avais surtout pour but de guérir ma mère et ma sœur par vos lettres. — Eh bien, lui dis-je, je ferai ce que vous me demandez; mes lettres après tout viendront d'outre mer, et le discours dicté pour une circonstance spéciale ne trouvera pas facilement qui mordre. Je vous conjure cependant de le garder pour vous; et, quand vous l'aurez emporté comme viatique, s'il est écouté, nous nous réjouirons ensemble; s'il ne l'est pas, ce

urbe divisis habitarent cellulis; et vel ob hospitii solitudinem, vel ob custodiendas facultatulas, præsules sibi quosdam Clericos assumpsissent; ut majore dedecore jungerentur alienis quam a se fuerant separatæ. Cumque ego ingemiscerem, et multo plura tacendo quam loquendo significarem, Quæso te, inquit, corripias eas litteris tuis, et ad concordiam revoces; ut mater filiam, et filia matrem agnoscat. Cui ego, Optimam, inquam, mihi injungis provinciam : ut alienus conciliem quas filius fraterque non potuit. Quasi vero Episcopalem cathedram teneam, et non clausus cellula, ac procul a turbis remotus, vel præterita plangam vitia, vel vitare nitar præsentia. Sed et incongruum est latere corpore, et lingua per totum orbem vagari. Et ille, Nimium, ait, formidolosus es. Ubi illa quondam constantia in qua multo sale orbem defricans, Lucillianum quippiam retulisti? Hoc est, aio, quod me fugat, et labra dividere non sinit. Postquam enim arguendo crimina, factus sum criminosus, et juxta tritum vulgi sermone proverbium: Jurgantibus et negantibus cunctis, nec aures me credo habere, nec tactum; ipsique parietes in me maledicto resonarunt, « et in me psallebant qui bibebant vinum; » *Psal.* LXVIII, 13; coactus malo tacere didici, rectius esse arbitrans ponere « custodiam ori meo, et ostium munitum labiis meis, » *Psal.* XXXVIII, 2 quam declinare « cor meum in verba malitiæ; » et dum carpo vitia, in vitium detractionis incurrere. Quod cum dixissem, Non est, inquit, detrahere, verum dicere; nec privata correptio generalem facit doctrinam; cum aut rarus aut nullus sit qui sub hujus culpæ rea tum cadat. Quæso ergo te, ne me tanto itinere vexatum, frustra venisse patiaris. Scit enim Dominus quod, post visionem sanctorum Locorum, hanc vel maxime causam habui, ut cum tuis litteris sorori mederer ac matri. Et ego, Jamjam, inquam, quod vis faciam; nam et epistolæ transmarinæ sunt, et specialiter sermo dictatus, raro potest invenire quos mordeat. Te autem obsecro ut clam sermonem hunc habeas. Cumque portaveris eum pro viatico, si auditus fuerit, lætemur pariter; si autem contemp-

que plutôt je suppose, nous aurons perdu, moi mes paroles, et vous votre long voyage.

Fin de la préface.

2. Je veux d'abord que vous sachiez, mère et fille, que je ne vous écris pas parce que je suppose de vous quelque chose de fâcheux; c'est pour que les autres n'en supposent pas que je viens vous demander de rétablir entre vous la concorde. Sans cela, si je vous croyais, ce qu'à Dieu ne plaise, engagées dans la boue du péché, je ne vous eusse jamais écrit, sachant que ce serait raconter une histoire à des sourds. Je vous demande encore, s'il m'arrivait de laisser échapper quelque parole mordante, de l'attribuer à l'âcreté de la maladie plutôt qu'à l'austérité de mon caractère. Les chairs gangrenées sont traitées par le fer et le feu; le poison est combattu par un antidote qu'on emprunte au serpent. Plus une chose cause de souffrances, plus on la rejette avec douleur. J'ajoute enfin que, si même la conscience de la faute ne se faisait plus sentir, il reste la honte qui flétrit la renommée. Mère et fille, noms pieux, désignations de saints devoirs, liens sacrés de la nature, alliance qui vient après celle de Dieu. Si vous vous aimez, ce n'est pas un sujet de gloire; c'est un crime de vous haïr. Le Seigneur Jésus était soumis à ses parents; *Luc.* II; il vénérait sa mère, dont lui-même cependant était le père; il entourait de respect son père nourricier, qu'il avait nourri lui-même : il se souvenait que l'une l'avait porté dans son sein, et l'autre dans ses bras. Aussi, suspendu sur la croix, il recommandait à son disciple cette mère qu'il n'avait jamais abandonnée avant la croix.

3. Je cesse de m'adresser à la mère, que l'âge, la faiblesse et le veuvage peuvent excuser; c'est à la fille que je parle : Regardez-vous donc comme étroite pour vous la maison de celle qui vous porta dans son sein sans que vous y fussiez à l'étroit? Vous avez vécu là jusqu'au dixième mois; et vous ne pouvez vous supporter un seul jour dans la même chambre avec votre mère? Vous ne supportez pas non plus ses regards? et celle qui devine tous vos mouvements parce qu'elle vous a mise au monde, nourrie, élevée et conduite à cet âge, vous ne l'acceptez plus pour témoin domestique? Si vous gardez la virginité, pourquoi craignez-vous une garde vigilante? si la passion règne en vous, pourquoi n'embrassez-vous pas ouvertement l'état du mariage? C'est la planche de salut après qu'on a naufragé; guérissez par ce remède les fâcheux écarts par où vous aurez commencé. Si je parle de la sorte, ce n'est pas que j'ôte la pénitence après le péché, ni que j'autorise la persistance dans la mauvaise voie où l'on est entré; c'est que je désespère du renoncement tant que dure la cohabitation. Dans

tus fuerit, quod et magis reor, ego verba perdiderim, tu itineris longitudinem.

Explicit Præfatio.

2. Primum vos scire cupio, soror et filia, me non idcirco scribere, quia aliquid de vobis sinistrum suspicer, sed ne cæteri suspicentur vestram me orare concordiam. Alioquin (quod absit) si peccatorum vos existimarem glutino cohæsisse, nunquam scriberem sciremque me surdis narrare fabulam. Deinde hoc obsecro, ut si mordacius quippiam scripsero non tam meæ putetis austeritatis (al. *auctoritatis*) esse, quam morbi. Putridæ carnes ferro curantur et cauterio; venena serpentino pelluntur antidoto. Quod satis dolet, majori dolore expellitur. Ad extremum hoc dico, quod si etiam hæc conscientia criminis vulnus non habeat, habet tamen fama ignominiam. Mater et filia, nomina pietatis, officiorum vocabula, vincula naturæ, secunda post Deum fœderatio. Non est laus, si vos diligitis: scelus est, quod odistis. Dominus Jesus subjectus erat parentibus suis; *Luc.* II; venerabatur matrem, cujus erat ipse pater; colebat nutritium, quem nutriverat: gestatumque se meminerat alterius utero, alterius brachiis. Unde et in cruce pendens commendat parentem discipulo, *Joan.* XIX, quam nunquam ante crucem dimiserat.

3. Tu vero, filia, (jam enim desino ad matrem loqui, quam forsitan et ætas et imbecillitas, ac solitudo excusabilem facit) tu, inquam, filia, ejus domum angustam judicas, cujus non tibi fuit venter angustus? Decem mensibus utero clausa vixisti, et uno die in cubiculo cum matre non duras? An oculos ejus ferre non potes? et quæ (al. *quia*) omnes motus tuos, utpote illa quæ genuit, quæ aluit, et ad hanc perduxit ætatem, facilius intelligit, testem domesticam fugis? Si virgo es, quid times diligentem custodiam? si corrupta, cur non palam nubis? Secunda post naufragium tabula est, quod male cœperis, saltem hoc remedio temperare. Neque vero hoc dico, quod post peccatum tollam pœnitentiam, ut quod male cœpit, male perseveret (al. *cœperis et perseveres*); sed quod desperem in istiusmodi copula divulsionem. Alioqui, si ad matrem migraveris post ruinam, facilius poteris cum ea plangere quod per illius absentiam perdidisti. Quod si adhuc integra es et non perdidisti, serva ne perdas. Quid tibi necesse est in ea

tous les cas, si vous revenez à votre mère quand vous aurez failli, il vous sera plus facile de pleurer avec elle le malheur que vous aurez éprouvé par son absence. Si rien n'est compromis, si rien n'est encore perdu, ne vous exposez pas, soyez sur vos gardes. Quel besoin avez-vous de rester dans une demeure où chaque jour vous devez périr ou vaincre? Quel est le mortel qui peut goûter un sommeil tranquille à côté d'une vipère? alors même qu'elle ne mord pas, elle tient en souci. C'est beaucoup plus sage de se mettre en position de ne pouvoir pas périr que de braver le danger et d'éviter la chute. Là, c'est la sécurité; ici, c'est la sollitude du pilote : là, nous sommes dans la joie; ici, nous échappons par la fuite.

4. Peut-être me répondrez-vous : Ma mère est peu chrétienne dans ses mœurs, elle a le goût des choses du siècle, elle aime les biens d'ici-bas, elle ignore le jeûne, elle peint ses sourcils, elle veut briller dans le monde; et dès lors elle entrave mes résolutions, je ne puis donc pas vivre avec elle. En supposant qu'elle soit telle que vous la représentez, vous dirai-je d'abord, vous acquerrez une plus belle récompense en ne l'abandonnant pas. Elle vous a longtemps portée dans son sein et plus longtemps nourrie, elle a souffert avec un tendre amour les caprices de votre enfance, elle vous a prodigué les soins les plus rebutants pour toute autre femme qu'une mère dans vos maladies, elle était toujours là près de vous; aux dégoûts que vous lui avez causés se sont ajoutés les vôtres. Elle vous a menée jusqu'à cet âge, en vous enseignant à aimer le Christ. Ne prenez pas en aversion la vie de celle qui vous a consacrée vierge au céleste Epoux. Si son luxe vous est à charge, si c'est une mère mondaine, selon l'expression reçue, vous avez d'autres vierges, vous avez le chœur sacré de la chasteté. Pourquoi, vous séparant de votre mère, choisissez-vous celui qui peut-être a quitté de son côté sa mère et sa sœur? Elle est d'humeur difficile; et lui pèche par excès de facilité : elle est querelleuse; il aime trop la paix. Avez-vous d'abord suivi l'homme, dites-moi, ou bien est-ce ensuite que vous l'avez trouvé? Si vous l'avez suivi, c'est à votre mère que vous avez proprement renoncé. Si vous l'avez trouvé dans la suite, vous laissez apercevoir ce que vous n'avez pas rencontré dans la demeure maternelle. J'éprouve à vous parler ainsi la plus vive douleur, je me blesse de mon propre glaive. « Celui qui marche dans la simplicité, est-il écrit, marche avec confiance. » *Prov.* x, 9. Je me tairais, si je n'étais excité par les morsures de ma conscience, si je ne relevais en autrui ce dont je suis moi-même coupable. Maintenant la poutre de mon œil ne m'empêche pas de voir la paille dans l'œil des autres; j'habite bien loin au milieu d'un peuple de frères, j'ai dans cette

versari domo in qua necesse habes quotidie aut perire aut vincere? Quisquam ne mortalium juxta viperam securos somnos capit? quæ etsi non percutiat, certe sollicitat. Securius est perire non posse quam juxta periculum non perisse. In altero tranquillitas est, in altero gubernatio. Ibi gaudemus, hic evadimus.

4. Sed forte respondeas: Non bene morata mater est, res sæculi cupit, amat divitias, ignorat jejunium, oculos stibio linit, vult compta procedere, et nocet proposito meo, nec possum cum hujusmodi vivere. Primum quidem, etiamsi talis est ut causaris, majus habebis præmium, si talem non deseras. Illa te diu portavit in utero, diu aluit, et difficiliores infantiæ mores blanda pietate sustinuit. Lavit pannorum sordes, et immundo sæpe fœdata est stercore. Assedit ægrotanti; et quæ pro te sua fastidia sustinuit, tua quoque passa est. Ad hanc perduxit ætatem; ut Christum amares, docuit. Non tibi displiceat ejus conversatio, quæ te sponso tuo virginem consecravit. Quod si ferre non potes et delicias ejus fugis, atque (ut hoc vulgo solet dici) sæcularis est mater, habes alias virgines, habes sanctum pudicitiæ chorum. Quid matrem deserens, eum eligis (al. *diligis*) qui forsitan suam reliquit sororem et matrem? Illa difficilis; sed iste facilis. Illa jurgatrix; ergo iste placabilis. Quæro utrum virum secuta sis, an postea inveneris? Si eum secuta es, manifestum est matrem reliqueris. Si postea reperisti, ostendis quid in matris hospitio non potueris invenire. Durus dolor est, et meo mucrone me vulnerans. « Qui ambulat, inquit, simpliciter, ambulat confidenter. » *Prov.* x, 9. Tacerem si me non morderet conscientia, et in aliis meum crimen non reprehenderem; nec per trabem oculi mei alterius festucam viderem. Nunc autem cum inter fratres procul habitans, eorumque fruens contubernio honeste sub arbitris, et videam raro et videar; impudentissimum est hujus te verecundiam non sequi, cujus sequi testeris exemplum. Quod si dixeris : Et mihi sufficit conscientia mea; habeo Deum judicem, qui meæ vitæ est testis; non curo quid loquantur homines; audi Apostolum scribentem : « Providentes bona, non solum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus. » *Rom.* XII, 17. Si quis te car-

société des juges et des témoins intègres, j'ai rarement l'occasion de voir ou d'être vu : ce serait une grande impudence à vous de ne pas imiter la modestie de quelqu'un dont vous déclarez avoir suivi l'exemple. Si vous dites : A moi aussi suffit ma conscience; j'ai Dieu pour témoin et pour juge de ma vie; je dédaigne les discours des hommes, — écoutez ce que l'Apôtre écrit : « Ayons soin de pratiquer le bien, non-seulement devant Dieu, mais encore devant tous les hommes. » *Rom.* XII, 17. Si la malignité s'exerce contre vous parce que vous êtes chrétienne, parce que vous avez embrassé la virginité, parce que vous avez quitté votre mère pour vivre dans un monastère avec d'autres vierges, n'en ayez aucun souci ; une telle accusation est un éloge. Quand ce n'est pas la corruption, mais la dureté qu'on peut reprocher à la jeune fille qui se consacre à Dieu, une telle dureté, je la déclare une piété véritable. En vous attachant à Dieu seul, vous préférez à votre mère celui que vous devez préférer à votre âme elle-même : votre mère n'a qu'à le préférer aussi, pour trouver en vous, non-seulement une fille, mais encore une sœur.

Quoi donc? est-ce un crime de partager l'habitation d'un homme saint? Vous me mettez dans la pénible alternative, ou d'approuver ce que je ne veux pas, ou d'encourir l'envie d'un grand nombre. Un homme saint ne sépare jamais la mère de la fille, il les reçoit toutes les deux, il les entoure d'une égale vénération. Que la fille soit sainte, tant que vous voudrez, une mère veuve est toujours une garantie de chasteté. Si cet homme, quel qu'il soit, est de votre âge, qu'il honore votre mère comme la sienne; s'il est plus âgé, qu'il vous aime comme une fille, et vous retienne sous l'autorité maternelle. Il n'est avantageux à la réputation ni de l'un ni de l'autre que vous l'aimiez plus que vous n'aimez votre mère; car alors, ce n'est pas une pure affection, c'est la jeunesse, qu'il sera supposé chercher en vous. Je tiendrais encore ce langage quand même vous n'auriez pas un frère moine, quand vous seriez privée de toute protection de famille; mais dans le cas présent, entre une mère et un frère, une mère veuve et un frère moine, que vient faire, hélas! un étranger? Le bien réel ne vous permet pas d'oublier que vous êtes fille et sœur. Ne pouvez-vous pas conserver ces deux titres, repoussez-vous votre mère à cause de sa dureté, acceptez du moins votre frère ; celui-ci vous paraît-il trop dur, rejetez-vous sur la tendresse de celle qui vous a donné le jour. Pourquoi cette pâleur et cette impatience? pourquoi rougir ainsi et trahir l'agitation de votre cœur par le tremblement de vos lèvres? L'amour filial et fraternel ne le cède qu'à l'amour conjugal.

6. J'apprends de plus que vous parcourez les campagnes voisines de la ville, les riantes villas, avec les amis et les proches, mais toujours aussi

pit quod sis Christiana, quod sis virgo, ne cures, quod ideo dimiseris matrem ut in monasterio inter virgines viveres; talis detractio laus tua est. UBI NON LUXURIA in puella Dei, sed duritia carpitur, crudelitas ista pietas est. Illum enim præfers (al. *præferas*) matri, quem præferre juberis et animæ tuæ. Quem si et ipsa prætulerit, et filiam te sentiet et sororem.

5. Quid igitur? scelus est sancti viri habere contubernium? Obtorto collo me in jus trahis, ut aut probem quod nolo, aut multorum invidiam subeam. Sanctus vir nunquam a matre filiam sejungit; utramque suscipit et utramque veneratur. Sit quamlibet sancta filia, mater vidua indicium castitatis est. Si coævus tuus est ille nescio quis, matrem tuam honoret ut suam; si senior, te ut filiam diligat, et parentis subjiciat disciplinæ. Non expedit amborum famæ, plus te illum amare quam matrem ; ne non videatur in te affectum eligere, sed ætatem. Et hæc dicerem, si fratrem Monachum non haberes, si domesticis careres præsidiis. Nunc vero, proh dolor, inter matrem viduam fratremque Monachum, cur se alienus interserit? Bonum quidem est ut te et filiam noveris et sororem. Si autem utrumque non potes, et mater quasi dura respuitur, saltem frater placeat; si frater asperior est, mollior sit illa quæ genuit. Quid palles? quid æstuas? quid vultum rubore suffundis, et trementibus labiis impatientiam pectoris contestaris? Non superat amorem matris et fratris, nisi solius uxoris affectus.

6. Audio præterea te suburbana rura, villarum amœnitates cum affinibus atque cognatis, et istiusmodi generis hominibus circumire. Nec dubito quin vel consobrina, vel soror sit, in quarum solatium novi generis ducaris assecla. Absit quippe, ut quamvis proximi sint et cognati, virorum te suspicer captare consortia. Obsecro ergo te, virgo, ut mihi respondeas : Sola vadis in comitatu propinquorum, an cum amasio tuo? Quamvis sis impudens, sæcularium oculis eum ingerere non audebis. Si enim hoc feceris, et te et illum familia universa cantabit; vos cunctorum digiti deno-

avec ces sortes d'hommes. Je ne doute pas que ce ne soit une cousine, ou même une sœur, que vous allez visiter avec une telle suite. Loin de moi la pensée que vous recherchiez la société des hommes, seraient-ils vos plus proches parents. Vierge, répondez-moi, je vous prie : Allez-vous seule dans la compagnie de vos proches, ou bien êtes-vous suivie de votre complaisant? Quelle que fût votre impudence, vous n'oseriez pas l'introduire à la vue des séculiers. Si vous l'osiez, en effet, vous et lui deviendriez un objet de dérision pour toute la famille; tout le monde vous montrerait au doigt; votre sœur même, votre meilleure parente, celles qui devant vous et pour vous plaire, le traitent de religieux et de saint, n'auront pas plus tôt tourné la tête qu'elles riront de cet étrange mari. Si vous êtes seule dans ces visites, ce que j'aime à supposer, vous voilà jeune fille marchant, vêtue de couleurs sombres au milieu de jeunes serviteurs, parmi des femmes mariées ou qui vont bientôt l'être, dans un essaim de personnes folâtres, de jeunes gens pommadés et peints. Le moindre porteur de barbe vous donnera la main, tendra le bras pour vous soutenir, et tout cela sera l'occasion ou le sujet d'une tentation. Vous serez à table avec les maris et les matrones; vous serez témoin des baisers qu'ils échangent, du soin qu'ils mettent à goûter les mets l'un pour l'autre, et ce ne sera pas sans en être ébranlée que vous admirerez leurs vêtements d'or et de soie. Dans le repas même, vous serez comme forcée de manger des viandes; pour vous entraîner à boire du vin, on fera l'éloge de ce que Dieu a créé; pour vous amener à la fréquentation des bains, on se déchaînera contre la saleté : et tous, quand vous aurez suivi quelqu'un de leurs conseils en dérogeant à vos habitudes, vous proclameront à l'envi une personne admirable de pureté et de simplicité, un noble et royal caractère. Voilà qu'un chanteur se fait entendre pendant le repas, et, tandis qu'il varie son chant avec les plus agréables modulations, n'osant pas trop regarder les autres femmes, il vous lancera de fréquents coups d'œil, parce que vous n'êtes pas accompagnée. Il parlera par signes, et saura bien faire comprendre ce qu'il n'oserait exprimer. Parmi tous ces attraits de la volupté, la passion vient à bout des âmes les plus énergiques; et les vierges en sont plus violemment attaquées, parce qu'elle exagère le plaisir par l'ignorance. D'après les récits fabuleux des païens, les navigateurs fascinés par le chant des sirènes allaient se briser sur des écueils, et la lyre d'Orphée amollissait les arbres, les animaux, les durs rochers eux-mêmes. Difficilement on garde intacte la chasteté parmi les délices de la table. Une peau délicate et brillante laisse apercevoir une âme souillée.

7. Enfants, nous avons vu dans nos écoles, nous avons entendu résonner dans l'airain sur les places publiques, qu'un homme n'ayant plus guère que la peau sur les os brûlait d'amours illégitimes, et perdit la vie plutôt que ce mal dévorant. Que ferez-vous, dans toute la force de la jeunesse, avec les attraits extérieurs, l'éclat et

tabunt, ipsa quoque soror, aut affinis, sive cognata, quæ in adulationem tui, sanctum et Nonnum coram te vocant, cum se paululum averterint, portentuosum ridebunt maritum. Sin autem sola ieris, (quod et magis existimo) utique inter servos adolescentes, inter maritatas feminas atque nupturas, inter lascivas puellas, et comatos liniatosque juvenes, furvarum vestium puella gradieris. Dabit tibi barbatulus quilibet manum, sustentabit lassam, et pressis digitis, aut tentabitur, aut tentabit. Erit tibi inter viros matronasque convivium; spectabis aliena oscula, prægustatos cibos; et non absque scandalo tuo in aliis sericas vestes auratasque miraberis. In ipso quoque convivio, ut vescaris carnibus, quasi invita cogeris; ut vinum bibas, Dei laudabitur creatura; ut laves balneis, sordibus detrahetur: et omnes te, cum aliquid eorum quæ suadent, si retrectans feceris, puram, simplicem, dominam, et vere ingenuam canclamabunt. Personabit interim aliquis cantator ad musam, et inter psalmos dulci modulamine currentes, quoniam alienas non audebit uxores; te, quæ custodem non habes, sæpius respectabit. Loquetur nutibus et quidquid metuit dicere, significabit affectibus. Inter has et tantas illecebras voluptatum, etiam ferreas mentes libido domat; quæ majorem in virginibus patitur famem, dum dulcius putat omne quod nescit. Narrant gentilium fabulæ cantibus sirenarum nautas isse in saxa præcipites, et ad Orphei citharam, arbores bestiasque, ac silicum dura mollita. Difficile inter epulas servatur pudicitia. Nitens cutis sordidum ostendit animum.

7. Legimus in scholis pueri, et spirantia in plateis æra perspeximus, aliquem ossibus vix hærentem, illicitis arsisse amoribus, et ante vita caruisse quam peste. Quid tu facies puella sani corporis, delicata, pinguis, rubens, æstuans inter carnes, inter vina, et balneas, maritos (al. *maritas*), juxta adolescentulos (al. *ado-*

l'embonpoint de cet âge, parmi les mets succulents, les vins exquis et toutes les recherches du luxe, entourée, de plus, d'hommes mariés et de jeunes gens ? Alors même que vous résisteriez à leurs instances, ces instances mêmes vous donneront une haute idée de votre beauté. Une âme que la passion subjugue se porte ardemment vers le mal; ce qui n'est point permis lui paraît d'autant plus agréable. Un vêtement sombre et grossier supplée largement au silence de l'âme, quand il n'a pas de faux plis, quand il est traînant de manière à vous faire paraître plus grande, quand à dessein vous laissez la tunique entr'ouverte, non certes jusqu'à de honteuses immodesties, mais de telle sorte que les formes soient mieux aperçues. Une chaussure noire et brillante semble par son bruit appeler sur vos pas les jeunes étourdis. Les bandelettes qui compriment le sein et la ceinture qui serre la taille exagèrent vos appas, les cheveux ruissellent sur le front ou sur les oreilles. Le mantelet glisse parfois et met à nu de blanches épaules; on se hâte de le relever comme si l'on n'avait pas voulu laisser apercevoir ce qu'on a volontairement découvert. Lorsque, paraissant en public, on se couvre modestement le visage, le loup est si bien disposé qu'il montre justement ce qui flatte davantage.

8. Vous me direz : Comment me connaissez-vous? comment de si loin portez-vous sur moi les yeux? — Ce sont les larmes de votre frère et ses sanglots, parfois alarmants, qui m'ont raconté tout cela. Et plût à Dieu que ce fût un mensonge, qu'il eût formulé des craintes plutôt que des accusations! Mais, croyez-moi, le mensonge n'est pas accompagné de larmes. Il gémit de se voir préférer un jeune homme qui, loin de porter une chevelure élégante et des habits de soie, est une espèce de sale valet, adonné à la mollesse sous les haillons, qui met la main aux travaux domestiques, distribue leur tâche aux serviteurs, gouverne la famille, achète au dehors tous les objets nécessaires. C'est un administrateur, c'est un maître ; tous les serviteurs dépendent de lui, et tous le déchirent : ce que la maîtresse de maison ne leur donne pas, à les entendre, c'est lui qui l'a soustrait. Cette race ne cesse de se plaindre; vous avez beau donner, c'est toujours peu de chose. Ils ne considèrent pas d'où vient le don, ils ne voient que le don même ; et pour se consoler de leur douleur, ils ont recours à la détraction, leur unique moyen de vengeance. L'un le traite de parasite, l'autre d'imposteur, un autre encore de quémandeur d'héritages ; ils ont des mots nouveaux dans leur vocabulaire. Ils vont redisant que cet homme se tient auprès du lit, qu'il s'occupe des plus bas services et des plus équivoques, qu'il entre dans tous les détails de votre linge personnel. Le mal est aisément cru par les hommes et toute invention faite dans l'intérieur devient une rumeur publique. Ne vous

lescentulas)? Quæ et si rogata non feceris, tamen de forma putes testimonium, (*a*) si rogeris. Libidinosa mens ardentius inhonesta persequitur ; et quod non licet, dulcius suspicatur. Vestis ipsa vilis et pulla, animi tacentis indicium est, si rugam non habeat si per terram, ut altior videaris, trahatur; si de industria dissuta sit tunica, ut aliquid intus appareat, operiatque quod fœdum est, et aperiat quod formosum. Caliga quoque ambulantis nigella ac nitens stridore ad se juvenes vocat. Papillæ fasciolis comprimuntur, et crispanti cingulo angustius pectus arctatur. Capilli, vel in frontem, vel in aures defluunt. Palliolum interdum cadit, ut candidos nudet humeros ; et quasi videri noluerit, celat festina quod volens detexerat. Et quando in publico quasi per verecundiam operit faciem, lupanarium (al. *luparum*) arte, id solum ostendit quod ostensum magis placere potest.

8. Respondebis : Unde me nosti ? et quomodo tam longe positus, jactas in me oculos tuos ? Fratris tui hoc mihi narraverunt lacrymæ, et intolerabiles per momenta singultus. Atque utinam ille mentitus sit, et magis timens hoc quam arguens, dixerit. Sed mihi crede, nemo mentie plorat. Dolet sibi prælatum juvenem, non quidem comatum, non vestium sericarum, sed torosulum et in sordibus delicatum, qui ipse sacculum signet, textrinum teneat, pensa distribuat, regat familiam, emat quidquid de publico necessarium est. Dispensator et dominus, et præveniens officia servulorum, quem omnes rodant famuli ; et quidquid domina non dederit, illum clamitent subtraxisse. Querulum servulorum genus est, et quantacumque dederis, semper eis minus est. Non enim considerant de quanto, sed quantum detur; doloremque suum solis, quod possunt, obtrectationibus consolantur. Ille parasitum, iste impostorem, hic hæredipetam, alius novo quolibet appellat vocabulo. Ipsum jactant assidere lectulo,

(*a*) Longe verosimillimum nobis est ita scripsisse Hieronymum *de forma putes testimonium*, id est ex interpellatione conjicias formosam esse te ac reputari ; non ut Erasm. ac Martianæus habet uno verbo, *deforme*, quod omnino sensu caret, et contra scriptoris est mentem. Nobis facem prætulit Victorius, qui legerat *formæ*. (*Edit. Mign.*)

étonnez pas, du reste, que les servantes et les serviteurs imaginent contre vous de telles accusations, puisque c'est également la plainte d'une mère ou d'un frère.

9. Suivez donc mon avis, écoutez ma prière, commencez par vous réconcilier avec votre mère, ou, si vous ne le pouvez pas, du moins avec votre frère. Ne craignez-vous pas de vous mettre en opposition avec des noms si chers, éloignez l'homme que vous avez préféré, dit-on, à tous vos proches; car, dès que vous romprez avec lui, vous reviendrez aux vôtres. Si cela vous paraît encore au-dessus de vos forces, je me borne à vous demander plus de réserve dans vos rapports. Habitez des maisons différentes, ne prenez plus vos repas en commun, de peur que les langues médisantes n'aillent jusqu'à vous accuser de relations criminelles. Vous pouvez user du secours que vous avez voulu pour la gestion de vos intérêts, et cependant vous dérober en partie à l'infamie publique. Il est vrai que mieux vaudrait se mettre à l'abri d'une tache que ne peuvent effacer, selon l'expression de Jérémie, ni le nitre, ni l'herbe employée par les foulons. Quand vous permettez qu'il vous rende visite, ayez des témoins, appelez des amis, des affranchis, de simples serviteurs même. La bonne conscience ne craint aucun regard. Qu'il entre sans hésitation, qu'il sorte avec assurance. Des yeux sans expression, une parole silencieuse, la tenue du corps tout entier dénonce parfois la crainte, et parfois aussi la sécurité. Ouvrez donc les oreilles, et rendez-vous à la clameur de toute la cité. Chacun de vous a déjà perdu son nom propre, pour en recevoir un dont vous êtes redevable à votre intimité : vous appartenez l'un à l'autre, s'il faut en croire le public. Voilà ce qu'entendent votre mère et votre frère. Ils sont prêts, ils demandent même à vous recevoir chacun de son côté, de manière à transformer en sujet d'éloge ce qui fait maintenant un sujet d'infamie : habitez avec votre mère, et qu'il aille habiter avec votre frère. Le compagnon d'un frère, vous pourrez l'aimer avec plus de sécurité; votre mère aimera plus convenablement l'ami de son fils que celui de sa fille. Si vous refusez, si vous repoussez d'un air dédaigneux mes avertissements, cette même lettre vous dira d'une voix haute et libre : Pourquoi circonvenez-vous le serviteur d'autrui? pourquoi, d'un ministre du Christ, faites-vous votre domestique? Portez vos regards sur le peuple, examinez le visage de chacun. Pendant qu'il lit à l'église, tous ont les yeux sur vous; vous feriez-vous gloire de votre déshonneur, acceptant presque la position qu'on vous fait, et ne pourriez-vous plus vous contenter d'une humiliation tacite? Vous appelez liberté ce que les autres appellent insolence. « Vous vous êtes fait un front de courtisane, vous ne savez plus rougir. » *Jerem.* III.

obstetrices adhibere languenti, portare matulam, calefacere lintea, plicare fasciolas. Facilius mala credunt homines, et quodcumque domi fingitur, rumor in publicum fit. Nec mireris si ancillæ et servuli de vobis ista confingant, cum mater quoque idipsum queratur et frater.

9. Fac igitur quod moneo, quod precor, ut primum matri, dehinc, si id fieri non potest, saltem fratri reconcilieris. Aut, si ista tam cara nomina hostiliter detestaris, dividere ab eo quem tuis diceris prætulisse. Si autem et hoc non potes (reverteris enim ad tuos, si illum possis deserere) vel honestius sodali tuo utere. Separentur domus vestræ, dividaturque convivium, ne maledici homines sub uno tectulo vos manentes, lectulum quoque criminentur habere communem. Potes et ad necessitates tuas quale voluisti habere solatium, et aliqua ex parte publica carere infamia. Quanquam cavenda sit macula, quæ nullo nitro, secundum Jeremiam, nulla fullonum herba elui (al. *dilui*) potest. Quando vis ut te videat et invisat, adhibe arbitros, amicos, libertos (al. *liberos*), servulos. Bona conscientia nullius oculos fugit. Intret intrepidus, securus exeat. Taciti oculi, et sermo silens, et totius corporis habitus, vel trepidationem interdum, vel securitatem loquuntur. Aperi, quæso, aures tuas, et clamorem totius civitatis exaudi. Jam perdidistis vestra vocabula, et mutuo ex vobis cognomina suscepistis : tu illius diceris, et ille tuus. Hæc mater audit et frater ; paratique sunt, et precantur vos sibi dividere; et privatam vestræ conjunctionis infamiam, laudem facere communem. Tu esto cum matre, sit ille cum fratre. Audentius diliges sodalem fratris tui, honestius amabit mater amicum filii quam filiæ suæ. Quod si nolueris, si mea monita rugata fronte contempseris, epistola tibi hæc voce libera proclamabit : Quid alienum servum obsides? quid ministrum Christi, famulum tibi facis? Respice ad populum, singulorum facies intuere. Ille in Ecclesia legit, in te aspiciunt universi; nisi quod pene licentia conjugali de tua infamia gloriaris, nec jam secreto dedecore potes esse contenta. Procacitatem, libertatem vocas. « Facies meretricis facta est tibi, nescis erubescere. » *Jerem.* III.

10. Vous allez vous récrier encore et me traiter d'esprit méchant, soupçonneux, qui se plaît dans les rumeurs populaires. Quoi, je suis méchant et soupçonneux, moi qui, au commencement même de cette lettre, vous ai dit que je vous écrivais parce que je ne vous soupçonnais pas? Et vous, n'êtes-vous pas coupable d'inconsidération, de mollesse, d'obstination, lorsque, étant âgée de vingt-cinq ans, vous retenez dans vos bras comme dans une chaîne un adolescent presque imberbe? Voilà certes un beau précepteur, un guide capable de vous arrêter d'un regard sévère. Quoique la passion n'offre de sécurité dans aucun âge, les cheveux blancs sont néanmoins une sauvegarde contre le déshonneur public. Le temps viendra, il ne tardera pas même, car les jours s'écoulent sans que vous y pensiez, et les femmes vieillissent vite, surtout avec de telles affections, où votre beau courtisan rencontrera une femme plus riche ou plus jeune. Vous gémirez alors d'avoir suivi votre idée, vous déplorerez votre résolution opiniâtre, quand vous aurez perdu la réputation avec la réalité, quand une heureuse rupture aura détruit une fatale union; à moins toutefois que vous ne soyez sûre de l'avenir, et qu'une affection si longtemps prolongée ne vous permette plus de craindre la séparation.

11. Et vous, mère, pensez-vous, que l'âge met à l'abri de la médisance, ne réclamez pas vos droits de manière à pécher. Que votre fille apprenne à se séparer; vous du moins ne vous séparez pas d'elle. Vous avez un fils, une fille, un gendre même, ou plutôt quelque chose de pire. Pourquoi chercher en dehors des consolations et réveiller des feux assoupis? Mieux vaut supporter la faute de votre fille que chercher l'occasion de vous rendre coupable vous-même. Ayez avec vous votre fils qui, ayant embrassé la vie solitaire, sera le soutien de votre piété et de votre veuvage. Iriez-vous introduire un autre homme dans cette maison qui n'a pu recevoir ensemble votre fils et votre fille? Vous êtes d'un âge où vous pourriez être déjà grand'mère. Engagez l'un et l'autre à revenir; qu'elle rentre avec un homme celle qui s'était éloignée seule. C'est à dessein que j'ai dit un homme, et non point un mari; il ne faut pas qu'on prête à ma parole une intention maligne et cachée. Si la honte retient votre fille loin de vous, si la maison qui protégea son berceau lui paraît trop étroite, allez vous autres dans sa nouvelle demeure; quelque petite qu'elle soit, elle recevra mieux une mère et un frère qu'un homme étranger, dont la cohabitation compromet sans cesse l'honneur et la chasteté. Qu'il y ait dans la même maison deux femmes et deux hommes. Quant au troisième, à celui qui serait chargé du soin de votre vieillesse, s'il ne veut pas habiter là, s'il excite des troubles et des querelles, que votre fils, que votre frère n'hésite pas à mettre en avant les droits qu'il tient de la nature, n'importe le nombre de deux ou de trois.

10. Iterum me malignum, iterum suspiciosum et rumigerulum clamitas. Egone suspiciosus? egone malevolus? qui ut in principuo epistolæ præfatus sum, ideo scripsi quia non suspicabar. An tu negligens, dissoluta, contemptrix, quæ annos nata vigenti quinque, adolescentem necdum bene barbatulum, ita brachiis tuis, quasi cassibus inclusisti? Optimum revera pædagogum, qui te moneat, qui asperitate frontis terreat. Et quanquam in nullis ætatibus libido sit tuta, tamen vel cano capite, ab aperta defendit ignominia. Veniet, veniet tempus (dies enim allabitur dum ignoras) et iste formosulus tuus, quia cito senescunt mulieres, maxime quæ juxta viros sunt, vel ditiorem reperiet, vel juniorem. Tunc te pœnitebit consilii tui, et tædebit pertinaciæ, quando et rem et famam amiseris, quando quod male junctum fuerat, dividetur bene. Nisi forte secura es, et coalescente tanti temporis caritate, dissidium non vereris.

11. Tu quoque, mater, quæ propter ætatem maledicta non metuis, noli sic vindicare ut pecces. Magis a te discat filia separari quam tu ab illa sejungi. Habes filium, et filiam, et generum, imo et contubernalem filiæ tuæ. Quid quæris aliena solatia, et ignes jam sopitos suscitas? Honestius est tibi saltem culpam filiæ sustentare quam occasionem tuæ quærere. Sit tecum filius Monacus, pietatis viduitatisque præsidium. Quid tibi alienum hominem quæris, in ea præsertim domo, quæ filium et filiam capere non potuit? Ejus jam ætatis es ut possis nepotes habere ex filia. Invita ad te utrumque. Revertatur cum viro, quæ sola exierat. Virum dixi, non maritum. Nemo calumnietur. Sexum significare volui, non conjugium. Aut si erubescit et retractat, et domum in qua nata est, arbitratur angustam, vos ad ejus hospitiolum pergite; quamvis arctum sit, facilius matrem et fratrem capere potest quam hominem alienum, cum quo certe in domo una, uno cubiculo, casta manere non poterat. Sint in una domo duæ feminæ, et duo masculi. Si autem et tertius ille γηροβόσκος tuus habitare non vult, et seditiones ac turbas concitat, sit biga, sit triga, frater vester ac filius, et soro-

Pour l'autre, les étrangers pourront l'appeler intrus ou gendre, lui devra le désigner sous le nom d'intendant et de frère.

12. Voilà ce que j'ai rapidement dicté après une bien courte réflexion, voulant satisfaire au désir qui n'était témoigné et m'exerçant en quelque sorte à développer un sujet scolastique. Le même jour et dès le matin, il frappait à ma porte impatient de partir. Je n'étais pas en même temps fâché de prouver à mes détracteurs que je puis, moi aussi, dire tout ce qui me vient à la bouche. De là vient encore que j'ai peu cité l'Ecriture ; je n'en ai pas mêlé les fleurs à la trame de mon discours, comme je le fais habituellement dans mes autres compositions. C'est une dictée en dehors du temps ordinaire, elle était faite à la pâle lueur d'une lampe, mais avec tant de facilité que ma langue déjouait les efforts des copistes ; de là bien des lacunes et des soustractions, que j'ai voulu signaler pour qu'on me pardonne à raison du temps, si l'on est impitoyable pour l'intelligence.

LETTRE CXVII.

A JULIEN.

Ce Julien était auparavant riche ; en peu de jours il avait perdu deux filles et sa femme, puis une bonne partie de ses biens par les incursions des barbares : il le console par l'exemple de Job. Lui présentant ensuite l'exemple de Pammachius et de Paulin, il l'exhorte à la perfection, c'est-à-dire à l'absolu mépris du monde, vu que la fortune elle-même le met sur cette voie.

1. Mon fils, votre frère, Ausonius, au moment même de partir, après n'avoir accordé bien tard et retiré bien vite le bonheur de le voir, me disant adieu comme il me saluait encore, s'est persuadé qu'il reviendrait les mains vides s'il ne vous portait pas au retour quelqu'un de ces jeux de ma pensée qui m'échappent en désordre. La feuille de route était déjà déposée, on arrangeait les chevaux de poste, le noble jeune homme avait ceint du baudrier sa tunique de pourpre ; et voilà qu'il me forçait encore à parler devant mon secrétaire : chaque parole rapidement prononcée était enlevée d'une main rapide, et les caractères la fixaient en la prévénant dans sa course. C'est donc sans aucune préoccupation d'écrivain, au hasard de la dictée, que je romps mon long silence avec vous, vous offrant simplement l'expression de ma bonne volonté. Ma lettre est un hors-d'œuvre, sans aucune suite dans les idées, sans arrangement ni poli dans les paroles : vous y trouverez tout de l'ami et rien de l'orateur. Il vous sera facile de vous

rem illi exhibebit et matrem. Alii vitricum et generum vocitent, ille nutricium appellet et fratrem.

12. Hæc ad brevem lucubratiunculam celeri sermone dictavi, volens desiderio postulantis satisfacere, et quasi ad scholasticam materiam me exercens. Eadem enim die mane pulsabat ostium, qui profecturus erat ; simulque ut ostenderem obtrectatoribus meis, quod et ego possim quidquid venerit in buccam dicere. Unde et de Scripturis pauca perstrinxi ; nec orationem meam, ut in cæteris libris facere solitus sum, illarum floribus texui. Extemporalis est dictatio, et tantum ad lumen lucernulæ facilitate profusa, ut notariorum manus lingua præcurreret ; et signa ac furta verborum volubilitas sermonum obrueret. Quod idcirco dixi, ut qui non ignoscit ingenio, ignoscat vel tempori.

EPISTOLA CXVII.

AD JULIANUM.

Julianum quemdam prædivitem, qui intra paucos dies amiserat duas filias et uxorem, atque incursantibus barbaris bonam possessionum partem, comparatione Job consolatur ; et exemplo Pammachi Paulinique, adhortatur ad perfectam vitam, hoc est absolutum mundi contemptum, videlicet huc vocante etiam ipsa fortuna.

1. Filius meus, frater tuus, Ausonius, in ipso jam profectionis articulo, cum mihi præsentiam sui tarde dedisset et cito abstulisset, atque in puncto temporis salve pariter valeque dixisset ; vacuum se redire arbitratus est, nisi mearum aliquid ad te nugarum, tumultuario sermone portaret. Jam demisso synthemate (*a*) equus publicus sternebatur, et nobilem juvenem puniceа indutum tunica baltheus ambiebat, et tamen ille apposito notario cogebat loqui, quæ velociter edita, velox consequeretur manus, et linguæ celeritatem prenderent signa verborum. Itaque non scribentis diligentia, sed dictantis temeritate, longum ad te silentium rumpo, offerens tibi nudam officii voluntatem. Extemporalis est epistola, absque ordine sensuum, sine lenocinio et compositione verborum : ut totum in illa amicum, nihil de oratore reperias. In procinctu effusam

(*a*) Sic retinendum omnino est, *synthemate*, non ut plerique alii immutant, atque ipse Martianæus ad marginem adnotaverat, *forte schemate*. Quippe erat σύνθεμα, aut σύνθημα, utroque enim modo habet vetus Glossarium a Labbæo editum, *Evectio*, aut *Signum*, *sigillum*, *tessera* aut tandem *diploma*, sine quo cursum publicum usurpare non licebat. Julianus Augustinus in epist. ad Libanium Quæstorem σύνθημα ad uten-

la représenter comme un objet glissé dans les bagages d'un homme impatient de partir. Voici ce que dit la divine Ecriture : « La musique dans le deuil, narration intempestive. » *Eccli.* XXII, 6. Aussi, dédaignant les grâces de l'art oratoire, la puérile et conventionelle beauté du discours, recourons-nous à la gravité des saintes Ecritures; car nous trouvons là le vrai remède de nos plaies, le soulagement certain de nos peines ; là une mère recouvre son fils déjà dans le cercueil ; là il est dit à la foule environnante : « La jeune fille n'est pas morte, elle dort. » *Marc.* V, 39 ; là un mort enseveli depuis quatre jours sort avec ses bandelettes à la voix du Seigneur. *Joan.* XI.

2. J'apprends que vous avez coup sur coup perdu deux filles, tendres vierges descendues presque ensemble au tombeau ; que votre femme Faustine, ce modèle de pudeur et de fidélité, votre sœur véritable par l'ardeur de sa foi, votre unique asile après la mort de vos enfants, vient de vous être ravie d'une manière subite. On dirait un naufragé qui se trouve en face des voleurs en arrivant à terre, et, selon les images employées par les prophètes, un homme qui fuyant un ours tombe sur un lion, ou bien qui portant la main vers le mur est mordu par une couleuvre. Puis sont venues de grandes pertes, la dévastation de toute la province par un barbare ennemi, et dans cette commune désolation la ruine de votre fortune privée : vos troupeaux de bœufs et de brebis emmenés, vos serviteurs réduits en esclavage ou mis à mort ; et quand, pour l'unique fille que tant de morts successives vous avaient rendue plus chère, vous aviez choisi un gendre de la plus noble extraction, cette alliance vous a causé, pour ne pas tout dire, plus de chagrin que de joie. Telle est la série de vos épreuves, telle la lutte de l'antique ennemi contre Julien, ce jeune disciple du Christ. Les épreuves sont grandes, si vous portez les yeux sur vous ; pour un vaillant athlète, elles ne sont qu'un jeu, l'ombre en quelque sorte d'un combat. Après avoir subi tant de genres de maux, Job eut encore à supporter la pire des femmes, qui voulait l'entraîner à blasphémer. Vous avez perdu la meilleure de toutes, et par là-même l'adoucissement de vos douleurs. Autre chose est d'avoir à supporter une femme malgré soi, autre chose de regretter celle qu'on aime. Ce bienheureux, dans cette mort simultanée de tous ses enfants, ensevelis sous les ruines d'une maison comme dans un

putes, et abire cupienti ingestum viaticum. Divina Scriptura loquitur : « Musica in luctu, intempestiva narratio. » *Eccli.* XXII, 6. Unde et nos leporem artis rhetoricæ contemnentes, et puerilis atque plausibilis eloquii venustatem, ad sanctarum Scripturarum gravitatem confugimus, ubi vera vulnerum medicina est, ubi dolorum certa remedia; in quibus recipit unicum filium mater in feretro ; ubi turbæ dicitur circumstanti : « Non est mortua puella, sed dormit ; » *Marc.* V. 39 ; ubi et quatriduanus mortuus ad vocem inclamantis Domini ligatus egreditur. *Joan.* 11.

2. Audio te in brevi tempore duas virgunculas filias junctis pene extulisse funeribus, et pudicissimam ac fidissimam conjugem tuam Faustinam, imo fidei calore germanam, in qua sola post amissos liberos acquiescebas, subita tibi dormitione subtractam : quasi si naufragus in littore latrones reperiat, et juxta eloquia Prophetarum, fugiens ursum, incidat in leonem, extendensque manum ad parietem, a colubro mordeatur. Consecuta rei familiaris damna, vastationem totius barbaro hoste provinciæ, et in communi depopulatione privatas possessionum tuarum ruinas; abactos armentorum ac pecorum greges; vinctos occisosque servulos; et in unica filia, quam tibi tam crebræ orbitates fecerant cariorem, electum nobilissimum generum, ex quo, ut omnia taceam, plus mœroris quam gaudii suscepisti. Hic est catalogus tentationum tuarum, hæc cum Juliano tyrunculo Christi pugna hostis antiqui. Quæ, si ad te respicias, grandia sunt; si ad bellatorem fortissimum, ludus et umbra certaminis. Beato Job post malorum examina, uxor pessima reservata est, ut per eam disceret blasphemare. Tibi sublata est optima, ut miseriarum solatium perderes. Aliud est sustinere quam nolis, aliud est desiderare quam diligas. Ille in

dum equo, seu vehiculo publico necesse esse dixit conceptis verbis : Ὡ'ς ὤνησε γε τὸ σύνθημα ἡμῖν μέλλησαν ἄντι γὰρ τοῦ τρέμειν καὶ δεδιέναι φερόμενον ἐπὶ δημοσίας ἀπήνης. Neque adeo audiendi magni cotoroquin viri, qui post Salmasium in Notis in Lampridium, Synthema pro veste habent ; unde nuperus Epistolarum Hieronymi Gallicus interpres vertit, *habit de campagne*. Nec ipse Victorius, qui genus indumenti nobilium, et negotiis aptum putavit ex Scævolæ Jurisconsulti verbis, ubi, *Quæro*, inquit, *an ex universa veste, id est, Synthesi, tunicas singulas, et palliola Sempronia possit eligere*. Et ex quodam Epigrammate :

Synthesibus dum gaudet eques, dominusque Senatus ;

Et :

Frigus enim magnum Synthesis una facit.

At *demisso*, sive *dimisso synthemate* dixit Hieron. non *demissa synthesi*, ut nihil dicamus, quam incommodo sensu Synthesim heic loci comminiscantur. (*Edit. Mign.*)

même tombeau, déchira ses vêtements, manifestant ainsi sa douleur paternelle ; puis il adora la face contre terre, et dit : « Je suis sorti nu du sein de ma mère, j'y rentrerai nu. Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ravi ; il en a été comme le Seigneur a voulu : que le nom du Seigneur soit béni. » *Job.* I, 21. Pour vous, à parler avec toute réserve, c'est au milieu des soins empressés de nombreux parents, parmi les consolations des amis, que vous avez suivi les funérailles des vôtres. Lui perdit à la fois toutes ses richesses, les nouvelles de ses malheurs tombaient sur lui sans interruption ; et cependant il recevait chaque coup en restant inébranlable, accomplissant cette parole d'un sage : « Si le monde brisé croule sur lui, les ruines le frapperont sans l'effrayer. » *Horat. Od.* III, 2. Vous, vous avez encore la majeure partie de vos biens, le Seigneur a voulu proportionner la tentation à vos forces ; vous n'avez pas atteint ce degré qui vous eût permis de combattre contre tous les ennemis ensemble.

3. Maître riche auparavant, et père plus riche encore, il était tombé tout à coup dans l'isolement et la nudité. Or, comme dans tous ses revers il n'avait pas péché devant le Seigneur ni rien dit de contraire à la sagesse, le Seigneur triomphe de la victoire de son serviteur, et, se faisant un trophée de la patience de ce dernier, il dit au diable : « As-tu remarqué mon serviteur Job, qui n'a pas de semblable sur la terre ? un homme pur, un véritable adorateur de Dieu, s'abstenant de tout mal et persévérant encore dans son innocence. » *Job.* II, 3. C'est un beau trait que celui-ci : « Persévérant encore dans son innocence ; » car il est difficile que l'innocence accablée de maux n'exhale pas une plainte, et que la foi dès lors ne périclite pas, voyant qu'elle souffre ce qu'elle n'a pas mérité de souffrir. Là-dessus le diable répondit au Seigneur : « Peau pour peau, et l'homme donnera tout ce qu'il possède pour conserver sa vie. Mais étendez votre main, touchez ses os et sa chair, vous verrez s'il ne vous bénit pas en face. » *Ibid.* 4, 5. L'artificieux ennemi, ce vieil artisan de ruses et de malices, n'ignore pas qu'il y a des biens extrinsèques, appelés indifférents par les philosophes mêmes du monde, et que la vertu parfaite ne consiste pas à s'en dépouiller et à les dédaigner ; qu'il en est d'autres qui sont intrinsèques et dont la perte arrache des gémissements à ceux qui les ont possédés. Aussi le tentateur ne craint-il pas de repousser l'éloge donné par Dieu, et déclare-t-il qu'on ne doit nullement louer l'homme qui n'a rien donné de soi, mais tout des autres, qui a sacrifié la peau de ses enfants au lieu de la sienne, et déposé sa bourse pour sauver sa vie. Il appartient donc à votre sagesse de comprendre que vos tentations n'ont pas encore été jusque-là, que vous avez simplement donné peau pour

tot mortibus filiorum domus suæ ruinam unum habuit sepulcrum, et scissis vestibus, ut parentis monstraret affectum, procidens in terram adoravit, et dixit : « Nudus exivi de utero matris meæ, nudus et redeam. Dominus dedit, Dominus abstulit ; sicut Domino placuit, ita factum est : sit nomen Domini benedictum. » *Job.* I, 21. Tu, ut parcissime dicam, inter multorum officia propinquorum, et consolantes amicos, tuorum exequias prosecutus es. Perdidit ille simul omnes divitias, et succedentibus sibi malorum nuntiis ad singulas plagas feriebatur immobilis, complens in se illud de sapiente præconium : « Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ. » *Horatius lib.* III, *Od.* II. Tibi major pars derelicta substantiæ, ut tantum tenteris quantum ferre potes. Necdum enim ad eum pervenisti gradum, ut totis adversum te cuneis dimicetur.

3. Dives quondam dominus, et ditior pater, subito orbus et nudus est. Cumque in omnibus his quæ contigerant ei, non peccasset coram Domino, nec quidquam locutus esset insipiens, exultans Dominus in victoria famuli sui, et illius patientiam suum ducens triumphum, dixit ad diabolum : « Animadvertisti famulum meum Job, quia non est quisquam ei similis super terram ? Homo innocens, verus (al. *verax*) Dei cultor, abstinens se ab omni malo, et adhuc perseverans in innocentia. » *Job.* II, 3. Pulchre addidit : « Et adhuc perseverans in innocentia ; » quia difficile est pressam malis innocentiam non dolere, et hoc ipso fide non periclitari, quod se videat injuste sustinere quod patitur. Ad quæ respondens diabolus, Domino, ait : « Corium pro corio, et omnia quæ habuerit homo dabit pro anima sua. Sed extende manum tuam, et tange ossa et carnes ejus, nisi in faciem benedixerit tibi. » *Ibid.* IV, 5. Callidissimus adversarius et inveteratus dierum malorum, novit alia esse quæ extrinsecus sint, et Philosophis quoque mundi ἀδιάφορα, hoc est, *indifferentia* nominentur, in eorumque amissione atque contemptu perfectam non esse virtutem ; alia quæ intrinsecus et desiderata cogant dolere perdentem. Unde audacter Dei renuit prædicationi (al. *prædicationem*), et dicit nequaquam eum debere laudari qui

peau, prêt à sacrifier tout ce que vous avez pour sauver votre vie; que Dieu n'a pas encore étendu sur vous sa main, ni frappé vos chairs, ni brisé vos os. C'est alors qu'il est difficile de ne pas gémir, et qu'on se borne à bénir Dieu en face, ce qui revient à le maudire. Voilà dans quel sens il est raconté que Naboth bénit Dieu et le roi, et qu'il fut pour cela lapidé par le peuple. III *Reg.* XXI. Or, le Seigneur sachant bien que son athlète, ou mieux cet inébranlable héros, ne serait pas terrassé dans cette dernière et suprême lutte, dit à Satan : « Voilà que je te le livre; garde-toi seulement de lui ôter la vie. » *Job.* II, 6. La chair de l'homme saint est livrée à la puissance du diable; mais la force de son âme est mise à l'abri, de peur que, si le diable avait frappé la substance même où réside l'intelligence ou le jugement, la faute ne retombât sur l'auteur de cette perturbation, et non sur celui qui aurait commis le péché.

4. Je laisse donc à d'autres le soin de vous louer et de célébrer vos victoires sur le diable, parce que vous avez supporté d'un visage égal et serein la mort de vos filles, parce que quarante jours après vous avez laissé vos habits de deuil, pour paraître avec des vêtements blancs à la dédicace des reliques d'un martyr; on eût dit que, prenant part à ce triomphe, vous ne ressentiez plus une douleur que ressentait la ville tout entière. D'autres encore vous loueront d'avoir conduit les funérailles de votre sainte épouse, non comme si vous l'aviez perdue, mais comme si elle venait de partir pour un voyage. Quant à moi, je ne vous tromperai jamais par aucune adulation, je ne vous ferai pas tomber dans le piége d'un éloge menteur. Je vous dirai plutôt ce qu'il vous est utile d'entendre : « Mon fils, en vous engageant au service de Dieu, préparez votre âme à la tentation; » *Eccli.* II, 1; et encore : « Quand vous aurez tout fait, dites : Je suis un serviteur inutile; j'ai fait simplement ce que je devais faire. » *Luc.* XVII, 10. Vous m'avez repris les enfants que vous m'aviez donnés vous-même; vous avez rappelé votre servante, que vous m'aviez accordée comme un aide de quelques jours. Je ne me laisse pas aller à la tristesse parce que vous m'avez retiré vos dons; je vous rends grâces de ce que vous me les aviez faits. Un riche adolescent se vantait d'avoir accompli tous les préceptes consignés dans la loi; et le Seigneur lui dit dans l'Evangile : « Il vous manque une chose; si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres; puis venez et suivez-moi. » *Matth.* XIX, 21. Celui qui se flattait d'avoir accompli tous les préceptes, le voilà dès le premier combat incapable de vaincre la richesse. Aussi les riches entrent-ils difficilement dans le royaume des cieux; ce

nihil de se, sed totum extra se dederit, qui pro corio suo coria obtulerit filiorum, et deposuerit marsupium, ut fruatur corpori sanitate. Unde intelligat prudentia tua usque ad hunc terminum pervenisse tentationes tuas, et dedisse te corium pro corio, pellem pro pelle, omniaque quæ habes paratum esse dare pro anima tua; necdum autem extentam in te manum Dei, nec tactas carnes, nec ossa confracta, ad quorum dolorem difficile est non ingemiscere; et in faciem Deo benedicere, pro eo quod est maledicere. Unde et Nabutha in Regum libris dicitur benedixisse Deum et regem, et idcirco lapidatur a populo. III *Reg.* XXI. Sciens autem Dominus athletam suum, imo virum fortissimum, etiam iu isto extremo perfectoque certamine non posse superari : « Ecce inquit, trado illum tibi; tantum animam illius custodi. » *Job.* II, 6. CARO VIRI SANCTI datur in diaboli potestatem et animæ sanitas reservatur; ne, si illud percussisset in quo sensus est mentisque judicium, non esset culpa peccantis, sed ejus qui statum mentis everterat.

4. Laudent ergo te alii, et tuas contra diabolum victorias panegyricis prosequantur, quod læto vultu mortes tuleris filiarum, quod in quadragesimo die dormitionis earum lugubrem vestem mutaveris, et dedicatio ossium Martyris candida tibi vestimenta reddiderit, ut non sentires dolorem orbitatis tuæ, quem civitas universa sentiret, sed ad triumphum Martyris exultares; quod sanctissimam conjugem tuam, non quasi mortuam, sed quasi proficiscentem deduxeris. Ego te nequaquam adulatione decipiam, nec lubrica laude supplantabô. Loquar illud potius, quod tibi audire conducit : « Fili, accedens ad servitutem Dei, præparato animam tuam ad tentationem; » *Eccli.* II, 1; et: « Cum omnia feceris, dicito : Servus inutilis sum; feci quod facere debui. » *Luc.* XVII, 10. Tulisti liberos, quos ipse dederas; recepisti ancillam, quam mihi ob breve solatium commodaveras. Non contristor quod recepisti; sed ago gratias quod dedisti. Quondam dives adolescens omnia quæ in Lege præcepta sunt se implesse jactabat; ad quem Dominus in Evangelio : « Unum, iuquit, tibi deest; si vis perfectus esse, vade, vende omnia quæ habes, et da pauperibus; et veni, sequere me. » *Matth.* XIX, 21. Qui omnia se fecisse dicebat, in primo certamine divitias vincere non potest. Unde et difficile intrant divites in regna cœlorum; quæ expeditos, et alarum levitate subnixos, habitatores desiderant. « *Vade*, inquit, *et vende*, non partem substantiæ, sed *universa*

royaume veut des habitants dégagés de tout et comme portés sur des ailes légères. « Allez, dit le Sauveur, et vendez » non une partie de vos richesses, mais « tout ce que vous possédez, et donnez-en le prix aux pauvres; » et non aux amis, non aux parents, aux proches, à votre femme, à vos enfants. Je vais plus loin encore : De tout cela ne vous réservez rien par crainte de l'indigence, si vous ne voulez pas encourir la condamnation d'Ananie et de Sapphire; *Act.* v; donnez tout aux pauvres, et faites-vous avec ces iniques trésors des amis qui vous reçoivent un jour dans les tabernacles éternels; *Luc.* xvi; et vous marcherez alors à ma suite, vous aurez pour possession le souverain Maître du monde; vous pourrez chanter avec le prophète : « Le Seigneur est ma part; » *Psalm.* xv, 5; LXXII, 26; vous serez un vrai lévite, ne possédant plus aucun héritage terrestre. J'ajoute cette exhortation : Si vous voulez être parfait, si vous aspirez au suprême degré de la dignité apostolique, si vous désirez suivre le Christ en portant haut la croix, ne plus regarder en arrière une fois que vous aurez mis la main à la charrue, dédaigner vos anciens vêtements, dès que vous êtes en sûreté dans un lieu sublime, méprisez tout; et, pour échapper à l'impérieuse Egyptienne, abandonnez le manteau du siècle. *Genes.* XXXIX. De là vient que le prophète Elie, se hâtant d'aller prendre possession du royaume céleste, ne peut pas s'y rendre avec son manteau, et laisse au monde les vêtements du monde. IV *Reg.* II. Vous me direz : Mais cela n'appartient qu'à la dignité apostolique, à l'homme qui veut s'élever à la perfection. — Et pourquoi ne voudriez-vous pas être parfait vous-même? Pourquoi, tenant le premier rang dans le siècle, ne le tiendriez-vous pas aussi dans la famille du Christ? Serait-ce parce que vous avez eu une femme? Pierre l'avait eue de même, mais il l'abandonna avec sa barque et ses filets. Dans sa souveraine prévoyance, le Seigneur, qui désire le salut de tous les hommes, qui demande la conversion et non la mort du pécheur, vous a retiré cette excuse, ne permettant pas que votre femme vous attirât vers la terre, mais vous mettant plutôt dans la nécessité de la suivre au royaume du ciel, où elle vous attire. Vous travaillerez au bien de vos enfants, qui vous ont précédé dans une vie meilleure, si la part qui leur revenait, au lieu d'augmenter les richesses de leur sœur, vous la consacrez à la rédemption de votre âme, à nourrir les indigents. Tels sont les précieux joyaux que vos filles attendent, telles les pierreries dont elles veulent que leur tête soit parée. Leurs périssables vêtements de soie doivent être employés en grossières tuniques pour les pauvres. Elles réclament de vous leur part; unies à l'Epoux, elles n'entendent pas se montrer sans fortune et sans naissance : il leur faut les ornements qui leur appartiennent.

5. Vous ne pouvez pas prétexter la grandeur de votre nom et celle de vos richesses. Regardez le saint homme Pammachius, et Paulin, ce prêtre d'une foi si brûlante : ils ne se sont pas bornés à

quæ possides, et da pauperibus; non amicis, non consanguineis, non propinquis, non uxori, non liberis; plus aliquid addam : Nihil tibi ex omnibus metu inopiæ reservans, ne cum Anania damneris et Sapphira ; *Act.* v; sed da cuncta pauperibus, et fac tibi amicos de iniquo mammona, qui te recipiant in æterna tabernacula; *Luc.* xvi; ut me sequaris, ut Dominum mundi possessionem habeas, ut possis canere cum Propheta : « Pars mea Dominus; » *Psal.* xv, 5 ; LXXII, 26; et ut verus Levita nihil de terrena hæreditate possideas. Et hoc hortor : Si vis esse perfectus, si Apostolicæ dignitatis culmen cupis, si sublata cruce Christum sequi, si apprehenso aratro, non respicere post tergum, si in sublimi tecto positus, pristina vestimenta contemnis; et ut evadas Ægyptiam dominam, sæculi pallium derelinquas. *Gen.* XXXIX. Unde et Elias, ad cælorum regna festinans, non potest ire cum pallio, sed mundi in mundo vestimenta dimittit. IV *Reg.* II. Sed hoc ais : Apostolicæ dignitatis est, et ejus qui velit esse perfectus. Cur autem et tu nolis esse perfectus? CUR QUI IN sæculo primus es, non in Christi familia primus sis? An quia uxorem habueris? Habuit et Petrus, et tamen cum reti eam et navicula dereliquit. Providentissimus Dominus, et omnium salutem desiderans, malensque pœnitentiam peccatoris quam mortem, abstulit tibi hanc excusationem, ut non illa te retrahat ad terras, sed tu eam sequaris ad paradisi regna trahentem (al. *tendentem.*) Bona liberis pares, qui te ad Dominum præcesserunt, ut partes eorum non in divitias sororis proficiant, sed in redemptionem animæ tuæ atque alimenta miserorum. Hæc monilia filiæ tuæ a te expetunt, his gemmis ornari capita sua volunt. QUOD PERITURUM erat in serico, vilibus pauperum tunicis servetur. Repetunt a te partes suas ; junctæ Sponso nolunt videri pauperes et ignobiles, propria ornamenta desiderant.

5. Nec est quod excuses nobilitatem et divitiarum pondera. Respice sanctum virum Pammachium, et fer-

consacrer leurs richesses au Seigneur, ils se sont consacrés eux-mêmes. Réfutant l'objection faite par le diable, ils ont donné, non point peau pour peau, mais leur chair, leurs os et leur âme. Voilà ceux qui, par l'exemple et la parole, par l'action et le discours, peuvent vous conduire à de plus hautes destinées. Vous êtes noble ; ils le sont autant que vous, et plus encore dans le Christ : riche et honoré ; ils le furent de même, et dépouillant les richesses et les honneurs pour devenir pauvres et cachés ils sont devenus d'autant plus riches et plus distingués qu'ils ont embrassé pour le Christ l'indigence et l'abjection. On dit que vous servez les saints dans la nécessité, que vous êtes l'appui des moines, que vous donnez beaucoup aux Eglises ; et vous faites bien. Ce ne sont là cependant que les rudiments de votre milice. Vous méprisez l'or ; les philosophes du monde l'ont aussi méprisé. L'un d'eux (1), pour ne pas parler des autres, jeta le prix de grandes possessions à la mer, en prononçant cette parole : Allez dans l'abîme, mauvaises cupidités ; je vous submerge pour n'être pas submergé pour vous. Un philosophe, cet animal de gloire, ce vil esclave de la renommée, rejeta donc tout le fardeau d'un seul coup ; et vous pourriez croire avoir gagné le faîte des vertus, en offrant seulement une partie de vos biens ? C'est vous-même que le Seigneur veut, victime vivante, agréable à Dieu ; vous, dis-je, et non ce qui vous appartient. Voilà pourquoi il vous instruit par diverses épreuves ; car l'éducation d'Israël se fait à force de plaies et de douleurs. « Celui qu'il aime, le Seigneur le corrige ; il flagelle tout fils qu'il accueille dans son amour. » *Prov.* VIII, 13. La pauvre veuve ne mit que deux petites pièces de monnaie dans le trésor du temple ; mais, comme elle offrit tout ce qu'elle avait, il est dit qu'elle surpassa tous les riches dans les présents faits à Dieu. *Marc.* XII ; *Luc.* XXI. Ils ne sont pas appréciés, en effet, d'après leur valeur intrinsèque, ils le sont d'après les dispositions de celui qui les offre. Quelque nombreux que soient les hommes à qui vous avez fait part de vos biens et qui se sont réjouis de vos largesses, beaucoup plus nombreux sont ceux à qui vous n'avez rien donné. L'opulence de Darius et les trésors de Crésus ne suffiraient pas à contenter les pauvres de la terre. Si vous vous donnez vous-même au Seigneur, aspirant à la perfection apostolique et vous mettant une bonne fois à suivre le Sauveur, vous comprendrez quelle est votre place, et combien est infime le rang que vous occupez dans l'armée du Christ. Vous n'avez pas trop pleuré la mort de vos filles, et la crainte de Dieu a séché sur vos joues les larmes paternelles ; mais qu'Abraham montra plus de grandeur, lui qui dans sa volonté immola son fils unique, son futur héritier dans ce

(1) Saint Jérôme nomme ailleurs ce philosophe, *cont. Jovinian.* II ; c'était Cratès, de Thèbes dans la Béotie. La sentence qu'il lui met à la bouche est fort belle assurément ; mais celle que lui attribue saint Grégoire de Nazianze, dans son oraison funèbre de saint Basile, nous paraît plus énergique et plus grecque surtout ; voici comment on peut la traduire : « Cratès donne la liberté à Cratès le Thébain. »

ventissimæ fidei Paulinum Presbyterum, qui non solum divitias, sed seipsos Domino obtulerunt. Qui contra diaboli tergiversationem, nequaquam pellem pro pelle, sed carnes, et ossa, et animas suas Domino consecrarunt. Qui te et exemplo et eloquio, id est, et opere et lingua possunt ad majora perducere. Nobilis es, et illi, sed in Christo nobiliores. Dives et honoratus, et illi, imo ex divitibus et honoratis pauperes et inglorii ; et idcirco ditiores et magis inclyti, quia pro Christo pauperes et inhonorati. Et tu quidem benefacis, quod Sanctorum diceris usibus ministrare, fovere Monachos, Ecclesiis offere quam plurima. Sed hæc rudimenta sunt militiæ tuæ. Contemnis aurum, contempserunt et mundi Philosophi. E quibus unus, ut cæteros sileam, multarum possessionum pretium projecit in pelagus, Abite, dicens, in profundum malæ cupiditates ; ego vos mergam, ne ipse mergar a vobis. Philosophus, gloriæ animal, et popularis auræ vile mancipium, totum simul (al· *semel*) sarcinam deposuit ; et tu te putas in virtutum culmine constitutum, si partem ex toto offeras ? Te ipsum vult Dominus hostiam vivam, placentem Deo. Te, inquam, non tua. Et ideo variis tentationibus commonet, quia multis plagis et doloribus eruditur Israel. Et « quem diligit Dominus, corripit. Flagellat autem omnem filium, quem recipit. » *Prov.* VIII, 13. Paupercula vidua duo æra minuta misit in gazophylacium ; et quia totum obtulit quod habebat, omnes dicitur in oblatione munerum Dei superasse locupletes ; *Marc.* XII ; *Luc.* XXI ; quæ non pondere sui, sed offerentium voluntate pensantur. Ut multis erogaveris censum tuum, et quidam tua gaudeant liberalitate, tamen multo plures sunt quibus nihil dedisti. Neque enim Darii opes et Crœsi divitiæ valent explere pauperes mundi. Quod si teipsum Domino dederis, et Apostolica virtute perfectus, sequi cœperis Salvatorem, tunc intelliges ubi fueris, et in exercitu Christi quam extremum tenueris locum. Non planxisti filias mortuas, et paternæ in genis lacrimæ Christi timore siccatæ

monde, comme il l'avait appris de Dieu même, ne désespérant pas de le voir revivre après la mort! Jephté immola sa fille encore vierge, *Judic.* XI, et c'est pour cela qu'il est mentionné par l'Apôtre dans l'énumération des saints. Je ne veux pas que vous offriez uniquement au Seigneur les choses que le voleur peut enlever, l'ennemi envahir, la proscription confisquer; les choses qui vont et viennent comme les ondes et les flots, qui passent incessamment d'un maître à l'autre; les choses, pour tout dire en un mot, que bon gré mal gré vous devez abandonner à la mort. Offrez ce que nul ennemi ne saurait vous ravir, ce dont aucun tyran ne peut vous dépouiller, ce qui doit descendre avec vous dans les enfers, ou mieux vous suivre au royaume céleste, au bonheur du paradis. Vous construisez des monastères, un nombre considérable de saints est entretenu par vous dans les îles de la Dalmatie; mais il vous serait plus avantageux encore de vivre vous-même comme un saint au milieu des saints. « Soyez saints parce que je suis saint, dit le Seigneur. » *Levit.* XIX, 2; XX, 7. Les apôtres se glorifient d'avoir tout abandonné pour marcher à la suite du Sauveur; *Matth.* XIX; et cependant, à part leurs filets et leur barque, nous ne lisons pas qu'ils aient rien laissé; ce qui n'empêche pas que la couronne ne leur soit promise au jugement futur, parce qu'en abandonnant tout ce qu'ils avaient, ils s'étaient offerts eux-mêmes.

6. Si je vous dis cela, ce n'est pas pour attaquer vos œuvres, ni pour amoindrir vos libéralités et vos aumônes; mais je ne voudrais pas que vous fussiez un moine parmi les séculiers, un séculier parmi les moines. Je demande de vous un sacrifice complet, apprenant que votre âme est adonnée au culte divin. Si ce conseil que je vous donne est combattu par un ami, un imitateur, un parent, qui tâche de vous rappeler aux délices d'une table somptueuse, sachez bien que celui-là se préoccupe de son corps et non de votre âme, que toutes les richesses et tous les festins trouvent subitement leur terme à la mort. Dans l'espace de vingt jours, vous avez perdu deux filles de huit et de six ans, et vous croyez qu'un vieillard peut longtemps vivre? La longueur de sa vie, il l'entend fixer par le prophète : « Les jours de notre vie vont à soixante-dix ans; à quatre-vingts, s'ils dépassent; au delà, fatigue et douleur. » *Psalm.* LXXXIX, 10. Heureux et digne de toute béatitude celui que la vieillesse trouve occupé au service du Christ, et qui le dernier jour milite encore pour lui; il ne sera pas confondu lorsque sur le seuil de l'éternité il parlera à ses ennemis. *Psalm.* CXXVI. A l'entrée du royaume céleste il lui sera dit : « Vous avez reçu les maux durant votre vie, maintenant soyez ici dans l'allégresse. » *Luc.* XVI, 25. Le Seigneur ne se vengera pas deux fois pour la même cause. Le riche couvert de pourpre est tombé dans les flammes de

sunt. Quanto major Abraham, qui unicum filium voluntate jugulavit, *Gen.* XXII, et quem hæredem mundi futurum audierat, non desperat etiam post mortem esse victurum! Jephte obtulit virginem filiam, *Judic.* XI, et idcirco in enumeratione Sanctorum ab Apostolo ponitur. Nolo tantum ea offeras Domino quæ potest fur rapere, hostis invadere, proscriptio tollere; quæ et accedere possunt et recedere, et instar undarum ac fluctuum a succedentibus sibi dominis occupantur; atque, ut uno cuncta sermone comprehendam, quæ, velis nolis, in morte dimissurus es. Illud offer quod tibi nullus hostis possit auferre, nullus eripere tyrannus; quod tecum pergat ad inferos, imo ad regna cœlorum et ad paradisi delicias. Exstruis monasteria, et multus a te per insulas Dalmatiæ sanctorum numerus sustentatur; sed melius faceres si et ipse sanctus inter sanctos viveres. « Sancti estote, quoniam ego sanctus sum, dicit Dominus. » *Levit.* XIX, 2; XX, 7. Apostoli gloriantur quod omnia dimiserint et secuti sint Salvatorem; *Matth.* XIX; et certe præter retia et navem, nihil legimus eos dimisisse; et tamen testimonio futuri judicis coronantur. QUIA SE OFFERENTES, totum dimiserant quod habebant.

6. Hoc loquor non in suggillationem operum tuorum, vel quod extenuem liberalitatem et eleemosynas tuas, sed quod te nolim inter sæculares esse monachum, et inter monachos secularem; totumque a te expetam, cujus audio mentem divino cultui deditam. Si huic consilio nostro, vel amicus, vel assecla, vel propinquus renititur, et te ad delicias splendentis mensæ revocat, intelligito eum non de tua anima sed de suo ventre cogitare; et omnes opes lautaque convivia, subita morte finiri. Octo et sex annorum, intra viginti dies, duas filias amisisti, et arbitraris senem diu posse vivere? Cujus ut ætas longa tendatur, audit a David : « Dies vitæ nostræ septuaginta anni; si autem amplius, octoginta; et quidquid superest, labor et dolor est. »*Psal.* LXXXIX, 10. Felix et omni dignus beatitudine, quem senectus Christo occupet servientem, quem extrema dies Salvatori invenerit militantem; qui non confundetur, cum loquetur inimicis suis in porta; *Psal.* 126; cui in introitu paradisi dicetur : « Recepisti

l'enfer : Lazare pauvre et plein d'ulcères, dont les chiens venaient lécher les plaies, et qui soutenait à peine sa misérable vie avec les miettes tombées de la table du riche, réside dans le sein d'Abraham, heureux d'avoir pour père le grand Patriarche. Il est difficile, impossible même de jouir des biens présents et d'avoir ensuite les biens à venir, de remplir ici-bas son ventre et là-haut son âme, de passer des délices aux délices, d'être le premier sur la terre et dans le ciel, de posséder l'une et l'autre gloire.

7. Si la pensée vous suggère intérieurement cette objection : Pourquoi celui qui m'avertit n'est-il pas tel qu'il me désire? si vous êtes ébranlé par le nombre de ceux que vous voyez tomber en route, je vous ferai cette brève réponse : Ce que je vous dis n'est pas de moi, c'est la doctrine de notre divin Sauveur. Je ne vous enseigne pas ce dont je suis capable, mais bien ce que doit vouloir et faire celui qui veut être le disciple du Christ. Les athlètes aussi sont plus forts que ceux qui les excitent; et cependant le plus faible donne la leçon, et le plus fort descend dans l'arène. Ne regardez pas à la trahison de Judas, considérez plutôt la confession de Paul. Fils d'un homme extrêmement riche, Jacob seul et nu, n'ayant que son bâton, se dirige vers la Mésopotamie; accablé de fatigue il s'étend sur le bord du chemin; celui que Rébecca sa mère avait nourri avec tant de délicatesse, n'a qu'une pierre pour oreiller. Il voit alors une échelle qui s'étend de la terre au ciel, les anges montant et descendant par cette échelle, et le Seigneur se penchant au-dessus pour tendre la main à ceux qui tombent et seconder par son aspect le travail de l'ascension. De là vient que ce lieu se nomme Bethel, c'est-à-dire *maison de Dieu*, où chaque jour les hommes montent et descendent. Les saints eux-mêmes viennent à tomber quand ils se laissent aller à la négligence; et les pécheurs recouvrent leur première dignité s'ils lavent leur souillure dans les larmes. Je vous dis cela, pour que vous ne soyez pas effrayé par ceux qui descendent et que vous soyez excité par ceux qui montent. On ne prend jamais exemple sur les méchants; et dans les choses mêmes du siècle on envisage le meilleur côté pour s'encourager à la vertu. Oubliant ma première intention et la brièveté qu'exige une lettre, j'allais continuer de dicter, tout ce que j'ai dit étant peu de chose pour la noblesse du sujet et le mérite de votre personne; mais voilà que notre cher Ausonne se met à réclamer pour vous notre lettre, à presser nos copistes, et, comme pressé par les hennissements de l'impatient coursier, à s'irriter contre la lenteur de notre esprit. Souvenez-vous donc de nous; ayez soin de vous bien porter dans le Christ; et, pour tout dire en un mot, suivez les exemples domestiques de la pieuse Véra, qui vraiment marche à la suite du Christ et sup-

mala in vita tua, nunc autem hic lætare. » *Luc.* XVI, 25. Nec enim ulciscetur bis Dominus in eadem re. Divitem purpuratum gehennæ flamma suscepit; Lazarus pauper et ulceribus plenus, cujus carnes putridas lambebant canes, et vix de micis mensæ locupletis miserabilem sustentabat animam, in sinu Abrahæ recipitur, et tanto Patriarcha parente lætatur. Difficile, imo impossibile est ut et præsentibus quis et futuris fruatur bonis; ut et hic ventrem, et ibi mentem impleat; ut de deliciis transeat ad delicias; ut in utroque sæculo primus sit ; ut et in cœlo et in terra appareat gloriosus.

7. Quod si tibi tacita cogitatio scrupulum moverit : Cur monitor ipse non talis sim qualem te esse desidero ? et nonnullos videris in medio itinere corruisse, illud breviter respondebo: Non mea esse quæ dico, sed Domini Salvatoris ; non monere quid ipse possim; sed quid debeat velle vel facere qui servus futurus est Christi. ET ATHLETÆ suis incitatoribus fortiores sunt; et tamen monet debilior ut pugnet ille qui fortior est. Noli respicere Judam negantem, sed Paulum respice confitentem. Jacob ditissimi patris filius, solus et nudus in baculo suo pergit Mesopotamiam, jacet lassus in itinere, et qui delicatissime a Rebecca matre fuerat educatus, lapide ad caput pro pulvillo utitur. Vidit scalam de terra usque ad cœlum, et ascendentes per eam Angelos et descendentes, et de super innitentem Dominum (*Gen.* 28), ut lapsis manum porrigeret, ut ascendentes suo ad laborem provocaret aspectu. Unde et vocatur locus ipse *Bethel*, hoc est *Domus Dei* ; in qua quotidie ascenditur atque descenditur. Et Sancti enim corruunt, si fuerint negligentes; et peccatores pristinum recipiunt gradum, si sordes fletibus laverint. Hoc ideo dixi, ut non te terreant descendentes, sed provocent ascendentes. Nunquam exemplum a malis sumitur; etiam in sæculi rebus semper a meliori parte incitamenta virtutum sunt. Oblitus propositi et epistolaris brevitatis, plura dictare cupiebam ; ad materiæ quippe dignitatem, et ad meritum personæ tuæ, parum est omne quod dicitur ; et ecce tibi noster Ausonius cœpit schedulas flagitare, urgere notarios, et hinnitu ferventis equi, ingenioli mei festinus arguere tarditatem. Memento igitur nostri, et cura ut in Christo valeas.

porte avec courage tous les ennuis de la route; prenez-la pour cette « femme qui préside à ce grand œuvre. » *Eneid.* I.

LETTRE CXVIII.

AUX MOINES MINERVIUS ET ALEXANDRE (1).

Minervius et Alexandre l'avaient fait interroger par le moine Sisinnius, fils spirituel de saint Exupère évêque de Toulouse, sur ces paroles de l'Apôtre : « Nous dormirons tous; » Jérôme leur répond. Pour les autres questions du même genre qui lui étaient en même temps proposées, il les renvoie à plus tard.

1. C'est du moment même où va repartir notre saint frère Sisinnius, par qui vous m'aviez envoyé vos lettres, que je suis forcé de dicter sans réflexion suffisante ; je ne puis pas le dissimuler à votre sagesse. Je vous prie cependant de ne pas attribuer cette précaution à l'amour-propre, et d'y voir plutôt une véritable nécessité : je vous parle comme si je me parlais à moi-même. Il m'a remis beaucoup de questions venant des frères et des sœurs qui sont dans votre province; et je pensais avoir amplement le temps d'y répondre jusqu'au jour de l'Epiphanie. Comme je prenais sur mes nuits pour dicter mes réponses, me réservant, après avoir expédié la plupart des autres questions, d'examiner en dernier lieu la vôtre qui me paraissait la plus difficile, il vint tout à coup me trouver, m'assurant qu'il allait partir de suite. Je le priai de retarder son départ; mais il se mit à m'objecter la famine qui sévit dans la Lybie, les pressantes nécessités des monastères d'Egypte, l'inondation insuffisante du Nil, tant d'hommes mourant de faim, que ce serait presque une offense envers le Seigneur de vouloir le retenir davantage. C'est donc au moment où je tenais encore la chaîne et la trame sur le métier, pour vous tisser une tunique, que je suis contraint de vous l'envoyer inachevée ; ce sera donc à vous de terminer mon travail par votre parole. Vous ne manquez ni d'habileté ni d'érudition, et de la faconde aboyante du forum, comme parle Appius, vous êtes passé à l'éloquence du Christ. Quand je vous parle, pas n'est besoin de longues explications, comme la fable le raconte d'un philosophe qui voulait persuader un homme des champs. « A peine avais-je dit la moitié, comme il s'exprime lui-même, qu'il avait déjà tout compris. » Aussi, pressé par le temps, ai-je simplement mis sous vos yeux les opinions de tous ceux qui nous ont laissé les moindres commentaires de l'Ecriture sainte, les interprétant pour la plupart au pied de la lettre : c'était me débarrasser de la question, et vous renvoyer à l'autorité des anciens interprètes ; de telle sorte

(1) Comme Sisinnius, ces deux moines étaient de Toulouse. Notre saint docteur les tenait en si haute estime qu'il leur dédia ses commentaires sur Zacharie et Malachie. Dans le préambule il les loue de n'être pas moins unis par la religion que par le sang ; ce qui fait supposer qu'ils étaient frères. On peut également supposer, d'après une indication renfermée dans la présente lettre, que l'état religieux florissait déjà dans nos contrées, chez les femmes aussi bien que chez les hommes, sous le pontificat de saint Exupère ; et que l'amour de la science sacrée y marchait de front avec le zèle de la perfection monastique.

Atque, ut cætera taceam, domestica sanctæ Veræ exempla sectare, quæ vere secuta Christum, peregrinationis molestias sustinet; et sit tibi « tanti dux femina facti. » *Æneid. l.* 1.

EPISTOLA CXVIII.

AD MINERVIUM ET ALEXANDRUM MONACHOS.

Minervio et Alexandro, qui per Sisinnium monachum, filium Sancti Exuperii Episcopi Tolosani, de verbis Apostoli : « Omnes quidem dormiemus, » etc., interrogaverant, respondet; alias id genus quæstiones, quæ simul proponebantur, in aliud differens tempus.

1. In ipso jam profectionis articulo sancti fratris nostri Sisinnii, qui vestra mihi scripta detulerat, hæc, qualiacumque sunt, dictare compellor; nec possum vestram celare prudentiam, sed obsecro ne hoc dictum referatis ad gloriam, quin potius ad plenam necessitudinem, dum ita vobis quasi mihi loquor. Multas sanctorum fratrum ac sororum de vestra provincia ad me detulit quæstiones, ad quas usque ad diem Epiphaniorum, largissimo spatio me responsurum putabam. Cumque furtivis noctium lucubratiunculis ad plerasque dictarem; et, expletis aliis, me ad vestram quasi ad difficillimam reservarem, subdito supervenit, asserens se illico profecturum. Cumque eum rogarem ut differret iter, Libyæ mihi cœpit famem obtendere, monasteriorum Ægypti necessitates, Nili non plenas aquas, multorum inediam, ut prope offensa esset in Dominum, illum ultra velle retinere. Itaque sub tegmen et stamina, liciaque et telas, quæ mihi ad vestram tunicam paraveram, vobis inconfecta transmisi, ut quidquid mihi deest, vestro texatur eloquio. Prudentes estis et eruditi, et de canina, ut ait Appius, facundia, ad Christi disertitudinem transmigrastis. Nec magno mihi apud vos labore opus est; quod Philosophum quemdam in suadendo rustico esse perpessum narrant fabulæ. « Vix dum dimidium, inquit, dixeram, jam intellexerat. » Itaque et

qu'en les lisant et les examinant, vous vous en rapporterez non à mon appréciation, mais à la vôtre.

2. Vous me demandez dans quel sens il faut entendre et comment lire ce passage de l'Epître de Paul aux Corinthiens : « Nous dormirons tous sans doute; mais nous ne serons pas tous transformés. » I *Corinth.* xv, 5. Ne serait-ce pas selon quelques exemplaires : « Nous ne dormirons pas tous; mais nous serons tous transformés? » On trouve les deux versions dans les exemplaires grecs. Ainsi Théodore d'Héraclée, ville qui s'appelait jadis Périnthe, dans ses petits commentaires sur l'Apôtre, dit bien : « Nous ne dormirons pas tous sans doute; mais nous serons tous transformés. » Enoch et Elie, par exemple, échappant à la nécessité de la mort, sont passés tels qu'ils étaient de la vie terrestre au royaume des cieux. *Genes.* v; IV *Reg.* II. De là vient encore que les saints qui se trouveront dans leurs corps au jour de la consommation et du jugement, seront avec les autres saints qui doivent ressusciter d'entre les morts, enlevés dans les nues pour aller au-devant du Christ, et seront toujours avec le Seigneur, sans avoir subi l'amère et terrible nécessité du trépas. De là ce que dit l'Apôtre : « Nous ne dormirons pas tous; mais nous serons tous transformés. » Ceux qui seront ressuscités d'entre les morts, et puis enlevés vivants dans les nues, passeront à l'incorruptibilité, de la mortalité à l'immortalité; non dans un temps appréciable, pas même le plus court, mais dans un instant indivisible, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette. Si rapide, en effet, sera la résurrection des morts que les vivants, ceux que la consommation des siècles surprendra dans leurs corps, ne préviendront pas les morts sortis de leur tombe. C'est ce que Paul explique d'une manière manifeste : « La trompette retentira, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous-mêmes serons transformés; car il faut que cet être corruptible revête l'incorruptibilité, que cet être mortel revête l'immortalité; » I *Corinth.* xv, 52; et cela, pour qu'il puisse, quel que soit son sort, demeurer à jamais ou dans les tourments ou dans le céleste royaume.

3. Diodore, évêque de Tarse, après avoir omis ce verset, l'annote sommairement dans la suite, à propos de celui-ci : « Les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés. » Si les morts, dit-il, doivent ressusciter incorruptibles, cela suffit pour indiquer un changement en mieux; pourquoi dès lors ajouter, « et nous serons transformés? » L'Apôtre n'a-t-il pas voulu nous faire comprendre que l'incorruptibilité sera commune à tous, et que la transformation n'ap-

ego, tempore coarctatus, singulorum vobis qui in sacram Scripturam commentariolos reliquerunt, sententias protuli, et ad verbum pleraque interpretatus sum; ut et me liberem quæstione, et vobis veterum tractatorum mittatur auctoritas, qui in legendis singulis ac probandis, non meæ voluntati, sed vestro acquiescatis arbitrio.

2. Quæritis quo sensu dictum sit, et quomodo in prima ad Corinthios epistola Pauli Apostoli sit legendum : « Omnes quidem dormiemus, non autem omnes immutabimur; » I *Cor.* xv, 5; an, juxta quædam exemplaria : « Non omnes dormiemus, omnes autem immutabimur; » utrumque enim in Græcis codicibus invenitur. Super quo Theodorus Heracleotes, quæ urbs olim Perinthus vocabatur, in commentariolis Apostoli sic locutus est: « Omnes quidem non dormiemus, omnes autem immutabimur. » Enoch enim et Elias, mortis necessitate superata, ita ut erant in corporibus, de terrena conversatione ad cœlestia regna translati sunt. *Genes.* v, *Reg.* IV, 11. Unde et Sancti qui die consummationis atque judicii in corporibus reperiendi sunt, cum aliis Sanctis qui ex mortuis resurrecturi sunt, rapientur in nubibus obviam Christo in aera, et non gustabunt mortem, eruntque semper cum Domino, gravissima mortis necessitate calcata. Unde ait Apostolus : « Omnes quidem non dormiemus, omnes autem immutabimur. » Qui enim ex mortuis resurrexerint, et in nubibus viventes rapti fuerint, transibunt ad incorruptionem, et a mortalitate in immortalitatem mutabuntur; non in tempore, non saltem in brevi spatio, sed in atomo et in puncto temporis, atque momento quo palpebra oculi moveri potest, in novissima tuba. Tanta enim fiet celeritate resurrectio mortuorum, ut vivi quos in corporibus suis consummationis tempus invenerit, mortuos de inferis resurgentes, prævenire non valeant. Quod manifeste Paulus edisserens, ait: « Canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti et nos immutabimur. Oportet enim corruptibile istud induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem. » I *Cor.* xv, 52, ut possit in utramque partem, vel in pœnis, vel in cœlorum regno, manere perpetuo. »

« 3. Diodorus Tarcensis Episcopus, præterito hoc capitulo, in consequentibus breviter annotavit, in eo quod scriptum est : « Et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » Si, inquit, incorrupti resurgent mortui, haud dubium quin et ipsi ad meliora mutati; quid necesse fuit dicere, « et nos immutabimur? » An hoc voluit intelligi quod incorruptio communis sit omnium,

partiendra qu'aux justes, qui posséderont non-seulement l'incorruptibilité et l'immortalité, mais encore la gloire?

4. Apollinaire exprime la même pensée que Théodore quoique en des termes différents : Quelques-uns ne mourront pas, et de la vie présente seront immédiatement transportés à la vie future ; leurs corps étant changés et glorifiés, ils habiteront avec le Christ, comme déjà nous le croyons d'Enoch et d'Elie.

5. Didyme, sans embrasser pleinement le sentiment d'Origène, emploie les mêmes expressions et marche par un autre chemin. « C'est un mystère que je vous annonce, nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous transformés. » Et voici son explication : Si la résurrection n'avait pas besoin d'être expliquée et n'offrait aucune obscurité dans le sens, jamais Paul, après tout ce qu'il a dit sur la résurrection, n'eût ajouté : « C'est un mystère que je vous annonce, nous dormirons » nous mourrons « tous, mais nous ne serons pas transformés. » Il n'y aura que les saints qui le seront. » Je n'ignore pas que plusieurs exemplaires portent : « Nous ne mourrons pas tous, mais nous serons tous transformés ; » il faut cependant examiner si la parole qui précède, « nous serons tous transformés, » s'accorde bien avec celle qui suit : « Les morts ressusciteront incorruptibles, et nous aussi nous serons transformés. » Du moment où tous doivent l'être, ce caractère étant commun, il était inutile de dire : « Et nous aussi nous serons transformés. » Il faut donc lire : « Nous dormirons tous, mais nous ne serons pas tous transformés. » Tous devant mourir en Adam, et la mort étant un sommeil, il est manifeste que nous devons tous dormir ou mourir. Celui-là dort, selon le langage de l'Ecriture, qui meurt dans dans l'espoir de la résurrection. Lorsqu'on dort seulement, on doit se réveiller, à moins qu'on ne soit saisi d'une manière subite et que la mort ne s'ajoute au sommeil. La loi de la nature veut que tous dorment ainsi ; seuls les saints auront part à l'heureuse transformation dans leur corps et dans leur âme ; de telle sorte que l'incorruption est le partage de tous les ressuscités ; tandis que la transformation et la gloire n'appartiennent qu'aux saints. — Ce qui vient ensuite dans les versions grecques, « en un moment indivisible, en un clin d'œil, » le même Didyme l'explique en ces termes : La résurrection de tous étant simultanément accomplie, tous seront enlevés au-devant du Christ, ceux-là mêmes que la mort avait dissous ; et voilà ce que signifie la parole présente. Cet instant indivisible, ce clin d'œil, autant d'expressions pour dire qu'il n'y aura qu'une résurrection simultanée, et pour exclure la fable d'une double résurrection, ou d'une résurrection en deux temps successifs. Le mot grec dont nous avons fait atome signifie étymo-

immutatio autem proprie justorum? dum non solum incorruptionem et immortalitatem, sed et gloriam sequuntur. »

4. Apollinarius, licet aliis verbis, eadem quæ Theodorus asseruit : quosdam non esse morituros, et de præsenti vita rapiendos in futuram, ut, mutatis glorificatisque corporibus, sint cum Christo. Quod nunc de Enoch et Elia credimus.

5. Didymus non pedibus sed verbis in Origenis transiens sententiam, contraria via graditur. « Ecce mysterium vobis loquor : Omnes quidem dormiemus, non omnes autem immutabimur. » Quod ita disseruit : « Si non indigeret resurrectio interprete, nec obscuritatem haberet in sensibus, nunquam Paulus, post multa quæ de resurrectione locutus est, intulisset : « Ecce mysterium vobis dico : Omnes quidem dormiemus, id est, moriemur, non omnes autem, sed soli sancti immutabimur. » Scio quod in nonnullis codicibus scriptum sit : « Non quidem omnes dormiemus, nos autem immutabimur ; » sed considerandum, an ei quod præmissum est, « omnes immutabimur, » possit convenire quod sequitur : « Mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » Si enim omnes immutabuntur, et hoc commune cum cæteris est, superfluum fuit dicere, « et nos immutabimur. » Quamobrem ita legendum est : « Omnes quidem dormiemus, non omnes autem immutabimur. » Si enim in Adam omnes moriuntur, et in morte dormitio est, omnes ergo dormiemus sive moriemur. Dormit autem, juxta idioma Scripturarum, qui mortuus est spe resurrectionis futuræ. Omnisque qui dormit, utique expergiscitur ; si tamen non subita vis mortis eum oppresserit, et mors somno fuerit copulata. Cumque (al. *namque*) omnes ita dormierint lege naturæ, soli sancti et corpore et anima in melius mutabuntur ; ita ut incorruptio omnium resurgentium sit, gloria autem atque mutatio proprie Sanctorum. » Quodque sequitur juxta Græcos, ἐν ἀτόμῳ, ἐν ῥιπῇ, ἐν ῥοπῇ ὀφθαλμοῦ (utrumque enim legitur) et nostri interpretati sunt, « in momento et in ictu, sive in motu oculi ; » idem Didymus ita explanavit : « Juncta simul omnium resurrectione, rapientur obviam Christo, sed hi quos mors dissolverit, quæ præsens sermo significat.

logiquement ce qu'on ne peut ni couper ni diviser. De là les atomes dont Epicure a fait le monde et formé tous les corps. Le clin d'œil est un mouvement si rapide qu'il échappe presque à la vue. Mais, comme dans la plupart des exemplaires le mot grec par le simple changement d'une lettre indique un autre genre de mouvement, celui d'une flèche qui part, voici comment nous devons interpréter cette métaphore : Ainsi que le plus léger souffle du vent emporte dans l'air une plume, une paille, une petite feuille desséchée; de même, en un clin d'œil, sur un signe fait par Dieu, les corps reposant dans le sein de la terre se lèveront tous à la fois, pour aller à la rencontre du souverain Juge. C'est ce que l'Apôtre dit aussitôt : « Au son de la trompette, car la trompette retentira, les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés. Il faut que cet être corruptible revête l'incorruptibilité, que cet être mortel revête l'immortalité. » Il y a là une double signification : le son éclatant de la trompette peut indiquer la puissance de la voix, selon ce mot de l'Ecriture : « Elevez votre voix comme celle de la trompette; *Isa.* LVIII, 1; ou bien nous y voyons combien sera manifeste la résurrection de tous, en nous souvenant de cette parole de l'Evangile : « Pour vous, quand vous faites l'aumône, n'embouchez pas la trompette pour vous annoncer; » *Matth.* VI, 2; ce qui veut dire : Exercez la charité sans bruit, en la tenant secrète, afin qu'on ne vous accuse pas de chercher votre gloire en assistant le prochain. Nous demandons encore pourquoi il est écrit que les morts ressusciteront au son de la dernière trompette. Quand on dit la dernière, c'est que d'autres ont précédé. Dans l'Apocalypse de Jean son dépeints sept anges ayant des trompettes, et chacun faisant retentir la sienne, depuis le premier jusqu'au sixième, dans un but déterminé. *Apoc.* VIII, 9. C'est quand le septième ou le dernier fait résonner les éclats de sa trompette, que les morts ressuscitent, reprenant incorruptibles les corps corruptibles qu'ils avaient eus. L'Apôtre expose ce qui doit suivre l'appel de la dernière trompette : « La trompette retentira, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons nous-mêmes transformés. » Par cette observation finale, Paul se distingue et distingue ceux qui sont avec lui des hommes qui seront morts. Pour comprendre cette parole, il faut savoir que ces morts qui doivent ressusciter désignent proprement les corps, selon quelques interprètes; et que ceux qui doivent être transformés désignent les âmes, destinées à revêtir une gloire supérieure, en atteignant la mesure de l'homme parfait, la plénitude de l'âge du Christ. Selon d'autres, par les morts il faut entendre les pécheurs, qui ressusciteront incorruptibles pour être en état de subir des supplices

Quando enim dicit, in puncto temporis, et in motu oculi, atque momento, futuram omnium resurrectionem, cunctam primæ et secundæ resurrectionis excludit fabulam; ut alii primi, alii novissimi resurrecturi esse credantur. Atomus autem punctum temporis est, quod secari et dividi non potest. Unde et Epicurus ex suis atomis mundum struit et universa conformat. Ictusque oculi sive motus, qui Græce dicitur ῥοπὴ, tanta velocitate transcurrit ut pene sensum videntis effugiat. Verum, quia in plerisque codicibus pro ῥοπὴ, id est, *ictu*, vel *motu*, ῥιπὴ legitur, hoc sentire debemus, quod quomodo levis pluma, vel stipula, aut tenue siccumque folium vento flatuque raptatur, et de terra ad sublime transfertur; sic ad ictum oculi, et ad nutum Dei, omnium mortuorum corpora movebuntur parata ad adventum judicis. Quodque jungit et dicit : « In novissima tuba ; canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem ; » duplicem habet intelligentiam ut clangor tubæ aut vocis indicet magnitudinem, juxta illud quod scriptum est : « Sicut tuba exalta vocem tuam; » *Isa.* LVIII, 1; aut apertam omnium resurrectionem, juxta illud quod in Evangelio legimus : « Tu autem quando facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, » *Matth.* VI, 2; hoc est, abscondite fac misericordiam et in secreto, ne videaris de alterius miseria gloriari. Quærimus autem cur ad novissimam tubam mortuos scripserit resurrecturos. Quando enim novissima dicitur, utique aliæ præcesserunt. In Apocalypsi Joannis, septem describuntur Angeli cum tubis, et unoquoque clangente, primo videlicet, secundo et tertio, quarto et quinto et sexto, quid per singulos actum sit indicatur. *Apoc.* VIII 9. Novissimo autem, id est, septimo, claro tubæ strepitu personante, mortui suscitantur; corpora quæ prius habuerant corruptibilia, incorrupta recipientes. Unde post novissimam tubam exponit Apostolus quid sequatur : « Canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, nos autem immutabimur. » Quando dicit, nos, alium se et eos qui secum sunt præter mortuos esse significat. Ad quod intelligendum, sunt qui dicant mortuos qui resurgant incorrupti, esse corpora mortuorum ; eos autem qui dicantur esse mutandi, animas debere accipi, quando in majorem gloriam fuerint commutatæ et pervenerint in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.

éternels; par ceux qui sont transformés il faut entendre les saints, qui vont de vertu en vertu, de gloire en gloire. A propos de l'incorruptibilité des morts, l'Apôtre ajoute : « Il faut que cet être corruptible revête l'incorruptibilité. » A propos de la transformation qu'il nous annonce, il dit : « Que cet être mortel revête l'immortalité. » L'immortalité et l'incorruptibilité ne sont pas la même chose, pas plus que le mortel et le corruptible. Tout ce qui est mortel est corruptible; mais tout ce qui est corruptible n'est pas immédiatement mortel. Les corps sans âme sont sujets à la corruption ; on ne peut pas dire cependant qu'ils soient mortels, par la raison qu'ils n'ont jamais eu la vie, laquelle n'appartient qu'aux êtres animés. Voilà pourquoi l'Apôtre fait distinctement succéder l'incorruptibilité à la corruption, l'immortalité à la mortalité, dans l'acte de la résurrection future.

Acace de Césarée, ville auparavant nommée Tour de Straton, dans son quatrième livre des Questions diverses, a discuté ce sujet avec plus d'étendue ; et, prenant les deux solutions qui semblent opposées l'une à l'autre, après un préambule que nous omettons, s'exprime ainsi : Parlons d'abord de la version la plus généralement suivie : « C'est un mystère que je vous annonce, nous dormirons tous ; mais nous ne serons pas tous transformés. » Par ce mot de mystère, il éveille l'attention des auditeurs, quand il va plus amplement disserter sur la résurrection. Le sommeil désigne ici cette mort que tous les hommes doivent subir ; et de là cette affirmation si juste, que nous dormirons tous, ou bien que nous mourrons ; c'est comme il avait dit plus haut : « De même que tous meurent en Adam, de même tous seront vivifiés dans le Christ. » Puis donc que tous doivent mourir, écoutez le mystère que je viens vous révéler : « Nous mourrons tous sans doute ; mais nous ne serons pas tous transformés. La trompette retentira, » nul doute qu'il ne s'agisse du septième ange, « et les morts ressusciteront incorruptibles. » Or, si les morts doivent ressusciter incorruptibles, comment ne seront-ils pas transformés, la transformation n'étant autre chose que l'incorruptibité même ? Mais non, la transformation qui sera celle de Paul et des autres saints, c'est la glorification. Quant à l'incorruptibilité, elle sera le partage de tous, parce qu'elle doit être un surcroît de peine pour les pécheurs, leurs corps pouvant alors subir d'éternels supplices, puisqu'ils ne peuvent plus être dissous par la corruption et la mortalité. Nous lisons dans la même épître, l'Apôtre continuant à développer sa doctrine, que la providentielle diversité des corps à la résurrection consistera, non dans leur nature même, mais dans la gloire dont ils seront inves-

Ephes. IV. Alii vero asserunt, mortuos deberi intelligi peccatores, qui resurgent incorrupti, ut possint æterna sustinere supplicia ; eos autem qui commutantur, esse sanctos, qui de virtute in virtutem, et de gloria transferuntur in gloriam. Unde et ad incorruptionem mortuorum intulit : « Oportet enim corruptivum hoc induere incorruptionem. » Ad id autem quod dixerat, « nos immutabimur, » illud adjunxit : « Et mortale hoc induet immortalitatem. » Aliud est enim immortalitas, aliud incorruptio ; sicut aliud mortale, et aliud corruptivum. Quidquid autem mortale est, et corruptivum est ; sed non quod corruptivum, statim et mortale. Corruptiva quippe sunt corpora quæ carent anima, et tamen non sunt mortalia ; quia nunquam habuere vitam, quæ proprie animantium est. Unde signanter Apostolus, corruptioni incorruptionem, mortalitati immortalitatem resurrectionis futuram tempore copulavit. »

6. Acacius Cæsareæ, quæ prius turris Stratonis vocabatur, post Eusebium Pamphili Episcopus, in quarto συμμίκτων ζητημάτων libro proponens sibi hanc eamdem quæstionem, latius disputavit, et utrumque suscipiens, quod inter se videtur esse contrarium, post principium quod omisimus, sic locutus est : « Dicamus primum de eo quod magis in plurimis codicibus invenitur : Ecce mysterium dico vobis ; omnes quidem dormiemus, non omnes autem immutabimur. » Mysterium dixit ut attentos faceret auditores, de resurrectione plenius disserturus. Dormitio autem mortem istam quæ communis est omnium significat ; unde rectissime posuit quod omnes dormiamus, id est, moriamur, sicut supra dixit : « Quomodo in Adam omnes moriuntur, sic et in Christo omnes vivificabuntur. » Cum ergo omnes morituri sint, audite sacramenta quæ dico : « Omnes quidem moriemur (al. *dormiemus*) ; sed non omnes immutabimur. Canet enim tuba, » haud dubium quin Angelus septimus, « et mortui resurgent incorrupti. » Si autem incorrupti erunt mortui, quomodo non immutabuntur, cum incorruptio ipsa mutatio sit ? Sed hic commutatio qua Paulus mutandus et sancti sunt, glorificatio intelligitur. Incorruptio autem idcirco communis est omnium, quia in eo miserabiliores erunt peccatores, ut ad tormenta perpetui sint, et non mortali et corruptibili corpore dissolvantur. Legimus in eadem epistola, Apostolo disserente, sacratam diversitatem resurrectionis, non in natura corporum, sed in varietate

tis ou privés : car les uns ressusciteront pour des peines éternelles, et les autres pour un éternel bonheur. « Autre est la chair des oiseaux, autre celle des poissons, autre encore celle des quadrupèdes ; il y a des corps célestes et des corps terrestres : de même en est-il de la résurrection des morts. » I *Corinth.* xv, 39, 41. Cette interprétation s'accorde mieux avec le sentiment de l'Eglise, à savoir que nous devons tous mourir en vertu de la loi commune, mais que nous ne passerons pas tous à la gloire, d'après cette parole de Daniel : « La multitude qui dort dans la poussière de la terre ressuscitera ; les uns pour la gloire éternelle, les autres pour la confusion et l'éternel opprobre. » *Dan.* xii, 2. Evidemment ceux qui ressusciteront pour l'opprobre et l'éternelle confusion, ne ressusciteront pas pour la gloire éternelle, que Paul et ceux qui sont avec lui doivent posséder dans leur transformation. Les choses étant ainsi, et nous les ayant bien comprises, la transformation appartient uniquement à ceux qui ressusciteront pour la gloire ; tandis que les pécheurs et les infidèles, désignés sous le nom de morts, n'auront en partage que l'incorruptibilité, condition nécessaire pour qu'ils puissent endurer des supplices éternels.

7. Passons maintenant à la seconde version, adoptée dans la plupart des exemplaires : « Nous ne dormirons pas tous ; mais nous serons tous transformés. » D'après cela plusieurs affirment que beaucoup d'hommes seront trouvés vivants dans leurs corps, que tous ne dormiront pas ou ne doivent pas mourir, et que dès lors tous ne doivent pas ressusciter, la résurrection n'étant pas possible sans la mort ; car, pour ressusciter ou se relever, il faut d'abord être tombé. Voilà comment ils entendent et lisent ce que Paul écrit dans la première Epître aux Thessaloniciens : « Nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux qui auront dormi ; car le Seigneur lui-même sur un ordre donné, à la voix de l'archange, au son de la divine trompette descendra du ciel, et les morts ressusciteront d'abord dans le Christ, puis nous qui vivons, qui avons été réservés, nous serons enlevés avec eux dans les nues, au haut des airs, pour aller à la rencontre du Christ ; et de la sorte nous serons toujours avec le Seigneur. » I *Thessal.* iv, 14 et seq. En s'appuyant sur ce texte, ils s'efforcent de prouver que l'Apôtre Paul et ceux qui prenaient part à la rédaction de sa lettre avaient la persuasion qu'ils ne mourraient pas, et qu'ils seraient trouvés dans leurs corps au jour de la consommation. Si cette interprétation était la vraie, Paul se fût trouvé dans l'erreur, il aurait été le jouet d'une illusion humaine en se persuadant que la fin le trouverait dans son corps ; chose réellement fausse, comme l'événement même l'a prouvé. Ainsi le comprenaient les Thessaloniciens eux-

gloriæ ; dum alii resurgunt ad pœnas perpetuas, alii ad gloriam sempiternam. « Alia enim caro volatilium, alia piscium, alia jumentorum ; et corpora cœlestia, et corpora terrestria. » Sic inquit, erit et resurrectio mortuorum. » I *Cor.* xxxix, 42. Cui sententiæ magis acquiescit Ecclesia, ut omnes communi morte moriamur, et non omnes mutemur in gloriam, juxta illud quod Daniel scribit : « Multi dormientes in terræ pulvere resurgent, alii in gloriam æternam, alii in confusionem et opprobium sempiternum. » *Dan* xii, 2. Qui enim resurgent in opprobrium et confusionem sempiternam, non resurgent in æternam gloriam, in quam Paulus et qui cum eo sunt mutabuntur. Quæ cum ita se habeant, et sic intellecta sint a nobis, eorum tantum commutationem suscipere, qui resurgent in gloriam ; peccatorum autem et infidelium, qui mortui appellantur, et resurgent incorrupti, nequaquam commutationem, sed pœnas perpetuas esse dicendas. »

7. Transeamus ad secundam lectionem, quæ ita fertur in plerisque codicibus : « Non quidem omnes dormiemus, omnes autem immutabimur. » Ex qua nonnulli asserunt multos vivos in corporibus reperiendos ; et si non dormiant omnes, non omnes esse morituros ; si autem non moriantur omnes, non omnes resurrecturos. Resurgere enim proprie dicitur qui prius moriendo cecidit. Unde et Paulum volunt scribere in prima ad Thessalonicenses Epistola : « Nos qui vivimus, qui residui erimus (al. *sumus*) in adventu Domini, non præveniemus eos qui dormierunt ; quoniam ipse Dominus in jussu, et voce Archangeli, et in tuba Dei, descendet de cœlo ; et mortui in Christo resurgent primum (al. *primi*) ; deinde nos qui vivimus, qui residui sumus, simul cum illis rapiemur in nubibus obviam Christo in aera ; et sic semper cum Domino erimus. » I *Thess.* iv, 14, *et seqq.* Et ex his dictis probare conantur Apostolum, et qui cum eo scribebat, Paulum, Epistolam putasse se non esse morituros, sed reperiendos in die consummationis in corpore. Quod si verum est, erravit Paulus, et humana æstimatione deceptus est, ut arbitraretur se inveniendum in corpore ; quod falsum esse rerum exitus approbavit. Hoc intellexerant et ipsi Thessalonicenses, sacramenta sermonis mystici

mêmes, ignorant la signification de ce discours mystérieux : ils flottaient d'une conjecture à l'autre, et se disaient : Si Paul doit être trouvé dans son corps, le jour du jugement est proche. — Aussi les détrompe-t-il en écrivant sa seconde épître : « Nous vous en conjurons, frères, par l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ et par notre congrégation dont il est le chef, ne vous laissez pas si vite ébranler dans votre âme, ne vous laissez effrayer ni par la pensée, ni par la parole, ni par une lettre qu'on vous dirait venir de nous, comme si le jour du Seigneur allait paraître ; que personne ne vous séduise en aucune façon. Il faut auparavant que la défection ait eu lieu, que l'homme de péché se soit manifesté, ce fils de la perdition, cet adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qui porte le nom ou reçoit le culte de Dieu, jusqu'à siéger dans le temple, se donnant pour Dieu. Ne vous souvenez-vous pas que, lorsque j'étais encore auprès de vous, je vous disais ces choses ? » II *Thessal.* II, 1 et seq. Il les rappelle ainsi de l'erreur, il ne ne veut pas les laisser dans la persuasion que le jour du jugement approche ; et ces mots qu'il avait écrits : « Nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux qui auront dormi, » il ne permet pas qu'ils les interprètent d'une manière contraire à sa pensée. Il n'est pas possible, en effet, qu'ayant écrit à Timothée : « Déjà je tombe en ruine, et le temps de ma dissolution n'est plus éloigné, » II *Tim.* IV, 6, il s'imaginât qu'il devait toujours vivre de la vie corporelle et ne jamais mourir, qu'il passerait immédiatement de la terre au royaume des cieux ; alors surtout qu'il avait dit, écrivant aux Romains : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? » *Rom.* VII, 24 ; et puis aux Corinthiens ; « Habitant dans le corps, nous voyageons loin du Seigneur. Nous désirons donc plutôt sortir du corps pour être avec le Seigneur. » II *Corinth.* V, 8. Celui qui tenait ce langage n'ignorait certes pas qu'il devait mourir. Il vaut donc mieux interpréter ce texte dans un sens spirituel, et voir dans le sommeil dont il est parlé, non la mort matérielle qui sépare l'âme du corps, mais le péché commis après qu'on avait embrassé la foi, le sommeil qui suit le baptême, et dont le même apôtre disait aux Corinthiens : « Voilà pourquoi beaucoup d'entre vous sont infirmes et beaucoup endormis ; » I *Corinth.* XI, 30 ; et plus loin : « Ceux qui se sont endormis dans le Christ auraient-ils donc péri ? » *Ibid.* XV, 18. Bien qu'ils soient morts, ils ne sont pas les victimes d'une mort éternelle ; car ils se trouvent sous le coup non d'un crime mortel, mais d'une faute légère et vénielle. Un autre saint, dans son désir d'échapper à cette mort, disait : « De peur que je ne m'endorme dans la mort. » *Psalm.* XII, 4. Il y a le sommeil du péché dont la mort est la conséquence ; il y a l'assoupissement d'une faute

nescientes, et conjecturis variis fluctuabant, dicebantque : Si Paulus inveniendus in corpore est, proximus est dies judicii. Unde corrigit eos, secundam Epistolam scribens : « Rogamus vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostri congregationem in ipsum, ut non cito moveamini mente, nec terreamini, neque per spiritum, neque per verbum, neque per epistolam, tamquam per nos missam, quasi instet dies Domini ; ne quis vos seducat ullo modo ; quoniam nisi discessio venerit primum, et revelatus fuerit homo peccati filius perditionis, qui adversatur, et extollitur super omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus. Non meministis quod cum apud vos essem adhuc hæc dicebam vobis? » *Thess.* II, 1, *et seqq.* Quibus dictis hoc agit ut eos revocet ab errore, ne putent diem appropinquare judicii ; et id quod scripserat : « Nos qui vivimus, qui residui sumus in adventu Domini, non præveniemus eos qui dormierunt, » aliter intelligant quam intelligi voluit ipse qui scripsit. Neque enim fieri potest ut qui ad Timotheum scripserat : « Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat, » II *Tim.* IV, 6, putaret se in carne perpetuum, et nunquam esse moriturum ; et de vita terrena statim ad regna cœlestia transiturum, præsertim cum ad Romanos scribens, eadem dixerit : « Quis me liberabit de corpore mortis hujus ? » *Rom.* VII, 24 ; et ad Corinthios : « Habitantes in corpore, peregrinamur a Domino. Magis autem volumus exire de corpore et esse cum Domino. » II *Cor.* V, 8. Qui hæc dicebat, noverat utique se esse moriturum. Melius est igitur spiritualiter sentire quod scriptum est, dormitationem in præsenti loco, non mortem accipere per quam anima a corpore separatur, sed peccatum post fidem et offensam Dei, dormitionemque post baptismum, de qua et ad Corinthios loquebatur : « Et ideo inter vos multi infirmi sunt, et dormiunt plurimi ; » I *Cor.* XI, 30 ; et in alio loco : « Ergo et qui dormierunt in Christo, perierunt, » *Ibid.* XV, 18, qui cum mortui sint, non sunt perpetua morte perituri ; quia non in mortali crimine continentur, sed levi modicoque peccato. Quod et alius sanctus vitare cupiens, loquebatur : « Ne forte obdormiam in morte. » *Ps.* XII, 4. Est enim somnus pec-

qui n'implique pas la mort. Celui donc qui aura vécu de cette vie qui s'annonce elle-même : « Je suis la vie, » *Joan.* XIV, 6, et dont il est dit encore : « Notre vie est cachée avec le Christ en Dieu ; » *Colos.* III, 3 ; qui de plus ne s'en sera jamais séparé, n'aura pas péché jusqu'à la mort ; celui-là est du nombre des vivants, selon le langage de l'Ecriture, et des vivants qui persévèrent toujours dans cet état ; de ceux enfin dont le Sauveur déclare en termes mystiques, dans l'Evangile de Jean : « Celui qui croit en moi ne mourra pas ; et quiconque vit, croyant en moi, n'a pas à craindre la mort éternelle. » *Joan.* XI, 25, 26. Aussi l'Apôtre, marchant sur les traces du Seigneur, enseigne-t-il à ses disciples ce qu'il a d'abord appris de son divin Maître. Nous ne dormirons donc pas tous. Celui qui garde son cœur avec tout le soin possible, qui veille à l'observation des préceptes du Christ et les a toujours présents à la pensée, celui qui ne cesse d'entendre : « Veillez, parce que vous ne savez pas à quelle heure le voleur viendra ; » *Matth.* XXIV, 42 ; et cet autre passage : « N'accordez pas le sommeil à vos yeux, le repos à vos paupières, » *Prov.* VI, 4, si vous voulez être sauvé ; tel que la biche se dérobant aux filets, et l'oiseau fuyant le piége, celui-là ne dormira pas. S'il en est qui ne se laissent pas gagner par le sommeil, qui vivent et veillent toujours dans le Christ, il est manifeste que tous ne dorment pas ; tandis que tous doivent être transformés, non de cette transformation glorieuse qui ne doit appartenir qu'aux saints, mais de celle que subit l'être corruptible passant à l'incorruptibilité, pour devenir apte à recevoir une peine ou bien une récompense éternelle. Si quelqu'un vient à s'endormir dans la vie chrétienne et se laisse gagner par l'assoupissement de la négligence, qu'il entende ce mot du Livre saint : « Celui qui dort ne se réveillera-t-il pas ? » *Psalm.* XL, 9. Celui qui résiste au sommeil, qui veille et vit toujours dans le Christ ira de la vie à la vie, sera enlevé dans les nues, pour être à jamais avec le Seigneur. Lazare était du nombre de ceux qui sommeillent de la sorte, lui dont le Seigneur a dit : « Lazare notre ami dort ; » et puis, en s'adressant à Marthe : « Celui qui croit en moi quoique frappé par la mort, vivra ; et quiconque vit en croyant en moi, ne mourra jamais. » Quand on a mis dans le Christ toute sa confiance, viendrait-on à glisser parce qu'on est homme, à recevoir une blessure qui peut conduire à la mort, on vit à jamais par la foi. Quant à cette mort temporelle et commune elle doit également être le partage de ceux qui croient et de ceux qui ne croient pas ; tous doivent aussi ressusciter, les uns pour la confusion éternelle, et les autres, en vertu même de leur foi, pour l'éternelle vie. Voilà comment on peut concilier ces deux choses,

cati, qui ducit ad mortem ; et est alia delicti dormitio, quæ morte non stringitur. Qui ergo vixerit ea vita quæ dicit : « Ego sum vita, » *Joan.* XIV, 6, etenim vita nostra abscondita est cum Christo in Deo, *Coloss.*, III, 3, et nunquam ab ea fuerit separatus, nec ad mortem usque peccaverit, iste de viventibus, et semper viventibus esse dicitur ; de quibus et Salvator in Evangelio Joannis mystico sermone testatur : « Qui credit in me non morietur ; et omnis qui vivit et credit in me non morietur in æternum. » *Joan.* XI, 26. Unde et apostolus, Domini sui calcans vestigia, ea docuit discipulos quæ didicit a magistro. Omnes itaque non dormiemus. Qui enim omni custodia servat cor suum, et ad Christi præcepta vigilat, mandatique ejus memor est, dicentis : « Vigilate, quia nescitis qua hora fur veniat ; » *Matth.* XXIV, 42 ; et in alio loco : « Ne dederis somnum oculis tuis, et palpebris tuis dormitationem, » *Prov.* VI, 4, ut salvus fias ; quasi caprea de vinculis, et quasi avis de laqueis, iste non dormiet. Cum igitur quidam non dormiant, qui semper in Christo vivunt et vigilant, sequitur ut nequaquam omnes dormiant, et e contrario omnes immutentur, non immutatione gloriæ, quæ proprie debetur Sanctis, sed ea immutatione qua corruptivum hoc incorruptivum efficitur, ut vel pœnas vel præmia recipiat sempiterna. Quod et si dormierit aliquis in Christo, et negligentiæ somno obdormierit, debet audire quod scriptum est : « Numquid qui dormit, non resurget ? » *Ps.* XL, 9. Qui vero non dormit, sed vigilat et semper vivit in Christo, de vita ad vitam transiet, sive rapietur in nubibus, ut semper cum Domino sit. De istius modi dormientibus Lazarus erat, de quo Dominus ait : « Lazarus amicus noster dormit. » Et de hoc dormiente dicebat ad Martham : « Qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet ; et omnis qui vivit et credit in me non morietur in æternum. » Qui enim tota mente in Christo confidit, etiamsi, ut homo lapsus, mortuus fuerit (*a*) in peccato, fide sua vivit in perpetuum. Alioqui mors ista communis, et credentibus et non credentibus debetur æqualiter ; et omnes pariter resurrecturi sunt, alii in confusionem æternam, alii, ex eo quod

(*a*) Facile intelligas, si levi peccato fuerit obstrictus, minime vero mortali, ut vocant : quemadmodum paulo superius explicaverat de iis qui *non sunt perpetua morte morituri.* Nec majori opera defendi oportere videtur locus iste, quem inscite nimium et misere quidam ex heterodoxis calumniantur.

et que le croyant ne meure pas, et qu'en admettant qu'il meure, il vive encore à jamais. Pour ce qui regarde la mort corporelle, il est évident que personne n'a pu s'y soustraire, excepté Hénoc et Elie. Ceux qui par la grandeur de leur foi ne cessent de vivre dans le Christ seront à l'abri du sommeil ou de la mort ; ils retraceront en eux la vie des apôtres, qui vécurent exempts de toute faute dans la loi de justice, et qui, lorsqu'ils eurent embrassé la foi du Seigneur, par cette foi même en celui qui s'est nommé la vie et la résurrection, ne se sont jamais endormis, ne sont jamais morts. « L'âme qui aura péché c'est celle-là même qui mourra. » *Ezech.* XVIII, 4. De même donc que l'âme coupable est morte dans un corps vivant, est tombée le jour même de sa faute dans le sommeil de la mort, selon ce mot de l'Ecclésiaste : « Celui qui a péché est mort dès ce moment ; » *Eccl.* VIII, 12 ; de même l'âme qui est restée fidèle aux préceptes du Christ vit à jamais, après même que le corps est mort. Sachant néanmons qu'il est plus conforme à la vérité de lire : « Nous dormirons tous ; mais nous ne serons pas tous transformés ; » il faut considérer surtout ce qui vient ensuite : « Les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés. » Si la transformation devait être le partage de tous, comme porte l'autre version, à quoi bon ajouter ce point capital, ce privilége des apôtres, « et nous serons transformés ? » En disant toutefois nous, il entend aussi tous les saints.

8. Vous me demandez comment il faut entendre ce passage de l'Epître aux Thessaloniciens : « Nous vous le disons sur la parole même du Seigneur, nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux qui auront dormi ; car le Seigneur lui-même, sur un ordre donné, à la voix de l'archange, au son de la divine trompette, descendra du ciel ; et les morts qui reposaient dans le Christ ressusciteront les premiers ; puis, nous qui vivons, qui avons été réservés, nous serons enlevés avec eux dans les nues au-devant du Christ ; et de la sorte nous serons toujours avec le Seigneur. » I *Thessal.* IV, 15 et seq. Quoique la discussion précédente d'Acace ait pleinement interprété ce texte, il faut cependant exposer le sentiment des autres, à savoir de Théodore, d'Apollinaire et de Diodore, qui n'ont du reste qu'une même opinion. Voici comment s'exprime le dernier : En parlant de ceux qui vivent ou qui sont réservés, l'Apôtre Paul ne veut pas dire que lui-même et les autres doivent être trou-

credunt, in sempiternam vitam. Et sic stare potest ut qui credit in Christo non moriatur ; et, etiamsi mortuus fuerit, vivat in perpetuum. Quod juxta corporalem mortem, excepto Enoch et Elia, nulli contigisse perspicuum est. Qui autem fidei magnitudine semper vivunt in Christo, non dormient neque morientur ; sed imitatores erunt vitæ Apostolicæ, qui absque ulla culpa vixerunt in lege justitiæ ; et, ad fidem Domini transeuntes, credentesque in eum qui vita vocatur et resurrectio, nunquam dormiere, nunquam mortui sunt. « Anima enim quæ peccaverit, ipsa morietur. » *Ezech.* XVIII, 4. Sicut igitur anima quæ peccat, vivente corpore, mortua est, et eadem die qua peccaverit, dormit in morte, dicente Ecclesiaste : (*a*) « Qui peccaverit, mortuus est ex tunc ; » *Eccl.* VIII, 12 ; sic anima quæ Christi præcepta servaverit, etiamsi corpus mortuum fuerit, vivet in æternum. Hoc autem sciendum, quod magis conveniat veritati, ita legere : « Omnes quidem dormiemus, non omnes autem immutabimur ; » maxime quia sequitur : « Mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » Si enim omnes sunt immutandi, juxta alteram lectionem, quomodo postea dicitur, quasi præcipuum atque privatum, et proprie Apostolorum, « et nos immutabimur ? » Quando autem dicit nos, sanctos quosque significat.

8. Quæritis quomodo intelligendum sit illud quod in prima ad Thessalonicenses Epistola scribitur : « Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos qui vivimus, qui residui sumus in adventu Domini, non præveniemus eos qui dormierunt ; quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei, descendet de cœlo ; et mortui qui in Christo sunt resurgent primi ; deinde nos qui vivimus, qui residui sumus simul cum illis rapiemur in nubibus obviam Christo in aera ; et sic semper cum Domino erimus. » I *Thess.* IV, 15, *et seqq.* Super quo quamvis superior Acacii disputatio plenius ventilarit, tamen dicendum est quid videatur aliis, Theodoro videlicet, Apollinario et Diodoro, qui unam sequuntur sententiam ; quorum Diodorus hæc scripsit : « *Residuos* atque *viventes*, Paulus Apostolus vocat, non quo velit intelligi et se et alios resurrectionis tempore in corpore reperiendos ; sed *nos* dixit, pro eo quod est, *justos ;* de quorum et ego sum numero. Ipsi enim rapientur obviam Christo, et

(*a*) Locum hunc Ecclesiastis cap. 8, v. 12, ex antiquis interpretibus, Aquila, Symmacho, et Theodotione recitat, qui ἀπέθανεν, id est *mortuus est*, transtulerunt verbum Hebraicum *Maath*, quod LXX. ἀπό τότε sive *ex tunc* interpretati sunt. Porro utramque simul interpretationem nectit Hier. ut novam inde et rursum perelegantem sententiam eruat.

vés dans leurs corps au moment de la résurrection; il désigne ainsi les justes, au nombre desquels il se met. Voilà ceux qui seront enlevés au-devant du Christ, et non les pécheurs. Par les vivants nous comprenons les saints, ceux qui ne sont pas morts par le péché, et nous écartons la signification matérielle, qui s'appliquerait à ceux que le Christ trouverait dans leurs corps à son second avénement. Ce qui vient ensuite : « Nous ne préviendrons pas ceux qui auront dormi, » ne se rapporte nullement aux pécheurs, puisqu'ils ne seront pas enlevés avec les justes au-devant du Christ; ces mots désignent ceux dont la mort aura dissous les liens terrestres. Mais pourquoi me livrer à ces investigations et faire injure aux paroles de l'Apôtre, quand lui-même écrit d'une manière si formelle : « Nous qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur? » Le Sauveur lui-même nous apprend quels sont ces hommes réservés : « Comme aux jours de Noé ils prenaient des femmes ou les donnaient en mariage, et le déluge survint tout à coup, les exterminant tous; ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme. » *Matth.* XXIV, 24; *Luc.* XVII, 39. Ces paroles nous montrent bien que la fin du monde trouvera beaucoup d'hommes vivant de leur vie corporelle. Le texte dit après cela : « Sur un ordre donné, à la voix de l'archange, les morts ressusciteront les premiers. » Le Sauveur dit encore cela dans l'Evangile : « Au milieu de la nuit l'époux vient; » *Matth.* XXV, 6; sa venue surprendra les hommes vivant encore dans leurs corps, à l'heure où « deux seront dans le même lit; l'un sera pris et l'autre laissé, de deux femmes occupées à la meule, l'une sera prise et l'autre laissée. » *Luc.* XVII. Nous voyons que la consommation du monde doit arriver au milieu de la nuit, quand tous reposeront en sécurité.

9. Origène, dans son troisième volume des Exégèses sur la première épître de Paul aux Thessaloniciens, après quelques discussions aussi sages que variées, entre dans un développement dont Acace a largement fait son profit, comme personne n'en doute; et voici comment le premier s'exprime : « Quel est le sens de ce que Paul, Sylvain et Timothée écrivent aux Thessaloniciens avec l'autorité de la parole divine : « Nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux qui auront dormi? » Quels sont ces vivants qui parlent de la sorte? Paul avant tout, apôtre qui ne vient pas des hommes et qui n'a pas été choisi par eux; *Galat.* I; Timothée, son fils bien-aimé dans la foi; Sylvain, qui ne leur était pas moins uni par la vertu que par l'affection. Mais ce n'est pas eux seulement qui pouvaient tenir ce langage; tous ceux qui ressemblent à Paul par la science et par la vie, ont le droit de dire : « Nous qui vivons. » Leur corps est mort à cause du péché; mais leur esprit vit par la justice :

non peccatores. *Viventes* autem, non juxta tropologiam, sanctos accipimus, qui peccato non mortui sunt, sed omnes quos in corpore adveniens Christus invenerit. Quodque sequitur : « Non præveniemus eos qui dormierunt, » nequaquam ad peccatores referre debemus; neque enim peccatores cum justis rapientur obviam Christo, sed ii quos mors dissolverit. Verum quid ista perquiro, et Apostolicis dictis calumniam facio, cum ipse manifestissime scribat : « Qui residui sumus in adventu Domini? » Qui sint autem residui, verbis discimus Salvatoris : « Sicut in diebus Noe ducebant uxores, et nubebant; et repente venit diluvium, et tulit omnes; sic erit adventus Filii hominis. » *Matth.* XXIV, 24, *Luc.* XVII, 39. Quibus sermonibus approbatur, in fine mundi multos vivos et adhuc in corporibus reperiendos. Sequitur : « In jussu, et in voce Archangeli, et mortui resurgent primi. » Et hoc rursum Salvator loquitur in Evangelio : « Media autem nocte sponsus venit; » *Matth.* XXV, 6; qui utique viventes in corpore deprehendet, quando « duo erunt in lectulo uno, unus assumetur et alius relinquetur; et duæ molentes, una assumetur et alia relinquetur. » *Luc.* XVII. Quibus dictis ostenditur, medio noctis, securis omnibus, consummationem mundi esse venturam. »

9. Origenes in tertio volumine ἐξηγητικῶν Epistolæ Pauli ad Thessalonicenses primæ, post multa, quæ vario prudentique sermone disseruit, hæc intulit, de quibus nulli dubium est et Acacium pleraque libasse : « Quid est ergo quod scribunt Thessalonicensibus in verbo Dei Paulus et Sylvanus et Timotheus : « Nos qui vivimus, qui residui sumus in adventu Domini, non præveniemus eos qui dormierunt? » Qui sunt isti viventes qui loquuntur talia? Utique Paulus non ab hominibus, nec per homines Apostolus; *Gal.* I; et carissimus ejus filius in fide Timotheus; et Sylvanus, qui illis erat et affectione et virtutibus copulatus. Et hoc non solum illi, sed quicumque Pauli et scientia et conversatione similis est, dicere potest : *Nos qui vivimus*; quorum corpus mortuum est propter peccatum, spiritus autem vivit propter justitiam; et quorum mortificata sunt membra super terram, ita ut nequaquam

leurs membres sont mortifiés sur la terre, si bien que la chair n'oppose plus sa concupiscence à l'esprit. Si la chair éprouvait encore un désir, elle vivrait, et comment désirerait-elle sans cela? alors, les membres ne seraient pas mortifiés sur la terre. Si donc ils sont mortifiés, plus de concupiscence; le fait même de la mortification la rend impossible. De même que ceux qui ont quitté la vie présente, pour passer à un état meilleur, possèdent plus parfaitement la vie, s'étant dépouillés de ce corps de mort et de tous les entraînements du vice; de même ceux qui portent dans leur corps la mortification de Jésus, ne vivent plus désormais selon la chair, mais bien selon l'esprit : ils vivent en celui qui est la vie même, et le Christ vit en eux, lui dont il est écrit : « La parole de Dieu est vivante et efficace, elle est la vertu de Dieu, la sagesse de Dieu. » *Hebr.* IV, 12. Ils vivent ceux en qui vit la vertu de Dieu, débarrassés qu'ils sont de toute fragilité humaine; ceux en qui vit la sagesse qui est cachée en Dieu; ceux en qui la justice vit et travaille. Le Christ s'est fait pour nous, non-seulement la justice qui vient de Dieu, mais encore la sagesse et tout ce qu'on peut nommer vertu. I *Corinth.* I. Si, dans ce passage, les auteurs de l'Epître se séparaient de ceux qui dorment ou qui sont morts dans le Christ, il semblerait que la remarque fût inutile, et le témoignage puisé dans le même texte n'aurait pas de valeur. Mais non; c'est dans un sens identique, c'est dans le même esprit que l'Apôtre dit dans sa première aux Corinthiens : « Nous ne dormirons pas tous; mais nous serons tous transformés, en un instant, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette; car la trompette retentira, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés. » Comparez maintenant ce qui est écrit ici : « Au son de la divine trompette il descendra du ciel, » avec ces dernières expressions, et de plus avec ce que nous lisons dans l'Epître aux Thessaloniciens : « Et ceux qui sont morts dans le Christ ressusciteront les premiers; » avec ce que nous avons vu dans l'Epître aux Corinthiens : « Et les morts ressusciteront incorruptibles. » A ces mots : « Et puis nous qui vivons, qui sommes réservés, » répondent ceux-ci : « Et nous serons transformés. » Voici comment on peut interpréter le tout ensemble : Nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur, nous qui serons transformés, nous ne rentrons pas dans le nombre de ceux qu'on appelle morts, nous vivons; et voilà pourquoi nous attendons la présence du Seigneur, non dans la mort, mais dans la vie, appartenant à la race d'Israël, faisant partie de ces précieux restes à propos desquels le Seigneur disait jadis : « Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. » III *Reg.* XIX, 18. Dans l'Evangile selon saint Jean, il est aussi

concupiscat caro contra spiritum. Si enim adhuc desiderat caro, vivit; et quia vivit, desiderat; et non sunt mortificata membra illius super terram. Quod si mortificata sunt, nequaquam contra spiritum concupiscunt, quæ mortificatione sui, hujuscemodi desiderium perdiderunt. Sicut igitur qui vita caruere præsenti, et ad meliora translati sunt, magis vivunt, deposito mortis corpore, et vitiorum omnium incentivis; sic qui mortificationem Jesu in corpore suo circumferunt, nequaquam vivunt juxta carnem, sed juxta spiritum: vivunt in eo qui vita est, et vivit in eis Christus, de quo scriptum est: « Vivens est sermo Dei et efficax, qui est Dei virtus, Deique sapientia. » *Hebr.* IV, 12. Vivunt enim in quibus vivit virtus Dei, omni humana fragilitate deposita, et in quibus vivit sapientia quæ abscondita est in Deo, et in quibus vivit et operatur justitia. Christus enim factus est nobis, non solum justitia ex Deo, sed et sapientia, et omne quod virtus est. I *Cor.* I. Et siquidem in præsenti loco se a dormientibus et in Christo mortuis, qui hanc scribunt Epistolam, separarent, videbatur (al. *videtur*) superflua adnotatio, et ex uno loco assumptum testimonium non valeret. Nunc vero eodem sensu, quia et eodem spiritu in prima ad Corinthios loquitur: « Omnes non dormiemus, omnes autem immutabimur, in momento, in motu oculi, in novissima tuba. Canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » Hoc quod in præsenti loco scriptum est: « In tuba Dei descendet de cœlo, » compara illi quod ad Corinthios dicitur: « In novissima tuba; canet enim tuba. » Illi autem, quod ad Thessalonicenses legitur: « Et mortui in Christo resurgent primi; » hoc quod ad Corinthios scriptum est: « Et mortui resurgent incorrupti. » Porro quod sequitur : « Deinde nos qui vivimus, qui residui sumus, » illi respondet: *Et nos immutabimur*; quorum utrumque sic intelligi potest: Nos qui vivimus, qui residui sumus in adventu Domini, et nos qui immutabimur, et non sumus ex his qui appellantur mortui, sed vivimus; idcirco præsentiam Domini non in morte, sed in vita præstolamur, quia de Israelitico genere sumus, et electæ sunt de nobis reliquiæ, de quibus Dominus olim loquebatur: « Dereliqui mihi sep-

question de ces deux classes, des vivants et des morts : « Quiconque croit en moi, serait-il déjà mort, vivra; et quiconque vit, croyant en moi, ne mourra jamais. » *Joan.* XI, 25, 26. Si nous entendons de la sorte le sommeil de la mort, comme nous l'avons déjà dit; si les morts le sont réellement en Jésus-Christ, ils ont eu beau vouloir vivre en lui, ils sont néanmoins morts par le péché. Et les vivants que nous appelons les hommes réservés, les élus selon la grâce, s'ils ne croient pas ainsi, s'ils ne sont pas engendrés de la noble tige d'Israël, il faudra les appeler endormis et morts dans le Christ.

10. Voici comment d'autres interprètent ce passage: On appelle vivants ceux qui ne sont jamais morts par le péché; quant à ceux qui se sont rendus coupables d'une faute mortelle, mais qui l'expient ensuite par le repentir et la conversion, on les appelle morts à cause de cette faute même, mais morts dans le Christ, parce qu'ils sont revenus à Dieu de toute leur âme. Or ceux qui possèdent la vie avec le témoignage de la foi, et qui n'ont pas encore reçu l'effet de la promesse de Dieu, dont la pensée s'est montrée plus miséricordieuse pour d'autres en leur accordant de n'être pas couronnés sans les justes, trouvent leur bonheur dans le calme et la paix de leur conscience; ils vivent, ils sont réservés pour l'avénement du Seigneur Jésus. Comme Dieu est plein de miséricorde, et veut sauver ceux qui ont dormi ou qui sont morts dans le Christ, ils ne les préviendront pas, ils ne seront pas seuls enlevés dans les nues; mais, conformément à la parabole évangélique, *Matth.* XX, les ouvriers de la onzième heure recevront le même denier, la même récompense que ceux de la première, c'est-à-dire le salut. Et que personne n'accuse d'injustice l'égalité de la rémunération pour un travail inégal. Il existe une grande différence entre ceux qui sont guéris après avoir été blessés, et ceux qui n'ont jamais vu la mort en face. C'est de ces derniers qu'il est dit, je suppose: « Quel est l'homme qui vit et ne voit pas la mort? il rachètera de la mort son âme. » *Psalm.* LXXXVIII, 45. La question posée ne signifie pas, comme quelques-uns le pensent, qu'il n'y ait personne. Non; elle doit s'entendre comme celle-ci : Quel est le sage qui comprendra ces choses? » *Ose.* XIV, 10; ou comme cette autre question : « Seigneur, qui habitera dans votre tabernacle? » *Psalm.* XIV, 1; ou comme cette autre encore : « Qui a connu la pensée du Seigneur? » *Rom.* XI, 34. Peu seront donc réservés dans le nombre des croyants et verront l'avénement du Seigneur, du Verbe divin, non dans la bassesse de la chair, mais dans la gloire du triomphe. Il faut encore

tem millia virorum, qui non curvaverunt genu Baal.» III *Reg.* XIX, 18. In Joannis quoque Evangelio vivorum et non vivorum, duplex ordo describitur: « Omnis qui credit in me, etiamsi mortuus fuerit, vivet; et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum. » *Joan.* XI, 25, 26. Si vivos ita intelligimus, ut jam a nobis dictum est, dormientes, et in Christo mortuos illos esse credamus qui, cum velint in Christo vivere, tamen peccato mortui sunt. Sin autem reliquiæ, et electio secundum gratiam, appellantur viventes, qui non ita credunt, nec de Israelitica nobilitate generati sunt, dormientes et mortui appellabantur (al. *appellantur*) in Christo. »

10. Sunt qui hunc locum ita edisserant: Vivi appellantur qui numquam peccato mortui sunt; qui autem peccaverunt, et in eo quod peccaverunt mortui sunt et postea conversi ad pœnitentiam, purgant antiqua delicta, mortui appellantur, quia peccaverint; in Christo autem mortui, quia plena ad Deum mente conversa sunt. Porro qui vivunt, et habent testimonium fidei, et necdum receperunt promissionem Dei, qui et de aliis melius quiddam cogitavit (*a*), ut non absque his qui justi sunt coronentur, in eo habent beatitudinem, quod fruuntur bono conscientiæ, et vivunt, et relicti sunt in adventu Domini Salvatoris. Sed quia clemens est Deus, et vult salvare etiam eos qui dormierunt et in Christo mortui sunt, non prævenient illos, neque soli rapientur in nubibus; sed, juxta exemplum Evangelicæ parabolæ, *Matth.* XX, unum denarium, unamque mercedem, et undecimæ horæ operarii et primæ, qui in vineam missi sunt, salutis pretium accipient. Nec hoc alicui videatur injustum, ut dispar labor unum præmium consequatur. Magna quippe diversitas est eorum qui post vulnera sunt sanati, et eorum qui numquam viderunt mortis terrorem. De his puto dictum: « Quis est homo qui vivat, et non videat mortem? redimet de morte animam suam. » *Psal.* LXXXVIII, 45. Neque enim, ut quidam putant, quis pro eo quod est nullus accipitur; sed quasi dixerit, quis putas, juxta illud quod scriptum est : « Quis sapiens, et intelliget

(*a*) Ex hoc Pauli loco ad Hebræos II : « Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem, Deo pro nobis melius providente, ut non sine nobis consummarentur; » unde isthæc pene ad verbum sumpta est sententia, quod etiam a Victorio observatum est, constat legendum *cogitavit*, quod ad Deum referatur; non *cogitant*, ut vitiose cum suo Erasmo Martianæus præfert. Locum ex tribus Mss. sed præcipue Veronensi emendavimus.

considérer comment l'Apôtre appelle d'abord dormants, et morts dans le Christ ensuite, ceux que les vivants ne préviendront pas. L'homme qui négligera d'observer ce précepte de l'Ecriture : « Ne livrez pas vos yeux au sommeil, ne donnez pas de repos à vos paupières ; et vous serez sauvé, comme la biche se dérobant aux filets et l'oiseau fuyant le piége, » *Prov.* VI, 4, celui-là dormira, s'engourdira dans une coupable léthargie, et tombera du sommeil dans la mort. Le mouvement appartient à celui qui veille ; quant à celui qui dort, il demeure immobile, il présente par sa torpeur l'image de la mort. Que la mort vienne à la suite du sommeil, la première Epître aux Corinthiens pourra nous l'apprendre ; nous y lisons : « Maintenant le Christ est ressuscité d'entre les morts, devenu les prémices de ceux qui dorment ; car par un homme la mort, et la résurrection des morts par un homme ; » I *Corinth.* XV, 20, 21 ; et un peu plus loin : « Nous ne dormirons pas tous ; mais nous serons tous transformés, en un instant, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette ; car la trompette retentira, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés. » *Ibid.* 51, 52. Puisque nous avons reçu de telles leçons concernant le sommeil et la mort, lisons encore ces paroles de l'Apôtre : « Vous qui dormez levez-vous, sortez d'entre les morts, et le Christ vous illuminera ; » *Ephes.* V, 14 ; faisons un serment au Seigneur, un vœu au Dieu de Jacob ; que chacun de nous dise en son cœur : « Je ne monterai pas sur ma couche, je ne donnerai pas de sommeil à mes yeux, de repos à mes paupières, jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu pour le Seigneur. » *Psalm.* CXXXI. Nul doute que l'âme ne soit elle-même « le tabernacle du Dieu de Jacob ; » c'est là que Dieu veut établir à jamais sa demeure. Le texte continue : « Car le Seigneur lui-même, sur un ordre donné... ; » et la suite. En effet, il descendra envoyé par le Père, sans aucun changement de vertu, pour remplir les fonctions de juge ; il descendra vers ceux qui gisent sur la terre, le Verbe de Dieu, la sagesse, la vérité, la justice elle-même. Et, quoiqu'ils soient morts ceux vers lesquels il daigne descendre, ils ne lui sont pas étrangers, puisqu'il est dit qu'ils sont morts dans le Christ. Ceux qui vivent se distinguent par ce privilége d'être choisis dans le grand nombre. L'une et l'autre catégorie cependant, morts et vivants, s'élèveront ensemble dans les nues au-devant du Christ, ne l'attendront pas

hæc? » *Ose.* XIV, 10 ; et in alio loco : « Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo? » *Psal.* XIV, 1 ; et iterum : « Quis cognovit sensum Domini? » *Rom.* XI, 35. Residui ergo erunt de credentibus pauci, qui adventum Domini videant, secundum id quod Deus Verbum est, nequaquam in vilitate carnis, sed in gloria triumphantis. (*a*) Et considerandum quomodo primum dormientes appellaverit, deinde in Christo mortuos, quos viventes prævenire non poterunt. Qui enim non custodierit hoc quod scriptum est : « Ne dederis somnum oculis tuis, neque palpebris tuis dormitationem ; ut salvus fias, sicut caprea de vinculis, et sicut avis de laqueis, » *Prov.* VI, 4, dormiet, et culpabili sopore torpescet ; cumque dormierit, transibit in mortem. Sicut enim movetur qui vigilat, sic qui dormit jacet immotus, et mortis torpet similitudine. Quod autem dormitionem sequatur mors, et prima ad Corinthios Epistola docere nos poterit ; in qua ita scriptum est : « Nunc autem Christus surrexit ex mortuis, primitiæ dormientium ; quia per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum ; » I *Cor.* XV, 20, 21 ; et post paululum : « Non omnes dormiemus, sed omnes immutabimur, in momento, in ictu oculi, in novissima tuba. Canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur. » *Ibid.* 51, 52. Cum ergo hæc de dormitione dicantur et morte, et illud legamus in Apostolo : « Surge qui dormis, et exurge de mortuis, et illuminabit te Christus ; » *Ephes.* V, 14 ; juremus Domino, et votum faciamus Deo Jacob, unusquisque dicens in corde suo : « Si ascendam super stratum meum, si dedero somnum oculis meis, et palpebris meis dormitationem, donec inveniam locum Domino. » Haud dubium quin in anima sua, *tabernaculum Deo Jacob*, *Psal.* CXXXI ; ut Deus in illo æterna sede requiescat. Sequitur : *Quia ipse Dominus in jussu* ; et reliqua. Descendet enim missus a Patre, non diversitate virtutis, sed dispensatione judicis ; et descendet ad eos qui deorsum sunt, Verbum Dei et sapientia, et veritas, atque justitia. Et quanquam mortui sint, ad quos dignatur descendere, non tamen sunt ab eo alieni, mortui enim vocantur in Christo. Qui autem vivunt, hoc habent privilegium quod eliguntur e pluribus. Attamen

(*a*) Martianæus cum Erasmo, aliisque nonnullis vetustioribus editis, *Deum Verbum factum est*, qua lectione hæresim obtrudi, Arianumque sensum immisceri, multa opera Victorius probat. Existimat autem ab Hieronymo scriptum fuisse, *secundum id quod Deus Verbum caro factum est*, quod nempe idem velit non Filium tantum Dei respici, sed Filium humana jam carne indutum ; cum statim addat, *Nequaquam in vilitate carnis, sed*, etc. Quæ conjectura cum non usque adeo nobis probetur ex ipso contextu, vocem tamen *factum*, quam de Dei Verbo dici Christianæ aures refugiunt, decem antiquorum codicum ope, amovimus hinc et delevimus, Victorium ipsum ex parte secuti, qui locum ex aliquot Brixianis Mss. eumdem in modum jam restituerat. (*Edit. Mign.*)

jusqu'à ce qu'il arrive sur la terre, jouiront de sa présence et de sa société dans les hauteurs célestes. Telle est la clémence du Christ : non content de s'être fait homme pour notre salut, il a voulu descendre jusqu'à la demeure des morts, et conserver dans la mort même les signes de la vie. De son flanc ouvert coulèrent, en effet, le sang et l'eau. La parole divine retentit donc par la voix de l'archange, le précédant et lui préparant l'accès dans la vie de ceux qui seront en état de supporter sa présence. Pour bien comprendre cela, sachons bien les mystères de son premier avénement. Il est écrit de Jean-Baptiste, qui fut son précurseur, qu'il allait disant à travers les solitudes : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert, » et la suite. Que criait la voix dans ces lieux désolés ? « Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. » *Matth.* III, 3 ; *Luc.* III, 4 ; *Marc.* I, 3 ; *Joan.* I, 23. Dans quel but et pour quelle récompense ? « Toute vallée sera comblée, toute montagne et toute colline seront abaissées ; les sentiers tortueux deviendront droits, les chemins abrupts seront aplanis ; et toute chair verra le salut de Dieu. » *Isa.* XL, 3, 4. Cela s'explique parce que « le Verbe s'est fait chair et a habité parmi nous. » *Joan.* I, 14. Cette fois, ce n'est plus la voix du prophète parlant dans le désert ; c'est la voix de l'archange préparant les voies, non à celui qui vient dans l'humiliation d'une chair mortelle, mais bien à celui qui réside dans le Père, au Verbe qui est Dieu. Les hommes alors se transportaient dans la solitude pour aller entendre le précurseur du Fils de Dieu fait homme, et voir un roseau secoué par le vent, *Luc.* VII ; de ce roseau sont venues les flûtes, les instruments parlants qui rendent une si douce mélodie dans la bouche des enfants, quand ils chantent sur les places publiques et qu'ils disent : « Nous avons chanté devant vous, et vous n'avez pas dansé. » *Matth.* XI, 17 ; *Luc.* VII, 32. Maintenant, à la voix de l'archange qui précède le Seigneur descendant des cieux, chaque croyant se lève comme pour marcher au combat ou remplir les fonctions sacerdotales. Nous lisons dans le livre des Nombres, X, 3, que des trompettes étaient consacrées à Dieu pour résonner devant la porte du tabernacle. Or, si la voix de l'ange et de la trompette de l'archange a tant de grandeur, combien plus grande sera la voix de la divine trompette qui convoque d'abord ceux qui dorment, ceux qui sont morts dans le Christ, et puis ceux qui vivent, qui sont réservés, et qui attendent l'accomplissement de la parole de Dieu ? Peut-être serait-il aussi permis de dire que le son perçant de la trompette est nécessaire pour éveiller les dormants ou les morts ; tandis que la voix de l'archange s'adresse à ceux qui vivent et qui sont réservés. Voyons encore dans quel sens il faut entendre ce qui vient ensuite :

utrumque agmen, et mortuorum in Christo, ut non eum exspectent, donec ad terrena descendat, sed præsentia illius et contubernio in sublimibus perfruantur. Quantaque clementia Christi, ut pro salute nostra non solum caro factus sit, ad mortuos usque descenderit, et in ipsa morte habeat signa viventium. Aqua enim et sanguis de latere ejus egressa sunt. *Joan.* XIX. Descendit igitur sermo divinus voce Archangeli præcedente, et præparante sibi viam in his qui ejus possunt ferre præsentiam. Quod ut queamus intelligere, primi adventus mysteria cognoscamus. Scriptum est de Joanne, qui præcursor ejus fuit, quod in eremo dixerit: *Ego vox clamantis in deserto*, et reliqua. Quid clamavit vox in deserto? « Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus. » *Matth.* III, 3 ; *Luc.* III, 4 ; *Marc.* I. 3 ; *Joan.* I, 23. Ob quod præmium quamve mercedem? « Omnis vallis implebitur, et omnis mons et collis humiliabitur ; et erunt prava in directa, et aspera in vias planas ; et videbit omnis caro salutare Dei. » *Isa* XL, 3, 4. Hoc autem ideo quia « Verbum caro factum, et habitavit in nobis. » *Joan.* I, 14. Nunc autem nequaquam vox Prophetæ in deserto erit ; sed vox Archangeli parantis vias, non in carnis humilitate venienti, sed ei qui est apud Patrem Verbum Deus. Et tunc quidem egrediebantur in desertum, ut audirent assumpti hominis præcursorem, et viderent arundinem vento agitatam, *Luc.* VII, de qua factæ sunt tibiæ, et vocalis calamus, qui in ore puerorum dulci sonat modulamine, canentium in plateis atque dicentium : « Cantavimus vobis, et non saltastis. » *Matth* XI, 17 ; *Luc.* VII, 32. Nunc autem in voce Archangeli præcedentis Dominum descendentem de cœlis, et in clarissima tuba, unusquisque credentium, vel ad prælium, vel ad sacerdotalia ministeria provocatur. Legimus in Numerorum libro, X, 3, sacratas Deo tubas, quæ ante ostium personent. Sin autem magna est vox Angeli et tubæ Archangeli, quanto major erit tubæ Dei, quæ parat vias primum dormientium et mortuorum in Christo, deinde eorum qui vivunt et residui sunt et sermonis Dei præstolantur adventum ? Forsitan simplicis tubæ clangor dormientibus et mortuis in Christo necessarius est ; vox autem Archangeli et tubæ Dei, his

« Nous serons enlevés avec eux. » Cette expression représente, à mon avis, le subit passage à un état meilleur; en disant que nous serons enlevés ou ravis, l'Apôtre nous fait entendre que l'acte de cette transition devancera même la pensée. Le sens de ce mot se trouve indiqué dans une autre de ses épîtres. « Je sais un homme qui dans le Christ, il y a plus de quatorze ans, était-ce avec ou sans le corps, je l'ignore, Dieu le sait, qui a été ravi jusqu'au troisième ciel. Je sais que ce même homme, avec ou sans le corps, je l'ignore, Dieu le sait, a été ravi dans le paradis, et qu'il a entendu de mystérieuses paroles, que l'homme ne saurait répéter. » II *Corinth.* XII, 2 et seq. D'autres s'acheminaient vers un meilleur état d'une manière lente et progressive, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus, suivant un mot de l'Ecriture, « au plus haut degré de la grandeur; » quelques-uns ont été, lisons-nous, transportés au ciel. Paul, ce vase d'élection, a été ravi, est monté jusqu'au troisième ciel; et c'est pour cela qu'il entendit des paroles ineffables. Maintenant, comment ceux qui sont enlevés dans les nues le sont-ils pour aller au-devant du Christ, c'est ce qu'il faut examiner avec plus d'attention. Nous savons que les nues sont l'image des prophètes, à qui Dieu avait ordonné de répandre sur Israël la pluie de sa doctrine, alors que les Hébreux achevaient de combler la mesure de leurs pères; nous savons aussi que la loi et les prophètes n'ont dû subsister que jusqu'à Jean-Baptiste. *Matth.* XI. Mais, comme Dieu a placé dans l'Eglise les apôtres d'abord et les prophètes ensuite, *Ephes.* IV, ce n'est pas les derniers seulement, c'est encore les premiers dont les nues sont le symbole. Lors donc que quelqu'un est enlevé vers le Christ, il monte sur les nues de la Loi et de l'Evangile, des Prophètes et des Apôtres; il a pris les ailes de la colombe, il est emporté par leurs sublimes enseignements; et la rencontre se fait, non sur la terre, mais dans les airs, dans la signification spirituelle des Ecritures. Allant à la rencontre du Seigneur dans les régions spirituelles, abandonnant les choses d'ici-bas, cet homme, qu'il appartienne à la catégorie de ceux qui dorment ou qui sont morts dans le Christ, qu'il soit du nombre de ceux qui vivent et sont réservés pour sa présence, sera toujours avec le Christ, possédera le Verbe de Dieu, la sagesse, la vérité, la justice.

11. Voilà ce que j'ai rapidement dicté, plaçant sous vos yeux et livrant à votre intelligente appréciation ce que les érudits ont pensé de l'un et de l'autre texte, les arguments sur lesquels ils ont appuyé leur opinion. Je suis bien loin, dans ma petitesse, ou plutôt dans mon néant, d'égaler l'autorité de ceux qui nous ont précédés dans le Seigneur; je n'ai qu'un avantage, celui d'attirer

qui vivunt, et in præsentia Dei reservantur. Videamus quid possit intelligi, et id quod sequitur: *Simul cum illis rapiemur.* Quo verbo ostendi puto subitum ad meliora trancensum; et idcirco raptum se voluisse dicere, ut velocitas transeuntis, sensum cogitantis excederet. Quod et in alio loco ejusdem verbi proprietate signavit: « Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim, sive in corpore nescio, sive extra corpus nescio, Deus scit, raptum istiusmodi usque ad tertium cœlum. Et scio hujusmodi hominem, sive in corpore, sive extra corpus nescio, Deus scit, quia raptus est in paradisum, et audivit verba ineffabilia, quæ non licet homini loqui.» II *Cor.* XII, 3, *et seqq.* Alii enim proficientes et (ut ita dicam) gradientes ad majora crescebant, donec fierent juxta id quod scriptum est *Magni valde nimis*; et quosdam id cœlum assumptos legimus. Paulus autem vas electionis in tertium cœlum raptus ascendit, et idcirco audivit verba ineffabilia. Quomodo autem hi qui rapiuntur in nubibus, rapiantur obviam Christo, diligentius contemplandum est. Scimus nubes Prophetas, quibus præcepit Deus ne pluerent super Israel imbrem, quando impleverunt mensuram patrum suorum, et facta est Lex et Prophetæ usque ad Joannem Baptistam. *Matth.* XI. Et quia Deus posuit in Ecclesia primum Apostolos, secundo Prophetas; *Ephes.* IV; non solum Prophetæ, sed et Apostoli nubes intelligendi sunt. Si quis igitur rapitur ad Christum, ascendit super nubes Legis et Evangelii, super Prophetas et Apostolos; et assumptis alis columbæ, eorumque doctrina ad excelsa sublatus, occurrit, non deorsum sed in aere, et spirituali intelligentia Scripturarum. Occurrens autem in spiritualibus, terrena dimittens, sive ille sit dormiens sive in Christo mortuus, sive vivens, et in illius præsentiam reservatus, semper cum illo erit et perfruetur Verbo Dei, et sapientia, veritate atque justitia.

11. Hæc celeri sermone dictavi, quid eruditi viri de utroque sentirent loco, et quibus argumentis suas vellent probare sententias, vestræ prudentiæ exponens. Neque enim tanta est meæ pusillitatis auctoritas, qui nihil sum, et invidorum tantum morsibus pateo, quanta eorum qui nos in Domino præcesserunt. NEC, JUXTA Pythagoræ discipulos, præjudicata doctoris opinio, sed doctrinæ ratio ponderanda est. Si quis autem contrariæ factionis immurmurat, quare eorum explanationes legam, quorum dogmatibus non acquiesco, sciat me illud Apostoli libenter audire: « Omnia probate, quod

les morsures de l'envie. Il ne faut pas cependant, à l'exemple des disciples de Pythagore, jurer sur la parole du maître, il faut peser la valeur des arguments et celle de la doctrine. Si quelqu'un, défendant une opinion contraire à la mienne, se plaint de ce que je lis le travail des commentateurs dont je n'accepte pas les principes, il doit savoir que j'écoute volontiers cette parole de l'Apôtre : « Examinez tout, et retenez ce qui est bon ; » I *Thessal.* v, 21 ; et celle qui résume la pensée du Sauveur : « Soyez des argentiers habiles, » si bien que toute pièce fausse, ne portant pas la figure de César, l'empreinte de la monnaie publique, vous la rejetiez aussitôt, et que vous déposiez avec soin dans le trésor de votre cœur celle qui porte visible et lumineuse la figure du Christ. Si je veux apprendre la dialectique, les divers enseignements de la philosophie, ou bien, pour en revenir à notre sujet, la science des Ecritures, je n'irai pas interroger les simples serviteurs de l'Eglise, qui possèdent un autre genre de grâce; me souvenant que chacun a son role déterminé, que dans une grande maison il y a des vases multiples et divers ; II *Tim.* II; j'interrogerai ceux qui se sont formés à l'école d'un artiste, ceux qui jour et nuit méditent la loi du Seigneur. Dès mon adolescence et jusqu'à cet âge avancé, je ne dissimule pas que je tiens Origène et Eusèbe de Césarée pour des hommes d'une grande science ; mais je déclare aussi qu'ils ont erré dans la doctrine. Nous pourrions également dire cela de Théodore, d'Acace, d'Apollinaire, qui tous cependant nous ont laissé la mémoire de leurs labeurs dans l'exposition des Ecritures. On cherche l'or dans les entrailles de la terre, et du lit des fleuves on retire un sable brillant : le Pactole est plus riche par son limon que par ses flots. Pourquoi suis-je déchiré par ceux qui se disent mes amis? Pourquoi grognent-ils dans leur embonpoint contre un homme qui garde le silence? Ils mettent toute leur application, tout leur orgueil intellectuel à critiquer les autres, à soutenir les erreurs des anciens de manière à perdre leur propre foi. Ma résolution est de lire les auteurs des âges passés, d'apprécier chaque chose, de retenir celles qui sont bonnes, et de ne jamais m'éloigner de la foi de l'Eglise catholique.

12. Comme je voulais répondre aux questions posées et dicter sur l'heure soit mes propres pensées, soit les pensées des autres, voilà que notre frère Sisinnius m'avertit que je dois écrire non-seulement à vous, mais encore aux autres pieux frères qui daignent nous porter de l'af-

bonum est tenete ; » I *Thess.* v, 21 ; et Salvatoris verba dicentis : (*a*) *Estote probati nummularii*, ut si quis nummus adulter est, et figuram Cæsaris non habet, nec figuratus (al. *signatus*) est moneta publica, reprobetur; qui autem Christi faciem claro præfert lumine, in cordis nostri marsupium recondatur. Etenim si dialecticam scire voluero aut Philosophorum dogmata, et, ut ad nostra redeam, scientiam Scripturarum, nequaquam simplices Ecclesiæ viros interrogare debeo, quorum alia gratia est, et unusquisque in suo sensu abundat (præsertim cum in domo magna patrisfamiliæ vasorum diversitas multa dicatur; II *Tim.* II ; sed eos qui artem didicere ab artifice et in Lege Domini meditantur die ac nocte. Ego et in adolescentia et in extrema ætate profiteor et Origenem et Eusebium Cæsariensem viros esse doctissimos, sed errasse in dogmatum veritate. Quod e contrario de Theodoro, Acacio, Apollinario pessumus dicere ; et tamen omnes in explanationibus Scripturarum, sudoris sui nobis memoriam reliquerunt. In terra aurum quæritur, et de fluviorum alveis splendens profertur glarea ; Pactolusque ditior est cœno quam fluento. Cur me lacerant amici mei, et adversum silentem crassæ sues grunniunt? Quarum omne studium est, imo scientiæ supercilium, aliena carpere, et sic veterum defendere perfidiam, ut perdant fidem suam. Meum propositum est antiquos legere, probare singula, retinere quæ bona sunt, et a fide Ecclesiæ Catholicæ non recedere.

12. Volens ad alias quæstiunculas respondere, et vel mea vel aliena dictare extemplo, a fratre Sisinnio admonitus sum ut et ad vos et ad cæteros sanctos fratres qui nos amare dignantur litteras scriberem. Cohi-

(*a*) Hanc ab hodiernis Evangeliorum exemplaribus Græcis atque Latinis Christi sententiam excidisse quo nescio argumento Martianæus sibi persuasit, neque enim in illis unquam extitisse probari ullo modo potest. Eam quidem Hieronymus interdum alibi recitat, et in epistolam ad Ephesios, cap. 4, *ut probati trapezitæ sciamus quis nummus probus sit, quis adulter* ; et Origenes frequenter et Clemens in Apostolicis Constitutionibus, lib. 2, c. 36, aliique præsertim Græci, quibus sonat Γινεστε τραπεζῖται δόκιμοι. Unde Clemens Alexand. Strom. 1, non longe a fine : Εἰκότως ἄρα ἡ Γραφὴ τοιούτους τινάς ἡμᾶς διαλεκτικοῦς, ὤυτως θέλολσα γένεσθαι ταραινεῖ Γίνεσται δὲ δόκιμο τραπεζιται. « Merito Scriptura tales nos volens esse dialecticos, sic hortatur, Estote probi trapezitæ, » etc. Cassianus Collat. 1. c. 20, ut *efficiamur secundum præceptum Domini, probabiles trapezitæ.* Origenes, tomo 19, in Joannem. *Servantibus illud Jesu mandatum, Estote probi trapezitæ.* Ambrosius, lib. 1, in Lucam, cap. 1, atque alii. Nihilominus ex iis eam fuisse apparet sive Christi sive alterius in Novo Testamento vulgaribus sententiis, quæ aliunde quam ex quatuor genuinis Evangeliis exsculptæ sunt, sed vel apocrypho bonæ notæ, puta Nazarenorum Evangelio, vel veterum traditione duntaxat petitæ. (*Edit. Mign.*)

fection. Je ralentirai donc le pas, et, pourvu que la vie me seconde, je me réserverai pour mes futurs travaux, afin de vous satisfaire peu à peu, et de proportionner la charge et la peine à la faiblesse d'un corps miné par les ans. Je me borne à vous rappeler en terminant ma lettre que cette version des exemplaires latins : « Nous ressusciterons tous sans doute; mais nous ne serons pas tous transformés, » n'est pas dans les versions grecques, et que celles-ci portent : « Nous dormirons tous; mais nous ne serons pas tous transformés ; » ou bien : « Nous ne dormirons pas tous; mais nous serons tous transformés. » Quant à la signification, nous l'avons exposée déjà.

LETTRE CXIX.

A HÉDIBIA.

Douze chefs de questions proposées par Hébidia à saint Jérôme.

1° Comment on peut devenir parfait, et comment doit vivre pour Dieu une veuve qui reste sans enfants ?

2° Que signifie ce passage de saint Matthieu : « Je ne boirai plus de ce produit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Père ? »

3° Comment se fait-il que les Evangélistes aient diversement raconté la résurrection et l'apparition du Seigneur; que Matthieu dise qu'il ressuscita le soir du sabbat, dans la nuit qui précède le premier jour de la semaine, tandis que Marc affirme que ce fut le matin de ce dernier jour?

4° D'où vient que, d'après Matthieu, Marie Madeleine vit le Seigneur ressuscité la veille du sabbat, et que, d'après Jean, elle pleurait auprès du sépulcre le matin du premier jour de la semaine?

5° Comment, encore d'après Matthieu, Marie-Madeleine était-elle prosternée avec une autre Marie aux pieds du Sauveur le soir du sabbat, et puis recueille-t-elle de sa bouche, dans la matinée du premier jour de la semaine, d'après Jean, cette parole : « Ne me touche pas; car je ne suis pas encore remonté vers mon Père? »

6° Comment, alors qu'une troupe de soldats gardaient le sépulcre, Pierre et Jean purent-ils y pénétrer librement et sans en être empêchés par aucun garde?

7° Comment Matthieu et Marc écrivent-ils que les femmes transmirent aux apôtres l'ordre de précéder Jésus en Galilée, avec la promesse qu'ils le verraient là; tandis que Luc et Jean rapportent que les apôtres le virent à Jérusalem?

8° Que signifie ce passage de l'Evangile de saint Matthieu : « Et Jésus poussant un grand cri rendit l'esprit; et le voile du temple fut déchiré en deux, de haut en bas, » et la suite?

9° Comment le Sauveur, d'après le récit de Jean, souffle-t-il le Saint-Esprit aux apôtres, et, d'après celui de Luc, dit-il qu'il doit l'envoyer après son ascension?

10° Que signifie le raisonnement de l'apôtre Paul dans

bebo igitur gradum, et si vita comes fuerit, futuro me operi reservabo, ut et vobis per partes paream, et fractum ac senile corpusculum onus possit ferre moderatum. Illud autem breviter in fine commoneo, hoc quod in Latinis codicibus legitur : « Omnes quidem resurgemus, non omnes autem immutabimur, » in Græcis voluminibus non haberi; sed vel : « Omnes dormiemus, non autem omnes immutabimur; » vel : « Non omnes dormiemus, omnes immutabimur; » quorum quis sensus sit, supra diximus.

EPISTOLA CXIX.

AD HEDIBIAM.

CAPITULA XII QUÆSTIONUM HEDIBIÆ AD S. HIERONYMUM.

I. Quomodo perfectus quis esse possit, et quomodo Deo vivere debeat vidua quæ sine liberis derelicta est.

II. Quid sit quod in Matthæo scriptum est: *Non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum quo illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.*

III. Quæ causa sit ut de resurrectione et apparitione Domini Evangelistæ diversa narraverint. Et cur, dicente Matthæo quod vespere sabbati illucescente in una sabbati Dominus surrexit, Marcus mane eum alterius diei asserat surrexisse.

IV. Quomodo, juxta Matthæum, vespere sabbati Maria Magdalene vidit Dominum resurgentem; et Joannes Evangelista refert mane una sabbati eam juxta sepulcrum flere.

V. Quomodo, juxta Matthæum, Maria Magdalene vespere sabbati cum altera Maria advoluta pedibus Salvatoris, secundum Joannem mane una sabbati audit a Domino: *Noli me tangere; necdum enim ascendi ad Patrem.*

VI. Quomodo, custodiente militum turba, Petrus et Joannes libere ingressi sunt sepulcrum, nullo prohibente custodum.

VII. Quomodo Matthæus scribit et Marcus quod mandatum sit Apostolis per mulieres ut præcederent Jesum in Galilæam, et ibi eum viderent; Lucas autem et Joannes in Jerusalem eum ab Apostolis visum commemorant.

VIII. Quid significet quod in Evangelista Matthæo scriptum est: *Jesus autem clamans voce magna emisit spiritum; et velum Templi scissum est in duas partes, a summo usque deorsum,* et reliqua.

IX. Quomodo Salvator, secundum Joannem, insufflat Spiritum Sanctum Apostolis, et secundum Lucam post ascensionem missurum se esse dicit.

X. Quid significet illud quod Apostolus Paulus disputat ad Romanos scribens: *Quid ergo dicemus? Numquid*

son Epître aux Romains : « Que dirons-nous donc? l'iniquité se trouve-t-elle en Dieu? Loin de nous cette pensée; » jusqu'à ces mots : « Si le Seigneur Sabaoth ne nous avait pas laissé de postérité, » et la suite?

11° Que veut dire ce que l'Apôtre écrit aux Corinthiens dans sa seconde Epître : « Pour les uns odeur de mort produisant la mort, pour les autres odeur de vie produisant la vie?

12° Quelle est la signification de ce qui est écrit dans la première Epître aux Thessaloniciens : « Que le Dieu de paix lui-même vous sanctifie en toutes choses; que votre esprit demeure intact, votre âme et votre corps sans dissension, pour l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ? »

RÉPONSE AUX DOUZE QUESTIONS.

PRÉFACE. — Quoique je ne vous aie jamais vue, vous m'êtes parfaitement connue par l'ardeur de votre foi. Des confins les plus reculés de la Gaule vous vous souvenez d'un homme caché dans la campagne de Bethléem; vous me demandez de répondre à une série de questions sur les saintes Ecritures, en m'envoyant un homme de Dieu, mon fils Apodemius; comme si vous n'aviez pas dans votre province des hommes diserts et parfaitement versés dans la loi de Dieu. Peut-être votre intention est-elle plutôt de nous mettre à l'épreuve que de solliciter nos explications, et voulez-vous savoir ce que nous pensons nous aussi sur des points que d'autres vous ont exposés déjà. Vos ancêtres, Pather et Delphidius (1), dont l'un enseignait la rhétorique à Rome avant même que je fusse né, et l'autre illuminait toutes les Gaules des rayons de son génie, soit en prose soit en vers, pendant mon adolescence, quoique reposant dans le sommeil et le silence du tombeau, me condamneront si j'ose murmurer le plus léger enseignement à l'oreille de leur postérité. Je leur accorde sans doute l'ampleur du discours, la science des lettres profanes; mais je suis en droit de leur refuser la science de la loi divine, que personne ne peut acquérir, à moins qu'elle ne lui soit donnée par le Père des lumières, *Jac.* I, qui « illumine tout homme venant en ce monde » *Joan.* I, et se tient au milieu des fidèles réunis en son nom. *Matth.* XVIII. Aussi, je le déclare en toute liberté, et l'orgueil ne me fera pas reculer devant cette parole, je vous écris non avec les savantes expressions de la sagesse humaine, que Dieu doit détruire un jour, mais avec celles de la foi, donnant aux âmes spirituelles un aliment spirituel; I *Corinth.* II;

(1) Pater ou Pather et Delphidius, son fils, moitié rhétours moitié poëtes, étaient sortis de cette école de Bordeaux, à la fois mythologique et chrétienne, qui répandit tant d'éclat dans le quatrième siècle ; dont Ausonne est resté la plus éclatante personnification et saint Paulin de Nôle, Paulinus Meroppius, le plus glorieux disciple. Saint Jérôme parle encore de Pather et le mentionne avec honneur dans ses additions à la Chronique d'Eusèbe. Delphidius est cependant plus connu ; l'historien Ammien Marcellin le cite parmi les hommes distingués de son époque, XVIII, 1. Il paraît avoir été réellement supérieur à son père.

iniquitas apud Deum? Absit, usque ad eum locum ubi ait : *Nisi Dominus Sabaoth reliquisset nobis semen*, et reliqua.

XI. Quid sit quod Apostolus scribit ad Corinthios in secunda Epistola : *Aliis odor mortis in mortem, et aliis odor vitæ in vitam.*

XII. Quid sit quod scriptum est in Epistola ad Thessalonicenses prima : *Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia, et integer spiritus vester, et anima et corpus sine querela, in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.*

Expliciunt Capitula Quæstionum.

HIERONYMUS AD HEDIBIAM.

DE QUÆSTIONIBUS XII.

PRÆFATIO. — Ignota vultu, fidei mihi ardore notissima es. Et de extremis Galliæ finibus in Bethleemitico rure latitantem ad respondendum provocas, de sanctarum quæstiunculis Scripturarum, per hominem Dei, filium meum Apodemium, Commonitoriolum dirigens; quasi vero non habeas in tua provincia disertos viros et in Lege Dei perfectos; nisi forte experimentum magis nostri quam doctrinam flagitas, et vis scire quid de his quæ ab aliis audisti, nos quoque sentiamus. Majores tui Patera atque Delphidius, quorum alter antequam ego nascerer, Rhetoricam Romæ docuit, alter me jam adolescentulo omnes Gallias, prosa versuque, suo illustravit ingenio, jam dormientes et taciti me jure reprehendunt quod audeam ad stirpem generis sui quippiam mussitare; licet, concedens eis eloquentiæ magnitudinem et doctrinam sæcularium litterarum, merito subtraham scientiam Legis Dei, quam nemo accipere potest, nisi ei data fuerit « a Patre luminum, » *Jacob.* I, qui « illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum, » *Joan.* I, et stat medius credentium qui in nomine ejus fuerint congregati. *Matth.* XVIII. Unde libere profiteor (nec dictum superbe pertimesco) me scribere tibi non in doctis humanæ sapientiæ verbis, quam Deus destructurus est, sed in verbis fidei, spiritualibus spiritualia comparantem ; I *Cor.* II ; ut abyssus veteris Testamenti invocet abyssum Evangelicam, *Psal.* XLI, in voce cataractarum, id est, Prophetarum et Apostolorum suorum, et veritas Domini perveniat usque ad nubes, quibus mandatum est ne super incredulum Israel imbrem pluerent, sed ut rigarent arva gen-

afin que l'abîme de l'Ancien Testament appelle l'abîme de l'Evangile, *Psalm.* XLI, dans la voix des cataractes, dans le chœur des prophètes et des apôtres; afin que la vérité du Seigneur arrive jusqu'aux nues, auxquelles il est ordonné, non de répandre la pluie sur les champs de l'incrédule Israël, mais d'arroser les terres des Gentils, de remplir le torrent des épines, et de rendre douces les eaux de la mer Morte. Priez donc pour que le véritable Elisée ravive en moi les eaux mortes et stériles, afin qu'il assaisonne mes pauvres légumes avec le sel des apôtres, lui qui leur avait dit : « Vous êtes le sel de la terre; » *Matth.* v, 13; car une victime sans sel ne doit jamais être offerte au Seigneur. *Levit.* II. Ne vous laissez pas éblouir par les éclairs de l'éloquence humaine, que Jésus vit tomber du ciel comme la foudre; *Luc.* x; tournez plutôt les yeux vers celui qui n'a ni beauté ni grâce, vers l'homme couvert de plaies et qui sait supporter la souffrance. *Isa.* LIII. Dans tout ce que je vais répondre à vos questions, sachez que ma confiance n'est pas dans la force du discours, que je l'ai mise uniquement en celui qui nous a fait cette promesse : « Ouvre ta bouche, et je la remplirai. » *Psalm.* LXXX, 11.

CHAPITRE I. — Vous me demandez comment on peut devenir parfait, et comment doit se conduire une veuve qui reste sans enfants. C'est la question du docteur de la loi dans l'Evangile : « Maître, que dois-je faire pour obtenir la vie éternelle? » Le Seigneur lui répondit : « Observez les commandements. » Et cet homme : « Lesquels? » Jésus lui dit alors : « Vous ne commettrez pas l'homicide, ni l'adultère, ni le vol, ni le faux témoignage; honorez votre père et votre mère, aimez vos ennemis. » Et l'autre ayant dit : « J'ai observé toutes ces choses, » le Seigneur ajouta : « Il vous reste une chose à faire; si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, et puis venez, suivez-moi. » *Matth.* XIX, 16, 21. Je vous répondrai donc avec les paroles mêmes de notre Seigneur : Si vous voulez être parfaite, porter haut votre croix, marcher à la suite du Sauveur Jésus, imiter Pierre quand il disait : « Voilà que nous avons tout abandonné pour vous suivre; » *Marc.* x, 28; allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, et suivez le Sauveur. Il n'a pas dit : Donnez à vos enfants, donnez à vos frères, donnez à vos proches; eussiez-vous tout cela qu'il faudrait encore leur préférer le Seigneur. Il a dit : « Donnez aux pauvres; » ou mieux, donnez au Christ, que nous alimentons dans les pauvres, qui de riche qu'il était s'est fait pauvre pour nous, et qui nous parle ainsi dans un psaume : « Je suis pauvre et mendiant; mais le Seigneur est plein pour moi de sollicitude. » *Psalm.* XXXIX, 18. C'est de lui qu'il s'agit au début même du psaume suivant :

tilium, et torrentem spinarum ac mare mortuum dulcorarent. Ora igitur ut verus Elisæus steriles in me et mortuas aquas vivificet; et Apostolorum sale, quibus dixerat : « Vos estis sal terræ, » *Matth.* v, 13, meum olusculum condiat, quia omne sacrificium quod absque sale est, Domino non offertur. *Levit.* II. Nec fulgore sæcularis eloquentiæ delecteris, quam vidit Jesus quasi fulgur cadentem de cœlo; *Luc.* x; sed potius eum respice qui non habet decorem nec speciem; homo in plagis positus et sciens ferre infirmitatem; *Isa.* LIII; et quidquid ad proposita respondero, scias me non confidentia respondisse sermonis, sed ejus fide qui pollicitus est : « Aperi os tuum, et ego implebo illud. » *Psal.* LXXX, 11.

CAPUT PRIMUM. — Interrogas quomodo perfectus esse quis possit, et quomodo vivere debeat vidua quæ sine liberis derelicta est. Hoc idem in Evangelio Legis Doctor interrogat : « Magister, quid faciens vitam æternam possidebo? » Cui respondit Dominus : *Mandata nosti?* Dicit ille, *Quæ?* Jesus autem dixit : « Non homicidium facies, non adulterium, non furtum, non falsum dices testimonium; honora patrem et matrem, et diliges proximum tuum sicut teipsum. » Et illo dicente : « Hæc omnia feci, » Dominus intulit : « Unum tibi deest. Si vis esse perfectus, vade et vende omnia quæ habes et da pauperibus, et veni, sequere me. » *Matth.* XIX, 16, 21. Itaque et ego tibi Domini nostri respondebo sermonibus : Si vis esse perfecta, et tollere crucem tuam, et sequi Dominum Salvatorem, et imitari Petrum dicentem : « Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te; » *Marc.* x, 28; vade et vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et sequere Salvatorem. Non dixit : Da filiis, da fratribus, da propinquis, quos etiamsi haberes, jure his Dominus præferretur; sed, *da pauperibus*; imo da Christo, qui in pauperibus pascitur, qui cum dives esset, pro nobis pauper factus est; qui loquitur in tricesimo nono Psalmo : « Ego autem mendicus sum et pauper, et Dominus sollicitus est pro me. » *Psal.* XXXIX, 18. Statimque quadragesimi Psalmi de eo exordium est : « Beatus qui intelligit super egenum et pauperem. » *Psal.* XL, 1. Intelligentia opus est, ut post intelligentiæ beatitudinem, sciatur qui sit egenus et

« Heureux celui dont l'intelligence est ouverte sur l'indigent et le pauvre. » *Psalm.* XL, 1. L'intelligence est nécessaire; car de ce premier bienfait nous arrivons à savoir ce qu'est le pauvre et l'indigent. Il ne faut pas entendre par là l'homme couvert de haillons et mendiant son pain, mais qui ne s'éloigne pas du vice; la parole s'applique à ceux dont l'Apôtre a dit : « Nous devions seulement nous souvenir des pauvres. » *Galat.* II, 10. C'est pour les soulager que Paul et Barnabé organisaient des collectes à faire dans les Eglises des Gentils le premier jour de chaque semaine; et les sommes recueillies, ils ne les confiaient pas à d'autres, eux-mêmes s'empressaient de les porter aux fidèles qui avaient perdu leurs biens pour Jésus-Christ, souffert les persécutions, dit à leur père et à leur mère, à leur femme et à leurs enfants : « Nous ignorons qui vous êtes. » *Deut.* XXXIII, 9. Ceux-là ont accompli la volonté du Père, ils ont entendu de la bouche du Sauveur : « Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui font la volonté de mon Père. » *Matth.* XII, 50; *Luc.* VIII, 21. En parlant ainsi, nous n'entendons pas défendre de faire l'aumône aux pauvres des Juifs ou des Gentils, ou d'une nation quelconque; nous voulons dire seulement que nous préférons aux incrédules les pauvres chrétiens et croyants, que même entre les chrétiens nous établissons une grande différence, celle du vice ou de la vertu. De là vient que l'Apôtre, recommandant la miséricorde à l'égard de tous, ajoute : « Et surtout à l'égard des enfants de la foi. » *Galat.* VI, 10. Les enfants de la foi sont ceux qui vous sont unis par la même religion, et dont le péché n'a pas rompu l'union fraternelle. S'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis eux-mêmes, de leur donner à manger s'ils ont faim, à boire s'ils ont soif; si par cette conduite nous amassons des charbons ardents sur leur tête, *Rom.* XII, combien plus cela n'est-il pas vrai de ceux qui, loin d'être nos ennemis, sont des chrétiens et des saints? Cette parole : « En agissant ainsi vous amasserez des charbons ardents sur leur tête, » doit être prise en bonne et non en mauvaise part; car, lorsque nous faisons du bien à nos ennemis, par notre bonté nous triomphons de leur malice, nous amollissons leur dureté, nous inclinons leur esprit irrité à la douceur et à la bienveillance; c'est ainsi que nous amassons des charbons ardents sur la tête de ceux qui sont désignés dans cet autre texte : « Les flèches du puissant sont aiguisées, avec les charbons qui ravagent. » *Psalm.* CXIX, 4. De même qu'un charbon fut retiré de l'autel par le séraphin et purifia les lèvres du prophète; *Isa.* VI; de même notre amour purifiera les péchés de nos ennemis; et de la

pauper. Non utique ille qui mendicitate et squalore coopertus est, et tamen non recedit a vitiis; sed de quibus Apostolus loquitur: « Tantum ut pauperum memores essemus. » *Galat.* II, 10. Ob quorum refrigeria laborabant (al. *laborant*) Paulus et Barnabas in Ecclesiis gentium, ut collectæ fierent per primam sabbati, et hanc ipsam oblationem, non per alios. sed per se deferre festinant his qui suas pro Christo amisere substantias, qui persecutiones passi sunt, qui dixerunt patri suo et matri, uxoribus et liberis: « Non novimus vos. » *Deut.* XXXIII, 9. Hi impleverunt voluntatem Patris, et audierunt dicentem Dominum Salvatorem : « Mater mea et fratres mei hi sunt qui faciunt voluntatem Patris mei. » *Matth.* XII, 50; *Luc.* VIII, 21. Et hæc dicimus, non quod in pauperes Judæos sive gentiles et omnino cujuslibet gentis sint pauperes, prohibeamus faciendam eleemosynam; sed quod Christianos et credentes pauperes incredulis præferamus, et inter ipsos Christianos sit multa diversitas, utrum peccator an sanctus sit. Unde et Apostolus, passim in omnes misericordiam probans, infert: « Maxime in domesticos fidei. » *Galat.* VI, 10. Domesticus fidei est qui eadem tibi religione conjungitur, quem a consortio fraternitatis peccata non separant(*a*). Quod si de inimicis quoque nobis præcipitur, ut si esurierint, demus eis cibum, si sitierint, demus eis potum; et hæc facientes congregemus carbones super caput eorum, *Rom.* XII, quanto magis de his, qui non sunt inimici, et qui Christiani sunt atque Sancti? Neque vero hoc quod dicitur : « Hoc enim faciens, carbones ignis congregabis super caput ejus, » in malam partem accipiendum est, sed in bonam. Quando enim inimicis nostris præbemus beneficia, malitiam eorum nostra bonitate superamus, et mollimus duritiam, iratumque animum ad mollitiem et benevolentiam flectimus; atque ita congregamus carbones super capita eorum, de quibus scriptum est : « Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis; » *Psal.* CXIX, 4; ut quomodo de altari a Seraphim carbo sublatus, Prophetæ labia purgavit; *Isa.* VI; ita et inimicorum nostrorum peccata purgentur, et vincamus in bono malum, *Rom.* XII, et benedicamus maledicentibus, et imitemur Patrem nostrum qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. *Matth.* V. Igitur et tu,

(*a*) S. Ambros. lib. 1, Offic. c. 3 : « Perfecta liberalitas fide, causa, loco, tempore commendatur, ut primum opereris circa domesticos fidei. » Elegantissime autem Hier. hoc idem in Tractatu contra Vigilantium sub finem edisserit.

sorte nous vaincrons le mal par le bien, *Rom.* XII, nous bénirons ceux qui nous maudissent, nous imiterons notre Père qui fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et les injustes. *Matth.* V. Ainsi donc, vous qui n'avez pas même un petit nombre d'enfants, faites-vous avec des richesses iniques un grand nombre d'amis, qui vous recevront dans les tabernacles éternels. *Luc.* XVI. C'est avec raison que les richesses sont appelées iniques ; toutes proviennent d'une espèce d'iniquité, et, si l'un ne les avait pas perdues, l'autre ne les trouverait pas. Je regarde comme essentiellement vraie cette sentence populaire : « Riche inique, inique héritier. » Comme le docteur de la loi n'eut pas le courage d'accepter la réponse du Sauveur, par la raison qu'il avait de grandes richesses, Jésus se tournant vers ses disciples leur dit: « Qu'il est difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux ! » *Matth.* XIX, 23; *Marc.* X, 23; *Luc.* XVIII, 24. Il n'a pas dit impossible, mais seulement difficile, quoiqu'il ajoute une comparaison qui implique l'impossibilité : « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. » C'est moins une difficulté qu'une impossibilité réelle; car enfin il n'est pas possible qu'un chameau passe jamais par le trou d'une aiguille : jamais alors un riche ne pourra entrer dans le royaume des cieux. Observons encore que le chameau a le dos tortueux et renflé, qu'il porte sur lui comme une rude charge : et nous aussi, lorsque nous suivons des routes tortueuses et que nous abandonnons la voie droite du Seigneur, chargés que nous sommes des richesses du monde ou du poids de nos péchés, nous ne pouvons pas entrer dans le divin royaume. Si nous déposons cet accablant fardeau pour prendre les ailes de la colombe, nous volerons, nous trouverons le lieu de notre repos, et il nous sera dit : « Vous dormirez au milieu des élus, colombe à l'aile argentée, et dont l'extrémité du dos porte les fauves reflets de l'or. » *Psalm.* LXVII, 14. Il faut de même que notre dos, auparavant informe et péniblement surchargé, ait aussi l'éclat de l'or, qui représente l'intelligence, et des ailes argentées, qui signifient la science des Ecritures ; et nous pourrons entrer dans le royaume de Dieu. Les apôtres déclarent qu'ils ont abandonné tout ce qu'ils possédaient, et demandent hardiment leur récompense pour cet acte de vertu ; le Seigneur leur répond : « Quiconque aura quitté sa maison, ses frères ou ses sœurs, son père ou sa mère, sa femme ou ses enfants, tous ces biens pour mon nom, recevra

quia paucos non habes filios, plurimos fac tibi amicos de iniquo mammona, qui te recipiant in æterna tabernacula. *Luc.* XVI. Pulchre dixit *de iniquo* ; omnes enim divitiæ de iniquitate descendunt, et nisi alter perdiderit, alter non potest invenire. Unde et illa vulgata sententia mihi videtur esse verissima : Dives autem iniquus, aut iniqui hæres. Quod cum (*a*) legis doctor audisset, et ferre non posset, quia habebat divitias multas, conversus Dominus ad discipulos, ait: « Quam difficile qui divites sunt intrare possunt in regna cœlorum. » *Matth.* XIX, 23 ; *Marc.* X, 23 ; *Luc.* XVIII, 24. Non dixit, impossibile, sed difficile ; licet exemplum posuerit impossibilitatis : « Facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum Dei. » Hoc autem non tam difficile est quam impossibile ; nunquam enim fieri potest ut camelus transeat per foramen acus. Nunquam igitur dives intrare poterit in regna cœlorum. Sed camelus tortuosus et curvus est, et gravi sarcina prægravatur. Et nos ergo quando pravas ingredimur semitas, et rectam Domini viam dimittimus, et oneramur mundi divitiis, sive pondere delictorum, regnum Dei ingredi non valemus. Quod si deponamus gravissimam sarcinam, et assumamus nobis pennas columbæ, volabimus, et requiescemus, et dicetur nobis : « Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ, et posteriora dorsi ejus in pallore auri. » *Psal.* LXVII, 14. Dorsum nostrum, quod prius informe erat, et gravi sarcina premebatur, habeat nitorem auri, quod interpretatur in sensu, et alas deargentatas, quæ intelliguntur eloquia Scripturarum ; et regnum Dei intrare poterimus. Dicunt Apostoli se omnia quæ sua fuerant dimisisse, et mercedem pro hac virtute audacter exposcunt. Quibus respondit Dominus : « Omnis qui reliquerit domum aut fratres aut sorores, aut patrem aut matrem, aut uxorem aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. » *Matth.* XIX, 29. O quanta beatitudo, pro parvis magna recipere, æterna pro brevibus, pro morituris semper viventia, et habere Dominum debitorem!

(*a*) Cum iis sentit qui divitem illum adolescentem, qui apud Matthæum de vita æterna Christum interrogat, unum cum illo faciunt qui *Legisperitus* apud Lucam audit c. X, v. 25. Ejus sententiæ, quam hoic expendere minime est e re nostra, fuerunt veteres aliquot Patres : S. Ambrosius in Lucam, Cyrillus l. 2. Thesauri c. 1. aliique haud pauci apud Chrysostomum, quos tamen ille data opera impugnat. Proinde satis incongrue dubitat Martianæus, num ex eo quod Luc. XLVIII. 18, *Princeps* dicatur, qui Dominum interrogaverat, eo vocabulo *Legis doctor* significetur. (*Edit Mign.*)

le centuple, et de plus possédera la vie éternelle.» *Matth.* XIX, 29. O quel bonheur d'obtenir les grandes choses pour les petites, les biens de l'éternité pour ceux d'un instant, ce qui doit vivre à jamais pour ce qui meurt si vite, et d'avoir encore Dieu pour débiteur. Quand toutefois la veuve a des enfants, et surtout quand elle est de noble famille, elle ne doit pas les rejeter dans le dénuement, il faut qu'elle les aime comme elle-même, qu'en se souvenant avant tout de son âme, elle se mette à leur rang et partage avec eux plutôt que de leur livrer la totalité de ses possessions ; ou mieux encore, qu'elle fasse le Christ cohéritier de ses enfants. — Mais vous entendrez le Seigneur vous répondre : « Qui peut comprendre, comprenne. » *Matth.* XIX, 12. Si vous voulez arriver à la perfection, il ne vous impose pas le joug de la nécessité, il vous laisse à votre libre arbitre. Si réellement vous voulez être parfaite, vous fixer au plus haut point de la dignité, faites ce que firent les apôtres, vendez tout ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, et suivez le Sauveur ; nue et seule embrassez la croix seule et nue. Ne voulez-vous pas être parfaite, aimez-vous mieux vous en tenir au second degré de la vertu, dépouillez-vous de tous vos biens pour les donner à vos enfants, pour les donner à vos proches. Personne ne vous blâmera, si vous vous contentez de la seconde place ; mais sachez que celle-là vous sera préférée qui a choisi la première. Vous me direz que ceci n'appartient qu'aux apôtres, aux hommes forts, et qu'une femme noble ne peut pas renoncer à tout, ayant besoin de tant de choses dans la vie. — Ecoutez donc cet avertissement de l'Apôtre : « Ce n'est pas que le soulagement doive être pour les autres, et pour vous la tribulation ; il faut l'égalité, que votre abondance subvienne à leur indigence, afin que leur abondance à son tour supplée à votre indigence. » II *Corinth.* VIII, 14. De là cette parole du Seigneur : « Que celui qui a deux tuniques donne l'une à celui qui n'en a pas. » *Luc.* III, 11. Que sera-ce si les froids de Scythie et les neiges des Alpes viennent à sévir? Ce n'est pas avec deux ou trois tuniques, c'est à peine avec d'épaisses toisons qu'on peut s'en défendre. Tout ce qui peut suffire à notre corps et subvenir à la faiblesse humaine, pour des êtres que la nature a jetés nus ici-bas, c'est ce qu'on doit appeler une seule tunique ; et tout ce qui nous est nécessaire pour l'alimentation du moment, c'est le pain de chaque jour. Voilà pourquoi ce précepte : « Ne vous préoccupez pas du lendemain, » *Matth.* VI, 34, c'est-à-dire de l'avenir. C'est encore le sens de ce que dit l'Apôtre : « Ayant de quoi manger et nous couvrir, ne demandons pas autre chose. » I *Tim.* VI, 8. Si vous avez plus qu'il ne faut pour le vivre et le vêtement, distribuez-le, et sachez qu'en cela vous êtes débitrice. Ananie et Sapphire méritèrent la sentence prononcée par l'Apôtre,

Si qua autem vidua habet liberos, et maxime si nobilis familiæ est, egentes filios non dimittat ; sed ex æqualitate eos amet, et ut meminerit primum animæ suæ, et ipsam putet esse de filiis, et partiatur potius cum liberis quam omnia filiis derelinquat; imo Christum liberorum suorum faciat cohæredem. Respondebis, difficile est, durum est, et contra naturam. Sed dominum audies tibi respondentem : « Qui potest capere, capiat.» *Matth* XIX, 12. Et si vis esse perfecta, non tibi jugum necessitatis imponit, sed potestati tuæ liberum concedit arbitrium. Vis esse perfecta et in primo stare fastigio dignitatis, fac quod fecerunt Apostoli, vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et sequere Salvatorem ; nudam solamque crucem, nuda sequaris et sola. Non vis esse perfecta, sed secundum vis tenere gradum virtutis, dimitte omnia quæcumque habes, da filiis, da propinquis. Nemo te reprehendit, si inferiora secteris, dummodo illam scias tibi jure prælatam quæ elegerit prima. Dices, hoc Apostolorum est, et virorum ; mulierem autem nobilem non posse omnia vendere, quæ multis adjumentis hujus vitæ indigeat. Audi igitur Apostolum commonentem : « Non ut aliis refrigerium, vobis autem tribulatio ; sed ex æqualitate, vestra abundantia illorum sustentet inopiam, ut et illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum. » II *Cor.* VIII, 14. Unde inquit Dominus : « Qui habet duas tunicas, det alteram non habenti. » *Luc.* III, 11. Quid si Scythiæ frigora sint, et Alpinæ nives, quæ non duabus et tribus tunicis, sed vix pecudum pellibus repelluntur? Quidquid ergo corpori nostro sufficere potest et humanæ succurrere imbecillitati, quos nudos natura profudit, hoc una appellanda est tunica ; et quidquid in præsentibus alimentis necessarium est, hoc unius diei victus appellatur. Unde præceptum est : « Non cogitetis de crastino, » *Matth.* VI, 34, hoc est de futuro tempore. Et Apostolus :« Habentes, inquit, victum et vestitum, his contenti simus. » I *Tim.* VI, 8. Si plus habes quam tibi ad victum vestitumque necessarium est, illud eroga, et in illo debitricem esse te noveris. Ananias et Sapphira Apostoli meruere sententiam, quia sua timide reservarunt. *Act.* V. Ergone, inquies, puniendus est qui sua non dede-

parce qu'ils avaient timidement réservé de leur bien. *Act.* v. — Mérite-t-il donc d'être puni, me direz-vous encore, celui qui n'a pas donné tout son bien? — Nullement; mais ceux-là furent frappés parce qu'ils voulurent mentir à l'Esprit-Saint, et que tout en se réservant le nécessaire, ils prétendaient à l'honneur d'avoir renoncé complètement au siècle. En réalité, on est libre de donner ou de ne pas donner. Pour celui qui désire être parfait, sa pauvreté présente sera récompensée par les futures richesses. Quant à la vie que doit mener une veuve, l'Apôtre la résume en ces quelques mots : « La veuve qui s'adonne aux délices, vivante est déjà morte. » I *Tim.* v, 6. Nous pensons l'avoir assez exposé dans deux opuscules, l'un à Furia, l'autre à Salvina.

Chapitre II. — Comment il faut entendre cette parole du Sauveur dans saint Matthieu : « Je vous le dis, je ne boirai plus désormais de ce produit de la vigne, jusqu'au jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Père. » *Matth.* xxvi, 29. De là quelques-uns ont tiré la fable des mille ans, pendant lesquels, à ce qu'ils soutiennent, le Christ doit régner d'une manière visible, et boire du vin, ce qu'il n'avait pas fait depuis le temps de sa vie mortelle jusqu'à la consommation des siècles. Pour nous, voyons là le pain que le Seigneur rompit et donna à ses disciples, ce pain qui est son propre corps, d'après ce qu'il leur dit lui-même : « Prenez et mangez, ceci est mon corps ; » voyons-y de plus le calice dont il leur dit ensuite : « Buvez-en tous, car ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui sera répandu pour beaucoup. » *Matth.* xxvi, 26, 28 ; *Marc.* xiv, 22, 24. Voilà le calice dont nous lisons dans le prophète : « Je prendrai le calice du salut ; » *Psalm.* cxv, 4 ; et plus haut : « Que mon enivrant calice est beau ! » *Psalm.* xxii, 5. Puis donc que le pain descendu du ciel est le corps même du Seigneur, et que le vin distribué par lui à ses disciples est son sang, le sang de la nouvelle alliance, répandu pour tous et pour la rémission des péchés, repoussons les fables judaïques, montons avec le Seigneur dans ce cénacle spacieux, bien préparé, purifié de toute souillure et recevons de lui le calice du Nouveau Testament ; célébrant avec lui la Pâque, enivrons-nous du vin de la sobriété. « Car le royaume de Dieu consiste, non dans le boire et le manger, mais dans la justice, la joie et la paix que donne l'Esprit saint. » *Rom.* xxiv, 17. Ce n'est pas Moïse qui nous a donné le pain véritable, c'est le Seigneur Jésus, convive et festin tout ensemble, mangeant et mangé. Oui, nous buvons son sang, impossible sans lui d'étancher notre soif, et chaque jour dans le sacrifice nous foulons le produit de la véritable vigne, de la vigne de Sorec,

rit? Minime. Ideo puniti sunt, quia mentiri voluerunt Spiritui Sancto, et reservantes necessaria victui suo, quasi perfecte sæculo renuntiantes, vanam gloriam sectabantur. Alioqui licet libere vel dare vel non dare. Quanquam ei qui cupiat esse perfectus, præsens paupertas futuris divitiis compensanda sit. Quomodo autem vidua vivere debeat, brevi sermone comprehendit Apostolus, dicens : « Vidua quæ in deliciis est, vivens mortua est. » I *Tim.* v, 6 ; et nos in duobus libellis, quos ad Furiam et Salvinam scripsimus, plenius dictum putamus.

Cap. II. — Quomodo accipiendum sit illud Salvatoris apud Matthæum : « Dico autem vobis, non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum quo bibam illud novum vobiscum in regno Patris mei. » *Matth* xxvi. 29. Ex hoc loco quidam mille annorum fabulam struunt, in quibus Christum regnaturum corporaliter esse contendunt, et bibiturum vinum, quod ex illo tempore usque ad consummationem mundi non biberit. Nos autem audiamus panem quem fregit Dominus, deditque discipulis suis, esse Corpus Domini Salvatoris, ipso dicente ad eos : « Accipite et comedite ; hoc est Corpus meum ; » et calicem illum esse, de quo iterum locutus est : « Bibite ex hoc omnes ; hic est enim Sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur. » *Matth.* xxvi, 26, 28; *Marc.* xiv, 22, 24. Iste est calix de quo in Propheta legimus : « Calicem salutaris accipiam ; » *Ps.* cxv, 4 ; et alibi : « Calix (*a*) tuus inebrians quam præclarus est. » *Ps.* xxii, 5. Si ergo panis qui de cœlo descendit, Corpus est Domini, et vinum quod discipulis dedit, Sanguis illius est novi Testamenti qui pro multis effusus est in remissionem peccatorum, Judaicas fabulas repellamus, et ascendamus cum Domino cœnaculum magnum, stratum atque

(*a*) Idem Ms. *Calix meus*, ut ipse Hier. emendaverat; qua de re vide si libet epistolam ad Sun. et Fret. Cæterum Hieronymianæ interpretationi hujus e Matthæo loci, qua nulla sacro textui commodior est, concinnunt plerique Tractatores, præcipue Græci, Origenes, Chrysost. Theophilactus, Euthymius. Utinam ipsum quoque de reali Corporis ac Sanguinis Christi præsentia in Eucharistia luculentissimum ex Hieronymo testimonium heterodoxis aliquando persuadeat, qui ejus veritatem pertinaciter calumniantur. Nobis hæc persequi haud libet, quandoquidem nullum fidei dogma aut iniquiore ingenio impugnarunt hæretici, aut copiosioribus argumentis Catholici tutati sunt. (*Edit. Mign.*)

qui veut dire choisie ; nous faisons couler les rouges flots d'un moût généreux, et nous buvons de là ce vin nouveau du royaume du Père, non dans la vétusté de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit, chantant un cantique nouveau, que nul ne peut chanter si ce n'est dans le royaume de l'Eglise, *Apoc.* XIV, le même en réalité que le royaume du Père. Ce pain, le patriarche Jacob désirait lui-même le manger, quand il disait : « Pourvu que le Seigneur Dieu soit avec moi, et me donne du pain à manger, un vêtement pour me couvrir. » *Genes.* XXVIII, 20. « Nous tous qui sommes baptisés dans le Christ, nous avons revêtu le Christ lui-même ; *Galat.* III ; nous mangeons le pain des anges, et nous écoutons cette doctrine du Seigneur : « Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, du Père, afin que j'accomplisse son œuvre. » *Joan.* IV, 24. Accomplissons, nous aussi, la volonté du Père, qui nous a de même envoyés, faisons son œuvre ; et le Christ boira avec nous son propre sang dans le royaume de l'Eglise.

CHAPITRE. III. — Comment il s'est fait que les évangélistes racontent diversement la résurrection et l'apparition du Seigneur. Là-dessus vous demandez d'abord pourquoi Matthieu place le fait de la résurrection au soir du sabbat quand allait se lever le premier jour de la semaine, tandis que Marc dit qu'elle eut lieu le matin ; car voici comment le dernier s'exprime : « Lorsqu'il fut ressuscité le premier jour de la semaine, il apparut dès le matin à Marie Madeleine de laquelle il avait chassé sept démons ; et celle-ci s'en alla porter cette nouvelle à ceux qui avaient toujours été avec lui, et qui maintenant étaient dans les gémissements et les larmes. Eux entendant dire qu'il était en vie et qu'elle l'avait vu, ne crurent pas à sa parole. » *Marc.* ult : 9, 10. A cette question il y a deux réponses : ou bien nous n'acceptons pas le témoignage de Marc, qui ne figure que dans de rares exemplaires de l'Evangile et n'est admis, pour la seconde moitié du dernier chapitre (1), dans presque aucun exemplaire grec, par la raison surtout qu'il semble contredire les autres évangélistes ; on peut répondre aussi que Matthieu et Marc sont tous deux dans le vrai, le premier quand il déclare que le Seigneur ressuscita le soir, et le second quand il dit que ce fut le matin au moment de se montrer à Marie Madeleine. Voici comment il faudrait lire le

(1) Saint Grégoire de Nysse, dans son deuxième discours sur la résurrection, fait la même remarque au sujet des exemplaires qu'il avait pu consulter, sans en excepter ceux qu'on estimait les plus fidèles. Et cependant, observe un commentateur moderne, la plupart des anciens manuscrits, grecs ou latins, arrivés jusqu'à nous, portent ce passage. Il y a bien peu de docteurs qui l'aient ignoré ; on ne cite que Victor d'Antioche et l'Anonyme Toulousain.

mundatum, et accipiamus ab eo sursum calicem novi Testamenti ; ibique, cum eo Pascha celebrantes, inebriemur ab eo vino sobrietatis. « Non enim est regnum Dei cibus et potus, sed justitia, et gaudium, et pax in Spiritu Sancto. » *Rom.* XIV, 17. Nec Moyses dedit nobis panem verum ; sed Dominus Jesus ipse conviva et convivium, ipse comedens et qui comeditur. Illius bibimus Sanguinem, et sine ipso potare non possumus, et quotidie in sacrificiis ejus de genimine vitis veræ, et vineæ *Sorec*, quæ interpretatur, *electa*, rubentia musta calcamus, et novum ex his vinum bibimus de regno Patris, nequaquam in vetustate litteræ, sed in novitate spiritus ; cantantes canticum novum, quod nemo potest cantare, nisi in regno Ecclesiæ, *Apoc.* XIV, 3, quod regnum Patris est. Hunc panem et Jacob Patriarcha comedere cupiebat, dicens : « Si fuerit Dominus Deus mecum, et dederit mihi panem ad vescendum, et vestimentum ad operiendum. » *Gen.* XXVIII, 20. Quotquot enim in Christo baptizamur, Christum induimus ; *Galat.* III, et panem comedimus Angelorum, et audimus Dominum prædicantem : « Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui me misit, Patris, ut impleam opus ejus. » *Joan.* IV, 34. Faciamus igitur voluntatem ejus qui misit nos, Patris, et impleamus opus ejus ; et Christus nobiscum bibet in regno Ecclesiæ sanguinem suum.

CAP. III. — Quæ causa sit ut de resurrectione Domini et apparitione Evangelistæ diversa narraverint. In quibus primum quæris cur Matthæus dixerit, Vespere autem sabbati illucescente in una sabbati Dominum surrexisse, et Marcus mane resurrectionem ejus factam esse commemoret, ita scribens : « Cum autem resurrexisset, una sabbati, mane apparuit Mariæ Magdalenæ, de qua ejecerat septem dæmonia ; et illa abiens nuntiavit his qui cum eo fuerant lugentibus et flentibus. Illique audientes quod viveret, et quod vidisset eum, non crediderunt ei. » *Marc.* ult. 9, 10. Hujus quæstionis duplex solutio est : aut enim non recipimus Marci testimonium, quod in raris fertur Evangeliis, omnibus Græciæ libris pene hoc capitulum in fine non habentibus, præsertim cum diversa atque contraria Evangelistis cæteris narrare videatur ; aut hoc respondendum, quod uterque verum dixerit : Matthæus, quando Dominus surrexerit vespere sabbati, Marcus autem, quando eum viderit Maria Magdalene, id est, mane prima sabbati. Ita enim distinguendum est : « Cum autem resurrexisset, » et parumper spiritu coarctato, inferendum, « prima sabbati, mane apparuit Mariæ

texte : « Lorsqu'il fut ressuscité, » et là un léger point d'arrêt; puis la phrase continue, « le premier jour du sabbat au matin il apparut à Marie Madeleine. » Ressuscité le soir, d'après la narration de Matthieu, il aurait seulement apparu le matin, d'après celle de Marc. C'est ce qu'indique d'ailleurs l'évangéliste Jean ; d'après lui, le Seigneur ne fut vu que le lendemain matin.

Chapitre IV. — Comment Marie Madeleine ayant vu, d'après Matthieu, le Seigneur ressuscité le soir du sabbat, Jean rapporte-t-il que le lendemain matin elle pleurait près du sépulcre? Le premier jour de la semaine ou du sabbat, c'est le dimanche ; car la semaine entière est divisée de manière à ce que chaque jour soit désigné par le rang qu'il occupe à la suite du sabbat ou samedi ; mais ces noms d'ordre, les paiens les ont changés pour ceux des idoles ou des éléments. L'Apôtre ordonna que la collecte qui devait se faire en faveur des indigents, eût lieu le premier jour du sabbat ou le dimanche. I *Corinth.* xvi. Il ne faut donc pas croire que Matthieu et Jean aient eu des pensées diverses ; ils ont simplement désigné par divers noms un seul et même temps, le milieu de la nuit, le chant du coq. « Le soir du sabbat, » écrit Matthieu, non quand la nuit commence, mais tard et quand elle est en grande partie passée, le Seigneur apparut à Marie Madeleine ; il ajoute que c'était au moment où le premier jour du sabbat allait paraître, interprétant ainsi lui-même l'expression qu'il venait d'employer. Jean ne se contente pas non plus de dire : « Le premier jour du sabbat Marie Madeleine vint le matin au sépulcre ; » il a soin d'ajouter: « Comme régnaient encore les ténèbres. » C'est donc un seul et même moment, je viens de le dire, le milieu de la nuit, le chant du coq, que l'un désigne comme la fin et l'autre comme le commencement d'un jour. Pour moi, je crois que Matthieu, dont l'Evangile est écrit en langue hébraïque, n'a pas dit *le soir* dans le sens ordinaire, mais bien *à une heure avancée*, et que l'interprète, ne sachant pas distinguer, a pris l'une de ces locutions pour l'autre. L'usage cependant est loin de les confondre, et *tard* ne signifie pas *le soir* ; car nous avons coutume de dire : Vous êtes arrivé tard, vous avez renvoyé à une autre heure ce que vous auriez dû faire plus tôt. On se demande encore comment il est rapporté de la même Marie que d'abord elle avait vu le Seigneur ressuscité, et qu'ensuite elle vint pleurer à son sépulcre. Il faut répondre à cela qu'elle y vint seule, et puis avec une autre, ou bien avec plusieurs autres femmes, se souvenant des bienfaits dont le Seigneur l'avait comblée : elle commença par adorer celui qu'elle voyait, elle pleurait dans la suite celui qu'elle aurait voulu revoir. Quelques-uns prétendent qu'il y avait deux Marie Madeleine, du même bourg de Magdala; que l'une, celle dont parle Matthieu, aurait vu

Magdalenæ, » ut qui vespere sabbati (juxta Matthæum) surrexerat, ipse mane prima sabbati (juxta Marcum) apparuerit Mariæ Magdalenæ. Quod quidem et Joannes Evangelista significat, mane eum alterius diei visum esse demonstrans.

Cap. IV. — Quomodo, juxta Matthæum, vespere sabbati Maria Magdalene vidit Dominum resurgentem, et Joannes Evangelista refert eam mane una sabbati juxta sepulcrum flere? Una sabbati, dies Dominica intelligenda est, quia omnis hebdomada in sabbatum, et in primam, et secundam, et tertiam, et quartam, et quintam, et sextam sabbati dividitur, quam Ethnici, idolorum et elementorum nominibus appellant. Denique apostolus collectam pecuniæ, quæ indigentibus præparabatur, in una sabbati præcepit congregandam, I *Cor.* xvi. Nec putandum est Matthæum et Joannem diversa sensisse, sed unum atque idem tempus, mediæ noctis scilicet, et gallorum cantus, diversis appellasse nominibus. Matthæus enim scribit, *Vespere sabbati*, id est, sero, non incipiente nocte, sed jam profunda et magna ex parte transacta, apparuisse Dominum Mariæ Magdalenæ, et apparuisse vespere sabbati illuscescentis in unam sabbati, seipsum interpretans quid dixisset, «vespere sabbati,» id est appropinquante jam luce sequentis diei. Et Joannem non absolute dixisse : « Una autem sabbati venit Maria Magdalene mane ad sepulcrum; » sed addidisse, « cum adhuc essent tenebræ. » Ejusdem igitur atque unius temporis, id est mediæ noctis, atque gallorum cantus, alterum finem, alterum dixisse principium. Mihique videtur Evangelista Matthæus, qui Evangelium Hebraico sermone conscripsit, non tamen *vespere* dixisse, quam *sero*, et eum qui interpretatus est, verbi ambiguitate deceptum, non *sero* interpretatum esse, sed *vespere*. Quanquam consuetudo humani sermonis teneat, sero non vesperum significare, sed tarde. Solemus enim dicere, sero venisti, id est tarde, et quæ facere ante debueras, fac saltem sero, id est tarde. Sin autem illud objicitur, quomodo eadem Maria quæ prius viderat Dominum resurgentem, postea ad sepulcrum ejus flere referatur, hoc dicendum est, quod et sola, et cum altera, sive cum aliis mulieribus, memor beneficiorum quæ in se Dominus contu-

Jésus-Christ ressuscité, et que l'autre le cherchait absent, celle dont parle l'autre évangéliste. Mais les Evangiles nous montrent qu'il y eut quatre Marie, la Mère du Seigneur, sa tante, appelée Marie de Cléophas, une troisième, la mère de Jacques et de Joseph, enfin, Marie Madeleine ; ce qui n'empêche pas que plusieurs confondent la deuxième et la troisième Marie. Quelques-uns encore, pour se débarrasser de la question, ne voient que l'une des Marie dans la narration de Marc, où n'est pas ajouté le surnom de Madeleine, et déclarent que c'est une faute aux copistes d'avoir introduit ce que l'Evangéliste n'avait pas écrit en premier lieu. Pour nous, la réponse est claire et simple : ce n'est pas une fois, ni deux, c'est à plusieurs reprises et pendant tout le cours de la nuit, que les saintes femmes, ne pouvant supporter l'absence du Sauveur, coururent à son sépulcre, alors surtout qu'un tremblement de terre, les rochers disjoints, le sol ébranlé, toute la nature dans le trouble, et beaucoup plus que cela, le désir même de voir Jésus les arrachaient au sommeil.

Chapitre V. — Comment Marie Madeleine, qui, d'après Matthieu, vint le soir du sabbat avec une autre Marie se prosterner aux pieds du Sauveur, entendit-elle de sa bouche le lendemain matin, d'après Jean : « Ne me touche pas, car je ne suis pas encore remonté vers mon Père? » *Joan.* xx, 17. Elle avait d'abord vu avec l'autre Marie le Seigneur ressuscité, elle s'était prosternée à ses pieds ; mais ensuite, l'amour ne lui permettant pas de rester à la maison, elle revint pendant la nuit au sépulcre. Lorsqu'elle eut vu que la pierre dont on avait fermé le monument était enlevée, elle se rendit en toute hâte auprès de Simon Pierre et de l'autre disciple que Jésus aimait, elle leur dit : « Ils ont enlevé le Seigneur de son sépulcre, et je ne sais où ils l'ont déposé. » *Ibid.* 13. L'erreur de cette femme n'excluait pas la piété : sa piété se manifestait par sa tendresse pour celui dont elle connaissait la majesté; son erreur consistait à croire que les Juifs avaient enlevé son corps. Enfin, lorsque Pierre et Jean étant entrés dans le sépulcre eurent vu les linges séparés du suaire dont on avait enveloppé la tête du Seigneur, et que n'ayant pas trouvé le corps dans le tombeau ils étaient persuadés de la résurrection, Marie restait auprès du monument, mais en dehors versant des larmes. S'étant inclinée, elle vit deux anges vêtus de blanc, l'un à la tête, l'autre au pied du monument où le corps de Jésus avait reposé; et de la sorte elle ne pouvait pas croire que les hommes eussent ravi ce corps gardé par les anges. Comme elle avait les yeux fixés sur eux, ils lui dirent : « Femme, pourquoi pleures-

lerat, ad sepulcrum ejus frequenter cucurrerit, et nunc adoraverit quem videbat, nunc fleverit quem quærebat absentem ; licet quidam duas Marias Magdalenas de eodem vico Magdalo fuisse contendant, et alteram esse quæ in Mathæo eum viderit resurgentem, alteram quæ in Joanne eum quærebat absentem. Quatuor autem fuisse Marias in Evangeliis legimus, unam matrem Domini Salvatoris, alteram materteram ejus, quæ appellata est Maria Cleophe, tertiam Mariam matrem Jacobi et Jose, quartam Mariam Magdalenam. Licet alii Jacobi et Jose, materteram ejus fuisse contendant. Nonnulli (ut se liberent quæstione) in Marco volunt unam esse de Mariis, sed non additum cognomen Magdalene, et ex superfluo scriptorum inolevisse vitio, quod primum Evangelista non scripserit. Nobis autem simplex videtur et aperta responsio, sanctas feminas, Christi absentiam non ferentes, per totam noctem, non semel, nec bis, sed crebro ad sepulcrum Domini cucurrisse, præsertim cum terræmotus, et saxa disrupta, et sol fugiens, et rerum natura turbata, et (quod his majus est) desiderium Salvatoris, somnum ruperit feminarum.

Cap. V. — Quomodo, juxta Matthæum, Maria Magdalene vespere sabbati cum altera Maria advoluta sit pedibus Salvatoris, cum secundum Joannem mane sabbati audierit a Domino : « Noli me tangere, necdum enim ascendi ad Patrem meum. » *Joan.* xx, 17. Quæ prius viderat Dominum resurgentem cum altera Maria, et ejus pedibus fuerat advoluta, postea reversa per noctem (domi enim ob desiderium ejus manere non poterat) venit ad sepulcrum. Cumque lapidem, quo monumentum fuerat clausum, vidisset ablatum, cucurrit ad Simonem Petrum, et ad alterum discipulum, quem Jesus amabat plurimum, et dicit eis : « Tulerunt Dominum de monumento et nescio ubi posuerunt eum. » *Ibid.* 13. Error mulieris cum pietate sociatus est. Pietas in eo erat quod desiderabat eum cujus noverat majestatem. Error in eo quod dicebat : « Tulerunt Dominum de monumento, » et cætera. Denique, cum Petrus et Joannes introeuntes sepulcrum vidissent linteamina separata et sudarium quo caput Domini fuerat involutum seorsum positum, et resurrexisse crederent, cujus corpus non invenerant in sepulcro, Maria stabat ad monumentum foris plorans. Cumque se inclinasset , vidit duos Angelos in albis sedentes in loco monumenti ad caput et pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu, ut sub tanta custodiæ dignitate non crederet ab hominibus potuisse furari qui ministris Angelis servabatur. Dicunt ei Angeli quos cerne-

tu? » Cette parole rappelle celle que le Seigneur adressait à sa mère : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? mon heure n'est pas encore venue. » *Joan.* II, 4. En l'appelant de ce nom, ils s'autorisaient à lui reprocher des larmes inutiles : « Pourquoi pleures-tu? » Or Marie Madeleine fut tellement frappée de stupeur, tellement effrayée par ces prodiges, que sa foi demeurait comme enveloppée de ténèbres, qu'elle ne paraissait plus éprouver l'effet de la présence des anges, et qu'elle répondit comme une femme qu'elle était : Je pleure, parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur et que je ne sais où ils l'ont mis. — O Marie, si vous croyez qu'il est le Seigneur, et votre Seigneur, comment supposez-vous que les hommes l'ont enlevé? — « Je ne sais où ils l'ont déposé. » — D'où vient cette ignorance, quand tout à l'heure vous l'adoriez? Alors même qu'elle voyait les anges, qu'elle les avait sous les yeux, elle ne savait pas les reconnaître; saisie de crainte et de stupeur, elle regardait de tous les côtés, avec l'unique désir de revoir son divin Maître; et, s'étant retournée, elle vit Jésus debout, ignorant que ce fût lui. Ce n'est pas que, d'après le Manichéen et les autres hérétiques, le Seigneur eût changé de visage et de forme, paraissant à son gré sous des aspects divers; c'est que Marie, stupéfiée par le prodige, prenait pour le jardinier celui qu'elle recherchait avec tant de zèle. Aussi le Seigneur l'interpelle-t-il de la même manière que les anges : « Femme, pourquoi pleures-tu? » ajoutant aussitôt : « Quel est celui que tu cherches? » Elle lui répond : « Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et j'irai moi-même le prendre. » Ce nom de Seigneur qu'elle emploie n'est pas ici l'expression de la vraie foi; c'est une marque de respect et de déférence que la crainte lui dicte pour le jardinier. Et voyez le trouble de son intelligence : celui que gardait une troupe de soldats, au tombeau duquel veillent ensuite les anges, elle s'imagine qu'un seul jardinier a pu l'enlever; oubliant aussi sa faiblesse de femme, elle se persuade et croit avoir assez de force pour porter, seule et malgré ses terreurs, le corps d'un homme arrivé à la perfection de l'âge, et qui de plus, pour ne pas signaler d'autres circonstances, était enveloppé de cent livres de myrrhe. Et comme Jésus l'eût appelée par son nom, en lui disant : « Marie, » pour se faire reconnaître à la voix, ne l'étant pas à la vue, elle persiste encore dans son erreur, elle lui donne le nom de *Rabbi*, au lieu de Seigneur. Et remarquez encore la confusion de ses paroles : elle venait d'appeler Seigneur celui qu'elle regardait comme un simple jardinier; et maintenant elle appelle Rabbi le fils de Dieu ressuscité. Celle donc qui cherchait un vivant parmi les morts, qui dans ses illusions et sa faiblesse féminines courait en tous sens, cherchant le corps du supplicié, elle qui avait embrassé les pieds de

bat : « Mulier, quid ploras? » secundum illud quod Dominus loquebatur ad matrem : « Quid mihi et tibi est, mulier? nondum venit hora mea ; » *Joan.* II, 4; ut eo quod appellaverunt mulierem, arguerent frustra plorantem et dicerent : « Quid ploras? » In tantum autem Maria Magdalene obstupefacta torpuerat, et fidem, miraculis territa, quasi in caligine, possidebat ut ne Angelorum quidem præsentium sentiret aspectum, sed muliebriter responderet et diceret : Ideo ploro, quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum. O Maria, si Dominum credis, et Dominum tuum, quomodo arbitraris ab hominibus sublatum? « Nescio, inquit, ubi posuerunt eum. » Quomodo nescis quem paulo ante adorasti? Cumque videret Angelos et quos cernebat ignoraret, stupore perterrita, huc atque illuc faciem circumferebat, nihil aliud nisi Dominum videre desiderans; conversaque retro, vidit Jesum stantem, et nesciebat quia Jesus erat. Non quod juxta Manichæum et alios hæreticos formam Dominus vultumque mutasset, ut pro voluntate diversus ac varius videretur ; sed quod Maria stupefacta miraculo, hortulanum putaret quem tanto studio requirebat. Itaque et Dominus iisdem verbis quibus et Angeli, loquitur ad eam : « Mulier, quid ploras ? » Addiditque de suo : « Quem quæris ? » At illa respondit : « Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum ; et ego eum tollam. » Hic Dominum non de confessione veræ fidei Salvatorem vocat ; sed humilitate et timore hortulano defert obsequium. Et vide quanta ignorantia: Quem custodiebat cohors militum, cujus sepulcro Angeli præsidebant, ab uno hortulano arbitratur ablatum ; et ignorans imbecillitatem femineam, tantarum se virium repromittit et credit ut corpus viri, et perfectæ ætatis, quod (ut cætera taceam) centum libris myrrhæ circumlitum erat, existimaret ab una et pavida muliere posse portari. Cumque Jesus appellasset eam, atque dixisset : *Maria*, ut quem facie non agnoscebat, voce intelligeret, illa in errore persistens, nequaquam *Dominum*, sed *Rabboni*, id est, *magistrum* vocat. Et vide quanta turbatio, quem hortulanum putans, Dominum nuncupaverat; Dei Filium resurgentem, magistrum vocat. Itaque ad eam quæ quærebat viventem cum mortuis, quæ errore femineo

l'homme vivant, le Seigneur lui dit : « Ne me touche pas; » car pour toi je ne suis pas encore remonté à mon Père. Voici le sens de cette recommandation : Celui que tu cherches mort, tu ne mérites pas de le toucher vivant. Si tu ne penses pas que je sois déjà remonté vers mon Père, si tu supposes que les hommes m'ont frauduleusement enlevé, tu n'es pas digne de me toucher. — En parlant de la sorte, il ne voulait certes pas condamner l'ardente recherche de cette femme; il voulait seulement lui montrer que cette chair humaine dont il s'était revêtu venait de passer à la gloire de la divinité; il lui enseignait encore à ne pas désirer d'être corporellement avec le Seigneur, alors qu'elle devait croire avec des sentiments spirituels qu'il régnait avec le Père. Les apôtres sont animés d'une plus grande foi, eux qui, n'ayant vu ni les anges ni le Sauveur, par cela seul qu'ils n'avaient pas trouvé son corps dans le sépulcre, croient à sa résurrection. D'autres interprètes pensent que le fait rapporté par Jean doit être le premier, que Marie Madeleine vint d'abord au sépulcre, vit la pierre retirée de l'entrée du monument, et qu'étant ensuite revenue avec les apôtres Pierre et Jean, elle resta seule en ce lieu. Voilà pourquoi, disent-ils, le Seigneur la corrigea de son incrédulité; puis elle revint encore chez elle, pour retourner au monument avec l'autre Marie; et qu'étant alors avertie par l'ange, elle adora le Seigneur sortant du tombeau, embrassa ses pieds, entendit de sa bouche avec sa compagne : « Je vous salue. Et les femmes approchèrent, embrassèrent ses pieds, lui rendirent leurs adorations. » Elles ont fait de si rapides progrès qu'elles méritent d'être envoyées aux apôtres, et d'entendre une première fois : « Soyez sans crainte; » une seconde fois : « Allez, annoncez à mes frères qu'ils se rendent en Galilée, où ils me verront. »

Chapitre VI. — Comment, malgré la troupe de soldats qui gardaient le sépulcre, Pierre et Jean purent y pénétrer sans obstacle, sans que personne les empêchât. *Matth.* xxii; *Joan.* xx. En voici la raison : « Le soir du sabbat, à l'heure où le premier jour de la semaine allait paraître, Marie Madeleine avec une autre Marie vint visiter le sépulcre. Et voilà qu'il se fit un grand tremblement de terre. L'ange du Seigneur descendit aussi du ciel, et s'approchant retira la pierre, puis s'assit dessus; son visage brillait comme l'éclair, son vêtement était blanc comme la neige. A cette vue, les gardes furent tellement effrayés qu'ils restèrent comme morts.» Des hommes ainsi terrifiés devaient avoir abandonné le sépulcre et pris la fuite; ou bien ils étaient tellement privés de toute action physique et morale qu'ils se trouvaient hors d'état d'empêcher, je ne dis pas des hommes, mais de pauvres femmes elles-

et imbecillitate muliebri huc illucque currebat, et corpus quærebat occisi cujus pedes viventis tenuerat, loquitur Dominus et dicit : « Noli me tangere; » tibi enim nondum ascendi ad Patrum meum. Et est sensus : Quem mortuum quæris, viventem tangere non mereris. Si me necdum putas ascendisse ad Patrem, sed hominum fraude sublatum, meo tactu indigna es. Hoc autem dicebat, non ut studium quærentis obtunderet, sed ut dispensationem carnis assumptæ, in divinitatis gloriam sciret esse mutatam, et nequequam corporaliter vellet esse cum Domino, quem spiritualiter credere deberet regnare cum Patre. Unde et Apostoli majoris fidei sunt, qui absque Angelorum visu, absque ipsius Salvatoris aspectu, postquam corpus ejus in monumento non repererant, crediderunt eum ab inferis surrexisse. Alii putant primum esse quod a Joanne narratum est, venisse Mariam Magdalenam ad sepulcrum et vidisse revolutum lapidem a monumento, et postea regressam cum Apostolis Petro et Joanne, solam ad monumentum remansisse; et idcirco adhuc incredulam, a Domino fuisse correptam; reversamque domum, rursum ad sepulcrum venisse cum Maria, et ab Angelo monitam, exeuntem de monumento adorasse Dominum, et tenuisse pedes ejus, quando ab eo pariter audierunt : « Avete. Et illæ accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum. » Quæ in tantum profecerunt ut mittantur ad Apostolos, et audiant primum : « Nolite timere; » secundo : « Ite nuntiate fratribus meis ut eant Galilæam, ibi me videbunt. »

Cap. VI. — Quomodo, custodiente militum turba, Petrus et Joannes libere ingressi sunt sepulcrum, nullo prohibente custodum. *Matth.* xxii; *Joan.* xx. Hac videlicet causa, quia « vespere sabbati, quæ lucescebat in prima sabbati, venit Maria Magdalene et altera Maria videre sepulcrum. Et ecce terræmotus factus est magnus. Angelus quoque Domini descendit de cœlo, et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum ; eratque aspectus ejus sicut fulgur, et vestimentum illius sicut nix. Præ timore autem ejus perterriti sunt custodes, et facti sunt velut mortui. » Igitur qui fuerant tanto timore perterriti ut putarentur mortui, aut dimisisse sepulcrum et fugisse credendi sunt; aut ita corpore et animo obtorpuisse ut non dicam viros, sed ne mulierculas quidem, sepulcrum intrare cupientes, auderent prohibere. Magnus enim timor eos exterruerat, videntes lapidem revolutum, et

mêmes, d'entrer dans le monument. Leur terreur avait pour cause la vue de cette pierre roulée, ce tremblement de terre qui dépassait toutes les dimensions connues, qui secouant la nature entière menaçait de la bouleverser jusqu'en ses fondements, l'aspect de cet ange descendu du ciel et dont le visage rayonnait, non comme une lumière artificielle, mais comme ces éclairs qui sillonnent l'horizon, illuminant tous les objets. Aussi pouvait-on voir au milieu des ténèbres, et les femmes furent-elles libres d'entrer; Marie Madeleine put de la sorte annoncer que la pierre était enlevée et que le corps du Seigneur n'était plus dans la sépulture. Ne pensons pas cependant que l'ange fût venu pour écarter la pierre et permettre au Seigneur ressuscité de quitter son tombeau. Non; c'est après que la résurrection fut accomplie, à l'heure fixée d'avance et qui demeure cachée pour tous les mortels, qu'il vint mettre en évidence ce qui s'était fait, le tombeau vide, la pierre roulée plus loin; et tout cela, par sa seule présence, par l'éclat de son visage, illuminant tout ce qui l'entourait et triomphant de la profondeur des ténèbres.

Chapitre VII. — Comment Matthieu et Marc écrivent-ils qu'il fut ordonné aux apôtres par l'entremise des femmes de se rendre en Galilée pour y revoir le Seigneur; *Matth.* xxvi; *Marc.* xvi; tandis que Luc et Jean déclarent qu'ils le virent à Jérusalem. *Luc.* xxiv; *Joan.* xx. Autre chose est de se présenter à ses disciples, qui se tenaient cachés craignant les Juifs, d'entrer dans le lieu de leur réunion les portes étant fermées, eux se persuadant qu'ils voyaient un fantôme, de leur montrer enfin ses mains et son flanc transpercés par les clous et la lance; autre chose, de se livrer en quelque sorte à eux, comme s'exprime Luc, « par beaucoup de manifestations, dans l'espace de quarante jours, leur apparaissant et leur parlant du royaume de Dieu; et dans cette vie commune il leur ordonna de ne point s'éloigner de Jérusalem. » *Act.* i, 4. Dans un cas, il apparaissait pour calmer leurs craintes, il se montrait un instant pour se dérober ensuite à leur vue; dans le second cas, c'était une telle familiarité, une persévérance telle qu'il allait jusqu'à manger avec eux. Paul rapporte qu'il apparut à cinq cents disciples réunis ensemble. Nous lisons dans l'Evangile de Jean qu'il s'arrêta sur le rivage pendant que les apôtres pêchaient, qu'il mangea du poisson grillé et d'un rayon de miel, indices certains d'une résurrection réelle. A Jérusalem nous ne voyons pas qu'il se soit rien passé de semblable.

Chapitre VIII. — Quelle est la signification de ce passage de l'Evangile de saint Matthieu : « Or Jésus poussant un grand cri rendit l'âme; et le voile du temple se déchira en deux de haut en bas, et la terre fut ébranlée, et les rochers se fendirent, et les monuments furent ouverts, et les corps d'un grand nombre de saints qui dormaient dans la tombe se levèrent; et, sortant de

terræmotum factum, non ex more solito, sed tam magnum qui cuncta concuteret, et eversionem terræ funditus minaretur, Angelum quoque descendisse de cœlo, tam claro vultu ut non lampadem et humana lumen arte succensum, sed fulgur imitaretur cœli quo illustrantur omnia. Unde et in tenebris videre potuerunt. Itaque libere introeunt; viderat enim Maria Magdalene, quæ eis nuntiaverat lapidem revolutum, et corpus Domini de monumento esse sublatum. Angelum autem non putemus idcirco venisse ut aperiret sepulcrum Domino resurgenti et revolveret lapidem; sed, postquam Dominus resurrexit, hora qua ipse voluit et quæ nulli mortalium cognita est, indicasse quod factum est, et sepulcrum vacuum revolutione lapidis et sui ostendisse præsentia; quæ omnia videbantur, splendore faciei ipsius et horrorem tenebrarum fulgoris claritate vincente.

Cap. VII. — Quomodo Matthæus et Marcus scribant Apostolis mandatum per mulieres ut irent in Galilæam Dominum revisuri; *Matth.* xxvi; *Marc.* xvi; quum Lucas xxiv et Joannes xx, Jerosolymis ab illis visum esse perhibeant. Aliud est undecim se offerre discipulis, qui propter metum Judæorum absconditi erant, quando ad eos clausis ingressus est januis, et putantibus quod videretur in spiritu, manus et latus obtulit, clavis et lancea vulneratum; aliud quando, secundum Lucam, præbuit se eis « in multis argumentis per dies quadraginta, apparens eis et loquens de regno Dei, et convescens præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent. » *Act.* i, 4. In altero enim pro consolatione timentium videbatur, et videbatur breviter, rursumque ex oculis tollebatur; in altero autem tanta familiaritas erat, et perseverantia, ut cum eis pariter vesceretur. Unde et Paulus Apostolus refert eum quingentis simul apparuisse discipulis. Et in Joanne legimus, quod piscantibus Apostolis, in litore steterit, et partem assi piscis favumque comederit, quæ veræ resurrectionis indicia sunt. In Jerusalem autem nihil horum fecisse narratur.

Cap. VIII. — Quid significet quod in Evangelista

leurs monuments après sa résurrection, ils vinrent dans la cité sainte, et beaucoup les virent. » *Matth.* xxvii, 50 et seq. Nous avons discuté ce texte dans nos commentaires sur saint Matthieu. Il faut d'abord répondre qu'il appartient à la divine puissance de donner et de reprendre son âme quand on veut. Remarquons ensuite que le centurion, lorsqu'il eut entendu Jésus dire au Père : « Je remets mon esprit entre vos mains, » *Luc.* xxiii, 46, le voyant aussitôt remettre spontanément son esprit, touché par la grandeur du prodige, s'écria : « Celui-là était vraiment le Fils de Dieu. » Le voile du temple se déchira en deux pour accomplir ce qui nous est rapporté par Josèphe, à savoir que les puissances invisibles qui présidaient au temple avaient dit : « Abandonnons ces demeures. » Dans l'Evangile écrit en caractères hébraïques, nous lisons, non que le voile du temple se déchira, mais que l'imposte du temple, œuvre d'une admirable grandeur, s'écroula. « La terre fut ébranlée, » comme se refusant à porter le gibet où son Seigneur était suspendu ; « les monuments s'ouvrirent, » annonçant l'heure de la résurrection ; « les corps d'un grand nombre de saints, quittant leur tombe, vinrent dans la cité sainte, et beaucoup les virent. » Par la cité sainte nous devons entendre Jérusalem, afin de la distinguer de toutes les autres cités, alors vouées au culte des idoles. Dans celle-là seule était le temple, et le culte d'un seul Dieu, et la vraie religion. Les morts n'apparurent pas à tous, mais bien à plusieurs, à ceux qui crurent à la résurrection du Seigneur.

Dans le sens anagogique, le voile du temple se déchirant en deux de haut en bas, au moment où Jesus pousse un grand cri et rend le dernier soupir, signifie que tous les mystères de la loi sont maintenant révélés, que toutes les nations seront instruites de ce qui leur était auparavant caché. Il se divise en deux parts, figure de l'Ancien et du Nouveau Testament ; de haut en bas, du commencement du monde, de la création de l'homme et des autres êtres qui frappent nos regards, telle que l'expose la narration sacrée, jusqu'à la consommation des siècles. Il faut encore chercher quel est le voile qui fut déchiré, l'extérieur ou l'intérieur. Pour moi, je pense que le voile déchiré durant la passion fut celui du tabernacle, celui qui était placé à l'entrée du temple, le voile extérieur : « Car maintenant nous ne

Matthæo scriptum est : « Jesus autem clamans voce magna, emisit spiritum ; et velum Templi scissum est in duas partes, a summo usque deorsum, et terra mota est, et petræ scissæ sunt, et monumenta aperta sunt, et multa corpora Sanctorum, qui dormierant, surrexerunt. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis. *Matth.* xxvii, 50, *et seqq.* De hoc loco in iisdem Matthæi Commentariis disseruimus. Primumque dicendum quod divinæ sit potentiæ ponere animam quando voluerit, et rursum accipere eam. Denique Centurio audiens eum dixisse ad patrem : « In manus tuas commendo spiritum meum, » *Luc.* xxiii, 46, et statim spiritum sponte dimisisse, commotus signi magnitudine, ait : « Vere Dei Filius erat iste. » Velum quoque Templi scissum est in duas partes ut compleretur illud quod refert Josephus, præsides Templi dixisse virtutes : « Transeamus ex his sedibus. » In Evangelio autem quod Hebraicis litteris scriptum est (*a*) legimus, non velum Templi scissum, sed superliminare Templi miræ magnitudinis corruisse. « Terra, inquit, mota est, » pendentem Dominum suum ferre non sustinens ; « et petræ scissæ sunt, » ut indicarent duritiam Judæorum, qui præsentem Dei Filium intelligere noluerunt ; « et monumenta aperta sunt, » in signum futuræ resurrectionis ; « multaque Sanctorum corpora exeuntia de sepulcris, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis. » Sanctam civitatem, Jerosolymam debemus accipere, ad distinctionem omnium civitatum quæ tunc idolis serviebant. In hac enim sola fuit Templum, et unius Dei cultus, et vera religio ; et non omnibus apparuerunt, sed multis, qui resurgentem Dominum susceperunt.

Deinde juxta anagogen dicendum est quod, inclamante Jesu et emittente spiritum, velum Templi scissum sit in duas partes a summo usque deorsum, ut omnia Legis sint revelata mysteria ; ut quæ prius recondita tenebantur, universis gentibus proderentur. In duas autem partes, in vetus et novum Testamentum ; et a summo usque deorsum, ab initio mundi, quando homo conditus est, et reliqua quæ facta sunt in medio sacra narrat historia, usque ad consumationem mundi. Et quærendum quod velum Templi scissum sit, exterius, an interius ? (*b*) Mihi videtur in passione Domini illud velum esse conscissum quod in tabernaculo et in Templo foris positum fuerat, et appellabatur exterius : « Quia nunc ex parte cognoscimus. Cum autem venerit quod perfectum est, » I *Cor.* xiii, 9, 10, tunc et velum

(*a*) Evangelium Nazarenorum.

(*b*) Perperam Martian. nisi forte typographi mendo est, *an anterius*. Notum porro ex Josepho, de Bello l. 6, c. 11, duo in templo vela extitisse, alterum ante Sancta Sanctorum, alterum ad Tabernaculi ingressum. Hieron. qui exterius istud fuisse conscissum opinatur, Origenem secutus est, plerique enim alii interpretes interius aliud accipiunt. (*Edit. Mign.*)

voyons qu'en partie, notre connaissance est partielle; mais, quand sera venu ce qui est parfait, » I *Corinth.* XIII, 9, 10, le voile intérieur sera aussi déchiré, et nous verrons ce qui nous est caché dans la vie présente, les mystères de la maison de Dieu. Examinons ce que signifient les deux chérubins, l'oracle, le vase d'or où la manne était conservée. « Maintenant nous voyons comme dans un miroir et par énigme; » *Ibid.* 12; et néanmoins, quoique le voile de l'histoire soit déchiré, quoique nous entrions dans le divin sanctuaire, nous n'en pouvons pas savoir tous les secrets, tous ces mystères qui demeurent renfermés dans la céleste Jérusalem. A la passion du Seigneur, la terre fut donc ébranlée, selon ce qui est écrit dans un prophète : « Encore un peu de temps, et j'ébranlerai le ciel et la terre, et le désiré de toutes les nations viendra; » *Agg.* II, 7, 8; de telle sorte que les hommes viendront de l'Orient et de l'Occident s'asseoir à la même table avec Abraham, Isaac et Jacob. *Matth.* VIII, 11. « Et les rochers se fendirent, » c'est-à-dire les cœurs endurcis des Gentils; ou bien tous les oracles des prophètes, dont le nom provient, comme celui des apôtres, de cette pierre fondamentale qui est le Christ; et voilà de quelle manière tout ce qu'enveloppait le voile épais de la loi devait paraître aux yeux des nations. De même les monuments, dont il est écrit : « Vous êtes des sépulcres blanchis au dehors et dont l'intérieur est plein d'ossements, » *Matth.* XXIII, 27, furent ouverts pour livrer passage à quelques-uns de ceux qui précédemment étaient morts dans l'infidélité, pour qu'il leur fût donné de vivre avec le Christ ressuscité et vivant, *Ephes.* II, d'entrer dans la Jérusalem céleste, d'avoir droit de cité non sur la terre, mais dans le ciel, de mourir avec l'Adam terrestre et de ressusciter avec le céleste Adam. Dans le sens littéral même, personne ne doit regarder comme forcé qu'après la mort du Sauveur Jérusalem soit appelée la cité sainte; car les apôtres continuèrent à se rendre au temple jusqu'à ce qu'il fût détruit, et pratiquèrent les cérémonies légales pour ne point scandaliser les Juifs qui avaient embrassé la foi. Le Seigneur aima Jérusalem au point de pleurer et de gémir sur elle; *Luc.* XIX; suspendu à la croix, il exprimait ainsi son amour : « Père, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font. » *Luc.* XXIII, 34. Aussi sa prière fut-elle exaucée : plusieurs milliers de Juifs crurent sur l'heure, et cette ville eut encore jusqu'à quarante-deux ans pour faire pénitence. Après cela, les Juifs opiniâtres, persévérant dans leur malice, deux ours sortirent des forêts romaines, Vespasien et Titus, se jetèrent sur les enfants qui blasphémaient pendant que le véritable Elisée montait à la maison de Dieu, ce que signifie le nom de Bethel, et mirent un terme à leur

interius dirumpendum est; ut omnia quæ nunc nobis abscondita sunt, domus Dei sacramenta, videamus. Videamus quid significent duo Cherubim, quid Oraculum, quid vas aureum in quo manna reconditum fuit. « Nunc enim per speculum videmus in ænigmate; » *Ibid.* 12; et, cum historiæ nobis velum scissum sit ut ingrediamur atrium Dei, tamen secreta ejus et universa mysteria, quæ in cœlesti Jerusalem clausa retinentur, scire non possumus. Igitur in passione Domini terra commota est, juxta illud quod scriptum est in Aggæo : « Adhuc semel, et ego movebo cœlum et terram; et veniet desideratus cunctis gentibus; » *Agg.* II, 7, 8; ut ab Oriente et Occidente veniant et recumbant cum Abraham, Isaac et Jacob. *Matth.* VIII, 11. « Et petræ scissæ sunt, » id est dura corda gentilium; sive petræ, universa vaticinia Prophetarum, qui et ipsi a petra, hoc est, a Christo cum Apostolis petræ vocabulum acceperunt, ut quidquid in eis duro Legis velamine claudebatur, scissum pateret gentibus. Monumenta quoque de quibus scriptum est : « Vos estis sepulcra extrinsecus dealbata, quæ intus plena sunt ossibus mortuorum, » *Matth.* XXIII, 27, ideo sunt aperta ut egrederentur de his qui prius in infidelitate mortui erant, et cum resurgente Christo atque vivente, viverent, *Ephes.* II, et ingrederentur cœlestem Jerusalem, et haberent municipatum, nequaquam in terra, sed in cœlo, morientesque cum terreno Adam, resurgerent cum Adam supercœlesti. Porro, secundum litteram, nulli violentum esse videatur, mortuo Salvatore, appellari Jerusalem sanctam civitatem, cum usque ad destructionem ejus semper Apostoli Templum ingressi sint, et ob scandalum eorum qui de Judæis crediderant Legis exercuerint cæremonias. In tantum autem Jerusalem amavit Dominus ut fleret eam et plangeret, *Luc.* XIX, et pendens in cruce loqueretur : « Pater, ignosce illis; quod enim faciunt, nesciunt. » *Luc.* XXIII, 34. Itaque impetravit quod petierat; multaque statim de Judæis millia crediderunt, et usque ad quadragesimum secundum annum datum est eis tempus pœnitentiæ. Post quos, perseverantibus illis in malitia, egressi sunt duo ursi de silvis gentium Romanorum, Vespasianus et Titus; et blasphemantes pueros, ascendente vero Elisæo in *domum Dei*, hoc enim interpretatur *Bethel*, voce consona illudentes, interfecerunt atque laceraverunt; IV *Reg.* II; et ex eo tempore Jerusalem non appellatur civitas sancta; sed sanctitatem et pris-

concert d'outrages en les mettant à mort et dispersant leurs membres. IV *Reg.* II. A partir de ce moment, Jérusalem n'est plus appelée la cité sainte ; elle a perdu son nom et sa sainteté, pour s'appeler désormais dans un sens spirituel Egypte et Sodome. A sa place doit s'élever la cité nouvelle que réjouit le fleuve au cours rapide, *Psalm.* XLV, et du milieu de laquelle jaillit la source dont les eaux ont corrigé l'amertume du monde entier. Depuis lors, le malheureux Israël pleure les bras nus sur les ruines du temple, et la foule de ceux qui croient en Jésus-Christ voient chaque jour de nouvelles constructions s'ajouter à l'Eglise, et Sion dit : « Je suis à l'étroit dans cet espace ; » *Isa.* XLIX, 20 ; ainsi s'accomplit cette autre parole du même prophète : « et son tombeau sera glorieux. » *Ibid.* XI, 10.

CHAPITRE IX. — Comment le Sauveur, qui, d'après Jean, insuffla l'Esprit-Saint dans l'âme des apôtres, promet-il, d'après Luc, de l'envoyer après son ascension? La réponse à cette question n'est pas difficile, si nous avons présente à la pensée la doctrine de Paul sur les grâces diverses du Saint-Esprit. Voici ce qu'il enseigne dans sa première Epître aux Corinthiens : « Les dons se divisent; mais c'est toujours le même Esprit ; il y a divers ministères, mais un même Seigneur ; les opérations sont différentes, mais un même Dieu, qui opère tout en tous. A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit pour le bien général. A l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse, à l'autre, toujours par le même Esprit, la parole de science ; à un autre dans le même Esprit la grâce des guérisons, à un autre la foi dans le même Esprit, à un autre le pouvoir des miracles, à un autre la prophétie, à un autre le discernement des esprits, à un autre le don des langues, à un autre enfin l'interprétation du discours. Mais toutes ces choses, un seul et même Esprit les accomplit, partageant ses dons à chacun comme il le veut. » I *Corinth.* XII, 4, et seq. Le Seigneur a donc pu dire après sa résurrection, comme le raconte Luc dans son Evangile : « Voilà que je vous enverrai celui que mon Père vous a promis ; restez dans cette ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en haut ; » *Luc. ult.* 49 ; le même a pu dire encore dans les actes des apôtres : « Il leur ordonna de ne pas s'éloigner de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, que vous avez entendue, ajouta-t-il, par ma bouche ; car Jean a donné le baptême de l'eau, tandis que vous serez baptisés dans l'Esprit-Saint sous peu de jours ; » *Act.* IV, 5 ; et puis, à la fin de l'Evangile selon saint Jean, le jour même de la résurrection, c'est-à-dire le Dimanche, les portes étant fermées, Jésus nous apparaît disant aux apôtres : « Que la paix soit avec vous, » et continuant en ces termes : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Ayant parlé de la sorte, il souffla sur eux et leur dit :

tinum nomen amittens, spiritualiter vocatur Sodoma et Ægyptus ; ut ædificetur pro ea civitas nova, quam fluminis impetus lætificat, *Psal.* XLV, et de cujus medio egreditur fons, qui totius orbis amaritudinem mitigavit ; ut miserabilis Israel ruinas Templi, nudatis plangat lacertis, et in Christo turba credentium nova quotidie videat Ecclesiæ tecta consurgere, et dicat Sion : « Angustus mihi locus est ; » *Isa.* XLIX, 30 ; impleaturque illud quod in Isaia scriptum est : « Et erit sepulcrum ejus inclytum. » *Ibid.* XI, 10.

CAP. IX. — Quomodo Salvator, secundum Joannem, insufflavit Spiritum Sanctum in Sanctos Apostolos, et secundum Lucam, post ascensionem se missurum repromittit ? Hujus quæstionis perfacilis solutio est, si docente Apostolo Paulo, Spiritus Sancti diversas gratias noverimus. Scribit enim in prima ad Corinthios Epistola : « Divisiones donorum sunt, idem vero Spiritus ; et divisiones ministeriorum sunt, idem autem Dominus ; et divisiones operationum sunt, idem autem Deus, qui operatur omnia in omnibus. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad id quod expedit. Alii quidem datur per Spiritum sermo sapientiæ, alii sermo scientiæ secundum eumdem Spiritum, alii gratia sanitatum in uno Spiritu, alii fides in eodem Spiritu, alii operatio virtutum, alii Prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii autem interpretatio sermonum. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult. » I *Cor.* XII, 4 *et seqq.* Ergo Dominus, qui post resurrectionem suam, juxta Lucæ Evangelium, dixerat : « Ecce ego mittam promissionem Patris mei in vos ; vos autem sedete in civitate quoad usque induamini virtute ex alto ; » *Luc. ult.* 49 ; et juxta eumdem in Apostolorum Actibus est locutus : « Præcepit eis ab Jerosolymis me discederent ; sed exspectarent promissionem Patris, quam audistis, inquit, per os meum ; quia Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu Sancto, non post multos hos dies ; » *Act.* IV, 5 ; rursum in fine Evangelii secundum Joannem, eo die quo resurrexerat, id est die Dominica, clausis janus, ad Apostolos introisse narratur, et dixisse eis secundo : « Pax vobis ; » et intu-

Recevez l'Esprit-Saint; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » *Joan.* xx, 21 et seq. Ainsi donc, le premier jour de la résurrection, ils reçurent la grâce de l'Esprit-Saint qui leur donnait la puissance de remettre les péchés, de donner le baptême, de rendre les hommes enfants de Dieu, d'accorder l'esprit d'adoption à ceux qui croiraient, puisque le Sauveur s'était exprimé d'une manière si formelle : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Mais, pour le jour de la Pentecôte, de plus grands biens leur étaient promis, qu'ils seraient baptisés dans l'Esprit-Saint et revêtus de la vertu d'en haut, par laquelle ils prêcheraient l'Evangile du Christ à toutes les nations, selon cette parole consignée dans le soixante-septième psaume : « Dieu le Seigneur donnera la parole à ceux qui évangéliseront avec une grande vertu; » ils devaient avoir aussi le pouvoir des miracles, la grâce des guérisons, le don des langues, nécessaire pour prêcher à tant de peuples; et par là on pouvait déjà savoir à quelles nations étaient destinés les différents apôtres. Paul, qui prêcha de Jérusalem jusqu'en Illyrie, et se rendit ensuite avec empressement en Espagne, après être passé par Rome, *Rom.* xv, rend grâces à Dieu de ce qu'il parle les langues plus que tous les autres apôtres. I *Corinth.* xiv. Comme il devait annoncer l'Evangile à de si nombreuses nations, il avait reçu le don de parler un grand nombre de langues. Cette promesse d'envoyer l'Esprit-Saint fut accomplie le dixième jour après l'ascension, suivant le témoignage de Luc, qui s'exprime ainsi : « Comme se complétaient les jours de la Pentecôte, tous étaient réunis ensemble dans le même lieu; et tout à coup se fit un grand bruit venant du ciel, semblable à celui d'un vent impétueux. Il remplit toute la maison où ils étaient assis; alors leur apparurent des langues de feu séparées, et chacune s'arrêta sur la tête de chacun d'eux; et tous furent remplis de l'Esprit-Saint, et ils se mirent à parler diverses langues, selon que l'Esprit-Saint leur en donnait le pouvoir. » *Act.* ii, 1 et seq. C'était la réalisation de ce que nous lisons dans le prophète Joel : « Et il arrivera dans les derniers jours, dit le Seigneur, que je répandrai de mon esprit sur toute chair; et vos fils prophétiseront, ainsi que vos filles; vos vieillards auront des songes prophétiques, et vos jeunes gens auront des visions. » *Joel*, ii, 18. Le verbe répandu marque l'abondance de la grâce qui sera donnée, et cela répond à la promesse du Seigneur: « Vous serez baptisés dans l'Esprit-Saint sous peu de jours. » Ils furent tellement baptisés dans l'Esprit-Saint qu'il remplit même toute la maison où ils étaient réunis; ce feu divin trouva dans leur âme la demeure désirée, se divisant en langues; et, comme le pressentait Isaïe quand il déclarait que

lisse : « Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. Hoc cum dixisset, insufflavit, et dixit eis: Accipite Spiritum Sanctum; quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta erunt.» *Joan.* xx, 21, *et seqq.* Prima igitur die resurrectionis, acceperunt Spiritus Sancti gratiam qua peccata dimitterent, et baptizarent, et filios Dei facerent, et spiritum adoptionis credentibus largirentur, ipso Salvatore dicente : « Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; et quorum retinueritis, retenta erunt. » Die autem Pentecostes eis amplius repromissum est, ut baptizarentur Spiritu Sancto, et induerentur virtute ex alto, qua Christi Evangelium cunctis gentibus prædicarent, juxta illud quod in sexagesimo septimo Psalmo legimus: « Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multa; » ut haberent operationem virtutum et gratiam sanitatum, et prædicaturi multis gentibus, acciperent genera linguarum, ut jam tunc nosceretur qui Apostolorum, quibus deberent gentibus nuntiare. Denique Apostolus Paulus, qui de Jerusalem usque ad Illyricum prædicavit, et inde per Romam ad Hispaniam ire festinat, *Rom.* xx, gratias agit Deo quod cunctis Apostolis magis linguis loquatur. I *Cor.* xiv. Qui enim multis gentibus annuntiaturus erat, multarum linguarum acceperat gratiam. Quæ repromissio Spiritus Sancti die decima post ascensionem Salvatoris expleta est, Luca referente, qui scripsit : « Cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco, et factus est repente de cœlo sonus tanquam advenientis spiritus vehementis ; et replevit totam domum ubi erant sedentes; et apparuerunt illis dispartitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum ; et repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus Sanctus dabat eloqui illis. » *Act.* ii, 1 *et seqq.* Tunc completum est illud quod legitur in Joel: « Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de spiritu meo super omnem carnem; et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ, seniores vestri somnia somniabunt, et juvenes vestri visiones videbunt. » *Joel.* ii, 18. Verbum autem effusionis significat gratiæ largitatem, et idipsum sonat quod Dominus repromisit: « Vos autem baptizabimini Spiritu Sancto non post multos hos dies.» In tantum

ses lèvres étaient souillées, il purifia leurs lèvres, pour qu'ils fussent en état d'annoncer avec plus de pureté l'Evangile du Christ. Dans Isaïe encore, il est dit que l'imposte fut ébranlée, et que la maison entière se remplit de fumée, image de l'erreur, des ténèbres, de l'ignorance du vrai. Au contraire, dès que l'Evangile paraît, l'Esprit-Saint remplit l'Eglise; l'action de sa grâce et l'ardeur de ses feux effacent les péchés de tous les fidèles; toute langue qui doit prêcher le Christ est purifiée par ce même feu que le Seigneur avait promis d'envoyer sur la terre. Il n'y a donc pas de désaccord entre Jean et Luc, l'un ne rapporte pas au premier jour de la résurrection les dons que l'autre rapporte au cinquantième; ils marquent plutôt le progrès qui s'accomplit dans la mission des apôtres : c'est d'abord le pouvoir de remettre les péchés qu'ils ont reçu, et puis ils reçoivent le pouvoir d'opérer des miracles, avec tous les autres dons que nous avons énumérés à la suite de Paul, et, comme une chose éminemment nécessaire, celui de parler les langues de toutes les nations, pour qu'ils n'eussent besoin d'aucun interprète en allant annoncer le Christ. De là vient que dans la Lycaonie, quand les habitants eurent entendu Paul et Barnabé s'exprimer en leur langue, ils les prirent pour des dieux revêtus d'une forme humaine. *Act.* XIV. En réalité la grâce de l'Esprit-Saint est une puissante armure, et ceux qui la possédaient ne tremblaient ni devant l'appareil des juges ni devant la pourpre des rois. Voici la promesse que le Seigneur leur avait faite avant sa passion : « Quand vous serez livrés, ne vous préoccupez pas de la manière dont vous parlerez ni de ce que vous aurez à dire; cela vous sera donné à l'heure même. Ce n'est pas vous qui parlez, c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous. » *Matth.* x, 19. Pour moi, je le déclare sans crainte, avec une complète liberté, du moment où les apôtres crurent au Seigneur, ils ne cessèrent d'avoir l'Esprit-Saint; ils n'auraient pu sans sa grâce opérer les merveilles qu'ils opéraient; mais cette grâce leur était accordée selon les circonstances et dans la mesure voulue. De là ce que le Sauveur disait hautement dans le temple : « Que celui qui a soif vienne à moi et se désaltère; celui qui croit en moi, des torrents d'eau vive jailliront de son sein, comme parle l'Ecriture. Or il disait cela par allusion à l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui. » *Joan.* VII, 37, 38. Et voici la suite de ce passage : « L'Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié. » *Ibid.* 39. Cela ne veut pas dire certes que l'Esprit-Saint n'existait pas, le Seigneur lui-même ayant dit : « Si je chasse les démons par l'Esprit-Saint, par

enim Spiritu Sancto baptizati sunt ut repleretur tota domus ubi erant sedentes; et ignis Spiritus Sancti stationem in eis inveniret optatam, linguasque divideret; et, secundum Isaiam, qui immunda labia habere se dixerat, purgaret labia eorum, ut Evangelium Christi purius prædicarent. Et in Isaia VI quidem superliminare Templi dicitur fuisse commotum; et repleta est omnis domus fumo, id est, errore, et tenebris, verique ignorantia. In principio autem Evangelii repletur Spiritu Sancto Ecclesia, ut gratia ejus atque fervore omnium credentium peccata purgentur; et igne Spiritus Sancti, quem Dominus missurum esse se dixerat, prædicatura Christum lingua sanetur. Non ergo Joannes Lucasque discordant, ut quod ille primo resurrectionis die datum esse significat, hic quinquagesimo die venisse describat; sed (*a*) profectus Apostolicus est, ut qui primo remittendorum peccatorum gratiam acceperant, postea acciperent operationes virtutum, et cuncta donationum genera, quæ ab Apostolo descripta commemoravimus, et, quod magis necessarium erat, diversitatem linguarum omnium gentium, ut annuntiaturi Christum, nullo indigerent interprete. Unde et in Lycaonia cum audissent Paulum et Barnabam loqui linguis suis, deos in homines conversos esse credebant. *Act.* XIV. Et revera indumentum virtutis, Spiritus Sancti gratia est; quam possidentes, judicum tribunalia et regum purpuras non timebant. Promiserat enim Dominus prius quam pateretur, et dixerat: « Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini. Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis. » *Matth.* x, 19. Ego autem audacter et tota libertate pronuntio, ex eo tempore quo Apostoli Domino crediderunt, semper eos habuisse Spiritum Sanctum; nec potuisse signa facere absque Spiritus Sancti gratia, sed pro modulo atque mensura. Unde Salvator clamabat in Templo, dicens: « Qui sitit, veniat ad me, et bibat; et qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum. » *Joan.* VII, 37, 38. Et in eodem loco infert : « Nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum fuerat glorificatus; » *Ibid.* 39; non quo non esset Spiritus sanctus, dicente Domino

(*a*) Confer Basilium de Spiritu Sancto c. 16, Ambros. in Ps. 118. ser. 10; utque alios omittamus, Cyrillum, Leontium, Euthymium, qui Hieronymianæ interpretationi cum primis suffragantur.

qui les chassent vos enfants? » *Matth.* xii, 26. Seulement, l'Esprit était dans le Seigneur, et ne résidait pas encore totalement dans les apôtres. C'est pour cela qu'ils sont effrayés lors de la passion, qu'ils renient le Christ et jurent qu'ils ne le connaissent pas. Mais, une fois qu'ils sont baptisés dans l'Esprit-Saint et qu'ils ont reçu l'abondance de sa grâce, ils parlent aux princes des Juifs avec une noble fierté : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes; » *Act.* v, 29; ils ressuscitent les morts, se réjouissent dans la flagellation, donnent leur sang pour le Christ, se couronnent de leurs propres supplices. L'Esprit n'était donc pas encore dans les apôtres, les grâces spirituelles ne débordaient pas de leur cœur, parce que le Seigneur n'avait pas encore été glorifié. Ce qu'il faut entendre par cette gloire, lui-même le dit dans l'Evangile : « Père, glorifiez-moi de cette gloire que j'avais auprès de vous avant que le monde fût. » La gloire du Sauveur, c'est le gibet de son triomphe. Il est crucifié comme homme, il est glorifié comme Dieu. Enfin, le soleil se cache, la lune prend une couleur de sang, la terre chancelle par des secousses inaccoutumées, les enfers s'ouvrent, les morts se lèvent et marchent, les rochers se fendent. Telle est la gloire dont il parlait dans le psaume : « Lève-toi, ma gloire; lève-toi, psalterion, et toi cithare. » *Psalm.* xcv, 9. Et la gloire elle-même répond, la chair unie au Verbe divin : « Je me lèverai dès l'aurore. » Ainsi se trouve réalisé le titre du vingt-unième psaume : « Pour l'assomption du matin. » Si nous parlons de la sorte, ce n'est pas que dans notre foi nous séparions Dieu de l'homme, et que nous admettions deux personnes dans l'unité du Fils incarné, sacrilége supposition introduite par une hérésie nouvelle. Pour nous, le Fils de Dieu est le même que le Fils de l'homme, et tout ce que nous disons de lui, nous le rapportons, ou bien à sa gloire divine, ou bien à notre salut. Voilà pourquoi « il n'a pas regardé comme une usurpation de se faire égal à Dieu; mais il s'est anéanti, prenant la forme de l'esclave, il s'est fait obéissant envers son Père jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. » *Philip.* ii. « Et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. » *Joan.* i, 14. J'admire Montan, et les pauvres folles qu'il traîne à sa suite, ces prophètes avortés, s'imaginant que la promesse du Seigneur : « Je m'en vais et je vous enverrai un autre Paraclet, » *Joan.* xiv, 16, promesse accomplie dans les apôtres, comme le raconte l'évangéliste Luc, *Act.* i et ii, n'a reçu son effet qu'en leur personne, et si longtemps après. C'est aux apôtres que la promesse a été faite : « Je vous enverrai celui que le Père vous a promis; vous resterez dans cette ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en haut. »

Salvatore : « Si autem ego in Spiritu Sancto ejicio dæmonia, filii vestri in quo ejiciunt? » *Matth.* xii, 26, sed quia erat in Domino, necdum totus in Apostolis morabatur. Quamobrem terrentur ad passionem ejus, et negant, et Christum se nescire jurant. Postquam autem baptizantur in Spiritu Sancto, et infunditur in eos Spiritus Sancti gratia, tunc libere loquuntur ad principes Judæorum : « Obedire magis Deo oportet quam hominibus; » *Act.* v, 29; mortuos suscitant, inter flagella lætantur, fundunt sanguinem pro Christo; et suppliciis suis coronantur. Nondum ergo erat Spiritus in Apostolis, nec de ventre eorum fluebant gratiæ spiritales, quia Dominus necdum fuerat glorificatus. Quæ sit autem gloria, ipse in Evangelio loquitur : « Pater, glorifica me gloria quam apud te habui prius quam mundus esset. » Gloria Salvatoris, patibulum triumphantis est. Crucifigitur ut homo, glorificatur ut Deus. Denique sol fugit, luna mutatur in sanguinem, terra motu insolito contremiscit, aperiuntur inferi, mortui ambulant, saxa rumpuntur. Hæc est gloria de qua loquebatur in Psalmo : « Exurge, gloria mea, exurge, psalterium, et cithara. » *Psal.* xlvi, 9. Ipsaque de se respondit gloria et dispensatio carnis assumptæ : « Exurgam diluculo; » ut impleatur vigesimi primi Psalmi titulus, « pro assumptione matutina. » Hæc dicimus non quod alium Deum, alium hominem esse credamus, et duas personas faciamus in uno Filio Dei, sicut nova hæresis calumniatur ; sed unus atque idem Filius Dei et Filius hominis est; et quidquid loquitur, aliud referimus ad divinam ejus gloriam, aliud ad nostram salutem. Pro quibus non rapinam arbitratus est se esse æqualem Deo; sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, factus obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis. *Philipp.* ii. « Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis. » *Joan.* i, 14. Miror autem Montanum et insanas feminas ejus, abortivos Prophetas, Domino promittente, atque dicente : « Vado et alium Paracletum mittam vobis, » *Joan.* xiv, 16, et postea, Luca Evangelista narrante, *Act.* i *et* 2, quod Apostoli acceperunt quod promissum est, id multo post tempore in se dicere fuisse completum. Apostolis enim promissum est : « Ego mittam sponsionem Patris mei in vos, et vos sedebitis in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto; » *Luc.* xxiv, 49; et resurgens in Apostolos insufflavit, et non in Montanum, Priscillam et Maximillam; et illis, id est, Apostolis, ait : « Quorum dimisc-

Luc. XXIV, 49. A sa résurrection, Jésus souffla sur les apôtres, et non, que je sache, sur Montan, Priscille et Maximille. C'est encore aux apôtres qu'il dit : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » C'est aux apôtres, je le répète, qu'il ordonna de ne pas s'éloigner de Jérusalem, et d'attendre la promesse du Père. Nous lisons ensuite l'accomplissement de cette même promesse : « Tous furent remplis de l'Esprit-Saint, et se mirent à parler diverses langues, selon que l'Esprit-Saint en donnait à chacun la faculté. » *Act.* II, 4. « L'Esprit souffle où il veut. » *Joan.* III, 8. En disant : « Je vous enverrai un autre Paraclet, » le Seigneur montre qu'il est lui-même un Paraclet, c'est-à-dire un Consolateur. Dieu le Père est également désigné par ce nom, « Dieu des miséricordes et de toute consolation. » II *Corinth.* I, 3. Puisque le Père est un Consolateur, ainsi que le Fils et l'Esprit-Saint ; puisque les croyants sont baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, c'est-à-dire de Dieu, le nom étant le même, la nature est la même aussi. L'Esprit-Saint n'était pas seulement dans les apôtres, il avait encore été dans les prophètes ; car voici comment priait David : « Ne retirez pas de moi votre saint Esprit. » *Psalm.* L, 13. Il est également dit de Daniel qu'il avait l'Esprit de Dieu. Animé du même Esprit, David atteste que le Seigneur a dit à son Seigneur : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds. » *Psalm.* CIX, 1. Non, ce n'est pas sans l'Esprit-Saint que les prophètes ont annoncé les choses futures. Les cieux ont été affermis par la parole du Seigneur, et toute leur puissance vient de l'Esprit de sa bouche. Tout ce que nous affirmons du Père et du Fils, nous l'affirmons de l'Esprit-Saint ; et, quand l'Esprit-Saint est envoyé, il l'est par le Père et le Fils ; dans divers passages, il est appelé l'Esprit de Dieu le Père, et l'Esprit de Jésus-Christ. De là ce que nous voyons encore dans les Actes des apôtres : ceux qui avaient reçu le baptême de Jean, croyant en Dieu le Père et en Jésus-Christ, sont baptisés de nouveau, parce qu'ils ignorent l'Esprit-Saint ; ou plutôt c'est alors qu'ils reçoivent le vrai baptême. Sans le Saint-Esprit, le mystère de la Trinité reste incomplet. Dans le même livre, il est rapporté que Pierre dit à Ananie et à Sapphire qu'en mentant à l'Esprit-Saint ils avaient menti, non aux hommes, mais à Dieu. *Act.* V.

CHAPITRE. X. Que signifie ce raisonnement de l'apôtre Paul écrivant aux Romains : « Que dirons-nous donc ? que l'iniquité est en Dieu ? Loin de nous cette pensée ; » *Rom.* IX, 14 ; jusqu'à cet endroit : « Si le Seigneur Dieu Sabaoth n'avait pas épargné notre postérité, nous serions devenus comme Sodome, nous eussions été sembla-

ritis peccata, dimittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt. » Apostolis, inquam, præcepit, ne discederent ab Jerosolymis, sed exspectarent promissionem Patris. Et postea quod promissum est, expletum legimus : « Repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et cœperunt loqui variis linguis, prout Spiritus Sanctus dabat eloqui illis. » *Act.* II, 4. Spiritus enim Sanctus ubi vult spirat. *Joan.* III, 8. Et quando dicit Dominus : « Alium Paracletum mittam vobis, » et se ostendit esse *Paracletum*, qui appellatur *Consolator*. Unde et Deus Pater hoc censetur nomine, « Deus miserationum et totius consolationis. » II *Cor.* I, 3. Si autem et Pater consolator, et Filius consolator, et Spiritus Sanctus consolator est ; et in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, quod intelligitur Deus, baptizantur credentes, quorum unum divinitatis et consolatoris est nomen, eorum et una natura est. Hic Spiritus Sanctus, non solum in Apostolis, sed etiam in Prophetis fuit, de quo David orabat, dicens : « Spiritum Sanctum tuum ne auferas a me. » *Psal.* L, 13. Et Daniel Spiritum Dei habuisse narratur ; et David in Spiritu loquitur, dixisse Dominum Domino suo : « Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. » *Psal.* CIX, 1. Nec sine Spiritu Sancto prophetaverunt Prophetæ ; et verbo Domini cœli firmati sunt, et Spiritu oris ejus omnis virtus eorum ; et quidquid Patris et Filii est, hoc idem et Spiritus Sancti est ; et ipse Spiritus Sanctus, cum mittitur, a Patre et Filio mittitur ; in alio atque alio loco, Spiritus Dei Patris et Christi Spiritus appellatur. Unde et in Actibus Apostolorum, qui Joannis Baptismate fuerant baptizati, et credebant in Deum Patrem et Christum, quia Spiritum Sanctum nesciebant, iterum baptizantur ; imo tunc verum accipiunt baptisma. ABSQUE ENIM Spiritu Sancto, imperfectum est mysterium Trinitatis. Et in eodem volumine, Petrus Ananiæ et Sapphiræ dixisse narratur, quod mentientes Spiritui Sancto, non sint hominibus mentiti, sed Deo. *Act.* V.

CAP. X. — Quid significet illud quod Apostolus Paulus disputat, ad Romanos scribens : « Quid ergo dicemus ? numquid iniquitas apud Deum ? absit ; » *Rom.* IX, 14 ; usque ad eum locum ubi ait : « Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti fuissemus, et sicut Gomorrha similes fuissemus. » *Ibid.* 29. Omnis quidem ad Romanos Epistola interpretatione indiget, et tantis obscuritatibus involuta est ut

bles à Gomorrhe. » *Ibid.* 29. Toute l'Epître aux Romains exige une explication, elle est enveloppée de telles obscurrités que pour la comprendre nous avons besoin du secours de l'Esprit-Saint, qui lui-même l'a dicté par l'intermédiaire de l'Apôtre ; mais c'est surtout ici que le divin secours est nécessaire ; car quelques-uns voulant sauvegarder la justice de Dieu prétendent là-dessus que c'est en vertu de causes antérieures que Jacob fut élu, comme Esaü rejeté, dès le sein de sa mère ; *Genes.* xxv ; que Jérémie et Jean-Baptiste sont élus de la même façon ; *Jerem.* I ; *Luc.* I ; et que l'apôtre Paul lui-même est prédestiné à l'Evangile avant de naître. Pour nous, nous n'adoptons rien que ce qui est approuvé par l'autorité de l'Eglise, ce que nous ne craignons pas d'annoncer en public, dans l'assemblée des fidèles. Nous ne disons pas avec Pythagore et Platon, avec ceux de leurs disciples qui sous un nom chrétien introduisent parmi nous des doctrines païennes, que les âmes sont tombées du ciel, et, selon la diversité, de leurs mérites, expient dans tel ou tel corps leurs péchés antérieurs. Mieux vaut de beaucoup avouer son ignorance, reculer devant l'obscurité de ce texte, en le laissant parmi tant d'autres choses qui nous sont inconnues, que s'exposer, en voulant sauvegarder la justice divine, à soutenir l'hérésie de Basilide et de Manès, à partager les inepties ibériennes et les fantômes égyptiens. Attachons-nous simplement et selon la mesure de nos forces à suivre la pensée de Paul, ne nous en écartons pas d'une ligne, ou, comme on dit, de l'épaisseur d'un ongle. L'Apôtre avait pleuré, il avait appelé l'Esprit Saint à témoin de sa douleur et de sa conscience, en voyant ses frères, ses proches selon la chair, les Israélites, ne pas accepter le Fils de Dieu ; eux à qui appartenaient l'adoption, la gloire, le testament, la législation, l'instruction et la promesse ; eux dans la race desquels le Christ était né de la Vierge Marie. Il est torturé par de si continuelles angoisses qu'il désire être frappé d'anathème par le Christ, c'est-à-dire périr seul pour que toute la nation d'Israël ne périsse pas. *Rom.* IX. Ayant tenu ce langage, il prévient aussitôt une objection qui va s'offrir d'elle-même. — Que dites-vous donc : Tous les enfants d'Israël auraient-ils péri ? Mais vous-même et les autres apôtres, avec un nombre incalculable de Juifs, n'avez-vous pas reçu Jésus-Christ le Fils de Dieu ? — Voici comment il résout cette objection : Dans les saintes Ecritures, Israel est désigné par un double nom et se divise en deux races, l'une selon la chair, l'autre selon la promesse et l'esprit. Abraham eut deux fils, Ismaël et Isaac : celui-là, né selon la chair, n'eut point part à la succession paternelle ; celui-ci, né de Sara selon la promesse, est appelé l'enfant de Dieu. Il est dit dans l'Ecriture : « En Isaac sera nommée ta postérité ; » ce qui revient à dire : Les enfants selon

ad intelligendam eam, Spiritus Sancti indigeamus auxilio, qui per Apostolum hæc ipsa dictavit ; sed præcipue locus hic, in quo quidam volentes Dei servare justitiam, ex præcedentibus causis, dicunt electum in utero Rebeccæ Jacob, et abjectum Esau ; *Gen.* xxv ; sicut et Jeremias et Baptista Joannes eliguntur in utero ; *Jerem.* I ; *Luc.* I ; et ipse Apostolus Paulus prædestinatur in Evangelium antequam nascatur. Nobis autem nihil placet nisi quod Ecclesiasticum est, et publice in ecclesia dicere non timemus ; ne juxta Pythagoram et Platonem, et discipulos eorum, qui sub nomine Christiano introducunt dogma gentilium, dicamus animas lapsas de cœlo esse, et pro diversitate meritorum, in his vel illis corporibus pœnas antiquorum luere peccatorum. Multoque melius est simpliciter imperitiam confiteri, et inter cætera quæ nescimus, etiam hujus loci obscuritatem refugere (*effugere*) quam, dum volumus Dei probare justitiam, Basilidis et Manichæi hæresim defendere, et Iberas nænias Ægyptiaque portenta sectari. Dicamus igitur, ut posumus, et Apostolicæ voluntatis sequentes vestigia, ne punctum quidem (ut dicitur) atque unguem transversum, ab illius sententiis recedamus. Fleverat supra, et dolori suo et conscientiæ testem invocaverat Spiritum Sanctum, quod fratres sui et cognati secundum carnem, id est Israelitæ, Dei Filium non recepissent ; quorum fuit adoptio, et gloria, et testamentum, et legislatio, et cultura, et promissio ; ex quibus etiam ipse Christus secundum carnem de Maria generatus est Virgine, et tam continuo cordis dolore torquetur ut ipse optet anathema esse a Christo, id est solus perire, ne omne Israeliticum genus pereat. *Rom.* IX. Et quia hoc dixerat, statim venientem e regione prævidit quæstionem. Quid ergo dicis ? Omnes qui ex Israel sunt perierunt ? Et quomodo tu ipse et cæteri Apostoli, et infinita Judaici populi multitudo, Christum Dei filium recepistis ? Quam ita solvit : Israel in Scripturis sanctis dupliciter appellatur, et in duos dividitur filios, in unum, qui juxta carnem est ; et in alterum, qui juxta repromissionem et spiritum. Abraham duos habuit filios, Ismael et Isaac : Ismael, qui secundum carnem natus est, hæreditatem patris non accepit ; Isaac, qui de repromissione generatus ex

la chair ne sont pas les enfants de Dieu ; les enfants de la promesse comptent seuls dans la postérité. Or, nous pouvons nous convaincre que cela ne s'est pas uniquement réalisé dans Ismael et Isaac ; nous le voyons encore dans les enfants de Rebecca, Esaü et Jacob, dont l'un fut rejeté et l'autre choisi. Paul rappelle ces choses pour nous montrer la réprobation du peuple juif dans les deux frères aînés, Ismael et Esaü ; dans les deux autres, Isaac et Jacob, il nous montre l'élection des Gentils, oubien celle des Juifs qui devait croire en Jésus-Christ. Et comme, pour en venir à cette démonstration, il avait mis en avant l'exemple de la naissance des deux frères jumeaux, Esaü et Jacob, dont il est écrit d'abord : « L'aîné sera le serviteur du plus jeune ; » *Genes.* xxv, 23 ; et dans le prophète Malachie : « J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esaü ; » *Malach.* I, 2 ; il se propose et résout selon sa coutume une question qui devait se présenter. Cette question résolue, il revient au sujet dont il parlait d'abord. Esaü et Jacob n'étant pas encore nés, n'ayant rien fait de bon ou de mauvais qui pût leur attirer la bienveillance ou l'animadversion de Dieu, l'élection de l'un et la réprobation de l'autre ne provenant pas de leurs mérites personnels, mais bien de la volonté de celui qui choisissait ou repoussait, qu'aurons-nous à dire ? Que Dieu est injuste ? Invoquerons-nous à l'appui ce que lui-même disait à Moïse : « J'aurai pitié de celui que je voudrai ; je ferai miséricorde à celui dont j'aurai pitié ? » *Rom.* IX, 15. Une fois admis, poursuit-il, que Dieu fait tout ce qu'il veut, choisit ou repousse sans égard au mérite antérieur, en dehors des œuvres, ce n'est pas à celui qui veut ou qui court, c'est à la miséricorde de Dieu que le salut doit être attribué. Et remarquons surtout ce que la sainte Ecriture ou plutôt encore Dieu dit à Pharaon : « Je t'ai secoué pour manifester en toi ma puissance, pour que mon nom soit glorifié par toute la terre. » Dès qu'il en est ainsi, et que Dieu suit uniquement l'impulsion de sa volonté quand il vient au secours d'Israël et jette Pharaon dans l'endurcissement, il ne faut pas en demander davantage, on objecte en vain que nous n'avons pas fait de bonnes œuvres ou que nous en avons fait de mauvaises ; car il est en son pouvoir comme en sa volonté de choisir l'un et de repousser l'autre, sans mettre dans la balance le bien et le mal ; ajoutez que la faiblesse humaine ne saurait résister à la vertu de Dieu. Mais cette question si forte et presque insoluble, puisée dans la contexture des Livres saints, l'Apôtre la résout d'un mot, en s'écriant : « O homme, qui es-tu pour oser contester avec Dieu ? » Et voici la signification de ce langage :

Sara est, semen Dei appellatur. Scriptum est enim : « In Isaac vocabitur tibi semen ; » id est, non qui filii carnis, hi filii Dei ; sed qui sunt filii repromissionis, isti existimantur in semine. Et hoc non solum in Ismael et Isaac accidisse convincimus, sed etiam in duobus Rebeccæ filiis, Esau et Jacob, quorum alter abjectus, alter electus est. Et hoc totum dicit, ut in duobus prioribus fratribus, Ismael et Esau, populum Judæorum abjectum esse significet ; in posterioribus autem, hoc est, in Isaac et Jacob, electum populum gentium, vel eos qui ex Judæis in Christum credituri erant. Et quoniam hoc volens approbare, proposuerat testimonium nascentium geminorum Esau et Jacob, de quibus scriptum est : « Major serviet minori » *Gen.* xxv, 23 ; et in Malachia legimus : « Jacob dilexi, Esau autem odio habui, » *Malach.* I, 2, venientem e latere quæstionem more suo proponit et disserit ; et hac soluta, revertitur ad id de quo cœperat disputare. Si Esau et Jacob necdum nati erant, nec aliquid egerant boni aut mali, ut vel promererentur Deum, vel offenderent ; et electio eorum atque abjectio, non merita singulorum, sed voluntatem eligentis et abjicientis ostendit, quid ergo dicemus ? Iniquus est Deus ? secundum illud exemplum quo loquitur ad Moysen : « Miserebor cui misertus fuero, *Rom.* IX. 15, et misericordiam præstabo, cui miserebor. » Si hoc, inquit, recipimus, ut faciat Deus quodcumque voluerit, et absque merito et operibus, vel eligat aliquem vel condemnet, ergo non est volentis neque currentis, sed miserentis Dei, maxime cum eadem Scriptura, hoc est idem Deus, loquatur ad Pharaonem : « In hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam, et annuntietur nomen meum in universa terra. » Si hoc ita est, et pro voluntate sua miseretur Israeli et indurat Pharaonem, ergo frustra queritur, atque causatur nos vel bona non fecisse, vel fecisse mala ; cum in potestate ipsius sit et voluntate, absque bonis et malis operibus, vel eligere aliquem vel abjicere ; præsertim cum voluntati illius humana fragilitas resistere nequat. Quam validam quæstionem Scripturarum ratione contextam, et pene insolubilem, brevi Apostolus sermone dissolvit, dicens : « O homo ! tu quis es qui respondeas Deo ? » Et est sensus : Ex eo quod respondes Deo, et calumniam facis, et de Scripturis tanta perquiris, ut loquaris contra Deum et justitiam voluntatis ejus incusas (al. *inquiras*), ostendis te liberi esse arbitrii, et facere quod vis, vel tacere, vel loqui. Si enim in similitudinem vasis fictilis te a Deo creatum putas, et illius non posse resistere

Par cela même que tu réponds à Dieu, que tu soulèves des récriminations, que tu cherches dans les Ecritures tant de sujets de parler contre lui, de mettre en cause la justice de sa volonté, tu montres ton libre arbitre, tu prouves que tu fais ce que tu veux, que tu gardes le silence ou le romps à ton gré. Si tu crois avoir été créé par Dieu comme un vase d'argile, sans que tu puisses résister à sa volonté, considère donc que le vase d'argile ne dit pas au potier : « Pourquoi m'as-tu fait de cette sorte ? » Le potier peut à son gré faire de la même pâte un vase d'honneur ou bien un vase d'ignominie. Dieu cependant a créé tous les hommes dans une égale condition, en leur donnant le libre arbitre, de telle façon que chacun soit en état de faire ce qu'il veut, le bien ou le mal. Ce pouvoir est tellement manifeste que la voix de l'impie peut s'élever contre Dieu et lui demander compte de ses décrets. « Si Dieu, voulant faire éclater sa colère en même temps que sa puissance, a supporté avec tant de longanimité les vases de colère, destinés à la destruction, c'est pour mieux dévoiler les richesses de sa gloire dans les vases de miséricorde, qu'il a préparés pour sa gloire même ; il a non-seulement appelé ses élus du milieu des Juifs, mais encore du milieu des Gentils, selon cette parole qu'il prononce par la bouche du prophète Osée : J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple, et ma bien-aimée celle qui n'était pas ma bien-aimée ; et il arrivera que dans le même lieu où j'aurai dit aux hommes qu'ils ne sont pas mon peuple, seront appelés les enfants du Dieu vivant. » *Rom.* IX, 22 et seq. ; *Os.* II, 24. Il faut voir aussi la suite. Or, si la patience de Dieu n'a pas empêché l'endurcissement de Pharaon, veut dire ici l'Apôtre, tandis qu'elle a longtemps retardé le châtiment d'Israël, afin de le condamner après cette longue attente avec plus de justice, il ne faut pas accuser la patience de Dieu et sa clémence infinie, il faut s'en prendre à la dureté de ceux qui ont abusé pour leur perte de la divine bonté. La chaleur du soleil est toujours au fond la même ; et cependant, selon les objets sur lesquels elle agit, elle liquéfie les uns et durcit les autres, elle les dissout ou les resserre. La cire se liquéfie et la boue se durcit, sans qu'il y ait diversité dans la nature de la chaleur. Ainsi de la bonté de Dieu et de sa clémence : les vases de colère disposés à la destruction, c'est-à-dire le peuple d'Israël, elle les endurcit ; et les vases de miséricorde, préparés pour sa gloire, appelés par elle-même, c'est-à-dire nous qui venons en même temps et des Juifs et des Gentils, elle ne les sauve pas sans raison, sans un jugement véritable ; c'est d'après des causes antérieures, c'est

voluntati, hoc considera quia vas fictile non dicit figulo : « Quare me sic fecisti ? » Figulus enim habet potestatem de eodem luto, aut eadem massa, aliud vas in honorem facere, aliud in contumeliam. Deus autem æquali cunctos sorte generavit, et dedit arbitrii libertatem, ut faciat unusquisque quod vult, sive bonum, sive malum. In tantum autem dedit omnibus potestatem ut vox impia disputet contra Creatorem suum, et causas voluntatis illius perscrutetur. « Sin autem Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta ad interitum, ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam ; quos et vocavit, non solum nos ex Judæis, sed etiam ex gentibus, sicut in Osee dicit, II, 24 : Vocabo non plebem meam, plebem meam ; (*a*) et non dilectam, dilectam ; et erit in loco ubi dictum est eis : Non plebs mea vos, ibi vocabuntur filii Dei vivi. » *Rom.* IX ; 22 *et seqq.* et cætera quæ sequuntur. Si, inquit, patientia Dei induravit Pharaonem, et multo tempore pœnas distulit Israelis, ut justius condemnaret quod tanto tempore sustinuerat, non Dei accusanda est patientia et infinita clementia, sed eorum duritia qui bonitate Dei in perditionem suam abusi sunt. Alioquin unus est solis calor, et secundum essentias subjacentes, alia liquefacit, alia indurat, alia solvit, alia constringit. Liquatur enim cera, et induratur lutum ; et tamen caloris non est diversa natura. Sic et bonitas, et clementia Dei, vasa iræ quæ apta sunt in interitum, id est populum Israel, indurat ; vasa autem misericordiæ quæ præparavit in gloriam, quæ vocavit, hoc est nos, qui non solum ex Judæis sumus, sed etiam ex gentibus, non salvat irrationabiliter et absque judicii veritate, sed causis præcedentibus ; quia alii non susceperunt Filium Dei, alii autem recipere sua sponte voluerunt. Hæc autem vasa misericordiæ, non solum populus gentium est, sed etiam hi qui ex Judæis credere voluerunt, et unus credentium effectus est populus. Ex quo ostenditur, non

(*a*) Pro hac lectione, *et non dilectam, dilectam*, in Commentariis in Oseam aliam præfert, sive *et non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam* ; additque, *Pro* οὐκ ἠλεημένη, *id est* absque misericordia, *in quibusdam fertur exemplaribus* οὐκ ἠγαπημένη, *id est* non dilecta. *Sed veriora sunt exemplaria quæ habent* absque misericordia, etc. Consentiunt hodienum aliquot Mss. Græci, ex antiquis vero Patribus Irenæus lib. 4. cap. 37. Sed plerique alii hanc quæ heic præfertur, lectionem probant, *et non dilectam, dilectam* ; Vulgatus utrumque exhibet simul et nectit. (*Edit. Mign.*)

parce que les uns ont reçu le Fils de Dieu, tandis que les autres ont refusé de le recevoir. Ces vases de miséricorde, ce n'est pas seulement le peuple des Gentils, c'est encore cette partie du peuple juif qui voulut embrasser la foi ; et tous sont devenus un seul peuple de croyants. Cela nous montre que ce ne sont pas les nations, mais bien les volontés des hommes, qui sont l'objet du choix divin ; et c'est ainsi que s'est réalisée la parole consignée dans le prophète Osée : « J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple ; » ce qui désigne le peuple des Gentils ; « et ceux à qui Dieu disait auparavant : Vous n'êtes pas mon peuple, seront désormais appelés les enfants du Dieu vivant. » Et, pour ne point paraître dire uniquement cela des nations étrangères, il appelle vases de miséricorde et d'élection les Israélites qui crurent à l'Evangile. Isaïe s'écrie au nom de sa nation : « Le nombre des enfants d'Israël serait-il comme les grains de sable de la mer, les restes n'en seront pas moins sauvés ; » *Rom.* IX, 27 ; ce qui revient à dire qu'il y en aura toujours quelques-uns qui croiront, alors même que la multitude refusera de croire. Dieu dans sa justice a pondéré la parole complète et cependant abrégée, en sauvant par les abaissements et l'incarnation du Christ ceux qui croiraient en lui. Isaïe a dit la même chose dans un autre passage : « Si le Seigneur Dieu Sabaoth ne nous eût pas laissé de postérité, nous fussions devenus comme Sodome, nous aurions été semblables à Gomorrhes. » *Isa.* I, 9. Après avoir cité les témoignages où se trouve annoncée la double vocation des Juifs et des Gentils, il passe à la discussion afférente à ce point ; il dit en conséquence que les nations qui ne suivaient pas la justice, ont embrassé la justice, parce qu'elles n'ont pas écouté l'orgueil et qu'elles ont cru en Jésus-Christ. Les Israélites au contraire sont tombés en grande partie, parce qu'ils ont heurté contre la pierre de scandale et qu'ils ont ignoré la justice de Dieu ; voulant établir leur propre justice, ils ont refusé de se soumettre à Jésus-Christ, qui lui-même est la justice de Dieu. J'ai lu dans un commentateur que l'Apôtre en faisant cette réponse avait plutôt compliqué que résolu la question. Remarquez bien son langage : « Que dirons-nous donc ? Que l'iniquité est en Dieu ?... Le succès ne dépend pas de celui qui veut et court, il dépend de la miséricorde divine... Dieu a pitié de qui il veut, et jette qui il veut dans l'endurcissement... Qui peut résister à sa volonté ? » Voici comment l'Apôtre répond : « O homme, toi qui n'es que terre et cendre, oses-tu interroger Dieu ? Vase d'argile, vase fragile, t'élèveras-tu contre le potier qui t'a façonné ? L'œuvres dira-t-elle à l'ouvrier : « Pourquoi m'as-tu faite de la sorte ? » Est-ce que celui qui façonne l'argile n'est pas maître de faire à son gré tantôt un vase d'honneur et tantôt un vase d'ignominie ? Renferme-toi donc dans un éternel silence ; connais ta fragilité ; ne pose pas de

gentes eligi, sed hominum voluntates, atque ita factum est ut impleretur illud quod dictum est in Osee : « Vocabo non plebem meam, plebem meam, » hoc est, « populum gentium ; et quibus prius decebatur : Non plebs mea vos, nunc vocentur (al. *vocantur*) filii Dei vivi. » Quod ne solum de gentibus dicere videretur, etiam eos qui ex Israelitica multitudine crediderunt vasa misericordiæ et electionis appellat. Clamat enim Isaias pro Israel : « Si fuerit numerus filiorum Israel quasi arena maris, reliquiæ salvæ fient ; » *Rom.* IX, 27 ; hoc est, etiam si multitudo non crediderit, tamen pauci credent. Verbum enim consummatum atque breviatum in sua Deus æquitate libravit, ut humilitate et incarnatione Christi, eos salvos faceret qui in eum credere voluissent. Hoc ipsum et in alio loco dixit Isaias : « Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti fuissemus, et sicut Gomorrha similes essemus. » *Isai.* I, 9. Cumque testimonia proposuisset, quibus duplex vocatio prædicitur, et gentium et populi Judæorum, transit ad cohærentem disputationem ; et idcirco dicit gentes, quæ non sectabantur justitiam, apprehendisse justitiam, quia non superbierint, sed in Christum crediderint ; Israelis autem magnam partem ideo corruisse, quia offenderit in lapidem offensionis et petram scandali, et ignoraverit justitiam Dei ; et quærens suam statuere justitiam, justitiæ Dei, quæ Christus est, subjici noluerit. Legi in cujusdam Commentariis sic respondisse Apostolum ut magis implicuerit quam solverit quæstionem. Ait enim ad id quod proposuerat : « Quid ergo dicemus ? Numquid iniquitas apud Deum ? » et : « Non est volentis neque currentis, sed miserentis Dei ; » et : « Cujus vult miseretur, et quem vult indurat Deus ; et Voluntati ejus quis potest resistere ? » Sic Apostolum respondisse : O homo, qui terra et cinis es, audes facere quæstionem Deo ? et vas fragile atque testaceum rebellas contra figulum tuum ? Numquid figmentum potest dicere ei qui se finxit : « Quare me sic fecisti ? » Aut non habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere, aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam ? Æterno igitur silentio conti-

question à Dieu : il a fait ce qu'il a voulu, clément envers les uns, sévère envers les autres.

Chapitre XI. — Que signifie ce que l'Apôtre écrit aux Corinthiens dans sa seconde lettre : « Pour les uns odeur de mort menant à la mort, pour les autres odeur de vie produisant la vie ; et qui donc est assez propre à cela ? » II *Corinth.* ii, 2, 16. Présentons le chapitre entier d'où ce texte est tiré ; par les antécédents et les conséquents nous comprendrons mieux : « Quand je fus venu à Troade pour l'Evangile du Christ, quoique la porte me fût ouverte dans le Seigneur, mon esprit n'eut pas de repos parce que je n'avais pas trouvé là Tite mon frère ; je pris donc congé d'eux, et je partis pour la Macédoine. Grâces soient rendues à Dieu, qui triomphe toujours en nous par le Christ Jésus et qui, par nous, répand en tout lieu l'odeur de sa connaissance ; car nous sommes nous-mêmes la bonne odeur du Christ pour Dieu, soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui périssent : pour les uns odeur de mort menant à la mort, pour les autres odeur de vie produisant la vie ; et qui donc est assez propre à cela ? Nous ne sommes pas, en effet, comme plusieurs qui vendent et corrompent la parole de Dieu ; nous parlons en toute sincérité, de la part de Dieu, devant Dieu, dans le Christ. » Il raconte aux Corinthiens ce qu'il a fait et ce qu'il a souffert, comment en toutes choses il rend grâces à Dieu, voulant les encourager au combat par son exemple. Je suis venu, dit-il, à Troade, ville jadis appelée Troie, afin de prêcher l'Evangile du Christ en Asie. Et, quoique la porte me fût ouverte dans le Seigneur, quoiqu'un grand nombre embrassât la foi par suite des miracles et des vertus que Dieu daignait opérer en moi ; malgré ces heureux commencements et ces gages de progrès qui m'étaient donnés par la grâce divine, mon esprit n'avait pas de repos, je ne pouvais pas avoir la consolation que j'espérais trouver dans cette ville, parce que Tite mon frère n'était pas là ; ou bien j'espérais qu'il y serait, ou bien je l'avais ouï dire, ou bien encore il m'avait promis d'y venir. Qu'elle devait être grande cette consolation, et quel repos pour l'esprit de Paul dans la présence de Tite, puisque, ne l'ayant pas trouvé là, il prend congé des habitants et part pour la Macédoine ! Nous avons dit en d'autres circonstances que l'Apôtre était un homme d'un profond savoir, instruit dans sa jeunesse, aux pieds de ce Gamaliel que nous voyons, dans les Actes des Apôtres, émettre ce sentiment : « Et maintenant qu'avez-vous à démêler avec ces hommes ? Si leur religion vient de Dieu, elle subsistera ; si c'est une pensée humaine, elle s'évanouira. » *Act.* v, 38, 39. Quoique Paul eût la science des divines Ecritures et le don de parler diverses

cesce, et scito fragilitatem tuam, et Deo ne moveas quæstionem, qui fecit quod voluit ut in alios clemens, in alios severus existeret.

Cap. XI. Quid sit quod Apostolus scribit ad Corinthios in secunda Epistola : « Aliis odor mortis in mortem, aliis odor vitæ in vitam ; et ad hæc quis tam idoneus ? » II *Cor.* ii, 16. Totum loci hujus capitulum proponamus, ut ex præcedentibus et sequentibus possint intelligi media, quæ ex utroque contexta sunt : « Cum venissem, ait, Troadem, propter Evangelium Christi, et ostium mihi apertum esset in Domino, non habui requiem spiritui meo, eo quod non invenerim Titum fratrem meum ; sed, valefaciens eis, profectus sum in Macedoniam. Deo autem gratias, qui semper nos triumphat in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ per nos manifestat in omni loco ; quia Christi bonus odor sumus Deo, in his qui salvi fiunt, et in his qui pereunt : aliis quidem odor mortis in mortem, aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus ? Non enim sumus, sicut plurimi, venumdantes verbum Dei ; sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur. » Narrat Corinthiis quæ fecerit, quæ passus sit, et quomodo in cunctis Deo agat gratias, ut sub exemplo sui illos provocet ad certandum. Veni, inquit, Troadem, quæ prius Troja appellabatur, ut Evangelium Christi in Asia prædicarem. Cumque mihi ostium apertum esset in Domino, hoc est, plurimi credidissent, sive per signa atque virtutes quæ in me operabatur Deus, et spes esset nascentis fidei, et in Domino succrescentis, non habui requiem spiritui meo, hoc est speratam consolationem invenire non potui, eo quod Titum fratrem meum non invenerim, sive quem ibi reperiendum putabam, sive quem ibi audieram degere, vel qui venturum esse illuc se dixerat. Quæ autem fuit tanta consolatio, et quæ requies spiritui in præsentia Titi, quem quia non invenit, valefaciens eis, profectus est in Macedoniam ? Aliquoties diximus Apostolum Paulum virum fuisse doctissimum, et eruditum ad pedes Gamalielis, qui in Apostolorum Actibus concionatur et dicit : « Et nunc quid habetis cum hominibus istis ? Si enim a Deo est, stabit ; si ex hominibus, destruetur. » *Act.* v, 38, 39. Cumque haberet scientiam sanctarum Scripturarum, et sermonis diversarumque linguarum gratiam possideret, unde ipse gloriatur in Domino, et dicit : « Gratias ago Deo quod omnium vestrum linguis magis loquor, » I *Cor.* xiv, 18, divinorum

langues, comme lui-même s'en glorifie dans le Seigneur quand il dit : « Grâces à Dieu, je puis parler les langues de vous tous, » I *Corinth.* XIV, 18, il ne pouvait pas cependant exposer d'une manière convenable la majesté du texte sacré avec l'élégance de la langue grecque (1). Il avait donc Tite pour interprète, comme le bienheureux Pierre avait Marc, dont l'Evangile a été composé sous la dictée de l'un par la plume de l'autre. Nous avons de plus deux épîtres de Pierre, mais dont le caractère et le style sont bien différents, ainsi que la structure même de la phrase; ce qui fait voir qu'il dut employer différents interprètes selon la nécessité des temps. Ainsi donc l'Apôtre Paul est dans la tristesse, parce qu'il n'a pas sous la main l'instrument de sa prédication, et qu'il ne peut chanter pour la gloire du Christ. Il part pour la Macédoine, après avoir eu l'apparition d'un Macédonien qui lui disait : « Passe la mer et viens à notre secours. » Là il trouvera Tite et visitera ses frères, ou bien il subira l'épreuve des persécutions; et c'est ce qu'il fait entendre par ces mots : « Grâces soient rendues à Dieu, qui triomphe toujours en nous par le Christ Jésus, et qui répand ainsi l'odeur de sa connaissance en tout lieu. » Il triomphe de nous, ou par nous il remporte des triomphes; Paul avait dit auparavant : « Nous sommes devenus un spectacle pour le monde, les anges et les hommes. » I *Corinth.* IV, 9. Voici ce qu'il raconte après cela : « Quand nous fûmes arrivés en Macédoine, notre corps n'eut plus de repos ; nous avons souffert là toute sorte de tribulations : au dehors les luttes, au dedans les terreurs. Mais Dieu, qui console les humbles, nous a consolés par l'arrivée de Tite; et non-seulement par son arrivée, mais encore par un soulagement véritable. » Il avait donc pris congé des Troyens ou des habitants de Troie, et s'était rendu en Macédoine dans l'espoir d'y trouver Tite et d'avoir un auxiliaire pour l'interprétation de ses pensées et la prédication de l'Evangile. Nous voyons cependant qu'il ne l'y trouva pas, et qu'il le vit seulement arriver quand il eut supporté bien des peines et des persécutions. Avant la venue de Tite, il eut donc beaucoup à souffrir; et voilà pourquoi il rend grâces à Dieu dans le Christ Jésus, qu'il prêche aux nations, de ce qu'il l'a jugé digne de servir au triomphe de son Fils. Le triomphe de Dieu, c'est la passion des martyrs, l'effusion de leur sang pour le nom de Jésus, leur joie dans les tortures. Quand on voit, en effet, les martyrs persévérer avec tant de constance, résister à tous les tourments et s'en faire

(1) Comme tous les autres Pères de l'Eglise, saint Augustin et saint Jean Chrysostome en particulier, saint Jérôme ne cesse de louer la profonde érudition et la divine éloquence de Paul. S'il lui refuse ici la connaissance de la langue grecque, ce n'est pas d'une manière absolue, puisque l'Apôtre vient de déclarer formellement le contraire, et que ses discours aux Grecs, celui surtout qu'il tint à l'Aréopage, ne permettent aucun doute à cet égard. Il a voulu seulement dire que le disciple de l'hébreu Gamaliel n'avait pas la parole élégante et facile, la période harmonieuse et cadencée d'un Hellène nourri de la lecture de Platon et des leçons d'Isocrate ; ou peut-être mieux, que le Grand Apôtre dédaignait les savantes combinaisons du langage humain, pour laisser à la croix toute sa puissance.

sensuum majestatem digno non poterat Græci eloquii explicare sermone. Habebat ergo Titum interpretem, sicut et beatus Petrus Marcum, cujus Evangelium, Petro narrante et illo scribente, compositum est. Denique et duæ Epistolæ quæ feruntur Petri, stylo inter se et charactere discrepant, structuraque verborum. Ex quo intelligimus, pro necessitate rerum, diversis eum usum interpretibus. Ergo et Paulus Apostolus contristatur, quia prædicationis suæ in præsentiarum fistulam, organumque per quod Christo caneret, non invenerat; perrexitque in Macedoniam, apparuerat enim ei vir Macedo, dicens: « Transiens adjuva nos; » ut ibi inveniret Titum, et visitaret fratres, vel persecutionibus probaretur, hoc est enim quod dicit : « Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ spargit in omni loco.» Triumphat nos, pro eo quod est, triumphat de nobis, sive triumphum suum agit per nos, qui in alio loco dixerat : « Spectaculum facti sumus mundo, et Angelis, et hominibus. » I *Cor.* IV, 9. Denique narrat in consequentibus : « Nam cum venissemus Macedoniam, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnsem tribulationem passi sumus : foris pugnæ, intus timores. Sed Deus qui consolatur humiles, consolatus est nos in adventu Titi. Non solum autem in adventu ejus, sed etiam in consolatione (al. *solatio.*) Ergo propterea valefaciens Trojanis sive Troadensibus, profectus est in Macedoniam, ut inveniret ibi Titum, et haberet interpretationis Evangeliique solatium; quem intelligimus non ibi repertum , sed post tribulationes et persecutiones Apostoli supervenisse. Prius ergo quam venisset Titus, multa perpessus, agit gratias Deo in Christo Jesu, quem gentibus prædicabat, quod dignum se elegerit in quo ageret triumphum Filii sui. Triumphus Dei est passio Martyrum, et pro Christi nomine cruoris effusio, et inter tormenta lætitia. Cum enim quis viderit tanta perseverantia stare Martyres, atque torqueri, et in suis cruciatibus gloriari, odor notitiæ Dei disseminatur in gentes, et subit tacita cogitatio quod, nisi verum esset Evangelium,

une gloire, l'odeur de la connaissance de Dieu se répand au milieu des peuples, on ne peut se défendre de cette intime pensée que, si la vérité n'était pas dans l'Evangile, jamais il ne serait défendu par le sang. Ce n'est pas une confession qui comporte la délicatesse de la vie, l'abondance et la sécurité; elle ne s'exerce que dans les prisons, sous les verges, au milieu des persécuteurs, dans les angoisses de la faim, de la soif et de la nudité. Voilà le triomphe de Dieu et la victoire des apôtres. — Comment donc, quelqu'un objectera peut-être, tous n'embrassèrent-ils pas la foi? — Mais, avant même que la question soit faite, Paul la résout par anticipation; et, selon sa coutume, il se fait à lui-même les difficultés qu'un autre pourrait lui faire. Voici le sens de ce qu'il a dit : Nous sommes pour Dieu la bonne odeur du nom de Jésus-Christ dans toutes les contrées de la terre, le parfum de notre prédication étend au loin ses émanations suaves. Les hommes cependant étant abandonnés à leur libre arbitre, et devant faire le bien d'une manière volontaire et non par nécessité, afin que les croyants obtiennent la couronne et que les incrédules soient condamnés au supplice, notre parfum, bon par lui-même, produit la vie ou la mort selon les dispositions de ceux qui l'acceptent ou le repoussent; et par là ceux qui croient sont sauvés, ceux qui ne croient pas périssent. Cela ne doit pas étonner quand il s'agit de l'Apôtre, puisque nous avons lu du divin Maître lui-même : « Voilà que celui-ci est placé pour la ruine et la résurrection de beaucoup en Israël; il sera un signe de contradiction. » *Luc.* II, 34. Les rayons du soleil tombent également sur les objets purs et sur les objets immondes, ils éclairent de la même lumière la fange et les fleurs, sans rien perdre de leur pureté. Ainsi la bonne odeur du Christ, qui ne peut jamais subir une altération dans sa nature, est la vie pour les croyants, la mort pour les incrédules. Il ne s'agit pas de cette mort corporelle qui nous est commune avec les animaux privés de raison, mais bien de celle dont il est écrit : « L'âme qui aura péché, c'est celle-là même qui mourra. » *Ezech.* XVIII, 4. Il faut donc regarder comme la véritable vie, non celle qui nous fait respirer, marcher, courir à droite et à gauche, mais celle dont le prophète royal disait : « J'espère voir les biens du Seigneur dans la terre des vivants; » *Psalm.* XXVI, 13; et l'Evangile : « Il est le Dieu des vivants, non des morts; » *Matth.* XXII, 23; et l'Apôtre : « Notre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Or, quand le Christ apparaîtra, lui qui est notre vie, nous apparaîtrons nous-mêmes avec lui dans la gloire. » *Colos.* III, 34. Ne regardez pas, ô Corinthiens, comme une chose de peu d'importance que les uns croient et que les autres refusent de croire quand nous prêchons la vérité, que les uns meurent de la mort réelle et que les

nunquam sanguine defenderetur. NEQUE ENIM DELICATA et divitiis studens ac secura confessio est; sed in carceribus, in plagis, in persecutionibus, in fame, in nuditate et siti. Hic triumphus est Dei Apostolorumque victoria. Sed poterat audiens respondere : Quomodo ergo non omnes crediderunt? Prius ergo quam interrogaretur, solvit ἀνθυποφορὰν (*exceptionem*); et juxta morem suum quidquid alius objicere potest, antequam objiciatur edisserit. Et est sensus : Nominis Christi in omni loco bonus odor sumus Deo, et prædicationis nostræ longe lateque spirat fragrantia. Sed, quia homines suo arbitrio derelicti sunt, neque enim bonum necessitate faciunt, sed voluntate, ut credentes coronam accipiant, increduli suppliciis mancipentur, ideo odor noster, qui per se bonus est, virtute eorum et vitio qui suscipiunt sive non suscipiunt, in vitam transit aut mortem, ut qui crediderint salvi fiant, qui vero non crediderint pereant. Nec hoc mirandum de Apostolo, cum etiam de Domino legerimus : « Ecce hic positus est in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicetur; » *Luc*, II, 34, solisque radios tam munda loca excipiant quam immunda, et sic in floribus quomodo in stercore luceant, nec tamen solis radii polluuntur. Sic et Christi bonus odor, qui nunquam mutari potest nec suam naturam amittere, credentibus vita est, incredulis mors. Mors autem non ista communis, qua cum bestiis morimur et jumentis, sed illa de qua scriptum est : « Anima quæ peccaverit, ipsa morietur. » *Ezech.* XVIII, 4. Ergo et vita arbitranda est non hæc qua spiramus, et incedimus, et huc illucque discurrimus, sed illa de qua David loquitur : « Credo videre bona Domini in terra viventium; » *Psal.* XXVI, 13; « Deus enim vivorum est, et non mortuorum; » *Matth.* XXII, 23; et: « Vita nostra abscondita est cum Christo in Deo. Cum autem Christus apparuerit vita nostra, tunc et nos cum illo apparebimus in gloria. » *Coloss.* III, 34. Nec vobis, inquit, o Corinthii, parum esse videatur, si nobis prædicantibus veritatem, alii credant, alii non credant; alii vera morte moriantur, alii vivant ea vita quæ dicit : « Ego sum vita. » Nisi enim nos locuti essemus, nec incredulos mors nec credentes vita sequeretur, quia difficile dig-

autres vivent de cette vie qui pouvait dire : « Je suis la vie. » Si nous n'eussions point parlé, la mort ne serait pas le partage des incrédules, ni la vie celui des croyants; il n'est pas facile de trouver un digne héraut des vertus du Christ, un ministre de la parole qui cherche, non sa propre gloire, mais celle du Sauveur. — Lorsqu'il déclare qu'il n'est pas comme tant d'autres qui vendent la parole de Dieu, il dévoile ces nombreux prédicateurs qui prennent la piété pour une exploitation avantageuse, qui font tout en vue d'un gain honteux, qui dévorent les maisons des veuves; *Luc.* xx; il se rend à lui-même ce témoignage qu'il agit en tout avec sincérité, comme un envoyé de Dieu, qu'il parle sans cesse en présence de celui qui l'a envoyé, dans le Christ et pour le Christ, afin que cette divine prédication soit le triomphe du Sauveur et sa gloire. Remarquons aussi que le mystère de la Trinité se révèle à la fin de ce chapitre : « De la part de Dieu, » dans l'Esprit saint; « en présence de Dieu, » le Père; « nous parlons dans le Christ. » Pour achever d'établir que de Troade il se dirigea vers la Macédoine, j'emprunte une citation aux Actes des Apôtres : « Etant passés dans la Mysie, ils descendirent à Troade, et Paul eut une vision pendant la nuit. Un Macédonien se tint debout devant lui, le priant et lui disant : Passe en Macédoine et viens à notre secours. Après cette vision, nous prîmes nos mesures pour nous rendre dans cette contrée, assurés désormais que Dieu nous avait appelés à porter chez eux l'Evangile. » *Act.* xvi, 8 et seq.

Chapitre XII. — Que signifie ce que Paul écrit dans sa première Epître aux Corinthiens : « Que le Dieu de paix lui-même vous sanctifie en toutes choses, afin que votre esprit, votre âme et votre corps soient conservés intacts, sans division, pour l'avénement de notre Seigneur Jésus? » I *Thessal.* i, 23. Question retentissante, mais qu'il faut traiter en peu de mots. Il venait de dire : « N'éteignez pas l'esprit; » *Ibid.* 19; si nous comprenions bien cette parole, nous saurions incontinent quel est cet esprit qui, avec l'âme et le corps, doit être conservé pour l'avénement du Seigneur. Qui pourrait croire que l'Esprit saint pourrait être éteint comme une flamme qu'on fait disparaître, qu'il est sujet à la destruction lui qui subsistait jadis en Israël, quand il pouvait dire à Isaïe, Jérémie et chacun des prophètes : « Voici ce que dit le Seigneur, » et maintenant dans l'Eglise par Agabus : « Voici ce que dit l'Esprit saint. » Rappelons encore un texte de l'Apôtre : « Il y a différents dons, mais un seul Esprit; différents ministères, mais un seul Seigneur; différentes opérations, mais un seul Dieu, qui opère tout en tous. A chacun est donnée la manifestation de l'Esprit pour ce qui est utile. A l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse, à l'autre la parole de science selon le même es-

nus præco virtutum Christi inveniri potest, qui in annuntiandis illis non suam, sed ejus quærat gloriam quem prædicat. In eo autem quod se negat non esse sicut multos qui venditent verbum Dei, ostendit esse quam plurimos qui quæstum putant esse pietatem, et turpis lucri gratia omnia faciunt, qui devorant domos viduarum; *Luc.* xx; se autem ex sinceritate quasi missum a Deo et præsente eo qui se miserit, omnia in Christo et pro Christo loqui; ut causa prædicationis Dei, triumphus Christi ejusque sit gloria. Et notandum quod mysterium Trinitatis in hujus capituli fine monstretur: *Ex Deo*, enim, in Spiritus Sancto; *coram Deo*, Patre, in *Christo loquitur*. Ad comprobandum autem quod de Troade perrexerit Macedoniam, de Apostolorum Actibus ponam testimonium: « Cum autem pertransissent Mysiam, descenderunt Troadem, et visio per noctem Paulo ostensa est. Vir Macedo quidam erat stans et deprecans eum, ac dicens : Transiens in Macedoniam, adjuva nos. Quod cum vidisset, statim quæsivimus proficisci in Macedoniam, certi facti quod vocasset nos Deus evangelizare eis. » *Act.* xvi, 8 *et seqq.*

Cap. XII. — Quid sit quod in Epistola scribit ad Thessalonicenses prima : « Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia, ut integer spiritus vester et anima et corpus, sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur. » I *Thes.* v, 23. Famosa quæstio, sed brevi sermone tractanda. Supra dixerat: « Spiritum nolite extinguere; » *Ibid.* xix; quod si fuerit intellectum, statim sciemus quis iste sit spiritus qui cum anima et corpore in die adventus Domini conservandus est. Quis enim possit credere quod, instar flammæ, quæ extincta desinit esse quod fuerat, extinguatur Spiritus Sanctus, et sustineat abolitionem sui, qui fuit quondam in Israel, quando per Isaiam et Jeremiam et singulos Prophetas dicere poterat: « Hæc dicit Dominus, » et nunc in Ecclesia per Agabum loquitur: « Hæc dicit Spiritus Sanctus. Divisiones donorum sunt, idem vero Spiritus; et divisiones ministeriorum sunt, idem autem Dominus; et divisiones operationum, idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad id quod expedit. Alii per Spiritum

prit, à l'autre encore la foi dans le même esprit, à l'autre le pouvoir d'opérer des miracles, à l'autre la grâce des guérisons, à l'autre le don de prophétie, à l'autre le discernement des esprits. Mais toutes ces choses sont opérées par un seul et même Esprit, qui distribue ses dons à chacun comme il veut. » I *Corinth.* XII, 4 et seq. C'est à propos du même Esprit que David adressait à Dieu cette prière : « Ne retirez pas de moi votre saint Esprit. » *Psalm.* L, 13. Quand il nous est retiré, ce n'est pas dans sa substance, c'est dans celui qui le perd, que s'éteint sa lumière. Pour moi, je pense que cette recommandation : « N'éteignez pas l'Esprit, » n'a pas un autre sens que cette parole : « Fervents en Esprit. » *Rom.* XII, 11. Celui qui garde la ferveur de l'esprit quand l'iniquité déborde, et ne se laisse pas gagner au refroidissement de la charité, l'Esprit ne s'éteindra jamais en lui. « Que le Dieu de paix vous sanctifie donc en toutes choses; » soyez pleins et parfaits ; telle est la portée de l'expression grecque. Dieu est appelé le Dieu de la paix, parce que nous avons été réconciliés avec lui par le Christ, « qui est notre paix, qui de deux choses n'en a fait qu'une. » *Ephes.* II, 14. Ailleurs il est nommé la paix de Dieu, cette paix qui l'emporte sur tout sentiment, qui garde les cœurs et les intelligences des Saints. Or celui qui est sanctifié ou rendu parfait en toutes choses, son esprit, son âme et son corps seront conservés intacts pour le jour du Seigneur. Le corps est intact, s'il a le libre exercice de tous ses membres; il faut pour cela que la main travaille, que le pied marche, que l'œil voie, que l'oreille entende, que les dents broient les aliments, que l'estomac les digère, en un mot, que le corps ne soit privé d'aucune de ses fonctions. Quelqu'un peut-il croire que l'Apôtre demande en faveur des fidèles qu'au jour du jugement le Christ trouve intact de cette manière le corps de tous, alors que la mort les aura tous réduits en poussière; ou que, s'ils sont trouvés vivants, comme certains interprètes le veulent, ils auront encore leurs infirmités, et surtout les corps des martyrs, de ceux qui pour la gloire du Christ auront eu les yeux arrachés, le visage mutilé, les mains coupées ? Le corps intact, dont nous avons déjà parlé dans une autre question, est celui qui possède sa tête, d'où part toute la contexture du corps lui-même, qui peut ainsi grandir et se développer pour concourir à l'édification du corps de Jésus-Christ. Ce corps n'est autre que l'Eglise. Et quiconque possède la tête de ce même corps, ainsi que les autres membres, a son corps intact, autant du moins que le comporte la nature humaine. C'est de la même façon que doit être conservée l'intégrité de l'âme, à qui ce langage peut s'adresser : « Mon âme, bénis le Seigneur, qui guérit toutes les infirmités; » *Psalm.* CII, 1, 3; et de laquelle il est également écrit : « Il a

datur sermo sapientiæ, alii sermo scientiæ secundum eumdem Spiritum, alii fides in eodem Spiritu, alii operatio virtutum, alii gratia sanitatum in uno Spiritu, alii Prophetia, alii discretio spirituum. Omnia autem hæc operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult. » I *Cor.* XII, *4 et seqq.* De hoc Spiritu, ne a se auferretur, rogabat David, dicens: « Spiritum sanctum tuum ne auferas a me. » *Ps.* L, 13. Qui quando aufertur, non substantia sui, sed ei a quo aufertur, extinguitur. Ego puto unum atque idem significare : « Spiritum nolite extinguere ,» et quod in alio loco scribit: *Spiritu ferventes. Rom.* XII, 11. In quo enim fervor spiritus, multiplicata iniquitate, et caritatis frigore non tepescit, in hoc spiritus nequaquam extinguitur. « Deus igitur pacis sanctificet vos per omnia ;» vel in omnibus, sive *plenos* atque *perfectos*; hoc enim magis sonat ὁλοτελεῖς. Deus autem appellatur pacis, quia per Christum ei reconciliati sumus, « qui est pax nostra, qui fecit utraque unum ; » *Ephes.* II, 14 ; qui et in alio loco pax Dei dicitur, superans omnem sensum, quæ custodit corda cogitationesque Sanctorum. Qui autem sanctificatur, sive perfectus in omnibus est, in hoc et spiritus et anima et corpus in die Domini conservatur. Corpus, si singulorum membrorum utatur officiis, verbi gratia, si operetur manus, pes ambulet, oculus videat, audiat auris, dentes cibos molant, stomachus coquat, alvus digerat, aut si nulla membrorum parte truncatum est. Et hoc quisquam potest credere Apostolum pro credentibus deprecari, ut in die judicii integrum omnium corpus Christus inveniat, cum omnium corpora, aut morte dissoluta sint, aut si (ut quidam volunt) reperta fuerint spirantia (al. *adhuc spirantia habeant*), adhuc habeant debilitates suas, et maxime Martyrum, et eorum qui pro Christi nomine vel oculos effossos, vel amputatas nares, vel abscissas manus habeant? Ergo integrum corpus est, de quo diximus in alia quæstione, tenens caput, ex quo omne corpus connexum atque compactum, accipiet (al. *accipit*) augmentum in administrationem corporis Christi. Hoc corpus Ecclesia est. Et quicumque hujus corporis tenuerit caput, et cætera membra servaverit, habebit integrum corpus, quantum accipere potest humana

envoyé sa parole, et il les a guéris. » *Psalm.* CVI, 20. L'esprit aussi se conserve intact en nous, quand nous n'errons pas dans les choses spirituelles, quand nous vivons selon l'esprit, obéissant à son impulsion, mortifiant par l'esprit les tendances de la chair, donnant les fruits de l'esprit, la charité, la joie, la paix, et les autres. Une seconde explication : Voici le précepte qui nous est donné par la bouche de Salomon : « Pour vous, inscrivez ces choses en triple dans la pensée et la science, afin que vous répondiez par la parole de vérité à ceux qui vous interrogent. » *Prov.* XXII, 20, 21. La règle des Ecritures s'inscrit en triple dans notre cœur : d'abord, nous devons les comprendre dans l'ordre historique; puis, dans le sens métaphorique; enfin, dans le sens spirituel. Sous le premier rapport, nous observons la suite des faits rapportés; sous le deuxième, nous nous élevons de la lettre à l'idée, nous interprétons dans une direction morale les faits matériels arrivés à l'ancien peuple, nous le faisons servir au bien de notre âme; sous le troisième, devant nous s'ouvrent de plus hautes théories, de sublimes perspectives, nous laissons le présent pour nous transporter aux biens à venir, nous raisonnons des choses célestes, et la méditation de cette vie mortelle nous laisse entrevoir l'immortelle félicité. Ceux que le Christ aura trouvés dans un état semblable, dans toute l'intégrité du corps, de l'âme et de l'esprit, possédant en eux la parfaite vérité de la triple science, il les sanctifiera dans sa paix, il couronnera l'œuvre de leur perfection. Beaucoup voient simplement dans ce passage la résurrection future, l'entière conservation de l'esprit, de l'âme et du corps pour l'avénement du Seigneur. D'autres déduisent de ce texte et prétendent affirmer une triple substance dans l'homme : celle de l'esprit, par laquelle nous sentons; celle de l'âme, par laquelle nous vivons; celle du corps, par laquelle nous marchons. D'autres encore, posant en principe que l'homme n'est composé que de l'âme et du corps, ne veulent pas admettre que l'esprit soit une troisième substance, et le regardent comme une simple activité qui désigne en nous l'intelligence, le sens, la pensée, l'âme elle-même, des noms divers, au lieu de diverses substances. Quand on leur objecte ceci : « Esprits et âmes des justes, bénissez le Seigneur, » *Dan.* III, 86, ils n'admettent pas ce texte, disant qu'il ne se trouve pas dans l'hébreu. Pour nous, concernant le passage dont il est ici question, à savoir que l'âme et le corps doivent être conservés intacts; nous ne l'appliquons pas à la substance même de l'Esprit saint, laquelle ne saurait périr, mais nous l'entendons

natura. Juxta hunc modum et animæ integritas conservanda est, quæ dicere potest : « Benedic, anima mea, Dominum, qui sanat omnes infirmitates tuas ; » *Ps.* CII, 1, 3; et de qua scriptum est : « Misit verbum suum, et sanavit eos. » *Ps.* CVI, 20. Spiritus quoque in nobis integer conservatur, quando non erramus in spiritualibus, sed vivimus in spiritu, acquiescimus spiritui, et opera carnis mortificamus spiritu, afferimusque omnes fructus ejus, caritatem, gaudium, pacem, et cætera. Aliter : Præcipitur nobis, Salomone dicente : « Tu autem describe ea tripliciter in consilio et scientia, ut respondeas verbo veritatis, his qui proponunt tibi. » *Prov.* XXII, 20, 21. Triplex in corde nostro descriptio, et regula Scripturarum est. Prima, ut intelligamus eas juxta historiam; secunda, juxta tropologiam; tertia, juxta intelligentiam spiritualem. In historia, eorum quæ scripta sunt ordo servatur. In tropologia, de littera ad majora consurgimus, et quidquid in priori populo carnaliter factum est, juxta moralem interpretamur locum, et ad animæ nostræ emolumenta convertimus. In spirituali θεωρίᾳ, ad sublimiora transimus, terrena dimittimus, de futurorum beatitudine, et cœlestibus disputamus, ut præsentis vitæ meditatio, umbra futuræ beatitudinis sit. Quos Christus (al. *Quos si Christus*) tales invenerit, ut et corpore et anima et spiritu integri conserventur, et perfectam habeant triplicis in se scientiæ veritatem, hos sua pace sanctificabit et faciet esse perfectos. Multi simpliciter hunc locum de resurrectione intelligunt; ut et spiritus, et anima, et corpus in adventu Domini integra conserventur. Alii ex hoc loco triplicem in homine volunt affirmare substantiam : spiritus, quo sentimus; animæ, qua vivimus; corporis, quo incedimus. Sunt qui ex anima tantum et corpore subsistere hominem disserentes, spiritum in eo tertium, non substantiam velint intelligi, sed efficientiam, per quam et mens in nobis, et sensus, et cogitatio, et animus appellantur ; utique non sunt tot substantiæ quot nomina. Cumque illud eis oppositum fuerit : « Benedicite, spiritus et animæ justorum, Domino, » *Dan.* III, 86, Scripturam non recipiunt, dicentes eam in Hebraico non haberi. Nos autem in præsenti loco (ut supra diximus) spiritum, qui cum anima et corpore integer conservatur, non substantiam Spiritus Sancti, quæ non potest interire, sed gratias ejus donationesque accipimus, quæ nostra vel virtute, vel vitio, et accenduntur et extinguuntur in nobis.

des grâces et des dons qu'il nous accorde, et qui sont entretenus par notre vertu, ou qui s'éteignent par notre faute.

LETTRE CXX.

A ALGASIA.

Sujet des onze questions adressées par Algasia à saint Jérôme.

1. Pourquoi Jean-Baptiste envoie ses disciples au Seigneur lui faire cette demande : « Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? » alors que lui-même avait dit auparavant de Jésus : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. »
2. Que signifie cette parole de saint Matthieu : « Il n'achèvera pas de briser le roseau ployé, il n'éteindra pas le lin qui fume encore ? »
3. Quel est le sens de cette autre parole consignée dans le même Evangile : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même ? » Qu'est ce renoncement à soi-même, ou bien comment se renonce-t-on en suivant le Sauveur?
4. Que veut dire ce qui est encore écrit dans Matthieu : « Malheur alors aux femmes enceintes et à celles qui nourriront ; » puis : « Priez afin que votre fuite n'ait pas lieu dans l'hiver, ou le jour du sabbat ? »
5. Que signifie ce qui est écrit dans l'Evangile selon saint Luc : « Et ils ne le reçurent pas, parce qu'il avait l'apparence d'un homme qui se rend à Jérusalem ? »
6. Qu'est ce fermier d'iniquité que le Seigneur lui-même a loué ?
7. Dans quel sens faut-il entendre ce que nous lisons dans l'Epître aux Romains : « A peine si quelqu'un voudrait mourir pour un juste ; car quel est celui qui brave la mort pour un homme de bien ? »
8. Que signifie ce que l'Apôtre écrit encore aux Romains : « L'occasion étant donnée, le péché par suite du précepte a produit en moi toute concupiscence ? »
9. Pourquoi l'Apôtre a-t-il écrit dans cette même Epître aux Romains : « Je désirais être moi-même frappé d'anathème par le Christ, pour le salut de mes frères? » et la suite.
10. Que signifie ce que le même apôtre écrit aux Colossiens : « Que personne ne vous subjugue dans l'abaissement de l'âme et la religion des anges ? » et la suite.
11. Que veut dire encore ce que le même apôtre écrit aux Thessaloniciens : « Il faut que l'apostasie vienne d'abord et que l'homme de péché se manifeste ? » et la suite.

Préface. — Mon fils Apodemius, qui vient de consacrer la signification de son nom par ce long voyage qu'il a fait pour se rendre auprès de nous, et qui, des rivages de l'Océan, des extrêmes confins de la Gaule, laissant Rome sur son chemin, est venu chercher Bethléem afin d'y trouver le pain céleste, et d'exhaler après s'en être rassasié ce cri de l'âme : « De mon cœur s'est échappée la bonne parole, je dis mes œuvres au roi, » *Psalm.* XLIV, 1, m'a porté sous un petit pli les plus grandes questions, dont vous l'avez chargé pour moi, comme il le déclare. En les lisant j'ai compris que le zèle de la reine de Saba, qui vint des extrémités de la terre pour en-

EPISTOLA CXX.

AD ALGASIAM.

CAPITULA XI QUÆSTIONUM ALGASIÆ AD S. HIERONYMUM.

I. Cur Joannes discipulos suos mittit ad Dominum ut interrogarent eum : « Tu es qui venturus es, an alium exspectamus? » cum prius ipse de eodem dixerit : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. »
II. Quid significet quod in Matthæo scriptum est: « Arundinem quassatam non confringet, et linum fumigans non extinguet. »
III. Quem sensum habet quod in Evangelio Matthæi scriptum est : « Si quis vult post me venire, abneget semetipsum. » Quæ est sui abnegatio ; aut quomodo qui sequitur Salvatorem seipsum negat.
IV. Quid vult significare quod in eodem Matthæo scriptum est : « Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus; » et : « Orate ut non fiat fuga vestra in hyeme, vel sabbato. »
V. Quid sibi velit quod scriptum est in Evangelio secundum Lucam : « Et non receperunt, quia facies ejus erat vadens Jerusalem. »
VI. Quid sit villicus iniquitatis qui Domini voce laudatus est.
VII. Quo sensu accipiendum est, quod in Epistola legimus ad Romanos : « Vix enim pro justo quis moritur; nam pro bono forsitan quis audeat mori ? »
VIII. Quid sibi vult quod ad Romanos scribit Apostolus : « Occasione accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. »
IX. Quare Apostolus Paulus in eadem ad Romanos scribit Epistola : « Optabam ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, » et reliqua.
X. Quid sibi velit quod idem Apostolus ad Colossenses scribit : « Nemo vos superet, volens in humilitate mentis et religione Angelorum, » et reliqua.
XI. Quid est quod idem Apostolus ad Thessalonicenses scribit : « Nisi discessio venerit primum, et revelatus fuerit homo peccati, » et reliqua.

Expliciunt Capitula.

HIERONYMUS AD ALGASIAM.

De quæstionibus XI.

Præfatio. — Filius meus Apodemius qui interpretationem nominis sui, longa ad nos veniens navigatione, signavit, et de Oceani littore atque ultimis Galliarum finibus, Roma præterita, quæsivit Bethelem, ut in-

tendre la sagesse de Salomon, était complétement en vous. III *Reg.* x; *Matth.* xii. Je ne suis certes pas Salomon, ce prince qui par sa sagesse est mis au-dessus des hommes qui l'ont précédé et de ceux qui l'ont suivi; mais vous méritez bien d'être appelée la reine de Saba, vous dont le corps mortel n'est point dominé par le péché, et qui, vous étant portée de toute votre âme vers le Seigneur, entendrez de sa bouche : « Revenez, revenez, fille de Sunam. » *Cant.* vi, 12. Le mot *Saba*, nous le rendrions dans notre langue par *retour* ou conversion. J'ai remarqué que toutes vos questions portent sur l'Evangile et sur l'Apôtre, ce qui me donne lieu de croire que vous ne lisez ou ne comprenez pas assez l'Ancien Testament; il est néanmoins enveloppé de tant de difficultés et de figures prophétiques qu'on est dans la nécessité de l'interpréter d'un bout à l'autre : c'est la porte orientale, d'où nous vient la véritable lumière, par laquelle le pontife entre et sort, qui reste toujours fermée, *Ezech.* xliii, xliv, ne s'ouvrant que devant le Christ, *Apoc.* v, parce que lui seul a la clé de David; il ferme et personne n'ouvre, il ouvre et personne ne ferme ; vous ne pouvez donc entrer qu'autant qu'il vous le permet, et dire alors : « Le Roi m'a fait entrer dans la chambre nuptiale. » *Cant.* i, 3. Je me suis encore étonné que vous laissiez de côté la source admirablement pure qui coule près de vous, pour venir puiser si loin à notre mince ruisseau ; que, négligeant les eaux de Siloé, qui marchent avec tant de calme et de silence, *Isa.* viii, vous ayez désiré celles de Sihor, qui vont mêlées aux flots corrompus de ce siècle. Vous avez là-bas un saint homme, le prêtre Alethius (1), qui peut de vive voix, avec autant de sagesse que d'éloquence, à ce que j'apprends, résoudre toutes vos questions; ce n'est apparemment que l'idée d'une chose lointaine qui flatte vos désirs, et, pour varier vos mets, vous arriveriez à goûter de nos âpres condiments. Les uns préfèrent une nourriture douce, les autres veulent y trouver une pointe d'amertume; l'acidité réveille le goût de ceux-ci, ceux-là s'entretiennent d'aliments assaisonnés d'un peu de sel. J'ai vu les nausées et les vertiges de tête souvent guéris par l'antidote qu'on appelle l'amer, les contraires ayant leur remède dans les contraires, selon la théorie d'Hippocrate. Ayez donc soin de corriger notre amertume par le miel et le nectar d'Alethius, plongez dans l'onde amère le bois de la croix, réprimez les âcres humeurs de la vieillesse par la pureté d'un jeune sang, afin que vous puissiez chanter avec allégresse : « Que vos discours sont doux à mon palais, plus suaves que le miel à ma bouche! » *Psalm.* cxviii, 103.

(1) Cet Alethius est probablement le même que celui à qui saint Paulin écrivit une lettre qui nous est restée, la trente-troisième de la collection. Il était frère de Florentius, évêque de Cahors et son successeur dans ce siége. Le pays des Cadurciens était donc la patrie d'Algasia, comme l'Aquitaine celle d'Hédibia, pour qui fut composée la dissertation précédente.

veniret in ea cœlestem panem, et saturatus eructaret in Domino ac diceret : « Eructavit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea regi, » *Ps.* xliv, 1, detulit mihi in parva schedula maximas quæstiones, quas a te datas, mihique tradendas diceret. Ad quarum lectionem intellexi studium Reginæ Saba in te esse completum, quæ de finibus terræ venit audire sapientiam Salomonis iii. *Reg.* x; *Matth.* xii. Non quidem ego Salomon, qui et ante se et post se, cunctis hominibus præfertur sapientia; sed tu Regina appellanda es (al. *ex*) Saba, in cujus mortali corpore non regnat peccatum, et quæ ad Dominum tota mente conversa, audies ab eo : « Convertere, convertere, Sunamitis. » *Cant.* vi, 12. Etenim Saba in lingua nostra conversionem sonat. Simulque animadverti quod quæstiunculæ tuæ de Evangelio tantum et de Apostolo propositæ, indicant te veterem Scripturam aut non satis legere, aut non satis intelligere, quæ tantis obscuritatibus et futurorum typis obvoluta est, ut omni interpretatione egeat : et porta orientalis, de qua verum lumen exoritur, et per quam Pontifex ingreditur et egreditur, semper clausa sit, *Ezech.* xliii et xliv, et soli Christo pateat, *Apoc.* v, qui habet clavem David, qui aperit et nemo claudit, claudit et nemo aperit, ut illo reserante introeas cubiculum ejus, et dicas : « Introduxit me rex in cubiculum suum. » *Cant.* i, 5. Præterea satis miratus sum cur, purissimo fonte vicino relicto, nostri tam procul rivuli fluenta quæsieris, et omissis aquis Siloe, quæ vadunt cum silentio, *Isai.* viii, desiderares (al. *desideras*) aquas Sihor, quæ turbidis sæculi hujus vitiis sordidantur. Habes istic sanctum virum Alethium Presbyterum, qui viva, ut aiunt, voce, et prudenti disertoque sermone possit solvere quæ requiris; nisi forte peregrinas merces desideras, et pro varietate gustus, nostrorum quoque condimentorum te allíamenta delectant. Aliis dulcia placent, nonnullos subamara delectant, horum stomachum acida renovant, illorum salsa sustentant. Vidi ego nauseam et capitis vertiginem, antidoto quæ appellatur πικρὰ, sæpe sanari, et juxta Hippocratem, contrariorum contraria esse remedia. Itaque nostram amaritudinem, illius nectareo melle curato, et mitte in Mara lignum crucis, senilemque

Chapitre I. Pourquoi Jean envoie ses disciples au Seigneur lui poser cette question : « Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? » *Matth.* xi, 3; *Luc.* vii, 20; alors que lui-même avait dit de Jésus : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. » *Joan.* i, 29. Nous avons pleinement traité cette question dans nos Commentaires sur saint Matthieu. Il est évident que vous ne possédez pas ces volumes, puisque vous m'interrogez là-dessus. Je dois ici condenser en peu de mots ma réponse, pour ne point paraître éluder la difficulté. Jean était dans les fers quand il envoya ses disciples, qui devaient interroger en son nom, mais apprendre pour eux ; au moment d'avoir la tête tranchée, il leur enseignait à suivre Jésus pour maître, et par sa question déjà, il le reconnaissait comme le souverain Maître de tous. Et certes il ne pouvait pas ignorer celui qu'il montrait naguère aux ignorants, au sujet duquel il avait dit : « Quand on a une épouse, on est époux soi-même; » *Joan.* iii, 29 ; puis : « Je ne suis pas digne de porter sa chaussure; » *Matth.* iii, 11 ; puis encore : « A lui maintenant de croître, à moi de diminuer. » *Joan.* i, 27. Il avait entendu Dieu le Père faisant retentir du haut des cieux cette parole : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances. » *Ibid.* iii, 30. Quant à ce qu'il dit ensuite : « Etes-vous celui qui doit venir, ou bien devons-nous en attendre un autre? » voici comment on peut encore l'interpréter : Je sais que vous êtes celui qui est venu ôter les péchés du monde ; mais, comme je suis sur le point de descendre aux enfers, je vous demande en outre si vous-même devez descendre jusque-là, ou bien si ce n'est pas une impiété d'admettre un tel abaissement dans le fils de Dieu, et si vous ne devez pas en envoyer un autre? Je désire le savoir, afin qu'après vous avoir annoncé sur la terre aux hommes, je puisse vous annoncer aux morts dans les enfers, s'il est vrai que vous deviez y descendre. Car enfin vous êtes celui qui est venu mettre un terme à toute captivité, délivrer tous ceux qui sont dans les chaînes (1). Le Seigneur a compris les questions de son serviteur, et c'est par les œuvres plutôt que par les paroles qu'il lui répond ; il ordonne de dire à Jean que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont purifiés, que les sourds entendent, que les morts sont ressuscités, et, ce qui est plus admirable encore, que les pauvres sont évangélisés. *Matth.* xi; *Luc.* vii. Les pauvres dont il est ici question le sont en esprit ou en réalité; il n'est donc plus aucune différence concernant le salut entre le pauvre et le riche : tous sont appelés de la même façon.

(1) Origène avait interprété dans ce sens la question de Jean-Baptiste. L'orateur de Nazianze paraît adopter cette interprétation. Mais on sait qu'elle n'a point prévalu dans l'enseignement des Pères.

pituitam juvenili austeritate compesce, ut possis læta cantare : « Quam dulcia gutturi meo eloquia tua, super mel ori meo! » *Ps.* cxviii, 103.

Caput primum. — Cur Joannes discipulos suos mittit ad Dominum, ut interrogent eum: « Tu es qui venturus es, an alium exspectamus? « *Matth.* xii, 3 ; *et Luc.* vii, 20 ; cum prius ipse de eodem dixerit : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. » *Joan.* i, 29. De hac quæstione in Commentariis Matthæi plenius diximus. Unde apparet quæ hæc interrogas, ipsa te volumina non habere. Tamen stringendum est breviter, ne omnino tacuisse videamur. Joannes mittebat discipulos suos in vinculis constitutus, ut sibi quærens, illis disceret; et capite truncandus, illum doceret esse sectandum quem interrogatione sua magistrum omnium fatebatur. Neque enim poterat ignorare quem ignorantibus ante monstraverat, et de quo dixerat : « Qui habet sponsam, sponsus est; » *Ibid.* iii, 29; et : « Cujus non sum dignus calceamenta portare; » *Matth.* iii, 11; et : « Illum oportet crescere, me autem minui. » *Joan.* i, 27. Deumque Patrem intonantem audierat : « Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui. » *Ibid.* iii, 30. Quod autem dicit : « Tu es qui venturus es, an alium exspectamus ? » hunc quoque sensum habere potest : Scio quod ipse sis qui tollere venisti peccata mundi; sed, quia ad inferos descensurus sum, etiam hoc interrogo, utrum et illuc ipse descendas, an impium sit hoc de Filio Dei credere, aliumque missurus sis? Hoc autem scire desidero ; ut qui te in terris hominibus nuntiavi, etiam inferis nuntiem, si forte venturus es. Tu enim es qui venisti dimittere captivitatem, et solvere eos qui in vinculis tenebantur. Cujus sciscitationem Dominus intelligens, operibus magis quam sermone respondet; et Joanni præcipit nuntiari, videre cæcos, ambulare claudos, leprosos mundari, surdos audire, mortuos surgere, et (quod his majus est) pauperes evangelizari. *Matth.* xi ; *Luc.* vii. Pauperes autem vel humilitate vel divitiis, ut nulla inter pauperem divitemque distantia sit salutis; sed omnes vocentur æqualiter. Quodque infert : « Beatus qui non fuerit scandalizatus in me, » *Matth.* xi, 6, non Joannem, sed discipulos ejus percutit, qui prius accesserant ad eum, dicentes : « Quare nos et Pharisæi jejunamus frequenter, discipuli autem tui non jejunant ? » *Marc.*

Ce que le Sauveur ajoute : « Heureux celui qui ne sera pas scandalisé en moi, » *Matth.* xi, 6, ne tombe pas sur Jean, mais bien sur les disciples qui s'étaient auparavant approchés de lui pour lui dire : « Pourquoi les Pharisiens et nous jeûnons-nous fréquemment, tandis que vos disciples ne jeûnent pas ? » *Marc.* ii, 18 ; *Luc.* v, 33. Ils avaient dit à Jean : « Maître, celui dont vous avez rendu témoignage près du Jourdain, voilà que ses disciples baptisent et que beaucoup viennent à lui. » *Joan.* iii, 26. Par de telles paroles ils manifestaient le dépit et la jalousie que leur causait la grandeur des miracles : Comment celui que Jean a baptisé ose-t-il baptiser lui-même, et voit-on se réunir autour de lui des foules bien supérieures à celles qui se rendaient auprès de Jean. De peur que le peuple, dans son ignorance, ne crût que la réponse du Sauveur atteignait Jean lui-même, Jésus fait publiquement l'éloge de son précurseur ; il se met à dire à la multitude qui l'environne : « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? un roseau que le vent agite ? Encore une fois, qu'êtes-vous allés voir dans la solitude ? un homme couvert de vêtements moelleux ? » *Matth.* xi, 7 ; *Luc.* vii, 24. Il poursuit, et voici le sens de son langage : Seriez-vous allés au désert pour voir un homme que le souffle du vent courbe de tous les côtés comme un faible roseau ? Celui dont il avait d'abord fait l'éloge, en douterait-il maintenant ? Après avoir dit de lui : « Voilà l'Agneau de Dieu, » lui demande-t-il pour son propre compte si c'est lui qui doit venir, ou s'il faut en attendre un autre ? Et, comme toute fausse prédication court après le lucre, cherche la gloire humaine, et par cette gloire toujours le gain, il déclare que Jean est vêtu de poils de chameau, et que dès lors il ne peut pas s'abaisser à l'adulation ; qu'un homme vivant de sauterelles et de miel sauvage, *Matth.* iii, ne saurait ambitionner les richesses ou les délices ; qu'il mène une vie austère et rigide, évitant les palais des rois, où s'empressent ceux qui sont vêtus de pourpre, de lin, de soie, d'étoffes somptueuses. Il le déclare aussi, non-seulement prophète, ayant le pouvoir d'annoncer l'avenir, mais plus que prophète ; celui dont les autres avaient prédit la venue, Jean le montre présent, en prononçant cette parole : « Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte les péchés du monde. » A ce don sublime de la prophétie s'ajoute le privilége de baptiser le Sauveur ; après qu'il venait de dire : « C'est moi qui dois être baptisé par vous, » *Matth.* iii, 14, c'est lui qui le baptise, non certes en s'attribuant quelque supériorité, mais avec l'obéissance d'un disciple et la crainte d'un serviteur. Du reste, lorsque Jésus affirme que, parmi les enfants des femmes, aucun n'est supérieur à Jean, il semble insinuer que lui-même, né d'une Vierge, est plus grand, ou bien que le dernier des anges au ciel passe avant tous les hommes qui vivent sur la terre. En effet, c'est

ii, 18 ; *Luc.* v, 33 ; et ad Joannem : « Magister, cui tu præbuisti testimonium juxta Jordanem, ecce discipuli ejus baptizant, et plures veniunt ad eum. » *Joan.* iii, 26. Quo dicto livorem significant de signorum magnitudine, ex invidiæ mordacitate venientem : cur baptizatus a Joanne, ipse audeat baptizare ; et multo amplior ad eum turba concurrat quam prius venerat ad Joannem. Et ne forsitan plebs nesciens, hoc dicto Joannem suggillari arbitraretur, in illius laudes perorat ; et cœpit de Joanne ad turbas dicere circumstantes : « Quid existis in desertum videre ? arundinem vento agitatam ? Sed quid existis in solitudinem videre ? hominem mollibus vestitum ? » *Matth.* xi, 7, 8 ; *Luc.* vii, 24, 25, et reliqua. Cujus dicti hic sensus est : Numquid ad hoc existis in eremum, ut videretis hominem, instar arundinis ventorum flatu, in partes varias inclinari ? ut quem ante laudaverat, de eo nunc dubitet ; et de quo prius dixerat : *Ecce Agnus Dei*, nunc interroget utrum ipse an alius sit qui vel venerit vel venturus sit ? Et quia omnis prædicatio falsa sectatur lucra, et gloriam quærit humanam, ut per gloriam nascantur compendia, asserit eum camelorum vestitum pilis, nulli posse adulationi succumbere ; et qui locustis vescitur ac melle silvestri, *Matth.* iii, 4, nec opes neque alias terrenas delicias quærere, sed rigidamque et austeram vitam, aulas vitare palatii, quas quærunt qui purpura et bysso et serico et mollibus vestiuntur. Dicitque eum non solum Prophetam, qui soleat ventura prædicere, sed plus esse quam Prophetam ; quia, quem illi venturum esse dixerant, hic venisse monstravit, dicens : « Ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi ; » præsertim cum ad fastigium Prophetale Baptistæ accesserit privilegium ; ut qui dixerat : « Ego a te debeo baptizari, » *Matth.* iii, 14, ipse eum baptizaverit, non præsumptione majoris, sed obedientia discipuli ac timore servi. Cumque inter natos mulierum, nullum asserat Joanne surrexisse majorem, *Matth.* xi, se, qui de Virgine procreatus est, majorem esse commemorat, sive omnem Angelum in cœlis qui minimus est, in terris cunctos homines anteire. Nos enim in Angelos proficimus ; et non Angeli in nos, sicut quidam stertentes sopore gravissimo somniant. Nec suf-

nous qui tâchons de nous rapprocher des anges, et non les anges de nous, comme quelques-uns l'ont rêvé dans leur léthargique sommeil. Ce n'est pas assez pour la gloire de Jean; il faut rappeler encore que, prêchant le baptême de la pénitence; il avait dit: « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » *Matth.* III, 1. Aussi, dès les jours de sa prédication, le royaume des cieux souffre violence; *Ibid.* 11; et cela, parce que l'être humain aspire à la nature angélique, et que l'animal terrestre veut pénétrer dans le céleste séjour. « La loi et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean; » non que Jean soit lui-même la fin des prophètes et de la loi; c'est celui à qui Jean a rendu témoignage. Quant au précurseur, il réalise le mystérieux oracle de Malachie, IV, 6: « Celui-là est Elie, qui doit revenir sur la terre. » *Matth.* XI, 14. Ce n'est pas à dire que l'âme d'Elie et celle de Jean ne diffèrent pas en substance, comme des hérétiques ont osé l'insinuer. Non; mais l'Esprit-Saint leur avait communiqué la même grâce. Jean portait une ceinture comme Elie, comme Elie il vivait dans le désert; il fut persécuté par Hérodiade, comme Elie l'avait été par Jézabel: de même qu'Elie sera le précurseur du second avénement, de même Jean a prédit la venue du Sauveur dans la chair; et ce n'est pas seulement au désert qu'il a rempli cet office, il a salué Jésus dans le sein même de sa mère, il l'a manifesté par ses tressaillements.

Chapitre II. — Que signifie cette parole consignée dans saint Matthieu, XII, 20: « Il n'achèvera pas de briser le roseau ployé, il n'éteindra pas le lin qui fume encore. » Pour bien interpréter ce texte, il faut placer ici le témoignage tout entier que Matthieu emprunte au prophète Isaïe; il faut citer les expressions mêmes du prophète, d'après les Septante d'abord, et puis d'après le texte hébreu, avec lequel s'accordent Théodotion, Aquila et Symmaque. Voici donc comment s'exprime Matthieu, seul des quatre Evangélistes: « Jésus sachant cela s'éloigna de ce lieu; et beaucoup le suivirent, et il les guérit tous; mais il leur ordonna de ne point publier ses œuvres; et c'est ainsi que devait s'accomplir ce qui est dit par le prophète Isaïe, XLII, 1 et seq.: Voici mon enfant, que j'ai choisi; mon bien-aimé, en qui mon âme a mis toutes ses complaisances. Je placerai sur lui mon esprit, et il portera le jugement aux nations. Il ne suscitera pas de querelles, il n'élèvera pas la voix, et personne ne l'entendra sur les places publiques. Il n'achèvera pas de briser le roseau ployé, et n'éteindra pas le lin qui fume encore, jusqu'à ce qu'il ait fait triompher le jugement; et les nations espéreront en son nom. » *Matth.* XII, 15 et seq. Au lieu de cela, voici ce qui est écrit dans Isaïe d'après les Septante: « Jacob est mon enfant, je l'accueillerai; Israël est l'objet de ma prédilection, mon âme le recevra. J'ai placé sur lui mon esprit, il portera

ficit hoc in Joannis laudibus, nisi ipse prædicans baptismum pœnitentiæ, prius dixisse referatur; « Pœnitentiam agite, apinquapprovit enim regnum cœlorum.» *Matth.* III, 1. Unde a diebus prædicationis ejus, regnum cœlorum vim patitur; *Ibid.* 11; ut qui homo natus est, Angelus esse desideret, et terrenum animal cœleste quærat habitaculum. « Lex enim et Prophetæ usque ad Joannem » *prophetaverunt*; non quod Joannes Prophetarum sit finis et Legis, sed ille qui Joannis testimonio prædicatus est. Joannes autem, secundum mysterium quod in Malachia scriptum est, « ipse est Elias, qui venturus est; » *Matth.* XI, 14; non quod eadem anima (ut Hæretici suspicantur) et in Elia et in Joanne fuerit, sed quod eamdem habuerit Sancti Spiritus gratiam, zona cinctus ut Elias, vivens in eremo ut Elias; persecutionem passus ab Herodiade, ut ille sustinuit ab Jezabel: ut, quomodo Elias secundi præcursor adventurus est, ita Joannes venturum in carne Dominum Salvatorem, non solum in eremo, sed etiam in matris utero salutarit, et exultatione corporis nuntiarit.

Cap. II. — Quid significet quod in Matthæo scriptum est: « Arundinem quassatam non confringet, et linum fumigans non extinguet. » *Matth.* XII, 20. Ad cujus expositionem loci, totum quod Matthæus de Isaia Propheta assumit testimonium ponendum est, et ipsius verba Isaiæ, *Isa.* XLII, juxta Septuaginta interpretes, ipsumque Hebraicum, cui Theodotio, Aquila Symmachusque consentiunt. Sic ergo de quatuor Evangelistis, solus Matthæus posuit: « Jesus autem sciens, secessit inde; et secuti sunt eum multi, et curavit eos omnes; et præcepit eis ne manifestum eum facerent, ut impleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam, XLII, 1, *et seqq.*, dicentem: « Ecce puer meus, quem elegi; dilectus meus, in quo bene complacuit animæ meæ. Ponam spiritum meum super eum, et judicium gentibus nuntiabit. Non contendet, neque clamabit, neque audiet quisquam in plateis vocem ejus. Arundinem quassatam non confringet, et linum fumigans, non extinguet, donec ejiciat ad victoriam judicium; et in nomine ejus gentes sperabunt. » *Matth.* XII, 15 *et seqq.* Pro

le jugement aux nations. Il ne criera ni ne repoussera, on n'entendra pas sa voix au dehors. Il n'écrasera pas le roseau brisé, et n'éteindra pas le lin qui fume encore; il rendra le jugement selon la vérité. Il rayonnera, et ne sera pas ébranlé, jusqu'à ce qu'il ait fondé le jugement sur la terre; et les nations espéreront en son nom. » Voici comment nous avons traduit de l'hébreu : « Voici mon enfant, je l'accueillerai; l'objet de mon choix, en lui se complaira mon âme. J'ai placé sur lui mon esprit, il ira porter le jugement aux nations. Il n'élèvera pas la voix, il ne fera pas acception de personnes, on n'entendra pas sa voix au dehors. Il ne brisera pas le roseau ployé, et n'éteindra pas le lin qui fume encore. Il produira le jugement dans la vérité. Il ne sera ni triste ni violent, jusqu'à ce qu'il ait établi le jugement sur la terre; et les îles attendront sa loi. » On voit clairement que l'Evangéliste n'a pas subi le joug de l'ancienne version, aimant mieux rester fidèle au texte; hébreu venant des hébreux, profondément versé dans la loi du Seigneur, il a transmis aux nations ce qu'il avait lu dans le texte hébraïque. S'il fallait s'en rapporter à la version des Septante : « Jacob est mon enfant, et je l'accueillerai; Israël, l'objet de mon choix, et mon âme l'a reçu, » comment pourrions-nous comprendre qu'en Jésus se fût accomplie une chose écrite de Jacob ou d'Israël? Et ce n'est pas seulement dans ce témoignage, c'est encore ailleurs que Matthieu suit cette marche. Nous lisons dans Osée, XI, 1 : « J'ai appelé mon fils de l'Egypte; » et les Septante ont traduit : « J'ai appelé ses fils. » Encore ici, il est manifeste qu'à moins de remonter au texte hébreu, il ne saurait être question de notre divin Sauveur; car voici ce qui vient ensuite : « Mais eux immolaient à Baal. » Quant à ce qui manque dans l'Evangile du texte primitif : « Il rayonnera, et ne sera pas ébranlé, jusqu'à ce qu'il ait établi le jugement sur la terre, » je pense que cela est arrivé par la faute du premier copiste, qui, voyant d'abord une proposition qui se termine par le mot jugement, a cru que la seconde se terminait de même, ou plutôt que c'était là une même proposition; et c'est ainsi qu'il a passé sur les mots intermédiaires. Ce qu'on lit également dans le texte hébreu : « Et les îles attendront sa loi, » Matthieu l'a traduit quant au sens et non au pied de la lettre : pour la loi, il a mis le nom, et pour les îles il a mis les nations. C'est une chose à remarquer, non-seulement dans ce passage, mais encore partout où les évangélistes et les apôtres citent un témoignage de l'Ancien Testament, qu'ils s'attachent plus au sens qu'aux paroles, et que, là où les Septante s'éloignent de

quo in Isaia juxta Septuaginta Interpretes sic scriptum est: « Jacob puer meus, suscipiam eum; Israel electus meus, suscepit eum anima mea. Dedi spiritum meum super eum, judicium gentibus proferet. Non clamabit neque dimittet, nec audietur foris vox ejus. Arundinem confractam non conteret, et linum fumigans non extinguet; sed in veritate proferet judicium. Splendebit, et non quassabitur, donec ponat super terram judicium; et in nomine ejus gentes sperabunt. » Nos autem ex Hebræo ita vertimus: « Ecce puer (al. *servus*) meus, suscipiam eum; electus meus, complacuit sibi in illo anima mea. Dedi spiritum meum super eum; judicium gentibus proferet. Non clamabit neque accipiet personam, neque audietur foris vox ejus. Calamum quassatum non conteret, et linum fumigans non extinguet. In veritate educet judicium. Non erit tristis neque turbulentus, donec ponat in terra judicium; et legem ejus insulæ expectabunt. » Ex quo apparet Matthæum Evangelistam non veteris interpretationis auctoritate constrictum dimisisse Hebraicam Veritatem; sed quasi Hebræum ex Hebræis, et in Lege Domini doctissimum, ea gentibus protulisse quæ in Hebræo legerat. Si enim sic accipiendum est, ut Septuaginta Interpretes ediderunt: «Jacob puer meus, suscipiam eum; Israel electus meus, suscepit eum anima mea, » quomodo in Jesu intelligimus esse completum, quod de (*a*) Jacob, et de Israel scriptum est? Quod beatum Matthæum non solum in hoc testimonio, sed etiam in alio loco fecisse legimus: « Ex Ægypto vocavi filium meum; » *Osee* XI, 1; pro quo Septuaginta transtulerunt: « Ex Ægypto vocavi filios ejus. » Quod utique, nisi sequamur Hebraicam Veritatem, ad Dominum Salvatorem non pertinere manifestum est. Sequitur enim: « Ipsi autem immolabant Baalim. » Quod autem de assumpto testimonio in Evangelio minus est: « Splendebit, et non quassabitur, donec ponat super terram judicium, » videtur mihi accidisse primi scriptoris errore, qui legens superiorem sententiam in verbo judicii esse finitam, putavit inferioris sententiæ ultimum verbum esse *judicium*; et pauca verba quæ in medio, hoc est, inter *judicium* et *judicium* fuerant, prætermisit. Rursumque quod apud He-

(*a*) Recolenda sunt quæ habet in Commentariis in Isaiam. *Jacob*, inquit, *et Israel in præsenti capitulo non habentur, quod nec Matthæus Evangelista posuit, secutus Hebraicam veritatem. Hoc dicimus in sugillationem eorum qui nostra contemnunt. De quo plenius in Matthæi Commentariolis, et in libro quem ad Algasiam nuper scripsimus, disputatum est.*

l'hébreu, eux s'appliquent à rendre la pensée du texte primitif. Le Sauveur est donc appelé fils du Dieu tout-puissant à cause de son incarnation, en vertu de laquelle il nous est envoyé. Ailleurs le Père lui dit encore : « C'est une grande chose que vous soyez appelé mon enfant, afin que vous rassembliez les tribus d'Israël. » *Isa.* XLIX, 3. Telle est la vigne de Sorec, ce qui veut dire *choisie*. Voilà le Fils bien-aimé en qui l'âme de Dieu s'est complue. Ce n'est pas que Dieu ait une âme; mais par ce mot on entend l'amour divin tout entier. Du reste, il ne faut pas s'étonner qu'on paraisse admettre une âme en Dieu, quand, dans un langage métaphorique et pour mieux exprimer sa pensée, on lui attribue tous les membres du corps humain. Il est dit en outre que Dieu a placé sur lui son esprit : « L'esprit de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de prudence et de piété, l'esprit de crainte de Dieu. » *Isa.* XI, 2, 3. Cet esprit descendit sur Jésus sous la forme d'une colombe; et Jean-Baptiste rapporte qu'il a entendu de la bouche de Dieu le Père : « Celui sur qui vous verrez l'Esprit-Saint descendre et demeurer en lui, c'est celui-là même. » *Joan.* I, 33. « Il annoncera le jugement aux nations. » Il est dit de lui par le prophète royal : « Dieu, donnez votre jugement au roi et votre sagesse au fils du roi. » *Psalm.* LXXI, 1. Lui-même dit dans l'Evangile : « Le Père ne juge personne, il a donné tout jugement au Fils. » *Joan.* V, 22. « Il ne contestera pas; » il est conduit à la boucherie comme un agneau, il ne contestera pas pour la subversion des auditeurs. « Il n'élèvera pas la voix ; » ce qui nous rappelle la recommandation de l'apôtre Paul : « Que tout cri, toute colère, toute amertume disparaisse du milieu de vous. » *Ephes.* IV, 31. Il n'élèvera pas la voix, par la raison qu'Israël, au lieu d'accomplir la justice, n'a su que pousser des clameurs. « Personne n'entendra sa voix sur les places publiques, ou bien au dehors. » Il est écrit : « Toute la gloire de la fille du roi vient du dedans ; » *Psalm.* XLIV, 14; et de plus : « Etroite et resserrée est la voie qui mène à la vie. » *Matth.* VII, 14. Non, sa voix n'est pas entendue sur ces places publiques où la sagesse se montre à découvert, se gardant bien d'entrer dans la voie large et spacieuse, la réprouvant plutôt et la condamnant. Quant à ceux du dehors, ce n'est pas avec sa voix proprement dite, c'est par des paraboles, que le Verbe parlait. « Il ne brisera pas le roseau ployé; » ou bien, comme ont traduit les Septante, « il n'achèvera pas d'écraser le roseau brisé. » Ce roseau brisé, qui rendait auparavant des sons expressifs et servait aux louanges du Seigneur, désigne le peuple d'Israël, qui vint un jour se heurter à la pierre angulaire et tomba sur cette même pierre; et c'est là qu'il se brisa.

bræos legitur : « Et in lege ejus sperabunt insulæ, » Matthæus sensum potius quam verba interpretans, pro lege et insulis, nomen posuit et gentes. Et hoc non solum in præsenti loco, sed ubicumque de veteri Instrumento Evangelistæ et Apostoli testimonia protulerunt, diligentius observandum est, non eos verba secutos esse, sed sensum ; et, ubi Septuaginta ab Hebraico discrepant, Hebræum sensum suis expressisse sermonibus. Puer igitur Dei omnipotentis, juxta dispensationem carnis assumptæ, qua (al. *quæ*) ad nos mittitur, Salvator est appellatus. Ad quem et in alio loco dicit Pater : « Magnum tibi est vocari puerum meum, ut congreges tribus Jacob. » *Isa.* XLIX, 3. Hæc (al. *Hic*) est vinea *Sorec*, quæ interpretatur *electa*. Hic est filius amantissimus, in quo sibi complacuit anima Dei ; non quod Deus animam habeat, sed quod in anima omnis Dei monstretur affectus. Et non mirum si in Deo anima nominetur, cum universa humani corporis membra, secundum leges tropologiæ, et diversas intelligentias, habere dicatur. Posuit quoque spiritum suum super eum : « Spiritum Sapientiæ et intelligentiæ, spiritum consilii et fortitudinis, spiritum sapientiæ et pietatis, et timoris Domini. » *Isa.* XI, 2, 3 ; qui in specie columbæ descendit super eum ; de quo et Joannes Baptista a Deo Patre audisse se narrat : « Super quem videris Spiritum Sanctum descendentem et manentem super eum, ipse est. » *Joan.* I, 33. Et : « Judicium gentibus nuntiabit ; » de quo, et in Psalmis : « Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis. » *Psal.* LXXI, 1. Qui et ipse loquitur in Evangelio : « Non enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio. » *Joan.* V, 22. « Non contendet ; » sicut agnus ductus est ad victimam ; non contendet in subversione audientium. « Neque clamabit, » juxta illud quod Paulus Apostolus scribit : « Omnis clamor, et ira, et amaritudo auferatur a vobis. » *Ephes.* IV, 31. Non clamabit ; quia Israel non fecit judicium, sed clamorem. « Neque audiet quisquam in plateis, sive foris, vocem ejus. Omnis enim gloria filiæ regis ab intus ; » *Psal.* XLIV, 14 ; et « Arcta et angusta via est, quæ ducit ad vitam. » *Matth.* VII, 14. Unde in plateis vox illius non auditur, in quibus confidenter agit sapientia, latam spatiosamque viam non ingrediens, sed arguens atque condemnans. Unde et his qui foris erant, non sua voce, sed per parabolas loquebatur. « Arundinem, inquit, quassatam non confringet ; » sive (ut Septuaginta transtulerunt)

Aussi est-ce de lui qu'il est dit : « Frappez, Seigneur, les bêtes des roseaux. » *Psalm.* LXVII, 31. Dans le volume de Josué il est parlé du torrent des cannes ou des roseaux, qui n'a que des eaux troubles, qu'Israël préféra cependant aux flots limpides du Jourdain. Ce peuple qui par la pensée s'obstine à revenir en Egypte, regrettant cette contrée boueuse et marécageuse, les poireaux, les oignons, les aulx, les concombres et les chaudières pleines de viandes, est à bon droit appelé par Isaïe un roseau cassé; et celui qui veut s'appuyer dessus se transpercera la main. En effet, depuis l'avénement du divin Sauveur, quand on abandonne l'esprit de l'interprétation évangélique pour se reposer sur la lettre judaïque cause de mort, on ne peut plus accomplir une œuvre qui ne soit blessée. « Il n'éteindra pas le lin qui fume encore, » ce peuple réuni des diverses nations, et qui, n'ayant plus même la clarté de la loi naturelle, était enveloppé dans les âcres fumées qui détruisent la vue, dans les épaisses ténèbres de l'erreur. Loin d'achever de l'éteindre et de le réduire en cendre, le Sauveur y ranima la faible et mourante étincelle dont il fit un vaste incendie; de telle sorte que le monde entier brûla de ce feu divin que Jésus était venu porter sur la terre, et qu'il désirait tant voir s'enflammer. *Luc.* XII. Dans le sens tropologique, ce qu'il faut entendre par ce texte, nous l'avons exposé en commentant par de rapides notes l'Evangile de saint Matthieu. Celui qui n'a pas brisé le roseau ployé et n'a pas éteint le lin fumant encore, c'est le même qui a fait triompher le jugement, dont les jugements sont vrais, justifiés en eux-mêmes; *Psalm.* XVIII; et c'est ainsi qu'il apparaît juste dans ses discours et qu'il obtient la victoire quand sa conduite est discutée; *Psalm.* L; c'est encore ainsi que la lumière de sa prédication resplendit dans le monde, qu'il est supérieur à toutes les embûches, jusqu'à ce qu'il ait établi le jugement sur la terre, et que s'accomplisse ce qui est écrit : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; » *Matth.* VI, 10; « les nations espèreront en son nom, » ou bien, « les îles attendront sa loi. » De même que les îles sont battues par le souffle impétueux des vents et les coups redoublés des tempêtes, mais ne sont pas renversées, à l'exemple de cette maison que l'Evangile nous représente solidement bâtie sur la pierre; *Matth.* VII; *Luc.* VI; de même les Eglises, dont l'espérance a pour appui le nom et la loi du divin Sauveur, disent par la bouche d'Isaïe : « Je suis la cité ferme, la cité qu'on ne prend pas. » *Isa.* XXVII, 3, selon les Septante.

« calamum fractum non conteret. » Calamus fractus qui fuit antea vocalis, et in laudes Domini concinebat, appellandus est Israel, qui quoniam (al. *quondam*) impegit in angularem lapidem et cecidit super eum, fractusque in illo est, propterea dicitur de eo : « Increpa, Domine, bestias calami; » *Psal.* LXVII, 31; et in Jesu volumine torrens appellatur *cannæ*, id est, *calami*, qui aquas habet turbidas, quas elegit Israel, purissima contemnens fluenta Jordanis; reversusque mente in Ægyptum, et desiderans cœnosam ac palustrem regionem, peponesque, et cepe, et allia, et cucumeres, ollasque Ægyptiarum carnium, rectissime per Isaiam appellatur calamus fractus; cui qui inniti voluerit, pertundetur manus ejus. Qui enim post adventum Domini Salvatoris, Evangelicæ interpretationis spiritum derelinquens, in Judaicæ litteræ morte requiescit, istius cuncta opera vulnerantur. « Linum quoque fumigans non extinguet, » populum de gentibus congregatum, qui extincto legis naturalis ardore, fumi amarissimi et qui noxius oculis est, tenebrosæque caliginis involvebatur erroribus. Quem non solum non restinxit et redegit in cinerem, sed e contrario de parva scintilla et pene moriente, maxima suscitavit incendia; ita ut totus orbis arderet igne Domini Salvatoris, quem venit mittere super terram, et in omnibus ardere desiderat. *Luc.* XII. Secundum tropologiam quid nobis videretur de hoc loco, in Commentariolis Matthæi breviter (*a*) annotavimus. Iste autem qui arundinem quassatam non confregit, et linum fumigans non extinxit, judicium quoque perduxit ad victoriam, cujus judicia vera sunt, justificata in semetipsis, *Psal.* XVIII, ut justificetur in sermonibus suis, et vincat cum judicatur, *Psal.* L, et tamdiu lumen prædicationis ejus in mundo resplendeat, nulliusque conteratur et vincatur insidiis, donec ponat in terra judicium, et impleatur illud quod scriptum est: « Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra; » *Matth.* VI, 10; et: « In nomine ejus gentes sperabunt, » sive in « lege ejus sperabunt insulæ. » Quomodo enim insulæ, turbine flatuque ventorum et crebris tempestatibus feriuntur quidem, sed non subvertuntur, in exemplum Evangelicæ domus, quæ supra petram robusta mole fundata est; *Matth.* VII; *Luc.* VI; ita et Ecclesiæ quæ sperant in lege et in nomine Domini Salvatoris, loquuntur per Isaiam : « Ego civi-

(*a*) Hujusmodi est autem adnotatio lib. 2. cap. 12: « Qui peccatori non porrigit manum, nec portat onus fratris sui, ipse calamum quassatum confringit. Et qui modicam scintillam fidei contemnit in parvulis, hic linum extinguit fumigans. Quorum neutrum Christus fecit; ad hoc enim venerat ut salvum faceret quod perierat. »

CHAPITRE III. — Quel est le sens de cette parole consignée dans l'Evangile de saint Matthieu : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même? » *Matth.* XVI, 24. En quoi consiste ce renoncement, ou comment doit se renoncer celui qui marche à la suite du Sauveur? Voici de quelle manière j'ai succinctement expliqué ce texte dans mon troisième livre des Commentaires sur saint Matthieu : Celui qui dépose le vieil homme avec ses œuvres, se renonce lui-même et peut dire : « Je vis, mais non plus moi-même, c'est le Christ qui vit en moi ; » *Galat.* II, 20 ; il élève sa croix, il est crucifié au monde. Or, celui pour qui le monde est crucifié, marche sur les traces du Seigneur crucifié. A cela nous pouvons maintenant ajouter : Après que Jésus eût déclaré aux disciples qu'il devait aller à Jérusalem, souffrir beaucoup de la part des prêtres, des scribes et des pontifes, pour être enfin mis à mort, Pierre l'entreprit et se mit à lui dire sur le ton du reproche : « Loin de vous cette pensée, Seigneur, cela ne saurait être. » Jésus se retournant, dit à Pierre : « Passe derrière moi, Satan, tu m'es un scandale; car tu goûtes les choses des hommes et non celles de Dieu. » *Matth.* XVI, 23. Saisi d'une crainte humaine, il repoussait l'idée de la passion du Seigneur. Mais, comme il tremblait en apprenant que son Maître endurerait beaucoup de souffrances et la mort, il aurait dû se réjouir en entendant qu'il ressusciterait le troisième jour : la gloire de la résurrection pouvait bien compenser la tristesse de la passion. Après avoir donc réprimandé les terreurs de Pierre, Jésus s'adressait à tous ses disciples; après avoir « convoqué la foule avec eux, » ainsi que Marc s'exprime, ou bien « en parlant à tous sans distinction, » comme dit Luc : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. » *Luc.* IX, 23. Voici le sens de cette exhortation : Ce n'est pas avec mollesse ni sans danger qu'il est possible de confesser Dieu. Qui croit en moi doit être prêt à donner son sang. « Celui qui perd sa vie dans le temps présent, la gagne pour l'éternité. » *Matth.* X, 39. C'est chaque jour que le vrai fidèle porte sa croix et se renonce lui-même. L'impudique se convertit à la chasteté et renonce à la luxure. L'homme timide et trembleur revêt l'esprit de force et renie ce qu'il fut. L'homme inique, s'il embrasse l'équité, renie sa vie première. L'insensé, dès qu'il confesse que le Christ est la puissance et la sagesse de Dieu, renie la folie. I *Corinth.* I. Sachant cela, renions ce que nous avons été, non-seulement dans le temps de la persécution et dans la nécessité du martyre, mais encore dans tout le cours de la vie, par nos œuvres, nos pensées et nos discours ; confessons-nous ceux qui sont nés de nouveau dans le Christ. Le Seigneur

tas firma, civitas quæ non oppugnatur. » *Isa.* XXVII, 3, *sec.* LXX.

CAP. III. — Quem sensum habeat quod in Evangelista Matthæo scriptum est : « Si quis vult venire post me, abneget semetipsum. » *Matth.* XVI. 24. Quæ est sui abnegatio? aut quomodo qui sequitur Salvatorem, seipsum abnegat? De quo in tertio Commentariorum ejusdem Matthæi libro, ita breviter locutus sum : Qui deponit veterem hominem cum operibus suis, negat seipsum, dicens : « Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus ; » *Galat.* II, 20; tollitque crucem suam et mundo crucifigitur. Cui autem mundus crucifixus est, sequitur Dominum crucifixum. Quibus nunc addere possumus : Postquam ostendit discipulis quod oporteret eum ire Jerusalem, et multa pati a Sacerdotibus et Scribis et principibus Sacerdotum, et occidi, assumens eum Petrus, cœpit increpare et dicere : « Absit a te, Domine, non erit tibi hoc. » Qui conversus, dicit Petro : « Vade post me, Satana, scandalum es mihi ; quia non sapis quæ Dei sunt, sed quæ hominum. » *Matth.* XVI, 23, Humano quippe timore perterritus, passionem Domini formidabat. Et quomodo, audiens *multa pati et occidi*, timebat ; sic audiens « et tertia die resurgere, » gaudere debuerat, et tristitiam passionis, resurrectionis gloria mitigare. Unde, illo pro timore correpto, loquebatur ad omnes discipulos, sive, « convocavit turbam cum discipulis suis, » ut Marcus posuit ; aut, juxta Lucam, « dicebat ad cunctos : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum ; et tollat crucem suam, et sequatur me. » *Luc.* IX, 23. Cujus exhortationis hic sensus est : Non est delicata in Deum et secura confessio. Qui in me credit, debet suum sanguinem fundere. « Qui enim perdiderit animam suam in præsenti, lucrifaciet eam in futuro. » *Matth.* X, 39. Quotidie credens in Christum tollit crucem suam, et negat seipsum. Qui impudicus fuit, versus ad castitatem, temperantia luxuriam negat. Qui formidolosus et timidus, assumpto robore fortitudinis, priorem se esse nescit. Iniquus, si sequatur justitiam, negat iniquitatem. Stultus, si Christum confiteatur Dei virtutem et Dei sapientiam, negat stultitiam. I *Cor.* II. Quod scientes, non solum persecutionis tempore et necessitate martyrii, sed in omni conversatione, opere, cogitatione, sermone, negemus nosmetipsos quod ante fuimus ; et confiteamur eos qui in Christo renati sumus. Idcirco enim Dominus crucifixus est, ut et nos qui

a été crucifié pour que nous le soyons avec lui, nous qui avons reçu sa foi et qui sommes morts au péché; et que nous disions à l'exemple de l'apôtre Paul : « Je suis crucifié avec le Christ; » *Galat.* II, 19; et encore : « Loin de moi la pensée de me glorifier, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par laquelle le monde est crucifié pour moi, et je suis crucifié pour le monde. » *Ibid.* VI, 14. Quand on est crucifié avec le Christ, il faut aussi spolier les principautés et les puissances, pour en triompher sur le bois. Aussi voyons-nous dans l'Evangile de saint Matthieu, comme type de ceux qui devaient croire au Seigneur, être crucifiés avec lui, Simon le Cyrénéen portant la croix de Jésus, après que Jésus l'avait portée lui-même, selon le récit des autres évangélistes.

Chapitre IV. Que signifie cette parole encore consignée dans saint Matthieu : « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront en ces jours-là ; » et cette autre : « Priez pour que votre fuite n'ait pas lieu dans l'hiver ou le jour du sabbat. » *Matth.* XXIV, 19, 20. C'est évidemment une conséquence de ce qui précède. Lorsque l'Evangile, en effet, aura été prêché à toutes les nations, que la consommation sera venue et qu'on aura vu « l'abomination de la désolation, annoncée par le prophète Daniel, occupant le lieu saint, » *Marc.* XIII, voilà le moment où ceux qui sont dans la Judée doivent fuir vers les montagnes, où ceux qui sont à couvert ne doivent pas descendre dans leur maison pour en retirer un objet quelconque, où celui qui est dans les champs ne doit pas revenir prendre sa tunique. Mais tout cela, nous en avons amplement parlé dans nos Commentaires sur saint Matthieu. C'est immédiatement après que vient cette parole : « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront en ce jour-là. » En quel jour ? Quand l'abomination de la désolation trônera dans le lieu saint. Personne ne doute que cela ne se rapporte littéralement à l'avénement de l'Antéchrist. Alors la grandeur de la persécution fait prendre la fuite, et la fuite est retardée par l'état de grossesse et par les enfants encore à la mamelle. Quelques-uns voient là la guerre de Vespasien et de Titus, contre la nation juive, et plus spécialement le siége de Jérusalem. Voici ce qu'il faut entendre par l'hiver et le sabbat dont il est parlé dans ce texte : il est à désirer qu'ils ne soient pas obligés de fuir dans un temps où la rigueur du froid ne permet pas de trouver un refuge dans

credimus in eum et peccato mortui sumus, crucificamur cum ipso, dicamusque quod Apostolus docuit : « Cum Christo crucifixus sum ; » *Gal.* II, 19; et : « Mihi autem absit gloriari, nisi in Cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mudus crucifixus est, et ego mundo. » *Ibid.* VI, 14. Qui cum Christo crucifixus est, spoliet principatus et potestates, et triumphet eas in ligno. Unde, et in Evangelio secundum (*a*) Matthæum, in typum eorum qui in Domino credituri erant, et se cum illo crucifixuri, Simon Cyrenæus portat crucem ejus ; quam, juxta alios Evangelistas, prior ipse portavit.

Cap. IV. — Quid vult significare, quod in eodem Matthæo scriptum est : « Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus, et : «Orate ne fiat fuga vestra hyeme vel sabbato;» *Matth.* XXIV, 19, 20. Quod ex superioribus pendere manifestum est. Cum enim Evangelium Christi sanctis gentibus fuerit prædicatum, et venerit consummatio, viderintque « abominationem desolationis, quæ dicta a Daniele Propheta, stantem in loco sancto; » *Marc.* XIII; tunc præcipitur his qui in Judæa sunt, ut fugiant ad montes ; et qui in tecto, ne descendant tollere aliquid de domo sua ; et qui in agro, ne revertantur auferre tunicam suam. De quibus in Commentariis ejusdem Matthæi plenius diximus. Statimque conjungitur : « Væ prægnantibus et nutrientibus in illis diebus. » In quibus diebus ? Quando abominatio desolationis steterit in loco sancto. Quod quidem juxta litteram de adventu Antichristi prædicari, nulli dubium est ; quando persecutionis magnitudo compellit fugere, et graves uteri parvulique lactentes fugam retardant. Licet quidam Titi et Vespasiani adversus Judæos, et præcipue Jerusalem obsidionem pugnamque significari velint. Hyemem quoque et sabbatum, sic interpretantur, ne eo tempore fugere compellantur, quando duritia frigoris, in agris et in desertis locis, fugientes

(*a*) Brixiani codices novem penes Victorium duoque alii apud nos, quorum alter impressus est, secundum Joannem hoc loco, non *secundum Matthæum* Evangelium laudant. Ex Hieronymi quoque contextu et loquendi ratione facile nostro quidem judicio liquet, minime Matthæum adduci ab eo voluisse ; cum enim quæ hactenus explicavit, ex illo diversis locis petita sint, quid est quod quasi de nusquam antea in probationem adducto testimonio dicit, *Unde et in Evangelio secundum Matthæum ?* Si tamen ex Mss. *Joannem* substituas, neutiquam constabit sententiæ veritas, siquidem ex omnibus Evangelistis qui uno consensu a Simone Cyrenæo portatam fuisse crucem Jesu testantur, solus Joannes conceptis verbis a Christo illum antea sublatam asseverat. In hunc itaque sensum, quem intendi etiam a S. Doctore nullus dubitat, post Mss. lectionem, nimirum substituto Joannis nomine, refici adhuc ex conjecturis locus deberet, hac verborum metathesi, puta, *Crucem quam juxta alios Evangelistas Simon Cyrenæus portat, prior ipse portavit.* Verum quia Mss. non nisi superiori loco suffragantur, ab impressa lectione, quam cæteri etiam editores religiose observant, nihil a nobis est immutatum. (*Edit. Mign.*)

les champs ou les solitudes; la loi du sabbat les mettrait aussi dans l'alternative, ou de prévariquer en fuyant, ou de tomber sous le glaive des ennemis en observant le précepte. Pour nous, entendant le divin Sauveur qui recommande aux habitants de la Judée de se réfugier dans les montagnes, portons aussi nos regards vers les hauteurs, dont il est écrit : « J'ai levé les yeux vers les montagnes, d'où me viendra le secours; » *Psalm.* CXX, 1 ; et dans un autre endroit : « Ses fondements sont sur les saintes montagnes ; » *Psalm.* LXXXVI, 1; encore ailleurs : « Les montagnes l'entourent et le Seignenr veille autour de son peuple ; » *Psalm.* CXXIV, 2 ; enfin : « Elle ne peut pas demeurer cachée la ville placée sur la montagne ; » *Matth.* v, 14 ; rejetons l'écorce de la lettre, gravissons la montagne pieds nus avec Moïse, et disons : « Je passerai jusque-là, et je contemplerai cette grande vision. » *Exod.* III, 3. Nous comprendrons alors ce que sont les âmes qui doivent enfanter, en qui le germe de la doctrine et de la parole de Dieu a produit les commencements de la foi, et qui peuvent dire avec Isaie : « Nous avons conçu par votre crainte, Seigneur, et nous avons enfanté, nous avons enfanté l'esprit du salut que vous avez opéré sur la terre. » *Isa.* XXVI, 14. De même que le germe se développe par degrés, et ne saurait être regardé comme ayant revêtu la forme humaine tant que les éléments confus ne présentent aucun linéament; de même la pensée conçue par la raison, à moins qu'elle ne se manifeste dans les œuvres, n'est pas encore née, elle avorte même soudain, dès qu'elle voit l'abomination de la désolation dominant dans l'Eglise, et Satan transfiguré en ange de lumière. II *Corinth.* XI. Paul fait allusion à de telles images, lorsqu'il dit : « Mes chers petits enfants, vous à qui je donne une nouvelle naissance, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. » *Galat.* IV, 10. Dans le sens mystique voilà, je pense, les femmes dont l'Apôtre écrit : « La femme séduite est tombée dans la prévarication. Elle pourra néanmoins se sauver par ses enfants, pourvu qu'elle persévère dans la foi, la charité, la sainteté unie à la pudeur. » I *Tim.* II, 14, 15. Quand la parole divine a fécondé une âme, il faut que les enfants grandissent, et que dès lors ils commencent par recevoir le lait qui convient à cet âge, I *Corinth.* III, pour être plus tard en état de prendre une nourriture solide, et parvenir ainsi à la maturité de l'homme, à la plénitude du Christ. *Ephes.* IV. Celui qui se nourrit encore de lait est sans expérience sous le rapport de la justice ; il n'est qu'un petit enfant. Les âmes qui n'ont pas encore engendré, ou qui ne sont pas capables de nourrir leurs enfants, aussitôt qu'elles voient la parole hérétique s'élever dans l'Eglise, sont ébranlées, tombent et périssent ; elles n'ont pas la force de se maintenir dans les persécutions et les tempêtes, quand surtout elles

latere non patitur; et observatio sabbati, aut prævaricatores facit, si fugiant, aut hostium gladiis subjacere, si sabbati otium et præcepta servaverint. Nos autem, audientes Dominum Salvatorem, ut qui in Judæa sunt ad montana confugiant, ipsi quoque oculos levemus (al. *lavamus*) ad montes de quibus scriptum est : « Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi; » *Psal.* CXX. 1; et in alio loco : « Fundamenta ejus in montibus sanctis; » *Psal.* LXXXVI, 1 ; et : « Montes in circuitu ejus, et Dominus in circuitu populi sui; » *Psal.* CXXIV; et : « Non potest latere civitas super montem posita ; » *Matth.* v, 14; et discalciemus nos pelle litteræ, nudisque pedibus cum Moyse ascendentes montem dicamus : « Transiens videbo visionem hanc magnam; » *Exod.* III, 3 ; ut possimus intelligere prægnantes animas, quæ de semine doctrinarum et sermonis Dei, initia fidei conceperunt, et dicunt cum Isaia : « A timore tuo, Domine, concepimus et parturivimus, et peperimus spiritum salutis tuæ, quem fecisti super terram. » *Isa.* XXVI, 14. Sicuti enim semina paulatim formantur in uteris, et tamdiu non putatur (al. *reputatur*) homo, donec elementa confusa suas imagines membraque suscipiant; ita sensus ratione conceptus, nisi in opera proruperit, adhuc in ventre retinetur; et cito abortio perit, cum viderit abominationem desolationis stantem in Ecclesia, et Satanam transfigurari in Angelum lucis. II *Cor* XI. De istiusmodi fœtibus Paulus loquitur dicens : « Filioli mei, quos iterum parturio, donec Christus formetur in vobis. » *Galat.* IV 10. Has ergo reor juxta mysticos intellectus esse mulieres de quibus idem Apostolus scribit : « Mulier seducta in transgressione facta est. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserint in fide et caritate et sanctitate cum pudicitia. » I *Tim.* II, 14, 15. Quæ si de sermone divino aliquando generarit, necesse est quæ generata sunt crescere ; et primum accipere lac infantiæ, I *Cor.* III, donec perveniant ad solidum cibum, et ad maturam ætatem plenitudinis Christi. *Ephes.* IV. Omnis enim qui lacte alitur, imperitus est in ratione justitiæ, parvulus enim est. Hæ igitur animæ quæ necdum pepererunt, sive quæ necdum potuerunt quæ generata sunt alere, cum vide-

ont eu le loisir de pratiquer les bonnes œuvres, et n'ont pas marché dans la voie qui est le Christ lui-même. *Joan.* XIV. A propos de cette abomination des doctrines hérétiques et perverses, l'Apôtre disait que l'homme d'iniquité, le grand adversaire, s'élèvera contre tout ce qui s'appelle Dieu, contre toute religion, au point d'oser se placer dans le temple de Dieu même et se montrer comme s'il était Dieu ; II *Thessal.* II ; que son avénement sera selon l'opération de Satan ; que l'avortement fait périr avant la naissance ; que les êtres mêmes qui sont nés n'arrivent pas à l'enfance, moins encore à l'âge mûr. Voilà pourquoi nous devons prier Dieu pour que l'hiver ne survienne pas quand la foi commence à peine ou dans la période de son accroissement ; c'est l'épreuve dont il est écrit : « L'hiver a passé, la saison des pluies a disparu. » *Cant.* II. 11. Ne nous endormons pas dans l'inaction ; éveillons-nous à l'approche du naufrage, arrachons le Seigneur à son sommeil, et disons-lui : « Maître, sauvez-nous, nous périssons. » *Matth.* VIII, 25.

CHAPITRE V. Que signifie ce qui est écrit dans l'Evangile selon saint Luc : « Ils ne l'accueillirent pas ; car son attitude était celle d'un homme qui se rend à Jérusalem ? » *Luc.* IX, 53. Le Seigneur se hâte d'aller à Jérusalem, afin d'accomplir l'œuvre qui doit l'enlever à la terre, afin de célébrer la Pâque dont il avait dit : « J'ai désiré d'un ardent désir de célébrer avec vous cette Pâque avant ma passion, » *Ibid.* XXII, 15, et de boire le calice dont il avait également dit : « Ce calice que le Père m'a destiné, ne le boirai-je pas ? » *Joan.* XVIII, 11 ; afin de corroborer sa doctrine par le gibet sur lequel il mourra, conformément à cette parole qu'il a lui-même prononcée : « Quand une fois je serai élevé au-dessus de la terre, j'attirerai tout à moi ; » *Ibid.* XII, 32 ; c'est pour cela qu'il affermit son visage. Le courage et la force ne doivent pas manquer à qui va de son propre mouvement s'exposer aux tortures. De là ce que Dieu disait au prophète Ezéchiel : « Fils de l'homme, tu résides au milieu des scorpions ; mais ne les crains pas, j'ai affermi ton visage, je t'ai donné un visage d'airain, un front de fer. » *Ezech.* II, 6 ; III, 9. Contre lui pouvait donc se lever le marteau de la terre entière ; il résisterait désormais comme la plus dure enclume, il briserait ce marteau dont il est écrit : « Comment a été brisé et mis en pièces le marteau de toute la terre ? » *Jerem.* L, 23. « Il envoya ses messagers, ses anges devant sa face. » *Luc.* IX, 52. Il était juste, en effet, que le Fils de Dieu fût servi par les anges. Ce nom d'anges peut aussi désigner les apôtres. Jean, le précurseur du Messie, est appelé de ce nom. *Malach.* III ; *Matth.* XI. Comme ils étaient entrés dans un bourg de Samarie pour se préparer à le recevoir, ils ne le reçurent pas en réalité, « parce que son attitude était celle d'un homme qui se rend à Jérusalem. » Les

rint sermonem hæreticum stantem in Ecclesia, cito scandalizantur et pereunt, et tempestate atque persecutionibus permanere non possunt, præsertim si otium habuerint bonorum operum, et non ambulaverint in via quæ Christus est. *Joan.* XIV. 6. De hac abominatione hæreticæ perversæque doctrinæ dicebat Apostolus, quod homo iniquitatis et adversarius elevet se contra omne quod dicitur Deus et religio, ita ut audeat stare in Templo Dei, et ostendere se quod ipse sit tanquam Deus; II *Thess.* II; cujus adventus secundum operationem Satanæ ; et ea quæ concepta sunt facit perire abortio ; et quæ sunt nata, ad pueritiam et ad perfectam ætatem pervenire non posse. Quamobrem orandus est Dominus, ne in exordio fidei et crescentis ætatis oriatur hiems, de qua scriptum est : « Hiems transiit, imber abiit sibi ; » *Cant.* II, 11 ; ne otio torpeamus ; sed, imminente naufragio, suscitemus dormientem Dominum, atque dicamus : « Præceptor, salva nos, perimus. » *Math.* VIII, 25.

CAP. V. — Quid sibi velit quod scriptum est in Evangelio secundum Lucem : « Et non receperunt eum; quoniam facies ejus erat vadens in Jerusalem ? » *Luc.* IX, 53. Festinans Dominus pergere in Jerusalem, ut complerentur dies assumptionis ejus, et Pascha celebraret, de quo dixerat : « Desiderio desideravi hoc Pascha comedere vobiscum antequam patiar, » *Ibid.* XXII, 15, et bibere calicem, de quo ait : « Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum? » *Joan.* XVIII, 11, omnemque doctrinam suam patibulo roboraret, juxta illud quod scriptum est : « Cum exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum; » *Ibid.* XII, 32 ; obfirmavit faciem suam, ut iret Jerusalem. Obfirmatione enim et fortitudine opus est ad passionem sponte properanti. Unde et Ezechieli, cui dixerat Deus : « Fili hominis, in medio scorpionum tu habitas, et ne timeas eos ; obfirmavi, inquit, faciem tuam, et dedi faciem tuam æneam, et frontem tuam ferream ; » *Ezech.* II, 6, 3, 9 ; ut si forsitan surrexisset contra eum malleus universæ terræ, quasi incus durissima resisteret, malleumque contereret, de quo scriptum est : « Quomodo confractus est, et contritus est malleus universæ terræ ? » *Jer.* L, 23 ; « et misit nuntios, » id est,

Samaritains et les Juifs sont animés d'une haine réciproque ; et, comme ils détestent toutes les nations, ils reportent cette fureur les uns sur les autres ; tous prétendent posséder la loi d'une manière exclusive, et ils se persécutent avec tant d'acharnement que les Juifs revenus de Babylone furent toujours entravés par les Samaritains dans la reconstruction du temple. Qnand ces derniers voulurent prendre part à cette reconstruction, les premiers leur répondirent : « Il n'est pas permis que vous et nous travaillions ensemble à bâtir la maison du Seigneur. » I *Esdr.* IV. Enfin, voici la plus grande des injures que les Pharisiens adressaient à Jésus : « N'êtes-vous pas possédé du démon, et n'êtes-vous pas un Samaritain ? » *Joan.* VIII, 48. Dans la parobole de cet homme qui de Jérusalem descendait à Jéricho, nous voyons apparaître un samaritain placé là comme le plus étonnant des contrastes, celui d'un pervers qui fait le bien. *Luc* X. Auprès du puits où Jésus rencontre la Samaritaine, ce mot est prononcé : « Les Samaritains n'ont aucun rapport avec les Juifs. » *Joan.* IV, 9. Les Samaritains voyant donc que le Seigneur se rend à Jérusalem, c'est-à-dire chez leurs ennemis, ce qu'ils avaient appris de ses disciples venus pour lui préparer à manger, ils le reconnaissent pour Juif ; et voilà qu'ils refusent de le recevoir à ce titre même de Juif et d'étranger, qui de plus va résider chez les ennemis de leur race. Il se présente encore à nous une autre explication de ce passage : c'était la volonté du Seigneur qu'il ne fût pas accueilli par les Samaritains, parce qu'il devait arriver à Jérusalem, pour y souffrir, pour y verser son sang ; en s'arrêtant dans la Samarie, en s'occupant d'instruire ce peuple, il eût différé le jour de sa passion, alors qu'il était venu sur la terre pour la subir (1). De là ce qu'il dit dans un autre livre : « Je ne suis venu que pour les brebis égarées de la maison, d'Israël. » *Matth.* XV, 24. Il avait ailleurs fait cette réponse aux apôtres : « Vous n'entrerez pas dans une ville de Samaritains ; » *Ibid.* X, 6 ; il voulait ainsi ne fournir aux Juifs aucun prétexte de persécution, aucune possibilité de dire : Nous l'avons crucifié parce qu'il avait fait alliance avec nos mortels ennemis. Son attitude était donc celle d'un homme qui est en route pour Jérusalem ; et voilà pour quelle raison, dans un sens un peu différent, les Samaritains ne le reçurent pas. Ce refus de leur part rentrait dans les desseins du Seigneur. Après cela, les apôtres, qui

(1) Saint Ambroise et Théophilacte paraissent avoir été du même sentiment ; mais il est repoussé par le grand nombre, et voici pourquoi : Si les habitants de Samarie ne reçurent pas le Sauveur parce que lui-même ne voulut pas se rendre à leurs instances, comment les apôtres Jacques et Jean lui demandèrent-ils de faire tomber le feu du ciel sur cette ville, en punition d'une injure qui n'existait pas, dont les Samaritains ne s'étaient nullement rendus coupables ?

« Angelos, ante faciem suam. » *Luc.* IX, 52. Justum enim erat ut Dei Filio Angeli ministrarent. Sive Angelos, Apostolos vocat; quia et Joannes præcursor Domini, Angelus appellatus est. *Malach.* III; *Matth.* XI. Cumque ingressi essent vicum Samariæ ut præpararent ei, non susceperunt illum ; « quia facies ejus erat vadens in Jerusalem. » Hostili inter se Samaritani atque Judæi discordant odio ; et, cum omnes oderint gentes, proprio contra se furore bacchantur ; dum utrique de Legis possessione contendunt, et in tantum se mutuo persequuntur, ut, postquam Judæi de Babylonia sunt reversi, ædificationem Templi, Samaritani semper impedierint. Cumque vellent et ipsi cum eis ædificare Templum, responderunt Judæi : « Non licet nobis et vobis ædificare domum Domini.» I *Esdr.* IV. Denique pro summa injuria Pharisæi exprobrabant Domino : « Nonne dæmonium habes, et Samaritanus es? » *Joan.* VIII, 48. Et in parabola de Jerusalem descendentis Jericho, Samaritanus ponitur pro signo atque miraculo, quod malus bene fecerit; *Luc.* X ; et ad puteum Samaritanæ scriptum est : « Non enim coutuntur Samaritani Judæis. » *Joan* IV, 9. Videntes ergo Dominum Jerusalem pergere, id est ad hostes suos, quod audierant a discipulis ejus qui ad parandum hospitium venerant, Judæum esse cognoscunt; et quasi Judæum atque alienum, et eum qui ad inimicos pergeret, suscipere noluerunt. Quanquam et alia nobis subjiciatur intelligentia, quod voluntatis Domini fuerit non suscipi a Samaritis, quia festinabat ire Jerusalem, ibique pati et sanguinem fundere, ne occupatus susceptione Samaritica et doctrina gentis illius, passionis differret diem, ad quam venerat sustinendam. Unde dicit et alio loco : « Non veni nisi ad oves perditas domus Israel. » *Matth.* XV, 24. Et Apostolis præcepit : « Civitatem Samaritanorum non intrabitis,» *Ibid.* X, 5, volens tollere omnem occasionem persecutionis Judaicæ; ne postea dicerent: Crucifiximus eum qui se inimicis nostris et hostibus junxerat. Facies igitur ejus erat pergentis Jerusalem. Et idcirco, juxta aliam intelligentiam, non receperunt eum Samaritæ, quia festinabat ingredi Jerusalem. Ut autem eum non reciperent, fuit Dominicæ voluntatis. Denique Apostoli in Lege versati, in qua tantum justitiam noverant, oculum pro oculo, dentem pro dente, ulcisci nituntur injuriam, et imitari Eliam, ad cujus vocem duos pentecontarchos militum ignis absump-

ne connaissaient guère que la justice légale, œil pour œil, dent pour dent, veulent punir cette injure, imiter Elie, à la voix duquel le feu du ciel avait dévoré les deux chefs de cohortes ; ils disent donc à Jésus : « Voulez-vous que nous commandions au feu du ciel de descendre sur eux et de les consumer ? » *Luc.* IX, 51. Ils font bien de parler de la sorte : « Voulez-vous ; » car voici comment Elie s'était exprimé : « Si je suis un homme de Dieu, que le feu descende du ciel sur vous. » IV *Reg.* I, 10. La parole des apôtres n'aura d'efficacité qu'autant que le Seigneur voudra ; s'il n'ordonne pas lui-même, c'est en vain que les apôtres commanderont au feu de descendre. Ils disent assez clairement, quoique en d'autres termes : Puisque le feu descendit du ciel pour venger l'insulte faite à Elie, qui n'était qu'un serviteur, et consuma, non des Samaritains, mais des Juifs, combien plus, pour venger le Fils de Dieu méprisé, la flamme ne doit-elle pas sévir contre les impies Samaritains ? — Mais le Seigneur, venu sur la terre pour sauver et non pour juger, dans l'abaissement et non dans la puissance, dans la bassesse de l'humanité et non dans la gloire du Père, leur reproche d'avoir oublié ses enseignements, cette bonté évangélique avec laquelle il avait dit : « Si quelqu'un vous frappe sur une joue, présentez-lui l'autre ; » *Matth.* V. 29 ; puis encore : « Aimez vos ennemis. » *Luc.* VI, 35.

CHAPITRE VI. — Vous m'avez posé une autre question concernant l'Evangile de saint Luc, VI, 1 et seq : Quel est ce fermier d'iniquité dont le Seigneur lui-même a fait l'éloge ? Pour trouver la solution et remonter à la source, j'ai repassé le volume évangélique. Or, j'ai trouvé là entre autres choses que, les publicains et les pécheurs s'approchant de Jésus pour l'entendre, les Pharisiens et les Scribes murmuraient, en disant : « Pourquoi celui-là fait-il aux pécheurs un accueil favorable et mange-t-il avec eux ? » *Luc.* XV, 2. Après leur avoir exposé la parabole des cent brebis, dont une s'était égarée et fut ensuite reportée sur les épaules du pasteur, le divin Maître ajoute immédiatement quelle est sa pensée dans cette parabole : « Je vous le dis, il y aura de même une plus grande joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentir. » Une autre parabole, celle des dix drachmes, de la drachme perdue et puis retrouvée, il la conclut de la même façon : « Ainsi, je vous le dis, la joie sera parmi les anges de Dieu sur un seul pécheur qui fait pénitence. » Dans une troisième parabole, il présente un homme ayant deux fils et leur faisant le partage de ses biens ; et le plus jeune, ayant perdu tout ce qu'il avait, souffrant la faim, réduit à manger des glands, la nourriture des pourceaux, revint à son père et fut accueilli par lui. Le frère aîné, s'étant montré jaloux de cette réception, fut réprimandé par le père, qui lui déclara qu'il aurait dû se ré-

serat, dicuntque ad Dominum : « Vis, dicimus ut ignis descendat de cœlo, et consumat eos ? » *Luc.* IX, 51, Pulchre, *Vis*, inquiunt, *dicimus* ; nam et Elias dixerat : « Si homo Dei sum, ignis descendat de cœlo super vos. » IV *Reg.* I, 10. Ergo ut Apostolorum sermo efficientiam habeat, voluntatis est Domini. Nisi enim ille jusserit, frustra dicunt Apostoli ut ignis descendat super eos ; et quodammodo verbis aliis hoc loquuntur : Si ad servi Eliæ injuriam ignis descendit de cœlo, et non Samaritas, sed Judæos consumpsit incendium, quanto magis ad contemptum Filii Dei, in impios Samaritas debet flamma sævire ? E regione Dominus, qui non ad judicandum venerat, sed ad salvandum, non in potestate, sed in humilitate, non in Patris gloria, sed in hominis vilitate, increpat eos, quod non meminerint doctrinæ suæ, et bonitatis Evangelicæ, in qua dixerat : « Qui te percusserit in maxillam, præbe ei et alteram ; » *Matth.* v, 39 ; et : « Diligite inimicos vestros. » *Luc.* VI, 35.

CAP. VI. — Alteram de Evangelio Lucæ, XVI, 1 *et seqq.* quæstiunculam proposuisti : quis sit villicus iniquitatis, qui Domini voce laudatus est. Cujus cum vellem scire rationem, et de quo fonte processerit, revolvi volumen Evangelicum, et inter cætera reperi quod, appropinquantibus Salvatori publicanis et peccatoribus, ut audirent eum, murmurabant Pharisæi et Scribæ, dicentes : « Quare iste peccatores suscipit, et comedit cum eis ? » *Luc.* XV, 2. Qui locutus est eis parabolam centum ovium, et unius perditæ, quæ inventa pastoris humeris reportata est ; et cur esset proposita, statim intulit : « Dico vobis, sic erit gaudium in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, magis quam super nonaginta novem justis, qui non habent opus pœnitentia. » Aliam quoque parabolam decem drachmarum, uniusque perditæ et repertæ cum proposuisset, simili eam fine complevit : « Sic, dico vobis, gaudium erit coram Angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente. » Tertiam quoque parabolam proposuit hominis habentis duos filios, et dividentis inter eos substantiam. Cumque minor, facultatibus perditis,

jouir, se livrer à l'allégresse, parce que son frère qui était mort venait de ressusciter; il était perdu, et la famille l'avait retrouvé. Ces trois paraboles, le Sauveur les dirigeait contre les Pharisiens et les Scribes, qui n'admettaient pas la pénitence des pécheurs ni le salut des Publicains. « Il parlait ensuite à ses disciples, » *Luc.* XVI, 1, en leur proposant également une parabole, comme tout à l'heure aux Scribes et aux Pharisiens; c'était pour les exhorter à la clémence, leur redisant en d'autres termes ce qu'il leur avait dit auparavant : « Pardonnez, et il vous sera pardonné; » *Ibid.* VI, 7; vous pourrez alors prononcer avec assurance cette parole de l'oraison dominicale : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs. » *Matth.* VI, 12. Abordons maintenant cette parabole par laquelle il exhorte les disciples à la clémence : « Un homme était riche, il avait un fermier. » *Luc.* XV, 1, ou bien un administrateur, un économe, comme dit le texte grec. Mais, à proprement parler, le fermier est l'administrateur d'une campagne, d'une villa; d'où le mot *villicus.* L'économe, οἰκονόμος, administre à la fois l'argent et les moissons, tout ce que le maître possède. Aussi le plus beau livre de Xénophon est-il celui qui porte ce titre, et dans lequel il s'agit, non de la direction d'une villa, mais du gouvernement d'une maison entière, comme l'entend Cicéron. Donc ce fermier fut accusé auprès de son maître de dissiper les biens qui lui étaient confiés. Celui-ci le mande et lui dit : « Qu'entends-je dire de toi? Rends compte de ton administration; car tu ne pourras plus désormais administrer mon bien. » Que dit-il alors en lui-même? « Que faire, du moment où mon maître m'enlève cette gestion? Je n'ai pas la force de travailler la terre, j'ai honte de mendier. Mais je sais ce que je ferai, pour que les autres me reçoivent dans leur maison quand j'aurai perdu ma ferme. Il appela donc chacun des débiteurs de son maître, et il dit au premier : Que dois-tu à mon maître? Celui-ci répondit : Cent mesures d'huile. Et le fermier lui dit : Prends ton obligation, assieds-toi vite, écris cinquante. Puis il dit à un autre : Et toi, combien dois-tu? Celui-ci répondit : Cent boisseaux de froment. Et il lui dit encore : Prends ton obligation, écris quatre-vingts. Et le maître loua le fermier, cet administrateur d'iniquité, à raison de sa prévoyance. En effet, les enfants de ce siècle sont, par rapport à leurs intérêts, plus prudents que les enfants de lumière. Je vous le dis aussi, faites-vous des amis au moyen d'iniques richesses, afin que, lorsque vous viendrez à défaillir, ils vous reçoivent dans les éternels tabernacles. Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera dans les grandes : Celui qui gère mal de petits intérêts, ne gérera pas mieux les grands. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les fausses richesses, qui vous

egere cœpisset, et comedere siliquas, porcorum cibum, reversus ad patrem, susceptus ab eo est. Frater quoque invidens senior, patris voce correptus est, quod lætari debuerit et gaudere, quia frater ejus mortuus fuerat, et revixit; perditus erat, et inventus est. Has tres parabolas contra Pharisæos et Scribas locutus est qui nolebant recipere pœnitentiam peccatorum, et Publicanorum salutem. « Dicebat autem, inquit, et ad discipulos suos, » *Ibid.* XVI, 1, haud dubium, quin parabolam, sicut prius ad Scribas et Pharisæos : qua parabola ad clementiam discipulos hortaretur, et aliis diceret verbis : « Dimittite, et dimittetur vobis; » *Luc.* VI, 7; ut in Oratione Dominica libera fronte poscatis : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. » *Matth.* VI, 12. Quæ est ergo parabola ad clementiam discipulos cohortantis? « Homo quidam erat dives, qui habebat villicum, » *Luc.* XVI, 1, sive dispensatorem, hoc enim οἰκονόμος significat. Villicus autem proprie villæ gubernator est, unde et a villa villicus nomen accepit. Οἰκονόμος autem tam pecuniæ quam frugum, et omnium quæ dominus possidet, dispensator est. Unde, et οἰκονομικὸς Xenophontis pulcherrimus liber est, qui non gubernationem villæ, sed dispensationem universæ domus (Tullio interpretante) significat. Iste igitur dispensator accusatus est ad dominum suum, quod dissiparet substantiam ejus. Quo vocato dixit : « Quid hoc audio de te? Redde rationem dispensationis tuæ, neque enim ultra mea poteris dispensare. » Qui dixit intra semetipsum : « Quid faciam, quia dominus meus aufert a me dispensationem? Fodere non valeo, mendicare erubesco. Scio quid faciam, ut quando sublata mihi fuerit dispensatio, suscipiant me in domos suas. Vocavit itaque singulos debitores domini sui, et dixit primo : Quantum debes Domino? Qui dixit ei : Centum batos olei. Ait illi : Tolle cautionem tuam, et sedens cito, scribe quinquaginta. Deinde ad alium locutus est : Tu autem quantum debes? At ille respondit : Centum coros tritici. Dixitque ei : Tolle cautionem tuam, et scribe octoginta. Et laudavit Dominus villicum, sive dispensatorem iniquitatis, quod prudenter fecerit; quia filii sæculi hujus prudentiores sunt filiis lucis in

confiera les vrais biens? Si vous n'avez pas été fidèles dans l'administration des biens d'autrui, vous donnera-t-on les vôtres à gouverner? Personne ne peut servir deux maîtres : ou bien on détestera l'un et l'on aimera l'autre; ou bien on écoutera l'un et l'on méprisera l'autre. Vous ne pouvez pas servir Dieu et Mammon. » Or les Pharisiens, qui étaient avares, entendaient tout cela, et ils le tournaient en dérision. J'ai voulu citer le texte entier de cette parabole, pour que nous n'allions pas en chercher ailleurs l'intelligence, et que nous tâchions de découvrir les personnes sous les figures; interprétons-la comme une parabole, c'est-à-dire comme une similitude, comme l'indique l'étymologie du mot grec : c'est en quelque sorte l'ombre qui précède la vérité. Si donc le dispensateur d'une richesse inique est loué par le Seigneur de ce qu'il s'est fait une espèce de justice avec le fruit de son iniquité ; si le maître lésé dans ses droits loue la prévoyance de l'économe qui sait pourvoir à ses propres intérêts, tout en fraudant les intérêts d'autrui ; combien plus le divin Sauveur, qui ne peut éprouver aucune perte, qui penche toujours vers la clémence, louera-t-il ses disciples quand il les verra traiter avec miséricorde ceux qui doivent croire en lui? Remarquez la leçon qui suit la parabole : « Et moi aussi je vous le dis, faites-vous des amis au moyen d'iniques richesses. » Ce n'est pas l'hébreu, c'est le syriaque qui nomme les richesses Mammon, parce qu'elles sont amassées par des voies injustes. Si donc l'iniquité, par une sage dispensation, se tourne en justice, combien plus la parole de Dieu, dans laquelle rien n'est injuste, et dont les apôtres ont reçu la dispensation, sera capable, sagement dispensée, d'élever au ciel ceux qui la dispensent? De là ce qui vient aussitôt après : « Celui qui est fidèle dans les petites choses, » dans les objets matériels, « sera fidèle dans les grandes, » dans les biens spirituels. « Celui qui gère mal les choses de peu de valeur, » qui ne met pas au service de ses frères ce que Dieu a créé pour tous, celui-là ne sera pas moins injuste dans le partage des richesses spirituelles; il ne regardera pas à la nécessité, mais bien aux personnes, pour distribuer la doctrine du Seigneur. Or, si vous ne savez pas, dit ici le divin Maître, dispenser sagement les biens matériels et périssables, qui vous confiera les vraies, les éternelles richesses de la doctrine de Dieu? Si vous n'avez pas été fidèles dans l'administration des biens étrangers, et toutes les choses du siècle nous sont réellement étrangères, comment pourrait-on s'en reposer sur vous de ce qui vous appartient en propre, de ce qui réellement est destiné à l'homme? Voilà pourquoi il tombe aussitôt sur l'avarice, et déclare qu'on ne peut pas aimer Dieu quand on aime l'argent. Il faut donc que les apôtres, s'ils veulent aimer Dieu, méprisent les richesses. C'est

generatione sua. Et ego dico vobis, facite vobis amicos de iniquo mamona, ut, quando defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula. Qui fidelis est in parvo, et in multo fidelis est. Qui in minimo iniquus est, et in multo iniquus erit. Si ergo in iniquo mamona fideles non fuistis, quod verum est quis credet vobis? Et si in alieno fideles non fuistis, quod vestrum est quis dabit vobis? Nemo servus potest duobus Dominis servire : aut enim unum habebit odio et alterum diliget; aut unum audiet et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mamonæ. Audiebant autem hæc omnia Pharisæi, qui erant avari, et subsannabant illum. » Totum parabolæ hujus textum posui, ut non nobis intelligentiam aliunde quæramus, et in parabola certas nitamur invenire personas; sed interpretamur eam quasi parabolam, hoc est similitudinem, quæ ab eo vocatur quod alteri παραβάλλεται, hoc est, assimilatur, et quasi umbra prævium veritatis est. Si ergo dispensator iniqui mamonæ, Domini voce laudatur, quod de re iniqua sibi justitiam præpararit; et passus dispendia Dominus, laudat dispensatoris prudentiam, quod adversus Dominum quidem fraudulenter, sed pro se prudenter egerit, quanto magis Christus, qui nullum damnum sustinere potest, et pronus est ad clementiam, laudabit discipulos suos, si in eos qui credituri (al. *crediti*) sibi sunt, misericordes fuerint? Denique post parabolam intulit : « Et ego vobis dico, facite vobis amicos de iniquo mamona. » Mamona autem, non Hebræorum, sed Syrorum lingua, divitiæ nuncupantur, quod de iniquitate collectæ sint. Si ergo iniquitas bene dispensata vertitur in justitiam, quanto magis sermo divinus, in quo nulla est iniquitas, qui et Apostolis creditus est, si bene fuerit dispensatus, dispensatores suos levabit in cœlum? Quamobrem sequitur : « Qui fidelis est in minimo, » hoc est in carnalibus, « et in multis fidelis erit, » hoc est in spiritualibus. « Qui autem in parvo iniquus est, » ut non det fratribus ad utendum quod a Deo pro omnibus est creatum, iste et in spirituali pecunia dividenda iniquus erit; ut non pro necessitate, sed pro personis doctrinam Domini dividat. Si autem, inquit, carnales divitias quæ labuntur, non bene dispensatis, veras æternasque divitias doctrinæ Dei, quis cre-

encore pour cela que les Scribes et les Pharisiens, qui étaient avares, comprenant que la parabole était dirigée contre eux, le tournaient en dérision : ils préféraient les biens matériels, qu'ils croyaient tenir avec certitude, aux biens spirituels, réservés seulement pour l'avenir, et par là même incertains, semblaient-ils croire. Théophile, le septième évêque de l'Eglise d'Antioche à partir de l'apôtre Pierre, en coordonnant dans un seul corps d'ouvrage les récits des quatre Evangélistes, nous a légué un monument de son propre génie; et là voici comment il s'exprime sur cette parabole : « Le riche qui avait un fermier, ou bien un administrateur, c'est Dieu lui-même, le Tout-Puissant, dont les richesses sont incomparables. Son administrateur, c'est Paul, qui avait appris les saintes Lettres aux pieds de Gamaliel, *Act.* XXII, et qui avait reçu la loi divine à transmettre aux hommes. Après avoir commencé par persécuter, enchaîner, mener à la mort les fidèles du Christ, dissipant ainsi tous les biens de son Maître, il fut repris en ces termes par celui-ci : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon. » *Act.* IX, 4, 5. Il dit alors dans son cœur : Que ferai-je? voilà que j'étais maître et fermier; maintenant je suis réduit à l'état de disciple et d'ouvrier. « Je n'ai pas la force de remuer la terre. » Tous les préceptes de la loi, dont la terre était l'objet, je les vois détruits ; la loi et les prophètes se terminent à Jean-Baptiste. « J'ai honte de mendier ; » moi naguère docteur des Juifs, je suis contraint de mendier auprès des Gentils et du disciple Ananie la doctrine du salut et de la foi : je ferai donc ce que je comprends m'être utile, afin que, lorsque mon administration me sera ravie, les chrétiens me reçoivent dans leurs maisons. Dès le début, ceux qui vivaient auparavant sous la loi, et qui n'avaient ensuite embrassé la foi de Jésus-Christ qu'en se persuadant toujours que la loi les justifierait, il se mit à leur apprendre que la loi était abolie, que les prophètes avaient fait leur temps, que les choses regardées jusque-là comme un gain, devaient être désormais estimées de l'ordure. *Philip.* III. Il appela donc deux débiteurs parmi le grand nombre : d'abord, celui qui devait cent mesures d'huile, c'est la foule des Gentils convertis, à qui la miséricorde de Dieu était si nécessaire; et, pour le nombre cent, le nombre plein et parfait, il lui fait écrire cinquante, qui est le signe de la pénitence, d'après l'ancien Jubilé, et d'après aussi la parabole de l'Evangile où cinq cents deniers sont remis à l'un et cinquante à l'autre. Puis il appela le peuple juif, qui avait été nourri du froment des divins préceptes, et qui se trou-

det vobis ? Et si in his quæ aliena sunt (alienum autem est a nobis omne quod sæculi est) infideles fuistis, ea quæ vestra sunt, et proprie deputata homini, quis vobis credere poterit? Unde corripit avaritiam, et dicit eum qui amat pecuniam, Deum amare non posse. Igitur et Apostolis, si velint amare Deum, pecunias esse contemnendas. Unde Scribæ et Pharisæi, qui erant avari, adversum se dictam intelligentes parabolam, subsannabant eum, carnalia, ut certa et præsentia, spiritualibus ac futuris, et quasi incertis, præponentes. Theophilus, Antiochenæ Ecclesiæ septimus post Petrum Apostolum Episcopus, qui quatuor Evangelistarum in unum opus dicta compingens, ingenii sui nobis monumenta dimisit (al. *reliquit*), hæc super hac parabola in suis Commentariis est locutus : « Dives qui habebat villicum, sive dispensatorem, Deus omnipotens est, quo nihil est ditius. Hujus dispensator est Paulus, qui ad pedes Gamalielis sacras Litteras didicit, *Act.* XXII, et Legem Dei susceperat dispensandam. Qui cum cœpisset credentes in Christo persequi, ligare, occidere, et omnem Domini sui dissipare substantiam, correptus a Domino est : « Saule, Saule, quid me persequeris? Durum est tibi contra stimulum calcitrare. *Act.* IX, 4, 5. Dixitque in corde suo : Quid faciam? quia qui magister fui et villicus, cogor esse discipulus et operarius. « Fodere non valeo. » Omnia enim mandata Legis, quæ terræ incubabant, cerno destructa, et Legem atque Prophetas usque ad Joannem Baptistam esse finitos. « Mendicare erubesco, » ut qui doctor fueram Judæorum cogar a gentibus et a discipulo Anania, salutis ac fidei mendicare doctrinam. Faciam igitur quod mihi utile esse intelligo, ut, postquam projectus fuero de villicatione mea, recipiant me Christiani in domos suas. Cœpitque eos qui prius versabantur in Lege, et sic in Christum crediderant, ut arbitrarentur se in Lege justificandos, docere Legem abolitam, Prophetias præterisse et quæ antea pro lucro fuerant, reputari in stercora. *Philipp.* III. Vocavit itaque duos de pluribus debitoribus : Primum, qui debebat centum batos olei, eos videlicet qui fuerant ex gentibus congregati, et magna indigebant misericordia Dei; et de centenario numero (qui plenus est atque perfectus) fecit eos scribere quinquagenarium, qui proprie pœnitentium est, juxta jubilæum, et illam in Evangelio parabolam in qua alteri quingenti, alteri quinquaginta denarii dimittuntur. Secundum autem vocavit populum Judæorum, qui tritico mandatorum Dei nutritus erat, et debebat ei

vait aussi redevable du nombre cent; il l'obligea de même à le réduire, et cette fois à quatre-vingts; ce qui signifie que ce peuple devait croire à la résurrection du Seigneur, laquelle échoit au huitième jour de l'octave, mais quand sont accomplies huit décades : et c'est ainsi qu'au sabbat de l'ancienne loi a succédé le dimanche de la loi nouvelle. Telle est la raison pour laquelle le Seigneur déclare que cet homme a bien agi, et que c'est pour son salut qu'il est passé de l'austérité légale à la clémence évangélique. Si vous demandez pourquoi, sous une loi qui vient de Dieu, il est appelé « fermier d'iniquité, » je vous répondrai qu'il était réellement inique, non dans ses sacrifices, mais dans son administration; croyant au Père, et persécutant le Fils; acceptant le Dieu tout-puissant, et niant le Saint-Esprit. En transgressant la loi, Paul fut donc plus prudent que ceux qui étaient auparavant les enfants de lumière, et qui, tout en s'attachant aux observances légales, perdirent le Sauveur, la vraie splendeur de Dieu le Père. Ce que l'Evêque de Milan, Ambroise, a pensé sur ce point, vous pourrez le lire dans ses commentaires. Je n'ai pas pu trouver l'explication d'Origène et de Didyme concernant cette parabole; a-t-elle péri par l'injure des temps, n'ont-ils rien écrit là-dessus, je l'ignore. Pour moi, d'après l'interprétation antérieure, je vois dans cette parabole que nous devons, au moyen d'iniques richesses, nous faire des amis en donnant non à des pauvres quelconques, mais à ceux qui pourront nous recevoir dans leurs maisons, dans les tabernacles éternels. C'est ainsi qu'en leur accordant des choses de peu d'importance, nous en recevons les plus précieuses; qu'en abandonnant des biens étrangers, nous acquérons nos propres biens; qu'en semant dans la bénédiction, nous moissonnons la bénédiction : « Qui sème avec parcimonie n'aura qu'une moisson pauvre. »

Chapitre VII. Comment faut-il entendre ce que nous lisons dans l'Epître aux Romains : « A peine si quelqu'un consent à mourir pour un juste. Et qui donc affronte la mort pour un homme de bien ? » *Rom.* v, 7. Deux hérésies, à l'occasion de ce texte, qu'elles ne comprennent pas, tombent dans des erreurs diverses, et blasphèment avec une égale impiété. Marcion, qui fait du Dieu juste le créateur de la loi et des Prophètes, et du Dieu bon celui des Evangélistes et des Apôtres, voulant que le Christ soit le fils de ce dernier, introduit par là même deux Dieux, l'un juste et l'autre bon. Il dit alors que pour le juste personne ou presque personne n'a bravé la mort; tandis que pour le bon, pour le Christ, d'innombrables martyrs ont donné leur sang. Arius applique à Jésus-Christ la qualification de juste, vu qu'il est dit de lui : « O Dieu, donnez votre jugement au roi, et votre justice au fils du roi ; » *Psalm.* LXXI, 1 ; et que lui-même a dit

centenarium numerum, et coegit ut de centum octoginta faceret, id est crederet in Domini resurrectione, quæ octavæ diei numero continetur, et de octo completur decadibus, ut de sabbato Legis transiret ad primam sabbati. Ob hanc causam a Domino prædicatur quod bene fecerit, et pro salute sua in Evangelii clementiam de Legis austeritate mutatus sit. Quod si quæsieris quare vocetur « villicus iniquitatis, » in Lege, quæ Dei est; iniquus erat villicus qui bene quidem offerebat, sed non bene dividebat ; credens in Patrem, sed Filium persequens ; habens Deum omnipotentem, sed Spiritum Sanctum negans. Prudentior itaque fuit Paulus Apostolus in transgressione Legis filiis quondam lucis, qui in Legis observatione versati, Christum, qui Dei Patris verum lumen est, perdiderunt. Ambrosius Mediolanensis Episcopus quid de hoc loco senserit, in Commentariis ejus legere poteris. Origenis et Didymi in hanc parabolam explanationem invenire non potui ; et utrum abolita sit temporum vetustate, an ipsi non scripserint, incertum habeo. Mihi juxta priorem interpretationem hoc videtur, quod de iniquo mamona debeamus nobis amicos facere, non quoslibet pauperes, sed eos qui nos possint recipere in domos suas, et in æterna tabernacula : ut cum eis parva præbuerimus, recipiamus ab illis magna, et dantes aliena, nostra suscipiamus, et seminemus in benedictione, ut metamus benedictionem : « Qui enim parce seminaverit, parce et metet. »

Cap. VII. — Quo sensu accipiendum sit quod in Epistola legimus ad Romanos : « Vix enim pro justo quis moritur. Nam pro bono forsitan quis audeat mori ? » *Rom.* v, 7. Duæ hæreses, ex occasione hujus testimonii, quod non intelligunt, diverso quidem errore, sed pari impietate blasphemant. Marcion enim qui justum Deum, et Creatorem Legis facit et Prophetarum, bonum autem Evangeliorum et Apostolorum, cujus vult esse Filium Christum, duos introducit deos, alterum justum et alterum bonum. Et pro justo asserit, vel nullos vel paucos oppetisse mortem ; pro bono autem, id est Christo, innumerabiles Martyres extitisse. Porro Arius justum ad Christum refert, de quo dictum est : « Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam

dans l'Evangile : « Le Père ne juge personne, il a donné tout jugement au Fils ; » *Joan.* v, 22 ; puis : « Comme j'entends, ainsi je juge. » *Ibid.* 30. Il fait rapporter à Dieu le Père la qualification de bon, le Fils ayant lui-même rendu ce témoignage : « Pourquoi m'appelez-vous bon ? personne n'est bon, si ce n'est Dieu le Père. » *Luc.* xviii, 19. Jusque-là l'hérétique a su trouver des sentiers détournés pour son blasphème ; mais ensuite il trébuche et tombe. Comment, en effet, quelqu'un ose-t-il à peine mourir pour le Père, ou même pour le Fils, lorsque tant de martyrs ont sacrifié leur vie pour Jésus-Christ ? Quand on veut donc exposer simplement ce passage, il faut dire que dans l'ancienne loi où régnait la justice, peu d'hommes se sont rencontrés qui aient répandu leur sang ; au lieu que dans la loi nouvelle où règnent la clémence et la bonté, on a vu des martyrs sans nombre. Si l'Apôtre dit : « Quelqu'un peut-être osera-t-il mourir, » laissant l'affirmation comme indécise, il ne faut pas en conclure qu'il mette en question le courage de ceux qui sont morts pour l'Evangile ; il faut plutôt déduire le sens de ces mots de ce qui précède et de ce qui suit. Il dit encore qu'il se glorifie dans les tribulations, parce que « la tribulation opère la patience, la patience fait la vertu éprouvée, l'épreuve produit l'espérance, et l'espérance ne confond pas ; » *Rom.* v, 4, 5 ; elle s'appuie sur une promesse certaine, « la charité de Dieu étant répandue dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné, » selon ce que Dieu disait par son prophète : « Je répandrai de mon esprit sur toute chair. » *Joel.* i, 28. L'Apôtre admire la bonté du Christ, qui a voulu mourir pour les impies eux-mêmes, les infirmes et les pécheurs, et mourir dans le temps opportun, ainsi qu'il l'avait dit lui-même : « Dans le temps opportun je t'ai exaucé, au jour du salut je t'ai secouru ; » *Isa.* xlix, 8 ; et Paul répète : « Voici maintenant le temps favorable, voici les jours du salut. » II *Corinth.* vi, 2. Quand tous prévariquaient, tous étaient devenus inutiles ; il n'en était pas qui fît le bien, pas un seul. *Psalm.* xiii. Incroyable bonté, clémence inouïe d'avoir voulu mourir pour les impies, lorsque à peine on trouverait quelqu'un qui versât son sang pour le juste et l'homme de bien, la crainte de la mort planant sur tous les êtres. Parfois cependant, mais dans de rares occasions, quelqu'un a bravé la mort pour une cause juste et sainte. La charité que Dieu nous a témoignée se manifeste d'une manière éclatante, en ce que, pendant que nous étions encore pécheurs, « le Christ est mort pour nous ; sa vie a été effacée sur la terre... Son âme a été livrée à la mort..... Il a été confondu avec les coupables ; » *Isa.* liii ; et cela, pour nous rendre pieux, forts et justes, d'impies, infirmes et pécheurs que nous étions. Voici comment quelques-uns entendent ce même texte :

filio regis ; » *Psal.* lxxi, 1 ; et ipse de se in Evangelio : « Non enim Pater judicat quemquam ; sed omne judicium dedit Filio ; » *Joan.* v, 22 ; et : « Ego sicut audio sic judico. » *Ibid.* 30. Bonum autem ad Deum Patrem, de quo ipse Filius confitetur : « Quid me dicis bonum ? nemo est bonus, nisi unus Deus Pater. » *Luc.* xviii, 19. Cumque hucusque blasphemiæ suæ devios calles potuerit invenire, in consequentibus impingit, et corruit. Quomodo enim pro Patre quis audet mori, et pro Filio vix moritur, cum propter nomen Christi, tantus Martyrum sanguis effusus sit ? Qui igitur simpliciter hunc exponit locum, hoc potest dicere, quod in veteri Lege, in qua justitia est, vix pauci inventi sunt qui suum fuderint sanguinem ; in novo autem Instrumento, in quo bonitas est atque clementia, innumerabiles exstiterunt Martyres. Sed ex eo quod posuit, « forsitan quis etiam audeat mori, » et pendulo gradu sententiam temperavit, inveniri posse nonnullos qui audeant mori pro Evangelio, ostendit non sic accipiendum ; sed ex superioribus et inferioribus sensum loci hujus debere tractari. Dicens enim Paulus se gloriari in tribulationibus ; quia « tribulatio patientiam operatur ; patientia autem probationem ; probatio vero spem ; spes autem non confundit ; » *Rom.* v, 4, 5 ; quæ ex eo certam habeat promissionem, « quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum Sanctum, qui datus est nobis, » secundum illud quod Deus dixerat per Prophetam : « Effundam de spiritu meo super omnem carnem ; » *Joel.* i, 28, miratur bonitatem Christi, quod pro impiis, et infirmis, et peccatoribus mori voluerit, et mori opportuno tempore, de quo ipse dicit : « Tempore opportuno exaudivi te, et in die salutis auxiliatus sum tui ; » *Isa.* xlix, 8 ; et rursum : « Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. » II *Cor.* vi, 2. Quando omnes peccaverunt, simul inutiles facti sunt, non fuit qui faceret bonum, non fuit usque ad unum. *Psal.* xiii. Incredibilis ergo bonitas, et clementia inaudita, mori pro impiis, vix enim pro justo aliquem et bono suum sanguinem fundere, metu mortis cuncta terrente. Nam inveniri interdum potest, ut aliquis pro re justa, et bona audeat mori. Caritas autem Dei, quam habuit in nobis, hinc maxime comprobatur, quod cum

Si le Christ est mort pour nous impies et pécheurs, combien plus ne devons-nous pas mourir sans hésitation pour lui qui est juste et bon ? Ne regardons pas ces deux qualifications comme essentiellement différentes, ou comme s'appliquant à une personne en particulier ; elles désignent absolument une chose juste et bonne, pour laquelle il se trouve parfois, quoique avec peine, un homme qui donne son sang.

Chapitre VIII. — Que signifie ce que l'Apôtre écrit aux Romains : « L'occasion étant donnée, le péché s'est répandu par le précepte en toute sorte de concupiscence. » *Rom.* vii, 7. Citons le témoignage tout entier, et, discutant chaque point avec le secours du Christ, nous dirons simplement notre pensée, non pour anticiper sur votre manière de voir, pour gêner votre liberté d'opinion, mais pour exprimer en peu de mots la nôtre : « Que dirons-nous donc? La loi serait-elle un péché? Loin de nous de le croire. Mais je n'ai connu le péché que par la loi. J'ignorais la concupiscence, si la loi n'avait pas dit : Tu ne convoiteras pas. L'occasion étant donnée, le péché s'est répandu par le précepte en toute sorte de concupiscence. En effet, sans la loi le péché était mort. Je vivais un jour sans la loi ; mais, aussitôt qu'est venu le précepte, le péché a pris une nouvelle vie. Et je suis mort, et ce précepte qui m'était donné pour vivre, s'est trouvé pour moi une cause de mort. L'occasion étant fournie par le précepte, le péché m'a séduit, et c'est ainsi qu'il m'a tué. Sans doute, la loi est sainte, le précepte est saint, et juste, et bon. Donc ce qui est bon serait la mort pour moi? Non certes ; mais, pour que le péché se montre réellement le péché, à l'occasion du bien il a produit en moi la mort ; de telle sorte que le péché dépasse toutes les bornes quand il a lieu par le précepte. Nous savons bien que la loi est spirituelle : c'est moi qui suis charnel, m'étant vendu comme esclave sous le péché. Ce que je fais, je l'ignore. En effet, je ne fais pas ce que je veux, je fais ce que je déteste. Or, si je vais ainsi contre ma volonté, je donne encore mon consentement à la loi parce qu'elle est bonne. Ce n'est plus moi dès lors qui agis, c'est le péché, qui réside en moi. Je sais que ce qui réside en moi, c'est-à-dire dans ma chair, ce n'est pas le bien. Il m'appartient de vouloir ; mais accomplir le bien, c'est ce que je ne trouve pas en moi-même. Je ne fais pas le bien que je veux ; et le mal que je ne veux pas, je le fais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui l'opère, c'est réellement le péché, qui réside en moi. Je rencontre donc la loi quand je veux faire le bien ; car le mal s'attache à moi. Je me complais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui s'élève contre la loi de mon âme, et qui me

adhuc peccatores essemus, « Christus pro nobis mortuus est et sublata est de terra vita ejus ; » et : « Pro iniquitatibus populi ductus est ad mortem ; » et « portavit peccata nostra ; » et : « Tradita est in mortem anima illius ; » et : « cum iniquis deputatus est. » *Isa.* liii ; ut nos impios et infirmos et peccatores, pios et robustos et justos faceret. Nonnulli ita interpretantur : Si ille pro nobis impiis mortuus est et peccatoribus, quanto magis nos absque dubitatione pro justo et bono Christo debemus occumbere ? Justum autem et bonum non putemus esse diversum, nec aliquam proprie significare personam ; sed absolute justam rem et bonam, pro qua difficulter, sed interdum aliquis inveniri potest, qui suum sanguinem fundat.

Cap. VIII. — Quid sibi velit quod ad Romanos scribit Apostolus : « Occasione accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. » *Rom.* vii, 7. Ponamus totum testimonium, et singula Christi auxilio disserentes, quid nobis videatur simpliciter indicemus, non præjudicantes tuo sensui, quid velis intelligere, sed nostram sententiam breviter explicantes : « Quid ergo dicemus? Lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per Legem. Nam concupiscentiam nesciebam, nisi Lex diceret, non concupisces. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine Lege enim peccatum mortuum erat. Ego autem vivebam aliquando sine Lege ; sed, ubi venit mandatum, peccatum revixit. Ego autem mortuus sum, et inventum est mihi mandatum quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem. Peccatum enim, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit. Itaque Lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum. Quod ergo bonum est, mihi mors est? Absit. Sed ut peccatum appareat peccatum, per bonum mihi operatum est mortem ; ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum. Scimus enim quia Lex spiritalis est ; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato. Quod enim operor, ignoro (al. *non intelligo*). Non enim quod volo, hoc ago ; sed quod odi, illud facio. Si autem quod nolo, hoc facio, consentio legi, quia bona est. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum. Scio enim quod non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. Velle enim adjacet mihi ; perficere autem bonum non invenio. Non enim quod volo, facio bo-

mène captif sous la loi du péché qui réside dans mes membres. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce qui vient de Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur. » De même que la médecine n'est pas une cause de mort en signalant les poisons qui la donnent, bien que les hommes pervers en abusent, soit pour se tuer eux-mêmes, soit pour attenter à la vie de leurs ennemis; de même la loi signale les divers poisons du péché pour arrêter par le frein de ses préceptes l'homme abusant de la liberté pour se perdre, cédant à d'aveugles entraînements et se jetant à travers les précipices; pour le former à marcher d'un pas mesuré, de telle sorte que nous servions Dieu dans la nouveauté de l'esprit, non dans la vétusté de la lettre, et que nous vivions dans l'obéissance aux divins commandements, nous qui disions auparavant, semblables aux animaux privés de raison : « Mangeons et buvons, car nous mourrons demain. » I *Corinth.* xv, 32. Après cela, si nous dédaignons la loi qui se présente pour nous enseigner ce que nous devons faire, et nous interdire ce que nous devons éviter; si nous cédons à l'impulsion de nos vices, à nos appétits désordonnés, ne tenant aucun compte des préceptes qui nous sont connus, il semblera que la loi soit la cause du péché; parce qu'elle condamne la concupiscence, on l'accusera de l'enflammer. C'est un adage séculaire chez les Grecs qu'une chose permise est moins désirée. Donc, au contraire, ce qui n'est pas permis enflamme le désir. De là cette remarque de Cicéron, sur le supplice des parricides chez les Athéniens : Solon ne voulut rien écrire là-dessus, de peur de paraître éveiller l'idée du crime plutôt que le réprimer. C'est ainsi que, pour les contempteurs des lois, pour ceux qui foulent aux pieds les préceptes, la loi semble être l'occasion du délit; en leur interdisant ce qui ne doit pas se faire, elle les enchaîne par ses dispositions; quand ils péchaient sans loi, ils n'encouraient pas le même blâme. En parlant de la sorte, nous avons en vue la loi qui fut donnée par Moïse. Comme dans la suite du texte je vois la loi de Dieu d'abord, puis la loi de la chair et des membres, qui combat contre la loi de notre âme, et nous mène captifs sous la loi du péché, je reconnais là, consignées dans un seul passage, quatre espèces de lois qui luttent les unes contre les autres; je ne pense donc pas qu'il soit hors de propos de rechercher dans les saintes Ecritures combien de genres de lois elles mentionnent. La première à signaler, c'est celle qui fut donnée par Moïse, selon cette doctrine de Paul : « Tous ceux qui procèdent des œuvres de la loi sont sous le coup de la malédiction; car il est écrit : « Maudit quiconque ne demeure pas fidèle à tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et n'en fait pas la règle de sa conduite. » *Galat.* III, 10. Il est dit un peu plus loin : « La loi

num; sed quod nolo malum, hoc ago. Si autem quod nolo, hoc facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum. Invenio igitur legem volenti mihi facere bonum; quia mihi malum adjacet. Condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem; video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ, et captivum me ducentem in lege peccati, quæ est in membris meis. Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Deo per Jesum Christum Dominum nostrum. » Quomodo medicina non est causa mortis, si ostendat venena mortifera, licet his mali homines abutantur ad mortem, et vel se interficiant, vel insidientur inimicis; sic Lex data est ut peccatorum venena monstret, et hominem male libertate sua abutentem, qui prius ferebatur improvidus et per præcipitia labebatur, freno Legis retineat, et compositis doceat incedere gressibus, ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ, id est, vivamus sub præcepto, qui prius in modum brutorum animalium dicebamus : « Manducemus et bibamus, cras enim moriemur. » I *Cor.* xv, 32. Quod si, subintrante Lege (quæ docet quid facere et prohibet quid non facere debeamus) vitio nostro et incontinentia feramur contra scita legalia, videtur Lex causa esse peccati, quæ dum prohibet concupiscentiam, quodammodo eam inflammare cognoscitur. Sæcularis apud Græcos sententia est : Quidquid licet, minus desideratur. Ergo e contrario quidquid non licet, fomentum accipit desiderii. Unde et Tullius de parricidarum suppliciis apud Athenienses Solonem scripsisse negat, ne non tam prohibere quam commonere videretur. Igitur Lex apud contemptores et legum præcepta calcantes, videtur esse occasio delictorum; dum prohibendo quod non vult fieri, ligat eos vinculis maudatorum, qui prius absque lege peccantes, non tenebantur criminibus. Hæc diximus, Legem, quæ per Moysen data est, intelligentes. Verum quia in consequentibus scriptum est : Lex Dei, et lex carnis atque membrorum, quæ pugnat adversus legem mentis nostræ, et captivos nos ducit in Lege peccati, simulque quatuor leges contra se dimicantes in uno loco scriptas esse cognosco, non abs re arbitror, si requiram quot genera legis in Scripturis

est établie à cause des prévarications jusqu'à ce que viendrait le rejeton sur qui repose la promesse; elle a été disposée par les anges dans la main d'un médiateur. » *Ibid.* 19. Il est dit encore : « La loi fut donc notre pédagogue dans le Christ, nous menant à être justifiés par la foi. Après que la foi est venue, nous ne sommes plus en aucune façon sous l'autorité du pédagogue. Vous êtes tous les enfants de Dieu par la foi qui est dans le Christ. » *Ibid.* 24 et seq. L'histoire elle-même, quoiqu'elle ne renferme pas de préceptes, et n'ait d'autre but que de rapporter les faits, est cependant appelée loi par l'Apôtre : « Dites-moi, vous qui prétendez être sous la loi, n'avez-vous pas lu la loi? Il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de sa servante, l'autre de la femme libre. Or le fils de la servante est né selon la chair; et celui de la femme libre, selon la promesse. » *Galat.* IV, 22, 23. Les psaumes aussi sont appelés loi : « Afin que la parole consignée dans leur loi fût accomplie : Ils m'ont poursuivi d'une haine gratuite. » *Psalm.* LXVIII, 5. L'Apôtre désigne encore sous le nom de loi la prophétie d'Isaïe : « Il est écrit dans la loi : Je parlerai à ce peuple dans d'autres langues et avec d'autres lèvres; et même ainsi il ne m'écoutera pas, dit le Seigneur. » I *Corinth.* XIV, 21; *Isa.* XXI. D'après le texte hébreu et la version d'Aquila, c'est dans Isaïe que cela se trouve. Le nom de la loi s'applique encore au sens mystique des Ecritures : « Nous savons que la loi est spirituelle. » *Rom.* VII, 14. En dehors de tout cela, le même apôtre nous apprend à reconnaître une loi naturelle, écrite dans nos cœurs : « Comme les Gentils, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce que la loi commande, ces hommes privés de la loi sont leur propre loi; ils le montrent en accomplissant l'œuvre de la loi, écrite dans leurs cœurs, la conscience leur rendant témoignage. » *Ibid.* II, 14, 15. Cette loi gravée dans les cœurs s'étend à toutes les nations; il n'est pas d'homme qui ne la connaisse. De là vient que le monde entier se trouve sous le péché, et que tous les hommes sont des prévaricateurs de la loi. C'est donc un juste jugement de Dieu que lui-même a gravé au cœur du genre humain : « Ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse, ne le faites pas à autrui. » Qui ne sait pas que l'homicide, l'adultère, le vol, et toute concupiscence est un mal, puisque nous ne voulons pas que de telles choses aient lieu contre nous? Si nous ne les regardions pas comme mauvaises, nous ne gémirions nullement d'en être l'objet. C'est par cette loi naturelle que Caïn reconnut son péché, quand il disait : « Mon crime est trop grand pour être pardonné. » Adam et Eve reconnurent leur péché de la même manière, et c'est pour cela qu'ils allèrent se cacher sous l'arbre de vie. Pharaon également, avant que la

sanctis esse memorentur. Dicitur Lex, quæ per Moysen data est, secundum illud quod scriptum est ad Galatas « Quotquot enim ex operibus Legis sunt, sub maledicto sunt; scriptum est enim: Maledictus omnis qui non permanet in omnibus quæ scripta sunt in libro Legis, ut faciat ea; » *Gal.* III, 10; et rursum in eadem epistola: « Lex propter prævaricationes posita est, donec veniret semen cui repromissum est, disposita per Angelos in manu mediatoris; » *Ibid.* 19; et iterum: « Itaque Lex pædagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur. Postquam autem venit fides, nequaquam ultra sub pædagogo sumus. Omnes enim filii Dei estis per fidem, quæ est in Christo Jesu. » *Ibid.* 24 *et seqq.* Historia quoque, quæ præcepta non continet, sed quid factum sit refert, ab Apostolo Lex appellatur. « Dicite mihi, inquit, qui sub Lege vultis esse, Legem non legistis? Scriptum est enim, quia Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, et alterum de libera. Sed qui ex ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per repromissionem. » *Galat.* IV, 22, 23. Sed et Psalmi Lex appellantur: « Ut compleretur sermo qui in Lege eorum conscriptus est : Quia odio habuerunt me gratis. » *Psal.* LXVIII, 5. Isaiæ quoque Prophetiam, Legem Apostolus vocat. I *Cor.* XIV, 21 : « In Lege scriptum est quoniam in aliis linguis et in aliis labiis loquar populo huic; et nec sic me exaudient, dicit Dominus. » *Isai.* XXI. Quod juxta Hebraicum et Aquilam in Isaia scriptum reperi. Appellatur etiam Lex mystica Scripturarum intelligentia : « Scimus quia Lex spiritualis est. » *Rom.* VII, 14. Et extra hæc omnia, naturalem legem scriptam in cordibus nostris idem Apostolus docet. « Cum enim Gentes, quæ Legem non habent, naturaliter ea quæ Legis sunt faciunt, isti Legem non habentes ipsi sibi sunt Lex; qui indicant opus Legis scriptum in cordibus suis, testimonum perhibente illis conscientia. » *Ibid.* II, 14, 15. Ista lex quæ in corde scribitur, omnes continet nationes; et nullus hominum est qui hanc legem nesciat. Unde omnis mundus sub peccato, et universi homines prævaricatores legis sunt; et idcirco justum judicium Dei est scribentis in corde humani generis : « Quod tibi fieri nolueris, alteri ne feceris. » Quis enim ignoret homicidium, adulterium, furtum, et omnem concupiscentiam esse malum, ex eo quod sibi ea nolit fieri? Si enim mala esse nesciret, nequaquam doleret sibi esse illata. Per hanc naturalem legem et Cain cognovit peccatum suum, di-

loi fût donnée par Moïse, pressé par l'aiguillon de la loi naturelle, confessa ses crimes, en disant : « Le Seigneur est juste, tandis que mon peuple et moi sommes des impies. » *Exod.* IX, 27. Cette loi, l'enfance ne la connaît pas encore, le premier âge n'en est pas instruit; et, comme il pèche sans précepte, il n'est pas tenu par la loi du péché. Il insulte son père et sa mère, il va même jusqu'à les frapper; mais, n'ayant pas encore reçu la loi de la sagesse, il n'a pas le péché vivant en lui. Quand sera venu le précepte, je veux dire l'âge de raison, qui permet de rechercher le bien et d'éviter le mal, le péché vivra dans son âme, et lui-même tombera dans un état de mort, étant désormais formellement coupable. Voilà comment il se fait que cette époque ou notre intelligence peut distinguer les préceptes divins et nous conduire à la possession de la vie, devient pour nous une cause de mort, si nous agissons avec imprévoyance, si nous sommes séduits et supplantés à l'occasion même de notre sagesse. Ce n'est pas que l'intelligence soit un péché, la loi de l'intelligence étant plutôt sainte, juste et bonne; c'est que le péché naît en moi, parce que je sais distinguer le vice et la vertu; avant d'avoir cette intelligence, je ne savais pas ce qu'est le péché. Voilà de quelle façon ce qui m'était donné pour le bien, est devenu par ma faute un mal. Qu'on me permette d'employer une hyperbole, ou même un néologisme pour mieux rendre ma pensée : le péché était sans péché avant que j'eusse l'intelligence; et puis, par la prévarication du précepte, le péché est devenu plus péché. Cherchons avant tout quelle est cette concupiscence dont la loi dit : « Tu ne convoiteras pas. » Plusieurs pensent qu'il s'agit de ce précepte du décalogue : « Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain. » *Deut.* V, 21. A notre avis, la concupiscence désigne toutes les perturbations de l'âme, nos tristesses et nos joies, nos craintes et nos désirs. C'est la pensée de l'Apôtre, ce vase d'élection, dont le corps était le temple de l'Esprit-Saint, et qui disait : « Voulez-vous expérimenter celui qui parle en moi, le Christ? » *I Corinth.* XIII, 3; et dans une autre épître : « Le Christ nous a rachetés; » *Galat.* III, 13; et encore : « Je vis, mais non plus moi, c'est le Christ qui vit en moi. » *Ibid.* II, 20. Paul ne parle pas seulement de lui-même, il parle de quiconque veut faire pénitence après avoir péché; il se met en avant pour peindre la fragilité de la nature humaine, toujours en butte aux combats que se livrent entre eux l'homme intérieur et l'homme extérieur. L'un est en harmonie avec la loi écrite comme avec la loi naturelle, sentant qu'elle est bonne, sainte, juste, spirituelle. Le second dit : « Je suis un être charnel, esclave vendu au péché. J'ignore mes propres actions, et je fais, non ce

cens : « Major est causa mea quam ut dimittar. » Et Adam et Eva cognoverunt peccatum suum, et propterea absconditi sunt sub ligno vitæ. Pharao quoque, antequam Lex daretur per Moysen, stimulatus lege naturæ, sua crimina confitetur, et dicit : « Dominus justus, ego autem et populus meus impii. » *Exod.* IX, 27. Hanc legem nescit pueritia, ignorat infantia; et peccans absque mandato, non tenetur legi peccati. Maledicit patri et matri, et parentes verberat; et, quia necdum accepit legem sapientiæ, mortuum est in eo peccatum. Cum autem mandatum venerit, hoc est, tempus intelligentiæ appetentis bona et vitantis mala, tunc incipit peccatum reviviscere, et ille mori reusque esse peccati. Atque ita fit ut tempus intelligentiæ, quo Dei mandata cognoscimus ut perveniamus ad vitam, operetur in nobis mortem, si agamus negligentius, et occasio sapientiæ seducat nos atque supplantet, et ducat ad mortem. Non quod intelligentia peccatum sit (Lex enim intelligentiæ sancta et justa et bona est) sed per intelligentiam peccatorum atque virtutum mihi peccatum nascitur, quod priusquam intelligerem, peccatum esse non noveram. Atque ita factum est ut, quod mihi pro bono datum est, meo vitio mutetur in malum; et, ut hyperbolice dicam, novoque verbo utar ad explicandum sensum meum, peccatum quod, priusquam haberem intelligentiam, absque peccato erat, per prævaricationem mandati incipiat mihi esse peccantius peccatum. Prius quæramus quæ sit ista concupiscentia de qua Lex dicit : « Non concupisces. » Alii putant illud esse mandatum quod in Decalogo scriptum est : « Non concupisces rem proximi tui. » *Deut.* V, 21. Nos autem per concupiscentiam omnes perturbationes animæ significatas putamus, quibus mœremus et gaudemus, timemus et concupiscimus. Et hoc Apostolus, vas electionis, cujus corpus templum erat Spiritus Sancti, et qui dicebat : « An experimentum quæritis ejus qui in me loquitur Christus ? » I *Cor.* XIII, 3; et in alio loco : « Christus nos redemit; » *Galat.* III, 13; et iterum : « Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus. » *Ibid.* II, 20. Non de se loquitur, sed de eo qui vult post peccata agere pœnitentiam; et sub persona sua, fragilitatem describit conditionis humanæ; quæ duorum hominum interioris et exterioris, pugnantiam inter se, bella perpetitur. Interior homo consentit et scriptæ et naturali legi, quod bona sit, et sancta, et justa, et spiritualis. Exterior, « Ego, inquit, carnalis sum, venumdatus

que je veux, mais ce que je déteste. » Or, si l'homme extérieur ne fait pas ce qu'il veut et fait ce qu'il déteste, il montre par là même que le précepte est bon, et que ce n'est pas lui qui fait le mal, mais le péché qui habite dans sa chair; ce qui désigne les vices du corps, les voluptés grossières, dont le but providentiel est la conservation de la famille et de la race, et qui deviennent cependant un péché quand ils dépassent les bornes. Que chacun s'étudie lui-même et soit son propre accusateur; il verra quels sont les entraînements du vice, et comment, dans ses discours, ses pensées et ses excitations, il dit souvent, pense et souffre ce qu'il ne voudrait pas. Je n'oserais pas dire qu'il agit, de peur de paraître incriminer les hommes saints, dont il est écrit : « Cet homme était sincère, immaculé, un juste serviteur de Dieu, s'éloignant de toute œuvre mauvaise. » *Job.* I, 1. Il est encore dit de Zacharie et d'Elisabeth : « Ils étaient l'un et l'autre justes devant Dieu, marchant dans tous les préceptes et les justifications du Seigneur sans aucun dissentiment. » *Luc.* I, 6. Voici de plus une instructiou donnée aux apôtres : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait. » *Marc.* v, 46. Jamais le Sauveur n'eût donné cet ordre s'il n'avait su que l'homme pouvait arriver à la perfection. Peut-être devrions-nous dire que l'éloignement de toute œuvre mauvaise signifie l'amendement des mœurs, le passage des erreurs de l'enfance, des vices et des entraînements de la jeunesse, à la pratique des vertus; que la justice de Zacharie et d'Elisabeth est simplement au dehors; que la concupiscence qui nous est montrée comme résidant dans nos membres est au dedans. Pour ce qui concerne les apôtres, ce n'est pas à des enfants, mais bien à des hommes mûrs que la perfection est recommandée; et nous-mêmes, nous reconnaissons qu'elle appartient à l'âge de la maturité. Nous n'entendons pas flatter le vice, en parlant ainsi; nous suivons simplement l'autorité des Ecritures, qui nous enseignent qu'il n'est pas d'homme sans péché, que Dieu nous tient tous dans cette condition pour exercer sa miséricorde envers tous. *Galat.* III. Il faut cependant en excepter celui-là seul « qui n'a pas commis de péché, et dans la bouche de qui ne s'est jamais trouvé l'artifice. » *Isa.* LIII. De là ce que dit Salomon, que les traces du serpent ne se retrouvent pas sur la pierre. *Prov.* XXX. Le Seigneur dit aussi de lui-même : « Voilà que le prince de ce monde est venu, et il n'a rien trouvé en moi, » *Joan.* XIV, 30, rien de son œuvre, aucune trace de lui. C'est pour cette raison qu'il nous est ordonné de

sub peccato. Quod enim operor nescio, et non quod volo hoc ago, sed quod odi.» Si autem exterior facit quod non vult, et operatur quod odit, ostendit bonum esse mandatum, et non se operari quod est malum, sed habitans in sua carne peccatum: hoc est vitia corporis, et desideria voluptatis, quæ propter posteros et sobolem insita est humanis corporibus; et, si fines fuerit egressa, vertitur in peccatum. Se unusquisque consideret, et accusator sui, tractet incentiva vitiorum: quomodo, et in sermone et in cogitatione, et in calore corporis sæpe loquatur, et cogitet, et patiatur quod non vult; nolo dicere, faciat, ne sanctos viros videar accusare, de quibus scriptum est: « Erat ille homo verus et immaculatus, justus Dei cultor, recedens ab omni opere malo. » *Job* I, 1. Et de Zacharia et Elizabeth: « Erant justi ambo in conspectu Dei, ambulantes in omnibus mandatis et justificationibus Domini absque querela. » *Luc.* I, 6. Et præceptum est Apostolis : « Estote perfecti, sicut Pater vester cœlestis perfectus est. » *Matth.* v, 46. Nunquam autem hoc Apostolis imperaret, nisi sciret hominem posse esse perfectum. (*a*) Nisi forte hoc dicamus, quod recedens ab omni malo, emendationem significet, et de erroribus pueritiæ et de vitiis lascivientis ætatis, transitum ad correctionem atque virtutes; justitiam quoque quæ in Zacharia et Elizabeth prædicatur, foris esse; concupiscentiam vero quæ nunc habitare in membris nostris dicitur, versari intrinsecus. Sed et apostolis non pueris præcipitur, verum jam ætatis robustæ, ut assumant perfectionem, quam et nos confitemur in ætate esse perfecta. Nec hæc dicentes, adulamur vitiis; sed auctoritatem sequimur Scripturarum, quod nullus homo sit absque peccato, sed conclusit Deus omnes sub peccato, ut omnium misereatur; *Gal.* III, absque eo solo, « qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus.» *Isai.* LIII. Unde et per Salomonem dicitur quod serpentis vestigia non inveniantur in petra. *Prov.* XXX. Et ipse de se Dominus: «Ecce,» inquit, «venit princeps mundi hujus; et nihil in me invenit, » *Joan.* XVI, 30, id est, sui operis, suique vestigii. Ob hanc causam ju-

(*a*) Vides superiora dubitando proponi, non pro certis constitui; nam statim quasi retractans, illa de hominum perfectione sententia quomodo accipienda sit, explicat. Ubi vero hujusmodi loca et exempla Pelagiani in hæresim suam trahere conati sunt, tribus integris libris, tuetur et calumniis liberat. Epistola ad Ctesiphontem num. XIII. « Quod autem in Scripturis sanctis multi justi appellentur, ut Zacharias et Elizabeth..., et multi quorum nominibus sacra Scriptura contexta est...., hoc breviter perstrinxisse sufficiat, quod justi appellentur; non quod omni vitio careant, sed quod majori parte virtutum commendentur. » (*Edit. Mign.*)

n'adresser aucun reproche à l'homme qui revient de ses prévarications, de ne pas jeter l'anathème à l'Egypte; car nous aussi nous avons habité cette contrée, pétri l'argile et bâti des cités à Pharaon; *Deut.* XXIII; nous avons été menés captifs à Babylone par la loi du péché, qui résidait dans nos membres. Après avoir comme détruit toute espérance, ou plutôt après avoir obtenu l'aveu manifeste que tout homme est pris dans les piéges du diable, l'Apôtre, disons mieux l'homme, dont l'Apôtre est ici l'interprète, rentre en lui-même et rend grâces au Sauveur de ce qu'il l'a racheté de son sang, de ce qu'il l'a purifié dans le baptême, couvert de son propre vêtement, de ce qu'après avoir détruit le vieil homme il a créé en lui l'homme nouveau; de telle sorte qu'il puisse dire : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » *Rom.* VIII, 24. « Je rends grâces à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur, qui m'a délivré de ce corps de mort. » Si quelqu'un pense que l'Apôtre n'applique pas aux autres ce qu'il dit ici de lui-même, il devra nous expliquer comment Daniel, que nous savons avoir été juste, se met en avant quand il fait pour les autres cette prière : « Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous sommes tombés dans l'injustice, nous avons agi d'une manière impie, nous sommes retournés en arrière, abandonnant la voie de vos jugements et de vos préceptes, n'écoutant plus les prophètes vos serviteurs, qui ont parlé en votre nom à nos rois, à nos princes, à nos pères, au peuple entier. A vous, Seigneur, la justice; à nous la confusion. » *Dan.* III, 29 et seq. Ce passage du trente-unième psaume : « Je vous ai manifesté mon péché, je n'ai pas caché mon iniquité; j'ai dit : Je confesserai mon injustice contre moi-même devant le Seigneur, et vous m'avez pardonné l'iniquité de mon péché. C'est pour cela que tout saint vous adressera ses prières dans le temps opportun, » *Psalm.* XXXI, 5 et seq., ce n'est pas à David, à l'homme juste, et, pour tout dire en un mot, au prophète, dont ce sont là néanmoins les expressions, c'est au pécheur qu'il convient. Lorsque le juste, prenant la place du pénitent, a tenu ce langage, il mérite d'entendre de la bouche de Dieu : « Je te donnerai l'intelligence, je t'enseignerai la voie dans laquelle tu devras marcher; je fixerai sur toi mes yeux. » *Ibid.* 8. Dans le trente-septième psaume, intitulé : « Pour la commémoraison, » pour nous apprendre qu'il faut sans cesse nous souvenir de nos péchés et faire pénitence, voici ce que nous lisons : « Plus de paix à mes os, en présence de mes péchés; car mes iniquités se sont élevées par-dessus ma tête, ont pesé sur moi d'un poids accablant. La corruption et la pourriture se sont mises à mes plaies, à cause de ma folie. Je succombe à la

betur nobis ne exprobremus homini revertenti a peccatis suis, et ne abominemur Ægyptium; quia et ipsi quondam in Ægypto fuimus et de luto ac lateribus Pharaoni civitates extruximus; *Deut.* XXIII; et quia captivi ducti sumus in Babylonem lege peccati, quod in membris nostris morabatur. Cumque videretur extrema desperatio, imo aperta confessio, omnem hominem diaboli laqueis irretiri, conversus in se Apostolus, imo homo, sub cujus persona Apostolus loquitur, agit gratias Salvatori quod redemptus sit sanguine ejus, et sordes in baptismo deposuerit, et novum Christi assumpserit vestimentum, et mortuo veteri homine, natus sit homo novus qui dicat : « Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? » *Rom.* VII, 24. « Gratias ago Deo per Jesum Christum Dominum nostrum, qui me de corpore mortis liberavit. » Quod si cui non videtur sub persona sua hoc Apostolus de aliis dicere, exponat quomodo Daniel, quem justum fuisse novimus, quasi de se dicat, cum pro aliis deprecatur : « Peccavimus, inique fecimus, injuste gessimus, impie egimus, et recessimus ac declinavimus a mandatis et judiciis tuis, et non audivimus servos tuos Prophetas, qui locuti sunt in nomine tuo ad reges nostros, et principes, et patres, et ad omnem populum terræ. Tibi, Domine, justitia, nobis autem confusio. » *Dan.* III, 29, *et seqq.* Illud quoque quod in tricesimo primo Psalmo dicitur : « Peccatum meum cognitum tibi feci, et iniquitatem meam non abscondi; dixi : Confitebor adversum me injustitiam meam Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei. Pro hac orabit ad te omnis sanctus in tempore opportuno, » *Psal.* XXXI, 5, *et seqq.* non David, et justo viro, et (ut simpliciter loquar) Prophetæ, cujus verba narrantur, sed peccatori congruit. Cumque justus sub persona pœnitentis talia profudisset, a Deo meretur audire : « Intelligere te faciam, et docebo te in via hac qua ambulabis; confirmabo super te oculos meos. » *Ibid.* 8. In tricesimo quoque septimo Psalmo, cujus titulus est : « In commemorationem, » ut doceat nos semper peccatorum nostrorum memores esse debere et agere pœnitentiam, tale quid legimus : « Non est pax ossibus meis a facie peccatorum meorum; quoniam iniquitates meæ elevatæ sunt super caput meum, quasi onus grave gravatæ sunt super me. Corruptæ sunt et putruerunt cicatrices meæ, a facie insipientiæ meæ. Afflictus sum, et curvatus sum usque ad finem. » *Psal.* XXXVII, 4, *et seqq.*

tristesse et je suis courbé jusqu'à la fin. » *Psalm.* xxxvii, 4 et seq. Mais le texte tout entier de l'Apôtre, les antécédents et les conséquents, disons mieux, toute l'Epître aux Romains est enveloppée d'obscurités profondes ; et, si je voulais essayer de tout expliquer, ce n'est nullement un seul livre, c'est un grand nombre d'importants volumes qu'il me faudrait composer.

Chapitre IX. — Pourquoi l'apôtre Paul écrit-il dans la même Epître aux Romains : « Je désirais d'être frappé d'anathème par le Christ, pour le salut de mes frères et de mes proches selon la chair, qui sont les Israélites, auxquels appartiennent l'adoption et la gloire, la législation, le culte et les promesses ; issus des patriarches, et parmi lesquels le Christ est né selon la chair, lui qui est par-dessus tout Dieu béni dans les siècles ? » *Rom.* ix, 3 et seq. C'est là vraiment une forte question. L'Apôtre avait dit auparavant : « Qui nous séparera de la charité du Christ ? la tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, la nudité, le péril, le glaive ? » *Ibid.* vii, 35. Il avait dit encore : « J'ai la confiance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les principautés, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni la puissance, ni la sublimité, ni la profondeur, ni aucune créature ne pourra nous séparer de la charité de Dieu, que nous avons dans le Christ Jésus notre Seigneur. » *Ibid.* 38, 39. Et maintenant il dit en confirmant sa parole par un serment : « Je vous dis la vérité dans le Christ Jésus, je ne mens pas, ma conscience me rend témoignage dans l'Esprit-Saint ; je suis sous le poids d'une grande tristesse, une douleur continuelle est dans mon cœur : Je désirais être frappé d'anathème par le Christ, pour le salut de mes frères et de mes proches selon la chair, » et la suite. S'il avait pour Dieu un amour tel que ni la crainte de la mort, ni l'espoir de la vie, ni la persécution, ni la faim, ni la mudité, ni le péril, ni le glaive ne pussent le séparer de la divine charité ; si les anges mêmes et les puissances célestes, le présent et l'avenir, les principautés invisibles, les sublimités et les profondeurs, toutes les créatures ensemble, venant à fondre sur lui, chose absolument impossible, n'auraient cependant pu l'éloigner de Dieu, arracher de son cœur l'amour dont il était animé dans le Christ Jésus ; quelle est donc cette transformation étrange, cette prudence inouïe qui le ferait renoncer à posséder le Christ par amour pour le Christ lui-même ? Et de peur que nous ne croyions pas à sa parole, il fait serment, il s'appuie sur le Christ, il prend le Saint-Esprit à témoin de sa conscience, pour nous affirmer qu'il est accablé de tristesse, d'une tristesse qu'on ne saurait imaginer, non d'une tristesse fortuite et légère ; que la douleur est dans son cœur, non une douleur transitoire

Totus hic Apostoli locus, et in superioribus et in consequentibus, imo omnis Epistola ejus ad Romanos, nimiis obscuritatibus involuta est, et, si voluero cuncta disserere, nequaquam mihi unus liber, sed magna et multa erunt scribenda volumina.

Cap. IX. — Quare Apostolus Paulus in eadem ad Romanos scribit Epistola : « Optabam ego ipse anathema esse a Christo, pro fratribus meis ac propinquis juxta carnem, qui sunt Israelitæ, quorum adoptio et gloria, et testamenta, et legislatio, et cultus, et repromissiones ; quorum patres, et ex quibus est Christus juxta carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula, amen. » *Rom.* ix, 3, *et seqq.* Revera valida quæstio, quomodo Apostolus qui supra dixerat : « Quis nos separabit a caritate Christi ? tribulatio, an angustia, an persecutio, an fames, an nuditas, an periculum, an gladius ? » *Ibid.* viii, 35. Et rursum : « Confido autem quia neque mors, neque vita, neque Angeli neque Principatus, neque præsentia neque futura, neque fortitudo, neque excelsa, neque profundum, neque alia creatura, poterit nos separare a caritate Dei, quam habemus in Christo Jesu Domino nostro ; » *Ibid.* xxxviii, 39 ; nunc sub jurejurando confirmet, et dicat : « Veritatem dico in Christo Jesu, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu Sancto, quoniam tristitia est mihi magna, et continuus dolor cordi meo ; optabam enim anathema esse a Christo, pro fratribus meis et propinquis juxta carnem ; » et reliqua. Si enim in Deum tantæ est caritatis, ut nec metu mortis, nec spe vitæ, nec persecutione, nec fame, nec nuditate, nec periculo, nec gladio, possit separari a caritate ejus ; et si Angeli quoque, et Potestates, et vel præsentia, vel futura, et omnes cœlorum Fortitudines, et excelsa pariter ac profunda, et universa simul creatura ei ingruat, quod nequaquam potest fieri ; tamen non separetur a caritate Dei quam habet in Christum Jesum ; quæ est ista tanta mutatio, imo inaudita prudentia, ut pro caritate Christi, nolit habere Christum ? Et, ne ei forsitan non credamus, jurat, et confirmat in Christo, et conscientiæ suæ testem invocat Spiritum Sanctum, se habere tristitiam, non levem ac fortuitam, sed magnam et incredibilem, et habere dolorem in corde, non qui ad horam pungat et transeat, sed qui jugiter in corde permaneat. Quo tendit ista tristitia ? Ad quid proficit incessabilis dolor ? Optat anathema esse a Christo, et perire, ut alii salvi

et momentanée, mais une douleur qui n'a pas de terme. Pourquoi cette tristesse? quel est l'objet de cette incessante douleur? Il désire être frappé d'anathème par le Christ, et périr lui-même pour que les autres soient sauvés. Ecoutons encore la prière que Moïse adresse à Dieu pour le peuple juif: « Si vous leur pardonnez leur péché, à la bonne heure; si vous ne voulez pas, effacez aussi mon nom du livre que vous avez écrit; » *Exod.* XXXII, 31, 32; et nous verrons que Moïse et Paul étaient affectés de la même manière envers le troupeau qui leur était confié. « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis; mais le mercenaire, dès qu'il voit venir le loup, prend la fuite, parce que les brebis ne sont pas à lui. » *Joan.* x, 11, 12. Cette parole: « Je désirais être frappé d'anathème par le Christ, » est la même que celle-ci: « Effacez mon nom du livre que vous avez écrit; » car ceux qui sont effacés du livre des vivants, et dont le nom n'est pas écrit avec celui des justes, sont frappés d'anathème par le Seigneur. Considérez en même temps quelle est la charité de l'Apôtre envers le Christ, puisqu'il souhaite de mourir pour lui, et de périr seul, à la condition que le genre humain tout entier embrasse la foi. La perte dont il est ici question n'est pas la perte éternelle, mais bien celle du temps présent; celui qui perd son âme pour le Christ la sauve à jamais. *Matth.* x. Aussi puise-t-il un témoignage dans le quarante-troisième psaume: « Comme à cause de vous nous sommes mortifiés tout le jour, on nous a tenus pour des brebis destinées à la boucherie. » *Psalm.* XLIII, 22, Ainsi donc, l'Apôtre veut périr dans la chair pour que les autres soient sauvés dans l'esprit, donner son sang pour le salut d'un grand nombre d'âmes. Que l'anathème signifie parfois immolation, cela se voit par beaucoup de témoignages de l'Ancien Testament. Pour que nous ne regardions pas sa tristesse comme légère, l'objet de sa douleur comme sans importance, il complète ainsi sa pensée: « En faveur de mes frères et de mes proches selon la chair. » En disant qu'ils sont ses frères et ses proches selon la chair, il les montre éloignés de lui par l'esprit. « Auxquels appartient l'adoption; » le grec fait clairement entendre adoption filiale; le Seigneur disait d'eux autrefois: « Israël est mon fils premier né; » et puis: « J'ai engendré des enfants, et je les ai exaltés. » *Isa.* I, 2. Il dit maintenant: « Ces enfants me sont devenus étrangers, ils ont trompé mes espérances. » *Psalm.* XVII, 46. « Auxquels appartient aussi la gloire, » choisis qu'ils sont parmi toutes les nations pour être le peuple de Dieu. « Et les Testaments, » l'un selon la lettre, l'autre selon l'esprit; de telle sorte qu'après avoir servi dans la chair par les cérémonies de la loi qui devaient être abolies, ils servissent plus tard

fiant. Sed, si consideremus Moysis vocem rogantis Deum pro populo Judæorum, atque dicentis: « Si dimittis eis peccatum suum, dimitte; si autem non vis, dele me de libro tuo quem scripsisti, » *Exod.* XXXII, 31, 32, perspiciemus eumdem et Moysis et Pauli erga creditum sibi gregem affectum. « Pastor enim bonus ponit animam suam pro ovibus suis. Mercenarius autem, cum viderit lupum venientem, fugit, quia non sunt ejus oves. » *Joan.* x, 11, 12. Et hoc ipsum est dicere: « Optabam anathema esse a Christo; et dele me de libro tuo quem scripsisti. » Qui enim delentur de libro viventium, et cum justis non scribuntur, anathema fiunt a Domino. Simulque cerne Apostolum quantæ caritatis in Christum sit, ut pro illo cupiat mori, et solus perire, dummodo omne in illum credat hominum genus. Perire autem, non in perpetuum, sed impræsentiarum. Qui enim perdiderit animam suam pro Christo, salvam eam facit. *Matth.* x. Unde, et de quadragesimo tertio Psalmo assumit exemplum: « Quoniam propter te mortificamur tota die, reputati sumus ut oves occisionis. » *Ps.* XLIII, 22. Vult ergo Apostolus perire in carne, ut alii salventur in spiritu; suum sanguinem fundere, ut multorum animæ conserventur. Quod autem anathema interdum occisionem sonet, multis veteris Instrumenti testimoniis probari potest. Et ne levem putemus esse tristitiam et modicam causam doloris, jungit et dicit: «Pro fratribus meis, et propinquis juxta carnem.» Quando propinquos appellat et fratres juxta carnem, in spiritu a se ostendit alienos. « Quorum est» inquit, «adoptio,» quæ significantius Græce dicitur υἱοθεσία, de quibus quodam Dominus loquebatur: « Filius primogenitus meus Israel;» et: «Filios genui, et exaltavi;» *Isai.* I, 2; nunc dicit: « Filii alieni mentiti sunt mihi. » *Psal.* XVII, 46. Et: « Quorum gloria, » ut de cunctis gentibus eligerentur in peculiarem populum Dei; et «quorum testamenta» (*a*) unum in littera, alterum in spiritu; ut qui prius in carne servierant

(*a*) Plurium numero, præter græca exemplaria. Augustinus quoque et Ambrosius legunt: quod vero vetus ac novum instrumentum Hier. interpretatur, tametsi multos ex antiquis habeat fidejussores, sunt quibus videatur non esse ad Apostoli mentem, quod veteris populi, seu Synagogæ prærogativas illo enumeret, non Ecclesiæ.

dans l'esprit par l'observation des préceptes de l'Evangile qui doit durer à jamais. « Et la législation ; » ce qui répond à l'Ancien et au Nouveau Testament. « Et le culte, » c'est-à-dire la vraie religion. « Et les promesses, » tout ce qui avait été promis aux pères devant être accompli dans les enfants. Voici le trait éminent : « Et desquels est né le Christ, » par la Vierge Marie. Voulant nous bien faire comprendre ce qu'est le Christ, et par là même le sujet de sa douleur, il ajoute : « Qui est par-dessus tout Dieu béni dans les siècles. » Ainsi soit-il. Tout grand qu'il est, il n'est pas cependant accueilli par ceux de la race desquels il est né. Cela n'empêche pas l'Apôtre de louer l'équité du jugement, pour que la sentence de Dieu sur ses proches et ses frères ne paraisse pas odieuse, austère, excessive. Il gémit de voir tant de maux accumulés sur un peuple qui possédait naguère tant de biens.

Chapitre X. — Que faut-il entendre par le passage suivant de l'Epître aux Colossiens : « Ne vous laissez subjugner par personne, par celui qui, dans une fausse humilité d'esprit et le culte des anges, prétend ce qu'il n'a pas vu, marchant en vain enflé d'une sagesse charnelle, et ne se tenant pas attaché à la tête d'où part la contexture entière du corps, avec toutes ses articulations et tous ses membres, ainsi que sa puissance d'accroissement selon le plan divin, » *Coloss.* II, 18, 19, et la suite. Ce que nous avons souvent rappelé : « Si je suis inhabile dans le discours, je ne le suis pas dans la science, » II *Corinth.* XI, 6, nous voyons une fois de plus que Paul ne l'a pas dit simplement par humilité, mais bien pour obéir à la voix de la conscience. Sa langue n'explique pas, en effet, les profonds mystères de sa pensée. Il sent lui-même ce qu'il dit ; mais il ne le transmet pas en termes clairs aux oreilles étrangères. Ce qu'il expose admirablement dans son idiome national, lui qui est Hébreu né de race hébraïque, ayant fait son éducation aux pieds de Gamaliel, cet homme si versé dans la loi, il veut l'interpréter lui-même et s'enveloppe dans ses explications. Or, si cela lui arrive dans la langue grecque, qu'il avait cependant apprise dès ses plus tendres années à Tarse en Cilicie, que faut-il dire des Latins qui, s'efforçant de traduire le texte mot pour mot, rendent les pensées plus obscures, étouffent l'abondance de la moisson dans celle des folles herbes ? Nous tâcherons donc de développer le sens par manière de paraphrase, et de débrouiller ce discours compliqué en mettant tout en ordre, afin que le fil des idées se déroule avec une simplicité parfaite, et que le tissu présente un pur dessin, tel qu'il existait dans l'esprit de l'Apôtre. « Ne vous laissez vaincre par personne, » ou bien, que personne ne triomphe de vous et ne vous dérobe la palme ; le mot grec indique la situation d'un athlète qui, par la perfidie d'un

cæremoniis Legis abolitæ, postea servirent in spiritu mandatis Evangelii sempiterni. Et, « legislatio, » ad utrumque respondet, et novi et veteris Instrumenti. « Et cultus, » id est, vera religio. « Et repromissiones, » ut quidquid repromissum est patribus, compleretur in filiis. « Et (quod omnibus majus est) ex quibus Christus, » de Maria genitus virgine. Et, ut sciremus quis iste sit Christus, causas doloris sui uno sermone comprehendit, « qui est super omnia Deus benedictus in sæcula, amen. » Et iste tantus ac talis ab eis non recipitur de quorum stirpe generatus est. Et nihilominus laudat judicii veritatem, ne sententia Dei in propinquos et fratres suos displicere videatur, et vel austera esse vel nimia. In quibus igitur tanta fuerunt bona, dolet cur nunc tanta mala sint.

Cap. X. Quid velit intelligi quod idem Apostolus scribit ad Colossenses : « Nemo vos superet, volens in humilitate mentis et religione Angelorum, quæ non vidit, ambulans frustra inflatus sensu carnis suæ, et non tenens caput, ex quo totum corpus per nexus et conjunctiones subministratum et conjunctum crescit in augmentum Dei, » *Coloss.* II, 18, 19, et reliqua. Illud quod crebro diximus : « Et si imperitus sermone, non tamen scientia, » II *Cor.* XI, 6, nequaquam Paulum de humilitate, sed de conscientiæ veritate dixisse etiam nunc approbamus. Profundos enim et reconditos sensus lingua non explicat. Et cum ipse sentiat quid loquatur, in alienas aures puro non potest transferre sermone. Quem cum in vernacula lingua habeat disertissimum, (quippe Hebræus ex Hebræis, et eruditus ad pedes Gamalielis, viri in Lege doctissimi) seipsum interpretari cupiens, involvitur. Si autem in Græca lingua hoc ei accidit, quam nutritus in Tarso Ciliciæ a parva ætate imbiberat, quid de Latinis dicendum est, qui verbum de verbo exprimere conantes, obscuriores faciunt ejus sententias ; et veluti herbis crescentibus frugum strangulant ubertatem ? Conabimur itaque παραφραστικῶς sensus evolvere, et tricas implicati eloquii suo ordini reddere atque juncturæ ; ut simplici stamine verborum fila decurrant puroque subtegmine, Apostolici sermonis textura succrescat. « Nemo vos superet, » id est, nemo adversum vos bravium accipiat ;

antagoniste, ou les ruses cachées que les maîtres enseignent, perd la palme qu'il méritait. Du reste, il est beaucoup d'expressions, empruntées aux usages de sa ville ou de sa province, que l'Apôtre emploie bien souvent. J'en citerai seulement quelques-unes : « Il m'importe peu d'être jugé par le jour humain ; » I *Corinth.* I ; « Je parle un langage humain ; » *Rom.* VI ; « Je ne vous ai pas surchargés ; » II *Corinth.* XII ; autant de locutions immédiatement traduites du grec. Il en est de même de celle que nous expliquons : « Que personne ne vous dérobe la palme. » Ces locutions et beaucoup d'autres sont usitées encore aujourd'hui chez les Ciliciens. Nous ne devons pas nous étonner que l'Apôtre parle la langue qui l'a bercé et fait sa première éducation, puisque Virgile, l'Homère des Latins, a des expressions qui viennent de son endroit natal, comme celle-ci *sceleratum frigus*. *Georg.* II. Que personne donc ne vous domine, ne triomphe de vous, en suivant l'humilité de la lettre et la religion ou le culte des anges ; ne voulant pas vous laisser suivre l'intelligence spirituelle, mais vous attacher plutôt aux figures de l'avenir, que n'a pas vues celui-là même qui veut vous subjuguer, ou qu'il ne voit pas, le grec portant l'un et l'autre, alors surtout qu'il marche avec orgueil, avec une sorte de pompe théâtrale, montrant dans son port l'orgueil de son âme ; et c'est bien là ce que signifie le mot grec. Or, c'est en vain que le tentateur déploie cette enflure, fier de son intelligence charnelle, comprenant tout matériellement, recherchant les folies des traditions judaïques et ne tenant plus à la tête de tous les Livres saints, à celui dont il est écrit : « La tête de l'homme, c'est le Christ. » I *Corinth.* II, 3. Il est la tête et le principe de tout le corps, de tous ceux qui croient, de toute intelligence spirituelle. Le corps de l'Eglise, par ses articulations et ses jointures, tire de cette tête le suc vital de la céleste doctrine ; ainsi sont entretenus graduellement tous les membres, et le sang puisé dans

hoc enim Græce dicitur καταϐραϐευέτω, quando quis in certamine positus, iniquitate agonothetæ, vel insidiis magistrorum, ϐραϐεῖον et palmam sibi debitam perdit. Multaque sunt verba quibus, juxta morem urbis et provinciæ suæ, familiarius Apostolus utitur. E quibus (exempli gratia) pauca ponenda sunt : « Mihi autem parum est judicari ab humano die,» I *Cor.* I, hoc est, ἀπὸ ἀνθρωπίνης ἡμέρας. « Et humanum dico, » *Rom.* VI, hoc est, ἀνθρώπινον λέγω. Et, οὐ κατενάρκησα ἡμᾶς, hoc est, « non gravavi vos ; » II *Cor.* XII ; et quod nunc dicitur, μηδεὶς ὑμᾶς καταϐραϐευέτω, id est, « nullus bravium accipiat adversum vos. » Quibus et aliis multis verbis usque hodie utuntur Cilices. Nec hoc miremur in Apostolo, si utatur ejus linguæ consuetudine in qua natus est et nutritus, cum Virgilius, alter Homerus apud nos, patriæ suæ sequens consuetudinem, « sceleratum frigus » appellet *Georg.* II. Nemo ergo vos superet ac devincat, volens humilitatem litteræ sequi et (*a*) Angelorum religionem atque culturam ; ut non serviatis spirituali intelligentiæ, sed exemplaribus futurorum, quæ nec ipse vidit qui vos superare desiderat sive videt : (*b*) utrumque enim habetur in Græco, præsertim cum tumens ambulet, et incedat inflatus, mentisque superbiam, gestu corporis præferat, hoc enim significat ἐμϐατεύων. Frustra autem inflatur et tumet sensu carnis suæ, carnaliter cuncta intelligens, et traditionum Judaicarum deliramenta perquirens, et non tenens caput omnium Scripturarum, illud de quo scriptum est : « Caput viri Christus est » I *Cor.* II, 3. Caput autem ac principium totius corporis, eorumque qui credunt, et omnis intelligentiæ spiritualis. Ex quo capite corpus Ecclesiæ per suas compages atque juncturas, vitalem doctrinæ cœlestis accipit succum, ut omnia paulatim membra vegetentur, et per occultos venarum meatus, fundatur defecatus sanguis ciborum, et ministretur atque succrescat, imo teneatur tempe-

(*a*) Confer Commentar. in Matthæum cap. V, deque Judaica in Angelos religione, Porphyrium lib. 4. de Abstinentia, Origenem contra Celsum lib. 5, Tertullianum de Præscriptionibus cap. 45, ubi de Simone ac Cerintho. Planissime vero Clemens Alexandrinus lib. 6. Strom. de Judæis tradit, ἐκεῖνοι μόνον οἰόμενοι τὸν θεὸν γινώσκειν, οὐκ ἐπίστανται λατρεύοντες ἀγγέλους καὶ ἀρχαγγέλους. *Illi unum Deum se putantes cognoscere, non intelligunt se Angelos atque Archangelos adorare*, etc.

(*b*) Explicat Reatinus editor, ex eo quod utrumque tempus Græca vox ἑώρακεν exprimat, cum sit παρακείμενος. Vide num ejus vim verbi, et forte Hieronymi mentem propius assecuti nos simus ; neque enim ἑώρακεν aliud quam præteritum tempus significare, minime vero ad præsens usurpari unquam novimus. Duplicem putamus innui Paulini loci lectionem, quæ iisdem tamen e verbis orietur, alteram scilicet, quam hodierna exemplaria præferunt ἑώρακεν ἐμϐατεύων, alteram ἑώρα κενεμϐατεύων, sub alia tantummodo syllabarum distinctione : et priorem *vidit*, nemine diffitente, aliam vero *videt* ex imperfecto, quod et instantis vim habeat, significare ; κὲν enim quod est *frustra*, ex κενὸν, cum ἐμϐατεύων ex Græcæ linguæ ingenio conjunctum, perinde est ac tumenter ambulans ex vana gloria. Hinc verissime utrumque tempus in Græco haberi, affirmari poterit. Nec dissimulamus quod Augustinus Epist. 149 ad Paulinum num. 28, tradit in quibusdam codicibus omitti negandi particulam, ac legi *quæ vidit*. Quin etiam ejusmodi Latinos et Græcos Mss. aliquot inveniri scimus, nec diffitemur idem abs Hieronymo innui potuisse, apud quem adeo pro *videt*, legendum sit *vidit*. Sed cum Græcum ille unum appellet, nec tantam in eo variationem, quanta inter negandum atque affirmandum est, videatur notare ; denique manus temere ejus verbis non sit inferenda, satius illud ἑώρα seu potius ὁρᾷ, augmento quod facile librarii induxerint, dempto, κενεμϐατεύων innui conjicimus. Profecto minime omnium audiendus Erasmus, qui S. Doctoris mentem non assecutus, de suo legerat, *sive audivit*. (*Edit. Migne.*)

les aliments, ensuité liquéfié, se répand de toutes parts au moyen de vaisseaux secrets et par la communication des veines : tout alors se soutient et s'accroît par l'admirable économie de l'organisme, la vie descend de la même source, le corps atteint sa perfection selon le plan divin; et la prière du Sauveur est exaucée : « Père, je veux que, comme vous et moi sommes un, de même ceux-ci soient un en nous. » *Joan.* XVII, 21. C'est encore ainsi que, le Christ nous ayant transmis au Père, Dieu sera tout en tous. I *Corinth.* XV. L'Apôtre dit quelque chose de semblable, soit dans les mots soit dans le sens, mais toujours avec un langage extrêmement obscur, en écrivant aux Ephésiens : « Exposant la vérité dans la charité, croissons de toutes manières en celui qui est notre tête, en Jésus-Christ, de qui vient que tout le corps, dont chaque partie se rattache et s'unit avec une complète subordination, d'après l'opération et la mesure de chaque membre, prend son juste accroissement, achève de se former dans la charité. » *Ephes.* IV, 25, 26. Nous avons expliqué ce passage avec plus d'étendue dans nos commentaires sur la même Epître. Or tout cela est dirigé contre ceux des Juifs qui, après avoir embrassé la foi, désiraient encore observer les cérémonies judaïques. Une grave discussion s'éleva sur le même point, comme on le voit dans les Actes des apôtres, XV. A ce propos, Paul avait également dit dans une autre circonstance, faisant allusion à ceux qui se vantaient d'être maîtres dans la loi : « Que personne ne vous juge en ce qui concerne la nourriture et la boisson, » comme s'il y avait des aliments purs et d'autres impurs; « ni sur la partie d'un jour de fête, » comme s'il leur appartenait de distinguer entre les jours de fête et ceux qui ne le sont pas. *Coloss.* II, 16. Pour nous qui croyons à la résurrection du Christ, nous avons une fête permanente et éternelle. « Ou sur une partie de la Néoménie, » ce qui veut dire des Calendes, du premier jour du mois, alors que finit la lune couverte par les ombres de la nuit. La lumière des chrétiens n'a pas de terme, elle est toujours alimentée par les rayons du soleil de justice. « Ou sur une partie du sabbat, » pendant lequel il leur était défendu de faire une œuvre servile et de porter des fardeaux; pour nous qui possédons la liberté du Christ, nous ne traînons plus le fardeau du péché. « Toutes ces choses, ajoute-t-il, sont les ombres figuratives de l'avenir, » les symboles de la future béatitude; et là les Juifs restent attachés à la lettre, ne s'élèvent pas au-dessus du monde présent : pour nous encore, nous élevant au sens spirituel, allons au Christ, que l'Apôtre appelle ici le corps, afin de le distinguer des ombres. Comme dans le corps est la vérité, et dans l'ombre du corps l'illusion, ainsi dans le sens spirituel toute nourriture et toute boisson sont pures, la fête n'a pas

rantia corporis, ut de fonte capitis rigati artus crescant in perfectionem Dei, et impleatur Salvatoris oratio : « Pater, volo ut sicut ego et tu unum sumus, sic et isti in nobis unum sint; » *Joan.* XVII, 21; ut, postquam nos Christus tradiderit Patri, sit Deus omnia in omnibus I *Cor.* XV. Tale quid, et in verbis et in sensibus, et in genere locutionis obscurissime scribit ad Ephesios : « Veritatem autem loquentes in caritate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus, ex quo totum corpus compactum et connexum per omnem juncturam subministrationis, secundum operationem in mensuram (al. *mensura*) uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in caritate. » *Ephes.* IV, 25, 26. Super quo et in Commentariis ejusdem Epistolæ plenius diximus. Loquitur autem universa contra eos qui, credentes ex Judæis in Dominum Salvatorem, Judaicas cæremonias observare cupiebant. Super qua re et in Actis Apostolorum XV non parva quæstio concitata est. Unde et supra Paulus ait, de his qui magistros Legis esse se jactant : « Nemo vos judicet in cibo et potu, » *Coloss.* II, 16, quasi alia immunda; « aut in parte diei festi, » ut alios dies festos putent, alios non festos. Nobis enim qui Christum credimus resurgentem, jugis et æterna festivas est. « Aut in parte neomeniæ, » hoc est, Calendarum et mensis novi, quando decrescens luna finitur et noctis umbris tegitur; Christianorum enim lumen æternum est, et semper Solis justitiæ radiis illustratur. « Aut in parte sabbatorum, » ut non faciant servile opus et onera non portent ; quia nos sumus Christi libertate donati, et onera peccatorum portare desivimus. « Hæc, » inquit, « omnia umbra sunt futurorum, » et imagines venturæ felicitatis, ut in quibus Judæi hæsitant juxta litteram et tenentur in terra, nos juxta spiritum transeamus ad Christum, qui ad distinctionem umbrarum nunc corpus appellatur. Quomodo enim in corpore veritas, et in corporis umbra mendacium, sic in spirituali intelligentia mundus omnis cibus, et potus, et tota festivitas, et perpetuæ Calendæ, et æterna requies exspectanda est. Quærimus quid dicere voluerit « in humilitate et religione Angelorum, » aut quem sensum habeat. Ex quo Dominus locutus est ad discipulos : « Surgite,

d'interruption, les Calendes durent toujours, et nous devons attendre un éternel repos. Nous cherchons maintenant ce qu'il a voulu dire par cette expression, « dans l'humilité et la religion des anges ; » ce que cela signifie. Du moment où le Seigneur eut dit à ses disciples : « Levez-vous, sortons d'ici; » *Joan.* XIV, 31; « Votre maison restera déserte; » *Matth.* XXIII, 38, « Le lieu où le Seigneur fut crucifié se nomme spirituellement Egypte ou Sodome; » *Apoc.* XI, 8; tout l'édifice des observances judaïques a été renversé, et toutes les victimes offertes le sont, non à Dieu, mais aux anges rebelles, aux esprits pervers. Il n'est pas du reste étonnant que ce peuple agisse ainsi après avoir fait mourir le Seigneur; car Dieu leur disait déja par son prophète : « M'avez-vous offert des hosties et des victimes pendant quarante ans dans le désert, enfants d'Israël, et n'avez-vous pas élevé le tabernacle de Moloch et l'astre de votre dieu Rempha, symboles que vous avez façonnés pour les adorer? » *Amos.* V, 25, 26. Cela leur est plus amplement reproché dans leur assemblée même par le martyr Etienne, qui rappelle ainsi quelques traits de leur histoire : « Ils firent un veau d'or en ces jours-là, ils offrirent des hosties à l'idole, ils se réjouissaient dans les œuvres de leurs mains. Détournant sa face, Dieu les abandonna, les laissant adorer la milice du ciel, comme il est écrit dans le livre des Prophètes. » *Act.* VII. 41, 42. Cette milice du ciel, ce n'est pas seulement le soleil et la lune, ni les autres astres qui brillent au firmament; c'est toute la multitude des anges, ces légions qui s'appellent SABAOTH, *puissances*, ou bien *armées*. De là ce que nous lisons encore dans l'Evangile selon saint Luc : « Et soudain avec cet ange se réunit la multitude de la milice céleste, louant Dieu et disant : Gloire à Dieu dans les hauteurs du ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » *Luc.* II, 13, 14. « Dieu fait des esprits ses anges, et du feu dévorant ses ministres. » *Psalm.* CIII. Si nous voulons savoir que les adorateurs des idoles, bien qu'ils parussent offrir des hosties dans le temple, ne les offraient pas réellement à Dieu, et sacrifiaient aux anges, écoutons Ezéchiel nous exposant cela d'une manière plus formelle : « Je leur ai donné des justifications et des préceptes qui ne tournent pas à leur avantage. » *Ezech.* XX, 25. Dieu ne demande pas, en effet, le sang des boucs et des taureaux; la componction de l'esprit est le sacrifice qu'il aime, Dieu ne méprise pas un cœur contrit et humilié. *Psalm.* L. Et voilà pourquoi ceux qui avaient fait le veau d'or dans Horeb et rendu leurs hommages à l'astre nommé Rempha, ce dont nous avons plus amplement parlé dans notre explication du prophète Amos, adorèrent des figures façonnées de leurs mains; et Dieu les abandonna, les livrant au culte des milices du ciel : c'est ce que l'Apôtre

eamus hinc ; » *Joan.* XIV, 31 ; et : « Relinquetur vobis domus vestra deserta ; » *Matth.* XXII, 38 ; et : « Locus in quo Dominus crucifixus est, spiritualiter Ægyptus vocatur et Sodoma ; » *Apoc.* XI, 8 ; omnis Judaicarum observationum cultura destructa est, et quascumque offerunt victimas, non Deo offerunt, sed Angelis refugis et spiritibus immundis. Nec mirum si hoc post passionem Domini faciant, cum per Amos quoque Prophetam dicatur ad eos : « Numquid hostias et victimas obtulistis mihi quadraginta annis in deserto, domus Israel ; et assumpsistis tabernaculum Moloch, et sidus dei vestri Rempham, figuras quas fecistis, ut adoretis eas ? » *Amos.* V, 25, 26. Quod plenius in concione Judaica Stephanus Martyr exponens, et revolvens historiam veterem, sic locutus est: « Et vitulum fecerunt in diebus illis, et obtulerunt hostias idolo, et lætabantur in operibus manuum suarum. Conversus autem Deus, tradidit eos, ut colerent militiam cœli, sicut scriptum est in libro Prophetarum. » *Act.* VII, 41, 42. Militia autem cœli, non tantum sol appellatur, et luna, et astra rutilantia ; sed et omnis Angelica multitudo, eorumque exercitus, qui Hebraice appellantur SABAOTH, id est virtutum, sive exercituum. Unde et in Evangelio juxta Lucam legimus : « Et subito facta est cum Angelo multitudo militiæ cœlestis, laudantium Deum et dicentium : Gloria in altissimis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis. » *Luc.* II, 3, 4. Facit enim Deus Angelos suos spiritus, et ministros suos ignem urentem. *Psal.* CIII. Et ut sciamus semper eos qui colebant idola, licet in Templo hostias viderentur offerre, non Deo eas obtulisse, sed Angelis, per Ezechiel plenius discimus : « Dedi eis justificationes non bonas, et præcepta non bona. » *Ezech.* XX, 25. Non enim sanguinem hircorum aut taurorum quærit Deus ; sed sacrificium Deo est spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despicit *Psal.* L. Et propterea qui vitulum fecerant in Horeb, et coluerant sidus dei Rempham, de quo in Propheta Amos plenius disseruimus, adoraverunt figuras quas ipsi fecerunt ; et tradidit eos Deus, ut servirent militiæ cœli, quæ nunc ab Apostolo dicitur religio Angelorum. « Pro humilitate » in Græco ταπεινοφροσύνη legitur, id est, « humilitas mentis, » sive « sensus. » Vere enim

appelle religion des anges. Le mot humilité est plus explicite dans le grec, et signifie humilité de l'âme ou de l'esprit. Il faut réellement avoir un esprit humble, c'est-à-dire vil et bas, il faut misérablement subir le joug de la superstition pour croire que Dieu se plaît dans le sang des boucs et des taureaux, dans l'odeur de l'encens, dont les hommes eux-mêmes sont souvent importunés. Ce qui vient ensuite : « Si vous êtes morts avec le Christ aux éléments du monde, comment luttez-vous encore comme si vous étiez vivants dans ce monde? ne mangez pas, ne goûtez pas, ne touchez pas. Et cependant ce sont des choses qui périssent toutes par l'usage, dans lesquelles vous ne suivez que les préceptes et les doctrines des hommes, bien qu'elles aient une apparence de sagesse dans la superstition et l'abaissement, dans les mauvais traitements qu'on fait subir au corps, dans le peu de soin qu'on prend de rassasier la chair, » *Colos.* II, 20 et seq., nous paraît avoir cette signification. Courons à travers chaque point, et dissipons, avec le secours de Jésus-Christ, l'obscurité des pensées et des paroles. Si vous êtes baptisés dans le Christ, ensevelis avec lui dans le baptême, et morts par là même aux éléments de ce monde, à tout ce qui le constitue, car tel est le sens du mot éléments, pourquoi ne dites-vous pas avec moi : « Dieu me préserve de me glorifier, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ; par qui le monde est crucifié pour moi, et je le suis au monde? » *Galat.* VI, 4. Si vous n'avez pas entendu le Seigneur disant au Père : « Ils ne sont pas du monde, de même que je ne le suis pas non plus, » comme il avait dit plus haut que le monde les haïssait parce qu'ils n'étaient pas du monde, ainsi qu'il ne l'était pas lui-même. *Joan.* XVII, 16; XV, 19. Si vous soutenez comme des vivants les luttes du monde, ne touchez pas le corps d'un homme mort, ni son vêtement, ni l'escabeau sur lequel s'est assise une femme impure, ne goûtez pas la chair du porc, du lièvre, de la sèche, du calmar, de la murène, de l'anguille, et généralement de tous les poissons qui n'ont ni écailles ni nageoires; car toutes ces choses engendrent la corruption, périssent par l'usage même et ne profitent pas au corps. « La nourriture est pour le ventre, et le ventre pour la nourriture... Tout ce qui passe par la bouche ne souille pas l'homme; c'est ce qui sort de lui qui le souille. » *Matth.* XV, 11; *Marc.* VII, 15. « Selon les préceptes et les doctrines des hommes; » ce qui rappelle cette parole de Dieu dans le prophète Isaïe : « Ce peuple m'honore du bout des lèvres; mais leur cœur est loin de moi. » *Isa.* XXIX, 13. « C'est en vain qu'ils m'adorent, enseignant les doctrines des hommes et leurs préceptes. » *Matth.* XV, 8, 9. De là vient encore le reproche que le Seigneur adresse aux Pharisiens : « Vous avez éludé le commandement de Dieu, pour établir vos traditions. Dieu a dit : Honore ton père et ta mère; celui qui maudira

humilis sensus, et miseranda superstitio, Deum credere hircorum atque taurorum sanguine delectari, et nidore thymiamatis, quem sæpe homines declinamus. Quod autem sequitur : « Si mortui estis cum Christo ab elementis mundi, quid adhuc tanquam viventes in mundo decernitis? ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis : quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum, quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ, in superstitione et humilitate, et ad non parcendum corpori; non in honore aliquo ad saturitatem carnis, » *Coloss.* II, 20 *et seqq.*, hunc nobis habère sensum videtur. Curramus per singula, et obscuritatem sensuum atque verborum, Christo reserante, pandamus. Si baptizati estis in Christo in baptismate consepulti, mortui autem ab elementis hujus mundi pro eo quod est *elementis;* cur mecum non dicitis : « Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi; per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo? » *Galat.* VI, 4; nec audistis Dominum dicentem ad Patrem : « De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo, » et mundus odit eos, quoniam non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo. *Joan.* XVII, 16; XV, 19. Sed e contrario quasi viventes in mundo decernitis, ne tetigeritis corpus hominis mortui, nec vestimentum, nec scabellum in quo sederit mulier menstruata; neque gustaveritis carnem suillam, et leporum, et sepiarum, et loliginum, murenæ et anguillæ, et universorum piscium, qui squamas, et pennulas non habent : quæ omnia in corruptionem et interitum sunt ipso usu, et stercore digeruntur? « Esca enim ventri, et venter escis; » et : « Omne quod intrat per os, non coinquinat hominem; sed ea quæ de nobis exeunt. » *Matth.* XV, 11; *Marc.* VII, 15. « Secundum præcepta, inquit, et doctrinas hominum; » secundum illud quod Isaias loquitur : « Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me. » *Isa.* XXIX, 13. « Frustra autem colunt me, docentes doctrinas hominum et præcepta. » *Matth.* XV, 8, 9. Unde, et Dominus corripit Pharisæos, dicens : « Irritum fecistis mandatum

son père ou sa mère, devra mourir de mort. Et vous dites : Quiconque se vantera de servir son père ou sa mère par un présent qu'il leur aura fait; quiconque n'aura pas honoré son père ou sa mère, » et la suite. Puis il conclut : « Vous avez éludé le commandement de Dieu à cause de vos traditions. » *Ibid.* 4, 6. Combien sont nombreuses les traditions des Pharisiens, aujourd'hui nommées *Seconds Préceptes*, ce qu'il y a là de fables ridicules, je ne veux pas l'exposer ; l'étendue de mon travail ne le permet pas, et la plupart de ces choses sont tellement honteuses que je rougirais de les répéter. Je n'en signalerai qu'une ou deux pour la confusion de ce peuple ennemi. Ils ont préposé les hommes les plus sages à leurs synagogues pour distinguer s le sang est pur ou impur, avec l'obligation de le goûter s'il ne leur suffit pas de le voir. De plus, comme il est ordonné que chacun reste assis dans sa maison et n'en sorte pas les jours de sabbat, *Exod.* XVI, il ne devra pas même marcher dans le lieu qu'il habite ; et, lorsque nous les serrons de près en vertu de la lettre, leur disant qu'ils ne doivent ni se coucher, ni se promener, ni se tenir debout, mais uniquement être assis, à vouloir bien observer le précepte, ils ont coutume de répondre : Barachibas, Siméon et Hellel, nos maîtres, nous ont transmis qu'il ne fallait faire que deux mille pas dans le jour du sabbat ; — et d'autres puérilités semblables, mettant toujours les doctrines des hommes au-dessus de la doctrine de Dieu. Nous ne disons certes pas qu'on soit dans l'obligation d'être toujours assis, et de ne jamais s'écarter du lieu qu'on occupe; nous enseignons plutôt que les choses impossibles qui paraissent ordonnées par la loi, dans un sens faible et matériel, doivent être accomplies dans leur signification spirituelle. Vient après : « Ces choses ont à la vérité l'apparence de la raison et de la sagesse. » Cette locution conjonctive « à la vérité » *quidem*, est superflue ; et nous voyons du reste que l'Apôtre tombe souvent dans de telles redondances par inexpérience de l'art grammatical. Le commencement de la phrase suivante ne porte pas, en effet, la conjonction « mais », *sed* qui répond ordinairement à celle-là. Les observances judaïques présentent donc aux yeux des simples et du peuple ignorant, les apparences de la raison et de la sagesse humaine. De là le nom de sages que leurs docteurs ont reçu. Quand, à certains jours ils exposent les traditions à leurs disciples, ils ne manquent pas de mettre en avant cette formule : « Les sages enseignent de plus. » Le mot de superstition qui figure dans la suite de ce texte est remplacé dans le grec par l'équivalent de fausse religion; et celui d'humilité représente encore mieux dans cette langue la vertu non le vice; mais ici l'humilité dont il est parlé, c'est l'abaissement vers les choses viles et terrestres.

Dei, ut traditiones vestras statueretis. Deus enim dixit: Honora patrem et matrem, et qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur. Vos autem dicitis: Quicumque dixerit patri vel matri, munus quodcumque est ex me, tibi proderit; et non honorificabit » (al. *honorificavit*) « patrem suum aut matrem, » et reliqua. Quibus infert: « Et irritum fecistis mandatum Dei, propter traditiones vestras. » *Ibid.* 9. Quantæ traditiones Pharisæorum sint, quas hodie vocant δευτερώσεις, et quam aniles fabulæ, evolvere nequeo. Neque enim libri patitur magnitudo, et pleraque tam turpia sunt ut erubescam dicere. Dicam tamen unum in ignominiam gentis inimicæ. Præpositos habent synagogis sapientissimos quosque, fœdo operi delenatos, ut sanguinem virginis sive menstruatæ, mundum vel immundum, si oculis discernere non potuerint, gustu probent (al. *prælibent*). Præterea, quia jussum est ut diebus sabbatorum sedeat unusquisque in domo sua, et non egrediatur, *Exod.* XVI, neque ambulet de loco in quo habitat; si quando eos juxta litteram ceperimus arctare, ut non jaceant, non ambulent, non stent, sed tantum sedeant, si velint præcepta servare, solent respondere et dicere : Barachibas, et Simeon et Hellel magistri nostri tradiderunt nobis ut bis mille pedes ambulemus in sabbato ; et cætera istiusmodi doctrinas hominum præferentes doctrinæ Dei. Non quod dicamus sedendum semper esse in sabbato, et de loco in quo quis fuerit occupatus penitus non recedendum ; sed quod id quod impossibile Legis est, in quo infirmatur per carnem, spirituali observatione complendum sit.

Sequitur : « Quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ. » Hoc loco, *quidem*, conjunctio superflua est ; quod in plerisque locis propter imperitiam artis Grammaticæ Apostolum fecisse reperimus. Neque enim sequitur *sed*, vel alia conjunctio, quæ solet ei præpositioni ubi *quidem* positum fuerit, respondere. Videntur igitur observationes Judaicæ apud imperitos et vilem plebeculam, imaginem habere rationis humanæque sapientiæ. Unde, et doctores eorum σοφοί, hoc est, *sapientes* vocantur. Et si quando certis diebus traditiones suas exponunt, discipulis suis solent dicere, οἱ σο-

La dureté envers le corps, comme s'exprime le grec, n'a pas d'expression correspondante dans le latin ; et de là cette circonlocution, « pour ne pas épargner le corps. » Les Juifs ne l'épargnent pas dans le choix de la nourriture, dédaignant parfois ce qu'ils ont, et cherchant ce qu'ils n'ont pas. De cette obligation qu'ils s'imposent peuvent résulter les défaillances et les maladies. Ils ne s'honorent pas eux-mêmes, puisque tout est pur pour ceux qui sont purs, *Tit.* I, et que rien ne saurait être impur de ce qu'on prend avec actions de grâces, Dieu l'ayant créé pour l'alimentation du corps, pour le soutien et la subsistance des membres. Les éléments du monde auxquels et par lesquels nous sommes morts, s'entendent de la loi de Moïse, de l'Ancien Testament tout entier, qui nous ont servi d'éléments et de préliminaires pour arriver à la connaissance de Dieu. De même que les lettres qui forment les syllabes et les mots, nous conduisant ainsi par une longue application à la contexture du discours, sont appelées éléments ; de même que la Musique a les siens, et la Géométrie, qui commence par les lignes, et la Dialectique, et la Médecine, qui toutes ont leurs prodromes ; de même l'éducation de l'homme saint a ses éléments dans l'Ancien Testament, dont le but est de le conduire à la plénitude évangélique. Voilà pourquoi le cent dix-huitième psaume, et tous les autres qui sont distingués par des lettres, nous mènent au moyen de l'Ethique ou Morale, à la Théorie ou Contemplation, nous faisant passer des éléments de la lettre, qui tue et doit périr, à l'esprit, qui vivifie. Nous donc qui sommes morts au monde et à ses éléments, nous ne devons pas nous conformer aux choses du monde ; car d'un côté se trouve le commencement, et de l'autre la perfection.

Chapitre XI. — Comment il faut entendre ce que le même apôtre écrit aux Thessaloniciens : « A moins que l'apostasie ne soit d'abord venue, et que l'homme de péché ne soit dévoilé, » II *Thessal.* II, 3, et la suite. Dans la première Epître aux Thessaloniciens, Paul avait écrit : « Concernant les temps et les moments, vous n'avez pas besoin, frères, que je vous en parle dans ma lettre ; car vous savez parfaitement que le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit. Alors qu'ils diront paix et sécurité, le trépas fondra soudain sur eux, comme les douleurs surprennent la femme enceinte, et ils n'échapperont pas. » I *Thessal.* V, 1. Plus haut il leur écrivait : « Nous vous le disons dans la parole même du Seigneur, nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avénement du souverain Juge, nous ne préviendrons pas ceux qui dormaient du dernier sommeil ; car le Seigneur lui-même, sur l'ordre donné, à la voix de l'archange, à l'appel de la divine trompette, descendra du

φοὶ δευτερῶσιν, id est, « sapientes docent traditiones. » Pro *superstitione* in Græco ἐθελοθρησκεία positum est, *falsa religio* ; et pro *humilitate* ταπεινοφροσύνη, quæ magis virtutem solet sonare quam vitium. Sed hic ταπεινοφρονεῖν, sic est intelligendum, quod humilia sentiant atque terrena. Α' φειδία autem σώματος, cujus nomen Latinus sermo non explicat, apud nos dicitur, « ad non parcendum corpori. » Non parcunt Judæi corporibus suis in assumptione ciborum, contemnentes interdum quæ habent, et quærentes quæ non habent. Ex qua necessitate debilitates interdum et morbos contrahunt. Nec honorant semetipsos, cum omnia munda sint mundis, *Tit.* I, nihilque possit esse pollutum quod cum gratiarum actione percipitur, et idcirco a Domino sit creatum, ut saturitate et adimpletione carnis, humanos artus vegetet atque sustentet. Elementa autem mundi, a quibus, imo quibus mortui sumus, Lex Moysis, et omne vetus Instrumentem intelligendnm est : quibus quasi elementis et religionis exordiis Deum discimus. Quomodo enim elementa appellantur litteræ, per quas syllabas ac verba conjungimus, et ad texendam orationem longa meditatione procedimus ; ars quoque Musica habet elementa sua, et Geometria ab elementis incipit linearum, et dialectica atque Medicina habent εἰσαγωγὰς suas ; sic elementis veteris Testamenti, ut ad Evangelicam plenitudinem veniat, sancti viri eruditur infantia. Unde centesimus decimus octavus Psalmus, et omnes alii qui litteris prænotantur, per Ethicam nos ducunt ad Theoricam, et ab elementis occidentis litteræ, quæ destruitur, transire faciunt ad spiritum vivificantem. Qui ergo mundo et elementis ejus mortui sumus, non debemus ea observare quæ mundi sunt ; quia in altero initium, in altero perfectio est.

Cap. XI. — Quid sit quod idem Apostolus ad Thessalonicenses scribit : « Nisi discessio venerit primum, et revelatus fuerit homo peccati, » II *Thess.* II, 3, et reliqua. In prima ad Thessalonicenses Epistola scripserat : « De temporibus autem et momentis, fratres, non necesse habetis ut scribam vobis ; ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet. Cum enim dixerint, pax et securitas, tunc repentinus illis instabit interitus, sicut dolor in utero habentis, et non effugient. » I *Thess.* V, 1, *seqq.* Supra enim ad eos scripserat : « Hoc vobis dicimus in verbo Domini, quia nos qui vivimus, qui residui sumus in adventu Domini

ciel, et ceux qui sont morts dans le Christ se lèveront les premiers. Puis nous qui vivons, qui sommes réservés, nous serons enlevés avec eux dans les nues au-devant du Christ; et c'est ainsi que nous serons toujours avec le Seigneur. Consolez-vous donc mutuellement avec de telles paroles. » *Ibid.* IV, 14, et seq. Entendant cela, les Macédoniens ne comprirent pas quels sont ceux que l'Apôtre déclare vivre avec lui, être laissés en réserve, et devoir s'élever dans les nues au-devant du Seigneur; ils s'imaginèrent que le Christ viendrait dans sa majesté tandis qu'ils seraient encore vivants sur la terre, avant qu'ils eussent goûté la mort. Instruit de leurs idées, l'Apôtre les supplie et les conjure par l'avénement même de notre Seigneur Jésus-Christ, de ne pas s'émouvoir si vite, de ne se laisser persuader ni par leur propre esprit, ni par une parole quelconque, ni par une lettre qui leur serait donnée comme venant de lui, que le jour du Seigneur fût proche. Qu'il y ait deux avénements du Sauveur, tous les livres des prophètes l'enseignent, et l'Evangile en fait foi : qu'il soit d'abord venu dans l'humilité, qu'il doive ensuite venir dans la gloire, le Seigneur lui-même l'atteste, quand il annonce aux apôtres les événements qui doivent avoir lieu avant la consommation des siècles, et comment doit paraître l'Antechrist: « Quand vous verrez l'abomination de la désolation annoncée par le prophète Daniel, se dresser dans le sanctuaire, que celui qui lit comprenne; que ceux alors qui seront dans la Judée fuient vers les montagnes, que celui qui est sur le toit ne descende pas pour retirer quelque chose de sa maison. » *Matth.* XXIV, 15 et seq. Il poursuit : « Si quelqu'un vous dit alors : Voici le Christ ou le voilà, gardez-vous de le croire. Il s'élèvera beaucoup de faux christs et de faux prophètes, qui opèreront des signes et des prodiges éclatants, de telle sorte que les élus eux-mêmes soient, s'il est possible, induits en erreur. Voilà que je vous l'ai prédit. Si donc les hommes vous disent : Il est dans le désert, n'allez pas le voir; il se tient dans les antres, ne le croyez pas. Comme un éclair qui part de l'Orient et brille jusqu'en Occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme. » Il ajoute aussi : « Alors apparaîtra le signe du Fils de l'homme dans le ciel, et les hommes verront le Fils de l'homme venant sur les nuées avec une grande puissance et majesté. Il enverra ses anges avec le son de la trompette et une grande voix; ils rassembleront ses élus des quatre vents, du sommet des cieux jusqu'à leurs derniers confins. » *Ibid.* 23 et seq. Voici ce qu'il dit encore aux Juifs concernant l'Antechrist : « Je suis venu au nom de mon Père, et vous n'avez pas cru en moi. Qu'un autre vienne en son propre nom, et vous l'accueillerez. »

non præveniemus eos qui dormierunt; quoniam ipse Dominus, in jussu, et in voce Archangeli, et in tuba Dei, descendet de cœlo, et mortui qui in Christo sunt, resurgent primi. Deinde nos qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera, et sic semper cum Domino erimus. Itaque consolamini invicem in verbis istis. » *Ibid.* IV, 14 *et seqq.* Quod audientes Macedones non intellexerunt quos secum viventes Apostolus vocet, et qui dicantur residui, qui cum illo rapiantur in nubibus obviam Domino; sed arbitrati sunt, dum adhuc essent in corpore, et antequam gustarent mortem, Christum in sua majestate venturum. Quod Apostolus audiens, rogat eos et adjurat per adventum Domini nostri Jesu Christi, ut non cito moveantur, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per Epistolam, tanquam ab eo scriptam, quasi instet dies Domini. Duos autem esse adventus Domini Salvatoris, et omnia Prophetarum docent volumina, et Evangeliorum fides: quod primum in humilitate venerit et postea sit venturus in gloria, ipso Domino protestante quæ ante consummationem mundi ventura sint, et quomodo venturus Antichristus, quando loquitur ad Apostolos : « Cum videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele Propheta, stantem in loco sancto, qui legit, intelligat; tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes, et qui in tecto, non descendant tollere aliquid de domo sua. » *Matth.* XXIV, 15 *et seqq.* Et iterum : « Tunc si quis vobis dixerit, ecce hic Christus aut illic, nolite credere. Surgent enim Pseudochristi et Pseudoprophetæ, et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. Ecce prædixi vobis. Si ergo dixerint vobis, ecce in deserto est, nolite exire, ecce in penetralibus, nolite credere. Sicut enim fulgur exit ab Oriente et paret usque in Occidentem, ita erit et adventus Filii hominis. » Ac deinde : « Tunc apparebit signum Filii hominis in cœlo, et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa et majestate. Et mittet Angelos suos cum tuba et voce magna, et congregabunt electos ejus a quatuor ventis, a summo cœlorum usque ad terminos eorum. » *Ibid.* 23, *et seqq.* Rursumque de Antichristo loquitur ad Judæos : « Ego veni in nomine Patris mei, et non credidistis mihi. Si alius venerit in nomine suo, illum suscipietis. » *Joan.* VII, 43. Igitur Thessalonicensium animos, vel occasio non intellectæ

Joan. VII, 43. Ainsi donc l'émotion et le trouble agitaient l'esprit des Thessaloniciens, soit à l'occasion de la lettre de Paul qu'ils avaient mal comprise, soit par une fausse révélation qui leur était venue par songe durant leur sommeil, soit enfin par les conjectures de ceux qui faisaient à ce temps l'application des paroles prophétiques d'Isaïe, de Daniel, et même des Evangiles concernant l'Antechrist; ce qui donnait à ces fidèles l'espoir que le Christ allait immédiatement venir dans sa majesté. L'Apôtre dissipe cette illusion en leur exposant ce qu'ils doivent attendre avant la venue du Christ; et, quand ils auront vu ces choses, ce sera l'Antechrist, l'homme de péché, le fils de perdition, celui qui lutte et s'élève contre tout ce qu'on appelle Dieu, ou qu'on adore, au point qu'il siégera dans le temple de Dieu. Il faut d'abord, dit ici l'Apôtre, que l'apostasie ait eu lieu, et le mot est expressément dans le grec, que toutes les nations soumises à l'empire romain se soient séparées de cette puissance, qu'on ait vu se dévoiler et paraître celui que tous les prophètes ont annoncé, l'homme de péché, la cause et le mobile de toutes les révoltes, le fils de perdition, ou bien le fils du diable; car il est bien la cause de la perdition universelle celui qui s'oppose au Christ, d'où lui vient le nom d'Antechrist; et qui s'élève au-dessus de tout ce qu'on appelle Dieu, au point de fouler aux pieds, avec les dieux de toutes les nations, la solide et vraie religion, et de siéger dans le temple, ou bien à Jérusalem, comme quelques-uns le pensent, ou bien dans l'Eglise même, comme nous le pensons avec plus de vérité, se donnant pour le Christ, pour le Fils de Dieu. Avant donc que l'empire romain ne soit renversé et que l'Antechrist n'ait paru, le Christ ne viendra pas; car il doit précisément venir pour détruire l'Antechrist. Vous n'avez pas oublié, leur fait-il entendre, que je vous exposais de vive voix, quand j'étais au milieu de vous, ce que je vous écris maintenant dans ma lettre, et que je vous disais alors que le Christ ne viendrait pas avant que fût venu l'Antechrist. « Et maintenant vous savez ce qui le retarde, ce qui détermine l'époque de sa manifestation; » c'était leur dire : Vous connaissez très-bien la cause pour laquelle il ne paraîtra pas maintenant. Il ne veut pas leur répéter d'une manière formelle que l'empire romain doit auparavant être détruit, sachant que les chefs de ce même empire le tiennent pour éternel. Voilà pourquoi saint Jean dans son Apocalypse nous représente la courtisane vêtue de pourpre portant écrit sur le front un nom blas-

Epistolæ, vel ficta revelatio, quæ per somnium deceperat dormientes, vel aliquorum conjectura Isaiæ et Danielis, Evangeliorumque verba de Antichristo prænuntiantia, in illud tempus interpretantium moverat atque turbaverat, ut in majestates sua tunc Christum sperarent esse venturum. Cui errori medetur Apostolus et exponit quæ ante adventum Christi debeant præstolari; ut cum illa facta viderint, tunc sciant Antichristum, id est, hominem peccati et filium perditionis, qui adversatur, et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in Templo Dei sedeat, esse venturum. Nisi, inquit, venerit discessio primum, quod Græce dicitur ἀποστασία, ut omnes gentes quæ Romano imperio subjacent, recedant ab eis, et revelatus fuerit, id est ostensus, quem omnia Prophetarum verba prænuntiant, homo peccati, in quo fons omnium peccatorum est et filius perditionis, id est diaboli; ipse est enim universorum perditio, qui adversatur Christo, et ideo vocatur Antichristus, et extollitur supra omne quod dicitur Deus, ut cunctarum gentium deos, sive probatam omnem et veram religionem suo calcet pede, et in Templo Dei, vel Jerosolymis (ut quidam putant) vel in Ecclesia [ut verius arbitramur] sederit, ostendens se tanquam ipse sit Christus et Filius Dei. Nisi, inquit, fuerit Romanum imperium ante desolatum, et Antichristus præcesserit, Christus non veniet; qui ideo ita venturus est ut Antichristum destruat. Meministis, ait, quod hæc ipsa quæ nunc scribo per Epistolam, cum apud vos essem præsenti sermone narrabam; et dicebam vobis Christum non esse venturum nisi præcessisset Antichristus. « Et nunc quid detineat, scitis, ut reveletur in suo tempore; » hoc est, quæ causa sit ut Antichristus in præsentiarum non veniat, optime nostis. Nec vult (*a*) aperte dicere Romanum imperium destruendum, quod ipsi qui imperant, æternum putant. Unde, secundum Apocalypsim Joannis, in fronte purpuratæ meretricis, scriptum est nomen blasphemiæ, id est, *Romæ æternæ*. Si enim aperte audacterque dixisset, non veniet Antichristus nisi prius Romanum deleatur imperium, justa causa persecutionis in orientalem tunc Ecclesiam consurgere videbatur.

(*a*) Chrysostomus item ἐπειδὰν δὲ περί τῆς Ρωμαΐνῆς ἀρχῆς τοῦτό φησιν, εἰκότως ἠνίξατο, καὶ τέως φησί τοῦτο συνεσκιασμένως. Οὐ γὰρ ἐβούλετο περιττάς ἔχθρας ἀναδέχεσθαι καὶ ἀνοήτους κινδύνους. Et Aug. lib. XX, de Civit. Dei c. 19, n. 3. « Quidam putant... Paulum Apostolum non id aperte scribere voluisse, ne calumniam videlicet incurreret quod Romano imperio male optaverit, cum speraretur æternum. »

xv, parce que celui-ci n'appliquait pas aux blessures de l'orgueil le remède de la pénitence. Paul pleurait sur les Corinthiens qui refusaient d'effacer par leurs larmes les impuretés de la fornication. I *Corinth.* v; II *Corinth,* II. Voilà pourquoi encore Ezéchiel dévore le livre écrit au dedans et au dehors, avec des chants, des lamentations et des anathèmes : *Ezech.* II, 3 : des chants, en l'honneur des justes; des lamentations, pour ceux qui font pénitence; des anathèmes, contre ceux dont il est écrit : « Quand il est arrivé au dernier degré du mal, l'impie méprise. » *Prov.* XVIII, 3. Voilà les hommes que le prophète Isaïe nous dépeint en ces termes : « En ce jour-là, le Seigneur Sabaoth appela son peuple aux larmes, aux gémissements, à se raser la tête, à se ceindre de cilices; mais eux se livrèrent à la joie, à des transports d'allégresse, tuant des veaux et des brebis pour en dévorer les chairs, et disant : Mangeons et buvons, car nous mourrons demain. » *Isa.* XXII, 12, 13. Et voici comment Ezéchiel s'exprime encore à leur sujet : « Et toi, fils de l'homme, dis à la maison d'Israël : Vous avez ainsi parlé : Nos erreurs et nos iniquités seront sur nous, elles nous consument; et comment pourrions-nous être sauvés? Dis-leur : Je vis, dit le Seigneur, je ne veux pas la mort de l'impie, mais plutôt qu'il se détourne de sa voie perverse. » Il ajoute aussitôt : « Revenez, abandonnez vos voies; pourquoi voulez-vous mourir, maison d'Israël? » *Ezech.* XXXIII, 10, 11. Rien n'offense Dieu comme de rester plongé dans le mal parce qu'on désespère du bien; et déjà le désespoir est un signe d'incrédulité. Celui qui désespère de son salut, ne croit guère au jugement à venir; s'il avait la crainte, assurément il se préparerait par les bonnes œuvres à ce dernier jugement. Ecoutons Dieu nous disant par Jérémie : « Détourne tes pas de la voie mauvaise et ton gosier de la soif; » *Jerem.* II, 25; puis encore : « Celui qui tombe ne se relèvera-t-il pas? celui qui s'est éloigné ne reviendra-t-il pas? » Il a dit également par Isaïe : « Lorsque tu te convertiras en versant des larmes, tu seras sauvé, et tu reconnaîtras ta position. » *Isa.* XXX, 15. Nous ne pouvons savoir le danger de la maladie qu'après avoir recouvré la santé. Par contre, les vices nous font mieux sentir ce qu'il y a de bien dans la vertu : la lumière devient plus éclatante quand on la compare à l'obscurité. Ezéchiel emploie les mêmes expressions, animé qu'il est du même esprit : « Convertissez-vous et revenez de vos iniquités, maison d'Israël; et vos impiétés ne vous seront plus une torture. Rejetez-les toutes loin de vous ces impiétés dont vous vous êtes rendus coupables envers moi, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi voudriez-

cubas? ubi pascis in meridie? » *Cant.* I, 6. Samuel quondam plangebat Saulem, I *Reg.* XV, quia superbiæ vulnera pœnitentiæ medicamine non curabat. Et Paulus lugebat Corinthios, qui fornicationis maculas lacrymis delere nolebant. I *Cor.* V; II *Cor.* II. Unde et Ezechiel librum devorat scriptum intus et foris, carmine, et planctu, et væ : *Ezech.* II, 3 : carmine, super laude justorum; planctu, super pœnitentibus; væ, super his de quibus scriptum est : « Cum venerit impius in profundum malorum, contemnit. » *Prov.* XVIII, 3. Quos ostendit Isaias, dicens : « Vocavit Dominus sabaoth in die illa ad fletum et planctum et decalvationem et accinctionem ciliciorum; ipsi autem fecerunt lætitiam et exultationem, mactantes vitulos et occidentes oves, ut comederent carnes dicentes : Manducemus et bibamus, cras enim moriemur. » *Isai.* XXII, 12, 13. De quibus et Ezechiel loquitur : « Et tu, fili hominis, dic domui Israel, sic locuti estis, dicentes : Errores nostri et iniquitates nostræ super nos erunt, et in ipsis contabescimus, et quomodo salvi esse poterimus? Dic eis : Vivo ego, dicit Dominus, nolo mortem impii, sed ut convertatur a via sua. » Et iterum : « Revertimini, recedentes a via vestra; quare moriemini, domus Israel? » *Ezech.* XXXIII, 10, 11. Nihil ita offendit Deum quam desperatione meliorum hærere pejoribus (al. *prioribus*); licet et ipsa desperatio incredulitatis indicium sit. Qui enim desperat salutem, non putat futurum esse judicium. Quod si metueret, utique bonis operibus se judicio præpararet. Audiamus per Jeremiam loquentem Deum : « Converte pedem tuum a via aspera, et guttur tuum a siti; » *Jerem.* II, 25; et iterum : « Numquid qui cadit, non resurget; aut qui aversus est, non revertetur? » Et per Isaiam : (*a*) « Quando conversus ingemueris, tunc salvus eris, et scies ubi fueris. » *Isa.* XXX, 15. Scire non possumus ægrotationis mala, nisi cum fuerit sanitas consecuta. Et quantum boni virtus habeat, vitia demonstrant; clariusque fit lumen, comparatione tenebrarum. Ezechiel quoque iisdem verbis, quia eodem et spiritu : « Convertimini, inquit, et redite ab iniquitatibus vestris, domus Israel; et non erunt vobis in tor-

(*a*) Frustra hunc locum apud Vulgatum interpretem requiras, qui aliter legit, *Si revertamini et quiescatis, salvi eritis.* Est autem ex veteri Latina versione Isaiæ XXX, 15, juxta LXX, proferturque ad hunc modum a S. Cypriano in Tractatu de lapsis, et epist. 28, postremæ editionis, itemque S. Gaudentio Brixiensi, Serm. primo, non longe a fine, atque iterum ab ipso Hieronymo epist. ad Sabinianum circa medium. (*Edit. Migne.*)

vous mourir, maison d'Israël? Je ne veux pas la mort du pécheur, dit le Seigneur. » *Ezech.* XVIII, 30, 31. De là ce qu'il dit ensuite : « Je vis, dit le Seigneur, je ne veux pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se détourne de sa voie perverse et qu'il vive. » Je ne veux pas qu'une âme se laissant aller à l'incrédulité, désespère des biens promis, et se vouant elle-même à la perdition, n'applique plus de remède à ses blessures, dans la conviction qu'elles ne peuvent pas être guéries. C'est ce que Dieu déclare avec serment, afin que, si nous ne croyons pas à ses promesses, nous l'écoutions du moins quand il jure pour notre salut. De là cette prière du juste : « Convertissez-nous, ô Dieu qui seul pouvez nous sauver, et détournez de nous votre colère; » *Psalm.* LXXXIV, 4; et cette autre : « Seigneur, dans votre volonté vous avez donné la force à ma grâce. Vous avez détourné votre visage de moi, et je suis tombé dans le trouble. » *Psalm.* XXIX, 8. Après que la laideur de mes fautes a fait place à la beauté des vertus, vous avez relevé ma faiblesse par la puissance de votre amour. Or voici l'engagement qu'il contracte : « Je poursuivrai mes ennemis, je les saisirai, et je ne reviendrai pas en arrière jusqu'à ce qu'ils aient succombé. » *Psalm.* XVII, 38. Moi qui vous fuyais naguère étant votre ennemi, je tomberai sous l'étreinte de votre main. Ne cessez pas de me poursuivre, que je n'aie abandonné ma détestable voie, et que je ne revienne à mon premier maître, qui me rendra mes vêtements, et l'huile, et la farine, et l'abondante nourriture qui doit me rassasier. Il a mis une barrière infranchissable aux voies funestes que je suivais, pour me faire retrouver la voie qui parle ainsi dans l'Evangile : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » *Joan.* XIV, 6. Ecoutez ce que dit aussi le prophète : « Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie. Ils viendront avec des transports d'allégresse, portant leurs gerbes. » *Psalm.* CXXV, 6, 7. Dites avec lui : « Je laverai chaque nuit ma couche, j'arroserai mon lit de mes larmes. » *Psalm.* VI, 7. Dites encore : « Comme le cerf soupire après la source des eaux vives, ainsi mon âme soupire après vous, mon Dieu. Mon âme a soupiré vers vous, Dieu fort, Dieu vivant; quand me sera-t-il donné de venir et de paraître devant la face de Dieu? Mes larmes sont devenues mon pain le jour et la nuit. » *Psalm.* XLI, 1 et seq. Ailleurs il s'écrie : « Dieu, mon Dieu, je veille vers vous dès l'aurore. Mon âme soupire après vous, et combien ma chair elle-même! Dans une terre déserte, impraticable et sans eau, c'est ainsi que j'ai paru devant vous dans le sanctuaire. » *Psalm.* LXII, 2, 3. Quoique mon âme ait réellement eu soif de vous, je vous ai néanmoins cherché beaucoup

mentum impietates. Projicite omnes impietates vestras, quibus impie egistis adversum me, et facite vobis cor novum et spiritum novum. Et quare moriemini, domus Israel? Nolo enim mortem peccatoris, dicit Dominus? » *Ezech.* XVIII, 30, 31. Unde et in consequentibus loquitur : « Vivo ego, dicit Dominus, nolo mortem peccatoris, nisi ut revertatur a via sua et vivat; » ne (al. *nec*) mens incredula de bonorum repromissione desperet, et semel perditioni animus destinatus, non adhibeat vulneri curationem, quod nequaquam existimat posse curari. Idcirco jurare se dicit ut, si non credimus promittenti Deo, credamus saltem pro nostra salute juranti. Quam ob causam justus precatur, et dicit : « Converte nos, Deus salutaris noster, et averte furorem tuum a nobis ; » *Psal.* LXXXIV, 4. ; et iterum : « Domine, in voluntate tua præstitisti decori meo fortitudinem. Avertisti faciem tuam a me, et factus sum conturbatus. » *Psal.* XXIX, 8. Postquam enim fœditatem delictorum meorum virtutum decore mutavi, infirmitatem meam tua gratia roborasti. Ecce audio pollicentem : « Persequar inimicos meos, et comprehendam illos, et non convertar (al. *revertar*) donec deficiant ; » *Psal.* XVII, 38 ; ut qui te ante fugiebam et inimicus eram, tua comprehendar manu. Ne cesses a persequendo, donec deficiam a via mea pessima, et revertar ad virum meum pristinum, qui mihi dabit linteamina mea, et oleum, et similam, et cibabit me pinguissimis cibis. Qui idcirco obsepsit atque præclusit vias meas pessimas, ut eam invenirem viam quæ dicit in Evangelio : « Ego sum via, veritas, et vita. » *Joan.* XIV, 6. Audi Prophetam loquentem : « Qui seminant in lacrymis, in gaudio metent. Euntes ibant et flebant, portantes semina sua. Venientes autem venient in exultatione, portantes manipulos suos. » *Psal.* CXXV, 6, 7. Et loquere cum eo : « Lavabo per singulas noctes lectum meum, in lacrymis meis stratum meum rigabo. » *Psal.* VI, 7. Et iterum : « Sicut desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus. Sitivit anima mea ad te Deum fortem vivum ; quando veniam et apparebo ante faciem Dei? Factæ sunt mihi lacrymæ meæ panes per diem et noctem. » *Psal.* XLI, 1, *et seqq.* Et in alio loco : « Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo. Sitivit anima mea ad te, quam multipliciter tibi caro mea! In terra deserta et invia et inaquosa, sic in sancto apparui tibi. » *Psal.* LXII, 2, 3. Quanquam enim sitierit te anima mea, ta-

plus encore par les labeurs de ma chair; et je n'ai pu paraître devant vous dans le sanctuaire, sans avoir auparavant habité une terre exempte de vices, impraticable aux puissances ennemies, sans eau, à l'abri de toute passion. Le Seigneur pleura lui-même sur la ville de Jérusalem, parce qu'elle n'avait pas fait pénitence ; *Luc.* XIX ; Pierre a lavé son triple reniement dans l'amertume de ses larmes, *Matth.* XXVI, accomplissant cette parole prophétique : « Mes yeux ont versé des torrents d'eau. » *Psalm.* CXVIII, 136. Jérémie pleure sur un peuple qui ne fait pas pénitence, il s'écrie : « Qui donnera de l'eau à ma tête, une source de larmes à mes yeux, et je déplorerai le sort de ce peuple jour et nuit? » *Jerem.* IX, 1. La cause de sa douleur et de ses lamentations, il la précise par les paroles suivantes : « Ne pleurez pas le mort, ne gémissez pas sur lui ; pleurez avec amertume celui qui se jette en dehors, parce qu'il ne reviendra plus. » Non, ce n'est pas le Gentil ni le Juif qu'il faut plaindre ; n'ayant jamais été dans l'Eglise, ils sont tout à fait morts, et c'est d'eux que le Sauveur a dit : « Laissez les morts ensevelir leurs morts. » *Matth.* VIII, 22 ; gémissez plutôt sur ceux qui, par la prévarication et le péché, se jettent hors de l'Eglise, et ne veulent plus y rentrer en condamnant leurs vices. De là le langage que le prophète tient aux ministres des autels, qui sont regardés comme les boulevards et les tours de l'Eglise : « Murs de Sion, versez des larmes. » *Thren.* II, 18. Ainsi vous accomplirez la parole de l'Apôtre : « Se réjouir avec ceux qui sont dans la joie, pleurer avec ceux qui pleurent; « *Rom.* XII, 25 ; et vous pourrez par vos larmes faire couler celles des pécheurs, de peur que, persévérant dans leur malice, ils n'entendent un jour : « Je t'ai plantée comme une vigne féconde, toute d'un plant choisi ; comment es-tu tombée dans l'âpreté de la vigne étrangère? » *Jerem.* II, 21 ; et ceci : « Ils ont dit au bois, tu es mon père, et à la pierre, tu m'as engendré ; ils m'ont tourné le dos, et ne m'ont pas présenté leur face. » *Ibid.* 27. Voici la signification de ce langage : Ils n'ont pas voulu revenir à moi et faire pénitence ; par la dureté de leur cœur, ils m'ont tourné le dos pour me faire injure. De là ce que le Seigneur dit à Jérémie : « As-tu vu ce que m'ont fait les habitants d'Israël? Ils se sont retirés sur toute montagne élevée, et là, sous tous les ombrages des arbres, ils se sont livrés à la fornication ; après tous ces désordres, j'ai cependant dit à cette nation infidèle : Reviens à moi ; mais elle n'est pas revenue. » *Jerem.* III, 6, 7.

2. O clémence de Dieu! ô insensibilité de notre cœur! le Seigneur continue de nous appeler au salut quand nous sommes coupables de tant de crimes, et cela même ne nous rappelle pas à de meilleurs sentiments. « Si la femme, abandon-

men multo te plus carnis meæ labore quæsivi ; et tibi in sancto apparere non potui, nisi prius in terra deserta a vitiis, et invia adversariis potestatibus et absque humore et rheumate ullius libidinis commorarer. Flevit et Dominus super civitatem Jerusalem, quia non egissent pœnitentiam ; *Luc.* XIV ; et Petrus trinam negationem amaritudine abluit lacrymarum, *Matth.* XXVI, implevitque illud Propheticum : « Exitus aquarum deduxerunt oculi mei. » *Psal.* CXVIII, 136. Plangit et Jeremias populum pœnitentiam non agentem, dicens : « Quis dabit capiti meo aquam, et oculis meis fontem lacrymarum, et plorabo populum istum per diem et noctem? » *Jerem.* IX, 1. Cur autem plangat et defleat, sequenti sermone demonstrat : « Nolite flere mortuum, neque plangatis eum ; flete planctu qui egreditur, quia non revertetur ultra. » Nequaquam igitur Gentilis plangendus est, atque Judæus, qui in Ecclesia non fuerunt, et semel mortui sunt, de quibus Salvator dicit : « Dimitte mortuos sepelire mortuos suos ; » *Matth.* VIII, 22 ; sed eos plange qui per scelera atque peccata egrediuntur de Ecclesia, et nolunt ultra reverti ad eam, damnatione vitiorum. Unde et ad viros Ecclesiasticos, qui muri et turres Ecclesiæ nuncupantur, loquitur sermo Propheticus, dicens : « Muri Sion, proferte lacrymas ; » *Thren.* II, 18 ; implentes illud Apostoli : « Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus ; » *Rom.* XII, 25 ; ut dura corda peccantium vestris lacrymis provocetis ad fletum, ne perseverantes in malitia, audiant : « Ego plantavi te vineam frugiferam, omne semen verum ; quomodo versa es in amaritudinem vitis alienæ? *Jerem.* II, 21 ; et iterum : « Ligno dixerunt, pater meus es tu ; et lapidi, tu genuisti me ; et verterunt ad me dorsa, et non facies suas. » *Ibid.* 27. Et est sensus : Noluerunt ad me converti ut agerent pœnitentiam ; sed per cordis duritiam in injuriam meam sua terga verterunt. Quamobrem et Dominus loquitur ad Jeremiam : « Vidisti quæ fecerunt mihi habitatio Israel? Abierunt super omnem montem excelsum et subter omne lignum frondosum, et fornicati sunt ibi ; et dixi postquam fornicata est et fecit hæc omnia : Ad me revertere ; et non est reversa. » *Jerem.* III, 6, 7.

2. O clementia Dei ! o nostra duritia ! dum et post tanta scelera nos provocat ad salutem. Et ne sic quidem volumus ad meliora converti : « Si reliquerit, inquit, uxor virum suum et alii nupserit, et voluerit postea reverti ad eum, numquid suscipiet eam, et non

nant son mari, a contracté mariage avec un autre, supposé qu'elle veuille plus tard revenir au premier, la recevra-t-il, ne l'aura-t-il pas en abomination? » *Jerem.* II, 1. Voilà pourquoi il est écrit, selon le vrai texte hébraïque, ce qu'on chercherait inutilement dans les versions grecques et latines : « Et tu m'as délaissé; reviens néanmoins, et je t'accueillerai, dit le Seigneur. » Isaïe exprime la même pensée, et presque dans les mêmes termes : « Convertissez-vous, enfants d'Israël, vous qui méditez de noirs et criminels desseins; revenez à moi, et je vous rachèterai. Je suis Dieu, et il n'en est pas d'autre excepté moi; en dehors de moi il n'est ni juste ni sauveur. Revenez à moi, et vous serez sauvés, vous qui habitez aux extrémités de la terre. Souvenez-vous de cela, poussez des gémissements et faites pénitence, vous qui vous êtes égarés. Convertissez-vous de cœur, et souvenez-vous de ceux qui vous ont précédés dans les siècles; car je suis Dieu, et il n'en est pas d'autre excepté moi. » *Isa.* XXI, XXXI, XLV. Joel écrit de même : « Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans le jeûne, les larmes et les gémissements; déchirez vos cœurs, et non vos vêtements. Le Seigneur est plein de miséricorde et de compassion; il se repent de sa colère quand nous nous repentons de nos iniquités. » *Joel.* II, 12, 13. Jusqu'à quel point va sa miséricorde, combien sa clémence est ineffable, ou même excessive, si j'ose m'exprimer ainsi, au prophète Osée de nous l'apprendre, puisque Dieu dit par sa bouche : « Que ferai-je pour toi, Ephraïm? comment te protégerai-je, Israël? que puis-je faire pour toi, je le répète? Je t'établirai comme Adama et comme Seboïm. Mon cœur s'est tourné vers toi, mes dispositions ont changé complétement à ton égard. Non, je ne te traiterai pas selon les transports de ma colère. » *Ose.* VI, 4, 7. De là ce que David dit encore : « Il n'est personne dans la mort qui se souvienne de vous; et qui donc vous louera dans l'enfer? » *Psalm.* VI, 6. Il dit encore ailleurs : « J'ai manifesté mon péché, et je n'ai pas tenu cachée mon iniquité. J'ai dit, je déclarerai contre moi-même mon iniquité devant le Seigneur, et vous avez pardonné l'impiété de ma conduite. Aussi tous les saints vous adresseront leurs prières dans le temps opportun. Et néanmoins, dans l'inondation des grandes eaux, ils n'approcheront pas de lui. » *Psalm.* XXXI, 5.

3. Voyez quelle est l'abondance des larmes, puisqu'on peut la comparer à l'inondation des grandes eaux. Celui qui versera de telles larmes et pourra dire avec Jérémie : « Que la pupille de mon œil ne se taise pas, » *Thren.* II, 18, verra soudain s'accomplir en lui cette parole : « La miséricorde et la vérité se sont rencontrées, la justice et la paix se sont embrassées. » *Psalm.* LXXXIV, 11. Si donc la justice et la vérité vous frappent d'épouvante, que la miséricorde et la paix raniment en

detestabitur?» *Jerem.* II. 1. Pro quo scriptum est juxta Hebraicam Veritatem, quod in Græcis et Latinis codicibus non habetur : « Et tu reliquisti me; tamen convertere, et suscipiam te, dicit Dominus. » Isaias quoque in eumdem sensum iisdem pene loquitur sermonibus : « Convertimini qui profundum consilium cogitatis et iniquum, filii Israel; revertere ad me, et redimam te. Ego Deus et non est alius præter me, justus et salvator non est absque me. Revertimini ad me, et salvi eritis, qui estis in extremis terræ. Recordamini horum, et ingemiscite et agite pœnitentiam, qui erratis. Convertimini corde, et mementote priorum a sæculo; quoniam ego sum Deus, et non est alius absque me. » *Isai.* XXI, XXXI, XLV. Scribit et Joel : « Convertimini ad me ex toto corde vestro, in jejunio, et lacrymis, et planctu; scindite corda vestra, et non vestimenta vestra. Misericors enim et miserator est Dominus, et agens pœnitentiam super malitiis.» *Joel.* II, 12, 13. Quantæ autem sit misericordiæ, et quam (ut ita loquar) nimiæ ineffabilisque clementiæ, Osee Propheta nos doceat, per quem loquitur Deus : « Quid tibi faciam, Ephraim? quomodo te protegam, Israel? quid tibi, inquam, faciam? Sicut Adama ponam te, et sicut Seboim. Conversum est cor meum in me, et conturbata est pœnitudo mea. Nequaquam faciam secundum iram furoris mei » *Ose.* VI, 4, 7. Unde et David loquitur in Psalmo : « Non est in morte qui memor sit tui; in inferno autem quis confitebitur tibi? » *Psal.* VI, 6. Et in alio loco : « Peccatum meum notum feci, et iniquitatem meam non abscondi. Dixi, pronuntiabo contra me iniquitatem meam Domino, et tu dimisisti impietatem cordis (al. *peccati*) mei. Pro hac orabit ad te omnis Sanctus in tempore opportuno. Verumtamen in diluvio aquarum multarum ad eum non approximabunt. » *Psal.* XXXI, 5.

3. Vide quanta magnitudo sit fletuum, ut aquarum diluvio comparetur. Quos qui habuerit, et dixerit cum Jeremia : « Non sileat pupilla oculi mei, » *Thren.* II, 18, statim in illo complebitur : « Misericordia et veritas obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt; » *Psal.* LXXXIV, 11; ut si te justitia et veritas terruerint, misericordia et pax provocent ad salutem. Totam pœnitentiam peccatoris ostendit Psalmus quinquagesimus, quando

vous l'espoir du salut. Toute la pénitence que doit faire le pécheur se déroule dans le cinquantième psaume composé par David à la suite de son crime envers Urie l'Ethéen; et lorsque, sur les représentations du prophète Nathan, il s'écria : « J'ai péché, » sur l'heure il mérita d'entendre : « Et le Seigneur a pardonné votre péché. » II *Reg.* XII, 13. A l'adultère il avait ajouté l'homicide; et cependant il se convertit et fondit en larmes, en disant : « Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon la grandeur de votre miséricorde; et par votre clémence inépuisable effacez mon iniquité. » *Psalm.* L, 1, 2. Plus est grand le péché, plus il exige une grande miséricorde. Et voilà pourquoi il poursuit ainsi : « Ne vous lassez pas de laver mes souillures, purifiez-moi de mon péché; car je reconnais mon iniquité, et mon crime est toujours devant moi. J'ai péché contre vous seul; » étant roi, je n'avais à craindre personne; « j'ai commis le mal sous vos yeux, afin que vous soyez justifié dans vos paroles, et vainqueur dans vos jugements. » Dieu a tout soumis à la loi du péché pour faire miséricorde à tous. *Rom.* XI. Il a même obtenu par là que l'homme autrefois pécheur et puis ayant fait pénitence exerce la magistrature de l'enseignement, et puisse dire : « J'enseignerai vos voies aux prévaricateurs, et les impies reviendront à vous. » La confession et la beauté sont devant lui; celui qui aura reconnu ses désordres, en disant : « La corruption et la pourriture se sont mises à mes plaies à cause de ma démence, » *Psalm.* XXXVII, 6 verra l'éclat de la santé remplacer en lui le repoussant aspect des blessures. « Celui qui cache son iniquité ne prospérera pas. » *Prov.* XXVIII, 13. Achab, le plus impie des rois, s'assura par le sang la possession de la vigne de Naboth; III *Reg.* XXI; et voilà qu'il est ainsi repris par le prophète Elie, en même temps que Jézabel, qui lui était unie moins par les liens du mariage que par ceux de la cruauté : « Le Seigneur a dit : Tu as commis l'homicide et le vol. » Le prophète ajoute : « Dans ce lieu même où les chiens ont bu le sang de Naboth, ils boiront ton sang; Jézabel sera dévorée par les chiens devant les murs de Jezrael. » Entendant ce langage, Achab déchira ses vêtements, se revêtit d'un sac sur la chair, jeûna et dormit enveloppé d'un cilice. La parole du Seigneur se fit alors entendre à l'oreille d'Elie : « Puisque Achab a tremblé devant ma face, je ne déchaînerai pas les maux durant sa vie. » Le crime d'Achab et de Jézabel est le même; Achab cependant s'étant repenti, le châtiment est reporté sur sa postérité; tandis que Jézabel, persévérant dans sa scélératesse, est immédiatement condamnée. Le Seigneur dit dans l'Evangile : « Les hommes de Ninive s'élèveront au jugement contre cette génération, et la condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas. » *Matth.* XII, 41. Il est dit encore : « Je ne suis

ingressus est David ad Bethsabee uxorem Uriæ Ethæi, et a Nathan prophetante correptus, respondit: « Peccavi. » Statimque meruit audire : « Et Dominus abs te abstulit peccatum. » II *Reg.* XII, 13. Adulterio enim junxerat homicidium; et tamen conversus ad lacrymas : « Miserere, ait, mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam; et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam. » *Psal.* L. 1, 2. MAGNUM enim peccatum magna indigebat misericordia. Unde jungit et dicit : « Multum lava me ab iniquitate mea, et a peccato meo munda me. Quoniam iniquitatem meam ego agnosco, et delictum meum contra me est semper. Tibi soli peccavi » (rex enim eram, alium non timebam (al. *erat* et *timebat*) « et malum coram te feci, ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris. » Conclusit enim Deus omnia sub peccato, ut omnibus misereatur. *Rom.* XI. Tantumque profecit ut dudum peccator et pœnitens transierit in magistrum, et dicat : « Docebo iniquos vias tuas, et impii ad te convertentur. » Confessio enim et pulchritudo coram eo, ut qui sua confessus fuerit peccata, et dixerit : « Putruerunt et corruptæ sunt cicatrices meæ a facie insipientiæ meæ, » *Psal.* XXXVII, 6, fœditatem vulnerum in sanitatis decorem commutet. « Qui enim abscondit iniquitatem suam, non prosperabitur. » *Prov.* XXVIII, 13. Achab, rex impiissimus, vineam Nabuthæ cruore possedit; III *Reg.* XXI; et cum Jezabel, non tam conjugio sibi quam crudelitate conjuncta, Eliæ increpatione corripitur : « Hæc dicit Dominus : Occidisti, et possedisti; » et iterum : « In loco in quo linxerunt canes sanguinem Nabuthæ, ibi lingent sanguinem tuum; et Jezabel canes comedent ante muros Jezrael. Quod cum audisset Achab, scidit vestimenta sua, et posuit saccum super carnem suam, jejunavitque et dormivit in cilicio. Factusque est sermo Domini ad Eliam, dicens : Quoniam reveritus est Achab faciem meam, non inducam malum in diebus ejus. » Unum scelus Achab et Jezabel; tamen converso ad pœnitentiam Achab, pœna differtur in posteros; et Jezabel in scelere perseverans præsenti judicio condemnatur. Loquitur et Dominus in Evangelio : « Viri Ninivitæ surgent in judicium cum generatione hac, et condemnabunt eam, quia egerunt

pas venu appeler les justes, mais bien les pécheurs à la pénitence. » *Ibid.* IX, 13. La drachme disparaît, et puis se retrouve dans les ordures. *Luc.* V. Les quatre-vingt-dix-neuf brebis sont abandonnées dans la solitude, et la seule qui s'était égarée, le pasteur la reporte sur ses épaules. *Ibid.* XV. De là vient la joie des anges à l'occasion d'un pécheur qui se convertit. Quelle n'est pas cette félicité, pour que les esprits célestes se réjouissent de notre salut? Il est dit encore : « Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. » Pas de terme moyen; la mort et la vie sont choses contraires; et néanmoins la pénitence les réunit. L'enfant prodigue avait perdu tous ses biens, et loin de son père il pouvait à peine apaiser sa faim avec la nourriture des pourceaux. Il revient à son père, et le veau gras est tué, le prodigue reçoit la robe et l'anneau, *Luc.* XV, il reprend le vêtement du Christ qu'il avait naguère traîné dans la boue, et mérite d'entendre : « Que tes vêtements soient toujours blancs; » *Eccl.* IX, 8; il recouvre le signe de Dieu, il a la force de s'écrier : « Père, j'ai péché contre le ciel et devant vous; » réconcilié par le baiser de paix, il dit encore à Dieu : « Sur nous est marquée la lumière de votre visage, Seigneur. » *Psalm.* IV, 7. « La justice du juste ne le sauvera pas en quelque jour qu'il vienne à pécher; et l'iniquité du coupable ne lui nuira pas en quelque jour qu'il se convertisse. » *Ezech.* XXXIII, 2. Dieu jugera chaque homme tel qu'il l'aura trouvé. Il ne considère pas le passé, il s'en tient au présent, pourvu que les anciennes prévarications soient arrêtées par une conversion récente. « Sept fois le juste tombe et se relève sept fois. » *Prov.* XXIV, 16. S'il tombe, comment est-il juste? et, s'il est juste, comment tombe-t-il? Il ne perd pas le nom de juste celui qui se relève constamment par la pénitence. Ce n'est pas seulement sept fois, c'est soixante-dix fois sept fois qu'il obtient le pardon de ses fautes, quand il revient à Dieu par un repentir sincère. *Matth.* XVIII. Plus on pardonne à quelqu'un, plus il aime. La courtisane lave de ses larmes les pieds du Sauveur, et les essuie avec ses cheveux; type de l'Eglise venue des nations, elle mérite d'entendre : « Tes péchés te sont remis. » *Luc.* VII, 48. La justice du Pharisien est renversée par l'orgueil : le Publicain se sauve par son humble confession. *Luc.* XVIII. Voici ce que Dieu déclare par la bouche de Jérémie : « En résumé je parlerai contre la nation et le royaume, afin de tout déraciner, détruire et disperser. Si cette nation fait cependant pénitence de son crime, que je lui remets devant les yeux, moi aussi je me repentirai du mal que je pensais à lui faire. En résumé je parlerai encore sur la nation et le royaume, afin de tout édifier et planter. Si cette nation a commis le mal en ma présence, restant sourde à ma voix, je me repentirai du bien que j'avais promis de lui faire. » Il ajoute

pœnitentiam in prædicatione Jonæ; » *Matth.* XII, 41; et iterum : « Non enim veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam. » *Ibid.* IX, 13. Drachma perit, et tamen invenitur in stercore, *Luc.* V. Nonaginta novem oves relinquuntur in solitudine, et una ovis quæ aberraverat, pastoris humeris reportatur. *Ibid.* XV. Unde et lætitia Angelorum est super uno peccatore agente pœnitentiam. Quanta felicitas ut de salute nostra exultent cœlestia! de quibus dicitur : « Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum. » Nullum in medio spatium. Mors et vita sibi contraria sunt, et tamen pœnitentia copulantur. Luxuriosus filius totam prodegerat substantiam, et procul a patre vix porcorum cibis inediam sustentabat. Revertitur ad parentem, immolatur ei vitulus saginatus, stolam accipit et annulum, *Luc.* XV, ut Christi recipiat vestimentum, quod dudum polluerat, et audire mereatur : « Candida sint semper vestimenta tua; » *Eccl.* IX, 8; receptoque signaculo Dei, proclamet ad Dominum : « Pater, peccavi in cœlum, et coram te; » et reconciliatus osculo, dicat ad eum : « Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine. » *Psal.* IV, 7. Justitia justi non liberabit eum in quacumque die peccaverit : et iniquitas iniqui non nocebit ei, quacumque die conversus fuerit. » *Ezech.* XXXIII, 2. Unumquemque judicat Deus sicut invenerit. Nec præterita considerat, sed præsentia; si tamen vetera crimina, novella conversione mutantur. « Septies cadit justus, et resurgit. » *Prov.* XXIV, 16. Si cadit, quomodo justus? si justus, quomodo cadit? Sed justi vocabulum non amittit qui per pœnitentiam semper resurgit. Et non solum septies, sed septuagies septies delinquenti, si convertatur ad pœnitentiam, peccata donantur. *Matth.* XVIII. Cui plus dimittitur, plus diligit. Meretrix lacrymis pedes Salvatoris lavat et crine detergit; et, in typum Ecclesiæ de gentibus congregatæ, meretur audire : « Dimittuntur tibi peccata tua. » *Luc.* VII, 48. Pharisæi justitia perit superbia, et publicani humilitas confessione salvatur. *Luc.* XXVIII. Per Jeremiam contestatur Deus : « Ad summam loquar contra gentem et regnum, ut eradicem et destruam, et disperdam illud. Si pœnitentiam egerit gens illa a malo suo quod locutus sum adversum eam, agam et ego pœnitentiam super malo

aussitôt : « Voilà que je prépare contre vous le châtiment, et que je médite de terribles pensées. Que chacun revienne de sa voie perverse, dirigez vos voies et vos sentiments. Ils ont dit : Nous avons désespéré; nous irons à la suite de nos caprices, et, chacun obéissant à la dépravation de son cœur, nous continuerons à mal faire. » *Jerem.* XVIII, 11, 12. Le juste Siméon parle ainsi dans l'Evangile : « Voilà que celui-ci est placé pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre; » *Luc.* II, 34; pour la ruine des pécheurs, pour la résurrection de ceux qui feront pénitence. L'Apôtre écrit aux Corinthiens : « Il s'agit parmi vous de fornication, et d'une fornication telle qu'il n'en existe pas même parmi les Gentils, au point que quelqu'un a pris la femme de son père. Et vous êtes enflés d'orgueil, et vous n'avez pas plutôt versé des larmes, pour faire disparaître d'entre vous celui qui s'est rendu coupable d'une telle action? » I *Corinth.* V, 1, 2. Il dit dans sa seconde Epître aux mêmes : « Il ne faut pas que cet homme périsse dans un excès de tristesse; » II *Corinth.* II, 7; et là-dessus il le rappelle, les conjurant d'affermir sur lui leur charité, afin que cette victime de l'inceste soit sauvée par la pénitence. « Personne n'est exempt de péché, la vie n'aurait-elle duré qu'un jour; » *Job.* XV; à plus forte raison quand on a vécu de nombreuses années. « Les astres eux-mêmes ne sont pas purs en sa présence; il a reconnu des imperfections dans ses anges. » *Job.* XV, 18. Si le péché se trouve dans le ciel, combien plus sur la terre? Si des êtres à l'abri des tentations du corps ne sont pas sans défaut, que de vices ne devons-nous pas avoir, nous qui sommes enveloppés d'une chair fragile, et qui pouvons dire avec l'Apôtre : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » *Rom.* VII, 24. Le bien n'habite pas dans notre chair; nous ne faisons pas ce que nous voulons, mais bien le contraire, de telle sorte que l'âme désire une chose, et que la chair est entraînée vers une autre. Si quelques-uns sont appelés justes dans les Livres saints, et non-seulement justes, mais encore justes devant Dieu, ils sont ainsi nommés en vertu de cette justice que suppose le texte déjà cité : « Le juste tombe sept fois, et se relève. » Il faut encore se souvenir que l'iniquité du coupable ne lui nuira plus en quelque jour qu'il se convertisse. Zacharie, père de Jean, est appelé juste dans l'Evangile; et cependant il pécha par défaut de foi, et fut condamné aussitôt au mutisme. *Luc.* I. Job, cet homme juste et sans tache, exempt de toute plainte, comme il est écrit au commencement du volume qui porte son nom, est ensuite reconnu pécheur par la parole de Dieu d'abord, et puis par sa propre confession. Si Abraham, Isaac et Jacob, les prophètes et les apôtres n'ont pas été

quod cogitavi ut facerem ei. Et ad summam loquar super gentem et regnum, ut ædificem et ut plantem illud. Si fecerit malum in conspectu meo, ut non audiat vocem meam, pœnitentiam agam super bono quod locutus sum ut facerem ei. » Statimque infert : « Ecce ego fingo contra vos malum, et cogito contras vos cogitationem. Revertatur unusquisque a via sua mala, et dirigite vias vestras et studia vestra. Qui dixerunt : Desperavimus; post cogitationes enim nostras ibimus, et unusquisque post pravitatem cordis sui malum faciemus. » *Jerem.* XVIII, 11, 12. Simeon justus in Evangelio loquitur : « Ecce hic positus in ruinam, et in resurrectionem multorum ; » *Luc.* II, 34 ; in ruinam videlicet peccatorum, et in resurrectionem eorum qui agunt pœnitentiam. Apostolus scribit ad Corinthios : « Auditur inter vos fornicatio, et talis fornicatio qualis ne inter gentes quidem, ita ut uxorem patris aliquis habeat. Et vos inflati estis, et non magis luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum, qui hoc opus fecit? » I *Cor.* V, 1, 2. Et in secunda ad eosdem Epistola: « Ne abundantiori tristitia pereat qui ejusmodi est, » II *Cor.* II, 7, revocat eum, et obsecrat ut confirment super illum caritatem, ut qui incestu perierat, pœnitentia conservetur. « Nullus quidem mundus est a peccato, nec si unius quidem diei fuerit vita ejus ; » *Job.* XV, 18; numerabiles autem anni vitæ illius. « Astra quoque ipsa non sunt munda in conspectu ejus; et adversum angelos suos perversum quid excogitavit. » *Job.* IV, 18. Si in cœlo peccatum, quanto magis in terra? Si delictum in his qui carent tentatione corporea, quanto magis in nobis, qui fragili carne circumdamur, et cum Apostolo dicimus : « Miser ego, homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? » *Rom.* VII, 24. Non enim habitat in carne nostra bonum, nec agimus quod volumus, sed quod nolumus, ut aliud anima desideret, aliud caro facere cogatur. Quod si quidam justi appellantur in Scripturis, et non solum justi, sed justi in conspectu Dei, juxta illam justitiam appellantur justi juxta quam supra dictum est : « Septies cadit justus, et resurgit. » Et juxta quod iniquitas iniqui non nocebit ei in quacumque die conversus fuerit. Denique et Zacharias pater Joannis, qui scribitur justus, peccavit in eo quod non credidit, et statim silentio condemnatur. *Luc.* I. Et Job, qui justus et immaculatus, ac sine querela in principio voluminis sui scribitur, postea et Dei sermone, et confessione sui peccator arguitur. Si Abra-

sans péché; si le froment le plus pur s'est trouvé mêlé de pailles, que peut-on dire de nous, alors qu'il est écrit : « Que fait la paille au froment? » *Jerem.* XXIII, 28. Et cependant la paille est réservée pour les feux éternels, l'ivraie dans le temps présent est répandue dans la moisson, en attendant que vienne celui qui tient le van à la main, et qu'il purifie le grain dans l'aire, pour le renfermer ensuite dans ses greniers, et jeter le résidu aux flammes de la géhenne.

4. Voilà les fleurs que j'ai voulu cueillir et rassembler, en parcourant les splendides prairies des Ecritures, afin de vous tresser la belle couronne de la pénitence, que vous placerez vous-même sur votre front; prenez ensuite les ailes de la colombe, volez au lieu de votre repos, *Psalm.* LIV, et réconciliez-vous avec votre Père. Je tiens de celle qui fut votre épouse, et qui maintenant est devenue votre sœur, servant avec vous le même Maître, que vous aviez résolu d'un commun accord, selon le précepte de l'Apôtre, d'observer la continence pour vaquer à l'oraison; que plus tard vous aviez chancelé, comme quelqu'un qui marche sur les flots de la mer, ou plutôt, je dois ouvertement le dire, que vous aviez sombré. Elle avait entendu de la bouche du Seigneur avec Moïse : « Pour toi, reste ici debout près de moi; » *Exod.* XXXIII, 21; et soudain elle avait dit du Seigneur : « Il a consolidé mes pieds sur la pierre. » *Psalm.* XXXIX, 3. Votre maison, qui n'avait pas des fondements assez solides dans dans la foi, s'est écroulée sous un tourbillon déchaîné par le diable. Du reste, elle ne vous refuse pas de partager avec son domicile sa résolution d'être au Seigneur; de telle sorte que vous soyez unis d'esprit après l'avoir été de corps. « Celui qui s'attache au Seigneur, ne fait qu'un esprit avec lui. » I *Corinth.* VI, 17. La fureur des barbares et l'imminent danger de la captivité vous ont d'abord séparés; mais vous lui avez promis avec serment que vous la suivriez aux Lieux saints, immédiatement ou plus tard, et que vous sauveriez ainsi votre âme, dont vous sembliez avoir exposé le salut par votre négligence. Remplissez donc l'engagement que vous avez contracté devant Dieu. Incertaine est la vie des mortels; prenez garde d'être enlevé par la mort avant d'avoir rempli votre promesse; imitez du moins celle à qui vous deviez donner l'exemple. O douleur! le sexe faible triomphe du monde, et le monde triomphe du sexe fort : « Une femme s'est mise à la tête de cette grande entreprise. » *Enéid.* I. Et vous ne marcheriez pas sur ses traces, candidat de la foi dans l'œuvre du salut? Si vous êtes retenu par les restes de votre fortune, par le spectacle de la mort de vos amis et de vos concitoyens, par celui des villes et des campagnes en ruine, au milieu des maux de la captivité, sous le regard menaçant des ennemis, parmi les naufrages incessants de votre

ham, Isaac et Jacob, Prophetæ quoque et Apostoli nequaquam caruere peccato; si purissimum triticum habuit mixtas paleas, quid de nobis dici potest, de quibus scriptum illud est : « Quid paleis ad frumentum, dicit Dominus? » *Jerem.* XXIII, 28. Et tamen paleæ futuro reservantur incendio, et zizania hoc tempore mixta sunt segetibus frumentorum, donec veniat qui habet ventilabrum in manu sua, et purgaverit aream, ut congreget triticum in horrea, et quisquilias gehennæ igni comburat.

4. Hæc omnia, quasi per pulcherrima Scripturarum prata discurrens, in unum locum volui congregare, et de speciosissimis floribus coronam tibi texere pœnitentiæ, quam imponas capiti tuo; et assumas pennas columbæ, et voles, et requiescas, *Psalm.* LIV, et clementissimo reconcilieris Patri. Narravit mihi uxor quondam tua, nunc soror atque conserva, quod juxta præceptum Apostoli ex consensu abstinueritis vos ab opere nuptiarum, ut vacaretis orationi; tuaque rursum vestigia, quasi in salo posita fluctuasse, imo (ut apertius loquar) esse prolapsa. Illam autem audisse a Domino cum Moyse : « Tu vero hic sta mecum ; » *Exod.* XXXIII, 21; et dixisse de Domino : « Statuit supra petram pedes meos.» *Psal.* XXXIX, 3. Tuam domum, quæ fundamenta fidei solida non habebat, postea diaboli turbine concidisse. Porro illius perstare in Domino, et suum tibi hospitium non negare; ut, cui prius conjunctus fueras corpore, nunc spiritu copuleris. « Qui enim adhæret Domino, unus spiritus est cum eo. » I *Cor.* VI, 17. Cumque vos rabies barbarorum, et imminens captivitas separaret, sub jusjurandi testificatione pollicitum (al. *pollicitus es*), ut ad sancta transeuntem loca, vel statim vel postea sequereris, et servares animam tuam, quam visus fueras negligentia perdidisse. Redde igitur quod præsente Deo spopondisti. Incerta est vita mortalium; ne ante rapiaris quam tuam impleas sponsionem, imitare eam quam docere debueras. Proh pudor, fragilior sexus vincit sæculum, et robustior superatur a sæculo. « Tanti dux femina facti est; » *Æneid.* I; et non sequeris eam in cujus salute candidatus es fidei? Quod si te rei familiaris tenent reliquiæ, ut scilicet et mortes amicorum et civium videas, et

province, attachez-vous à la pénitence comme à la dernière planche du salut ; souvenez-vous de votre compagne, qui chaque jour soupire après votre salut et n'en désespère jamais. Vous errez dans la patrie, ou plutôt ce n'est pas même dans la patrie, car vous l'avez perdue : elle, sur cette terre consacrée par la résurrection et la croix, par cet humble berceau qui retentit des vagissements de l'enfant Dieu, ne cesse de redire votre nom et de vous associer à ses prières, afin que vous soyez sauvé, sinon par vos mérites, du moins par sa foi. Le paralytique gisait autrefois dans son lit, tellement privé de l'usage de tous ses membres qu'il ne pouvait ni remuer les pieds pour marcher, ni lever les mains pour prier ; d'autres le présentent au Sauveur, et le voilà qui recouvre aussitôt ses premières forces, au point qu'il emportait ce lit sur lequel il était tout à l'heure étendu. *Marc.* II ; *Joan.* V. Absent de corps, mais rendu présent par la foi, vous êtes offert au Seigneur Jésus par votre pieuse compagne ; elle dit avec la Chananéenne : « Ma fille est cruellement tourmentée par le démon. » *Matth.* XV, 22. Je suis bien en droit d'appeler votre âme la fille de son âme, ne devant pas reconnaître ici la diversité des sexes ; car elle vous prend comme un enfant, un enfant encore à la mamelle, incapable de recevoir des aliments solides, et dans son amour elle vous donne le lait, l'aliment dont dispose une nourrice ; et vous pouvez ainsi dire avec le prophète : « Je me suis égaré comme une brebis perdue ; cherchez votre serviteur, parce que je n'ai pas oublié vos préceptes. » *Psalm.* CXVIII, *ult.*

LETTRE CXXII.

A AGERUCHIA.

De la monogamie.

Il détourne d'un second mariage la très-jeune veuve Ageruchia, détruisant les raisons qui paraissaient militer en sens contraire, et dans ce même but il lui met devant les yeux les calamités du monde.

1. Dans un vieux chemin, nous cherchons un sentier nouveau ; sur une matière ancienne et rebattue, nous méditons une forme inusitée, si bien que le sujet ne soit plus le même, sans néanmoins changer. Il n'est qu'une route pour arriver au but qu'on s'est proposé ; mais on peut la suivre sans fouler les mêmes traces. Il nous

ruinas urbium atque villarum, saltem inter captivitatis mala et feroces hostium vultus, et provinciæ tuæ infinita naufragia, teneto tabulam pœnitentiæ ; et memento conservæ tuæ, quæ tuam quotidie suspirat nec desperat salutem. Tu vagaris in patria, imo non patria, quia patriam perdidisti : ista pro te in locis venerabilibus Resurrectionis et Crucis, et Incunabulorum Domini Salvatoris, in quibus parvulus vagiit, tui nominis recordatur, teque ad se orationibus trahit ; ut si non tuo merito, saltem hujus salveris fide. Jacebat quondam Paralyticus in lectulo, et sic erat cunctis artubus dissolutus ut nec pedes ad ingrediendum, nec manus movere posset ad precandum ; et tamen profertur ab aliis, et restituitur pristinæ sanitati, ut portaret lectulum, *Marc.* II ; *Joan.* V, qui dudum portabatur a lectulo. Et te igitur absentem corpore, præsentem fide, offert conserva tua Domino Salvatori, et dicit cum Chananæa : « Filia mea male vexatur a dæmonio. » *Matth.* XV, 22. Recte enim appellabo animam tuam, filiam animæ ejus, quæ sexus nescit diversitatem ; quia te quasi parvulum, atque lactentem, et necdum valentem sumere solidos cibos, invitat ad lac infantiæ, et nutricis tibi alimenta demonstrat ; ut possis dicere cum Propheta : « Erravi sicut ovis perdita ; quære servum tuum, quoniam mandata tua non sum oblitus. » *Psal.* CXVIII, *ult.*

EPISTOLA CXXII.

AD AGERUCHIAM. (*a*)

De Monogamia.

Ageruchiam adolescentulam viduam a secundis nuptiis dehortatur, rejiciens argumenta quæ in contrarium facere videbantur, atque in hunc eumdem finem mundi calamitates illi ob oculos ponens.

1. In vetere via, novam semitam quærimus, et in antiqua detritaque materia, rudem artis excogitamus elegantiam, ut nec eadem sint, et eadem sint. Unum iter, et perveniendi quo cupias multa compendia.

(*a*) Variant, ut a fine quoque adnotatum est, Mss. exemplaria, aliis *Geruntiam* vel *Gerontiam*, aliis *Agerusiam* vel *Acherusiam*, vel tandem *Acherundiam* legentibus. Vera tamen ex Hieronymi allusione probatur lectio, *Ageruchia*, non ut Martianæo visum est ab Ἀγήρως, quæ vox *immortalem*, vel non *sentientem senectutem* significet, sed neque, ut Victorius putat, a congregando, quod Græcis est ἀγείρω, ducto nomine futurorum vaticinio, quod scilicet aviæ, matris, amitæque, probatarum in Christo feminarum, eam turba circumstaret ; verum a strenuitate animique constantia, ac fortitudine, ut Græce sonat nomen ἀγερωχία, *Agerochia,* quo sensu et a Gregorio Nazianzeno de Nona, et a Philostrato l. 2. de Vita Appollonii, et ab aliis sumitur, et Hier. heic quasi digito notat. Lexicum Græcum ineditum mirandæ vetustatis, cujus apographum apud nos est, et κατὰ Ὠρίωνα τὸν θηβαῖον, celebrem nempe illum ac desideratissimum inscribitur, Ἀγέρωχος interpretatur ὁ ἄγαν αυχῶν, *qui valde gloriatur*, quæ proposito nostro etymologia ipsa quoque incongrua non est. Quod autem Victorius virginem Ageruchiam vocat, memoriæ, ut videtur, lapsu dixerit. (*Edit. Mign.*)

est fréquemment arrivé d'écrire à des veuves et de recueillir pour les exhorter des traits nombreux et choisis dans l'Ecriture Sainte, formant ainsi de diverses fleurs la couronne de la chasteté. C'est pour Ageruchia que nous prenons aujourd'hui la parole ; le nom qu'elle a reçu semble déjà le doux augure de l'avenir, une sorte d'inspiration divine. Elle se montre à nos yeux entourée de son aïeule, de sa mère et de sa tante, ces femmes si recommandables dans le Christ. Son aïeule Métronia, ayant vécu quarante ans dans le veuvage, nous a retracé la figure évangélique d'Anne la fille de Phanuel. Bénigna sa mère a passé quatorze ans dans le même état, et nous apparaît au milieu d'un chœur de cent vierges. La sœur de Celerinus, père d'Ageruchia, l'a nourrie dès sa première enfance, l'ayant reçue comme sa propre fille, privée pendant vingt ans du secours d'un mari, enseignant à sa nièce ce qu'elle-même avait appris de sa mère.

2. J'ai dit ces quelques mots pour montrer que notre jeune veuve n'apporte pas à sa famille l'honneur de la monogamie, mais plutôt le lui rend ; qu'elle mérite moins nos éloges en l'accordant qu'elle ne mériterait d'universels anathèmes en le refusant. Considérons surtout qu'un enfant posthume, son cher Simplicius, est là pour continuer le nom du père, et qu'on ne saurait dès lors alléguer pour prétexte une maison vide et sans héritier; prétexte dont la passion se couvre assez souvent, ne voulant que se satisfaire, et n'avouant que le désir de perpétuer la famille. Mais pourquoi lui parlerais-je comme si elle repoussait mes conseils, lorsque je sais qu'elle repousse, en s'abritant sous l'autorité de l'Eglise, les recberches empressées d'un grand nombre de personnages distingués à la cour, qui rivalisent d'efforts, sous les traits enflammés du diable, pour ébranler la chasteté d'une veuve que sa noblesse, sa beauté, son âge et sa fortune entourent des plus vifs attraits; de telle sorte que plus sa pudeur subit d'attaques, plus augmente l'honneur de son triomphe?

3. Mais, à peine sortons-nous du port, qu'un écueil semble se dresser devant nous et nous empêcher de gagner la pleine mer, où nous pourrions avec plus de sécurité déployer notre voile ; on nous oppose l'autorité de l'apôtre Paul écrivant à Timothée et s'exprimant ainsi touchant les veuves: « Je veux que les plus jeunes se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles deviennent mères de familles, afin de ne donner aucun sujet de médisance à l'ennemi ; car déjà quelques-unes se sont retirées en arrière obéissant à l'impulsion de Satan. » I *Tim.* v, 14, 15. Il faut donc avant tout déterminer le sens de ce précepte et discuter le texte dans tout son développement ; nous pourrons de la sorte suivre l'Apôtre pas à pas et ne point nous écarter de son sentiment, pas même de l'épaisseur d'un ongle, selon l'expression

Sæpe ad viduas scripsimus, et in exhortationem earum multa de Scripturis sanctis exempla repetentes, varios testimoniorum flores in unam pudicitiæ coronam texuimus. Nunc ad Ageruchiam nobis sermo est, quæ quodam vaticinio futurorum, ac Dei præsidentis auxilio, nomen accepit. Quam aviæ, matris, amitæque, probatarum in Christo feminarum, nobilis turba circumstat. Quarum avia Metronia, per quadraginta annos vidua perseverans, Annam nobis filiam Phanuelis de Evangelio retulit. *Luc.* III. Benigna, mater quartum et decimum viduitatis implens annum, centenario virginum choro cingitur. Soror Celerini, patris Ageruchiæ, qui parvulam nutrivit infantem et in suo natam suscepit gremio, per annos viginti mariti solatio destituta, erudit neptem docens quod a matre didicit.

2. Hæc brevi sermone perstinxi, ut ostendam adolescentulam meam non præstare monogamiam generi suo, sed reddere; nec tam laudandam esse si tribuat, quam omnibus execrandam si negare tentaverit; præsertim cum posthumus ejus Simplicius nomen patris referat, et nulla sit excusatio desertæ ac sine hæredibus domus ; sub quorum patrocinio interdum sibi libido blanditur, ut quod propter intemperantiam suam faciunt, videantur facere desiderio liberorum. Sed quid ego quasi ad retrectantem loquor, cum audiam eam multos Palatii procos, Ecclesiæ vitare præsidio, quos certatim diabolus inflammat, ut viduæ nostræ castitatem probent, quam et nobilitas, et forma, et ætas, et opes faciunt cunctis appetibilem ; ut quanto plura sunt quæ impugnant pudicitiam, tanto victricis majora sint præmia ?

3. Et, quia nobis de portu egredientibus, quasi quidam scopulus opponitur, ne possimus ad pelagi tuta decurrere, et Apostoli Pauli scribentis ad Timotheum profertur auctoritas, in qua de viduis disputans ait : « Volo autem juniores nubere, filios procreare, matresfamilias esse, nullam occasionem dare adversario, maledicti gratia. Jam enim quædam abierunt retro post Satanam; » I *Tim.* v, 14, 15; oportet primum sensum tractare præcepti, et omnem loci hujus continentiam (*contextum sive complexum orationis*) discutere ;

reçue. Il avait dit plus haut ce qu'une veuve doit être : « N'ayant été mariée qu'une fois, et ayant bien élevé ses enfants, fait ses preuves dans la pratique des bonnes œuvres, donné de son bien à ceux qui sont dans l'affliction ; » *Ibid.* 9, 10, mettant son espoir en Dieu, persévérant nuit et jour dans la prière et l'oraison. Il passe ensuite à la veuve d'un caractère opposé : « Celle qui s'adonne aux délices, vivante est déjà morte. » Il poursuit aussitôt, armant son disciple de toutes les ressources de la doctrine : « Evitez les jeunes veuves qui, après avoir prévariqué dans le Christ, cherchent à se marier, ayant déjà pour condamnation d'avoir violé leur premier serment. » I *Tim.* xi, 12. Pour celles donc qui ont prévariqué à la honte du Christ leur céleste époux, ou bien qui vivent dans la mollesse, selon la portée du mot grec, l'Apôtre admet un second mariage, le préférant évidemment à la fornication; mais ce n'est là qu'une condescendance, et non un commandement.

4. Pesons la valeur de chaque expression : « Je veux que les jeunes veuves se marient. » Et pourquoi, je vous le demande? Parce que je ne veux pas qu'elles tombent dans le désordre. « Je veux qu'elles aient des enfants. » Pour quel motif encore? De peur qu'elles ne soient tentées de recourir au crime pour cacher leur ignominie. « Qu'elles deviennent des mères de famille. » Pour quelle raison, encore une fois? Parce qu'il vaut incomparablement mieux contracter un second mariage que vivre dans la fornication. D'un côté, les misères ne sont pas sans consolation ; de l'autre, il reste la peine du péché. L'Apôtre continue : « Qu'elles ne donnent aucune occasion de médisance à l'ennemi. » Dans ce bref et succinct précepte, bien des avertissements se trouvent renfermés : Il ne faut pas qu'une excessive recherche dans la parure porte atteinte à l'honneur de la viduité ; que la jeune veuve attire après elle par le mouvement affecté des yeux, par l'air riant de son visage, une troupe de jeunes dissolus ; qu'elle promette une chose en paroles, une autre par son extérieur, et qu'on puisse appliquer à sa conduite ce vers si connu : « Elle a souri, et d'un coup d'œil perçant elle a fait une promesse » *Ovid.* Eleg. III, 22. Pour résumer en peu de mots tous les motifs de mariage, il dit pourquoi le précepte qu'il vient de donner : « Plusieurs déjà se sont jetés en arrière marchant à la suite de Satan. » De là vient qu'il permet les secondes noces, et, s'il le faut, les troisièmes, pour arracher à Satan ceux qui n'ont pas le courage de vivre dans la chasteté, aimant mieux unir la femme à un homme quelconque, plutôt qu'au démon. Voici du reste en quels termes il parle aux Corinthiens : « Je le dis à celles qui ne sont pas mariées ainsi qu'aux veuves, il leur serait bon de persévérer dans cet état comme moi-même. Si toutefois la continence

atque ita Apostolicis vestigiis insistentem, ne transversum quidem, ut dici solet, unguem in partem alteram declinare. Supra scripserat qualis vidua esse deberet : « Unius viri uxor, quæ liberos educavit, quæ in bonis operibus habuit testimonium, quæ tribulatis de sua substantiola subministravit; » *Ibid.* 9, 10 ; cujus spes Deus est, et quæ permanet in obsecratione et orationibus nocte ac die. Post quæ jungit contraria : « Quæ autem in deliciis est, vivens mortua est. » Statimque infert, ut discipulum suum muniat omni arte doctrinæ : « Adolescentiores autem viduas devita, quæ cum lascivierint in Christo, nubere volunt; habentes damnationem quod primam fidem irritam fecerunt. » I *Tim.* xi, 12. Propter has igitur, quæ fornicatæ sunt in injuriam viri sui Christi (hoc enim κασταστρηνιάσωσι Græcus sermo significat) vult Apostolus alterum matrimonium, præferens digamiam fornicationi ; secundum indulgentiam duntaxat, non secundum imperium.

4. Simulque singula testimonii verba tractanda sunt. « Volo, » inquit, « adolescentulas nubere. » Cur quæso? Quia nolo adolescentulas fornicari. « Procreare filios. » Quam ob causam ? Ne metu partus ex adulterio, filios necare cogantur. « Matresfamilias esse. » Quare obsecro? Quia multo tolerabilius est digamam esse quam scortum, et secundum habere virum quam plures adulteros. In altero enim miseriarum consolatio, in altero pœna peccati est. Sequitur : « Nullam occasionem dare adversario maledicti gratia; » in quo brevi accinctoque præcepto, multa simul monita continentur. Ne propositum viduæ exquisitior cultus infamet. Ne oculorum nutibus et hilaritate vultus juvenum post se greges trahat. Ne aliud verbo, aliud habitu polliceatur, et conveniat ei versiculus ille vulgatus :

Risit, et arguto quiddam promisit ocello.
(Ovid. III. 22. *Eleg.*)

Atque ut omnes nubendi causas brevi sermone concluderet, cur hoc præcepisset ostendit, dicens : « Jam enim quædam abierunt retro post Satanam. » Ideo ergo secunda, et, si necesse est, tertia incontinentibus aperit matrimonia, ut a Satana abstrahat, ut magis mulierem qualicumque viro junctam faciat esse, quam diabolo.

leur paraît un trop lourd fardeau, qu'elles se marient ; car mieux vaut vivre dans le mariage qu'être consumé par le feu. » I *Corinth.* VII, 8, 9. Pourquoi, grand Apôtre? Il l'a dit, parce que le pire est de brûler.

5. Et d'ailleurs, c'est un bien absolu, sans faire de comparaison avec le pire, d'avoir le même genre de vie que Paul, d'être libre et non enchaîné, maître et non esclave, de s'occuper des choses de Dieu et non d'une femme. Bientôt après il poursuit : « La femme est liée à l'homme tant que celui-ci vit; si l'homme vient à mourir, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit dans le Seigneur. Elle sera, néanmoins plus heureuse si elle persiste à suivre mon conseil. Or je pense que j'ai moi aussi l'esprit de Dieu. » *Ibid.* 39. En cela le sentiment est le même, du moment où c'est le même esprit. Diverses sont les épîtres ; mais elles ont toutes le même auteur. La femme est liée tant que vit le mari, elle est libre dès qu'il meurt. Donc le mariage est un lien, et le veuvage est la liberté. La femme est liée à l'homme, et l'homme à la femme, au point qu'ils exercent l'un sur l'autre une réelle puissance; ils ne peuvent pas s'élever à une vie supérieure, ceux qui subissent le joug du mariage. En ajoutant, « pourvu que ce soit dans le Seigneur, » il retranche les unions formées avec les idolâtres, unions dont il dira plus tard : « N'acceptez pas de porter le joug avec des infidèles. Quel rapport peut-il exister entre la justice et l'iniquité? Quoi de commun entre la lumière et les ténèbres? Quel accord entre le Christ et Belial? Comment unir le fidèle avec l'infidèle? Le temple de Dieu peut-il comporter la présence des idoles? » II *Corinth.* VI, 14 et seq. Il ne faut pas que nous labourions avec un bœuf et un âne; *Deut.* XXII; il ne faut pas que la robe nuptiale soit bariolée de diverses couleurs. L'Apôtre retire presque aussitôt ce qu'il a concédé; comme s'il regrettait sa parole, il se reprend ainsi : « Elle sera plus heureuse en demeurant dans le même état. » Voilà ce qu'il déclare être surtout son conseil. Pour qu'on ne méprise pas ce conseil comme venant d'un homme, il l'appuie sur l'autorité de l'Esprit-Saint; il ne veut pas qu'on entende la voix de la condescendance humaine, mais bien celle de Dieu commandant par l'Apôtre. Il ne faut pas non plus que la veuve se berce d'illusions à cause de son extrême jeunesse, sous prétexte qu'elle ne saurait être admise avant soixante ans. I *Tim.* V. Ce n'est pas à dire pour cela que Paul oblige les jeunes à se marier, lui qui tient ce langage à ceux qui le sont : « Le temps est court; reste donc que ceux-là mêmes qui sont mariés vivent comme s'ils ne l'étaient pas. » I *Corinth.* VII, 29. Il raisonne la position des veuves qui vivent aux dépens de leur famille, qui pèsent sur les bras des enfants ou des neveux. Il commande à

Sed et ad Corinthios tale quid loquitur : « Dico autem innuptis et viduis bonum est illis si sic permanserint ut ego. Si autem non se continent, nubant ; melius enim est nubere quam uri. » I *Cor.* VII, 8, 9. Cur Apostole? Statim intulit, quia pejus est uri.

5. Alioquin absolutum bonum est, et sine comparatione pejoris, esse quod Apostolus est, id est, solutum, non ligatum; nec servum, sed liberum; cogitantem ea quæ Dei sunt, non ea quæ uxoris. Et protinus in consequentibus: « Mulier, » inquit, « alligata est viro quamdiu vir ejus vivit; quod si dormierit vir ejus, libera est ; cui vult nubat, tantum in Domino. Beatior autem erit si sic permanserit secundum consilium meum. Puto autem quod et ego spiritum Dei habeam ; » *Ibid.* 39; et in hoc idem sensus est, quia idem spiritus; diversæ Epistolæ, sed unus auctor Epistolarum. Vivente viro, mulier aligata est ; et mortuo, soluta. Ergo matrimonium vinculum est, et viduitas solutio. Uxor alligata est viro, et vir uxori alligatus est; in tantum ut sui corporis non habeant potestatem, et alterutrum debitum reddant. Nec possint habere pudicitiæ libertatem, qui serviunt dominatui nuptiarum. Quodque addidit, « tantum in Domino, » amputat Ethnicorum conjugia, de quibus in alio loco dixerat : « Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? Aut quæ societas lucis cum tenebris? Quæ conventio Christi cum Belial? Aut quæ pars fideli cum infideli? Qui consensus templo Dei cum idolis? » II *Cor.* VI, 14, *et seqq.* Ne scilicet aremus in bove et asino; *Deuter.* XXII; ne tunica nuptialis vario sit texta subtegmine. Extemploque tollit quod concesserat, et quasi pœniteat eum sententiæ suæ, retrahit : « Beatior erit si sic permanserit; » suique hoc magis dicit esse consilii. Quod ne contemnatur ut hominis, Spiritus Sancti auctoritate confirmat; ut non indulgens homo fragilitati carnis humanæ, sed in Apostolo Spiritus Sanctus præcipiens audiatur. Nec sibi in eo annorum puellarium debet vidua blandiri, quod non minus sexagenariam eligi præcipit. I *Tim.* V. Neque enim innuptas, vel juvenculas cogit ut nubant, qui de nuptis quoque loquitur : « Tempus breve est ; superest ut et qui

ces derniers d'apprendre à respecter leur maison, à reconnaître les bienfaits de leurs parents, à leur fournir le nécessaire, afin que l'Eglise ne soit pas grevée, et qu'elle puisse entretenir un certain nombre de veuves, selon ce qui est écrit : « Honorez les veuves qui méritent réellement ce nom, qui sont dénuées de tout secours, qui ne peuvent plus travailler de leurs mains, » I *Tim.* v, 3, c'est-à-dire qui sont affaiblies par les privations et par l'âge, qui n'ont d'espoir qu'en Dieu et d'occupation que la prière. Cela nous fait comprendre que les jeunes veuves, à l'exception de celles qui seraient dispensées par quelque infirmité, doivent s'appliquer à leur travail, ou bien à servir les enfants et les proches.

6. L'honneur dont il est ici question s'entend de l'aumône ou de la charge, comme dans ce verset : « Les prêtres doivent être jugés dignes d'un double honneur, ceux-là surtout qui remplissent le ministère de la parole et de l'enseignement. » I *Tim.* v, 17. Dans l'Evangile le Seigneur explique ce précepte de la loi : « Honorez votre père et votre mère ; » *Exod.* xx, 21 ; il nous apprend que ce devoir ne s'accomplit pas par de vaines paroles, qui ne donnent aucun secours aux parents et se réduisent à d'inutiles hommages ; qu'il faut entendre par là l'obligation de subvenir à leurs besoins. Comme le Seigneur ordonnait aux enfants de nourrir leurs parents pauvres, de leur rendre dans la vieillesse les bienfaits qu'ils en avaient reçus dans le premier âge, les Scribes et les Pharisiens, au contraire, enseignaient aux enfants à faire cette réponse aux parents : « Le don que j'ai promis à l'autel et pour le temple, alors même que je ne vous fournirai pas la nourriture voulue, sera pour vous un soulagement. » Il arrivait de la sorte que le père et la mère étant dénués de tout, les enfants offraient un sacrifice, dont les Prêtres et les Scribes avaient tout le profit. Si donc l'Apôtre oblige les veuves qui sont dans le dénuement, encore jeunes bien entendu, et n'étant empêchées par aucune infirmité, à travailler de leurs mains, pour alléger le fardeau de l'Eglise et la mettre en état de sustenter les veuves âgées, quelle excuse pourra faire valoir celle qui possède les richesses du monde, qui peut venir au secours des autres, et du mammon de l'iniquité se faire des amis qui la recevraient dans les éternels tabernacles? Remarquez aussi que la veuve ne doit avoir été mariée qu'une fois pour être choisie ; et nous pensons que c'est là le privilége exclusif du sacerdoce, de n'être admis au service des autels qu'à la condition de n'avoir pas contracté un second mariage. Ce n'est donc pas seulement pour les fonctions sacerdotales que cette condition est exigée ; elle l'est également pour avoir droit aux aumônes de l'Eglise, et la femme est regardée comme de trop basse extraction quand elle a convolé à de secondes noces. N'oublions

habent uxores sic sint quasi non habeant ; » I *Cor.* vii, 29 ; sed de his viduis disputat quæ suorum nutriuntur alimentis, quæ filiorum et nepotum cervicibus imponuntur. Quibus imperat ut discant domum suam colere, et remunerare parentes et sufficienter eis tribuere, ut non gravetur Ecclesia, et possit certis viduis ministrare. De quibus scriptum est : « Honora viduas, quæ veræ viduæ sunt, » I *Tim.* v, 3, hoc est, quæ omni suorum auxilio destitutæ, quæ manibus suis laborare non possunt, quas paupertas debilitat, ætasque conficit ; quibus Deus spes est, et omne opus oratio. Ex quo datur intelligi adolescentulas viduas, exceptis his quas excusat infirmitas, vel suo labori vel liberorum, et propinquorum ministerio delegari.

6. Honor autem impræsentiarum, vel pro eleemosyna, vel pro munere accipitur, ut est illud : « Presbyteri duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina. » I *Tim.* v, 17. Et in Evangelio Dominus disserit mandatum Legis, in quo dicitur : « Honora patrem tuum et matrem tuam ; » *Exod.* xx, 21 ; non in verborum sono, qui inopiam parentum cassa potest adulatione frustrari, sed in victus necessariis ministrandis debere intelligi. Jubente enim Domino ut filii alerent parentes pauperes, et redderent beneficia senibus quæ parvuli acceperant, Scribæ et Pharisæi e contrario docebant filios ut parentibus responderent : «Corban,» hoc est «donum» quod altari pollicitus sum et in templi dona promisi, si tu a me acceperis cibos, vertetur in tuum refrigerium. Atque ita fiebat, ut egentibus patre et matre, sacrificium offerrent filii, quod Sacerdotes Scribæque consumerent. Si ergo Apostolus pauperes viduas (eas tamen quæ adolescentulæ sunt et nulla debilitate franguntur) cogit suis manibus laborare, ne gravetur Ecclesia et possit anus viduas sustentare, qua excusatione utetur quæ opibus mundi affluit, quæ potest etiam aliis ministrare, et de iniquo mammona sibi facere amicos, qui possint eam in æterna tabernacula recipere? Simulque considera quod vidua non eligatur nisi unius viri uxor ; et nos putamus Sacerdotum hoc tantum esse privilegium, ut non admittatur ad altare nisi qui unam habuerit uxorem. Non solum enim ab officio Sacerdotii digamus

pas cependant que cette loi regarde le laïque, qui veut demeurer en état d'entrer dans le sacerdoce; il ne peut pas être élu quand il a été marié deux fois. Or les prêtres sont pris parmi les laïques. Donc ces derniers tombent aussi sous la loi qui regarde l'admission au sacerdoce.

7. Autre chose est ce que l'Apôtre voudrait, autre chose est ce qu'il est forcé de vouloir. Les tristes défaillances de l'humanité lui font permettre le second mariage, et ce n'est pas de son propre mouvement; ce qu'il veut, c'est que tous soient comme lui-même, que tous pensent aux choses de Dieu, qu'après avoir vu tomber leur chaîne ils ne la reprennent pas. Ceux qu'il voit néanmoins chanceler et glisser sur la pente de l'abîme, il leur tend un moyen de s'en retirer, en les autorisant à contracter de nouveaux liens. Or cela ne peut pas être pris pour une parole amère et complétement opposée à la pensée de l'Apôtre; c'est une vraie permission. Nous pouvons distinguer chez lui deux volontés, dont l'une s'exprime ainsi : « Je le dis aux personnes qui ne sont pas mariées ainsi qu'aux veuves, leur bien consisterait à demeurer dans cet état, comme moi-même; » tandis que l'autre ajoute : « Si elles n'ont pas la force de vivre dans la chasteté, qu'elles se marient; mieux vaut entrer dans le mariage que brûler. » L'Apôtre manifeste d'abord ce qu'il veut, et puis ce qu'il est forcé de vouloir. Il veut qu'après la rupture d'un premier lien nous restions comme lui-même; l'Apôtre se donne en exemple de la béatitude proposée. Mais, quand il voit notre volonté contraire à la sienne, il a des ménagements pour notre infirmité. Quelle est cependant celle de ces deux volontés pour laquelle nous optons : voulons-nous comme lui ce qui de soi est un bien, et ne préférons-nous pas ce qui n'est qu'un mal moins grave en comparaison d'un autre, ce qui ne peut en quelque sorte être regardé comme un bien que par opposition au mal? Si nous choisissons donc ce que l'Apôtre ne veut que par nécessité, n'accepte que pour éviter une chose pire où nous sommes entraînés, ce n'est pas la volonté de l'Apôtre que nous faisons, c'est la nôtre. Nous lisons dans l'Ancien Testament, *Levit.* XXII; *Ezech.* XLIV, que les filles des prêtres, quand elles sont veuves pour la première fois, reçoivent leur part des aliments destinés aux prêtres, et qu'à leur mort elles ont les mêmes funérailles que le père et la mère; mais qu'elles perdent leurs droits en contractant un second mariage, qu'elles deviennent alors pour le père et par rapport aux sacrifices, comme des étrangères.

8. Les Gentils eux-mêmes observent cela, pour notre condamnation si la vérité ne rend pas au Christ ce que le mensonge accorde au diable, lequel a bien su trouver une chasteté fatale. Chez

excluditur; sed et ab eleemosyna Ecclesiæ, dum indigna putatur stipe, quæ ad secunda conjugia devoluta est. Quanquam lege Sacerdotali teneatur et laicus, qui talem præbere se debet ut possit eligi in Sacerdotium; non enim eligitur si digamus fuerit. Porro eliguntur ex laicis sacerdotes. Ergo et laicus tenetur mandato per quod ad sacerdotium pervenitur (*a*)

7. Aliud est quod vult Apostolus, aliud quod cogitur velle. Ut concedat secunda matrimonia meæ est incontinentiæ, non illius voluntatis. Vult omnes esse sicut seipsum, et ea cogitare quæ Dei sunt, et solutos nequaquam ultra alligari. Sed, si labentes, per incontinentiam ad baratbrum stupri viderit pervenire, digamiæ porrigit manum, ut cum una magis quam cum pluribus volutentur. Quod nequaquam ut amare dictum, et contra Apostoli regulam, secundus nuptiator exaudiat. Duæ enim sunt Apostoli voluntates: una qua præcepit : « Dico autem innuptis et viduis, bonum est illis si sic permanserint sicut et ego; » altera qua indulget : « Si autem non se continent, nubant; melius est enim nubere quam uri. » Primum quid velit, deinde quid cogatur velle, demonstrat. Vult nos permanere post nuptias, sicut seipsum; et propositæ beatitudinis Apostolicum ponit exemplum. Sin autem nos viderit nolle quod ipse vult, incontinentiæ nostræ tribuit indulgentiam. Quam e duabus eligimus voluntatem : quod magis vult, et quod per se bonum est; an quod mali comparatione fit levius, et quodam modo nec bonum est, quia præfertur malo? Ergo si eligimus quod Apostolus non vult, sed velle compellitur, imo acquiescit deteriora cupientibus, non Apostoli, sed nostram facimus voluntatem. Legimus in veteri Testamento, *Levit.* XXII; *Ezech.* XLIV, semel maritatas filias Sacerdotum, si viduæ fuerint, vesci debere de sacerdotalibus cibis; mortuisque sicut patri et matri sic exhibendum inferiarum officium. Sin autem alios viros acceperint, alienas eas et a patre et a sacrificiis fieri, et inter externas debere deputari.

8. Quod quidem observat, et gentilitas, in condemnationem nostri si hoc non exhibeat veritas Christo,

(*a*) Sumptum argumentum ex Tertulliani lib. de Exhortatione castitatis, ubi monogamiæ sic astruit necessitatem, « Omnes, inquit, nos Deus vult dispositos esse ut ubique sacramentis ejus obeundis apti simus. Unus Deus, una fides, una et disciplina. Usque adeo nisi et laici ea observent, per quæ Presbyteri alligantur, quomodo erunt Presbyteri qui de laicis alleguntur.

les Athéniens l'Hiérophante renonce à sa qualité d'homme et devient à jamais chaste par nécessité. Le Flamine ne doit avoir été marié qu'une fois pour être admis au sacerdoce. La femme investie des mêmes fonctions est soumise à la même loi. Pour servir aux autels du bœuf égyptien, il fallait de même n'avoir été marié qu'une fois. Je passe sous silence les vierges de Vesta, et celles d'Apollon, de Junon l'Achéenne, de Diane et de Minerve, qui végètent dans la chasteté forcée d'un perpétuel sacerdoce. Je mentionnerai seulement cette reine de Carthage qui aima mieux être la proie des flammes que l'épouse du roi Hiarbas ; et la femme d'Asdrubal, qui, prenant dans chaque main un de ses enfants, se précipita dans les flammes, plutôt que de s'exposer aux insultes du vainqueur ; et Lucrèce, qui ne voulut pas survivre à sa chasteté perdue. Pour ne pas prolonger cette énumération, que vous pouvez du reste lire avec fruit dans mon premier volume contre Jovinien, je vous rappellerai simplement une chose qui s'est passée dans votre patrie ; cela seul vous montrera combien la pudeur est un objet de vénération pour les barbares eux-mêmes, malgré leur férocité, pour les nations les plus sanguinaires. La race des Teutons, partis des bords de l'Océan et des derniers confins de la Germanie, inonda toutes les Gaules, et vint tomber sous les coups de Marius, auprès des Eaux Sextiennes, après avoir écrasé plus d'une fois les armées de Rome. Trois cents de leurs femmes, ayant appris qu'on les réduirait en captivité à la condition qu'elles épouseraient d'autres hommes, supplièrent d'abord le consul de les attacher au service des temples de Cérès et de Vénus ; ne pouvant pas obtenir cette grâce et se voyant écartées par le licteur, elles égorgèrent leurs enfants et s'étranglèrent elles-mêmes : le matin on les trouva mortes, se tenant toutes étroitement embrassées.

9. Ce que la captivité ne put imposer à la chasteté barbare, une noble matrone l'acceptera-t-elle volontiers ? subira-t-elle le joug d'un autre mari après avoir perdu un homme qui la rendait heureuse, ou souffert la domination d'un mauvais maître, s'exposant de la sorte à lutter de nouveau contre la pensée de Dieu ? Et, dès qu'elle aura perdu le second, en prendra-t-elle un troisième ? celui-ci venant encore à mourir, ira-t-elle jusqu'au quatrième, jusqu'au cinquième même, pour qu'elle ne diffère plus en rien des courtisanes ? Il n'est pas de moyen auquel une veuve ne doive recourir dans le but de ne pas excéder les premières limites de la chasteté. Quand une fois elle les a franchies, quand elle a méconnu sa dignité de matrone, elle se précipite dans tous les excès, si bien qu'elle peut s'appliquer ces paroles du prophète : « Vous vous êtes fait un front de courtisane ; vous ne savez plus rougir. » *Jerem.* III, 3. Quoi donc ? prétendons-nous con-

quod tribuit mendacium diabolo ; qui et castitatem reperit perditricem. Hierophanta apud Athenas ejurat virum, et æterna debilitate fit castus. Flamen unius uxoris ad sacerdotium admittitur. Flaminea quoque unius mariti eligitur uxor. Ad tauri Ægytii sacra semel maritus assumitur. Ut omittam virgines Vestæ, et Apollinis Junonisque Achivæ, et Dianæ ac Minervæ, quæ perpetua sacerdotii virginitate marcescunt. Stringam breviter reginam Carthaginis, quæ magis ardere voluit quam Hiarbæ regi nubere ; et Hasdrubalis uxorem, quæ apprehensis utraque manu liberis, in subjectum se præcipitavit incendium, ne pudicitiæ damna sentiret ; et Lucretiam, quæ amissa gloria castitatis, noluit pollutæ conscientiæ supervivere. Ac ne multa longo sermone contexam, quæ potes de primo contra Jovinianum volumine ad ædificationem tuam sumere, unum tantum, quod in patria tua gestum est, repetam ut scias pudicitiam etiam barbaris ac feris, et sanguinariis gentibus esse venerabilem. Gens Theutonum ex ultimis Oceani atque Germaniæ profecta littoribus, omnes Gallias inundavit ; sæpiusque cæsis Romanis exercitibus, apud Aquas Sextias, Mario pugnante, superata est. Quorum trecentæ matronæ, cum aliis se viris captivitatis conditione tradendas esse didicissent, primum Consulem deprecatæ sunt ut templo Cereris ac Veneris in servitium traderentur. Quod cum non impetrarent, submovente eas lictore, parvulis cæsis liberis, mane mortuæ sunt repertæ, suffocatis laqueo faucibus, et mutuis complexibus se tenentes.

9. Quod igitur barbaræ castitati non potuit inferre captivitas, hoc matrona nobilis faciet ? et experietur alterum virum, quæ priorem aut bonum perdidit, aut malum experta est, ut rursum contra judicium Dei facere nitatur ? Quid si statim secundum perdiderit, sortietur et tertium (al. *societur et tertio*) ? et, si ille dormierit, in quartum quintumque procedet, ut nihil sit quo a meretricibus differat ? Omni ratione viduæ providendum est ne castitatis primos excedat limites. Quos si excesserit, et verecundiam ruperit matronalem, in omnem debacchabitur luxuriam, ita ut Prophetam mereatur audire dicentem : « Facies meretricis facta est tibi ; Impudorata es tu. » *Jerem.* III, 3. Quid igitur ?

damner les secondes noces? Nullement; nous louons l'unité du mariage. Retranchons-nous de l'Eglise les personnes mariées deux fois? Loin de nous cette pensée; mais seulement nous appelons à la continence ceux qui ne l'ont été qu'une fois. Avec les animaux purs, l'arche de Noé renfermait encore les animaux impurs. Il y avait là des hommes, il y avait là des serpents. Dans une grande maison se trouvent aussi des vases de différents genres, ceux qui sont pour l'honneur, ceux qui sont pour l'ignominie. II *Tim.* II. Il y a la coupe qui figure sur la table et le réservoir qui ne paraît pas au jour. La semence qui tombe dans la bonne terre produit cent, soixante ou trente pour un, comme nous le voyons dans l'Evangile. *Matth.* XIII. Or le cent pour un représente la couronne de la virginité et tient le premier rang; le soixante exprime le labeur des veuves et vient en second lieu; le trente symbolise l'union conjugale, ce que nous rendons par les diverses positions des doigts. Mais alors à quel nombre faudra-t-il rattacher les secondes noces? Elles sont hors de rang. Cela ne germe pas dans la bonne terre, et ne pousse que parmi les ronces et les épines, qui servent d'asile au renard, auquel est comparé l'impie Hérode. La femme mariée deux fois ne peut donc se flatter que d'être au-dessus des courtisanes, de ne pas mener une vie publiquement scandaleuse.

10. Je vais vous dire une chose qui ne vous semblera pas croyable, et qui repose néanmoins sur de nombreux témoignages. Il y a bien des années, lorsque je donnai mon concours à Damase, l'évêque de Rome, pour la correspondance ecclésiastique, répondant aux consultations synodales de l'Orient et de l'Occident, je vis deux échantillons pareils de la plus vile plèbe : un homme qui avait conduit au tombeau vingt femmes; une femme qui avait eu vingt-deux maris. Ils se marièrent ensemble, et cette fois devait être la dernière, à ce qu'ils pensaient. Ce fut dans le public un grand sujet d'attente, pour savoir quel serait celui des deux, après tant de péripéties, qui enterrerait l'autre. La victoire resta au mari; de toute la ville le peuple accourut, et l'accompagna la couronne au front, la palme à la main, au milieu d'acclamations incessantes, pendant qu'il marchait devant le cercueil de cette femme tant de fois mariée. Qu'eussions-nous dit à cette femme? Apparemment ce que le Seigneur dit à la Samaritaine : Vous avez eu vingt-deux maris, et celui qui vous ensevelit maintenant n'est pas le vôtre. *Joan.* IV.

11. Je vous en conjure donc, ma pieuse fille en Jésus-Christ, ne vous informez pas de ce qu'on a pu dire pour aller au secours des personnes incontinentes et misérables; lisez plutôt avec assiduité les écrits qui préparent une couronne à la

Damnamus secunda matrimonia? Minime; sed prima laudamus. Abjicimus de Ecclesia digamos? Absit; sed monogamos ad continentiam provocamus. In arca Noe non solum munda, sed et immunda fuerunt animalia. Habuit homines, habuit et serpentes. In domo quoque magna, vasa diversa sunt, alia in honorem, alia in contumeliam. II *Tim.* II. Est crater ad bibendum, est et matula ad secretiora naturæ. Nam cum in semente terræ bonæ, centesimum, et sexagesimum, et trigesimum fructum Evangelia doceant; *Matth.* XIII; et centenarius pro virginitatis corona, primum gradum teneat; sexagenarius pro labore viduarum, in secundo sit numero; tricenarius fœdera nuptiarum, ipsa (*a*) digitorum conjunctione testetur, digamia in quo erit numero? Imo extra numerum. Certe in bona terra non oritur, sed in vepribus et spinetis vulpium, quæ Herodi impiissimo comparantur; ut in eo se putet esse laudabilem, si scortis melior sit, si publicarum libidinum victimas superet, si uni sit prostituta, non pluribus.

10. Rem dicturus sum incredibilem, sed multorum testimoniis approbatam. Ante annos plurimos, cum in chartis Ecclesiasticis juvarem Damasum Romanæ urbis Episcopum, et Orientis atque Occidentis Synodicis consultationibus responderem, vidi duo inter se paria, vilissimorum e plebe hominum comparata, unum qui viginti sepelisset uxores, alteram quæ vicesimum secundum habuisset maritum, extremo sibi, ut ipsi putabant, matrimonio copulatos. Summa omnium exspectatio virorum pariter ac feminarum, post tantas rudes quis quem prius efferret. Vicit maritus, et, totius urbis populo confluente, coronatus et palmam tenens, adoreamque per singulos sibi acclamantes, uxoris multinubæ feretrum præcedebat. Quid dicemus tali mulieri? Nempe illud quod Dominus Samaritanæ : Viginti duos habusti maritos, et iste a quo nunc sepeliris, non est tuus. *Joan.* IV.

11. Itaque obsecro te, religiosa in Christo filia, ut testimonia ista non noveris quibus incontinentibus et

(*a*) Veterum morem per digitos numerandi innuit, de quo plura dicenda nobis erunt lib. 1. advers. Jovinianum. Hic unum atque alterum Bedæ locum præstabit recoluisse. « Cum, inquit, triginta notare volueris, ungues indicis, et pollicis blando conjunges amplexu. Cum dicis sexaginta pollicem curvatum indice circumflexo diligenter a fronte præcinge. »

continence. C'est assez que vous soyez descendue du premier rang, celui de la virginité, et qu'en passant par le troisième vous soyez remontée au second, de l'union conjugale à l'état plus pur de la viduité. Ne regardez pas au-dessous, ne vous rabaissez pas ainsi vous-même, n'allez pas chercher des exemples étrangers, placés en dehors de votre famille. Vous avez sous les yeux votre aïeule, votre mère et votre tante, dont la conduite et les enseignements vous tracent amplement le genre de vie que vous avez à mener, sont pour vous le type de la vertu. Si beaucoup de femmes engagées dans le mariage savent comprendre, du vivant même de leurs maris, cette parole de l'Apôtre : « Tout est permis, mais tout ne convient pas; » I *Corinth.* VI, 12; si elles savent s'imposer des limites pour le royaume des cieux, ou bien après une première naissance, d'un mutuel consentement, ou bien dès l'origine, par un élan réciproque de foi; pourquoi la veuve, du moment où la providence a voulu lui ravir son mari, ne redirait-elle pas avec une joie intime : « Le Seigneur me l'avait donné, le Seigneur me l'a retiré? » *Job.* I. Pourquoi ne saisirait-elle pas l'occasion de reprendre l'empire sur elle-même, et redeviendrait-elle l'esclave d'autrui? Il est assurément plus pénible de se priver d'une chose qu'on a que de regretter celle qu'on n'a plus. En ceci du moins la virginité est plus facile; il y a des tentations qu'elle n'éprouve pas; la viduité demande plus de vigilance, parce qu'elle trouve un écueil dans son passé, quand surtout la mort de l'homme est pour elle une perte, et non un départ anticipé : d'un côté, la douleur; de l'autre, la joie.

12. Que la création de notre premier père nous serve d'argument contre les secondes noces. Adam était un, une était Eve, une et provenant encore d'une côte de celui-là. Ce qui d'abord avait été divisé se trouve ensuite réuni par le mariage, selon le mot connu de l'Ecriture : « Ils seront deux dans une chair; » et non en deux ou en trois. « Aussi l'homme abandonnera-t-il son père et sa mère, pour s'attacher à sa femme; » *Genes.* II, 24; non certes à ses femmes. Développant ce texte sacré, Paul en fait l'application à l'union du Christ et de l'Eglise; I *Corinth.* VI; de telle sorte que le premier Adam dans la chair et le second dans l'esprit n'ont eu qu'une épouse. Eve est l'unique mère de tous les vivants, et l'Eglise de même est l'unique mère de tous les chrétiens. A l'exemple de Lamech qui fut maudit pour avoir scindé l'unité du mariage, les hérétiques déchirent l'Eglise pour en faire plusieurs, qu'on devrait appeler les synagogues du diable, selon l'expression de Jean dans l'Apocalypse, II, plutôt que les assemblées du Christ. Nous lisons dans le livre des Cantiques : « Soixante reines, quatre-vingts compagnes, un nombre incalculable de jeunes filles; mais une est ma colombe, mon

miseris subvenitur; sed illa potius lectites quibus pudicitia coronatur. Sufficit tibi quod primum perdidisti virginitatis gradum, et per tertium venisti ad secundum, id est, per officium conjugale ad viduitatis continentiam. Extrema, imo abjecta ne cogites; nec aliena et longe posita exempla perquiras. Habes aviam, matrem et amitam, quarum tibi abundans imitatio atque doctrina, et præcepta vivendi norma virtutum est. Si enim multæ in conjugio, viventibus adhuc viris, intelligunt illud Apostoli : « Omnia licent, sed non omnia expediunt; » I *Cor.* VI, 12; et castrant se propter regna cœlorum, vel a secunda nativitate post lavacrum ex consensu, vel post nuptias ex ardore fidei; cur vidua quæ judicio Dei virum habere desiit, non illud lætabunda congeminet: « Dominus dedit, Dominus abstulit? » *Job* I; et oblatam occasionem arripiat libertatis, ut sui corporis habeat potestatem, nec rursum ancilla fiat hominis? Et certe multo laboriosius est non frui eo quod habeas quam desiderare quod amiseris. Unde et virginitas in eo facilior est, quod carnis incentiva non novit; et viduitas in eo sollicitior, quod præteritas animo recolit voluptates, MAXIME SI SE virum putet perdidisse, non præmisisse : quorum alterum doloris, alterum gaudii est.

12. Primi hominis creatura nos doceat plures nuptias refutare. Unus Adam, et una Eva, imo una ex eo costa separatur in feminam. Rursumque quod divisum fuerat, nuptiis copulatur, dicente Scriptura : « Erunt duo in carnem unam; » non in duas, nec in tres. « Propter quod relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ; » *Genes.* II, 24; certe non uxoribus. Quod testimonium Paulus edisserens, ad Christum refert, et ad Ecclesiam; I *Cor.* VI; ut primus Adam in carne, et secundus in spiritu monogamus sit. Sic una Eva mater cunctorum viventium, et una Ecclesia parens omnium Christianorum. Sicut illam maledictus Lamech in duas divisit uxores, sic hanc hæretici in plures Ecclesias lacerant, quæ, juxta Apocalypsim Joannis, synagogæ magis diaboli appellandæ sunt, *Apoc.* II, quam Christi conciliabula. Legimus in Carminum libro : « Sexaginta sunt reginæ, et octoginta concubinæ, et adolescentulæ quarum non est numerus;

type de perfection, une pour sa mère, choisie pour celle qui lui a donné le jour. » *Cant.* vi, 7, 8. Le même Jean lui parle dans une lettre : « Le vieillard à la noble Electa et à ses fils. » II *Joan.* i. Ajoutons que dans l'arche, où l'apôtre Pierre voit la figure de l'Eglise, I *Petr.* iii, Noé fit entrer ses trois fils, chacun avec sa femme, et non encore une fois avec deux. *Genes.* vi. Des animaux immondes, deux sont reçus, mâle et femelle; il ne faut pas même que dans les brutes, les serpents, les crocodiles, les lézards, la digamie ait lieu. Si des animaux purs sept sont pris, un nombre impair, en cela même nous voyons le triomphe de la pudeur et de la virginité. Dès qu'il fut sorti de l'arche, en effet, Noé offrit à Dieu des victimes, choisies non dans dans le nombre pair, mais dans l'impair, l'un étant destiné à perpétuer la race, l'autre réservé pour le sacrifice.

13. Les patriarches cependant n'eurent pas qu'une femme, me dira-t-on, ils eurent même plusieurs concubines. Allons plus loin, David en eut beaucoup, et Salomon d'innombrables. Juda confondit Thamar avec une femme de mauvaise vie. Selon la lettre qui tue, le prophète Osée s'unit non-seulement à la courtisane, mais encore à la femme adultère. *Os.* i. Si nous invoquons ces souvenirs comme un droit, courons après toutes les femmes, imitons les exemples de Sodome et de Gomorrhe, que le dernier jour nous surprenne vendant et achetant, contractant des mariages et en faisant contracter; *Matth.* xxiv; que ces unions n'aient d'autre terme que celui de la vie même. Après le déluge comme avant fut sans doute en vigueur cette sentence : « Croissez et vous multipliez, remplissez la terre ; » *Genes.* i, 28; mais en quoi cela nous regarde-t-il, nous sur qui passent les derniers siècles, nous à qui il est dit : « Le temps est court; » I *Corinth.* vii, 29; et puis : « La cognée est déjà placée aux racines de l'arbre? » elle doit abattre la forêt de la loi et les noces antiques, pour y substituer la chasteté de l'Evangile. « Il est un temps pour l'union conjugale, il est un temps pour s'en éloigner. » *Eccli.* iii, 5, Jérémie, à l'approche de la captivité, reçoit l'ordre de ne pas se marier. Ezéchiel à Babylone disait : « Ma femme est morte, et ma bouche est ouverte. » *Ezech.* xxiv, 28. Ni celui qui va prendre femme, ni celui qui était déjà marié, ne peuvent prophétiser en cet état. Jadis c'était une gloire d'entendre ce verset : « Tes enfants sont comme les rejetons de l'olivier, rangés autour de la table; » et celui-ci : « Puisses-tu voir les enfants de tes enfants. » *Psalm.* cxxvii, 4, 7. Maintenant il est dit des personnes qui gardent la continence : « Celui qui s'attache au Seigneur n'est qu'un esprit avec lui; » I *Corinth.* vi, 17; puis encore : « Mon âme s'est attachée après vous, votre droite m'a soutenu. » *Psalm.* lxii, 9. Alors, œil pour œil; aujourd'hui,

una est columba mea, perfecta mea; una est matri suæ, electa genitrici suæ. » *Cant.* vi, 7, 8. Ad quam scribit idem Joannes Epistolam : « Senior, Electæ dominæ et filiis ejus. » II *Joan.* i. Sed et in Arcam, quam Petrus Apostolus sub typo interpretatur Ecclesiæ, I *Petr.* iii, Noe cum tribus filiis, singulas, non binas uxores introduxit. *Genes.* vi. Etiam de immundis animalibus bina sumuntur, masculus et femina; ut ne in bestiis quidem, serpentibusque, crocodilis, ac lacertis, digamia habeat locum. Quod si de mundis septena ponuntur, id est, imparia, et in hoc virginitatis ac pudicitiæ palma monstratur. Egressus enim de Arca Noe, Deo victimas immolavit, non utique de pari, sed de impari numero, quia alterum fœtibus atque conjugio, alterum sacrificio præparatum est.

13. At (al. *Atqui*) Patriarchæ non singulas habuerunt uxores, imo et concubinas habuere plurimas. Et, ne hoc parum sit, David multas, et Salomon habuit innumerabiles. Judas ad Thamar, quasi ad scortum ingreditur. Et juxta occidentem litteram, Osee Propheta non solum meretrici, sed etiam adulteræ copulatur, *Ose.* i. Quod si et nobis jure conceditur, adhinniamus ad omnes feminas, et in exemplum Sodomæ et Gomorræ, ab ultimo die deprehendamur vendentes et ementes, nubentes et nuptui tradentes; *Matth.* xxiv; et tunc sit finis conjugii, quando terminus vitæ. Quod et si post Diluvium, et ante Diluvium viguit ista sententia : « Crescite et multiplicamini, et replete terram, » *Genes.* i, 28, quid ad nos, in quos fines sæculorum decurrerunt, quibus dicitur : « Tempus breve est; » *Cor.* vii, 29; et : « Jam securis ad radices arborum posita est, » quæ silvam Legis et nuptiarum Evangelica castitate succidat? « Tempus amplexandi, et tempus longe fieri ab amplexibus. » *Eccli.* iii, 5. Jeremias, captivitate propinqua, uxorem prohibetur accipere. Ezechiel in Babylone, « Mortua est » inquit, « uxor mea ; et apertum est os meum. » *Ezech.* xxiv, 28. Nec ducturus uxorem, nec ille qui duxerat, possunt in opere conjugali libere prophetare. Olim gloriæ erat illum audire versiculum: « Filii tui sicut novellæ (al. *novellatio* cum August. et Hilario) olivarum, in circuitu mensæ tuæ ; » et : « Videas filios filiorum tuorum. » *Psal.* cxxvii, 4, 7. Nunc de continentibus

à qui nous frappe la joue nous présentons l'autre. Alors il est dit aux guerriers : « Ceignez votre glaive à votre flanc avec toute-puissance; » *Psalm.* XLIV, 4; maintenant il est dit à Pierre : « Remets ton glaive dans le fourreau; car celui qui frappe avec le glaive, c'est par le glaive qu'il mourra. » *Matth.* XXVI, 52. En tenant ce langage, nous n'établissons pas une séparation entre la loi et l'Evangile, comme le fait à tort Marcion; nous adorons un seul et même Dieu, principe et fin, selon la diversité des temps et des circonstances; qui sème pour recueillir, plante pour avoir à couper, pose le fondement pour couronner ensuite l'édifice, quand le temps sera venu. Du reste, si nous en venons aux mystères, aux symboles de l'avenir, nous n'avons plus notre pensée pour guide, l'Apôtre lui-même nous instruit : Agar et Sara, la montagne de Sinaï et celle de Sion sont la figure des deux Testaments. Lia, la femme aux yeux chassieux, et Rachel, l'objet de la prédilection de Jacob, *Genes.* XXIX, représentent la Synagogue et l'Eglise. Anne, d'abord stérile, et puis plus féconde que Phenenna, nous en présente également un trait. I *Reg.* I. Il est vrai cependant que la monogamie exista avant nous dans Isaac et Rébecca, qui seule par son enfantement fut comme une révélation du Seigneur. Aucune autre femme ne consulta Dieu par elle-même. Que dirai-je de Thamar, qui mit au monde deux jumeaux, Zaram et Pharez? A leur naissance le mur de séparation s'établit entre les deux peuples; et la main liée d'un ruban rouge fit dès lors planer la passion du Christ sur la conscience des Juifs. Que dire encore de la courtisane figurative, image anticipée, ou bien de l'Eglise recueillie parmi les nations, ou mieux par rapport à la circonstance, de la synagogue venue d'abord de l'idolâtrie par Abraham et Moïse, et puis quand une fois elle a prévariqué et nié le Sauveur, longtemps assise sans autel, sans prêtres et sans prophètes, attendant d'être réunie à son premier mari; car, après que la plénitude des nations aura reçu la foi, la race tout entière d'Israël sera sauvée. *Rom.* XI,

14. J'ai voulu vous montrer comme dans un petit tableau les plus vastes régions du monde, pour en venir à des questions moins importantes. Rappelons en premier lieu le conseil d'Anne sœur de Didon : « Consumerez-vous votre jeunesse dans un perpétuel et triste isolement? Ignorerez-vous le bonheur d'avoir des enfants, les douces joies de la maternité? Pensez-vous qu'une froide cendre et les mânes renfermés dans un tombeau aient souci de ces choses? » Voici comment répond en peu de mots la femme malheureuse : « Succombant à mes pleurs, tu viens donc la première, ma sœur, aggraver ma souffrance et redoubler mes transports, me jeter

dicitur : « Qui adhæret Domino, unus spiritus est ; » I *Cor.* VI, 17 ; et : « Adhæsit anima mea post te; me suscepit dextera tua. » *Psal.* LXII, 9. Tunc oculum pro oculo ; nunc verberanti maxillam, præbemus et alteram. Illo tempore bellatoribus dicebatur : « Accingere gladio tuo super femur tuum, Potentissime; » *Psal.* XLIV, 4; modo audit Petrus: « Conde gladium tuum in vaginam; qui enim gladio percuлit, gladio morietur. » *Matth.* XXVI, 52. Hæc dicimus, non separantes Legem et Evangelium, ut Marcion calumniatur ; sed unum atque eumdem suscipientes Deum, qui pro varietate temporum atque causarum, principium et finis ; serit ut metat, plantat ut habeat quod succidat; jacit fundamentum ut ædificationi, consummato sæculo, culmen imponat. Alioqui si ad sacramenta veniamus, et futurorum typos, non nostro arbitrio, sed Apostolo disserente consideremus; Agar et Sara, vel mons Sina et Sion, duo Testamenta significant. Lia lippientibus oculis et Rachel, quam Jacob amabat plurimum, *Genes.* XXIX, Synagogam Ecclesiamque testantur. Unde et Anna prius sterilis, Fennenæ ubertate fœcundior est. I *Reg.* I. Licet et monogamia nos in Isaac et Rebecca præcesserit; cujus solius partus Domini revelatio est. Nec ulla alia feminarum Deum per seipsam consuluit. Quid loquar de Thamar, quæ Zarem et Pharez geminos fudit infantes? In quorum nativitate divisa maceria, duos populos separavit; et ligata manus coccino, conscientiam Judæorum jam tunc Christi passione respersit. Ac de scorto prophetico, cujus similitudo vel Ecclesiam significat de gentibus congregatam, vel (quod ipsi loco magis convenit) Synagogam primum assumptam de idolatris per Abraham et Moysen, deinde, post adulterium et negationem Salvatoris, sedentem plurimo tempore sine altari, Sacerdotibus ac Prophetis, et viri pristini consortium præstolantem; ut, postquam subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiat. *Rom.* XI.

14. Quasi in brevi tabella latissimos terrarum situs ostendere volui, ut pergam ad alias quæstiunculas; quarum prima de Annæ consilio est :

Solane perpetua mœrens carpere juventa?
Nec dulces natos, Veneris nec præmia noris?
Id cinerem, aut manes credis curare sepultos?

Cui breviter respondeat ipsa quæ passa est :

Tu lacrymis evicta meis, tu prima furentem
His, germana, malis oneras, atque objicis hosti.

en proie à mon ennemi. Ne pouvais-je pas sans crime passer ma vie loin d'un époux à la manière des fauves, ne plus toucher à de tels ennuis! Ne dois-je pas garder la foi promise à la cendre de Sichée? » *Eneid.* IV. Tu me proposes les joies du mariage, et je place devant toi le bûcher, le glaive et le feu. Il y a dans l'union conjugale moins de bien que de mal, et nos espérances doivent le céder à nos craintes. La passion satisfaite laisse toujours après elle un morne repentir; du reste, elle n'est jamais rassasiée : à peine éteinte, elle se rallume aussitôt. Elle croît et décroît par l'habitude; elle n'obéit pas à la raison, et n'écoute qu'une aveugle impétuosité. — Vous me direz peut-être : de grandes possessions et le gouvernement d'une famille exigent l'autorité d'un homme. — Ont-elles donc péri les maisons des personnes vivant dans le célibat? et, si vous ne devenez esclave avec vos esclaves, vous ne pourrez pas commander à ceux de votre maison? Votre aïeule, votre mère et votre tante ont-elles donc perdu quelque chose de leur ancienne autorité, ne sont-elles pas même entourées d'un plus grand honneur, puisque la province entière et les princes de l'Eglise leur témoignent toute sorte de respect. Les soldats et les voyageurs, n'ayant pas de femme, ne gouverneraient donc pas leur domicile momentané, n'inviteraient pas à leur table, ou ne seraient pas invités? Ne pouvez-vous pas avoir des serviteurs ou des affranchis d'un âge recommandable, ceux-là mêmes qui prirent soin de votre enfance, pour diriger maintenant votre maison, répondre pour vous en public, régler vos comptes avec l'Etat, qui vous respectent comme une matrone, vous aiment comme vous ayant nourrie, vous vénèrent comme une sainte. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. » *Matth.* x, 33. Si vous avez à cœur votre parure, souvenez-vous des lis que l'Evangile vous propose. Si vous songez à vos aliments, il vous renvoie aux oiseaux, qui ne sèment ni ne moissonnent, et qui sont nourris par votre Père céleste. Que de vierges et de veuves qui, sans que leur réputation ait subi la plus légère atteinte, ont su gouverner leurs biens!

15. Evitez avec soin la société de ces jeunes veuves pour lesquelles précisément l'Apôtre permet les secondes noces; ne contractez avec elles aucune liaison, de peur de faire naufrage par le calme le plus parfait. S'il est dit à Timothée : « Evitez la compagnie des jeunes veuves; » et de plus : « Aimez comme des mères celles qui sont âgées, et les jeunes comme des sœurs en toute chasteté, » pourquoi ne prendriez-vous pas pour vous cette sage leçon? Fuyez les personnes qu'on pourrait soupçonner d'entretiens dangereux; n'ayez pas toujours à la bouche cette excuse

Non licuit thalami expertem sine crimine vitam
Degere more feræ, tales nec tangere curas.
Non servata fides cineri promissa Sichæi.
(*Æneid.* 4.)

Proponis mihi gaudia nuptiarum : ego tibi opponam pyram, gladium et incendium. Non tantum boni est in nuptiis quod speramus, quantum mali quod accidere potest et timendum est. LIBIDO TRANSACTA semper sui relinquit pœnitudinem ; nunquam satiatur ; et extincta reaccenditur. Usu crescit, et deficit; nec rationi paret, quæ impetu ducitur. Sed dices : Amplæ opes et dispensatio rei familiaris egent auctoritate viri. Scilicet perierunt domus cœlibum, et nisi cum servulis tuis ipsa servieris, familiæ tuæ imperare non poteris. Avia tua, mater et amita, nonne auctoritatis pristinæ, honorisque majoris sunt, dum eas, et tota provincia, et Ecclesiarum principes suspiciunt? Ergo milites et peregrinantes, sine uxoribus sua hospitiola non regunt, et nec invitant ad convivia nec invitantur? Quasi non possis probatæ ætatis habere famulos vel libertos, in quorum nutrita es manibus ; qui præsint domui, ad publicum respondeant, tributa persolvant; qui te suspiciant ut patronam, diligant ut alumnam, venerentur ut sanctam. Quære primum regnum Dei, et hæc omnia adjicientur tibi. *Matth.* x. Si de veste cogitaveris, lilia tibi de Evangelio proponuntur. Si de cibo, remitteris ad aves, quæ non serunt neque metunt, et Pater tuus cœlestis pascit illas. Quantæ virgines et viduæ, absque ulla sorde rumoris, suam substantiolam gubernarunt?

15. Cave ne jungaris adolescentulis: ne his adhæreas, propter quas Apostolus concedit secunda matrimonia, et sustineas in media tranquillitate naufragium. Si Timotheo dicitur : « Adolescentiores viduas devita ; » et iterum : « Ama anus ut matres, adolescentulas ut sorores cum omni castitate ; » quare tu me commoneutem non audias? Fuge personas in quibus potest malæ conversationis esse suspicio, nec paratum habeas illud e trivio : Sufficit mihi conscientia mea ; non curo quid de me loquantur homines. Et certe Apostolus providebat bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram hominibus, *Rom.* XII, ne per illum nomen Dei blasphemaretur in gentibus. *Ibid.* II. Habebat utique potestatem sororem mulierem circumducendi; sed nolebat se judicari ab infideli conscientia. Et, cum posset de Evangelio vivere, diebus ac noctibus laborabat manibus suis, ne quem gravaret credentium. « Si scandalizat, »

vulgaire : Ma conscience me suffit; je ne m'occupe pas de ce que diront les hommes. L'Apôtre cependant avait soin d'accomplir le bien, non-seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, *Rom.* xii, de peur qu'à son occasion le nom de Dieu ne fût blasphémé parmi les nations. *Ibid.* ii. Il avait certes le pouvoir d'emmener avec lui une sœur; mais il ne voulait pas s'exposer aux soupçons d'une conscience infidèle. Alors qu'il eût pu vivre de l'Evangile, il travaillait de ses mains nuit et jour, pour n'être à charge à personne. « Si ma nourriture doit scandaliser un frère, dit-il, je ne mangerai plus jamais de viande. » I *Corinth.* ii, 13. Disons, nous aussi : Dès qu'une sœur ou bien un frère scandalisera, non une personne ou deux, mais toute l'Eglise, je cesserai de voir cette sœur ou ce frère. Mieux vaut laisser dépérir ses biens matériels que s'exposer à perdre son âme; mieux vaut abandonner ce que, bon gré mal gré, nous devons quitter un jour; mieux vaut y renoncer spontanément qu'être dépouillé de ce qu'on doit conserver au prix de tout le reste. Quel est celui de nous qui peut ajouter à sa taille, je ne dis pas une coudée, ce qui serait énorme, mais la dixième partie d'une ligne? et nous nous préoccupons du boire et du manger? Ne pensons donc pas au lendemain : « A chaque jour suffit sa malice. » *Matth.* vi, 34. Jacob fuyant son frère laisse de grandes richesses dans la maison paternelle, et se rend dénué de tout en Mésopotamie. Comme pour nous donner une preuve de sa mâle vertu il repose sa tête sur une pierre, et c'est alors qu'il voit dressée devant lui une échelle qui touche au ciel et sur laquelle le Seigneur est penché; les anges montent et descendent, *Genes.* xxviii, ce qui nous apprend que le pécheur ne doit pas désespérer de son salut, ni le juste se tenir assuré de sa justice. J'omets beaucoup de détails, car ce n'est pas ici le moment de développer entièrement cet exemple : vingt ans après, riche possesseur, et père plus riche encore, celui qui traversait auparavant le Jourdain après un simple bâton, revient dans sa patrie avec trois immenses troupeaux. Les apôtres parcourant l'univers comme des étrangers n'avaient ni argent dans leur ceinture, ni bâton à la main, ni chaussures à leurs pieds; et cependant ils pouvaient dire : « N'ayant rien, nous possédons tout. » II *Corinth.* vi, 10. Nous n'avons ni or ni argent; mais ce que nous avons, nous vous le donnons : « Au nom de Jésus-Christ le Nazaréen, levez-vous et marchez. » *Act.* iii, 6. Non, ils ne ployaient pas sous le poids des richesses. Voilà pourquoi, se tenant debout avec Elie le prophète à l'ouverture du rocher, ils pouvaient passer par le trou d'une aiguille et contempler le Seigneur par derrière. III *Reg.* xix. Pour nous, le feu de l'avarice nous consume, nous luttons avec l'argent, nous dilatons notre sein pour engloutir davantage; et nous ne sommes jamais satisfaits. Ce qui a été dit des habi-

inquit, « esca fratrem, in æternum carnem non manducabo. » I *Cor.* ii, 13. Dicamus et nos : Si scandalizat soror vel frater, non unum et alterum, sed totam Ecclesiam nec sororem videbo nec fratrem. Melius est rem familiarem minui quam salutem animæ perire. Melius est amittere quod, velimus nolimus, aliquando periturum est. Melius est sponte dimittere quam id amittere pro quo omnia dimittenda sunt. Quis nostrum, non dicam cubitum, quod enorme est, sed unius unciolæ decimam partem adjicere potest ad staturam suam? et solliciti sumus quid manducemus, aut quid bibamus? Ne cogitemus ergo de crastino : « Sufficit diei malitia sua. » *Matth.* vi, 34. Jacob fratrem fugiens, magnis in patris domo divitiis derelictis, nudus pergit (al. *profugit*) in Mesopotamiam ; et, ut nobis fortitudinis suæ præberet exemplum, lapide capiti supposito, vidit scalam ad cœlum usque subrectam et Dominum innitentem super eam ; per quam ascendebant Angeli et descendebant, *Gen.* xxviii, ut nec peccator desperet salutem, nec justus in sua virtute securus sit. Atque, ut multa prætercam, (neque enim tempus est ut assumpti testimonii omnia edisseram) post annos viginti dives dominus, et pater (al. *patre*) ditior, qui dudum Jordanem in baculo transierat, cum tribus turmis gregum in patriam revertitur. Apostoli, toto orbe peregrini, non æs in zona, non virgam in manu, non caligas habuere in pedibus ; et tamen dicere poterant : « Nihil habentes, et omnia possidentes; » II *Cor.* vi, 10 ; et, aurum et argentum non est nobis ; quod autem habemus, hoc tibi damus : « In nomine Jesu Christi Nazareni, surge et ambula. » *Act.* iii, 6. Non enim erant divitiarum sarcina prægravati. Et ideo stantes cum Elia in foramine petræ, per angustias acus transire poterant, et posteriora Domini contemplari. III *Reg.* xix. Nos vero ardemus avaritia, et contra pecunias disputantes, auro sinum expandimus ; nihilque nobis satis est. Et illud quod de Megarensibus dicitur, jure miseris coaptari potest : Ædificant quasi semper victuri ; vivunt quasi altera die morituri. Et hæc facimus, quia Domini verbis non credimus ; et quia ætas optata cunctis, non vici-

tants de Mégare, nous sommes assez malheureux pour qu'on puisse à bon droit nous l'appliquer : Ils bâtissent comme devant vivre toujours, ils vivent comme devant mourir le lendemain. — Et telle est notre conduite, parce que nous ne croyons pas aux paroles du Seigneur, et parce que l'époque désirée de la vie ne montre pas à tous la mort prochaine, à laquelle néanmoins la nature soumet les mortels, et qu'une vaine espérance nous montre des années sans fin. Il n'y a pas d'homme dont les forces soient assez brisées, dont la vieillesse soit tellement décrépite, qu'il ne pense vivre encore au moins un an. C'est ainsi qu'on oublie sa propre condition ; au point qu'un animal terrestre et qui menace à chaque instant de se dissoudre, s'enfle d'orgueil, relève la tête et paraît vouloir s'emparer du ciel.

16. Mais que fais-je? Quand le navire est mis en pièces, je discute sur la cargaison. Celui qui gouvernait disparaît à nos yeux, et nous ne comprenons pas que l'Antechrist approche, lui que le Seigneur Jésus doit exterminer d'un souffle de sa bouche. II *Thessal.* II. « Malheur aux femmes enceintes et à celles qui nourriront en ce jour. » *Marc.* XIII, 17. Tels sont les résultats du mariage. Je dirai peu de chose des malheurs présents. Si nous survivons en petit nombre, ce n'est pas à notre mérite, c'est à la miséricorde du Seigneur que nous le devons. Des nations innombrables et pleines de férocité ont envahi toutes les Gaules ; tout ce qui s'étend entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Allemands, et nos ennemis les Pannoniens ont tout ravagé. Malheureuse république ! « Assur est venu avec eux. » *Psalm.* LXXXII, 9. Moguntiacum, Mayence, ville jadis célèbre, a été prise et renversée ; plusieurs milliers d'hommes ont été massacrés dans l'église. Vangio, Worms, après un long siége, a été rasée. La ville si puissante des Rémiens avec ses habitants transférée dans la Germanie, ainsi que les Ambiens, les Attrébates, les Morins placés à l'extrémité du monde, les Tornaciens, les Némètes et les habitants d'Argentoratum, Strasbourg. L'Aquitaine, la Novempopulanie, les Gaules Lyonnaise et la Narbonnaise, à part un petit nombre de villes, ont été saccagées. Le glaive extermine tout au dehors, et la famine au dedans. Je ne puis pas sans verser des larmes prononcer le nom de Toulouse ; si jusqu'à ce moment elle n'a pas succombé, elle le doit aux mérites du saint évêque Exupère. Les Espagnes elles-mêmes, sur le point de périr à leur tour, se souvenant de l'irruption des Cimbres, sont chaque jour dans l'épouvante ; tout ce que

niam mortis, quæ debetur mortalibus lege naturæ, sed cassa spe, annorum nobis spatia pollicetur. Nemo enim tam fractis viribus et sic decrepitæ senectutis est ut non putet se unum adhuc annum esse victurum. Unde subrepit oblivio conditionis suæ, ut terrenum animal, et jam jamque solvendum, erigatur in superbiam, et animo cœlum teneat.

16. Verum quid ago? Fracta navi de mercibus disputo. Qui tenebat, de medio fit, et non intelligimus (*a*), Antichristum appropinquare, quem Dominus Jesus Christus interficiet spiritu oris sui. II *Thess.* II. « Væ prægnantibus et nutrientibus in illa die ; » *Marc.* XIII, 17 ; quorum utrumque de fructibus nuptiarum est. Præsentium miseriarum pauca percurram. Quod rari hucusque residemus, non nostri meriti, sed Domini misericordiæ est. Innumerabiles et ferocissimæ nationes universas Gallias occuparunt. Quidquid inter Alpes et Pyrenæum est, quod Oceano et Rheno includitur, Quadus, Wandalus, Sarmata, Halani, Gipedes, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemani, et, o lugenda respublica! hostes Pannonii vastarunt. « Etenim Assur venit cum illis. » *Psal.* LXXXII, 9. Moguntiacum (al. *Maguntiacum*), nobilis quondam civitas, capta atque subversa est, et in ecclesia multa hominum millia trucidata. Vangiones longa obsidione deleti. Remorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ, extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetæ, Argentoratus, translatæ in Germaniam. Aquitaniæ, Novemque populorum, Lugdunensis et Narbonensis provinciæ, præter paucas urbes populata sunt cuncta. Quas et ipsas foris gladius, intus vastat fames. Non possum absque lacrymis Tolosæ facere mentionem, quæ, ut hucusque non rueret, sancti Episcopi Exuperii merita præstiterunt. Ipsæ Hispaniæ, jam jamque perituræ, quotidie contremiscunt, recordantes irruptionis Cimbricæ ; et quidquid alii semel passi sunt, illæ semper timore patiuntur.

17. Cætera taceo, ne videar de Dei desperare clemen-

(*a*) Ex Apostolo. II, ad Thessalon. II, 7, quibus Romani imperii finem ante Antichristi adventum significat. Solemnis porro isthæc veterum Scriptorum querela, in gravissimis suorum temporum calamitatibus, Antichristum adventare ut crederent. Hilarius contra Auxentium num. 5. ob Arianorum violentias, *Necesse est*, inquit, *in ipsam nos ætatem Antichristi incidisse*. Paria habent Basilius epist. 71 et Ambrosius lib. X. in Lucam cap. 1 et Oratione de obitu fratris sui Satyri. Sulpitius Sever. Dialog. 2, Chrysostomus homil. 33 in Jonam, et præcipue Gregorius Magnus pluribus locis, ut alios sequiorum temporum omittamus.

les autres ont une fois subi, elles le subissent constamment par la crainte.

17. Je n'en dis pas davantage, pour ne point paraître désespérer de la miséricorde de Dieu. Ce qui nous appartient maintenant du Pont-Euxin aux Alpes Juliennes ne nous appartenait pas jadis. Pendant trente ans, les frontières du Danube étant ouvertes, on combattait sur les terres mêmes de l'empire romain. La source des larmes s'est épuisée. Quelques vieillards exceptés, tous étant nés dans l'esclavage ou les horreurs du siége, aucun ne regrettait plus la liberté, qu'il n'avait jamais connue. Qui croira ces choses? Quelle histoire égalera l'expression aux événements? Rome combattant dans les limites de sa puissance, non pour la gloire, mais pour le salut, ou plutôt ayant cessé de combattre et rachetant sa vie au prix de l'or et de toutes ses richesses ? Ces malheurs, nous ne pouvons certes pas les attribuer à nos princes, qui nous donnent l'exemple de la religion; tout cela est arrivé par la scélératesse d'un traître semi-barbare, qui de nos ressources a fait aux ennemis des armes contre nous (1). Ce fut autrefois une honte éternelle à l'empire romain que les Gaulois, détruisant tout sur leur passage, eussent mis en déroute son armée près de l'Allia, et que Brennus fût entré dans Rome. Il ne crut pas pouvoir effacer cette antique souillure jusqu'à ce qu'il eût soumis à son pouvoir et les Gaules, le sol natal de ses vainqueurs, et la Gallo-Grèce, où s'étaient arrêtés les triomphateurs de l'Orient et de l'Occident. Annibal, cet ouragan venu des derniers confins de l'Espagne, après avoir dévasté l'Italie, vit Rome et n'osa l'assiéger. Pyrrhus fut saisi d'une telle vénération pour le nom romain qu'après avoir renversé tous les obstacles, il s'éloigna des environs de la ville; vainqueur, il n'osait regarder en face cette ville qu'on venait de lui représenter comme un séjour de rois. Et cependant, en punition de cette insulte, je ne dirai pas de cet orgueil, alors même que les conséquences en étaient si favorables aux destinées de Rome, l'un erra par tout l'univers, toujours fugitif, et finit pour aller mourir par le poison dans le royaume de Bithynie; l'autre regagna sa patrie et succomba dans son propre royaume : les contrées qu'ils avaient gouvernées sont devenues tributaires du peuple romain. A l'heure présente, pour couronner tant de succès, outre que nous avons perdu nos antiques possessions, nous n'avons plus rien à ravir aux ennemis vaincus. Retraçant la puissance de Rome, un poëte plein de feu disait : « De quoi pourrait-on être satisfait, si Rome est trop peu? » *Lucan. Phars.* v. Modifions ainsi cette parole : Qu'est-ce qui restera

(1) Les allusions renfermées dans ce passage sont éclairées par l'histoire du temps, mais éclairent aussi cette histoire, en un point important. On reconnaît là les princes Honorius et Arcadius, les deux fils de Théodose et ses successeurs. Le chef demi-barbare n'est autre que Stilicon. La culpabilité de ce grand homme de guerre vis-à-vis de l'empire romain, plusieurs la révoquent en doute; on voit que saint Jérôme n'hésite pas à l'affirmer.

tia. Olim a mari Pontico usque ad Alpes Julias, non erant nostra quæ nostra sunt; et per annos triginta, fracto Danubii limite, in mediis Romani imperii regionibus pugnabatur. Aruerunt vetustate lacrymæ. Præter paucos senes, omnes in captivitate et obsidione generati, non desiderabant quam non noverant libertatem. Quis hoc credet? quæ digno sermone historiæ comprehendent? Romam in gremio suo, non pro gloria, sed pro salute pugnare? imo ne pugnare quidem, sed auro et cuncta supellectile vitam redimere? Quod non vitio Principum, qui vel religiosissimi sunt, sed scelere semibarbari accidit proditoris, qui nostris contra nos opibus armavit inimicos. Æterno quondam dedecore Romanum laborabat imperium, quod Gallis cuncta vastantibus, fusoque apud Alliam exercitu, Romam Brennus intravit. Nec pristinam poterat abolere ignominiam, donec et Gallias, genitale Gallorum solum, et Gallogræciam, in qua consederant Orientis Occidentisque victores, suo imperio subjugasset. Hannibal, de Hispaniæ finibus orta tempestas, cum vastasset Italiam vidit urbem, nec ausus est obsidere. Pyrrhum tanta tenuit Romani nominis reverentia, ut deletis omnibus, e propinquo recederet loco; nec audebat victor aspicere quam regum didicerat civitatem. Et tamen pro hac injuria (non enim dicam superbia) quæ bonos exitus habuit, alter toto orbe fugitivus, tandem Bithyniæ mortem veneno reperit; alter reversus in patriam, in suo regno occubuit: et utriusque provinciæ populi Romani vectigales sunt. Nunc, ut omnia prospero fine eveniant, præter nostra quæ amisimus, non habemus quod victis hostibus auferamus. Potentiam Romanæ urbis ardens Poeta describens ait: « Quid satis est, si Roma parum est? » *Lucan. in V. Pharsal.* Quod nos alio mutemus elogio: « Quid salvum est, si Roma perit? »

Non mihi si linguæ centum sint, oraque centum,
Ferrea vox, omnes captorum dicere pœnas,
Omnia cæsorum percurrere nomina possim.
(VIRGIL. *Æneid.* 6).

Et hæc ipsa quæ dixi periculosa sunt, tam loquentibus quam audientibus, ut ne gemitus quidem liber

debout, si Rome succombe? « Non, aurais-je cent langues, autant de bouches, une voix de fer, je ne pourrais jamais énumérer toutes les peines des captifs, rappeler les noms de toutes les victimes. » *Virgil. Eneid.* VI. Et déjà ce que j'ai dit n'est pas sans danger, ni pour celui qui parle, ni pour ceux qui l'écoutent; nos gémissements eux-mêmes sont enchaînés; nous ne voulons, ou plutôt nous n'osons pas pleurer les maux que nous souffrons.

18. Répondez-moi, bien chère fille en Jésus-Christ, contracterez-vous mariage au milieu de telles catastrophes? Le mari que vous prendrez, en supposant que je vous l'accorde, devra-t-il fuir ou combattre? Vous comprenez quel est le résultat dans les deux cas. Au lieu de l'épithalame, vous entendrez résonner le rauque et terrible son de la trompette; les jeunes filles qui vous accompagneront à l'autel, vous pourrez les retenir comme pleureuses. Quelles délices verrez-vous affluer autour de vous, quand vous aurez perdu les revenus de vos biens; quand votre petite famille, renfermée dans une place assiégée, mourra sous vos yeux consumée par la famine et la maladie? Mais Dieu me garde d'avoir sur vous de tels sentiments, de vous supposer capable d'une fausse démarche, après que vous avez consacré votre âme au Seigneur. Ce n'est pas tant à vous que ma parole s'adresse qu'à d'autres sous votre nom, à ces femmes oisives et curieuses qui vont colporter leur intarissable babil dans les maisons des matrones : « A celles qui se font un dieu de leur ventre et mettent leur gloire dans leur confusion; » *Philip.* III, 19; qui ne savent rien des Ecritures, si ce n'est ce qui regarde la digamie; qui cherchent une satisfaction à leurs propres désirs dans la conduite des autres, désirant les entraîner à leur suite, et se laissant elles-mêmes gagner par la corruption d'autrui. Lorsque vous aurez confondu leur impudence et repoussé leurs propositions par une saine interprétation des paroles de l'Apôtre, lisez, concernant la vie que vous aurez à mener dans le veuvage, le livre à Eustochium sur la manière de garder la virginité, *Epist.* XXII, puis ceux à Furia et à Salvina, *Epist.* LIV et LXXIX, l'une autrefois belle-fille du consul Probus, l'autre fille de Gildon, qui gouverna l'Afrique. Ce petit traité conservera votre nom et son titre *de la Monogamie.*

LETTRE CXXIII.

A AVITUS.

Des précautions à prendre dans la lecture du περὶ ἀρχῶν.

Cet ouvrage d'Origène avait d'abord été traduit en latin, d'une manière assez légère, par Ruffin, qui n'avait craint ni d'ajouter ni de retrancher; Jérôme l'ayant traduit de nouveau à la prière de Pammachius, sans y rien changer, sous prétexte qu'on pût le lire sans danger pour la foi, signale les impiétés qui s'y trouvent et contre lesquelles il faut se tenir en garde.

sit, nolentibus, imo nec audentibus nobis flere quæ patimur.

18. Responde mihi, carissima in Christo filia, inter ista nuptura es? quem acceptura virum, cedo? fugiturum an pugnaturum? Quid utrumque sequatur intelligis. Et pro Fescennino carmine terribilis tibi rauco sonitu buccina concrepabit; ut quas habes pronubas, habeas forte lugentes. Aut quibus deliciis affluas, quæ possessionum tuarum redditus perdidisti; quæ obsessam familiolam tuam morbo et fame cernis contabescere? Sed absit ut de te talia sentiam, ut sinistrum quippiam suspicer de ea quæ suam Domino animam consecravit. Non tam tibi quam sub tuo nomine aliis sum locutus, quæ otiosæ et curiosæ, atque verbosæ domos circumeunt matronarum, « quarum Deus venter est, et gloria in confusione earum, » *Philipp.* III, 19, quæ nihil aliud de Scripturis nisi digamiæ præcepta noverunt; quæ in alieno corpore sua desideria consolantur, ut quod ipsæ fecerint, alias facere videant, et malarum societate palpentur. Quarum cum impudentiam et propositiones, Apostolicarum sententiarum interpretatione contriveris, legito quomodo tibi in viduitate servanda vivendum sit, librum ad Eustochium de Virginitate servanda, *Epistola XXII, ad Eustoch.* et alios ad Furiam atque Salvinam, *Epist. LVI, ad Furiam et LXXIX ad Salvinam*, quarum altera Probi quondam consulis nurus, altera Gildonis, qui Africam tenuit, filia est. Hic libellus *de Monogamia* sub nomine tuo, titulum possidebit.

EPISTOLA CXXIII.

AD AVITUM.

Quid cavendum in Libris περὶ ἀρχῶν.

Librum Origenis περὶ ἀρχῶν, quem pridem Ruffinus sublesta fide Latine reddiderat, addens mutilansque aliqua, Hieronymus cum a Pammachio rogatus denuo vertisset, nihil immutans, quo posset citra fidei periculum legi, ostendit quæ sint in eo impie dicta, atque ut hæretica caveri debeant.

1. Il y a dix ans environ, le saint homme Pammachius m'envoya des volumes copiés par une autre main, et qui renfermaient le περί ἀρχῶν d'Origène, traduit ou plutôt altéré. Il me priait avec instance de rétablir la vérité du texte grec dans une version latine, de telle sorte que les Romains eussent en leur possession, sans le secours d'un interprète, la pensée vraie de l'auteur, que cette pensée fût juste ou fausse. Je fis ce qu'il désirait, et je lui transmis ce livre; en le lisant, il fut saisi d'horreur et le renferma dans son secrétaire, de peur que ces pages répandues dans le public n'allassent empoisonner un grand nombre d'âmes. Un frère plein de zèle pour Dieu, mais d'un zèle qui n'était pas selon la science, lui demanda la permission de les lire, en lui promettant de les rendre immédiatement; et le défaut de temps ne laissait pas soupçonner une fraude. Abusant de cette permission, il fit copier l'œuvre entière par plusieurs scribes à la fois, ce qui lui permit de rendre l'exemplaire avant même le terme fixé pour une simple lecture. Agissant avec la même témérité, avec la même ineptie pour ne rien dire de plus, ce qu'il avait soustrait d'une manière si blâmable, il le communiqua d'une manière plus blâmable encore. Or, comme il est difficile que des livres étendus et traitant des choses mystiques, puissent conserver les notes et les explications qui accompagnent le texte, alors surtout qu'ils sont furtivement et rapidement dictés, tout est là dans une grande confusion; la plupart des passages manque d'ordre et même de sens. Vous me demandez donc, bien cher Avitus (1), de vous envoyer la traduction que j'ai faite depuis longtemps, qui n'a jamais été remise à personne autre, et que ce frère a si malencontreusement publiée.

2. Voici donc ce que vous désirez; mais je dois vous dire que ce livre renferme beaucoup de traits condamnables et pervers; que vous marchez parmi les scorpions et les couleuvres, selon la parole du Seigneur, *Luc.* x. Ainsi, par exemple, ce que nous lisons déjà dans le premier volume : « Le Christ n'est pas né, mais est devenu Fils de Dieu; Dieu le Père, invisible par nature n'est pas même vu par le Fils; le Fils, étant l'image du Père invisible, comparativement à celui-ci, n'est pas la vérité; pour nous, comme nous ne pouvons pas percevoir la vérité de la toute-puissance divine, la vérité ne nous apparaît que par l'imagination; de telle sorte que la grandeur et la majesté de l'être supérieur, nous la sentons, pour ainsi dire, circonscrite dans le Fils. Dieu le Père est la lumière incompréhensible; le Christ, par rapport au Père, est une splendeur extrêmement réduite, mais qui nous paraît

(1) Ce n'est pas la première fois que le nom d'Avitus paraît dans cette correspondance. Nous l'avons vu mentionné dans la belle lettre que Jérôme écrivit à Salvina. Est-ce le même auquel il écrit maintenant ? Nous inclinons à le croire ; mais le savant Huet veut qu'il ait existé deux hommes de ce nom, tous les deux origénistes, et que la présente lettre soit adressée au second.

1. Ante annos circiter decem, sanctus vir Pammachius ad me cujusdam schedulas misit, quæ Origenis περὶ ἀρχῶν interpretata volumina continerent, imo vitiata; hoc magnopere postulans, ut Græcam veritatem Latina servaret translatio, et in utramque partem seu bene seu male dixisset ille qui scripsit, absque interpretis patrocinio, Romana lingua cognosceret. Feci ut voluit, misique ei libros, quos cum legisset, exhorruit, et reclusit scrinio, ne prolati in vulgus, multorum animos vulnerarent. A quodam fratre qui habebat zelum Dei, sed non secundum scientiam, rogatus ut traderet ad legendum, quasi statim reddituro, propter angustiam temporis fraudem non potuit suspicari. Qui acceperat legendos, adhibitis notariis, opus omne descripsit, et multo celerius quam promiserat, codicem reddidit. Eademque temeritate, et (ut levius dicam) ineptia, quod male surripuerat, pejus aliis credidit. Et quia difficile grandes libri de rebus mysticis disputantes, notarum possunt servare compendia, præsertim qui furtim celeriterque dictantur; ita in illis confusa sunt omnia ut et ordine in plerisque et sensu careant. Quamobrem petis, Avite carissime, ut ipsum ad te exemplar dirigam, quod a me olim translatum, et nulli alii traditum, a supradicto fratre perverse editum est.

2. Accipe igitur quod petisti, sed ita ut scias detestanda tibi in eis esse quam plurima, et juxta sermonem Domini, inter scorpiones et colubres incedendum, *Luc.* x, ut est illud statim in primo volumine: Christum Filium Dei non natum esse, sed factum; Deum Patrem per naturam invisibilem, etiam a Filio non videri. Filium, qui sit imago invisibilis Patris, comparatum Patri, non esse veritatem; apud nos autem qui Dei omnipotentis non possumus recipere veritatem, imaginariam veritatem videri; ut majestas ac magnitudo majoris, quodammodo circumscripta sentiatur in Filio. Deum Patrem esse lumen incomprehensibile; Christum, collatione Patris, splendorem esse perparvum, qui apud nos pro imbecillitate nostra magnus esse videatur. Duarum statuarum, majoris et parvulæ, unius quæ mundum impleat, et magnitudine sua quodammodo invisibilis sit, et alterius quæ sub oculos cadat,

grande à cause de notre infirmité. » L'auteur emploie une similitude, celle de deux statues l'une grande et l'autre petite : la première, remplissant le monde entier, et dès lors invisible d'une certaine façon à cause de sa grandeur même; la seconde, pouvant être embrassée par notre œil. C'est au Père qu'il compare l'une, et l'autre au Fils. Il appelle bien parfait Dieu le Père; tandis que le Fils ne serait que le souffle en quelque sorte et l'image de la bonté; et c'est ainsi que le Fils ne doit pas être nommé bon absolument parlant; ce qualificatif doit être accompagné d'un mot qu'il qualifie, comme dans cette locution, « le bon pasteur, » et d'autres semblables. Il met au troisième rang pour l'honneur et la dignité, c'est-à-dire après le Père et le Fils, le Saint-Esprit. Après avoir déclaré qu'il ignore si le Saint-Esprit est créé ou incréé, dans la suite il donne clairement son opinion en affirmant qu'il n'y a rien d'incréé si ce n'est Dieu le Père. Il affirme de plus que, selon la doctrine de tous les saints, le Fils est inférieur au Père, comme venant après lui, et que par la même raison le Saint-Esprit est inférieur au Fils. Il induit de là que la puissance du Père l'emporte sur celle du Fils et du Saint-Esprit; que la même différence existe entre la troisième et la deuxième personne, et conséquemment entre la puissance de cette dernière et la puissance de tout ce que nous appelons saint.

3. Ayant abordé la question des créatures intelligentes, après avoir dit qu'elles sont tombées par leur faute dans des corps mortels, il ajoute : « C'est le fait d'une négligence et d'une torpeur étranges qu'un être doué de raison soit capable de s'avilir et de s'abdiquer, en se roulant dans le vice, au point de méritre d'être enchaîné dans le corps grossier d'une bête de somme. » Plus loin il poursuit : « Entraînés par de telles discussions, nous pensons que les uns sont restés par leur propre volonté dans le nombre des saints et le service de Dieu; que les autres, étant déchus de leur sainteté par leur faute, en sont venus à ce degré d'apathie qu'ils ont été changés en puissances contraires. » Il ne craint pas encore d'enseigner que de la fin naît le principe, et du principe la fin, que tout est dans un état de variation, si bien que l'homme qui réside sur cette terre peut dans un autre monde devenir démon, et que le démon d'aujourd'hui, s'il méconnaît sa nature, est relégué dans un corps matériel et devient homme. Il bouleverse tout d'une manière si complète, que d'après lui, l'archange peut tomber au rang du diable, et le diable remonter

ponit exemplum: priori Patrem, posteriori Filium comparans, Deum Patrem omnipotentem appellat bonum, et perfectæ bonitatis; Filium non esse bonum, sed auram quamdam et imaginem bonitatis; ut non dicatur absolute bonus, sed cum additamento, *pastor bonus*, et cætera. Tertium dignitate et honore post Patrem et Filium, asserit Spiritum Sanctum. De quo cum ignorare se dicat, (a) utrum factus sit an infectus, in posterioribus quid de eo sentiret, expressit, nihil absque solo Deo Patre, infectum esse confirmans. Filium quoque minorem Patre, eo quod secundus ab illo sit, et Spiritum Sanctum inferiorem Filio, in sanctis quibusque versari. Atque hoc ordine majorem Patris fortitudinem esse quam Filii et Spiritus Sancti. Et rursum majorem Filii fortitudinem esse quam Spiritus Sancti, et consequenter ipsius Sancti Spiritus majorem esse virtutem cæteris quæ sancta dicuntur.

4. Cumque venisset ad rationales creaturas, et dixisset eas per negligentiam (al. *negligentias*) ad terrena corpora esse delapsas, etiam hoc addidit : « Grandis negligentiæ atque desidiæ est, in tantum unumquemque defluere atque evacuari, ut ad vitia veniens, irrationabilium jumentorum possit crasso corpore colligari. » Et in consequentibus : « Quibus, » inquit, « moti disputationibus, arbitramur sua sponte esse in numero Sanctorum et ministerio Dei; alios ob culpam propriam de sanctimonia corruentes, in tantam negligentiam corruisse ut etiam in contrarias fortitudines verterentur. » Rursumque nasci ex fine principium, et ex principio finem, et ita cunta variari, ut et qui nunc homo est, possit in alio mundo dæmon fieri, et qui dæmon est, et negligentius egerit, in crassiora corpora relegetur, id est, ut homo fiat. Sicque permiscet omnia, ut de Archangelo possit diabolus fieri, et rur-

(a) Ruffinus vertit, *natus an innatus*; Adamantius vero scripserit γενητὸς ἢ ἀγένητος. Vide Ruffini de Adulter. lib. Origenis hac super re insignem locum. Notatum porro est Huetio si ἀγένητον accipias *non creatum*, vel *non genitum*, Spiritui Sancto convenire, non item si pro eo quod principio caret, usurpetur; unde eam appellationem a Spiritu Sancto removeri jubent veteres Patres, Basilius Homil. 17. contra Sabellium, et Theodoretus Dialogo 3. Latini autem Patres quidam vocem illam ἀγέννητον *infectum* et *inoperatum* et *originis expertem* exponunt. Observandum enim diversas voces esse γενητὸν, et γεννητον, quarum altera est a γεννάω *gigno*, altera a γίγνομαι, *sum*, *existo*: unde ἀγένητος quidem de Filio a Catholicis dicebatur, ἀγέννητος non item. Hinc quod de Spiritu Sancto dixit Origenes dubitare se, utrum γενητὸς ἢ ἀγένητος sit, priori sensu accipiendum est, sive an *genitus* esset an *ingenitus*; quod ex subseq. contextu liquet dixisse illum ex solemni Græc. scriptor. sententia, quam Athanasius Or. 2. contra Arianos laudat : ἕν τό ἀγέννητον ὁ Πατὴρ : *Una est res infecta Pater*. (*Edit. Mign.*)

à celui d'archange. « Quant à ceux qui n'ont fait que chanceler et dont l'ébranlement n'est pas allé jusqu'à la chute, ils seront absolument soumis au gouvernement et à la direction des Principautés, des Puissances, des Trônes et des Dominations, pour être ramenés à de meilleurs sentiments; et l'on peut croire qu'ils constitueront le genre humain dans l'un de ces mondes que prophétise Isaïe quand il dit qu'il y aura un nouveau ciel et une terre nouvelle. *Isa.* LXV. Ceux, au contraire, qui n'auront pas mérité de retourner à leur premier état en passant par la nature humaine, deviendront le diable et ses anges, les pères des démons; et, selon la diversité de leurs mérites, seront affectés à des offices divers dans chacun de ces mondes. » Il va jusqu'à déclarer que les démons eux-mêmes, ces princes des ténèbres, s'ils veulent revenir au bien, sont faits hommes, dans un monde ou dans plusieurs, et que par ce moyen ils retournent à leur état primitif; les peines et les tortures, plus ou moins prolongées, qu'ils subiront dans un corps humain, devant dissiper leurs illusions et les ramener à la suprême dignité des anges. Il suit évidemment de là que toutes les créatures douées d'intelligence peuvent sortir des rangs de l'humanité, non-seulement dans un cas extraordinaire, mais bien souvent; que nous sommes nous-mêmes des anges ou des démons futurs, selon la conduite que nous mènerons, et toujours que les démons, s'ils veulent embrasser la vertu, sont capables de regagner la gloire en Jésus-Christ.

4. Encore d'après lui, les substances corporelles doivent entièrement s'évanouir; à la fin de tous les hommes, les corps seront ce que sont maintenant les terres et le ciel, ou bien tout autre corps plus pur et plus subtil, s'il est possible d'en admettre. Avec de telles idées, il est aisé de comprendre ce qu'il pense de la résurrection. Il regarde le soleil, la lune et le reste des astres comme étant animés : de même que nous hommes, à cause de certains péchés, sommes revêtus de ce corps matériel et inerte; de même les lumières des cieux ont reçu différents corps destinés à répandre plus ou moins de lumière, et les démons sont revêtus ainsi de corps aériens, en expiation de fautes plus graves que les nôtres. Voilà comment toute créature est sujette à la vanité, comme parle l'Apôtre, et doit être rendue libre par la manifestation des fils de Dieu. *Rom.* XVIII. Et, pour qu'on ne nous attribue pas un pareil langage, citons ses propres expressions : « A la fin du monde, lors de la consommation des siècles, sortiront comme de leurs prisons et de leurs cachots, délivrées par le Seigneur, les âmes et les créatures raisonnables, les unes marchant lentement à cause de leur paresse, les autres volant avec agilité par suite de leur diligence. Or, comme toutes ont le libre arbitre et

sus diabolus in Angelum revertatur. « Qui vero fluctuaverint, et motis pedibus nequaquam corruerint, subjicientur omnino dispensandi et regendi, atque ad meliora gubernandi, Principatibus, Potestatibus, Thronis, Dominationibus, et forsitan ex his hominum constabit genus in uno aliquo ex mundis, quando juxta Isaiam, cœlum et terra nova fient. » *Is.* LXV. Qui vero non fuerint meriti ut per genus hominum revertantur ad pristinum statum, fient diabolus et angeli ejus, et pessimi dæmones; ac pro varietate meritorum in singulis mundis diversa officia sortientur. » Ipsosque dæmones ac rectores tenebrarum in aliquo mundo, vel mundis, si voluerint ad meliora converti, fieri homines, et sic ad antiquum redire principium; ita duntaxat, ut per supplicia atque tormenta, quæ vel multo vel brevi tempore sustinuerint, in hominum eruditi corporibus, rusum veniant ad Angelorum fastigia. Ex quo consequenti ratione monstrari omnes rationabiles creaturas ex hominibus posse fieri, non semel et subito, sed frequentius; nosque et Angelos futuros dæmones, si egerimus negligentius; et rursum dæmones, si voluerint capere virtutes, pervenire ad Angelicam dignitatem.

4. Corporales quoque substantias penitus dilapsuras; aut certe in fine omnium hoc esse futura corpora, quod nunc est æther et cœlum, et si quod aliud corpus sincerius et purius intelligi potest. Quod cum ita sit, quid de resurrectione sentiat perspicuum est. Solem quoque et lunam et astra cætera esse animantia; imo quomodo nos homines, ob quædam peccata, his sumus circumdati corporibus, quæ crassa sunt et pigra (al. *pinguia*); sic et cœli luminaria talia vel talia accepisse corpora, ut vel plus vel minus luceant, et dæmones, ob majora delicta, aereo corpore esse vestitos. Omnem creaturam, secundum Apostolum, vanitati esse subjectam, et liberari in revelationem filiorum Dei. *Rom.* XVIII. Ac ne quis putet nostrum esse quod dicimus, ipsius verba ponamus: « In fine atque consummatione mundi, quando velut de quibusdam repagulis atque carceribus missæ fuerint a Domino animæ et rationabiles creaturæ, alias earum tardius incedere ob segnitiem, alias pernici

peuvent à leur choix embrasser la vertu ou se jeter dans le vice, celles-là seront bien plus malheureuses qu'elles ne le sont maintenant, et celles-ci se trouveront dans une bien meilleure condition; car les tendances opposées et les volontés contraires aboutiront à des états qui ne le seront pas moins; c'est-à-dire que les anges deviendront hommes ou démons, et que les démons de leur côté seront hommes ou anges. » Après avoir longuement traité de tout cela, disant que le diable lui-même n'est pas incapable de vertu, et que seulement il n'a pas voulu l'embrasser jusqu'à cette heure, il disserte à la fin avec plus d'ampleur encore pour établir que l'ange, l'âme, ou du moins le démon, qui pour lui possèdent une même nature et ne diffèrent que par la volonté, peuvent devenir des brutes à force de négligence et de stupidité; que du reste il est préférable pour eux, vu la grandeur des peines et la violence du feu, d'être un animal privé de raison, vivre même au sein des eaux, prendre le corps de telle ou telle bête, si bien que nous avons à redouter non-seulement les corps des quadrupèdes, mais encore ceux des poissons. En définitive, ne voulant pas être accusé de tenir la doctrine de Pythagore, qui professe la métempsycose, après avoir blessé l'âme du lecteur par une discussion aussi criminelle, il conclut par cette observation : « Tout cela, dans notre manière de voir, ne constitue pas une suite de dogmes; ce sont de simples questions, de véritables hypothèses, que nous n'avons pas cru devoir laisser sans examen. »

5. Dans son second livre, il affirme l'existence d'un nombre incalculable de mondes, non existant simultanément et semblables entre eux, comme le pensait Epicure, mais se succédant indéfiniment dans la durée : avant le monde présent il en existait un autre, selon lui, comme il en existera un autre après, puis encore un autre, et toujours ainsi sans qu'on puisse assigner un terme à cette succession. Il ne décide pas si le monde futur ressemble en tout point à celui qu'il remplace, de manière à ce qu'on ne remarque aucune différence entre eux, ou bien si ce monde est absolument semblable à l'autre, de manière à ce qu'on ne puisse pas les distinguer. Bientôt après il ajoute, continuant l'ordre de sa discussion : « Si tous les êtres ont une fois vécu sans corps, toute la nature corporelle doit disparaître un jour et rentrer dans le néant, puisqu'elle en est primitivement sortie; mais il viendra un temps ou son existence sera de nouveau nécessaire. » Plus loin il s'exprime ainsi : « Du moment où, selon les lumières de la raison et l'autorité des Ecritures, cet être corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, cet être mortel aura revêtu l'immortalité, I *Corinth.* xv, la mort sera absorbée dans la victoire, la corruption dans l'incorruption, sans doute notre na-

volare cursu propter industriam. Cumque omnes liberum habeant arbitrium, et sponte sua vel virtutes possint capere vel vitia, illæ multo in pejori conditione erunt quam nunc sunt, hæ ad meliorem statum pervenient; quia diversi motus et variæ voluntates in utramque partem diversum accipient statum, id est ut Angeli, homines vel dæmones, et rursum ex his, homines vel Angeli fiant. » Cumque omnia vario sermone tractasset, asserens diabolum non incapacem esse virtutis, et tamen necdum velle capere virtutem, ad extremum sermone latissimo disputavit Angelum sive animam, aut certe dæmonem, quos unius asserit esse naturæ, sed diversarum voluntatum, pro magnitudine negligentiæ et stultitiæ jumentum posse fieri, et pro dolore pœnarum et ignis ardore, magis eligere ut brutum animal sit, et in aquis habitet et fluctibus, ac corpus assumere hujus vel illius pecoris; ut nobis non solum quadrupedum, sed et piscium corpora sint timenda. Et ad extremum, ne teneretur Pythagorici dogmatis reus, qui asserit μετεμψύχωσιν, post tam nefandam disputationem, qua lectoris animum vulneravit, « Hæc, inquit, juxta nostram sententiam non sint dogmata, sed quæsita tantum atque projecta, ne penitus intractata viderentur.

5. In secundo autem libro mundos asserit innumerabiles, non, juxta Epicurum, uno tempore plurimos et sui similes; sed post alterius mundi finem, alterius esse principium. Et ante hunc nostrum mundum, alium fuisse mundum, et post hunc, alium esse futurum, et post illum, alium, rursumque cæteros post cæteros. Et dubitat utrum futurus sit mundus alteri mundo ita ex parte (f. *ex omni parte*) consimilis, ut nullo inter se distare videantur, an certe nunquam mundus alteri mundo ex toto indiscretus et similis sit futurus. Rursumque post modicum : « Si omnia, inquit, (ut ipse disputationis ordo compellit) sine corpore vixerint, consumetur corporalis universa natura, et redigetur in nihilum, quæ aliquando facta est de nihilo; eritque tempus quo usus ejus iterum necessarius sit. » Et in consequentibus : « Sin autem, ut ratione et Scripturarum auctoritate monstratum est, corruptivum hoc induerit incorruptionem, et mortale hoc induerit immortalitatem, I *Cor.* xv, absorbebitur mors in victoriam, et corruptio in incorruptionem, et for-

ture corporelle disparaîtra complétement ; et c'est la seule sur laquelle la mort peut exercer son action. » Encore un peu plus loin : « Si de telles conjectures ne sont pas opposées à la foi, peut-être vivrons-nous un jour sans le corps. Du reste, quiconque est parfaitement soumis au Christ, est censé n'avoir plus de corps ; et tous doivent être soumis de la sorte : nous serons donc affranchis du corps quand nous aurons cette soumission parfaite. » Au même endroit : « Si tous sont soumis à Dieu de cette manière, tous se dépouilleront du corps, et la nature entière des choses corporelles devra se dissoudre alors et retomber dans le néant. Mais, s'il est nécessaire qu'elle reparaisse encore pour réparer la chute des créatures intellectuelles, elle existera de nouveau. La divine sagesse, en effet, a voulu laisser les âmes dans la lutte et le combat, afin qu'elles comprennent que la pleine victoire, la victoire consommée sera devenue leur partage, non par leur vertu, mais par la grâce divine. Voilà pourquoi je pense qu'il y a des mondes divers suivant la diversité des causes ; et par là disparaît l'erreur de ceux qui prétendent que les mondes sont entièrement semblables entre eux. » Encore une citation : « Trois conjectures se présentent donc à nous concernant la fin ; au lecteur de rechercher quelle est la vraie ou la meilleure : ou bien nous vivrons sans le corps lors qu'étant soumis au Christ nous le serons par là même à Dieu, et que Dieu sera tout en tous ; ou bien, comme toutes choses sont soumises au Christ, toutes avec le Christ seront soumises à Dieu, et se trouveront unies par le plus intime de tous les pactes. Ainsi toute substance sera ramenée à sa qualité la plus éminente, et se dissoudra dans les airs, ce qu'il y a de plus pur et de plus simple dans le monde corporel ; ou même encore cette sphère que nous avons appelée fixe, avec tout ce qu'elle renferme dans sa circonférence, rentrera dans le néant ; et celle qui contient et enveloppe les astres dépendants, sera nommée la bonne terre. De plus, la sphère supérieure qui enveloppe dans son mouvement circulaire cette terre elle-même, et que nous appelons ciel, sera conservée pour servir de demeure aux saints. »

6. N'est-il pas manifeste qu'en parlant ainsi il suit les erreurs des Gentils, qu'il mêle à la simplicité du Christianisme les délires de la philosophie ? Il dit dans le même livre : « Reste donc que Dieu est invisible. Or, s'il est invisible par nature, il n'est pas même visible pour le Sauveur. » Plus bas il ajoute : « Aucune autre âme,

sitan omnis corporea natura tolletur e medio, in qua sola potest mors operari. » Et post paululum : « Si hæc non sunt contraria fidei, forsitan sine corporibus aliquando vivemus. Sin autem, qui perfecte subjectus est Christo, absque corpore intelligitur ; omnes autem subjiciendi sunt Christo, et nos erimus sine corporibus, quando ei ad perfectum subjecti fuerimus. » Et in eodem loco : « Si subjecti fuerint omnes Deo, omnes depositurі sunt corpora, et tunc corporalium rerum universa natura solvetur in nihilum. Quæ si secundo necessitas postularit, ob lapsum rationabilium creaturarum, rursus existet. Deus enim in certamen et luctam animas dereliquit, ut intelligant plenam consummatamque victoriam, non ex propria se fortitudine, sed ex Dei gratia consecutas. Et idcirco pro varietate causarum diversos mundos fieri, et elidi errores eorum qui similes sui mundos esse contendunt. » Et iterum : « Triplex ergo suspicio nobis de fine suggeritur ; e quibus quæ vera et melior sit, lector inquirat. Aut enim sine corpore vivemus, cum subjecti Christo, subjiciemur Deo, et Deus fuerit omnia in omnibus ; aut quomodo Christo subjecta, cum ipso Christo subjicientur Deo, et in unum fœdus arctabuntur : ita omnis substantia redigetur in optimam qualitatem, et dissolvetur in ætherem, quod purioris simpliciorisque naturæ est ; aut certe sphæra illa, quam supra appellavimus ἀπλανῆ, et quidquid illius circulo continuetur, dissolvetur in nihilum ; illa vero qua ἀντιζώνη ipsa tenetur et cingitur, vocabitur terra bona ; nec non et altera sphæra, quæ hanc ipsam terram circumambit vertigine, et dicitur cœlum, in sanctorum habitaculum conservabitur. » (*a*)

6. Cum hæc dicat, nonne manifestissime gentium sequitur errorem, et Philosophorum deliramenta simplicitati ingerit Christianæ ? Et in eodem libro : « Restat ut invisibilis sit Deus. Si autem invisibilis per naturam est, neque Salvatori visibilis erit. » Et in inferioribus : « Nulla alia anima, quæ ad corpus descen-

(*a*) Ruffinus, lib 2. cap. 3. « Si enim aliquis potest vivere sine corpore, possunt et omnia esse sine corpore, omnia enim ad unum finem tendere superior tractatus edocuit. Si autem omnia possunt carere corporibus, sine dubio non erit substantia corporalis, cujus usus nullus existet. » Et mox : « Si verum est quod corruptibile hoc induet incorruptionem, et mortale hoc induet immortalitatem, et quod absorbeatur mors in finem, non aliud quam materialem naturam exterminandam declarat, in qua operari mors aliquid poterat. » Et paulo post : « Si hæc ergo habere consequentiam videatur, reliquum est ut status noster aliquando incorporeus futurus esse credatur, quod si recipitur, et omnes subjiciendi in Christo esse dicuntur, necesse est ut omnibus et hoc deferatur, in quos pervenit subjecto Christi, » etc. quæ piget exscribere, sed præstabit contulisse ut quantum sibi tribuerit Ruffinus in interpretando videas.

venant dans un corps humain, n'a retracé en elle-même la pure et sincère ressemblance de son état antérieur, à part celle dont parle le Sauveur : « Personne ne me ravira de force mon âme, je la donne spontanément. » *Joan.* x, 18. Encore dans un autre endroit : « Il faut en conséquence traiter ces choses avec des précautions infinies, de peur que les âmes ayant obtenu le salut et pris possession de la vie éternelle, ne cessent d'être des âmes. De même que le Seigneur est venu chercher et sauver ce qui avait péri, de telle sorte que ce ne soit plus une chose perdue; de même l'âme qui avait péri et pour le salut de laquelle le Seigneur est venu, dès qu'elle sera sauvée, cesserait d'être une âme. Il y aurait donc à examiner encore si, comme la chose perdue ne l'a pas toujours été et doit ne plus l'être dans la suite, l'âme n'a pas été primitivement âme, et s'il ne viendra pas un temps où elle ne persévérera plus dans cette forme d'être. » Après avoir longuement disserté sur l'âme, il ajoute ceci : « La pure intelligence en tombant est devenue âme, et l'âme à son tour redeviendra pure intelligence, grâce à ses vertus. En fouillant bien, nous pourrions trouver quelque chose de semblable dans l'âme d'Esaü condamné pour ses anciens péchés à vivre d'une vie inférieure. Il est à considérer aussi que l'âme du soleil, ou de quelque autre nom qu'il faille la désigner, n'a pas seulement commencé lors de la création du monde ; elle existait avant d'entrer dans ce corps qui nous éclaire et nous échauffe. A propos de la lune et des étoiles, il est naturel aussi de penser que pour des causes antérieures elles sont en dépit d'elles-mêmes soumises à la vanité, et qu'en vue des récompenses à venir elles font non leur volonté, mais celle du Créateur, qui leur a distribué leurs divers offices. »

7. Pour le feu de la géhenne et les tourments dont l'Ecriture sainte menace les pécheurs, il ne les regarde pas comme des supplices réels; il les fait consister dans les remords de la conscience, la sagesse et la puissance de Dieu mettant devant nous le souvenir de tous nos péchés sans exception. Il y a dans notre âme comme une semence cachée d'où s'élève la moisson entière de nos vices; tout ce que nous avons fait de honteux ou d'impie dans le cours de notre existence, tout se peint à nos yeux comme dans un vivant tableau : repassant en elle-même les voluptés passées, l'âme est punie par les tortures de la conscience et transpercée par l'aiguillon du remords. Voici ce qu'il dit encore : « Ce corps épais et terrestre, c'est peut-être ce que nous devons nommer obscurité et ténèbres; quand ce monde aura pris fin, quand il faudra passer dans un autre monde, l'homme devra naître de

dit humanum, puram et germanam similitudinem signi in se prioris expressit, nisi illa de qua Salvator loquitur : « Nemo tollet animam meam a me, sed ego pono eam a meipso. » *Joan.* x, 18. Et in alio loco : « Unde cum infinita cautione tractandum est, ne forte cum animæ salutem fuerint consecutæ et ad beatam vitam pervenerint, animæ esse desistant. Sicut enim venit Dominus atque Salvator quærere et salvum facere quod perierat, *Luc.* xix, ut perditum esse desistat; sic anima quæ perierat, et ob cujus salutem venit Dominus, cum salva facta fuerit, anima esse cessabit. Illud quoque pariter requirendum, utrum sicut perditum aliquando non fuit perditum, et erit tempus quando perditum non erit ; sic et anima aliquando fuerit anima, et fore tempus quando nequaquam anima perseveret. » Et post multum de anima tractatum, hæc intulit ; « Νοῦς, id est, *mens* corruens, facta est anima, et rursum anima instructa virtutibus mens fiet. Quod et de anima Esaü scrutantes possumus invenire, propter antiqua peccata eum in deteriori vita esse damnatum. Et de cœlestibus requirendum est, quod non eo tempore quo factus est mundus, solis anima, vel quodcumque eam appellari oportet, esse cœperit, sed antequam lucens illud et ardens corpus intraret. De luna et stellis similiter sentiamus, quod ex causis præcedentibus, licet invitæ, compulsæ sint subjici vanitati, ob præmia futurorum, non suam facere, sed Creatoris voluntatem, a quo in hæc officia distributæ sunt. »

7. Ignem quoque gehennæ, et tormenta quæ Scriptura sancta peccatoribus comminatur, non ponit in suppliciis, sed in conscientia peccatorum, quando, Dei virtute et potentia, omnis memoria delictorum ante oculos nostros ponitur. Et veluti ex quibusdam seminibus in anima derelictis, universa vitiorum seges exoritur; et quidquid feceramus in vita vel turpe vel impium, omnis eorum in conspectu nostro pictura describitur; ac præteritas voluptates mens intuens, conscientiæ punitur ardore, et pœnitudinis stimulis confoditur. Et iterum : « Nisi forte corpus hoc pingue atque terrenum caligo et tenebræ nominandæ sunt; per quod, consummato hoc mundo, cum necesse fuerit in alium transire mundum, rursum nascendi sumet exordia. » Hæc dicens, perspicue μετεμψύχωσιν Pythagoræ Platonisque defendit. Et in fine secundi voluminis, de Perfectione nostra disputans, intulit :

nouveau, recommencer une autre existence. » En disant cela, évidemment il soutient la métempsycose enseignée par Pythagore et Platon. A la fin du second volume, traitant de notre perfection, il est allé jusqu'à dire : « Quand nous aurons fait de tels progrès que nous ne serons plus ni chair ni corps, ni âme en quelque sorte, et qu'il n'y aura plus en nous que l'intelligence et le sentiment de la perfection, dépassant tous les nuages des passions humaines, nous contemplerons les substances intelligibles et spirituelles, face à face. »

8. Voici des aberrations que nous trouvons également dans le troisième livre : « Une fois que nous avons appris qu'en vertu de causes antérieures un vase est créé pour l'honneur, un autre pour l'ignominie, pourquoi ne sonderions-nous pas le secret de l'âme, et ne comprendrions-nous pas que son activité date d'une vie précédente, ce qui fait qu'elle est digne d'amour dans l'un, digne de haine dans l'autre, *Malach.* I, avant de supplanter en Jacob et d'être supplantée en Esaü ? » *Genes.* XXV. Il insiste : « Pour que certaines âmes fussent destinées à l'honneur, et certaines à l'ignominie, fallait-il qu'il y eût des raisons et des causes déjà posées. » Au même endroit : « D'après nous, le vase fabriqué pour l'honneur en récompense des mérites antérieurement acquis, s'il n'accomplit pas une œuvre qui réponde à son nom, deviendra dans un autre monde un vase d'ignominie ; et par contre, le vase qui avait mérité par des fautes antérieures cette dernière qualification, s'il veut se corriger dans la vie présente, deviendra dans une nouvelle création un vase sanctifié, utile au Seigneur, disposé pour toute œuvre de bien. » Il ajoute aussitôt : « Pour moi, je pense que certains hommes, commençant par de petits défauts, peuvent arriver, s'ils refusent de faire pénitence et de se convertir, à de tels excès d'iniquité qu'ils soient changés en puissances contraires ; et que de même, d'ennemis qu'ils étaient, plusieurs peuvent, en appliquant longtemps à leurs blessures les remords convenables, en arrêtant le cours de leurs prévarications, s'élever en rang des vertus les plus parfaites. Nous l'avons dit bien souvent, pendant cette durée infinie et non interrompue de siècles que l'âme subsiste et vit, quelques-unes dégénèrent à tel point qu'elles descendent jusqu'au fond de l'abîme, et d'autres font de tels progrès qu'elles s'élèvent de ce dernier degré de la perversité à la perfection la plus complète. » Après avoir ainsi parlé, il s'efforce encore de prouver que les hommes, c'est-à-dire des âmes, peuvent devenir des démons, et les démons à leur tour remonter à la dignité des anges. Dans le même volume nous lisons : « Mais il faut examiner de plus pourquoi l'âme humaine est mue dans des sens opposés tantôt par une puissance et tantôt par l'autre. »

Cumque in tantum profecerimus ut nequaquam carnes et corpora, forsitan ne animæ quidem fuerimus, sed mens et sensus ad perfectum veniens, nulloque perturbationum nubilo caligans, intuebitur (fort. *intuebimur*) rationabiles intelligibilesque substantias, facie ad faciem. »

8. In libro quoque tertio hæc vitia continentur : « Sin autem semel recepimus quod ex præcedentibus causis aliud vas in honorem, aliud in contumeliam sit creatum, cur non recurramus ad animæ arcanum, et intelligamus eam egisse antiquitus propter quod in altero dilecta, in altero odio habita sit, *Malach.* I, antequam in Jacob corpore supplantaret, et in Esau planta teneretur a fratre; *Gen.* XXV. » Et iterum : « Ut autem aliæ animæ fierent in honorem, aliæ in contumeliam, materiarum causarumque merita præcesserunt. » Et in eodem loco : « Juxta nos autem ex præcedentibus meritis, vas quod in honorem fuerit fabricatum, si non dignum vocabulo suo opus fecerit, in alio sæculo fiet vas contumeliæ; et rursum vas illud quod ex anteriori culpa contumeliæ nomen acceperat, et in præsenti vita corrigi voluerit, in nova creatione fiet vas sanctificatum, et utile Domino, et in omne opus bonum paratum. » Statimque subjungit : « Ego arbitror posse quosdam homines, a parvis vitiis incipientes, ad tantam nequitiam pervenire, si tamen noluerint ad meliora converti, et pœnitentia emendare peccata, ut et contrariæ fortitudines fiant; et rursum ex inimicis contrariisque virtutibus, in tantum quosdam per multa tempora vulneribus suis adhibere medicinam, et fluentia prius delicta constringere, ut ad locum transeant optimorum. Sæpius diximus, in infinitis perpetuisque sæculis, in quibus anima subsistit et vivit, sic nonnullas earum ad pejora corruere ut ultimum malitiæ locum teneant, et sic quasdam proficere ut, de ultimo malitiæ gradu, ad perfectam veniant consummatamque virtutem. » Quibus dictis, conatur ostendere et homines, id est, animas posse fieri dæmones, et rursum dæmones in Angelicam redigi dignitatem. Atque in eodem volumine : « Sed et hoc requirendum, quare humana anima nunc ab his, nunc ab aliis virtutibus ad diversa moveatur. » Et putat quorumdam, antequam venirent in

Or son opinion est que pour plusieurs il y a des mérites qui ont précédé leur entrée dans le corps, quelque chose de semblable au tressaillement de Jean dans le sein de sa mère lorsque, répondant à la salutation de Marie, Elisabeth se déclare indigne de s'entretenir avec elle. Il ajoute immédiatement : « On peut reconnaître au contraire que de jeunes enfants, des enfants presque à la mamelle, sont remplis de mauvais esprits, et poussés par là même au rôle d'aruspices et de devins, à tel point que le démon Pythonique en possède quelques-uns dès l'âge le plus tendre. Les regarder comme abandonnés par la divine providence, alors qu'ils n'auraient rien fait pour mériter d'être dans cette funeste situation, cela n'est pas possible à qui pense que rien n'arrive sans la volonté de Dieu, que tout est gouverné par sa justice. »

9. Il revient à la question du monde : « Pour nous, dit-il, nous aimons à croire qu'un autre monde a précédé celui-ci et qu'un autre encore le suivra. Voulez-vous avoir la preuve qu'après la destruction de ce monde un autre doit surgir, écoutez parler le prophète : « Il y aura un ciel nouveau et une terre nouvelle, que je fais subsister en ma présence. » *Isa.* LXVI, 22. Voulez-vous également savoir si d'autres mondes ont existé avant la création de celui-ci, prêtez l'oreille à l'Ecclésiaste : « Qu'est-ce qui a été? La même chose qui sera. Qu'est-ce qui a été fait? Ce qui doit se faire encore. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil; nul ne peut élever la voix et dire : Voici une chose nouvelle. — Cette chose a existé dans les siècles passés, dans les temps qui furent avant nous. » *Eccl.* I, 9, 10. Ce texte prouve, non-seulement que d'autres mondes ont existé, mais aussi qu'il en existera d'autres. Tous ne sont pas créés ensemble et simultanément; ils viennent l'un après l'autre. » Il poursuit en ces termes : « Dans mon sentiment, aux régions supérieures est la demeure de la divinité et le lieu du vrai repos; là résidaient les créatures intellectuelles, possédant leur antique félicité, avant de descendre aux régions inférieures, du monde invisible au monde visible, reléguées sur la terre et liées à l'existence d'un corps grossier. De là vient que Dieu leur a fait un corps si conforme à ces basses régions, et qu'il a fabriqué ce monde extérieur; il a pour la même raison envoyé dans ce monde ses ministres pour la correction et le salut de ceux qui sont tombés : les uns, occupant des places déterminées, devaient être soumis aux nécessités de ce monde; les autres devaient accomplir avec une infatigable ardeur des offices en rapport avec la diversité des temps, et dont Dieu seul, auteur de toutes choses, connaît le secret. Parmi ces êtres, le soleil, la lune et les étoiles, que l'Apôtre désigne sous ce nom de créature, se trouvent occuper les points culminants. Cette créature est sujette à la vanité, *Rom.*

corpora, merita præcessisse, ut est illud Joannis exultantis in utero matris suæ, quando ad vocem salutationis Mariæ, indignam se confabulatione ejus Elizabeth confitetur. Statimque subjungit: « Et e contrario parvuli licet et pene lactentes malis replentur spiritibus, et in divinos atque hariolos inspirantur, in tantum ut etiam dæmon Pythonicus quosdam a tenera ætate possideat; quos derelictos esse apud providentiam Dei, cum nihil tale fecerint ut istiusmodi insaniam sustinerent, non est ejus qui nihil vult absque Deo fieri, et omnia illius justitia gubernari. »

9. Rursumque de mundo: « Nobis autem, inquit, placet, et ante hunc mundum alium fuisse mundum et post istum alium futurum. Vis discere quod post corruptionem hujus mundi alius sit futurus? audi Isaiam loquentem: « Erit cœlum novum et terra nova, quæ ego facio permanere in conspectu meo.» *Isa.* LXVI, 22. Vis nosse quod, ante fabricam istius mundi, alii mundi in præterito fuerint? ausculta Ecclesiastem : « Quid est quod fuit? Ipsum quod erit. Et quid est quod factum est? Ipsum quod futurum est. Et non est omne novum sub sole quod loquatur, et dicat: Ecce hoc novum est. Jam enim fuit in sæculis pristinis, quæ fuerunt ante nos. » *Eccl.* I, 9, 10. Quod testimonium non solum fuisse, sed futuros mundos esse testatur; non quod simul et pariter omnes fiant, sed alius post alium.» Statimque subjungit: «Divinitatis habitaculum et veram requiem apud superos existimo intelligi, in qua creaturæ rationabiles commorantes, antequam ad inferiora descenderent, et de invisibilibus ad visibilia commigrarent, ruentesque ad terram, crassis corporibus indigerent, antiqua beatitudine fruebantur. Unde conditor Deus fecit eis congrua humilibus locis corpora, et mundum istum visibilem fabricatus est; ministrosque ob salutem et correptionem eorum qui ceciderunt, misit in mundum : ex quibus alii certa obtinerent loca, et mundi necessitatibus obedirent; alii injuncta sibi officia, singulis quibusque temporibus, quæ novit artifex Deus, sedula mente tractarent. Et ex his sublimiora mundi loca, sol et luna et stellæ, quæ ab Apostolo creatura dicuntur, acceperunt. Quæ creatura vanitati subjecta est, *Rom.* VIII, eo quod cras-

VIII, parce qu'elle est entourée de corps grossiers et qu'elle doit leur montrer sa lumière. Ce n'est pas volontiers cependant qu'elle est ainsi soumise à la vanité ; c'est par la volonté de celui qui l'a rendue sujette dans l'espérance ; il revient sur cette idée : « Plusieurs, à divers postes et dans des temps divers, que connaît seul l'Artisan suprême, concourent au gouvernement du monde ; et nous croyons que ce sont là ses anges. » Peu après : « La Providence régit cet ordre du monde entier, d'après lequel certaines puissances tombent des plus hautes régions, et certaines autres descendent peu à peu sur la terre : celles-ci obéissent à leur propre mouvement ; celles-là sont précipitées avec violence : les unes reçoivent spontanément un ministère à remplir et tendent une main secourable à ceux qui tombent ; les autres sont forcées malgré elles à persister dans leur office pour un temps déterminé. » Il ajoute encore : « De ces divers mouvements résulte la nécessité de la création de divers mondes ; et c'est aussi pour cela qu'après le monde que nous habitons, un autre sera créé dans des conditions toutes différentes. Et nul ne peut, tenant compte des chutes et des progrès, des récompenses dues à la vertu et des châtiments réservés au vice, dans le présent et l'avenir, dans tous les temps qui nous ont précédés ou qui nous suivront, dispenser les mérites de chacun, tout diriger vers la fin unique des choses, si ce n'est Dieu qui les a toutes créées, qui sait les raisons pour lesquelles il permet aux uns le libre exercice de leur volonté et les laisse tomber des plus hauts sommets au fond de l'abîme ; tandis qu'il commence à visiter les autres, les ramenant par degrés et comme avec la main à leur état primitif, à la cime de la gloire. »

10. Dès qu'il s'est engagé dans cette discussion de la fin, il s'exprime en ces termes : « Le principe, comme nous l'avons dit bien souvent, étant engendré par la fin, on se demande si les corps devront encore exister dans l'avenir, ou si nous ne devons pas vivre un jour sans les corps, alors qu'ils seront rentrés dans le néant ; et si nous devons admettre pour des êtres intellectuels une vie incorporelle, ainsi que nous la reconnaissons en Dieu. Or il n'est pas douteux que si tous les corps appartiennent à ce monde qui tombe sous les sens et que l'Apôtre appelle visible, *Rom.* I, la vie des êtres incorporels ne doive être incorporelle. » Presque immédiatement il ajoute : Ces mots prononcés par l'Apôtre : « Toute créature sera délivrée du joug de la corruption, pour entrer dans la glorieuse liberté des enfants de Dieu, » *Rom.* VIII, 21, nous les interprétons de cette manière : La première création fut celle des êtres doués de raison et dégagés de toute substance corporelle ; et cette nature n'est pas soumise à la corruption, parce qu'elle n'est pas revêtue d'un corps ; car partout où se trouvent les corps, la

sis circumdata corporibus, et aspectui pateat. Et tamen non sponte subjecta est vanitati, sed propter voluntatem ejus qui eam subjecit in spe. » Et iterum : « Alii vero in singulis locis atque temporibus, quæ solus artifex novit, mundi gubernaculis serviunt, quos Angelos ejus esse credimus. » Et post paululum : « Quem rerum ordinem totius mundi regit providentia, dum aliæ virtutes de sublimioribus corrunt, aliæ paulatim labuntur in terras. Istæ voluntariæ descendunt, aliæ præcipitantur invitæ. Hæ sponte suscipiunt ministeria, ut ruentibus manum porrigant ; illæ coguntur ingratæ, ut tanto tempore in suscepto officio perseverent. » Et iterum : « Ex quo sequitur ut, ob varios motus, varii creentur et mundi, et post hunc quem incolimus, alius multo dissimilis mundus fiat. Nullusque alius diversis casibus et profectibus, et vel virtutum præmiis vel vitiorum suppliciis, et in præsenti et in futuro, atque in omnibus et retro et postea temporibus, potest merita dispensare, et ad unum rursum finem cuncta pertrahere, nisi solus conditor omnium Deus, qui scit causas propter quas alios permittat sua perfrui voluntate, et de majoribus ad ultima paulatim delabi, alios incipiat visitare, et gradatim quasi manu data, ad pristinum retrahere statum, et in sublimibus collocare »

10. Cumque de fine disputare cœpisset, hæc intulit : « Quia (ut crebro jam diximus) principium rursus ex fine generatur, quæritur utrum, et tunc futura sint corpora, an sine corporibus aliquando vivendum sit, cum redacta in nihilum fuerint, et incorporalium vita incorporalis esse credenda sit, qualem et Dei novimus. Nec dubium est quin, si omnia corpora ad mundum istum sensibilem pertineant, quæ appellantur ab Apostolo visibilia, *Rom.* I, futura sit vita incorporalium incorporalis. » Et paulo post : « Illud quoque quod ab eodem Apostolo dicitur : « Omnis creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei, » *Rom.* VIII, 21, sic intelligimus, ut primam creaturam rationabilium et incorporalium esse dicamus, quæ non serviat corruptioni, eo quod non sit vestita corporibus ; et ubicumque corpora fuerint, statim corruptio subsequatur. Postea autem liberabitur de servitute corruptionis, quando receperint gloriam filiorum (al. *filii*) Dei, et Deus fuerit omnia in

corruption ne tarde pas à se produire. Plus tard ces mêmes êtres seront affranchis de l'esclavage de la corruption, quand ils auront reçu la gloire de la filiation divine, quand Dieu sera tout en tous. » Dans le même passage : « Quant à croire que toutes choses doivent avoir une fin incorporelle, cette prière du Sauveur nous en fait comme une obligation : « Comme vous et moi sommes un, je demande que ceux-ci soient également un en nous. » Il faut que nous sachions, en effet, ce qu'est Dieu et ce que doit être à la fin le Sauveur; que la ressemblance du Père et du Fils est promise aux saints; et que dès lors, comme les personnes divines sont un, de même les saints doivent être un en elles. Ou bien il faut admettre que le Dieu de l'univers est revêtu d'un corps, se trouve entouré d'une matière quelconque comme nous le sommes d'une chair mortelle, afin que la ressemblance de la vie de Dieu soit finalement réelle dans les saints; ou bien, si cela répugne, aux yeux surtout de ceux qui désirent comprendre dans la plus faible mesure la majesté de Dieu, et du moins entrevoir la gloire de cette nature incréée et supérieure à tout, nous sommes forcément placés dans cette alternative, ou de renoncer à la ressemblance avec Dieu, si nous devons toujours être avec un corps, ou d'espérer que nous vivrons d'une vie semblable à celle de Dieu, du moment où l'identité de cette vie est la béatitude même qui nous a été promise. »

11. Tout cela nous montre, encore une fois, ce qu'il pense de la résurrection; ou plutôt nous y voyons qu'il affirme la future destruction de tous les corps; en sorte que, d'après lui, nous devons être dans la suite, ce que du reste nous aurions été antérieurement à la vie présente, des êtres incorporels. Revenant encore sur la variété des mondes, sur les transformations des anges en démons, et des démons en anges ou en hommes, comme aussi des hommes en démons, renouvelant toutes ses affirmations à cet égard, il conclut de cette manière : « Il n'est pas douteux qu'après un temps plus ou moins considérable, la matière ne doive exister de nouveau, les corps reparaître, d'autres mondes fonctionner, à cause de la volonté changeante des créatures douées de raison, qui, tombant graduellement du sein de la parfaite béatitude à ce qu'il y a d'inférieur et jusqu'à la consommation des choses, en viennent à ce degré de perversité qu'elles sont changées en puissances contraires, n'ayant pas voulu rester fidèles à leur principe et conserver intacte leur félicité. Il importe encore de ne pas ignorer que beaucoup de créatures raisonnables ne laissent point altérer ce principe, ne souffrent en elles aucun changement, en passant au deuxième,

omnibus. » Et in eodem loco: « Ut autem incorporeum finem omnium rerum esse credamus, illa nos Salvatoris oratio provocat, in qua ait: « Ut quomodo ego et tu unum sumus, sic et isti in nobis unum sint.» Etenim scire debemus quid sit Deus, et quid sit futurus in fine Salvator, et quomodo in sanctis similitudo Patris et Filii repromissa sit, ut quomodo in se illi unum sunt, sic et isti in eis unum sint. Aut enim suscipiendum est universitatis Deum vestiri corpore, et quomodo nos carnibus, sic illum qualibet materia circumdari ut similitudo vitæ Dei, in fine sanctis possit æquari ; aut, si hoc indecens est, maxime apud eos qui saltem ex minima parte Dei sentire cupiunt majestatem, et ingenitæ atque omnia excedentis naturæ gloriam suspicari; e duobus alterum suscipere cogimur, ut aut desperemus similitudinem Dei, si eadem semper sumus corpora habituri, aut si beatitudo nobis ejusdem cum Deo vitæ promittitur, eadem qua vivit Deus, nobis conditione vivendum est. »

11. Ex quibus omnibus approbatur quid de resurrectione sentiat, et quod omnia corpora interitura confirmet; ut simus absque corporibus, quomodo prius fuimus, antequam crassis corporibus vestiremur. Rursumque de mundorum varietate disputans, et vel ex Angelis dæmones, vel de dæmonibus Angelos sive homines futuros esse contestans, et e contrario ex hominibus dæmones, et omnia ex omnibus sententiam suam tali fine confirmat : « Nec (*a*) dubium est quin, post quædam intervalla temporum, rursus materia subsistat, et corpora fiant, et mundi diversitas construatur, propter varias voluntates rationabilium creaturarum, quæ post perfectam beatitudinem usque ad finem omnium rerum paulatim ad inferiora dilapsæ, tantam malitiam receperunt ut in contrariumverteren-

(*a*) Hic tandem locus exemplo sit, quam callido Origenis errores Ruffinus dissimulaverit, quandoquidem hanc ipsam pervulgatam ejus de Beatorum lapsibus sententiam, aliis interpretatione sua adscribit l. 3, c. 6 : « Vèrum istam perfectionem ac beatitudinem rationabilium creaturarum, vel naturarum, ita demum quidam permanere in eodem statu, quo supra diximus, putant, id est ut Deum omnia habeant, et Deus eis sit omnia, si nullatenus eas societas naturæ corporali admoveat. Alioquin existimant gloriam summæ beatitudinis impediri, si materialis substantiæ interseratur admixtio. » Quin imo ipsum Origenem id confutantem inducit paulo post : « In quo statu (*beatitudinis*) etiam permanere semper, et immutabiliter Creatoris voluntate est credendum, fidem rei faciente sententia Apostoli dicentis : Domum habemus non manufactam æternam in cœlis. »

au troisième et même au quatrième monde. D'autres perdent si peu de leur premier état qu'elles semblent n'avoir rien perdu; mais il en est d'autres dont la chute est si profonde qu'elles doivent rouler jusqu'au fond du gouffre. Le suprême Dispensateur de l'univers a pu seul proportionner au mérite de chacun la condition des mondes, sachant les besoins et les causes qui président à leur gouvernement et les soutiennent dans leur marche. C'est ainsi que l'être le plus pervers de tous, celui qui s'est complétement ravalé jusqu'à la terre, devient un démon dans un autre monde, que Dieu doit créer plus tard, ne gardant plus que l'empreinte de la main divine. C'est encore ainsi que les êtres déchus de leur vertu primitive deviennent pour les anges un objet de dérision. » Où tendent de semblables paroles, si ce n'est à vouloir montrer que les hommes qui pèchent en ce monde peuvent réellement être transformés en démons dans un autre monde, et de plus que les démons actuels peuvent à leur tour devenir des anges ou des hommes? Après une discussion extrêmement prolongée, dans laquelle il déclare que toute la création corporelle doit aboutir à des corps subtils et spirituels, que toute substance de même nature doit se fondre dans un seul corps éminemment pur, supérieur à toute lumière, tel enfin que l'âme humaine peut maintenant l'imaginer, il conclut en ces termes : « Et Dieu sera tout en tous, et toute la nature corporelle deviendra la substance la plus parfaite, la substance divine, par conséquent, dont rien n'égale la perfection. »

12. Dans le quatrième livre, qui est le dernier de son ouvrage, il introduit ces propositions dignes des anathèmes de l'Eglise du Christ : « De même que, dans le monde présent, ceux qui meurent par la séparation du corps et de l'âme, vont occuper différentes places dans les enfers selon la diversité de leurs œuvres; de même ceux qui meurent au droit de cité dans la céleste Jérusalem, si je puis parler de la sorte, descendent dans les humbles régions de ce monde inférieur, occupant là des places diverses conformément à ce qu'ils ont mérité. » Il dit encore : « Comme nous avons comparé les âmes qui de notre monde vont aux enfers aux âmes qui, passant du ciel supérieur à ce même monde, sont en quelque sorte frappées de mort, il faut rechercher avec autant de prudence que d'application si nous pouvons tenir le même langage touchant la nativité de chacune de ces âmes : A l'exemple de celles qui prennent naissance dans cette terre, ou de celles qui, remontant des profondeurs de l'enfer et tendant à devenir meilleures, gagnent les hautes régions et prennent un corps humain, ou qui même descendent jusqu'à nous, abandonnant de plus heureuses demeures; ainsi d'autres âmes

tur, dum nolunt servare principium et incorruptam beatitudinem possidere. Nec hoc ignorandum, quod multæ rationabiles creaturæ, usque ad secundum et tertium, et quartum mundum, servent principium, nec mutationi in se locum tribuant; aliæ vero tam parum de pristino statu amissuræ sint ut pene nihil perdidisse videantur; et nonnullæ grandi ruina in ultimum præcipitandæ sint barathrum. Novitque dispensator omnium Deus, in conditione mundorum singulis abuti juxta meritum, et opportunitates et causas, quibus mundi gubernacula sustentantur et initiantur; ut qui omnes vicerit nequitia, et penitus se terræ coæquaverit, in alio mundo, qui postea fabricandus est, fiat diabolus, principium plasmationis Domini; ut illudatur ei ab Angelis, qui exordii amisere virtutem. » Quibus dictis, quid aliud conatur ostendere, nisi hujus mundi homines peccatores, in alio mundo posse diabolum et dæmones fieri? Et rursum nunc dæmones, in alio mundo posse vel Angelos vel homines procreari? Et post disputationem longissimam, qua omnem creaturam corpoream in spiritualia corpora et tenuia dicit esse mutandam; cunctamque substantiam in unum corpus mundissimum et omni splendore purius convertendam, et talem qualem nunc humana mens potest cogitare, ad extremum intulit: « Et erit Deus omnia in omnibus, » ut universa natura corporea redigatur in eam substantiam quæ omnibus melior est, in divinam scilicet, qua nulla est melior. »

12. In quarto quoque libro, qui operis ejus extremus est, hæc ab Ecclesia Christi damnanda interserit : « Et forsitan, quomodo in isto mundo qui moriuntur separatione carnis et animæ, juxta operum differentiam diversa apud inferos obtinent loca; sic qui de cœlestis Jerusalem (ut ita dicam) administratione moriuntur, ad nostri mundi inferna descendunt, ut pro qualitate meritorum, diversa in terris possideant loca. » Et iterum : « Et quia comparavimus, de isto mundo ad inferna pergentes, animas iis animabus, quæ de superiori cœlo ad nostra habitacula pervenientes, quodammodo mortuæ sunt, prudenti investigatione rimandum est an hoc ipsum possimus etiam in nativitate dicere singularum, ut quomodo quæ in ista terra nostra nascuntur animæ, vel de inferno rursum meliora cupientes, ad superiora veniunt, et humanum corpus assumunt, vel de melioribus locis ad nos usque descendunt; sic et ea loca quæ supra sunt in firmamento, aliæ animæ pos-

quittent nos régions pour un meilleur séjour et résident au-dessus du firmament; d'autres encore sont tombées des régions célestes jusqu'à ce même firmament, et ne se sont pas rendues assez coupables pour être reléguées dans les lieux que nous habitons. » Après cela il s'efforce de prouver que le firmament, c'est-à-dire le ciel, est une région inférieure comparativement au ciel supérieur, et que la terre où nous sommes est encore une sorte d'enfer par rapport au firmament, tout comme on peut l'appeler un ciel par rapport aux enfers qui sont au-dessous de nous; et de la sorte ce qui est enfer pour les uns est ciel pour les autres. Non content de cette discussion, il poursuit : « A la fin de toutes choses, quand nous devrons remonter à la céleste Jérusalem, les puissances ennemies s'élèveront contre le peuple de Dieu, pour que la vertu des saints ne soit pas sans travail et sans peine, pour qu'ils soient exercés aux combats, pour qu'ils aient lieu d'acquérir la force, qu'ils n'acquerraient jamais s'ils n'avaient à soutenir les rudes assauts des adversaires; et nous lisons dans le livre des Nombres qu'ils ont triomphé de ces derniers par la raison, le bon ordre et l'habileté dans la lutte. » *Num.* x.

13. Après avoir dit, empruntant une parole de Jean dans l'Apocalypse, IV, que l'Evangile éternel, celui qui doit régner dans la patrie céleste, l'emporte sur l'Evangile que nous avons maintenant autant que la prédication du Christ l'emporte sur les mystères de l'ancienne loi, il ajoute enfin une chose dont la pensée seule est déjà une impiété : que le Christ souffrira de nouveau dans les airs, dans les régions supérieures, pour le salut des démons. Quoiqu'il ne le dise pas d'une manière formelle, on le comprend aisément comme conséquence de ce qu'il dit : De même que le Fils de Dieu s'est fait homme pour les hommes, pour délivrer les hommes; de même, pour sauver les démons et les délivrer, il deviendra ce qu'ils sont. De peur qu'on ne nous accuse d'imaginer cela nous-mêmes, citons les expressions de l'auteur : « Comme par l'ombre de l'Evangile, il a réalisé l'ombre de la Loi, ainsi nous devons rechercher avec soin, nous souvenant que toute loi renferme la figure et l'ombre des cérémonies célestes, si nous comprenons bien la Loi même du ciel, si nous sommes persuadés que les cérémonies n'ont pas la plénitude du culte suprême, et qu'il y faut de plus la vérité de cet évangile que Jean dans l'Apocalypse appelle l'Evangile éternel, par comparaison avec notre Evangile qui n'est que temporel, étant prêché dans un monde transitoire. Si nous voulons pousser cette donnée jusqu'à la passion du divin Sauveur, bien que cela soit audacieux et téméraire, ne pouvons-nous pas chercher cette passion jusque dans le ciel? S'il est vrai que la perversité soit aussi dans les êtres spirituels et les régions célestes, si nous ne rougissons pas de confesser la croix du Sei-

sideant, quæ de nostris sedibus ad meliora proficiant; aliæ quæ de cœlestibus ad firmamentum usque delapsæ sint, nec tantum fecere peccatum ut ad loca quæ incolimus, truderentur. » Quibus dictis nititur approbare, et firmamentum, id est cœlum, ad comparationem superioris cœli, esse inferos, et hanc terram quam incolimus, collatione firmamenti inferos appellari, et rursum ad comparationem inferorum, qui subter nos sunt, nunc cœlum dici; ut quod aliis infernus est, aliis cœlum sit. Nec hac disputatione contentus, dicit : « In fine omnium rerum, quando ad cœlestem Jerusalem reversuri sumus, adversarium Fortitudinum contra populum Dei bella consurgere, ut non sit eorum otiosa virtus, sed exerceantur ad prælia, et habeant materiam roboris, quam consequi non possint, nisi fortes primum adversariis restiterint; » quos ratione, et ordine, et solertia repugnandi, in libro Numerorum legimus esse superatos. *Num.* x.

13. Cumque dixisset, juxta Joannis Apocalypsim, Evangelium sempiternum, id est, futurum in cœlis, tantum præcedere hoc nostrum Evangelium quantum Christi prædicatio Legis veteris sacramenta, ad extremum intulit (quod et cogitasse sacrilegium est) pro salute dæmonum, Christum etiam in aere et in supernis locis esse passurum. Et licet ille non dixerit, tamen quod consequens sit intelligitur : sicut pro hominibus homo factus est, ut homines liberaret; sic et pro salute dæmonum, Deum futurum quod sunt hi ad quos venturus est liberandos. Quod ne forsitan de nostro sensu putemur asserere, ipsius verba ponenda sunt : « Sicut enim per umbram Evangelii, umbram Legis implevit; sic, quia omnis lex exemplum et umbra est cæremoniarum cœlestium, diligentius requirendum utrum recte intelligamus Legem quoque cœlestem, et cæremonias superni cultus plenitudinem non habere, sed indigere Evangelii veritate, quod in Joannis Apocalypsi Evangelium legimus sempiternum, ad comparationem videlicet hujus nostri Evangelii, quod temporale est, et in transituro mundo ac sæculo prædicatum. Quod quidem etiam si usque ad passionem Domini Salvatoris inquirere voluerimus, quanquam audax et temerarium sit in cœlo ejus quærere passionem; tamen si spiritualia nequitiæ in cœlestibus sunt, et non erubescimus crucem Domini confiteri propter destruc-

gneur à cause de la destruction de ce qu'il a réellement détruit dans sa passion, pourquoi craindrions-nous d'entrevoir aussi dans les régions supérieures, à la consommation des siècles, quelque chose de pareil, afin que les races de tous les mondes soient sauvées par ses souffrances? »

14. Blasphémant de nouveau contre le Fils, il tient ce langage : « Si le Fils connaît le Père, il doit par là même pouvoir le comprendre ou l'embrasser; c'est comme si l'on disait que l'esprit de l'artiste embrasse l'étendue de son art. On ne peut pas mettre en doute que, si le Père est dans le Fils, celui-ci ne l'embrasse d'une manière complète. Mais, si nous appelons compréhension l'acte de celui qui connaît tout, non-seulement par l'intelligence et la sagesse, mais encore par la puissance et l'activité, nous ne pouvons pas dire que le Fils comprend le Père; c'est le Père qui comprend tout. Or, comme dans le tout est aussi renfermé le Fils, il est évident que celui-ci rentre dans cette pleine connaissance. » Voulant nous montrer pourquoi le Père comprend le Fils, tandis que le Fils ne saurait comprendre le Père, il poursuit en ces mots : « Que le lecteur désireux de s'instruire recherche avec attention si le Père se connaît lui-même de la même manière qu'il est connu par le Fils; et, se souvenant de ce qui est écrit : « Le Père qui m'a envoyé est plus grand que moi *en toutes choses,* » *Joan.* XIV, 28, il se verra dans la nécessité de dire que le Père est plus grand que le Fils en connaissance comme en tout le reste, parce qu'il se connaît lui-même avec plus de perfection et de pureté que le Fils ne peut le connaître. »

15. Nous le surprenons une fois de plus professant la métempsycose et la destruction future des corps : « Si quelqu'un parvient à démontrer que la créature incorporelle et raisonnable peut vivre par elle-même après s'être dépouillée du corps, qu'elle se trouve dans une condition inférieure quand elle en est revêtue, et meilleure quand elle l'a déposé, nul ne pourra douter que l'existence des corps ne soit une chose dépendante et secondaire, que les corps ne sont créés que pour un temps, et par rapport aux mouvements divers des créatures intelligentes, qu'ils ne servent uniquement à revêtir celles qui doivent subir cette épreuve, sauf à disparaître quand le châtiment les a corrigées; et toujours ainsi par variations successives. » Comme s'il avait peur que l'impiété de tout ce qui précède ne nous parût pas assez grave déjà, il ajoute à la fin de ce même volume : « Toutes les natures douées de raison, à savoir le Père, le Fils et le Saint-Esprit, les Anges, les Puissances, les Dominations, et les autres Vertus, l'homme lui-même selon la dignité de l'âme, appartiennent à la même substance. Le titre de nature intelligible et raisonnable convient à Dieu, au Fils unique,

tionem eorum quæ sua passione destruxit, cur timeamus etiam in supernis locis, in consummatione sæculorum, aliquid simile suspicari, ut omnium locorum gentes illius passione salventur? »

14. Rursumque blasphemans de Filio sic locutus est : « Si enim Patrem cognoscit Filius, videtur in eo quod novit Patrem posse eum conprehendere ; ut si dicamus artificis animum artis scire mensuram. Nec dubium quin, si Pater sit in Filio, et comprehendatur ab eo in quo est. Sin autem comprehensionem eam dicimus, ut non solum sensu quis et sapientia comprehendat, sed et virtute et potentia cuncta teneat, qui cognovit, non possumus dicere quod comprehendat Filius Parem; Pater vero omnia comprehendit. Inter omnia autem et Filius est, ergo et Filium comprehendit. » Et ut sciremus causas quibus Pater comprehendat Filium, et Filius Patrem non queat comprehendere, hæc verba subnectit : « Curiosus lector inquirat utrum ita a semetipso cognoscatur Pater, quomodo cognoscitur a Filio; sciensque illud quod scriptum est : « Pater qui misit, major me est in omnibus, » *Joan.* XIV, 28, verum esse contendet (fort. *concedet,*), ut dicat et in cognitione Filio Patrem esse majorem, dum perfectius et purius a semetipso cognoscitur quam a Filio. »

15. Μετεμψύχωσιν quoque et abolitionem corporum, per hoc rursum s entire convincitur : « Si quis autem potuerit ostendere incorporalem rationabilemque naturam, cum expoliaverit se corpore, vivere per semetipsam, et in pejori conditione esse quando corporibus vestitur, in meliori quando illa deponit; nulli dubium corpora non principaliter subsistere, sed per intervalla; et, ob varios motus rationabilium creaturarum, nunc fieri ut qui his indigent vestiantur, et rursum cum illâ depravatione lapsuum se ad meliora correxerint, dissolvi in nihilum, et hac semper successione variari. » Et ne parvam putaremus impietatem esse eorum quæ præmiserat, in ejusdem voluminis fine conjungit : « Omnes rationabiles naturas, id est Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, Angelos, Potestates, Dominationes, cæterasque Virtutes, ipsum quoque hominem secundum animæ dignitatem, unius esse substantiæ. Intellectualem, inquit, rationabilemque naturam sentit Deus, et unigenitus Filius ejus, et Spiritus Sanctus; sentiunt Angeli, et Potestates, cæteræque Virtutes;

au Saint-Esprit ; il convient aux Anges, aux Puissances, à toutes les autres Vertus ; il convient à l'homme intérieur, puisqu'il est fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. D'où nous concluons que Dieu lui-même et ces différents êtres sont en quelque sorte une seule et même substance (1). » Il ajoute cette atténuation, « en quelque sorte, » pour échapper à l'odieux d'un tel sacrilége ; et lui qui dans un autre endroit ne veut pas que le Fils et l'Esprit-Saint soient de même substance que le Père, pour ne point paraître scinder la divinité, le voilà qui concède aux anges et aux hommes la nature du Dieu tout-puissant.

16. Telle étant sa doctrine, quelle démence n'est-ce pas, en modifiant à peine, sur le Fils et le Saint-Esprit, ce qui impliquait trop ouvertement le blasphème, d'avoir produit au grand jour et proclamé d'une voix téméraire tout ce qu'il a d'ailleurs écrit, alors que les unes et le autres de ces choses émanent de la même source d'impiété? Ce n'est pas ici le moment de combattre avec la plume toutes ces aberrations, et puis nous devons penser qu'elles sont réfutées par tous ceux qui ont écrit contre Arius, Eunomius, le Manichéisme et les diverses hérésies. Quiconque voudra donc parcourir les livres d'Origène d'un pied sûr, de manière à parvenir à la terre promise, doit se munir d'une forte chaussure, de peur d'être mordu par les serpents ou blessé par l'arc du scorpion : qu'il lise donc d'abord cet opuscule, et d'avance il saura les périls qu'il doit éviter dans la route.

LETTRE CXXIV.

AU MOINE RUSTICUS (2).

Il l'instruit sur les conditions de la vie monastique, si l'on veut qu'elle mérite réellement ce nom ; il l'avertit avant tout qu'il faut éloigner la société des femmes suspectes. Selon lui, mieux vaut pour un jeune homme vivre dans un monastère que se retirer au désert ; qu'il doit, à cette condition seulement et longtemps après, aborder le ministère de l'enseignement ou celui d'écrire des livres ; qu'il faut à tout prix repousser toute familiarité avec les détracteurs.

1. Rien de plus heureux que le chrétien, à qui le royaume des cieux est promis ; mais rien de plus pénible, puisque chaque jour il combat pour sa vie ; rien de plus fort, puisqu'il triomphe du diable ; rien de plus faible, puisqu'il succombe à la chair. Pour établir l'une et l'autre chose, les exemples ne manquent pas. C'est sur la croix que le larron se convertit, et soudain il mérite d'entendre : « Je te le dis en vérité, aujourd'hui même tu seras avec moi dans le paradis. » *Luc.* XXIII, 43. Du faîte de l'apostolat, Judas tombe dans le gouffre de la perdition ; ni l'intimité du

(1) Que nos âmes soient une partie de la substance divine, ce n'est pas Origène qui l'a prétendu : cette doctrine appartient aux manichéens. Saint Jérôme lui-même le déclare dans une lettre à Pammachius.

(2) Le moine Rusticus dont il est ici question fut plus tard évêque de Narbonne. C'est à lui que le pape saint Léon écrivit la lettre qui figure sous ce nom parmi celles du grand Pontife. Rusticus était de Marseille, mais avait bien certainement embrassé la vie monastique à Toulouse.

sentit interior homo, qui ad imaginem et similitudinem Dei conditus est. Ex quo concluditur Deum et hæc quodammodo unius esse substantiæ. » Unum addit verbum, *quodammodo,* ut tanti sacrilegii crimen effugeret, et qui in alio loco Filium et Spiritum Sanctum non vult de Patris esse substantia, ne divinitatem in partes secare videatur, naturam omnipotentis Dei Angelis hominibusque largitur.

16. Cum hæc ita se habeant, quæ insania est, paucis de Filio et Spiritu Sancto commutatis, quæ apertam blasphemiam præferebant, cætera ita ut scripta sunt protulisse in medium, et impia voce laudasse, cum utique et illa et ista de uno impietatis fonte processerint? Adversum omnia scribere, nec hujus est temporis, et omnes qui adversus Arium, et Eunomium, Manichæumque, et diversas scripserunt hæreses, his quoque impietatibus respondisse credendi sunt. Quisquis igitur hos voluerit legere libros, et calciatis pedibus ad terram repromissionis pergere ; ne alicubi a serpentibus mordeatur, et arcuato Scorpii vulnere verberetur, legat prius hunc librum, et antequam ingrediatur viam, quæ sibi cavenda sint, noverit.

EPISTOLA CXXIV.

AD RUSTICUM MONACHUM.

Docet quemadmodum oporteat instituere vitam Monachi dignam nomine ; monetque imprimis vitandam suspectarum feminarum consuetudinem ; tutius autem esse juvenem in cœnobio quam in solitudine viam agere ; tum sero ad docendum et scribendos libros esse veniendum ; obtrectatorum familiaritatem modis omnibus fugiendam.

1. Nihil Christiano felicius, cui promittitur regnum cœlorum ; nihil laboriosius, qui quotidie de vita periclitatur ; nihil fortius, qui vincit diabolum ; nihil imbecillius, qui a carne superatur. Utriusque rei exempla sunt plurima. Latro credit in cruce, et statim meretur

repas de famille, ni la bienveillance du Sauveur, ni le baiser fraternel ne peuvent l'émouvoir et l'empêcher de trahir comme un homme celui qu'il savait être le Fils de Dieu. Quoi de plus vil que la Samaritaine? et non-seulement elle croit elle-même, elle trouve l'unique Seigneur après avoir eu six maris, auprès de la source elle reconnaît pour le Messie celui que le peuple juif ne veut pas reconnaître dans le temple; mais encore elle est pour plusieurs une cause de salut, et, pendant que les apôtres vont acheter des aliments, elle apaise la faim du divin Maître et le soulage de ses fatigues. *Joan.* IV. Quoi de plus sage que Salomon? et voilà qu'à la fin il est entraîné dans la démence par de criminelles passions. III *Reg.* XI. C'est une bonne chose que le sel, il fait partie de tous les sacrifices. *Levit.* II. De là ce précepte de l'Apôtre : « Que votre discours soit toujours assaisonné du sel de la grâce. » *Coloss.* IV, 6. Si le sel néanmoins s'affadit, on le jette dehors, *Marc.* VIII, il perd tellement son nom et sa valeur qu'il n'est pas même utile pour le fumier, pour ce fumier qui féconde les champs des fidèles, qui engraisse le sol épuisé des âmes. Nous vous disons cela, cher fils Rusticus, pour vous rappeler dès l'abord que vous avez entrepris de grandes choses, que vous vous acheminez vers les hauteurs, qu'en foulant aux pieds les flammes de l'adolescence ou plutôt de la jeunesse, vous avez marqué le pas qui convient à l'âge parfait; que du reste glissant est le chemin par où vous marchez ; que la victoire vous procurera moins d'honneur qu'il n'y aura d'ignominie dans la chute.

2. Je n'ai pas maintenant à conduire un ruisseau dans les prairies des vertus; je n'ai pas à vous montrer la beauté des fleurs diverses, ce que les lis ont d'éclat et de pureté, la pourpre étalée par la rose, les promesses renfermées dans la grâce pudique de la violette, et celles que déroulent à nos yeux les rayons chatoyants des pierres précieuses. Déjà le Seigneur vous a donné dans sa miséricorde de tenir la charrue. Déjà vous êtes monté sur la terrasse de la maison avec l'apôtre Pierre, qui, souffrant la faim chez les Juifs, est rassasié par la foi de Corneille, que la conversion des Gentils console de leur incrédulité. Ce vase quadrangulaire qui descend du ciel et symbolise les quatre évangélistes lui montre clairement que tous les hommes peuvent être sauvés. Ce même vase remonte ensuite vers le ciel comme un linceul d'une blancheur éclatante pour y transporter la foule des croyants, afin que la promesse du Seigneur soit accomplie : « Heureux ceux dont le cœur est pur, parce qu'ils verront Dieu. » *Matth.* v, 8. Je désire vous persuader tout cela, vous guider même comme par la main; tel qu'un pilote instruit par ses nombreux naufrages, je tâcherai d'apprendre à votre inexpérience sur quel rivage

audire : « Amen dico tibi, hodie mecum eris in paradiso. » *Luc.* XX, 43. Judas de Apostolatus fastigio in perditionis tartarum labitur; et nec familiaritate convivii, nec instinctione buccellæ, nec osculi gratia frangitur, ne quasi hominem tradat quem Filium Dei noverat. Quid Samaritana vilius? Non solum ipsa credidit, et post sex viros unum invenit Dominum, Messiamque cognovit ad fontem quem in Templo Judæorum populus ignorabat; sed et auctor fit salutis multorum, et, Apostolis ementibus cibos, esurientem reficit lassumque sustentat. *Joan.* IV. Quid Salomone sapientius? Attamen infatuatur amoribus mulierum. III *Reg.* XI. Bonum est sal, nullumque sacrificium absque hujus aspersione suscipitur. *Lev.* II. Unde et Apostolus præcepit : « Sermo vester semper in gratia sale sit conditus. » *Coloss.* IV, 6. Quod si infatuatur, foras projicitur, *Marc.* VII, in tantumque perdit nominis dignitatem, ut ne in sterquilinium quidem utile sit, quo solent credentium arva condiri, et sterile animarum solum pinguescere. Hæc dicimus ut prima te, fili Rustice, fronte doceamus magna cepisse et excelsa sectari; et adolescentiæ, imo pubertatis incentiva calcantem, perfectæ quidem ætatis gradum scandere; sed lubricum iter esse per quod ingrederis? NEC TANTUM SEQUI gloriæ post victoriam quantum ignominiæ post ruinam.

2. Non mihi nunc per virtutum prata ducendus est rivulus, nec laborandum ut ostendam tibi variarum pulchritudinem florum : quid in se lilia habeant puritatis, quid rosa verecundiæ possideat, quid violæ purpura promittat in regno, quid rutilantium spondeat pictura gemmarum. Jam enim, propitio Domino, stivam tenes. Jam tectum atque solarium cum Petro Apostolo conscendisti; qui esuriens in Judæis, Cornelii saturatur fide; et famem incredulitatis eorum, gentium conversione restinguit; atque in vase Evangeliorum quadrangulo, quod de cœlo descendit ad terram, docetur et discit omnes homines posse salvari. Rursumque quod viderat in specie candidissimi linteaminis in superna transfertur, et credentium turbam de terris ad cœlum rapit, ut pollicitatio Domini compleatur : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. » *Matth.* v, 8. To-

se tient le pirate qui veut faire sombrer la pudeur; où se trouve Charybde, et la racine de tous les maux, l'avarice; où sont les détracteurs, ces chiens de Scylla, dont l'Apôtre parle quand il dit : « De peur que, vous mordant les uns les autres, vous ne vous dévoriez réciproquement; » *Galat.* v, 15 ; de quelle façon, lorsque nous reposons dans le calme et la sécurité, nous allons parfois échouer sur l'écueil des vices comme dans les Syrtes de la Lybie; ce que le désert de ce monde nourrit de bêtes venimeuses.

3. Ceux qui naviguent sur la mer Rouge, ou le vrai Pharaon devrait bien s'engloutir avec son armée, ne parviennent pas sans beaucoup de difficultés et de périls à la ville d'Auxuma. Sur les deux rivages errent des peuplades vagabondes et les bêtes les plus féroces. Toujours en éveil, toujours sous les armes, ils emportent sur leurs vaisseaux la nourriture de toute l'année. Tout est plein d'écueils dissimulés et de rudes impasses, si bien que la sentinelle chargée d'indiquer la route se tient au bout du mât, et donne de là ses ordres pour la direction et la manœuvre du vaisseau. La course est heureuse quand, après six mois de navigation, ils touchent au port de cette ville par où s'ouvre l'Océan ; à travers l'Océan il faut une année entière pour arriver au fleuve du Gange, que l'Ecriture sainte mentionne sous le nom de Phison, qui parcourt toute la terre d'Evila, roulant dans ses eaux mille objets aux couleurs brillantes, comme une émanation de la source du paradis. Là naissent le diamant, l'émeraude, les perles éclatantes, toutes ces pierreries dont brûlent de se parer les femmes qui brillent dans le monde. Là des montagnes d'or, que les hommes ne peuvent aborder à cause des Griffons et des Dragons, des monstres effrayants qui les défendent, pour nous faire bien voir quelle sorte de gardiens possède l'avarice.

4. Où voulons-nous en venir? La chose est visible : si les trafiquants de ce siècle supportent tant de labeurs pour arriver à des richesses incertaines et périssables, pour conserver au péril de leur vie ce qu'ils ont acquis à travers tous les dangers, que ne devra pas faire celui qui fait le négoce du Christ, après qu'il a tout vendu pour acheter la perle incomparable, après qu'il

tum quod apprehensa manu insinuare tibi cupio, quod quasi doctus nauta, post multa naufragia, rudem conor instruere vectorem, illud est, ut in quo littore pudicitiæ pirata sit (al. *pirata sint*) noveris; ubi Charybdis, et radix omnium malorum avaritia ;ubi Scyllæi obtrectatorum canes, de quibus Apostolus loquitur : « Ne mordentes invicem, mutuo consumamini;» *Galat.* v,15; quomodo in media tranquillitate securi, Lybicis interdum vitiorum Syrtibus obruamur; quid venenatorum animantium, desertum hujus sæculi nutriat (al. *deserta his nutriant*).

3. Navigantes Rubrum mare, in quo optandum nobis est ut verus Pharao cum suo mergatur exercitu, multis difficultatibus ac periculis ad (*a*) urbem Auxumam perveniunt. Utroque in littore Gentes vagæ, imo belluæ habitant ferocissimæ. Semper solliciti, semper armati, totius anni vehunt cibaria. Latentibus saxis vadisque durissimis plena sunt omnia, ita ut speculator et doctor in summa mali arbore sedeat, et inde regandæ et circumflectendæ navis dictata prædicet. Felix cursus est, si post sex menses « supradictæ » urbis portum teneant, a quo se incipit aperire Oceanus; per quem vix anno perpetuo ad Indiam perveniitur, et ad Gangem fluvium (quem « Phison » Sancta Scriptura commemorat) qui circumit totam terram Evila, et multa genera pigmentorum de paradisi dicitur fonte devehere. Ubi nascitur carbunculus, et smaragdus, et margarita candentia, et uniones, quibus nobilium feminarum ardet ambitio; montesque aurei, quos adire propter gryphas, et dracones, et immensorum corporum monstra, hominibus impossibile est ; ut ostendatur nobis quales custodes habeat avaritia.

4. Quorsum ista? Perspicuum est : si negotiatores sæculi tanta sustinent ut ad incertas periturasque divitias perveniant, et servent cum animæ discrimine quæ multis periculis quæsierunt, quid Christi negotiatori faciendum est, qui venditis omnibus quærit pretiosissimum margaritum? qui totis substantiæ suæ opibus

(*a*) Veteres librarii vocem *Auxumam* quid sibi velle non assecuti, *Maximam* facili litterarum mutatione substituerunt. Sic tamen depravatus locus crucem figit Hieronymianis ante nos editoribus, dum varia commentantur, ut quæ intelligenda sit urbis hæc *Maxima*, divinando doceant. Martianæus de *Ailath* interpretatur, quod in Libro Locorum ad hanc vocem hæc legantur, *Mari Rubro, unde ex Ægypto in Indiam navigatur*. Alii infeliciori conjectura, *Babbath* intelligunt, quod hæc civitas, Hieronymo teste, in cap. 25. Ezechielis, *proprie hoc appelletur nomine ob magnitudinem, Rabbath enim Maxima dicitur*. Nos mendum in ipso vocabulo cubare sentientes, *Auxumam* corrigendum diximus, cum ex magni viri Lucæ Holstenii in Stephanum Byzantinum notis conjecturam nostram firmari didicimus, ut veram lectionem reponere ex ejus auctoritate non amplius dubitaremus. Erat quippe *Axama*, vel *Auxuma*, Græce Α'υξούμη, vel Α'υξωμις, regia olim Habessinorum urbs, totiusque Regni metropolis, ut Nonnosus in Biblioth. Photii c. 3. ait Α'υξούμις πόλις ἐστὶ μεγίστη καὶ οἷον μητρόπολισ τῆς ὅλης Αἰθιοπίας, et ut Jobus Ludolphus testatur, sita in decimo quarto et dimidio gradu latitudinis septentrionalis, nec nisi quadraginta quinque leucis Lusitanicis distans a mari Rubro; cujus insigne emporium fuisse tradit Arrianus in periplo maris Erithræi, ut non tanti facienda videatur ea difficultas, quod a mari hoc intervallo absit, cum reliqua omnia quæ heic memorantur, et perquam bene conveniant. (*Edit. Migu.*)

a sacrifié tous ses biens pour avoir ce champ où se trouve caché le trésor que les voleurs ne pourront lui ravir ni par ruse ni par violence?

5. Je sais que plusieurs s'offenseront de ce que je vais dire, parce qu'une discussion sur le vice en général, ils la prennent pour une injure personnelle. Or, en s'irritant contre moi, ils trahissent leur propre conscience, ils se jugent beaucoup plus sévèrement qu'ils ne me jugent. Pour moi, je ne nommerai personne; usant de la licence de l'ancienne comédie, je n'irai pas choisir mes personnages pour les accabler de mes traits. Il est d'un homme sage, d'une femme prudente, de dissimuler ses impressions, ou mieux de corriger leurs travers quand ils leur sont manifestés, de s'indigner contre eux-mêmes, et non contre moi, de ne pas charger de malédictions celui qui les avertit. Serait-il sujet aux mêmes reproches, il est moins blâmable cependant celui qui déteste déjà le mal dont il est atteint.

6. J'apprends que vous avez une mère pleine de religion, veuve depuis de longues années, qui vous a prodigué les soins les plus tendres et les plus intelligents pendant votre enfance; une mère qui, non contente des études que vous aviez suivies dans les Gaules, où les lettres brillent d'un si vif éclat, vous envoya plus tard à Rome, sans ménager les frais, se consolant de l'absence d'un fils par l'espérance de l'avenir. Ainsi la gravité romaine devait tempérer l'abondance et la splendeur de la diction gauloise. Vous aviez besoin de frein et non d'éperon; ce qui du reste était arrivé, lisons-nous, aux hommes les plus diserts de la Grèce : ils arrêtaient l'enflure de l'Asie en y répondant le sel attique, et modéraient avec le fer l'exubérance de la vigne, afin que le pressoir de l'éloquence ne fût pas envahi par les pampres des mots, mais qu'il regorgeât plutôt des riches grappes de la pensée. Respectez-la comme une mère, aimez-la comme une nourrice, vénérez-la comme une sainte. N'imitez pas l'exemple de tant d'autres qui délaissent les personnes de leur famille pour aller à des étrangères. Ils affichent leur propre déshonneur, en recherchant des liaisons suspectes sous des noms empruntés à la piété. J'ai vu plusieurs de ces femmes qui dans un âge plus que mûr se plaisaient dans la société de tout jeunes affranchis, courant après des fils spirituels; et peu à peu triomphant des répugnances de la pudeur, sous le titre fictif de mères, elles se précipitaient dans les relations conjugales. Quelques-unes délaissent des sœurs vierges, pour se lier à des veuves du dehors. Il y en a qui détestent les

emit agrum, in quo reperiat thesaurum quem nec fur effodere nec latro possit auferre?

5. Scio me offensurum esse quamplurimos, qui generalem de vitiis disputationem in suam referunt contumeliam; et, dum mihi irascuntur, suam indicant conscientiam, multoque pejus de se quam de me judicant. Ego enim neminem nominabo; nec veteris Comœdiæ licentia certas personas eligam atque perstringam. PRUDENTIS VIRI EST, ac prudentium feminarum, dissimulare, imo emendare quod in se intelligunt, et indignari sibi magis quam mihi, nec in monitorem maledicta congerere. Qui etsi iisdem teneatur criminibus, certe in eo melior est quod sua ei mala non placent.

6. Audio religiosam habere te matrem, multorum annorum viduam, quæ aluit, quæ erudivit infantem; ac post studia Galliarum, quæ vel florentissima sunt, misit Romam, non parcens sumptibus, et absentiam filii spe sustinens futurorum; ut ubertatem Gallici nitoremque sermonis, gravitas Romana condiret; nec calcaribus in te, sed frænis uteretur : quod et in disertissimis viris Græciæ legimus, qui Asianum tumorem Attico siccabant sale, et luxuriantes flagellis vineas falcibus reprimebant, ut eloquentiæ torcularia, non verborum pampinis, sed sensuum, quasi uvarum, expressionibus redundarent. Hanc tu suspice ut parentem, ama ut nutricem, venerare ut sanctam. Nec aliorum imiteris exemplum, qui relinquunt suas et alienas appetunt, quorum dedecus in propatulo est, sub nominibus (a) pietatis quærentium suspecta consortia. Novi ego quasdam jam maturioris ætatis, et plerasque libertini generis adolescentibus delectari, et filios quærere spirituales; paulatimque pudore superato, per ficta matrum nomina, erumpere in licentiam maritalem. Aliæ sorores virgines deserunt, et externis viduis copulantur. Sunt quæ oderunt suos, et non suorum palpantur affectu; quarum impatientia, index animi, nullam recipit excusationem, et cassa impudicitiæ velamenta quasi aranearum fila disrumpit. Videas nonnullos ac-

(a) Acute suggillat Agapetas, fœdissimum hominum genus, qui caritatis sive pietatis obtentu, illicitum cum feminis contubernium fucabant. In epistola XXII. ad Eustochium *Agapetarum pestem* vocat Nazianzenus;

Η ἀγαπὴ σου καὶ τοὔνομα τοῦτο τὸ σεμνὸν
φεῦ, φεῦ μή τι ἔχῃ καὶ μιαρᾶς ἀγάπης.

Et auctor libri de Singularitate clericorum : « nudam, inquit, fœditatem velamento boni nominis tegunt, dum apud eos sub falsa dilectione vera dilectio violatur. »

membres de leur famille, qui ne se laissent pas émouvoir par ces affections domestiques; dont l'impatience enfin, signe certain de l'état d'une âme, ne permet aucune excuse, et déchire comme des toiles d'araignée les voiles qui cachent le vice. Vous pouvez également voir des hommes ceints d'une corde, portant une tunique grossière et laissant pousser leur barbe sans aucun soin, qui ne peuvent pas s'éloigner du voisinage des femmes, demeurent même sous leur toit et prennent place à leur table; ils ont des servantes d'un âge suspect, et tout semble annoncer le mariage, si ce n'est qu'on ne l'avoue pas. L'honneur du nom chrétien n'est pas compromis, la religion n'est pas responsable des vices auxquels on se livre en se couvrant de son manteau; c'est plutôt la confusion des idolâtres, qui voient que l'Eglise condamne ce que condamnent tous les hommes de bien.

7. Pour vous donc, si vous voulez réellement être moine et non simplement le paraître, ayez soin, non de vos biens temporels, puisque c'est en y renonçant que vous êtes entré dans la vie monastique, mais de votre âme. Que des vêtements grossiers soient l'indice d'une conscience pure; qu'une tunique sans valeur manifeste au dehors le mépris du siècle : il ne faut pas que l'enflure soit au dedans, de peur qu'il n'y ait désaccord entre l'habit et la parole. Qu'il n'aille pas chercher la délicatesse des bains, celui qui désire éteindre par le jeûne le feu des passions. Que les jeûnes eux-mêmes soient modérés; car, en les poussant trop loin, on débilite l'estomac, ce qui peut exiger plus tard une nourriture abondante et substantielle, dont le désordre serait encore la conséquence. La tempérance et la frugalité sont utiles au corps aussi bien qu'à l'âme. Voyez votre mère, mais non de manière à voir en même temps d'autres femmes, dont les traits pourraient se graver dans votre cœur, si bien « qu'une plaie secrète saigne au fond de votre poitrine. » *Eneid.* IV. Sachez que les servantes dont elle est entourée sont un piége pour vous; plus est humble leur condition, plus la chute est facile. Jean-Baptiste aussi avait une sainte mère, il avait pour père un prêtre éminent; ni l'affection de cette mère néanmoins, ni la position élevée du père ne peuvent l'enchaîner à la maison de ses parents, s'il doit y courir quelque danger pour son innocence. Il s'en alla vivre au désert, *Luc.* I, et ses yeux aspirant à contempler le Christ, il ne daignait pas les arrêter sur autre chose. Un rude vêtement, une ceinture de peau, pour nourriture les sauterelles et le miel sauvage, *Marc.* I, tout ce qui seconde la vertu, tout ce qui sauvegarde la continence. Les enfants des prophètes, que nous voyons aussi porter le nom de moines dans l'Ancien-Testament, se construisaient d'humbles demeures sur les bords du Jourdain; laissant derrière eux le tumulte des villes, ils vivaient d'un pain cuit sous la cendre et de l'herbe des champs. IV *Reg.*

cinctis renibus, pulla tunica, barba prolixa, a mulieribus non posse discedere, sub eodem manere tecto, simul inire convivia, ancillas juvenes habere in ministerio, et, præter vocabulum nuptiarum, omnia esse matrimonii. Nec hæc culpa est Christiani nominis, si simulator religionis in vitio sit; quinimo confusio gentilium, cum ea vident Ecclesiis displicere, quæ omnibus bonis non placent.

7. Tu vero, si monachus esse vis, non videri, habeto curam, non rei familiaris, cui renuntiando hoc esse cœpisti, sed animæ tuæ. SORDIDÆ VESTES candidæ mentis indicia sint; vilis tunica contemptum sæculi probet : ita duntaxat ne animus tumeat, ne habitus sermoque dissentiant. Balnearum fomenta non quærat, qui calorem corporis, jejuniorum cupit frigore extinguere. Quæ et ipsa moderata sint, ne nimis debilitent stomachum, et majorem refectionem poscentia, erumpant in cruditatem, quæ parens libidinum est. MODICUS AC temperatus cibus et carni et animæ utilis est. Matrem ita vide ne per illam alias videre cogaris, quarum vultus cordi tuo hæreant, « Et tacitum vivat sub pectore vulnus. » *Æneid.* IV. Ancillas quæ illi in obsequio sunt, tibi scias esse in insidiis; quia quanto vilior earum conditio, tanto facilior est ruina. Et Joannes Baptista sanctam matrem habuit, Pontificisque filius erat; et tamen nec matris affectu, nec patris opibus vincebatur, ut in domo parentum cum periculo viveret castitatis. Vivebat in eremo, *Luc.* I, et oculis desiderantibus Christum, nihil aliud dignabatur aspicere. Vestis aspera, zona pellicea, cibus locustæ melque silvestre, *Marc.* I, omnia virtuti et continentiæ præparata. Filii Prophetarum (quos monachos in veteri Testamento legimus) ædificabant sibi casulas propter fluenta Jordanis, et turbis urbium derelictis, polenta et herbis agrestibus victitabant. IV *Reg.* VI. Quamdiu in patria tua es, habeto cellulam pro paradiso; varia Scripturarum poma decerpe; his utere deliciis, harum fruere complexu. Si scandalizat te oculus, pes, manus, projice ea. *Matth.* V. Nulli parcas, ut soli parcas animæ. « Qui viderit, » inquit Dominus, « mu-

VI. Tant que vous êtes dans votre patrie, ayez pour paradis votre cellule; cueillez les divers fruits des Livres saints, n'ayez pas d'autres délices, ni d'autre intime société. Si votre œil, votre pied ou votre main vous scandalisent, rejetez-les loin de vous. *Matth.* v. Ne ménagez rien pour ménager l'âme seule. Le Seigneur a dit : « Celui qui jettera sur une femme un regard de concupiscence, a déjà commis le crime dans son cœur. » Il est encore écrit : « Qui se glorifiera d'avoir un cœur chaste? » *Prov.* xx, 9. Les astres eux-mêmes ne sont pas entièrement purs devant le Seigneur; combien moins les hommes, *Job.* xxv, dont la vie tout entière est une tentation? Malheureux que nous sommes, chaque fois que nous consentons à un mauvais désir, nous avons commis l'action coupable. « Mon glaive s'est enivré dans le ciel, » *Isa.* xxxiv, 5, a dit le Seigneur; combien plus sur la terre, qui produit des ronces et des épines. Le vase d'élection, lui dont la bouche était l'instrument du Christ, macère son corps et le réduit en servitude; I *Corinth.* ix; il voit cependant la loi des sens répugner à celle de l'âme, au point qu'il fait ce qu'il ne veut pas; tel qu'un homme qui souffre violence, il s'écrie : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » *Rom.* vii, 24. Et vous penseriez pouvoir passer sans chute et sans blessure, si vous ne gardez votre cœur avec tout le soin possible, et si vous ne dites avec le Sauveur : « Ma mère et mes frères, ce sont ceux qui font la volonté de mon Père? » *Matth.* xii, 50; *Marc.* iii, 35. Cette dureté est de la piété filiale; quoi d'aussi pieux que de conserver un fils saint à une sainte mère? Elle désire aussi que vous viviez, non pour vous voir un temps, mais pour vous voir à jamais avec le Christ. Anne donna le jour à Samuel, moins pour elle-même que pour le tabernacle. I *Reg.* ii. Les enfants de Jonadab, qui ne buvaient ni vin ni bière, qui habitaient sous des tentes et n'avaient de demeure qu'autant que la nuit les y forçait, furent les premiers, comme nous le lisons dans le psaume lxx, d'après les Septante, à subir la captivité lorsque l'armée des Chaldéens ravageant la Judée les contraignit à rentrer dans les villes.

8. Que d'autres en pensent ce qu'ils voudront. Chacun suit son propre sentiment. Pour moi, la ville est une prison et la solitude un paradis. Pourquoi chercherions-nous les foules qui sont dans les villes, nous dont le nom même accuse l'isolement? Moïse, pour se préparer à gouverner e peuple juif, fait quarante ans son éducation dans le désert; *Exod.* iii; pasteur des brebis, il devient pasteur d'hommes. *Luc.* x. Après avoir pêché dans le lac de Génézareth, les apôtres deviennent également pêcheurs d'hommes. Ils avaient leur père, leurs filets, leur barque; et soudain ils abandonnent tout pour suivre le Seigneur; ils porteront chaque jour leur croix, et n'auront pas même un bâton à la main. Je vous tiens ce langage pour que, si vous sentez le désir

lierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. Quis gloriabitur castum se habere cor? » *Prov.* xx, 9. Astra non sunt munda in conspectu Domini; quanto magis homines, *Job.* xxv, quorum vita tentatio est? Væ nobis, qui quoties concupiscimus, toties fornicamur. « Inebriatus est, » inquit, « gladius meus in cœlo; » *Isai.* xxxix, 5; multo amplius in terra, quæ spinas et tribulos generat. Vas electionis, in cujus ore Christus resonabat, macerat corpus suum et subjicit servituti; I *Cor.* ix; et tamen cernit naturalem carnis ardorem suæ repugnare sententiæ, ut quod non vult, hoc agere compellatur, et quasi vim patiens, vociferatur et dicit : « Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? » *Rom.* vii, 24. Et tu te arbitraris absque lapsu et vulnere posse transire, nisi omni custodia servaveris cor tuum, et cum Salvatore dixeris : « Mater mea, et fratres mei hi sunt qui faciunt voluntatem Patris mei? » *Matth.* xii, 58; *Marc.* iii, 35. Crudelitas ista, pietas est; imo quid tam pium quam sanctæ matri sanctum filium custodire? Optat et illa te vivere, et non videre ad tempus, ut semper cum Christo videat. Anna Samuelem, non sibi, sed Tabernaculo genuit. I *Reg.* ii. Filii Jonadab, qui vinum et siceram non bibebant, qui habitabant in tentoriis, et quas nox compulerat sedes habebant, scribuntur in Psalmo, *Psal.* lxx. *sec LXX*, quod primi captivitatem sustinuerint, qui ab exercitu Chaldæorum vastante Judæam, urbes introire compulsi sunt.

8. Viderint alii quid sentiant. Unusquisque enim suo sensu ducitur. Mihi oppidum carcer, et solitudo paradisus est. Quid desideramus urbium frequentiam, qui de singularitate censemur? Moyses, ut præesset populo Judæorum, quadraginta annis eruditur in eremo; *Exod* iii; pastor ovium, hominum factus est pastor. *Luc.* v. Apostoli de piscatione lacus Genezareth ad piscationem hominum transierunt. Tunc (al. *qui tunc*) habentes patrem, rete, naviculam, secuti Dominum, protinus omnia reliquerunt, portantes quotidie crucem suam, et ne virgam quidem in manu habentes. Hæc dico, ut etiam si Clericatus te titillat desi-

d'entrer dans la cléricature, vous appreniez afin de pouvoir enseigner, et que vous offriez au Christ une hostie raisonnable : il ne faut pas que vous soyez soldat avant de savoir manier les armes, docteur avant d'avoir été disciple. Il n'appartient pas à mon humilité, il n'est pas dans la mesure de mes forces, de m'établir juge des clercs, de dire quelque chose de défavorable touchant les ministres de l'Eglise. Respectons leur ordre et leur rang ; mais, si vous y parvenez, mon petit livre à Népotien, *Epist.* LII, pourra vous montrer comment vous devrez y vivre. Ici nous discutons les commencements de la vie d'un moine, et d'un moine qui s'est imposé le joug du Christ après avoir cultivé dans sa jeunesse les études libérales.

9. Examinons d'abord si vous devez vivre seul ou dans un monastère avec les autres. Pour moi, j'estime préférable que vous ayez la société des saints, que vous ne soyez pas obligé de vous instruire vous-même, que vous n'entriez pas sans guide dans une voie où vous n'avez jamais mis les pieds; ce serait vous exposer à vous égarer soit à droite soit à gauche, à ne pas atteindre ou bien à dépasser le but, à vous fatiguer par une course désordonnée ou bien à vous endormir dans l'inaction. L'orgueil se glisse vite dans la solitude; quand on a jeûné quelque temps, on s'imagine avoir une certaine importance ; s'oubliant soi-même, oubliant aussi le point de départ et celui vers lequel on tend, on divague intérieurement par le cœur, extérieurement par la langue. Le solitaire, méconnaissant la volonté de l'Apôtre, juge les serviteurs d'autrui ; il porte la main sur tout ce que souhaite la gourmandise ; il dort tant qu'il veut; il ne craint personne, fait tout ce qui lui passe par l'esprit, regarde tout le monde comme étant au-dessous de lui, se trouve plus souvent dans les villes que dans sa cellule; parmi les frères il simule la modestie, ne craignant pas de se mêler à la foule sur la place publique. Mais quoi? blâmerions-nous la vie solitaire? Nullement, puisque nous en avons si souvent fait l'éloge. Ce que nous voulons, c'est que du gymnase des monastères sortent des soldats qui ne s'effraient plus des rudes exercices du désert; qui longtemps aient donné les preuves d'une vie sainte, qui se soient tenus les derniers de tous, afin de devenir les premiers ; qui ne se soient jamais laissé abattre ni par la faim ni par la saturité ; qui se réjouissent dans l'indigence; dont l'extérieur, la parole, le visage, la démarche soient l'enseignement de toutes les vertus; qui ne savent pas, à l'exemple de quelques hommes ineptes, inventer des prodiges que les démons opéreraient dans leur lutte contre eux, pour exciter l'admiration des ignorants et du vulgaire ; tout cela, dans un but intéressé.

10. Nous avons vu naguère et nous avons déploré les richesses d'un Crésus surprises par la

derium, discas quod possis docere, et rationabilem hostiam offeras Christo : ne miles antequam tiro, ne prius magister sis quam discipulus. Non est humilitatis meæ neque mensuræ, judicare de Clericis, et de ministris Ecclesiarum sinistrum quippiam dicere. Habeant illi ordinem et gradum suum; quem si tenueris, quomodo tibi in eo vivendum sit, editus ad Nepotianum liber, *Epist.* LII, docere te poterit. Nunc monachi incunabula moresque discutimus ; et ejus monachi qui liberalibus studiis eruditus in adolescentia, jugum Christi collo suo imposuit.

9. Primumque tractandum est utrum solus an cum aliis in monasterio vivere debeas. Mihi quidem placet ut habeas Sanctorum contubernium, nec ipse te doceas, et absque ductore ingrediaris viam quam nunquam ingressus es ; statimque tibi in partem alteram declinandum sit, et errori pateas, plusque aut minus ambules quam necesse est ; ne aut currens lasseris, aut moram faciens obdormias. In solitudine cito subrepit superbia ; et, si parumper jejunaverit, hominemque non viderit, putat se alicujus esse momenti ; oblitusque sui, unde et quo venerit, intus corde, lingua foris vagatur. Judicat, contra Apostoli voluntatem, alienos servos ; quo gula voluerit, porrigit manum; dormit quantum voluerit; nullum veretur, facit quod voluerit, omnes inferiores se putat, crebriusque in urbibus quam in cellula est; et inter fratres simulat verecundiam, qui platearum turbis colliditur. Quid igitur? solitariam vitam reprehendimus? Minime ; quippe quam sæpe laudavimus. Sed de ludo monasteriorum, hujuscemodi volumus egredi milites, quos eremi dura rudimenta non terreant; qui specimen conversationis suæ multo tempore dederint, qui omnium fuerint minimi, ut primi omnium fierent; quos nec esuries aliquando, nec saturitas superavit; qui paupertate lætantur ; quorum habitus, sermo, vultus, incessus, doctrina virtutum est; qui nesciunt, secundum quosdam ineptos homines, dæmonum pugnantium contra se portenta confingere, ut apud imperitos et vulgi homines miraculum sui faciant, et exinde lucra sectentur.

10. Vidimus nuper et planximus, Crœsi opes unius morte deprehensas ; urbisque stipes, quasi in usus pau-

mort; les offrandes d'une ville entière, recueillies, en apparence pour l'usage des pauvres, devenant la proie d'une famille à laquelle elles étaient léguées. Alors le fer tombé au fond de l'eau revint à la surface, et parmi les palmiers se révéla l'amertume de la source de Merrha. Cela n'est pas étonnant; car il eut pour compagnon et pour maître un homme qui se fit une richesse avec la faim des indigents, et réserva pour sa misérable vie les biens laissés aux misérables. Les cris de ces derniers parvinrent enfin jusqu'au ciel, triomphant de l'extrême patience de Dieu à force de retentir à ses oreilles ; et l'ange le plus terrible fut envoyé pour dire à Nabal, l'habitant du Carmel : « Insensé, cette nuit même on t'arrachera ton âme ; et les richesses entassées par toi, à qui reviendront-elles? » *Luc.* XII, 2.

11. Je veux donc que vous n'habitiez pas avec votre mère, pour les motifs d'abord que je viens d'exposer, et puis surtout pour que vous n'ayez pas à lui causer de la tristesse en refusant les mets délicats qu'elle vous offrirait, ou bien pour que vous ne jetiez pas de l'huile au feu en les acceptant; pour que, vivant dans la société qui l'entoure, les images que vous auriez constamment sous les yeux pendant le jour, ne revinssent la nuit dans vos songes. Que le livre ne s'éloigne jamais de votre main et de vos yeux; vous devez apprendre mot à mot tous les psaumes; priez sans interruption; ayez l'esprit toujours en éveil, toujours en garde contre les mauvaises pensées. Que le corps et l'âme tendent également vers le Seigneur. Triomphez de la colère par la patience. Aimez la science des Ecritures, et vous n'aimerez pas les désordres de la chair. Ne livrez pas votre âme aux diverses tentations; car elles vous domineront dès qu'elles auront fixé leur demeure dans votre cœur, et bientôt elles vous entraîneront aux fautes les plus graves. Ayez un travail habituel, afin que le diable vous trouve constamment occupé. Si les apôtres, bien qu'ils eussent le pouvoir de vivre de l'Evangile, travaillaient cependant de leurs mains pour n'être à charge à personne, et même venaient au secours de leurs frères dont ils auraient pu exiger leur subsistance corporelle en retour des biens spirituels, I *Corinth.* IX, pourquoi ne travailleriez-vous pas aux objets qui doivent servir à votre usage? Fabriquez des nattes de jonc, tressez l'osier pour en faire des corbeilles; bêchez la terre, formez-y des petits carrés égaux, semez-y les différents légumes, ou plantez-les avec ordre, et puis faites-y circuler de petits ruisseaux, pour que vous ayez ce spectacle si bien décrit par le poëte : « Voilà que d'un point élevé, il amène l'eau par une douce pente;

perum congregatas, stirpi et posteris derelictas. Tunc (*a*) ferrum quod latebat in profundo, supernatavit aquæ, et inter palmarum arbores, Merrhæ amaritudo monstrata est. Nec mirum ; talem et socium et magistrum habuit, qui egentium famem, suas fecit esse divitias, et miseris derelicta, in suam reservavit miseriam. Quorum clamor tandem pervenit ad cœlum, et patientissimas Dei vicit aures, ut missus Angelus pessimus Nabal Carmelio diceret: « Stulte, hac nocte auferent animam tuam a te; quæ autem præparasti, cujus erunt?» *Luc.* XII, 2.

11. Volo ergo te, et propter causas quas supra exposui, non habitare cum matre; et præcipue, ne aut offerentem delicatos cibos, renuendo contristes, aut si acceperis, oleum igni adjicias, et inter frequentiam puellarum per diem videas quod nocte cogites. Nunquam de manu et oculis tuis recedat liber; discatur Psalterium ad verbum; oratio sine intermissione; vigil sensus, nec vanis cogitationibus patens. Corpus pariter et animus tendatur ad Dominum. Iram vince patientia; AMA SCIENTIAM Scripturarum, et carnis vitia non amabis. Nec vacet mens tua variis perturbationibus, quæ si pectori insederint dominabuntur tui; et te deducent ad delictum maximum. Facito aliquid operis, ut te semper diabolus inveniat occupatum. Si Apostoli habentes potestatem de Evangelio vivere, laborabant manibus suis, ne quem gravarent, et aliis tribuebant refrigeria, quorum pro spiritualibus debebant metere carnalia, I *Cor.* IX, cur tu in usus tuos cessura non præpares? Vel fiscellam texe junco, vel canistrum lentis plecte viminibus; sarriatur humus, areolæ æquo limite dividantur, in quibus cum olerum jacta fuerint semina, vel plantæ per ordinem positæ, aquæ ducantur irriguæ, ut pulcherrimorum versuum spectator assistas :

Ecce supercilio clivosi tramitis undam
Elicit, illa cadens raucum per lævia murmur
Saxa ciet scatebrisque arentia temperat arva.
Georg. III.

(*a*) Elegantissime alludit historiam Elisæi, cujus opera ferrum, quod uni ex filiis Prophetarum ligna cædenti, in aquam cecidit, ad summum rediit, et aquæ supernatavit. Quod subsequitur *Merrhæ* nomen nos ita ex ingenio emendavimus, cum antea perperam esset *Myrrhæ*, in editis omnibus ac Mss. Consule Exod. 15. vers. 23. et seqq. ut liquido veritas emendationis constet; veteres enim exscriptores hujus fontis *Merrhæ*, seu ut Vulgata habet *Mara*, nomen nescientes, cum *Myrrhæ*, ob amaritudinis et nominis similitudinem, facillime confuderunt, unde et Hier. alibi, et Latinorum aliorum libri, ubi eum locum alludunt, sæpius depravati sunt. (*Edit. Mign.*)

elle descend en murmurant à travers les pierres polies et va répandre la fraîcheur dans les champs brûlés par le soleil. » *Georg.* III. Entez les arbres stériles, soit avec des bourgeons, soit avec des fragments de branche, afin de goûter en peu de temps le fruit suave de votre travail. Construisez des ruches pour les abeilles, auxquelles vous renvoient les Proverbes de Salomon; *Prov.* VI, d'après les Septante; et dans ces petits corps vous apprendrez l'ordre et la royale discipline qui doivent exister dans les monastères. Tressez des filets pour prendre les poissons; transcrivez des livres, pour que la main fournisse à votre alimentation et que la lecture serve à rassasier votre esprit. « L'homme oisif vit tout entier dans les désirs. » *Prov.* XIII, 14, d'après les Septante. Les monastères de l'Egypte sont fidèles à cet usage de ne recevoir aucun religieux qui ne travaille des mains, moins pour les besoins du corps que pour le salut de l'âme. Que l'esprit ne s'égare pas à travers de dangereuses pensées, et ne se livre pas à tout venant comme l'infidèle Jérusalem. *Ezech.* XVII.

12. Dans ma jeunesse, alors que je m'étais parqué dans le désert, je brisais les violents assauts du vice et les terribles emportements de la nature par des jeûnes répétés; mais les pensées bouillonnaient dans mon âme. Pour dominer ce tumulte intérieur, je me mis sous la discipline d'un de nos frères, un Juif converti : après avoir étudié les traits de Quintilien, l'abondance de Cicéron, la gravité de Fronton, la suavité de Pline, je voulus apprendre l'alphabet, m'exercer à rendre des syllabes stridentes et d'insolites aspirations. Ce que je subis alors de fatigues, ce que j'éprouvai de difficultés, combien de fois je désespérai de les vaincre, combien de fois j'abandonnai le travail, pour le commencer de nouveau, ne voulant pas être vaincu dans la lutte, la conscience en est témoin, la mienne puisque c'est moi qui souffrais, et celle des hommes qui vivaient avec moi. Or je rends grâces au Seigneur des doux fruits que je recueille après avoir semé dans l'amertume de ce rude labeur.

13. Je veux encore vous dire ce que j'ai vu en Egypte : là dans un monastère se trouvait un jeune Grec qui ne pouvait par aucune abstinence, par aucun travail, éteindre le feu des passions. Le Père supérieur le sauva d'un tel danger par ce stratagème : il donna l'ordre à l'un des religieux, homme grave, de poursuivre ce jeune homme de querelles et de reproches, puis de venir, lui le premier, porter plainte contre celui qu'il avait injurié de la sorte. Des témoins appelés parlaient même en faveur du plaignant. L'accusé s'élevait avec larmes contre le mensonge, révolté de ce que personne ne voulait

Inserantur (*a*) infructuosæ arbores, vel gemmis, vel surculis, ut, parvo post tempore, laboris tui dulcia poma decerpas. Apum fabricare alvearia, ad quas te mittunt Salomonis Proverbia; *Prov.* VI, *juxta* LXX; et monasteriorum ordinem ac regiam disciplinam, in parvis disce corporibus. Texantur et lina capiendis piscibus; scribantur libri, ut et manus operetur cibum, et animus lectione saturetur. « In desideriis est omnis otiosus. » *Prov.* XIII, 14, *juxta* LXX. Ægyptiorum Monasteria hunc morem tenent, ut nullum absque operis labore suscipiant, non tam propter victus necessitatem quam propter animæ salutem. Ne vagetur perniciosis cogitationibus mens, et instar fornicantis Jerusalem, omni transeunti divaricet pedes suos. *Ezech.* XVII.

12. Dum essem juvenis, et solitudinis me deserta vallarent, incentiva vitiorum ardoremque naturæ ferre non poteram, quem cum crebris jejuniis frangerem, mens tamen cogitationibus æstuabat. Ad quam edomandam, cuidam fratri, qui ex Hebræis crediderat, me in disciplinam dedi, ut post Quintiliani acumina, Ciceronis fluvios, gravitatemque Frontonis et lenitatem Plinii, alphabetum discerem, et stridentia anhelantiaque verba meditarer. Quid ibi laboris insumpserim, quid sustinuerim difficultatis, quoties desperaverim, quotiesque cessaverim, et contentione discendi rursus inceperim, testis est conscientia, tam mea qui passus sum, quam eorum qui mecum duxerunt vitam. Et gratias ago Domino, quod de amaro semine litterarum, dulces fructus carpo.

13. Dicam et aliud, quod in Ægypto viderim : Græcus adolescens erat in cœnobio, qui nulla abstinentia (al. *continentia*), nulla operis magnitudine flammam poterat carnis extinguere. Hunc periclitantem Pater monasterii hac arte servavit : imperavit cuidam viro gravi ut jurgiis atque conviciis insectaretur hominem, et post irrogatam injuriam, primus veniret ad querimoniam. Vocati testes pro eo loquebantur qui contumeliam fecerat. Flere ille contra mendacium, quod nullus crederet veritati; solus Pater defensionem suam callide opponere, ne abundantiori tristitia absorberetur

(*a*) Vid. Tritlemium lib. de Laude scriptorum manualium cap. 5. In Regula S. Ferrioli cap. 28. « Paginam pingat digito, qui terram non prescribit aratro; quia qui agriculturam exercere non valet, legere, scribere, quod est præcipuum opus, piscium etiam providere capturam, et quæ similia sunt facere atque implere potest. Adde Severum Sulpitium in Vita S. Martini. Palladium in Lausiaca cap. 86.

croire à la vérité ; le Père seul prenait adroitement sa défense, pour que ce frère ne fût pas comme submergé par la tristesse. A quoi bon d'autres détails? Ainsi se passa toute une année; à la fin, le jeune homme à qui l'on demanda ce qu'il en était de ses anciennes pensées et s'il en ressentait encore quelque atteinte, répondit : Quoi ! on me laisse à peine vivre; comment voulez-vous que je pense au mal? Si, dans cette position, il eût vécu seul, qui l'eût aidé à remporter la victoire?

14. Les philosophes du siècle ont coutume de chasser une vieille affection par une affection nouvelle, comme un clou par un clou. Ce fut la conduite tenue par les sept principaux seigneurs de la Perse envers le roi Assuérus : ils lui conseillèrent d'oublier la reine Vasthi en appelant une autre jeune fille à la remplacer sur le trône et dans son cœur. *Esth.* II. Ils ne savaient guérir le vice que par le vice, le péché par le péché ; pour nous, nous triomphons des vices par l'amour de la vertu. « Eloignez-vous du mal, dit le prophète, et pratiquez le bien. » *Psalm.* XXXVI, 37. « Cherchez la paix, qu'elle soit l'objet de vos poursuites. » A moins de haïr le mal, nous ne pouvons pas aimer le bien. Il faut même faire le bien pour arriver à fuir le mal. Il faut rechercher la paix, pour éviter les guerres. Il ne suffit pas de la rechercher, nous devons encore, lorsque nous l'avons trouvée et qu'elle menace de nous échapper, la poursuivre de tous nos efforts, cette paix qui surpasse tout autre sentiment, dans laquelle est la demeure de Dieu, puisque le prophète a dit : « Son séjour est établi dans la paix. » *Psalm.* LXXV, 2. C'est une belle expression que celle de poursuivre la paix ; elle rappelle ce mot de l'Apôtre : « Poursuivez l'hospitalité, » *Rom.* XII, 13, voulant dire par là que nous devons inviter nos hôtes, non avec des paroles banales et du bout des lèvres, comme on dit, mais avec toute la chaleur de notre âme, les retenant de force, comme s'ils allaient nous enlever avec eux-mêmes une partie de notre gain et de notre récompense.

15. Nous n'apprenons aucun art sans maître. Les animaux privés de raison, les troupes de bêtes féroces elles-mêmes, marchent à la suite d'un chef. Les abeilles ont leurs reines ; les cigognes se rangent après l'une d'elles, et volent en figurant une lettre de l'alphabet. Il n'y a qu'un empereur, un juge par province. Rome à peine fondée ne put pas supporter deux rois ; elle fut consacrée par un parricide. Dans le sein de Rébecca, Esaü et Jacob commencèrent à se faire la guerre. *Genes.* XXV. Il n'y a qu'un évêque dans chaque Eglise, un archiprêtre, un archidiacre ; et la hiérarchie ecclésiastique repose tout entière sur ses chefs. Il n'y a qu'un pilote dans un vais-

frater. Quid multa? Ita annus ductus est; quo expleto, interrogatus adolescens super cogitationibus pristinis, an adhuc molestiæ aliquid sustineret, papæ, inquit, vivere mihi non licet; et fornicari libeat? Hic si solus fuisset, quo adjutore superasset?

14. Philosophi sæculi solent amorem veterem amore novo, quasi clavum clavo expellere. (*a*) Quod et Assuero regi septem principes fecere Persarum, ut Vasthi reginæ desiderium, aliarum puellarum amore compescerent. *Esth.* II. ILLI VITIUM VITIO, peccatumque peccato medicantur; nos amore virtutum, vitia superemus. « Declina, ait, a malo, et fac bonum. » *Psalm.* XXXVI, 37. « Quære pacem, et persequere eam. » Nisi oderimus malum, bonum amare non possumus. Quin potius faciendum est bonum, ut declinemus a malo. Pax quæranda, ut bella fugiamus. Nec sufficit eam quærere, nisi inventam fugientemque omni studio persequamur, quæ exsuperat omnem sensum ; in qua habitatio Dei est, dicente Propheta : « Et factus est in pace locus ejus. » *Psalm.* LXXV, 2. Pulchreque persecutio pacis dicitur, juxta illud Apostoli : « Hospitalitatem persequentes, » *Rom.* XII, 13, ut non levi usitatoque sermone et (ut ita loquar) summis labiis hospites invitemus ; sed toto mentis ardore teneamus, quasi auferentes secum de lucro nostro atque compendio.

15. Nulla ars absque magistro discitur. Etiam muta animalia, et ferarum greges, ductores sequuntur suos. In apibus principes sunt; grues unam sequuntur ordine litterato. (*b*) Imperator unus, judex unus provinciæ. Roma, ut condita est, duos fratres simul habere reges non potuit, et parricidio dedicatur. In Rebeccæ utero, Esau et Jacob bella gesserunt. *Gen.* XXV. Singuli Ecclesiarum Episcopi, singuli Archipresbyteri, singuli Archidiaconi; et omnis ordo Ecclesiasticus suis

(*) Ex Ciceron. l. 4. Tusc. n. 35. « Etiam novo quidam (*al.* quodam) amore veterem amorem tanquam clavo clavum ejiciendum putant », et Ovidius in Remedio :

Alterius vires subtrahit alter amor.

(*a*) Plinius lib. 10. c. 23, gruum ordinem in volando observans, *a tergo*, inquit, *sensim dilatante se cuneo porrigitur agmen.* Eo ordine dispositæ, Y litteram repræsentant, cujus aciem ductrix efformat; unde et Palamedis aves vulgo audiunt. Claudianus de bello Gildonico :

Ordinibus variis per nubila texitur alis
Littera, pennarumque notis inscribitur aer.

seau, un maître dans une maison; quelque grande que soit une armée, elle n'attend le signal que d'un seul. Pour ne pas fatiguer le lecteur en prolongeant cette énumération, tout ce discours n'a pas d'autre but que de vous apprendre combien il est important de ne pas vous diriger vous-même, et de vivre dans un monastère sous la discipline d'un supérieur, quoique dans une nombreuse société de frères, pour que l'un vous soit un modèle d'humilité, l'autre de patience, un autre encore de silence ou de douceur. Ne faites pas ce que votre volonté vous suggère, prenez les aliments qui vous sont prescrits et les vêtements qu'on vous donne, accomplissez votre tâche avec soin, obéissez à celui qui vous répugne. Ne prenez votre repos que succombant à la fatigue, lorsque déjà vous dormez en marchant; et puis soyez dans l'obligation de vous lever avant même d'avoir complété votre sommeil. Dites le psaume à votre tour (1); et là ce n'est pas la douceur de la voix, c'est la piété de l'âme qu'il faut avoir avant tout, selon cette parole de l'Apôtre : « Je psalmodierai d'esprit, je psalmodierai de cœur ; » I *Corinth.* XIV, 15 ; et cette autre : « Chantant dans vos cœurs à la gloire de Dieu. » Il avait lu ce précepte : « Psalmodiez avec intelligence. » Servez les frères, lavez les pieds des hôtes; souffrez les injures en silence ; le supérieur du monastère, craignez-le comme un maître, aimez-le comme un père. Regardez comme vous étant avantageux tout ce qu'il vous aura commandé ; ne vous permettez pas de juger les décisions de vos supérieurs, vous dont le devoir est d'obéir et d'accomplir leurs ordres ; Moïse disait : « Ecoute, Israel, et garde le silence. » *Deut.* XXVII, 9, d'après les Septante. Votre temps se trouvant ainsi occupé, vous n'aurez pas celui de vous livrer à des pensées étrangères ; passant d'une chose à l'autre, ayant un travail pour chaque instant de la journée, vous n'aurez dans l'esprit que ce qui se présente nécessairement à faire.

16. J'en ai vu quelques-uns qui renonçaient au monde par leurs habits seulement et par les paroles qu'on leur mettait à la bouche; pas de changement réel, aucune modification dans leur ancienne manière de vivre. Leurs biens se trouvaient plutôt augmentés que diminués; même nombre de serviteurs, même recherche dans la nourriture : sur le verre et l'argile, c'est toujours l'or qu'ils consomment ; et parmi cette foule, dans ce service compliqué ils s'attribuent le nom de solitaires. Quant à ceux qui sont vraiment pauvres, qui vivent de peu, ils sont enflés de leur vain savoir; ils s'avancent en public comme s'ils menaient une pompe religieuse, pour faire éclater leur bruyante faconde, ou mieux leurs aboiements. D'autres relevant leurs épaules outre mesure et méditant en eux-mêmes je ne sais quoi de mystérieux, ruminent de pompeuses paroles; ajoutez-le héraut, et vous croirez voir marcher une préfecture entière. Il en est que le

(1) Nous avons déjà remarqué dans une note du premier volume en quoi la manière de chanter ou de psalmodier des anciens différait de celle qui depuis longtemps est en usage. Ce nouveau trait de notre saint docteur marque une fois de plus cette différence.

rectoribus nititur. In navi unus gubernator ; in domo unus Dominus ; in quamvis grandi exercitu, unius signum expectatur. Et ne plura replicando fastidium legenti faciam, per hæc omnia ad illud tendit oratio, ut doceam te, non tuo arbitrio dimittendum, sed vivere debere in monasterio sub unius disciplina Patris consortioque multorum, ut ab alio discas humilitatem, ab alio patientiam, hic te silentium, ille doceat mansuetudinem. Non facias quod vis, comedas quod juberis, vestiare quod acceperis, operis tui pensum persolvas, subjiciaris cui non vis, lassus ad stratum venias, ambulansque dormites, et necdum (al. *nec demum*) expleto somno, surgere compellaris. Dicas Psalmum in ordine tuo, IN QUO NON dulcedo vocis, sed mentis affectus quæritur, dicente Apostolo : « Psallam spiritu, psallam et mente; » I *Cor.* XIV, 15 ; et : « Cantantes in cordibus vestris Domino. » Legerat enim esse præceptum : « Psallite sapienter. » Servias fratribus, hospitum laves pedes; passus injuriam taceas ; Præpositum monasterii timeas ut dominum, diligas ut parentem. Credas tibi salutare quidquid ille præceperit; nec de majorum sententia judices, cujus officii est obedire, et implere quæ jussa sunt, dicente Moyse : « Audi, Israel, et tace. » *Deut.* XXVII, 9, *juxta* LXX. Tantis negotiis occupatus, nullis vacabis cogitationibus ; et, dum ab alio transis ad aliud, opusque succedit operi, illud solum mente tenebis quod agere compelleris.

16. Vidi ego quosdam qui, postquam renuntiavere sæculo, vestimentis duntaxat et vocis professione, non rebus, nihil de pristina conversatione mutarunt. Res familiaris magis aucta quam imminuta. Eadem ministeria servulorum, idem apparatus convivii. In vitro, et patella fictili aurum comeditur, et inter turbas et examina ministrorum, nomen sibi vindicant solitarii.

séjour malsain et prolongé de la cellule, des jeûnes excessifs, l'ennui de la solitude, des lectures immodérées, les mêmes choses résonnant jour et nuit à leurs oreilles, jettent dans la mélancolie. Ceux-là auraient plutôt besoin des prescriptions d'Hippocrate que de nos préceptes. La plupart ne peuvent se passer des arts ou des négoces qu'ils ont exercés jusque-là ; sous des noms différents, ils continuent le même trafic et le même commerce ; ne se contentant pas du vêtement, selon la sentence de l'Apôtre, II *Tim.* VI, ils aspirent à réaliser des gains supérieurs à ceux des hommes du siècle. Auparavant les Ediles, que les Grecs appellent *les régulateurs de l'agora*, mettaient un frein à la rage des vendeurs, et l'excès n'était pas impuni : maintenant sous le masque de la religion s'exercent d'iniques trafics, et l'honneur du nom chrétien sert à la fraude plutôt qu'il ne la subit. Chose honteuse, mais nécessaire à dire, pour que nous apprenions du moins à rougir de notre honte, nous tendons publiquement la main et nous enveloppons l'or dans les haillons ; contrairement à l'attente commune, nous mourons riches avec des sacs pleins, après avoir vécu comme des pauvres. Pour vous quand une fois vous serez au monastère, vous n'agirez plus ainsi, ce ne sera plus possible ; l'habitude gagnera peu à peu, et ce qui d'abord était une contrainte, vous l'accomplirez bientôt avec plaisir ; oubliant ce que vous aurez laissé en arrière, vous marcherez constamment vers le bien placé devant vous, ne regardant nullement le mal que font les autres, et ne vous occupant que du bien que vous avez à faire.

17. Ne vous laissez pas entraîner par la multitude des prévaricateurs, sachez vous dégager de la foule qui court à sa perte, et ne pensez pas en vous-même : Quoi ? tous ceux qui demeurent dans les villes seront-ils donc perdus ? Voilà qu'ils jouissent de leurs biens, administrent les Églises, fréquentent les bains publics, ne dédaignent pas les parfums ; et cependant leur éloge est dans toutes les bouches. — A cela j'ai déjà répondu, et je me borne à répondre encore que dans cet opuscule je n'ai pas à traiter des clercs, et que mon but est de former un moine. Les clercs sont saints et leur vie est louée par tout le monde, soit ; mais alors agissez et vivez dans le monastère de manière à mériter d'être clerc, à n'imprimer aucune tache à votre adolescence, pour que vous puissiez monter à l'autel du Christ comme sortant du sanctuaire de la virginité, ayant le bon témoignage de ceux mêmes du dehors ; que les femmes connaissent votre nom, mais nulle-

Qui vero pauperes sunt et tenui substantiola, videnturque sibi scioli, (*a*) pomparum ferculis similes procedunt in publicum, ut caninam exerceant facundiam. Alii, sublatis in altum humeris, et intra se nescio quid cornicantes, stupentibusque in terram oculis, tumentia verba trutinantur, ut si Præconem addideris, putes incedere Præfecturam. Sunt qui humore cellarum immoderatisque jejuniis, tædio solitudinis, ac nimia lectione, dum diebus ac noctibus auribus suis personant, vertuntur in melancholiam, et Hippocratis magis fomentis quam nostris monitis indigent. Plerique artibus et negotiationibus pristinis carere non possunt, mutatisque nominibus institorum, eadem exercent commercia; non victum et vestitum, quod Apostolus præcipit, II *Tim.* VI, sed majora quam sæculi homines, emolumenta sectantes. Et prius quidem ab Ædilibus, quos ἀγορανόμους Græci appellant, vendentium coercebatur rabies, nec erat impune peccatum. Nunc autem sub religionis titulo exercentur injusta compendia (al. *commercia*) ; ET HONOR nominis Christiani fraudem magis facit quam patitur. Quodque pudet dicere, sed necesse est, ut saltem sic ad nostrum erubescamus dedecus, publice extendentes manus, pannis aurum tegimus ; et contra omnium opinionem, plenis sacculis morimur divites, qui quasi pauperes viximus. Tibi cum in in monasterio fueris, hæc facere non licebit ; et inolescente paulatim consuetudine, quod primum cogebaris, vel incipies, et delectabit te labor tuus ; oblitusque præteritorum, semper priora sectaberis, nequaquam considerans quid alii mali faciant, sed quid boni tu facere debeas.

17. — Neque vero peccantium ducaris multitudine, et te pereuntium turba sollicitet, ut tacitus cogites : Quid ? ergo omnes peribunt qui in urbibus habitant ? Ecce illi fruuntur suis rebus, ministrant Ecclesiis, adeunt balneas , unguenta non spernunt; et tamen in omnium ore versantur. Ad quod et ante respondi, et nunc breviter respondeo, me in præsenti opusculo non de Clericis disputare, sed monachum instituere. Sancti sunt Clerici et omnium vita lauda-

(*a*) Ex Ciceron. 1. Officior. c. 36. « Cavendum est ne tarditatibus utamur in gressu mollioribus, ut similes pomparum ferculis esse videamur. » Erant enim fercula gestamina quædam, in quibus Deorum simulacra, hostium spolia, hisque similia in pompis deferebantur. Porro de canina facundia seu maledica Appii dictum supra exposuimus ex Quintiliano. Alia denique sententia expressa est ex illis Persii versibus,

Obstipo capite et figentes lumine terram,
Atque exporrecto trutinantur verba labello.
Nescio quid tecum grave cornicaris inepte. (*Edit. Mign.*)

ment votre visage. Quand vous serez arrivé à l'âge parfait, en supposant que la vie vous mène jusque-là, le peuple ou le pontife de la cité venant alors à vous choisir pour la cléricature, accomplissez les devoirs des clercs, et proposez-vous dans le nombre l'exemple des meilleurs; car, dans toute condition et dans tout rang, le mieux est toujours mêlé du pire.

18. Ne vous hâtez pas de composer et d'écrire, séduit par une dangereuse manie; apprenez longtemps ce que vous devrez enseigner. Ne croyez pas aux éloges qu'on vous adresse, ou mieux ne prêtez pas bénévolement l'oreille à de véritables moqueries. Quand vos flatteurs vous auront séduit et mis hors de vous-même, si vous vous retournez tout à coup, vous les surprendrez courber derrière vous des cous de cigogne, ou bien agiter avec les mains des oreilles d'âne, ou bien encore tirer une langue de chien dévoré par la soif. Ne dites de mal de personne, et ne vous regardez pas comme un saint parce que vous aurez déchiré la réputation d'autrui. Nous critiquons souvent ce que nous faisons nous-mêmes; diserts contre nous, nous nous déchaînons contre nos propres vices; muets, nous faisons leur procès à ceux qui sont éloquents. Grunnius avançait en parlant d'un pas de tortue, il accrochait à peine de loin en loin quelques rares paroles, et vous eussiez dit qu'il poussait des sanglots, au lieu de prononcer un discours. Mais, à sa table d'école, après qu'il avait placé devant lui des masses de livres, fronçant les sourcils, contractant ses narines, plissant son front, il frappait avec deux doigts pour appeler l'attention de ses disciples. Il répandait alors de pures inepties et déclamait contre chacun : on l'eût pris pour le critique Longin, pour le censeur de l'éloquence romaine, stigmatisant les autres à son gré et les excluant du sénat des savants. Cet homme bien renté plaisait davantage dans les festins. Il ne faut donc pas s'étonner si les nombreux parasites qu'il gorgeait habituellement, se rangeaient autour de lui, l'entouraient de leurs murmures flatteurs, quand il s'avançait en public : Néron au dedans, Caton au dehors. Ambiguïté vivante, monstre qui semblerait composé de natures diverses et contraires, animal d'une espèce nouvelle, réalisant assez bien ce tableau du poëte : « Lion par le haut du corps, dragon par le bas, vraie chimère par le milieu. » *Homer. Iliad.* v.

19. Ne voyez jamais de tels êtres, ne vous mêlez pas à leur société, n'inclinez pas votre cœur à des propos perfides, pour qu'il ne vous soit pas dit : « Assis vous parliez contre votre frère, vous éleviez contre le fils de votre mère une pierre d'achoppement; » puis encore : « Les enfants des hommes se servent de leurs dents comme

bilis. Ita ergo age, et vive in monasterio ut Clericus esse merearis, ut adolescentiam tuam nulla sorde commacules, ut ad altaria Christi quasi de thalamo virgo procedas, et habeas de foris bonum testimonium; feminæque nomen tuum noverint, et vultum tuum nesciant. Cum ad perfectam ætatem veneris, si tamen vita comes fuerit, et te vel populus, vel Pontifex civitatis, in Clericum elegerit, agito quæ Clerici sunt, et inter ipsos sectare meliores; quia in omni conditione et gradu, optimis mixta sunt pessima.

18. — Ne ad scribendum cito prosilias, et levi ducaris insania. Multo tempore disce quod doceas. Ne credas laudatoribus tuis, imo irrisoribus aurem ne libenter accommodes; qui cum te adulationibus foverint, et quodammodo impotem mentis effecerint, si subito respexeris, aut ciconiarum deprehendes post te colla curvari, aut manu auriculas agitari asini, aut æstuantem canis protendi linguam. Nulli detrahas, nec in eo te sanctum putes si cæteros laceres. Accusamus sæpe quod facimus, et contra nosmetipsos diserti, in nostra vitia invehimur, muti de eloquentibus judicantes. Testudineo Grunnius incedebat ad loquendum gradu, et per intervalla quædam, vix pauca verba carpebat, ut eum putares singultire, non proloqui. Et tamen cum mensa posita, librorum exposuisset struem, adducto supercilio, contractisque naribus, ac fronte rugata, duobus digitulis concrepabat, hoc signo ad audiendum discipulos provocans. Tum nugas meras fundere, et adversum singulos declamare : criticum diceres esse Longinum, censoremque Romanæ facundiæ, notare quem vellet et de Senatu doctorum excludere. Hic bene nummatus plus placebat in prandiis. Nec mirum si qui multos inescare solitus erat, facto cuneo circumstrepentium garrulorum, procedebat in publicum; intus Nero, foris Cato. Totus ambiguus, ut ex contrariis diversisque naturis, unum monstrum novamque bestiam diceres esse compactam, juxta illud poeticum :

Prima leo, postrema draco, media ipsa chimæra.

19. Nunquam ergo tales videas, nec hujusmodi hominibus appliceris, nec declines cor tuum in verba malitiæ, et audias : « Sedens adversus fratrem tuum loquebaris, et adversus filium matris tuæ ponebas scandalum; » et iterum : « Filii hominum, dentes eorum arma et sagittæ; » *Psal.* LVI, 5; et alibi : « Molliti sunt sermones ejus super oleum, et ipsi sunt jacula. »

d'armes et de flèches. » *Psalm.* LVI, 5. Il est écrit plus haut : « Leurs paroles sont plus douces que l'huile, et frappent néanmoins comme des traits. » *Psalm.* LIV, 22. Il est dit plus formellement encore dans l'Ecclésiaste : « Tel le serpent mord sans bruit, tel celui qui dénigre en secret son frère. » *Eccl.* X, 11. Vous me direz : Je ne dénigre pas moi-même ; mais que puis-je faire quand les autres parlent ainsi? — « Vaines excuses pour dissimuler le péché, » *Psalm.* CXL, que tout ce que nous prétextons dans ce genre. Il n'est pas d'artifice capable de tromper le Christ. Cette sentence n'est pas de moi, elle est de l'Apôtre : « Ne vous faites pas illusion, on ne se moque pas de Dieu. » *Galat.* VI, 7. Il voit au fond du cœur, tandis que nous voyons seulement le visage. Salomon parle ainsi dans les Proverbes : « Le vent d'aquilon dissipe les nuées, une figure où se peint la tristesse arrête la langue des médisants. » *Prov.* XXV, 23. Une flèche lancée contre un corps dur revient quelquefois sur celui qui l'a décochée, blesse qui prétendait blesser; et cette parole se réalise : « Ils sont devenus pour moi un mauvais arc ; » *Psalm.* LXVII, 57 ; et cette autre : « Celui qui lance une pierre en haut la recevra sur sa tête. » *Eccli.* XXVII, 28. C'est ainsi que le détracteur, lorsqu'il voit qu'on l'écoute avec un visage triste, ou mieux qu'on ne l'écoute pas et qu'on se bouche les oreilles pour ne pas entendre le jugement du sang, se tait sur l'heure, son front pâlit, ses lèvres s'immobilisent, sa gorge est desséchée. De là ce que dit le même sage : « Ne vous mêlez pas avec les détracteurs, parce que leur perte arrivera soudain; et qui connaît la ruine de l'un et de l'autre, *Prov.* XXIV, 21 ; de celui qui parle, évidemment, et de celui qui écoute. La vérité n'aime pas les recoins obscurs et n'emploie pas à son service les secrets délateurs. Il est dit à Timothée : « Ne vous hâtez pas d'accueillir une accusation contre un prêtre. Quant au prévaricateur, reprenez-le devant tous, pour que les autres soient frappés de crainte. » I *Tim.* V, 19, 20. Il ne faut pas croire aisément à ce qu'on dit d'un vieillard que protége sa vie passée et que le nom même de sa dignité honore. Comme après tout cependant nous sommes hommes, et tombons parfois, malgré la maturité de l'âge, dans les vices des enfants, si vous voulez me corriger quand je suis en faute, parlez ouvertement, ne mordez pas dans l'ombre. « Le juste me corrigera avec miséricorde, et me rappellera de la sorte au devoir; mais l'huile du pécheur ne coulera pas sur ma tête. » *Psalm.* CXL, 5. « Le Seigneur corrige celui qu'il aime; il châtie tous ceux qu'il reconnaît pour ses enfants. » *Prov.* III, 12. Il s'écrie par la bouche d'Isaïe : « Mon peuple, ceux qui vous proclament heureux vous séduisent, et dressent des embûches sur votre chemin pour vous faire tomber. » *Isa.* III, 11. A quoi me sert que vous alliez rapporter mes faiblesses aux autres, qu'à mon insu vous alliez, avec mes péchés, ou plutôt avec vos médisances, blesser le cœur d'autrui; et,

Ps. LIV, 22. Et apertius in Ecclesiaste : « Sicut mordet serpens in silentio, sic qui fratri suo occulte detrahit. » *Eccl.* X, 11. Sed dices : Ipse non detraho, aliis loquentibus quid facere possum? « Ad excusandas excusationes in peccatis, » *Psal.* CXL, 4, ista prætendimus. Christus arte non illuditur. Nequaquam mea, sed Apostoli sententia est : « Nolite errare ; Deus non irridetur. » *Galat*, VI, 7. Ille in corde, nos videmus in facie. Salomon loquitur in Proverbiis : « Ventus aquilo dissipat nubes, et vultus tristis linguas detrahentium. » *Prov.* XXV, 23. Sicut enim sagitta, si mittatur contra duram materiam, nonnunquam in mittentem revertitur, et vulnerat vulnerantem, illudque completur : « Facti sunt mihi in arcum pravum ; » *Ps.* LXXXVII, 57 ; et alibi : « Qui mittit in altum lapidem, recidit in caput ejus ; » *Eccl.* XXVII, 28 ; ita detractor cum tristem faciem viderit audientis, imo ne audientis quidem, sed obturantis aures suas ne audiat judicium sanguinis, illico conticescit, pallet vultus, hærent labia, saliva siccatur. Unde idem vir sapiens : « Cum detractoribus, » inquit, «ne miscearis, quoniam repente veniet perditio eorum, et ruinam utriusque quis novit? » *Prov.* XXIV, 21 ; tam scilicet ejus qui loquitur quam illius qui audit loquentem. VERITAS ANGULOS non amat, nec quærit susurrones. Timotheo dicitur : « Adversum presbyterum accusationem cito non receperis. Peccantem autem coram omnibus argue, ut et cæteri metum habeant. » I *Tim.* V, 19, 20. Non est facile de provecta ætate credendum, quam et vita præterita defendit, et honorat vocabulum dignitatis. Verum quia homines sumus, et interdum contra annorum maturitatem, puerorum vitiis labimur, si me vis corrigere delinquentem, aperte increpa, tantum ne occulte mordeas. « Corripiet me justus in misericordia, et increpabit; oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. » *Ps.* CXL, 5. « Quem enim diligit Dominus, corripit; castigat autem omnem filium quem recipit. » *Prov.* III, 12. Et per Isaiam clamat Dominus : « Populus meus, qui beatos vos dicunt, seducunt vos, et semitas pedum vestrorum supplantant. » *Isai.* III, 11. Quid enim mihi prodest, si aliis mala referas mea? si me

quand vous racontez tout à tous, vous parliez à chacun comme si vous n'aviez rien dit à personne autre? Ce n'est pas là procurer mon amendement, c'est satisfaire votre passion. D'après le précepte du Seigneur, les coupables doivent être repris face à face, en particulier ou devant un témoin; s'ils refusent d'entendre, il faut les dénoncer à l'Eglise, et tenir les opiniâtres pour des païens et des publicains. *Matth.* XVIII.

20. J'insiste là-dessus, afin de mettre mon disciple à l'abri de cette démangeaison de la langue et des oreilles; voulant, après qu'il a été régénéré dans le Christ, le présenter comme une vierge pudique, sans ride et sans tache, pur de corps et d'esprit; de peur qu'il ne se glorifie du nom seul, et que n'ayant pas l'huile des bonnes œuvres, ayant sa lampe éteinte, il ne soit exclu par l'Epoux. Vous avez là-bas le saint et savant pontife Proculus, dont les instructions orales l'emporteront sur nos écrits (1) : il vous dirigera dans votre route par ses avis de chaque jour; il ne vous laissera vous écarter d'aucun côté, de manière à ce que vous abandonniez la voie royale par laquelle Israël, se hâtant vers la terre promise, résolut de passer. Et plaise à Dieu que la voix de l'Eglise soit exaucée dans cette touchante prière : « Seigneur, donnez-nous la paix; car vous nous avez donné toutes choses. » *Isa.* XVI, d'après les Septante. Plaise à Dieu que nous renoncions au siècle par pure volonté, non par nécessité; que la pauvreté nous donne la gloire parce que nous l'aurons désirée, non les tourments parce qu'elle nous serait imposée. Du reste, au milieu des misères de ce temps, parmi les glaives qui frappent de toutes parts, il est assez riche celui qui ne manque pas de pain; il est par trop puissant celui qui n'est pas réduit en servitude. Le saint évêque de Toulouse, Exupère, imitant la veuve de Sarepta, nourrit les autres, bien qu'il souffre lui-même la faim; le visage pâli par les jeûnes, il est tourmenté par la faim d'autrui : il a dépensé tous les biens du Christ pour apaiser les souffrances des pauvres. Rien de plus riche cependant que celui qui porte le corps du Seigneur dans une corbeille d'osier, et son sang dans un vase de verre. Il a chassé l'avarice du temple; sans employer les fouets et les reproches, il a renversé les siéges de ceux qui vendaient les colombes, c'est-à-dire les dons de l'Esprit-Saint; il a renversé les tables de Mammon et dispersé l'airain des trafiquants, pour que la maison de Dieu soit appelée une maison de prière, et non une caverne de voleurs. Marchez de près sur ses traces, et celles des autres qui lui ressemblent par leurs vertus, que le sacerdoce fait et plus humbles et plus pauvres. Si vous aspirez à la perfection,

(1) Proculus était évêque de Marseille. Il avait acquis une telle réputation de sainteté qu'il lui fut concédé par un concile de la Gaule transalpine d'être le chef spirituel des évêques qu'il déclarait avoir ordonnés. Dans la suite, cet honneur tout personnel, il voulut l'attribuer à son siége, se faisant ainsi Métropolitain, au détriment de l'archevêque d'Arles. Le pape Zozime se prononça contre lui.

nesciente, peccatis meis, imo detractionibus tuis alium vulneres, et cum certatim omnibus narres, sic singulis loquaris quasi nulli dixeris alteri? Hoc est non me emendare, sed vitio tuo satisfacere. Præcipit Dominus peccantes in os argui debere secreto, vel adhibito teste; et, si audire noluerint, referri ad Ecclesiam, habendosque in malo pertinaces sicut ethnicos et publicanos. *Matth.* XVIII.

20. Hæc expressive loquor, ut adolescentem meum, et linguæ et aurium prurigine liberem; ut renatum in Christo, sine ruga et macula, quasi pudicam virginem exhibeam, castam tam mente quam corpore; ne solo nomine glorietur, et absque oleo bonorum operum, extincta lampade, excludatur a sponso. Habes istic sanctum doctissimumque Pontificem Proculum, qui viva et præsenti voce nostras schedulas superet, quotidianisque tractatibus iter tuum dirigat; nec patiatur te in partem alteram declinando, viam relinquere regiam, per quam Israel ad terram repromissionis properans, se transiturum esse promittit. Atque utinam exaudiatur vox Ecclesiæ implorantis : « Domine, pacem da nobis; omnia enim dedisti nobis. » *Is.* XVI sec. LXX. Utinam, quod renuntiamus sæculo, voluntas sit, non necessitas; ET PAUPERTAS habeat expetita gloriam, non illata cruciatum. Cæterum, juxta miserias hujus temporis, et ubique gladios sævientes, satis dives est qui pane non indiget; nimium potens est qui servire non cogitur. Sanctus Exuperius, Tolosæ Episcopus, viduæ Sareptensis imitator, esuriens pascit alios; et ore pallente jejuniis, fame torquetur aliena; omnemque substantiam Christi visceribus erogavit. Nihil illo ditius qui Corpus Domini (al. *Christi*) canistro vimineo, Sanguinem portat in vitro. Qui avaritiam ejecit e Templo; qui absque funiculo et increpatione, cathedras vendentium columbas, id est, dona Sancti Spiritus, mensasque subvertit mamonæ, et nummulariorum æra dispersit; ut domus Dei, domus vocetur orationis, et non latronum spelunca. Hujus e vicino sectare vestigia, et cæterorum qui virtutum illius similes sunt, quos Sacerdotium et humiliores facit et pauperes. Aut si perfecta desideras, exi cum Abraham de patria et cognatione tua, et perge quo nescis. Si habes subs-

sortez avec Abraham de votre patrie et de votre famille, allez vers un lieu que vous ignorez. Si vous avez des biens, vendez-les et donnez-en le prix aux pauvres; si vous n'en avez pas, vous êtes délivré d'un lourd fardeau : nu, suivez le Christ nu. C'est dur, c'est grand, c'est difficile; mais grandes sont aussi les récompenses.

LETTRE CXXV.

A MARCELLINUS ET ANAPSYCHIA.

Il leur expose les diverses opinions sur l'origine de l'âme, les engageant à prendre auprès d'Augustin de plus amples renseignements; puis il leur indique les études dont il est occupé.

Aux seigneurs vraiment saints et dignes de toute sorte d'hommages, à ses enfants Marcellinus et Anapsychia, salut en Jésus-Christ, Jérôme.

1. Enfin j'ai reçu d'Afrique la lettre que vous m'avez écrite ensemble (1); et je ne me repens pas de l'importunité que j'ai mise à vous écrire souvent malgré votre silence, puisque je devais ainsi mériter une belle réponse, et savoir, non par d'autres, mais par vous-mêmes, que vous étiez en parfaite santé. Je me souviens bien de votre question sur l'état de l'âme, question éminemment ecclésiastique : L'âme est-elle tombée du ciel, comme le philosophe Pythagore, tous les Platoniciens et Origène le pensent; vient-elle de la substance même de Dieu, selon l'hypothèse des Stoïciens, des Manichéens et des hérétiques espagnols les Priscillianistes; les âmes sont-elles créées d'avance et conservées dans le trésor de Dieu, comme quelques écrivains ecclésiastiques se le sont follement persuadé; sont-elles créées chaque jour et puis envoyées dans les corps, conformément à ce qui est écrit dans l'Evangile : « Mon père poursuit son œuvre jusqu'à ce moment, et je la poursuis de même; » *Joan.* v, 17; se transmettent-elles, ainsi que l'ont présumé Tertullien, Apollinaire et la majeure partie des Occidentaux, de telle sorte que l'âme naisse de l'âme comme le corps du corps, et se trouve par là même dans la condition des animaux privés de raison? Mon sentiment à cet égard, je me rappelle l'avoir écrit dans mes opuscules contre Ruffin, en combattant le libelle qu'il remit entre les mains d'Anastase de sainte mémoire, évêque de l'Eglise romaine. Là, par une confession équivoque, artificieuse, ou plutôt insensée, tandis qu'il s'efforce de faire illusion aux esprits simples, il trahit sa foi, disons mieux sa perfidie. Je présume que ces opuscules sont chez votre saint parent Océanus. Ils sont publiés depuis longtemps; c'étaient des réponses aux nombreuses calomnies écrites par Ruffin. Vous avez de plus dans vos contrées un

(1) Marcellin résidait à Carthage. L'empereur Honorius, en le nommant gouverneur de l'Afrique, l'avait spécialement chargé de mettre un terme aux bouleversements excités par les Donatistes. Nous avons de saint Augustin deux admirables lettres à ce même personnage. Ce sont là des monuments élevés à la gloire de la religion. L'évêque d'Hippone intervient en faveur des dissidents, ne voulant obtenir leur conversion que par la persuasion et la prière.

tantiam, vende, et da pauperibus. Si non habes, grandi onere liberatus es: nudum Christum, nudus sequere. Durum, grande, difficile; sed magna sunt præmia.

EPISTOLA CXXV.

AD MARCELLINUM ET ANAPSYCHIAM.

Exponit diversas sententias de origine animæ, hortans ut reliqua petant ab Augustino, et indicans quibus ipse sit occupatus studiis.

Dominis vere sanctis atque omni officiorum caritate venerandis filiis MARCELLINO et ANAPSYCHIÆ, HIERONYMUS in Christo salutem.

1. Tandem ex Africa vestræ litteras unanimitatis accepi, et non me pœnitet impudentiæ qua tacentibus vobis epistolas meas frequenter ingessi, ut rescriptum mererer, et vos esse sospites, non aliis nuntiantibus, sed vestro potissimum sermone cognoscerem, Super animæ statu memini vestræ quæstiunculæ, imo maxime ecclesiasticæ quæstionis : Utrum lapsa de cœlo sit, ut Pythagoras philosophus, omnesque Platonici, et Origenes putant; an a propria Dei substantia, ut Stoici, Manichæus, et Hispana Priscilliani hæresis suspicantur; an in thesauro habeantur Dei, olim conditæ, ut quidam Ecclesiastici stulta persuasione confidunt; an quotidie a Deo fiant et mittantur incorpora, secundum illud quod in Evangelio scriptum est : « Pater meus usque modo operatur, et ego operor; » *Joan.* v, 17; an certe ex traduce, ut Tertullianus, Apollinaris, et maxima pars Occidentalium autumant; ut, quomodo corpus ex corpore, sic anima nascatur ex anima, et simili cum brutis animantibus conditione subsistat. Super quo quid mihi videretur (al. *videatur*), in opusculis contra Ruffinum scripsisse me novi, adversus eum libellum quem sanctæ memoriæ Anastasio Episcopo Romanæ Ecclesiæ dedit (al. *edidit*); in quo lubrica et subdola, imo stulta confessione, dum auditorum simplicitati illudere nititur, suæ fidei, imo perfidiæ illusit : quos libros reor sanctum parentem vestrum ha-

homme remarquable par son érudition et sa sainteté, l'évêque Augustin, qui pourra vous instruire de vive voix et vous donner son sentiment, que vous accepterez comme le mien même.

2. J'ai voulu, il y a déjà longtemps, attaquer le volume d'Ezéchiel, et tenir la promesse que j'ai si souvent faite aux lecteurs studieux; mais, au moment même où je commençais à dicter, la dévastation des provinces occidentales, celle de Rome surtout, jeta mon esprit dans une telle confusion que je ne me connaissais plus moi-même, selon l'expression reçue; et je restai longtemps muet, sachant que c'était le temps des larmes. Cette année même, après que j'avais expliqué trois livres, ont paru tout à coup les barbares, ces hommes dont votre Virgile a dit : « Au loin se répandaient les Barcéens, » *Eneid.* IV, et la sainte Ecriture, à propos d'Ismael : « Il s'établira devant la face de tous ses frères; » *Genes.* XVI, 12; ils ont parcouru comme un torrent les frontières de l'Egypte, de la Palestine, de la Phénicie et de la Syrie, traînant tout après eux, et c'est à peine si par la miséricorde du Christ nous avons pu nous soustraire à leurs mains. Si, comme parle le grand orateur, « les lois se taisent au milieu des armes, » *Cic.* pro *Mil.* combien plus les études sur les Livres saints? A cause de la multitude des livres, du silence exigé, de la calme assiduité des copistes, et pour les dispositions des auteurs eux-mêmes, rien ne réclame autant la paix et la sécurité. J'ai donc envoyé deux livres à ma sainte fille Fabiola; vous pourrez, si vous en avez le désir lui emprunter ces exemplaires. La brièveté du temps ne m'a pas permis d'en écrire d'autres. Quand vous les aurez lus, quand vous aurez vu les vestibules, il vous sera facile de conjecturer ce que sera la maison. J'ai cette confiance en la miséricorde de Dieu qu'après nous avoir aidé dans les commencements si rudes de cette œuvre, il nous aidera de même sur la fin de cette prophétie, où nous sont rapportées les guerres de Gog et Magog, et tout à fait à la fin, où nous est décrite l'ineffable construction du temple, avec ses proportions et ses divers ornements.

3. Notre saint frère Océanus, à qui vous désirez être recommandés, est un homme si éminent et tellement versé dans la loi du Seigneur, qu'il n'a pas besoin d'être prié par nous pour vous instruire, pour vous donner même mon sentiment sur toutes les questions des Ecritures, tant il y a d'unité dans notre manière de voir. Que le Christ notre Dieu vous couvre de sa toute-puissance, et vous conserve dans un état florissant jusqu'à la plus extrême vieillesse, seigneurs vraiment saints.

bere Oceanum. Olim enim editi sunt, multis Ruffini libris adversus calumnias respondentes. Certe habes ibi virum sanctum et eruditum, Augustinum Episcopum, qui viva, ut aiunt, voce docere te poterit, et suam, imo per se nostram explicare sententiam.

2. Ezechielis volumen olim aggredi volui, et sponsionem creberrimam studiosis lectoribus reddere; sed, in ipso dictandi exordio, ita animus meus Occidentalium provinciarum, et maxime urbis Romæ (al. *Romanæ*) vastatione confusus est, ut, juxta vulgare proverbium, proprium quoque ignorarem vocabulum, diuque tacui, sciens tempus esse lacrymarum. Hoc autem anno, cum tres explicassem libros, subitus impetus barbarorum, de quibus tuus dicit Virgilius, « lateque vagantes Barcæi, » *Æneid.* IV, et sancta Scriptura de Ismael : « Contra faciem omnium fratrum suorum habitabit; » *Gen.* XVI, 12; sic Ægypti limitem, Palæstinæ, Phœnicis, Syriæ percurrit ad instar torrentis cuncta secum trahens, ut vix manus eorum misericordia Christi potuerimus evadere. Quod si, juxta inclytum oratorem, « silent inter aram leges, » (Cicero pro Milone), quanto magis studia Scripturarum? quæ et librorum multitudine, et silentio, ac librariorum sedulitate, quodque proprium est, securitate et otio dictantium indigent. Duos itaque libros misi sanctæ filiæ meæ Fabiolæ, quorum exempla (al. *exemplaria*) si volueris, ab ipsa poteris mutuari. Pro angustia quippe temporis alios describere non potui : quos cum legeris et vestibula videris, facilis conjectura erit, qualis ipsa sit futura domus. Sed credo in Dei misericordia, qui nos adjuvit in difficillimo principio supradicti operis, quod ipse adjuvet et in penultimis Prophetæ partibus, in quibus Gog et Magog bella narrantur, et in extremis, in quibus sacratissimi et inexplicabilis templi ædificatio, varietas, mensuraque describitur.

3. Sanctus frater noster Oceanus, cui vos cupitis commendari, tantus et talis est, et sic eruditus in Lege Domini, ut, absque nostro rogatu, instruere (al. *instituere*) vos possit, et nostram super cunctis quæstionibus Scripturarum pro modulo communis ingenii explicare sententiam. Incolumes vos et prolixa ætate florentes Christus Deus noster tueatur omnipotens, Domini vere sancti.

LETTRE CXXVI.

A LA VIERGE PRINCIPIA, ÉLOGE FUNÈBRE DE LA VEUVE MARCELLA.

Il loue Marcella, femme de la première noblesse, qui, ayant perdu son mari sept mois après l'avoir épousé, repoussa la main du consul Cerealis, qui la demandait en mariage; il rappelle qu'elle fut la première des patriciennes qui eut le courage de professer la vie monastique à Rome même, en amenant beaucoup d'autres à ce genre de vie. Sans quitter Rome, elle s'appliqua sous la direction de Jérôme à l'étude des divines lettres, et lui écrivit souvent quand il se fut éloigné. Par ses soins, la faction des Origénistes, qui commençait là se fortifier dans la capitale, fut découverte et détruite. Marcella mourut peu de jours après la prise et le pillage de la ville par les Goths.

1. Vous me demandez avec des instances redoublées et pressantes, vierge du Christ, Principia, de recueillir par écrit la mémoire de la sainte femme Marcella, pour transmettre à la connaissance et à l'imitation des autres le bien que nous avons longtemps possédé nous-mêmes. Je regrette de vous voir exhorter un homme qui ne demande qu à courir; pensez-vous que j'ai besoin de prières, moi dont l'affection pour cette sainte ne le cède pas même à la vôtre, et qui me persuade recevoir beaucoup plus que donner en rappelant de si grandes vertus? Si jusqu'à ce moment j'ai gardé le silence, si j'ai passé deux ans muet, ce n'était pas pour dissimuler mes sentiments, comme vous le supposez à tort; c'est à cause de l'incroyable tristesse qui pesait sur mon esprit, au point de me faire juger qu'il valait mieux me taire pour le moment que ne rien dire qui fût digne d'elle. Ce n'est pas à la manière des rhéteurs que je veux louer cette Marcella que votre affection réclame, que la mienne réclame aussi, qui fut notre gloire commune et celle de tous les saints, l'insigne honneur en particulier de la cité romaine; je n'irai pas dérouler les illustrations de sa famille, la haute noblesse de son sang, l'éclatante généalogie des Consuls et des Préfets du Prétoire. Je ne louerai rien en elle excepté ce qu'elle eut en propre, cette noblesse surtout qui lui fit dédaigner son origine et ses richesses, et chercher la véritable grandeur dans la pauvreté et l'humilité.

2. Privée jeune encore de son père, elle perdit de plus son mari dans le septième mois qui suivit ses noces. Puis, comme Céréalis, dont le nom brille parmi ceux des consuls, considérant l'éclat et l'ancienneté de la famille, touché d'ailleurs par ce que les hommes apprécient bien davantage, la sagesse jointe à la beauté, la demandait constamment pour épouse, lui promettant ses grands biens, dans un âge avancé déjà, voulant lui tout donner et la traiter comme une fille, non comme une femme; sa mère Albina ne dissimulant pas son désir d'accepter une telle protection pour une maison sans défense, la fille répond :

EPISTOLA CXXVI.

AD PRINCIPIAM VIRGINEM, SIVE MARCELLÆ VIDUÆ EPITAPHIUM.

Laudat Marcellam, primæ nobilitatis mulierem, quæ septimo a nuptiis mense viro orbata, deinde Cerealem Consulem, nuptias ejus ambientem, rejecit, et Monachæ vitam, prima nobilium feminarum ausa est Romæ profiteri, multas ad idem institutum pertrahens; tum ab ipso Hieronymo divinas litteras diligentissime Romæ didicit, absenti sæpe scripsit; ejusque tandem opera factio Origenistarum, quæ in urbe cœperat invalescere, prodita atque extincta est. Obiit paucis diebus post urbem a Gothis direptam.

1. Sæpe et multum flagitas, virgo Christi Principia, ut memoriam sanctæ feminæ Marcellæ litteris recolam, et bonum quo diu fruiti sumus, etiam cæteris noscendum imitandumque describam. Satisque doleo quod hortaris sponte currentem, et me arbitraris indigere precibus, qui ne tibi quidem in ejus dilectione concedam; multoque plus accipiam quam tribuam beneficii tantarum recordatione virtutum. Nam ut hucus que reticerem, et biennium præterirem silentio, non fuit dissimulationis, ut male existimas, sed tristitiæ incredibilis, quæ ita meum oppressit animum, ut melius judicarem tacere impræsentiarum quam nihil dignum illus laudibus dicere. Neque vero Marcellam tuam, imo meam, et, ut verius loquar, nostram, omniumque Sanctorum, et propriæ Romanæ urbis inclytum decus, institutis rhetorum prædicabo; ut exponam illustrem familiam, alti sanguinis decus, et stemmata per Consules et Præfectos Prætorio decurrentia. Nihil in illa laudabo, nisi quod proprium est, et eo nobilius, quod opibus et nobilitate contempta, facta est paupertate et humilitate nobilior.

2. Orba (al. *orbata*) patris morte, viro quoque post nuptias septimo mense privata est. Cumque eam Cerealis (cujus clarum inter Consules nomen est) propter ætatem et antiquitatem familiæ, et insignem (quod maxime viris placere cousuevit) decorem corporis ac morum temperantiam, ambitiosius peteret, suasque longævus polliceretur divitias, et non quasi in uxorem, sed quasi in filiam vellet donationem transfundere; Albinaque mater tam clarum præsidium viduatæ do-

Si je voulais rentrer dans le mariage, si je n'avais pas résolu de me consacrer à la perpétuelle continence, c'est un mari que je chercherais, et non un héritage. Le prétendant lui ayant fait dire que les vieux peuvent vivre longtemps et les jeunes mourir vite, elle prononça ce mot piquant et gracieux : Sans doute, un homme jeune peut bientôt mourir; mais un vieux n'a pas longtemps à vivre. Ainsi repoussé, Cerealis fut un exemple qui découragea tous ceux qui eussent pu prétendre à la main de la jeune veuve. Nous lisons dans l'Evangile selon saint Luc : « Là était Anne la prophétesse, fille de Phanuel de la tribu d'Aser; et cette femme était parvenue à la plus extrême vieillesse. Elle avait vécu sept ans seulement avec son mari, veuve elle en comptait maintenant quatre-vingt quatre; elle ne s'éloignait pas du temple, servant le Seigneur nuit et jour dans les jeûnes et les prières. » *Luc.* II, 36, 37. Il n'est pas étonnant qu'elle ait mérité de voir le Sauveur, qu'elle cherchait avec tant de sollicitude. Comparons sept années avec sept mois, espérer le Christ avec le posséder, le confesser à sa naissance avec croire en lui crucifié, ne pas le renier dans son enfance avec se réjouir dans sa royauté. Je ne fais entre les saintes femmes aucune de ces distinctions que plusieurs ont coutume de faire entre les hommes saints et les princes des Eglises; mon assertion va seulement à dire que celles dont le travail est le même doivent avoir aussi la même récompense.

3. Il est malaisé dans une ville pleine de médisances, dans cette capitale où venaient affluer jadis tous les peuples de l'univers, où la palme du vice appartenait à ceux qui trouvaient le moyen de flétrir une réputation honorable, de souiller ce qu'il y a de plus pur, il est malaisé, dis-je, de ne pas recevoir quelque atteinte d'une sinistre rumeur. C'est aussi comme une chose extrêmement difficile et presque impossible que le prophète exprime ce vœu, n'osant pas en faire une présomption : « Heureux ceux qui sont immaculés dans leur voie, qui marchent dans la loi du Seigneur. » *Psalm.* CXVIII, 1. Il appelle immaculés dans la voie de ce siècle ceux que le souffle de la médisance n'a jamais flétris, qui n'ont subi aucun opprobre de la part du prochain. C'est à leur sujet que le Sauveur dit dans l'Evangile : « Montrez-vous bienveillant, ou conciliant, envers votre adversaire, tant que vous êtes en route avec lui. » *Matth.* v, 25. Qui jamais ouit quelque chose de fâcheux concernant cette femme, de manière à croire que ce fût vrai? qui ne s'accuserait plutôt de malice et ne se noterait d'infamie, s'il venait à le croire. Par elle fut d'abord confondue la gentilité, puisqu'elle fit voir à tous ce qu'est la viduité chrétienne, dont elle offrait l'exemple par sa conscience et son exté-

mus ultro appeteret, illa respondit : Si vellem nubere, et non me cuperem æternæ pudicitiæ dedicare, utique maritum quærerem, non hæreditatem. Illoque mandante posse et senes diu vivere, et juvenes cito mori, eleganter lusit : Juvenis potest quidem cito mori; sed senex diu vivere non potest. Qua sententia repudiatus, exemplo cæteris fuit ut ejus nuptias desperarent. Legimus in Evangelio secundum Lucam : « Et erat Anna Prophetissa filia Phanuelis de tribu Aser; et hæc provectæ ætatis in diebus plurimis. Vixeratque cum viro suo annis septem a virginitate sua, et erat vidua annis octoginta quatuor ; nec recedebat de Templo, jejuniisque et obsecrationibus Domino serviens nocte ac die. » *Luc.* II, 36 37. Nec mirum si videre meruit Salvatorem, quem tanto labore quærebat. Conferamus septem annos septem mensibus ; sperare Christum, et tenere; natum confiteri, et in crucifixum credere; parvulum non negare, et virum gaudere regnantem. Non facio ullam inter sanctas feminas differentiam, quod nonnulli inter sanctos viros et Ecclesiarum principes stulte facere consueverunt; sed illo tendit assertio, ut quarum unus est labor, unum et præmium sit.

3. Difficile est in maledica civitate, et in urbe in qua orbis quondam populus fuit, palmaque vitiorum si honestis detraherent et pura ac munda macularent, non aliquam sinistri rumoris fabulam contrahere. Unde quasi rem difficillimam et pene impossibilem optat Propheta, potiusquam præsumit, dicens : « Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini. » *Psal.* CXVIII, 1. Immaculatos in via hujus sæculi appellat, quos nulla obscœni rumoris aura macularit ; qui opprobium non acceperint adversus proximos suos. De quibus Salvator in Evangelio : « Esto, » inquit, « benevolus, » sive bene sentiens de adversario tuo, « dum es in via cum illo. » *Matth.* v, 25. Quis unquam de hac muliere quod displiceret audivit, ut crederet? quis credidit, ut non magis se ipsum malignitatis et infamiæ condemnaret ? Ab hac primum confusa gentilitas est, dum omnibus patuit quæ esset viduitas Christiana, quam et conscientia et habitu promittebat. Illæ enim solent purpurisso et cerussa ora depingere, sericis nitere vestibus, splendere gemmis, aurum portare cervicibus, et auribus perforatis Rubri maris pretiosissima grana suspendere, fragrare muro, maritos ita plangere, ut tandem dominatu eorum se caruisse lætentur, quærantque alios, non quibus juxta Dei sen-

rieur. Les autres veuves se peignent de vermillon et de céruse, étalent des vêtements de soie, font miroiter l'éclat des perles, couvrent leur tête d'or, suspendent à leurs oreilles percées les pierres précieuses de la mer Rouge, exhalent l'odeur des parfums, se lamentent sur la mort de leur mari de telle façon qu'ellles se montrent heureuses de ne plus obéir à son autorité, et qu'elles en cherchent un autre, non pour lui être soumises selon l'ordre de Dieu, mais pour lui commander. Aussi le choisiront-elles pauvre, pour qu'il n'ait guère que le nom de mari et qu'il souffre patiemment leurs prétentions, sachant qu'il serait renvoyé soudain s'il se permettait un murmure. Notre chère veuve usait de vêtements pour se garantir du froid, et non pour mettre à nu les formes de son corps; elle repoussait l'usage de l'or jusque dans l'anneau qui lui servait de cachet, elle le versait dans le sein des pauvres, au lieu de le renfermer dans ses coffres. Jamais elle n'était sans sa mère; jamais elle ne voyait qu'en société l'un des clercs ou des moines que la nécessité appelait de temps en temps dans cette opulente maison. Elle avait toujours avec elle des vierges ou des veuves, et recommandables encore par leur vertu; car elle n'ignorait pas que d'après la légèreté des suivantes on juge souvent des mœurs de la maîtresse, qu'on choisit sa compagnie selon son propre caractère.

4. Elle était enflammée d'un incroyable amour pour les divines Ecritures, et ne cessait de chanter : « J'ai caché vos paroles dans mon cœur, pour ne commettre envers vous aucune offense; » *Psalm.* CXVIII, 11; et ce qui est dit de l'homme parfait : « Sa volonté est dans la loi du Seigneur, il méditera cette loi nuit et jour. » *Psalm.* I, 2. La méditation de la loi, elle ne la faisait pas consister à répéter les choses écrites, comme le pensent les Pharisiens; elle l'entendait de l'œuvre même, conformément à cette recommandation de Paul : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, dans une action quelconque, faites tout pour la gloire du Seigneur. » I *Corinth.* X, 31. Elle n'oubliait pas ce mot du Prophète : « J'ai puisé l'intelligence dans vos commandements. » *Psalm.* CXVIII, 104. C'est en accomplissant les préceptes qu'elle comptait mériter l'intelligence du texte sacré. C'est ce que nous lisons ailleurs : « Jésus commença par faire, et puis il enseigna. » *Act.* I, 1. La doctrine rougit d'elle-même pour belle qu'elle soit, quand elle est en opposition avec la conscience du docteur : c'est en vain qu'il prêche la pauvreté et recommande l'aumône par ses discours, celui qui regorge de richesses; sous un vil manteau il lutte contre la vermine des habits de soie. Elle était modérée dans ses jeûnes et s'abstenait de viandes; du vin, elle prenait plutôt l'odeur que le goût, à cause de sa faiblesse d'estomac et de ses fréquentes infir-

tentiam serviant, sed quibus imperent. Unde et pauperes eligunt, ut nomen tantum virorum habere videantur, qui patienter rivales sustineant; si mussitaverint illico projiciendi. Nostra vidua talibus usa est vestibus, quibus arceret frigus, non membra nudaret; aurum usque ad annuli signaculum repudians, et magis in ventribus egenorum quam in marsupiis recondens. Nusquam sine matre; nullum Clericorum aut Monachorum (quod amplæ domus interdum exigebat necessitas) vidit absque arbitris. Semper in comitatu suo virgines ac viduas, et ipsas graves feminas habuit; sciens ex lascivia puellarum sæpe de dominarum moribus judicari, et qualis quæque sit, talium consortio delectari.

4. Divinarum Scripturarum ardor erat incredibilis, semperque cantabat : « In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi; » *Psal.* CXVIII, 11; et illud de perfecto viro : « Et in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte. » *Psal.* I, 2. Meditationem legis non in replicando quæ scripta sunt, ut Judæorum existimant Pharisæi, sed in opere intelligens, juxta illud Apostolicum : « Sive comeditis, sive bibitis, sive quid agitis, omnia in gloriam Domini facientes. » I *Cor.* X, 31; et Prophetæ verba dicentis : « A mandatis tuis intellexi; » *Psal.* CXVIII, 104; ut, postquam mandata complesset, tunc se sciret mereri intelligentiam Scripturarum. Quod et alibi legimus : « Quia cœpit Jesus facere et docere. » *Act.* I, 1. ERUBESCIT enim quamvis præclara doctrina, quam propria reprehendit conscientia; frustraque ejus lingua prædicat paupertatem et docet eleemosynas, qui Crœsi divitiis tumet; vilique opertus pallio, pugnat contra tineas vestium sericarum. Illi erant moderata jejunia, carnium abstinentia, vini odor magis quam gustus, propter stomachum et frequentes infirmitates. I *Tim.* 5. Raro procedebat ad publicum, et maxime nobilium matronarum vitabat domos, ne cogeretur videre quod contempserat. Apostolorum et Martyrum basilicas secretis celebrans orationibus, et quæ populorum frequentiam declinarent. Matri in tantum obediens ut interdum faceret quod nolebat. Nam cum illa suum negligeret sanguinem, et absque filiis et nepotibus, vellet in fratris liberos universa conferre, ista pauperes eligebat, et tamen matri contraire non poterat;

mités. I *Tim.* v. Elle sortait rarement en public, et surtout elle évitait les maisons des nobles matrones, pour n'être pas forcée de voir ce qu'elle avait dédaigné. Elle se rendait aux basiliques des apôtres et des martyrs, mais pour y prier en secret, se dérobant au tumulte des foules. Elle avait pour sa mère une telle soumission qu'elle faisait parfois ce qu'elle n'eût pas voulu. Sa mère, n'ayant pas à s'occuper de son propre sang, n'ayant ni fils ni petit-fils, voulait tout reporter sur les enfants de son frère : pour elle, les pauvres étaient l'objet de son choix, et cependant elle ne pouvait pas aller contre la volonté maternelle ; elle abandonna donc ses joyaux et tout ce qu'elle avait de meubles comme des objets qui devaient périr entre les mains des riches, aimant mieux perdre ses trésors que contrister le cœur de sa mère.

5. Il n'était alors aucune femme de noble extraction qui connût à Rome la vie monastique ; aucune n'osait, tant la chose était inouïe, prendre un nom que les peuples tenaient encore pour honteux et méprisable. Des prêtres d'Alexandrie, le pontife Athanase, et plus tard Pierre, qui, fuyant la persécution déchaînée par l'hérésie arienne, s'étaient retirés à Rome comme dans le port le plus sûr de leur foi, lui racontèrent la sainteté du bienheureux Antoine vivant à cette époque, la discipline des monastères de la Thébaïde, la direction de Pachome, les chœurs pieux des vierges et des veuves. Elle ne rougit donc pas de professer ce que désormais elle savait être agréable à Jésus-Christ. Bien des années après, elle fut imitée par Sophronie et quelques autres, à qui pouvait bien s'appliquer ce mot d'Ennius : « Plût à Dieu que dans le bois de Pélion..... » La vénérable Paule posséda son amitié. Auprès d'elle fut nourrie Eustochium, cette gloire de la virginité. Il est aisé de comprendre quelle maîtresse elle était en voyant ses disciples. Un lecteur peu chrétien rira peut-être de ce que je m'arrête si longtemps à louer de faibles femmes ; mais, s'il veut bien se souvenir des saintes femmes qui se firent les compagnes du Sauveur et mettaient leurs biens à son service, des trois Marie qui se tinrent debout au pied de la croix, de Marie-Madeleine en particulier qui reçut le nom de *citadelle*, à cause de l'ardeur et de la solidité de sa foi, qui mérita de voir la première, avant les apôtres eux-mêmes, le Christ ressuscité, il s'accusera d'impudence, au lieu de nous accuser d'ineptie ; car nous apprécions les vertus d'après les sentiments et non d'après le sexe, nous estimons la gloire à la grandeur des distinctions et des richesses auxquelles on a renoncé. Voilà pourquoi Jésus aimait tant Jean l'Evangéliste ;

monilia et quidquid supellectilis fuit, divitibus peritura concedens, magisque volens pecuniam perdere quam parentis animum contristare.

5. Nulla eo tempore nobilium feminarum noverat Romæ propositum Monachorum, nec audebat propter rei novitatem, ignominiosum, ut tunc putabatur, et vile in populis nomen assumere. Hæc ab Alexandrinis Sacerdotibus, Papaque Athanasio, et postea Petro, qui persecutionem Arianæ hæreseos declinantes, quasi ad tutissimum communionis suæ portum, Romam confugerant, vitam beati Antonii adhuc tunc viventis monasteriorumque in Thebaide, Pachomii, et virginum ac viduarum didicit disciplinam. Nec erubuit profiteri, quod Christo placere cognoverat. Hanc multos post annos imitata est Sophronia (al. *Sophronium*), et aliæ ; quibus rectissime illud Ennianum aptari potest : (*a*) « Utinam ne in nemore Pelio. » Hujus amicitiis fruita est Paula venerabilis. In hujus cubiculo nutrita Eustochium, virginitatis decus : ut facilis æstimatio sit qualis magistra, ubi tales discipulæ. Rideat forsan infidelis lector me in muliercularum laudibus immorari ; qui, si recordetur sanctas feminas, comites Domini Salvatoris, quæ ministrabant ei de sua substantia, et tres Marias stantes ante crucem, Mariamque proprie *Magdalenem*, quæ ob sedulitatem et ardorem fidei, *turritæ* nomen accepit, et prima ante Apostolos Christum videre meruit resurgentem, se potius superbiæ quam nos condemnabit ineptiarum : QUI VIRTUTES

(*a*) Ennius in fragmentis quæ supersunt Medeæ. Sunt autem ista Nutricis verba summopere optantis ne unquam ad Cholchidos sinus Argonautæ appulissent.

Utinam ne in nemore Pelio securibus
Cæsa cecidisset abjegna ad terram trabes ;
Neve inde navis inchoandæ exordium
Cepisset, quæ nunc nominatur nomine
Argo, qua vectei Argivei delectei virei, etc.

Sed prima verba *Utinam ne in nemore Pelio*, licet non perfecto sensu, in Proverbium evasere ; quo usi Cicero de Finibus 1 et Orat. pro Cœlio, Quintilianus. l. 5. aliique, ut damni alicujus causam deplorarent. Quod autem Sophroniæ aliisque in Romano monasterio Ennianum istud aptari posse dicat Hier. omnino aut vitia quædam tum temporis irrepserant, aut ab illis aptari posse dicit, quibus monachorum instituta sordebant ; nisi si navis, rectissime aptari proverbium, sed alio et contrario sensu. (*Edit. Mign.*)

celui-ci devait à la noblesse de sa naissance d'être connu du Pontife et ne craignait pas les embûches des Juifs; il eut l'assurance d'introduire Pierre dans le vestibule du prétoire, il fut le seul des apôtres qui se tint près de la croix, il reçut dans sa demeure la mère du Sauveur, recueillant comme héritage d'un Maître vierge une mère vierge, fils vierge lui-même.

6. Ainsi s'écoulèrent de nombreuses années, ainsi passa-t-elle sa vie; elle s'aperçut enfin qu'elle était vieille, avant même de se souvenir qu'elle avait été jeune, faisant ressortir le principe de Platon, qui définissait la philosophie une préparation à la mort. De là cette parole de notre Paul : « Je meurs chaque jour pour votre salut. » I *Corinth.* xv, 31. Le Seigneur avait dit, d'après les anciens exemplaires : « Si quelqu'un ne porte pas chaque jour sa croix et ne marche pas à ma suite, il ne peut pas être mon disciple. » *Luc.* xiv, 27. Longtemps auparavant les prophètes inspirés par l'Esprit-Saint avaient dit : « A cause de vous nous souffrons la mort tout le jour, on nous a traités comme des brebis destinées à la boucherie. » *Rom.* viii, 36. A la distance de plusieurs siècles, ce précepte est encore donné : « Ayez constamment présent à la mémoire le jour de la mort, et vous ne pècherez jamais. » *Eccli.* vii. Voici la recommandation d'un éloquent satirique : » Vivez dans la pensée de la mort, l'heure fuit, ce que je dis est déjà loin de moi. » *Pers. Sat.* v. Elle passa donc ses années, comme nous commencions à le dire, elle vécut sans jamais oublier qu'elle devait mourir. En revêtant ses habits, elle pensait au sépulcre, s'offrant comme une hostie raisonnable, vivante, agréable à Dieu.

7. Enfin, comme les besoins de la religion venaient de m'appeler à Rome avec les saints pontifes Paulin et Epiphane, dont l'un gouvernait l'église d'Antioche en Syrie, et l'autre celle de Salamine dans l'île de Chypre, je me tenais éloigné de la vue des nobles femmes; mais elle fit si bien, « à temps et à contre-temps, » II *Tim.* iv, ainsi que parle l'Apôtre, que son habileté triompha de mes craintes. Comme aussi j'avais alors quelque renom par mes travaux sur les Ecritures, elle ne me vit jamais sans me poser quelque question à ce sujet. Ce n'est pas qu'elle acquiesçât tout à coup à mes réponses; elle soulevait des difficultés, non certes par esprit de contention, mais bien pour apprendre comment on peut les résoudre, ne négligeant rien de ce qu'elle comprenait pouvoir être objecté. Ce que j'ai découvert en elle de vertu, d'intelligence, de sainteté, de candeur, je n'oserais pas le dire, de peur

non sexu, sed animo judicamus; contemptæque nobilitatis ac divitiarum majorem gloriam ducimus. Unde et Jesus Joannem Evangelistam amabat plurimum; qui (*a*) propter generis nobilitatem erat notus Pontifici, et Judæorum insidias non timebat; in tantum ut Petrum introduceret in atrium, et staret solus Apostolorum ante crucem, matremque Salvatoris in sua reciperet, ET HÆREDITATEM virginis Domini, virginem matrem filius virgo susciperet.

6. Annis igitur plurimis sic suam transegit ætatem, ut ante se vetulam cerneret, quam adolescentulam fuisse meminisset, laudans illud Platonicum, qui Philosophiam meditationem mortis esse dixit. Unde et noster Apostolus : « Quotidie, » inquit, « morior propter vestram salutem. » I *Cor.* xv, 31. Et Dominus, juxta antiqua exemplaria : « Nisi quis tulerit crucem suam quotidie, et secutus fuerit me, non potest meus esse discipulus. » *Luc.* xiv, 27. Multoque ante per Prophetam Spiritus Sanctus : « Propter te mortificamur tota die, æstimati sumus ut oves occisionis. » *Rom.* viii, 36. Et post multas ætates illa sententia : « Memento semper diem mortis, et nunquam peccabis. » *Eccli.* vii. Disertissimique præceptum Satyrici :

« Vive memor lethi, fugit hora, hoc quod loquor, inde est. »

Sic ergo (ut dicere cœperamus) ætatem duxit, et vixit, ut semper se crederet esse morituram. Sic induta est vestibus, ut meminisset sepulcri, offerens se hostiam rationabilem, vivam, placentem Deo.

7. — Denique cum et me Romam cum sanctis Pontificibus Paulino et Epiphanio, Ecclesiastica traxisset necessitas (quorum alter Antiochenam Syriæ, alter Salaminiam Cypri rexit Ecclesiam) et verecunde nobilium feminarum oculos declinarem, ita egit secundum Apostolum, « importune, opportune, » II *Tim.* 4, ut pudorem meum sua superaret industria. Et quia alicujus tunc nominis esse existimabar super studio Scripturarum, nunquam convenit quin de Scripturis aliquid interrogaret; nec ut statim (al. *nec statim*) acquiesceret, sed moveret e contrario quæstiones; non ut contenderet, sed ut quærendo disceret earum solutiones, quas opponi posse intelligebat. Quid in illa

(*a*) Sunt quibus hæc minime probetur de Joannis nobilitate sententia, quam haud scio, præter Hieronymum, an apud alium probatum auctorem inveneris. Occasionem, ut vides, fecit illi comminiscendæ ex ejus Evang. c. 18. v. 15. locus : *Discipulus autem ille erat notus Pontifici, et introivit*, etc. quod quidem de semetipso dictum a Joanne, alii post Chrysostomum interpretantur; plerique autem recentiores negant. Et Nonnus ut ipsum Evangelistam designari sentiat, quod tamen Pontifici notus esset, non generis ejus nobilitati, sed illi ipsi Piscatoris arti tribuit, alii Legis in eo peritiam causantur, quæ haud probabiliores conjecturæ sunt.

d'excéder la mesure du croyable, et d'aggraver votre douleur au souvenir du bien que vous avez perdu. Je ne dirai qu'une chose, c'est que tout ce que nous avons acquis par de longues études et de continuelles méditations, de manière à nous l'assimiler, elle l'a recueilli sans peine, elle s'en est emparée; de telle façon qu'après notre départ, quand il s'élevait une contestation sur quelque texte des Ecritures, on recourait à son jugement. Et, comme elle était d'une extrême prudence, comme elle connaissait parfaitement ce que les philosophes appellent les convenances ou l'opportunité, elle se gardait bien de donner comme venant d'elle-même ses réponses aux questions qu'on lui posait; elle ne manquait pas de les mettre sur mon compte ou sur celui d'un autre, trouvant ainsi le moyen de se reconnaître disciple alors même qu'elle remplissait l'office de docteur. Elle n'ignorait pas cette parole de l'Apôtre : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner; » I *Tim.* II, 2; elle n'eût pas voulu paraître faire affront aux hommes, aux prêtres mêmes quelquefois, qui venaient la questionner sur des points obscurs et difficiles.

8. Nous apprîmes bientôt que vous aviez occupé notre place auprès d'elle, et que jamais vous ne vous en étiez séparée, pas même de l'épaisseur d'un ongle, selon l'expression reçue. Vous n'aviez qu'une maison, une chambre à coucher; tout le monde savait dans cette grande ville que vous aviez trouvé, vous une mère, elle une fille. Sa villa suburbaine vous était un monastère, vous aviez choisi la campagne pour désert. Vous avez ainsi vécu pendant assez longtemps pour que, beaucoup de femmes ayant imité votre exemple, nous ayons eu la joie de voir Rome transformée en Jérusalem. Les monastères de vierges s'étaient multipliés, innombrable était la foule des moines; et le nombre même des serviteurs de Dieu a fait désormais une gloire de ce qu'on tenait auparavant pour ignominie. De fréquentes lettres nous consolaient de notre séparation, et ce que nous ne pouvions pas en réalité, l'esprit y suppléait. C'était à qui se préviendrait dans cette correspondance, à qui l'emporterait en attention, à qui trouverait le plus de moyens d'envoyer une salutation affectueuse. Elle ne perdait donc pas beaucoup, cette absence que tant de liens unissaient encore.

9. Au milieu de cette paix, tandis que nous servions le Seigneur, l'hérésie souleva dans ces provinces une horrible tempête et jeta tout dans la confusion; elle en vint à ce degré de rage qu'en persécutant tous les hommes de bien, elle ne s'épargnait pas elle-même. Et, comme si c'était peu d'avoir semé le trouble ici, elle a fait entrer dans le port romain un navire plein de blasphèmes. Le plat a soudain trouvé son couvercle, et des pieds souillés de boue ont agité la source pure de la foi. Il n'est pas étonnant alors qu'un

virtutum, quid ingenii, quid sanctitatis, quid puritatis invenerim, vereor dicere, ne fidem credulitatis excedam, et tibi majorem dolorem incutiam, recordanti quanto bono carueris. Hoc solum dicam, quod quidquid in nobis longo fuit studio congregatum, et meditatione diuturna, quasi in naturam versum ; hoc illa libavit, hoc didicit atque possedit; ita ut post profectionem nostram, si de aliquo testimonio Scripturarum esset oborta contentio, ad illam judicem pergeretur. Et quia valde prudens erat, et noverat illud quod appellant Philosophi τὸ πρέπον, id est, *debet?* quod facias; sic ad interrogata respondebat, ut etiam sua, non sua diceret, sed vel mea, vel cujuslibet alterius, ut in eo ipso quod docebat, se discipulam fateretur. Sciebat enim dictum ab Apostolo : « Docere autem mulieri non permitto ; » I *Tim.* II, 2; ne virili sexui et interdum Sacerdotibus, de obscuris et ambiguis sciscitantibus, facere videretur injuriam.

8. In nostrum locum statim audivimus te illius adhæsisse consortio, et nunquam ab illa ne transversum quidem unguem, ut dicitur, recessisse; eadem domo, eodem cubiculo usam, ut omnibus in urbe clarissima notum fieret, et te matrem, et illam filiam reperisse. Suburbanus ager vobis pro monasterio fuit, et rus electum pro solitudine. Multoque ita vixistis tempore, ut ex imitatione vestri, conversatione multarum gauderemus Romam factam Jerosolymam. Crebra virginum monasteria, monachorum innumerabilis multitudo; ut pro frequentia servientium Deo, quod prius ignominiæ fuerat, esset postea gloriæ. Interim absentiam nostri mutuis solabamur alloquiis, et quod carne non poteramus, spiritu reddebamus. Semper obviare epistolis, superare officiis, salutationibus prævenire. Non multum perdebat absentia, quæ jugibus sibi litteris jungebatur.

9. — In hac tranquillitate et Domini servitute, hæretica in his provinciis exorta tempestas cuncta turbavit; et in tantam rabiem concitata est ut nec sibi nec ulli bonorum parceret. Et quasi parum esset hic universa movisse, navem plenam blasphemiarum Romano intulit portui. Invenitque protinus patella operculum, et Romanæ fidei purissimum fontem lutosa cœno permiscuere vestigia. Nec mirum si in plateis et in foro rerum venalium, fictus ariolus stultorum

prétendu charlatan vienne sur les places publiques, au milieu même des marchands, fustiger les insensés, et secoue d'un bâton noueux les dents qui voudraient le mordre, puisqu'une doctrine infecte et venimeuse gagnait des partisans à Rome. C'était le moment pour l'infâme interprétation du livre des Principes; le moment pour l'heureux *disciple*, vraiment digne de son nom s'il n'avait pas rencontré un tel maître; le moment aussi pour les nôtres de résister à l'invasion et de porter le désordre dans l'école des Pharisiens. C'est alors que la pieuse Marcella, après s'être longtemps contenue de peur de paraître agir en quoi que ce soit par une sorte de jalousie, voyant enfin que la foi recommandée par l'Apôtre, *Rom.* I, 18, subissait de profondes altérations, au point que les prêtres eux-mêmes, quelques moines, et les hommes du siècle surtout, se laissaient entraîner, et qu'on se jouait de la simplicité de l'évêque, qui jugeait les autres d'après ses propres sentiments, s'éleva publiquement contre l'hérésie, aimant mieux plaire à Dieu qu'aux hommes.

10. Le Sauveur loue dans l'Evangile ce fermier d'iniquité qui sans doute avait fraudé son maître, mais du moins avait agi prudemment pour lui-même. *Luc.* XVI. Les hérétiques voyant que d'une petite étincelle naissaient les plus grands incendies, et que la flamme d'abord allumée sous l'édifice atteignait maintenant les combles, qu'ils ne pouvaient désormais cacher leurs perfides manœuvres, s'avisent de demander des lettres ecclésiastiques et réussissent à les obtenir; sous cette apparence de communion avec l'Eglise, il semble qu'ils aient disparu. Peu de temps s'était écoulé, lorsqu'un homme éminent, Anastase, fut élevé au pontificat. Rome ne mérita pas de le posséder pour un long règne, de peur que la tête de l'univers ne fût tranchée sous un tel évêque (1); ou mieux, il fut enlevé et transféré pour qu'il ne tâchât pas de fléchir par ses prières la sentence une fois prononcée; ce qui rappelle le langage du Seigneur à Jérémie : « Ne prie pas pour ce peuple, ne sollicite aucun bien; car ils auront beau jeûner, je n'exaucerai pas leurs prières; m'offriraient-ils des holocaustes et des victimes, je ne les accepterai pas. Je les exterminerai par le glaive, la famine et la peste. » *Jerem.* XIV, 11, 12. En quoi cela fait-il l'éloge de Marcella? me direz-vous peut-être. — C'est elle qui fut la première cause de la condamnation des hérétiques; elle amena les témoins qui, d'abord endoctrinés par eux, furent ensuite arrachés à l'hérésie; elle mit à découvert le nombre de ceux qu'on avait séduits, produisit les exemplaires impies des Principes, en montrant les corrections faites par la griffe du *scorpion;* elle appela par de fréquentes lettres les hérétiques à se justifier, sans

(1) Ni la profondeur de la pensée, ni la beauté de l'expression, ni la magnificence de l'éloge n'ont besoin d'être signalées. Tels sont les traits que l'histoire fournit au génie. Anastase avait occupé le siége de saint Pierre trois ans et quelques jours. Sous le successeur immédiat de ce pontife, l'empire romain fut décapité, comme parle Jérôme. En 410, Rome fut prise et saccagée par Alaric, roi des Goths. Voyez dans la suite de cette lettre de quelle façon le nouveau Jérémie peint le tableau de cette immense catastrophe.

verberet nates, et obtorto fuste dentes mordentium quatiat; cum venenata spurcaque doctrina Romæ invenerit quos induceret. Tunc librorum περὶ ἀρχῶν infamis interpretatio; tunc discipulus ὄλβιος, vere nominis sui, si in talem magistrum non impegisset. Tunc nostrorum διάλυτος contradictio, et Pharisæorum turbata est schola. Tunc sancta Marcella, quæ diu se cohibuerat, ne per æmulationem quippiam facere videretur, postquam sensit fidem apostolico ore laudatam, *Rom.* I, 18, in plerisque violari, ita ut sacerdotes quoque et nonnullos monachorum, maximeque sæculi homines, in assensum sui traheret, ac simplicitati illuderet Episcopi, qui de suo ingenio cæteros æstimabat, publice restitit, malens Deo placere quam hominibus.

10. Laudat Salvator in Evangelio villicum iniquitatis quod contra dominum quidem fraudulenter attamen pro se prudenter fecerit. *Luc.* XVI. Cernentes hæretici de parva scintilla maxima incendia concitari et suppositam dudum flammam jam ad culmina pervenisse; nec posse latere quod multos deceperat, petunt et impetrant ecclesiasticas epistolas; ut communicantes Ecclesiæ discessive viderentur. Non multum tempus in medio, succedit in pontificatum vir insignis Anastasius, quem diu Roma habere non meruit, ne orbis caput sub tali episcopo truncaretur. Imo idcirco raptus atque translatus est, ne semel latam sententiam, precibus suis flectere conaretur, dicente Domino ad Jeremiam : « Ne oraveris pro populo isto, neque depreceris in bonum. Quia, si jejunaverint, non exaudiam preces eorum ; et, si holocausta et victimas obtulerint, non suscipiam eas. In gladio enim et fame et pestilentia ego consumam eos.» *Jerem.* XIV, 11, 12. Dicas quid hæc ad laudem Marcellæ? Damnationis hæreticorum hæc fuit principium, dum adducit testes, qui prius ab eis eruditi, et postea ab hæretico fuerant errore correpti; dum ostendit multitudinem deceptorum, dum impi περὶ ἀρχῶν ingerit volumina, quæ emendata manu scorpii monstrabantur ; dum acciti frequentibus litteris hære-

qu'ils en eussent le courage : la conscience eut sur eux un tel pouvoir qu'ils aimèrent mieux être condamnés absents que soutenir l'accusation eux-mêmes. Marcella fut donc le premier auteur de cette glorieuse victoire; et vous savez, vous qui fûtes à la tête de cette œuvre de bien, si je dis la vérité; vous pouvez me rendre ce témoignage que je ne dis presque rien en comparaison de ce qu'il y aurait à dire; et cela, pour ne point fatiguer le lecteur en revenant sur les mêmes choses, et pour ne point paraître aux yeux des malveillants me satisfaire moi-même sous prétexte de louer autrui. Je me hâte d'avancer.

11. Des contrées occidentales la tempête se porta vers l'Orient; beaucoup étaient menacés d'un irrémédiable naufrage. Alors s'accomplissait cette prophétie : « Pensez-vous que le Fils de l'homme revenant sur la terre y trouve encore la foi? » *Luc.* XVIII, 8. La charité d'un grand nombre s'étant refroidie, le petit nombre de ceux qui tenaient à la vérité de la foi, étaient venus nous joindre. On demandait publiquement leur tête; toutes les puissances étaient dirigées contre eux, au point que Barnabé lui-même était secrètement, ou plutôt ouvertement entraîné vers le parricide; et, s'il ne le commit pas en fait, il en fut coupable dans l'intention. Voilà que cependant le souffle du Seigneur a dissipé toute cette tempête, et l'oracle du prophète s'est accompli : « Vous leur retirerez l'esprit, et ils tomberont en défaillance, ils rentreront dans la poussière d'où ils sont sortis. » *Psalm.* CIII, 29. « En ce jour périront toutes leurs pensées. » *Psalm.* CXLV, 4. Alors s'est aussi réalisée cette parole de l'Evangile : « Insensé, cette nuit on te ravira ton âme; et les richesses que tu as amassées, à qui serontelles? » *Luc.* XII, 20.

12. Pendant que cela se passe à Jérusalem, un bruit sinistre nous est apporté d'Occident. Rome subit les horreurs d'un siége, les citoyens achètent leur salut à prix d'or, et, quand ils sont spoliés, on les assiége encore pour leur enlever la vie après leur avoir enlevé la fortune. Ma voix est étouffée, les sanglots entrecoupent mes paroles pendant que je dicte. Elle est prise à son tour cette ville qui s'était emparée du monde; ou plutôt, elle est consumée par la faim avant d'être frappée par le glaive, et les ennemis y trouvent à peine des prisonniers à faire. La rage de la faim s'est précipitée sur des aliments infâmes, les ha-

tici, ut se defenderent, venire non sunt ausi; tantaque vis conscientiæ fuit ut magis absentes (*a*) damnari quam præsentes coargui maluerint. Hujus tam gloriosæ victoriæ origo Marcella est; tuque, caput horum et causa bonorum, scis me vera narrare quæ nosti vix de multis pauca me dicere, ne legenti fastidium faciat odiosa replicatio, et videar apud malevolos, sub occasione laudis alterius, stomachum meum digerere. Pergam ad reliqua.

11. De Occidentis partibus ad Orientem turbo transgressus, minitabatur plurimis magna naufragia. Tunc impletum est : « Putas veniens Filius hominis fidem inveniet super terram? » *Luc.* XVIII, 8. Refrigerata caritate multorum, pauci qui amabant fidei veritatem, nostro lateri jungebantur; quorum publice petebatur caput; contra quos opes omnes parabantur, ita ut Barnabas quoque duceretur in illam simulationem, imo apertum parricidium, quod non viribus, sed voluntate commisit. (*b*) Et ecce universa tempestas, Domino flante, delata est, expletumque vaticinium propheticale : « Auferes spiritum eorum, et deficient, et in pulverem suum revertentur. » *Ps.* CIII, 29. « In illa die peribunt omnes cogitationes eorum. » *Ps.* CXLV, 4. Et illud Evangelicum : « Stulte, hac nocte auferetur anima tua a te; quæ autem præparasti, cujus erunt? » *Luc.* XII, 20.

12. Dum hæc aguntur in Jebus (*Jerusalem*), terribilis de Occidente rumor affertur, obsideri Romam, et auro salutem civium redimi, spoliatosque rursum circumdari, ut post substantiam, vitam quoque perderent. Hæret vox, et singultus intercipiunt verba dictantis. Capitur Urbs quæ totum cepit orbem; imo fame perit antequam gladio, et vix pauci qui caperentur inventi sunt. Ad nefandos cibos erupit esurientium rabies, et sua invicem membra laniarunt, dum mater non parcit lactenti infantiæ, et recepit (al. *et suo recepit*) utero, quem paulo ante effuderat. « Nocte Moab

(*a*) Hinc pro certo ponunt plerique, Ruffinum non modo accusatum ac citatum Romam, sed etiam damnatum Anastasii papæ sententia. Nam et lib. 2, Apolog. Ruffino easdem romani pontificis litteras ingerens S. Doctor, *ut*, inquit, *si non vis audire fratrem, audias episcopum condemnantem.* Sed hæc ex aliis ejusdem Hieronymi testimoniis commode intelligi possunt, nimirum eatenus dixisse damnatum quatenus, damnato Origene, condemnati censerentur et hi qui erroribus iisdem implicabantur. Certe neque ipsa Anastasii epistola ad Jo. Jerosolym. Ruffinum anathemate percellit, neque id aliis veterum monumentis proditum est; quin imo ille ad mortem usque amicitiam coluit sanctissimorum virorum Paulini Nolani, Chromatii Aquileiensis, Gaudentii Brixiani, aliorumque, quorum necessitudine uti eum potuisse minime par est credere, si damnationis vinculis fuit irretitus. (*Edit. Mign.*)

(*b*) Ruffinumne, an Joannem Jerosolym. sub Barnabæ nomine intelligat non est facile divinare. Certe carissimum olim amicum innuit, qui postea, ut Barnabas a Paulo separatus est; quod in primis Ruffino convenit. Tum intentatam sibi ab eo necem, quod item Ruffino aptatur, de quo suæ Apologiæ libro, *minaris*, inquit, *interitum, nisi tacuero.* Sed etiam Joannes hujusmodi violentias Hieronymo intentaverat, ut ex libro ad Pammachium, et Epist. 82 ad Theophilum, contra illum constant quæque infra subdit, ad eumdem optime referri possunt.

bitants se dévoraient entre eux, la mère n'a pas même épargné l'enfant à la mamelle, elle engloutit de nouveau dans son sein l'être qui vient d'en sortir. « Moab est prise pendant la nuit, pendant la nuit ses murailles s'écroulent. » *Isa.* xv, 1. « Dieu, les nations sont venues dans votre héritage, elles ont profané votre temple saint, elles ont fait de Jérusalem une de ces cabanes où l'on s'abrite pour garder les fruits; ils ont donné les cadavres de vos saints pour nourriture aux oiseaux du ciel, les chairs de vos saints sont devenues la proie des bêtes de la terre. Ils ont répandu leur sang comme l'eau autour des murs de Jérusalem, et personne n'était là pour les ensevelir. » *Psalm.* LXXVIII, 1 et seq. « Qui pourrait représenter avec la parole les désastres et les funérailles de cette nuit? qui pourrait égaler les larmes aux douleurs? La ville antique s'écroule après avoir régné pendant de longues années; des corps inertes gisent en grand nombre dans les rues et les maisons; partout l'image multiple de la mort. » *Virgil. Eneid.* II.

13. Comme il arrive dans une telle confusion, la maison de Marcella est elle-même envahie par le vainqueur couvert de sang. « Qu'il me soit permis de redire ce qu'on m'a raconté, » *Virgil. Eneid.* VI, ou mieux, ce que les hommes saints ont vu s'accomplir en leur présence, et qui vous représentent comme ayant partagé les périls de votre seconde mère. Elle reçut les envahisseurs sans qu'une émotion se trahît sur son visage; et, comme ils lui demandaient son or, elle éloignait l'idée de richesses enfouies par la vue de sa pauvre tunique; mais elle ne put pas leur persuader la réalité de la pauvreté volontaire. Flagellée, meurtrie de coups, elle ne sentait pas la torture; ce qu'elle implorait, en versant des larmes, en se jetant à leurs pieds, c'est qu'on ne vous séparât pas d'elle, voulant soustraire la jeunesse à des affronts que la vieillesse n'avait pas à craindre. Le Sauveur attendrit ces cœurs impitoyables, et la compassion trouva place parmi les glaives sanglants. Les barbares vous ayant conduites, elle et vous, à la basilique de l'apôtre Paul, pour mettre sous vos yeux le salut ou la tombe, elle fit, ajoute-t-on, éclater une si grande joie qu'elle rendait grâces à Dieu de ce qu'il avait protégé votre innocence, de ce que la captivité l'avait rencontrée pauvre, au lieu de l'appauvrir; de ce qu'elle manquait de sa nourriture quotidienne; de ce que, rassasiée du Christ, elle ne ressentait plus ses privations; enfin, de ce qu'elle pouvait dire par la parole et les actes : « Je suis sortie nue du sein de ma mère, j'y rentrerai nue. Il a été fait selon ce qui convenait au Seigneur. Que le nom du Seigneur soit béni. » *Job.* I, 21.

14. Quelques jours après, avec un corps sain, intègre, encore plein de vie, elle s'endormit dans

capta est, nocte cecidit murus ejus. » *Isa.* xv. 1. « Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum; posuerunt Jerusalem in pomorum custodiam; posuerunt cadavera sanctorum tuorum escas volatilibus cœli, carnes Sanctorum tuorum bestiis terræ. Effuderunt sanguinem eorum tanquam aquam in circuitu Jerusalem, et non erat qui sepeliret. » *Ps.* LXXVIII, 1 et seqq.

Quis cladem illius noctis, quis funera fando
Explicet, aut possit lacrymis æquare dolorem?
Urbs antiqua ruit, multos dominata per annos;
Plurima, perque vias sparguntur inertia passim
Corpora, perque domos, et plurima mortis imago.
VIRGIL. *Æneid.* II.

13. Cum interim, ut in tanta confusione rerum, Marcellæ quoque domum cruentus victor ingreditur. « Sit mihi fas audita loqui, » VIRGIL. *Æneid.* VI, imo a sanctis viris visa narrare, qui interfuere præsentes, qui te dicunt in periculo quoque ei fuisse sociatam. Intrepido vultu excepisse dicitur introgressos; cumque posceretur aurum, et defossas opes vili excusaret tunica, non tamen fecit fidem voluntariæ paupertatis. Cæsam fustibus flagellisque, aiunt non sensisse tormenta; sed hoc lacrymis, hoc pedibus eorum prostratam egisse, ne te a suo consortio separarent, ne sustineret adolescentia quod senilis ætas timere non poterat. Christus dura corda mollivit, et inter cruentos gladios invenit locum pietas. Cumque et illam et te ad (a) apostoli Pauli basilicam barbari deduxissent, ut vel salutem vobis ostenderent, vel sepulcrum; in tantam lætitiam dicitur erupisse ut gratias ageret Deo, quod te integram sibi reservasset, quod pauperem illam non fecisset captivitas sed invenisset, quod egeret quotidiano cibo, quod saturata Christo, non sentiret esuriem; quod et voce et opere loqueretur : « Nuda exivi de utero matris meæ, nuda et redeam. Sicut Domino visum est, ita et factum est. Sit nomen Domini benedictum. » *Job.* I, 21.

14. Post aliquot dies, sano, integro, vegetoque corpusculo, obdormivit in Domino; et te paupertatulæ suæ imo per te pauperes reliquit hæredes, claudens oculos

(a) Id scilicet Orosius tradit. l. 7, c. 39, præcepisse Alaricum, capta urbe, « ut si qui in sancta loca, præcipueque ad sanctorum apostolorum Petri et Pauli basilicas confugissent, hos in primis inviolatos securosque esse sinerent. » Et Sozomenus l. 9, c. 10, quamdam feminam narrat ad S. Petri basilicam, ut ejus pudori parceretur, a milite fuisse perductam. (*Edit. Mign.*)

le Seigneur, vous laissant héritière de sa pauvreté si réduite, ou plutôt laissant par vous les pauvres pour ses héritiers. Elle ferma les yeux sous vos mains, rendit le dernier soupir dans vos baisers ; et, parmi vos larmes, elle souriait de la conscience de sa bonne vie et des récompenses futures. Voilà le seul et court éloge que j'ai pu dicter en votre honneur, vénérable Marcella, en votre honneur aussi, Principia sa fille ; il ne se recommande pas par la grâce du discours, mais bien par ma vive reconnaissance et mon dévouement envers vous : puisse-t-il plaire à Dieu et ne pas être désagréable à ceux qui le liront.

LETTRE CXXVII.

A GAUDENTIUS.

Sur l'éducation de la petite enfant Pacatula.

Il montre de quels principes élémentaires doit être imbue la première enfance d'une fille destinée à la virginité, avant qu'elle ait distingué le bien du mal.

1. Ce n'est pas chose aisée d'écrire à une petite fille qui ne comprendra pas ce que vous lui direz, dont vous ignorez le caractère, dont vous ne pouvez pas garantir la volonté ; de telle sorte que, selon l'observation d'un illustre orateur, c'est l'espérance que vous devez louer en elle plutôt que la réalité. Irez-vous l'exhorter à modérer ses désirs, elle qui ne demande que des friandises, qui déverse sur le sein de sa mère son intarissable babil, qui préfère de beaucoup le miel aux paroles ? Voulez-vous qu'elle écoute les profondes sentences de Paul, quand elle ne saurait être amusée que par des contes de vieille ; qu'elle comprenne les oracles mystérieux des prophètes, quand il suffit d'un peu de tristesse répandue sur le visage de sa nourrice pour la bouleverser ; qu'elle entende la majesté de l'Evangile, quand il n'est pas de mortel dont l'intelligence puisse en supporter les éclats ? L'exhorterai-je à l'obéissance, quand de sa main délicate elle frappe sa mère qui rit ? Que notre chère Pacatula reçoive donc cette petite épître pour la lire plus tard. En attendant, pourvu qu'elle connaisse les lettres, elle devra joindre les syllabes, apprendre les noms, assembler les mots ; et pour qu'elle répète cela de sa petite voix flûtée, il faut lui promettre des tartines, des confitures, tout ce qui flatte le goût : qu'elle se hâte d'apprendre pour recevoir plus tôt ce qui chatoie dans les fleurs, ce qui rayonne dans les perles, ce qui caresse dans les fruits. Entre temps, qu'elle essaie de filer d'un pouce encore faible, qu'elle rompe souvent le fil, afin de ne plus le rompre dans la suite. Au travail doit succéder le jeu. Qu'elle se suspende au cou de sa mère ; qu'elle enlève les baisers des autres parents. L'espoir d'une récompense lui fera chanter les psaumes : que l'objet

in manibus tuis, reddens spiritum in tuis osculis; dum inter lacrymas tuas illa rideret conscientia vitæ bonæ, et præmiis futurorum. Hæc tibi, Marcella venerabilis, et hæc tibi Principia filia, una et brevi lucubratione dictavi, non eloquii venustate, sed voluntate in vos animi gratissimi, et Deo et legentibus placere desiderans.

EPISTOLA CXXVII.

AD GAUDENTIUM.

De Pacatulæ infantulæ educatione.

Docet quibus rudimentis imbuenda sit rudis ætas puellæ, virginitati destinatæ, prius quam boni malique discrimen noverit.

1. Causa difficilis, parvulæ scribere, quæ non intelligit quid loquaris ; cujus animum nescias ; de cujus voluntate periculose promittas ; ut, secundum præclari Oratoris exodium, (*a*) spes in ea magis laudanda sit, quam res. Quid enim horteris ad continentiam, quæ placentas desiderat? quæ in sinu matris garrula voce balbutit? cui dulciora sunt mella quam verba ? Audiat profunda Apostoli, quæ animalibus magis fabulis delectatur? Prophetarum ænigmata sentiat, quam tristior gerulæ vultus exagitat? Evangelii intelligat majestatem, ad cujus fulgura omnis mortalium sensus hebetatur? Ut parenti subjiciatur horter, quæ manu tenera ridentem verberat matrem ? Itaque Pacatula nostra hoc epistolium post lectura suscipiat. Interim, modo litterarum elementa cognoscat, jungat syllabas, discat nomina, verba consociet; atque, ut voce tinnula ista meditetur, proponantur ei crustula, mulsa præmia, et quidquid gustu suave est : quod vernat in floribus, quod rutilat in gemmis, blanditur in pupis, acceptura festinet. Interim et tenero tentet pollice fila ducere ; rumpat sæpe stamina, ut aliquando non rumpat. Post laborem lusibus gestiat. De matris pendeat collo ; ra-

(*a*) Falso Martianæus post Erasmum, *exordium*. Scitum porro est *exodia* dici sententiosas clausulas, sumpto ab antiqua Scena vocabulo ; in quo sæpius usurpabantur quasi diverbia, quæ ad vertendum spectatorem ex tragicis affectibus ad hilaritatem, fabulæ subjiciebantur. Tale quid Euripides omnibus fere Tragœdiis suis adtexuit, ut est illud Πολλαὶ μορφαὶ τῶν δαιμονίων, quod in Alceste atque Andromache repetit.

de ses leçons soit aussi l'objet de son amour ; et ce ne sera plus une fatigue, mais un plaisir ; elle s'y portera d'elle-même, et non par nécessité.

2. Plusieurs, quand il s'agit d'élever une future vierge promise au Seigneur, ont coutume de lui donner une tunique noire, avec un mantelet de même couleur, de lui soustraire les tissus recherchés, de ne tolérer à son cou ni sur sa tête aucun ornement d'or : et c'est vraiment une heureuse pensée, pour qu'elle ne contracte pas dans l'enfance l'habitude de porter ce qu'elle devra déposer dans la suite. Mais d'autres en jugent tout autrement. Alors même, disent-ils, qu'elle n'aura pas de telles parures, ne verra-t-elle pas les autres en avoir ? L'amour de la parure est inné dans la femme ; et beaucoup, même d'une remarquable chasteté, n'ayant aucun homme en vue, se parent volontiers pour elles-mêmes. Laissons-la plutôt se parer à satiété ; et qu'elle entende louer les autres qui n'en usent pas. Mieux vaut qu'elle en vienne au mépris par le dégoût que d'être tourmentée sans cesse par le désir de ce qu'elle n'a pas. Telle fut à peu près la conduite du Seigneur à l'égard des Israélites : comme ils regrettaient les viandes de l'Egypte, il leur envoya, jusqu'à la nausée, jusqu'au vomissement, des essaims de cailles. Beaucoup d'hommes appartenant auparavant au siècle ont renoncé aux voluptés corporelles dont ils avaient goûté, avec moins de peine que ne les fuient ceux qui les ont toujours ignorées. Les uns foulent aux pieds ce qu'ils savent ; les autres désirent ce qui leur est inconnu. Les premiers évitent par la pénitence les embûches du plaisir avec lequel ils ont rompu ; les seconds, entraînés par des inclinations séduisantes et fâcheuses, croyant trouver le miel, rencontrent un venin perfide. « Les lèvres de la courtisane paraissent distiller le miel ; » *Prov.* v, d'après les Septante ; au premier moment la bouche en est comme engraissée, et puis on le trouve plus âpre que le fiel. Aussi le miel n'est-il pas offert dans les sacrifices, et la cire en est-elle éloignée, ayant avec le miel une commune origine ; l'huile seule est allumée dans le temple du Seigneur, *Levit.* II, parce qu'elle provient de l'amertume des olives. La Pâque était aussi mangée avec des laitues amères, *Exod.* XII, « dans les azymes de la sincérité et de la vérité ; » I *Corinth.* v, 8 ; et quand on a ces vertus, on souffrira la persécution dans le siècle. De là ce chant mystique du prophète : « J'étais assis seul, parce que l'amertume m'avait envahi. » *Jerem.* xv, 17.

3. Quoi donc ? faut-il se livrer au désordre pendant la jeunesse pour y renoncer plus énergiquement après ? Non certes, poursuivent-ils ; « Que chacun persévère dans la vocation où il est entré. » I *Corinth.* VII, 24. Quelqu'un est-il appelé à la circoncision, c'est-à-dire à la virginité, qu'il ne cherche pas à s'envelopper dans les vêtements de peau du mariage, dans ces vêtements qui furent ceux dont se couvrait Adam

piat oscula propinquorum. Psalmos merdece decantet ; amet quod cogitur discere, ut non opus sit, sed delectatio, non necessitas, sed voluntas.

2. Solent quædam, cum futuram virginem spoponderint, pulla tunica eam induere, et furvo (al. *fulvo*) operire pallio, auferre linteamina ; nihil in collo ; nihil in capite auri sinere : revera bono consilio, ne habere discat in tenero quod postea ponere compellatur. Aliis vero e contra videtur. Quid enim, aiunt, si ipsa non habuerit, habentes alias non videbit ? φιλόκοσμον genus femineum est ; multasque etiam insignis pudicitiæ, quamvis nulli virorum, tamen sibi scimus libenter ornari. Quin potius habendo satietur ; et cernat laudari alias, quæ ista non habeant. Meliusque est ut satiata contemnat quam non habendo, habere desideret. Tale vero quid et Israelitico fecisse populo Dominum, ut cupientibus ægyptias carnes, usque ad nauseam et vomitum præberet examina coturnicum ; multosque sæculi prius homines, facilius carere experta corporis voluptate, quam eos qui a pueritia libidinem nesciant ; ab aliis enim nota calcari, ab aliis ignota appeti : illos vitare pœnitudo suavitatis insidias, quas fugerant ; hos carnis illecebras, dulci titillatione corporis blandientes, dum mella putant, venena noxia reperire. « Mel enim distillare labia meretricis ; » *Prov.* v *juxta LXX* ; quod ad tempus impinguat vescentium fauces, et postea felle amarius invenitur. Unde et in Domini sacrificiis mel non offerunt, ceraque contempta, quæ mellis hospitium est ; oleum accenditur in templo Dei, *Levit.* II, quod de amaritudine exprimitur olivarum. Pascha quoque cum amaritudinibus comedi, *Exod.* XII, « in azymis sinceritatis et veritatis ; » *Cor.* v, 8 ; quas qui habuerit, in sæculo persecutionem sustinebit. Unde et Propheta mystice cantat : « Sedebam solus, quia amaritudine repletus sum. » *Jerem.* xv, 17.

3. Quid igitur ? luxuriandum est in adolescentia, ut postea luxuria fortius contemnatur ? Absit vero, inquiunt, « Unusquisque enim in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat. » I *Cor.* VII, 24. Circumcisus quis, id est, virgo vocatus est, non adducat præputium, hoc est non quærat

après avoir été chassé du paradis de l'innocence. « Un autre est-il appelé dans l'incirconcision, » c'est-à-dire pendant qu'il a une femme et qu'il est enveloppé dans les peaux du mariage, qu'il ne cherche pas la nudité de la virginité perpétuelle, une fois qu'il a cessé de l'avoir; qu'il use de ses droits dans la sanctification et la modestie, I *Thessal.* iv, qu'il boive de sa fontaine et ne coure pas aux citernes effondrées des louves, lesquelles ne sauraient conserver les eaux si pures de la chasteté. *Prov.* v. De là vient que Paul, dans le même chapitre, traitant des noces et de la virginité, appelle esclaves de la chair ceux qui vivent dans le mariage, et libres, ceux ne subissant pas un tel joug, servent réellement le Seigneur en toute liberté. Ce que nous disons, nous ne le disons pas d'une manière absolue, mais d'une manière partielle; nous ne le disons pas de tous, mais d'un certain nombre. Ce n'est pas au sexe faible seulement, c'est à l'un comme à l'autre sexe, que s'applique notre discours. Vous êtes vierge, pourquoi vous plaisez-vous dans la société d'une femme? pourquoi livrez-vous une frêle et légère nacelle aux flots de la haute mer, et vous exposez-vous avec cette folle sécurité aux périls d'une navigation incertaine? Vous ne savez ce que vous voulez; et vous contractez des relations comme si de coupables désirs avaient précédé, ou devaient au moins suivre. — Mais ce sexe a plus d'aptitude au service d'une maison. — Choisissez donc une personne âgée et dont l'extérieur n'ait rien qui flatte, choisissez une personne d'une continence éprouvée dans le Seigneur. Comment préféreriez-vous une fille jeune, belle, mondaine? Vous usez de bains, votre peau reluit, vous avez des joues rubicondes, vous mangez de la chair, vous êtes dans l'abondance, vous portez un vêtement de prix, et vous vous imaginez que vous pouvez sans crainte dormir non loin d'un serpent au venin mortel? — Mais vous n'avez pas la même demeure. — La nuit seulement; vous passez du reste les jours entiers à vous entretenir avec elle. Pourquoi seul avec une femme seule, au lieu d'admettre des tiers? voulez-vous, ne péchant pas vous-même, faire croire aux autres que vous péchez, servir d'exemple à des malheureux qui seront entraînés par l'autorité de votre nom? Et vous aussi, vierge ou veuve, pourquoi vous entretenir si longtemps avec un homme, pourquoi ne redoutez-vous pas ce tête-à-tête? Du moins, que les vulgaires nécessités du corps vous obligent à sortir, sachez vous éloigner dans de telles circonstances, et n'agissez pas avec lui plus librement qu'avec un frère : vous avez oublié le respect même que la femme doit à son mari. — Mais vous lui demandez des explications sur les saintes Ecritures. — Faites-lui vos questions en public; que vos servantes et vos compagnes soient admises à l'écouter. « Tout ce qui se manifeste est lumière; » *Ephes*, v, 13. Quand on enseigne le bien, on ne cherche pas le secret; on

pelliceas tunicas nuptiarum, quibus Adam ejectus de paradiso virginitatis, indutus est. « In præputio quis vocatus est, » hoc est, habens uxorem, et matrimonii pelle circumdatus, non quærat virginitatis et æternæ pudicitiæ nuditatem, quam semel habere desivit; sed utatur vase suo in sanctificatione et pudicitia, I *Thess.* iv, bibatque de fontibus suis, et non quærat cisternas luparum dissipatas, quæ purissimas aquas pudicitiæ continere non possunt. *Prov.* v. Unde et idem Paulus in eodem capitulo, de virginitate et nuptiis disputans, servos carnis vocat in matrimonio constitutos : liberos eos qui, absque jugo nuptiarum, tota Domino serviunt libertate. Quod loquimur, non in universum loquimur, sed in parte tractamus; nec de omnibus, sed de quibusdam dicimus. Ad utrumque enim sexum, non solum ad vas infirmum, noster sermo dirigitur. Virgo es, quid te mulieris delectat societas? quid fragilem et sutilem ratem magnis committis fluctibus, et grande periculum navigationis incertæ securus ascendis? Nescis quid desideres, et tamen sic ei jungeris, quasi aut ante desideraveris, aut (ut levissime dicam) postea desideraturus sis. Sed ad ministerium iste sexus est aptior. Elige ergo anum deformem, elige probatæ in Domino continentiæ. Quid te adolescentula, quid pulchra, quid luxuriosa delectat? Uteris balneis, cute nitida, rubicundis genis incedis, carnibus vesceris, affluis divitiis, pretiosa veste circumdaris; et juxta serpentem mortiferum secure dormire te credis? At non habitas in eodem hospitio. In nocte dumtaxat; cæterum totos dies in hujus confabulatione consumis. Quare solus cum sola, et non cum arbitris sedes, ut, cum ipse non pecces, aliis peccare videaris; ut exemplo sis miseris, qui nominis tui auctoritate delinquant? Tu quoque, virgo vel vidua, cur tam longo sermone viri retineris? cur cum solo relicta non metuis? Saltem alvi te et vessicæ cogat necessitas ut exeas foras, ut deseras in hac re eum cum quo licentius quam cum germano, multo inverecundius quam cum marito egisti. Sed de Scripturis sanctis aliquid interrogas. Interroga publice; audiant comites tuæ. « Omne quod

se réjouit plutôt des approbations et des témoignages que le bien recueille. Voilà donc un maître éminent qui dédaigne les hommes, méprise ses frères, et s'épuise à faire en particulier l'éducation d'une seule femme.

3. Je me suis quelque peu détourné de mon sujet, parce que d'autres m'en ont donné l'occasion; et, tandis que j'instruis, que je nourris même la petite Pacatula, je me vois tout à coup en lutte avec une foule de femmes qui ne méritent guère ce nom. Je reviens donc à mon dessein : Que la jeune fille n'ait que de jeunes filles pour compagnes; qu'elle ignore, ou mieux qu'elle craigne de jouer avec de petits garçons. Qu'elle n'apprenne jamais une parole impudique; et, si parfois elle entendait un mot déplacé dans le va-et-vient tumultueux de la famille, qu'elle n'en comprenne pas le sens. Qu'un signe de sa mère lui tienne lieu d'avertissement et d'ordre formel. Qu'elle l'aime comme une mère, lui soit soumise comme à une maîtresse, et tremble devant son autorité. Lorsque cette petite vierge sera sortie de la première enfance, aura atteint sa septième année, commencera à savoir rougir, à distinguer ce qu'elle doit être, à douter de ce qu'elle doit dire, qu'elle apprenne alors le Psautier par cœur, puis les livres de Salomon jusqu'aux années de l'adolescence; qu'elle fasse enfin des Evangiles, des Apôtres et des Prophètes le trésor de son âme. Qu'elle ne se produise pas volontiers en public, et ne cherche pas toujours la foule des solennités ecclésiastiques. Que sa chambre lui soit toutes ses ses délices. Qu'elle ne voie jamais de jeunes étourdis parés et musqués; qu'elle se tienne à l'abri des molles voix qui par l'oreille blessent l'âme; qu'elle n'ait aucun rapport avec de folâtres jeunes filles. Plus l'accès leur est permis, moins il est facile de les éviter; elles viennent porter les nouvelles qu'elles ont recueillies, et par les bruits du vulgaire elles sèment la corruption dans le cœur de cette Danaé recluse. Qu'elle ait son institutrice pour compagne, sa suivante pour gardienne; qu'elle ne s'habitue pas à boire beaucoup de vin ; qu'elle ne tombe pas, selon le précepte de l'Apôtre, dans l'inaction et la loquacité; qu'elle soit sobre, réservée, laborieuse; qu'elle parle uniquement de ce qui peut former à la vertu l'âme d'une jeune fille. De même que l'eau sur une surface unie suit le doigt qui la précède, de même l'âge tendre et flexible se laisse aisément entraîner par des impulsions contraires. Les jeunes gens gâtés et présomptueux ont coutume d'employer les flatteries, les douces paroles, les petits présents, auprès des nourrices ou des suivantes, pour obtenir les entrées libres ; et, quand une fois ils se sont introduits en suppliants, avec de légères étincelles ils excitent des incendies, ils vont graduellement jusqu'à l'impudence; vous ne réussirez pas alors à les écarter, dès qu'ils ont éprouvé la vérité de cette sentence: « Vous réprimerez difficilement ce dont vous avez laissé se former

manifestatur, lux est. » *Ephes.* v, 13. BONUS SERMO secreta non quærit, quin potius delectatur laudibus suis et testimonio plurimorum. Magister egregius contemnit viros, despicit fratres, et in unius mulierculæ secreta eruditione desudat.

3. Declinavi parumper de mea disputatione, aliorum occasione; et, dum infantem Pacatulam instituo, imo et nutrio, multarum subito mihi male pacatarum bella suscepi. Revertar ad propositum : Sexus femineus suo jungatur sexui; nesciat, imo timeat cum pueris ludere. Nullum impudicum verbum noverit; et, si forte in tumultu familiæ discurrentis aliquid audiat, non intelligat. Matris nutum pro verbis ac monitis, et pro imperio habeat. Amet ut parentem, subjiciatur ut dominæ, timeat ut magistram. Cum autem virgunculam rudem et edentulam septimus ætatis annus exceperit, erubescere, scire quid taceat, dubitare quid dicat ; memoriter Psalterium, et usque ad annos pubertatis, libros Salomonis; Evangelia, Apostolos et Prophetas sui cordis thesaurum faciat. Nec liberius procedat ad publicum nec semper ecclesiarum quærat celebritatem. In cubiculo suo totas delicias habeat; nunquam juvenculos, nunquam cincinnatos videat, vocis dulcedines per aurem animam vulnerantes, puellarumque lascivia repellantur. Quæ quanto licentius adeunt, tanto difficilius evitantur ; et quod didicerunt, secreto docent, inclusamque Danaen vulgi sermonibus violant. Sit ei magistra comes, pædagoga custos; non multo vino dedita; non, juxta Apostolum, otiosa atque verbosa; sed sobria, gravis, lanifica, et ea tantum loquens quæ animum puellarem ad virtutem instituant. Ut enim aqua in areola digitum sequitur præcedentem, ita ætas mollis et tenera in utramque partem flexibilis est, et quocumque duxeris, trahitur. Solent lascivi et comptuli juvenes blandimentis, affabilitate, munusculis, aditum sibi per nutrices aut alumnas quærere ; et, cum clementer intraverint, de scintillis incendia concitare, paulatimque proficere ad impudentiam; et nequaquam posse prohiberi, illo in se versiculo comprobato : « Ægre reprehendas quod sinis consuescere. » Pudet dicere ; et

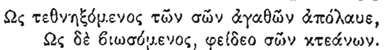
l'habitude. » On rougit de le dire ; il le faut cependant : de nobles femmes, après avoir dédaigné des prétendants plus nobles encore, s'associent à des hommes de la dernière condition, à de misérables esclaves ; sous le nom de la religion et les dehors de la continence, elles abandonnent parfois leurs maris, Hélènes s'attachant à des Alexandres, sans redouter leurs Ménélas. On voit ces choses, on en gémit ; mais on n'en tire aucune vengeance, parce que la multitude des pécheurs fait la licence du péché.

4. Spectacle hideux ! le monde croule, et les péchés ne croulent pas en nous. Une ville illustre, la tête de l'empire romain, a été dévorée par un seul incendie. Il n'est pas de région où ne se trouvent des exilés romains. Des églises autrefois vénérées ne sont plus que cendre et poussière ; et nous courons après l'argent. Nous vivons comme devant mourir demain ; et nous élevons des édifices comme si nous devions à jamais vivre ici-bas. L'or éclate sur les murailles, l'or miroite sur les lambris, l'or scintille aux chapiteaux des colonnes ; et le Christ expire devant nos portes de faim et de nudité dans la personne du pauvre. Nous lisons que le souverain prêtre Aaron se porta au-devant des flammes furieuses, et, l'encensoir à la main, arrêta la colère de Dieu. *Num.* XVI. Le pontife se plaça de la sorte entre la vie et la mort ; et le feu n'osa pas dépasser l'empreinte de ses pieds. Dieu dit à Moïse : « Laisse-moi, que je fasse disparaître ce peuple. » *Exod.* XXXII, 10. En disant : « Laisse-moi, » il fait clairement entendre qu'on peut le retenir et l'empêcher d'accomplir ses menaces ; la puissance de Dieu se trouvait enrayée par les prières de son serviteur. Où serait maintenant sous le ciel, je vous le demande, celui qui se mettrait en travers de la colère divine, qui ferait reculer les flammes, et dirait avec l'Apôtre : « Je désirais être moi-même frappé d'anathème pour sauver mes frères ? » *Rom.* IX, 3. Les troupeaux périssent avec les pasteurs, parce que tel qu'est le peuple tel est aussi le prêtre. Moïse disait dans un élan de généreuse compassion : « Si vous pardonnez à ce peuple, je veux être épargné ; si vous refusez de lui pardonner, effacez-moi de votre livre. » *Exod.* XXXII, 31, 32. Il veut périr avec ceux qui périront, il ne se contente pas de se sauver lui-même. « La gloire du roi consiste dans le nombre de son peuple. » *Prov.* XIV, 28. Voilà dans quels temps est née notre chère Pacatula. Voilà dans quelles langes son enfance est enveloppée : elle devait savoir pleurer avant d'apprendre à rire, connaître la douleur avant la joie. Elle n'est pas entrée, qu'il est question de sortir. Il faut qu'elle se persuade que tel a toujours été le monde. Qu'elle ignore le passé, qu'elle fuie le présent, pour ne désirer que l'avenir. J'ai précipitamment

tamen dicendum est : Nobiles feminæ, quæ nobiliores habuere neglectui procos, vilissimæ conditionis hominibus et servulis copulantur ; ac sub nomine religionis et umbra continentiæ, interdum deserunt viros, Helenæ sequuntur Alexandros, nec Menelam pertimescunt. Videntur hæc, planguntur ; et non vindicantur, quia multitudo peccantium peccandi licentiam subministrat.

4. Proh nefas, orbis terrarum ruit, in nobis peccata non ruunt. Urbis inclyta et Romani imperii caput, uno hausta est incendio. Nulla est regio quæ non exules Romanos habeat. In cineres ac favillas sacræ quondam Ecclesiæ conciderunt ; et tamen studemus avaritiæ. (*a*) VIVIMUS QUASI altera die morituri, et ædificamus quasi semper in hoc sæculo victuri. Auro parietes, auro laquearia, auro fulgent capita columnarum ; et nudus atque esuriens ante fores nostras Christus in paupere moritur. Legimus Aaron Pontificem isse obviam furentibus flammis, et accenso thuribulo, Dei iram cohibuisse. *Num.* XVI. Stetit inter mortem et vitam Sacerdos magnus, nec ultra vestigia ejus ignis procedere ausus est. Moysi loquitur Deus : « Dimitte me, et delebo populum istum. » *Exod.* XXXII, 10. Quando dicit : « Dimitte me, » ostendit se teneri posse, ne faciat quod minatus est, Dei enim potentiam servi preces impediebant. Quis putas ille sub cœlo est qui nunc iræ Dei possit occurrere ? qui obviare flammis ? et cum Apostolo dicere : « Optabam ego anathema esse pro fratribus meis ? » *Rom.* IX, 3. Pereunt cum pastoribus greges quia sicut populus, sic Sacerdos. Moyses compassionis loquebatur affectu : « Si dimitiis populo huic, dimitte ; sin autem, dele me de libero tuo. » *Exod.* XXXII, 31, 32. Vult perire cum pereuntibus, nec propria salute contentus est. « Gloria » quippe « regis, multitudo populi. » *Prov.* XIV, 28. His Pacatula nostra nata est temporibus. Inter hæc crepundia primam carpit ætatem, ante lacrymas scitura quam risum ; prius fletum sensura quam gaudium. Necdum introitus, jam exitus. Talem sem-

(*a*) Perquam simili sententia dictum de Megarensibus tradit epist. CXXIV, ad Ageruchiam num. 15, quod ædificaront quasi semper victuri, viverent quasi altera die morituri. Simile quid etiam invenias in Luciani quodam epigrammate, quod ipse etiam ex Socrate hausit.


Ως τεθνηξόμενος τῶν σῶν ἀγαθῶν ἀπόλαυε,
Ως δὲ βιωσόμενος, φείδεο σῶν κτεάνων.

dicté ces choses; après la perte des amis, dans un deuil sans interruption, vieillard j'écrivais à un enfant, franchissant l'espace qui nous sépare; et c'est votre charité, frère Gaudentius, qui m'en a fait un devoir. J'ai mieux aimé donner peu que rester absolument sourd à votre demande. Dans un cas, on témoigne de sa bonne volonté, quoique le chagrin l'accable; dans l'autre, on méconnaîtrait les obligations de l'amitié.

LETTRE CXXVIII.

A DARDANUS.

Sur la Terre promise.

La Terre promise n'est pas celle que les Juifs ont possédée; il faut entendre par là une terre céleste, la terre des vivants, promise dans l'Evangile à ceux qui sont doux. Les misères et la perpétuelle captivité des Juifs n'ont pas d'autre cause que l'effusion du sang de Jésus-Christ, et l'horrible crime qu'ils commirent en osant lui donner la mort.

1. Vous me demandez, Dardanus, vous le plus noble des chrétiens (1) et le plus chrétien des nobles, qu'elle est la terre promise, si c'est bien celle dont les Juifs furent mis en possession à leur retour d'Egypte, alors que leurs ancêtres l'avaient déjà possédée, et qu'elle leur était ainsi rendue plutôt que promise. Telles sont, en effet, les expressions que vous employez à la fin de votre lettre. En faisant cette question, vous me paraissez avoir l'opinion qui prévaut chez la plupart des nôtres, qu'il faut chercher une autre terre promise, celle dont le prophète royal a dit : « Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivants. » *Psalm.* XXVI, 13. Le Seigneur lui-même en parle ainsi dans l'Evangile : « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. » *Matth.* V, 4. Il est certain que David, lorsqu'il chantait ce saint cantique, se trouvait dans la terre promise; et non-seulement il habitait au sein de la Judée, mais encore il avait soumis à son pouvoir par la force des armes beaucoup de nations voisines, qui s'étendaient du torrent d'Egypte nommé Rhinocorura jusqu'au fleuve de l'Euphrate; car voici comment il s'exprime ailleurs : « Je poserai mon pied sur l'Idumée; les nations étrangères me serviront. » *Psalm.* LIX, 49. De quelle façon pouvait-il donc croire qu'il obtiendrait un jour ce qu'il tenait déjà de la victoire? Pour ne pas même laisser un doute dans l'esprit des Juifs qui le liraient, concernant la terre qu'il désire posséder, il la détermine dans son texte même : « Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des

(1) Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons cet éloge antithétique. Le saint docteur l'avait adressé, dans les mêmes termes, à son ami Pammachius. Il semble avoir inspiré cette division, plus subtile que féconde, d'un panégyrique de saint Thomas d'Aquin : « L'Ange de l'Ecole fut le plus savant des saints et le plus saint des savants. » Du reste, c'est tout ce que j'ai lu d'un discours posé sur une antithèse.

per putet fuisse mundum. Nesciat præterita, fugiat præsentia, futura desideret. Hæc ut tumultuario sermone dictarem, et post neces amicorum, luctumque perpetuum, infanti senex longo postliminio scriberem, tua, Gaudenti frater, impulit caritas; maluique parum quam nihil omnino poscenti dare; quia in altero voluntas oppressa luctu, in altero amicitiæ dissimulatio est.

EPISTOLA CXXVIII.

AD DARDANUM.

De Terra promissionis.

Terram promissionis non eam esse quam Judæi posséderunt; sed aliam cœlestem intelligendam, terram nempe viventium, mitibus in Evangelio repromissam. Neque aliam causam miseriarum et æternæ captivitatis Judæorum esse, quam sanguis Christi effusus, et execrabile facinus, quo mortem ipsi inferre non timuerunt.

1. Quæris, Dardane, Christianorum nobilissime et nobilium christianissime, quæ sit terra repromissionis, quam Judæi redeuntes ex Ægypto possederunt, cum a majoribus eorum jam fuerit ante possessa, ac proinde non sit promissa, sed reddita. His enim verbis uteris in calce epistolæ tuæ. Quod interrogans, videris illud sentire quod plurimis nostrorum placet, aliam repromissionis terram esse quærendam , de qua et David loquitur in psalmo : « Credo videre bona Domini, in terra viventium. » *Psal.* XXVI, 23. Et Dominus in Evangelio : « Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. » *Matth.* V, 4. Utique David, quando hæc cantabat in spiritu, in terra repromissionis erat; et non solum in Judææ finibus morabatur, sed multarum in circuitu nationum victor extiterat, quæ a torrente Ægypti, qui est Rhinocoruræ, usque ad Euphratem fluvium tendebantur, dicens in alio loco : « In Idumæam extendam calceamentum meum; mihi alienigenæ servient. » *Psal.* LIX, 49. Quomodo ergo se credebat accipere quod jam victoria possidebat? Et, ne forsitan legentibus Judæis ambiguum derelinquat, quæ sit illa terra quam videre cupiebat ipso sermone demonstrat, dicens : « Credo videre bona Domini, in terra viventium. » Ergo terra Judææ, quæ ditionis illius erat, non est terra viventium, id est Abraham, Isaac, et Jacob, de quibus Dominus in quæstione Resurrectionis dicit : « Non est Deus mortuorum,

vivants. » La Judée sur laquelle il régnait n'est donc pas cette terre des vivants, la terre d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, dont le Seigneur a dit en parlant de la résurrection : « Dieu n'est pas le Dieu des morts, il est le Dieu des vivants. » *Matth.* XXII, 32. Elle est la terre et la région des morts, de ceux à qui s'applique cette parole d'Ezéchiel : « L'âme qui aura péché, c'est celle-là même qui mourra ; » *Ezech.* XVIII, 4 ; et cette autre de David : « Les morts ne vous loueront pas, Seigneur, mais nous qui vivons ; » *Psalm.* CXIII, 17, 18. Ceux-ci dans la résurrection iront au devant du Sauveur, selon ce témoignage de l'Apôtre : « Nous vous le disons avec la parole même du Seigneur, nous qui vivons, qui sommes réservés pour l'avénement du Seigneur, nous ne préviendrons pas ceux qui dorment. » I *Thessal.* IV, 14. Jérémie parle d'eux en ces termes : « Ceux qui s'éloignent de vous seront écrits sur la terre. » *Jerem.* XVII, 13. La promesse renfermée dans ce mot de David : « Je crois que je verrai les biens du Seigneur, » nous élève d'une manière visible au sens spirituel. Et quels autres biens pouvaient désirer, de quoi pouvait avoir besoin encore, un roi qui possédait une si grande puissance, qui avait acquis tant de trésors que Salomon son fils, l'homme le plus riche qui fût au monde, dût s'en contenter? Aussi les biens qu'il cherchait sont-ils dans la terre des vivants ; ni l'œil ne les a vus, ni l'oreille ne les a entendus, ni le cœur de l'homme ne les a pressentis ; c'est Dieu qui les a préparés à ceux qu'il aime. Quand l'Evangile dit : « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre, » si nous nous en tenons au sens littéral, il paraît en contradiction avec lui-même. En effet, la terre n'appartient pas à ceux qui sont pleins de douceur et de mansuétude ; souvent même, par suite de leur douceur, ils perdent ce que leurs parents leur ont laissé ; elle appartient plutôt aux hommes de force et de violence, qui sont toujours prêts à lutter. Enfin, dans le psaume quarante-quatrième, qui sous le nom de Salomon, se rapporte à l'union mystique du Christ et de l'Eglise, il est écrit : « Ceignez le glaive sur votre cuisse, vous qui possédez la plus haute puissance. Dans votre éclat et votre beauté, marchez, prospérez, régnez. En vertu de la mansuétude, de la justice et de la vérité, votre droite vous conduira merveilleusement. » Le même disait dans un autre psaume : « Souvenez-vous, Seigneur, de David et de toute sa mansuétude ; » *Psalm.* CXXXI, 1 ; ailleurs encore : « Le Seigneur prend ceux qui sont doux. » *Psalm.* CXLVI, 6. Le Sauveur dit plus ouvertement dans l'Evangile : « Apprenez de moi, parce que je suis humble et doux de cœur. » *Matth.* XI, 29. Il est écrit de Moïse, l'une des figures du Christ, qu'il était le plus doux de tous les hommes qui se trouvaient sur la terre. *Num.* XII.

2. C'est là, comme nous l'avons dit, la terre des vivants, celle où les biens du Seigneur sont préparés aux hommes saints et pacifiques. Anté-

sed viventium ; » *Matth.* XXII, 32 ; verum terra et regio mortuorum, de quibus loquitur Ezechiel : « Anima quæ peccaverit, ipsa morietur ; » *Ezech.* XVIII, 4 ; et : « Non mortui laudabunt te, Domine, sed nos qui vivimus ; » *Psal.* CXIII, 17, 18 ; qui et in resurrectione occursuri sunt Domino Salvatori, dicente Apostolo : « Hoc enim dico vobis in sermone Domini, quoniam nos qui vivimus, qui relinquimur in adventum Domini, non præveniemus eos qui dormiunt ; » I *Thess.* IV, 14 ; de quibus et Jeremias loquitur : « Derelinquentes te, super terram scribentur. » *Jer.* XVII, 13. Quodque David promittit : « Credo videre bona Domini, » ad spiritalem nos perspicue trahit intelligentiam. Quæ enim bona rex alia requirebat, aut quo indigebat, qui tantæ potentiæ fuit ut partis per illum opibus, Salomon filius ejus (quo nullus in orbe terrarum ditior fuit) contentus esset ? Sed in terra viventium bona illa quærebat quæ nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt, quæ præparavit Deus diligentibus se. Quod autem in Evangelio dicitur : « Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram ; » *Matth.* V. 4 ; juxta litteram sibi videtur esse contrarium. Non enim terræ possessio mansuetorum est et mitium, qui sæpe etiam a parentibus derelicta perdunt propter mansuetudinem ; sed virorum fortium et violentorum, qui sunt ad bella promptissimi. Denique et in psalmo quadragesimo quarto, qui sub nomine Salomonis ad Christi Ecclesiæque ejus sacramentum refertur, scribitur : « Accingere gladio tuo super femur tuum, Potentissime. Specie tua et decore tuo intende, et prosperare, et regna. Propter mansuetudinem et justitiam et veritatem, et deducet te mirabiliter dextera tua. » Hic est qui et in alio psalmo loquebatur : « Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus ; » *Psal.* CXXXI, 1 ; et iterum : « Assumens mansuetos Dominus. » *Psal.* CXLVI, 6. Et apertius in Evangelio : « Discite a me quia humilis sum et mansuetus corde. » *Matth.* » XI, 29. In cujus typum, et Moyses omnium hominum qui erant super terram mansuetissimus scribitur. *Num.* XII.

2. Hæc est, ut diximus, terra viventium, in qua

rieurement à la venue du Seigneur Jésus dans la chair, ni Abraham, Isaac et Jacob, ni les prophètes et les autres justes ne purent l'acquérir. Non, pas même Abraham, quoique en divers passages il nous soit montré dans l'autre vie avec Lazare; *Luc.* XVI; ni Jacob, cet homme juste qui disait : « Je descendrai pleurant et gémissant dans les régions inférieures. » *Genes.* XXXVII, 35. Le sang de Jésus-Christ est la clé du paradis, puisque le Sauveur disait au larron : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. » *Luc.* XXIII, 42. Telle est, je le répète, la terre des vivants, la terre des richesses et des biens de Dieu, perdue par le premier Adam, retrouvée par le second; disons mieux, le premier l'avait détruite, le second l'a rétablie, selon ce langage de l'Apôtre : « La mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, » celui-ci personnifiait la loi, « nous offrant l'image de la prévarication d'Adam, qui est la forme de l'avenir. » *Rom.* V, 14. Voulons-nous savoir d'une manière encore plus manifeste quelle est cette terre, lisons dans Malachie : « Tous vous proclameront heureux, dit le Seigneur, parce que vous serez dans la terre désirée ; » *Malach.* III, 12; le grec porte « la terre voulue, » expression plus significative, voulue par les saints, ou bien agréable à Dieu. Isaïe abonde dans le même sens quand il dit : « Il viendra un homme tenant ses discours cachés, il apparaîtra dans Sion, comme un fleuve magnifique dans une terre desséchée. » *Isa.* XXXII, 2, d'après les Septante. Quelle est cette terre de Sion dans laquelle apparaîtra ce fleuve magnifique? La même dont le prophète royal chante encore dans un autre psaume : « Des choses glorieuses sont racontées de toi, cité de Dieu; » et de plus : « Le Seigneur aime les portes de Sion plus que tous les tabernacles de Jacob. » *Psalm.* LXXXVI, 3. Les portes que nous voyons maintenant réduites en poussière et qui furent jadis consumées par le feu, sont-elles donc l'objet de cet amour? Voilà certes ce que ne sauraient se persuader, je ne dis pas les sages, mais les insensés eux-mêmes. Avec ce sens s'accordent, à mon avis, les versets suivants du psaume soixante-quatrième : « Vous avez visité la terre et vous l'avez enivrée; vous avez multiplié ses richesses. Le fleuve de Dieu coulait à pleins bords. Vous avez assuré la nourriture à ses habitants, la terre étant ainsi préparée; arrosez ses sillons, multipliez sa semence; les eaux du ciel la rempliront d'abondance et de joie. » Cette terre est chaque jour visitée par Dieu; elle est réellement enivrée, elle se couvre de toutes sortes de richesses. De son sein jaillit le fleuve de Dieu, ce fleuve dont il est écrit : « Les ondes rapides du fleuve réjouissent la cité de Dieu. » *Psalm.* XLV, 5. Ezéchiel en parle dans un langage mystique en faisant la description du temple, XLVII. Sur ses deux rives sont rangés des arbres qui donnent

nec Abraham, nec Isaac, nec Jacob, nec Prophetæ, et alii justi viri consequi potuerunt. Denique et Abraham, licet diversis locis, cum Lazaro videtur apud inferos; *Luc.* XVI; et Jacob vir justus dicit : « Lugens et gemens descendam ad Infernum. » *Gen.* XXXVIII, 35, SANGUIS CHRISTI clavis paradisi est, dicentis ad latronem : « Hodie mecum eris in paradiso. » *Luc.* XXIII, 43. Ista est, ut diximus, terra viventium, terra divitiarum et bonorum Dei, quam primus Adam perdidit, et secundus Adam invenit; imo ab illo perditam iste restituit, dicente Apostolo : « Regnavit mors ab Adam usque ad Moysen, (sub cujus persona lex intelligitur) in similitudinem prævaricationis Adam, qui est forma futuri. » *Rom.* V, 14. Volumus scire manifestius quæ sit hæc terra, legamus in Malachia : « Beatos vos dicent omnes, dicit Dominus quoniam eritis vos in terra voluntaria; » *Malach.* III, 12 (al. *voluptaria*); quæ significantius Græce appellatur θελητὴ, quam vel Sancti desiderant, vel quæ placeat Deo. Isaias quoque in hæc verba consentit, dicens : « Et erit vir abscondens sermones suos, et apparebit in terra Sion, sicut fluvius gloriosus in terra sitienti. » *Isa*, XXXII, 2, sec. LXX. Quæ est terra Sion, in qua apparebit fluvius gloriosus? Illa videlicet, de qua idem David in alio sanctis viris atque mansuetis bona Domini præparentur; quæ, ante adventum in carne Domini Salvatoris, psalmo canit : « Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei; » et iterum : « Diligit Dominus portas Sion, super omnia tabernacula Jacob. » *Psal.* LXXXVI, 3. Numquid istas portas diligit Deus, quas videmus in cineres et favillas esse conversas? Non dico prudentibus, sed ne stultis quidem hoc persuaderi potest. Ego arbitror et illud, quod in sexagesimo quarto Psalmo legimus : « Visitasti terram, et inebriasti eam; multiplicasti locupletare illam. Fluvius Dei repletus est aquis; parasti cibum illorum, quoniam sic est præparatio ejus; sulcos ejus inebria, multiplica genimina illius; in stillicidiis ejus lætabitur germinans; » huic sensui convenire. Illa enim terra quotidie visitatur a Deo, et inebriatur, cunctisque plena est divitiis. De hac fluvius egreditur Dei, de quo scriptum est : « Fluminis impetus lætificat civitatem Dei; » *Psal.* XLV, 5; qui et in descriptione templi Ezechiel mystico sermone narratur; *Ezech.* XLVI; in cujus ripis arbores sunt, ex utraque parte singulos menses novis

chaque mois de nouveaux fruits. Dans le livre des Proverbes le Sage dit à propos de cette même terre : « Celui qui la travaille aura du pain en abondance. » *Prov.* xii, 11. Si quelqu'un pense devoir appliquer tout cela à cette terre que nous avons sous les yeux, qui est plutôt le partage des pécheurs que des justes, et dont il est écrit : « Maudite sera la terre dans vos travaux, » *Genes.* iii, 17, qu'il nous dise comment il pourra faire l'application de cette sentence : « Celui qui travaille sa terre abondera de pains. » Que d'hommes qui travaillent la terre, la remuent avec le soc, et qui cependant, arrêtés par mille obstacles, périssent de dénuement et de faim? Il faut encore examiner de plus près la parole de l'Ecriture : « Celui qui travaille sa terre, » la terre qui lui appartient en propre, et dont il ne saurait être chassé. A cela se rapporte cet autre mot du Livre saint : « L'affranchissement de son âme, c'est la propre richesse de l'homme. » *Prov.* xiii, 8. Or ces mots ne peuvent pas s'entendre dans le sens littéral. Combien n'en est-il pas qui sont rachetés avec l'argent des autres, celui de leurs amis? Les cultivateurs et les colons de cette terre, ce sont les apôtres, auxquels il a été dit : « Vous êtes le sel de la terre; » *Matth.* iii, 13; et ailleurs : « Dans votre patience vous posséderez vos âmes. » *Luc.* xxi, 19. L'un d'eux, le vase d'élection, disait avec une complète assurance : « Nous sommes les coopérateurs de Dieu; vous êtes le champ que Dieu cultive, l'édifice qu'il bâtit. » I *Corinth.* iii, 9. Il y a beaucoup d'autres textes, que je ne cite pas ici, de peur d'accabler l'intelligence de mon lecteur ou de paraître me défier de sa mémoire.

3. Traitons encore un point avec la plus sérieuse attention, et guidons-nous d'après l'autorité des Ecritures, à savoir que les saints de cette terre que les Juifs supposent être la terre de repromission, n'en sont pas les habitants; et qu'ils passent là comme des étrangers. Remarquons ce que le prophète met dans la bouche de l'homme juste : « Je suis un hôte, un pélerin, comme tous mes pères. » xxxviii, 13. Lui-même, voyant son séjour se prolonger sur cette terre, laissait échapper ce profond gémissement : « Mon pèlerinage s'est prolongé, je suis resté longtemps avec les habitants de Cédar, mon âme est restée longtemps étrangère. » *Psalm.* cxix, 5. Examinons chaque texte, avec ses antécédents et ses conséquents, où se rencontre ce nom d'habitant de la terre, et nous verrons clairement que, dans la pensée des saintes Ecritures, ce sont les pécheurs qui se trouvent toujours ainsi désignés. Voici d'abord un exemple tiré de l'apocalypse de saint Jean : « Malheur aux habitants de la terre. » *Apoc.* viii, 13. Abraham, à qui le Seigneur fit d'abord cette promesse : « Je te donnerai cette terre, ainsi qu'à ta postérité, » *Genes.* xii, 7, n'accepta pas même un pied de cette terre,

frugibus abundantes. De qua terra et in Proverbiis vir scripsit sapientissimus : « Qui operatur terram suam, implebitur panibus. » *Prov.* xii, 11. Quod si de hac terra quam cernimus, et quæ magis a peccatoribus possidetur, de qua scriptum est : « Maledicta terra in operibus tuis, » *Gen.* iii, 17, aliquis intelligendum putat, respondeat quomodo possit hæc stare sententia : « Qui operatur terram suam implebitur panibus. » Quanti enim operantur terram et exercent vomere; et tamen, multis impedientibus causis, egestate conficiuntur et penuria? Sed considerandum Scriptura quid dicat : « Qui operatur terram suam, » quæ proprie juris sui est, de qua nunquam ejici potest ; secundum quem sensum et illud scriptum est : « Redemptio animæ viri, propriæ divitiæ. » *Prov.* xiii, 8. Et hoc secundum litteram sentiri non potest. Quanti enim alienis amicorumque redimuntur pecuniis? Hujus terræ cultores et agricolæ, Apostoli sunt, quibus dicitur : « Vos estis sal terræ ; » *Matth.* iii, 13; et in alio loco : « In patientia vestra, possedibitis animas vestras ; » *Luc.* xxi, 19 ; quorum unus, vas electionis, confidentissime loquebatur : « Dei enim cooperatores sumus, Dei agricultura, Dei ædificatio estis; » I *Cor.* iii, 9 ; et multa alia quæ idcirco non replico, ne sensum videar legentis obtundere et memoriæ illius diffidere.

3. Illud quoque sollicita mente tractemus, et Scripturarum nos doceat auctoritas, sanctos hujus terræ quam Judæi terram repromissionis autumant, non habitatores esse, sed accolas atque peregrinos. Ex justi viri persona legimus : « Advena sum ego et peregrinus, sicut omnes patres mei. » *Psal.* xxxviii, 13. Qui cum diu in terræ hujus tenebris versaretur, flebiliter ingemiscit et dicit : « Heu me, quia peregrinatio mea prolongata est, habitavi cum habitantibus Cedar, multum incola fuit anima mea. » *Psal.* cxix, 5. Ubicumque autem habitator terræ legitur, et priora, et media, et extrema tractemus; et liquido Scripturarum poterit regula comprobari, semper habitatores terræ peccatores appellari ; de quibus in Apocalypsi Joannis illud exemplum est : « Væ habitatoribus terræ. » *Apoc.* viii, 13. Abraham, ad quem primum facta est repromissio, dicente Domino : « Tibi dabo terram hanc et semini tuo, » *Gen.* xii, 7, juxta Stephani primi in Christo martyris concionem, ne vestigium quidem pedis hujus terræ dicitur acce-

comme on le voit dans le discours de saint Etienne, ce premier martyr du Christ. Voici ce qui est écrit : « Il sortit alors de la terre des Chaldéens pour aller habiter Carran; et de là, après la mort de son père, il se transporta dans cette terre que vous habitez maintenant; et Dieu ne lui en donna pas la possession, pas même d'une place à mettre son pied, quoiqu'il lui eût promis de la lui donner, ainsi qu'à ses descendants. » *Act.* VII, 4, et seq. Mais, de peur que le lecteur ne se laisse aller en lui-même à penser qu'après tout, ce que le père n'a pas eu, la postérité l'a possédé, le vase d'élection s'exprime de la sorte : « Par la foi, celui que nous nommons Abraham obéit à l'ordre de Dieu, en quittant sa patrie pour aller dans une contrée dont il devait avoir la possession; il sortit, ne sachant pas où il allait. Par la foi, il erra sur la terre de répromission comme chez des étrangers, habitant sous des tentes avec Isaac et Jacob, cohéritiers de la même promesse; il attendit la cité dont les fondements sont inébranlables, et dont Dieu lui-même est l'artisan et le créateur. » *Hebr.* XI, 8 et seq. Plus loin, après avoir parlé d'Abel, d'Enoch, de Noé, de Sara, l'Apôtre ajoutait : « Tous ceux-là sont morts dans la foi, sans avoir vu l'accomplissement des promesses, les apercevant seulement de loin, les saluant, et confessant qu'ils étaient des voyageurs et des pèlerins sur la terre. Ceux qui parlent ainsi montrent bien qu'ils cherchent la patrie. S'ils avaient regretté celle dont ils étaient sortis, le temps leur eût permis d'y revenir; mais non, ils en désirent une meilleure, la patrie céleste. » *Ibid.* 13 et seq. Il rappelle encore le souvenir de beaucoup d'autres saints, et puis il ajoute : « Encore tous ceux-là, ayant en eux le témoignage de la foi, n'ont pas vu l'accomplissement de la promesse; la divine providence avait sur nous de plus hauts desseins, et ne voulait pas qu'ils parvinssent sans nous à la perfection. » *Ibid.* 49. « Nous sommes arrivés à la montagne de Sion, à la cité du Dieu vivant, à la Jérusalem céleste, à l'innombrable assemblée des anges, à l'Eglise des premiers nés, dont les noms sont écrits dans les cieux. » *Hebr.* XII, 22, 23. Je ne saurais oublier que la perfidie des Juifs n'accepte pas ces témoignages, qui sont néanmoins fondés sur l'autorité de l'Ancien Testament. Je dois dire aux chrétiens que cette épître aux Hébreux, est reçue non-seulement des Eglises d'Orient, mais encore de tous les écrivains ecclésiastiques grecs qui nous ont précédés, bien qu'un grand nombre pensent qu'elle est de Barnabé ou de Clément; ce qui du reste n'a pas d'importance, puisqu'elle est bien certainement d'un auteur sacré, et que chaque jour elle est solennellement lue dans les églises. Si les Latins ne l'admettent pas tous dans les Livres canoniques, les Grecs usent de la même liberté pour n'y pas admettre l'Apocalypse de Jean; quant à

pisse. Ita enim scriptum est : « Tunc egressus de terra Chaldæorum habitavit in Carran; et inde, postquam mortuus est pater ejus, migravit in terram in qua vos nunc habitatis ; et non dedit ei possessionem, ne vestigium quidem pedis, quam repromisit dare ei in possessionem, et semini ejus post eum. » *Act.* VII, 4. et seqq. Ac ne forsitan lectoris tacita cogitatio trahat eum ad illam intelligentiam, ut quod non est datum parenti, reddatur posteris, vas electionis loquitur ad Hebræos : « Fide qui vocatur Abraham, obedivit egredi in locum quem accepturus erat in possessionem; et egressus est nesciens quo iret. Fide peregrinatus est in terra repromissionis, quasi in aliena ; in tabernaculis habitans cum Isaac et Jacob, et cohæredibus ejusdem promissionis; exspectavit enim fundamentum habentem civitatem, cujus artifex et creator Deus est. » *Hebr.* XI, 8, et seqq. Et iterum, cum de Abel et Enoch et Noe, Saraque dixisset, intulit : « Juxta fidem mortui sunt hi omnes, non acceptis repromissionibus, sed procul eas videntes et salutantes, et confitentes quia peregrini et advenæ erant super terram . Qui enim hæc loquuntur, ostendunt quod quærant patriam ; et, siquidem illius recordabantur de qua egressi erant, habebant tempus ut reverterentur ; nunc vero meliorem desiderant, id est cœlestem. » *Ibid.* 13, et seqq. Multisque in medio Sanctis commemoratis, ad extremum intulit : « Et hi omnes testimonium habentes in fide non acceperunt repromissionem, Deo de nobis melius quid providente, ne sine nobis perfecti fierent. » *Ibid.* 49. « Accessimus enim ad montem Sion et civitatem Dei viventis, Jerusalem cœlestem, et multa millia angelorum solemnitatis et Ecclesiam primitivorum, qui scripti sunt in cœlis.» *Hebr.* XII. 22, 27. Nec me fugit quod perfidia Judæorum hæc testimonia non suscipiat, quæ utique Veteris Testamenti auctoritate firmata sunt. Illud nostris dicendum est, hanc epistolam quæ inscribitur ad Hebræos, non solum ab Ecclesiis Orientis, sed ab omnibus retro ecclesiasticis Græci sermonis scriptoribus, quasi Pauli apostoli suscipi, licet plerique eam vel Barnabæ, vel Clementis arbitrantur; et nihil interesse cujus sit, cum ecclesiastici viri sit, et quotidie ecclesiarum lectione celebretur. Quod si eam Latinorum consuetudo non

nous, nous admettons l'un et l'autre de ces livres, suivant en cela, non l'usage de notre époque, mais le sentiment des anciens docteurs, dont la plupart les citent comme des autorités canoniques et traditionnelles, non comme ils ont coutume de citer les livres apocryphes, ne citant que bien rarement les auteurs profanes.

4. Qu'ils répondent à ma question : en supposant que cette terre qui désormais est pour nous la terre de répromission par suite de la mort et de la résurrection du Christ, fût devenue la possession immédiate du peuple juif, à son retour de l'Egypte, quelle était l'étendue de cette possession? De Dan à Bersabée, ce qui fait à peine un espace de cent soixante mille. David et Salomon, les plus puissants de leurs rois, n'allaient pas plus loin, au témoignage de l'Ecriture, si nous en exceptons les peuples qui étaient devenus leurs alliés. II *Reg.* XVII. Je ne parle pas des cinq cités de la Palestine, Gaza, Ascalon, Geth, Accaron et Azot; ni des Iduméens, qui sur la plage méridionale n'étaient éloignés de Jérusalem que de soixante-quinze milles; ni des Arabes et des Agaréniens, qu'on nomme aujourd'hui Sarrasins, qui sont dans le voisinage de la même ville. Je répugne à fixer l'étendue de la terre de répromission, de peur de paraître donner aux païens une occasion de blasphème. De Joppé à notre petite bourgade de Bethléem, on compte quarante-six milles; et puis vient une vaste solitude, que parcourent des nations barbares et féroces, dont il est dit : « Il habitera contre la face de tous ses frères; » *Genes.* XVI, 12; et dont le plus éloquent des poëtes fait ainsi mention : « Au loin les vagabonds Barcéens, » ainsi nommés de la citadelle de Barca, située dans le désert; aujourd'hui les Africains, dans un langage corrompu, les nomment Bariciens. Ils changent de nom suivant les lieux; de la Mauritanie, à travers le littoral africain et l'Egypte, la Palestine et la Phénicie, la Célé-Syrie et l'Osrhoène, la Mésopotamie et la Perse, ils s'étendent jusqu'à l'Inde. Voilà bien, ô Juif, la longueur et la largeur de tes terres; c'est en cela que tu te glorifies, ce dont tu te vantes dans les diverses provinces auprès des ignorants. « Etale ces oripeaux aux yeux du vulgaire; pour moi je te connais au fond et sous ta peau. » *Pers. Satyr.* III.

5. Tu m'objecteras qu'on appelle terre de répromission celle dont il est parlé dans le livre des Nombres, XXXIV, et qui se trouve limitée au midi de la mer Morte par le désert de Sin et Cadès-Barne jusqu'au torrent d'Egypte qui baigne Rhinocorura et se jette dans la Grande mer; à

recipit inter Scripturas canonicas, nec Græcorum quidem ecclesiæ Apocalypsim Joannis eadem libertate suscipiunt ; et tamen nos utramque suscipimus, nequaquam hujus temporis consuetudinem, sed veterum scriptorum auctoritatem sequentes, qui plerumque utriusque abutuntur testimoniis, non ut interdum de apocryphis facere solent, quippe qui et gentilium litterarum raro utantur exemplis, sed quasi canonicis et ecclesiasticis.

4. (*a*) Respondeant mihi qui hanc terram (quæ nunc nobis Christi passione et resurrectione, terra repromissionis effecta est) possessam putant a populo Judæorum, postquam reversus est ex Ægypto, quantùm possederit; utique a Dan usque Bersabee, quæ vix centum sexaginta millium in longum spatio tenditur. Neque enim David et Salomon potentissimos reges, exceptis iis quos post victoriam in amicitiam receperunt, plus tenuisse Scriptura testatur. II *Reg.* XVII. Et hoc dico, ut taceam quinque Palestinæ civitates, Gazam, Ascalonem, Geth, Accaron et Azotum; Idumæos quoque a meridiana plaga vix septuaginta quinque millibus ab Jerosolyma separatos; Arabos et Agarenos, quos nunc Sarracenos vocant, in vicinia urbis Jerusalem. Pudet dicere latitudinem terræ repromissionis, ne ethnicis occasionem blasphemandi dedisse videamur. Ab Joppe usque ad viculum nostrum Bethleem, quadraginta sex millia sunt, cui succedit vastissima solitudo, plena ferocium barbarorum, de quibus dicitur : « Contra faciem omnium fratrum suorum habitabit ; » *Gen.* XVI, 12 ; et quorum facit Poeta eloquentissimus mentionem : « Lateque vagantes Barcæi, » a Barca oppido, quod in solitudine situm est ; quos nunc corrupto sermone, Afri Baricianos vocant. Hi sunt qui, pro locorum qualitatibus, diversis nominibus appellantur; et a Mauritania per Africam et Ægyptum, Palestinamque et Phœnicem, Cœlen Syriam et Osrhoenam, Mesopotamiam atque Persidem tendunt ad Indiam. Hæc est, Judæe, tuarum longitudo et latitudo terrarum ; in his gloriaris super his te per diversas provincias ignorantibus jactitas.

Ad populum phaleras, ego te intus et in cute novi.
PERSII *Satyr.* 3.

5. Quod si objeceris terram repromissionis dici quæ in Numerorum volumine continetur, *Cap.* XXXIV,

(*a*) Eucherius episcopus in quadam ad Faustum epistola apud Labeum in nova Bibliotheca Mss. t. 1, p. 765. « Igitur longitudo sive etiam latitudo Judææ quanta sit S. Hieronymus determinavit in quadam epistola ad Dardanum. Ex quo nos huic operi, quæ necessaria videbantur excerpsimus, in qua adversus Judæos de terra repromissionis disserens, etiam addidit hæc : « Respondeant mihi, qui hanc terram, » etc. per totum stud ac subsequens capitulum, quæ meliori ex codice nonnullis in locis legit.

l'occident, par cette mer elle-même qui baigne la Palestine, la Phénicie, la Célé-Syrie et la Cilicie ; au septentrion, par le mont Taurus et Zéphyrius, jusqu'à Emath, qu'on appelle Epiphanie de Syrie ; à l'orient, par Antioche, le lac de Cenereth, maintenant nommé de Tybériade, et le Jourdain, qui se jette dans la mer des Salines ou mer Morte ; au delà du Jourdain est la part des deux tribus et demie, les tribus de Ruben et de Gad, la demi-tribu de Manassé. J'avoue que ces terres vous étaient promises ; mais elles ne vous ont pas été définitivement livrées. Elles fussent devenues votre possession inaliénable, si vous aviez observé les commandements de Dieu, marché dans la voie de ses préceptes ; si vous n'aviez pas adoré Beelphegor et Baal, Belzébut et Chamos, au lieu d'adorer le Dieu tout-puissant. C'est en lui préférant ces idoles que vous avez perdu tout ce qui vous était promis. Certes le royaume des cieux m'est aussi promis dans l'Evangile, ce royaume qui n'est pas même nommé dans l'Ancien Testament ; mais, si je n'accomplis pas ce qui m'est prescrit, ce sera bien ma faute, et non celle de l'auteur de la promesse. Dès que le choix nous est donné, en vain désireriez-vous d'obtenir ce qui vous est promis, quand vous refusez d'y concourir vous-même. Lisez les livres de Josué et des Juges ; vous comprendrez à quel point vos possessions sont resserrées dans tous les sens. Pourquoi rappeler les races étrangères subsistant dans les diverses cités, et que votre peuple n'a jamais pu en expulser, alors que votre métropole elle-même, d'abord appelée Jébus, plus tard Salem, Jérusalem ensuite, et maintenant Œlia, n'a pu se débarrasser des Jébuséens, qu'elle les a toujours gardés, au grand scandale de votre race ? C'est à tel point que votre temple est bâti sur la place où fut l'aire d'Orné le Jébuséen, et qu'il fut même construit par soixante-dix mille ouvriers et quatre-vingt mille hommes de transport, c'est-à-dire par cent cinquante mille travailleurs de tout genre, sans compter les préposés, tant était grande la multitude des incirconcis qui se trouvaient au milieu de vous : il fut donc construit en partie par des idolâtres.

6. Et je ne dis pas cela pour déprécier la Judée selon le mensonge d'un sycophante hérétique ; ni pour détruire la vérité des faits, base de l'interprétation spirituelle. Je le dis pour abaisser l'orgueil des Juifs, qui mettent l'étroit empire de la Synagogue au-dessus de l'immensité de l'Eglise. Dès qu'ils s'en tiennent à la lettre qui tue, et ne font aucune attention à l'esprit qui vivifie,

a meridie maris Salinarum per (*a*) Sina et Cades-Barne, usque ad torrentem Ægypti, qui juxta Rhinocoruram mari magno influit ; et ab occidente ipsum mare quod Palestinæ, Phœnici, Syriæ Cœles, Ciliciæque protenditur ; ab aquilone Taurum montem et Zephyrium usque Emath, quæ appellatur Epiphania Syriæ ; ad orientem vero per Antiochiam et lacum Cenereth, quæ nunc Tyberias appellatur, et Jordanem, qui mari influit Salinarum, quod nunc Mortuum dicitur ; trans Jordanem autem duarum et semi tribuum possessio est, Ruben et Gad, et dimidiæ tribus Manasse ; et ego fatebor hæc tibi repromissa, non tradita ; si observasses mandata Dei et in præceptis illius ambulasses ; si non pro omnipotente Deo coluisses Beelphegor et Baalim, Beelzebub et Chamos ; quos quia prætulisti Deo, omnia quæ tibi promissa fuerant perdidisti. Et mihi in Evangelio promittuntur regna cœlorum, quæ instrumentum vetus omnino non nominat ; sed, si non fecero quæ præcepta sunt, nequaquam erit culpa in promittente, sed in me qui promissum accipere non merui. Ubi enim optio proponitur ad eligendum, qui operari renuis, frustra cupias quod promissum est. Lege librum Josue et Judicum, et quantis possessionum angustiis sis coarctatus, intelliges. Quid diversarum urbium alienigenas commemorem, quos populus Judæorum non quivit expellere de urbibus et sedibus suis, cum ipsa metropolis tua, prius Jebus, postea Salem, tertio Jerosolyma, nunc Ælia, Jebusæos expellere non valuerit ; sed manserit cum eis in scandalum exemplumque vicinorum : intantum ut tbi templum tuum conditum sit ubi area Orne fuerit Jebusæi, et ipsum templum septuaginta millium latomorum et octoginta millium vectorum, hoc est, centum quinquaginta millium, exceptis præpositis operum, præ multitudine habitantium tecum incircumcisorum, ab ethnicis extructum sit?

6. Nec hoc dico in suggillationem terræ Judææ, ut hæreticus sycophanta mentitur ; aut quo auferam historiæ veritatem, quæ fundamentum est intelligentiæ Spiritalis; sed ut decutiam supercilium Judæorum, qui synagogæ angustias Ecclesiæ latitudini præferunt. Si enim occidentem tantum sequuntur litteram, et non spi-

(*a*) Sic quidem editi ac Mss. atque Eucherius ipse legit *Sina*. Sed emendandum contendit Relandus vocem *Sina*, et substitui *Sen*, nec enim Sina huc pertinet, et liquet Sin legendum esse ex Num. 34. 4. Ego vero malim substituendum *Senna* pro *Sina* ex eodem Numerorum loco. A meridie enim maris salsissimi, vel salinarum, per Senna et Cades Barne transitur, etc. Consule mappam. Hier. iisdem verbis in c. 47, Ezechieli hunc Numerorum locum explicans : « A solitudine Sin, quæ est juxta Edom... per ascensum Scorpionis, et per SENNA et Cades-Barne... pervenitur usque ad torrentem Ægypti, qui juxta urbem Rhinocoruram mari influit. » (*Edit. Mign.*)

ils doivent nous montrer cette terre de répromission où coulent le lait et le miel. S'ils voient dans cette expression une métaphore signifiant l'abondance de toutes choses, nous aussi nous préférerons la terre de la confession, la terre des vivants, à la terre des épines, nous souvenant de ce que Dieu disait à Moïse pour montrer qu'il voulait repousser Israel et prendre les Gentils : « Laisse-moi, que je fasse disparaître ce peuple, et que je te mette à la tête d'une grande nation. » *Exod.* XXXII, 10. Le Père lui-même a dit à son Fils : « Demande, et je te donnerai ton héritage, je te rendrai possesseur des derniers confins de la terre. » *Psalm.* II, 8. Il dit encore plus ouvertement par Isaïe : « C'est peu pour toi que tu sois mon serviteur pour relever les tribus de Jacob et réunir les misérables restes d'Israel. Je t'ai placé comme la lumière de toutes les nations, pour que tu sois le Sauveur de la terre entière. » *Isa.* XLIX, 6. Il résulte clairement de là que tout ce qui regardait ce peuple était une ombre figurative, une image anticipée ; et que tout a été écrit pour nous qui vivons à la fin des siècles.

7. O Juif, tu as commis bien des crimes, toutes les nations qui t'environnent t'ont fait passer sous le joug. Pour quelle cause ? Tu le sais, pour punir ton idolâtrie. Après tes fréquentes captivités, Dieu, prenant pitié de ta misère, t'envoyait des juges et des sauveurs, qui t'ont soustrait à la domination des Moabites, des Ammonites, des Philistins et de diverses autres nations. Dans la suite, sous tes rois, quand tu venais encore d'offenser le Seigneur, ta province a été complétement dévastée par les enfants de Babylone. La solitude a plané sur le temple pendant soixante-dix ans. Le roi des Perses, Cyrus, a délivré les captifs. Cela se trouve longuement exposé par Esdras et Néhémie. Le temple fut reconstruit sous Darius, roi des Perses et des Mèdes, par Zorobabel fils de Salathiel, et par le grand-prêtre Jésu fils de Josedec. Ce que vous avez souffert de la part des Mèdes, des Egyptiens, des Macédoniens, je ne l'énumère pas. Je ne rappellerai pas non plus Antiochius Epiphane, le plus cruel de tous les tyrans ; je ne ferai pas apparaître Pompée, Gabinius, Scaurus, Varus, Cassius, Sosius, qui tant de fois on attaqué vos cités et Jérusalem elle-même. A la fin, sous Vespasien et Titus, la ville fut prise et le temple renversé. Les ruines subsistèrent ensuite pendant quarante ans, jusqu'au principat d'Adrien. Quel est le crime qui pèse sur vous ? Vous n'adorez certes pas les idoles ; esclaves chez les Perses et les Romains, courbés sous le joug de la servitude, vous ne reconnaissez pas les dieux étrangers. Comment votre Dieu, si clément aux époques antérieures, et qui ne vous a jamais oubliés, ne se laisse-t-il plus émouvoir par vos longues souffrances, après tant d'années, et ne brise-t-il pas vos chaînes, ou plutôt n'envoie-t-il pas le Christ imaginaire que

ritum vivificantam, ostendant terram repromissionis lacte et melle manantem. Sin autem per tropologiam dictum putant pro rerum omnium abundantia ; et nos terram confessionis, terramque viventium, terræ veprium præferemus, dicente Domino ad Moysen de abjectione Israelis et assumptione gentium : « Dimitte me, ut deleam populum istum, et faciam te in gentem magnam ; » *Exod.* XXXII, 10 ; et eodem Patre ad Filium : « Postula a me, et dabo tibi hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. » *Psal.* II, 8. Et apertius per Isaiam : « Parum tibi est ut sis puer meus ad suscitandas tribus Jacob, et feces, vel reliquias Israel congregandas. Dedi te in lucem cunctis gentibus, ut sis salvator universæ terræ. » *Isa.* XLIX, 6. Ex quo perspicue demonstratur omnia illius populi in umbra et typo, et imagine præcessisse, scripta autem esse pro nobis, in quos fines sæculi decurrerunt.

7. Multa, Judææ, scelera commisisti, cunctis circa te servisti nationibus. Ob quod factum? utique propter idololatriam. Cumque servisses crebro, misertus tui est Deus, et misit Judices et salvatores, qui te de famulatu Mobitarum et Ammonitarum, Philistiim quoque et diversarum gentium liberarunt. Novissime sub regibus offendisti Deum, et omnis tua provincia, gente Babylonica vastante, deleta est. Per septuaginta annos templi solitudo permansit. A Cyro rege Persarum est laxata captivitas. Esdras hoc et Nehemias planissime referunt. Exstructnm est templum sub Dario rege Persarum atque Medorum, a Zorobabel filio Salathiel, et Jesu filio Josedec sacerdote magno. Quæ passi sitis a Medis, Ægyptiis Macedonibusque, non enumero. Nec tibi adducam in memoriam Antiochum Epiphanem, crudelissimum omnium tyrannorum, nec Gn. Pompeium, Gabinium, Scaurum, Varrum, Cassium, Sosiumque replicabo, qui tuis urbibus et præcipue Jerosolymæ insultavere. Ad extremum sub Vespasiano et Tito urbs capta, templumque subversum est. Deinde civitatis usque ad Hadrianum principem per quinquaginta annos mansere reliquiæ. Post eversionem Templi, paulo minus per quadringentos, annos et urbis et templi ruinæ permanent. Ob quod tantum facinus? Certe non colis idola, sed etiam serviens Persis atque Romanis, et captivitatis pressus jugo, ignoras alienos deos. Quomodo clementissimus quondam Deus, qui

vous attendez? Quel est le crime, encore une fois, le forfait étrange pour lequel il ne daigne plus vous regarder? L'ignorez-vous? Souvenez-vous du cri de vos pères : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants; » *Matth.* XXVII, 25; et de cet autre : « Venez, tuons-le, et nous aurons l'héritage; » *Ibid.* XXI, 8; et de cet autre encore : « Nous n'avons d'autre roi que César. » *Joan.* XIX, 15. Vous tenez ce que vous avez choisi vous-mêmes, vous serez les esclaves de César, jusqu'à la fin du monde, jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée et que le salut s'accomplisse pour tout Israel; de telle sorte qu'après avoir été le premier, il arrive le dernier.

8. Voilà ce que j'ai dicté pour vous, qui restez comme un modèle d'éloquence, et qui, après avoir passé par les honneurs d'une double préfecture, avez acquis aujourd'hui une bien plus haute dignité dans le Christ (1); ceci n'est qu'une élucubration rapide et sans ordre; mais je n'ai pas cru pouvoir absolument me récuser. C'est dans le même temps, ou mieux dans le même jour, qu'on me remettait votre lettre et qu'on exigeait la mienne; il fallait ou ne pas répondre du tout, ou répondre sans aucun soin du style : les convenances ne permettaient pas cela, ceci m'était imposé par la charité.

LETTRE CXXIX.

A DÉMÉTRIADE.

De la virginité.

Il loue la vierge Démétriarde, fille de Juriel, petite-fille de Proba, de ce qu'elle s'est consacrée à Jésus-Christ; il l'exhorte à persévérer, à repousser immédiatement les dangereuses suggestions du diable; il lui trace un plan de vie concernant l'étude, le jeûne, l'obéissance, la fuite des amusements et les autres choses qui sont du devoir des vierges.

1. De tous les sujets sur lesquels j'ai écrit, depuis mon adolescence jusqu'à l'âge présent, soit de ma propre main, soit par la main de mes secrétaires, rien de plus difficile que celui dont je dois traiter. Ecrivant à Démétriade, cette vierge du Christ, la première par la naissance et les richesses dans le monde romain, si j'élève complétement ma parole au niveau de ses vertus, je paraîtrai coupable d'adulation; si je tais certaines choses, parce qu'elles sembleraient incroyables, son éloge souffrira de ma témérité. Que ferai-je donc? Ce que je ne puis accomplir, je n'ose le refuser, tant son aïeule et sa mère, ces femmes si distinguées, donnent de puissance à leur ordre, mettent de confiance dans leur prière et de persévérance dans leurs obsessions. Elles ne me demandent pas une œuvre nouvelle

(1) Claudianus Postumus Dardanus, à qui cette lettre est écrite, avait deux fois été préfet du prétoire des Gaules, en 409 et 413; de savants commentateurs l'ont établi d'après quelques documents qui remontent à cette époque. Il existe une lettre de saint Augustin à ce même Dardanus.

nunquam tui oblitus est, nunc per tanta spatia temporum miseriis tuis non adducitur, ut solvat captivitatem, et ut verius dicam, expectatum tibi mittat Antichristum? Ob quod, inquam, facinus, et tam execrabile scelus avertit a te oculos suos? Ignoras? Memento vocis parentum tuorum : « Sanguis ejus super nos et super filios nostros; » *Matth.* XXVII, 25; et: « Venite occidamus eum, et nostra erit hæreditas; » *Ibid.* XXI, 8; et: « Non habemus regem, nisi Cæsarem. » *Joan.* XIX, 15. Habes quod elegisti, usque ad finem mundi serviturus es Cæsari, donec gentium introeat plenitudo, et sic omnis Israel salvus fiat; ut qui quondam erat in capite, vertatur in caudam.

8. Hæc tibi, vir eloquentissime, in duplicis Præfecturæ honore transacto, nunc in Christo honoratior, tumultuaria et brevi lucubratione dictavi, ne viderer omnino reticere. Eodem enim tempore, imo eodem mihi die, et litteræ tuæ redditæ sunt, et meæ expetitæ; ut aut tacendum fuerit, aut incompto eloquio respondendum : quorum alterum pudoris, alterum caritatis est.

EPISTOLA CXXXIX.

AD DEMETRIADEM.

De servanda Virginitate.

Laudat Demetriadem Virginem, Julianæ filiam, neptem Probæ, quod se Christo consecravit; hortans ut perseveret, utque statim obsit instinctibus diaboli sollicitantis ad turpia. De studio, de jejunio, de obedientia, de fugiendis jocis, cæterisque rebus quæ ad virginis institutum pertinent, præcipit.

1. Inter omnes materias, quas ab adolescentia usque ad hanc ætatem, vel mea, vel notariorum scripsi manu, nihil præsenti opere difficilius. Scripturus enim ad Demetriadem virginem Christi, quæ et nobilitate et divitiis prima est in orbe Romano, si cuncta virtutibus ejus congrua dixero, adulari putabor; si quædam subtraxero ne incredibilia videantur, damnum laudibus ejus mea faciet verecundia. Quid igitur faciam? Quod implere non possum, negare non audeo, tanta est aviæ ejus et matris, insignium feminarum, in jubendo auctoritas, in petendo fides, in extorquendo perseverantia. Neque enim ut novum et præcipuum

et capitale, mon esprit s'étant déjà comme épuisé dans de semblables sujets ; elles veulent que, dans la mesure de mes forces, j'apporte le témoignage de ma voix aux vertus d'une jeune fille en qui, pour me servir de l'expression d'un illustre orateur, il faut louer l'espérance plutôt que la réalité (1). Et cependant l'ardeur de sa foi l'emportait sur son extrême jeunesse ; elle avait commencé par où finissent celles qu'on regarde comme ayant atteint le comble et la perfection de la vertu.

2. Arrière la médisance ; aucune prise pour l'envie ; aucun moyen de nous supposer le désir de flatter. Inconnu j'écris à une inconnue, ce qui doit seulement s'entendre de l'aspect extérieur et de la physionomie. Quant à l'homme intérieur, on peut admirablement le connaître de cette connaissance que l'apôtre Paul déclarait avoir des Colossiens, et de tant d'autres fidèles qu'il n'avait jamais vus. Ce que le mérite, ou mieux la merveille de notre vierge est dans ma pensée, on peut en juger par ceci : occupé que j'étais d'expliquer le temple dont Ezechiel nous a donné la description, le passage le plus difficile peut-être des divines Ecritures, lorsque j'en étais à cette partie du sanctuaire qui se nomme le Saint des saints, à la description de l'autel des parfums, je me suis volontiers distrait un instant de cette étude, pour passer d'un autel à l'autre, pour dédier une hostie vivante, agréable à Dieu, sans aucune tache, à l'éternelle pudeur. Je sais que, sous la bénédiction du pontife, elle a couvert du voile saint sa tête enflammée et virginale ; que la grande sentence de Paul a reçu là son accomplissement solennel : « Je veux vous présenter tous à Jésus-Christ comme une chaste vierge. » Alors la reine était debout à la droite du Roi, portant un vêtement d'or, enrichi de mille couleurs. Cette robe éclatante et dont les vertus diverses forment le riche tissu, Joseph la porta jadis, les filles des rois en étaient également ornées. De là cette parole que l'épouse prononce avec bonheur : « Le roi m'a introduite dans la chambre nuptiale. » *Cant.* I, 3. Et le chœur tout entier répond : « Toute la gloire de la fille du roi est au dedans. » *Psalm.* XLIV, 14. Notre discours lui-même ne sera pas sans avantage. La course des chevaux est accélérée par les applaudissements ; les acclamations redoublent la force des lutteurs dans l'arène ; le discours du général enflamme les armées prêtes au combat et l'acier de leurs glaives. Dans le travail actuel, l'aieule et la mère ont planté, nous arroserons, et le Seigneur donnera l'accroissement.

3. Les rhéteurs ont pour principe de recourir aux aïeux, aux ancêtres les plus reculés, à l'antique noblesse d'une famille, pour en faire un

(1) Heureuse réminiscence. Le mot est de Cicéron, dans son dialogue sur la République.

quiddam a me flagitant, cujus ingenium in hujuscemodi materiis sæpe detritum est; sed ne vocis meæ, pro virili parte, desit testimonium in ejus virtutibus explicandis cujus, ut inclyti oratoris utar sententia, spes magis laudanda est quam res. Quanquam puellares annos fidei ardore superarit, et inde cœperit unde alias desièse, perfectæ consummatæque virtutis est.

2. Procul (al. *sit procul*) obtrectatio ; facessat invidia ; nullum in ambitione sit crimen. Ignoti ad ignotam scribimus, dumtaxat juxta faciem corporalem. Alioquin interior homo pulchre sibi cognitus est, illa notitia qua et Paulus apostolus Colossenses multosque credentium noverat, quos ante non viderat. Quantum sit apud me meritum, imo miraculum virginis nostræ, hinc potest æstimari, quod occupatus in explanatione Templi Ezechielis, quod opus in omnibus Scripturis sanctis vel difficillimum est, et in ea parte delubri in qua Sancta sanctorum et thymiamatis altare describitur, malui parumper uti hoc diverticulo, ut de altari transirem ad altare, et hostiam vivam, placentem Deo, ac sine ulla macula, æternæ pudicitiæ consecrarem. Scio quod, ad imprecationem pontificis, flammeum, virginale, sanctum operuerit caput ; et illud apostolicæ vocis insigne celebratum sit : « Volo autem vos omnes virginem castam exhibere Christo. » Quando astitit regina a dextris ejus, in vestitu deaurato, circumdata varietate. Qua veste polymita, et multarum virtutum diversitate contexta, indutus fuit et Joseph, et regum quondam utebantur filiæ. Unde et ipsa sponsa lætatur ac dicit : « Introduxit me rex in cubiculum suum. » *Cant.* I, 3. Sodaliumque respondet chorus : « Omnis gloria filiæ regis intrinsecus. » *Ps.* XLIV, 14. Sed et nostra oratio dabit aliquid emolumenti. Equorum cursus favore pernicior fit ; pugilum fortitudo clamoribus incitatur ; paratas ad prælium acies, strictosque mucrones, sermo Imperatoris accendit. Igitur et in opere præsenti, avia quidem materque plantaverunt ; sed et nos rigabimus, et Dominus incrementum dabit.

3. Rhetorum disciplina est ab avis et atavis, et omni retro nobilitate, ornare quem laudes, ut ramorum sterilitatem, radix fœcunda compenset, et quod in fructu non teneas, mireris in trunco. Scilicet nunc

ornement à celui dont ils entreprennent l'éloge, de manière à compenser la stérilité des rameaux par la fécondité de la racine, et d'attirer sur le tronc l'admiration que les fruits ne peuvent exciter. Je devrais donc ici rappeler les noms illustres des Probus et des Olybrius, le noble sang de la maison Anicia, dont les membres ont tous ou presque tous mérité les honneurs du consulat. Je devrais au moins citer le père de notre jeune vierge, cet Olybrius qui fut emporté par une mort prématurée et que Rome pleura. Je n'oserais en dire davantage, de peur d'aigrir la blessure d'une sainte mère, et de renouveler sa douleur en rappelant les vertus de son fils. Modèle de piété filiale, aimable époux, maître plein de clémence, citoyen plein d'affabilité, consul dans une extrême jeunesse, mais sénateur encore plus remarquable par la gravité de ses mœurs ; heureux par sa mort même, puisqu'il n'a pas vu l'écroulement de la patrie ; plus heureux par son enfant, puisque la noblesse de Démétriade son aïeule a pris un nouvel éclat par la perpétuelle chasteté de Démétriade sa fille.

4. Mais que fais-je ? Oubliant mon dessein, entraîné par une admiration rétrospective, je me mets à louer en partie les biens du siècle, alors que je devrais surtout louer notre vierge de ce qu'elle les a tous méprisés, de ce que, laissant de côté sa noblesse et ses immenses richesses, elle s'est uniquement souvenue de sa faible nature. Incroyable force d'âme, parmi les pierreries et les vêtements de soie, parmi les essaims d'eunuques et de servantes, les flatteries et les soins empressés de toute une famille, devant les repas somptueux qu'une grande maison lui fournissait avec abondance, elle a préféré les jeûnes laborieux, les rudes vêtements, la mortification et l'abstinence. Elle avait lu cette parole du Seigneur : « Ceux qui portent des habits délicats, se tiennent dans les maisons royales. » *Matth.* XI, 8. Elle admirait le genre de vie d'Elie et de Jean-Baptiste, portant l'un et l'autre une ceinture de peau, triomphant de tous les appétits charnels ; elle n'ignorait pas qu'il est dit du second qu'il est venu dans l'esprit et la vertu d'Elie, qu'il était le précurseur du Seigneur, qu'il avait prophétisé dès le sein de sa mère, que le souverain juge avait fait son éloge avant même le jour du jugement. Elle admirait la ferveur d'Anne fille de Phanuel, qui persévéra dans la prière et le jeûne jusqu'à l'âge le plus avancé, servant le Seigneur dans le temple. Elle portait une sainte envie au chœur virginal des quatre filles de Philippe ; elle eût désiré être l'une d'elles, considérant qu'elles unissaient à leur inaltérable pudeur le don de prophétie. Son âme se nourrissait de ces pensées et d'autres semblables, ne craignant rien tant que de blesser son aïeule et sa mère. Elle était encouragée par l'exemple de leur vie, et cependant effrayée de leurs intentions et de leur

mihi Proborum et Olybriorum clara repetenda sunt nomina ; et illustre Anicii sanguinis genus, in quo aut nullus, aut rarus est, qui non meruerit Consulatum. Aut proferendus Olybrius virginis nostræ pater, quem immatura morte subtractum Roma congemuit. Vereor plura dicere, ne sanctæ matris vulnus exasperem, et virtutum ejus recordatio fiat doloris instauratio. Pius filius, vir amabilis, clemens dominus, civis affabilis, Consul quidem in pueritia ; sed morum bonitate Senator illustrior. Felix morte sua, qui non vidit patriam corruentem ; imo felicior sobole, qui Demetriadis proaviæ nobilitatem insigniorem reddidit, Demetriadis filiæ perpetua castitate.

4. Verum quid ago ? Oblitus propositi, dum admiror juvenem, laudavi aliquid bonorum sæcularium, cum in eo mihi virgo magis nostra laudanda sit, quod hæc universa contempserit, quod se non nobilem, non divitiis præpollentem, sed hominem cogitarit. Incredibilis animi fortitudo, inter gemmas et sericum ; inter eunuchorum et puellarum catervas, et adulationem ac ministeria familiæ perstrepentis, et exquisitas epulas, quas amplæ domus præbebat abundantia, appetisse eam jejuniorum laborem, asperitatem vestium, victus continentiam. Legerat enim Domini verba dicentis : « Qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt. » *Matth.* XI, 8. Stupebat ad conversationem Eliæ et Joannis Baptistæ, quorum uterque zona pellicea astrinxit et mortificavit lumbos suos : alter venisse narratur in spiritu et virtute Eliæ, præcursor Domini, in utero prophetans parentis, et ante diem judicii, judicis voce laudatus. Annæ filiæ Phanuelis mirabatur ardorem, quæ orationibus atque jejuniis usque ad ultimam senectutum in templo Domino serviebat. Quatuor virginum filiarum Philippi desiderabat chorum, et unam se illarum esse cupiebat, quæ pudicitia virginali, Prophetiæ gratiam consecutæ sunt. His et hujuscemodi cogitationibus pascebat animum, nihil ita metuens quam aviam matremque offendere. Quarum cum incitaretur exemplo, voluntate et studiis terrebatur ; non quo displiceret eis sanctum propositum, sed quod pro rei magnitudine, optare id et appetere non auderent. Æstuabat Christi tyruncula. Oderat ornatum suum, et cum Esther loquebatur ad Dominum : « Tu nosti quod oderim insigne capitis mei » (hoc est dia-

amour. Ce n'est pas que son généreux dessein leur causât quelque peine ; c'est plutôt qu'elles n'osaient pas élever jusque-là leur ambition et leur désir, tant la chose leur paraissait grande. Le feu divin enflammait cette jeune disciple du Christ. Elle détestait sa parure, et disait au Seigneur avec Esther : « Vous savez que je hais l'ornement de ma tête, » le diadème qu'elle portait à titre de reine, « et que je le regarde avec autant de mépris qu'un haillon souillé. » *Esther*, XIV, 16. Les nobles et saintes femmes qui l'ont vue, qui l'ont connue, et qui des rivages de la Gaule se rendant aux saints Lieux pour y fixer leur séjour, furent jetées par une affreuse tempête sur les côtes de l'Afrique occupées par les ennemis, rapportent que pendant la nuit, n'ayant pour témoins que les vierges consacrées à Dieu, compagnes de sa mère et de son aïeule, Démétriade n'usa jamais de linge, ne reposa jamais sur la plume ; qu'elle couchait dans un étroit cilice sur le sol nu, que son visage était sans cesse inondé de larmes, qu'elle était toujours prosternée aux pieds du Sauveur, le priant d'agréer sa résolution, d'accomplir son vœu, de toucher le cœur de son aïeule et de sa mère.

5. Pourquoi prolonger ? Quand approchait déjà le jour des noces, quand se préparait la chambre nuptiale, en secret et sans témoins, n'ayant que la nuit pour confidente, elle se fortifiait, dit-on, par de telles pensées : Que fais-tu, Démétriade ? pourquoi défendre ta pudeur avec autant de crainte ? Il faut savoir être libre et courageuse. Si telles sont tes frayeurs dans la paix, que ferais-tu si le moment venait de souffrir le martyre ? Ne pouvant supporter le visage de tes proches, comment aborderais-tu les tribunaux des persécuteurs ? Si les exemples des hommes n'ont aucune action sur toi, puise le courage et la sécurité dans celui de la bienheureuse martyre Agnès, qui se montra supérieure à son âge en même temps qu'à la tyrannie, qui consacra par son sang sa couronne virginale. Tu ne sais donc pas, misérable, tu ne sais pas à qui tu dois ta virginité ? Tu tremblas longtemps entre des mains barbares ; tu fus protégée dans le sein et sous les voiles de ton aïeule et de ta mère. Tu t'es vue captive, et ta pudeur elle-même relevait d'un pouvoir étranger. Les regards menaçants des ennemis te remplissaient d'épouvante ; sous tes yeux étaient enlevées les vierges consacrées au Seigneur. Ta ville, autrefois la capitale de l'univers, est maintenant le tombeau du peuple romain. Exilée sur les rivages de la Lybie, tu recevrais là un époux exilé ? Quelle serait ta compagne, quelle suite te conduirait à l'autel ? Les cris stridents de la langue punique s'élèveraient seuls à tes noces profanes. Plus d'hésitation ni de retard. « La perfection de l'amour divin chasse au dehors toute crainte. » I *Joan*. IV, 18. Prends le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, le

dema quo utebatur quasi regina) « et tantæ ducam immunditiæ velut pannum menstruatæ.» *Esther*, XIV, 16. Aiunt sanctæ et nobiles feminæ, quæ eam viderunt, quæ noruut, quas de littore Galliarum ad habitationem sanctorum Locorum, hostium per Africam compulit sæva tempestas, noctibus et secreto, consciis tantum virginibus Dei, quæ in matris et aviæ comitatu erant, nunquam eam linteamine, nunquam plumarum usam mollitie ; sed ciliciolum in nuda humo habuisse pro stratu, jugibus faciem rigasse lacrymis, Salvatoris genibus mente advolutam, ut suum reciperet propositum, ut impleret desiderium, ut aviæ animum matrisque molliret.

5. Quid ultra differo ? Cum jam nuptiarum appropinquaret dies, et futuro matrimonio thalamus pararetur, secreto et absque arbitris, noctemque habens pro solatio, talibus se fertur armasse consiliis : Quid agis, Demetrias ? cur pudicitiam tanto pavore defendis ? Libertate opus est et audacia. Quæ sic in pace metuis, quid faceres in martyrio perpetiendo ? Quæ tuorum vultum ferre non potes, quomodo sustineres tribunalia persecutorum ? Si te virorum exempla non provocant, hortetur faciatque securam beata martyr Agnes, quæ et ætatem vicit et tyrannum, et titulum castitatis martyrio consecravit. Nescis, misera, nescis cui virginitatem tuam debeas ? Dudum inter barbaras tremuisti manus, aviæ matrisque sinu et palliis tegebaris. Vidisti te captivam, et pudicitiam tuam non tuæ potestatis. Horruisti truces hostium vultus, raptas virgines Dei gemitu tacito conspexisti. Urbs tua, quondam orbis caput, Romani populi sepulcrum est ; et tu in Libyco littore, exulem virum exul ipsa accipies ? Quam habitura pronubam ? quo deducenda comitatu ? Stridor Punicæ linguæ procacia tibi Fescennina cantabit. Rumpe moras omnes. « Perfecta Dei dilectio foras mittit timorem. » I *Joan*. IV, 18. Assume scutum fidei, loricam justitiæ, galeam salutis, procede ad prælium. Habet et servata pudicitia matyrium suum. Quid metuis aviam ? quid formidas parentem ? Forsitan et ipsæ velint quod te velle non credunt. His et aliis quampluribus inflammata stimulis, omnem corporis cultum, et habitum sæcularem, quasi propositi sui impedimenta, projecit. Pretiosa monilia, et graves censibus uniones, ardentesque gemmæ redduntur scriniis ; vili

casque du salut, et marche au combat. L'innocence conservée a aussi son martyre. Que crains-tu ton aïeule? que crains-tu ta mère? Peut-être veulent-elles de leur côté ce qu'elles ne croient pas que tu veuilles. — Excitée par de tels aiguillons et beaucoup d'autres encore, elle repoussa tout ornement corporel, tous les ajustements du siècle, comme autant d'obstacles à sa résolution. Les joyaux précieux, les pierreries si chères, les perles enflammées, tout rentre dans les écrins; elle se revêt d'une grossière tunique et se couvre d'un voile encore plus grossier : puis elle va se jeter inopinément et tout à coup aux genoux de son aïeule, ne manifestant ce qu'elle était que par des sanglots et des larmes. La sainte et grave matrone reste frappée de stupeur, en apercevant sa nièce sous ce vêtement étranger; la mère est muette de joie. Ni l'une ni l'autre ne peuvent croire ce qu'elles désiraient avec tant d'ardeur. Aucune n'a la force de parler; entre la rougeur et la pâleur, la crainte et l'allégresse, les pensées flottent et se succèdent.

6. Il faut succomber à ce tableau; je n'essaierai pas de raconter ce que j'amoindrirais par la parole. Pour exposer l'étendue de ce bonheur inespéré, le fleuve d'éloquence de Cicéron tarirait, les sentences de Démosthènes, lancées avec tant de force et de rapidité, sembleraient trop lentes et n'atteindraient pas le but. Tout ce que l'esprit peut imaginer à peine, tout ce que le discours ne saurait exprimer, se réalise à cette heure. La mère et l'aïeule se jettent sur elle pour l'embrasser, la serrent à l'envi dans leurs bras; des larmes de bonheur coulent avec abondance; relevée par leurs mains elle est rassurée par leurs baisers. Les pieuses matrones déclarent qu'elles reconnaissent dans son dessein leur intime pensée; elles la bénissent de rehausser encore par sa virginité l'honneur d'une noble famille : elle a trouvé le moyen d'augmenter la gloire de sa maison et de consoler les cendres de Rome. O bon Jésus, quel sujet d'allégresse pour la famille entière! De cette féconde racine germèrent une foule de vierges, les clientes et les servantes se hâtèrent d'imiter l'exemple de leur protectrice et de leur maîtresse. Dans toutes les maisons s'allumait l'amour de la virginité; inégales de condition et de vie, ces femmes obtenaient la même récompense. C'est peu dire. Toutes les églises d'Afrique éprouvèrent un saint tressaillement. La renommée s'en répandit, non-seulement dans les villes, les forts et les dernières bourgades, mais encore dans les demeures les plus isolées. Toutes les îles semées entre l'Afrique et l'Italie apprirent la même nouvelle, la joie courut même plus loin sans rencontrer d'obstacles. Alors l'Italie déposa ses vêtements de deuil, les murailles à demi ruinées de la cité romaine recouvrèrent en partie leur ancien éclat; on voyait dans la parfaite conversion de la servante du Christ un nouveau gage de la protection divine. Vous eussiez cru que la main des Goths venait d'être desséchée,

tunica induitur, viliori tegitur pallio; et insperata aviæ genubus repente provolvitur, fletu tantum et planctibus quæ esset ostendit. Obstupuit sancta et gravis femina, alienum habitum in nepte conspiciens. Mater gaudio stabat attonita. Utraque verum non credere quod verum esse cupiebant. Hæsit vox faucibus, et inter ruborem et pallorem, metumque atque lætitiam, cogitationes variæ nutabant.

6. Succumbendum est huic loco, neque (f. *ne quid*) narrare aggrediar quod dicendo minus faciam. Ad explicandam incredibilis gaudii magnitudinem, et Tulliani fluvius siccaretur ingenii, et contortæ Demosthenis vibratæque sententiæ tardius languidiusque ferrentur. Quidquid potest cogitare animus, quidquid sermo potest (al. *non potest*) explicare, illo in tempore factum est. Certatim in oscula neptis et filiæ mater et avia ruunt. Ubertim flere præ gaudio, jacentem manu attollere, amplexarique trepidantem. Agnoscere in illius proposito mentem suam; et gratulari quod nobilem familiam virgo virginitate sua nobiliorem faceret; invenisse eam quod præstaret generi, quod Romanæ urbis cineres mitigaret. Jesu bene, quid illud in tota domo exultationis fuit? Quasi ex radice fœcunda, multæ simul virgines pullularunt, exemplumque patronæ et dominæ secuta est clientum turba atque famularum. Per omnes domos fervebat virginitatis professio : QUARUM CUM impar esset in carne conditio, unum erat præmium castitatis. Parum loquor. Cunctæ per Africam Ecclesiæ quodam exultavere tripudio. Non solum ad urbes, oppida viculosque, sed ad ipsa quoque magalia (al *mapalia*) celebris fama penetravit. Omnes inter Africam Italiamque insulæ hoc rumore completæ (al. *repletæ*) sunt, et inoffenso pede, longius gaudia cucurrere. Tunc lugubres vestes Italia mutavit, et semiruta urbis Romæ mœnia pristinum ex parte recepere fulgorem, propitium sibi existimantes Deum, in alumnæ conversione perfecta. Putares extinctam Gotthorum manum, et colluviem perfugarum atque servorum Domini desuper intonantis fulmine concidisse. Non sic post Trebiam, Thrasymenum et Cannas; in quibus locis Romanorum exercituum cæsa sunt millia, Marcelli primum apud Nolam

que la plaie des transfuges et des esclaves avait disparu devant les foudres du Seigneur. Après les batailles de la Trébie, de Thrasymène et de Cannes, où furent exterminés tant de soldats romains, la première victoire remportée par Marcellus à Nole ne releva pas à ce point le courage de Rome. Cette ville rachetée au prix de l'or n'éprouva pas autant de joie quand elle vit tomber les armées gauloises et retrouva dans le Capitole le germe du peuple romain. La nouvelle parvint aux rivages de l'Orient, et les villes situées au milieu des terres apprirent également le triomphe de la foi chrétienne. Quelle est celle des vierges du Christ qui ne se glorifia d'être la compagne de notre vierge? quelle mère, ô Julienne, n'a pas proclamé heureux votre sein? Que les infidèles regardent comme incertaines les récompenses de l'avenir; vierge, vous avez en attendant plus reçu que vous n'aviez donné. Une seule province connaissait l'épouse d'un homme, tout l'univers a ouï parler de la vierge du Christ. De malheureux parents, qui ne sont chrétiens qu'à demi, ont coutume de dévouer à la virginité celles de leurs filles qui sont estropiées ou difformes, parce qu'ils ne trouvent pas des gendres dignes d'eux. « Autant vaut le verre que la perle, » selon l'adage reçu. Ceux-là mêmes qui s'estiment les plus religieux, se bornent à faire aux vierges une part exiguë, à peine ce qu'il faut pour l'entretien, et puis donnent tout aux enfants de l'un et de l'autre sexe qui vivront dans le siècle. C'est ce qu'on a naguère vu dans cette même ville : un père, après avoir même embrassé le sacerdoce, laissait dans le dénuement deux filles qui voulaient se consacrer à la virginité, tandis qu'il donnait tous ses biens à ses fils pour qu'ils pussent vivre dans le luxe et la mollesse. Ainsi se sont comportées, ô douleur! beaucoup de mères qui partagent nos sentiments; et plût à Dieu que ce ne fût là que de rares exceptions! Mais plus c'est fréquent, plus sont heureuses celles qui n'ont pas suivi l'exemple de la foule.

7. On dit, et tous les chrétiens redisent avec admiration que la dot préparée fut donnée sans réserve à la vierge par celle qui devenait la belle-mère du Christ; elle ne voulait pas que l'époux eût à souffrir aucun préjudice : il fallait que l'épouse vînt à lui dotée de toutes ses richesses. Tout ce qui aurait péri dans les exigences du monde, allait servir à sustenter les serviteurs de Dieu. Qui l'aurait pu croire? Cette Proba que toutes les dignités entouraient, qui porte le nom le plus illustre de tout le monde romain, dont la sainteté et la munificence, répandues sur tous sans distinction, excitaient même la vénération des barbares, cette mère, que n'avaient point ébranlée les consulats de ses trois fils, Probinus, Olybrius

prælio, se populus Romanus erexit. Minori prius gaudio strata Gallorum agmina, auro redempta nobilitas, et seminarium romani generis in arce cognovit. Penetravit hic rumor Orientis littora, et in mediterraneis quoque urbibus, christianæ gloriæ triumphus auditus est. Quæ virginum Christi non hujus se societate jactavit? quæ mater non tuum, Juliana, beatum clamavit uterum? Incerta apud infideles sint præmia futurorum; plus interim recepisti, virgo, quam obtulisti. Quam sponsam hominis una tantum provincia noverat, virginem Christi totus orbis audivit. Solent miseri parentes, et non plena fide Christiani, deformes et aliquo membro debiles filias, quia dignos generos non inveniunt, virginitati tradere. Tanti, ut dicitur, vitrum quanti margaritum. (*a*) Certe qui religiosiores sibi videntur, parvo sumptu, et qui vix ad alimenta sufficiat, virginibus dato, omnem censum in utroque sexu, sæcularibus liberis largiuntur. Quod nuper in hac urbe dives quidam fecit Presbyter ut duas filias in proposito virginali inopes relinqueret, et aliorum ad omnem copiam filiorum luxuriæ atque deliciis provideret. Fecerunt hoc multæ, proh dolor, nostri propositi feminæ; atque utinam rarum esset exemplum : quod quanto crebrius est, tanto istæ feliciores quæ ne plurimarum quidem exempla secutæ sunt.

7. Fertur, et omnium christianorum laude celebratur, quidquid fuerat nuptiis præparatum, a sancta Christi synoride virgini traditum, ne sponso fieret injuria, imo ut dotata pristinis opibus veniret ad sponsum; ET QUOD IN REBUS mundi periturum erat, domesticorum Dei sustentaret inopiam. Quis hoc credat? Proba illa, omnium dignitatum et cunctæ nobilitatis in orbe romano nomen illustrius, cujus sanctitas et in universos effusa bonitas, etiam apud barbaros venerabilis fuit; quam trium liberorum, Probini, Olybrii et Probi, non fatigarunt ordinarii Consulatus; cum (al. *et cum*) incensis direptisque omnibus in Urbe captivitas sit, nunc habitas venundare dicitur possessiones, et facere sibi amicos de iniquo mamona, qui se recipiant in æterna tabernacula; UT ERUBESCANT

(*a*) Proverbium fere obvium in Auctore nostro, qui vitri nomine gemmas vitreas, quæ veras imitentur intelligit. Sic Tertullianus capite 3, libri ad Martyres « Tanti, ait, vitreum, quanti verum margaritum? Quis non libentissimo tantum pro vero habeat erogare, quantum alii pro falso? » Ex Anastasio etiam de Vitis Pontificum discimus, et vitreas gemmas in pretio fuisse aliquo.

et Probus, de tels honneurs n'ayant rien de nouveau dans sa famille, aujourd'hui que la spoliation et l'incendie ont fait de Rome une esclave, vend toutes ses possessions, à ce qu'on rapporte, et se fait avec les trésors de l'iniquité des amis qui la recevront dans les éternels tabernacles. Cela doit faire rougir les ecclésiastiques de tout ordre, les hommes parés du vain nom de moines, qui ne craignent pas d'acheter des possessions terrestres, quand des personnes d'une si haute condition les vendent. Elle venait d'échapper aux mains des barbares, elle pleurait sur les vierges enlevées à son amour, lorsqu'elle fut subitement frappée d'une perte cruelle, dont la pensée ne s'était jamais offerte à son esprit, la perte du fils le plus tendre; comme devant être l'aïeule d'une vierge du Christ, elle adoucit le coup mortel par l'espérance des biens à venir, vérifiant en elle-même ce mot du poëte lyrique à la gloire du juste : « Si l'univers brisé venait à crouler sur sa tête, les ruines l'écraseraient sans l'effrayer. » *Horat. Od.* III, 3. Nous lisons dans le livre de Job : « Celui-là parlait encore quand vint un autre messager; » *Job.* I; et plus loin : « La vie de l'homme sur la terre est une tentation, » ou mieux selon le texte hébraïque, « un combat. » *Ibid.* VII, 1. Si nous affrontons les labeurs et les dangers de cette milice dans le monde présent, c'est pour être couronnés dans l'autre. Il n'est pas étonnant qu'il en soit ainsi des hommes, vu que le Seigneur a lui-même été tenté. *Matth.* IV. L'Ecriture nous apprend que Dieu tenta Abraham. *Genes.* XXII. Voilà pourquoi ce langage de l'Apôtre : « Réjouissons-nous dans la tribulation..., sachant que la tribulation produit la patience; la patience, l'épreuve; l'épreuve, l'espérance; et l'espérance ne confond pas. » *Rom.* V, 5 et seq. Paul dit encore : « Qui nous séparera de la charité du Christ? la tribulation ou l'angoisse, la persécution ou la faim, la nudité, le danger, le glaive? car il est écrit : A cause de vous nous sommes tout le jour sous le coup de la mort, on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. » *Rom.* VIII, 35, 36. Isaïe adresse à de tels hommes cette exhortation : « Vous qui désormais êtes sevrés, à qui le sein maternel est refusé, vous aurez tribulation sur tribulation, espérance sur espérance. » *Isa.* XXVIII, 7, 10. « Les souffrances du temps présent ne peuvent être comparées à la gloire future qui se manifestera en nous. » *Rom.* VIII, 18. La raison pour laquelle j'ai rappelé ces textes se montrera dans la suite de mon discours. Cette femme qui du milieu de la mer avait vu fumer sa patrie, qui avait confié à une fragile embarcation son salut et celui des siens, trouve encore de plus terribles épreuves sur le rivage africain. Elle tombe entre les mains d'un gouverneur dont on ne sait s'il était plus cruel ou plus avare, qui n'aime rien que le vin et l'argent; et qui délégué

OMNIS Ecclesiastici ministerii gradus, et cassa nomina monachorum emere prædia, tanta nobilitate vendente. Vix barbarorum effugerat manus, et avulsas de complexu suo virgines fleverat, cum subito intolerabili, quod nunquam timuerat, amantissimi filii orbitate percutitur; et quasi futura virginis Christi avia, spe futurorum mortiferum vulnus excepit; probans in se verum esse quod in lyrico carmine super justi præconio dicitur :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.
HORAT. *lib.* 3, *Od.* 3.

Legimus in volumine Job : « Adhuc isto loquente, venit alius nuntius; » *Job.* I; et in eodem : *Tentatio*, sive (ut melius habetur in Hebraico) « militia est vita hominis super terram. » *Ibid.* VII, 1. Ad hoc enim laboramus, et in sæculi hujus periclitamur militia, ut in futuro sæculo coronemur. Nec mirum hoc de hominibus credere, cum Dominus ipse tentatus sit. *Matth.* IV. Et de Abraham Scriptura testatur quod Deus tentatrit eum. *Genes.* XXII. Quam ob causam et Apostolus loquitur : « Gaudentes in tribulatione ; et scientes quod tribulatio patientiam operatur; patientia, probationem ; probatio, spem; spes autem non confundit. » *Rom.* V, 5 *et seqq.* Et in alio loco : « Quis nos separabit a caritate Dei (al. *Christi*) ? tribulatio? an angustia ? an persecutio? an fames? an nuditas? an periculum? an gladius? Sicut scriptum est : Quia propter te mortificamur tota die, æstimati sumus ut oves occisionis. » *Rom.* VIII, 35, 36, Et Isaias hujuscemodi homines cohortatur, dicens : « Qui ablactati a lacte, qui avulsi ab ubere, tribulationem super tribulationem exspectate ; spem super spem. » *Isi.* XXVIII, 7, 10. « Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. » *Rom.* VIII, 18. Cur ista replicaverim, sequens sermo monstrabit. Quæ de medio mari fumantem viderat patriam, et fragili cymbæ salutem suam suorumque commiserat, crudeliora invenit Africæ littora. Excipitur enim ab eo quem nescias utrum avarior an crudelior fuerit, cui nihil dulce præter vinum et pretium; et qui, sub occasione partium clementissimi Principis, sævissimus omnium extitit tyrannorum ; et (ut aliquid loquar de fabulis Poetarum) quasi Orcus in tartaro, non tricipitem, sed multorum capitum habuit

du plus clément des princes, était le plus cruel de tous les tyrans (1). Pour emprunter une image aux fables des poëtes, semblable au dieu des enfers, il avait à son service un Cerbère, non à trois têtes, mais à des têtes sans nombre, qui mordait et déchirait tout. Ce tyran arrachait aux bras de leurs mères les filles déjà fiancées, il vendait à des marchands syriens, les plus avides des mortels, les mariages des plus nobles familles; sans pitié pour le dénuement des pupilles, des veuves, des vierges du Christ, il regardait plutôt les mains que le visage de celles qui l'imploraient. C'est devant cette Charybde en fureur et cette Scylla dont les chiens forment la ceinture, que se trouva placée la vénérable matrone qui fuyait les barbares. Là point de pitié pour les naufrages, aucun ménagement pour les captivités. Sache du moins, homme féroce, imiter l'ennemi de l'empire romain. Le Brennus de notre époque a pris seulement ce qu'il trouvait : tu cherches ce que tu ne saurais trouver. Les jaloux s'étonnent — car l'envie s'attache toujours à la vertu — qu'elle ait racheté dans une tacite proscription la pudeur de ses nobles compagnes, quand cet homme daignait accepter une partie pouvant enlever le tout; et qu'elle n'ait pas osé refuser au gouverneur, alors qu'elle se voyait sous l'apparence de la liberté personnelle, au pouvoir d'un tyran? Je comprends moi-même que je m'expose aux morsures des ennemis, qu'ils m'accuseront de flatter une femme illustre entre toutes; mais ils ne pourront pas maintenir leurs accusations, s'ils considèrent que jusqu'ici j'ai gardé le silence. Non, je n'ai jamais loué l'antiquité de sa race, la grandeur de ses richesses et de son pouvoir, ni du vivant de son mari ni quand elle a été veuve, bien que d'autres lui aient peut-être décerné des éloges mercenaires. Pour moi, je n'ai d'autre dessein que de louer en termes dignes d'un prêtre l'aïeule de la vierge que je loue, et de la bénir d'avoir secondé par sa volonté la volonté de cette dernière. Et d'ailleurs, la pauvre cellule d'un monastère, un vêtement méprisé, un âge qui rapproche de la tombe, le peu qu'il faut pour vivre peu, disculpent de toute adulation. Enfin, dans tout ce qui va suivre, je n'aurai plus à parler qu'à la vierge, à cette vierge de noble extraction, mais non moins noble par sa sainteté que par son origine. Plus elle est montée haut, plus dangereuse serait la chute. « Il n'est qu'une chose, ô fille de Dieu, une seule entre toutes que je ne cesserai de vous recommander, dont je vous avertirai sans relâche; » c'est d'occuper avec amour votre esprit à la lecture des saintes lettres, de ne pas laisser tomber dans la bonne terre de votre cœur la se-

(1) Le sinistre personnage que l'auteur ne nomme pas, n'ayant nul besoin de le nommer en présence des faits mêmes, était cet infâme Héraclion qui, pour prix du meurtre de Stilicon, avait reçu le titre de comte ou gouverneur d'Afrique. On a vu dans tous les temps, et notre époque ne nous a pas épargné ce spectacle, des monstres s'enrichir parmi les ruines de leur patrie; mais l'histoire ne nous montre pas un type plus parfait de ces hideux vampires. On a pu l'imiter : l'égaler n'était guère possible.

Cerberum, qui cuncta traharet ac laceraret. «Hic matrum gremiis abducere pactas ; » negotiatoribus et avidissimis mortalium Syris, nobilium puellarum nuptias vendere; non pupillarum, non viduarum, non virginum Christi inopiæ parcere, magisque manus rogantium spectare quam vultus. Hanc feram Charybdim, Scyllamque succinctam multis canibus, fugiens barbaros matrona sustinuit; qui nec naufragiis parcerent, nec captivitatibus flecterentur. Imitare crudelis, saltem hostem Romani imperii. Brennus nostri temporis, tantum quod invenerat tulit: tu quæris quod non invenis. Et mirantur æmuli (virtus enim semper invidiæ patet) cur tantarum secum pudicitiam tacita proscriptione mercata sit, cum et ille partem dignatus sit accipere, qui totum potuit auferre; et hæc quasi Comiti negare non ausa sit, quæ se intelligebat sub nomine privatæ dignitatis tyranno servientem? Sentio me inimicorum patere morsibus? quod adulari videar clarissimæ et nobilissimæ feminæ; qui accusare non poterunt, si me scicrint (al. *scient*) hucusque tacuisse. Neque enim laudavi in ea unquam antiquitatem generis, divitiarum et potentiæ magnitudinem, viro vivente vel mortuo, quæ alii forsitan mercenaria oratione laudaverint. Mihi propositum est stylo ecclesiastico laudare aviam virginis meæ, et gratias agere quod voluntatem ejus sua adjuverit voluntate. Alioquin cellula monasterii, vilis cibus, vestisque contempta, et ætas vicina jam morti, brevisque temporis viaticum, carent omni assentationis infamia. Denique in reliquis partibus, omnis mihi sermo ad virginem dirigetur, et virginem nobilem, et nobilem non minus sanctitate quam genere: CUJUS QUANTO sublimior ascensus est tanto lapsus periculosior.

Unum illud tibi, nata Deo, præque omnibus unum,
Prædicam, repetens, iterumque iterumque monebo,

ut animum tuum sacræ lectionis amore occupes, nec in bona terra pectoris tui sementem lolii avenarumque suscipias ; ne dormiente patrefamilias, (qui est νοῦς, id est, « animus, » Deo semper adhærens) inimicus homo zizania superseminet; sed semper loquaris : « In

mence de la folle avoine; de peur que, le père de famille étant endormi, c'est-à-dire le νοῦς des Grecs, un entendement uni sans cesse à Dieu, l'ennemi ne survienne et ne répande l'ivraie. C'est de redire constamment : « Durant les nuits j'ai cherché celui que chérit mon âme; » *Cant.* III, 1; « où tu prends ta nourriture, où tu reposes au milieu du jour; » *Ibid.* I, 6; et puis : « Mon âme s'est attachée à vos pas, votre droite m'a relevée; » *Psalm.* LXII, 9; et cette parole de Jérémie : « Je n'ai pas éprouvé de fatigue en vous suivant, il n'est pas de douleur en Jacob ni de labeur en Israël. » Quand vous étiez dans le siècle, vous aimiez les choses du siècle : la céruse et le vermillon s'étendaient sur votre visage, les cheveux étaient arrangés avec art, des cheveux étrangers vous formiez une tour sur votre tête; et je ne dis rien du prix des pendants d'oreille, de l'éclat des perles attestant les profondeurs de la mer Rouge, du brillant des émeraudes, du feu des diamants, du reflet des hyacinthes, toutes choses que les femmes aiment jusqu'à la folie. Maintenant que vous avez abandonné le siècle, et que pour la seconde fois après les engagements du baptême, vous avez dit à votre ennemi : « Diable, je renonce à toi, à ton siècle, à tes pompes, à tes œuvres, » restez fidèle à vos serments, soyez conséquente avec vous-même, observant le pacte fait avec votre adversaire, pendant que vous êtes dans la voie du monde présent, de peur qu'il ne vous livre au juge et qu'il ne vous convainque d'avoir usurpé sur lui quelque chose; de peur que vous ne soyez livrée au bourreau, qui lui-même est votre ennemi et le ministre de la justice; de peur enfin que vous ne soyez jetée dans la prison et les ténèbres extérieures, qui nous enveloppent d'une horreur d'autant plus grande qu'elles sont plus éloignées du Christ véritable lumière; car vous ne sortirez pas de là que vous n'ayez payé la dernière obole, expié la plus légère faute, puisque, au jour du jugement, nous aurons à rendre compte même d'une parole oiseuse. *Matth.* XII.

8. Que cela soit dit, non comme un funeste présage lancé contre vous, mais comme l'expression de la prudence et de la crainte chez un moniteur qui tremble pour vous au sujet même de ce qui doit inspirer la sécurité. « Si l'esprit de celui qui possède la puissance, est-il dit, s'élance sur vous, ne quittez pas votre place. » *Eccli.* X, 4. Nous sommes toujours au milieu de la bataille, au moment d'en venir aux mains. L'ennemi veut nous chasser de notre poste, nous faire au moins reculer; nous devons affermir nos pieds et dire : « Le Seigneur a consolidé mes pieds sur la pierre; » *Psalm.* XXXIX, 3; et de plus : « La pierre est le refuge des lièvres; » plusieurs lisent « des hérissons. » *Psalm.* CIII, 18. Le hérisson est un petit animal timide, fugitif et chargé d'un faix d'épines. C'est même pour cela que Jésus a été couronné d'épines, a pris sur lui nos péchés, a gémi pour nous, voulant

noctibus quæsivi quem dilexit (al. *diligit*) anima mea; *Cant.* III, 1; ubi pascis, ubi cubas in meridie;» *Ibid.* I, 6; et : « Inhæsit post te anima mea, me suscepit dextera tua; » *Ps* LXII, 9; illudque Jeremiæ : « Non laboravi sequens te, neque enim est dolor in Jacob, nec labor in Israel. » Quando eras in sæculo, ea quæ erant sæculi diligebas : polire faciem purpurisso, et cerussa ora depingere, ornare crinem, et alienis capillis turritum verticem struere; ut taceam de inaurium pretiis, candore maragitarum, Rubri maris profunda testantium, smaragdorum virore, cerauniorum flammis, hiacynthorum pelago, ad quæ ardent et insaniunt studia matronarum. Nunc autem, quia sæculum reliquisti, et secundo post baptismum gradu, inisti pactum cum adversario tuo, dicens ei : « Renuntio tibi, diabole, et sæculo tuo, et pompæ tuæ, et operibus (al. *opibus*) tuis, » serva fœdus quod pepigisti, et esto consentiens, pactumque custodiens cum adversario tuo, dum es in via hujus sæculi, ne forte tradat te judici, et te de suo aliquid usurpasse convincat; tradarisque ministro, qui ipse est et inimicus et vindex; et mittaris in carcerem, et in tenebras exteriores, quæ quanto a Christo vero lumine separantur, tanto nos majori horrore circumdant; et non inde exeas, nisi solvas novissimum quadrantem, id est, minimum quodque delictum; quia et pro otioso verbo reddituri sumus rationem in die judicii. *Matth.* XII.

8. Hæc dicta sint, non infausto contra te vaticinio, sed pavidi cautique monitoris officio, ea quoque in te quæ tuta sunt formidantis. « Si spiritus » inquit, « potestatem habentis ascenderit super te, locum tuum ne dimiseris. » *Eccl.* X, 4. Quasi in procinctu et in acie stamus semper ad pugnam. Vult nos loco movere hostis, et de gradu decedere; sed solidanda vestigia sunt, et dicendum : « Statuit supra petram pedes meos; » *Ps.* XXXIX, 3; et : « Petra refugium leporibus; » *Ps.* CIII, 18, pro quo multi « Herinaceos » legunt. » Herinacius enimal parvum, et fugax, et spinarum sentibus prægravatum. Sed ideo Jesus spinis coronatus est, et nostra delicta portavit, et pro nobis doluit, ut de sentibus

ainsi que, des ronces et des tribulations de la femme, à laquelle il est dit : « Tu enfanteras dans les angoisses et les douleurs, tu seras sous la puissance de l'homme et c'est lui qui te gouvernera, » *Genes.* III, 16, naissent les roses de la virginité, les lis de l'innocence. C'est encore pour cela que l'époux vit au milieu des lis, parmi ceux qui n'ont pas souillé leurs vêtements, parce qu'ils sont demeurés vierges et qu'ils ont écouté ce précepte : « Que tes vêtements soient toujours blancs. » *Eccli.* IX, 8. Comme auteur et prince de la virginité, il dit avec assurance : « Je suis la fleur des champs et le lis des vallées. » *Cant.* II, 1. La pierre est donc le refuge des lièvres, qui dans les persécutions fuient de ville en ville, et ne craignent pas d'avoir à s'appliquer cette parole du prophète : « La possibilité de fuir n'existe plus pour moi. » *Psalm.* CXLI, 5. « Les montagnes élevées donnent asile aux cerfs, » à qui servent d'aliment les couleuvres, qu'un tout petit enfant fait sortir de leur trou, quand le léopard et le chevreau reposent ensemble, quand le bœuf et le lion mangent la paille, non certes que le bœuf ait appris la férocité, mais le lion plutôt la mansuétude. Revenons au texte cité : « Si l'esprit de celui qui possède la puissance s'élance sur vous, ne quittez pas votre place. » Puis viennent ces mots : « Les soins donnés au malade arrêtent les plus grands péchés. » Et voici quelle en est la signification : Si la couleuvre monte dans vos pensées, gardez votre cœur avec tout le soin possible et chantez avec David : « Purifiez-moi, Seigneur, de mes fautes cachées ; pardonnez à votre serviteur les fautes des autres. » *Psalm.* XVIII, 13. Vous n'en viendrez pas alors au plus grave péché, au péché par action ; vous étoufferez immédiatement dans votre âme les ferments du vice, vous écraserez les petits de Babylone contre la pierre, sur laquelle ne se trouvent pas les traces du serpent ; vous direz avec assurance au Seigneur : « Dès qu'ils ne domineront plus sur moi, je serai sans tache, je serai pur du péché le plus grand. » *Psalm.* XVIII, 14. A cela se rapporte cet autre témoignage de l'Ecriture : « Je punirai les péchés des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération. » *Num.* XIV, 18. De telle sorte que Dieu ne punit pas sur l'heure nos pensées et nos désirs criminels, mais les fait retomber sur notre postérité quand elle les réalise par les œuvres mauvaises et persévère dans le mal ; car voici comment il parle par son prophète : « A cause de ses trois ou quatre sortes d'impiété, ainsi que de cette ville, ne la repousserai-je pas ? » *Amos.* I, 3 ; II, 4.

9. C'est en courant que j'ai cueilli dans les riches prairies des saintes Ecritures ces petites fleurs ; et cela suffit pour vous tenir en éveil, pour que vous fermiez la porte de votre cœur et que vous traciez souvent le signe protecteur de

et tribulationibus feminarum, ad quas dicitur : « In anxietatibus et doloribus paries, mulier, et advirum conversio tua, et ipse tui dominabitur, » *Genes.* III, 16, rosæ virginitatis et lilia castitatis nascerentur. Unde et sponsus pascitur inter lilia, et inter eos qui vestimenta sua non coinquinaverunt, virgines enim permanserunt, audieruntque præceptum : « Candida sint semper vestimenta tua ; » *Eccli.* IX, 8 ; et quasi auctor virginitatis et princeps loquitur confidenter : « Ego flos campi, et lilium convallium. » *Cant.* II, 1. Petra igitur leporum est, qui in persecutionibus fugiunt de civitate in civitatem ; nec timent illud Propheticum : « Periit fuga a me. » *Ps.* CXLI, 5. « Montes autem excelsi cervis, » quorum colubri cibus sunt, quos educit puer parvulus de foramine, quando pardus et hœdus requiescunt simul, et bos et leo comedunt paleas, ut nequaquam bos discat feritatem, sed leo doceatur mansuetudinem. Revertamur ad propositum testimonium : « Si spiritus potestatem habentis ascenderit super te, locum tuum ne dimiseris. » Post quod sequitur : « Quia curatio quiescere facit peccata maxima. » Qui versiculus hunc habet sensum : Si in cogitationes tuas coluber ascenderit, omni custodia serva cor tuum, et cum David canito : « Ab occultis meis munda me, Domine ; et ab alienis parce servo tuo ; » *Ps.* XVIII, 13 ; et ad peccatum maximum, quod opere perpetratur, nequaquam pervenies ; sed incentiva vitiorum statim in mente jugulabis, et parvulos Babylonis allides ad petram ; in qua serpentis vestigia non reperiuntur, cauteque Domino promittes : « Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor a delicto maximo. » *Ps.* XVIII, 14. Hoc est quod alibi Scriptura testatur : « Peccata patrum reddam in filios, in tertiam et in quartam generationem ; » *Num.* XIV, 18 ; ut cogitationes nostras mentisque decretum, non statim puniat, sed reddat in posteris, id est in malis operibus, et in delictorum perseverantia ; quoniam per Amos loquitur : « Super tribus et quatuor impietatibus illius et illius civitatis, nonne aversabor eam. » *Amos.* I, 3 ; II, 4.

9. Hæc cursim, quasi de prato pulcherrimo sanctarum Scripturarum, parvos flores carpisse sufficiat pro commonitione tui ; ut et claudas cubiculum pectoris, et crebro signaculo crucis munias frontem tuam, ne exterminator Ægypti in te locum reperiat, sed primo-

la croix sur votre front, de peur que l'ange exterminateur de l'Egypte ne trouve accès en vous, pour que les premiers nés qui périssent en Egypte soient sauvegardés dans votre âme, et que vous disiez avec le prophète : « Mon cœur est prêt, ô Dieu, mon cœur est prêt ; je vous chanterai sur le psaltérion. Lève-toi, ma gloire ; psaltérion et cithare, levez-vous. » *Psalm.* CVII, 1, 2. Cet ordre s'adresse aussi à la ville de Tyr, transpercée des nombreuses blessures de ses péchés ; Dieu lui demande de faire pénitence, et de laver par des larmes amères, comme Pierre, ses souillures passées. Pour nous, ignorons la pénitence, ne péchons pas aisément. Qu'elle soit une planche du salut pour les malheureux après le naufrage : pour la vierge pure le navire ne périt pas. Autre chose est courir après ce qu'on a perdu, autre chose conserver et ne jamais perdre. Voilà pourquoi l'Apôtre châtiait son corps et le réduisait en servitude, pour n'être pas lui-même réprouvé après avoir prêché aux autres. Voici ce qu'il disait au nom du genre humain, sous le feu des passions corporelles : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » *Rom.* VII, 24. Il disait encore : « Je sais qu'en moi, c'est-à-dire dans ma chair, n'habite pas le bien ; j'ai la force de le vouloir, mais nullement celle de l'accomplir. Je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. » *Ibid.* II, 19. Plus loin il ajoute : « Ceux qui vivent dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu ; pour vous, ce n'est pas dans la chair que vous vivez, mais dans l'esprit, si toutefois l'esprit de Dieu réside en vous. » *Ibid.* VIII, 8, 9.

10. Après avoir pris toutes vos précautions du côté des pensées, il vous faut revêtir les armes du jeûne, et chanter avec David : « J'ai humilié mon âme dans le jeûne ; » *Psalm.* LXVIII, 11 ; « J'ai mangé la cendre comme le pain ; » *Psalm.* CI, 10 ; « Quand ils me persécutaient, je me couvrais du cilice. » *Psalm.* XXXIV, 13. Eve fut chassée du paradis pour un peu de nourriture : Elie, pour s'être exercé quarante jours dans le jeûne, fut enlevé au ciel sur un char de feu. III *Reg.* XIX. Pendant quarante jours et quarante nuits, Moïse vécut seulement de ses entretiens familiers avec Dieu, vérifiant d'avance cette parole : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais encore de toute parole qui procède de la bouche de Dieu. » *Matth.* IV, 4. Le Sauveur du genre humain, qui nous a laissé l'exemple de ses vertus et de sa vie, est conduit par l'esprit aussitôt après son baptême, à lutter avec le diable pour le livrer vaincu et brisé aux coups de ses disciples, qui pourront ainsi le fouler aux pieds. De là ce que dit l'Apôtre : « Dieu broiera Satan sous vos pieds d'une manière soudaine. » *Rom.* XVI, 20. Et cependant l'antique ennemi, après ces quarante jours de jeûne, s'efforce encore par le manger de renouveler ses embûches ; il dit : « Si tu es le Fils de

genita, quæ apud Ægyptios pereunt, in tua mente salventur, et dicas cum Propheta : « Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum ; cantabo et psallam. Exurge, gloria mea, exurge, psalterium et cithara. » *Psal.* CVII, 1, 2. Quam assumere jubetur et Tyrus, multis peccatorum confossa vulneribus, ut agat pœnitentiam et maculas pristinæ fœditatis, cum Petro amaris lacrymis abluat. Verum nos ignoremus pœnitentiam, ne facile peccemus. Illa quasi secunda post naufragium miseris tabula sit : in virgine integra servetur navis. Aliud est quærere quod perdideris, aliud est possidere quod nunquam amiseris. Unde et Apostolus castigabat corpus suum et in servitutem redigebat, ne, aliis prædicans, ipse reprobus inveniretur ; corporisque ex persona generis humani inflammatus ardoribus, loquebatur : « Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? » *Rom.* VII, 24 ; et iterum : « Scio quia non habitat in me, hoc est, in carne mea bonum ; velle enim adjacet mihi, ut faciam autem bonum, nequaquam. Neque enim quod volo bonum, sed quod nolo malum, hoc facio. » *Ibid.* II, 19. Et denuo : « Qui in carne sunt, Deo placere non possunt. Vos autem non estis in carne, sed in spiritu, si tamen spiritus Dei habitat in vobis. » *Ibid.* VIII, 8, 9.

10. Post cogitationum diligentissimam cautionem, jejuniorum tibi arma sumenda sunt, et canendum cum David : « Humiliavi in jejunio animam meam ; » *Psal.* LXVIII, 11 ; et : « Cinerem tanquam panem manducavi ; » *Psal.* CI, 10 ; et : « Cum molesti erant mihi, induebar cilicio. » *Psal.* XXXIV, 13. Eva per cibum ejecta est de paradiso. Elias, quadraginta dierum exercitatus jejunio, igneo curru rapitur in cœlum. III *Reg.* XIX. Moyses quadraginta diebus ac noctibus, familiaritate et sermone Dei pascitur ; *Exod.* XXIV, 34 ; in se verissimum probans quod dicitur : « Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. » *Matth.* IV, 4. Salvator generis humani, qui virtutum et conversationis suæ nobis reliquit exemplum, post baptismum statim assumitur a spiritu ut pugnet contra diabolum, et oppressum atque contritum tradat discipulis conculcandum. Unde et Apostolus loquitur : « Deus autem conteret Satanam sub pedibus vestris velociter. » *Rom.* XVI, 20. Et tamen hostis antiquus, post quadraginta dierum jejunium, per cibum molitur insidias, et

Dieu, commande à ces pierres de se changer en pains. » *Matth.* IV, 3. Sous la loi ancienne, au septième mois et le dixième jour de ce mois, quand avait retenti le son des trompettes, c'était le jeûne de toute la nation hébraïque ; et quiconque dans cette nation avait préféré la satiété à l'abstinence, était exterminé. Dans le livre de Job il est écrit du dragon : « Sa puissance est dans ses entrailles, sa force réside dans son estomac. » *Job.* XL, 11. Contre la jeunesse des deux sexes notre ennemi se sert des passions enflammées de cet âge, il attise le feu, réalisant cette parole du prophète : « Les cœurs de tous ceux qui commettent l'adultère sont un brasier. » *Ose.* VII, 4. La divine miséricorde et la rigueur des jeûnes peuvent seules apaiser l'incendie. Tels sont les traits enflammés du diable, qui blessent et brûlent à la fois ; telles sont les flammes préparées par le roi de Babylone contre les trois enfants, et qui montent à quarante-neuf coudées au-dessus de la fournaise : ce même roi abuse pour se perdre des sept semaines que le Seigneur avait accordées pour le salut. Mais, de même que parut alors un quatrième personnage, semblable au fils de l'homme, qui dissipa ces intolérables ardeurs, ôtant aux flammes leur propriété de brûler, si bien que le tact démentait les menaces faites à l'œil ; de même dans une âme virginale les feux de l'adolescence sont éteints par la rosée céleste et les austérités de la vie, dans un corps humain on peut voir la conduite des anges. C'est pour cette raison que le vase d'élection déclare qu'il n'a pas reçu du Seigneur un précepte concernant les vierges ; I *Corinth.* VII ; car il faut aller contre la nature, ou mieux s'élever au-dessus, pour ne pas obéir aux instincts natifs, pour tuer la racine et ne cueillir que les fruits de la virginité, pour vous éloigner de tout rapport avec l'homme et vivre dans le corps comme un être incorporel.

11. Nous ne vous prescrivons pas cependant des jeûnes immodérés, une excessive privation de nourriture, ce qui briserait aussitôt un corps délicat, et vous jetterait dans les infirmités avant même que vous eussiez posé les fondements d'une conversation sainte. C'est aussi le principe établi par les philosophes : Μεσότητας ἀρετὰς, ὑπερβολὰς κακιας εἶναι ; ce que nous pouvons rendre ainsi : « Les vertus sont dans la juste mesure, tout excès constitue le vice. » De là encore le mot de l'un des sept sages : « Rien de trop. » Quoi de mieux consacré par l'opinion commune, puisque cela se trouve même dans un vers de comédie ? Vous devez jeûner, mais non de telle sorte que vous puissiez à peine agir et respirer, que vos compagnes soient obligées de vous porter ou de vous soutenir, que vous n'ayez plus la force, par suite de votre abattement, de lire, de psalmodier, de veiller selon l'usage. Le jeûne n'est pas la complète vertu, il est seulement la base

dicit : « Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant. » *Matth.* IV, 3. In Lege, mense septimo post clangorem tubarum decimo die mensis, totius gentis Hebrææ jejunium est ; et exterminatur illa anima de populo suo, quæ saturitatem prætulerit continentiæ. In Job scriptum est de dracone : « Virtus ejus in lumbis ejus, et fortitudo illius super umbilicum ventris ejus. » *Job.* XL, 11. Adversum juvenes et puellas, ætatis ardore hostis noster abutitur, et inflammat rotam nativitatis nostræ, et implet illud Osee : « Omnes adulterantes, quasi clibanus corda eorum ; » *Osee.* VIII, 4 ; quæ Dei misericordia, et jejuniorum rigore (al. *frigore*) restinguuntur. Hæc sunt ignita diaboli jacula, quæ simul et vulnerant et inflammant, et a rege Babylonio tribus pueris præparantur, qui succendit fornacem quadraginta novem cubitorum, habens et ipse septem hebdomadas ad perditionem, quas Dominus observari jusserat ad salutem. Sed quomodo ibi quartus speciem habens quasi filii hominis, immensos mitigavit ardores, et inter camini æstuantis incendium docuit flammas calorem amittere, et aliud oculis comminari, aliud præbere tactui ; sic et in animo virginali, rore cœlesti et jejuniorum rigore (al. *frigore*,) calor puellaris extinguitur, et in humano corpore, angelorum impetratur conversatio. Quam ob rem et vas electionis de virginibus se dicit Domini non habere præceptum ; I *Cor.* VII ; quia contra naturam, imo ultra naturam est, non exercere quod nata sis, interficere in te radicem tuam, et sola virginitatis poma decerpere, nescire thorum, omnem virorum horrere contactum, et in corpore vivere sine corpore.

11. Neque vero immoderata tibi imperamus jejunia, et enormem ciborum abstinentiam, quibus statim corpora delicata franguntur, et ante ægrotare incipiunt quam sanctæ conversationis jacere fundamenta. Philosophorum quoque sententia est, μεσότητας ἀρετὰς, ὑπερβολὰς κακίας εἶναι ; quod latinus ita potest sermo resonare : « Moderatas esse virtutes, excedentes modum atque mensuram, inter vitia reputari. » (al. *deputari*). Unde et unus de septem sapientibus, « ne quid » ait, « nimis. » Quod tam celebre factum est ut comico quoque versu expressum sit. Sic debes jejunare ut non palpites, et respirare vix possis, et comitum tuarum vel porteris vel traharis manibus ; sed ut fracto

des autres vertus; la sanctification et la pudeur, sans lesquelles nul ne verra Dieu, sont des degrés pour arriver au faîte, mais ne peuvent pas seules couronner la vierge. Lisons l'Evangile des vierges sages et des vierges folles: les unes sont admises dans la chambre de l'époux; les autres, à qui l'huile des bonnes œuvres fait défaut, sont exclues, leurs lampes étant éteintes. *Matth.* xxv. Vaste est le champ concernant les jeûnes, et nous l'avons souvent parcouru; il existe d'ailleurs des traités spéciaux, à la lecture desquels nous vous renvoyons; et là vous verrez le bien qui résulte de la tempérance et le mal que cause la satiété.

12. Imitez votre époux céleste; pratiquez la soumission envers votre aïeule et votre mère. Ne voyez d'homme, de jeune homme surtout, qu'en leur présence. Ignorez quiconque est pour elles un inconnu. C'est même une sentence de la philosophie humaine: « Vouloir et ne vouloir pas les mêmes choses, voilà en quoi consiste la ferme amitié. » Si vous avez aspiré à la virginité, fait votre étude des préceptes du Christ, appris à distinguer ce qui vous était avantageux, ce qui méritait vos préférences, leurs exemples vous l'ont enseigné, vous le devez à la sainteté de la vie domestique. Ne regardez donc pas ce qui vous appartient comme vous appartenant exclusivement; c'est aussi le bien de celles qui vous ont transmis leur pudeur, et dont le mariage honorable et pur a fait germer cette fleur inappréciable; elle donnera des fruits parfaits, si vous vous humiliez sous la main puissante de Dieu, si vous vous souvenez sans cesse qu'il est écrit: « Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. » *Jacob.* IV, 6. Lorsqu'il est question de grâce, il ne s'agit pas de rémunération, c'est munificence et largesse; ainsi s'accomplit le mot de l'Apôtre: « Cela ne dépend pas de celui qui veut ou qui court, mais bien de la miséricorde de Dieu. » *Rom.* IX, 16. Et cependant vouloir et ne vouloir pas nous appartient; mais ce qui nous appartient ne nous appartient pas sans la divine miséricorde.

13. Dans le choix des eunuques, des suivantes et des serviteurs, ayez plutôt égard à la pureté de la conduite qu'à la beauté des traits; car dans l'un et l'autre sexe, dans tous les âges, dans la condition même d'une pureté forcée, il faut considérer les âmes, dont les passions ne peuvent être comprimées que par la crainte de Dieu. Aucune plaisanterie équivoque ou légère ne doit jamais avoir lieu devant vous. N'entendez jamais une parole peu décente; ou, si vous l'en-

corporis appetitu, nec in lectione, nec in Psalmis, nec in vigiliis solito quid minus facias. Jejunium non perfecta virtus, sed cæterarum virtutum fundamentum est; et sanctificatio atque pudicitia, sine qua nemo videbit Deum, gradus præbet ad summa scandentibus, nec tamen, si sola fuerit, virginem poterit coronare. Legamus Evangelium sapientium et stultarum virginum: quarum aliæ cubiculum sponsi ingrediuntur; aliæ, bonorum operum oleum non habentes, exstinctis lampadibus excluduntur. *Matth.* xxv. Latus est super jejuniis campus, in quo et nos sæpe cucurrimus; et multorum proprii habentur libri, ad quorum te mittimus lectionem ut discas quid boni habeat continentia, et quid e contrario mali, saturitas.

12. Imitare (*a*) sponsum tuum; esto aviæ matrique subjecta. Nullum virorum, et maxime juvenum, nisi cum illis, videas. Nullum scias quem illæ nesciant. Sæcularis quoque sententia est: (*b*) « Eadem velle et eadem nolle, ea demum firma amicitia est. » Ut appeteres virginitatem, ut Christi præcepta cognosceres, ut scires quid tibi expediret, quid eligere (al. *diligere*) deberes, illarum te exempla docuerunt, sancta domi instruxit conversatio. Non igitur solum putes tuum esse quod tuum est, sed earum quæ suam in te expressere pudicitiam, et honorabilium nuptiarum cubilisque immaculati pretiosissimum germinavere te florem; qui perfectos afferet fructus, si humiliaveris te sub potenti manu Dei, et scriptum semper memineris: « Superbis Deus resistit, humilibus autem dat gratiam. » *Jacob.* IV, 6. Ubi autem gratia, non operum retributio, sed donantis est largitas; ut impleatur dictum Apostoli: « Non est volentis neque currentis, sed Dei miserentis. » *Rom.* IX, 16. Et tamen velle et nolle nostrum est; ipsumque quod nostrum est, sine Dei miseratione nostrum non est.

13. Eunuchorum quoque tibi, et puellarum ac servulorum mores magis eligantur quam vultuum elegantia; quia in omni sexu et ætate, et truncatorum corporum violenta pudicitia, animi considerandi sunt, qui amputari nisi Christi timore non possunt. Scurrilitas atque lascivia, te præsente, non habeant locum. Nunquam verbum inhonestum audias; aut, si audieris,

(*a*) Christum nempe, de quo in Luca proditum est quod erat *subditus* Mariæ et Joseph.

(*b*) Sumpta sententia ex Catilinæ oratione apud Sallustium cap. 20, quam alibi nec uno in loco Hieronymus recitat, ut in Apolog. contra Ruffinum cap. 2. Sed et noster Zeno Veronensis, ut alios omittamus, Sermone de Patientia, *Tu*, inquit, *amicitiam idem velle atque idem quoque nolle docuisti.*

tendez, ne vous arrêtez pas à ce piége. Les hommes dont l'âme est corrompue tentent souvent par un seul mot d'ébranler les barrières de l'innocence. Laissez aux personnes du siècle de partager ou de provoquer le rire ; le sérieux convient à votre dignité. Caton lui-même, j'entends Caton le Censeur, jadis l'un des chefs de votre ville, lui qui dans un âge extrêmement avancé ne rougit pas, malgré ses hautes fonctions, et ne désespéra pas, malgré sa vieillesse, d'apprendre la langue grecque, Lucilius rapporte qu'il ne rit qu'une fois dans sa vie; la même chose est dite de Crassus. Que cette sévérité n'ait pas été naturelle, qu'elle eût pour but la vaine gloire et l'approbation des hommes ; pour nous, tant que nous sommes dans la prison de ce corps, enveloppés d'une chair fragile, nous pouvons bien modérer et gouverner les appétits et les passions ; mais nous ne pouvons pas les retrancher absolument. De là ce que dit aussi le Psalmiste : « Ressentez la colère, mais ne péchez pas. » *Psalm.* IV, 5. L'Apôtre développe la même pensée: « Que le soleil ne se couche pas sur votre colère. » *Ephes.* IV, 26. Etre agité par la colère, c'est de l'homme; mettre un terme à sa colère, c'est du chrétien.

14. Je regarde comme superflu de vous donner des conseils contre l'avarice; car il est de tradition dans votre famille de posséder et de mépriser les richesses ; de plus Paul nous enseigne que l'avarice est une idolâtrie. *Ephes.* V. A cette question qui lui fut posée: « Bon maître, que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle ? » le Seigneur répondit : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, et vous aurez un trésor dans les cieux ; puis venez, marchez à ma suite. » *Matth.* XIX, 16, 21. C'est à la sublimité de l'apostolat, c'est à la vertu parfaite, qu'il convient de vendre tout et de le distribuer aux pauvres ; voilà comment, libre et dégagé, on s'élance avec le Christ vers les biens célestes. Dieu nous a confié, il vous a confié de même une administration dont on ne s'acquitte pas sans un grand zèle ; tout âge du reste et toute individualité doivent compte, dans ce sens, de leur libre arbitre. « Si vous voulez être parfait, » dit le Seigneur. Je ne contrains ni ne commande, je propose la palme à conquérir, je montre la récompense : à vous de vous prononcer, à savoir si vous aurez le désir de gagner la couronne en soutenant le combat. Voyons encore avec quelle sagesse la Sagesse a parlé : « Vendez, tout ce que vous avez. » A qui s'adresse cet ordre ? Evidemment à celui à qui le Seigneur a dit : « Si vous voulez être parfait. » Ce n'est pas une partie de vos possessions, c'est le tout que vous devez vendre. Et, quand vous les aurez vendues, que faut-il faire ? « Donnez-les aux pauvres. » Non aux riches, non à vos proches, non pour alimenter le luxe, mais pour venir au secours de la nécessité. Que le pauvre soit un prêtre, un parent, un allié, ne

non inesceris. Perditæ mentis homines uno frequenter levique sermone, tentant claustra pudicitiæ. Ridere et rideri, sæcularibus derelinque ; gravitas tuam personam decet. Catonem quoque (illum dico Censorium) et vestræ quondam urbis principem, qui extrema ætate græcas litteras, nec erubuit censor, nec desperavit senex discere ; et M. Crassum semel in vita scribit risisse Lucilius. Fuerit illa affectata severitas, et gloriam quærens auramque pupularem ; nos affectus et perturbationes, quamdiu in tabernaculo corporis hujus habitamus, et fragili carne circumdamur, moderari et regere possumus, amputare non possumus. Unde et Psalmista dicit : « Irascimini, et nolite peccare. » *Psal.* IV, 5. Quod Apostolus edisserens, « Sol » inquit, « non occidat super iracundiam vestram ; » *Ephes.* IV, 26 ; quia et irasci hominis est, et finem iracundiæ imponere, christiani.

14. Superfluum reor te monere contra avaritiam, cum generis tui sit, et habere et calcare divitias, et Apostolus doceat avaritiam esse idolorum cultum, *Ephes.* V, Dominusque respondeat sciscitanti : « Magister bone, quid boni faciens, vitam æternam possidebo ? Si vis esse perfectus, vade, vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlis ; et veni, sequere me. » *Matth.* XIX, 16, 21. Apostolici fastigii est, perfectæque virtutis, vendere omnia et pauperibus distribuere, et sic levem atque expeditum cum Christo ad cœlestia subvolare. Nobis, imo tibi diligens credita est dispensatio, quanquam in hoc, omni ætati omnique personæ libertas arbitrii relicta sit. « Si vis, » inquit, « esse perfectus. » Non cogo, non impero, sed propono palmam, ostendo præmia : tuum est eligere, si volueris in agone atque certamine coronari. Et consideremus quam sapienter Sapientia sit locuta : « Vende quæ habes. » Cui ista præcipiuntur ? Nempe illi cui dictum est : « Si vis esse perfectus. » Non partem bonorum tuorum vende, sed omnia. Cumque vendideris, quid sequitur ? « Et da pauperibus. » Non divitibus, non propinquis, non ad luxuriam, sed ad necessitatem. Sive ille sacerdos sit, sive cognatus et affinis, nihil in illo

regardez en lui que son indigence. C'est des entrailles des indigents, non de la table exubérante des voluptueux, que doit partir votre éloge. Nous voyons dans les Actes des Apôtres, IV, qu'en ces temps où le sang de notre divin Sauveur était encore chaud, où la foi jeune encore brûlait de toute son ardeur, les disciples vendaient toutes leurs possessions et venaient en déposer le prix aux pieds des apôtres, pour bien montrer que l'argent doit être foulé aux pieds; et puis on donnait à chacun selon ses besoins. Ananie et Sapphire, timides dispensateurs, ou mieux âmes dissimulées, furent condamnés par là même, pour avoir, après l'acte de leur consécration, offert leurs biens comme leur appartenant, et non comme appartenant à celui à qui ils les avaient consacrés; ils s'étaient réservé une part de ces biens qui n'étaient plus les leurs, redoutant la faim, que la vraie foi ne redoute jamais : aussi furent-ils frappés sur l'heure, non par un sentiment de vengeance, mais pour l'exemple de tous. Enfin, l'apôtre Pierre ne leur souhaite pas la mort, comme l'en accuse follement le sophiste Porphyre ; il leur dénonce par une parole prophétique le jugement de Dieu, pour que le châtiment de deux personnes serve de leçon à toute la société. Du moment où vous avez embrassé la virginité perpétuelle, ce que vous avez n'est plus à vous, ou plutôt est d'autant mieux à vous que le Christ en est devenu le maître ; mais, tant que vivront votre aïeule et votre mère, c'est d'après leur volonté que vous devez en user. Quand elles auront quitté la terre, quand elles se seront endormies du sommeil des saints, et je sais que tel est leur vœu, qu'elles aspirent à vous voir leur survivre ; quand vous serez d'un âge plus mûr, d'une volonté plus réfléchie, d'une résolution plus ferme, vous ferez ce que vous jugerez meilleur, ou plutôt ce que le Seigneur vous aura commandé, sachant bien que vous n'aurez en définitive que les biens consacrés aux bonnes œuvres. Que d'autres bâtissent des églises, en revêtent les murs de marbres divers, y dressent des colonnes apportées à grands frais, les couronnent de chapiteaux dorés, élèvent des portes d'argent et d'ivoire, sèment de pierreries les autels d'or. Je ne blâme ni ne repousse de telles générosités. Que chacun suive son impulsion particulière. Mieux vaut agir ainsi que dormir sur les trésors entassés. Pour vous, c'est autre chose que vous avez à faire : vêtir le Christ dans les pauvres nus, le visiter dans les infirmes, le nourrir dans les indigents, l'accueillir dans ceux qui n'ont pas d'asile, et surtout dans les enfants de la foi, alimenter les monastères de vierges, avoir soin des serviteurs de Dieu et des pauvres en esprit, qui nuit et jour servent votre divin Maître ; vivant sur la terre, ils imitent ici-bas la conversation des anges, toutes leurs paroles ont pour but la gloire de Dieu ; ayant de quoi manger et se vêtir,

aliud consideres quam paupertatem. Laudent te esurientium viscera, non ructantium opulenta convivia. In Actis Apostolorum, quando Domini nostri adhuc calebat cruor, et fervebat recens in credentibus fides, vendebant omnes possessiones suas, et pretia earum ad Apostolorum deferebant pedes, ut ostenderent pecunias esse calcandas ; dabaturque singulis, prout cuique opus erat. Ananias et Sapphira dispensatores timidi, imo corde duplici, et ideo condemnati, quia post votum obtulerunt quasi sua et non ejus cui semel ea voverant ; partemque sibi alienæ substantiæ reservaverunt, metuntes famem, quam vera fides non timet, præsentem meruere vindictam, non crudelitate sententiæ, sed correptionis exemplo. Denique et apostolus Petrus nequaquam imprecatur eis mortem, ut stultus Porphyrius calumniatur; sed Dei judicium prophetico spiritu annuntiat, ut pœna duorum hominum sit doctrina multorum. Ex eo tempore quo virginitati perpetuæ consecrata es, tua non tua sunt, imo vere tua, quia Christi esse cœperunt; quæ, avia vivente vel matre, ipsarum arbitrio dispensanda sunt. Sin autem obierint, et somno Sanctorum requieverint (scio enim et hoc illas optare, ut te habeant superstitem); cum ætas maturior fuerit, et voluntas gravior, firmiorque sententia, facies quod tibi visum fuerit, imo quod Dominus imperarit (al. *imperat*), scitura nihil te habituram nisi quod in bonis operibus erogaveris. Alii ædificent ecclesias, vestiant parietes marmorum crustis, columnarum moles advehant, earumque deaurent capita, pretiosum ornatum non sentientia ; ebore argentoque valvas, et gemmis aurata distinguant altaria. Non reprehendo, non abnuo. Unusquisque in sensu suo abundet. Meliusque est hoc facere quam repositis opibus incubare. Sed tibi aliud propositum est: Christum vestire in pauperibus, visitare in languentibus, pascere in esurientibus, suscipere in his qui tecto indigent, et maxime in domesticis fidei, virginum alere monasteria, servorum Dei et pauperum spiritu habere curam, qui diebus et noctibus serviunt Domino tuo; qui in terra positi imitantur angelorum conversationem, et nihil aliud loquuntur nisi quod ad laudes Dei pertinet ; habentesque victum et vestitum, his gaudent divitiis, qui plus habere nolunt si tamen servant propositum. Alioqui si amplius desiderant, his quoque quæ necessaria sunt probantur indigni. Hæc

ne voulant pas avoir autre chose, si du moins ils sont fidèles à leur vocation; ils sont heureux avec de telles richesses. Si leurs désirs vont plus loin, ils se montrent indignes d'avoir même les choses nécessaires. Ce que j'ai dit là regarde la vierge riche, la vierge noble.

15. Maintenant je ne parle plus qu'à la vierge, de l'extérieur je passe à l'intérieur. Outre la récitation des psaumes et l'ordre régulier de la prière, qu'il faut toujours observer aux heures de Tierce, Sexte, None, Vêpres, et celles du milieu de la nuit et du matin, fixez le nombre d'heures que vous consacrerez à l'étude des saintes Ecritures, celles que vous réserverez à la lecture, considérée non comme un labeur, mais comme un délassement et comme l'alimentation de l'âme. Quand vous aurez ainsi rempli une grande partie de votre temps, après que vous aurez souvent fléchi les genoux sous l'impulsion d'une piété vigilante, ayez constamment entre les mains la laine à façonner, soit pour faire tourner le fuseau sous vos doigts, soit pour retordre le fil des bobines renfermées dans leurs casiers; ou bien encore préparez le travail de vos compagnes en formant les pelotons, en disposant tout pour le tissage. Examinez le travail fait, signalez les fautes commises, tracez la besogne à remplir. Avec ces occupations multiples et variées, les jours ne vous seront jamais longs; dans l'été même, quand le soleil est le plus longtemps sur l'horizon, ils vous paraîtront courts, et vous aurez toujours omis quelque chose. Fidèle à ce genre de vie, vous vous sauverez vous-même en contribuant au salut des autres, vous serez une institutrice de sagesse et de sainteté, la chasteté d'un grand nombre sera votre gain personnel; écoutez ce que dit l'Ecriture : « Les désirs assiégent toute âme inoccupée. » Si Dieu dans sa bonté vous a mise à l'abri du besoin, ce n'est pas une raison pour vous d'interrompre le travail; vous devez travailler comme tout le monde, afin que l'occupation ne vous permette de penser à rien, si ce n'est à ce qui regarde le service de Dieu. Je le dis en toute simplicité : Quoique vous donniez tous vos revenus aux pauvres, le Christ ajoutera beaucoup plus de prix à ce que vous aurez confectionné de vos propres mains, soit pour votre usage, soit pour exciter le zèle des autres vierges, soit enfin pour l'offrir à votre aïeule et à votre mère, comme un moyen d'obtenir d'elles de plus grands secours en faveur des pauvres.

16. J'ai presque omis le point capital de mon sujet. Quand vous n'étiez qu'une petite fille, alors que l'évêque Anastase d'heureuse et sainte mémoire gouvernait l'Eglise romaine, des hérétiques venus de l'Orient soulevèrent une cruelle tempête, s'efforçant de troubler et d'ébranler cette foi que l'Apôtre lui-même a louée. Mais cet homme d'une si riche pauvreté, d'un zèle éminemment apostolique, frappa dès le début cette tête menaçante et

ad virginem divitem et virginem nobilem sum locutus.

15. Nunc tantum ad virginem loquar, id est non ea quæ extra te, sed in te sunt, tantum considerans. Præter psalmorum et orationis ordinem, quod tibi Hora Tertia, Sexta, Nona, ad Vesperum, Media nocte, et Mane semper est exercendum, statue quot horis sanctam Scripturam ediscere debeas; quanto tempore legere, non ad laborem, sed ad delectationem et instructionem animæ. Cumque hæc finieris spatia, et frequenter te ad figenda genua, sollicitudo animæ suscitaverit, habeto lanam semper in manibus, vel staminis pollice fila deducito, vel ad torquenda subtegmina in alveolis fusa vertantur; aliarumque neta, aut in globum collige, aut texenda compone. Quæ texta sunt, inspice; quæ errata, reprehende; quæ facienda, constitue. Si tantis operum varietatibus fueris occupata, nunquam dies tibi longi erunt ; sed, quamvis æstivis tendantur solibus, breves videbuntur, in quibus aliquid operis prætermissum est. Hæc observans, et teipsam salvabis, et alias, et eris magistra sanctæ conversationis, multarumque castitatem lucrum tuum facies, Scriptura dicente : « In desideriis est omnis anima otiosi. » Nec idcirco tibi ab opere cessandum est, quia Deo propitio nulla re indiges; sed ideo cum omnibus laborandum est, ut per occasionem operis, nihil aliud cogites nisi quod ad Domini pertinet servitutem. Simpliciter loquar : Quamvis omnem censum tuum in pauperes distribuas, nihil apud Christum erit pretiosius nisi quod manibus tuis ipsa confeceris, vel in usus proprios, vel in exemplum virginum cæterarum ; vel quod aviæ matrique offeras, majora ab eis in refectionem pauperum pretia receptura.

16. Pene præterii quod vel præcipuum est. Dum eses parvula, et sanctæ ac beatæ memoriæ Anastasius episcopus romanam regeret Ecclesiam, de Orientis partibus hæreticorum sæva tempestas simplicitatem fidei, quæ Apostoli voce laudata est, polluere et labefactare conata est. Sed vir ditissimæ paupertatis et apostolicæ sollicitudinis, statim noxium perculit caput, et sibilantia hydræ ora compescuit. Et quia vereor, imo rumore cognovi in quibusdam adhuc vivere et pullulare venenata plantaria, illud te pio caritatis affectu præmo-

réduisit au silence les sifflements multipliés de l'hydre. Or, comme je crains, ou plutôt comme je le sais par de sourdes rumeurs, que le germe empoisonné ne vive et ne pullule encore dans un certain nombre d'âmes, je pense devoir vous prémunir dans un pieux sentiment de charité, et vous recommander de vous tenir étroitement unie à la doctrine du saint évêque Innocent, qui siége maintenant sur la chaire apostolique, successeur et fils spirituel de l'homme éminent que j'ai nommé; de repousser loin de vous, quoi que vous puissiez présumer de votre sagesse et de votre instruction, cette doctrine étrangère. De tels hommes se cachent dans tous les recoins, laissant transpirer leurs pensées, se donnant l'apparence de chercher uniquement la justice de Dieu. — Pourquoi cette âme est-elle née dans une telle province? Comment se fait-il que les uns naissent de parents chrétiens, et les autres parmi des nations incultes et barbares, où Dieu n'est nullement connu? — Lorsqu'ils ont ainsi frappé les simples comme avec l'aiguillon du scorpion, et qu'ils ont ouvert la blessure pour y trouver un accès, ils y répandent leurs poisons. — Pensez-vous que sans raison un tout petit enfant, qui connaît à peine sa mère par le sourire et la joie peinte sur son visage, qui n'est pas accessible au démon du mal, pas plus qu'il n'est capable de faire un bien quelconque, soit accablé par une cruelle maladie, et souffre ce que les impies bien souvent ne souffrent pas, ce que souffrent souvent aussi les serviteurs de Dieu? Or, si les jugements du Seigneur sont équitables, poursuivent-ils, et justifiés en eux-mêmes, *Psalm.* XVIII, s'il n'y a rien d'inique en Dieu, le bon sens lui-même nous oblige à croire que les âmes ont déjà vécu dans les régions célestes, et que c'est pour des péchés antérieurement commis qu'elles sont renfermées et pour ainsi ensevelies dans des corps humains, que nous expions dans cette vallée de armes nos anciens péchés. De là ce que dit le prophète : « Avant de subir l'humiliation, j'ai péché; » *Psalm.* CXVIII, 67; « Retirez mon âme de la prison. » *Psalm.* CXLI, 8. De là encore cette question posée dans l'Evangile : « A-t-il lui-même péché pour qu'il soit né aveugle, ou bien est-ce l'expiation du péché de ses parents? » *Joan.* IX, 2. — Ils ont recours à beaucoup d'autres textes semblables. Cette doctrine impie, source de tant de crimes, était déjà répandue dans l'Egypte et certaines parties de l'Orient; elle existe aujourd'hui, mais en secret et comme dans des cavernes de vipères, au fond de beaucoup d'esprits, elle a souillé cette contrée restée pure jusqu'à ce jour, et comme un mal héréditaire, elle se propage de manière à tout envahir. J'ai cependant la certitude que vous ne l'admettrez pas en supposant qu'on vous l'expose. Vous avez en Dieu des institutrices dont la foi peut servir de régulateur à vos croyances. Vous comprenez ce que je dis; et Dieu vous donnera l'intelligence en toutes choses. Contre cette implacable hérésie

nendam puto, ut sancti Innocentii, qui apostolicæ cathedræ, et supradicti viri successor et filius est, teneas fidem; nec peregrinam, quamvis tibi prudens callidaque videaris, doctrinam recipias. Solent enim hujuscemodi per angulos mussitare, et quasi justitiam Dei quærere : « Cur illa anima in illa est et nata provincia? Quid causæ existit ut alii de christianis nascantur parentibus, alii inter feras et sævissimas nationes, ubi nulla Dei notitia est? » Cumque hoc quasi scorpionis ictu simplices quousque percusserint, et fistulato vulnere locum sibi fecerint, venena diffundunt. Putasne frustra infans parvulus, et qui vix matrem risu et vultus hilaritate cognoscat ; qui nec boni aliquid fecit nec mali, dæmone corripitur, morbo opprimitur regio, et ea sustinet quæ videmus impios homines non sustinere, et sustinere Deo servientes? Sin autem judicia sunt, inquiunt, Domini vera, justificata in semetipsis, *Psal.* XVIII, et nihil apud Deum injustum est, ipsa ratione compellimur ut credamus animas fuisse in cœlestibus, et propter quædam antiqua peccata damnatas in corporibus humanis, et, ut ita loquamur, sepultas, nosque in valle lacrymarum pœnas luere veterum peccatorum. Unde et Propheta dicit : « Priusquam humiliarer, ego peccavi ; » *Psal.* CXVIII, 67 ; et : « Educ de carcere animam meam ; » *Psal.* CXLI, 8 ; et : « Iste peccavit, ut cæcus ex utero nasceretur, an parentes ejus? » *Joan.* IX, 2 ; et cætera his similia. Hæc impia et scelerata doctrina olim in Ægypto et Orientis partibus versabatur; et nunc abscondite, quasi in foveis viperarum, apud plerosque versatur, illarumque partium polluit puritatem, et quasi hæreditario malo serpit in paucis, ut perveniat ad plurimos : quam certus sum, quod si audieris non recipias. Habes enim apud Deum magistras, quarum fides norma doctrinæ est. Intelligis quid loquar. Dabit enim tibi Deus in omnibus intellectum. Nec statim adversum sævissimam hæresim, et multo his nequiora quæ dixi, responsionem hominis flagitabis, ne non tam prohibuisse videar quam commonuisse ; cum præsentis operis sit instituere (al. *instruere*) virginem, non hæreticis respondere. Cæterum

et d'autres erreurs plus criminelles encore que celles dont j'ai parlé, ne vous hâtez pas de solliciter la réponse d'un homme, de peur que je paraisse moins les avoir combattues qu'en avoir éveillé l'idée; mon but actuel est de faire l'éducation d'une vierge, et non de répondre aux hérétiques. D'ailleurs tous leurs artifices, toutes les machinations qu'ils ont formées contre la vérité, nous en avons eu raison, avec le secours de Dieu, dans un autre ouvrage : si vous le désirez, nous vous l'enverrons promptement et de grand cœur. On déprécie la marchandise, est-il dit, quand on la donne trop facilement; cette facilité même en diminue la valeur, tandis qu'elle augmente par la rareté.

17. On a coutume de discuter cette question, si la vie solitaire vaut plus ou moins que la vie en commun; et généralement on met la première au-dessus de la seconde. Chez les hommes cependant elle est pleine de dangers : il est à craindre qu'éloignés de la fréquentation de leurs semblables, ils ne se livrent à des pensées impies ou dégradantes, qu'enflés d'arrogance et d'orgueil ils ne méprisent tout le monde, qu'ils ne fassent de leur langue une arme empoisonnée, soit contre les clercs, soit contre les autres moines; c'est d'eux qu'il est dit avec juste raison : « Les enfants des hommes, leurs dents sont des armes et des traits, leur langue est un glaive aiguisé. » *Psalm*. LVI, 5. Combien tout cela n'est-il pas plus vrai des femmes, dont l'esprit variable et fluctuant, dès qu'il reste abandonné à lui-même, descend au dernier degré du mal? J'ai vu dans l'un et l'autre sexe des têtes affaiblies et troublées par des privations excessives, chez des personnes surtout qui vivaient dans des cellules humides et froides; elles en venaient à ne plus savoir ce qu'elles devaient faire ou résoudre, taire ou exprimer. Si des hommes étrangers à l'étude des lettres profanes se mettent à lire quelque traité des savants, ils n'en retiennent que les mots et n'y contractent qu'une sorte de loquacité sans consistance. On voit se réaliser en eux l'antique adage : « Incapables de parler, ils ne savent pas se taire. » Ces hommes-là ne font pas difficulté d'expliquer les Ecritures, dont ils n'ont aucune intelligence; en donnant aux autres un tel enseignement, ils posent en maîtres avec une singulière fierté, se chargeant d'instruire les simples avant d'avoir été disciples des docteurs. Il est donc nécessaire d'obéir aux anciens, de marcher sur les traces des supérieurs, de recevoir des autres une règle de vie d'après la science des Livres saints; gardons-nous du pire des instituteurs, de notre présomption. L'Apôtre parle ainsi des femmes sujettes à de semblables travers : « Elles se laissent emporter à tout vent de doctrine; » *Ephes*. IV, 14; « apprenant toujours, et ne parvenant jamais à la science de la vérité. » II *Tim*. III, 7.

18. Vous devez éviter la compagnie des femmes mariées qui servent leurs maris et le siècle, de

omnes fraudulentias eorum et cuniculos quibus nituntur subvertere veritatem, in alio opere, Deo adjuvante, subvertimus; quod, si volueris, prompte libenterque mittemus. Ultroneas enim, aiunt, putere merces; et pretia facilitate decrescunt (al. *decrescere*) quæ semper in raritate majora sunt.

17, Solet inter plerosque esse certamen, utrum solitaria, an cum multis vita melior sit: quarum prior præfertur quidem secundæ; sed, si in viris periculosa est, ne abstracti ab hominum frequentia, sordidis et impiis cogitationibus pateant; et, pleni arrogantiæ et supercilii, cunctos despiciant, armentque linguas suas, vel clericis vel aliis monachis detrahendo; de quibus rectissime dicitur: « Filii hominum, dentes eorum arma et sagittæ, et lingua eorum gladius acutus; » *Psal*. LVI, 5 ; quanto magis in feminis, quarum mutabilis fluctuansque sententia, si suo arbitrio relinquatur, cito ad deteriora delabitur? Novi ego in utroque sexu, per nimiam abstinentiam cerebri sanitatem quibusdam fuisse vexatam; præcipueque in his qui in humectis et frigidis habitaverant (al. *habitant*) cellulis; ita ut nescirent quid agerent, quove se verterent; quid loqui, quid tacere deberent. Certe si rudes sæcularium litterarum de tractatibus hominum disertorum quippiam legerint, verbositatem solam discunt, absque notitia Scripturarum ; et, juxta vetus elogium, cum loqui nesciant, tacere non possunt; docentque Scripturas quas non intelligunt; et, cum aliis persuaserint, eruditorum sibi assumunt supercilium, prius imperitorum magistri quam doctorum discipuli. Bonum est igitur obedire majoribus, parere præfectis; (al. *perfectis*) et, post regulas Scripturarum, vitæ suæ tramitem ab aliis discere, nec præceptore uti pessimo, scilicet præsumptione sua. De talibus feminis et Apostolus loquitur: « Quæ circumferuntur omni vento doctrinæ; » *Ephes*. IV, 14; « semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes. » II *Tim*. III, 7.

18. — Matronarum maritis ac sæculo servientium, tibi consortia declinentur, ne sollicitetur animus, et audias quid vel maritus uxori, vel uxor locuta sit viro.

peur que votre esprit ne se laisse entraîner : ce n'est pas à vous d'entendre ce que le mari dit à sa femme, ce que la femme dit à son mari ; il y a du poison dans les conversations de ce genre. Pour les condamner, l'Apôtre s'est emparé d'un vers tiré d'un auteur profane et dont il a fait un principe de morale religieuse : « Les mauvaises conversations corrompent les bonnes mœurs. » I *Corinth.* xv. Iambique dans le grec, ce vers rendu mot pour mot, n'a plus la même physionomie en latin. Que des femmes graves, des veuves surtout et des vierges, soient vos compagnes préférées ; des femmes dont les entretiens soient irréprochables, la parole pondérée, la pudeur sans tache. Evitez la société des jeunes filles légères et folâtres, qui surchargent leurs têtes d'ornements étrangers, laissent flotter leurs cheveux, polissent leur peau, se peignent le visage, ont des manches collantes, des vêtements sans pli, des chaussures qui résonnent ; qui, sous le masque de la virginité, vendent plus cher leur innocence. On juge communément des mœurs et des goûts d'une maîtresse de maison par les mœurs des servantes et des compagnes. Regardez comme belle, aimable, digne de vous être attachée, celle qui ne sait pas qu'elle est belle, qui ne se préoccupe nullement de sa beauté ; qui, lorsqu'elle paraît en public, ne découvre ni son cou ni son sein, ne replie pas son voile pour laisser voir sa tête ; mais qui plutôt cache son visage et se permet à peine l'usage d'un œil pour se guider en chemin.

19. J'hésite à parler encore ; que je veuille cependant ou que je ne veuille pas, comme il arrive d'ordinaire, je suis dans la nécessité de parler. Ce n'est pas que je puisse craindre en vous des choses que peut-être vous ignorez, que même vous n'avez jamais ouï dire, mais c'est une occasion qu'il importe de saisir pour prémunir les autres. Les enfants parés et frisés, les fourrures imprégnées d'un parfum venu de contrées lointaines, ce qui rappelle cet ancien adage : « Ne sent pas bon qui sent toujours bon, » une vierge doit les repousser comme autant de fléaux, comme le poison de l'innocence. Je me tais sur les autres dont l'importune visite ternit deux réputations à la fois ; aucun mal n'y serait commis, qu'il en résulterait encore un mal très-grave, de donner prise aux mordantes accusations des païens. Cela ne s'applique pas à tous, mais bien à ceux que blâme l'Eglise elle-même, qu'elle repousse parfois de son sein, contre lesquels s'exerce en plus d'une occasion la censure des évêques et des prêtres ; ce qui rend presque plus dangereux pour les jeunes filles mondaines de fréquenter les temples du Seigneur que de paraître sur les places publiques. Quant à celles qui vivent dans un monastère et sont réunies en grand nombre, qu'elles ne sortent jamais seules, jamais sans une mère. D'une troupe de colom-

Venenatæ sunt hujuscemodi confabulationes. Super quarum damnatione, sæcularem versum assumens Apostolus, fecit Ecclesiasticum : « Corrumpunt mores bonos confabulationes pessimæ. » I *Cor.* xv. Cujus Iambici metrum, dum verbum servat ex verbo, nequaquam expressit latina translatio. Gravas feminæ, et maxime viduæ ac virgines, tibi comites eligantur : quarum probata est conversatio, sermo moderatus, sancta verecundia. Fuge lasciviam puellarum quæ ornant capita, crines a fronte demittunt, cutem poliunt, utuntur pigmentis, adstrictas habent manicas, vestimenta sine ruga, soccosque crispantes : ut, sub nomine virginali, vendibilius pereant (al. *pareant*). Mores enim et studia dominarum, plerumque ex ancillarum et comitum moribus judicantur. Illa tibi sit pulchra, illa amabilis, illa habenda inter socias, quæ se nescit esse pulchram, quæ negligit formæ bonum, et procedens ad publicum, non pectus et colla denudat, nec pallio revoluto cervicem aperit ; sed quæ celat faciem, et vix uno oculo, qui viæ necessarius est, patente ingreditur.

19. Dubito an loquar ; sed velim, nolim, quia crebro fit, dicendum est ; non quo hæc in te timere debeam, quæ ista forsitan nescias, nec unquam audieris, sed quo per occasionem tui, cæteræ præmonendæ sint. Cincinnatulos pueros et calamistratos, et peregrini muris olentes pelliculas, de quibusi llud Arbitri est : « Non bene olet, qui bene semper olet, » quasi quasdam pestes et venena pudicitiæ virgo devitet ; ut taceam de cæteris quorum importuna visitatio et se infamat, et alias ; ut etiamsi nihil mali perpetretur, tamen hoc sit vel maximum malum, frustra patere maledictis et morsibus Ethnicorum. Nec hoc de omnibus dicimus, sed de his quos Ecclesia ipsa reprehendit ; quos interdum abjicit, in quos nonnunquam episcoporum et presbyterorum censura desævit ; ut prope periculosius sit lascivis puellis ad loca religionis quam ad publicum procedere. Quæ vivunt in monasterio, et quarum simul magnus est numerus, nunquam solæ, nunquam sine matre procedant. De agmine columbarum crebro accipiter unam separat, quam statim invadat et laceret, cujus carnibus et cruore saturetur. Morbidæ oves suum relinquunt gregem, et luporum faucibus devorantur. Scio ego sanctas virgines, quæ diebus festis propter fre-

bes, le vautour en sépare quelquefois une, pour la saisir et la déchirer, pour se repaître de ses chairs et de son sang. Les brebis maladives restent en arrière du troupeau, et deviennent la proie des loups dévorants. Je sais des vierges saintes qui, les jours de fête, à cause de la foule qui se répand, ne mettent pas le pied hors de leur maison; elles ne sortent pas quand il faut déployer une plus grande vigilance et se tenir loin du public. Il y a trente ans environ, je publiai un livre sur la conservation de la virginité; *Epist.* xx; là je dus combattre les vices et mettre à découvert les embûches du diable, dans l'intérêt de la vierge que j'instruisais. Ma parole fut pour beaucoup un outrage; chacun, voyant en soi la réalité du tableau, loin d'accepter mes avis avec bienveillance, m'a pris en aversion comme un accusateur de ses œuvres. Mais à quoi servit d'avoir soulevé contre moi toute une armée de réclamations, d'avoir manifesté par la douleur la blessure de la conscience? Les hommes ont passé, le livre reste. J'ai de plus écrit à beaucoup de vierges et de veuves des opuscules divers, tout ce qu'on peut dire à cet égard se trouve effleuré dans ces opuscules; il serait donc inutile d'y revenir en ce moment, et ce ne serait pas toutefois sans un grave préjudice qu'on les omettrait. Certes le bienheureux Cyprien a publié sur la virginité un remarquable volume; et beaucoup d'autres auteurs, tant grecs que latins, ou même dans les langues de toutes les nations, les auteurs ecclésiastiques surtout, ont loué la vie pure. Il est vrai que cela regarde les autres jeunes filles, celles qui n'ont pas encore choisi la virginité, et qui par là même ont besoin qu'on les exhorte pour déterminer leur choix. Pour nous, nous devons conserver ce que nous avons choisi. Nous marchons au milieu des scorpions et des couleuvres; il faut donc nous ceindre les reins, chausser nos pieds, tenir un bâton à la main, puisqu'il s'agit de passer à travers les embûches de ce siècle et d'en éviter les poisons; pour qu'il nous soit donné de parvenir aux eaux douces du Jourdain, d'entrer dans la terre de promission, de monter à la maison de Dieu, de dire avec le prophète : « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le séjour de votre gloire; » *Psalm.* xxv, 8; et de plus : « Je n'ai demandé qu'une chose au Seigneur, c'est la seule que je poursuivrai, d'habiter dans la maison du Seigneur tous les jours de ma vie. » *Psalm.* xxvi, 7. Heureuse la conscience, heureuse la virginité dont le cœur ne renferme pas d'autre amour que celui de Jésus-Christ, qui est la sagesse, la chasteté, la patience, la justice et toutes les vertus; ne soupire jamais au souvenir d'un homme, ne désire pas voir celui dont il ne pourrait se détacher après l'avoir vu. La sainte profession des vierges, cette gloire d'appartenir à la céleste famille des anges, est ternie par les travers de celles qui ne la res-

quentiam populorum, pedem domi cohibent; nec tunc egrediuntur quando major est adhibenda custodia, et publicum penitus devitandum. Ante annos circiter triginta, de Virginitate servanda edidi librum, *Epist.* xx, *ad Eustochium,* in quo necesse fuit mihi ire contra vitia, et propter instructionem virginis quam monebam, diaboli insidias patefacere. Qui sermo offendit plurimos, dum unusquisque, in se intelligens quod dicebatur, non quasi monitorem libenter audivit, sed quasi criminatorem sui operis aversatus est. Verumtamen quid profuit armasse exercitum reclamantium, et vulnus conscientiæ dolore monstrasse? Liber manet, homines præterierunt. Scripsi et ad plerasque virgines ac viduas σπουδασμάτια, et quidquid dici poterat, in illis opusculis defloratum est; ut aut superfluo eadem a nobis repetantur, aut nunc prætermissa plurimum noceant. Certe et beatus Cyprianus egregium de virginitate volumen edidit, et multi alii, tam latino sermone quam græco, omniumque gentium litteris atque linguis, (*a*) præcipue in Ecclesiis ἁγνὴ vita laudata est. Sed hoc ad eas pertineat quæ necdum elegerunt virginitatem et exhortatione indigent, ut sciant quale sit quod eligere debeant. Nobis electa servanda sunt, et quasi inter scorpiones et colubros incedendum, ut accinctis lumbis, calceatis pedibus, et apprehensis manu baculis, iter per insidias hujus sæculi et inter venena faciamus; ut possimus ad dulces Jordanis pervenire aquas, et terram repromissionis intrare, et ad domum Dei ascendere, ac dicere cum propheta: « Domine, dilexi decorem domus tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ; » *Ps.* xxv, 8; et illud: « Unam petii a Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini, omnibus diebus vitæ meæ. » *Ps.* xxvi, 7. Felix illa conscientia et beata virginitas, in cujus corde, præter amorem Christi, qui est sapientia, castitas, patientia atque justitia, cæteræque virtutes, nullus alius

(*a*) Vocem *præcipue*, quæ in Benedictin. edit. deerat, ex aliis omnibus libris supplevimus. Sed statim graviore mendo laborabant hucusque editi, in quibus erat *Agnes vita*, unde B. Agnotis vitam intendi ex præconcepta opinione sup. n. 5. testimonio creditum. Emendamus itaque versis in Græcum litteris ἁγνὴ, *agne*, quod est *casta*, aut *cælebs*, quod unum abs Hieronymo intendi, ex toto contextu liquet.

pectent pas en elles-mêmes. Il faut leur dire sans détour qu'elles doivent se marier si la continence leur est une trop lourde charge, ou bien l'observer avec résolution si elles ne veulent pas se marier. C'est une chose ridicule, ou plutôt lamentable que, des chefs de maison venant à paraître en public, une jeune vierge leur suivante soit là mieux parée que la matrone elle-même, si bien qu'à force de voir cela se renouveler, on reconnaisse cette dernière à l'infériorité de sa parure. Quelques-unes recherchent des habitations isolées et solitaires, pour vivre en toute liberté, faire usage des bains, suivre tous leurs caprices, n'étant plus sous le regard d'une conscience étrangère. Nous voyons ces choses et nous les souffrons; puis, dès qu'une pièce d'or vient à briller, nous comptons cela parmi les bonnes œuvres.

20. Je ramène la fin au début, et je ne me contente pas d'avoir donné la leçon une fois. Aimez les saintes Ecritures, et la sagesse vous aimera; aimez-la elle-même, et elle vous sauvera; entourez-la d'hommages, elle vous serrera sur son cœur. Voilà les joyaux que vous devez placer sur votre poitrine et suspendre à vos oreilles. Que votre langue ignore tout si ce n'est le Christ; qu'elle ne puisse rien faire entendre qui ne soit pur et saint. Ayez toujours à la bouche la douceur de votre aïeule et de votre mère: leurs exemples sont le type de la vertu.

LETTRE CXXX.

AUGUSTIN A JÉROME.

Traité sur l'origine de l'âme humaine.

Passant en revue les diverses opinions sur l'origine de l'âme, il exprime le désir de savoir quelle est celle qu'il faut embrasser, et comment on peut défendre contre l'erreur des Pélagiens celle que Jérôme insinue comme étant la sienne, dans une lettre précédente, cxxv, à savoir que chaque âme reçoit l'existence à mesure que les corps viennent au monde.

1. J'ai prié et je prie encore notre Dieu, qui nous a appelés à son royaume et à sa gloire, de faire fructifier pour nous ce que je vous écris, vénérable frère Jérôme, pour vous consulter sur une chose qui m'est inconnue. Quoique votre âge soit de beaucoup plus avancé que le mien,

versatur amor; nec ad recordationem hominis, aliquando suspirat; nec videre desiderat quem cum viderit nolit dimittere. Sanctum virginum propositum, et cœlestis Angelorumque familiæ gloriam, quarumdam non bene se agentium nomen infamat. Quibus aperte dicendum est ut aut nubant si se non possunt continere, aut contineant si nolunt nubere. Digna res risu, imo planctu, incedentibus dominis, ancilla virgo procedit ornatior, ut pro nimia consuetudine quam incomptam videris dominam suspiceris. Nonnullæ separata et absque arbitris quærunt hospitia, ut vivant licentius, utantur balneis, facientque quod volunt, et devitent conscientias plurimarum. Hæc videmus et patimur, et si aureus nummus affulserit, inter bona opera deputamus.

20. Finem jungo principio; nec semel monuisse contentus sum. Ama Scripturas sanctas, et amabit te sapientia; dilige eam, et servabit te; honora illam, et amplexabitur te. Hæc monilia in pectore et in auribus tuis hærent. Nihil aliud noverit lingua nisi Christum; nihil possit sonare nisi quod sanctum est. Aviæ tuæ tibi semper ac matris in ore dulcedo versetur: quarum imitatio forma virtutis est.

EPISTOLA (*a*) CXXX

AUGUSTINI AD HIERONYMUM, SIVE LIBER DE ORIGINE ANIMÆ HOMINIS.

Recensens varias de animæ origine sententias, cupit doceri quæ potissimum tenenda sit, et quomodo adversus Pelagianorum dogma defendi possit ea quam Hieron. in superiore epistola 125 suam esse fere insinuavit, « singulas animas novas nascentibus fieri. »

1. « Deum nostrum, qui nos vocavit in suum regnum et gloriam, et rogavi et rogo ut hoc quod ad te scribo, sancte frater Hieronyme, consulens te de his quæ nescio, fructuosum esse nobis velit (al. *velis*). Quanquam enim te multo quam ego sum ætate majorem, tamen etiam ipse jam senex consulo. Sed ad discendum quod opus est, nulla mihi ætas sera videri potest; quia, etsi

(*a*) De hac et sequenti Augustini epistolis ad Hieronymum sic ipse auctor loquitur lib. II. Retract. cap. 45. (Scripsi etiam duos libros ad Hieronymum presbyterum sedentem in Bethlehem, unum « de Origine animæ hominis; » alterum « de Sententia Jacobi Apostoli, » ubi ait, « Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus; » de utroque consulens eum. Sed in illo priore quæstionem quam proposui, ipse non solvi; in posteriore autem quod mihi de illa solvenda videretur, ipse non tacui; sed utrum hoc approbaret etiam ille, consului. Rescripsit autem, laudans eamdem consultationem meam, sibi tamen ad respondendum otium non esse respondit. Ego vero quo usque esset in corpore, hos libros edere nolui, ne forte responderet aliquando, et cum ipsa responsione ejus potius ederentur. Illo autem defuncto ad hoc edidi priorem, ut qui legit admoneatur, aut non quærere omnino quomodo detur anima nascentibus; aut certe de re obscurissima eam solutionem quæstionis hujus admittere, quæ contraria non sit apertissimis rebus, quas de originali peccato fides catholica novit in parvulis, nisi regenerentur in Christo, sine dubitatione damnandis: posteriorem vero ad hoc, ut quæstionis de qua ibi agitur, etiam quæ nobis visa est solutio ipsa noscatur. Hoc opus sic incipit: *Deum nostrum qui nos vocavit.* (*Edit. Mign.*)

vieillard déjà moi-même j'ai recours à vos conseils. Mais, pour apprendre une chose nécessaire, il n'est pas d'âge que je puisse regarder comme trop avancé ; bien qu'il convienne mieux à des vieillards d'enseigner que d'apprendre, il leur convient mieux cependant d'apprendre que d'enseigner ce qu'ils ne savent pas. Parmi tant d'angoisses que me font éprouver les plus difficiles questions, rien ne m'est plus pénible que de vivre si loin de votre charité ; je puis à peine vous faire parvenir mes lettres et recevoir les vôtres, non dans l'intervalle d'un grand nombre de jours ou de mois, mais dans celui même de quelques années ; alors que je voudrais, si c'était possible, vous avoir toujours présent, vous parler en toute liberte. Ce n'était pas une raison néanmoins de ne pas faire ce que je devais, si je ne pouvais pas faire tout ce que j'aurais voulu.

2. Voilà que j'ai reçu la visite d'un pieux jeune homme, notre frère par l'intégrité de la foi, notre fils par l'âge, notre collègue dans le sacerdoce ; il se nomme Orose, esprit actif, parole facile, zèle brûlant, désirant être un vase utile dans la maison du Seigneur, pour réfuter les fausses et pernicieuses doctrines qui ont frappé de mort les âmes en Espagne, beaucoup plus malheureusement que le glaive des barbares n'a frappé les corps. C'est de là, des bords de l'Océan, qu'il est venu vers nous, persuadé sur la foi de la renommée que nous pourrions l'instruire sur tout ce qu'il désirait savoir. Or il n'a retiré de son voyage aucun fruit. Je l'ai d'abord détrompé sur l'opinion avantageuse qu'on a moi ; je l'ai ensuite instruit de tout ce que je savais moi-même ; et, quant à ce que je ne savais pas, je lui ai dit où il pourrait l'apprendre, l'exhortant à se rendre auprès de vous. Comme il accepta volontiers mon conseil ou mon précepte, je le priai de revenir me voir quand, après ce voyage, il rentrerait dans sa patrie. Ayant sa promesse, je crus que c'était une occasion que le Seigneur m'avait ménagée pour vous écrire et vous demander les lumières dont j'ai besoin. Je cherchais en effet qui je pourrais vous envoyer, et je ne rencontrais pas facilement un homme apte à cette mission, digne de confiance, voulant suivre ma volonté, libre d'entreprendre un tel voyage. Aussi, dès que j'ai vu de près ce jeune homme, il ne m'a pas été possible de douter que ce ne fût là celui que je demandais au Seigneur.

3. Agréez donc ma demande, ne refusez pas le travail qu'exigera cette discussion dans le but de m'éclairer. La question de l'âme a préoccupé beaucoup d'esprits, et j'avoue que je suis du nombre. Je ne vous tairai pas d'abord ce que je tiens là-dessus pour absolument certain ; ensuite je vous dirai quels sont les doutes qui me restent et dont je voudrais être débarrassé. L'âme humaine est immortelle, mais d'une façon propre

senes magis decet docere quam discere, magis tamen discere quam quid doceant ignorare. Nihil equidem molestius fero in omnibus angustiis meis, quas patior in difficillimis quæstionibus, quam in tam longinquo tuæ caritatis absentiam, ut vix possim meas dare, vel recipere litteras tuas, per intervalla, non dierum, non mensium, sed aliquot annorum ; cum, si fieri posset, quotidie præsentem te habere vellem, cum quo loquerer quidquid vellem. Nec ideo tamen non debui facere quod potui, si non potui totum quod volui. »

2. « Ecce venit ad me religiosus juvenis, catholica pace frater, ætate filius, honore compresbyter noster, Orosius, vigil ingenio, promptus eloquio, flagrans studio, utile vas in domo Domini esse desiderans, ad refellendas falsas perniciosasque doctrinas, quæ animas Hispanorum, multo infelicius quam corpora barbaricus gladius, trucidarunt. Nam inde ad nos usque ab oceani littore properavit, fama excitus quod a me posset de his quæ scire vellet, quidquid vellet audire. Neque nullum cepit adventus sui fructum. Primo ne de me multum famæ crederet. Deinde docui hominem quod potui ; quod autem non potui, unde discere posset admonui, atque ut ad te iret hortatus sum. Qua in re consilium vel præceptum meum cum libenter et obedienter acciperet, rogavi eum ut abs te veniens, per nos ad propria remearet. Quam ejus pollicitationem tenens, occasionem mihi credidi a Domino esse concessam, qua tibi scriberem de his quæ per te scire cupio. Quærebam enim quem te mitterem, nec mihi facile occurrebat idoneus, et fide agendi, et alacritate obediendi, et exercitatione peregrinandi. Ubi ergo istum juvenem expertus sum, eum ipsum esse qualem a Domino petebam, dubitare non potui. »

3. « Accipe igitur quæ mihi peto aperire, ac disserere non graveris. Quæstio de anima multos movit, in quibus et me esse confiteor. Nam quid de anima firmissime teneam, non tacebo ; deinde subjungam quid mihi adhuc expediri velim. Anima hominis immortalis est, secundum quemdam modum suum ; non enim omni modo sicut Deus, de quo dictum est : « Qui solus habet immortalitatem. » I *Tim.* VI, 15. « Nam de animæ mortibus sancta Scriptura multa commemorat ; unde illud est : « Sine mortuos sepelire mortuos suos. » *Matth.* VIII, 22. « Sed quod ita mo-

et déterminée, non sous tous les rapports comme Dieu, dont il est dit : « Lui seul possède l'immortalité. » I *Tim.* VI, 15. La sainte Ecriture parle souvent d'âmes qui meurent ; ainsi dans ce passage : « Laissez les morts ensevelir leurs morts. » *Matth.* VIII, 22. Mais, si l'âme meurt en s'éloignant de la vie divine, de telle sorte néanmoins qu'elle ne cesse pas entièrement de vivre dans sa propre nature, il est évident qu'elle est mortelle à certains égards, et que nous devons la regarder comme immortelle en soi. L'âme n'est pas une portion de la divinité. Si elle l'était, elle serait par là même absolument immuable et incorruptible ; si elle l'était, elle ne pourrait ni se détériorer ni se perfectionner, elle serait incapable d'acquérir une chose qu'elle n'aurait pas, ou de perdre ce qu'elle aurait, en ce qui concerne ses affections, sa manière d'être. Qu'elle soit autrement, il n'est pas nécessaire de le démontrer par des témoignages extrinsèques ; chacun le reconnaît en se considérant lui-même. Vainement ceux qui prétendent que l'âme est une portion de la divinité, attribueront-ils, non à sa propre nature, mais à celle du corps, la tache et la dégradation qui nous frappent dans les hommes pervers, la faiblesse et l'infirmité que nous sentons dans tous les hommes. Qu'importe d'où vient la maladie dans un être qui ne saurait nullement être malade, s'il n'était pas sujet au changement? Car enfin ce qui est réellement immuable et incorruptible ne peut pas subir une action qui l'altère et le corrompe. Si l'âme était au-dessus de toute action de cette nature, l'invulnérabilité ne serait plus le privilége du fabuleux Achille, toute chair la posséderait en propre. Un être qui est en quelque manière, sous certains rapports, dans certains cas donnés, sujet au changement, n'est donc pas immuable ; et comme il y aurait impiété à refuser à Dieu la vraie et suprême immutabilité, il en résulte que l'âme n'est point une portion de la divinité.

4. Quant à l'immatérialité de l'âme, c'est un point dont les esprits grossiers sont amenés difficilement à convenir, mais à mes yeux pleinement démontré. Evitons d'abord de soulever une querelle de mots fort inutile, ou d'y donner occasion ; à quoi bon disputer sur les mots quand on est certain du fond même ? Si vous entendez par corps tout ce qui est substance ou essence, ou tout ce qui subsiste en soi, quelque nom que vous croyiez devoir plus justement lui assigner, dans ce cas l'âme est un corps. De même si vous croyez ne devoir qualifier d'incorporel que l'être souverainement immuable et présent tout entier en tous lieux, l'âme est corporelle parce qu'elle ne saurait réunir ces attributs. Mais par corps vous entendez une chose étendue, ayant hauteur, largeur, profondeur, occupant de la place et se mouvant de telle sorte qu'à la plus grande partie de cette chose corresponde la plus grande place

ritur alienata a vita Dei ut tamen in natura sua vivere non omnino desistat, ita mortalis ex aliqua causa invenitur, ut etiam immortalis non sine ratione dicatur. Non est pars Dei anima. Si enim hoc esset, omni modo incommutabilis atque incorruptibilis esset ; quod si esset, nec deficeret in deterius, nec proficeret in melius ; nec aliquid in semetipsa vel inciperet habere quod non habebat, vel desineret habere quod habebat, quantum ad ejus ipsius affectiones pertinet, Quam vero aliter se habeat, non opus est extrinsecus testimonio ; quisquis seipsum advertit, agnoscit. Frustra autem dicitur ab eis qui animam Dei partem esse volunt, hanc ejus labem ac turpitudinem quam videmus in nequissimis hominibus, hanc denique infirmitatem et ægritudinem quam sentimus in omnibus, non ex ipsa illi esse, sed ex corpore. Quid interest unde ægrotet, quæ si esset incommutabilis, undelibet ægrotare non posset ? Nam quod vere incommutabile et incorruptibile est, nullius rei accessu commutari vel corrumpi potest. Alioquin non Achillea tantum, sicut fabulæ ferunt, sed omnis caro esset invulnerabilis, si nullus ei casus accideret. Non est itaque natura incommutabilis, quæ aliquo modo, aliqua causa, aliqua parte mutabilis est. Deum autem nefas est, nisi vere summeque incommutabilem credere. Non est igitur anima pars Dei. »

4. « Anima incorporea. » — Incorpoream quoque esse animam, et si difficile tardioribus persuaderi potest, mihi tamen fateor esse persuasum. Sed, ne verbi controversiam vel superfluo faciam vel merito patiar, quoniam CUM DE RE CONSTAT, non est opus certare de nomine ; si corpus est omnis substantia vel essentia, vel si quid aptius nuncupatur id quod aliquomodo est in seipso, corpus est anima. Item si eam solam incorpoream placet appellare naturam quæ summe incommutabilis et ubique tota est, corpus est anima ; quoniam tale aliquid ipsa non est. Porro si corpus non est nisi quod per loci spatium aliqua longitudine, latitudine, et altitudine ita sistitur vel movetur ut majore sui parte majorem locum occupet, et breviore breviorem, minusque sit in parte quam in toto, non est corpus anima. Per totum quippe corpus quod animat, non locali diffusione, sed quadam vitali intentione porrigitur. Nam per omnes ejus particulas

occupée, à la plus petite partie la plus petite place, et qu'elle remplisse un espace moindre par une de ses parties que par son tout, l'âme dans ce cas n'est point corporelle. Elle pénètre le corps tout entier qu'elle anime, non par une diffusion lotale, mais par l'action vitale qu'elle y exerce. Elle est présente tout entière en chacune de ses parties; elle n'est pas plus grande dans les grandes, ni plus petite dans les petites; exerçant son action tantôt avec plus d'énergie tantôt avec moins d'énergie, elle est tout entière en chacune des parties du corps, tout entière en toutes ces parties. Sensible à tout ce qui se passe même dans une simple partie du corps, elle sent très-exactement l'impression produite et elle la sent en elle tout entière. Touchez en un point, imperceptible, si vous le voulez, un corps vivant, l'âme tout entière en est avertie; et l'impression, loin de parcourir toutes les parties du corps, est ressentie là où elle a été causée. Comment donc une impression qui n'affecte qu'une partie du corps arriverait-elle en un instant à l'âme tout entière, si l'âme n'était tout entière là où l'impression est produite, sans délaisser pour cela les autres parties? Car celles-ci n'en continuent pas moins à vivre sous l'action de sa présence, bien qu'aucune impression semblable ne les ait affectées. Supposez qu'il en soit différemment, et qu'une double impression affectât simultanément deux parties différentes du corps, l'âme en serait immédiatement avertie tout entière. Or elle ne pourrait être tout entière en même temps dans toutes les parties du corps et dans chacune d'elles, si elle y était présente comme les corps le sont dans l'espace, occupant une étendue proportionnelle à leur plus ou moins grande dimension. Si donc il faut qualifier l'âme de corporelle, assurément elle ne le sera pas comme le sont les corps que nous voyons sur la terre, dans l'eau, dans l'air et dans l'éther. Tous ces corps occupent un espace en rapport avec leurs dimensions, grand si elles sont grandes, petit si elles sont petites, sans être jamais tout entiers dans une de leurs parties; aux parties de l'espace correspondent chacune des parties de ces corps. Quelque nom que vous donniez à l'âme, que vous la qualifiiez de corporelle ou d'incorporelle, il demeure établi qu'elle possède une nature propre dont la substance est de beaucoup plus parfaite que les grossiers éléments de ce monde visible: cette substance, nous ne parviendrons jamais à nous la représenter à l'aide des images corporelles que nous recueillons au moyen des sens; nous ne pouvons la concevoir que par la raison et sentir sa présence qu'avec celle de la vie. En m'exprimant de cette manière, je ne prétends pas vous apprendre ce que vous savez d'ailleurs si bien, mais vous exposer ma conviction bien arrêtée sur la nature de l'âme: on ne pourra pas, quand j'en serai venu au dessein que je me propose, me considérer comme n'ayant sur cette question aucune idée de ce que nous enseigne soit la raison soit la foi.

5. Une chose certaine à mes yeux, c'est encore

tota simul adest, nec minor in minoribus, et in majoribus major, sed alicubi intensius, alicubi remissius, et in omnibus tota, et in singulis tota est. Neque enim aliter, quod in corpore etiam non toto sentit, tamen tota sentit. Nam cum exiguo puncto in carne viva aliquid tangitur, quamvis locus ille non solum totius corporis non sit, sed vix in corpore videatur, animam tamen totam non latet; neque id quod sentitur, per corporis cuncta discurrit, sed ibi tantum sentitur ubi fit. Unde ergo ad totam mox pervenit quod non in toto fit, nisi quia et ibi tota est ubi fit, nec ut tota ibi sit cætera deserit? Vivunt enim et illa ea præsente, ubi nihil tale factum est. Quod si fieret, et utrumque simul fieret, simul utrumque totam pariter non lateret. Proinde et in omnibus simul, et in singulis particulis corporis sui, tota simul esse non posset, si per illas ita diffunderetur ut videmus corpora diffusa per spatia locorum, minoribus suis partibus minora occupare, et amplioribus ampliora. Quapropter si anima corpus esse dicenda est, non est certe corpus quale terrenum est, nec quale humidum, aut aerium, aut ætherium. Omnia quippe talia majora sunt in majoribus locis, et minora in minoribus, et nihil eorum in aliqua sui parte totum adest; sed ut sunt partes locorum, ita occupantur partibus corporum. Unde intelligitur anima, sive corpus, sive incorporea dicenda sit, propriam quamdam habere naturam, omnibus his mundanæ molis elementis excellentiore substantia creatam, quæ veraciter non possit in aliqua phantasia corporalium imaginum, quas per carnis sensus percipimus, cogitari, sed mente intelligi vitaque sentiri. Neque hæc proinde loquor, ut te quæ tibi nota sunt doceam, sed ut aperiam quid firmissime de anima teneam, ne me quisquam, cum ad ea venero quæ requiro, nihil de anima vel scientia vel fide tenere arbitretur. »

5. « Anima sua culpa lapsa, sola Dei misericordia liberatur. » — « Certus etiam sum animam nulla Dei

celle-ci, que si une âme est tombée dans le péché, ce n'est ni la faute de Dieu, ni la force de la nécessité, qu'elle vienne de Dieu ou de la créature, mais c'est la faute de la volonté pécheresse. Elle ne saurait non plus être délivrée de ce corps de mort, ni par la vertu de sa propre volonté qui ne peut suffire à cette tâche, ni même par la mort corporelle, mais par la grâce que nous a méritée Jésus-Christ Notre Seigneur. Enfin il n'y a pas une seule âme dans la race humaine qui n'ait absolument besoin pour se sauver du Christ Jésus, le médiateur entre Dieu et les hommes. Toute âme qui sort de ce corps, n'importe à quel moment de la vie sans la grâce du médiateur et sans la vertu de ses sacrements, est vouée à la peine à venir, et au dernier jugement elle ne se réunira au corps que pour subir cette peine. Les âmes au contraire qui, après la naissance qu'elles ont eue en Adam, renaissent dans le Christ et demeurent dans sa communion, seront après la mort temporelle mises en possession du repos, et partageront leur gloire avec leur corps ressuscité. Tels sont les points que je regarde comme solidement établis sur la question de l'âme.

6. J'en arrive maintenant à la difficulté que je désire vous soumettre : n'en prenez pas occasion, je vous en prie, de me mépriser ; et daigne ne pas vous mépriser davantage Celui qui a souffert pour nous toute sorte de mépris. Je demande donc comment l'âme a pu contracter la faute qui entraîne sa condamnation, même chez l'enfant surpris par la mort, sans qu'il ait reçu avec le sacrement de baptême que l'on donne aux petits enfants eux-mêmes la grâce du Christ. Vous n'êtes pas, je le sais, de ces novateurs qui se sont mis dernièrement à prétendre que nous ne tirions d'Adam aucune faute qui eût besoin du baptême pour être effacée chez les enfants. Si vous étiez, que je susse, de ce sentiment, ou plutôt si je n'étais convaincu que vous n'en êtes pas, je ne vous eusse point soumis cette difficulté, et je n'eusse pas songé à vous la soumettre. Mais nous connaissons votre doctrine sur ce point ; nous savons qu'elle est conforme à la doctrine si solidement établie de la foi catholique. Réfutant les assertions inconsidérées de Jovinien, vous avez invoqué ce témoignage de Job : « Personne n'est pur en votre présence, pas même l'enfant qui n'a qu'un jour d'existence sur la terre. » *Job.* XIV, 4. Vous avez ensuite ajouté : « Nous sommes coupables de la même faute qu'Adam prévaricateur. » Dans votre commentaire sur le prophète Jonas vous mettez ce point en pleine lumière : c'est avec juste raison, y dites-vous, que les enfants furent admis au jeûne, à cause de la faute originelle. Vous vous expliquerez donc aisément que je vous demande comment l'âme a contracté cette faute qui rend la grâce du sacrement de baptême si nécessaire aux enfants, à l'âge même le plus tendre.

culpa, nulla Dei necessitate vel sua, sed propria voluntate in peccatum esse collapsam, nec liberari posse de corpore mortis hujus, vel suæ voluntatis virtute, tanquam sibi ad hoc sufficiente, vel ipsius corporis morte, sed gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum ; nec omnino esse animam ullam in genere humano, cui non sit necessarius ad liberationem mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. Quæcumque autem sine gratia mediatoris et sacramento ejus, in qualibet corporis ætate, de corpore exierit, et in pœnam futuram, et in ultimo judicio recepturam corpus ad pœnam. Si autem post generationem humanam, quæ facta est ex Adam, regeneretur in Christo ad ejus pertinens societatem, et requiem post mortem corporis habituram, et corpus ad gloriam recepturam. Hæc sunt quæ de anima firmissime teneo. »

6. « Animæ reatus unde. » — « NUNC accipe, quæso, quid requiram, et noli me spernere ; sic non te spernat qui pro nobis dignatus est sperni. Quæro ubi contraxerit anima reatum, quo trahitur in condemnationem, etiam infantis morte præventi, si ei per sacramentum quo etiam parvuli baptizantur, Christi gratia non subvenerit. Non enim es ex illis qui modo nova quædam garrire cœperunt, dicentes nullum reatum esse ex Adam tractum qui per baptismum in infante solvatur. Quod te sapere si scirem, imo nisi te id non sapere scirem, nequaquam hoc abs te quærerem aut quærendum putarem. Sed quia tenemus de hac re sententiam tuam concinentem catholicæ fundatissimæque fidei, quia et Joviniani vaniloquia redarguens, adhibuisti testimonium ex libro Job : « Nemo mundus in conspectu tuo, nec infans cujus est diei unius vita super terram ; » *Job* XIV, 4. *sec.* LXX ; deinde adjunxisti : « Tenemurque rei in similitudinem prævaricationis Adæ ; » et liber tuus in Jonam prophetam satis hoc insigniter dilucideque declarat, ubi jejunare parvulos propter ipsum originale peccatum, merito coactos esse dixisti : non inconvenienter abs te quæro hunc reatum anima ubi contraxerit, unde oporteat eam etiam in illa ætate per sacramentum Christianæ gratiæ liberari. »

7. « Ego quidem ante aliquot annos cum libros quosdam scriberem de « libero arbitrio, » qui in mul-

7. Dans un traité que j'ai composé il y a quelques années sur le libre arbitre, traité qui s'est fort répandu depuis et qui maintenant se trouve en de nombreuses mains, j'examinai quatre opinions sur l'union de l'âme avec le corps humain : Toutes les âmes naissent-elles de l'âme donnée au premier homme, ou bien à chaque corps humain est-il donné une âme de création nouvelle? Ces âmes existaient-elles ailleurs antérieurement? Sont-elles unies au corps par la volonté expresse de Dieu, ou s'y unissent-elles de leur propre mouvement? Or je traitai ces opinions de telle manière que, quelque part que se trouvât la vérité, il n'en résultât rien que de favorable pour la lutte que je soutenais alors de toutes mes forces contre les sectaires qui opposent à Dieu un principe source et auteur du mal, je veux dire contre les Manichéens. Je n'avais pas encore ouï parler des Priscillianistes, dont les erreurs se rapprochent beaucoup de cette doctrine impie. Voilà pourquoi je n'ai pas mentionné la cinquième opinion que vous avez jointe aux autres pour n'en omettre aucune, dans le traité que vous avez écrit en réponse à la question que vous avait adressée Marcellin, homme de sainte mémoire, et qui nous est très-cher dans le Christ, à savoir que l'âme n'est point une portion de la divinité. D'abord cette question a trait à la nature de l'âme et non à son incarnation. En outre, cette opinion était celle des sectaires que je combattais, en vue de dégager la nature très-sainte et immuable du Créateur de toute solidarité avec les vices et les souillures de la créature : eux au contraire prétendent que le mal auquel ils attribuent un principe et une subsistance propre, corrompt et altère la portion du principe bon qui forme la créature, et l'entraîne nécessairement dans le péché. Mettant de côté ce sentiment hérétique et erroné, je voudrais savoir laquelle des quatre autres opinions mérite la préférence. Quelle qu'elle soit, loin de moi la pensée d'ébranler ce point de foi dont nous sommes assurés, que l'âme de tout homme, même de l'enfant le plus tendre, a besoin d'être affranchie de l'esclavage du péché, et qu'elle n'en peut être affranchie que par Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.

8. Pour aller droit au but, vous êtes certainement de cet avis que Dieu crée les âmes, même maintenant, à mesure qu'il vient un homme au monde. Allant au-devant de cette objection que Dieu a mis le sceau à son œuvre créatrice le sixième jour et s'est reposé le septième, vous empruntez à l'Evangile ce témoignage : « Mon père travaille jusqu'à présent. » *Joan*. v, 17. Et vous le citiez dans votre lettre à Marcellin. Dans cette lettre vous daigniez faire de moi la mention la plus bienveillante; il lui était facile, disiez-vous, d'avoir en Afrique la solution de toutes ces questions, puisqu'il y avait Augustin. Si j'eusse pu la lui donner, il ne vous l'eût pas demandée,

torum manus exierunt, et nunc habentur a plurimis, quatuor opiniones de animæ incarnatione : Utrum ex illa una quæ primo homini data est, cæteræ propagentur; An singulis quibusque novæ etiam modo fiant; An alicubi jam exsistentes, vel mittantur divinitus, vel sponte labantur in corpora; ita putavi esse tractandas, ut quælibet earum vera esset, non impediret intentionem meam, qua tunc adversus eos quantis poteram viribus agebam, qui naturam mali suo principio præditam, adversus Deum conantur inducere, id est contra Manichæos. Nam de Priscillianistis adhuc nihil audieram, qui non multum ab istis dissimiles blasphemias fabulantur. Ideo quintam opinionem non addidi, quam in tua epistola inter cæteras commemorasti, ne aliquam præterires, ubi quæstione interroganti rescripsisti religiosæ memoriæ viro, nobisque in Christi caritate gratissimo, Marcellino, quod anima non sit pars Dei. Primo, quia non de incarnatione ejus, sed de natura quæritur, cum hoc quæritur. Deinde quia hoc sentiunt illi contra quos agebam, et id maxime agebam, ut Creatoris inculpabilem inviolabilemque naturam a creaturæ vitiis et labe secernerem, cum illi a substantia mali, cui proprium principium principesque tribuunt, ipsam boni Dei substantiam, ex parte qua capta est corruptam et oppressam, et ad peccandi necessitatem perductam esse contendunt. Hoc itaque excepto hæreticæ opinionis errore, ex quatuor reliquis opinionibus quænam sit eligenda scire desidero. Quæcumque enim eligenda est, absit ut impugnet hanc fidem de qua certi sumus, omni animæ etiam parvuli infantis necessariam esse liberationem ex obligatione peccati, eamque nullam esse nisi per Jesum Christum, et hunc crucifixum. »

8. « PROINDE ne longum faciamus, hoc certe sentis, quod singulas animas singulis nascentibus etiam modo Deus faciat. Cui sententiæ ne objiciatur quod omnes creaturas sexto die consummaverit Deus, et septimo die requieverit, adhibes testimonium ex Evangelio : « Pater meus usque nunc operatur. » *Joan*. v, 17. Sic enim ad Marcellinum scripsisti; in qua epistola etiam mei commemorationem benevolentissime facere dignatus es, quod hic me haberet in Africa, qui ei ipsam facilius possem explicare sententiam. Quod si potuissem, non ille hoc abs te tam longe posito

éloigné de vous comme il l'était; si toutefois c'est d'Afrique qu'il vous a écrit. Au fait j'ignore à quelle époque il vous adressa cette lettre : ce que je sais c'est qu'il était fixé sur mon embarras à ce sujet; voilà pourquoi il voulut vous en écrire à mon insu. S'il m'eût consulté, je l'y eusse néanmoins très-fort engagé, et je l'eusse remercié du service qu'il nous rendait à nous tous, à moins que vous ne vous fussiez contenté d'un court billet au lieu d'une véritable réponse. En quoi vous vous seriez proposé d'éviter un labeur superflu, étant moi-même sur les lieux et connaissant à fond, vous le croyiez du moins, la matière sur laquelle on vous avait consulté. Volontiers cette opinion serait la mienne, mais il n'y a pas encore de motif suffisant pour qu'elle le soit.

9. Vous m'avez envoyé des disciples pour que je leur enseigne ce que je n'ai pas encore appris moi-même. Instruisez-moi afin que j'instruise à mon tour. Plusieurs me prient de les instruire à cet égard, et je dois leur avouer que j'ignore ces choses et bien d'autres encore. Sans doute ils ne m'infligent pas cette confusion en face; mais ils se disent en eux-mêmes : « Vous êtes docteur en Israël, et vous ignorez ces choses? » *Joan.* III, 10. Réponse que le Sauveur fit à l'un de ces hommes qui étaient tout fiers d'être appelés *Rabbi*. S'il était venu de nuit trouver le maître véritable, c'était peut-être qu'il lui en coûtait d'apprendre, lui qui d'ordinaire enseignait. Pour moi, il m'est beaucoup plus doux d'écouter la parole d'un maître que de parler moi-même en cette qualité. Je me souviens de ce que disait le Christ à ceux qu'il avait choisis entre ses disciples : « Pour vous, ne souffrez pas que les hommes vous qualifient de maîtres; vous n'avez qu'un maître, le Christ. » *Matth.* XXIII, 8. C'est lui, en effet, et non un autre qui instruisit Moïse, même par la bouche de Jéthro; c'est lui qui instruisit Corneille par la bouche de Pierre, le prédécesseur de Corneille dans la foi; c'est lui qui instruisit Pierre par la bouche de Paul, qui n'avait ouvert les yeux qu'après le prince des apôtres. Quel que soit celui qui enseigne la vérité, il ne l'enseigne que grâce à celui qui est la vérité même. Si donc nous ignorons encore ces choses, si nous n'avons pu parvenir à les apprendre ni par la prière, ni par des lectures, ni par la réflexion et le raisonnement, nous devons juger par là non-seulement de la charité avec laquelle il convient que nous enseignions les ignorants, mais encore de l'humilité avec laquelle il convient de nous laisser instruire par les docteurs.

10. Enseignez-moi donc, je vous en prie, de quoi instruire à mon tour; enseignez-moi une doctrine certaine; et, supposé que les âmes soient créées successivement à chaque naissance d'homme, dites-moi comment chez les enfants elles contractent cette souillure qui fait qu'elles ont besoin des sacrements du Christ; ont-elles

inquireret; si tamen id tibi ex Africa scripsit. Nam quando scripserit nescio; tantum scio quod de hoc bene cognoverit cunctationem meam : unde me inconsulto facere voluit. Quanquam etiam si consuleret, magis hortarer, et gratias agerem quod nobis omnibus conferre posset, nisi tu breviter rescribere, quam respondere maluisses; credo ne superfluo laborares, ubi ego essem, quem putabas id optime scire quod ille quæsiverat. Ecce volo ut illa sententia etiam mea sit, sed nondum esse confirmo. »

9. « Misisti ad me discipulos, ut ea doceam quæ nondum ipse didici. Doce ergo quod doceam. Nam ut doceam, multi a me flagitant, eisque me sicut alia multa, et hoc ignorare confiteor. Et fortasse quamvis in os meum verecundentur, tamen apud se dicunt : « Tu es Magister in Israel, et hæc ignoras? » *Joan.* III, 10. Quod quidem Dominus ei dixit qui erat unus illorum quos delectabat vocari Rabbi. Unde etiam ad verum magistrum nocte venerat, quia fortassis erubescebat discere, qui docere consueverat. Me autem potius magistrum audire quam velut magistrum delectat audiri. Recolo enim quid dixerit eis quos præ cæteris elegit : « Vos autem, inquit, nolite vocari ab hominibus Rabbi; unus est enim magister vester, Christus. » *Matth.* XXIII, 8. Nec alius docuit Moysen etiam per Jetro, nec alius Cornelium etiam per priorem Petrum, nec alius Petrum etiam per posteriorem Paulum. A quocumque enim verum illo donante dicitur qui est ipsa veritas. Quod si ideo adhuc ista nescimus, et ea neque orando, neque legendo, neque cogitando et ratiocinando invenire potuimus, ut probemus non solum indoctos quanta caritate doceamus, verum a doctis etiam quanta humilitate discamus? »

10. « Doce ergo, quæso, quod doceam, doce quod teneam, et dic mihi si animæ singillatim in singulis hodieque nascentibus fiunt, ubi in parvulis peccent, ut indigeant in sacramento Christi remissione peccati, peccantes in Adam, ex quo caro est propagata peccati ; aut si non peccant, qua justitia Creatoris ita peccato obligantur alieno, cum exinde propagatis membris mortalibus inseruntur, ut eas, nisi per Ecclesiam subventum fuerit, damnatio consequatur; cum in earum potestate non sit, ut eis possit gratia baptismi subveniri. Tot igitur animarum millia, quæ in mortibus

péché en Adam de qui elles ont reçu cette chair pécheresse; ou, si elles n'ont pas péché, par quelle justice du Créateur sont-elles rendues solidaires de la faute d'autrui, au point d'encourir la damnation par cela qu'elles sont unies à des corps issus de cette race, à moins que l'Eglise ne vienne à leur secours, car il ne dépend pas d'elles de s'appliquer la grâce du baptême? Faut-il donc considérer comme équitablement condamnées ces milliers d'âmes qui quittent leurs corps d'enfants sans le bienfait du sacrement chrétien? Tirées du néant par le Créateur, et unies récemment par sa volonté, sans aucune faute antérieure de leur part, aux corps nouveau-nés qu'elles doivent animer, Dieu savait bien que chacune d'elles devait quitter ce monde sans avoir reçu le baptême du Christ, et sans qu'elles en aient été privées par leur faute. Comme nous ne saurions penser que Dieu contraigne les âmes au péché, ni qu'il punisse des âmes innocentes; comme, d'un autre côté, nous ne saurions sans impiété nier que les âmes, même celles des enfants, qui sortent de ce monde sans la grâce du sacrement, ont la damnation en partage, indiquez-moi, je vous prie, comment défendre l'opinion qui considère les âmes, non comme tirant leur origine de l'âme du premier homme, mais comme créées pour chaque individu.

11. Quant aux autres difficultés soulevées contre ce sentiment, j'estime pouvoir en venir aisément à bout. Ainsi, par exemple, en est-il de l'objection que l'on tire du repos du septième jour. Si le Seigneur a mis fin à toutes ses œuvres le sixième jour, comment se fait-il qu'il crée encore d'autres âmes. *Genes.* II, 2. A cette réponse que vous leur opposez dans la lettre citée plus haut, et que vous empruntez à l'Evangile : « Mon Père opère jusqu'à présent, » *Joan.* V, 17; ils répliquent que Dieu *opère*, non en créant de nouvelles substances, mais en gouvernant celles qu'il a déjà créées; autrement l'Evangile contredirait la Genèse dans laquelle nous lisons de la façon la plus claire que Dieu a mis fin à toutes ses œuvres. S'il y est écrit que Dieu se soit reposé, il faut entendre ce repos de toute création nouvelle, non du gouvernement des créatures produites. Alors Dieu venait de créer des êtres qui n'étaient pas, et c'est à cette action créatrice que succéda le repos : il avait mis fin à tous ces êtres qu'il avait résolu, avant qu'ils fussent, d'appeler à l'existence, et desquels ensuite devaient sortir tous ceux qu'il se proposait de produire. Il ne s'agit donc plus d'une création proprement dite, et ainsi se concilie la vérité de cette parole de l'Ecriture, « Dieu se reposa de ses œuvres, » avec celle-ci, « il opère jusqu'à présent; » car l'Evangile ne saurait être en contradiction avec la Genèse.

12. Les défenseurs de cette explication la donnent pour montrer que Dieu ne crée plus de nouvelles âmes, comme il créa celle du premier homme, qu'il les tire de cette âme unique comme

parvulorum sine indulgentia Christiani sacramenti de corporibus exeunt, qua æquitate damnantur, si novæ creatæ, nullo suo præcedente peccato, sed voluntate Creatoris singulæ singulis nascentibus adhæserunt, quibus eas animandis ille creavit et dedit, qui utique noverat quod unaquæque earum nulla sua culpa sine baptismo Christi de corpore fuerat exitura? Quoniam igitur neque de Deo possumus dicere quod vel cogat animas fieri peccatrices, vel puniat innocentes; neque negare fas nobis est eas quæ sine Christi sacramento de corporibus exierint, etiam parvulorum, non nisi in damnationem trahi; obsecro te, quomodo hæc opinio defenditur qua creduntur animæ non ex illa una primi hominis fieri omnes, sed sicut illa una uni, ita singulis singulæ? »

11. « Ea vero quæ dicuntur alia contra hanc opinionem, facile puto me posse refellere, sicut est illud, quo eam sibi quidam videntur urgere, quomodo consummaverit Deus omnia opera sua sexto die, et septimo requieverit, *Gen.* II, 2, si novas adhuc animas creat? Quibus si dixerimus quod ex Evangelio in supra dicta epistola posuisti : « Pater meus usque nunc operatur; » *Joan.* V, 17; respondent, « operatur, » dictum est, institutas administrando, non novas instituendo naturas, ne Scripturæ Geneseos contradicatur ubi apertissime legitur consummasse Deum omnia opera sua. Nam et quod eum scirptum est requievisse, utique a creandis nobis creaturis intelligendum est, non a gubernandis; quia tunc ea quæ non erant fecit, a quibus faciendis requievit; quia consummaverat omnia, quæ antequam essent, vidit esse facienda, ut deinceps non ea quæ non erant, sed ex his quæ jam erant, crearet et faceret quidquid faceret. Ita utrumque verum esse monstratur, et quod dictum est « Requievit ab operibus suis, » et quod dictum est, « Usque nunc operatur; » quoniam Genesi non potest Evangelium esse contrarium. »

12. « Verum his qui hæc ideo dicunt ne credatur modo Deus, sicut illam unam novas animas, quæ non erant, facere, sed ex illa una quæ jam erat, eas creare,

d'une source ou d'un trésor qu'il aurait une fois créé ; mais il est facile de leur répondre que Dieu pendant les six jours tira des éléments déjà créés bien d'autres êtres, par exemple, des eaux il tira les poissons et les oiseaux, de la terre les arbres, l'herbe, les animaux. Or il est évident qu'il donna dans ces cas divers l'existence à des êtres qui ne l'avaient en aucune manière. Il n'y avait antérieurement aucun oiseau, aucun poisson, aucun astre, aucun quadrupède. En disant que Dieu s'est reposé, on a raison d'entendre qu'il a cessé de produie des êtres qui auparavant n'existaient pas, et qu'il n'en a plus créé de nouveaux. Mais prétendre, comme on le fait ici, non qu'il a mis les âmes dans je ne sais quel trésor , non qu'il les produit comme autant de portions de sa substance, non qu'elles tirent leur origine de l'âme unique du premier homme, non qu'elles expient dans cette prison du corps des crimes commis avant le corps, mais que Dieu crée les âmes à mesure que naissent les individus, ce n'est pas enseigner que Dieu fasse une chose qu'il n'ait pas faite précédemment. Le sixième jour il avait fait l'homme à son image, ce qui s'explique de la création de l'âme raisonnable. Cela, il le fait encore maintenant, non en établissant ce qui n'existait pas, mais en multipliant ce qui existe. Par suite il est vrai de dire qu'il a cessé d'établir de nouveaux ordres de choses. Il est également vrai d'ajouter qu'il opère jusqu'à présent, non-seulement en gouvernant ce qu'il a déjà établi, mais en multipliant les espèces déjà créées. De cette manière ou d'une manière analogue nous réfutons l'objection tirée du repos du septième jour, et nous sauvegardons l'opinion d'après laquelle nous croyons qu'il se produit même à présent des âmes nouvellement créées comme le fut celle d'Adam, sans tirer d'elle leur origine.

13. On dit bien encore : Pourquoi Dieu crée-t-il des âmes à des enfants qu'il sait devoir promptement mourir? A quoi nous pouvons répondre que Dieu convainc ainsi ou punit les parents de leurs péchés. Mais nous pouvons avec non moins de raison laisser ces choses à la sagesse de celui qui, nous le savons, dirige avec un ordre et une harmonie admirables le cours de toutes les choses temporelles, et par suite la naissance des êtres animés aussi bien que leur mort. Nous ne saurions pénétrer dans ces secrets; et si nous les pénétrions, d'ineffables joies seraient notre partage. Ce n'est pas sans motif que le prophète, à qui l'inspiration avait appris ces choses, a dit de Dieu qu'il « dirige avec harmonie la marche des siècles. » *Isa.* XL, 26. Aussi la musique, qui est la science ou l'art des modulations harmonieuses, est un bienfait de la générosité de Dieu aux mortels possédant des âmes raisonnables, en vue de leur rappeler d'importantes vérités. Si le compositeur d'un morceau de chant sait très-bien de quelle manière doivent se moduler les voix pour que l'ensemble et la succession rapide des sons

vel ex fonte aliquo sive thesauro quodam, quem tunc fecit, eas mittere, facile respondetur, etiam illis sex diebus multa Deum creasse ex his naturis quas jam creaverat, sicut ex aquis alites et pisces; ex terra autem arbores, fœnum, animalia; sed quod ea quæ non erant tunc fecerit manifestum est. Nulla enim erat avis, nullus piscis, nulla arbor, nullum animal : et bene intelligitur ab his creatis requievisse quæ non erant, et creata sunt, id est cessasse ne ultra quæ non erant, crearentur. Sed nunc quod dicitur, animas non in nescio quo fonte jam exsistentes mittere, nec de seipso tanquam suas particulas irrorare, nec de illa una originaliter trahere, nec pro delictis ante carnem commissis carneis vinculis compedire, sed novas creare singulas singulis, suam cuique nascenti, non aliquid facere dicitur quod ante non fecerat. Jam enim sexto die fecerat hominem ad imaginem suam, quod utique secundum animam rationalem fecisse intelligitur. Hoc et nunc facit, non instituendo quod non erat, sed multiplicando quod erat. Unde et illud verum est, quod a rebus quæ non erant instituendis requievit. Et hoc verum est, quod non solum gubernando quæ fecit, verum etiam aliquid non quod nondum, sed quod jam creaverat, numerosius creando usque nunc operatur. Vel sic ergo vel alio modo quolibet eximus ab eo, quod nobis objicitur de requie Dei ab operibus suis, ne propterea non credamus nunc usque fieri animas novas, non ex illa una, sed sicut illam unam.

13. « Nam quod dicitur : Quare facit animas eis quos novit cito morituros? possumus respondere, parentum hinc peccata vel convinci, vel flagellari. Possumus etiam recte illius moderationi ista relinquere, quem scimus omnibus temporaliter transeuntibus rebus, ubi sunt etiam animalium ortus et obitus, cursum ornatissimum atque ordinatissimum dare; sed nos ista sentire non posse, quæ si sentiremus, delectatione ineffabili mulceremur. Non enim frustra per Prophetam, qui hæc divinitus inspirata didicerat, dictum est de Deo : « Qui profert numerose sæculum. » *Isa.* XL, 26. Unde musica, id est scientia sensusve bene

produisent l'effet harmonieux qu'il en attend; combien plus le Seigneur dont la sagesse avec laquelle il a fait tout ce qui existe est infiniment au-dessus de tous les arts, a-t-il réglé les intervalles de temps qui séparent les naissances et le trépas des êtres animés, syllabes et mots dont se compose le siècle, de façon à ne pas se suivre plus rapidement ou plus lentement que ne le demande l'effet harmonieux qui doit produire le merveilleux concert de ce monde périssable. Je pourrais le dire de la feuille des arbres et des cheveux de nos têtes; à plus forte raison est-ce vrai de la naissance et du trépas de l'homme, dont la vie plus ou moins longue est renfermée dans les limites exactes que Dieu, l'ordonnateur suprême, sait être conformes à ce que réclame l'harmonie universelle.

14. On dit encore que ce qui a eu son commencement dans le temps, ne peut être immortel; ce qui naît meurt, ce qui croît décline; par conséquent il nous faudrait croire que si l'âme humaine est immortelle, c'est qu'elle a été créée avant tous les temps. Cette objection ne trouble pas non plus notre foi. Pour me borner à cette réponse, n'est-il pas vrai que la chair du Christ a commencé dans le temps, bien qu'elle soit immortelle, et que la mort ne doive plus avoir sur elle d'empire? *Rom.* vi, 9.

15. Il est une autre difficulté que vous rapportez dans votre livre contre Ruffin, lib. III, cap. ult. : il semble à certains esprits indigne de Dieu de donner des âmes aux enfants nés de relations adultères; c'est pourquoi ils s'efforcent d'attribuer aux mérites d'une existence antérieure le décret qui assigne à certaines âmes ce monde-ci comme une sorte de prison. Cette difficulté qu'ils soulèvent contre le sentiment que nous défendons, m'émeut peu, et il me paraît aisé de la résoudre de bien des manières. Vous-même avez répondu que lorsque le cultivateur sème du blé qu'il a dérobé, l'origine de ce blé entache, non le blé même, mais celui qui l'a dérobé; et parce que le semeur l'a répandu d'une main criminelle, il ne s'ensuit pas que la terre ne doive pas le féconder dans son sein. Avant d'avoir sous les yeux cette comparaison si élégante, je n'éprouvais aucun embarras au sujet de l'objection qui l'a provoquée : il me suffisait de cette considération générale que Dieu fait souvent servir nos iniquités et nos désordres à l'exécution de ses desseins généraux. Aux yeux de quiconque y réfléchira avec sens et piété, la création d'un être vivant procure au Créateur une ineffable gloire; combien plus en sera-t-il ainsi de la création d'un homme? Si l'on demande quel motif détermine Dieu à le créer, la meilleure et la plus prompte réponse qui se puisse donner est celle-ci, que toute créature de Dieu est par cela même

modulandi, ad admonitionem magnæ rei, etiam mortalibus rationales habentibus animas Dei largitate concessa est. Unde si homo faciendi carminis artifex novit quas quibus moras vocibus tribuat, ut illud quod canitur, decedentibus ac succedentibus sonis, pulcherrime currat ac transeat; quanto magis Deus, cujus sapientia, per quam fecit omnia, longe omnibus artibus præferenda est, nulla in naturis nascentibus et occidentibus temporum spatia, quæ tanquam syllabæ ac verba ad particulas hujus sæculi pertinent in hoc labentium rerum tanquam mirabili cantico, vel brevius vel productius quam modulatio præcognita et præfinita deposcit, præterire permittit? Hoc cum etiam de arboris folio dixerim, et de nostrorum numero capillorum; quanto magis de hominis ortu et occasu, cujus temporalis vita brevius productiusve non tenditur, quam Deus dispositor temporum novit universitatis moderamini consonare ? »

14. « Id etiam quod aiunt, omne quod in tempore cœpit esse immortale esse non posse , quia omnia orta occidunt et aucta senescunt, ut eo modo credi cogant animum humanum ideo esse immortalem quod ante omnia tempora sit creatus, non movet fidem nostram. Ut enim alia taceam, cœpit esse in tempore immortalitas carnis Christi, quæ tamen jam non moritur, et mors ei ultra non dominabitur » *Rom.* vi, 9.

15. « Illud vero quod in libro adversus Ruffinum posuisti, *Lib.* III, *cap. ultimo*, quosdam huic sententiæ calumniari, quod Deum dare animas adulterinis conceptibus videatur indignum, unde conantur adstruere meritis gestæ ante carnem vitæ animas quasi ad ergastula hujus mundi juste posse perduci, non me movet multa cogitantem quibus hæc possit calumnia refutari. Et quod ipse respondisti, non esse vitium sementis in tritico quod furto dicitur esse sublatum, sed in eo qui frumenta furatus est; nec idcirco terram non debuisse gremio suo semina confovere, quia sator immunda ea projecerit manu, elegantissima similitudo est. Quam et antequam legerem nullas mihi objectio ista de adulterinis fœtibus in hac quæstione faciebat angustias, generaliter intuenti multa bona Deum facere, etiam de nostris malis nostrisque peccatis. Animalis autem cujuscumque creatio, si habeat pium prudentemque consideratorem, ineffabilem laudem Creatori excitat; quanto magis creatio non cujuslibet animalis sed hominis? Si autem causa creandi quæ-

bonne. Or, quoi de plus digne d'un Dieu bon que de produire des êtres bons également, et que nul être hormis Dieu ne pourrait produire?

16. Ces réponses et autres semblables je les oppose comme j'en suis capable, aux adversaires de l'opinion d'après laquelle toute naissance nouvelle entraînerait la création d'une âme nouvelle. Mais, quand il faut en arriver aux peines infligées aux enfants, j'éprouve, croyez-le bien, de terribles embarras, et je ne trouve plus de réponse satisfaisante. Je ne parle pas seulement des peines qu'entraîne après cette vie la damnation, inévitable pour ceux qui quittent ce monde sans la grâce du Christ, mais encore des peines qu'ils souffrent sous nos regards dès cette vie. Je n'entreprendrai pas de les énumérer; car c'est le temps et non la matière qui me ferait défaut. Nous voyons, en effet, ces petits êtres languir sous l'étreinte des maladies, déchirés par la douleur, tourmentés par la faim et la soif, affaiblis dans leurs membres, privés des sens, torturés par les esprits impurs. Il faudrait démontrer que ces peines leur sont justement imposées, quoiqu'ils n'aient rien fait pour les mériter. On ne peut pas dire que ces choses-là se passent à l'insu du Seigneur, ni qu'il est dans l'impuissance de les empêcher, ni qu'il les permet ou les ordonne contre toute justice. Nous disons avec fondement que les animaux privés de raison ont été mis sous le domaine d'êtres supérieurs en dignité, bien que mauvais; et l'Evangile nous montre les pourceaux livrés à la volonté des démons. *Matth.* VIII, 22. Or, devons-nous en dire autant de l'homme? Il est un animal, raisonnable quoique mortel. Il y a une âme raisonnable dans ces membres soumis à tant de peines et de tourments. Dieu est bon, il est juste, il est miséricordieux; en douter serait de la folie. Qu'on nous dise donc la juste cause de ces épreuves si douloureuses que subissent les petits enfants. Lorsque ce sont des adultes qui les endurent, nous avons coutume de répondre, ou bien que Dieu éprouve leur vertu, comme il le fit pour Job, ou qu'il punit leurs crimes, comme il le fit pour Hérode. Ces exemples sur lesquels le Seigneur n'a laissé planer aucune ombre, nous permettent de comprendre les exemples de même genre, mais pour les adultes seulement. Mais pour les enfants, que répondre, je vous le demande, si en face de si grandes peines nous ne trouvons en eux aucun péché à punir; et, certainement, à cet âge il ne faut pas chercher dans les enfants de faute digne de châtiment.

17. Que dirai-je de la diversité des intelligences, pour ne pas dire de leur insensibilité. Voilée chez les enfants, quoique contemporaine de leur naissance, elle se montre quand ils ont grandi, quoique quelques-uns soient épais et obtus au point de ne pouvoir apprendre les premiers éléments de la grammaire; d'autres sont au con-

ritur, nulla citius et melius respondetur, nisi quia omnis creatura Dei bona est. Et quid dignius quam ut bona faciat bonus Deus, quæ nemo potest facere nisi Deus? »

16. « Hæc et alia quæ possum, sicut possum, dico adversus eos qui hanc opinionem qua creduntur animæ sicut illa una singulis fieri, labefactare conantur. Sed cum ad pœnas ventum est parvulorum, magnis, mihi crede, coarctor angustiis, nec quid respondeam prorsus invenio; non solum eas pœnas dico quas habet post hanc vitam illa damnatio, quo necesse est trahantur, si de corpore exierint sine Christianæ gratiæ sacramento, sed eas ipsas quæ in hac vita dolentibus nobis versantur ante oculos; quas enumerare si velim, prius tempus quam exempla deficient. Languescunt ægritudinibus, torquentur doloribus, fame et siti cruciantur, debilitantur membris, privantur sensibus, vexantur ab immundis spiritibus. Demonstrandum est utique quomodo ista sine ulla sua mala causa juste patiantur. Non enim dici fas est, aut ista ignorante Deo fieri, aut eum non posse resistere facientibus, aut injuste ista vel facere vel permittere. Numquidnam sicut animalia irrationabilia recte dicimus in usus dari naturis excellentioribus, etsi vitiosis, sicut apertissime in Evangelio videmus, porcos ad usum desideratum concessos esse dæmonibus; *Matth.* VIII; hoc et de homine recte possumus dicere? Animal est enim, sed rationale, etsi mortale. Anima est rationalis in illis membris quæ tantis afflictionibus pœnas luit: Deus bonus est, Deus justus est, Deus omnipotens est; hoc dubitare omnino dementis est. Tantorum ergo malorum quæ fiunt in parvulis, causa justa dicatur. Nempe cum majores ista patiuntur (al. *patiantur*), solemus dicere, aut sicut in Job merita examinari, aut sicut in Herode peccata puniri. Et de quibusdam exemplis quæ Deus manifesta esse voluit, alia quæ obscura sunt homini conjectare conceditur, sed hoc in majoribus. De parvulis autem quid respondeamus edissere, si pœnis tanta nulla in eis sunt punienda peccata. Nam utique nulla est in illis ætatibus examinanda justitia. »

17. « De ingeniorum vero diversitate imo absurditate, quid dicam? quæ quidem in parvulis latet, sed ab ipsis exordiis naturalibus ducta, apparet in grandibus, quo-

traire si légers qu'ils diffèrent à peine des animaux : de là le nom d'imbéciles qui leur est donné. On répondra : ce sont les tempéraments qui en sont la cause. Mais est-il vrai que, d'après l'opinion à laquelle nous nous opposons, l'âme a choisi son corps et s'est trompée dans ce choix? ou bien, obligée d'en prendre un, à cause du moment de la naissance, la foule des âmes s'étant emparée des autres corps, n'en aurait-elle pas trouvé de meilleur, et aurait-elle dû se contenter, comme au spectacle, non de ce qu'elle aurait voulu, mais de ce qu'elle aurait eu? Est-il permis de tenir un pareil langage, et devons-nous adopter de semblables sentiments? Marquez-nous donc ce qu'il convient de dire, ce qu'il convient de penser, afin que nous soyons fixés sur l'origine des âmes et leurs rapports avec les corps auxquels elles ont été unies.

18. J'ai déjà touché quelques mots, non sur la diversité des intelligences, mais sur les épreuves des enfants en cette vie, dans mon traité du *Libre arbitre*, lib. III, cap. XXIII, 67. Je vous avouerai cependant que je n'y trouve pas une solution satisfaisante des difficultés qui m'occupent en ce moment; permettez-moi de vous mettre sous les yeux le passage du troisième livre auquel je fais allusion. « Quant aux peines corporelles qu'endurent les enfants, y disais-je, comme ils sont d'un âge où aucun péché n'a été commis, si les âmes qui animent leurs corps n'existaient pas antérieurement à ces corps eux-mêmes, une difficulté plus grande à laquelle la pitié ne demeure pas étrangère se présente, et l'on s'écrie : Quel mal ces enfants ont-ils fait pour souffrir ces choses? Est-ce qu'on peut mériter avant d'être capable de mal à quelque degré? Mais Dieu ne peut-il pas permettre cela en vue de l'amendement des adultes qu'atteignent les souffrances et la mort des enfants qui leur sont chers : pourquoi ces épreuves n'auraient-elles pas lieu, puisque, une fois passées, elles seront pour ceux qui les ont endurées comme n'ayant jamais été; d'autre part ceux en vue desquels Dieu les a promises, ou bien seront devenus meilleurs, et convertis par ces afflictions temporelles auront embrassé la vertu, ou bien ils auront perdu le droit d'alléguer aucune excuse au jugement à venir, si les épreuves de la vie présente n'ont pu leur inspirer le désir de la vie éternelle. Qui pourrait savoir les magnifiques dédommagements que le Seigneur, dans le secret de ses jugements, réserve à ces petits dont les souffrances contribuent à amollir la dureté des hommes faits, à exercer leur foi, ou à éprouver leur vertu? Sans doute ils n'ont encore produit aucune action méritoire; mais ils n'ont commis non plus aucun péché dont ces souffrances soient le châtiment. Ce n'est pas enfin sans raison que

rum nonnulli tam tardi et obliviosi sunt, ut ne prima quidem discere litterarum elementa potuerint : quidam vero tantæ sunt fatuitatis, ut non multum a pecoribus differant; quos moriones vulgo vocant. Respondetur fortasse, corpora hoc faciunt. Sed numquid secundum hanc sententiam quam defendi volumus, anima sibi corpus elegit, et in eligendo cum falleretur, erravit? aut cum in corpus cogeretur intrare necessitate nascendi, alia corpora præoccupantibus animarum turbis, ipsa aliud non invenit, et sicut in spectaculo aliquo locum, ite carnem non quam voluit, sed quam valuit occupavit? Numquid hæc et talia vel dicere possumus, vel sentire debemus? Doce igitur quid sentire, quid dicere debeamus, ut constet nobis ratio novarum animarum singillatimque factarum singulis corporibus. »

18. « Ego quidem non de ingeniis, sed saltem de pœnis parvulorum, quas in hac vita patiuntur, dixi aliquid in libris illis *de libero arbitrio*. *Lib.* III, 23, n. 67. Quod quale sit, et cur mihi in ista quam habemus in manibus quæstione, non sufficiat, intimabo, et eum ipsum de tertio libro locum excerptum his litteris inseram; nam ita se habet : « De cruciatibus autem corporis quibus affliguntur parvuli, quorum per ætatem nulla peccata sunt, si animæ quibus animantur, non prius quam ipsi homines esse cœperunt, major querela et quasi misericors deponi solet, cum dicitur : Quid mali fecerunt, ut ita paterentur? Quasi possit esse meritum innocentiæ, ante quam quisque nocere aliquid possit. Cum autem boni aliquid operatur Deus in emendatione majorum, cum parvulorum suorum qui eis cari sunt, doloribus ac mortibus flagellantur, cur ista non fiant, quando cum transierint, pro non factis erunt, in quibus facta sunt? propter quos autem facta sunt, aut meliores erunt, si temporalibus incommodis emendati, rectius elegerint vivere; aut excusationem in futuri judicii supplicio non habebunt, si vitæ hujus angoribus, ad æternam vitam desiderium convertere noluerint. Quis autem novit quid parvulis, de quorum cruciatibus duritia majorum contunditur, aut exercetur fides, aut misericordia probatur; quis ergo novit quid ipsis parvulis in secreto judiciorum suorum bonæ compensationis reservet Deus? Quoniam quanquam nihil recte fecerint, tamen nec peccantes aliquid ista perpessi sunt. Non enim frustra etiam infantes illos, qui, cum Dominus noster Jesus Christus

l'Eglise a mis au rang de ses martyrs les enfants qu'Hérode fit égorger, quand il cherchait à faire mourir Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

19. Voilà ce que j'écrivais alors, pour défendre le sentiment dont il est question encore aujourd'hui. Je le rappelais tout à l'heure. Quelle que fût celle des quatre opinions controversées sur l'incarnation de l'âme qui dût être préférée, ce que je me proposais avant tout, c'était de sauvegarder la nature divine et de montrer qu'il n'y avait rien de commun entre sa sainteté et nos péchés. En conséquence, mon intention alors n'allait pas jusqu'à me préoccuper de celle de ces opinions que la vérité pourrait m'obliger à répudier : toutes choses bien pesées et sérieusement examinées, quelle que fût celle qui l'emportât sur sur les autres, je n'en étais nullement atteint, puisque la thèse qui m'intéressait principalement était mise en dehors de toute discussion. Maintenant au contraire je voudrais, si c'était possible, choisir parmi les opinions celle qui est la plus raisonnable ; et voilà pourquoi dans le passage que je viens de citer je ne trouve, à y regarder de près, aucune raison démonstrative en faveur de l'opinion que nous essayons d'établir.

20. Il y a bien quelque chose de favorable à ce sentiment dans les paroles que voici : « Qui pourrait savoir les magnifiques dédommagements que le Seigneur, dans le secret de ses jugements, réserve à ces petits dont les souffrances contribuent à amollir la dureté des hommes faits, à exercer leur foi, ou à éprouver leur vertu? » Ce langage me paraît assez justement applicable aux enfants qui ont souffert sans en avoir conscience pour le nom du Christ ou pour sa religion, ou bien à ceux qui ont reçu le sacrement du Sauveur, et qui sont entrés ainsi dans la société du médiateur qui seul peut nous affranchir de la damnation ; on comprend que Dieu puisse réserver un dédommagement de cette nature à ces enfants, en récompense des souffrances qu'ils ont endurées ici-bas. D'autre part, la question soulevé ne sera complétement résolue qu'à la condition de dire quel dédomagement sera réservé aux enfants qui après avoir horriblement souffert, meurent sans avoir été mis par le sacrement dans la société du Christ, et sont ainsi sous le coup de la damnation. A propos du baptême des enfants j'ai, dans le même ouvrage, donné une réponse sinon complète, du moins telle que la réclamait le but proposé, à savoir que le baptême produit tous ses effets même sur les enfants qui n'ont pas la connaissance et qui ignorent leur foi ; mais je n'ai pas songé à parler de la damnation des enfants qui sortent de ce monde sans avoir reçu le baptême, parce que la question alors agitée était différente de la question qui nous occupe.

21. Nous pouvons bien ne pas insister sur les souffrances qui passent rapidement et qui une

necandus ab Herode quæreretur, occisi sunt, in honorem Martyrum receptos commendat Ecclesia. »

19. « Hæc tunc dixi, cum hanc ipsam de qua nunc agitur vellem communire sententiam. Sicut enim paulo ante commemoravi, quæcumque illarum de animæ incarnatione quatuor opinionum vera esset, inculpatum substantiam Creatoris, et a nostrorum peccatorum societate remotissimam, nitebar ostendere. Et ideo quæcumque illarum veritate posset convinci et repudiari, ad curam intentionis meæ, quam tunc habebam non pertinebat ; quandoquidem cunctis diligentiore disputatione discussis, quæcumque illarum recte vinceret cæteras, me securissimo fieret, quando etiam secundum omnes id quod agebam, invictum persistere demonstrabam. Nunc vero unam volo, si possum, ratione recta eligere ex omnibus : et propterea hujus ipsius de qua nunc agimus defensionem, in his quæ commemoravi de illo libro, verbis meis attentius intuens, validam firmamque non video. »

20. « Nam velut firmamentum ejus illud est quod ibi dixi : Quis autem novit quid parvulis, de quorum cruciatibus duritia majorum contunditur, aut exercetur fides, aut misericordia probatur ; quis, inquam, novit quid ipsis parvulis in secreto judiciorum suorum bonæ compensationis reservet Deus? » Sed hoc non immerito dici video de his qui vel pro Christi nomine ac vera religione tale aliquid etiam nescientes patiuntur, vel sacramento Christi jam imbuti sunt, quia sine societate unius mediatoris liberari a damnatione non possunt, ut possit eis, etiam pro illis malis quæ hic in diversis afflictionibus pertulerunt, compensatio ista præstari. Nunc autem cum ista quæstio non possit absolvi, nisi etiam de his parvulis respondeatur, qui post gravissimos cruciatus sine sacramento Christianæ societatis exspirant, quæ circa eos compensatio cogitanda est, quibus insuper et damnatio præparata est? Nam et de baptismo parvulorum in eodem libro, non quidem sufficienter, sed quantum illi operi satis esse videbatur, utcumque respondi, quod etiam nescientibus et fidem suam nondum habentibus, prodest ; non tamen de damnatione eorum parvulorum qui sine illo ex hac vita emigrant, tunc aliquid dicendum putavi, quia non quod nunc agitur agebatur.

21. Sed, ut omittamus et contemnamus ea quæ brevi

fois passées ne se représentent plus ; nous pouvons bien n'y pas attacher d'importance ; mais pouvons-nous traiter de même ce que dit l'Ecriture : « C'est par un homme que la mort est venue ; c'est par un homme aussi qu'est venue la résurrection des morts ; et, comme tous meurent par Adam, de même tous vivront par Jésus-Christ ? » II *Corinth.* xv, 21-22. Il ressort clairement de ces apostoliques et divines paroles que personne ne va à la mort que par Adam, et que personne non plus ne va à la vie éternelle que par le Christ. La répétition du mot *omnes*, tous, le prouve assez manifestement : de même que tous les hommes se rattachent à Adam par leur première naissance, c'est-à-dire par la génération charnelle, de même tous ceux qui appartiennent au Christ le doivent à la seconde naissance, c'est-à-dire à leur génération spirituelle. L'Apôtre parle de *tous* dans l'un et dans l'autre cas : tous ceux qui meurent, ne meurent qu'à cause d'Adam ; tous ceux qui viendront à la vie, n'y viendront que par le Christ. A cause de cela, quiconque nous dira qu'il est possible d'être vivifié au jour de la résurrection d'une autre manière que par le Christ, nous le regarderons comme un fléau de notre commune foi. De même quiconque dira que les enfants qui sortent de ce monde sans avoir reçu la grâce du sacrement seront vivifiés dans le Christ, celui-là contredit ouvertement la parole de l'Apôtre et condamne l'Eglise entière où l'on s'empresse de présenter au baptême les petits enfants, parce que l'on y croit très-fermement qu'ils ne peuvent pas absolument recevoir la vie du Christ par un autre moyen. Or celui qui n'est pas vivifié dans le Christ, demeure dans la condamnation dont parle l'Apôtre : « Le péché d'un seul a voué tous les hommes à une sentence de condamnation. » *Rom.* v, 18. Que les enfants soient entachés de ce péché, l'Eglise entière le professe, et vous-même dans votre controverse avec Jovinien et dans votre Commentaire du prophète Jonas, comme je le disais précédemment, l'avez établi très-exactement et très-véritablement : vous l'avez fait aussi, ce me semble en plusieurs endroits de vos ouvrages que je n'ai pu lire ou dont actuellement je ne me souviens pas. C'est de cette condamnation à laquelle sont soumis les petits enfants que je cherche maintenant la raison. S'il est vrai que les âmes soient créées à proportion des naissances, je ne vois en elles à cet âge aucun péché ; et d'un autre côté je ne crois pas que Dieu condamne une âme dans laquelle il ne voit de péché d'aucune sorte.

22. Peut-être dira-t-on qu'il n'y a dans l'enfant d'autre raison de péché que la chair ; que si une âme nouvellement créée lui est unie, c'est afin que, se conformant aux commandements divins et aidée de la grâce du Christ, elle puisse dompter la chair, la subjuguer, et acquérir le mérite

tempore patiuntur, nec transacta revocantur, numquid similiter contemnere possumus quod « per unum hominem mors, et per unum hominem resurrectio mortuorum ? Sicut enim in Adam omnes moriuntur, sic et in Christo omnes vivificabuntur. » I *Cor.* xv, 21, 22. Per hanc enim apostolicam, divinam, claramque sententiam, satis evidenter elucet neminem ire in mortem nisi per Adam, neminem ire in vitam æternam nisi per Christum. Hoc est quippe « omnes » et « omnes ; » quia sicut omnes homines per primam, hoc est per carnalem generationem pertinent ad Adam ; sic omnes homines ad secundam, id est spiritalem generationem veniunt, quicumque ad Christum perveniunt. Ideo ergo dictum est, et hic « omnes » et ibi « omnes, » quia sicut omnes qui moriuntur, nonnisi in Adam moriuntur ; ita omnes qui vivificabuntur, nonnisi in Christo vivificabuntur. Ac per hoc, QUISQUIS NOBIS dixerit quemquam in resurrectione mortuorum vivificari posse nisi in Christo, tanquam pestis communis fidei detestandus est. Item QUISQUIS DIXERIT quod in Christo vivificabuntur etiam parvuli qui sine sacramenti ejus participatione de vita exeunt, hic profecto et contra apostolicam prædicationem venit, et totam condemnat Ecclesiam, ubi propterea cum baptizandis parvulis festinatur et curritur, quia sine dubio creditur aliter eos in Christo vivificari omnino non posse. Qui autem non vivificantur in Christo, restat ut in ea (al. *eadem*) condemnatione maneant, de qua dicit Apostolus : « Per unius delictum in omnes homines ad condemnationem. » *Rom.* v, 18 ; cui delicto obnoxios parvulos nasci, et omnis credit Ecclesia, et ipse jam contra Jovinianum disputans, et exponens Jonam Prophetam, sicut paulo ante commemoravi, fide verissima definisti : credo et in aliis locis opusculorum tuorum, quæ vel non legi, vel in præsentia non recordor. Hujus igitur damnationis in parvulis (al. *parvulos*) causam requiro ; quia neque animarum, si novæ fiunt singulis singulæ, video esse ullum in illa ætate peccatum, nec a Deo damnari aliquam credo quam videt nullum habere peccatum. »

22. « An forte dicendum est in parvulo carnem solam causam esse peccati, novam vero illi animam fieri, qua secundum Dei præcepta vivente, in adjutorio gratiæ Christi, et ipsi carni edomitæ ac subjugatæ possit in-

d'une vie pure. Mais l'âme dans l'enfant ne peut en arriver là qu'à la condition d'avoir reçu le sacrement du Sauveur; c'est à la grâce de ce sacrement que la chair est redevable de la pureté que l'enfant est encore incapable d'acquérir par ses mœurs. Si l'âme de l'enfant vient à quitter ce monde sans avoir reçu ce sacrement, sera-t-elle dans la vie éternelle puisque nul péché n'a pu l'en séparer ; et la chair sera-t-elle la seule à ne pas ressusciter dans le Christ, pour n'avoir pas reçu son sacrement avant de mourir?

23. Je n'ai jamais entendu formuler, jamais je n'ai vu exprimer cette opinion. Ce que j'ai ouï, ce que je crois, et ce que je proclame volontiers c'est que « l'heure vient où tous ceux qui sont dans le tombeau entendront sa voix; et ceux qui auront fait le bien en sortiront pour la résurrection de la vie. » *Joan.* v, 28. De cette résurrection il est dit : « Par un seul homme viendra la résurrection des morts. » 1 *Corinth.* xv, 21. Au jour de cette résurrection « tous ceux qui ressusciteront ressusciteront dans le Christ. Ceux au contraire qui auront fait mal en sortiront pour la résurrection du jugement. » Qu'est-ce qui s'applique dans ce texte aux enfants morts sans baptême avant d'avoir pu rien faire soit de mal soit de bien? Il n'y est en aucune manière question d'eux. Si leur chair ne doit pas ressusciter parce qu'ils n'ont fait encore ni bien ni mal, les enfants qui après avoir reçu la grâce du baptême sont morts à cet âge où l'on n'est capable ni de mal ni de bien, ne ressusciteront pas davantage. S'ils doivent cependant ressusciter au nombre des saints, à savoir, au nombre de ceux qui ont fait le bien ; parmi lesquels ressusciteront les autres sinon parmi ceux qui ont fait le mal, à moins que certaines âmes ne doivent reprendre leur corps pour aucune de ces résurrections, ni pour celle de la vie ni pour celle du jugement? Or, il y a dans ce sentiment, toute réfutation mise à part, une nouveauté qui déplaît. Qui donc consentirait à ce que les parents qui s'empressent de courir après le baptême avec leurs enfants, crussent qu'ils y recourent à cause de leur corps et non de leurs âmes ? Le bienheureux Cyprien n'inventait pas un décret nouveau, il affirmait la foi toujours crue dans l'Eglise quand il disait, en réponse à ceux qui prétendaient qu'on ne devait pas baptiser les enfants avant le huitième jour après leur naissance, qu'il ne fallait pas causer la perte non de leurs corps mais de leurs âmes. Il fut d'avis avec plusieurs de ses frères dans l'Episcopat qu'on pouvait licitement donner le baptême à un enfant aussitôt après sa naissance.

24. Au surplus, libre à chacun de penser ce qu'il voudra de telle opinion de saint Cyprien où ce grand homme a pu voir les choses autre-

corruptionis meritum comparari. Sed quia in parvulo anima nondum id agere potest nisi Christi acceperit sacramentum, per hanc gratiam carni ejus acquiritur quod illius moribus nondum potuit. Si autem sine illo sacramento anima parvuli exierit, ipsa quidem in æterna vita erit, unde eam nullum peccatum potuit separare : caro vero ejus non resurget in Christo, non percepto ante mortem illius sacramento ? »

23. « Hanc opinionem nunquam audivi, nunquam legi. Sed plane audivi et credidi, propter quod et locutus sum, « quia venit hora, quando omnes qui in monumentis sunt, audient vocem ejus ; et procedent qui qui bene fecerunt, in resurrectionem vitæ. » *Joan.* v. 28. Ipsa est de qua dicitur, « et per unum hominem resurrectio mortuorum. » I *Cor.* xv, 21. Ipsa est qua « in Christo omnes vivificabuntur; qui autem male egerunt, in resurrectionem judicii. » Quid hic ergo de illis infantibus intelligendum est qui prius quam possent agere vel bene vel male, sine baptismo corpore exuti sunt? Nihil hic de talibus dictum est. Sed si caro eorum ideo non resurget, quia nec boni aliquid fecerunt, nec mali; nec illorum resurrectura est qui, percepta baptismi gratia, in illa ætate defuncti sunt in qua nihil bene vel male agere potuerunt. Si autem illi inter sanctos resurgent, id est inter eos qui bene egerunt ; inter quos et illi resurrecturi sunt, nisi inter eos qui male egerunt, ne aliquas humanas animas credamus corpora sua non recepturas, sive in resurrectionem vitæ, sive in resurrectionem judicii ? Quæ sententia prius quam refellatur, ipsa novitate jam displicet. Deinde quis ferat, si credant se illi qui ad baptismum cum suis parvulis currunt, propter carnes (al. *carnem*) eorum, non propter animas currere? Beatus quidem Cyprianus, non aliquod decretum condens novum, sed Ecclesiæ fidem firmatissimam (al. *firmissimam*) servans, ad corrigendum eos qui putabant ante octavum diem nativitatis non esse parvulum baptizandum, non carnem, sed animam dixit « non esse perdendam ; » et mox natum rite baptizari posse, cum suis quibusdam coepiscopis censuit. » (*a*)

24. « Sed contra Cypriani aliquam opinionem, ubi quod videndum fuit fortasse non vidit, sentiat quis-

(*a*) Epistola 59 ad Fidum, unde argumenta contra Pelagianos desumunt alibi Hieronymus et Augustinus.

ment qu'elles n'étaient. Mais que personne n'altère la doctrine si claire des Apôtres d'après laquelle le péché d'un seul nous a tous voués à la condamnation; condamnation de laquelle nous ne sommes, affranchis que par la grâce de Dieu, que nous a méritée le Christ Jésus, en qui seul sont vivifiés tous ceux qui sont vivifiés. Que personne ne touche à cet article fondamental de la foi de de l'Eglise; car, si on ne présentait les enfants au baptême qu'en vue de leurs corps, on y présenterait aussi justement les cadavres.

25. Cela étant, reste à chercher et à trouver pour quelle raison les âmes créées à l'occasion des naissances qui se produisent, sont condamnées si la mort frappe les enfants à qui elles appartiennent avant qu'ils aient reçu le sacrement du Sauveur. Qu'elles soient condamnées, dans le cas où elles se sépareraient ainsi du corps, et la sainte Ecriture et l'Eglise le déclarent. Si cette opinion de la création successive des âmes ne blesse pas cet article fondamental de notre foi, je l'adopte volontiers; si elle le blesse, gardez-vous de l'admettre.

26. Et qu'on ne vienne pas me dire qu'il faut voir une confirmation de ce sentiment dans les passages suivants de l'Ecriture : « Il a créé l'esprit de l'homme en lui; » *Zach.* XII, 1; « Il a façonné le cœur de chacun d'eux. » *Psalm.* XXXII, 15. Il faut des témoignages inattaquables, des raisons invincibles qui ne vous obligent pas à voir dans la sentence du Seigneur une condamnation s'appliquant à des âmes qui n'ont commis aucune faute. Ou bien façonner dit autant que créer, ou il dit moins; cependant il est écrit : « Créez en moi, ô mon Dieu, un cœur pur; » *Psalm.* II, 12; ce qui ne signifie pas assurément que l'âme en ce texte souhaite être créée avant qu'elle existât à quelque degré. De même donc que, existant déjà, elle reçoit avec la justice qui la renouvelle une sorte de création; de même elle reçoit, bien qu'existant déjà, une forme nouvelle avec la doctrine du Seigneur. Ni cet autre texte pris de l'Ecclesiaste : « Alors la poussière rentrera dans terre telle qu'elle était auparavant, et l'esprit retournera au Seigneur qui l'a donné, » *Eccl.* XII, 7, ne confirme l'opinion que nous voudrions repousser; il favorise davantage le sentiment d'après lequel toutes les âmes descendent d'une âme unique. La poussière, observent les défenseurs de ce sentiment, retourne dans la terre telle qu'elle était auparavant; pourtant la chair dont il est question en ce passage, ne retourne pas à l'homme qui lui a donné l'existence; elle retourne à la terre de laquelle le premier homme est sorti; de même l'esprit qui est venu de l'esprit du premier homme retourne non à Adam, mais au Seigneur qui doua le premier homme de cet esprit. Toutefois ce texte, en paraissant favoriser nos adversaires, ne le fait pas si absolument qu'il batte en brèche à tous les points de vue le senti-

que quod libet; tantum contra apostolicam manifestissimam fidem nemo sentiat, quæ ex unius delicto omnes in condemnationem duci prædicat; ex qua condemnatione non liberat nisi gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum, in quo uno omnes vivificantur, quicumque viviticantur. Contra Ecclesiæ fundamentum morem nemo sentiat, ubi ad baptismum, si propter sola parvulorum corpora curretur, baptizandi offerrentur et mortui. »

25. Quæ cum ita sint, quærenda causa est, atque reddenda, quare damnentur (al. *damnantur*) animæ quæ novæ creantur singulis quibusque nascentibus, si præter Christi sacramentum parvuli moriantur. Damnari enim eas, si sic de corpore exierint, et sancta Scriptura, et sancta est testis Ecclesia. Unde illa de animarum novarum creatione sententia, si hanc fidem fundatissimam non oppugnat, sit et mea : si oppugnat, non sit et tua. »

26. « Nolo mihi dicatur, pro hac sententia debere accipi quod scriptum est: « Qui finxit spiritum hominis in ipso; » *Zach.* XII, 1; et: « Qui finxit singillatim corda eorum. » *Psal.* XXXII, 15. Aliquid fortissimum atque invictissimum requirendum est, quod nos non cogat Deum credere ullarum animarum sine culpa aliqua damnatorem. Nam vel tantumdem valet, vel plus est forsitan creare quam fingere; et tamen scriptum est : « Cor mundum crea in me Deus. » *Ps.* L, 12. Nec ideo putari potest, animam hoc loco optare se fieri, prius quam aliquid esset. Sicut ergo jam existens creatur innovatione justitiæ, sic jam existens fingitur conformatione doctrinæ. Nec illud quod in Ecclesiaste scriptum est : « Tunc convertetur in terram pulvis sicut fuit, et spiritus revertetur ad Dominum qui dedit illum; » *Eccl.* XII, 7; istam confirmat sententiam quam volumus esse nostram. Plus enim hoc suffragatur eis qui ex una putant omnes esse animas. Nam sicut convertitur, inquiunt, pulvis in terram sicut fuit; et tamen caro, de qua hoc dictum est, ad hominem non revertitur ex quo propagata est, sed ad terram unde primus homo factus est; sic et spiritus ex illius unius spiritu propagatus, non tamen ad eum revertitur, sed ad Dominum, a quo illi datus est. Verum quia hoc testimonium ita pro istis sonat ut non omni modo huic opinioni, quam defendi volo, videatur esse

ment que je défendrais de préférence : j'en avertis votre sagesse afin que vous ne recouriez pas à ces témoignages-là pour dissiper mes difficultés. On a beau désirer qu'une chose soit vraie, le désir ne fait pas qu'elle le soit si elle ne l'est pas. Pour moi, si c'était possible je désirerais que ce sentiment fût le véritable, comme je désire, s'il est tel, que vous le défendiez avec une clarté et une force invincible.

27. Du reste l'opinion qui suppose les âmes préexistantes, et créées à l'origine des choses pour être envoyées plus tard dans les corps mortels, n'échappe pas à cette difficulté. Aux partisans de cette opinion on doit adresser la question que voici : Les âmes venant par obéissance et sans souillure là où Dieu les envoie, comment se fait-il qu'elles soient punies si elles sortent de ce monde et du corps des petits enfants sans avoir reçu le baptême ? Ainsi la même difficulté surgit dans l'un et dans l'autre de ces sentiments. Ceux qui s'y dérobent plus aisément sont ceux qui prétendent que les âmes ne sont unies aux corps qu'en conséquence de ce qu'elles ont mérité dans une vie antérieure. A leur sens, mourir en Adam c'est subir le châtiment dans une chair issue d'Adam ; ce dont, ajoutent-ils, la grâce du Christ affranchit les petits et les grands. Il est très-vrai, très-juste, et excellent de dire que la grâce du Sauveur affranchit les petits et les grands du péché ; mais que les âmes aient péché dans une vie antérieure et qu'en punition elles soient précipitées en des prisons de chair, voilà ce que je ne crois pas, ce que je n'accepte pas, ce que je n'admets en aucune manière. Premièrement, les défenseurs de ce sentiment imaginent je ne sais quels inextricables détours ; c'est après je ne sais combien de siècles écoulés que les âmes arrivent à cette masse de chair qu'elles doivent animer en punition de leurs fautes ; explication qui répugne au delà de toutes les bornes. En second lieu, il n'y aura pas de juste au sujet de qui après cette vie, si ce sentiment est fondé, nous ne devions craindre qu'il ne pèche dans le sein même d'Abraham et qu'il ne soit précipité dans les flammes, partage du mauvais riche. Si l'on a pu pécher avant cette existence corporelle, pourquoi ne le pourrait-on pas après ? Enfin c'est là bien autre chose que d'avoir péché en Adam ; c'est en lui dit l'Apôtre, « que tous ont péché ; » *Rom.* v, 12 ; et d'avoir péché en dehors d'Adam on ne sait où, en punition duquel péché on serait enfermé dans une chair issue d'Adam comme dans un cachot. Quant à l'opinion qui fait dériver toutes les âmes d'une seule, je ne la discuterai que si c'est nécessaire. Plaise à Dieu que vous défendiez celle qui nous intéresse, supposé qu'elle exprime la vérité, de telle sorte que toute discussion ultérieure devienne superflue !

28. Assurément je désire, je souhaite ardemment et de tout cœur, je demande avec suppli-

contrarium, admonendam tantum credidi prudentiam tuam, ne talibus testimoniis ex his angustiis me coneris eruere. Nam licet nemo faciat optando ut verum sit quod verum non est, tamen si fieri posset, optarem ut hæc sententia vera esset : sicut opto ut, si vera est, abs te liquidissime atque invictissime defendatur. »

27. « Hæc autem difficultas etiam illos sequitur qui jam existentes alibi animas, et ab initio divinorum operum præparatas, a Deo mitti opinantur in corpora. Nam et ab his hoc idem quæritur, si animæ inculpatæ obedienter veniunt quo mittuntur, cur in parvulis, si non baptizati vitam istam finierint, puniuntur ? Eadem prorsus in utraque sententia difficultas est. Illi sibi videntur de hac facilius exire quæstione, qui animas asseverant pro meritis vitæ prioris, singulas singulis corporibus implicari. Hoc enim putant esse in Adam mori, in carne scilicet, quæ propagata est ex Adam, supplicia pendere : a quo reatu, inquiunt, gratia Christi liberat pusillos cum magnis. Hoc quidem recte, veraciter, optimeque, quod gratia Christi liberat a reatu peccatorum pusillos cum magnis ; sed in alia superiore vita peccare animas, et inde præcipitari in carceres carneos, non credo, non acquiesco, non consentio. Primo, quoniam nescio per quos circuitus fieri id aiunt isti, ut post nescio quanta volumina sæculorum iterum ad istam sarcinam corruptibilem (al. *corruptibilis*) carnis, et supplicia pendenda redeundum sit : qua opinione quid horribilius cogitari possit ignoro. Deinde quis tandem justus defunctus est, de quo non, si isti vera dicunt, solliciti esse debeamus, ne in sinu Abrahæ peccans, in flammas illius divitis dejiciatur ? Cur enim non et post hoc corpus peccari possit, si et ante potuit ? Postremo et longe aliud est in Adam peccasse. Unde dicit Apostolus : « In quo omnes peccaverunt ; » (*Rom.* v. 12) ; et aliud est extra Adam, nescio ubi peccasse ; et ideo in Adam, id est, in carnem quæ ex Adam propagata est, tanquam in carcerem trudi. Illam vero opinionem, quod ex una fiant omnes animæ, nec discutere volo, nisi necesse sit. Atque utinam ista de qua nunc agimus, si vera est, sic abs te defendatur ut hoc jam necesse non sit. »

28. « Quamvis autem desiderem, rogem, votis ardentibus exoptem et expetam, ut per te mihi Dominus hujus rei auferat ignorantiam ; tamen si, quod absit,

cations, je désire, dis-je, que le Seigneur se serve de vous pour dissiper mon ignorance sur cette matière : toutefois, si j'en suis indigne, ce qu'à Dieu ne plaise, je conjurerai le Seigneur notre Dieu de m'accorder la patience. Notre foi en lui est telle que, refusât-il de nous ouvrir la porte à laquelle nous frappons, nous ne devons pas murmurer contre lui. Je me souviens de la parole qu'il adressait aux Apôtres : « J'ai beaucoup de choses à vous dire, mais présentement vous ne pourriez les porter. » *Joan.* XVI, 12. Il en est peut-être de même de la question présente, en ce qui me concerne. Je ne m'emporterai pas à propos de mon indignité à ce sujet, de peur d'en devenir par cela même plus indigne. Il y a bien des questions semblables que je ne saurais indiquer ou énumérer, et sur lesquelles mon ignorance est aussi complète. Je me résignerais sans peine à l'ignorance sur la question présente, si je ne craignais qu'à la faveur de l'une de ces opinions, il ne se glissât dans les esprits trop confiants des erreurs attaquant quelques-uns des articles de notre foi. Avant de connaître celle qui mérite la préférence, ce que je n'hésite pas à déclarer hardiment, c'est que cette opinion vraie n'a rien de contraire à ce point solide et inattaquable de la doctrine de l'Eglise du Christ, doctrine d'après laquelle les enfants eux-mêmes, quelque âge que soit le leur, ne sont affranchis de la damnation, et n'en peuvent être affranchis que par la grâce du nom du Sauveur, grâce qui nous est dispensée par ses sacrements.

LETTRE CXXXI.

AUGUSTIN A JÉROME.

Traité sur une parole de saint Jacques.

Il consulte Jérôme sur cette parole de saint Jacques II, 10 : « Celui qui viole la loi en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. » Il s'étend à ce propos sur plusieurs articles de la doctrine des Stoïciens, qui prétendaient que tous les péchés étaient égaux, que posséder une vertu c'était les posséder toutes, et que manquer d'une seule c'était n'en avoir aucune.

1. Je vous ai écrit, vénérable frère Jérôme, pour vous demander, en supposant que Dieu crée les âmes des hommes à mesure qu'ils viennent au monde, comment ces âmes contractent la souillure du péché, souillure que la grâce du Sauveur peut seule effacer même chez les enfants nouveau-nés; la matière étant assez considérable par elle-même, je n'ai pas voulu la surcharger d'une autre question. Toutefois il ne faudrait pas négliger une difficulté exceptionnellement pressante : c'est pourquoi je vous demanderai, et je vous en conjure au nom de Dieu, de me donner une explication qui ne sera pas, ce me semble, sans utilité pour un grand nombre de fidèles; et, si vous l'avez déjà donnée ou qu'elle ait été donnée

minime meruero, patientiam mihi petam a Domino Deo nostro : in quem si credimus, ut si aliqua nobis non aperiat etiam pulsantibus, nullo modo adversus eum murmurare debeamus. Memini prius ipsis Apostolis dictum : « Multa habeo vobis dicere, sed non potestis illa portare modo. » *Joan.* XVI, 12. In his, quantum ad me attinet, etiam hoc deputem. Nec qui hoc sciam me indigner indignum, ne hoc ipso etiam convincar indignior. Multa enim alia similiter nescio, quæ commemorare vel enumerare non possum. Et hoc tolerabiliter ignorarem, nisi metuerem ne aliqua istarum opinionum contra illud quod firmissima fide retinemus, incautis obreperet mentibus. Sed antequam sciam quænam earum potius eligenda sit, hoc me non temere sentire profiteor, eam quæ vera est non adversari robustissimæ ac fundatissimæ fidei, qua Christi Ecclesia nec parvulos homines recentissime natos a damnatione credit, nisi per gratiam nominis Christi, quam in suis sacramentis commendavit, posse liberari. »

EPISTOLA CXXXI.

AUGUSTINI AD HIERONYMUM ; SEU LIBER DE SENTENTIA JACOBI.

Consuluit de loco ex Jacobi epist. II. 10 : « Qui offenderit in uno, factus est omnium reus; » multaque admiscet de Stoicis, qui docebant omnia peccata esse paria; et quisquis haberet unam virtutem, habere omnes; qui careret una, nullam habere.

1. « Quod ad te scripsi, honorande mihi in Christo frater Hieronyme, quærens de anima humana, si nascentibus singulis novæ singulæ nunc usque fiunt (al. *fiant*), ubi peccati vinculum contrahant, quod per sacramentum gratiæ Christi, etiam in infantibus recenter natis solvendum esse non dubitamus, cum in non parvum volumen procederet, nolui ulla alia onerare quæstione; sed quod urget acrius, multo minus est negligendum. Proinde quæso, et per Deum obsecro, ut exponas mihi quod multis existimo profuturum ; aut si jam vel abs te, vel ab alio aliquo expositum habes, dirigas nobis quomodo accipiendum sit quod in epistola

par autrui, je vous prierai de nous l'envoyer, afin que nous sachions dans quel sens il faut prendre ce mot de l'épître de saint Jacques : « Celui qui observe toute la loi et qui la viole en un point est comme s'il l'avait violée tout entière. » Il y a là une difficulté si grande et si importante que j'éprouve un vif regret de ne pas vous en avoir écrit depuis longtemps.

2. Il s'agit, en effet, ici de la vie présente, des moyens d'arriver à l'éternelle vie, et non d'une existence mystérieuse, écoulée, ensevelie dans un profond oubli, comme l'est celle qui nous occupait à propos de l'origine de l'âme. On cite un mot assez spirituel qui s'applique très-bien à la question présente. Un individu étant tombé dans un puits où l'eau était si profonde qu'il fut d'abord préservé de la mort, mais en danger d'être suffoqué s'il ouvrait la bouche pour parler, un autre survenant et étonné de le voir en cet état, lui demanda : Comment êtes-vous tombé là ? — Je vous en prie, répliqua le premier, occupez-vous de me retirer d'ici et non de savoir comment j'y suis venu. Pareillement, nous professons et nous savons par la foi catholique que les âmes des petits enfants eux-mêmes sont plongées dans la souillure du péché comme dans l'eau d'un puits; nous savons qu'elles doivent en être délivrées par la grâce du Christ : c'est assez que nous connaissions le moyen de les sauver, et il importe peu que nous sachions comment elles sont tombées dans cet état. Si je vous ai soumis cette question, c'était dans la crainte d'embrasser sur l'origine de l'âme une opinion qui à notre insu mît en péril la délivrance de ces enfants, en niant qu'ils fussent atteints du péché. Ce point solidement réservé que l'âme de l'enfant a besoin d'être délivrée de la souillure du mal, et qu'elle ne peut l'être que par la grâce de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, connaître la cause et l'origine du mal même, si c'était possible, nous eût fourni le moyen de répondre d'une manière plus décisive et plus prompte, non aux arguments sérieux, mais aux arguties de nos frivoles contradicteurs. Si ce n'est pas possible, il ne faut pas que le mystère qui plane sur le principe de notre misère, nuise à l'exercice de la miséricorde. En présence de ceux qui estiment savoir ce qu'ils ignorent, nous avons cet avantage, que nous n'ignorons pas sur ce point notre ignorance. Autre chose est l'ignorance coupable, autre chose l'ignorance de ce qu'il est impossible ou inutile ou indifférent en vue de la vie à laquelle nous aspirons, de savoir. La difficulté que je vous soumets à propos d'un passage de l'Epître de saint Jacques intéresse la vie présente et les efforts que nous faisons pour mériter en plaisant au Seigneur de vivre toujours.

3. Comment donc, je vous le demande, faut-il entendre ces paroles : « Celui qui aura observé toute la loi, s'il la viole en un point, est coupable

Apostoli Jacobi scriptum est : « Quicumque enim totam Legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. » Quæ res talis ac tanta est, ut quod hinc tibi non jam olim scripsi, multum me pœniteat.»

2. « De agenda namque præsenti vita quomodo ad vitam perveniamus æternam, non de præterita perscrutanda, quam penitus demersit oblivio, sicut est illud quod de anima quærendum putavi, hæc vertitur quæstio. Eleganter autem dictum esse narratur, quod huic rei satis apte convenit : Cum quidam ruisset in puteum, ubi aqua tanta erat ut eum magis exciperet ne moreretur, quam suffocaret ne loqueretur; accessit alius, et eo viso admirans, ait : Quomodo huc cecidisti ? At ille: Obsecro, inquit, cogita quomodo hinc me liberes, non quomodo huc ceciderim quæras. Ita quoniam fatemur, et fide Catholica tenemus, de reatu peccati tanquam de puteo etiam parvuli infantis animam Christi gratia liberandam, satis est ei quod modum quomodo salva fiat novimus, etiam si nunquam quomodo in malum illud devenerit noverimus. Sed ideo putavi esse quærendum, ne forte ex illis opinionibus incarnationis animæ aliquam teneamus incautius, quæ liberandam prorsus animam parvuli contradicat; negans eam esse in isto malo. Hoc igitur firmissime retento, quod anima parvuli de reatu peccati liberanda est, nec alio modo liberanda nisi gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum; si possumus etiam ipsius mali causam et originem nosse, vaniloquis non disputatoribus, sed litigatoribus paratius instructiusque resistimus. Si autem non possumus, non quia latet miseriæ principium, ideo pigrescere misericordiæ debet officium. Adversus eos autem qui sibi videntur scire quod nesciunt, hoc tutiores sumus, quod hanc ignorantiam nostram non ignoramus. Aliud est enim, quod nescire malum est; aliud quod sciri vel non potest, vel non opus est, vel ad vitam quam quærimus, indifferens est. Hoc vero quod de litteris Apostoli Jacobi nunc requiro, in hac ipsa qua vivimus, et ut semper vivamus Deo placere studemus, actione versatur.»

3. « Quomodo igitur intelligendum est, obsecro te, « Quicumque totam Legem servaverit, offendat autem

comme s'il l'avait violée tout entière? » Est-ce que l'auteur d'un larcin, ou bien l'homme qui dit à un riche, « asseyez-vous là, » et à un pauvre, « restez là debout, » est coupable d'homicide, d'adultère et de sacrilége? Ou bien ce que l'Apôtre a dit du riche et du pauvre est-il en dehors des actions dont une seule nous rend coupable comme si nous avions commis toutes les autres? Mais il faut voir l'origine de cette sentence, les passages qui l'ont amenée, et auxquels elle est étroitement liée. « Mes frères, dit l'Apôtre, vous qui avez foi en la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne faites point acception des personnes. Car s'il entre dans votre assemblée un homme ayant un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il y entre aussi un pauvre mal vêtu; si regardant aussitôt celui qui est habillé magnifiquement vous lui dites : Asseyez-vous ici; puis au pauvre : Tiens-toi là debout, ou assieds-toi à mes pieds; ne jugez-vous pas en vous-même l'un et l'autre, et n'êtes-vous pas des juges pleins de pensées iniques? Ecoutez, mes très-chers frères, Dieu n'a-t-il pas choisi les pauvres du monde pour les rendre riches dans la foi et héritiers du royaume promis à ceux qui l'aiment. Or, vous, vous déshonorez le pauvre en la personne de celui à qui l'on a dit : Reste là debout; tandis qu'on avait dit à l'homme à l'anneau d'or : Asseyez-vous ici. » Développant et approfondissant cette pensée, l'Apôtre poursuit : « Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance et vous traînent devant les tribunaux? Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le saint nom qui est invoqué sur vous? Si vous accomplissez la loi royale selon l'Ecriture, *vous aimerez votre prochain comme vous-même*, vous faites bien. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs. » Voyez-vous comment il qualifie de transgresseurs de la loi ceux qui disent au riche : Asseyez-vous là; et au pauvre : Reste là debout. Et pour qu'ils n'estimassent pas indifférente la transgression de la loi en ce seul point l'Apôtre ajoute : « Quiconque ayant gardé toute la loi la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. » En effet celui qui a dit : *Vous ne commettrez pas d'adultère*, a dit aussi : *Vous ne tuerez point*. Or si vous ne tuez point et si vous commettez l'adultère vous êtes transgresseur de la loi. » Il avait dit tout à l'heure : « Vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs. » Les choses étant ainsi, il paraît logique, à moins qu'on n'établisse la nécessité de l'entendre différemment, de considérer l'homme qui dit au riche : Asseyez-vous ici; et au pauvre : Reste là debout; refusant à celui-ci l'honneur qu'il fait à celui-là, comme coupable d'idolâtrie, de blasphème, d'a-

in uno, factus est omnium reus?» Itane qui furtum fecerit, imo vero qui dixerit diviti: Sede hic; pauperi autem: Tu sta illic, et homicidii, et adulterii, et sacrilegii reus est? Quod si non est, quomodo qui in uno offendat, factus est omnium reus? An illud quod dixit de divite et paupere, ad ista non pertinet, quorum si quis in uno offenderit, fiet (al. *factus est*) omnium reus? Sed recolendum est unde venerit illa sententia, et quæ illam superiora pepererint, quibusque connexa dependeat. « Fratres mei nolite, inquit, in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ. Etenim si introierit in conventum vestrum vir annulum aureum habens in veste candida; introierit autem et pauper in sordido habitu, et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, et dicatis ei: Tu sede hic bene; pauperi autem dicatis : Tu sta illic, aut, sede sub scabello pedum meorum, nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis judices cogitationum iniquarum? Audite fratres, carissimi, nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et hæredes regni, quod repromisit Deus diligentibus se? Vos autem exhonorastis pauperem, propter illum scilicet cui dictum est : Tu sta illic; cum habenti annulum aureum dictum est : Tu sede hic bene. » Ac deinde sequitur, eadem ipsam sententiam latius versans et explicans : « Nonne inquit, divites per potentiam opprimunt vos et trahunt ad judicia? Nonne ipsi blasphemant bonum nomen quod invocatum est super vos? Si quidem legem perficitis regalem secundum Scripturam: Diliges proximum tuum sicut teipsum, benefacitis. Si autem accipitis personas, peccatum operamini, redarguti a Lege quasi transgressores.» *Jacob.* II, 1-11. Vide quemadmodum transgressores legis appellat, qui dicunt diviti: Sede hic, et pauperi : Sta illic. Unde ne putarent contemptibile esse peccatum, in hac una re Legem transgredi, secutus adjunxit: « Quicumque totam Legem servarerit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. Qui enim dixit: Mon mœchaberis, dixit et : Non occides. Quod si non occidis (al. *occides*), mœcharis autem, factus es transgressor Legis; » propter id quod dixerat, « Redarguti a Lege, quasi transgressores. » Quæ cum ita sint, consequens videtur, (nisi alio modo intelligendum ostendatur,) ut qui dixerit diviti : Sede hic, et pauperi, : Sta illic, huic non honorem, quem illi deferens, et idololatra, et blasphemus, et adul-

dultère, d'homicide, et pour tout dire en un mot, de toutes sortes de crimes; car « en violant la loi sur un point, il est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. »

4. Et celui qui possède une vertu les possède-t-il toutes; et celui à qui il en manque une, en est-il complétement dépourvu? Si cette proposition est vraie, la parole de l'Apôtre l'est encore davantage. Mais je veux exposer seulement le sens de cette parole, et non la confirmer; car elle a par elle-même à mes yeux une autorité incomparablement supérieure à celle de tous les philosophes. D'ailleurs, lors même que cette doctrine fût vraie en ce qui concerne les vertus et les vices, il ne s'ensuit pas inévitablement que tous les péchés soient égaux. Quant à l'union inséparable des vertus, si mes souvenirs sont fidèles, encore que je m'en souvienne très-faiblement, tous les philosophes, sauf erreur de ma part, l'ont admise, de même qu'ils ont considéré ces vertus comme nécessaires à la vie. Quant à l'égalité des péchés, les Stoïciens seuls ont osé la soutenir, contrairement au sentiment du genre humain. Vous avez montré, l'Ecriture sainte à la main, et de la façon la plus claire, la vanité d'une telle assertion, dans votre controverse avec ce Jovinien qui, stoïcien sur ce point, mettait à rechercher et à justifier les voluptés une ardeur digne d'Epicure. *Contra Jovin.* II. On voit très-bien dans cet écrit si remarquable et si consolant que jamais les Ecrivains sacrés, ou plutôt, que la vérité même qui a parlé par leur entremise, n'ont rien dit de favorable à cette opinion de l'égalité des péchés. Comment se fait-il pourtant que l'on puisse professer l'égalité des vertus et qu'on ne soit pas obligé de professer l'égalité de tous les péchés? C'est un point que j'essaierai, avec l'aide de Dieu, d'éclaircir selon la mesure de mes forces. Si j'y réussis, vous me donnerez votre approbation; si je reste au-dessous de ma tâche, vous voudrez bien y suppléer.

5. Le point de départ de cette doctrine, qu'on ne peut avoir une vertu sans les avoir toutes, et que celui à qui une vertu manque n'en possède aucune, est certainement celui-ci : la prudence ne saurait être ni lâche, ni intempérante, ni injuste. Si donc la prudence est quelque part, si elle doit être vraiment juste, vraiment courageuse, vraiment tempérante, là où elle sera, elle aura pour compagnes les autres vertus. De même, le courage ne peut être ni intempérant, ni injuste, ni imprudent. Il faut que la tempérance soit elle aussi, prudente, juste et courageuse. Pareillement il n'y a pas de justice qui ne soit prudente, courageuse et tempérante. Ainsi là où se trouve véritablement une de ces vertus, les autres y sont également. Là où celles-ci font défaut, la première n'y est pas en réalité, quoiqu'elle semble y être.

6. Il y a, vous le savez, des vices ouvertement

ter, et homicida, et ne (quod longum est) cuncta commemorem, reus omnium criminum judicandus sit. « Offendens *quippe* in uno, factus est omnium reus. »

4. « At enim qui unam virtutem babet, omnes habet; et qui unam non habet, nullam habet. Hoc si verum est, confirmatur ista sententia. Sed ego eam exponi volo, non confirmari, quæ per seipsam apud nos omnibus philosophorum auctoritatibus firmior est. Et illud quidem de virtutibus et vitiis, si veraciter dicitur, non est consequens ut propter hoc omnia peccata sint paria. Nam illud de inseparabilitate virtutum, nisi forsitan fallor, tamen si verum memini quod vix memini, omnibus philosophis placuit, qui easdem virtutes agendæ vitæ necessarias esse dixerunt. Hoc autem de parilitate peccatorum soli Stoici ausi sunt disputare contra omnem sensum generis humani; quam eorum vanitatem in Joviniano illo qui in hac sententia Stoicus erat, in aucupandis autem et defensandis voluptatibus Epicureus, de Scripturis sanctis dilucidissime convicisti (*contra Joviniani. lib.* 2). In qua tua suavissima et præclarissima disputatione satis evidenter apparuit non placuisse auctoribus nostris, vel ipsi potius quæ per eos locuta est veritati, omnia esse paria peccata. Quomodo autem fieri possit, ut etiam si hoc de virtutibus verum est, non tamen ideo cogamur fateri æqualitatem omnium peccatorum, quantum possum, adjuvante Domino, aperire conabor. Quod si effecero, approbabis, ubi vero causæ defuero tu supplebis. »

5. « Virtutum catena. — Certe hinc persuadent, qui unam virtutem habuerit, habere omnes, et omnes deesse cui una defuerit; quod prudentia nec ignava nec injusta nec intemperans potest esse; nam si aliquid horum fuerit, prudentia non erit. Porro si prudentia tunc erit, si et fortis, et justa, et temperans sit, perfecto ubi fuerit, secum habet cæteras. Sic et fortitudo imprudens esse non potest vel intemperans vel injusta. Sic et temperantia necesse est ut prudens fortis et justa sit. Sic et justitia non est nisi sit prudens, fortis, et temperans. Ita ubi est una vera aliqua earum, et aliæ similiter sunt. Ubi autem aliæ desunt, vera una illa non est, etiam si aliquo modo similis esse videatur.

6. « Vitia manifesta et palliata. — Sunt enim, ut scis,

contraires et opposés aux vertus, par exemple l'imprudence est opposée à la prudence. Il y en a d'autres qui, leur étant opposés en tant que vices, se rapprochent d'elles par une ressemblance trompeuse; telle est pour la prudence, non plus l'imprudence, mais l'astuce. Je parle ici de l'astuce qui caractérise les gens méchants et qu'on n'applique qu'à eux : je ne parle pas de la ruse dont parle souvent l'Ecriture, et qu'elle prend souvent en bonne part. « Soyez rusés comme des serpents, » lisons-nous dans saint Matthieu, x, 16; et dans les Proverbes : « Afin qu'il donne la ruse aux innocents. » *Prov.* I, 4. Un des meilleurs écrivains de la littérature latine a dit : « Pour se mettre à l'abri, ni la ruse ni l'astuce ne lui faisaient défaut; » prenant ainsi en bonne part le mot astuce : ce cas, très-rare chez les écrivains profanes, est chez nous très-fréquent. En ce qui regarde la tempérance, le vice opposé ouvertement à l'économie c'est la prodigalité. Ce que l'on appelle vulgairement ténacité est sans doute un défaut, mais ressemblant beaucoup à l'économie, sinon par le fond, du moins par l'apparence. Le vice contraire manifestement à la justice est l'injustice. Or souvent la passion de la vengeance revêt les couleurs de la justice, quoiqu'elle soit un vice elle aussi. La lâcheté est clairement opposée au courage; la dureté, qui n'a rien naturellement de commun avec lui, trompe aussi par les apparences. C'est une vertu que la constance; elle a pour vice contraire l'inconstance; l'opiniâtreté se donne pour la constance, bien à tort, car celle-ci est une vertu, et celle-là un vice.

7. Pour n'avoir pas à revenir de nouveau sur cette matière, prenons un exemple qui répande sur toute la question une abondante lumière. A ce que rapportent les historiens qui ont pu le connaître, Catilina endurait aisément le froid, la faim, la soif; sa résistance aux privations, aux intempéries, au sommeil, atteignait un degré incroyable; et à cause de cela il passait à ses propres yeux et aux yeux de ses partisans pour un homme d'un incomparable courage. Mais à ce courage, la prudence faisait défaut; il prenait pour objet le mal et non le bien. La tempérance lui manquait également; car il était plongé dans la plus honteuse débauche. Il n'avait pas la justice avec lui, puisqu'il conspirait contre sa patrie. Ce n'était donc pas du courage, mais de la dureté, à laquelle pour tromper les simples il donnait le nom de courage. Si c'eût été du vrai courage, c'eût été une vertu, non un vice. Si c'eût été une vertu, les autres vertus ses compagnes n'en eussent jamais été séparées.

8. Lorsqu'on se pose la même question au sujet des vices; lorsqu'on demande si, où il y a un vice, tous les autres y sont également; et si, où

quædam vitia virtutibus aperta discretione contraria, ut imprudentia prudentiæ. Sunt autem quædam tantum quia vitia sunt, ideo contraria, quadam tamen specie fallaci similia, ut eidem prudentiæ non imprudentia, sed astutia. Nunc enim eam dico usitatius in malitiosis intelligi et vocari solet; non sicut nostra loqui Scriptura consuevit, quæ sæpe astutiam in bono ponit. Unde, « estote astuti, ut serpentes; » *Matth.* x. 16; et illud : « Ut et innocentibus det astutiam. » *Prov.* I. 4. Quanquam et apud illos Romanæ linguæ (*a*) disertissimus dixerit : « Neque illi tamen ad cavendum dolus aut astutia deerant; » astutiam ponens in bono, sed apud illos rarissimum, apud nostros frequentissimum est. Itemque in partibus temperantiæ, appertissime contraria est effusio parcimoniæ. Ea vero quæ tenacitas dici vulgo solet, vitium quidem est, tamen parcimoniæ simile, non natura, sed fallacissima specie. Item dissimilitudine manifesta contraria est injustitia justitiæ; solet autem quasi imitari justitiam vindicandi se libido, sed vitium est. Ignavia fortitudini perspicue contraria est : duritia vero distat natura, fallit similitudine. Constantia pars quædam virtutis est, ab hac inconstantia longe abhorret, et indubie contrasistit : pertinacia vero constantia dici affectat, et non est, quia illa est virtus, hoc (al. *hæc*) vitium. »

7. « Ut ergo non iterum hæc eadem commemorare necesse sit, exempli gratia ponamus aliquid unde possint cætera intelligi. Catilina, ut de illo scripserunt (*b*) qui nosse potuerunt, frigus, sitim, famem ferre poterat, eratque patiens inediæ, algoris, vigiliæ supra quam cuiquam credibile est; ac per hoc, et sibi, et suis magna præditus fortitudine videbatur. Sed hæc fortitudo prudens non erat, mala enim pro bonis eligebat. Temperans non erat, corruptelis enim turpissimis fœdabatur. Justa non erat, nam contra patriam conjuraverat. Et ideo nec fortitudo erat, sed duritia sibi, ut stultos falleret, nomen fortitudinis imponebat. Nam si fortitudo esset, non vitium, sed virtus esset. Si autem virtus esset, cæteris virtutibus tanquam inseparabilibus comitibus nunquam relinqueretur. »

8. « Quapropter, dum quæritur etiam de vitiis, utrum ipsa similiter omnia sint ubi unum erit; aut nulla

(*a*) Sallustius in Catilina, cap. XXVI, apud quem tamen est plurium numero *astutiæ deerant*.
(*b*) Idem de Catilina, cap. V. « Corpus patiens inediæ, vigiliæ, algoris, supra quam cuique credibile est, » etc.

un vice vient à manquer il n'y en a plus aucun, on a de la difficulté à le démontrer; cela parce que chaque vertu a deux vices qui lui sont opposés, l'un qui lui est ouvertement contraire, l'autre qui en a la fausse apparence. On voyait très-bien que le courage de Catilina n'était pas le courage véritable, parce que les autres vertus lui manquaient complétement. Qu'il n'ait été que lâcheté, c'est une chose difficile à croire chez un homme qui s'était accoutumé aux privations et aux souffrances les plus incroyables. A y regarder de plus près, on verrait peut-être sous cet endurcissement de Catilina aux souffrances corporelles la véritable lâcheté, puisqu'il avait négligé les pratiques et les exercices moraux qui seuls conduisent au courage véritable. Au demeurant, comme l'audace se trouve là d'où la timidité est absente, et que la timidité habite là où n'est pas l'audace, l'une et l'autre de ces choses étant vicieuses, car l'homme vraiment courageux est également éloigné de l'audace téméraire et de la crainte frivole, il faut reconnaître que les vices sont plus nombreux que les vertus.

9. Il arrive plus d'une fois qu'un vice délivre d'un autre vice; par exemple, l'amour de la gloire délivrera de l'amour de l'argent. D'autres fois un vice disparaîtra pour faire place à plusieurs autres; ainsi l'homme adonné à l'ivrognerie, se corrigera, mais deviendra le jouet de l'avarice et de l'ambition. Aux vices peuvent donc succéder d'autres vices, et nullement des vertus, ce qui prouve qu'ils sont plus nombreux. Au contraire là où pénètre une vertu, comme elle y mène avec elle les autres vertus, tous les vices qui s'y trouvent doivent s'en retirer. Dans certains cas ils y seront tous, en d'autres cas il y en aura autant qu'il y vient de vertus, d'autres fois plus, d'autres fois moins.

10. A nous maintenant de rechercher soigneusement si les choses se passent de la sorte. Ce n'est pas l'Ecriture qui dit : Celui qui possède une vertu les possède toutes; celui à qui une seule fait défaut n'en possède aucune. Ce sont des hommes qui l'ont dit, des hommes pleins de savoir et de talent sans doute, mais des hommes. Pour moi je ne sais vraiment que dire. Je ne parle pas seulement de l'homme, *virum*, de qui la vertu, *virtus*, tire son nom, mais encore de la femme : si celle-ci garde à son mari la fidélité conjugale, si elle le fait en vue des lois et des promesses divines, si elle lui est fidèle dès le commencement, je n'oserai prétendre ni qu'elle n'ait pas la chasteté, ni que la chasteté ne soit pas une vertu ou ne soit qu'une vertu insignifiante. Je raisonnerai de même à propos du mari fidèle à sa femme. Pourtant il en est peu dans le nombre que je déclarerais exempts de péché, par suite du vice, car telle est la source ordinaire du péché. Ainsi la chasteté conjugale chez les hommes et les femmes sou-

sint ubi unum non erit, laboriosum est id ostendere, propterea quia uni virtuti duo vitia opponi solent, et quod aperte contrarium est, et quod specie similitudinis adumbratur. Unde illa Catilinæ, quia fortitudo non erat, quæ esset, cum secum virtutes alias non habebat, facilius videbatur. Quod vero ignavia fuerit, ubi exercitatio quaslibet gravissimas molestias perpetiendi atque tolerandi, supra quam cuiquam credibile est, fuit, ægre persuaderi potest. Sed forte acutius intuentibus ignavia apparet ipsa duritia, quia laborem bonorum studiorum, quibus vera acquiritur fortitudo, neglexerat. Verumtamen quia sunt audaces qui timidi non sunt, et rursus timidi quibus abest audacia, cum sit utrumque vitium, quoniam qui vera virtute fortis est, nec temere audet, nec inconsulte timet, cogimur fateri vitia plura esse virtutibus. »

9. « Unde aliquando vitium vitio tollitur, ut amore laudis amor pecuniæ. Aliquando unum cedit ut plura succedant, velut qui ebriosus fuerit, si modicum biberit, et tenacitatem et ambitionem didicerit. Possunt itaque vitia etiam cedere vitiis succedentibus, non virtutibus; et ideo plura sunt. Virtus vero quo una ingressa fuerit, quoniam secum cæteras ducit, profecto vitia cedent omnia quæcumque inerant. Non enim omnia inerant, sed aliquando totidem, aliquando plura paucioribus, vel pauciora pluribus succedebant. »

10. « Hæc utrum ita se habeant, diligentius inquirendum est. Non enim et ista divina sententia est qua dicitur : Qui unam virtutem habuerit, omnes habet; eique nulla inest, cui una defuerit. Sed hominibus hoc visum est, multum quidem ingeniosis, studiosis, sed tamen hominibus. Ego vero nescio quemadmodum dicam. Non dico virum a quo denominata dicitur virtus, sed etiam mulierem quæ viro suo servat thori fidem, si hoc faciat propter præceptum et promissum Dei, eique primitus sit fidelis, non habere pudicitiam, aut pudicitiam nullam vel parvam esse virtutem. Sic et maritum qui hoc idem servat uxori. Et tamen sunt plurimi tales, quorum sine aliquo peccato esse neminem dixerim, et utique illud qualecumque peccatum ex aliquo vitio venit. Unde pudicitia conjugalis in viris feminisque religiosis, cum procul dubio virtus sit, non enim aut nihil aut vitium est, non tamen secum habet omnes virtutes. Nam si omnes ibi essent, nullum esset vitium;

cieux de leurs devoirs, laquelle n'est pas assurément un vice ou une chose insignifiante, n'a point avec elle toutes les vertus. Si toutes les vertus y étaient, il n'y aurait aucun vice; s'il n'y avait aucun vice, il n'y aurait non plus aucun péché. Or, qui est exempt de tout péché? Qui donc l'est de tout vice, c'est-à-dire de tout foyer et de toute racine de péché, puisque le disciple qui se reposa sur la poitrine du Maître s'écrie : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous? » *Joan.* I, 8. Il est inutile d'insister pour vous sur ce point; si je m'y arrête, c'est en considération de ceux qui liront peut-être ces pages. Vous-même, dans votre incomparable traité contre Jovinien, avez parfaitement établi ce point sur l'Ecriture sainte, vous servant des paroles de cette Epître dont nous recherchons maintenant le sens : « Nous faisons tous beaucoup de fautes. » *Jac.* III, 2. L'Apôtre ne dit pas, vous faites, mais « nous faisons tous; » lui qui dans le même écrit disait plus haut : « Celui qui observe toute la loi, s'il la viole en un point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. » Ce n'est pas en un seul point, mais en beaucoup de points; ce ne sont pas quelques-uns seulement, c'est nous tous qui transgressons la loi.

11. Loin des fidèles cependant la pensée de considérer les millions de serviteurs du Christ qui reconnaissent sincèrement leurs péchés, de peur de se séduire eux-mêmes et de n'avoir pas en eux la vérité, comme dépourvus de toute vertu, car la vertu est une grande sagesse; c'est la Sagesse elle-même qui « l'a dit à l'homme : La piété, c'est la sagesse. » *Job.* XXVIII, 28. Loin de nous tous le dessein de soutenir que tant fidèles et d'hommes religieux soient privés de cette piété envers Dieu que les Grecs appellent εὐσεβειαν, et plus expressivement et plus justement encore, θεοσέβειαν. Or, la piété en quoi consiste-t-elle sinon à honorer Dieu? ET COMMENT DIEU EST-il HONORÉ SINON PAR LA CHARITÉ? La charité jaillissant d'un cœur pur, d'une conscience droite, d'une foi sincère, est une véritable et grande vertu, car elle est la fin de la loi. Il a été dit avec raison qu'elle est « forte comme la mort; » *Cant.*. II, 7; soit parce que nul ne vient à bout de la charité, pas plus que de la mort; soit parce que, en ce monde, on peut porter jusqu'à la mort la mesure de la charité, conformément à ces paroles du Sauveur : « Personne ne peut montrer une charité plus grande que de donner sa vie pour ses ennemis; » *Joan.* XV, 13; soit enfin parce que la charité nous arrache aux convoitises charnelles comme la mort arrache l'âme aux sens. La science qui est utile est la servante de la charité; celle qui en est séparée n'aboutit qu'à l'enflure. Dans ce que la charité aura édifié et rempli, la science ne saurait trouver de vide où l'enflure

si nullum vitium, nullum omnino peccatum. Qui autem sine aliquo peccato est? Quis ergo sine aliquo vitio, id est, fomite quodam vel quasi radice peccati, cum clamet qui supra pectus Domini recumbebat : « Si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos decipimus, et veritas in nobis non est? » I *Joan.* I, 8. Neque hoc apud te diutius agendum est, sed propter alios qui forte hoc legerint, dico. Nam tu quidem in eodem ipso opere splendido contra Jovinianum, etiam hoc de Scripturis sanctis diligenter probasti; ubi etiam ex hac ipsa epistola cujus verba sunt, quorum nunc intellectum requirimus, posuisti quod scriptum est : « In multis enim offendimus omnes. » *Jac.* III, 2. Non enim ait, offenditis, sed, « offendimus omnes, » cum Christi loqueretur Apostolus, et cum hoc loco dicat : « Quicumque autem totam Legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus. » *Jac.* II, 10. Ibi non in uno, sed in multis, nec quosdam, sed omnes dicit offendere. »

11. « Absit autem ut quisquam fidelis existimet tot millia servorum Christi, qui veraciter dicunt se habere peccatum, ne seipsos decipiant et veritas in eis non sit, nullam habere virtutem, cum virtus magna sit sapientia. Dixit autem ipsa Sapientia homini : Ecce pietas est sapientia. *Job*, XXVIII. Absit ergo ut dicamus tot ac tantos fideles et pios homines Dei non habere pietatem, quam Græci vel εὐσέβειαν, vel expressius et plenius θεοσέβειαν vocant. Quid autem pietas est, nisi Dei cultus? ET UNDE ILLE COLITUR NISI CARITATE? Caritas igitur de corde puro et conscientia bona, et fide non ficta, magna et vera virtus est, quia ipsa est finis præcepti. Merito dicta est « fortis sicut mors; » *Cant.* II, 6; sive quia nemo eam vincit, sicut mortem; sive quia in hac vita usque ad mortem est mensura caritatis, sicut Dominus ait : « Majorem hac caritatem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis; » *Joan.* XV, 13; sive potius, quia sicut mors animam avellit a sensibus carnis, sic caritas a concupiscentiis carnalibus. Huic subservit scientia, cum est utilis; nam sine illa inflat. Quod vero illa ædificando impleverit, nihil ibi ista inane quod inflet inveniet. Utilem porro scientiam definiendo monstravit ubi cum dixisset : « Ecce pietas et sapientia, » continuo subjunxit : « Abstinere vero a malis, scientia est. » *Job.* XXVIII, 28. Cur

puisse se glisser. L'auteur sacré nous fait connaître le caractère propre de la vraie science quand après avoir dit : « La piété voilà la sagesse ; » il ajoute : « S'éloigner du mal voilà la vraie science. » Pourquoi donc ne pas déclarer que posséder cette vertu c'est les posséder toutes ? La charité ne résume-t-elle pas toute la loi ? *Rom.* XIII, 10. N'est-il pas vrai que plus elle règne dans une âme, plus cette âme est vertueuse, moins elle y règne, moins il y a de vertus en cette âme, puisqu'elle est la vertu ; et moins il y a de vertu, plus il y a de vice ? Là où la charité régnera pleinement et parfaitement, il ne restera en fait de vice absolument rien.

12. Les Stoïciens, à mon avis du moins, se trompent donc quand ils prétendent que l'homme en voie d'acquérir la sagesse, ne la possède en aucune façon, et qu'il ne la possédera qu'après en avoir atteint la perfection ; non pas qu'ils nient tout progrès véritable, mais à leurs yeux on n'est réellement sage que lorsque d'un profond abîme on prend son essor jusqu'aux régions sereines de la sagesse. Peu importe, disent-ils, à l'homme qui se noie d'avoir sur sa tête plusieurs stades d'eau ou d'en avoir la largeur d'une main ou d'un doigt. De même les hommes qui se proposent d'arriver à la sagesse font des progrès en ce sens qu'ils se rapprochent de l'air extérieur et s'éloignent du fond du gouffre ; mais tant qu'ils ne seront pas sortis entièrement du sein de la folie, et qu'ils n'apparaîtront pas au-dessus comme le plongeur au-dessus des flots, ils ne posséderont pas la vertu, ils ne seront pas des sages. En revanche, dès qu'ils en seront sortis, ils posséderont la vertu tout entière, et il ne restera aucun principe de folie en eux capable de les mener à quelque faute.

13. Cette comparaison de la folie à l'eau, de la sagesse à l'atmosphère, et de l'âme étouffée par la folie, émergeant tout à coup en pleine sagesse et y retrouvant un air salubre, ne me paraît pas en conformité suffisante avec l'enseignement de l'Ecriture. Il serait plus juste de comparer le vice ou la folie aux ténèbres, la sagesse et la vertu à la lumière, autant du moins que les choses spirituelles peuvent être comparées aux choses corporelles. Il n'en est pas de l'homme recherchant la sagesse comme de celui qui s'élevant du fond des eaux vers l'atmosphère, respire à son aise dès qu'il en a franchi la surface ; il sort plutôt des ténèbres, il va vers la lumière qui l'éclaire de plus en plus à mesure qu'il s'en rapproche. En attendant qu'il soit pleinement éclairé, nous dirons de lui ce que l'on dit de celui qui sort d'une caverne ténébreuse, qu'il sent d'autant plus le voisinage de la lumière qu'il approche de l'issue de la caverne ; la clarté qui augmente vient de la lumière vers laquelle il se dirige ; l'obscurité qui persiste encore vient des ténèbres d'où il sort. Il est donc vrai de dire : « Aucun vivant ne sera justifié devant Dieu ; » *Psalm.* CXLII, 2 ; et d'ajouter : « La juste vit de la foi ; »

ergo non dicimus, qui hanc virtutem habet, habere omnes, cum plenitudo Legis sit caritas? *Rom.* XIII, 10. An quanto magis est in homine, tanto magis est virtute præditus ; quanto autem minus tanto minus inest virtus ei ; quia ipsa est virtus, et quanto minus est virtus, tanto majus est vitium ? Ubi ergo illa plena et perfecta erit, nihil ex vitio remanebit.

12. « Proinde mihi videntur Stoici falli, quia proficientem hominem in sapientia nolunt omnino habere sapientiam, sed tunc habere cum in ea omnino perfectus fuerit ; non quia illum profectum negant, sed nisi ex profundo quodam emergendo repente emicet in auras sapientiæ liberas, nulla ex parte esse sapientem. Sicut enim nihil interest ad hominem præfocandum, utrum aqua stadiis multis super se habeat altam, aut uno palmo, aut digito ; sic illos qui tendunt ad sapientiam, proficere quidam dicunt, tanquam ab imo surgentes gurgitis in aerem ; sed nisi totam stultitiam, velut opprimentem aquam, proficiendo velut emergendo evaserint, non habere virtutem, nec esse sapientes. Ubi autem evaserint, mox habere totam, nec quidquam stultitiæ remanere, unde omnino ullum peccatum possit existere. »

13. « Hæc similitudo ubi stultitia velut aqua, et sapientia velut aer ponitur, ut animus, a præfocatione stultitiæ tanquam emergens, in sapientiam repente respiret, non mihi videtur satis accommodata nostrarum Scripturarum auctoritati ; sed illa potius, ut vitium vel stultitia tenebris, luci autem virtus et sapientia comparetur, quantum ista similia de corporalibus ad intelligibilia duci possunt. Non itaque sicut de aquis in aerem surgens, ubi earum summum transierit, repente quantum sufficit inspiratur, sed sicut de tenebris in lucem procedens, paulatim progrediendo illuminatur. Quod donec plenissime fiat, jam eum tamen dicimus tanquam de abditissima spelunca egredientem, vicinia lucis afflatum, tanto magis quanto magis propinquat egressui : ut illud quod in eo lucet, sit utique ex lumine quo progreditur ; illud autem quod adhuc obscurum est, sit ex tenebris unde egreditur. Itaque

Habac. II, 4 ; ou bien : « Les saints sont revêtus de la justice, » les uns plus, les autres moins. *Job.* XXIX, 14. Ici bas nul n'est sans péché, qui plus, qui moins : celui-là est le meilleur qui en a le moins.

14. Mais voilà qu'oubliant à qui je m'adresse, je parle en docteur et j'expose ce que je désirerais apprendre de votre bouche. La question ayant glissé du point principal vers celui de l'égalité des péchés, comme j'ai résolu de soumettre mon opinion à votre examen, je vais essayer de conclure. Fût-il vrai que qui possède une vertu les possède toutes, et que celui à qui une seule fait défaut n'en possède aucune, il n'en résulte pas que tous les péchés soient égaux, parce que si, où il n'y a point de vertu il n'y a pas de bien, il ne s'ensuit pas que cette absence de bien doive être assimilée aux actions les plus perverses et les plus tortueuses. Je croirais plus conforme à la vérité et aux saintes lettres d'assimiler les intentions des âmes aux membres du corps, non qu'elles soient visibles matériellement, mais parce qu'elles se réfléchissent dans la conscience : les unes ont plus, les autres ont moins de clarté ; d'autres en sont complétement privées, un obstacle les plonge dans l'obscurité ; la lumière leur étant départie en proportion de la charité qui les anime, et qui plus grande dans un acte, moindre dans un autre, fait ailleurs complétement défaut ; à ce point de vue il est permis de soutenir que l'on peut posséder une vertu sans en posséder telle autre, en posséder une plus complétement et une autre plus imparfaitement. Nous pouvons dire très-justement : la charité est plus grande en un tel qu'en tel autre ; elle est chez celui-ci, à quelque degré chez celui-là ; je parle de la charité identique à la piété. Nous pouvons dire encore d'un individu : sa chasteté est plus grande que sa patience ; elle est plus grande aujourd'hui qu'hier, s'il y fait des progrès ; il n'est pas encore arrivé à la continence, quoiqu'il pousse très-loin la pratique de la miséricorde.

15. Et pour exprimer d'une manière courte et générale l'idée que je me forme de la vertu en ce qui regarde la juste conduite de la vie, je dirai que la vertu c'est la charité, laquelle nous fait aimer ce qui est digne de l'être. A ce point de vue, la vertu est plus grande chez les uns, moindre chez les autres, chez d'autres nulle ; mais elle n'atteint chez personne un degré de perfection tel qu'il ne puisse pas être dépassé, du moins tant que nous serons sur la terre : tant qu'elle est susceptible d'accroissement, ce qu'il y a d'imparfait a un vice pour principe. C'est pour cela qu'il n'est point de juste ici-bas qui fasse le bien au point de ne pécher point. C'est pour cela que nul vivant ne sera pleinement justifié devant Dieu. A cause de cela, « si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-

et « non justificabitur in conspectu Dei omnis vivens ; » *Psal.* CXLII, 2; et tamen « justus ex fide vivit; » *Abac.* II, 4; et « induti sunt sancti justitia, » *Job.* XXIX, 14, alius magis, alius minus. Et nemo hic vivit sine peccato, et hoc alius magis, alius minus. Optimus autem est qui minimum. »

14. « Sed quid ego, tanquam oblitus cui loquor, doctori similis factus sum, cum proposuerim qui abs te discere velim? Sed quia de peccatorum parilitate, unde in id quod agebam incidit quæstio, examinandam tibi sententiam meam promere statueram, jam eam tandem aliquando concludam. Quia et si verum est eum qui habet unam, omnes habere virtutes, eum qui unam non habet, nullam habere, nec sic peccata sunt paria, quia ubi virtus nulla est, nihil quidem rectum est, nec tamen ideo non est pravo pravius, distortoque distortius. Si autem, quod puto esse verius sacrisque litteris congruentius, ita sunt animæ intentiones, ut corporis membra non quod videantur locis, sed quod sentiantur affectibus, et aliud illuminantur amplius aliud minus, aliud omnino caret lumine, et tenebroso inumbratur obstaculo, profecto ita ut quisquis illustratione piæ caritatis affectus est, in alio actu magis, in alio minus, in aliquo nihil, sic potest dici habere aliam et aliam, non habere aliam magis, aliam minus habere virtutem. Nam et major est in isto caritas quam in illo, recte possumus dicere ; et aliqua in isto, nulla in illo, quantum pertinet ad caritatem quæ pietas est, et in ipso uno homine quod majorem habeat pudicitiam quam patientiam, et majorem hodie quam heri, si proficit, et adhuc non habeat continentiam, et habeat non parvam misericordiam. »

15. « Et ut generaliter breviterque complectar quam de virtute habeam (al. *habeo*) notionem, quod ad recte vivendum attinet, VIRTUS EST CARITAS, qua id quod diligendum est, diligitur. Hæc in aliis major, in aliis minor, in aliis nulla est, plenissima vero quæ jam non possit augeri, quamdiu homo hic vivit, est in nemine ; quamdiu autem augeri potest, profecto illud quod minus est quam debet, ex vitio est. Ex quo vitio non est justus in terra qui faciat bonum et non peccet. Ex quo vitio non justificabitur in conspectu Dei omnis vivens. Propter quod vitium, « si dixerimus, quia peccatum non habemus, nos metipsos seducimus, et veritas in nobis non est. » I *Joan.* I, 8. Propter quod

mêmes, et la vérité n'est point en nous. » I *Joan.* I, 8. A cause de cela, quelques progrès que nous fassions, nous aurons toujours besoin de dire: « Pardonnez-nous nos offenses, » quoique dans le baptême, paroles, actions, pensées, toutes nos offenses passées aient été pardonnées. *Matth.* VI, 12. Celui qui voit sainement les choses comprend d'où lui viendra, et quand et où lui viendra cette perfection souveraine à laquelle rien ne saurait être ajouté. S'il n'y avait pas de commandements, l'homme ne verrait pas avec la certitude désirable, et ne discuterait pas ce dont il doit s'éloigner, ce que ses efforts doivent poursuivre, ce dont il doit se réjouir et ce pourquoi il doit prier. Grande est l'utilité des commandements; ils fournissent au libre arbitre de la créature le moyen d'honorer plus largement la grâce du Seigneur.

16. Si les choses sont ainsi, d'où vient que le chrétien qui aura observé toute la loi, sauf en un seul point qu'il aura violé, sera coupable comme s'il l'avait violée tout entière? Serait-ce parce que le résumé de la loi est la charité, vertu qui nous fait aimer Dieu et le prochain, en quoi consiste l'abrégé de la loi et des prophètes? *Matth.* XXII, 40; *Rom.* XIII, 10. Serait-il juste de considérer comme coupable de toute sorte de transgressions celui qui aurait trangressé le commandement duquel dépendent tous les autres? Personne, il est vrai, ne pèche qu'en blessant la charité; car ces préceptes, tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne déroberas pas, tu ne convoîteras pas, et tous les autres quels qu'ils soient se ramènent à celui-ci: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Or, l'amour du prochain ne produit point de mal. « L'abrégé de la loi est donc la charité. » *Rom.* XIII, 9, 10. Qui aime le prochain, aime Dieu et s'efforce autant qu'il est en lui d'inspirer ce même amour à celui qu'il aime comme soi-même; s'il n'aime pas Dieu, il n'aime ni soi-même ni le prochain. A ce point de vue, celui qui observant la loi la viole en un point, devient coupable comme s'il l'avait violée tout entière, parce qu'il blesse la charité, principe de toute la loi. Je le répète, il est coupable de prévarications à l'égard de tous les commandements, parce qu'il transgresse celui duquel tous les autres dépendent.

17. Alors pourquoi ne pas conclure à l'égalité de tous les péchés? Serait-ce que l'auteur d'un péché plus ou moins grave, blesse plus ou moins grièvement le principe de la charité? Par cela qu'on pèche, on est sans doute coupable comme si on avait violé toute la loi; mais celui qui pèche plus gravement ou qui transgresse directement plusieurs préceptes est plus coupable, tandis que pêchant plus légèrement ou moins fréquemment, il est moins coupable: sa responsabilité sera d'autant plus grande qu'il aura commis plus de péchés, d'autant moins qu'il en aura commis

etiam, quantumlibet profecerimus, necessarium est nobis dicere: « Dimitte nobis debita nostra, » *Matth.* VI, 12, cum jam omnia in baptismo, dicta, facta, cogitata dimissa sint. Videt itaque, qui recte videt, unde et quando et ubi speranda sit illa perfectio, cui non sit quod adjici possit? Si autem præcepta non essent, non utique esset ubi se homo certius inspiceret et videret unde averteretur, quo conaretur, quare gratularetur, quid precaretur. Magna est ergo utilitas præceptorum, si libero arbitrio tantum detur ut gratia Dei amplius honoretur. »

16. *Solutio quæstionis.* — « Quæ si ita se habent, unde fiet omnium reus si in uno offendat, qui totam Legem servaverit? An forte quia plenitudo Legis caritatis est, *Rom.* XIII. 10, qua Deus proximusque diligitur, in quibus præceptis caritatis, « tota Lex pendet et Prophetæ, » *Matth.* XXII. 40, merito fit reus omnium, qui contra illam facit in qua pendent omnia? Nemo autem peccat nisi adversus illam faciendo, quia non adulterabis, non homicidium facies, non furaberis, non concupisces, et si quod aliud est mandatum, in hoc sermone recapitulatur in eo quod est, diliges proximum tuum tanquam teipsum. Dilectio proximi malum non operatur. « Plenitudo autem legis est caritas. » *Rom.* XIII, 9, 10. Nemo autem diligit proximum nisi diligens Deum, et hoc quantum potest proximo impendat, quem diligat (al. *diligit*) tanquam seipsum, ut et ille diligat Deum, quem si ipse non diligit, nec se nec proximum diligit. Ac per hoc qui totam Legem servaverit, si in uno offenderit, fit omnium reus; quia contra caritatem facit, unde tota Lex pendet. Reus itaque fit omnium, faciendo contra eam in qua pendent omnia. »

17. « Cur ergo non dicantur paria peccata? An forte quia magis facit contra caritatem qui gravius peccat, minus qui levius? Et hoc ipso quod admittit, fit quidem omnium reus, sed gravius peccans vel in pluribus peccans, magis reus; levius autem vel in paucioribus peccans, minus reus: tanto majore scilicet reatu quanto amplius, tanto minore quanto minus peccaverit; tamen etiam si in uno offenderit, reus est omnium, quia contra eam facit in qua pendent omnia? Quæ si vera sunt, eo modo et illud absolvitur quod ait homo etiam apostolicæ gratiæ: « In multis enim

moins. Cependant s'il viole la loi en un point, il est toujours coupable comme s'il l'avait violée tout entière, parce qu'il transgresse le commandement duquel dépendent tous les autres. Si cette explication est fondée, de la même manière devront être entendues ces paroles de l'Apôtre : « Nous commettons tous beaucoup de fautes. » *Jac.* III, 2. Nous en commettons tous beaucoup, les uns de plus graves, les autres de plus légères. Plus nos offenses seront graves, plus facilement nous nous laisserons aller au péché, moins nous témoignerons d'amour envers Dieu et envers le prochain : de même, moins nous commettrons de péchés, plus nous aimerons notre prochain et notre Dieu. Nous serons donc remplis d'autant plus d'iniquité que nous serons plus vides de charité. Et quand nous serons consommés en charité, alors il ne restera plus rien de notre misère.

18. A mon sens, ce n'est pas une faute légère que de faire acception de personnes lorsqu'on a la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, si nous appliquons aux dignités de l'Eglise ce que l'Apôtre nous dit du traitement réservé au riche et au pauvre. Qui approuverait le choix d'un riche pour occuper un poste élevé dans l'Eglise, au mépris d'un pauvre plus capable et plus saint ? Si nous entendons ce passage de nos rapports de chaque jour, pécher en cette matière, quand il y a péché véritable, c'est estimer en son âme un de ses frères d'autant meilleur qu'il est plus riche. C'est ce que l'Apôtre insinue quand il ajoute : « Ne jugez-vous pas en vous-même les uns des autres, et n'êtes vous pas des juges pleins de pensées iniques ? » *Jacob.* II, 4.

19. C'est donc de la loi de la charité que parle l'auteur sacré quand il parle de la loi de la liberté. « Si vous accomplissez, dit-il, la loi royale selon ce mot de l'Ecriture : *Vous aimerez le prochain comme vous-même*, vous faites bien. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettrez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs. » Après le passage difficile sur lequel j'ai exposé assez longuement mon avis, l'Apôtre revient à cette loi de liberté. « Réglez vos paroles et vos actions, dit-il, comme devant être jugés par la loi de liberté. » *Ibid.* 12. Et ne perdant pas de vue ce qu'il a dit auparavant, « Nous commettons tous beaucoup de fautes, » il indique aux fidèles un remède souverain pour les blessures quotidiennes, si légères soient-elles, de l'âme : « Celui qui n'aura point fait miséricorde sera jugé sans miséricorde. » *Ibid.* 13. Le Sauveur avait dit, en effet : « Pardonnez et l'on vous pardonnera, donnez et il vous sera donné. » *Luc.* VI, 37. « La miséricorde, poursuit saint Jacques, s'élève au-dessus du jugement. » Il ne dit pas : la miséricorde l'emporte sur le jugement ; car il n'y a pas d'opposition entre l'une et l'autre ; mais « s'élève, » car plusieurs recueillent les effets salutaires de la miséricorde, mais à la condition d'avoir fait eux-

offendimus omnes. » *Jac.* III, 2. Omnes enim offendimus, alius levius. Quando quisque gravius leviusque peccaverit, tanto in peccato committendo major, quanto in diligendo Deo et proximo minor. Et rursus tanto minor in peccati perpetratione, quanto major in Dei et proximi dilectione. Tanto itaque plenior iniquitatis, quanto inanior caritatis. Et tunc perfecti sumus in caritate, quando nihil restat ex infirmitate. »

18. « Nec sane, quantum arbitror, putandum est leve esse peccatum in personarum acceptione, habere fidem Domini nostri Jesu Christi, si illam distantiam sedendi ac standi ad honores Ecclesiasticos referamus. Quis enim ferat eligi divitem ad sedem honoris Ecclesiæ, contempto paupere instructiore atque sanctiore ? Si autem de quotidianis consessibus loquitur, quis non hinc (al. *hic*) peccat, nisi cum apud seipsum intus ita judicat, ut ei tanto melior quanto ditior illo esse videatur. Hoc enim videtur significasse cum dicit : « Nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis judices iniquarum cogitationum ?» *Jac.* II, 4.

19. « Lex itaque libertatis lex caritatis est, de qua dicit : « Si tamen perficitis legem regalem, secundum Scripturas, diliges proximum (al. *proximus tuum*) sicut teipsum, bene facitis. Si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti a Lege tanquam transgressores. » Et post illam sententiam ad intelligendum difficillimam de qua satis dixi quod dicendum putavi, eamdem legem libertatis commemorans : «Sic loquimini,» inquit, «et sic facite, sicut per legem libertatis incipientes judicari.» *Jac.* II, 12. Et, quoniam quid paulo ante dixerit, novit « quoniam in multis offendimus omnes ; » suggerit dominicam tanquam quotidianis quotidianam, etsi levioribus, tamen vulneribus medicinam. « Judicium enim,» inquit, «sine misericordia illi qui non facit misericordiam.» *Ibid.* 13. Hinc enim et Dominus : « Dimititte, » inquit, et dimittetur vobis ; date et dabitur vobis. » *Luc.* VI, 37. «Superexsultat autem misericordia judicio;» *Jac.* II, 13 ; non dictum est, vincit misericordia judicium, non enim est adversa judicio, sed « superexsul-

mêmes miséricorde. « Heureux les miséricordieux, a-t-il été dit, car Dieu leur fera miséricorde. *Matth.* v, 7.

20. Il est assurément juste de pardonner à ceux qui ont pardonné, de donner à ceux qui ont été les premiers à le faire. En Dieu la miséricorde n'est point étrangère à la justice, ni la justice étrangère à la miséricorde; ce qui inspirait au psalmiste ces paroles : « Je chanterai votre miséricorde et votre justice, Seigneur. » *Psalm.* c, 1. Quiconque s'autorise de sa propre justice, fût-elle exceptionnelle, pour juger sans miséricorde, s'établit dans une fausse sécurité, et provoque le juste courroux du Seigneur. Le roi-prophète le redoutait quand il disait à Dieu : « N'entrez point en jugement avec votre serviteur. » *Psalm.* CXLII. 2. De là ce langage du Seigneur au peuple rebelle : « Pourquoi voulez-vous entrer en jugement avec moi? » *Jerem.* II, 29. Lorsque le roi de toute justice montera sur son trône, qui se glorifiera de la pureté de son cœur? et qui se glorifiera d'être exempt de tout péché? *Prov.* xx, 8, 9. Quelle espérance nous restera-t-il, hormis celle de voir la miséricorde s'élever au-dessus du jugement? Cette espérance concerne ceux qui ont fait miséricorde au prochain et qui ont dit du fond de leur cœur : « Pardonnez-nous, comme nous pardonnons; » *Matth.* VI, 12 ; ceux qui ont donné sans murmure, car Dieu aime qui donne avec joie. II *Corinth.* IX, 7. Si saint Jacques prend sujet de parler des œuvres de miséricorde, c'est pour rassurer ceux que sa doctrine avait tout à l'heure effrayés : il leur montre comment l'homme peut effacer ces péchés de chaque jour auxquels on ne peut échapper en cette vie, étant coupable lorsque nous violons la loi en un point comme si nous l'avions violée tout entière. Nous serions exposés sans cela, par les fautes nombreuses que nous commettons tous, à voir notre dette envers Dieu grossir indéfiniment, et à comparaître nous-mêmes devant un juge qui nous refuserait la miséricorde que nous n'aurions pas pratiquée ; en pardonnant à nos frères et en étant généreux à leur égard, nous mériterons le pardon de nos propres péchés et l'accomplissement des divines promesses.

21. Je vous ai dit là beaucoup de choses peu intéressantes pour vous qui n'avez nullement besoin d'apprendre les points de doctrine dignes de votre approbation, puisque vous les enseignez depuis longtemps aux autres. Je parle du fond même des choses; pour le style dans lequel je les ai rendues, je ne m'en préoccupe pas plus qu'il ne faut. Si donc vous y trouvez quelque détail inexact, je vous prie de me le signaler, et de ne pas appréhender de me reprendre. J'estimerais malheureux celui qui n'aurait pas pour vos travaux si considérables, pour ces profondes et saintes études la vénération la plus grande, et qui n'en rendrait pas grâces au Seigneur notre

tat; » quia plures per misericordiam colliguntur, sed qui misericordiam præstiterunt. « Beati enim misericordes, quia ipsis miserebitur Deus. » *Matth.* v, 7.

20. « Et hoc utique justum est, ut dimittatur eis quia dimiserunt, et detur eis quia dederunt. Inest quippe Deo et misericordia judicanti, et judicium miseranti, propter quod ei dicitur : « Misericordiam et judicium cantabo tibi, Domine. » *Ps.* c, 1. Nam quisquis velut nimium justus, judicium sine misericordia, quasi securus expectat, iram justissimam provocat, quam timens ille dixit : « Ne intres in judicium cum servo tuo. » *Ps.* CXLII, 2. Unde dicitur populo contumaci: « Quid vultis mecum judicio contendere? » *Jer.* II, 29. Cum enim rex justus sederit in throno, quis gloriabitur castum se habere cor? Aut quis gloriabitur mundum se esse a peccato. *Prov.* xx, 8, 9. Quæ igitur spes est, nisi superexsultet misericordia judicio? sed erga illos qui misericordiam fecerunt, veraciter dicendo, Dimitte nobis, sicut et nos dimitimus, *Matth.* VI, 12, et sine murmuratione dando; hilarem enim datorem diligit Deus. II *Cor.* IX, 7. « Denique sanctus Jacobus jam ex isto loco de misericordiæ operibus loquitur, ut quos vehementer illa sententia terruerat, consoletur, cum admonet quomodo etiam quotidiana peccata, sine quibus hic non vivitur, quotidianis remediis expientur, ne homo qui cum in uno offenderit, fit omnium reus, I, *Jac.* v, 16, in multis offendendo, quia in multis offendimus omnes, propter magnum aggerem reatus sui, minutatim collectum, ad tribunal tanti judicis perveniat, et eam quam non fecit misericordiam non inveniat; sed potius dimittendo atque dando mereatur sibi dimitti peccata reddique promissa. »

21. « Multa dixi quibus tibi tædium fortassis inferrem, qui hæc tamen quæ approbas non exspectas discere, quod ea docere consuevisti. Si quid autem est in eis, quantum ad rem ipsam pertinet; nam quali eloquio explicata sint, non nimis curo. Si quid ergo in eis est quod eruditionem offendat tuam, quæso ut rescribendo admoneas, et me corrigere non graveris. Infelix est enim qui non tantos et tam sanctos tuorum studiorum labores et digne honorat, et de his Domino Deo nostro, cujus munere talis es, gratias agit. Unde cum libentius debeam a quolibet discere quod inutili-

Dieu, dont la bonté vous a fait ce que vous êtes. Devant mettre plus de zèle à m'instruire auprès du prochain de ce que j'ignore sans fruit, que d'empressement à communiquer aux autres ce que je sais; à plus forte raison solliciterai-je cette charité et ce service d'un homme dont la science, au nom et avec l'aide de Dieu, a jeté sur la littérature latine un lustre qu'elle n'avait jamais pu obtenir précédemment. Quant à cette parole de l'Apôtre en particulier. « Quiconque observe toute la loi, et la viole en un seul point, est coupable comme s'il avait violé la loi toute entière, » si votre charité croit devoir l'expliquer différemment et plus exactement, je vous conjure dans le Seigneur de vouloir bien nous en donner communication.

LETTRE CXXXII.

A CTÉSIPHON.

Contre Pélage.

Sur la demande de Ctésiphon, il fait ressortir ce qu'avait d'insensé la doctrine de Pélage, principalement ce qu'il appelait ἀπαθεία et ἀναμαρτησία, c'est-à-dire l'insensibilité et l'impeccabilité, et il dénonce les sources fangeuses auxquelles Pélage l'avait emprunté. Il blâme ensuite Ruffin d'avoir traduit en latin un livre de Xiste le pythagoricien, sous le nom de Sixte pontife romain et martyr, livre qui sentait les erreurs de Pélage, et d'avoir confondu Eusèbe Pamphile, auteur d'un traité favorable à Origène, avec Pamphile le martyr. Enfin il promet de composer, dès qu'il en aura le loisir, un livre où les erreurs pélagiennes seront discutées avec l'étendue qu'elles méritent.

1. Vous n'avez pas fait une tentative audacieuse, mais un acte inspiré par la sollicitude et la charité, lorsque vous m'avez soumis cette question, fort ancienne sans doute, et pourtant redevenue nouvelle à mes yeux : avant les lettres que vous avez écrites à ce sujet, elle a séduit en Orient le plus grand nombre, et sous les dehors de l'humilité, elle leur a inoculé l'orgueil ; à tel point qu'ils répétaient la parole du diable : « Je monterai jusqu'au ciel ; je placerai mon trône au-dessus des astres du firmament, et je serai semblable au Très-Haut. » *Isa.* XIV, 13. Quelle plus grande témérité que se déclarer, je ne dirai pas semblable, mais égal à Dieu, et de renfermer dans une courte sentence tout le venin que les hérétiques ont puisé à l'école des philosophes, et en particulier à celles de Pythagore et de Zénon le fondateur du stoïcisme? A les en croire, ce que les Grecs appellent πάθη et que nous pouvons appeler passions, à savoir la tristesse et la joie, l'espérance et la crainte, les premiers se rapportant au présent, les secondes à l'avenir, peuvent être complétement arrachées de l'âme; il ne restera dans l'homme aucune racine, aucune semence de vices, s'il s'adonne à la méditation et à la pratique continuelle des vertus. Cette doc-

ter ignoro, quam promptius quoslibet docere quod scio; quanto justius abs te hoc caritatis debitum flagito, cujus doctrina, in nomine et adjutorio Domini, tantum in Latina lingua Ecclesiasticæ litteræ adjutæ sunt, quantum nunquam antea potuerunt? Maxime tamen istam sententiam : « Quicumque totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus; » *Jacob.* II, 10 ; si quo alio modo exponi melius posse novit tua dilectio, per Dominum obsecro ut id nobiscum communicare digneris. »

EPISTOLA CXXXII.

AD CTESIPHONTEM.

Adversus Pelagium.

Pelagiani dogmatis insaniam, in primis vero ἀπαθείαν et ἀναμαρτησίαν, sive ab animæ perturbationibus immunitatem et impeccantiam, rogatu Ctesiphontis refellit, ostendens e quorum cœnosis fontibus manarint. Tum Ruffinum redarguit, qui Xisti Pythagorici, sub nomine Sixti martyris ac Romani Pontificis, Pelagianum errorem redolentem librum Latine interpretatus sit, aliumque Eusebii Pamphilii pro Origene, obtruderit quasi Pamphilii martyris. Denique pollicetur, cum per otium licuerit, justo volumine Pelagiano dogmati se responsurum.

1. Non audacter, ut falso putas, sed amanter studioseque fecisti ut novam mihi ex vetere mitteres quæstionem, quæ ante litteras tuas plerosque in Oriente decepit, UT PER simulatam humilitatem, superbiam discerent; et dicerent cum diabolo : « In cœlum ascendam ; super sidera cœli pœnam thronum meum, et ero similis Altissimo. » *Isa.* XIV, 13. Quæ enim potest alia major esse temeritas quam Dei sibi, non dicam similitudinem, sed æqualitatem vindicare, et brevi sententia omnium Hæreticorum venena complecti, quæ de Philosophorum et maxime Pythagoræ et Zenonis principis Stoicorum fonte manarunt ? Illi enim quæ Græci appellant πάθη nos perturbationes possumus dicere, ægritudinem videlicet et gaudium, spem et metum, quorum duo præsentia, duo futura sunt, asserunt extirpari posse de mentibus, et nullam fibram radicemque vitiorum in homine omnino residere, meditatione et assidua exercitatione virtutum. Adversum quos et Peripatetici, qui

trine est énergiquement combattue par les Péripatéticiens qui ont pour père Aristote, et par la nouvelle Académie dont Cicéron défend les principes : ils n'ont pas de peine à triompher, je ne dirai pas des arguments de leurs adversaires qui sont nuls, mais de leurs fantômes d'arguments et de leurs désirs. Car ce que font ces derniers, c'est ôter l'homme de l'humanité, c'est le transformer en un être privé de corps ; c'est exprimer un souhait, au lieu d'une doctrine, à l'exemple de l'Apôtre s'écriant : « Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort? » *Rom.* VII, 24. Ne pouvant dans une courte lettre m'étendre comme il le faudrait, je me contenterai de vous signaler ce que vous devrez éviter. Virgile a dit : « Dans les ténèbres et l'obscure prison qui les environnent, la crainte, le désir, les regrets, la joie les agitent, et leurs regards ne se tournent pas vers la lumière. » *Æneid.* VI. Qui donc peut se soustraire aux élans de la joie, aux étreintes de la douleur, aux enivrements de l'espérance, aux angoisses de la crainte? Aussi, Horace, ce poëte si sensé, a écrit ces vers : « Personne ne vient au monde sans défauts ; le plus parfait est celui qui en a le moins. » *Sat.* III.

2. Un auteur chrétien a dit très-justement : « Les philosophes sont les ancêtres des hérétiques, et par leurs doctrines perverses ils ont souillé la pureté de l'Eglise ; ils ignorent ce qui a été écrit de la fragilité humaine : « Pourquoi la poussière et la cendre se glorifient-elles ? » *Eccli.* X, 49. L'Apôtre ne dit-il pas aussi : « Je vois dans mes membres une autre loi en opposition avec la loi de mon esprit, et me menant à la servitude? » *Rom.* VII, 28. Et il ajoute : « Car je ne fais pas ce que je veux, et je fais ce que je ne veux pas. » *Ibid.* 19. S'il fait ce qu'il ne veut pas, comment admettre cette assertion, que l'homme, s'il veut, peut vivre sans péché? De quelle manière pourra-t-il exécuter ses volontés, quand l'Apôtre déclare qu'il est dans l'impossibilité d'accomplir ce qu'il désire. Et si nous demandons aux défenseurs de cette erreur, quels sont les hommes qu'ils estiment exempts de péché, ils recourent à un détour nouveau pour éluder la question : ils répondent qu'ils n'ont pas à désigner ceux qui ont vécu ou vivent de la sorte ; il suffit qu'il puisse y en avoir. Ces grands docteurs affirment donc la possibilité d'une chose qui, d'après eux, n'a jamais existé. « Tout ce qui doit arriver, dit l'Ecriture, est déjà arrivé dans les siècles écoulés. » *Eccl.* I, 9. Je n'ai pas à parcourir l'histoire des saints pour y montrer comme en un magnifique corps la

de Aristotelis fonte descendunt, fortissime disputant ; et Academici novi, quos Tullius sequitur ; et eorum, non dico res, quæ nullæ sunt, sed umbras et vota subvertunt. (*a*) Hoc est enim hominem ex homine tollere, et in homine constitutum esse sine corpore ; et optare potius quam docere, (*b*) dicente Apostolo : « Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus ? » *Rom.* VII, 24. Et quia epistolaris brevitas non potest omnia comprehendere, strictim tibi vitanda describam. Unde et illud Virgilianum est :

Hinc metuunt cupiuntque, dolent gaudentque nec auras
Respiciunt, clausæ tenebris et carcere cæco.
(*Æneid.* lib. 6).

Quis enim potest, aut non gestire gaudio aut mœrore contrahi, aut spe extolli aut timore terreri ? Quamobrem et gravissimus Poeta Flaccus scripsit in Satyra :

Nam vitiis nemo sine nascitur ; optimus ille est
Qui minimis urgetur.
(HORAT. *Sermon. l.* 1. *Satyr.* 3).

2. Pulchre quidam nostrorum ait : Philosophi patriarchæ Hæreticorum Ecclesiæ (*c*), Ecclesiæ puritatem perversa maculavere doctrina ; ut nesciant illud dictum de humana fragilitate : « Quid gloriatur terra et cinis ? » *Eccli.* x, 49 ; præsertim cum idem Apostolus dicat : « Video aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et ducentem me in captivitatem ; » *Rom.* VII, 23 ; et iterum : « Non enim quod volo, hoc ago ; sed quod nolo, id operor. » *Ibid.* 19. Si quod non vult operatur, quomodo stare potest hoc quod dicitur, posse hominem sine peccato esse si velit ? Qua ratione potest esse quod velit, cum Apostolus asserat se quod cupiat, implere non posse ? Cumque ab eis quærimus, qui sint illi quos absque peccato putent, nova stropha eludere cupiunt veritatem : se non eos dicere qui sint vel fuerint, sed qui esse possint. Egregii doctores dicunt esse posse quod nunquam fuisse demonstrant, dicente Scriptura : « Omne quod futurum est, jam factum est in priori tempore. » *Eccl.* I, 9. Neque nunc mihi necesse est ire per singulos Sanctorum, et quasi in corpore pulcherrimo nevos quosdam et maculas demons-

(*a*) Expressum ex Cicerone lib. 3. officior. « quid cum eo disseras, qui omnino hominem ex homine tollat ? »

(*b*) Eodem sensu S. Augustinus lib. 2 contra Julian. c. 8, n. 23, et S. Ambrosius de fuga sæculi cap. 1. id *voti magis esse quam effectus* dicunt.

(*c*) Tertullianus adversus Hermogenem c. IX. « Hæreticorum Patriarchæ Philosophi ; » idemque de Præscript. c. 7. « Ipse denique hæreses a Philosophia subornatur, » etc.

présence de taches et de défauts incontestables; c'est ce que font la plupart des écrivains orthodoxes, quand ce serait assez de quelques passages des Ecritures pour réfuter les hérétiques, et réduire en même temps à néant l'argumentation des philosophes. Que dit, en effet, le vase d'élection? « Dieu a soumis tous les hommes au péché, afin de faire miséricorde à tous. » *Rom.* XI, 32. Et ailleurs : « Tous ont péché, tous ont besoin de la gloire de Dieu. » *Ibid.* III, 23. L'Ecclésiaste, par la bouche duquel la Sagesse a chanté ses propres louanges, fait ouvertement la même protestation : « Il n'y a pas, dit-il, sur la terre de juste faisant le bien et ne péchant jamais. » *Eccl.* VII, 21. « Si votre peuple vient à pécher, dit-il encore, car il n'est point d'homme qui ne pèche pas. » « Qui donc se glorifiera de la pureté de son cœur? » *Prov.* XX, 9. « Il n'est personne d'exempt de toute souillure, pas même l'enfant venu d'hier en ce monde. » Ce qui faisait dire à David : « Voilà que j'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché. » *Psalm.* L, 7. « Aucun vivant ne sera trouvé juste en votre présence. » *Psalm.* CXLII, 2. Pour se dérober à la force de ces témoignages, ils ont recours à cet argument que leur suggère, disent-ils, la piété. Sans doute, en comparaison de Dieu rien n'est parfait. Comme si l'Ecriture avait jamais tenu ce langage. Elle ne dit pas, en effet : Aucun vivant ne sera trouvé juste, comparé à vous, Seigneur; mais : « Aucun vivant ne sera trouvé juste en votre présence. » Par ces mots, *en votre présence*, l'Ecriture donne à entendre que les hommes réputés les plus saints aux yeux de leurs semblables, ne le sont pas aux yeux de Dieu. L'homme voit les apparences, Dieu voit le fond du cœur. Mais si, au regard de Dieu à qui rien n'échappe et qui sonde les replis des cœurs, il n'y a point de juste, il en résulte clairement que les hérétiques font plus qu'exalter l'homme outre mesure, qu'ils violent le respect dû à la puissance divine. Il serait aisé de recueillir une infinité de textes semblables dans l'Ecriture; mais ce serait dépasser la mesure, non-seulement d'une simple lettre, mais d'un volume ordinaire.

3. Les propagateurs de cette doctrine perfide, dont ils s'enorgueillissent, n'avancent rien de nouveau; s'ils séduisent les simples et les ignorants, ils ne séduisent pas de même les ministres de l'Eglise qui consacrent leurs jours et leurs nuits à la méditation de la loi de Dieu. Qu'ils rougissent de leurs prédécesseurs et de leurs partisans, ces docteurs qui prétendent que l'homme peut, s'il le veut, vivre sans péché : les Grecs désignent cet état sous le nom de ἀναμάρτητον. Comme les Eglises de l'Orient ne sauraient supporter une expression pareille, ils affectent de dire *sans péché* n'osant employer le mot ἀναμάρτητον, comme si le sens de ces deux mots différait du sens de ce dernier, et comme si le mot grec n'était pas rendu fidèlement par ces deux mots latins. Si vous employez les mots *absque peccato*,

trare: quod plerique Nostrorum simpliciter faciunt, cum paucis sententiolis Scripturarum possint Hæreticorum, et per eos Philosophorum argumenta convinci. Quid enim dicit vas electionis? « Conclusit Deus omnia sub peccato, ut omnium misereatur; » *Rom*; XI, 32; et in alio loco : « Omnes enim peccaverunt, et indigent gloria Dei. » *Ibid.* III, 23. Ecclesiastes quoque, per quem se cecinit ipsa sapientia, libere protestatur, et dicit : « Non est enim homo justus super terram, qui faciat bonum et non peccet. » *Eccl.* VII, 21. Et iterum : « Si peccaverit populus tuus, non est enim homo qui non peccet. » Et : « Quis gloriabitur castum se habere cor? » *Prov.* XX, 9. Et : « Non est mundus a sorde, nec si unius diei fuerit super terram vita ejus. » Unde et David dicit : « Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in delictis concepit me mater mea. » *Ps.* L, 7. Et in alio Psalmo : « Non justificabitur in conpectu tuo omnis vivens. » *Ps.* CXLII, 2. Quod testimonium sub nomine pietatis nova argumentatioue deludunt. Aiunt enim ad comparationem Dei nullum esse perfectum, quasi Scriptura hoc dixerit. Neque enim ait : « Non justificabitur ad comparationem tui omnis vivens; » sed, « non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. » Quando enim dicit, « in conspectu tuo, » hoc intelligi vult, quod etiam qui hominibus sancti videntur, Dei scientiæ atque notitiæ nequaquam sancti sint. Homo enim videt in facie, Deus autem in corde. Si autem inspiciente Deo et omnia contemplante, quem cordis arcana non fallunt, nullus est justus, perspicue ostenditur hæreticos, non homines in excelsa sustollere, sed Dei potentiæ derogare : multaque alia, quæ si de Scripturis sanctis voluero congregare, non dicam Epistolæ, sed voluminis quoque excedam modum.

3. Nihil novi asserunt, qui in hujuscemodi applaudente sibi perfidia, simplices quidem et indoctos decipiunt, sed Ecclesiasticos viros, qui in lege Dei die ac nocte meditantur, decipere non valent. Pudeat ergo eos principum et sociorum suorum, qui aiunt posse hominem sine peccato esse si velit, quod Græci dicunt

sans péché, et prétendez ne pas dire ἀναμάρτητον, condamnez alors ceux qui emploient celui-ci. Vous vous en gardez bien. Vous savez parfaitement le fond de ce que vous enseignez à vos disciples, disant une chose de bouche et en cachant une autre en votre conscience. A nous étrangers et ignorants vous parlez en paraboles; à vos disciples vous parlez à mots ouverts. En cela vous vous vantez d'accomplir l'Ecriture, car il est écrit : « Jésus parlait aux foules en paraboles. » *Luc.* VIII, 20. De plus le Sauveur disait à ses disciples en particulier : « A vous il a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux, mais à eux cela n'a pas été donné. » *Matth.* XIII, 11. Selon le dessein que j'indiquais tout à l'heure, je rappellerai brièvement les noms des chefs et des partisans de votre doctrine, afin que vous n'ignoriez pas en la compagnie de qui vous êtes fiers de vous trouver. Les Manichéens, qui placent leurs élus dans les cieux au milieu des sphères de Platon, prétendent qu'ils sont exempts de toute faute, et que, s'ils le veulent, ils ne pourront pas pécher : ils ont atteint une telle hauteur de vertu, qu'ils se croient au-dessus des tentations de la chair. En Espagne, les Priscillianistes, fraction du Manichéisme, dont les disciples vous chérissent fort à cause des turpitudes auxquels ils se livrent; les Priscillianistes, dis-je, revendiquant pour eux sans raison aucune la doctrine de la perfection et de la science, s'enferment en secret avec des femmes et au milieu des désordres qu'ils pratiquent, ils chantent les vers du poëte : « Alors le père des dieux, sous le voile des pluies fécondes, descend dans le sein de son heureuse épouse; et cette union du plus grand des dieux à la terre immense produit tout ce qui vit. » *Georg.* II.

Ces hérétiques professent en partie l'erreur du Gnosticisme, dont l'impie Basilide fut l'auteur. C'est de là que vient la proposition que vous soutenez touchant les hommes qui n'ont pas connaissance de la loi et qui ne peuvent éviter le péché. Mais que parlé-je des Priscillianistes, que l'autorité

ἀναμάρτητον. Et quia hoc (*a*) Ecclesiarum per Orientem aures ferre non possunt, simulant se, « sine peccato, » quidem dicere, sed ἀναμάρτητον dicere non audere; (*b*) quasi aliud sit « sine peccato, » aliud ἀναμάρτητον, et non Græcum sermonem, qui apud illos compositus est, duobus verbis sermo Latinus expresserit. Si « absque peccato » dicis, et ἀναπάρτητον dicere te diffiteris, damna eos ergo qui ἀναμάρτητον prædicant. Sed non facis. Nosti enim quid intrinsecus discipulos tuos doceas, aliud ore commemorans, et aliud cælans conscientia; nobisque alienis et indoctis loqueris per parabolas, tuis autem mysteria confiteris; et hoc juxta Scripturam te facere jactas, quia dictum est : « Turbis Jesus in parabolis loquebatur; » *Luc.* VIII, 20; et ad discipulos in domo dicit : « Vobis datum est scire mysteria regni cœlorum, illis autem non est datum. » *Matth.* XIII, 11. Sed, ut dicere cœperam, exponam breviter principum et sociorum tuorum nomina, ut animadvertas qualium consortio gloriaris. Manichæus electos suos, quos inter ἀψίδας Platonis in cœlestibus collocat, dicit omni carere peccato, nec si velint posse peccare; ad tanta enim eos virtutum culmina transcendisse, ut carnis operibus illudant. Priscillianus in Hispania pars Manichæi (de turpitudine cujus te discipuli diligunt plurimum) verbum perfectionis et scientiæ sibi temere vindicantes, soli cum solis clauduntur mulierculis, et illud eis inter coitum amplexusque decantat :

Tum pater omnipotens fœcundis imbribus æther
Conjugis in gremium lætæ descendit; et omnes
Magnus alit, magno commixtus corpore, fœtus.
(VIRGIL. *Georg.* 2.).

Qui quidem partem habent Gnosticæ hæreseos, de Basilidis impietate venientem. Unde et vos asseritis eos qui absque legis scientia sunt, peccata vitare non posse. Quid loquor (al. *loquar*) de Priscilliano, qui et sæculi gladio et totius orbis auctoritate damnatus est? Evagrius Ponticus (*c*) Iberita, qui scribit ad Virgines, scribit ad Monachos, scribit ad eam cujus nomen

(*a*) Vulgaris siquidem apud Græcos erat illa sententia, qua solus sine peccato Deus dicebatur, ὁ μόνος ἀναμάρτητος. Vid. Clementum Alexandrinum.

(*b*) Huetio, aliisque doctis viris, falli ipso Hieronymus videtur, qui ἀναμάρτητον idem esse statuat ac *sine peccato*, cum potius *impeccabilem* ex eorum sententia significet; nec ipse Pelagius perfectos peccati incapaces vellet esse, sed peccato carere posse : quod cum liberi arbitrii viribus effici posse contenderet, vehementer in fide errabat. Idem dicunt de ἀναμαρτησία, quam idem Hier. fere reddit *impeccantiam*, sive *non peccare*, illi e contrario vertunt *impeccabilitatem*, sive *non posse peccare*. Nos quod in hisce explicandis immorari diutius pigeat, uno et altero exemplo Hieronymianam interpretationem ac sensum defendi contendimus. Nimirum, cum adulteræ mulieris morosos accusatores Christus Dominus vellet repellere, ὁ, inquit, ἀναμάρτητος ἡμῶν πρῶτος, etc., quo in loco plane constat *impeccabilem* vocem ἀναμάρτητον non significare, sed tantum *sine peccato*, quemadmodum et Vulgatus interpres reddit, et verti omnino necesse est. Ad eumdem modum tradit Herodotus lib. 5. c. 39, de Anaxandride, qui γυναῖκα ἐοῦσαν ἀναμάρτητον, id est, *mulierem quæ non peccaverat*, dimittere noluit; nec sane intellexit impeccabilem, seu quæ peccare non potuisset. (*Edit. Mign.*)

(*c*) In aliis Mss. est *Iboritam*, quemadmodum in Ambrosiano, sed plerique omnes *Hyperiboritam*, vel *Hyperiberitam*, patriæ nomine, ut doctis quibusdam viris videtur, in maledictum contorto, quasi supra Iberitas populares suos, Iberita Iberitis pejor diceretur. Iberi enim, cæteræque Ponticæ gentes male audiebant, quod testatur cum primis Tertullianus initio lib. 8, contra Marcionem. Nobis placeret levissima litterarum mutatione inducta *Iberipolitam* legi, qua in re si cui forte hariolari videamur, putet ille hoc ipso vocabulo ἰβήρων πολίτης a Sozomeno lib. VI, cap. 30, appellari Evagrium. ἐγενέτο δὲ μὲν γένει, Ἰβήρων πολίτης πρὸς τῷ καλουμένῳ Εὐξείνῳ πόντῳ. « Fuit quidem ge-

séculière et celle de l'Eglise entière ont irrévocablement condamnés? Evagre d'Ibère dans le Pont écrit à des vierges, il écrit à des moines, il écrit à cette femme dont le nom exprime bien la noirceur et la ténébreuse perfidie ; il publie un livre et des pensées sur ce que nous appelons ἀπαθεία, ou bien *impassibilité* et *insensibilité*, état où l'âme ne serait troublée par aucune sorte d'émotion ; pour le dire simplement, en être là c'est être un rocher ou être Dieu. Ses ouvrages écrits en grec se lisent en Orient ; en Occident, ils ont été traduits en latin par Ruffin, disciple d'Evagre. Ruffin lui-même a composé un ouvrage, dont les moines paraissent être le sujet ; il en enumère un grand nombre qui n'ont jamais été, d'autres qui partageaient les erreurs d'Origène : ceux-ci ont été très-certainement condamnés par les évêques ; tels sont, entre autres partisans de ces doctrines, Ammonius, Eusèbe, Euthymius, Evagre lui-même. Or, Isidore et plusieurs autres dont il serait trop long de dire les noms. De même que, suivant la comparaison de Lucrèce, l'on a soin de border de miel la coupe où l'on a versé le breuvage amer qui doit rendre la santé aux enfants, de même Ruffin a cité au commencement de son livre Jean, dont la catholicité et la sainteté ne sont contestées par personne, afin d'introduire sous ce patronage dans l'Eglise la doctrine des hérétiques. Comment qualifier, à le faire justement, l'audace ou plutôt la démence de celui qui attribue au martyr Sixte, à l'évêque de l'Eglise romaine, un livre composé par Xyste, pythagoricien païen et n'appartenant en rien à la foi du Christ? Dans ce livre il est longuement question de la perfection, dans un sens conforme à la doctrine pythagoricienne, qui égale l'homme à Dieu et prétend que nous sommes tirés de la substance divine : de la sorte, ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage du philosophe, boivent le poison qu'on leur présente au nom du martyr dans la coupe d'or de Babylone. Quant au livre même, il n'y est fait mention ni des prophètes, ni des patriarches, ni des Apôtres, ni du Christ ; ainsi, l'on y voit un évêque et un martyr qui n'a dans le Christ de foi d'aucune sorte. Voilà où vous puisez plusieurs témoignages contre la foi de l'Eglise. On s'était pareillement servi du nom de Pamphile le martyr pour faire accepter des Latins un traité d'Eusèbe de Césarée, dont personne n'ignore les doctrines ariennes, traité contenant le premier livre des six composés en faveur d'Origène, et avec ce traité les opinions fameuses des quatre livres d'Origène sur les *Principes*. Voulez-vous que je vous signale une

nigredinis testatur perfidiæ tenebras, edidit librum et sententias περὶ ἀπαθείας, quam nos « impassibilitatem vel imperturbationem » possumus dicere ; quando nunquam animus nullo perturbationis vitio commovetur ; et, ut simpliciter dicam, vel saxum, vel Deus est. Hujus libros per Orientem Græcos, et interpretante discipulo ejus Ruffino, Latinos plerique in Occidente lectitant. Qui librum quoque scripsit, quasi de Monachis ; multosque in eo enumerat qui nunquam fuerunt, et quos fuisse describit Origenistas ; et ab Episcopis damnatos esse non dubium est, Ammonium videlicet, et Eusebium, et Euthymium, et ipsum Evagrium, Or quoque et Isidorum, ei multos aliis, quos enumerare tædium est ; et, juxta illud Lucretii :

> Ac veluti pueris absinthia tetra medentes
> Cum dare conantur, prius oras pocula circum
> Contingunt dulci mellis flavoque liquore,
> (Lucret. *l.* 4. *Nat. rerum*).

ita ille unum Joannem in ipsius libri posuit principio, quem et catholicum et sanctum fuisse non dubium est, ut per illius occasionem cæteros quos posuerat hæreticos, Ecclesiæ introduceret. Illam autem temeritatem, imo insaniam ejus, quis digno possit explicare sermone quod librum Xysti Pythagorei, hominis absque Christo atque Ethnici, immutato nomine, Sixti Martyris et Romanæ Ecclesiæ Episcopi prænotavit? in quo, juxta dogma Pythagoricorum, qui hominem exæquant Deo, et de ejus dicunt esse substantia, multa de perfectione dicuntur : UT QUI VOLUMEN Philosophi nesciunt, sub Martyris nomine bibant de aureo calice Babylonis. Denique in ipso volumine nulla Prophetarum, nulla Patriarcharum, nulla Apostolorum, nulla Christi fit mentio, ut Episcopum et Martyrem sine Christi fide fuisse contendat. Unde et vos plurima contra Ecclesiam usurpatis testimonia. Fecerat hoc et in sancti Pamphili Martyris nomine, ut librum primum sex librorum defensionis Origenis, Eusebii Cæsariensis, quem fuisse Arianum nemo est qui nesciat, nomine Pamphili Martyris prænotaret, quo scilicet egregia illa quatuor Origenis περὶ Ἀρχῶν volumina Latinis infunderet auribus. Vis adhuc et alium nosse tui erroris principem ? Doctrina tua Origenis ramusculus est. In eo enim Psalmo

nero Iberopolites, *sive* Iberæ *aut* Iboræ civis ad Euxinum pontum ; » quæ lectio, quidquid Valesio videatur, sola germana est ac verissima Palladius ab eodem citatus, cap. 86, οὗτος (Evagrius) τῷ μὲν γένει Ποντικὸς ἦν, πόλεος Ἰβήρων. *Hic Ponticus erat genere, ex Ibera urbe ;* non γένει Ἰβήρων πόλεως dixit. Nota ea civitas ex aliquot Episcoporum subscriptionibus in Calchedonensi et Cplna Synodis, Notitiis Græcis editis a Schelestratio, et Constantino Porphyrogennero, lib. 1 de Thematibus. Alii codd. vitiose *Hebionitam* vocant. Cæterum de ipso Evagrio, ejusque moribus, scriptis, institutisque Philosophiæ conferendus est Sozomenus loco citato. (*Edit. Mign.*)

autre source de votre erreur? Votre doctrine n'est qu'une branche de la doctrine d'Origène. Pour me borner à cette preuve, dans le psaume où nous lisons ce verset, « Jusqu'au milieu de la nuit, mes reins m'ont rappelé à la sagesse, » *Psalm.* xv, 7, il enseigne que les hommes saints, et vous êtes apparemment de ce nombre, arrivés au faîte des vertus, ne ressentent plus, même durant la nuit, les misères qui sont le lot de l'humanité, et n'ont plus à craindre les images séductrices de la volupté. Ne rougissez pas de la compagnie de ces sectaires aux blasphèmes desquels vous vous joignez, et ne reniez pas leurs noms. La seconde question soulevée par Jovinien marque ce qui convient à votre esprit. La réponse qui lui a été faite, regardez-la comme adressée à vous-même. Il n'est pas possible qu'une même doctrine conduise à des conséquences opposées.

4. Si les choses en sont là, que réclament ces femmes chargées de péchés, qui se laissent emporter à tout vent de doctrine, qui apprenant toujours, n'arrivent jamais à posséder la science de la vérité? II *Timoth.* III, 6, 7. Que veulent les compagnons de ces femmes, aux oreilles délicates, lesquels ne comprenant ni ce qu'ils entendent ni ce qu'ils disent, voient dans une fange depuis longtemps en décomposition une chose saine et nouvelle : comme le disait Ezéchiel, ils revêtent la muraille d'un enduit mal préparé; survient la plaie de la vérité, et tout se résout en poussière. C'est avec le concours de la courtisane Hélène que Simon le Magicien propagea son hérésie. Nicolas d'Antioche ramasse toutes sortes d'impuretés et mène des chœurs de femmes. Marcion se fait précéder à Rome par une femme qui doit lui préparer les esprits. Apelles prêche ses doctrines en compagnie de Philomène. Montan, ce suppôt de l'esprit impur, se sert de Prisca et de Maximilla, femmes nobles et opulentes, pour corrompre d'abord par les richesses, et gagner ensuite à son hérésie bon nombre d'églises. Je laisse de côté les faits éloignés de nous, pour ne parler que des faits les plus rapprochés. Arius, avant de séduire le monde chretien, commence par la sœur d'un prince. En Afrique, Donat trouve dans les trésors de Lucille les moyens de répandre les eaux infectes de sa doctrine sur de malheureuses âmes. En Espagne, c'est Agapé qui précipite Elpidius dans l'abîme, une femme qui y précipite un homme, une aveugle qui y conduit un aveugle comme elle : cet Elpidius eut pour successeur Priscillien, disciple fervent de Zoroastre, de mage devenu évêque. Une femme nommée Galla, quoiqu'elle ne fût pas gauloise d'origine, s'étant jointe à lui, il en est résulté une erreur légitime et vagabonde héritière de l'hérésie précédente. Le mystère d'iniquité agit également aujourd'hui. Les deux sexes y travaillent de concert, et nous pouvons dire avec le prophète : « La perdrix élève la voix, elle rassemble des petits dont elle n'est pas la mère ; elle amasse

ubi scriptum est (ut de cæteris taceam) « Insuper et ad noctem erudierunt me renes mei,» *Psal.* xv, 7, asserit virum sanctum, de quorum videlicet et tu numero es, cum ad virtutum venerit summitatem, ne in nocte quidem ea pati quæ hominum sunt, nec cogitatione vitiorum aliqua titillari. Nec erubescas de societate talium, renuens eorum nomina quorum blasphemiis jungeris. Joviniani secunda quæstio, tui ingenii disciplina est. Quidquid illi responsum est, tibi responsum credito. Nec fieri potest, ut diversus sit eorum exitus, quorum est una sententia.

4. Cum hæc ita se habeant, quid volunt miseræ mulierculæ oneratæ peccatis, quæ circumferuntur omni vento doctrinæ, semper discentes et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes ; II *Tim.* III, 6 et 7; et cæteri mulierculariun socii, prurientes auribus, et ignorantes quid audiant, quid loquantur, qui vetustissimum cœnum, quasi novam suscipiunt temperaturam ; qui, juxta Ezechielem, liniunt parietem absque temperamento, et superveniente veritatis pluvia, dissipantur? Simon Magus hæresim condidit, Helenæ meretricis adjutus auxilio. Nicolaus Antiochenus, omnium immunditiarum repertor, choros duxit femineos. Marcio Romam præmisit mulierem, quæ decipiendos sibi animos præpararet. Apelles Philumenem (al. *Philomenem*) suarum comitem habuit doctrinarum. Montanus, immundi spiritus prædicator, multas Ecclesias per Priscam et Maximillam, nobiles et opulentas feminas, primum auro corrupit; deinde hæresi polluit. Dimittam vetera, ad viciniora transcendam. Arius, ut orbem deciperet, sororem principis ante decepit. Donatus per Africam, ut infelices quosque (al. *quousque*) fœtentibus pollueret aquis, Lucillæ opibus adjutus est. In Hispania Agape Elpidium, mulier virum, cæcum cæca duxit in foveam, successoremque qui Priscillianum habuit, Zoroastris magi studiosissimum, et ex mago Episcopum, cui juncta Galla non gente, sed nomine, germanam huc illucque currentem alterius et vicinæ hæreseos reliquit hæredem. Nunc quoque mysterium iniquitatis operatur. Duplex sexus utrumque supplan-

des trésors mais sans discernement. Au milieu de ses jours elle les quittera, et la folie marquera sa fin. » *Jerem.* XVII, 11.

5. A cette doctrine, pour tromper leurs semblables, ils ont ajouté, non sans un dessein de Dieu, une opinion capable de séduire à première vue les hommes qui la lisent, mais qui examinée de près et soigneusement discutée se réduit à néant. Ils entendent, en effet, la grâce de telle sorte que nous ne trouvons plus en ses œuvres notre appui et que nous n'avons pas besoin de son secours pour nous diriger : ils rapportent cela au libre arbitre ; ils appliquent aux prescriptions de la loi ce mot d'Isaïe : « Dieu a donné la loi pour nous venir en aide. » *Isa.* VIII. D'après eux, nous devons rendre grâces à Dieu de nous avoir créés en de telles conditions que nous pouvons à notre gré choisir le bien et éviter le mal. Ceux qui parlent ainsi ne comprennent pas que le diable se sert de leur bouche pour proférer un intolérable blasphème. Si la grâce divine se borne à nous avoir doués d'une volonté propre et d'un libre arbitre qui suffit à tout, nous n'avons plus besoin du secours de Dieu ; car, si nous en avions besoin, notre libre arbitre deviendrait inutile. Donc la prière est superflue; donc nous ne devons pas chercher à toucher par nos prières la clémence du Seigneur, afin d'en obtenir chaque jour ce que nous en avons déjà reçu et ce qui est désormais en notre pouvoir. Voilà donc des hommes qui suppriment la prière et qui à la faveur du libre arbitre se vantent d'avoir été créés en possession, je ne dirai pas d'une volonté propre, mais de la puissance divine elle-même, puisqu'ils n'ont besoin de rien. Qu'on supprime encore les jeûnes et toute continence. A quoi bon travailler pour obtenir par mes efforts ce qui est uniquement et absolument en mon pouvoir? Ce que je dis là n'est pas de moi ; voici comment un des disciples de ce novateur, que dis-je, un des maîtres et des chefs de toute l'armée, vase de perdition, tout au contraire de l'Apôtre, parcourant les ronces, non des syllogismes, quoiqu'ils s'en vantent, mais des sophismes, argumente et raisonne : « Si je ne fais rien sans un secours de Dieu, et sans son action, tout ce que je ferai je ne le ferai que par lui; ce n'est donc pas moi dont les efforts seront couronnés, mais ce sera le secours que Dieu me donne. C'est donc inutilement qu'il m'a doué du libre arbitre, puissance incapable de quoi que ce soit à moins que Dieu ne lui vienne constamment en aide. Une volonté qui a besoin du secours d'autrui n'est plus une volonté. Or il est incontestable que Dieu m'a doué du libre arbitre; et je ne suis libre qu'à la condition de faire ce que je voudrai. Ce raisonnement revient à ceci : Ou bien j'userai du pouvoir qui m'a été donné, et mon libre arbitre sera sau-

tat, ut illud Propheticum cogamur assumere : « Clamavit perdix, congregavit quæ non peperit, faciens divitias suas, non cum judicio. In dimidio dierum derelinquet eas, et novissimum ejus erit insipiens. » *Jerem.* XVII, 11.

5. Illud vero quod ad decipiendos homines quosque postea huic sententiæ coaptarunt, (non absque Dei gratia) cum prima legentes fronte decipiat, introspectum et diligentissime ventilatum, decipere non potest. Ita enim Dei gratiam ponunt, ut non per singula opera ejus nitamur et regamur auxilio ; sed ad liberum referunt arbitrium, et ad præcepta legis ponentes illud Isaiæ : « Legem enim Deus in adjutorium posuit, » *Isai.* VIII, *sec. LXX*, ut in eo Deo referendæ sint gratiæ, quod tales nos condiderit qui nostro arbitrio possimus et eligere bona, et vitare mala. Et non intelligunt ista dicentes quod per os eorum intolerabilem blasphemiam diabolus sibilet. Si enim in eo tantum Dei est gratia, quod propriæ nos condidit voluntatis, et libero arbitrio contenti sumus ; nec ultra ejus indigemus auxilio, ne si indiguerimus liberum frangatur arbitrium, ergo nequaquam ultra orare debemus, nec illius clementiam precibus flectere, ut accipiamus quotidie quod semel acceptum in nostra est potestate. Istiusmodi homines tollunt orationem, et per liberum arbitrium, non homines propriæ voluntatis, sed Dei potentiæ factos se esse jactant, qui nullius ope indigent. Tollantur et jejunia, omnisque continentia. Quid enim mihi necesse est laborare, ut accipiam per industriam quod semel meæ factum est potestatis? Hoc quod dico meum non est argumentum : Unus discipulorum ejus, imo jam magister et totius ductor exercitus, et contra Apostolum vas perditionis, per solœcismorum, et non (uti jactitant) Syllogismorum spineta decurrens, sic philosophatur et disputat. « Si nihil ago absque Dei auxilio, et per singula opera, ejus est omne quod gessero, ergo non ego qui laboro, sed Dei in me coronabitur auxilium, frustraque dedit arbitrii potestatem, quam implere non possum, nisi ipse me semper adjuverit. Destruitur enim voluntas quæ alterius ope indiget. Sed liberum dedit arbitrium Deus, quod aliter liberum non erit nisi fecero quod voluero. Ac per hoc ait : Aut utor semel potestate quæ mihi data est, ut liberum servetur arbitrium : aut si alterius ope indigeo, libertas arbitrii in me destruetur. »

6. Qui hæc dicit, quam non excedit blasphemiam ?

vegardé; ou bien j'ai besoin d'un secours étranger, et par cela même on détruit en moi le libre arbitre. »

6. Parler ainsi, n'est-ce pas laisser bien loin tous les blasphèmes? n'est-ce pas avancer une doctrine plus chargée de poison que celle des hérétiques? On affirme qu'avec la liberté morale on n'a plus besoin de Dieu; ignore-t-on qu'il est écrit : « Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? et si vous l'avez reçu, pourquoi vous glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu? » I *Cor.* IV, 7. Il rend à Dieu de profondes actions de grâce, celui qui n'use de son libre arbitre que pour se révolter contre Dieu! Nous en ferons volontiers autant, à la condition toutefois d'en remercier toujours le divin bienfaiteur, et de n'oublier jamais que nous ne sommes que ce qu'il nous a faits, et que nous n'avons rien hormis ce qu'il conserve en nous. « Cela, disait l'Apôtre, ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. » *Rom.* IX, 16. Vouloir et courir sont mes actes; mais ces actes ne seront de moi qu'à la condition que Dieu me prêtera son assistance. L'Apôtre a dit, en effet : « C'est Dieu qui produit le vouloir et l'accomplit. » *Philipp.* II, 13. « Mon Père, disait le Sauveur dans l'Evangile, opère sans cesse et j'opère de même. » *Joan.* V, 17. Toujours il verse ses dons, toujours il multiplie ses largesses. Ce n'est pas assez pour moi qu'il m'ait donné une fois, il faut qu'il me donne toujours. Je demande pour obtenir; quand j'aurai obtenu, je demanderai derechef. Pour recevoir les bienfaits du Seigneur je suis toujours avide : si sa générosité ne s'épuise jamais, je ne suis jamais rassasié de recevoir. Plus je bois, plus ma soif augmente. J'ai lu dans le Psalmiste ces paroles : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. » *Psalm.* XXXIII, 9. Tout ce que nous avons de bien est ce goût du Seigneur. Quand je croirai être parvenu au faîte des vertus, alors je ne ferai que commencer; car « le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur, » crainte que bannit et détruit la charité. Pour les hommes la perfection consiste uniquement à bien connaître leur imperfection. « Pour vous, disait le Sauveur, quand vous aurez tout fait, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles; ce que nous devions faire nous l'avons fait. » *Luc.* XVII, 10. Si celui qui fait tout est un serviteur inutile, que penses-tu de celui qui n'a pu remplir sa tâche? Aussi l'Apôtre avoue-t-il qu'il n'a reçu qu'en partie, qu'il n'a saisi que partiellement le but poursuivi, qu'il oublie le passé pour ne s'occuper que de l'avenir. 1 *Corinth.* XIII, 10; *Philipp.* III, 13. Celui qui, oubliant le passé, soupire après l'avenir, prouve qu'il n'est pas satisfait du présent. Quant au reproche que ces novateurs nous jettent sans cesse à la face, de détruire le libre arbitre de l'homme, qu'ils le sachent bien, ceux-là seuls le détruisent, qui en abusent pour outra-

quæ hæreticorum venena non superat? Asserunt se per arbitrii libertatem nequaquam ultra necessarium habere Deum; et ignorant scriptum : « Quid habes quod non accepisti? si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis? » I *Cor.* IV, 7. Magnas agit Deo gratias, qui per libertatem arbitrii rebellis in Deum est; quas nos libenter amplectimur, ita duntaxat ut agamus semper gratias largitori; sciamusque nos nihil esse, nisi quod donavit in nobis ipse servaverit, dicente Apostolo : « Non est volentis neque currentis, sed miserentis Dei. » *Rom.* IX, 16. Velle et currere meum est; sed ipsum meum, sine Dei semper auxilio non erit meum. Dicit enim idem Apostolus : « Deus est qui operatur in nobis et velle et perficere. » *Philip.* II, 13. Et Salvator in Evangelio : « Pater meus usque modo operatur, et ego operor. » *Joan.* V, 17. Semper largitor, semperque donator est. Non mihi sufficit quod semel donavit, nisi semper donaverit. Peto, ut accipiam; et cum accepero, rursus peto. Avarus sum ad accipienda beneficia Dei, nec ille deficit in dando, nec ego satior in accipiendo. Quanto plus bibero, tanto plus sitio. Legi enim a Psalmista cantari : « Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. » *Psal.* XXXIII, 9. Omne quod habemus bonum, gustus est Domini. Cum me putavero ad calcem pervenisse virtutum, tunc habebo principium. « Principium enim sapientiæ timor Domini, » *Ps.* CX, 10, qui expellitur atque destruitur caritate. HÆC HOMINIBUS sola perfectio, si imperfectos esse se noverint. «Et vos, » inquit, « cum omnia feceritis, dicite : Servi inutiles sumus; quod debuimus facere, fecimus. » *Luc.* XVII, 10. Si inutilis est qui fecit omnia, quid de illo dicendum est qui explere non potuit? Unde et Apostolus, ex parte accepisse, et ex parte comprehendisse se dicit, et necdum esse perfectum, præteritorumque oblivisci, et in futurum se extendere. I *Cor.* XII, 10; *Philipp.* III, 13. Qui semper præteritorum obliviscitur et futura desiderat, ostendit se præsentibus non esse contentum. Quod autem sursum deorsum jactitant liberum a nobis arbitrium destrui, audiant e contrario eos arbitrii destruere libertatem, qui male eo abutuntur adversum beneficium largitoris. Quis destruit arbitrium? ille, qui semper Deo agit gratias, et quodcumque in suo rivulo fluit, ad fontem refert? an qui dicit : « Recede a

ger leur bienfaiteur. Qui détruit le libre arbitre? l'homme qui rend constamment grâces à Dieu, et qui rapporte à la source tout ce qui coule en son modeste ruisseau, ou l'homme qui s'écrie : « Retirez-vous de moi, car je suis pur; » je n'ai pas besoin de vous? *Isa.* LXV, 5. Vous m'avez donné une première fois le libre arbitre pour ce que je voudrai; pourquoi vous imposer de nouveau et faire de vos dons la condition absolue de l'exercice de mon activité? — La grâce de Dieu n'est plus qu'un mot trompeur, si vous rapportez tout à la condition de l'homme, et si vous repoussez en chacun de vos actes l'assistance divine. Vous le faites, dites-vous, pour sauvegarder votre libre arbitre; vous dédaignez ainsi l'appui du Créateur, pour y substituer celui des créatures..

7. Ecoutez, je vous en prie, écoutez ce sacrilége : « Si je veux, dit-il, fermer mes doigts, remuer la main, m'asseoir, rester debout, marcher, courir, cracher, me moucher, me soulager d'autres façons, le secours de Dieu me sera donc toujours nécessaire? » Entendez, ingrat, ou plutôt sacrilége, entendez ce que dit l'Apôtre : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez toute autre chose, faites tout au nom de Dieu. » I *Corinth.* x, 31. Entendez saint Jacques : « Je m'adresse maintenant à vous qui dites : Nous irons aujourd'hui ou demain en telle ville; nous demeurerons là un an, et nous ferons du commerce, et nous gagnerons beaucoup ; et vous ne savez pas même ce qui arrivera demain. Car qu'est-ce que votre vie? Une vapeur qui paraît pour un peu de temps et qui ensuite est dissipée. Au lieu de parler ainsi, dites : S'il plaît au Seigneur, si nous vivons, nous ferons ceci ou cela. Pour vous maintenant, vous vous élevez dans votre orgueil; toute cette présomption est mauvaise. » *Jacob.* IV, 13 et seq. Et vous prétendez qu'on vous fait injure, et qu'on détruit votre libre arbitre si l'on exige que vous ayez sans cesse recours à Dieu votre créateur, comme dépendant de sa volonté, et que vous disiez : « Mes yeux sont tournés constamment vers le Seigneur; c'est lui qui retirera mes pieds des filets qui les retiennent. » *Psalm.* XXIV, 15. Et vous osez ensuite pousser la témérité jusqu'à soutenir que chacun se dirige à son gré. Si chacun est l'arbitre de son propre sort, que devient le secours de Dieu? Si vous n'avez nul besoin de l'aide du Christ, expliquez-moi cette parole de Jérémie : « L'homme n'est pas le maître de sa voie. C'est le Seigneur qui dirige les pas de l'homme. » *Jerem.* x, 23. Vous traitez de faciles les commandements de Dieu, et vous ne pouvez citer personne qui les ait parfaitement accomplis. Répondez-moi, sont-ils faciles ou difficiles à observer? S'ils sont faciles, citez-nous un homme qui les ait observés, et dites-nous ce que signifie ce langage de David : « Vous imposez un commande-

me, quia mundus sum; » *Isai.* LXV, 5 ; non habeo te necessarium? Dedisti enim mihi semel arbitrii libertatem ut faciam quod voluero ; quid rursum te ingeris, ut nihil possim facere, nisi tu in me tua dona compleveris ? Fraudulenter prætendis Dei gratiam, ut ad conditionem hominis referas, et non in singulis operibus auxilium Dei requiras ; ne scilicet liberum arbitrium videaris amittere, et cum Dei contemnas adminiculum hominum quæras auxilia.

7. Audite, quæso, audite sacrilegum. « Si, inquit, voluero curvare digitum, movere manum, sedere, stare, ambulare, discurrere, sputa jacere, duobus digitulis narium purgamenta decutere, revelare alvum, urinam digerere, semper mihi auxilium Dei necessarium erit? » Audi, ingrate, imo sacrilege, Apostolum prædicantem : « Sive manducatis, sive bibitis, sive aliud quid agitis, omnia in nomine Dei agite ; » I *Cor.* x, 31 ; et illud Jacobi : « Ecce nunc qui dicitis, hodie aut cras proficiscemur in illam civitatem, et faciemus illic annum unum, ut negotiemur et lucremur, qui nescitis de crastino. Quæ enim est vita vestra ? Aura est enim sive vapor paululum apparens ; deinde dissipatur, pro eo quod debeatis dicere : si Dominus voluerit et vixerimus, faciemus aut hoc aut illud. Nunc autem exsultatis in superbiis vestris; omnis istiusmodi gloriatio pessima est. » *Jacob.* IV, 13 et seqq. Injuriam tibi fieri putas et destrui arbitrii libertatem, si ad Deum semper auctorem recurras, si ex illius pendeas voluntate, et dicas : « Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos? » *Psal.* XXIV, 15. Unde et audes lingua proferre temeraria, unumquemque arbitrio suo regi ? Si suo arbitrio regitur, ubi est auxilium Dei? Si Christo rectore non indiget, quomodo scribit Jeremias : « Non est in homine via ejus; » et : « A Domino gressus hominis diriguntur? » *Jerem.* x, 23. Facilia dicis Dei esse mandata, et tamen nullum proferre potes qui universa compleverit. Responde mihi, facilia sunt, an difficilia? Si facilia, profer quis ea impleverit, et cur David in Psalmo canat : « Qui fingis laborem in præcepto; » *Psal.* XCIII, 20; et iterum: « Propter verba labiorum tuorum ego custodivi vias duras. » *Psal.* XVI, 4. Et Dominus in Evangelio : « Intrate per angustam portam ; » *Matth.* VII, 13 ; et : « Diligite inimicos vestros; » *Luc.* VI, 35 ; et : « Orate pro iis

ment d'observation laborieuse. » *Psalm.* XCIII, 20; « Pour être fidèle aux paroles de vos lèvres, j'ai parcouru des voies difficiles. » *Psalm.* XVI, 4. « Entrez par la porte étroite, » disait le Sauveur en son Evangile. *Matth.* VII, 13. « Aimez vos ennemis. Priez pour ceux qui vous persécutent. » *Luc.* VI, 35; *Matth.* V, 44. S'ils sont difficiles ces commandements du Seigneur, comment osez-vous les qualifier de faciles, quand personne ne les accomplit parfaitement? Ne comprenez-vous pas que vous tenez là un langage contradictoire? Ou bien ces commandements sont faciles, et il y a une infinité de personnes qui les observent; ou bien ils sont difficiles, et c'est sans raison que vous qualifiez de facile ce qui est difficile.

8. Vous dites encore souvent : ou les commandements sont possibles, et Dieu a bien fait de nous les imposer; ou ils sont impossibles, et alors il faut blâmer, non ceux à qui ils ont été imposés, mais celui qui nous les a imposés. Est-ce que Dieu m'a prescrit de m'élever à la condition de Dieu; de supprimer toute différence entre mon créateur et moi; de dépasser ses anges en perfection, et de posséder ce que les anges ne possèdent pas? Il a été écrit du Sauveur : « Il n'a pas commis de péché, et la fraude n'a pas été trouvée dans sa bouche. » *Isa.* LIII, 9. Si ce privilége, affirmé du Christ seulement, m'appartient à moi aussi, qu'est-ce donc qui lui aura appartenu en propre? S'il en est autrement, votre doctrine croule d'elle-même. Vous soutenez que l'homme peut demeurer sans péché, s'il le veut bien; et, après un profond sommeil, vous ajoutez pour séduire les âmes simples, mais en vain : *Non toutefois sans la grâce de Dieu.* Si l'homme peut rester par lui-même une seule fois sans péché, en quoi la grâce de Dieu lui est-elle nécessaire? Si au contraire il ne peut rien sans cette grâce, à quoi bon ajouter qu'il peut quand il ne peut pas? Il dépend de lui, prétendez-vous, d'être sans faute aucune, d'être parfait; il n'a qu'à le vouloir. Quel est donc le chrétien qui ne voudrait pas ne pas commettre de faute, qui refuserait d'être parfait s'il lui suffisait de le vouloir? Vous affirmez qu'il le peut s'il l'a voulu; puis donc que tout chrétien veut être sans péché, tous par cela même seront sans péché. Vous voilà donc enfermé malgré vous dans ce cercle inévitable : vous ne pouvez montrer personne qui soit sans péché, ou vous ne le pouvez qu'exceptionnellement, et vous reconnaissez que tout le monde peut être sans péché. Mais Dieu, poursuivez-vous, nous a donné des commandements qu'il est possible d'accomplir. Qui le nie? Quant au sens qu'il convient d'attribuer à cette proposition, le grand Apôtre nous l'enseigne de la fa-

qui persequuntur vos? » *Matth.* V, 44. Sin autem diffilia, cur ausus es dicere facilia esse Dei mandata, quæ nullus impleverit? Non intelligis tuas inter se repugnare sententias? Aut enim facilia sunt, et infinita est multitudo hominum qui ea impleverint; aut difficilia, et temere dixisti esse facile quod difficile est.

8. Soletis et hoc dicere, aut possibilia esse mandata et recte a Deo data; aut impossibilia, et non in his esse culpam qui accepere mandata, sed in eo qui dedit impossibilia. Numquid præcepit mihi Deus ut essem quod Deus est, ut nihil inter me esset et Dominum Creatorem; ut major essem Angelorum fastigio, ut haberem quod Angeli non habent? De illo scriptum est quasi proprium : « Qui peccatum non fecit, nec dolus inventus in ore ejus. » *Isai.* LIII, 9. Si (*a*) hoc et mihi cum Christo commune est, quid ille habuit proprium? Alioqui par se tua sententia destruetur. Asseris posse hominem esse sine peccato si velit; et post gravissimum somnum ad decipiendas rudes animas frustra conaris adjungere : « Non asbque Dei gratia. » Si enim semel homo per se potest esse sine peccato, quod necessaria est Dei gratia? Sin autem sine illius gratia nihil potest facere, quid necesse fuit dicere posse quid non potest? Potest, inquit, esse sine peccato, potest esse perfectus, si voluerit. Quis enim Christianorum non vult esse sine peccato, aut quis perfectionem recusat, si sufficit ei velle; et statim sequitur posse, si velle præcesserit? Nullus Christianorum est qui nolit esse sine peccato : omnes ergo sine peccato erunt, quia utique omnes cupiunt esse sine peccato. Et hoc ingratis tenebris, ut quia nullum, aut rarum quemquam sine peccato proferre potes, omnes sine peccato esse posse fatearis. Possibilia, inquit, mandata dedit Deus. Et quis hoc negat? Sed quomodo hæc intelligenda sit sententia, vas electionis apertissime docet; ait enim : « Quod erat impossibile legis (al. *legi*), in quo infirmabatur per carnem, Deus filium suum mittens in simili-

(*a*) Non probat Augustinus lib. de Natura et Gratia contra Pelagium cap. 33, hoc uti contra illum hereticum argumento. « Absit autem, *inquit*, ut ei dicamus quod a quibusdam contra te dici ais, comparari hominem Deo, si absque peccato esse asseratur : quasi vero Angelus, quia absque peccato est, comparetur Deo. Ego quidem hoc sentio, quia etiam cum fuerit in nobis tanta justitia ut ei addi omnino nihil possit, non æquabitur creatura creatori. Si autem aliqui putant tantum nostrum futurum esse profectum ut in Dei substantiam convertamur, et hoc efficiamur prorsus quod ille est, viderint quemadmodum adstruat sententiam suam; mihi hoc fateor non esse persuasum. »

çon la plus claire : « Ce qu'il était impossible, dit-il, à la loi d'accomplir, la chair l'affaiblissant, Dieu l'a fait lorsque ayant envoyé son propre fils revêtu d'une chair semblable à celle du péché et à raison du péché, il a condamné le péché dans la chair. » *Rom.* VIII, 3. « Nul homme, dit-il ailleurs, ne sera justifié par les œuvres de la loi. » *Ibid.* III, 20. Et pour que vous n'appliquiez pas ces paroles à la loi de Moïse seulement, et que vous les entendiez de tous les commandements désignés sous le nom générique de la loi, l'Apôtre dit ailleurs : « Je consens à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur. Mais je sens dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit et qui me tient captif sous la loi du péché qui est dans mes membres. Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur. » *Rom.* VII, 22, 25. La raison de ce langage se trouve dans ce que le même Apôtre a dit plus haut : « Nous savons que la loi est spirituelle; mais moi je suis charnel et vendu pour être assujetti au péché. Ce que je fais je ne l'approuve pas. Car je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais que la loi est bonne. Et maintenant ce n'est plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair. Je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir. Je ne fais pas le bien que je veux, et le mal que je ne veux pas je le fais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi. » *Rom.* VII, 14-20.

9. Vous vous récrierez en disant que nous nous rangeons à l'opinion des Manichéens et de ceux qui, attaquant l'Eglise au sujet des deux natures, prétendent que la nature mauvaise ne peut être changée en aucune manière. Prenez-vous-en non à moi, mais à l'Apôtre, qui savait très-bien qu'autre chose est l'homme et autre chose Dieu, autre chose la fragilité de la chair et autre chose la force de l'esprit. « La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit a des désirs contraires à ceux de la chair, et ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que nous ne faisons pas les choses que nous voulons. » *Galat.* v, 17. Jamais vous ne m'entendrez dire que la nature est mauvaise. Que faut-il penser de la fragilité de la chair, celui qui nous en a avertis nous l'apprendra. Demandez à l'Apôtre la raison de ces paroles : « Car je ne fais pas ce que je veux, et le mal que je déteste je le fais. » Quelle nécessité domine sa volonté; quelle puissance lui commande des choses détestées, au point d'être contraint de faire, non ce qu'il veut, mais ce qu'il déteste et ne veut pas ? Voici ce qu'il vous répondra : « Qui êtes-vous, ô homme, pour discuter

tudinem carnis peccati, et de peccato condemnavit peccatum in carne; » *Rom.* VIII, 3; et iterum : « Ex operibus legis non justificabitur omnis caro. » *Ibid.* III, 20. Quod ne de lege Moysi tantum dictum putes, et non de omnibus mandatis quæ uno legis nomine continentur, idem Apostolus scribit, dicens : « Consentio enim legi Dei juxta interiorem hominem ; video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis. Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. » *Rom.* VII, 22, et seqq. Cur autem hoc dixerit, alio sermone demonstrat. « Scimus enim quod lex spiritualis est, ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato. Quod enim operor, non cognosco. Non enim quod volo illud operor, sed quod odi illud facio. Sin autem quod nolo hoc facio, consentio legi, quoniam bona est. Nunc autem nequaquam operor illud, sed quod in me habitat, peccatum. Scio enim quod non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. Velle enim adjacet mihi, perficere autem bonum non invenio. Non enim quod volo bonum, hoc facio; sed quod nolo malum, hoc ago. Si autem quod nolo, hoc facio, nequaquam ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum. » *Rom.* VII, 14, et sqq.

9. Reclamabis, et dices, (*a*) Manichæorum dogma nos sequi et eorum qui de diversis naturis Ecclesiæ bella concinnant, asserentium malam esse naturam quæ immutari nullo modo possit. Et hoc non mihi, sed Apostolo imputa, qui novit aliud esse Deum, aliud esse hominem, aliam carnis fragilitatem, aliam spiritus fortitudinem. « Caro enim desiderat contra spiritum, et spiritus contra carnem, et hæc invicem sibi adversantur, ut non quæ volumus, ipsa faciamus. » *Gal.* v, 17. A me nunquam audies malam esse naturam. Sed quomodo sit carnis fragilitas disserenda, ipso qui scripsit docente, discamus. Interroga eum quare dixerit : « Non enim quod volo, hoc operor; sed quod odi malum, illud facio. » Quæ necessitas illius impediat voluntatem, quæ tanta vis, odio digna imperet facere, ut non quod vult, sed

(*a*) Solemne quippe erat Pelagianis Catholicos accusare Manichæismi; quam Augustinus pluribus locis calumniam purgat.

avec Dieu? Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé : pourquoi m'avez-vous fait ainsi? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de tirer de la même masse d'argile un vase de gloire et un vase d'opprobre? » *Rom.* IX, 20, 21. Faites à Dieu un reproche plus violent : demandez-lui pourquoi, lorsque Jacob et Esaü étaient dans le sein de leur mère, il disait déjà : « J'ai aimé Jacob, et j'ai repoussé Esaü. » *Malach.* I, 3. Accusez-le d'iniquité parce que des milliers d'hommes furent massacrés à cause du vol qu'Achan fils de Charmi avait commis sur le butin de Jéricho. *Jos.* VII. Pourquoi, les fils d'Héli ayant prévariqué, le peuple fut-il à peu près exterminé, et l'arche d'alliance tomba-t-elle au pouvoir des ennemis? David pèche en faisant le dénombrement de son peuple; pourquoi dans tout Israël y a-t-il tant de victimes? I *Reg.* II et seq. Enfin pourquoi, comme l'objecte votre ami Porphyre, Dieu a-t-il permis que depuis Adam jusqu'à Moïse et depuis Moïse jusqu'au Christ, toutes les nations périssent faute de connaître la loi et les commandements divins? Ni la Bretagne, cette province féconde en tyrans, ni les habitants de la Scotie, ni les barbares disséminés autour de l'empire jusqu'à l'Océan, n'ont connu Moïse et les Prophètes. Pourquoi au lieu de venir en ces derniers temps, le Fils de Dieu n'est-il pas venu assez tôt pour préserver de leur perte un nombre si considérable d'hommes? Cette objection, l'Apôtre dans son Epître aux Romains la détourne sagement en déclarant qu'il ignore ces choses, et qu'elles sont connues de Dieu seul. Consentez, vous aussi, à n'avoir pas de réponse à la question que vous posez. Laissez à Dieu le libre usage de sa puissance; il n'a nul besoin de vous pour le défendre. Tout misérable que je suis, moi qui attends vos outrages, moi qui relis sans cesse les paroles suivantes : « Vous avez été sauvés par la grâce; » *Ephes.* II, 8; et celles-ci : « Heureux ceux dont les iniquités ont été remises, et dont les péchés ont été couverts, » *Psalm.* XXXI, 1, pour parler de ma propre fragilité, j'avouerai que je veux bien des choses que Dieu commande et que je ne peux mettre à exécution : l'esprit dans sa force me mène à la vie, mais la chair dans sa fragilité me conduit à la mort. Je prête l'oreille, et le Seigneur me dit : « Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation. L'esprit est prompt, mais la chair est faible. » *Matth.* XXVI, 41; *Marc.* XIV, 38.

10. C'est à tort du reste que vous blasphémez, et que vous répétez aux ignorants que nous réprouvons le libre arbitre. Qu'il soit réprouvé lui-même, celui qui le réprouve. Toutefois si nous différons des brutes, ce n'est pas seulement par le libre arbitre dont nous sommes doués; ce libre arbitre a lui-même besoin, nous l'avons déjà dit, du secours divin, lequel doit lui servir d'appui

quod odit et non vult, facere compellatur? Respondebit tibi: « O homo, tu quis es qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum figulo, quare me fecisti sic? An non habet potestatem figulus luti, de eadem massa, aliud quidem vas facere in honorem, aliud autem in contumeliam?» *Rom.* IX, 20, 21. Objice Deo fortiorem calumniam, quare adhuc cum in utero essent Esau et Jacob dixerit : « Jacob dilexi, Esau autem odio habui.» *Malach.* I, 3. Accusa eum iniquitatis, cur Achan filius Charmi de Jerichuntina præda aliqua furatus sit, et tanta millia hominum illius vitio trucidata sint. *Jos.* VII. Quamobrem filii Eli peccaverint, et omnis pene populus exstinctus arcaque sit capta. David peccavit ut enumeraret populum, et cur in toto Israele tanta hominum cæsa sint millia. I *Reg.* II, et seqq. Et ad extremum (quod solet nobis objicere contubernalis vester (*a*) Porphyrius) qua ratione clemens et misericors Deus ab Adam usque ad Moysen, et a Moyse usque ad adventum Christi, passus sit universas gentes perire ignorantia Legis et mandatorum Dei. Neque enim Britannia fertilis provincia tyrannorum, et Scoticæ gentes, omnesque usque ad Oceanum per circuitum barbaræ nationes Moysen Prophetasque cognoverant. Quid necesse fuit eum in ultimo venire tempore, et non priusquam innumerabilis periret hominum multitudo? Quam quæstionem beatus Apostolus, ad Romanos scribens, prudentissime ventilat, ignorans hæc, et Dei concedens scientiæ. Dignare igitur et tu ista nescire quæ quæris. Concede Deo potentiam sui, nequaquam te indiget defensore. Ego miserabilis, qui tuas exspecto contumelias, qui illud semper lego : « Gratia salvi facti estis; » *Ephes.* II, 8; et : « Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata, » *Psal.* XXXI, 1, ut de mea fragilitate loquar, novi me multa velle quæ facienda (al. *sancta*) sunt, et tamen implere non posse. SPIRITUS ENIM fortitudo ducit ad vitam, sed carnis fragilitas ducit ad mortem. Et audio Dominum commonentem : « Vigilate et orate, ne intretis in tentationem. Spiritus promptus est, caro autem infirma. » *Matth.* XXVI, 41; et *Marc.* XIV, 38.

10. Frustra blasphemas, et ignorantium auribus ingeris nos liberum arbitrium condemnare. Damnetur

(*a*) Videndus S. Augustinus Epist. 102, ad Deogratias Presbyterum, ubi ad sex Paganorum quæstiones respondens, quæstione secunda hanc ex Porphyrio objectionem validis argumentis refellit.

en toutes choses. Vous ne l'entendez pas ainsi, vous au sentiment desquels celui qui a reçu le libre arbitre n'a plus besoin de l'aide de Dieu. Le libre arbitre engendre la libre volonté; mais l'homme n'agit pas immédiatement par son libre arbitre; il lui fait en outre l'assistance de celui qui n'a nul besoin de rien. Vous qui attribuez aux hommes une justice parfaite et comparable à celle de Dieu, et qui nonobstant reconnaissez que vous êtes pécheur, dites-moi, je vous prie; voulez-vous vivre exempt de péché, ou ne le voulez-vous pas? Si vous le voulez, d'où vient que vous ne mettez pas à exécution vos bons desseins? Si vous ne le voulez pas, vous méprisez donc les divins commandements. Mais si vous les méprisez, vous péchez; or, si vous êtes pécheur, prêtez l'oreille à ce langage de l'Ecriture. « Dieu a dit au pécheur : Pourquoi racontes-tu mes jugements et as-tu sans cesse à la bouche mes témoignages? Tu as pris en aversion la discipline, et tu as rejeté en arrière mes commandements. » *Psalm.* XLIX, 16. En refusant d'accomplir les préceptes divins, vous les rejeter derrière vous. Nouvel Apôtre vous fixez au monde ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Je me trompe, ce que vous dites n'est pas l'expression exacte de la vérité; le fond de votre pensée est tout différent. Quand vous vous qualifiez de pécheur, tout en soutenant qu'il dépend de l'homme de demeurer sans péché, vous voulez donner à entendre que vous êtes saint, exempt de toute faute; c'est par humilité que vous vous qualifiez de pécheur; vous préférez glorifier vos semblables, sauf à vous rabaisser vous-même.

11. Voici encore un de vos arguments, que personne ne saurait accepter. Vous vous exprimez en ces termes : Autre chose est l'être, autre chose la possibilité. Il ne dépend pas de nous d'exister, tandis que la possibilité de notre existence est généralement admise. Par conséquent, encore que vous n'ayez point obtenu tel degré de vertu, vous pouvez toujours l'obtenir dès lors que vous le voudrez. — Que signifie, je vous le demande, cette façon de raisonner: Une chose peut être, quoique n'ayant jamais été; une chose peut arriver, qui cependant, d'après votre aveu, n'est jamais arrivée; il faut attribuer à tout le monde ce que personne, que vous le sachiez du moins, ne possédera; il faut reconnaître dans le premier venu ce que vous ne sauriez prouver avoir caractérisé les patriarches, les prophètes et les Apôtres? Ecoutez le langage si simple, d'après vous ignorant et grossier, de l'Eglise. Ce que vous croyez, dites-le; proférez publiquement ce que vous enseignez à vos disciples en secret. Vous qui prétendez posséder votre pleine liberté, d'où vient que vous n'exprimez pas librement votre façon de penser? Autre est la doctrine dont retentissent vos appartements privés, autre celle dont retentit la place publique. Le vulgaire

ille qui damnat. Cæterum non ex eo differimus a brutis animalibus, quod liberi arbitrii conditi sumus; sed ipsum liberum, ut diximus, arbitrium Dei nititur auxilio, illiusque per singula ope indiget, quod vos non vultis; sed id vultis, ut qui semel habet liberum arbitrium, Deo adjutore non egeat. Liberum arbitrium dat liberam voluntatem, et non statim ex libero arbitrio homo facit; sed Domini auxilio, qui nullius ope indiget. Tu ipse qui perfectam, et Deo æqualem in hominibus justitiam jactitas, et peccatorem te esse confiteris, responde mihi, velis an nolis carere peccato? Si visquare juxta sententiam tuam non imples quod desideras? Sin autem non vis, contemptorem te præceptorum Dei esse demonstras. Si contemptor es, utique et peccator. Si peccator, audi tibi Scripturam loquentem : « Peccatori dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum? Tu vero odisti disciplinam, et projecisti verba mea retrorsum. » *Ps.* XLIX, 16. Verba Dei dum non vis facere, post tergum tuum projicis. Et novus Apostolus, orbi terrarum facienda et non facienda decernis. Sed non est ita ut loqueris; aliud in tua mente versatur. Quando enim te dicis peccatorem, et posse hominem sine peccato esse si velit; illud vis intelligi, te quidem sanctum esse, et omni carere peccato; sed per humilitatem, peccati (f. *peccatoris*) nomen assumere, ut alios potius laudes et tibi detrahas.

11. Illud quoque argumentum vestrum ferre quis possit? Dicitis his verbis : « Aliud est esse, aliud esse posse. Esse non est in nostra positum potestate; esse autem posse, generaliter dici quod, licet aliquis non fuerit, tamen possit esse qui esse voluerit. » Rogo, quæ est ista argumentatio, posse esse quod nunquam fuerit? posse fieri quod (al. *qui*) nullum fecisse testeris? id cuilibet tribuere, qui an futurus sit ignores; et dare nescio cui, quod in Patriarchis, Prophetis, Apostolis fuisse nequeas approbare? Audi Ecclesiasticam simplicitatem, sive rusticitatem aut imperitiam, ut vobis videtur. Loquere quod credis, publice prædica quod secreto discipulis loqueris. Qui dicis te habere arbitrii libertatem, quare non libere quod sentis loqueris? Aliud audiunt cubiculorum tuorum secreta, aliud rostrorum populi. Etenim vulgus indoctum non potest arcanorum tuorum onera sustentare, nec capere soli-

ignorant ne saurait porter la gravité de vos enseignements secrets, ni recevoir une nourriture solide, lui à qui suffit le lait des enfants. Je n'ai point encore écrit, et vous me menacez déjà des foudres de vos réponses ; vous comptez sans doute m'effrayer et me fermer la bouche ; et vous ne remarquez pas que si nous écrivons, c'est afin de vous obliger à répondre et à dire une fois clairement ce que vous ne dites qu'en des lieux, en des temps et devant des personnes qui vous sont favorables, quand vous ne gardez pas le silence. Je veux vous ôter la liberté de nier ce que vous aurez écrit. C'est une victoire pour l'Eglise de vous forcer à dire clairement le fond de vos pensées. Ou bien, en effet, votre réponse sera identique à notre langage, et dès lors vous ne serez plus pour nous des adversaires, vous serez des amis ; ou bien vous professerez des doctrines opposées aux nôtres, et nous aurons obtenu l'avantage de faire connaître vos sentiments à toutes les Eglises. Mettre à nu vos opinions, c'est les avoir vaincues. Le blasphème se trahit de prime abord. Inutile de réfuter une doctrine qui peut être énoncée sans blasphème. Vous nous menacez d'une réponse impossible à éviter, hormis pour celui qui n'écrit point. Comment savez-vous ce que nous dirons, au point de préparer votre réponse? Peut-être serons-nous d'accord avec vous, et vous aurez vraiment perdu votre peine à aiguiser la pointe de votre esprit. Les Eunomiens, les Ariens, les Macédoniens, unis d'impiété, divers de nom, ne nous créent aucune sollicitude. Ils disent ce qu'ils pensent. Il n'y a que cette hérésie qui rougit de professer publiquement ce qu'elle ne craint pas d'enseigner en secret. La rage des disciples supplée au silence des maîtres. Ce qu'ils ont entendu dans le secret, ils le publient sur les toits. Si leur langage est agréé des auditeurs, on en rapporte aux maîtres toute la gloire ; s'il déplaît, la faute en est rejetée, non sur le maître, mais sur le disciple. Voilà comment votre hérésie s'est développée, et comment elle a séduit le plus grand nombre, principalement les hommes qui, attachés aux femmes, apprennent qu'ils ne peuvent pas pécher. Vous ne cessez de l'enseigner, et vous ne cessez de le nier; en sorte que vous mériteriez qu'on vous appliquât cette parole du Prophète : « Donnez-leur, Seigneur, la gloire d'une postérité nombreuse et de nombreux enfantements. Que leur donnerez-vous? des entrailles stériles et des mamelles taries. » *Osee*, XI et XIV. Mon âme bouillonne et les paroles débordent de mon esprit. Les limites étroites d'une lettre ne me permettent pas d'entreprendre un long ouvrage. Aucun nom propre n'est indiqué dans les lignes qui précèdent. Nous n'avons eu en vue que le propagateur d'une doctrine perverse. S'il en est irrité, s'il nous répond, il ne devra s'en prendre qu'à lui de la publicité qui entourera son nom, et des blessures plus graves qu'il recevra dans un vrai combat.

dum cibum, quod infantiæ lacte contentum est. Necdum scripsi, et comminaris mihi rescriptorum tuorum fulmina, ut scilicet hoc timore perterritus, non audeam ora reserare, et non animadvertis idcirco nos scribere, ut vos respondere cogamini, et aperte aliquando dicere quod pro tempore personis et laicis vel loquimini, vel tacetis. Nolo vobis liberum esse negare quod semel scripseritis. Ecclesiæ victoria est, vos aperte dicere quod sentitis. Aut enim idem responsuri estis quod et nos loquimur, et nequaquam eritis adversarii, sed amici ; aut si contraria nostro dogmati dixeritis, in eo vincimus, quod omnes cognoscent Ecclesiæ quid sentiatis. Sententias vestras prodidisse, superasse est. Patet prima fronte blasphemia. Non necesse habet convinci, quod sua statim professione blasphemum est. Minamini nobis responsionem, quam vitare nullus potest, nisi qui omnino non scribit. Unde nostis quid dicturi simus, ut responsionem paretis? Forsitan vestra dicemus, et frustra ingenii vestri acuetis stilum. Eunomiani, Ariani, Macedoniani, nominibus separati, impietate concordes, nullum nobis laborem faciunt. Loquuntur enim quod sentiunt. Sola hæc hæresis est, quæ publice erubescit loqui quod secreto docere non metuit. Magistrorum silentia profert rabies discipulorum. Quod audierunt in cubiculis, in tectis prædicant : ut si placuerit auditoribus quod dixerit, referatur ad gloriam magistrorum ; si displicuerit, culpa sit discipuli, non magistri. Ideo crevit vestra hæresis, et decepistis plurimos, maximeque eos qui adhærent mulieribus, et sciunt se peccare non posse ; quia semper docetis, semper negatis, et audire meremini illud Propheticum : « Gloriam in partubus et parturitionibus da illis, Domine. Quid dabis illis? Vulvam sterilem, et ubera arentia. » *Osee*, 11, 14, *juxta LXX*. Fervet animus, nec possum verba cohibere. Epistolaris angustia non patitur longi operis magnitudinem. Nullius in hoc opusculo nomen proprie tangitur. Adversus magistrum perversi dogmatis locuti sumus. Qui si iratus fuerit atque rescripserit, suo quasi mus prodetur indicio, ampliora in vero certamine vulnera suscepturus.

12. Dans les nombreuses années qui se sont écoulées depuis ma jeunesse jusqu'à l'âge où je suis, j'ai écrit bien souvent; mais je me suis toujours appliqué à n'exposer d'autre doctrine au lecteur que la doctrine enseignée publiquement dans l'Eglise, à laisser de côté les arguments des philosophes pour m'attacher à la simplicité des Apôtres, me souvenant de cette parole : « Je perdrai la sagesse des sages, et je confondrai la prudence des prudents. » *Isa*. XXIX, 14; I *Corinth*. I, 24. « Ce qui est folie divine est plus sage que la sagesse des hommes. » I *Corinth*. I, 25. Aussi je n'hésite pas à porter ce défi à mes adversaires : qu'ils parcourent entièrement les opuscules que j'ai fait paraître, et s'ils y trouvent quelque chose de répréhensible qu'ils le signalent sans ménagements. Ou bien les passages incriminés seront irréprochables, et je repousserai la calomnie; ou bien ils seront vraiment répréhensibles, et je reconnaîtrai mon erreur; il m'en coûtera moins de me corriger que de persévérer dans une doctrine condamnable. Quant à vous, illustre docteur, défendez ce que vous avez avancé, établissez sur de nouveaux arguments votre ingénieuse doctrine, afin de ne pouvoir plus nier à votre gré des propos dont vous êtes l'auteur; et si vous vous êtes trompé, comme il arrive à tout homme, avouez-le franchement, et à la discorde faites succéder la concorde. Souvenez-vous que les soldats eux-mêmes ne déchirèrent pas la tunique du Sauveur. Vous êtes témoin des divisions qui déchirent vos frères, et vous souriez, et vous êtes dans la joie parce que ceux-ci empruntent votre nom, ceux-là le nom du Christ. Imitez Jonas et dites : « Si je suis la cause de cette tempête, prenez-moi et jetez-moi dans la mer. » *Jon*. I, 12. Son humilité le précipite au fond de la mer, et il en sort, type du Sauveur glorieux et ressuscité. L'orgueil vous élève jusqu'aux astres; mais le Sauveur dira de vous : « Je voyais Satan tomber du ciel avec la rapidité de la foudre. » *Luc*. X, 18.

13. Si, dans l'Ecriture sainte, le nom des justes est donné à beaucoup de personnages, tels que Zacharie, Elisabeth, Job, Josaphat, Josias et plusieurs autres dont on rencontre les noms à chaque page dans nos saints Livres, c'est là une difficulté que je résoudrai à fond dans l'ouvrage que je me promets de composer si Dieu m'en donne la grâce; dans la présente Epître, je me bornerai à l'observation suivante : Ces justes sont ainsi désignés, non qu'ils aient été sans défaut, mais parce qu'ils se sont distingués par la pratique de beaucoup de vertus. Zacharie est rendu muet en punition de son incrédulité, Job est réprimandé oralement; Josaphat et Josias, qualifiés maintes fois de justes, firent, à ce que raconte l'histoire, des actions qui déplurent au Seigneur. L'un vint en aide à un impie, ce dont le prophète le blâma; III *Reg*. XXII; l'autre, contre-

12. Multi anni sunt, quod ab adolescentia usque ad hanc ætatem, diversa scripsi opuscula, semperque habui studio audientibus loqui quod publice in Ecclesia didiceram; nec Philosophorum argumenta sectari, sed Apostolorum simplicitati acquiescere, sciens illud scriptum : « Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo; » *Isai*. XXIX, 14; *et* I *Cor*. I, 19; et : « Fatuum Dei, sapientius est hominibus. » I *Cor*. I, 25. Cum hæc se ita habeant, provoco adversarios, ut omnes retro chartulas ex integro discutiant, et si quid in meo ingeniolo vitii repererint, proferant in medium. Aut enim bona erunt, et contradicunt eorum calumniæ : aut reprehensibilia, et confitebor errorem, malens emendare quam perseverare in pravitate sententiæ. Et tu ergo, doctor egregie, aut defende quod locutus es, et sententiarum tuarum acumina astrue eloquio subsequenti, ne quando tibi placuerit, neges quod locutus es; aut si certe errasti quasi homo, libere confitere, et discordantium inter se redde concordiam. In mentem tibi veniat, tunicam Salvatoris nec a militibus fuisse conscissam. Fratrum inter se cernis jurgia, et rides atque lætaris, quod alii tuo nomine, alii Christi appellentur. Imitare Jonam, et dicito : « Si propter me est ista tempestas, tollite me, et mittite in mare. » *Jonæ*, I, 12. Ille humilitate dejectus est in profundum, ut in typum Domini gloriosus resurgeret. Tu per superbiam ad astra sustolleris, ut de te loquatur Jesus : « Videbam Satanam sicut fulgur cadentem de cœlo. » *Luc*. X, 18.

13. Quod autem in Scripturis sanctis multi justi appellentur, ut Zacharias et Elizabeth, Job, Josaphat, et Josias, et multi quorum nominibus sacra Scriptura contexta est, quanquam in promisso opere plenius (si gratiam Dominus dederit) dicturus sim (al. *sum*), tamen in præsentiEpistola hoc breviter perstrinxisse sufficiat, quod justi appellentur, non quod omni vitio careant, sed quod majori parte virtutum commendentur. Denique et Zacharias silentio condemnatur, *Luc*, I, et Job sub sermone reprehenditur, et Josaphat, Josias, qui justi absque dubio dicti sunt, fecisse narrantur quæ Domino displicerent. Quorum alter impio auxilium tulit, III *Reg*. XXII, et correptus est a Propheta; alter, contra præceptum Domini ex ore Jeremiæ, occurrit Nechao regi Ægyptio, et interfectus est; IV *Reg*. XXIII ; II *Paral*. XXXV; et

venant à l'ordre que Jérémie lui avait communiqué, de la part du Seigneur, marcha vers Néchao, roi d'Egypte, et perdit la vie ; IV *Reg.* XXIII; II *Paral.* XXXV; l'un et l'autre cependant sont appelés justes. Le temps ne me permet pas de parler des autres : vous m'avez demandé une lettre, non un traité ; celui-ci réclame du loisir afin de réduire au silence, avec l'aide du Christ, toutes les réclamations opposées, et d'appuyer la vraie doctrine sur le témoignage des Ecritures saintes, par lesquelles Dieu fait entendre tous les jours aux fidèles sa voix. A ce sujet je vous prierai et en votre personne les membres d'une sainte et illustre maison, je vous prierai et vous conjurerai de ne pas accepter sur la foi d'un ou tout au plus trois hommes sans autorité, des erreurs aussi grossières et aussi déshonorantes ; là où régnait autrefois la vertu et la sainteté, qu'on ne voie pas s'établir une présomption diabolique et les turpitudes d'une société méprisable. Qu'ils le sachent bien, ceux qui mettent leurs richesses entre les mains de ces gens-là, ils travaillent à grossir la foule des hérétiques, à créer au Christ de nouveaux ennemis, et à fortifier ses adversaires : ils ont beau prétendre le contraire de bouche ; leurs actes prouvent que tels sont au fond leurs sentiments.

LETTRE CXXXIII.

A AUGUSTIN.

Il lui marque qu'il a reçu d'Orose deux livres à son adresse, à savoir les deux lettres 130 et 131 insérées plus haut ; il s'excuse de n'y avoir pas répondu.

Jérôme à son respectable père et seigneur Augustin, qu'il honore avec une affection toute filiale, salut en Jésus-Christ.

Un homme honorable que vous considérez comme votre fils, que je considère comme mon frère, le prêtre Orose m'a visité ; il a été le bienvenu, tant à cause de son mérite que du désir que vous en aviez témoigné. Malheureusement, les circonstances ont été ingrates ; j'ai dû préférer le silence à la parole, interrompre mes travaux et, selon le mot d'Appius, faire de l'éloquence canine. Aussi n'ai-je pu répondre en temps utile aux deux livres que vous m'aviez adressés expressément et où brillent votre érudition et votre éloquence. Ce n'est pas qu'il y ait, à mon avis, quoi que ce soit de répréhensible ; mais, comme le disait l'Apôtre, « chacun abonde en son sens. L'un pense d'une manière, l'autre d'une autre. » *Rom.* XIV, 5. Certainement tout ce qui pouvait être dit en pareil sujet, tout ce qu'un esprit élevé pouvait puiser aux sources des divines Ecritures, se trouve dans vos écrits. Souffrez, je le demande à votre révérence, souffrez que j'accorde à votre génie quelques louanges. S'il y a quelque discussion entre nous, c'est dans l'intérêt de la science. Quant à nos rivaux et surtout aux hérétiques, s'ils aperçoivent entre nous diversité d'opinions, ils prétendront calomnieusement qu'elle procède de l'irritation de nos cœurs. Je me suis voué cependant à vous aimer, à vous honorer, à vous admirer, à reconnaître votre supériorité, à défendre vos paroles comme je dé-

tamen uterque justus appellatur. De cæteris non est hujus temporis scribere; neque enim a me librum, sed epistolam flagitasti, qui dictandus est ex otio, et omnes oblatrationes (al. *oppositiones*) eorum Christi auxilio destruendæ : quod nobis sanctarum Scripturarum testimoniis asserendum est, in quibus quotidie credentibus loquitur Deus. Illudque per te sanctæ et illustris domus conciliabulum precor, atque commoneo, ne per unum, aut ut multum, tres homunculos, suscipiant tantarum feces hæreseon, aut (ut parum dicam) infamiam ; ut, ubi primum virtus et sanctitas laudabatur, ibi præsumptionis diabolicæ et sordidissimæ societatis turpitudo versetur. Sciantque qui hujuscemodi hominibus opes suggerunt, hæreticorum multitudinem congregare, et Christi hostes facere et enutrire adversarios ejus ; frustraque aliud lingua prætendere, cum manu (al. *animus*) sentire aliud comprobentur (al. *comprobetur*).

EPISTOLA CXXXIII

AD AUGUSTINUM.

Indicat se ab Orosio accepisse duos libros sibi inscriptos, sive duas superiores Augustini epistolas 130 et 131, quibus cur non responderit, excusat.

Domino vere sancto et omni mihi affectione venerabili Papæ AUGUSTINO, HIERONYMUS in Christo salutem.

1. Virum honorabilem fratrem meum, filium dignationis tuæ, Orosium Presbyterum, et sui merito et te jubente suscepi. Sed incidit tempus difficillimum, quando mihi tacere melius fuit quam loqui; ita ut nostra studia cessarent, et juxta Appium canina exerceretur facundia. Itaque duobus libellis tuis, quos meo nomini dedicasti, eruditissimis et omni eloquentiæ spendore fulgentibus, ad tempus respondere non potui. Non quod quidquam in illis reprehendendum

feindrais les miennes. Dans le Dialogue que j'ai publié dernièrement, j'ai fait de votre béatitude la mention qui convenait. Travaillons encore énergiquement à exterminer de l'Eglise cette pernicieuse hérésie. Elle feint sans cesse de revenir à la vérité, pour obtenir la facilité de répandre dans les Eglises sa doctrine; car, si elle se montrait en plein jour, elle serait chassée et elle périrait.

Vos saintes et vénérables filles Eustochium et Paula se montrent dignes par leurs vertus du nom qu'elles portent et des exhortations que vous leur avez adressées : elles saluent particulièrement votre béatitude, ainsi que tous nos frères qui travaillent avec nous au service de Dieu notre Sauveur. Nous avons envoyé l'année dernière le saint prêtre Firmus pour des affaires les concernant à Ravenne, de là en Afrique et en Sicile ; nous pensons qu'il est à cette heure sur le sol africain. Offrez, je vous en prie, aux saints qui vivent près de vous mes salutations respectueuses. J'ai envoyé mes lettres au saint prêtre Firmus; si elles vous étaient remises, ayez la bonté de les lui adresser. Fasse le Christ Seigneur que vous demeuriez en bonne santé et que vous vous souveniez de moi, très-cher seigneur et bienheureux père.

LETTRE CXXXIV.

LE PAPE INNOCENT A AURÉLIUS.

Innocent envoie à Aurélius des lettres qu'il devra remettre à Jérôme.

Innocent au bien-aimé frère Aurélius.

Notre frère dans le sacerdoce, Jérôme avait compté sur votre désir ardent d'arriver jusqu'à nous. Nous prenons une vive part aux souffrances des membres de notre troupeau; et ce que nous avons jugé bon de faire, ce que nous avons pu faire, nous nous sommes empressé de l'accomplir. Que votre charité, frère bien-aimé, ne néglige rien pour que ces lettres parviennent le plus tôt possible à leur adresse.

putem; sed quia, juxta Apostolum, « unusquisque in suo sensu abundet, alius quidem sic, alius autem sic. » *Rom.* XIV, 5. Certe quidquid dici potuit, et sublimi ingenio de Scripturarum sanctarum hauriri fontibus, a te positum atque dissertum est. Sed quæso reverentiam tuam, parumper patiaris me tuum laudare ingenium. Nos enim inter nos eruditionis causa disserimus. Cæterum æmuli et maxime hæretici, ut diversas inter nos sententias viderint, de animi calumniabuntur rancore descendere. Mihi autem decretum est te amare, et suspicere, colere, mirari, tuaque dicta quasi mea defendere. Certe et in Dialogo quem nuper edidi, tuæ beatitudinis ut dignum fuerat recordatus sum; magisque demus operam ut perniciosissima hæresis de Ecclesiis auferatur, quæ semper simulat pœnitentiam, ut docendi in Ecclesiis habeat facultatem; ne si aperta se luce prodiderit, foras expulsa moriatur.

2. Sanctæ ac venerabiles filiæ tuæ Eustochium et Paula (*Junior*), et genere suo, et exhortatione tua digne gradiuntur; specialiterque salutant beatitudinem tuam, omnis quoque fraternitas quæ nobiscum Domino Salvatori servire conatur. Sanctum Presbyterum Firmum, anno præterito, ob rem earum Ravennam, et inde Africam, Siciliamque direximus: quem putamus jam in Africæ partibus commorari. Sanctos tuo adhærentes lateri, ut meo obsequio salutes, precor. Litteras quoque meas ad sanctum Presbyterum Firmum direxi, quæ si ad te venerint, ei dirigere non graveris. Incolumem te et mei memorem Christus Dominus custodiat, domine vere sancte et beatissime Papa.

Et subter

Grandem Latini sermonis in ista provincia notariorum patimur penuriam ; et idcirco præceptis tuis parere non possumus, maxime in editione Septuaginta, quæ asteriscis verubusque distincta est. Pleraque enim prioris laboris fraude cujusdam amisimus.

EPISTOLA CXXXIV (*a*)

INNOCENTII PAPÆ AD AURELIUM.

Litteras Aurelio mittit Innocentius, Hieronymo reddendas.

Dilectissimo fratri AURELIO, INNOCENTIUS.

« Piissimam etiam ad nos perveniendi tuam affectionem bene compresbyter noster credidit Hieronymus. Compatimur gregis nostri membro, et quod faciendum duximus, vel facere potuimus, sumus velociter exsecuti. Germanitas tua, frater carissime, citius litteras memorato reddere festinet.

(*a*) Huc transtulimus ex C. V. P. Constantii editione Epistolarum Romanorum Pontificum tres istas quæ subsequuntur; et primum e veteri Vaticanæ bibliothecæ libro editæ, deinde a Baronio collatione earum facta cum altero Ms. ad annum 416, recusæ sunt. Illarum causa ex his innotescit, quæ Augustinus ad calcem libri de Gestis Pelagii enarrat : « De his autem, quæ post hoc judicium ibi (*Diospoli*) a nescio quo cuneo perditorum, qui valde in perversum perhibentur Pelagio suffragari, incredibili audacia perpetrata dicuntur, ut Dei servi, et ancillæ ad curam Sancti Hieronymi pertinentes, sceleratissima cæde afficerentur, diaconus occideretur, ædificia monasteriorum incenderentur, tacendum nobis potius video, et exspectandum quid illic fratres nostri Episcopi de his tantis malis agendum existiment, a quibus eos dissimulare posse quis credit? » Vide etiam quæ in peculiari hujus tomi præfationi de his diximus. (*Edit. Mign.*)

LETTRE CXXXV.

INNOCENT A JÉROME.

Innocent console Jérôme à propos de ce qu'il a souffert; il lui communique les mesures qu'il a jugées opportunes selon les circonstances, et celles qu'il a déjà prises.

Innocent à son fils très-cher, le prêtre Jérôme.

Qu'il ne soit jamais résulté rien de bon de l'esprit de contention dans l'Eglise, l'Apôtre nous le déclare; *Tit.* III, 10; aussi vaut-il mieux, à son avis, s'occuper de reprendre d'abord les hérétiques, que de s'engager avec eux en de longues conférences. Négliger cette règle, ce n'est pas éviter le mal qu'il s'agit de surveiller, c'est le faire grandir. Cependant votre douleur et vos gémissements ayant ému nos entrailles, et le temps n'étant plus des hésitations et des délais, je fais appel d'abord à votre constance bien connue. Vous l'avez écrit bien souvent, qui soupire après la béatitude doit s'attendre à souffrir des injures pour la vérité, et à mille dangers : souvenez-vous maintenant, vous dirons-nous, de vos propres exhortations. Transporté à la vue de si grands maux, nous nous sommes empressé, pour réprimer toute impiété, de saisir l'autorité du siége apostolique; néanmoins nous n'avons vu désigner nommément personne comme l'objet de notre indignation; on ne nous a spécifié aucun chef d'accusation. Ce que nous pouvons faire, par exemple, c'est de prendre part à votre douleur. Si vous déposez une accusation formelle et manifeste contre certains hommes, je vous donnerai des juges compétents; et, s'il y avait quelque autre mesure plus urgente ou préférable à prendre, croyez, très-cher fils, que je la prendrai sans retard. En attendant j'en ai écrit à l'évêque Jean mon frère, afin qu'il agisse avec plus de circonspection : qu'il veille à ce qu'il n'arrive rien dans l'Eglise confiée à ses soins qu'il regrette ensuite vivement de n'avoir pas prévenu ou de n'avoir pas assez énergiquement combattu.

LETTRE CXXXVI.

INNOCENT A JEAN.

Jean de Jérusalem aurait dû prendre des mesures pour détourner de Jérôme, d'Eustochium et de Paule, les maux si nombreux et si grands qui les ont accablés. Si à l'avenir il n'y porte remède et ne les réprime pas, un compte sévère lui en sera demandé.

Innocent à son très-cher frère Jean.

Les saintes et très-nobles vierges Eustochium et Paule ont eu à pleurer, quoique animées d'une souveraine clémence, les spoliations, les meurtres, les incendies, tous les crimes en un mot que le diable a fait commettre sur le territoire de leur église : elles ont gardé le silence sur le nom

EPISTOLA CXXXV.

INNOCENTII AD HIERONYMUM.

Innocentius Hieronymum, ob ea quæ passus est, consolatur, et quid pro tempore faciendum duxerit, ac jam fecerit, declarat.

Dilectissimo filio Hieronymo *Presbytero*, Innocentius.

« Nunquam boni aliquid contentionem fecisse in Ecclesia testatur Apostolus; *Tit.* I, 10; et ideo hæreticorum correptiones primum fieri jubet magis quam diuturna duci collatione. Quæ regula dum negligenter aspicitur, malum non vitatur quod cavendum est; sed augetur. Tamen, quoniam dolor gemitusque tuus ita quatit viscera nostra, et ratio non tractandi consulendique sit, primum constantiæ tuæ alloquor fidem. Pro veritate quisque injuria, aut, ut dicis, periculo percelletur, qui exspectet beatitudinem, multis sæpe narrasti; et tuarum te prædicationum bene memorem commonemus. Itaque excitati tanta malorum scena, arripere auctoritatem Sedis Apostolicæ ad omne comprimendum nefas, festinavimus; sed in quem insurgeremus, nec nomine appellatum legimus, nec criminis aliqua ratione taxatum. Quod ergo possumus, condolemus. Si deposueris autem apertam manifestamque in homines aliquos accusationem, aut judices competentes tribuam, aut si aliquid urgentius sollicitiusque a nobis fieri potest, non retardabo, fili dilectissime. Tamen Episcopo fratri meo Joanni scripsi, ut circumspectius agat; ne quid circa Ecclesiam sibi creditam adhuc tale aliquid fiat, quale providere et propellere, ne accideret, vel ne accidat, etiam ipsi sit et postea molestissimum.

EPISTOLA CXXXVI.

INNOCENTII AD JOANNEM.

Joannem Jerosolymitanum prospicere debuisse ne tot ac tantis malis, quibus afflicti sunt Hieronymus, Eustochium et Paula, opprimerentur, ac nisi hæc deinceps aut corrigantur, aut retundantur, rationem inde redditurum.

Dilectissimo fratri Joanni, Innocentius.

Direptiones, cædes, incendia, omne facinus, extremæ clementiæ generosissimæ sanctæ virgines Eustochium et Paula deploraverunt in locis ecclesiæ suæ

de l'homme qui les a commis et sur le motif qui l'a inspiré. Quoiqu'il n'y ait pas de doute sur le véritable auteur de ces attentats, il n'en est pas moins de notre devoir d'avertir votre fraternité, pour qu'elle veille avec une sollicitude particulière sur son troupeau, afin de prévenir le retour d'excès et de périls semblables à ceux que votre négligence a laissés fondre sur le troupeau du Seigneur, ainsi que des incendies, des attaques et des persécutions ouvertes qu'ont eus à subir ces timides brebis qui, faibles, sans appui, mènent après la mort violente des leurs, une vie à peine digne de ce nom. La dignité de votre sacerdoce ne vous paraît-elle pas souffrir d'une telle audace du diable à l'endroit de vous et des vôtres? Oui, à votre endroit, car c'est une tache pour votre gravité sacerdotale, que l'accomplissement dans le lieu saint de semblables forfaits. Quelles précautions avez-vous prises? Quels secours, quelles consolations leur avez-vous ménagés en cas de récidive, puisqu'elles avouent craindre beaucoup plus qu'elles ne se plaignent d'avoir eu à souffrir? J'irais plus loin encore, si elles s'en étaient entretenues avec moi plus ouvertement. Ouvrez les yeux, frère, sur les piéges de l'antique ennemi, veillez avec un zèle digne des graves fonctions qui vous sont confiées, et tâchez de porter remède à ces désordres, que nous avons connus moins par une accusation signalée que par le bruit public, ou de les réprimer; et nous n'aurons pas ainsi à faire l'application des mesures que le droit ecclésiastique nous impose touchant quiconque a négligé de prendre en main la défense des opprimés.

LETTRE CXXXVII.

A RIPARIUS.

Jérôme apprend au prêtre Riparius comment les erreurs de Pélage ont été rejetées, comment on a chassé en véritable Catilina celui qui les propageait, et ce qui lui est arrivé à ce sujet.

1. Vous combattez contre les ennemis de la foi catholique les combats du Christ; vos lettres et de nombreux témoignages nous l'ont appris. Les vents sont contraires; on voit travailler à leur perte mutuelle des hommes qui devraient défendre la cause du siècle. Sachez toutefois que dans cette province, sans aucun secours humain, et par la sentence seule du Christ, Catilina a dû quitter non-seulement la ville, mais les frontières mêmes de la Palestine. Ce qui nous afflige grandement, c'est de voir un grand nombre de conjurés rester avec Lentulus dans la ville de Joppé (1). Pour nous, nous avons mieux aimé changer de lieu que de foi, renoncer aux agréments du séjour et de l'habitation, que de subir

(1) En s'éloignant de Rome pendant la nuit, après que sa conspiration fut découverte et que Cicéron eut lancé contre lui les foudres de son éloquence, Catilina laissa dans cette ville P. C. Lentulus, l'un de ses principaux complices, pour y tenir les autres réunis et prêts à seconder ses plans. C'est à ce trait historique que l'auteur fait allusion. Mais quel est le Catilina dont il parle ? La plupart des commentateurs ont nommé Ruffin. Ils se trompent. Ruffin s'était réconcilié depuis quelques années avec son ami, et ce n'est pas en fugitif qu'il avait quitté la Palestine. On ne peut pas douter qu'il ne soit ici question de l'hérésiarque Pélage.

perpetrasse Diabolum; nomen enim hominis causamque reticuerunt. Quod etsi ambiguum non sit a quo commissum, oportuit tamen custodire germanitatem tuam, et gregi illius sollicitius providere, ne quid hujusmodi oriretur, quod cum aliorum periculo tua lacescit negligentia admittere in gregem Domini, et tales agnas incendio, armis et persecutionibus, nudas, debiles, post suorum cædes et mortes, vix vivere audivimus. Nihil movet pietatem illam sacerdotii tui de tanta diaboli in te atque in tuos potestate admissa? in te, inquam, prorsus enim Sacerdotis gravitatem condemnat tantum nefas in ecclesia fuisse completum. Ubi provisiones tuæ? ubi certe, si casus evenerant, auxilia, vel consolationes, cum plus se adhuc metuere dicant quam conqueruntur esse perpessas? Altius censerem, si essent aliquid de hac re mecum apertius collocutæ. Vide, frater, antiqui hostis insidias, et spiritu boni rectoris pervigila ut hæc quæ ad nos, opinione magis quam accusatione manifesta delata sunt, vel corrigantur, vel retundantur; ne jus ecclesiasticum de labefactatis causas, eum qui non defenderit, præstare compellat.

EPISTOLA CXXXVII.

AD RIPARIUM.

Riparium presbyterum, quomodo Pelagiana dogmata rejecta, illorumque disseminator veluti alter Catilina expulsus sit, et quid ei illa contigerit in re docet.

1. Christi te adversum hostes Catholicæ fidei bella bellare, et tuis litteris, et multorum relatione cognovi, ventosque esse contrarios, et in perditionem mutuam fautores esse perditionis, qui defensores sæculi esse deberent; tamen scias in hac provincia, nullis humanis auxiliis, sed proprie Christi sententia, pulsum esse non solum de urbe, sed de Palæstinæ quoque finibus Catilinam, nosque dolere plurimum quod cum Lentulo multi conjurationis socii remanserunt, qui in

la communion impure d'hommes auxquels il fallait présentement céder, ou avec lesquels il fallait combattre non plus par la parole, mais les armes à la main. Combien nous avons souffert; comment la main puissante du Christ, tout en nous protégeant, s'est appesantie sur nos ennemis, les nouvelles publiques vous l'auront, je pense, fait connaître. Poursuivez donc jusqu'au bout, je vous en conjure, l'œuvre commencée; ne souffrez pas que, vous présent, l'Eglise du Christ reste sans défenseur. Chacun sait que cette tâche n'est pas au-dessus de vos forces; vous avez à combattre non corporellement, mais avec les armes de la charité, armes qui ne connaissent pas de défaite. Recevez les salutations cordiales des frères qui sont en notre humble compagnie. Je pense que notre saint frère, le diacre Alentius, vous racontera fidèlement toutes ces choses. Que le Christ Notre-Seigneur tout puissant vous garde sain et sauf et en bon souvenir de nous, vénérable seigneur et très-honoré frère.

LETTRE CXXXVIII.

A APRONIUS.

Il loue Apronius de ne s'être pas écarté de la foi en face des erreurs pélagiennes, et il l'engage à visiter Jérusalem et les saints lieux.

Je ne sais quels efforts du démon ont rendu jusqu'à présent inutiles vos labeurs, les ressources ingénieuses du saint prêtre Innocent et nos propres désirs. Grâces à Dieu, je ne puis douter de l'intégrité et de l'ardeur de votre foi, malgré les assauts que le diable lui a livrés. C'est mon bonheur d'apprendre les vaillants combats de mes enfants dans le Christ. Que celui en qui nous croyons consolide en nous la volonté de répandre de grand cœur notre sang pour sa foi. Je regrette vivement la ruine complète de cette noble maison, quoique je n'aie pu savoir quelle en était la cause. Celui qui m'a remis les lettres a déclaré n'en pas savoir davantage. Il nous reste à gémir sur nos amis communs et à implorer la clémence du Christ, le seul puissant et le seul seigneur. Et cependant nous avons bien mérité cette affliction de la part de Dieu, puisque nous avons favorisé ses ennemis. Vous ferez excellemment si, laissant de côté tout le reste, vous visitez l'Orient et de préférence les saints lieux : ici règne une paix sans partage. Si le poison n'est pas sorti du cœur, l'impiété pourtant n'ose point ouvrir la bouche; elle ressemble à ces aspics sourds qui bouchent leurs oreilles. *Psalm*. LVII, 5. Saluez nos frères vénérés. Notre maison, que les persécutions des hérétiques ont à peu près complétement dépouillée de ses richesses temporelles, abonde par la faveur du Christ en trésors spirituels. Il vaut mieux en être réduit au pain seul, que de perdre la foi.

Joppe remorantur. Nobis autem melius visum est locum mutare quam fidei veritatem; ædificiorumque et mansionis amœnitatem amittere quam eorum communione maculari, quibus impræsentiarum, aut cedendum erat, aut certe quotidie non lingua, sed gladiis dimicandum. Quanta autem passi simus, et quomodo excelsa manus Christi pro nobis in hostem sævierit, puto te celebri nuntio omnium cognovisse. Quæso ergo te ut arreptum opus impleas; nec patiaris, te præsente, non habere Christi Ecclesiam defensorem. Certe scit unusquisque quod vel tibi sufficiat pro virili parte; quia non viribus corporis, sed caritate animi dimicandum, quæ superari nunquam potest. Sancti fratres qui cum nostra sunt parvitate, plurimum te salutant. Puto autem et sanctum fratrem Alentium Diaconum tuæ dignationi cuncta narrare fideliter. Incolumem te et memorem mei, Christus dominus noster tueatur omnipotens, domine vere sancte et suscipiende frater.

EPISTOLA CXXXVIII.

AD APRONIUM.

Apronium, quod in fide contra Pelagianos manserit, laudat, et, ut sancta Jerosolymæ loca petat, hortatur.

1. Nescio qua tentatione diaboli factum sit, ut et tuus labor, et sancti Innocentii Presbyteri industria, (*a*) et nostrum desiderium ad præsens nequaquam videatur habere effectum. Deo gratias quod te sospitem, et fidei calore ferventem, inter ipsa tentamenta diaboli cognovi. Hoc meum gaudium est, quando in Christo audio filios meos dimicare; et istum zelum in nos ipse confirmet, cui credimus, ut pro fide ejus sanguinem voluntarie fundamus. Eversam nobilem domum funditus doleo, et tamen quid in causa sit, scire non potui. Neque enim portitor litterarum nosse se dixit. Unde dolere possumus pro amicis communibus, et Christi, qui solus potens et Dominus est, clementiam

(*a*) Hic ille videtur Innocentius, cui *litteras de sancta Bethleem* in Occidentem *ad Alypium, et Augustinum dedit perferendas* Hieron. quod ipse testatur initio et rursum in fine sequentis Epistolæ 143.

LETTRE CXXXIX.

AU PRÊTRE CYPRIEN.

Après les Septante et la Vulgate, il donne au prêtre Cyprien une pieuse et éloquente exposition, d'après le texte hébreu, du psaume LXXXIX, qui commence ainsi : « Seigneur, vous êtes devenu notre refuge. »

1. Vos lettres seules m'avaient appris d'abord, ô Cyprien, qu'enflammé de zèle pour l'étude, vous étiez au nombre de ceux dont il fut ainsi parlé à Moïse : « Choisissez pour prêtres ceux que vous savez être dignes de ce nom, » *Exod.* XII, et que vous avez acquis la renommée d'un homme sage qui médite nuit et jour la loi de Dieu. *Psalm.* I. Depuis, nous avons pu nous connaître de près mutuellement, et après la salutation et les tendres embrassements où l'amitié s'unit à elle-même dans l'amitié, pour vérifier l'exactitude de ce que vous avez ouï dire, vous me demandez aussitôt de vous commenter un psaume très-difficile, le quatre-vingt-neuvième chez les Grecs et les Latins; et de le faire, non pas en un discours arrangé pour capter les applaudissements de la foule, comme ceux qui trompent d'ordinaire, en les flattant, les oreilles de l'inexpérience, mais en un style simple et dans la langue pleine de vérité de l'Eglise, en sorte que mon interprétation n'ait pas besoin elle-même d'un autre interprète, comme il arrive souvent à la plupart des hommes trop diserts, dont les explications sont plus difficiles à saisir que ce qu'ils ont entrepris d'expliquer. J'aborde cette tâche des plus délicates; j'y serai soutenu par le secours de vos saintes prières, et par le souvenir de cette promesse : « Le Seigneur remplira de sa parole les hérauts de sa gloire, afin qu'ils l'annoncent avec une grande force. » *Psalm.* LXVII, 12.

2. Il est à remarquer d'abord que ce psaume a pour titre, dans l'hébreu : « Prière de Moïse, l'homme de Dieu ; » et dans les Septante : « Prière de Moïse, homme de Dieu. » Entre *homme* et l'*homme de Dieu* quelle est la différence, l'Ecriture va nous l'apprendre. L'officier dit à Elie : « Homme de Dieu, le roi vous appelle ; » et le Prophète répond : « Si je suis un homme de Dieu, que le feu descende du ciel et vous dévore avec vos cinquante hommes. » IV *Reg.* I, 9, 10. De même, l'Apôtre écrit à Timothée : « Pour vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses. » I *Timot.* VI, 11. Or, voici comment le même Apôtre nous instruit de ce qu'est l'homme de Dieu : « Mais je désire que vous sachiez que Jésus-

deprecari ; licet ex parte Dei mereamur offensam, qui inimicos Domini foverimus. Optimum autem facies, si cunctis rebus omissis, Orientem et præcipue sancta loca petas; hic enim quieta sunt omnia. Et licet venena pectoris non amiserint, tamen os impietatis non audent aperire ; sed sunt sicut aspides surdæ et obturantes aures suas. *Psal.* LVII, 5. Sanctos fratres saluta. Nostra autem domus secundum carnales opes, hæreticorum persecutionibus penitus eversa, Christo propitio spiritualibus divitiis plena est. Melius est enim panem manducare quam fidem perdere.

EPISTOLA CXXXIX.

AD CYPRIANUM PRESBYTERUM.

Psalmum octogesimum nonum, cujus initium est: Domine, refugium factus es nobis, Cyriano Presbytero ad fidem Hebraicæ veritatis, post LXX et Vulgatam editionem, pie eloquenterque exponit.

1. Prius te, Cypriane Presbyterorum studiosissime, de illorum numero super quibus audivit Moyses: « Elige Presbyteros, quos tu ipse scis esse Presbyteros, » *Exod.* XII, tantum Epistolis noveram, et beati viri vocabulum consecutum, qui in Lege Dei die ac nocte meditatur. *Psal.* I. Nunc autem, quia exterioris quoque hominis nobis invicem facta est cognitio, et post salutationem dulcesque complexus quibus sibi amicitia copulatur, ut probes verum esse quod audieras, statim a me postulas ut difficillimum Psalmum, qui apud Græcos et Latinos octogesimus nonus inscribitur, tibi edisseram, non composita verborum oratione plausuque populari, qui solet imperitorum aures decidecipere atque palpare, sed oratione simplici et Ecclesiastici eloquii veritate ; ut scilicet interpretatio nostra non alio interprete indigeat, quod plerisque nimium disertis accidere solet, ut major sit intelligentiæ difficultas in eorum explanationibus, quam in his quæ explanare conantur. Aggrediar opus difficillimum, et sanctarum precum tuarum fultus auxilio, illius versiculi recordabor : « Dominus dabit verbum evangelizantibus virtute multa.» *Ps.* LXVII, 12.

2. Ac primum sciendum quod Psalmi istius juxta Hebraicum titulus sit: « Oratio Moysi viri Dei;» juxta Septuaginta : « Oratio Moysi hominis Dei. » Inter hominem autem et virum quid intersit sancta Scriptura nos doceat. Loquitur quinquagenarius ad Eliam : « Homo Dei, rex vocat te. » Cui ille respondit: « Si homo Dei ego sum, descendat ignis de cœlo, et comedat te et quinquaginta viros tuos. » IV *Reg.* I, 9, 10. Ad Timotheum quoque Apostolus scribit: « Tu autem, o homo Dei, hæc fuge. » I *Tim.* VI, 11. Porro de viro Dei idem Apostolus instruit: « Volo autem vos

Christ est le chef et la tête de l'Homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Jésus-Christ. » I *Corinth.* xi, 3. L'Homme ne doit point voiler sa tête, puisqu'il est la glorieuse image de Dieu, à qui chaque jour il parle en sa prière : « Ainsi nous tous n'ayant pas de voile qui nous couvre le visage, et contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, nous avançant de clarté en clarté comme par l'illumination de l'Esprit du Seigneur. » II *Corinth.* iii, 18. Et ailleurs : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'état de l'homme parfait, à la mesure de l'âge et de la plénitude selon laquelle Jésus-Christ doit être formé en nous. » *Ephes.* iv, 13. On peut donc dire également bien de Moïse qu'il fut l'homme de Dieu, puisqu'il vit Dieu face à face, et qu'il fut homme de Dieu puisque son âme a mérité le salut. C'est de sa bouche que nous avons appris la création du monde, quant aux seules choses visibles toutefois, la création de l'homme, et et l'histoire vraie de tous les temps primitifs. Il ne nous a pas laissé seulement cinq livres : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome ; mais encore onze psaumes, depuis le quatre-vingt-neuvième, qui commence ainsi : « Seigneur, vous avez été notre refuge, » jusqu'au quatre-vingt-dix-neuvième qui a pour titre : « Psaume d'actions de grâces. » Le psaume quatre-vingt-dix-huit, dans beaucoup de recueils, porte le titre : « Psaume pour David ; » mais ce titre n'est pas dans l'hébreu ; or la coutume de l'Ecriture sainte est que tous les psaumes qui ne portent pas en tête le nom de leur auteur, sont attribués à celui dont le nom est en tête des psaumes précédents.

3. Il y a quatre psaumes qui ont le titre de prière : le seizième, « Prière de David, » qui commence ainsi : « Ecoutez, Seigneur, favorablement la justice de ma cause ; » le quatre-vingt-cinquième : « Abaissez, Seigneur, votre oreille ; » le quatre-vingt-neuvième, dont nous nous occupons ici : « Seigneur, vous avez été notre refuge ; » et le cent-unième, dont le titre est celui-ci : « Oraison du pauvre lorsqu'il sera dans l'affliction et qu'il répandra sa prière en présence du Seigneur. » Ce David pauvre, qui, alors qu'il était riche, est devenu pauvre pour nous, se rapporte à Jésus-Christ, ce roi doux et pauvre, monté, dit Zacharie, sur le poulain de l'ânesse.

scire quod omnis viri caput Christus sit ; caput autem mulieris vir ; caput vero Christi Deus. » I *Cor.* xi, 3. Iste vir est qui caput velare non debet, cum sit imago et gloria Dei, et quotidie orans loquitur : « Nos autem omnes revelata facie gloriam Domini contemplantes, in eamdem imaginem transformamur, a gloria in gloriam sicut a Domini spiritu.» II *Cor.* iii, 18. Et in alio loco : « Donec perveniamus omnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. » *Eph.* vi, 13. Sive igitur viri, sive hominis appellatio sancto viro competit, et ei qui vidit Deum facie ad faciem, et salva facta est anima ejus : cujus ore, creaturam mundi, eorum duntaxat quæ visibilia sunt, conditionem hominis, et omnis retro historiæ didicimus veritatem, qui non solum nobis quinque reliquit libros, Genesim, Exodum, Leviticum, Numeros et Deuteronomium ; (*a*) sed undecim quoque Psalmos, ab octogesimo nono, cujus principium est : « Domine, refugium factus es nobis,» usque ad nonagesimum nonum, qui inscribitur, « Psalmus in confessione. » Quod autem in plerisque codicibus nonagesimus octavus habet titulum, « Psalmus David, » in Hebraico non habetur ; hanc habente Scriptura sancta consuetudinem, ut (*b*) omnes Psalmi qui cujus sint titulos non habent, his deputentur quorum in prioribus Psalmis nomina continentur.

3. Quatuor autem Psalmi sunt qui habent orationis titulum, sextus decimus, qui inscribitur, « Oratio David, » et incipit : « Exaudi, Domine, justitiam meam. » Et octogesimus quintus : « Inclina, Domine.» Et octogesimus nonus, qui nunc in manibus est : « Domine, refugium factus es nobis.» Et centesimus primus, qui titulum habet, « Oratio pauperis cum anxius fuerit, et in conspectu Domini effuderit precem suam. » David et pauper, qui cum dives esset, pro nobis pauper factus est, refertur ad Christum, qui sedit super pullum asinæ, juxta Zachariam, *Cap.* ix, 6, pauper atque mansuetus. Moyses autem per quem

(*a*) Dissentit S. Augustinus, enarrat. in Psalm. 89, cui magis placet universum Psalterium Davidi tribui ; sed de hoc potissimum octogesimo nono, « Non credendum est, inquit, ab ipso omnino Moyse istum Psalmum fuisse conscriptum, qui ullis ejus litteris inditus non est, in quibus ejus Cantica scripta sunt ; sed alicujus significationis gratia ac magni meriti servi Dei nomen adhibitum est, ex quo dirigeretur legentis vel audientis intentio. » Hieron. vero iterum ex Origenis sententia contra Ruffinum disputans, Moysi tribuit *secundum Huili* (verius *Julli*) *Patriarchæ Hebræi expositionem*. Hunc Judæorum patriarcham alibi Origenes memorat, seque tradit eum illo congressum. Ejus porro locum hunc recole sub initium *selectarum* in Psalmos tom. operum 2, p. 514, videndus Joannes quoque Malala, qui inter ὑπομνήματα Moysis laudat pag. 294, et Cosmas Indopleustes lib. V. Cosmograph. qui ejus Psalmi auctorem non Moysen illum veterem Legislatorem, sed juniorem alium fuisse putat ejusdem nominis, qui Davidis temporibus vixerit. (*Edit. Mign.*)

(*b*) Confer præfationem Commentariorum in Malachiam ; est enim recepta apud vetustiores Patres opinio, probata Origeni, Eusebio, Hilario, Athanasio, aliisque, tametsi recentiores quidam dissentiant.

Zach. IX, 9. Quant à Moïse, c'est par lui que le Seigneur donna sa loi, c'est lui qui nous a rapporté cette parole de Dieu : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance; » *Gen.* I, 26; et il est ajouté aussitôt : « Et Dieu fit l'homme à son image, il le fit à l'image de Dieu, et il les fit mâle et femelle. » Puis il explique toutes choses depuis le commencement de la formation de l'homme jusqu'à la mort et à la résurrection : quel il a été créé, combien de temps il vit, ce qu'il fait dans le siècle, quel est le fruit de la vie, pourquoi il travaille, où il s'efforce d'aller. Et comme celui qui écrit ces choses est homme lui-même, il témoigne en sa personnalité de la condition commune à tout le genre humain. Certains commentateurs rapportent ce psaume ou cette prière au peuple israélite : comment dans le désert il offensa Dieu et se rendit indigne par sa désobéissance d'entrer dans la terre promise, où les fils entrèrent à la place des pères, et comment aussi ils espèrent l'apaisement du courroux de Dieu, qui doit s'accomplir dans l'avénement de Jésus-Christ.

4. *Qu'est-ce que l'oraison dans les Ecritures.* — L'oraison, d'après les Grammairiens, est tout discours de gens qui parlent, et ils en donnent cette étymologie latine : « *Oratio est oris ratio,* oraison est raisonnement de bouche. » Mais dans les Ecritures saintes il est fort rare de trouver le mot oraison pris en ce sens; il y a toujours celui de prières et de supplications. Les Hébreux disent que cinq livres de psaumes sont renfermés en un seul volume : Du premier jusqu'au quarantième; du quarante-unième jusqu'au soixante-onzième; du soixante-douzième jusqu'au quatre-vingt-huitième; le quatrième livre va du quatre-vingt-neuvième que nous étudions ici, jusqu'au cent cinquième, et à la fin de chaque livre est écrit deux fois *Amen*, que les Septante traduisent par : « Que cela soit ainsi, que cela soit ainsi; » le dernier livre va du psaume cent six jusqu'à la fin. Il en est de même des douze Prophètes, qui ont composé chacun des livres particuliers, et qui sont réunis en un seul volume de même nom. J'ai affirmé aussi comme en passant que le psaume quatre-vingt-dix-huit lui-même est au nombre des onze dont Moïse est l'auteur. On y lit pourtant : « Exaltez la gloire du Seigneur notre Dieu, et adorez l'escabeau de ses pieds, parce qu'il est saint; Moïse et Aaron étaient ses prêtres, et Samuel était du nombre de ceux qui invoquaient son nom. » *Psalm.* XCVIII, 5, 6. Voilà qui semble contrarier notre affirmation; ce psaume peut-il être de Moïse, alors qu'on y nomme Samuel, que nous savons n'avoir vécu que longtemps après? Question bien facile à résoudre. C'est par prophétie que paraît ici le nom de Samuel, dont le mérite fut si grand que le Seigneur le mettait de pair avec Moïse dans Jérémie : « Quand Moïse et Samuel se présente-

Dominus legem dedit, cujus ore audivimus loquentem Deum : « Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram;» *Gen.* I, 26; statimque infertur: «Et fecit Deus hominem ad imaginem suam, ad imaginem Dei fecit illum; masculum et feminam fecit illos, » ab initio conditionis hominis usque ad mortem et resurrectionem omnia explicat, qualis creatus sit, quanto vivat tempore, quid agat in sæculo, quem fructum vitæ habeat, propter quid laboret, quo ire contendat. Et quoniam ipse qui hæc scribit homo est, sub persona sua de omni generis humani conditione testatur. Sunt autem qui hunc Psalmum, sive Orationem, ad Israeliticum populum referant; quomodo in solitudine offenderit Deum atque conciderit, et non meruerit terram promissionis intrare; proque patribus ingressi sunt filii, et rursum placatum exspectent Deum, quod in Christi compleatur adventu.

4. « Oratio quid in Scripturis. » — Oratio, juxta Grammaticos, omnis sermo loquentium est, cujus etymologiam sic exprimunt : « Oratio est oris ratio. » In Scripturis autem Sanctis, difficile Orationem juxta hunc sensum legimus; sed eam quæ ad preces et obsecrationes pertinet. Aiunt Hebræi uno Psalmorum volumine quinque libros contineri: a primo usque ad quadragesimum; et a quadragesimo primo usque ad septuagesimum primum; et a septuagesimo secundo usque ad octogesimum octavum; et ab octogesimo nono, qui quarti libri initium est, et quem nunc disserimus, usque ad centesimum quintum. In quorum omnium fine duplex AMEN positum est, quod Septuaginta transferunt, « fiat, fiat; » et a centesimo sexto usque ad finem. Instar duodecim Prophetarum, qui et ipsi cum proprios libros (al. *libellos*) ediderint, unius voluminis nomine continentur. Illud autem quod pene præterii, asserens inter undecim Moysi Psalmos, etiam nonagesimum octavum esse, in quo positum est: « Exaltate Dominum Deum nostrum, et adorate scabellum pedum ejus, quoniam sanctum est; Moyses et Aaron in sacerdotibus ejus, et Samuel in eis qui invocant nomen illius ; » videtur nostræ sententiæ contrarium, quomodo Moysi sit, qui Samuelem nominet, quem multa post tempora fuisse cognoscimus. Cujus quæstionis facilis solutio est; prophetatum nomen esse Samuelis, qui tanti meriti fuit ut cum

aient devant moi ; » *Jerem.* v, 1 ; comme c'est par prophétie qu'un homme de Dieu dit en Samarie : « Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias. » III *Reg.* XIII, 2. N'oublions pas d'ailleurs qu'ils se trompent ceux qui croient que tous les psaumes sont de David, et non pas des auteurs dont ils portent les noms. C'est ainsi qu'ils prétendent que David aurait composé ce psaume quatre-vingt-neuf sous le nom de Moïse, pour donner par la bouche sacrée du Législateur la description de la faute commune et de la chute du genre humain, et ensuite l'attente du salut.

5. « Seigneur, vous avez été notre demeure dans la suite de toutes les races. » Les Septante : « Seigneur, vous avez été notre refuge dans la suite de toutes les races. » Pour demeure et refuge, l'hébreu porte MAON, mot qui répond plus à habitation qu'à refuge. Sur le point de raconter de grandes tristesses et de pleurer sur le genre humain, il commence par les louanges de Dieu, afin que toutes les adversités qui arrivent à l'homme dans la suite apparaissent bien comme l'effet, non pas de la dureté du Créateur, mais de la faute de celui qu'il a créé. Celui qui est en butte à l'orage, cherche un refuge dans une caverne ou sous un toit. Celui que l'ennemi poursuit se hâte de rentrer dans les murs de la ville. Le voyageur, fatigué de soleil et de poussière, cherche un frais ombrage. Si quelque bête cruelle a soif du sang d'un homme, celui-ci, autant qu'il est en son pouvoir, désire et s'efforce d'éviter la mort qui le menace. C'est ainsi que l'homme depuis le premier moment de sa formation fait usage du secours de Dieu. Créé par un effet de sa grâce, il subsiste et vit par un effet de sa miséricorde ; il ne peut donc accomplir aucune bonne œuvre hors du secours de Dieu, qui lui a accordé le libre arbitre, avec injonction de ne pas nier l'action de la grâce dans chaque action. Afin que la liberté ne dégénérât pas en injurieuse licence contre le Créateur, l'homme a été créé libre, mais avec cette conviction innée qu'il n'est rien hors de l'appui de Dieu. Les mots « dans la suite de toutes les races, » embrassent tous les temps : avant la loi, sous la loi et sous la grâce de l'Evangile. De là cette parole de l'Apôtre : « C'est par la grâce que vous êtes sauvés en vertu de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu. » *Ephes.* II, 8. Et toutes ses épîtres, quand il salue au commencement, ne mettent jamais le mot paix avant le mot grâce, mais le mot grâce avant celui de paix, qui est la conséquence, afin que Dieu nous ayant fait grâce de nos péchés, nous acquérions la paix du Seigneur.

6. « Avant que les montagnes fussent nées, et que la terre et tout l'univers eussent été engendrés, de toute éternité et dans tous les siècles

Moyse poneretur in Jeremia : « Si steterint Moyses et Samuel ; » *Jer.* XV, 1 ; juxta illud exemplum, quando homo Dei loquitur in Samaria : « Altare, altare, hæc dicit Dominus, ecce filius nascetur domui David, Josias nomen ejus. » III *Reg.* XIII, 2. Sciamus quoque errare eos qui omnes Psalmos David arbitrantur, et non eorum quorum nominibus inscripti sunt. Unde et hunc Psalmum volunt sub nomine Moysi a David esse compositum, quod scilicet Legislator communem humani generis offensam et calamitatem, et deinde exspectationem salutis, sacro ore describat.

5. « Domine, habitaculum factus es nobis, in generatione et generatione. » Septuaginta : « Domine, refugium factus es nobis, in omni generatione et generatione. » Pro habitatione et refugio in Hebraico MAON ponitur, quod magis habitationem quam refugium sonat. Narraturus autem tristia et genus deploraturus humanum, a laudibus Dei incipit, ut quidquid postea homini accidit adversorum, non Creatoris duritia, sed ejus qui creatus est culpa accidisse videatur. Qui sustinet tempestatem, vel petræ vel tecti quærit refugium. Quem hostis persequitur, ad muros urbium confugit. Fessus viator tam sole quam pulvere, umbræ quærit solatium. Si sævissima bestia hominis sanguinem sitiat, cupit et nititur, utcumque poterit, præsens vitare discrimen. Ita et homo a principio conditionis suæ Deo utitur adjutore ; et cum illius sit gratiæ quod creatus est, illiusque misericordiæ quod subsistit et vivit ; nihil boni operis agere potest absque eo, qui ita concessit liberum arbitrium ut suam per singula opera gratiam non negaret. Ne libertas arbitrii redundaret ad injuriam conditoris, et ad ejus contumaciam, qui ideo liber conditus est ut absque Deo nihil esse se noverit. Quod autem dixit, « in generatione et generatione, » omnia significat tempora et ante Legem et in Lege, et in Evangelii gratia. Unde et Apostolus dicit : « Gratia salvi facti estis per fidem, et hoc non ex vobis, sed ex dono Dei, » *Ephes.* II, 8. Et omnes Epistolæ ejus in salutationis principio, non prius pacem habent, et sic gratiam ; sed ante gratiam, et sic pacem, ut donatis nobis peccatis nostris, pacem Domini consequamur.

6. « Antequam montes nascerentur, et parturiretur terra et orbis, a sæculo usque in sæculum tu es Deus. » Septuaginta : « Antequam montes firmarentur, et fin-

vous êtes Dieu. » Les Septante : « Avant que les montagnes eussent été affermies, et que la terre et l'univers eussent été formés, de toute éternité et dans tous les siècles vous êtes Dieu. » Certains par une subtilité coupable dénaturent ce passage, notamment ceux qui veulent que les âmes aient existé avant la création de l'homme le sixième jour. Voici comment ils lisent et coupent la phrase : « Seigneur, vous êtes devenu notre refuge dans la suite de toutes les races, avant que les montagnes fussent affermies et que la terre et l'univers eussent été faits ; » ils font suivre à part : « De toute éternité et dans tous les siècles vous êtes Dieu. » Et voici leur raisonnement : Puisque le Seigneur, avant que les montagnes fussent affermies, et que la terre et tout l'univers eussent été formés, fut le refuge des hommes, c'est que les âmes existaient dans les demeures célestes, avant que les corps des hommes eussent été créés. Mais on doit lire d'après la division que nous avons donnée : « Avant que les montagnes fussent affermies et que la terre et tout l'univers eussent été faits, de toute éternité et dans tous les siècles vous êtes Dieu ; » non pas qu'il ait été notre refuge avant la création du monde, alors que nous n'existions pas encore ; mais pour siginifier que Dieu est Dieu de toute éternité et le sera toujours. En effet, là où l'interprète latin a mis « a sæculo in sæculum, dans la suite de tous les âges, » l'hébreu dit OLAM, ce qui se traduit bien mieux par « de toute éternité et pour jamais. » On lit quelque chose de semblable dans les Proverbes au sujet de la Sagesse, qui est Jésus-Christ : « Le Seigneur m'a créée au commencement de ses voies ; avant qu'il créât aucune chose, j'étais dès lors ; j'ai été établie dès l'éternité et dès le commencement avant que la terre fût créée ; les abîmes n'étaient point encore lorsque j'étais déjà conçue ; les fontaines n'étaient point encore sorties de la terre, la pesante masse des montagnes n'était pas encore formée, j'étais enfantée avant les collines. » *Prov.* VIII, 22 et seqq. L'expression *m'a créée* ne doit surprendre personne, parce que le mot hébreu BARA qui répond à *création* n'est pas là, mais *possession*. Voici, en effet, le texte : ADONAI CANANI BRESITH DERCHO, ce qui se traduit en notre langue par : « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies. » Or entre posséder et créer la différence est fort grande. Possession signifie que le Fils fut toujours dans le Père et le Père dans le Fils ; tandis que création de celui qui n'était pas auparavant marque le commencement de sa formation. Dans le sens figuré, les mots : « Avant que les montagnes fussent affermies et que la terre et l'univers entier eussent été formés, » peuvent signifier que Dieu fut toujours notre refuge, avant que les dogmes sublimes eussent été affermies dans notre âme, et que la terre de notre corps fût façonnée ou rendue ferme

geretur terra et orbis, a sæculo et usque in sæculum tu es Deus. » Hunc locum quidam prava distinctione subvertunt, maxime hi qui volunt ante fuisse animas quam homo in sexti diei numero conderetur. Ita enim legunt atque distinguunt : « Domine, refugium factus es nobis, a generatione in generationem, prius quam montes firmarentur, et fingeretur terra et orbis ; » ut scilicet postea consequatur, « a sæculo et usque in sæculum tu es Deus. » Ita enim edisserunt : Si Dominus, antequam montes firmarentur, et fingeretur terra orbisque terrarum, refugium fuit hominum ; ergo fuerunt animæ in cœlestibus, antequam hominum corpora formarentur. Nos autem, ut proposuimus, lectionem ita debemus distinguere : « Antequam montes firmarentur et fingeretur terra et orbis terrarum, a sæculo et usque in sæculum tu es Deus ; » ut non refugium nostrum fuerit ante conditionem mundi, qui necdum eramus ; sed quod Deus ab æterno usque in æternum sit semper Deus. Pro eo enim quod Latinus interpres posuit, « a sæculo usque in sæculum, » et Hebraice dicitur OLAM, rectius interpretabimur, « a sempiterno usque ad sempiternum. » Simile quid et in Proverbiis ex persona sapientiæ, qui Christus est, legitur : « Dominus creavit me initio viarum suarum in opera sua, ante sæcula fundavit me in principio, antequam terram faceret et abyssos, priusquam procederent (al. *produceret*) fontes aquarum, priusquam montes firmarentur, ante omnes colles generavit me. » *Prov.* VIII, 22, et seqq. Nullum autem debet verbum « creationis » movere, cum in Hebræo non sit « creatio » quæ dicitur BARA ; sed « possessio. » Ita enim scriptum est : ADONAI CANANI BRESITH DERCHO, quod in lingua nostra exprimitur : « Dominus possedit me initio viarum suarum. » Inter possessionem autem et creationem multa diversitas est. Possessio significat quod semper Filius in Patre et Pater in Filio fuerit ; creatio autem ejus qui prius non erat, conditionis exordium. Potest juxta leges tropologiæ hoc quod dicitur : « Antequam montes firmarentur et fingeretur terra et orbis terrarum, » significare quod antequam in anima nostra (al. *animæ nostræ*) sublimia dogmata firmarentur, et terra corporis nostri fingeretur sive stabiliretur a Deo, et orbis terrarum, qui Hebraice dicitur THEBEL, Græce significantius dicitur οἰκουμένη, quam nos, « habitatam, »

par Dieu, et que fût affermi l'univers, en hébreu Thebel, que désigne en grec l'expression fort significative οἰκουμένη, ce que nous pouvons rendre par « terre habitable. » Or l'âme habitée, l'âme qui n'est pas déserte est celle qui mérite d'avoir Dieu pour hôte, selon le mot du Sauveur : « Mon Père et moi nous viendrons, et nous ferons en lui notre demeure. » *Joan.* xiv, 23. Mais la leçon de l'hébreu et de bon nombre d'interprètes : « Avant que les montagnes fussent nées et que la terre eût été engendrée, » doit évidemment se prendre dans un sens figuré. Les montagnes et la terre ne sauraient provenir de naissance et d'enfantement, mais de création. Ce passage indique donc clairement que la miséricorde divine crée en tout temps des saints et des vertus éminentes.

7. « Vous réduisez les hommes au dernier abattement, et vous dites : Enfants d'Adam, retournez à votre origine. » Les Septante : « Ne réduisez pas l'homme dans le dernier abaissement, puisque vous avez dit : Convertissez-vous, ô enfants des hommes. » Voici le sens de l'hébreu : O Dieu, qui avez créé l'homme, et qui êtes depuis le commencement son refuge et sa demeure, vous le changerez jusqu'à le réduire en poudre ; car vous l'avez fait et façonné afin qu'il soit broyé dans la mort, et que votre vase fût brisé au dernier temps de sa vie. Et comme sa perte est suspendue au-dessus de sa tête dès qu'il vient de naître, et que, pour si longtemps qu'il vive, il se dissout en dernier lieu dans la fin commune, vous lui criez chaque jour par les prophètes : « Enfants d'Adam, vous retournerez à votre origine, » vous dont le péché a offensé Dieu et qui d'immortels avez été faits mortels. L'homme, en effet, ne voulut pas garder le commandement divin : « Mangez de tous les fruits des arbres du paradis, mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal; car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très-certainement. » *Gen*, ii, 17. Quant à la traduction des Septante : « Ne réduisez pas l'homme dans le dernier abaissement, puisque vous avez dit : Convertissez-vous, ô enfants des hommes, » en voici le sens : Je vous en supplie, puisque vous avez fait l'homme à votre image et à votre ressemblance, et que vous avez daigné l'honorer au point de donner à cet esclave le nom de fils, ne l'abaissez pas dans un péché perpétuel, de peur que l'antique sentence ne soit en vigueur contre lui : « Vous êtes poussière et vous retournerez en poussière. » *Gen.* iii, 19. Vous nous avez promis le pardon en ces mots : « Je ne veux pas la mort du pécheur; je veux plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive. » *Ezech.* xviii, 23. C'est vous qui avez dit par la voix de tous vos saints : Convertissez-vous, ô enfants des hommes, c'est-à-dire, revenez au meilleur des Pères, qui va au-devant de ceux qui viennent à

transferre possumus, firmaretur, sive stabiliretur, Deus nobis semper refugium fuerit. Habitata est autem anima, non deserta, quæ hospitem meretur habere Deum, dicente Salvatore : « Ego et Pater veniemus, et mansionem apud eum faciemus. » *Joan.* xiv, 23. Illud autem quod et Hebraicum habet, et omnes alii Interpretes : « Antequam montes nascerentur, et parturiretur terra, » manifeste ad tropologiam nos trahit. Neque enim montes et terra nativitatem parturitionemque recipiunt, sed conditionem. Ex quo liquido demonstratur, sanctos quoque excelsasque virtutes, Dei semper misericordia procreari.

7. « Convertes hominem usque ad contritionem, et dices, revertimini filii Adam. » Septuaginta : « Ne avertas hominem in humilitatem, et dixisti, convertimini filii hominum. » Juxta Hebraicum, quod dicitur hoc est : O Deus, qui hominem condidisti, et ab initio ejus es refugium et habitatio, convertes eum usque ad contritionem ; fecisti eum atque plasmasti, ut conteretur in mortem, et vas tuum extremo vitæ suæ tempore frangeretur; cui cum immineat ista conditio, ut ortus intereat, et quamvis longo vixerit tempore, tamen fine dissolvatur extremo; quotidie ei loqueris per Prophetas : « Revertimini filii Adam, » qui vestra culpa offendistis Deum, et de immortalibus facti estis mortales. Præcipientis enim noluisti audire imperium : « De omni ligno quod est in paradiso comedes ; de ligno autem scientiæ boni et mali non comedes. In quocumque enim die gustaveris de eo, monte morieris. » *Gen.* ii, 17. Porro illud quod Septuaginta transtulerunt : « Ne avertas hominem in humilitatem, et dixisti, convertimini filii hominum, » hunc habet sensum : Obsecro ut hominem quem ad tuam imaginem et similitudinem condidisti, et tantum eum honorare dignatus es ut de servo filium nuncupares; ne eum humilies peccato perpetuo, ne super illum vigeat antiqua sententia : « Terra es et in terram ibis. » *Gen.* iii, 19. Tu enim nobis promisisti pœnitentiam, dicens : « Nolo mortem peccatoris, tantum ut convertatur et vivat. » *Ezech.* xviii, 23. Tu dixisti, omnium Sanctorum tuorum eloquio : Convertimini, sive revertimini, filii hominum, ad clementissimum Patrem, qui occurrit venientibus, et signum quod suo vitio perdiderunt offert, et stolam incorruptionis largitur antiquam.

lui, leur offrant le signe de leur dignité qu'ils ont perdue dans le vice, et les revêtant de l'antique robe de l'incorruptibilité.

8. « Car devant vos yeux mille ans sont comme le jour d'hier qui est passé, » ou « qui a fui, et comme une veille de la nuit, » ou « dans la nuit. » Puisque par les Prophètes vous nous provoquez sans cesse à la pénitence en ces termes : « Revenez, enfants des hommes, » nous demandons (comme je l'ai dit déjà) que vous ne permettiez pas que l'homme soit retenu dans un abaissement éternel. Nous ne pensons pas que l'effet de vos promesses soit à long délai, et que le salut nous sera accordé après de longs laps de temps. Comparée à l'éternité, la durée de tous les temps est courte ; devant vos yeux mille ans sont comme un seul jour. Puis le psalmiste se reprend aussitôt. Je me trompe en disant qu'une durée de mille ans devant vos yeux est comparable à un jour, à l'espace d'un seul jour, quand je devrais dire plutôt que cette étendue de mille ans est comme la durée d'une seule veille. La nuit se divise en quatre veilles, dont chacune comprend le cours de trois heures. En ce sens il est écrit que le Seigneur vint à la quatrième veille vers les Apôtres qui naviguaient. *Matth.* XIV ; *Marc.* VI. Comme une veille de la nuit passe bien vite, surtout pour ceux qu'ont fatigués les travaux des veilles ; ainsi la durée de mille ans est comptée pour un temps très-court devant vous qui êtes toujours, qui serez et qui avez toujours été. Pour les mots : « Comme le jour d'hier qui est passé, » rapportons-les au sens de ce que l'Apôtre écrit aux Hébreux : « Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles. » *Hebr.* XIII, 8. De ce passage, et de l'Epître qui est rapportée à l'apôtre Pierre, je déduis que cette appellation d'un jour donnée à mille ans vient sans doute de ce qu'on croit que le monde, qui a été créé en six jours, ne doit subsister que six mille ans ; après quoi vient le nombre septenaire et l'octenaire, où a lieu la véritable célébration du sabbat et où l'homme recouvre la pureté de la circoncision. De là vient aussi que les récompenses des bonnes œuvres sont promises en huit béatitudes. Quant au passage de l'épître de Pierre, le voici : « Il y a une chose que vous ne devez pas oublier, mes bien-aimés, c'est qu'aux yeux du Seigneur un jour est comme mille ans et mille ans comme un jour ; ainsi le Seigneur n'a pas retardé l'accomplissement de sa promesse, comme quelques-uns se l'imaginent. » II *Petr.* III, 8, 9.

9. « Vous les frappez, ils sont semblables à un songe, à l'herbe éphémère du matin ; le matin elle fleurit et elle se flétrit ; au soir on la coupe

8. « Quia mille anni in oculis tuis, ut dies hesterna, quæ præteriit, vel transiit, et ut vigilia noctura, » sive « in nocte. » Qui per Prophetas semper nos ad pœnitentiam provocas, dicens : « Revertimini, filii hominum, » petimus (ut ante jam dixi) ne facias hominem in humilitate sempiterna retineri. Nec enim putamus longum esse quod promittis, salutem nobis post tempora multa tribuendam. Æternitati enim comparata, brevis est omnium temporum longitudo. In conspectu enim tuo mille anni quasi una dies reputantur. Statimque se ipse reprehendit. Male dixi, unam diem, et unius diei spatio mille annorum apud te longitudinem computari, cum magis debuerim dicere unius vigiliæ spatium instar habere mille annorum prolixitatem. Nox in quatuor vigilias dividitur, quæ singulæ trium horarum spatio supputantur. Unde et Dominus quarta vigilia ad navigantes venit Apostolos ; *Matth.* XIV ; *Marc.* VI. Sicut igitur una noctis vigilia cito pertransiit, maxime vigiliarum labore defessis ; sic et mille annorum spatia apud te, qui semper es, et futurus es, et fuisti, pro brevissimo tempore computantur. Quodque infert : « Sicut dies hesterna, quæ præteriit, » juxta illud Apostoli sentiamus quod scribit ad Hebræos : « Jesus Christus heri et hodie, ipse et in sempiternum. » *Hebr.* XIII, 8. Ego arbitror ex hoc loco, et ex Epistola quæ (*a*) nomine Petri Apostoli inscribitur, mille annos pro una die solitos appellari : ut scilicet, quia mundus in sex diebus fabricatus est, sex millibus annorum tantum credatur subsistere ; et postea venire septenarium numerum, et octonarium, in quo verus exercetur sabbatismus, et circumcisionis puritas redditur. Unde et octo beatitudinibus bonorum operum præmia promittuntur. Scribit autem Petrus hoc modo : « Unum hoc vos ne prætereat, dilectissimi, quia una dies apud Deum quasi mille anni, et mille anni quasi unus dies. Non moratur Dominus in promisso, ut quidam morari existimant. » II *Petr.* III, 8, 9.

9. « Percutiente te eos, somnium erunt, mane quasi herba transiens. Mane floruit et abiit, ad vesperam conteretur atque siccabitur. » Septuaginta : « Quæ pro

(*a*) Alteram Petri epistolam innuit, quæ primis Ecclesiæ sæculis non ab omnibus Ecclesiis pro Canonica excipiebatur ; ut in Catalogo, « secunda, inquit, a plerisque ejus esse negatur propter styli cum priore dissonantiam. » Ex ejus autem epistolæ loco indicato haud pauci ex antiquis omnem præsentis sæculi durationem sex mille annorum spatio concluserunt. Videndus Irenæus lib. 5, cap. 28, et Origines l. 2, contra Celsum, Lactantius l. 7, c. 14., et Augustinus de Civit. Dei, l. 20, c. 7, quanquam in enarratione in hunc Psalmi locum, eam opinionem, quam antea probabilem dixerat, omnino non probet, Gregor. Nissenus exposit. in Psal. VI, aliique. (*Edit. Mign.*)

et elle sèche. » Les Septante : « Leurs années seront regardées comme un néant; l'homme est le matin comme l'herbe qui passe bientôt : il fleurit le matin et il passe; il tombe le soir, il s'endurcit et il se sèche. » D'après l'hébreu, voici le sens : Il importe beaucoup à notre conversion et à notre salut que, semblable à un songe, toute vie humaine aboutisse rapidement à la mort; cette vie, comme les fleurs et l'herbe, se sèche et dépérit presque au même temps où elle commence. « Vous les frappez, » est-il dit, c'est-à-dire les hommes; ce qui se complète par cette parole : « Insensé, on va te redemander ton âme cette nuit même; et pour qui sera ce que tu as amassé? » *Luc.* XII, 20. Toute condition humaine est justement comparée à un songe. De même, en effet, que l'herbe verte au matin et parée de ses fleurs, réjouit les yeux qui la contemplent, puis se fanant peu à peu, perd sa beauté et se change en foin qui sera broyé; de même toute vie humaine est verte dans l'enfant, ornée de fleurs dans le jeune homme, pleine de force dans l'homme mûr; et tout à coup, à notre insu, la tête blanchit, la face se ride, la peau unie d'abord se couvre de replis, et en dernier lieu, au soir comme dit l'Ecriture, c'est-à-dire dans la vieillesse, l'homme peut à peine se mouvoir, si bien qu'on reconnaît à peine en lui ce qu'il a été, et qu'il est presque changé en un autre être. Puisque nous embrassons d'un coup d'œil le cours de la vie depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse décrépite, n'est-ce point avec la langueur de cet âge et les chagrins de l'inanition que le visage de la femme autrefois le plus beau tombe dans un état si repoussant qu'on se prend à détester ce que l'on a aimé? Au sujet de cette caducité de la vie humaine, Isaïe dit aussi : « Toute chair n'est que de l'herbe, et toute sa gloire est comme la fleur des champs; l'herbe s'est séchée et la fleur est tombée. » *Isa.* XL, 6. L'explication est la même si l'on voit la version des Septante. Tout ce qui paraît long aux yeux des hommes est court à vos yeux, Seigneur. Si l'on compare les jours et les années dans lesquels est bornée la vie humaine, à l'éternité, on les regardera comme un néant. Comme l'herbe qui croît et fleurit au matin, puis dépérit, et le soir se durcit et se sèche, ainsi passe toute la beauté des hommes.

10. « C'est par un effet de votre fureur que nous sommes réduits à cet état de défaillance, et par un effet de votre indignation que nous sommes remplis de trouble. Les Septante : « Nous sommes tombés en défaillance sous le poids de votre colère, et votre fureur nous a jetés dans le trouble. » Au lieu de dire comme nous : « Nous sommes remplis de trouble, » Symmaque et Aquila ont traduit : « Nous avons été poussés par votre fureur. » Là encore, il y a une image de la brièveté de la vie humaine. Quant aux mots colère et fureur, ils montrent la persistance

nihilo habentur, eorum anni erunt. Mane sicut herba transeat, mane floreat et transeat, vespere decidat, induret et arescat. » Juxta Hebraicum hic sensus est : Multum conversioni nostræ contulit et saluti, quod omnis vita mortalium, quasi somnium, ita veloci morte contracta est; quæ in similitudinem florum atque fœni eodem pene tempore siccatur atque deperit. « Percutiente te, » inquit, « eos, » id est, homines ; et illo sermone completo : « Stulte, hac nocte repetent animam tuam a te; quæ autem præparasti cujus erunt? » *Luc.* XII, 20 ; omnis humana conditio somnio comparabitur. Sicut enim mane virens herba, et suis floribus vernans, delectat oculos contemplantium, paulatimque marcescens, amittit pulchritudinem, et in fœnum quod conterendum est, vertitur : ita omnis species hominum vernat in parvulis, floret in juvenibus, viget in perfectæ ætatis viris ; et repente dum nescit incanescit caput, rugatur facies, cutis prius extenta contrahitur ; et extremo fine, quod hic dicitur vespere, id est, senectute, vix moveri potest ; ita ut non cognoscatur quis prior fuerit, sed pene in alium commutetur. Quid loquimur de infantiæ temporibus usque ad extremam et decrepitam senectutem, cum hoc et languor faciat, et inediæ mœror, ut vultus prius pulcherrimus feminarum, ad tantam transeat fœditatem ut amor in odia commutetur? Super hac conditione mortalium et Isaias loquitur : « Omnis caro fœnum, et omnis gloria ejus quasi flos fœni. Fœnum aruit, flos decidit. » *Isai.* XL, 6. Juxta Septuaginta quoque similiter explicandum est. Omne quod in sæculo longum videtur, apud te, Deus, breve est. Dies enim et anni quibus humana vita contracta est si comparentur æternitati, reputabuntur pro nihilo. Sicut enim herba mane crevit, floruit et siccatur, ad vesperamque indurescit et deperit, ita erit omnis hominum pulchritudo.

10. « Consumpti enim sumus in furore tuo, et in indignatione tua conturbati sumus. » Septuaginta : « Quia defecimus in ira tua, et in furore tuo turbati sumus. » Pro eo quod nos diximus, « turbati sumus, » Symmachus et Aquila transtulerunt, « acceleravimus. » Brevitatem autem vitæ significat humanæ. Quodque intulit, « in ira tua et in furore tuo, » sententiæ Dei ostendit perseverantiam, cui omnes homines subjacemus, illi videlicet : « Terra es et in terram ibis. »

de la sentence divine, à laquelle tous les hommes nous sommes soumis, et qui est : « Vous êtes poussière et vous retournerez en poussière. » Or, au lieu dire avec les Septante : « Nous avons été jetés dans le trouble, » il serait bien mieux de dire avec l'hébreu : « Votre fureur a précipité nos pas ; » pour montrer que, quelque longue que semble la vie des hommes, elle est courte néanmoins en comparaison de l'éternité. Nous avons là-dessus le témoignage d'un illustre poëte : « Il fuit cependant, il fuit le temps irréparable. » *Georg.* III ; et encore : « Rhæbé, nous avons vécu longtemps, s'il y a rien qui soit de longue durée pour les mortels. » *Æneid.* x.

11. « Vous avez mis nos iniquités devant vous, exposé nos omissions les plus cachées à la lumière de votre visage. » Les Septante : « Vous avez mis nos iniquités en votre présence et exposé toute notre vie à la clarté de votre visage. » Là où d'après l'hébreu et Symmaque nous écrivons « nos omissions, » tandis que les Septante ont traduit « toute notre vie, » le texte hébreu porte ALOMENU, que la cinquième Edition rend par « adolescence ; » Aquila, par παροράσεις ; ce qui correspond en notre langue à « écarts, » ou « ignorances. » C'est ainsi qu'il est écrit ailleurs : « Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse ni de mes ignorances ; » *Psalm.* XXIV, 7 ; et encore : « Qui est celui qui connaît ses fautes ? Purifiez-moi, mon Dieu, de celles qui sont cachées en moi, et préservez votre serviteur de la corruption des étrangers. » *Psalm.* XVIII, 13. En effet, il y a des vices qui nous sont étrangers, et dans lesquels nous tombons souvent volontairement, parfois par ignorance et par erreur ; et dans ce cas, bien que la volonté ne soit pas coupable, l'erreur nous est imputée à faute. Je ne m'explique pas d'ailleurs pourquoi les Septante, au lieu de « fautes de jeuneese, omissions et erreurs ou ignorances, » ont voulu mettre la « durée de notre vie, » à moins que ce ne soit parce que les fautes se commettent dans le temps et pendant la durée de la vie. Quant aux mots : « A la clarté, ou à la lumière de votre visage, » en voici le sens : Le plus petit de nos péchés ne peut vous être caché ; votre œil traverse tous nos secrets, comme l'atteste l'Ecriture : « Les ténèbres n'ont aucune obscurité pour vous ; » *Psalm.* CXXXVIII, 12 ; et ailleurs : « O Dieu, qui vous sondez les cœurs et les reins ; » *Psalm.* VII, 10 ; et encore : « Les ténèbres de la nuit sont à votre égard comme la lumière du jour même. » *Psalm.* CXXXVIII, 12. L'homme voit extérieurement, mais Dieu lit au fond du cœur.

12. « Car tous nos jours sont passés, et nous avons consumé nos années dans la rigueur de votre colère, nos années passent comme une parole qui s'échappe. » Les Septante : « Car tous nos jours se sont consumés, et nous nous sommes trouvés consumés nous-mêmes par la rigueur

Pulchre autem, non ut in Septuaginta habetur, « turbati sumus ; » sed, juxta Hebraicum, « acceleravimus » dicitur ; ut quamvis ætas hominum longa videatur, tamen comparatione æternitatis brevis sit. Quod et illustris Poeta testatur, dicens :

« Sed fugit interea, fugit irreparabile tempus. »
Georgic. lib. III.

Et iterum...

« Rhœbo diu, res si qua diu mortalibus ulla est,
Viximus. » *Æneid.* 10.

11. « Posuisti iniquitates nostras coram te ; negligentias nostras in luce vultus tui. » Septuaginta : « Posuisti iniquitates nostras in conspectu tuo, sæculum nostrum in illuminatione vultus tui. » Ubi nos juxta Hebraicum et Symmachum posuimus, « negligentias nostras, » pro quo Septuaginta « sæculum nostrum » transtulerunt, in Hebraico scriptum est ALOMENU, quod quinta Editio interpretatur, « adolescentiam ; » Aquila παροράσεις, et nos in linguam nostram vertere possumus, « errores, » sive « ignorantias. » Unde dixit in alio loco : « Delicta juventutis meæ, et ignorantias meas ne memineris. » *Ps.* XXIV, 7. Et iterum : « Delicta quis intelligit ? » Et : « Ab occultis meis munda me, Domine ; et ab alienis parce servo tuo. » *Psal.* XVIII, 13. Aliena enim nobis sunt vitia, quæ sæpe voluntate, interdum ignorantia et errore committimus ; et tamen, cum non sit voluntas in crimine, error in culpa est. Miror autem cur Septuaginta voluerint pro « adolescentia, negligentiis, et erroribus, » sive « ignorationibus, sæculum » dicere ; nisi forte, quod in sæculo et in vitæ hujus tempore vitia committantur. Quodque intulit, « in illuminatione, » sive « in luce vultus tui, » hunc habet sensum : Nihil te nostrorum latuit peccatorum ; secreta quoque nostra tuus oculus inspexit, juxta illud quod scriptum est : « Tenebræ non abscondentur (al. *obscurabuntur*) a te. » *Psal.* CXXXVIII, 12. Et : « Scrutans corda et renes Deus. » *Psal.* VII, 10. Et iterum : « Sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus. » *Psal.* CXXXVIII, 12. Homo enim videt in facie, Deus autem in corde.

12. « Omnes enim dies nostri transierunt, et in furore tuo consumpsimus annos nostros, quasi sermonem loquens. » Septuaginta : « Quoniam dies nostri defecerunt, et in ira tua defecimus. Anni nostri sicut aranea meditati sunt. » Brevitatem humanæ vitæ, quæ

de votre colère ; nos années se passent en de vaines inquiétudes, telles que la toile de l'araignée.» La brièveté de la vie humaine, qui est jusqu'ici soumise à la sentence divine, et qu'il a comparée plus haut à un songe, quand il a dit : « Si vous les frappez, ils seront semblables à un songe,» il la compare maintenant à la rapidité de la parole. De même que la parole que la bouche forme, dès qu'on la profère, est détachée des autres et cesse d'être ; ainsi toute notre vie passe et finit, et cela sous le vent de la colère et de la fureur de Dieu, à qui nous sommes assujettis à bon droit, la sentence qu'il a prononcée contre nous étant, comme nous l'avons dit, sans cesse suspendue au-dessus de nous. Pour ce qui est de la colère et de la fureur de Dieu, nous l'avons expliqué maintes fois, elles ne signifient pas que Dieu irrité se venge, mais qu'il semble irrité contre ceux qui endurent quelque peine. En effet, ce que nous faisons par suite d'une passion, Dieu ne le fait qu'avec le calme d'un juge infaillible. Au lieu de : « Comme une parole qui s'échappe, » les Septante ont traduit : « En de vaines inquiétudes, telles que la toile de l'araignée.» De même que la parole s'envole, de même c'est en vain que l'araignée tisse sa toile. A ce propos il est écrit dans Isaïe par allusion au labeur des hérétiques : « Ils forment des toiles d'araignée. » *Isa.* LIX, 5 ; toiles qui peuvent arrêter de petits insectes, mouches, cousins et autres de même espèce, mais que rompt tout ce qui est plus fort. C'est ainsi que dans l'Eglise les esprits simples se laissent prendre aux erreurs de l'hérésie, qui sont impuissantes à dominer aucun homme plein de la force de la vraie foi.

13. « Les jours de tous nos ans ne vont ordinairement qu'à soixante-dix années seulement, au plus jusqu'à quatre-vingts, et le surplus n'est que peine et douleur. » Les Septante : « Les jours de tous nos ans ne vont qu'à soixante-dix années seulement ; si les plus forts vivent jusqu'à quatre-vingts ans, le surplus n'est que peine et douleur. » Là où nous avons mis « seulement, » l'hébreu porte Baem ; Symmaque traduit plus clairement par ὁλόκληροι, que, plutôt quant au sens qu'au mot lui-même, nous pouvons rendre par « entiers. » Ainsi, tout le temps pendant lequel nous vivons, pendant lequel la vie humaine a des charmes, se borne à un espace de soixante-dix ans ; « c'est le plus, » ou, d'après Symmaque, « il est contraire à l'opinion reçue, » que cet espace soit de quatre-vingts ans ; et le surplus se passe dans les maladies et les infirmités, compagnes de la vieillesse, l'obscurcissement graduel de la vue, les douleurs et la chute des dents les plus dures. C'est ce que la parole divine décrit plus longuement dans l'Ecclésiaste : « Le temps de l'affliction arrivera, et viendront les années dont nous dirons : Ce temps me déplaît. C'est lorsque le soleil, la lune et les étoiles s'obscurciront et que les nuées retourneront après la pluie ; lorsque les gardes de la maison commenceront

sententiæ Dei hucusque subjecta est, et quam in priori versiculo somnio comparavit, dicens : « Percutiente te eos, somnium erunt, » nunc sermoni loquentium comparat ; ut, quomodo sermo qui in ore versatur dum profertur intercipitur, et esse desistit ; sic et omnis vita nostra pertranseat atque desistat, et hoc in ira et in furore Dei, cui merito subjacemus, vivente in nobis, ut supra diximus, sententia Dei. Quæ sit autem ira et furor Dei, crebrius diximus, non quod Deus ulciscatur iratus, sed quod patientibus pœnas iratus, esse videatur. Quod enim in nos ex perturbatione descendit, in illo est ex judicii veritate. Pro « sermone loquentis, » Septuaginta « meditationem araneæ transtulerunt. » Quomodo enim loquentis sermo prætervolat ; ita et opus araneæ incassum texitur. De quo super persona hæreticorum scriptum est in Isaia : « Telam araneæ texunt ; » *Isaia.* LIX, 5 ; quæ parva et levia potest capere animalia, ut muscas, culices et cætera hujusmodi ; a fortioribus autem rumpitur ; instar levium in Ecclesia simpliciumque, qui eorum decipiuntur erroribus, cum viros in fidei veritate robustos non valeant obtinere.

13. « Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni ; sin autem multum, octoginta anni ; et quod amplius est, labor et dolor. » Septuaginta : « Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni. Si autem in potentibus octoginta anni ; et amplius eorum labor et dolor. » Pro eo quod nos posuimus, « in ipsis, » et in Hebræo habetur BAEM ; Symmachus significantius transtulit ὁλόκληροι, quod magis ad sensum quam ad verbum transferre possumus, « universi. » Quidquid igitur vivimus, et in quo delectabilis est vita mortalium, septuaginta annorum spatio comprehenditur. « Sin autem multum, » et ut interpretatus est Symmachus, « contra opinionem, » octoginta sunt anni ; quidquid supra fuerit, morbis et infirmitate transigitur, quæ est socia senectutis, caligantibus oculis, dolentibus vel cadentibus prius durissimis dentibus, quod plenius divinus sermo in Ecclesiaste describit : « Venient dies malitiæ, et in quibus dicemus, non est nobis voluntas. Quando obscurabitur sol et luna, et stellæ ; et convertentur nubes

à trembler, que les hommes les plus forts s'ébranleront, que celles qui avaient accoutumé de moudre seront réduites en petit nombre et deviendront oisives, et que ceux qui regardent par les trous seront couverts de ténèbres; quand on fermera les portes de la rue, quand la voix de celle qui avait accoutumé de moudre sera faible, quand on se lèvera au chant de l'oiseau, et quand les filles de l'harmonie deviendront sourdes; lorsqu'on aura même peur des lieux élevés et qu'on craindra en chemin, que l'amandier fleurira, que la sauterelle s'engraissera et que les câpres se dissiperont; parce que l'homme s'en ira dans la maison de son éternité et qu'on marchera en pleurant autour des rues; avant que la chaîne d'argent soit rompue, que la bandelette d'or se retire, que la cruche se brise sur la fontaine et que la roue se rompe sur la citerne, que la poussière rentre en la terre d'où elle avait été tirée, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'avait donné. Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, tout est vanité. » *Eccl.* XII, 1, 8. Ce passage embrasse les misères de la vie humaine et surtout de la vieillesse; quant au sens qu'il a, nous en avons traité en temps et lieu. Il y en a qui, interprétant ce passage d'une manière allégorique, le rapportent au mystère du sabbat et de la circoncision, en ce que nous nous reposons d'abord sous la loi, et que plus tard sous l'Evangile nous sommes sous la puissance des sacrements de la vraie circoncision, ce dont nous avertit aussi cette parole : « Faites part de votre pain à sept personnes, et faites-en part à huit. » *Eccl.* XI, 2. Et ils trouvent là les foules de soixante-dix mille et de quatre-vingt mille hommes qui construisirent le temple sous Salomon. Mais de quoi sert tout cela à propos de ce passage, auquel suffit l'explication pure et simple, qui ne doit pas chercher la gloriole de l'érudition dans la multiplicité des discours, mais venir en aide au discernement de celui qui lit?

14. « Parce que nous sommes passés vite et nous nous sommes envolés. » Les Septante: « La mansuétude descendra sur nous, et nous serons repris. » Là, il y a dans le grec παιδευθησόμεθα, mot ambigu qui indique la réprimande et aussi l'enseignement de la doctrine. « Car le Seigneur châtie, » ou bien instruit « celui qu'il aime, et il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants. » *Hebr.* XII, 6. Symmaque a ainsi traduit ce passage : « Nous sommes fauchés tout à coup et nous nous envolons; » et la cinquième Edition : « Parce que nous sommes passés bien vite et que nous nous dissolvons. » Voici le sens: Après les soixante-dix ans, ou les quatre-vingts au plus, dans lesquels se passe la vie des hommes, lorsque l'âme a été séparée du corps, nous nous envolons comme un souffle. Ou bien, l'Ecriture ayant d'abord comparé l'homme à l'herbe verte et à la beauté des

post pluviam. In die qua movebuntur custodes domus, et subvertentur viri virtutis ; cessabuntque molentes, quia paucæ factæ sunt ; et obscurabuntur quæ vident in foraminibus, et claudentur januæ in foro ; in infirmitate vocis molentis, et exsurget ad vocem avis, et humiliabuntur omnes filiæ cantici, et quidem ab alto aspicient ; et pavores in via ; et florebit amygdalus, et incrassabitur locusta, et scindetur capparis. Quoniam abibit homo in domum æternitatis suæ ; et gyrabunt in foro qui plangunt, quoadusque non pulsetur funiculus argenti et conteratur ornamentum auri, et confringatur hydria ad fontem, et impediatur rota in lacu, et convertatur pulvis in terram sicut fuit; et spiritus revertatur ad Dominum, qui dedit eum. Vanitas vanitatum, dicit Ecclesiastes, et universa vanitas. » *Eccl.* XII, 1-8. Quæ omnia humanæ vitæ et maxime senectutis miserias comprehendunt; et quem sensum habeant in suo loco disseruimus. Sunt qui istum locum allegorice interpretantes, ad sabbati circumcisionisque mysterium referunt; quod primum requiescamus in Lege, et postea veræ circumcisionis in Evangelio sacramenta nos teneant, admonentes et illud : « Da partem septem, et da partem octo. » *Eccl.* XI, 2. Et septuaginta millia, et octoginta millia hominum multitudines, a quibus templum sub Salomone constructum est. Sed quid hoc ad præsentem locum, cui sufficit simplex et pura explanatio, quæ non doctrinæ gloriam in multiplicatione sermonum, sed legentis debet intelligentiam quærere?

14. « Quoniam transivimus cito et avolavimus. » Septuaginta : « Quoniam supervenit mansuetudo super nos, et corripiemur. » Pro quo in Græco scriptum est παιδευθησόμεθα, quod verbum ambiguum est, et tam correptionem quam eruditionem doctrinamque significat. « Quem enim diligit Dominus, corripit, » sive erudit, « ac flagellat omnem filium quem recipit. » *Hebr.* XII, 6. Symmachus transtulit: « Succidimur enim repente, et avolamus. » Quinta Editio hoc modo : « Quoniam transivimus celeriter et dissolvimur. » Et est sensus : Post septuaginta annos, et, ut multum octoginta, quibus hominum vita transigitur, cum anima fuerit a corpore segregata, vento similes avolamus; sive quia supra herbæ virenti et florum pulchritudini, et ad vesperam siccitati hominem comparat, nunc pro ariditate vesperæ, succisionem florum ponit. Et cum pertransie-

fleurs, et sur le soir à l'herbe séchée, maintenant, puisque l'herbe est sèche, l'Ecriture dit qu'on la fauchera sur le soir. Quand, dit-elle, tout le temps de notre vie sera passé, nous serons soudain dissous dans la mort. Quant au texte des Septante : « Votre douceur descendra sur nous, et nous serons repris, » en voici le sens. Après soixante-dix ou quatre-vingts ans, lorsque viendra la douceur de Dieu et que le jour de la mort nous surprendra, nous serons jugés, non pas d'après notre mérite, mais d'après la miséricorde divine ; et ce que nous regardons comme une correction, est un enseignement de la vérité. Je ne comprends pas trop du reste pourquoi les Septante, Théodotion et la sixième Edition ont voulu traduire le mot hébreu Ais par « douceur, » tandis que Symmaque, Aquila et la cinquième Edition l'ont rendu par « rapidité, » et « soudain et rapidement. »

15. « Qui peut connaître la force de votre colère, et qui comprend assez votre indignation pour vous craindre autant que vous êtes redoutable? » Les Septante : « Qui peut connaître la puissance de votre colère, et en comprendre toute l'étendue autant qu'elle est redoutable? » Entre l'hébreu et les Septante, il y a une différence notable. Les Septante rapportent l'idée d'étendue à la colère de Dieu et à la crainte qu'il en faut avoir. L'hébreu au contraire la sépare et en déduit le verset suivant : « Faites-nous connaître la courte durée de nos jours, de telle sorte que par cette connaissance nous introduisions la sagesse dans notre cœur. » En peu de mots, l'explication nous paraît être celle-ci : Qui peut connaître, si vous-même qui êtes Dieu ne le lui enseignez, combien de temps persiste votre colère, qui est pour le genre humain la source de la crainte du Seigneur? Je vous supplie donc de nous instruire sur le temps de notre vie, afin que nous puissions avec un cœur sage nous préparer à votre jugement. Lorsqu'il est dit : « Qui peut connaître la force ou la puissance de votre colère, et qui comprend assez votre indignation pour vous craindre autant que vous êtes redoutable? » cela montre qu'il est bien difficile de pénétrer le secret de la colère et de l'indignation de Dieu, et de connaître jusqu'à quel point nous le devons craindre. De là cette supplique du Prophète en larmes : « Seigneur, ne me reprenez pas dans votre colère, et ne me punissez pas dans votre fureur. » *Psalm.* VI, 1. Le Seigneur ne reprend pas pour donner la mort et pour perdre, mais pour corriger et pour rendre meilleur. Voilà pourquoi dans Osée le Seigneur, vivement irrité contre le peuple juif, leur dit qu'il n'est nullement irrité et qu'il ne punira pas leurs femmes adultères. De même par la bouche d'Ezéchiel il apostrophe ainsi Jérusalem : « Je ferai cesser mon indignation à ton égard, et mon zèle et ma jalousie se sont retirés de toi. » *Ezech.* XVI, 42. C'est dans le même sens qu'il est dit au livre des Jours que le Seigneur marchait

rit, inquit, omne quod vivimus, subita morte dissolvimur. Quod autem Septuaginta dixere : « Quoniam superveniet (al. *supervenit*) mansuetudo, et corripiemur, » hunc habet sensum : Post septuaginta annos et octoginta, cum venerit Domini mansuetudo, et dies nobis mortis ingruerit, non judicabimur juxta meritum, sed juxta clementiam ; et quæ putatur correptio esse, eruditio est et doctrina. Satisque miramur quid voluerint verbum Hebraicum Ais, Septuaginta, Theodotion, et Sexta Editio transferre « mansuetudinem ; » cum Aquila, Symmachus et Quinta Editio « festinationem » et « repente celeriter » que transtulerint.

15. « Quis novit fortitudinem iræ tuæ, et secundum timorem tuum, indignationem tuam? » Septuaginta : Quis novit potestatem iræ tuæ, et præ timore iram tuam dinumerare? » Inter Hebraicum et Septuaginta diversa distinctio est. Septuaginta enim dinumerationem timori et furori Domini copulant. Porro Hebraicum sequenti aptat versiculo, ut sequatur : « Ut numerentur dies nostri, sic ostende, et veniemus corde sapienti. » Quod breviter ita nobis disserendum videtur : Quis potest nosse quamdiu ira tua, ex qua timor nascitur humano generi, perseveret, nisi te docente, qui Deus es? Itaque obsecro ut tempus vitæ nostræ indices nobis, quo possimus corde sapienti, tuo nos judicio præparare. Quod autem dixit : « Quis novit fortitudinem sive potestatem iræ tuæ ; et secundum timorem tuum, indignationem tuam? » ostendit esse difficile, iræ timorisque et indignationis Dei secretum rationemque cognoscere ; unde et Propheta lacrymabiliter deprecatur : « Domine, ne in ira tua arguas me ; neque in furore tuo corripias me. » *Psal.* VI, 1. Non enim corripit ut interficiat atque disperdat, sed ut corrigat et emendet. Quamobrem et in Osee, *Cap.* IV, 14, populo Judæorum, cui multum iratus est, dicit se nequaquam irasci, nec visitare nurus eorum, cum adulteraverint. Et per Ezechielem loquitur ad Jerusalem : « Jam non irascar tibi, et zelus meus recessit a te. » *Ezech.* XVI, 42. Et in verbis Dierum sonat, quando pergit Israel adversum hostes in prælium corde pacifico.

avec un cœur pacifique au combat contre les ennemis d'Israël.

16. « Faites-nous connaître la courte durée de nos jours, de telle sorte que par cette connaissance nous introduisions la sagesse dans notre cœur. » Les Septante : « Faites enfin éclater la puissance de votre droite, et instruisez notre cœur par la vraie sagesse. » Aquila, Symmaque et la cinquième Edition ont ainsi traduit : « Faites-nous connaître nos jours de telle sorte que nous arrivions à la sagesse du cœur. » C'est par une erreur manifeste que les Septante ont mis « droite » au lieu de « jours; » JAMENU étant un mot composé qui signifie « nos jours. » Si on l'écrit au singulier, la dernière lettre, appelée NUN, exprime « la droite, » comme dans le nom de BENJAMIN, qui répond à « fils de la droite. » Mais si cette lettre est MEM, elle indique le sens de « jour » ou « jours. » Au reste, voici le sens : Montrez-nous le nombre d'années et de jours que vous avez décidé de nous faire passer en ce monde, afin que nous nous préparions à votre avénement; et qu'ayant méprisé l'erreur des mortels, nous nous hâtions d'aller vers vous, pleins du désir de votre présence, et que nous nous hâtions avec la sagesse au cœur. Rien, en effet, ne trompe l'homme autant que de se faire illusion sur la durée de cette vie et de se promettre un long séjour ici-bas. De là ce dicton qui n'est que trop juste : Il n'y a pas de vieillard si décrépit, qu'il ne se berce de l'espoir de vivre encore plus d'une année. Dans cet ordre d'idées rentre aussi cette parole : « Souvenez-vous dans toutes vos actions de votre dernière fin, et vous ne pècherez jamais. » *Eccli.* VII, 40. Celui qui se souvient à tout instant que la mort le menace, méprise les biens de la terre et soupire après ceux du ciel. De là naît cette prière de David en un autre lieu : « Ne me rappelez pas lorsque je ne suis encore qu'à la moitié de mes jours,.... avant que je parte et que je ne sois plus. » *Psalm.* CI, 25, et *Psalm.* XXXVIII, 14. Ce qui s'explique ainsi : Ne me faites point mourir en un temps où j'espérais vivre encore, afin que je puisse racheter mes péchés dans la pénitence. Si vous me faisiez mourir ainsi, surpris au milieu de mes crimes, je cesserais d'être. Non qu'il renie l'espoir de la résurrection ; mais il nie qu'il puisse subsister devant Celui aux yeux de qui tous ceux qui persévèrent dans le vice sont regardés comme un néant. Là où nous avons interprété : « Instruisez » notre cœur par la sagesse, d'autres, trompés par l'ambiguité du mot, ont dit « liez. » En effet, si l'on dit πεπεδημένους, ce mot signifie « liés. »

17. « Tournez-vous vers nous, Seigneur ; jusques à quand nous rejetterez-vous? laissez-vous fléchir en faveur de vos serviteurs. » Même leçon dans les Septante. Parce que nous faisons pénitence et que nous savons la brièveté de notre

16. « Ut numerentur dies nostri, sic ostende, et veniemus corde sapienti. » Septuaginta : « Dexteram tuam ita notam fac, et eruditos corde in sapientia. » Quod Aquila, Symmachus et Quinta Editio sic verterunt : « Dies nostros sic ostende, ut veniamus corde sapienti. » Errorque perspicuus est, quod pro « diebus » Septuaginta « dexteram » dixerint ; JAMENU quippe verbum compositum est, significans « dies nostros. » Quod in singulari numero si scribatur, extrema littera, quæ appellatur NUN, exprimit « dexteram ; » sicut est illud in nomine BENJAMIN, qui interpretatur « filius dexteræ. » Sin autem MEM habeat, « diem » vel « dies » sonat. Est autem sensus : Numerum annorum dierumque nostroaum, quibus in hoc sæculo nos vivere decrevisti, ostende nobis, ut præparemus nos adventui tuo ; et contempto errore mortalium, ad te pergere festinemus, cupiamusque præsentiam tuam et ad te festinemus corde sapienti. Nihil enim ita decipit humanum genus quam, dum ignorant spatia vitæ suæ, longiorem sibi sæculi hujus possessionem repromittunt. Unde et illud egregie dictum est : (*a*) Nullum tam senem esse et sic decrepitæ ætatis, ut non se adhuc uno plus anno vivere suspicetur. Ad hunc sensum pertinet et illud quod dicitur : « Memento mortis tuæ, et non peccabis. » *Eccli.* VII, 40. Qui enim se recordatur quotidie esse moriturum, contemnit præsentia et ad futura festinat. Hoc est quod David in alio precatur loco, dicens : « Ne auferas me in dimidio dierum meorum, prius quam abeam, et non subsistam. » *Ps.* CI, 25, *et Psal.* XXXVIII, 14. Quod ita exponitur : Ne eo tempore facias me mori, quando adhuc putabam me victurum, ut possim peccata corrigere pœnitentia. Si enim hoc feceris, inventus in delictis meis esse desistam. Non quo (al. *quod*) spem resurrectionis neget ; sed quo coram eo neget posse subsistere, apud quem omnes qui in vitiis perseverant, pro nihilo computantur (al. *reputantur*). Ubi nos interpretati sumus, « eruditos » corde in sapientia (verius *sapienti*), alii transtulerunt « compeditos, » verbi ambiguitate decepti. Si enim dicas πεπεδημένους « compeditos » significat.

17. « Revertere, Domine ; usquequo? et exorabilis esto super servos tuos. » Septuaginta similiter. Quia

(*a*) A Cicerone lib. de Senectute, « Nemo enim est tam senex, ut non putet se unum adhuc annum esse victurum. »

vie, nous désirons d'arriver à vous avec un cœur plein de sagesse; de votre côté, Seigneur, tournez-vous vers nous. A cause de nos péchés, vous vous étiez retiré au loin et vous nous aviez abandonnés, nous laissant marcher au gré de nos volontés et de nos pensées. Quant à l'interrogation « jusques à quand? » il faut l'entendre dans le sens du mot du psaume douze : « Jusques à quand, Seigneur, m'oublierez-vous toujours? » *Psalm.* XII, 1. A celui qui est dans les angoisses, le secours divin paraît lent à venir; aussi prie-t-il avec plus d'insistance, afin de sentir au plus tôt les effets de l'aide du Seigneur, et de reconnaître qu'il est devant un juge dont le courroux est apaisé.

18. « Remplissez-nous de votre miséricorde dès le matin, et nous vous louerons et nous nous réjouirons pendant tous nos jours. » Les Septante : « Nous avons été comblés de votre miséricorde dès le matin; nous avons tressailli de joie et nous avons été remplis de consolation tous les jours de notre vie. » Presque partout les Septante ont coutume de rapporter comme déjà fait et passé, ce que l'hébreu montre au futur. Or ici, les hommes ne peuvent pas se dire déjà comblés dès le matin de la miséricorde divine et pleins de joie, comme le veulent les Septante; si cela est déjà fait, d'où vient ensuite cette prière : « Jetez vos regards sur vos serviteurs et sur vos ouvrages? » Ainsi, le plus ardent de leurs vœux, qui inspire leur prière, c'est de mériter dès le matin la miséricorde de Dieu; et dès qu'ils l'auront obtenue, ils loueront le Seigneur et ils seront remplis de joie tous les jours de leur vie. A mon sens, dans l'espoir de la résurrection, ils sollicitent les récompenses de la vie éternelle, quand ils disent : « Remplissez-nous dès le matin de votre miséricorde. » C'est aussi le sens du titre du psaume vingt et un, qui se rattache spécialement au mystère de la mort et de la résurrection de Notre-Seigneur, et qui porte en tête : « Pour le secours du matin. »

19. « Remplissez-nous de joie à proportion des jours où nous avons été affligés, et des années où nous avons vu les maux. » Les Septante : « Nous nous sommes réjouis à proportion des jours où vous nous avez humiliés, et des années où nous avons vu les maux. » C'est ainsi que Lazare, qui avait été abreuvé de maux en sa vie, goûte la joie et le repos éternels dans le sein d'Abraham. *Luc.* XVI. Mal ne désigne pas ici le contraire du bien, mais les afflictions et les angoisses. De ces maux Sara affligea sa servante Agar; et l'Evangile dit à ce sujet : « A chaque jour suffit son mal. » *Matth.* VI, 34. Ainsi, plus en cette vie les persécutions, la pauvreté, la puissance des ennemis ou les souffrances des maladies nous auront affligés, plus grandes seront les récompenses que nous obtiendrons en l'autre vie après la résurrection. C'est avec in-

agimus pœnitentiam, et scientes vitæ nostræ brevitatem, ad te corde sapienti cupimus pervenire; et tu, Domine, revertere ad nos. Peccatis enim nostris longe recesseras, et dimiseras nos; ut ambularemus secundum voluntatem et cogitationes nostras. Quod autem infert, « usquequo, » illam habet intelligentiam quam in duodecimo Psalmo legimus : « Usquequo Domine obliviceris mei in finem? » Qui enim in angustia constitutus est, serum ei videtur Dei auxilium; et propterea impensius deprecatur ut cito adjutorem Dominum (al. *Deum*) sentiat; et nequaquam iratum judicem, sed placatum.

18. « Imple nos matutina misericordia tua, et laudabimus et lætabimur in cunctis diebus nostris. » Septuaginta : « Repleti sumus mane misericordia tua, et exultavimus et delectati sumus in omnibus diebus nostris. » In cunctis pene locis hanc habent Septuaginta consuetudinem, ut quod apud Hebræos in futurum ostenditur (al. *ponitur*), hoc illi quasi jam factum et præteritum referant. Hic ergo, non, ut illi voluerunt, dicunt se impletos esse matutina misericordia Dei, atque lætatos; alioqui, si hoc factum erat, quomodo postea deprecantur, et dicunt : « Respice in servos tuos et in opera tua? » sed totum quod postulant, ideo deprecantur, ut mereantur matutinam misericordiam ejus, quam cum fuerint consecuti, laudent Deum atque lætentur in cunctis diebus vitæ suæ. Videntur autem mihi in resurrectionis spem æternæ vitæ præmia deprecari, dicentes : « Imple nos matutina misericordia tua. » Quod quidem et vicesimi primi Psalmi titulus sonat, qui proprie ad mysterium Domini et ad resurrectionem ejus pertinens, inscribitur : « Pro assumptione matutina. »

19. « Lætifica nos pro diebus quibus nos afflixisti, et annis quibus vidimus mala. » Septuaginta : « Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliasti, annis quibus vidimus mala. » Et Lazarus, qui receperat mala in vita sua, in sinu Abraham æterno quiescit gaudio. *Luc.* XVI. Mala autem non ea appellat quæ contraria bonis sunt, sed pro afflictione ponit et angustiis. Quibus malis et Sara afflixit Agar ancillam suam; et de quibus in Evangelio scribitur : « Sufficit diei malitia sua. » *Matth.* VI, 34. Quanto igitur magis in hoc sæculo, persecutionibus, paupertate, inimicorum potentia, vel morborum crucia-

tention que l'Ecriture dit, non pas « nous avons éprouvé, » mais « nous avons vu les maux. » Qui peut, en effet, vivre et ne point voir la mort? *Psalm.* LXXXVIII, 49. On doit d'ailleurs la rapporter moins à la dissolution du corps qu'à la multitude des péchés, et c'est en ce sens qu'il est dit : « L'âme qui pèchera, mourra. » *Ezech.* XVIII, 20.

20. « Faites enfin paraître votre œuvre en faveur de vos serviteurs, et votre magnificence sur leurs enfants. » Les Septante : « Jetez vos regards sur vos serviteurs et sur vos ouvrages, et conduisez leurs enfants. » C'est donc dans ses serviteurs que le Seigneur accomplit son œuvre; et celui qui le prie ne doit pas se contenter de demander son propre salut, il doit chercher aussi la gloire de ses enfants, c'est-à-dire, des serviteurs de Dieu. Par enfants il faut moins entendre les fils selon la nature que les disciples; c'est d'eux que Paul disait : « Mes petits enfants, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement. » *Galat.* IV, 19. D'où l'apôtre Jean, d'après le mérite de ses fils et le progrès de chacun dans les bonnes œuvres, écrit aux petits, aux jeunes et aux pères.

21. « Que la splendeur de la gloire du Seigneur notre Dieu se répande sur nous, et daignez, ô Dieu, affermir l'œuvre de nos mains. » Les Septante : « Que la lumière du Seigneur notre Dieu se répande sur nous; conduisez d'en haut les ouvrages de nos mains, et que l'œuvre de nos mains soit conduite par vous-même. » Où sont-ils ceux qui, s'applaudissant dans la puissance de leur libre arbitre, croient avoir acquis la grâce de Dieu en ce qu'ils ont la puissance de faire ou de ne pas faire le bien ou le mal? Voilà qu'ici le bienheureux Moïse après la résurrection qu'il a sollicitée en ces mots : « Rassasiez bientôt nos désirs par votre miséricorde, et nous serons dans la joie et dans l'allégresse dans toute la suite de nos jours, » ne se contente pas de la résurrection et du bienfait des récompenses de la vie éternelle; il demande encore que la splendeur de la gloire du Seigneur son Dieu se répande sur ceux qui seront ressuscités, et brille dans les âmes et les cœurs des saints; que Dieu dirige lui-même les œuvres de leurs mains, qu'il les fasse éternelles, et qu'il affermisse tout ce qui paraît bon dans les saints. En effet, de même que l'humilité de celui qui prie mérite les récompenses, de même l'orgueil de celui qui méprise est destitué du secours de Dieu.

LETTRE CXL.

A AUGUSTIN.

Il le félicite du zèle avec lequel il s'oppose aux entre-

tibus fuerimus afflicti, tanto post resurrectionem in futuro majora præmia consequemur. Pulchre autem non dixit « sustinuimus mala, » sed « vidimus. » Quis enim est homo qui vivat, et non videat mortem? *Psal.* LXXXVIII, 49. Quæ non tam ad dissolutionem corporis referenda est, quam ad multitudinem peccatorum, juxta quam dicitur : « Anima quæ peccaverit, ipsa morietur. » *Ezech.* XVIII, 20.

20. « Appareat apud servos tuos opus tuum, et gloria tua super filios eorum. » Septuaginta : « Respice in servos tuos, et in opera tua, et dirige filios eorum. » Ergo in servis suis ipse Dominus operatur opus suum, Nec propria qui postulat salute contentus est, sed quærit glorirm filiorum, id est, servorum Dei. Filios autem non tam illos qui de eorum stirpe generati sunt quam discipulos debemus accipere; de quibus et Paulus loquebatur : « Filioli mei, quos iterum parturio. » *Gal.* IV, 19. Unde et Joannes Apostolus, secundum merita filiorum suorum profectusque operum singulorum, scribit ad parvulos, scribit ad juvenes, scribit ad patres.

21. « Et sit decor Domini Dei nostri super nos, et opus manuum nostrarum fac stabile super nos, et opus manuum nostrarum confirma. » Septuaginta : « Et sit splendor Domini Dei nostri super nos; et opera manuum nostrarum dirige super nos; et opus manuum nostrarum dirige. » Ubi sunt qui liberi arbitrii sibi potestate plaudentes, in eo putant se Dei gratiam consecutos, si habeant postestatem faciendi vel non faciendi bona sive mala? Ecce hic beatus Moyses post resurrectionem quam postulaverat, dicens : « Imple nos matutina misericordia tua, et laudabimus et lætabimur in cunctis diebus nostris, » nequaquam surrexisse contentus est, et æternæ vitæ præmia consecutum; sed postulat ut decor Domini Dei sui sit super eos qui surrexerint, et splendeat in animabus cordibusque sanctorum; et opera manuum eorum ipse dirigat, faciatque esse perpetua; ipseque confirmet quidquid in sanctis videtur boni. Sicut enim humilitas deprecantis meretur præmia, ita superbia contemnentis (al. *confidentis*) Dei auxilio deseretur.

EPISTOLA CXL. (a)

AD AUGUSTINUM.

Gratulatur ejus industriæ, per quam hæreticorum fac-

(a) Isthæc Epistola in Mss. duobus Monast. Vindocinensis, referentibus Benedictinis, proxime inferiori subditur, interjectis tantum his tribus

prises de l'hérésie, et il se rend témoignage de sa propre ardeur dans les mêmes luttes.

Jérôme à son seigneur et père le saint et bienheureux Augustin.

En tout temps assurément je vous ai entouré du respect, de l'honneur et de l'affection qui vous sont dus pour le bonheur que vous avez d'être la demeure du Sauveur mon Dieu ; mais à présent, en tant que la chose est possible, au plus haut degré de ces sentiments j'ajoute quelque chose encore qui comble la mesure : c'est que je ne saurais passer une heure sans exalter votre nom, pour l'ardeur avec laquelle vous portez haut l'étendard de la foi au milieu des vents contraires. Vous avez mieux aimé, dans la mesure de vos forces, être seul délivré de Sodome, que de rester parmi ceux qui périssent. Votre prudence m'entend à demi-mot. Courage, l'univers proclamera en vous le héros chrétien. Les catholiques vénèrent et admirent en vous le restaurateur de leur antique foi ; et, ce qui est le signe d'une gloire plus grande, tous les hérétiques vous détestent. Ils me poursuivent aussi d'une haine pareille, et ne pouvant nous percer d'un glaive, ils nous immolent dans leurs désirs. Vénérable seigneur et père bienheureux, que la clémence de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous garde sain et sauf et me maintienne en votre souvenir.

LETTRE CXLI.

A AUGUSTIN.

Il l'avertit que les hérésies condamnées intriguent encore dans l'ombre et par des voies détournées, et que plus d'un homme puissant les favorise hypocritement.

Jérôme à son seigneur et père le saint et bienheureux Augustin.

Beaucoup boitent des deux pieds, et leur front orgueilleux n'est pas complétement abattu, quoique brisé ; s'ils n'ont plus la même liberté de prêcher leur erreur passée, ils y demeurent néanmoins attachés de cœur. Les frères saints qui sont ici avec votre humble serviteur, surtout vos saintes et vénérables filles, vous supplient d'agréer leurs salutations. Je prie votre couronne de saluer en mon nom mes frères, mon seigneur Alypius et mon seigneur Evodius. Jérusalem prise est au pouvoir de Nabuchodonosor, et refuse d'entendre les conseils de Jérémie ; bien plus, elle regrette l'Egypte, elle voudrait mourir dans Taphnès, et y périr dans l'éternelle servitude.

tionibus obstiterit, eaque in re suum quoque studium testificatur.

Domino sancto ac beatissimo Papæ AUGUSTINO HIERONYMUS.

Omni quidem tempore beatitudinem tuam, eo quo decet honore, veneratus sum, et habitantem in te dilexi dominum Salvatorem ; sed (al. *et*) nunc, si fieri potest, cumulo aliquid addimus et plene complemus, ut absque tui nominis mentione, ne unam quidem horam præterire patiamur, qui contra flantes ventos ardore fidei perstitisti. Maluisti, quantum in te fuit, solus liberari de Sodomis, quam cum pereuntibus commorari. Scit quid dicam prudentia tua. Macte virtute, in orbe (al. *urbe*) celebris. Catholici te conditorem antiquæ rursum fidei venerantur atque suspiciunt ; et, quod signum majoris gloriæ est, omnes hæretici detestantur : et me pari persequuntur odio ; ut quos gladiis nequeunt, voto interficiant. Incolumem et mei memorem te Christi Domini clementia tueatur, domine venerande et beatissime Papa.

EPISTOLA CXLI.

AD AUGUSTINUM.

Significat damnatas hæreses clam et oblique adhuc moliri, et non neminem potentem esse qui dissimulanter eis faveat.

Domino sancto ac beatissimo Papæ AUGUSTINO HIERONYMUS.

Multi utroque claudicant pede ; et ne fractis quidem cervicibus inclinantur, habentes affectum erroris pristini, cum prædicandi eamdem non habeant libertatem. Sancti fratres qui cum nostra sunt parvitate, præcipue sanctæ ac venerabiles filiæ tuæ, suppliciter te salutant. Fratres tuos, dominum meum Alypium, et dominum meum Evodium, ut meo nomine salutes, precor coronam tuam. Capta Jerusalem tenetur a Nabuchodonosor, nec Jeremiæ vult audire consilia ; quin potius Ægyptum desiderat, ut moriatur in Taphnes, et ibi servitute pereat sempiterna.

verbis, *Jam post suscriptionem. Multi utroque claudicant*, etc., quæ nobis conjunctio in unam cum primis probatur, quibus minime est verosimile, tam breve dictatum, quo non nisi ænigma unum et alterum renuntiatur, sic abs Hieronymo seorsim scribi ad Augustinum potuisse. Ad hæc scriptionis ingenium, ac series hanc superioris esse veluti appendicem probant. Sed cum in vulgatis huc usque omnibus in duas dispertiantur, atque ipsi S. Augustini editores, quibus eorum Mss. fides perspecta erat, hanc ab illa non utcumque, sed octo annorum interstitio separent, antiquæ auctoritati contraire non placuit. Heic tamen suo loco subdimus, ut nativo ordini, quoad fieri præstabat, consuleremus. (*Edit. Mign.*)

LETTRE CXLII.

A ALYPIUS ET AUGUSTIN.

Il félicite Alypius et Augustin, dont les soins ont porté le coup mortel à l'hérésie Célestienne ; en même temps il s'excuse de n'avoir pas écrit encore contre les livres du diacre Annianus, Pélagien.

A mes seigneurs vraiment saints et en toute affection et à bon droit vénérables, Alypius et Augustin évêques, Jérôme, salut en Jésus-Christ.

Le saint prêtre Innocent, qui est porteur de cet entretien, n'emporta pas, l'an dernier, ce que j'avais écrit en votre considération, parce qu'il ne croyait plus jamais retourner en Afrique. Toutefois, Dieu a voulu, et nous l'en remercions, que vous triompliez de notre silence par vos lettres. C'est que j'ai pour infiniment agréable toute occasion qui s'offre à moi d'écrire à votre révérence ; et je prends Dieu à témoin que, si la chose était possible, je prendrais les ailes de la colombe pour aller me jeter dans vos bras, en tout temps à cause de l'excellence de vos vertus, mais à présent surtout parce que, grâce à votre collaboration et à vos efforts, l'hérésie Célestienne a été frappée à mort, elle qui a si profondément infecté les cœurs de plusieurs, que, bien qu'ils se sentent vaincus et condamnés, ils ne déposent pas les poisons de leurs âmes ; et tout ce qu'ils peuvent, c'est de nous haïr, parce qu'ils croient que nous leur avons fait perdre la liberté d'enseigner l'hérésie.

2. Vous demandez si j'ai réfuté les livres d'Annianus, le pseudodiacre de Céléda, qui se gorge d'expédients pour alimenter les frivoles discours dont un autre colore ses blasphèmes ; mais ces livres, transcrits par notre frère le saint prêtre Eusèbe, je ne les ai reçus que depuis peu ; après cela, j'ai tellement souffert, soit des maladies qui m'ont assiégé, soit parce que votre sainte et vénérable fille Eustochium s'est endormie dans le Seigneur, que je me suis à peu près arrêté à la pensée de n'y répondre que par le mépris. Il ne cesse pas de se vautrer dans le même fange, et, sauf quelques lambeaux sonores de phrases mendiées, il n'ajoute rien à ce qu'il avait dit. Nous avons fait beaucoup néanmoins ; puisque, en essayant de répondre à ma lettre, il s'est trahi de plus en plus, et à rendu ses blasphèmes évidents pour tous. Tout ce qu'il nie avoir dit antérieurement dans le misérable synode de Diospolis, il le proclame dans cet ouvrage ; et il n'est pas important de répondre à ces ineptes bagatelles. Pourtant, si Dieu nous prête vie, et si les copistes ne nous font pas défaut, nous répondrons succinctement en quelques opuscules : non pas pour réfuter

EPISTOLA CXLII.

AD ALYPIUM ET AUGUSTINUM.

Alypio et Augustino gratulatur, quorum opera Celestiana hæresis sit exstincta ; simulque excusat quod nondum scripserit adversus libros Anniani Diaconi Pelagiani.

Dominis vere sanctis atque omni affectione ac jure venerandis, ALYPIO et AUGUSTINO Episcopis, HIERONYMUS in Christo salutem.

Sanctus Innocentius Presbyter, qui hujus sermonis est portitor, anno præterito, quasi nequaquam in Africam reversurus, mea ad dignationem vestram scripta non sumpsit. Tamen Deo gratias agimus quod ita evenit ut nostrum silentium vestris epistolis vinceretis. Mihi enim omnis occasio gratissima est, per quam scribo vestræ reverentiæ ; testem invocans Deum, quod si posset fieri, assumptis alis columbæ, vestris amplexibus implicarer, semper quidem pro merito virtutum vestrarum, sed nunc maxime, quia cooperatoribus et auctoribus vobis, hæresis Celestiana jugulata est ; quæ ita infecit corda multorum ut cum superatos damnatosque esse se sentiant, tamen venena mentium non omittant (f. *amittant*); et quod solum possunt, nos oderint, per quos putant se libertatem docendæ hæreseos perdidisse.

2. Quod autem quæritis, utrum rescripserim contra libros Anniani (al. *Amandi*), Pseudodiaconi Celedensis, qui copiosissime pascitur ut alienæ blasphemiæ verba frivola subministret, sciatis me ipsos libros in schedulis missos a sancto fratre nostro Eusebio Presbytero suscepisse, non ante multum temporis ; et exinde vel ingruentibus morbis, vel dormitione sanctæ et venerabilis filiæ vestræ Eustochii, ita doluisse ut propemodum contemnendos putarem. In eodem enim luto hæsitat, et exceptis verbis tinnulis atque emendicatis, nihil aliud loquitur. Tamen multum egimus ; ut dum epistolæ meæ respondere conatur, apertius se proderet, et blasphemias suas omnibus patefaceret. Quidquid enim in illa miserabili Synodo Diospolitana dixisse se denegat, in hoc opere confitetur ; nec grande est ineptissimis næniis respondere. Si autem Dominus vitam tribuerit et notariorum habuerimus copiam, paucis lucubratiunculis respondebimus ; non ut convincamus hæresim emortuam (al. *mortuam*), sed ut imperitiam atque blasphemiam ejus, nostris sermonibus confutemus. Meliusque hoc faceret sanctitas vestra ; ne compellamur contra hæreticum nostra laudare. Sancti

une hérésie qui est morte ; mais pour démontrer en nos discours l'ignorance et l'impiété d'Annianus. Cette tâche, votre sainteté la remplirait mieux ; parce que je crains d'être obligé de faire mon apologie à l'encontre de cet hérétique. Nos enfants communs en Jésus-Christ, Albine, Pinianus et Mélanie, vous saluent avec empressement. Cette lettre vous est écrite de Bethléem la sainte, et je l'ai remise, pour vous l'apporter, au saint prêtre Innocent. La petite Paule vous prie, de la manière la plus propre à vous toucher, de vous souvenir d'elle, et vous salue bien des fois. Je désire que la clémence de notre Seigneur Jésus-Christ vous conserve sains et saufs et me garde votre souvenir, Messeigneurs et Pères dignes de l'affection et de la vénération de tous.

LETTRE CXLIII.

SAINT AUGUSTIN A OPTAT, ÉVÊQUE DE MILÈVE.

De la nature et de l'origine de l'âme.

Il n'a pas encore reçu de Jérôme, la réponse à sa lettre sur l'origine de l'âme; il ne peut se résoudre, en attendant, à donner de la publicité à sa lettre de consultation.

A mon seigneur bienheureux, à mon frère sincèment très-cher et bien-aimé Optat coévêque, Augustin, salut en notre Seigneur.

1. Vénérable frère, j'ai reçu par le pieux prêtre Saturnin la lettre dans laquelle vous me pressez instamment de vous envoyer ce que je n'ai pas encore. Mais vous me révélez le motif qui vous fait agir de la sorte, puisque vous croyez qu'il a été déjà répondu aux questions que j'ai faites sur ce sujet. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi. Loin de moi la pensée de vous frustrer de la communication de ce présent, vous que je sais être dans l'attente la plus vive; mais le croirez-vous, frère bien-aimé? voilà cinq ans presque révolus, depuis que j'ai envoyé en Orient le Livre où, sans trancher présomptueusement la question, je la soumettais à la décision d'autrui, et je n'ai pas encore été jugé digne de la réponse qui aurait éclairci pour moi-même ce point, sur lequel vous désirez que je vous transmette mon opinion arrêtée. Réponse et livre, je vous aurais tout envoyé, si je les avais l'un et l'autre. Quant à ce que j'ai, isolé de ce que je n'ai pas, il me parait prudent de ne l'envoyer à personne et de ne pas le rendre public, de peur que Jérôme, qui me répondra probablement, comme j'en ai l'espoir, ne fût justement blessé de voir mon interrogation, qu'il viendrait d'étudier et de débattre à fond au prix du plus grand travail, livrée aux mains des hommes et à la notoriété sans être suivie de sa réponse, dont on ne peut pas désespérer encore ; cette conduite lui paraitrait plus pré-

filii communes (*a*) Albina, Pinianus et Melania, plurimum vos salutant. Has litteras de sancta Bethleem, sancto Presbytero Innocentio dedi perferendas. Neptis vestra Paula miserabiliter deprecatur ut memores ejus sitis, et multum vos salutat. Incolumes vos et memores mei, Domini nostri Jesu Christi tueatur clementia, Domini vere sancti atque omnium affectione venerabiles patres.

EPISTOLA CXLIII.

S. AUGUSTINI AD OPTATUM EPISCOPUM MILEVITANUM.

De Natura et origine animæ.

Nondum se abs Hieronymo responsum epistolæ suæ, hic 130, de Origine animæ accepisse, nec eam interim consultationem in vulgus edi se probare.

Domino beatissimo sinceriterque carissimo, et desideratissimo fratri et Coepiscopo OPTATO, AUGUSTINUS in Domino salutem.

1. « Per religiosum Presbyterum Saturninum tuæ venerationis litteras sumpsi, hoc a me magno studio quod nondum habeo flagitantis. Sed cur hoc feceris causam mihi aperuisti, quod scilicet credas de hac re mihi consulenti jam fuisse responsum. Utinam ita esset! Absit ut te, cujus exspectationem avidissimam noverim, hujus muneris communicationem fraudarem; sed, si quid credis, frater carissime, quinque ferme anni ecce evoluti sunt, ex quo in Orientem misi Librum non præsumptionis, sed consultationis meæ, et adhuc rescripta non merui, quibus mihi enodaretur hæc quæstio, in qua me cupis ad te certam ferre sententiam. Utrumque ego misissem, si utrumque haberem. Hoc autem quod habeo, sine altero, quod nondum habeo, cuiquam debere me jam mittere vel edere non videtur, ne ille qui mihi fortasse, ut desidero, responsurus est, interrogationem meam disputatione operosissima elaboratam, sine sua responsione quæ adhuc desperanda non est, per manus hominum notitiamque diffundi jure succenseat, idque jactantius quam utilius fecisse me judicet, quasi ego potuerim quærere quod ille non potuerit enodare, cum forsitan possit, idque dum

(*a*) Antea penes Martianæum et Victor. *Albinus, Apinianus.* Et notum quidem Albinam heic indicari, Melaniæ senioris filiam, junioris, quæ Piniano nupserat, matrem, unde legendum quidem *Albina* pro *Albinus* monuit pridem Baronius, quemadmodum in tribus antiquiss. codd. Mss. Colbertinæ Bibliothecæ reperit scriptum Baluzius. Isque rursum in Indiculo operum S. Augustini, dum commemorantur ejus lucubrationes adversus

somptueuse qu'utile, en ce que je semblerais avoir cru qu'il ne pouvait pas résoudre la question, lorsqu'il il le peut assurément, et qu'il faut attendre qu'il l'ait fait. D'autant plus, je le sais, qu'il a d'autres occupations, qui ne souffrent aucun retard, et qui ont la plus haute importance. Pour que votre sainteté ait la même conviction, il vous suffira d'entendre ce qu'il me mandait l'année suivante par le retour du messager qui lui avait porté ma lettre. Je transcris. « Nous traversons, dit-il, un temps très-difficile, où il a mieux valu me taire que parler; au point que nous avions interrompu nos travaux, afin de ne pas fournir un prétexte à ce qu'Appius appelle la faconde canine. Je n'ai donc pu répondre jusqu'à présent à vos deux petits livres, que vous m'avez dédiés, et qui brillent du plus pur éclat de l'érudition et de l'éloquence. Non point qu'il y ait là, à mon sens, quelque chose à reprendre; mais parce que, selon l'Apôtre, « chacun abonde en son sens: l'un d'une manière, et l'autre d'une autre. » *Rom.* XIV, 5. Certes, tout ce qui peut se dire, tout ce qu'un rare génie peut puiser aux sources des saintes Ecritures, vous l'avez avancé et discuté. Je prie votre révérence de souffrir un peu que je loue votre rare talent. Nous, en effet, nous dissertons entre nous dans un but d'érudition. Mais les jaloux, et surtout les hérétiques, s'ils voyaient entre nous quelques nuances d'opinion, ne manqueraient pas de les attribuer calomnieusement à des rancunes d'esprit. Or j'ai la ferme résolution de vous aimer, de vous chérir, de vous vénérer, de vous admirer, de défendre ce que vous dites comme mes propres paroles. Dans le Dialogue que j'ai publié naguère, je crois m'être souvenu de vos saintes qualités comme elles en sont dignes. De préférence, consacrons donc nos labeurs à délivrer l'Eglise des dangers si grands de l'hérésie, qui feint toujours le repentir, pour avoir la faculté d'enseigner dans les assemblées des fidèles ; tant elle craint, si elle se produisait au grand jour, d'être expulsée et de mourir dehors. »

2. Vous voyez bien, vénérable frère, par ces paroles de mon bien-aimé, à la réception de ma requête, qu'il ne me refuse pas une réponse, mais qu'il s'en décharge, pour le moment, sur ce qu'il a le devoir de consacrer ses efforts à des travaux plus urgents. Vous voyez aussi combien

faciat exspectandum sit. Magis enim scio quod aliis occupatur, quæ minime differenda sunt, plurisque pendenda. Quod ut tua quoqua Sanctitas noverit, attende paulisper, quod mihi alio anno per latorem per quem scripseram remeantem scripserit. Nam hoc ex ejus epistola in istam transtuli. « Incidit, *inquit*, tempus difficillimum, quando mihi facere melius fuit quam loqui ; ita ut nostra studia cessarent, ne, juxta Appium, canina exerceretur facundia. Itaque duobus libellis tuis, quos meo nomini dedicasti, eruditissimis et omni eloquentiæ spendore fulgentibus, ad tempus respondere non potui; non quo quidquam in illis reprehendendum putem ; sed quia, juxta Apostolum, « unusquisque in suo sensu abundet : alius quidem sic, alius autem sic. » *Rom.* XIV, 5. Certe quidquid dici potuit et sublimi ingenio de Scripturarum sanctarum hauriri fontibus, a te positum atque dissertum est. Sed quæso reverentiam tuam, parumper patiaris me tuum laudare ingenium. Nos enim inter nos eruditionis causa disserimus. Cæterum æmuli, et maxime hæretici, si diversas inter nos sententias viderint, de animi calumniabuntur rancore descendere. Mihi autem decretum est te amare, te suspicere, colere, mirari, tuaque dicta quasi mea defendere. Certe et in Dialogo quem nuper edidi, tuæ beatitudinis ut dignum fuerat recordatus sum. Magisque demus operam ut perniciosissima hæresis de Ecclesiis auferatur, quæ semper simulat pœnitentiam, ut docendi in Ecclesiis habeat facultatem ; ne si aperta se luce prodiderit, foras expulsa moriatur. »

2. « Cernis nempe venerande frater, hæc mei carissimi verba, inquisitioni meæ reddita, non eam negasse

Pelagianos, in Bibliothecæ ejusdem Colbertinæ codice legi testatur ad *Albinam*, ubi editio Ulimmerii babet *Albinianum*, aliæ *Albinum*, et in excerptis Chiffletii ex cod. Jurensi *Albinam* legi notat. Nos in epist. 3, ad Ruffinum diximus ex aliorum sententia, feminarum quæ merito excellerent nomina quandoque a veteribus masculina inflexione fuisse donata, unde *Melanius* pro *Melania* esset, et *Albinus* pro *Albina*, quod nunc emendari volumus, et constitui e contrario in *ium* efferri solita mulierum nomina diminutive ; unde *Melanium*, non *Melianus*, *Eubolium* pro *Eubole*, *Gregorium* pro *Gregoria*, *Glycerium*, *Erotium*, *Philomathium*, *Adelphasium*, aliaque his similia diminutive sic nuncupata. Quod de præsenti quoque Albina dicendum videatur, quæ *Albinium* appellata sit, aut *Albinum*. At enim ut multa occurrant Græca mulierum nomina in *ium* Latino pronuntiata, ex Græcæ linguæ ingenio diminutivo, Romana, cujusmodi Albina est, nusquam inveuio, nec certe ex hujus linguæ analogia *Albinium*, sed *Albinula* dicenda esset. E contrario non frustra habent Mss. *Albino*, vel *Albinum*, et in vocandi casu *Albine*, masculina terminatione tum heic tum alibi apud Augustinum ; tametsi in ejus epist. 124, ex uno Corbeiensi Ms. repositum *Albinæ* sit. Quare istud consilii heic quoque loci nos cepimus, Notarum brevitati consulentes ut *Albina* scriberemus. Cæterum *Pinianus* pro *Apinianus* restituimus, quod sexcentis apud Augustinum locis, ita appellari compertum sit. Veteres editi tamen constanter *Apinianum* vocant, quin etiam Hieronymus vitæ S. Melaniæ scriptor apud Surium die 31 Januarii, *ætas erat Apeniano quidem viginti quatuor annorum.* Videtur deinde *Melaniam* pro *Melania* legendum in recto. (*Edit. Mign.*)

grande est sa bienveillance pour moi, et comme il m'avertit, de crainte que ce que nous faisons entre nous dans un but d'érudition, sans atteinte à la charité et à notre amitié sincère, ne soit faussement interprété par les jaloux, et surtout par les hérétiques, comme une preuve de nos rancunes intimes. Par conséquent, si les hommes lisent nos deux ouvrages, celui où je l'interroge, et celui où il aura répondu à mes demandes, comme ce sera mon devoir, après qu'il aura suffisamment expliqué cette question d'après son sentiment, de le remercier de m'avoir instruit, il y aura un grand avantage à recueillir de ce fait devenu de notoriété publique : la postérité ne saura pas seulement quelle doit être sa croyance sur le sujet que nous aurons éclairci par une soigneuse discussion entre nous, mais encore notre exemple lui apprendra, avec le secours de la miséricorde divine, comment entre frères qui s'aiment vraiment le désir réciproque de s'instruire peut établir un débat, sans que toutefois leur amitié en reçoive la moindre atteinte.

3. Si au contraire mon écrit, où se trouve simplement posé un problème fort obscur, se produisait sans la réponse de Jérôme, où probablement apparaîtra la solution, il ne se répandrait que trop vite et trop loin, et parviendrait aussi à ceux qui, « comparant eux-mêmes à eux-mêmes, » comme dit l'Apôtre, ne comprennent pas en quel esprit nous agissons, parce qu'ils ne savent pas agir en ce même esprit ; ils interpréteraient mes intentions à l'égard d'un ami bien cher, si honorable à cause de ses grands mérites, non comme ils les voient, puisqu'ils ne savent pas les voir, mais au gré de leur caprice et telles qu'ils les supposent sous l'inspiration de leur haine ; or, contre de pareilles interprétations, nous devons assurément nous tenir en garde autant qu'il est en notre pouvoir. Et si par hasard ce que nous ne voulons pas laisser connaître par nous-même, arrivait, même malgré nous, à la connaissance de ceux à qui nous voudrions le cacher encore, que nous restera-t-il à faire, si ce n'est de nous soumettre sans murmure à la volonté de Dieu ? En effet, je n'aurais dû écrire à personne, ce que j'aurais voulu tenir toujours caché. Car si, plaise à Dieu le contraire ! ou pour une raison quelconque, ou par nécessité, Jérôme ne me répondait jamais, il est hors de doute que l'exposé des questions que nous lui avons envoyées, sera connu un jour ou l'autre. Il ne sera pas alors sans utilité pour ceux qui le liront, parce que, s'ils ne trouvent pas ce qu'ils cherchaient, ils trouveront assurément comment il faut s'en enquérir, et qu'ils ne doivent pas affirmer témérairement ce qu'ils ignorent ; et sur les questions qu'ils liront-là, ils prendront soin de consulter eux-mêmes qui ils pourront avec une attentive charité, non dans un esprit

responsionem, sed excusasse de tempore, quod in alia magis urgentia curam cogeretur impendere. Vides etiam quam benevolum animum erga me gerat, quidve commoneat, ne scilicet quod inter nos, salva utique caritate ac sinceritate amicitiæ, eruditionis causa facimus, calumnientur æmuli, et maxime hæretici, de animi rancore descendere. Proinde si utrumque opus nostrum, et ubi ego inquisivi, et ubi ipse ad inquisita responderit, homines legerint, quia etiam oportet ut, si eadem quæstio secundum ejus sententiam sufficienter fuerit explicata, me instructum esse gratias agam, non parvus erit fructus, cum hoc exierit in notitiam plurimorum, ut minores nostri non solum sciant quid de hac re sentire debeant, quæ inter nos diligenti disceptatione discussa est, verum etiam discant exemplo nostro, Deo miserante atque propitio, quemadmodum inter carissimos fratres, ita non desit alterna inquisitionis gratia disputatio, ut tamen maneat inviolata dilectio. »

3. « Si autem scriptum meum, ubi res obscurissima tantummodo legitur inquisita, sine illius rescripto, ubi forsitan apparebit inventum, emanarit, latius pergat, perveniat etiam ad illos qui « comparantes, » ut ait Apostolus, « semetipsos sibimetipsis, » non intelligunt quo animo a nobis fiat, quo ipsi eo animo facere nesciunt, et voluntatem meam erga honorandum pro suis ingentibus meritis dilectissimum amicum, non sicut eam vident, quomodo nec vident, sed sicut eis libitum est, et sicut odio suo dictante suspicantur, exponent : quod profecto, quantum in nobis est, cavere debemus. At si forte, quod per nos innotescere nolumus, etiam invitis nobis, eis quibus nolumus innotuerit, quid restabit nisi æquo animo habere Domini voluntatem ? Neque enim hoc scribere ad quemquam deberem, quod semper latere voluissem. Nam si (quod absit) aliquo vel casu vel necessitate nunquam ille rescripserit, procul dubio nostra consultatio, quam ad eum misimus, quandoque manifestabitur. Nec inutilis legentibus erit, quia esti non illa inveniant quæ requirunt, invenient certe quemadmodum sint inquirenda, nec temere affirmanda quæ nesciunt, et dum ea quæ ibi legerint, consulere etiam ipsi quos potuerint, studiosa caritate, non discordiosa contentione curabunt ; donec aut id quod volunt reperiant,

de discorde et de querelle, jusqu'à ce que le succès ait couronné leurs désirs, ou que les recherches mêmes leur aient fait connaître, en donnant plus de perspicacité aux regards de leur intelligence, que toute recherche doit cesser à l'avenir. Quant à présent, tant qu'il ne faut pas désespérer d'avoir la réponse de mon sage ami, je pense et je désire persuader à votre amitié qu'il ne convient pas de rendre public l'écrit où je l'interroge, autant du moins qu'il est en nous ; vous-même d'ailleurs, vous ne demandez pas cet écrit seul, et vous manifestez le désir que je vous l'envoie avec la réponse de celui que j'ai consulté ; ce que je ferais volontiers, si je l'avais. Votre sainteté parle (j'emploie les termes mêmes que vous avez mis dans votre lettre) de « démonstration lucide due à ma sagesse et que l'auteur de la lumière m'accorde à cause du mérite, » écrivez-vous, « de ma vie. » Si par là, au lieu d'entendre ma demande d'une solution, et mes tâtonnements, vous croyez que j'ai trouvé la solution cherchée du problème, et si c'est là l'écrit dont vous me demandez l'envoi, j'obéirais s'il en était comme vous croyez. Mais, je l'avoue, je n'ai pas encore découvert comment l'âme, d'un côté tire le péché d'Adam (ce qui est un point sur lequel le doute n'est pas permis), et de l'autre n'est pas elle-même tirée d'Adam, ce que je dois rechercher avec le plus grand soin, et ne pas affirmer avec trop de témérité.

4. Il y a dans votre lettre : « Je ne sais combien de vieillards et d'hommes instruits par de savants prêtres je n'ai pu ramener à la manière de voir de mon humble personne, et à mon assertion toute pleine de vérité ; » mais vous ne formulez pas cette assertion toute pleine de vérité, à laquelle vous n'avez pu ramener ces vieillards et ces hommes instruits par de savants prêtres. En effet, si ces vieillards croyaient ou croient ce que leur ont enseigné de savants prêtres, comment la foule simple et moins instruite des clercs a-t-elle pu vous engendrer des embarras en ces choses sur lesquelles « elle avait eu de savants prêtres pour instituteurs ? » Si au contraire ces vieillards ou la foule des clers déviaient par leur perversité de l'enseignement qu'ils avaient reçu de ces doctes maîtres, c'est avant tout par l'autorité de ces maîtres qu'il fallait les corriger et réprimer ce séditieux désordre. Mais quand vous dites encore : « Docteur neuf et sans expérience, j'ai craint de corrompre les traditions de tant d'évêques si grands, et pour ne pas faire injure à ces morts illustres, je me suis abstenu de ramener les hommes à une croyance meilleure, » que donnez-vous à entendre, sinon que ceux que vous désiriez corriger, en refusant d'abandonner les traditions des docteurs et des grands évêques morts antérieusement, ne voulaient pas se ranger à l'avis « d'un docteur neuf et sans expérience? » En tout cela je me tais

aut ipsa inquisitione aciem mentis exerceant, ut ulterius inquirendum non esse cognoscant. Nunc tamen, quamdiu jam consulti amici nondum est desperanda responsio, edendam non esse consultationem nostram, quantum quidem in nobis est, puto quod persuaserim dilectioni tuæ ; quanquam et ipse non eam solam poposceris, sed adjunctam etiam ejus quem consului, responsionem tibi desideraveris mitti ; quod utique facerem, si haberem. Si autem, ut verbis tuæ sanctitatis utar, quæ in tua epistola posuisti, « sapientiæ meæ lucidam demonstrationem, quam mihi pro merito (ut scribis) vitæ meæ auctor lucis attribuit, » non ipsam dicis consultationem et inquisisitionem meam, sed mihi jam ejus rei quam quæsivi, provenisse inventionem putas, et ipsam potius poscis ut mittam, facerem si ita esset ut putas. Ego enim adhuc, fateor, non inveni, quemadmodum Anima, et peccatum ex Adam trahat (unde dubitare fas non est), et ipsa ex Adam non trahatur, quod mihi diligentius inquirendum quam inconsultius asserendum est. »

4. « Habent litteræ tuæ : « Nescio quod senes et a doctis sacerdotibus institutos viros, quos ad tuæ modicitatis intelligentiam, assertionemque veritate plenissimam, revocare non poteras ; » nec tamen exprimis quænam sit assertio tua veritate plenissima, ad quam senes et a doctis sacerdotibus institutos viros revocare non poteras. Si enim hoc tenebant vel tenent hi senes quod a doctis sacerdotibus acceperunt, quomodo tibi rustica et minus instructa clericorum turba molestias generaverat in his rebus, in quibus « a doctis sacerdotibus fuerat instituta ? » Si autem senes isti, vel turba clericorum ab eo quod a doctis sacerdotibus acceperat, sua pravitate deviabat, illorum potius auctoritate fuerat corrigenda, et a tumultu contentiosissimo comprimenda. Sed rursus cum dicis : « Te novellum rudemque doctorem, tantorum ac talium Episcoporum traditiones timuisse corrumpere, et convertere homines in meliorem partem ob defunctorum injuriam formidasse, » quid das intelligi, nisi quod illi quos corrigere cupiebas, doctorum atque magnorum jam defunctorum episcoporum traditiones nolendo deserere, « novello rudique doctori » acquiescere recusabant ? Qua in re de illis interim taceo, tuam vero « assertionem, » quam dicis esse « veritate plenissimam, » vehementer scire

provisoirement sur leur conduite, et je désire vivement connaître votre « assertion, » que vous dites être « pleine de vérité ; » je ne demande pas le principe même, mais la formule dont vous le revêtez.

5. Vous nous avez suffisamment fait connaître que vous désapprouvez ceux qui affirment que toutes les âmes des hommes se propagent, par la succession des générations, et viennent de la seule âme qui fut donnée à notre premier père ; mais par quel raisonnement ou par quels témoignages des divines Ecritures vous montrez la fausseté de ce langage, c'est ce que nous ignorons, puisque votre lettre n'en dit rien. En outre, la lecture de votre lettre, et de celle que vous avez précédemment adressée à nos frères de Césarée, et d'une autre que j'ai reçue de vous tout récemment, ne me fait pas voir avec évidence par quelle doctrine vous remplacez ce que vous désapprouvez; voici, en effet, votre croyance telle que vous l'exprimez : « Dieu a fait les hommes, les fait encore et les fera toujours, et il n'y a rien dans le ciel ou sur la terre dont il n'ait été ou ne soit l'auteur. » Certes, c'est là une vérité telle que nul ne doit la révoquer en doute. Mais encore faut-il que vous exprimiez de quelle source Dieu tire les âmes, puisque vous niez qu'elles se transmettent par la génération? Si cette source existe, en quoi consiste-t-elle? ou bien Dieu crée-t-il l'âme de rien absolument? Car Dieu vous garde de tomber dans l'opinion d'Origène, de Priscillien, ou de tout autre qui pense comme eux que les âmes sont exilées dans ces corps terrestres et mortels pour y expier les fautes d'une vie antérieure; la doctrine de l'Apôtre condamne formellement cette opinion, quand il nous dit qu'Esaü et Jacob, avant de naître, n'avaient fait rien de bon ou de mauvais. Par conséquent, votre manière de voir sur cette matière ne nous est connue qu'en partie; et nous ignorons complétement de quelle formule vous la revêtez, c'est-à-dire par quelles preuves vous établissez la vérité de ce que vous croyez. Aussi vous priais-je dans mes précédentes lettres de m'envoyer « l'opuscule sur la foi, » que vous me dites avoir écrit, en vous plaignant de ce que je ne sais quel « prêtre l'a falsifié par des suscriptions; » je vous le demande encore, et avec cela toutes les applications des témoignages divins que vous avez pu faire à la solution de cette question. Vous dites en effet dans votre lettre aux habitants de Césarée : « Il nous a plu de faire connaître toute la preuve de la vérité même aux juges temporels, et comme ils m'entouraient me la demandant tous avec instance et scrutant tout ce qui a trait à la foi, la Divinité, » vous l'écrivez vous-même, « a fait, par un don intérieur de sa miséricorde, qu'ils ont prononcé, à la

desidero ; non ipsam dico sententiam, sed ejus assertionem. »

5. « Improbari enim abs te eos qui affirmant omnes animas hominum ex illa una quæ protoplasto data est per generationum successionem propagari atque traduci, sufficienter quidem in nostram notitiam protulisti; sed qua ratione, quibusve divinarum Scripturarum testimoniis id falsum esse monstraveris, quia tuæ litteræ non continent, ignoramus. Deinde quid ipse, pro isto quod improbas, teneas, legenti mihi epistolam tuam, et quam fratribus antea (*a*) Cæsariensibus, et quam mihi nuperrime direxisti, non evidenter apparet, nisi quod te video credere, sicut scribis, « Deum fecisse homines, et facere, et facturum esse, neque aliquid esse in cœlis aut in terra, quod non ipso constiterit et constet auctore. » Hoc sane ita verum est ut dubitare hinc nullus debeat. Sed adhuc te oportet exprimere unde faciat animas Deus, quas negas ex propagine fieri, utrum aliunde ? Et si ita est, quidnam illud sit, an omnino de nihilo ? Nam illud Origenis, et Priscilliani, vel si qui alii tale aliquid sentiunt : quod pro meritis vitæ prioris terrena atque mortalia contrudantur in corpora, absit ut sentias; huic quippe opinioni prorsus Apostolica contradicit auctoritas, dicens Esau et Jacob, antequam nati fuissent, nihil operatos boni vel mali. Igitur non ex toto, sed ex parte, nobis est tua de hac re nota sententia ; assertio vero ejus, id est unde doceatur verum esse quod sentis, nos penitus latet. Propterea petiveram prioribus litteris meis, ut « libellum Fidei, » quem te scripsisse commemoras, eique nescio quem « presbyterum fallaciter subscripsisse » conquereris, mihi mittere dignareris ; quod etiam nunc peto, et quid testimoniorum divinorum huic quæstioni reserendæ adhibere potuisti. Dicis enim in epistola ad Cæsarienses : « Placuisse vobis ut omnem veritatis approbationem etiam Judices cognoscerent sæculares, quibus ex communi deprecatione residentibus, et ad fidem universa rimantibus, id Divinitas, » ut scribis, « misericordiæ suæ infusione largita est, ut majorem affirmationem pro suis sensibus asser-

(*a*) De his litteris ab Optato datis ad Cæsarienses loquitur Augustin. epist. 190, ad Optatum, « Quamvis tuæ sanctitatis nullas ad me ipsum datas acceperim litteras, tamen quia illæ, quas ad Mauritaniam Cæsariensem misisti, me apud Cæsaream præsente venerunt.... factum est, ut ea quæ scripsisti, etiam ipse perlegerom, » etc.

place de leurs opinions antérieures, une affirmation motivée plus grande que notre faiblesse n'essayait de l'obtenir d'eux par l'autorité de « témoignages considérables. » Ce sont ces « témoignages considérables » que je désire ardemment connaître, puisque vous paraissez avoir plaidé une seule cause, où vous vous attachiez à réfuter vos contradicteurs sur ce qu'ils prétendaient que nos âmes ne sont pas l'œuvre directe de Dieu. Si telle est leur opinion, c'est à bon droit qu'on décide qu'elle doit être condamnée. Car s'ils disaient la même chose même de leurs corps, il est hors de doute qu'il faudrait les corriger ou les détester. Quel chrétien en effet oserait nier que le corps de chaque enfant qui naît est l'œuvre de Dieu? Et de ce que nous proclamons que le corps est l'œuvre de Dieu, nous ne nions pas cependant qu'il est engendré par les parents. Quand donc on dit que certaines semences de nos âmes, immatérielles comme elles, sont de même tirées des parents, et que cependant c'est de ces semences que les âmes sont faites par la main de Dieu, pour réfuter cette erreur il ne suffit pas d'une hypothese humaine, c'est le témoignage de la divine Ecriture qui est nécessaire. Les livres sains canoniquement admis peuvent nous fournir tout un ensemble de témoignages qui prouvent que Dieu crée les âmes; mais, si ceux qui nient que chaque âme dans les hommes qui naissent est l'œuvre de Dieu, sont réfutés par des témoignages semblables, il n'en est pas de même de ceux qui l'admettent, en prétendant toutefois que les âmes sont formées par l'opération de Dieu, comme les corps, mais propagées par l'union du père et de la mère. Pour combattre ces derniers, il vous faut chercher des témoignages divins tout particuliers, ou si vous les avez trouvés déjà, vous devez nous les envoyer, comme gage réciproque d'amitié, à nous qui ne les avons pas découverts encore, bien que nous les ayons recherchés avec le plus grand soin. En effet, vous nous consultez en termes trop concis, et en dernier lieu, dans la lettre adressée à nos frères de Césarée, vous vous exprimez ainsi : « Je vous prie, en tant que votre fils et votre disciple, depuis quelque temps à peine investi de mes fonctions sacrées, de me donner, comme il est équitable et juste que vous le fassiez, l'explication qui doit m'instruire, et une réponse conforme à la sagesse de prêtres éclairés : faut-il se ranger à l'opinion qui dit que l'âme tire son origine d'une transmission, et que, par une sorte de commencement occulte et de disposition secrète, toutes les âmes découlent de celle de notre premier père Adam et se transvasent, pour ainsi dire, du père et de la mère à l'enfant dans tout le genre humain ; ou plutôt choisir la doctrine et garder la croyance que tous nos frères et les prêtres de ce pays gardent et affirment, à savoir, qu'il est de foi notoire que Dieu, auteur de toutes choses, a également formé, forme et formera chaque homme? »

tionemque proferrent, quam vestra circa eos mediocritas cum ingentium testimoniorum auctoritatibus retentabat. » Has ergo « testimoniorum ingentium auctoritates » ingenti studio scire desidero. Solam quippe unam causam videris secutus, qua contradictores tuos refelleres, quod scilicet negarent esse opus Dei animas nostras. Quod si sentiunt, merito eorum sententia judicatur esse damnanda. Nam hoc si de ipsis corporibus dicerent procul dubio fuerant emendandi vel detestandi. Quis enim Christianus neget opera Dei esse corpora singulorum quorumque nascentium? Nec tamen ea propterea negamus a parentibus gigni, quia fatemur divinitus fingi. Quando ergo dicitur, sic etiam animarum nostrarum incorporea quædam sui generis semina, et a parentibus trahi, et tamen ex eis animas Dei opere fieri, ad hoc refutandum non humana conjectura, sed divina Scriptura testis adhibenda est. Nam de sanctis libris canonicæ auctoritatis potuit nobis testimoniorum suppetere copia, qua probatur Deus animas facere; sed testimoniis talibus ii redarguuntur, qui opera Dei esse singulas quasque animas in hominibus nascentibus negant; non ii qui hoc fatentur, et tamen eas, sicut corpora, Deo quidem operante, formari, sed ex parentum propagatione, contendunt. Ad hos refellendos tibi divina testimonia certa quærenda sunt, aut si jam invenisti, nobis, qui nondum invenimus, cum impensissime, quantum possumus, inquiramus, mutua dilectione mittenda. Tua quippe consultatio brevis, atque postrema in litteris quas ad fratres Cæsarienses misisti, ita se habet : « Exoro, inquis, ut me filium vestrum atque discipulum, et ad hæc mysteria nuper proximeque, Deo juvante, venientem, qua debetis et dignum est, et qua prudentes respondere convenit Sacerdotes, informatione doceatis : utrum magis illa sit tenenda sententia quæ animam dicit esse de traduce, et per occultam quamdam originem ordinemque secretum in omne hominum genus, cæteras animas ex Adæ protoplasti transfusione defluere, an potius ea quam omnes fratres vestri, et sacerdotes hic positi retinent et affirmant, eligenda definitio, credulitasque retinenda, quæ Deum auctorem universarum rerum hominumque cunctorum et fuisse, et esse, et futurum esse testatur et credit? »

6. De ces deux croyances, sur lesquelles vous appelez la consultation, vous voulez qu'on vous réponde quelle est celle qu'il faut choisir; et ceux qui ont les lumières devraient se prononcer en effet, si ces deux propositions étaient contradictoires, en sorte qu'après avoir choisi l'une, il fallût nécessairement proscrire l'autre. Mais en cet état, si quelqu'un ne choisissait ni l'une ni l'autre, et vous répondait qu'elles sont vraies toutes deux, c'est-à-dire que toutes les âmes découlent par transmission de celle du prototype Adam dans tout le genre humain, et néanmoins qu'il croit et dit que Dieu, auteur de toutes choses, le fut aussi, l'est et le sera de tous les hommes, en quoi pensez-vous qu'on puisse le contredire? Lui dirons-nous : « Si l'âme se propage du père et de la mère, Dieu n'est pas l'auteur de toutes les choses puisqu'il ne fait pas les âmes? » Il répondra à cette objection : Par conséquent, « de ce que le corps se propage des parents, Dieu n'est pas l'auteur de toutes choses, s'il faut à cause de cela dire qu'il ne fait pas les corps. » Or, qui, niant que Dieu est l'auteur de tous les corps humains, dira qu'il l'est de celui-là seulement qu'il façonna primitivement avec un peu de terre, ou assurément encore aussi de celui de la première femme, parce qu'il la forma lui-même d'une côte de l'homme, mais qu'il n'est pas l'auteur de tous les corps autres que ces deux, parce que nous ne pouvons pas nier que les corps de tous les autres hommes découlent de ces deux-là?

7. Par conséquent, si ceux avec qui vous avez le débat sur cette question, avancent que les âmes dérivent par propagation de celle d'Adam, de manière à nier que Dieu les fait et les forme actuellement, appliquez-vous à les combattre, à les réfuter, à les corriger autant que vous le pourrez avec l'aide de Dieu. Mais, s'ils disent qu'elles tirent comme des germes d'Adam seul et ensuite des parents, et affirment cependant que chaque âme est créée et formée dans chaque homme par Dieu, auteur de toutes choses, cherchez dans les saintes Ecritures surtout la réponse qu'il faut leur faire, une réponse catégorique et qui ne se puisse pas comprendre autrement; et si vous l'avez déjà trouvée, faites-nous-la parvenir, comme je vous en ai prié plus haut. Si elle vous est cachée encore, comme elle l'est pour moi-même, appliquez du moins toutes vos forces à réfuter ceux qui disent que « les âmes ne sont pas l'œuvre de Dieu, » qui d'abord, ainsi que vous l'écriviez dans votre première lettre, « l'ont chuchoté dans leurs entretiens les plus intimes, et qui ensuite, à cause de cette opinion non moins insensée qu'impie, se sont éloignés de votre société et du service de l'Eglise; » défendez, protégez contre eux par tous les moyens

6. « Horum igitur duorum quæ consulens proposuisti, vis ut eligatur, tibi respondeatur alterutrum, quod fieri deberet ab scientibus, si essent inter se duo ista contraria, ut altero electo, consequenter esset alterum respuendum. Nunc autem, si quispiam non alterum e duobus his eligat, sed utrumque verum esse respondeat, id est, in omne hominum genus cæteras animas ex Adæ protoplasti transfusione defluere, et nihilominus Deum auctorem universarum rerum hominumque cunctorum et fuisse, et esse, et futurum esse credat et dicat, quid huic contradicendum esse censes? Numquid nam dicturi sumus : « Si ex parentibus animæ propagantur, non est Deus auctor omnium rerum, quia non facit animas? » Respondebitur enim si hoc dixerimus : ergo « quia corpora ex parentibus propagantur, non est Deus auctor omnium rerum, si propter hoc dicendus est non facere corpora. » Quis autem neget auctorem humanorum omnium corporum Deum, sed illius dicat solius, quod de terra primitus finxit, aut certe etiam conjugis ipsius, quia et ipsam de latere ejus ipse formavit, non autem etiam exterorum, quia ex illis cætera hominum corpora defluxisse negare non possumus? »

7. « Ac per hoc, si, adversus quos tibi est in hac quæstione conflictus, sic asseverant animarum ex illius unius derivatione propaginem, ut eas jam Deum negent facere atque formare, insta eis redarguendis, convincendis, corrigendis, quantum Domino adjuvante potueris. Si autem initia quædam ex illo uno et deinceps a parentibus attrahi, et tamen singulas in hominibus singulis affirmant ab auctore omnium rerum Deo creari atque formari, quid eis respondeatur, inquire de Scripturis maxime sanctis, quod non sit ambiguum, nec aliter possit intelligi : aut si jam invenisti, ut superius postulavi, dirige et nobis. Quod si te adhuc, sicut me latet; insta quidem omnibus viribus eos confutare qui dicunt « animas non ex opere Divino, » quod eos dixisti in epistola tua prima « inter secretiores fabulas murmurasse, deinde propter hanc sententiam stultam atque impiam a tuo consortio, et Ecclesiæ servitio recessisse; » atque adversus eos omnibus modis defende et tuere quod in eadem epistola posuisti, « Deum fecisse animas, et facere, et facturum esse, neque aliquid esse in cœlis aut in terra quod non ipso constiterit aut constet auctore. » Hoc enim de omni omnino genere creaturæ verissime atque

la vérité que vous avez énoncée dans cette même lettre : « Que Dieu a fait les âmes, qu'il les fait et qu'il les fera, et que rien n'existe dans les cieux ou sur la terre qui n'ait existé ou n'existe par lui. » C'est en réalité ce qu'il est très-vrai et très-juste de croire, de dire et de défendre, parce que c'est prouvé, absolument de toute sorte de créatures. Dieu auteur de toutes choses, le fut aussi, l'est et le sera de tous les hommes, comme vous l'avez dit dans votre dernière lettre en consultant nos coévêques de la province de Césarée, les exhortant en quelque manière à choisir de préférence cette manière de voir d'après l'exemple de tous vos frères et compagnons de sacerdoce qui sont devers vous et qui gardent cette croyance. Mais autre est la question quand on recherche si Dieu est l'auteur et le créateur de toutes les âmes et des corps, ce qui est la vérité, ou si quelque chose qu'il ne fait pas lui-même sort de leur nature, opinion évidemment entachée d'erreur ; et toute autre dès qu'on demande si Dieu, tout en faisant les âmes, sur quoi le moindre doute serait coupable, les fait par le moyen de la propagation, ou sans la propagation. Dans cette question, je vous engage à la réserve et à la vigilance, de manière à ne pas exclure la propagation des âmes jusqu'à tomber imprudemment dans l'hérésie pélagienne. Puisque pour les corps humains, dont la propagation est notoire pour tous, nous disons cependant que Dieu, et c'est la vérité, est le créateur, non pas seulement de celui du premier homme, ou de ceux du premier couple, mais encore de tous ceux qui ont été propagés depuis eux, on comprend sans peine, je pense, que ceux qui défendent la propagation des âmes, ne veulent pas nier en cela que nous les tenons de Dieu, qui les fait lorsqu'il fait aussi les corps, lesquels se font par propagation, on ne saurait prétendre le contraire. Mais il faut chercher des arguments nouveaux pour réfuter ceux qui pensent que les âmes se propagent, si la vérité proclame qu'ils sont dans l'erreur ; sur ce point, il fallait interroger surtout, autant que la chose était possible, la doctrine de ces morts pour l'honneur desquels, comme vous l'écrivez dans la dernière lettre que j'ai reçue, « vous avez reculé devant le dessein de convertir les hommes à un meilleur parti. » Vous le dites vous-même, « ces morts ont été des évêques si grands et si doctes, que, docteur neuf et sans expérience, vous craindriez de vouloir corrompre leurs traditions. » Je voudrais, s'il était possible, savoir du moins sur quels témoignages de « pareils hommes, si grands et si doctes, » appuyaient cette croyance à la propagation des âmes, que, dans votre lettre aux frères de Césarée, sans aucun égard pour l'autorité de ces devanciers, vous appelez une invention nouvelle, un dogme étrange, tandis que certainement, quoique ce soit une erreur, nous voyons toutefois qu'elle n'est pas nouvelle, mais ancienne et de vieille date.

rectissime creditur, dicitur, defenditur, comprobatur. Deus enim auctor universarum rerum hominumque cunctorum et fuit, et est, et futurus est, quod in extrema tua ad Coepiscopos nostros Provinciæ Cæsariensis Consultatione posuisti, atque ut id potius eligerent exemplo omnium fratrum et consacerdotum qui sunt apud vos, atque id retinent, quodammodo hortatus es. Sed alia quæstio est ubi quæritur utrum omnium animarum et corporum auctor effectorque Deus sit, quod veritas habet, an aliquid naturarum exoriatur quod ipse non faciat, quæ opinio prorsus erroris est ; alia vero ubi quæritur utrum Deus animas humanas ex propagine, an sine propagine faciat, quas tamen ab illo fieri dubitare fas non est. In qua quæstione sobrium te esse ac vigilantem volo ; ne sic animarum propaginem destruas ut hæresim Pelagianam incautus incurras. Nam si humanorum corporum, quorum propagatio est omnibus nota, dicimus tamen Deum, vereque dicimus, non illius tantum primi hominis, conjugumve primorum, sed omnium ex illis propagatorum esse creatorem, puto facile intelligi eos qui animarum defendunt propaginem, non ex hoc nos habere velle destruere, quando Deus animas facit, cum et corpora facit, quæ de propagine fieri negare non possumus ; sed alia documenta esse quærenda, quibus hi qui sentiunt propagari animas, repellantur, si eos errare veritas loquitur ; de qua re illi magis fuerant, si fieri posset, interrogandi, propter quorum injuriam defunctorum, sicut scribis in Epistola quam mihi posteriorem misisti, « in meliorem partem convertere homines formidabas. » Hos enim « defunctos, tales tantosque, et tam doctos Episcopos fuisse dixisti, « ut eorum traditiones timeres doctor novellus rudisque corrumpere velle. » Itaque si scire possem « tales ac tanti et tam docti viri » istam de animarum propagatione sententiam, quibus vel testimoniis asserebant ; quam tamen in litteris ad Cæsarienses datis, illorum auctoritatem nequaquam respiciens, inventionem novam et inauditum dogma esse dixisti, cum profecto, et si error est, novum tamen eum non esse noverimus, sed vetustum et antiquum.

8. « Quando autem nos aliquæ causæ in aliqua

8. Lorsque quelques motifs dans une question nous poussent à douter non sans raison, nous ne devons même pas douter sur le point de savoir si le doute est permis. En effet, il ne faut pas hésiter à douter des choses douteuses. Vous voyez comment l'Apôtre n'hésite pas à douter, au sujet de lui-même, s'il fut ravi au troisième ciel « ou dans son corps, ou hors de son corps; » si c'est, dit-il, ou d'une manière, ou de l'autre, « je ne le sais pas, Dieu le sait. » I *Corinth.* xii, 2, 3. Pourquoi donc à mon tour, tout le temps que je l'ignore, ne me serait-il pas permis de douter sur le point de savoir si mon âme est venue en cette vie ou par propagation, ou sans propagation, pourvu que, dans l'une ou dans l'autre hypothèse, je ne doute pas qu'elle est l'œuvre du très-grand et vrai Dieu? Pourquoi ne me serait-il pas permis de dire : Je sais « que mon âme existe par l'opération de Dieu, qu'elle est absolument l'œuvre de Dieu; est-ce par propagation, comme le corps, est-ce hors de la propagation, comme l'âme qui fut donnée au premier homme, je ne le sais pas, Dieu le sait? » Voulez-vous que je rende certaine l'une de ces deux hypothèses? je le pourrais, si je savais. Si vous savez vous-même, me voici plus avide d'apprendre ce que je ne sais pas, que d'enseigner ce que je sais. Mais si vous ne savez pas, comme moi-même, priez comme moi, afin que, soit par quelqu'un de ses serviteurs, soit par lui-même, il nous instruise, ce Maître qui a dit à ses disciples : « Ne désirez pas que les hommes vous appellent Rabbi; car vous n'avez qu'un seul maître, qui est Jésus-Christ; » *Matth.* xxiii, 8; pourvu toutefois qu'il estime qu'il nous est avantageux de pénétrer de tels secrets, lui qui sait, non-seulement ce qu'il veut enseigner, mais encore ce qu'il nous importe d'apprendre. Je confie donc à votre amitié tout mon désir : je souhaite certainement de savoir ce qui est l'objet de vos recherches; mais je souhaiterais de savoir, si la chose était possible, le temps marqué pour le second avénement du Désiré de toutes les nations, et pour le règne futur des saints, beaucoup plus que de savoir d'où j'ai commencé à venir sur cette terre. Et pourtant, sur cela, quand ses disciples, nos Apôtres, interrogèrent Celui qui sait tout, il leur fut répondu : « Il ne vous appartient pas de connaître le temps ou les temps que Dieu a placés en sa puissance. » *Act.* i, 7. Qu'est-ce donc s'il estime qu'il ne nous appartient pas de connaître l'autre secret, lui qui sait assurément ce qu'il nous est utile de savoir? Je sais par lui qu'il ne nous appartient pas de connaître les temps que le Père a placés en sa puissance; mais je ne sais même pas s'il nous est permis, c'est-à-dire, s'il nous appartient de connaître l'origine des âmes, que je ne connais pas encore. Car si je savais du moins qu'il ne nous appartient pas de la connaître, non-seulement dès à présent je m'abstien-

quæstione non immerito dubitare compellunt, non etiam hinc dubitare debemus utrum dubitare debeamus. De dubiis quippe rebus sine dubitatione dubitandum est. Vides quemadmodum Apostolus de se ipso dubitare non dubitet, « utrum in corpore, an extra corpus » raptus sit in tertium cœlum; sive hoc, sive illud, « nescio, Deus scit. » I *Cor.* xii, 2, 3. Cur ergo mihi, quamdiu nescio, dubitare non liceat utrum anima mea in istam vitam ex propagine, an sine propagine venerit, cum eam utrolibet modo a summo et vero factam esse non dubitem? Cur mihi fas non sit dicere : Scio « animam meam ex opere Dei subsistere, et prorsus opus Dei esse, sive ex propagine, sicut corpus, sive extra propaginem, sicut illa quæ primo homini data est, nescio, Deus scit? » Unum horum vis ut confirmem? Possem si nossem. Quod si ipse nosti, en habes me cupidiorem discere quod nescio quam docere quod scio. Si autem nescis, sicut ego, ora sicut ego, ut sive per quemlibet servum suum, sive per se ipsum Magister ille nos doceat, qui dixit discipulis suis: « Ne velitis dici ab hominibus Rabbi, unus est enim Magister vester Christus; » *Matth.* xxiii. 8; si tamen scit expedire nobis ut etiam talia noverimus, qui novit non solum quid doceat, verum etiam quid nobis discere expediat; nam confiteor dilectioni tuæ cupiditatem meam; cupio quidem et hoc scire quod quæris; sed multo magis cuperem scire, si fieri posset, quando præsentetur desideratus omnibus gentibus, et quando regnum futurum sit Sanctorum, quam unde in hanc terram venire ceperim. Et tamen illud, cum ab illo qui scit omnia, discipuli, nostri Apostoli, quærerent, responsum acceperunt : « Non est vestrum nosse tempus aut tempora, quæ Deus posuit in sua potestate. » *Act.* i, 7. Quid si et hoc scit non esse nostrum scire, qui profecto scit quid nobis sit utile scire? Et illud quidem per illum scio, non esse nostri scire tempora quæ Pater posuit in sua potestate; utrum autem originem animarum, quam nondum scio, nostrum sit scire, id est pertineat ad nos id scire, ne hoc quidem scio. Nam si saltem hoc scirem quod nostrum non sit id scire, non solum affirmare, quamdiu nescio, verum etiam quærere jam desisterem. Nunc autem quamvis tam sit obscurum ac profundum, ut plus illic docendi caveam temeritatem quam dis-

drais de toute affirmation, tout le temps que j'ignore, mais encore je cesserais toute recherche. En l'état de la question, quoiqu'elle soit si obscure et profonde que j'y crains plus la témérité d'enseigner que le désir qui m'anime de l'apprendre, je persiste à vouloir l'éclaircir, si je peux. Et bien qu'il fût beaucoup plus nécessaire de savoir ce que David demande ainsi : « Seigneur, faites-moi connaître ma fin, » *Psalm.* xxxviii, 5, il ne dit pas : « Mon commencement; » je voudrais bien que ce qui touche à cette dernière question, ne me fût pas caché.

9. Du reste, sur mon commencement même, je ne dois pas être sans gratitude envers mon divin Docteur, en ce que je sais que l'âme humaine est esprit, et non pas corps, et que cet esprit est raisonnable ou doué d'intelligence ; que sa nature n'est pas celle de Dieu, mais plutôt une créature jusqu'à un certain point mortelle, en tant qu'elle peut être changée en pire et se voir séparée de la vie de Dieu, dont la participation fait son bonheur ; et jusqu'à un certain point immortelle, puisqu'elle ne peut perdre la certitude qu'après cette vie elle sera récompensée ou punie. Je sais aussi qu'elle n'a pas mérité d'être enfermée dans la chair pour des actions faites avant d'en être revêtue, mais que néanmoins elle n'est pas dans l'homme sans la souillure du péché, alors même que, selon le mot de l'Ecriture, « sa vie sur la terre n'aurait été que d'un seul jour. » *Job.* xiv, 5, *juxta* lxx. Et par là je sais que depuis Adam par la succession de la génération, personne ne naît sans péché, d'où la nécessité pour les petits enfants de renaître en Jésus-Christ par la grâce de la régénération. Voilà de bien grandes choses et qui ne sont pas sans prix, au sujet du commencement ou de l'origine de nos âmes; voilà plusieurs points qui se rattachent à cette science; la foi les certifie, je me félicite de les avoir appris, et je proclame que je les sais. C'est pourquoi, comme j'ignore, au sujet de l'origine des âmes, si Dieu les fait dans les hommes par propagation ou sans propagation, tout en croyant fermement que c'est lui qui les fait, j'aimerais mieux dans l'alternative savoir cela, que l'ignorer; mais tant que je ne peux pas le savoir, je trouve plus sage d'en douter, que d'oser proclamer comme certaine une manière de voir, qui serait peut-être en contradiction avec ce dont je ne dois pas douter.

10. A votre tour, mon bon frère, puisque vous me consultez, pour que je me prononce entre ces deux alternatives : Toutes les âmes tirent-elles leur origine chacune dans chacun par propagation de celle du premier homme, ou viennent-elles sans propagation, comme celle du premier homme lui fut donnée par le Créateur (car dans l'une comme dans l'autre hypothèse nous ne nions pas que Dieu fait les âmes), permettez que je vous demande comment l'âme tire

cendi habeam cupiditatem, tamen etiam hoc volo scire, si possum. Et licet multo amplius sit necessarium, quod ait ille Sanctus : « Notum mihi fac, Domine, finem meum, » *Psal,* xxxviii, 5, non enim ait, « initium meum; » quod ad istam quæstionem attinet me lateret.

9. « Verum de ipso quoque initio meo ingratus doctori meo non sum, quod animam humanam spiritum esse, non corpus, eumque rationabilem vel intellectualem scio, nec eam Dei esse naturam, sed potius creaturam aliquatenus mortalem, in quantum in deterius commutari, et a vita Dei, cujus participatione beata sit, alienari potest; et aliquatenus immortalem, quoniam sensum, quo ei post hanc vitam vel bene vel male sit, amittere non potest. Scio etiam, non eam pro actibus ante carnem gestis includi in carne meruisse, sed nec ideo esse in homine sine sorde peccati, etsi « unius diei, » sicut scriptum est, « fuerit vita ejus super terram.» *Job* xiv, 5, *juxta LXX*. Ac per hoc scio ex Adam per seriem generationis sine peccato neminem nasci, unde et parvulis necessarium est per gratiam regenerationis in Christo renasci. Hæc tam multa, nec parva, de initio vel origine animarum nostrarum, in quibus plura sunt ad eam scientiam pertinentia quæ fide constant, et didicisse me gratulor et nosse confirmo. Quapropter, si nescio in origine animarum, utrum illas Deus hominibus ex propagine, an sine propagine faciat, quas tamen ab ipso fieri non ambigo, scire quidem et hoc magis eligo quam nescire ; sed quamdiu non possum, melius hinc dubito quam velut certum confirmare aliquid audeo, quod illi rei sit forte contrarium de qua dubitare non debeo.

10. « Tu itaque, mi frater bone, quoniam consulis me, et vis unum horum definiam : utrum animæ cæteræ ex illo uno homine, sicut corpora per propaginem, an sine propagine, sicut illius unius a Creatore, singulis singulæ fiant (ab ipso enim fieri sive sic seu sic non negamus), ut etiam ipse consulam, quomodo inde anima peccatum originaliter trahat, unde originaliter ipsa non trahitur? Omnes enim animas ex Adam trahere originale peccatum similiter non negamus, ne in Pelegianam hæresim detestabilem irruamus. Si hoc quod ego interrogo, nec tu scis, sine me patienter utrumque nescire, et quod tu interrogas, et quod ego.

originellement le péché de là même d'où elle ne tire pas son origine? Nous ne nions pas que toutes les âmes tirent également d'Adam le péché originel, de peur de tomber dans la détestable hérésie de Pélage. Si vous-même vous ne pouvez répondre à ma question, souffrez patiemment mon ignorance au sujet de ce que vous demandez et au sujet de ce que je vous demande moi-même. Si au contraire vous pouvez éclaircir le point que je vous soumets, lorsque vous m'aurez édifié à cet égard, je pourrai me prononcer sans aucune crainte sur l'alternative que vous me posez. Ne vous blessez donc pas, je vous en prie, de ce que, ne pouvant rien affirmer sur ce que vous cherchez, je vous montre du moins un autre point à éclaircir, puisque, lorsque vous y aurez réussi, vous n'hésiterez plus à être affirmatif sur l'objet de vos recherches. J'ai pensé que je devais tenir ce langage à votre Sainteté, parce que vous pensez déjà, comme si vous aviez la certitude à cet égard, que la transmission des âmes doit être repoussée. Du reste, si j'avais eu à répondre à ceux qui affirment cette transmission, probablement je leur aurais montré comment ils ignorent ce qu'ils pensent savoir, et combien ils devraient trembler avant d'oser émettre une telle affirmation. Vous avez sans doute remarqué avec surprise, dans le passage que j'ai cité de la lettre de mon ami, qu'il parle de deux livres que je lui ai envoyés et auxquels il me dit qu'il n'a pas eu le loisir de répondre encore; mais il n'y en a qu'un sur cette question, et non pas deux; dans l'autre, je le consulte sur une autre question que je le prie de traiter. Quant au conseil où il nous exhorte « à consacrer de préférence nos efforts à extirper de l'Eglise l'hérésie la plus funeste, » il y fait allusion à l'hérésie de Pélage; je vous conseille aussi, mon frère, autant qu'il est en moi, à l'éviter avec la plus grande vigilance, soit que vous pensiez à traiter cette question de l'origine des âmes, soit que vous la discutiez déjà, de peur qu'elle ne vous entraîne à nier l'obligation de croire que toute âme, à l'exception de celle du seul Médiateur, tire d'Adam le péché origin e à qui elle est liée par la génération humaine et dont la régénération la délie.

Si autem jam scis quod interrogo, cum hoc etiam me docueris, tunc et illud quod vis ut respondeam, nihil ibi jam metuens respondebo. Peto ergo, ne succenseas quia non potui confirmare quod quæris, sed potui demonstrare quid quæras, quod cum inveneris, confirmare non dubites quod quærebas. Et hoc quidem sanctitati tuæ scribendum existimavi, qui propaginem animarum jam quasi certus improbandam putas. Cæterum, si illis qui hanc asserunt rescribendum fuisset, fortassis ostenderem quemadmodum id quod se nosse arbitrantur, ignorent, et ne hoc asserere auderent, quantum formidare deberent. Sane in rescripto amici quod huic Epistolæ inserui, ne te forte moveat quod duos libros a me missos commemoravit, quibus respondere vacuum sibi tempus non fuisse respondit; unus est de hac quæstione, non ambo; in alio autem aliud ab illo consulendo et pertractando quæsivi. Quod vero admonet et hortatur, « ut magis demus operam ut perniciosissima hæresis de Ecclesiis auferatur, » illam ipsam Pelagianam hæresim dicit, quam cautissime ut devites, quantum possum, frater, admoneo, cum de animarum origine sive cogitas sive jam disputas, ne tibi subripiat esse credendum ullam prorsus animam, nisi unius Mediatoris, non ex Adam trahere originale peccatum generatione devinctum, regeneratione solvendum.

CINQUIÈME CLASSE.

COMPRENANT LES LETTRES DONT LA DATE EST IGNORÉE OU L'AUTEUR INCERTAIN.

LETTRE CXLIV.

A EXUPÉRANTIUS.

Il exhorte Exupérantius à quitter la carrière des armes pour s'adonner à la vie parfaite du chrétien, et à venir se fixer à Bethléem en compagnie avec son frère Quintilien.

Entre tous les avantages que m'a procuré l'amitié de votre saint frère Quintilien, le plus grand de tous assurément est de m'avoir uni par l'âme à vous qui m'êtes inconnu de corps. Qui ne chérirait pas celui qui, sous le manteau et au milieu des devoirs du soldat, accomplit les œuvres des Prophètes, et chez qui l'homme intérieur, que le Créateur a formé à son image, domine les apparences tout autres de l'homme extérieur? De là vient que je vous convie le premier au commerce des lettres, et que je vous prie de me fournir bien souvent l'occasion de vous répondre; faites en sorte que désormais je m'enhardisse davantage à vous écrire. Qu'il suffise ici d'avoir signalé à votre prudence, pour que vous vous en souveniez, cette maxime de l'Apôtre : « Vous êtes uni à une épouse, ne cherchez pas à être délié; vous êtes délié, ne cherchez pas une épouse, » I *Corinth.* VII, 27, c'est-à-dire, le lien qui est contraire à la liberté. Par conséquent, celui qui est soumis à l'obligation conjugale, est lié; celui qui est lié, est esclave; tandis que celui qui est délié, est libre. Lors donc que vous jouissez de la liberté de Jésus-Christ, que vous faites autre chose que ce que promet votre extérieur, et que vous êtes presque établi sur la faîte de l'édifice, vous ne devez pas descendre du toit pour emporter la tunique, *Luc.* XVII, ni regarder en arrière, ni lâcher le manche de la charrue après l'avoir saisi une bonne fois; *Luc.* IX, 62; mais s'il est possible, imitez Joseph et abandonnez le manteau à la femme égyptienne, pour suivre nu le Sauveur notre Seigneur, qui dit dans l'Evangile : « Celui qui n'abandonne pas tout pour prendre sa croix et me suivre, ne peut être mon disciple. » *Matth.* X, 38. Rejetez le fardeau du siècle, ne cherchez pas les richesses,

QUINTA CLASSIS.

COMPLECTENS TRES EPISTOLAS QUARUM TEMPUS MINUS COMPERTUM EST ; QUIBUS DUÆ ALIÆ SUBDUNTUR, QUARUM INCERTUS EST AUCTOR.

EPISTOLA CXLIV.

AD EXUPERANTIUM.

Exuperantium adhortatur, ut relicta militia, conferat se ad perfectam Christiani vitam, unaque cum fratre suo Quintiliano Bethleem commigret.

1. Inter omnia quæ mihi sancti fratris Quintiliani amicitiæ præstiterunt, hoc vel maximum est, quod te mihi ignotum corpore, mente sociavit. Quis enim non diligat eum qui sub paludamento et habitu militari agat opera Prophetarum, et exteriorem hominem aliud promittentem, vincat interiori homine, qui formatus est ad imaginem Creatoris? Unde et prior ad officium provoco litterarum, et precor ut mihi occasionem tribuas sæpius rescribendi; quo de cætero scribam audacius. Illud autem prudentiæ tuæ breviter significasse sufficiat, ut memineris Apostolicæ sententiæ : « Vinctus es uxori, ne quæras solutionem; solutus es, ne quæras uxorem, » I *Cor.* VII, 27, id est, alligationem quæ solutioni contraria est. Qui igitur servit officio conjugali, vinctus est; qui vinctus est, servus est; qui autem solutus est, liber est. Cum ergo Christi gaudeas libertate, et aliud agas, aliud repromittas, ac propemodum in domate constitutus sis, non debes ad tollendam tunicam tecto descendere, *Luc.* XVII, nec respicere post tergum, nec aratri semel arrepti stivam dimittere; *Luc.* IX, 62; sed, si fieri potest, imitare Joseph, et Ægyptiæ dominæ pallium relinque, ut nudus sequaris Dominum Salvatorem, qui dicit in Evangelio: « Nisi quis dimisserit omnia, et tulerit crucem suam, et secutus me fuerit, non potest meus esse discipulus. » *Matth.* X, 38. Projice sarcinam sæculi, ne quæras divitias quæ camelorum pravitatibus comparantur. *Matth.* XIX. 24. Nudus et levis ad cœlum evola, ne alas virtutum tuarum auri deprimant pondera. Hoc autem dico, non quod te avarum didicerim, sed quod subintelligam idcirco adhuc militiæ operam dare ut impleas sacculum, quem evacuare Dominus præcepit. Si igitur qui habet possessiones et divi-

qui sont comparées aux difformités des chameaux. *Matth.* XIX, 24. Nu et léger envolez-vous vers le ciel, de peur que le poids de l'or ne brise les ailes de vos vertus. Si je parle ainsi, ce n'est point que j'aie appris que vous soyez avare; mais parce que je sous-entends que vous vous consacrez encore à la carrière des armes, pour remplir le sac que Notre-Seigneur a ordonné de vider. Puisque ceux qui possèdent et qui ont des richesses ont reçu l'ordre de tout vendre, d'en donner le prix aux pauvres, et de suivre ensuite le Sauveur : ou vous êtes riche, mon respectable ami, et vous devez accomplir le précepte; ou encore vous avez peu, et vous ne devez pas chercher ce qu'il vous faudra aliéner. Assurément Jésus-Christ en acceptant toute offrande l'apprécie au poids de la bonne volonté. Nul ne fut plus pauvre que les Apôtres, et nul n'abandonna autant qu'eux pour le Seigneur. La veuve indigente de l'Evangile qui versa deux oboles au Trésor, est préférée à tous les riches, parce qu'elle donna tout ce qu'elle avait. *Luc.* XXI. Ne cherchez donc pas ce qu'il vous faudrait donner; mais donnez ce que vous avez déjà acquis, afin que Jésus-Christ reconnaisse la plus vaillante de ses recrues; afin qu'à votre retour d'un bien lointain pays le Père joyeux accoure à votre rencontre; afin qu'il vous revête de la robe, qu'il vous donne l'anneau, qu'il immole pour vous le veau gras, *Luc.* XV, qu'il vous fasse, débarrassé de tout, naviguer bientôt vers nous avec votre saint frère Quintilien. J'ai frappé à la porte de l'amitié; si vous ouvrez, vous m'aurez souvent pour hôte.

LETTRE CXLV.

A EVANGÉLUS.

Il réfute l'erreur de ceux qui faisaient du Diacre l'égal du Prêtre, et montre la différence qu'il y a entre l'Evêque, le Prêtre et le Diacre.

1. Nous lisons dans Isaïe : « Le fou tient des propos de fou. » *Isa.* XXXII, 6. J'apprends qu'il y a un homme qui a poussé le délire jusqu'à donner la prééminence aux Diacres sur les Prêtres, c'est-à-dire, sur les Evêques. Quand l'Apôtre lui enseigne que les Prêtres et les Evêques sont la même chose, quel aveuglement porte le serviteur des tables et des veuves à s'élever orgueilleusement au-dessus de ceux aux prières de qui les espèces se changent au corps et au sang de Jésus-Christ? Vous cherchez une autorité? Ecoutez

tias, jubentur omnia vendere et dare pauperibus, et sic sequi Salvatorem : dignatio tua, aut dives est, et debet facere quod præceptum est; aut adhuc tenuis, et non debet quærere quod erogatura est. Certe Christus pro animi voluntate omnia in acceptum refert. Nemo Apostolis pauperior fuit; et nemo tantum pro Domino dereliquit. Vidua illa in Evangelio paupercula, quæ duo minuta misit in Gazophylacium, cunctis præfertur divitibus, quia totum quod habuit dedit. *Luc.* XXI. Et tu igitur eroganda non quæras; sed quæsita jam tribue, ut fortissimum tyrunculum suum Christus agnoscat; ut lætus tibi de longissima regione venienti occurrat Pater; ut stolam tribuat, ut donet annulum, ut immolet pro te vitulum saginatum, *Luc.* XV, ut expeditum cum sancto fratre Quintiliano ad nos cito faciat navigare. Pulsavi amicitiarum fores; si aperueris, nos crebro habebis hospites.

EPISTOLA CXLV.

AD EVANGELUM. (*a*)

Refellit eorum errorem qui diaconum Presbytero æquabant, ostendens quid sit discriminis inter Episcopum, Presbyterum, et Diaconum.

1. Legimus in Isaia : « Fatuus fatua loquetur. » *Isai,* XXXII, 6. Audio quemdam in tantam erupisse vecordiam ut Diaconos Presbyteris, id est, Episcopis anteferret. Nam cum Apostolus perspicue doceat eosdem esse Presbyteros quos Episcopos, quid patitur

(*a*) De Episcopatus necessitate, et supra Presbyteratum excellentia contra ac sentire Hieronymus in hac epistola nonnullis visus est, cum doctissimi Scriptores multi variis dissertationibus egerint, et genuinum S. Doctoris sensum, eumque Catholicum ex aliorum locorum collatione expresserint, eos audire satius putamus, quam lectorem hoc loco morari diutius. Ipse Hieronymus facile conferri potest epist. ad Heliodorum, et 52, ad Nepotianum, tum 22, ad Eustochium, et alia ad Theophilum. Item in Comment. in cap. 7. Micheæ, et cap. 60, Isaiæ. Dialog. advers. Luciferian., et advers. Jovin. lib. 1, aliisque locis, quos accurate in indice notamus. Ad Evangeli personam quod attinet, idem iste videtur esse cui epistolam 73, in nostra recensione de Melchisedech inscripsit. Neque inanis conjectura est hunc illum esse Evangelum Presbyterum, cui Anianus Celedensis septem Chrysostomi homilias a se Latino conversas dicavit. Qui vero Diaconos Presbyteris coæquabat, aut etiam anteferebat, atque ambitionem Diaconorum Romanæ Ecclesiæ tuebatur, quidam Falcidius dicitur, et Hieronymo ipso atque Augustino antiquior auctor vulgo habetur. Certe ex hac Hieronymi epitsola tota expressa est Quæstio CI ex his quæ inscribuntur *ex utroque mixtim* in Appendic. Operum S. Augustin. t. 3, quam plurimum contulisse proderit. Ad rectam nominis scripturam asserendam, Evangelum adduximus antea ex Macrobio. Magis vero ad rem nostram est *Evangelus episcopus ecclesiæ Assuritanæ,* quemadmodum in Gestis Collationis Carthaginensis memoratur, qui Conciliis apud Carthaginem habitis ann. 397 et 401 interfuit, ut ex codice Canonum Ecclesiæ Africanæ compertum est. Cæterum in duobus Mss. Veronensibus inscribitur : « Ad Evangelum Presbyterum de ordine Sacerdotii. » (*Edit. Mign.*)

ce témoignage : « Paul et Timothée serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints qui sont à Philippes, avec les Evêques et les Diacres. » *Philipp.* I, 1. Faut-il un autre exemple? Dans les Actes des Apôtres, Paul s'exprime ainsi en parlant aux Prêtres d'une même Eglise : « Veillez sur vous-mêmes et sur tout le troupeau, au-dessus duquel l'Esprit-Saint vous a établis Evêques, afin que vous dirigiez l'Eglise du Seigneur, qu'il a acquise au prix de son sang. » *Act.* xx, 18. Et pour qu'on ne puisse prétendre par esprit de querelle, qu'il y eut plusieurs Evêques dans une seule Eglise, écoutez encore un autre témoignage, qui montre jusqu'à la dernière évidence qu'Evêque et Prêtre, c'est la même chose : « Je vous ai laissé en Crète pour que vous portiez remède à ce qui manquait, et que vous établissiez des Prêtres dans les cités, comme je vous en ai aussi donné charge, choisissant celui qui sera irrépréhensible, qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfants seront fidèles, non accusés de débauche ni de désobéissance. Car il faut que l'Evêque soit irréprochable, comme étant le dispensateur de Dieu. » *Tit.* I, 5 et seqq. Et Paul écrivait à Timothée : « Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée suivant une révélation prophétique, par l'imposition des mains des Prêtres. » I *Tim.* IV, 14. Pierre dit également en sa première épître : « Voici la prière que je fais aux prêtres qui sont parmi vous, moi qui suis prêtre comme eux, et de plus témoin des souffrances de Jésus-Christ, et devant avoir part à cette gloire qui doit être un jour manifestée. Paissez le troupeau de Dieu, veillant sur sa conduite, non par une nécessité forcée, mais par une affection volontaire, qui soit selon Dieu. » I *Petr.* V, 1, 2. Cette surveillance s'exprime d'une manière beaucoup plus significative en grec par ἐπισκοποῦντες, c'est-à-dire, qui inspectent attentivement ; et de là a été tiré le nom d'Evêque. Les témoignages de ces grands hommes vous semblent-ils trop peu? Que retentisse la voix de la trompette évangélique, du fils du tonnerre, que Jésus aima entre tous, et qui puisa dans le sein même du Sauveur les eaux des pures doctrines : « Le Prêtre, à la dame Electa et à ses enfants, que j'aime dans la vérité; » II *Joan.* 1 ; et dans une autre épître : « Le Prêtre, à mon cher Caïus, que j'aime dans la vérité. » III *Joan.* 1. Si plus tard un prêtre a été choisi pour être mis à la tête des autres, cela fut fait pour obvier au schisme, et de peur que chacun attirant à soi l'Eglise de Jésus-Christ, n'en rompît l'unité. D'ailleurs, à Alexandrie, depuis Marc l'évangéliste jusqu'aux évêques Héraclas et Denys, les Prêtres avaient constamment élu l'un d'entre eux, qu'ils plaçaient au premier rang et qu'ils nommaient évêque; comme si une armée se donnait un général, ou si les Diacres choisissaient celui d'entre eux qu'ils reconnaîtraient le plus diligent, et

mensarum et viduarum minister, ut supra eos se tumidus efferat, ad quorum preces Christi Corpus Sanguisque conficitur? Quæris auctoritatem? Audi testimonium : « Paulus et Timotheus servi Christi Jesu, omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum Episcopis et Diaconis. » *Philipp.* I, 1. Vis et aliud exemplum? In Actibus Apostolorum, ad unius Ecclesiæ Sacerdotes ita Paulus loquitur : « Attendite vobis et cuncto gregi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos, ut regeretis Ecclesiam Domini, quam acquisivit sanguine suo. » *Act.* xx, 18. Ac ne quis contentiose in una Ecclesia plures Episcopos fuisse contendat, audi et aliud testimonium, in quo manifestissime comprobatur eumdem esse Episcopum atque Presbyterum. « Propter hoc reliqui te in Creta, ut quæ deerant corrigeres, et constitueres Presbyteros per civitates, sicut et ego tibi mandavi. Si quis est sine crimine, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos. Oportet enim Episcopum sine crimine esse, quasi Dei dispensatorem. » *Tit.* I, 5 et seqq. Et ad Timotheum : « Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ tibi data est prophetiæ, per impositionem manuum Presbyterii. » I *Tim.* IV, 14. Sed et Petrus in prima Epistola : « Presbyteros, » inquit, « in vobis precor compresbyter, et testis passionum Christi, et futuræ gloriæ quæ revelanda est, particeps, regere gregem Christi, et inspicere non ex necessitate, sed voluntarie juxta Deum. » I *Petr.* V, 1. Quod quidem Græce significantius dicitur ἐπισκοποῦντες, id est « superintendentes, » unde et nomen Episcopi tractum est. Parva tibi videntur tantorum virorum testimonia? Clangat tuba Evangelica, filius tonitrui, quem Jesus amavit plurimum, qui de pectore Salvatoris doctrinarum fluenta potavit. « Presbyter, Electæ dominæ et filiis ejus, quos ego diligo in veritate. » II *Joan.* 1. Et in alia Epistola : « Presbyter, Caio carissimo, quem ego diligo in veritate. » III *Joan.* 1. Quod autem postea unus electus est qui cæteris præponeretur, in schismatis remedium factum est ; ne unusquisque ad se trahens Christi Ecclesiam rumperet. Nam et Alexandriæ a Marco Evangelista usque ad Heraclam et Dionysium Episcopos, Presbyteri semper unum ex se electum, in excelsiori gradu collocatum, Episcopum nominabant : quomodo si exercitus Imperatorem faciat, aut Diaconi

l'appelaient Archidiacre. A l'exception de l'ordination, que fait donc l'Evêque, que le Prêtre ne fasse pas? Et il ne faut pas croire que l'Eglise romaine ne soit pas la même que l'Eglise universelle. Et les Gaules, et les Bretagnes, et l'Afrique, et la Perse, et l'Orient, et l'Inde, et toutes les nations barbares adorent le même Jésus-Christ, observent la même règle de vérité. Si l'on cherche l'importance, l'univers est plus grand que Rome. Où que soit un Evêque, à Rome, à Eugubium, à Constantinople, à Rhégium, à Alexandrie, à Tunis, il a la même valeur, il exerce le même sacerdoce. La puissance des richesses ou la gêne de la pauvreté ne mettent pas un Evêque audessus ou bien au-dessous d'un autre. Au reste, sont les successeurs des Apôtres.

2. Mais, objecterez-vous, d'où vient qu'à Rome, le prêtre est ordonné sur le témoignage du diacre? — Que m'opposez-vous la coutume d'une seule ville? Pourquoi invoquez-vous contre les lois de l'Eglise l'exception, qui a été la source de l'orgueil? On souhaite plus ardemment ce qui est plus rare. Le pouliot pour les Indiens a plus de prix que le poivre. Le petit nombre donne aux diacres un prestige que le grand nombre enlève aux prêtres. D'ailleurs, mais dans l'Eglise de Rome, les prêtres sont assis et les diacres se tiennent debout; bien que, par l'accroissement graduel des vices, j'aie vu, en l'absence de l'Evêque, le diacre s'asseoir au milieu des prêtres, et même, dans les repas privés, bénir les mets au lieu des prêtres. Que ceux qui agissent ainsi sachent qu'ils font mal, et qu'ils entendent la parole des Apôtres : « Il n'est pas juste que nous quittions la prédication de la parole de Dieu, pour avoir soin des tables » *Act.* VI, 2. Qu'ils apprennent dans quel but les diacres ont été établis. Qu'ils lisent les Actes des Apôtres, et qu'ils se souviennent de leur condition. Prêtre et Evêque sont deux noms, dont l'un a trait à l'âge et l'autre à la dignité. De là vient qu'à Tite et à Timothée il est parlé de l'ordination de l'Evêque et du diacre *Tit.* I; I *Tim.* III; tandis qu'il n'est pas question de celle des prêtres, parce que l'Evêque contient le prêtre. Celui qu'on élève, est porté du moins au plus. Ou bien donc qu'on ordonne diacre celui qui est prêtre, pour qu'il soit prouvé que le prêtre est moins que le diacre, en qui il s'élève du moins au plus; où si c'est le diacre qui est ordonné prêtre, qu'on reconnaisse qu'il était inférieur avant cette promotion, et que le Sacerdoce a été pour lui une élévation. De plus, constatons que les traditions apostoliques ont été prises de l'Ancien Testament; ce qu'Aaron et ses fils et les Lévites étaient dans le temple, les Evêques et les prêtres et les diacres doivent l'imiter dans l'Eglise.

eligant de se, quem industrium noverint, et Archidiaconum vocent. Quid enim facit excepta ordinatione Episcopus, quod Presbyter non faciat? Nec altera Romanæ urbis Ecclesia, altera totius orbis existimanda est. Et Galliæ, et Britanniæ, et Africa, et Persis, et Oriens et India, et omnes barbaræ nationes, unum Christum adorant, unam observant regulam veritatis. Si auctoritas quæritur, orbis major est Urbe. Ubicumque fuerit Episcopus, sive Romæ, sive Eugubii, sive Constantinopoli, sive Rhegii, sive Alexandriæ, sive Tanis, ejusdem meriti, ejusdem est et Sacerdotii. Potentia divitiarum, et paupertatis humilitas, vel subliniorem, vel inferiorem Episcopum non facit. Cæterum omnes Apostolorum successores sunt.

2. Sed dices (al. *dicis*) quomodo Romæ ad testimonium Diaconi Presbyter ordinatur? Quid mihi profers unius urbis consuetudinem? quid paucitatem, de qua ortum est supercilium, in leges Ecclesiæ vindicas? Omne quod rarum est, plus appetitur. Pulegium apud Indos pipere pretiosius est. Diaconos paucitas honorabiles, Presbyteros turba contemptibiles facit. Cæterum etiam in Ecclesia Romæ, Presbyteri sedent, et stant Diaconi : licet paulatim increbrescentibus vitiis, inter Presbyteros, absente Episcopo, sedere Diaconum viderim, et in domesticis conviviis, benedictiones Presbyteris dare. Discant qui hoc faciunt, non se recte facere, et audiant Apostolos : « Non est dignum, ut relinquentes verbum Dei, ministremus mensis. » *Actor.* VI, 2. Sciant quare Diaconi constituti sint. Legant Acta Apostolorum, recordentur conditionis suæ. Presbyter et Episcopus, aliud ætatis, aliud dignitatis est nomen. Unde et ad Titum, et ad Timotheum de ordinatione Episcopi et Diaconi dicitur; *Tit.* I; I, *Tim.* III; de Presbyteris omnino reticetur, quia in Episcopo et Presbyter continetur. Qui provehitur, de minori ad majus provehitur. Aut igitur ex Presbytero ordinetur Diaconus, ut Presbyter minor Diacono comprobetur, in quem crescit ex parvo, aut si ex Diacono ordinatur Presbyter, noverit se lucris minorem, Sacerdotio esse majorem. Et ut sciamus traditiones Apostolicas sumptas de veteri Testamento, quod Aaron et filii ejus atque Levitæ in Templo fuerunt, hoc sibi Episcopi et Presbyteri et Diaconi vindicent in Ecclesia.

LETTRE CXLVI.

A SABINIEN TOMBÉ DANS LE PÉCHÉ.

Le diacre Sabinien qui, après avoir commis un adultère, avait fui à Bethléem, avait été recommandé à Jérôme par une lettre de son évêque. Pendant son séjour dans les lieux saints et dans ses fonctions de diacre, il sollicita au péché et à la fuite une vierge consacrée à Dieu. Il fut découvert. Saint Jérôme le réprimande, et l'exhorte à faire pénitence dans le monastère.

1. Samuël autrefois pleurait Saül, parce que le Seigneur s'était repenti de l'avoir établi roi sur Israël; et Paul, informé que la fornication régnait chez les Corinthiens, une fornication plus profonde même que celle des païens, les réprimandait en ces termes d'une voix pleine de larmes : « J'appréhende que Dieu ne m'humilie, lorsque je serai revenu chez vous, et que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs, qui étant déjà tombés en des impuretés, des fornications et des déréglements infâmes, n'en ont point fait pénitence. » II *Corinth.* xii, 21. Si ce prophète et cet apôtre, exempts eux-mêmes de toute souillure, agissaient ainsi par esprit de compassion envers toutes les âmes, combien plus, moi pécheur, dois-je pleurer sur vous pécheur aussi, qui ne voulez pas vous relever après la chute; qui, au lieu de lever les yeux au ciel, après avoir dissipé l'héritage du Père, êtes bien aise de vous nourrir des écosses que mangent les pourceaux, *Luc.* xv, et qui, vous élevant au faite de l'orgueil, êtes près d'être précipité dans l'abîme! Vous voulez, au lieu de Jésus-Christ, prendre pour Dieu votre corps : vous êtes l'esclave de la passion, vous vous glorifiez dans la chair et dans votre confusion, et vous vous arrondissez pour votre mort comme une grasse victime, puisque vous imitez la vie de ceux dont vous ne redoutez pas les tourments, et que vous ignorez que la bonté de Dieu vous exhorte à la pénitence. Aussi, en raison de la dureté de votre de votre cœur impénitent, vous amassez pour vous un trésor de colère pour le jour de la colère. *Rom.* ii, 5. Votre cœur s'endurcirait-il donc comme celui de Pharaon, parce que vous n'êtes pas frappé sur l'heure, et que votre châtiment est longtemps différé? Pour lui aussi, il eut délai, et il éprouva les dix plaies, non comme effet de la colère de Dieu, mais comme effet de l'avertissement d'un père, jusqu'à ce qu'ayant mal fait pénitence, il suivît par les déserts le peuple qu'il avait laissé partir, et osât entrer dans la mer; alors seulement il voulut être convaincu qu'il faut être plein de crainte pour Celui à qui les éléments obéissent. Il avait dit, lui aussi : « Je ne connais pas le Seigneur, et je ne laisse point partir Israël. » Vous l'imitez, et vous dites : « La vision que cet homme voit, arrivera dans des jours qui sont loin, et il prophétise pour des temps éloignés. » *Ezech.* xii, 27. Sur quoi, le même prophète s'écrie : « Voici

EPISTOLA CXLVI.

AD SABINIANUM LAPSUM.

Sabinianum Diaconum, qui perpetrato adulterio, in Bethleem fugerat, per litteras Episcopi sui Hieronymo commendatus, manensque in sanctis locis, et Diaconi officio fungens, virginem quamdam sacram ad stuprum fugamque sollicitaverat, deprehensum objurgat, utque in Monasterio pœniteat, hortatur.

1. Samuel quondam lugebat Saulem, quia pœnituerat Dominum quod unxisset eum regem super Israel; I *Reg.* xv, 35; et Paulus Corinthios, in quibus audiebatur fornicatio, et talis fornicatio quæ ne inter gentes quidem, voce flebili commonebat, dicens : « Ne cum rursus venero, humiliet me Deus apud vos, et lugeam multos ex his qui ante peccaverunt, et non egerunt pœnitentiam super immunditiis, quas gesserunt in impudicitia et fornicatione. » I *Cor.* xii, ultim. Si hoc Propheta et Apostolus nulla ipsi labe maculati, clementi in cunctos mente faciebant, quanto magis ego ipse peccator, in te debeo facere peccatorem, qui non vis erigi post ruinam, nec oculos ad cœlum levas; sed prodacta Patris substantia, porcorum siliquis delectaris, *Luc.* xv, et superbiæ prærupta conscendens, præceps laberis in profundum? Deum ventrem vis habere pro Christo : servis libidini, gloriaris in carne et confusione tua, et quasi pinguis hostia in mortem propriam saginaris, imitarisque eorum vitam quorum tormenta non metuis; ignorans quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te hortetur. Secundum autem duritiam tuam et cor impœnitens, thesaurizas tibi iram in die iræ. *Rom.* ii, 5. An idcirco induratur juxta Pharaonem cor tuum, quia non statim percuteris, et differeris ad pœnam diu? Et ille dilatus est, et decem plagas non quasi ab irato Deo, sed quasi a patre commonente sustinuit, donec in perversum acta pœnitentia, populum quem dimiserat, per deserta sequeretur, et ingredi auderet maria; per quæ vel sola doceri potuit timori habendum eum cui etiam elementa servirent. Dixerat et ille : « Non novi Dominum, neque dimitto Israel. » Quem tu imitans loqueris : « Visio quam hic videt, in dies longos est, et in tempora longa iste prophetat. » *Ezech.* xii, 27. Propter quod dicit idem Propheta : « Hæc dicit Adonai Dominus : Non prolongabuntur amplius

ce que dit Adonaï le Seigneur : Tous les discours quels qu'ils soient que je prononcerai, s'exécuteront sans autre retard, parce que je parlerai et je ferai aussitôt. » *Ibid.* 28. Le saint prophète David fait remarquer que les impies et les criminels, parmi lesquels vous occupez, non le dernier mais le premier rang, osent dire, parce qu'ils jouissent de la prospérité d'ici-bas : « Comment Dieu connaît-il, et comment réside en lui la suprême science? Voilà que les pécheurs eux-mêmes et les courtisans du siècle possèdent les richesses. » *Psalm.* LXXII, 11, 12. Il sentait presque son pied glisser et vaciller ses pas, il s'accusait en ces termes : « J'ai donc sans motif justifié mon cœur et lavé mes mains parmi les innocents. » *Ibid.* 13. Et en effet, il vient de dire : « Parce que j'ai porté envie à ceux qui font l'iniquité, en voyant la paix des pécheurs, attendu qu'on ne considère pas leur fin, et qu'on ne sait pas voir la plaie qui les flagelle. Ils ne subissent pas les labeurs des hommes, et ce n'est point avec les hommes qu'ils seront flagellés. Aussi l'orgueil s'empare-t-il d'eux, et sont-ils entourés de leur iniquité et de leur impiété. Leur iniquité est comme le suintement de leur graisse ; ils passent en adorant leur propre cœur. Leurs pensées et leurs paroles sont mauvaises, et ils énoncent leur iniquité contre le Très-Haut. Ils ont ouvert leur bouche contre le ciel, et leur langue n'a fait que passer sur la terre. » *Ibid.* 3 et seqq.

2. Ne vous semble-t-il que tout ce psaume a été composé pour vous? Vous êtes vigoureux de corps, et nouvel Apôtre de l'Antéchrist, dès que vous êtes connu dans une cité, vous émigrez dans une autre. Vous vivez dans le luxe ; vous n'êtes pas atteint de plaie cruelle, et vous n'êtes pas digne d'être repris avec les hommes qui ne sont pas, comme vous, semblables aux animaux sans raison. Voilà pourquoi vous vous êtes élevé en votre orgueil, et la luxure est devenue votre vêtement; c'est comme un état d'apathique embonpoint d'où vous vomissez vos blasphèmes, oubliant que vous devez mourir, inaccessible aux remords après l'assouvissement de votre passion. Vous êtes passé dans l'aveuglement de votre cœur, et pour vous persuader à vous-même que vous n'êtes pas seul dans la voie tortueuse, vous inventez des calomnies contre les serviteurs de Dieu; vous ne savez pas que vous articulez l'iniquité contre le Très-Haut, et que vous ouvrez votre bouche contre le ciel. Il n'est pas étonnant que vous outragiez les serviteurs de Dieu quels qu'ils soient, puisque vos devanciers ont donné au père de famille le nom de Beelzébub. Le disciple n'est pas au-dessus du maître, ni le serviteur au-dessus du Seigneur. S'ils ont commis de tels méfaits contre le bois vert, que ne ferez-vous pas contre moi, qui suis un bois sec? *Luc.* XXIII, 31. Vous tenez un langage pareil au langage scandaleux des enfants de Juda dans Malachie, qui disaient : « C'est en vain que l'on sert Dieu :

omnes sermones mei, quoscumque loquar; quia loquar verbum, et faciam. » *Ibid.* 28. Sanctus David de impiis et de scelestis dicit (quorum tu pars non modica, sed princeps es) quod sæculi felicitate fruerentur et dicerent : « Quomodo cognovit Deus, et si est scientia in excelso ? Ecce ipsi peccatores et abundantes in sæculo obtinuerunt divitias ; » *Psal.* LXXII, 11, 12 ; pene lapso pede et fluctuanti vestigio causabatur, dicens : « Ergo sine causa justificavi cor meum, et lavi inter innocentes manus meas. » *Ibid.* 13. Præmiserat enim : « Quia æmulatus sum super iniqua agentes, pacem peccatorum videns; quia non est respectus morti (al. *in morte*) eorum, et solida plaga in flagella (al. *flagello*) eorum. In laboribus hominum non sunt, et cum hominibus non flagellabuntur. Propterea tenuit eos superbia, circumdati sunt iniquitate et impietate sua. Egredietur sicut ex adipe iniquitas eorum ; transierunt in affectum cordis. Cogitaverunt, et locuti sunt. Posuerunt in cœlum os suum, et lingua eorum pertransiit super terram. » *Ibid.* 3, et seqq.

2. Nonne tibi videtur de te omnis iste Psalmus esse compositus? Vegeto quippe es corpore, et novus Antichristi Apostolus, cum in una notus fueris civitate, transgrederis ad aliam. Non indiges sumptibus ; non plaga forti percuteris ; et cum hominibus qui non sunt ut tu, velut irrationabilia jumenta, corripi non mereris. Propterea elatus es in superbiam, et vestimentum tuum est facta luxuria, et quasi ex arvina pingui et quodam adipe eructans verba mortifera, non te respicis esse moriturum, nec unquam post expletam libidinem, pœnitentia remorderis. Transisti in affectum cordis, et ne tibi solus videaris errasse, simulas nefanda de servis Dei, nesciens quod iniquitatem in altum loquaris, et ponas in cœlum os tuum. Nec mirum si a te qualescumque servi Dei blasphementur, cum patremfamilias Beelzebub vocaverint patres tui. Non est discipulus supra magistrum, nec servus supra dominum suum. Si illi in viridi ligno tanta fecerunt, tu in me, arido ligno quid facturus es? *Luc.* XXIII, 31. Tale quid et in Malachia plebs scandalizata credentium, de corde tuo loquitur :

qu'avons-nous gagné pour avoir gardé ses commandements et pour avoir marché avec un visage abattu devant le Seigneur tout-puissant? C'est pourquoi maintenant nous appelons heureux les hommes superbes; puisqu'ils s'établissent en vivant dans l'impiété, et qu'après avoir tenté Dieu, ils se tirent de tous les périls. » *Malach.* III, 14, 15. Le Seigneur les menace ensuite du jour du jugement, et fait connaître bien à l'avance combien grande sera la distance entre le juste et l'injuste: « Vous serez changés, et vous verrez quelle distance il y a entre le juste et l'injuste, entre celui qui sert le Seigneur et celui qui ne le sert pas. » *Ibid.* 18.

3. Tout cela, vous en riez peut-être, vous dont les comédiens, les livres de théâtre et les mimes de Lentulus font la joie, bien que je ne puisse même vous accorder l'intelligence de ces dernières productions, à cause de la trop grande hébétude de votre cœur. Méprisez les paroles des prophètes; Amos vous répondra: « Après trois et après quatre impiétés, ne détournerai-je pas d'eux mes regards, dit le Seigneur? » *Amos.* I, 3. Parce que Damas, Gaza, Tyr, l'Idumée, les Ammonites et les Moabites, les Juifs eux-mêmes et Israël ne daignèrent pas entendre la prophétie de Dieu, qui leur avait été souvent adressée pour qu'ils fissent enfin pénitence, le Seigneur exprime les bien justes motifs pour lesquels il doit les frapper de sa colère: « Après trois et après quatre impiétés, ne détournerai-je pas mes regards? » Les mauvaises pensées, dit-il, sont un crime; je les ai pardonnées. Plus criminelle encore est la volonté d'accomplir ses mauvaises pensées, et ma bonté et ma miséricorde leur ont fait grâce encore. Fallait-il ensuite qu'ils missent le comble au péché par l'action elle-même? devaient-ils orgueilleusement fouler aux pieds ma clémence? Toutefois, même après l'acte, et parce que je préfère la pénitence du pécheur à sa mort: « Car ce ne sont pas ceux qui sont en bonne santé, mais ceux qui sont malades qui ont besoin du médecin, » *Luc.* v, 31, je lui tends la main pendant qu'il gît couvert du sang de sa blessure, et je l'exhorte à se laver dans ses propres larmes. Mais si, même en cet état, il se refuse à la pénitence, et si, après le naufrage du navire, il abandonne la planche qui pouvait le sauver, je suis contraint de dire: « Après trois et après quatre impiétés, ne me détournerai-je point de lui, dit le Seigneur? » Dieu considère son aversion comme un châtiment, puisque le pécheur est abandonné à ses caprices. De là vient qu'il venge sur les enfants les péchés des pères jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, parce qu'il ne veut point punir les péchés sur l'heure, mais qu'il pardonne aux premiers et condamne les derniers. D'ailleurs, s'il

« Dixerunt, vanus est qui servit Deo. Et quid plus? Quia custodivimus mandata ejus, et quoniam ivimus supplicantes ante faciem Domini omnipotentis. Et nunc nos beatos dicimus alienos. Reædificantur omnes qui faciunt iniqua. Adversati sunt Deo, et salvi facti sunt. » *Malach.* III, 14, *juxta LXX.* Quibus postea diem judicii Dominus comminatur, et quid inter justum et injustum futurum sit, multo ante prænuntians, ait: « Et convertimini; et videbitis quid sit inter justum et injustum, inter servientem Domino et non servientem. » *Ibid. ultim.*

3. Hæc tibi ridicula forte videantur, qui comœdis, et lyricis scriptoribus, et mimis Lentuli delectaris; quamquam ne ista tibi quidem præ nimia cordis hebetudine intelligenda concesserim. Prophetarum verba contemnes (al. *contemnas*); sed respondebit tibi Amos: « Et in tribus et in quatuor impietatibus, nonne aversabor eum? dicit Dominus. » *Amos* I, 3. Quoniam enim Damascus, Gaza, Tyrus, Idumæa, Ammonitæ, et Maobitæ, Judæi quoque et Israel, sæpe ad se Dei vaticinio destinato, ut agerent aliquando pœnitentiam, audire contempserunt, iræ suæ, quam illaturus est Dominus causas justissimas profert, dicens: « In tribus et quatuor impietatibus nonne aversabor eos? » Sceleratum est, inquit, mala cogitare, concessi. Nequius est male cogitata velle perficere, et hoc pro mea misericordia benignus indulsi (*a*). Numquid et opere implendum peccatum fuit? et mea superbe calcanda clementia? Tamen et post factum, quia malo pœnitentiam peccatoris quam mortem: « Non enim sani opus habent medico, sed male habentes, » *Luc.* v, 31, jacenti manum porrigo, et conspersum in sanguine suo, ut propriis fletibus lavetur, exhortor. Quod si nec sic pœnitentiam vult agere, et fracto navigio tabulam, per quam salvari poterat, non retentat, cogor dicere: « Super tribus et quatuor impietatibus, nonne aversabor eum, dicit Dominus? » Aversionem æstimans esse pro pœna, dum suæ peccator relinquitur voluntati. Inde est quod peccata patrum in tertiam et quartam generationem restituit, *Exod.* xv, dum non vult statim punire pec-

(*a*) Recolendus insignis Hieronymi locus in Amos cap. 1. « Primum peccatum est cogitasse quæ mala sunt; secundum, cogitationibus acquievisse perversis; tertium, quod mente decreveris, opere complesse; quartum post, peccatum non agere pœnitentiam, et in suo sibi complacere delicto. » Quæ hic per partes Sabiniano exprobrat.

se vengeait aussitôt des crimes, l'Eglise n'aurait pas eu un grand nombre de ses saints, et assurément l'apôtre Paul. Le prophète Ezéchiel, dont nous avons déjà fait mention, rapporte comment la parole de Dieu s'est faite en lui, et dit : « Ouvre ta bouche, dit le Seigneur, et mange ce que je te donnerai. Et je vis ; et c'était une main étendue vers moi, et dans la main un livre roulé. Elle le déroula en ma présence, et il y avait écrit dessus, à l'endroit et à l'envers, des plaintes lugubres, des cantiques et des malédictions. » *Ezech.* II, 8, 9. Ces plaintes écrites vous regardent, si toutefois vous consentez à faire pénitence après le péché ; les cantiques concernent les saints, qui sont portés à chanter les louanges de Dieu, car ces louanges sont sans beauté dans la bouche du pécheur. Les malédictions s'adressent à vos pareils, qui, perdant l'espérance, se sont livrés à l'impureté, à la fornication, à la chair et à toutes ses œuvres ; ils pensent que tout finit par la mort, qu'il n'y a rien après la mort, et ils disent : « Si la tempête passe, elle ne fondra pas sur nous. » *Isa.* XXVIII, 15. Ce livre, que le Prophète dévore, est toute la série des Ecritures : le repentir y trouve compassion, le juste y est exalté, et celui qui désespère y est maudit. Rien ne répugne à Dieu autant qu'un cœur impénitent, dont le crime capital est de ne pouvoir obtenir le pardon. Il est fait miséricorde à celui qui, après sa chute, cesse de pécher, et celui qui prie son juge, le fléchit ; mais quiconque est impénitent provoque à la colère celui qui le juge : tout le crime du désespoir se résume en ce qu'il est incurable. Or, pour savoir que Dieu provoque chaque jour les pécheurs à la pénitence, et que, s'ils lui résistent, ils changent sa clémence en terrible sévérité, écoutez les paroles d'Isaïe : « Alors le Seigneur, le Dieu des armées, vous invitera à avoir recours aux larmes et aux soupirs, à raser vos cheveux et à vous revêtir de sacs ; et au lieu de cela vous ne penserez qu'à vous réjouir et à vous divertir, à tuer des veaux et à égorger des moutons, à manger de la chair et boire du vin. Mangeons et buvons, direz-vous, car nous mourrons demain. » *Isa.* XXII, 13. Et après ces audacieuses paroles d'esprits dévoyés, l'Ecriture ajoute aussitôt : « C'est pourquoi le Dieu des armées m'a fait entendre cette parole dans une révélation : Je jure que vous porterez cette iniquité jusqu'à la mort. » *Ibid.* 14. Et en effet, s'ils étaient morts au péché, le péché leur aurait été remis ; mais ils le portent, tout le temps qu'ils vivent en cet état.

4. Ayez compassion de votre âme, je vous en supplie. Songez qu'il y aura un jugement de Dieu. Rappelez-vous par quel saint évêque vous avez été ordonné diacre. Il n'est pas surprenant d'ailleurs, quelle que soit sa sainteté, qu'il ait pu se tromper dans le choix d'un homme, puisque Dieu se repentit d'avoir donné à Saül l'onction

cantes, sed ignoscens primis, postrema condemnat. Alioqui si protinus scelerum ultor existeret, et multos alios, et certe Paulum Apostolum Ecclesiæ non haberent. Ezechiel Propheta, cujus supra fecimus mentionem, Dei verbum ad se factum referens, ait : « Aperi os tuum, et manduca quæ ego dabo tibi. Et vidi, » inquit, « et ecce manus extenta ad me ; et in ipsa volumen libri. Et revolvit illud in conspectu meo, et in ipso (al. *eo.*) scriptum erat, a facie et retrorsum, lamentum, et carmen, et væ. » *Ezech.* II, 8 et sqq. Prima Scriptura ad te pertinet, si tamen volueris agere pœnitentiam post delictum. Secunda ad sanctos, qui ad Dei canticum provocantur. Non est enim pulchra laudatio in ore peccatoris. Tertia ad tui similes, qui desperantes semetipsos tradiderunt immunditiæ, et fornicationi, et ventri, et his quæ infra ventrem sunt ; qui putant omnia morte finiri, et nihil esse post mortem, et dicunt : « Tempestas si transierit, non veniet super nos. » *Isai.* XXVIII, 15. Liber ille quem Propheta devorat, omnis series Scripturarum est. In quibus et pœnitens plangitur, et justus canitur, et maledicitur desperanti (al. *desperans*). Nihil ita repugnat Deo quam cor impœnitens. Solum crimen est quod veniam consequi non potest. Si enim ei ignoscitur post peccatum, qui peccare desistit, et ille flectit judicem qui rogat ; impœnitens autem omnis ad iracundiam provocat judicantem : solum desperationis crimen est quod mederi nequeat. Porro ut scias Deum quotidie peccatores ad pœnitentiam provocare, qui si rigidi perstiterint, de clemente eum severum et trucem faciunt, audi Isaiæ verba dicentis : « Et vocabit, » inquit, « Dominus sabaoth in die illa ad fletum, et planctum magnum, et decalvationem, et accinctionem ciliciorum. Ipsi vero fecerunt lætitiam et exultationem mactantes vitulos, et immolantes oves, ut comederent carnes et biberent vinum, dicentes : « Manducemus et bibamus, cras enim moriemur. » *Isai.* XXII, 12 et seqq. Post quas voces et perditæ mentis audaciam, Scriptura commemorat, dicens : « Et revelata sunt hæc in auribus Domini sabaoth ; non remittetur vobis hoc peccatum, donec moriamini. » *Ibidem*, 14. Si enim peccato mortui fuerint, tunc eis remittetur peccatum. Quod, quamdiu in peccato vixerint, non dimittitur.

4. Parce quæso animæ tuæ. Crede Dei futurum esse

royale, I *Reg.* xv, qu'au nombre des douze Apôtres se trouva le traître Judas, et qu'autrefois, dit-on, l'un des sept premiers diacres, Nicolas d'Antioche, donna l'exemple de toutes les impuretés et fut l'auteur de l'hérésie des Nicolaïtes (1). Je ne veux pas insinuer par là que vous soyez accusé d'avoir souillé plusieurs vierges; que le glaive public ait puni de nobles femmes entraînées par vous à l'adultère; et que, débauché sans vergogne, vous ayez couru vous vautrer dans tous les lieux immondes. Certes ces crimes sont bien lourds par eux-mêmes, mais ils deviennent légers en comparaison de ceux dont j'ai à parler. Voyez donc quelle est l'immensité de votre faute, puisque la séduction infâme et l'adultère sont peu auprès d'elle? Car vous, ô le plus malheureux des hommes, vous êtes entré pour conclure le pacte de la corruption, dans la grotte même où est né le Fils de Dieu, où la vérité est sortie de la terre, où de la terre a germé le Sauveur son fruit. Ne craignez-vous pas que de la crèche l'enfant vagisse contre vous; que la Vierge-Mère vous voie; que la mère du Seigneur vous aperçoive? Les anges chantent, les bergers s'empressent, l'étoile brille aux cieux, les Mages adorent, Hérode est dans l'effroi, Jérusalem dans le trouble; et vous, c'est dans le sanctuaire même de la Virginité que vous vous glissez en rampant pour déshonorer une vierge! Pauvre pécheur moi-même, je suis saisi d'épouvante et l'horreur s'empare de mon âme aussi bien que de mon corps, lorsque j'essaie de retracer votre œuvre à vos propres yeux. L'Eglise entière dans les veilles de cette nuit faisait retentir le nom de Jésus-Christ notre Seigneur, et dans les langues diverses de toutes les nations le même Esprit de Dieu produisait un concert de louanges; et vous, à l'entrée de ce qui fut autrefois la crèche, et qui est maintenant l'autel du Seigneur, vous introduisiez vos lettres passionnées, pour qu'ensuite cette pauvre créature, fléchissant le genou comme pour adorer, les trouvât et les lût; et vous vous mêliez ensuite au chœur de ceux qui chantaient les psaumes, et vous lui adressiez le langage de vos impudiques regards.

5. O honte! je ne puis aller plus loin. Les sanglots devancent les paroles, l'indignation et la douleur arrêtent le souffle en ma gorge. Que n'ai-je l'éloquence d'un Cicéron, inépuisable comme la mer; la parole d'un Démosthène, irrésistible comme les eaux d'un torrent!

En ce cas, assurément, ils eussent été muets l'un et l'autre, et leur langue eût été frappée de torpeur. Il s'est trouvé une chose que nulle éloquence ne peut exprimer. Un forfait a été inventé, qu'un histrion ne pourrait mimer, un acteur représen-

(1) Ce n'est pas la seule fois que saint Jérôme fait remonter l'hérésie des Nicolaïtes à celui des sept premiers diacres dont elle a gardé le nom. Tertullien et saint Irénée avaient dit la même chose avant lui. Saint Epiphane de Salamine, son contemporain, énonce également cette opinion, qui semble avoir prévalu parmi les écrivains ecclésiastiques. Mais saint Ignace martyr, Clément d'Alexandrie, les historiens Eusèbe et Théodoret, avec plusieurs autres, n'y voient qu'une erreur, ou plutôt une calomnie inventée par les Nicolaïtes eux-mêmes.

judicium. Recordare a quali Episcopo Diaconus ordinatus sis. Nec mirum, quamvis sanctum hominem, tamen in homine deligendo potuisse falli, cum et Deum pœniteat quod Saul in regem unxerit, I *Reg.* xv, et in duodecim Apostolis Judas sit proditor repertus; et de quondam ordinis tui hominibus Nicolaus Antiochenus, immunditiarum omnium et Nicolaitarum hæreseos auctor exstitisse referatur. Non tibi illa nunc replico, quod plures virgines stuprasse narreris; quod a te nobilium violata matrimonia, publico cæsa sint gladio; quod per lupanaria impurus et helluo cucurristi. Magna quidem ista sunt pondere suo, sed fiunt eorum quæ illaturus sum comparatione leviora. Rogo quantum crimen est ubi stuprum et adulterium parum est? Infelicissime mortalium, tu speluncam illam in qua Dei Filius natus est, et veritas de terra orta est, et terra dedit fructum suum, de stupro condicturus ingrederis. Non times ne de præsepi infans vagiat; ne puerpera Virgo te videat; ne mater Domini contempletur? Angeli clamant, pastores currunt, stella desuper rutilat, Magi adorant, Herodes terretur, Jerosolyma conturbatur; et tu cubiculum virginis, decepturus virginem irrepis? Paveo miser, et tam mente quam corpore perhorresco, ponere tibi volens ante oculos tuos opus tuum. Tota Ecclesia nocturnis vigiliis Christum Dominum personabat, et in diversarum gentium linguis unus in laudibus Dei spiritus concinebat. Tu inter ostia quondam præsepis Domini, nunc altaris, amatorias epistolas fulciebas, quas posteas illa miserabilis, quasi flexo adoratura genu, inveniret et legeret; et stabas deinceps in choro psallentium, et impudicis nutibus loquebaris.

5. Proh nefas, non possum ultra progredi. Prorumpunt singultus antequam verba, et indignatione pariter ac dolore, in ipso meatu faucium spiritus coarctatur. Ubi mare illud eloquentiæ Tullianæ? ubi torrens fluvius Demosthenis?

Nunc (al. *Nunc, nunc.*) profecto muti essetis ambo, et vestra lingua torpesceret. Inventa est res quam nulla eloquentia explicare (al. *explicari*) queat. Repertum est facinus quod nec mimus fingere, nec scur-

ter, un comique faire entendre. C'est la coutume dans les monastères d'Egypte et de Syrie, que la vierge et la veuve, qui se sont vouées à Dieu, et ont renoncé au siècle dont elles foulent aux pieds toutes les délices, offrent aux mères des monastères leur chevelure qu'on coupe; elles font vœu de ne jamais plus découvrir leur tête dans la suite, et de la garder toujours liée sous le voile, conformément à la volonté de l'Apôtre. Ce sacrifice de la chevelure n'a d'autres témoins que celle qui la coupe et celle qui l'offre; seulement, comme toutes le font, toutes le connaissent. Il y a un double motif qui a fait de cette coutume comme un besoin de la nature : comme elles ne vont jamais au bain, et que l'huile est rigoureusement interdite à leur tête et à leur visage, il ne faut pas qu'elles soient exposées aux animalcules qui s'engendrent entre la peau et les cheveux, et à des concrétions malpropres.

6. Voyons maintenant, vous, le digne homme, comment vous vous mêlez à tout cela. Dans cette vénérable retraite, vous recevez des cheveux de cette malheureuse, comme gages, en quelque sorte, de votre union future; vous apportez, avec le serment d'avoir pour elle une affection au-dessus de toute autre, le mouchoir de prix et l'anneau, qui sont l'emblème de la dot. Vous courez ensuite à la place où se prosternèrent les bergers, et malgré l'incessant murmure du chant des Anges en ce lieu, vous y répétez votre serment. Je n'en dis pas davantage; je ne veux pas savoir si vos lèvres et vos bras, dans le délire...... Non, non : bien qu'on puisse tout croire d'un homme tel que vous, la sainteté de l'adorable crèche et de ce lieu veulent que je m'arrête à la seule perpétration du péché dans votre pensée. Malheureux! quand vous vous êtes trouvé dans la grotte avec cette vierge, comment un nuage n'est-il point passé devant vos yeux, votre langue ne s'est-elle pas glacée, n'avez-vous pas senti vos bras tomber sans force, le froid de la terreur courir dans vos membres, vos pieds se dérober sous votre corps? Après que, dans l'église de l'Apôtre Pierre, elle s'est consacrée à Jésus-Christ en prenant le voile couleur de flamme de la jeune mariée; et que, dans les sanctuaires de la Croix et de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur, elle a de nouveau fait serment de vivre dans le monastère, vous osez, comme gage d'union charnelle, recevoir ces cheveux que Jésus-Christ avait moissonnés dans sa cellule? Et puis, du soir au matin, vous vous dissimulez sous sa fenêtre, et parce que la hauteur vous interdit tout rapprochement, au moyen d'une corde, ou vous recevez ou vous faites parvenir quelque don. Voyez quelle a dû être la vigilance de la supérieure, pour que vous n'ayez jamais vu cette personne qu'à l'église; et malgré le désir que vous en aviez l'un et l'autre, vous n'avez pu vous entretenir que la nuit, par

ra ludere, nec Atellanus possit effari. Moris est in Ægypti et Syriæ monasteriis ut tam virgo quam vidua, quæ se Deo voverint, et sæculo renuntiantes, omnes delicias sæculi conculcarint crinem monasteriorum matribus offerant desecandum, non intecto postea contra Apostoli voluntatem incessuræ capite, sed ligato pariter ac velato. Nec hoc quispiam, præter tondentes novit et tonsas, nisi quod, quia ab omnibus fit, pene scitur ab omnibus. Hoc autem duplicem ob causam, de consuetudine versum est in naturam, vel quia lavacrum non adeunt, vel quia oleum nec capite nec ore norunt, ne a parvis animalibus quæ inter cutem et crinem gigni solent, et concretis sordibus, opprimantur (al. *obruantur*).

6. Videamus igitur, tu vir bone inter ista quid feceris. Futuro matrimonio, in spelunca illa venerabili, quasi quosdam obsides accipis capillos, sudariola infelicis, et cingulum, dotale pignus, reportas (al. *deportas*), jurans ei te nullam similiter amaturum. Deinde curris ad pastorum locum, et Angelorum desuper strepitu concinente, in eadem verba testaris. Nihil dico amplius, quod in oscula rueris, quod amplexatus sis. Totum quidem de te credi potest, sed veneratio præsepis et loci (al. *campi*) non me sinunt plus credere quam te voluntate tantum et animo corruisse. Miser, nonne quando in spelunca cum virgine stare cepisti, caligaverunt oculi, lingua torpuit, conciderunt brachia, pectus intremuit, nutavit incessus? Post apostoli Petri Basilicam, in qua Christi flammeo consecrata est; post Crucis et Resurrectionis et Ascensionis Dominicæ sacramenta, in quibus rursum se in monasterio victuram spoponderat, audes crinem accipere tecum noctibus dormituræ (al. *dormiturum*), quem Christo messuerat in spelunca? Deinde a vespere usque mane fenestræ illius assides, et quia propter altitudinem, hærere vobis quominus non licebat, per funiculum, vel accipis aliquid, vel remittis. Vide quanta diligentia Dominæ fuerit, ut nunquam virginem nisi in Ecclesia videris; et cum talem uterque vestrum habuerit voluntatem, nisi per fenestram nocte facultas vobis non fuerit colloquendi. Oriebatur tibi, ut postea didici, sol invito. Exanguis, marcidus, pallidus, ut suspicione omni careres, Evangelium Christi quasi Diaconus lectitabas. Nos pallorem jejunii putabamus, et exangue os contra ins-

cette fenêtre. Aussi, je l'ai su plus tard, maudissiez-vous le lever du soleil. Affaibli, maigre, pâle, pour déjouer tous les soupçons, vous feigniez de lire sans cesse, en bon diacre, l'Evangile de Jésus-Christ. Cette pâleur à nos yeux vous venait de vos jeûnes, nous admirions comme amaigri par les veilles saintes ce visage décoloré, que vous n'aviez jamais eu d'habitude par tempérament. Et vous, vous aviez déjà préparé l'échelle par où la malheureuse devait descendre; déjà, l'itinéraire était choisi, le passage par mer arrêté, le jour fixé, la fuite organisée en vos desseins. Et voici que l'Ange qui veille à l'entrée de cette demeure de Marie, qui garde le berceau de Notre-Seigneur et qui a bercé Jésus enfant, cet Ange, devant qui vous méditiez de tels forfaits, vous a trahi.

7. O jour trois fois digne d'être maudit, où mes yeux ont eu le malheur de lire, pour la consternation de mon âme, ces lettres, dont nous sommes saisis encore! Qu'il y a là de turpitudes, d'adulations! quel délire au sujet de ce pacte d'infamie! Un diacre a donc pu, je ne dis pas exprimer, mais soupçonner de telles choses? Malheureux! d'où vous est venue cette science du mal, à vous qui vous faisiez gloire d'avoir été nourri dans l'Eglise? Dans ces mêmes lettres, il est vrai, vous protestez par serment que vous n'avez jamais fait vœu de chasteté, que vous n'avez été jamais diacre. Si vous vouliez nier le fait, votre propre main vous condamnerait, puisque les caractères qu'elle a tracés le proclament. Jouissez cependant du bénéfice de votre crime, je ne puis vous répéter vos propres expressions.

8. Vous venez donc vous jeter à mes pieds, et vous me demandez grâce pour les quelques gouttes, ce sont vos paroles mêmes, pour les quelques gouttes de sang qui vous restent. Dans votre funeste aveuglement, le jugement de Dieu vous touche peu, et vous redoutez ma seule vengeance. J'ai pardonné, je l'avoue; que puis-je en effet autre chose pour vous, comme chrétien? Je vous ai exhorté à faire pénitence, à vous couvrir d'un cilice et de cendres, à fuir dans la solitude, à vous ensevelir dans un monastère, à implorer la miséricorde de Dieu par des larmes incessantes. Et vous, sûr désormais de la vie sauve, armé contre moi des dards de l'hydre, vous vous êtes changé en un arc de trahison, qui lance contre moi les flèches de la calomnie. J'ai recueilli vos haines, parce que je vous disais la vérité. Je ne me plains pas de vos outrages; qui ne sait que le vice seul peut obtenir les éloges de votre bouche? Ce dont je me plains, c'est que vous n'avez pas compassion de vous-même, que vous ne comprenez pas que vous êtes dans la mort, et que, semblable au gladiateur prêt pour le bûcher, vous vous entourez des ornements de vos propres funérailles. Vous vous enveloppez de toiles de lin, vous chargez vos doigts d'anneaux, vous blanchissez vos dents avec des poudres parfumées, vous assemblez coquettement quelques rares cheveux sur votre crâne rougi. Votre

titutum ac morem tuum, quasi confectum vigiliis mirabamur. Jam tibi et scalæ, per quas deponeres miseram, parabantur; jam iter dispositum, decreta navigia, condicta dies, fuga animo pertractata (al. *præparata*); et ecce Angelus ille cubiculi Mariæ janitor, cunarum Domini custos, et infantis Christi gerulus, coram quo tanta faciebas, ipse te prodidit.

7. O funestos oculos meos! o diem illum omni maledictione dignissimum, in quo epistolas illas tuas, quas hucusque retinemus, consternata mente legi! quæ ibi turpitudines? quæ blanditiæ? quanta de condicto stupro exultatio? Hæccine Diaconum, non dicam loqui, sed scire potuisse? Ubi miser ista didicisti, qui in Ecclesia te nutritum esse jactabas? Nisi quod in eisdem epistolis juraste nunquam pudicum, nunquam fuisse Diaconum. Si negare volueris, manus tua te redarguet, ipsi apices proclamabunt. Habeto interim lucrum sceleris, non possum tibi ingerere quæ scripsisti.

8. Jaces itaque advolutus genibus meis, et heminam, ut tuis verbis utar, sanguinis deprecaris. Et, o te miserum, neglecto judicio Dei, me tantum quasi vindicem times! Ignovi fateor; quid enim aliud possum tibi facere, Christianus? Hortatus sum ut ageres pœnitentiam, et in cilicio et cinere volutareris, ut solitudinem peteres, ut viveres in monasterio, ut Dei misericordiam jugibus lacrymis implorares. At tu, bonæ spei columen, excetræ stimulis inflammatus, factus es mihi in arcum perversum, et contra me conviciorum sagittas jacis. Inimicus tibi factus sum, vera dicens. Non dolebo (al. *doleo*) de maledictis; quis enim nesciat nihil nisi flagitiosum tuo ore laudari? Hoc plango, quod te ipse non plangis, quod te non sentis mortuum (al. *esse mortuum*); quod quasi gladiator paratus libithynæ, in proprium funus ornaris. Amiciris linteis, digitos annulis oneras, dentes pulvere teris, raros in rubenti calvaria digeris capillos; taurina cervix toris adipeis intumescens, nec quia propter libidinem fracta est, inclinatur. Super hæc, unguenta fragras, mutas balneas, et contra renascentes pilos pugnas; per forum ac plateas, nitidus ac politus amator incedis. Facies

cou de taureau s'incline sous le poids des lits de graisse qui le chargent, et non point sous celui du repentir de vos fautes. En outre, vous êtes passionné pour les onguents, vous parcourez tous les bains publics, et vous vous épilez avec soin; vous ne vous montrez sur le forum et sur les places publiques qu'en petit maître net et correct. Au reste, masque de femme perdue, et vous ne savez plus rougir. Malheureux! tournez-vous vers le Seigneur, pour que le Seigneur se tourne vers vous. Faites pénitence, afin qu'il revienne aussi sur tous les maux dont ses paroles vous ont fait connaître la menace.

9. Pourquoi, au mépris de votre propre blessure, vous efforcez-vous de décrier autrui? Pourquoi, lorsque je vous prodigue sans relâche les bons conseils, n'avez-vous que de furieuses morsures pour me déchirer? Eh bien! soit, je veux être vicieux, comme vous le criez par-dessus les toits; du moins, faites pénitence avec moi. Vous inventez que je suis couvert de crimes; versez donc des larmes avec ce criminel. Est-ce que mes péchés sont des vertus pour vous? Croyez-vous que ce sera un grand soulagement à vos maux d'avoir beaucoup de gens qui vous ressemblent? Laissez vos yeux répandre quelques larmes sur ces ajustements de soie et de lin, sous lesquels vous vous croyez triomphant et beau; comprenez que vous êtes nu, en haillons, souillé comme un mendiant. Le repentir n'est jamais tardif. Quoique vous soyez sorti de Jérusalem, et que vous ayez été blessé sur la route, le Samaritain, sur son cheval, vous rapporterait de là dans le bercail où tous les soins vous attendent. Alors même que vous seriez déjà étendu dans le tombeau à l'état de cadavre, et que vous sentiriez déjà mauvais, le Seigneur vous ressuscitera. Imitez du moins ces aveugles pour lesquels le Sauveur, abandonnant sa demeure et son héritage, vint à Jéricho. Ils étaient assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, et la lumière s'est levée pour eux. Dès qu'ils eurent connu que le Seigneur passait, ils commencèrent à crier : « Fils de David, ayez pitié de nous. » Vous pourrez voir, vous aussi, si vous criez vers lui; si à son approche, vous rejetez vos sordides vêtements. « Lorsque vous serez revenu à Dieu et que vous aurez gémi, vous serez alors sauvé et vous saurez où vous êtes. » *Isa.* XXX, 15. Il suffit qu'il touche vos blessures, qu'il avance la main vers la place où il n'y a plus que les vestiges de vos regards. Bien que vous soyez aveugle-né, et que votre mère vous ait conçu dans le péché, il vous arrosera avec l'hysope, et vous serez purifié; il vous lavera, et vous deviendrez plus blanc que la neige. Pourquoi, courbé vers la terre, restez-vous attaché, et gisez-vous tout entier dans la fange? Cette chananéenne, que le démon avait tenue liée pendant dix-huit ans, se releva et put regarder le ciel après que le

meretricis facta est tibi, nescis erubescere. Convertere miser ad Dominum, ut ad te Dominus convertatur. Age pœnitentiam, ut et ille agat pœnitentiam super omnibus quæ locutus est malis ut faceret tibi.

9. Quid neglecto vulnere proprio, alios niteris infamare? Quid me bene tibi et sedulo consulentem, quasi phreneticus morsu laceras? Esto, ego flagitiosus sim, ut vulgo jactitas, saltem mecum age pœnitentiam; criminosus, ut simulas, imitare lacrymas criminosi. Num mea peccata virtutes tuæ sunt ? An malorum tuorum putas solatium, si multos tui similes habeas? Fluant paululum de oculis lacrymæ inter sericum et linteamina, quibus tibi videris fulgidus et formosus; intellige te nudum, conscissum, sordidatum (al. *sordidum*), mendicantem. Nunquam est sera pœnitentia. Quamvis de Jerosolymis descenderis, et sis in itinere vulneratus, inde te Samaritanus impositum jumento, curandumque ad stabulum referet. Sed et si mortuus jaces (al. *jaceas*) in sepulcro, tamen et fœtentem Dominus suscitabit. Imitare saltem cæcos illos, propter quos Salvator dimittens domum suam et hæreditatem suam, Jericho venit. Sedentibus in tenebris et umbra mortis lux orta est eis. Qui postquam præterire Dominum cognovissent, ceperunt clamare, dicentes: « Fili David, miserere nostri. » Poteris et tu videre, si clames; si accitus ab eo, sordida vestimenta projicias. « Cum conversus ingemueris, tunc salvus eris ubi fueris.» *Isai.* XXX, 15. Tangat modo cicatrices tuas, pertractet luminum quondam tuorum vestigia. Licet ab utero sic genitus sis, et in delictis conceperit te mater tua, asperget te hyssopo, et mundaberis; lavabit te, et super nivem dealbaberis. Quid incurvus terræ hæres, et totus in cœno jaces? Illa quam decem et octo annis Satanas vinxerat, postquam a Salvatore curata est, cœlum erecta suspexit. Quod ad Cain dictum est, tibi dictum puta: « Peccasti, quiesce. » *Genes.* IV, 13. Quid longius recedis a facie Dei, et habitas in terra (*a*) Naid? Quid totus in salo fluctuas, nec statuis supra petram pedem tuum? Cave ne te Phinees cum Madianitide fornicantem seiromaste configat,

(*a*) Sic in Græco appellatur terra quam Cain habitavit, postquam egressus est a facie Domini. Hier. in Ezechiel 16. « Ejecti de Paradiso firmitatis, habitant in regione Naid, quæ interpretatur fluctuatio, » etc. Olim vitiose erat *Naim*.

Sauveur l'eut guérie. Appliquez-vous la parole qui fut dite à Caïn : « Vous avez péché, arrêtez-vous. » *Genes.* IV, 13. Pourquoi fuyez-vous la présence du Seigneur, et habitez-vous la terre de Naïd? Pourquoi vous abandonnez-vous aux fluctuations de la mer, et ne fixez-vous pas votre pied sur la pierre? Prenez garde que Phinéès ne vous perce de sa lance pendant que vous accomplissez la fornication avec la femme madianite. Pourquoi, frère dénaturé, après avoir souillé votre sœur Thamar, prenant le rôle d'Absalon, désirez-vous mettre à mort celui qui pleure sur votre rébellion et sur votre mort? Le sang de Naboth crie contre vous; et la vigne « de Jezraël, » c'est-à-dire, « plantée par Dieu, » que vous avez transformée en jardin des voluptés, plein des légumes de la concupiscence, appelle sur vous un châtiment mérité. Dieu vous envoie Elie, qui vous prédit les tourments et la mort. Humiliez-vous, revêtez-vous d'un sac pour un peu de temps, et le Seigneur pourra dire de vous : « N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Je ne ferai point tomber sur lui, pendant qu'il vivra, les maux dont je l'ai menacé. » III *Reg.* XXI, 29.

10. Mais peut-être mettez-vous votre espérance en ce que vous avez été ordonné diacre par un si grand évêque? J'ai déjà dit plus haut que le père n'est plus puni pour le fils, ni le fils pour le père. « Car l'âme qui a péché mourra elle-même. » *Ezech.* XVIII, 4. Samuël aussi eut des fils qui s'éloignèrent de la crainte de Dieu, et qui suivirent l'avarice et l'iniquité. Héli encore, le grand-prêtre, fut saint; mais il eut des fils qui, comme nous le lisons dans le livre des Hébreux, se livraient à la fornication dans le temple de Dieu, et, comme vous, couvraient impudemment leurs iniquités du manteau de leur ministère sacré. I *Reg.* VIII. C'est pourquoi la maison où avait été l'Arche fut renversée et rasé le sanctuaire, à cause des vices de ces prêtres du Seigneur, parce que Héli lui-même, en se montrant trop faible envers ses fils, avait offensé le Très-Haut. Par conséquent, bien loin que la sainteté de votre Evêque puisse faire votre salut, il est à craindre au contraire qu'il ne périsse en tombant de son siége à la renverse. Puisque le lévite Oza a été frappé pour avoir voulu soutenir, quand elle était près de tomber, l'Arche qu'il aurait dû porter lui-même; à quel sort vous croyez-vous réservé, vous qui vous êtes efforcé de renverser cette Arche que rien n'ébranlait? Plus est juste l'Evêque qui vous a ordonné, plus vous méritez d'aversion pour avoir trompé un tel homme. D'habitude, on est le dernier à connaître les maux de sa maison, et l'on ignore les vices de ses enfants et de sa femme, quand les voisins les chantent par-dessus les toits. Vous étiez connu

Quid' postquam Thamar virginem frater et consanguineus polluisti, versus in Absalom, occidere eum cupis qui te rebellantem plangit et mortuum? Clamat contra te sanguis Nabuthæ; et vinea « Jezrael, » hoc est, « seminis Dei, » quam in hortum voluptatum, lasciviæ olera convertisti, dignam de te ultionem reposcit. Mittitur tibi Elias, tormenta et interitum nuntians. Incurvare et sacco vestire paulisper, et de te poterit dicere Deus : « Vidisti quia reveritus fuerit Achab a facie mea? Non superducam malitiam in diebus ejus.» III *Reg.* XXI, 29.

10. Sed forte blandiris tibi, quod a tali Episcopo Diaconus ordinatus es. Jam superius dixi, nec patrem pro filio, nec filium pro patre puniri. « Anima enim quæ peccaverit, ipsa morietur.» *Ezech.* XVIII, 4. Et Samuel habuit filios qui recesserunt a timore Dei, et abierunt post avaritiam et iniquitatem. Et Heli Sacerdos sanctus fuit; sed habuit filios qui, ut in Hebræorum volumine legimus, fornicabantur cum mulieribus in tabernaculo Dei, et in similitudinem tui, impudenter sibi Dei ministerium vindicabant. I *Reg.* VIII. Unde et locus tabernaculi ipse subversus est, et propter vitia Sacerdotum Dei, sanctuarium destitutum est (al. *destructum*). Quanquam et ipse Heli, dum est nimium lenis in filios, offendit Deum; tantumque abest ut te valeat Episcopi tui justitia liberare, ut timendum sit ne propter te de solio suo corruens (*a*) ὀπισθοτόνῳ pereat insanabili. Si Oza Levites Arcam Domini, quam portare ipse debuerat, quasi ruentem sustentare voluit, et percussus est; quid de te futurum putas, qui stantem Arcam Domini præcipitare conatus es? Quanto magis Episcopus qui te ordinavit probabilis est, tanto tu amplius detestandus, qui talem hominem fefellisti. Solemus mala domus nostræ scire novissimi, ac liberorum et conjugum vitia, vicinis canentibus, ignorare. Noverat te omnis Italia. Universi te stare ante altare Christi ingemiscebant. Nec tu tam callidus eras ut prudenter tua vitia celares. Sic æstuabas, sic suban-

(*a*) Græcam vocem, ignotam hactenus editis ac Mss. libris, contextui vero necessariam, ex uno Veronensi sufficimus, in quo tamen describentis vitio erat ΕΠΙΣΤΑΤΟΝΩ, quod emendamus. Monuit præterea inserenda Heli, quam alludit, historia, qui ὀπισθίως, *retrorsum de sella* scribitur cecidisse. Est vero ὀπισθότονος, qua voce heic Hier. utitur, ipsa cervicis affectio, contracto ad scapulas capite vivi qui retrorsum decidit. Hinc quoque *insanabili* fecimus pro *insanabilis*, et mox *Si* præpositionem ex eodem Veronens. Ms. supplevimus. (*Edit. Mign.*)

de l'Italie entière. Tous gémissaient de votre présence devant l'autel de Jésus-Christ. Vous n'aviez même pas l'habileté de cacher vos vices sous le voile de la prudence. Tel était votre délire, l'ardeur au plaisir et la luxure vous entraînaient de telle sorte en sens divers, que vous exaltiez l'assouvissement de vos appétits et de vos vices comme une palme de victoire.

11. En dernier lieu, le feu de l'impudicité vous emporta jusque sous l'épée de Damoclès d'un barbare, et d'un barbare puissant, et mari vigilant et jaloux. Vous ne craignîtes pas de commettre l'adultère dans une demeure, où l'homme blessé pouvait se venger de vous sans recours au juge. Vous vous laissez mener à ses jardins, entraîner dans ses villas suburbaines; vous agissez avec un tel sans-gêne téméraire, qu'en l'absence du mari, il vous semblait avoir une épouse, non une complaisante adultère. De là, pendant qu'elle se réfugie dans je ne sais quelles retraites, vous vous échappez; vous entrez secrètement à Rome, vous vous cachez parmi des voleurs Samnites, et à la première nouvelle de l'approche du mari, qui était pour vous un autre Annibal descendu des Alpes, vous cherchez votre sûreté sur un navire. La fuite fut si précipitée, que vous avez cru trouver plus de sécurité au milieu d'une tempête que sur la terre ferme. Vous venez alors en Syrie, avec la volonté de vous rendre à Jérusalem, et vous promettez de vous consacrer au service du Seigneur. Qui n'eût accueilli un homme qui promettait de se faire moine, surtout lorsqu'on ne connaissait pas vos équipées et qu'on avait lu les lettres de recommandation de votre Evêque aux autres Prêtres? Malheureux! vous vous transfiguriez en Ange de lumière, et, ministre de Satan, vous preniez le masque d'un ministre de la justice. Sous les dehors de la brebis vous cachiez le loup, trahissant Jésus-Christ après avoir trahi l'homme!

12. J'ai rappelé tous ces souvenirs, pour vous représenter toute l'histoire de vos œuvres, comme dans un tableau sommaire, et pour placer vos méfaits sous vos yeux, afin que vous ne pensiez pas que la miséricorde du Seigneur et sa clémence trop grande autorisent vos crimes et vous permettent de crucifier en vous de nouveau le Fils de Dieu, et de vous en faire orgueil, n'ayant pas lu les paroles qui suivent : « Lorsqu'une terre est souvent abreuvée des eaux de la pluie qui y tombe, et produit des herbages propres à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu; mais quand une terre ne produit que des ronces et des épines, elle est en aversion à son maître, elle est menacée de sa malédiction, et à la fin il y met le feu. » *Hebr.* VI, 7, 8.

tem te et lascivientem huc atque illuc rapiebat voluptas, ut quasi quosdam triumphos palmamque vitiorum de expletis libidinibus sublevares.

11. Denique inter gladios barbari, et barbari mariti, et mariti potentis excubias, impudicitiæ flamma te rapuit. Non timuisti in illa domo adulterium facere, in qua sine judice læsus vir se poterat ulcisci. Duceris ad hortulos, ad suburbana pertraheris; tam libere et insane te agis, ut absente marito, uxorem te putes habere, non adulteram. Inde (al. *Unde*) per quosdam cuniculos, dum illa tenetur, erumpis. Romam occultus ingrederis, latitas inter Samnitas latrones, et ad primum mariti nuntium quod novus tibi ex Alpibus Hannibal descendisset, navigio te credis in tuto. Tanta fugæ celeritas fuit ut tempestatem terra duceres tutiorem. Venis (al. *Venisti*) utcumque in Syriam, inde te velle Jerosolymam transcendere, et serviturum Domino polliceris. Quis non susciperet eum qui se Monachum promittebat, præsertim ignorans tragœdias tuas et Episcopi tui Commendatitias ad cæteros Sacerdotes epistolas legens? At tu infelix transfigurabas te in Angelum lucis, et minister Satanæ ministerium justitiæ simulabas. Sub vestitu ovium latebas lupus, et post adulterium hominis, adulter Christi esse cupiebas!

12. Hæc idcirco retuli ut totam tibi scenam operum tuorum, quasi in brevi depingerem tabella, et gesta tua ante oculos tuos ponerem, ne misericordiam Domini nimiamque clementiam, materiam existimes delictorum, rursum crucifigens tibimetipsi Filium Dei, et ostentui habens, et non legens illud quod sequitur : « Terra enim venientem sæpe super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis a quibus colitur accipit benedictionem a Domino; proferens autem spinas et tribulos, reproba est et maledicto proxima, cujus consummatio fit in combustionem. » *Heb.* VI, 7, 8.

EPISTOLA CXLVII.

AD CELANTIAM MATRONAM.

Celantiam nobilem matronam docet quomodo, inter sæculi honores, divitias ac Matrimonii onera, vitam suam sancte ac religiose ducat. Ad divinæ Scripturæ lectionem primum hortatur; deinde, ne de generis nobilitate superbiat, in quo sita sit vera nobilitas, docet; denique, quod aliquot jam ante annos, absque pacto et consensu viri, continentiam servare sibi proposuisset in animo, acriter redarguit, et quid viro suo debeat ostendit.

LETTRE CXLVII.

A LA MATRONE CÉLANTIA (1).

Règles de la vie pieuse.

Il enseigne à la noble matrone Célantia comment elle peut mener une vie sainte et religieuse au milieu des honneurs du siècle, des richesses et des charges du mariage. Il l'exhorte d'abord à la lecture de l'Ecriture sainte; puis, afin qu'elle ne tire pas vanité de la noblesse de son origine, il lui enseigne en quoi consiste la vraie noblesse; enfin, comme depuis quelques années déjà, et sans l'engagement réciproque et le consentement de son mari, elle avait décidé en elle-même de garder la continence, il l'en réprimande vertement et lui montre ses devoirs envers son mari.

1. Une ancienne maxime de l'Ecriture devenue célèbre, c'est que la pudeur est la voie qui conduit à la gloire et à la grâce, et que la pudeur aussi qui a coutume d'engendrer le péché. La vérité de cette parole, quoiqu'elle brille assez par sa propre clarté à l'intelligence de tous, s'est présentée néanmoins, je ne sais pourquoi, plus particulièrement à ma mémoire dans le sujet actuel. Engagé à répondre à votre lettre, qui m'en faisait la prière avec les plus vives instances, j'ai cependant hésité longtemps à m'y déterminer, la retenue me commandant le silence. Mais contre cette retenue plaidait fortement et lui faisait violence la légitime ambition manifestée en vos prières. L'humilité de votre requête livrait de fréquents assauts à mon hésitation, et avec une sorte de violence grande de la foi repoussait les barrières de ma bouche. Pendant que mon esprit en suspens allait ainsi de l'un à l'autre dessein, la pudeur a failli exclure le bon office. Mais la maxime du sage, que j'ai déjà citée, me fournit une arme pour repousser une retenue inopportune et rompre un silence préjudiciable, puisque je voyais que j'avais un motif d'écrire si honnête et si saint, que le silence me semblait un péché, quand je me représentais ce conseil de l'Ecriture : « Il y a temps de se taire, et temps de parler; » *Eccles.* III, 7; et encore : « Ne retenez point la parole lorsqu'elle peut être salutaire; » *Eccli.* IV, 28; et cet autre du bienheureux Pierre : « Soyez toujours prêts de répondre à tous ceux qui vous demanderont raison. » I *Petr.* III, 15.

2. Vous demandez, et vous le demandez avec un zèle en quelque sorte violent, que nous vous tracions d'après les saintes Ecritures une règle certaine, pour y conformer le cours de votre vie, afin qu'ayant connu la volonté de Dieu, au milieu des honneurs du siècle et des séductions des richesses vous choisissiez l'ornement des bonnes mœurs, et afin que vous puissiez, dans votre condition d'épouse, non-seulement plaire à votre mari, mais encore à celui dont l'indulgence a

(1) Ce n'est pas seulement à la suite d'Erasme que tous les éditeurs et tous les critiques ont déclaré que cette lettre n'est pas de saint Jérôme; longtemps auparavant, sur la fin du onzième siècle, le savant abbé Guigo l'avait rejetée parmi les œuvres apocryphes. « Elle est d'un style élevé, disait-il, mais non au point d'être estimée digne de Jérôme. » On se demande alors quel est l'auteur de cette lettre. Plusieurs érudits et notamment le R. P. Martianay, l'attribuent à saint Paulin de Nôle. Tel n'est pas le sentiment des derniers éditeurs de ces deux Pères; et, tout bien examiné, nous croyons qu'ils ont raison. Mais celui de saint Jérôme nous paraît moins heureux quand il conjecture que ce pourrait être là le travail de Sulpice Sévère. Aucun argument direct ne milite en faveur de cette idée; par voie d'induction, il serait plus facile de la combattre que de la soutenir. Le mieux est de dire tout simplement qu'on ignore l'auteur de cette lettre, et qu'on l'insère néanmoins, par la raison qu'elle se trouve dans toutes les éditions antérieures.

1. Vetus Scripturæ celebrata sententia est, esse pudorem quo gloria inveniatur et gratia; et esse rursus pudorem qui soleat parere peccatum. Cujus dictis veritas, quanquam satis ad omnium intelligentiam ipsa sui luceat claritate, mihi tamen, nescio quomodo, in præsenti causa propius innotuit. Provocatus enim ad scribendum litteris tuis, quæ miris hoc a me obsecrationibus flagitabant, diu fateor de responsione dubitavi, silentium mihi imperante verecundia. Cui tamen fortissime resistebat, et vim faciebat precum tuarum fidelis ambitio. Pugnabatque acriter cum hæsitatione mea humilitas obsecrantis, et magna quadam fidei violentia, oris claustra pulsabat. Cumque sic animum in utroque nutantem, cogitatio diversa libraret, pene pudor exclusit officium. Sed me illa quam supra posui, sapientis sententia armavit ad depellendam inutilem verecundiam, et damnosum silentium resolvendum, cum utique ipsam scribendi causam tam honestam viderem esse, tam sanctam, ut peccare me crederem si tacerem, illud mecum Scripturæ reputans : « Tempus tacendi, et tempus loquendi; » *Eccl.* III. 7; et iterum : « Ne retineas verbum in tempore salutis; » *Eccli.* IV, 28; et illud B. Petri : « Parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem. » I *Petr.* III, 15.

2. Petis namque, et sollicite ac violenter petis, ut tibi certam ex Scripturis sanctis præfiniamus regulam, ad quam ordines cursum vitæ tuæ, ut cognita Domini voluntate, inter honores sæculi et divitiarum illecebras, morum magis diligas supellectilem, atque ut possis in conjugio constituta, non solum conjugi placere, sed etiam ei qui ipsum indulsit conjugium. Cui tam sanctæ petitioni, tamque pio desiderio, non satisfacere, quid aliud est quam profectum alterius non amare? Parebo igitur precibus tuis, teque paratam ad

autorisé le mariage. Ne pas donner satisfaction à une sainte requête, à un si pieux désir, qu'est-ce autre chose que ne pas aimer le bien du prochain? J'obéirai donc à vos prières, et puisque vous êtes prête à faire la volonté du Seigneur, je m'efforcerai de vous y exciter par ses propres maximes. Car c'est le même véritable Seigneur et Maître de tous, qui nous ordonne de lui plaire, et qui nous en enseigne les moyens. Qu'il vous forme donc lui-même, que lui-même il vous instruise, Celui qui, au jeune homme de l'Evangile qui lui demandait ce qu'il devait faire pour mériter la vie éternelle, propose aussitôt les divins préceptes, qui nous montrent que nous devons faire la volonté de celui de qui nous attendons la récompense. De là ce témoignage qu'il exprime en un autre endroit : « Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux; mais celui-là seulement entrera, qui fera la volonté de mon Père qui est dans les cieux. » *Matth.* VII, 21. Par là il est évident que la seule affirmation de Dieu ne nous méritera pas cette inestimable récompense, si nous n'y joignons les œuvres de la foi et de la justice.

3. Qu'est-ce, en effet, que cette affirmation qui croit à Dieu de manière à ne faire aucun cas de ce qu'il ordonne? Ou comment est-ce du fond du cœur et en vérité que nous disons : Seigneur, Seigneur, si nous méprisons les commandements de celui que nous proclamons Seigneur? Aussi dit-il lui-même dans l'Evangile : « Pourquoi m'appelez-vous, Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous point ce que je dis? » *Luc.* VI, 46; et encore : « Ce peuple m'honore du bout des lèvres, mais leur cœur est loin de moi; » *Matth.* XV, 8; *Isa.* XXIX, 13; et encore par la bouche du Prophète : « Le fils honore son père, et le serviteur craint son maître. Si donc je suis votre père, où est l'honneur que vous me rendez? et si je suis votre Seigneur, où est la crainte respectueuse que vous me devez? » *Malach.* I, 6. D'où il appert qu'ils n'honorent ni ne craignent le Seigneur, ceux qui ne gardent pas ses commandements. A David, qui avait commis le péché, il est dit plus significativement encore : « Vous n'avez fait aucun cas du Seigneur; » II *Reg.* XII; et à Héli Dieu parle en ces termes : « Je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire, et ceux qui me méprisent tomberont dans le mépris. » I *Reg.* II, 30.

4. Comment pouvons-nous dormir dans notre fausse sécurité d'esprit, nous qui, à l'occasion de chaque précepte, au lieu d'honorer ce Dieu très-clément, Notre-Seigneur, le provoquons à la colère, et avec un orgueilleux mépris de ce qu'il ordonne, nous portons à injurier une majesté si grande? Quoi de plus orgueilleux, où trouver une ingratitude plus grande que de se conduire dans la vie contrairement à la volonté de celui qui vous a donné la vie? que de mépriser les préceptes de celui qui ne commande quelque chose

implendam Domini voluntatem, ipsius nitar incitare sententiis. Idem est enim verus omnium Dominus ac magister, qui nos placere sibi jubet, et docet quomodo placere ei possimus. Ipse itaque te informet, ipse te doceat, qui interroganti in Evangelio adolescenti, quid faceret ut mereretur vitam æternam, divina continuo mandata proponit, *Matth.* XIX, ostendens nobis ejus voluntatem esse faciendam a quo speramus et præmia. Propter quod alio testatur loco : « Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum; sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum. » *Ibid.* VII, 21. Quo manifeste illud ostenditur, nos non sola Dei confessione tanti præmii magnitudinem promereri, nisi fidei et justitiæ opera conjuncta sint.

3. Qualis enim est illa confessio, quæ sic Dei credit ut pro nihilo ejus ducat imperium? Aut quomodo ex animo ac vere dicimus, Domine, Domine, si ejus quem Dominum confitemur præcepta contemnimus? Unde ipse in Evangelio dicit : « Quid autem vocatis me, Domine, Domine, et non facitis quæ dico? » *Luc.* VI, 46; et iterum : « Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me; » *Matth.* XV, 8, *Isai.* XXIX, 13; et rursum loquitur per Prophetam : « Filius honorificat patrem, et servus dominum suum timet. Et si pater ego sum, ubi est honor meus? et si Dominus ego sum, ubi est timor meus? » *Malach.* I, 6. Ex quo apparet, nec honorari ab eis Dominum, nec timeri, qui ejus præcepta non faciunt. Et ad David expressius dicitur, qui peccatum admiserat : « Et pro nihilo duxisti Dominum; » II *Reg.* XII; et ad Heli fit sermo Domini : « Qui honorificat me, honorificabo eum; qui autem pro nihilo me habent, ad nihilum redigentur. » I *Reg.* II, 30.

4. Et nos securo ac bono animo sumus qui per singula quæque præcepta, inhonorantes Deum clementissimum Dominum ad iracundiam provocamus, ejusque imperium superbissime contemnendo, in tantæ majestatis imus injuriam? Quid enim unquam tam superbum, quid vero tam ingratum videri potest quam adversus ejus vivere voluntatem a quo ipsum vivere

que pour avoir des motifs de récompenser? Dieu, en effet, n'a pas besoin de nos services, tandis que nous avons besoin de sa direction. « Les jugements du Seigneur sont plus désirables que l'abondance de l'or et des pierres précieuses, et plus doux que n'est le miel et le rayon de miel le plus excellent; parce qu'en les gardant, on y trouve une grande récompense. » *Psalm.* XVIII, 11, 12. C'est pour cela qu'il s'irrite contre nous, et que son infinie bonté s'offense d'autant plus que nous la méprisons même au détriment de cette si grande récompense; ce sont non-seulement ses ordres, mais encore ses promesses dont nous ne faisons aucun cas. Aussi devons-nous souvent, ou plutôt toujours méditer cette maxime du Seigneur : « Si vous voulez arriver à la vie, gardez les commandements; » *Matth.* XIX, 17; en cela se résume pour nous toute la loi : c'est là l'enseignement des Prophètes et celui des Apôtres; c'est ce que la voix et le sang de Jésus-Christ sollicitent de nous, lui « qui est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux. » II *Corinth.* V, 15. Or, vivre pour lui, ce n'est pas autre chose que garder ses préceptes, qu'il nous a donnés à observer, comme un gage de son amour pour nous. « Si vous m'aimez, dit-il, gardez mes commandements; » *Joan.* XIV, 15; car : « Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime; » et encore : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons en lui, et nous ferons en lui notre demeure; mais celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles. » *Joan.* XIV, 21, 23, 24. La vraie dilection a une grande force et celui qu'on aime parfaitement, exige pour lui la volonté entière de celui qui l'aime. Rien n'est plus impérieux que l'amour. Par conséquent, si nous aimons vraiment Jésus-Christ, si nous nous souvenons que nous avons été rachetés au prix de son sang, nous ne devons vouloir rien de plus, nous ne devons absolument rien faire que ce que nous connaissons être sa volonté.

5. Il y a deux sortes de commandements, qui renferment toute la justice; les uns défendent et les autres ordonnent. De même que le mal est prohibé, de même le bien est prescrit. Là, injonction de s'abstenir; ici, de pratiquer avec zèle. Ceux-là mettent un frein à l'âme; ceux ci l'aiguillonnent. Là, la faute consiste à faire; ici, à ne pas faire. Aussi le Prophète dit-il : « Qui est l'homme qui souhaite une vie heureuse et qui désire de voir des jours comblés de biens? Gardez votre langue de tout mal, et que vos lèvres ne profèrent aucune parole de tromperie. Détournez-vous du mal et faites le bien; » *Psalm.* XXXIII, 13, 15; et le saint Apôtre : « Ayez le mal en horreur et attachez-vous fortement au bien. » *Rom.* XII, 9. Nous avons tous reçu, et nous sommes

acceperis? quam illius præcepta despicere qui ideo aliquid aliquid imperat, ut causas habeat remunerandi? Neque enim obsequii nostri Deus indiget, sed nos illius indigemus imperio. « Mandata ejus desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum nimis, et dulciora super mel et favum; quoniam in custodiendis illis retributio multa. » *Ps.* XVIII, 11, 12. Et ideo nobis irascitur, idcirco magis illa immensa Dei bonitas offenditur, quia eam per tanti etiam præmii detrimenta contemnimus; nec solum imperata, sed etiam promissa illius pro nihilo ducimus. Unde sæpe, imo semper illa nobis Domini revolvenda sententia : « Si vis ad vitam venire, serva mandata; » *Matth.* XIX, 17; hoc enim tota nobiscum lege agitur; hoc Prophetæ, hoc Apostoli docent; hoc a nobis et vox Christi et sanguis efflagitat, qui ideo « pro omnibus mortuus est, ut qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro illis mortuus est. » II *Cor.* V, 15. Vivere autem illi non est aliud quam ejus præcepta servare, quæ nobis ille, quasi certum quoddam dilectionis suæ pignus, servanda mandavit. « Si diligitis, » inquit, « me, mandata mea servate; » *Joan.* XIV. 15; et: « Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit me; » ac rursus: « Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus. Qui non diligit me, sermones meos non servat. » *Ibid.* 21, 23, 24. Grandem vim obtinet vera dilectio. Et qui perfecte amatur, totam sibi amantis vindicat voluntatem. Nihil est imperiosius caritate. Nos si vere Christum diligimus, si ejus nos redemptos sanguine recordamur, nihil magis velle, nihil omnino debemus agere, quam quod illum velle cognoscimus.

5. Duo autem sunt genera mandatorum, in quibus clauditur tota justitia. Prohibendi unum est, jubendi alterum. Ut enim mala prohibentur, ita præcipiuntur bona. Ibi otium imperatur, hic studium. Ibi coercetur animus, hic incitatur. Ibi fecisse, hic non fecisse, culpabile est. Unde et Propheta dicit : « Quis est homo qui vult vitam et cupit videre dies bonos? Prohibe linguam tuam a malo, et labia tua ne loquentur dolum. Declina a malo, et fac bonum; » *Psal.* XXXIII, 13, 14, 15; et beatus Apostolus : « Odientes malum, adhærentes bono. » *Rom.* XII, 9. Hoc itaque duplex diversumque præceptum, prohibendi scilicet et imperandi, æquo omnibus jure manda-

tous égaux devant lui, ce précepte à deux faces différentes, dont l'une défend et l'autre ordonne. Ni la vierge, ni la veuve, ni la femme mariée ne peuvent se dégager de ce lien. Quel que soit le genre de vie, quelle que soit la position, il y a péché égal à faire ce qui est défendu, ou à ne pas faire ce qui est ordonné. Ne vous laissez donc point séduire par l'erreur de ceux qui, de leur propre autorité, font un triage des commandements de Dieu, pour accomplir les uns de préférence, et mépriser les autres comme secondaires et de peu de valeur; et ne craignent pas, malgré la menace de la divine sagesse, de tomber peu à peu en négligeant les petites choses. *Eccli* XIX, 1.

6. Les Stoïciens ont pour principe de supprimer la différence entre les péchés, et d'estimer toutes les fautes égales, sans mettre aucune distinction entre le crime et la méprise. Pour nous, bien que nous croyions parce que l'Ecriture l'enseigne, que la distance est grande entre les divers péchés, nous n'en regardons pas moins comme une mesure très-prudente le soin d'éviter les plus petits comme s'ils étaient des plus grands. En effet, nous nous abstenons d'autant plus facilement de n'importe quelle faute, que nous la craignons davantage; et celui qui redoute les petites chutes ne court pas témérairement aux grands précipices. D'ailleurs, je ne sais jusqu'à quel point on peut appeler un péché léger dès qu'il est commis avec mépris de Dieu. Le plus prudent est de considérer moins l'ordre donné que celui qui le donne, et de penser moins à l'importance de l'injonction qu'à la dignité de celui qui enjoint.

7. Ainsi, pour bâtir votre maison spirituelle, non sur le sable mouvant, mais sur la pierre ferme, prenez pour premier fondement l'innocence, au-dessus duquel il vous sera plus facile de l'élever jusqu'au faîte ardu de la justice. En effet, celui qui n'a nui à personne, a rempli la part la plus importante de l'équité; et bienheureux est celui qui peut dire avec le saint homme Job : « Je n'ai fait de tort à personne; j'ai vécu avec tous selon la justice. » *Job.* XXVII, 6; aussi disait-il au Seigneur avec une confiante franchise : « Quel est celui qui entrera en jugement avec moi? » *Job.* XIII, 19; c'est-à-dire, qui peut invoquer votre jugement contre moi, et prouver que je l'ai lésé? Il appartient à la conscience la plus pure de chanter avec confiance comme le Prophète: « Je marchais dans l'innocence de mon cœur, au milieu de ma maison. » *Psalm.* C, 3. Aussi le même dit-il ailleurs : « Dieu ne privera pas de ses biens ceux qui marchent dans l'innocence. » *Psalm.* LXXXIII, 13. L'âme chrétienne doit donc rejeter loin d'elle la malice, la haine et l'envie, qui sont les plus grandes, ou plutôt les uniques sources du tort fait au prochain; et ce n'est pas seulement la main ou la langue, c'est aussi le cœur qu'il faut garder innocent; non content de ne pas faire du tort, le chrétien doit redouter

tum est. Non virgo, non vidua, non nupta, ab hoc imperio libera est. In quovis proposito, in quovis gradu æquale peccatum est, vel prohibita admittere, vel jussa non facere. Neque vero eorum te seducat error, qui ex arbitrio suo eligunt quæ potissimum Dei mandata faciant, quæve quasi vilia ac parva despiciant; nec metuunt ne secundum divinam sententiam, minima contemnendo paulatim decidant. *Eccli.* XIX, 1.

6. (*a*) Stoicorum quidem est peccatorum tollere differentiam et delicta omnia paria judicare; nec ullum inter scelus et erratum discrimen facere. Nos vero etsi multum inter peccata distare credimus, quia et legimus; tamen satis prodesse ad cautionem dicimus, etiam minima pro maximis cavere. Tanto enim facilius abstinemus a quocumque delicto, quanto illud magis metuimus. Nec cito ad majora progreditur, qui etiam parva formidat. Et sane nescio an possimus leve aliquod peccatum dicere quod in Dei contemptum admittitur. Estque ille prudentissimus qui non tam considerat quod jussum sit quam illum qui jusserit; nec quantitatem imperii, sed imperantis cogitat dignitatem.

7. Ædificanti itaque tibi spiritualem domum non super levitatem arenæ, sed super soliditatem petræ, innocentiæ in primis fundamentum ponatur, super quod facilius possis arduum culmen justitiæ erigere. Maximam enim partem æquitatis implevit qui nulli nocuit; beatusque est qui potest cum sancto Job dicere : « Nulli nocui hominum; juste vixi cum omnibus. » *Job.* XXVII, 6. Unde audenter et simpliciter loquebatur ad Dominum : « Quis est ille qui judicetur mecum? » *Job.* XIII, 19; id est quis tuum adversum me potest implorare judicium, ut se læsum a me convincat? Purissime conscientiæ est, secure canere cum Propheta : « Perambulabam in innocentia cordis mei, in medio domus meæ. » *Psal.* C, 3. Unde idem alibi dicit : « Non fraudavit eos Deus bonis, qui ambulant in innocentia. » *Psal.* LXXXIII, 13.

(*a*) Confer verum Hieronymum in secundo contra Jovinianum libro, ubi hanc Stoicorum sententiam refellit pluribus. Vide etiam in Ezechielem, cap. 9; et Cyprian. Epist. 55, ad Antonianum : « Stoicorum qui dicunt omnia peccata paria esse. » etc.

même le désir d'en faire. Et vraiment, pour ce qui est du péché en lui-même, celui qui a prémédité de nuire est coupable presque comme s'il avait nui. Beaucoup des nôtres n'appellent absolument et entièrement innocent que celui qui ne nuit à qui que ce soit, en ne cessant de faire ce qui peut être utile à ce dernier. Si cela est vrai, réjouissez-vous en conscience de votre innocence, lorsque vous ne refusez aucun des bons offices que vous pouvez rendre. Au reste, s'il y a là une division et une distinction à faire, si autre chose est ne pas nuire, ce qui est toujours possible, et autre chose être utile quand on peut, et si autre chose est s'abstenir du mal et autre chose pratiquer le bien ; n'oubliez jamais néanmoins qu'il ne suffit pas au chrétien de n'accomplir qu'une partie de la justice, puisque les deux lui sont prescrites.

8. Nous ne devons pas regarder aux exemples du grand nombre, qui, ne soumettant ses mœurs à aucune discipline et ne suivant aucune règle de vie, se dirige moins d'après la raison qu'il n'est emporté par une certaine fougue. Nous ne devons pas imiter ceux qui, sous le non de chrétiens, mènent une existence païenne, dont les actions ne rappellent en rien les maximes, et qui, selon le mot de l'Apôtre, « font profession de connaître Dieu, mais le renoncent par leurs œuvres. » *Tit.* I, 16. Entre le chrétien et le gentil, ce n'est pas seulement la foi, mais ce sont aussi les œuvres qui doivent établir la démarcation ; c'est la diversité des actes qui doit montrer la différence des religions. « Ne vous attachez point, dit l'Apôtre, à un même joug avec les infidèles, car quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité? quel commerce entre la lumière et les ténèbres? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? quelle société entre le fidèle et l'infidèle ? quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles. » II *Corinth.* VI, 14, et seqq.

9. Qu'il y ait donc entre eux et nous la plus large séparation. Il y a une dissemblance certaine entre l'erreur et la vérité. Que ceux qui ne gardent pas les promesses célestes prennent goût aux choses de la terre ; qu'ils se livrent tout entiers à cette vie de quelques instants, ceux qui ignorent les choses éternelles ; que ceux qui ont confiance en l'impunité des péchés, ne craignent pas de pécher; qu'ils se fassent les esclaves des vices, ceux qui n'espèrent pas les futures récompenses des vertus. Pour nous qui proclamons avec la foi la plus pure que tout homme comparaîtra devant le tribunal de Jésus-Christ, « afin que chacun reçoive ce qui sera dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps, » II *Corinth.* v, 6, nous devons nous tenir loin des vices, conformément au mot de l'Apôtre : « Ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses pas-

Itaque malitiam, odium atque invidiam, quæ vel maxima, vel sola semina sunt noscendi, Christiana a se propellat anima; neque manu tantum aut lingua, sed corde quoque custodiat innocentiam ; nec opere modo, sed voto etiam nocere formidet. Quantum enim ad peccati rationem pertinet, nocuit et qui nocere disposuit. Multi nostrorum (al. *nostrum*) illum absolute atque integre definiunt innocentem, qui ne in eo quidem ulli noceat quo prodesse desistat. Quod si est verum, tum demum lætare de innocentiæ conscientia, si cum potes adjuvare, non desinas ; si vero divisa inter se ista atque distincta sunt, aliudque est non nocere quod semper potes, aliud prodesse cum possis, aliud malum non facere, aliud operari bonum ; illud tibi rursum occurrat non sufficere Christiano, si partem unam justitiæ impleat, cui utraque præcipitur.

8. Neque enim debemus ad multitudinis exempla respicere, quæ nullam morum disciplinam sequens, nullum vivendi tenens ordinem , non tam ratione ducitur quam quodam impetu fertur. Nec imitandi nobis illi sunt qui sub Christiano nomine gentilem vitam agunt, et aliud professione, aliud conversatione testantur ; atque, ut Apostolus ait, « Deum confitentur se nosse, factis autem negant.» *Tit.* I, 16. Inter Christianum et gentilem non fides tantum debet, sed etiam vita distinguere ; et diversam religionem , per diversa opera monstrare. « Nolite, » ait Apostolus, « jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate ? Aut quæ societas luci ad tenebras? Quæ autem conventio Christi ad Belial ? Aut quæ pars fideli cum infideli ? Qui autem consensus templo Dei cum idolis?» II *Cor.* VI, 14 et seqq.

9. Sit ergo inter nos et illos maxima separatio. Disjungitur (al. *Distinguitur*) certo discrimine error et veritas. Illi terrena sapiant qui cœlestia promissa non habent. Illi huic vitæ se totos implicent qui æterna nesciunt. Illi peccare non metuant qui peccatorum impunitatem putant. Illi serviant vitiis qui non sperant futura præmia virtutum. Nos vero qui purissima confitemur fide omnem hominem manifestandum esse ante tribunal Christi, « ut recipiat unusquisque propria corporis sui, prout gessit sive bonum, sive malum;» II *Cor.* v. 10 ; procul esse debemus a vitiis, dicente Apostolo : « Qui enim Christi sunt, carnem suam crucifixerunt

sions et ses désirs déréglés. » *Galat.* v, 23. Qu'ils ne suivent pas la foule qui marche dans l'erreur, ceux qui font profession d'être les disciples de la vérité.

10. Le Sauveur montre dans l'Evangile deux règles de vie, deux chemins différents dans l'existence. « Le chemin qui mène à la perdition est spacieux, et il y en a beaucoup qui le suivent ; » et ensuite : « Que la porte de la vie est petite, que la voie qui y mène est étroite, et qu'il y en a peu qui la trouvent! » *Matth.* vii, 13, 14. Voyez quelle divergence entre ces deux routes, et quelle différence! La première va vers la mort; la seconde, vers la vie. Celle-là qu'un grand nombre fréquentent et foulent aux pieds ; celle-ci que quelques-uns trouvent à grand'peine. C'est que l'une avec sa douce pente que trace l'habitude des vices et que les voluptés embellissent de leurs fleurs, séduit et entraîne facilement la multitude des passants; tandis l'autre, le sentier presque désert des vertus où il n'y a que dégoûts et tristesses, n'est choisi que par ceux qui ont moins à cœur les charmes du voyage que l'utilité du but. Ce n'est d'ailleurs que l'habitude des vices qui nous fait paraître la voie des vertus âpre et sans attraits ; changeons nos habitudes, et, comme dit l'Ecriture, « nous trouverons le sentier de la justice uni et facile. » *Prov.* ii, 20. Par conséquent, établissons dès à présent la règle de notre vie, et apprenons à l'école de notre conscience quelle est la voie qu'il nous est le plus avantageux de suivre. Car toutes nos actions et toutes nos paroles dépendent de la voie large ou du sentier étroit. Si avec le petit nombre nous trouvons le chemin étroit et caché, nous allons vers la vie; tandis que si nous nous mêlons à la foule de la voie large, nous allons, notre Seigneur nous le dit, à la perdition.

11. Se livrer à la haine et à l'envie, céder à la cupidité et à l'avarice, préférer les commodités d'ici-bas aux biens futurs, c'est marcher dans la voie large, puisque nous avons en cela de nombreux compagnons, et que la troupe de ceux qui font comme nous s'étend au loin. Si nous voulons satisfaire la colère et la passion, venger nos injures, répondre par des outrages à ceux qui nous outragent, agir en ennemi contre un ennemi, nous sommes frappés comme bien d'autres. Si nous flattons le prochain, ou bien si nous écoutons volontiers celui qui nous flatte, si la recherche des faveurs nous empêche de dire la vérité, et si nous craignons de blesser les esprits des hommes plus que de parler contrairement à notre conscience, nous suivons également la voie du plus grand nombre. Nous avons autant de compagnons qu'il y a de gens hors de la vérité. Mais au contraire, si nous sommes étrangers à tous ces vices, si nous avons l'esprit pur et libre, et si, après avoir foulé aux pieds toute cupidité, nous nous appliquons à être riches en vertus,

cum vitiis et concupiscentiis. » *Galat.* v, 24. Nec turbam sequantur errantem qui se veritatis discipulos confitentur.

10. Duas certe conversationis vias et distincta in diversum itinera vivendi, Salvator in Evangelio ostendit : « Quam, » inquit, « spatiosa via quæ ducit ad mortem, et multi sunt qui intrant per eam ; » et rursum : « Quam arcta via et angusta est quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniunt eam. » *Matth.* vii, 13, 14. Vide quanta inter has vias separatio sit, quantumque discrimen. Illa ad mortem, hæc tendit ad vitam. Illa celebratur et teritur a multis, hæc vix invenitur a paucis. Illa enim vitiis per consuetudinem, quasi declivior ac mollior, et velut quibusdam amœna floribus voluptatum, facile ad se rapit commeantium multitudinem; hæc vero insueto calle virtutum tristior atque horridior, ab his tantum eligitur quibus non tam delectatio itineris cordi est quam utilitas mansionis. Asperam enim nobis et insuavem virtutum viam, nimia facit vitiorum consuetudo, quæ si in partem alteram transferatur, « invenietur, » sicut Scriptura dicit, « semita justitiæ lævis. » *Prov.* ii, 20, *juxta LXX*. Ponamus ergo jam rationem vitæ nostræ, et per quam potissimum gradiamur viam, conscientia teste, discamus. Omne enim quod agimus, omne quod loquimur, aut de lata, aut de angusta via est. Si cum paucis angustum iter et subtilem quamdam semitam invenimus, ad vitam tendimus. Si vero multorum comitamur viam, secundum Domini sententiam, imus ad mortem.

11. Si ergo odio atque invidia possidemur, si cupiditati et avaritiæ cedimus, si præsentia commoda futuris præferimus, per spatiosam viam incedimus. Habemus enim ad hæc comitum multitudinem, et late similium stipamur agminibus. Si iracundiam libidinemque explere volumus, si injuriam vindicamus (al. *vinidcare*), si maledicenti remaledicimus, et adversum inimicum inimico animo sumus, æque cum pluribus ferimur. Si vel adulamur ipsi, vel adulantem libenter audimus, si verum dicere gratia impedimur, et magis offendere animos hominum timemus quam non ex animo loqui, de multorum item via sumus. Tot nostri sunt socii, quot extranei veritatis. At, e contrario, si ab his omnibus vitiis sumus extranei, si purum ac liberum animum præstamus, et omni cupiditate calcata,

nous nous efforçons alors de marcher dans la voie étroite. Car cette conduite est celle du petit nombre, et il est fort rare et difficile de trouver en cela de dignes compagnons de route. Plusieurs même feignent de suivre cette voie, et par les passages détournés de l'erreur, reviennent à la voie de la multitude. Il faut donc prendre garde de n'avoir pas pour compagnons d'erreur ceux mêmes que nous croyons avoir pour guides dans le droit chemin.

12. Si nous trouvons des exemples qui nous conduisent par cette voie et qui ne dévient pas du droit sentier de l'Evangile, il faut les suivre. Si au contraire ils s'en écartent, ou s'ils sont réputés s'en écarter, la conduite des Apôtres s'offre à tous comme un modèle. Paul, le vase d'élection, nous crie, comme pour nous appeler dans cet étroit chemin: « Imitez-moi, comme moi-même j'imite Jésus-Christ. » I *Corinth.* XI, 1. Et certes, ce qui est plus que tout autre chose, nous avons la lumière de l'exemple de notre Seigneur, qui dit dans l'Evangile: « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui êtes chargés, et je vous soulagerai ; prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » *Matth.* XI, 28, 29. S'il est dangereux d'imiter ceux dont on peut douter s'il faut les imiter, assurément on peut imiter et suivre en toute assurance celui qui a dit ; « Je suis la voie, la vérité et la vie; » *Joan.* XIV, 6 ; car il ne peut errer jamais, celui qui suit la vérité. De là cette parole de l'Apôtre Jean : « Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ, doit marcher comme il marcha lui-même; » I *Joan.* II, 5 ; et celle du bienheureux Pierre : « Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas, lui qui n'avait commis aucun péché et de la bouche duquel nulle parole trompeuse n'est jamais sortie ; quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces ; mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeait injustement ; c'est lui-même qui a porté nos péchés dans son corps sur la croix, afin qu'étant morts au péché, nous vivoins à la justice. » I *Petr.* II, 21-24.

13. Trève à toute palliation des erreurs, à toute honteuse satisfaction du péché. Il ne sert de rien de s'excuser sur les fautes de la multitude ; quand, pour notre consolation, nous énumérons avec emphase les vices d'autrui, nous avouons que nous manquons des vertus que nous devrions suivre. On nous renvoie à l'exemple de celui qui, de l'aveu de tous, est le souverain modèle. Par conséquent, que votre principale sollicitude soit de connaître la loi divine, qui vous rend comme présents aux yeux les exemples des saints; par ses conseils, apprenez ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Rien n'aide à l'accomplissement de la justice comme

solis studemus divites esse virtutibus, per angustam viam nitimur. Conversatio enim ista paucorum est. Estque per rarum atque difficile idoneos hujus itineris comites reperire. Quin etiam multi hac ire se simulant, et per diversa errorum diverticula, ad viam multitudinis revertuntur. Ideoque timendum est, ne quos duces recti hujus itineris habere nos credimus, eos comites habeamus erroris.

12. Si igitur inveniuntur exempla quæ nos per hanc ducant viam, et rectum Evangelii tramitem teneant, sequenda sunt. Sin vero ea vel deficiunt, vel deficere putantur, Apostolorum forma universis proposita est. Clamat vas electionis Paulus, nosque quasi ad angustum hoc iter convocans, dicit: « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.» I *Cor.* XI, 1 I. Certe quod est amplius omnibus, ipsius Domini relucet exemplum, qui in Evangelio ait: « Venite ad omnes qui laboratis et onerati estis, et ego requiescere faciam vos. Tollite jugum meum super vos, et discite a me, quia mitis sum et humilis corde.» *Matth.* XI, 28, 29. Si periculosum est imitari illos de quibus dubitas an imitandi sint, hunc certe imitari tutissimum est, atque ejus vestigia sequi, qui dixit: « Ego sum via, veritas, et vita. » *Joan.* XIV, 6. Nunquam enim errat qui sequitur veritatem. Unde et Apostolus Joannes ait : « Qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambulavit et ipse ambulare;» I *Joan.* II, 6; et beatus Petrus ait : « Christus pro nobis passus est, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus, qui peccatum non fecit, nec est inventus dolus in ore ejus. Qui cum malediceretur, non maledicebat; cum pateretur, non comminabatur. Tradebat autem judicanti se injuste. Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum, ut peccatis mortui, justitiæ vivamus.» I *Petr.* II, 21 *et seqq.*

13. Cesset omnis excusatio errorum, auferantur peccandi fœda solatia. Nihil omnino agimus, qui nos per multitudinis exempla defendimus, et ad consolationem nostram, aliena sæpe numerantes vitia, deesse nobis dicimus quos debeamus sequi. Ad illius exemplum mittimur quem omnes fatemur imitandum. Atque ideo præcipua cura sit legem nosse divinam, per quam possis, quasi præsentia cernere exempla sanctorum : quid faciendum sit, quidve vitandum, illius

de nourrir son esprit de la parole sainte, et de méditer sans cesse en son cœur ce qu'on désire reproduire en ses œuvres. Quand le peuple était encore grossier et les hommes peu faits à l'obéissance, Dieu leur ordonna par Moïse, comme un signe de rappel des préceptes divins à leur mémoire, de porter les paroles de la loi écrites parmi toutes les franges de leurs robes sur des bandes de parchemin rehaussées de drap d'écarlate au reflet d'améthyste, afin que le regard lui-même dans ses écarts divers fît naître le souvenir des commandements de Dieu. A propos de ces franges, le Seigneur reproche aux Pharisiens d'en avoir perverti l'usage et de ne plus s'en servir pour rappeler les lois de Dieu, mais comme d'instruments d'orgueil, dans la pensée que le peuple les estimerait saints en leur attribuant plus de zèle à observer les règles de la justice.

14. Pour vous qui gardez, non pas la lettre, mais l'esprit des préceptes, vous devez cultiver le souvenir spirituel des commandements de Dieu. Vous devez moins vous attacher à vous souvenir souvent des maximes saintes, qu'à les méditer sans cesse. Ayez donc toujours les Livres divins en vos mains, et faites-en une étude constante en esprit. Et ne pensez pas qu'il vous suffise d'avoir dans la mémoire les paroles sacrées, si vous les oubliez en vos œuvres. Connaissez-les, pour faire tout ce que vous aurez appris qu'il faut faire. « Car ce ne sont point ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés. » *Rom.* II, 13. Le champ de l'enseignement divin a, il est vrai, une grande étendue, il est incommensurable; mais la variété des témoignages de la vérité l'orne comme d'un tapis de fleurs célestes ; il a un charme merveilleux qui soutient et réchauffe l'esprit du lecteur. Connaître ces beautés et en faire l'objet constant de ses méditations, c'est se ménager un puissant moyen de conserver la justice. Au reste, vous devez choisir, comme un abrégé de toutes les instructions, ce précepte de l'Evangile, vous devez le graver en votre cœur, parce qu'il est un résumé de toute la justice sorti de la bouche même de notre Seigneur: « Faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent, car c'est là la Loi et les Prophètes. » *Matth.* VII, 12. Innombrables sont les cas particuliers et les divisions de la justice; il serait très-difficile, non-seulement de les rapporter par écrit, mais encore de les embrasser par la pensée. Le Sauveur les a renfermées dans une maxime unique et courte, et il absout ou il condamne la conscience cachée des hommes par le jugement secret de leur propre esprit.

15. Il faut, par conséquent, appliquer cette sentence à toute action, à toute parole, à toute pensée; elle doit être comme une sorte de miroir

concilio disce (al *discere*). Maximum enim ad justitiam auxilium, est implere divinis eloquiis animum, et quod opere exequi cupias, semper corde meditari. Rudi adhuc populo, et hominibus ad obedientiam insuetis, per Moysen imperatur a Domino, ut in signum memoriæ, qua præcepta Domini recordentur, per singulas vestimentorum fimbrias, habeant cum cocco hiacynthini coloris insignia, ut etiam casu huc illucque respicientibus oculis, mandatorum cœlestium memoria nascatur. De quibus fimbriis Pharisæi redarguuntur a Domino, *Matth.* XXIII, 5, quod eas perverso usu, non ad commonitionem præceptorum Dei, sed ad ostentationem sui habere cœperint, ut scilicet quasi de majoris observationis diligentia sancti a populo judicarentur.

14. Tibi vero servanti non jam litteræ præcepta, sed spiritus, divinorum mandatorum memoria spiritualiter excolenda est. Cui non tam frequenter recordanda sunt præcepta Domini, quam semper cogitanda. Sint ergo divinæ Scripturæ semper in manibus tuis, et jugiter mente volvantur. Nec sufficere tibi putes mandata Dei memoria tenere, et operibus oblivisci. Sed ideo illa cognosce, ut facias quicquid faciendum didiceris. « Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur. *Rom.* II, 13. Latus quidem et immensus divinæ legis campus extenditur. Qui diversis testimoniis veritatis, velut cœlestibus quibusdam floribus vernans, mira oblectatione legentis animum pascit ac refovet. Quæ omnia semper cognoscere secumque revolvere ingens ad conservandam justitiam beneficium est. Sed quasi ad compendiosum quoddam commonitorium, illa tibi Evangelii eligenda sententia est et superscribenda cordi tuo, quæ ad totius justitiæ breviarium dominico ore profertur: «Omnia quæcumque vultis ut faciant vobis homines, hæc et vos facite illis. Hæc enim Lex et Prophetæ.» *Matth.* VII, 12. Infinitæ namque sunt species partesque justitiæ ; quas non modo stylo persequi, sed cogitatione etiam capere difficillimum est. Quas omnes una ac brevi sententia comprehendit, et latentem hominum conscientiam secreto animi judicio aut absolvit, aut damnat.

15. Ad omnem igitur actum, ad omne verbum, ad omnem etiam cogitatum hæc sententia retractetur; quæ

toujours prêt, toujours placé en votre main, qui vous montre ce que vaut votre volonté, et qui vous reprenne pour tout acte injuste, ou vous inspire la joie pour toute œuvre de justice. Toutes les fois que vous aurez à l'égard du prochain les dispositions que vous désirez qu'il garde pour vous-même, vous suivrez la voie de l'équité; au contraire toutes les fois que vous serez à l'égard d'autrui comme vous ne voudriez pas qu'on fût à votre égard, vous aurez quitté le chemin de la justice. Voilà le sommet le plus haut de la loi divine, voilà le point difficile à atteindre. Voilà pour quelle cause nous trouvons durs les commandements de Dieu, et nous disons qu'ils sont difficiles ou même impossibles, qu'ils nous oppriment. Il ne nous suffit pas de désobéir; nous osons accuser d'injustice celui qui a ordonné, puisque nous nous plaignons de ce que l'auteur même de l'équité a prescrit, non pas seulement des choses pénibles et ardues, mais encore des devoirs impraticables. « Faites aux hommes, dit-il, tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent. » Il veut que le lien intime de la charité entre nous forme une chaîne de bons offices réciproques; comme tous les hommes se confondent dans un amour solidaire, en sorte que, chacun donnant à tous ce qu'il désire que tous lui donnent, le comble de la justice, qui est la loi de Dieu, soit la commune utilité des hommes. Et, ô admirable clémence du Seigneur! ô bonté ineffable de Dieu! il nous promet la récompense, si nous nous aimons mutuellement, c'est-à-dire, si nous nous procurons les uns aux autres ce dont nous avons besoin tour à tour. Et nous, non moins ingrats qu'orgueilleux, nous résistons à la volonté de ce Dieu, dont les ordres mêmes sont des bienfaits.

16. N'attaquez jamais la réputation d'autrui, et ne cherchez pas à paraître digne d'éloges en rabaissant les autres; appliquez-vous plutôt à orner votre vie qu'à déchirer celle du prochain, vous souvenant toujours du conseil de l'Ecriture: « N'aimez pas la médisance, de peur de causer votre propre ruine. » *Prov.* XX, 13, *juxta* LXX. Il y en a bien peu qui renoncent à ce vice, et vous trouverez rarement une personne qui sache être assez irrépréhensible en sa vie, pour ne pas critiquer volontiers la conduite d'autrui. La contagion de ce mal a tellement envahi presque toutes les âmes, que ceux-mêmes qui se sont éloignés des autres défauts, se laissent choir dans celui-ci, qui est comme le dernier filet du diable. Fuyez donc ce travers, au point, non-seulement de ne pas médire vous-même, mais encore de ne pas ajouter foi aux propos médisants, de peur que votre consentement ne donne du crédit aux détracteurs, et que vous n'accroissiez leur vice par votre tolérance. « Ne prêtez pas l'oreille à ceux qui parlent mal de votre prochain, et vous ne tomberez point par eux dans le pé-

tibi quasi speculum quoddam paratum et ad manum semper positum, qualitatem tuæ voluntatis ostendat, ac etiam vel de injusto opere redarguat, vel de justo lætificet. Quotiescumque enim talem in alterum habueris animum, qualem in te ab altero servari cupis, æquitatis viam tenes. Quoties vero talis erga alterum fueris, qualem in te vis neminem, iter justitiæ dereliquisti. En totum illud divinæ legis arduum totumque difficile. En ob quam causam dura imperia Domino reclamamus, et dicimus nos vel difficultate, vel impossibilitate mandatorum premi. Nec sufficit, quod jussa non facimus, nisi etiam jubentem injustum pronuntiemus, dum ipsum æquitatis auctorem, non modo dura et ardua, sed etiam impossibilia præcepisse conquerimur. « Omnia, » inquit, « quæcumque vultis, ut faciant vobis homines, hæc et vos facite illis. » Conjungi vult inter nos, atque connecti per mutua beneficia caritatem, omnesque homines vicario inter se amore copulari, ut id unoquoque præstante alteri, quod sibi ab omnibus præstari velit, tota justitia et præceptum hoc Dei communis sit utilitas hominum. Et, o miram clementiam Domini! o ineffabilem Dei benignitatem! præmium nobis pollicetur, si nos invicem diligamus, id est, si nobis ea præstemus invicem, quorum vicissim indigemus. Et nos superbo simul et ingrato animo ejus renitimur voluntati, cujus etiam imperium beneficium est.

16. Nulli unquam omnino detrahas, nec aliorum vituperatione te laudabilem videri velis, magisque vitam tuam ornare disce, quam alienam carpere. Ac semper Scripturæ memor esto dicentis: « Noli diligere detrahere, ne eradiceris. » *Prov.* XX, 13, *juxta LXX.* Pauci admodum sunt, qui huic vitio renuntient, raroque invenies, qui ita vitam suam irreprehensibilem exhibere velint, ut non libenter reprehendant alienam. Tantaque hujus mali libido mentes hominum invasit, ut etiam qui procul ab aliis vitiis recesserunt, in istud tamen quasi in extremum diaboli laqueum incidant. Tu vero hoc malum ita effuge, ut non modo ipsa non detrahas, sed ne alii quidem detrahenti aliquando credas. Nec obtrectatoribus auctoritatem de consensu tribuas, ne eorum vitium nutrias annuendo. « Noli » inquit Scriptura, « consentaneus esse cum derogantibus adversus proximum

ché. » Et ailleurs : « Bouchez-vous les oreilles avec des épines, et n'écoutez point la méchante langue. » *Eccli.* XXVIII, 28. Aussi David, énumérant les diverses espèces d'innocence et de justice, n'a-t-il pas omis cette vertu : « Il n'a point écouté les calomnies contre ses frères ; » *Psalm.* XIV, 4; en sorte que le juste, outre qu'il ne médit pas du prochain, poursuit celui qui l'attaque. De là le mot : « Je persécutais celui qui médisait en secret de son prochain. » *Psalm.* C, 5. Tel est le caractère de la médisance, qu'elle doit être étouffée avant tout autre vice, et entièrement bannie par ceux qui veulent avoir une règle de vie sainte. Rien en effet ne détruit la paix de l'esprit, rien ne rend le cœur mobile et léger, comme de croire facilement toutes choses et de se mettre avec une téméraire facilité à la remorque des paroles des détracteurs. De là naissent de fréquentes dissensions ; de là, des haines injustes. C'est ce qui change en ennemis les amis les plus chauds ; c'est la langue mauvaise qui sépare leurs âmes faites l'une pour l'autre, mais trop crédules. Au contraire, un grand repos pour l'âme, une gravit- respectable dans les mœurs vient de ce qu'on n'écoute témérairement aucun propos malveillant. Heureux celui qui s'est assez cuirassé contre ce vice, pour que personne n'ose médire devant lui. Si nous avions l'attention de ne pas ajouter foi au premier parleur venu, bientôt personne ne se laisserait aller à la médisance, de peur de se rendre ainsi vils eux-mêmes plutôt que les autres. Mais parce que ce mal est fort répandu, ce vice a d'autant plusde puissance qu'il trouve presque partout des auditeurs complaisants.

17. Fuyez aussi comme une peste de l'âme les complaisances des adulateurs et les surprises de leurs trompeuses caresses. Rien ne corrompt aussi facilement les cœurs, rien ne frappe l'âme d'une blessure aussi traîtreusement agréable. De là le mot du sage : « Les paroles du flatteur paraissent douces, mais elles pénètrent jusqu'au fond des entrailles. » *Prov.* XXVI, 22. Et le Seigneur dit par la bouche du Prophète : « Mon peuple, ceux qui vous disent heureux vous séduisent, et ils rompent le chemin par où vous devez marcher. » *Isai.* III, 12. L'empire de ce vice est grand, à notre époque surtout, et ce qui est plus grave, on le colore des noms d'humilité et de bienveillance. De là vient qu'on traite d'envieux ou de superbe celui qui ne sait pas flatter. Assurément, c'est une grande et ingénieuse fourberie que de louer autrui pour se donner du crédit à soi-même, et en trompant, faire son obligé de celui que l'on trompe, puisque le but ordinaire de cette bassesse, c'est de vendre à prix certain des louanges mensongères. D'où vient cet excès de légèreté d'esprit et de vanité, qui fait qu'on renie sa propre conscience pour embrasser l'opinion d'autrui, alors cependant qu'elle est feinte et mensongère ? qu'on se livre

tuum, et non accipies super illum peccatum. » Et alibi : « Sepi aures tuas spinis, et noli audire linguam nequam. » *Eccli.* XXVIII, 28. Unde et beatus David, diversas innocentiæ species justitiæque dinumerans, de hac quoque virtute nen tacuit, dicendo : « Et opprobrium non accepit adversus proximos suos ; » *Psal.* XIV, 3 ; propterea quod ipse non solum adversatur, sed etiam persequitur detrahentem. Ait enim : « Detrahentem secreto proximo suo hunc persequar. » *Psal.* C, 5. Est sane tale hoc vitium, quod vel in primis extingui debeat, et ab eis qui se sancte instituere volunt, prorsus excludi. Nihil enim tam inquietat animum, nihil est quod ita mobilem mentem ac levem faciat, quam facile totum credere, et obtrectatorum verba temerario mentis assensu sequi. Hinc enim crebræ dissensiones, hinc odia injusta nascuntur. Hoc est quod sæpe de amicissimis etiam inimicos facit, dum concordes quidem, sed credulas animas maliloqua lingua dissociat. At contra, magna quies animi magnaque est morum gravitas, non temere de quoquam sinistri aliquid audire, beatusque est qui ita se contra hoc vitium armavit, ut apud eum detrahere nemo audeat. Quod si hæc in nobis esset diligentia, ne passim obtrectatoribus crederemus, jam omnes detrahere timerent, ne non tam alios, quam seipsos viles detrahendo facerent. Sed hoc ideo malum celebre est, idcirco in multis fervet hoc vitium, quia pene ab omnibus libenter auditur.

17. Adulatorum quoque assentationes et noxia blandimenta fallaciæ, velut quasdam pestes animæ fuge. Nihil est quod tam facile corrumpat mentes hominum, nihil quod tam dulci et molli vulnere animum feriat. Unde et quidam sapiens ait : « Verba adulatorum mollia, feriunt autem interiora ventris. » *Prov.* XXVII, 22. Et Dominus loquitur per Prophetam : « Populus meus, qui beatificant vos, seducunt vos, et semitas pedum vestrorum dissipant. » *Isai.* III, 12. In multis, isto maxime tempore, regnat hoc vitium, quodque est gravissimum, humilitatis ac benevolentiæ loco ducitur. Eo fit, ut qui adulari nescit, aut invidus, aut superbus putetur. Est sane grande et subtile artificium, laudare alterum in commendationem sui et decipiendo animum sibi obligare decepti ; quodque hoc maxime vitio agi solet, fictas laudes certo pretio ven-

au vent d'une hypocrite adulation, qu'on se réjouit d'être circonvenu, et qu'on regarde une illusion comme un bienfait? Vous donc, si vous désirez être vraiment digne de louanges, ne recherchez pas les éloges des hommes, préparez votre conscience à recevoir « celui qui portera la lumière dans les ténèbres les plus profondes, et qui découvrira les plus secrètes pensées des cœurs; et alors vous recevrez de Dieu la louange qui vous sera due. » I *Corinth.* IV, 5.

18. Que votre esprit soit donc attentif, vigilant, toujours armé contre le péché. Parlez en toute occasion avec modestie et peu, montrant que vous le faites plutôt par nécessité que par volonté. Que la retenue soit l'ornement de votre prudence, et ce qui a toujours été le point capital chez la femme, que la pudeur soit en vous la plus développée de toutes les vertus. Réfléchissez longtemps avant à ce que vous pouvez dire, et quand vous vous taisez encore, prenez vos précautions pour n'avoir pas à vous repentir d'avoir parlé. Pesez vos paroles en vous-même, et que votre esprit soit la balance de votre langue. De là le mot de l'Ecriture : « Fondez votre or et votre argent, faites une balance pour peser vos paroles, et un juste frein pour retenir votre bouche, et prenez garde de ne point faire de fautes par la langue. » *Eccli.* XXVIII, 29, 30. Qu'aucune parole mauvaise ne sorte jamais de votre bouche, puisque la bienveillance parfaite vous prescrit de bénir même ceux qui vous accablent d'outrages : « Soyez, est-il écrit, miséricordieux, modestes, humbles, ne rendez point mal pour mal ni outrage pour outrage, mais n'y répondez au contraire que par des bénédictions. » I *Petr.* III, 9.

19. Que votre langue ignore absolument le mensonge et le blasphème; ayez un tel amour de la vérité, que, quoi que vous disiez, vous le regardiez comme dit par serment. A ce sujet le Sauveur dit à ses disciples : « Et moi je vous dis de ne jurer en aucune sorte; » puis, un peu plus loin : « Mais contentez-vous de dire : Cela est, cela est; ou : Cela n'est pas, cela n'est pas; car ce qui est de plus vient du mal. » *Matth.* V, 34, 37. Conservez la paix et la tranquillité de l'âme en toute action et toute parole, et que la présence de Dieu s'offre toujours à votre pensée; ayez un cœur humble et doux, et sévère pour les vices seuls; que l'orgueil ne l'enfle jamais, l'avarice ne le change, ou la colère ne le trouble. Rien en effet ne doit être plus calme, plus pur, en un mot, plus beau que votre âme, qu'il faut préparer pour être la demeure de Dieu, qui ne recherche ni les temples où l'or éclate, ni les autels chargés de pierres précieuses, mais l'âme ornée de vertus. C'est pour cela que les cœurs des saints sont appelés temples de Dieu, selon l'affirmation de l'Apôtre : « Si quel-

dere. Quæ hæc tanta est levitas animi, quæ tanta vanitas, relicta propria conscientia, alienam opinionem sequi, et quidem fictam atque simulatam? Rapi vento falsæ laudationis, gaudere ad circumventionem suam et illusionem pro beneficio accipere? Tu ergo si vere laudabilis esse cupis, laudem hominum ne requiras, illique præpara conscientiam tuam, « qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium, et tunc laus » tibi « erit a Deo. » I *Corinth.* IV, 5.

18. Sit igitur intentus ac vigilans, et adversus peccata semper armatus animus tuus. Sermo in omnibus moderatus et parcus, et qui necessitatem magis loquendi indicet, quam voluntatem. Ornet prudentiam verecundia, quodque præcipuum in feminis semper fuit, cunctas in te virtutes pudor superet. Diu ante considera quid loquendum sit, et adhuc tacens provide, ne quid dixisse pœniteat. Verba tua ponderet cogitatio, et linguæ officium animi libra dispenset. Unde Scriptura dicit : « Argentum et aurum tuum confla, et verbis tuis facito stateram, et frenos ori tuo rectos; et attende ne forte labaris lingua. » *Eccli.* XXVIII, 29. Nunquam malum verbum de ore tuo procedat, quæ ad cumulum benignitatis juberis etiam maledicentibus benedicere. « Misericordes, » inquit, « modesti, humiles, non reddentes malum pro malo, neque maledictum pro maledicto, sed e contrario benedicentes. » I *Petr.* III, 9.

19. Mentiri vero atque jurare lingua tua prorsus ignoret, tantusque in te sit veri amor, ut quidquid dixeris, juratum putes. De quo Salvator ad discipulos ait : « Ego autem dico vobis, non jurare omnino; » et paulo post : « Sit autem sermo vester, est, est; non, non. Quod autem his abundantius est, a malo est. » *Matth.* V. 34, 37. In omni igitur actu atque verbo, quieta mens et placida servetur, semperque cogitationi tuæ Dei præsentia occurrat; sit humilis animus, ac mitis, et adversus sola vitia erectus. Nunquam illum aut superbia extollat, aut avaritia inflectat, aut ira præcipitet. Nihil enim quietius, nihil purius, nihil denique pulchrius ea mente esse debet, quæ in Dei habitaculum præparanda est, quem non auro templa fulgentia, non gemmis altaria distincta delectant, sed anima ornata virtutibus. Ideo et templum Dei sanctorum corda dicuntur, affirmante Apostolo, qui ait : « Si quis templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum

qu'un profane le temple de Dieu, Dieu le perdra; car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple, » I *Corinth.* III, 17.

20. Que rien ne vous paraisse plus beau ni plus aimable que l'humilité : elle est, en effet, le principal préservatif, et comme la gardienne de toutes les vertus; et rien ne peut nous rendre agréables et aux hommes et à Dieu comme de nous abaisser dans l'humilité, tandis que nous sommes grands par les mérites de notre vie. Aussi l'Ecriture dit-elle : « Plus vous êtes grand, plus humiliez-vous en toutes choses, et vous trouverez grâce devant Dieu; » *Eccli.* III, 20; et le Seigneur par la bouche du Prophète : « Sur qui jetterais-je les yeux, sinon sur le pauvre qui a le cœur brisé et humilié, et qui écoute mes paroles avec tremblement? » *Isa.* LXVI, 2. Voici l'humilité que vous devez avoir; non celle qui s'étale et se feint par l'attitude du corps ou par les intonations de la voix, mais celle qu'animent les pures intentions du cœur. Autre chose est avoir la vertu, autre chose en porter le masque. L'orgueil est d'autant plus difforme, qu'il se travestit sous les apparences de l'humilité. Les vices qui se fardent des couleurs de la vertu ont je ne sais quoi de plus repoussant.

21. Ne vous préférez jamais à personne à cause de la noblesse de votre origine, et ne regardez pas comme vos inférieures celles qui sont nées dans le rang le plus obscur et le plus humble. Notre religion ignore l'art de faire acception des personnes; elle n'a pas égard aux conditions, mais à la bonne volonté de chacun. Entre le serf et le noble, elle prononce d'après les mœurs. La seule liberté devant Dieu consiste à ne pas être esclave du péché. Le comble de la noblesse devant lui consiste à briller par ses vertus. Quel homme a été plus noble devant Dieu que Pierre, qui fut pêcheur et pauvre? Quelle femme plus illustre entre toutes que Marie, qui fut épouse d'un charpentier? A ce pauvre pêcheur Jésus-Christ confie les clefs du royaume des cieux; cette épouse d'un charpentier fut digne d'être la mère de Celui qui a donné les clefs du ciel. Dieu, en effet, a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, I *Corinth.* I, 27, pour réduire plus facilement à l'humilité les puissants et les nobles. C'est en vain qu'une personne s'applaudit de la noblesse de sa race, puisque tous les hommes sont égaux en honneur et en valeur devant Dieu et qu'ils ont été rachetés par le même sang de Jésus-Christ; il importe peu dans quelle condition chacun est né, puisque nous renaissons tous également en Jésus-Christ. Si nous oublions que nous sommes tous issus d'un même père, du moins nous devons nous rappeler toujours que nous n'avons tous qu'un même régénérateur.

22. Gardez-vous de vous croire sainte, parce que vous êtes entrée dans la voie du jeûne et

enim Dei sanctum est, quod estis vos. » I *Corinth.* III, 17.

20. Nihil habeas humilitate præstantius, nihilque amabilius. Hæc est enim præcipua conservatrix, et quasi custos quædam virtutum omnium; nihilque est quod nos ita et hominibus gratos et Deo faciat, quam si vitæ merito magni, humilitate infimi simus. Propter quod Scriptura dicit : « Quanto magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam; » *Eccli.* III, 20; et Dominus loquitur per Prophetam : « Super quem alium requiescam, nisi super humilem, et quietum, et trementem verba mea? » *Isai.* LXVI, 2. Verum tu eam humilitatem sequere, non quæ ostenditur, atque simulatur gestu corporis, aut fracta voce verborum, sed quæ puro affectu cordis exprimitur. Aliud est enim virtutem habere, aliud virtutis similitudinem; aliud est rerum umbram sequi, aliud veritatem. Multo deformior illa est superbia, quæ sub quibusdam humilitatis signis latet. Nescio enim quomodo turpiora sunt vitia, quæ virtutum specie celantur.

21. Nulli te unquam de generis nobilitate præponas neque obscuriores quasque et humiliore loco natas te inferiores putes. Nescit religio nostra personas accipere, nec conditiones hominum, sed animos inspicit singulorum. Servum et nobilem de moribus pronuntiat. Sola apud Deum libertas est, non servire peccatis. Summa apud Deum est nobilitas, clarum esse virtutibus. Quid apud Deum in viris nobilius Petro, qui piscator et pauper fuit? Quid in feminis beata Maria illustrius, quæ sponsa fabri describitur? Sed illi piscatori et pauperi cœlestis regni a Christo creduntur claves. Hæc sponsa fabri meruit esse mater illius a quo ipsæ claves datæ sunt. Eligit enim Deus ignobilia et contemptibilia hujus mundi, I *Corinth.* I, 27, ut potentes ac nobiles ad humilitatem facilius adduceret. Nam et alias frustra sibi aliquis de nobilitate generis applaudit, cum universi paris honoris et ejusdem apud Deum pretii sint, qui uno Christi sanguine sunt redempti; nec interest qua quis conditione natus sit, cum omnes in Christo æqualiter renascamur. Nam et si obliviscimur, quia ex uno omnes generati sumus, saltem id semper meminisse debemus, quia per unum omnes regeneramur.

22. Cave ne si jejunare aut abstinere cœperis, te putes jam esse sanctam. Hæc enim virtus adjumentum

de l'abstinence. Cette vertu est l'auxiliaire, et non la perfection de la sainteté; et il faut veiller surtout à ce que le mépris de ce qui est permis ne vous fasse tomber dans une fausse sécurité sur ce qui ne l'est pas. Tout ce qui est offert à Dieu en outre de la justice, ne doit pas empêcher la justice, mais lui aider. De quoi sert que l'abstinence maigrisse le corps, si l'orgueil enfle l'esprit? Quel éloge nous méritera la pâleur du jeûne, si nous sommes livides d'envie? Quelle vertu y a-t-il à ne pas boire de vin, et à s'enivrer de colère et de haine? Alors, dis-je, l'abstinence est louable, alors la macération du corps est belle et précieuse, lorsque l'âme est à jeun de vices. Bien plus, ceux en qui la vertu de l'abstinence est raisonnée et mérite qu'on l'approuve, châtient leur chair pour émousser les aiguillons de l'orgueil, afin de descendre en quelque sorte du faîte du mépris de Dieu et de l'arrogance à l'accomplissement de la volonté divine qui est parfait dans l'humilité surtout. Ils détournent leur esprit du désir des aliments divers, pour diriger toute sa force vers la recherche des vertus. Lorsque l'âme a faim de justice, la chair est moins sensible aux rigueurs des jeûnes et de l'abstinence. Quand Paul, le vase d'élection, châtie son corps et le réduit en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres il ne soit réprouvé lui-même, I *Corinth.* IX, 27, ce n'est pas dans le seul but de chasteté, comme le pensent quelques ignorants; l'abstinence, en effet, vient en aide, non-seulement à cette vertu, mais encore à toutes les vertus sans exception. La grande gloire ou la gloire tout entière de l'Apôtre n'est pas d'être pur de fornication. Il se mortifie, afin que les macérations du corps perfectionnent l'âme, et qu'il puisse d'autant plus s'absorber dans l'étude des vertus qu'il a anéanti en son cœur tous les appétits charnels, en sorte que le modèle de la perfection ne découvre en lui rien d'imparfait, et que, imitateur de Jésus-Christ, il ne fasse rien hors du commandement et de la volonté de Jésus-Christ, de peur qu'ayant enseigné moins par l'exemple que par la parole, après avoir prêché, il ne soit réprouvé lui-même, et n'entende la condamnation portée contre les Pharisiens: « Ce qu'ils disent, ils ne le font pas.» *Matth.* XXIII, 3.

23. Or l'Apôtre nous a prêché de parole et d'exemple que nous devons avoir le témoignage, non-seulement de notre conscience, mais aussi d'une bonne renommée. *Rom.* XII, 17. Cet enseignement du docteur des nations n'est ni superflu ni stérile: il veut que les œuvres des fidèles profitent même aux hommes étrangers à la foi, afin que la religion se recommande par son propre enseignement. Voilà pourquoi il nous prescrit de briller dans le monde comme des flambeaux, au milieu des méchants et des pervers, afin que la clarté de nos actions révèle les ténètres de

est, non perfectio sanctitatis. Magisque id providendum est, ne tibi hoc, cum licita contemnas, securitatem quamdam illicitorum faciat. Quicquid supra justitiam offertur Deo, non debet impedire justitiam, sed adjuvare. Quid autem prodest tenuari abstinentia corpus, si animus intumescat superbia? Quam laudem merebimur de pallore jejunii, si invidia lividi simus? Quid virtutis habet vinum non bibere, et ira atque odio inebriari? Tunc, inquam, præclara est abstinentia, tunc pulchra atque magnifica castigatio corporis, cum est animus jejunus a vitiis. Imo qui probabiliter ac scienter abstinentiæ virtutem tenent, eo affligunt carnem suam, quo animæ frangant superbiam; ut quasi de quodam fastigio contemptus sui atque arrogantiæ descendant ad implendam Domini voluntatem, quæ maxime in humilitate perficitur. Idcirco a variis ciborum desideriis mentem retrahunt, ut totam ejus vim occupent in cupiditate virtutum. Jamque minus jejuniorum et abstinentiæ laborem caro sentit, anima esuriente justitiam. Nam et vas electionis Paulus, dum castigat corpus suum et in servitutem redigit, ne aliis prædicans ipse reprobus inveniatur, I *Corinth.* IX, 27, non ad (al. *ob*) solam, ut quidam imperiti putant, hoc facit castitatem; non enim huic tantummodo, sed omnibus omnino virtutibus abstinentia opitulatur. Neque magna aut tota Apostoli gloria est, non fornicari; sed hoc agit, ut castigatione corporis erudiatur animus; quantoque nihil ex voluptatibus concupiscit, tanto magis possit de virtutibus cogitare, ne perfectionis magister imperfectum aliquid in se ostendat; ne Christi imitator extra præceptum quicquam aut voluntatem Christi faciat; neve minus exemplo quam verbo doceat, cumque aliis prædicaverit, ipse reprobetur audiatque cum Pharisæis: « Dicunt enim et non faciunt. » *Matth.* XXIII, 3.

23. Apostolici vero et præcepti est et exempli, ut habeamus rationem, non conscientiæ tantum, sed etiam famæ. *Rom.* XII, 17. Non superfluum et a fructu vacuum, gentium magister hoc docet; vult enim etiam extraneos ad fidem homines per fidelium opera proficere, ut religionem ipsam religionis disciplina commendet. Et ideo sicut luminaria in mundo lucere nos jubet in medio nationis pravæ et perversæ, ut incredulæ mentes errantium, ex nostrorum actuum lumine,

leur ingnorance aux esprits incrédules des hommes d'erreur. Aussi écrit-il lui-même aux Romains: « Ayez soin de faire le bien, non-seument devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes ;» *Rom.* XII, 17; et ailleurs: « Ne donnez pas occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu, comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux en particulier, mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés. » I *Corinth.* x, 32, 33. Heureux celui qui a disposé sa vie avec assez de sainteté et de gravité de mœurs, pour que les inventions de la médisance n'aient aucune prise sur elle, puisque la grandeur de ses mérites combat ainsi contre le péché des médisants et qu'aucun d'eux n'ose feindre ce qu'il sait que personne ne croira. Si ce point difficile de la vertu est trop au-dessus de nos forces, surveillons du moins assez notre conduite, pour que les esprits méchants n'y trouvent pas une occasion à leurs malins propos, en sorte que nous n'ayons pas donné naissance nous-mêmes à l'étincelle qui allumera contre nous l'incendie de la mauvaise renommée. Au reste, c'est à tort que nous nous irritons contre nos détracteurs, si nous fournissons nous-mêmes un sujet à leurs médisances. Enfin si, lorsque nous avons conformé tout en nous, avec la plus scrupuleuse attention, aux règles de l'honnêteté, et que nous avons éclairé toutes nos actions au flambeau de la crainte de Dieu, ces hommes ne nous poursuivent pas moins de leur fureur; alors, que notre conscience nous console, qui est surtout en sûreté et dans la paix la meilleure, lorsqu'elle n'a laissé même pas un prétexte à mal penser de nous. Le Prophète, en effet, dit « malheur à ceux pour qui le bien est mal, qui donnent à la lumière le nom de ténèbres, et qui font passer pour amer ce qui est doux. » *Isai.* v, 20. Nous nous appliquerons alors la parole du Sauveur : « Vous serez heureux lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, qu'ils diront toute sorte de mal contre vous. » *Matth.* v, 11. Agissons, en un mot, de telle manière que nul ne puisse mal parler de nous sans mentir.

24. Exercez la surveillance de votre demeure, de manière cependant à laisser quelques loisirs à votre âme. Choisissez un endroit propice et quelque peu retiré du bruit de la famille, où vous vous réfugierez comme dans un port et comme à l'abri de la tempête des soins du ménage pour y apaiser, dans le calme de la retraite, les flots de vos pensées soulevés au dehors. Là, livrez-vous si entièrement à quelque pieuse lecture, multipliez si bien de courtes prières, appliquez-vous si fortement à la pensée des destinées futures, que vous compensiez sans peine par cet exercice toutes les occupations du reste de la journée. Je ne veux pas dire par là qu'il faut vous séquestrer des vôtres; mon but au contraire est que vous appreniez, par vos

ignorantiæ suæ tenebras deprehendant. Unde et ipse ad Romauos ait: « Providentes bona non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus ; » *Rom.* XII. 17; et alibi : « Sine offensione estote Judæis, et gentibus, et Ecclesiæ Dei, sicut ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis. » I *Corinth.* x, 32, 33. Beatus est qui tam sancte tamque graviter disposuit vitam suam, ut de eo sinistri aliquid ne fingi quidem possit, dum adversus obtrectatorum libidinem pugnat meriti magnitudo nec fingere quisquam ausus est, quod a nullo putat esse credendum. Quod si id assequi difficile atque nimis arduum est, saltem hanc adhibeamus vitæ nostræ diligentiam, ne male mentes occasionem inveniant detrahendi. Ne ex nobis scintilla procedat, per quam adversus nos sinistræ famæ flamma confletur. Alioqui frustra irascimur obtrectatoribus nostris, si eis ipsi obstrectandi materiam ministramus. Si autem nobis diligenter atque sollicite omnia ad honestatem providentibus cunctisque actibus nostris timorem Dei præferentibus illi nihilominus insaniunt, consoletur nos conscientia nostra, quæ tunc maxime tuta est, tunc optime secura est, cum ne occasionem quidem male de se sentiendi dedit. Illis enim «væ» dicitur per Prophetam, « qui dicunt quod bonum est malum, qui lucem appellant tenebras, et quod dulce est amarum vocant. » *Isai.* v, 20, *juxta LXX*. Nobis ergo Salvatoris aptabitur sermo : « Beati estis cum vobis maledixerint homines, mentientes. » *Matth.* v, 11. Nos modo agamus, ut male de nobis nemo loqui absque mendacio possit.

24. Ita habeto sollicitudinem domus, ut aliquam tamen vacationem animæ tribuas. Eligatur tibi opportunus et aliquantum a familiæ strepitu remotus locus, in quem tu velut in portum quasi ex multa tempestate curarum te recipias, et excitatos foris cogitationum fluctus secreti tranquillitate componas. Tantum ibi sit divinæ lectionis studium, tam crebræ orationum vices, tam firma et pressa de futuris cogitatio, ut omnes reliqui temporis occupationes facile hac vocatione compenses. Nec hoc ideo dicimus, quo te retrahamus

méditations en ce lieu, ce que vous devez être au milieu de votre famille.

25. Dirigez et encouragez vos serviteurs, de manière à paraître leur mère plutôt que leur maîtresse, et à obtenir leur respect bien plus par la bienveillance que par la sévérité. Les services qui naissent de l'affection sont toujours plus fidèles et plus agréables que ceux qui naissent de la crainte. Appliquez-vous surtout, d'après la règle apostolique, à rendre vénérable et sans tache l'union matrimoniale.

26. Conservez surtout au mari son autorité, et que toute la maison apprenne par vous combien il lui est dû de déférence. Montrez par vos prévenances qu'il est le chef, par votre humilité qu'il est grand, persuadée que vous serez honorée d'autant plus vous-même, que vous l'honorerez plus. « Le mari en effet, comme dit l'Apôtre, est la tête de la femme ; » *Ephes.* v, 23; et aucune partie n'orne le reste du corps comme la tête, par sa dignité. De là cette autre parole : « Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est raisonnable, en ce qui est selon le Seigneur. » *Coloss.* III, 18. Le bienheureux apôtre Pierre dit de même : « Que les femmes soient pareillement soumises à leurs maris, afin que s'il y en a qui ne croient point à la parole, ils soient gagnés par la bonne vie de leurs femmes, sans le secours de la parole. » I *Petr.* III, 1. Si les maris païens ont droit à la déférence par l'obligation du mariage, combien plus est-elle due aux maris chrétiens.

27. Il indique même quels doivent être les ornements de la femme mariée : « Ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors par la frisure de vos cheveux, par les enrichissements d'or, et par la beauté des habits; mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur et de paix, ce qui est un magnifique ornement aux yeux de Dieu; car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu, se paraient, demeurant soumises à leurs maris, comme Sara, qui obéissait à Abraham, l'appelant son Seigneur. » *Ibid.* 3-6. De ces conseils il ne suit pas qu'il veuille qu'elles négligent une légitime propreté, et qu'elles se revêtent de haillons repoussants ; mais il leur interdit une recherche exagérée des ornements trop élégants, il leur recommande une tenue simple et modeste. A ce sujet le vase d'élection dit aussi : « Que les femmes se contentent pareillement d'une parure modeste et sans exagération ; qu'elles aient pour ornement, non des cheveux frisés, de l'or, des pierres précieuses, un vêtement somptueux, mais les bonnes œuvres, qui sont le gage de la chasteté, comme il convient aux femmes. » I *Tim.* II, 9, 10.

28. J'ai appris qu'enflammée d'un rare zèle pour la foi, déjà depuis quelques années vous vous êtes imposé la continence, et que vous

a tuis ; imo id agimus, ut ibi discas ibique mediteris, qualem tuis præbere te debeas.

25. Familiam tuam ita rege et confove, ut te matrem magis tuorum, quam dominam videri velis, a quibus benignitate potius, quam severitate exige reverentiam. Fidelius et gratius semper obsequium est, quod ab amore, quam quod a metu proficiscitur. Præcipue autem in conjugio venerabili atque immaculato Apostolicæ regulæ ordo teneatur.

26. Servetur in primis viro auctoritas sua, totaque a te discat domus quantum illi honoris debeat. Tu illum dominum obsequio tuo, tu magnum illum tua humilitate demonstra, tanto ipsa honoratior futura, quanto illum amplius honoraveris. « Caput enim, » ut ait Apostolus, « mulieris est vir ; » *Ephes.* v, 23 ; nec aliunde magis reliquum corpus ornatur, quam ex capitis dignitate. Unde idem alibi dicit : « Mulieres, subditæ estote viris, sicut oportet in Domino. » *Coloss.* III, 18. Sed et beatus Petrus Apostolus ait : « Similiter autem mulieres subditæ sint viris, ut et si qui non credunt verbo per mulierum conversationem, sine verbo lucrifiant » I *Petr.* III, 1. Si ergo etiam gentilibus maritis debetur honor jure conjugii quanto magis reddendus est Christianis.

27. Atque ut ostendat quibus ornamentis etiam viris junctæ feminæ decorari debeant, ait : « Quarum sit non extrinsecus capillatura, aut circumdatio auri, aut vestimentorum cultus, sed qui absconditus cordis est homo in incorruptibilitate quieti et modesti spiritus, qui est in conspectu Dei locuples. Sic enim aliquando et sanctæ mulieres sperantes in Domino ornabant se, subjectæ propriis viris, sicut Sara obediebat Abrahæ, Dominum suum vocans. » *Ibid.* III, et seqq. Hæc autem præcipiens, non eas jubet squalere sordibus, et horrentibus pannorum assumentis tegi, sed immoderato cultui et nimis exquisito interdicit ornatui, simplicemque commendat ornatum atque habitum. De quo et vas electionis ait : « Similiter autem et mulieres in habitu ornato, cum verecundia et sobrietate, ornantes se non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa, sed quod decet mulieres, promittentes castitatem per opera bona. » I *Tim.* II, 9, 10.

28. Reperi vero te miro fidei ardore succensam, aliquot jam ante annos continentiam proposuisse, et re-

avez voué le reste de votre vie à la chasteté. Signe d'une grande âme, indice d'une vertu parfaite, que de renoncer soudain à la volupté connue, de fuir les attraits éprouvés de la chair et d'éteindre dans l'amour de la foi les flammes de l'âge encore en son ardeur. Mais j'ai appris en même temps, et cela ne m'est pas un médiocre sujet d'inquiétude, que vous avez entrepris de garder un aussi grand bien hors du consentement réciproque de votre mari, lorsque l'autorité de l'Apôtre interdit tout à fait cette façon d'agir, puisqu'en pareille matière elle assujettit, non-seulement l'épouse à la puissance de l'époux, mais aussi celui-ci à la puissance de celle-là. «Le corps de la femme, dit-il, n'est point en sa puissance, mais en celle du mari; de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de sa femme.» I *Corinth.* VII, 4. Et vous, comme au mépris du lien conjugal, comme oublieuse de ce pacte et du droit, à l'insu de votre mari, vous avez voué votre chasteté au Seigneur. Mais il y a danger de promettre ce qui est encore en la puissance d'autrui; et je ne sais si l'offrande peut être agréable, alors que l'un offre une chose qui est la propriété de deux. On nous a raconté et nous avons vu nous-même que beaucoup de mariages ont été divisés par l'ignorance sur ce point, et, ce que nous ne voudrions pas rappeler, qu'à l'occasion de la chasteté il y a eu chute dans l'adultère, parce que, pendant que l'un des époux s'abstenait de ce qui est permis, l'autre se laissait choir dans ce qui est illicite. Et je ne sais en ce cas qui doit être le plus accusé, à qui incombe la faute la plus grande, ou du mari qui repoussé par sa compagne se livre à la fornication, ou de la femme qui, en repoussant son mari, le pousse en quelque sorte à la fornication. Au reste, à ce sujet, pour que vous reconnaissiez bien quelle est l'entière vérité, je dois invoquer en peu de mots l'autorité de la divine Ecriture. La règle de la doctrine apostolique ni ne met au même rang les œuvres du mariage et la continence comme Jovinien, ni ne condamne les mariages comme les Manichéens. Le vase d'élection, l'Apôtre des Gentils suit un tempérament entre les deux, et trace une voie mitoyenne telle qu'il puisse accorder un remède à l'incontinence, et appeler la continence à la plus belle palme. Toute la substance de son enseignement à cet égard consiste à recommander la chasteté dans les deux cas, ou certainement à faire sortir de l'un et de l'autre le meilleur fruit que chacun doit produire.

29. Mais citons les paroles mêmes de l'Apôtre et reprenons ce sujet-là où il l'aborde lui-même. Il écrit aux Corinthiens: « Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme. » I *Corinth.* VII, 1. En cela, il

liquum vitæ tuæ tempus pudicitiæ consecrasse. Magni hoc animi signum et perfectæ virtutis indicium est, renuntiare subito expertæ voluptati, fugere notas carnis illecebras, et calentis adhuc ætatis flammas fidei amore (al. *ardore*) restinguere. Sed illud quoque simul didici, quod me non mediocriter angit ac stimulat, te videlicet tantum hoc bonum absque consensu et pacto viri servare cœpisse, cum hoc Apostolica omnino interdicat auctoritas, quæ in hac duntaxat causa, non modo uxorem viro, sed etiam virum uxoris subjecit potestati. « Uxor, » inquit, « potestatem non habet sui corporis, sed vir. Similiter autem et vir potestatem non habet sui corporis, sed mulier.» I *Corinth.* VII, 4. Tu vero quasi oblita fœderis nuptialis, pactique hujus ac juris immemor, inconsulto viro vovisti Domino castitatem. Sed periculose promittitur quod adhuc in alterius potestate est. Et nescio quam sit grata donatio, si unus offerat rem duorum. Multa jam per hujuscemodi ignorantiam et audivimus et vidimus scissa conjugia, quodque recordari piget, occasione castitatis adulterium perpetratum. Nam dum una pars se etiam a licitis abstinet, altera ad illicita delapsa est. Et nescio in tali causa, quis magis accusari, quis amplius culpari debeat, utrum ille qui repulsus a conjuge fornicatur, an illa quæ repellendo a se virum, eum fornicationi quodammodo objicit. Atque ut super hac causa, quid veritas habeat, agnoscas, pauca mihi de divina auctoritate ponenda sunt. Apostolicæ doctrinæ regula nec cum Joviniano æquat continentiæ opera nuptiarum, nec cum Manichæo conjugia condemnat. Ita vas electionis ac magister gentium inter utrumque temperatus incedit ac medius, ut remedium incontinentiæ indulgeat, et ad præmium provocet continentiam. Totusque in hac causa ejus hic sensus est, ut ex utriusque sententia proponatur castitas, aut certe ab utroque debitum commune solvatur.

29. Sed ipsa jam Apostoli verba ponamus, totamque hanc causam a sui principio retractemus. Loquitur enim ad Corinthios : « De quibus autem scripsistis mihi : bonum est homini mulierem non tangere. » I *Corinth.* VII, 1. Et quanquam hic laudaverit castitatem, tamen ne aliquibus videatur prohibere conjugia, subjungit : « Propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat. Uxori vir debitum reddat, similiter

loue la chasteté; mais, pour ne point paraître aux yeux de quelques-uns prohiber le mariage, il ajoute : « Néanmoins, pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme; que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et la femme ce qu'elle doit à son mari. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari; de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de sa femme. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir.» *Ibid. et seqq*. Et ensuite, de peur de paraître exclure la chasteté en faisant la part si large au mariage, il continue: « Si ce n'est du consentement de l'un et l'autre pour un temps, afin de vous exercer à la prière. » Et aussitôt il récuse en quelque sorte ce qu'il a dit « pour un temps, » de peur de paraître enseigner moins la continence perpétuelle, qu'une continence temporaire et courte. Il dit en effet: «De peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter. Ce que je vous dis comme une chose qu'on vous pardonne, et non pas qu'on vous commande. » Ainsi cette parole « pour un temps,» enseigne que les époux doivent méditer sur la chasteté, afin qu'à certains intervalles, après avoir éprouvé les forces de leur continence, ils promettent sans danger l'un et l'autre ce qui doit être toujours observé par tous les deux. Mais ce qu'il veut absolument, il le dit sans détours : « Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi, » c'est-à-dire, qu'ils vécussent tous dans une continuelle et perpétuelle chasteté.

30. Voyez-vous avec quelle précaution, avec quelle prévoyance, comment sans aucune occasion de scandale, le maître confirme sa maxime de la chasteté, ne voulant pas qu'un si grand bien soit chancelant par la témérité d'un seul, quand le consentement des deux doit en être la base solide? Et réellement, quoi de plus ferme et de plus sûr que la chasteté qui, entreprise du consentement de deux volontés, est gardée par l'un et l'autre comme un trésor commun? On n'a plus seulement de la sollicitude pour un seul, on s'excite mutuellement à persévérer dans la vertu. Car ici, comme en toute bonne œuvre, il ne suffit pas d'entreprendre, et la louange n est due qu'à celui qui progresse toujours. Dès à présent vous comprenez sur quel chemin difficile et plein d'écueils nous marchons ici, sans oser nous détourner ni à droite ni à gauche, quand il y a danger égal de part et d'autre; mais à la difficulté que j'éprouve, jugez de votre propre péril. J'ai mieux aimé vous contrister peut-être en vous disant la vérité, que de vous tromper par une hypocrite adulation. Il y a ici, vous le voyez, un double mal, et le péril est égal de part et d'autre; vous êtes à l'étroit entre les deux, ils vous étreignent l'un et l'autre. Mépriser et délaisser complétement son mari, c'est être en révolte ouverte

autem et uxor viro. Mulier autem sui corporis potestatem non habet, sed vir. Et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier. Nolite fraudare invicem. » *Ibid.* et seqq. Ac rursus, ne tanta pro nuptiarum parte dicendo videretur excludere castitatem, sequitur : « Nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi. » Et statim quasi recusat hoc, quod dixit, « ad tempus, » ne non tam perpetuam, quam temporalem ac brevem continentiam docere videatur. Ait enim : « propter incontinentiam vestram. Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium. » Unde hoc quod dixit, « ad tempus, » docet meditationem debere fieri castitatis, ut per certa intervalla temporum quasi exploratis continentiæ suæ viribus, sine periculo utrique promittant, quod semper est ab utroque servandum. Quid vero absolute velit, manifeste dicit : « Volo autem omnes homines esse sicut meipsum, » id est, in jugi ac perpetua castitate vivere.

30. Videsne quam caute, quam provide, quam sine ullius occasione scandali, magister firmaverit de castitate sententiam, nolens tantum bonum in unius temeritate nutare, quod ligare et confirmare debet consensus amborum? Et revera, quid ea castitate firmius est, quidve tutius, quam quæ ex duorum cœpta sententia, ab utroque velut in commune servatur? Nec de se tantum pars altera sollicita, mutuo se ad virtutis animet perseverantiam. Hoc enim, sicut alia quoque bona, non tantum cœpisse, sed perfecisse laudandum est. Jamdudum, ut intelligis, scopuloso difficilique in loco versatur oratio, nec audet in alterutram declinare partem, dum æqualiter utramque formidat; sed ex nostra difficultate tuum agnosce discrimen, maluimus enim te contristare forsitan vera dicendo, quam ficta adulatione decipere. Duplex, ut vides, malum, æquale et anceps periculum est; ex utroque arctaris, ex utroque constringeris. Contemnere omnino virum atque despicere, aperte contra Apostoli sententiam est; perdere vero tanti temporis castitatem et Deo non reddere quod promiseras, timendum atque metuendum est. Ut vulgo dicitur : Facile ex amico inimicum facies, cui promissa non reddas. Sic enim Scriptura dicit: « Quod si voveris votum Domino Deo, non moreris reddere illud; quia quærens quærit illud Dominus Deus abs te, et erit tibi in peccatum. » *Deut.* XXIII, 21, *sec. LXX.* et

contre le précepte de l'Apôtre ; d'autre part, vous devez craindre et redouter de perdre la chasteté de tant de temps, et de ne pas tenir à Dieu ce que vous lui aviez promis. Comme le dit le proverbe : On change facilement en ennemi un ami à qui on ne tient pas ses promesses. Et voici le sentiment de l'Ecriture : « Lorsque vous aurez fait un vœu au Seigneur votre Dieu, vous ne différerez point de l'accomplir, parce que le Seigneur votre Dieu vous en demandera compte, et que si vous différez, il vous sera imputé à péché. » *Deut.* xxiii, 21 ; *Eccli.* v, 3. Il vous est donc conseillé de montrer à votre mari la déférence qui lui est due, afin que vous puissiez accomplir avec son consentement le vœu que vous avez fait au Seigneur. Je ne suspecte en rien sa conscience, si vous aviez su user de patience. Je ne veux pas vous détourner du bien de la chasteté, mais je voudrais que de toutes nos forces nous fassions entendre à son esprit l'oracle de la chasteté, afin qu'il fasse volontairement à Dieu un sacrifice d'agréable odeur ; afin que votre esprit soit libre de tous les liens terrestres et de tous les appétits corporels ; afin, en un mot, que vous ayez la force d'adhérer pleinement aux préceptes du Seigneur. Ici encore, je n'ai rien dit à la légère, et notre enseignement est conforme aux témoignages des Ecritures, puisque, si l'Apôtre a dit : « Ceux qui étaient deux ne seront plus qu'une chair ; » I *Corinth.* vi, 16 ; vous ne seriez plus ensuite « une seule chair, » *Matth.* xix, 6, mais « un même esprit. » I *Corinth.* vi, 17.

31. Ce mystère est grand, et le chemin de la chasteté est difficile ; mais les récompenses sont grandes, et le Seigneur nous y convie dans l'Evangile en ces termes : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui a été préparé pour vous dès l'origine du monde. » *Matth.* xxv, 35. Le même Notre-Seigneur dit aussi : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous, et apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez la paix pour vos âmes ; car mon joug est doux et mon fardeau léger. » Mais d'autre part c'est encore lui qui dit à ceux qui seront à sa gauche : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé par mon Père pour le diable et pour ses anges ; » *Matth.* xxv, 41 ; « je ne vous connais pas, artisans d'iniquité. Et il y aura là des pleurs et des grincements de dents. » Assurément, ils pleureront, ils gémiront tous ceux qui s'enveloppent dans les soucis de la vie d'ici-bas, au point d'oublier la vie future, et que l'avénement du Seigneur surprendra plongés dans le sommeil de l'ignorance et dans les illusions d'une sécurité coupable. De là les conseils de l'Evangile : « Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie, et que ce jour ne vienne tout d'un coup vous surprendre, car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la surface de la terre ; » *Luc.* xxi, 34, 35 ; et encore : « Veillez donc et priez, parce vous ne savez ni le jour ni l'heure. » *Matth.* xxiv, 42, et xxv, 13.

Eccli. v, 3. Ait ergo : Debitam honorificentiam viro exhibe, ut ex utroque Domino debitum, quod vovisti, reddere possis. De cujus conscientia non diffidimus, si paululum exspectasses : non quod te a bono castitatis retrahamus, sed hujus animum ad castitatis oraculum totis viribus incitemus, ut voluntarium sacrificium offerat Deo in odorem suavitatis ; ut exuta mens a cunctis retinaculis mundanis atque corporalibus voluptatibus sit ; ut valeas plenius inhærere Dominicis præceptis. Quod tamen, ne quid a nobis negligenter esse dictum arbitreris, divinarum Scripturarum testimoniis edocuimus, sicut etiam Apostolus dicit : « Et erunt duo in carne una ; » I *Corinth.* vi, 16 ; jam non « una caro » *Matth.* xix, 6, sed « unus spiritus. » I *Corinth.* vi, 17.

31. Hoc sacramentum magnum est, arduumque est iter castitatis ; sed magna sunt præmia, vocatque nos Dominus in Evangelio dicens : « Venite benedicti Patris mei, possidete præparatum vobis regnum ab origine mundi. » *Matth.* xxv, 35. Idem ipse Dominus dicit : « Venite ad me omnes, qui laboratis, et onerati estis ; et ego vos reficiam. Tollite jugum meum super vos, et discite a me quia mitis sum, et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris ; jugum enim meum suave est, et onus meum leve. » Dicit enim idem Dominus iis qui ad sinistram ejus erunt : « Discedite a me maledicti in ignem æternum, quem præparavit Pater meus diabolo et angelis ejus ; » *Matth.* xxv, 41 ; « nescio vos, operarii inquitatis. Erit ibi fletus et stridor dentium. » Illi utique omnes plangent, illi lugebunt, qui ita curis se vitæ præsentis involvunt, ut obliviscantur futuram ; quos somno quodam ignorantiæ et malæ securitatis oppressos fluctibus Domini comprehendet adventus ; unde ipse, in Evangelio ait : « Attendite vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula, et ebrietate, et curis hujus vitæ, ne forte superveniat in vos repentina dies illa, tanquam laqueus enim superveniet in omnes, qui se-

32. Heureux ceux qui, dans l'attente et dans la pensée continuelle de ce jour, s'y préparent sans relâche, et qui, ne s'endormant pas sur leur justice passée, suivant le mot de l'Apôtre, « se renouvellent de jour en jour dans la vertu. » II *Corinth.* IV, 16. « Toutes les œuvres de justice qu'avait faites le juste ne lui serviront de rien, du jour où il aura cessé d'être juste. De même l'iniquité ne nuira point à l'impie, du jour où il se sera détourné de son iniquité. » *Ezech.* XVIII, 24. Par conséquent, ni le saint ne doit être en sécurité, tant qu'il est au milieu de la mêlée de cette vie, ni le pécheur ne doit désespérer, puisque, d'après la maxime précédente du Prophète, il peut se rendre juste en un seul jour. Mais le but constant de tous les instants de votre vie doit être de pouvoir pratiquer la justice, et la confiance en vos œuvres passées ne doit pas vous conduire au relâchement; au contraire, dites avec l'Apôtre : « Oubliant ce qui est derrière moi et m'avançant vers ce qui est devant moi, je cours incessamment vers le bout de la carrière pour remporter le prix de la félicité du ciel, » *Philip.* III, 13, 14, sachant qu'il est écrit que « Dieu voit le fond du cœur. » *Prov.* XXIV, 12. Il fait donc tous ses efforts pour conserver son âme pure du péché. Car c'est à cause de cela qu'il est écrit : « Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur; » *Prov.* IV, 23; et encore : « Le Seigneur aime les cœurs purs; tous ceux qui sont sans tache lui sont agréables. » *Prov.* XI, 20. Prenez donc vos mesures pour ordonner le reste du temps de votre vie loin de toute offense, afin de pouvoir chanter en toute confiance avec le Prophète : « Je marchais dans l'innocence de mon cœur au milieu de ma maison; » *Psalm.* C, 2; et encore : « J'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu même, qui remplit de joie ma jeunesse renouvelée. » *Psalm.* XLII, 4. Il ne suffit pas d'avoir entrepris; la justice consiste à mener l'entreprise à bonne fin.

LETTRE CXLVIII.

DE SAINT JÉROME, SUR LES SOLENNITÉS DE LA PAQUE.

Il explique les fêtes des Hébreux, et il enseigne qu'elles ne doivent pas être célébrées après l'avénement de l'Evangile.

1. Puisque votre amitié me fait un devoir de parler des solennités et sabbats et des néoménies, dont le Seigneur dans la loi prescrit l'observation, et de dire ce qu'il faut improuver d'après la lettre et ce qu'il faut observer d'après l'esprit de la loi, nous sommes contraints de répondre d'abord aux fanatiques de la lettre et aux adversaires de la vérité. J'aurais pourtant le

dent super faciem omnis terræ ; » *Luc.* XXI, 34, 35 ; et rursum : « Vigilate et orate, nescitis enim quando tempus sit. » *Matth.* XXIV, 42 et XXV, 13.

32. Beati sunt, qui ita exspectant, ita illum speculantur diem, ut se ad eum quotidie præparent, qui non de præterita sibi justitia blandientes, secundum Apostolum, « per dies singulos in virtute renovantur. » II *Corinth.* IV, 16. « Justitia enim justi non proderit ei, a quo die justus esse desierit, sicut etiam iniquo non nocebit iniquitas sua, a die quo se ab iniquitate converterit. » *Ezech.* XVIII, 24. Nec sanctus ergo securus esse debet, quamdiu in hujus vitæ agone versatur, nec desperare peccator, qui, secundum prædictam Prophetæ sententiam, uno die justum se efficere potest; sed totum, quo tenditur, spatium vitæ tuæ est, ut peragere possis justitiam ; nec de præterita justitia confidens, remissior efficiaris ; sed, sicut dicit Apostolus, « posteriora obliviscens, ad ea autem quæ anteriora sunt me extendens, ad destinatum persequor bravium supernæ vocationis, sciens scriptum esse cordis inspectorem Deum. » *Philip.* III, 13, 14, et *Prov.* XXIV, 12. Et idcirco satagit, ut animam mundam habeat a peccato. Propter quod scriptum est : « Omni custodia serva cor tuum ; » *Prov.* IV, 23 ; et iterum : « Diligit Dominus munda corda ; accepti autem sunt ei omnes immaculati. » *Prov.* XI, 20, *juxta LXX*. Idcirco age, ut ordines reliquum tempus vitæ tuæ sine offensa, ut possis secure canere cum Propheta : « Perambulam in innocentia cordis mei, in medio domus meæ ; » *Psalm.* C, 2 ; et iterum : « Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam ; » *Psalm.* XLII, 4 ; quia inchoasse non sufficit sed perfecisse justitia est.

EPISTOLA CXLVIII (*a*).

S. HIERONYMI

De solemnitatibus Paschæ.

Hebræorum dies festos edisserit, eosque minime observari debere post Evangelium docet.

1. De solemnitatibus et Sabbatis, Neomeniis, quæ in Lege a Domino præcipiuntur observari, tuæ caritatis

(*a*) Prodit nunc primum ex Vatic. cod. 642. fol. 89. Hieronymo adscripta, sed falso, ut nobis tacentibus ex mera dictati lectione constabit. Videtur autem qui Hieronymum auctorem mentitus est, Damasum quoque, cui inscriberetur mentiri, ut ex clausula colligitur, cum in epigraphe nullius nomen adscriptum sit. Nos tum aliis de causis, cum præcipue novitatis merito edidimus, id unum monentes innumeros ex ea a nobis sublatos errores, quorum aliquot duntaxat notabimus speciminis gratia, ne operam nostram venditare videamur. (*Edit. Mign.*)

droit de les mépriser; mais je désire plutôt que la douceur et l'aménité de mon langage les amènent à la connaissance de la vérité, eux qui, faisant leurs délices de ruminer l'écorce d'amères racines, repoussent les fruits, et qui, pleins d'admiration pour la poussière de l'or, le dédaignent quand il est ciselé en bijou. Quand ils prétendent que la loi doit être pratiquée au pied de la lettre, ils couvrent d'un voile la face de Moïse et ne veulent pas ouvrir les yeux aux clartés de l'esprit de vérité. S'ils persistent ensuite dans leur aveuglement, grâce même à notre patience « toujours prête à répondre à tous ceux qui nous demandent raison de notre foi, » I *Petr.* III, 15, ils seront, à l'instar du bouc émissaire, comme portés sur notre épaule jusque dans le désert de leur perdition, et nous laverons après nos vêtements, de peur qu'il n'y reste quelque souillure capable de propager la contagion de l'hérésie. Pour nous, au début de cet opuscule, à l'exemple du savant Jérémie, nous nous proposons d'arracher d'abord, de détruire, pour planter ensuite et rebâtir.

2. C'est donc d'après les Ecritures que nous désirons montrer comment les fêtes du Seigneur, que la loi prescrit de garder, se célèbrent en esprit et non point par une pratique qui n'en est que l'ombre. Quant à ceux qui voudraient faire peu de cas de notre humble autorité, qu'ils écoutent les Prophètes, qui ont clairement prédit, par une merveilleuse prévision des besoins à venir, qu'au temps de l'Evangile ces pratiques seraient abolies. Bien plus, le Seigneur lui-même l'avait annoncé dans Isaïe : « Je ne puis souffrir vos nouvelles lunes, vos sabbats et vos autres fêtes. » *Isa.* I, 13. Et bien qu'il soit manifeste que le Seigneur a prescrit ces solennités dans la loi, il déclare cependant qu'il ne les a point ordonnées; paroles qui ne peuvent avoir qu'une signification, qui est que Dieu n'a pas ordonné d'observer ces fêtes selon la lettre, dès que l'avénement de Jésus-Christ aurait amené la fin de la loi. Quant aux sacrifices, voici comment Dieu s'en explique par la bouche d'un autre Prophète : « Ce n'est point pour vos sacrifices que je vous reprendrai, car vos holocaustes sont toujours devant moi. Je n'ai pas besoin... des boucs du milieu de vos troupeaux, » et le reste, jusqu'à : « Ou boirai-je le sang des boucs? » *Psalm.* XLIX, 8-13. Plein du même esprit, l'Apôtre s'unit ainsi à ces paroles : « Que personne ne vous condamne pour le manger et pour le boire, ou sur le sujet des jours de fête, des nouvelles lunes et des jours de sabbat, puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver. » *Coloss.* II, 16, 17, et la suite. L'Apôtre le déclare hautement, on ne peut trouver, dans ces pratiques de certains jours selon le temps et de certaines ordonnances humaines relatives aux aliments, rien autre chose qu'une ombre vaine et qu'une source d'erreur.

imperio cogente, dicturi quid secundum litteram reprobari, vel quid spiritualiter observari debeat, prius cogimur amatoribus litteræ adversariisque veritatis respondere; quos cum meo jure possim repercutere, magis eo blande leniterque alloquens ad agnitionem veritatis venire cupio, qui cum radicum amarum corticem ruminare cupiunt, poma expuunt, pulveremque auri mirantes formata metalla despiciunt. Qui etsi secundum litteram Legis observari cuncta contendunt, velamine posito super faciem Moysi, spiritus veritatis luce illuminari nequeunt, quos etsi veritati non acquieverint, hirci tamen more emissarii, humero nostræ patientiæ « parati ad satisfactionem de ea quæ in nobis est fide, » I *Pet.* III, 15, ad eremum suæ perditionis, et lavare postea vestimenta, ne contagione hæretici sensus polluti remaneant. Nos autem in initio hujus opusculi exemplo Jeremiæ docti, evellere prius, destruere, et postea plantare et ædificare proponimus.

2. De Scripturis prius ostendere cupientes quomodo hæ feriæ Domini, quæ præcipiuntur Lege servari, non umbra, sed spirituali observantia celebrantur. Et si qui imbecillitatis nostræ auctoritatem parvipendere voluerint, Prophetas audiant, qui provido patrocinio providentes harum reprobationum Evangelii tempore aperta voce prædixerunt. Imo in eis Domino proloquente : « Dies festos vestros, et Neomenias, et Sabbatha odit anima mea. » *Isai.* I, 13. Et hæc se Dominus non mandasse pronuntiat, cum ipsum in Lege hæc præcepisse manifestum est. In quibus verbis quid aliud ostenditur, quod cum Christo finis Legis advenerit, ea secundum litteram custodiri non mandaverit? De sacrificiis autem per alium Prophetam loquitur : « Non in sacrificiis tuis arguam te. Holocausta autem tua in conspectu meo sunt semper, neque de gregibus tuis hircos, » et reliqua usque, « aut sanguinem hircorum potabo. » *Psalm.* XLIX, 8-13. Quibus verbis Apostolus eodem spiritu repletus conveniens ait : « Nemo vos seducat in esca aut in potu, aut Sabbati quod est umbra futurorum, » *Coloss.* II, 16, 17, et reliqua. Quibus verbis luculentissime declarat in his sive diebus temporaliter, sive escis carnalibus observatis, nihil aliud quam vanissimam umbram et erroris seditionem invenire poterit (al. *inveniri posse*). Et Dominus Jesus Christus in Evangelio Sabbatum solvere de-

D'ailleurs Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Evangile abolit le sabbat quand il donne cet ordre au paralytique : « Emportez votre lit, » *Marc.* II, 9, puisque la loi défendait formellement de porter des fardeaux le jour du sabbat. Il abolit aussi la fête des tentes, quand il disait : « Je n'irai pas à cette fête ; » comme s'il avait dit : La gloire de ma présence ne consacrera pas la pratique de cette fête.

3. La Pâque est la plus grande figure de notre salut ; j'en parlerai donc avec un peu plus d'étendue, quoique ce ne soit pas ici le lieu de l'étudier à fond. Je veux montrer d'abord selon quelles règles importantes il est ordonné de fêter le passage du Seigneur. Au nom du Seigneur, Moïse ordonne à toute l'assemblée des enfants d'Israël de prendre, au dixième jour du premier mois, un agneau de l'année, sans tache, de le garder jusqu'au treizième et au quartorzième jour et de l'immoler sur le soir. De ces règles, le Seigneur lui-même, qui est le véritable agneau, quand il s'assit vers le soir au souper de la Pâque, observa celles dont il voulait le maintien, et changea celles qu'il ne voulait pas conserver. Il daigna se faire immoler pour nous pendant le premier mois, selon le précepte de la loi, et il ne permit pas que le temps de sa Passion arrivât en aucune manière avant le treizième jour. L'Evangile raconte cependant qu'il n'agit pas en tout conformément à la figure, puisque, livré par Judas aux Juifs, c'est le onzième jour qu'il fut couvert de chaînes. Evidemment encore il déroge à la figure quand il daigne, avant de mourir, léguer à ses disciples le mystère de son corps et de son sang. Pour l'agneau de la Pâque, immolé comme figure du Christ, il était prescrit qu'il fût tout entier rôti au feu, et ordonné que le peuple, après en avoir mangé tout, même la tête avec les pieds et les intestins, brûlât au feu ce qui en demeurerait. Il y avait deux causes pour lesquelles, à mon sens, le Seigneur avait institué ces pratiques : il a voulu qu'on ne pût croire qu'il fallait observer la Pâque ancienne, après qu'il eut mangé l'agneau avec ses disciples et qu'il eut pour l'avenir changé le sacrifice par ces mots : « Ceci est mon corps ; » *Matth.* XXVI, 26 ; la seconde raison, ce me semble, c'est qu'ils devaient voir avant la Passion le corps de Notre-Seigneur intact et contenant encore son sang, qu'ils devaient croire se nourrir spirituellement de ce corps lui-même, et que nous-mêmes encore aujourd'hui nous devons croire nous en nourrir. Nous devons remarquer aussi que ce n'est pas le quatorzième jour au soir, comme le voulait la loi, qu'a « été immolé l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, Jésus-Christ qui est notre Agneau pascal ; » I *Corinth.* V, 7 ; mais le quinzième jour. En quoi il est manifeste que Notre-Seigneur en son sacrifice abolit la fête primitive des Juifs. Comment devons-nous entendre la suc-

claravit, cum paralytico præceperat : « Tolle grabatum tuum, » *Marc.* II, 9, quod lege prohibitum, videlicet onera in Sabbato portari, manifestum est. Solvit et Scenopeiam, quando dicebat : « Non ascendam ad diem festum hunc ; » *Joan.* VII, 8 ; ac si dixisset, in hac hujus festivitatis observantia honoris mei gloria non ascendet.

3. De Pascha autem tanquam maximo sacramento salutis nostræ, paulo latius aliquid dicturus, etiam si non est hujus temporis cuncta disserere, prius ostendere volo, quibus vel quantis rationibus phase Domini custodiri præcipitur. Mense primo, X die mensis, agnus anniculus immaculatus segregari et servari usque ad XIII et XIV, a Domino præcipitur per Moysen occidi ab universo cœtu filiorum Israel ad vesperum. Quas rationes ipse Dominus verus agnus cum ad vesperum Pascha progreditur aliquas permanere volens custodivit, aliquas non servari cupiens commutavit. Qui cum in primo mense secundum præceptum legis immolari dignatus est, et XIII nullo modo prævenire suæ passionis tempora permisit. Aliqua tamen contra figuram fecisse narrat Evangelium, quia cum a Juda traderetur Judæis, XI die mensis primi tentus est. Et cum sui corporis et sanguinis sacramenta dare in sua vita, et discipulis suis dignatus fuerit, hoc contra figuram fecisse monstratur. Cum ille agnus igitur in typo Christi Pascha occidi præcipitur assatus igni cum capite et pedibus, et interanea post suam occisionem consumi a populo mandaretur. Hoc autem, ut mihi videtur, propter duas rationabiles causas Dominus fecisse cognoscitur, ne cum Pascha cum discipulis manducaret, nisi postea sacrificium commutasset, dicens : « Hoc est corpus meum ; » *Matth.* XXVI, 26 ; sic etiam postea observari debere crederetur. Hæc autem altera, ut opinor, causa, ut corpus Domini integrum et suum sanguinem in se continens ante passionem cernerent, hoc corpore spiritualiter refici crederent, et sic etiam nunc a nobis credi debeat. Et hoc etiam intueri debemus, quod non in XIV die ad vesperum, ut lex præcipit, ille « agnus Dei qui tollit peccata mundi, et Pascha nostrum immolatus est Christus ; » *Corinth.* V, 7 ; sed XV die, in quo manifestum est diem festum Judæorum cum suo sacrificio a Domino esse solutum. Sed quid in hoc intelligere debemus, quod prius figurat agni carnes come-

cession de ces événements : Jésus-Christ mange avec ses disciples les chairs de l'agneau symbolique, puis il nourrit les Apôtres avec l'aliment de son propre corps, et enfin le Christ est immolé après l'agneau pascal des Juifs qui le figure? Il en fut ainsi sans doute afin que la vérité ne précédât pas la figure, mais la figure la vérité, parce que ce qui est selon la chair est la préparation à la vie spirituelle. Aussi l'épouse choisie et bien-aimée de Jésus-Christ, l'Eglise universelle, jette l'anathème à ceux qui veulent célébrer avec les Juifs les solennités pascales en quatorze jours, et les sabbats, et les autres rites qui n'ont été que l'ombre des cérémonies catholiques, ou même seulement celles de ces pratiques que Notre-Seigneur daigna observer, en sorte qu'il aurait prescrit clairement, par la cène d'où est sortie la vérité de l'Eglise, de célébrer l'ancienne Pâque le sabbat qui précède le quatorzième jour du premier mois. Les uns croient qu'il leur suffit de ne pas célébrer la Pâque dans les quatorze jours comme les Juifs; d'autres mettent le plus grand soin à ne pas célébrer avant le quatorzième jour l'immolation du véritable agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, n'osant pas enfreindre ce précepte de la loi que Notre-Seigneur lui-même ne méprisa pas en sa Passion : « Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour. » *Exod.* XIII, 6. Sur toutes ces choses l'Eglise se conforme aujourd'hui aux décisions du siége apostolique. Abandonnons d'ailleurs ces questions de forme, que ce n'est pas ici le moment d'étudier, et tournons toutes les forces de notre esprit vers l'intelligence des enseignements spirituels qui naissent du précepte qui nous est fait de manger l'agneau pascal dans le mois du renouveau et le quatorzième jour du mois. Cela veut dire qu'après être nés aux fruits des bonnes œuvres, lorsque nous aurons accompli les paroles du Décalogue, et que nous nous serons fixés dans la perfection des quatre Evangiles, les ténèbres de nos cœurs étant dissipées et l'Esprit-Saint illuminant notre nuit, nous aurons pour aliment les chairs de notre agneau sur le soir du monde, puisque c'est en lui qu'arrivera la fin des temps.

4. Le travail nous est prescrit pendant six jours, et le septième, qui est celui du sabbat, toute œuvre servile nous est défendue. Le nombre six marque la perfection des œuvres, parce que Dieu fit le ciel et la terre en six jours. Arrivés au sabbat, ou à cette perfection, toute œuvre servile nous est interdite, c'est-à-dire, le péché, parce que « celui qui commet le péché est esclave du péché, » *Joan.* VIII, 34, en sorte que lorsque nous aurons accompli en cette vie la perfection des œuvres, ne laissant pas nos cœurs s'endurcir, nous méritions d'arriver au véritable repos dans le Seigneur, qui est refusé aux obstinés, selon le mot du psaume : « J'ai juré qu'ils n'entreraient point dans le lieu de mon repos. » *Psalm.* XCIV,

dere, et postea sui corporis cibo nostros Apostolos reficit, et post Judæorum typicum Pascha immolatus est Christus? Hoc, ut opinor, non ut veritas figuram, sed figura veritatem præcederet, quia non prius quod spiritale, sed quod animale, deinde quod spiritale. Unde electa et amica sponsa Christi universalis Ecclesia anathematizat eos qui cum Judæis in festivitate paschali XIV celebrari definiunt, et Sabbata, et cætera hujus umbralis observantiæ, et hoc tantum observare dignatus est quod Dominus ut in primo mense post XIV diem paschalem festivitatem præcedente una Sabbatorum celebrari sine ulla ambiguitate censuerit, licet in hoc veritas Ecclesiæ orta est : aliis sufficere credentibus, ut non in XIV, cum Judæis Pascha celebrarent, alii hoc fortiter cauteque custodiant, ut immolationem veri agni Dei, qui tollit peccata mundi, ante XIV celebrare non audeant, secundum illud legale præceptum, quod et Dominus ad passionem veniens minime contempsit, « observabitis eum usque ad XIV; » *Exod.* XIII, 6; quæ nunc maxime Ecclesia auctoritatem Sedis Apostolicæ sequens observat. Sed hæc deserentes, quia non est hujus temporis per singula discuti, ad spiritalem intelligentiam mentis aciem commutamus, quibus præcipitur mense novorum XIV die mensis paschalis agni carnes comedere, ut nobis nascentibus ob bonorum operum fructus, cum Decalogi a nobis verba completa fuerint, in Evangelii perfectione quaterno numero consistentes carnes nostri agni in vespere mundi, in quo finis sæculorum pervenit, non tenebratis cordibus, Spiritu Sancto noctem nostram illuminante, comedamus.

4. De Sabbato, et VI diebus operari præcipitur; in VII autem hoc est Sabbato, ab omni opere servili prohibemur. Per senarium autem numerum perfectio operum designatur, quia VI diebus fecit Dominus cœlum et terram. In Sabbato autem omne opus servile, hoc est peccatum, operari prohibemur, quia « qui facit peccatum, servus est peccati, » *Joan.* VIII, 34, ut cum in præsenti sæculo perfectionem operum compleverimus, non obdurantes corda nostra, in veram requiem, quæ contumacibus denegata est, pervenire mereamur Domino per David dicente : « Si intrabunt in requiem meam. » *Psalm.* XCIV, 11. De quinquagesimo ab altero die Sabbati VII hebdomadas plenas numerare nobis lege

11. Au sujet de la Quinquagésime, la loi ordonne de compter depuis le second jour du sabbat sept semaines pleines jusqu'au jour d'après que la septième semaine sera accomplie, c'est-à-dire cinquante jours depuis celui où aura été offerte la gerbe des prémices. Cette manière de parfaire dix fois cinq et cinq fois dix au moyen du nombre sept, me semble indiquer ici que nous devons tenir les cinq sens de notre corps assujettis à la loi de Dieu au moyen de cet impôt du cinquantième ou de l'aumône, qui contient en elle la rémission, et de la charité, qui se répand dans nos cœurs avec les sept dons du Saint-Esprit. Ces paroles contiennent aussi le Décalogue au moyen de la charité, et, comme nous l'avons dit, « la charité couvre beaucoup de péchés. » I *Petr.* IV, 8. C'est ainsi que nous offrirons au Seigneur, de tous les lieux où nous demeurerons, un sacrifice nouveau avec nos victimes pacifiques qui appartiendront à notre Prêtre, si nous faisons la paix avec Dieu, offrant des hosties spirituelles agréables à Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, Pontife, se nourrit des pains de prémices de notre terre, quoique fermentés, qui lui sont consacrés; pénétrant jusqu'au ciel, il pourra compatir à nos infirmités, et quand nous l'avons pour avocat auprès du Père, il dévore, après qu'elles ont été élevées par la main de la prière, les œuvres qui ont été pétries pour l'usage d'un tel Prêtre avec le levain de notre fragilité; elles passent par les entrailles de sa miséricorde; elles forment alors un sacrifice d'une odeur très-agréable au Seigneur, mais surtout elles nous obtiennent sa clémence.

5. Pour ce qui est des Scénopégies, c'est à la fin de l'année solaire, pendant le septième mois, quand on amasse les fruits dans les greniers ou dans les celliers, que la loi ordonnait aux Hébreux de célébrer des solennités. Le premier jour des trompettes et le dixième du mois, on célébrait la fête des expiations, et à partir du quinzième du mois, pendant sept jours révolus, après quoi on faisait sabbat le huitième, on célébrait la fête des tabernacles. La signification est peut-être celle-ci : Nous qui devons être à la fin des temps ressuscités par le triple appel de la trompette, nous ne cessons de proclamer la foi de la prédication évangélique et la rédemption par le sang de Jésus-Christ, dans lequel, depuis la fin du temps de la loi, est la véritable propitiation, en sorte qu'ayant assemblé les fruits de nos bonnes œuvres et soutenu fermement, par la grâce des sept dons du Saint-Esprit, la persécution de la part de toute œuvre d'iniquité, nous méritions d'entrer dans la béatitude du huitième jour, au ciel. Ce but, on ne peut évidemment l'atteindre qu'au moyen du jeûne et de la prière, et la loi en effet prescrit les mortifications.

6. Il est prescrit de sonner de la trompette à la néoménie, c'est-à-dire à la nouvelle lune, parce

præcipitur usque ad alteram diem expletionis hebdomadæ VII, id est quinquagesimum diem in quo primitiæ offeruntur, quæ denumeratio perfectionis plena per septenarium numerum et quinquedecies et X quinquies in hoc significare puto, ut per quinquagenarium, qui remissionem in se continet, per caritatem, quæ septiformi spiritu gratiæ superveniente diffusa est in cordibus nostris, et quinque nostri corporis sensus legi Dei subditos babeamus. Quæ verba Decalogum in se continent et per caritatem, ut dixi, « quæ caritas operit multitudinem peccatorum, » I *Petr.* IV, 8, et sic sacrificium novum Domino ex omnibus habitationibus nostris in usum nostri Sacerdotis cum pacificis nostris victimis cedentes offerimus, si cum Domino pacem fecerimus offerentes spirituales hostias acceptabiles Deo per Jesum Christum, qui panes primitiarum terræ nostræ etsi fermentatos, tamen sibi consecratos comedit sibi Pontifex, qui cœlum penetrans possit compati infirmitatibus nostris, et cum apud Patrem advocatum habeamus cum opera quæ fermento fragilitatis nostræ fermentata in usum hujus Sacerdotis manu orationis elevata cedent per viscera misericordiæ, devorat, quæ odorem suavitatis Deo præbent, sed magis indulgentiam exigunt.

5. De Scenophegia et in fine anni solaris apud Hebræos idem VII mense, quando congregantur fructus in horrea, sive in cellaria, tunc solemnia celebrare lege præceptum est, id est primo die tubarum X die expletionum celebrare debere Sabbata, et XV die per dies VII usquedum finiantur, VIII tabernaculorum feriæ esse præcipiuntur. His autem fortasse significare potest, ut quia nos in fine sæculi trinæ invocationis Sacramento simus consecrati tuba, prædicationis Evangelii fidem et aspersionem Sanguinis Jesu Christi, in quo vera propitiatio est, finito legis tempore dicere non cessamus, et congregatis bonorum operum fructibus ab omni opere malo quiete per septiformis spiritus gratiam persecutione subtenta in octavæ beatitudinis numerum pervenire mereamur. Quod tamen per jejunii et orationis laborem fieri non est dubium, quia et affligi animas lege præcipitur.

6. De Neomeniis : in Neomenia buccinare tuba præcipitur, id est nova luna, quia qui in lumine scientiæ illuminatus est prædicare aliis cessare non debet,

que celui qui est illuminé de la lumière de la science ne doit pas cesser de prêcher aux autres; c'est ce que Paul, plein des clartés de la science de Jésus-Christ, mettait scrupuleusement en pratique, lorsqu'il portait la prédication jusque dans les Synagogues. J'avais aussi dessein de dire quelques mots des victimes, que nous devons également offrir en esprit au Seigneur puisqu'elles ont été la figure de l'hostie du vrai Pontife. Le veau est l'emblème du travail; la brebis, de l'innocence; le bouc, de la mortification des sens; la chèvre, qui cherche sa pâture sur les hauteurs, de la vie contemplative; le bélier, de la prédication qui engendre des agneaux au bon pasteur; la vertu de chasteté, de l'isolement de l'âme unie à Jésus-Christ seul; la colombe, de la pénétration des mystères; le pain, de la solidité des préceptes; la fleur de farine, de la pureté de la vie; le vin et le sel, de la vérité de la prédication; enfin l'huile, des baumes de la charité. Toutes ces fêtes ou tous ces sacrifices, la loi ordonne de les célébrer ou de les offrir en un seul et même lieu, parce que toutes les œuvres sont utiles, quand elles se font dans l'unité de l'Eglise sans aucun schisme perturbateur. En ces quelques réflexions glanées dans l'immense champ des préceptes de la loi, pauvre je n'ai pas craint d'offrir un maigre aliment à un riche, étranger de l'offrir à un citoyen; « l'affection parfaite chasse la crainte. » I *Joan.* IV, 18, Je crois en outre, vénérable Père, que mieux vaut l'obéissance avec la foi que tous les dons du génie humain. J'ai, à votre demande, traité ces questions à cause de ceux qui, chrétiens à la surface, mais imbus d'impiétés judaïques, ne craignent pas de déchirer de leurs schismes l'Eglise, le corps de Jésus-Christ. Ces matières, nous ne les avons qu'effleurées en courant; elles exigeraient, pour être approfondies, un bien long volume, et il me faudrait pour cela de plus grands loisirs. Priez pour moi, vénérable Père.

quod Paulus scientiæ Christi fulgore illuminatus observare minime contempsit, prædicans in Synagogis. Pauca dicere decreveram, quæ cum hostiæ veri Pontificis in se figuram continent a nobis etiam Domino spiritualiter offerri debent. Per vitulum enim labor noster, per ovem innocentia, per hircum mortificatio fornicariæ voluptatis, per capram, quæ in sublimi pascitur, vita theorica, per arietem autem prædicationis, quæ agnos bono pastori generat, per virtutem castitatis solitariæ mentis nemini præter Christum junctæ, per columbam perspicacia intuitus sacramentorum, per panem soliditas præceptorum, per similam sinceritas vitæ, per vinum et sal veritas prædicationis, per oleum fomenta caritatis intelliguntur. Quæ omnia sive festa, sive sacrificia in uno loco celebrari et offerri Lex jubet, quia tunc omnia prosunt, cum in unitate Ecclesiæ sine ullo schismatis errore peraguntur. Hæc pauca in abysso multa legis præcepta disserens, hanc sorbitiunculam diviti pauper, peregrinus civi præbere non timui, « perfecta dilectio foras mittit timorem, » I *Joan.* IV, 18; credens etiam hoc, o venerabilis Papa, quod plus valet obedientia cum fide, quam facultas humani ingenii. Hæc autem et a te postulata et a me dicta sunt propter eos qui, cum in superficie Christiani videantur, per judaici sensus impietatem corpus Christi Ecclesiam suis schismatibus scindere non metuunt. Hæc sub brevitate transcurrimus, quæ si per omnia tractarentur, grande volumen poscerent, quod in hujus temporis otium exigit. Ora pro me, venerabilis Papa.

VIES
DE PAUL, D'HILARION
ET DE MALCHUS.

AVANT-PROPOS.

Nous avons cru devoir réunir ici, non-seulement les remarquables biographies de ces trois illustres instituteurs de la vie érémitique, mais encore les ouvrages plus ou moins importants que Jérôme écrivit contre les hérétiques de son temps, ou même contre ses ennemis personnels. Dans les éditions antérieures à celle des Bénédictins, ces ouvrages étaient un peu disséminés partout, jusque dans la collection des lettres si bien coordonnées par le P. Martianay. S'il était nécessaire de les dégager de là, il ne l'était pas moins certes de ne point les mêler à la série des travaux scripturaires du grand Docteur.

Il est cependant trois lettres auxquelles semblent correspondre ces trois vies : celles où sont retracées les actions et les vertus des illustres Romaines, Fabiola, Paule et Marcelle. Saint Jérôme n'a pas écrit d'autres vies, bien que plusieurs anciens auteurs, dont l'autorité s'est imposée d'elle-même à quelques érudits des âges suivants, lui en attribuent un certain nombre. Gélase, ou plutôt un obscur écrivain sous ce nom, prétend que la vie de saint Antoine est de lui, comme du reste celles de tous les grands solitaires. Mais on sait, à n'en pas douter, que la vie de saint Antoine fut composée en grec par saint Athanase, et traduite en latin par Evagre d'Antioche. Dans une Décrétale de Gratien, Jérôme nous est encore donné comme l'auteur de la vie de saint Macaire. Autre erreur qu'ont également dissipée les savantes recherches de Montfaucon et de Martianay. Du Cange, il est vrai, soutient cette opinion ; mais lui-même la renverse, au témoignage de Fabricius, et fournit les meilleures preuves du contraire de ce qu'il avance. C'est l'œuvre de quelque écrivain sans nom et sans valeur qui aura voulu paraître continuer celle de saint Jérôme. Gélase aura seulement regardé le frontispice du volume où figurait ce nom, et c'est ainsi qu'il sera tombé dans l'erreur.

Il n'est réellement que trois vies que Jérôme ait écrites ; on les reconnaît à l'exquise beauté du style, et de plus elles se recommandent par d'éminentes leçons de piété et d'ascétisme. Aucune de ses compositions n'a été été plus sonvent éditée, et n'a rencontré des éditeurs plus érudits. Les deux premières existent en grec ; et la troisième elle-même venait à peine d'être publiée par l'auteur, lorsque Sophronius la traduisit en cette langue. Ce n'est pas la même que nous avons aujourd'hui. Venant après des savants du premier ordre, nous n'avons pas eu, semble-t-il, beaucoup de peine pour arriver à l'entière correction du texte ; et cependant nous n'avons rien négligé dans ce but. Les principales copies manuscrites sont passées sous nos yeux : quatre de la bibliothèque du Vatican, une de celle de Vérone, qui porte de grands caractères d'authenticité, quoique de date récente ; plusieurs enfin des bibliothèques de Paris.

La vie de saint Paul est bien certainement l'une des premières publications de saint Jérôme ; tous les érudits s'accordent en ce point. Elle parut en 374, ou l'année suivante au plus tard. Les deux autres sont de 390, d'après les indications les plus sûres.

VIE DE SAINT PAUL', PREMIER ERMITE.

PROLOGUE.

1. On s'est demandé bien souvent quel est celui des moines par qui le désert fut d'abord habité. Quelques-uus, remontant aux époques antérieures, sont partis du bienheureux Elie et de Jean ; mais Elie nous paraît avoir été plus qu'un moine, et Jean avoir prophétisé avant même sa naissance. Les autres, et tout le monde se range à leur opinion, assurent qu'Antoine fut l'initiateur de ce genre de vie. Sous un rapport, cela est vrai ; car, s'il ne donna pas le premier cet exemple, c'est lui qui stimula le zèle de tous. Amathas et Macaire, disciples d'Antoine, dont l'un avait enseveli le corps de son maître, affirment encore aujourd'hui qu'un enfant de Thèbes nommé Paul institua la chose, moins le nom ; et cette opinion est aussi la nôtre. Plusieurs racontent au hasard et selon les caprices de leur imagination, des traits comme celui-ci : Dans une grotte souterraine, vivait un homme velu de la tête aux pieds. Ils imaginent d'autres fables incroyables qu'il serait oiseux de rappeler. Comme ce n'est là qu'un impudent mensonge, nous ne pensons pas devoir les réfuter non plus. La vie d'Antoine, écrite avec soin tant en grec qu'en latin, est présente à toutes les mémoires ; voilà pourquoi j'ai résolu d'écrire les commencements et la fin de Paul, dans le but de réparer une omission, et non de rechercher uu éclat littéraire. Quant au milieu de sa vie, aux embûches qui lui furent tendues par Satan, il n'est pas d'homme qui les connaisse.

ICI COMMENCE LA VIE.

2. *Dèce et Valérien, persécuteurs des chrétiens.* — Sous les persécuteurs Dèce et Valérien, dans le temps où Corneille à Rome et Cyprien à Carthage avaient le bonheur de verser leur sang pour la foi, une cruelle tempête ravagea beaucoup

VITA S. PAULI, PRIMI EREMITÆ.

S. Pauli a quo primum eremus habitari cœpta, vitam, dejecto nonnihil stylo propter simpliciores, enarrat ; ostenditque illum 16 circiter annos natum, eremum petiisse sub Decio et Valeriano, ut sævientem in Christianos persecutionem declinaret, in eaque annis degisse XCVIII mira abstinentia ac sanctitate, usquequo a magno Antonio divinitus admonito visitatus, diem ultimum oppetiit. Historiam cognomini Paulo seni Concordiensi inscribit.

PROLOGUS.

1. Inter multos sæpe dubitatum est, a quo potissimum Monachorum eremus habitari cœpta sit. Quidam enim altius repetentes, a beato Elia et Joanne sumpsere principium ; (*a*) quorum et Elias plus nobis videtur fuisse quam Monachus, et Joannes ante prophetare cœpisse quam natus sit. Alii autem, in quam opinionem vulgus omne consentit, asserunt Antonium hujus propositi caput, quod ex parte verum est ; non enim tam ipse ante omnes fuit, quam ab eo omnium incitata sunt studia. (*b*) Amathas vero et Macarius, discipuli Antonii, e quibus superior magistri corpus sepelivit, etiam nunc affirmant, Paulum quemdam Thebæum principem istius rei fuisse, non nominis ; quam opinionem nos quoque probamus. Nonnulli hæc et alia prout voluntas tulit, jactitant : subterraneo specu crinitum calcaneo tenus hominem fuisse, et multa quæ persequi otiosum est incredibilia fingentes. Quorum, quia impudens mendacium fuit, ne refellenda quidem sententia videtur. Igitur quia de Antonio tam Græco quam Romano stylo diligenter memoriæ traditum est, pauca de Pauli principio et fine scribere disposui ; magis quia res omissa erat, quam fretus ingenio. Quomodo autem in media ætate vixerit, et quas Satanæ pertulerit insidias, nulli hominum compertum habetur.

INCIPIT VITA.

2. *Decius et Valieranus Christianorum persecutores.* — (*c*) Sub Decio et Valeriano persecutoribus, quo tempore Cornelius Romæ, Cyprianus Carthagine, felici cruore martyrium pertulerunt, multas apud Ægyptum

(*a*) Confer quæ Rosweydus Patrum atque Historicorum congessit testimonia de Elia et Joanne cremi cultoribus omnium primis. Mox idem Rosweydus, aliique pauci editi libri *videtur propheta fuisse*, quod nomen *propheta* libri alii plerique omnes et præsertim mss. tacent. Nos in præcedenti editione nostra recte suffecisse videbamur auctoritate codicis Veronen. Sed ab ejus qui codicem tunc sibi sumpserat cum editis comparandum incuria decepti, nunc de vera codicis lectione certiores glossema illud expungimus.

(*b*) In Chronico tres magni Antonii discipulos numerat, *Sarmatam*, *Amdtham* et *Macarium*. Aliter etiam in S. Posthumii vita, *Macarius corpus sepelisse magistri* dicitur, non *Amathas*, ut Hier. innuit.

(*c*) Titulus Veron. ms. nostro abest. Tum vitiose, ut nullus dubito, duo penes Martian. codices, *sub Diocletiano et Valeriano ;* nec refert quod subnexam adolescentis a meretrice tentati historiam sub Diocletiano minime accuratus auctor Nicephorus narret lib. VII. Mox duo verba *felici cruore* in duobus e nostris mss. desiderantur. Veron. aliiq. *felici cruore damnati sunt.*

Sub Decio. Mss. codices Aven. et Tolos., *sub Diocletiano et Valeriano.* Quod propterea annotamus, quia historiam juvenis mox subjectam, sub Diocletiano gestam refert Nicephorus, lib. VII Hist. 13. MARTIAN.

d'Eglises dans l'Egypte et la Thébaïde. Les chrétiens alors ne formaient qu'un vœu, celui d'être frappés du glaive pour le nom de Jésus-Christ, mais le perfide ennemi recourait à de lents supplices pour donner la mort, désirant égorger les âmes et non les corps. C'est ce que dit Cyprien lui-même, l'une de ses victimes : « A ceux qui voulaient mourir, on refusait le coup mortel. Pour mieux mettre en lumière ce genre de barbarie, nous citerons deux exemples comme un souvenir de ces temps.

3. *Deux martyrs illustres.* — Un martyr persévérant dans la foi, et déjà vainqueur parmi les chevalets et les lames ardentes, fut oint de miel et placé sous un soleil brûlant, mains liées derrière le dos ; on espérait que l'aiguillon des mouches aurait raison de celui que le feu n'avait pu vaincre. Un autre, dans toute la fleur de la jeunesse, fut conduit dans un délicieux jardin ; et là, parmi les lis et les roses combinant leurs couleurs, sur le bord d'un ruisseau coulant avec un doux murmure, sous des arbres dont les feuilles étaient légèrement agitées par le souffle du vent, on l'étendit sur un lit de plume, en prenant soin de l'attacher avec des liens de soie, pour qu'il lui fût impossible de quitter cette position. Alors on le laissa seul, livré aux infâmes caresses d'une courtisane. Le soldat du Christ ne savait à quel moyen recourir ; celui qui s'était montré supérieur aux tortures allait succomber à la volupté. Enfin, par une inspiration céleste, il coupa sa langue avec ses dents et la cracha à la face de cette femme impudique ; et de la sorte la douleur triompha de la passion.

4. *Qualités de Paul et son éducation.* — Dans le temps donc où ces choses se passaient, un enfant de la Thébaïde inférieure, dont les parents étaient morts lui laissant un riche héritage, restait seul avec une sœur déjà mariée ; Paul avait alors à peu près seize ans, parfaitement instruit dans la littérature grecque et les sciences egyptiennes, d'un naturel doux, plein d'amour pour Dieu. Quand la tempête de la persécution éclata de la sorte, il se retira dans une campagne éloignée et ignorée. Mais « à quels excès la faim sacrilége de l'or ne pousse-t-elle pas les hommes ? » *Eneid.* II. Le mari de sa sœur résolut de livrer celui dont il aurait dû protéger la retraite. Les larmes de cette femme, les liens du sang, la pensée de Dieu qui du ciel voit tout sur la terre,

et Thebaidem Ecclesias tempestas sæva populata est. Voti tunc Christianis erat pro (Veron. *eo*) Christi nomine gladio percuti (Veron. *perpeti*); verum hostis callidus tarda ad mortem supplicia conquirens animas cupiebat jugulare, non corpora, et ut ipse, qui ab ipso passus est, Cyprianus ait : (*a*) Volentibus mori, non permittebatur occidi. Cujus ut crudelitas notior fiat, duo memoriæ causa exempla subjicimus.

3. *Duo Martyres insignes.* — Perseverantem in fide Martyrem, et inter eculeos laminasque victorem, jussit melle perungi, et sub ardentissimo sole, religatis manibus post tergum reponi, scilicet ut muscarum aculeis cederet, qui ignitas sartagines ante superasset. Alium juvenili ætate florentem, in amœnissimos hortulos præcepit (al. *adduci*) abduci ; ibique inter lilia candentia et rubentes rosas, cum leni juxta murmure aquarum serperet rivus, et molli sibilo arborum folia ventus præstringeret (al. *stringeret*), super exstructum plumis lectum resupinari, et ne se inde posset excutere, blandis sertorum nexibus irretitum relinqui. Quo cum, recedentibus cunctis, meretrix speciosa venisset, cœpit delicatis stringere colla (al. *collum*) complexibus ; et, quod dictu quoque scelus est, manibus attrectare (al. *obtrectare*) virilia ; ut corpore in libidinem concitato, se victrix impudica superjaceret. Quid ageret miles Christi, et quo se verteret, nesciebat. Quem tormenta non vicerant, superabat voluptas. Tandem cœlitus inspiratus, præcisam mordicus linguam in osculantis se faciem exspuit ; ac sic libidinis sensum succedens doloris magnitudo superavit (al. *occupavit* et *præripuit*. Ms. Veron. *calcavit*).

4. *Pauli dotes et eruditio.* — Per idem ergo tempus quo talia gerebantur, apud inferiorem Thebaidam, cum sorore jam viro tradita, post mortem (al. *morte*) amborum parentum in hæreditate locupleti, Paulus relictus est annorum circiter sexdecim, (*b*) litteris tam Græcis quam Ægyptiacis apprime (Ms. Ver. *adplene*) eruditus, mansueti animi, Deum valde amans. Et cum persecutionis procella detonaret, in villam remotiorem et secretiorem secessit. (*c*) Verum quid pectora humana non cogit (Ms. Ver. *cogis*) « Auri sacra fames ? » *Virgil. Æneid.* II. Sororis maritus cœpit prodere velle, quem

(*a*) S. Cyprianus epist. 53, maxime cum cupientibus mori, non permitterentur (leg. cum Hier. singulari numero *permitteretur*) occidi. Seneca Thebaid. « Occidere est, vetare cupientem mori. » MARTIAN.

(*b*) Ita post Martianæum mss. omnes, e quibus vetustior unus, qui penes me est, superiori sui parte truncatus. Victorius vero, post Erasm. *quindecim* tantum enumerat. Nec tamen abs re notat Bollandus, non dici abs Hieronymo, Paulum simul ac parentibus orbatus est, profugisse, sed postea cum mota est persecutio post Philipporum Imperatorum cædem. (*Edit. Mign.*)

(*c*) Quidam mss., « in villa remotiore secretius habitabat, secretior manebat, » alii *remotior secretiorque fuit.* Meliori sensu autem recessionem exhibet impressa lectio, qua se Paulus subtraxisse, ac Domino reservasse significatur, ut cum Cypriano loquar. Vide Tertulliani librum de Fuga in persecutione. MARTIAN.

rien ne put le détourner de sa criminelle résolution. Il était là menaçant toujours de l'exécution, couvrant sa barbarie du voile de l'affection.

5. *Fabrique de fausse monnaie.* — Dès que l'adolescent eut habilement pénétré cette pensée, il s'enfuit vers les montagnes désertes ; attendant la fin de la persécution, il fait de nécessité vertu, allant parfois plus loin, puis s'arrêtant encore ; et, dans ces étapes successives, il se trouva devant une montagne de rocher, au pied de laquelle il reconnut l'entrée peu spacieuse d'une grotte, fermée par une pierre. L'esprit de l'homme étant toujours tenté par l'inconnu, il écarta cet obstacle ; puis explorant avec attention l'intérieur, il s'engagea dans un grand vestibule, ouvert par en haut, mais dont l'ouverture était dissimulée par les larges rameaux d'un vieux palmier, qui révélait une source très-limpide. L'eau ne jaillissait qu'au dehors par un mince filet, et la terre elle-même qui venait de la produire l'absorbait aussitôt. Il y avait de plus dans cette anfractuosité de la montagne un certain nombre de demeures où l'on apercevait des coins rouillés et des marteaux portant l'empreinte de la monnaie. Des livres égyptiens rapportent qu'on avait secrètement battu monnaie dans cet endroit, à l'époque où Cléopâtre vivait avec Antoine.

6. Paul s'attacha donc à ce séjour, comme s'il le tenait de Dieu même, et c'est là que s'écoula toute sa vie dans la prière et la solitude. Le palmier lui donnait la nourriture et le vêtement. Que personne ne regarde cela comme impossible ; j'en atteste Jésus et ses saints anges, dans cette partie du désert qui s'étend entre la Syrie et le pays des Sarrasins, j'ai vu, je vois encore des moines dont un en particulier, renfermé dans une cellule, a vécu pendant trente ans d'un peu de pain d'orge et d'une eau trouble ; dont un autre, retiré dans une vieille citerne, que les Syriens appellent en leur langue *Gubba*, se

celare debuerat. Non illum uxoris lacrymæ, ut assolet, non communio sanguinis, non spectans cuncta ex alto Deus, ab scelere revocavit (Ms. Ver. *revocaverunt*). Aderat, instabat, crudelitate quasi pietate utebatur. (*a*)

5. *Furtiva monetæ officina.* — Quod ubi prudentissimus adolescens intellexit, ad montium deserta confugiens, dum persecutionis finem præstolaretur (al. *præstolatur*), necessitatem in voluntatem vertit ac paulatim progrediens rursusque subsistens, atque hoc idem sæpius faciens, tamdem reperit saxeum montem, ad cujus radices haud grandis spelunca lapide claudebatur. (*b*) Quo remoto (ut est cupiditas hominum occulta cognoscere), avidius explorans, animadvertit intus grande vestibulum, quod aperto desuper cœlo, patulis diffusa ramis vetus palma contexerat, fontem lucidissimum (*c*) ostendens ; cujus rivum tantummodo foras erumpentem, statim modico foramine, eadem quæ genuerat, aquas terra sorbebat. Erant præterea per exesum (al. *saxeum*) montem haud pauca habitacula, in quibus scabræ jam incudes et mallei, quibus pecunia signatur, visebantur. Hunc locum Ægyptiorum litteræ ferunt, furtivam monetæ officinam fuisse, ea tempestate qua Cleopatræ junctus est Antonius.

6. Igitur adamato (quasi quod a Deo sibi offeretur) habitaculo, omnem ibidem in orationibus et solitudine duxit ætatem. Cibum et vestimentum ei palma præbebat. Quod ne cui impossibile videatur, Jesum testor et sanctos angelos ejus in ea eremi parte quæ juxta Syriam Saracenis jungitur, (*d*) et vidisse me monachos, et videre, e quibus unus per triginta annos clausus, hordeaceo pane et lutulenta aqua vixit, alter in cisterna veteri (quam gentili sermone Syri GUBBAM vocant) (*e*) quinque caricis per singulos dies sustentabatur. Hæc igitur incredibilia videbuntur his qui non credunt

(*a*) *Aderat, instabat.* Plures codices legunt : « Ad hæc instabat, crudelitate quasi pietate utebatur. » Quod ex Floro mutuatur Hieronymus : cum L. Florus lib. III, c. 5. sic habeat : « Aderat, instabat, sævitia quasi virtute utebatur. » Erasmus et Marianus id ignorantes aliam lectionem confixerunt, nempe : « Ad hæc, instabat, crudelitas, quæ pietatem videbatur imitari. » MARTIAN.

(*b*) Mss. quidam *excisum*, alii etiam editi *exesum*, al. *extensum*. Verum *saxeum* vocat hic S. Pater elegantiss. Sallustius in Jugurtha, c. 92 : « Erat inter cæteram planitiem mons saxeus, mediocri castello satis patens. » Quibus similia habent Florus III, c. 1, et Frontinus III, c. 9. Porro in sequentibus, omnium, quos contulimus, mss. fidem atque consensum sequi maluimus ; peccare enim videntur nobis hucusque editi intrusis quibusdam vocibus, quæ alium atque incommodum sensum reddunt. « Ad cujus, » inquiunt, « radicem haud procul erat grandis spelunca, quæ lapide claudebatur. » In aliis mss. apud Gravium, « speluncam vidit, cujus os haud grandi lapide claudebatur. » Mox etiam, sed integro utrobique sensu manente, variant plerique mss. « ut est cupiditas hominum avidius occulta agnoscere, animadvertit intus, » etc. Veronen. « avidius occulta cognoscere cupiens. » (*Edit. Mign.*)

(*c*) Istud *ostendens* opponitur præcedenti proxime verbo *contexerat*. Palma scilicet, quæ *desuper* ramis vestibulum contegebat, *ostendebat* de plano fontem, id est ipsum non tam sinebat videri, quam positu suo ipso indicabat. Annotasse id oportuit, ut satis fieret nupero Severi Sulpicii editori, qui locum hunc omnino corruptum putat facitque intelligendo ut nihil intelligat. Veronens. ms. decurtatum hac brevi pericope verbis, *cujus vivum*, etc., mox *erumpentem statim modico foramine*, et denique *uquas*, tantum non improbo.

(*d*) « In ea eremi parte, quæ juxta Syriam Saracenis jungitur. » Hoc modo legimus in duobus antiquis exemplaribus mss. unde compertum nobis est Hieronymum vitam Pauli edidisse in eremo.

(*e*) Equidem arbitror non GUBBAM Syros gentili sermone dicere, sed quemadmodum Victorius legit KUBBAM, quæ vox cisternam, lacunam hisque similia significat. Quod autem etiam in Jerem. cap. 6, tradit Gubbam Syro et Hebraico sermone *cisternam* appellari, pronuntiationem Syrorum sui temporis fortasse respexerit, et quidem a Chaldeo גבא deduci possit, quod foveam et lacum significat, sed nihil tale vox illa Syriace. Id porro etiam addere placet, hujusmodi monachos, qui se cisternis includebant, Græce ἐγκλείστους appellari. MARTIAN.

contentait par jour de cinq figues sauvages. Voilà des choses qui paraîtront incroyables à ceux dont la conviction n'est pas que tout est possible avec la foi.

7. *Vieillesse de Paul et d'Antoine.* — Mais, pour revenir à l'objet dont je me suis éloigné, lorsque le bienheureux Paul était âgé de cent treize ans, menant sur la terre une vie digne des cieux, et que dans une autre solitude demeurait Antoine, parvenu à sa quatre-vingt-dixième année, comme il aimait à le dire lui-même, il vint à la pensée de celui-ci que nul autre moine parfait ne s'était fixé au désert. Or, pendant la nuit, il lui fut révélé dans son sommeil qu'il en était un de beaucoup meilleur que lui dans une plus profonde solitude, et qu'il devait partir pour aller le visiter. Aussi, dès que le jour parut, le vénérable vieillard, appuyant sur un bâton ses membres débiles, s'achemina-t-il vers un but ignoré. Le soleil au milieu de sa course dardait sur lui ses brûlants rayons ; mais le pieux voyageur ne perdait pas courage, il se disait : Je crois en mon Dieu, j'espère qu'il finira par me montrer selon sa promesse celui qui le sert mieux que moi. — Il venait à peine de prononcer cette parole qu'il aperçut un de ces hommes tellement liés à leur cheval que les poètes les ont nommés hippocentaures. A cette vue, il arme son front du signe salutaire de la croix. — Indiquez-moi, lui dit-il ensuite, dans quelle partie de cette contrée habite le serviteur de Dieu. — Faisant entendre un son rauque et barbare, brisant les mots plutôt que les articulant, le sauvage essaya d'une douce réponse, à travers les poils hérissés d'une barbe touffue. De sa main droite, il indiqua la route désirée ; et puis, s'élançant dans la vaste plaine avec une incroyable rapidité, il disparut à ses yeux étonnés. Etait-ce le diable qui s'était revêtu d'une telle apparence pour effrayer le saint ; ou bien le désert, parmi tant d'autres monstres, produit-il aussi de tels animaux ? Nous l'ignorons.

8. *Faunes et Satyres. Un Satyre apporté vivant à Alexandrie.* — Malgré sa surprise et les réflexions qu'il faisait sur cetre apparition, Antoine poussa plus loin. Bientôt après, dans une vallée rocailleuse, il voit une espèce d'homme assez petit, le nez recourbé comme le bec d'un oiseau de proie, ayant des cornes au front, et dont l'extrémité du corps se terminait par des pieds de chèvre. Tel qu'un vaillant soldat, Antoine se couvrit, devant ce monstre, du bouclier de la foi et de la cuirasse de l'espérance ; mais celui-ci lui présentait les fruits du palmier pour ranimer ses forces et comme un gage de paix. Comprenant ses intentions, Antoine hâta le pas, lui demanda qui il était, et reçut de lui cette réponse : Je suis un mortel, l'un des habitants du désert, de ceux que la gentilité, dans ses erreurs multiples et diverses, adore sous les noms de

omnia possibilia esse credentibus (Ms. Ver. *credenti*).

7. *Ætas Pauli et Antonii.* — Sed ut ad id redeam unde digressus sum, cum jam centum tredecim annos beatus Paulus vitam cœlestem ageret in terris, et nonagenarius in alia solitudine Antonius moraretur (ut ipse asserere solebat), hæc in mentem ejus cogitatio incidit nullum ultra se perfectum monachum (al. *monachorum*) in eremo consedisse. At illi per noctem quiescenti revelatum est esse alium interius (al. *ulterius* et *in terris*) multo se meliorem, ad quem visendum deberet proficisci. Illico erumpente luce, venerabilis senex infirmos artus baculo regente sustentans, cœpit ire velle quo nesciebat. Et jam media dies coquente desuper sole fervebat, nec tamen a cœpto itinere abducebatur, (Ver. ms. *deducebatur*) dicens : Credo in Deum meum, quod olim conservum, quem mihi promisit, ostendet. Nec plura his, conspicit (al. *conspicatur*. Ver. ms., *centauro*) hominem equo mixtum, cui opinio poetarum Hippocentauro vocabulum indidit, Quo viso, salutaris impressione signi armat frontem, et : Heus tu, inquit, quanam in parte hic servus Dei habitat ? At ille barbarum nescio quid infrendens, et frangens potius verba quam proloquens, inter horrentia ora setis, blandum quæsivit alloquium. Et dexteræ protensione manus cupitum indicat iter, et sic patentes campos volucri transmittens fuga, ex oculis mirantis evanuit. Verum hæc utrum diabolus ad terrendum eum simulaverit, an (ut solet) eremus monstruosorum animalium ferax istam quoque gignat bestiam, incertum habemus.

8. *Fauni et Satyri. Satyrus allatus vivus Alexandriam.* — Stupens itaque Antonius, et de eo quod viderat secum volvens, ulterius progreditur (Ver. ms. *regrediebatur*). Nec mora, inter saxosam convallem haud grandem homunculum videt, aduncis naribus, fronte cornibus asperata, cujus extrema pars corporis in caprarum pedes desinebat, Ad hoc Antonius spectaculum, scutum fidei et loricam spei, ut bonus præliator, arripuit ; nihilominus memoratum animal, palmarum fructus eidem ad viaticum, quasi pacis obsides, offerebat (al. *afferebat*). Quo cognito, gradum pressit Antonius, et quisnam esset interrogans, hoc ab eo responsum accepit : « Mortalis ego sum, et unus ex accolis eremi, quos vario delusa errore Gentilitas, Faunos, Satyrosque et Incubos vocans colit. Legatione fungor gregis

Faunes, de Satyres (1) et d'Incubes. Je suis envoyé par mon troupeau. Nous vous conjurons de prier pour nous notre commun Maitre, que nous savons être venu jadis pour le salut du monde, et dont la parole a retenti dans la terre entière. — En écoutant ce langage, le vieillard voyageur versait d'abondantes larmes, expression de sa joie, explosion de son cœur. Il se réjouissait de voir ainsi le Christ glorifié et Satan confondu ; il s'étonnait en même temps de pouvoir comprendre l'idiome de cet être ; et, frappant la terre de son bâton, il s'écriait : Malheur à toi, ville d'Alexandrie, qui vénères des monstres à la place du vrai Dieu. Malheur à toi, cité courtisane, où se trouvent réunis tous les démons de l'univers. Que diras-tu maintenant ? Les bêtes elles-mêmes confessent le Christ, et les monstres sont l'objet de ton culte, tu refuses d'adorer Dieu ! — Il n'avait pas encore cessé de parler, que le pétulant animal s'enfuit comme sur des ailes rapides. Personne n'est en droit de tenir ce fait pour incroyable ; il est attesté par un autre arrivé sous l'empereur Constance, au su du monde entier. Un homme de cette espèce fut amené vivant à Alexandrie et donné en spectacle à tout le peuple ; puis quand il fut mort, pour que son corps ne tombât pas en pourriture par les chaleurs de l'été, on l'imprégna de sel, et on le transporta à Antioche pour que l'empereur pût le voir.

9. Mais poursuivons notre but. Antoine avançait dans la contrée où il s'était engagé, n'apercevant que les traces des bêtes féroces et la morne immensité du désert. Que devait-il faire, où se tourner, il l'ignorait. Il ne lui restait que cette confiance, que le Christ ne pouvait pas l'abandonner. Il passa une seconde nuit en prières ; et, quand le jour commençait à peine, il vit non loin de lui une louve haletante de soif se précipiter à la racine de la montagne. L'ayant suivie des yeux, et, quand elle eut disparu, s'étant approché d'une grotte, il se mit à regarder dans l'intérieur ; mais sa curiosité fut inutile, les ténèbres l'empêchant de rien voir. Il est dit dans l'Ecriture : « Le parfait amour met dehors la crainte. » I *Joan.* IV, 18. Assourdissant donc ses pas et retenant sa respiration, il entra pour explorer les lieux avec prudence, n'avançant que peu à peu, s'arrêtant même souvent, et tendant l'oreille pour saisir le moindre bruit. Enfin, à travers les voiles épais d'une nuit lugubre, il aperçut au loin une lueur ; précipitant alors sa marche, il heurta du pied contre une pierre. Au bruit qu'il causa, le bienheureux Paul se hâta de

(1) Ce que l'auteur dit ici des Faunes et des Satyres peut sembler puéril, mais seulement aux yeux de l'ignorance. Ils sont mentionnés, à toutes les époques, par les écrivains les plus éminents, par des savants du premier ordre. Saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, XV, 23, ne permet pas de révoquer en doute certains récits sur l'existence et la perversité de tels êtres. Tertullien, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Lactance, saint Cyprien, saint Isidore de Séville en parlent dans le même sens. La plupart estiment que ce sont là des démons qui revêtent ces formes hideuses pour exercer leur méchanceté. L'antiquité païenne les regardait comme des dieux ou des demi-dieux, d'une nature spéciale et malfaisante. Quelques rabbins enseignent gravement, dans leurs traditions talmudiques, que Dieu formait ces êtres au dernier moment de la création, et qu'il laissa son œuvre imparfaite, ne voulant pas travailler le septième jour.

mei. Precamur ut pro nobis communem Dominum depreceris, quem in (Ver. tacet *quem in*) salutem mundi olim venisse cognovimus ; et in universam terram exiit sonus ejus. » Talia eo loquente, longævus viator ubertim faciem lacrymis rigabat, quas magnitudo lætitiæ indices cordis effuderat. Gaudebat quippe de Christi gloria, et de interitu Satanæ ; simulque admirans, quod ejus posset intelligere sermonem, et, baculo humum percutiens, aiebat : « Væ tibi, Alexandria, quæ pro Deo portenta veneraris. Væ tibi, civitas meretrix, in quam totius orbis dæmonia confluxere. Quid nunc dictura es ? Bestiæ Christum loquuntur, et tu pro Deo portenta veneraris. Necdum verba compleverat, et quasi pennigero volatu petulcum animal aufugit. Hoc ne cuiquam ad incredulitatem scrupulum moveat, sub rege Constantio, universo mundo teste, defenditur. Nam Alexandriam istiusmodi homo vivus perductus, magnum populo spectaculum præbuit ; et postea cadaver exanime, ne calore æstatis dissiparetur, sale infuso (Ver. ms. *infusam et*), Antiochiam ut ab Imperatore videretur, allatum est.

9. Sed ut propositum persequar, Antonius cœptam regionem pergebat, ferarum tantum vestigia intuens, et eremi latam vastitatem. Quid ageret, quo verteret gradum, nesciebat. Jam altera effluxerat dies. Restabat unum, ut deseri se a Christo non posse confideret. Pernox secundas in oratione exegit tenebras ; et dubia adhuc luce, haud procul intuetur lupam sitis ardoribus anhelantem, ad radicem montis irrepere. Quam secutus oculis, et juxta speluncam, cum fera abiisset, accedens, intro cœpit aspicere (Ver. ms. *cœpit introspicere*) ; nihil curiositate proficiente, tenebris arcentibus visum. Verum, ut Scriptura ait, « perfecta dilectio foras mittit timorem, » *Joan.* IV, 18, suspenso gradu et anhelitu temperato, callidus explorator ingressus, ac paulatim progrediens, sæpiusque subsistens sonum aure captabat. Tandem per cæcæ noctis horrorem procul lumen intuitus, dum avidius properat, offenso in la-

fermer sa porte et de l'assurer avec des verrous. Antoine se prosterna devant cette porte et resta là jusqu'à la sixième heure et même plus tard, demandant avec instance qu'elle lui fût ouverte. — Vous savez qui je suis, disait-il, d'où je viens et dans quel but. Je n'ignore pas que je suis indigne de contempler votre face; je ne me retirerai pas cependant sans vous avoir vu. Vous qui recevez les bêtes sauvages, pourquoi repoussez-vous un homme? J'ai cherché, et j'ai trouvé; je frappe jusqu'à ce que la porte me soit ouverte. Si je ne l'obtiens pas, je mourrai là sur le seuil; vous ensevelirez du moins le cadavre. — « En parlant ainsi, il demeurait immobile à la même place; et le héros lui fit cette courte réponse : » *Virg. Eneid.* II et VI : Personne n'implore avec des menaces, personne ne calomnie avec des larmes. Et vous vous étonnez si je ne vous reçois pas quand vous êtes venu pour mourir? — Avec ces douces et riantes paroles, Paul ouvre entièrement l'entrée. Ils tombent alors dans les bras l'un de l'autre, se saluant réciproquement par leurs noms; ils rendent ensemble au Seigneur leurs actions de grâces.

10. Après le saint baiser, Paul se rassied et s'exprime en ces termes : Voilà celui que vous avez cherché avec tant de fatigues; d'incultes cheveux blancs recouvrent un corps décomposé par la vieillesse. Vous avez sous les yeux un homme qui ne sera bientôt qu'un peu de poussière. Comme la charité néanmoins soutient toutes choses, exposez-moi, je vous prie, dans quel état se trouve l'espèce humaine. De nouvelles maisons s'élèvent-elles au milieu des antiques cités? Qui gouverne le monde? Reste-t-il encore des hommes qui soient le jouet des démons? — Pendant qu'ils s'entretiennent de la sorte, ils aperçoivent un corbeau qui vient de s'arrêter sur la branche d'un arbre, et qui, descendant doucement vers eux, laisse sous leurs yeux étonnés un pain entier. Quand l'oiseau s'est envolé, Paul reprend la parole : Courage, le Seigneur nous envoie notre repas, toujours plein de condescendance et de miséricorde. Il y a soixante-dix ans que je reçois chaque jour la moitié d'un pain; mais, à votre arrivée, le Christ a doublé la ration de ses soldats.

11. Donc, ayant adressé leurs bénédictions au Seigneur, ils s'assirent l'un et l'autre sur le bord d'une fontaine limpide comme le cristal. Pour décider ensuite qui romprait le pain, ce fut une contestation qui les mena presque jusqu'au soir. Paul faisait valoir les devoirs de l'hospitalité, Antoine se rejetait sur les droits de l'âge. Ils s'accordèrent enfin à prendre le pain chacun de son côté, et à garder la part qui leur resterait dans la main. Après cela, ils trempèrent leurs lèvres dans l'eau pure de la fontaine; et, sacrifiant un sacrifice de louanges à Dieu, ils passèrent la nuit dans les saintes veilles. Quand le soleil revint

pidem pede, strepitum concitavit; post cujus sonitum beatus Paulus ostium quod patebat occludens (Ver. *recludens*), sera obfirmavit. Tunc vero Antonius pro (al. *præ*) foribus corruens, usque ad sextam, et eo amplius horam, aditum precabatur dicens: Qui sim, unde, cur venerim, nosti. Scio me non mereri conspectum tuum; tamen nisi videro, non recedam. Qui bestias recipis (al. *suscipis*), hominem cur repellis? Quæsivi et inveni; pulso ut aperiatur. Quod si non impetro, hic (Ver. *hic, hic*) moriar ante postes tuos; certe sepelies vel cadaver.

Talia perstabat memorans, fixusque manebat,
Ad quem responsum paucis ita reddidit heros :
Virgil., Æneid., II et VI.

Nemo sic petit, ut minetur; nemo cum lacrymis calumniam facit. Et miraris si non recipiam, cum moriturus adveneris? Sic arridens Paulus patefecit ingressum. Quo aperto, dum in mutuos miscentur amplexus, propriis se salutavere nominibus; gratiæ Domino in commune referuntur.

10. Et post sanctum osculum residens Paulus, cum Antonio ita exorsus est : En quem tanto labore quæsisti, putridis senectute membris operit inculta canities. En vides hominem, pulverem mox futurum. Verum quia charitas omnia sustentat (Ver. *sustinet*), narra mihi, quæso, quomodo (Ver. *ut*) se habeat humanum genus. An in antiquis urbibus nova tecta consurgant; quo mundus regatur imperio, an supersint aliqui, qui dæmonum errore rapiantur (al. *capiantur*). Inter has sermocinationes suspiciunt alitem corvum in ramo arboris consedisse, qui inde leniter subvolabat, et integrum panem ante ora mirantium deposuit; post cujus abscessum : Eia, inquit Paulus, Dominus nobis prandium misit, vere pius, vere misericors. Sexaginta jam anni sunt quod (al. *ex quo*) dimidii semper panis fragmentum (Ver. *fragmen*) accipio; verum ad adventum tuum, militibus suis Christus duplicavit annonam.

11. Igitur Domino gratiarum actione celebrata, super vitrei marginem fontis uterque consedit (Ver. *subsedit*). Hic vero quis frangeret panem oborta contentio, pene diem duxit in vesperum. Paulus more cogebat hospitii, Antonius jure refellebat ætatis. Tandem consilium fuit, ut apprehenso e regione pane,

toine : Depuis longtemps, frère, je savais que vous habitiez ces contrées, depuis longtemps Dieu vous avait promis à moi pour m'encourager à son service; maintenant que l'heure de mon dernier sommeil est venue, que va tomber ma chaîne pour que j'aille avec le Christ, comme je n'ai cessé de le désirer, que ma course étant achevée il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice, vous êtes envoyé par le Seigneur pour ensevelir mon pauvre corps, ou mieux pour rendre la terre à la terre.

12. *Antoine reçoit le manteau d'Athanase. Monastère d'Antoine envahi par les Sarrasins.* — En entendant ce langage, Antoine se mit à le prier en versant des larmes, en poussant des sanglots, de ne pas l'abandonner, de l'accepter pour compagnon de ce suprême voyage. Et Paul de lui répondre : Vous ne devez pas chercher votre bien, mais plutôt celui des autres. Il vous serait avantageux sans doute de déposer le fardeau de la chair et de suivre l'Agneau; mais vos frères ont besoin d'être encore formés par votre exemple. Je vous en conjure donc, partez, si cela ne vous est pas trop pénible, et puis apportez pour ensevelir mon pauvre corps le manteau que vous avez reçu de l'évêque Athanase. — Le bienheureux Paul fit cette demande, non qu'il eût grandement à cœur de savoir si le cadavre irait pourrir avec ou sans vêtement, lui qui depuis un si grand nombre d'années n'était vêtu que de feuilles de palmier entrelacées; mais il voulait, en éloignant Antoine, lui adoucir le chagrin de sa mort. Celui-ci demeura stupéfait de ce qu'il venait d'entendre sur Athanase et son manteau; voyant en quelque sorte le Christ dans Paul, adorant Dieu dans le cœur de cet homme, il n'osa plus faire aucune réponse; versant des larmes silencieuses, il lui baisa les yeux et les mains, et reprit le chemin du monastère, qui plus tard fut occupé par les Sarrasins. Ses pieds étaient loin de suivre le mouvement de son âme; son corps, affaibli déjà par le jeûne, était de plus comme brisé par la vieillesse; mais par son âme il triomphait du poids des ans.

13. *Humilité d'Antoine.* — Haletant et fatigué, il parvint enfin à son humble réduit. Deux disciples qui depuis peu servaient le vieillard, coururent à sa rencontre en lui disant : Où donc êtes-vous resté si longtemps, père? — Il répondit : Malheur à moi, pécheur, qui porte sans le mériter le nom de moine. J'ai vu Elie, j'ai vu Jean au désert, j'ai vu même Paul dans le paradis. — Fermant alors la bouche et se frappant la poitrine avec la main, il retira le manteau de sa cellule. Comme ses disciples le conjuraient de leur mieux expliquer sa conduite, il leur dit : « Il y a le temps de se taire, et le temps de parler. » *Eccli.* III, 7.

dum ad se quisque nititur, pars sua remaneret in manibus. Dehinc paululum aquæ in fonte prono ore (al. *prono in fronte ore*) libaverunt; et, immolantes Deo sacrificium laudis, noctem transegere vigiliis. Cumque jam esset terræ (al. *terris*) redditus dies, beatus Paulus ad Antonium sic locutus est : Olim te frater, in istis regionibus habitare sciebam, olim te conservum meum mihi promiserat Deus; sed quia jam dormitionis meæ tempus advenit, et quod semper cupiebam (Ver. *cupieram*) dissolvi, et esse Christo, peracto cursu superest mihi corona justitiæ, tu missus es a Domino, qui humo corpusculum meum tegas, imo terræ terram reddas.

12. *Athanasius pallium dedit Antonio. Monasterium Antonii a Saracenis occupatum.* — His Antonius auditis, flens et gemens, ne se desereret, atque ut comitem talis itineris acciperet, precabatur. Et (al. *At*) ille : Non debes, inquit, quærere quæ tua sunt, sed quæ aliena. Expedit tibi, sarcina carnis abjecta, Agnum sequi. Sed et cæteris expedit fratribus, ut tuo adhuc instituantur exemplo. Quamobrem, quæso, perge, nisi molestum est, et pallium quod tibi Athanasius episcopus dedit, ad obvolvendum corpusculum meum defer. Hoc autem beatus Paulus rogavit, non quod magnopere curaret, utrum tectum putresceret cadaver an nudum (quippe qui tanto temporis spatio contextis palmarum foliis vestiebatur), sed ut a se recedenti mœror suæ mortis levaretur. Stupefactus ergo Antonius, quod de Athanasio et pallio ejus audierat, quasi Christum in Paulo videns, et in pectore ejus Deum venerans, ultra respondere nihil ausus est, sed cum silentio lacrymans, exosculatis ejus oculis manibusque, ad monasterium quod postea a Saracenis occupatum est, regrediebatur. Neque vero gressus sequebantur animum. Sed, quamvis corpus inane jejuniis seniles etiam anni fregerant, tamen animo vincebat ætatem.

13. *Antonii humilitas.* — Tandem fatigatus (Ver. *defatigatus*) et anhelus ad habitaculum suum confecto itinere pervenit. Cui cum duo discipuli, qui ei jam longævo ministrare cœperant, occurrissent dicentes : Ubi tamdiu moratus es, pater? Respondit : Væ mihi peccatori, qui falsum Monachi nomen fero. Vidi Eliam, vidi Joannem in deserto, et vere vidi Paulum in paradiso. Et sic ore compresso, et manu verberans pectus, ex cellula pallium protulit. Rogantibusque discipulis, ut plenius quidnam rei esset, exponeret, ait : « Tempus tacendi, et tempus loquendi. » *Eccli.* III, 7.

14. *L'âme de Paul parmi les chœurs des anges.* — Il sortit aussitôt, et, sans prendre la plus légère nourriture, il se remit en marche dans la direction qu'il avait d'abord suivie, soupirant après le pieux solitaire, désirant de le revoir, l'embrassant de son regard et de toute son âme. Il craignait, ce qui du reste arriva, que le saint ne rendît au Christ cet esprit qui lui appartenait. Le second jour était déjà levé, il ne restait plus que trois heures de marche, lorsqu'il vit au milieu des légions angéliques, parmi les chœurs des prophètes et des apôtres, Paul monter au ciel revêtu d'une lumière éblouissante. Il se prosterna soudain la face contre terre, rejetant le sable sur sa tête, pleurant et gémissant; il disait : Pourquoi me quittez-vous, ô Paul? pourquoi êtes-vous parti sans que j'aie pu vous saluer? Je vous ai connu si tard, deviez-vous sitôt vous éloigner?

15. Le bienheureux Antoine rapportait dans la suite qu'il parcourut le reste du chemin avec tant de rapidité qu'on aurait dit le vol d'un oiseau. Ce n'était pas sans cause; car, en entrant dans la grotte, il aperçut le corps inanimé se tenant à genoux, la tête haute, les mains étendues et levées vers le ciel. Croyant d'abord qu'il vivait encore, il se mit à prier avec lui; mais, dès qu'il n'entendit pas les soupirs dont la prière du saint était ordinairement accompagnée, il se jeta sur lui en l'embrassant avec larmes; il comprit alors que le cadavre lui-même continuait à prier à sa manière le Dieu pour qui tout vit.

16. *Tradition chrétienne.* — Ayant enveloppé le corps, il le transporta hors de la grotte; et là il chantait les hymnes et les psaumes selon la tradition chrétienne, affligé de n'avoir pas une bêche pour creuser la terre. Tourmenté par des idées opposées, réfléchissant longuement en lui-même, il se disait : Si je reviens au monastère, voilà quatre jours de perdus; si je reste ici, je ne gagne pas davantage. Je mourrai donc, et c'est justice, à côté de votre soldat, ô Christ; ici même je tomberai, ici je rendrai le dernier soupir. Comme il remuait de telles pensées dans son esprit, voilà que deux lions, accourant de l'intérieur du désert, se précipitaient la crinière flottante. A cet aspect, il fut d'abord saisi d'horreur; et puis, reportant son âme à Dieu, il resta calme, n'éprouvant pas plus d'agitation que s'il avait vu des colombes. Les lions dirigèrent leur course vers le cadavre du bienheureux vieillard, et s'arrêtèrent là; agitant doucement leur queue, ils se couchèrent à ses pieds; ils poussaient d'immenses rugissements, et vous eussiez pu croire qu'à leur façon ils pleuraient sur le mort. Ensuite, ils se mirent à déchirer tout près la terre avec leurs griffes; et rejetant le sable à l'envi, ils creusèrent une fosse capable de recevoir le corps d'un homme. Aussitôt après, comme pour demander la récompense de leur travail, inclinant la tête et remuant les oreilles, ils s'approchent d'Antoine,

14. *Pauli anima inter angelorum choros.* — Tunc egressus foras, et ne modicum quidem sibi sumens, per viam qua venerat, regressus est (Ver. *regrediebatur*), illum sitiens, illum videre desiderans, illum oculis ac tota mente complectens. Timebat enim, quod et evenit, ne se absente, Christo debitum spiritum redderet. Cumque jam dies alia illuxisset, et trium horarum spatio iter remaneret, vidit inter angelorum catervas, inter prophetarum et apostolorum choros, niveo candore Paulum fulgentem in sublime conscendere. Et statim in faciem suam procidens, sabulum capiti superjaciebat, ploransque et ejulans, aiebat (Ver. *tacet*) : Cur me, Paule, dimittis? cur insalutatus abis? tam tarde notus, tam cito recedis?

15. Referebat postea beatus Antonius tanta se velocitate, quod reliquum erat viæ cucurrisse, ut ad instar avis pervolaret nec immerito; nam, introgressus speluncam, vidit (Ver. *videt*) genubus complicatis, erecta cervice, extensisque in altum manibus, corpus exanime. Ac primum et ipse vivere eum credens, pariter orabat. Postquam vero nulla, ut solebat, suspiria precantis audivit, in flebile osculum ruens, intellexit quod etiam cadaver sancti Deum, cui omnia vivunt, officio gestus precaretur.

16. *Christiana traditio.* — Igitur obvoluto et prolato foras corpore, hymnos quoque et psalmos de Christiana traditione decantans, contristabatur Antonius, quod sarculum, quo terram foderet, non haberet. Fluctuans itaque vario mentis æstu, et secum multa reputans, dicebat ; Si ad monasterium revertar, quatriduі (al. *tridui*) iter est ; si hic maneam, nihil ultra proficiam. Moriar ergo, ut dignum est, juxta bellatorem tuum, Christe, et ruens extremum halitum fundam. Talia eo animo volvente, ecce duo leones ex interioris eremi parte currentes, volantibus per colla jubis, ferebantur; quibus aspectis primo exhorruit. Rursusque ad Deum referens mentem, quasi columbas videret, mansit intrepidus. Et illi quidem directo cursu, ad cadaver beati senis substiterunt ; adulantibusque caudis circa ejus pedes accubuere ; fremitu ingenti rugientes, prorsus ut intelligeres (al. *intelligeret*) eos plangere, quo modo poterant. Deinde haud procul cœperunt humum pedibus scalpere ; arenamque certatim egerentes, unius hominis capacem locum foderunt (Ver. *effoderunt. Et*). Ac statim quasi mercedem pro opere

lui lèchent les mains et les pieds. Le saint comprend qu'ils attendent de lui sa bénédiction. Il n'hésite pas, glorifiant le Christ avec effusion de ce que les brutes elles-mêmes sentaient sa divinité, il prononce ces paroles : Seigneur, vous sans la permission de qui une feuille ne se détache pas d'un arbre, un passereau ne tombe pas à terre, accordez-leur selon votre science infinie. — Leur faisant alors signe de la main, il leur commanda de s'éloigner. Quand ils eurent disparu, le vieillard courba ses épaules tremblantes sous le fardeau sacré; et, l'ayant déposé dans la fosse, il le recouvrit de la même terre, lui donnant ainsi la sépulture chrétienne. Lorsque le second jour eut paru, le pieux héritier ne voulut rien laisser des biens de cet homme mort sans testament; il s'empara donc de sa tunique, que lui-même avait faite avec des feuilles entrelacées de palmier comme une natte. Etant ainsi revenu à son monastère, il raconta tout à ses disciples; et toujours, aux grandes solennités de Pâques et de la Pentecôte, il paraissait revêtu de la tunique de Paul.

17. *Comparaison entre Paul et les riches du siècle.* — Je voudrais bien, à la fin de cet opuscule, adresser une question à ces hommes qui ne connaissent pas leurs patrimoines, qui revêtent de marbre leurs maisons et qui suspendent à un fil des domaines entiers (1) : manqua-t-il jamais rien à ce vieillard nu? Vous buvez dans les pierreries; il apaisait sa soif dans le creux de sa main. Vous rehaussez d'or le tissu de vos tuniques; il n'avait pas même le vêtement du dernier de vos esclaves. Mais aussi le paradis s'ouvrait devant ce pauvre dénué de tout, et couverts d'or vous tomberez dans la géhenne. Lui, quoique nu, garda la robe du Christ; vous, dans vos habits de soie, vous avez perdu cette robe sacrée. Paul enseveli sans honneur dans la poussière ressuscitera pour la gloire; vous, sous la pierre sculptée qui vous sert de tombeau, vous attendez avec vos richesses les feux éternels. Ayez pitié de vous-mêmes, je vous en conjure; épargnez du moins ces richesses que vous aimez. A quoi bon envelopper vos morts dans des vêtements dorés? pourquoi l'ambition ne cesse-t-elle pas dans le deuil et les larmes? Est-ce que les cadavres des riches ne sauraient pourrir que dans la soie?

18. Vous qui lisez ceci, souvenez-vous, je vous en prie, du pécheur Jérôme. Si le Seigneur lui donnait le choix, il préférerait de beaucoup la tunique de Paul avec ses mérites à la pourpre des rois avec leurs tourments.

(1) Quelques éditeurs ont dénaturé le texte, ne comprenant pas qu'on pût enfiler comme des perles de vastes champs, des campagnes entières. Ils ont mis *pretia* au lieu de *prædia*. C'était faire disparaître l'énergie et la beauté de l'expression. Evidemment saint Jérôme a dans la pensée ce mot profond de Tertullien : « Uno lino decies sestertium inseritur. »

postulantes, cum motu aurium cervice dejecta, ad Antonium perrexerunt, manus ejus pedesque lingentes. At ille animadvertit benedictionem eos a se precari. Nec mora in laudationem Christi effusus, quod muta quoque animalia Deum esse sentirent, ait : Domine, sine cujus nutu nec folium arboris defluit, nec unus passerum ad terram cadit, da illis sicut tu scis. Et manu annuens (al. *innuens*) eis, ut abirent imperavit. Cumque illi recessissent, sancti corporis oneri (al. *onere*) seniles curvavit humeros; et deposito eo effossam desuper humum congregans, tumulum ex more posuit (al. *composuit*). Postquam autem alia dies illuxit, ne quid pius hæres ex intestati bonis non possideret, tunicam ejus sibi vindicavit, quam in sportarum modum de palmæ (al. *palmarum*) foliis ipse sibi contexuerat. Ac sic ad monasterium reversus, discipulis cuncta ex ordine replicavit; diebusque solemnibus Paschæ et Pentecostes semper Pauli tunica vestitus est.

17. *Comparatio Pauli et divitum sæculi* — Libet in fine opusculi eos interrogare, qui sua patrimonia ignorant, qui domos marmoribus vestiunt, qui uno filo villarum insuunt prædia : huic seni nudo (al. *seminudo*) quid unquam defuit? Vos gemma bibitis, ille naturæ concavis manibus satisfecit. Vos in tunicis aurum texitis, ille ne vilissimi quidem indumentum habuit mancipii vestri. Sed e contrario illi pauperculo paradisus patet, vos auratos gehenna suscipiet. Ille vestem Christi, nudus licet, tamen servavit; vos vestiti sericis, indumentum Christi perdidistis. Paulus vilissimo pulvere coopertus jacet resurrecturus in gloriam; vos operosa saxis sepulcra premunt cum vestris opibus arsuros. Parcite, quæso, vos (al. *vobis*); parcite saltem divitiis quas amatis. Cur et mortuos vestros auratis obvolvitis vestibus? cur ambitio inter luctus lacrymasque non cessat? An cadavera divitum nisi in serico putrescere nesciunt?

18. Obsecro, quicumque hæc legis, ut Hieronymi peccatoris memineris; cui si Dominus optionem daret, multo magis eligeret tunicam Pauli cum meritis ejus quam regum purpuras cum pœnis suis. (*a*)

(*a*) Veronen., *cum meritis suis*, in aliis cum *regnis*, pro *pœnis* Martian. utrumque attexuit. Cæterum Vatic. unus hæc ad finem addit : « Fiuit vita Beati Pauli Monachi, quam scripsit Hieronymus presbyter, qui fuit ante Sanctum Antonium, quem ipse sepelivit in Eremo. Hic nunquam fuit in civitatibus, postquam in solitudine moratus est. »

VIE DE SAINT HILARION.

PROLOGUE.

1. Au moment d'écrire la vie du bienheureux Hilarion, j'invoque l'Esprit-Saint, qui résidait en lui, afin qu'après l'avoir enrichi de tant de vertus, il me donne la force de les raconter, et d'égaler ainsi la parole à l'action. La vertu des hommes d'action, comme dit Salluste, s'élève dans l'opinion juste au point où l'ont portée par leurs discours les illustres génies. Alexandre le Grand, ce roi de Macédoine que Daniel appelle tantôt un bélier, tantôt un léopard et tantôt un bouc, s'étant rendu près du tombeau d'Achille, s'écria : Heureux jeune homme, il te fut donné d'avoir un grand héraut de tes exploits! — Il entendait parler d'Homère. Pour moi, je dois exposer le caractère et la vie d'un homme tellement parfait, qu'Homère lui-même, s'il était là, m'envierait un semblable sujet, sauf à rester au-dessous. Il est vrai qu'Epiphane, le saint évêque de Salamine dans l'île de Chypre, qui vécut longtemps avec Hilarion, a consacré sa gloire dans une courte lettre que tout le monde lit; mais autre chose est résumer en quelques traits généraux l'éloge d'un mort, autre chose raconter en détail ses vertus. C'est donc à la faveur de ce premier éloge, et non pour le déprécier, que nous allons continuer cette œuvre, dédaignant les cris des détracteurs. Après avoir attaqué ce que j'ai dit de Paul, peut-être maintenant attaqueront-ils ce que je dirai d'Hilarion : comme ils ont calomnié la solitude de l'un, ils calomnieront les nombreuses relations de l'autre, effaçant l'existence de celui qui resta toujours caché, et détruisant la gloire de celui que tant de contemporains ont vu. Leurs ancêtres les Pharisiens agissaient de même : la solitude et les austérités de Jean n'eurent pas plus le don de leur plaire que la vie publique, les conversations et les repas du divin Sauveur. Je procède à l'exécution de mon dessein, me bouchant les oreilles pour passer à travers les chiens de Scylla.

ICI COMMENCE LA VIE.

2. Né dans le bourg de Tabath, qui se trouve à quinze milles environ de Gaza, ville située au

VITA S. HILARIONIS.

Hilarion monachus, Thabathæ, Palestinæ vico, ortus, ac magni Antonii discipulus, quanta abstinentia ac sanctitate vitam duxerit, quantisque etiam in solitudine inclaruerit miraculis, copiose describit Hieronymus, in eoque exemplar perfecti monachi proponit.

PROLOGUS. (*a*)

1. Scripturus Vitam beati Hilarionis, habitatorem ejus invoco Spiritum Sanctum; ut qui illi virtutes largitus est, mihi ad narrandas eas sermonem tribuat, ut facta dictis exæquentur. Eorum enim qui fecere, virtus (ut ait Crispus) tanta habetur, quantum eam verbis potuere extollere præclara ingenia. Alexander Magnus Macedo, qnem vel arietem, vel pardum, vel hircum caprarum Daniel vocat, cum ad Achillis tumulum pervenisset : Felicem te, ait, juvenis, qui magno frueris (al. *fruaris*) præcone meritorum (*b*), Homerum videlicet significans. Porro mihi tanti ac talis viri conversatio (al. *conversio*) vitaque dicanda est, ut Homerus quoque si adesset, vel invideret materiæ, vel succumberet. Quanquam enim sanctus Epiphanius Salaminæ Cypri episcopus, qui cum Hilarione plurimum versatus est, laudem ejus brevi epistola scripserit, quæ vulgo legitur, tamen aliud est locis communibus laudare defunctum, aliud defuncti proprias narrare virtutes. Unde et nos favore magis illius, quam injuria, cœptum ab eo opus aggredientes, maledicorum voces contemnimus : qui olim detrahentes Paulo meo, nunc forte detrahent et Hilarioni; illum solitudinis calumniati, huic objicientes frequentiam; ut qui semper latuit, non fuisse, qui a multis visus est, vilis existimetur. Fecerunt hoc et majores eorum quondam Pharisæi, quibus nec Joannis eremus ac jejunium, nec Domini Salvatoris turbæ, cibi, potusque placuerunt. Verum destinato operi imponam manum, et Scylleos canes obturata (al. *obdurata*) aure transiho.

INCIPIT VITA.

2. Hilarion ortus vico Tabatha, (*c*) qui circiter quin-

(*a*) In Vitis Patrum Prologo isthæc præponitur obtestatio : « In sanctis orationibus tuis memento moi, decus et dignitas virginum, Nonna Asella; » atque adeo in fine Vitæ : « Opto ut in Christo permaneas, et memor in creationibus tuis sis mei, virgo sacratissima. » Hinc Asellæ nscribi historiam abs Hieronymo nonnulli arbitrati sunt; sed cum neque in aliis editis, neque in ullis mss. verba illa inveniantur, nihil video pro certo constitui posso.

(*b*) *Felicem te.* Codex ms. Avenion. *Felicem te, ait, o juvenis*, etc. Idem refertur ab Ariano lib. I de rebus gestis ab Alexandro Magno, et a Plutarcho in Alexandro. Verba Alexandri apud Vopiscum in Probo : « Felicem te, inquit, juvenis, qui talem præconem tuarum virtutum reperisti? » MARTIAN.

(*c*) Conferendus Sozomenus, lib. III, cap. 14 : Τούτῳ (Ἱλαριῶνι) πατρὶς μὲν ἦν Θαβαθὰ, κώμη πρὸς νότον δὲ Γάζης κειμένη; et mox, γραμματικῷ δὲ φοιτῶν Ἀλεξανδρείᾳ, etc.

midi de la Palestine, Hilarion avait des parents attachés à l'idôlâtrie : c'était, comme on dit, une rose épanouie sur des ronces. Envoyé par eux à Alexandrie, il fut placé sous la direction d'un grammairien ; il donna là, selon la mesure de son âge, des preuves évidentes d'un esprit élevé et d'une vie pure. En peu de temps il fut cher à tous et se montra plein d'habileté dans l'art de la parole ; et, ce qui l'emporte sur tout le reste, ayant embrassé la foi du Seigneur Jésus, il n'était attiré ni par la frénésie du cirque, ni par les jeux sanglants de l'arène, ni par les spectacles lascifs du théâtre ; il ne voulait et n'aimait que les solennités de l'Eglise.

3. Ayant entendu prononcer le nom si célèbre alors d'Antoine, ce nom qui retentissait chez tous les peuples de l'Egypte, enflammé du désir de voir ce saint personnage, il prit le chemin du désert. Dès qu'il l'eut vu, laissant ses premiers vêtements, il passa près de trois mois avec lui ; l'ordre de vie et la gravité des mœurs du solitaire étaient l'objet de sa contemplation. Il fut témoin de son application à l'oraison, de son humilité dans l'accueil qu'il faisait à ses frères, de sa sévérité dans les corrections qu'il leur adressait, de son ardeur dans les exhortations, de sa continence, de l'austérité de ses repas, dont jamais aucune maladie ne le fit se départir. Du reste, ne voulant pas davantage supporter le contact de la foule qui se rendait auprès du saint à raison des infirmités diverses et des assauts du démon auxquels elle venait chercher un remède ; ne jugeant pas qu'il fallût souffrir au désert le tumulte des villes, qu'il lui valait mieux commencer comme avait commencé ce même Antoine, que celui-ci tel qu'un vaillant soldat recevait le prix de la victoire, tandis que lui n'était pas encore entré dans la milice, il revint avec quelques moines dans sa patrie. Ayant trouvé ses parents morts, il distribua ses biens entre les frères et les pauvres, ne se réservant absolument rien, car il redoutait l'exemple ou le supplice d'Ananie et de Sapphire, rapporté dans les Actes des Apôtres ; il se souvenait surtout de cette parole du Seigneur : « Celui qui ne renoncera pas à tout ce qu'il possède, ne peut pas être mon disciple.» *Luc.* XIV, 23. Il avait alors quinze ans. Ainsi dépouillé de tout et revêtu des armes du Christ, il s'enfonça dans cette solitude qu'on trouve au septième mille à partir de Majoma, dans les dépendances de Gaza, quand on se rend en Egypte en longeant la mer. Comme ces lieux cependant étaient connus par de sanglants brigandages, ses proches et ses amis voulaient l'en détourner par la crainte du danger ; mais il dédaigna la mort, pour se soustraire à la mort.

4. *Les jeûnes d'Hilarion.* — Tous admiraient son courage ; son âge même était pour tous un sujet d'admiration : une certaine flamme brûlant

que millia a Gaza urbe Palæstinæ ad Austrum situs est, cum haberet parentes idolis deditos, rosa, ut dicitur, de spinis floruit. A quibus missus Alexandriam, grammatico traditus est, ibique quantum illa patiebatur ætas magna ingenii et morum documenta præbuit, in brevi charus omnibus et loquendi arte guarus. Quodque his majus est omnibus, credens in Dominum Jesum, non circi furoribus, non arenæ sanguine, non theatri luxuria delectabatur ; sed tota illi voluntas (al. *voluptas*) ecclesiæ erat congregatione.

3. Audiens autem tunc celebre nomen Antonii, quod per omnes Ægypti populos ferebatur, incensus visendi ejus studio, perrexit ad eremum. Et statim ut eum vidit, mutato pristino habitu, duobus (M. *tribus*) fere mensibus juxta eum mansit, contemplans ordinem vitæ ejus morumque gravitatem. Quam creber in oratione, quam humilis in suscipiendis fratribus, severus in corripiendis, alacer in exhortandis esset ; et ut continentiam, cibique ejus asperitatem nulla unquam infirmitas frangeret. Porro frequentiam eorum, qui ad eum ob varias passiones aut impetus dæmonum concurrebant, ultra non ferens ; nec congruum esse ducens, pati in eremo populos civitatum, sicque sibi magis incipiendum esse, ut cœpisset Antonius, illum quasi virum fortem victoriæ præmia accipere, se necdum militare cœpisse ; reversus est cum quibusdam Monachis ad patriam, et, parentibus jam defunctis, partem substantiæ fratribus, partem pauperibus largitus est, nihil sibi omnino reservans, et timens illud de Actibus Apostolorum, Ananiæ et Sapphiræ vel exemplum, vel supplicium ; maximeque Domini memor, dicentis : « Qui non renuntiaverit omnibus quæ habet, non potest meus esse discipulus. » *Luc.* XIV, 33. Erat autem tunc annorum quindecim. Sic nudus, et armatus in Christo, solitudinem, quæ in septimo milliario a Majoma Gazæ emporio per littus euntibus Ægyptum ad lævam flectitur, ingressus est. Cumque essent cruenta latrociniis loca, et propinqui amicique ejus imminens periculum denuntiarent, contempsit mortem, ut mortem evaderet.

4. *Jejunium Hilarionis.*—Mirabantur omnes animum, mirabantur ætatem ; nisi quod flamma quædam pecto-

dans son cœur et les étincelles de la foi qui jaillissaient de ses yeux annonçaient seules sa jeunesse. Ses joues étaient lisses, son corps délicat et frêle, incapable de supporter une épreuve quelconque, pouvant être abattu par le moindre excès de froid ou de chaud. Un sac recouvrait ses membres, avec un léger manteau de peau que le bienheureux Antoine lui avait donné à son départ; sous ce vêtement rustique, il était heureux d'habiter cette vaste et terrible solitude qui s'étend entre la mer et les marais, vivant uniquement de quinze figues sèches, qu'il mangeait après le coucher du soleil. Comme la contrée était tristement renommée par les brigandages, il avait la coutume de ne jamais résider dans le même lieu. Que pouvait faire le diable ? à quels moyens recourir ? Celui qui disait auparavant avec jactance : « Je monterai au ciel, je placerai mon trône au-dessus des astres, et je serai semblable au Très-Haut, » *Isa.* XIV, 14, se voyait maintenant vaincu par un enfant; avant même de pouvoir pécher, tant il était jeune, cet enfant le foulait aux pieds.

5. L'ennemi s'efforçait donc d'exciter les passions de l'adolescence, d'allumer le feu de la volupté. Des pensées dont il ignorait la cause envahissaient le jeune disciple du Christ; son imagination le tourmentait en dépit de son ignorance. S'irritant alors contre lui-même et se frappant la poitrine à coups redoublés, comme s'il pouvait chasser les pensées par ce moyen matériel, il disait: Je t'apprendrai bien, petit âne, à ne pas regimber; je te nourrirai, non d'orge, mais de paille; je te ferai sécher de faim et de soif; je t'accablerai de fardeaux; je te traînerai par le chaud et le froid, pour que la faim te préoccupe, et non la pensée du mal. — C'est donc avec le suc des herbes et peu de figues, après le troisième ou même le quatrième jour, quand il succombait à la défaillance, qu'il soutenait sa vie ; et cependant il se livrait avec constance à l'exercice de la prière, au chant des hymnes sacrées ; il ne cessait pas de travailler la terre, doublant ainsi la fatigue du jeûne par celle d'un labeur manuel; parfois il tressait le jonc et l'osier, retraçant dans sa conduite la discipline des moines de l'Egypte, et se souvenant de cette sentence de Paul: « Celui qui ne travaille pas ne doit pas non plus manger. » II *Thessal.* III, 10. Il était parvenu de la sorte à un tel état d'exténuation et de maigreur que ses os semblaient prêts à se disjoindre.

6. Une nuit, il fut étonné d'entendre des vagissements d'enfant, le bêlement des brebis, le mugissement des bœufs, les cris plaintifs des femmes, les rugissements des lions, l'immense

ris et scintillæ fidei in oculis relucebant. Læves (al. *lenes*) erant genæ, (*a*) delicatum corpus et tenue, et ad omnem injuriam impatiens, quod levi vel frigore, vel æstu, posset affligi. Igitur sacco tantum membra coopertus, et pelliceum habens ependyten, quem illi beatus Antonius proficiscenti dederat, sagumque rusticum, inter mare et paludem, vasta et terribili solitudine fruebatur, quindecim tantum caricas post solis occasum comedens. Et quia regio latrociniis infamis erat, nunquam in eodem loco habitare consueverat. Quid (al. *mansitans. Quid*) faceret diabolus? quo se verteret? Qui gloriabatur ante, dicens : « In cœlum ascendam, super sidera cœli ponam thronum meum, et ero similis Altissimo, » *Isa.* XIV, 14, cernebat se vinci a puero, et prius ab eo calcatum fuisse, quam per ætatem peccare potuisset.

5. Titillabat itaque sensus ejus, (*b*) et pubescenti corpori solita voluptatum incendia suggerebat. Cogebatur tirunculus Christi cogitare quod nesciebat, et ejus rei animo pompam volvere, cujus experimenta non noverat. Iratus itaque sibi, et pectus pugnis verberans (quasi cogitationes cæde manus posset excludere) : Ego, inquit, aselle, faciam, ut non calcitres; (*c*) nec te hordeo alam, sed paleis; fame te conficiam et siti ; gravi onerabo pondere; per æstus indagabo et frigora, ut cibum potius quam lasciviam cogites. Herbarum ergo succo et paucis caricis post triduum vel quatriduum deficientem animam sustentabat, orans frequenter et psallens, et rastro humum fodiens ut jejuniorum laborem operis duplicaret. Simulque fiscellas junco texens, æmulabatur Ægyptiorum Monachorum disciplinam, et Apostoli sententiam dicentis : « Qui autem non operatur, non manducet; » II *Thess.* III, 10 ; sic attenuatus, et in tantum exeso corpore, ut ossibus vix hæreret.

6. Quadam nocte, infantum cepit audire vagitus, balatus pecorum, mugitus boum, planctum quasi mu-

(*a*) *Læves erant genæ.* In editione Erasmiana legimus, *lenes erant genæ*; sed falso, cum omnes mss. codices melioris notæ atque manus, retineant vocem *læves*. Eadem fraude vel imperitia veterum exscriptorum potuit irrepere verbum *lenis* pro *lævis*. Genes. 27, 11, *ego vero lenis*. MARTIAN.

(*b*) *Titillabat itaque.* Mss. Avenion. et Tolos. « Titillabat itaque sensus ejus naturali carnis ardore, etc. etc. MARTIAN.

(*c*) Elegantissime S. Paulinus Poem. XXI :

Sit fortis anima mortificans asinum suum,

corpus nempe in libidines pronum.

murmure d'une armée, et mille autres voix prodigieuses : le bruit devait abattre son courage avant l'aspect. Il comprit les jeux insolents des démons ; et, tombant aussitôt à genoux, il marqua son front du signe de la croix ; armé de la sorte, et quoique gisant sur le sol, il combattait avec plus de courage; il allait jusqu'à désirer de voir les ennemis qu'il n'avait cependant pas entendus sans frisson, il portait de tous côtés des regards inquiets. Tout à coup, à la clarté de la lune, il aperçoit un char qui vient sur lui traîné par des chevaux impétueux: il jette alors le nom de Jésus dans un cri, et la terre, s'entr'ouvrant soudain à ses yeux, absorbe tout cet appareil. Il redit aussitôt ce cantique : « Le Seigneur a précipité dans la mer le cheval et le cavalier ; » *Exod.* XV, 1 ; et cet autre: « Eux mettent leur confiance dans leurs chars et leurs chevaux ; nous trouverons notre gloire dans le nom de notre Dieu. » *Psalm.* XVI, 18.

7. Nombreuses sont ses tentations, diverses les embûches que les démons lui dressent jour et nuit ; si je voulais toutes les raconter, je dépasserais l'étendue d'un volume. Que de fois, pendant son sommeil, s'offrent à lui des visions dangereuses, que de fois, quand il est tourmenté par la faim, des tables somptueuses ! Quand il prie, passent par-dessus sa tête un loup qui hurle, un renard qui glapit ; pendant qu'il chante les psaumes, un combat de gladiateurs se déroule à ses regards, et l'un de ces malheureux, frappé à mort, vient tomber à ses pieds, lui demandant la sépulture.

8. Une fois qu'il faisait oraison la face contre terre, sa pensée, comme il n'est que trop naturel à l'homme, s'éloigna de son objet, pour se livrer à je ne sais quelles divagations ; l'ennemi s'élança sur son dos, lui labourant les flancs avec des éperons, le frappant à la tête avec le fouet, et lui disant : Allons, pourquoi dors-tu ? — Et grimaçant sur sa monture, il lui demandait si elle ne succombait pas, s'il lui fallait donner un peu d'orge.

9. *L'humble réduit d'Hilarion,* — De la seizième à la vingtième année de son âge, il n'eut pour abri contre les chaleurs et les pluies qu'une petite cabane, que lui-même avait construite de joncs et de feuilles de figuier. Plus tard il se construisit une humble cellule, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, haute de cinq pieds, à la mesure de sa petite taille, à peine un peu plus longue que son corps ; vous eussiez cru voir un tombeau plutôt qu'une maison.

10. *Le soin qu'Hilarion avait de lui-même.* — Il ne coupait ses cheveux qu'une fois l'an, au jour de Pâques ; il couchait sur la terre nue, ou recouverte à peine de quelques joncs, et cela jusqu'à sa mort. Il ne lavait jamais le sac dont il s'était revêtu, déclarant inutile toute recherche de propreté dans un cilice. Il ne changeait de

liercularum (al. *mulierum*), leonum rugitus, murmur exercitus, et rursus variarum portenta vocum, ut ante sonitu quam aspectu territus cederet. Intellexit dæmonum ludibria ; et provolutus genibus, Christi crucem signavit in fronte ; taliquo armatus, jacens fortius præliabatur ; quo modo videre desiderans, quas horrebat audire, et sollicitis oculis huc illucque circumspiciens. Cum interim ex improviso splendente luna, cernit rhedam ferventibus equis super se irruere ; cumque inclamasset Jesum, ante oculos ejus repentino terræ hiatu pompa omnis absorpta est. Tunc ille ait : « Equum et ascensorem projecit in mare ; » *Exod.* XV, 1 ; et : « Hi in curribus, et hi in equis, nos autem in nomine Dei nostri magnificabimur. » *Psalm.* XVI, 18.

7. Multæ sunt tentationes ejus, et die noctuque variæ dæmonum insidiæ : quas si omnes narrare velim, modum excedam voluminis. Quoties illi nudæ mulieres cubanti, quoties esurienti largissimæ apparuere dapes ? Interdum orantem lupus ululans et vulpecula ganniens transilivit ; psallentique gladiatorum pugna spectaculum præbuit et unus quasi interfectus, et ante pedes ejus corruens, sepulturam rogavit.

8. Oravit (Ms. *orabat*) semel fixo in terram capite, et ut natura fert hominum, abducta ab oratione mens, nescio quid aliud cogitabat ; insiliit dorso ejus agitator, et latera calcibus, cervicem flagello verberans : Eia, inquit, cur dormitas ? cachinnansque desuper, si (al. *cum*) defecisset, an hordeum vellet accipere, sciscitabatur.

9. *Tuguriolum Hilarionis.* — Igitur a sexto decimo usque ad vicesimum suæ ætatis annum, æstus et pluvias brevi tuguriunculo declinavit, quod junco et carice texerat. Exstructa deinceps brevi cellula, quæ usque hodie permanet, altitudine pedum quinque, hoc est statura sua humiliore, porro longitudine paulo ampliore, quam ejus corpusculum patiebatur, ut sepulcrum potius quam domum crederes.

10. *Cultus Hilarionis.* — Capillum semel in anno die Paschæ totondit ; super nudam humum stratumque junceum usque ad mortem cubitavit. Saccum quo semel fuerat indutus, nunquam lavans ; et SUPERFLUUM ESSE dicens munditias in cilicio quærere. Nec mutavit alteram tunicam, nisi cum prior penitus scissa esset. Scripturas quoque sanctas memoriter tenens, post ora-

tunique que lorsqu'elle était complétement déchirée. Il savait par cœur les divines Ecritures, et les récitait après ses oraisons et le chant des psaumes, comme s'il avait vu Dieu devant lui. Comme il serait trop long de rapporter en détail ses progrès aux diverses époques de sa vie, je les placerai sous les yeux du lecteur dans un tableau résumé, dans une vue d'ensemble; et puis je reprendrai le cours de ma narration.

11. *Nourriture d'Hilarion.* A partir de la vingt-unième année jusqu'à la vingt-septième, il vécut pendant la première moitié de ce temps, d'un demi-setier de lentilles trempées dans de l'eau froide, et pendant la seconde d'un pain sec avec du sel et de l'eau. De la vingt-septième à la trentième, il mangea seulement des herbes sauvages et quelques racines crues de certains arbustes; de la trente-unième à la trente-cinquième, il ne prit par jour que six onces de pain d'orge, avec un peu de légumes légèrement cuits sans huile. Sentant alors ses yeux se troubler et tout son corps se contracter sous l'action d'une éruption alarmante, il ajouta de l'huile à ces mêmes aliments; et c'est ainsi, dans la pratique d'une telle abstinence, qu'il vécut jusqu'à soixante-trois ans, ne goûtant jamais ni fruits, ni légumes, ni rien de semblable. Dès lors, quoique se voyant affaibli chaque jour et se regardant comme à la veille de sa mort, il s'abstint de pain jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, soutenu par une incroyable ferveur d'âme, se conduisant avec le zèle d'un novice et comme s'il venait d'entrer au service de Dieu, dans un temps où les autres se relâchent de leurs premières austérités. Il composait avec de la farine et des herbes hachées une espèce de sorbet, nourriture et boisson tout ensemble, qui pesait à peine cinq onces, et qu'il ne prenait jamais avant le coucher du soleil; c'était là l'ordre régulier de sa vie. Ni les jours de fête, ni dans les plus graves maladies, il ne rompait le jeûne. Mais il est temps de revenir à la suite des faits.

12. *Les brigands viennent de nuit trouver Hilarion.* — Comme il habitait encore sa misérable cabane, à l'âge de dix-huit ans, des brigands vinrent à lui pendant la nuit, soit parce qu'ils pensaient trouver à piller quelque chose, soit parce qu'ils regardaient comme une insulte à leur adresse qu'un enfant seul ne craignît pas leurs attaques. Ils errèrent du soir jusqu'au matin entre la mer et le marais, sans pouvoir jamais découvrir le lieu de sa retraite. Quand il fut grand jour, ils découvrirent l'enfant, et lui dirent comme par plaisanterie: Que ferais-tu si les voleurs venaient t'attaquer? — Qui n'a rien, leur répondit-il, ne craint pas les voleurs. — Tu pourrais du moins être tué. — Je le puis sans doute; mais, comme je suis prêt à mourir, je ne sens aucune crainte. — Frappés de cette constance et de cette foi, ils lui déclarèrent

tiones et psalmos quasi Deo præsente recitabat. Et quia longum est per diversa tempora carptim ascensum (al. *ascensus*) ejus edicere, comprehendam breviter ante lectoris oculos, Vitam ejus pariter exponens; et deinceps ad narrandi ordinem regrediar.

11. *Victus Hilarionis*, — A vicesimo primo anno usque ad vicesimum septimum, tribus annis dimidium lentis sextarium madefactum aqua frigida comedit, et aliis tribus panem aridum cum sale et aqua. Porro a vigesimo septimo usque ad tricesimum, herbis agrestibus et virgultorum quorumdam radicibus crudis sustentatus est. A tricesimum quintum, sex uncias hordeacei panis, et coctum modice olus absque oleo in cibo habuit. Sentiens autem caligare oculos suos, et totum corpus impetigine et pumicea quadam scabredine contrahi, ad superiorem victum adjecit oleum; et usque ad sexagesimum tertium vitæ suæ annum hoc continentiæ cucurrit gradum, nihil extrinsecus aut pomorum, aut leguminis, aut cujuslibet rei gustans. Inde cum se videret corpore defatigatum, et propinquam putaret imminere mortem, a sexagesimo quarto anno usque ad octogesimum pane abstinuit, incredibili fervore mentis, ut eo tempore quasi novus accederet ad servitutem Domini, quo cæteri solent remissius vivere. Fiebat autem ei de farina et comminuto olere sorbitiuncula, cibo et potu vix quinque uncias appendentibus; sicque complens ordinem vitæ, nunquam ante solis occasum, nec in diebus festis, nec in gravissima valetudine (al. *ægritudine*) solvit jejunium. Sed jam tempus est ut ad ordinem revertamur.

12. *Latrones veniunt ad Hilarionem nocte.* — Cum habitaret adhuc in tuguriolo annos natus decem et octo, latrones ad eum nocte venerunt, vel æstimantes habere aliquid quod tollerent, vel in contemptum sui reputantes fieri, si puer solitarius eorum impetus non pertimesceret. Itaque inter mare et paludem a vespere usque ad solis ortum discurrentes, nunquam locum cubiculi ejus invenire potuerunt. Porro clara luce reperto puero, quasi per jocum: Quid, inquiunt, faceres, si latrones ad te venirent? Quibus ille respondit: Nudus latrones non timet. Et illi : Certe, aiunt, occidi potes. Possum, inquit, possum; et ideo latrones non timeo, quia mori paratus sum. Tunc admirati constantiam ejus et fidem, confessi sunt noctis errorem cæca-

leurs courses inutiles de la nuit, leur étrange cécité, lui promettant de se mieux conduire à l'avenir.

13. *Une femme stérile ose la première se présenter à lui dans la solitude.* — Il y avait déjà vingt ans qu'il habitait le désert, sa réputation s'était répandue partout, son nom était populaire dans toutes les villes de la Palestine, lorsqu'une femme d'Eleutherapolis, se voyant méprisée par son mari, parce qu'elle était stérile, ayant passé quinze ans dans le mariage sans avoir d'enfant, osa la première venir trouver dans sa retraite le bienheureux Hilarion. Il ne s'attendait à rien de pareil, et soudain elle se prosterne à ses genoux en lui disant : Pardonnez à mon audace, pardonnez à ma douleur. Pourquoi détournez-vous les yeux et repoussez-vous ma prière ? Ne considérez pas la femme, ne songez qu'à l'infortunée. Ce sexe enfanta le Sauveur. « Les bien portants n'ont pas besoin de médecin, c'est aux malades qu'il est nécessaire. » *Luc.* v, 31. Enfin il se retourna, et, voyant une femme après un si long espace de temps, il lui demanda la cause de sa visite et de ses larmes. L'ayant appris, il leva les yeux au ciel et lui recommanda d'avoir confiance; ses yeux se mouillèrent au départ de cette femme ; un an après il la revit avec un enfant.

14. *Une femme noble, la femme du préfet du prétoire. Il n'y avait pas de moines en Syrie avant Hilarion.* — Tel fut son premier miracle, et l'éclat en fut augmenté par un miracle plus grand encore. Aristénète, femme d'Elpidius, qui plus tard devint préfet du prétoire, était d'une haute noblesse dans le monde, et d'une noblesse encore plus haute parmi les chrétiens; comme elle revenait, avec son mari et trois enfants, de visiter le bienheureux Antoine, elle fut obligée par une maladie qui leur survint, de s'arrêter à Gaza. Soit par l'influence d'un air vicié, soit que Dieu voulût glorifier son serviteur Hilarion, comme on put le voir ensuite, tous furent saisis à la fois d'une fièvre quarte, et les médecins désespéraient de les sauver. La mère terrassée poussait des cris déchirants ; et, courant d'un enfant à l'autre, comme s'ils étaient déjà morts, elle ne savait sur lequel elle devait d'abord pleurer. Ayant appris qu'il y avait un moine dans le désert voisin, laissant de côté tout son appareil de matrone pour n'écouter que le sentiment maternel, elle part accompagnée d'un petit nombre de servantes et d'eunuques; à peine si son mari peut obtenir qu'elle montera sur un âne pour cette excursion. Dès qu'elle se trouve devant le saint : Je vous en prie, lui dit-elle, par la clémence infinie de Jésus notre Dieu; je vous en conjure par sa croix et son sang, rendez-moi mes trois fils; et que le nom du Sauveur soit glo-

tosque oculos, correctionem deinceps vitam pollicentes.

13. *Mulier sterilis prima irrumpere ausa est ad eum.* — Viginti et duos jam in solitudine habebat annos, fama tantum notus omnibus, et per totas Palæstinæ vulgatus urbes, cum interim mulier quædam Eleutheropolitana, cernens despectui se haberi a viro ob sterilitatem (jam enim per annos quindecim nullos conjugii fructus dederat), prima irrumpere ausa est ad beatum Hilarionem ; et nihil tale suspicanti, repente genibus ejus advoluta : Ignosce, inquit, audaciæ; ignosce necessitati meæ. Quid avertis oculos? quid rogantem fugis? Noli mulierem aspicere, sed miseram. Hic sexus genuit Salvatorem. « Non habent sani opus medico, sed qui male habent. » *Luc.* v, 31. Tandem substitit, et post tantum temporis visa muliere, interrogavit causam adventus ejus ac fletuum. Et postquam didicit, levatis ad cœlum oculis, fidere jussit ; euntemque lacrymis prosecutus, exacto anno vidit cum filio.

14. *Mulier nobilis uxor præfecti prætorio. Monachi non erant in Syria ante S. Hilarionem.* — Hoc signorum ejus principium, majus aliud signum nobilitavit. (*a*) Aristænete Elpidii, qui postea præfectus prætorio fuit, uxor, valde nobilis inter suos, et inter Christianos nobilior, revertens cum marito et tribus liberis a beato Antonio, Gazæ propter eorum infirmitatem remorata est. Ibi enim sive ob corruptum aerem, sive (ut postea claruit) propter gloriam Hilarionis servi Dei, (*b*) hemitritæo pariter arrepti, omnes a medicis desperati sunt. Jacebat ululans mater, et quasi inter tria filiorum discurrens cadavera, quem prius plangeret, nesciebat. Cognito autem quod esset quidam Monachus in vicina solitudine, oblita matronalis pompæ (tantum se matrem noverat) vadit comitata ancillulis et eunuchis (al. *vernaculis*); vixque a viro persuasum est, ut asello sedens pergeret. Ad quem cum pervenisset : Precor te, ait, per Jesum clementissimum Deum nos-

(*a*) Sic mss. Græca forma Ἀρισταινέτη. Hanc porro Libanius plurimum laudat, lib. IV, epist. 44, ad Elpidium : Ἔγνων τὴν ἀρίστην Ἀρισταινέτην. Helpidio autem Marcellinus paulo est iniquior ; nimirum ob invidiam Christiani nominis.

Aristænetæ Elpidii. De Elpidio Præfecto Prætorio vide Marcellinum lib. 21. MARTIAN.

(*b*) *Hemitritæo.* Hemitritæum est febris sesquitertiana, ἡμιτριταῖος πυρετὸς, febris semitertiana, Galen. ad Glauc. tertiana imperfecta et accedens ad quotidianam : quod citius recurrat quam vera tertiana. Vide Celsum de generibus febrium. MARTIAN.

rifié dans la ville idolâtre, que son serviteur vienne à Gaza et détruise l'idole de Marnas. — Comme il repousse cette demande en déclarant qu'il n'est jamais sorti de sa cellule, qu'il n'a pas l'habitude d'entrer dans une cité, pas même dans la plus pauvre ferme, elle se prosterne alors la face contre terre, ne cessant de crier: Hilarion, serviteur du Christ, rendez-moi mes enfants. Ceux qu'Antoine a reçus en Egypte, sauvez-les en Syrie. — Toutes les personnes présentes versaient des larmes; et lui-même pleurait en refusant. Que dirai-je encore ? la femme ne se retira pas sans avoir obtenu qu'après le coucher du soleil il viendrait à Gaza. Aussitôt qu'il fut arrivé, faisant le signe de la croix sur les petits lits des malades et sur leurs corps brûlants, il invoqua le nom de Jésus. A l'instant même, ô merveilleux pouvoir ! la sueur s'épanche comme de trois sources à la fois; les enfants prennent de la nourriture, reconnaissent leur mère en pleurs, rendent à Dieu des actions de grâces, baisent les mains de son serviteur. Quand cette nouvelle se fut répandue de toutes parts, on accourut à l'envi de la Syrie et de l'Egypte; beaucoup embrassèrent la foi du Christ et la vie monastique. Il n'existait pas auparavant de monastère en Palestine, jamais on n'avait vu de moines en Syrie avant le bienheureux Hilarion, il est le fondateur et le modèle d'un tel genre de vie dans cette province. Le Seigneur Jésus avait en Egypte le saint vieillard Antoine, il avait le jeune Hilarion en Palestine.

15. *Une femme aveugle depuis dix ans.* — Il est à Rhinocorura, ville d'Egypte, un petit faubourg nommé Facidia. On amena de ce faubourg au bienheureux Hilarion une femme aveugle depuis dix ans. Quand elle lui fut présentée par les frères, car déjà beaucoup de moines s'étaient réunis autour de lui, elle dit qu'elle avait dépensé tous ses biens pour les médecins. — Si vous aviez dépensé pour les pauvres, répondit Hilarion, ce que vous avez inutilement dépensé pour les médecins, Jésus le vrai médecin vous aurait guérie. — Comme elle élevait la voix implorant miséricorde, il lui mit de la salive aux yeux; et cette action imitée du Sauveur eut aussitôt la même efficacité.

16. *Un cocher de Gaza.* — Il arriva encore qu'un cocher de Gaza, frappé sur son char par le démon, resta dans un état de rigidité complète, de telle sorte qu'il ne pouvait ni remuer la main ni fléchir la tête. Transporté dans son lit, il n'avait plus que la force de remuer la langue pour demander du secours; le saint lui dit qu'il ne guérirait pas s'il ne croyait en Jésus-Christ et ne promettait de renoncer à sa profession. Il crut, promit, et fut guéri; bien plus heureux de la guérison de son âme que de celle de son corps.

trum; obtestor per crucem ejus et sanguinem, ut reddas mihi tres filios; et glorificetur in urbe Gentilium nomen Domini Salvatoris, et ingrediatur servus ejus Gazam, et idolum Marnas corruat. Renuente illo, et dicente, nunquam se egressum de cella, nec habere consuetudinem, ut non modo civitatem, sed ne villulam quidem ingrederetur, prostravit se humi crebro clamitans : Hilarion, serve Christi, redde mihi liberos meos. Quos Antonius tenuit in Ægypto, a te serventur in Syria. Flebant cuncti qui aderant; sed et ipse negans flevit. Quid multa? non prius mulier recessit quam ille pollicitus est se post solis occasum Gaza introiturum. Quo postquam venit, singulorum lectulos et ardentia membra consignans, invocavit Jesum. Et, o mira virtus ! quasi de tribus fontibus sudor pariter erupit; eadem hora acceperunt cibos, lugentemque matrem cognoscentes, et benedicentes Deum, sancti manus deosculati sunt. Quod postquam auditum est, et longe lateque percrebuit, certatim ad eum de Syria et Ægypto confluebant; ita ut multi crederent in Christum, et se monachos profiterentur. Necdum enim tunc monasteria erant in Palæstina, nec quisquam monachum ante sanctum Hilarionem in Syria noverat. Ille fundator et eruditor hujus conversationis et studii in hac provincia fuit. Habebat Dominus Jesus in Ægypto senem Antonium; habebat in Palæstina Hilarionem juniorem.

15. *Cæca mulier a decem annis.* — Facidia viculus est Rhinocoruræ urbis Ægypti. De hoc ergo vico, decem jam annis cæca mulier adducta est ad beatum Hilarionem; oblataque ei a fratribus (jam enim multi cum eo Monachi erant) omnem se substantiam expendisse ait in medicos. Cui respondit : Si quæ in medicis perdidisti, dedisses pauperibus, curasset te verus medicus Jesus. Clamante autem illa et misericordiam deprecante, exspuit in oculos ejus, statimque Salvatoris exemplum virtus eadem prosecuta est.

16. *Auriga Gazensis.* — Auriga quoque Gazensis in curru percussus a dæmone, totus obriguit, ita ut nec manum agitare, nec cervicem posset (al. *possit*) reflectere. Delatus ergo in lecto, cum solam linguam moveret ad preces, audit non prius posse sanari quam crederet in Jesum, et se sponderet arti pristinæ renuntiaturum. Credidit, spopondit, sanatus est; magisque de animæ, quam de corporis salute exsultavit.

17. *Marsitas, juvenis fortissimus.* — Præterea for-

17. *Marsitas, un jeune homme très-fort.* — Un jeune homme plein de force, des environs de Jérusalem et du nom de Marsitas, se montrait si fier de cet avantage physique, qu'il portait longtemps et loin quinze mesures de blé ; il regardait comme une gloire pour lui de prouver qu'il était plus fort qu'un âne. Il fut possédé du pire des démons, et dans sa fureur il brisait les chaînes, les verrous et les portes les plus solides ; avec ses dents il avait coupé le nez aux uns et les oreilles aux autres, il avait écrasé des pieds et cassé des jambes. La terreur qu'il répandait autour de lui était telle qu'on dut le charger de fers et de cordes pour le traîner comme un taureau furieux au monastère, chacun tirant de son côté pour le tenir à égale distance de tous. Dès que les frères l'aperçurent, ils furent saisis de frayeur, car il était d'une taille étonnante ; ils se hâtèrent de l'annoncer au père. Celui-ci restant assis comme il était, leur ordonna de le lui amener et de le dégager de ses liens. — Courbe la tête, lui dit-il alors, et viens ici. — Cet homme se met à trembler, et le tête basse il n'ose regarder devant lui ; il a dépouillé toute férocité et se met à baiser les pieds d'Hilarion toujours assis. Le démon qui s'était emparé de ce jeune homme, conjuré et mis à la torture, sortit le septième jour.

18. *Orion, homme de haute importance.* — Nous devons parler aussi d'Orion, l'un des premiers et le plus riche habitant d'Aïlas, ville suspendue sur les bords de la mer Rouge. Cet homme possédé d'une légion de démons, lui fut amené, les mains, le cou, les flancs, les pieds chargés de chaînes ; sa fureur éclatait dans le mouvement désordonné de ses yeux. Comme le saint se promenait avec ses frères, leur expliquant je ne sais quel passage des divines Ecritures, le démoniaque échappe à ceux qui le tenaient, court à lui, le saisit par derrière et le lève en l'air. Tous se mettent à crier, craignant qu'il ne brise des membres épuisés par le jeûne. — Taisez-vous, dit Hilarion avec un sourire, laissez-moi lutter seul avec mon antagoniste. — Portaut ensuite la main par-dessus l'épaule, il la posa sur la tête de ce dernier, le prit par les cheveux et le ramena devant lui. Il lui serra vivement les deux mains, lui tint les deux pieds avec les siens, en prononçant ces paroles : Sois à la torture, troupe de démons, sois à la torture. — Comme le patient hurlait, et se renversant allait de la tête toucher la terre : — Seigneur Jésus, ajouta le solitaire, délivrez ce malheureux, déliez ce captif. Il vous appartient de vaincre plusieurs ennemis ensemble, tout comme un seul. — C'est une chose inouïe que je vais dire ; mais de la bouche d'un seul homme on entendait sortir des voix diverses, et comme les confuses clameurs d'un peuple entier. Celui-là donc fut encore guéri, et peu de temps après il revint au

tissimus juvenis nomine Marsitas de territorio Jerosolymæ, tantum sibi applaudebat in viribus, ut quindecim frumenti modios diu longeque portaret; et hanc haberet palmam fortitudinis suæ, si asinos vinceret. Hic affectus pessimo dæmone, non catenas, non compedes, non claustra ostiorum integra patiebatur ; multorum nasum et aures morsibus amputaverat; horum pedes, illorum crura fregerat. Tantumque sui terrorem omnibus incusserat, ut oneratus catenis et funibus, in diversa nitentium, quasi ferocissimus taurus ad monasterium pertraheretur ; quem postquam fratres videre, perterriti (erat enim miræ magnitudinis) nuntiaverunt patri. Ille sicut sedebat, jussit eum ad se pertrahi, et dimitti. Solutoque : Inclina, ait, caput, et veni. Tremere ille, et cervicem flectere, nec aspicere contra ausus, omnique ferocitate deposita, pedes cœpit sedentis lambere. Adjuratus itaque dæmon, et tortus, qui juvenem possederat, septima die egressus est.

18. *Orion vir primarius.* — Sed nec illud tacendum est, quod Orion (al. *Orionus*) vir primarius et ditissimus urbis Ailæ, quæ mari Rubro imminet, a legione possessus dæmonum, ad eum adductus est. Manus, cervix, latera, pedes ferro onerati erant, furorisque sævitiam torvi oculi minabantur. Cumque deambularet sanctus cum fratribus, et de Scripturis nescio quid interpretaretur, erupit ille de manibus se tenentium ; et amplexus (al. *amplexans* et *amplexatus*) eum post tergum, in sublime levavit. Clamor ortus ab omnibus; timebant enim ne confecta jejuniis membra collideret. Sanctus arridens : Silete (al. *sinite*), inquit, et mihi meum palæstritam dimittite. Ac sic reflexa super humeros manu, caput ejus tetigit ; apprehensoque crine, ante pedes adduxit : stringens e regione ambas manus ejus, et plantas utroque calcans pede, simulque ingeminans : Torquere (al. *torquere ait*), dæmonum turba, torquere. Cumque ille ejularet, et reflexa cervice terram vertice tangeret : Domine, inquit, Jesu, solve miserum, solve captivum. Ut unum, ita et plures vincere tuum est. Rem loquor inauditam, ex uno hominis ore diversæ voces, et quasi confusus populi clamor audiebatur. Curatus itaque et hic, non post multum temporis cum uxore et liberis venit ad monasterium, plurima quasi gratiam redditurus, dona afferens. Cui sanctus: Non legisti, inquit, quid Giezi, IV *Reg.* v, quid Simon,

monastère avec sa femme et ses enfants, apportant divers dons pour témoigner sa reconnaissance. Le saint lui dit : N'avez-vous pas lu quelle fut la punition de Giezi, V. *Reg.* v, et celle de Simon? *Act.* VIII. L'un reçut de l'argent et l'autre en offrit, celui-là pour vendre, celui-ci pour acheter la grâce de l'Esprit saint. — Recevez ce que je donne, disait Orion en pleurant, et donnez-le aux pauvres. — Vous pouvez mieux que moi distribuer votre bien, vous qui passez à travers les villes et qui connaissez les indigents. Je me suis dépouillé de ce qui m'appartenait en propre ; pourrais-je désirer ce qui ne m'appartient pas? Le soin des pauvres est pour beaucoup une occasion d'avarice ; la miséricorde n'a pas recours à des moyens détournés. Nul ne donne mieux que celui qui ne se réserve rien. — Orion se montrant accablé de tristesse et se tenant prosterné, le saint lui dit encore : Ne vous attristez pas, mon fils ; ce que je fais pour moi-même, je le fais aussi pour vous. Si j'acceptais vos dons, j'offenserais Dieu et la légion rentrerait dans votre âme.

19. *Un paralytique guéri.* — Serait-il permis de passer sous silence ce qui advint à un habitant de Gaza, qui, non loin du monastère et sur le bord de la mer, extrayait de la pierre pour bâtir? Il fut atteint d'une complète paralysie, et ses compagnons de travail le portèrent au saint ; aussitôt guéri, il alla se remettre à l'œuvre. Le rivage de la Palestine et de l'Egypte est naturellement une molle arène qui durcit et se change en rocher; le sable se coagule peu à peu, perd sa mobilité sans perdre son aspect.

20. *Maléfice rompu dans les jeux du cirque.* — Un chrétien exerçant une fonction publique dans le même municipe, en concurrence avec l'un des Duumvirs de Gaza, adorateur de l'idole de Marnas, préparait des chevaux pour la course. C'était un usage conservé depuis Romulus que des courses aient lieu dans les villes romaines, pour célébrer l'heureux enlèvement des Sabines, et rendre honneur à Consus, ainsi nommé comme dieu des conseils (1) : les quadriges devaient faire sept fois le tour du cirque, et la victoire consistait à mettre hors de combat les chevaux de la partie adverse. Cet homme ayant un concurrent secondé par un artisan de maléfices, qui pouvait à son gré, par certaines invocations diaboliques, ralentir les chevaux de l'un et précipiter ceux de l'autre, vint trouver le bienheureux Hilarion, et le conjurer non tant de nuire à son adversaire que de le protéger lui-même. Le vénérable vieillard jugea que c'était une ineptie d'employer la prière à de semblables puérilités. Il sourit donc et lui dit : Et que ne donnez-vous plutôt le prix de vos chevaux aux pauvres dans l'intérêt de votre salut? L'homme lui répondit

(1) Touchant ce dieu des conseils, que Rome honorait par des courses de quadriges, les monuments ne manquent pas. Varron, dans son *Traité de la langue latine*, v, dit que des sacrifices lui étaient offerts dans l'hippodrome même, pendant les jeux célébrés en son honneur. Dans son *Traité des spectacles*, Tertullien nous apprend que ce dieu n'était autre que Neptune ; il rappelle aussi que l'enlèvement des Sabines eut lieu sous Romulus lors de la célébration de cette fête et d'après les oracles de cette divinité. Saint Cyprien le nomme à cause de cela le dieu de la fraude. On peut encore voir là-dessus Denys d'Halicarnasse, Valère Maxime, Plutarque et beaucoup d'autres historiens.

Act. VIII, passi sint : quorum alter accepit pretium, alter obtulit, ut ille venderet gratiam Spiritus sancti, hic mercaretur? Cumque Orion flens diceret : Accipe, et da pauperibus ; respondit : Tu melius potes tua distribuere, qui per urbes ambulas, et nosti pauperes. EGO QUI MEA reliqui, cur aliena appetam? Multis nomen pauperum occasio avaritiæ est ; misericordia vero artem non habet. NEMO MELIUS erogat, quam qui sibi nihil reservat. Tristi autem et in terra jacenti : Noli, inquit, contristari, fili ; quod facio pro me, et pro te facio. Si enim hæc accepero, et ego offendam Deum et ad te legio revertetur.

19. *Paralyticus curatus.* — Quis vero possit silentio præterire, quod Gazanus Majomites haud longe a monasterio ejus, lapides ad ædificandum de ora maris cædens, totus paralysi dissolutus, et ab operis sociis delatus ad sanctum, statim sanus ad opus reversus est? Etenim littus quod Palæstinæ Ægyptoque prætenditur (Fort. *protenditur*) per naturam molle arenis in saxa durescentibus asperatur ; paulatimque cohærescens sibi glarea, perdit tactum, cum non perdat aspectum.

20. *Maleficium dissolutum in Circensibus.* — Sed et Italicus ejusdem oppidi municeps Christianus, adversus Gazensem Duumvirum, Marnæ idolo deditum, Circenses equos (al. *circi equos curules*) nutriebat. Hoc siquidem in Romanis urbibus jam inde servabatur a Romulo, ut propter felicem Sabinarum raptum, Conso, quasi consiliorum Deo, quadrigæ septeno currant circumitu ; et equos partis adversæ fregisse, victoria sit. Hic itaque, æmulo suo habente maleficum, qui dæmoniacis quibusdam imprecationibus et hujus impediret (al. *præcantationibus et hujus præparet*) equos, et illius concitaret ad cursum, venit ad beatum Hilarionem, et non tam adversarium lædi quam se defendi obsecravit. Ineptum visum est venerando seni in hujuscemodi nugis orationem perdere. Cumque subri-

que c'était une fonction publique ; que c'était une nécessité pour lui, non un acte volontaire ; qu'un chrétien ne pouvait pas recourir aux arts magiques, mais qu'il devait seulement demander le secours d'un serviteur du Christ, surtout contre les habitants de Gaza, qui se déclaraient les ennemis de Dieu, et qui n'en voulaient pas tant à lui-même qu'à l'Eglise. Les frères présents se mirent également à le prier; il ordonna alors de remplir d'eau la coupe d'argile dont il se servait pour boire, et de la remettre à ce magistrat. Dès que celui-ci l'eut reçue, il en aspergea l'écurie, les chevaux, les cochers, le char et les barrières. L'attente du peuple était surexcitée ; car l'antagoniste lui-même avait eu soin de divulguer le fait en le tournant en dérision, et les partisans du chrétien tressaillaient déjà se promettant une victoire certaine. Donc, le signal étant donné, les chevaux de celui-ci volent, tandis que les autres marchent à peine ; les roues de son char brûlent l'espace, et laissent bien loin le char de l'antagoniste. Les spectateurs poussent une immense clameur, les idolâtres eux-mêmes applaudissent : Marnas est vaincu par le Christ. Les adversaires pleins de rage déclarent Hilarion un sorcier chrétien, et demandent qu'il soit conduit au supplice. Cette victoire éclatante fut alors pour beaucoup, et pour un plus grand nombre encore dans la suite, un motif d'embrasser la foi.

21. *Il délivre une vierge d'un sortilège d'amour.* — Dans cette même place de Gaza se trouvait une vierge consacrée à Dieu qu'un jeune homme son voisin voulait perdre. Il avait fréquemment recours dans ce but aux familiarités, aux plaisanteries, aux signes, aux sifflotements, à toutes les manœuvres qui peuvent amener la mort de la virginité ; mais, tous ces efforts étant inutiles, il se rendit à Memphis pour y confesser sa blessure et s'armer des artifices de la magie, avant de revenir à ses attaques. Guidé par les prêtres d'Esculape, de cette divinité qui perd les âmes au lieu de les guérir, il reparut au bout d'un an, méditant toujours les mêmes projets impudiques ; il enfouit sous le seuil de la maison que la jeune fille habitait certaines paroles cabalistiques et des figures non moins étranges gravées sur des lames d'airain de Chypre. Aussitôt la vierge perd la raison, rejette le voile qui couvrait sa tête, roule sa chevelure, grince des dents, redit avec des cris le nom du jeune homme. La frénésie de l'amour tournait à la rage. Elle fut donc conduite au monastère par ses parents, et présentée au vieillard. Soudain le démon se met à hurler, avouant son action : On m'a fait violence, on m'a conduit ici malgré moi ; oh ! que j'étais à l'aise quand à Memphis je trom-

deret et diceret : Cur non magis equorum pretium pro salute animæ tuæ pauperibus erogas? ille respondit, functionem esse publicam ; et hoc se non tam velle quam cogi ; nec posse hominem Christianum uti magicis artibus; sed a servo Christi potius auxilium petere, maxime contra Gazenses, adversarios Dei et non tam sibi quam Ecclesiæ Christi insultantes. Rogatus ergo a fratribus qui aderant, scyphum fictilem quo bibere consueverat aqua jussit impleri, eique tradi. Quem cum accepisset Italicus, et stabulum, et equos, et aurigas suos, rhedam, carcerumque repagula aspersit. Mira vulgi exspectatio ; nam et adversarius hoc ipsum irridens diffamaverat ; et fautores Italici sibi certam victoriam pollicentes exsultabant. Igitur dato signo hi advolvant, illi præpediuntur ; sub horum curru rotæ fervent, illi prætervolentium terga vix cernunt. Clamor fit vulgi nimius (Codd. *nimius attollitur*) ; ita ut Ethnici quoque ipsi concreparent : Marnas victus est a Christo. Porro furentes adversarii, Hilarionem (*a*) maleficum Christianum ad supplicium poposcerunt. Indubitata ergo victoria et illis, et multis retro Circensibus plurimis fidei occasio fuit.

21. *Virginem ab incantatione amatoria liberat.* — De eodem Gazensis emporii oppido, virginem Dei vicinus juvenis deperibat. Qui cum frequenter tactu, jocis, nutibus, sibilis, et cæteris hujusmodi, quæ solent morituræ virginitatis esse principia, nihil profecisset, perrexit Memphim, ut confesso vulnere suo, magicis artibus rediret armatus ad virginem. Igitur post annum doctus ab Æsculapii vatibus, non remediantis animas, sed perdentis, venit præsumptum animo stuprum gestiens et subter limen domus puellæ portenta quædam verborum, et portentosas figuras sculptas in æris Cyprii lamina defodit. Illico insanire virgo, et amictu capitis abjecto, rotare crinem, stridere dentibus, inclamare nomen adolescentis. Magnitudo quippe amoris se in furorem verterat. Perducta ergo a parentibus ad monasterium, seni traditur ; ululante statim et confitente dæmone : Vim sustinui, invitus abductus sum ; quam bene Memphis somniis homines deludebam ! O cruces !

(*a*) Mss., *maleficum Christianorum.* Porro maleficos equorum agitatores, qui adversariorum equos dæmoniacis imprecationibus impedirent, ut suos ad cursus velociores impellerent, sæpe veteres auctores notant. Cassiod. lib. III Variar. ep. I, de quodam nobili auriga : « Frequentia, » inquit, « palmarum eum dici faciebat maleficum. Necesse est enim ad perversitatem magicam referri, quando victoria equorum meritis non potest applicari. » Arnob. lib. I advers. Gent. de magorum artibus : « Quis enim hoc nesciat.... in curriculis eques debilitare, incitare, tardare, » etc. Vid. cod. Theod. ad leg. 9 de Malefic., Ammian. Marcellin. pluribus locis. (*Edit. Mign.*)

pais les hommes par des songes! O croix! O quelles tortures je souffre! Tu veux me chasser et je demeure lié sous le seuil. Je ne sors pas si le jeune homme qui me tient captif ne consent à me lâcher. — Le vieillard dit alors : Grande est vraiment ta puissance, puisqu'il suffit d'un bâton et d'une plaque pour t'empêcher d'agir! Dis-moi, comment as-tu porté l'audace jusqu'à t'emparer d'une vierge consacrée à Dieu? — Pour la conserver vierge, répond le démon. — Pour la conserver, toi le perfide ennemi de l'innocence? Pourquoi ne pas t'emparer plutôt de celui qui t'envoyait? — A quoi bon, puisqu'il était déjà possédé par mon collègue le démon de la volupté? — Or le saint ne voulut pas, avant d'avoir purifié la vierge, faire rechercher le jeune homme ou les amulettes cachées, de peur que le démon ne parût s'être retiré par le fait seul de la cessation du charme, ou que lui-même ne fût accusé d'avoir cru simplement à sa déclaration; car il affirmait que les démons sont des esprits fallacieux et capables de toute dissimulation. Il aima donc mieux guérir la jeune vierge, et puis il la réprimanda pour avoir agi de telle sorte qu'elle eût pu donner accès au démon.

22. *Il délivre du démon un candidat de Constance. Décurions de divers pays.* — Ce n'est pas seulement en Palestine et dans les villes voisines de l'Egypte et de la Syrie, c'est encore dans les provinces les plus éloignées, que sa réputation s'était répandue. En effet, un candidat de l'empereur Constance, dont les cheveux blonds et la peau blanche indiquaient assez l'origine, il appartenait à cette race moins considérable par le nombre que par la valeur, qui se trouve placée entre les Saxons et les Allemands, et qui porte chez les historiens le nom de Germanie d'abord, celui de France ensuite (1), était depuis longtemps, dès son enfance, possédé du démon, qui pendant la nuit le faisait hurler, gémir, grincer des dents; il demanda en secret à l'empereur d'être licencié, en lui disant le motif sans détour. Ayant reçu des lettres de recommandation pour le consulaire qui gouvernait la Palestine, il fut conduit à Gaza avec de grands honneurs et une nombreuse suite. Comme il s'informait auprès des décurions du lieu de l'endroit où résidait le moine Hilarion, les habitants de Gaza furent frappés de terreur; et, pensant que c'était l'empereur qui l'envoyait, ils l'amenèrent au monastère, dans le double but de rendre hommage au délégué du prince, et d'effacer par cet empressement les dernières traces des injures qu'ils avaient commises envers le saint. Celui-ci se promenait à cette heure sur le sable mouvant, et redisait en lui-même quelques passages des psaumes. A la vue d'une troupe aussi considérable, il s'arrêta. Après avoir rendu leur salut à

(1) Cette observation, jetée là par saint Jérôme sur la position et le caractère des Francs, ce nom même de France n'auraient pas dû, ce me semble, échapper aux érudits qui traitent de nos origines. Il s'écoulera près de cent ans avant que ce peuple fasse son entrée dans la scène du monde, telle que nous le retracent les historiens. Nous voyons ici le point géographique qu'il occupait primitivement, et l'importance qu'il avait déjà dans l'opinion des Romains. Les auteurs ecclésiastiques fourniraient encore là-dessus des indications non moins précieuses.

o tormentaquæ patior! Exire me cogis, et ligatus subter limen teneor. Non exeo, nisi me adolescens qui tenet, dimiserit. Tunc senex : Grandis, ait, fortitudo tua, qui licio et lamina strictus teneris. Dic, quare ausus es ingredi puellam Dei? — Ut servarem, inquit, eam virginem. — Tu servares, proditor castitatis? Cur non potius in eum qui te mittebat, es ingressus? Ut quid, respondit, intrarem in eum, qui habebat collegam meum amoris dæmonem? Noluit autem Sanctus, antequam purgaret virginem, vel adolescentem, vel signa jubere perquiri, ne aut solutus incantationibus recessisse dæmon videretur, aut ipse sermoni ejus accommodasse fidem; asserens fallaces esse dæmones, et ad simulandum esse callidos; et magis reddita sanitate increpuit virginem, cur fecisset talia per quæ dæmon intrare potuisset.

22. *Candidatum Constantii a dæmone liberat. Decuriones locorum.* — Non solum autem in Palæstina, et in vicinis urbibus Ægypti vel Syriæ, sed etiam in longinquis provinciis fama ejus percrebuerat. Namque Candidatus Constantii imperatoris, rutilus coma, et candore corporis indicans provinciam (inter Saxones quippe et Alemanos gens ejus non tam lata quam valida; apud historicos Germania, nunc Francia vocatur), antiquo est ab infantia possessus dæmone, qui noctibus eum ululare, ingemiscere, fremere dentibus compellebat, secreto ab imperatore evectionem petiit, causam ei simpliciter indicans. Et acceptis ad Consularem quoque Palæstinæ litteris, cum ingenti honore et comitatu Gazam deductus est, Qui cum a decurionibus illius loci quæsisset ubi habitaret Hilarion monachus, territi Gazenses vehementer, et putantes eum ab Imperatore missum, ad monasterium adduxerunt, ut et honorem commendato exhiberent, et, si quid ex præteritis injuriis in Hilarionem esset offensæ, novo officio deleretur. Deambulabat tunc senex in arenis mollibus, et secum de psalmis nescio quid submurmurabat; vidensque tantam turbam venientem (al. *venientium*), substitit. Et resa-

tous et les avoir bénis de la main, il donna l'ordre aux autres de se retirer, ne retenant auprès de lui que le dignitaire avec les esclaves et les serviteurs attachés à sa personne; car il avait compris par ses yeux et son visage le motif de sa visite. Dès la première question que fit le serviteur de Dieu, cet homme fut comme transporté, touchant à peine du pied la terre, et se mit à pousser d'affreux rugissements; du reste, il répondit en langue syriaque comme il était interrogé. Cette langue sortait pure et correcte d'une bouche barbare qui ne savait que le franc et le latin; rien n'y manquait, pas une gutturale, pas une aspiration, aucune nuance du langage oriental. Le démon avoua de quelle façon il s'était emparé de sa victime. Pour que les témoins comprissent bien, eux qui ne savaient que les langues grecque et latine, Hilarion l'interrogea de plus en grec. Il répondit également en cette langue, et se mit à décrire les divers genres d'incantation et les moyens réclamés par l'art magique. — Je me soucie peu, dit le solitaire, de savoir comment tu es entré; mais, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, je te commande de sortir. — Comme le barbare guéri présentait avec sa simplicité native dix livres d'or, il reçut un pain d'orge, avec cet avertissement que des hommes qui se contentaient d'une seule nourriture, tenaient l'or pour de la boue.

23. *Les brutes guéries.* — Ce n'est pas assez parler des hommes; on lui menait chaque jour des bêtes furieuses : une fois en particulier, ce fut un chameau bactrien d'une grandeur énorme, qui déjà avait fait beaucoup de victimes; ils étaient plus de trente à le tenir avec des cordes extrêmement solides, en poussant de grands cris. L'animal avait les yeux sanglants, la bouche écumante, la langue enflée et toujours en mouvement, ses rugissements horribles répandaient surtout la terreur. Le vieillard ordonna de le lâcher. Aussitôt, et ceux qui venaient de le conduire, et les compagnons du saint, s'enfuirent tous sans exception. Il s'avança seul à sa rencontre, et lui dit en syriaque : Tu ne m'effraies pas, esprit malin, avec cette masse énorme; dans un renard ou dans un chameau, tu es toujours le même. — Et il se tenait ferme la main en avant. La bête furieuse courait à lui comme prête à le dévorer; mais elle s'abattit en sa présence; elle tenait la tête collée contre terre, et tous étaient dans l'admiration en voyant une telle fureur changée tout à coup en une telle mansuétude. Le vieillard enseignait que c'était à cause des hommes que le diable s'emparait aussi des bêtes qui sont à leur service; qu'il les hait au point de vouloir exterminer avec eux tout ce qui leur appartient. Il en donnait pour preuve l'exemple de Job, dont le diable détruisit tous les biens avant d'avoir la permission de se déchaîner sur lui-même. Il ajoutait que personne ne doit

lutatis omnibus, manuque eis benedicens, post horam cæteros abire præcepit, illum vero cum servis suis et apparatoribus remauere; ex oculis enim ejus et vultu, cur venisset agnoverat. Statim ergo ad interrogationem Dei servi suspensus homo, vix terram pedibus tangere cœpit, et immane rugiens, Syro quo interrogatus fuerat sermone, respondit. Videres de ore barbaro, et qui Francam tantum et Latinam linguam noverat, Syra ad purum verba resonare, ut non stridor, non aspiratio, non idioma aliquod Palæstini deesset eloquii. Confessus est itaque, quo in eum intrasset ordine. Et ut interpretes ejus intelligerent, qui Græcam tantum et Latinam linguam noverant, Græce quoque cum interrogavit. Quo similiter et in verba eadem respondente, multasque incantationum occasiones, et necessitates magicarum artium obtendente : Non curo, ait, quomodo intraveris; sed ut exeas in nomine Domini nostri Jesu Christi, impero. Cumque curatus esset, simplicitate rustica decem auri libras offerens, hordeaceum ab eo panem accepit; audiens quod qui tali cibo alerentur, aurum pro luto ducerent.

23. *Bruta animalia curata.* — Parum est de hominibus loqui, bruta quoque animalia quotidie ad eum furentia pertrahebantur, in quibus Bactrum camelum enormis magnitudinis, qui jam multos obtriverat, triginta et eo amplius viri distentum solidissimis funibus cum clamore adduxerunt. Sanguinei erant oculi, spumabat os, volubilis lingua turgebat, et super omnem terrorem rugitus personabat immanis. Jussit igitur eum dimitti senex. Statim vero et qui adduxerant, et qui cum sene erant, usque ad unum omnes diffugere. Porro ille solus perrexit obviam, et sermone Syro: Non me, inquit, terres, diabole, tanta mole corporis; et in vulpecula, et in camelo unus atque idem es. Et interim porrecta stabat manu. Ad quem dum furens, et quasi eum devoratura bellua pervenisset, statim corruit; submissumque caput terræ coæquavit, mirantibus cunctis qui aderant, post tantam ferociam, tantam subito mansuetudinem. Docebat autem senex, hominum causa diabolum etiam jumenta corripere; et tanto eorum ardere odio, ut non solum ipsos, sed et ea quæ ipsorum essent, cuperet interire. Hujusque rei proponebat exemplum, quod antequam beatum Job tentare permitteretur, omnem substantiam ejus interfecerit; nec movere quempiam debe-

s'étonner de voir, par l'ordre du Seigneur, les démons faire périr deux mille pourceaux. *Matth.* VIII; *Marc.* V. Ceux qui en furent les témoins n'auraient pas pu croire qu'une telle multitude de démons fût sortie d'un homme, si tant d'animaux ne s'étaient précipités à la fois comme sous une impulsion multiple.

24. *Respectueuse amitié d'Antoine pour Hilarion.* — Le temps me ferait défaut si je voulais raconter tous les prodiges dont il fut l'auteur. Le Seigneur l'avait élevé à un tel degré de gloire que le bienheureux Antoine lui-même, instruit de son genre de vie, désira lui écrire et recevait avec bonheur ses lettres. Si parfois, d'une contrée de la Syrie, venaient des malades implorer son secours, il se plaisait à leur dire : Comment avez-vous entrepris ce long et pénible voyage quand vous avez là-bas mon fils Hilarion? — Son exemple suscita dans toute la Palestine des monastères sans nombre, et tous les moines venaient à l'envi le trouver. Voyant cela, il louait la divine grâce, et pressait chacun d'eux de marcher dans la voie de la perfection, en leur redisant que la figure du monde passe et que la véritable vie est celle que méritent les labeurs de la vie présente.

25. *Visite d'Hilarion dans les monastères.* — Pour leur donner l'exemple de l'humilité et de la charité, à certains jours avant les vendanges il visitait les cellules des monastères. Lorsque les frères en étaient informés, tous affluaient vers lui; et, sous la conduite d'un tel chef, ils parcouraient aussi les monastères, en portant le viatique; car ils étaient ainsi réunis quelquefois jusqu'à deux mille. Plus tard, chaque bourgade placée dans le voisinage des monastères offrait avec joie les aliments nécessaires aux saints. Le zèle qu'il mettait à n'oublier aucun frère, quelque obscur ou pauvre qu'il fût, se manifesta dans cette circonstance entre beaucoup d'autres : S'étant engagé dans le désert de Cadès, avec une troupe immense de moines, pour aller visiter un de ses disciples, il parvint à Elusa le jour précisément d'une fête anniversaire où tout le peuple de cette ville s'était rassemblé dans le temple de Vénus. Ils honorent cette déesse à cause de Lucifer, dont le culte est fort en honneur dans la nation des Sarrasins. Quant aux habitants du lieu, ils sont à demi barbares par suite de leur isolement. Ayant donc appris que le saint moine Hilarion était de passage, lui qui tant de fois avait guéri des Sarrasins possédés du démon, ils se portèrent en foule à sa rencontre avec leurs femmes et leurs enfants, courbant humblement la tête, et lui criant ce mot syriaque : BARECH « bénissez-nous. » Les accueillant avec douceur et condescendance, il les conjurait d'adorer Dieu, et non des pierres. En même temps il versait des larmes abondantes, levant les yeux au ciel, et leur promettant de venir souvent les voir, s'ils

re, quod Domini jussione, duo millia porcorum a dæmonibus interfecta sunt; *Matth.* VIII; *Marc.* V; siquidem eos qui viderant, non potuisse aliter credere exisse de homine tantam dæmonum multitudinem, nisi grandis porcorum numerus, et quasi a multis actus, pariter corruisset.

24. *Hilarionem colebat B. Antonius.* — Tempus me deficiet, si voluero universa signa, quæ ab eo perpetrata sunt, dicere. In tantam enim a Domino fuerat elevatus gloriam, ut beatus quoque Antonius, audiens conversationem ejus, scriberet ei, libenterque ejus epistolas sumeret. Et si quando de Syriæ partibus ad se languentes perrexissent, diceret eis: Quare vos tam longe vexare voluistis, cum habeatis ibi filium meum Hilarionem? Exemplo itaque ejus per totam Palæstinam innumerabilia monasteria esse cœperunt, et omnes ad eum Monachi certatim currere. Quod (al. *Quos*) ille cernens, laudabat Domini gratiam; et ad profectum animæ singulos cohortabatur, dicens : Præterire figuram hujus mundi; et illam esse veram vitam, quæ vitæ præsentis emeretur incommodo.

25. *Visitabat monasteria Hilarion.* — Volens autem exemplum eis dare et humilitatis et officii, statis diebus ante vindemiam lustrabat cellulas monachorum. Quod postquam cognitum est a fratribus, omnes ad eum confluebant; et, comitati tali duce, circumibant monasteria, habentes viaticum suum; quia interdum usque ad duo millia hominum congregabantur. Sed et procedente tempore, unaquæque villa vicinis monachis ad susceptionem sanctorum gaudens cibos offerebat. Quantum autem fuerit in eo studii, ut nullum fratrem quamvis humilem, quamvis pauperem præteriret, vel illud indicio est, quod vadens in desertum Cades ad unum de discipulis suis visendum, cum infinito agmine monachorum pervenit Elusam (al. *Elusium* et *Eolesam*), eo forte die, quo anniversaria solemnitas omnem oppidi populum in templum Veneris congregaverat. Colunt autem illam ob Luciferum, cujus cultui Saracenorum natio dedita est. Sed et ipsum oppidum ex magna parte semibarbarum est propter loci situm. Igitur audito quod Sanctus Hilarion præteriret (multos enim Saracenorum arreptos a dæmone frequenter curaverat), gregatim ei cum uxoribus et liberis obviam processere, submittentes colla, et voce Syra BARECH id est

voulaient croire en Jésus-Christ. Admirable effet de la divine grâce, ils ne le laissèrent pas s'éloigner sans qu'il eût projeté les lignes d'une future église, sans que leur prêtre, qui était de l'ordre des couronnés, fût marqué du signe de la croix.

26. *Le moine avare.* — Une autre année, comme il était au moment de partir pour aller visiter les monastères, et qu'il fixait sur ses tablettes les points de séjour et ceux de passage, les moines sachant qu'un de leurs frères était sujet à la parcimonie, et désirant le corriger de ce vice, priaient le père de séjourner chez lui. Il leur répondit : Pourquoi voulez-vous, en procurant une vexation à votre frère, vous attirer une humiliation? — Ce frère parcimonieux ayant appris cette réponse, rougit de honte, et fit tant d'instances, avec le concours de tous, qu'il obtint de faire classer son monastère au nombre des séjours. Le dixième jour après, on arriva donc à sa résidence; mais les gardiens étaient déjà placés dans la vigne par laquelle on devait l'aborder, et, lançant des pierres, ainsi que des glèbes, en se servant même de la fronde, éloignaient ceux qui voulaient approcher; en sorte que ces derniers furent tous obligés de partir le matin sans avoir pu toucher une grappe; tandis que le vieillard riait, feignant d'ignorer ce qui s'était passé.

27. *Le moine généreux Sabas.* — Ils furent reçus par un autre moine nommé Sabas; et nous devons, en taisant le nom de l'avare, dire celui d'un frère généreux. C'était le dimanche, et ce frère les invita tous à manger des raisins dans sa vigne pour se délasser des fatigues du chemin, en attendant l'heure de la réfection. Le saint dit alors : Maudit celui qui cherche la réfection du corps avant celle de l'âme. Prions, récitons les psaumes, rendons à Dieu nos devoirs, et nous irons ensuite à la vigne. — L'office étant terminé, il bénit la vigne d'un point élevé, et laissa ses brebis chercher leur pâture. Or ceux qui mangeaient ainsi des raisins n'étaient pas moins de trois mille; et la vigne, qu'on estimait ne devoir produire intacte que cent mesures environ, en donna trois cents, vingt jours après. Et le frère avare recueillit beaucoup moins que de coutume; il eut même la douleur plus tard de voir son vin se changer en vinaigre. Du reste, le vieillard l'avait prédit à beaucoup de ses disciples. Il détestait avant tout les moines qui, par un certain manque de foi, réservent pour l'avenir et s'occupent des vivres, des vêtements, de toutes ces choses qui périssent avec le siècle.

28. *Le frère trop précautionné.* — Un de ses frères qui résidait à cinq milles environ loin de lui, gardait son jardin avec des précautions et des craintes exagérées, il possédait en outre quelque argent. Hilarion, s'en étant aperçu, l'avait chassé de sa présence. Dans son désir de rega-

benedic, inclamentes. Quos ille blande humiliterque suscipiens, obsecrabat ut Deum magis quam lapides colerent; simulque ubertim flebat, cœlum spectans, et pollicens, si Christo crederent, ad eos se crebro esse venturum. Mira Domini gratia, non prius abire passi sunt, quam futuræ Ecclesiæ lineam mitteret, et sacerdos eorum, ut erat Coronatus, Christi signo denotaretur.

26. *Monachus avarus.* — Alio quoque anno, cum exiturus esset ad visenda monasteria, et digereret in schedula apud quos manere, quos in transitu visitare deberet, scientes monachi quemdam de fratribus parciorem, simulque cupientes vitio ejus mederi, rogabant ut apud eum maneret. Et ille: Quid, inquit, vultis et vobis injuriam et fratri vexationem facere? Quod postquam frater ille parcus audivit, erubuit; et annitentibus cunctis, vix ab invito impetravit, ut suum quoque monasterium in mansionum ordinem poneret. Post diem ergo decimum venerunt ed eum, custodibus jam in vinea, qua venirent illi, dispositis, qui cum lapidibus et glebarum jactu, fundæque vertigine accedentes deterrerent, sine esu uvæ mane omnes profecti sunt, ridente sene, et dissimulante scire quod evenerat.

27. *Monachus largus Sabas.* — Porro suscepti ab alio monacho, cui Sabas vocabulum est (debemus quippe parci tacere vocabulum, largi dicere), quia Dominicus erat dies, invitabantur ab eo universi in vineam, ut ante horam cibi uvarum pastu laborem viæ sublevarent. Et sanctus : Maledictus, ait, qui prius refectionem corporis, quam animæ quæsierit. Oremus, psallamus, reddamus Domino officium, et sic ad vineam properabimus (al. *properabitis*). Completo itaque ministerio, in sublimi stans benedixit vineæ, et suas ad pascendum dimisit oves. Erant autem qui vescebantur, non minus tribus millibus. Cumque centum lagenis æstimata fuisset integra adhuc vinea, post dies viginti trecentas fecit. Porro ille parcus frater multo minus solito colligens, etiam id quod habuerat versum in acetum sero doluit. Hoc multis fratribus senex ante futurum prædixerat. Detestabatur autem præcipue monachos qui infidelitate quadam in futurum reservarent sua, et diligentiam haberent, vel sumptuum, vel vestitus, aut alicujus earum rerum quæ cum sæculo transeunt.

28. *Frater nimis cautus.* — Denique unum de fratribus in quinto fere a se milliario manentem, quia comperiebat hortuli sui nimis cautum timidumque cus-

gner l'amitié du vieillard, ce frère venait souvent trouver les autres moines, et surtout Esychius, pour qui le saint avait l'affection la plus tendre. Un jour, il s'avisa de porter un bouquet de pois en fleurs, sans rien changer à sa disposition naturelle. Esychius l'avait placé le soir sur la table; et le vieillard de s'écrier qu'il ne pouvait supporter une telle puanteur, et de demander ensuite d'où cela venait. Esychius ayant répondu que c'était un frère qui dédiait à ses frères les prémices de son petit champ. — Ne sentez-vous pas, dit le père, dans cette fleur des pois, l'insupportable puanteur de l'avarice? Donnez cela à nos bœufs, aux animaux privés de raison, et vous verrez s'ils peuvent en manger. — Le disciple exécuta cet ordre et mit l'herbe dans la crèche; les bœufs effrayés et mugissant d'une manière insolite, rompirent leurs liens et se mirent à fuir de toutes parts. Le vieillard avait le don de reconnaître, à l'odeur du corps, des vêtements, de tout ce que quelqu'un avait touché, le démon ou le vice dont cet homme était esclave.

29. *Hilarion ne pouvait supporter le tumulte des foules.* — Parvenu à la soixante-troisième année de sa vie, voyant l'extension de son monastère, la multitude des frères qui demeuraient avec lui, et les foules qui lui amenaient les malades de tout genre, les démoniaques de toute catégorie, et la solitude envahie par conséquent d'étrangers de toute espèce, il pleurait chaque jour et se rappelait avec des regrets inconsolables la vie qu'il menait autrefois. Les frères lui ayant demandé quel était le sujet de sa peine, pour quelle raison il se consumait ainsi, Hilarion leur dit : Me voilà rentré dans le siècle; j'ai reçu ma récompense dans cette vie. Voilà que les hommes de la Palestine et des provinces d'alentour me prennent pour quelque chose; et moi, sous l'apparence du renoncement domestique, je suis chargé d'une lourde administration, d'un bagage sans valeur. — Or il était gardé par les frères, par Esychius en particulier, qui s'était dévoué d'une manière admirable au saint vieillard. Il vécut ainsi versant des larmes pendant deux ans, lorsque Aristénète, dont nous avons parlé plus haut, alors femme du préfet, mais n'ayant rien avec elle de l'appareil de cette dignité, vint à lui dans l'intention d'aller jusqu'au désert d'Antoine. Il lui dit en pleurant : Et moi aussi, je voudrais m'y rendre, si je n'étais retenu prisonnier dans ce monastère, et si le voyage d'ailleurs était de quelque utilité. Mais voilà maintenant deux jours que le monde a perdu ce père. — Elle crut à sa parole et n'alla pas plus loin. Peu de jours après un messager vint annoncer la mort d'Antoine.

30. *Merveilleux dédain de la gloire. Dracontius et Philon, évêques exilés.* — Que d'autres admirent ses prodiges; qu'ils admirent son incroyable abstinence, son instruction, son humi-

todem, et pauxillum habere nummorum, ab oculis abegerat. Qui volens sibi reconciliari senem, frequenter veniebat ad fratres, et maxime ad Hesychium, quo ille vehementissime delectabatur. Quadam igitur die ciceris fascem virentis, sicut in herbis erat, detulit. Quem cum Hesychius posuisset in mensa ad vesperum, exclamavit senex, se putorem ejus ferre non posse, simulque unde esset rogavit. Respondente autem Hesychio, quod frater quidam primitias agelli sui fratribus detulisset : Non sentis, inquit, putorem teterrimum, et in cicere fœtere avaritiam? Mitte bobus, mitte brutis animalibus, et vide an comedant. Quod cum ille juxta præceptum in præsepe posuisset, exterriti boves et plus solito mugientes, ruptis vinculis in diversa fugerunt. Habebat enim senex hanc gratiam, ut ex odore corporum vestiumque, et earum rerum quas quis tetigerat, sciret cui dæmoni, vel cui vitio subjaceret.

29. *Turbarum inimicus erat Hil.* — Igitur sexagesimo tertio vitæ suæ anno cernens grande monasterium et multitudinem fratrum secum habitantium turbasque eorum, qui diversis languoribus et immundis spiritibus occupatos ad se deducebant, ita ut omni genere hominum solitudo per circumitum repleretur, flebat quotidie, et incredibili desiderio conversationis antiquæ recordabatur. Interrogatus a fratribus quid haberet, cur se conficeret, ait : Rursum ad sæculum redii, et recepi mercedem meam in vita mea. En homines Palæstinæ et vicinæ provinciæ existimant me alicujus esse momenti; et ego sub prætextu monasterii ad dispensationem fratrum, vilem (Fort. *utilem*) supellectilem habeo. Servabatur autem a fratribus, maxime ab Hesychio, qui miro amore venerationi senis deditus erat. Cumque ita vixisset (Al. *duxisset*) lugens biennium, Aristænete illa, cujus supra fecimus mentionem, præfecti tunc uxor, sed nihil de præfecti ambitu habens, venit ad eum, volens etiam ad Antonium pergere. Cui ille flens : Vellem, ait, ipse quoque ire, si non carcere hujus monasterii clausus tenerer, et si eundi fructus esset. Biduum enim hodie est, quod totus mundus tali parente orbatus est. Credidit illa et substitit. Et post paucos dies, veniente nuntio, Antonii dormitionem audivit.

30. *Contemptus gloriæ mirabilis. Dracontius et Philo episcopi exsules.* — Mirentur alii signa quæ fecit; mi-

lité. Pour moi, ce qui me frappe de stupeur, c'est qu'il ait pu tellement fouler aux pieds l'honneur et la gloire. A sa retraite accouraient de concert les évêques, les prêtres, des troupes de clercs et de moines, beaucoup de matrones chrétiennes, et c'est là le point délicat, sans compter les personnes du peuple, venant de tous les côtés, des villes et des campagnes; là se rendaient aussi les puissants et les magistrats, pour obtenir un peu d'huile ou de pain bénits par lui. Il ne songeait qu'à s'enfoncer dans la solitude, au point qu'un jour il résolut de partir, et se fit amener un âne dans ce but; car, consumé par les jeûnes, il n'avait plus la force de marcher. Quand cette nouvelle se fut répandue, on eût dit que la Palestine se voyait au moment d'être ravagée et désolée : plus de dix mille personnes de tout âge et de toute condition se réunirent pour le retenir. Inébranlable à leurs prières, et remuant le sable avec son bâton, il parlait ainsi : Je ne ferai pas que mon Dieu soit accusé de mensonge; je ne puis pas voir les Eglises renversées, les autels du Christ dans la poussière, le sang de mes enfants répandu. — Tous ceux qui étaient présents comprenaient qu'il venait d'avoir quelque révélation dont il ne voulait pas leur faire part; mais ils veillaient à sa garde pour l'empêcher de partir. Il résolut alors de ne prendre ni nourriture ni boisson qu'on ne l'eût laissé libre, ce qu'il déclara devant tous. Après sept jours de complète abstinence, il fut relâché; et, prenant congé du grand nombre, il se rendit à Bétilia, suivi d'une foule encore très-nombreuse. Là il persuada à cette foule de se retirer, choisit quarante moines ayant quelques provisions, mais capables de marcher à jeun jusqu'après le coucher du soleil, visita les frères qui vivaient dans le désert voisin sur un point qu'on appelle Lychnos, et se transporta le troisième jour à la forteresse de Theubate, pour y voir l'évêque Dracontius, un confesseur de la foi, exilé dans cette place. Celui-ci fut merveilleusement consolé par la présence d'un si grand homme; et, trois jours encore après, Hilarion parvenait à Babylone avec des fatigues inouïes, pour voir également l'évêque Philon, un confesseur encore. L'empereur Constance les avait l'un et l'autre déportés, dans son aveugle attachement à l'hérésie arienne. Il partit de là et se rendit, en trois jours encore, à la ville d'Aphroditon, où il joignit le diacre Baisane, qui avait coutume de louer des chameaux, à cause du manque d'eau dans le désert, pour faire accompagner ceux qui allaient visiter Antoine. Il dit alors aux frères que le dernier jour de ce

rentur incredibilem abstinentiam, scientiam, humilitatem. Ego nihil ita stupeo, quam gloriam illum et honorem calcare potuisse. Concurrebant episcopi presbyteri, clericorum et monachorum greges, matronarum quoque Christianarum (grandis tentatio) et hinc inde ex urbibus et agris vulgus ignobile; sed et potentes viri et judices, ut benedictum ab eo (*a*) panem, vel oleum acciperent. At ille nihil aliud nisi solitudinem meditabatur, in tantum ut quadam die proficisci statuerit, et adducto asello (nimis quippe exesus jejuniis, vix ingredi poterat) iter arripere conaretur. Quod cum percrebuisset, et quasi vastitas et justitium Palæstinæ indiceretur, plus quam decem millia hominum diversæ ætatis et sexus ad retinendum eum congregata sunt. Immobilis ille ad preces, et baculo arenas discutiens, loquebatur : Fallacem Dominum meum non faciam; non possum videre subversas Ecclesias, calcata Christi altaria, filiorum meorum sanguinem. Universi autem qui aderant, intelligebant revelatum ei quiddam esse secreti quod nollet confiteri; et nihilominus custodiebant eum, ne proficisceretur. Decrevit ergo, publica omnes voce contestans, non cibi se, non potus quidquam sumere, nisi dimitteretur. Et post septem dies inediæ, tandem relaxatus; ac valedicens plurimis, cum infinito agmine prosequentium venit Betilium, ubi persuasis turbis ut reverterentur, elegit quadraginta monachos, qui haberent viaticum, et possent jejunantes ingredi, id est, post solis occasum; visitatisque fratribus, qui in vicina eremo erant, et in loco qui dicitur Lychnos morabantur, perrexit post triduum ad castrum Theubatum, ut videret Dracontium episcopum et confessorem, qui ibi exsulabat. Quo incredibiliter consolato tanti viri præsentia, post aliud triduum multo Babylonem labore pervenit, ut viseret Philonem episcopum et ipsum confessorem. Constantius enim rex, Arianorum favens hæresi, utrumque in ea loca deportaverat. Inde egrediens, post triduum venit ad oppidum Aphroditon; ubi, convento diacono Baisane (qui locatis dromadibus camelis, ob aquæ in eremo penuriam, consueverat euntes ad Antonium ducere), confessus est fratribus instare diem dormitionis beati Antonii; et pervigilem noctem in ipso quo defunctus fuerat loco, a se ei de-

(*a*) Vetustissima pietatis consuetudo in Ecclesia, quæ viris sanctitate insignibus oleum vel panem benedicendum offerebat, sibi postea ad mala propulsanda profuturum. Severus Sulpicius Dialog. III, c. 3 : « Non prætermittendum videtur, Avitiani Comitis uxorem misisse Martino oleum, quod ad diversas morborum causas necessarium, sicut est consuetudo, benediceret. » Et paulo post : « Vas vitreum cum oleo, quod Martinus benedixerat. » Videndus et Rufinus Hist. Eccles. lib. II, cap. 4, ubi de arido membris homine narrat, qui oleo benedicto perunctus ab Antonii discipulis statim convaluit. Quod Sozomenus confirmat lib. VI, cap. 20.

bienheureux était proche, et que lui-même devait célébrer une sainte veille sur le lieu même de sa mort. Après avoir donc traversé pendant trois jours une vaste solitude entièrement désolée, ils parvinrent au pied d'une très-haute montagne, et trouvèrent là deux moines, Isaac et Belusianus, dont le premier avait été l'interprète d'Antoine.

31. *Demeure de ce saint, sa cellule; on ignore le lieu de son tombeau.* — Puisque l'occasion s'en présente et que nous sommes en quelque sorte sur les lieux, il me paraît convenable de décrire en peu de mots la demeure de ce grand homme. Une montagne haute et rocheuse s'étend à mille pas environ, et laisse écouler ses eaux à sa racine : les sables en absorbent une partie; les autres suivent la pente et forment graduellement un ruisseau, sur les deux rives duquel croissent des palmiers sans nombre, qui font de cette vallée un séjour agréable et commode. Vous eussiez vu le vieillard courant de tous côtés avec les disciples du bienheureux Antoine. — Ici, lui disaient-ils, il récitait les psaumes, là il priait, plus loin il travaillait, plus loin encore il avait coutume de se reposer quand il succombait à la fatigue. Ces vignes et ces arbustes, c'est lui qui les a plantés; cette fontaine, pour arroser le jardin, c'est lui qui l'a construite avec d'abondantes sueurs. Voici la bêche dont il s'est servi durant tant d'années pour remuer la terre. Il couchait là, et cette rude couche, il la baisait comme un lit bien chaud. — Sa cellule, dans l'un et l'autre sens, n'avait pas plus d'étendue qu'il n'en faut à un homme pour dormir. Au point le plus élevé de la montagne, où l'on n'arrivait que par un chemin tournant et non sans peine, on voyait deux autres cellules de même étendue; c'est là qu'il se réfugiait pour éviter la foule des visiteurs ou le contact habituel de ses disciples. Ces demeures étaient creusées dans le roc vif, rien n'était ajouté que les portes. Lorsqu'ils furent descendus au jardin : — Vous voyez ces plantations si compactes, dit Isaac, entremêlées de légumes verdoyants; il y a trois ans environ, comme un troupeau d'onagres les dévastaient, le saint ordonna à l'un des conducteurs de l'attendre, et, lui caressant les épaules avec son bâton : — Pourquoi mangez-vous, dit-il, ce que vous n'avez pas semé? — Et depuis lors, ils se contentaient de venir boire à la fontaine, et jamais ils ne touchèrent ni un arbrisseau ni une plante. — Hilarion demanda qu'on lui montrât le lieu du tombeau d'Antoine. Les disciples de celui-ci le menèrent à l'écart; mais on ignore s'ils lui montrèrent ou non le tombeau. Ils déclarèrent qu'ils le tenaient caché par l'ordre d'Antoine lui-même, de peur que Pergamius, l'un des plus riches habitants de ces contrées, ne fît enlever le corps pour le transporter dans sa villa et ne lui bâtît un sanctuaire.

bere celebrari. Tribus igitur diebus per vastam et horribilem solitudinem, tandem ad montem altissimum pervenerunt, repertis ibi duobus monachis, Isaac et Pelusiano, quorum Isaac interpres Antonii fuerat.

31. *Habitaculum S. Antonii. Cellula Antonii. Ignotum sepulcrum B. Antonii.* — Et quia se præbet occasio, et ad loci venimus, dignum videtur brevi sermone habitaculum tanti viri describere. Saxeus et sublimis mons per mille circiter passus, ad radices suas aquas exprimit, quarum alias arenæ ebibunt, aliæ ad inferiora delapsæ paulatim rivum efficiunt, super quem ex utraque ripa palmæ innumerabiles multum loco et amœnitatis et commodi tribuunt. Videres senem huc atque illuc cum discipulis beati Antonii discurrere. Hic, aiebant, psallere, hic orare, hic operari, hic fessus residere solitus erat. Has vites, has arbusculas ipse plantavit; illam areolam manibus suis ipse composuit. Hanc piscinam (Mss. *piscinulam*) ad irrigandum hortulum multo sudore fabricatus est. Istum sarculum ad fodiendam terram pluribus annis habuit. Jacebat in stratu ejus, et quasi calens adhuc cubile deosculabatur. Erat autem cellula non plus mensuræ per quadrum tenens quam homo dormiens extendi poterat. Præterea in sublimi montis vertice, quasi per cochleam ascendentibus, et arduo valde nisu (al. *adnisu*), duæ ejusdem mensuræ cellulæ visebantur; in quibus venientium frequentiam et discipulorum suorum contubernium fugiens moratus est. Verum hæ in vivo excisæ saxo, ostia tantum addita habebant. Postquam autem ad hortulum venerant : Videtis, inquit Isaac, hoc pomarium (al. *pomerium*) arbusculis consitum et oleribus virens; ante hoc ferme triennium cumonagrorum grex vastaret, unum e ductoribus eorum stare jussit, baculoque tundens latera : Quare, inquit, comeditis quod non seminastis? Et exinde exceptis aquis, ad quas potandas ventitabant, nunquam eos nec arbusculam, nec olera contigisse. Præterea rogabat senex, ut sibi locum tumuli ejus ostenderent. Qui cum seorsum eum abduxissent, utrum monstraverint necne ignoratur. Causam occultandi juxta præceptum Antonii fuisse referentes, ne Pergamius, qui in illis locis ditissimus erat, sublato ad villam suam sancti corpore, martyrium fabricaretur.

32. *Pluviam impetrat Hilarion.* — Igitur reversus

32. *Hilarion obtient la pluie.* — Etant revenu à Aphroditon, il ne garda près de lui que deux frères, et se fixa dans le désert voisin; il y vécut avec de telles privations et dans un tel silence qu'il disait n'avoir servi le Christ qu'à dater de cette époque. Or, il y avait trois ans que le ciel demeurait fermé et que les terres étaient comme brûlées; en sorte qu'on disait dans le peuple que les éléments eux-mêmes portaient le deuil d'Antoine. La renommée d'Hilarion n'était pas inconnue des habitants; et tous à l'envi, hommes et femmes, le visage exténué par la faim, demandaient la pluie à ce serviteur du Christ, à cet autre Antoine. En les voyant, il fut profondément ému; levant alors les yeux et les mains vers le ciel, il obtint sur l'heure l'objet de leurs désirs. Mais voilà que cette terre aride et sablonneuse, arrosée tout à coup par la pluie, pullula d'une telle quantité de serpents et d'animaux venimeux, qu'un nombre incalculable d'hommes furent piqués et seraient morts aussitôt s'ils n'avaient eu recours à notre saint. Il bénit de l'huile, que les laboureurs et les bergers appliquaient à leurs blessures, ce qui leur procurait une guérison certaine.

33. *Il va dans d'autres contrées.* — Se voyant là l'objet de tant d'hommages, il partit pour Alexandrie, avec l'intention de traverser de nouveau le désert pour se rendre à une oasis intérieure. Comme, depuis qu'il avait embrassé la vie monastique, il n'avait jamais séjourné dans les villes, il alla demander l'hospitalité à des frères de lui connus, dans la contrée nommée Bruchion, non loin d'Alexandrie. Ils reçurent le vieillard avec d'admirables transports de joie; mais comme, à l'approche de la nuit, ils s'aperçurent que ses disciples disposaient l'âne pour le départ, ils se prosternèrent à ses pieds, le conjurant de ne pas les traiter de la sorte; ils s'étendirent même sur le seuil, et déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir que d'être privés d'un tel hôte. — C'est pour cela même que je me hâte de partir, leur répondit Hilarion, je ne veux vous causer aucun ennui. Vous verrez assurément par ce qui surviendra dans la suite que mon prompt départ n'est pas sans motif. — Le lendemain, les habitants de Gaza ayant appris qu'il était arrivé de la veille, entrèrent dans le monastère avec les licteurs du préfet. Ne l'ayant pas trouvé, ils se disaient l'un à l'autre : Ce qu'on raconte n'est donc pas faux; c'est un magicien, il sait les choses futures. — Pendant qu'Hilarion s'était éloigné de la Palestine, Julien était monté sur le trône impérial; et la ville de Gaza, après avoir détruit son monastère, avait adressé une requête à l'empereur et obtenu de lui qu'on mettrait à mort Hilarion et Esychius : l'ordre était donné de les rechercher l'un et l'autre partout où besoin serait.

34. *De son disciple Adrien.* — Etant donc

ad Aphroditon, duobus secum tantum retentis fratribus, in vicina eremo moratus est, tanta abstinentia et silentio, ut tunc primum se cœpisse Christo servire diceret. Porro jam triennium erat, quod clausum cœlum illas terras arefecerat, ut vulgo dicerent Antonii mortem etiam elementa lugere. Non latuit fama Hilarionis accolas quoque illius loci; et certatim virilis ac muliebris sexus, ore luridi et attenuati fame, pluvias a servo Christi, id est, a beati Antonii successore deprecabantur. Quos ille cernens, mire doluit : Elevatisque in cœlum oculis et utrasque in sublime erigens palmas, statim impetravit quod rogaverant. Ecce autem sitiens arenosaque regio, postquam pluviis irrigata est, tantam serpentum et venenatorum animalium ex improviso ebullivit multitudinem, ut percussi innumerabiles, nisi ad Hilarionem concurrissent, statim interirent. Benedicto itaque oleo universi agricolæ atque pastores tangentes vulnera, certam salutem resumebant.

33. *Pergit in alias regiones.* — Videns etiam ibi se miris honoribus affici, perrexit Alexandriam, inde ad ulteriorem (Mss. *interiorem*) Oasim eremum transiturus. Et quia nunquam ex quo cœperat esse monachus, in urbibus manserat, divertit ad quosdam fratres sibi notos in Bruchio, haud procul ab Alexandria; qui, cum miro gaudio suscepissent senem, et jam vicina nox esset, repente audiunt discipulos ejus asinum sternere, illumque parare proficisci. Itaque advoluti pedibus, rogabant ne hoc faceret, et ante limen prostrati, citius se mori, quam tanto carere hospite testabantur. Quibus ille respondit : Idcirco abire festino, ne vobis molestiam generem. Certe ex posterioribus cognoscetis non sine causa me subito ambulasse. Igitur altera die Gazenses cum lictoribus præfecti (nam pridie eum venisse cognoverant) intrantes monasterium, cum illum minime invenissent, invicem loquebantur : Nonne vera sunt quæ audivimus? magus est et futura cognoscit. Urbs enim Gaza, postquam, profecto de Palæstina Hilarione, Julianus in imperium successerat, destructo monasterio ejus, precibus ad imperatorem datis, et Hilarionis et Hesychii mortem impetraverat; amboque ut quærerentur, toto orbe scriptum erat.

34. *De Adriano discipulo.* — Egressus ergo de Bruchio, per inviam solitudinem intravit Oasim; ibique anno plus minus exacto, quia illuc quoque sua fama

sorti de Bruchion, il traversa la solitude où pas un chemin n'était tracé et parvint à l'oasis; il passa là environ une année; mais sa réputation l'avait précédé encore sur ce point; désespérant alors de pouvoir se cacher dans les régions orientales, où beaucoup le connaissaient de nom et de vue, il songeait à s'embarquer pour des îles désertes: la mer le déroberait du moins à la renommée qu'il avait sur la terre. A peu près en même temps, son disciple Adrien arriva de Palestine, annonçant que Julien venait d'être tué, et qu'un empereur chrétien, Jovinien, occupait maintenant le trône; qu'il fallait donc qu'Hilarion retournât à ce qui restait de son monastère. Celui-ci ne put supporter jusqu'au bout une telle proposition; et, louant un chameau, il s'engagea dans une vaste solitude et parvint à Paretonius, ville maritime de la Lybie. Là le malheureux Adrien, dans son impatience de regagner la Palestine et sous le prétexte de ramener son maître à la gloire dont il avait joui, se rendit coupable envers lui de mille injures. A la fin, ayant bien serré tout ce qu'il avait apporté de la part des fréres pour Hilarion, il partit en secret. Comme une autre occasion ne se présenterait pas de le dire, j'ajoute seulement ici, pour frapper de terreur ceux qui trompent leurs maîtres, que peu de temps après il mourut décomposé par la lèpre.

35. *Hilarion avait écrit de sa main une copie des Evangiles.* — Emmenant avec lui un enfant de Gaza, il s'embarqua sur un vaisseau qui faisait voile pour la Sicile. Ne pouvant autrement payer son passage, il vendit un exemplaire des Evangiles qu'il avait copiés de sa propre main dans son adolescence; on était à peu près au milieu de l'Adriatique, lorsque le fils du patron fut saisi du démon et se mit à crier: Hilarion, serviteur de Dieu, pourquoi ne pouvons-nous par ta cause voyager en sûreté même sur la mer? Laisse-moi le temps d'arriver à la terre, de peur qu'étant chassé ici je ne sois précipité dans l'abîme. — Le saint lui répondit: Si mon Dieu t'accorde de rester, reste; si lui-même te chasse, comment t'en prendre à moi, qui ne suis qu'un homme pécheur et un mendiant? — Il parlait de la sorte pour que les matelots et les passagers ne le fissent pas connaître, une fois qu'on serait débarqué. L'enfant fut bientôt délivré du démon, une fois que le père et ceux qui étaient présents eurent promis de ne dire son nom à personne.

36. Quand il eut abordé à Pachynum, promontoire de la Sicile, il offrit son Evangile au maître du vaisseau pour son passage et celui du Gazanien. Cet homme refusa, voyant surtout qu'ils n'avaient rien si ce n'est cet exemplaire et le vêtement qu'ils portaient; il persista jusqu'au bout dans son refus. Le vieillard, avec la conscience de sa pauvreté, ressentit une grande joie, et de n'avoir rien en ce monde, et de penser qu'il serait tenu pour un mendiant par les habitants de l'île.

37. *Il s'enfuit dans l'intérieur. Guérison d'un*

pervenerat, quasi jam in Oriente latere non posset, ubi multi illum et opinione et vultu noverant, ad solas navigare insulas cogitabat, ut quem terra vulgaverat, saltem maria celarent. Eodem ferme tempore Adrianus discipulus ejus de Palæstina supervenit, dicens Julianum occisum, et christianum imperatorem (Jovinianum) regnare cœpisse, revertique eum debere ad monasterii sui reliquias. Quod ille audiens detestatus est; et, conducto camelo, per vastam solitudinem pervenit ad maritimam urbem Libyæ Paretonium, ubi Adrianus infelix volens Palæstinam reverti, et pristinam sub nomine magistri quærens gloriam, multas ei fecit injurias. Ad extremum, convasatis quæ a fratribus ei missa detulerat, nesciente illo, profectus est. Super hoc quia alter locus referendi non est, hoc tantum dixerim in terrorem eorum qui magistros despiciunt, quod post aliquantulum temporis computruerit morbo regio.

35. *Evangeliorum codicem manu sua scripserat.* — Habens igitur senex Gazanum secum, ascendit classem quæ Siciliam navigabat. Cumque venundato Evangeliorum codice, quem manu sua adolescens scripserat, dare naulum disponeret in medio ferme Adriæ, naucleri filius arreptus a dæmone, clamare cœpit et dicere: Hilarion, serve Dei, cur nobis per te et in pelago tutos esse non licet? Da mihi spatium donec ad terram veniam, ne hic ejectus, præcipiter in abyssum. Cui ille: Si Deus meus, ait, tibi concedit ut maneas, mane; sin autem ille te ejicit, quid mihi invidiam facis, homini peccatori atque mendico? Hoc autem dicebat, ne nautæ et negotiatores qui in navi erant, se, cum ad terram pervenissent, proderent. Nec multo post purgatus est puer, patre fidem dante, et cæteris qui aderant, nulli se super ejus nomine locuturos.

36. Ingressus autem Pachynum promontorium Siciliæ, obtulit nauclero Evangelium pro subvectione sua et Gazani. Qui nolens accipere, maxime cum videret illos, excepto illo codice et his quibus vestiti erant, amplius nihil habere, ad extremum jurat se non accep-

hydropique. — Réfléchissant que des trafiquants orientaux pourraient venir et le faire connaître, il s'enfonça dans l'intérieur des terres, à vingt milles de la mer. Là, dans une campagne déserte, il faisait chaque jour un fagot de bois, qu'il plaçait sur les épaules de son disciple ; celui-ci allait le vendre au bourg voisin, et du prix il achetait un peu de pain pour leur nourriture, et de plus pour secourir ceux que le hasard leur amènerait. Mais ce n'est pas sans raison qu'il est écrit : « La ville bâtie sur la montagne ne peut pas rester cachée. » *Matth.* v, 14. Un soldat étant torturé dans la basilique du bienheureux Pierre à Rome, l'esprit impur s'écria : Il y a peu de jours qu'est entré dans la Sicile le serviteur du Christ, Hilarion ; et tout le monde l'ignore, il pense rester caché ; j'irai, moi, et je dévoilerai sa retraite. — Aussitôt le démoniaque, suivi de quelques serviteurs, alla prendre un vaisseau dans le port et se rendit à Pachynum ; toujours guidé par le même esprit, il vint se prosterner devant le pauvre réduit du vieillard, et se trouva soudain guéri. Tel fut le commencement de ses prodiges dans la Sicile ; cela lui amena une multitude innombrable et de malades et d'hommes religieux. L'un des principaux habitants, qui était hydropique et dont l'hydropisie touchait au dernier degré, fut délivré de ce mal dès qu'il se présenta devant lui. Or, comme il offrait au saint les dons les plus considérabless, il entendit de sa bouche tomber le mot que le Sauveur adressait aux disciples : « Vous avez gratuitement reçu, donnez gratuitement. » *Matth.* x, 8.

38. *Ezychius disciple d'Hilarion se met à sa recherche.* — Pendant que cela se passait en Sicile, son disciple Ezychius allait le cherchant par tout le monde, fouillant les rivages, pénétrant les déserts ; n'ayant plus qu'une confiance, c'est que le vieillard, n'importe le lieu de sa retraite, n'y resterait pas longtemps inconnu. Trois ans s'étaient cependant écoulés, lorsqu'il apprit à Méthone, d'un certain juif qui vendait aux peuples des objets sans valeur, qu'un prophète des chrétiens avait paru dans la Sicile, opérant tant de miracles et de prodiges qu'on le prenait pour un saint des premiers temps. Il fit alors des questions sur le vêtement de ce personnage, ses habitudes, sa langue, son âge surtout, mais sans pouvoir rien

turum. Sed et senex accensus fiducia pauperis conscientiæ, in eo magis lætabatur, et quod nihil haberet sæculi, et ab accolis illius loci mendicus putaretur.

37. *Fugit ad mediterranea loca. Hydropicus curatus.* — Porro recogitans ne negotiatores de Oriente venientes se notum facerent, (*a*) ad mediterranea fugit loca, id est, vicesimo a mari milliario ; ibique in quodam deserto agello, lignorum quotidie fascem alligans, imponebat dorso discipuli. Quo in proxima villa venundato, et sibi alimoniam, et his qui forte ad eos veniebant pauxillulum panis emebant. Sed vere, juxta quod scriptum est, « non potest civitas latere super montem posita, » *Matth.* v, 14, Scutarius quidam cum in basilica beati Petri Romæ torqueretur, clamavit in eo immundus spiritus : Ante paucos dies Siciliam ingressus est Hilarion servus Christi, et nemo eum novit, et putat se esse secretum ; ego vadam, et prodam illum. Statimque cum servulis suis ascensa in portu nave, appulsus est Pachynum, et deducente se dæmone, ubi ante tugurium senis se prostravit, illico curatus est. Hoc initium signorum ejus in Sicilia innumerabilem ad eum deinceps ægrotantium, sed et religiosorum hominum adduxit multitudinem ; in tantum, ut de primoribus viris quidam tumens morbo intercutis aquæ, eodem die quo ad eum venerat, curatus sit. Qui postea offerens ei infinita munera, audivit dictum Salvatoris ad discipulos : « Gratis accepistis, gratis date. » *Matth.* x, 8.

38. *Hesychius discipulus quærit Hilarionem.* — Dum hæc ita geruntur in Sicilia, Hesychius discipulus ejus, toto senem orbe quærebat, lustrans littora, deserta penetrans, et hanc tantum habens fiduciam, quia ubicumque esset, diu latere non posset. Transacto igitur jam triennio, audivit Methonæ, a quodam Judæo vilia populis scruta vendente, Prophetam Christianorum apparuisse in Sicilia, tanta miracula et signa facientem, ut de veteribus sanctis putaretur. Interrogans itaque habitum ejus, incessum et linguam, maximeque ætatem, nihil discere potuit. Ille enim qui referebat, famam ad se venisse tantum hominis testabatur. Ingressus igitur

(*a*) Conferendus Sozomenus lib. v, cap. 10, quem brevitatis gratia Latine tantum ex Valesii interpretatione repræsentamus : « Per idem, » inquit, « tempus » (Juliani scilicet imperatoris) « Hilario quoque monachus a Gazæis quæsitus in Siciliam se recepit. Ibi ligna ex desertis montibus colligens et humeris suis in urbem portans vendebat, eoque pacto quantum ad vitam sufficit, quotidianum sibi parabat alimentum. Tandem vero quisnam et qualis esset, indicatus a viro NOBILI, qui a dæmonio vexabatur, postquam eum immundo spiritu liberasset, trajecit in Dalmatiam, etc. » E quibus duo sunt in rem nostram animadvertenda ; et primum quidem falli Sozomenum, qui in Siciliam transfretasse Hilarionem tradit, ut Gazæorum insidias declinaret, cum per id temporis Oasi delituisse, usque quo, Juliano imperatore occiso, Siciliam venit, ex Hieronymi superiori contextu compertum sit. Iterum haud recte Gravium suspicari, hominem qui Hilarionis sanctitatem prodiderit, non *scutarium* fuisse, sive legi debere, sed *scrutarium*, sive qui scruta venderet, ut ex Horatii versu,

Vilia vendentem tunicato scruta popello :

cum e contrario ἄνδρα τῶν ἐπιστήμων, *virum illustrem*, sive genere, sive dignitate, Sozomenus vocet, et Scutarii nomen designet.

(*Edit. Mign.*)

apprendre. Le narrateur déclara qu'il ne savait rien que par la renommée. Ezychius se lança donc sur l'Adriatique et fit heureusement voile vers Pachynum: dans une petite bourgade des bords de la mer, il s'informa du vieillard, et la voix commune lui dit où il était, ce qu'il faisait; une chose par-dessus toutes les autres les frappait d'admiration de voir qu'après avoir opéré tant de merveilles, il n'acceptait de personne en ces lieux un morceau de pain. J'abrége; le saint homme Ezychius tomba tout à coup aux genoux de son maître, lui arrosant les pieds de larmes. Hilarion le releva, et ce fut au bout de deux ou trois jours d'entretien que le disciple apprit du Gazanien que le saint vieillard ne pouvait plus habiter dans ces contrées, et qu'il voulait s'en aller chez des nations barbares où sa réputation et son nom même fussent complétement inconnus.

39. *Il fait brûler un serpent appelé boa.* — Il l'emmena donc à Epidaure, ville de Dalmatie; il séjourna peu de temps dans une petite campagne voisine sans pouvoir rester caché. En effet, un serpent d'une grandeur étonnante, de ceux que les naturalistes appellent boas, par la raison qu'ils sont capables d'avaler un bœuf entier, ravageait au loin toute la province; il attirait à lui par la force de son aspiration, non-seulement les bœufs et les brebis, mais encore les laboureurs et les bergers. Hilarion fait dresser un bûcher, et, après avoir invoqué le nom de Jésus-Christ, il appelle le monstre et lui ordonne de monter sur le bois entassé; lui-même y met ensuite le feu: l'immense reptile est brûlé sous les yeux de tout le peuple. Dès ce moment le saint demeure dans l'anxiété, ne sachant que faire, où se tourner, et se dispose à prendre de nouveau la fuite; parcourant en esprit des terres solitaires, il gémit de se voir trahi par les miracles, quand la langue se tait.

40. *Il fait rentrer la mer dans son lit.* — A cette même époque eut lieu le tremblement de terre qui suivit la mort de Julien et se fit sentir partout; les mers franchirent leurs bornes, on eût dit que Dieu menaçait le monde d'un nouveau déluge ou que tout allait rentrer dans l'ancien chaos, des navires restèrent accrochés aux flancs escarpés des montagnes. Les habitants d'Epidaure, voyant ces masses d'eau se précipiter avec fureur et les montagnes elles-mêmes rentrer dans l'empire des ondes, craignant que leur ville ne fût renversée de fond en comble, ou plutôt regardant déjà le fait comme certain, se portèrent vers le saint vieillard; et, comme s'ils

Adriam, prospero (al. *propero*) cursu venit Pachynum; et in quadam curvi littoris villula, famam senis sciscitatus, consona voce omnium cognovit ubi esset, quid ageret: nihil in eo ita cunctis admirantibus, quam quod post tanta signa atque miracula, ne fragmen quidem panis a quoquam in illis locis accepisset. Et ne longum faciam, sanctus vir Hesychius ad magistri genua provolutus, plantasque ejus lacrymis rigans; tandem ab eo sublevatus, post bidui triduique sermonem audit a Gazano, non posse senem jam in illis habitare regionibus; sed velle ad barbaras quasdam pergere nationes, ubi et nomen et rumor suus incognitus foret.

39. *Comburit serpentem boam dictum.* — Duxit itaque eum ad Epidaurum Dalmatiæ oppidum, ubi paucis diebus in vicino agello mansitans, non potuit abscondi. Si quidem draco miræ magnitudinis, quos gentili sermone *boas* vocant, ab eo quod tam grandes sint, ut boves glutire soleant, omnem late vastabat provinciam, non solum armenta et pecudes, sed agricolas quoque et pastores tractos ad se vi spiritus absorbebat. Cui cum pyram jussisset præparari, et oratione ad Christum emissa, evocato præcepisset struem lignorum scandere, ignem supposuit. Tum itaque, cuncta spectante plebe, immanem bestiam concremavit. Unde æstuans, quid faceret, quo se verteret, aliam parabat fugam; et solitarias terras mente perlustrans, mœrebat (al. *mirabatur*) quod, tacente de se lingua, miracula loquerentur.

40. *Egressum terminis mare compescit.* — Ea tempestate, terræ motu totius orbis, qui post Juliani mortem accidit, (*a*) maria egressa sunt terminos suos, et quasi rursum Deus diluvium minaretur, vel in antiquum chaos redirent omnia, naves ad prærupta delatæ montium pependerunt. Quod cum viderent Epidauritani, frementes scilicet fluctus et undarum moles, et montes gurgitum littoribus inferri verentes, quod jam evenisse cernebant, ne oppidum funditus subverteretur, ingressi sunt ad senem; et, quasi ad prælium pro-

(*a*) *Ea tempestate, terræ motu.* In Chronicis Eusebianis idem Hieronymus, anno Valentiniani 2, « terræ motu per totum orbem facto, mare littus egreditur, et Siciliæ multarumque insularum urbes et innumerabiles populos oppressit. » De eodem hæc habet in Isai. cap. xv: « Motu terræ magno in mea infamia, quando totius orbis littus transgressa sunt maria, etc. » Vide etiam Orosium lib. vii, cap. 32, et Socrat. Hist. Eccles. lib. iv, cap. 3. MARTIAN.

— Terræ motus hic idem est, quem eleganter describit Ammianus Marcellinus ad finem lib. xxvi, « et consule Valentiniano primum cum fratre Valente » accidisse dicit, quod refertur ad an. 365 (vide Chronicon ad an. 2 Valentiniani), et in chronico Alexand.: Τούτῳ τῷ ἔτει ἡ θάλασσα ἐκ τῶν ἰδίων ὅρων ἐξῆλθε μηνὶ Πανέμῳ πρὸ ιϐ′ καλανδῶν Αὐγούστων. Vid. Socratem lib. iv, c. 3.

allaient au combat, le déposèrent sur le rivage. Il forma sur le sable trois signes de croix et tint la main étendue contre les flots; on ne saurait croire à quelle hauteur la mer monta, s'arrêtant en sa présence : comme irritée de cet obstacle, elle retomba peu à peu sur elle-même. Voilà ce que proclament jusqu'à ce jour Epidaure et la contrée tout entière; les mères le racontent à leurs enfants pour en perpétuer à jamais la mémoire. Cette parole que les apôtres recueillirent de la bouche du Sauveur: « Si vous avez la foi, vous direz à cette montagne: Jette-toi dans la mer, et la chose aura lieu, » *Matth.* XVII, 19, peut réellement s'accomplir à la lettre, pourvu cependant qu'on ait la foi des apôtres, la foi telle que le Seigneur la leur commandait. Qu'importe, en effet, qu'une montagne se précipite dans la mer, ou bien que des montagnes liquides prennent tout à coup la consistance du rocher, devant les pieds d'un vieillard, et s'écoulent d'un autre côté reprenant leur fluidité première?

41. *Hilarion va se réfugier en Chypre.* Toute la ville était dans l'admiration, et le bruit d'un si grand prodige avait retenti jusqu'à Salone. Comprenant cela, le vieillard s'embarqua la nuit et s'enfuit en cachette sur une petite barque; ayant trouvé après deux jours un vaisseau de transport, il navigua vers l'île de Chypre. Entre Cythère et le cap Malée, des pirates, ayant laissé la flotte au rivage, sans voiles et sans mâts, s'avançaient à la rame sur deux fortes embarcations de proie, soulevant les flots à droite et à gauche; les matelots se mettent alors à trembler, à gémir, à courir de toutes parts sur le navire, à préparer les harpons, et tous à la fois, comme s'il ne suffisait pas d'un seul, annoncent au vieillard que les pirates arrivent. Celui-ci les apercevant de loin sourit, et se tournant vers ses disciples, redit cette parole: « Hommes de peu de foi, pourquoi tremblez-vous? » *Matth.* XIV, 32. Cette troupe de pirates est-elle plus nombreuse que l'armée de Pharaon, qui fut cependant engloutie tout entière par la volonté de Dieu? — Il parlait de la sorte; mais déjà les carènes ennemies, soulevant des flots d'écume, étaient là menaçantes, à la distance d'un demi-jet de pierre. Il alla se placer debout sur la proue, et, la main tendue vers les assaillants, il s'écria : Qu'il vous suffise d'être venus jusqu'ici. — Chose merveilleuse, les deux embarcations reculèrent aussitôt, les rames agissant en sens contraire et la poupe marchant en avant. Les pirates s'étonnent de suivre un tel mouvement en dépit d'eux-mêmes; vainement ils font tous leurs efforts pour atteindre le navire, ils courent au rivage beaucoup plus vite qu'ils ne sont venus.

42. *Il délivre des esprits impurs un grand nombre de personnes.* — Je passe d'autres faits, pour ne point paraître composer tout un volume avec le récit de ses miracles. Je dirai seu-

ficiscentes, posuerunt eum in littore. Qui cum tria crucis signa pinxisset in sabulo, manusque contra tenderet, incredibile dictu est in quantam altitudinem intumescens mare ante eum steterit; ac diu fremens, et quasi ad obicem indignans, paulatim in semetipsum relapsum est. Hoc Epidaurus et omnis illa regio usque hodie prædicat, matresque docent liberos suos ad memoriam in posteros transmittendam. Vere illud quod ad Apostolos dictum est : « Si credideritis, dicetis huic monti, transi in mare, et fiet, » *Matth.* XVII, 19, etiam juxta litteram impleri potest, si tamen quis habuerit apostolorum fidem, et talem qualem illis habendam Dominus imperavit. Quid enim interest, utrum mons descendat in mare, an immensi undarum montes repente obriguerint, et ante senis tantum pedes saxei, ex alia parte molliter fluxerint?

41. *Fugit Cyprum.* — Mirabatur omnis civitas, et magnitudo signi Salonis quoque percrebuerat. Quod intelligens senex, in brevi lembo clam nocte fugit, et inventa post biduum oneraria navi, perrexit Cyprum. Cumque inter Maleam et Cytheram piratæ, derelicta classe in littore, quæ non antemna, sed conto regitur, duobus haud parvis myoparonibus occurrissent, et denuo hinc inde fluctus occurrerent, remiges omnes qui in navi erant trepidare, flere, discurrere, præparare contos, et, quasi non sufficeret unus nuntius, certatim seni piratas adesse dicebant. Quos ille procul intuens subrisit, et conversus ad discipulos dixit : « Modicæ, inquit, fidei, quare trepidatis? » *Matth.* XIV, 32. Numquid plures sunt hi quam Pharaonis exercitus? tamen omnes Deo volente submersi sunt. Loquebatur his, et nihilominus spumantibus rostris hostiles carinæ (al. *turbæ*) imminebant, jactu tantum lapidis medio. Stetit ergo in prora (al. *ora*) navis, et porrecta contra venientes manu : Hucusque, ait, venisse sufficiat. O mira rerum fides! statim resiluere naviculæ, et impellentibus contra remis, ad puppim impetus redit. Mirabantur piratæ post tergum se redire nolentes, totoque corporis nisu, ut ad navigium pervenirent, laborantes, velocius multo quam venerant, ad littus ferebantur.

42. *Multos ab immundis spiritibus curat.* — Prætermitto cætera, ne videar in narratione signorum volumen extendere. Hoc solum dicam, quod prospero cursu inter Cycladas navigans, hinc inde clamantium de

lement qu'en poursuivant une heureuse navigation à travers les Cyclades, il voyait les foules accourir de toutes parts, des villes et des campagnes, et se porter en criant vers les bords de la mer; qu'il distinguait aussi les voix des esprits immondes. Il descendit à Paphos, cette ville de Chypre si souvent chantée par les poëtes, et qui maintenant renversée par de fréquents tremblements de terre, ne montre plus que par ses ruines ce qu'elle fut jadis; il alla se cacher au deuxième mille de cette ville, se réjouissant de trouver un repos de quelques jours; mais il ne s'en était pas écoulé tout à fait vingt, que dans l'ile entière tous ceux qui étaient possédés du démon se mirent à crier que le serviteur du Christ, Hilarion, était venu, et qu'ils devaient en toute hâte se rendre auprès de lui. Salamine, Curium, Lapetha, toutes les autres villes retentissaient du même cri; la plupart déclaraient qu'ils connaissaient bien Hilarion, et comme le le vrai serviteur de Dieu, mais qu'ils ignoraient le lieu de sa retraite. Au bout de trente jours, ou guère plus, deux cents hommes ou femmes à peu près se trouvèrent réunis autour de lui. A la vue de cette multitude, se plaignant de ce qu'on ne le laissait pas reposer un instant, et se vengeant à sa manière, il les accabla de prières si persévérantes que plusieurs furent guéris aussitôt, d'autres le second ou le troisième jour, tous dans la même semaine.

43. *Il s'enfonce dans une région plus inconnue. La contrée d'Egypte nommée Bucolie. Le paralytique guéri.* Il resta là deux ans, songeant toujours à prendre la fuite; dans cet intervalle, il envoya son disciple Ezychius saluer les frères de Palestine et visiter les cendres de son monastère, avec ordre de venir le rejoindre au printemps. Le disciple étant de retour, comme le saint désirait s'embarquer pour l'Egypte, afin d'aller habiter la contrée qu'on appelle Bucolie, parce que là ne se trouvait aucun chrétien, mais uniquement une race barbare et féroce, Ezychius lui persuada de se transporter plutôt dans une région moins connue de la même île. Pensant l'avoir trouvée à force de recherches, il conduisit le vieillard à douze milles loin de la mer, parmi des montagnes abruptes et sauvages, où l'on pouvait à peine gravir en rampant sur les mains et les genoux. Parvenu là, il contempla ce lieu si terrible et si parfaitement isolé, entouré d'arbres, arrosé par des eaux qui descendaient des plus hauts sommets, formant un jardin agréable, parsemé d'arbres fruitiers de diverses espèces, mais dont Hilarion n'employa jamais les fruits à sa nourriture. A côté se dressaient les ruines d'un très-ancien temple, du milieu desquelles, comme lui-même le racontait et comme l'on attesté ses disciples, sortaient la nuit et le jour des voix d'un si grand nombre de démons que vous eussiez dit le tumulte de toute une armée.

urbibus et vicis et ad littora concurrentium immundorum spirituum voces audiebat. Ingressus ergo Paphum, urbem Cypri nobilem carminibus poetarum, quæ frequenter (vel *frequenti*) terræ motu lapsa, nunc ruinarum tantum vestigiis quid olim fuerit, ostendit, in secundo ab urbe milliario habitabat ignobilis, gaudensque quod paucis diebus quiete viveret. Verum non ad plenum viginti transiere dies, cum per omnem illam insulam quicumque immundos habebant spiritus, clamare cœperunt venisse Hilarionem servum Christi, et ad eum se debere properare. Hoc Salamina, hoc Curium, hoc Lapetha et urbes reliquæ conclamabant, plerisque asserentibus scire se quidem Hilarionem, et vere illum esse famulum Dei, sed ubi esset ignorare. Intra triginta igitur nec multo amplius dies, ducenti ferme, tam viri quam mulieres, ad eum congregati sunt. Quos cum vidisset, dolens quod se non paterentur quiescere, et quodammodo in ultionem sui sæviens, tanta eos orationum instantia flagellavit, ut quidam statim, post biduum triduumve, omnes vero intra unam hebdomadam curarentur.

43. *In secretiorem locum ascendit. Bucolia Ægypti. Paralyticus curatus.* — Manens itaque ibi biennio, et semper de fuga cogitans, Hesychium ad se veris tempore reversurum Palæstinam ad salutationem fratrum et monasterii sui cineres visendos misit. Qui cum revertisset, cupienti rursum ad Ægytum navigare, hoc est, ad ea loca quæ vocantur Bucolia, eo quod nullus ibi Christianorum esset, sed barbara tantum et ferox natio, suasit ut in ipsa magis insula ad secretiorem locum conscenderet. Quem cum diu lustrans omnia reperisset, perduxit eum duodecim millibus a mari procul inter secretos asperosque montes, et quo vix reptando manibus genubusque posset ascendi. Qui introgressus, contemplatus quidem est terribilem valde et remotum locum arboribus hinc inde circumdatum, habentem etiam aquas de supercilio collis irriguas, et hortulum peramœnum, et pomaria plurima, quorum fructum nunquam in cibo sumpsit; sed et antiquissimi juxta templi ruinam ex quo (ut ipse referebat et ejus discipuli testantur) tam innumerabilium per noctes et dies dæmonum voces resonabant, ut exercitum crederes. Quo ille valde delectatus, quo scilicet antagonistas haberet in proximo, habitavit ibi per annos quinque, et

Pour lui, c'était une source de délices ; heureux d'avoir ainsi les antagonistes à sa porte, il se fixa là pendant cinq ans. Il recevait les fréquentes visites d'Ezychius, ce qui le réconfortait dans cette dernière période de sa vie ; car l'extrême difficulté des abords et la peur des ombres, selon l'expression vulgairement employée, faisaient que personne ou presque personne n'osait tenter cette ascension. Un jour cependant, comme il sortait dans son jardin, il trouva devant sa porte un homme paralysé de tout le corps. Le saint demanda à Ezychius quel était cet homme et comment on l'avait transporté là. Le disciple répondit que c'était précisément le procurateur de cette campagne, et que le jardin même dans lequel on se trouvait en ce moment dépendait de lui. Hilarion versa des larmes avec le malade ; puis, étendant vers lui la main, il prononça ces paroles : Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, je te le dis, lève-toi et marche. — Effet aussi prompt que merveilleux ! il n'avait pas encore achevé de parler, que les membres du paralytique avaient repris leur vigueur et que l'homme était debout. Quand cette nouvelle se fut répandue, la nécessité triompha bien souvent de l'aspérité des lieux et de l'absence de toute route. On n'eut pas de plus grand souci dans toutes les bourgades environnantes que de l'empêcher de fuir ; car le bruit s'était aussi répandu qu'il ne pouvait pas longtemps séjourner dans le même endroit. Ce n'est point par une légèreté quelconque ou par une mobilité d'enfant, qu'il agissait de la sorte ; c'est pour fuir les hommes et la foule, n'ayant rien de plus à cœur que le silence et l'obscurité.

44. *Testament d'Hilarion. La fille et le gendre de Constancia guéris avec de l'huile qu'il avait bénie.* — A l'âge de quatre-vingts ans, pendant une absence d'Ezychius, il écrivit de sa propre main une courte lettre sous forme de testament, lui léguant toutes ses richesses, à savoir, son exemplaire de l'Evangile, le sac qui lui tenait lieu de tunique, son capuchon et son petit manteau ; le frère qui le servait était mort peu de jours auparavant. Auprès du malade se rendirent beaucoup d'hommes religieux de la ville de Paphos, quand surtout ils eurent ouï dire qu'il avait déclaré ne devoir pas tarder à rompre sa chaîne corporelle pour s'en aller avec le Seigneur. Dans le nombre se trouvait une sainte femme nommée Constancia, dont il avait sauvé de la mort la fille et le gendre en les oignant d'une huile bénie ; il les adjura tous de ne pas le conserver après son dernier soupir l'espace même d'une heure, mais de l'ensevelir aussitôt dans ce petit jardin, tel qu'il était vêtu, avec son cilice, sa cuculle et son rustique sagum.

45. Sa poitrine conservait à peine un reste de chaleur ; à part la connaissance, il n'avait plus rien d'un homme vivant ; et cependant, les yeux ouverts, il parlait de la sorte : Sors, que crains-tu? sors, mon âme ; pourquoi cette hésitation?

sæpe invisente se Hesychio, in hoc extremo jam vitæ suæ tempore refocillatus est, quod propter asperitatem difficultatemque loci, et umbrarum (ut ferebatur vulgo) multitudinem, aut nullus, aut rarus ad se vel posset, vel auderet ascendere. Quodam autem die egressus hortulum, vidit hominem toto corpore paralyticum jacentem ante fores. Interrogavitque Hesychium quisnam esset, vel quomodo fuisset adductus. Qui respondens, ait, procuratorem se fuisse villulæ, ad cujus jus hortulus quoque ipsi erant, pertineret. Et ille collacrymans tendensque ad jacentem manum : Tibi, inquit, dico in nomine Domini nostri Jesu Christi, surge et ambula. Mira velocitas! adhuc verba in ore loquentis volvebantur, et jam membra solidata ad standum, hominem surrigebant. Quod postquam auditum est, etiam difficultatem loci et iter invium plurimorum vicit necessitas, nihil æque per circumitum cunctis villis observantibus, quam ne quo modo elaberetur ; disseminaverat enim hoc de eo rumor, diu eum in eodem loco manere non posse. Quod ille non levitate quadam, aut puerili sensu victus faciebat, sed honorem fugiens et importunitatem ; semper enim silentium et vitam ignobilem desiderabat.

44. *Testamentum Hilarionis. Olei unctione curati filia et gener Constantiæ.* — Igitur octogesimo ætatis suæ anno, cum absens esset Hesychius, quasi testamenti vice brevem manu propria scripsit epistolam, omnes divitias suas ei derelinquens (Evangelium scilicet, et tunicam sacceam, cucullam et palliolum), nam minister ejus ante paucos dies obierat. Venerunt itaque ad ægrotantem de Papho multi religiosi viri ; et maxime quod eum dixisse audierant, jam se ad Dominum migraturum et de corporis vinculis liberandum ; sed et Constantia quædam sancta femina, cujus generum et filiam de morte liberaverat unctione olei : quos omnes adjuravit, ut ne puncto quidem horæ post mortem reservaretur, sed statim eum in eodem hortulo terra operirent, sicut vestitus erat in tunica cilicina et cuculla, et sago rustico.

45. Jamque modicus calor tepebat in pectore, nec

Il y a près de soixante-dix ans que tu sers le Christ, et tu redoutes la mort? — Il exhala son âme avec ces mots. Il fut soudain couvert de terre, et la ville apprit sa sépulture avant sa mort.

46. *Esychius enlève secrètement le corps d'Hilarion. Ce corps demeure intact, ainsi que les vêtements.* — Lorsque le saint homme Esychius eut appris cette nouvelle, il se rendit dans l'île de Chypre; et, feignant de vouloir habiter ce même jardin, pour éloigner tout soupçon de la part des habitants et les faire se relâcher de leur garde, dix mois après environ, au grand péril de sa vie, il enleva le corps. L'ayant transporté à Majuma, accompagné d'une immense foule de moines et de séculiers, il l'ensevelit dans l'antique monastère. La tunique, la cuculle, le sagum et le corps tout entier n'avaient pas plus subi d'altération que s'il vivait encore; ce corps exhalait une si douce odeur qu'on l'eût cru enduit de parfums.

47. *Constancia meurt de chagrin à cause de l'enlèvement du corps d'Hilarion.* — Je ne crois pas devoir taire, à la fin de cet opuscule, la dévotion de Constancia, cette femme si distinguée par sa sainteté. Dès qu'elle eut appris que le corps d'Hilarion était dans la Palestine, elle mourut sur-le-champ, prouvant encore de la sorte son affection pour le serviteur de Dieu. Elle avait coutume de passer les nuits à veiller près de son tombeau, et, pour s'aider dans la prière, à converser avec lui comme si elle le voyait. Vous pouvez, de notre temps encore, observer une admirable émulation entre les habitants de la Palestine et ceux de Chypre, les uns heureux de posséder le corps d'Hilarion, les autres prétendant avoir son esprit. D'étonnants prodiges ont lieu chaque jour dans les deux contrées, mais plutôt dans le petit jardin de Chypre, apparemment parce qu'il fut pour le saint l'objet d'une affection spéciale.

VIE DE MALCHUS, LE MOINE CAPTIF.

1. *Jérôme avait la pensée d'écrire l'histoire ecclésiastique.* — Ceux qui doivent engager un combat naval, commencent par s'exercer dans le port et sur une mer tranquille, manœuvrant le gouvernail, les rames, les crocs de fer, les harpons, exerçant le soldat à marcher sur les planches, à fixer le pied sur une surface mouvante, à tenir ferme dans l'agitation, afin de ne plus craindre ce qu'on a d'abord appris dans ces simulacres de lutte. C'est ainsi qu'après avoir long-

præter sensum quidquam vivi hominis supererat; et tamen apertis oculis loquebatur: Egredere, quid times? egredere, anima mea, quid dubitas? Septuaginta prope annis servisti Christo, et mortem times? In hæc verba exhalavit spiritum. Statimque humo obrutum, ante urbi sepultum, quam mortuum nuntiaverunt.

46. *Hesychius furatur corpus S. Hilarionis. Integrum corpus Hilarionis et illæsæ vestes.* — Quod postquam sanctus vir audivit Hesychius, perrexit ad Cyprum, et simulans se velle habitare in eodem hortulo, ut diligentis custodiæ suspicionem accolis tolleret, cum ingenti vitæ suæ periculo, post decem fere menses corpus ejus furatus est. Quod Majumam deferens, totis monachorum et oppidorum turbis prosequentibus, in antiquo monasterio condidit; illæsa tunica, cuculla, et palliolo, et toto corpore, quasi adhuc viveret, integro, tantisque fragrante odoribus, ut delibutum unguentis putares.

47. *Constantia dolore mortua propter furatum corpus S. Hilarionis.* — Non mihi videtur in calce libri tacenda Constantiæ illius sanctissimæ mulieris devotio, quæ perlato ad se nuntio, quod corpusculum Hilarionis Palæstinæ esset, statim exanimata est, veram in servum Dei dilectionem etiam morte comprobans. Erat enim solita pervigiles in sepulcro ejus noctes ducere, et quasi cum præsente ad adjuvandas orationes suas sermocinari. Cernas usque hodie miram inter Palæstinos et Cyprios contentionem, his corpus Hilarionis, illis spiritum se habere certantibus. Et tamen in utrisque locis magna quotidie signa fiunt; sed magis in hortulo Cypri, forsitan quia plus illum locum dilexerit.

VITA MALCHI MONACHI CAPTIVI.

Malchi Monachi ex Maronia Syriæ viculo, vitam, quæ variis periculis atque infortuniis exagitata, et captivitate oppressa est, ob oculos lectoribus ponit.

1. *Hieronymus historiam Ecclesiasticam scribere volebat* — Qui navali prælio dimicaturi sunt, ante in portu et in tranquillo mari flectunt gubernacula, remos trahunt, ferreas manus et uncos præparant, dispositumque per tabulata militem, pendente gradu et labente vestigio stare firmiter assuescunt, ut quod in simulacro pugnæ didicerint, in vero certamine non

temps gardé le silence, silence que m'imposait celui pour qui ma parole est un supplice, je désire m'exercer dans une œuvre de peu d'étendue, et dérouiller en quelque sorte ma langue, avant d'aborder une plus vaste histoire. J'ai résolu d'écrire, en effet, si le Seigneur prolonge assez ma vie, et si mes détracteurs cessent de me poursuivre, quand je fuis et me tiens renfermé, les choses qui se sont accomplies depuis l'avénement du Sauveur jusqu'à notre époque, par les apôtres d'abord, et même par notre faible génération : comment et par quels hommes l'Eglise du Christ est née, par quelles persécutions elle a grandi, de quelles couronnes les martyrs ont paré son front; et puis, lorsque les princes chrétiens ont paru, comment elle s'est trouvée plus puissante et plus riche, mais plus pauvre en vertus. A plus tard cependant un tel sujet. Contentons-nous pour le moment de celui qui se présente.

2. *Jérôme habite la Syrie dès son adolescence.* — A trente milles environ d'Antioche, capitale de la Syrie, est situé vers l'orient le petit bourg de Maronia. Après avoir eu plusieurs maîtres ou patrons pendant que jeune homme je demeurais dans cette province, il devint la propriété de l'évêque Evagrius, mon ami. Je le nomme pour bien montrer que je sais de bonne source ce dont je vais parler. Là vivait un vieillard appelé Malchus, que dans nos langues occidentales nous pourrions traduire par roi. Il était syrien de naissance et de langage, indigène de ce même lieu. Dans sa demeure habitait aussi une femme extrêmement décrépite et qui semblait toucher aux portes de la mort. L'un et l'autre étaient si zélés pour la religion et fréquentaient tellement l'église, que vous eussiez cru voir ce Zacharie et cette Elisabeth dont l'image nous apparaît dans l'Evangile, si ce n'est que Jean ne se trouvait pas au milieu. Comme je demandais curieusement aux personnes du voisinage quel pouvait être le lien qui rattachait ces deux êtres, le mariage, le sang ou l'esprit, toutes d'une commune voix me répondaient que c'étaient des saints, des âmes agréables à Dieu, et je ne sais quelles choses admirables. Entraîné par le désir d'en savoir davantage, j'entrepris l'homme sans détour, lui demandant avec instance de me dire la vérité des faits; et voici ce qu'il m'apprit :

3. *Histoire de Malchus.* — Je suis, mon enfant, dit-il, un colon d'une petite campagne de Nisibe; mes parents n'avaient pas d'autre fils que moi. Unique rejeton de leur race, seul héritier de la famille, je fus pressé par eux de me marier; mais je leur déclarai que je voulais être moine. De quelles menaces mon père m'accablait, quelles

pertimescant. Ita et ego quo diu tacui (silere quippe me fecit, cui meus sermo supplicium est), prius exerceri cupio in parvo opere, et veluti quamdam rubiginem linguæ abstergere, ut venire possim ad latiorem historiam. Scribere enim disposui (si tamen vitam Dominus dederit, et si vituperatores mei saltem fugientem me et inclusum persequi desierint) ab adventu Salvatoris usque ad nostram ætatem, id est, ab apostolis usque ad nostri temporis fecem, quomodo et per quos Christi Ecclesia nata sit, et adulta persecutionibus creverit, et martyriis coronata sit; et, postquam ad Christianos principes venerit, potentia quidem et divitiis major, sed virtutibus minor facta sit. Verum hæc alias. Nunc quod imminet explicemus.

2. *Adolescentulus morabatur in Syria Hieronymus.* — Maronia (Mss. *Maronias*) triginta ferme millibus ab Antiochia urbe Syriæ, haud grandis ad Orientem distat viculus. Hic post multos vel dominos, vel patronos, dum ego adolescentulus morarer in Syria, ad papæ Evagrii necessarii mei possessionem devolutus est; quem idcirco nunc nominavi, ut ostenderem unde nossem quid scripturus sum. Erat igitur illic quidam senex nomine Malchus, quem nos Latine regem possumus dicere, (*a*) Syrus natione et lingua, ut revera ejusdem loci indigena. Anus quoque in ejus contubernio valde decrepita, et jam morti proxima videbatur : tam studiose ambo religiosi, et sic ecclesiæ limen terentes, ut Zachariam et Elisabeth de Evangelio crederes, nisi quod Joannes in medio non erat. De his cum curiose ab accolis quærerem quænam esset eorum copula : matrimonii, sanguinis, an spiritus ? omnes voce consona, sanctos et Deo placitos, et mira nescio quæ respondebant. Qua cupiditate illectus, adorsus sum hominem, et curiosius sciscitans rerum fidem, hæc ab eo accepi :

3. *Malchi Historia.* — Ego, inquit, mi nate, Nisibeni agelli colonus, solus parentibus fui. Qui cum me quasi stirpem generis sui et hæredem familiæ suæ ad nuptias cogerent, monachum potius me velle esse respondi. Quantis pater minis, quantis mater blanditiis perse-

(*a*) *Syrus natione, et lingua, ut revera*, etc. Hanc lectionem restituimus ex quinque mss. codicibus, præcipue ex uno monasterii nostri Gemeticensis, qui legit, *ut revera ejusdem loci indigena.* Cæteri quatuor, id est unus Parisiensis, D. *le Peletier*, olim Petri Pithæi J. C.; alter Avenionensis FF. prædicatorum, tertius Tolosanus FF. quoque prædicatorum; et quartus Narbonensis, monasterii Fontis Frigidi; hi omnes, inquam, hoc modo legunt, *Syrus natione et lingua utebatur ejusdem loci indigena.* Porro in editis Erasmi et Mariani nihil est genuinum; sed totum Græce confictum MARTIAN.

caresses me prodiguait ma mère, pour obtenir le sacrifice de ma virginité, vous le comprendrez sans peine si je vous dis que je fus obligé de fuir ma maison et mes parents. Ne pouvant pas me diriger vers l'Orient à cause du voisinage de la Perse, et parce que la frontière était gardée par les soldats romains, je me tournai vers l'Occident, avec un bien léger viatique, suffisant à peine pour me mettre à l'abri de l'extrême besoin. Mais pourquoi les détails? Je parvins enfin au désert de la Chalcide, qui s'étend entre Imma et Beroë, un peu vers le Midi. Ayant trouvé là des moines, je me mis sous leur direction, gagnant ma vie par le travail manuel, et comprimant par le jeûne les révoltes du corps. Après bien des années, j'éprouvai le désir de revoir ma patrie. Ma mère vivait encore, j'avais appris que mon père était mort; et je voulais porter une consolation à celle qui m'avait donné le jour; après cela, vendre mon petit héritage, en donner aux pauvres une partie, en constituer une autre au monastère, et, pourquoi rougir d'avouer mon infidélité? en réserver encore une autre pour mon propre usage. L'Abbé s'écria que c'était une tentation du diable, et que sous un prétexte spécieux se cachaient les piéges du vieil ennemi; que le chien revenait à son vomissement; que beaucoup de moines avaient été trompés de la même manière; que le diable n'attaque jamais à front découvert. Il me citait de nombreux exemples tirés des Livres saints, celui particulièrement du premier homme et de la première femme, qu'il séduisit par l'espoir d'acquérir la divinité. Ne pouvant me convaincre, il tomba à genoux devant moi, et me conjurait de ne pas l'abandonner, de ne pas me perdre moi-même, de ne pas regarder en arrière après avoir mis la main à la charrue. Misérable! je remportai sur mon conseiller la pire des victoires, m'imaginant qu'il cherchait, non mon salut, mais son propre avantage. Il me suivit hors du monastère, comme il eût suivi mes funérailles; en me disant son dernier adieu, il ajouta : Je te vois marqué de la brûlante empreinte de fils de Satan; je ne demande pas tes motifs, je n'accepte pas tes excuses. La brebis qui sort de la bergerie tombera dans la gueule du loup.

4. *Il est emmené captif.* — Lorsqu'on va de Beroë à Edesse, la route longe un désert, dans lequel les Sarrasins errent sans cesse à l'aventure. Cela fait que dans ces contrées les voyageurs se réunissent en nombre, pour échapper à cet imminent danger en se prêtant un mutuel appui. Avec moi se trouvaient des hommes, des femmes, des vieillards, des jeunes gens, des enfants même, au nombre d'environ soixante-dix. Mais voilà que tout à coup, montés sur des chevaux ou des chameaux, les Ismaélites se précipitent, n'ayant les cheveux attachés que par une bandelette, le corps à demi-nu, avec un léger man-

cuti sint, ut pudicitiam proderem, hæc res sola indicio est, quod et domum et parentes fugi. Et quia ad Orientem ire non poteram, propter vicinam Persidem et Romanorum militum custodiam, ad Occidentem verti pedes, pauxillulum nescio quid portans viatici, quod me ab inopia tantum defensaret. Quid multa? Perveni tandem ad eremum Chalcidos, quæ inter Immas et Beroam magis ad austrum sita est. Ibi repertis monachis, eorum me magisterio tradidi, manuum labore victum quæritans, lasciviamque carnis refrenans jejuniis. Post multos annos incidit mihi desiderium, ut ad patriam pergerem. Et dum adhuc viveret mater, jam enim patrem mortuum audieram, solarer viduitatem ejus; et exinde, venundata possessiuncula, partem erogarem pauperibus, partem monasterio constituerem, quid erubesco confiteri infidelitatem meam? partem in sumptuum meorum solatia reservarem : clamare cœpit abbas meus, diaboli esse tentationem, et sub honestæ rei occasione, latere antiqui hostis insidias; hoc esse, reverti canem ad vomitum suum; sic multos monachorum esse deceptos; nunquam diabolum aperta fronte se prodere. Proponebat mihi exempla de Scripturis plurima : inter quæ illud, quod initio Adam quoque et Evam spe divinitatis supplantaverit. Et cum persuadere non posset, provolutus genibus obsecrabat, ne se desererem, ne me perderem, nec, aratrum tenens, post tergum respicerem. Væ misero mihi! vici monitorem pessima victoria, putans illum non meam salutem (Mss. *utilitatem*), sed suum solatium quærere. Prosecutus ergo me de monasterio, quasi funus efferret, et ad extremum valedicens : Video, ait, te filii Satanæ cauterio notatum; non quæro causas, excusationes non recipio. Ovis quæ de ovilibus egreditur, lupi statim morsibus (al. *faucibus*) patet.

4. *Captivus adducitur.* — De Beroa Edessam pergentibus, vicina est publico itineri solitudo, per quam Saraceni incertis sedibus huc atque illuc semper vagantur. Quæ suspicio frequentiam in illis locis viatorum congregat, ut imminens periculum auxilio mutuo declinetur. Erant in comitatu meo viri, feminæ, senes, juvenes, parvuli, numero circiter septuaginta. Et ecce subito equorum camelorumque sessores Ismaelitæ irruunt, crinitis vittatisque capitibus, ac seminudo corpore, pallia et latas caligas trahentes; pendebant ex

teau et des pantalons flottants; le carquois pend à leur épaule, ils manient de grands arcs et portent de longues flèches; car ils ne viennent pas pour combattre, mais bien pour piller. Nous sommes enlevés, dispersés, jetés de droite et de gauche. Et moi, ce possesseur d'un héritage aux lointaines espérances, me repentant trop tard de ma résolution, je tombe avec une pauvre femme au pouvoir d'un même maître. Nous sommes conduits, ou plutôt portés sur le dos d'un chameau, à travers une vaste solitude, craignant à chaque instant de tomber, suspendus comme une charge, au lieu d'être réellement assis. Des chairs à demi-crues sont notre nourriture, le lait des chameaux notre boisson.

5. *Il est commis à la garde des brebis.* — Enfin, après avoir traversé un grand fleuve, nous parvenons à l'intérieur du désert; et là nous sommes obligés de nous prosterner, selon l'usage de cette nation, devant la mère de famille et les enfants; nous courbons la tête. Je suis enfermé comme dans une prison; il faut changer d'habit, c'est-à-dire, apprendre à s'en aller nu; car la rigueur de ce climat ne permet de supporter qu'une ceinture, exigée par la décence. On me donne à garder les brebis, et dans ce comble de maux j'ai du moins la consolation de voir plus rarement mes maîtres et mes compagnons d'esclavage. Je m'imaginais avoir quelque chose du saint homme Jacob, je me souvenais de Moïse, qui furent eux aussi bergers dans le désert. Je vivais de fromage frais et de lait; je priais sans cesse, je chantais les psaumes que j'avais appris au monastère. Ma captivité faisait ma joie; je bénissais le jugement de Dieu, qui m'avait fait retrouver dans la solitude ce moine que j'allais perdre dans ma patrie.

6. *Il est contraint d'épouser sa compagne de servitude. Vertu de la femme captive.* — Hélas! avec le diable point de sécurité; impossible de compter et d'imaginer ses embûches. L'envie me poursuivit jusque dans cette retraite. Mon maître voyant prospérer son troupeau, et ne découvrant pas en moi la plus légère fraude, car je n'oubliais pas que l'Apôtre a commandé de servir fidèlement les maîtres comme Dieu, *Ephes.* VI, prétendit m'accorder une récompense, pour m'attacher de plus en plus à lui, en me donnant pour épouse la compagne de ma captivité. Je repoussai cette offre, je déclarai que j'étais chrétien, et que je ne pouvais pas comme tel épouser une femme dont le mari était vivant. Et dans le fait, cet homme réduit en captivité comme nous se trouvait chez un autre maître. Le mien fut saisi d'un tel accès de fureur qu'il dégaîna le glaive, prêt à me frapper; et, si je n'avais tendu les bras pour me saisir de cette femme, il eût réellement versé le sang. Les ténèbres arrivèrent plus épaisses que de coutume, la nuit vint trop tôt pour moi. Je conduis cette nouvelle épouse dans une

humero pharetræ; laxos arcus vibrantes, hastilia longa portabant; non enim ad pugnandum, sed ad prædam venerant. Rapimur, dispergimur, in diversa trahimur. Ego interim longo postliminio hæreditarius possessor, et sero mei consilii pœnitens, cum altera muliercula in unius heri servitutem sortitus venio. Ducimur, imo portamur sublimes in camelis; et per vastam eremum semper ruinam timentes, pendemus potius quam sedemus. Carnes semicrudæ, cibus; et lac camelorum, potus erat.

5. *Pascere oves jubetur.* — Tandem grandi amne transmisso pervenimus ad interiorem solitudinem, ubi dominam liberosque ex more gentis adorare jussit, cervices flectimus. Hic quasi clausus carcere, mutato habitu, id est, nudus ambulare disco. Nam aeris quoque intemperies, nihil aliud præter pudenda velari patiebatur. Traduntur mihi pascendæ oves, et in malorum comparatione hoc fruor solatio, quod dominos meos et conservos rarius video. Videbar mihi aliquid habere sancti Jacob, recordabar Moysi, qui et ipsi in eremo quondam fuere pastores. Vescebar recenti caseo et lacte; orabam jugiter, canebam psalmos quos in monasterio didiceram. Delectabat me captivitas mea; agebamque Dei judicio gratias, quod monachum quem in patria fueram perditurus, in eremo inveneram.

6, *Conservam in uxorem cogitur accipere. Virtus feminæ captivæ.* — O nihil unquam tutum apud diabolum! o multiplices et ineffabiles ejus insidiæ! Sic quoque latentem me inveuit invidia Dominus videns gregem suum crescere, nihilque in me deprehendens fraudulentiæ (sciebam enim Apostolum præcepisse *Ephes.* VI, dominis sic quasi Deo fideliter serviendum), et volens me remunerare, quo fidum sibi magis faceret, tradidit mihi illam conservam meam, aliquando captivam. Et cum ego refutarem, diceremque me Christianum, nec licere mihi uxorem viventis mariti accipere (siquidem captus nobiscum vir ejus, ab alio domino fuerat abductus), herus ille implacabilis in furorem versus, evaginato me cœpit petere gladio. Et nisi confestim brachia tendens, mulierem præoccupassem, illico fudisset sanguinem. Jam igitur venerat tenebrosior solito et mihi nimium matura nox. Duco in speluncam semirutam novam conjugem; et, pronubante nobis mœstitia, uterque detestamur alterum, nec fate-

grotte à demi ruinée; et, la tristesse présidant seule à notre union, nous n'avons que de la répulsion l'un pour l'autre, sans nous l'avouer. Je sentis alors le poids de mon esclavage; me prosternant sur la terre, je me mis à pleurer le moine que j'allais perdre sans retour. — Est-ce donc pour cela que j'ai conservé cette vie misérable? disais-je dans ma douleur; mes crimes m'ont-ils donc conduit à laisser la virginité pour le mariage, quand ma tête blanchit déjà? A quoi me sert d'avoir dédaigné pour le Seigneur ma famille, ma patrie, mes biens, si je fais maintenant ce que je voulais éviter par de tels sacrifices? Peut-être est-ce pour avoir regretté ma patrie que je subis cette épreuve. Que faisons-nous, mon âme? faut-il périr ou vaincre? Attendons-nous la main du Seigneur, ou nous frappons-nous de notre propre main? Perce-toi de ton glaive; la mort du corps est moins à craindre que la tienne. La chasteté conservée a aussi son martyre. Que le témoin du Christ gise au désert sans sépulture; je serai pour moi-même le tyran et le martyr. — Ayant ainsi parlé je dégaînai le glaive, qui brilla jusque dans la nuit; et, tournant la pointe vers ma poitrine: — Adieu, femme infortunée, m'écriai-je; tu m'auras pour martyr, et non pour époux. — Se prosternant alors à mes pieds : — Je t'en conjure, me dit-elle, je t'en supplie par Jésus-Christ, par la terrible gravité de cette œuvre, ne verse pas ton sang, dont je serais responsable; ou, si ta résolution est de mourir, tourne d'abord le glaive contre moi. Soyons plutôt unis de la sorte. Alors même que je retrouverais mon mari, je garderais la chasteté, apprise dans l'esclavage; je mourrais plutôt que de la perdre. Pourquoi donc mourrais-tu pour éviter de m'être uni? C'est moi qui voudrais mourir, si tu voulais cette union. Accepte-moi donc comme une épouse de chasteté; préfère l'union des âmes à celle des corps. Que nos maîtres se persuadent voir un mari, mais que le Christ ne voie qu'un frère. Nous ferons aisément croire au mariage, quand on nous verra nous aimer ainsi. — Je restai frappé de stupeur, je l'avoue; et, plein d'admiration pour la vertu de cette femme, je lui vouai un amour plus que conjugal. Jamais cependant je ne portai les yeux sur elle, jamais je ne la touchai, craignant de perdre dans la paix ce que j'avais sauvé dans la lutte. Bien des jours s'écoulent dans cette union; le mariage supposé nous rend plus agréables à nos maîtres. Aucun soupçon de fuite; en attendant et durant un mois entier, j'étais isolé dans la solitude avec le troupeau si complétement remis à ma garde.

7. *Il est excité par l'exemple des fourmis.* — Après un long temps, comme j'étais assis seul dans le désert, ne voyant rien que le ciel et la terre, je m'enfonçai dans mes silencieuses réflexions; parmi tant d'autres choses, je me sou-

mur. Tunc vere sensi captivitatem meam ; prostratusque humi monachum cœpi plangere, quem perdebam, dicens : Huccine miser servatus sum? ad hoc me mea scelera perduxerunt, ut incanescente jam capite, virgo maritus fierem? Quid prodest parentes, patriam, rem familiarem contempsisse pro Domino, si hoc facio, quod ne facerem, illa contempsi ; nisi quod forte propterea hæc sustineo, quia patriam desideravi? Quid agimus, anima? perimus, an vincimus? Exspectamus manum Domini, an proprio mucrone confodimur? Verte in te gladium; tua magis mors timenda est, quam corporis. Habet et servata pudicitia suum martyrium. Jaceat insepultus Christi testis in eremo, ipse mihi ero et persecutor et martyr. Sic fatus, eduxi in tenebris quoque micantem gladium, et, acumine contra me verso : Vale, inquam, infelix mulier; habeto me martyrem potius quam maritum. Tunc illa pedibus meis provoluta : Precor te, inquit, per Jesum Christum, et per hujus horæ necessitatem adjuro, ne effundas sanguinem tuum in crimen meum ; vel, si mori placet, in me primum verte mucronem. Sic nobis potius conjungamur. Etiam si vir meus ad me rediret, servarem castitatem, quam me captivitas docuit ; vel interirem potius quam perderem. Cur moreris, ne mihi jungaris ? Ego morerer, si mihi jungi velles. Habeto me ergo conjugem pudicitiæ ; et magis animæ copulam amato, quam corporis. Sperent domini maritum, Christus noverit fratrem. Facile suadebimus nuptias, cum nos viderint sic amare. Fateor, obstupui ; et admiratus virtutem feminæ, conjugem plus amavi. Nunquam tamen illius nudum corpus intuitus sum, nunquam ejus carnem attigi, timens in pace perdere quod in prælio servaveram. Transeunt in tali matrimonio dies plurimi ; amabiliores nos dominis fecerant nuptiæ. Nulla fugæ suspicio ; interdum et mense toto aberam fidus gregis pastor per solitudinem.

7. *Formicarum exemplo excitatur.* — Post grande intervallum, dum solus in eremo sedeo, et præter cœlum terramque nihil video, cœpi mecum tacitus volvere, et inter multa, contubernii quoque monachorum recordari, maximeque vultum Patris mei, qui me erudierat, tenuerat, perdiderat. Sicque cogitans, aspicio formicarum gregem angusto calle fervere. Videres onera majora quam corpora. Aliæ herbarum quædam semina forcipe oris trahebant; aliæ egerebant humum

vins de la douce société des moines, je revis surtout la vénérable figure de ce père qui m'avait instruit, retenu d'abord, et puis perdu. Avec de telles pensées dans l'âme, j'aperçois une troupe de fourmis s'agiter sur leur étroit sentier. Elles portent des fardeaux plus grands qu'elles-mêmes. Les unes ont saisi et trainent avec les pinces de leur bouche les graines et certaines plantes; les autres enlèvent la terre et creusent des fossés, ou forment des digues pour arrêter le suintement de l'eau; d'autres encore, songeant à l'hiver qui va venir, et ne voulant pas que la terre humide change en herbe leur grenier, enlèvent le germe aux graines recueillies; il en est enfin qui transportent les corps morts avec une sorte de pompe funéraire. Ce qui frappe surtout dans une si grande foule, c'est que les fourmis qui sortent n'arrêtent jamais celles qui entrent; bien plus, si quelqu'une en aperçoit une autre succomber sous le fardeau, elle lui prête aussitôt le secours de ses épaules. Pourquoi continuer? en somme, ce jour m'offrit un beau spectacle. Aussi, me souvenant des passages où Salomon nous renvoie à la sage activité des fourmis et ranime par leur exemple les âmes paresseuses, *Prov.* VI, 30, je sentis plus que jamais le poids de ma captivité, je me pris à soupirer après les cellules du monastère, à désirer la vie dont les fourmis me présentaient l'image, cette vie commune où chacun travaille sous les yeux de tous, où l'on n'a rien en propre, en ayant part à tout.

8. *Il prend la fuite.* — Je regagne l'asile pour la nuit, et mon visage ne peut pas dissimuler aux yeux de ma compagne la tristesse de mon cœur. Elle me demande avec instance d'où me vient cet air abattu. Elle en apprend la cause; je l'exhorte à fuir avec moi; elle ne repousse pas ma résolution. Je lui demande le silence; elle promet de le garder; et nous voilà conversant toujours à voix basse, flottant entre l'espérance et la crainte. J'avais dans le troupeau deux boucs d'une grandeur remarquable; je les tue, je fais avec leurs peaux des outres, et je prépare leurs chairs pour le voyage. A l'entrée de la nuit, quand nos maîtres nous croyaient couchés, nous partons avec un tel viatique. Lorsque nous fûmes arrivés au fleuve, à dix milles de notre point de départ, nous enflons les outres, et, nous plaçant dessus, nous nous lançons sur les eaux, en ramant doucement avec nos pieds, afin que le courant nous entraînât beaucoup plus loin sur l'autre rive, et fît ainsi perdre nos traces à ceux qui nous poursuivraient. Tout cela n'eut pas lieu sans que la viande fût mouillée et perdue en partie; de sorte que nous n'eûmes guère plus de nourriture que pour trois jours. Nous bûmes à satiété, comme pour nous prémunir contre la soif que nous allions affronter. Nous prenons la course, mais en regardant sans cesse derrière nous; mais c'est plutôt la nuit que le jour que nous avançons, soit pour éviter les attaques des Sarrasins qui vaguent au loin, soit à cause des ardeurs excessives du soleil. Je tremble encore en rappelant ces tristes souvenirs; et quoique bien

de foveis, et aquarum meatus aggeribus excludebant; illæ, venturæ hiemis memores, ne madefacta humus in herbam horrea verteret, illata semina præcidebant; hæ luctu celebri corpora defuncta deportabant. Quodque magis mirum est in tanto agmine, egrediens non obstabat intranti; quin potius, si quam vidissent sub fasce et onere concidisse, suppositis humeris adjuvabant. Quid multa? pulchrum mihi spectaculum dies ille præbuit. Unde, recordatus Salomonis, *Prov.* VI et XXX, ad formicarum solertiam nos mittentis et pigras mentes tali exemplo suscitantis, cœpi tædere captivitatis, et monasterii cellulas quærere, ac formicarum illarum desiderare similitudinem, ubi laboratur in medium, cumque nihil cujusquam proprium sit, omnium omnia sunt.

8. *Fugit.* — Regresso ad cubile occurrit mulier; tristitiam animi vultu dissimulare non potui. Rogat cur ita exanimatus sim. Audit causas; hortor ad fugam; non aspernatur. Peto silentium; fidem tribuit; et jugi susurro inter spem et metum medii fluctuamus. Erant mihi in grege duo hirci miræ magnitudinis; quibus occisis, utres facio, eorumque carnes viatico præparo. Et primo vesperi, putantibus dominis nos secreto cubitare, invadimus iter, utres et partes carnium portantes. Cumque pervenissemus ad fluvium, nam decem millibus aberat, inflatis conscensisque utribus, aquis nos credimus, paulatim pedibus subremigantes, ut deorsum nos flumine deferente, et multo longius quam conscenderamus, in alteram nos exponente ripam, vestigium sequentes perderent. Sed inter hæc madefactæ carnes, et ex parte lapsæ, vix tridui cibum pollicebantur. Bibimus usque ad satietatem, futuræ nos siti præparantes. Currimus, post tergum semper aspicimus; et magis noctibus promovemus, quam diebus, vel propter insidias late vagantium Saracenorum, vel propter ardorem solis nimium. Pavesco miser etiam referens; et, si tota mente securus, toto tamen corpore perhorresco.

tranquille dans mon âme, je frémis de tout mon corps.

9. *Dans sa fuite il est rejoint par son maître.* — Après le troisième jour, sans pouvoir bien distinguer à raison de la distance, nous apercevons deux hommes montés sur des chameaux venir vers nous avec rapidité. Aussitôt notre âme, allant au-devant du malheur, se représente nôtre maître prêt à nous donner la mort, et le soleil pâlit à nos yeux. Saisis de crainte, nous comprenons que nous sommes trahis par les traces que nous laissons sur le sable, lorsque s'offre à nous sur la droite un antre qui s'enfonce bien avant dans la terre. Nous redoutons à la vérité de rencontrer là des animaux venimeux, les vipères, les lézards, les scorpions et beaucoup d'autres animaux de ce genre ayant coutume de gagner l'ombre pour éviter les rayons brûlants du soleil, mais nous entrons dans ce dangereux asile. Dès que nous en avons franchi le seuil, nous nous blottissons dans une cavité sinistre, ne voulant pas aller plus loin, de peur de nous jeter dans la mort en fuyant la mort. Voici ce que nous pensions en nous-mêmes : Si le Seigneur vient en aide à des misérables, nous avons le salut; s'il repousse des pécheurs, nons avons une tombe. Quels devaient être, pensez-vous, nos sentiments, quelles nos terreurs, lorsque le maître et l'un de nos compagnons d'esclavage s'arrêtèrent tout près, nous suivant à la trace jusque dans cette retraite ? O que la mort attendue est plus terrible que la mort qu'on reçoit ! Voilà que la fatigue et la peur me font balbutier encore ; c'est comme si j'entendais de nouveau les cris du maître, et j'ose à peine parler. Il envoie son esclave pour nous traîner hors de la grotte, pendant que lui-même tient les chameaux. Avec le glaive nu, il attend que nous arrivions. L'esclave s'était avancé de trois ou quatre pieds environ dans l'intérieur, et nous l'apercevions de dos sans qu'il nous vît; car les yeux sont ainsi faits que lorsqu'on passe tout à coup du soleil aux ténèbres, on ne voit plus rien. Sa voix retentit dans l'antre : Sortez, gibier de potence; sortez, qu'on vous donne la mort. Pourquoi cette résistance ? pourquoi ce retard ? sortez ; le maître vous appelle, et vous attend certes avec patience. — Il n'avait pas fini de parler, que nous apercevons à travers les ombres une lionne se jeter sur cet homme, l'étrangler et l'emporter sanglant dans le fond de l'antre. O bon Jésus, quelle fut alors notre frayeur, et quelle notre joie! A l'insu du maître, l'ennemi périssait sous nos yeux. Ne le voyant pas revenir, celui-là pensa qu'un seul n'était pas assez fort contre deux. Incapable de modérer sa colère, ayant d'ailleurs le glaive à la main, il vient à la caverne, et reproche à l'esclave sa lâcheté avec des cris de rage. Mais, avant d'arriver à l'endroit où nous sommes cachés, il est

9. *Herus fugientem occupat.* — Post diem vero tertium, dubio prospectu procul aspicimus duos camelis insidentes venire concitos (Mss. *concite*). Statimque mens mali præsaga, putare cœpit dominum meditari mortem, solem cernere nigrescentem. Dumque timemus et vestigiis per arenas nos proditos intelligimus, offertur ad dexteram nostram spelunca longe sub terram penetrans. Igitur timentes venenata animalia (nam solent viperæ, reguli et scorpiones, cæteraque hujuscemodi, fervorem solis declinantia, umbras petere) intravimus quidem speluncam ; sed statim in ipso introitu, sinistræ nos foveæ credidimus, nequaquam ultra progredientes, ne dum mortem fugimus, incurreremus in mortem ; illudque nobiscum reputantes, si juvat Dominus miseros, habemus salutem ; si despicit peccatores, habemus sepulchrum. Quid putas fuisse nobis animi, quid terroris, cum ante speluncam, nec longe starent Dominus et conservus, et vestigio indice jam ad latebras pervenissent? O multo gravior exspectata, quam illata mors! Rursus cum labore et timore lingua balbutit; et, quasi clamante domino, mutire non audeo. Mittit servum, ut nos de specu trahat; ipse camelos tenet, et evaginato gladio, nostrum exspectat adventum. Interea tribus ferme vel quatuor cubitis introgresso famulo, nobis ex occulto tergum ejus videntibus (nam oculorum istiusmodi natura est, ut post solem umbras intrantibus, cæca sint omnia) vox per antrum sonat: Exite, furciferi ; exite, morituri ; quid statis ? quid moramini? exite, dominus vocat, patienter exspectat. Adhuc loquebatur, et ecce per tenebras aspicimus leænam invasisse hominem, et gutture suffocato, cruentum intro trahere. Jesu bone, quid tunc terroris nobis, quid gaudii fuit ! Spectabamus, domino nesciente, hostem nostrum perire, qui cum videret illum moras facere, suspicatus est duos uni resistere. Sed et iram differre non valens, sicut tenebat gladium, ad speluncam venit ; et clamore rabido servi increpans socordiam, prius a fera tenetur, quam ad nostras latebras perveniret. Quis hoc unquam crederet, ut ante os nostrum, bestia pro nobis dimicaret? Sublato autem illo metu, similis ante oculos nostros versabatur interitus ; nisi quod potius erat rabiem leonis, quam iram hominis sustinere. Pavemus intrinsecus ; et ne movere quidem nos ausi, præstolabamur

saisi par la bête féroce. Qui le croirait jamais ? à notre face, est le combat pour nous. N'ayant plus cette première crainte, nous avions encore celle d'éprouver le même sort; quoique, à la vérité, la fureur du lion nous parût moins intolérable que la colère de l'homme. Nous tremblons en nous-mêmes ; et, sans oser nous mouvoir, nous attendons le dénouement d'une situation aussi périlleuse, n'ayant pour rempart que le sentiment de notre innocence. La lionne, se tenant en garde contre quelque attaque, et comprenant qu'elle avait été vue, prend avec sa gueule son lionceau et se hâte de l'emporter, nous cédant son asile. Nous ne sortons pas aussitôt, redoutant un excès de confiance; nous attendons longtemps, et, nous préparant à sortir, nous nous représentions la rencontre de cet animal terrible.

10. *Délivré du danger, il revient chez les moines.* — L'horreur se dissipe, nous laissons passer ce jour, et sur le soir nous sortons. Nous voyons les chameaux, de cette race qu'on appelle dromadaires à cause de leur vélocité, ruminer paisiblement la nourriture absorbée la veille. Nous les montons, et les provisions apportées par d'autres servent à nous ranimer. Après dix jours de marche dans le désert, nous atteignons un camp romain. Présentés au tribun, nous lui racontons toute la suite de cette aventure; envoyés de là à Sabinien, qui commande en Mésopotamie, nous recevons le prix des chameaux. Dans cet intervalle, l'abbé de mon monastère s'était endormi dans le Seigneur. J'allai trouver les moines, demandant à rentrer dans leurs rangs ; et je confiai cette femme aux vierges, l'aimant toujours comme une sœur, non toutefois sans quelque réserve. Voilà ce que dans ma jeunesse j'ai recueilli de la bouche du vieillard Malchus. Vieillard, je vous ai fait la même narration, exposant à des âmes chastes l'histoire de la chasteté. J'exhorte ainsi les vierges à persévérer dans leur vocation. Narrez à votre tour le même fait aux générations suivantes ; elles apprendront ainsi, que, au milieu des glaives, des déserts et des bêtes féroces, la pudeur n'est jamais captive; et qu'un homme qui s'attache au Christ peut subir la mort, mais non la défaite.

eventum rei, inter tanta pericula, pudicitiæ tantum conscientia pro muro septi. Leæna insidias cavens, et visam esse se sentiens, apprehensum mordicus catulum matutina effert, nobisque cedit hospitium. Neque tamen satis creduli, statim erumpimus ; sed exspectantes diu, et egredi cogitantes, illius nobis figurabamus occursum.

10. *Periculo liberatus ad monachos redit.* — Sublato ergo horrore, et illa transacta die, egredimur ad vesperam ; vidimusque camelos, quos ob nimiam velocitatem dromedarios vocant, præteritos cibos in ore volvere, et in alvum missos iterum retrahere. Quibus ascensis, et nova sitarcia, id est, annona refocillati, decima tandem die ad Romana per desertum castra venimus. Oblatique tribuno, rem ordine pandimus ; inde transmissi ad Sabianum Mesopotamiæ ducem, camelorum pretium accepimus. Et quia jam abbas ille meus dormierat in Domino, ad hæc delatus loca me monachis reddo, hanc trado virginibus, diligens eam ut sororem, non tamen ei me credens ut sorori (*a*). Hæc mihi senex Malchus adolescentulo retulit. Hæc ego vobis narravi senex, castis historiam castitatis exposui. Virgines castitatem custodire exhortor. Vos narrate posteris, ut sciant inter gladios, et inter deserta et bestias, pudicitiam nunquam esse captivam ; et hominem Christo deditum posse mori, non posse superari.

(*a*) *Hæc mihi senex Malchus,* etc. Varias hic retinent lectiones mss. exemplaria. Petri Pithœi codex legit hoc modo : « Hæc mihi senex Malchus adolescenti retulit. Hæc ego vobis narro senex, castis historiam castitatis. Hæc expono e virginibus, virginitatem exhortor. Vos narrate posteris, » etc. Cœteri codices Avenion. et Tolos. : « Hæc mihi senex Malchus adolescentulo » Hieronymo « retulit. Hæc ego vobis narravi senex, castis historiam castitatis exposui. Virginibus virginitatem custodire monstravi. Exhortor denique vos narrare posteris, ut, » etc. MARTIAN.

DIALOGUE

CONTRE LES LUCIFÉRIENS.

AVANT-PROPOS.

La pensée de Lucifer, évêque de Cagliari, fut, comme on le sait, que ceux qui avaient souscrit à la perfide formule des Ariens dans le concile de Rimini, ne pouvaient plus, alors même qu'ils feraient pénitence, participer à la communion de l'Eglise; lui-même renonçait absolument à la communion de ceux qui les avaient accueillis après la satisfaction exigée par la chute. « Il condamna de telle façon, dit l'historien Sulpice, ceux qui s'étaient trouvés à Rimini qu'il se sépara de la communion des évêques qui les recevaient en exigeant d'eux la satisfaction ou la pénitence. » *Hist.* II, 45. De là provint l'hérésie des Lucifériens, qui prétendaient sans raison que les Ariens et les évêques qui avaient une fois communiqué avec eux, ne conféraient plus l'Esprit saint, qu'ils étaient déchus de l'épiscopat et de toute fonction sacerdotale, de telle sorte qu'ils n'avaient plus le pouvoir d'administrer les sacrements, et que les personnes baptisées par eux n'étaient admises qu'à la condition de recevoir de nouveau l'imposition des mains et l'invocation du Saint-Esprit.

A ce sujet, une discussion eut lieu entre un Luciférien et un orthodoxe, mais avec des insultes plutôt qu'avec des arguments, comme il arrive d'ordinaire, et chacun se trouvait avoir rudement traité son antagoniste sans le vaincre. Il fut donc convenu qu'ils se réuniraient un autre jour; et, pendant la dispute, leurs paroles furent recueillies par des secrétaires. Elles sont exposées ici sous forme de dialogue, telles qu'on pourrait les supposer dans la bouche des deux adversaires ; mais il n'est nullement douteux que l'ouvrage ne soit de saint Jérôme, soit pour la suite des idées, soit pour le style, et que le grand docteur ne l'ait composé pour la défense de la foi catholique. Il expose la majeure partie des actes du concile, il en retrace l'histoire, il rappelle les artifices et les ruses des Ariens, comment surtout les hérétiques obtinrent des orthodoxes, sous prétexte d'établir la paix, que ces derniers abandonneraient le mot *usia*, substance, alors que les premiers feignaient de s'accorder sur tout le reste, sauf à se démasquer, à crier victoire, après avoir lié les évêques par cette fatale souscription. Il parle longuement aussi du baptême donné par les hérétiques, et tout à fait dans le vrai sens ; si bien que je repousse d'une manière absolue l'opinion de ceux qui prétendent que le saint docteur a laissé échapper dans ce livre, concernant cette question, des choses qu'il aurait révoquées plus tard, quand l'âge eut assoupli son caractère. La réfutation de Victorinus tombe également à faux, en attribuant à saint Jérôme l'opinion que les prêtres doivent avoir la conscience pure pour absoudre ou consacrer validement. Nous voyons le contraire largemen établi, surtout au cinquième chapitre. S'il paraît donc ailleurs avancer une autre doctrine, c'est qu'il ne veut pas que les prêtres, se complaisant uniquement dans leur pouvoir, se négligent dans leur conduite, et que s'ils édifient d'une main, ils détruisent de l'autre.

Touchant l'année où fut composé cet ouvrage, les érudits ont de la peine à se mettre d'accord. Quelques-uns sont frappés de ce que, dans sa Chronique, l'auteur mentionne Lucifer avec de grands éloges. Or, d'après eux, il n'est pas vraisemblable qu'il célèbre la constance et la foi de celui-là même dont il aurait déjà combattu les idées, ou plutôt réfuté l'erreur, dans une publication antérieure; ils concluent de là que l'éloge doit avoir précédé l'attaque. Comme il est constant que la Chronique fut composée l'an 380, ils renvoient le Dialogue après cette année. Il est facile néanmoins de se convaincre qu'un tel argument est sans valeur, en examinant de près les témoignages eux-mêmes que Jérôme rend à Lucifer, et certes, ils sont nombreux; en remarquant ensuite qu'il n'attaque pas proprement l'évêque, mais bien ses partisans qui ont abusé de son nom pour défendre l'erreur. On le voit clairement dans ce livre même, dans ces mots, par exemple : « Je suis contraint de penser d'une autre façon du bienheureux Lucifer, ainsi que l'exige son mérite, et mon propre sentiment. » Quant à la place que cet ouvrage doit occuper dans la série de ceux de saint Jérôme, il est évident qu'il précède immédiatement la Chronique, qu'il remonte avant l'année 380, et même 379, époque où l'auteur quitta la solitude, comme nous l'avons remarqué dans les arguments placés en tête de ses lettres. Nous pouvons aisément supposer que Jérôme l'écrivit dans cette même année 379, lorsque, fuyant le désert de la Chalcide, il s'arrêta quelque temps à Antioche; car la discussion entre l'orthodoxe et le Luciférien avait eu lieu dans cette ville, et l'auteur déclare qu'il écrivait aussitôt après.

DIALOGUE CONTRE LES LUCIFÉRIENS.

1. Il arriva dernièrement qu'un sectateur de Lucifer, disputant avec un fidèle de l'Eglise, déploya une odieuse loquacité, une faconde qui dégénérait en aboiements. Il affirmait que le monde entier appartient au diable, et, selon l'expression familière de cette secte, que l'Eglise est devenue un lupanar. L'autre soutenait au contraire, non sans raison, mais d'une manière inopportune, soit pour le lieu soit pour le temps, que le Christ n'était pas mort sans cause, que le Fils de Dieu n'est pas uniquement venu sur la terre pour la casaque fourrée des Sardiens. Que dirai-je de plus ? quand l'assistance et le cercle se dispersaient aux premiers flambeaux allumés sur la place publique, quand la nuit vint interrompre cette dispute désordonnée, les antagonistes se retirèrent le visage arrosé de salive. Les témoins avaient néanmoins décidé qu'on se réunirait de grand matin dans un portique isolé. L'assemblée se trouvant réunie, la résolution fut prise, du consentement de tous, que les discours de l'un et de l'autre seraient recueillis par des secrétaires.

2. *Il faut parler d'un hérétique comme d'un païen.* — Tous les assistants étant assis, Helladius, le Luciférien, parla de la sorte : Avant tout, je veux qu'on réponde à cette question : Les Ariens sont-ils chrétiens, oui ou non ? L'Orthodoxe répondit : Et moi je demande si tous les hérétiques sont chrétiens. *L.* En déclarant un homme hérétique, vous déclarez par là même qu'il n'est pas chrétien. — *O.* Tous les hérétiques ne sont donc pas chrétiens ? — *L.* Je vous l'ai déjà dit. — *O.* S'ils n'appartiennent pas au Christ, ils appartiennent au diable. — *L.* Personne n'en doute. — *O.* S'ils appartiennent au diable, il est indifférent qu'ils soient hérétiques ou païens. — *L.* Je ne prétends pas le contraire. — *O.* Il reste donc convenu entre nous qu'il faut parler d'un hérétique comme d'un païen. — *L.* Entièrement convenu. — *O.* Demandez maintenant, comme vous en avez l'intention, puisque nous sommes d'accord sur ce point, si les hérétiques sont des païens. — *L.* L'aveu que je voulais obtenir par ma question, se trouve déjà fait, à savoir que les hérétiques ne sont pas chrétiens. Nous n'avons dé-

DIALOGUS CONTRA LUCIFERIANOS [(a)].

1. (*b*) Proxime accidit, ut (al. *quod*) quidam Luciferi sectator, cum alio Ecclesiæ alumno odiosa loquacitate contendens, caninam facundiam exercuerit (Mss. *exercuit*). Asserebat quippe universum mundum esse diaboli, et, ut jam familiare est eis dicere, factum de Ecclesia lupanar. At ille, e contrario, rationabiliter quidem, sed importuno et loco et tempore, defendebat, non sine causa Christum mortuum fuisse, nec ob Sardorum tantum (*c*) mastrucam Dei Filium descendisse. Quid plura ? dum audientiam et circulum lumina jam in plateis accensa solverent, et inconditam disputationem nox interrumperet, consputa pene invicem facie, recesserunt. Hoc tamen his qui affuerunt statuentibus, ut in secretam porticum primo mane conveniretur ; quo cum juxta placitum omnes convenissent, visum est utriusque sermonem a notariis excipi.

2. *De hæretico loquendum ut de gentili.* — Atque ita cunctis residentibus, Helladius Luciferianus dixit : Hoc primum mihi responderi volo, utrum Ariani Christiani sint, an non ? Orthodoxus. Ego plus, inquit, interrogo, utrumne omnes hæretici Christiani sint ? *L.* dixit : Quem hæreticum dixeris, Christianum negasti. *O.* dixit : Omnes ergo hæretici Christiani non sunt ? *L.* Jam superius audisti. *O.* Si Christi non sunt, diaboli sunt. *L.* Nemo dubitat. *O.* Si autem diaboli sunt, nihil refert hæretici sint an gentiles. *L.* Non refello. *O.* Igitur fixum inter nos habemus, de hæretico sic loquendum, sicut de gentili. *L.* Plane fixum. *O.* Quære nunc, ut libet, quoniam inter nos constat, hæreticos gentiles esse. *L.* Quod interrogatio mea cogere volebat expressum est, hæreticos Christianos non esse. Nunc restat conclusio. Si Ariani hæretici sunt, et hæretici omnes gentiles sunt, et Ariani gentiles sunt. Si autem Ariani gentiles sunt,

(*a*) Edd. Martian. et Vallars. habent : « Incipit Altercatio Luciferiani et Orthodoxi, a S. Hieronymo scripta. » Edit. — Vetus codex ms. Sorbonæ sequentem retinet epigraphen : « Incipit Epla Hieronymi presbyteri adversus Luciferianos. » Deinde hunc contextum : Proxime accessit Luciferianus hæresis sectator, cum aliquo Ecclesiæ alumno odiosa loquacitate contendens, etc. Martian.

(*b*) Cluniacensis codex, « Proxime accidit, quod quidam Luciferi sectator cum alio Ecclesiæ alumno, etc. Martian.

(*c*) Notatum Lexicographis nomen. Theodorus *Mastruca vestis Sarda*. Al. *Mastruga*. Prudentius.

Solvere Mastrucis proceres, vestire Togatos.

Apposite vero in primis Quintilianus lib. II, cap. 10 : « Mastrugam, quod Sardum est, illudens Cicero ex industria dixit. » Paulinus quoque Macario *inops habitus, et Mastruga Sardorum.* — Mss. codices legunt *mastrugam*. Erat mastruca vestimentum ex pellibus, sive ferina vestis male olens, qua Sardi utebantur. Martian.

sormais qu'à conclure. Dès que les Ariens sont des hérétiques, et que les hérétiques sont tous des païens, les Ariens sont aussi des païens. Or, ceci étant posé, du moment où l'Eglise n'est plus en communion avec les Ariens, que nous tenons pour de vrais païens, il est manifeste que votre Eglise, qui reçoit des évêques venus de l'Arianisme, c'est-à-dire, de la Gentilité, reçoit moins des évêques que des prêtres capitolins; et que par là même elle doit plutôt être tenue pour la synagogue de l'Antechrist que pour l'Eglise du Christ.

3. *Eucharistie.* — *O.* Eh bien, la prophétie est accomplie: Il a creusé pour moi la fosse, et lui-même y est tombé. — *L.* Comment cela? — *O.* Si les Ariens, comme vous le dites, sont des païens, si leurs conventicules sont le camp du diable, d'où vient que vous recevez un homme baptisé dans ce camp? — *L.* Oui, je le reçois, mais quand il fait pénitence. — *O.* Evidemment, vous ne comprenez pas ce que vous dites. Qui reçoit à la communion un idolâtre, même pénitent? — *L.* Je vous ai répondu sans réserve, au commencement de l'entretien, que tous les hérétiques étaient des idolâtres; mais, comme la question renfermait un piége, je vous accorde la première partie demandant à m'expliquer sur la seconde: et je dis qu'il faut recevoir un laïque pénitent qui vient de l'Arianisme, non un ecclésiastique dans les mêmes conditions. — *O.* Mais la première partie, dans laquelle vous me cédez la victoire, fait que je suis aussi victorieux dans la seconde. — *L.* Montrez comment. — *O.* Ignorez-vous que les laïques et les clercs ont un seul et même Christ, qu'il n'y a pas un Dieu pour les néophytes, un autre pour les évêques? Pourquoi ne recevrait-il donc pas les clercs pénitents, celui qui reçoit les laïques? — *L.* Pleurer sur ses péchés, ce n'est pas la même chose que tenir dans ses mains le corps du Seigneur. Se prosterner aux genoux de ses frères, ce n'est pas la même chose non plus qu'administrer au peuple, du haut des degrés du sanctuaire, la divine Eucharistie. Verser des larmes sur ce que vous avez été ne peut pas se confondre avec l'honneur du sacerdoce dans l'Eglise, ce qui n'a nullement trait au péché. Toi qui hier encore, sacrilége prédicateur, enseignais que le Fils de Dieu est une créature; toi qui, pire que les Juifs, lançais au Christ les pierres de tes blasphèmes, dont les mains sont pleines de sang, dont le stylet fut la lance du soldat romain, tu te présenterais, après une conversion instantanée, à l'Eglise vierge? Si vous regrettez sincèrement vos péchés, déposez les fonctions sacerdotales; si le péché ne vous inspire aucune crainte, demeurez ce que vous étiez.

4. — *O.* Vous faites de la rhétorique; et, sortant des broussailles de la discussion, vous vous jetez dans le libre champ de la déclamation. Arrêtez, je vous prie, laissez là les lieux com-

et constat nullam societatem Ecclesiæ esse cum Arianis, id est, cum gentilibus, manifestum est vestram Ecclesiam quæ ab Arianis, id est, a gentilibus, episcopos suscipit, non tam episcopos recipere, quam de Capitolio sacerdotes; ac per hoc Antichristi magis synagoga, quam Christi Ecclesia deceat nuncupari.

3. *Eucharistia.* — *O.* Ecce impleta est prophetia: Paravit mihi foveam, et ipse incidit in eam. *L.* Quonam modo? *O.* Si Ariani, ut dicis, gentiles sunt, et Arianorum conventicula castra sunt diaboli, quomodo in castris diaboli baptizatum recipis? *L.* Recipio, sed pœnitentem. *O.* Prorsus quid dicas, non intelligis. Quisquamne gentilem recipit pœnitentem? *L.* Ego simpliciter in exordio sermonis omnes hæreticos gentiles esse respondi; verum, quia captiosa interrogatio fuit, primæ quæstionis tibi palmam tradens, ad secundam veniam in qua aio laicum ab Arianis venientem recipi debere pœnitentem, clericum vero non debere. *O.* Atqui in prima quæstione quam obtinuisse me dicis, etiam secundam obtinui. *L.* Doce quomodo obtinueris. *O.* Nescis et laicos et clericos unum habere Christum, nec alium neophytis, alium episcopis esse Deum? Cur ergo non recipiat clericos, qui recipit laicos pœnitentes? *L.* (*a*) Non est ipsum lacrymas fundere pro peccatis et corpus attrectare Domini. Non est ipsum ad fratrum genua provolvi, et de sublimi loco eucharistiam ministrare populo. Aliud est lugere quod fueris, aliud neglecto peccato, in Ecclesia vivere gloriosum. Tu qui hesterno die sacrilegus creaturam Dei Filium prædicabas; qui quotidie pejor Judæis, blasphemarium lapides in Christum jaciebas, cujus manus sanguine plenæ sunt, cujus stylus lancea militis fuit, ad unius horæ conversionem virginem Ecclesiam adulter ingredieris? Si peccasse te pœnitet, officium depone sacerdotis; si te peccasse confidis, permane quod fuisti.

4. *O.* Rhetoricaris; et, a disputationum spinetis ad campos liberæ declamationis excurris. Verum desine, quæso, a communibus locis, et in gradum rursum ac

(*a*) *Non est ipsum lacrymas fundere.* Superflue hic in editis Erasmi et Mariani additum est nomen *episcopi*, quod non legunt exemplaria vetera. Ex hoc porro loco apertissime comprobatur fides Catholica, qua credimus verum Christi corpus exsistere in Eucharistia, et manibus sacerdotum attrectari; e sublimi loco Eucharistiam quoque populo ministratam discimus. MARTIAN.

muns, rentrez dans le terrain délimité de la lutte ; après cela, si vous en avez le désir, nous disserterons avec plus d'ampleur. — *L.* Il n'y a pas ici de déclamation ; la douleur l'emporte sur la patience. Etablissez vos propositions comme vous l'entendrez, argumentez à votre guise ; jamais vous ne me persuaderez qu'il n'existe aucune différence entre l'évêque et le laïque pénitents. — *O.* Puisque vous y mettez tant d'obstination, je vous accorde pour le moment, dans l'intérêt même de notre polémique, que la condition de l'évêque n'est pas celle du laïque en ce point ; vous me faites une concession, je n'hésite pas à vous en faire une autre. Expliquez pourquoi vous recevez le laïque venant de l'Arianisme, tandis que vous repoussez l'évêque. — *L.* Je reçois le laïque qui confesse avoir erré ; le Seigneur lui-même veut la pénitence du pécheur plutôt que sa mort. — *O.* Recevez donc aussi l'evèque, quand il confesse avoir erré ; à son égard encore, le Seigneur veut que le pécheur se convertisse, et non qu'il meure. — *L.* S'il confesse avoir été dans l'erreur, pour quelle raison continuerait-il ses fonctions épiscopales? Qu'il se démette de sa dignité, et j'accorde le pardon à à la pénitence. — *O.* Je retourne contre vous vos propres expression : Si le laïque confesse avoir erré, comment prétend-il demeurer laïque ? Qu'il dépose le sacerdoce du simple chrétien, c'est-à-dire le baptême, et je pardonne au pénitent. En effet, nous lisons dans l'Ecriture : « Il nous a faits nous aussi rois et prêtres pour Dieu son Père ; » *Apoc.* I, 6 ; et de plus : « Nation sainte, sacerdoce royal, peuple de conquête. » I *Petr.* II, 9. Tout ce qui n'est pas permis au chrétien, regarde autant l'évêque que le laïque. Celui qui fait pénitence condamne sa vie passée. Si l'évêque pénitent n'a pas le droit de rester ce qu'il était, ce droit ne saurait pas mieux appartenir au laïque, bien qu'il se déclare pénitent. — *L.* Nous recevons les laïques, parce que personne ne se convertirait si l'on devait recevoir de nouveau le baptême ; et par là nous serions la cause de la perte des âmes ainsi repoussées. — *O.* En recevant un laïque, c'est une âme seule que vous sauvez : pour moi, en recevant un évêque, je réconcilie à l'Eglise, je ne dirai pas les habitants d'une cité, mais la province toute entière dont il est le chef spirituel ; si je le repousse, il en entraînera beaucoup dans sa ruine. Je vous demande donc d'accorder que, la raison pour laquelle vous ouvrez la porte du salut au petit nombre, nous puissions l'appliquer à l'univers. Si cela vous répugne, si vous êtes assez

lineas regredere ; postea, si placuerit, latius disseremus. *L.* Nulla declamatio hic est. Dolor patientiam superat ; propone ut libet, argumentare ut libet, nunquam persuadebis id esse episcopum, quod laicum pœnitentem. *O.* Quoniam obstinate tenes, aliam esse rationem episcopi, aliam laici, ad compendium concertationis, tribuo quod postulas ; nec me pigebit, locum te faciente, manum tecum conserere. Expone mihi quare laicum venientem ab Arianis recipias, episcopum non recipias? *L.* Recipio laicum, qui errasse se confitetur ; et Dominus mavult pœnitentiam peccatoris, quam mortem. *O.* Recipe ergo et episcopum, qui et errasse se confitetur, et Dominus mavult pœnitentiam peccatoris, quam mortem. *L.* Si errasse se confitetur, cur episcopus perseverat? deponat sacerdotium, concedo veniam pœnitenti. *O.* Respondebo tibi et ego sermonibus tuis : Si laicus errasse se confitentur, quomodo laicus perseverat? deponat (*a*) sacerdotium laici, id est, baptisma, et ego do veniam pœnitenti. Scriptum est enim : « Regnum quoque nos et sacerdotes (*b*) Deo Patri suo fecit ; » *Apoc.* I, 6 ; et iterum : « Gentem sanctam, regale sacerdotium, populum acquisitum. » I *Petr.* II, 9. Omne quod non licet Christiano, commune est tam episcopo quam laico. Qui pœnitentiam agit, priora condemnat (al. *contemnat*). Si non licet episcopo pœnitenti perseverare quod fuerat, (*c*) non licet et laico pœnitenti permanere in eo propter quod pœnitentiam confitetur. *L.* Recipimus laicos, quoniam nemo convertetur si se scierit rebaptizandum ; et ita fiet ut nos simus causa perditionis eorum si repudientur. *O.* Tu, in eo quod recipis laicum, unam animam recipiendo salvas ; et ego in recipiendo episcopum, non dicam unius civitatis populos, sed universam, cui præest, provinciam Ecclesiæ socio ; quem si repellam, multos secum in ruinam trahet. Quamobrem quæso vos ut eam rationem, quam in paucis recipiendis habere vos existimatis, etiam ad totius orbis salutem concedatis. Quod si displicet, et tam duri estis, imo tam irrationabiliter inclementes, ut eum qui

(*a*) Certa quadam acceptione plebi quoque commune fuisse olim, primis nempe Christianismi temporibus, *sacerdotii* nomen, erudite notatum est, ex illo I Petri II, 9 : βασίλειον ἱεράτευμα, *regale sacerdotium*, quod statim adducitur ; nam locum omiserat Martianæus, quod in suis mss. non invenisset.

(*b*) *Deo Patri suo fecit.* Addunt editi libri : « Et iterum, gentem sanctam, regale sacerdotium, populum acquisitum. » Id non legunt mss. nostri codices. MARTIAN.

(*c*) *Non licet et laico*, etc. Ms. Sorbonicus, « non liceat et laico pœnitenti permanere, propter quod pœnitentiam confitetur. » Cluniacensis similiter legit, excepto *liceat*, habet enim *licet*. MARTIAN.

durs ou plutôt d'une rigueur assez déraisonnable, pour regarder comme ennemi du Christ le ministre du baptême, et comme son enfant l'homme baptisé ; pour nous, nous ne sommes pas en contradiction avec nous-mêmes : ou bien, nous recevons l'évêque avec le peuple qu'il fait chrétien ; ou bien, si nous repoussons l'évêque, nous pensons devoir également repousser le peuple.

5. *L'évêque est le sel de son Eglise. Larmes de l'Eglise en faveur des pénitents. Livre des douze Prophètes. L'évêque, œil de l'Eglise.* — *L.* Ne savez-vous pas, je vous prie, qu'il a été dit des évêques : « Vous êtes le sel de la terre. Or, si le sel est affadi, avec quoi salera-t-on ? Il n'est plus bon à rien, si ce n'est à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes. » *Matth.* v, 13. Vous n'ignorez pas non plus que le prêtre intercède auprès de Dieu pour le peuple pécheur, et que personne autre n'intercède pour le prêtre. I *Reg.* III. Ces deux témoignages des Livres saints concourent à établir la même doctrine. De même que le sel assaisonne tout aliment, et qu'il n'est rien qui de soi-même ait assez de saveur pour flatter le goût sans cela ; de même l'évêque est le condiment de son Eglise et du monde entier. Si donc il s'est affadi en tombant dans l'infidélité, l'hérésie ou la licence, en un mot, dans un péché quelconque, quel autre lui servira de condiment, quand lui-même est le condiment de tous ? Le prêtre, en effet, offre son sacrifice pour le laïque, impose la main à celui qui s'humilie, rappelle l'Esprit saint dans les âmes, réconcilie avec l'autel, en appelant le peuple à la prière, celui qu'on avait livré à Satan pour la destruction de la chair et le salut de l'esprit ; il ne rétablit pas enfin un membre dans son intégrité sans que tous les membres aient auparavant pleuré de concert sur sa perte. Le père pardonne aisément à l'enfant quand la mère implore pour ses propres entrailles. Bien donc que le laïque pénitent reprenne dans l'Eglise le rang que nous avons déterminé ; bien que le pardon suive là les larmes du repentir, il est manifeste que le prêtre déchu de sa dignité ne peut pas remonter à la même place : ou bien il sera privé du sacerdoce en faisant pénitence, ou bien, s'il conserve cet honneur, il ne pourra pas être ramené dans l'Eglise en parcourant les mêmes degrés. Maintenant, avec ce sel affadi, vous altérez le saveur de l'Eglise ; vous osez replacer sur l'autel celui qui devait être jeté dehors, pourrir dans le fumier, être foulé par tous les hommes. Et que deviendra ce précepte de Paul : « Il faut qu'un évêque soit à l'abri de toute accusation, comme étant le dispensateur de Dieu ; » *Tit.* I, 7 ; et cet autre : « Que chacun s'éprouve lui-même, et qu'il approche ainsi. » I *Corinth.* XI, 28. Que devient encore la défense du Seigneur : « Ne jetez pas vos perles devant

dederit baptisma hostem Christi, eum qui acceperit filium putetis ; nos nobis adversa non facimus : aut episcopum cum populo recipimus, quem facit Christianum aut, si episcopum non recipimus, scimus etiam nobis populum rejiciendum.

5. *Episcopus condimentum suæ Ecclesiæ. Fletus Ecclesiæ pro pœnitentibus. Liber duodecim Prophetarum. Oculus Ecclesiæ episcopus.* — *L.* Oro te, nonne legisti de episcopis dictum : « Vos estis sal terræ. Si autem sal infatuatum fuerit, in quo salietur ? ad nihilum est utile, nisi ut projiciatur foras, et conculcetur ab hominibus. » *Matth.* v, 13. Sed et illud, quod pro populo peccatore sacerdos Deum exoret, ac pro sacerdote nullus sit alius qui deprecetur. I *Reg.* III. Quæ quidem duo Scripturarum capitula in sententiam concurrunt unam. Nam, ut sal omnem cibum condit, nec est aliquid per se tam suave, quod absque eo gustum demulceat ; ita mundi totius et propriæ Ecclesiæ condimentum episcopus est ; qui si infatuatus fuerit, sive per negationem, sive per hæresim, sive per libidinem, et ut semel dicam, per universa peccata, a quo alio poterit condiri, cum ipse fuerit omnium condimentum ? Sacerdos quippe pro laico offert oblationem suam, imponit manum subjecto, reditum sancti Spiritus invocat, atque ita eum qui traditus fuerat Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus fieret, indicta in populum oratione, altario reconciliat, nec prius unum membrum restituit sanitati, quam omnia simul membra confleverint. Facile quippe ignoscit filio pater, cum mater pro visceribus suis deprecatur. Si ergo hoc quem diximus gradu laicus pœnitens restituitur Ecclesiæ, ibique sequitur venia, ubi luctus præcesserat ; manifestum est, sacerdotem de gradu suo motum, in eumdem locum non posse restitui ; quia aut pœnitens sacerdotio carebit, aut in honore persistens, reduci in Ecclesiam non poterit per ordinem pœnitentis. Tu mihi nunc infatuato sale, Ecclesiæ saporem contaminas ; tu eum qui projectus foras, jacere deberet in stercore, a cunctis hominibus conculcandus, super altarium reponis ! Et ubi erit illud Apostoli præceptum : « Oportet episcopum esse sine crimine, quasi dispensatorem Dei ; » *Tit.* I, 7 ; et iterum : « Probet autem se unusquisque et sic accedat ? » I *Corinth.* XI, 28. Ubi Dominica denuntiatio est : « Ne miseritis margaritas vestras (al. *miserimus* et *nos-*

les pourceaux? » *Matth.* VII, 6. Si vous entendez cela d'une manière générale, si vous l'appliquez à tous, à combien plus forte raison ne faut-il pas prendre à l'égard des prêtres les précautions imposées envers les laïques? « Séparez-vous, dit le Seigneur par Moïse, des tentes de ces hommes au cœur dur, ne touchez à rien de ce qui les concerne de peur que vous ne périssiez enveloppés dans leur péché. » *Num.* XVI, 26. Il est dit aussi dans l'un des douze Prophètes : « Leurs sacrifices sont comme un pain de deuil; tous ceux qui en mangent resteront impurs. » *Ose.* IX, 4. Le Seigneur lui-même parle ainsi dans l'Evangile: « L'œil est la lampe du corps; » l'évêque est la lumière de l'Eglise. « Si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux. » *Matth.* VI, 22. Quand le prêtre enseigne la vraie foi, les ténèbres sont chassées de tous les cœurs. Il en donne la raison : « On n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau ; on la met sur le candélabre, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. » *Matth.* V, 15. Cela revient à dire que Dieu allume dans l'évêque un rayon de sa science, non pour l'utilité d'un homme seul, mais pour l'avantage de tous. Voyez ce qui vient ensuite : « Si votre œil est vicié, le corps tout entier sera dans les ténèbres. Or, si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, que seront les ténèbres elles-mêmes? » *Matth.* VI, 23. Rien de plus vrai ; car, l'évêque étant constitué dans l'Eglise pour éloigner le peuple de l'erreur, quelle ne sera pas l'erreur du peuple quand celui qui l'instruit erre lui-même ? Comment pourra remettre les péchés celui qui lui-même est pécheur? comment le sacrilége sera-t-il le sacrificateur? par quel moyen m'arrivera la lumière, si mon œil est frappé de cécité? O douleur! l'Antechrist par son disciple gouverne l'Eglise du Christ. Que devient cette parole : « Vous ne pouvez pas servir deux maîtres? » *Ibid.* 24 ; et celle-ci : « Quoi de commun entre la lumière et les ténèbres? quel accord possible du Christ avec Belial? » II *Corinth.* VI, 14, 15. Nous lisons dans l'Ancien Testament : « Que l'homme en qui se trouve une tache ou un vice, ne s'avance pas pour offrir des dons au Seigneur; » et plus haut : « Que les prêtres qui s'approchent du Seigneur Dieu pour sacrifier, soient sans souillure de peur que le Seigneur ne les abandonne ; » et là même : « Quand ils approchent, pour remplir leur saint ministère, qu'ils ne portent en eux aucun péché, s'ils ne veulent être frappés de mort. » *Levit.* XXI, 17 ; 3. Les témoignages abondent, je n'en finirais pas si je voulais tous les citer; je les omets pour n'être pas trop long. Du reste, ce n'est pas le nombre, c'est le poids des témoignages qui fait autorité. Tous démontrent qu'avec un peu de levain vous avez corrompu toute la masse de l'Eglise, que vous recevez aujourd'hui l'Eucharistie de la main

tras) ante porcos? » *Matth.* VII, 6. Quod si de omnibus generaliter dictum intelligis, quanto magis de sacerdotibus præcavendum est, cum etiam de laicis sic cavetur (al. *habeatur*)! « Separamini, » inquit Dominus per Moysen, « a tabernaculis istorum hominum durissimorum, et nolite tangi ab omnibus quæ sunt eorum, ne simul pereatis in peccato eorum. » *Num.* XVI, 26. Et rursum in duodecim Prophetis : « Sacrificia eorum tanquam panis luctus; omnes qui manducant ea, contaminabuntur. » *Ose.* IX, 4. Et in Evangelio Dominus: « Lucerna, inquit, corporis est oculus, » id est, Ecclesiæ lumen est episcopus. « Si autem oculus tuus simplex est, totum corpus tuum lucidum erit. » *Matth.* VI, 22. Sacerdote enim fidem veram prædicante, ex omnium corde tenebræ discutiuntur. Et causam reddit : « Neque enim lucerna accenditur et ponitur subter modium, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. » *Matth.* V, 15. Hoc est, ideo Deus scientiæ suæ igniculum in episcopo succendit, ut non sibi tantum luceat, sed omnibus prosit. Et in consequenti : « Si, inquit, oculus tuus nequam fuerit, omne corpus tenebrosum est. Si autem lumen quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ erunt! » *Matth.* VI, 23. Et recte; nam cum ideo episcopus in Ecclesia constituatur ut populum coerceat ab errore, quantus erit error in populo, cum errat ipse qui docet (al. *doceat*)! Quomodo potest peccata dimittere, qui ipse peccator est? quomodo sanctum sacrilegus faciet? unde ad me lumen introiet, cum oculus meus cæcus sit? Proh dolor! Antichristi discipulus Ecclesiam Christi gubernat. Et ubi est illud : « Non potestis duobus dominis servire? » *Ibid.*, 24. sed et illud : « Quæ communicatio luci ad tenebras? qui consensus Christo ad Belial? » II *Corinth.* VI, 14, 15. Legimus in veteri Testamento, *Levit.* XXI, 17; XXI, 3 : « Homo in quo fuerit macula et vitium, non accedat offerre dona Domino; » et rursum : « Sacerdotes qui accedunt ad Dominum Deum ut sacrificent, mundi sint, ne forte derelinquat eos Dominus ; » et in eodem : « Et cum accedunt ministrare sancta, non adducant in se delictum ne moriantur. » Et multa alia, quæ sequi infinitum est, studio (al. *sed studio*) brevitatis omitto. Neque enim numerus testimoniorum, sed auctoritas valet. Ex quibus ostenditur vos per modicum fermen-

d'un homme que vous méprisiez hier l'égal d'une idole.

6. *Le sacrifice dans l'Eglise. Le Christ a purifié les eaux en s'y lavant.* — *O.* Vous avez certes emprunté bien des textes aux Livres saints, ce qui fait grand honneur à votre mémoire; mais, après avoir parcouru toute la forêt, vous venez encore vous faire prendre dans mon petit enclos. J'admets avec vous que l'évêque arien soit un ennemi du Christ, un sel affadi, un œil sans pupille; vous pouvez en déduire tout au plus qu'on ne peut pas saler sans sel, éclairer quand on est aveugle, communiquer la flamme quand on est éteint. Mais, lorsque vous dévorez une telle nourriture, pourquoi vous déchaîner contre celui qui l'a préparée sans condiment? Votre Eglise brille de sa lumière, et vous l'accusez de n'avoir qu'une lampe éteinte? Il vous communique la vue, et vous le proclamez aveugle? Je vous en prie, reconnaissez-lui donc le pouvoir d'offrir le sacrifice, puisque vous lui reconnaissez celui de baptiser; ou bien réprouvez aussi le baptême donné par celui que vous ne regardez plus comme prêtre. Il ne se peut pas, en effet, qu'un homme saint au baptistère soit pécheur à l'autel. — *L.* Le laïque qui fait pénitence, je le reçois par l'imposition des mains et l'invocation du Saint-Esprit, sachant que le Saint-Esprit ne saurait être conféré par les hérétiques. — *O.* Tous les détours de vos raisonnements vont aboutir à la même impasse; pareils à des cerfs craintifs, fuyant le vain mouvement de quelques plumes, vous allez vous jeter dans des rêts que vous ne sauriez rompre. L'homme baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, devient le temple du Seigneur; l'antique édifice est détruit, et le nouveau sanctuaire de la Trinité s'élève à la place : comment dites-vous alors que les péchés peuvent être remis chez les Ariens sans l'intervention du Saint-Esprit? Comment est-elle purifiée de ses vieilles souillures, l'âme en qui l'Esprit saint n'est pas descendu? L'eau ne peut évidemment laver une âme qu'autant qu'elle est elle-même lavée par l'Esprit; et c'est ainsi qu'elle devient l'instrument d'une purification spirituelle. Vous savez la parole de Moïse : « L'Esprit du Seigneur était porté sur les eaux. » *Genes.* I, 2. On voit clairement par là que le baptême n'existe pas sans l'Esprit saint. Le réservoir nommé Bethesda dans la Judée n'avait la propriété de guérir les corps malades que lorsqu'il était agité par l'ange; et vous me présentez une âme comme purifiée parce qu'elle est simplement passée par l'eau, par une sorte de bain? Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui, loin d'avoir été purifié par l'eau dans son baptême, purifia par son contact toutes les eaux

tum totam Ecclesiæ massam corrupisse, et de ejus manu hodie Eucharistiam accipere, quem heri quasi idolum despuebatis.

6. *Sacrificium in Ecclesia. Christus lavacro suo mundavit aquas.* — *O.* Multa quidem de sacris Voluminibus memoriter copioseque dixisti; sed, cum totum circumieris saltum, meis cassibus concluderis (Mss. *cluderis* vel *clauderis*). Sit quippe, ut vis, Arianorum episcopus hostis Christi, sit infatuatum sal, sit lucerna sine igniculo, sit oculus sine pupilla : nempe eo pervenies, ut salire non possit qui sal ipse non habeat, non illuminet cæcus, non accendat exstinctus. Tu autem cum conditum ab eo cibum devores, cur insulsum arguis conditorem? De igniculo ejus Ecclesia tua lucet, et lucernam ejus criminaris exstinctam? Oculos tibi præbet, et cæcus est? Quamobrem oro te ut aut sacrificandi ei licentiam tribuas cujus baptisma probas, aut reprobes ejus baptisma quem non existimas sacerdotem. Neque enim fieri potest, ut qui in baptismate sanctus est, sit apud altare peccator. *L.* Sed ego recipio laicum pœnitentem per manus impositionem et invocationem Spiritus sancti, sciens ab hæreticis Spiritum sanctum non posse conferri. *O.* Omnes propositionum vestrarum calles ad unum compitum confluunt, et pavidorum more cervorum, dum vanos pennarum evitatis volatus, fortissimis retibus implicamini. (*a*) Nam cum in Patre et Filio et Spiritu sancto baptizatus homo, templum Domini fiat, cum, veteri æde destructa, novum Trinitatis delubrum ædificetur, quomodo dicis, sine adventu Spiritus sancti, apud Arianos peccata posse dimitti? Quomodo antiquis sordibus anima purgatur, quæ sanctum non habet Spiritum? Neque enim aqua lavat animam, sed prius ipsa lavatur a Spiritu, ut alios lavare spiritualiter possit. « Spiritus, inquit Moyses, Domini ferebatur super aquas. » *Gen.* I, 2. Ex quo apparet baptisma non esse sine Spiritu sancto. Bethesda lacus Judææ, nisi per adventum Angeli, debilitata corporaliter membra sanare non poterat : et tu mihi aqua simplici, quasi de balneo animam lotam producis? Ipse Dominus noster Jesus Christus, qui non tam mun-

(*a*) Nempe funiculis pennæ suspendebantur præter spatium quod retia occupant, ut fera earum volatum quasi periculum evitatura, se in retia conjiceret. Virgil. Georgic. de cervis :

Hos non immissis canibus, non cassibus ullis,
Puniceæque agitant pavidos formidine pennæ.

du monde, aussitôt qu'il fut sorti du courant, reçut l'Esprit saint. Ce n'est pas qu'il ait jamais été sans ce divin Esprit, lui qui est né de l'Esprit saint dans une chair mortelle; c'est pour nous montrer que le vrai baptême est celui par lequel l'Esprit saint vient en nous. Si l'Arien ne peut donc pas donner le Saint-Esprit, il ne peut pas non plus donner le baptême; car l'Eglise ne connaît pas de baptême sans cela (1). Par conséquent encore, lorsque vous recevez quelqu'un baptisé dans cette hérésie, et que vous invoquez ensuite le Saint-Esprit, ou bien vous devez lui donner le baptême, puisqu'il n'a pu le recevoir qu'en recevant en même temps l'Esprit; ou bien, s'il a reçu le baptême, n'invoquez plus cet Esprit sur lui, puisqu'il l'avait déjà reçu quand il fut baptisé.

7. *Conditions requises pour un vrai baptême. Qu'était le baptême de Jean? Sans l'Esprit saint point de baptême. Le véritable et légitime baptême de l'Eglise.* — *L.* N'avez-vous pas lu, je vous prie, dans les Actes des Apôtres que les personnes ayant reçu le baptême de Jean, quand un apôtre les interrogea là-dessus, répondirent qu'elles ne savaient pas même ce qu'était l'Esprit saint, et qu'elles le reçurent ensuite? Il est donc évident qu'on peut être baptisé, et ne pas avoir le Saint-Esprit. — *O.* Je ne suppose pas nos auditeurs assez étrangers aux divines Ecritures pour penser qu'une aussi simple question exige une longue réponse. Mais, avant de m'expliquer sur ce point, je vous prie d'observer quel désordre jetterait dans le texte sacré votre manière de l'entendre. Quoi, Jean ne pouvait pas donner aux autres l'Esprit saint dans son baptême, lui qui l'aurait donné au Christ? Et qui donc était Jean? « La voix de celui qui crie dans le désert : Préparez les voies du Seigneur, aplanissez les sentiers de notre Dieu. » *Isa.* XL, 3; *Matth.* III, 3. Celui qui disait : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde. » *Joan.* I, 29. C'est peu dire; celui qui criait du sein maternel : « Et d'où me vient cette grâce que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? » *Luc.* I, 43. Il ne donna pas l'Esprit saint, que le diacre Philippe donna cependant à l'eunuque? *Act.* VIII; qu'Ananie donna de même à Paul? *Act.* IX. C'est une audace à moi peut-être d'élever Jean au-dessus de tous? Ecoutez la parole du Seigneur lui-même : « Parmi ceux qui sont nés de la femme il n'en est pas de plus grand que Jean-Baptiste. » *Matth.* XI, 11. Aucun des prophètes n'eut la gloire d'annoncer le Christ en le montrant du doigt. Mais ai-je donc besoin de m'arrêter à faire l'éloge

(1) Ceci touche à la controverse, si fortement débattue dans le siècle précédent, sur la validité du baptême conféré par les hérétiques. Au premier abord il semblerait que saint Jérôme renouvelle et soutient l'opinion de saint Cyprien. En examinant de plus près ce passage, on verra qu'on ne saurait en rien déduire de pareil. L'auteur se borne à justifier les prescriptions de l'Eglise concernant les Ariens, et ne tranche pas la question dogmatique, sachant qu'elle l'était déjà par la suprême autorité doctrinale.

datus est lavacro, quam in lavacro suo universas aquas mundavit, statim ut caput extulit de fluento, Spiritum sanctum accepit; non quod unquam sine Spiritu sancto fuerit, quippe qui de Spiritu sancto in carne natus est, sed ut illud nobis monstraretur verum esse baptisma quo Spiritus sanctus adveniat. Igitur si Arianus Spiritum sanctum non potest dare, ne baptizare quidem potest, quia Ecclesiæ baptisma sine Spiritu sancto nullum est. Tu vero cum baptizatum ab eo recipias, et postea invoces Spiritum sanctum, aut baptizare eum debes, quia sine Spiritu sancto non potuit baptizari; aut, si est baptizatus in Spiritu, desine ei invocare Spiritum, quem tunc cum baptizaretur accepit.

7. *Quid ad verum, baptisma necessarium? Joannis baptisma quid? Sine Spiritu sancto nullum baptisma. Verum et legitimum Ecclesiæ baptisma.* — *L.* Obsecro te, nonne legisti in Actibus Apostolorum eos qui jam a Joanne baptizati fuerant, cum ad interrogationem Apostoli respondissent se nec auditu quidem compe risse quid esset Spiritus sanctus, postea fuisse Spiritum sanctum consecutos? Unde manifestum est posse aliquem baptizari, et tamen non habere Spiritum sanctum. *O.* Non tam imperitos divinorum Voluminum eos qui audiunt puto, ut ad hanc quæstiunculam dissolvendam longo sermone opus sit. Verum, prius quam quid in eam sententiam loquar, ausculta, juxta sensum tuum, quanta Scripturarum turbatio oriatur. Quid est hoc, quod Joannes in baptismate suo aliis Spiritum sanctum dare non potuit, qui Christo dedit? Et quis est iste Joannes? « Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini; rectas facite semitas Dei nostri. » *Isai.* XL, 3; *Matth.* III, 3. Ille qui dicebat : « Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi. » *Joan.* I, 29. Minus dico, ille qui ex matris utero clamabat : « Et unde hoc mihi, ut mater Domini mei veniat ad me. » *Luc.* I, 43. Spiritum sanctum non dedit, quem Philippus diaconus eunucho dedit? *Act.* VIII, quem Ananias Paulo dedit? *Act.* IX. Audacter forsitan videar Joannem præferre cunctis? Audi Dominum loquentem : « Non est in natis mulierum major Joanne Baptista. » *Matth.* XI, 11. Nulli enim contigit prophetarum, et annuntiare Christum et digito demonstrare. Et quid mihi necesse est in talis viri laudibus

d'un tel homme, après que Dieu le Père l'a nommé son ange? « Voici que j'envoie mon ange devant ta face, pour qu'il te prépare la voie. » *Ibid.* 10. Oui vraiment il était un ange, celui qui gagna les déserts presque au sortir du sein de sa mère, qui tout petit jouait avec les serpents, qui, du moment où ses yeux eurent vu le Christ, ne daigna pas voir autre chose, qui fournit à la parole du Seigneur, plus douce que le miel le plus pur, une voix digne de la rendre. Et, pour ne pas différer la question, ainsi devait croître le précurseur du Messie. Donc, cet homme si grand et si parfait ne donna pas l'Esprit saint, tandis que le centurion Corneille le reçut avant même d'être baptisé? Répondez, je vous en somme, pourquoi ne le donna-t-il pas? Vous l'ignorez? Ecoutez ce que nous enseignent les Ecritures : Le baptême de Jean ne remettait pas précisément les péchés; il fut un baptême de pénitence disposant les pécheurs à cette rémission, qu'ils devaient obtenir plus tard, et qu'ils obtinrent par la sanctification dont le Christ fut l'auteur. Il est écrit : « Jean fut au désert, donnant le baptême et prêchant l'Evangile de la pénitence pour la rémission des péchés; » et bientôt après : « Et les hommes étaient baptisés dans le Jourdain, confessant leurs péchés. » De même que Jean était le précurseur du Messie; de même le baptême qu'il donnait était un prélude au baptême du Seigneur. « Celui qui vient de la terre, disait-il, parle des choses terrestres; celui qui vient des régions supérieures est au-dessus de tous. » *Joan.* III, 31. Il disait encore : « Je vous ai baptisés dans l'eau, lui vous baptisera dans l'esprit. » *Matth.* III, 11. Si Jean, comme il l'avoue lui-même, n'a pas baptisé dans l'esprit, il n'a pas en conséquence remis les péchés, puisque les péchés ne sont remis à personne sans l'Esprit saint. Vous obstinerez-vous à prétendre que le baptême de Jean remettait les péchés par la raison qu'il venait des cieux; à vous de nous dire ce que nous obtenons de plus dans le baptême du Christ. Ce qui remet les péchés délivre de la géhenne; ce qui délivre de la géhenne est parfait. Or un baptême ne saurait être appelé parfait que lorsqu'il a sa source dans la croix et la résurrection de Jésus-Christ. Vous avez donc une religion désordonnée, quand, malgré cette parole de Jean : « Il faut qu'il croisse et que je diminue, » accordant au baptême du serviteur plus de vertu qu'il n'en avait, vous détruisez le baptême du Maître, auquel vous ne laissez rien de plus. Où vous conduit cette affirmation? A regarder comme simple et naturel que les personnes baptisées par Jean aient ensuite reçu l'Esprit saint par l'imposition des mains apostoliques; alors qu'il conste cependant qu'elles n'ont point obtenu la rémission des péchés sans la foi qui devait suivre. En admettant un homme baptisé qui vient de l'Arianisme, et comme parfaite-

immorari, cum a Deo Patre etiam Angelus nuncupetur? « Ecce inquit, mitto Angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te. » *Ibid.* 10. Plane Angelum, qui post materni ventris hospitium eremi deserta sectatus,(*a*) parvulus de serpentibus lusit, qui oculis spectantibus Christum, nihil aliud est dignatus aspicere; qui eloquiis Domini, quæ melle et favo dulciora sunt, dignam Deo vocem erudivit. Et, ne quæstionem morer, sic decebat crescere Præcursorem Domini. Iste ergo talis tantusque Spiritum sanctum non dedit, quem Cornelius centurio antequam baptizaretur, accepit? Responde, quæso, cur non dederit? ignoras? Audi quid Scripturæ doceant: Joannis baptisma non tam peccata dimisit, quam pœnitentiæ baptisma fuit in peccatorum remissionem, id est, in futuram remissionem; quæ esset postea per sanctificationem Christi subsecutura. Scriptum est enim : « Fuit Joannes in deserto baptizans, et prædicans Evangelium pœnitentiæ in remissionem peccatorum; et post modicum : « Et baptizabantur ab eo in Jordane confitentes peccata sua. » Ut enim ipse ante Præcursor Domini; sic et baptisma ejus prævium Dominici baptismatis fuit. « Qui de terra est, » aiebat, « terrena loquitur, qui de supernis venit, super omnes est. » *Joan.* III, 31. Et iterum : « Ego baptizo vos in aqua, ille baptizabit in spiritu. » *Matth.* III, 11. Si autem Joannes, ut confessus est ipse, non baptizavit in spiritu, consequenter neque peccata dimisit, quia nulli hominum sine Spiritu sancto peccata dimittuntur. Aut si contentiose argumentaris, ideo Joannis baptisma dimisisse peccata, quia de cœlis fuit, edoce quid amplius in Christi baptismate consequamur. Quod peccata dimittit, liberat a gehenna. Quod a gehenna liberat, perfectum est. Perfectum autem baptisma, nisi quod in cruce et in resurrectione Christi est, non potest dici. Ita tu in perversum religiosus, dicente ipso Joanne : « Illum oportet crescere, me autem minui; » dum servi baptismo plus quam habuit tribuis, Dominicum destruis, cui amplius nihil relinquis. Quorsum ista tendit assertio? Videlicet, ut non tibi mirum videatur, si hi qui a Joanne fuerant bapti-

(*a*) Notatum Victorio alludi Isaiæ locum c. 11 : « Delectabitur infans ab ubere super foramine aspidis, et in cavernam reguli, qui ablactatus ierit, manum suam mittet. » Quibus homo designatur, cui nihil etiam ab infantia scelerum nocuit.

ment baptisé, sous quel prétexte appelez-vous en lui le Saint-Esprit, supposant par là qu'il lui manque quelque chose, tandis que le baptême du Christ ne saurait être sans l'Esprit saint? Mais je m'éloigne; et, quand je pourrais repousser de front l'attaque de mon antagoniste, je me borne à lancer de loin quelques traits légers. Il est tellement indubitable que le baptême de Jean était imparfait, que les personnes baptisées par lui furent rebaptisées dans le baptême du Christ. Voici ce que rapporte l'historien sacré : « Pendant qu'Apollo se trouvait à Corinthe, comme Paul parcourait les régions supérieures de l'Asie, il arriva à Ephèse; et là, voyant des hommes qui enseignaient, il leur fit cette question : Avez-vous reçu l'Esprit saint lorsque vous avez embrassé la foi? Ils répondirent : Nous n'avons pas même ouï s'il existe un Esprit saint. Il leur dit alors : En qui donc avez-vous été baptisés? Nous avons reçu le baptême de Jean, répondirent-ils. Et Paul de leur dire : Jean sans doute a baptisé le peuple dans le baptême de la pénitence, mais en lui recommandant de croire à celui qui venait après lui, à savoir en Jésus, pour la rémission des péchés. Ayant entendu cela, ils furent baptisés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et, dès que Paul leur eut imposé les mains, l'Esprit saint tomba sur eux. » *Act.* XIX, 1 et seq. S'ils furent donc baptisés du véritable et légitime baptême de l'Eglise, pour recevoir ensuite l'Esprit saint, marchez à votre tour sur l'exemple des apôtres, baptisez ceux qui n'ont pas le baptême du Christ, et vous pourrez aussi invoquer l'Esprit saint.

8. *Coutume des Eglises dans l'imposition des mains. Autorité de la tradition.* — *L.* Ceux qui dorment ayant soif engloutissent avidement tout un fleuve; mais plus ils ont bu, plus leur soif augmente. Vous me paraissez de même puiser de tous côtés des arguments pour répondre à la petite question que je vous ai proposée, et cependant revenir toujours à la même question. Ne savez-vous pas que la coutume des Eglises est d'imposer les mains aux personnes déjà baptisées, et d'invoquer ainsi le Saint-Esprit? Voulez-vous savoir où cette coutume est consignée? Dans les Actes des Apôtres. Du reste, n'aurions-nous pas sur ce point l'autorité des Ecritures, que le consentement de tout l'univers tiendrait encore lieu de précepte. Beaucoup d'autres choses que les Eglises observent par tradition ont obtenu l'autorité d'une loi écrite; ainsi, par exemple, plonger trois fois la tête dans le bain sacré, goûter avant tout, après en être sorti, du lait et du miel mêlés, pour signifier l'enfance chrétienne, et cela le jour de la résurrection du Seigneur, comme aussi toute la Pentecôte; ne point adorer à genoux, ni rompre le jeûne : beaucoup d'autres pratiques, non consignées dans

zati, postea per impositionem manus Apostolorum, sint Spiritum sanctum consecuti; cum constet, eos ne peccatorum quidem sine subsecutura fide remissionem consecutos. Tu vero qui ab Arianis recipis baptizatum, et ei tribuis baptisma quod perfectum est, quo pacto quasi modicum quid ei defuerit, sanctum advocas Spiritum, cum baptisma Christi sine Spiritu sancto nullum sit? Verum longius excessi; et cum æqua fronte adversarii potuerim impetum submovere, leviora eminus (Mss. *minus*) tela direxi. Joannis enim baptisma intantum imperfectum fuit, ut constet postea Christi baptismate baptizatos, qui ab eo fuerant baptizati. Ita enim historia refert : « Factum est autem, cum Apollo esset Corinthi, et cum Paulus pertransiret superiores partes Asiæ, devenit Ephesum, et cum invenisset quosdam discentes, dixit ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis, cum credidistis? At illi responderunt : Sed nec si Spiritus sanctus sit, audivimus. Dixit autem ad eos : In quo ergo baptizati estis? Responderunt in Joannis baptismate. Dixit autem Paulus : Joannes quidem baptizavit baptismo pœnitentiæ plebem, dicens in advenientem post eum, ut crederent, hoc est in Jesum, in remissionem peccatorum. His auditis, baptizati sunt in nomine Domini nostri Jesu Christi. Et, cum imposuisset illis manus Paulus, continuo cecidit Spiritus sanctus super eos. » *Act.* XIX, 1 et seq. Si ergo baptizati sunt vero et legitimo Ecclesiæ baptismate, et ita postea Spiritum sanctum consecuti sunt; et tu Apostolorum sequere auctoritatem, et baptiza eos qui Christi non habent baptisma et poteris invocare Spiritum sanctum.

8. *Mos Ecclesiarum in manuum impositione. Traditionis auctoritas.* — *L.* Qui dormientes sitiunt, avide fauces fluminibus ingurgitant. Et quanto plus hauserint, tanto plus sitiunt. Ita mihi et tu videris adversus quæstiunculam quam proposui, hinc atque illinc argumenta quæsisse, et nihilominus in eadem quæstionum siti perseverare. An nescis etiam Ecclesiarum hunc esse morem, ut baptizatis postea manus imponantur, et ita invocetur Spiritus sanctus? Exigis ubi scriptum sit? In actibus Apostolorum. Etiam si Scripturæ auctoritas non subesset, totius orbis in hanc partem consensus instar præcepti obtineret. Nam et multa alia quæ per traditionem in Ecclesiis observantur, auctoritatem sibi scriptæ legis usurpaverunt, velut in lavacro ter caput mergitare, deinde egressos, lactis et mellis prægustare concordiam ad infantiæ significationem, die dominico,

les Livres saints et qui ne sont pas moins consacrées par la raison et l'usage. Vous pouvez voir par là que nous suivons la coutume de l'Eglise, lors même que nous appelons l'Esprit sur une personne déjà baptisée.

9. *L'évêque s'empresse d'imposer les mains. Blasphèmes des Ariens. Pourquoi l'imposition des mains est réservée à l'évêque. De l'évêque émane aussi le droit de baptiser.* — *O.* Je ne conteste pas que telle ne soit la coutume des églises que les évêques entreprennent des excursions pour aller imposer les mains et faire descendre le Saint-Esprit sur ceux qui, loin des grandes villes, ont été baptisés par les prêtres et les diacres. Mais comment se fait-il que vous transportiez à l'hérésie les saintes lois de l'Eglise, que la vierge immaculée soit traînée dans les immondes réduits des courtisanes? L'évêque impose les mains à ceux qui ont été baptisés dans la vraie foi, qui dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ont reconnu trois personnes dans une seule substance. Mais l'Arien, dont la foi n'a compris — vous qui m'entendez fermez vos oreilles pour vous dérober à la souillure d'une pareille impiété — que le Père seul vrai, le Sauveur Jésus-Christ simple créature, l'Esprit saint humble serviteur de l'un et de l'autre, comment recevra-t-il de l'Eglise ce même Esprit, quand il n'a pas même obtenu la rémission des péchés? L'Esprit saint ne peut abriter qu'une demeure pure; il ne résidera jamais dans un temple qui n'a pas la vraie foi pour pontife suprême. Si vous demandez maintenant pourquoi la personne baptisée dans l'Eglise ne reçoit l'Esprit que par le ministère de l'évêque, tandis que d'après nous elle l'a reçu dans le baptême, sachez que cette pratique tire son origine et son autorité de la descente de l'Esprit saint sur les apôtres après l'ascension du Seigneur. En beaucoup d'autres choses nous voyons cela se répéter, pour l'honneur du sacerdoce plutôt que sous l'empire de la nécessité. Si l'Esprit saint ne descend dans les âmes qu'à la prière de l'évêque seul, il faut déplorer le sort de ceux qui vivent isolés dans les campagnes, dans les forteresses éloignées, à de grandes distances des villes, et qui, baptisés par les prêtres ou les diacres, s'endorment du dernier sommeil sans avoir été visités par un évêque. Le salut de l'Eglise dépend toutefois de la dignité du souverain prêtre; car, s'il n'est pas investi d'une puissance éminente et qui le met au-dessus de tous, il y aura dans les Eglises autant de schismes que de prêtres. De là vient que, sans chrême et sans ordre épiscopal, ni prêtre ni diacre n'ont le pouvoir de baptiser; ce que nous savons toutefois être permis aux laïques eux-mêmes, dans un cas de nécessité. On peut donner de la même manière qu'on a reçu. Supposerez-vous que l'eunuque baptisé par le

et omni Pentecoste; nec de geniculis adorare, et jejunium solvere, multaque alia scripta non sunt, quæ rationabilis sibi observatio vindicavit. Ex quo animadvertis nos Ecclesiæ consuetudinem sequi, licet ante advocationem Spiritus constet aliquem baptizatum.

9. *Episcopus ad impositionem manus occurrit. Arianorum blasphemiæ. Impositio manuum, quare episcopo reservata? Jus baptizandi ab episcopo.* — *O.* Non quidem abnuo hanc esse Ecclesiarum consuetudinem, ut ad eos qui longe a majoribus urbibus per presbyteros et diaconos baptizati sunt, (*a*) episcopus ad invocationem sancti Spiritus manum impositurus excurrat. Sed quale est ut leges Ecclesiæ ad hæresim transferas, et virginis tuæ integritatem, per meretricum lupanaria patiaris? Episcopus si imponit manum his imponit qui in recta fide baptizati sunt, qui in Patre et Filio et Spiritu sancto, tres personas, unam substantiam crediderunt. Arianus vero cum aliud nihil crediderit (claudite, quæso, aures qui audituri estis, ne tantæ impietatis vocibus polluamini) nisi in Patre solo vero Deo, et in Jesu Christo Salvatore creatura, et in Spiritu sancto utriusque servo, quomodo Spiritum sanctum ab Ecclesia recipiet, qui necdum remissionem peccatorum consecutus est? Spiritus quippe sanctus, nisi mundam sedem non incolit; nec habitator ejus templi efficitur quod antistitem non habet, veram fidem. Quod si hoc loco quæris, quare in Ecclesia baptizatus, nisi per manus episcopi non accipiat Spiritum sanctum, quem nos asserimus in vero baptismate tribui, disce hanc observationem ex ea auctoritate descendere, quod post ascensum Domini Spiritus sanctus ad apostolos descendit. Et multis in locis idem factitatum reperimus, ad honorem potius sacerdotii quam ad legem necessitatis. Alioqui si ad episcopi tantum imprecationem Spiritus sanctus defluit, lugendi sunt qui in villulis, aut in castellis, aut in remotioribus locis per presbyteros et diaconos baptizati ante dormierunt, quam ab episcopis inviserentur. Ecclesiæ salus in summi Sacerdotis dignitate pendet; cui si non exsors quædam et ab omnibus eminens detur potestas,

(*a*) *Ad eos, qui longe.* Sorbonicus codex, *qui longe a majoribus urbibus*, etc. MARTIAN. — Cum Gravio et vetustioribus impressis lego. Antea erat, *qui longe in minoribus urbibus*; serie ipsa orationis renuente. Adhuc urbes tametsi minores episcopo non caruisse ante et post Sardicensem canonem, puto : contra villæ, castella, et remotiora ab urbibus loca, quæ inferius indicantur.

diacre Philippe demeura sans avoir l'Esprit saint, quand il est dit dans l'Ecriture : « L'un et l'autre descendirent dans l'eau, et Philippe le baptisa ? » *Act.* VIII, 38 ; et, comme ils remontaient de l'eau, « l'Esprit saint descendit sur l'eunuque. » M'objecterez-vous cet autre passage du même livre : « Lorsque les apôtres qui étaient à Jérusalem eurent appris que la ville de Samarie avait reçu la parole de Dieu, ils envoyèrent Pierre et Jean ; dès que ceux-ci furent arrivés, ils prièrent pour les nouveaux fidèles, afin d'appeler sur eux l'Esprit saint, qui n'était encore descendu en aucun d'eux ? » Cela vous est expliqué par la suite du texte, où vous lisez : « Ils avaient été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. Les apôtres leur imposaient alors les mains, et ils recevaient le Saint-Esprit. » Si vous me dites après cela que vous agissez de même, parce que les hérétiques n'ont pas baptisé dans l'Esprit saint, sachez que Philippe n'était pas séparé des apôtres, qu'il appartenait à la même Eglise, qu'il prêchait le même Seigneur Jésus-Christ, qu'il était enfin le diacre de ceux qui venaient ensuite imposer les mains. Mais vous, quand vous déclarez que chez les Ariens est la synagogue et non l'Église, que là sont les adorateurs de la créature et des idoles, non les ministres de Dieu, comment prétendez-vous appliquer la même conduite à des cas si différents ?

10. *L.* Vous combattez de pied ferme, vous repoussez mes coups avec avantage, quand je vous attaque de front ; mais vous découvrez vos derrières, et rien ne vous garantit des traits qui viennent là vous frapper. Admettons que les Ariens n'aient plus même le baptême, et que par conséquent ils ne puissent pas donner l'Esprit saint, n'ayant pas reçu la rémission des péchés ; mais tout cela concourt à me donner la victoire ; vos sueurs dans l'arène de l'argumentation arrosent la palme que je dois remporter. Quoi, l'Arien n'a pas le baptême ; et comment alors a-t-il le sacerdoce ? Il n'y a pas chez lui de simple fidèle ; et d'où vient qu'il y a des évêques ? Il ne m'est pas permis d'accueillir un mendiant ; et vous accueillez un roi ? Vous livrez le camp à l'ennemi ; et nous devons repousser celui qui fuit l'esclavage ?

11. *O.* Si vous vous souveniez de ce qui a été dit, vous auriez déjà la réponse ; mais, entraîné par l'amour de la contradiction, vous êtes sorti de la question posée : vous ressemblez à ces avocats loquaces plutôt que diserts, qui ne savent pas suivre une discussion, et ne cessent pourtant de disputer. Je ne m'occupe pas en ce moment d'ac-

tot in Ecclesiis efficientur schismata quot sacerdotes. (*a*) Inde venit, ut sine chrismate et episcopi jussione, neque presbyter neque diaconus jus habeant baptizandi. Quod frequenter, si tamen necessitas cogit, scimus etiam licere laicis. Ut enim accipit quis, ita et dare potest ; nisi forte eunuchus a Philippo diacono baptizatus, sine Spiritu sancto fuisse credendus est, de quo Scriptura ita loquitur : « Et descenderunt ambo in aquam, et baptizavit eum Philippus. » *Act.* VIII, 38. Et cum abscederent ab aqua, « Spiritus sanctus venit in eunuchum. » Si autem illud objiciendum putas, quia, « cum audissent apostoli qui erant Jerosolymis, quia recepit Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem, qui cum venissent ad eos, oraverunt pro eis, ut acciperent Spiritum sanctum, nondum enim ceciderat super ullum illorum, » cur ita factum sit, in consequentibus disce. Ipse enim ait : « Sed solum baptizati erant in nomine Domini Jesu. Tunc imponebant illis manus, et accipiebant Spiritum sanctum. » Hoc loco si et tu similiter te facere dicis, quia hæretici non baptizaverunt in Spiritu sancto, scias Philippum ab apostolis non fuisse divisum, eamdem habuisse Ecclesiam, eumdem Dominum Jesum Christum prædicasse ; diaconum certe fuisse eorum qui postea manus imposuerunt. Tu vero cum apud Arianos non Ecclesiam dicas esse, sed synagogam, nec clericos Dei, sed creaturæ et idolorum cultores, quomodo in dispari causa eamdem asseris rationem te tenere ?

10. *L.* Valenter quidem et fixo gradu me tibi in faciem dimicantem repellis ; sed post tergum cæderis, et nuda a spiculis dorsa non protegis. Esto quippe apud Arianos ne baptisma quidem esse, et ideo Spiritum sanctum ab eis non posse dari, quia necdum remissionem peccatorum acceperint ; totum hoc victoriæ meæ proficit, et argumentorum tuorum palæstra mihi palmam victoriæ sudat. Arianus baptisma non habet, et quomodo sacerdotium habet ? Laicus apud eos non est ; et quomodo episcopus esse potest ? Mihi recipere mendicum non licet ; tu recipis regem ? Vos hosti castra traditis ; et a nobis perfuga (al. *profuga*) rejiciendus est ?

11. *O.* Si priorum meminisses, jam scires tibi fuisse responsum ; sed, dum amorem contradicendi sequeris, a quæstionum lineis excidisti : more quorumdam loquacium potius quam facundorum, qui cum disputare nesciant, tamen litigare non desinunt. Ego enim non tam

(*a*) *Cui si non exsors.* Mss. codices ita legunt : « Cui si non hæc sors quædam et ab hominibus eminens detur potestas, » etc. Sed videtur *hæc sors* positum pro *exsors*, quod satis non intelligebant. MARTIAN.

cuser ou de défendre les Ariens; je reste dans la lice que je dois parcourir, en soutenant que nous avons, pour recevoir l'évêque, la même raison pour laquelle vous recevez le laïque. Si vous pardonnez à celui qui s'est égaré, je pardonne à celui qui fait pénitence. Si le ministre du baptême n'a pu nuire dans sa foi à la personne baptisée, le prêtre établi dans la même foi ne peut non plus recevoir aucun dommage de celui qui l'a ordonné. L'hérésie est subtile, et voilà pourquoi les âmes simples se laissent aisément tromper. L'erreur est chose commune au laïque et à l'évêque. Peut-être l'évêque se trouve-t-il à l'abri de l'erreur? En effet, quand on choisit pour l'épiscopat des disciples de Platon et d'Aristophane. Et quel est celui qui ne possède à fond les leçons de tels maîtres. Tous ceux parmi les lettrés qui sont ordonnés de nos jours, ont souci, non d'extraire la moelle des Ecritures pour s'en nourrir, mais de flatter les oreilles du peuple avec des fleurs de rhétorique. Ajoutez à cela que l'hérésie arienne se met surtout en rapport avec la sagesse du siècle, et puise ses arguments aux sources d'Aristote. Ainsi donc, à l'exemple des enfants qui disputent entre eux, tout ce que vous direz je le dirai de même, toutes vos affirmations et toutes vos négations deviendront les miennes. L'Arien baptise-t-il, là donc est l'évêque; ne baptise-t-il pas, repoussez le laïque, et le prêtre n'aura plus accès chez moi. Je vous suivrai partout où vous irez; ensemble nous nous débattrons dans l'eau trouble, ou nous en sortirons ensemble.

12. *Solennelle question dans le baptême.* — *L.* Mais le laïque mérite d'être pardonné, parce qu'il s'est approché de bonne foi, croyant voir l'Eglise de Dieu et recevoir d'elle le baptême. — *O.* C'est une chose inouïe que vous avancez; on pourrait donc être fait chrétien par quelqu'un qui ne l'est pas. En se présentant dans l'Arianisme, dans quelle foi a-t-on été baptisé? Evidemment dans celle que les Ariens professent. Si vous supposez, au contraire, qu'on est soi-même dans la vraie foi, et qu'on aille sciemment demander le baptême aux hérétiques, on n'a plus aucun droit au pardon. Mais c'est le comble de l'absurdité d'admettre que le disciple allant trouver son maître, soit maître lui-même avant toute leçon; qu'un homme tout à l'heure revenu du culte des idoles, connaisse mieux le Christ que le docteur chargé de l'enseigner. Vous dites : Il a cru simplement au Père, au Fils et au Saint-Esprit; voilà pourquoi il a reçu le baptême. — Etrange simplicité, avouez-le, que de croire sans savoir. Il a cru simplement. Et qu'a-t-il cru? Ou bien, entendant prononcer trois noms, il a cru trois Dieux, et le voilà idolâtre; ou bien il a pensé que ces trois noms désignaient le même Dieu, et le voilà tombé dans l'hérésie de Sabellius. Instruit par les Ariens, il a dû croire

in præsenti Arianos vel improbo, vel defendo, quam illam cursus mei metam circumeo, eadem ratione a nobis episcopum recipi, qua laicus a vobis recipitur. Si erranti concedis veniam, et ego ignosco pœnitenti. Si in fide sua baptizato (al. *baptizatum*) baptizans nocere non potuit, et in fide sua sacerdotem constitutum constituens non inquinavit. Subtilis est hæresis, et ideo simplices animæ facile decipiuntur. Deceptio tam laici quam episcopi communis est. At episcopus errare non potuit? Revera de Platonis et Aristophanis sinu in episcopatum alleguntur (al. *eliguntur*). Quotus enim quisque est, qui non apprime in his eruditus sit? Denique ex litteratis quicumque hodie ordinantur, id habent curæ, non quomodo Scripturarum medullas ebibant, sed quomodo aures populi declamatorum flosculis mulceant. Accedit ad hoc, quod Ariana hæresis magis cum sapientia sæculi facit, et argumentationum rivos de Aristotelis fontibus mutuatur. Igitur, parvulorum inter se certantium ritu, quidquid dixeris, dicam; affirmabis, affirmabo; negabis, negabo. Arianus baptizat, ergo episcopus est : non baptizat, tu refuta laicum, et ego non recipio sacerdotem. Sequar te quocumque ieris, aut pariter in luto hæsitabimus, aut pariter expediemur.

12. *Solemnis interrogatio in Baptismo.* — *L.* Sed laico ideo ignoscendum est, quia Ecclesiam Dei putans simpliciter accessit, et juxta fidem suam credens baptizatus est. *O.* Novam rem asseris, ut Christianus quisquam factus sit ab eo qui non fuit Christianus. Accedens ad Arianos, in qua fide baptizatus est? Nempe in ea quam habebant Ariani. Aut si jam ipse bene credebat, et sciens ab hæreticis baptizatus est, erroris veniam non meretur. Verum hoc penitus absurdum est, ut discipulus ad magistrum vadens ante sit artifex quam doceatur; ut modo ab idolorum veneratione conversus, noverit Christum melius quam ille qui doceat. At dicis : Simpliciter in Patre et Filio et Spiritu sancto credidit, et ideo baptisma consecutus est. Quæ est ista, quæso, simplicitas, nescire quod credas? Simpliciter credidit. Quid credidit? Certe aut tria nomina audiens, tres Deos credidit, et idololatra effectus est; aut in tribus vocabulis trinominem credens Deum, in Sabellii hæresim incurrit. Aut edoctus ab Arianis, unum esse verum Deum Patrem, Filium et Spiritum sanctum cre-

que le Père seul est Dieu, et regarder comme des créatures le Fils et le Saint-Esprit. En dehors de cela, quelle peut avoir été sa croyance, je l'ignore ; à moins que cet homme instruit déjà dans la citadelle de la religion, n'ait appris l'unité d'essence dans la Trinité. Il savait donc que le Père, le Fils et le Saint-Esprit se distinguent par les personnes, et non par la nature ; il savait que le nom du Fils est impliqué dans celui de Père, et réciproquement. Assertion tout à fait ridicule, que quelqu'un disserte ainsi de la foi avant de croire ; qu'il connaisse le mystère avant d'être initié ; que le ministre du baptême ne pense pas sur Dieu de la même manière que le baptisé, Ajoutez encore que, dans l'administration du baptême, après que le néophyte a confessé la Trinité, on lui pose ces questions solennelles : « Croyez-vous à la sainte Eglise ? croyez-vous à la rémission des péchés ? » A quelle Eglise pensez-vous qu'il ait cru ? A celle des Ariens ? Mais ils n'en ont pas. A la nôtre ? Mais ayant reçu le baptême en dehors, il ne pouvait pas y croire alors qu'il ne la connaissait pas.

13. *L.* Puisque votre subtilité vous donne à tout une réponse, et que vous éludez nos traits en vous couvrant du bouclier de votre parole, encore une flèche que je veux vous lancer; celle-ci transpercera l'orbe qui vous sert de défense, dissipera vos mots retentissants : je ne souffrirai pas davantage que l'art triomphe de la force. Le laïque dans la foi, hors de l'Eglise, doit être reçu quant il se repent; pour l'évêque, ou il ne se repent pas et demeure prêtre, ou bien il se repent et cesse d'être évêque. Voilà pourquoi nous avons raison de recevoir le laïque qui se soumet à la pénitence, et nous repoussons l'évêque s'il entend conserver sa dignité. — *O.* La flèche lancée avec force est difficilement évitée. Elle atteint l'homme avant d'être arrêtée par le bouclier. Mais vos propositions, dépourvues d'une pointe de fer, ne peuvent percer l'ennemi. Ce coup donc où vous avez mis toute votre force, et qui devait être mortel à vous entendre, je le repousserai, comme on dit, avec un seul petit doigt. La question n'est pas de savoir si le laïque peut faire pénitence et non l'évêque, mais bien si l'hérétique possède ou non le baptême. S'il ne le possède pas, ce qu'on peut révoquer en doute, comment pourrait-il être pénitent n'étant pas encore chrétien ? Prouvez-moi que le laïque venant de l'Arianisme est réellement baptisé ; je ne lui refuserai pas le droit de faire pénitence. Mais, s'il n'est pas chrétien, parce qu'il n'avait pas de prêtre pouvant le rendre tel, le moyen, je vous prie, de faire pénitence avant d'avoir la foi ?

14. *L.* Je vous demande en grâce de laisser de côté l'argumentation à l'usage des philoso-

didit creaturas. Aut extra hæc quid credere potuerit, nescio ; nisi forte homo jam edoctus in capitolio, homousion didicerat Trinitatem. Sciebat Patrem, Filium et Spiritum sanctum, non natura, sed personis esse divisos. Sciebat et Filii nomen in Patre, et Patris nomen in Filio. Ridicula penitus assertio, ante de fide quempiam disputare, quam credere ; ante mysterium scire, quam initiatus sit ; aliter Deo sentire baptizantem, et aliter baptizatum. Præterea cum solemne sit in lavacro post Trinitatis confessionem interrogare : Credis sanctam Ecclesiam (*a*), credis remissionem peccatorum ? Quam Ecclesiam credidisse eum dicis? Arianorum? sed non habent. Nostram ? sed extra hanc baptizatus non potuit eam credere quam nescivit.

13. *L.* Quoniam ad omnia argutaris, et emissa a nobis spicula scuto orationis eludis, unam hastam jaciam, quæ umbonem tegminis tui, et verba crepitantia, vi sua penetret, nec diutius patiar, fortitudinem arte superari. Laicus etiam extra Ecclesiam fide baptizatus, pœnitens recipitur; episcopus vero aut pœnitentiam non agit, et sacerdos est, aut si pœnitentiam egerit, esse episcopus desinit. Quamobrem recte nos laicum et suscipimus pœnitentem et episcopum, si in sacerdotio perseverare vult, repudiamus. *O.* Sagitta quæ contento nervo dirigitur, difficile vitatur. Ante enim ad eum, ad quem jacta est pervenit, quam obice clypei frustretur. E contrario, tuæ propositiones, quia sine ferri acumine mittuntur, hostem non valent perforare. Hanc igitur hastam quam totis viribus misisti, de qua nobis minitaris, uno, ut aiunt, digitulo repellam. Neque enim hoc modo quæritur, an episcopus pœnitens esse non possit, et laicus possit? sed an hæreticus baptisma habeat ? qui si, ut constat, baptisma non habet, quomodo potest esse pœnitens, antequam Christianus? Proba mihi ab Arianis venientem laicum habere baptismum, et tunc ei pœnitentiam non negabo. Si vero Christianus non est, si non ha-

(*a*) *Credis sanctam,* etc. *In* præposito hic superflua delata est in codice Cluniacensi : Sorbonicus eam non legit in consequentibus post *credis in sanctam Ecclesiam.* Sed sive legatur, sive non legatur idem est sensus. MARTIAN. — Monet Victorius *in* voculam plurios hic repetitam propterea amovisse, quod emendatiora exemplaria eam non haberent, et rectius, ut est in Symbolo, uni tantum Deo ad exprimendam majorem fidem apponatur.

phes, pour vous entretenir avec moi dans la simplicité chrétienne, si toutefois vous n'aimez pas mieux suivre les dialecticiens que les pêcheurs. Vous paraît-il raisonnable d'admettre qu'il y ait un évêque, parmi les Ariens? — *O.* C'est vous qui le reconnaissez pour évêque, puisque vous recevez celui qu'il a baptisé ; et c'est en cela que vous êtes répréhensible, vous demeurez séparé de nous par ce mur, quand nous sommes d'accord par la foi et sur la réception des Ariens. — *L.* Je vous ai déjà demandé de procéder avec moi, non par le chemin de la philosophie, mais par celui du Christianisme. — *O.* Voulez-vous apprendre ou contester ? — *L.* A la vérité, je conteste, parce que je vous demande raison de votre fait — *O.* Si vous contestez, vous avez déjà la réponse : Nous recevons l'évêque venant de chez les Ariens par la même raison que vous recevez le laïque baptisé. Si vous désirez vous instruire, passez de mon côté. On instruit un disciple, on triomphe d'un ennemi. — *L.* Je ne puis pas cependant être disciple avant d'avoir entendu le maître enseignant. — *O.* Puisque vous tergiversez encore, et que vous prétendez être instruit par moi de manière à me tenir toujours pour un antagoniste, je vous instruirai selon votre pensée. Nous sommes d'accord sur la foi, d'accord sur la réception des hérétiques, soyons-le de même dans nos conventions. — *L.* Cela n'est pas instruire, c'est argumenter. — *O.* Comme vous implorez la paix en vous couvrant du bouclier, nous glissons le glaive dans le rameau d'olivier. — *L.* Je lève donc des mains suppliantes, je cède, la victoire est à vous. En déposant toutefois les armes, je vous conjure de m'expliquer le serment que vous exigez de moi. — *O.* Que je vous félicite en attendant, et que je rende grâce à Jésus-Christ mon Dieu, puisque vous abandonnez de bon cœur l'insipide mensonge des Sardes, pour revenir à la saine doctrine de l'univers, puisque vous ne dites pas à la façon de quelques-uns : « Sauvez-moi, Seigneur, parce qu'il n'y a plus de saint. » *Psalm.* XI, 1. Leur parole impie rend inutile la croix de Jésus-Christ, soumet au diable le Fils de Dieu ; et cette plainte que le Seigneur a fait entendre concernant les pécheurs, elle l'applique maintenant à tous les hommes : « Quelle utilité peut avoir mon sang, lorsque je descends dans la corruption ? » *Psalm.* XXXIX, 10. Loin de nous la pensée que Dieu soit mort en pure perte. Le fort a été réellement enchaîné, le fruit de ses pillages enlevé. *Marc.* III. La parole du Père est accomplie: « Adresse-moi ta demande, et je te

buerit sacerdotem qui eum faceret Christianum, quomodo aget pœnitentiam homo qui necdum credit ?

14. *L.* Oro te ut, philosophorum argumentatione deposita, Christiana mecum simplicitate loquaris, si tamen non dialecticos sequaris (al. *sequeris*), sed piscatores. Æquumne tibi videtur ut Arianus episcopus sit? *O.* Tu eum episcopum probas, quia ab eo recipis baptizatum; et in hoc reprehendendus es, quare a nobis parietibus separaris, cum in fide et in Arianorum nobiscum receptione consentias. *L.* Jam et superius rogavi, ut non philosophice, sed Christiane mecum loquaris. *O.* Discere vis, an contendis? *L.* Utique contendo, quia facti tui a te quæro rationem. *O.* Si contendis jam tibi responsum est. Eadem enim ratione episcopum ab Arianis recipio, qua tu recipis baptizatum. Si discere cupis, in meam aciem transgredere. Adversarius enim vincitur, discipulus docetur. *L.* Non possum ante esse discipulus, quam magistrum audiam prædicantem. *O.* Quoniam tergiversaris, et sic vis a me doceri, ut adversarium in integro habeas, tuo animo te docebo. Consentimus in hæreticis recipiendis, consentiamus etiam in conventu. *L.* Hoc non est docere, sed argumentari. *O.* Quia tu pacem cum scuto petis, et nos olivæ ramum gladio inserimus *L.* En tollo manus, cedo, vicisti. Verùm cum arma deponam, sacramenti, in quod me jurare compellis, quæro rationem. *O.* Gratulor interim tibi, et Christo Deo meo gratias ago, quia animo bono a falsitate Sardorum ad totius orbis te saporem contulisti, (*a*) nec dicis more quorumdam : « Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus; » *Psal.* XI, 1; quorum vox impia crucem Christi evacuat, Dei Filium subjugat diabolo, et illam comploratiouem, quæ a Domino de peccatoribus prolata est, nunc de universis hominibus dictam intelligit : « Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem? » *Psal.* XXIX, 10. Sed absit, ut frustra Deus mortuus sit. Alligatus est fortis, et vasa ejus direpta sunt. *Marc.* III. Allocutio Patris impleta est : « Postula a me et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ. » *Psal.* II,

(*a*) *A falsitate Sardorum.* Corruptus est multum hic locus in antea editis libris, qui legunt *a falsitatis ardore*, vel *a falsitatis odore* etc. Cluniacensis codex puram retinet lectionem, *a falsitate Sardorum;* in qua nempe tenebatur Luciferianus. — Olim erat *a falsitatis ardore,* vel *odore.* Sed neque istud *a falsitate Sardorum*, quod e Cluniacensi ms. Martianæus reposuit, satis puto emendatum ; nam ut *Sardorum* nomen *Orbi* elegantissime opponatur, ita *falsitati* inepte respondeat *sapor.* Forte *insulsitate* scripserit Hier. pro *falsitate,* aut si Latine diceretur, *salsitate.* Sardiniam insulam pestilentis aeris vitio laborare omnes dicunt ; sed et Sardos homines mendaces audire, notum.

MARTIAN.

donnerai les nations pour héritage, les confins de la terre pour possession. » *Psalm.* II, 8. « Les sources des eaux ont apparu, les fondements de la terre entière sont à découvert.» *Psalm.* XVII, 16. « Il a mis son tabernacle dans le soleil, il n'est personne qui se dérobe à sa chaleur. » *Psalm.* XVIII, 6. Plein de Dieu, le Psalmiste chante: « Les glaives de l'ennemi sont tombés à la fin, vous avez détruit leurs cités. » *Psalm.* IX, 7.

15. Où sont, je vous le demande, ces hommes si religieux, ou plutôt si profanes, qui prétendent qu'il y a plus de synagogues que d'églises. Comment les cités du diable ont-elles croulé, et les idoles ont-elles été renversées à la fin, c'est-à-dire à la consommation des siècles ? Si le Christ n'a pas d'Eglise, ou s'il n'en a qu'en Sardaigne, il est vraiment devenu trop pauvre. Si les Bretagnes, les Gaules, l'Orient, les peuples de l'Inde, les nations barbares, l'univers en un mot, sont au pouvoir de Satan, comment les trophées de la croix ont-ils été relégués dans un recoin du monde ? Son puissant adversaire aurait donc concédé au Christ cette partie disgraciée de l'Ibérie, dédaignant de posséder cette race hideuse, cette province dénuée de tout. Peut-être invoqueront-ils en leur faveur la sentence consignée dans l'Evangile : « Lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve encore de la foi sur la terre ? » *Luc.* XVIII, 8. Qu'ils sachent que la foi dont il est ici question est celle dont le Seigneur lui-même disait : « Ta foi t'a sauvée;» *Matth.* IX, 22; et dans un autre endroit à propos du Centurion: « Je n'ai pas trouvé une aussi grande foi dans Israel; » *Matth.* VIII, 16; ailleurs encore parlant aux apôtres : » Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi ? » *Luc.* VII, 9 dans un autre passage enfin : « Si vous avez de la foi comme un grain de sénevé, vous direz à cette montagne : Sors de là, et elle en sortira. » *Matth.* XIV, 31. Ni le centurion, ni cette pauvre femme qu'une perte de sang épuisait depuis douze ans, ne croyaient au mystère de la Trinité, puisque les mystères de ce genre ne furent manifestés aux apôtres qu'après la résurrection du Christ. Ce n'est donc pas la foi dont ces mystères sont l'objet, qui pouvait être louée chez eux; c'est la simplicité de l'âme, c'est la sincère affection pour Dieu que le Sauveur approuve, « Cette femme disait en son cœur : Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai sauvée.» *Matth.* IX, 21. Telle est la foi que Dieu déclare se trouver rarement. Telle est la foi que les vrais fidèles possèdent eux-mêmes difficilement dans toute sa perfection. « Qu'il te soit fait, ajoute le

8. « Apparuerunt fontes aquarum, et revelata sunt fundamenta orbis terrarum. » *Psal.* XVII, 16. « In sole posuit tabernaculum suum, nec est qui se abscondat a calore ejus. » *Psal.* XVIII, 6. Deo plenus Psalmista canit : « Inimici defecerunt frameæ in finem, et civitates eorum destruxisti. » *Psalm.* IX, 7.

15. Et ubi, quæso, isti sunt nimium religiosi, imo nimium profani, qui plures synagogas asserunt esse, quam ecclesias ? Quomodo destructæ sunt diaboli civitates, et in fine, hoc est in sæculorum consummatione, idola corruerunt? Si Ecclesiam non habet Christus, aut si in Sardinia tantum habet, nimium pauper factus est. Et si Britannias, Gallias, Orientem, Indorum populos, barbaras Nationes, et totum semel mundum possidet Satanas, quomodo ad angulum universæ terræ Crucis tropæa collata sunt? Nimirum adversarius potens concessit Christo Iberam excetram ; (*a*) luridos homines, et inopem provinciam dedignatus est possidere. Quod si de illa quæ in Evangelio scripta est, sibi sententia blandiuntur : « Putasne cum venerit filius hominis, inveniet fidem super terram ? » *Luc.* XVIII, 8? sciant illam fidem nominari, de qua ipse Dominus aiebat : « Fides tua te salvam fecit;» *Matth.* IX, 22; et alibi de Centurione : « Non inveni tantam fidem in Israel ; » *Matth.* VIII, 16; et rursus ad Apostolos : « Quid timidi estis, modicæ fidei?» *Luc.* VII, 9; necnon et in alio loco : « Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis huic monti, transmigra et transmigrabit. » *Matth.* XIV, 31. Neque enim Centurio aut illa muliercula, quæ per duodecim annos fluxu sanguinis tabescebat, in Trinitatis sacramenta crediderant, quæ post resurrectionem Christi Apostolis manifestata sunt, ut merito fides horum quæ in mysterio est, laudaretur, sed simplicitas mentis et devota Deo suo anima approbata est. « Dicebat enim in corde suo : Si tetigero vestimentum ejus tantum, salva fiam. » *Matth.* IX, 21. Hæc est fides quam raro inveniri Deus pronuntiavit. Hæc est fides quæ etiam apud eos qui bene credunt, difficile perfecta invenitur. « Fiat tibi, » inquit Deus, « secundum fidem tuam. » Hanc ego vocem audire nolo ; si enim secundum fidem meam fiat mihi, peribo. Et certe credo in Deum Patrem, credo in Deum filium, et credo in Deum Spiritum sanc-

(*a*) *Iberum excetram.* Hoc loco autem codex Sorbonicus præstat Cluniacensi, et veram germanamque exhibet lectionem, *Hiberam excetram, luridos homines et inopem provinciam*, etc. De Hibera, sive Ibera excetra loquitur quoque Hieronymus in epist. ad Julianum diaconum. MARTIAN. — Per convicium *Iberam excetram* dicit, monstrum nempe omnium teterrimum, sive de homine hoc usurpet, ut in epist. 6, ad Julian., sive de regione, ut hic loci, sive de alio quopiam subjecto. Puta dici Sardiniam malorum quotidie excrescentium hydram. Olim erat, *Iberiam et Celtiberos, luridos homines, Æthiopumque provinciam*, etc.

divin Maître, selon ta foi. » Voilà certes une parole que je ne voudrais pas entendre; car, s'il m'était fait selon ma foi, je serais perdu. Je crois cependant en Dieu le Père, je crois en Dieu le Fils, je crois en Dieu le Saint-Esprit, je crois en un seul Dieu; et pourtant je ne veux pas qu'il me soit fait selon ma foi. Bien souvent, en effet, l'homme ennemi survient, et sème l'ivraie dans la moisson du Seigneur. Si je parle de la sorte, ce n'est pas qu'il y ait quelque chose au-dessus du mystère de la foi, au-dessus de la pureté de l'âme; c'est qu'une foi inébranlable en Dieu n'est facile à trouver. Prenons un exemple pour rendre plus clair ce que nous disons : J'assiste à la prière; je ne prierais pas si je ne croyais; mais si je croyais d'une foi bien sincère, je purifierais ce cœur par lequel on peut voir Dieu, je frapperais ma poitrine, les larmes ruisselleraient sur mes joues, un saint frémissement parcourrait tout mon corps, la pâleur se répandrait sur mon visage, je resterais prosterné aux pieds de mon Seigneur, je les baignerais de mes larmes, je les essuierais de mes cheveux, je m'attacherais au tronc de la croix, et je ne lâcherais pas prise que je n'eusse obtenu miséricorde. Au lieu de cela, fréquemment dans ma prière, je me promène sous les portiques romains, je me livre à des calculs intéressés; entraîné même par des pensées honteuses, je porte en moi ce que je n'oserais pas même dire. Où donc est la foi? Est-ce ainsi, pensons-nous, que Jonas priait, et les trois enfants dans la fournaise, et Daniel au milieu des lions, et le larron sur la croix? C'est tout simplement un exemple que je donne pour mieux exprimer ma pensée. Du reste, que chacun interroge son propre cœur, et la vie tout entière lui fera comprendre à quel point il est rare de trouver une âme tellement pénétrée des sentiments de la foi, qu'elle ne fasse rien par amour de la gloire, rien pour obtenir les murmures approbateurs des hommes. Ce n'est pas dès l'abord qu'on jeûne pour Dieu, qu'en étendant la main vers le pauvre, on constitue Dieu son créancier. Les vices sont bien près des vertus. On ne se contente pas aisémentd' avoir Dieu seul pour juge.

16. *L.* Vous avez prévenu ma question; c'est la dernière que je voulais vous poser. Presque tous les nôtres, mais désormais ils ne sont plus les miens, se servent de cette considération comme d'un bélier dans les luttes de doctrine; et je me rejouis beaucoup que cet instrument de guerre soit détruit et broyé. Je vous prie de m'exposer entièrement la raison pour laquelle l'Eglise reçoit tous ceux qui lui viennent de l'Arianisme; et regardez-moi non comme un antagoniste, mais comme un disciple. Bien que je ne puisse pas lutter avec vous par la parole, mon esprit n'est pas encore pleinement convaincu.

17. *O.* Au temps de l'empereur Constance, sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, dans l'intérêt prétendu de l'unité de la foi, l'erreur fut

tum, credo in unum Deum : et tamen secundum meam fidem nolo mihi fieri. Sæpe quippe venit inimicus homo, et inter Dominicam messem zizania interserit. Neque hoc dico, quod majus quidquam sit, quam sacramenti fides, quam puritas animæ; sed indubitata ad Deum fides ardue reperitur. Verbi gratia dictum sit, ut quod volumus perspicuum fiat : ad orationem assisto; non orarem, si non crederem; sed, si vere crederem, illud cor quo Deus videtur, mundarem, manibus tunderem pectus, genas lacrymis rigarem, corpore inhorrescerem, ore pallerem, jacerem ad Domini mei pedes, eosque fletu perfunderem, crine tergerem, hærerem certe trunco crucis, nec prius amitterem quam misericordiam impetrarem. Nunc vero creberrime in oratione mea, aut per porticus deambulo, aut de fenore computo, aut abductus turpi cogitatione, etiam quæ dictu erubescenda sunt, gero. Ubi est fides? siccine putamus orasse Jonam? sic tres pueros? sic Danielem inter leones? sic certe latronem in cruce? Et hæc ego exempli causa ad intelligentiam sensus protuli. Cæterum conveniat unusquisque cor suum, et in omni vita inveniet, quam rarum sit fidelem animam inveniri, ut nihil ob gloriæ cupiditatem, nihil ob rumusculos hominum faciat. Neque enim statim qui jejunat, Deo jejunat, aut extendens pauperi manum, Deo fenerat. Vicina sunt vitia virtutibus. Difficile est Deo tantum judice esse contentum.

16. L. Prævenisti interrogationem meam; hanc enim Scripturam mihi in ultimo reservabam. Et fere omnes nostri, imo jam non mei, hoc quasi ariete in disceptationibus utuntur, quem confractum ac comminutum vehementer gaudeo. Sed quæso te, ut mihi omnem causam, quare ab Arianis venientes Ecclesia recipiat, non quasi adversario, sed quasi discipulo explices. Nam quum tibi verbo respondere non possim, animo tamen necdum assentior.

17. O. Sub rege Constantio, Eusebio et Hypatio consulibus (*a*), nomine unitatis et fidei infidelitas scripta

(*a*) *Sub Rege Constantio, Eusebio*, etc. Eusebius et Hypatius fratres fuerunt Faustinæ uxoris Juliani. Vide Am. Marcellinum lib. XXI. Consules autem anno Christi 357, id est, Constantii 12. MARTIAN.

écrite; on le reconnaît maintenant. A cette époque, rien ne paraissait plus conforme à la piété, plus convenable aux serviteurs de Dieu, que de suivre l'unité de croyance, et de ne point se séparer de la communion de l'univers. Remarquez surtout qu'à la surface, l'exposé de la foi ne présentait rien de sacrilége. « Nous croyons, était-il dit dans ce document, en un seul vrai Dieu, Père tout-puissant. » C'est ce que nous confessons nous-mêmes. «Nous croyons au Fils unique de Dieu, qui, avant tous les siècles, avant tout principe, est né de Dieu; né seul Fils Unique du Père seul, Dieu de Dieu, semblable au Père qui l'a engendré, selon les Ecritures; nul ne connaît sa naissance, si ce n'est celui qui l'a engendré, le Père. » N'est-ce pas là qu'on a glissé : « Il fut un temps où il n'était pas ? » ou bien: « Le Fils de Dieu n'est pas une créature du nombre de celles qui existent? » La foi parfaite le reconnaît Dieu de Dieu. Ils déclaraient bien que le Fils Unique était né du Père seul. La naissance n'est certes pas une création; en l'admettant, ils paraissaient éloigner l'idée de créature. Ils ajoutaient de plus: « Qui est descendu du ciel, a été conçu de l'Esprit saint, est né de la Vierge Marie, a été crucifié sous Ponce-Pilate, est ressuscité des morts le troisième jour, est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père, doit venir pour juger les vivants et les morts. » Les mots respiraient la piété, et dans ce miel dont la parole était pleine, nul ne soupçonnait le poison.

18. *Pourquoi le mot substance,* usia, *écarté. Valens évêque des Mursiens. Les registres publics des Eglises. Les actes du concile de Rimini.* — Si l'on écartait le mot *usia,* on en donnait une raison plausible. On disait qu'il ne se trouve pas dans les Ecritures, et qu'il scandalise par sa nouveauté beaucoup d'âmes simples. Or les évêques se préoccupaient peu de l'expression, quand le sens était sauvegardé. Au moment même, comme le bruit se répandait dans le peuple qu'il y avait fraude dans l'exposé de la foi, Valens évêque des Mursiens, qui avait rédigé cet acte, déclara devant Taurus, préfet du prétoire, et présent au synode par l'ordre de l'empereur, qu'il n'était pas arien, et qu'il avait pleinement en horreur les blasphèmes de l'Arianisme. Le secret de cette machination n'avait pas étouffé l'opinion populaire. Un autre jour donc, des évêques et des laïques en grand nombre s'étant assemblés dans une église de Rimini, Muzonius, évêque de la province de Byzacène, à qui tous déféraient la présidence à cause de son âge, parla ainsi: « Les choses dont s'est emparée la rumeur publique, et qui sont venues jusqu'à

est (*a*), ut nunc agnoscitur. Nam illo tempore, nihil tam pium, nihil tam conveniens servo Dei videbatur, quam unitatem sequi, et a totius mundi communione non scindi. Præsertim quum superficies expositionis nihil jam sacrilegum præferret : « Credimus,» aiebant, « in unum verum Deum, Patrem omnipotentem.» Hoc etiam nos confitemur. «Credimus in Unigenitum Dei Filium, qui ante omnia sæcula, et ante omne principium natus est ex Deo; natum autem Unigenitum solum ex solo Patre, Deum ex Deo, similem genitori suo Patri secundum Scripturas; cujus nativitatem nullus novit, nisi qui solus eum genuit, Pater. » Numquid hic insertum est: «Erat tempus, quando non erat ?» vel, « de nullis exstantibus, creatura est Filius Dei? » Perfecta fides est, Deum de Deo credere. Et natum aiebant Unigenitum solum ex solo Patre. Quid est natum? Certe non factum. Nativitas suspicionem auferebat creaturæ. Addebant præterea : « Qui de cœlo descendit, conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine, crucifixus a Pontio Pilato, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Dei Patris, venturus judicare vivos et mortuos.» Sonabant verba pietatem, et inter tanti mella præconii, nemo venenum insertum putabat.

18. *Usiæ nomen quare ablatum. Valens Mursensis Episcopus. Scrinia publica Ecclesiarum. Acta Ariminensis synodi.* — De Usiæ vero nomine abjiciendo, verisimilis ratio præbebatur. « Quia in Scripturis,» aiebant, « non invenitur, et multos simpliciores novitate sua scandalizat, placuit auferri. » (*b*) Non erat curæ Episcopis de vocabulo, quum sensus esset in tuto. Denique ipso in tempore, quum fraudem fuisse in expositione rumor populi ventilaret, Valens Mursensis Episcopus, qui eam conscripserat, præsente Tauro prætorii præfecto, qui ex jussu regis synodo aderat, professus est se Arianum non esse, et penitus ab eorum blasphemiis abhorrere. Res secrete gesta opinionem vulgi non exstinxerat. Itaque alia die in ecclesia quæ est apud Ariminum, et episcoporum simul et

(*a*) Quod hinc sequitur de Synodo Ariminensi fragmentum cum veteri ms. S. Germani Parisiensis, aliisque exemplaribus contulit v. cl. Balusius, et Conciliorum editioni inseruit. Ibi pro *infidelitas* est *incredulitas;* et *quæ quidem nunc infidelitas noscitur.*

(*b*) Rem narrat Sulpitius, lib. II. cap. 43 : « Usiæ verbum tamquam ambiguum et temere a Patribus usurpatum, neque ex auctoritate Scripturarum profectum, sub specie falsæ rationis Ariani abolebant, ne unius cum Patre substantiæ Filius crederetur. Eadem fides similem Patri Filium fatebatur. Sed interius aderat fraus, ut esset similis, non esset æqualis.

nous, nous ordonnons à l'un de nos frères de les lire devant votre sainteté, afin que ce qu'il y a de mal, ce qui doit révolter nos oreilles et notre cœur, tous le condamnent d'une voix unanime. » Nous le voulons, répondirent à la fois tous les évêques. En conséquence, Claudius, évêque de la province de Picénum, désigné par tous, se mit à lire les blasphèmes qu'on attribuait à Valens; celui-ci de réclamer aussitôt et de dire: « Si quelqu'un nie que le Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, soit né du Père avant les siècles, qu'il soit anathème. » Et tous s'écrièrent en même temps: « Qu'il soit anathème.» — « Si quelqu'un nie que le Fils soit semblable au Père selon les Ecritures, qu'il soit anathème. » Et tous encore de s'écrier: « Qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu n'est pas éternel avec le Père, qu'il soit anathème. » — On répondit toujours: « Qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est une créature comme sont les autres créatures, qu'il soit anathème. » On répondit également: « Qu'il soit anathème. » — « Si quelqu'un dit que le Fils vient du néant, et non de Dieu le Père, qu'il soit anathème. » Et de nouveau l'anathème fut acclamé. — « Si quelqu'un dit qu'il fut un temps où le Fils n'existait pas, qu'il soit anathème. » Cette fois tous les évêques et l'assemblée tout entière accueillirent par des applaudissements et des trépignements la parole de Valens. Quelqu'un penserait-il que nous inventons, il n'a qu'à feuilleter les documents publics. Les archives des Eglises en sont pleines, et le fait d'ailleurs n'est pas tellement ancien. Il reste encore des hommes qui furent présents à ce synode; et, ce qui ne laisse aucun doute sur la vérité, c'est que les Ariens eux-mêmes ne s'inscrivent pas en faux contre ma narration. Comme tous portaient Valens jusqu'au ciel par leurs louanges, et condamnaient avec repentir leurs soupçons envers lui, le même Claudius, qui avait commencé la lecture, ajouta: « Il est certains points encore qui ont échappé à mon seigneur et frère Valens, que nous devons cependant, si vous le jugez convenable, et pour qu'il ne reste pas le plus léger soupçon, condamner en commun: Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est sans doute avant tous les siècles, mais non absolument avant le temps, de telle sorte qu'il admette une préexistence, qu'il soit anathème. » Tous répondirent aussi: « Qu'il soit anathème. » Beaucoup d'autres points qui pouvaient être l'objet d'un doute furent énoncés par Claudius et condamnés par Valens. Celui qui désirera plus amplement les connaître, n'a qu'à recourir aux actes du concile de Rimini, d'où nous avons nous-même extrait ces quelques citations.

19. *Valens et Ursace. Le corps du Seigneur dans l'Eglise. Le concile de Nicée dans quel but*

laicorum turbis concurrentibus, Muzonius episcopus provinciæ Byzacenæ, cui propter ætatem primæ ab omnibus deferebantur, ita locutus est: «Ea quæ sunt jactata in publicum, et ad nos usque perlata, aliquem e nobis sanctitati vestræ legere præcipimus, ut quæ sunt mala et ab auribus et a corde nostro abhorrere debent, omnium una voce damnentur. » Responsum est ab universis episcopis placet. Itaque cum Claudius episcopus provinciæ Piceni ex præcepto omnium, blasphemias, quæ Valentis ferebantur, legere cœpisset; Valens suas esse negans, exclamavit, et dixit: « Si quis negat Christum Dominum, Dei Filium, ante sæcula ex Patre genitum, anathema sit. » Ab universis consonatum est: « anathema sit. Si quis negat Filium similem Patri secundum Scripturas, anathema sit. » Omnes responderunt; « Anathema sit. Si quis Filium Dei non dixerit æternum cum Patre, anathema sit. » Ab universis conclamatum est: « Anathema sit. Si quis dixerit creaturam Filium Dei, ut sunt cæteræ creaturæ, anathema sit. » Similiter dictum est: « Anathema sit. » Si quis dixerit de nullis exstantibus Filium, et non de Deo Patre, anathema sit. » Omnes conclamaverunt: « Anathema sit. Si quis dixerit, erat tempus, quando non erat Filius, anathema sit. » In hoc vero cuncti episcopi, et tota simul Ecclesia plausu quodam et tripudio Valentis vocem exceperunt. Quod si quis a nobis fictum putat, scrinia publica scrutetur. Plenæ sunt certe Ecclesiarum arcæ, et recens adhuc rei memoria est. Supersunt homines, qui illi synodo interfuerunt; et quod veritatem firmet, ipsi Ariani hæc ita, ut diximus, gesta non denegant. Quum ergo cuncti Valentem ad cœlum laudibus tollerent, et suam in eum suspicionem cum pœnitentia damnarent, idem Claudius qui supra legere cœperat, ait: « Adhuc sunt aliqua quæ subterfugerunt dominum et fratrem meum Valentem, quæ si vobis videtur, ne quis scrupulus remaneat, in commune damnemus. Si quis dixerit Filium Dei esse quidem ante omnia sæcula, sed non ante omne omnino tempus, ut ei aliquid anteferat, anathema sit. » Dixerunt cuncti: « Anathema sit. » Multaque alia quæ suspiciosa videbantur, ad pronunciationem Claudii, Valens condemnavit. Quæ si quis plenius discere cupit, in Ariminensis synodi actis reperiet, unde et nos ista libavimus.

assemblé. — Cela fait, le concile est dissous. Tous reviennent joyeux dans leurs provinces. L'empereur et tous les hommes de bien n'avaient eu qu'un souci, que l'Orient et l'Occident fussent rattachés l'un à l'autre par les liens de la même communion. Mais les criminelles manœuvres ne restent pas toujours cachées, une cicatrice intempestive cède sous l'action du pus resté dans la plaie. Ursace et Valens, avec les autres qui partageaient leur impiété, dignes prêtres de Jésus-Christ vraiment, se mirent bientôt à lever les mains, en disant qu'ils avaient déclaré sans doute que le Fils n'était pas une créature, mais une créature semblable aux autres. Le mot *usia* fut alors radié; la foi de Nicée fut condamnée de toutes parts: le monde entier gémit, et s'étonna d'être arien. Les uns se renfermèrent dans leur communion, les autres adressèrent des lettres aux confesseurs exilés comme partisans d'Athanase; plusieurs regrettèrent avec une sorte de désespoir la société dans laquelle ils étaient entrés. Un petit nombre défendit l'erreur de parti pris, selon l'habitude de la nature humaine. La barque des apôtres périclitait, secouée par les vents, battue par les ondes. Tout espoir semblait perdu. Mais le Seigneur se réveille, il commande à la tempête; la mort frappe le monstre, la tranquillité revient. Parlons d'une manière plus claire: Tous les évêques chassés de leurs siéges, rappelés par la clémence du nouvel empereur, retournent à leurs Eglises. Alors l'Egypte reçoit Athanase son triomphateur; alors l'Eglise des Gaules embrasse Hilaire revenant du combat; alors, quand reparaît Eusèbe, l'Italie dépose ses vêtements de deuil. On voit accourir les évêques qui s'étaient laissé prendre aux filets de Rimini, et se trouvaient hérétiques sans le savoir; ils attestent le corps du Seigneur et tout ce qu'il y a de saint dans l'Eglise, qu'ils n'ont jamais eu l'intention de dévier dans la foi. — Nous pensions, disent-ils, que le sens était d'accord avec les expressions; nous étions bien loin de craindre que, dans l'Eglise de Dieu, où tout doit être simple, pur, quelqu'un eût une chose dans le cœur, une autre sur les lèvres. Notre erreur vient d'avoir supposé le bien dans les méchants. Nous n'aurions jamais pu croire que des prêtres de Jésus-Christ seraient ses ennemis; — versant des larmes, ils se livraient à beaucoup d'autres protestations, que j'omets pour abréger; ils étaient prêts à rétracter leur première signature, à condamner tous les blasphèmes des Ariens. Ici je demande à ces hommes d'une religion outrée ce qu'il fallait faire des confesseurs, dans leur opinion. — Il fallait déposer les anciens évêques, diront-ils, pour en ordonner de nouveaux. — On l'a tenté. Mais quel est celui qui, sûr de sa conscience, se laisse déposer? N'a-t-on pas vu tous les peuples, pleins d'amour pour leurs prêtres, former des concours tumultueux, et menaçant

19. *Valens et Ursacius. Corpus Domini in Ecclesia. Nicœna synodus propter quid congregata.* — His ita gestis, concilium solvitur. Læti omnes ad provincias revertuntur. Idem enim Regi et bonis omnibus curæ fuerat, ut Oriens atque Occidens communionis sibi vinculo necterentur. SED DIU SCELERA non latent, et cicatrix male obducta, incocto pure, dirumpitur. Cœperunt postea Valens et Ursacius, cæterique nequitiæ eorum socii, egregii videlicet Christi sacerdotes, palmas suas jactitare, dicentes se Filium non creaturam negasse, sed similem cæteris creaturis. Tunc *usiæ* nomen abolitum est; tunc Nicænæ fidei damnatio conclamata est. Ingemuit totus orbis, et Arianum se esse miratus est. Igitur alii intra suam communionem remanere, alii ad eos confessores qui sub nomine Athanasii exsulabant cœperunt litteras mittere; nonnulli initam societatem meliorem desperatione planxerunt; pauci vero (ut se natura hominum habet) errorem pro consilio defensavere. Periclitabatur navicula Apostolorum, urgebant venti, fluctibus latera tundebantur; nihil jam supererat spei. Dominus excitatur, imperat tempestati, bestia (scil. *Constantius*) moritur, tranquillitas redit. Manifestius dicam: Omnes episcopi qui de propriis sedibus fuerant exterminati, per indulgentiam novi principis (scil. *Juliani*) ad Ecclesias redeunt. Tunc triunphatorem suum Athanasium Ægyptus excepit; tunc Hilarium de prælio revertentem Galliarum Ecclesia complexa est; tunc ad reditum Eusebii (scil. *Vercellensis*) lugubres vestes Italia mutavit. Concurrebant episcopi, qui Ariminensibus dolis irretiti, sine conscientia hæretici ferebantur, contestantes Corpus Domini, et quidquid in Ecclesia sanctum est, se nihil mali in sua fide suspicatos. Putavimus, aiebant, sensum congruere cum verbis; nec in Ecclesia Dei, ubi simplicitas, ubi pura confessio est, aliud in corde clausum esse, aliud in labiis proferri timuimus. Decepit nos bona de malis existimatio. Non sumus arbitrati sacerdotes Christi adversus Christum pugnare. Multaque alia, quæ brevitatis studio prætereo, flentes asserebant, parati et subscriptionem pristinam et omnes Arianorum blasphemias condemnare. Hoc loco interrogo istos nimium religiosos, quid de confessoribus agendum putaverint? Depositis, inquient, veteribus episcopis, novos ordinassent (al. *ordinare*). Tentatum est. Sed

de lapider ceux qui procédaient à cette déposition? — Mais ces prêtres seraient restés dans leur communion. — C'est dire que par une absurde rigueur on eût concédé tout l'univers à l'empire du diable. Et pourquoi condamner ceux qui n'étaient pas ariens? Pourquoi scinder l'Eglise quand elle demeurait unie dans la foi? Pourquoi rendre ariens à force d'obstination ceux dont la croyance était irréprochable? Nous savons que, dans le concile de Nicée, assemblé contre la perfidie arienne, huit évêques ariens furent reçus, qu'il n'y a plus d'évêque au monde qui ne soit ordonné d'après ce concile : comment alors ont-ils pu s'élever contre ses décisions, ceux qui pour sa défense avaient souffert l'exil?

20. *Auteurs de l'hérésie arienne. Il restait encore des hommes qui avaient assisté au concile de Nicée. Qu'avait-on constitué dans le synode d'Alexandrie. Qu'avait fait Lucifer.* — *L.* Est-ce que rèellement on reçut alors des évêques ariens? Lesquels, je vous prie? — *O.* Eusèbe évêque de Nicomédie, et Théocnius évêque de Nicée, Saras pour le moment prêtre de Lydie, Eusèbe évêque de Césarée en Palestine, et les autres que le temps ne me permet pas d'énumérer. Là se trouvaient aussi le chef et la cause de tant de maux, le prêtre Arius, le diacre Ezoius, qui fut évêque d'Antioche après Eudoxius (1), et le lecteur Achillas. Tous les trois, clercs de l'Eglise d'Alexandrie, furent les auteurs de cette hérésie. — *L.* Si quelqu'un prétend qu'ils n'ont pas été reçus, comment le réfuter? — *O.* Il reste encore des hommes, je l'ai dit, qui ont assisté à ce concile. Si cela ne suffit pas, vu qu'ils sont fort rares après tant d'années, et que de semblables témoins ne doivent pas être invoqués en tout lieu, lisons les actes et voyons les noms des Pères de Nicée; nous verrons que ceux dont il s'agit furent reçus, après avoir souscrit avec les autres l'*homousion.* — *L.* Montrez maintenant, si vous le pouvez, qu'ils sont retombés depuis dans leur perfide erreur. — *O.* Excellente proposition. Ceux qui ne croient pas un fait contraire à leurs idées ont coutume de le nier sans vouloir ouvrir les yeux à la lumière. Mais comment ne seraient pas retombés ensuite ceux qui furent la cause de la réunion du concile, quand leurs lettres et leurs livres publiés auparavant et renfermant l'hérésie, sont conservés jusqu'à ce jour. Lors donc qu'à cette époque trois cents évêques et même plus reçurent quelques hommes, qu'ils auraient pu rejeter sans dommage pour l'Eglise, je m'étonne que certains aujourd'hui, bien qu'attachés à la foi de Nicée, se montrent assez impi-

(1) Entre ces deux Ariens Antioche avait eu pour évêque le doux et pieux Mélèce, que l'empereur Valens exila dans sa haine implacable pour la foi de Nicée. Jérôme n'a pas à mentionner ici le saint pontife, à raison même de son orthodoxie, ne voulant parler que des intrus hérétiques.

quotus quisque bene sibi conscius patitur se deponi? Præsertim cum omnes populi, sacerdotes suos diligentes, pene ad lapides et ad interemptionem deponentium eos convolaverint? Mansissent, aiunt, intra suam communionem. Hoc est dicere, irrationabili crudelitate orbem totum diabolo condonassent (al. *condemnassent*). Cur damnassent eos qui ariani non erant? Cur Ecclesiam scinderent in concordia fidei permanentem? Cur denique credentes bene, obstinatione sua facerent arianos? Nam cum in synodo Nicæna, quæ propter arianam perfidiam congregata est, octo episcopos arianos susceptos sciamus, et episcopus jam in mundo nullus sit nisi quos synodus illa ordinavit, quomodo potuerunt adversum eam facere, propter quam exsilium sustinuerunt?

20. *Auctores hæreseos arianæ. Supererant homines qui synodo Nicænæ interfuerant. Quid constitutum in synodo Alexandrina. Lucifer quid fecerit.* — *L.* An tandem et tunc recepti sunt ariani? quinam, quæso? O. Eusebius episcopus Nicomediensis, Theognius (al. *Theogonius*) episcopus Nicænus, Saras tunc presbyter Libyæ, Eusebius episcopus Cæsareæ Palæstinæ, et reliqui quos enumerare longum est. Ipse quoque caput horum et causa malorum, Arius presbyter, et Ezoius diaconus qui post Eudoxium Antiochenus episcopus fuit, et Achillas lector. Hi quippe tres Alexandrinæ Ecclesiæ clerici, auctores hujus hæreseos exstiterunt. *L.* Si quispiam eos neget fuisse susceptos, quomodo revincetur? *O.* Supersunt adhuc homines qui illi synodo interfuerunt. Et si hoc parum est, quia propter temporis antiquitatem rari admodum sunt, et in omni loco testes adesse non possunt, legamus acta et nomina episcoporum synodi Nicænæ ; et hos quos supra diximus fuisse susceptos, subscripsisse « homusion » inter cæteros reperiemus. *L.* Si potes, ostende post synodum Nicænam illos in perfidiam declinasse. *O.* Recte proposuisti. Solent enim oculis clausis denegare, qui non credunt factum esse quod nolunt. Sed quomodo postea non declinarunt, propter quos synodus congregata est? et quorum epistolæ et libri impietatis ante synodum editi, usque ad præsentem diem durant? Igitur cum illo tempore trecenti et eo amplius episcopi, paucos homines, quos sine damno Ecclesiæ abjicere poterant, susceperint, miror quosdam, et certe Nicænæ fidei sectatores, tantæ duritiæ existere ut tres confessores de exsilio revertentes, non putent id ob totius orbis salutem necessitate facere debuisse quod tot et tales viri voluntate fecerunt. Sed ut dicere cœperamus,

toyables pour ne pas recevoir trois confesseurs revenant de l'exil (1); et ne pensent pas devoir faire par nécessité, pour le salut du monde, ce qu'ont fait de plein gré tant d'hommes éminents. Mais, comme nous avions déjà commencé de le dire, après le retour des confesseurs, il fut statué dans le synode d'Alexandrie qu'on réconcilierait avec l'Eglise tous les pénitents, excepté toutefois les auteurs de l'hérésie, leur erreur n'ayant pas d'excuse. Ce n'est pas que des hérétiques puissent être évêques; mais on avait la preuve que ceux qu'on recevait n'avaient pas été vraiment hérétiques. Ce jugement fut accepté par l'Occident, et ce concile si nécessaire eut pour effet d'arracher à la gueule de Satan le monde entier. Nous en venons au point le plus difficile; et là, contre mon intention et ma volonté, je suis contraint d'exprimer sur le compte du bienheureux Lucifer une pensée que semblent démentir et son mérite et mon affection. Mais que faire? La vérité me force à parler, et la conscience met la langue en mouvement, triomphant de toute résistance. Quand l'Eglise se trouvait dans une si terrible situation, quand sévissait la rage des loups, menant à l'écart un petit nombre de brebis, il abandonna la masse du troupeau. Il était certes un bon pasteur, et cependant il laissa aux bêtes une vaste proie. Je ne m'arrête pas à ce que des médisants soutiennent comme étant assez fondé, qu'il aurait agi de la sorte par amour de la gloire, pour léguer un grand nom à la postérité, comme aussi par suite de la lutte engagée contre Eusèbe de Verceil au sujet du schisme d'Antioche. Je ne crois rien de tout cela dans un tel homme; je dirai seulement, et sans jamais varier, et pour l'heure présente, qu'il s'éloigna de nous par l'expression, non par le fond des idées; car lui-même reçoit les personnes baptisées dans l'Arianisme.

21. *Hilaire, diacre de l'Eglise romaine. Pas d'Eglise sans un sacerdoce.* — *L.* Combien différents étaient les enseignements qu'on me donnait, et qu'ils contribuaient à l'erreur plutôt qu'à l'espérance, je le comprends maintenant. Grâces soient rendues à Jésus notre Dieu, qui fait briller dans mon âme la lumière de la vérité, qui ne permettra plus désormais que j'aille d'une bouche sacrilége appeler sa virginale épouse la courtisane du démon. Il n'est qu'un point encore sur lequel je vous prie de m'éclairer : Que faut-il dire et penser d'Hilaire, qui ne reçoit pas même les personnes simplement baptisées venant de l'Arianisme? — *O.* Hilaire n'est qu'un diacre qui s'est éloigné de l'Eglise, s'imaginant être seul à remuer le monde; il ne peut pas consacrer l'eucharistie, il n'a pour lui ni évêques ni prêtres, il ne peut pas même sans eucharistie donner le baptême. Du reste, il est déjà mort, et la secte

(1) Ces trois illustres exilés étaient saint Athanase d'Alexandrie, saint Hilaire de Poitiers et saint Eusèbe de Verceil; leurs noms étant dans la mémoire et le cœur de tous les fidèles, il n'a pas besoin de les nommer.

post reditum confessorum, in Alexandrina postea synodo constitutum est, ut, exceptis auctoribus hæreseos, quos error excusare non poterat pœnitentes Ecclesiæ sociarentur; non quod episcopi possint esse qui hæretici fuerant, sed quod constaret eos qui reciperentur, hæreticos non fuisse. Assensus est huic sententiæ Occidens ; et per tam necessarium concilium (fort. *consilium*), Satanæ faucibus mundus ereptus est. Ventum est ad asperrimum locum, in quo, adversum voluntatem et propositum meum, cogor de beato Lucifero, secus quidquam et illius meritum, et mea humanitas poscit, existimare. Sed quid faciam ? veritas os reserat, et invitam linguam conscium ad eloquendum pectus impellit. In tali articulo Ecclesiæ, in tanta rabie luporum, segregatis paucis ovibus, reliquum gregem deseruit. Bonus quidem ipse pastor, sed multam prædam bestiis relinquens. Prætereo illa, quæ quidam ex maledicis, quasi satis firma defendunt : hoc illum amore gloriæ, et nominis in posteros transmittendi fecisse; necnon et pro simultate, quam adversus Eusebium (scil. *Vercellensem*) propter Antiochenam dissensionem susceperat. Nihil istorum de tali viro credo : unum est quod etiam in præsenti constanter loquar, verbis eum a nobis dissentire, non rebus; si quidem recipiat, qui ab arianis baptisma consecuti sunt.

21. *Hilarius Romanæ Ecclesiæ diaconus. Ecclesia non est quæ non habet sacerdotem* — *L.* Quam longe alia, et ut nunc intelligo, errori magis quam spei proficientia, mihi antea afferebantur! Verum gratias ago Christo Deo, qui in pectus meum veritatis lumen infudit; ne adhuc ore sacrilego, virginem ejus scortum diaboli clamarem. Restat unum quod quæso te ut edisseras, quid adversum Hilarium dicendum sit, qui ne baptizatos quidem recipiat ab arianis. *O.* Hilarius cum Diaconus de Ecclesia recesserit, solusque, ut putat, turba sit mundi, neque eucharistiam conficere potest, episcopos et presbyteros non habens, neque baptisma sine eucharistia tradere. Et cum jam homo mortuus sit, cum homine pariter interiit et secta, quia post se nullum clericum diaconus potuit ordinare. Ecclesia autem non est , quæ non habet sacerdotes. Sed omissis paucis homunculis, qui ipsi et laici sunt et episcopi,

est morte avec l'homme; car, n'étant que diacre, il n'a pas eu le pouvoir d'ordonner un clerc. Or, sans prêtres, point d'Eglise. Laissons de côté quelques malheureux, qui sont entre eux évêques et laïques en même temps; écoutez ce qu'il faut penser de toute Eglise. — *L*. En trois mots, comme on dit, vous avez résolu une grande question; et, pendant que vous parlez, il me semble que je parle moi-même. Lorsque vous vous arrêtez, il s'élève en moi je ne sais quels scrupules : Pourquoi reçoit-on les personnes baptisées par les hérétiques? — *O*. C'est ce que j'allais vous expliquer; remarquez bien ce qu'il faut penser de toute église. Beaucoup sont tourmentés par ce même scrupule que vous avouez. Je serai peut-être long dans mon exposition; mais la vérité certes en vaut la peine.

22. *L'arche de Noé, figure de l'Eglise. Le nombre huit dans les Psaumes et l'Evangile. Les degrés de l'Eglise. Nul avant le jour du jugement ne doit juger les hommes.* — L'arche de Noé est la figure de l'Eglise, puisque l'apôtre Pierre a dit : « Dans l'arche de Noé un petit nombre, huit âmes vivantes furent sauvées à travers les eaux; et c'est de la même manière que le baptême nous sauve maintenant. » I *Petr*. III, 20. Comme il y avait là des animaux de toute espèce, il y a dans l'Eglise des hommes de toute nation et de tout caractère. Là le léopard et le chevreau, le loup et l'agneau; ici les justes et les pécheurs : les vases d'or et d'argent existant à côté des vases de bois et d'argile. L'arche avait ses compartiments; l'Eglise a ses différentes demeures. Huit personnes furent sauvées dans l'arche de Noé; l'Ecclesiaste, XI, nous ordonne aussi de donner sept parts, de donner huit parts, c'est-à-dire de croire à l'un et à l'autre Testament. C'est pour cela que certains psaumes sont intitulés *pour l'octave*, et que le cent dix-huitième forme le juste par des séries de huit versets rangés sous les diverses lettres. Les béatitudes que le Seigneur proclama devant les disciples sur la montagne, et qui leur offraient une image anticipée de l'Eglise, sont également au nombre de huit. Ezéchiel, dans l'édification du temple, établit des calculs sur ce même nombre. Vous trouverez dans les Ecritures beaucoup d'autres passages ayant la même signification. Le corbeau lancé hors de l'arche ne revient pas, et la colombe annonce la paix à la terre. C'est ainsi que dans le baptême chrétien le noir volatile, le diable, étant expulsé, la colombe qui figure l'Esprit saint annonce la paix à notre terre. L'arche est construite en commençant par une largeur de trente coudées, et va diminuant jusqu'à n'en avoir plus qu'une au bout. L'Eglise se compose également de divers degrés, et finit aux évêques, en passant par les diacres et les prêtres. L'arche fut entourée de périls dans le déluge; l'Eglise n'en est pas moins environnée dans le monde. A sa sortie,

ausculta quid de omni Ecclesia sentiendum sit. *L*. Tribus, ut aiunt, verbis tam grandem quæstionem dissolvisti, et quidem dum loqueris, videor mihi tecum facere. Si vero obticueris, nescio quid rursum scrupuli nascitur : quare ab hæreticis baptizati suscipiuntur? *O*. Hoc est quod et ego dixi, ausculta quid de omn Ecclesia sentiendum sit. Iste enim, ut ais, scrupulus multos titillat. Et longus fortasse ero in enarrando; verum tanti est lucrum veritatis.

22. *Arca Noe typus Ecclesiæ. Octavus numerus in Psalmis et in Evangelio. Gradus Ecclesiæ. Nemo potest ante judicii diem de hominibus judicare.* — Arca Noe Ecclesiæ typus fuit, dicente Petro Apostolo : « In arca Noe pauci, id est, octo animæ salvæ factæ sunt per aquam, quod et nos nunc similis (al. *similiter*) formæ baptisma salvos fecit. » (al. *faciat*) I *Pet*. III, 20. Ut in illa omnium animalium genera, ita et in hac universarum et gentium et morum homines sunt. Ut ibi pardus et hædi, lupus et agni ; ita et hic et justi et peccatores, id est, vasa aurea et argentea cum ligneis et fictilibus commorantur. Habuit arca nidos suos ; habet Ecclesia plurimas mansiones. Octo animæ hominum in arca Noe servatæ sunt; et nobis Ecclesiastes jubet dare partes septem, dare partes octo, id est, credere utrique Testamento. Ideo quidam psalmi « pro octava » inscribuntur, et per octonos versus, qui singulis litteris subjecti sunt, in centesimo decimo octavo psalmo justus eruditur. Beatitudines quoque, quas Dominus discipulis in monte pronuncians Ecclesiam delineavit, octo sunt. Et Ezechiel in ædificationem Templi, octonarium numerum assumit. Multaque alia in hunc modum per Scripturas significata reperies. Emittitur itaque de arca corvus, et non redit, et postea pacem terræ columba nuntiat. Ita et in baptismate Ecclesiæ, teterrimo alite expulso, id est, diabolo, pacem terræ nostræ columba Spiritus sancti nuntiat. A triginta cubitis incipiens, et usque ad unum cubitum paulatim decrescens, arca construitur. Similiter et Ecclesia multis gradibus consistens, ad extremum diaconis, presbyteris, episcopisque finitur. Periclitata est arca in diluvio; periclitatur Ecclesia in mundo. Egressus Noe vineam plantavit, et bibens de ea, inebriatus est; natus quoque in carne Christus, Ecclesiam plantavit, et passus est. Nudatum patrem irrisit major filius, et minor texit ; et Deum

Noé planta la vigne et s'enivra du fruit qu'elle avait donné; le Christ étant né dans la chair a planté l'Eglise et fut abreuvé de douleurs. La nudité du père fut un objet de dérision pour l'aîné des enfants, et le jeune la couvrit; les Juifs tournèrent eux-mêmes en dérision un Dieu crucifié, et les Gentils l'honorèrent. Le jour me manquerait si je voulais exposer tous les mystères de l'arche en rapport avec l'Eglise. Je dirai seulement en peu de mots, et pour les besoins de l'époque actuelle, qui sont parmi nous les les aigles, les colombes, les lions, les cerfs, les vermisseaux et les serpents. Dans l'Eglise, ne demeurent pas que les brebis, ne voltigent pas que les oiseaux purs; le froment est semé dans la campagne, « et parmi les brillantes cultures poussent les ronces et les buissons, dominent les folles-avoines. » *Virg. Georg.* I. Que fera l'agriculteur? Arrachera-t-il l'ivraie? Mais il ruinerait la moisson tout entière. Chaque jour, l'industrieux cultivateur chasse les oiseaux en les effrayant par le bruit ou par de menaçants simulacres; il fait claquer le fouet, il frappe les yeux. Et cependant la chèvre légère et l'onagre insolent se livrent à leurs incursions; d'une part, les mulots emportent le froment dans leurs greniers souterrains; de l'autre, l'infatigable essaim des fourmis ravage la moisson. C'est ainsi; nul ne possède une terre avec sécurité. Pendant que dormait le père de famille, l'homme ennemi survint et sema l'ivraie; et, comme les serviteurs proposaient d'aller l'arracher, le Seigneur le leur défendit, se réservant de séparer lui-même la paille et le froment. *Matth.* XIII. Voilà les vases de colère et ceux de miséricorde que Paul nous montre dans la maison de Dieu. *Rom.* IX; II *Tim.* 2. Viendra donc le jour où, le trésor de l'Eglise étant ouvert, le Seigneur mettra dehors les vases de colère; à cette expulsion, les saints diront: « Ils sont sortis du milieu de nous; mais ils n'étaient pas des nôtres. S'ils avaient été des nôtres, ils seraient restés assurément avec nous. » I *Joan.* II, 19. Nul ne peut usurper la palme du Christ, juger les hommes avant que vienne le jour du jugement. Si l'Eglise est déjà purifiée, que laissons-nous à faire au Seigneur? « Il est une voie qui paraît droite à l'œil humain; mais elle aboutit en définitive aux profondeurs de l'enfer. » Quelle sentence équitable et sûre pouvons-nous espérer d'un jugement aussi sujet à l'erreur?

23. *Tradition ecclésiastique. Hérétiques dans la primitive Eglise. Hérétiques chez les Juifs. Hérétiques au sujet des Evangiles.* — Le bienheureux Cyprien, voulant fuir les lacets brisés, et ne point s'abreuver d'une eau étrangère, re-

crucifixum illuserunt Judæi, et honoraverunt Gentiles. Dies me deficiet, si omnia arcæ sacramenta cum Ecclesia componens, edisseram. Qui sint inter nos aquilæ, qui columbæ, qui leones, qui cervi, qui vermiculi, qui serpentes, quod ad præsens negotium pertinet, breviter expediam. Non solum in Ecclesia morantur oves, nec mundæ tantum aves volitant; sed frumentum in agro seritur, « interque nitentia culta lappæque et tribuli et steriles dominantur avenæ. » *Virg.* I *Georg.* 154. Quid faciat agricola? Evellat lolium? Sed tota pariter messis evertitur. Quotidie industria rusticana aves sonitu abigit, imaginibus exterret; hinc flagello crepitat, hinc formidines tendit. Attamen aut veloces capreæ, aut lascivus onager incurrit: hinc in effossa horrea mures frumenta comportant, hinc ferventi agmine segetem formica populatur. Ita res se habet. Nemo securus agrum possidet. Dormiente patrefamilias, inimicus homo zizaniam superseminavit, ad quam eradicandam cum servi ire proponerent, Dominus prohibuit, sibi servans palearum et frumenti discretionem. *Matth.* XII. Hæc sunt vasa iræ et misericordiæ, quæ in domo Dei ab Apostolo prædicantur. *Rom.* IX, II *Tim.* II. Veniet ergo dies quando, thesauro Ecclesiæ aperto, proferet Dominus vasa iræ suæ; quibus exeuntibus sancti dicent: « Ex nobis exierunt; sed non erant ex nobis. Si enim fuissent ex nobis, mansissent utique nobiscum. » I *Joan.* II, 19. Nemo potest Christi palmam sibi assumere, nemo ante diem judicii de hominibus judicare. Si jam mundata est Ecclesia, quid Domino reservamus? « Est via quæ videtur esse apud homines recta, novissima autem ejus veniunt in profundum inferni. » *Prov.* XIV, 12. IN HOC ERRORE judicii, quæ potest esse certa sententia?

23. *Traditio Ecclesiastica. Hæretici primitivæ Ecclesiæ. Hæretici Judæorum. Hæretici in Evangelia.* — Conatus est beatus Cyprianus contritos lacus fugere, nec bibere de aqua aliena; et idcirco hæreticorum baptisma reprobans, ad Stephanum tunc Romanæ urbis episcopum, qui a beato Petro vicesimus secundus fuit, (*a*) super hac re Africanam synodum direxit; sed

(*a*) *Vicesimus secundus.* In posteriori Chronicorum libro legimus: Romanæ Ecclesiæ episcopatum tenet vicesimus primus Lucius menses 8, post quem vicesimus secundus Stephanus annos 11; exstant ad utrumque Cypriani epistolæ. Vicesimum tertium alii faciunt. MARTIAN. — Compertum omnino est inita ratione Stephanum vigesimum secundum locum obtinere post Petrum: quare qui hactenus obtinuit, errorem, quo vigesimus sextus dicebatur, emendare non dubitavimus. Forte Romanis notis scriptum olim fuit XXII, quod scribendi aut legendi festinatione librarius accepit pro XXVI. Mox pro *direxit* fortasse verius editio *indixit*. (*Edit. Mign.*)

poussa dans ce but le baptême des hérétiques; contre l'autorité d'Etienne, évêque de Rome et vingt-deuxième successeur du bienheureux Pierre, il s'arma des décisions d'un synode africain; mais vaines furent ses tentatives. A la fin, les mêmes évêques qui avaient décrété avec lui qu'il fallait rebaptiser les hérétiques, firent un nouveau décret pour revenir à l'ancienne tradition. Que faisons-nous? Ce que nos pères nous ont transmis, ce qu'ils avaient eux-mêmes reçu de leurs pères. Mais pourquoi parler des générations venues dans la suite des temps. Parmi les apôtres, quand le sang du Christ était encore tiède dans la Judée, on affirmait que le corps du Seigneur n'était qu'un fantôme; les Galates étant retournés à l'observation de la loi sont enfantés de nouveau par l'Apôtre; les Corinthiens ne croyant pas à la résurrection de la chair, il les ramène à la vérité par diverses preuves. Alors Simon le magicien et Ménandre son disciple affirment qu'ils sont les vertus de Dieu; alors Basilide invente le Dieu suprême Abraxas, avec trois cent soixante-cinq émanations divines (1); alors Nicolas, l'un des sept diacres, réunit d'infâmes assemblées et rêva de désordres sans nom. Je ne dis rien des hérétiques du Judaïsme, qui déchirèrent la loi traditionnelle avant la venue de Jésus-Christ; je ne rappelle pas que Dosithée, le chef des Samaritains, répudia les prophètes; que les Sadducéens, émanant de cette source, niaient aussi la résurrection de la chair; que les Pharisiens, se séparant du reste de la nation à cause de certaines observances inutiles, tiraient leur nom de cette division même; que les Hérodiens prirent le roi Hérode pour le Christ. J'en viens aux hérétiques qui ont mis les Evangiles en lambeaux : un Saturnin, les Ophites, les Caïniens, les Setthoïtes, et Carpocrate, et Cérinthe, et le successeur de ce dernier Ebion, et tant d'autres fléaux, dont la plupart éclatèrent du vivant même de l'apôtre Jean, et dont aucun cependant ne fut rebaptisé, que nous sachions.

24. *Il faut accorder aux hérétiques la pénitence, non le baptême.* — Puisque nous avons prononcé le nom de cet homme éminent, tirons de son Apocalypse même une preuve qu'il faut accorder aux hérétiques la pénitence sans le baptême. L'ange d'Ephèse est accusé d'avoir abandonné la charité. A l'ange de l'Eglise de Pergame sont reprochés l'usage des viandes immolées et la doctrine des Nicolaïtes. La prophétesse Jézabel, les viandes immolées encore et les fornications sont les griefs relevés contre l'ange de Thiatyre. Et cependant le Seigneur les exhorte tous à la pénitence, en les menaçant des châtiments futurs, s'ils ne se convertissent. Or il

(1) Que l'hérésiarque Basilide ait vécu du temps des apôtres, comme l'affirme notre saint Docteur, d'autres écrivains ecclésiastiques ne le pensent pas. Ils renvoient son existence à la seconde moitié du siècle suivant. Saint Jean Damascène est de l'opinion de saint Jérôme. D'après lui, saint Jean l'Evangéliste aurait fait à Basilide la célèbre réponse que saint Polycarpe fit à Marcion, selon le récit, tout autrement authentique, de saint Irénée : « Je te reconnais pour le fils aîné de Satan. »

conatus ejus frustra fuit. Denique illi ipsi episcopi qui rebaptizandos hæreticos cum eo statuerant, ad antiquam consuetudinem revoluti, novum emisere Decretum. Quid facimus (al. *faciamus*) ? ita et nobis majores nostri, et illis sui tradidere majores. Sed quid de pastoribus loquar? Apostolis, adhuc apud Judæam Christi sanguine recenti, phantasma Domini corpus asserebatur; Galatas ad observationem Legis traductos, Apostolus iterum parturit; Corinthios resurrectionem carnis non credentes, pluribus argumentis ad verum iter trahere conatur. Tunc Simon Magus, et Menander discipulus ejus, Dei se asseruere virtutes; tunc Basilides summum Deum *Abraxas*, cum trecentis sexaginta quinque editionibus commentatus est; tunc Nicolaus, qui unus de septem diaconis fuit, die noctuque nuptias faciens, obscœnos et auditu quoque erubescendos coitus somniavit. Taceo de Judaismi hæreticis, qui ante adventum Christi, legem traditam dissiparunt; quod Dosithæus Samaritanorum princeps Prophetas repudiavit; quod Sadducæi, ex illius radice nascentes, etiam resurrectionem carnis negaverunt; quod Pharisæi, a Judæis divisi, propter quasdam observationes superfluas, nomen quoque a dissidio susceperunt; quod Herodiani Herodem regem suscepere pro Christo. Ad eos venio hæreticos, qui Evangelia laniaverunt : Saturninum quemdam, et Ophitas, et Cainæos, et Setthoitas, et Carpocratem, et Cerinthum, et hujus successorem Ebionem, et cæteras pestes, quorum plurimi vivente adhuc Joanne apostolo eruperunt, et tamen nullum eorum legimus rebaptizatum.

24. *Hæreticis concedenda pœnitentia sine baptismo.* — Quoniam autem talis viri fecimus mentionem, de Apocalypsi quoque ejus approbemus, hæreticis sine baptismate debere pœnitentiam concedi. Angelo Ephesi deserta charitas imputatur. In Angelo Pergamenæ Ecclesiæ, idolothytorum esus et Nicolaitarum doctrina reprehenditur. Item apud Angelum Thiatyrorum, Jezabel prophetissa, et simulacrorum escæ, et fornicationes increpantur. Et tamen omnes hos ad pœnitentiam Dominus hortatur sub comminatione quoque futuræ pœnæ, nisi convertantur. Non autem cogeret pœnitere, si non esset pœnitentibus veniam concessu-

ne les engagerait pas à se repentir, à moins qu'il ne dût accorder le pardon à la pénitence. Est-il dit par lui : Qu'on rebaptise les personnes baptisées dans la foi des Nicolaïtes? qu'on impose les mains à ceux des habitants de Pergame qui se convertiront après avoir suivi la doctrine de Balaam? — Non; voici comment il parle: « Fais pénitence; autrement je viens à toi sans retard et je combattrai contre toi avec le glaive de ma bouche. » *Apoc.* II, 2.

25. *Lettre de saint Cyprien au pape Etienne. Lettre du même à Jubaïanus.* — Si les chrétiens formés par Hilaire, et qui jusque-là ont été des brebis sans pasteur, veulent extraire les passages de l'Ecriture que le bienheureux Cyprien a consignés dans ses lettres pour établir qu'il faut rebaptiser les hérétiques; ils verront qu'il les a produits sans prononcer l'anathème contre ceux qui n'étaient pas de son sentiment. Il demeura dans la communion des fidèles qui l'avaient combattu, se bornant à les exhorter, en vue du Novatianisme et des autres hérésies qui naissaient alors en grand nombre, à ne recevoir personne venant de là qui n'eût rétracté l'erreur. Voici comment il termine le discours qu'il adressait sur cette controverse au pontife romain Etienne: « J'ai cru devoir parler ainsi à votre conscience, frère bien-aimé, soit à cause de l'honneur que tous vous doivent, soit par l'impulsion de mon amour, persuadé que votre religion sincère et votre attachement à la vraie foi vous feraient accueillir avec bienveillance ce qui n'est pas moins conforme à la religion qu'à la vérité. Du reste, nous savons que plusieurs ne veulent pas abandonner l'opinion qu'ils ont d'abord embrassée, ne renoncent pas facilement à leur idée première; qu'ils gardent pour toujours, en respectant le lien de la concorde et de la paix entre collègues, le sentiment qu'ils ont une fois arboré. Sur cette question, nous ne contraignons personne, nous n'imposons aucune loi, laissant à chacun l'usage de son libre arbitre dans l'administration de l'Eglise. Que chacun soit un chef réel, puisqu'il doit rendre compte à Dieu de sa gestion. » Ecrivant de même à Jabaïanus sur l'obligation supposée de rebaptiser les hérétiques, il dit à la fin de son écrit: « Voilà ce que nous vous avons brièvement exposé, dans la faible mesure de notre intelligence, frère bien-aimé; mais nous ne prescrivons rien à personne, nous ne portons pas un jugement anticipé; chaque évêque agira selon son appréciation, dans le plein pouvoir de son libre arbitre. Pour nous, autant que cela dépend de notre volonté, nous ne contestons pas au sujet des hérétiques avec nos collègues dans l'épiscopat. Nous gardons avec eux la divine concorde et la paix du Seigneur, nous souvenant surtout de cette parole de l'Apôtre: « Si quelqu'un pense devoir se livrer à d'injurieuses récriminations, nous n'avons

rus. Numquid dixit : Rebaptizentur qui in Nicolaitarum fide baptizati sunt ? vel imponantur eis manus, qui eo tempore apud Pergamenos crediderunt, qui disciplinam tenebant Balaam? Quin potius: « Age, inquit, pœnitentiam; sin autem, ego veniam tibi cito, et pugnabo tecum in romphæa oris mei. » *Apoc.* II, 2.

25. *S. Cypriani epist. ad Stephanum. Ejusdem ep. ad Jubaian.* — Verum si voluerint hi qui ab Hilario instituti sunt, et oves sine pastore esse cœperunt, de Scripturis ea proferre quæ beatus Cyprianus ob hæreticos rebaptizandos in epistolis suis reliquit, sciant illum hæc non cum anathemate eorum qui se sequi noluerant, edidisse. Siquidem in communione eorum permansit qui sententiæ suæ contraierant; sed hortatum potius fuisse propter Novatum, et alias tunc hæreses multas enascentes, ne quisquam ab eo sine damnatione erroris sui reciperetur. Sermonem denique suum, quem super hac re ad Stephanum Romanum pontificem habuit, tali fine complevit: « Hæc ad conscientiam tuam, frater carissime, et pro honore communi, et simplici dilectione protulimus, credentes etiam tibi pro religionis tuæ et fidei veritate placere, quæ et religiosa pariter et vera sunt. Cæterum scimus quosdam quod semel imbiberunt nolle deponere, nec propositum suum facile mutare; sed, salvo inter collegas pacis et concordiæ vinculo, quædam propria quæ apud se semel sint usurpata, retinere. Qua in re non vim cuiquam facimus, aut legem damus, quin habeat in Ecclesiæ administratione voluntatis suæ arbitrium liberum; unusquisque sit præpositus, rationem actus sui Domino redditurus. » Ad Jubaianum quoque de hæreticis rebaptizandis scribens, in fine libelli sic locutus est : « Hæc tibi breviter pro nostra mediocritate scripsimus, frater carissime, nemini præscribentes, aut præjudicantes, quominus unusquisque episcoporum quod putat, faciat, habens arbitrii sui liberam potestatem. Nos, quantum in nobis est, propter hæreticos cum collegis et episcopis nostris non contendimus, maxime cum Apostolus dicat: « Si quis autem putaverit se contentiosum esse, nos talem consuetudinem non habemus, nec Ecclesia Dei. » Servatur a nobis patienter et leniter charitas animi, collegii honor, vinculum fidei, concordia sacerdotii. »

26. *Contra Hilarium E. R. Diaconum.* — Est præ-

pas cette habitude, ni l'Eglise de Dieu. » Nous conservons avec patience et douceur la charité de l'âme, l'honneur du collége sacré, l'union de la foi, l'harmonie du sacerdoce. »

26. *Contre Hilaire le diacre.* — Nous ajouterons encore une chose, à l'encontre de laquelle n'osera dire mot Hilaire, ce Deucalion de l'univers. Si les hérétiques n'ont pas le baptême, si l'Eglise doit les rebaptiser parce qu'ils n'ont pas été dans l'Eglise, Hilaire lui-même n'est pas chrétien; car il a reçu le baptême dans cette même Eglise qui toujours a tenu pour certain le baptême des hérétiques. Avant le concile de Rimini, avant l'exil de Lucifer, Hilaire, diacre de l'Eglise romaine, recevait parfaitement ceux qui revenaient de l'hérésie et qui avaient été baptisés par les hérétiques. Dira-t-on par hasard qu'il n'y a d'hérétiques que les Ariens, que leur baptême seul est réprouvé, non celui des autres. Vous étiez diacre, Hilaire, et vous receviez les personnes baptisées par les Manichéens; vous étiez diacre, et vous admettiez le baptême d'Ebion. Mais, quand Arius a surgi, vous vous condamnez entièrement vous-même; vous vous séparez avec vos serviles partisans, et vous ouvrez un nouveau baptême. Si c'est un ange, ou bien un apôtre qui vous a rebaptisé, je n'attaque pas votre ligne de conduite. Mais si vous êtes né de la même mère que moi, si vous avez été nourri du même lait, et que vous retourniez ensuite le glaive contre moi, rendez ce que vous avez reçu, et devenez, si cela vous est possible, un autre chrétien. Je suis courtisane peut-être, vous dira l'Eglise, mais je suis votre mère. Si je n'ai pas gardé mes serments, j'étais telle lorsque vous êtes né. Si j'ai de coupables rapports avec Arius, je n'en avais pas moins avec Praxeas, Ebion, Cérinthe et Novat: vous embrassez ces derniers, vous les accueillez dans la maison de votre mère en dépit de leur crime; je ne sais pas pourquoi un seul adultère vous révolte.

27. *Les hérétiques toujours reçus.* — Si quelqu'un se persuade que les hérétiques n'aient pas toujours été admis par nos ancêtres, qu'il lise les lettres du bienheureux Cyprien, dans lesquelles il s'élève contre le sentiment du pontife romain Etienne et met en lambeaux une erreur invétérée. Qu'il lise les libelles d'Hilaire lui-même, ceux qu'il a publiés contre nous pour prouver qu'il faut rebaptiser les hérétiques; il le surprendra confessant que Jules, Marc, Sylvestre, tous les anciens évêques ont constamment admis les hérétiques à la pénitence. Sans qu'un usage fondé sur la vérité soit en contradiction avec lui-même, le concile de Nicée, que nous avons mentionné tout à l'heure, reçut tous les hérétiques, excepté néanmoins les disciples de Paul de Samosate. Il alla plus loin, et proposa de conserver dans les rangs du sacerdoce l'évêque des Novatiens, s'il voulait se convertir. Voilà

terea aliud quod inferemus, adversum quod ne mutire quidem audeat Hilarius, Deucalion orbis. Si enim hæretici baptisma non habent, et ideo rebaptizandi ab Ecclesia sunt, quia in Ecclesia non fuerunt, ipse quoque Hilarius non est Christianus. In ea quippe Ecclesia baptizatus est, quæ semper ab hæreticis baptismum recepit. Antequam Ariminensis synodus fieret, antequam Lucifer exsularet, Hilarius Romanæ Ecclesiæ diaconus ab hæreticis venientes in eo quod prius acceperant baptismate suscipiebat. Nisi forte tantum ariani hæretici sunt, et ab his solis baptizatum recipere non licet, ab aliis licet. Diaconus eras, o Hilari, et a manichæis baptizatos recipiebas. Diaconus eras, et Ebionis baptisma comprobabas. Repente postquam exortus est Arius, totus tibi displicere cœpisti. Segregas te cum tuis vernulis, et novum balneum aperis. Si te angelus aliquis, aut apostolus rebaptizavit, non infringo quod sequeris. Si vero in sinu meo natus, si uberum meorum lacte nutritus, adversum me gladium levas, redde quod dedi, et esto, si potes, aliter christianus. Meretrix sum, sed tamen mater tua sum. Non servo unius tori castitatem, talis eram quando conceptus es. Cum Ario adulteria committo, feci et antea cum Praxea, cum Ebione, cum Cerintho, cum Novato: hos amplexaris, hos in matris tuæ domum jam adulteros recipis; nescio quid te unus adulter offendat.

27. *Hæreticos semper susceptos.* — Quod si negandum quispiam putaverit, hæreticos a majoribus nostris semper fuisse susceptos, legat beati Cypriani epistolas, in quibus Stephanum Romanæ urbis episcopum, et inveteratæ consuetudinis lacerat errorem. Legat et ipsius Hilarii libellos, quos adversus nos de hæreticis rebaptizandis edidit, et ibi reperiet ipsum Hilarium confiteri, a Julio, Marco, Sylvestro, et cæteris veteribus episcopis similiter in pœnitentiam omnes hæreticos susceptos; nec tamen sibimet veritatis consuetudinem præjudicare debere, Synodus quoque Nicæna, cujus paulo ante fecimus mentionem, omnes hæreticos suscepit, exceptis Pauli Samosateni discipulis; et, quod his majus est, episcopo novatianorum, si conversus fuerit, presbyterii gradum servat. Quæ sententia et Luciferum impugnat et Hilarium; dum idem et clericus est, et baptizatus.

28. *In qua Ecclesia permanendum. Conclusio dis-*

donc une décision qui condamne à la fois Lucifer et Hilaire, puisqu'il s'agit d'un homme qui joint au baptême la dignité de clerc.

28. *A quelle Eglise il faut demeurer attaché. Conclusion et fruit de cette controverse.* — Je pourrais prolonger jusqu'à la fin du jour un développement de ce genre, et puis ramener et terminer au soleil de l'Eglise toutes nos propositions diverses. Mais, comme nous avons longtemps parlé déjà, comme l'étendue de notre discussion a fatigué le zèle des auditeurs, je me résume en vous découvrant l'intime pensée de mon âme : l'Eglise dans laquelle nous devons rester est celle qui fut fondée par les apôtres et qui subsiste encore au milieu de nous. Si des hommes qui se prétendent chrétiens, vous les entendez désigner par un autre nom que celui de notre Seigneur Jésus-Christ, s'ils s'appellent Marcionites ou Valentiniens, partisans du Mont ou de la Campagne, sachez que ce n'est pas là l'Eglise du Christ, mais bien la synagogue de l'Antechrist. Par là même qu'ils reconnaissent avoir été institués plus tard, ils se dénoncent comme étant ceux que l'Apôtre avait prédits. Et qu'ils ne se fassent pas illusion, en essayant d'appuyer leur dire sur divers passages des Livres saints ; car le diable lui-même cite l'Ecriture, et l'Ecriture d'ailleurs ne consiste pas dans dans la lettre, mais bien dans le sens. Si nous nous en tenons à la lettre, nous pouvons, nous aussi, fonder un dogme nouveau, prétendre qu'on ne doit pas recevoir dans l'Eglise ceux qui portent une chaussure ou qui possèdent deux tuniques. — *L.* N'estimez pas être seul vainqueur ; nous avons l'un et l'autre remporté la palme de la victoire, vous sur moi, moi sur l'erreur. Puisse-t-il m'arriver de discuter toujours ainsi, de manière à progresser dans le bien, en abandonnant ce que je retenais, pour ma perte. Je vous ferai cependant un aveu, connaissant parfaitement le caractère des miens : il est plus facile de les vaincre que de les persuader.

putationis et fructus. — Poteram diem istiusmodi eloquio ducere, et omnes propositionum rivulos uno Ecclesiæ sole siccare. Verum, quia jam multum sermocinati sumus, et prolixitas concertationis audientium studia lassavit, brevem tibi apertamque animi mei sententiam proferam, in illa esse Ecclesia permanendum, quæ ab Apostolis fundata, usque ad diem hanc durat. Sicubi audieris eos qui dicuntur Christi, non a Domino Jesu Christo, sed a quoquam alio nuncupari, utputa Marcionitas, Valentinianos, Montenses, sive Campitas (*a*) scito non Ecclesiam Christi, sed Antichristi esse synagogam. Ex hoc enim ipso quod postea instituti sunt, eos se esse indicant, quos futuros Apostolus prænuntiavit. Nec sibi blandiantur, si de Scripturarum capitulis videntur sibi affirmare quod dicunt, cum et diabolus de Scripturis aliqua sit locutus et Scripturæ non in legendo consistant, sed in intelligendo. (*b*) Alioqui si litteram sequimur, possumus et nos quoque novum nobis dogma componere : ut asseramus in Ecclesiam non recipiendos, qui calceati sint, et duas tunicas habeant. *L.* Non solùm te vicisse existimes ; vicimus utrique, uterque nostrum palmam refert : tu mei, et ego erroris. Utinamque mihi sic semper disputare contingat, ut ad meliora proficiens, deseram quod male tenebam. Unum tamen tibi confiteor, quia mores meorum apprime novi, facilius eos vinci posse quam persuaderi.

(*a*) *Montenses, sive Campitas.* E Chronicis Hieronymi discimus sectatores Donati *Montenses* appellatos, quod Ecclesiam Romæ in monte habuerint. De Campensibus vero et Tharsensibus hæreticis vide supra epistolam primam ad Damasum papam. MARTIAN. — Ita Donatistas per convicium vocari autumo, quod in campis, aut montibus habitarent, ut vox ipsa loquitur. In gestis purgationis Cæciliani Carthaginensis episcopi a Balusio editis « Nundinarius Diaconus dixit : Campenses, et baronarii fecerunt illum episcopum. » Prima editio et Erasmus legerant *Campates.* Idem vero et Victorius quoque Montenses a Montani hæresi ridicule interpretantur. (*Edit. Mign.*)

(*b*) Desumpta iisdem verbis ex S. Hilario ad Constantium lib. II, n. 9, sententia : « Scripturæ enim non in legendo sunt, sed in intelligendo ; neque enim in prævaricatione sunt, sed in charitate. » Vide S. Augustinum epistola 120, ad Consent. ; Athanasium Orat. 2 contra Arianos.

DE LA

PERPÉTUELLE VIRGINITÉ DE MARIE,

CONTRE HELVIDIUS.

AVANT-PROPOS.

Helvidius, sur quelques témoignages mal compris de l'Ecriture sainte, et certains passages aussi peu digérés de deux anciens Pères, Tertullien et Victorin, avaient écrit un livre dans lequel il s'était efforcé de prouver que la Vierge Marie, après avoir enfanté Jésus Fils de Dieu par la seule opération du Saint-Esprit, avait eu dans la suite de Joseph son époux, à la manière des mères communes, plusieurs autres fils, ceux qui sont appelés dans l'Evangile les frères du Seigneur. Dans le but de couvrir cette insanité d'une apparence de raison, il l'aggrava par une nouvelle erreur : osant soutenir que la virginité ne l'emporte nullement sur le mariage, et s'efforçant de le démontrer moins par des arguments que par des mensonges. C'était, comme on n'en peut douter, un homme du peuple, vulgaire et grossier, ayant à peine les premières notions des lettres, d'un nom tellement obscur que Jerôme n'eut jamais l'occasion de le voir, quoiqu'il habitât Rome en même temps que lui. Gennade nous apprend encore qu'Helvidius avait suivi les leçons d'Auxence, l'usurpateur du siége de Milan et le plus impie des Ariens; que de plus il avait marché sur les traces de Symmaque, ce sénateur païen qui s'était porté dans ses écrits le défenseur des idoles. Cette assertion de Gennade me satisfait peu pour plusieurs motifs, et me paraît laisser une grave lacune. Comment penser que Jérôme dans sa réponse n'aurait rien dit d'Auxence, supposé que celui-ci eût réellement été le maître d'Helvidius? Quant à Symmaque, sous quel rapport Helvidius l'aurait-il imité, si ce n'est peut-être par ses intentions perverses et ses idées impies, lui qui ne publia qu'un livre «sans style et sans raison, » tout émaillé même de solécismes? D'autre part, Gennade observe qu'il avait écrit par un sentiment de zèle et de religion. Tout cela ne paraît guère s'accorder.

« A la sollicitation de ses frères, » Jérôme répondit au libelle d'Helvidius, après avoir longtemps hésité, « de peur de l'élever par une réponse à l'honneur d'une défaite. » Dans ce combat, il réfute par ordre les diverses propositions de l'hérétique ; et les passages des livres saints, principalement celui de l'Evangile de saint Matthieu, I, 18, dont l'erreur prétendait s'étayer par une fausse interprétation, il les expose dans leur vrai sens, démontrant de la manière la plus évidente que Marie, Mère de Dieu, était toujours demeurée vierge, après comme avant la naissance du Sauveur ; ce qu'enseigne la foi catholique. De là le titre qu'il donne à son écrit : « De la perpétuelle virginité de Marie. » Cet ouvrage est loué par le même Gennade avec autant de reconnaissance que d'admiration, comme nous le voyons dans l'exemplaire de Corbie. Pour ce qui regarde l'autorité des anciens invoquée par Helvidius, c'était assez de dire que Tertullien n'est certes pas l'homme de l'Eglise ; et Jérôme nie absolument que Victorin ait professé l'erreur dont il s'agit. Il déclare ensuite qu'il pourrait susciter une interminable série d'écrivains et l'opposer à son adversaire. Il termine par un long et magnifique éloge de la virginité, dont il fait ressortir admirablement la prééminence, en commentant d'abord les paroles de l'Apôtre aux Corinthiens, puis en déroulant ce que le mariage renferme de peines et d'ennuis. Dix ans plus tard il écrivait à Pammachius en ces termes : « Quand vivait le pape Damase, de sainte mémoire, nous avons composé contre Helvidius un livre sur la perpétuelle virginité de la bienheureuse Marie ; et là nous avons été dans l'obligation, pour manifester le bonheur de la virginité, d'exposer au long les peines du mariage. Est-ce que cet homme éminent, si versé dans les Ecritures, docteur vierge d'une Eglise vierge, a repris quelque chose dans ce discours? »

De cette citation nous pouvons facilement conclure le temps où ce livre fut écrit. C'est à la fin de 384, d'après les anciens martyrologes, que Damase mourut. Or saint Jérôme n'alla pas rester auprès de ce pontife avant les derniers mois de 382, comme on l'a prouvé dans les notes chronologiques sur la dix-neuvième et la vingtième lettres. C'est dans la première des deux années qui s'écoulent entre ces deux dates, qu'il faut placer ce travail ; car lui-même en fait mention de la manière la plus explicite, dans la vingt-deuxième lettre, qui fut écrite, à n'en pas douter, dans la première moitié de 384.

DE LA PERPÉTUELLE VIRGINITÉ DE MARIE,

CONTRE HELVIDIUS.

1. Sollicité récemment par mes frères de répondre au libelle d'un certain Helvidius, j'ai quelque temps différé ; ce n'est pas qu'il fût difficile de faire triompher la vérité sur un homme vulgaire, ayant à peine quelques notions littéraires ; mais je ne voulais pas en lui répondant le rendre digne d'une défaite. Ajoutez que c'était un homme turbulent, seul laïque et prêtre pour lui-même dans l'univers. De plus, comme parle un ancien, il tenait sa loquacité pour de l'éloquence, et pour un devoir sacré d'injurier tout le monde; qui, saisissant une occasion de dispute, se mettrait à blasphémer de plus en plus, à s'élever comme sur un tribunal pour juger la terre entière ; et qui, ne pouvant m'entamer par des raisons, m'accablerait d'outrages. Il fallut cependant faire céder ces légitimes causes de silence à de plus légitimes considérations : le scandale de nos frères et le trouble que jetait dans leur cœur la frénésie de cet homme. J'ai dû, par conséquent, porter la cognée aux racines de cet arbre infructueux, selon l'expression de l'Evangile, *Matth.* III, 10, et le livrer aux flammes avec ses inutiles rameaux. Peut-être apprendra-t-il à se taire, celui qui n'a jamais appris à parler.

2. Avant tout je dois invoquer l'Esprit saint pour qu'il défende par ma bouche, mais d'une manière conforme à sa pensée, la virginité de la bienheureuse Marie. Je dois invoquer de même le Seigneur Jésus pour qu'il écarte tout soupçon injurieux de ce sein sacré qui fut dix mois sa demeure. Je dois enfin conjurer Dieu le Père de bien montrer que la Mère de son Fils resta vierge après son enfantement, elle qui le fut dans sa

DE PERPETUA VIRGINITATE B. MARIÆ[(a)],

ADVERSUS HELVIDIUM.

1. Nuper rogatus a fratribus, ut adversus libellum cujusdam Helvidii responderem, facere distuli : non quod difficile fuerit, hominem rusticanum, et vix primis quoque imbutum litteris, super veri assertione convincere; sed ne respondendo dignus fieret, qui vinceretur. (*b*) Huc accedebat quod homo turbulentus, et solus in universo mundo sibi et laicus et sacerdos (qui ut ait (*c*) ille, loquacitatem facundiam existimat (al. *existimet*), et maledicere omnibus, bonæ conscientiæ signum arbitratur) accepta materia disputandi, amplius inciperet blasphemare, et quasi de sublimi loco in totum orbem ferre sententiam ; meque quia veritate non posset, laceraret (al. *lacerare*) conviciis. Verum quia hæ omnes tam justæ silentii mei causæ, ob scandalum fratrum, qui ad ejus rabiem movebantur, justiori fine cessarunt; jam ad radices infructuosæ arboris Evangelii securis est admovenda, *Matth.* III,10(*d*), et cum infecunditate foliorum tradenda flammis, ut discat aliquando reticere, qui nunquam didicit loqui.

2. Igitur sanctus mihi invocandus est Spiritus ut beatæ Mariæ virginitatem suo sensu, ore meo defendat, Invocandus est Dominus Jesus, ut sacri ventris hospitium, cujus decem mensibus inhabitator fuit, ab omni concubitus suspicione tueatur. Ipse quoque Deus Pater est imprecandus, ut matrem Filii sui, virginem ostendat fuisse post partum, quæ fuit mater antequam

(*a*) Edd. Martian. et Vallars. Habent titulum : « Incipit liber S. Hieronymi adversus Helvidium de Virginitate B. Mariæ. » Edit. — *Incipit Liber*, etc. In quatuor, aut quinque Exemplaribus mss. inscribitur hic liber, *Epistola S. Hieronymi :* hoc ideo, quod inter Epistolas, sive in codicibus Epistolarum scriptum fuerit semper istud opusculum. Meminit hujus libri sæpius in Commentariis suis Hieronymus, et in epistola ad Eustochium, etc. Martian.

(*b*) *Huc accedebat, quod homo*, etc. Editi hunc locum ita legunt : « Huc accedebat, quod verebar, ne homo turbulentus, et solus in universo mundo simul laicus et sacerdos : qui (ut ait ipse) loquacitatem, » etc. Codices mss. secuti sumus, qui non legunt verbum *verebar*, additum in editis, et qui pro *simul* omnes retinent *sibi*, congruo sensu : nam Helvidius sibi erat laicus et sacerdos, non Ecclesiæ Christi, apud quam monstrum habebatur, non sacerdos. Martian. — Vetustiores editi *quod verebar ne homo*. Mox Victorius *simul* legit pro *sibi*, quod tamen non improbat, atque in mss. inveniri notat. Nos Veronensis præcipue fidem sequimur, qui omnes ad hanc diem cognitos antiquitate et præstantia facile exsuperat.

(*c*) Tertullianum suppresso nomine designat, qui libro adversus Hermogenem, c. 1 : « Homo, » inquit « in sæculo, et natura quoque hæreticus, etiam turbulentus, qui loquacitatem facundiam existimet, et impudentiam constantiam deputet, et maledicere singulis officium bonæ conscientiæ judicet.

(*d*) *Et cum infecunditate*, etc. Disputat Marianus hoc loco contra Erasmum; at error est in utroque, non enim ficum infructuosam Evangelicam, aut virum justum primi Psalmi respicit Hieronymus; sed folia verborum orationis, quorum infecunditas erat in Helvidio rusticano, nec facundo. Martian. — Alludit, quod apertissimum est Matthæi x : « Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor, quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. » Infecunditatem foliorum ipsam copiam ac superfluitatem, quæ totum humorem in folia convertit absque fructu. Hujusmodi erat ficus, cui Dominus maledixit. Libentius igitur Erasmianæ interpretationi assentior, tametsi ferme de nihilo quæstio sit. (*Edit. Mign.*)

maternité. Nous n'ambitionnons pas de parcourir les champs fleuris de la rhétorique, de recourir aux subtilités des dialecticiens, de nous jeter dans les buissons d'Aristote; nous n'avons qu'à mettre en avant les termes mêmes des Ecritures : qu'il soit réfuté par les témoignages dont il s'est armé contre nous, et faisons-lui comprendre qu'il eût pu lire ce qui est écrit, mais non distinguer ce qui repose sur les bases de la vraie piété.

3. *Helvidius.* — Voici sa première proposition : « Telle était la génération du Christ, lisons-nous dans saint Matthieu, lorsque Marie sa mère, épouse de Joseph, se trouva avant leur union avoir conçu de l'Esprit saint. Or Joseph son époux, étant un homme juste et ne voulant pas la dénoncer, eut la pensée de la renvoyer secrètement. Comme il agitait cette pensée, voilà que l'ange du Seigneur lui apparut durant le sommeil, et lui dit : Joseph, fils de David, ne craignez pas de recevoir Marie pour votre épouse; car ce qui est né en elle vient de l'Esprit saint. » *Matth.* I, 18 et seq. Vous avez une épouse, non une recommandée, comme vous le dites; et, dès qu'elle a ce titre d'épouse, elle doit acquérir celui de femme mariée. Ce n'est pas à propos de personnes qui ne doivent pas être unies que l'Evangile dirait : « Avant leur union. » De quelqu'un qui n'a pas à prendre un repas, on ne dira jamais qu'il ne l'a pas encore pris. Remarquez ensuite que l'ange lui donne les noms d'épouse et de femme mariée. Ecoutons maintenant ce que l'Ecriture rapporte : « Se levant de son sommeil, Joseph exécuta l'ordre de l'ange du Seigneur; il accepta son épouse, et ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle enfantât son fils. » *Matth.* I, 24, 25.

4. *Jérôme. Ce que signifie la préposition* avant. *Pour quelle raison Marie a conçu étant vierge fiancée.* — Reprenons chaque point, suivons pas à pas l'impiété par la route même qu'elle a suivie pour s'introduire, mettons les contradictions au grand jour. Il avoue que Marie était fiancée, et soudain il affirme qu'elle est engagée dans le mariage. D'autre part, après l'avoir désignée par cette dernière condition, il déclare qu'elle est fiancée pour arriver un jour ou l'autre au mariage. Et, pour que nous ne puissions pas nous méprendre sur sa pensée, il a dit : « Vous avez une épouse, non une recommandée. » C'est reconnaître qu'elle n'est pas encore mariée, qu'elle n'a pas contracté le lien conjugal. Il ajoute : « S'ils n'avaient pas dû s'unir ensuite, l'Evangéliste n'eût pas noté que c'était avant leur union; car, d'une personne qui n'a pas de repas à prendre, on ne dira jamais qu'elle ne l'a pas encore pris. » Là, je ne sais si je dois m'apitoyer ou rire, accuser l'ignorance ou flétrir la témérité. Qu'un homme dise : Avant de manger dans le port, j'ai fait voile dans l'Afrique. Ne peut-il donc émettre raisonnablement cette proposition, à moins qu'il ne doive tôt ou tard man-

nupta. Non campum rhetorici desideramus eloquii, non Dialecticorum tendiculas, nec Aristotelis spineta conquirimus; ipsa Scripturarum verba ponenda sunt : ipsis quibus adversum nos usus est testimoniis, revincatur, ut intelligat se, et legere potuisse quæ scripta sunt, et non potuisse quæ pietate roborata sunt cognoscere.

3. *Helvidius.* — Prima ejus propositio fuit : « Matthæus loquitur : « Christi autem generatio sic erat; cum esset desponsata mater ejus Maria Joseph, priusquam convenirent, inventa est habens in utero de Spiritu sancto. Joseph autem vir ejus cum esset justus, et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam. Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini in somnis apparuit ei, dicens: Joseph, fili David, ne timeas accipere Mariam conjugem tuam; quod enim natum est in ea, de Spiritu sancto est. » *Matth.* I, 18 seqq.). Ecce, inquit habes « desponsatam, » non « commendatam, » ut dicis, et utique non ob aliud desponsatam, nisi quandoque nupturam. Neque enim de non conventuris Evangelista dixisset : « Priusquam convenirent; » quia nemo de non pransuro dicit, antequam pranderet. Deinde ab Angelo *uxorem* appellatam et *conjunctam.* Audiamus nunc quid Scriptura pronuntiet: « Exsurgens, » inquit, « Joseph a somno, fecit sicut præceperat ei Angelus Domini; et accepit uxorem suam, et non cognovit eam, donec peperit filium suum. » *Matth.* I, 24, 25.

4. *Hieronymus. Præpositio* ante *quid ostendit. Maria quare virgo sponsata conceperit.* — Curramus per singula, et impietatem iisdem, quibus ingressa est, vestigiis persequentes, pugnantia inter se dixisse doceamus. *Desponsatam* confitetur; et statim *uxorem* vult esse quam confessus est sponsam. Rursum quam uxorem nominat, dicit non ob aliud desponsatam nisi quandoque nupturam. Et ne parum hoc arbitremur: « Habes, inquit, *desponsatam*, et non *commendatam*, » id est, necdum uxorem, necdum maritali vinculo copulatam. In eo vero quod ait : « Neque enim de non conventuris Evangelista dixisset : Priusquam convenirent; quia nemo de non pransuro dicit : Antequam pranderet, » doleamne, an rideam, nescio. Imperitiæ arguam, an temeritatis accusem? Quasi si quis dixerit : Antequam in portu pranderem, ad Africam navigavi, non possit stare sententia, nisi ei

ger dans le port? Si nous disons encore : L'apôtre Paul, avant de partir pour l'Espagne, fut à Rome jeté dans les fers; ou bien : Helvidius, avant de faire pénitence, fut saisi par la mort; faudra-t-il que Paul parte pour l'Espagne en quittant ses fers, ou qu'Helvidius doive faire pénitence après sa mort, sans égard à cette parole de l'Ecriture : « Dans l'enfer, qui confessera votre gloire? » *Psalm.* vi, 6. Ne faut-il pas plutôt convenir que la préposition *avant*, souvent employée sans doute par relation avec ce qui suit, indique simplement parfois ce qu'on avait d'abord dans la pensée. Lors donc que l'Evangéliste dit : « Avant leur union, » il indique le temps rapproché des noces, l'époque de transition où l'épouse va devenir la femme mariée. C'est comme s'il avait dit : Avant qu'il eût existé de rapports entre eux dans l'ordre du mariage, elle se trouva porter un enfant dans son sein. Nul autre ne découvrit le mystère, si ce n'est Joseph, à qui son autorité légale donnait le droit d'observer un tel changement, droit dont il n'usa d'ailleurs qu'avec une extrême réserve. Il ne suit point de là, comme nous l'avons montré par les exemples qui précèdent, que les rapports aient eu lieu après l'enfantement; toute intention de ce genre aurait disparu devant le prodige qui venait de s'accomplir. S'il est dit ensuite à Joseph dans le sommeil : « Ne craignez pas d'accepter Marie votre femme; » et de plus : « Se levant de son sommeil, Joseph obéit à l'ordre de l'ange du Seigneur, et reçut sa femme; » personne n'en doit être ému, ni penser qu'elle avait cessé d'être épouse parce qu'elle est appelée femme; car nous savons que c'est l'usage des Livres saints d'employer l'un de ces noms pour l'autre. On le voit par les témoignages suivants du Deutéronome : « Si quelqu'un rencontre dans les champs une vierge fiancée, et lui fait violence, qu'il meure de mort, parce qu'il a flétri la femme de son prochain. » *Deut.* xxii, 25. Il était dit plus haut : « Quand une jeune fille est fiancée à un homme, si un autre homme, la rencontrant dans la cité, commet le crime avec elle, vous les conduirez l'un et l'autre aux portes de la cité, et là vous les lapiderez jusqu'à ce que la mort s'en suive; la jeune fille, parce qu'elle n'a pas crié, se trouvant dans une ville; l'homme, parce qu'il a flétri la femme de son prochain. Et vous arracherez le mal du milieu de vous. » *Ibid.* 23, 24. Plus haut encore : « Quel est cet homme à qui une femme est fiancée, et qui ne l'a pas reçue? Qu'il s'en aille, qu'il rentre dans sa maison, de peur qu'il ne soit tué dans la guerre, et qu'un autre homme prenne cette femme. » *Deut.* xx, 7. Maintenant, si quelqu'un se demande pourquoi la Vierge a conçu quand elle était épouse, et non quand elle était libre, sans mari, comme parle l'Ecriture, il doit savoir que c'est pour une triple raison; d'abord, pour que la généalogie de Jo-

in portu prandendum quandoque sit. Aut si velimus dicere : Paulus apostolus, antequam ad Hispanias pergeret, Romæ in vincula conjectus est; aut certe illud : Helvidius antequam pœnitentiam ageret, morte præventus est; statim aut Paulo post vincula ad Hispanias sit eundum, aut Helvidio pœnitentia agenda post mortem; cum Scriptura dicat : « In inferno autem quis confitebitur tibi? » *Psalm.* vi, 5. Ac non potius sit intelligendum, quod *ante* præpositio, licet sæpe consequentiam indicet, tamen nonnunquam ea tantum quæ prius cogitabantur, ostendat. Unde nec necesse sit ut cogitata fiant, cum aliud ideo intervenerit, ne ea quæ cogitata sunt, fierent. Igitur cum Evangelista dicat : « Priusquam convenirent, » proximum nuptiarum tempus ostendit, et in eo jam rem fuisse ut, quæ prius sponsa fuerat, esse uxor inciperet. Quasi dixerit : Antequam oscula amplexusque miscerent; antequam rem agerent nuptiarum, inventa est habens in utero. Inventa est autem a nullo alio, nisi a Joseph, qui sponsæ uterum tumentem pene jam licentia maritali et curiosis oculis deprehendit. Non tamen sequitur, ut prioribus docuimus exemplis, eum cum Maria convenisse post partum, cujus conveniendi desiderium, uteri conceptione sublatum est. Quod autem in somnis dicitur ad Joseph : « Ne timeas accipere Mariam uxorem tuam; » et rursum : « Exsurgens autem Joseph a somno, fecit sicut præcepit ei Angelus Domini, et accepit uxorem suam, » nullum movere debet, quasi ex eo quod *uxor* est appellata, *sponsa* esse desierit; cum hanc esse Scripturæ divinæ consuetudinem noverimus, ut *sponsas* appellet *uxores*. Sicut in sequentibus Deuteronomii testimoniis approbatur : « Si quis, » inquit, « invenerit virginem desponsatam viro in campo, et vim faciens dormierit cum ea, morte moriatur, quia humiliavit uxorem proximi sui. » *Deut.* xxii, 25. Et in alio loco : « Si autem fuerit adolescentula desponsata viro, et invenerit homo eam in civitate, et dormierit cum ea, educetis utrumque ad portas civitatis illius, et lapidabuntur lapidibus, et morientur : adolescentula quidem, quia non proclamavit, cum esset in civitate; vir autem, quia humiliavit uxorem proximi sui, et eradicabitis (al. *malignum*) ex vobismetipsis. » *Ibid.*, xxiii, 24. Necnon et alibi. « Et quis ille homo, cui desponsata est uxor, et non accepit (al. *accipiat*) eam? Vadat et

seph, dont Marie était la parente, démontrât l'origine de celle-ci; puis, pour qu'elle ne fût pas lapidée par le peuple comme coupable d'adultère, selon la loi de Moïse; enfin, pour que, lors de sa fuite en Egypte, elle eût le secours d'un gardien plutôt que d'un mari. Qui donc à cette époque aurait cru que la vierge avait conçu de l'Esprit saint, que l'ange Gabriel était venu vers elle lui portant l'ordre de Dieu? Ne l'aurait-on pas, au contraire, unanimement condamnée, comme on avait condamné Suzanne, vu que même aujourd'hui, quand le monde entier proteste par sa foi, les Juifs argumentent encore; et cela, malgré la parole d'Isaïe : « Voilà qu'une vierge concevra et enfantera un fils? » *Isa.* VII, 14. Ils prétendent pour soutenir leur opinion que le texte hébreu porte *jeune fille*, et non *vierge*, AALMA, et non BETHULA. Nous les réfuterons ailleurs d'une manière directe et complète. A part Joseph, Elisabeth, Marie elle-même, et quelques personnes en bien petit nombre, que nous pouvons penser avoir par eux connu la vérité, tous regardaient Jésus comme le fils de Joseph; et les Evangélistes eux-mêmes traduisant l'opinion reçue, ce qui est la vraie loi de l'histoire, ont appelé Joseph le père du Sauveur; ainsi, dans ce passage : « Il vint en esprit dans le temple, » le vieillard Siméon, « lorsque ses parents présentaient l'enfant Jésus, afin d'accomplir à son égard l'obligation traditionnelle et légale; » *Luc.* II, 27; et plus loin : « Son père et sa mère étaient dans l'admiration sur ce qui était dit de lui; » *Ibid.* 33; plus loin encore : « Ses parents se rendaient chaque année à Jérusalem le jour solennel de Pâque; » *Ibid.* 41; enfin : « Les fêtes étant terminées, comme ils s'en retournaient, l'enfant Jésus resta à Jérusalem, et ses parents ne s'en étaient pas aperçus. » *Ibid.* 43. Marie elle-même, qui avait répondu à l'ange Gabriel : « Comment cela pourrait-il être, puisque je n'ai pas de mari? » remarquez en quels termes elle parle de Joseph : « Mon fils, pourquoi avez-vous agi de la sorte envers nous? Voilà votre père et moi qui vous cherchions en pleurant. » *Ibid.* 48. Ce n'est pas ici le langage des Juifs, comme plusieurs le supposent dans leur argumentation; ce n'est pas non plus une parole dérisoire. Les Evangélistes donnent le nom de père à Joseph, et Marie le lui donne de même. Ce n'est pas, ainsi que je l'ai noté tout à l'heure, que Joseph fût réellement le père du Sauveur; mais, pour garantir la réputation de la mère, il importait que celui-là fût par tous estimé

revertatur in domum suam, ne forte moriatur in bello; et homo alius accipiat eam. » *Deut.* XX, 7. Si cui autem scrupulus commovetur, quare desponsata, et non potius sine sponso, sive (ut Scriptura appellat) marito, Virgo conceperit, sciat triplicem fuisse rationem : primo, ut per genealogiam Joseph, cujus Maria cognata erat, origo quoque Mariæ monstraretur; secundo, ne juxta legem Moysi ut adultera lapidaretur a populo; tertio, ut ad Ægyptum fugiens haberet solatium custodis potius quam mariti. Quis enim in tempore illo credidisset Virgini de sancto eam Spiritu concepisse; venisse angelum Gabriel, Dei detulisse mandatum; ac non magis quasi adulteram, juxta exemplum Susannæ, sententiæ omnium condemnassent, cum hodie, toto jam credente mundo, argumententur Judæi, (*a*) Isaia dicente : « Ecce virgo in utero concipiet, et pariet filium, » *Isai.* VII, 14, in Hebræo « juvenculam » scriptum esse, non « virginem, » id est, AALMA, non BETHULA? Adversus quos in alio loco competentius disseremus. Denique excepto Joseph, et Elisabeth, et ipsa Maria, paucisque admodum, si quos ab his audisse possumus æstimare, omnes Jesum filium æstimabant Joseph; intantum, ut etiam Evangelistæ opinionem vulgi exprimentes, quæ vera historiæ lex est, patrem eum dixerint Salvatoris, ut ibi : « Et venit in spiritu in Templum, » (haud dubium quin Simeon) « et cum inducerent parentes ejus puerum Jesum, ut facerent de illo secundum consuetudinem legis; » *Luc.* II, 27; et alibi : « Et erant pater illius et mater admirantes super his quæ dicebantur de eo; » *Ibid.*, 33; et rursum : « Et ibant parentes ejus per annum in Jerusalem in solemni die Paschæ; » *Ibid.*, 41. Ac deinde : « Et completis diebus cum reverterentur, remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus. » *Ibid.*, 43. Ipsa quoque Maria, quæ ad Gabrielem responderat, dicens : « Quomodo erit hoc, quia virum non cognovi? » quid de Joseph loquitur, ausculta : « Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego, dolentes quærebamus te. » *Ibid.*, 48. Non hic Judæorum, ut plerique argumentantur, non illudentium vox est. Evangelistæ patrem Joseph dicunt : patrem Maria confitetur. Non quod (ut superius indicavi) vere pater Joseph fuerit Salvatoris; sed quod ad famam Mariæ conservandam pater sit ab omnibus æstimatus, qui antequam moneretur ab Angelo : « Joseph, fili David, ne timueris accipere Mariam conjugem

(*a*) *Isaia dicente.* Addita bene multa reperi ac mutata in antiquis editionibus hujus opusculi; sicut hoc loco : *Isaia docente de Maria et virginitate ejus.* Quæ in nullo leguntur exemplari manuscripto; quæque superflua videbuntur erudito lectori, si tantisper animos attenderit ad contextum Hieronymi. MARTIAN. — Ante Martianæum editi addunt, sed perperam : *Docente de Maria et virginitate ejus.* Mox Veronensis aspirat vocem HAALMA, quam alibi Hieronymus in Quæstionibus Hebraicis in Genesim et in Commentariis in Isaiam luculentissime exponit.

père, qui, avant d'avoir entendu cet avertissement de l'ange : « Joseph, fils de David, ne crains pas d'accepter Marie pour ta femme; car ce qui est né en elle vient de l'Esprit saint, » songeait à la renvoyer secrètement. Rien ne saurait mieux démontrer la pensée de Joseph lui-même. Mais c'est assez avoir discuté ce point dans le but d'établir le dogme plutôt que de répondre à l'erreur; assez pour faire comprendre d'où vient que Joseph est appelé le père du Seigneur, et Marie une mère commune; ce qui implique la raison pour laquelle quelques-uns sont appelés les frères de Jésus.

5. *Helvidius.* — Comme nous réservons une place à cette dernière petite question, et que j'ai hâte d'en venir à d'autres points, il faut maintenant expliquer ces paroles de l'Ecriture : « Se levant donc de son sommeil, Joseph exécuta l'ordre de l'ange du Seigneur, il accepta sa femme, et il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle enfantât un fils auquel il donna le nom de Jésus. » *Matth.* I, 24, 25. Ici notre adversaire commence par se fatiguer inutilement à déterminer le sens d'un mot que personne ne conteste; les inepties contre lesquelles il s'escrime avec tant d'ardeur, ne sont jamais tombées dans une tête saine. Il prétend ensuite montrer que l'adverbe *jusque* détermine un temps précis; après lequel doit arriver ce qu'on déclare n'avoir pas eu lieu jusque-là; et c'est ainsi qu'il interprète ce texte : « Il ne la connaissait pas jusqu'à ce qu'elle enfantât un fils. » Pour lui il en résulte avec évidence qu'il la connut plus tard. Et, pour appuyer cette affirmation, il entasse des exemples sans nombre tirés des Livres saints; semblable à ces spadassins qui jouent du glaive dans les ténèbres, et n'employant sa langue acérée qu'à se blesser lui-même.

6. *Jérôme.* — A cela nous répondons sommairement que les mots *connaître* et *jusque* ont deux sens différents dans l'Ecriture. Lui n'hésite pas à déclarer, avec une longue dissertation, que le premier n'a rapport qu'au mariage; et nul ne doute cependant qu'il n'exprime souvent un acte de l'intelligence, comme dans ce texte déjà cité : « L'enfant Jésus resta à Jérusalem, et ses parents ne le connurent pas. » Mais s'il a suivi le sens de l'Ecriture dans cette première interprétation, nous devons prouver que l'Ecriture le condamne dans la seconde. Il est vrai que le mot *jusque* désigne souvent, comme il l'a démontré lui-même, un temps déterminé; mais il indique non moins souvent une durée sans limites; ainsi, dans ce que Dieu dit à quelques-uns par sa prophétie : « Je suis, je suis, et jusqu'à ce que vous ayez atteint la vieillesse je suis. » *Isa.* XLIII; *Jerem.* VII. Est-ce que Dieu cessera d'être quand ils

tuam ; quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est, » cogitabat occulte dimittere eam. Intantum suum non esse, qui conceptus fuerat, confidebat. Sed jam satis docendi magis quam respondendi studio disputatum est, cur Joseph pater Domini, cur Maria appellata sit conjux ; in quo et hoc breviter continetur, cur fratres ejus quidam esse dicantur.

5. *Helvidius.* — Verum quia suum locum huic quæstiunculæ reservamus, et ad reliqua festinat oratio, nunc illud est disserendum, quomodo Scriptura dicat : « Exsurgens autem Joseph a somno, fecit sicut præcepit ei Angelus Domini, et accepit uxorem suam, et non cognoscebat eam, donec peperit filium, et vocavit nomen ejus Jesum. » *Matth.* I, 24, 25. In quo primum adversarius superfluo labore desudat, cognoscendi verbum ad coitum magis quam ad scientiam referendum ; quasi hoc quisquam negaverit, et eas ineptias quas redarguit, aliquando prudens quispiam potuerit suspicari. Deinde vult docere, quod *donec*, sive *usque*, adverbium, certum tempus significet ; quo completo fiat id, quod usque ad illud temporis quod præscriptum est, non fiebat, velut in præsenti : « Et non cognoscebat eam, donec peperit filium. » Apparet, inquit, cognitam esse post partum, cujus cognitionem filii tantum differebat generatio. Et ad hoc approbandum congerit de Scripturis quamplurima, (*a*) more Andabatarum gladium in tenebris ventilans, et linguæ sonum ad confodienda sui tantum corporis membra concutiens.

6. *Hieronymus.* — Ad quod nos breviter respondemus, « et cognoscebat, et usque, » sermonem, in Scripturis sanctis, dupliciter intelligi. Et de eo quidem quod scriptum est, « cognoscebat, » ad coitum esse referendum, ipse disseruit ; nullo dubitante, quin ad scientiam sæpe referatur, ut ibi : « Remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus. » Nunc illud est ostendendum, ut quomodo ibi consuetudinem Scripturæ secutus est, sic etiam in « donec, » ejusdem Scripturæ auctoritate frangatur, quæ sæpe certum tempus (ut ipse disseruit) in ejus assumptione significat, sæpe infinitum, ut est illud, quod Deus ad quosdam loquitur in Propheta : « Ego sum, ego sum, et donec senescatis

(*a*) *More Andabatarum gladium.* Mos erat Andabatarum, sive Gladiatorum hujusmodi, clausis oculis pugnare. Unde ipse Hieronymus infra lib. I in Jovinianum : « Melius tamen est clausis, quod dicitur, oculis, Andabatarum more, pugnare. » Consule Chiliades Adagiorum Erasmi. MARTIAN.

auront vieilli? Le Sauveur dit également aux apôtres dans l'Evangile : « Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle. » *Matth.* XXVIII, 20. Après cette consommation le Seigneur se retirerait donc de ses disciples; et lorsque, assis sur douze trônes, ils devront juger les douze tribus d'Israël, ils ne seraient plus dans la société de leur divin Maître? Paul à son tour, écrivant aux Corinthiens, s'exprime de la sorte : « Les prémices, c'est le Christ; puis viennent ceux qui appartiennent au Christ, qui ont cru à son avénement; puis encore la fin, alors qu'il aura remis l'empire à Dieu le Père, après avoir détruit toute principauté, toute puissance et toute vertu; car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il mette tous les ennemis sous ses pieds; sous ses pieds il a mis toutes choses. » I *Corinth.* XV, 23-26. Cela sans doute est dit de la nature humaine; nous ne nions pas qu'il ne soit question de celui qui a souffert sur la croix, à qui plus tard il est ordonné de s'asseoir à la droite du Père. Que signifie cependant cette partie du texte : « Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds? » Le Seigneur ne doit-il donc régner que jusqu'à cette époque, et son règne finira-t-il quand, précisément, les ennemis seront réduits à lui servir d'escabeau? Mais c'est alors surtout que commencera son véritable règne. Voici comment parle David dans le quatrième psaume des degrés : « Comme les yeux de la servante sont fixés sur les mains de sa maîtresse, ainsi nos yeux sont fixés sur le Seigneur notre Dieu jusqu'à ce qu'il nous ait fait miséricorde. » *Psalm.* CXXII, 3. Ainsi donc le prophète lèvera les yeux vers le Seigneur jusqu'à ce qu'il ait obtenu miséricorde, et puis apparemment il les ramènera sur la terre? Lui-même dit ailleurs : « Mes yeux ont défailli à contempler votre salut, la parole de votre justice. » *Psalm.* CXVIII, 123. Je pourrais entasser à ce propos d'innombrables témoignages, couvrir d'une nuée de citations les insolentes attaques de l'adversaire; mais je n'en ajouterai que peu, laissant au lecteur à trouver lui-même les textes analogues.

7. L'Esprit saint parle ainsi dans la Genèse : « Ils livrèrent à Jacob les dieux étrangers qui étaient dans leurs mains, et les joyaux pendus à leurs oreilles. Jacob les cacha sous le térébinthe qui s'élève à Sichem, et les fit disparaître jusqu'au jour présent. » *Genes.* XXXV, 4, 5. Nous lisons de même à la fin du Deutéronome : « Et Moïse le serviteur de Dieu mourut dans la terre de Moab, selon la parole du Seigneur; et les Israélites l'ensevelirent dans la terre de Geth, près de la maison de Phégor, et personne jusqu'à ce jour ne sait où se trouve son tombeau. » *Deut.* XXXIV, 6, d'après les Septante. Par ce jour il faut évidemment entendre l'époque même où cette

ego sum. » *Isai.* XLIII; *Jerem.* VII. Numquid postquam illi senuerint, Deus esse desistet? Et Salvator in Evangelio ad Apostolos: « Ecce ego, inquit, vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. » *Matth.* XXVIII, 20. Ergo post cosummationem sæculi a discipulis suis Dominus abscedet, et tunc quando in duodecim soliis judicaturi sunt duodecim tribus Israel. *Matth.* XIX, 38, Domini consortio fraudabuntur ? Paulus quoque apostolus Corinthiis scribens: « Primitiæ, ait, Christus; deinde hi qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt; deinde finis, cum tradiderit regnum Deo et Patri, cum destruxerit omnem principatum et omnem potestatem et virtutem. Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus; omnia enim sub pedibus ejus subjecit. » I *Corinth.* XV, 23-26. Esto de homine dictum sit, non negamus de eo qui passus est crucem, qui postea sedere jubetur a dextris. Quid sibi vult hoc quod ait: « Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus? » Numquid tamdiu regnaturus est Dominus, donec incipiant esse inimici sub pedibus ejus, et, postquam illi sub pedibus fuerint, regnare desistet, cum utique tunc magis regnare incipiet, cum inimici cœperint esse sub pedibus? David quoque in quarto graduum psalmo : « Sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ, ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum donec misereatur nostri. » *Psalm.* CXXII, 3. Ergo tamdiu Propheta oculos habebit ad Dominum, quamdiu misericordiam impetret, et post impetratam misericordiam, oculos torquebit in terram? qui in alio loco dicit : « Oculi mei defecerunt in salutare tuum et in verbum justitiæ tuæ. » *Psalm.* CXVIII, 123. Poteram super hoc innumerabilia exempla congerere, et omnem lacessentis procacitatem testimoniorum nube celare; verum adhuc pauca subjiciam, ut his similia ipse sibi lector inveniat.

7. Loquitur in Genesi sermo divinus : « Et tradiderunt Jacob deos alienos, qui erant in manibus eorum, et inaures quæ erant in auriculis eorum. Et abscondit ea Jacob subter terebinthum quæ est in Sichimis, et perdidit ea usque in hodiernum diem. » *Gen.* XXXV, 4 et seq. Item in fine Deuteronomii : « Et defunctus est Moyses servus Domini in terra Moab per verbum Domini et sepelierunt eum in Geth, prope domum Phegor, et nemo scit sepulcrum ejus usque in diem istum. »

histoire était écrite; que Moïse soit tenu par vous pour l'auteur du Pentateuque, ou que ce soit Ezras, qui restaura cet ouvrage, cela ne fait rien à la question : il reste toujours que ce mot doit se rapporter au temps où les livres furent écrits ou bien publiés. A notre adversaire donc de nous apprendre si, depuis ce jour jusqu'à ce moment, après tant de siècles révolus, on a découvert soit les idoles cachées sous le térébinthe, soit le tombeau de Moïse, puisqu'il s'obstine à soutenir que la période indiquée par le fameux adverbe a commencé depuis lors. Qu'il étudie plutôt l'idiome de l'Ecriture sainte; et il comprendra avec nous, mettant fin à ses hésitations, que l'Ecriture détermine ce qui pourrait devenir un sujet de doute dans le cas où cela ne serait pas écrit, et qu'elle abandonne le reste à notre intelligence. Si, l'événement étant encore récent, quand vivaient plusieurs de ceux qui avaient vu Moïse, son tombeau était déjà inconnu, beaucoup plus le sera-t-il après tant de siècles. Sur ces données, on comprend aussi que l'Evangéliste ait signalé, pour éviter tout scandale, la conduite de Joseph avant la naissance de Jésus, et que nous puissions en conclure à plus forte raison qu'elle fut la même dans la suite, alors que toute fluctuation avait cessé dans son esprit.

8. En résumé, je demande pourquoi l'abstention de Joseph avant le jour de l'enfantement. On me répondra sans doute que c'est à cause de cette parole prononcée par l'ange : « Ce qui est né en elle vient de l'Esprit saint. » Mais il n'avait pas moins entendu cette autre parole : « Joseph, fils de David, ne craignez pas d'accepter Marie votre femme. » Il lui avait donc été défendu de l'abandonner, de la soupçonner d'adultère. N'est-il pas facile de voir qu'une telle défense est en opposition avec la pensée qu'on vient d'exprimer? — Et comment cet homme juste n'aurait-il pas respecté celle que le messager céleste lui montrait comme la mère du Fils de Dieu? — A merveille! Mais alors celui qui, sur la foi seulement d'un songe, témoigna tant de respect à son épouse, n'aurait plus éprouvé le même sentiment après l'avoir appris par les bergers que l'ange du Seigneur était venu du ciel, et leur avait dit : « N'ayez point de crainte; voilà que je vous annonce une grande joie, qui sera aussi pour tout le peuple; c'est qu'aujourd'hui même il vous est né un Sauveur, le Christ Seigneur, dans la cité de David; » *Luc.* II, 10, 11; après avoir avec lui redit le chant de la milice angélique : « Gloire à Dieu dans les hauteurs célestes, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté; » après avoir vu le juste Siméon embrasser l'enfant et proclamer sa gloire :

Deut. XXXIV, 6, sec. LXX. Certe hodiernus dies illius temporis æstimandus est, quo historia ipsa contexta est, sive Moysen dicere volueris auctorem Pentateuchi, sive Ezram ejusdem instauratorem operis, non recuso. Nunc hoc quæritur, an id quod dictum est, « usque in diem istum, » ad illam referatur ætatem, qua libri editi sive conscripti sunt. Doceat igitur post illam diem tot jam annorum usque ad nos voluminibus exactis, aut idola, quæ sub terebintho condita fuerant, reperta, aut Moysi tumulum investigatum, quia obnixe asserit, post « donec et usque, » esse incipere, quod tamdiu non fuit quamdiu « usque » compleretur et « donec. » Quin potius animadvertat Scripturæ sanctæ idioma; et nobiscum, in quo hæsitabat, intelligat ea de quibus posset ambigi, si non fuissent scripta, signari, cætera vero nostræ intelligentiæ derelinqui. Si enim adhuc recenti tempore, viventibus his qui viderant Moysen, sepulcrum ejus potuit ignorari, multo magis tot sæculis prætereuntibus. Juxta quod et illud intelligitur de Joseph Evangelistam id indicasse, de quo scandalum poterat moveri, non eam cognitam esse a viro suo usque ad partum, ut multo magis intelligeremus cognitam non fuisse post partum, a qua tunc se abstinuit, cum adhuc de visione poterat fluctuare.

8. Ad summam, illud requiro, quare se abstinuerit Joseph usque ad partus diem. Respondebit utique, quia Angelum audierit dicentem : « Quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est. » Ad quod nos inferimus, et certe audierat : « Joseph, fili David, ne timeas accipere Mariam uxorem tuam. » Prohibitum ei fuerat, ne relinqueret, ne adulteram existimaret uxorem. Numquid et a congressu conjugis separatus fuerat, cum utique ne separaretur magis fuisset admonitus? Et audebat, inquit, vir justus, Dei in utero audiens filium, de uxoris coitu cogitare? Pulchre. Qui ergo somnio tantum credidit, ut uxorem non auderet attingere; is postquam pastorum voce cognoverat, Angelum Domini venisse de cœlis, et dixisse ad eos : « Nolite timere; ecce evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo, quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus, in civitate David; » *Luc.* II, 10, et seq.; et cum eo laudes militiæ concinuisse cœlestis : « Gloria in excelsis Deo, et super terram pax hominibus bonæ voluntatis; » qui Simeonem justum inter amplexus parvuli viderat prædicantem : « Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum; » *Ibid.*, 27; qui Annam prophetissam, Magos, stellam,

« Maintenant vous renvoyez votre serviteur en paix, Seigneur, selon votre parole; car mes yeux ont vu le salut que vous avez opéré; » *Ibid.* 37; après avoir vu passer Anne la prophétesse, les Mages, l'étoile, Hérode, les anges? Quoi, le témoin de tant de miracles aurait osé profaner le temple de Dieu, la demeure de l'Esprit saint, la mère de son souverain Maître? Et Marie cependant « gardait toutes ces paroles, les méditant dans son cœur. » *Ibid.* 51. N'ayez pas l'impudence de nier que Joseph les ignorait, puisqu'il est dit dans le même Evangile : « Son père et sa mère étaient dans l'admiration sur ce qui était dit de lui. » Il est vrai que vous prétendez avec une étonnante audace qu'on a falsifié cela dans les exemplaires grecs; mais nous le lisons dans presque tous les auteurs qui ont écrit en cette langue, et de plus quelques auteurs latins ne diffèrent pas de la version grecque. Il n'est pas nécessaire pour le moment d'examiner les variantes des copies, quand tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont traduits en latin; et puis il est à croire que l'eau coule plus pure à la source qu'aux ruisseaux.

9. A mes yeux, direz-vous, ce sont là de pures plaisanteries, une argumentation dans le vide, une discussion plutôt curieuse que vraie. L'Ecriture n'aurait-elle pas pu dire : « Il accepta sa femme, et n'osa plus l'approcher; » *Genes.* XXXVIII, 26; ce qu'elle a dit de Thamar et de Juda? Les expressions manquaient-elles à Matthieu pour rendre sa pensée? « Il ne la connut pas, a-t-il dit, jusqu'à ce qu'elle enfantât un fils. » Il la connut donc après cet enfantement.

10. Puisque vous aimez à ce point la contestation, vous allez être condamné par vos propres paroles. Je ne veux pas que vous admettiez le plus léger intervalle; je ne veux pas que vous disiez : « Une femme quelconque, lorsqu'elle aura conçu et mis au jour un enfant du sexe masculin, sera impure pendant sept jours, selon le temps de la séparation et de la purification; le huitième jour l'enfant sera circoncis, et pendant trente-trois jours encore, la mère restera dans le sang pur, sans toucher aucune chose sainte; » et la suite. *Levit.* XII, 2, 3. Il faut que Joseph se précipite; il faut qu'il entende aussitôt de la bouche de Jérémie : « Ils sont devenus devant moi comme des chevaux emportés par le vertige, chacun hennissait après la femme de son prochain. » *Jerem.* V, 8. Comment sans cela maintenir la vérité de ce texte : « Il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle enfantât un fils? » Le temps de la purification n'est pas admissible, quarante jours sont là de trop; que la mère reste seule; que les femmes emportent l'enfant vagissant; que les passions se déchaînent et profanent la sainteté du mariage, pour que l'Evan-

Herodem, Angelos viderat; qui, inquam, miracula tanta cognoverat, Dei templum, Spiritus sancti sedem, Domini sui matrem audebat attingere? Et certe « Maria conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo. » *Ibid.*, 51. Ac ne impudenter (al. *imprudenter*) neges, ita ignorasse Joseph : « Et erant, inquit Lucas, pater illius, et mater admirantes super his quæ dicebantur de eo. » Licet tu mira impudentia hæc in Græcis codicibus falsata contendas, quæ non solum omnes pene Græciæ tractatores in suis voluminibus reliquerunt; sed nonnulli quoque e Latinis, ita ut in Græcis habetur, assumpserint. Nec necesse est nunc de exemplariorum varietate tractare, cum omne et veteris et novæ Scripturæ instrumentum in Latinum sermonem exinde translatum sit, et multo purior manare credenda sit fontis unda, quam rivi.

9. « Hæc, ais, apud me nugæ sunt, et argumentationes superfluæ, et disputatio magis curiosa quam vera. Numquid non potuit Scriptura dicere : « Et accepit uxorem suam, et non fuit amplius ausus contingere eam; » *Gen.* XXXVIII, 26; sicut de Thamar dixit et Juda? Aut defuerunt Matthæo verba quibus id quod intelligi volebat, posset effari? « Non cognovit, inquit, eam donec peperit filium. » Post partum usque ergo cognovit, cujus cognitionem ad partum usque distulerat. »

10. Si tam contentiosus es, jam nunc tua mente superaberis. Nolo mihi aliquod inter partum et coitum tempus interseras. Nolo dicas : « Mulier quæcumque concepit et peperit masculum, immunda erit septem diebus, secundum dies secessionis et purgationis suæ immundata erit; et octavo die circumcidet carnem præputii ejus, et triginta tribus diebus sedebit in sanguine puro, et omne sanctum non tanget, » et reliqua. *Levit.* XII, 2, 3. Statim eam invadat Joseph; statim audiat per Jeremiam : « Equi insanientes in feminas facti sunt mihi, unusquisque ad uxorem proximi sui hinniebat. » *Jerem.* V, 8. Alioqui quomodo stare poterit : « Non cognovit eam, donec peperit filium, » si post purgationis tempus exspectat; si quadraginta rursum diebus tanto tempore dilata libido differtur? Polluatur cruore puerpera; obstetrices suscipiant parvulum vagientem; maritus lassam teneat uxorem. Sic incipiant nuptiæ, ne Evangelista mentitus sit. Sed absit, ut hoc de Matre Salvatoris et viro justo sit æstimandum. Nulla ibi obstetrix; nulla muliercularum sedulitas intercessit. Ipsa pannis involvit infantem, ipsa et mater et obstetrix

géliste n'ait pas menti. Loin de nous une telle opinion touchant la mère du Sauveur et l'homme juste. Là pas de secours étranger, aucun empressement mercenaire : nulle autre femme n'intervient. Elle-même enveloppa son enfant de langes, mère et sage-femme en même temps. « Elle le plaça dans la crèche, parce qu'il n'y avait pas eu de place pour elle dans une hôtellerie. » *Luc.* II, 1. Cette sentence met à nu le délire des apocryphes, puisque Marie enveloppe elle-même son enfant ; elle renverse par la base l'opinion d'Helvidius, puisque les époux ne trouvèrent place dans aucune hôtellerie.

11. Nous avons répondu d'une manière suffisante, surabondante même, aux deux premières difficultés qu'il a soulevées ; venons-en maintenant à la troisième, afin que notre réfutation suive pas à pas la marche qu'il a lui-même adoptée. Il veut donc que Marie ait eu d'autres enfants, d'après ces mots de l'Evangile : « Joseph monta à la cité de David, pour se faire inscrire avec Marie sa femme alors enceinte. Or il arriva que, pendant qu'ils étaient là, le temps de la grossesse fut accompli, et qu'elle enfanta son fils premier-né. » *Luc.* II, 4, 5. Là-dessus il s'efforce de prouver qu'on ne saurait appeler premier-né celui qui n'a pas de frères, pas plus que fils unique celui qui en aurait.

12. Pour nous, voici comment nous précisons : Tout fils unique est premier-né, tout premier-né n'est pas fils unique. On est premier né, non pas précisément parce que d'autres viennent après soi, mais parce que nul n'a précédé. « Tout ce qui commence une génération, dit le Seigneur à Aaron, dans chaque race qui est offerte à Dieu, depuis l'homme jusqu'aux animaux domestiques, t'appartiendra ; seulement les premiers-nés des hommes seront rachetés à prix d'argent, ainsi que les premiers-nés des animaux immondes. » *Exod.* XXXIV, 19, 20 ; *Num.* XVIII, 15. La parole de Dieu détermine ce que c'est que le premier-né. Si l'on ne pouvait donner ce nom qu'à celui que suivraient d'autres frères, l'offrande qui doit être faite aux prêtres n'aurait lieu qu'après d'autres naissances ; car, s'il n'y en avait pas, ce serait un fils unique, et non un premier-né. Voici ce que l'Ecriture ajoute : « Son rachat datera d'un mois, et le prix sera de cinq sicles. Le sicle, d'après celui du sanctuaire, est de vingt oboles. Quant aux premiers-nés des veaux, des brebis et des chèvres vous ne les rachèterez pas, parce qu'ils sont voués au sacrifice. » *Num.* XVIII, 16, 17. Voilà donc que la divine parole m'ordonne de consacrer à Dieu tous les premiers-nés des animaux purs, et de racheter ceux des animaux impurs, en donnant l'argent au prêtre. Il m'est bien permis de répondre : Pourquoi m'astreignez-vous à payer dans l'espace d'un mois ? Que me parlez-vous de premier-né, quand j'ignore s'il y aura

fuit. « Et collocavit eum, » inquit, « in præsepio, quia non erat ei locus in diversorio. » *Luc.* II, 7. Quæ sententia et apocryphorum deliramenta convincit, dum Maria ipsa pannis involvit infantem ; et Helvidii expleri non patitur voluptatem, dum in diversorio locus non fuit nuptiarum.

11. Verum quia jam satis abundeque respondimus ad id quod proposuerat : « Antequam convenirent, » et « Non cognovit eam, donec peperit filium, » ad tertiam veniendum est quæstionem, ut juxta disputationis ejus ordinem, etiam nostræ responsionis ordo procedat. Vult enim alios quoque filios Mariam procreasse et ex eo quod scriptum est : « Ascendit autem Joseph in civitatem David, ut profiteretur cum Maria uxore sua prægnante. Factum est autem cum ibi essent, impleti sunt dies ut pareret, et peperit filium suum primogenitum. » *Luc.* II, 4 et seqq. Nititur approbare « primogenitum » non posse dici, nisi eum qui habeat et fratres, sicut unigenitus ille vocatur, qui parentibus solus sit filius.

12. Nos autem ita definimus : Omnis unigenitus est primogenitus ; non omnis primogenitus est unigenitus. Primogenitus est, non tantum post quem et alii, sed ante quem nullus. « Omne, inquit » Dominus ad Aaron, « quod aperit vulvam, ab omni carne quæ offertur Domino, ab homine usque ad pecus, tibi erunt ; tantummodo pretiis redimant primogenita hominum et primogenita pecorum immundorum. » *Exod.* XXXIV, 19, 20 ; *Num.* XVIII, 15. Definivit sermo Dei, quid sit primogenitum : « Omne, » inquit, « quod aperit vulvam. » Alioqui si non est primogenitus, nisi is tantum quum sequuntur fratres, tamdiu sacerdotibus primogenita non debentur quamdiu et alia fuerint procreata ; ne forte partu postea non sequente, unigenitus sit, et non primogenitus. « Redemptio, » inquit, « ejus erit ab uno mense, æstimatio quinque siclorum. Siclus, secundum siclum sanctuarii, viginti oboli sunt. Tantummodo primogenita vitulorum, et primogenita ovium, et primogenita caprarum non redimes, quia sancta sunt. » *Num.* XVIII, 16, 17. Cogit me sermo Dei, ut omne quod aperit vulvam, si de mundis animalibus sit, Deo voveam ; si de immundis, redimam, dans pretium sacerdoti. Possum respondere, et dicere : Quid me in unius mensis stringis articulo ? Quid primogenitum vocas, quem an fratres sequantur, ignoro ? Expecta donec nascatur se-

d'autres produits. Attendez que le second vienne à naître. Je ne dois rien jusqu'à ce que soit né celui par lequel l'autre est constitué premier-né. — Est-ce que les caractères mêmes de la loi n'élèveraient pas la voix pour m'accuser de démence, en me ramenant à la vraie notion de premier-né, laquelle ne suppose nullement des frères? Je demande à mon tour si Jean, qui bien certainement était fils unique, n'était pas aussi premier-né, et par là même complétement soumis à la loi de la primogéniture. Ce n'est pas douteux. Concernant le Sauveur, l'Ecriture parle en ces termes: « Lorsque furent accomplis les jours de la purification d'après la loi de Moïse, ses parents le portèrent à Jérusalem pour l'offrir au Seigneur, se conformant à cette prescription de la loi: Tout enfant du sexe masculin qui le premier vient au jour est consacré au Seigneur. Ils devaient encore offrir des hosties, selon ce qui est dit dans la même loi, une paire de tourterelles ou de petits de colombes. » *Luc.* II, 22 et seq. Si cette loi ne regarde que les premiers-nés, et si cette qualification n'est acquise que lorsqu'on a des suivants, il n'était pas astreint à l'observer celui qui ne savait pas s'il en aurait. Du moment donc où cette loi tombe sur celui qui n'a pas de frères, la signification de ce mot premier-né n'offre plus aucun doute, et l'erreur est confondue. Moïse écrit dans l'Exode: « Or il arriva vers le milieu de la nuit que le Seigneur frappa tout premier-né dans la terre d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon, assis déjà sur son trône, jusqu'aux premiers-nés de l'esclave enchaînée, et tout premier-né des animaux domestiques. » *Exod.* XII, 29. Répondez à ceci: Ceux qui tombèrent alors sous le glaive de l'ange exterminateur étaient-ils les premiers-nés, ou bien encore les fils uniques? S'il ne faut appeler premiers-nés que ceux qui ont des frères, les fils uniques durent être épargnés par le glaive. Mais, si ces derniers périrent comme les autres, la teneur de la sentence fut méconnue et reçut une extension tyrannique. Il vous faudra donc arracher les fils uniques à l'extermination, et vous tomberez dans le ridicule; ou bien avouer qu'ils furent aussi tués, et vous nous cédez forcément la victoire; vous reconnaissez que les fils uniques sont en même temps premiers-nés.

13. *Dernière affirmation d'Helvidius.* — Sa dernière affirmation, la même du reste qu'il a voulu faire prévaloir dans la question de la primogéniture, c'est que les frères du Seigneur sont nommés dans les Evangiles; à cet endroit, par exemple: « Voilà que sa mère et ses frères se tenaient dehors, demandant à lui parler; » *Luc.* VIII, 20; à cet autre: « Il descendit ensuite à Capharnaüm, lui, sa mère et ses frères; » *Joan.* II, 12; à cet autre encore: « Ses frères lui dirent donc: Sortez d'ici, allez en Judée, pour que vos disciples voient également les œuvres que vous

cundus. Nihil debeo sacerdoti, nisi et ille fuerit procreatus, per quem is qui ante natus est, incipiat esse primogenitus. — Nonne mihi ipsi apices loquentur, et me stultitiæ redarguent, eum esse dictum primogenitum, qui aperiat vulvam, non qui habeat et fratres? Denique interrogo de Joanne, quem constat esse unigenitum, an et primogenitus fuerit? Utrumne et ipse secundum Legem, pro toto ei legi fuerit obnoxius? Ambigi non potest. Certe de Salvatore Scriptura sic loquitur: « Cum expleti essent dies purgationis eorum, secundum Legem Moysi, duxerunt eum in Jerusalem, ut offerrent eum Domino, sicut scriptum est in Lege Domini: Quia omne masculinum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur, et ut darent hostias, secundum quod dictum est in Lege Domini, par turturum, aut duos pullos columbarum. » *Luc.* II, 22. seqq. Si hæc lex tantum ad primogenitos pertinet, primogenitum autem sequentes faciunt, non debuit lege primogeniti teneri, qui de sequentibus ignorabat. Sed, quia tenetur lege primogeniti etiam ille quem fratres cæteri non sequuntur, colligitur eum primogenitum vocari, qui vulvam aperiat et ante quem nullus sit, non eum quem frater post genitus subsequatur. Moyses scribit in Exodo: « Factum est autem circa mediam noctem et Dominus percussit omne primogenitum in terra Ægypti, a primogenito Pharaonis, qui sedebat super thronum ejus, usque ad primogenitum captivæ, quæ est ad lacum, et omne primogenitum pecoris. » *Exod.* XII, 29. Responde mihi: Qui tunc ab exterminatore fuerant interempti, primogeniti fuerunt an et unigeniti? Si primogeniti tantum illi vocantur, qui fratres habent, ergo ab internecione unigeniti liberati sunt. Si autem ut unigeniti cæsi sunt, contra sententiam factum est, et inter primogenitos et unigeniti morerentur. Aut unigenitos liberabis a pœna, et ridiculus eris; aut, si confiteberis interfectos, ingratis obtinebimus et unigenitos primogenitos appellari.

13. *Helvidii ultima propositio.* — Extrema propositio fuit (licet id ipsum in primogenito voluerit ostendere), fratres Domini in Evangeliis nominari, ut ibi: « Ecce mater ejus et fratres ejus stabant foris, quærentes loqui cum eo; » *Luc.* VIII, 20; et alibi: « Post hæc descendit Capharnaum, ipse et mater ejus, et fratres ejus; » *Joan.* II, 12; et ibi: « Dixerunt ergo

faites, car personne, agissant en secret, ne veut lui-même être en lumière. Puisque telles sont vos actions, manifestez-vous au monde. » *Joan.* vii, 3, 4. Jean fait de plus cette observation : « Ses frères alors ne croyaient pas encore en lui. » *Ibid.* 5; et Matthieu parlant de même : « Il les instruisait dans leur synagogue, dans sa patrie, de sorte qu'ils étaient frappés de stupeur, et qu'ils disaient: D'où viennent à celui-ci cette sagesse et cette puissance ? N'est-ce pas là le fils de l'ouvrier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères, Jacques et Joseph, Simon et Judas, ainsi que ses sœurs, ne sont-ils pas tous au milieu de nous? » *Marc.* xiii, 5 ; *Matth.* v, 24. Voici ce que raconte également Luc dans les Actes des Apôtres : « Tous ceux-là persévéraient d'un même cœur dans la prière avec les femmes et Marie mère de Jésus, et ses frères. » *Act.* i, 14. Paul s'accorde aussi avec cette narration historique et la confirme en ces termes : « Or je montai d'après la révélation, et je ne vis personne, si ce n'est Pierre et Jacques frère du Seigneur. » *Galat.* ii, 2. Il dit encore ailleurs : » N'avons-nous pas le pouvoir de manger et de boire ? N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous des femmes, comme les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ? » I *Corinth.* ix, 4, 6. De peur que quelqu'un n'admît pas le témoignage des Juifs, qui sont allés jusqu'à donner les noms des frères, et ne leur attribuât en ce point la même erreur dans laquelle ils étaient tombés par rapport au père, il a bien pris ses précautions : Ce sont là les mêmes noms qui se trouvent ailleurs consignés dans les Evangélistes ; il s'agit réellement des frères du Seigneur, des fils de Marie. — Nous lisons dans Matthieu : « Là se trouvaient, » en face de la croix de Jésus, « beaucoup de femmes, qui regardaient de loin, ayant suivi Jésus depuis la Galilée pour le servir. Du nombre étaient Marie Magdeleine, Marie mère de Jacques, et la mère de Joseph, et la mère des fils de Zébédée. » *Matth.* xxxvii, 36, 56. Marc dit de même : « Il y avait là des femmes qui regardaient de loin, et parmi lesquelles étaient Marie Magdeleine, Marie mère de Jacques-le-Mineur, et la mère de Joseph, et Salomé ; » *Marc.* xxv, 40; après quoi vient ceci : « Et beaucoup d'autres qui étaient montés avec lui à Jérusalem. » Ajoutons le témoignage de Luc : « C'étaient Marie Magdeleine et Joanna, et Marie mère de Jacques, et d'autres avec elles. » *Luc. ult.* 10.

14. *Jérôme.* — Nous avons cité tout au long pour que notre adversaire ne se récrie pas et ne nous accuse de supprimer ce qui pourrait appuyer son sentiment, de l'avoir renversé par une discussion subtile, et non avec les témoignages des Livres saints. Voilà, dit-il, Jacques et Joseph déclarés fils de Marie, les mêmes que les Juifs appelaient frères de Jésus. Voilà Marie reconnue pour mère de Jacques-le-Mineur et de Joseph.

fratres ejus ad eum : Transi hinc, et vade in Judæam, ut et discipuli tui videant opera tua quæ facis. Nemo enim aliquid in occulto faciens, quærit ipse in palam esse. Si hæc facis, manifesta teipsum mundo. » *Joan.* vii, 3, 4. Joanne desuper inferente : « Neque enim fratres ejus tunc credebant in eum. » *Ibid.* v. Item Marcus et Matthæus : « Et docebat eos in synagoga eorum in patria sua, ita ut stuperent, et dicerent : Unde huic omnis hæc sapientia et virtutes ? Nonne hic est fabri filius ? nonne mater ejus dicitur Maria, et fratres ejus, Jacobus et Joseph, et Simon et Judas, et sorores ejus omnes apud nos sunt ? » *Marc.* xiii, 5 ; *Matth.* v, 24. Lucas quoque in Actibus Apostolorum ita refert : « Hi omnes erant instantes unanimes in oratione cum mulieribus et Maria matre Jesu, et fratribus ipsius. » *Act.* i, 14. Necnon et Paulus Apostolus in eadem historiæ veritate pari voce concordat : « Ascendi autem secundum revelationem, et neminem vidi, nisi Petrum et Jacobum fratrem Domini. » *Galat.* ii, 2. Et rursum in alio loco : « Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi ? Numquid non habemus potestatem uxores circumducendi, sicut et cæteri Apostoli, et fratres Domini, et Cephas ? » I *Corinth.* ix, 4, 5. Et ne forte aliquis Judæorum testimonium non admitteret, qui etiam nomina fratrum illius ediderunt, simili eos asserens (al. *asseris*) in fratribus errore deceptos, quo « in patre æstimando sunt lapsi, argute præcavit, et ait : Hæc eadem vocabula ab Evangelistis in alio loco nominari, et eosdem esse fratres Domini, filios Mariæ. » Matthæus loquitur : « Erant autem ibi » (haud dubium quin ante crucem Domini) « et mulieres multæ a longe spectantes, quæ secutæ fuerant Jesum a Galilæa, ministrantes illi. Inter quas erant Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi. » *Matth.* xxvii, 55, 56. Item Marcus : « Erant autem et mulieres a longe aspicientes, inter quas erant Maria Magdalene, et Maria Jacobi minoris, et Joseph mater, et Salome ; » *Marc.* xv, 40 ; ibique post modicum : « Et aliæ multæ quæ ascenderant cum eo in Jerusalem. » Necnon et Lucas : « Erant autem Maria Magdalene et Joanna, et Maria Jacobi, et cæteræ cum eis. » *Luc ult.* 10.

14. *Hieronymus.* — Hæc idcirco replicavimus, ne calumnietur et clamitet, ea quæ pro se faciant, a

La qualification du premier le distingue de l'autre Jacques surnommé le Majeur, et qui était fils de Zébédée. A ce sujet, Marc dit encore : « Marie Magdeleine et Marie mère de Jacques et de Joseph remarquèrent l'endroit où le corps avait été déposé ; et, dès le lendemain du sabbat, elles achetèrent des arômes et se rendirent au monument. » Et voici comment il raisonne : « N'est-ce pas une chose misérable, une chose impie d'attribuer à Marie des sentiments tels que, les autres femmes ayant soin de la sépulture de Jésus, sa mère seule ait été absente ; ou bien d'imaginer je ne sais quelle autre Marie, alors surtout qu'elle était présente au pied de la croix, selon le témoignage de Jean, puisque le Seigneur la recommandait à ce même Jean, à cause de son veuvage. Faudra-t-il supposer que les Evangélistes se trompent ou veulent se tromper, en appelant Marie mère de ceux que les Juifs appellent frères de Jésus. »

15. O l'aveugle démence, âme insensée courant à sa propre perte ! Vous rappelez que la Mère du Seigneur était présente à son supplice, vous dites qu'elle fut recommandée au disciple Jean parce qu'elle était seule et veuve ; vous oubliez donc qu'elle avait quatre fils, d'après vous-même, et des filles qu'on ne compte pas, qui pouvaient la recevoir dans leur demeure ? Quant au veuvage dont vous parlez, il n'en est rien dit dans l'Ecriture. Vous citez tous les passages des Evangélistes sans exception ; il n'y a que les paroles de Jean qui ne vous conviennent pas. Sans doute, vous rappelez en passant qu'elle était présente à la croix du Seigneur, de peur de paraître avoir gardé le silence à dessein ; mais vous ne parlez pas des femmes qui étaient avec elle. Je pardonnerais à l'ignorance ; je ne pardonne pas au mutisme calculé. Ecoutez donc les expressions mêmes de Jean : « Près de la croix de Jésus se tenaient debout sa mère, la sœur de sa mère Marie de Cléophas et Marie Magdeleine. » *Joan.* XI, 9, 25. Personne ne peut douter qu'il n'y ait eu deux apôtres du nom de Jacques, Jacques de Zébédée et Jacques d'Alphée. Quant à ce Jacques-le-Mineur que l'Ecriture mentionne comme fils de Marie, mais non certes de Marie Mère du Seigneur, voulez-vous qu'il soit l'un des apôtres ou qu'il ne le soit pas ? Si c'est un apôtre, c'est le fils d'Alphée, il croit en Jésus ; et par conséquent n'est pas l'un de ces frères dont il est écrit : « Car il

nobis esse subtracta, et sententiam suam, non testimoniis Scripturarum, sed lubrica disputatione convulsam. « Ecce, inquit, Jacobus et Joseph filii Mariæ, iidem quos Judæi fratres appellaverunt. Ecce Maria Jacobi minoris et Josetis mater. Minoris autem Jacobi, ad distinctionem majoris, qui erat filius Zebedæi, sicut et in alio loco Marcus ponit : « Maria autem Magdalene, et Maria Jacobi et Josetis, viderunt ubi poneretur ; et, transacto sabbato, emerunt aromata, et venerunt ad monumentum. » Et utique ait : Quam miserum erit et impium de Maria hoc sentire, ut cum aliæ feminæ curam sepulturæ Jesu habuerint, matrem ejus dicamus absentem ; aut alteram esse Mariam, nescio quam, confingamus ; præsertim cum Evangelium Joannis testetur præsentem eam illic fuisse, quando illam de cruce Dominus jam viduam, ut matrem Joanni commendabat. Aut numquid Evangelistæ et falluntur et fallunt, ut eorum Mariam matrem dicerent, quos Judæi fratres Jesu esse dixerunt ? »

15. O furor cæcus, et in proprium exitium mens vesana ! Dicis ad crucem Domini matrem ejus fuisse præsentem, dicis Joanni discipulo ob viduitatem et solitudinem commendatam, quasi juxta te non haberet (*a*) quatuor filios, et innumeras filias, quarum consortio frueretur ? Viduam quoque nominas, quod Scriptura non loquitur. Et cum omnia Evangelistarum exempla proponas, solius tibi Joannis verba non placent. Dicis transitorie, ad crucem Domini eam fuisse præsentem, ne consulto præterisse videaris ; et tamen quæ cum illa mulieres fuerint, siles. Ignoscerem nescienti, nisi viderem consulto reticentem. Audi itaque Joannes quid dicat : « Stabant autem juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus Maria Cleophæ, et Maria Magdalene. » *Joan.* XIX, 25. Nulli dubium est, duos fuisse Apostolos Jacobi vocabulo nuncupatos, Jacobum Zebedæi et Jacobum Alphæi. Istum, nescio quem minorem Jacobum, quem Mariæ filium, nec tamen matris Domini Scriptura commemorat, Apostolum vis esse, an non ? Si Apostolus est, Alphæi filius erit, et credet in Jesum ; et non erit de illis fratribus, de quibus scriptum est : « Neque enim tunc fratres ejus credebant in eum. » Si non est Apostolus,

(*a*) Scilicet asserebat Helvidius Josepho fuisse quatuor filios, et filias innumeras. Et *innumeras* quidem dici opinatur Cotelerius quod in novo Testamento non numerentur, nec Matth. XIII, 56, nec Marc. VI, 3. Sed variant reipsa Veteres tum circa numerum, tum circa nomina filiarum Josephi. In Chronico Hippolyti Thebani a Canisio editi, τέσσαρας γάρ υἱοὺς ἔσχεν ὁ Ἰωσήφ, καί δύο θυγατέρας. Τήν τε Ἐσθὴρ καί τὴν Μάρθαν ἐκ τῆς γυναικὸς αυτοῦ τῆς Σαλώμης, θυγατρὸς Ἀγγαίου τοῦ ἀδελφοῦ Ζαχαρίου, etc. « Quatuor enim filios habuit Joseph, et duas filias, Esther et Martham ex uxore sua Salome, quæ fuit filia Aggæi fratris Zachariæ, » etc. Binæ etiam ab Epiphanio recensentur, sed aliis nominibus *Maria et Salome*. At S. Hilarius in Matthæi cap. I : « Homines, » inquit, « pravissimi præsumunt opinionis suæ auctoritatem, quod plures Dominum nostrum fratres habuisse sit traditum. Qui si Mariæ filii fuissent, et non potius Joseph ex priore conjugio suscepti, nunquam in tempore passionis Joanni Apostolo transcripta esset in matrem, » etc. (*Edit. Mign.*)

alors ses frères ne croyaient pas en lui. » Si ce n'est pas un apôtre, si c'est un je ne sais quel troisième Jacques, comment peut-on le regarder comme un frère du Seigneur? Comment un troisième peut-il être appelé mineur par opposition avec majeur, quand ces deux termes établissent la différence entre deux seulement, et jamais entre trois? C'est bien l'apôtre du reste qui porte le nom du frère du Seigneur, puisque Paul a dit : « Ensuite, trois années étant écoulées, je vins à Jérusalem voir Pierre, et je restai quinze jours auprès de lui. Or je ne vis aucun des apôtres, excepté Jacques frère du Seigneur. » *Galat.* I, 18, 19. Il dit dans la même épître : « Ayant reconnu la grâce qui m'était donnée, Pierre, Jacques et Jean qui paraissaient être des colonnes... » *Ibid.* II, 9. Pour ne pas estimer celui-là le Jacques fils de Zébédée, vous n'avez qu'à lire les Actes des Apôtres. Hérode l'avait déjà mis à mort. Il n'y a plus qu'à tirer la conclusion : cette Marie dont il est écrit qu'elle était la mère de Jacques le Mineur, était la femme d'Alphée, et la sœur de Marie mère du Seigneur ; si Jean l'Evangéliste la nomme Marie de Cléophas, ce nom vient du père, ou de la race, ou d'une autre cause que nous ignorons. Si vous pensez qu'il y a là deux femmes distinctes, parce qu'une fois elle est nommée Marie mère de Jacques le Mineur, et une autre fois Marie de Cléophas, sachez que l'usage de l'Ecriture est de désigner un homme par différents noms. Raguel, beau-père de Moïse, est encore appelé Jethro. Gédéon, sans qu'on dise préalablement pour quel motif, s'écrit tout à coup Jérobaal, Ozias roi de Juda porte aussi le nom d'Azarias. La montagne du Thabor s'appelle aussi Itabirium. L'Hermon est appelé par les Phéniciens Sanior, et Sanir par les Amorrhéens. La même région céleste porte trois noms, Nageb, Theman, Darom, comme vous le lisez dans Ezéchiel. Pierre est appelé Simon et Céphas. L'apôtre Judas, le *Zélote*, est nommé Thaddée dans un autre Evangile. Il y a dans tous les Livres saints bien d'autres exemples analogues ; le lecteur pourra lui-même les réunir.

16. Nous voulons maintenant montrer comment sont appelés frères du Seigneur les fils de sa tante Marie, qui commencèrent par ne pas le croire, et puis embrassèrent la foi. Il se peut néanmoins qu'un membre de cette famille ait d'abord cru, tandis que les autres restèrent quelque temps incrédules, et que ce fut la mère elle-même de Jacques et de Joseph, Marie de Cléophas femme d'Alphée, cette Marie qui se trouve désignée comme la mère de Jacques le Mineur. Si c'eût été la mère de Jésus, c'est par ce titre que l'historien sacré l'eût désignée comme dans tous les autres passages; il n'aurait pas laissé une sorte d'énigme à deviner. Mais je n'irai pas prolonger sur ce point une discussion inutile. Que Marie de Cléophas soit autre que Marie de Jacques

sed tertius nescio quis Jacobus, quomodo est frater Domini putandus, et quomodo tertius ad distinctionem majoris appellabitur minor, cum major et minor, non inter tres, sed inter duos soleant præbere distantiam ; et frater Domini Apostolus sit, Paulo dicente : « Deinde post triennium veni Jerusalem videre Petrum, et mansi apud illum diebus quindecim. Alium autem Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini ? » *Galat.* I, 18, 19. Et in eadem Epistola : « Et cognita gratia, quæ data est mihi, Petrus et Jacobus et Joannes, qui videbantur columnæ esse... » *Gal.* II, 9. Ne autem hunc putes Jacobum filium Zebedæi, lege Actus Apostolorum. Jam ab Herode fuerat interemptus. Restat conclusio, ut Maria ista quæ Jacobi minoris scribitur mater, fuerit uxor Alphæi, et soror Mariæ matris Domini ; quam Mariam Cleophæ Joannes Evangelista cognominat, sive a patre, sive gentilitate familiæ aut quacumque alia causa ei nomen imponens. Si (al. *Sin*) autem inde tibi alia atque alia videtur, quod alibi dicatur : « Maria Jacobi minoris mater, » et hic « Maria Cleophæ » (al. *Cleophe*), disce Scripturæ consuetudinem, eumdem hominem diversis nominibus nuncupari. *Raguel* socer Moysi ; et *Jethro* dicitur *Gedeon*, nullis causis immutati nominis ante præmissis, subito *Jerobaal* legitur. *Ozias* rex Juda, vicissim *Azarias* vocatur. Mons *Thabor*, *Itabyrium* dicitur. Rursum *Hermon* Phœnices cognominant *Sanior*, et Amorræus cognominat eum *Sanir*. Eadem cœli plaga tribus nominibus appellatur, *Nageb*, *Theman*, *Darom*, lege Ezechiel. *Petrus*, et *Simon* dicitur et *Cephas*. Judas *zelotes* in alio Evangelio *Thaddæus* dicitur ; multaque alia quæ ad exemplum horum pertinent ipse sibi de omnibus Scripturis lector poterit congregare.

16. Nunc illud est quod conamur ostendere, quemadmodum fratres Domini appellentur filii materteræ ejus, Mariæ, qui antea non credentes, postea crediderunt. Licet fieri potuerit, ut uno statim credente, alii diu increduli fuerint, et hanc fuisse matrem Jacobi et Josetis, id est, Mariam Cleophæ uxorem Alphæi, et hanc dictam Mariam Jacobi minoris. Quæ si esset mater Domini, magis eam, ut in omnibus locis, matrem illius appellasset, et non aliorum dicendo matrem alterius voluisset intelligi. Verum in hac parte contentiosum funem non traho, alia fuerit Maria

et de Joseph, je l'accorde, pourvu qu'il reste bien établi que cette dernière n'est pas la même que la mère du Seigneur. — Et pourquoi, me direz-vous, sont-ils appelés frères du Seigneur ceux qui n'étaient pas réellement ses frères? — Je dois donc vous apprendre que ce nom de frères dans les Livres saints a quatre sources diverses: la nature, la nation, la parenté, l'affection. Esaü et Jacob, les douze patriarches, André et Pierre, Jacques et Jean étaient frères par nature. Tous les Juifs s'appelaient frères entre eux, comme appartenant à la même nation; ainsi nous lisons dans le Deutéronome: « Si vous achetez un frère, un homme ou une femme de race hébraïque, il vous servira six ans; et la septième année vous le renverrez libre; » *Deut.* xv, 12; et plus loin: « Vous mettrez à votre tête et vous constituerez un prince, celui qu'aura choisi le Seigneur votre Dieu, un homme du nombre de vos frères. Vous ne pourrez pas décerner le souverain pouvoir à quelqu'un de race étrangère, parce qu'il ne serait pas un frère pour vous. » *Deut.* xxii, 1, 2. Il était dit plus haut: « Si vous apercevez le veau ou la brebis errant par un chemin, ne les abandonnez pas; ramenez-les à votre frère. Si votre frère n'a pas de rapports avec vous, si vous ne connaissez pas le maître, vous les recueillerez dans votre maison, et vous les garderez jusqu'à ce que votre frère les demande, et vous les lui rendrez. » *Deut.* xvii, 11. L'apôtre Paul dit aussi: « Je désirais être moi-même frappé d'anathème par le Christ pour le salut de mes frères, de mes proches selon la chair, qui sont les Israélites. » *Rom.* ix, 3, 4. On appelle frères par parenté ceux qui sont d'une même famille ou d'une même race, ce que les Latins désignent par paternités; car d'une seule tige sortent de nombreuses branches qui se répandent au loin; ainsi dans la Genèse, « Abraham dit à Loth: Qu'il n'y ait pas de querelle entre vous et moi, entre vos bergers et les miens, parce que nous sommes frères. Et Loth choisit la contrée du Jourdain, s'éloignant de l'Orient, et chacun d'eux se sépara de son frère. » *Genes.* xiii, 8. Or Loth n'était pas le frère d'Abraham, mais bien le fils d'Aram son frère; Aram avait engendré Loth. Il est écrit encore: « Abraham était âgé de soixante-quinze ans quand il sortit de Charan. Abraham prit avec lui Sara sa femme et Loth le fils de son frère. » *Genes.* xii, 4. S'il

Cleophæ, alia Maria Jacobi et Josetis, dummodo constet, non eamdem Mariam Jacobi et Josetis esse, quam matrem Domini. Et unde, ais, fratres Domini dicti sunt, qui non erant fratres? Jam nunc doceberis, quatuor modis in Scripturis divinis fratres dici, natura, gente, cognatione, affectu. Natura, Esau et Jacob, duodecim Patriarchæ, Andreas et Petrus, Jacobus et Joannes. Gente, qua omnes Judæi inter se fratres vocantur, ut in Deuteronomio: « Si autem emeris fratrem tuum, qui est Hebræus, vel quæ est Hebræa, serviet tibi sex annis; et septimo anno dimittes eum liberum abs te; *Deut.* xv, 12; et in eodem: « Constituendo constitues super te principem, quem elegerit Dominus Deus tuus, eum qui ex fratribus tuis sit. Non enim poteris constituere super te hominem alienigenam, quia (fort. *qui*) non est frater tuus; » *Deut.* xxii, 1, 2; et rursum: « Ne viso vitulo fratris tui vel ove ejus errantibus per viam, negligas ea; reversione reduces ea fratri tuo. Quod si non appropinquat tibi frater tuus, neque noveris eum, colliges ea intra domum tuam; et erunt tecum donec quærat ea frater tuus, et reddes ei. » *Deut.* xvii, 11. Et Apostolus Paulus: « Optabam, » inquit, « ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, cognatis secundum carnem, qui sunt Israelitæ. » *Rom.* ix, 3, 4. Porro cognatione fratres vocantur, qui sunt de una familia, id est, (*a*) *patria*; quas Latini *paternitates* interpretantur; cum ex una radice multa generis turba diffunditur, ut in Genesi; « Dixit autem Abraham ad Lot: Non sit rixa inter me et te, et inter pastores meos et pastores tuos, quia homines fratres nos sumus. » Ibique: « Et elegit sibi Lot regionem Jordanis, et elevavit Lot ab Oriente, et discesserunt unusquisque a fratre suo. » *Gen.* xiii, 8. Et certe Lot non est frater Abrahæ, sed filius fratris ejus Aram. Thara quippe genuit Abraham et Nachor et Aram; et Aram genuit Lot. Et rursum: « Abraham autem erat annorum septuaginta quinque, cum exiret de Charan. Et sumpsit Abraham Saram uxorem suam, et Lot filium fratris

(*a*) *Id est patria.* Genuina hæc est lectio mss. codicum, facilisque lectori si subintelligat *patrias*, id est, quas patrias sive familias Latini paternitates interpretantur. Vide supra Comment. in Epist. ad Ephes. cap. 3. MARTIAN. — Malim ego legi Græce πατριᾶ, quemadmodum et Victorius habet, cum antea perperam esset *patriæ;* tametsi Latine *patria* mss. offerant, atque Isidorus. Atque ea quidem vox *patria* a Tertulliano servata est Poem. iv adversus Marcionem, ubi de Christo.

Ad quem se curvare genu plane omne fatetur,
Ex quo omnis PATRIA *in cœlo terraque vocatur.*

Desumptum ex Epistola ad Ephesios cap. iii, 15: « Ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur. » In quem locum noster Hieronymus *paternitatem*, inquit, *quæ in Græco* πατριὰ, *in Hebræo Mesphath, id est cognatio vel familia dicitur*, etc. Martianæus qui his loci subintelligi jubet « patrias, id est quas patrias, sive familias Latini paternitates interpretantur, » sensum Auctoris nostri minime videtur assecutus. (*Edit Mign.*)

vous était possible de douter après cela que le fils du père soit lui-même appelé frère, écoutez ceci : « Lorsque Abraham eut appris que Loth son frère était emmené captif, il compta trois cent dix-huit de ses esclaves. » *Genes.* xiv, 14. Après avoir décrit l'attaque subite et le massacre nocturne, l'auteur poursuit : « Il ramena toute la cavalerie de Sodome, et reprit aussi Loth son frère. » *Ibid.* 16. C'en était assez pour démontrer ce que nous disons ; mais, de peur que vous n'incidentiez encore et que vous ne cherchiez à glisser dans mes mains comme un serpent, je dois vous serrer dans les liens de l'Ecriture ; je ne veux pas que vous puissiez dire, en sifflant de douleur, que vous avez succombé sous une argumentation tortueuse, et non sous les témoignages des Livres saints. Jacob, fils d'Isaac et de Rébecca, fuyant les embûches de son frère, s'était transporté dans la Mésopotamie ; là il retira la pierre de la bouche du puits et fit boire les brebis de Laban, frère de sa mère. « Et Jacob embrassa Rachel, éleva la voix en versant des larmes, et il signifia à Rachel qu'il était le frère de son père, le fils de Rébecca. » *Genes.* xxix, 11. Encore ici, vous le voyez, par la même raison que plus haut, le fils de la sœur est appelé frère. Nous lisons un peu plus loin : « Or Laban dit à Jacob : Puisque vous êtes mon frère, vous ne me servirez pas gratuitement. » *Ibid.* 19. Dites-moi quelle sera votre récompense. Vingt ans s'étaient écoulés ; à l'insu de son beau-père, Jacob avait repris le chemin de sa patrie, accompagné de ses femmes et de ses enfants, lorsque Laban l'atteignit à la montagne de Galaad. Comme Laban ne retrouva pas dans les bagages les idoles que Rachel avait tenues cachées, Jacob lui fit cette réponse : « Quelle faute ai-je commise, et quel est mon délit pour que vous m'ayez ainsi poursuivi ? Pourquoi donc avez-vous fouillé dans tous mes bagages ? Qu'avez-vous trouvé de ce qui vous appartient ? Mettez-le là sous les yeux de vos frères et de mes frères ; ils jugeront entre nous. » *Genes.* xxxi, 36, 37. Quels étaient, je vous le demande, les frères de Jacob et de Laban qui se trouvaient là en cette circonstance ? Esaü, frère de Jacob, était absent sans nul doute, et Laban, fils de Bathuel, n'avait point de frères, il n'eut qu'une sœur, Rébecca.

17. Je pourrais multiplier à l'infini les citations de ce genre ; mais, pour éviter les longueurs, je reviens au dernier point signalé dans ma division, à la fraternité par affection : cette affection est spirituelle ou simplement humaine. Au spirituel, nous tous chrétiens sommes appelés frères, comme dans ce verset : « Voyez combien il est bon, combien il est agréable pour des frères d'habiter ensemble et de ne faire qu'un. » *Psalm.* cxxxii, 1. Le Sauveur dit dans un autre psaume : « Je raconterai votre nom à mes frères. » *Psalm.* xi, 23. Ailleurs il dit : « Va, dis à mes frères. » *Joan.* xx, 17. Dans

sui. » *Gen.* xii, 4. Quod si adhuc dubitas fratrem fratris filium nuncupari, accipe exemplum : « Cum autem audisset Abraham, quia captivus ductus est Lot frater suus, numeravit vernaculos suos trecentos decem et octo. » *Gen.* xiv, 14. Et cum cædem nocturni impetus descripsisset, adjecit : « Et reduxit omnem equitatum Sodomorum, et Lot fratrem suum revocavit. *Ibid.* 16. Sufficiebant hæc ad ea quæ diximus approbanda ; sed, ne in aliquo cavilleris, et te quasi lubricus anguis evolvas, testimoniorum stringendus es vinculis, ne querulus sibiles, et dicas te magis argumentationibus tortuosis, quam Scripturarum veritate superatum. Jacob, Isaac filius ac Rebeccæ, cum fratris insidias metuens Mesopotamiam perrexisset, accessit et devolvit lapidem ab ore putei, et adaquavit oves Laban fratris matris suæ. *Genes.* xxviii et xxix. « Et osculatus est Jacob Rachel, et exclamans voce sua, ploravit, et indicavit Rachel, quia frater est patris ejus et quia filius Rebeccæ est. » *Gen.* xxix, 11. Ecce et hic eadem lege qua supra, frater sororis filius appellatur. Et iterum : « Dixit autem Laban ad Jacob : Quoniam frater meus es, non servies mihi gratis. » *Ibid.* 19. Dic mihi quæ sit merces tua. Expletis itaque viginti annis, cum, ignorante socero, uxoribus filiisque comitatus reverteretur ad patriam, consecutus est eum Laban in monte Galaad. Et cum idola quæ Rachel occultabat quæsita non invenisset in sarcinis, respondit Jacob, et dixit ad Laban : « Quæ culpa mea est, et quod delictum meum, quod persecutus es me ? et quare scrutatus es omnia vasa mea ? Quid invenisti de omnibus tuis ? Pone hic in conspectu fratrum tuorum et fratrum meorum ; et redarguent inter nos duos. » *Gen.* xxxi, 36, 37. Responde, qui sint isti fratres Jacob et Laban, qui tunc fuerant in præsenti. Esau certe frater Jacob absens erat, et Laban filius Bathuel fratres, excepta sorore Rebecca, non habuit.

17. Innumerabilia sunt istiusmodi libris inserta divinis. Sed, ne longum faciam, ad extremam divisionis partem revertar, id est, et affectu fratres dici, qui in duo scinditur, in spiritale et in commune. In spiritale quia omnes Christiani fratres vocamur, ut ibi : « Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. » *Psalm.* cxxxii, 1. Et in alio psalmo Salvator : « Narrabo, » inquit, « nomen tuum fratribus meis ; » *Psalm.*

le sens humain, nous sommes tous nés du même père, unis par les mêmes liens. « Dites à ceux qui vous haïssent : Vous êtes nos frères. » *Dernier chapitre d'Isaïe* selon les Septante. L'Apôtre dit également aux Corinthiens : « Si quelque frère est cité comme fornicateur, avare, adorateur d'idoles, médisant, sujet à l'ivresse ou voleur, ne prenez pas même avec lui votre nourriture. » I *Corinth.* v, 11. Il serait aisé de multiplier les exemples. Je vous demande maintenant dans quel sens vous comprenez que l'Evangile parla des frères du Seigneur. Frères selon la nature? Mais l'Ecriture ne le dit pas, elle ne les appelle nullement fils de Marie ou de Joseph. Comme appartenant à la même nation? Mais il est absurde d'admettre que quelques Juifs seulement soient appelés frères, quand tous l'étaient au même titre. Selon le droit et l'esprit humain? Mais, dans ce sens, qui pouvait mieux que les apôtres être appelé frère, puisque le Sauveur les instruisait en particulier, les désignait lui-même par le nom de mères et de frères? Si c'est parce que tous les hommes sont frères, il était absurde d'invoquer ce titre particulier : « Voilà vos frères qui vous cherchent; » une telle fraternité appartient à tous sans distinction. Reste donc à dire, d'après l'interprétation déjà donnée, qu'ils étaient appelés frères à cause de leur parenté, non dans aucune des trois autres significations. C'est comme Loth était le frère d'Abraham, comme Jacob celui de Laban ; c'est encore ainsi que les filles de Salphaad reçoivent l'héritage en même temps que leurs frères, ainsi qu'Abraham prit Sara sa femme pour une sœur; car il disait : « Elle est ma sœur de père, mais non de mère; » *Genes.* xx, 11; ce qui signifie qu'elle était la fille d'un frère, non celle d'une sœur. Et comment supposer qu'Abraham, un homme juste, aurait pris pour épouse la fille de son père, lorsque, pour épargner les oreilles des premiers hommes, l'Ecriture sainte ne voulut pas même nommer une pareille monstruosité, la laissant seulement à comprendre? Dans la suite, Dieu la proscrivait par sa loi avec cette sanction terrible : « Celui qui prendra pour femme sa sœur de père ou de mère, et qui aura vécu avec elle dans des rapports criminels, vous le tiendrez pour un opprobre; l'un et l'autre seront exterminés devant les enfants de leur race. Il a fait éclater la honte de sa sœur, il subira les conséquences du mal. » *Levit.* xviii, 9.

18. O le plus inhabile des hommes, vous n'avez donc pas lu cela ; laissant de côté le vaste océan des Ecritures, vous avez tourné toute votre fureur à insulter la Vierge, semblable à ce personnage des récits fabuleux, qui, se voyant perdu dans le vulgaire, et n'étant capable d'imaginer aucune grande action pour sortir de son obscurité, incendia le temple de Diane; qui de plus, personne ne dénonçant le sacrilége, se produisit

xi, 23; et alibi : « Vade, dic fratribus meis. » *Joan.* xx, 17. Porro in commune, quia omnes ex uno patre nati, pari inter nos germanitate conjungimur. « Dicite, ait, his qui oderunt vos : Fratres nostri estis. » *Isa. ult. cap. sec.* LXX. Et Apostolus ad Corinthios : « Si quis frater nominatur fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere, » I *Cor.* v, 11, et cætera his similia. Interrogo nunc, juxta quem modum fratres Domini in Evangelio intelligas appellari. Juxta naturam? Sed Scriptura non dicit, nec Mariæ eos vocans filios, nec Joseph. Juxta gentem? Sed absurdum est, ut pauci ex Judæis vocati sint fratres, quum omnes qui ibi erant hac lege Judæi fratres potuerint appellari. Juxta affectum humani juris ac spiritus? Verum si sic, qui magis fratres quam Apostoli, quos docebat intrinsecus, quos matres vocabat et fratres? Aut si omnes quia homines, fratres, stultum fuit nuntiari quasi proprium : « Ecce fratres tui quærentes (al. *quærunt*) te, » cum generaliter omnes homines hoc jure sint fratres. Restat igitur ut juxta superiorem expositionem, fratres eos intelligas appellatos cognatione, non affectu, non gentis privilegio, non natura. Quomodo Lot Abrahæ, quomodo Jacob Laban est appellatus frater, quomodo et filiæ Salphaad accipiunt Clerum inter fratres suos, quomodo et Abraham ipse Saram sororem suam habuit uxorem ; etenim ait : « Vere soror mea est de patre, sed non de matre ;» *Genes.* xx, 11; id est, fratris est filia, non sororis. Alioqui quale est ut Abraham vir justus patris sui filiam conjugem sumpserit, cum in primis hominibus propter aurium sanctitatem idipsum Scriptura non nominet, malens intelligi, quam proferri ; et Deus lege postea sanciat, ac minetur : « Qui acceperit sororem suam de patre suo, vel de matre sua, et viderit turpitudinem ejus, et ipsa viderit turpitudinem illius, opprobrium est ; et exterminabuntur coram filiis generis sui. Turpitudinem sororis suæ detexit, peccatum suum recipiet. *Levit.* xviii, 9.

18. Imperitissime hominum, ista non legeras, et tota Scripturarum pelago derelicto, ad injuriam Virginis tuam rabiem contulisti, in exemplum ejus quem fabulæ ferunt, cum vulgo esset ignotus, et nihil boni posset facinoris excogitare, quo nobilis fieret, Dianæ incendisse templum ; et nullo prodente sacrilegium, fertur

lui-même en public, ajoute-t-on, redisant à haute voix qu'il était l'auteur de l'incendie ; les principaux d'Ephèse lui ayant demandé dans quel but il avait commis cet acte, il répondit: Ne pouvant pas acquérir la renommée par le bien, j'ai voulu l'obtenir par le mal. Voilà ce que nous raconte l'histoire grecque. Pour vous, c'est le temple même du Seigneur que vous avez incendié, vous avez profané le sanctuaire de l'Esprit saint, en faisant partir de là un quadrige de frères, sans compter une foule de sœurs. Unissant votre voix à celle des Juifs, vous dites encore : « N'est-ce pas là le fils de l'ouvrier ? Sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie, et ses frères, Jacques et Joseph, Simon et Judas, ainsi que toutes ses sœurs, ne sont-ils pas au milieu de nous ?» *Matth.* XIII, 55; *Marc.* VI, 3. Quand on dit tous, on parle de la tourbe. Qui vous connaissait avant ce blasphème, je vous en prie, qui vous estimait la valeur d'une obole ? Vous avez acquis ce que vous désiriez ; vous voilà fameux dans le crime. Moi-même qui maintenant écris contre vous, bien que demeurant dans la même ville, j'ignorais que vous étiez d'une blancheur repoussante, comme on le dit. Je ne relève pas vos défauts de style; votre livre en est plein. Je tais votre ridicule exorde. O temps ! ô mœurs! Je n'exige pas l'éloquence ; comme vous en êtes dénué, vous l'avez empruntée du frère Cratérius. Je ne demande pas la beauté de langue, encore une fois je cherche la pureté de l'âme. Aux yeux des chrétiens, c'est un affreux solécisme que le vice, une parole ou bien une action mauvaise. Je me hâte de finir, et je vous renferme dans un dilemme interrogatif; je procède avec vous comme si je n'avais encore rien dit. Quelques-uns sont appelés frères du Seigneur dans le même sens que Joseph est appelé son père. « Votre père et moi vous cherchions en pleurant. » *Luc,* I, 48. C'est la mère qui parle de la sorte, et non les Juifs. L'Evangéliste lui-même avait dit dans sa narration : « Son père et sa mère demeuraient étonnés de ce qu'on disait de lui.» *Ibid.* 33. Dans d'autres passages que nous avons énumérés déjà, ils sont appelés ses parents. De peur que vous m'objectiez par hasard la diversité des copies, quand vous avez eu la démence de croire que les exemplaires grecs étaient falsifiés, je passe à l'Evangile de Jean, dans lequel il est écrit en toutes lettres : « Philippe rencontra Nathanael, et lui dit : Celui que Moïse a prophétisé dans la loi, ainsi que les prophètes, nous l'avons trouvé, Jésus, fils de Joseph de Nazareth. » *Joan.* I, 45. Cela ne manque pas certainement dans votre exemplaire. Dites-moi donc comment Jésus était fils de Joseph, lorsqu'il est indubitable qu'il a été

ipse in medium processisse, clamitans sese incendium subjecisse ; sciscitantibus Ephesi principibus, quam ob causam hoc facere voluisset, respondisse : ut quia bene non poteram, male omnibus innotescerem. Et hoc quidem Græca narrat historia. (*a*) Tu vero Templum Dominici corporis succendisti, tu contaminasti sanctuarium Spiritus Sancti, ex quo vis quadrigam fratrum et sororum processisse congeriem. Denique cum Judæis voce sociata, dicis : « Nonne hic est fabri filius? Nonne mater ejus dicitur Maria, et fratres ejus Jacobus, et Joses, et Simon, et Judas, et sorores omnes apud nos sunt? » *Matth.* XIII, 55; *Marc.* VI, 3. Omnes, nisi de turba, non dicitur. Quis, te oro, ante hanc blasphemiam noverat, quis dupondii supputabat? Consecutus es quod volebas, nobilis es factus in scelere. Ego ipse qui contra te scribo, cum in eadem tecum Urbe consistam, albus, ut aiunt, aterve sis, nescio. (*b*) Prætermitto vitia sermonis, quibus omnis liber tuus scatet Taceo ridiculum exordium. O tempora ! o mores! Non quæro eloquentiam ; quam ipse non habens, in fratre Craterio requisisti. Non, inquam, flagito linguæ nitorem, animæ quæro puritatem. Apud Christianos enim solœcismus est magnus et vitium, turpe quid vel narrare, vel facere. Ad calcem venio, et te cornuta interrogatione concludo, sicque tecum agam, quasi superius nihil egerim. Eodem modo dictos esse fratres Domini, quo Joseph dictus est pater : « Ego, » inquit, « et pater tuus dolentes quærebamus te. » *Luc.* I, 48. Mater hæc loquitur, non Judæi. Et ipse Evangelista referens : « Et erant pater et mater illius admirantes super his quæ dicebantur de eo, » *Ibid.*, 33, et his similia, quæ jam enumeravimus, in quibus parentes vocantur. Ac ne forte de exemplariorum varietate causeris, quia tibi stultissime persuasisti Græcos codices esse falsatos, ad Joannis Evangelium venio, in quo planissime scribitur : » Invenit Philippus Nathanael, et ait illi : Quem scri-

(*a*) Vide Strabonem lib. XIV, Solinum lib. XLIII, Val. Max. lib. VIII, c. 15, etc.

(*b*) *Albus, ut aiunt.* Cicero hoc ait Philipp. 2 ; Quintilianus lib. 11, cap. 2 ; Item Horatius lib. 2 Epist. ad Julium Florum, etc. — Idem curiose satis : *Aluus, ut aiunt, uterve sis,* etc., quasi alvum utri comparet. Vetus Edit. addit etiam glossema istiusmodi : *Quare balbutis et erubescis?* Proverbium illud notum ex Cicerone, Quintiliano, Horatio, aliisque, notante Gravio. Paulo post pro *ridiculum exordium,* malim ego *ridiculum exodium* legi. Nota scenica exordia et ridicula. Catullus, Carm. XCI :

Nil nimium studeo, Cæsar, tibi velle placere,
Nec scire utrum sis albus an ater homo.

formé par l'opération de l'Esprit saint. Joseph était réellement son père ? Quelque aveugle que vous soyez, vous n'oseriez pas le prétendre. Ne le croyait-on pas tel ? Eh bien, raisonnons des frères comme nous devons raisonner du père.

19. Mais, puisque nous voilà sortis du milieu des brisants et des écueils, déployons la voile, et jetons-nous sur la conclusion qu'un homme qui se prétend savant tire des témoignages de Tertullien et de Victorin, évêque de Pétabion. Quant à Tertullien, je ne dirai de lui qu'une chose, c'est qu'il ne fut pas l'homme de l'Eglise. Pour ce qui regarde Victorin, j'affirme qu'il parle dans le même sens que les Evangélistes, en admettant des frères de Jésus, jamais des fils de Marie ; que cette fraternité, dans sa pensée comme dans la nôtre, est celle de la parenté, non de la nature. Mais nous nous arrêtons à des inepties, et, laissant la source de la vérité, nous poursuivons les ruisseaux de l'opinion. Ne m'est-il pas facile de vous opposer la série tout entière des anciens écrivains : Ignace, Polycarpe, Irénée, Justin le martyr, et tant d'autres hommes apostoliques, qui dirigèrent des volumes entiers pleins d'éloquence et de sagesse contre Ebion, Théodote et Valentin, ces précurseurs de vos aberrations ? Si jamais vous aviez lu ces livres, vous seriez plus prudent. J'aime mieux répondre sommairement à chaque chose en particulier que m'arrêter plus longtemps à des considérations générales, propres uniquement à grossir un volume.

20. J'attaque de front maintenant la comparaison que vous avez faite entre le mariage et la virginité, dans laquelle vous avez cru déployer une véritable éloquence. Le rire nous a pris et cet adage nous est venu à la pensée : « Nous avons vu danser et sautiller un chameau. » Vous dites : « Faut-il mettre les vierges au-dessus d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui vécurent dans le mariage ? Chaque jour de nouveaux enfants ne sont-ils pas formés par la main de Dieu, et devons-nous rougir de croire que Marie ait aussi vécu dans le mariage après l'enfantement ? Si cela leur paraît une chose honteuse, ils n'ont qu'à repousser également toutes les conséquences inséparables d'un enfantement humain ; car ceci répugne encore beaucoup plus que cela. » — Accumulez, si cela vous convient, toutes les autres humiliations de la nature, les neuf mois de grossesse, les ennuis, les fatigues, les douleurs, le sang et les langes. Ajoutez de plus la dureté de la crèche, les vagissements de l'enfant, la circoncision huit jours après, le temps de la purification, pour en tirer la preuve qu'il était impur. Nous n'en rougissons pas, nous ne le

psit Moyses in Lege, et Prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph a Nazareth. » *Joan.* I, 45. Certe hoc in tuo codice continetur. Responde mihi, quomodo Jesus sit filius Joseph, quem constat de Spiritu sancto esse procreatum. Vere Joseph pater fuit ? Quamvis sis hebes, dicere non audebis. An putabatur ? Eodem modo æstimentur et fratres, quo æstimatus est et pater.

19. Sed quoniam jam e cautibus et confragosis locis enavigavit oratio, pandenda sunt vela, et in epilogos illiusirruendum, in quibus sciolus sibi visus, Tertullianum in testimonium vocat, et (*a*) Victorini Petabionensis episcopi verba proponit. Et de Tertulliano quidem nihil amplius dico, quam Ecclesiæ hominem non fuisse. De Victorino vero id assero quod et de Evangelistis, fratres eum dixisse Domini, non filios Mariæ ; fratres autem eo sensu, quem superius exposuimus, propinquitate, non natura. Verum nugas terimus, et fonte veritatis omisso, opinionum rivulos consectamur. Numquid non possum tibi totam veterum Scriptorum seriem commovere : Ignatium, Polycarpum, Irenæum, Justinum martyrem, multosque alios apostolicos et eloquentes viros, qui adversus Ebionem, et Theodotum, Byzantium, Valentinum, hæc eadem sentientes, plena sapientiæ volumina conscripserunt ? Quæ si legisses aliquando, plus saperes. Sed melius puto breviter ad singula respondere, quam diutius immorando, volumen extendere.

20. In illud nunc impetum facio, in quo tu virginitatem et nuptias comparando, disertus esse voluisti. Risimus in te proverbium : « Camelum vidimus saltitantem. » Dicis : « Numquid meliores sunt virgines Abraham, Isaac, et Jacob, qui habuere conjugia ? Numquid non quotidie Dei manibus, parvuli finguntur in ventribus, ut merito erubescere debeamus Mariam nupsisse post partum ? Quod si hoc illis turpe videtur, superest ut non credant etiam Deum per genitalia virginis natum. Turpius est enim, juxta eos, Deum per virginis pudenda genitum, quam virginem suo viro nupsisse post partum. » Junge si libet et alias naturæ contumelias, novem mensibus uterum insolescentem, fastidia, partum, sanguinem, pannos. Ipse tibi describatur infans, tegmine membranorum solito convolutus. Ingerantur dura præsepia, vagitus parvuli, octavæ diei circumcisio, tempus purgationis, ut probetur immun-

(*a*) *Victorini Petabionensis episcopi.* Redit error veterum editionum, quæ, ut supra libro de Viris Illustribus, legunt hic *Pictaviensis episcopi*, pro eo quod *Petabionensis episcopi.* Vide supra annotatiunculas nostras in librum de Scriptoribus Ecclesiasticis in Victorino. MARTIAN.

passons pas sous silence. Plus est humiliant ce qu'il a souffert pour moi, plus je lui suis redevable. Vous avez beau tout remuer, vous ne présenterez rien de plus ignominieux que la croix, que nous professons néanmoins, en laquelle nous croyons, par laquelle nous triomphons de nos ennemis.

21. Mais, si nous ne refusons pas d'admettre ce qui est écrit, nous repoussons ce qui ne l'est pas. Nous admettons un Dieu né d'une Vierge, parce que nous le lisons. Nous rejetons l'idée que Marie ait vécu dans le mariage après l'enfantement, parce que nous ne le lisons pas. Nous ne parlons pas ainsi pour condamner le mariage, dont la virginité elle-même est le fruit; c'est plutôt parce qu'il ne nous est pas permis de juger témérairement des hommes justes. Nous pourrions, en effet, en nous lançant au hasard dans les plus simples conjectures, prétendre que Joseph eut plusieurs femmes à l'exemple d'Abraham et de Jacob, et que de ces femmes étaient nés les frères du Seigneur; ce que du reste quelque-uns imaginent avec plus d'audace que de piété. Vous soutenez que Marie ne demeura pas vierge : et moi, non content de la proclamer telle, je déclare que Joseph lui-même fut vierge par Marie, pour qu'un fils vierge naquît d'un mariage virginal. S'il est impossible d'attribuer la fornication à l'homme saint, s'il n'est pas écrit qu'il ait épousé une autre femme, nous devons le regarder plutôt comme le gardien de Marie que comme son époux. Reste donc qu'il demeura vierge avec la Vierge, celui qui mérita d'être appelé le Père du Seigneur.

22. Ayant à comparer à certains égards la virginité avec le mariage, je conjure ceux qui me liront de ne pas croire que je veux relever les vierges en rabaissant les personnes mariées; que j'entends mettre en opposition les saints de l'Ancien Testament avec ceux du Nouveau, les personnes engagées dans le mariage avec celles qui n'ont pas contracté ces liens; je sais que, selon la différence des temps, les hommes venus avant Jésus-Christ embrassèrent un genre de vie,

dus. Non erubescimus, non silemus. (a) Quanto sunt humiliora quæ pro me passus est, tanto plus illi debeo. Et cum omnia replicaveris, cruce nihil contumeliosius proferes ; quam profitemur, et credimus, et in qua de hostibus triumphamus.

21. Sed ut hæc quæ scripta sunt non negamus, ita ea quæ non sunt scripta renuimus. Natum Deum esse de Virgine credimus, quia legimus. Mariam nupsisse post partum non credimus, quia non legimus. Nec hoc ideo dicimus, quo nuptias condemnemus, ipsa quippe virginitas fructus est nuptiarum; sed quod nobis de sanctis viris temere æstimare nihil liceat. Possumus enim hac æstimatione possibilitatis contendere plures quoque uxores habuisse Joseph, quia plures habuerit Abraham, plures habuerit Jacob, et de his esse uxoribus fratres Domini, quod plerique non tam pia quam audaci temeritate confingunt. Tu dicis Mariam virginem non permansisse : ego mihi plus vindico, etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur. Si enim in virum sanctum fornicatio non cadit, et aliam eum uxorem habuisse non scribitur, Mariæ autem, quam putatus est habuisse, custos potius fuit quam maritus, relinquitur virginem eum mansisse cum Maria, qui pater Domini meruit appellari.

22. Et quia de comparatione virginitatis et nuptiarum sum aliqua dicturus, obsecro lecturos ne me putent nuptiis detraxisse in virginum laude, et aliquam fecisse distantiam inter sanctos veteris Testamenti et novi, id est, inter eos qui habuere conjugia, et hos qui a complexu mulierum penitus recesserunt; verum pro conditione temporum alii eos tunc subjacuisse

(a) Exponit hunc Hieronymi locum S. Hildelphonsus Toletanus episcopus, qui circa medium sæculi a Christo nato septimi floruit, in Sermone *de Parturitione et Purificatione S. Mariæ*, cujus verba, tametsi forte plura quam Notarum brevitas patitur, describere tamen est operæ pretium : « Jure igitur, » inquit, « Christus primogenitus appellatur ex Virgine, non quod vulvam vexaverit Virginis, et aulam reseraverit pudoris, sed quia qui erat ab initio primogenitus totius creaturæ, natus est ex ea et ipse, tam unigenitus, quam et primogenitus, eo quo voluit modo, sine gemitu et sine dolore parturientis.... Quibus profecto Catholicæ veritatis regulis, hinc inde patet sensus : quia nemo, nisi hæreticus, dicit Christum communi lege naturæ natum, neque aliter quam ut cæteri nascuntur infantes. Quamvis enim doctor Hieronymus in eo opere, quod contra Helvidium ex hoc egit, videatur ei cessisse ; et eo in loco ubi ait, de hospitio vulvæ novem mensium et de veritate nascendi, quod ille hæreticus insultando proposuerat, quasi majestati divinæ esset indignum, ad tantam dignationem se humiliasse, ut inter viscera in utero versaretur Virginis, aut inter femora feminea nasceretur tam sordibus. Sic enim omnia in contrarium opponens quasi hæreticus, ut destrueret fidei Catholicæ veritatem. Cui e contrario egregius ille veritatis assertor, non cedendo, ut isti volunt, sed dignationem gloriosissimæ humilitatis Dei amplius commendando, ait : « Quanto viliora et inhonestiora pro nobis illa majestas divina suscepit, aut sustinuit, tanto charius nos redemit, et propensius honorandus est. » Tali namque sensu, etsi non eisdem verbis, in quantum recolo, eidem respondens hæretico, videtur beatæ Virgini non infamiam ullius colluvionis, aut pœnam peccati intulisse ; sed dignationem divinam et exinanitionem immensam, et in forma servi, reverenter satis commendasse. Non ut Virginem vexatam a Domino et exhonoratam ostenderet ; sed ut clementiam pii conditoris, etiam hujusmodi hæreticis demonstraret. Idcirco non cessit istis cum Helvidio errantibus, sed corripuit : ut discerent, non infamare Virginem, et Domini non derogare in forma servi humilitatem. Non enim pudicitiam ejus in aliquo læsam docet, qui tantum in ejus laude triumphat : neque ad horam cessit adversariis, qui pro ea tantum et tam diu dimicavit verbi gladio ; cui Deus contra hostes ejus, tantam resistendi contulit gratiam, revincendi præbuit virtutem, ut nemo contra eum audeat insurgere.

tandis que nous en suivons un autre, nous sur qui courent les derniers siècles. Tant que prévalut cette loi: Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre; » *Gen.* I, 28 ; ainsi que cette sentence : « Malédiction sur la femme stérile, qui ne laisse pas de postérité dans Israel, » *Isa. ult.* d'après les Septante, tous mariaient et se mariaient, tous abandonnaient leurs parents pour s'attacher à leur femme. Plus tard retentit cette parole: « Le temps est court; ceux qui ont une femme doivent par conséquent vivre comme s'ils n'en avaient pas; nous attachant au Seigneur, nous devenons avec lui un même esprit.» *Corinth.* VII, 29. Et pourquoi? « Parce que celui qui n'a pas de femme , a dans la pensée les choses du Seigneur, ne cherche qu'à plaire à Dieu. Celui qui vit avec une femme, est en sollicitude pour les choses du monde présent, préoccupé de plaire à sa femme. La femme mariée reste comme partagée ; mais la vierge, celle qui n'est pas mariée, pense aux choses de Dieu, désirant uniquement être sainte de corps et d'esprit ; tandis que celle qui est mariée s'occupe des choses du monde, et des moyens de plaire à son mari. *Ibid.* 32 et seq. Pourquoi vous récrier ? pourquoi vous insurger ? C'est le vase d'élection qui parle de la sorte : « La femme mariée est comme partagée ; et la vierge... » Comprenez quel est le bonheur de celle qui n'a plus même le nom de son sexe. Non, la vierge ne porte plus le nom de femme. « Celle qui n'est pas mariée pense aux choses du Seigneur, désirant uniquement être sainte de corps et d'esprit. » Telle est la définition de la sainte de corps et d'esprit; car la virginité corporelle ne sert de rien, quand on a perdu celle de l'âme. « Celle qui est mariée pense aux choses du monde, aux moyens de plaire à son mari. » Pensez-vous qu'il n'y ait aucune différence entre vaquer à l'oraison, le jour et la nuit, vaquer aux jeûnes, et se parer dans l'attente de son mari, orner son visage, alanguir son pas, exagérer les caresses ? L'une n'aspire qu'à s'enlaidir, à jeter un voile injurieux sur les dons de la nature : l'autre se peint devant son miroir, et s'efforce de paraître plus qu'elle n'est, insultant à l'Artiste suprême. D'un côté, les enfants babillent, les domestiques s'agitent avec bruit, les plus grands enfants obsèdent et fatiguent, il faut supporter les frais et pourvoir aux dépenses de la famille ; d'un autre côté, la pénible surveillance des serviteurs occupés à préparer les repas et de ceux qui travaillent à la confection des bâtiments et du linge; et voilà le mari qui s'annonce et survient avec ses compagnons. Semblable à l'hirondelle qui vole dans tous les sens, la femme parcourt tous les recoins de sa maison, pour s'assurer que chaque chose soit en bon ordre, le lit bien tendu, le pavé reluisant, les coupes ornées, le repas prêt à point. Dites-moi, je vous prie, que

sententiæ, et alii nos, in quos fines sæculorum decurrerunt. Quamdiu lex illa permansit : « Crescite, et multiplicamini, et replete terram ; » *Genes.* I, 28 ; et : « Maledicta sterilis, quæ non parit semen in Israel, » *Isai. ult. sec.* LXX, nubebant omnes, et nubebantur, et derelictis parentibus, fiebant una caro. Quando vero vox illa pertonuit : « Tempus breviatum est ; reliquum est ut et qui habent uxores, sic sint quasi non habeant ; adhærentes Domino, unus cum eo efficimur spiritus. » I *Cor.* VII, 29. Et quare ? « Quia qui sine uxore est, cogitat ea quæ Dei sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt hujus mundi, quomodo placeat uxori. Et divisa est mulier ; et virgo quæ non est nupta, cogitat quæ sunt Dei, ut sit sancta corpore et spiritu. Nam quæ nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro. » *Ibid.*, 32 et seqq. Quid oblateras? quid repugnas? Vas electionis hæc loquitur : « Divisa est, » dicens, « mulier, et virgo... » Vide quantæ felicitatis sit, quæ et nomen sexus amiserit. Virgo jam mulier non vocatur. « Quæ non est nupta, cogitat quæ sunt Domini, ut sit sancta corpore et spiritu. » Virginis definitio, sanctam esse corpore et spiritu; quia nihil prosit carnem habere virginem, si mente quis nupserit. « Quæ vero nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro. » Idem tu putas esse diebus vacare jejuniis ; et ad adventum mariti expolire faciem, gressum frangere, simulare blanditias? Illa hoc agit, ut turpior appareat, et naturæ bonum infuscet injuria ; hæc ad speculum pingitur, et in contumeliam artificis conatur pulchrior esse quam nata est. Inde infantes garriunt, familia perstrepit, liberi ab osculis et ab ore dependent, computantur sumptus, impendia præparantur ; hinc cocorum accincta manus carnes terit, hinc textricum turba commurmurat, nuntiatur interim vir venisse cum sociis. Illa ad hirundinis modum lustrat universa penetralia, si torus rigeat, si pavimenta verrerint, si ornata sint pocula, si prandium præparatum. Responde, quæso, inter ista ubi sit Dei cogitatio ? Et hæ felices domus ? Cæterum ubi tympana sonant, tibia clamitat, lyra garrit, cymbalum concrepat, quis ibi Dei timor? Parasitus in contumeliis gloriatur ; ingrediuntur expositæ libidinum victimæ, et tenuitate vestium nudæ impudicis oculis ingeruntur. Illis infelix uxor, aut lætatur, et perit ; aut offenditur,

devient au milieu de tout cela le souvenir de Dieu? Voilà donc les familles estimées heureuses? Et puis lorsque les peaux tendues sont en vibration, que la flûte jette ses sons criards, que la lyre gazouille, que les cymbales retentissent, que devient la crainte de Dieu? Le parasite se plaît dans l'abjection, les femmes perdues sont introduites, et leur aspect seul est un outrage à la pureté comme à l'honneur d'une maison. Ou bien la malheureuse épouse applaudit, et c'en est fait d'elle-même; ou bien elle est indignée, et de là les querelles. La discorde apparaît, prélude de la répudiation. S'il existe encore quelque maison où ne règnent pas ces usages, rare oiseau dans notre temps, quelle est la femme que le gouvernement même d'une maison, l'éducation des enfants, les soins qu'exige le mari, la correction des domestiques, ne détournent pas de la pensée de Dieu? « Sara avait vieilli, » est-il dit dans l'Ecriture sainte, *Genes.* XVIII, 11. Après cela il dit à Abraham: « Quoi que te dise Sara, écoute sa parole. » *Ibid.* XXI, 12. Une femme désormais affranchie des angoisses et des douleurs de la maternité, qui n'est plus femme en quelque sorte, échappe à la malédiction de Dieu; ce n'est plus elle qui doit se soumettre à l'homme, c'est l'homme plutôt qui lui est soumis, puisqu'il reçoit cet ordre de la bouche même du Seigneur: « Quoi que Sara vous dise, écoutez sa parole; » c'est alors qu'ils s'adonnent à l'oraison. Dans les devoirs du mariage, la prière est loin d'être continue.

23. Nous n'entendons pas nier qu'on rencontre de saintes femmes parmi les veuves et les personnes mariées, mais quand elles ont cessé d'être femmes, quand elles savent imiter dans cet état la chasteté des vierges. Voilà ce que l'Apôtre déclare en peu de mots, le Christ parlant en lui: « Celle qui n'est pas mariée pense aux choses de Dieu, comment elle pourra lui plaire; tandis que la femme mariée pense aux choses du monde, aux moyens de plaire à son mari. » Il laisse à notre intelligence le soin de développer sa pensée, Il n'impose aucune nécessité ni ne tend un piége à personne, se bornant à persuader ce qu'il y a de plus beau, exprimant le désir que tous soient comme lui-même. Sans doute il ne tient du Seigneur aucun précepte concernant la virginité, parce qu'elle est au-dessus de l'homme; on eût pu l'accuser de témérité, de lutter en quelque sorte contre la nature, s'il avait dit d'une certaine façon: Je veux que vous soyez comme sont les anges; et de là vient que la virginité donne droit à une plus haute récompense, parce qu'elle renonce à ce qui ne serait pas après tout un péché. Mais il ajoute dans le contexte: « Je vous adresse seulement un conseil, comme ayant obtenu miséricorde de la part du Seigneur, afin d'être fidèle. J'estime donc que c'est une bonne chose sous le

et maritus in jurgia concitatur. Hinc discordia, seminarium repudii. Aut si aliqua invenitur domus, in qua ista non fiant, quæ rara avis est, tamen ipsa dispensatio domus, liberorum educatio, necessitates mariti, correctio servulorum, quam a Dei cogitatione non avocent? « Defecerunt, » inquit Scriptura, « Saræ muliebria. » *Gen.* XVIII, 11; post quod dicitur ad Abraham: « Omnia quæcumque dicit tibi Sara, audi vocem ejus. » *Gen.* XXI, 12. Quæ non est in partus anxietatibus et dolore, quæ deficientibus menstrui cruoris officiis, mulier esse desiit, a Dei maledictione fit libera; nec est ad virum conversio ejus, sed e contrario vir subjicitur ei, et Domini ei voce præcipitur: « Omnia quæcumque tibi dicit Sara, audi vocem ejus; » et sic incipiunt vacare orationi. Quia quamdiu in conjugio debitum solvitur, orandi prætermittitur instantia.

23. Non negamus viduas, non negamus maritatas (al. *maritas*), sanctas mulieres inveniri; sed quæ uxores esse desierint, quæ in ipsa necessitate conjugii virginum imitentur castitatem. Hoc est, quod Apostolus breviter, Christo in se loquente, testatus est: « Innupta cogitat quæ Dei sunt, quomodo placeat Deo; nupta vero cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro; » nobis super hoc campum intelligentiæ derelinquens. Neque tamen alicui necessitatem imponit aut laqueum; sed id quod honestum est suadet, volens omnes esse sicut seipsum. Et quanquam de virginitate præceptum Domini non habeat, quia ultra homines est, et quodammodo impudentis erat, adversum naturam cogere, alioque modo dicere: Volo vos esse quod Angeli sunt; unde et virgo (*a*) majoris est mercedis, dum id contemnit, quod si fecerit non delinquit. Nihilominus in cohærentibus infert: « Consilium autem do, tamquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem; quia bonum est homini sic esse. » Quæ est

(*a*) Veteres editi *majoris est meriti*. Veronensis liber *majoris est mercis*. Martianæus *mercedis*, qui et *pretii* in aliquot mss. invenisse se dicit. Sed illud ab eo atque aliis peccatum est, quod mox legerint *dereliquit* pro *delinquit*, quemadmodum ex Veronensi emendamus. — *Majoris est mercedis*. Editi, *majoris est meriti;* at mss. codices, *majoris est mercedis*, vel *majoris est pretii;* nullus habet, *majoris est meriti*. MARTIAN.

coup de la nécessité ; car il est bon que l'homme soit ainsi.» Quelle est cette nécessité? «Malheur aux femmes qui seront enceintes ou nourrices en ce jour. » *Matth.* XXIV, 12; *Marc.* XIII, 17. La forêt pousse, pour être coupée plus tard. Le champ est ensemencé, pour que la moisson lève. Le monde est déjà plein, la terre peut à peine contenir ses habitants. Chaque jour les guerres nous émondent, les maladies éclaircissent nos rangs, les naufrages nous engloutissent et cela ne nous empêche pas de nous disputer l'espace ? De ce nombre sont ceux-là mêmes qui suivent l'Agneau, *Apoc.* II, qui n'ont pas souillé leurs vêtements, qui sont demeurés vierges. Remarquez la force de cette expression. Pour moi, je n'ose pas l'expliquer, de peur de m'exposer aux calomnies d'Helvidius. Vous dites qu'il y a des vierges qui tiennent des hôtelleries; et moi je vais plus loin, je dis qu'il y en a d'adultères, et, ce qui vous étonnera beaucoup plus encore, qu'il y a des clercs hôteliers et des moines scandaleux. Qui ne comprend dès l'abord que ce sont là tout autant de contradictions choquantes? Mais est-ce la faute de la virginité si des personnes se couvrent de ses livrées pour s'adonner au désordre? Laissant de côté les autres pour ne m'occuper que de la vierge, j'ignore si la personne occupée d'un tel trafic garde la virginité corporelle; ce que je sais, c'est qu'elle n'a pas la virginité de l'âme.

24. Nous avons imité les rhéteurs, nous avons quelque temps joué les déclamations oratoires. C'est vous qui nous avez poussé là, Helvidius, en soutenant que la gloire des vierges ne l'emporte pas sur celle des personnes mariées, alors que l'Evangile nous inonde de lumières. Or je suppose que, succombant sous la vérité, vous allez calomnier ma vie, vous venger par la détraction, imitant en cela ces misérables femmes qui vont se cacher dans d'obscurs recoins pour maudire leurs maîtres. Je vous préviens que vos injures me seront un honneur, puisque vous me déchirerez de cette même bouche qui n'a pas craint de s'attaquer à Marie, et que les aboiements de la même faconde confondront le serviteur de Dieu avec sa Mère..

ista necessitas? « Væ prægnantibus et nutrientibus in illa die. » *Matth.* XXIV, 19; *Marc.* XIII, 17. Ideo silva succrescit, ut postea recidatur. Ideo ager seritur, ut metatur. Jam plenus est orbis, terra nos non capit. Quotidie bella nos sceant, morbi subtrahunt, naufragia absorbent ; et nihilominus de terminis litigamus? De hoc numero sunt illi, qui Agnum sequuntur, *Apoc.* II, qui vestimenta sua non coinquinaverunt, virgines enim permanserunt. Observa quid significet, *coinquinaverunt.* Ego non audeo exponere, ne Helvidius calumnietur. Quod autem ais quasdam esse virgines tabernarias ; ego tibi plus dico, esse in his et adulteras, et, quo magis mireris, clericos esse caupones et monachos impudicos. Sed quis non statim intelligat, nec tabernariam virginem, nec adulterum monachum, nec clericum posse esse cauponem? Numquid virginitatis (al. *virginitas*) est culpa, si simulator virginitatis in crimine est? Ego certe, ut aliis personis prætermissis ad virginem veniam, quæ institorias exercet artes, nescio an corpore, quod scio, spiritu virgo non permanet.

24. Rhetoricati sumus, et in morem declamatorum, paululum lusimus. Tu nos, Helvidi, coegisti, qui jam Evangelio coruscante, ejusdem vis esse gloriæ virgines et maritatas (al. *maritas*). Et quia arbitror te veritate superatum, ad detractionem vitæ meæ et ad maledicta converti (solent enim hoc et mulierculæ facere, quæ victoribus dominis male optant in angulis), illud dico præveniens, gloriæ mihi fore tua convicia, cum eodem quo Mariæ detraxisti, ore me laceres, et caninam facundiam servus Domini pariter experiatur et Mater.

CONTRE JOVINIEN.

DEUX LIVRES.

AVERTISSEMENT.

Jovinien était moine de profession; mais, à considérer le caractère de sa vie, c'était un homme plongé dans le luxe et la dissolution, abusant de richesses mal acquises, ayant mérité par l'éclat de ses vices d'être appelé l'Epicure des chrétiens. Sous le rapport de la culture intellectuelle et de l'instruction, esprit absolument vulgaire, aussi dénué d'éloquence que de savoir; du reste, comme c'est le propre de tels brouillons, ne le cédant à personne par l'audace et l'orgueil. De quelle ville il était ou mieux de quel monastère il était sorti, on ne saurait le dire d'une manière sûre. La plupart, à la suite de Baronius, lui donnent Milan pour partie; quelques-uns le font Romain. Je penche pour cette dernière opinion; car c'est à Rome que fut jetée la première semence de cette criminelle erreur; et saint Augustin rapporte dans son livre des hérésies, qu'un certain nombre de vierges consacrées à Dieu, séduites per les nouvelles doctrines, s'étaient alors mariées dans un âge assez avancé. Il résulte d'une lettre de Syricius que les sectaires, condamnés par un synode romain, se rendirent ensuite à Milan, pour tâcher de gagner l'esprit de l'empereur, et saint Ambroise, dans une lettre synodique à ce même Syricius, fait évidemment allusion à leur arrivée, puisqu'il dit vers la fin : « Après avoir reçu du docteur et du maître (le pontife romain sans nul doute) la digne récompense de leur perfidie, ils se sont transportés dans notre ville de telle sorte qu'il n'y eût plus de lieu où ces hommes ne fussent anathématisés. » Puis il ajoute : « Tous ceux qui les ont vus se sont éloignés d'eux comme s'ils avaient une maladie contagieuse. »

Une fois qu'il eut pris la résolution d'arborer ouvertement le drapeau de l'hérésie, afin de pouvoir plus librement pervertir les âmes, il abandonna l'état monastique, et se jeta dans tous les excès de la table et du luxe, avec les hommes qu'il avait gagnés. C'est ce que saint Jérôme indique en divers passages de son traité, qui ne manqueront pas de frapper le lecteur. Saint Ambroise exprime la même opinion dans la lettre citée plus haut. Pour moi, je pense que ces témoignages sont susceptibles d'un double sens : que Jovinien et ses disciples renoncèrent à cette partie de la vie monastique qui ne s'accordait plus avec leurs nouvelles idées, mais sans en dépouiller précisément l'habit, ou même en protestant toujours qu'ils étaient moines, malgré la recherche de leur mise et de leurs repas.

Voici les points principaux de cette hérésie : d'abord, que les vierges, les veuves et les personnes mariées, une fois purifiées dans le Christ, ont toutes le même mérite, quand elles ne diffèrent pas dans le reste de leur conduite; puis, que les personnes vraiment baptisées ne peuvent plus succomber aux attaques du diable; enfin, que dans le royaume des cieux tous ceux qui sont restés fidèles à leur baptême auront une égale récompense. Saint Augustin leur attribue de plus deux autres blasphèmes, encore plus désastreux, pourrait-on croire; et voici le premier : Tous les péchés sont égaux; voici le second : La Mère de Dieu ou mère de Jésus a perdu sa virginité, non dans la conception, mais dans l'enfantement. Jérôme passe à peu près sous silence cette double erreur, ou du moins n'y fait pas une réponse directe. Et quelques autres ont cru pouvoir induire de là que saint Augustin avait attribué sans raison à Jovinien des choses qui n'avaient d'autre fondement que la rumeur populaire. L'évêque d'Hippone déclare, en effet, tenir des autres ce qu'il écrit sur cette hérésie; je ne puis pas croire cependant qu'il ait admis des choses fausses et rendu trop lourd le fardeau de Jovinien. Quant à cette ridicule invention de l'égalité des péchés, elle dérive de la philosophie stoïcienne, où l'hérétique avait puisé; c'est d'ailleurs un corollaire de l'égalité des mérites, qu'il professait également avec une impudeur extrême : erreur que Jérôme combat dans tous ses ouvrages. L'odieux blasphème qui concerne la virginité de Marie, est signalé par saint Ambroise et réfuté par notre docteur en plus d'une circonstance. Cette réfutation se trouve en particulier dans le traité contre Helvidius. S'il n'y revient pas ici, c'est pour ne pas tomber dans des redites.

Non content d'insinuer ses poisons dans les oreilles romaines, le novateur a voulu les transmettre encore à la postérité; et c'est pour cela qu'il écrivit quelques misérables opuscules. Par les fragments, du reste assez exigus, que Jérôme nous a conservés dans le commencement de son premier livre, il est aisé de voir combien ce travail était informe, sans érudition et sans goût; des idées extravagantes y sont enveloppées du langage le plus obscur; il repousse déjà par l'étrange barbarie du style. Malgré cela, « il eut une telle influence à Rome, comme le dit

saint Augustin, qu'il passait pour avoir jeté dans la vie séculière quelques vierges dont la pureté n'avait pas jusqu'alors inspiré le moindre soupçon, ainsi que plusieurs hommes dont la sainteté fut ruinée par des raisonnements sans valeur aucune. » Et voyez la perversité gratuite de cet homme singulier : lui qui avait causé tant de chutes déplorables, il ne put pas trouver une femme qui voulût partager sa destinée. Il donnait de cela une raison beaucoup plus contradictoire encore, disant qu'il avait voulu se dérober aux ennuis du mariage. Ce n'est pas un mérite de plus qu'il prétendait avoir acquis, mais une liberté plus grande. Parmi les Romains devenus ses disciples, nous pouvons nommer Auxence, Genialis, Germinator, Félix, Plotin, Martianus, Januarius, Ingeniosus. A ceux-là saint Ambroise, dans une lettre aux habitants de Verceil, ajoute Barbation et Sarmation, qui s'attachèrent à lui lorsqu'il fut venu se fixer à Milan. Jérôme nous fait entendre avec un mot que l'hérétique avait un assez grand nombre de disciples, comme on le verra vers la fin du second livre. Quelque nombreux qu'ils aient été, Augustin déclare que pas un prêtre, pas un clerc de quelque renom ne se laissa gagner par l'hérésie.

Elle fut combattue dès l'abord par un ami bien connu de Jérôme, par cet illustre Pammachius, « le plus noble des chrétiens et le plus chrétien des nobles. » Il n'eut pas de repos, avec plusieurs autres, qu'il n'eût obtenu du souverain pontife la solennelle condamnation de l'erreur. Tout cela se passait durant l'année 390, selon la date qu'on assigne à la lettre de Syricius ; le mal avait serpenté dans l'ombre à peine pendant deux. C'est l'empereur Théodose qui régnait alors. Après avoir été chassés de Rome, les hérétiques le furent encore de Milan ; et plusieurs pensent, d'après certaines expressions de saint Jérôme, qu'ils errèrent hors de l'Italie et se transportèrent même en Afrique. Saint Augustin dit néanmoins que le nom de Jovinien ne fut pas connu dans cette dernière province. C'est une de ses erreurs touchant l'impeccabilité, répandue là d'avance par Célestius, qui donna naissance à cette opinion. Quelques-uns ont encore pensé qu'une loi publiée par Théodose frappait Jovinien ; mais c'est un anachronisme ; et cette loi, qu'on lit réellement dans le code Théodosien, ne vise pas cet hérétique, et Jérôme lui-même a pu se tromper à cet égard, sans qu'une erreur historique puisse infirmer en rien ses appréciations doctrinales. Il n'est pas même sûr qu'il ait abondé dans ce sens ; car le texte est encore assez vague.

Ces quelques notions sur la nature et l'époque de l'hérésie peuvent aider à l'intelligence de la réfutation. Celle-ci fut publiée en 393, ou vers la fin de l'année précédente. Jérôme l'avait composée à la prière de Pammachius. Ce qui confirme entièrement cette date, c'est qu'il n'en fait pas du tout mention dans le catalogue de ses ouvrages qui va jusqu'à l'année 392, la quatorzième du règne de Théodose, et qu'il en est question dans les livres composés depuis lors, notamment dans la préface des commentaires sur Jonas. Baronius et les autres érudits, en assignant à ce traité la date de 390, ont été induits en erreur par un lambeau de cette même préface rattaché par hasard au catalogue.

Nous n'avons pas à nous étendre ici sur la marche suivie dans la discussion. Disons simplement qu'il réfute la première erreur de Jovinien dans le premier livre, et les trois autres dans le second. Les témoignages de l'Ecriture, ceux des historiens et les paroles des philosophes qu'il développe avec un soin merveilleux, sont sans nombre. L'hérétique était un caméléon, et par ses flatteries avait tellement fasciné quelques esprits que Jérôme ne lui répondrait pas, disait-on, sans condamner le mariage. Or il restait encore des Manichéens, qui réprouvaient cette institution. Il fallait donc marcher avec beaucoup de prudence entre deux écueils également dangereux, parce qu'on avait à craindre de favoriser une vieille erreur en réfutant une erreur nouvelle. Il eut beau cependant veiller sur toutes ses expressions, il ne put échapper à la calomnie : certains moines cancaniers et même quelques catholiques pieux l'accusèrent d'avoir réellement ébranlé le mariage. Pammachius lui-même voulut faire rentrer les exemplaires répandus dans le public ; mais, ne pouvant pas en venir à bout, il obtint au moins de Jérôme qu'il publiât un nouvel écrit pour arrêter le scandale. C'est la lettre apologétique que nous avons déjà donnée sous le numéro 48, et qu'il sera bon de relire après ces livres contre Jovinien. Disons en terminant que nous avons collationné notre copie sur les manuscrits des meilleures bibliothèques, et les plus respectables par leur antiquité.

CONTRE JOVINIEN.

LIVRE PREMIER.

1. *L'Epicure des Chrétiens. Langage vicieux de Jovinien.* — Il y a bien peu de jours que des frères recommandables par leur sainteté m'ont transmis de Rome les misérables Commentaires de Jovinien, me priant de répondre aux inepties qui s'y trouvent consignées, et d'écraser, à l'exemple des apôtres, avec une vigueur tout évangélique, cet Epicure des Chrétiens. Après avoir lu ces pages, comme je ne les comprenais pas entièrement, j'y suis revenu à plusieurs reprises, pesant les expressions et les pensées, discutant même chaque syllabe, pour bien savoir ce qu'avait dit l'auteur, avant de l'approuver ou de le condamner. Mais ces écrits sont tellement barbares, et hérissés de tant de défauts, que je n'ai pu comprendre ni les propositions avancées par l'auteur, ni les pensées qu'il entend donner à l'appui. Il est tout enflé, il est tout rampant; à chaque phrase, il se redresse comme une couleuvre blessée, et retombe sur lui-même épuisé de son propre effort. Il ne se contente pas de parler comme nous, je veux dire d'une manière humaine ; il tente de monter plus haut. « La montagne en travail enfante une souris. » Ajoutons encore : « Ce n'est pas d'un homme en possession de lui-même, Oreste n'a plus sa raison quand il se livre à sa colère. » *Pers. Sat.* IV. Il enveloppe tellement ses pensées, il jette tout dans un tel désordre, émet de si profondes énigmes, qu'on est en droit de lui appliquer ce mot de Plaute : « Ces choses ne peuvent être lues que par une sibylle. » Il faut toujours deviner. Nous lisons les fureurs des prêtresses d'Apollon; nous avons sous les yeux cette parole de Virgile : « Il rend un son sans idée. » *Eneid.* X. Ce n'est qu'avec de fatigants efforts que les philosophes parviennent à comprendre les abstractions d'Héraclite; mais qu'est-ce que cela en comparaison des obscurs problèmes de Jovinien ? Le plus difficile est de l'interpréter, non de le vaincre, quoique la victoire elle-même ne soit pas sans difficulté. Comment réfuter une assertion qu'on ne peut absolument comprendre ? Pour ne pas m'arrêter plus longtemps à retracer l'éloquence de cet homme, de quelles fleurs est ornée son élocution, je citerai le début de

ADVERSUS JOVINIANUM

LIBRI DUO.

LIBER PRIMUS.

I. *Epicurus Christianorum. Vitia sermonis Joviniani.* — Pauci admodum dies sunt, quod sancti ex urbe Roma fratres cujusdam mihi Joviniani Commentariolos transmiserunt, rogantes ut eorum ineptiis responderem, et Epicurum Christianorum Evangelico atque Apostolico vigore conterrerem. Quos cum legissem, et omnino non intelligeram, cœpi revolvere crebrius, et non verba modo atque sententias, sed singulas pene syllabas discutere, volens prius scire quid diceret, et sic vel probare vel redarguere quod dixisset. Verum scriptorum tanta barbaries est, et tantis vitiis spurcissimus sermo confusus, ut nec quid loquatur, nec quibus argumentis velit probare quod loquitur, potuerim intelligere. Totus enim tumet, totus jacet : attollit se per singula, et quasi debilitatus coluber, in ipso conatu frangitur. Non est contentus nostro, id est humano more loqui, altius quiddam aggreditur.

Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus.
(*Horat., de Arte Poet.*)
Quod ipse,
Non sani esse hominis, non sanus juret Orestes.
(*Pers., sat.* 4.)

Præterea sic involvit omnia et quibusdam inextricabilibus nodis universa perturbat, ut illud Plautinarum litterarum ei possit aptari :

Has quidem præter Sibyllam leget nemo.
(*In Pseudolo.*)

Nam divinandum est. Furiosas Apollinis vates legimus ; et illud Virgilianum : « Dat sine mente sonum. *Æneid.* lib. X. Heraclitum quoque cognomento σκοτεινὸν, sudantes philosophi vix intelligunt. Sed quid ad nostrum αἰνιγματιστὰς, cujus libros multo difficilius est nosse quam vincere? Quamquam et in victoria non parva sit difficultas. Quis enim superare queat, cujus assertionem penitus ignoret? Et ne lectorem longius traham cujusmodi eloquentiæ sit, et quibus verborum floribus ornatus incedat, secundi libri ejus (al. *sui*) monstrabit exordium, quod hesternam crapulam ructans, ita evomit :

son second livre; on dirait qu'il a vomi là son orgie de la veille (1). (Lire ce remarquable morceau dans le texte même, qui compose le deuxième paragraphe tout entier. Comme les défauts relevés par S. Jérôme consistent surtout dans l'expression, une langue étrangère ne saurait les noter en relief, ni même en donner une juste idée.)

3. *Tatien, chef des encratites. La virginité, fruit du mariage. Ce que les nombres* 30, 60, 100, *signifient dans l'Evangile. Hérésie de Jovinien.* — Que dites-vous de ces monstruosités de langage, de cette honteuse description ? Ne seriez-vous pas tenté de croire que l'auteur est dans les hallucinations de la fièvre, en butte aux accès de la frénésie, et qu'il faut recourir aux liens d'Hippocrate? Chaque fois que je le lis, la phrase n'est coupée qu'à l'endroit où la respiration me manque. Tout commence et rien ne finit; vous ne savez à quoi cela se rattache. A part les citations de l'Ecriture, qu'il n'a pas osé changer avec cette éloquence si merveilleusement fleurie, le reste de la composition convient à tout sujet, parce qu'il ne convient à aucun. Aussi je le soupçonne, en cherchant bien, d'avoir voulu relever l'état du mariage pour rabaisser la virginité. Lorsqu'on met sur un même pied des choses inégales, il est évident qu'on exalte l'une au détriment de l'autre. Nous ne sommes pas les sectateurs des doctrines de Marcion ou de Manès, pour vilipender le mariage; nous n'avons pas non plus donné dans l'erreur de Tatien le chef des encratites, pour déclarer tout commerce honteux; et ce n'est pas seulement le mariage que ce dernier réprouve, c'est encore la nourriture, que Dieu cependant a créée pour notre usage. Nous savons que dans une grande maison, avec les vases d'or et d'argent, il y a ceux de bois et d'argile; nous savons que sur le fondement du Christ, posé par l'architecte Paul, les uns édifient l'or, l'argent, les pierres précieuses, les autres au contraire le foin, le bois, la paille. Nous n'ignorons pas que « le mariage est honorable, et la couche immaculée. » *Hebr.* XIII, 4. Nous avons lu nous aussi la sentence que Dieu prononça dès l'origine : « Croissez et vous multipliez, remplissez la terre. » *Genes.* I, 28. Mais, en approuvant le mariage, nous mettons au-dessus la virginité, qui en est le fruit. L'argent ne sera-t-il plus l'argent, parce qu'il est moins précieux que l'or ? Ferons-nous injure à l'arbre ou bien à la moisson, parce que nous préférons le fruit ou le grain à la racine et à la feuille, au chaume et à la tige ? Comme le fruit vient de l'arbre, le fro-

(1) Pour comprendre la vérité de cette observation, évidemment on doit lire le texte. Nous ne pouvions pas faire passer dans le français ce qu'il a d'incohérent et de barbare. Elle est du reste confirmée par des témoignages contemporains, entre autres celui de Syricius, qui déclare *horrifique* le style de Jovinien.

2. « Satisfacio invitatis, (*a*) non ut claro curram nomine, sed a rumore purgatus vivam vano. Obsecro agrum, novella plantationum, arbusta teneritudinis, erepta de vitiorum gurgitibus, audientiam communitam agminibus. Scimus Ecclesiam, spe, fide, charitate, inaccessibilem, inexpugnabilem. Non est in ea immaturus, omnis docibilis ; impetu irrumpere, vel arte eludere potest nullus. »

3. *Encratitarum princeps Tatianus. Virginitas fructus nuptiarum. Numerus* 30, 60, *et* 100, *quid significat in Evangelio. Hæreses Joviniani.* — Rogo, quæ sunt hæc portenta verborum? quod descriptionis dedecus? Nonne vel per febrem somniare eum putes, vel arreptum morbo phrenetico, Hippocratis vinculis alligandum? Quotiescumque eum legero, ubi me defecerit spiritus, ibi est distinctio. Totum incipit, totum pendet ex altero : nescias quid cui cohæreat ; et, exceptis testimoniis Scripturarum, quæ illo venustissimo eloquentiæ flore mutare non ausus est, reliquus sermo omni materiæ convenit, quia nulli convenit. Quæ res mihi aliquam suspicionem intelligentiæ dedit, velle eum ita nuptias prædicare, ut virginitati detrahat. Quando enim minora majoribus coæquantur, inferioris comparatio, superioris injuria est. Neque vero nos, Marcionis et Manichæi dogma sectantes, nuptiis detrahimus ; nec Tatiani principis Encratitarum errore decepti, omnem coitum spurcum putamus ; qui non solum nuptias sed cibos quoque quos Deus creavit ad utendum, damnat et reprobat. Scimus in domo magna, non solum vasa esse aurea et argentea, sed et lignea et fictilia ; et super fundamentum Christi, quod Paulus architectus posuit, alios ædificare aurum, argentum, lapides pretiosos ; alios e contrario fenum, ligna, stipulam. Non ignoramus « honorabiles nuptias et torum immaculatum. » *Hebr.* XIII, 4. Legimus primam Dei sententiam ; « Crescite et multiplicamini, et replete terram ; » *Gen.* I, 28 ; sed ita nuptias recipimus, ut virginitatem quæ de nuptiis nascitur, præferamus. Numquid argentum non erit argentum, si aurum argento pretiosius est? Aut arboris et segetis contumelia est, si radici et foliis, culmo et

(*a*) *Satisfacio invitatis.* Editi ante nos libri legunt : *Satisfacto invitatis.* Sed octo mss. codices (id est Corbeiensis 1, Sangermanensis 1, Regius 1, Colbertinus 1, Carnutenses 3, Sancti Ebrulphi Uticensis 1) retinent quod edidimus. Sicut et infra *novella*, non *novellas* ; et *eludere*, non *illudere*. MARTIAN.

ment de la tige, du mariage vient la virginité. Le cent pour un, le soixantième et le trentième viennent également de la même terre et de la même semence; on ne confondra pas néanmoins ces nombres. Le trente pour un représente le mariage. En effet, les doigts de la main sont une figure de l'union qui doit exister entre le mari et la femme. Le soixante pour un représente les veuves, qui sont dans l'angoisse et la tribulation. Aussi leur état se trouve-t-il symbolisé par la pression du pouce sur l'index; et leur récompense est-elle d'autant plus grande qu'elles pratiquent un plus difficile renoncement. Pour exprimer le nombre cent, remarquez bien ceci, lecteur, on fait un mouvement de gauche à droite, avec les mêmes doigts, mais non avec la même main, c'est-à-dire la gauche, qui sert à désigner le mariage et la viduité : on décrit un cercle qui représente la couronne de la virginité. C'est l'impatience plutôt que l'ordre de la discussion qui m'a fait parler ainsi. A peine si je quitte le port, si je tends la voile, et la soudaine impétuosité du discours m'a jeté dans la pleine mer, dans les questions les plus profondes. Je vais donc modérer ma course et donner moins de prise au vent. Je ne céderai pas au glaive, impatient déjà de frapper. Plus on tire en arrière la corde de la baliste, plus elle atteint rapidement son but. Le retard ne cause aucun dommage, quand il doit avoir pour effet de mieux assurer la victoire. Je commencerai par présenter en peu de mots les sentences de l'adversaire, j'extrairai les serpents du fond ténébreux de ses livres, comme d'autant de fosses ; et je ne laisserai pas la tête empoisonnée se cacher dans les impurs replis du corps. Mettons à découvert ce qui peut nuire, afin de pouvoir l'écraser aussitôt. Il affirme d'abord que les vierges, les veuves et les femmes mariées, dès qu'elles sont purifiées dans le Christ, si d'ailleurs elles ne diffèrent point par le reste de leurs œuvres, ont un mérite égal. Il s'efforce de prouver ensuite que ceux qui sont régénérés dans le baptême avec une pleine foi, ne peuvent pas succomber aux attaques du diable. Il pose en troisième lieu qu'il n'y a pas de différence entre jeûner et ne pas jeûner, pourvu qu'on prenne la nourriture avec actions de grâces. Enfin, il veut que tous ceux qui sont restés fidèles au baptême aient une même récompense dans les cieux.

4. *Artifices du diable. La vertu, chez les païens eux-mêmes, est préférée à la volupté.* — Voilà les sifflements de l'antique serpent, c'est par de tels conseils qu'il fit perdre à l'homme le paradis. En mettant la satisfaction de la gourmandise au-dessus de l'abstinence, il promit à nos premiers parents qu'ils seraient immortels, et c'était leur promettre qu'ils ne pourraient plus tomber ; en les flattant ainsi d'une imaginaire égalité avec Dieu, il leur fit perdre cet heureux séjour, et

aristis, poma præferantur et fructus? Ut poma ex arbore, frumentum e stipula, ita virginitas e nuptiis. Centesimus et sexagesimus et tricesimus fructus quamquam de una terra et de una semente nascatur, tamen multum differt in numero. Triginta referuntur ad nuptias. Nam et ipsa digitorum conjunctio, quasi molli se complexans osculo et fœderans, maritum pingit et conjugem. Sexaginta vero ad viduas, eo quod in angustia et tribulatione sunt positæ. Unde et superiori digito deprimuntur ; quantoque major est difficultas expertæ quondam voluptatis illecebris abstinere, tanto majus est præmium. Porro centesimus numerus (diligenter, quæso, lector, attende) de sinistra transfertur ad dexteram, et iisdem quidem digitis, sed non cum manu, quibus in læva nuptæ significantur et viduæ, circulum faciens, exprimit virginitatis coronam. Hæc de impatientia magis quam juxta ordinem disputationis dixerim. Cum enim adhuc vix de portu egrediar, et rudentibus vela sustollam, in medium me quæstionum pelagus, subitus loquendi æstus abripuit. Unde cohibebo cursum, et paulisper sinus contraham ; nec indulgebo mucroni, jam nunc pro virginitate ferire cupienti. Ballista quanto plus retrahitur, tanto fortius mittit. Non est damnum dilatio, ubi certior fit ex dilatione victoria. Proponam breviter adversarii sententias, et de tenebrosis libris ejus quasi de foveis serpentes protraham, neque sinam venenosum caput, spiris maculosi corporis. Pateat quod noxium est, ut possit conteri, cum patuerit.

« Dicit virgines, viduas et maritatas, quæ semel in Christo lotæ sunt, si non discrepent cæteris operibus, ejusdem esse meriti.

« Nititur approbare eos, qui plena fide in baptismate renati sunt, a diabolo non posse subverti.

« Tertium proponit, inter abstinentiam ciborum et cum gratiarum actione perceptionem eorum, nullam esse distantiam.

« Quartum quod et extremum, esse omnium qui suum baptisma servaverint, unam in regno cœlorum remunerationem. »

4. *Artes diaboli. Virtus apud Ethnicos præfertur voluptati.* — Hæc sunt sibila serpentis antiqui, his consiliis draco de paradiso hominem expulit. Nam et saturitatem jejuniis præferendo, repromisit eos immortales

c'est de la sorte que, de nus et dégagés qu'ils étaient, comme des vierges sans tâche, possédant par là même l'amitié du Seigneur, ils furent jetés dans cette vallée de larmes, réduits à se vêtir du feuillage des arbres ou de la dépouille des animaux. Pour ne pas trop m'étendre, je suivrai pas à pas la division que je viens d'établir, et je combattrai chacune des propositions émises par les témoignages surtout des Livres saints, de peur que notre adversaire ne récrimine et ne se plaigne d'avoir été vaincu plutôt par l'éloquence que par la vérité. Cela fait, quand je l'aurai comme accablé d'une nuée de citations puisées dans l'un et l'autre Testament, j'aurai recours aux exemples de la littérature profane, à laquelle lui-même fait appel; je montrerai que même parmi les philosophes et les hommes les plus éminents dans la république des lettres, on a constamment préféré la vertu à la volupté, c'est-à-dire Pythagore, Platon, Aristide à des hommes tels qu'Aristippe, Epicure, Alcibiade. Je vous en supplie, vierges de l'un et de l'autre sexe, et vous qui vivez dans la continence, et vous aussi qui vous trouvez engagés dans les liens du mariage, qui les auriez même contractés pour la seconde fois, secondez mon travail de vos prières; Jovinien est notre commun ennemi à tous. En déclarant égaux les mérites des divers états, non-seulement il fait injure à la virginité, qu'il rabaisse au niveau du mariage, mais de plus il insulte au mariage lui-même en égalisant les premières, les deuxièmes et les troisièmes noces. Il trouve même le moyen de flétrir ces deux derniers états, en y faisant rentrer les fornicateurs habitudinaires et les hommes les plus scandaleux, quand une fois ils ont fait pénitence. La seule différence entre eux, c'est que les personnes deux ou trois fois mariées n'ont pas de pénitence à faire; mais le fornicateur pénitent est toujours l'égal des vierges dans le royaume des cieux. Je présenterai d'abord dans les termes les plus explicites, en tant qu'ils ont quelque portée, les arguments et les exemples qu'il a lui-même proposés; et cela, dans l'ordre qu'il a suivi. Que le lecteur s'arme de courage, puisqu'il est contraint de fixer les yeux sur les déjections d'un homme ivre. Le venin du diable ayant précédé, on boit plus volontiers l'antidote du Christ. Vierges, écoutez avec patience, écoutez ce discoureur licencieux; ou plutôt passez en vous bouchant les oreilles, comme devant les chants que la fable prête aux sirènes. Souffrez un instant les injures qui vous sont adressées; représentez-vous que, crucifiées avec le Christ, vous entendez les blasphèmes des Pharisiens.

5. *Jovinien. Le livre du Deutéronome trouvé sous Josias dans le temple.* — Voici dit-il, la première sentence prononcée par Dieu : « L'homme quittera donc son père et sa mère, pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux en une chair. »

futuros, quasi numquam possent corruere ; et, dum divinitatem æqualem Deo pollicetur, expulit eos de paradiso, ut qui nudi et expediti, et absque ulla macula virgines, Domini consortio fruebantur, dejecti in vallem lacrymarum, tunicis consutis et pelliceis vestirentur. Sed ne lectorem diutius morer, sequar vestigia partitionis expositæ, et adversus singulas propositiones ejus Scripturarum vel maxime nitar testimoniis, ne querulus garriat, se eloquentia magis quam veritate superatum. Quod si explevero, et illum utriusque instrumenti nube oppressero, assumam exempla sæcularis quoque litteraturæ, ad quam et ipse provocat, doceboque etiam inter philosophos et egregios in republica viros, virtutes voluptatibus, id est, Pythagoram, Platonem et Aristidem Aristippo, Epicuro et Alcibiadi ab omnibus solere præferri. Vos, quæso, utriusque sexus virgines et continentes, mariti quoque et digami, ut conatus meos orationibus adjuvetis. Cunctorum in commune Jovinianus hostis est. Nam qui æqualia omnium asserit merita, tam virginitati facit injuriam, dum eam nuptiis comparat, quam et nuptiis, sic eas licitas asserens, ut secunda et tertia matrimonia. Sed et digamis et trigamis adversarius est, ibi ponens scortatores quondam et libidinosissimos post pœnitentiam, ubi duplicata et triplicata matrimonia; nisi quod in eo digami et trigami dolere non debent, quia idem scortator et pœnitens in regno cœlorum etiam virginibus adæquatur. Proponam igitur manifestioribus verbis et habentibus aliquam consequentiam, argumenta ejus et exempla de nuptiis, eodemque ordine omnia, quo ab eo dicta sunt, digeram. Nec molestum lectori sit, si nauseam ejus et vomitum legere compellatur. Libentius antidotum Christi bibet, cum diaboli venena præcesserint. Audite patienter, virgines; audite, quæso, voluptuosissimum concionatorem, imo quasi sirenarum cantus et fabulas clausa aure transite. Vestras ferte paulisper injurias; putate vos cum Christo crucifixas, Pharisæorum audire blasphemias.

5. *Jovinianus. Liber Deuteronomii sub Josia repertus in Templo.* — Prima, inquit, Dei sententia est : « Propter quod dimittet homo patrem et matrem suam et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. » *Gen.* II, 24 ; *Matth.* XIX, 5. Ac ne forte diceremus hoc scriptum in veteri Testamento, asserit a Domino quo-

Genes. II, 24; *Matth.* XIX, 5. De peur qu'on ne dise que cela se trouve seulement écrit dans l'Ancien Testament, il a soin de rappeler que le Seigneur le confirme dans l'Evangile : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. » Il n'oublie pas ensuite cette sentence : « Croissez et vous multipliez, remplissez la terre. » *Genes.* I, 28, Puis il passe en revue Seth, Enos, Caïnan, Malaléel, Jared, Enoch, Mathusalem, Lamech, Noé, se croyant obligé de nous dire que tous eurent femmes et enfants, obéirent à la sentence divine, comme si nous pouvions ignorer que telles soient les conditions de la nature humaine. Il poursuit: « Celui-là fut Enoch, qui marcha devant Dieu et fut enlevé au ciel. Celui-ci fut Noé, qui seul avec ses fils et leurs femmes, alors cependant qu'il existait tant de vierges à raison de l'âge, fut sauvé du déluge universel. Après le déluge, c'est encore la même union qui devient le principe d'existence pour le genre humain, et la bénédiction primitive est inaugurée de nouveau : « Croissez et vous multipliez, remplissez la terre. » *Genes.* VIII, 17; IX, 1. De plus, est alors accordée la permission de manger des viandes : « Tout ce qui se meut vous servira de nourriture ; je vous ai tout donné comme les végétaux. » *Ibid.* 9. Il se hâte d'aborder Abraham, Isaac et Jacob, le premier bigame, le deuxième monogame, le troisième ayant eu quatre femmes, Lia, Rachel, Bala et Zelpha, nous apprenant qu'Abraham reçut la bénédiction dans son fils à cause du mérite de sa foi ; que Sara, figure de l'Eglise, vit dans un âge avancé la malédiction de la stérilité remplacée par la bénédiction de la maternité, que Rebecca, comme une prophétesse, ayant interrogé le Seigneur, entendit de sa bouche : « Deux nations et deux peuples sont dans ton sein. » *Genes.* XXV, 23. Jacob nous apparaît là se faisant esclave pour avoir une épouse, et Rachel, transportant à l'homme la puissance de Dieu, lui ayant dit : « Donnez-moi des enfants ; sans cela je mourrai. » *Genes,* XXX, I, il répond : « Suis-je donc à la place de Dieu qui t'a frappée de stérilité ? » *Ibid.* 2. Tant il était persuadé, remarque-t-il, que ce n'est pas l'homme, mais bien le Seigneur, qui perpétue la famille. Joseph, ce modèle de sainteté et de chasteté, tous les patriarches avant lui ont vécu dans le mariage, poursuit-il, de telle sorte que Dieu les bénit tous également par Moïse. Il rappelle aussi l'exemple de Juda et de Thamar ; puis la mort violente dont le Seigneur frappa les prévarications d'Onan dans le mariage, parce qu'il ne voulait pas que son frère eût une postérité. Il parle de Moïse, et de Marie sa sœur, que le Seigneur affligea de la lèpre, parce qu'elle calomniait son frère à cause de la femme de ce dernier. Il fait l'éloge de Samson et rehausse d'une manière étonnante le mariage nazaréen. Il insiste sur les mérites de Débora et de Barach, qui, sans avoir les avantages de la

que idipsum in Evangelio confirmari : « Quod Deus conjunxit, homo non separet ; » statimque subnectit : « Crescite et multiplicamini, et replete terram ; » *Gen.* I, 28 ; et per ordinem replicat, Seth, Enos, Cainam, Malaleel, Jared, Enoch, Mathusalem, Lamech, Noe, omnes habuisse uxores, et ex Dei sententia filios procreasse (quasi generationis ordo et historia conditionis humanæ sine conjugibus et liberis potuerit enarrari) : « Iste inquit, est Enoch, qui ambulavit cum Deo, et raptus in cœlum est. Iste Noe, qui, cum essent utique multi virgines propter ætatem, solus cum filiis et uxoribus naufrago orbe servatus est. Rursus post diluvium, quasi altero principio generis humani, virorum et uxorum paria junguntur, et ex integro generationis instauratur benedictio : « Crescite et multiplicamini et replete terram. » *Gen.* VIII, 17 ; IX, 1. Insuper etiam comedendarum carnium licentia relaxatur : « Et omne quod movetur, erit vobis in escam ; sicut olera herbarum dedi vobis universa. » *Ibid.* 9. Currit ad Abraham, Isaac, et Jacob, e quibus prior trigamus, secundus monogamus, tertius quatuor uxorum est : Liæ, Rachel, Balæ et Zelphæ ; et asserit Abraham ob fidei meritum benedictionem in generatione filii accepisse. Saram in typum Ecclesiæ, cui defecerant muliebria, maledictionem sterilitatis, partus benedictione mutasse. Quod Rebecca ierit quasi Prophetes interrogare Dominum, et audierit ab eo : « Duæ gentes et duo populi in utero tuo sunt. » *Gen.* XXV, 23. Quod Jacob pro uxore servierit ; et, existimante Rachel viri esse dare liberos, ac dicente : « Da mihi filios ; sin autem, moriar, » *Gen.* XXX, 1 ; responderit : « Numquid pro Deo ego sum, qui te conclusit? » *Ibid.*, 2. In tantum, inquit, sciebat fructus nuptiarum Domini esse, non mariti. Quod Joseph vir sanctus atque castissimus, et omnes patriarchæ uxores habuerint, quibus æqualiter per Moysen benedicat Deus. Judam quoque proponit, et Thamar ; et occisum Onam perstringit a Domino, quia fratri invidens semen, nuptiarum opera perdebat. Moysen proponit, et Mariæ lepram, quæ fratri pro uxore detrahens, illico Dei ultione percussa est. Laudat Samson, et uxorium Nazaræum miris effert præconiis. Debboram quoque replicat et Barach, quod absque virginitatis bonis, Sisaram et Jabin et currus ferreos debellarint. Jahel uxorem Haber Cynei adducit in medium, et palo armatam præ-

virginité, brisèrent Sisara, Jabin et les chariots armés en guerre. Il produit Jahel, femme d'Haber le Cinéen, il signale à l'admiration sa main armée du marteau. Entre Jephté et sa fille vierge, qui fut immolée au Seigneur, il ne met aucune différence; bien plus, il préfère la foi du père à celle de la fille, parce qu'elle reçut en pleurant le coup mortel. Il arrive à Samuel, cet autre Nazaréen du Seigneur, qui dès son enfance fut élevé dans le tabernacle, portant l'*éphod bad*, ce qui veut dire le vêtement de lin, et ne manque pas de remarquer qu'il eut des enfants, sans rien perdre de la pudeur sacerdotale par un tel genre de vie. Il n'a garde d'oublier Booz et Ruth se rencontrant pendant la moisson, Jessé et David, nés de cette famille, et ce même David achetant pour femme la fille du roi au prix de deux cents Philistins exterminés. Que dire de Salomon, qu'il affirme avoir été l'image du Sauveur en figurant avec distinction dans la liste des maris, et dont il veut entendre ces textes: « O Dieu, donnez votre jugement au roi et votre justice au fils du roi; » puis: « Il lui sera donné de l'or d'Arabie, on priera pour lui toujours. » D'un bond soudain, il est en présence d'Elie et d'Elisée, il fait ressortir ce grand mystère que l'esprit de l'un ait reposé sur l'autre; mais il n'explique pas pourquoi, si ce n'est peut-être en supposant que tous les deux ont vécu dans le mariage. Il passe à Ezéchias; et, tandis qu'il se complaît à louer ce monarque, je m'étonne qu'il ait oublié cette parole: « Désormais j'aurai des enfants. » *Isa.* XXXVIII, d'après les Septante. A propos de Josias, cet homme si juste, sous le règne duquel le livre du Deutéronome fut trouvé dans le temple, il observe que de sa femme Holda provint Sellum. Il range également au nombre des maris Daniel et les trois enfants de Babylone. Tombant tout à coup en plein Evangile, il mentionne avec soin Elisabeth et Zacharie, Pierre et sa belle-mère, tous les apôtres sans exception. Et voici dans quels termes il conclut: « Si l'on prétend opposer une raison en disant que le monde, encore près de son commencement devait s'accroître, elle est sans consistance; qu'on écoute le langage de Paul: « Je veux que les plus jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants; » I *Tim*, V, 14;.... « Honorable est le mariage, et la couche immaculée; » *Hebr.* XIII, 4;.... « La femme demeure liée au mari tant que vit ce dernier; mais s'il vient à mourir qu'elle épouse qui elle voudra, pourvu que ce soit dans le Seigneur; » I *Corinth.* VII, 39;.... « Adam ne fut pas séduit, c'est la femme qui fut séduite et qui devient un sujet de prévarication; mais elle se sauvera en devenant mère de famille, si toutefois elle demeure dans la foi et la dilection, dans la sanctification et la sobriété. » I *Tim.* II, 14. Ainsi se trouve manifestement abrogée cette sentence de l'Apôtre; « Quant à ceux qui ont des femmes, qu'ils vivent comme n'en ayant pas. » Vous ne direz pas peut-être qu'il les oblige à se marier

dicat manum. Inter Jephte patrem et filiam virginem, quæ immolata sit Domino, dicit nullam fuisse distantiam; quin potius fidem patris præfert ei, quæ cæsa sit lugens. Venit ad Samuel alterum Nazaræum Domini, qui ab infantia nutritus in tabernaculo est, et vestitus EPHOD BAD, quod interpretatur, *vestibus lineis*; dicitque eum filios procreasse, nec sacerdotalem pudicitiam uxoris imminutam esse complexu. Booz cum sua Ruth in area collocat, et Jesse ac David inde producit. Ipsum quoque David ducentis præputiis, etiam cum vitæ periculo, regis filiæ quæsisse concubitus. Quid dicam de Salomone, quem ponens in catalogo maritorum, imaginem asserit Salvatoris? et de illo vult esse scriptum: « Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis; » et: « Dabitur ei de auro Arabiæ, et orabunt pro eo semper. » Ac repente transcendit ad Eliam et Elisæum, et narrat quasi grande mysterium, quod requieverit spiritus Eliæ in Elisæo; et cur hoc dixerit, tacet; nisi forte Eliam quoque et Elisæum habuisse arbitretur uxores. Transit ad Ezechiam, et, cum in ejus laudibus immoretur, miror cur oblitus sit dicere: « Amodo filios faciam. » *Is.* XXXVIII, *sec.* LXX. Josiam virum justissimum, sub quo in Templo Deuteronomii liber repertus est, ab Holda uxore Sellum instructum refert. Daniel quoque, et tres pueros inter maritos ponit (al. *numerat*). Et ad Evangelium repente transcendens, Zachariam et Elisabeth, Petrum ponit et socrum ejus, cæterosque Apostolos. Et consequenter infert dicens: « Si autem voluerint assumere vanam defensionem, et obtendere quod rudis mundus eguerit incremento, audiant Paulum loquentem: « Adolescentiores viduas volo nubere, filios procreare; » I *Tim.* V, 14; et: « Honorabiles nuptiæ et cubile immaculatum; » *Hebr.* XIII, 4; et: « Mulier alligata est viro, quamdiu vivit vir ejus. Si autem mortuus fuerit, nubat cui vult, tantum in Domino; » I *Cor.* VII, 39; et: « Adam non est seductus; mulier autem seducta facta est in prævaricationem. Salva autem fiet per filiorum generationem, si permanserit in fide et dilectione et sanctificatione cum sobrietate. » I *Tim.* II, 14. Certe cessat hic illud Apostolicum: « Et qui habent uxores, sic sint quasi non habeant; » nisi forte dicetis, prop-

parce que quelques-unes se sont déjà mises à la remorque de Satan; comme si parmi les vierges aucune ne tombait, et que leur chute ne fût pas plus grave. Il résulte clairement de là que vous suivez les erreurs des Manichéens, lesquels interdisaient le mariage, ainsi que l'usage des aliments que Dieu cependant a créés pour notre nourriture, et dont la conscience était cautérisée. » Après beaucoup d'autres choses, qu'il serait inutile de rappeler ici, il se lance tout à coup en rhétorique; il apostrophe une vierge en ces mots: « Vierge, je ne vous fais point injure; vous avez choisi la chasteté à cause de la nécessité présente; il vous a convenu d'être sainte de corps et d'esprit. Ne vous enorgueillissez pas; vous êtes un membre de la même Eglise que les personnes mariées. »

6. *Jérôme.* — Peut-être me suis-je trop étendu sur les assertions de mon adversaire, m'exposant à fatiguer le lecteur; mais j'ai pensé qu'il était utile de dérouter toutes ses manœuvres, de les placer devant moi comme une armée rangée en bataille, de rassembler toute cette armée avec ses escadrons et ses chefs, de peur qu'après avoir remporté la victoire, il me fallût engager de nouveaux combats. Je ne livrerai donc pas des luttes individuelles, je ne me contenterai pas d'obtenir au hasard des avantages partiels: je dois repousser dans une action générale, dans une vraie bataille rangée, ces ennemis qui tourbillonnent en désordre et combattent à la façon des brigands. Je mettrai en première ligne l'apôtre Paul comme l'intrépide capitaine, et je l'armerai de ses traits, je veux dire de ses fortes sentences. Les Corinthiens, en effet, l'avaient interrogé sur cette même question; et le docteur des nations, le maître de l'Eglise, leur répondit de la manière la plus complète. Or, tout ce qu'il a statué, regardons-le comme la loi du Christ, qui parlait par sa bouche. Et de peur qu'en secret la pensée du lecteur, quand une fois nous serons entrés dans la discussion de chaque erreur émise, ne vienne à s'égarer, qu'elle se rattache constamment à la doctrine de l'Apôtre, tout en avançant vers la solution des plus graves difficultés, sans oublier ce qui précède.

7. *Rien n'est contraire au bien si ce n'est le mal. L'homme extérieur est corrompu.* — Entre autres choses, les Corinthiens avaient demandé par lettres s'ils devaient rester dans le célibat après avoir embrassé la foi du Christ, et renvoyer les femmes qu'ils avaient, pour pratiquer la continence, ou bien s'ils pouvaient contracter mariage avec celles qu'ils croyaient vierges; puis, dans le cas où des deux conjoints idolâtres, l'un se faisait chrétien, si le croyant devait renvoyer celui qui restait dans l'idolâtrie; en supposant qu'il fallût se marier, s'il ordonnait de prendre une femme chrétienne, ou s'il permettait d'épouser une femme idolâtre. Voyons maintenant

terea vult eas nubere, quia jam quædam conversæ sunt retro post Satanam; quasi ex virginibus nulla cadat, et non sit earum major ruina. Ex quo manifestum est vos Manichæorum dogma sectari, prohibentium nubere, et vesci cibis, quos Deus creavit ad utendum, cauteriatam habentium conscientiam. » Et post multa quæ nunc otiosum est revolvere, excutit quasi in locum rhetoricum, et facit apostropham ad virginem, dicens: « Non tibi facio, virgo, injuriam; elegisti pudicitiam propter præsentem necessitatem; placuit tibi ut sis sancta corpore et spiritu. Ne superbias; ejusdem Ecclesiæ membrum es, cujus et nuptæ sunt.

6. *Hieronymus.* — Nimius fortasse fuerim in expositione propositionum ejus, et legenti fastidium fecerim; sed utile ratus sum cuncta molimina ejus quasi instructam aciem contra me ponere, et totum hostilem exercitum cum suis turmis ac ducibus congregare, ne post primam victoriam, alia mihi deinceps prælia nascerentur. Igitur non dimicabo contra singulos, nec paucorum ero passim congressione contentus: toto certandum est agmine et incompositi hostium cunei, ac latrocinii more pugnantes, instructa et ordinata acie repellendi. Opponam in prima fronte apostolum Paulum, et quasi fortissimum ducem, suis telis, id est, suis armabo sententiis. Sciscitantibus enim super hac quæstione Corinthiis, plenissime respondit doctor gentium et magister Ecclesiæ. Quidquid autem statuerit, hoc Christi in eo loquentis legem putemus. Simulque ne lectoris tacita cogitatio, cum cœperimus singula quæ præposita sunt diluere, semper ad Apostolum se reservet, et studio validissimarum quæstionum, priora negligens, ad extremam festinet.

7. *Nihil bono contrarium, nisi malum. Exterior homo corruptus.* — Inter cætera Corinthii per litteras quæsierant, utrum post fidem Christi cælibes esse deberent, et continentiæ causa quas habebant uxores dimittere, an si virgines credidissent, inirent (al. *inire*) matrimonia? Et cum e duobus Ethnicis, unus credidisset in Christum, utrumnam credens relinqueret non credentem? Et si essent ducendæ uxores, Christianas tantum accipi juberet, an et Ethnicas? Videamus igitur quid ad hæc Paulus rescripserit: « De his autem quæ scripsistis mihi, bonum est homini mulierem non tangere. Propter fornicationem autem unusquisque

ce que Paul répondit à ces questions : « Touchant ce que vous m'avez écrit, il est bon pour l'homme de vivre éloigné de la femme; mais pour éviter la fornication, que chaque homme ait sa femme, et chaque femme son mari. Les devoirs sont égaux et réciproques. La femme n'a pas la libre disposition de son corps, c'est le mari. Il en est de même du mari par rapport à la femme. Gardez-vous de vous frauder l'un l'autre, à moins que ce ne soit pour un temps et d'un mutuel consentement, pour vaquer à la prière. Puis revenez à la vie commune, de peur que vous ne soyez tentés par Satan, à raison de l'incontinence. Or je dis cela par concession, et non sous forme de commandement. Je désire que tous les hommes soient comme moi-même ; chacun cependant a reçu de Dieu son propre don, l'un d'une manière, l'autre d'une autre. Je dis aux femmes non mariées ou veuves qu'il est bon pour elles de rester comme je suis. Si toutefois elles ne gardent pas la continence, qu'elles se marient. Mieux vaut se marier que brûler. » I *Corinth.* VII, 1 et seq. Revenons au commencement de ce texte : « Il est bon pour l'homme de vivre éloigné de la femme. » Si c'est là un bien, le contraire est évidemment un mal, puisque ce sont là deux choses opposées. Mais, si le mal dont il est question mérite indulgence, il ne peut qu'être l'objet d'une concession, en vue d'éviter un plus grand mal. Et quel est ce bien qu'on tolère uniquement à cette condition? Jamais il n'eût ajouté : « Que chaque homme ait sa femme, » s'il n'avait pas dit auparavant : « A cause de la fornication. » Otez ce danger, et la concession ne sera pas faite. C'est comme si l'on disait : Il est bon de manger du pain de froment, de choisir la farine la plus pure ; cependant de peur que quelqu'un ne soit poussé par la faim à se nourrir d'ordures, j'accorde qu'on mange aussi du pain d'orge. — Est-ce que le froment perdra sa supériorité, parce qu'on préférera l'orge à l'ordure ? Il est un bien naturel, abstraction faite de toute comparaison avec le mal, comme avec tout bien supérieur. Remarquez de plus la prudence de l'Apôtre. Il n'a pas dit : Il est bon de ne pas se marier ; mais bien : « Il est bon de se tenir éloigné de la femme ; » nous montrant par là en quoi le danger consiste, ce qui fait que l'homme n'échappe pas, ce qui ravit les âmes et les dépouille de leur prix, ce qui dissipe surtout le cœur de l'adolescence : « Quelqu'un attachera-t-il du feu à son sein sans être brûlé ? ou marchera-t-il sur les charbons ardents sans en recevoir aucune atteinte ? » *Prov.* VI, 27, 28. De même donc qu'on se brûle aussitôt qu'on touche le feu, de même le contact excite la passion par les seuls instincts de la nature. Les fables des Gentils font naître ainsi de la pierre ou de la terre Mithras et Erichtonius. De là vient que Joseph, dans nos saints Livres, se déroba si

uxorem suam habeat, et unaquæque virum suum habeat. Uxori vir debitum reddat, similiter et uxor viro. Uxor proprii corporis non habet potestatem, sed vir. Similiter et vir proprii corporis sui non habet potestatem, sed uxor. Nolite fraudare invicem, nisi forte ad tempus ex consensu, ut vacetis orationi. Et iterum ad idipsum revertimini, ne tentet vos Satanas, propter incontinentiam vestram. Hoc autem dico juxta indulgentiam, non juxta imperium. Volo autem omnes homines esse ut meipsum ; sed unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius autem sic. Dico autem innuptis et viduis, bonum est eis si sic permanserint ut ego. Si autem se non continent, nubant. Melius est enim nubere, quam uri. » I *Cor.* VII, 1 *seqq.* Revertamur ad caput testimonii : « Bonum est, » inquit, « homini mulierem non tangere. » Si bonum est mulierem non tangere, malum est ergo tangere : nihil enim bono contrarium est, nisi malum. Si autem malum est, et ignoscitur, ideo conceditur, ne malo quid deterius fiat. Quale autem illud bonum est, quod conditione deterioris conceditur? Nunquam enim subjecisset : « Unusquisque uxorem suam habeat, » nisi præmisisset : « Propter fornicationem autem. » Tolle fornicationem, et non dicet : « Unusquisque uxorem suam habeat. » Velut si quis definiat : Bonum est triticeo pane vesci et edere purissimam similam. Tamen, ne quis compulsus fame comedat stercus bubulum, concedo ei ut vescatur et hordeo. Num idcirco frumentum non habebit puritatem suam, si fimo hordeum præferatur? Bonum est illud naturaliter, quod comparationem non habet mali, quod prælatione alterius non obumbratur. Simulque animadvertenda est Apostoli prudentia. Non dixit : Bonum est uxorem non habere ; sed : « Bonum est mulierem non tangere ; » quasi et in tactu periculum sit ; quasi qui illam tetigerit, non evadat, « quæ virorum pretiosas animas rapit, » quæ facit adolescentium evolare corda : « Alligabit quis in sinu ignem, et non comburetur? aut ambulabit super carbones ignis, et non ardebit? » *Prov.* VI, 27, 28. Quomodo igitur qui ignem tetigerit, statim aduritur ; ita viri tactus et feminæ sentit naturam suam, et diversitatem sexus intelligit. Narrant et gentilium fabulæ Mithram et Erichthonium, vel in lapide, vel in terra, de solo æstu libidinis esse generatos.

promptement aux mains de l'Egyptienne, lui abondonnant même son manteau comme s'il eût craint qu'il ne gardât et ne pût communiquer le virus de la rage. « Pour éviter la fornication cependant, que l'homme ait sa femme, et chaque femmes on mari. » Cela ne renferme pas une obligation rigoureuse de se marier; car ce serait alors lâcher le frein aux passions, et conduire l'homme à prendre nécessairement une autre femme dès que la sienne vient à mourir. Non; cela veut dire que l'idolâtre converti doit garder la femme qu'il avait avant sa conversion, libre de vivre avec elle ou de la traiter désormais comme une sœur, mais toujours avec la prudence et la réserve que la nature même doit imposer. « La femme n'a pas la disposition de son corps, c'est le mari; il en est de même du mari par rapport à la femme. » Tout cela regarde les personnes mariées, et la question était de savoir si l'une peut renvoyer l'autre; ce que le Seigneur a lui-même défendu dans l'Evangile. Voilà le sens de ce que l'Apôtre dit: « Il est bon pour l'homme de se tenir éloigné de la femme. » Mais, du moment où quelqu'un a pris une femme, et ne peut ni la délaisser sans qu'elle y consente, ni la répudier quand elle n'est pas coupable, il est obligé d'accomplir son devoir; car il s'est volontairement astreint à cette nécessité. « Ne vous fraudez pas l'un l'autre, à moins que ce ne soit pour un temps et d'un mutuel consentement, pour vaquer à la prière. » Quel est ce bien, je vous le demande, qui ne permet pas de prier ou de recevoir le corps de Jésus-Christ? Les devoirs qu'impose le mariage sont donc un obstacle à ceux que la continence remplit. Ailleurs le même apôtre nous ordonne de toujours prier. *Thessal.* v. S'il faut prier sans cesse, on ne peut pas donner un moment à ce qui fait obstacle à la prière. L'apôtre Pierre savait par expérience le poids des liens du mariage; et voici comment il instruit l'Eglise, la leçon qu'il donne aux chrétiens: « De même, les hommes qui cohabitent selon la science, et qui savent honorer la faiblesse et la fragilité de la femme, sont comme les cohéritiers d'une grâce qui se multiplie, en sorte que vos prières n'éprouvent pas d'empêchement. » I *Petr.* III, 7. Le voilà donc déclarant dans le même sens, parce qu'il est mû du même esprit, que les devoirs du mariage font obstacle à la prière. S'il commence par cette locution: « De même, » c'est pour stimuler chez les hommes le sentiment de l'émulation, ayant commencé par donner aux femmes cette leçon de vertu: « Afin que les hommes voient votre chaste conduite; je parle de celles qui ne font pas consister leur beauté dans l'arrangement des cheveux, l'éclat de l'or, l'artifice étudié des vêtements, mais bien dans la grâce de l'homme intérieur, dans l'inaltérable pureté de l'esprit, ami de la douceur et du silence. Voilà ce qui rend agréable à Dieu. »

Unde et noster Joseph, quia tangere eum volebat Ægyptia, fugit ex manibus ejus, et quasi ad morsum rabidissimæ canis, ne paulatim virus serperet, pallium quod tetigerat, abjecit. « Propter fornicationem autem unusquisque uxorem suam habeat, et unaquæque virum suum habeat. » Non dixit: Propter fornicationem unusquisque ducat uxorem; alioquin hac excusatione libidini frena laxasset, ut quotiescumque uxor moritur, toties ducenda sit alia, ne fornicemur; sed: « Unusquisque uxorem suam habeat. » Suam, inquit, habeat, sua utatur, quam habebat [antequam crederet, quam bonum erat non tangere, et post fidem Christi sororem tantum nosse, non conjugem, nisi fornicatio tactum ejus excusabilem faceret. « Uxor proprii corporis non habet potestatem, sed vir. Similiter et vir sui corporis non habet potestatem, sed uxor. » Omnis hæc quæstio de his est qui in matrimonio sunt, an eis liceat uxores dimittere, quod et Dominus in Evangelio prohibuit. Unde et Apostolus: « Bonum est homini, » ait, « uxorem non tangere. » Sed quia qui semel duxit uxorem, nisi ex consensu, se non valet abstinere, nec dare repudium non peccanti, reddat conjugi debitum; sponte quippe se alligavit, ut reddere cogeretur. « Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi. » Oro te quale illud bonum est, quod orare prohibet? quod corpus Christi accipere non permittit? Quamdiu impleo mariti officium, non impleo continentis. Jubet idem Apostolus in alio loco, I *Thess.* v, ut semper oremus. Si semper orandum est, nunquam ergo conjugio serviendum, quoniam quotiescumque uxori debitum reddo, orare non possum. Petrus Apostolus experimentum habens conjugalium vinculorum, vide quomodo informet Ecclesiam, quid doceat Christianos: « Similiter viri cohabitantes juxta scientiam, quasi infirmiori vasculo muliebri tribuentes honorem, et sicut cohæredes multiplicis gratiæ, ut non impediantur orationes vestræ. » I *Pet.* III, 7. Ecce eodem sensu, quia eodem et spiritu, impediri dicit orationes officio conjugali. Quod autem ait, « similiter, » idcirco ad imitationem provocat viros, quia jam supra uxoribus præceperat, dicens: « Ut videant viri in timore castam vestram conversationem, quarum sit non exterius compositio crinium, et distinctio auri, et in cultu vestis ornatus; sed absconditus

Ibid. II, 3. Voyez-vous quelle est l'union qu'il prescrit entre l'homme et la femme? « Cohabitant selon la science, » de manière à montrer qu'ils savent ce que Dieu veut et désire d'eux, et qu'ils honorent la faiblesse de la femme. S'abstenir, c'est l'honorer ; le contraire dès lors, c'est lui faire injure. Il venait bien de dire aux femmes : « Pour que les hommes voient la chasteté de votre vie, et cette beauté qui consiste dans l'homme intérieur, dans l'incorruptible pauvreté d'un esprit ami de la douceur et du silence. » O parole vraiment apostolique, ô pierre du Christ. Les hommes et les femmes reçoivent également de lui la loi ; il condamne les vaines parures du corps, il préconise la chasteté, la grâce de l'homme intérieur, l'incorruptibilité dans la mansuétude et le silence. C'est comme s'il disait : Puisque l'homme extérieur s'est laissé corrompre en vous, et que vous n'avez plus cette heureuse incorruptibilité qui est le propre des vierges, retracez encore la pureté de l'esprit par un tardif renoncement; et ce que vous ne pouvez réaliser dans le corps, pratiquez-le du moins dans votre âme. Voilà les richesses que demande le Christ, la véritable beauté de votre union.

8. De peur qu'en lisant ce qui vient ensuite : « Pour vaquer à la prière, et puis revenez à vos devoirs, » on ne crût que telle était la volonté de l'Apôtre, et qu'on ne comprit pas qu'il faisait une concession pour éviter une plus grave chute, il poursuit ainsi : « De peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. » Il ne parle qu'à mots couverts, et certes avec raison. Nous nous efforçons nous-mêmes de traiter ce sujet avec la même prudence, et nous disons avec lui : « C'est une concession que je formule, et non un commandement. » On va cependant murmurant encore le contraire de cette proposition, comme si ce n'était pas dans le même sens que sont tolérées les secondes noces, et même les troisièmes; comme si l'Eglise n'ouvrait pas aux fornicateurs les portes de la pénitence, et, ce qui frappe beaucoup plus, aux incestes eux-mêmes? En effet, celui qui s'était rendu coupable de ce crime, et que Paul, dans sa première Epître aux Corinthiens, avait livré à Satan, pour la destruction de la chair et le salut de l'âme, I *Corinth.* V, il le retire de là, dans la seconde, ne voulant pas qu'un frère après tout soit comme submergé dans la tristesse. II *Corinth.* 2. Ce que l'Apôtre veut, nous ne devons pas le confondre avec ce qu'il permet. Obéir à la volonté, c'est gagner un mérite, profiter de l'indulgence, c'est tomber dans l'abus. Désirez-vous savoir ce que veut l'Apôtre, ajoutez immédiatement ce qui suit : « Or je veux que tous les hommes soient comme moi-même. » *Corinth.* VII, 7. Heureux celui qui ressemble à Paul ; heureux celui qui se conforme à ses préceptes, et n'use pas de son indulgence. Ce que je veux, dit-il, ce que je souhaite, c'est

cordis homo, in incorruptione mitis et silentis spiritus. Hoc est coram Deo placens. » *Ibid.* 2, 3. Cernis quale conjugium inter viros uxoresque præcipiat? Cohabitantes juxta scientiam, ut noverint quid velit, quid desideret Deus, ut tribuant honorem vasculo muliebri. Si abstinemus nos a coitu, honorem tribuimus uxoribus; si non abstinemus perspicuum est honori contrariam esse contumeliam. Ad uxores quoque : « Ut videant, » inquit, « viri castam conversationem vestram, et ornatum in abscondito cordis hominem, in incorruptione mitis et silentis spiritus. » O vere digna vox Apostolo, et Petra Christi. Maritis uxoribusque dat legem, et damnato carnis ornatu, castitatem prædicat, et ornatum interioris hominis, in incorruptione mitis et silentis spiritus, quodammodo hoc dicens : Quoniam exterior vester homo corruptus est, et beatitudinem incorruptionis, quæ proprie virginum est, habere desiistis, imitamini incorruptionem spiritus saltem per seram abstinentiam, et quod corpore non potestis, mente præstate. Has enim Christus divitias et hos vestræ conjunctionis quærit ornatus.

8. Verum ne quis putet ex eo quod sequitur : « Ut vacetis orationi, et iterum revertimini (al. *ad id ipsum*) ad ipsum, » Apostolum hoc velle, et non propter majorem ruinam concedere, statim infert : « Ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram. » Pulchra nimirum indulgentia, « et iterum ad ipsum. » Quod erubescit suo vocare nomine, quod tentationi præfert Satanæ, quod causam habet incontinentiam, laboramus quasi obscurum disserere, cum exposuerit ipse quod scripsit : « Hoc autem » inquit, « dico juxta indulgentiam, non juxta imperium. » Et mussitamus adhuc nuptias non vocare indulgentiam, sed præceptum, quasi non eodem modo et secunda et tertia matrimonia concedantur, quasi non et fornicatoribus per pœnitentiam fores aperiantur Ecclesiæ, quodque his est majus, et incestis? Nam illum violatorem novercæ, quem in prima ad Corinthios Epistola tradiderat Satanæ, I *Cor.* V, in interitum carnis, ut spiritus salvus fieret, in secunda retrahit, II *Cor.* II, et ne abundantiori tristitia absorbeatur frater, laborat. Aliud est velle quid Apostolum, aliud est ignoscere. In voluntate promeremur, in venia abutimur. Vis scire quid velit Apostolus? junge quod sequitur : « Volo autem omnes homines

que vous soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ. Il était vierge, né d'une vierge, inaltérablement pur en lui-même et dans sa mère : pour nous, n'étant que des hommes, et ne pouvant pas imiter la nativité du Sauveur, imitons du moins la vie qu'il mena sur la terre. Cela est un privilége de la béatitude et de la divinité, ceci n'est pas en dehors de la conduite humaine et s'obtient par le travail. Je veux que tous les hommes me ressemblent, afin de ressembler par là même à Jésus-Christ, dont je retrace en moi l'image. « Celui qui croit en Jésus-Christ doit marcher comme il a marché lui-même. » I *Joan.* I, 6. « Mais chacun a reçu de Dieu son propre don ; l'un d'une manière, l'autre d'une autre. » I *Corinth.* VII, 7. Vous voyez clairement ce que je veux; et néanmoins, comme dans l'Eglise il y a différents dons, je permets aussi le mariage, de peur de paraître condamner la nature. — Observez en même temps que le don de la virginité diffère de celui des noces. Si les personnes mariées devaient avoir la même récompense que les vierges, jamais, après avoir donné le précepte de la continence, il n'eût dit : « Mais chacun a reçu de Dieu son propre don; l'un d'une manière, l'autre d'une autre. » Dès que chacun a quelque chose à part, c'est dire qu'il y a diversité. A propos de l'incestueux, quand il fit pénitence, l'Apôtre lui-même a dit : « Au contraire, pardonnez-lui et consolez-le; si vous avez fait grâce à quelqu'un, j'en fais de même. » II *Corinth.* II, 7. Pour qu'il ne nous vînt pas en pensée que le don de l'homme est chose méprisable, il ajoute : « Quant à ce que j'ai moi-même pardonné, si j'ai pardonné réellement en votre considération, c'est en présence du Christ. » *Ibid.* 10. Divers sont les dons du Christ ; et voilà pourquoi Joseph, qui le figurait d'avance, portait une robe de diverses couleurs ; nous lisons aussi dans le quarante-quatrième psaume, 10: « La Reine s'est tenue debout à votre droite, portant un vêtement d'or rehaussé de couleurs diverses;» et l'apôtre Pierre dit : « Comme étant les cohéritiers de la grâce multiple de Dieu. » I *Petr.* III, 7. Avec l'idée de multiplicité, l'expression grecque porte aussi celle de variété.

9. L'Apôtre poursuit en ces termes : « Je dis aux personnes non mariées ainsi qu'aux veuves qu'il est bon pour elles de rester comme je suis. Si toutefois elles n'ont pas le courage de garder la continence, qu'elles se marient ; mieux vaut se marier que brûler.» I *Corinth.* VII, 8. Après avoir tracé les devoirs du mariage, et montré ce qu'il exige et ce qu'il permet, il passe aux personnes qui n'ont pas contracté de tels liens, se donnant lui-même pour exemple, et leur montrant le bonheur dans son genre de vie. « Si toutefois elles n'ont pas le courage de garder la continence, qu'elles se marient. » Cela revient à ce qu'il disait tout à l'heure : « Pour éviter la fornication ; » et de plus:

esse sicut meipsum. » *Cor.* VII, 7. Beatus qui Pauli similis erit; felix qui audit Apostolum præcipientem, non ignoscentem. Hoc inquit, volo, hoc desidero, ut imitatores mei sitis, sicut et ego Christi. Ille virgo de Virgine, de incorrupta incorruptus : nos, quia homines sumus, et nativitatem Salvatoris non possumus imitari, imitemur saltem conversationem. Illud divinitatis est et beatitudinis, hoc humanæ conditionis est et laboris. Volo omnes homines similes mei esse, ut dum mei similes sunt similes fiant et Christi, cujus ego similis sum. « Qui enim in Christum credit, debet sicut ille ambulavit et ipse ambulare. » I *Joan.* I, 6. « Sed unusquisque proprium donum habet ex Deo ; alius quidem sic, alius autem sic. » I *Cor.* VII, 7. Quid, inquit, velim, perspicuum est. Sed, quoniam in Ecclesia diversa sunt dona, concedo et nuptias, ne videar damnare naturam. Simulque considera, quod aliud donum virginitatis sit, aliud nuptiarum. Si enim eadem esset merces nuptarum et virginum, nunquam dixisset post præceptum continentiæ : « Sed unusquisque proprium habet donum ex Deo; alius quidem sic, alius autem sic. » Ubi proprietas singulorum est, ibi altrinsecus diversitas. Concedo et nuptias esse Dei donum, sed inter donum et donum magna diversitas est. Denique et Apostolus de eodem post incestum pœnitente : « E contrario, » inquit, « donate ei et consolamini, et, si cui quid donastis, et ego. » II *Cor.* II, 7. Ac ne putaremus donum hominis esse contemnendum, addidit : « Nam et ego quod donavi, si quid donavi propter vos, coram Christo. » *Ibid.*, 10. Diversa sunt dona Christi. Unde et Joseph in typo ejus variam habebat tunicam. Et Psalmo quadragesimo quarto legimus : « Adstitit regina a dextris tuis, in vestitu deaurato, circumdata varietate. » *Psal.* XLIV, 10. Et Petrus Apostolus : « Sicut cohæredes, » ait, « multiplicis gratiæ Dei. » I *Pet.* III, 7. Quod significantius Græce dicitur ποικίλης, id est, *variæ*.

9. Sequitur : « Dico autem innuptis et viduis : Bonum est eis, et si sic permanserint ut ego. Si autem non se continent, nubant. Melius enim est nubere quam uri. » I *Cor.* VII, 8. Postquam nuptis concesserat usum conjugii, et ostenderat ipse quid vellet, quidve concederet, transit ad innuptas et viduas, et sui proponit exemplum, et felices vocat si sic permanserint. « Si autem non se continent, nubant ; » idipsum quod

« De peur que Satan ne vous tente par incontinence. » Il donne la raison de cette parole : « Si toutefois elles n'ont pas le courage de garder la continence, qu'elles se marient, » par cette autre : « Mieux vaut se marier que brûler. » Le mariage n'est un mieux qu'en comparaison d'une telle torture. Otez les flammes de la passion, et cette proposition disparaît. Le mieux est toujours affirmé par rapport à quelque chose de pire, et ne regarde pas le bien d'une manière absolue. C'est comme si l'on disait : Mieux vaut avoir un œil que de n'en avoir aucun ; mieux vaut avoir un pied valide, et se soutenir d'autre part au moyen d'un bâton, que d'avoir les deux jambes brisées et d'être obligé de ramper sur la terre. Que dites-vous, Apôtre ? Je ne vous crois pas lorsque vous dites : « Bien qu'inhabile à parler, je ne le suis pas dans la science. » C'est l'humilité qui vous dicte ce langage, aussi bien que celui-ci : « Je ne suis pas digne de porter le nom d'apôtre ; » ou bien : « A moi le plus petit des apôtres ; » ou bien encore : « Comme à un avorton. » Vous connaissez parfaitement la valeur des expressions, et vous faites d'heureux emprunts à Epiménide, à Ménandre, à Aratus. En parlant de la continence et de la virginité, vous dites : « Il est bon pour l'homme de se tenir éloigné de la femme ; » et puis : « Il leur est bon de rester dans l'état où je suis moi-même ; » puis encore : « Je pense que c'est un bien pour eux à cause de la nécessité présente ; » enfin : « C'est un bien pour l'homme d'être ainsi. » Lorsque vous en venez au mariage, vous ne dites plus : C'est un bien de se marier, parce que vous ne pourriez pas ajouter : Plutôt que brûler ; mais vous dites : « Mieux vaut se marier que brûler. » Si le mariage est un bien pour lui-même, ne cherchez donc pas un terme de comparaison dans le feu ; dites simplement : C'est un bien de se marier. La bonté d'une chose m'est suspecte, quand on la met en regard d'un mal plus grand pour montrer qu'elle est moins mauvaise. Ce n'est pas un mal plus léger, c'est un bien absolu que je demande.

10. *Femmes chrétiennes unies à des païens. Matrones, disposées à sévir contre Jérôme. Abraham adjure son serviteur par le Christ.* — C'est le premier point en discussion que nous avons discuté jusqu'ici ; passons à la suite. « Pour ceux qui sont engagés dans les liens du mariage, mon commandement, ou plutôt celui du Seigneur, est que la femme ne doit pas se séparer de l'homme ; que, dans le cas de séparation, elle doit rester sans se remarier, ou se réconcilier avec son mari ; que l'homme à son tour ne doit pas renvoyer sa femme. Quant aux autres, c'est moi qui le leur dis, non le Seigneur, si quelqu'un de nos frères est marié avec une femme idolâtre, il ne la renverra pas pourvu qu'elle consente à demeurer avec lui ; » et le reste jusqu'à ces mots : « Que chacun marche selon la vocation

supra : « Propter fornicationes autem ; » et : « Ne tentet vos Satanas, propter incontinentiam vestram. » Redditque causam, cur dixerit. « Si se non continent, nubant. Melius est enim nubere, quam uri. » Ideo melius est nubere, quia pejus est uri. Tolle ardorem libidinis, et non dicet : « Melius est nubere. » Melius enim semper ad comparationem deterioris respicit, non ad simplicitatem incomparabilis per se boni. Velut si diceret : Melius est unum oculum habere, quam nullum ; melius est uno inniti pede, et alteram partem corporis baculo sustentare, quam fractis cruribus repere. Quid ais, Apostole? Non tibi credo dicenti : « Etsi imperitus sermone, non tamen scientia. » Quomodo illud de humilitate descendit : « Quia non sum dignus vocari Apostolus ; » et : « Mihi minimo omnium Apostolorum ; » et : « Tamquam abortivo, » sic et hoc humilitatis dictum puto. Nosti sermonum proprietates, quamobrem et de Epimenide et de Menandro et de Arato quædam sumis testimonia. Ubi de continentia loqueris et virginitate : « Bonum est, ais, homini mulierem non tangere ; et : » Bonum est eis, si sic permanserint ut ego ; » et : « Puto hoc bonum eis esse propter instantem necessitatem ; » et : « Quia bonum est homini sic esse. » Ubi ad nuptias venis, non dicis, bonum est nubere, quia non potes jungere, quam uri ; sed dicis : « Melius est nubere quam uri. » Si per se nuptiæ sunt bonæ, noli illas incendio comparare ; sed dic simpliciter : Bonum est nubere. Suspecta est mihi bonitas ejus rei, quam magnitudo alterius mali, malum esse cogit inferius. Ego autem non levius malum, sed simplex per se bonum volo.

10. *Mulieres fideles junctæ infidelibus. Matronæ sævituræ in Hieronymum. Abraham adjurat servum in Christo.* — Hucusque primum capitulum edissertum est ; veniamus ad sequentia. « His autem qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem a viro non discedere ; quod si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari ; et vir uxorem non dimittat. Nam cæteris ego dico, non Dominus : Si quis frater uxorem habet infidelem, et hæc consentit habitare cum illo, non dimittet illam ; » et cætera usque ad eum locum, ubi ait : « Unusquisque sicut vocavit eum Deus, ita ambulet, et sicut in omnibus Ecclesiis doceo. » I *Cor.* VII, 10 *seqq.* Hic locus ad præsen-

qu'il a reçue de Dieu, comme je l'enseigne dans toutes vos Eglises. » I *Corinth.* VII, 10 et seq. Ce dernier passage n'a point de rapport avec la controverse présente. En effet, Paul enseigne, en s'inspirant de la pensée du Seigneur, que la femme ne doit pas être répudiée, hors le cas de fornication, et qu'étant répudiée elle ne peut pas épouser un autre homme du vivant de son mari, ou bien qu'elle doit se réconcilier avec ce dernier. Pour ceux dans les mariages desquels intervient la foi, c'est-à-dire quand l'un des deux est fidèle, il défend à celui-là de répudier l'autre. Il en donne le motif : l'infidèle devient un candidat de la foi dès qu'il ne veut pas se séparer du croyant. Il ordonne au contraire, si l'infidèle répudie le croyant en haine de la foi chrétienne, que le croyant ait à se séparer, pour ne point paraître préférer son conjoint au Christ, à qui l'on ne doit pas même préférer son âme. Mais aujourd'hui beaucoup de femmes, méprisant le précepte de Paul, s'unissent avec des idolâtres, prostituent aux idoles les temples de Jésus-Christ. Elles ne comprennent donc pas qu'elles forment un même corps avec celui dont elles sont les côtes. Paul tolère l'union avec les païens quand c'est après leur mariage que les femmes embrassent la foi du Christ; mais il n'a pas la même indulgence pour les chrétiennes qui se marient avec des Gentils; voici comment il leur parle ailleurs : « Ne prenez pas le joug avec des infidèles. Quoi de commun entre la justice et l'iniquité? comment unir la lumière et les ténèbres? Quel accord possible entre le Christ et Bélial, entre le fidèle et l'infidèle? Le temple de Dieu peut-il admettre des idoles? Or vous êtes le temple du Dieu vivant. » II *Corinth.* VI, 14 et seq. Quoique je sache que beaucoup de matrones se déchaîneront contre moi; quoique les imprudents mépris qu'elles ont déversés sur le divin Maître, elles doivent les reporter avec rage sur le dernier des serviteurs, sur le plus humble des chrétiens, je ne tairai pas ce que je pense; fidèle à la leçon de l'Apôtre, je leur dirai sans détour qu'elles appartiennent à l'iniquité, non à la justice; aux ténèbres, non à la lumière; à Bélial, non au Christ; qu'elles ne sont pas les temples du Dieu vivant, mais bien les antres et les idoles des morts. Voulez-vous encore mieux comprendre qu'il n'est pas permis à des chrétiennes de s'allier avec des païens, écoutez le même Apôtre : « La femme demeure liée tant que vit son mari; dès que le mari est tombé dans le dernier sommeil, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit dans le Seigneur, » I *Corinth.* VII, 39, c'est-à-dire, pourvu qu'elle prenne un mari chrétien. Celui qui permet les secondes noces, et même les troisièmes dans le Seigneur, interdit un premier mariage avec un païen. Voilà pourquoi Abraham adjure son serviteur par sa postérité, par le Christ, qui devait naître de sa race,

tem controversiam non pertinet. Docet enim juxta sententiam Domini, uxorem, excepta causa fornicationis, non repudiandam, et repudiatam, vivo marito, alteri non nubere, aut certe viro suo reconciliari debere. His autem quos in matrimonio deprehendisset fides, hoc est, si unus credidisset e duobus, præcipit ne credens repudiet non credentem. Causisque expositis, quod candidatus fidei sit infidelis, si nolit a credente discedere; e contrario jubet, si infidelis repudiet fidelem propter fidem Christi, discedere debere credentem, ne (al. *nec*) conjugem præferat (al. *præferre*) Christo, cui etiam anima postponenda est. At nunc pleræque, contemnentes Apostoli jussionem, junguntur gentilibus, et templa Christi idolis prostituunt; nec intelligunt se corporis ejus partem esse, cujus et costæ sunt. Ignoscit Apostolus infidelium conjunctioni, quæ habentes maritos, in Christum postea crediderunt; non his quæ cum Christianæ essent, nupserunt gentilibus, ad quas alibi loquitur: « Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas luci ad tenebras? Quæ autem conventio Christi ad Belial? aut quæ pars fideli cum infideli? Qui autem consensus templo Dei cum idolis? Vos enim estis templum Dei vivi. » II *Cor.* VI, 14 *et seqq.* Licet enim in me sævituras sciam plurimas matronarum; licet eadem impudentia qua Dominum contempserunt, in me pulicem et Christianorum minimum debacchaturas, tamen dicam quod sentio; loquar quod me Apostolus docuit, non illas justitiæ esse, sed iniquitatis; non lucis, sed tenebrarum; non Christi, sed Belial; non templa Dei viventis, sed fana et idola mortuorum. Vis apertius discere quod Christianæ omnino non liceat Ethnico nubere? audi eumdem Apostolum : « Mulier, » inquit, « alligata est quanto tempore vir ejus vivit; quod si dormierit vir ejus, liberata est; cui vult nubat, tantum in Domino, » I *Cor.* VII, 39, id est, Christiano. Qui secundas tertiasque nuptias concedit in Domino, primas cum Ethnico prohibet. Unde et Abraham adjurat servum in femore suo, hoc est, in Christo qui de ejus erat semine nasciturus, ut filio suo Isaac alienigenam non adducat uxorem. Et Ezras offensam Dei hujuscemodi uxorem repudiatione compescit. II *Esdr.* X. Et Malachias propheta : « Prævaricatus est, » inquit, « Judas, et abominationem fecit in Israel et in Jerusa-

de ne point amener à son fils Isaac une femme étrangère. De là vient aussi qu'Esdras réprime, en ordonnant la répudiation, l'introduction de ces sortes de femmes, et venge ainsi la gloire de Dieu. II *Esdr*. x. Le prophète Malachie dit encore : « Juda a prévariqué, il a commis l'abomination dans Israël et dans Jérusalem, il a souillé le sanctuaire du Seigneur; il a aimé et possédé la fille d'un dieu étranger. Que le Seigneur perde l'homme coupable de cela, maître et disciple, du milieu des tabernacles de Jacob, alors même qu'il offre des dons au Dieu des vertus. » *Malach*. II, 11, 12. Si je parle de la sorte, c'est pour apprendre à ceux qui placent au même niveau le mariage et la virginité, qu'un tel mariage est au-dessous des secondes noces, et même des troisièmes.

11. *Il croit qu'on blâmera sa manière de comprendre. La foi n'appartient qu'aux chrétiens.* — Après la discussion que nous venons de rapporter, et dans laquelle l'Apôtre avait enseigné que le fidèle ne doit pas se séparer de l'infidèle, qu'il doit rester dans l'état où la foi l'a trouvé, que chacun, célibataire ou marié, n'a qu'à persévérer dans le genre de vie qu'il avait en recevant le baptême, il ajoute aussitôt les paraboles du circoncis et du païen, de l'homme libre et de l'esclave. C'est avec de telles images, qu'il discute encore l'état respectif des personnes mariées et de celles qui ne le sont pas. « Quelqu'un est-il appelé dans la circoncision, qu'il n'y renonce pas. Est-il appelé dans l'incirconcision, qu'il ne se fasse pas circoncire. La circoncision n'est rien, et l'état contraire n'est rien; il n'y a de réel que l'observation des divins préceptes. Que chacun demeure donc tel qu'il était lors de sa vocation. Avez-vous été appelé étant esclave, n'en ayez aucun souci. Si vous pouvez cependant devenir libre, usez encore mieux de votre liberté. Celui qui a été appelé pendant qu'il était esclave dans le Seigneur, est l'affranchi du Seigneur lui-même; tout comme celui qui a été appelé étant libre, est l'esclave du Christ. Vous avez été rachetés à un grand prix; ne redevenez pas les esclaves des morts. Donc, que chacun des pauvres frères demeure devant Dieu dans l'état même où il a été appelé. » I *Corinth*. VII, 18, et seq. Et d'abord, comme je pense que plusieurs blâmeront ma manière de comprendre le texte, il me convient de demander quelle en est la suite; comment il se fait que, traitant des maris et des femmes, l'Apôtre passe tout à coup à la comparaison entre le Juif et le Gentil, l'homme libre et l'esclave, pour revenir encore, après cette comparaison, à la question des vierges. « Touchant les vierges, dit-il, je n'ai reçu du Seigneur aucun précepte. » I *Corinth*. VII, 5. Où veut-il en venir avec ce parallèle entre le mariage et la virginité, le Juif et le Gentil, l'homme libre et l'esclave? Et puis, comment peut-on comprendre ce texte :

lem. Polluit enim sanctum Domini, et dilexit et habuit filiam dei alieni. Disperdat Dominus virum qui fecerit hoc, magistrum et discipulum, de Tabernaculis Jacob et offerentem munera Domino virtutum. » *Malach*. II, 11, 12, Hæc idcirco dixi, ut qui nuptias virginitati comparant, sciant saltem tales nuptias digamiæ et trigamiæ subjiciendas.

11. *Intelligentiam suam reprehendendam putat. Fides proprie Christianorum est.* — Ad superiorem disputationem, in qua docuerat fidelem ab infideli non debere discedere, sed permanere in matrimonio sicut eos invenisset fides, et unumquemque vel cœlibem vel maritum ita durare ut esset Christi baptismate deprehensus, infert subito parabolas circumcisi et Ethnici, servi et liberi, et sub metaphora earum de nuptis disputat et innuptis. « Circumcisus aliquis vocatus est, non adducat præputium. In præputio vocatus est, non circumcidatur. Circumcisio nihil est, et præputium nihil est; sed observatio mandatorum Dei. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat. Servus vocatus es, non sit tibi curæ. Sed et si potes liber fieri, magis utere. Qui enim in Domino vocatus est servus, libertus est Domini. Similiter et qui liber vocatus est, servus est Christi. Pretio empti estis ; nolite fieri servi hominum. Unusquisque ergo in quo vocatus est frater, in eo permaneat apud Deum. » I *Cor*. VII, 18 *et seqq*. Ac primum quia nonnullos hanc intelligentiam reprehensuros arbitror, interrogare libet quæ sit consequentia, ut de maritis et uxoribus disputans, repente transiret ad comparationem Judæi et Ethnici, servi et liberi; et rursum, hac disputatione finita, rediret ad virgines dicens: « De virginibus autem præceptum Domini non habeo. » I *Cor*. VII, 5. Quid sibi vult inter conjugia et virginitatem, Judæi et Ethnici, servi liberique collatio? Secundo, quomodo possit intelligi : « Circumcisus aliquis vocatus est, non adducat præputium? » *Ibid*. 18. Numquid qui semel amputatum habet præputium, potest si velit rursus illud adducere? Deinde, quo sensu exponendum sit : « Qui in Domino vocatus est servus, libertus est Domini? Similiter qui liber vocatus est, servus est Christi? » *Ibid*., 22. Quarto, quomodo ille qui præcepit servis obedire dominis carnalibus, nunc dicat : « Nolite fieri servi hominum? » *Ibid*. 23. Ad extremum, quid pertineat ad servitutem, vel circum-

« Quelqu'un est-il appelé dans la circoncision, qu'il n'y renonce pas? » *Ibid.* 18. Puis encore, en quel sens faut-il entendre ceci : « Celui qui a été appelé étant esclave dans le Seigneur, est l'affranchi du Seigneur lui-même; et celui qui a été appelé étant libre, est l'esclave du Christ? » *Ibid.* 22. En quatrième lieu, comment l'Apôtre, après avoir fait un devoir aux esclaves d'obéir à leurs maîtres temporels, fait-il maintenant cette recommandation : « Ne devenez pas les esclaves des hommes? » *Ibid.* 23. Enfin, qu'importe pour la servitude ou la circoncision cette parole : « Que chacun de nos frères demeure devant Dieu dans l'état où il a été appelé? » C'est le contraire de la sentence précédente. Dès qu'il nous est dit : « Ne devenez pas les esclaves des hommes, » comment pouvons-nous rester dans l'état où nous avons été appelés, beaucoup ayant embrassé la foi quand ils étaient soumis à des maîtres temporels, défense leur étant faite ensuite de les servir? Pour ce qui regarde la circoncision en particulier le moyen de se conformer à ce même principe, alors que le même Apôtre s'écrie ailleurs avec tant d'instance : « Voici que moi Paul, je vous le dis, si vous recevez la circoncision le Christ ne vous servira de rien? » *Galat.* v, 2. Reste donc que la circoncision et l'incirconcision, l'esclavage et la liberté doivent s'entendre dans le sens de ce qui précède. « Etes-vous appelé dans la circoncision, n'y renoncez pas. » Cela revient à dire : supposé qu'au moment de votre vocation, lorsque vous avez embrassé la foi, vous n'eussiez pas de femme, vous fussiez dans le célibat, ne vous engagez pas après cela dans le mariage, ne renoncez pas à cette circoncision, ne surchargez pas du fardeau des noces la sainte liberté de la pudeur. « Avez-vous été appelé n'étant pas circoncis, ne vous faites pas circoncire; » aviez-vous une femme quand vous avez embrassé la foi, ne regardez pas cette foi comme une cause de séparation, parce que Dieu nous appelle dans la paix. « La circoncision n'est rien, et le contraire n'est rien; il n'y a de réel que l'observation des divins préceptes. » En effet, le célibat sans les bonnes œuvres n'est d'aucune utilité, pas plus que le mariage, puisque la foi elle-même, qui n'appartient en définitive qu'aux chrétiens, est appelée morte quand elle est dénuée de ces mêmes œuvres; car autrement les vierges consacrées à Vesta et les prêtresses de Junon, qui ne devaient avoir été mariées qu'une fois, pourraient être rangées aussi dans le nombre des saintes. « Que chacun reste donc dans l'état où il a été appelé; » il faut continuer à vivre tel qu'on était lors de sa vocation, libre ou lié. En parlant de la sorte, il ne contraint pas les vierges à se marier, il condamne la répudiation. De même qu'il enlève à ceux qui sont mariés le droit de répudier leurs femmes, il ôte aux vierges la faculté d'entrer dans le mariage. « Avez-vous été

cisionem; « Unusquisque in quo vocatus est frater, in eo permaneat apud Deum? » Nam et contrarium est superiori sententiæ. Si enim illud audivimus : « Nolite fieri servi hominum, » qua ratione possumus in ea permanere vocatione qua vocati sumus, cum multi crediderint habentes carnales dominos, quibus nunc servire prohibentur? Porro ad circumcisionem quid facit permanere in ea vocatione, in qua vocati sumus, cum in alio loco idem Apostolus clamitet : « Ecce ego Paulus dico vobis, quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit? » *Galat.* v, 12. Restat igitur, ut circumcisio et præputium, servus et liber, superiori sensui coaptentur, et de antecedentibus pendeant. « Circumcisus aliquis vocatus est, non adducat præputium. » Eo, inquit, tempore quo vocatus es et credidisti in Christum, si circumcisus vocatus es ab uxore, et cœlebs eras, noli ducere uxorem, hoc est, noli adducere præputium, ne circumcisionis et pudicitiæ libertatem oneres sarcina nuptiarum. « Rursum si in præputio quis vocatus est, non circumcidatur. » Habebas, inquit, uxorem cum credidisti, noli fidem Christi putare causam dissidii, quia in pace vocavit nos Deus. « Circumcisio nihil est, et præputium nihil est; sed observatio mandatorum Dei. » Nihil enim prodest absque operibus cœlibatus, et nuptiæ, cum etiam fides, quæ proprie Christianorum est, si opera non habuerit, mortua esse dicatur; et hac lege virgines quoque Vestæ, et Junonis univiræ in Sanctarum queant ordine numerari. « Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat. » Quando credidit, sive habebat, sive non habebat uxorem, in eo permaneat in quo vocatus est. Ac per hoc non tam virgines cogit ut nubant, quam repudia prohibet. Et sicut habentibus uxores tollit licentiam dimittendi eas, sic virginibus nubendi amputat facultatem. « Servus vocatus es, non sit tibi curæ; sed et si potes liber fieri, magis utere. » Etiam si habes, inquit, uxorem, et illi alligatus es, et solvis debitum, et non habes tui corporis potestatem, atque (ut manifestius loquar) servus uxoris es, noli propter hoc habere tristitiam, nec de amissa virginitate suspires. Sed etiam si potes causas aliquas invenire dissidii, ut libertate pudicitiæ perfruaris, noli salutem tuam cum alterius interitu quærere. Habeto paulisper uxorem, nec præcurras morantem; exspecta dum sequitur. Si

appelé étant esclave, n'en ayez aucun souci; mais, si vous pouvez devenir libre, usez encore mieux de votre liberté. » Avez-vous une femme, êtes-vous lié, soumis aux devoirs du mariage, privé de votre liberté; et, pour parler plus clairement, êtes-vous sous la dépendance d'une femme, n'allez pas vous attrister pour cela, ne gémissez pas sur les priviléges que vous avez perdus. Pourriez-vous même trouver des causes de séparation, et recouvrer ainsi la liberté de la pudeur, ne cherchez pas votre salut dans la perte d'autrui. Supportez quelque temps l'épouse, ne la laissez pas en chemin, attendez qu'elle vous suive; si vous êtes patient, d'épouse elle deviendra une sœur. « Celui qui est appelé étant esclave dans le Seigneur, est l'affranchi du Seigneur lui-même; et celui qui a été appelé étant libre, est l'esclave du Christ. » Il explique pourquoi la femme ne doit pas être abandonnée. Voici ce qu'il veut dire : pour ceux qui passent de la Gentilité à la foi du Christ, je leur ordonne de ne pas rompre le mariage qu'ils auraient auparavant contracté; car, lorsqu'on embrasse la foi dans une telle condition, le service de Dieu n'est pas exclusif comme il l'est pour les vierges et les personnes non mariées : il y a là une sorte de latitude, le frein n'est pas aussi serré; serviteur d'une femme, on est d'une certaine façon l'affranchi du Seigneur. Quant à celui qui n'avait pas de femme lors de sa conversion, qui se trouvait dégagé du lien conjugal au moment où Dieu l'appelait, il est l'esclave du Christ. Quel bonheur de servir non une femme, mais le Christ; non la chair, mais l'esprit! « Celui qui s'attache au Seigneur devient un même esprit avec lui. » I *Corinth.* VI, 17. Peut-être seriez-vous tenté de croire qu'en disant plus haut : « Avez-vous été appelé étant esclave, n'en ayez aucun souci; mais, pourriez-vous devenir libre, usez encore mieux de votre liberté, » il a blâmé la continence, en nous livrant à l'esclavage du lien conjugal; voici ce qu'il ajoute, pour couper court à toute subtilité : « Vous avez été rachetés à un grand prix; ne consentez pas à devenir les esclaves des hommes. » Vous avez été rachetés par le sang inestimable du Christ : l'agneau s'est immolé pour nous; sous la brûlante rosée de l'hysope, toutes les humeurs malignes ont été consumées. Nous donc qui dans notre baptême, avons vu périr Pharaon avec toute son armée, pourquoi voulons-nous retourner en Egypte? Après avoir mangé la manne, la nourriture même des anges, comment soupirons-nous après les aulx, les oignons, les poireaux et les viandes de Pharos?

12. *Pourquoi Dieu ne fait pas un devoir de la virginité. Quelles sont les vraies féries des noces. D'où vient la prédilection du Christ pour les vierges. Qu'il faut bien considérer la signification des mots.* — Après avoir discuté touchant le mariage et la continence, Paul en vient à la vir-

egeris patienter, conjux mutabitur in sororem. « Qui enim in Domino vocatus est servus, libertus est Domini; similiter qui liber vocatus est, servus est Christi. » Reddit causas cur nolit uxores deseri. Idcirco ait : Præcipio ut in Christum de gentilitate credentes inita ante fidem matrimonia non relinquant; quia qui uxorem habens credidit, non tanto Dei servitio detinetur, quanto virgines et innuptæ; sed quodammodo est liberior, et servitutis illi frena laxantur; et dum uxoris est servus, ut ita dicam, libertus est Domini. Porro qui uxorem non habens, credidit, et liber a servitute conjugii vocatus est a Domino, ille vere servus est Christi. Quanta felicitas, non uxoris servum esse, sed Christi; non carni servire, sed spiritui! « Qui enim adhæret Domino, unus spiritus est. » I *Cor.* VI, 17. Ac ne forsitan in eo, quod supra dixerat : « Servus vocatus es, non sit tibi curæ; sed, et si potes liber fieri, magis utere, » suggillasse continentiam videretur, et in famulatum nos tradidisse conjugum, infert sententiam, quæ omnem amputet cavillationem : « Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum. » Redempti sumus pretiosissimo sanguine Christi : immolatus est pro nobis agnus, et aspersi calidissimo rore hyssopi, omnem pituitam noxiæ voluptatis excoximus. Quibus in baptismate mortuus est, Pharao, et universus ejus suffocatus est exercitus, cur rursum Ægyptum quærimus, et post manna, Angelorum cibum, allia et cepe et pepones et carnes Pharias suspiramus?

12. *Quare Deus virginitatem non præcepit. Feriæ nuptiarum quæ? Quare plus amat virgines Christus. Significantia verborum consideranda.* — Maritorum et continentium disputatione præmissa, tandem ad virgines venit, et ait : « De virginibus autem præceptum Domini non habeo ; consilium autem do, tamquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse. » I *Cor.* VII, 25, 26. Hic adversarius tota exultatione bacchatur, hoc velut fortissimo ariete virginitatis murum quatiens : « Ecce, inquit, Apostolus profitetur de virginibus, Domini se non habere præceptum; et qui cum auctoritate de maritis et uxoribus jusserat, non audet imperare quod Dominus non præcepit. Et recte. Quod enim præcipitur, imperatur; quod imperatur, necesse

ginité; et voici comment il s'exprime : « Concernant les vierges je n'ai pas un précepte à donner de la part du Seigneur; je donne seulement un conseil, comme ayant obtenu miséricorde de la part du Seigneur, afin d'être fidèle. J'estime donc que c'est un bien à cause de la nécessité présente; car c'est un bien pour l'homme d'être ainsi. » I *Corinth.* vii, 25, 26. C'est ici que l'adversaire se livre à des transports de joie; ce texte est entre ses mains comme un redoutable bélier, dont il se sert pour saper les murs de la virginité. « Voilà donc, s'écrie-t-il, que l'Apôtre déclare n'avoir du Seigneur aucun précepte concernant les vierges; lui qui avait posé des ordres formels concernant les maris et les femmes, n'ose pas commander où le Seigneur ne commande pas; et certes avec raison. Un précepte entraîne une obligation, une obligation doit être nécessairement accomplie, et le défaut d'accomplissement n'est pas moins nécessairement suivi d'une peine; inutile serait le commandement, si l'exécution dépendait du libre arbitre de celui qui l'a reçu. » Si le Seigneur avait ordonné la virginité, il eût paru condamner le mariage, et détruire par là même la reproduction du genre humain, où la virginité cependant prend naissance. S'il avait coupé la racine, comment exigerait-il les fruits? S'il n'avait pas d'avance établi les fondements, par quel moyen élèverait-il l'édifice, sur quoi reposerait le faîte qui doit tout couronner? On creuse, on bouleverse les montagnes avec des efforts surhumains; on pénètre jusqu'aux entrailles de la terre, pour découvrir l'or; ensuite, quand des grains les plus menus, fondus dans la fournaise, la main habile de l'artiste a fait un précieux joyau, ce n'est pas celui dont le travail a tiré l'or de la fange, c'est celui dont l'or est devenu la parure, qu'on proclame heureux. Ne vous étonnez donc pas si, parmi les séductions de la chair et les entraînements du vice, on n'exige pas de nous, on se borne à nous enseigner la vie des anges. Où n'est donné que le conseil, l'offrande est volontaire et libre : où le précepte est imposé, l'obéissance est nécessaire. « Je n'ai pas de précepte à donner de la part du Seigneur, a dit l'Apôtre, je donne simplement un conseil, pour être fidèle à la miséricorde que j'ai reçue. » — Du moment où Dieu ne vous a pas chargé d'un précepte, comment osez-vous donner un conseil concernant une chose qui n'est pas obligatoire? L'Apôtre me répondra : Voulez-vous que j'impose quand le Seigneur se contente de proposer? Lui, le créateur et l'artisan, qui sait la fragilité du vase d'argile qu'il a lui-même façonné, laisse la virginité au libre choix de l'auditeur; et moi, le docteur des nations, qui me suis fait tout à tous pour gagner tous les hommes, I *Corinth.* ix, 22, j'irais dès le commencement courber sous le joug de la chasteté perpétuelle ceux dont la foi naissante n'a pas eu le

est fieri; quod necesse est fieri, nisi fiat, pœnam habet. Frustra enim jubetur, quod in arbitrio ejus ponitur, cui jussum est. » Si virginitatem Dominus imperasset, videbatur nuptias condemnare, et hominum auferre seminarium, unde et ipsa virginitas nascitur. Si præcidisset radicem, quomodo fruges quæreret? Nisi ante fundamenta jecisset, qua ratione ædificium exstrueret, et operturum cuncta desuper culmen imponeret? Multo labore fossorum subvertuntur montes; terrarum pene inferna penetrantur, ut invenietur aurum. Cumque de granis minutissimis prius conflatione fornacis, deinde callida artificis manu fuerit monile compactum; non ille beatus vocatur, qui de luto excrevit aurum, sed qui auri utitur puchritudine. Noli igitur admirari, si inter titillationes carnis, et incentiva vitiorum, Angelorum vitam non exigimur, sed docemur. Quia ubi consilium datur, offerentis arbitrium est : ubi præceptum, necessitas est servientis. « Præceptum, » inquit, « Domini non habeo; consilium autem do, tamquam misericordiam consecutus a Domino. » Si non habes præceptum Domini, quare audes dare consilium, de quo non habes jussionem? Respondebit mihi Apostolus : Et vis ut ego jubeam, quod Dominus obtulit potius, quam præcepit? Ille creator et figulus sciens fragilitatem vasculi quod operatus est, virginitatem in audientis potestate dimisit; et ego, Doctor Gentium, qui omnibus omnia factus sum ut omnes lucrifacerem, I *Cor.* ix, 22, onus perpetuæ castitatis statim in principio credentium imponam cervicibus infirmorum? Discant prius ferias nuptiarum, vacent ad tempus orationi, ut accepto gustu pudicitiæ, id semper habere desiderent, quo ad modicum delectati sunt. Dominus tentatus a Pharisæis, utrum secundum legem Moysi uxores liceret dimittere, omnino fieri prohibuit. Quod discipuli considerantes, dixerunt ei : « Si talis est causa hominis cum uxore, non expedit nubere. Quibus ille respondit : Non omnes capiunt verbum, sed quibus datum est. Sunt enim eunuchi, qui de utero matris ita nati sunt; et sunt eunuchi qui ab hominibus eunuchizati sunt; et sunt eunuchi, qui se castraverunt propter regnum cœlorum. Qui potest capere, capiat. » *Matth.* xix, 10 *et seqq.* In propatulo est cur Apostolus dixerit; « De virginibus autem præceptum Domini non habeo; » profecto quia præmiserat Domi-

temps de s'affermir? Qu'ils apprennent d'abord les féries des noces, qu'ils vaquent à la prière pour un temps, de telle sorte que le goût de la pudeur se forme en eux, et qu'ils désirent de posséder toujours ce qui leur a procuré une joie passagère. Les Pharisiens tentent le Seigneur en lui demandant s'il est permis d'après la loi de Moïse de renvoyer sa femme; il le défend absolument. Ce que voyant, les disciples dirent : « Si telle est la condition de l'homme avec la femme, il n'est pas bon de se marier. » Il leur répondit : « Tous ne comprennent pas cette parole, mais uniquement ceux à qui la grâce est donnée. Il y a des eunuques qui sont nés dans cet état; il y en a d'autres qui sont devenus tels pour le royaume des cieux. Qui peut comprendre, comprenne. » *Matth.* XIX, 10 et seq. Vous avez là sous les yeux la raison de ce qu'a dit l'Apôtre : « Concernant les vierges, je n'ai pas de précepte à donner de la part du Seigneur; » évidemment parce que le Seigneur avait dit d'avance : « Tous ne comprennent pas cette parole, mais uniquement ceux à qui la grâce est donnée; » et de plus : « Qui peut comprendre, comprenne. » L'Agonothète présente le prix, invite à la course, tient en main la palme de la virginité; il indique la source pure, et s'écrie : « Qui a soif, vienne et boive. » *Joan.* VII, 37. « Qui peut comprendre, comprenne. » Il ne dit pas : Bon gré, mal gré il vous faut boire, il vous faut courir; il dit : Celui qui voudra, qui pourra courir et boire, celui-là vaincra, celui-là sera désaltéré. Voilà pourquoi la prédilection que le Christ a pour les vierges; c'est que leur offrande est spontanée, et non l'exécution d'un précepte. Or il y a plus de grâce à donner ce qu'on ne doit pas qu'à rendre ce qui est exigé comme une dette. C'est en considérant les charges qu'entraîne une femme, que les apôtres s'écrient : « Si telle est la condition de l'homme avec la femme, il n'est pas bon de se marier. » Le Seigneur approuve leur sentiment, et voici le sens de son langage : Vous êtes dans le vrai, cela ne convient pas à l'homme qui n'a d'autre but que le royaume des cieux; mais la chose est difficile, et tous ne comprennent pas cette parole; il faut une grâce à part. Il y a des eunuques volontaires, il y en a de forcés. J'aime seulement ceux de la première espèce. Je reçois avec bonheur dans mon sein ceux qui sont devenus tels pour arriver au céleste royaume, qui par amour pour moi se sont élevés au-dessus de la nature. — Ainsi doit être interprétée la sentence du Seigneur. Si les personnes qui montrent cet héroïsme ont pour récompense le royaume des cieux, la même récompense ne saurait appartenir aux autres. De là ce mot : « Qui peut comprendre, comprenne. » Preuve admirable de foi, sublime effort de vertu, de se faire de la sorte le temple immaculé de Dieu, de s'offrir tout entier en holocauste au Seigneur, et,

nus : « Non omnes capiunt verbum, sed quibus datum est : » et : « Qui potest capere, capiat. » Proponit ἀγωνοθέτης præmium, invitat ad cursum, tenet in manu virginitatis bravium : ostendit purissimam fontem, et clamitat : « Qui sitit, veniat et bibat. Qui potest capere, capiat. » *Joan.* VII, 37. Non dicit : Velitis, nolitis bibendum vobis est, atque currendum ; sed : Qui voluerit, qui potuerit currere atque potare, ille vincet, ille satiabitur. Et ideo plus amat virgines Christus, quia sponte tribuunt, quod sibi non fuerat imperatum. Majorisque gratiæ est, offerre quod non debeas, quam reddere quod exigaris. Apostoli uxoribus onera contemplati : « Si talis est, » inquiunt, « causa hominis cum uxore, non expedit nubere. » Quorum Dominus sententiam probans : Recte quidem sentitis, ait, quod non expediat homini ad cœlorum regna tendenti accipere uxorem ; sed difficilis res est, et non omnes capiunt verbum istud, verum quibus datum est. Alios eunucos natura facit, alios vis hominum. Mihi illi eunuchi placent, quos castravit non necessitas, sed voluntas. Libenter illos in meos sinus recipio, qui se castraverunt propter regna cœlorum, et ob mei cultum noluerunt esse quod nati sunt. Simulque tractanda sententia : « Qui se, » inquit, « castraverunt propter regna cœlorum. » Si castrati mercedem habent regni cœlorum ergo qui se non castraverunt, locum non possunt accipere castratorum. « Qui potest, » inquit, « capere, capiat. » Grandis fidei est, grandisque virtutis, Dei templum esse purissimum, totum sese holocaustum offerre Domino; et, juxta eumdem Apostolum, esse sanctum et corpore et spiritu. Hi sunt eunuchi, qui se lignum aridum ob sterilitatem putantes, audiunt per Isaiam, LVI, quod pro filiis et filiabus locum in cœlis habeant paratum. Horum typus est Abdemelech (Mss. *Abdamelech*) eunuchus in Jeremia, XXVIII; et spado ille reginæ Candacis in Actis Apostolorum, VIII, qui ob robur fidei, viri nomen obtinuit. Ad hos et Clemens, successor Apostoli Petri, cujus Paulus apostolus meminit, scribit Epistolas, omnemque pene sermonem suum de virginitatis puritate contexit ; et deinceps multi Apostolici et Martyres et illustres tam sanctitate quam eloquentia viri, quos ex propriis scriptis nosse perfacile est. « Existimo enim, » inquit, « hoc opus bonum esse propter instantem necessitatem. » Quæ est illa necessitas quæ, spreto

comme parle le même Apôtre, d'être saint de corps et d'esprit. Voilà les eunuques qui, se regardant comme un bois aride et sec, entendent de la bouche d'Isaïe, LVI, qu'au lieu de fils et de filles ils auront le royaume des cieux. Nous voyons leur type dans cet Abdemelech dont il est question dans Jérémie, XXVIII, et dans ce ministre de la reine Candace qui se trouve mentionné aux Actes des Apôtres, VIII, et qui, par la vigueur de sa foi, mérita d'être appelé un homme. C'est pour eux que Clément, le successeur de l'apôtre Pierre, et le même que loua Paul, écrit ses lettres, consacrant à peu près tout son discours à la virginité. Pour eux écrivirent également beaucoup d'hommes apostoliques, des martyrs, des génies non moins illustres par la sainteté que par l'éloquence, et que nous pourrions aisément désigner par leurs noms. « J'estime, en effet, a dit l'Apôtre, que c'est là une œuvre de bien à cause de la nécessité présente. » Quelle est cette nécessité qui, dédaignant la chaîne conjugale, aspire à la liberté de la virginité? « Malheur aux femmes qui seront enceintes ou nourrices en ce jour! » *Matth.* XXIV, 15; *Marc.* XIII, 14; *Luc.* XXI, 23. La malédiction ne tombe pas sur les courtisanes, sur les femmes de mauvaise vie, dont la condamnation n'est nullement douteuse; elle tombe sur les femmes mariées et qui sont enceintes, sur les vagissements des enfants, sur les conséquences légitimes du mariage. « Car il est bon pour l'homme d'être ainsi. » Dès que le bien est là, le contraire doit être le mal. « Etes-vous lié avec une femme, ne cherchez pas à vous délier; êtes-vous libre de ce lien, ne cherchez pas une femme. » Chacun de nous a ses limites tracées : laissez-moi ce qui m'appartient, et gardez ce qui est à vous. Si vous avez uni votre sort à celui d'une femme, ne la répudiez pas : si je n'ai pas contracté cette union, je ne chercherai pas une femme. Comme je ne délie pas les unions contractées, ne liez pas non plus une existence libre. Pesons bien le sens des expressions : L'homme qui a une femme est présenté comme un débiteur, comme un esclave de la femme, et même comme un esclave lié, ce qui n'appartient qu'aux mauvais esclaves. Celui qui n'a pas de femme, n'est d'abord le débiteur de personne, et puis il est circoncis, libre, dégagé de tout lien.

13. *Les vierges se rendent coupables d'inceste quand elles se marient après s'être consacrées à Dieu. La vie entière n'est qu'un temps très-court. Grégoire de Nazianze, instituteur de Jérôme. Virginité qui mérite d'être appelée l'hostie du Christ. Différence entre le mariage et la virginité.* — Courons sur ce qui nous reste à dire; l'étendue du volume ne nous permet pas de nous arrêter à chaque point en particulier. « Si vous avez pris une femme, vous n'avez pas péché. » Autre chose est ne pas commettre une faute, autre chose accomplir un bien. « Si une vierge se marie, elle n'a pas péché. » Il n'est pas question d'une vierge qui s'est déjà consacrée au culte de Dieu; si l'une de ces dernières vient à se marier, sa condamnation est inévitable, parce qu'elle a rompu son premier serment. Notre adversaire préten-

vinculo conjugali, virginitatis appetit libertatem? « Væ prægnantibus et nutrientibus in illo die. » *Matth.* XXIV, 15; *Marc.* XIII, 14; *Luc.* XXI, 23. Non hic scorta, non hic lupanaria condemnantur, de quorum damnatione nulla dubitatio est; sed uteri tumescentes, et infantum vagitus, et fructus atque opera nuptiarum. « Quoniam bonum est homini sic esse. » Si bonum est homini sic esse, malum est ergo homini sic non esse. « Alligatus uxori, noli quærere solutionem; solutus es ab uxore, noli quærere uxorem. » Habet unusquisque nostrum terminos suos : redde mihi meum, et tuum tene. Si alligatus es uxori, ne illi des repudium. Si solutus sum ab uxore, non quæram uxorem. Ut ego non solvo conjugia, si semel ligata sunt, ita tu non liga quod solutum est. Simulque significantia consideranda verborum est. Qui uxorem habet, ut debitor dicitur, et esse in præputio, et servus uxoris, et quod malorum servorum est, « alligatus. » Qui autem sine uxore est, primum nullius debitor est, deinde circumcisus, tertio liber, ad extremum solutus.

13. *Virgines incestæ si nupserint post consecrationem. Tempus vitæ omne breve est. Præceptor Hieronymi Gregorius Nazianzenus. Virginitas quæ sit hostia Christi. Quid intersit inter nuptias et virginitatem.* — Curramus per reliqua, neque enim nos patitur magnitudo voluminis diutius in singulis immorari. « Si autem acceperis uxorem, non peccasti. » Aliud est non peccare, aliud bene facere. « Et si nupserit virgo, non peccavit » (al. *peccabit*). Non illa virgo, quæ se semel Dei cultui dedicavit : harum enim si qua nupserit, habebit damnationem, quia primam fidem irritam fecit. Si autem hoc de viduis dictum objecerit, quanto magis de virginibus prævalebit, cum etiam his non liceat, quibus aliquando licuit! Virgines enim, quæ post consecrationem nupserint, non tam adulteræ sunt, quam incestæ. Ac ne videretur in eo quod dixerat : « Et si nup-

dra-t-il que cela regarde les veuves? combien plus alors les vierges n'y seront-elles pas obligées, elles qui ne vécurent jamais dans l'état où les autres ont vécu? Les vierges qui se marient après leur consécration se rendent moins coupables d'adultère que d'inceste. De peur qu'en disant toutefois : « Si une vierge vient à se marier, elle n'a point péché, » il ne parût recommander le mariage aux personnes qui vivent dans le célibat, il tempérait la portée de cette parole, en ajoutant : « Ces personnes auront cependant les tribulations de la chair. » Quelles sont ces personnes, encore une fois? Relisons le texte tout entier : « Si vous prenez une femme, vous n'avez pas péché; si une vierge a contracté mariage, elle n'a pas péché non plus : ces personnes cependant auront les tribulations de la chair. » Dans notre ignorance, nous pensions qu'elles en auraient plutôt les joies. Du moment donc où la tribulation leur est réservée sous ce rapport, le seul qui semblait lui offrir une compensation, qu'en sera-t-il des autres espérances qu'elles fondaient sur le mariage? Voilà que les tribulations de la chair compliquent celles de l'esprit et de l'âme. « Mais je veux vous ménager. » Il entend dire par là : Je vous parle uniquement des tribulations de la chair, comme s'il n'y avait pas des raisons encore plus fortes qui devraient vous éloigner du mariage. « Donc je vous dis ceci, frères : Le temps est court; reste que ceux qui ont une femme vivent comme s'ils n'en avaient point. » Je ne traite plus des vierges, leur bonheur n'est pas en question. Je m'adresse aux personnes mariées : « Le temps est court, le Seigneur est proche. » Eussions-nous à vivre neuf cents ans comme les premiers hommes, encore faudrait-il regarder comme courte une durée qui doit finir un jour, dont le terme est fixé. Dans les conditions présentes, puisque la tribulation plutôt que la joie du mariage doit avoir si peu de durée, pourquoi prendre une femme qu'on devra perdre dans un temps si limité? Il dit encore : « Ceux qui pleurent ou se réjouissent, ceux qui font des acquisitions ou qui possèdent les choses de ce monde, doivent être comme s'ils ne pleuraient ni ne se réjouissaient, comme s'ils n'achetaient ou ne possédaient rien en ce monde. La figure de ce monde ne fait que passer. » I *Corinth.* VII, 30. Si le monde passe, ce monde où tout est renfermé, à plus forte raison passent comme une vapeur légère les formes et la vie qui s'agitent en ce monde, en particulier les charmes et les devoirs du mariage; car après la résurrection plus rien de semblable n'existera. Puisque la mort est la fin du mariage, comment ne faisons-nous pas d'une nécessité un acte volontaire? Ce qui doit un jour nous être arraché malgré nous, pourquoi ne pas l'offrir à Dieu dans l'espoir de la récompense? « Celui qui n'a pas de femme se préoccupe des choses du Seigneur; mais celui qui vit avec une femme est en sollicitude pour les choses du monde : cherchant les moyens de plaire à la femme. Il est divisé. » Examinons maintenant les divers points d'opposition entre les soins de la vierge et ceux de l'homme marié. La vierge désire plaire au Sei-

serit virgo, non peccavit, » rursum cœlibes ad nuptias provocare, statim se refrenat (al. *refrenavit*), et aliud inferendo, infirmavit quod concesserat, dicens : « Tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. » Qui sunt isti qui tribulationem carnis habebunt? Quibus supra indulserat : Si « acceperis uxorem, non peccasti ; et si nupserit virgo, non peccavit (al. *peccabit*) ; tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. » Nos ignari rerum, putabamus nuptias saltem carnis habere lætitiam. Si autem nubentibus etiam in carne tribulatio est, in qua sola videbantur habere delicias, quid erit reliquum propter quod nubant, cum et in spiritu, et in anima, et in ipsa carne tribulatio sit? « Ego autem vobis parco. » Sic ait : Obtendo carnis tribulationem quasi non majora sint propter quæ nubere non debeatis. « Igitur hoc dico, fratres : Tempus breve est. Reliquum est, ut qui habent uxores, sic sint tamquam non habentes. » Nequaquam jam de virginibus disputo, quos nulla ambiguitas est esse felices. Ad maritos venio : « Tempus breve est, Dominus prope est. » Etiamsi nongentis viveremus annis, ut antiqui homines, tamen breve putandum esset, quod haberet aliquando finem, et esse cessaret. Nunc vero cum brevis sit non tam lætitia, quam tribulatio nuptiarum, quid accipimus uxores, quas cogemur cito amittere ? Et : « Qui flent, » inquit, « et gaudent, et emunt et utuntur hoc mundo, sic sint, quasi non fleant, gaudeant, emant, utantur hoc mundo. Præterit enim figura hujus mundi. » I *Cor.* VII, 30. Si mundus transit, quo universa clauduntur, imo figura et conversatio hujus mundi quasi nubes præterit, inter cætera mundi opera et nuptiæ præteribunt. Neque enim erunt post resurrectionem conjugia. Si autem mors finis est nuptiarum, cur necessitatem non in voluntatem vertimus? Et quod invitis extorquendum est, cur non spe præmiorum offerimus Deo? « Qui sine uxore est, sollicitus est quæ

gneur, et l'homme à sa femme ; or, pour arriver à son but, celui-ci se préoccupe des choses du monde, qui doivent évidemment passer avec le monde lui-même ; « Il est divisé, » entre des sollicitudes multiples et diverses, les chagrins le tirent dans tous les sens. Ce n'est pas ici le lieu de dépeindre les angoisses du mariage, de se lancer à la façon des rhéteurs dans un sujet tant de fois rebattu. Je l'ai moi-même traité, soit dans mon livre contre Helvidius, soit dans mes lettres à Eustochion, et je pense avoir épuisé cette matière. Tertullien a joué là-dessus quand il était encore jeune. Mon instituteur, Grégoire de Nazianze, a pris pour sujet de quelques-uns de ses vers le parallèle entre le mariage et la virginité. Je dois remarquer en passant que dans les versions latines, nous lisons ceci : « La vierge est divisée, ainsi que la femme mariée. » Quoique le texte ainsi rendu ne manque pas de sens, et que moi-même je l'aie pris en ces termes pour le développer, ce ne sont pas là cependant les vraies expressions de l'Apôtre. Voici ce qu'il a écrit, comme nous l'avons dit plus haut : « Il est en sollicitude pour les choses du monde, comment il pourra se rendre agréable à sa femme, et le voilà divisé. » Après avoir émis cette proposition, il s'occupe des vierges et des personnes vivant dans la continence. « La femme non mariée et vierge, dit-il, pense aux choses du Seigneur, comment elle sera sainte de corps et d'esprit. » Toute personne non mariée n'est pas vierge ; mais la vierge n'est pas évidemment mariée. L'Apôtre a pu rendre la même pensée en d'autres termes, pour l'élégance du discours, et dès lors il faudrait lire : « La femme non mariée est vierge ; » il a pu vouloir déterminer le sens de la première qualification par la seconde ; de telle sorte qu'il ne nous vînt pas en pensée d'entendre cela des courtisanes, qui ne sont liées par aucun serment. De quoi se préoccupe donc la femme non mariée et vierge ? « Des choses du Seigneur, des moyens d'être sainte de corps et d'esprit. » N'aurait-elle pas d'autre avantage, la vierge ne devrait-elle pas espérer une plus grande récompense, qu'il lui suffirait encore d'avoir cette supériorité de ne penser qu'aux choses du Seigneur. Il explique immédiatement en quoi consiste cette pensée d'être sainte de corps et d'esprit. Il y a des vierges qui le sont uniquement par le corps, et nullement par l'esprit, dont le corps est intact et l'âme corrompue. Une telle virginité dont la pensée n'a pas effleuré l'âme pas plus que la passion n'a défloré le corps, est l'hostie du Christ. Par opposition, la femme mariée se préoccupe des choses du monde et des moyens de plaire à son mari. Il en est en cela de l'homme comme de la femme ; il n'y a qu'à changer les expressions, la proposition de-

Domini sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est. » Intueamur curarum virginis maritique distantias. Virgo Domino, maritus uxori placere desiderat, et ut uxori placeat, sollicitus est de his quæ sunt mundi, quæ cum mundo utique transitura sunt ; « et divisus est, » in multas scilicet sollicitudinum partes, miseriarumque distractus. Non est hujus loci nuptiarum angustias describere, et quasi in communibus locis rhetorico exsultare sermone. Plenius super hac re contra Helvidium, et in eo libro quem ad Eustochium scripsi, arbitror absolutum. Certe et Tertullianus cum adhuc esset adolescens lusit in hac materia. (*a*) Et præceptor meus Gregorius Nazianzenus virginitatem et nuptias disserens, Græcis versibus explicavit. Nunc illud breviter admoneo, in Latinis codicibus hunc locum ita legi : « Divisa est virgo et mulier. » Quod quamquam habeat suum sensum, et a me quoque pro qualitate loci sic edissertum sit, tamen non est Apostolicæ veritatis. Siquidem Apostolus ita scripsit, ut supra transtulimus : « Sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est ; » et hac sententia definita, transgreditur ad virgines et continentes, et ait : « Mulier innupta, et virgo cogitat quæ sunt Domini, ut sit sancta corpore et spiritu. » Non omnis innupta, et virgo est. Quæ autem virgo, utique et innupta est. Quamquam ob elegantiam dictionis potuerit id ipsum altero verbo repetere, « mulier innupta et virgo ; » vel certe definire voluisse quid esset innupta, id est, virgo ; ne meretrices putemus innuptas, nulli certo matrimonio copulatas. Quid ergo cogitat innupta et virgo ? « Quæ Domini sunt, ut sit sancta et corpore et spiritu. » Ut nihil aliud esset, ut nulla merces virginem amplior sequeretur, sufficeret ei hæc sola prælatio, cogitare quæ Domini sunt. Statimque docet quæ sit ipsa cogitatio, ut sit sancta corpore et spiritu. Nonnullæ quippe sunt virgines carne, non spiritu, quarum corpus integrum est, anima corrupta. Sed illa virginitas hostia Christi est, cujus nec mentem cogitatio, nec carnem libido maculavit. E contrario,

(*a*) Indicat fortasse poema aliquod de Virginitate scriptum a Tertulliano in adolescentia ; neque enim lusisse dici potest in eo libro qui *Exhortatio ad castitatem* inscribitur, et sub vitæ finem compositus est, et præterea *de molestiis nuptiarum* ex proposito agebat, teste ipso Hieronymo. Mox additum *Nazianzenus* in nullis mss. invenimus.

meure la même. Pour nous, nous ne sommes pas de ce monde, qui repose tout entier dans le mal, dont la figure passe et dont le Sauveur a dit aux apôtres : « Si vous étiez de ce monde, le monde par là même vous aimerait, puisque vous seriez à lui. » *Joan.* xv, 19. Pour qu'on n'allât pas croire qu'il imposait de force le lourd fardeau de la virginité, Paul ajoute les motifs de son exhortation : « Or je dis cela pour votre utilité, non pour vous tendre un piége; je le dis pour vous persuader une chose honorable, qui fait servir le Seigneur avec une entière application, sans distraction d'aucune sorte. » La traduction ne rend certes pas la valeur et la précision du texte grec; et comment ne pas avouer qu'il est intraduisible? Aussi les versions latines ont-elles éludé la difficulté de la manière la plus simple, en l'omettant. Servons-nous donc de notre traduction. L'Apôtre ne nous tend pas un piége, il ne fait pas violence à notre volonté; il nous persuade une chose honorable et belle, nous disposant à servir le Seigneur avec une entière application, avec une constante sollicitude, afin que chacun de nous, tel qu'un vaillant soldat toujours sous les armes, soit prêt à exécuter les ordres qui lui seront donnés, sans hésitation et sans retard, sans aucun de ces tiraillements qui sont le partage et le supplice des hommes de ce monde, selon l'Ecclésiaste, III. Si quelqu'un sent bouillonner en lui les passions mauvaises et n'a pas le courage de les réprimer; s'il se trouve dans l'alternative d'entrer dans le mariage ou de se jeter dans le mal, qu'il se consulte lui-même; il ne pèche pas en se mariant. C'est donc là une simple permission que l'Apôtre donne, il ne trace pas un devoir : on ne pèche pas alors en prenant une femme; mais on n'accomplit pas non plus un bien. « Celui dont la résolution est fermement arrêtée dans son cœur, qui ne subit aucune contrainte, qui est parfaitement maître de sa volonté, et qui juge ainsi devoir garder sa fille vierge, fait bien. Donc celui qui marie sa fille vierge, fait bien; et celui qui ne la marie pas fait mieux. » I *Corinth.* VII, 37, 38. Il avait dit auparavant d'une manière formelle et significative : « Celui qui prend une femme ne pèche pas; » mais il dit ici : « Celui qui garde sa fille vierge, fait bien. » Ne pas pécher et bien faire sont deux choses fort distinctes. « Evitez le mal, dit le prophète, et faites le bien. » *Psalm.* XXXVI, 27. Nous fuyons l'un, nous poursuivons l'autre : là c'est le commencement, ici la perfection. De peur qu'on ne s'imagine qu'en disant : « Celui qui marie sa fille vierge fait bien, » Paul renverse notre observation, il se hâte d'atténuer ce bien et de le reléguer dans l'ombre, en le comparant à quelque chose de meilleur; il dit : « Celui qui ne la marie pas fait mieux. » S'il n'avait pas dû ajouter cette seconde parole, jamais il n'eût prononcé la première. Quand on distingue le bien et le mieux,

quæ nupta est, cogitat quæ mundi sunt, quomodo placeat viro. Sicut qui uxorem habet, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, sic nupta res mundi cogitat, quomodo placeat viro. Nos autem non sumus de hoc mundo, qui in maligno positus est, cujus figura præterit, de quo dicitur ad Apostolos : « Si essetis de hoc mundo, amaret (al. *amasset*) utique mundus, quod suum erat. » *Joan.* xv, 19. Ac ne forsitan putaretur, onus gravissimum castitatis nolentibus imponere, statim jungit causas suadendi, et ait : « Hoc autem ad utilitatem vestram dico; non ut laqueum vobis injiciam, sed ut ad id quod honestum est, et intente facit servire Domino, absque ulla distractione. » Proprietatem Græcam Latinus sermo non explicat; quibus enim verbis quis possit edicere : Πρὸς τὸ εὔσχημον καὶ εὐπρόσεδρον τῷ Κυρίῳ ἀπερισπάστως? Unde et in Latinis codicibus, ob translationis difficultatem, hoc penitus non invenitur. Utamur igitur eo quod vertimus. Non imponit nobis Apostolus laqueum nec cogit esse quod nolumus; sed suadet quod honestum est et decorum, et intente facit servire Domino et semper esse sollicitum, et exspectare paratam Domini voluntatem, ut eum quid imperaverit, quasi strenuus et armatus miles statim impleat quod præceptum est, et hoc faciat sine ulla distentione (al. *distentatione*) ; quæ data est, secundum Ecclesiasten, hominibus hujus mundi, ut distendantur in ea. Si quis autem considerat virginem suam, id est, carnem lascivire, et ebullire in libidinem, nec refrenare se potest; duplexque ei incumbit necessitas, aut accipiendæ conjugis, aut ruendi, quod vult faciat, non peccat si nubat : faciat, inquit, quod vult, non quod debet. Non peccat, si ducit uxorem; non tamen bene facit, si duxerit. « Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicat in corde suo servare virginem suam, bene facit. Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit; et qui non jungit, melius facit. » I *Cor.* VII, 37, 38. Signanter et proprie supra dixerat : « Qui ducit uxorem, non peccat; » hic : « Qui servat virginem suam, bene facit. » Aliud est autem non peccare, aliud est bene facere. « Declina, » inquit, « a malo, et fac bonum. » *Ps.* XXXVI, 27. Illud declinamus, hoc sequimur. In altero initium, in altero perfectio est. Verum ne in eo quod dixit : « Et qui

la récompense ne saurait être la même; et dès que les récompenses diffèrent, les dons diffèrent aussi. Par conséquent, entre le mariage et la virginité, il y a la même différence qu'entre ne pas pécher et faire le bien; ou, pour adoucir encore ma pensée, entre le bien et le mieux.

14. *Les veuves vivant des aumônes de l'Eglise.* — Après avoir épuisé la question du mariage et de la virginité, pondérant sagement les préceptes, se tenant éloigné des extrêmes opposés, ne voulant dévier ni à gauche ni à droite, et désirant s'en tenir à cette leçon : « Ne soyez pas juste avec excès, » *Eccli.* VI, 7, il en revient à comparer le mariage unique avec les secondes noces, mettant entre ces deux états la même distance qu'il a mise entre les deux premiers; et voici comment il s'exprime : « La femme demeure liée tant que vit son mari; si le mari s'endort du dernier sommeil, elle est libre; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit dans le Seigneur. Elle sera néanmoins plus heureuse en demeurant dans cet état, conformément à mon conseil; car j'ai la conviction d'avoir moi aussi l'esprit de Dieu. » I *Corinth.* VII, 39, 40. Il permet donc les secondes noces, mais à celles qui veulent bien, à celles qui n'ont pas le courage de garder la continence, de peur qu'après avoir prévariqué dans le Christ, elles ne veuillent se remarier, ayant déjà leur condamnation parce qu'elles ont violé leur premier serment; et cette concession, il la fait parce que beaucoup sont revenues en arrière à la suite de Satan. I *Tim.* V, 15. Du reste, « elles seront plus heureuses en demeurant ainsi; » et soudain il invoque son autorité d'apôtre, « conformément à mon conseil. » Cette autorité de l'apôtre, si elle n'était que celle d'un homme, pouvant être regardée comme insuffisante, Paul ajoutait : « Et je pense avoir moi aussi l'esprit de Dieu. » Quand il exhorte à la continence, c'est le conseil de l'Esprit divin, et non celui d'un homme; quand il accorde le pouvoir de se marier, il ne nomme plus cet esprit : sa parole est mesurée par la prudence, et fait la part de chacun selon ses forces présumées. Voilà comment il faut entendre tout ce passage : « La femme qui est en pouvoir de mari demeure liée par la loi tant que vit celui-ci; mais, lorsque le mari vient à mourir, elle est affranchie de la loi conjugale. Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera traitée d'adultère en allant avec un autre homme; tandis que, s'il est mort, la loi n'existe plus pour elle, ni le crime dès lors, quand elle contracte de nouveaux liens. » *Rom.* VII, 2, 3. Il en est de même de ce qu'il écrit à Timothée : « Je veux donc que les jeunes veuves se marient, aient des enfants, deviennent des mères de famille, ne donnent à l'adversaire aucune occasion de blasphémer. Déjà quelques-unes sont retournées en arrière à la remorque de Satan. » I *Tim.* V, 14. Telle est la portée de tous les

matrimonio jungit virginem suam, bene facit, » existimet aliquis observationem nostram non stare, protinus hoc ipsum bonum extenuat et obumbrat comparatione melioris, et dicit : « Et qui non jungit, melius facit. » Nisi illaturus esset (al. *fuisset*), « melius facit, » nunquam præmisisset, « bene facit. » Ubi autem bonum et melius est, ibi boni et melioris non unum est præmium; et ubi non unum præmium, ibi utique dona diversa. Tantum est igitur inter nuptias et virginitatem, quantum inter non peccare et bene facere; imo, ut levius dicam, quantum inter bonum et melius.

14. *Viduæ quæ pascuntur eleemosynis Ecclesiæ.* — Finita disputatione conjugiorum et virginitatis, inter utrumque cauto moderamine præceptorum, ut nec ad sinistram, nec ad dexteram diverteret, sed via regia graderetur, et illud impleret : « Ne sis justus multum, » *Eccles.* VI, 17, rursum monogamiam digamiæ comparat, et quomodo nuptias subdiderat virginitati, ita digamiam primis nuptiis subjicit, et ait : « Mulier alligata est, quanto tempore vir ejus vivit; quod si dormierit vir ejus, liberata est; cui vult nubat, tantum in Domino. Beatior autem erit, si sic permanserit, secundum consilium meum. Puto autem quod et ego spiritum Dei habeam. » I *Cor.* 39, 40. Concedit secundas nuptias, sed volentibus, sed his quæ se continere non possunt; ne luxuriatæ in Christo, nubere velint, habentes damnationem, quod primam fidem irritam fecerint; et hoc concedit, quia multæ abierunt retro post Satanam. I *Tim.* V, 16. Cæterum « beatiores, » inquit, « erunt, si sic permanserint; » continuoque subjungit Apostolicam auctoritatem, « secundum meum consilium. » Porro ne auctoritas Apostoli, quasi hominis, levior videretur, addidit : « Puto autem quod et ego spiritum Dei habeam. » Ubi ad continentiam provocat, ibi non hominis, sed Spiritus Dei consilium est; ubi autem nubendi concedit veniam, Spiritum Dei non nominat, sed prudentiæ librat consilium, ita singulis relaxans, ut unusquisque ferre potest. Juxta hunc sensum omnia illa sunt accipienda : « Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi; si autem mortuus fuerit vir, soluta est a lege viri. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera, si fuerit cum alio viro; si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege, ut non sit adultera,

textes analogues. De même qu'il concède aux vierges le droit de se marier pour éviter le désordre, rendant excusable ce qui de soi n'est pas à désirer; de même, et toujours en vue de ce péril, il concède aux veuves les secondes noces. Mieux vaut, en effet, vivre dans un état régulier, serait-ce par un second mariage ou par un troisième, que de mener une vie désordonnée : le mariage, et non la prostitution. Cette Samaritaine dont il est parlé dans l'Evangile, et qui déclare avoir un sixième mari, entend le Seigneur lui dire que cet homme là n'est pas un mari véritable. *Joan.* IV, 17. Dans un tel nombre de maris on ne retrouve plus le mariage, dont l'essence est l'unité. C'est une seule côte qui fut changée au commencement en une seule femme. Il est dit aussi : « Ils seront deux en une seule chair; » *Genes.* II, 24; non trois ni quatre, puisque le texte alors n'aurait plus de sens. Homicide et sanguinaire, Lamech fut le premier qui rompit l'unité pour se donner à deux femmes : le fratricide et la bigamie eurent un même châtiment, le déluge. L'un fut expié sept fois, et l'autre soixante-dix fois sept fois. La différence des nombres indique celle des crimes. Le défaut de sainteté dans le second mariage résulte clairement de ce que l'homme deux fois marié n'est pas admis dans l'état ecclésiastique; et de là cette parole de l'Apôtre à Timothée : « Qu'on choisisse une veuve n'ayant pas moins de soixante ans et n'ayant eu qu'un mari. » I *Tim.* v, 9. Ce précepte concerne uniquement les veuves qui sont nourries des aumônes de l'Eglise. L'âge est déterminé pour que celles-là seules qui ne peuvent plus travailler, reçoivent la nourriture des pauvres. Remarquez en même temps que la veuve ayant été mariée deux fois, seraitelle vieille, décrépite, dénuée de tout, n'a pas droit aux secours de l'Eglise. Or, si le pain matériel lui est refusé, combien plus le pain descendu du ciel, ce pain qu'on ne saurait manger d'une manière indigne sans profaner le corps et le sang du Christ!

15. *Paul fut contraint à vouloir bien des choses.* — Les textes cités plus haut, et dans lesquels il est permis aux veuves de contracter, quand elles en ont le désir, un second mariage, plusieurs les ont appliqués à celles qui ont embrassé la foi chrétienne après avoir perdu leurs maris. Et voici ce qu'ils disent : Il n'est pas naturel de penser que l'Apôtre conseille le mariage à celles qui sont devenues veuves après le baptême, vu qu'il exhorte les personnes mariées à vivre comme si elles ne l'étaient pas, et que dès lors le nombre des femmes qu'on peut épouser n'est pas déterminé; ils ajoutent qu'après le baptême la troisième ou même la quatrième femme est regardée comme la première. D'ailleurs, si la femme chrétienne peut prendre un second mari, le premier étant mort, pourquoi ne pour-

si fuerit cum alio viro. » *Rom.* VII, 2. 3. Et illud ad Timotheum : « Volo ergo juniores viduas nubere, filios procreare, matresfamilias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratia. Jam enim quædam conversæ sunt retro post Satanam, » I *Tim.* v, 14, et reliqua his similia. Quomodo enim virginibus ob fornicationis periculum concedit nuptias, et excusabile facit quod per se non appetitur; ita ob eamdem fornicationem vitandam, concedit viduis secunda matrimonia. Melius est enim licet alterum et tertium, unum virum nosse, quam plurimos; id est, tolerabilius est uni homini prostitutam esse, quam multis. Siquidem et illa in Evangelio Joannis Samaritana, sextum se maritum habere dicens, arguitur a Domino, quod non sit vir ejus. *Joan.* IV, 17. Ubi enim numerus maritorum est, ibi vir qui proprie unus est, esse desiit. Una costa a principio in unam uxorem versa est. « Et erunt, » inquit, « duo in carne una; » *Genes.* II, 24; non tres, neque quatuor, alioquin jam non duo, si plures. Primus Lamech sanguinarius et homicida, unam carnem in duas divisit uxores : fratricidium et digamiam, eadem cataclysmi pœna delevit. De altero septies, de altero septuagies septies vindicatum est. Quantum distant in numero, tantum et in crimine. Quam sancta sit digamia, hinc ostenditur, quod digamus in clerum eligi non potest; et ideo Apostolus ad Timotheum : « Vidua, » inquit, « eligatur non minus sexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor. » I *Tim.* v, 9. Hic omne præceptum de his est viduis, quæ Ecclesiæ pascuntur eleemosynis. Et idcirco ætas præscribitur, ut illæ tantum accipiant pauperum cibos, quæ jam laborare non possunt. Simulque considera, quod quæ duos habuit viros, etiamsi anus sit, et decrepita, et egens, Ecclesiæ stipes non meretur accipere. Si autem panis illi tollitur eleemosynæ, quanto magis ille panis qui de cœlo descendit, quem qui indigne comederit, reus erit violati corporis et sanguinis Christi!

15. *Multa compulsus est velle Paulus.* — Quamquam hæc testimonia quæ supra posui, in quibus viduis conceditur, ut si velint, denuo nubant, quidam interpretantur super his viduis quas, amissis maritis, sic invenerit fides Christi. Nec enim consequens esset ut Apostolus, post baptisma viro mortuo, jubeat alteri nubere, cum habentibus quoque uxores præceperit ut sic sint

rait-elle pas en prendre successivement, à mesure qu'ils meurent, jusqu'à six, ou même davantage? Il peut arriver, en effet, par une sorte de fatalité malheureuse, par une secrète disposition de la justice divine brisant des nœuds répétés, qu'une très-jeune femme ait eu plusieurs maris, tandis qu'une autre ne tombera dans le veuvage qu'aux dernières limites de la vie. Le premier Adam fut monogame, le second vécut dans le célibat : aux partisans de la digamie de nous montrer un troisième Adam dont ils puissent suivre l'exemple. J'accorde cependant que Paul ait permis les secondes noces; il leur a de même permis les troisièmes, les quatrièmes, autant d'unions que de maris seront morts. Mais l'Apôtre est contraint de vouloir beaucoup de choses qu'il ne veut pas. Il circoncit Timothée, il se rase la tête, il marche nu-pieds, il laisse pousser ses cheveux et les rase de nouveau à Cenchrée. Il avait réprimandé les Galatês, et même fait à Pierre de vives représentations de ce qu'il se séparait des Gentils par attachement pour les observances judaïques. De même donc qu'il a voulu, concernant d'autres points de la discipline ecclésiastique, être juif pour les Juifs, gentil pour les Gentils, se faire tout à tous pour les gagner tous à Dieu; de même il a permis les secondes noces à ceux qui n'ont pas le courage de pratiquer la continence; il n'a pas même déterminé le nombre, afin que cette concession illimitée inspirât aux femmes une salutaire confusion et les ramenât au sentiment de leur dignité. Quand une fois on a méconnu l'unité du lien conjugal, le nombre importe peu, il n'y a plus de monogamie. « Tout est permis, mais tout ne convient pas. » I *Corinth.* VI, 12; X, 23. Non, je ne condamne pas les secondes noces, ni les troisièmes, ni les huitièmes, si je puis ainsi parler; je vais plus loin, et j'admets à la pénitence le fornicateur lui-même. Il faut n'avoir qu'une manière de juger dans les cas qui se ressemblent.

16. *La chasteté toujours mise au-dessus du mariage. Le nombre deux n'est pas bon.* — Comme notre adversaire nous ramène à l'Ancien Testament, partant du premier homme pour arriver à Zacharie et Elisabeth; comme il nous oppose ensuite l'exemple de Pierre et du reste des apôtres, nous sommes dans l'obligation de suivre ses traces, et de montrer que la chasteté fut toujours tenue pour supérieure au mariage. Disons d'abord, concernant nos premiers parents, que dans le paradis avant la chute ils vécurent dans la virginité; que le mariage vint immédiatement après la faute primitive et l'expulsion du paradis. Remarquons ensuite que l'Apôtre interprète l'Ecriture dans le même sens : « Voilà pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, pour s'at-

quasi non habentes, et ob hanc causam non esse uxorum numerum definitum; quia, post baptisma Christi, etiam si tertia et quarta uxor fuerit, quasi prima reputetur. Alioqui, si post baptisma, quasi primo mortuo, accipitur secundus, quare non secundo, et tertio, et quarto, et quinto mortuo, accipiatur sextus et reliqui? Potest enim accidere ut infelicitate quadam vel judicio Dei succidentis nuptias repetitas, adolescentula plures accipiat viros, et anus primo marito in extrema ætate viduetur. Primus Adam monogamus, secundus agamus. Qui digamiam probant, exhibeant tertium Adam digamum, quem sequantur. Verum fac ut concesserit Paulus secunda matrimonia; eadem lege et tertia concedit, et quarta, et quotiescumque vir moritur. Multa compellitur Apostolus velle, quæ non vult. Circumcidit Timotheum, rasit ipse calvitium, nudipedalia exercuit, comam nutrivit, et totondit in Cenchris. Et certe castigaverat Galatas, Petrumque reprehenderat, quod se propter observationes Judaicas a gentibus separaret. Quomodo igitur in cæteris Ecclesiæ disciplinis Judæis Judæus, Ethnicis Ethnicus, et omnibus omnia factus est, ut omnes lucrifaceret; sic et digamiam concessit incontinentibus, nec nuptiarum numerum præfinivit, ut dum vident sibi mulieres ita post mortem mariti secundum concedi, ut tertius quartusque conceditur, erubescant alterum accipere, ne trigamis et quadrigamis comparentur. Ubi enim unus exceditur, nihil refert secundus, an tertius sit, quia desinit esse monogamus. « Omnia licent, sed non omnia expediunt. » I *Cor.* VI, 12; X, 23. Non damno digamos, imo nec trigamos, et, si dici potest, octogamos; plus aliquid inferam, etiam scortatorem recipio pœnitentem. Quidquid æqualiter licet, æquali lance pensandum est.

16. *Castitas semper prælata nuptiis. Non est bonus duplex numerus.* — Sed quoniam ad vetus nos trahit Testamentum, et incipiens ab Adam, ad Zachariam et Elisabeth pervenit, ac deinde opponit Petrum et cæteros apostolos, nos quoque debemus per eadem currere vestigia quæstionum, et docere castitatem semper operi nuptiarum fuisse prælatam. Ac de Adam quidem et Eva illud dicendum, quod ante offensam in paradiso virgines fuerint; post peccatum autem et extra paradisum protinus nuptiæ. Deinde, quod hoc ipsum interpretetur Apostolus : « Propter hoc relinquet homo patrem et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in

tacher à sa femme, et ils seront deux dans la même chair. » *Ephes.* v, 31; *Genes.* II, 24. Il ajoute aussitôt : « Grand est ce sacrement; mais je dis dans le Christ et l'Eglise. » *Ibid.* 32. Vierge quant au corps, le Christ est monogame quant à l'esprit; il n'a qu'une épouse, l'Eglise, dont le même apôtre a dit : « Maris, aimez vos épouses, comme le Christ aime l'Eglise. » *Ephes.* v, 25; *Colos.* III, 19. Si le Christ aime d'une manière sainte, chaste, sans souillure aucune, que les hommes aussi aiment chastement, que chacun apprenne à vivre dans l'honneur et la sainteté, non dans l'esclavage des passions, comme les nations qui ne connaissent pas Dieu. « Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais bien à la sanctification. » I *Thessal.* IV, 7. « Dépouillons-nous donc du vieil homme avec ses œuvres, et revêtons-nous du nouveau, de celui qui se renouvelle selon la pensée, sur le modèle de son Créateur. Là ni homme ni femme, ni Grec ni Juif, ni barbare ni Scythe, ni libre ni esclave; le Christ est tout en tous. » *Colos.* III, 10, 11. Le type du Créateur exclut toute idée de mariage. Dès que la diversité des sexes disparaît, dès que nous dépouillons le vieil homme pour revêtir le nouveau, nous renaissons dans le Christ vierge, qui est né d'une vierge et régénéré par une vierge. S'il est dit : « Croissez et vous multipliez, remplissez la terre, » *Genes.* I, 28, c'est qu'il fallait d'abord que la forêt fût plantée et qu'elle grandît, pour qu'il y eût ensuite de quoi retrancher. Remarquons la portée de ce mot, « remplissez la terre. » C'est par le mariage que la terre se remplit, et le paradis par la virginité. Il faut remarquer encore, mais dans le vrai texte hébreu seulement, que l'Ecriture, après les œuvres de cinq jours sur six, a prononcé cette parole : « Et Dieu vit que c'était bon; » tandis qu'elle la supprime absolument dans l'œuvre du second jour, nous donnant à comprendre que le nombre deux n'est pas bon, parce qu'il rompt l'unité, parce qu'il présage l'alliance conjugale. De là vient aussi que tous les animaux entrés par paire dans l'arche de Noé, sont impurs, et que les animaux purs s'y trouvent en nombre impair. Il y a même un autre mystère qui se trahit dans le nombre deux; c'est que la seconde union répugne jusque dans les bêtes et les oiseaux : cette inégalité de nombre montrait à Noé qu'il pourrait offrir à Dieu, immédiatement après le déluge, les victimes déterminées par le nombre sept.

17. Enoch fut enlevé, je le pense, et sauvé du déluge de Noé, non parce qu'il avait vécu dans le mariage, mais bien parce qu'il avait le pre-

carne una.» *Ephes.* v, 31; *Gen.* II, 24. Statimque subjungit : « Sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et in Ecclesia. » *Ibid.* 32. Christus in carne virgo, in spiritu monogamus ; unam enim habet Ecclesiam, de qua idem Apostolus : « Viri, » inquit, « diligite uxores vestras, sicut et Christus Ecclesiam. » *Ephes.* v, 25 ; *Coloss.* III, 19. Si Christus sancte, si caste, si absque ulla macula Ecclesiam diligit, viri quoque in castitate uxores suas diligant, et sciat unusquisque vas suum possidere in sanctificatione et honore, non in passione desiderii, sicut et gentes quæ nesciunt Deum : « Neque enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem; I *Thess.* IV, 8; exuentes nos veterem hominem cum operibus suis, et induentes novum qui renovatur in cognitionem secundum imaginem Creatoris sui ; ubi non est masculus et femina, Græcus et Judæus, circumcisio et præputium, barbarus et Scytha, servus et liber, sed omnia et in omnibus Christus.» *Coloss.* III, 10, 11. Imago Creatoris non habet copulam nuptiarum. Ubi diversitas sexus aufertur, et veteri homine exuimur, et induimur novo, ibi in Christum renascimur virginem, qui et natus ex virgine, et renatus per virginem est. Quod autem ait : « Crescite et multiplicamini, et replete terram, » *Gen.* I, 28, necesse fuit prius plantare silvam et crescere, ut esset quod postea posset excidi. Simulque consideranda vis verbi, « replete terram. » Nuptiæ terram replent, virginitas paradisum. Sed et hoc intuendum dumtaxat juxta hebraicam veritatem, quod cum Scriptura in primo, et tertio, et quarto, et quinto, et sexto die, expletis operibus singulorum dixerit : « Et vidit Deus quia bonum est, » in secundo die hoc omnino subtraxit : nobis intelligentiam derelinquens, non esse bonum duplicem numerum, quia ab unione dividat, et præfiguret fœdera nuptiarum. Unde in arca Noe omnia animalia, quæcumque bina ingrediuntur, immunda sunt *Gen.* VII, VIII. Impar numerus est mundus. Quamquam in duplici numero ostendatur et aliud sacramentum, quod ne in bestiis quidem et in immundis avibus digamia comprobata sit. (*a*) Bina enim ingrediuntur immunda, et septena quæ munda sunt, ut haberet Noe post diluvium, quod de impari numero statim Deo posset offerre.

17. Si autem transfertur Enoch, et servatur in dilu-

(*a*) Mss., *bina enim et bina ingrediuntur ;* mox in Casanatensi *Noe* nomen desideratur. Cæterum sic interpretantur qui septem numero, non septem paria mundorum animalium in arcam ingressa intelligunt, Augustinus de Civitate Dei, xv, 27 ; Ambrosius de arca Noe c. 12, Theodoretus quæst. 50 in Genes., aliique. Notum tamen est, alios itidem ex antiquis septena paria intelligere.

mier invoqué Dieu et reconnu le Créateur; l'apôtre Paul s'en explique d'une manière complète dans l'Epître aux Hébreux, x. Quant à Noé, réservé pour être la seconde tige de l'espèce humaine, il dut survivre avec sa femme et ses enfants. Cela renferme cependant une autre signification mystérieuse : L'arche, selon l'apôtre Pierre, I *Petr.* III, était la figure de l'Eglise, par la raison que huit personnes y furent sauvées. En entrant dans l'arche, Noé et ses fils vivent séparés de leurs femmes, et ne les retrouvent qu'en revenant sur la terre : ce que l'arche véritable, c'est-à-dire l'Eglise a séparé, se réunit dans la vie du monde. L'arche avait aussi des compartiments divers, de nombreuses cellules, divisées elles-mêmes en deux ou trois, plus ou moins grandes selon l'espèce des animaux qui devaient y séjourner. Or je vois en cela l'image anticipée des divers états qui se remarquent dans l'Eglise.

18. *Permission de manger de la chair.* — Jovinien nous objecte encore la permission donnée par Dieu dans sa seconde bénédiction de manger de la chair, ce qu'il avait interdit dans la première; mais il doit savoir qu'il en est de cela comme du divorce, qui n'était pas permis au commencement, selon le témoignage même du Sauveur, et qui fut plus tard accordé par Moïse, à cause de leur dureté de cœur. C'est ainsi que l'usage des viandes, inconnu jusqu'au déluge, fut ensuite concédé : de même que le peuple murmurant au désert obtint les cailles, de même il nous est devenu comme naturel de presser sous nos dents les nerfs et les muscles des animaux. L'Apôtre, écrivant aux Ephésiens, I, enseigne que Dieu s'était proposé de ramener toutes choses à leur principe dans la plénitude des temps, de reconstituer les choses du ciel et celles de la terre dans le Christ Jésus. De là ce que le Sauveur dit lui-même dans l'Apocalypse de Jean : « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. » *Apoc.* I, 18 ; XXII, 13. A l'origine du genre humain, les viandes étaient interdites, le divorce était ignoré, ainsi que la circoncision. On parvint de la sorte au déluge. Après le déluge, avec la loi, dont personne n'a pu garder toutes les observances, la chair devint un aliment, le divorce une concession arrachée par la nécessité, la circoncision prescrite, comme si la création avait dépassé le plan divin. Mais, quand le Christ est venu à la fin des temps, quand il a ramené l'oméga à l'alpha, l'extrême conséquence au principe, le divorce ne nous est plus permis, nous ne sommes plus soumis à la circoncision, nous nous abstenons de viandes,

vio Noe, non reor idcirco translatum Enoch, quod uxorem habuerit, sed quod primus invocaverit Deum, et crediderit (*a*) in Creatorem (al. *Salvatorem*); de quo Paulus apostolus in Epistola ad Hebræos plenissime docet. *Heb.* x, 5. Porro Noe, qui quasi secunda radix humano generi servabatur, utique cum uxore et filiis debuit reservari. Quamquam in hoc mysterium Scripturarum sit. Arca illa, juxta apostolum Petrum, I *Pet.* III, typus Ecclesiæ fuit, in qua octo animæ salvæ factæ sunt. Quando ingreditur in eam Noe, tam ipse quam filii ejus, ab uxoribus separantur, quando vero egreditur in terram ; junguntur paria, et quod in arca, id est in Ecclesia fuerat separatum, in mundi conversatione sociatur. Simulque si arca plures habuit mansiones et nidulos, et bicamerata, et tricamerata, et diversas bestias, et pro qualitate animalium habitationes quoque vel majores vel minores, æstimo quod diversitas illa mansionum præfiguraverit Ecclesiæ varietatem.

18. *Comedendarum carnium licentia.* — Quod autem nobis objicit, in secunda Dei benedictione, comedendarum carnium licentiam datam, quæ in prima concessa non fuerat, sciat quomodo repudium juxta eloquium Salvatoris ab initio non dabatur, sed propter duritiam cordis nostri per Moysen humano generi concessum est, sic et esum carnium usque ad diluvium ignotum fuisse. Post diluvium vero, quasi in eremo murmuranti populo coturnices, ita dentibus nostris nervos et (*b*) virulentias carnis ingestas. Docet Apostolus scribens ad Ephesios, I, Deum proposuisse in adimpletione temporum recapitulare omnia; et ad principium trahere in Christum Jesum, quæ sunt super cœlos et super terram. Unde et ipse Salvator in Apocalypsi Joannis : « Ego sum, » inquit, « α et ω, initium et finis. » *Apoc.* I, 18; XXII, 13. Ab exordio conditionis humanæ, nec carnibus vescebamur, nec dabamus repudium, nec præputia nobis eripiebantur in signum. Hoc cursu usque ad diluvium pervenimus. Post diluvium autem, cum datione Legis, quam implere nullus potuit, carnes ingestæ sunt ad vescendum, et repudia concessa duritiæ, et cultellus circumcisionis appositus,

(*a*) *In Creatorem.* Falso in editis legitur *in Salvatorem*, cum omnes mss. codices retineant, *in Creatorem*, ne uno quidem excepto. Porro Enoch non est primus, qui invocavit Deum, sed Enos filius Seth ; nisi forte intelligat Hieronymus cultum peculiarem fidei in Enoch, de quo meminit Apostolus in Epistola ad Hebræos cap. XI, ubi nihil dicitur de Enos filio Seth. MARTIAN.

(*b*) Gravius mavult *jurulentas carnes*, Casanatensis *virulentas carnes* habet ; sed Veronensis ferme elegantius *jurulentias carnis*. Docent etiam Tertullianus IV de Jejuniis, Origenes ad Genesis l. XXX, Basilius, Chrysostomus, Theodoretus, aliique, ante diluvium vescendæ carnis copiam non esse factam.

puisque l'Apôtre a dit : « Il est bon de ne pas boire de vin, de ne pas manger de la chair. » *Rom.* XIV, 21. C'est après le déluge que fut introduit l'usage du vin et la chair.

19. *Isaac, figure du Christ.* — Que dirai-je d'Abraham, qui eut trois femmes, comme le déclare Jovinien, et qui reçut le signe de la foi dans la circoncision? Si nous prétendons l'imiter sur le premier point, nous aurons à l'imiter aussi sur le second ; car enfin on ne peut pas adopter en partie ce modèle, et le répudier en partie. Isaac, qui n'eut qu'une femme, Rébecca, symbolisait d'avance l'Eglise du Christ, et reste comme la condamnation de la multiplicité des mariages. Si Jacob eut deux femmes et deux concubines, notre adversaire a beau nier que la laideur et la fécondité de Lia nous la présentent comme le type de la synagogue, que la beauté et la longue stérilité de Rachel soient la mystérieuse image de l'Eglise ; il devra comprendre alors que Jacob agit ainsi pendant qu'il était chez les Assyriens et qu'il subissait en Mésopotamie les ordres sévères de Laban. Quand il voulut rentrer dans la terre sainte, après avoir élevé le monument du témoignage sur la montagne de Galaad, où le possesseur de la Mésopotamie n'avait rien trouvé parmi ses bagages ; après qu'il eut juré de ne plus revenir dans le pays de sa servitude, et lutté contre un ange auprès du torrent de Jaboch, il resta boiteux, le nerf de sa cuisse s'étant desséché, et reçut aussitôt le nom d'Israel ; la femme autrefois aimée, et pour laquelle il avait servi, meurt près de Bethléem, où devait naître un jour le Seigneur, le héraut de la virginité, elle meurt en mettant au jour l'enfant de sa douleur : *Genes.* XXV, 18 : les unions de la Mésopotamie meurent aussi dans la cité de l'Evangile.

20. *Les hommes purs doivent seuls recevoir le corps du Christ.* — Je m'étonne comment il nous a proposé l'exemple de Judas et de Thamar, à moins qu'il n'ait un goût prononcé pour les courtisans ; ou bien encore l'exemple d'Onan, mis à mort pour avoir soustrait une postérité à son frère, comme si nous approuvions un mariage volontairement stérilisé. Pour ce qui regarde Moïse, il est évident qu'il eût périclité dans la maison qui lui servait de refuge, si Séphora, dont le nom veut dire oiseau, n'avait circoncis son enfant, purifiant les noces antiques avec le couteau de l'Evangile. C'est ce même Moïse qui, lorsqu'il eut vu la grande vision, entendant l'ange ou même le Seigneur parlant dans le buisson, n'eut jamais la force d'approcher

quasi Dei manus plus in nobis creaverit quam necesse est. (*a*) Postquam autem Christus venit in fine temporum, et ω revolvit ad α, et extremitatem retraxit ad principium, nec repudium nobis dare permittitur, nec circumcidimur, nec comedimus carnes, dicente Apostolo : « Bonum est vinum non bibere, et carnes non comedere. » *Rom.* XIV, 21. Et vinum enim cum carnibus post diluvium dedicatum est.

19. *Isaac Christi figura.* — Quid loquar de Abraham, ut ipse asserit, trigamo, qui signum fidei in circumcisione suscepit? Si imitamur uxorum illius numerum, imitemur et circumcisionem. Neque enim in parte sectandus, et in parte repudiandus est. Porro Isaac unius Rebeccæ vir, Christi præfigurat Ecclesiam et digamiæ suggillat lasciviam. Si autem duas bigas uxorum et concubinarum habuit Jacob, et non vult adversarius acquiescere, lippientem Liam deformem atque fetuosam synagogæ typum prætulisse, Rachel vero pulchram et diu sterilem, Ecclesiæ significasse mysterium, sciat eo tempore hoc fecisse Jacob, quando erat inter Assyrios, et in Mesopotamia Laban durissimo domino serviebat. Quando autem Terram sanctam ingredi voluit et in monte Galaad exstruxit acervum testimonii, in quo nihil inter sarcinas ejus Mesopotamiæ possessor invenerat, jurans se nunquam ad locum in quo servierat reversurum, et ad torrentem Jaboch cum Angelo luctatus, claudicare cœpit, et πλατὺ νεῦρον (scil. *nervus femoris*) ejus emarcuit, statimque *Israel* sortitus est nomen ; et illa quondam dilecta conjux, pro qua servierat, juxta Bethleem, in qua erat virginitatis præco Dominus nasciturus, a filio (scil. *Benoni*) doloris occiditur; *Gen.* XXXV, 18; et consortia Mesopotamiæ Evangelica in civitate moriuntur.

20. *Corpus Christi mundi debent sumere.* — Miror autem cur Judam et Thamar nobis proposuerit in exemplum, nisi forte et meretricibus delectatur ; aut occisum Ona (Mss. *Aunam*), quod fratri semen inviderit ; quasi nos qualemcumque seminis fluxum absque liberorum opere comprobamus. Perspicuum est de Moyse, quod periclitatus esset in diversorio, nisi *Sephora*, quæ interpretatur *avis*, filium circumcidisset, et præputium nuptiarum cultro Evangelico desecasset. Iste nempe Moyses est, qui cum vidisset visionem magnam, et Angelum, sive Dominum loquentem in rubo,

(*a*) Ex Tertulliano de Monogamia expressus est locus : « Dicit et Apostolus scribens ad Ephesios, Deum proposuisse in semetipso ad dispensationem impletionis temporum, ad caput, id est, ad initium reciprocare universa in Christo, quæ sunt super cœlos et super terras in ipso, sic et duas Græciæ, summam litteram et ultimam sibi induit Dominus, initii et finis concurrentium in se figuras, uti quemadmodum α et ω replicatur, ita ostenderet in se esse, et initii decursum ad finem, et finis recursum ad initium.

qu'après avoir dénoué la courroie de sa chaussure et rejeté les liens du mariage. Cela ne doit pas nous étonner dans l'ami, le prophète, le législateur de Dieu, quand tout le peuple, au moment d'aborder la montagne du Sinaï et d'entendre la divine parole, reçoit l'ordre de se sanctifier pendant trois jours, en s'imposant une rigoureuse continence. Nous savons également, et je demande pardon de confondre un peu l'ordre historique des faits, que David dans sa fuite fut ainsi questionné par le prêtre Achimélech: « Vos serviteurs ont-ils vécu dans la continence? » et qu'il répondit: « Oui depuis deux et même trois jours. » I *Reg.* xxi, 4. Les pains de proposition étaient comme le corps du Christ, et nul ne pouvait en manger sans une telle abstention préalable. Nous devons en passant remarquer cette grave question: Vos « serviteurs ont-ils vécu dans l'abstinence? » En vue du corps immaculé de Jésus-Christ, tout commerce est impur. Il est encore ordonné dans la loi que le pontifie ne doit épouser qu'une femme vierge, *Levit.* xxi, jamais une veuve. Si ces deux conditions étaient identiques, pourquoi l'une seraitelle admise et l'autre repoussée. La veuve d'un prêtre doit se retirer dans la maison de son père et ne peut contracter un second mariage. Quand la sœur d'un prêtre meurt vierge, pour quelle raison ce prêtre doit-il procéder aux funérailles, comme à celles d'un père ou d'une mère; tandis que lorsqu'elle a été mariée, elle est mise au rang d'une femme étrangère? Celui qui vient d'épouser une femme ou de planter une vigne, qui semble lui promettre aussi des enfants, n'a pas le droit de marcher à la guerre; *Deut.* xx; le serviteur d'une femme ne peut pas servir dans la milice du Seigneur. Des miroirs métalliques à l'usage des femmes vouées au jeûne, comme de corps très-purs consacrés à la virginité, on fond le bassin placé dans le tabernacle. Les chérubins, le propitiatoire, l'arche du testament, la table de proposition, le chandelier et l'encensoir, placés dans l'intérieur du sanctuaire, sont de l'or le plus pur. L'argent ne devait pas paraître dans le saint des saints.

21. *Les noms de Josué. La seconde circoncision pratiquée avec un couteau de pierre, le domaine des cinq sens.* — Mais pourquoi m'arrêter à Moïse, lorsque j'ai pour dessein, dans une brève et rapide dictée, de toucher légèrement à tout, de tracer quelques lignes seulement pour guider l'intelligence? Je passe donc à Jésus, fils de Navé, auparavant nommé *Ausé*, ou mieux, comme porte le texte hébraïque, *Osée*, ce qui veut dire *sauveur*. Et dans le fait, ainsi que parle l'Epître de saint Jude, il sauva le peuple d'Israel en le conduisant hors de l'Egypte et l'introduisant dans la terre de promission. Dès que ce Jésus fut arrivé au Jourdain, les eaux des noces, qui n'avaient cessé de couler dans la loi, tarirent et

nequaquam valuit ad eum accedere, nisi solvisset corrigiam calceamenti sui, et abjecisset vincula nuptiarum. Nec mirum hoc de amico et propheta et legifero Dei, cum omnis populus accessurus ad montem Sina, et Dei auditurus eloquium, tribus diebus sanctificari jussus sit, et se ab uxoribus abstinere. Quod quidem scimus (licet præpostere faciam historiæ ordinem confundere) etiam ad David fugientem ab Achimelech sacerdote dictum: « Si mundi sunt pueri ab uxoribus? » Et ille respondit: « Ab heri et nudiustertius. » I *Reg.* xxi, 4. Panes enim propositionis, quasi corpus Christi, de uxorum cubilibus consurgentes edere non poterant. Et nobis in transitu est contemplandum quod dixit: « Si mundi sunt pueri ab uxoribus? » videlicet quod ad munditias corporis Christi, omnis coitus immundus sit. In lege quoque præcipitur, ut pontifex nisi virginem non ducat uxorem, *Levit.* xxi, nec (Mss. *ne*) viduam accipiat. Si eadem virginis viduæque conditio est, quare altera recipitur, altera reprobatur? Et sacerdotalis vidua in domo jubetur sedere patris sui, nec secundum nosse matrimonium. Si soror virgo moritur sacerdotis, quomodo ipse ad patris ac matris exsequias, ita ad eam jubetur incedere? Si vero nupta sit, quasi aliena contemnitur. Qui uxorem duxerit, et qui plantaverit vineam velut propagines filiorum, prohibetur ad bella procedere. *Deut.* xx. Non enim potest Domini servire militiæ servus uxoris. Et de speculis mulierum jejunantium, quasi de purissimis corporibus virginum, luter in tabernaculo funditur; et intrinsecus in sanctuario tam Cherubim, quam Propitiatorium, et arca testamenti, et mensa propositionis, et candelabrum, et thuribulum ex auro mundissimo sunt. Neque enim in Sancta sanctorum inferri poterat argentum.

21. *Josue nomina. Secunda circumcisio cum petrino cultello. Regnum quinque sensuum.* — Quod moror in Moyse, cum mihi propositum sit cursim celeriterque dictanti, singula breviter (al. *leviter*) perstringere, et intelligentiæ quasdam lineas ducere? Transcendam ad Jesum filium Nave, qui ante dictus est « Ause, » sive, ut rectius habetur in Hebræo, « Osee, » id est, *salvator*. Ipse enim, secundum Epistolam Judæ, salvavit et eduxit populum Israel ex Ægypto, et in terram repromissionis induxit. Hic Jesus statim ut venit ad Jordanem, aquæ nuptiarum, quæ semper in Lege fluxerant, arc-

s'arrêtèrent; tout le peuple alors passa le fleuve à pied sec, et se rendit à Galgala, où il reçut une seconde circoncision. Si nous entendons cela dans le sens littéral, ce n'est pas chose possible; la circoncision matérielle ne saurait être pratiquée pour la seconde fois. Voici donc ce que cela signifie : c'est le vrai Jésus qui circoncit avec le couteau de l'Evangile, avec un couteau de pierre, le peuple venu à travers le désert; de telle sorte que le mystère figuré dans un petit nombre par l'intervention de Moïse, s'accomplit en tous sous les ordres de Jésus. Les dépouilles du vieil homme entassées et ensevelies, la terre jetée dessus, l'opprobre de l'Egypte effacé, le nom même du lieu Galgala, ce qui signifie révélation, tout concourt à montrer que ce peuple était frappé d'aveuglement tandis qu'il marchait au désert avant cette circoncision. Voyons encore la suite. Après la circoncision selon l'Evangile et la consécration de douze pierres dans ce lieu de la révélation, la Pâque est aussitôt célébrée; ils immolent l'agneau typique, ils commencent à manger les aliments de la terre sainte. Jésus sort, le chef de la milice vient à lui tenant un glaive, pour montrer, ou bien qu'il combat pour le peuple circoncis, ou bien qu'il brise les nœuds du mariage. Il reçoit de nouveau l'ordre qu'avait reçu Moïse: « Délie les cordons de ta chaussure; car le lieu que tu foules est une terre sainte. » L'armée du Seigneur était accompagnée des trompettes sacerdotales, comme pour la prédication de l'Evangile, et les murs de Jéricho sont renversés pour figurer la conversion du monde. Je passe sur un nombre infini de traits, mon intention n'est pas d'expliquer ici tous les mystères de l'Ancien Testament; je me borne à citer la résistance faite à l'armée de l'Evangile par les cinq rois qui gouvernaient la terre de promission, et leur chute sous les coups de Jésus. *Jos.* x. Je pense que cela n'est pas difficile à comprendre: avant que le Seigneur eût tiré son peuple de l'Egypte et l'eût circoncis, la vue, l'odorat, le goût, l'ouïe, le tact régnaient, tout était soumis à l'empire de ce que nous pourrions appeler les cinq princes. Ils s'étaient réfugiés dans l'antre du corps, dans une ténébreuse caverne; et Jésus est entré dans ce même corps pour les exterminer: ils ont ainsi trouvé la mort dans ce qui faisait leur puissance.

22. *Moïse représente la loi. Vingt, nombre malheureux. Belphégor, Priape des Hébreux. Jésus n'est pas pleuré à sa mort.* — Mais le moment est venu de lever l'étendard de la chasteté de Jésus. Il est écrit de Moïse qu'il fut marié. Or, dans la pensée du Seigneur et de l'Apôtre, par Moïse il faut entendre la loi : « Ils ont Moïse et les prophètes; » *Luc.* XVI, 29; et puis : « A partir d'Adam jusqu'à Moïse a régné le péché, sur ceux-là mêmes qui n'avaient pas péché, par ressemblance avec la prévarication d'Adam. » *Rom.* v, 14. Per-

factæ sunt et steterunt: et siccis pedibus ac nudis populus omnis transiit, et venit in Galgala, ibique secundo est circumcisus. Quod si juxta litteram accipimus, penitus stare non potest. Si enim duplex haberemus præputium, vel excisa pellicula iterum nasceretur, recte secunda circumcisio haberet locum. Nunc autem hoc significatur, quod Jesus cultello Evangelii populum, qui per desertum venerat, circumcidit et circumcidit cultello petrino, ut quod in Moysi filio præfigurabatur ante in paucis, id sub Jesu impleretur in cunctis. Sed et ipsa præputia in unum cumulum (Mss. *tumulum*) coacervata et sepulta, et terra obruta, et ablatum opprobrium Ægypti, et nomen loci *Galgala*, quod interpretatur « revelatio, » ostendunt, dum in præputio ambularet populus per desertum, oculos ejus fuisse cæcatos. Videamus et consequentia. Post Evangelii circumcisionem, et consecrationem duodecim lapidum in loco revelationis, statim Pascha celebratur; immolatur eis agnus, et sanctæ Terræ vescuntur alimentis. Egreditur Jesus, occurrit ei Princeps militiæ gladium tenens, id est, vel pro circumciso populo pugnare se monstrans, vel dissecans glutinum nuptiarum, Similiterque ut Moysi præceptum fuerat, et huic præcipitur : « Solve calceamentum tuum; locus enim in quo stas, terra sancta est. » *Exod.* III, 5. Quia sic erat Domini armatus exercitus in tubis sacerdotalibus, quasi ad Evangelicam prædicationem, sub typo Jericho mundus subvertitur. Et ut infinita prætercam (neque enim nunc mihi propositum est omnia veteris Testamenti aperire mysteria), quinque reges, qui in terra repromissionis ante regnabant, resistebantque Evangelico exercitui (al. exercitu), Jesu pugnante, superantur. *Jos.* x. Hoc puto intellectu esse perspicuum, quod antequam Dominus populum suum educeret de Ægypto, et circumcideret eum, visus, odoratus, gustus, auditus, tactusque regnaverint, et his quasi principibus fuerint universa subjecta. Quos Jesus ad speluncam corporis confugientes, et ad tenebrosum locum, ipsum ingrediens corpus interfecit; ut per id occiderentur, per quod ante regnabant.

22. *Moyses Legem significat. Vicenarius numerus infaustus. Belphegor apud Hebræos est Priapus. Jesus non plangitur moriens.* — Verum jam tempus est, ut castitatis Jesu vexillum levemus. Moyses scribitur habuisse uxorem. Moysen autem et Dominus noster, et

sonne ne doute que dans l'un et l'autre texte Moïse ne représente la loi. De même donc que Moïse, c'est-à-dire la loi, admit l'union conjugale, d'après les livres saints, montrez-moi que Jésus fils de Navé eut une femme ou des enfants; et, si vous y parvenez, je me déclare vaincu. Il eut certes un magnifique lot dans le partage de la Judée; il mourut, non dans sa vingtième année, ce nombre étant toujours malheureux dans les Ecritures, celui de la servitude de Jacob et de la vente de Joseph, celui qu'aimait Esaü dans les présents qu'il recevait, mais bien la dixième année, dont nous avons souvent fait l'éloge. Il fut enseveli à *Thamnath Saré*, ce qui signifie *dans la principauté la plus parfaite*, ou bien *dans le nombre du nouvel abri*; ce qui symbolisait d'avance les troupes des vierges, cachées par le secours du Seigneur dans la montagne d'Ephraïm, dans la montagne *fertile*, à l'aquilon de celle de Gaas, dont le nom signifie *commotion*: «Montagne de Sion, flanc de l'aquilon, cité du grand roi;» *Psalm.* XLVII, 3 ; elle est toujours en butte à l'envie, et à chaque épreuve elle dit: « Mes pieds ont été presque ébranlés. » *Psalm.* LXXII, 2. Quoique, à la sépulture de Jésus, se termine le livre qui porte son nom, il est de nouveau question de lui dans celui des Juges, comme s'il était vivant et ressuscité; ses œuvres sont encore proclamées par récapitulation, et nous lisons là: « Jésus envoya le peuple, et les enfants d'Israel s'en allèrent chacun dans son héritage, pour se mettre en possession de la terre;» et puis : « Le peuple servit le Seigneur tant que dura la vie de Jésus ; » et la suite. Il est aussitôt ajouté : « Et Jésus, fils de Navé, serviteur de Dieu, mourut à l'âge de cent dix ans. » Pour Moïse, il vit seulement la terre de promission, et ne put pas y entrer ; « il mourut dans la terre de Moab et le Seigneur l'ensevelit dans une vallée de cette terre contre la maison de Phogor, et nul homme jusqu'à ce jour n'a connu le lieu de sa sépulture. » *Deut.* XXXIV, 5, 6. Comparons l'inhumation de l'un et de l'autre: Moïse meurt dans la terre de Moab, Jésus dans la terre promise; l'un est enseveli dans la vallée contre la maison de Phogor, qui veut dire *ignominie*, le mot hébreu Phogor a la même signification que Priape; l'autre dans la montagne d'Eprhaïm à l'aquilon de celle de Gaas. Il y a dans les termes les plus simples des divines Ecritures un sens auguste et profond. Chez les Juifs, les nombreux enfantements étaient une gloire, la malédiction planait sur la femme stérile qui n'avait pas de postérité dans Israel; heureux était celui dont la race se multipliait dans Sion et la maison dans Jérusalem; voici l'une des plus grandes bénédictions d'alors; « Ta femme, semblable à la vigne, multiplie ses rejetons dans tous les recoins de ta maison. Tes fils sont autour de ta table comme les jets nouveaux de l'olivier. » *Psalm.* CXXXVII, 3. Voilà

Apostolus interpretantur Legem : « Habent Moysen et Prophetas; » *Luc.* XVI, 29; et : « Ab Adam usque ad Moysen regnavit peccatum, etiam super eos qui non peccaverunt, in similitudinem prævaricationis Adæ; » *Rom.* V, 14; nullique dubium est, in utroque testimonio Moysen Legem significare. Sicut ergo legimus quod Moyses, id est, Lex habuerit uxorem, ostende mihi Jesum Nave vel uxorem habuisse, vel filios; et, si potueris monstrare, victum me esse fatebor. Et certe pulcherrimum terræ Judææ in partitione accepit locum, moriturque, non in vicenario numero qui semper in Scripturis infaustus est, in quo servivit Jacob, et venditus est Joseph, et quem diligit Esau, accipiens in eo quædam munera; sed in decimo, de cujus laude crebro diximus. Sepeliturque in « Thamnath sare, » id est, in « perfectissimo principatu, » sive in numero « operimenti novi ; » ut virginum significaret greges, Salvatoris auxilio coopertos in monte Ephraim, hoc est in monte *frugifero*, ab aquilone montis *Gaas* (Mss. *Gaes*), qui interpretatur « commotio :» Mons enim « Sion, latera aquilonis, civitas regis magni ; « *Psalm.* XLVII, 3 ; quæ opposita semper invidiæ est, et per singulas tentationes dicit: « Mei vero pene moti sunt pedes.» *Psalm.* LXXII, 2. Cumque in sepultura Jesu liber qui ex nomine ejus appellatur, expletus sit; rursum in Judicum volumine, quasi vivens resurgensque describitur ; et sub ἀνακεφαλαιώσει opera ipsius prædicantur; et legitur : « Misit Jesus, populum, et abierunt filii Israel, unusquisque in hæreditatem suam, ut possiderent terram ; » et: « Servivit populus Domino cunctis diebus Jesu, » et cætera. Statimque subjungitur : «Et mortuus est Jesus Nave servus Domini centum decem annorum. » Porro Moyses vidit tantum terram repromissionis, et intrare non potuit, « et mortuus est in terra Moab, et sepelivit eum Dominus in valle terræ Moab contra domum Phogor, et non cognovit vir sepulchrum ejus usque in diem hunc. » *Deut.* XXXIV, 5, 6. Comparemus utriusque sepulturam : Moyses in terra Moab moritur, Jesus in terra Judææ. Ille sepelitur in valle contra domum *Phogor*, quod interpretatur «ignominia »(proprie quippe Phogor lingua hebræa Priapus appellatur); hic in monte Ephraim ab aquilone montis Gaas. Et est in verbis simplicibus semper divinarum Scripturarum sensus augustior. Quia apud Judæos gloria erat in partu-

pourquoi son sépulcre nous est représenté placé dans la vallée contre la maison de l'idole qui personnifie à proprement parler la luxure. Pour nous qui militons sous les ordres de Jésus, nous ignorons jusqu'à cette heure où Moïse est enseveli ; car nous méprisons Phogor et toutes ses turpitudes, sachant que les hommes vivant dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu. Le Seigneur lui-même avait dit avant le déluge: « Mon esprit ne demeurera pas dans ces hommes, parce qu'ils sont chair. » *Genes.* VI, 3. De là vient que Moïse à sa mort est pleuré par le peuple, et que Jésus devant toujours vivre ne l'est pas. Le mariage finit à la mort, c'est après la mort que la virginité reçoit sa couronne.

23. *Vœu téméraire et blâmable de Jephté. La plupart des prêtres engagés dans le mariage, habit des Lévites. Erreur des Encratites.* — Notre adversaire cite encore l'exemple de Samson, et considère le Nazaréen du Seigneur avant qu'une femme eût abattu sa chevelure. Il fut sans doute un type du Sauveur, parce qu'il aima une femme sortie de la gentilité, comme plus tard l'Eglise, et parce qu'en mourant il extermina plus d'ennemis que pendant sa vie ; mais certes on ne peut pas voir en lui le modèle de la pudeur conjugale. On y verrait bien plutôt cet homme dont parle Jacob dans sa prophétie, *Genes.* XLIX, et qui, se précipitant avec l'impétuosité d'un cheval indompté, est mordu par le serpent et tombe à la renverse. Pourquoi Jovinien rappelle ici Débora, Barach et la femme d'Aber le Cynéen, je ne sais pas absolument le comprendre ; car enfin autre chose est retracer l'histoire des grands capitaines, autre chose saisir les figures antiques qui ont rapport au mariage ; et nous ne trouvons là rien de pareil. Quant à la foi de Jephté, qu'il met au-dessus des larmes de sa fille vierge, elle est en notre faveur. Et nous aussi, lorsque nous louons les vierges, nous avons en vue non celles du siècle, mais celles qui ont embrassé la virginité pour le Christ. Du reste, la plupart des Hébreux blâment le père de la témérité de sa promesse quand il dit : « Si vous livrez les enfants d'Ammon entre mes mains, quiconque sortira le premier de ma maison pour venir à ma rencontre, lorsque je rentrerai vainqueur des enfants d'Ammon, je le dévouerai au Seigneur et je l'offrirai en holocauste. » *Judic.* XI, 30, 31. S'il eût d'abord rencontré, disent-ils, un chien ou un âne, qu'aurait-il fait ? Aussi veulent-ils que ce soit par une permission de Dieu qu'il ait senti par la mort de sa fille l'imprudence et l'erreur de son vœu. Que Samuel après avoir été nourri dans le tabernacle, se soit engagé dans les liens du mariage, qu'est-ce que cela prouve contre la virginité? Aujourd'hui même n'existe-t-il pas beaucoup de prêtres qui ont été mariés ? et l'Apôtre ne suppose-t-il pas un évêque monogame, ayant des enfants qui lui sont soumis en

bus et parturitionibus ; et maledicta sterilis, quæ non habebat semen in Israel ; et beatus cujus erat semen in Sion, et domestici in Jerusalem ; et in benedictione maxima ponebatur : « Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ. Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ. » *Psalm.* CXXVII, 3. Idcirco sepulcrum ejus positum in valle describitur contra domum idoli, quod proprie libidini consecratur. Nos autem qui militamus sub Jesu duce, usque ad præsentem diem ignoramus ubi Moyses sit sepultus. Contemnimus enim Phogor (al. *Phegor*) et omnem ignominiam ejus, scientes quod qui in carne sunt, Deo placere non possunt ; et Dominus ante diluvium quoque dixerit : « Non permanebit spiritus meus in hominibus istis, quia caro sunt. » *Genes.* VI, 3. Quamobrem et Moyses moriens plangitur a populo Israel : Jesus autem quasi victurus non plangitur. Nuptiæ enim finiuntur in morte, virginitas post mortem incipit coronari.

23. *Jephte temerarii voti arguitur. Sacerdotes plurimi uxorati. Levitarum habitus. Error Encratitarum.* — Samson quoque producit in medium, nec decalvatum quondam Domini Nazaræum a muliere considerat ; qui licet typum teneat Salvatoris, quod meretricem ex gentibus adamarit Ecclesiam, et multo plures hostium moriens, quam vivus occiderit ; tamen conjugalis pudicitiæ exempla non præbet. Et certe iste est, secundum prophetiam Jacob, *Genes.* XLIX, qui cum concitus equi pernicitate ferretur, a serpente percussus, retrorsum cecidit. Debboram autem et Barach, et uxorem Aber (Mss. *Chaber.*) Cynei cur enumeraverit, prorsus non intelligo ; cum aliud sit bellorum principes et historiæ ordinem texere, aliud figuras aliquas significare conjugii, quæ in istis omnino non comparent. Porro quod præfert Jephte patris fidem, lacrymis virginis filiæ, pro nobis facit. Et nos enim non tam virgines sæculi quam eas quæ propter Christum sunt virgines, prædicamus ; et a plerisque Hebræorum reprehenditur pater voti temerarii, qui dixerit : « Si tradens tradideris filios Ammon in manibus meis, quicumque exierit de domo mea in occursum mihi, cum reverti cœpero in pace a filiis Ammon, erit Domino, et offeram illum holocaustum. » *Judic.* XI, 30, 31. Si canis (inquiunt), si asinus occurrisset, quid faceret? Ex quo volunt Dei dispensatione esse factum ut qui improspecte voverat,

toute chasteté? I *Tim.* III. Il faut savoir en outre que Samuel était lévite, et non prêtre ou pontifie. C'est pour cela que sa mère lui faisait un EPHOD BAD, c'est-à-dire un surhuméral de lin, le vêtement propre des lévites, des ministres du dernier rang. I *Reg.* II. Voilà pourquoi dans les psaumes il n'est pas nommé parmi les prêtres, mais bien parmi ceux qui invoquent le nom du Seigneur : « Moïse et Aaron sont entre ses prêtres, et Samuel entre ceux qui invoquent son nom. » *Psalm.* XCVIII, 6. En effet, Lévi engendra Caath, Caath engendra Aminadab, Aminadab engendra Choré, Choré engendra Assir, Assir engendra Helchana, Helchana engendra Sub, Sub engendra Tou, Tou engendra Eliu, Eliu engendra Jéroam, Jéroam engendra Helchana, Helchana engendra Samuel. Or personne n'ignore que les prêtres descendaient d'Aaron, d'Eléazar et de Phinées. Comme ceux-là furent mariés, on nous les opposerait avec raison, si, partageant l'erreur des Encratites, nous prétendions que le mariage doit être réprouvé ; si de plus, notre Pontife n'était pas selon l'ordre de Melchisédec, sans père, sans mère, sans généalogie, sans lien conjugal. Et certes Samuel eut bien à se féliciter de ses enfants : étant lui-même agréable à Dieu, il eut des fils qui provoquèrent sa vengeance. Si l'on nous oppose Booz et Ruth pour légitimer la digamie, on ne doit pas oublier que dans l'Evangile, pour mieux figurer l'Eglise, la courtisane Raab est elle-même mentionnée dans la généalogie du Seigneur.

24. *Pourquoi David fut un homme de sang. En quelles circonstances Salomon construisit le temple.* — Si notre adversaire fait sonner bien haut que David conquit une femme par la mort de deux cents incirconcis, il pourrait ajouter qu'il en eut plusieurs autres ; qu'il accepta de nouveau Michol, fille de Saül, après que celui-ci l'avait déjà donnée à un autre époux ; que même dans sa vieillesse il reçut la Sunamite. Et je ne dis pas cela pour diminuer témérairement le mérite des saints ; je le dis pour montrer la différence qui existe entre la loi et l'Evangile. Ce même David fit mourir Urie le Héthéen, il commit l'adultère avec Bethsabée. Or, comme il fut un homme de sang, non à cause de ses nombreuses guerres, selon l'opinion généralement adoptée, mais à cause de cet homicide, il ne lui fut pas accordé de bâtir le temple du Seigneur (1). Pour nous, il suffit que nous scandalisions le plus petit de nos frères, ou que nous lui disions *raca*, pour

(1) Telle est l'opinion généralement admise par les Hébreux ; mais nul n'ignore que les docteurs chrétiens, tant les anciens que les modernes, se sont rangés au sentiment qu'improuve saint Jérôme. D'après eux, ce n'est pas précisément à cause de son double crime, c'est à cause de son caractère belliqueux et de ses nombreuses guerres, que David fut empêché de construire le temple du Seigneur. Les divines Ecritures elles-mêmes le disent assez clairement, surtout au livre des Paralipomènes.

errorem votorum in filiæ morte sentiret. Si autem Samuel nutritus in tabernaculo duxit uxorem, quid hoc ad præjudicium virginitatis? Quasi non hodie quoque plurimi sacerdotes habeant matrimonia ; et Apostolus episcopum describat unius uxoris virum, habentem filios cum omni castitate. I *Tim.* III. Simulque noscendum, quod Samuel Levita, non sacerdos, non Pontifex fuerit. Unde et faciebat illi mater sua « Ephod bad, » superhumerale videlicet lineum, qui habitus proprie Levitarum et minoris est ordinis. I *Reg.* II. Unde et in Psalmis non nominatur inter sacerdotes, sed inter eos qui invocant nomen Domini : « Moyses et Aaron in Sacerdotibus ejus, et Samuel inter eos qui invocant nomen ejus, » *Psal.* XCVIII, 6. Levi enim genuit Ceath, Caath genuit Aminadab, Aminadab genuit Chore, Chore genuit Assir, Assir genuit Helchana, Helchana genuit Sub, Sub genuit Tou, Tou genuit Eliu, Eliu genuit Jeroam, Jeroam genuit Helchana, Helchana genuit Samuelem. Nullique dubium est sacerdotes de Aaron et Eleazar et Phinees stirpe generatos. Qui cum et ipsi uxores habuerint, recte nobis opponerentur, si, errore Encratitarum ducti, contenderemus matrimonia reprobanda ; et non esset noster Pontifex secundum ordinem Melchisedec sine patre, sine matre, ἀγενεαλόγητος, hoc est, sine nuptiis. Et revera magnos fructus ex liberis Samuel capit ; ut quia ipse placuit Deo, tales genuerit, qui Domino displicerent. Quod si Booz et Ruth nobis objicit ad comprobandam digamiam, sciat in Evangelio ob typum Ecclesiæ, etiam Raab meretricem in ordine majorum Domini enumeratam.

24. *Quare David sanguinarius vir. Quando extruxit Salomon templum.* — Porro quod David ducentis præputiis emisse jactat uxorem, noverit illum et alias habuisse quamplurimas ; et Michol filiam Saul, quam pater alteri tradiderat, postea recepisse ; et jam senem Sunamitidis puellæ calefactum esse complexibus. Nec hoc dico, quod sanctis viris quidquam detrahere audeam ; sed quod aliud sit in Lege versari, aliud in Evangelio. Ille occidit Uriam Hethæum (*Getheum juxta* LXX), mœchus existitit in Bethsabee. Et quia erat vir sanguinarius, non (ut plerique existimant) propter bella, sed propter homicidium, Templum Domini ædificare prohibetur. Nos autem si unum de minimis scandalizaverimus, et si fratri dixerimus *Raca*, et non recta (al. *recte*) viderimus, expedit ut mola asinaria ligetur circa collum nostrum, et rei erimus ge-

avoir à désirer plutôt qu'une meule de moulin nous soit attaché eau cou, pour être jugés dignes de la géhenne; un seul regard nous est imputé comme un adultère. Jovinien passe à Salomon, qui fut l'organe même de la sagesse : et, comme il se complait dans l'éloge de ce roi que lui-même appelle l'ami des femmes, je suis étonné qu'il n'ait pas cité deux textes, l'un du Cantique des cantiques, l'autre du troisième livre des Rois, tout à fait explicites à cet égard. Il est vrai que les femmes le détournèrent du Seigneur; mais c'était avant d'en avoir épousé un si grand nombre et de tomber dans une telle ignominie qu'il bâtit le temple, au commencement de son règne, dans les premières années de sa jeunesse. Chacun est jugé d'après ses actes présents, et non d'après sa conduite future. Si, du reste, il aime tant les exemples de Salomon, ce n'est plus deux ou trois femmes seulement, c'est un nombre indéfini de femmes et de concubines qu'il doit avoir, s'il veut retracer un si beau type. Je vous conjure, lecteur, et je reviens souvent à cette prière, de vous bien persuader que la nécessité seule me fait tenir ce langage; que mon intention n'est nullement d'amoindrir le mérite de ceux qui nous ont précédés sous le règne de la loi, vu qu'il ont servi Dieu selon les conditions et les exigences de leur époque, accomplissant cette parole du Créateur : « Croissez et vous multipliez, remplissez la terre; » *Genes.* I, 23; et que, chose bien plus importante, ils portèrent en eux la figure de l'avenir. Notre condition est différente; il nous est dit: « Le temps est court, reste donc que les personnes mariées vivent comme si elles ne l'étaient pas ; » nous avons reçu de plus hauts préceptes, et la virginité nous est recommandée par un Sauveur vierge.

25. *Un usage des Ecritures. Histoire de Susanne démontrée.* — L'ineptie commise par Jovinien quand il met Elie et Elisée au nombre des personnes mariées, est assez manifeste sans autre explication. En effet, si Jean-Baptiste est venu dans l'esprit et la vertu d'Elie, Jean étant demeuré vierge a retracé la chasteté du prophète, en même temps que son esprit. Quant à ce qu'on pourrait rappeler d'Ezéchias, mais dont notre adversaire ne s'est pas aperçu dans sa lourdeur habituelle, à savoir que ce monarque aurait dit après avoir obtenu que sa vie serait prolongée de quelques années encore : « J'aurai de nouveaux enfants, » il ne devrait pas ignorer que dans les exemplaires hébreux, au lieu de cette parole, nous lisons : « Le père manifestera la vérité aux enfants. » Il ne faut pas s'étonner si la prophétesse Olda, femme de Sellum, est consultée par Josias roi de Juda, à l'approche de la captivité, quand la colère du Seigneur distille déjà sur Jérusalem; car c'est l'usage des Ecritures, aux époques où les hommes saints viennent à manquer, de faire l'éloge des femmes pour la

hennæ, et adulterium in solo nobis aspectu reputabitur. Transit ad Salomonem, per quem se cecinit ipsa sapientia ; et cum uxorium eum dicat, atque in illius laudibus immoretur, miror cur non jungat et illud de Cantico canticorum : « Sexaginta sunt reginæ, et octoginta concubinæ, et adolescentulæ, quarum non est numerus. » *Cant.* VI, 7. Et illud de Regnorum tertio, « quod septingentas habuerit uxores, et trecentas concubinas, et alias innumerabiles. » III *Reg.* XI, 3. Hæ nempe sunt quæ averterunt cor ejus a Domino ; et tamen antequam plures haberet uxores, et carnis vitiis laberetur, in principio regni et adolescentiæ exstruit Domino templum. Unusquisque enim non de futuris, sed de præsentibus judicatur. Quod si Salomonis exempla ei placent, jam non digamus erit et trigamus; sed nisi septingentas habuerit uxores, et trecentas concubinas, typum ejus et meritum implere non poterit. Obsecro te, lector, et id ipsum sæpe commoneo, ut scias me, quæ loquor, necessitate dicere; nec detrahere his qui in Lege præcesserint, sed servisse eos temporibus et conditionibus suis, et illam Domini implesse sententiam : « Crescite, et multiplicamini, et replete terram; » *Genes.* 1, 23; et quod his majus est, futurorum typos præbuisse. Nobis autem, quibus dicitur : « Tempus in collecto est, superest ut qui habent uxores, sic sint, quasi non habeant ; » aliud præcipi, et virginitatem a Salvatore virgines dedicari.

25. *Norma Scripturarum. Probat Susannæ historiam.* — Eliam et Elisæum quam stulte in catalogo posuerit maritorum, me tacente, manifestum est. Si enim Joannes Baptista venit in spiritu et virtute Eliæ, et Joannes virgo est, utique non solum in spiritu ejus venit, sed etiam in corporis castitate. Porro illud quod de Ezechia commemorari potest, quamquam hoc ille solita stoliditate non viderit, quod post vitam recuperatam, et quindecim annorum spatia protelata, dixerit : « Amodo filios faciam ; » sciat in Hebræis voluminibus non haberi, sed legi pro hoc : « Pater filiis notam faciet veritatem tuam. » Nec mirum si Olda uxor Sellum prophetissa consulatur (al. *consolatur*) ab Josia rege Judæ, jam captivitate vicina, et ira Domini stillante super Jerusalem, cum hæc norma sit Scripturarum, ut deficientibus viris sanctis, mulieres in virorum laudentur opprobria. Superfluum autem est de Daniele dicere,

honte des survivants. Inutile de parler de Daniel, puisque les Hébreux supposent, de nos jours même, qu'il fut eunuque ainsi que les trois autres enfants, en exécution de cette menace que Dieu fit entendre à Ezéchias : « Ils prendront parmi les fils que tu auras engendrés, et les transporteront eunuques dans la maison du roi. » IV *Reg.* xx, 18. Nous lisons encore dans le livre de Daniel : « Et le roi dit à Asphanez chef des eunuques de choisir parmi les fils des captifs israélites, ceux en particulier de sang royal ou de noble origine, des enfants qui seraient sans tache, beaux de figure, pleins d'intelligence et d'instruction. » *Dan.* I, 2, 3. Ils prennent occasion de là pour examiner si Daniel et les trois enfants furent réellement de race royale, en s'appuyant sur la prophétie consignée dans les saints Livres. Si Jovinien nous oppose ce que dit Ezéchiel, XIV, que Noé, Daniel et Job ne pourront pas sauver leurs fils et leurs filles dans une terre couverte d'iniquités, nous répondrons que c'est là simplement une hypothèse; car alors ne vivaient pas Noé et Job, que nous savons avoir existé bien des siècles auparavant. Voici donc le sens de ce passage : Des hommes de cette vertu seraient aujourd'hui sur cette terre couverte d'iniquités, qu'ils ne pourraient pas sauver leurs fils et leurs filles; car la justice du père n'affranchira pas le fils, et le péché de l'un ne sera pas imputé à l'autre : « L'âme qui aura péché, c'est celle-là même qui mourra. » *Ezech.* XVIII, 4. Il faut dire encore une chose, c'est que Daniel, d'après l'histoire écrite par lui-même, fut amené captif avec le roi Joachim au temps de la captivité même d'Ezéchiel. Comment donc pouvait-il être père, n'étant encore qu'un enfant? C'est même trois ans après qu'il fut admis au service du roi. Impossible de croire qu'Ezéchiel ait parlé de Daniel comme d'un homme et non comme d'un enfant; car voici ce qu'il dit : « Il arriva que, dans la sixième année, » du règne de Joachim, « dans le sixième mois, le cinquième jour du mois; » *Ezech.* VIII, 1; et plus loin : « J'étais assis dans ma maison, et les vieillards de Juda étaient assis en ma présence. » *Ibid.* XIV, 14. Or, c'est le même jour qu'il entend cette parole : « Noé, Daniel et Job seraient là... » Daniel était donc encore un enfant, mais connu du peuple, soit par son interprétation des songes du roi, soit pour avoir délivré Susanne et provoqué la mort des vieillards. Il est par conséquent manifeste qu'à l'époque où cela était dit de Noé, de Daniel et de Job, Daniel n'était qu'un enfant, incapable dès lors d'avoir des fils et des filles qu'il pût sauver par sa justice. Nous arrêtons ici ce qui regarde la loi.

26. *Il n'y a pas d'Evangile avant la croix de Jésus-Christ. Les femmes juives entretenaient ceux qui les instruisaient. Jean l'Evangéliste était vierge; il sauvegarde les droits de l'âge; en quel temps il*

cum Hebræi usque hodie autument et illum et tres pueros fuisse eunuchos, ex illa Dei sententia, quam Isaias loquitur ad Ezechiam : « Et de filiis tuis qui nascentur ex te, tollent et facient eunuchos in domo regis. » IV *Reg.* xx, 18. Rursusque in Daniele legimus : « Et dixit rex Asphanez principi eunuchorum, ut introduceret de filiis captivitatis Israel, et de semine regio, et de phorthommim (al. *phortemmim*) pueros in quibus non esset macula, pulchros facie, et intelligentes sapientiam. » *Dan.* I, 2, 3. Et argumentantur, si de semine regio electi sunt Daniel et tres pueri; de semine autem regio eunuchos fore Scriptura prædixit, hos esse qui eunuchi facti sunt. Si vero et illud opposuerit, quod in Ezechiele dicitur, *Cap.* XIV, Noe et Daniel et Job in terra peccatrice filios et filias liberare non posse, respondendum est quod juxta hypothesin dictum sit. Nec enim eo tempore Noe et Job erant quos multis ante sæculis fuisse cognovimus. Et est sensus : Si tales et tales viri fuerint in terra peccatrice, filios suos et filias liberare non poterunt; quia justitia patris non liberabit filium ; nec peccatum alterius alteri imputabitur : « Anima enim quæ peccaverit, ipsa morietur. » *Ezech.* XVIII, 4. Sed et hoc dicendum, Danielem, juxta historiam libri ejus, cum Joachim rege captum eo tempore quo Ezechiel quoque ductus est in captivitatem. Quomodo ergo potuit habere filios, qui adhuc puer erat? et expleto triennio, introductus est ad regis obsequium. Ac ne quis putet Ezechiel jam viri meminisse Danielis, et non pueri : « Factum est, » inquit, « in anno sexto, » regis scilicet Joachim, « in mense sexto, in quinta mensis; » *Ezech.* VIII, 1; et : « Ego sedebam in domo mea, et senes Juda sedebant coram me. » *Ibid.* XIV, 14. Atque in eadem die ad eum dicitur : « Si fuerint Noe et Daniel et Job. » Erat igitur Daniel adhuc puer, et notus populo, vel propter interpretationem somniorum regis, vel propter Susannæ liberationem, et occisionem presbyterorum. Et perspicue comprobatur, eo tempore quo hæc dicebantur de Noe et Daniele et Job, adhuc puerum fuisse Danielem, nec potuisse habere filios et filias, quos sua justitia liberaret. Hucusque de Lege.

26. *Evangelium non est ante Christi crucem. Mulieres Judæorum ministrabant magistris alimenta. Joannes Evangelista virgo; ordinem ætatis commen-*

est mort; ses privilèges. — Jovinien arrive à l'Evangile, et nous oppose Zacharie et Elizabeth, Pierre et sa belle-mère, ne comprenant pas avec sa démence accoutumée que ces personnages devraient être rangés parmi ceux qui ont vécu sous la loi. Avant la croix de Jésus-Christ, en effet, il n'y a pas d'Evangile, puisqu'il est consacré par sa passion et son sang. D'après cela, j'accorde pour le moment et par surabondance, que Pierre et les autres apôtres furent mariés, mais comme ils l'étaient avant de connaître l'Evangile. Une fois qu'ils sont élevés à l'apostolat, ils renoncent aux devoirs du mariage. Pierre, au nom de tous les apôtres, dit au Seigneur : « Voilà que nous avons tout abandonné pour vous suivre; » et le Seigneur lui répond : « Je vous le dis en vérité, nul n'aura laissé sa maison, ses parents, ses frères, sa femme ou ses enfants pour le royaume de Dieu, sans qu'il reçoive beaucoup plus en ce siècle, et la vie éternelle dans le siècle à venir. » *Matth.* XIX, 27 et seq. Pour prouver que tous les apôtres avaient leur femme, peut-être nous opposera-t-il ce texte de saint Paul : « N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous des épouses ou des femmes, » le mot grec γυνή ayant ce double sens, « comme les autres apôtres, et Céphas, et les frères du Seigneur? » Mais alors qu'il ajoute aussi ce que portent les exemplaires grecs : « N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous des épouses ou des femmes qui sont nos sœurs? » Car il résulte évidemment de là que l'Apôtre parle des autres saintes femmes, qui selon l'usage accrédité chez les Juifs, pourvoyaient de leur propre bien à la nourriture de ceux qui les instruisaient, comme nous lisons qu'elles le pratiquèrent envers le Seigneur lui-même. Du reste, la contexture du discours l'indique d'une manière assez claire : « N'avons-nous pas le pouvoir de boire et de manger, ou de mener avec nous des femmes qui sont nos sœurs? » I *Corinth.* IX, 4, 5. Dès qu'il s'agit préalablement de manger et de boire, de ce qui concerne l'entretien, et puis de femmes sœurs, il est évident qu'on doit entendre cela, non de véritables épouses, mais bien de sœurs généreuses et dévouées. Dans l'ancienne loi même, il est écrit de la Sunamite qu'elle avait coutume de recevoir Elisée, de lui dresser la table, de lui servir le pain avec un flambeau, et le reste. Si nous voulions d'ailleurs voir dans le texte des épouses ordinaires, nous serions en opposition avec le terme explicite qui suit, et qui nous montre des sœurs spirituelles, non des femmes mariées. Ajoutons encore qu'à l'exception de l'apôtre Pierre, il n'est pas manifestement rapporté des autres qu'ils aient été mariés. Ce silence, rapproché de cette affirmation concernant un seul, doit nous faire comprendre que nous n'avons pas à supposer ce dont l'Ecriture ne dit rien. Celui-là même qui nous oppose Za-

dat; quo tempore mortuus; privilegia ejus. — Venit ad Evangelium, et proponit nobis Zachariam et Elisabeth, Petrum et socrum ejus, et consueta vecordia non intelligit istos quoque inter eos qui legi servierint, debuisse numerari. Neque enim Evangelium ante crucem Christi est, quod passione et sanguine ipsius dedicatur. Juxta quam regulam Petrus et cæteri Apostoli, ut ei ex superfluo interim concedam, habuerunt quidem (Al. *quidam*) uxores, sed quas eo tempore acceperant quo Evangelium nesciebant. Qui assumpti postea in Apostolatum, relinquunt officium conjugale. Nam cum Petrus ex persona Apostolorum dicit ad Dominum : « Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te ; » respondit ei Dominus : « Amen dico vobis, quoniam nemo est qui dimiserit domum, aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios propter regnum Dei, qui non recipiat multo plura in sæculo isto, et in sæculo futuro vitam æternam. » *Matt.* XIX, 27. Si autem nobis illud opposuerit ad probandum quod omnes Apostoli uxores habuerint : « Numquid non habemus potestatem mulieres vel uxores circumducendi » (quia γυνή apud Græcos utrumque significat) « sicut cæteri Apostoli, et Cephas, et fratres Domini? » jungat et illud quod in Græcis codicibus est : « Numquid non habemus potestatem sorores circumducendi? » Ex quo apparet eum de aliis sanctis dixisse mulieribus, quæ juxta morem Judaicum magistris de sua substantia ministrabant, sicut legimus ipsi quoque Domino factitatum. Nam et ordo verborum hoc significat : « Numquid non habemus potestatem manducandi, et bibendi, aut sorores mulieres circumducendi ? » I *Cor.* XI, 4, 5. Ubi de comedendo et bibendo, ac de administratione sumptuum præmittitur, et de mulieribus sororibus infertur, perspicuum est, non uxores debere intelligi, sed eas, ut diximus, quæ de sua substantia ministrabant. Quod et in veteri Lege de Sunamitide illa scribitur, quæ solita sit Elisæum recipere, et ponere ei mensam, et panem, et candelabrum, et cætera. Aut certe si γυναῖκας *uxores* accipimus, non *mulieres*, id quod additur, *sorores*, tollit *uxores*, et ostendit eas germanas in spiritu fuisse, non conjuges. Quamquam, excepto Apostolo Petro, non sit manifeste relatum de aliis Apostolis, quod uxores habuerint ; et cum de uno scriptum sit, ac de cæteris tacitum, intelligere debe-

charie et Elizabeth, Pierre et sa belle-mère, devrait aussi remarquer que Jean fut l'enfant de Zâcharie et d'Elizabeth, que la virginité naissait ainsi du mariage, que l'Evangile procédait de la loi, que tout se transformait pour qu'un Seigneur vierge fût annoncé et baptisé par un prophète vierge. Nous pouvons encore dire de Pierre que, s'il avait une belle-mère quand il crut, il n'avait plus sa femme, quoiqu'il en soit fait mention, ainsi que de sa fille, dans le livre des *Pérégrinations*. Pour le moment toute notre discussion porte sur les livres canoniques. Jovinien nous ayant attaqués sur le compte des apôtres, par la raison qu'ils sont les instituteurs de notre genre de vie, les maîtres de la doctrine chrétienne, en leur refusant l'honneur de la virginité, nous lui ferons cette concession sous toute réserve, car enfin c'est de Pierre seul qu'il peut affirmer cela, et nous lui dirons que les apôtres étaient de ceux qui sont compris dans cet oracle du prophète : « Si le Seigneur Très-Haut ne nous eût laissé une postérité, nous serions comme Sodome et Gomorrhe. » *Isa.* I, 9. Puisqu'ils étaient du nombre des Juifs, ils ne pouvaient pas avoir sous l'Evangile la virginité qu'ils avaient perdue sous la loi. Mais Jean, l'un des disciples, qui se trouvait vierge quand il embrassa la foi du Christ, demeura vierge; et c'est pour cela qu'il fut plus aimé par le Seigneur et qu'il reposa sa tête sur la poitrine de Jésus. Ce que Pierre, qui avait été marié, n'ose demander par lui-même, il le demande par son entremise. Après la résurrection, Marie-Madeleine étant venue annoncer que le Seigneur est ressuscité, l'un et l'autre coururent vers le sépulcre, mais c'est Jean qui parvint au but. Comme ils étaient sur la barque et pêchaient dans le lac de Genezareth, Jésus se tenait debout au rivage, et les apôtres ne reconnaissaient pas celui qu'ils voyaient; le disciple vierge reconnaît seul le Maître vierge, et dit à Pierre : « C'est le Seigneur. » Dans une autre circonstance, lorsque Pierre eut entendu qu'il serait lié par un autre et conduit où il ne voudrait pas aller, lorsque la mort de la croix lui eut été prophétisée, comme il disait : « Seigneur, qu'en sera-t-il de celui-ci? » ne voulant pas abandonner Jean, avec qui il avait toujours été sincèrement uni, le Seigneur lui fit cette réponse : « Que t'importe si je veux qu'il reste ainsi? » *Joan.* XXI, 22. D'où vint cette opinion entre les frères que ce disciple ne devait pas mourir. Nous voyons par là que la virginité est

mus sine uxoribus eos fuisse, de quibus nihil tale Scriptura significet. Et tamen ille qui nobis objecit Zachariam et Elisabeth, Petrum et socrum ejus, sciat de Zacharia et Elisabeth Joannem fuisse generatum, id est, de nuptiis virginem, de Lege Evangelium, de matrimonio castitatem, ut a Propheta virgine virgo Dominus et annuntiaretur, et baptizaretur. Possumus autem de Petro dicere, quod habuerit socrum eo tempore quo credidit, et uxorem jam non habuerit, quamquam legatur in περιόδοις et uxor ejus et filia (*a*). Sed nunc nobis de Canone omne certamen est. Et quia ad Apostolos provocavit, quod principes disciplinæ nostræ et Christiani dogmatis duces, virgines non fuerint, ut eos interim virgines concedamus non fuisse (neque enim hoc præter Petrum probari potest) noverit hos esse Apostolos, de quibus Isaias vaticinatur : «Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis nomen, quasi Sodoma essemus, et similes Gomorræ fuissemus.» *Isa.* I. 9. Qui ergo erant ex Judæis, virginitatem quam in Judaismo amiserant, in Evangelio habere non poterant. Et tamen Joannes unus ex discipulis, qui minimus traditur fuisse inter Apostolos, et quem fides Christi virginem repererat, virgo permansit ; et ideo plus amatur a Domino, et recumbit super pectus Jesu. Et quod Petrus, qui uxorem habuerat, interrogare non audet, illum rogat ut interroget. Et post resurrectionem, nuntiante Maria Magdalene quod Dominus resurrexisset, uterque cucurrit ad sepulcrum ; sed ille prævenit. Cumque essent in navi et piscarentur in lacu Genezareth, Jesus stabat in littore, nec sciebant Apostoli quem viderent ; solus virgo virginem agnoscit, et dicit Petro : « Dominus est. » Rursum post auditam sententiam, quod ab alio cingendus esset Petrus, et ducendus quo nollet, et crucis fuisset illi passio prophetata, et ille diceret : « Domine, quid iste? » nolens deserere Joannem, cum quo semper fuerat copulatus, dicit ei Dominus : (*b*) «Quid ad te si eum volo sic esse?» *Joan.* XXI, 32. Unde et sermo exivit inter fratres, illum discipulum non mo-

(*a*) *Legatur in* περιόδοις. Periodos attribuit Clementi supra in cap. I Epist. ad Galat. dicens de Petro : « An, ut Clemens in periodis ejus refert, calvitiem haberet in capite. » MARTIAN. — Memoratur quidem uxor Petri *Recognitionum* lib. VII et libro IX, minime vero filia. Quare diversum fortasse ab edito exemplar habuisse præ manibus S. Doctorem suspicamur. Cæterum innuit hoc loco, ut videtur, dimissam a Petro uxorem, postquam credidisset. Certe idem statuit in epist. 118, n. 4, ad Julianum, ubi eam, *cum navicula et reti dereliquisse* tradit.

(*b*) *Quid ad te, si*, etc. Similis hic error antiquorum librariorum est, ejus qui irrepsit in contextum Evangelicum Joannis, *sic eum volo manere*, etc. Nam in tribus mss. codicibus hoc modo legitur : « Quid ad te ? sic eum volo esse ; » pro genuina lectione, *si eum volo sic esse.* MARTIAN. — Ita præferunt nostri omnes mss. et vetus quoque editio concinit : « Si volo eum esse, quid ad te ? » Non tamen inficiamur jam diu olim in Joannis Evangelio librariorum errore obtinuisse, *sic eum volo manere*, etc., quod etiam in Hieronymianis aliquot mss. Martianæus invenit.

immortelle, que le mariage n'est pas effacé par le sang du martyre, qu'elle ne s'altère pas de la sorte, qu'elle demeure avec le Christ, la mort pour elle n'étant qu'un passage. S'il s'obstine à soutenir que Jean n'était pas vierge, comme nous avons expliqué par là l'amour spécial dont il fut l'objet, à notre adversaire de nous dire alors pour quelle raison Jean fut plus aimé que les autres apôtres. C'est sur Pierre, me direz-vous, que l'Eglise est fondée. Je pourrais vous répondre que la même affirmation regarde ailleurs tous les apôtres, que tous ont reçu les clefs du royaume des cieux, que la solidité de l'Eglise repose également sur eux; un seul toutefois est choisi parmi les douze, pour que l'unité de la tête prévienne les divisions. — Mais pourquoi Jean n'a-t-il pas été choisi puisqu'il était vierge? — C'est l'âge qui détermina le choix, et Pierre était le plus âgé; il ne fallait pas qu'un adolescent, un enfant presque, fût mis à la tête d'hommes avancés dans la vie, que le bon Maître, dont le devoir était d'enlever aux disciples toute cause de contestation, et qui leur avait dit : « Je vous donne ma paix, je vous lègue la paix; » *Joan.* XIV, 27; et de plus : « Celui qui voudra être le premier parmi vous, doit se faire le dernier, » *Matth.* XXVI, ne pouvait pas paraître, en donnant la préférence à cet adolescent, ouvrir une source de jalousies. Or les histoires ecclésiastiques nous apprennent de la manière la plus manifeste que Jean n'était qu'un enfant, puisqu'elles nous le montrent prolongeant sa vie jusqu'à l'empire de Trajan, et s'endormant dans la tombe soixante-huit ans après la mort du Seigneur; ce que nous avons nous-même sommairement rappelé dans le livre des Hommes illustres. Pierre est apôtre et Jean aussi, l'homme marié et le jeune homme vierge; mais Pierre est apôtre seulement, tandis que Jean est apôtre, évangéliste et prophète : apôtre, parce qu'il écrivit aux Eglises comme docteur; évangéliste, puisqu'il composa l'un des évangiles, ce que ne fit aucun des douze à l'exception de Matthieu; prophète, car il vit dans l'île de Pathmos, où l'empereur Domitien l'avait relégué pour la cause de la foi, cette Apocalypse qui renferme une infinité de mystères. Tertullien rapporte aussi qu'à Rome Jean ayant été plongé dans une chaudière d'huile bouillante en sortit plus sain et plus vigoureux qu'il n'y était entré. Son Evangile lui-même s'élève de beaucoup au-dessus des autres. Matthieu commence ainsi, comme parlant d'un homme : « Livre de la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham. » Luc commence par le sacerdoce de Zacharie; Marc par la prophétie de Malachie et d'Esaü. Le premier a la figure d'un homme, à

riturum. Ex quo ostenditur, virginitatem non mori, nec sordes nuptiarum abluere cruore martyrii, sed manere cum Christo, et dormitionem ejus, transitum esse, non mortem. Si autem obnixe contenderit Joannem virginem non fuisse, et nos amoris præcipui causam virginitatem diximus, exponat ille, si virgo non fuit, cur cæteris Apostolis plus amatus sit. At dicis, super Petrum fundatur Ecclesia; licet id ipsum in alio loco super omnes Apostolos fiat, et cuncti claves regni cœlorum accipiant, et ex æquo super eos Ecclesiæ fortitudo solidetur, tamen propterea inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio. Sed cur non Joannes electus est virgo? Ætati delatum est, quia Petrus senior erat, ne adhuc adolescens ac pene puer, progressæ ætatis hominibus præferretur, et magister bonus, qui occasionem jurgii debuerat auferre discipulis, et qui dixerat eis : « Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis; » *Joan.* XIV, 27; et : « Qui voluerit inter vos major esse, minimum omnium sit, » *Matth.* XX, 26, in adolescentem quem dilexerat, causam præbere videretur invidiæ. Ut autem sciamus Joannem tunc fuisse puerum, manifestissime docent Ecclesiasticæ historiæ, quod usque ad Trajani vixerit imperium, id est, post passionem Domini sexagesimo octavo anno dormierit : quod et nos (*a*) in libro de Illustribus Viris breviter perstrinximus. Petrus Apostolus est; et Joannes Apostolus, maritus et virgo; sed Petrus Apostolus tantum, Joannes et Apostolus et Evangelista et Propheta : Apostolus, quia scripsit ad Ecclesias ut magister; Evangelista, quia librum Evangelii condidit, quod excepto Matthæo, alii ex duodecim Apostoli non fecerunt; propheta, vidit enim in Pathmos insula, in qua fuerat a Domitiano principe ob Domini martyrium relegatus, Apocalypsim infinita futurorum mysteria continentem. Refert autem Tertullianus, quod Romæ (*b*) missus in ferventis olei dolium, purior et vegetior exiverit, quam intraverit. Sed et ipsum ejus Evangelium multum distat a cæteris. Matthæus quasi de homine incipit scribere : « Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham. » Lucas a sacerdotio Zachariæ; Marcus a prophetia Malachiæ prophetæ et Isaiæ. Pri-

(*a*) *In libro de Illustribus Viris.* Ex hoc loco manifestissime comprobamus librum de Scriptoribus Ecclesiasticis scriptum fuisse ac editum antequam Hieronymus scriberet adversus Jovinianum. MARTIAN.

(*b*) *Quod Romæ.* Pro *Romæ*, plures mss. codices legunt *a Nerone*. MARTIAN. — Mss. omnes et vetus editio *quod a Nerone missus*, etc. Tertullianus de Præscriptionibus cap. 36 : « Apostolus Joannes posteaquam in oleum igneum demersus, nihil passus est, in insulam relegatur. »

cause de cette même généalogie; le deuxième, celle d'un taureau, à cause du sacerdoce; le troisième, celle d'un lion, à cause de la voix qui crie dans le désert : « Préparez les voies du Seigneur, rendez droits ses sentiers; » *Isa.* XL, 3; *Luc.* III, 4. Mais notre Jean s'élance comme l'aigle aux régions supérieures, et parvient au Père lui-même, en disant : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Voilà ce qu'il y avait en Dieu dès le principe, » et la suite. La virginité a donc exposé ce que le mariage ne pouvait comprendre; et, pour tout dire avec un mot, pour vous montrer la prérogative de Jean, ou plutôt de la virginité même dans la personne de Jean, le Seigneur vierge confie la vierge sa Mère au disciple vierge.

27. *La perte de la virginité dans la mère est compensée par la virginité des enfants.* — Mais nous nous imposons un labeur inutile. Notre antagoniste nous objecte la sentence de Paul : « Adam fut formé le premier, Eve ensuite; or Adam ne fut pas séduit, c'est la femme qui fut séduite, et qui devint la cause de la prévarication. Elle se sauvera néanmoins en devenant mère, pourvu que ses enfants demeurent dans la foi, dans la dilection et la sanctification en même temps que dans la sobriété. » I *Tim.* II, 13, 15. Voyons comment l'Apôtre arrive à poser cette sentence, et d'où il est parti : « Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures sans colère et sans agitation d'esprit. » *Ibid.* 8. Il trace ensuite aux femmes ces préceptes de vie : « Je veux de même que les femmes soient décemment ornées, se parant avec pudeur et modestie, non avec des cheveux frisés, de l'or, des perles et des vêtements précieux, mais selon qu'il convient aux femmes, offrant dans les bonnes œuvres la garantie de la piété. Que la femme apprenne en silence, avec toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni d'avoir la domination sur l'homme; le silence est son partage. » *Ibid.* 9 et seq. Et pour qu'on ne l'accuse pas d'aggraver la condition de la femme, de la réduire à la servitude vis-à-vis du mari, il rappelle la loi primitive, il remonte au type original : Adam créé le premier, puis la femme formée d'une de ses côtes; le diable ne pouvant pas séduire Adam, mais Eve; Dieu soumettant la femme à l'homme aussitôt après le péché commis, et celle-là tombant dans un état de dépendance. C'est ainsi que, pour réparer l'égarement antérieur, la femme mariée et réduite à la condition d'Eve doit subir les douleurs de l'enfantement; réparation toutefois qui n'est possible qu'autant qu'elle élèvera ses enfants dans la foi et la dilection du Christ, dans la sanctification et la pudeur. Ce dernier mot est le seul qui traduise le texte, et les versions latines s'en éloignent en y substituant celui de sobriété. Vous voyez donc bien

mus habet faciem hominis, propter genealogiam; secundus faciem vituli, propter Sacerdotium; tertius faciem leonis, propter vocem clamantis in deserto : «Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus ; » *Isa.* XL, 3; *Luc.* III, 4; Joannes vero noster, quasi aquila ad superna volat, et ad ipsum Patrem pervenit, dicens : « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum,» et cætera. Exposuit virginitas, quod nuptiæ scire non poterant; et, ut brevi sermone multa comprehendam, doceamque cujus privilegii sit Joannes, imo in Joanne virginitas, a Domino virgine mater virgo virgini discipulo commendatur.

27. *Maternæ virginitatis amissio, compensata virginitate filiorum.* — Verum casso labore sudamus. Objicit quippe nobis adversarius Apostolicam sententiam, et ait : « Adam primus formatus est, deinde Eva, et Adam non est seductus; mulier autem seducta in prævaricationem facta est. Salva autem fiet per filiorum generationem, si permanserint in fide, et dilectione, et sanctificatione cum sobrietate.» I *Tim.* II, 13-15. Consideremus cur Apostolus ad hanc sententiam et unde pervenerit: « Volo ergo viros orare in omni loco, levantes sanctas manus sine ira et cogitationibus. » *Ibid.* 8. Consequenter itaque mulieribus dat præcepta vitæ, et ait : « Similiter et mulieres in habitu ornato, cum verecundia et castitate ornantes se, non in tortis crinibus, aut auro, vel margaritis, sive veste pretiosa, sed secundum quod decet mulieres, promittentes pietatem per opera bona. Mulier in silentio discat cum omni subjectione. Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum; sed esse in silentio. » *Ibid.*, 9 *seqq.* Et ne videretur mulieris dura conditio, quæ eam in mariti redigeret servitutem, legis recordatur antiquæ et ad originale exemplum redit; quod Adam primus factus sit, deinde mulier ex costa ejus; et quod Adam diabolus seducere non potuerit, sed Evam ; et quod post offensam Dei statim viro subjecta sit, et ad maritum illius facta conversio; quodque errorem veterem illa quæ semel connubio copulata est, et redacta in conditionem Evæ, filiorum procreatione deleret : ita tamen, si ipsos filios erudiret in fide et dilectione Christi, et in sanctificatione et pudicitia; non enim (ut male habetur in Latinis co-

que vous êtes battu par cette citation même, que vous êtes forcé d'appliquer à la virginité ce que vous pensiez être en faveur du mariage. Si la femme se sauve par la maternité, si le nombre des enfants devient le salut des mères, pourquoi l'Apôtre a-t-il ajouté : « Pourvu que les enfants demeurent dans la charité, la sanctification et la chasteté? » La mère n'est donc sauvée qu'à la condition d'engendrer des enfants qui demeurent vierges : elle doit retrouver en eux ce qu'elle a perdu en elle-même, le dommage et la carie de la racine sont compensés par les fleurs et les fruits.

28. *Vices des femmes. Le diable et ses filles sont insatiables. Ce que l'amour de la femme traîne avec soi.* — C'est en passant et d'une manière succincte que j'ai répondu plus haut aux difficultés soulevées par notre adversaire à propos des nombreux mariages de Salomon, qui bâtit le temple de Dieu; je me hâtais d'arriver aux autres questions. Maintenant, pour qu'il ne se récrie pas et ne nous accuse pas d'avoir outragé la mémoire, non-seulement de ce roi, mais encore des patriarches, des prophètes et des autres saints personnages de l'Ancien Testament, proposons-lui, concernant le mariage, le sentiment de celui qui eut tant de femmes et de concubines. Personne assurément ne connaît le mal comme la victime elle-même. Voici donc ce qu'il dit : « La femme insensée et audacieuse finit par manquer de pain. » *Prov.* IX, 13. De quel pain faut-il l'entendre? De celui qui descend du ciel. Aussitôt il ajoute : « Les enfants de la terre trouvent leur perte auprès d'elle et se précipitent au fond de l'enfer. » Qui sont ces enfants de la terre qui périssent auprès d'elle? Evidemment ceux qui suivent le premier Adam, qui vient de la terre, et non le second, qui vient du ciel. Il est dit aussi dans un autre passage : « Comme l'arbre attaqué par le ver, l'homme périt par les vices de sa femme. » *Ibid.* XXV, 20. Vous me direz que cela regarde uniquement les femmes perverses; je vous aurai bientôt répondu : Et qui m'impose la nécessité de résoudre la question si celle que j'épouserai sera bonne ou mauvaise? « Mieux vaut, est-il encore écrit, habiter au fond d'un désert qu'avec une femme querelleuse et emportée. » *Ibid.* XXI, 9. S'il est rare de rencontrer une femme qui n'ait pas de tels défauts, celui-là le sait qui se trouve engagé dans les liens du mariage. De là le mot piquant de l'orateur sublime Varius Geminus : Qui n'a pas de dispute est célibataire. « Mieux vaut habiter sous l'angle d'un toit que dans une maison qu'on partage avec une femme médisante. » *Ibid.* XXV, 24. Or, si la maison que le mari et la femme possèdent

dicibus) *sobrietas* est legenda, sed *castitas*, il est, σωφροσύνη. Vide igitur quomodo ex hoc quoque ipso testimonio supereris; et quod putabas esse pro nuptiis, pro virginitate sentire cogaris. Nam si salvatur mulier in filiorum generatione, et liberorum numerus salus matrum est, cur addidit : « Si permanserint filii in charitate et sanctificatione cum castitate ? » Tunc ergo salvabitur mulier, si illos genuerit filios, qui virgines permansuri sunt : si quod ipsa perdidit, acquirat in liberis, et damnum radicis et cariem, flore compenset et pomis.

28. *Vitia mulierum. Diabolus et filiæ ejus insatiabiles. Amor mulieris quid secum trahit ?* — Supra in transitu, ubi nobis adversarius proposuerat Salomonem multinubum, qui Templum Dei exstruxit, strictim responderam, ut per quæstiones reliquas curerem. Nunc ne clamitet, et hunc et alios in Lege patriarchas et prophetas et sanctos viros a nobis esse temeratos, proponamus hujus ipsius, qui multas uxores et concubinas habuit, de nuptiis voluntatem. Nemo enim melius scire potest quid sit uxor, vel mulier, illo qui passus est. Loquitur ergo in Proverbiis : « Mulier insipiens et audax, inops panis efficitur. » *Prov.* IX, 13. Cujus panis ? Nempe illius qui de cœlo descendit; statimque subjungit : « Terrigenæ apud eam pereunt, et in profundum inferni incurrunt. » Qui sunt terrigenæ qui apud eam pereunt? Utique illi, qui sequuntur primum Adam, qui de terra est, et non secundum, qui de cœlo est. Et rursum in alio loco : « Sicut in ligno vermis, ita perdit virum suum uxor malefica. » *Ibid.* XXV, 20. Si autem asseveraveris, hoc de malis conjugibus dictum esse, et ego tibi breviter respondebo : Quæ enim mihi incumbit necessitas venire in dubium, utrum bona an mala futura sit quam duxero ? « Melius est, » inquit, « habitare in terra deserta, quam cum uxore litigiosa et iracunda. » *Ibid.* XXI, 9. Quam raram sit uxorem sine his vitiis inveniri, novit ille qui duxit uxorem. Unde pulchre (*a*) Varius Ge-

(*a*) *Varius Geminus.* Altum apud auctores historicos silentium de isto Vario Gemino sublimi Oratore. Quare nec ego scire possum, quis fuerit *Varius Geminus ;* nec temeritate dicendi fingere volo Oratorem nescio quem apud Grammaticos divinatores futurum forsitan aliquando celeberrimum. Fuit porro *Varius* alius poeta tragicus, Virgilii et Horatii familiaris : nec non alter poeta hujus nominis, cujus meminit Virgilius. Vide Horat. lib. I Serm., Sat. 5, et alibi. MARTIAN. — Varium Geminum sublimem Oratorem tam sæpe memorat Seneca in Suasoriis et Controversiis, ut Martianæum mirer asserentem, altum apud auctores et historicos de illo silentium esse. Porro Gravius festivum quoddam Epigramma in ejus sententiam affert. « Heus, viator, miraculum hic : vir et uxor non litigant. »

en commun rend la femme arrogante et suscite des affronts au mari, combien plus lorsque la femme est plus riche et que le mari demeure chez elle? Ce n'est plus une femme alors, c'est un tyran; et, quand elle s'est tournée contre son mari, celui-ci n'a qu'à déguerpir. « Les gouttières chassent l'homme de sa maison, même dans un jour d'hiver; il en est de même de la femme à la langue empoisonnée. » *Ibid.* xxv, 15. Par ses querelles incessantes et sa perpétuelle loquacité, elle prépare la ruine de sa maison, elle le jette hors de chez lui, c'est-à-dire de l'Eglise. D'où cette recommandation faite plus haut par le même Salomon: « Mon fils, ne débordez pas. » L'Apôtre dit également aux Hébreux : « Nous devons encore nous appliquer davantage à ce qui nous est dit, de peur que nous ne débordions. » *Hebr.* II, 1. Qui pourrait taire cette énigme consignée dans le Livre saint? « La sangsue avait trois filles tendrement aimées, mais qui ne l'ont pas rassasiée; et pour la quatrième, ce n'est jamais le moment de dire c'est assez : l'enfer, l'amour de la femme, la terre qui n'est pas saturée d'eau; et c'est le feu qui ne dit jamais c'est assez. » *Prov.* xxx, 16. Le diable est la sangsue, les filles du diable sont tendrement aimées, et ne peuvent pas être rassasiées du sang répandu par la violence : « L'enfer, l'amour de la femme, la terre desséchée, le feu qui bouillonne. » Il ne s'agit pas ici de la courtisane ou de l'adultère; c'est l'amour de la femme en général qui se trouve en cause, parce qu'il est toujours insatiable, qu'il se ranime après avoir disparu, qu'il passe de l'abondance au dénuement, qu'il amollit une âme virile, qu'il ne permet pas d'autre pensée que celle de la passion qui l'obsède. Nous lisons quelque chose de pareil dans la parabole suivante : « La terre est ébranlée par trois choses; et la quatrième, elle ne peut pas la supporter : qu'un esclave règne, qu'un insensé se rassasie de pain, qu'une femme haineuse ait un bon mari; et puis, que la servante jette dehors sa maîtresse. » *Prov.* xxx, 21 et seq. Vous le voyez, encore ici, la femme est rangée parmi les plus grands maux. Si vous me dites que cela regarde seulement la femme perverse, je vous répondrai comme plus haut. Mais ce qu'il y a de grave, c'est qu'un tel danger tombe sur moi. Celui qui épouse une femme, ignore ce qu'elle sera, bonne ou détestable. Dans ce dernier cas, je ne puis la supporter; dans le premier, l'amour que j'aurai pour elle est comparé à l'enfer, à une terre aride, à un incendie.

29. *La sagesse de la chair et celle de l'esprit. Nous avons été créés par Dieu; nous sommes tombés par notre faute.* — Venons maintenant à l'Ecclésiastique, et tirons de là quelques témoignages en notre faveur. « Il y a un temps pour toutes choses, un temps pour tout sous le ciel : le temps de l'enfantement et celui de la mort, le temps de planter et celui d'enlever ce qu'on a

minus sublimis orator : Qui non litigat, inquit, cœlebs est. « Melius est habitare in angulo tecti, quam cum uxore maledica in domo communi. » *Ibid.* xxv, 24. Si domus communis mariti et uxoris erigit uxorem in superbiam, et contumeliam viro facit, quanto magis si ditior uxor fuerit, et in domo ejus vir manserit? Incipit enim non uxor esse, sed domina; et viro si offenderit, migrandum est. « Stillicidia ejiciunt hominem in die hiemali de domo sua, similiter et mulier maledica de propria domo. » *Ibid.* xxvII, 15. Assiduis quippe jurgiis et quotidiana garrulitate facit perfluere domum ejus, et ejicit eum de ædibus suis, id est, de Ecclesia. Unde et supra ab eodem Salomone præcipitur : « Fili, ne supereffluas. » Et Apostolus ad Hebræos : « Propterea, » inquit, « debemus intendere amplius his quæ dicuntur, ne forte supereffluamus. » *Hebr.* II, 1. Illud vero quis taceat, quod sub ænigmate scribitur ? « Sanguisugæ tres filiæ erant dilectione dilectæ, sed istæ non saturaverunt eam, et quartæ non sufficit dicere satis est : Infernus, et amor mulieris, et terra quæ non satiaturaqua; et ignis non dicit satis est. » *Prov.* xxx, 16. Sanguisuga diabolus est, diaboli filiæ sunt dilectione dilectæ, quæ satiari interfectorum cruore non possunt : « Infernus, et amor mulieris, et terra arens, et ignis exæstuans. » Non hic de meretrice, non de adultera dicitur, sed amor mulieris generaliter accusatur, qui semper insatiabilis est, qui exstinctus accenditur, et post copiam rursum inops est, animumque virilem effeminat, et excepta passione quam sustinet, aliud non sinit cogitare. Simile quid et in sequenti parabola legimus : « Per tria movetur terra ; quartum non potest ferre (Mss. *ferri*) : si servus regnet, et stultus si saturetur panibus, et odiosa uxor si habeat bonum virum, et ancilla si ejiciat dominam suam. » *Prov.* xxx, 21, *seqq.* Ecce et hic inter malorum magnitudinem uxor ponitur. Quod si responderis, sed uxor odiosa, dicam tibi quod et supra : Atqui hoc periculum in memet fieri grave est. Qui enim ducit uxorem, in ambiguo est, utrum odiosam, an amabilem ducat. Si odiosam duxerit, ferri non potest. Si amabilem, amor illius inferno, et arenti terræ, et incendio comparatur.

29. *Sapientia carnis et spiritus. Boni creati sumus a Deo ; vitio nostro lapsi.* — Veniamus ad Ecclesiasten, de ipso quoque pauca testimonia ponentes. « Omnibus

planté. » *Eccli.* III, 1 et seq. Nous avons enfanté sous la loi avec Moïse, mourons dans l'Evangile avec le Christ. Nous avons planté dans la mariage, enlevons nos plantations dans la chasteté. « Le temps de s'embrasser et celui d'éloigner tout embrassement, le temps d'aimer et celui de haïr, le temps de la guerre et celui de la paix. » Il nous avertit par la même occasion de ne pas préférer la loi à l'Evangile, de ne pas égaler dans notre estime les ombres du mariage à l'éclat de la virginité. « Les dernières paroles du discours, nous dit-il, valent mieux que les premières. » *Eccli.* VII, 9. Il ajoute aussitôt : « Ne vous demandez pas ce qui se passe, en affirmant que les anciens jours étaient préférables à ceux où nous vivons ; car une telle interrogation n'est pas comforme à la sagesse. » *Ibid.* 11. Il explique même pourquoi les derniers jours l'emportent sur les premiers : « La sagesse avec l'héritage est un bien. » Sous la loi la mort venait et frappait ses victimes après la sagesse de la chair: sous l'Evangile un héritage éternel attend la sagesse de l'esprit. « Voici ce que j'ai trouvé, dit l'Ecclésiaste, un homme sur mille, mais dans tout cela pas une femme. J'ai trouvé de plus que Dieu a fait l'homme droit; eux-mêmes ont cherché les pensées mauvaises.» Il déclare donc avoir trouvé l'homme naturellement droit. Pesez bien la force de cette parole. Dans l'homme sont compris les deux sexes; « et dans tout cela, dit-il, pas une femme. » Lisons le commencement de la Genèse, et nous verrons que sous le nom d'Adam il faut comprendre l'homme et la femme. Ainsi donc, puisque nous avons été créés par Dieu bons et droits, c'est par notre faute que nous avons glissé dans le mal : la rectitude que nous avions dans le paradis, nous l'avons perdue lorsque nous en sommes sortis. Si vous m'objectez que les deux sexes étaient distincts avant la chute primitive, et que l'union pouvait avoir lieu sans péché, je vous dirai que nous ignorons ce qui serait arrivé dans cette hypothèse; car il nous est impossible de savoir les jugements de Dieu et de présumer sa sentence d'après nos idées. Il n'y a que le fait qui soit manifeste; et le fait est qu'ils demeurèrent vierges dans le paradis, mais non quand ils l'eurent quitté. Si le paradis admet les noces, s'il n'existe aucune différence entre la vierge et la femme mariée, en quoi l'union pouvait-elle auparavant leur nuire? Ils sont chassés du paradis; et ce qui n'avait pas eu d'abord lieu survient ensuite, de telle sorte qu'à l'origine même de l'humanité, la pureté virginale est consacrée dans le paradis, et l'union conjugale sur la terre que nous habitons. « Que tes vêtements soient toujours d'une blancheur irréprochable. » *Eccli.* XI, 8. La blancheur des vêtements, c'est l'éclat de la virginité. Dès l'aurore nous avons suivi les conditions de notre nature, suivons-les constamment jusqu'au

tempus est, et tempus omni rei sub cœlo: Tempus pariendi et tempus moriendi, tempus plantandi et tempus evellendi quod plantatum est.» *Eccli.* III, *et seqq.* Peperimus in Lege cum Moyse, moriamur in Evangelio cum Christo. Plantavimus in nuptiis, evellamus per pudicitiam quod plantatum est. « Tempus amplexandi et tempus longe fieri ab amplexu, tempus amandi et tempus odiendi, tempus belli et tempus pacis. » Simulque nos commonet, ne Legem Evangelio præferamus ; nec puritatem virginitatis nuptiis putemus æquandam. « Meliora sunt, » dicens, « novissima sermonis quam initium ejus. » *Eccli.* VII, 9. Statimque subjungit : «Ne dixeris, quid factum est, qui dies priores meliores erant, quam hi ; quia non sapienter interrogasti de hoc;» *Ibid.*, 11 ; et reddit causam quare dies posteriores meliores sint quam priores ; « quia bona,» inquit, « est sapientia cum hæreditate. » In Lege enim sapientiam carnis, mors sequebatur occidens ; in Evangelio sapientiam spiritus, hæreditas exspectat æterna. « Ecce hoc inveni, » dicit Ecclesiastes, « hominem unum de mille inveni, et mulierem in his omnibus non inveni. Verumtamen reperi, quod fecit Deus hominem rectum ; et ipsi quæsierunt cogitationes malas. » Rectum hominem invenisse se dicit. Considera vim verbi. In hominem, et vir et femina continetur; « et mulierem, » inquit, « in his omnibus non inveni.» Legamus principium Geneseos, et inveniemus Adam, hoc est, hominem, tam virum quam feminam nuncupari. Cum ergo boni creati simus et recti a Deo, ipsi vitio nostro sumus ad pejora delapsi ; et quod in paradiso rectum in nobis fuerat, egredientibus de paradiso depravatum est. Quod si objeceris, antequam peccarent, sexum viri et feminæ fuisse divisum, et absque peccato eos potuisse conjungi. Quid futurum fuerit incertum est; neque enim Dei possumus scire judicia, et ex nostro arbitrio, illius sententiæ præjudicare. Hoc quod factum est, in propatulo est, quod qui in paradiso virgines permanserunt, ejecti de paradiso copulati sunt. Aut quid nocebat, si paradisus nuptias recipit, et nulla est inter maritatam virginemque diversitas, etiam in paradiso eos ante sociari? Ejiciuntur de paradiso : et quod ibi non fecerunt, in terra faciunt, ut statim a principio conditionis humanæ, virginitatem paradisus, et terra nuptias dedicaverit. « In omni tempore sint

soir. Après avoir servi dans le mariage sous la loi, soyons fidèles à la virginité sous l'Evangile.

30. *Le Cantique des cantiques n'est pas l'expression d'un amour terrestre.* — Je passe maintenant au Cantique des cantiques; et ce que l'adversaire regarde comme un épithalame humain, j'y montrerai les mystères de la virginité. Ecoutons le langage de l'épouse avant que son époux fût descendu sur la terre, eût souffert, eût pénétré dans les enfers et fût ressuscité. « Nous vous serons des apparences d'or avec des décorations d'argent, tant que le roi restera dans sa couche. » *Cant.* I, 10. 11, Avant la résurrection du Seigneur et l'apparition de l'Evangile, l'épouse n'avait pas d'or, elle n'en avait que le semblant; et l'argent qu'elle promet d'avoir à ses noces était multiple et divers, représentant les veuves, les personnes vivant dans la continence et celles qui sont mariées. L'époux répond ensuite à l'épouse, lui apprenant que les ombres de l'ancienne loi sont passées : « Levez-vous, venez, ma sœur, mon épouse; car voilà que l'hiver est passé et que les nuits ont disparu. » *Cant.* II, 10. Cela regarde l'Ancien Testament; et puis il parle de l'Evangile et de la virginité : « Les fleurs ont brillé sur la terre, le temps de l'émondage est venu. » *Ibid.* 12. Ne vous semble-t-il pas reconnaître ici le langage de l'Apôtre : «Reste donc que les hommes mariés vivent comme ne l'étant pas? » I *Corinth.* VII, 29. Il fait encore d'une manière manifeste l'éloge de la chasteté : « La voix de la tourterelle a été entendue sur notre terre. » *Cant.* II, 12. La tourterelle est de tous les oiseaux celui qui représènte le plus la pudeur, elle se tient constamment dans les lieux élevés ; elle est le type du Sauveur. Lisons les naturalistes, Pline par exemple, X, 34: et nous y trouverons que, lorsque la tourterelle a perdu sa compagne, elle n'en accepte pas une autre; ce qui nous montre la monogamie en honneur jusque parmi les oiseaux. Et la tourterelle dit aussitôt à la tourterelle : « Le figuier a produit ses bourgeons ; » *Cant.* II, 13; par où nous devons entendre que les préceptes de l'ancienne loi sont tombés, et l'Evangile répand ses parfums comme les vignes qui fleurissent. De là cette parole de Paul : « Nous sommes la bonne odeur du Christ. » II *Corinth.* II, 15. « Levez-vous, venez, ma sœur, mon épouse, venez. Vous êtes ma colombe, cachée dans les anfractuosités du rocher ; montrez-moi votre face, faites que j'entende votre voix, parce que votre voix est suave, et que votre face est pleine de beauté. » *Cant.* II, 13, 14. Tant que vous cachiez votre visage avec Moïse, vous couvrant du voile de la loi, je n'apercevais pas votre visage, je ne prêtais pas l'oreille à votre voix ; je disais : « Vous avez beau multiplier vos prières; vous ne serez pas exaucés. » *Jerem.* XI, 11. Maintenant contemplez ma gloire à visage découvert, sous la protection de

vestimenta tua candida. » *Eccli.* IX, 8. Candor vestium sempiternus, virginitatis est puritas. In matutino seminavimus semen nostrum, et ad vesperam non cessemus. Qui servivimus in Lege nuptiis, virginitati in Evangelio serviamus.

30. *Canticum canticorum non significat amorem carnis.* — Transeo ad Canticum canticorum, et quod adversarius totum putat esse pro nuptiis, virginitatis continere sacramenta monstrabo. Audiamus quid loquatur sponsa antequam sponsus ejus ad terras veniat, patiatur, inferos penetret, ac resurgat. « Similitudines auri faciemus tibi cum distinctionibus argenti, quoadusque rex in accubitu suo est. » *Cant.* I, 10, 11. Antequam resurgeret Dominus et Evangelium coruscaret, non habebat aurum sponsa, sed similitudines auri. Argentum autem quod in nuptiis habere se pollicetur, habebat varium atque distinctum in viduis, continentibus, ac maritatis. Deinde sponsus respondet ad sponsam, et eam docet quod veteris Legis umbra transierit, et veritas Evangelii venerit. « Surge, veni, proxima mea, sponsa mea, quoniam ecce hiems transiit, pluvia abiit sibi. » *Cant.* II, 10. Hoc de veteri Testamento. Rursum de Evangelio et virginitate. « Flores visi sunt in terra, tempus sectionis advenit. » *Ibid.* 12. Nonne tibi videtur idipsum dicere, quod et Apostolus : « Superest ut et qui habent uxores, sic sint quasi non habeant? » I *Corinth.* VII, 29. Et manifestius de præconio castitatis : « Vox » inquit, « turturis audita est in terra nostra. » *Cant.* II, 12. Turtur avis pudicissima, semper habitans in sublimibus, typus est Salvatoris. Legamus physiologos (*Vide Plin. lib.* X, *c.* 34), et reperiemus turturis hanc esse naturam, ut si parem perdiderit, alteri non jungatur; et intelligemus digamiam etiam a mutis avibus reprobari. Statimque turtur dicit ad turturem : « Ficus protulit grossos suos; » *Cant.* II, 13; id est, veteris Legis præcepta ceciderunt, et de Evangelio vites florentes dederunt odorem. Unde et Apostolus : « Christi bonus odor sumus. » II *Cor.* II, 15. « Surge, veni, proxima mea, sponsa mea, et veni. Tu columba mea in velamento petræ juxta promurale, et ostende mihi faciem tuam, et auditam fac mihi vocem tuam, quoniam vox tua suavis, et facies tua speciosa. » *Cant.* II, 13, 14. Dum vultum tuum tegeres cum Moyse, et velamentum esset in Lege, nec faciem tuam vide-

l'inébranlable rocher. En entendant ce langage, l'épouse aborde les mystères de la chasteté: « Mon frère est à moi, et je suis à lui; il vit au milieu des lis; » *Cant.* II, 16; c'est-à-dire au milieu des chœurs resplendissants des vierges. Voulez-vous savoir quel est le trône du vrai Salomon, de notre pacifique, quels sont ses gardes d'honneur ? « Voici le lit de Salomon; soixante puissants sont rangés autour, choisis parmi les forts d'Israël, tous portant en main la framée, habiles à la guerre, ayant chacun le glaive suspendu à son flanc. » *Cant.* III, 7, 8. Ceux qui sont rangés autour de Salomon, ont le glaive au flanc, comme le juge Aoth, cet ambidextre qui mit à mort un ennemi plongé dans la graisse et totalement adonné à la chair, retranchant ainsi toutes les voluptés. « J'irai à la montagne de la myrrhe; » *Cant.* IV, 6; c'est-à-dire vers ceux qui ont mortifié leur corps; « et à la colline du Liban; » aux troupes immaculées des vierges; « et je tiendrai ce langage à mon épouse: Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, il n'y pas de tache en vous.» *Ibid.* 7. De là ce que dit l'Apôtre : « Afin de se donner une église simple, qui n'aura ni tache ni ride.» *Ephes.* V, 27. « Venez du Liban, mon épouse, venez du Liban. Vous viendrez, vous passerez en partant du principe de la foi, des sommets de Sanir et d'Hermon, des antres des lions, des montagnes des léopards. » *Cant.* IV, 8. Le mot Liban signifie blancheur. Venez donc, épouse parfaitement blanche, vous dont il est dit ailleurs : « Quelle est celle-là qui monte toute blanche ? » et qui passe par la voie de ce siècle. « Des principes de la foi et des sommets du Sanir, » Ce dernier mot veut dire *la dent de la lampe*, et rappelle ce que nous lisons dans un psaume : «Votre parole, Seigneur, est la lampe qui guide mes pas, la lumière qui éclaire mes sentiers. » *Psalm.* CXVIII, 105. « Et d'Hermon, » ce qui signifie consécration. Fuyez les antres des lions, et les montagnes des léopards, qui ne peuvent pas changer leurs diverses couleurs. Fuyez donc les antres des lions, fuyez l'orgueil des démons, si bien qu'après m'avoir été consacrée, vous puissiez entendre de ma bouche: «Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse, vous avez blessé mon cœur, avec l'un de vos yeux, avec un ornement de votre goût. » *Cant.* IV, 9. Voici ce qu'il veut dire: Je ne condamne pas les noces; vous avez aussi l'œil gauche, que je vous ai donné par égard pour la faiblesse de ceux qui ne peuvent pas atteindre à la rectitude, mais c'est l'œil droit, l'œil de la virginité, qui me plait davantage; si celui-là venait à s'éteindre, tout le corps serait dans l'obscurité. Impossible d'admettre la pensée d'un amour charnel, de noces corporelles; car il l'exclut dès l'abord : « Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse. » Ce nom de sœur ne permet pas d'ajouter un tel sens à ce langage. « Que

bam, nec vocem tuam dignabar audire, dicens : « Et si multiplicaveritis preces vestras (Forte *precem vestram*), nec sic exaudiam vos.» *Jerem.* XI, 11. Nunc autem revelata facie contemplare gloriam meam, et petræ firmissimæ tegere promurali. Quod audiens sponsa aperit sacramenta pudicitiæ : « Fratruelis meus mihi, et ego illi qui pascit inter lilia; » *Cant.* II, 16; hoc est, inter virginum candidissimos choros. Vis scire, quale verus Salomon pacificus noster solium, quales habeat armigeros ? « Ecce, » ait, «lectus Salomonis, sexaginta potentes in circuitu ejus de potentibus Israel, omnes tenentes frameam, et docti bello, uniuscujusque viri gladius in femore ipsius. » *Cant.* III, 7, 8. Qui in circuitu Salomonis sunt, gladium habent in femore, sicut Aoth ille judex ἀμφοτεροδέξιος (scil. *ambidexter*) (*Judic.* III), qui interfecit hostem pinguissimum et totum carni deditum, omnes amputans voluptates.« Ibo,» inquit, «ad montem myrrhæ; » *Cant.* IV, 6; ad eos scilicet qui mortificaverunt corpora sua; « et ad collem Libani ; » ad purissimos virginum greges; « et loquar sponsæ meæ : « Tota speciosa es, amica mea, et non est macula in te.» *Ibid.* 7. Unde et Apostolus : « Ut exhibeat, » inquit, « sibi sanctam Ecclesiam, non habentem maculam neque rugam.» *Ephes.* V, 27. «Veni a Libano, sponsa, veni a Libano. Venies, et pertransibis ab initio fidei, a capite Sanir et Hermon, a cubilibus leonum, a montibus leopardorum.» *Cant.* IV, 8. Libanus λευκασμός, id est, *candor* interpretatur. Veni ergo, sponsa candidissima, de qua alibi dicitur : « Quæ est ista, quæ ascendit dealbata ? » et transit per viam hujus sæculi ; ab exordio fidei, et ex *Sanir*, quod interpretatur « dens lucernæ,» juxta illud quod in Psalmo legimus : « Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine, et lux semitis meis ; » CXVIII, 105 ; et *Hermon*, id est, *consecratione*; et fuge leonum cubilia, et leopardorum montes, qui non possent mutare varietatem suam. Fuge, inquit, cubilia leonum, fuge superbiam dæmonum, ut, postquam mihi fueris consecrata, possim tibi dicere : « Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa, vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum, in uno ornamento colli tui. » *Cant.* IV, 9. Quod dicit, hujuscemodi est : Non repudio nuptias, habes et sinistrum oculum, quem tibi dedi propter imbecillitatem eorum qui recta videre non possunt. Sed magis mihi

votre sein est beau à cause du vin ; » *Cant.* IV, 10; ce qui rappelle une parole antérieure : « Mon frère est à moi, et je suis à lui; il reposera sur mon sein ;» au plus intime de mon cœur, où le Verbe divin a sa demeure. « Que votre sein est beau à cause du vin. » Quel est ce vin qui produit cet effet sur l'épouse et la remplit du lait de la pureté ? Celui dont l'époux lui-même dit dans la suite : « J'ai bu mon vin avec mon lait. Mangez et buvez, mes proches, enivrez-vous, frères. » *Cant.* V, 1. De là vient que les apôtres étaient accusés d'être pleins de moût; *Act.* II; de moût, et non de vin vieux; car le vin nouveau se met dans des outres nouvelles ; *Matth.* IX ; et les apôtres ne marchaient pas dans la vétusté de la lettre, mais bien dans la nouveauté de l'esprit. *Rom.* VII. Voilà le vin qui, dès que la jeunesse s'en est abreuvée, la fait soupirer après la virginité, la jette dans le vertige des pures aspirations; et c'est ainsi que s'accomplit cet oracle de Zacharie concernant les vierges de l'Eglise, conformément au texte hébraïque : « Ses places seront remplies de petits garçons et de petites filles se livrant à toutes sortes de jeux. Quel est son bien, en effet, et quelle est sa beauté, si ce n'est le froment des élus et le vin qui multiplie les vierges ? » *Zach.* VIII, 5. Telles sont les vierges dont il est écrit dans le quarante-quatrième psaume : « Après elle, les vierges seront amenées au roi, celles qui lui ressemblent vous seront présentées dans la joie et l'allégresse; elles seront conduites dans le temple du roi. »

31. Voici la suite : « Jardin fermé, ma sœur, mon épouse, jardin fermé, fontaine scellée. » *Cant.* IV, 12. Ce qui est clos et consigné a quelque ressemblance avec la Mère du Seigneur, mère et vierge tout ensemble. Le Sauveur fut également déposé dans un sépulcre neuf et taillé dans une pierre très-dure, où nul autre ne fut mis ni avant ni après. Cette vierge inaltérable est cependant la mère de beaucoup de vierges. Car il est immédiatement dit : « Vos émanations sont un paradis de grenadiers chargés de leurs fruits.» *Ibid.* 13. Ces arbres avec leurs fruits représentent l'accord de toutes les vertus dans la virginité. « Mon frère est blanc et vermeil ;» blanc par la virginité, vermeil par le martyre. Et c'est pour cette double raison qu'il est bientôt ajouté : « Sa bouche est la douceur même, il est tout désirable. » *Cant.* V, 10. L'époux vierge ainsi loué par l'épouse vierge la loue à son tour, et lui dit : « Admirables sont vos pas avec votre chaussure, fille d'Aminadab ; » *Cant.* VII, 1 ; ce qui signifie *d'un peuple s'offrant de lui-même.* Rien de spontané comme la virginité, et voilà pourquoi les pas de l'Eglise sont loués dans leur beauté virginale. Ce n'est pas ici le moment de donner tout un commentaire et d'expliquer tous les mystères

dexter virginitatis oculus placet, qui si cæcatus fuerit, omne corpus in tenebris est. Ac ne putaremus eum amorem carnis, et nuptias significare corporeas, illico excludit hunc sensum, et ait : « Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa.» Ubi sororis nomen est, suspicio omnis fœdi amoris excluditur. « Quam speciosa sunt ubera tua a vino,» *Cant.* IV, 10, de quibus et supra dixerat : « Fratruelis meus mihi, et ego illi ; in medio uberum meorum commorabitur ; » in principali (ἡγεμονικὸν) cordis, ubi habet sermo Dei hospitium. « Quam speciosa sunt ubera tua vino. » Quod istud vinum est, quod sponsæ mammas pulcherrimas facit, et pudicitiæ lacte fecundat ? Nempe illud, de quo sponsus in consequentibus loquitur : « Bibi vinum meum cum lacte meo. Manducate, proximi mei, et bibite, et inebriamini, fratres.» *Cant.* V, 1. Unde et Apostoli dicebantur musto pleni ; *musto*, inquit, *Act.* II, non vino veteri ; quia vinum novum in utres novos mittitur ; *Matth.* IX ; et non ambulabant in vetustate litteræ, sed in novitate spiritus. *Rom.* VII. Hoc est vinum quod cum inebriaverit adolescentes et puellas, statim virginitatem sitiunt; et in crapulam castitatis eructant, et expletur illud vaticinium Zachariæ, duntaxat juxta Hebraicam Veritatem de Ecclesiæ virginibus prophetantis : « Complebuntur infantibus et puellis ludentibus plateæ ejus. Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines ?» *Zach.* VIII, 5. Istæ sunt virgines, de quibus in quadragesimo quarto Psalmo scriptum est : « Adducentur regi virgines post eam, proximæ ejus afferentur tibi in lætitia et exsultatione; adducentur in templum regis. »

31. Sequitur : « Hortus conclusus, soror mea, sponsa, hortus conclusus, fons signatus. » *Cant.* IV, 12. Quod clausum est, atque signatum, similitudinem habet Matris Domini, matris et virginis. Unde et in sepulcro Salvatoris novo quod in petra durissima (al. *purissima*) fuerat excisum, nec ante nec postea quisquam positus est. Et tamen hæc virgo perpetua multarum est mater virginum. Sequitur enim : « Emissiones tuæ paradisus malogranatorum cum fructu pomarum.» *Ibid.* 13. In malogranatis et pomis, omnium virtutum significatur in virginitate concentus. « Fratruelis meus candidus et rubicundus ; » candidus in virginitate, rubicundus in martyrio. Et quia rubicundus et candidus est, idcirco statim additur : « Guttur (al. *gustus*)

du Cantique des cantiques en faveur de la virginité ; car cela ne manquerait pas, sans nul doute, de fatiguer le lecteur.

32. Au prophète Isaïe maintenant d'exposer le mystère de notre espérance et de notre foi : « Voilà qu'une vierge concevra dans son sein et mettra au monde un fils, à qui vous donnerez le nom d'Emmanuel. » *Isa.* VII, 14. Les Juifs ont coutume de nous objecter, je le sais, que le mot hébreu *alma* ne signifie pas vierge, mais bien jeune fille. En réalité, vierge se dit *bethula*; mais jeune fille se dit *naara*, et non *alma*. Que signifie donc ce dernier mot ? Une vierge qu'on ignore être telle, non-seulement vierge, mais vierge sous des apparences contraires; toute vierge n'était pas cachée, séparée de la vue fortuite des hommes. Nous voyons enfin dans la Genèse que Rébecca qui par son extrême chasteté symbolisait l'Eglise pendant qu'elle était vierge, est appelée *alma*, non bethula, comme il est aisé de le voir par le discours que le serviteur d'Abraham tint en Mésopotamie : « Seigneur, Dieu de mon maître Abraham, dit-il, si c'est vous qui me guidez dans la voie où je suis entré, faites que, lorsque je me serai arrêté sur la source d'eau, la vierge qui sortira pour venir y puiser, et à qui j'aurai dit : Donnez-moi un peu d'eau de votre cruche pour que je me désaltère, et qui m'aura répondu : Buvez d'abord, et je puiserai ensuite pour vos chameaux, ce soit la femme que le Seigneur aura destinée au fils de mon maître. » *Genes.* XXIV, 42 et seq. En effet, lorsqu'il dit : « La vierge qui sortira pour puiser de l'eau, » le texte hébreu porte le mot *alma*, qui renferme l'idée d'une vierge cachée, entourée de soins jaloux par sa famille. Qu'on me montre un endroit où ce mot s'applique aux femmes mariées, et je confesserai mon ignorance. «Voilà qu'une vierge concevra dans son sein et mettra au monde un fils. » Si la virginité n'est pas au-dessus du mariage, pourquoi l'Esprit saint n'a-t-il pas choisi une femme mariée ou bien une veuve ? A cette époque vivait Anne fille de Phanuel, de la tribu d'Aser, remarquable par sa chasteté, vaquant sans cesse à la prière et au jeûne dans le temple de Dieu. Si la vie seule, par les bonnes œuvres et les austérités, abstraction faite de la virginité, mérite l'avénement du Saint-Esprit, celle-là pouvait aussi devenir la mère du Seigneur. Courons au reste : « Elle vous a méprisé et dédaigné la vierge fille de Sion. » *Isa.* XXVII, 22. Celle qu'il appelait fille, il l'appelle aussi vierge, de peur que, s'il s'en était tenu au premier nom, vous n'eussiez cru qu'elle était mariée. Voilà la fille vierge à laquelle il est dit plus loin : « Soyez dans la joie, vous qui êtes stérile, vous qui n'enfantez point ; tressaillez et poussez des cris d'allégresse, vous qui n'avez pas

ejus dulcedines, et totus concupiscentia. » *Cant.* v, 10. Sponsus virgo laudatus a sponsa virgine, laudat vicissim virginem sponsam, et dicit ei : « Speciosi facti sunt gressus tui in calceamentis, filia Aminadab, » quod interpretatur, « populi se sponte offerentis. » *Cant.* VII, 1. Virginitatis enim voluntaria est, et ideo gressus Ecclesiæ in castitatis pulchritudine collaudantur. Non est hujus temporis in morem Commentarii omnia de Cantico canticorum virginitatis pandere sacramenta, quia et hæc ipsa fastidioso lectori nares contractura non ambigo.

32. Loquatur Isaias spei nostræ fideique mysterium : « Ecce virgo in utero concipiet et pariet filium, et vocabis nom[illegible]jus Emmanuel. » *Isa.* VII, 14. Scio Judæos opponere solere, in Hebræo verbum ALMA [עלמה] non virginem sonare, sed « adolescentulam. » Et revera virgo proprie BETHULA [בתולה] appellatur, adolescentula autem vel puella, non ALMA dicitur, sed NAARA [נערה]. Quid est igitur quod significat ALMA ? Absconditam virginem, id est, non solum virginem, sed cum ἐπιτάσει virginem ; quia non omnis virgo abscondita est, nec ab hominum fortuito separata conspectu. Denique et Rebecca in Genesi ob nimiam castitatem et Ecclesiæ typum, quem in sua virginitate signabat, ALMA scribitur, non BETHULA, sicut manifestum esse poterit ex sermonibus pueri Abraham, quos loquitur in Mesopotamia : « Et dixit : Domine Deus domini mei Abraham, si tu dirigis viam meam per quam ego ingredior, ecce dum stetero super fontem aquæ, virgo quæ egredietur ut hauriat aquam, et dixero ad eam : Da mihi paululum aquæ, ut bibam de hydria tua ; et responderit : Et tu bibe, et camelis tuis hauriam, hæc erit uxor, quam præparavit Dominus filio domini mei. » *Genes.* XXIV, 42 *et seqq.* In eo enim loco in quo ait : « Virgo quæ egredietur ut hauriat aquam, » in Hebraico scriptum est ALMA, id est, « virgo secreta, » et nimia parentum diligentia custodita. Aut certe ostendant mihi ubi hoc verbo appellentur et nuptæ, et imperitiam confitebor. «Ecce virgo in utero concipiet, et pariet filium. » Si non præfertur nuptiis virginitas, Spiritus sanctus cur maritatam, cur viduam non elegit ? Nam illo tempore erat Anna filia Phanuelis de tribu Aser, insignis pudicitiæ, et semper vacans orationibus et jejuniis in templo Dei. Si conversatio tantum et bona opera et jejunia absque virginitate, Spiritus sancti ad se merentur adventum, potuit et ista mater esse Domini. Cur-

les consolations de la maternité; car les enfants de l'abandonnée seront beaucoup plus nombreux que ceux de la femme qui vit dans le mariage.» *Isa.* XLIV, 1. Voilà celle dont Dieu parle par la bouche de Jérémie, quand il dit: « Est-ce que l'épouse oubliera son ornement, et la vierge les bandeaux qui ceignent sa poitrine? » La même prophétie publie sur elle un prodige étonnant; c'est la femme qui doit entourer l'homme, c'est la vierge dont le sein renfermera le Créateur de l'univers.

33. *Jérémie vierge, ses prérogatives. Quel est le vrai temple de Dieu.* — J'admets, dit notre adversaire, que l'état de mariage diffère de la virginité; mais que répondrez-vous à ceci? Quand la vierge et la veuve ont reçu le baptême, supposé qu'elle persévère dans cette grâce, quelle différence établirez-vous entre elles? — Ce que nous avons dit plus haut de Pierre et de Jean, d'Anne et de Marie, nous devons le faire valoir maintenant. S'il n'existe aucune différence entre la vierge et la veuve baptisée, par la raison que le baptême fait un homme nouveau, il faudra conclure, et pour la même raison, que les courtisanes et les prostituées, dès qu'elles auront reçu le baptême, seront au niveau des vierges. En effet, puisque le mariage antérieur n'ôte rien à la veuve baptisée, les désordres passés et les plus criants scandales n'empêcheront pas d'arriver aux récompenses de la virginité après le baptême. Autre chose est cependant de donner à Dieu une âme entièrement pure et que ne ternit aucune réminiscence; autre chose d'avoir à subir les honteuses images du passé, et d'être obsédé dans son âme quand on demeure pur dans son corps. Jérémie, qui fut sanctifié dès le sein de sa mère, que le regard divin avait séparé de la masse commune, fut honoré d'un tel privilége parce qu'il était prédestiné au bonheur de la virginité. Quand tout son peuple était emmené captif, quand les vases mêmes du temple étaient enlevés par le roi babylonien, lui seul fut laissé libre, lui seul ignora les injures de la captivité; les vainqueurs allèrent même jusqu'à pourvoir à son entretien, et Nabuchodonosor, qui n'avait fait aucune réserve pour le Saint des saints, recommanda le prophète à son ministre Nabuzardan. Le vrai temple de Dieu, le Saint des saints par excellence, c'est celui que le Seigneur consacra par l'éclat de la virginité. Ezéchiel, au contraire, qui fut tenu captif à Babylone, dont l'œil avait aperçu la tempête venant de l'aquilon, la trombe qui ravageait tout, parlait de la sorte : « Ma femme mourut vers le soir, et le matin je fis ce qui m'était ordonné. » *Ezech.* XXIV. Le Seigneur lui avait promis qu'en ce jour il ouvrirait sa bouche et lui donnerait de parler, de ne plus se taire. Remarquez bien cela,

ramus ad reliqua : « Sprevit te, » inquit, « et despexit virgo filia Sion. « *Isai.* XXVII, 22. Quam filiam dixerat, appellavit et virginem; ne, si tantum filiam nominasset, arbitrareris et nuptam. Hæc est virgo filia ad quam alibi dicitur : « Lætare, sterilis, quæ non paris, erumpe et clama, quæ non parturis, quoniam multi filii desertæ magis, quam ejus quæ habet virum. » *Isa.* LIV, 1. Ista est de qua per Jeremiam loquitur Deus, dicens : « Numquid obliviscetur sponsa ornamenti sui, aut virgo fasciæ pectoralis suæ? » *Jerem.* II, 32. De hac in eadem prophetia grande miraculum est, quia femina circumdederit virum, et universitatis parentem virginis venter incluserit.

33. *Jeremias virgo, ejus privilegia. Verum Templum Dei quod ?* — « Esto, inquit, nuptiarum et virginitatis sit diversa conditio, quid ad hoc potest dicere? Si virgo et vidua fuerint baptizatæ, et ita permanserint, quæ erit inter utramque diversitas? » Quod de Petro et Joanne, Anna et Maria dudum diximus, hoc præsenti loco proficiat. Si enim inter virginem et viduam baptizatas nihil interest, quia baptisma novum hominem facit, eadem conditione et scorta atque prostibula si fuerint baptizatæ, virginibus æquabuntur. Si enim præteritæ nuptiæ nihil nocent viduæ baptizatæ, et præteritæ in meretricibus voluptates, expositaque publicæ libidini corpora post lavacrum virginitatis præmia consequentur. Aliud est purissimam mentem et nulla recordatione pollutam Deo jungere, aliud meminisse amplexuum viri fœdæ necessitatis, et quod corpore non agas, recordatione simulare. Jeremias qui in utero sanctificatus est et cognitus in vulva matris, ideo hoc privilegio fruitur, quia virginitatis erat beatitudini destinatus. Et cum omnes capti sint, vasa quoque Templi Babylonio rege vastante direpta, iste solus liber ab hostibus est, et captivitatis nescit injurias, et a victoribus accepit stipendia, et Nabuzardan, cui de Sanctis sanctorum Nabuchodonosor non præceperat, præcepit de Jeremia. Hoc enim verum Templum Dei est, et hæc Sancta sanctorum, quæ virginitatis puritate Domino consecrantur. At e contrario Ezechiel qui captivus tenebatur in Babylone, qui tempestatem ab Aquilone venientem viderat, et turbinem cuncta rapientem, ait : « Mortua est uxor mea ad vesperam, et feci mane sicut præceptum mihi erat. » *Ezech.* XXIV. Prædixerat enim ei Dominus, quod in die illa aperiretur os ejus, et loqueretur, et non taceret amplius. Diligenter at-

tant que sa femme vivait le prophète n'avait pas pleine liberté d'instruire le peuple. La femme meurt, le lien conjugal est brisé; et voilà qu'il ne cesse de remplir avec intrépidité sa mission prophétique. C'est l'homme appelé libre qui est vraiment le serviteur du Christ. Je ne conteste pas le bonheur des veuves qui persévèrent dans cet état après le baptême, je n'ôte rien au mérite de celles qui demeurent chastement avec leurs maris; mais, de même que les premières gagnent auprès de Dieu une plus haute récompense que les secondes, de même doivent-elles accepter avec égalité d'âme que les vierges leur soient préférées. Si la tardive pureté des veuves, malgré leur vie passée, est mise au-dessus du mariage, comment ne reconnaîtraient-elles pas qu'elles sont au-dessous de la chasteté perpétuelle?

34. *Des préceptes moins lourds imposés à l'Eglise encore dans l'enfance. Causes diverses des élections. Le scandale vient des méchants, non des bons. Un vice ancien dans l'Eglise. On nomme les fonctions, non les mérites.* — Tout ce que vous dites est inutile, dit Jovinien, du moment où l'Apôtre établit évêques, prêtres, diacres, des hommes monogames et qui ont des enfants. — De même que Paul parlant des vierges déclare n'avoir pas de précepte à donner, et donne simplement un conseil comme ayant obtenu miséricorde de la part du Seigneur, se proposant dans toute cette discussion de mettre la virginité au-dessus du mariage, persuadant ce qu'il n'ose commander, de peur de paraître tendre un piége et charger les hommes d'un fardeau qui dépasse les forces de la nature; de même, dans la constitution de l'ordre ecclésiastique, comme l'Eglise en était encore à ses débuts et se recrutait parmi les Gentils, il impose aux nouveaux croyants de moins lourds préceptes, pour ne pas les effrayer et les décourager. De plus les apôtres et les anciens de Jérusalem envoient des lettres qui défendent d'imposer aux Gentils récemment convertis autre chose que de s'abstenir de l'idolâtrie, de la fornication et des victimes offertes aux idoles, ils donnent à ces enfants nouveau-nés, non des aliments solides, mais le lait qui leur convient; ils ne leur ordonnent pas la continence, ne disent rien de la virginité, ne les excitent pas au jeûne, et se gardent de leur répéter ce qui dans l'Evangile est dit aux apôtres, qu'ils ne doivent pas avoir deux tuniques, ni bourse, ni monnaie dans leur ceinture, ni bâton à leur main, ni chaussure à leurs pieds, et ceci enfin : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tous vos biens, et donnez-en le prix aux pauvres; puis venez et suivez-moi. » *Matth.* XIX, 21. Si le jeune homme qui se vantait d'avoir accompli tout ce qu'ordonne la loi, se retira triste après avoir entendu

tende, donec uxor viveret non habebat libertatem populum commonendi. Moritur uxor, et conjugale vinculum solvitur, et absque ulla trepidatione semper in officio Prophetali est. Qui enim liber vocatus est, vere est servus Christi. Non nego beatas esse viduas quæ ita post baptismum manserint, nec illarum detraho merito, quæ cum viris in castitate perdurant; sed sicuti hæ majoris apud Deum præmii sunt, quam nuptæ conjugali officio servientes, ita et ipsæ æquo animo patiantur virginitatem sibi præferri. Si enim illas sera pudicitia post despumatas corporis voluptates erigit contra maritatas (al. *maritas*), cur non infra perpetuam castitatem esse se noverint?

34. *Leviora præcepta data rudi adhuc Ecclesiæ. Electionum causæ variæ. Offensio malorum est, non bonorum. Vitium antiquum in Ecclesia. Officiorum nomina, non meritorum.* — « Frustra, inquit, hæc loqueris quia et episcopi et presbyteri et diaconi, unius uxoris viri, et habentes filios, ab Apostolo constituuntur. » Quomodo de virginibus Apostolus dicit se non habere præceptum, et tamen dat consilium, quasi misericordiam consecutus a Domino, et hoc agit in omni illa disputatione, ut virginitatem præferat matrimonio, et suadet quod imperare non audet, ne injicere videatur laqueum, et plus imponere ponderis quam potest hominum sustinere natura; ita et in Ecclesiastico ordine constituendo, quia rudis ex gentibus constituebatur Ecclesia, leviora nuper credentibus dat præcepta, ne territi ferre non possent. Denique et Apostoli et seniores de Hierosolymis litteras mittunt, ut non amplius imponatur oneris his qui de gentibus crediderunt, nisi ut abstineant se ab idololatria, et fornicatione, et a sanguine, et a suffocatis; et quasi parvulis atque infantibus lac potum dant, non solidum cibum; nec præcipiunt de continentia, nec de virginitate significant, nec ad jejunia provocant, neque dicunt illud quod in Evangelio ad Apostolos dirigitur, ne habeant duas tunicas, ne peram, ne æs in zonis, ne virgam in manu, ne calceamenta in pedibus, aut certe illud : « Si vis perfectus esse, vade et vende omnia tua, et da pauperibus; et veni, sequere me. » *Matth.* XIX, 21. Si enim adolescens ille qui se jactaverat cuncta fecisse quæ legis sunt, audiens hoc tristis abiit, quia habebat possessiones multas, et Pharisæi hujuscemodi Domini sententiam subsannabant; quanto magis tanta gentium multitudo, cui summa virtus erat a iena non rapere, non

ce langage, parce qu'il avait de grandes possessions, et si les Pharisiens tournaient en dérision cette sentence du Seigneur; combien plus l'immense multitude des Gentils, dont le suprême effort dans la vertu consistait à ne pas ravir le bien d'autrui, devait-elle rester étrangère à tout précepte concernant la chasteté et la continence perpétuelles! Aussi se bornait-on à lui prescrire de fuir le culte des idoles et la fornication; car déjà la fornication se rencontrait dans la société nouvelle, et une fornication qui n'avait pas même d'égale dans l'idolâtrie. L'élection épiscopale attire encore mon attention. Il n'est pas dit, en effet : Qu'on choisisse un évêque qui se marie et devienne père de famille, non; l'Apôtre veut seulement que le candidat n'ait eu qu'une femme, et que ses enfants lui soient soumis d'une manière parfaite. Vous avouez certainement qu'il ne peut pas être évêque celui qui vit dans les liens du mariage. S'il est surpris, il ne sera pas traité comme un mari légitime, mais bien condamné comme un adultère. Permettez donc aux prêtres de vivre dans le mariage, si vous prétendez que cet état n'est pas au-dessous de la virginité; ou, si les prêtres ne peuvent pas avoir une femme, avouez qu'ils sont saints parce qu'ils pratiquent la pudeur virginale. Encore une conclusion à tirer : Si le laïque, un fidèle quelconque, ne peut participer aux mystères sacrés sans avoir observé d'abord la continence; le prêtre, obligé qu'il est d'offrir sans cesse des sacrifices pour le peuple, devra par là même toujours prier; et, dès que sa prière est continuelle, il doit continuellement s'abstenir du mariage. Déjà dans l'ancienne loi, les prêtres chargés d'offrir des victimes pour le prêtre, non-seulement ne se tenaient pas dans leurs maisons, mais s'éloignaient encore de leurs femmes, s'interdisaient même le vin et la bière, qui peuvent exciter les passions. Est-ce que dans une armée, parce qu'on choisit les plus forts, on n'accepte pas aussi des hommes moins intrépides, tous ne pouvant pas être dans la première catégorie? Si réellement les armées ne comptaient qu'avec la force et n'avaient pas à compter de plus avec le nombre, on rejetterait les moins forts. Mais on ne procède pas de la sorte; il y a des soldats de deuxième et de troisième qualité, et le nombre complète ainsi la force. — Pourquoi, direz-vous, dans les ordinations sacerdotales laisse-t-on souvent de côté ceux qui sont vierges, pour choisir des hommes mariés? — Parce que le reste des œuvres ne correspond pas toujours à la virginité, ou parce que la virginité n'est pas réelle, ou bien encore parce qu'elle est flétrie par la nécessité; disons enfin qu'elle peut engendrer l'orgueil, et, tout en s'applaudissant de la seule pureté corporelle, négliger la pratique des autres vertus : elle sera sans pitié pour les

habebat necesse præceptum de castitate et continentia perpetua, quibus scribebatur, ut abstinerent se ab idolis et a fornicatione, et in quibus audiebatur fornicatio, et talis fornicatio quæ ne inter gentes quidem est! Sed et ipsa episcopalis electio mecum facit. Non enim dicit : Eligatur episcopus, qui unam ducat uxorem, et filios faciat; sed qui unam habuerit uxorem, et filios in omni subditos disciplina. I *Tim.* III, *ad Tit.* Certe confiteris non posse esse episcopum, qui in episcopatu filios faciat. Alioqui, si deprehensus fuerit, non quasi vir tenebitur, sed quasi adulter damnabitur. Aut permitte sacerdotibus exercere opera nuptiarum, ut idem sint virgines quod mariti; aut si sacerdotibus non licet uxores tangere, in eo sancti sunt, quia imitantur pudicitiam virginalem. Sed et hoc inferendum. Si laicus et quicumque fidelis orare non potest, nisi careat officio conjugali, sacerdoti, cui semper pro populo offerenda sunt sacrificia, semper orandum est. Si semper orandum est, ergo semper carendum matrimonio. Nam et in veteri lege qui pro populo hostias offerebant, non solum in domibus suis non erant, sed purificabantur ad tempus ab uxoribus separati, et vinum et siceram non bibebant, quæ solent libidinem provocare. Eliguntur mariti in sacerdotium, non nego : quia non sunt tanti virgines, quanti necessarii sunt sacerdotes. Numquid quia in exercitu fortissimus quisque eligendus est, idcirco non assumentur et infirmiores, cum omnes fortes esse non possint? Si exercitus viribus tantum constaret, et non etiam numero militum, abjicerentur imbecilliores. Nunc et secundarum et tertiarum virium gradus assumitur, ut turba et numero exercitus compleatur. Et quomodo, inquies, frequenter in ordinatione sacerdotali virgo negligitur, et maritus assumitur? Quia forte cætera opera non habet virginitati congruentia, aut virgo putatur, et non est, (a) aut est virginitatis infamis; aut certe ipsa virginitas ei parit superbiam, et dum sibi applaudit de sola corporis castitate, virtutes cæteras negligit. Non fovet pauperes, pecuniæ cupidior est. Evenit interdum ut tristior vultus, adductum su-

(a) *Aut est virginitatis infamis.* Virginitatem infamem vocare videtur eam, quæ injuria ac violenta manu hominum efficitur in iis qui ab hominibus facti sunt eunuchi, vel qui ita nati sunt ex utero matris. Hæc virginitas infamis est, impeditque ordinis dignitatem, et electionem in Clerum. MARTIAN.

pauvres, trop avide d'argent. Il arrive encore qu'un visage triste, un sourcil plissé, une démarche qui rappelle celle des pompes funèbres, offusquent les yeux du peuple et qu'il déteste l'attitude et l'extérieur, quand il n'a rien à reprendre dans la vie. Plusieurs sont élus, non parce qu'on les aime, mais parce qu'on n'aime pas leurs concurrents. Chez la plupart la simplicité seule gagne les suffrages : on l'oppose à l'habileté, à la finesse, sous lesquelles on soupçonne toujours la méchanceté. Plus d'une fois le jugement du peuple et du vulgaire se laisse égarer; et, dans le choix des prêtres, chacun s'inspire de ses propres inclinations, prenant celui qui lui ressemble, et non celui qui serait le meilleur. Il arrive que les hommes mariés, qui se trouvent en majorité dans un peuple, donnent leurs suffrages à ceux qui sont engagés dans les mêmes liens, par un secret retour sur eux-mêmes : ils se persuadent n'être pas inférieurs aux vierges, en manifestant ainsi leurs prédilections. Je vais dire une chose dont beaucoup seront peut-être offensés; mais les gens de bien n'en éprouveront aucune fâcheuse impression, parce que leur conscience n'a rien à leur reprocher. Le mal vient aussi quelquefois de la faute des pontifes, dont le choix est déterminé par la pénétration de l'intelligence et non par la solidité de la vertu; ils regardent comme inhabiles ceux dont le caractère distinctif est la simplicité et la pureté des mœurs; ou bien encore ils appellent à de telles fonctions les parents et les proches, comme dans la milice terrestre; ils cèdent enfin aux volontés des grands. Ce qu'il y a de pire, c'est qu'ils élèvent aux dignités ecclésiastiques ceux qui les ont circonvenus de leurs obséquiosités. Du reste, si le sentiment de l'Apôtre était qu'on ne doit nommer évêques que des hommes mariés, l'Apôtre lui-même n'aurait pas dû l'être, puisqu'il a dit : « Je désire que tous soient comme je suis. » I *Corinth.* VII, 7. On estimera Jean indigne de cette haute fonction, ainsi que tous ceux qui vécurent dans la continence ou la virginité, bien que l'écrin de l'Eglise n'ait pas de plus beaux diamants. Evêque, prêtre, diacre, autant de noms qui marquent la dignité, non le mérite. Il n'est pas dit : « Si quelqu'un désire l'épiscopat, » il désire un rang élevé; mais bien : « Il désire une œuvre bonne; » car, constitué dans un ordre supérieur, il aura l'occasion d'exercer, s'il le veut, de plus hautes vertus.

35. *Règle de sobriété. La vertu rend heureuses les dignités ecclésiastiques.* — « Il faut donc qu'un évêque soit irrépréhensible, » II *Corinth.* II, qu'il ne soit l'esclave d'aucun vice; « qu'il n'ait été marié qu'une fois, » et non qu'il vive encore avec sa femme; « qu'il soit sobre, » ou mieux, comme porte le grec, vigilant; « pudique, » et

percilium, (*a*) incessus pomparum ferculis similis, offendat populum; et quia nihil habet quod reprehendat in vita, habitum solum oderit et incessum. Multi eliguntur non amore sui, sed alterius odio. In plerisque suffragium meretur sola simplicitas, et alterius prudentiæ et calliditati quasi malitiæ opponuntur. Nonnunquam errat plebis vulgique judicium; et, in sacerdotibus comprobandis, unusquisque suis moribus favet, ut non tam bonum, quam sui similem quærat præpositum. Evenit aliquoties ut mariti, quæ pars major in populo est, maritis quasi sibi applaudant, et in eo se arbitrentur minores non esse virginibus, si maritum virgini præferant. Dicam aliquid quod forsitan cum multorum offensa dicturus sum; sed boni mihi non irascentur, quia eos peccati conscientia non remordebit. Interdum hoc et pontificum vitio accidit, qui non meliores, sed argutiores in clerum allegunt (al. *eligunt*), et simpliciores quosque atque innocentes inhabiles putant, vel affinibus et cognatis quasi terrenæ militiæ officia largiuntur, sive divinum obediunt jussioni. Quodque his pejus est, illis clericatus donant gradum, quorum sunt obsequiis deliniti. Alioqui si juxta sententiam Apostoli non erunt episcopi nisi mariti, ipse Apostolus episcopus esse non debuit, qui dixit : « Volo autem omnes sic esse, sicut ego sum. » I *Cor.* VII, 7. Et Joannes indignus hoc gradu existimabitur, et omnes virgines, et continentes, quibus quasi pulcherrimus gemmis Ecclesiæ monile decoratur. Episcopus et presbyter et diaconus non sunt meritorum nomina, sed officiorum. Nec dicitur : « Si quis Episcopatum desiderat, bonum desiderat gradum; » sed « bonum opus desiderat ; » quod in majori ordine constitutus, possit, si velit, occasionem exercendarum habere virtutum.

35. *Regula sobrietatis. Virtus gradus Ecclesiasticos beatos efficit.* — « Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, » I *Cor.* II, ut nulli vitio mancipatus sit : « unius uxoris virum, » qui unam uxorem habuerit non

(*a*) *Incessus pomparum ferculis.* Supra in epistola ad Rufinum col. 4 : « Fulgeat quilibet auro, et pompaticis ferculis coruscet, et sarcinis metalla radient. » Habes ibi pomparum fercula. MARTIAN. — Cicero primo Offic. c. 36 : « Cavendum est, ne tarditatibus utamur in gressu mollioribus, ut similes pomparum ferculis esse videamur. » Erant nempe gestamina quædam quibus deorum simulacra in pompis deferebantur. Vide in Epist. III, ad Rufinum in fine, et ad Rusticum, atque alibi.

c'est bien le sens du texte; « orné, » par l'éclat de sa chasteté et la pureté de sa conduite; « hospitalier, » qu'il imite Abraham accueillant les voyageurs, ou mieux qu'il accueille dans les voyageurs le Christ lui-même; « capable d'instruire, » ne se contentant pas du témoignage de sa propre conscience, mais pouvant éclairer le peuple confié à ses soins, l'exhorter dans la doctrine, réfuter les contradicteurs; « non adonné au vin, » parce qu'il passe sa vie dans le Saint des saints et qu'il offre sans cesse des victimes, devant s'abstenir dès lors de vin et de bière, n'oubliant pas que dans le vin est la luxure; qu'un évêque boive de manière à ce qu'il ne puisse pas comprendre s'il a bu; « n'aimant pas à frapper, » c'est-à-dire ne portant pas le trouble dans les consciences; l'Apôtre ne fait pas le portrait d'un pugiliste, mais explique jusque-là ce qu'un pontife ne doit pas faire. Il en vient ensuite à ce qu'il doit pratiquer : « Modéré, ni querelleur ni cupide, gouvernant bien sa maison, ayant des enfants dociles en toute chasteté. » Voyez quelle décence est exigée d'un évêque; c'est au point que, s'il a des enfants impudiques, il ne peut pas exercer l'épiscopat; il offense Dieu comme l'offensa le prêtre Héli, qui corrigea ses fils sans doute, mais ne les ayant pas chassés, tomba à la renverse et mourut avant que la lampe du Seigneur fût éteinte. I *Reg.* II, 4. « Que les femmes également soient pudiques, » et la suite. Dans tout rang et chaque sexe, la pudeur est le point capital. Vous le voyez donc, l'évêque, le prêtre et le diacre ne sont pas précisément heureux parce qu'ils sont investis de ces dignités diverses; ils le sont quand ils possèdent les vertus que leurs fonctions exigent. Autrement, si le diacre par exemple est plus saint que son évêque, il ne sera pas au-dessous de lui devant le Christ, bien qu'il occupe un rang moins élevé. Le diacre Etienne, qui le premier reçut la couronne du martyre, serait alors dans le royaume des cieux inférieur à beaucoup d'évêques, à Tite et Timothée, que je n'ose pas cependant mettre au-dessus de lui, si je n'ose pas les mettre au-dessous. De même que, dans les légions et les armées, il y a les généraux, les tribuns, les centurions, les hommes armés à la légère, le commun des soldats et les manipules; mais, quand le combat est engagé, toutes les distinctions cessent, on n'admet plus que celle de la valeur; de même, dans cette guerre que nous avons à soutenir contre les démons, les titres sont peu de chose, les œuvres sont tout : la plus grande gloire, sous les ordres du Christ, notre vrai capitaine, n'est pas pour le plus noble, mais bien pour le plus vaillant.

36. *Nous avons à lutter contre les passions réciproques. Dans la résurrection la substance de nos corps sera la même.* — Si tous embrassent la virginité, me direz-vous peut-être, comment sub-

habeat; « Sobrium, » sive, ut melius in Græco dicitur, « vigilantem» : id est, νηφάλεον (al. νηφάλιον) «pudicum,» hoc enim significat σώφρον (al. σώφρονα); « ornatum, » et castitate et moribus; « hospitalem, » ut imitetur Abraham et cum peregrinis, imo in peregrinis Christum suscipiat; « doctorem, » nihil enim prodest conscienti virtutum frui, nisi et creditum sibi populum possit instruere, ut valeat exhortari in doctrina, et eos qui contradicunt redarguere; « non vinolentum, » quia qui semper in Sanctis sanctorum est, et offert hostias, vinum et siceram non bibet, quia in vino luxuria est; sic bibat episcopus, ut an biberit ignoretur; « non percussorem, » id est, qui conscientias non percutiat singulorum; neque enim pugilem describit sermo apostolicus, sed pontificem instituit quid facere non debeat. Docet nunc e regione quid faciat : « Sed modestum, non litigiosum, non cupidum, domum suam bene regentem, filios habentem subditos cum omni castitate. » Vide quanta pudicitia exigatur in episcopo, ut si filii ejus impudici fuerint, ipse episcopus esse non possit, et eodem vitio offendat Deum, quo offendit Heli pontifex, qui corripuerat quidem filios; sed, quia non abjicerat delinquentes, retrorsum cecidit, et mortuus est, antequam lucerna Dei exstingueretur. I *Reg.* II, 4. « Mulieres similiter pudicas, » et reliqua. In omni gradu et sexu, tenet pudicitia principatum. Cernis igitur, quod episcopus, presbyter, et diaconus non ideo sint beati, quia episcopi, vel presbyteri sint, aut diaconi, sed si virtutes habuerint nominum suorum et officiorum. Alioqui si diaconus sanctior episcopo suo fuerit, non ex eo quod inferior gradu est, apud Christum deterior erit. Aut Stephanus diaconus, qui primus martyrio coronatus est, minor futurus est in regno cœlorum multis episcopis, et Timotheo ac Tito, quos ut subjicere non audeo, ita nec anteponere. Quomodo in legionibus et exercitu sunt duces, sunt tribuni, sunt centuriones, sunt ferentarii, ac levis armaturæ, et miles gregarius, et manipuli; commissaque pugna, vacant nomina dignitatum, et sola fortitudo quæritur; ita, in hoc campo et prælio, quo contra dæmones dimicamus, non quæruntur nomina, sed opera; et gloriosior ille, sub vero imperatore Christo, non qui nobilior, sed qui fortior est.

36. *Mutuum patimur nostri ardorem. In resurrectione eadem substantia erit.* — At dices : Si omnes vir-

sistera le genre humain? — Je vous répondrai par la même question : comment subsistera-t-il encore, si toutes les femmes demeurent veuves ou pratiquent la continence dans l'état conjugal? Par un tel raisonnement on arriverait à tout détruire, en voulant sauvegarder une chose. Je fais une supposition : Si tous étaient philosophes, il n'y aurait plus d'agriculteurs. Que dis-je même agriculteurs? il n'y aurait plus d'orateurs, ni de jurisconsultes, ni personne qui enfin professât les arts libéraux. Si tous sont capitaines, qui sera soldat? Si tous sont la tête, la tête de quel corps, je vous prie, puisqu'il n'y aura plus de membres? Si beaucoup aspirent à la virginité, vous craignez peut-être l'extinction des lupanars, la fin de l'adultère; vous craignez de ne plus entendre vagir dans les villes et les campagnes. Mais chaque jour on verse le sang de ceux qui portent le déshonneur dans les familles, et la passion règne encore au milieu des lois, des haches et des tribunaux. Ne craignez pas que toutes les femmes veuillent être vierges, c'est une chose difficile que la virginité, et d'autant plus rare qu'elle est plus difficile : « Beaucoup d'appelés, peu d'élus. » *Matth.* xx, 16; xxii, 14. Beaucoup commencent, peu vont jusqu'au bout; de là cette grande récompense promise à ceux qui auront persévéré. Si tous pouvaient être vierges, le Seigneur n'aurait jamais dit non plus : « Qui peut comprendre, comprenne; » *Matth.* xix, 12; et l'Apôtre n'hésiterait pas ainsi dans ses exhortations : « Concernant les vierges, je n'ai pas de précepte de la part du Seigneur. » I *Corinth.* vii, 25. — Et pourquoi, me direz-vous encore, le suprême Artisan, dans sa sagesse infinie, nous a-t-il constitués tels que nous sommes, sujets à d'aussi terribles entraînements? — La nécessité de répondre nous place entre deux écueils; nous ne voudrions ni blesser la pudeur ni perdre notre cause; l'adversaire ne manquerait pas de triompher, et nous lui céderions la victoire, aux yeux du public, si nous gardions le silence. Fermons donc les yeux, condamnons à la manière des Andabates, couvrons-nous la tête pour repousser l'ignominie. Le plan du Créateur n'est pas moins admirable dans la structure du corps humain que dans celle du monde entier; mais les passions jettent partout le désordre et se portent quelquefois à des excès qui mèneraient à la destruction de l'œuvre divine, si la nature elle-même ne mettait des bornes à leurs emportements. Se demander pourquoi de tels excès sont possibles dans les conditions actuelles de notre mortalité; d'où vient que nous sommes

gines fuerint, quomodo stabit humanum genus? Par pari referam : Si omnes viduæ fuerint, vel in matrimonio continentes, quomodo stirps mortalium propagabitur? Hac ratione nihil omnino erit, ne aliud esse desistat. Verbi gratia : si cuncti philosophi sint, agricolæ non erunt.. Quid loquar de agricolis? non oratores, non jurisconsulti, non reliquarum artium præceptores. Si universi principes, quis erit miles? Si omnes caput, cujus vocabuntur caput, cum cætera membra defuerint? Vereris, ne si virginitatem plures appetierint, cessent lupæ, cessent adulteræ; ne infantes in urbibus villisque non vagiant. Quotidie mœchorum sanguis effunditur, adulteria damnantur, et inter ipsas leges et secures ac tribunalia flagrans libido dominatur. Noli metuere ne omnes virgines fiant; difficilis res est virginitas, et ideo rara, quia difficilis : « Multi vocati, pauci electi. » *Matth.* xx, 16; xxii, 14. Incipere plurimorum est, perseverare paucorum. Unde et grande præmium eorum qui perseveraverint. Si omnes virgines esse possent, nunquam et Dominus diceret : « Qui potest capere, capiat; » *Matth.* xix, 12; et Apostolus in suadenda non trepidaret : « De virginibus autem præceptum Domini non habeo. » I *Cor.* vii, 25. Et cur inquies, creata sunt genitalia, et sic a conditore sapientissimo fabricati sumus, ut mutuum nostri patiamur ardorem, et gestiamus in naturalem copulam? Periclitamur responsionis verecundia, et quasi inter duos scopulos, et quasdam necessitatis et pudicitiæ συμπληγάδας, hinc atque inde, vel pudoris, vel causæ naufragium sustinemus. Si ad proposita respondeamus, pudore suffundimur. Si pudor impetrarit silentium, quasi de loco videbimur cedere, adversario feriendi occasionem dare. Melius est tamen clausis, quod dicitur, oculis Andabatarum more pugnare, quam directa spicula clypeo non repellere veritatis. Poteram quidem dicere : Quomodo posterior pars corporis et meatus per quem alvi stercora egeruntur relegatus est ab oculis, et quasi post tergum positus, ita et hic qui sub ventre est, ad digerendos humores et potus, quibus venæ corporis irrigantur, a Deo conditus est. Sed quoniam ipsa organa et genitalium fabrica, nostra feminarumque discretio, et receptacula vulvæ ad suscipiendos et coalendos fetus condita, sexus differentiam prædicant, hoc breviter respondebo : Nunquam ergo cessemus a libidine, ne frustra hujuscemodi membra portemus. Cur enim maritus se abstineat uxore? Cur casta vidua perseveret, si ad hoc tantum nati sumus, ut pecudum more vivamus? Aut quid mihi nocebit, si cum uxore mea alius concubuerit? Quomodo enim dentium officium est mandere, et in alvum ea quæ sunt mansa transmittere, et non habet crimen qui conjugi meæ panem dederit; ita si genitalium hoc est officium,

enclins au désordre et que nous avons tous les moyens de bouleverser envers nous-mêmes le plan du Créateur, de lutter contre les vues de sa sagesse, de résister aux bienfaits de son amour, de nous flétrir et de nous perdre, c'est renouveler l'éternelle question du mal et nous imposer un labeur non moins dangereux qu'inutile. On risque de tomber ainsi, non-seulement dans les plus étranges aberrations, mais encore dans de monstrueuses immoralités et d'épouvantables sacriléges. La simplicité de la foi peut seule nous guider à travers les écueils et les ténèbres de la vie présente. Puisque nous croyons en Jésus-Christ, attachons-nous à suivre ses exemples, écoutons ses divins enseignements. Oui certes, après la résurrection nous aurons quant à la substance le même corps que nous avons maintenant; mais il sera revêtu d'une tout autre gloire. Il est tellement vrai que le Sauveur eut au sortir du sépulcre le corps avec lequel il avait été sacrifié, qu'il montrait à ses disciples ses mains percées par les clous et son flanc ouvert par la lance. Si nous considérons seulement qu'il entra dans le cénacle les portes étant fermées, ce qui est contraire à la nature des corps humains, nous irons jusqu'à nier que Pierre et le Seigneur eussent des corps véritables, vu qu'ils marchèrent sur les eaux, ce qui n'est pas moins contraire à cette nature. « Dans la résurrection des morts, on ne contractera plus de mariage, les hommes seront semblables aux anges. » *Matth.* XXII, 30. Ce que les élus doivent un jour être dans les cieux, les vierges ont commencé à l'être sur la terre. S'il nous est donc promis que nous ressemblerons aux anges, chez lesquels n'existe pas la différence des sexes, ou bien nous en serons nous-mêmes affranchis, ou mieux, tout en ressuscitant dans notre sexe, nous n'en subirons plus les humiliations; et c'est là ce qui nous est clairement démontré.

37. Mais pourquoi lutter d'arguments et chercher à lutter de finesse avec notre adversaire? « Les choses anciennes sont passées, et voilà que tout a été renouvelé. » II *Corinth.* V, 17. Je vais rapidement parcourir les sentences des apôtres; et de même que dans les textes empruntés à Salomon j'ai donné de petites explications pour en faciliter l'intelligence, de même ici je réunirai les divers passages qui se rapportent à la continence et à la chasteté chrétiennes pour n'en former qu'un seul corps, de manière à ne rien omettre de ce qui touche au sujet, sans tomber dans des longueurs excessives et fatigantes. Paul écrit entre autres choses aux Romains :

ut semper fruantur natura sua, meam lassitudinem alterius vires superent : et uxoris, ut ita dixerim, ardentissimam gulam fortuita libido restinguat. Quid sibi autem vult apostolus, ut ad continentiam cohortetur, si contra naturam est? Quid ipse Dominus qui eunuchorum præcipit varietates? Certe apostolus, qui ad suam nos provocat pudicitiam, debet constanter audire : Cur portas veretrum, o Paule? Cur a sexu feminarum, barba, pilis, aliaque membrorum qualitate distingueris? Cur tuæ non intumescunt papillæ, non dilatantur renes, non pectus arctatur? Vox obsoletior est, sermo ferocior, et hirsutius supercilium. Frustra hæc omnia virorum habes, si complexu non uteris feminarum. Compellor aliquid loqui et insipiens fieri; sed vos me, ut loqui audeam, coegistis. Dominus noster atque Salvator, qui cum in forma Dei esset, formam servi dignatus est assumere, factus obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis, quid necesse erat, ut in his membris nasceretur, quibus usurus non erat? Qui certe ut sexum ostenderet, etiam circumcisus est. Cur Joannem apostolum et Baptistam sua dilectione castravit, quos viros nasci fecerat? Qui ergo in Christum credimus, Christi sectemur exempla. Et si noveramus illum juxta carnem, sed jam non novimus eum secundum carnem. Certe in resurrectione eadem erit corporum substantia, qua nunc utimur, licet auctior gloria. Nam et Salvator in tantum ipsum corpus habuit post inferos, in quo et crucifixus est, ut manus perforatas clavis et lateres vulnus ostenderet. Porro si clausis ingressus est ostiis, quod humanorum corporum natura non patitur, ergo et Petrum et Dominum negamus vera habuisse corpora, quia ambulaverunt super aquas, quod contra naturam est. « In resurrectione mortuorum, non nubent neque nubentur, sed similes erunt Angelis. » *Matth.* XXII, 30. Quod alii postea in cœlis futuri sunt, hoc virgines in terra esse cœperunt. Si angelorum nobis similitudo promittitur (inter angelos autem non est sexus diversitas), aut sine sexu erimus, quod angeli sunt; aut certe quod liquido comprobatur, resurgentes in proprio sexu, sexus non fungemur officio.

37. Verum quid agimus argumentis, et propositiones adversarii callida cupimus responsione superare? « Vetera transierunt, ecce facta sunt omnia nova. » II *Cor.* V, 17. Curram per apostolorum sententias; et quomodo in Salomonis exemplis breves expositiunculas subdidi, ob intelligendi facilitatem, ita et nunc castitatis et continentiæ christianæ exempla replicabo, et de multis testimoniis quasi unum corpus efficiam, quo et nihil ad pudicitiam pertineat, prætermittam, et nimiæ prolixitatis declinem fastidium. Scribit inter cætera Paulus apostolus ad Romanos : « Quem ergo fructum

« Quel bien avez-vous alors retiré de ce qui vous couvre aujourd'hui de honte? La fin de tout cela, c'est la mort. Mais vous êtes désormais affranchis du péché, vous êtes devenus les serviteurs de Dieu, vous goûtez la joie dans la sanctification, ayant la vie éternelle en perspective. » *Rom.* VI, 21, 22. A mon avis, le mariage lui-même aboutit à la mort; tandis que le fruit de la sanctification, ce qui regarde la continence ou la virginité, sera la vie éternelle. Il dit plus loin : « Ainsi donc, mes frères, vous êtes vous-mêmes morts à la loi par le corps du Christ, afin d'appartenir à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous donnions des fruits pour Dieu. Lorsque nous vivions dans la chair, les passions tolérées par la loi travaillaient dans nos membres et donnaient des fruits de mort. Nous voilà maintenant délivrés de cette loi mortelle qui nous tenait captifs; et désormais nous pouvons servir dans la nouveauté de l'esprit, non dans la vétusté de la lettre. » *Ibid.* VII, 5 et seq. « Lorsque nous vivions dans la chair, » dit l'Apôtre, et non « dans la nouveauté de l'esprit, » mais « dans la vétusté de la lettre, » nous obéissions aux instincts de la chair, et nous ne produisions que des fruits de mort. Aujourd'hui, morts que nous sommes à la loi par le corps du Christ, fructifions pour Dieu, afin d'appartenir à celui qui est ressuscité d'entre les morts. Un peu plus loin encore, après avoir dit : « Je sais que la loi est spirituelle; » *Ibid.* 14; après avoir amplement disserté sur la violence des passions qui nous poussent à faire ce que nous ne voulons pas, il conclut ainsi : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur.» *Ibid.* 24. Il ajoute de plus : « Moi-même donc, par l'âme je sers à la loi de Dieu, et par le corps à la loi du péché. » *Ibid.* 25. Dans la même épître : « Il n'y a pas trace de damnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus, et qui ne marchent pas selon la chair; car la loi de l'esprit dans le Christ Jésus m'a délivré de la loi du péché et de la mort. » *Rom.* VIII, 1, 2. Dans la suite de ce même chapitre, il enseigne plus clairement encore aux chrétiens à marcher selon l'esprit et non selon la chair : « Ceux qui vivent selon la chair ne comprennent et ne goûtent que les choses charnelles. Ceux qui vivent selon l'esprit goûtent les choses spirituelles. La prudence de la chair, c'est la mort; la prudence de l'esprit, c'est la vie dans la paix; car la prudence de la chair est en hostilité avec Dieu, les hommes charnels ne peuvent pas plaire à Dieu. Pour vous, ce n'est pas dans la chair, c'est dans l'esprit que vous êtes, si toutefois l'esprit de Dieu habite en vous; *Ibid.* 5 et seq. Il poursuit dans le même sens jusqu'à ces paroles : « Donc, mes frères, nous ne sommes pas les débiteurs de la chair, obligés à vivre d'une manière charnelle. Si vous vivez selon la

habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? Nam finis illorum mors est. Nunc vero liberati a peccato, servi autem Dei facti, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.» *Rom.* VI, 21, 22. Puto quod et nuptiarum finis mors sit. Fructus autem sanctificationis, qui vel ad virginitatem, vel ad continentiam pertinet, vita pensatur æterna. Ac deinde: « Itaque, fratres mei, et vos mortificati estis Legi per corpus Christi; ut sitis alterius, qui ex mortuis resurrexit ut fructificemus (Al. *fructificetis*) Deo. Cum enim essemus in carne, passiones quæ per Legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti. Nunc autem soluti sumus a Lege mortis, in qua detinebamur, ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ. *Ibid.* VII, 5 *et seqq.* « Cum, » inquit, « essemus in carne, » et non « in novitate spiritus, sed in vetustate litteræ, » faciebamus ea quæ carnis erant et, fructificabamus morti. Nunc autem, quia mortui sumus legi per corpus Christi, fructificemus Deo, ut simus ejus qui ex mortuis resurrexit. Necnon et in alio loco, cum prædixisset: « Scio quia Lex spiritualis est;» *Ib.* 14; et cum de violentia carnis quod crebro nos impellat facere quod nolimus, latius disputasset, ad extremum intulit: « Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. » *Ibid.* 24, Et iterum: « Ipse igitur mente servio legi Dei, carne autem legi peccati ;» *Ibid.* 25; et: «Nihil damnationis est his qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulant. Lex enim spiritus in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis. » *Rom.* VIII, 1, 2. Ac manifestius in consequentibus docet, Christianos non ambulare secundum carnem, sed secundum spiritum, dicens: « Qui enim secundum carnem sunt, quæ sunt carnis sapiunt. Qui vero secundum spiritum, quæ sunt spiritus sentiunt. Nam prudentia carnis, mors est; prudentia autem spiritus, vita et pax; quoniam prudentia carnis, inimicitia est in Deum, legi enim Dei non subjicitur, nec enim potest; qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu, si tamen spiritus Dei habitat in vobis. » *Ibid.* 5 *et seqq.* et reliqua usque ad illum locum, in quo ait: « Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus. Si

chair, vous mourrez. Si vous mortifiez au contraire par l'esprit les actes de la chair, vous vivrez. Ceux qui se laissent conduire par l'esprit de Dieu sont les enfants de Dieu. » Du moment donc où la prudence de la chair nous met en hostilité avec Dieu, du moment où ceux qui vivent dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu, j'estime que les personnes engagées dans les devoirs de l'union conjugale aiment la prudence de la chair et vivent d'une vie charnelle. Pour nous en retirer et nous unir à l'esprit, l'Apôtre tient ensuite ce langage : « Je vous supplie, frères, par la miséricorde de Dieu, d'exhiber vos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu ; que votre obéissance soit conforme à la raison. Ne vous conformez pas à ce siècle ; mais réformez-vous en renouvelant votre sens, afin que vous connaissiez quelle est la volonté de Dieu, bonne, agréable, parfaite. Je le dis, en effet, par la grâce qui m'a été donnée, à tous ceux qui sont parmi vous, on ne doit pas chercher une sagesse qui dépasse les limites de la sagesse, mais bien une sagesse pudique et réservée ; » et non « selon la sobriété, » comme traduisent mal les versions latines. *Rom.* XII, 1 ; *Philip.* IV, 18. Le grec dit clairement pudeur ou réserve. Examinons la sentence de Paul : « Réformez-vous en renouvelant votre sens, afin que vous connaissiez quelle est la volonté de Dieu, bonne, agréable, parfaite. » Voici ce qu'il faut entendre par là : Dieu permet sans doute le mariage, il permet les secondes noces, et même, pour éloigner le danger de la fornication et de l'adultère, il tolère qu'on se marie pour la troisième fois. Mais nous qui devons « exhiber nos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, et dont l'obéissance doit être conforme à la raison, » considérons ce que Dieu veut, non ce qu'il tolère, « pour que nous comprenions quelle est la volonté de Dieu, bonne, agréable, parfaite. » Ce qu'il tolère n'est donc rien de tout cela. Paul dit ensuite pourquoi cette exhortation : « Ayant l'intelligence du temps, sachant que c'est l'heure pour nous de secouer le sommeil. Notre salut est maintenant plus proche que lorsque nous avons embrassé la foi. La nuit est passée, le jour va paraître. » Il conclut ainsi : « Revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne vous préoccupez pas de la chair dans vos convoitises. » Autre chose est la volonté de Dieu, autre chose sa tolérance. De là ce que l'Apôtre écrit aux Corinthiens : « Pour moi, frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais bien comme à des hommes charnels ; je vous ai donné du lait comme à de petits enfants dans le Christ, non des aliments solides ; car vous ne pouviez pas les digérer, et vous ne le pouvez pas encore, plongés que vous êtes dans la chair. » I *Corinth.* III, 1, 2. Celui qui vit d'une vie animale et ne reçoit pas les choses de l'esprit de Dieu, ne pouvant pas même les compren-

enim secundum carnem vixeritis, moriemini. Si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, hi filii Dei sunt. » Si prudentia carnis inimicitia est in Deum, et qui in carne sunt, Deo placere non possunt, arbitror eos qui serviunt officio conjugali, quod prudentiam carnis diligant, et in carne sint. A qua nos retrahens Apostolus, et jungens spiritui, deinceps loquitur : « Obsecro vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum. Et nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta. Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos : Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad pudicitiam (non *ad sobrietatem*, ut male in Latinis codicibus legitur), sed « sapere, » inquit, « ad pudicitiam ; » *Rom.* XII, 1, *et Phil.* IV, 18 ; siquidem Græce scriptum est, εἰς τὸ σωφρονεῖν. Consideremus sententiam Apostoli : « Reformamini, » inquit, « in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta. » Quod dicit hujuscemodi est : Concedit quidem Deus nuptias, concedit digamiam, et, si necesse fuerit, fornicationi et adulterio præfert etiam trigamiam. Sed nos qui « corpora nostra exhibere debemus, hostiam vivam, sanctam, placentem Deo, rationabile obsequium nostrum, » non quid concedat Deus, sed quid velit, consideremus, « ut probemus quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta. » Ergo quod concedit, nec bonum, nec beneplacens est, nec perfectum. Redditque causas cur hoc suadeat : « Scientes tempus, quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc autem propior est nostra salus, quam cum credidimus. Nox præcessit, dies autem appropinquavit. » Et in extremo : « Induimini Dominum Jesum Christum, et carnis curam ne feciritis in desideriis. » Aliud est voluntas Dei, aliud indulgentia. Unde et ad Corinthios scribens, ait : « Ego, fratres, non potui loqui vobis sicut spiritualibus, sed sicut carnalibus (Al. *quasi*) ; sicut parvulis in Christo, lac vobis potum dedi, non escam ; nondum enim poteratis ; sed neque nunc potestis. Adhuc enim carnales estis. » I *Cor.* III, 1, 2, Qui animalis est, et non recipit (Al. *percipit*) ea quæ

dre, parce que tout cela se juge d'une manière spirituelle, celui-là ne se nourrit pas des aliments de la charité parfaite, il en est encore au rudiment du mariage. « De même que la mort est venue par un homme, de même par un homme la résurrection d'entre les morts. Comme nous mourrons tous dans Adam, nous serons tous vivifiés dans le Christ. » Nous étions dans la loi les serviteurs du vieil Adam; soyons ceux du nouvel Adam par l'Evangile. Adam le premier homme fut fait en une âme vivante, et le dernier Adam en un esprit vivificateur. « Le premier homme venant de la terre était terrestre, le second venant du ciel est céleste. Tel fut celui-là, tels sont les hommes terrestres; tel est celui-ci, tels sont les hommes célestes. Comme nous avons porté l'image de l'un, portons aussi l'image de l'autre. Je dis cela, frères, parce que la chair et le sang ne peuvent pas posséder le royaume de Dieu, ni la corruption obtenir l'incorruptibilité. » I *Corinth.* xv, 77, et seq. Ce langage est si clair qu'il ne saurait par aucune explication le devenir davantage. « La chair et le sang, a dit l'Apôtre, ne peuvent pas posséder le royaume de Dieu, ni la corruption obtenir l'incorruptibilité. » Dès que la corruption appartient à tout rapport charnel, et que le contraire est le propre de la chasteté, le mariage ne pourra pas évidemment avoir les récompenses promises à cette dernière. « Nous savons que cette maison terrestre que nous habitons venant à se démolir, nous avons une construction dont Dieu même est l'auteur, une maison qui n'est pas de main d'homme, et qui doit éternellement subsister dans les cieux. Et là nous gémissons, désirant nous couvrir de cette habitation qui est la nôtre et qui vient du ciel. Nous désirons avec ardeur sortir du corps et habiter avec le Christ; aussi nous efforçons-nous avec tout le soin possible, soit dans le corps, soit hors du corps, de nous rendre agréables à Dieu. » II *Corinth.* v, 1 et seq. Pour mieux nous expliquer ce qu'il veut que nous soyons, voici comment il s'exprime dans un autre passage : « Je vous ai fiancés à un seul homme, pour vous offrir au Christ comme une vierge chaste. » II *Corinth.* 11, 2. Alors même que vous appliqueriez cette parole à toute l'Eglise des croyants, et que vous comprendriez dans ces fiançailles les personnes mariées, pour la seconde fois même, les veuves avec les vierges, le texte n'en serait pas moins en notre faveur. Comme l'Apôtre nous invite tous à conquérir le mérite et la récompense de la virginité, il montre cette vertu supérieure à toutes les autres. Il dit encore ailleurs : « Nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi. » *Galat.* II 16. Dans les œuvres de la loi se trouve aussi compris le mariage; d'où venait la malédiction qu'elle formule concernant ceux qui n'ont pas d'enfant. Si l'Evangile même permet le mariage, il faut savoir distinguer une conces-

spiritus Dei sunt (stultitia enim illi est, nec potest intelligere, quia spiritualiter dijudicatur), iste non perfectæ castitatis cibo, sed rudi nuptiarum lacte nutritur. « Sicut per hominem mors, sic et per hominem resurrectio mortuorum. Quomodo in Adam omnes morimur, sic in Christo omnes vivificabimur. » Servivimus in lege veteri Adam; serviamus in Evangelio novo Adam. Factus est enim primus homo Adam, in animam viventem, et novissimus Adam in spiritum vivificantem. « Primus homo de terra terrenus. Secundus homo de cœlo cœlestis. Qualis terrenus, tales et terreni; et qualis cœlestis, tales et cœlestes. Sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem cœlestis. Hoc autem dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptionem possidebit.» I *Cor.* xv, 77 *et seq.* Hoc tam clarum est, ut nulla expositione queat manifestius fieri. «Caro,» inquit, «et sanguis regnum Dei possidere non possunt, neque corruptio incorruptionem.» Si corruptio ad omnem coitum pertinet, incorruptio autem proprie castitatis est, præmia pudicitiæ possidere non possunt. « Scimus enim quoniam si terrena domus hujus habitationis destructa fuerit, ædificationem habeamus ex Deo, domum non manufactam, sempiternam in cœlis. In quo ingemiscimus, habituculum nostrum, quod de cœlo est, superindui cupientes. Cupimus enim egredi de corpore, et habitare cum Christo; propter quod et studiosissime nitimur, sive in corpore, sive extra corpus placere Deo. » II *Cor.* v, 1 *et seq.* Et ut plenius exponeret, quales non esse vellet, in alio loco docet, dicens : « Despondi enim vos uni viro, virginem castam exhibere Christo.» II *Cor.* XI, 2. Quod si ad totam Ecclesiam credentium volueris referre, et in hac desponsione Christi, et maritatas, et digamas, et viduas, et virgines contineri, hoc quoque pro nobis facit. Nam dum omnes ad pudicitiam et præmium virginitatis invitat, ostendit cunctis gradibus virginitatem esse potiorem. Rursumque ad Galatas: «Ex operibus,» inquit, «Legis, non justificabitur omnis caro.» *Galat.* II, 16. Opera legis et nuptiæ sunt: unde et maledicuntur in ea, qui (Al. *quæ*) non habent filios. Quæ si conceduntur etiam in Evangelio, aliud est indulgentiam infirmitati tribuere, aliud virtutibus præmia polliceri.

sion faite à la faiblesse d'une récompense promise à la vertu.

38. Et moi anssi, je dirai à ceux qui courent aux noces, qui subissent les entraînements de la chair après avoir longtemps pratiqué la chasteté ou la continence, qui se conduisent comme des animaux ; « Etes-vous à ce point privés de raison qu'après avoir commencé par l'esprit vous finissiez par la chair? Avez-vous donc tant souffert en pure perte ? » *Galat.* III, 3. Si l'Apôtre relâche pour quelques-uns les biens de la continence et leur abandonne un peu le frein, c'est par égard pour la faiblesse qu'il agit ainsi. Il revient ensuite là-dessus, quand il ajoute : « Marchez selon l'esprit, et vous n'obéirez pas aux convoitises de la chair. La chair, en effet, s'élève contre l'esprit par ses convoitises, et l'esprit contre la chair. » *Galat.* V. 16, 17. Il n'est pas nécessaire de parler ici des œuvres de la chair ; ce serait trop long, et de plus il est facile de puiser dans l'Epître de l'Apôtre les données dont on peut avoir besoin. Je dirai seulement quelque chose sur l'esprit, dont les fruits sont la charité, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la foi, la mansuétude, la continence; mais c'est celle-ci qui soutient et protége toutes les vertus de l'esprit, comme leur base inébranlable et leur sublime couronnement. Contre de telles choses il n'y a pas de loi. « Ceux qui appartiennent au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences. Si nous vivons de l'esprit, marchons aussi selon l'esprit. » *Ibid.* 24, 25. Nous donc qui avons crucifié notre chair, ses passions et ses désirs, pourquoi voudrions-nous vivre d'une vie charnelle? « L'homme moissonnera tout ce qu'il aura semé. Celui qui sème dans la chair moissonnera la corruption. Celui qui sème dans l'esprit recueillera de l'esprit la vie éternelle. » *Galat.* VI, 8. A mon avis, celui qui vit dans le mariage, ayant même pour but d'échapper aux tentations du démon, sème dans la chair et non dans l'esprit; et celui-là, ce n'est pas moi qui l'affirme, c'est Paul, moissonne la corruption. Or Dieu le Père nous a choisis dans le Christ avant l'origine du monde, pour que nous fussions saints et immaculés devant lui. Nous avons marché dans les convoitises charnelles, obéissant aux caprices des passions, et nous avons été des enfants de colère, comme les autres : maintenant il nous a ressuscités et placés sur le trône céleste dans le Christ Jésus, afin que nous déposions le vieil homme avec les anciennes habitudes, celui qui se corrompt selon les désirs de l'erreur, et que nous puissions recevoir cette bénédiction par laquelle se termine ainsi l'Epître mystique aux Ephésiens : « Grâce vous soit donnée comme à tous ceux qui aiment le Seigneur dans l'incorruptibilité. » *Ephes.* VI, 24. « Notre conversation est dans les cieux ; et c'est de là que nous attendons le Sauveur, notre Seigneur Jésus-

38. Dicam et ego nuptiatoribus meis, qui post castitatem et diuturnam continentiam sudant ad coitum, et pecudum more lasciviunt : « Sic insipientes estis, ut cum cœperitis spiritu, nunc carne consummemini ? *Gal.* III, 3. « Tanta passi estis sine causa ? » Apostolus quod continentiæ quibusdam nodos relevat, et dimittit frena currentibus, propter infirmitatem carnis hoc facit. Contra quam scibens denuo loquitur : « Spiritu ambulate, et desiderium carnis non perficietis. Caro enim concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem.» *Gal.* V, 16, 17. Non necesse est nunc de operibus carnis dicere, quod longum est, et facile potest de Apostoli Epistola sumere, qui (Al. *quia*, etc.) voluerit. Dicam tantum de spiritu, cujus fructus sunt, charitas, gaudium, pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia. Omnes virtutes spiritus, quasi solidissimum fundamentum, et sublime culmen, continentia sustentat et protegit. Adversum hujuscemodi non est lex. « Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. Si vivimus spiritu, spiritu ambulemus. » *Ibid.* 24, 25. Qui cum Christo carnem nostram et passiones ejus desideriaque crucifiximus, quid rursum ea quæ carnis sunt agere cupimus? «Quodcumque seminaverit homo, hoc et metet. Qui seminat in carne sua, de carne metet corruptionem. Qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam. » *Gal.* VI, 8. Existimo quod qui uxorem habet, quamdiu revertitur ad idipsum, ne tentet eum Satanas, in carne seminet, et non in spiritu. Qui autem in carne seminat (non ego, sed Apostolus loquitur) metit corruptionem. Elegit nos in Christo Deus Pater ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati coram eo. Ambulavimus in concupiscentiis carnis, facientes voluntatem ejus, et cogitationum, et fuimus filii iræ, sicut et cæteri. Nunc autem conresuscitavit, et consedere nos fecit in cœlestibus in Christo Jesu, ut deponamus secundum priorem conversationem veterem hominem, qui corrumpitur juxta desideria erroris, et aptari nobis illa benedictio possit, quæ mysticam ad Ephesios Epistolam, tali fine concludit : « Gratia vobis cum omnibus qui diligunt Dominum in incorruptione. » *Ephes.* VI, 24, Conversatio nostra in cœlis est; unde et Salvatorem exspectamus Dominum nostrum Jesum Christum, qui

Christ, qui transfigurera notre corps humilié, pour le rendre conforme à son corps glorieux. » *Philip.* III, 20 ; IV, 8. Tout ce qu'il y a donc de vrai, tout ce qu'il y a de pudique, tout ce qu'il y a de juste, tout ce qui conduit à la chasteté, tâchons de nous l'unir et de le suivre. « Le Christ nous a réconciliés dans son corps, en mourant pour nous, à Dieu le Père, et nous a mis devant lui saints, immaculés, irréprochables. En lui nous avons été circoncis d'une circoncision immatérielle, non par le dépouillement de la chair, mais par la circoncision même du Christ ; nous sommes ensevelis avec lui dans le baptême, et nous sommes ressuscités avec lui. Si donc nous sommes ressuscités avec le Christ, cherchons les biens d'en haut, où se trouve le Christ assis à la droite du Père ; goûtons les choses d'en haut, et non celles qui sont sur la terre. Car nous sommes morts, et notre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Lorsque le Christ nous apparaîtra, lui qui est notre vie, nous apparaîtrons nous-mêmes avec lui dans la gloire. » *Colos.* II, 12 ; III, 1 et seq. « Personne, étant engagé dans la milice de Dieu, ne se jette dans les complications des affaires du siècle, et n'a d'autre but que de plaire à celui qui l'a choisi. » II *Tim.* II, 4. « Elle est apparue la grâce du Dieu Sauveur à tous les hommes, faisant notre éducation, afin que, renonçant à l'impiété et aux convoitises du siècle, nous vivions dans une vie chaste, juste et pieuse dans le siècle présent. » *Tit.* II, 11, 12.

39. *Les filles de Philippe vierges à Césarée. Jacques frère du Seigneur. L'ombre et l'image de la vérité dans l'ancienne loi.* — Le jour viendrait à me manquer si je voulais rappeler tous les préceptes de l'Apôtre concernant la chasteté. C'est de ces préceptes que le Seigneur parlait quand il disait aux apôtres : « J'aurais encore bien des choses à vous dire ; mais vous ne pourriez les porter en ce moment. Quand sera venu l'Esprit de vérité, il vous enseignera la vérité tout entière. » *Joan.* XVI, 12, 13. Aussitôt après la croix du Sauveur, nous voyons dans les actes des Apôtres la seule maison de Philippe, prédicateur de l'Evangile, présenter un quadrige de jeunes vierges ; si bien que la ville de Césarée, où le centurion Corneille avait inauguré une Eglise formée de Gentils, donne au monde l'exemple de l'institution virginale. Et quoique le Seigneur ait dit dans l'Evangile : « La loi et les prophètes ne vont que jusqu'à Jean, » il nous est rapporté que ces jeunes filles, parce qu'elles sont vierges, prophétisent encore après Jean. Elles ne pouvaient pas rester dans les liens de l'Ancien Testament, ces personnes qui brillaient de l'éclat de la virginité. Passons maintenant à Jacques, qu'on appelait le frère du Seigneur, (1) homme d'une telle sainteté, d'une telle justice, d'une virgi-

(1) Ce témoignage de Josèphe ne se retrouve plus dans ce qui nous reste des œuvres de cet historien. Mais Origène déclare l'avoir lu, et l'emploie contre le philosophe Celse ; Eusèbe de Césarée, XI, 23, va jusqu'à citer les expressions mêmes ; et ce n'est pas ici la seule fois que saint Jérôme en fait mention.

transfigurabit corpus humilitatis nostræ, conforme fieri corpori gloriæ suæ. » *Phil.* III, 20 ; IV, 8. Quæcumque ergo sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque ad castitatem pertinentia, his copulemur, hæc sequamur. « Reconciliavit nos Christus in corpore suo, Deo Patri per mortem, et exhibuit sanctos, et immaculatos, et absque ulla reprehensione coram se ; in quo et circumcisi sumus circumcisione non manufacta, in exspoliationem corporis carnis, sed circumcisione Christi, consepulti ei in baptismo, in quo et consurreximus. Si ergo consurreximus cum Christo, ea quæ sursum sunt quæramus, ubi Christus est in dextera Dei sedens ; ea sapiamus quæ sursum sunt, non quæ super terram. Mortui enim sumus, et vita nostra abscondita est cum Christo, in Deo. Cum enim Christus apparuerit vita nostra, tunc et nos apparebimus cum ipso in gloria. » *Cor.* II, 12 ; III, 1 *et seq.* « Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut possit ei placere qui se elegit. » II *Tim.* II, 4. « Apparuit enim gratia Dei Salvatoris omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria, caste et juste et pie vivamus in præsenti sæculo. » *Tit.* II, 11, 12.

39. *Filiæ Philippi virgines in Cæsarea. Jacobus frater Domini. Umbra et imago veritatis in lege veteri.* — Dies me deficiet, si voluero omnia castitatis de Apostolo præcepta memorare. Ista sunt de quibus ad Apostolos Dominus loquebatur : « Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis ea portare modo. Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. » *Joan.* XVI, 13, 14. Post crucem Christi, statim in Actis Apostolorum una domus Philippi Evangelistæ quadrigam producit virginum filiarum ; ut Cæsarea, in qua ex gentibus Ecclesia per centurionem Cornelium fuerat dedicata, etiam virginum puellarum præberet exempla. Cumque Dominus in Evangelio dixerit : « Lex et Prophetæ usque ad Joannem, » istæ, quia virgines erant, etiam post Joannem prophetasse referuntur. Neque enim poterant veteris Testamenti lege retineri (al. *detineri*), quæ virginitatis fulserant

nité si constante, que Josèphe lui-même, l'historien des Juifs, déclare que Jérusalem fut renversée en expiation de sa mort. Ce premier évêque sorti de la nation juive et mis à la tête de cette Eglise naissante, le même que Paul allait trouver avec Tite et Barnabé, s'exprime ainsi dans son épître : « Ne vous y trompez pas, frères bien-aimés, toute grâce, tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières, devant qui n'existe pas l'ombre d'une préférence ou d'une aversion. Il nous a volontairement engendrés par la parole de vérité, afin que nous soyons les prémices de ses créatures. » *Jacq.* I, 16, 17. Vierge, il enseigne la virginité dans un langage mystique. Tout don parfait vient donc du ciel, où n'existe pas le mariage; il descend, non d'une source quelconque, mais bien du Père des lumières, de celui qui disait aux apôtres : « Vous êtes la lumière du monde. » *Matth.* V, 14. Devant lui pas de différence entre le Juif et le Gentil; il n'accable pas des ombres de la loi ceux qui sortent du milieu des nations pour embrasser l'Evangile; mais il nous a volontairement engendrés par la parole, et par la parole de vérité, l'ombre, l'image et comme une figure de la vérité ayant précédé dans la loi; « afin que nous soyons les prémices de ses créatures. » De même qu'étant le premier-né d'entre les morts, il a ressuscité tous les morts avec lui ; de même, étant vierge, il a consacré dans sa propre personne les prémices de toute virginité. Considérons encore ce que Pierre pense de la vocation des Gentils : « Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés dans l'espérance de la vie, par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts, pour nous conduire à l'héritage incorruptible, immaculé, immarcessible, qui vous est conservé dans les cieux, à vous que la divine puissance garde dans la foi, pour le salut qui doit se manifester dans les derniers temps. » I *Petr.* I, 3 et seq. Quand on parle d'un héritage incorruptible, immaculé, immarcessible, qui nous est préparé dans les cieux et réservé pour la fin des temps, de l'espérance de la vie éternelle, où le mariage n'aura plus lieu, c'est retracer en d'autres termes les priviléges de la virginité. Pierre l'enseigne dans la suite de son épître : « Voilà pourquoi, ceignant votre âme, veillant avec une infatigable ardeur, espérez en cette grâce qui doit vous être accordée lors de la manifestation de Jésus-Christ. Comme des fils d'obéissance, ne vous conformez plus aux anciens désirs de votre aveuglement ; mais, retraçant en vous-mêmes celui qui vous a appelés, le Saint, pratiquez la sainteté dans toutes les circonstances de la vie ; car il est écrit : Soyez saints, parce que je suis saint. Nous n'avons pas été rachetés au prix de l'or et de l'argent, choses corruptibles, mais par le précieux sang de l'agneau immaculé Jésus-

claritate. Transeamus ad Jacobum, qui frater Domini dicebatur, tantæ sanctitatis, tantæque justitiæ, et perpetuæ virginitatis, ut Josephus quoque, historicus Judæorum, propter hujus necem Jerosolymam subversam referat. Hic primus episcopus ex Judæis Jerosolymæ credentis Ecclesiæ, ad quem Paulus cum Tito Barnabaque pergebat, loquitur in Epistola sua : « Nolite errare, fratres mei dilecti, omne datum bonum, et omnis perfecta donatio, de sursum est, descendens a Patre luminum, apud quem non est differentia, aut aversionis obumbraculum. Volens genuit nos verbo veritatis, ut simus primitiæ creaturarum ejus. » *Jac.* I, 15, 17. Virgo mystice virginitatem docet. Omne perfectum donum de sursum descendit, ubi non sunt nuptiæ ; et descendit, non a quolibet, sed a Patre luminum, qui dicit ad Apostolos : « Vos estis lux mundi. » *Matth.* V, 14. Apud quem non est differentia Judæi sive Gentilis, nec illa umbra quæ versabatur in Lege, premit eos qui de nationibus crediderunt ; sed verbo nos genuit, et verbo veritatis, quia umbra et imago et species quædam veritatis præcessit in Lege ; ut simus primitiæ creaturarum ejus. Et quomodo ipse primogenitus ex mortuis, omnes in se mortuos suscitavit ; sic ipse virgo, primitias virginum suorum in se virgine dedicavit. Petrus quoque quid de vocatione Gentium sentiat, contemplemur : « Benedictus, » inquit, « Deus, et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui, secundum magnam misericordiam suam, regeneravit nos in spem vitæ, per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis, in hæreditatem incorruptam et immaculatam et immarcessibilem, quæ servatur in cœlis, in vos qui virtute Dei custodimini per fidem, in salutem quæ præparata est revelari in tempore novissimo. » I *Pet.* I, *et seqq.* Ubi incorrupta prædicatur hæreditas, et immaculata, et immarcessibilis, et præparata in cœlis, et in tempus novissimum reservata, et spes vitæ æternæ, quando non nubant neque nubentur, ibi aliis verbis virginitatis privilegia describuntur. Nam et in sequentibus hoc ipsum docet : « Propter hoc, accincti lumbos mentis vestræ, vigilantes perfecte, sperate in eam gratiam, quæ vobis deferenda est in revelatione Jesu Christi. Quasi filii obedientiæ non conformemini prioribus ignorantiæ vestræ desideriis ; sed secundum eum qui vos vocavit, Sanctum, et ipsi

Christ, afin que nous rendions nos âmes chastes en nous soumettant à la vérité, régénérés que nous sommes, non d'une source impure, mais de l'incorruptibilité même, par la parole du Dieu vivant et éternel; comme des pierres vivantes, rentrons dans l'édification de la maison spirituelle, devenons un sacerdoce saint, offrant des victimes spirituelles par le Christ notre Seigneur. » *Ibid.* 15 et seq. « Nous sommes une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple d'acquisition. Le Christ est mort pour nous dans la chair. Armons-nous donc du même genre de vie que le Christ; car celui qui a souffert dans la chair a fait divorce avec le péché, et désormais passons le temps de notre vie corporelle, non certes dans les appétits humains, mais dans la volonté divine. C'est bien assez du temps antérieur, quand nous marchions dans la luxure, la concupiscence et les autres vices. Dieu nous a donné les grandes et précieuses récompenses de la virginité, pour que nous devenions par cette vertu participants de la nature divine, fuyant cette concupiscence qui règne dans le monde et le corrompt. » I *Pet.* II, 9 et seq. « Le Seigneur sait retirer de l'épreuve les hommes pieux, et réserver le châtiment des impies pour le jour du jugement, ceux en particulier qui vont à la remorque des passions charnelles, qui méprisent l'autorité, qui sont insolents et pleins d'audace. Ceux-là, tels que des bêtes privées de raison, sont les esclaves des appétits immondes, habitués à blasphémer, croupissant dans leur propre corruption, recevant dans la luxure la récompense de leur iniquité; ils ne trouvent de plaisir que dans l'injustice, la souillure et l'ignominie, incapables de penser autre chose que la volupté. Leurs yeux respirent l'adultère et des passions effrénées; ils tendent des piéges aux âmes qui ne sont pas encore affermies dans la charité du Christ. En effet, ils ont à la bouche des paroles superbes et vides, ils enlacent aisément les ignorants et les simples dans les liens de la chair, leur promettant la liberté, alors qu'ils portent eux-mêmes le joug du vice, de la luxure et de la corruption; car on est toujours l'esclave de la passion par laquelle on s'est laissé vaincre. Quant à ceux qui s'étaient dérobés à la contagion du monde par la science de notre Sauveur Jésus-Christ, et qui retombent ensuite sous la domination des ennemis dont ils avaient d'abord triomphé, leur fin est bien pire que leur commencement: mieux eût valu pour eux ignorer la voie de la justice que revenir en arrière après l'avoir connue, en abandonnant la loi sainte qu'ils avaient reçue. En eux s'est accompli ce proverbe, si vrai: C'est un chien qui revient à son vomissement, une truie qu'on a lavée et qui se roule de nouveau dans la fange. » II *Petr.* II, 9 et seq. Je n'ai pas voulu citer le passage tout entier de la seconde Epître de Pierre pour éviter

sancti estote, in omni conversatione; scriptum est enim : Sancti estote, quia ego sanctus sum. Neque enim corruptibili auro et argento redempti sumus; sed pretioso sanguine immaculati agni Jesu Christi, ut castificemus animas nostras in obedientia veritatis, renati non ex coitu corruptibili, sed ex incorruptione, per verbum viventis Dei et permanentis; et sicut lapides vivi ædificemur in domum spiritualem, sanctum sacerdotium, offerentes spirituales victimas, per Christum Dominum nostrum. » *Ibid.* 15 *seqq.* « Nos enim sumus genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis. Christus pro nobis carne mortuus est. Armemur eadem conversatione qua Christus, quoniam qui passus est in carne, quievit a peccato, ut nequaquam in desideriis hominum, sed in voluntate Dei, reliquum in carne tempus, exigamus. Sufficit enim nobis præteritum tempus, quando ambulavimus in luxuriis et desideriis cæterisque vitiis. Grandia nobis et pretiosa virginitatis promissa donavit, ut per hanc efficiamur divinæ consortes naturæ, fugientes eam quæ in mundo est concupiscentiam corruptionis.» I *Pet.* II, 9 *seqq.* « Novit Dominus pios de tentatione eripere, et iniquos cruciandos in diem reservare judicii, præcipue eos qui post carnem in desideriis pollutionis ambulant, et dominationes despiciunt, audaces et procaces. Isti enim quasi irrationabilia jumenta in ventrem et libidinem proni sunt, blasphemantes, qui et in corruptione sua corrumpentur, recipientque mercedem iniquitatis luxuriam : qui putant delicias esse, injustitiam, sordes, et maculas, et nihil aliud nisi de voluptatibus cogitantes. Qui habent oculos plenos adulterio et insatiabili libidine, et decipiunt animas necdum Christi charitate robustas. Loquuntur enim verba tumentia, et indoctos facile illecebris carnis irretiunt repromittentes eis libertatem, cum ipsi servi vitiorum sint atque luxuriæ et corruptionis. Unusquisque enim ei subjacet passioni, a qua vincitur. Quod si fugientes coinquinationes mundi per scientiam Salvatoris nostri Jesu Christi, iisdem rursum superantur quæ ante superaverant, facta sunt eis novissima pejora prioribus. Meliusque eis erat non nosse viam justitiæ, quam post agnitionem retrorsum converti, et relinquere sanctum mandatum, quod eis traditum fuerat. Completumque est in eis verissimum illud proverbium :

d'être trop long; j'ai voulu seulement montrer que l'oracle de l'Esprit saint avait annoncé les docteurs et l'hérésie de l'époque présente. Il les caractérise enfin d'une manière encore plus formelle: « Dans les derniers jours viendront des séducteurs pleins d'artifices, marchant selon leurs propres désirs, » et la suite.

40. *Le moine Jovinien, un chien qui retourne à son vomissement. La tribu de Lévi mise à la place de celle de Dan. Toutes les œuvres imparfaites sans la pureté. Les hérétiques condamnent le mariage. L'Eglise l'approuve avec discernement.* — La parole apostolique nous a retracé Jovinien la bouche pleine de mots sonores et redondants, promettant la liberté dans les cieux, quand lui-même est l'esclave du vice et de la corruption, chien qui retourne à son vomissement. Il se vante sans cesse d'avoir été moine: mais, n'ayant plus maintenant la grossière tunique, les pieds nus, ne se contentant plus de pain pour nourriture et d'eau pour boisson, ayant adopté des vêtements splendides et des cosmétiques recherchés, des vins exquis et des viandes préparées avec art, rangé sous les lois d'Apitius et de Paxamus, courant aux bains, aux hôtelleries, à toutes les officines du luxe, il préfère évidemment la terre au ciel, aux vertus les vices, son ventre à Jésus-Christ; il prend ses couleurs empourprées pour le royaume céleste. Eh bien, que ce moine élégant, ruisselant de graisse, d'une mise si soignée, marchant toujours comme un jeune fiancé, épouse une femme, pour montrer que le mariage est au niveau de la virginité; ou, s'il ne se marie pas, c'est en vain qu'il lutte contre nous par la parole, quand par la conduite il est avec nous. Jean s'accorde avec les textes déjà cités: « N'aimez pas le monde, ni les choses qui sont dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, la charité du Père n'est pas en lui. Tout ce qui est dans le monde, en effet, est concupiscence de la chair, convoitise des yeux, orgueil de la vie; et cela n'est pas du Père, c'est du monde. I *Joan.* II et seq. Il dit aussi: « Le monde passe, avec tous ses désirs; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure à jamais. Je vous ai transmis un commandement nouveau, dont la vérité est inébranlable, soit dans le Christ, soit en nous: c'est que les ténèbres ont disparu et que la lumière brille désormais. »*Ibid*, 8. Il dit enfin: « Mes bien-aimés, maintenant nous sommes les enfants de

Canis reversus ad vomitum suum et sus lota in volutabro luti. » II *Pet.* II, 9, *et seq.* Nolui omnem locum secundæ Petri Epistolæ ponere, (*a*) ne longum facerem; sed tantummodo ostendit Spiritus sancti vaticinio, hujus temporis et doctores (al. *doctorem*) et hæresim prænuntiatam. Denique manifestius eosdem notat, dicens: « Venient enim in novissimis diebus illusores seducentes, juxta propria desideria ambulantes, » et cætera.

40. *Monachus Jovinianus canis revertens ad vomitum. Tribus Levi pro tribu Dan posita. Omnia opera imperfecta sine puritate. Hæretici damnant conjugia. Ecclesia probat et dispensat.* — Descripsit sermo Apostolicus Jovinianum loquentem buccis tumentibus et inflata verba trutinantem, repromittentem in cœlis libertatem, cum ipse servus sit vitiorum (al *corruptionis*) atque luxuriæ, canis revertens ad vomitum suum. Nam cum monachum esse se jactitet: et post sordidam tunicam et nudos pedes, et cibarium panem, et aquæ potum, ad candidas vestes (al. *candidam vestem*), et nitidam cutem, ad mulsum, et elaboratas carnes, (*b*) ad jura Apitii et Paxami (al. *paxamis*), ad balneas quoque ac fricticulas (*c*) (al. *fritillas*), et popinas se conferat, manifestum est quod terram cœlo, vitia virtutibus, ventrem præferat Christo, et purpuram coloris ejus putet regna cœlorum. Et tamen iste formosus monachus, crassus, nitidus, dealbatus, et quasi sponsus semper incedens, aut uxorem ducat, ut æqualem virginitatem nuptiis probet; aut, si non duxerit, frustra contra nos verbis agit, cum opere nobiscum sit. Sed et Joannes in eadem verba concordat: « Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum non est charitas Patris in eo. Quoniam omne quod in mundo est, desiderium carnis est, et desiderium oculorum, et superbia hujus vitæ, quæ non est de Patre, sed de mundo. » I *Joan* II, *seqq.* Et: « Mundus præterit (al. *præteriet*), et desiderium ejus; qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum. Mandatum novum scripsi vobis quod est verissimum, et in Christo, et in nobis: quia tenebræ præterierunt, et lux jam lucet. » *Ibid.* 8. Et rursum: « Charissimi, nunc filii Dei sumus, et necdum apparuit quid futuri sumus. Sci-

(*a*) *Nolui omnem locum secundæ Petri*, etc. De Canone dixit supra omnem esse disputationem; consequenter ipse et Jovinianus Epistolam Petri secundam admittebant in canonem librorum sacrorum. MARTIAN.

(*b*) Rescriptum S. Ambrosii ad Siricium de Joviniano ejusque asseclis, « se dolent isti aliquo tempore esse maceratos, et propriam ulciscuntur injuriam, quotidianisque conviviis usuque luxuriæ, laborem abstinentiæ propulsare desiderant. » Notum porro Apitii nomen; Paxami vero mentionem facit Columella libro de re Rustica, et Suidas: scripsit autem ὀψαρτυτικά. In aliquot mss. *Paxamii* legitur. Pro *fricticulas* Gravius mavult *fitillas*. Certe Arnobius lib. VII: « Quid fitillas, quid frumen, quæ sunt pulicum nomina? (*Edit. Mign.*)

(*c*) *Balneas quoque ac fricticulas*. Nullus codex mss. legit cum editis *fritillas*, sed *ficticulas*, vel *fricticulas*. Fricticulæ vero dicuntur abs Hieronymo culinæ ciborum frictorum: quare pulchre conjungit fricticulas cum popinis. MARTIAN.

Dieu, et ce que nous devons être ne nous est pas encore dévoilé. Nous savons seulement que, lorsque le voile sera levé, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est. Or quiconque a cette espérance se purifie lui-même, sachant qu'il est pur. En ceci consiste pour nous la charité parfaite, c'est que nous attendions avec confiance la fin du jugement, afin d'être comme il est déjà dans ce siècle. » I *Joan*. VIII, 2, 3. L'Epître de saint Jude porte une expression dont le sens est le même : « Ayant en horreur la tunique souillée de la chair. » Lisons encore l'Apocalypse de Jean, et nous y verrons l'agneau sur la montagne de Sion, entouré de cent quarante-quatre mille élus marqués au front de son nom et de celui de son Père, qui chantent un cantique nouveau; et personne ne peut redire ce cantique, à part ceux qui sont rachetés de la terre, les mêmes qui n'ont pas eu de commerce impur, étant demeurés vierges. Voilà ceux qui suivent l'Agneau partout où il va; car ils ont été rachetés de la masse commune, prémices destinées à Dieu et à l'Agneau ; dans leur bouche n'a pas été trouvé le mensonge, il n'y a pas de tache en eux. De chaque tribu, excepté celle de Dan, à laquelle est substituée la tribu de Lévi, doivent sortir douze mille vierges, ayant ce même signe et dont la pureté n'aura jamais été ternie. Pour que nous ne pensions pas qu'il s'agit ici de ceux qui sont tombés dans la fornication, il a dit aussitôt : « Car ils sont demeurés vierges. » Il nous fait entendre par là que tous ceux qui ne sont pas demeurés vierges, en comparaison de l'angélique et parfaite pureté, de la pureté surtout de notre Seigneur Jésus-Christ, sont des êtres flétris. « Voilà ceux qui chantent un cantique nouveau, celui que personne ne peut chanter à moins d'être vierge. » Si les vierges sont les prémices de Dieu, les veuves et les femmes qui gardent la continence dans le mariage, ne viendront nécessairement qu'à la suite des prémices, au deuxième et troisième rang; un peuple perdu ne pourra pas non plus se sauver, s'il n'a d'abord offert à Dieu de ces chastes victimes, s'il ne s'est réconcilié avec l'Agneau sans tache par de telles hosties. Il serait infiniment trop long d'exposer le mystère évangélique des dix vierges, cinq folles et cinq sages. Je me borne pour le moment à dire que, si la virginité seule ne nous sauve pas sans le concours des autres vertus, toutes les autres vertus restent imparfaites sans la virginité, la pureté, la continence. Et cela ne saurait être infirmé par ce que nous objecte notre adversaire, que le Seigneur fut présent aux noces de Cana et prit part à la fête nuptiale, quand il changea l'eau en vin. Je réponds en peu de mots qu'ayant été circoncis le huitième jour après sa naissance, puis racheté le jour de la purification par l'offrande d'une paire de tourterelles et de petites colombes, comme le reste des Juifs, il

mus autem quia, cum apparuerit, similes ei erimus ; quoniam videbimus eum sicuti est. Et omnis qui habet hanc spem, castificat semetipsum, sicut et ille castus est. In hoc perfecta est nostra charitas, si fiduciam habeamus in diem judicii; ut quomodo ille est, sic et nos simus in hoc sæculo. » I *Joan*. VIII, 2, 3. Epistola quoque Judæ tale quid significat : « Odientes et carnis pollutam tunicam. » *Ibid*. 23. Legamus Apocalypsim Joannis, et ibi reperiemus Agnum super montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor millia signatorum, habentium nomen ejus, et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis, qui cantant Canticum novum, et nemo potest dicere Canticum illud, nisi hi qui empti sunt de terra. Isti sunt qui cum mulieribus se non coinquinaverunt, virgines enim permanserunt. Hi sequuntur Agnum quoque vadit; empti sunt enim ex hominibus, primitiæ Deo et Agno, et in ore ipsorum non est inventum mendacium, et sine macula sunt. De singulis tribubus, excepta tribu Dan, pro qua reponitur tribus Levi, duodecim millia virginum signatorum creditura dicuntur, qui cum mulieribus non sunt coinquinati. Ac ne putaremus de his dici, qui scorta non norunt, statim intulit : « Virgines enim permanserunt. » Ex quo ostendit omnes qui virgines non permanserunt, ad comparationem purissimæ et Angelicæ castitatis, et ipsius Domini nostri Jesu Christi, esse pollutos. « Hi sunt, qui cantant Canticum novum; quod nemo potest canere nisi qui virgo est. Hi sunt primitiæ Dei et Agni, et sine macula. » Si virgines primitiæ Dei sunt, ergo viduæ et in matrimonio continentes erunt post primitias, id est, in secundo et tertio gradu; nec prius perditus populus salvari poterit, nisi tales hostias castitatis Deo obtulerit, et immaculatum Agnum, purissimis victimis reconciliaverit. Infinitum est de Evangelio decem virginum exponere sacramentum, quinque stultarum et quinque sapientum. Hoc solum nunc dico, quod quomodo absque cæteris operibus virginitas sola non salvat, sic omnia opera absque virginitate, puritate, continentia, castitate, imperfecta sunt. Ex quo nequaquam nos illud poterit impedire, quod adversarius objicit, fuisse Dominum in Cana Galilææ, et nuptiarum festa celebrasse, quando aquas vertit in vinum. Hoc enim brevissime respondebo, quod qui octava die circumcisus est, et

voulut avant sa passion sanctionner une coutume judaïque, afin de ne pas leur donner l'occasion de le mettre à mort avec une apparence de justice, comme ayant méconnu la loi et condamné la nature. Ajoutons que ce fait militerait pour nous. En se rendant une fois à des noces, le Sauveur semble nous enseigner qu'on ne doit se marier qu'une fois. Nous porterions atteinte à la virginité, si nous ne réservions pas un rang honorable à la chasteté pratiquée dans le mariage et le veuvage. Mais, comme il n'appartient qu'aux hérétiques de réprouver l'union conjugale, de vouer au mépris une institution divine, nous écoutons volontiers tout ce qu'on pourra dire à l'éloge de cette union. L'Eglise, en effet, ne condamne pas le mariage, mais le subordonne; elle ne le repousse pas, elle le classe; sachant bien, comme nous l'avons dit plus haut, que dans une grande maison il y a non-seulement des vases d'or et d'argent, mais encore des vases de bois et d'argile; que les uns sont pour l'honneur, les autres pour l'ignominie; que quiconque s'est purifié deviendra un vase d'honneur, nécessaire au bien, disposé pour toute bonne œuvre.

41. *Exemples tirés de l'histoire profane. La virginité chez les Païens. Les vierges toujours honorées à Rome, les vierges de Sparte. Autres exemples.* — Nous avons assez abondamment puisé dans les Livres saints pour venger la pudeur chrétienne et l'angélique pureté; mais, comme notre adversaire dans ses élucubrations nous appelle aussi devant la sagesse du monde, en prétendant que jamais ne fut admis dans le monde ce genre de vie, et que notre religion a produit un dogme inconnu contraire à la nature, je vais rapidement parcourir les traditions grecques, latines et barbares, pour montrer que la virginité a toujours occupé le premier rang parmi les vertus. La fable rapporte qu'Atalante de Calydon était une vierge constamment à la chasse, habitant les forêts, qui s'affranchit des plaisirs et des ennuis du mariage, pour embrasser une vie pure et dégagée. Un illustre poëte, Virgile dans le premier chant de son Enéide, nous fait le portrait d'Harpalice, une vierge de Thrace, et celui de Camille, la reine des Volsques, dont Turnus, au secours duquel elle était venue, fit l'éloge par un seul mot en la nommant vierge, pensant que c'était assez : « Honneur de l'Italie, ô vierge; » *Ibid.* x, 1. Il est également écrit que la jeune fille Léo, la Chalchiécienne, ayant embrassé la virginité perpétuelle, délivra sa patrie des ravages de la peste en se vouant à la mort;

pro quo par turturum, et duo pulli columbarum die purgationis oblati sunt, cum cæteris antequam pateretur, Judaicam consuetudinem comprobavit; ne illis occasionem juste se interficiendi tribuere videretur, quasi Legem destruens damnansque naturam. Quamquam et hoc pro nobis. Qui enim semel venit ad nuptias, semel docuit esse nubendum. Et tunc virginitati posset officere, si nuptias post virginitetem, et viduitatis castimoniam non in gradu tertio poneremus, Nunc autem cum hæreticorum sit damnare conjugia, et Dei spernere conditionem, quidquid de laude dixerit (al. *dixerint*) nuptiarum, libenter audimus. Ecclesia enim matrimonia non damnat, sed subjicit; nec abjicit, sed dispensat; sciens, ut supra diximus, in domo magna non solum esse vasa aurea et argentea, sed et fictilia; et alia esse in honorem, alia in contumeliam; et quicumque se mundaverit, eum futurum esse vas honorabile, et necessarium in omne opus bonum præparatum.

41. *Exempla e sæculi historiis. Virginitas apud Ethnicos. Virgines honore semper habitæ apud Romanos. Spartanorum virgines. Alia virginum exempla.* — Satis abundeque Christianæ pudicitiæ et virginitatis Angelicæ, de divinis Libris exempla præbuimus. Sed, quoniam intellexi in commentariis adversarii, provocari nos etiam ad mundi sapientiam, quod nunquam hoc genus in sæculo sit probatum, et novum dogma contra naturam religio nostra prodiderit, percurram breviter Græcas et Latinas Barbarasque historias, et decebo virginitatem semper tenuisse pudicitiæ principatum. Referunt fabulæ Atalantam Calydoniam virginem semper in venatibus, semper in silvis, non tumentes uteros feminarum fastidiaque conceptuum, sed expeditam et castam amasse virtutem. Harpalicen quoque virginem Thraciam, insignis Poeta, *Virgil.* I *Æneid.* describit; et reginam Volscorum Camillam, quam Turnus, cui auxilio venerat, laudare volens, non amplius habuit quod diceret, nisi virginem nominaret : « O decus Italiæ, virgo! » *Idem, lib.* XI. Chalchiœcus quoque illa filia Leo, (*a*) virgo perpetua, pestilentiam patriæ scribitur spontanea morte

(*a*) *Chalchiæcus quoque*, etc. Non exstat hæc historia, quod sciam, apud Auctores Fabularum. De aliis porro virginibus ac Sibyllis vide Nasonem lib. VIII et X Metam., Lactant. lib. I de Falsa Relig.; August. de Civit. Dei lib. XIII, cap. 23; Tit. Liv. VII Decad. I; Valer. Max. lib. VIII, cap. I, etc. MARTIAN. — Duo exemplaria nostra *Chalcoæcos*, Casanatensis *Calcoæquos*, al. *Calcodecus* : quodnam ex his præstet ignoramus. Chalciœcus Minervæ ædes vocabatur in Lacedæmonia, unde ipsa quoque Minerva Chalciœcus appellatur a plerisque Græcis scriptoribus. Victorius unam ex his putat indicari, quæ a Suida sub aliis nominibus Theopes nempe, Eubules, et Pasitheas memorantur, quarum una morte voluntaria pestem, deorum iram, placaverit; eamque forte cognominatam a Pallade Chalciœcum. Nota ex plurimis scriptoribus quos Meursius n

et que les vents furent apaisés par le sang d'une autre vierge Iphigénie. Parlerai-je des sibylles de Cumes et d'Erithrée, ou des huit autres? car Varron en compte dix, toutes distinguées par la virginité, et douées du pouvoir de la divination en récompense de cette vertu. Or, si la sibylle est appelée Θεοβούλη dans le dialecte éolien, c'est la virginité seule qui possédera réellement le don de connaître la *volonté de Dieu*. Nous lisons encore que Cassandre et Chryséis étaient prêtresses d'Apollon et vierges consacrées à Junon. Il y eut de plus un nombre incalculable de prêtresses attachées aux autels de Diane la Taurique et de Vesta. L'une d'elles, Minutia, soupçonnée d'avoir commis la fornication, fut enterrée vive : châtiment évidemment injuste, si l'on n'avait pas regardé comme un grand crime la perte de la virginité. A quel point le peuple romain honora toujours les vierges, nous le voyons d'une manière éclatante par ce fait, que les consuls, les généraux, les triomphateurs eux-mêmes assis sur leur char, et rapportant à Rome les dépouilles des nations vaincues, toutes les dignités sans exception leur cédaient le pas en les rencontrant sur la route. On raconte que la vierge Claudia, encore une vestale, ayant encouru le soupçon d'avoir trahi ses feux, et tenant embrassée l'image de la mère Idéa sur le passage du Tibre, pour établir la preuve de sa pudeur, traîna avec sa ceinture un navire que plusieurs milliers d'hommes n'avaient pu faire mouvoir. Mieux eût valu cependant, comme parle l'oncle du poëte Lucain, Sénèque le précepteur de Néron, que cet événement, en le supposant véritable, fût invoqué par elle pour orner son innocence démontrée, que pour dissiper un doute injurieux. Il ne faut pas s'étonner qu'il en fût ainsi des êtres humains, quand la mythologie grecque admet deux déesses vierges, Minerve et Diane; quand elle place la Vierge au nombre des douze constellations sur lesquelles tourne le monde, dans l'opinion des Grecs. Ils faisaient grand tort au mariage en n'introduisant pas parmi les Centaures, le Cancer, les Poissons, le Capricorne, une nouvelle constellation : la femme et le mari. Les trente tyrans d'Athènes, après avoir tué Phidon dans un festin, mandèrent par devant eux ses filles vierges et voulurent les forcer à danser comme des bacchantes sur le parvis teint du sang de leur père. Dissimulant quelques instants leur douleur, mais voyant ensuite les convives dans l'ivresse, elles feignirent d'avoir à sortir; et, se tenant embrassées, elles se précipitèrent dans un puits, pour abriter la vir-

solvisse; et Iphigeniæ virginis sanguis adversos placasse ventos. Quid referam Sibyllas Erithræam atque Cumanam, et octo reliquas? nam Varro decem fuisse autumat, quarum insigne virginitas est, et virginitatis præmium divinatio. Quod si Æolici genere sermonis Sibylla Θεοβούλη appellatur, recte « consilium Dei » sola scribitur nosse virginitas. Cassandram quoque et Chrysein vates (*a*) Apollinis, ac Junonis virgines legimus. Et Sacerdotes Dianæ Tauricæ, et Vestæ, innumerabiles exstiterunt. Quarum una Minutia propter suspicionem stupri viva defossa est : injusta, ut reor, pœna, nisi grande crimen putaretur læsa virginitas. Certe Romanus populus quanto honore virgines semper habuerit, hinc apparet, quod consules et imperatores, et in curribus triumphantes, qui de superatis gentibus trophæa referebant, et omnis dignitatis gradus, eis de via cedere solitus sit. Claudia virgo Vestalis cum in suspicionem venisset stupri, et simulacrum matris Idææ in vado Tyberis hæreret, ad comprobandam pudicitiam suam fertur cingulo duxisse navem, quam multa miltia hominum trahere nequiverant. Melius tamen, inquit Lucani poetæ patruus (scil. *Seneca præceptor Neronis*), cum illa esset actum, si hoc quod evenit, ornamentum potius exploratæ fuisset pudicitiæ quam dubiæ patrocinium. Nec mirum hoc de hominibus, cum Minervam quoque et Dianam virgines deas finxerit error Gentilium, et inter duodecim signa cœli, quibus mundum volvi putant, Virginem collocarint. Magna injuria nuptiarum, ut ne inter scorpios quidem et centauros, et cancros, et pisces, et ægocerotas (scil. *capricornum*), uxorem maritumque contruserint. Triginta Atheniensium tyranni cum Phidonem (al. *Phedonem*) in convivio necassent, filias ejus virgines ad se venire jusserunt, et scortorum more nudari, ac super pavimenta, patris sanguine cruentata, impudicis gestibus ludere : quæ paulisper dissimulato

Ceromic. laudat historia ; quæ refert tres una omnes *Minervæ* pro salute urbis Athenar. mactatas, unde *Leocorion* sancte dedicatum est in earum memoriam. Laudatus Meursius proinde corrigendum vult pro *Chalchiæcus* duobus verbis *Haud secus* quod probare nullo modo possum. Fortasse autem Hieronymianam lectionem tuebimur, si appellativum illud nomen *Chalchiæcus*, non proprium agnoscas, eoque scias vocabulo appellatam virginem unam e quatuor Minervæ sacerdotibus quæ *Arrephoria* Deæ ferebant percelebri ejus Athenis festo, quod item τὰ χαλκεῖα vocabatur. Vide ad hanc vocem Suidam et Meursium si lubet Attic. Lection lib. IV, cap. 19. (*Edit. Mign.*)

(*a*) Alias erat, « vates Appollinis Actii non nisi virgines legimus. » Vide de reliquis Lactantium lib I, c. 6, de Falsa religione, et c. 22, de Ira Dei ; Augustinum lib. XVIII de Civitate Dei, c. 23 ; Livium quoque lib. VIII, dec. 1 ; item Valerium Maximum lib. VIII, c. 1 ; Ovidium denique in Fastis, quibus hujusmodi historiæ fusius enarrantur.

ginité dans la mort. La fille vierge de Démotion, chef de l'Aréopage, ayant appris la mort de son époux Léosthène, qui avait excité la guerre Lamiaque, se donna la mort, en déclarant que bien qu'intacte de corps, si plus tard elle était obligée d'accepter un autre mari, elle penserait convoler à de secondes noces, mariée qu'elle était par son âme au premier. Les Spartiates et les Messéniens furent longtemps liés d'une amitié tellement étroite que, pour certaines cérémonies religieuses, les vierges des uns se rendaient chez les autres. Or, dans une occasion les Messéniens ayant tenté d'outrager cinquante vierges lacédémoniennes, pas une ne se montra faible, toutes donnèrent volontiers leur vie pour sauver leur pudeur. De là vint une longue et cruelle guerre, qui finit cependant par la destruction de Mamerte. Aristocle, tyran d'Orchomène, aima d'un violent amour une vierge Stymphale; celle-ci, son père ayant reçu la mort pour la défendre, se réfugia dans le temple de Diane, tint embrassée l'image de la déesse, et, ne pouvant pas en être arrachée par la force, fut tuée à la même place. Cette mort causa tant de douleur et d'émotion à l'Arcadie entière qu'elle courut aux armes pour la venger. Aristomène de Messénie, homme remarquablement juste, après avoir vaincu les Lacédémoniens, comme on célébrait des fêtes nocturnes consacrées à Bacchus, enleva quinze vierges des chœurs licencieux, et, fuyant précipitamment toute la nuit, il dépassa les frontières des Spartiates. Or, comme ses compagnons voulaient attenter à leur honneur, il tâcha de toutes ses forces d'éloigner d'eux une telle pensée, et finit par donner la mort à ceux qui repoussaient sa parole, tenant les autres en respect par la peur. Rachetées dans la suite par leurs parents, ces jeunes filles, voyant Aristomène traduit en jugement pour cause de meurtre, elles refusèrent de revenir dans leur patrie avant d'avoir obtenu, par leurs supplications et leurs larmes, que le défenseur de leur chasteté fût absous. Comment louer les filles de Scédase, de Leuctres en Béotie, dont il est rapporté qu'en l'absence de leur père elles ne refusèrent pas l'hospitalité à deux jeunes gens qui passaient, et que ceux-ci, gorgés de vin, les outragèrent pendant la nuit. Elles ne voulurent pas survivre à leur chasteté perdue, et se donnèrent mutuellement la mort. Il est juste de ne point passer sous silence les vierges de Locrie, qu'on envoyait à Ilion d'après un usage qui ne dura pas moins de mille ans, sans jamais avoir encouru le soupçon d'une faiblesse ou d'une imprudence. Qui pourrait encore ne

dolore (al. *doloris habita*), cum temulentos convivas cernerent, quasi ad requisita naturæ egredientes, invicem se complexæ præcipitaverunt in puteum, ut virginitatem morte servarent. (*a*) Demotionis Areopagitarum principis virgo filia, audito sponsi Leosthenis interitu, qui bellum Lamiacum concitarat, se interfecit : asserens quamquam intacta esset corpore, tamen si alterum accipere cogeretur, quasi secundum acciperet, cum priori mente nupsisset. Spartiatæ et Messenii diu inter se habuere amicitias, in tantum ut ob quædam sacra etiam virgines ad se mutuo mitterent. Quodam igitur tempore, cum quinquaginta virgines Lacedæmoniorum Messenii violare tentassent, de tanto numero ad stuprum nulla consensit, sed omnes libentissime pro pudicitia occubuerunt. Quamobrem grave bellum et longissimum concitatum est, et post multum temporis Mamertia subversa est. Aristoclides Orchomeni tyrannus adamavit virginem Stymphalidem, quæ cum, patre occiso, ad templum Dianæ confugisset, et simulacrum ejus teneret, nec vi posset avelli, in eodem loco confossa est. Ob cujus necem, tanto omnis Arcadia dolore commota est, ut bellum publice sumeret, et necem virginis ulcisceretur. Aristomenes Messenius, vir justissimus, victis Lacedæmoniis, et quodam tempore nocturna sacra celebrantibus, quæ vocabantur Hyacinthia, rapuit de choris ludentium virgines quindecim, et tota nocte gradu concito fugiens, excessit de finibus Spartanorum. Cumque eas comites ejus vellent violare, monuit quantum potuit ne hoc facerent, et ad extremum quosdam non parentes (al. *parcentes*) interfecit, cæteris metu coercitis. Redemptæ postea a cognatis puellæ, cum Aristomenem viderent cædis reum fieri, tamdiu ad patriam non sunt reversæ, quamdiu judicum advolutæ genibus defensorem pudicitiæ suæ cernerent absolutum. Quo ore laudandæ sunt Scedasi filiæ in Leuctris Bœotiæ, quas traditum est, absente patre, duos juvenes prætereuntes jure hospitii suscepisse? Qui multum indulgentes vino, vim per noctem intulere virginibus. Quæ amissæ pudicitiæ nolentes supervivere, mutuis conciderunt vulneribus. Justum est et Locridas (al. *Lucrinas*) virgines non tacere, quæ cum Ilium mitterentur ex more per annos

(*a*) *Demotionis Areopagitarum.* Nunquam consilium mihi fuit scribendi Commentarios in Opera S. Hieronymi, nisi forte in librum Hebraicorum nominum, quem sciebam contemptui habitum apud multos. Itaque puram hic ac genuinam editionem Hieronymi requirat studiosus lector, non Pædagogorum diligentiam Scriptorum, in suis libris ostentantium eruditionem Græcarum ac Romanensium fabularum. Cæterum, qui scire voluerit, unde tanta antiquitatis monumenta collegerit vir sanctus Hieronymus, consulat Chronicon Eusebianum, Strabonem, Justinum, Polybium, L. Florum, Xenophontem, Herodotum, Plutarchum, Theophrastum, et reliquos, quos ipse sæpius appellat. MARTIAN.

pas mentionner les sept vierges de Milésie, qui, lors de l'invasion des Gaulois, dont l'impétuosité ne connaissait pas d'obstacle, pour n'avoir pas à subir d'affront, se réfugièrent dans la mort, laissant à toutes les vierges ce solennel enseignement que des âmes honnêtes ont à cœur de sauver leur innocence plutôt que leur vie? Nicanor, après avoir vaincu les Thébains et renversé Thèbes, fut lui-même vaincu par l'amour d'une vierge captive. Il lui demanda de l'accepter pour époux, ce qu'une captive lui semblait devoir désirer d'elle-même; mais il vit qu'aux yeux des âmes pudiques la virginité l'emporte sur la royauté: il fut réduit à verser des larmes sur cette femme généreuse qui s'était tuée de sa propre main. Les écrivains grecs rapportent qu'une autre vierge thébaine, insultée par un Macédonien pendant la guerre, dissimula sa douleur, puis égorgea cet homme plongé dans le sommeil, mais pour tourner ensuite le glaive contre elle-même, ne voulant pas vivre après avoir perdu la virginité, ni mourir sans avoir tiré vengeance de son insulte.

42. *Fables concernant les prétendus enfants de vierges.* — C'est des Gymnosophistes de l'Inde que cette supposition tire son origine et son crédit: ils enseignaient que Bouddha leur maître avait reçu la vie d'une vierge. Il ne faut pas s'étonner d'une telle idée chez les barbares; la Grèce si docte a bien imaginé une Minerve sortie de la tête de Jupiter, un Bacchus sorti de sa cuisse. Speusippe, fils de la sœur de Platon, Cléarque, faisant l'éloge de ce philosophe, Anaxilide, dans le second livre de sa philosophie, rapportent que Perictionie, mère de Platon, donna le jour au prince de la sagesse par la vertu d'Apollon, et ne veulent pour lui qu'une naissance virginale. Timée dans ses écrits nous apprend que la fille de Pythagore se mit à la tête d'un chœur de vierges, les initiant par son exemple et sa doctrine au culte de la chasteté. Diodore, disciple de Socrate, nous est représenté comme ayant eu cinq filles, les Dialectiques, toutes d'une remarquable pureté, dont l'histoire est rapportée tout au long par Philon, le maître de Carnéade. Mais, pour que la puissance romaine n'eût pas à nous reprocher notre Seigneur et Sauveur né d'une Vierge, il est dit que les fondateurs de la ville et de la nation étaient nés du dieu Mars et de la vierge Ilia.

43. *Les veuves chez les Gentils.* — Ce que nous venons de dire, en parcourant rapidement un grand nombre d'histoires, suffit pour ce qui regarde les vierges du siècle. J'en viens maintenant

circiter mille, nulla obscœni rumoris et pollutæ virginitatis ullam fabulam dedit. Quis valeat silentio præterire septem Milesias virgines, quæ Gallorum impetu cuncta vastante, ne quid indecens ab hostibus sustinerent, turpitudinem morte fugerunt, exemplum sui cunctis virginibus relinquentes, honestis mentibus magis pudicitiam curæ esse, quam vitam? Nicanor, victis Thebis atque subversis, unius virginis captivæ amore superatus est. Cujus conjugium expetens, et voluntarios amplexus, quod scilicet captiva optare debuerat, sensit pudicis mentibus plus virginitatem esse quam regnum, et interfectam propria manu, flens et lugens amator tenuit. Narrant scriptores Græci et aliam Thebanam virginem, quam hostis Macedo corruperat, dissimulasse paulisper dolorem, et violatorem virginitatis suæ jugulasse postea dormientem, seque interfecisse gladio, ut nec vivere voluerit post perditam castitatem, nec ante mori, quam sui ultrix existeret.

42. *A virginibus procreatorum fabulæ.* — Apud Gymnosophistas Indiæ, quasi per manus hujus opinionis auctoritas traditur, quod Buddam (al. *Buldam*) principem dogmatis eorum, e latere suo virgo generarit. Nec hoc mirum de Barbaris, cum Minervam quoque de capite Jovis, et Liberum patrem de femore ejus procreatos, doctissima finxerit Græcia. Speusippus quoque sororis Platonis filius, et Clearchus in laude Platonis, et Anaxilides in secundo libro Philosophiæ, Perictionem matrem Platonis, phantasmate Apollinis oppressam ferunt, et sapientiæ principem non aliter arbitrantur, nisi de partu virginis editum. Sed et Timæus scribit Pythagoræ virginem filiam choro virginum præfuisse, et castitatis eas instituisse doctrinis. Diodorus Socraticus quinque filias Dialecticas insignis pudicitiæ habuisse narratur, (*a*) de quibus et Philo Carneadis magister plenissimam scribit historiam. Ac ne nobis Dominum Salvatorem de Virgine procreatum Romana exprobraret potentia, auctores urbis et gentis suæ, Ilia virgine et Marte genitos arbitrantur.

43. *Viduæ gentiles.* — Hæc de virginibus sæculi, currens per multiplices historias, et properans sermo perstrinxerit. Veniam ad maritatas (al. *maritas*), quæ mortuis vel occisis viris supervivere noluerunt, ne cogerentur secundos nosse concubitus, et quæ mire unicos amaverunt maritos; ut sciamus digamiam apud

(*a*) Accipe locum hunc ex Clemente Stromat. lib. IV: Αἱ γὰρ Διοδώρου, τοῦ Κρόνου ἐπικληθέντος, θυγατέρες, πᾶσαι Διαλεκτικαὶ γεγόνασιν, ὥς φησὶ Φίλων ὁ Διαλεκτικὸς ἐν τῷ Μενεξένῳ, ὧν τά ὀνόματα παρατίθεται τάδε· Μενεξέν, Ἀργεία, Θεόγνις, Ἀρτεμισια, Παντάκλεια, etc. « Filiæ autem Diodori, cui fuit cognomen Saturnus, fuerunt omnes Dialecticæ, ut ait Philo Dialecticus in Menexeno, quarum hæc ab eo feruntur nomina: Menexene, Argia, Theognis, Artemesia, Pantaclea, » etc.

aux femmes mariées qui n'ont pas voulu survivre à leurs maris morts ou tués, pour échapper à de secondes noces, donnant ainsi un admirable exemple de l'unité dans l'amour conjugal ; et nous verrons que les Païens eux-mêmes réprouvaient la digamie. Didon, sœur de Pygmalion, ayant réuni beaucoup d'or et d'argent, se rendit en Afrique sur ses vaisseaux, et là bâtit la ville de Carthage. Or, comme Jarbas roi de Lybie demandait sa main, elle traîna les choses en longueur jusqu'à ce que la ville fût construite ; et bientôt après, ayant fait élever un bûcher en l'honneur de Sichée son mari, elle aima mieux être consumée par les flammes qu'accepter une nouvelle union. C'est une femme chaste qui fonda Carthage, et cette ville en succombant fit encore éclater la gloire de la virginité. Comme elle était déjà prise et dévorée par les flammes, la femme d'Asdrubal, se voyant au moment de tomber aux mains des vainqueurs, s'entoura de ses petits enfants, et se précipita avec eux dans l'incendie allumé au-dessous d'elle.

44. Que dirai-je de la femme de Nicérate qui, ne pouvant supporter l'injure faite à son mari, se tua elle-même pour échapper à la luxure des trente tyrans que Lysandre avait préposés à la malheureuse Athènes ? Artémise, femme de Mausole et reine de Candie, nous est également offerte comme un modèle de pudeur. Les plus illustres poëtes et les historiens l'ont comblée d'éloges ; mais ce qu'ils exaltent surtout, c'est son amour pour son mari, qui resta toujours le même après la mort de ce dernier : elle lui érigea un sépulcre tellement beau que jusqu'à nos jours tous les monuments funèbres de quelque prix portent encore le nom de mausolée. Teuta, reine des Illyriens, mérita par sa merveilleuse chasteté de commander longtemps aux hommes les plus intrépides et d'abattre souvent les Romains. Les Indiens, comme à peu près tous les barbares, ont plusieurs femmes ; et c'est une loi chez eux que la plus aimée de ces femmes soit brûlée avec son mari défunt (1). Or elles se disputent l'amour du mari dans cette espérance, et leur suprême ambition, le plus haut témoignage de leur chasteté, c'est d'être jugées dignes de mourir de la sorte. La victorieuse, portant ses vêtements et ses parures d'autrefois, se tient près du cadavre, l'embrassant et le couvrant de baisers, pleine de dédain pour le feu qui monte et qui fera la gloire de sa chasteté. Celle qui meurt ainsi n'aspire pas, je pense, à contracter une seconde union. Alcibiade, ce fameux disciple de Socrate, voyant la défaite des Athéniens, s'enfuit auprès de Pharnabaze ; et celui-ci, se vendant à Lisandre, chef des Lacédémoniens, donna l'ordre de le mettre à mort. Quand on l'eut étouffé, on lui trancha la tête, on la fit parvenir à Lysandre

(1) La plupart des exemples déjà rapportés et de ceux qui viennent ensuite sont extraits des auteurs païens les mieux accrédités. Nous pouvons désigner entre autres Polybe, Florus, Hérodote, Cicéron. C'est ici une nouvelle preuve des considérations et des arguments que l'apologétique sacrée peut tirer de l'érudition profane.

Ethnicos etiam reprobari. Dido, soror Pygmalionis, multa auri et argenti pondere congregato, in Africam navigavit, ibique urbem Carthaginem condidit, et, cum ab Jarba (Mss. *Hiarba*) rege Libyæ in conjugium peteretur, paulisper distulit nuptias, donec conderet civitatem. Nec multo post exstructa in memoriam mariti quondam Sichæi pyra, maluit ardere quam nubere. Casta mulier Carthaginem condidit, et rursum eadem urbs in castitatis laude finita est. Nam Hasdrubalis uxor, capta et incensa urbe, cum se cerneret a Romanis capiendam esse, apprehensis ab utroque latere parvulis filiis, in subjectum domus suæ devolavit incendium.

44. Quid loquar Nicerati conjugem, quæ impatiens injuriæ viri, mortem sibi ipsa conscivit, ne triginta tyrannorum, quos Lysander victis Athenis imposuerat, libidinem sustineret? Artemisia quoque uxor Mausoli insignis pudicitiæ fuisse perhibetur. Quæ cum esset regina Cariæ, et nobilium poetarum atque historicorum laudibus prædicetur, in hoc vel maxime effertur, quod defunctum maritum sic semper amavit ut vivum, et miræ magnitudinis exstruxit sepulcrum, in tantum ut usque hodie omnia sepulcra pretiosa ex nomine ejus Mausolæa nuncupentur. Teuta Illyricorum regina, ut longo tempore viris fortissimis imperaret, et Romanos sæpe frangeret, miraculo utique meruit castitatis. Indi, ut omnes pene barbari, uxores plurimas habent; apud eos lex est, ut uxor charissima cum defuncto marito cremetur. Hæ igitur contendunt inter se de amore viri; et ambitio summa certantium est, ac testimonium castitatis, dignam morte decerni. Itaque victrix in habitu ornatuque pristino juxta cadaver accubat, amplexans illud et deosculans, et suppositos ignes, pudicitiæ laude contemnens. Puto quæ sic moritur, secundas nuptias non requirit. Alcibiades ille Socraticus, victis Atheniensibus, fugit ad Pharnabazum; qui, accepto pretio a Lysandro principe Lacedæmoniorum, jussit eum interfici. Cumque suffocato caput esset ablatum, et missum Lysandro in testimonium cædis expletæ, reliqua pars corporis jacebat insepulta. Sola igitur concubina con-

comme témoignage du meurtre accompli ; et le reste du corps demeurait sans sépulture. Une femme de basse condition osa seule braver la volonté du plus cruel tyran : entourée d'étrangers, s'exposant au péril le plus imminent, elle rendit au mort les honneurs funèbres, prête à mourir elle-même pour ce mort qu'elle avait aimé vivant. Que les femmes légitimes, les femmes chrétiennes du moins, imitent la fidélité de cette femme illégitime ; qu'elles se montrent dans leur liberté ce qu'elle se montra captive.

45. Straton, un petit roi de Synode, voulait se percer de sa propre main, pour ne pas devenir le jouet des Perses, qui approchaient, et dont il avait repoussé l'alliance pour rester fidèle au roi d'Egypte ; la peur l'arrêtait, il examinait en tout sens le glaive qu'il avait saisi, et par là même il attendait dans son épouvante l'arrivée des ennemis. Le voyant sur le point de tomber en leur pouvoir, sa femme lui tira le fer des mains et l'enfonça dans son flanc. Arrangeant ensuite le cadavre avec le respect qu'on doit aux morts, elle se frappa elle-même et tomba mourante sur lui, pour se dérober à l'insolence d'un autre après cette union que rien n'avait altérée. Xénophon, dans son livre sur l'enfance du premier Cyrus, dit qu'Abradote ayant reçu le coup mortel, sa femme Panthée, qui l'avait aimé d'un merveilleux amour, se plaça près du corps lacéré, et s'ouvrit la poitrine pour infuser son sang dans les blessures de son mari. Une femme jugea que c'était un motif suffisant de tuer un monarque, que celui-ci eût eu la pensée de la montrer nue à l'un de ses amis, à l'insu d'elle-même ; elle ne se regarda plus comme étant aimée, dès qu'on avait pu la donner en spectacle à un homme. Rodogune, fille de Darius, tua sa nourrice, qui lui conseillait un second mariage après la mort de son mari. La fable rapporte qu'Alceste mourut volontiers pour Admète. Homère a chanté la fidélité de Pénélope. Elle a été célébrée par d'autres poëtes, cette Laodamie qui sous les murs de Troie ne voulut pas survivre à son mari Protésilas.

46. *Femmes remarquables de Rome.* — Je passe maintenant aux Romaines, et la première qui s'offre à moi, c'est Lucrèce, qui ne voulut plus de la vie dès qu'elle eut perdu son intégrité ; elle lava dans son sang une souillure purement corporelle. Duillius, qui triompha le premier à Rome, après un combat naval, épousa la vierge Bilia, dont la pudeur était si grande qu'elle était citée comme un modèle, dans un siècle cependant où l'impudeur était regardée comme un monstre, et non comme un vice. Etant déjà vieux et le corps tout tremblant, il s'entendit reprocher dans une querelle la mauvaise odeur de sa bouche ; il revint triste dans sa maison, et se plaignit à sa femme de ce que jamais elle ne l'avait averti, l'empêchant par là d'y porter remède. Je

tra crudelissimi hostis imperium, inter extraneos, et imminente discrimine, funeri justa persolvit, mori parata pro mortuo, quem vivum dilexerat. Imitentur matronæ, et matronæ saltem Christianæ, concubinarum fidem, et præstent liberæ, quod captiva servavit.

45. Strato regulus Sinodis manu propria se volens confodere, ne imminentibus Persis ludibrio foret, quorum fœdus Ægyptii regis societate neglexerat, retrahebatur formidine, et gladium quem arripuerat circumspectans, hostium pavidus expectabat adventum. Quem jam jamque capiendum uxor intelligens, extorsit acinacem de manu, et latus ejus transverberavit. Compositoque ex more cadaveri se moriens superjecit, ne post virginalia fœdera alterius coitum sustineret. Xenophon in Cyri majoris scribit infantia, occiso Abradote viro, quem Panthea uxor miro amore dilexerat, collocasse se juxta corpus lacerum, et confosso pectore, sanguinem suum mariti infudisse vulneribus. Justam causam regis occidendi putavit uxor, quam maritus nudam amico suo et ignorantem monstraverat. Judicavit enim se non amari, quæ et alteri posset ostendi. Rhodogune, filia Darii, post mortem viri, nutricem quæ illi secundas nuptias persuadebat, occidit. Alcestin fabulæ ferunt pro Admeto sponte defunctam ; et Penelopes pudicitia, Homeri carmen est. Laodamia quoque poetarum ore cantatur, occiso apud Trojam Protesilao, noluisse supervivere.

46. *Mulieres Romanæ insignes* — Ad Romanas feminas transeam ; et primam ponam Lucretiam, quæ violatæ pudicitiæ nolens supervivere, maculam corporis cruore delevit. Duillius (al. *Duellius*) qui primus Romæ navali certamine triumphavit, Biliam virginem duxit uxorem, tantæ pudicitiæ, ut illo quoque sæculo pro exemplo fuerit, quo impudicitia monstrum erat, non vitium. Is jam senex et trementi corpore, in quodam jurgio audivit exprobrari sibi os fetidum, et tristis se domum contulit. Cumque uxori questus esset quare nunquam se monuisset, ut huic vitio mederetur : Fecissem, inquit illa, nisi putassem omnibus viris sic os olere. Laudanda in utroque pudica et nobilis femina, et si ignoravit vitium viri, et si patienter tulit, et quod maritus infelicitatem corporis sui, non uxoris fastidio, sed maledicto sensit inimici. Certe quæ secundum ducit maritum, hoc non potest dicere. Marcia Catonis

l'eusse fait, dit-elle, si je n'avais cru que tous les hommes avaient la même odeur. Admirable était cette chaste et noble femme, soit pour avoir ignoré l'infirmité de son mari, soit pour l'avoir patiemment supportée, si bien que celui-ci la comprit non par les répulsions de sa femme, mais par l'insolence d'un ennemi. Elle ne pourra pas certes tenir le même langage, celle qui prend un second mari. Marcia, la plus jeune fille de Caton, étant devenue veuve, comme son père lui demandait pourquoi elle ne se remariait pas: — Parce que je ne trouve pas de prétendant, répondit-elle, qui ne recherche mes biens plutôt que ma personne. Cela dit, elle montra que dans le choix d'une épouse on regarde moins à la pudeur qu'aux richesses ; que beaucoup se servent de leurs doigts, et non de leurs yeux. Ce doit être une belle union à coup sûr que celle dont l'avarice est le principe. Comme cette même veuve pleurait son mari, des matrones lui demandèrent quel jour finirait son deuil: — Le même que ma vie, dit-elle. Je suppose qu'une femme regrettant ainsi son mari défunt, ne s'occupait guère d'un second mariage. Brutus épousa Porcia vierge, Caton avait accepté Marcia non vierge; mais Marcia passa d'Hortensius à Caton, et put vivre sans Caton, Porcia ne put pas vivre sans Brutus. Les femmes qui n'ont eu qu'un mari sont les plus aimantes; l'unité du lien rend l'union plus étroite. Un parent exhortait Annia à contracter un second mariage, vu qu'elle était encore dans la force de l'âge et de la santé. — Non certes, répondit-elle, je n'en ferai rien. Dans le cas où je rencontrerais un bon mari, je ne veux pas avoir la crainte de le perdre ; s'il devait être mauvais, ne serait-ce pas m'exposer à regretter davantage celui que j'ai perdu? La seconde Porcia, comme on louait devant elle une femme de bonne réputation qui maintenant avait un second mari, elle répondit : Une matrone qui se respecte elle-même ne se marie pas deux fois. — La première Marcelle, à qui sa mère demandait si elle n'était pas heureuse d'être mariée, fit cette réponse : Tellement que je n'y reviendrai pas. — Valéria, de la maison Messala, ayant perdu Servius son mari, ne voulut pas en accepter un autre ; et, comme on lui demandait pourquoi, elle dit que Servius vivait toujours pour elle.

47. *Le livre de Théophraste sur le mariage. Les ennuis qu'une épouse entraîne. Les motifs qui déterminent dans le choix d'une femme. La commune stupidité des hommes.* — Je comprends que, dans cette énumération de femmes vertueuses, je me suis beaucoup plus étendu qu'on ne le fait ordinairement dans de pareils exemples, et qu'un

filia minor, cum quæreretur ab ea, cur post amissum maritum denuo non nuberet, respondit, non se invenire virum, qui se magis vellet, quam sua. Quo dicto, ostendit divitias magis in uxoribus eligi solere, quam pudicitiam, et multos non oculis, sed digitis uxores ducere. Optima sane res, quam avaritia conciliat. Eadem cum lugeret virum, et matronæ ab ea quærerent, quem diem haberet luctus ultimum, ait, quem et vitæ. Arbitror, quæ ita virum quærebat absentem, de secundo matrimonio non cogitabat. Brutus Porciam virginem duxit uxorem, Marciam Cato non virginem ; sed (*a*) Marcia inter Hostensium Catonemque discurrit, et sine Catone vivere Marcia potuit, Porcia sine Bruto non potuit. Magis enim se unicis viris applicant feminæ ; et nihil aliud nosse, magnum arctioris indulgentiæ vinculum est. Anniam cum propinquus moneret, ut alteri viro nuberet (esse enim ei et ætatem integram, et faciem bonam): Nequaquam, inquit, hoc faciam. Si enim virum bonum invenero, nolo timere ne perdam ; si malum, quid necesse est post bonum, pessimum sustinere? Porcia minor, cum laudaretur apud eam quædam bene morata, quæ secundum habebat maritum, respondit : Felix et pudica matrona, nunquam præterquam semel nubit. Marcella major rogata a matre sua, gauderetne se nupisse, respondit : Ita valde, ut amplius nolim. Valeria, Messalarum soror, amisso Servio viro, nulli volebat nubere. Quæ interrogata cur faceret, ait sibi semper maritum Servium vivere.

47. *Theophrasti de Nuptiis liber. Uxoris ductæ incommoda. Propter quod ducuntur uxores. Stultitia hominum non rara.* — Sentio in catalogo feminarum multo me plura dixisse, quam exemplorum patitur consuetudo, et a lectore erudito juste posse reprehendi. Sed quid faciam, cum mihi mulieres nostri temporis, Apostoli ingerant auctoritatem ; et, necdum elato funere prioris viri, memoriter digamiæ præcepta decantent? Ut quæ Christianæ pudicitiæ despiciunt fidem, discant saltem ab Ethnicis castitatem. Fertur Aureolus Theophrasti liber de Nuptiis, in quo quærit an vir sapiens ducat uxorem. Et, cum definisset si pulchra esset, si bene morata, si honestis parentibus, si ipse sanus ac dives, sic sapientem aliquando inire matrimo-

(*a*) *Marcia inter Hortensium*, etc. Discurrebat Marcia inter Hortensium et Catonem, quod utrique fuerit uxor, et post liberos procreatos rediret ad priorem virum. MARTIAN. — Marciam a Catone ejus viro Hortensius obtinuerat liberorum procreandorum gratia : quos cum illi peperisset, ad Catonem reversa est. De Porcia vid. Plutarch. in Bruto.

lecteur instruit est en droit de me le reprocher. Mais comment répondre aux femmes de notre temps qui ne cessent de m'opposer l'autorité de l'Apôtre, et qui, les funérailles du premier mari n'étant pas encore terminées, font l'éloge d'une seconde union avec des paroles fidèlement gravées dans leur mémoire ? Puisqu'elles dédaignent les inspirations de la pudeur chrétienne, faut-il bien qu'elles apprennent la chasteté par des exemples profanes. Nous avons un livre d'or de Théophraste sur le mariage (1), dans lequel l'auteur demande si l'homme sage doit se marier. Après avoir précisé la question, en supposant une femme belle, de bonnes mœurs, de famille honorable, le sage lui-même étant d'ailleurs bien portant et riche, il insiste pour savoir si, même dans ces conditions, il doit contracter une semblable union ; et voici sa réponse : « Déjà toutes ces choses ne se trouvent presque jamais réunies. Il ne convient donc pas au sage d'entrer dans cet état. D'abord, c'est un obstacle à l'étude de la philosophie ; on ne peut pas en même temps aimer une femme et les livres. Mille objets sont nécessaires aux matrones : vêtements précieux, bijoux d'or, pierreries, frais considérables, nombreuse domesticité, ustensiles divers, litières et chars dorés. Puis les soirées entières se passent en plaintes importunes : telle paraît en public avec des ornements plus riches, telle autre reçoit les hommages de tous ; et moi misérable je suis laissée de côté dans les réunions de femmes. Pourquoi regardiez-vous la voisine avec tant d'attention ? Qu'aviez-vous à dire à cette petite servante ? Que m'avez-vous apporté du forum ? — Nous ne pouvons pas avoir un ami, pas un familier. Dans l'affection qu'on a pour quelqu'un, elle soupçonne une haine pour elle-même. Apprenons-nous qu'une ville possède un maître distingué, nous ne pouvons pas laisser là notre femme, ni voyager avec un tel embarras. L'entretenir pauvre, grave difficulté ; la supporter riche, intolérable tourment. Ajoutez qu'on ne choisit pas une femme, il faut la prendre telle qu'on l'a rencontrée. Est-elle irascible, vaine, mal conformée, orgueilleuse ; sent-elle mauvais, a-t-elle un vice quelconque ? on le saura quand on est marié. Un cheval, un âne, un bœuf, un chien, le dernier des esclaves, les habits, les vases destinés aux plus vils usages, les chaises de bois, les coupes de bois, un misérable vaisseau d'argile, on les met à l'épreuve avant de les acheter : c'est la femme seule qu'on prend en aveugle, de peur qu'elle ne vous déplaise avant d'être épousée. Il faut sans cesse contempler son visage et louer sa beauté ; car, si vous en regardez une autre, elle s'imaginera qu'elle déplaît. Il faut l'appeler maîtresse, célébrer avec éclat le jour de sa naissance, jurer par son salut, prévenir et dépasser ses désirs, combler d'attentions sa nourrice, l'esclave qui la porta dans ses bras, son serviteur de prédilection, son beau suivant, son procurateur frisé, l'être dégradé qui peut

(1) Ce livre d'or de Théophraste n'est pas venu jusqu'à nous. A saint Jérôme seul nous sommes redevables de posséder le beau passage qui va suivre. Que de monuments anciens nous resteraient entièrement inconnus, si les auteurs ecclésiastiques ne les avaient cités ou même réfutés.

nium, statim intulit : « Hæc autem in nuptiis raro universa concordant. Non est ergo uxor ducenda sapienti. Primum enim impediri studia Philosophiæ ; nec posse quemquam libris et uxori pariter inservire. Multa esse quæ matronarum usibus necessaria sint, pretiosæ vestes, aurum, gemmæ, sumptus, ancillæ, supellex varia, lecticæ et esseda deaurata. Deinde per noctes totas garrulæ conquestiones : Illa ornatior procedit in publicum, hæc honoratur ab omnibus, ego in conventu feminarum misella despicior. Cur aspiciebas vicinam? quid cum ancillula loquebaris? de foro veniens quid attulisti? Non amicum habere possumus (al. *possum*), non sodalem. Alterius amorem, suum odium suspicatur. Si doctissimus præceptor in qualibet urbium fuerit, nec uxorem relinquere, nec cum sarcina ire possumus (Al. *potest*). Pauperem alere, difficile est ; divitem ferre, tormentum. Adde quod nulla est uxoris electio, sed qualiscumque obvenerit, habenda. Si iracunda, si fatua, si deformis, si superba, si fetida, quodcumque vitii est, post nuptias discimus. Equus, asinus, bos, canis, et vilissima mancipia, vestes quoque, et lebetes, selide ligneum, calix, et urceolus fictilis probantur prius, et sic emuntur : sola uxor non ostenditur, ne ante displiceat quam ducatur. Attendenda semper ejus est facies, et pulchritudo laudanda ; ne, si alteram aspexeris, se existimet displicere. Vocanda domina, celebrandus natalis ejus, jurandum per salutem illius, ut sit superstes optandum ; honoranda nutrix ejus, et gerula, servus patrinus, et alumnus, et formosus assecla, et procurator calamistratus, et in longam securamque libidinem exsectus spado ; sub quibus nominibus adulteri (Al. *adulteria*) delitescunt. Quoscumque illa dilexerit, ingratis amandi. Si totam domum regendam ei commiseris, serviendum est. Si aliquid tuo arbitrio reservaveris, fidem sibi haberi non putabit ;

servir à toutes les passions; et souvent sous ces offices divers se cachent les adultères. Tous ceux qu'elle aime, il faut les aimer malgré soi. Si vous lui confiez le gouvernement de toute la maison, vous êtes vous-même esclave. Si vous faites quelque réserve dans cette direction, elle pensera que vous n'avez pas confiance en elle : alors les antipathies, les disputes, les poisons enfin préparés en secret, si vous ne venez bientôt à résipiscence. Laissez entrer les vieilles femmes, les aruspices, les devins, les marchands ambulants de perles et de soieries, et vous exposez sa pudeur; si vous les tenez à la porte, c'est un soupçon injurieux. Mais à quoi sert une telle surveillance, quand il est impossible de préserver une femme impudique; et que la femme pudique n'en a pas besoin ? C'est une gardienne peu sûre qu'une chasteté forcée; et cette femme seule mérite réellement d'être appelée chaste, qui pouvait faiblir si elle l'eût voulu. On aime sur-le-champ la femme belle; celle qui ne l'est pas se porte aisément au désordre. Il est difficile de garder ce que beaucoup désirent, pénible d'avoir à soi ce que personne ne daignerait ramasser. La possession d'une femme laide cause cependant moins d'ennuis que la surveillance d'une beauté. Rien n'est sûr quand tout le monde convoite. Cette femme si bien douée, l'un la sollicite par son extérieur, l'autre par son esprit, un autre encore par ses paroles aimables ou sa libéralité. Il est toujours un moyen ou bien une circonstance qui fait succomber ce qui subit de continuelles attaques. Si c'est pour administrer une maison, pour avoir des soins dans la maladie, pour éviter l'isolement qu'on prend une femme, un fidèle serviteur administrera mieux toutes choses, parce qu'il obéit à l'autorité du maître et se conforme à sa volonté, tandis que la femme s'imagine montrer son pouvoir en allant contre les ordres du mari, en faisant ce qui lui plaît et non ce qui lui est commandé. Quant à nous assister dans nos maladies, des amis le peuvent mieux, et même de simples mercenaires ; la femme ira jusqu'à nous reprocher les larmes qu'elle verse, sera guidée dans ses soins par l'espoir de l'héritage, jettera le désespoir dans notre âme accablée en parlant sans cesse de ses inquiétudes. Est-elle malade elle-même, il faudra partager sa maladie et ne jamais s'éloigner de sa couche. Avons-nous une femme d'un caractère bon et doux, rare oiseau sur la terre, ses enfantements sont pour nous un sujet de douleur, ses dangers une torture. Mais le sage n'est jamais seul. Il vit au milieu de tout ce qu'il y eût jamais, de tout ce qu'il y a d'hommes bons; il est libre et se transporter par la pensée dans tout l'univers. Ce qu'il ne peut d'une manière materielle, il l'embrasse en esprit. Les hommes ne sont-ils pas là pour l'entendre, il s'entretient avec Dieu. Jamais il n'est moins seul que dans la solitude (1). Après

(1) Le grand Scipion avait coutume de dire, au rapport de Caton : Je ne suis jamais plus occupé que lorsque j'ai du repos; je ne suis jamais moins seul que lorsqu'on me laisse à moi-même.

sed in odium vertetur ac jurgia, et, nisi cito consulueris, parabit venena. Anus, et aruspices, et hariolos et institores gemmarum sericarumque vestium si intromiseris, periculum pudicitiæ est; si prohibueris, suspicionis injuria. Verum quid prodest etiam diligens custodia, cum uxor servari impudica non possit, pudica non debeat? Infida enim custos est castitatis necessitas ; et illa vere pudica dicenda est, cui licuit peccare si voluit. Pulchra cito adamatur, fœda facile concupiscit. Difficile custoditur, quod plures amant. Molestum est possidere, quod nemo habere dignetur. Minore tamen miseria deformis habetur, quam formosa servatur. Nihil tutum est, in quod totius populi vota suspirant. Alius forma, alius ingenio, alius facetiis, alius liberalitate sollicitat. Aliquo modo, vel aliquando expugnatur, quod undique incessitur. Quod si propter dispensationem domus et languoris solatia, et fugam solitudinis, ducuntur uxores, multo melius servus fidelis dispensat, obediens auctoritati domini, et dispositioni ejus obtemperans, quam uxor, quæ in eo se existimat dominam, si adversum viri faciat voluntatem, id est, quod placet, non quod jubetur. Assidere autem ægrotanti magis possunt amici, et vernulæ beneficiis obligati, quam illa quæ nobis imputat (Al. *imputet*) lacymas suas, et hæreditatis spe vendit (Al. *vendas*) illuviem, et sollicitudinem jactans, languentis animum desperatione conturbat. Quod si ipsa languerit, coægrotandum est, et nunquam ab ejus lectulo recedendum. Aut si bona fuerit et suavis uxor (quæ tamen rara avis est), cum parturiente gemimus, cum periclitante torquemur. Sapiens autem nunquam solus esse potest. Habet secum omnes qui sunt, qui unquam fuerunt boni, et animum liberum quocumque vult, transfert. Quod corpore non potest, cogitatione complectitur. Et si hominum inopia fuerit, loquitur cum Deo. Nunquam minus solus erit quam cum solus erit. Porro liberorum causa uxorem ducere, ut vel nomen nostrum non intereat, vel habeamus senectutis præsidia,

cela, se marier dans le but d'avoir des enfants, de ne pas laisser périr notre nom, d'avoir des soutiens dans la vieillesse et des héritiers déterminés, c'est la chose la plus insensée du monde. Que nous importe, en effet, lorsque nous quittons la terre, qu'un autre porte notre nom? Souvent le fils ne porte pas celui de son père, et puis ce nom est porté par un nombre infini d'hommes. Quel soulagement voyez-vous pour la vieillesse à nourrir dans votre maison quelqu'un qui mourra peut-être avant vous ou qui sera d'une perversité révoltante, ou qui même, lorsqu'il atteindra l'âge mûr, trouvera votre vie bien longue? Les meilleurs héritiers, les plus certains ce sont les amis et les proches; ceux-là, vous les choisissez selon votre appréciation; tandis qu'il faut bon gré mal gré subir les autres. Ajoutez que l'héritage le plus sûr, c'est d'user utilement de vos biens pendant votre vie, au lieu de laisser le fruit de vos labeurs à des usages problématiques. »

48. *Les femmes, cause de tous les maux. Epicure, le champion de la volupté. Les échansons de Jupiter.* — Ce langage de Théophraste n'est-il pas fait pour couvrir de confusion un chrétien quelconque, puisque notre conversation est dans les cieux, et que nous devons dire sans cesse : « Je désire être délivré de mes liens, pour aller avec le Christ? » *Philip.* I, 23. Se préoccupera-t-il d'avoir un homme pour héritier, le cohéritier du Christ? Soupirera-t-il après une famille, se complaira-t-il dans le nombre de ses descendants, qui deviendront peut-être les esclaves de l'Antéchrist? Nous lisons que Moïse et Samuel préférèrent des étrangers à leurs propres enfants, et ne regardaient même pas comme tels ceux qu'ils voyaient déplaire au Seigneur. Lorsque Cicéron eut répudié Térentia, Hirtius lui demandait d'épouser sa sœur; mais il refusa d'accéder à cette demande en disant qu'il ne pouvait pas s'occuper en même temps d'une femme et de la philosophie. Cette femme remarquable et qui avait puisé la sagesse aux sources mêmes de la pensée cicéronienne, épousa Salluste l'ennemi de Cicéron, puis Messala Corvinus, et passa de la sorte par tous les degrés de l'éloquence. Socrate avait deux femmes, Xantippe et Myron, nièce d'Aristide. Comme elles se disputaient souvent entre elles, il avait recours à la raillerie, leur disant comment elles pouvaient se disputer pour un homme aussi repoussant, au nez camard, au front dénudé, au cou velu, aux jambes torses. Elles finirent par tourner leur fureur contre lui, s'obstinant à le poursuivre, lorsqu'il n'en pouvait plus et prenait la déroute. Un jour, comme Xantippe vomissait contre lui mille outrages d'un endroit élevé, s'étant retourné il fut arrosé d'une eau fétide; mais il dit simplement en s'essuyant la tête : Je savais bien qu'après un pareil tonnerre il y aurait de la pluie. L'heureux Scylla, heureux en

et certis utamur hæredibus, stolidissimum est. Quid enim ad nos pertinet recedentes e mundo, si nomine nostro alius nominetur; cum et filius non statim patris vocabulum referat, et innumerabiles sint qui eodem appellentur nomine? Aut quæ senectutis auxilia sunt enutrire domi qui aut prior te forte moriatur, aut perversissimis sit moribus? aut certe cum ad maturam ætatem venerit, tarde ei videaris mori? Hæredes autem meliores et certiores amici sunt et propinqui, quos judicio deligas, quam quos, velis nolis, habere cogaris. Licet certior hæreditas sit dum advivis, bene abuti substantia tua, quam tuo labore quæsita in certos usus relinquere. »

48. *Omnia mala ex mulieribus. Epicurus voluptatis assertor. Jovis Gamelius et Genethlius.* — Hæc et hujuscemodi Theophrastus disserens, quem non suffundat Christianorum, quorum conversatio est in cœlis, qui quotidie dicunt : « Cupio dissolvi, et esse cum Christo? » *Philipp.* I, 23. Hæredem nimirum desiderabit hominem, cohæres Christi? et optabit liberos, nepotumque serie delectabitur, quos forsitan sit occupaturus Antichristus; cum legamus Moysen et Samuelem filiis suis alios prætulisse, nec putasse liberos quos videbant Domino displicere? Cicero rogatus ab Hirtio, ut post repudium Terentiæ, sororem ejus duceret, omnino facere supersedit, dicens, non posse se uxori et philosophiæ pariter operam dare. Illa interim conjux egregia, et quæ de fontibus Tullianis hauserat sapientiam, nupsit Sallustio inimico ejus, et tertio Messalæ Corvino, et quasi per quosdam gradus eloquentiæ devoluta est. Socrates Xantippen et Myron neptem Aristidis, duas habebat uxores. Quæ cum crebro inter se jurgarentur, et ille eas irridere esset solitus, quod propter se fœdissimum hominem, simis naribus, recalva (Mss. *recurva*) fronte, pilosis humeris, et repandis cruribus, disceptarent; novissime verterunt in eum impetum, et male mulctatum fugientemque diu persecutæ sunt. Quodam autem tempore cum infinita convicia ex superiori loco ingerenti Xantippæ restitisset, aqua perfusus immunda, nihil amplius respondit, quam capite deterso : Sciebam, inquit, futurum, ut ista tonitrua imber sequeretur. L. Syllæ (*Vid. Plutarchum in Sylla*) Felicis (si non habuisset uxorem) Metella conjux palam erat impudica; et

effet s'il n'eût pas eu de femme, ignorait seul la conduite impudique de Métella ; car nous sommes les derniers à savoir ce qui nous regarde. Athènes chantait son déshonneur, et c'est par les sarcasmes de ses ennemis qu'il apprit ce qui se passait dans sa maison. Pompée n'était pas moins déshonoré par sa femme Mutia, dont les désordres n'étaient ignorés ni des pires habitants du Pont, ni des troupes de Mithridate; on le regardait comme un mari résigné, et c'est un compagnon d'armes qui consterna par cette triste révélation le vainqueur du monde entier. Caton le Censeur avait pour femme Actoria Paula, de basse extraction, adonnée au vin, stérile, et, ce que personne ne pourrait croire, arrogante avec Caton. Je relève ce trait pour qu'on ne s'imagine pas qu'en prenant une femme pauvre, on s'est assuré la concorde et la paix. Philippe roi de Macédoine fut jeté hors de sa chambre par sa femme irritée; il accepta l'affront en silence et s'en consola par une réminiscence poétique. Le rhéteur Gorgias, ayant composé un magnifique traité sur la concorde, le lut aux jeux Olympiques devant des Grecs alors divisés. Son ennemi Mélanthe fit cette observation : Voilà un homme qui nous recommande la concorde, et qui ne peut pas l'avoir dans sa maison, n'ayant auprès de lui que sa femme et sa servante. — Dans le fait, sa femme était jalouse de la beauté d'une pauvre servante, et tourmentait de continuelles récriminations le plus chaste des maris. Toutes les tragédies d'Euripide sont des diatribes contre les femmes. Hermione parle ainsi : « Les conseils des méchantes femmes m'ont perdue. » Dans Leptis, ville à demi barbare et située dans le désert, il est d'usage que dès le lendemain la bru emprunte une marmite à sa belle-mère, ce que celle-ci refuse avec empressement. Cela vient à l'appui de cette parole de Térence, amphibologique à dessein dans le texte : « Qu'est-ce donc? toutes les belles-mères haïssent leurs brus, ou sont haïes par elles. » Nous lisons qu'un Romain de distinction, comme ses amis lui reprochaient d'avoir répudié une femme belle, chaste et riche, avança le pied, et leur dit : Cette chaussure aussi vous paraît neuve et belle; mais personne que moi ne sait où elle me blesse. Hérodote écrit qu'une femme dépouille sa pudeur avec son voile. Notre comique estime heureux l'homme qui ne s'est jamais marié. Pourquoi rappeler ici les noms de Pasiphaé, de Clytemnestre et d'Eriphyle? Entourée de biens et de délices, comme étant la femme d'un roi, la première, dit-on, rêva la bestialité ; la seconde tua son mari pour un adultère; la troisième trahit Amphiaraüs, préférant un bijou d'or à la vie de son mari. Tout ce qui gronde dans les tragédies, tout ce qui renverse les maisons, les villes et les Etats, rivalité de femmes légitimes et de courtisanes. Les mains des parents s'arment contre les enfants ; on sert

(quia novissimi mala nostra discimus) id Athenis cantabantur, et Sylla ignorabat ; secretaque domus suæ primum hostium convicio didicit. Cn. Pompeio (*Vid. eumdem in Pompeio*) Mutiam uxorem impudicam, quam Pontici spadones et Mithridaticæ ambiebant catervæ, cum eum putarent cæteri scientem pati, indicavit in expeditione commilito, et victorem totius orbis tristi nuntio consternavit. M. Cato Censorius habuit uxorem Actoriam Paulam, humili loco natam, vinolentam, impotentem, et, (quod nemo posset credere) Catoni superbam. Hoc ideo dico, ne quis putet, si pauperem duxerit, satis se concordiæ providisse. Philippum regem Macedonum, contra quem Demosthenis Philippicæ tonant, introeuntem ex more cubiculum uxor exclusit irata : qui exclusus tacuit, et injuriam suam versu tragico consolatus est. Gorgias Rhetor librum pulcherrimum de concordia Græcis tunc inter se dissidentibus recitavit Olympiæ. Cui Melanthius inimicus ejus : Hic nobis, inquit, de concordia præcipit, qui se et uxorem et ancillam tres in una domo concordare non potuit. Æmulabatur quippe uxor ejus ancillulæ pulchritudini, et castissimum virum quotidianis jurgiis exagitabat. Totæ Euripidis Tragœdiæ in mulieres maledicta sunt. Unde et Hermione loquitur : « Malarum me mulierum decepere consilia. » In Lepti urbe semibarbara et posita in solitudine, moris est ut nurus altera die socrum ollam mutuam (Al. *mutuum*) postulet. Cui illa statim negat ; ut scias illud verum esse Terentii, quod consulto ambigue extulit : « Quid est hoc ? omnes socrus oderunt nurus. » Legimus quemdam apud Romanos nobilem, cum eum amici arguerent quare uxorem formosam et castam et divitem repudiasset, protendisse pedem, et dixisse eis : « Et hic soccus quem cernitis, videtur vobis novus et elegans ; sed nemo scit præter me ubi me premat. » Scribit Herodotus, quod mulier cum veste deponat et verecundiam. Et noster Comicus fortunatum putat qui uxorem nunquam duxerit. Quid referam Pasiphaen, Clytemnestram, Eriphylam ? quarum prima deliciis diffluens, quippe regis uxor, tauri dicitur expetisse concubitus ; altera occidisse virum ob amorem adulteri ; tertia prodidisse Amphiaraum, et saluti viri monile aureum prætulisse ? Quidquid Tragœdiæ tument, et domos, urbes, regnaque subvertit, uxorum

des mets abominables; à cause du rapt d'une misérable femme, l'Europe et l'Asie luttent pendant dix ans. Nous lisons encore que certaines femmes, répudiées le lendemain de leurs noces, ont trouvé sur l'heure à se marier. Or les deux maris, celui qui s'est dégoûté si vite, et celui qui s'est si vite engoué, sont également dignes de blâme. Epicure, le champion de la volupté, bien que son disciple Métrodore ait eu Léontia pour femme, enseigne qu'il convient rarement au sage de se marier, tant le mariage traîne d'ennuis à sa suite. Il enseigne de plus qu'il en est de la femme comme des richesses, des honneurs et de la santé, de toutes les autres choses que nous appelons indifférentes, qui ne sont ni bonnes ni mauvaises en soi, mais occupent une position intermédiaire, sur les extrêmes limites du bien et du mal : tout dépend des circonstances ou de la volonté. Il est pénible pour l'homme sage, ajoute-t-il, d'être à se demander si la femme qu'il doit épouser sera bonne ou mauvaise. Chrysippe est vraiment ridicule quand il fait un devoir au sage de se marier, pour ne pas outrager Jupiter Gamelius et Genethlius ; car alors le mariage n'existera plus chez les Latins, qui n'adorent pas Jupiter Nuptial. Si les noms des dieux ont cette influence sur la vie des hommes, comme il le prétend, celui qui volontiers prend un siége offensera Jupiter Stator.

49. *A quelles sources il a puisé ce qu'il dit du mariage. La modestie est la première vertu des femmes.* — Aristote et Plutarque ont écrit des livres entiers sur le mariage, ainsi que Sénèque parmi les Latins. C'est là que nous avons puisé quelques-unes des sentences qui précèdent, et celles que nous ajoutons. L'amour de la beauté plastique est l'oubli de la raison et le commencement de la folie. Le vice flétrit et déshonore l'âme qu'il envahit : il bouleverse les idées, brise les hautes et généreuses aspirations, et du sommet de l'intelligence fait rouler dans les plus bas instincts; il rend chagrin, irascible à tout, et définitivement à l'amour lui-même. Dans ses appétits violents et ses ardeurs insatiables, en effet, il perd la majeure partie de son temps à soupçonner, gémir et se plaindre : il se fait haïr et finit par se haïr lui-même. Le procès complet de l'amour est exposé par Platon, dans son livre intitulé Phèdre; Lysias en déroule toutes les misères, le montrant poussé par la fureur et non par le bon sens, dans les intolérables précautions surtout dont il entoure la beauté des femmes. Sénèque dit avoir connu un homme de qualité qui ne sortait jamais de sa maison sans avoir lui-même emmaillotté sa femme comme un enfant; elle ne pouvait pas une heure entière être débarrassée de la présence de son mari; ni l'un ni l'autre n'eût isolément goûté d'une boisson :

pellicumque contentio est. Armantur parentum in liberos manus, nefandæ apponuntur epulæ et propter unius mulierculæ raptum, Europa atque Asia decennali bello confligunt. Quasdam repudiatas, altero nuptiarum die, statim nupsisse legimus. Uterque reprehendendus maritus,et cui tam cito displicuit,et cui tam cito placuit. Epicurus voluptatis assertor(quamquam Metrodorus discipulus ejus Leontiam (Al. *Leontium*) habuerit uxorem) raro dicit sapienti ineunda conjugia, quia multa incommoda admixta sunt nuptiis. Et quomodo divitiæ et honores et corporum sanitates, et cætera quæ indifferentia nominamus, nec bona nec mala sunt; sed velut in meditullio posita, usu et eventu vel bona vel mala fiunt; ita et uxores sitas in bonorum malorumque confinio. Grave autem esse viro sapienti venire in dubium, utrum bonam, an malam ducturus sit. Ridicule Chrysippus ducendam uxorem sapienti præcipit, ne Jovem Gamelium et Genethlium violet. Isto enim modo apud Latinos ducenda uxor non erit, quia Jovem non habent Nuptialem. Quod si deorum, ut putat (Al. *putant*), nomina vitæ hominum præjudicant, offendet ergo Statorem Jovem, qui libenter sederit.

49. *Unde hausit quæ de nuptiis dixit. Muliebrium virtutum principatus pudicitia.* — Scripserunt Aristoteles et Plutarchus et noster Seneca de matrimonio libros, ex quibus et superiora nonnulla sunt, et ista quæ subjicimus : Amor formæ, rationis oblivio est, et insaniæ proximus. Fœdum minimeque conveniens animo sospiti vitium, turbat consilia, altos et generosos spiritus frangit, a magnis cogitationibus ad humillimas detrahit; querulos, iracundos, temerarios, dure imperiosos, serviliter blandos, omnibus inutiles, ipsi novissime amori facit. Nam cum fruendi cupiditate insatiabilis flagrat, plura tempora suspicionibus, lacrymis, conquestionibus perdit: odium sui facit, et ipse novissime sibi odio est. Tota amoris insectatio apud Platonem (*In Phædro*) exposita est ; et omnia ejus incommoda Lysias explicat, quod non judicio, sed furore ducatur, et maxime uxorum pulchritudini gravissimus custos accubet. Refert præterea Seneca, cognovisse se quemdam ornatum hominem, qui exiturus in publicum, fascia uxoris pectus colligabat, et ne puncto quidem horæ præsentia ejus carere poterat; potionemque nullam, nisi alternis (Al. *alterius*) tactam labris vir et uxor hauriebant; alia

c'était une foule de pratiques, non moins ineptes où se trahissait l'aveuglement de la passion. La source de l'amour était honnête, mais l'excès en était hideux. Peu importe du reste le droit, s'il conduit à la démence. De là ce mot de Xystus : Il est adultère envers sa propre femme, celui qui se laisse entraîner par la passion. Tout amour pour une femme étrangère est criminel, l'amour qui dépasse les bornes l'est toujours. La raison et la conscience doivent régner partout ; agir autrement, c'est introduire le déshonneur dans la famille. Il ne faut pas après tout que celle-ci devienne une école d'immoralité. L'homme sage aime avec raison, et non par un entraînement aveugle. Il est des êtres humains auxquels on pourrait donner les brutes pour exemple, dans la conservation et la propagation de l'espèce. Il y a des maris qui pervertissent et perdent misérablement celles dont ils devaient sauvegarder l'innocence. Etrange contradiction ! ils leur imposent la sagesse et la modestie quand ils les ont dépravées. De tels mariages conduisent aux violentes répulsions et bientôt aux ruptures éclatantes. « En s'engageant dans cet état, dit le philosophe Sénèque, beaucoup n'ont pour but que d'éluder les lois portées contre la licence. » Comment l'homme marié pourrait-il avoir la charge de diriger les mœurs, de recommander la chasteté, de veiller au bon ordre de la famille? Un illustre savant a dit qu'il faut par-dessus tout conserver la pudeur, que toute vertu tombe lorsqu'elle a disparu. La pudeur est l'âme et la reine des vertus chez la femme. Elle compense la pauvreté, relève la richesse, efface la laideur, embellit la beauté. On pourra dire qu'elle a bien mérité des aïeux, en gardant leur lignée sans tache ; bien mérité des enfants, en leur permettant d'honorer leur mère et de ne jamais douter de leur nom ; bien mérité surtout d'elle-même, la tenant à l'abri de toute injurieuse atteinte. Il n'est pas de pire captivité que d'être l'esclave d'une passion étrangère. Le consulat illustre l'homme, l'éloquence lui donne une éternelle renommée, la gloire militaire et le triomphe le consacrent pour l'immortalité ; il y a beaucoup de choses qui font l'honneur d'un beau génie : la pudeur est la grande vertu de la femme. Elle égala Lucrèce à Brutus, et la porta plus haut peut-être, puisque ce Romain apprit d'une femme que la servitude est intolérable ; elle égala Cornélie aux Gracques, Porcia au second Brutus. Tanaquil est plus célèbre que son mari. Le nom de celui-ci se confond avec les noms des autres rois dans les ténèbres des siècles : le rare courage de celle-là lui donne un tel rang parmi les femmes qu'elle défie la marche des temps et les défaillances de la mémoire. Que les femmes mariées imitent donc Théano, Cléobulina, Gorgunte, Timoclia, les Claudia, les Cornélie. Après avoir vu que l'Apôtre concède les secondes noces aux

deinceps non minus inepta facientes, in quæ improvida vis ardentis affectus erumpebat. Origo quidem amoris honesta erat, sed magnitudo deformis. Nihil autem interest, quam ex honesta causa quis insaniat. Unde et Xystus in sententiis : Adulter est, inquit, in suam uxorem amator ardentior. In aliena quippe uxore omnis amor turpis est, in sua nimius. Sapiens vir judicio debet amare conjugem, non affectu. Regat (Al. *reget*) impetus voluptatis, nec præceps feretur (Al. *feratur*) in coitum. Nihil est fœdius quam uxorem amare quasi adulteram. Certe qui dicunt se causa reipublicæ, et generis humani, uxoribus jungi, et liberos tollere, imitentur saltem pecudes, et postquam uxorum venter intumuerit, non perdant filios ; nec amatores uxoribus se exhibeant, sed maritos. Quorumdam matrimonia adulteriis cohæserunt ; et, o rem improbam, iidem illis pudicitiam præceperunt, qui abstulerant. Itaque cito ejusmodi nuptias satietas solvit. Cum primum lenocinium libidinis abscessit ; quod libebat, eviluit. Nam quid, ait Seneca, de viris pauperibus dicam, quorum in nomen mariti, ad eludendas leges quæ contra cœlibes latæ sunt, pars magna conducitur? Quomodo potest regere mores et præcipere castitatem, et mariti auctoritatem tenere, qui nupsit ? Doctissimi viri vox est, pudicitiam in primis esse retinendam, qua amissa, omnis virtus ruit. In hac muliebrium virtutum principatus est. Hæc pauperem commendat, divitem extollit, deformem redimit, exornat pulchram ; bene meretur de majoribus, quorum sanguinem furtiva sobole non vitiat, bene de liberis, quibus nec de matre erubescendum, nec de patre dubitandum est ; bene in primis de se, quam a contumelia externi (Al. *exteri*) corporis vindicat. Captivitatis nulla major calamitas est, quam ad alienam libidinem trahi. Viros consulatus illustrat ; eloquentia in nomen æternum effert ; militaris gloria triumphusque novæ gentis consecrat ; multa sunt, quæ præclara ingenia nobilitent : Mulieris virtus proprie pudicitia est. Hæc Lucretiam Bruto æquavit, nescias an et prætulerit, quoniam Brutus non posse servire a femina didicit ; hæc æquavit Corneliam Graccho ; hæc Porciam alteri Bruto. Notior est marito suo Tanaquilla. Illum inter multa regum nomina jam abscondit antiquitas. Hanc rara inter feminas virtus, altius sæculorum omnium memoriæ,

personnes inclinées au mal, il faut qu'elles lisent dans l'histoire des temps antérieurs à l'éclatante lumière de notre religion, quel honneur obtenaient parmi les matrones celles qui n'avaient contracté qu'un lien conjugal : elles seules remplissaient les fonctions sacrées à l'autel de la déesse Fortune ; pas de prêtre, pas de flamine qui se fût marié deux fois ; jusqu'à l'époque présente les hiérophantes chez les Athéniens absorbent la ciguë pour mieux garder la continence, et dès qu'ils sont investis du pontificat, ils renoncent au mariage (1).

(1) Dans tout ce premier livre, saint Jérôme a mis largement à contribution le traité de Tertullien sur la Monogamie. Non content de fréquentes allusions et de visibles réminiscences, il répète plus d'une fois les traits si vigoureux, les expressions si caractéristiques du vieux docteur africain.

LIVRE SECOND.

1. *Seconde proposition de Jovinien.* — La seconde proposition est que ceux qui auront été baptisés ne peuvent être tentés par le diable. Et pour ne pas paraître dire une absurdité, il ajoute: « Si un homme succombe à la tentation, c'est la preuve, comme l'a écrit Simon le magicien, qu'ayant reçu l'eau du baptême, il n'y a pas reçu l'esprit. De là vient aussi le langage de Jean : « Quiconque est né de Dieu ne commet point de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui ; et il ne peut pécher parce qu'il est né de Dieu. En cela on reconnaît les enfants de Dieu et les enfants du démon, » I *Joan.* III, 9. Et à la fin de l'épître : « Quiconque est né de Dieu ne pèche point ; mais la naissance qu'il a reçue de Dieu le conserve, et l'esprit malin ne l'atteint pas. » I *Joan.* V, 18.

2. *Réponse de Jérôme : Le péché chasse Jésus-Christ et introduit le démon.* — Forte objection, je l'avoue, et qui demeurerait inexpugnable, si le témoignage de Jean lui-même ne la renversait. Il ajoute en effet aussitôt : « Mes petits enfants, gardez-vous des idoles. » I *Joan.* V, 21. Si quiconque est né de Dieu ne pèche point et ne peut être induit en tentation par le diable, d'où vient que l'Apôtre les avertit de se tenir en garde contre les tentations ? Et dans la même épître je trouve : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre et pour nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons point péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous. » I *Joan.* 8 *seqq.* Jean qui a reçu le baptême écrit à des hommes qui l'ont reçu, et j'es-

quam ut excidere possit, infixit. Imitentur ergo nuptæ Theano, Cleobulinam, Gorgunten, Timocliam, Claudias, atque Cornelias ; et, cum Apostolum malis mulieribus digamiam viderint ignoscentem, legant antequam religio nostra fulgeret in mundo, unicubas semper habuisse inter matronas decus ; per illas Fortunæ muliebri sacra fieri solitum ; nullum sacerdotem digamum, nullum Flaminem bimaritum ; Hierophantas quoque Atheniensium usque hodie cicutæ sorbitione castrari, et postquam in pontificatum fuerint allecti, viros esse desinere.

LIBER SECUNDUS.

1. *Secunda propositio Joviniani.* — Secunda propositio est, eos qui fuerint baptizati, a diabolo non posse tentari. Et ne hoc stulte dicere videretur, adjecit: « Quicumque autem tentati fuerint, ostendi (Al. *ostendit*) eos aqua tantum, et non spiritu baptizatos, quod in Simone Mago legimus. Unde et Joannes dicit : « Omnis qui natus ex Deo, peccatum non facit, quoniam semen ipsius in eo manet ; et non potest peccare, quia ex Deo natus est. Et in hoc manifesti fiunt (Mss. *sunt*) filii Dei, et filii diaboli. » I *Joan.* III, 9. Et in fine Epistolæ : « Omnis qui natus est ex Deo non peccat ; sed generatio Dei conservat eum, et malignus non tangit eum. » I *Joan.* V, 18.

2. *Hieronymus. Peccatum fugat Christum et inducit diabolum.* — Revera fortis objectio, et quæ indissolubilis permaneret, nisi ipsius Joannis testimonio solveretur. Statim enim intulit : « Filioli, custodite vos a simulacris. » I *Joan.* V, 21. Si omnis qui natus est ex Deo non peccat, et a diabolo tentari non potest, quomodo præcipit ut caveant ne tententur? Et in eadem rursus Epistola : « Si dixerimus, quia (Al. *quoniam*) peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. Si confiteamur peccata nostra, fidelis et justus est, ut remittat nobis peccata, et mundet (Al. *emundet*) nos ab omni iniquitate. Si dixerimus, quia non peccavimus, mendacem facimus eum, et verbum ejus non est in nobis. » I *Joan.* I, 8 *seqq.* Existimo (Al. *æstimo*) quod Joannes baptizatus ad baptizatos scripserit, et quod omne peccatum a diabolo sit.

time que tout péché vient du démon. Il se proclame pécheur, et il espère, après le baptême, la rémission des péchés ; tandis que notre Jovinien dit : Retire-toi de moi, car je suis pur. » *Isai.* LXV, 5, *juxta* LXX. Qu'est-ce à dire ? l'Apôtre est-il en contradiction avec lui-même ? Non certes, puisque dès qu'il a écrit ces paroles il se hâte de les expliquer ainsi : « Mes petits enfants, je vous écris ceci afin que vous ne péchiez pas. Cependant, s'il arrive que quelqu'un pèche, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, qui est le juste ; et lui-même est la victime de propitiation pour nos péchés, non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. Or nous sommes assurés que nous le connaissons, si nous observons ses commandements. Celui qui dit qu'il le connaît et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. Mais si quelqu'un garde sa parole, l'amour de Dieu est parfait en lui. C'est par là que nous connaissons que nous sommes en lui. Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché. » I *Joan.* II, 1 *seqq.* Mes petits enfants, dit-il, je vous écris ceci : « Quiconque est né de Dieu ne connaît point de péché, » afin que vous ne péchiez pas et que vous sachiez que vous demeurerez au nombre des enfants de Dieu tant que vous ne pècherez pas. Bien plus, ceux qui persévèrent dans la naissance qu'ils ont reçue de Dieu ne peuvent point pécher. « Car quelle union peut-il y avoir entre la lumière et les ténèbres ? entre Jésus-Christ et Bélial? » II *Corinth.* VI, 14. Comme le jour et la nuit ne peuvent se mêler, ainsi ne le peuvent la justice et l'iniquité, le péché et les bonnes œuvres, le Christ et l'Antéchrist. Si nous ouvrons à Jésus-Christ l'hospitalité de notre cœur, aussitôt nous mettons en fuite le démon. Si nous avons péché, et que le diable soit entré par la porte du péché, à l'instant même Jésus-Christ s'est retiré de nous. Aussi David après son péché s'écrie-t-il : « Rendez-moi, Seigneur, la joie de votre salut, » *Psalm.* L, 14, évidemment celle qu'il avait perdue en péchant. « Celui qui dit qu'il le connaît et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui. » I *Joan.* II, 4. Il appelle le Christ, la vérité : « Je suis la voie, la vie et la vérité. » *Joan.* XIV, 6. En vain, nous applaudissons-nous en Dieu, si nous ne gardons pas ses commandements. Connaître le bien et ne pas le faire, c'est pécher. « Comme le corps sans l'âme est mort, ainsi la foi sans les bonnes œuvres est morte. » Et n'allons pas imaginer que la seule connaissance de Dieu soit beaucoup, alors que les démons eux-mêmes croient à Dieu et tremblent. « Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché. » I *Joan.* II, 6. De ces deux choses que notre adversaire choisisse celle qu'il voudra, nous le lui permettons : Demeure-t-il en Jésus-

Ille peccatorem se confitetur, et sperat remissionem, post baptisma, peccatorum ; et Jovinianus meus dicit : « Ne tangas me, quoniam mundus sum. » *Isai.* LXV, 5, *juxta* LXX. Quid ergo? contraria sibi Apostolus loquitur ? Minime. In eodem quippe loco cur hoc dixerit, statim edisserit : « Filioli mei, hæc scribo vobis, ut non peccetis. Sed et si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris. Non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi. Et in hoc scimus, quod cognovimus eum, si mandata ejus observemus. Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in eo veritas non est. Qui autem servat verbum ejus, vere in hoc charitas Dei perfecta est. In hoc scimus, quoniam in ipso sumus. Qui dicit se in ipso manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare. » I *Joan.* II, 1 *seqq.* Propterea, inquit, scribo vobis, filioli mei : « Omnis qui natus est ex Deo, non peccat, » ut non peccetis, et tamdiu sciatis vos in generatione Domini permanere, quamdiu non peccaveritis. Imo qui in generatione Domini perseverant, peccare non possunt. « Quæ enim communicatio luci et tenebris? Christo et Belial? » II *Cor.* VI, 14. Quomodo dies et nox misceri nequeunt, sic nec justitia et iniquitas, peccatum et bona opera, Christus et Antichristus. Si susceperimus Christum in hospitio nostri pectoris (Al. *corporis*), illico fugamus (Al. *fugabimus*) diabolum. Si peccaverimus, et per peccati januam ingressus fuerit diabolus, protinus Christus recedet. Unde et David post peccatum : « Redde mihi, » ait, « lætitiam salutaris tui, » *Psalm.* L, 14, scilicet quam peccando amiserat. « Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in hoc veritas non est. » I *Joan.* II, 4. Christus veritas appellatur : « Ego sum, » inquit, « via et vita et veritas. » *Joan.* XIV, 6. Frustra nobis in eo plaudimus (Al. *applaudimus*), cujus mandata non facimus. Scienti bonum, et non facienti illud, peccatum est. « Quomodo corpus sine spiritu mortuum est, sic et fides sine operibus mortua est. » Nec grande putemus unum Deum nosse, cum et dæmones credant et contremiscant. « Qui dicit se in ipso manere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare. » I *Joan.* II, 6. Eligat adversarius e duobus quod vult : optionem ei (Al. *enim*) damus. Manet in Christo,

Christ ou n'y demeure-t-il pas? S'il y demeure, qu'il marche donc comme Jésus-Christ a marché. S'il lui semble téméraire de s'engager à reproduire les vertus de Notre-Seigneur, il ne demeure point en Jésus-Christ, puisqu'il ne marche point comme Jésus-Christ a marché: « Jésus-Christ n'a commis aucun péché, et dans sa bouche un mensonge n'a pas été trouvé. Quand on le maudissait, il ne répondait point par des injures. » I *Petr.* II, 22. « Il demeura muet comme un agneau devant celui qui le tond. » *Isai.* LIII, 7. Le prince de ce monde vint à lui et le trouva sans reproche. « Il n'avait point commis de péché, et Dieu par amour pour nous le chargea des nôtres. » I *Joan.* III, 5. « Quant à nous, comme le dit saint Jacques, nous faisons tous beaucoup de fautes, et nul n'est pur de péché, alors même que sa vie ne serait que d'un seul jour. » *Jacob.* III, 2. « Qui peut en effet se glorifier d'avoir un cœur parfaitement chaste? qui peut avoir l'assurance d'être pur de tout péché? Nous sommes tenus pour coupables à la suite de la prévarication d'Adam. » *Prov.* XX, 9. Aussi David dit-il: « Voilà que j'ai été conçu dans l'iniquité, et que ma mère m'a conçu dans le péché; » *Psalm.* L, 7; et le bienheureux Job: « Quand je serais juste, vous montreriez l'impiété dans mes paroles, et si je me croyais sans péché, vous me trouveriez pétri d'iniquité. Quand j'aurais été lavé dans l'eau de neige et que la pureté de mes mains éclaterait, votre lumière me ferait paraître à moi-même tout couvert d'ordures. » *Job.* XIV, *juxta* LXX, et IX. Mais de peur que nous ne nous abandonnions au désespoir, par la pensée que si nous péchons après le baptême nous ne pouvons être sauvés, l'Apôtre ajoute aussitôt ce tempérament: « Cependant, s'il arrive que quelqu'un pèche, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, qui est le juste; et lui-même est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. » I *Joan.* II, 1. Il parle ainsi à ceux qui croient après le baptême, et il leur promet le Seigneur pour avocat. Il ne dit pas: Si vous péchez, vous avez pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, et lui-même est la victime de propitiation pour vos péchés; on pourrait croire qu'il s'agit de ceux qui n'ont pas conservé la foi intacte après le baptême; mais il dit: « Nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ, et lui-même est la victime de propitiation pour nos péchés; » et non-seulement pour ceux de Jean et des fidèles à qui il écrit, mais aussi pour ceux de tout le monde. Ce « tout le monde » comprend et les Apôtres et tous ceux qui croient. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence qu'on peut pécher après le baptême. C'est en vain en effet que nous avons Jésus-Christ pour avocat, si nous ne pouvons pas pécher.

3. *Condamnation de l'erreur de Montanus et de*

an non manet? Si manet, ita ergo ambulet ut Christus. Si autem temerarium est similitudinem virtutum Domini polliceri, non manet in Christo, quia non ingreditur ut Christus. « Ille peccatum non fecit, neque inventus est dolus in ore ejus, qui cum malediceretur, non remaledixit, » I *Petr.* II, 22, et « tanquam agnus coram tondente sic non aperuit os suum, » *Isa.* LIII, 7; ad quem venit princeps mundi istius, et invenit in eo nihil; « qui cum peccatum non fecisset, pro nobis peccatum eum fecit Deus. » I *Joan.* III, 5. Nos autem juxta Epistolam Jacobi, « multa peccamus omnes, et nemo mundus a peccatis, nec si unius quidem diei fuerit vita ejus; » *Jacob.* III, 2; « quis enim gloriabitur castum se habere cor? aut quis confidet mundum se esse a peccatis? Tenemurque rei in similitudinem prævaricationis Adam. » *Prov.* XX, 9. Unde et David: « Ecce, » ait, « in iniquitatibus conceptus sum, et in delictis concepit me mater mea. » *Psal.* L, 7. Et beatus Job: « Si fuero justus, os meum impia loquetur; et si sine crimine, pravus inveniar. Et si purificatus in nive et lotus mundis manibus, satis me sorde tinxisti, et exsecratum est me vestimentum meum. » *Job.* XIV, *juxta* LXX, *et* IX. Verum ne penitus desperemus, arbitrantes nos post peccata baptismi non posse salvari, statim hoc ipsum temperat: « Et si quis peccavit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum justum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris. Non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi. » I *Joan.* II, 1. Hoc ad credentes post baptisma loquitur, et advocatum pro delictis eorum Dominum pollicetur. Nec dicit: Si quid peccaveritis, advocatum habetis apud Patrem Christum, et ipse est propitiatio pro peccatis vestris, ne eos diceres non plena fide baptisma consecutos; sed: « Advocatum, » inquit, « habemus apud Patrem Jesum Christum, et ipse est propitiatio pro peccatis nostris; » et non solum pro Joannis illorumque peccatis; sed etiam pro totius mundi. In toto autem mundo et Apostoli sunt omnesque credentes. Ex quibus liquido comprobatur post baptisma posse peccari. Frustra enim habemus advocatum Jesum Christum, si peccari non potest.

3. *Error Montani et Novati damnatur. Liberi arbitrii sumus conditi. Nova imperitiæ factio.* — Petrus

Novatus. Nous sommes nés libres. Secte nouvelle par ignorance. — L'apôtre Pierre, à qui il avait été dit : « Celui qui a été déjà lavé, n'a plus besoin de l'être de nouveau: » *Joan.* XIII, 10; et : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, » *Matth.* XVI, 18, renie Jésus par peur d'une servante. Et le Seigneur lui-même : « Simon, Simon, voilà, dit-il, que Satan vous a sollicités, afin de vous écraser comme du froment. Et moi j'ai intercédé pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; » *Luc.* XXII, 32; et au même endroit: « Veillez et priez, afin que vous ne tombiez pas dans la tentation; l'esprit est prompt, mais la chair est faible. » *Matth.* XXVI, 41. Si vous répondez que cela fut dit avant la Passion, c'est assurément après la Passion que nous disons dans l'Oraison Dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés; et ne nous laissez pas tomber dans la tentation, mais délivrez-nous du mal. » *Matth.* VI, 12. Si nous ne péchons pas après le baptême, pourquoi demandons-nous la rémission de nos péchés, qui ont été déjà remis dans le baptême? Pourquoi prions-nous Dieu qu'il ne nous laisse pas tomber dans la tentation et qu'il nous délivre du mal, si le démon ne peut pas tenter ceux qui ont reçu le baptême? Mais il n'en serait pas ainsi au cas où cette prière conviendrait aux catéchumènes, et non aux fidèles et aux chrétiens. Paul, ce vase d'élection, « châtie son corps et le réduit en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, il ne soit réprouvé lui-même. » I *Corinth.* IX, 27. « Je ressens, écrit-il, dans ma chair un aiguillon, qui est l'ange de Satan, et qui me donne des soufflets. » II *Corinth.* XII, 7. Et aux mêmes Corinthiens : « J'appréhende qu'ainsi que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent et ne dégénèrent de la simplicité chrétienne. » II *Corinth.* XI, 3. Et ailleurs : « Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi. Car si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous, en la personne de Jésus-Christ, afin que Satan ne nous circonvienne pas, car nous n'ignorons pas ses ruses. » II *Corinth.* II, 10, 11. Et encore : « Vous n'avez eu que des tentations humaines; Dieu est fidèle et il ne souffrira pas que vous soyez tentés au delà de vos forces, mais il vous fera tirer avantage de la tentation même, afin que vous puissiez persévérer. » I *Corinth.* X, 13. Et puis : « Que celui qui se croit sûr de ses jambes, prenne garde de ne pas tomber. » Et aux Galates : « Vous courriez si bien; qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obéir à la vérité? » *Galat.* V, 7. Et ailleurs: « Nous avons voulu aller vous trouver, et moi Paul, j'en ai eu le dessein une et deux fois, mais Satan nous en a empêchés. » I *Thessal.* II, 18. Et aux époux : « Et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet

Apostolus, ad quem dictum fuerat : « Qui lotus est, non necesse habet ut iterum lavet; » *Joan.* XIII, 10; et: « Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, » *Matth.* XVI, 18, ab ancilla perterritus negat. Et ipse Dominus : « Simon, Simon, ecce, » inquit, Satanas postulavit vos, ut cribraret sicut (al. *quasi*) triticum. Ego autem rogavi pro te, ne (al. *ut non*) deficeret fides tua. » *Matth.* XVI, 26. Et in eodem loco : « Vigilate et orate, ne intretis in tentationem; spiritus quidem promptus est, caro autem infirma. » Quod si ante crucem dictum responderis, certe post crucem in Oratione Dominica dicimus : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris; et ne nos inducas in tentationem, sed libera nos a malo. » *Matth.* VI, 12. Si non peccamus post baptisma, cur nobis poscimus peccata dimitti, quæ in baptismate jam dimissa sunt? Quid oramus ne intremus in tentationem, et ut liberemur a malo, si diabolus tentare non potest jam baptizatos? Aliud autem est, si ad catechumenos hæc oratio pertinet, et non convenit fidelibus et Christianis. Paulus electionis vas « castigat corpus suum, et in servitutem redigit, ne aliis prædicans, ipse reprobus inveniatur. » I *Cor.* IX, 27. « Et datus est mihi, » inquit, « stimulus carnis, angelus Satanæ, qui me colaphizet. » II *Cor.* XII, 7. Et ad Corinthios : « Timeo, » inquit, « ne sicut serpens decepit Evam in astutia sua, ita corrumpantur sensus vestri a simplicitate quæ est in Christo. » II *Cor.* XI, 3. Et alibi : « Cui autem aliquid donastis, et ego. Nam et ego quod donavi, si quid donavi, propter vos, in persona Christi, ut non circumveniamur a Satana. Non enim ejus ignoramus astutias. » II *Cor.* II, 10, 11. Et rursum : « Tentatio vos non apprehendat, nisi humana. Fidelis autem Deus, qui non dimittet vos tentari supra id quod potestis; sed faciet eam tentatione etiam proventum, ut possitis sustinere. » I *Cor.* X, 13. Et : « Qui sibi videtur stare, videat ne cadat. » Et ad Galatas ; « Currebatis bene, quis vos impedivit veritati non obedire? » *Galat.* V, 7. Et alibi : « Voluimus (al. *volumus*) venire ad vos ; ego quidem Paulus, et semel et iterum, sed impedivit nos Satanas. » I *Thess.* II, 18 Et ad maritos : « Et iterum revertimini ad idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram. » I *Cor.* VII, 5. Et rursum : « Dico autem, spiritu ambulate, et desideria carnis

de votre incontinence pour vous tenter. » I *Corinth.* VII, 5. Et encore : « Je vous le dis donc : Conduisez-vous selon l'esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair. Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, et ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez. » *Galat.* V, 16, 17. Composés de l'un et de l'autre, nous devons nécessairement souffrir les luttes de l'un contre l'autre. Et aux Ephésiens : « Nous avons à combattre, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les principautés et les puissances, contre les princes de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air. » *Ephes.* VI, 12. Et il peut se rencontrer un homme pour dire que nous devons nous livrer à la sécurité et au sommeil après le baptême ? Et Paul dit aussi aux Hébreux : « Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu et de l'espérance des grandeurs du siècle à venir, et qui après cela sont tombés, il est impossible qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce qu'autant qu'il est en eux, ils crucifient de nouveau le fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. » *Hebr.* VI, 4 *seqq.* Assurément, ceux qui ont été éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu, nous ne pouvons nier qu'ils aient été baptisés. Mais si ceux qui l'ont été ne peuvent pécher, comment l'Apôtre peut-il dire ici : « Et qui sont tombés ? » D'ailleurs, Montanus et Novatus n'ont pas à se réjouir de ce passage, eux qui soutiennent qu'ils ne peuvent être renouvelés par la pénitence ceux qui ont crucifié en eux-mêmes le Fils de Dieu et s'en sont glorifiés ; car l'Apôtre ajoute : « Nous avons une meilleure opinion de vous et de votre salut, mes chers frères, quoique nous parlions de cette sorte. Car Dieu n'est pas injuste pour oublier vos bonnes œuvres, et la charité que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom, et que vous rendez encore aux saints. » *Hebr.* VI, 9, 10. Et vraiment grande serait l'injustice de Dieu, si punissant seulement les péchés, il ne tenait pas compte des bonnes œuvres. J'ai tenu ce langage, dit l'Apôtre, afin de vous arracher au péché, et de vous mettre en garde contre le désespoir. Du reste, j'ai une meilleure opinion de vous et de votre salut, mes très-chers frères. Car la justice de Dieu ne veut pas qu'il oublie vos bonnes œuvres et les assistances que vous avez rendues en son nom et que vous rendez encore aux saints, pour ne se souvenir que de vos fautes. Et l'apôtre Jacques, sachant qu'on peut être tenté après le baptême et succomber par sa propre volonté : « Heureux, dit-il, celui

non perficietis. Caro enim concupiscit adversus spiritum, et spiritus adversus carnem, hæc enim invicem adversantur sibi, ut non quæ vultis illa faciatis. » *Gal.* V, 16, 17. Ex utroque compacti, necesse est ut utriusque contra se substantiæ bella patiamur. Et ad Ephesios : « Non est nobis pugna (al. *colluctatio*) adversus carnem et sanguinem, sed adversus principatus et potestates, adversus rectores tenebrarum istarum, adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus. » *Ephes.* VI, 2. Et existimat aliquis securos et dormientes nos esse debere post baptismum ? Necnon ad Hebræos : « Impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, et gustaverunt donum cœleste, et participes facti sunt Spiritus sancti, gustaveruntque nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi futuri, et prolapsi sunt, renovari iterum ad pœnitentiam, rursum crucifigentes sibimetipsis Filium Dei, et ostentui habentes. » *Hebr.* VI, 4 *et seqq.* Certe eos qui illuminati sunt, et gustaverunt donum cœleste, et participes facti sunt Spiritus santi, gustaveruntque bonum Dei verbum, negare non possumus baptizatos. Si autem baptizati peccare non possunt, quomodo nunc Apostolus dicit: « Et prolapsi sunt ? » Verum ne Montanus et Novatus hic rideant, qui contendunt non posse renovari per pœnitentiam eos qui crucifixerunt sibimet Filium Dei et ostentui habuerunt, consequenter hunc errorem solvit, et ait : « Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora et viciniora saluti, tametsi ita loquimur. Non enim injustus est Deus, ut obliviscatur operis vestri, et dilectionis quam ostendistis in nomine ipsius qui ministrastis sanctis, et nunc ministratis. » *Hebr.* VI, 9, 10. Et revera grandis injustitia Dei, si tantum peccata puniret, et bona opera non susciperet. Ita locutus sum, inquit Apostolus, ut vos a peccatis retraherem, et desperationis metu facerem cautiores. Cæterum confido de vobis, dilectissimi, meliora et viciniora saluti. Neque enim justitiæ Dei est, ut obliviscatur bonorum operum et ministerii quod propter nomen ejus exhibuistis, et exhibetis in sanctos, et tantum meminerit peccatorum. Sed et apostolus Jacobus sciens baptizatos posse tentari, et propria corruere voluntate : « Beatus, » ait, « vir qui suffert tentationem, quia cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se. » *Jacob.* I, 12. Ac ne putaremus secundum

qui souffre la tentation, parce que lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. » *Jac.* I, 12. Et pour que nous ne pensions pas, d'après la Genèse, où il est écrit qu'Abraham fut tenté par Dieu, *Genes.* XXII, que nous pouvons aussi être tentés par Dieu, l'Apôtre ajoute : « Que nul ne dise, lorsqu'il est tenté, que c'est Dieu qui le tente ; car Dieu est incapable de tenter, et de pousser personne au mal. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscence qui l'emporte et l'attire. Et ensuite quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché ; et le péché étant accompli engendre la mort. » *Jacob.* I, 13 *et seqq.* Dieu nous a créés libres, et nous ne sommes entraînés par nécessité ni à la vertu, ni au vice. Au reste, là où il y a fatalité, il ne saurait y avoir récompense. De même que Dieu conduit à la perfection dans les bonnes œuvres, puisqu'il ne dépend pas de la volonté de celui qui court, mais de la miséricorde et du secours divin que nous ayons la force de parvenir au but ; de même dans le mal et le péché, nos désirs sont l'aiguillon, et le diable parfait l'œuvre. Quand il nous voit sur le fondement de Jésus-Christ élever un édifice d'herbes, de bois et de paille, il y met le feu. Edifions donc l'or, l'argent, les pierres précieuses, et il n'osera pas nous tenter, bien que, en cela même, la possession ne soit ni certaine ni sûre, parce que le lion est en embuscade dans l'ombre pour donner la mort à l'innocence. « La fournaise éprouve les vases du potier ; la tentation et la tribulation, les hommes justes : » *Eccli.* XXVII, 6. Et ailleurs, il est écrit : « Mon fils, en entrant au service de Dieu, préparez-vous à la tentation. » Le même saint Jacques dit encore : « Ayez soin d'observer cette parole et ne vous contentez pas de l'écouter. Car celui qui écoute la parole sans la pratiquer, est semblable à un homme qui jette les yeux sur son visage naturel qu'il voit dans un miroir, et qui après s'en va, et oublie à l'heure même quel il était. » *Jacob.* I, 22 *et seqq.* En vain avertirait-il de joindre les œuvres à la foi, si l'on ne pouvait pécher après le baptême. « Quiconque, dit-il, ayant gardé la loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée. » *Jacob.* II, 10. Qui de nous est sans péché ? « Dieu a exposé toutes choses aux souillures du péché, afin d'étendre à tous sa miséricorde. » *Rom.* XI, 12. Et Pierre aussi : « Nous savons que le Seigneur fait délivrer de la tentation ceux qui le craignent. » II *Petr.* II, 9. Et au sujet des faux docteurs : « Ce sont des fontaines sans eau, des nuées qui sont agitées par des tourbillons ; et de noires et profondes ténèbres leur sont réservées. Car, tenant des discours pleins

illud Geneseos, ubi scribitur Abraham a Deo fuisse tentatum, nos quoque tentari a Deo : *Genes.* XXII : « Nemo, » inquit, « cum tentatur dicat, quoniam a Deo tentor. Deus enim intentator malorum est, ipse autem neminem tentat. Unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua abstractus et illectus. Dehinc concupiscentia cum conceperit, parit peccatum ; peccatum autem cum consummatum fuerit, generat mortem. » *Jacob.* I, 13 *et seqq.* Liberi arbitrii nos condidit Deus, nec ad virtutes nec ad vitia necessitate trahimur. Alioquin ubi necessitas, nec corona est. (*a*) Sicut in bonis operibus perfector est Deus, non est enim volentis, neque currentis, sed miserentis et (*b*) adjuvantis Dei ut pervenire valeamus ad calcem ; sic in malis atque peccatis, semina nostra sunt incentiva, et perfectio diaboli. Cum viderit nos super fundamentum Christi ædificare (al. *ædificasse*) fenum, ligna, stipulam, tunc supponit incendium. Ædificemus ergo aurum, argentum, lapides pretiosos, et tentare non audebit ; quanquam et in hoc non sit certa et secura possessio. Sedet quippe leo in insidiis et in occultis, ut interficiat innocentem. « Et vasa figuli probat fornax, homines autem justos tentatio tribulationis. » *Eccli.* XXVI, 6. Et in alio loco scribitur : « Fili, accedens ad servitutem Dei, præpara te ad tentationem. » *Eccli.* II, 1. Rursum idem Jacobus loquitur : « Estote factores verbi, et non auditores tantum. Si quis auditor est verbi, et non factor, iste similis est viro, qui considerat vultum nativitatis suæ in speculo. Consideravit illud, et statim recedens oblitus est, qualis sit. » *Jacob.* I, 22 *et seqq.* Frustra monuit, ut jungerent opera fidei, si post baptisma peccare non poterant. « Qui totam legem, » inquit, « servaverit in uno, factus est omnium reus. » *Jacob.* II, 10. Quis nostrum absque peccato ? « Conclusit Deus omnia sub delicto, ut omnibus misereatur. » *Rom.* XI, 12. Petrus quoque : « Novit, » inquit, « Dominus pios de tentatione eripere (al. *eruere*). » II *Pet.* II, 9. Et de falsis doctoribus :

(*a*) *Ubi necessitas, nec corona est.* Falso addiderunt libri ante nos, *nec damnatio*, etc. S. Germani codex ms. legit interrogative : *Alioquin ubi necessitas, ubi corona est ?* MARTIAN.

(*b*) *Adjuvantis Dei, ut pervenire.* Eamdem sententiam legimus initio Prologi sancti Patris nostri Benedicti in Regulam suam : « In primis, inquit, ut quidquam agendum inchoas bonum, ab eo perfici instantissima oratione deposcas. » Hic in bonis operibus perfector est Deus. Videant nunc Theologi nostri, ne sanctorum verba detorqueant in proprios sensus ; sed pura ac simplice fide interpretentur, non declinantes neque ad dexteram, neque ad sinistram. MARTIAN.

d'insolence et de folie, ils amorcent, par les passions de la chair et les voluptés sensuelles, ceux qui peu de temps auparavant s'étaient retirés de l'erreur, et y sont retombés. » *Ibid.* I 7, 18. La parole apostolique ne vous semble-t-elle pas avoir dépeint l'ignorance de la secte nouvelle ? Ils ouvrent en effet comme des fontaines de science, promettant une pluie de doctrines qu'ils n'ont pas, et qu'ont seules les nuées prophétiques que nourrit la vérité de Dieu, tandis qu'ils sont agités par les tourbillons des démons et des vices. Ils lancent de grands mots, et tout leur discours n'est qu'orgueil : « Or tout homme orgueilleux est en abomination au Seigneur. » *Prov.* XVI, 5, *juxta* LXX. Ceux qui peu de temps auparavant s'étaient retirés du péché, ils les poussent de nouveau à l'erreur, et ils les amorcent par les passions de la chair et les voluptés sensuelles. Qui en effet n'écoute volontiers ces paroles : Mangeons et buvons, et notre règne sera éternel ? Les sages et les prudents, ils les appellent insensés ; on écoute d'autant plus un homme qu'il est plus flatteur en ses discours. L'apôtre Jean, ou plutôt le Sauveur par la main de Jean écrivant à l'ange de l'église d'Ephèse, lui dit : « Je connais vos œuvres, votre travail et votre patience ; je vois que vous avez souffert pour mon nom, et que vous ne vous êtes point découragé. Mais j'ai un reproche à vous faire, qui est que vous vous êtes relâché de votre première charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchu, et faites pénitence, et rentrez dans la pratique de vos premières œuvres. Si vous y manquez, je viendrai à vous, et j'ôterai votre chandelier de sa place, si vous ne faites pénitence. » *Apoc.* II, 2 *et seqq.* Pareillement pour les autres églises, Smyrne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie, Laodicée, il les provoque à la pénitence, et les menace, si elles ne rentrent dans la pratique de leurs premières œuvres. Il dit qu'il y en a peu dans Sardes qui n'aient pas souillé leur vêtement ; ceux-ci marcheront avec lui vêtus de la robe blanche, parce qu'ils en sont dignes. Quant à ces paroles : « Souvenez-vous de l'état d'où vous êtes déchu ; » et : « Voilà que le diable fera jeter en prison certains d'entre vous, afin que vous soyez tentés ; » et : « Je sais où vous habitez, où est la demeure de Satan ; » et puis : « Souvenez-vous des doctrines et des paroles reçues, et observez-les, et faites pénitence ; » et d'autres encore, il les adresse assurément à celui qui a eu la foi, qui a été baptisé, et qui après avoir été fidèle, est déchu par le péché.

4. *Tous les saints de l'Ancien Testament ont les mêmes mérites que maintenant ceux du Christianisme. Salomon s'éloigna de Dieu par l'amour des femmes. Jésus Josedech, figure du Sauveur. Les Anges peuvent commettre le péché.* — J'ai retardé jusqu'ici les exemples de l'Ancien Testament, parce que toutes les fois qu'il prouve contre eux,

« Hi sunt fontes sine aqua, et nebulæ turbinibus exagitatæ, quibus caligo tenebrarum reservatur. Superba (al. *Superbia*) enim vanitatis loquentes pelliciunt (al. *pellicit*) in desideriis carnis luxuriæ eos qui paululum effugerant, et ad errorem reversi sunt. » *Ibid.* 17 18, Nonne tibi videtur, pinxisse sermo Apostolicus novam imperitiæ factionem? Aperiunt enim quasi fontes scientiæ, quia quem non habent, doctrinarum promittunt imbrem, velut nubes propheticæ, ad quas perveniat veritas Dei, et turbinibus exagitantur dæmonum atque vitiorum. Loquuntur grandia, et totus eorum sermo superbia est : « Immundus est autem apud Deum omnis qui exaltat cor suum. » *Proverb.* XVI, 5 *juxta* LXX. Ut qui paululum refugerant a peccatis, ad suum revertantur errorem ; et suadent in luxuria, ciborum carnisque delicias. Quis enim non libenter audiat (al. *audient*) : Manducemus et bibamus, et in æternum regnabimus? Sapientes et prudentes, pravos vocant ; eos vero qui dulces sunt in sermonibus, plus audiunt. Joannes Apostolus, imo in Joanne Salvator scribens Angelo Ephesi Ecclesiæ : « Scio, » inquit, « opera tua, et laborem et patientiam tuam, et quia sustinuisti propter nomen meum, et non defecisti ; sed habeo adversus te, quod charitatem tuam primam reliquisti. Memor esto unde cecideris, et age pœnitentiam ; et prima opera fac. Sin autem, veniam tibi, et movebo candelabrum tuum de loco, nisi pœnitentiam egeris. » *Apoc.* II, 2 *et seqq.* Similiter et cæteras Ecclesias, Smyrnam, Pergamum, Thyatiram, Sardis, Philadelphiam, Laodiciam ad pœnitentiam provocat, et nisi revertantur ad opera pristina, comminatur. Et in Sardis paucos habere se dicit, qui non coinquinaverunt (al. *coinquinaverint*) vestimenta sua ; et ambulaturi sunt (al. *sint*) cum eo in albis, quia digni sunt. Cui autem dicit (al. *scribit*) : « Memento unde cecideris. » Et : « Ecce missurus est diabolus ex vobis in carcerem, ut tentemini. » Et : « Scio ubi habitas, ubi sedes est Satanæ. » Et : « In mente habe, qualiter acceperis, et audieris, et serva, et pœnitentiam age, » et reliqua utique ei dicit qui credidit, et baptizatus est, et stans quondam, corruit per delictum.

4. *Omnes retro sancti ejusdem meriti, cujus nunc Christiani. Salomon amore mulierum a Deo discessit. Jesu Josedech, typus Salvatoris. Angeli possunt reci-*

les novateurs ont coutume de dire : « La loi et les Prophètes jusqu'à Jean. » *Matth.* II. D'ailleurs qui ne sait que, par une haute disposition de la sagesse divine, tous les saints antérieurs à la venue du Messie ont les mêmes mérites qu'ont les saints depuis le Christianisme ? Comme autrefois Abraham plut à Dieu dans le mariage, ainsi maintenant lui plaisent les vierges dans une perpétuelle chasteté. Celui-là servit le Seigneur selon la loi et son temps ; à notre tour, servons-le selon l'Evangile et notre époque, nous qui nous trouvons à la fin des temps; I *Corinh.* x, 11 ; David choisi selon le cœur du Seigneur, I *Reg.* XIII, qui avait fait toutes ses volontés, et qui avait dit dans un psaume : « Jugez-moi, Seigneur, parce que j'ai marché dans mon innocence, et ayant mis mon espérance au Seigneur, je ne serai point affaibli ; éprouvez-moi, Seigneur, et faites-moi fondre, éprouvez comme par le feu, mes reins et mon cœur, » *Psalm.* XXV, 1, 2, plus tard est tenté par le diable, et après son péché il dit dans son repentir : « Ayez pitié de moi, Seigneur, selon la grandeur de votre miséricorde. » *Psalm.* L, 1. Il veut qu'un grand péché soit effacé par une grande miséricorde. Salomon, aimable aux yeux du Seigneur et à qui Dieu s'était deux fois révélé, perdit l'amour de Dieu à cause de son attachement aux femmes. Manassès, qui avait été le plus impie des rois, après la captivité de Babylone, fut rétabli dans sa dignité première, au rapport du Livre des Jours (les Paralipomènes). Josias malgré sa sainteté, périt dans le champ de Magédo sous les coups du roi d'Egypte. Jésus fils de Josédech, grand prêtre, quoiqu'il ait précédé comme figure le Sauveur, qui porta le poids de nos péchés, et recruta son Eglise parmi les étrangers et les Gentils, fut cependant, nous dit l'Ecriture, qui montre le diable debout à sa droite, souillé par le péché après son sacerdoce ; plus tard, le blanc vêtement de la pureté lui fut rendu. Il est superflu de rappeler que Moïse et Aaron offensèrent Dieu au sujet de l'eau de la contradiction, et pour ce motif n'entrèrent point dans la terre promise; puisque le bienheureux Job nous dit que les Anges et toute créature peuvent tomber dans le péché : « L'homme osera-t-il se dire juste en se comparant à Dieu ? et sera-t-il plus pur que Celui qui l'a créé ? Ceux mêmes qui le servaient n'ont pas été stables, et il a trouvé du déréglement jusque dans ses Anges. Que sera-ce donc de ceux qui habitent dans des maisons de boue, » *Job.* IV, 17, *et seqq.*, de nous qui sommes faits de cette même boue ? « La vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle. » *Job.* VII, 1. Il est tombé aussi Lucifer, lui qui brillait au-dessus de toutes les nations. Et celui qui dans le paradis des délices avait été nourri entre les douze pierres, blessé par la montagne du Seigneur, est descendu dans l'enfer. Aussi le Sauveur dit-il dans

pere peccatum. — Paulisper de veteri Testamento exempla distuleram ; quia solent ubicumque contra eos facit, dicere : « Lex et Prophetæ usque ad Joannem. » *Matth.* II. Cæterum quis ignorat sub altera (al. *alta*) dispensatione Dei, omnes retro sanctos ejusdem fuisse meriti, cujus nunc Christiani sunt? Quomodo ante Abraham placuit in conjugio, sic nunc virgines placent in perpetua castitate. Servivit ille legi et tempori suo ; serviamus et nos Evangelio et tempori nostro, in quos fines sæculorum decurrerunt. I *Cor.* x. David electus secundum cor Domini, I *Reg.* XIII, qui omnes ejus fecerat voluntates, et qui in quodam Psalmo dixerat : « Judica me, Domine, quoniam ego in innocentia mea ingressus sum, et in Domino sperans non infirmabor. Proba me, Domine, et tenta me, ure renes meos, et cor meum, » *Ps.* XXV, I, 2, postea tentatur a diabolo, et post peccatum pœnitens loquitur : « Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam. » *Psal.* L,1. Magnum peccatum magna deleri vult misericordia. Salomon, amabilis Domini, et cui bis Deus fuerat revelatus, quia amator mulierum fuit, a Dei amore discessit. Manassen impiissimum regem post captivitatem Babylonicam, in pristinam dignitatem Liber Dierum (*Paralipomena*) restitutum refert. Et Josias vir sanctus, in campo Magedo ab Ægyptio rege confoditur. Jesu quoque filius Josedech, sacerdos magnus, quanquam in typo præcesserit Salvatoris, qui nostra peccata portavit, et alienigenam sibi ex gentibus Ecclesiam copulavit, tamen secundum litteram post sacerdotium sordidatus inducitur, et stat diabolus a dextris ejus; et candida illi vestimenta deinceps redduntur. Superfluum est de Moyse et Aaron scribere, quod ad aquam contradictionis offenderint Deum, et terram repromissionis non intraverint, cum beatus Job Angelos quoque et omnem creaturam peccare posse commemoret, dicens : « Quid enim, numquid homo coram Deo mundus est ? Aut in operibus suis sine macula vir ? Si contra servos suos non credit, et adversum Angelos suos pravum quid reperit, quanto magis habitantes in domibus luteis, » *Job* IV, 17 *et seqq.*, de quibus et nos ex eodem luto sumus : « Tentatio est vita hominis super terram. » *Job.* VII, 1. Et cecidit Lucifer, qui mittebat ad universas nationes. Et ille qui in paradiso deliciarum inter duodecim nu-

l'Evangile : « Je voyais Satan tomber du ciel comme la foudre. » *Luc.* x, 18. S'il est tombé de ces sublimes hauteurs, qui peut se croire à l'abri de la chute? S'il y a des ruines dans le ciel, combien plus sur la terre ? « Lucifer étant tombé (ou le serpent antique après sa chute), sa force estdans ses reins, sa vertu est dans le nombril de son ventre. Les grands arbres sont couverts de son ombre, il dort sous l'ombre dans le secret des roseaux et dans les lieux humides. C'est lui qui est le Roi de tout ce qui est dans les eaux; » *Job.* XL, 11 *et seqq* ; là sans doute où sont la volupté, la luxure, la débauche et l'ivresse des festins. « Qui découvrira la superficie de son vêtement ? et qui ouvrira l'entrée de ses mâchoires ? Les peuples s'engraissent en lui, et les nations des Phéniciens se le partagent. » *Job.* XLI. Et de peur que le lecteur, dans le secret de sa pensée, ne crût que ces mots signifient que le monstre a été donné en nourriture aux seules nations des Phéniciens et aux peuples des Ethiopiens, l'Ecriture se hâte d'indiquer aussitôt tous ceux qui traversent la mer de ce monde et courent vers le port du salut : « Et sur les navires des pêcheurs sa tête repose comme l'enclume sur laquelle on bat sans cesse ; il méprise le fer comme de la paille, et l'airain comme un bois pourri. Il marche sur l'or de la mer comme sur la boue. Il fait bouillir le fond de l'abîme comme l'eau d'une chaudière, il considère la mer comme néant, et le fond de l'abîme comme son esclave. Il ne voit rien que de haut. » *Job.* LXI. Et notre Jovinien pense qu'il pourra le dompter facilement. Que dirai-je des saints et des Anges, qui, bien que créatures privilégiées de Dieu, peuvent cependant succomber au péché ? Le démon a osé tenter le Fils de Dieu lui-même, et repoussé à deux reprises, néanmoins il lève la tête, puis blessé une troisième fois, il bat lentement en retraite, différant la tentation plutôt qu'y renonçant. Et nous fonderions toute sécurité sur le baptême ! Il remet les péchés antérieurs sans doute, mais il ne nous est pas une telle sauvegarde pour l'avenir, qu'après l'avoir reçu nous n'ayons besoin d'exercer toute vigilance sur notre cœur.

5. *Troisième question.* — Nous arrivons enfin à la nourriture, et l'on nous oppose les difficultés d'une troisième question : « Toutes choses ont été créées dans le but de servir à l'usage des hommes. Et comme l'homme, animal raisonnable, en tant qu'habitant et possesseur du monde, est sujet de Dieu et vénère son Auteur, ainsi tous les animaux ont été créés ou pour la nourriture de l'homme, ou pour son vêtement, ou

tritus est lapides, vulneratus a monte Domini, ad inferna descendit. Unde et Salvator in Evangelio : « Videbam, » inquit, « Satanam, quasi fulgur de cœlo cadentem. » *Luc.* x, 18. Si altissima illa sublimitas cecidit, quis cedere non possit ? Si in cœlo ruinæ, quanto magis in terra ? « Et tamen cum ceciderit Lucifer » (imo post casum coluber antiquus), « virtus ejus in lumbis ejus, et potestas ejus super umbilicum ventris. Obumbrantur in eo arbores magnæ, et dormit juxta juncum et calamum et caricem. Ipse est rex omnium, quæ in aquis sunt; » *Job.* XL, 11 *et seqq.* ; ubi scilicet voluptas et luxuria, et propago, et irrigatio nuptiarum. « Quis enim denudabit faciem vestitus ejus? Et portas vultus ejus quis aperiet? Saginantur in eo nationes, et partiuntur eum Phœnicum gentes. » *Job.* XLI. Ac ne forsitan tacite legentis cogitatio putaret, eas tantum Phœnicum gentes et populos Æthiopum significari, quibus draco in escam datus sit, statim de his qui per mare hujus sæculi transeunt (Al. *transierunt*), et ad portum salutis pervenire festinant, dicitur : (*a*) « Et in navibus piscatorum caput ejus stat sicut incus (Al. *incudo*) infatigabilis ; reputat ferrum ut paleas, et sicut lignum putre (Al. *putridum*) æs. Et omne aurum maris sub eo, sicut lutum. Fervescere facit abyssum, sicut vas æneum ; æstimat mare sicut (*b*) deletum, et tartarum abyssi ut captivum. Omne altum videt. » *Job.* XLI. Et arbitratur Jovinianus meus facile sibi eum posse succumbere. Quid loquar de sanctis viris et de Angelis, qui cum creaturæ Dei sint possunt utique recipere peccatum ? Filium Dei tentare ausus est, et prima ejus et secunda sententia repercussus, nihilominus caput levat, et tertio vulneratus, usque ad tempus recedit, differens magis tentationem, quam auferens ; et nos nobis blandimur de baptismate, quod sicut priora peccata dimittit, sic in futurum servare non potest, nisi baptizati omni custodia servaverint cor suum.

5. *Tertia quæstio.* — Tandem pervenimus ad cibos, et tertiæ quæstionis nobis opponitur difficultas : « Ad hoc creata esse omnia, ut usui mortalium deservirent.

(*a*) *Et in navibus piscatorum.* Ex hoc loco, quem replicat consequenter Hieronymus, scire possumus quanta fuerint prætermissa in libro Job juxta Septuaginta, si consulamus tomum primum editionis nostræ, id est, divinam Bibliothecam S. Hieronymi, ubi suo loco editus est liber Job cum asteriscis et obelis. MARTIAN.

(*b*) Græce est ἐξάλειπτρον, quod est unguentarium vas, testibus Polluce et Suida : quemadmodum et alii Interpretes atque ipse innuit Hieronymus in versione ex Hebræo. Sed vetus Latinus interpres facili oculorum lapsu legit, ἐξάλειπτρον, ab ἐξάλειφω, *deletum*. (*Edit. Migu.*)

pour fendre le sol, ou pour le transport des fruits de la terre ou et l'homme lui-même. Aussi les appelle-t-on *jugements* de ce qu'ils sont des adjuvants. « Qu'est-ce que l'homme, Seigneur, s'écrie David, pour mériter que vous vous souveniez de lui, ou le fils de l'homme, pour mériter que vous le visitiez ? Vous ne l'avez qu'un peu abaissé au-dessous des Anges, vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, et vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains. Vous avez mis toutes choses sous ses pieds; tous les troupeaux de brebis et de bœufs, et même les bêtes des champs; les oiseaux du ciel et les poissons de la mer qui se promènent dans les sentiers de l'Océan. » *Psalm.* VIII, 5 *et seqq.* Par conséquent il dit que le bœuf a été fait pour la charrue, pour la selle le cheval, pour la garde le chien, pour le lait les chèvres, les brebis pour la laine. Quelle peut être l'ulilité d'un porc, sinon de fournir un aliment dans sa viande ? et de même des chamois, des cerfs, des daims, des sangliers, des lièvres, et de tout autre gibier ? et encore des oies sauvages et domestiques ? des canards, des bec-figues, des gelinottes, des foulques, et des tourdes ? Pourquoi la poule court-elle dans nos maisons ? S'ils ne servent pas d'aliment, tous ces animaux furent créés en vain. Mais qu'est-il besoin d'arguments, quand l'Ecriture enseigne clairement, *Gen.* 9, que tout ce qui a mouvement, non moins que les légumes, nous a été donné en nourriture; quand l'Apôtre s'écrie : « Tout est pur pour ceux qui sont purs, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui est pris avec action de grâce, » *Rom.* XIV, 20, et dit que dans les temps à venir quelques-uns viendront qui interdiront le mariage et l'usage des viandes que Dieu a créées pour nous. I *Tim.* IV, 3. Les Pharisiens appellent Notre-Seigneur lui-même buveur, mangeur, convive des publicains et des pécheurs, parce qu'il s'assied à la table de Zachée et assiste à des repas de noces. Or c'est autre chose si avec un entêtement ridicule vous soutenez qu'il allait à ces repas pour y jeûner et qu'il disait à la manière des imposteurs : « Je mange ceci et ne mange pas cela, je ne veux pas boire le vin que j'ai tiré de l'eau. » Comme symbole de son sang ce n'est pas l'eau qu'il offrit, mais le vin. Après sa résurrection c'est du poisson et du miel qu'il mangea, et non pas du sésame, des noix et des sorbes. L'apôtre Pierre n'attend pas le lever de l'é-

Et quomodo homo, rationale animal, quasi quidam habitator et possessor mundi, Deo subjacet, et suum veneratur Auctorem, ita cuncta animantia, aut in cibos hominum, aut in vestitum, aut ad scindendam terram, aut ad subvectionem frugum aut ipsius hominis esse creata : unde et jumenta ab eo quod juvent, appellentur. « Quid est, » ait David, « homo, quod memor es ejus, aut filius hominis, quoniam visitas eum? Minuisti (Al. *minorasti*) eum paulo minus ab Angelis, gloria et honore coronasti eum, et constituisti eum super opera manuum tuarum. Omnia subjecisti sub pedibus ejus, oves et boves universas (Al. *universa*), insuper et pecora campi. Volucres cœli, et pisces maris, qui perambulant semitas maris. » *Psal.* VIII, 5 *et seqq.* Esto, inquit, bos ad arandum, ad sedendum equus, canis ad servandum, capræ ad lac, oves ad lanitia conditæ sint. Quis usus porcorum, absque esu carnium ? quid capreæ, cervuli (Al. *cervi*), damulæ, apri, lepores, et hujusmodi venatio ? quid anseres silvestres et domestici ? quid anates, quid ficedulæ? quid attagen? quid fulica ? quid turdus ? Cur in domibus gallina discurrit ? Si non comeduntur, hæc omnia frustra a Deo creata sunt. Verùm quid opus est argumentis cum manifestissime Scriptura doceat, *Gen.* 9, omne quod movetur, sicut olera herbarum, data nobis in escam, et Apostolus clamitet : « Omnia munda mundis, et nihil rejiciendum, quod cum gratiarum actione percipitur; » *Rom.* XIV, et venturos in novissimo, qui prohibeant nubere, et vesci cibis, quos Deus creavit ad utendum. I *Tim.* IV, 3. Ipse Dominus vini potator et a Pharisæis appellatur, et publicanorum conviva et peccatorum, Zachæi prandium non recusans, vadens ad nuptiarum epulas. Porro aliud est, si stulta contentione dicitis, eum isse ad prandium jejunaturum, et impostorum more dixisse: Hoc comedo, illud non comedo ; nolo vinum bibere, quod ex aquis creavi. In typo sanguinis sui non obtulit aquam, sed vinum. Post resurrectionem piscem et favum comedit, non (*a*) sesama, nuces et sorbitiunculas. Petrus Apostolus non exspectat stellam more judaico, sed hora sexta in

(*a*) *Non sesama, nuces*, etc. Codices mss. legunt *sisima.* vel *sisama.* Sesama fem. pro genere Indici frumenti accipitur apud Plinium lib. XVIII, cap. 10 : « Æstiva frumenta diximus, sesamam, milium, panicium. » Sesamum vere genere neutro, et sesama in plurali sæpius apud Columellam inter legumina recensentur, ut lib. II, cap. 7 et cap. 10. Et re vera *sesama* in Vasconia nostra sunt ipsa legumina, quæ *pisa* alibi, in patria autem mea *seses* dicuntur, quasi dicas *sesames*; nam lingua nostra Vasconica gaudet monosyllabis et vocibus contractis Latinis, sicut *panem* appellamus *pan*, et *unum canem* dicimus *un can*. Similiter arborem *sambucum*, contracte vocamus *sauc*.

Jam quod spectat nomen sequens *sorbitiunculas*, nolim definire an fuerint *legana* vel *placentæ* Scripturæ sacræ II Reg. 13, an minora sorba, de quibus Martialis lib. XIII :

Sorba sumus, molles nimium durantia ventres.

MARTIAN. — Vetus editio *caricas*, mss. promiscue *sisama* et *sesama*. In fine addit Casanatensis *exspectat*, quemadmodum infra habetur.

toile selon la coutume des Juifs, mais à la sixième heure il monte sur la terrasse pour dîner. Paul dans le navire rompt du pain, et non des figues sèches. A Timothée qui se plaint de défaillance d'estomac, il conseille de boire du vin, et non pas du poiré. Ils se targuent de l'abstinence de certains aliments, comme si la superstition des Gentils n'observait point pareillement les castimonies de Cybèle et d'Isis.

6. *Réponse de Jérôme. Naturalistes qui ont écrit à ce sujet en vers et en prose. Notre religion enseigne la pratique de la sagesse. Le sentiment d'Epicure condamné.* — Je suivrai pas à pas l'objection qui est faite, et avant de citer l'Ecriture et de montrer par elle que le jeûne est agréable à Dieu et que la continence lui plaît, je puiserai mes arguments dans les raisonnements des philosophes. Je prouverai que nous ne suivons point l'enseignement d'Empédocle et de Pythagore, qui, sous prétexte de métempsychose, pensent qu'on ne doit manger rien de ce qui a vie et mouvement, et qui prétendent que ceux qui coupent un buisson ou un chêne se rendent coupables d'un crime non moins noir que les parricides et les empoisonneurs; mais que nous vénérons notre Créateur qui a fait toutes choses pour l'usage des hommes. De même que le bœuf pour la charrue, le cheval pour la selle, le chien pour la garde, les chèvres pour le lait, la brebis pour la toison, de même les porcs et les cerfs, les chamois et les lièvres et tout autre gibier ont été faits pour l'homme; seulement ceux-ci n'ont pas été d'abord créés en vue de sa nourriture, mais pour d'autres usages. Si tout ce qui vit et se meut a été fait pour notre nourriture et préparé pour notre bouche, qu'on me dise pourquoi les éléphants, les lions, les ours, les léopards, les loups, les vipères, les scorpions, les punaises, les cousins, les puces, le vautour, l'aigle, le corbeau, l'épervier, les baleines, les dauphins, les phoques, les moindres coquillages ont été créés? Qui de nous mange le lion, la vipère, le vautour, la cigogne, le milan, les vers qui rampent sur les rives? Par conséquent, comme ces animaux ont leur utilité propre, ainsi nous pouvons dire que les autres bêtes pareillement, poissons, oi-

solarium pransurus ascendit. Paulus in navi panem frangit, non caricas. Timotheo dolenti stomachum, vinum suadet bibere, non piracium. De ciborum sibi placent abstinentia, quasi non et superstitio Gentilium (*a*) Castum Matris Deum observet et Isidis. »

6. *Hieronymus. Physici qui prosa et versibus scripserunt. Nostra religio erudit sapientiæ sectationem. Epicuri sententia damnata.* — Sequar ergo vestigia propositionis expositæ, et antequam ad Scripturas veniam, doceamque ex eis Deo gratia jejunia, et acceptabilem continentiam, argumentis philosophorum argumenta componam, et probabo, non Empedoclis et Pythagoræ nos dogma sectari, qui propter μετεμψύχωσιν, omne quod movetur et vivit, edendum non putant, et ejusdem criminis reos arbitrantur, qui abietem quercumque succiderint, cujus parricidæ sunt et venefici; sed venerari conditorem nostrum, qui in usus hominum cuncta creavit (Al. *generavit*). Et quomodo bos ad arandum, equus ad sedendum, canes ad servandum, capræ ad lac, oves ad lanitia conditæ sunt, ita sues et cervos, et capreas et lepores, et cætera; sed illa non statim ad comedendum creata esse, sed in alios usus hominum. Si enim omne quod movetur et vivit, ad vescendum factum est et præparatum gulæ, respondeant mihi, cur elephanti, cur leones, ursi, leopardi, lupi; cur viperæ, scorpii, cimices, culices, pulicesque; cur vultur, aquila, corvus, accipiter; cur ceti, delphines, phocæ, minutæque cocheolæ conditæ sint? Quis nostrum leonem, quis viperam, quis vulturem, quis ciconiam, quis milvum, quis

(*a*) Falso et contra mss. quoque fidem hactenus obtinuit *Cossum* pro *Castum*, quam lectionem Martianæus dum explicare conatus est, novo errore cumulavit. Cossos vermiculos roboribus innascentes indicari ait, quos ipse infra Hieronymus describit, et ξυλοφάγους appellat, eosque in Ponto, ac Phrygia, comedere luxuriam esse tradit: et Plinius quoque lib. XVII, cap. 24: « Luxuria, » inquit, « Cossos roborum delicatiores adhibere in cibo. » Sed minime ista ad rem sunt, neque aliquid cum Cybeles Isidisque mysteriis Cossi vermiculi habent, eoque ipso sensu *Cossum observare*, nihil est. Contra *Castum* Isidis et Cybeles veteres nonnulli memorant. Tertullianus de Jejuniis adversus Psychicos, cap. 16: « In nostris Xerophagiis blasphemias ingerens, CASTO Isidis et Cybeles eos adæquas. » Arnobius lib. v: « Quid temporatis ab alimonio panis, cui rei nomen dedistis CASTUS. » Paria bis habet incertus Auctor apud Suidam in voce Μητρωακαὶ, quas καστείας vocat: Τὰς δὲ Μητρωακὰς παρὰ Ῥωμαίοις ἢ καὶ πρότερον παρὰ Φρυξὶ, σπουδασθείσας καστείας ἑκάστου μηνὸς ἥγνευε. « Matrales » (Matris Deum) « Castimonias, quæ a Romanis, et ante hos a Phrygibus observabantur, singulis sibi mensibus indicebat. » Porro sunt qui rem castam interpretentur, alii expiationem; malim ego abstinentiæ ritum in cibis intelligi. Id certe innuunt laudata Tertulliani atque Arnobii testimonia, quibus concinere illud puto ipsius Hieronymi epist. 107, ad Lætam, num. 10: « Cultores Isidis et Cybeles gulosa abstinentia Phasidos aves, ac fumantes turtures vorant, ne scilicet Cerealia dona contaminent. » Nimirum pane abstinebant. Luculentissime vero infra hoc ipso in libro: « Quomodo, « inquit, » Virginitati veræ non præjudicat imitatio virginum Diaboli, ita nec veris jejuniis CASTUM (erat hic quoque Cossorum) Isidis et Cybeles, et quorumdam ciborum in æternum abstinentia, maxime cum apud illos jejunium panis, sagina carnium compensetur, » Vid. quæ ibi insuper annotamus. — *Cossum matris*. Cossi vermiculi dicuntur, qui roboribus innascuntur. Hos olim in deliciis habitos testatur Plinius. In Ponto et Phrygia eos comedisse, luxuria erat, ut observat infra Hieronymus. Ab his vermiculis sacerdotes Cybelis matris deum abstinebant ridicula superstitione, quasi illi essent sacri.

MARTIAN.

seaux, n'ont pas été créés pour nous servir d'aliment, mais comme agents médicaux. Les médecins savent en combien de cas est utile la chair de la vipère, d'où l'on extrait la thériaque. Ils ordonnent comme remède la poudre d'ivoire. Le fiel de l'hyène combat la cécité, et son excrément comme celui du chien guérit les blessures putrides. On s'en étonnera peut-être, mais Galien dans *les Simples* assigne de nombreuses applications curatives aux excréments de l'homme. Les naturalistes disent que, bouillie dans l'huile, la peau dont une couleuvre s'est dépouillée amortit merveilleusement les douleurs d'oreille. Qu'est-ce qui paraît plus inutile aux ignorants que les punaises ? La sangsue s'attachant à la gorge, dès qu'on en perçoit l'odeur, est aussi rejetée par les vomissements ; son application soulage la rétention d'urine. En outre, tous les traités de médecine publient les divers usages de la graisse de porc, d'oie, de poule, de faisan ; qu'on lise ces livres, on y verra que les chairs du vautour ont autant d'emplois curatifs qu'il a de membres. L'excrément de paon adoucit les ardeurs de la goutte. Si j'avais à disputer de l'essence des corps, je dirais contre quelles maladies sont salutaires la grue, la cigogne, le fiel de l'aigle, le sang de l'épervier, l'autruche, la grenouille, le caméléon, la fiente d'hirondelle, et leurs chairs. Lise qui voudra les dissertations à cet égard : en prose, d'Aristote et de Théopraste ; en vers, de Marcellus Sidétès et de notre Flavius ; qu'il lise Pline le jeune, Dioscoride, et les autres, physiciens et médecins, qui n'ont pas laissé une herbe, une pierre, un animal qui rampe, qui vole et qui nage, qu'ils n'en aient fait voir l'utilité en médecine. Si donc vous me demandez pourquoi le porc a été créé, je vous réponds aussitôt, à la manière des enfants qui discutent, en vous demandant pourquoi les vipères, pourquoi les scorpions. Et vous ne pouvez point accuser Dieu d'avoir fait quoi que ce soit d'inutile, parce qu'il existe beau nombre de bêtes et d'oiseaux impropres à votre alimentation. Et maintenant, comme ceci n'est pas une chicane, une querelle au détriment de la vérité, qu'on sache que les porcs, les sangliers, les cerfs et les autres animaux pro-

reptantes in littoribus vermiculos unquam comedit (Al. *comederit*) ? Sicut igitur hæc proprios usus habent, ita possumus dicere et cæteras bestias, pisces, aves non ad esum, sed ad medicinam creatas. Denique carnes viperæ, unde theriaca conficitur, quantis rebus aptæ sint, norunt medici. Segmenta eboris in medelas varias assumuntur. Fel hyænæ oculorum restituit claritatem, et stercus ejus et canum putrida curat vulnera. Et (quod forsitan legenti mirum sit) hominis fimus quantis curationibus proficiat, Galenus ἐν ἁπλοῖς docet. Aiunt physici, quod pellis colubri, qua exuitur, decocta in oleo, mire dolorem aurium mitiget. Quid ita inutile videtur nescientibus ut cimices ? Si sanguisuga faucibus hæserit, fumo ejus excepto, statim evomitur ; et difficultas urinæ hujus appositione laxatur. Porcorum autem, et anserum, et gallinarum, phasianorumque adipes quid commodi habeant, omnes medicorum declarant libri ; (Al. *quod*) si legeris, videbis, tot curationes esse in vulture, quot membra sunt. Pavi fimus podagræ fervorem mitigat. Grues (Al. *gruis*), ciconiæ, fel aquilæ, sanguis accipitris, struthiocamelus, ranæ, chamæleontes, hirundinis stercus, et carnes, quibus morbis aptæ sint, dicerem, si mihi propositum esset de medela corporum disputare. Legat qui vult Aristotelem et Theophrastum prosa, Marcellum Sidetem (*a*) et nostrum Flavium hexametris versibus disserentes, Plinium quoque Secundum, et Dioscoridem, et cæteros tam physicos quam medicos, qui nullam herbam, nullum lapidem, nullum animal tam reptile, quam volatile, et natatile, non ad suæ artis utilitatem referunt. Igitur cum mihi dixeris, cur porcus creatus est ? statim tibi respondebo, puerorum more certantium, cur viperæ, cur scorpii ? Nec Deum superfluorum judicabis artificem, quia plurimæ et bestiæ et volucres sunt, quas tuæ fauces recusent. Sed ne contentiosum hoc, et pugnax magis videatur esse quam verum, audi idcirco sues, et apros, et cervos, et reliquas animantes creatas, ut milites, et athletæ, (*b*) nautæ, rhetores, metallorumque fossores, et cæteri duro operi mancipati, haberent cibos, quibus fortitudo

(*a*) *Et nostrum Flavium*. De eodem Flavio hæc habet libro Virorum illustrium in Firmiano : « Firmianus qui et Lactantius.... sub Diocletiano principe accitus cum Flavio Grammatico, cujus de medicinalibus versu compositi exstant libri, » etc. MARTIAN. — Grammaticum intellige, « cujus de medicinalibus versu compositos exstare libros » ipse testatur in Catalogo, c. 80. Sunt qui hunc eumdem esse putent cum Flavio Capro ; alii, sed perperam, *Fannium* pro *Flavium* legunt ; Casanatensis *Flavum*.

(*b*) *Nautæ, rhetores*. Fœdum errorem putat Marianus legere, *nautæ, rhetores ;* pro rhetoribus tribuens *sectores*. Gravius autem in notis suis ad hunc locum, ita disserere voluit : *nautæ, rhetores*, etc. Ingens eumdum, inquit, quod irrepsit in exemplaria, corrige legens : *vectores*. Ita quoque lege lib. II in Pelagianos : *Loquuntur nautæ atque vectores*, in Ezech. XVII ; hos duos similiter conjungit et in Matth. XIV, etc. At pace Mariani et Gravii liceat nobis codicum mss. auctoritati inhærere, ac lectionem Erasmi defendere, cum illam retinendam doceat contextus ipse Hieronymianus. Dicit sanctus Doctor sues, et apros, et cervos, etc., creatos esse, ut milites et athletæ, nautæ et rhetores, metallorumque fossores haberent cibos ; postea addit, quod cuilibet convenit, *qui portant arma*, id est, milites ; « qui pugnis et calcibus sua corpora debilitant, » hi sunt athletæ ; *qui remos trahunt*, id est, nautæ ; « quorum latera ad clamandum dicendumque sunt valida, » id est, rhetorum ; *qui subvertunt montes*, hoc est, metallorum fossores. Subjungit idem Hieronymus : « Cæterum nostra religio, non πύκτην, non athletum, non nautas,

pres à l'alimentation ont été créés, afin que les militaires, les athlètes, les marins, les rhéteurs, les mineurs, tous ceux qui accomplissent un dur travail dans lequel la force corporelle est nécessaire, aient une nourriture convenable à des gens qui portent armes et vivres, ou qui affaiblissent leurs membres au pugilat et à la lutte, ou qui manœuvrent les rames, ou dont les flancs doivent soutenir les éclats de l'éloquence, ou qui fouillent les montagnes et dorment exposés à la canicule ou à la pluie. Du reste, notre Religion n'a pas à faire des pugiles, ni des athlètes, ni des marins, ni des soldats, ni des mineurs, mais à instruire tout ami de la sagesse qui s'est consacré au service de Dieu ; elle sait pourquoi l'homme a été créé, quelle est la raison de son passage ici-bas, quel est le terme définitif de son voyage. Aussi, écoutons l'Apôtre : « Lorsque je suis faible, alors je suis fort; » II *Corinth.* XII, 18;..... « Quoique dans nous l'homme extérieur se détruise, l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour ;» II *Corinth.* IV, 16; *Coloss.* III ; et encore : « J'ai un ardent désir d'être dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus-Christ ; » *Philip.* I, 23 ; et enfin: « Ne cherchez point à contenter les désirs de la chair. » *Rom.* XIII, 14. A-t-il été fait un précepte à tous de n'avoir ni deux tuniques, ni provisions de bouche dans leur besace, ni argent dans leur bourse, ni verge à la main, ni chaussure aux pieds? de vendre tout ce qu'ils possèdent pour en distribuer le prix aux pauvres et de suivre Jésus-Christ ? *Matth.* X, *et Marc.* VI. Non : ce précepte ne s'adresse qu'à ceux qui veulent être parfaits. En outre Jean-Baptiste fait des prescriptions différentes aux soldats et au publicains. Et Notre-Seigneur dit dans l'Evangile à celui qui s'était vanté d'avoir accompli tous les points de la loi: « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres ; puis venez et suivez-moi. » *Matth.* XIX, 21. Pour ne point paraître lui imposer une lourde tâche contre son gré, il s'en remet à sa volonté même disant : « Si vous voulez être parfait. » Si vous voulez être parfait, vous dirai-je à mon tour, il est bon que vous vous absteniez de boire du vin et de manger des viandes. Si vous voulez être parfait, il vous vaut mieux engraisser l'âme que le corps. Mais si vous êtes pusillamime et que les prérogatives des cuisiniers vous charment, nul n'interdit à votre bouche les mets succulents. Mangez et buvez, et si c'est votre plaisir, levez-vous au milieu des festins pour chanter comme les Israélites : « Mangeons et buvons, car nous mourrons demain » I *Corinth.* XV, 32. Qu'il mange et boive celui qui attend la mort au sortir de la table et qui dit avec Epicure : Il n'y a rien après la mort, et la mort n'est rien. Pour nous, nous croyons à la terrible menace de Paul:

corporum necessaria est ; qui portant arma et cibaria ; qui pugnis et calcibus sua invicem membra debilitant, qui remos trahunt, quorum latera ad clamandum dicendumque sunt valida ; qui subvertunt montes, et sub sudo et imbribus dormiunt. Cæterum nostra Religio, non πύκτην, non athletam, non nautas, non milites, non fossores; sed sapientiæ erudit sectatorem, qui se Dei cultui dedicavit, et scit cur creatus sit, cur versetur in mundo, quo abire festinet. Unde et Apostolus loquitur : « Quando infirmor, tunc fortior sum. » II *Cor.* XII, 10. Et : « Si exterior noster homo corrumpitur, sed interior renovatur de die in diem. » II *Cor.* IV, 16; et *Coloss.*, III. Et : « Cupio dissolvi, et esse cum Christo. » *Phil.* I, 23. Et : « Carnis curam ne feceritis in desideriis. » *Rom.* XIII, 14. Numquid omnibus præceptum est, ne duas tunicas habeant, ne cibos in pera, æs in zona, virgam in manu, calceamentum in pedibus? ut vendant universa quæ possident, dentque pauperibus, et sequantur Jesum? *Matth.* X, et *Marc.* VI. Sed (al. *sed de his*) his utique, qui volunt esse perfecti. Alioquin a Joanne Baptista aliud præcipitur militibus, aliud publicanis, Dominus autem dicit in Evangelio ad eum, qui se jactaverat legis universa complesse : « Si vis perfectus esse, vade, et vende omnia quæ habes, et da pauperibus, et veni, sequere me. » *Matth.* XIV, 21. Ne grave onus nolenti videretur imponere, in propria audientis voluntate dimisit dicens : « Si vis perfectus esse. » Quamobrem et ego tibi dicam : Si vis perfectus esse, bonum est vinum non bibere, et carnem non manducare. Si vis perfectus esse, melius est saginare animam, quam corpus. Si autem parvulus es (al. *si autem parvulus*) et cocorum jura te delectant, nemo eripit faucibus tuis esculentas dapes. Manduca et bibe, et si tibi placet, cum Israele lude consurgens, et canito : « Manducemus et bibamus, cras enim moriemur. » I *Cor.* XV, 32. Manducet et

non milites, non fossores; sed sapientiæ erudit sectatorem, » etc. Certe si antea legisset *sectores* aut vectores, hic diceret : *nostra religio non erudit vectores* aut *sectores* ; sed quia Christianos erudit *rhetores* et oratores, hanc vocem omisit, cætera abjiciens nomina. Retinendum itaque verbum *Rhetores;* id enim præter jam dicta, suadet Cicer. de Senectute : *Legem Voconiam*, inquit, *magna voce et bonis lateribus suasissem.* Ibidem hæc definite loquitur : « Etsi enim munus non ingenii solum, sed laterum etiam et virium.» Valida proinde latera ad clamandum dicendumque, non sectoribus, aut vectoribus, sed Rhetoribus et oratoribus tribuere necesse sit. MARTIAN.

« Les aliments sont pour le ventre et le ventre pour les aliments; et un jour Dieu détruira l'un et l'autre. » I *Corinth.* VI, 13.

7. *A chaque nation sa nourriture. Les sauterelles de Jean-Baptiste. Loi de Valens interdisant la viande de veau. Mœurs des différentes nations. Chaque cité d'Egypte adorait des animaux particuliers.* — Par ces quelques citations de l'Ecriture, nous avons montré leur accord sur ce point avec le sentiment des philosophes. Et maintenant, qui donc ignore que chaque nation se nourrit, non pas d'après une loi de la nature commune à toutes, mais des aliments qu'elle possède en abondance? par exemple, les Arabes, les Sarrasins, tous les barbares du désert vivent du lait et de la viande des chameaux, parce que cet animal se multiplie et prospère facilement dans leurs régions brûlantes et stériles. Ces peuples croiraient pécher s'ils mangeaient de la viande de porc. Ces animaux en effet, qu'on élève d'ordinaire avec des glands, des châtaignes, des racines de fougère et de l'orge, sont rares d'ordinaire chez eux ou y sont inconnus ; y en a-t-il quelques-uns, ils n'ont pas les aliments dont nous venons de parler. Pousser les nations du Nord à manger de l'âne ou du chameau, serait leur faire une violence aussi grande que de les contraindre à manger du loup ou du corbeau. Dans le Pont et la Phrygie le père de famille fait servir dans les grandes occasions des vers blancs et gras, à la tête noire, qui croissent dans la pourriture du bois. Comme chez nous on se fait un mets exquis du bec-figue et de la gelinotte, du barbillon et du scare, ainsi chez ces peuples en est-il du *xylophage*. De leur côté les Orientaux et les Libyens, qui trouvent des nuées de sauterelles dans l'immense étendue de leurs déserts brûlants, ont coutume de se nourrir de ces insectes. L'exemple de Jean-Baptiste prouve la vérité de cette assertion. Exigez d'un Phrygien ou d'un habitant du Pont qu'il mange une sauterelle, il le regardera comme un fait contre nature. Demandez au Syrien, à l'Africain, à l'Arabe d'avaler les vers du Pont, il n'en aura pas un moindre dégoût que nous des mouches, des mille-pieds et des lézards, bien que les Syriens aient coutume de se nourrir des crocodiles terrestres, et les Africains des lézards verts. En Egypte et en Palestine, à cause de la rareté des bœufs, nul ne mange de la vache, et pourtant les viandes des taureaux, des bœufs et des veaux entrent dans l'alimentation. Or dans notre pays on regarde comme coupable de manger du veau. Aussi l'empereur Valens a-t-il naguère par une loi fait défense à ses sujets d'Orient de consommer de la viande de veau, corrigeant ainsi dans l'intérêt de l'agriculture, la coutume mauvaise du vulgaire qui, à la manière des Juifs, mangeait les veaux , parce qu'ils sont engraissés de lait. Les Nomades, les Troglodytes, les Scythes, les Huns dont la férocité n'a pas d'égale, dévo-

bibat, qui post cibos exspectat interitum; qui cum Epicuro dicit : Post mortem nihil est, et mors ipsa nihil est. Nos Paulo credimus intonanti : « Esca ventri, et venter escis. Deus autem et hunc et illam destruet » I *Cor.* VI, 13.

7. *Gentium variarum victus. Locustæ Joannis Baptistæ. Valentis lex de vitulis non comedendis. Variarum gentium mores. Singulæ Ægypti civitates singulas bestias colebant.* — Hæc autem de Scripturis pauca posuimus, ut congruere nostra cum philosophis doceremus. Cæterum quis ignoret, unamquamque gentem non communi lege naturæ, sed his, quorum apud se copia est, vesci solitam? Verbi gratia, Arabes et Saraceni, et omnis eremi barbaria, camelorum lacte et carnibus vivit, quia hujuscemodi animal pro temperie et sterilitate regionum facile apud eos et gignitur et nutritur. Hi nefas arbitrantur porcorum vesci carnibus. Sues enim, qui glande, castaneis, radicibus filicum, et hordeo ali solent, aut raro apud eos, aut penitus non inveniuntur, et si inventi fuerint, alimenta non habent, quæ supra diximus. E regione septentrionales populos, si ad esum asinorum camelorumque compellas, simile putabunt eorum vesci carnibus ac si lupum comedere cogantur aut corvum. In Ponto et Phrygia, vermes albos et obesos, qui nigello capite sunt et nascuntur in lignorum carie, pro magnis reditibus paterfamilias exigit. Et quomodo apud nos attamen et ficedula, mullus et scarus in deliciis computantur, ita apud illos ξυλοφάγον (al. ξυλοφαγιον) comedisse luxuria est. Rursum Orientales et Libyæ populos, quia per desertum et calidam eremi vastitatem locustarum nubes reperiuntur, locustis vesci moris est. Hoc verum esse Joannes quoque Baptista probat. Compelle Phrygem et Ponticum, ut locustam comedat, nefas putabit. Coge Syrum, Afrum et Arabem ut vermes Ponticos glutiat, ita eos despiciet, ut muscas, et millepedas, et lacertos, quamquam Syri et crocodilis terrenis, Afri etiam lacertis viridibus vesci soleant. In Ægypto et Palæstina propter boum raritatem nemo vaccam comedit, taurorumque carnes et boum vitulorumque assumunt in cibis. At in nostra provincia scelus putant vitulos devorare. Unde et Imperator Valens nuper legem per Orientem dederat, ne quis vitulorum carnibus vesceretur, utilitati agriculturæ providens, et pessi-

rent des viandes presque crues. Les Icthyophages, tribus errantes sur le littoral de la mer Rouge, font rôtir les poissons sur des pierres échauffées par les ardeurs du soleil, et c'est là leur seule nourriture. Les Quades, les Vandales, et mille autres peuplades, tiennent pour exquise la viande de cheval et de renard. Pourquoi parler des autres nations, alors que les petits enfants savent que dans les Gaules les tribus bretonnes des Atticotes (*ailleurs*, des Scots) se nourrissent de chair humaine, et que bien qu'elles trouvent en abondance dans leurs forêts des porcs et du bétail gros et menu, elles ont coutume de couper les lombes des bergers et les mamelles des femmes, qu'ils considèrent comme la plus exquise des nourritures ? Chez les Scots, nul n'a d'épouse en bien propre ; comme s'ils avaient lu la politique de Platon et suivaient l'exemple de Caton, ils regardent les femmes comme un bien commun et chacun satisfait ses désirs charnels comme il l'entend, à la manière des brutes. Les Perses, les Mèdes, les Indiens, les Ethiopiens, vastes royaumes aussi étendus que l'empire romain, ont un commerce charnel avec leurs mères et leurs tantes, leurs filles et leurs nièces. Les Massagètes et les Derbices regardent comme le plus grand des malheurs de mourir de maladie : ils égorgent et dévorent leurs parents, leurs alliés, leurs proches, dès qu'ils arrivent à la vieillesse ; il est préférable à leurs yeux que ces personnes chères deviennent leur propre pâture que celle des vers. Les Tibarènes, quand la vieillesse atteint ceux qu'ils aiment, les pendent à des gibets. Les Hircaniens les jettent à moitié vifs, les Caspiens après leur mort, à la dent des chiens et des oiseaux de proie. Les Scythes enfouissent vivants avec la dépouille du défunt ceux qu'il aima pendant sa vie. Les Bactriens exposent leurs vieillards à la dent de chiens élevés pour cet usage. Stasanor, lieutenant d'Alexandre, faillit perdre cette province pour avoir voulu réformer un tel usage. Essayez de faire boire du lait de brebis à un Egyptien, de faire avaler un oignon à un habitant de Péluse, et vous n'y réussirez pas. Presque chaque cité en Egypte a sa bête ou son monstre qu'on y adore ; et tout ce qu'ils adorent, ils le tiennent pour inviolable et sacré. De là vient que chez eux beaucoup de villes portent des noms d'animaux : Léonto, Cyno, Lyco, Busyris, Thmuis, qui signifie *bouc*. Et afin qu'on

mam judaizantis vulgi emendans consuetudinem, pro altilibus et (*a*) lactentibus, vitulos consumentis. Nomades, et Troglodytæ, et Scythæ, et Hunnorum nova feritas, semicrudis vescuntur carnibus. Porro Ichthyophagia, gens errans in littore maris Rubri, super petras solis calore ferventes assant pisces, et hoc solo alimento victitant. Sarmatæ, Quadi, Vandali, et innumerabiles aliæ gentes, equorum et vulpium carnibus delectantur. Quid loquar de cæteris nationibus, cum ipse adolescentulus in Gallia Atticotos (al. *Scotos*), (*b*) gentem Britannicam, humanis vesci carnibus, et cum per silvas porcorum greges et armentorum pecudumque reperiant, pastorum nates et feminarum et papillas solere abscindere, et has solas ciborum delicias arbitrari? Scotorum natio uxores proprias non habet ; et quasi Platonis politiam legerit, et Catonis sectetur exemplum, nulla apud eos conjux propria est, sed ut cuique libitum fuerit, pecudum more lasciviunt. Persæ, Medi, Indi, et Æthiopes, regna non modica, et Romano regno paria, cum matribus et aviis, cum filiabus et neptibus copulantur. Messagetæ et Derbices (*c*) miserrimos putant, qui ægrotatione moriantur, et parentes, cognatos, propinquos, cum ad senectam venerint, jugulatos devorant, rectius esse ducentes, ut a se potius quam a vermibus comedantur. Tibareni quos dilexerint, senes suspendunt in patibulis. Hircani volucribus et canibus semivivos projiciunt ; Caspii iisdem bestiis mortuos. Scythæ eos qui a defunctis amati sunt, vivos infodiunt cum ossibus mortuorum. Bactri canibus ad hoc ipsum nutritis, objiciunt senes. Quod cum Alexandri Præfectus Stasanor emendare voluisset, pene amisit provinciam. Coge Ægyptium, ut ovium lacte vescatur ; impelle, si vales, Pelusioten, ut manducet cepe. Singulæ pene in Ægypto civitates singulas bestias et monstra venerantur, et quodcumque coluerint, hoc inviolabile et sacrum putant. Unde et urbes quoque apud eos ex animalium vocabulis nuncupautur : Leonto, Cyno, Lyco, Busyris, Thmuis, quod interpretatur *hircus*. Et ut

(*a*) Sic vocant porculos tenellos, quos et Græci γαλαθηνούς. Vid. Laertium in Pythagora.

(*b*) *Viderim Atticotos*. Erasmus et Marianus legunt hoc loco, *Scotos gentem Britannicam ;* omnes autem codices mss. retinent *Atticotos* vel *Aticottos*. Qui sint porro *Acticottæ*, vel *Atticoti*, vide apud Buchanan. lib. II Rerum Scoticarum, pag. 17, et in libro de Castrensibus officiis Romanorum per provincias. De iisdem *Actacotis* Marcellinus lib. XXVII : « Actacoti bellicosa hominum natio, et Scoti per diversa vagantes. » Ubi *Atticoti* distinguuntur a Scotis, sicut in contextu Hieronymiano. MARTIAN.— Ammianus Marcellinus lib. XXVI, c. 4, *Atacottos* legit. « Picti, » inquit, « Saxonesque, et Scoti, et Atacotti Britannos ærumnis vexavere continuis. » Vide Hieronymum Epistola 69, numero 3.

(*c*) Casanatensis *rectius esse dicentes,* tum alii omnes mss. *consummantur* pro *comedantur*. Porro de Messagetis, quæ Scytharum gens est, eadem fere narrat Sextus Empyricus Pyrrhon. Hypotypos. De Derbicibus Helianus IV, 1, Var. Tertullianus Apologetici cap. 9 : « Aiunt et apud quosdam gentiles Scytharum defunctum quemque a suis comedi. » Verius contra Marcion lib. 1 : « Parentum cadavara cum pecudibus cæsa convivio convorant ; qui non ita decesserint, ut escatiles fuerint, maledicta mors est.

n'ignore pas quel genre de dieux l'Egypte a de tout temps admis, une ville s'y est naguère appelée Antinoüs en l'honneur d'un favori d'Adrien. On voit que, par conséquent, ce n'est pas seulement en fait d'alimentation, mais aussi de sépultures, de mariages et d'habitudes quelconques que chaque nation a ses mœurs propres, et qu'elle regarde comme loi de la nature ce qui n'est qu'usage reçu. Mais admettez que les viandes sont un aliment commun à toutes les nations; seulement qu'on vit en chaque pays des produits qu'il donne. Qu'importe à nous dont le ciel est la patrie ; qui, à l'encontre de Pythagore, d'Empédocle et de tous les sectateurs de la science humaine, croyons que nous n'appartenons point à la terre où nous naissons, mais au ciel où nous renaîtrons; qui domptons par l'abstinence la chair rebelle et les aiguillons de la concupiscence? L'usage des viandes et du vin, le rassasiement du ventre est le père de la concupiscence. De là le mot du poëte comique : « Hors de l'aide de Cérès et de Bacchus, Vénus est sans chaleur. »

8. *Les cinq sens sont les portes des vices. La luxure, sœur de la folie.* — C'est par les cinq sens, comme par autant d'ouvertures, que les vices entrent dans l'âme. La métropole, la citadelle de l'intelligence ne peut être prise à moins que l'ennemi n'y fasse irruption par quelque porte. Les agitations des sens portent le trouble dans l'âme : elle succombe par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, par le toucher. Si quelqu'un se plaît aux jeux du cirque, aux jeux des athlètes, s'il aime les métamorphoses des histrions, les attraits du sexe, l'éclat des pierres précieuses, des vêtements, des métaux et des autres parures, c'est par les yeux que l'ennemi prend sa liberté, et le mot du prophète s'accomplit: « La mort est entrée par vos fenêtres. » *Jerem.* XXI. A son tour l'ouïe se laisse captiver par le chant des instruments divers et par les modulations de la voix, et tout ce qui entre par les oreilles, prose et vers assaisonnés des séductions savantes des comédiens et des mimes, énerve l'esprit. Les suaves senteurs et les différentes essences, l'amome, le cyphi, l'huile d'œnanthe, le parfum exotique du musc, qui conviennent aux personnes adonnées aux plaisirs, nul ne les emploie qu'il ne tombe dans la dissolution. Et la recherche des mets, qui est la mère de l'avarice, peut-on ignorer qu'elle rive l'intelligence à la terre comme par une lourde chaîne ? Pour les passagères satisfactions de la gourmandise, on parcourt les terres et les mers, et pour qu'un vin ou un mets exquis fassent les délices de notre palais, nous dépensons l'industrie et les travaux de toute notre vie. Quant aux attouchements impurs et à la luxure, ils sont les proches parents de la folie. Pour le plaisir du toucher, le désir, la colère, les transports, la jalousie, l'envie, les soucis s'allument en nous, et

sciremus quales deos semper Ægyptus recepisset, nuper ab Hadriani amasio urbs eorum Antinous appellata est. Pervides igitur, quod non solum in esu, sed et in sepulturis, et id connubiis, et in omni conversatione unaquæque gens suo ritu et proprietatibus victitet ; et hoc eam naturæ legem putare, quod didicit. Verum fac esum carnium cunctis nationibus esse communem; et passim licere, quod passim gignitur. Quid ad nos, quorum conversatio in cœlis est ; qui super Pythagoram et Empedoclem, et omnes sapientiæ sectatores, non ei debemur cui nascimur, sed cui renascimur ; qui repugnantem carnem, et ad libidinum incentiva rapientem, inedia subjugamus? Esus carnium, et potus vini, ventrisque saturitas, seminarium libidinis est. Unde et Comicus : « Sine Cerere, inquit, et Libero friget Venus. »

8. *Quinque sensus, vitiorum introitus. Vicinus insaniæ amor mulierum.* — Per quinque sensus, quasi per quasdam fenestras, vitiorum ad animam introitus est. Non potest ante metropolis et arx mentis capi, nisi per portas ejus irruerit hostilis exercitus. Horum perturbationibus anima prægravatur, et capitur aspectu, auditu, odoratu, sapore, tactu. Si Circensibus quispiam delectetur, si athletarum certamine, si mobilitate histrionum, si formis mulierum, splendore gemmarum, vestium, metallorum, et cæteris hujuscemodi, per oculorum fenestras animæ capta libertas est, et impletur illud propheticum : « Mors intravit per fenestras vestras. » *Jer.* XXI. Rursum auditus vario organorum cantu, et vocum inflexionibus delinitur ; et carmine poetarum et comœdiarum, mimorumque urbanitatibus et strophis, quidquid per aures introiens, virilitatem mentis effeminat. Odoris autem suavitas, et diversa thymiamata, et amomum, et cyphi, œnanthe, muscus, et peregrini muris pellicula, quod dissolutis et amatoribus conveniat, nemo nisi dissolutus negat. Porro ciborum aviditas, quod avaritiæ mater sit, et animum quasi quibusdam compedibus degravatum in terra teneat, quis ignorat ? Propter brevem gulæ voluptatem, terræ lustrantur et maria, et ut mulsum vinum pretiosusque cibus fauces nostras transeat, totius vitæ (Ms. *opere*) opera desudamus. Tactus autem alienorum corporum, et feminarum ardentior appetitus, vicinus insaniæ est. Ob hunc sensum, cupimus, irascimur, gestimus, invidemus, æmu-

quand le plaisir atteint nous laisse en proie aux regrets, l'incendie se rallume ; et nous cherchons à faire ce qui sera de nouveau une source de vif repentir quand nous l'aurons fait. Ainsi, lorsque par ces portes auront pénétré dans notre âme comme autant de brandons de discorde, où sera la liberté, où la force, où la pensée de Dieu; surtout lorsque le souvenir ramène sans cesse la peinture des voluptés passées, et contraint l'âme à subir les commotions charnelles qu'il réveille dans le corps et à se prêter en quelque sorte à une action qui lui est étrangère?

9. *Cratès de Thèbes.* — Pressés par ces considérations beaucoup de philosophes fuyaient l'agitation des villes, et la vie au milieu des jardins de la banlieue, au bord des frais ruisseaux, sous le dôme des arbres, là où le gazouillement des oiseaux, le miroir des fontaines, le murmure des eaux faisaient la fête des yeux et des oreilles ; ils craignaient que le luxe et l'abondance de biens n'amollît leur âme et ne souillât sa pureté. C'est qu'il y a péril dans la vue fréquente des objets qui ont flatté nos sens, dans la présence tentatrice de ceux dont on ne se prive qu'avec regret. Aussi les Pythagoriciens, redoutant cette fréquentation, avaient-ils coutume d'habiter dans la solitude des lieux déserts. Les disciples de Platon et les Stoïciens se réunissaient dans les bois sacrés et sous les portiques des temples ; avertis par la sainte majesté du lieu, ils faisaient de la vertu l'objet constant de leurs pensées. Platon lui-même qui était riche vit les pieds de Diogène souiller de boue ses tapis précieux, et pour s'adonner librement à la philosophie, il choisit loin de la ville la villa d'Académus, non-seulement solitaire, mais encore insalubre, afin que le soin de maladies continuelles domptât l'impétuosité des passions, et que ses disciples n'éprouvassent d'autre volupté que celle de développer leur intelligence. Les livres rapportent que quelques philosophes se crevèrent les yeux, afin que la vue des choses du monde ne pût les détourner des contemplations philosophiques. C'est aussi pour ce motif que Cratès de Thèbes, jetant à la mer une somme d'or considérable : « Allez à l'abîme, s'écria-t-il, désirs mauvais ! je vous engloutis, de peur que vous ne m'engloutissiez. » Si quelqu'un s'imagine qu'on peut vivre dans l'abondance des mets et des boissons et se livrer à l'étude de la sagesse, c'est-à-dire se plonger dans les délices et n'être pas l'esclave des vices qui les donnent, il se trompe lui-même. Alors que, loin des séductions naturelles, nous y succombons souvent, et que nous sommes contraints à désirer des plaisirs dont nous séparent mille empêchements, pouvons-nous être confiants en notre liberté, quand le filet de la volupté nous entoure de toutes parts ! Notre sens éveille la pensée de ce qu'il voit, entend, sent, goûte, touche, et l'appétit sensuel nous entraîne

lamur, solliciti sumus, et expleta voluptate per quamdam pœnitudinem, rursus accendimur, quærimusque facere, quod cum fecerimus, iterum pœniteamus. Igitur cum per has portas, quasi quidam perturbationum cunei ad arcem nostræ mentis intraverint, ubi erit libertas, ubi fortitudo ejus, ubi de Deo cogitatio ; maxime cum tactus depingat sibi etiam præteritas voluptates, et recordatione vitiorum cogat animam compati, et quodam modo exercere quod non agit?

9. *Crates Thebanus.* — His igitur rationibus invitati multi philosophorum reliquerunt frequentias urbium, et hortulos suburbanos, ubi ager irriguus, et arborum comæ, et susurrus avium, fontis speculum, rivus immurmurans, et multæ oculorum auriumque illecebræ : ne per luxum et abundantiam copiarum, animæ fortitudo mollesceret, et ejus pudicitia constupraretur. Inutile (*periculosum et noxium*) quippe est crebro videre per quæ aliquando captus sis, et eorum te experimento committere, quibus difficulter careas. Nam et Pythagoræi hujuscemodi frequentiam declinantes, in solitudine et desertis locis habitare consueverunt. Platonici quoque et Stoici in templorum lucis et porticibus versabantur, ut admoniti angustioris (Al. *augustioris*) habitaculi sanctitate, nihil aliud quam de virtutibus cogitarent. Sed et ipse Plato cum esset dives, et toros ejus Diogenes lutatis pedibus conculcaret, ut posset vacare philosophiæ, elegit Academiam villam ab urbe procul, non solum desertam, sed et pestilentem, ut cura et assiduitate morborum, libidinis impetus frangeretur, discipulique sui nullam aliam sentirent voluptatem, nisi earum rerum quas discerent. Quosdam legimus effodisse sibi oculos, ne per eorum visum a contemplatione philosophiæ avocarentur. Unde et Crates ille Thebanus, projecto in mari non parvo auri pondere : Abite, inquit, pessum malæ cupiditates ; ego vos mergam, ne ipse mergar a vobis. Quod si quis existimat (Al. *æstimat*) et abundantia ciborum potionumque se perfrui, et vacare posse sapientiæ, hoc est, et versari in deliciis, et deliciarum vitiis non teneri, seipsum decipit. Cum enim procul ab his remoti sæpe capiamur naturæ illecebris, et cogamur ea cupere, quorum copiam non habemus ; quanto magis si circumdati retibus voluptatum, esse nos liberos arbitremur ! Sensus noster illud cogitat, quod videt, audit,

vers l'objet qui nous a charmés. Une ancienne maxime dit que l'esprit voit et entend ce que le sens entend et voit, et que nous ne pouvons ni entendre ni voir un objet à moins que le sens n'y soit fixé. Il est difficile, ou plutôt il est impossible, au milieu des délices et des voluptés, de ne point penser à ce que nous faisons ; c'est en vain que quelques-uns se flattent de pouvoir vivre au milieu des voluptés sans péril pour la foi, pour leur pureté, pour leur innocence : il est contre nature qu'on puisse jouir du spectacle incessant des plaisirs sans se livrer à la volupté. Aussi l'Apôtre, pour nous mettre en garde contre ce danger, a-t-il dit : « Celle qui vit dans les délices est morte, quoiqu'elle paraisse vivante. » I *Tim.* v, 6.

10. *Le corps est un écolier dont l'âme est le précepteur. La meilleure nourriture est celle qui suffit au soutien du corps.* — Les sens sont comme des chevaux qui courent sans discernement, et l'âme, comme un cocher, qui tient la rêne qui les dirige. De même que les chevaux sans conducteur tombent dans le précipice; de même le corps sans la direction intelligente de l'âme, est entraîné à sa perte. Les philosophes se servent aussi d'une autre comparaison : Le corps, disent-ils, est un enfant dont l'âme est le maître d'école. De là le mot de l'historien : « L'âme est faite pour commander, le corps pour obéir. L'une nous est commune avec les dieux, l'autre avec la brute.» Par conséquent, à moins que la prudence du maître d'école ne corrige les défauts de cet adolescent, de cet enfant, il se précipitera dans l'abîme des passions de tout l'élan de ses désirs sans frein. Il y a quatre sens, la vue, l'ouïe, l'odorat et le tact, sans lesquels nous pouvons vivre ; mais sans le goût, c'est-à-dire sans aliments, il est impossible au corps humain de subsister. Aussi devons-nous établir la règle, pour la qualité et la quantité des aliments, de n'en prendre que ce qui est nécessaire, sans surcharger le corps, et sans gêner la liberté de l'âme. Sans quoi, le repas fait, il faut se promener, et dormir, et digérer, et ensuite, le sang en ébullition, résister aux assauts des passions. « Le vin est une source d'intempérance, l'ivrognerie est pleine de désordres; quiconque y met son plaisir, ne deviendra point sage. » *Prov.* xx, 1. N'avalons rien dont la digestion soit difficile, ou dont nous ayons ensuite à regretter le prix considérable ou le grand grand travail qu'il a coûté. L'acquisition des herbes, des légumes et des fruits est la plus facile, et ils n'ont besoin ni de l'art ni des dépenses des cuisiniers. Ce régime, sans causer du tracas, soutient le corps et, pris avec modération, ces mets, qu'on ne mange pas avidement, parce

odoratur, gustat, attrectat, et ad ejus rei trahitur appetitum, cujus capitur voluptate. Quod mens videat, et mens audiat; et quod nec audire quippiam, nec videre possumus (Al, *possemus*), nisi sensus in ea quæ cernimus et audimus fuerit intentus, vetus quoque sententia est. Difficile est, imo impossibile, deliciis et voluptatibus affluentes, non ea cogitare quæ gerimus; frustraque quidam simulant salva fide, et pudicitia et integritate mentis, se abuti voluptatibus, cum contra naturam sit copiis voluptatum sine voluptate perfrui, et Apostolus hoc ipsum cavens, dixerit: «Quæ autem in deliciis est, vivens mortua est.» I *Tim.* v, 6.

10. *Corpus puer, anima pædagogus. Cibus facilior qui sustentat corpus.* — Sensus corporum quasi equi sunt, sine ratione currentes, anima vero in aurigæ modum retinet frena currentium. Et quomodo equi absque rectore præcipites ruunt (Al. *sunt*): ita corpus sine ratione et imperio animæ, in suum fertur interitum. Alia quoque comparatio animæ et corporis a philosophis ponitur : corpus puerum, animam pædagogum esse dicentibus. Unde et Historicus : «Animæ,» inquit, «imperio, corporis servitio magis utimur. Alterum nobis cum dis, alterum cum belluis commune est. » (*a*) Igitur nisi vitia adolescentis (Al. *adolentis*) et pueri, prudentia pædagogi rexerit, omnis conatus ejus et impetus ad lasciviam properant. Sine quatuor sensibus vivere possumus, id est, sine aspectu, auditu, odoratu, atque complexu. Absque gustu autem et cibis impossibile est humanum corpus subsistere. Adesse ergo debet ratio, ut tales ac tantas sumamus escas, quibus non oneretur corpus, nec libertas animæ prægravetur; quia et comedendum est, et deambulandum, et dormiendum, et digerendum, et postea inflatis venis, incentiva libidinum sustinenda. « Luxuriosa res vinum, et contumeliosa ebrietas. Omnis qui cum his miscetur, non erit sapiens. » *Prov.* xx, 1. Nec tales accipiamus cibos, quos aut difficulter digerere, aut comesos, magno partos et perditos labore doleamus. Olerum, pomorum, ac leguminum, et facilior apparatus est, et arte impendiisque cocorum non indiget, et sine cura

(*a*) *Unde et Historicus.* Ita sæpius appellat Sallustium Crispum, quasi nobilissimum inter Scriptores historicos. Sallustius porro in conjuratione Catilinæ, initio hujus historiæ, in hunc modum scripsit : « Sed nostra omnis vis in animo et corpore sita est. Animi imperio, corporis servitio magis utimur : alterum nobis cum diis, alterum cum belluis commune est. » MARTIAN.— Sallustius in Catilina cap. 1, ubi *animi* est pro *animæ*. Chrysippus apud Claudian. Mamertum de statu animæ c. 11, cap. 8 : « Animo dominandi jus tribuit, corpori legem servitutis imponit. »

qu'ils ne flattent pas le palais outre mesure, sont suivis d'une digestion peu laborieuse. Personne en effet ne chargera son estomac jusqu'à l'excès d'un ou de deux aliments vulgaires; c'est la diversité des viandes et le plaisir du palais qui amènent ce résultat. Lorsque des plats fumants s'exhalent des parfums divers, quoique la faim soit assouvie, ils poussent, comme un troupeau de captifs, les convives à manger encore. Aussi les excès de table sont-ils la source de bien des maladies. Beaucoup même, pour de nouvelles satisfactions de leur gourmandise, ont recours au vomissement qu'ils provoquent, et ce qu'ils ont englouti pour leur honte, ils le rejettent honteusement.

11. *Exemples puisés dans les sciences humaines. Qu'est-ce qui fait la plus grande élévation de l'âme. Table frugale. Exemples de frugalité.* — Hippocrate en ses Aphorismes dit que les corps lourds et obèses, qui ont atteint leur limite de développement, tombent dans la paralysie et les maladies les plus graves, si on ne les diminue promptement par des saignées; et que cette diminution est nécessaire, afin qu'ils puissent encore se développer de quelque manière. Le corps, en effet, par nature, change constamment d'état, il croît sans cesse, ou il décroît, et aucun animal ne peut vivre qu'à la condition d'être capable de croissance. C'est pourquoi Galien, le plus savant interprète d'Hippocrate, dit dans son Exhortation à la médecine, que les athlètes, qui passent leur vie et mettent tous leurs soins à devenir gras, ne peuvent vivre longtemps, ni en bonne santé et que leurs âmes, enveloppées par l'excès du sang et de la graisse, comme d'une sorte de boue, n'ont rien de spirituel, de céleste, et ne peuvent penser qu'aux viandes, à la digestion et à la gloutonnerie. Diogène affirme que les tyrannies et les révolutions, les guerres étrangères et les guerres civiles ne naissent pas d'une vie simple avec des légumes et des fruits, mais des viandes et des délices de la table. Et, chose étonnante! Epicure, partisan du plaisir, a rempli tous ses livres de noms de légumes et de fruits, et prescrit une nourriture sans recherche, parce que les viandes et les festins exquis ne se préparent qu'au prix de grands soins et donnent plus de peine dans leur recherche que de jouissance dans leur usage. *Vid. Lactantium* III, 17. Notre corps n'a besoin que de nourriture et de boisson. Là où il y a l'eau et le pain, et autres choses semblables, il y a de quoi satisfaire la nature. *Vid. Laertium* X; *et Senecam* III, *Epist.* 2 *et* 25. Tout superflu n'est pas nécessaire à la vie, et engendre une satisfaction coupable. Boire et manger, ce n'est pas éteindre l'ardeur d'une jouissance, mais la soif et la faim. Ceux qui se nourrissent des viandes sont privés des aliments qui ne sont pas des viandes; ceux qui usent d'un régime frugal, ne recherchent pas les viandes.

sustentat humanum corpus, moderateque sumptus (quia nec avide devoratur, quod irritamenta gulæ non habet) leviori digestione concoquitur. Nemo enim uno aut duobus cibis, hisque vilibus, usque ad inflationem ventris oneratur, quæ diversitate carnium et saporis delectatione concipitur. Cum variis nidoribus fumant patinæ, ad esum sui, expleta esurie, quasi captivos trahunt. Unde et morbi ex saturitate nimia concitantur; multique impatientiam gulæ, vomitu remediantur, et quod ingesserunt, turpius egerunt.

11. *Oratione suasoria ad artes cap. ultimo. Grandis exsultatio animæ unde sit. Tenuior victus. Exempla frugalitatis.* — Hippocrates in Aphorismis docet crassa et obesa corpora, quæ crescendi mensuram compleverint, nisi cito ablatione sanguinis imminuantur, in paralysim et pessima morborum genera erumpere; et idcirco esse necessariam demptionem, ut rursum habeant in quæ possint crescere. Non enim manere in uno statu naturam corporum, sed aut crescere semper, aut decrescere, nec posse vivere animal, nisi crescendi capax sit. Unde et Galenus vir (Al. *vel*) doctissimus, Hippocratis interpres, athletas, quorum vita et ars sagina est, dicit in Exhortatione medicinæ, nec vivere posse diu, nec sanos esse; animasque eorum ita nimio sanguine et adipibus, quasi luto involutas, nihil tenue, nihil cœleste, sed semper de carnibus, et ructu, et ventris ingluvie cogitare. Diogenes tyrannos et subversiones (Al. *subversores*) urbium, bellaque vel hostilia, vel civilia, non pro simplici victu olerum pomorumque, sed pro carnibus et epularum deliciis asserit excitari. Quodque mirandum sit, Epicurus voluptatis assertor omnes libros suos replevit oleribus et pomis, et vilibus cibis dicit esse vivendum; quia carnes et exquisitæ epulæ ingenti cura ac miseria præparentur, majoremque pœnam habeant in inquirendo (Al. *quærendo*), quam voluptatem in abutendo. *Vid. Lactantium* III, 17. Corpora autem nostra cibo tantum et potu indigere. Ubi aqua et panis sit, et cætera his similia, ibi naturæ satisfactum. *Vid. Laertium* X; et *Senecam* III, *Epist.* 2 *et* 25. Quidquid supra fuerit, non ad vitæ necessitatem spectare; sed ad vitium voluptatis. Bibere et comedere, non deliciarum ardorem, sed sitim famemque restinguere. Qui carnibus vescantur, indigere etiam his quæ non sunt car-

Nous ne pouvons nous livrer à l'étude de la sagesse, si nos pensées sont tournées vers l'abondance de la table, qui demande un travail et des soins trops grands. Les exigences de la nature sont bientôt satisfaites: il suffit d'un traitement simple et d'une nourriture sobre pour chasser le froid et la faim. Aussi l'Apôtre dit-il : « Ayant nourriture et vêtement, contentons-nous de cela.» I *Tim.* VI, 8. Les délices et la variété des festins sont la source de l'avarice. La plus grande félicité de l'âme consiste à être content de peu, à fouler aux pieds le monde et toute sa puissance, à préférer une table frugale et des vêtements grossiers aux festins et aux désordres pour lesquels on amasse les richesses. Otez la recherche de la table et du luxe, nul ne courra après les richesses, qui n'ont d'utilité que pour la satisfaction du ventre. Celui qui est convalescent ne recouvre la santé que par une alimentation légère et sage, qu'on appelle d'un mot grec légère *diète*. Les aliments qui rendent la santé sont également ceux qui la conservent; et nul ne peut dire que les légumes sont une cause de maladie. Les légumes, il est vrai, ne donnent pas à un Milon de Crotone des forces qu'engendrent et entretiennent les viandes; mais un sage et un philosophe selon Jésus-Christ, quel besoin a-t-il d'une force aussi grande, nécessaire aux athlètes et aux soldats ? S'il l'avait, elle le porterait au vice. Qu'ils disent que les viandes conviennent à la santé, ceux qui veulent abuser des plaisirs, se vautrer dans la fange des jouissances, se ruer aux voluptés charnelles. Au chrétien la santé suffit sans des forces superflues. Nous ne devons point nous étonner d'ailleurs que ce régime ait peu de partisans; c'est qu'ils sont rares les amis du bien, les vrais fidèles, les héros de la chasteté et de la tempérance, et que la vertu est toujours l'exception. Imitez la continence de Fabricius, la pauvreté de Curius, et vous ne trouverez dans l'immense Rome que bien peu de modèles à suivre. Ne craignez point, si vous vous abstenez de viandes, que les oiseleurs et les chasseurs aient vainement appris leur art.

12. *Traitement de la goutte. Eviter tout excès.*— L'histoire nous apprend que des hommes malades des articulations, des goutteux, recouvrèrent la santé après que la confiscation de leurs biens les eut réduits à une table frugale et à des mets vulgaires. C'est qu'ils étaient délivrés du souci de pourvoir à la dépense de leur maison et aux prodigalités de leurs festins, souci qui brise et le corps et l'âme. Horace raille la recherche des mets, qui une fois consommés nous laissent le regret : « Méprisez les plaisirs, les jouissances que la douleur achète sont nuisibles. » Et lors-

nium. Qui autem simplici victu abutantur, eos carnes non requirere. Sapientiæ quoque operam dare non possumus, si mensæ abundantiam cogitemus, quæ labore nimio et cura indiget. Cito expletur naturæ necessitas : frigus et fames simplici vestitu et cibo expelli potest. Unde, et Apostolus : « Habentes, » inquit, « victum et vestitum (al. *vestimentum*), his contenti simus. » I *Tim.* VI, 8. Deliciæ et epularum varietates (al. *varietas*) fomenta avaritiæ sunt. Grandis exsultatio animæ est, cum parvo contentus fueris, mundum habere sub pedibus, et omnem ejus potentiam, epulas, libidines, propter quæ divitiæ comparantur, vilibus mutare cibis, et crassiore (al. *grossiori*) tunica compensare. Tolle epularum et libidinis luxuriam, nemo quæret divitias, quarum usus, aut in ventre, aut sub ventre est. Qui ægrotat, non aliter recipit sanitatem, nisi tenui cibo et castigato victu, quæ λεπτὴ δίαιτα dicitur. Quibus ergo cibis recipitur sanitas, his et servari potest; ne quis putet morbos oleribus concitari. Si autem Milonis illius Crotoniatæ vires olera non ministrant, (*a*) quæ nascuntur et aluntur ex carnibus, quid necesse est viro sapienti et philosopho Christi, tantam habere fortitudinem, quæ athletis et militibus necessaria est, quam cum habuerit, ad vitia provocetur? Illi arbitrentur (al. *arbitrantur*) carnes sanitati congruas, qui volunt abuti libidine, et in cœnum demersi voluptatum, ad coitum semper exæstuant. Christiano sanitas absque viribus nimiis necessaria est. Nec turbare nos debet, si rari sint hujus propositi sectatores; quia rari sunt, et amici boni et fideles, et pudici et continentes, semperque virtus rara est. Lege Fabricii continentiam, Curii paupertatem, et in tanta urbe vix paucos invenies quos sequaris. Noli timere, ne si carnes non comederis, aucupes et venatores frustra artificia didicerint.

12. *Podagræ medicina. Vitanda omnis satietas.* — Legimus quosdam morbo articulari et podagræ humoribus laborantes, proscriptione bonorum, ad simplicem mensam et pauperes cibos redactos, convaluisse. Caruerant enim sollicitudine dispensandæ domus, et epularum largitate, quæ et corpus frangunt et animam. Irridet Horatius, *Epist. lib.* I, *ep.* 2. *ad Lollium*, appetitum ciborum, qui consumpti relinquunt pœnitentiam:

Sperne voluptates, nocet empta dolore voluptas.

(*a*) *Illius Crotoniatæ vires.* Milo Crotoniensis tantæ fortitudinis fuisse dicitur, ut in Olympico certamine bovem per stadium portaverit ; quem deinde ictu pugni interfecit, uno quoque die integrum devoravit. Vide Galenum ubi supra, et Plinium lib. VII, cap. 20. MARTIAN.

qu'il se dépeint pesant et gras vivant dans une délicieuse demeure à la manière des voluptueux, c'est en ces vers qu'il se joue de lui-même : « Tu m'y trouveras gras et luisant, avec une peau bien soignée, lorsque tu voudras te rire d'un porc du troupeau d'Epicure. » Au reste, il faut éviter de manger à l'excès même des mets vulgaires. Rien en effet n'obscurcit l'esprit comme la plénitude et l'agitation de l'estomac, qni se soulève de toutes parts exhalant les vents qui le tourmentent en éructations de toute sorte. Quel peut être le jeûne ou quelle la réfection qui le suit, quand l'estomac est gonflé des victuailles de la veille et changé en un laboratoire d'excréments? Et parce que nous ambitionnons le renom de faire peu de repas, nous dévorons à ce point que la nuit d'après ne suffit pas à la digestion. L'intervalle des repas ne mérite donc pas le nom de jeûne, mais celui de digestion crapuleuse, infecte et pénible.

13. *Dicéarque, Xénophon, Chérémon.* — Dicéarque, dans ses écrits sur les Antiquités et dans sa description de la Grèce, rapporte qu'au temps de Saturne, c'est-à-dire pendant le siècle d'or, quand le sol produisait tout spontanément en abondance, nul ne se nourrissait de viandes, et tous vivaient d'herbes et des fruits que la terre donnait sans aucun travail. Xénophon a fait la biographie en huit volumes de Cyrus roi des Perses; il y assure que ce peuple se nourrissait de bouillie, de cresson, de sel et de galette. Le même Xénophon et Théophraste et presque tous les écrivains de la Grèce rendent témoignage à la frugalité lacédémonienne. Le stoïque Chérémon, homme d'une grande érudition, écrivant sur la manière de vivre des anciens prêtres égyptiens, raconte que, renonçant à toutes les affaires et à tous les soucis de ce monde, ils ne quittaient jamais le temple; qu'ils s'y livraient à l'étude de l'origine des choses et du mouvement des astres ; qu'ils n'avaient plus aucun commerce avec l'autre sexe; qu'ils ne voyaient jamais plus ni leurs parents ni leurs proches, et même pas leurs enfants, qu'ils en avaient eus autrefois, dès le jour où ils s'étaient consacrés au service de la religion; qu'ils s'abstenaient à jamais de viandes et de vin, afin d'échapper aux attaques des sens et aux lassitudes du cerveau, que la sobriété leur faisait supporter, et surtout aux assauts de la concupiscence, qui naît de cette nour-

Et cum in amœnissimo agro in morsum voluptuosorum hominum se crassum pinguemque describeret, lusit his versibus :

Me pinguem et nitidum, bene curata cute, vises,
Cum ridere voles, Epicuri de grege porcum.

Sed et ex vilissimis cibis vitanda satietas est. Nihil enim ita obruit animum, ut plenus venter et exæstuans, et huc illucque se vertens, et in ructus vel in crepitus ventorum efflatione respirans. Quale illud jejunium est aut qualis illa refectio post jejunium, cum pridianis epulis distendimur, et guttur nostrum meditatorium efficitur latrinarum ? (*a*) Dumque volumus prolixioris inediæ famam quærere (al. *fama carere*), tantum voramus, quantum vix alterius diei nox digerat. Itaque non tam jejunium appellandum est, quam crapula, ac fetens et molesta digestio.

13. *Dicæarchus, Xenophon, Chæremon.* — (*b*) Dicæarchus in libris Antiquitatum et descriptione Græciæ, refert sub Saturno, id est in aureo sæculo, cum omnia humus funderet, nullum comedisse carnes, sed universos vixisse frugibus et pomis, quæ sponte terra gignebat. Persarum regis Cyri vitam Xenophon octo voluminibus explicat : polenta et cardamo et sale ac pane cibario eos asserens victitare. Lacedæmoniorum mensæ frugalitatisque, et suprascriptus Xenophon et Theophrastus, et omnes pene scriptores Græciæ testes sunt. Chæremon Stoicus, vir eloquentissimus, narrat de Vita antiquorum Ægypti sacerdotum, quod omnibus mundi negotiis curisque postpositis, semper in templo fuerint; et rerum naturas, causasque ac rationes siderum contemplati sint; nunquam mulieribus se miscuerint ; nunquam cognatos et propinquos, ne liberos quidem viderint, ex eo tempore quo cœpissent divino cultui deservire ; carnibus et vino semper abstinuerint, propter tenuitatem sensus et vertiginem capitis quam ex parvo cibo patiebantur, et maxime propter appetitus libidinis, qui ex his cibis et ex hac potione nascuntur. Pane raro vescebantur, ne onerarent stomachum. Et si quando comedebant, tusum (al. *consum et tusum*) pariter hyssopum sumebant in cibo, ut

(*a*) *Nostrum meditatorium.* Sic lege cum Erasmo, et omnibus mss. codicibus nostris. Idem verbum reperies in epistola ad Fabiolam de XLII mansionibus Israelitarum in deserto, tom. II editionis nostræ col. 604, in fine. Est autem *meditatorium* locus exercitiorum, sive meditamentorum. Unde pulchro meditatorium vocavit guttur nostrum, quia hoc in eo agitur, et illud ibi incipit et præparatur, quod postea latrina suscipit et devorat. Vide Tertullianum de Jejunio. MARTIAN. — Alibi *mediatorium*, quod minus placet. Sumptus autem est locus iste, illudque vocabulum ex Tertulliani lib. de Jejuniis adversus Psychicos cap. 6 : « Cum totum illud domicilium interioris hominis, escis stipatum, vinis inundatum, decoquendis jam stercoribus æstuans, præmeditatorium efficitur latrinarum. » Vid. in epist. ad Fabiol. de Mansion, Mansion. 42.

(*b*) Ex eodem Porphyrio, ὁ περιπατητικὸς Δικαίαρχος, ὃς τὸν ἀρχαῖον βίον τῆς Ἑλλάδος ἀφηγούμενος, etc. quæ si libuerit, consules. Vide de Suidam, et Varronem de Rerustica. l. II, c. 1, ubi idipsum recitat ex Dicæarcho. Paulo infra Ciceronem ad Quinctum fratrem lib. I Ep., *Et si non*, etc.

riture et de cette boisson. Ils mangeaient rarement du pain, pour ne point charger l'estomac, et s'ils en mangeaient parfois, ils y mêlaient de l'hyssope trituré, qui corrigeait ce qu'une telle alimentation aurait eu de trop lourd. Ils ne préparaient jamais les légumes qu'à l'huile, et ils en mettaient fort peu, assez pour combattre les nausées et les âpretés du goût. Pourquoi parlerai-je, dit-il, des volatiles, puisqu'ils repoussaient même les œufs et le lait comme sources de la viande ? Les œufs, croyaient-ils, n'étaient que de la viande liquide, et le lait que du sang sous une autre couleur. Leur couche était faite de feuilles de palmier qu'on appelle *baies ;* comme chevet, ils plaçaient sous leur tête un escabeau incliné en pente oblique. Ils soutenaient le jeûne deux et trois jours. Ils desséchaient par cette grande abstinence de nourriture les humeurs corporelles qu'engendre la privation de mouvement.

14. *Sectes juives. Trois sortes de Mages chez les Perses. Gymnosophistes de l'Inde. Les trois préceptes du temple d'Eleusis. Antisthène.* — Josèphe, dans le seconde histoire de la captivité des Juifs, dans le dix-huitième livre des Antiquités et dans ses deux volumes contre Appion, parle avec détail des trois sectes juives : les Pharisiens, les Sadducéens, les Esséniens. A ces derniers il donne les plus grandes louanges, parce qu'ils renonçaient au mariage, au vin et aux viandes, et qu'ils s'étaient fait une règle du jeûne quotidien. Un homme d'un grand savoir, Philon, a également écrit un traité spécial sur la manière de vivre des Esséniens. Néanthes de Cizycène et Asclépiade de Cypre rapportent qu'on ne mangeait pas de viandes au temps où Pygmalion régnait en Orient. Eubulus, qui a écrit en plusieurs volumes l'histoire de Mithra, dit qu'il y avait en Perse trois sortes de Mages, dont les premiers, qui étaient les plus érudits et les plus éloquents, n'avaient d'autre nourriture que la farine et les légumes. A Eleusine, il est de précepte rigoureux de s'abstenir de volaille, de poisson et de certains fruits. Le babylonien Bardesanes divise les Gymnosophistes de l'Inde en deux sectes ; il donne à l'une le nom de Brachmanes, à l'autre celui de Samanéens. Telle est la sobriété de ces Gymnosophistes que sur les bords du Gange ils vivent du fruit des arbres, et ailleurs de riz ou de farine. Au rapport d'Euripide, les prêtres de Jupiter, en Crète, ne s'abstenaient pas seulement de viandes, mais encore de tout aliment cuit. Le philosophe Xénocrate nous apprend qu'il n'était resté, des lois données par Triptolème aux Athéniens, que trois préceptes gravés dans le temple d'Eleusis : Honorez vos parents, respectez les dieux, ne mangez pas de viandes. Orphée dans ses vers s'élève avec indignation contre l'usage des viandes. Je citerais aussi la sobriété de Pythagore, de Socrate et

escam graviorem illius calore decoquerent. Oleum tantum in oleribus noverant, verum et ipsum parum, propter nauseam et asperitatem gustus leniendam. Quid loquar, inquit, de volatilibus, cum ovum quoque pro carnibus vitaverint, et lac ? Quorum alterum carnes liquidas, alterum sanguinem esse dicebant, colore mutato. Cubile eis de foliis palmarum, quas *baias* vocant, contextum erat ; scabellum accline, et ex una parte obliquum, in terra pro pulvillo capiti supponebant, bidui triduique inediam sustinentes. Humores (al. *Et humores*) corporis, qui nascuntur ex otio et mansione unius loci, nimia victus castigatione siccabant.

14. *Judæorum sectæ. Magorum tria genera apud Persas. Gymnosophistæ Indorum. Præcepta tria in templo Eleusinæ. Antisthenes quis ?* — Josephus in secunda Judææ captivitatis historia, et in octavo decimo Antiquitatum libro, et contra Appionem duobus voluminibus, tria describit dogmata Judæorum : Pharisæos, Sadducæos, Essænos. Quorum novissimos miris effert laudibus, quod et ab uxoribus et vino et carnibus semper abstinuerint (al. *abstinerent*), et quotidianum jejunium verterint in naturam. Super quorum vita et Philo, vir doctissimus, proprium volumen edidit. Neantes Cizycenus et Asclepiades Cyprius, ætate qua Pygmaleon in Oriente regnabat, scribunt esum carnium non fuisse. Eubulus quoque, qui historiam Mithræ multis voluminibus explicuit, narrat apud Persas tria genera Magorum, quorum primos, qui sint doctissimi et eloquentissimi, excepta farina et olere, nihil amplius in cibo sumere. Apud Eleusinam, etiam volucribus et piscibus et quibusdam pomis abstinere, solemne est. Bardesanes, vir Babylonius, in duo dogmata apud Indos, Gymnosophistas dividit : quorum alterum appellat Brachmanas, alterum Samanæos ; qui tantæ continentiæ sint, ut vel pomis arborum juxta Gangen fluvium, vel publico orizæ, vel farinæ alantur cibo ; et cum rex ad eos venerit, adorare illos solitus sit, pacemque suæ provinciæ in illorum precibus arbitrari sitam. Euripides in Creta Jovis prophetas non solum carnibus, sed et coctis cibis abstinuisse refert. Xenocrates philosophus de Triptolemi legibus apud Athenienses tria tantum præcepta in templo Eleusinæ residere scribit : honorandos parentes, venerandos deos, carnibus non vescendum. Orpheus in carmine suo

d'Antisthène pour notre confusion, si je ne craignais d'être long et si le temps ne me faisait défaut. Cet Antisthène est assurément celui qui, après avoir enseigné la rhétorique avec honneur et entendu les leçons de Socrate, dit à ses disciples : Allez et cherchez un maître, moi j'ai trouvé le mien. Et vendant aussitôt tout ce qu'il avait, il en distribua le prix aux indigents et ne garda pour lui qu'un manteau. Sa pauvreté et ses travaux sont attestés dans le *Symposion* de Xénophon et dans les nombreux écrits qu'il a consacrés, les uns à la philosophie et les autres à la rhétorique. De cet Antisthène le disciple le plus fameux fut Diogène, plus puissant que le roi Alexandre conquérant du monde. Antisthène ne voulant plus recevoir aucun disciple et ne pouvant éloigner Diogène toujours assidu, finit par le menacer de son bâton s'il ne s'en allait pas. Et celui-ci de lui présenter sa tête et de lui dire: Il n'y a pas de bâton assez dur pour pouvoir me séparer de votre affection. Satyre, qui a écrit la vie des hommes illustres, raconte que Diogène avait deux manteaux pour se défendre du froid; qu'une besace était son garde-manger; qu'il avait une canne à cause de la faiblesse de son corps et qu'il s'en servit constamment pendant sa vieillesse; qu'il fut vulgairement surnommé *hémérobie* (qui vit au jour le jour), parce qu'il sollicitait sur l'heure et acceptait du premier venu la nourriture de chaque jour. Il logeait dans les vestibules des maisons et sous les portes des villes. Et comme il se roulait dans un tonneau, il disait en riant qu'il avait une maison locomobile et qu'il la changeait de place selon les circonstances. Au temps froid, il tournait vers le soleil l'ouverture du tonneau, tandis qu'il la tournait en été vers l'ombre. En un temps il eut une écuelle pour boire: mais, ayant vu un enfant qui puisait l'eau dans le creux de la main, il la brisa contre terre : « J'ignorais, dit-il, que la nature nous eût a chacun donné notre coupe.» Sa mort est une preuve de sa vertu et de sa continence. Comme déjà vieux il se rendait aux jeux olympiques, où l'on allait en foule de tous les points de la Grèce, la fièvre le prit en route et il se coucha sur le rebord du chemin. Ses amis voulaient l'emporter sur un cheval ou sur un char; il s'y refusa et s'étant traîné à l'ombre d'un arbre, il leur dit : « Allez, je vous en prie, allez voir les jeux; pour moi, cette nuit décidera si je serai vainqueur ou vaincu. Si je suis vainqueur de la fièvre, je me rendrai à Olympie; si je suis vaincu, je descendrai dans l'autre monde.» Et là, dans la nuit, de sa voix expirante, il déclara qu'il ne mourait point, mais qu'il chassait la fièvre par la mort. Il me suffit d'opposer ce seul exemple d'un philosophe à nos damerets et à nos petits ventrus, qui redoutent en marchant de poser le pied sur le sol, et à ceux dont le pugilat est l'éloquence et qui ont leurs syllo-

esum carnium penitus detestatur. Pythagoræ, Socratis, Antisthenis, et reliquorum frugalitatem referrem in confusionem nostram, nisi et longum esset, et proprii operis indigeret. Hic certe est Antisthenes, qui cum gloriose docuisset rhetoricam audissetque Socratem, dixisse fertur ad discipulos suos : Abite, et magistrum quærite, ego enim jam reperi. Statimque venditis quæ habebat et publice distributis, nihil sibi amplius quam palliolum reservavit. Paupertatisque ejus et laboris, et Xenophon testis est in Symposio, et innumerabiles libri ejus; quorum alios philosophico, alios rhetorico genere conscripsit (al. *scripsit*). Hujus Diogenes ille famosissimus sectator fuit, potentior rege Alexandro et naturæ victor humanæ. Nam cum discipulorum Antisthenes nullum reciperet, et perseverantem Diogenem removere non posset, novissime clava minatus est (al. *minitatus*), nisi abiret. Cui ille subjecisse dicitur caput, atque dixisse : Nullus tam durus baculus erit, qui me a tuo possit obsequio separare. Refert Satyrus, qui illustrium virorum scribit historias, quod Diogenes palliolo duplici usus sit propter frigus, peram pro cellario habuerit, secumque portarit clavam ob corpusculi fragilitatem, qua jam senex membra sustentare solitus erat, et ἡμερόβιος vulgo appellatus sit, in præsentem horam poscens a quolibet et accipiens cibum. Habitavit (al. *habitabat*) autem in portarum vestibulis et porticibus civitatum. Cumque se contorqueret in dolio, volubilem se habere domum jocabatur, et se cum temporibus immutantem. Frigore enim os dolii vertebat in meridiem, æstate ad septentrionem, et utcumque sol se inclinaverat, Diogeni simul prætorium vertebatur. Quodam vero tempore habens ad potandum caucum ligneum, vidit puerum manu concava bibere, et elisisse illud fertur ad terram, dicens : Nesciebam quod et natura haberet poculum. Virtutem ejus et continentiam mors quoque indicat. Nam cum ad agonem Olympiacum, qui magna frequentia Græciæ celebrabatur, jam senex pergeret, febri in itinere dicitur apprehensus, accubuisse (al. *incubuisse*) in crepidine viæ, volentibusque eum amicis, aut in jumentum, aut in vehiculum tollere, non acquievit; sed transiens ad arboris umbram locutus est : « Abite, quæso, et spectatum pergite; hæc me nox aut victorem probabit, aut victum. Si febrem vicero, ad agonem veniam ; si me

gismes à la semelle des souliers. Que tous ceux qui ne connaissent pas ou méprisent la pauvreté apostolique et les tribulations de la Croix, imitent du moins la tempérance des Païens.

15. *Exemples pris de l'Ecriture. Seconde édition des Tables de la loi. Précepte du jeûne. Origine de la vie monacale.* — Après avoir cité l'opinion et les exemples des philosophes, si maintenant je reprends les choses à l'origine du genre humain, c'est-à-dire si je consulte les Livres saints, j'y trouve le précepte capital fait à Adam dans le paradis terrestre de manger de tous les fruits à l'exception de celui d'un seul arbre. L'abstinence était donc un élément nécessaire de la félicité du paradis. Tant qu'Adam s'abstint, il fut dans le paradis; il mangea le fruit défendu, et il fut chassé; et dès qu'il eut été chassé, il connut l'œuvre de la chair dans le mariage. Lui que l'abstinence avait gardé vierge dans l'Eden, la satiété lui fait perdre sa virginité sur la terre. Et cependant, même alors, il ne lui est pas donné la liberté de se nourrir de viandes ; ce ne sont que les fruits des arbres, les produits des moissons et les légumes qu'il lui est permis de manger, afin que dans son exil il use, non pas des viandes, qui n'étaient pas dans l'Eden, mais de fruits semblables à ceux de l'Eden. Plus tard Dieu voyant que le cœur des hommes était dès la jeunesse enclin sans retour à la malice et que son esprit ne pouvait demeurer en eux, parce qu'ils étaient chair, condamna par le Déluge les œuvres de la chair, et connaissant l'avidité des hommes, il leur donna la liberté de se nourrir de viandes, afin que, tous les mets étant licites, ils n'eussent pas un désir coupable de ce qui était permis, et qu'ils ne fissent pas de son commandement une source de prévarication. Mais alors encore le jeûne fut ordonné en partie, par la distinction des viandes pures et impures, et par l'introduction dans l'Arche de sept mâles et sept femelles des animaux purs et de deux mâles et deux femelles des animaux impurs : en effet, cette diminution de quelques-uns de ces derniers animaux enseignait qu'il fallait s'abstenir de la viande d'eux tous, afin qu'ils ne fussent point appelés impurs sans raison. Comment Esaü perdit-il son droit d'aînesse ? N'est-ce point pour un aliment ? et ses larmes ne purent effacer ce péché de gourmandise. Les Israélites chassés d'Egypte et marchant vers la terre promise arrosée de lait et de miel, se prennent à regretter les viandes, les melons et les oignons du pays de la servitude. « Plût à Dieu, disaient-ils, que nous fussions morts en Egypte par la main du Seigneur, lorsque nous étions assis près des marmites pleines de viande. » *Exod.* XVI, 3. Et ailleurs : « Qui nous donnera de la chair à manger ? Nous nous souvenons des poissons que nous mangions en

vicerit febris, ad inferna descendam. » Ibique per noctem eliso gutture, non tam mori se ait quam febrem morte excludere. Unius tantum philosophi exemplum posui, ut formosuli nostri et torosuli, et vix summis pedibus adumbrantes vestigia, quorum verba in pugnis sunt et syllogismi in calcibus, qui paupertatem Apostolorum et crucis duritiam, aut nesciunt, aut contemnunt, imitentur saltem gentilium parcitatem.

15. *Exempla ex Scriptura. Secunda inscriptio tabularum. Jejuniorum commendatio. Monachorum incunabula.* — Hæc de argumentis philosophorum exemplisque disserui. Nunc ad exordium generis humani, id est, ad nostra transiens, docebo, primum Adam in paradiso accepisse præceptum, ut cætera poma comedens, ab una arbore jejunaret. Beatitudo paradisi absque abstinentia cibi non potuit dedicari. Quamdiu jejunavit, in paradiso fuit ; comedit, et ejectus est ; ejectus statim duxit uxorem. Qui jejunus in paradiso fuerat, satur in terra matrimonio copulatur ; et tamen ejectus, non protinus accepit licentiam carnium vescendarum ; sed tantum poma arborum et fruges segetum et herbarum olera ei traduntur in cibum, ut exsul quoque paradisi, non carnibus, quæ in paradiso non erant, sed similitudine frugum paradisi vesceretur. Postea vero videns Deus quod diligenter appositum esset ad malitiam cor hominis ab adolescentia, et spiritus ejus in his permanere non posset, quia (al. *qui*) erant caro, opera carnis Diluvio condemnavit, et avidissimam hominum gulam probans, dedit eis licentiam comedendarum carnium, ut dum sibi intelligunt licere omnia, non desiderarent magnopere quod licebat ; ne mandatum in causam verterent prævaricationis. Quanquam et tunc ex parte imperatum jejunium sit. Nam cum alia munda dicantur, alia immunda, et in Arca Noe de immundis bina, de mundis introducantur imparia (et utique immundorum esus ablatus sit, ne sine causa dicerentur immunda), ex parte jejunium dedicatum est, docens abstinentiam omnium in quorumdam recisione. Cur perdidit Esau primogenita sua ? nonne propter cibum ? impatientiamque gulæ lacrymis emendare non potuit. Ejectus de Ægypto populus Israel, et in terram repromissionis lacte et melle manantem introducendus, Ægyptias carnes, et pepones, alliaque desiderat. « Utinam, » inquiens, « obissemus percussi a Domino in terra Ægypti, quando super ollas carnium sedebamus. » *Exod.* XVI, 3. Et iterum : « Quis nos ves-

Egypte pour presque rien : les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail nous reviennent dans l'esprit. Et maintenant notre vie est languissante, nous ne voyons que manne sous nos yeux. » *Num.* xi, 4, 5, 6. Méprisant le pain des Anges, ils regrettaient les viandes de l'Egypte. Moïse s'entretenant avec le Seigneur sur le mont Sinaï, soutient un jeûne de quarante jours et quarante nuits, qui prouve bien que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole venant de Dieu ; le peuple au contraire après s'être rassasié fabrique une idole. Celui-là à jeun reçoit la loi écrite de la main de Dieu. Celui-ci, après s'être repu d'aliments et de boissons, se lève pour les danses, façonne l'or en idole, et préfère le bœuf adoré en Egypte à la majesté de son Dieu. Le travail de tant de jours est perdu pour une heure d'excès de bouche : Moïse brise incontinent les Tables de la Loi ; il savait que des gens gorgés demeureraient sourds à la voix du Seigneur. « Après avoir été engraissé, rempli d'embonpoint et mis dans une pleine abondance, ce peuple aimé de Dieu s'est révolté contre lui ; il a abandonné Dieu son créateur, et il s'est éloigné de Dieu son Sauveur. » *Deut.* xxxii, 15. Aussi le même Deutéronome contient-il ce précepte : « De peur qu'après que vous aurez mangé et que vous vous serez rassasié, que vous aurez bâti de belles maisons, que vous aurez multiplié en troupeaux vos bœufs et vos brebis, et que vous aurez amassé l'or et l'argent en abondance, votre cœur ne s'élève et que vous ne vous souveniez plus du Seigneur votre Dieu. » *Deut.* viii, 12, 14. Ainsi ce peuple se rassasia et dès lors son intelligence s'obscurcit au point qu'il ne voyait plus Dieu, qu'il ne l'entendait plus, qu'il l'avait banni de son cœur ; ce peuple repu et trop gras ne pouvait même soutenir la vue de Moïse qui pratiquait l'abstinence, qui était, selon l'expression hébraïque, abondamment nourri de la parole divine. C'est pourquoi Notre-Seigneur et Sauveur fait voir avec lui sur la montagne, transfigurés dans la gloire, Elie et Moïse, non pas pour montrer que la virginité et le mariage sont égaux en mérites, comme le croient quelques-uns, mais à cause de la persévérance dans les jeûnes égale en ces deux saints. Moïse et Elie sont à proprement parler le type de la Loi et des Prophètes, comme l'atteste clairement l'Evangile : « Ils lui parlaient de sa sortie du monde, qui devait arriver dans Jérusalem. » *Luc.* ix, 31. Ce ne sont point en effet la virginité et le mariage, mais la Loi et les Prophètes qui annoncent la Passion de Notre-Seigneur. S'obstine-t-on à voir en Moïse la figure du mariage et celle de la virginité dans Elie ? J'établis en deux mots l'inégalité : Moïse est mort et a été enseveli, tandis qu'Elie, enlevé dans un char de feu, est entré

cet carnibus ? Venerunt in mentem nobis pisces, quos in Ægypto comedebamus gratis ; et cucumeres, et pepones, et porri, et cepe, et allia. At nunc anima nostra arida, nihil nisi manna oculi nostri conspiciunt » *Num.* xi, 4, 5, 6. Angelorum cibum contemnentes, carnes Ægyptias suspirabant. Moyses quadraginta diebus et noctibus jejunus in monte Sina, etiam tunc probans non in pane solo vivere hominem, sed in omni verbo Dei, cum Domino loquitur ; populus autem satur (al. *saturatus*) idola fabricatur. Ille vacuo ventre, legem accipit scriptam digito Dei. Iste manducans et bibens, consurgensque ludere, aurum conflat in vitulum, et Ægyptium bovem præfert Domini majestati. Tot dierum labor, unius horæ saturitate perit. Frangit audacter Moyses tabulas ; sciebat enim Dei sermonem non posse audire temulentos. « Incrassatus est, et pinguefactus, et dilatatus, et recalcitravit » (al. *calcitravit*) dilectus, et derelinquit Dominum (al. *Deum*), qui fecerat eum, et abscessit a Deo (al. *Domino* salutari suo » *Deut.* xxxii, 15. Unde et in eodem Deuteronomio præcipitur : « Ne cum manducaveris et biberis, et domos optimas ædificaveris, ovibus et bubus tuis multiplicatis, et argento et auro, extollatur cor tuum, et obliviscaris Domini Dei tui. » *Deut.* viii, 12-14. Denique manducavit populus et incrassatum est cor ejus ne videret oculis, et audiret auribus, et corde conjiceret (al. *contineret*) ; et vultum jejunantis Moysi, et juxta Hebraicam Veritatem, Dei confabulatione cornutum, pastus et pinguior populus sustinere non potuit. Quamobrem et Dominus noster atque Salvator non ob indifferentiam virginitatis et nuptiarum, ut quidam putant, sed ob jejuniorum consortia, Moysen et Eliam transfiguratus in monte secum ostendit in gloria. Quamquam Moyses et Elias typum proprie Legis Prophetarumque monstraverint (al. *monstrarent*) sicut manifeste Evangelii Scriptura testatur : « Dicebant ei exitum quem completurus (al. *impleturus*) erat in Jerusalem. » *Luc,* ix, 31. Passionem enim Domini non virginitas et nuptiæ, sed Lex nuntiat et Prophetæ. Quod si contentiose in Moyse nuptias, in Elia virginitatem dixerint demonstrari, breviter audiant, Moysen mortuum et sepultum, Eliam igneo curru raptum ante immortalem esse cœpisse, quam mortuum. Sed nec secunda conscriptio tabularum absque jejunio potuit impetrari. Quod ebrietas perdiderat, inedia reperit. Ex quo ostenditur, posse nos per jejunium redire in paradisum,

dans l'immortalité sans passer par la mort. Poursuivons. Le second établissement des Tables de la Loi ne put non plus se faire sans le jeûne. Ce que l'excès avait perdu, l'abstinence le recouvre. Ce qui montre que par le jeûne nous pouvons rentrer dans le paradis, d'où l'avidité nous avait fait chasser. Dans la sortie d'Egypte, Moïse et le peuple, avec les armes de la prière et du jeûne, combattirent jusqu'au soir contre Amalec. *Exod.* XVII, 11, 12. Josué ordonna au soleil de s'arrêter; puis, après la victoire, il fit observer à son armée un jeûne de plus d'une journée. *Jos.* X. Les paroles suivantes de Saül sont rapportées dans le premier livre des Rois : « Maudit celui qui mangera avant le soir, jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis. C'est pourquoi tout le peuple s'abstint de manger, pendant qu'on mangeait dans la terre entière. » I *Reg.* XIX, 24. Et l'autorité de ce serment, qui était fait devant Dieu, fut telle que le sort tomba sur Jonathas, quoiqu'il eût été l'instrument de la victoire, qu'il ne put même invoquer le prétexte de son ignorance à ce sujet, que la main de son père se leva contre lui, et que les prières du peuple le sauvèrent à grand'peine. Elie, préparé par quarante jours de jeûne, vit, sur le mont Oreb, Dieu qui lui dit : « Elie, que fais-tu en ce lieu ? » Apostrophe bien plus amicale que celle qu'on trouve dans la Genèse : « Adam, où êtes-vous? » *Genes.* III, 9. Celle-ci portait l'effroi dans le cœur d'un coupable repu et près de sa condamnation ; celle-là se faisait amicale pour un serviteur fidèle à l'abstinence. Samuël fortifia par le jeûne et rendit redoutable aux ennemis le peuple rassemblé à Masphat. Les larmes, les austérités et les jeûnes du roi Ezéchias brisèrent, abattirent, vainquirent l'élan des Assyriens et la puissance de Sennachérib. D'autre part, les habitants de Ninive, en s'humiliant dans le jeûne, apaisèrent le courroux du Seigneur près d'éclater; et Sodome et Gomorrhe l'auraient pareillement apaisé, si elles avaient voulu faire pénitence et uni le jeûne aux larmes de leur repentir. Achab, le plus impie des rois, afin d'échapper à la sentence divine et d'éloigner jusqu'à ses descendants la ruine de sa maison, jeûna et se couvrit de cendres, pour implorer Dieu. C'est par l'abstinence qu'Anne, fille d'Helcana, mérita de concevoir un fils. A Babylone, les Mages sont en péril, et tout jeteur de sorts, devin et aruspice est voué ou trépas. *Dan.* I-II. C'est par le jeûne que Daniel et les trois enfants sont dignes de la révélation ; et nourris de légumes, ils sont plus beaux et plus sages que ceux qui se gorgeaient de viandes à la table du roi. En outre, l'Ecriture dit que Daniel jeûna pendant trois semaines; qu'il ne mangea pas de pain assaisonné de sel; que sa bouche ne s'ouvrit ni à la viande ni au vin; que l'huile ne l'humecta pas ; et alors un Ange vint à lui et lui dit : « Daniel, tu as mérité la miséricorde. » *Dan.* IX,

unde per saturitatem fueramus ejecti. In Exodo adversus Amalec, oratione Moysi et totius populi usque ad vesperam jejunio dimicatum est. *Exod.* XVII, 11, 12. Jesus filius Nave stationem imperavit soli et lunæ, et inediam plus quam unius diei, victoris exercitus protelavit. *Jos.* X. Saul, sicut in Regnorum primo libro scribitur : « Maledictus, » inquit, « qui ederit panem usque ad vesperam, donec ulciscar me de inimicis meis (al. *inimico meo*). Et non gustavit omnis populus ejus et tota terra prandebat. » I *Reg.* XIV, 24. Tantaque fuit auctoritas stationis semel Domino destinatæ, ut Jonathas, qui causa victoriæ exstiterat, deprehenderetur sorte, et ignorantiæ crimen declinare non posset, patrisque in se concitaret manum, et vix populi precibus salvaretur. Elias quadraginta dierum jejunio præparatus, Deum vidit in monte Oreb (al. *Choreb*), et audit ab eo : « Quid tu hic, Elia? » Multo familiarior ista vox quam illa in Genesi : « Adam, ubi es? » *Genes.* III, 9. Illa enim pastum terrebat et perditum ; hæc jejunanti famulo blandiebatur. Congregatum Samuel populum in Masphat, indicto jejunio roboravit, et fecit hostibus fortiorem. Assyriorum impetum, et potentiam Sennacherib, Ezechiæ regis lacrymæ, saccus, et humiliatio victus, fregit, prostravit et vicit. Et e contrario civitas Ninive, imminentem iram Domini jejuniorum miseratione detorsit ; quam et Sodoma placasset et Gomorrha, si voluisset agere pœnitentiam, et lacrymas (al. *lacrymis*) pœnitentiæ patrocinante conciliare jejunio. Achab rex impiissimus, ut sententiam Dei subterfugeret, et eversio domus ejus differretur in posteros, jejunio impetravit et sacco. Anna uxor Helcanæ inanem cibo ventrem filio meruit implere. Periclitantur in Babylone Magi, omnis conjector et hariolus et aruspex cæditur. *Dan.* I, II. Daniel et tres pueri revelationem merentur jejunio ; et pasti leguminibus, pulchriores sunt et prudentiores his, qui de mensa regis carnibus vescebantur. Deinde scriptum est, quod Daniel tribus hebdomadibus jejunaverit, panem suavem non comederit, caro et vinum non intraverit os ejus, oleo unctus non sit, et venerit ad eum Angelus, dicens : « Daniel, homo miserabilis es. » *Dan.* IX, 23. Qui Deo miserabilis apparuerat, post jejunium leonibus in lacu fuit (al. *fuerat*) horribilis. Quam pulchra res, quæ placat Deum, leones mitigat, dæmones terret ! *Dan.* XIV. Mittitur ad

23. Lui que Dieu avait estimé digne de miséricorde, quand, après avoir jeûné, il fut dans la fosse, il fut respecté par la dent des lions. Quelle admirable chose, celle qui apaise Dieu, dompte la férocité des lions et met les démons en fuite! *Dan.* XIV. Dieu lui envoie (quoique les textes hébreux ne disent rien de ce fait), Dieu lui envoie Abacuc, qui lui porte le dîner des moissonneurs. Son abstinence hebdomadaire avait été digne d'une telle récompense. David, après son adultère, voyant son fils en péril, demanda grâce dans la cendre et le jeûne : « Je mangeais, s'écria-t-il, mon pain avec la cendre, et je mêlais les larmes à ma boisson. » *Psalm.* CI, 10. Et encore : « Le jeûne a rendu mes genoux débiles. » *Psalm.* CVIII, 24. Assurément Nathan lui avait dit déjà : « Le Seigneur vous a déchargé de ce péché. » II *Reg.* XII, 13. Samson et Samuel ne boivent ni vin ni suc de dattes. C'est qu'ils étaient des enfants de répromission conçus dans l'abstinence et le jeûne. Aaron et les autres prêtres, au moment d'entrer dans le temple, s'abstiennent de toute boisson enivrante, de peur d'être frappés de mort. *Exod.* X. D'où nous comprenons que la mort atteint les prêtres qui, bien qu'intempérants, remplissent leurs fonctions dans l'Eglise. Ce qui explique ce reproche fait aux Israélites : « Vous faisiez boire du vin à mes Nazaréens. » *Amos.* II, 12. Jonadab, fils de Réchab, fit un précepte à ses fils de ne jamais boire du vin. Jérémie leur en ayant offert, ils le refusèrent, et le Seigneur leur dit par la bouche de son Prophète : « Parce que vous avez obéi au précepte de Jonadab votre père, la race de Jonadab ne cessera point de produire des hommes qui se tiendront toujours en ma présence. » *Jerem.* XXXV, 18, 19. L'Evangile s'ouvre en nous montrant Anne fille de Phanuel, monogame et vivant dans l'observation rigoureuse du jeûne; et cette persistance dans la chasteté et le jeûne méritent d'aboutir à la conception de Notre-Seigneur, modèle de la virginité. Jean, le précurseur et le héraut du Messie, se nourrit de sauterelles, de miel sauvage, et non de viandes. C'est aussi ce régime qui inaugure les retraites des cénobites au désert et les cellules des premiers moines. Le Seigneur lui-même prépara son baptême par un jeûne de quarante jours, nous enseignant que les démons les plus terribles ne peuvent être mis en fuite que par la prière et par l'abstinence. C'est par ses aumônes et par ses jeûnes que le centurion Corneille mérita de recevoir l'Esprit Saint avant le baptême. L'apôtre Paul, à la suite de la faim et de la soif et de ses autres travaux, des voleurs, des naufrages, des courses à travers les déserts, cite ses jeûnes nombreux. A son disciple Timothée, qui se plaint de douleurs d'estomac et qui est chargé d'infirmités, il conseille d'user quelque peu de vin : « Ne buvez pas d'eau, » lui dit-il. *Tim.* V, 23. En lui disant ; « Cessez de

eum (licet hoc in Hebraicis voluminibus non invenerimus) Abacuc messorum prandium portans. Talem enim discophorum inedia meruerat hebdomadis. David, periclitante filio, post adulterium ἐξομολόγεσιν in cinere et jejunio facit, dicens : « Quia cinerem tanquam panem manducabam, et potum meum cum fletu miscebam. » *Psalm.* CI, 10. Et: « Infirmata sunt in jejunio genua mea. » *Psal.* CVIII, 24. Et certe jam audierat a Nathan : « Dominus abstulit a te hoc peccatum. » II *Reg.* XII, 13. Samson et Samuel vinum et siceram non bibunt. Erant enim filii repromissionis, et per abstinentiam jejuniumque concepti. Aaron et cæteri sacerdotes ingressuri Templum, omne quod potest inebriare non potant, ne moriantur. *Exod.* X. Ex quo intelligimus mori eos, qui in Ecclesia non sobrii ministrarint. Quamobrem exprobratur Israeli : « Potum dabatis Nazaræis meis vinum. » *Amos* II, 12. Jonadab, filius Rechab, præcepit filiis suis, ut non biberent vinum usque in æternum. Quibus cum offerret Jeremias vinum ut biberent, et illi bibere noluissent, loquitur Dominus per Prophetam : « Quia obedistis præcepto Jonadab patris vestri, non deficiet vir de stirpe Jonadab filii Rechab, stans in conspectu meo cunctis diebus, » *Jerem.* XXXV, 18, 19. In foribus Evangelii, Anna filia Phanuelis univira inducitur, semperque jejunans; et Dominum virginem longa castitas longaque jejunia suscepere. Præcursor ejus et præco Joannes locustis alitur et silvestri melle, non carnibus; habitatioque deserti et incunabula Monachorum, talibus inchoantur alimentis. Sed et ipse Dominus baptisma suum quadraginta dierum jejunio dedicavit, et acriora dæmonia docuit non nisi oratione et jejuniis posse superari. Cornelius centurio, ut Spiritum sanctum acciperet antequam baptisma eleemosynis meruit crebrisque jejuniis. Paulus Apostolus post famem et sitim, et cæteros labores suos, et pericula latronum, naufragia, solitudines (Al. *naufragi solitudinis*), crebra jejunia enumerat. Et discipulo Timothæo stomachum et infirmitates plurimas sustinenti, suadet vini modicam potionem : « Jam noli, » inquit, « aquam bibere. » *Tim.* V, 23. Cui autem dicit, « jam noli aquam bibere, » ostendit eum aquam ante potasse. Quod non concederet, nisi crebræ infirmitates et dolor stomachi postulassent.

boire de l'eau, » il montre que l'eau était avant ce jour la boisson de Timothée. Et il ne l'autoriserait pas à faire usage de vin, si de fréquentes indispositions et les douleurs d'estomac ne l'exigeaient.

16. *Hérétiques proscrivant les aliments.* — L'Apôtre condamne ceux qui interdisent le mariage et prescrivent de s'abstenir des mets que Dieu a créés pour en faire usage avec actions de grâce. I *Tim.* IV. Mais il vise Marcion, Tatianus et les autres hérétiques qui recommandent l'abstinence perpétuelle pour détruire, mépriser et réprouver les œuvres du Créateur. Nous au contraire, tout en louant toute créature de Dieu, nous préférons le corps macéré à celui qui est rempli d'embonpoint, la continence à la luxure, les jeûnes aux excès de table. Echauffé, l'homme qui travaille, travaille pour sa propre vie, parce que sa bouche l'y a contraint. *Prov.* XVI, 26. Et encore : « Depuis le temps de Jean-Baptiste (observateur du jeûne et vierge), le royaume des cieux se prend par violence, et ce sont les violents qui l'emportent. » *Matth.* XI, 12. Nous craignons en effet que la venue du juge éternel, comme au temps du déluge et de la ruine de Sodome et de Gomorrhe, ne nous surprenne au milieu des festins, des noces et des plaisirs. Car c'est là ce que le déluge et le feu du ciel vinrent détruire. Et qu'on ne s'étonne pas de ce que l'Apôtre conseille de manger de tout ce qu'on vend pour cet usage; I *Cor.* x, 25; il s'adresse à des idolâtres de la veille, qui ont encore pour ainsi dire au palais le goût des viandes immolées aux idoles et pour qui la plus haute abstinence consiste à renoncer aux mets favoris des Gentils. I *Cor.* x. 25. Lorsqu'il dit aux Romains : « Que celui qui mange ne méprise point celui qui n'ose manger de tout, et que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange, » *Rom.* XIV, 3, il ne dit pas qu'il y ait ou non mérite égal entre s'abstenir et ne pas s'abstenir; il condamne ceux qui, convertis au Christ, se livrent néanmoins à la médisance. Il avertit ceux des Gentils qui ont embrassé la Foi, de ne pas donner occasion de scandale en ce qu'ils mangent à ceux qui sont plus faibles dans la Foi. Aussi ajoute-t-il aussitôt après : « Je sais et je suis persuadé en Notre-Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'une chose n'est impure qu'à l'égard de celui qui la croit telle. Mais si en mangeant de quelque chose vous contristez votre frère, déjà vous ne vous conduisez plus selon la charité. Ne perdez pas, à cause de votre nourriture, celui pour qui Jésus-Christ est mort. N'exposez pas aux médisances des hommes le bien dont nous jouissons; car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et le manger. » *Ibid.* 14, *seqq.* Et pour qu'on ne pensât point qu'il s'agit là du jeûne, et non pas d'une superstition pharisaïque, il fait cette remarque : « L'un croit qu'il lui est permis de man-

16. *Hæretici cibos refugientes.* — Reprobat quidem Apostolus, I *Tim.* IV, eos, qui prohibebant nuptias, et jubebant (Al. *prohibeant et jubeant*) cibis abstinere, quos Deus creavit ad utendum cum gratiarum actione; sed et Marcionem designat, et Tatianum, et cæteros hæreticos, qui abstinentiam indicant perpetuam, ad destruenda et contemnenda et abominanda opera Creatoris. Nos autem creaturam omnem laudamus Dei, et maciem saginæ, abstinentiam luxuriæ, jejunia præferimus saturitati. « Vir quippe in laboribus laborat sibi, et vim facit in interitum suum. » *Prov.* XVI, 26, *sec.* LXX. Et : « A diebus Joannis Baptistæ » (jejunatoris et virginis) « regnum cœlorum vim patitur, et violenti diripiunt illud. » *Matth.* XI, 12. Timemus enim, ne ab adventu æterni judicis, sicut in diebus Diluvii et eversionis (Al. *eversione*) Sodomæ et Gomorrhæ, deprehendamur manducantes, et bibentes, et nubentes, et nuptui tradentes. Nam et Diluvium et ignis de cœlo saturitatem pariter et nuptias quas deleret invenit. Nec mirum, si omne quod in macello venditur, apostolus emi jubeat et comedi, I *Cor.* x, 25, cum idololatris et adhuc in templis idolorum, quasi idolothyta vescentibus, pro summa abstinentia fuerit, cibis tantum abstinere Gentilium. I *Cor.* x. Quod si loquitur ad Romanos : « Is qui manducat, non manducantem non spernat, et qui non manducat manducantem non judicet ; » *Rom.* XIV, 3 ; non inter jejunia et saturitatem æqualia merita dispensat ; sed contra eos loquitur, qui in Christum credentes, adhuc judaizabant, et eos qui ex Gentibus (Al. *gentilibus*) crediderant, monet, ne scandalizent illos cibo suo, qui adbuc in fide infirmiores erant. Denique et in consequentibus (Al. *continentibus*) hoc ipsum sonat : « Scio et confido in Domino Jesu, quod nihil commune per seipsum est, nisi ei, qui existimat quid commune esse, illi commune est. Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum charitatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est. Non ergo blasphemetur bonum nostrum. Non est enim regnum Dei esca (Al. *escæ*) et potus. » *Ibid.*, 14, *seqq.* Ac ne quis putaret hoc de jejuniis dici, et non de superstitione Judaica, statim edisserit : « Alius credit manducare omnia. Qui autem infirmus est, olera manducat. » *Ibid.* 2. Et rursum : « Alius judicat diem plus quam diem, alius judicat

ger de toutes choses, et l'autre au contraire, qui est faible, ne mange que des légumes. » *Ibid.* 2. Et encore : « L'un met de la différence entre les jours, l'autre considère tous les jours également. Que chacun abonde en son sens. Celui qui distingue les jours, les distingue pour plaire au Seigneur. Celui qui mange, le fait pour la gloire du Seigneur, car il en rend grâces à Dieu ; et celui qui s'abstient de certaines viandes, s'en abstient en vue du Seigneur, et il rend grâces à Dieu. » *Ibid.* 5, *seqq.* C'est que ceux qui étaient faibles dans la foi faisaient une catégorie de viandes pures et une catégorie de viandes impures ; ils mettaient de la différence entre les jours, s'imaginant par exemple que le sabbat, les néoménies et la fête des tabernacles sont plus saints que les autres jours. A ceux-là, Paul prescrit de manger des légumes que tout le monde mange indifféremment. Quant a ceux qui étaient plus fermes dans la foi, ils considéraient toutes les viandes et tous les jours également.

17. *Jeûne des chrétiens. Il y a toujours des sépulcres de concupiscence. Sanctification du jeûne.* — Quant à cette audacieuse allégation que Notre-Seigneur fut appelé mangeur et buveur par les Pharisiens, parce qu'il assistait à des repas de noces et ne dédaignait pas la table des pécheurs, j'y réponds par les faits. Vous l'appelez mangeur, ce Jésus, qui institue par son exemple le jeûne quadragésimal des chrétiens ; qui appelle bienheureux ceux qui ont faim et soif ; qui dit à ses disciples qu'il possède une nourriture impérissable qu'ils ne connaissent pas et qui demeure dans la vie éternelle ; qui enseigne de n'avoir point souci du lendemain ; dont il est écrit qu'il a souffert la faim et la soif, et non pas qu'il eut des complaisances pour sa bouche et son estomac, quoique, pour donner une preuve de la réalité de son corps, il se soit fréquemment assis à la table des hommes en d'autres circonstances que celle de la Cène où il institua le divin sacrement qui est le symbole de sa Passion ; qui nous montre le riche couvert de pourpre précipité dans l'enfer à cause de ses festins, et Lazare le mendiant élevé dans le sein d'Abraham à cause de ses privations ; qui, lorsque nous jeûnons, nous enjoint de parfumer notre tête et de laver notre visage, afin que nous jeûnions, non pour le faire paraître aux yeux des hommes, mais pour la gloire de Dieu ; qui, après sa résurrection, quand il mangea un peu de poisson et de miel, ne cherchait pas à satisfaire son palais et son estomac, mais à prouver la réalité de son corps ! C'est ainsi que, toutes les fois qu'il avait ressuscité un mort, il avait ordonné de lui donner à manger, afin que ce ressuscité ne pût être pris pour un fantôme. Aussi l'Evangile nous apprend-il que, lorsque Lazare eut été rappelé à la vie, il s'assit à table et mangea avec Notre-Seigneur. Nous ne prétendons point établir en tout

omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet. Qui sapit diem, Domino sapit. Et qui manducat, Domino manducat, gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo. » *Ibid.*, 5, *seqq.* Qui enim adhuc infirmi erant in fide, et alias carnes mundas, alias arbitrabantur immundas, et inter diem et diem esse aliquid existimabant, verbi gratia, sanctius esse sabbatum, et neomenias, et scenopegiam, quam reliquos dies, jubentur olera manducare, quæ indifferenter comeduntur ab omnibus. Qui vero firmioris erant fidei, omnes carnes et dies æquales esse credebant.

17. *Jejunium Christianorum Sepulcra concupiscentiæ perseverant. Jejunii sanctificatio.* — Illud autem quod proponere ausus est (Al. *es*) Dominum voratorem et potatorem vini a Pharisæis appellatum, et quia ad epulas ierit nuptiarum, et convivia non despexerit peccatorum, æstimo, quod nobiscum faciat. Iste est Dominus, ut arbitraris, vorator, qui quadraginta diebus Christianorum jejunium sanctificavit (Al. *sanctificat*); qui beatos appellat esurientes et sitientes ; qui escam habere se dicit, non quam discipuli suspicabantur, sed quæ in perpetuum non periret ; qui de die crastino cogitare (Al. *cogitari*) prohibet ; qui cum esurisse et sitisse dicatur, et isse frequenter ad prandia, excepto mysterio, quod in typum suæ passionis expressit, et probandi corporis veritate, nec gulæ scribitur servisse, nec ventri ; qui divitem purpuratum propter epulas narrat in tartaro, et Lazarum pauperem ob inediam dicit esse in sinu Abrahæ ; qui quando jejunamus, ungi caput et lavari faciem præcipit, ut non gloriæ hominum, sed Domino jejunemus ; qui comedit quidem post resurrectionem partem piscis assi et favum, non propter esuriem et gutturis suavitatem, sed ut veritatem sui corporis comprobaret. Nam quotiescumque mortuum suscitavit, jussit ei dari manducare, ne resurrectio phantasma putaretur. Et Lazarus post resurrectionem, ob hanc causam scribitur cum Domino iniisse convivium. Nec hoc dicimus, quod negemus pisces et cætera (si voluntas fuerit) in cibo esse sumenda ; sed quomodo nuptiis virginitatem, ita saturitati et carnibus jejunium spiritumque præferimus. Si autem Petrus hora sexta pransurus ascendit in cœnaculum, fortuita esuries

cela qu'on ne puisse manger du poisson ou de toute autre chose, si on le veut; mais de même que nous trouvons la virginité plus méritoire que le mariage, de même préférons-nous le jeûne et l'esprit au rassasiement et aux viandes. Que si, à la sixième heure, Pierre monta dans le cénacle pour manger, un cas de faim accidentelle ne prouve rien contre le jeûne. Parce que Notre-Seigneur, fatigué, s'assit au bord du puits de la Samaritaine, à la sixième heure, et voulut boire, il ne s'ensuit pas qu'il y ait nécessité pour tout le monde de boire, bon gré mal gré, à cette même heure. Peut-être était-ce le samedi ou le dimanche, et Pierre, après deux jours ou trois jours de jeûne, eut faim à la sixième heure; je ne puis croire en effet que l'apôtre, s'il avait pris la veille un repas suffisant, aurait eu faim vers le milieu du jour suivant. Si, ayant pris la veille son repas du soir, il eut faim le lendemain avant l'heure du dîner, j'estime qu'il avait mangé trop peu, puisqu'il sentit aussitôt l'aiguillon de la faim. Poursuivons. Dieu, par la bouche d'Isaïe, nous fait connaître quel jeûne il réprouve : « Vous suivez, dit-il, vos caprices en vos jours de jeûne, vous frappez impitoyablement vos inférieurs, vous suscitez des procès et des querelles; ce n'est point là un jeûne choisi par moi, dit le Seigneur; *Isa.* LVIII, 3 *et seqq.*; et quel lui est agréable ? « Partagez votre pain avec celui qui a faim, et recevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile; lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point la chair dont vous êtes formés. » *Ibid.* 7. Il ne condamne donc pas le jeûne, puisqu'il montre celui qu'il a choisi; Dieu n'a point pour agréable une privation de nourriture, dont les procès et les rapines détruisent les mérites. Si Dieu réprouve le jeûne, d'où vient que, dans le Lévitique, il enjoint à son peuple de garder le jeûne, du matin au soir, le dixième jour du septième mois, et d'exterminer quiconque, ce jour-là, n'aura pas affligé son âme? Pourquoi les sépulcres de la concupiscence, où tomba le peuple après s'être repu de viandes, subsistent-ils encore dans le désert? Pourquoi l'Ecriture nous dit-elle que ce peuple engraissé vomit ensuite jusqu'au sang? Comment un homme de Dieu, selon la prophétie de qui la main du roi Jéroboam s'était desséchée, fut-il frappé lui-même pour avoir mangé contrairement à la défense de Dieu? III *Reg.* XIII. Pourquoi le lion, qui ne fit aucun mal à l'âne, mit-il impitoyablement à mort le Prophète qui se levait de table? Cet homme qui, à jeun, avait eu le don des miracles, expie son avidité dès qu'il a mangé. Joël à son tour s'écrie : « Sanctifiez le jeûne, ordonnez une pénitence publique, » *Joel.* I, 14; II, 15, pour montrer que ce sont les autres bonnes œuvres qui sanctifient l'abstinence, et que le jeûne sanctifié sert à la rémission des péchés. Et comme l'imitation qu'en font les vierges

non facit præjudicium jejuniorum. Hoc enim modo et Dominus, quia ad puteum Samaritanæ hora sexta fessus resedit, et bibere voluit, omnibus incumbet necessitas, velint nolint, hoc tempore bibendi. Potuit autem fieri, ut vel sabbatum esset, vel dies Dominicus, et post bidui triduique jejunium, hora sexta esurierit; nunquam enim crediderim apostolum, si ante unam diem cœnaverat, epulisque distentus fuerat (Al. *erat*), alterius diei esurisse meridie. Quod si cœnavit pridie, et sequenti die esurivit ante prandium, non existimo quod usque ad satietatem comederit, qui tam cito potuit esurire. Porro si per Isaiam loquitur Deus, quod non tale jejunium elegerit, dicens: « In diebus jejuniorum vestrorum inveniuntur voluntates vestræ, et subjectos percutitis, et in judicia et in lites jejunatis, et cæditis pugnis ; non tale jejunium elegi, dicit Dominus; » *Isai.* LVIII, 3, *seqq.*; quale elegerit, docet : « Frange esurienti panem tuum, et pauperes sine tecto induc in domum tuam. Si videris nudum, vesti; et domesticos seminis tui ne despicias. » *Ibid.* 7. Non igitur jejunium reprobavit, sed quale vellet, ostendit; neque enim ventris esuries accepta est Deo, quam lites et rapinæ et libidines destruunt. Si non vult jejunium Deus (Al. *Dominus*), quomodo in Levitico præcipit, ut septimo mense, decima mensis populus jejunet usque ad vesperam? et qui non afflixerit animam suam, moriatur et exterminetur de populo suo ? Quare sepulcra concupiscentiæ, ubi carnibus deditus populus ruit, usque hodie in solitudine perseverant? Et crassus populus ortygometram scribitur ad choleram usque ructasse? Cur homo Dei, III *Reg.* XIII, ad cujus prophetiam manus aruerat regis Jeroboam, qui (Al. *quia*) manducavit contra edictum Dei, illico percussus est ? et leo qui asinam custodivit intactam, Prophetæ levanti se de prandio non pepercit ? Qui jejunus miracula fecerat, pransus (Al. *pransurus*) illico saturitatis pœnas luit. Sed et Joel clamitat : « Sanctificate jejunium; prædicate curationem, » *Joel.* I. 14; II, 15, ut monstraretur jejunium sanctificari cæteris operibus, et sanctificatum jejunium, curationi proficere peccatorum. Quomodo autem virginitati veræ non præjudicat imitatio virginum diaboli; ita nec veris jejuniis Castum Isidis et Cybeles, et quorumdam ciborum in æternum abstinentia, maxime cum apud illos jejunium

folles ne porte aucune atteinte à la vraie virginité, ainsi les rites en l'honneur d'Isis et de Cybèle et la privation absolue de certains aliments ne nuisent en rien aux vrais jeûnes, surtout alors que les païens compensent la privation de pain par des excès de viande. Et comme les miracles opérés par Moïse ressemblaient aux miracles des Egyptiens, à la réserve toutefois que ceux-ci étaient faux, puisque la verge de Moïse dévorait celle des Mages, ainsi tout ce que le diable fait par rivalité contre Dieu n'indique pas une superstition de notre religion, mais accuse notre négligence, si bien que les hommes mêmes du siècle savent que c'est l'œuvre de gens qui ne veulent pas faire ce qui convient.

18. *Quatrième proposition de Jovinien.* — « La quatrième proposition, qui est la dernière, dit qu'il y a deux catégories, celle des brebis et celle des boucs; celle des justes et celle des pécheurs, les uns occupant la droite et les autres la gauche. Aux justes il est dit : « Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume préparé pour vous dès l'origine du monde; » *Matth.* xxv, 34; aux pécheurs : « Eloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel préparé pour le diable et pour ses anges. » *Ibid.* 41. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre de bons. C'est pourquoi le Sauveur dit aux Juifs : « Le père dont vous êtes nés est le démon, et vous voulez accomplir les désirs de votre père. » *Joan.* VIII, 44. Il nous fait voir dix vierges, les unes sages et les autres folles, et cinq qui n'eurent pas d'huile demeurèrent dehors; tandis que les cinq autres, qui s'étaient munies de l'huile des bonnes œuvres, entrèrent avec l'époux dans la chambre nuptiale. Il remonte au déluge et il dit : Les justes qui étaient avec Noé furent sauvés, quand tous les pécheurs périrent dans le commun désastre. A Sodome et à Gomorrhe on ne trouve pas de distinction autre que cette différence en bons et en méchants. Celui qui est juste, est épargné, tandis que tout pécheur est dévoré par le feu. Le salut pour tous ceux qui sont délivrés est le même, et le même genre de mort emporte tous ceux qui restent. La femme de Loth est une preuve qu'il ne faut pas dévier de la justice si peu que ce soit. Si vous demandez, poursuit Jovinien, d'où vient que le juste travaille dans la paix ou dans les persécutions, dès lors qu'il n'y a aucun profit pour lui, puisqu'il n'y a pas de plus ou moins dans les récompenses, sachez qu'il le fait, non pour accroître ses mérites, mais pour ne point perdre ce qu'il a reçu. En Egypte tous les pécheurs sont également sous le coup des dix plaies et les mêmes ténèbres couvrent le maître et l'esclave, le noble et le manant, le roi et la foule; d'autre part, la même lumière guide les saints de Dieu et le peuple d'Israël. Tous les justes sans distinction passent la mer Rouge, tous les pécheurs

panis, sagina carnium compensetur. Et sicut signa quæ faciebat Moyses, imitabantur signa Ægyptiorum, sed non erant in veritate, nam virga Moysi virgas Magorum devorabat; ita per omnia quæ per æmulationem Dei facit diabolus, non religionis nostræ superstitio, sed nostra arguitur negligentia, id nolentium facere quod bonum esse, etiam sæculi homines non ignorant.

18. *Quarta propositio Joviniani.* — « Quarta propositio, quæ et extrema est, duos esse ordines, ovium et hircorum : alterum justorum, alterum peccatorum; alios stare a dextris, alios a sinistris; et audire justos : « Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi ; » *Mat.* xxv, 34; peccatoribus vero dici : « Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui præparatus (Al. *paratus*) est diabolo et angelis ejus. » *Ibid.*, 41. Arborem bonam non posse malos fructus facere, nec malam bonos. Unde et Salvator loquitur ad Judæos : « Vos de patre diabolo estis, ut concupiscentias patris vestri facere vultis. » *Joan.* VIII, 44. Decem virgines proponit stultas atque sapientes, et quinque, quæ oleum non habuerunt, remansisse extrinsecus; alias vero quinque, quæ sibi lumen bonorum operum præparaverant, thalamum intrasse cum sponso. Ascendit ad diluvium, et ait : Qui erant cum Noe justi servati sunt ; qui vero peccatores, omnes in commune perierunt. Apud Sodomam et Gomorrham, exceptis duobus gradibus bonorum malorumque, nulla diversitas invenitur. Qui est justus, eripitur; qui peccator, pari voratur incendio. Una salus liberatis, unus interitus remanentibus. Ne paululum quidem a justitia declinandum, indicio est uxor Lot. Si autem, inquit, mihi opponis (Al. *opponas*) quare justus laboret in pace, aut persecutionibus, si nullus profectus est, nec majora præmia, scias hoc eum facere, non ut plus quid mereatur, sed ne perdat quod accepit. In Ægypto quoque decem plagas æqualiter omnes sentiunt peccatores, et similes tenebræ domino et servo, nobili et ignobili, regi imminent et vulgo. Sanctis vero Dei et populo Israel una erat lux. Sed et in mari Rubro justi pariter transeunt, peccatores pariter obruuntur. Sexcenta hominum millia, excepta imbelli ætate et sexu, in deserto æqualiter ruunt, et duo qui justitia pares erant, æqualiter libe-

y sont indistinctement engloutis. Six cent mille hommes, sans compter les femmes et ceux qui ne pouvaient pas porter les armes, succombent pareillement dans le désert, et la délivrance est commune à deux mille qui étaient semblables par leur justice. Pendant cinquante ans Israël partage les mêmes travaux et la même fin. Un *gomor* de manne est la mesure de leur nourriture sans aucune distinction d'âge; les vêtements et la chaussure n'ont pas la même durée chez tous, les cheveux et la barbe la même croissance, les pieds la même résistance; et pourtant l'alimentation est la même pour tous. C'est par le même travail et pour la même récompense qu'ils marchaient vers un but commun. Tout Hébreu a la même pâque, la même fête des tabernacles, le même sabbat, les mêmes néoménies. Dans la septième année, celle du repos, un égal pardon des fautes est accordé à tous sans distinction de personnes, et dans ce jubilé universel toutes les dettes sont pareillement remises et tout vendeur rentre en possession de son bien d'autrefois.

19. « La parabole du semeur, dans l'Evangile, *Matth.* XIII, et *Luc.* VIII, où la bonne terre donne ici cent pour un, là soixante et là trente, tandis que la mauvaise est stérile pour trois motifs divers, ne distingue néanmoins que deux sortes de terre, la bonne et la mauvaise. Et de même que Notre-Seigneur promet à ses Apôtres pour quiconque aura quitté sa femme et ses enfants, dans un Evangile le centuple, dans un autre sept fois plus en ce monde et au ciel la vie éternelle, et qu'il n'y a là aucune différence de valeur entre cent et sept; de même dans la parabole les nombres n'établissent pas de distinction et n'indiquent pas une fertilité plus ou moins grande : si bien que l'évangéliste Marc les intervertit et met trente, soixante et cent. Notre-Seigneur a dit : « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. » *Joan.* VI, 55. Comme Jésus-Christ est en nous sans aucune distinction de degrés, ainsi nous sommes en lui. « Quiconque m'aime gardera ma parole; et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. » *Joan.* XIV, 23. Celui qui est juste aime Jésus-Christ, et parce qu'il aime, le Père et le Fils viennent à lui, et font en lui leur demeure. Or, là où est un tel hôte, j'estime qu'il ne peut qu'y être tout entier. La parole : « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père, » *Joan.* XIV, 2, indique, non pas plusieurs demeures dans le royaume des cieux, mais les différentes Eglises répandues dans l'univers, où sept n'en forment qu'une. « Je m'en vais, dit-il, et je préparerai pour vous la place; » *Ibid.* 2; il ne dit pas : les places. Si cette promesse ne s'applique qu'aux seuls douze apôtres, Paul est exclu de cette place, et ce vase d'élection serait réputé indigne. Jean et Jacques, qui demandaient plus que les autres,

rantur. Per quadraginta annos cunctus Israel similiter laborat et moritur. Gomor mannæ universis ætatibus una in cibo mensura est: vestitus pariter non deteruntur, capilli simul non augentur, barba in commune non crescit, calceamenta ex æquo omnibus durant, non incalluere pedes; cibus in ore cunctorum æqualiter sapit. Ad mansionem unam pari labore et mercede pergebant. Omnis Hebræus æquale habet pascha, æquales scenopegias, æquale sabbatum, æquales neomenias. Septimo requietionis anno absque personarum discretione dimittitur, et in jubilæo universa cunctis debita relaxantur, atque ad antiquam possessionem venditor redit. »

19. « Parabolam autem in Evangelio, *Matth.* XIII, et *Luc.* VIII, seminantis, in qua in terra bona centesimus et sexagesimus et tricesimus fructus exoritur, et e contrario in terra mala, triplex sterilitatis varietas indicatur, in duos ordines dividit, bonæ terræ et malæ. Et quomodo Apostolis pro derelictis filiis et uxoribus, in alio Evangelio centies, in alio septies Dominus repromittit (Al. *promittit*), et in futuro vitam æternam, *Matth.* XIX, *Marc.* X, *Luc.* XVIII, nullaque distantia est inter centum et septem; sic et in hoc numerum non facere præjudicium, ubi hujus terræ fertilitas prædicatur, præsertim cum et Evangelista Marcus retrorsum numeret triginta, sexaginta et centum. Dicit Dominus : « Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo. » *Joan.* VI, 55. Sicut ergo sine aliqua differentia graduum Christus in nobis est; ita et nos in Christo sine gradibus sumus. «Omnis qui diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus. » *Joan.* XIV, 23. Qui justus est, diligit; qui diligit, veniunt (Al. *venit*) ad eum Pater et Filius, et in ejus habitant (Al. *habitat*) hospitio. Ubi autem hujuscemodi habitator est, puto quod nihil deesse possit hospiti. Siu (Al. *Si*) autem dicit: « Multæ mansiones sunt apud Patrem meum, » *Joan.* XIV, 2, non in regno cœlorum diversas significat mansiones; sed Ecclesiarum in toto orbe numerum; quæ constat una per septem. «Vado,» inquit, « et præparabo vobis locum,» *Ibid.*, 2, non loca. Si hæc repromissio proprie duodecim Apostolorum est, ergo Paulus exclusus est de hoc loco, et electionis vas superfluus putabitur et indignus. Joannes

ne furent pas exaucés, et pourtant leur dignité ne fut point diminuée, ils demeurèrent les égaux des autres apôtres. « Ne savez-vous point que vos corps sont le temple du Saint-Esprit? » I *Corinth.* III, 16, et VI, 19? *Le temple*, et non pas *les temples*, pour bien montrer que Dieu est tout, également dans chacun et dans tous. « Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole, afin que tous ils soient un, comme vous, mon Père, en moi et moi en vous; qu'ils soient de même un en nous. Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée; je les ai aimés comme vous m'avez aimé. » *Joan.* XVII, 20. Et comme nous sommes le Père, le Fils et le Saint-Esprit un seul Dieu, qu'ils soient un seul peuple, c'est-à-dire, tous nos fils bien-aimés, unis par les liens du divin amour. Epouse, sœur, mère, et tous les noms qu'on peut imaginer, tout cela la société des fidèles, l'Eglise une, où est aussi l'époux, le frère, le fils. Sa foi est une, la diversité des doctrines ne la déshonore pas, les hérésies ne la morcellent point. Elle est et demeure toujours vierge. Partout où va l'Agneau, elle le suit; elle seule entend le cantique du Christ.

20. « M'objectera-t-on, poursuit Jovinien, que « l'étoile diffère de l'étoile par le degré de clarté? » Cette différence, répondrai-je, indique la séparation des hommes en spirituels et en charnels. Nous aimons également tous nos membres, nous ne préférons pas l'œil au doigt, ni doigt à l'oreille; et si nous perdons l'un d'eux, la douleur est commune à tous. Nous entrons tous en ce monde par la même porte, et par la même porte nous en sortons tous. Il y a un Adam terrestre et un Adam céleste. Celui qui est dans le premier, est à gauche et périra; celui qui est dans le second, est à droite et sera sauvé. Celui qui dira à son frère insensé et raca, sera condamné au feu de l'enfer; et celui qui sera homicide ou adultère sera pareillement condamné au feu de l'enfer. Dans la persécution, l'un souffre le feu, l'autre la corde, l'autre la décollation, celui-ci l'exil, celui-là la mort dans les fers; il y a des martyres de bien des genres, mais la couronne est la même pour tous. Entre ces deux frères, dont l'un ne quitta jamais le toit paternel, et l'autre qui l'avait fui, y fut ramené par le repentir, il n'y a pas la moindre distinction. Les ouvriers de la première, de la troisième, de la sixième, de la neuvième et de la onzième heure sont tous indistinctement payés un denier, et, ce qui semble le plus étonnant, ceux qui sont arrivés les derniers à la vigne, reçoivent leur salaire les premiers. »

21. *Réponse de Jérôme. C'est là une véritable prédication d'Antechrist.* — Grâce à ces textes nombreux des divines Ecritures que l'habile raisonneur détourne au profit de sa doctrine perverse, qui ne serait ébranlé même parmi les élus

et Jacobus, quia plus cæteris petierunt, non impetraverunt; et tamen non est dignitas eorum imminuta, quia reliquis Apostolis æquales fuerunt. « Nescitis quia corpora vestra templum est Spiritus sancti? » I *Cor.* III, 16, *et* VI, 19. « Templum, » inquit, « est, » non templa; ut similiter in omnibus habitatorem ostenderet Deum. « Non pro his rogo tantum, sed pro illis qui credituri sunt per verbum eorum in me: ut sicut tu Pater in me, et ego in te unum sumus; ita omnes unum sint in nobis. Gloriam quam dedisti mihi, dedi eis; dilexi eos, sicut me dilexisti. » *Joan.* XVII, 20. Et quomodo nos sumus Pater et Filius et Spiritus sanctus unus Deus, sic et unus populus in ipsis sit, hoc est, quasi filii charissimi, divinæ consortes naturæ. Sponsa, soror, mater, et quæcumque alia putaveris vocabula, unius Ecclesiæ congregatio est, quæ nunquam est sine sponso (Al. *sponsa*), fratre, filio. Unam habet fidem, nec constupratur dogmatum varietate, nec hæresibus scinditur. Virgo permanet. Quocumque vadit (Al. *vadet*) agnus, sequitur illum; sola novit Canticum Christi.

20. « Si autem, inquit, mihi opposueris: « Stella a stella differt in claritate, » audies, differre stellam a stella, hoc est, spirituales a carnalibus. Omnia membra æqualiter diligimus, nec oculum præponimus digito, nec digitum auriculæ; sed in singulorum amissione membrorum communis dolor est. Æqualiter introimus in hoc sæculum, et æqualiter de eo egredimur. Unus Adam terrenus, et alter cœlestis. Qui in terreno fuerit, a sinistris est et peribit; qui in cœlesti, a dextris est et salvabitur. Qui fratri dixerit fatue, et raca, reus erit gehennæ; et qui homicida fuerit et adulter, mittetur similiter in gehennam. In persecutione qui incenditur, qui suffocatur, qui decollatur, qui fugerit, qui in carcere inclusus obierit; varia quidem luctæ genera, sed una corona victorum est. Inter eum fratrem qui semper cum patre fuerat, et qui postea pœnitens est receptus, nulla diversitas est. Operariis primæ horæ, et tertiæ, et sextæ, et nonæ, et undecimæ, unus denarius æqualiter redditur; et quo magis admireris, ab his incipit præmium, qui minus in vinea laborarunt (Al. *laborant*. »

21. *Hieronymus. Prædicatio Antichristi vera.* — His et hujuscemodi divinarum Scripturarum testimoniis,

de Dieu? « Plusieurs antéchrists sont venus, » dit l'apôtre saint Jean ; or c'est véritablement une prédication d'antéchrist, celle qui ne met aucune distance entre ce même saint Jean et le dernier des pénitents. Le serpent! J'admire comme notre Protée glisse dans la main et passe par cent métamorphoses merveilleuses. Epicurien quand il s'agit de plaisirs et de table, il se fait tout à coup stoïcien en matière de peines et récompenses. Il travestit Jérusalem en Citium (1), la Judée en Cypre, Jésus-Christ en Zénon. Si la moindre déviation hors du sentier de la vertu est criminelle, si tous les péchés sont égaux et qu'il y ait parité de forfait chez celui que sa faim pousse à dérober un pain et chez celui qui commet l'assassinat, on pourrait aussi, ô Jovinien, vous regarder comme coupable des crimes les plus noirs. Mais c'est autre chose si vous prétendez être sans péché ; si, lorsque les Apôtres, les Prophètes, les Saints, ainsi que je l'ai montré sur la seconde proposition, s'attristent tous d'être pécheurs, vous vous vantez seul d'être irréprochable. Ailleurs, vous marchiez pieds nus; ici, à la chaussure vous ajoutez l'ornement. Alors, crasseux et pâle, affectant de montrer des mains faites calleuses par le travail, vous étiez vêtu d'un manteau râpé couvrant du linge sale; maintenant vous étalez avec fierté les vêtements de lin et de soie, les toiles venues de pays Atrébates et de Laodicée. Les joues enluminées, la peau luisante, les cheveux frisés sur l'occiput et sur le front, votre ventre s'est arrondi, votre buste bien rempli soulève les épaules, et la graisse de votre gorge étouffe presque la parole à son passage. Certes dans une différence si grande de vivre et de vêtement, il y a nécessairement péché ici ou là. Non pas que le péché, à mon sens, soit dans l'aliment ou dans l'étoffe; mais parce que la diversité et le changement en pire sont voisins du reproche. Or, ce qui est sujet au blâme est hors de la vertu; ce qui est hors de la vertu, est abandonné au vice, touche au péché. Le péché, dites-vous, est à gauche, avec les boucs. Donc, ou revenez à votre première opinion, pour être à droite avec les brebis ; ou, si vous y renoncez par un regret hypocrite, vous avez beau raser votre barbe, vous serez, bon gré mal gré, rangé au nombre des boucs.

22. *Enchaînement des propositions de Jovinien. Ce que chantaient les enfants dans les écoles.* — Mais de quoi sert d'appeler un aveugle aveugle et de montrer l'inconstance de notre contradicteur, quand il s'agit de détruire successivement ses propositions? Les brebis sont à droite et les boucs à gauche, les justes et les pécheurs forment deux catégories, nous ne le nions pas. Un

(1) Le philosophe Zénon, fondateur de l'école stoïcienne, était de Citium ou Cittium, dans l'île de Chypre. De là vient la triple opposition qu'établit ici saint Jérôme. On ne pourrait pas la saisir en dehors de cette notion historique.

quæ ad perversitatem sui dogmatis callidus disputator inclinat, quis non tentetur etiam electorum Dei ? Et quod Joannes Apostolus, Antichristos dicit venisse multos, I *Joan.* II, hæc vera est Antichristi prædicatio, quæ inter ipsum Joannem et ultimum pœnitentem nullam facit esse distantiam. Simulque miror quomodo serpens lubricus et Proteus noster, in variarum se mutet portenta formarum. Qui enim in coitu et saturitate Epicureus est, subito in retributione meritorum Stoicus efficitur. Hierosolymam Citio, Judæam Cypro, Christum Zenone commutat. Si non licet a virtutibus paululum declinare, et omnia peccata sunt paria, ejusdemque criminis reus qui panem esuriens surripuerit, et qui hominem occiderit, tu quoque maximorum scelerum reus teneris (Al. *tenebris*). Porro aliud est, si te dicas ne minima quidem habere peccata ; et, cum omnes Apostoli et Prophetæ et Sancti, juxta id quod in secunda propositione disserui, peccatores esse se plangant, solus de justitia glorieris. Ante nudo eras pede : modo non solum calceato, sed et ornato. Tunc pexa tunica et nigra subucula vestiebaris, sordidatus et pallidus, et callosam opere gestitans manum : nunc lineis et sericis vestibus, et Atrebatum (Al. *Atrebatarum*) ac Laodiceæ indumentis ornatus incedis. Rubent buccæ, nitet cutis, comæ in occipitium frontemque tornantur ; protensus est aqualiculus, insurgunt humeri, turget guttur, et de obesis faucibus vix suffocata verba promuntur. Certe in tanta diversitate victus et vestitus, necesse est, aut hic, aut ibi esse peccatum. Non quod peccatum in cibo aut in vestibus asseram ; sed quod varietas, et commutatio in deterius, reprehensioni proxima sit. Quod autem reprehenditur, a virtute procul est: quod a virtute procul est, vitio mancipatur : quod vitiosum arguitur, peccato jungitur. Quod peccatum est juxta tuam sententiam in sinistra parte, et hircorum grege describitur (Al. *ascribitur*). Aut reverteris igitur ad antiquum propositum, ut ovis possis esse ad dexteram ; aut, si priorem sententiam perversa pœnitentia commutaris, velis nolis, quamquam barbam raseris, inter hircos numeraberis.

22. *Propositionum Joviniani series. In scholis quid cantabant pueri.* — Verum quid prodest luscum vocare luscum, et accusatoris docere inconstantiam, cum propositionum series diluenda sit? Oves et hædos a

bon arbre ne porte pas de mauvais fruits, ni un mauvais de bons, cela n'est douteux pour personne. Nous aussi nous distinguons en bonnes et en mauvaises les dix vierges sages et folles. Au déluge, les bons furent sauvés et les eaux engloutirent les méchants, nous le savons. Le juste échappa à l'incendie de Sodome et Gomorrhe qui dévora l'impie, cela ne fait doute pour personne. Les dix plaies frappèrent l'Egypte et laissèrent Israël sain et sauf, on nous l'a appris. Les justes passèrent la mer Rouge dont les flots submergèrent Pharaon et son armée, c'est ce que les petits enfants eux-mêmes chantent dans les écoles. Six cent mille Israélites succombèrent dans le désert, à cause de leur incrédulité, et deux seulement entrèrent dans la terre promise, les Ecritures nous l'enseignent; elles rapportent aussi tout ce que Jovinien a distingué en deux catégories, les bons et les méchants, jusqu'aux ouvriers de la vigne. Mais qu'est-ce à dire? parce qu'il y a une distinction des bons et des méchants, vous avancez qu'il n'y a pas de degrés parmi les bons ou parmi les méchants, et vous dites : Qu'importe qu'on soit ou le bélier ou la dernière brebis du troupeau? qu'on porte la première toison, ou la seconde? que le troupeau soit galeux et maladif, ou vigoureux et dispos? Pourtant Ezéchiel, à propos du troupeau humain, établit avec l'autorité du Prophète la différence entre ouaille et ouaille! « Je viens moi-même pour être le juge entre les brebis et les brebis, entre les béliers et les boucs, entre les brebis grasses et les brebis maigres; parce que vous heurtiez de l'épaule et vous choquiez de vos vos cornes toutes les brebis maigres, jusqu'à ce que vous les eussiez dispersées. » *Ezech.* XXXIV, 17, 20, 21. Et pour que nous sachions quelles sont ces brebis, il ajoute aussitôt : « Mais vous, mes brebis, vous, les brebis de mon pâturage, vous êtes des hommes. » *Ibid.* 31. Il n'y aurait donc aucune distance entre Paul et ce pénitent qui avait souillé la couche nuptiale de son père, parce qu'après son repentir il a été reçu dans l'Eglise; et parce qu'il est également à droite, s'ensuit-il qu'il brille de la même splendeur que l'Apôtre? Et comment se fait-il que jusqu'à la moisson, de tout temps, le froment et l'ivraie ont crû et croîtront dans le même champ? Par quelle conséquence les bons et les mauvais poissons sont-ils contenus dans les rêts de Jésus-Christ et dans le filet évangélique? Pourquoi dans l'arche de Noé, cette figure de l'Eglise, y a-t-il les divers animaux, et des demeures différentes selon le degré de leurs mérites? Comment se fait-il que la reine se soit assise à la droite du Seigneur dans un vêtement rehaussé d'or et enrichi des plus brillantes couleurs? Pourquoi Joseph, figure du Christ, a-t-il un manteau de diverses nuances? D'où vient que l'Apôtre dit aux Romains : « Je vous exhorte selon la mesure de la foi que Dieu

dextera et sinistra, duos justorum et peccatorum esse ordines non negamus. Arborem bonam fructus malos non facere, nec malam bonos nulli dubium est. Decem quoque virgines sapientes et stultas, in bonas malasque dividimus. In Diluvio liberatos justos, et peccatores aquis obrutos, non ignoramus (Al. *non negamus*). In Sodoma et Gomorrha ereptum justum, et impios igne consumptos, omnibus perspicuum est. Decem quoque plagis percussam Ægyptum, et Israel fuisse sospitem novimus. In mari Rubro transisse justos, et Pharaonem cum suo exercitu demersum, etiam in scholis cantant parvuli. Sexcenta millia in deserto cecidisse, quia increduli fuerint, et duos tantum terram repromissionis intrasse, Scripturæ docent; et reliqua, quæ usque ad operarios vineæ, in duos bonorum et malorum ordines descripsisti. Sed quale est, ut quia inter bonos et malos divisio est, tu asseras inter ipsos bonos, vel e contrario malos, nullam esse distantiam, nihilque referre utrum in pecore aliquis aries sit, an ovicula? utrum primam lanam habeant, an secundam? utrum scabidum pecus sit et morbidum, an vegetum atque sussultans? maxime cum Ezechiel oves rationabiles, et diversitatem inter pecus et pecus, suæ Prophetiæ auctoritate demonstret, dicens: « Ecce ego judico inter pecus et pecus, et inter arietes et hircos, et inter pecus pingue et macilentum. Pro eo quod lateribus et humeris impingebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pecora, donec dispergerentur.» *Ezech.* XXXIV, 17, 20, 21. Et ut sciremus quæ ista sint (al. *sunt*) pecora, statim intulit : « Vos autem, greges mei, oves pascuæ meæ, homines estis. » *Ibid.* 31. Idipsum ergo erit Paulus, et ille pœnitens qui cum patris uxore dormierat, quia in Ecclesiam post pœnitentiam receptus est; et quia simul a dextris est, in eadem cum Apostolo claritate fulgebit? Et quomodo in uno agello usque ad messem in (al. *et*) consummationem mundi zizania pariter frumentaque succrescunt? Qua consequentia pisces boni et mali, sagena (al. *sagina*) Christi et reti Evangelico continentur? Cur in typo Ecclesiæ, in Arca Noe, diversa animalia, et pro qualitate meritorum, diversæ sunt mansiones? Cur astitit regina a dextris Domini (al. *tuis*) in vestitu deaurato, circumdata varietate? Cur Joseph in forma Christi, variam habuit tunicam? Cur

a départie à chacun de vous. Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction; de même en Jésus-Christ, quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes néanmoins qu'un seul corps, étant tous réciproquement membres les uns des autres. C'est pourquoi, comme nous avons tous des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée, que celui qui a reçu le don de prophétie, en use selon la mesure de la foi; de même celui qui est appelé au ministère, de son ministère; celui qui a reçu le don d'enseigner, de ce don; celui qui a reçu le don d'exhorter, de cette mission; que celui qui fait l'aumône, la fasse avec simplicité, et que celui qui conduit ses frères, s'en acquitte avec vigilance. » *Rom.* XII, 3 *et seqq.* Et ailleurs : « L'un met de la différence entre les jours, et l'autre les considère tous comme égaux; que chacun agisse selon qu'il est pleinement persuadé dans son esprit. » *Rom.* XIV, 5. Et aux Corinthiens : « C'est moi qui ai planté, c'est Apollo qui a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement. Ainsi celui qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien; mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement. Celui donc qui plante et celui qui arrose ne sont qu'une même chose; mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, et l'édifice que Dieu bâtit. » I *Corinth.* III, 6 *et seqq.* Et encore : « Pour moi, selon la grâce que Dieu m'a donnée, j'ai posé le fondement comme fait un sage architecte : un autre bâtit dessus. Mais personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, et ce fondement c'est Jésus-Christ. Si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille, l'ouvrage de chacun paraîtra enfin, et le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce que ce jour sera manifesté par le feu, et que ce feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage que quelqu'un aura bâti, résiste au feu, il en recevra la récompense. Si l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu. » *Ibid.* 10 *et seqq.* Par conséquent, tandis que celui dont l'ouvrage sera brûlé et périra, souffrira la perte de son travail et en perdra le salaire, mais pourtant sera sauvé lui-même, non cependant sans passer par le feu; celui dont l'ouvrage qu'il avait bâti, demeurera, sera sauvé sans passer par le feu. Il y aura donc salut et salut. Paul dit encore ailleurs : « Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. Ce qui est à désirer dans les dispensateurs, c'est

Apostolus loquitur ad Romanos : « Unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eumdem actum habent, ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra. Habentes autem donationes secundum gratiam, quæ data est nobis, differentes, sive Prophetiam secundum mensuram fidei, sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina, qui exhortatur in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, » et reliqua. *Rom.* XII, 3 *seqq.* Et in alio loco : « Alius judicat diem plus quam diem, alius judicat omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet. » *Rom.* XIV, 5. Et ad Corinthios : « Ego plantavi, Apollo rigavit, sed Deus incrementum dedit. Itaque neque qui plantat est aliquid : neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus. Qui plantat et qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundum suum laborem. Dei enim sumus adjutores. Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis. » I *Cor.* III, 6 *seqq.* Et rursum alibi : « Secundum gratiam Dei, quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui, alius autem superædificat. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præterque id quod positum est, quod est Christus Jesus. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc aurum, argentum, lapides pretiosos, lingua, fenum, stipulam, uniuscujusque opus apparebit. Dies enim Domini illud manifestabit, quoniam in igne revelabitur, et singulorum opus quale sit, ignis probabit. Si cujus opus manserit, quod super ædificavit, mercedem accipiet. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur. Ipse autem salvus erit sic tamen quasi per ignem. » *Ibid.* 10 *seqq.* Si is cujus opus arsit et periit et damnum sustinuit laboris sui, perdet quidem laboris (al. *operis*) præmium, sed ipse salvabitur, non tamen absque probatione ignis; ergo is cujus opus manserit quod superædificavit, sine ignis probatione salvabitur; et inter salvationem et salvationem utique erit diversitas aliqua. Necnon in alio loco : « Sic nos, » inquit, « existimet (al. *æstimet*) homo quasi ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei (al. *ejus*). Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis qui inveniatur. » I *Cor.* IV, 1, 2. Vis scire quoniam inter dispensatorem et dispensatorem sit multa distantia (non dico de malis et bonis, sed de ipsis bonis qui ad dexteram stant)

qu'ils soient trouvés fidèles. » I *Corinth.* IX, 12. Voulez-vous voir qu'il y a une différence grande entre dispensateur et dispensateur (je ne dis pas entre bon et mauvais,) mais parmi les bons qui se tiennent à la droite? écoutez la suite : « Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel? Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits; et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi, puisque j'aimerais mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fît perdre cette gloire. Car je suis obligé nécessairement à ce ministère, et malheur à moi si je ne prêche point l'Evangile. Si je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompense; mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié. En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense? en prêchant de telle sorte l'Evangile que je le prêche gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans cette prédication. Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes. » I *Corinth.* IX, 13 *et seqq.* Pouvez-vous dire qu'ils font un péché ceux qui vivent de l'Evangile et qui mangent de ce qui est offert dans le temple? Assurément non, puisque le Seigneur a ordonné à ceux qui prêchent l'Evangile, de vivre de l'Evangile. Mais l'Apôtre qui n'use pas de ce droit, qui travaille de ses mains pour n'être à charge à personne, qui s'occupe nuit et jour et qui se fait le serviteur de ceux qui sont avec lui, évidemment, s'il agit de la sorte, c'est pour que faisant plus de travail, il reçoive un salaire plus considérable.

23. Hâtons-nous de poursuivre. « Il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit. Il y a diversité de ministères, mais il n'y a qu'un même Seigneur. Il y a aussi diversité d'opérations surnaturelles, mais il n'y a qu'un même Dieu, qui opère tout en tous. Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connaître au dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise. » I *Corinth.* XII, 4 *et seqq.* Et encore : « Comme notre corps n'étant qu'un est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres ils ne sont tous qu'un même corps; il en est de même du Christ entier. » *Ibid.* 12. Et pour que vous ne puissiez prétendre que les différents membres du même corps sont égaux en mérite, il montre aussitôt la hiérarchie dans l'Eglise : « Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des Apôtres, secondement des Prophètes, troisièmement des Docteurs, ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles; puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies; ceux qui ont le don d'assister leurs frères; ceux qui ont le don de gouverner; ceux qui ont le don de parler di-

audi consequentia : « Nescitis quoniam qui in sacrificiis operantur, de sacrificiis comedunt; qui altario deserviunt, de altario participantur? Sic et Dominus disposuit his qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere : ego autem non abutar horum aliquo. Non scripsi autem hæc, ut sic fiant in me. Melius est enim mihi mori quam ut gloriam meam quis evacuet. Si enim evangelizavero, non est mihi gloria ; necessitas quippe mihi incumbit. Væ enim mihi est, si non (al. *nisi*) evangelizavero. Nam si voluntate hoc ago (al. *fecere*) mercedem habeo. Si autem nolens, dispensatio mihi credita est. Quæ est ergo merces mea? Ut evangelizans sine sumptu, ponam Evangelium Christi ; ut non abutar potestate quæ data est mihi in Evangelio. Cum enim essem liber, ex omnibus omnium (al. *omnibus*) me servum feci, ut plures lucrifacerem. » I *Cor.* IX, 13 *seqq.* Numquid potes dicere peccare eos qui vivunt de Evangelio, et qui de sacrificiis participantur? Utique non; Dominus enim disposuit ut qui prædicant Evangelium, de Evangelio vivant; Apostolus autem qui non abutitur hac licentia, sed laborat manibus suis, ne quem gravet, et die ac nocte operatur, et ministrat his qui secum sunt, utique ideo hoc facit, ut plus laborans, plus aliquid mercedis accipiat.

23. Curramus ad reliqua. « Divisiones gratiarum sunt, idem autem Spiritus. Et diversiones ministeriorum sunt, idem autem Dominus. Et divisiones operationum (al. *operationis*) sunt, idem autem Deus, qui operatur omnia in omnibus. Unicuique autem data est adapertio Spiritus juxta id quod expedit. » I *Cor.* XII, 4 *seqq.* Et iterum : « Sicut corpus unum est, et membra plura habet; omnia autem membra corporis cum sint multa unum corpus est; sic et Christus. » *Ibid.* 12. Verum ne dicas in uno corpore diversa membra unum habere meritum, statim gradus describit Ecclesiæ, et ait : « Quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia, primum Apostolos, secundo Prophetas, tertio Doctores, deinde virtutes et gratias curationum, opitulationes, genera linguarum. Numquid omnes Apostoli? numquid omnes Prophetæ? numquid omnes Doctores? numquid omnes virtutes? numquid omnes gratiam habent curationum? numquid omnes linguis loquuntur? numquid omnes interpretantur? Æmulamini autem dona majora, et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro. » *Ibid.* 28

verses langues ou de les interpréter. Tous sont-ils Apôtres? tous sont-ils Prophètes? tous sont-ils Docteurs? tous font-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir les maladies? tous parlent-ils plusieurs langues? tous ont-ils le don de les interpréter? Entre tous ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs, et je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente. » *Ibid.* 28 *et seqq.* Et après avoir fait une large place aux attributs de la charité, il ajoute : « Les prophéties n'auront plus lieu, les langues cesseront, et la science sera abolie; car ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très-imparfait. Mais, lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli. » I *Corinth.* XIII, 8, 9, 10. Et plus loin : « Maintenant ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité demeurent; mais entre elles la plus excellente est la charité. » *Ibid.* 13. « Recherchez avec ardeur la charité, désirez les dons spirituels, et surtout celui de prophétie. » I *Corinth.* XIV, 1. Et plus loin : « Je désire que vous ayez tous le don des langues, mais encore plus celui de prophétiser, parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue inconnue. » *Ibid.* 5. Et encore : « Je remercie mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez. » *Ibid.* 18. Dès que les dons sont diversement répartis; que l'un est plus grand, l'autre plus petit et qu'ils sont tous appelés hommes ayant les dons de l'Esprit, assurément ils sont les brebis, et ils sont à droite, et il y a brebis et brebis. C'est par humilité que Paul parle ainsi de lui-même : « Je suis le moindre des Apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé Apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a point été stérile en moi : j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. » I *Corinth.* XV, 9, 10. Or, par cela même qu'il s'humilie, il montre qu'il peut y avoir des Apôtres plus petits, d'autres plus grands ; et quand il a été appelé vase d'élection et qu'il a travaillé plus que tous les autres, Dieu est trop juste pour oublier un tel ouvrier, et pour attribuer des récompenses égales à des mérites différents. Plus loin nous lisons : « Comme tous meurent en Adam, tous renaîtront aussi en Jésus-Christ, mais chacun en son rang. » I *Corinth.* XV, 22. Puisque chacun renaîtra en son rang, c'est que les mérites de ceux qui renaissent sont inégaux. « Toute chair n'est pas la même chair ; autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres ; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres. Le soleil a son éclat qui diffère de celui de la lune, comme celui-ci diffère de l'éclat des étoiles; et entre les étoiles, l'une est

seqq. Cumque de charitatis virtutibus latius disputasset, adjecit : « Sive Prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur. Ex parte enim cognoscimus, et ex parte prophetamus. Cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est. » I *Cor.* XIII, 8, 9, 10. Et in consequentibus : « Nunc autem manent fides, spes et charitas, tria hæc. Major autem horum est charitas. » *Ibid.* 13. « Sectamini charitatem, æmulamini spiritualia, magis autem ut prophetetis. » I *Cor.* XIV, 1. Et iterum : « Volo autem omnes vos loqui linguis, magis autem prophetare. Nam major est qui prophetat quam qui loquitur linguis. » *Ibid.* 5. Et rursum : « Gratias ago Deo, quod omnium vestrum magis linguis loquor. » *Ibid.* 18. Ubi diversa sunt dona, et alius major, alius minor est, et omnes spirituales appelantur, certe oves sunt et stant a dextris, et inter ovem et ovem est aliqua diversitas. Loquitur quidem de humilitate Paulus Apostolus : « Ego sum novissimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus, quia persecutus sum Ecclesiam Dei. Gratia autem Dei sum id quod sum et gratia ejus in me vacua non fuit, sed amplius omnibus illis laboravi. Non ego autem (*a*) sed gratia Dei quæ in me est. » I *Cor.* XV, 9, 10. Verumtamen in eo quod se humiliat, ostendit posse Apostolos alios minores, alios esse majores, et qui utique vas electionis dicitur, et cunctis amplius laboravit, non est injustus Deus, ut obliviscatur operis ejus, et dispar meritum æquali mercede compenset. Dehinc legimus : « Sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur; unusquisque autem in suo ordine. » I *Cor.* XV, 22. Quando (al. *Quoniam*) unusquisque in suo resurget ordine, utique diversa sunt merita resurgentium. « Non omnis caro, eadem caro ; sed alia hominum, alia pecorum, alia volucrum, alia autem piscium. Et corpora cœlestia, et corpora terrestria ; sed alia quidem cœlestium gloria, alia autem terrestrium. Alia claritas solis, alia claritas lunæ, alia claritas stellarum. Stella enim a stel-

(*a*) *Sed gratia Dei, quæ in me est.* In ms. codice Sangermanensi nostro, et in altero monasterii sancti Petri Carnutensis legimus, *sed gratia Dei mecum.* Cæteri antiquiores retinent, *sed gratia Dei, quæ in me est.* MARTIAN. — In Corbeiensi quodam codice, quemadmodum et in aliis duobus penes Martianæum, *sed gratia Dei mecum.*

plus éclatante que l'autre. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. » *Ibid.* 39 *et seqq.* Voilà ce qu'en savant commentateur vous avez présenté de manière à établir une catégorie d'hommes de l'Esprit, une autre d'hommes de la chair. Est-ce à dire que les uns et les autres iront au ciel, que non-seulement les brebis, mais aussi vos boucs entreront dans le royaume des cieux? « Entre les étoiles, dit-il, l'une est plus éclatante que l'autre; » il n'y a pas là brebis et boucs, mais il y a brebis et brebis, puisqu'il dit d'étoile à étoile. Enfin il écrit aussi : « Le soleil a son éclat, qui diffère de celui de la lune. » Afin que vous ne puissiez prétendre que les étoiles figurent l'ensemble du genre humain, il met là le soleil et la lune, que vous n'oserez assurément pas ranger parmi les boucs. Et la conclusion : « Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. » Les justes brilleront de l'éclat du soleil, et ceux qui sont au degré suivant, de celui de la lune; l'un sera Lucifer, l'autre l'étoile pôlaire, l'autre Orion, l'autre Mazuroth, et ainsi de suite pour les noms d'étoiles que le livre de Job contient sous le voile du mystère. « Nous devons, dit-il, tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. » II *Corinth.* v, 10. Et afin qu'on ne dise pas que nous comparaîtrons devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que les bons reçoivent les biens, les méchants les maux, voici l'enseignement de la même Epître : « Celui qui sème peu, moissonnera peu, et celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance. » II *Corinth.* IX, 6. Il n'y a pas de doute possible ; et celui qui sème beaucoup, et celui qui sème moins, sont du troupeau de droite; et quoiqu'il n'y ait qu'une espèce de semeurs, ils diffèrent par la mesure et le nombre. Le même Paul écrit aux Ephésiens : « Afin que les principautés et les puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu diversifiée dans ses effets. » *Ephes.* III, 10. Voyez-vous que, suivant les divers groupes de l'Eglise, il est proclamé que la sagesse de Dieu est diverse et multiple? Et encore dans la même Epître : « A chacun de nous la grâce est donnée selon la mesure de la grâce de Jésus-Christ. » Ce n'est pas que la mesure de Jésus-Christ varie; mais il entre en nous autant de sa grâce que nous sommes capables d'en puiser.

24. Vainement donc classez-vous brebis et boucs, cinq et cinq vierges, Egyptiens et Israélites, et le reste : ce n'est pas en ce monde, c'est dans l'autre qu'aura lieu cette distinction ; et c'est parce que le jugement n'est pas de ce monde, que le jour du jugement est promis pour la fin des temps; ce jour serait à tort appelé jour suprême, si Dieu faisait le discernement dès cette vie. Ici-bas la traversée, la lutte, le combat; là-

la differt in claritate. Sic erit et resurrectio mortuorum. » *Ibid.* 39 *seqq.* Quod tu scilicet doctus interpres sic exposuisti, ut diceres spirituales differre a carnalibus. Ergo et spirituales et carnales in cœlestibus (al. *cœlis*) erunt, et jam non solum oves, sed etiam hirci tui conscendent regna cœlorum. « Stella, » inquit, « a stella differt in claritate ; » non oves et hirci, sed oves et oves, id est, stella et stella. Denique, « Alia, » inquit, « claritas solis, et alia claritas lunæ.» Ne stellam totum humanæ multitudinis assereres genus, solem posuit et lunam, quos certe inter hircos non poteris (al. *potest*) numerare. « Sic, » inquit, « erit et resurrectio mortuorum, » ut justi claritate solis luceant (al. *fulgeant*), et qui in sequenti gradu sunt, lunæ splendore rutilent, ut alius Lucifer sit, alius Arcturus, alius Orion, alius Mazuroth, et cætera stellarum vocabula, quæ sacratæ, in Job volumine continentur; « Omnes enim, » ait, « manifestari nos oportet ante tribunal Christi, ut recipiat unusquisque quæ gessit per corpus, sive bonum, sive malum. » II *Cor.* v, 10. Ac ne forsitan dicas, ante tribunal Christi nos manifestari ut boni bona, mali recipiant mala, in eadem Epistola docet : « Qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet. » II *Cor.* IX, 6. Certe et qui plus, et qui minus seminat, de parte sunt dextra. Et cum unum sementis genus sit, tamen mensura et numero differunt. Scribit ad Ephesios idem Paulus : « Ut nota fieret nunc principatibus et potestatibus in cœlis per Ecclesiam, multiplex et varia sapientia Dei. » *Ephes.* III, 10. Cernis quod in diversis agminibus Ecclesiæ, varia et multiplex sapientia Dei prædicetur? Necnon in eadem Epistola : « Unicuique autem nostrum data est gratia juxta mensuram gratiæ Christi; » non quod mensura Christi diversa sit ; sed tantum gratiæ ejus infunditur quantum valemus haurire.

24. Frustra igitur oves et hircos, quinque et quinque virgines, Ægyptios et Israelitas, et cætera hujuscemodi replicas, quia non est in præsenti retributio, sed in futuro. Unde et dies judicii in consummatione promittitur, quia nunc non est judicium. Sine causa enim appelatur dies extrema judicii, si modo judicat Deus. Impræsentiarum navigamus, luctamur, atque pugnamus, ut in fine perveniamus ad portum, coronemur, triumphe-

haut, à la fin, le port, la couronne, le triomphe. C'est donc méchamment que vous nous glissez les événements de ce monde comme un miroir des choses du ciel, alors que l'injustice est ici, et la justice là, jusqu'à ce que nous entrions dans le sanctuaire de Dieu et que la fin fasse la véritable lumière sur toutes choses. Y a-t-il une mort pour le saint, une autre pour le pécheur? Marins sur la même mer, le calme et la tempête ne sont-ils pas les mêmes pour tous? Y a-t-il un supplice pour le criminel, un autre pour le martyr? Les enfants de l'adultère et de l'inceste viennent-ils au monde autrement que ceux des mariages légitimes? Assurément, Notre-Seigneur et les larrons furent condamnés à mort en vertu de la même procédure des hommes. Si la justice distributive est la même en ce monde et dans l'autre, ceux qui ont été crucifiés ici-bas, le seront donc pareillement là-haut. Paul et ceux qui l'avaient enchaîné, naviguent ensemble, ensemble supportent la tempête, ensemble du vaisseau naufragé se sauvent sur le rivage. Vous devez reconnaitre pourtant qu'entre le prisonnier et ses gardiens il n'y a pas égalité de mérite. Comment se fait-il donc que l'Apôtre et les soldats soient victimes d'un même naufrage? Paul rapporte dans la suite qu'il a su par révélation que le salut de ceux qui étaient avec lui dans le navire, lui avait été accordé comme une faveur par Dieu. Est-ce que celui qui reçoit la faveur et ceux qui en sont l'objet sont égaux en mérite? Dix justes peuvent sauver une ville de pécheurs. Loth et ses filles sont délivrés de l'incendie; ses gendres l'eussent été pareillement, s'ils avaient voulu sortir de la ville; et cependant il y a une grande différence entre Loth et ses gendres. Une des cinq villes, Ségor, est sauvée; elle avait mérité le même châtiment, elle était frappée de la même sentence que Sodome, Gomorrhe, Adama et Séboïm; et les prières d'un saint obtiennent sa grâce. Loth et Ségor n'ont pas également mérité ou démérité, et néanmoins l'un et l'autre échappent au feu du ciel. Les voleurs qui, en l'absence de David, avaient pillé Siceleg et enlevé les femmes et les enfants, sont mis en pièces le troisième jour dans la plaine; mais quatre cents d'entre eux prennent la fuite sur des chameaux. Montrez-nous une différence entre ceux qui sont mis à mort et ceux qui ont pu fuir. L'Evangile nous dit que la tour de Siloé s'écroula sur dix-huit hommes qui périrent sous ses ruines. Assurément, d'après la parole même du Sauveur, ils n'avaient pas été seuls coupables; mais ils furent punis pour l'exemple des autres, afin qu'en présence de leur châtiment, l'insensé devint plus sage. Si le châtiment de tous les pécheurs était le même, il n'eût pas été juste que l'un fût mis à mort et que l'autre eût un exemple dans cette mort.

25. *Nous recevons également le corps de Jésus-Christ. Que signifient les dix Vierges? Pilate porta la sentence malgré lui. Les six jours de ce monde.—*

mus. Tu autem perverse et lubrice præsentis sæculi conversationem in futurorum exempla proponis, cum utique hic injustitia sit, ibi justitia; donec intremus in sanctuarium Dei, et intelligamus in novissimis eorum. Non aliter sanctus, aliter peccator moritur? In eodem mari navigantibus eadem tranquillitas et tempestas est? Non aliter latro, aliter Martyr occiditur? Nec alio modo de adulterio et prostibulis, alio de castis matrimoniis nascuntur liberi? Certe Dominus et latrones æquali judicio crucifixi sunt. Si idem est hujus sæculi futurique judicium, ergo qui hic pariter crucifixi sunt, et in futuro similiter habebuntur. Paulus et qui eum vinxerant, simul navigant, simul sustinent tempestatem, simul navi fluctibus dissipata in littus evadunt. Negare non potes quin inter vinctum et vincientes diversa sint merita. Et quomodo unum Apostoli militumque naufragium? Refert postea Paulus Apostolus revelationem, et eos qui in navi fuerant, dicit sibi a Domino esse donatos. Numquid is cui donantur, et qui donantur, unius meriti sunt? Decem sancti peccatricem possunt cruere civitatem. Lot cum filiabus ereptus est de incendio; liberati essent et generi, si exire voluissent. Et certe multa differentia est inter Lot et generos ejus. Liberatur Segor una urbs de pentapoli, et quæ ejusdem meriti erat, atque uni sententiæ subjacebat, cui Sodoma et Gomorrha, Adama, et Seboim, sancti precibus custoditur. Ecce diversum meritum in Lot et Segor, et tamen de incendio pariter evadunt. Latrunculi qui absente David, vastaverant Siceleg, et uxores eorum et liberos in prædam duxerant, die tertia cæduntur in campo et quadringenti homines ascensis camelis fugiunt. Dic aliquam inter eos qui cæsi sunt, et qui fugere potuerunt, esse distantiam. Legimus in Evangelio turrem Siloe cecidisse super decem et octo viros, et obrutos occidisse. Certe juxta sententiam Salvatoris, non soli fuerant peccatores; sed in formidinem reliquorum puniti sunt, ut pestilente flagellato, stultus sapientior fieret. Si omnium peccatorum unum est supplicium, injuste alius occiditur, et per mortem alterius alius commonetur.

Vous m'objectez le *gonnor* de manne et l'égalité de nourriture, de vêtement, de chevelure, de barbe, de chaussure chez les Israélites; comme si nous aussi nous ne recevions pas tous pareillement le corps de Jésus-Christ! Il y a égalité de sanctification dans les sacrements pour le maître et le serviteur, le noble et le manant, le roi et le dernier soldat, quoique ce qui est un devienne divers en raison des mérites de ceux qui reçoivent. « Quiconque, en effet, mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable du crime contre le corps et le sang du Seigneur. » *Corinth.* xi, 27. Est-ce que Judas, parce qu'il but de la même coupe dont burent les autres Apôtres, aurait les mêmes mérites qu'eux? Voulez-vous un autre exemple que le sacrement? Assurément la vie est pour tous la même, nous respirons le même air, le sang circule pareillement dans nos veines, tous nous prenons de la nourriture. Si l'art des cuisiniers et les préparations rendent les aliments meilleurs et plus agréables, cela ne s'adresse plus aux besoins de la nature, mais aux satisfactions sensuelles. Nous sommes tous sujets à la faim et aux autres besoins; le froid nous affecte tous de la même manière, nous n'avons pas des façons différentes de ressentir le chaud. Le soleil, la lune et tous les astres luisent pour tout le monde, la pluie et le beau temps ont lieu pour tous, et, comme le dit l'Evangile, il pleut sur les bons et sur les méchants, sur les justes et sur les injustes. Si ce monde est l'image de l'autre, le soleil de justice se lèverait donc également pour les justes et pour les pécheurs, pour les impies et pour les saints, pour les chrétiens et pour les Juifs et les Gentils, tandis que l'Ecriture dit: « Le soleil de justice se lèvera pour ceux qui craignent le Seigneur. » *Malach.* I. Puisqu'il se lèvera pour ceux qui craignent le Seigneur, il disparaîtra pour ceux qui le méprisent et pour les pseudoprophètes. Les brebis, qui sont à droite, entrent dans le royaume des cieux, et les boucs sont précipités en enfer. Cette parabole ne vise pas les mérites divers entre les brebis, ni les démérites divers entre les boucs; elle établit simplement la séparation entre les brebis et les boucs. Chaque passage n'enseigne pas toutes choses, et chaque parabole se rapporte à l'objet particulier dont elle est l'image. Ainsi les dix vierges sont l'emblème, non pas de tout le genre humain, mais des vigilants et des imprévoyants, dont les uns se tiennent toujours prêts à la venue du Seigneur, les autres oublient le jugement dernier dans le sommeil et l'inaction. De là le mot de la fin: « Veillez, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure. » *Matth.* xxv, 13. Si Noé fut sauvé du déluge, tandis que tous les autres hommes périrent, c'est que ceux-ci étaient tous charnels, et furent châtiés pour cela. Ou vous n'attribuerez pas le même degré de mérite aux fils de Noé et

25. *Christi Corpus æqualiter accipimus. Decem Virgines quid significant? Pilatus nolens tulit sententiam. Sex dies sæculi hujus.* — Opponis mihi Gomor mannæ, unamque mensuram, et vestitum et capillos, et barbam, et calceamenta, ex æquo fuisse Israelitarum; quasi non et nos Christi corpus æqualiter accipiamus. Una est in mysteriis sanctificatio, Domini et servi, nobilis et ignobilis, regis et militis; quamquam pro accipientium meritis diversum fiat quod unum est. « Qui enim indigne manducaverit et biberit, reus erit violati Corporis et Sanguinis Christi. » I *Cor.* xi, 27. Numquid quia et Judas de eodem calice bibit de quo et cæteri Apostoli, unius cum reliquis erit meriti? Quod si non vis recipere Sacramentum, certe omnes æqualiter vivimus, unum trahimus aerem, eodem humore irrigamur, iisdem cibis pascimur. Porro si alimenta cocorum arte mutantur in melius, et fit aliquid suavius condituris, hujuscemodi cibi non naturæ satisfaciunt, sed voluptati. Æque esurimus, æque algemus; simul contrahimur frigore, æstibus et calore dissolvimur. Sol quoque ipse et luna et omnis astrorum chorus, et pluviæ, et mundus æqualiter nobis currunt, et iisdem omnes juxta Evangelium imbribus irrigamur, boni et mali, justi et injusti. Si præsentia, exempla sunt futurorum, ergo et sol justitiæ æqualiter justis et peccatoribus, impiis et sanctis, Christianis et Judæis atque Gentilibus orietur, cum Scriptura dicat: « Timentibus autem Dominum orietur sol justitiæ. » *Malach.* I. Si timentibus orietur, ergo contemptoribus et pseudoprophetis occidet. Oves quæ stant a dextris ad regna cœlorum introducuntur, hirci in tartarum detruduntur. Parabola ista non ovium inter se merita, et e contrario describit hircorum; sed inter oves et hircos tantum distantiam facit. Neque enim in omnibus locis docentur omnia; sed unaquæque similitudo ad id refertur cujus similitudo est. Sicut et decem virgines, (Al. *Virginum*), non totius generis humani, sed sollicitorum et pigrorum exempla sunt: quorum alteri semper Domini præstolantur adventum, alteri somno et inertiæ se dantes, futurum judicium non putant. Unde et in fine parabolæ dicitur: « Vigilate, quia nescitis diem neque horam. » *Matth.* xxv, 13. Si in diluvio liberatus est Noe, et omnis orbis interiit; omnes caro erant, et propterea perierunt. Aut non ejusdem meriti dices filios Noe, et

à Noé lui-même en considération de qui ils obtinrent grâce; ou vous mettrez Cham le maudit sur le même rang que son père, par le seul fait qu'ils échappèrent ensemble au déluge. A la Passion de Notre-Seigneur, tous l'abandonnèrent, nul ne lui vint en aide, et il ne s'en trouva pas un seul qui fît le bien; oserez-vous prétendre que Pierre et les Apôtres, qui prirent la fuite, renièrent Jésus au même degré que Caïphe et les Pharisiens, et la populace criant : « Crucifiez, crucifiez cet homme? » Et sans parler des Apôtres, considérez-vous comme criminels au même degré Anne, Caïphe, le traître Judas, et Pilate qui fut poussé à prononcer malgré lui la sentence contre Notre-Seigneur? Le forfait de Judas est d'autant plus grand qu'il avait été comblé de plus de grâces; et puisque le forfait a été plus grand, le châtiment le sera aussi. « Les puissants, en effet, subiront des peines mesurées à leur puissance. » *Sap.* VI, 7. Un mauvais arbre ne porte pas de bons fruits, ni un bon de mauvais. S'il en est ainsi au pied de la lettre, expliquez-moi comment Paul, qui était un mauvais arbre puisqu'il persécuta l'Eglise de Jésus-Christ, porta plus tard de bons fruits? et comment Judas, qui était un bon arbre, puisqu'il faisait des miracles avec les Apôtres, plus tard porta de mauvais fruits et devint un traître? La vérité est qu'un bon arbre ne porte pas de mauvais fruits, et un mauvais arbre de bons, tant que l'un ne dégénère pas et que l'autre ne change pas en bien. Enfin, l'admission de tout Hébreu à la Pâque, sa mise en liberté la septième année, et pendant le Jubilé, c'est-à-dire, la cinquantième année, la rentrée de chacun en possession de son bien, tout cela s'applique, non pas à la vie présente, mais à la vie future; en servitude pendant les six jours de ce monde, chacun de nous entrera en possession de la liberté le septième jour, celui du véritable et de l'éternel sabbat, pourvu toutefois qu'il ait désiré cette liberté alors qu'il était en servitude ici-bas. S'il ne l'a point ambitionnée, il aura l'oreille percée, en témoignage de sa désobéissance, et avec son épouse et ses enfants, qu'il préférait à la liberté, c'est-à-dire avec la chair et ses œuvres, il sera condamné à un éternel esclavage.

26. *Sens de la parabole du semeur. Jovinien trompeur. Coutume de l'Ecriture.* — Il y a, d'après la parabole du semeur, trois degrés de fertilité, et trois causes de stérilité. L'Apôtre écrit à son tour que les uns édifient sur le fondement du Christ, l'or, l'argent, les pierres précieuses, et les autres, le bois, le foin, la paille. Le sens est le même que s'il était dit que, dans une vaste maison, il y a des vases de différente capacité. Vraiment, il y a imprudence notoire à trouver là matière à contradiction. Mais puisque Jovinien s'enorgueillit dans son mensonge et qu'il s'autorise des apôtres pour étayer l'erreur au détriment des nombres cent, soixante et trente, qu'il

Noe propter quem filii liberati sunt; aut maledictum Cham in eodem pones loco, in quo et patrem, quia de diluvio simul liberatus est. In passione Christi omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; et non fuit qui faceret bonum, non fuit usque ad unum. Audebisne igitur dicere sic negasse Petrum et cæteros Apostolos qui fugerunt, quomodo Caiphan et Pharisæos, et clamantem populum : « Crucifige, crucifige talem? » Et ut de Apostolis taceam, ejusdemne tibi sceleris videbitur reus Anna et Caiphas et Judas proditor, cujus et Pilatus, qui nolens compulsus est contra Dominum ferre sententiam? Quanto majoris meriti fuit Judas, tanto majoris criminis est; et quanto majoris criminis, tanto majoris et pœnæ. « Potentes enim potenter tormenta patientur. » *Sap.* VI, 7. Arbor mala fructus bonos non facit, nec bona malos. Si hoc ita est, responde mihi, quomodo Paulus cum esset arbor mala, persequens Ecclesiam Christi, fecit (Al. *fecerit*) postea fructus bonos? et Judas, cum esset arbor bona, signa faciens cum Apostolis, postea versus in proditorem, fecerit fructus malos? Tamdiu ergo nec arbor bona malos fructus facit, nec mala bonos, quamdiu vel in bonitate sua, vel in malitia perseverat. Porro quod omnis Hebræus æqualiter facit Pascha, et septimo anno liber efficitur, et in Jubilæo, id est, quinquagesimo, universa possessio redit ad dominos, hoc non de præsenti dicitur, sed de futuro; quia in sex diebus hujus sæculi servientes, in septimo die, vero et æterno sabbato, liberi erimus (Al. *liberemur*): si tamen voluerimus esse liberi, dum adhuc servimus in sæculo. Si autem noluerimus, perforabitur nobis auricula, in testimonium inobedientiæ; et cum uxore et liberis nostris, quos prætulimus libertati, id est, cum carne et operibus ejus, jugiter serviemus.

26. *Parabola sementis quid? Falsus Jovinianus. Mos Scripturæ.* — Parabola autem sementis, quæ ex utraque parte ternos fructus facit; et juxta Apostolum, super fundamentum Christi alius ædificat aurum, argentum, lapides pretiosos, alius ligna, fenum, stipulam; cum et in domo magna, diversa vasa sint, perspicue patet; et huic velle contradicere, apertissimæ impudentiæ est. Tamen ne exsultet in mendacio et exemplum apostolorum in præjudicium centenarii et sexagenarii et tricenarii afferat numeri, sciat in Matthæo

sache que, dans Matthieu et Marc, à ceux qui auront tout abandonné, il est promis le centuple, tandis que dans l'Evangile de saint Luc, il leur est promis *beaucoup plus* ; et qu'en aucun Evangile *sept* n'a été écrit là où est *cent*. Il est donc convaincu ou de mensonge ou d'ignorance. D'ailleurs, que dans un Evangile le premier nombre énoncé soit cent, et dans l'autre trente, cela ne nous est d'aucun dommage : L'Ecriture sainte, le vieux Testament surtout, place presque toujours le plus petit nombre le premier et s'élève graduellement au plus fort. Par exemple, elle dira qu'un homme était âgé de cinq et soixante-dix et cent ans, et toutefois cinq et soixante-dix, quoique énoncés les premiers, ne sauraient être des nombres plus forts que cent. Si vous n'admettez pas que les nombres cent, soixante, trente, expriment des degrés divers dans le bien, à vos yeux aussi la condition est la même pour la semence qui tombe, du côté du mal, sur le chemin, sur le roc ou parmi les épines. Mais s'il y a là trois degrés distincts dans le bien et trois divers degrés dans le mal, Jovinien trompe quand il ne veut voir que deux choses dans six choses différentes, alors surtout que dans les trois évangiles qui rapportent cette parabole, le Sauveur n'a pas manqué de dire : « Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende. » *Matth.* XI, 15, *et* XIII, 9 ; *Marc.* IV, 9 ; *Luc.* VIII, 18 *et* XIV, 35. Là où il n'a été mis aucun sens caché, c'est en vain qu'on voudrait nous y faire comprendre quelque sens mystique.

27. *Multiplicité de la demeure du Christ dans les fidèles.* — Puisque le Père et le Fils font leur demeure dans les fidèles, et que vous pensez que là où Jésus-Christ est l'hôte, il y est tout, j'estime qu'il habite d'une manière dans les Corinthiens et d'une autre dans les Ephésiens ; c'est-à-dire, d'une manière dans ceux chez qui l'apôtre Paul reprit de nombreux péchés, et d'une autre dans ceux à qui il découvrit les vérités cachées qu'ils avaient toujours ignorées ; d'une manière dans Tite et Timothée, et d'une autre dans Paul lui-même. Il est certain que Jean-Baptiste fut le plus grand entre les enfants de la femme ; et dès qu'il est appelé le plus grand, c'est que les autres sont nécessairement au-dessous de lui. Or, « celui qui est le moindre dans le royaume des cieux, est plus grand que lui. » Vous le voyez donc bien, dans les cieux aussi les uns sont plus petits et les autres plus grands ; entre les Anges mêmes, entre les créatures invisibles, il y a des degrés divers et à l'infini. Pourquoi les Apôtres diraient-ils : « Seigneur augmentez notre foi, » *Luc.* XVII, 5, si la mesure était la même pour tous ? et le Seigneur à son disciple : « Homme de peu de foi, pourquoi doutez-vous ? » *Matth.* XIV, 3. Jérémie à son tour écrit au sujet du royaume à venir : « Voilà que les jours sont proche, dit le Seigneur, où je ferai avec la

et in Marco, apostolis, qui universa sua dimiserant, centuplum repromissum. In Evangelio autem Lucæ multo plura, id est, πολὺ πλείονα, et penitus in nullo Evangelio pro *centum* scriptum esse *septem* ; seque aut falsarium, aut imperitiæ reum teneri ; nec nocere nobis, quia in alio Evangelio a centum, in alio a triginta incipit numerari ; cum omnis Scriptura, maxime vetus, minorem præponat numerum et sic ad majorem gradatim conscendat. Verbi gratia, ut dicat aliquem fuisse annorum quinque et septuaginta et centum, nec tamen quinque et septuaginta plura poterunt esse quam centum, quæ (Al. *quia*) priora sunt nominata. Si non accipis in bonam partem diversitatem numeri centum et sexaginta et triginta, nec in malam partem accipies ; et idem vitium erit seminis, quod secus viam cecidit, et super petras, et super spinas. Sin et illa tria, et hæc vel in bonam, vel in malam partem singula sunt, stultum fuit pro duabus rebus sex species numerare, præsertim cum in Matthæo et in Marco et in Luca narrata parabola, Salvator semper intulerit : « Qui habet aures audiendi, audiat. » *Matth.* XI, 15, *et* XIII, 9 ; *Marc.* IV, 9 ; *Luc.* VIII, 18, *et* XIV, 35. Ubi nihil est quod intrinsecus lateat, frustra ad intelligentiam mysticam provocamur.

27. *Multiplex Christi habitatio in credentibus.* — Si autem Pater et Filius mansionem faciunt apud credentes, et ubi Christus hospes est, ibi nihil deesse existimas, puto quod aliter Christus habitaverit in Corinthiis, aliter in Ephesiis ; hoc est aliter in his, apud quos Paulus apostolus peccata multa deprehendit, et aliter in his, quibus sacramenta a sæculis ignorata disseruit ; aliter in Tito et Timotheo, aliter in Paulo. Certe inter natos mulierum non surrexit major Joanne Baptista. Ubi autem major dicitur, necesse est ut cæteros habuerit minores. Et, « Qui minimus est in regno cœlorum, major est illo. » Vides ergo quod in cœlis sit maximus et minimus, et inter angelos quoque, et inter invisibiles creaturas sit multiplex et infinita diversitas. Quare dicunt apostoli : « Domine, auge nobis fidem, » *Luc.* XVII, 5, si omnium una mensura est ? Et Dominus ad discipulum : « Modicæ fidei, quid dubitasti ? » *Matth.* XIV, 31. In Jeremia quoque de futuro regno legimus : « Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et feriam domui Israel et domui Jacob fœdus novum,

maison d'Israël et avec la maison de Jacob une alliance nouvelle, tout autre que le pacte que j'ai fait avec vos pères, » *Jer.* xxxi, 31, 32; et plus loin : « Je graverai ma loi dans leurs entrailles, je l'écrirai dans leurs cœurs ; je serai leur Dieu et ils seront mon peuple; nul homme n'instruira son prochain, nul n'instruira son frère en disant : Connaissez le Seigneur. Tous me connaîtront depuis le plus petit jusqu'au plus grand. » *Ibid*, 33, 34. De la liaison des idées émises en ce passage, il ressort évidemment que le Prophète annonce le royaume futur de Jésus-Christ ; que feraient donc là ces mots : plus petit et plus grand, si nous devions être tous égaux? Ils ont nécessairement même valeur que ceux-ci dans l'Evangile : « Celui qui enseignera et pratiquera ce qu'il enseigne, sera plus grand dans le royaume des cieux que celui qui enseignera et ne pratiquera pas. » *Matth.* v, 19. Le divin Maître nous prescrit de nous asseoir à table à la dernière place, de peur qu'un plus digne que nous survenant, nous ne soyons honteusement tirés de la place première. *Luc.* xiv. Si nous ne pouvons tomber, et que la pénitence ne nous soit qu'un soulagement, que signifie cette échelle de Béthel, par laquelle les anges descendent et montent pour aller du ciel à la terre ? Assurément, puisqu'ils étaient au ciel, ils étaient au nombre des brebis et à la droite. Quoi ! les Anges descendent du ciel, et Jovinien se croit sûr de le posséder !

28. *Nombreuses demeures dans les cieux. Hiérarchie dans l'Eglise. Hiérarchie entre les Esprits célestes.* — N'est-il pas ridicule d'expliquer par les Eglises répandues dans tout l'univers les demeures diverses qui sont auprès du Père, lorsque l'Ecriture en saint Jean nous enseigne jusqu'à l'évidence que Notre-Seigneur veut parler, non pas du nombre des Eglises, mais des demeures célestes et des tabernacles éternels après lesquels le Prophète soupire ? « Dans la maison de mon Père, dit-il, il y a plusieurs demeures. Donc, si je vous avais dit : Je vais préparer votre place, et bien que je m'en aille pour vous la préparer, je viendrai de nouveau, et je vous recevrai auprès de moi, afin que là où je suis, vous soyez aussi. » *Joan.* xiv, 2, 3. La place et les demeures que Jésus-Christ annonce qu'il va préparer pour tous ses Apôtres, sont évidemment dans la demeure du Père, c'est-à-dire dans le royaume des cieux, et non ici-bas, où il laissait présentement ses apôtres. Voici le sens de ce passage : Je vous dirais que je m'en vais pour préparer votre place, s'il n'y avait plusieurs demeures auprès du Père, c'est-à-dire si chacun ne se préparait par ses propres œuvres sa place, qu'il ne doit pas devoir à la seule largesse de Dieu ; il ne m'appartient donc donc pas et c'est à vous qu'il appartient de la préparer, puisqu'il ne servit de rien à Judas d'a-

non secundum pactum quod pepigi cum patribus vestris. » *Jer.* xxxi, 31, 32. Et post paululum : « Dabo legem meam in visceribus eorum, et in corde eorum scribam illam, et ero eis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum ; et non docebit vir ultra proximum suum, et vir fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum. Omnes enim cognoscent me a minimo usque ad maximum. » *Ib.* 33, 34. Perspicue ex contextu illius loci, futurum Christi regnum Propheta describit; et qua consequentia ibi erit minimus et maximus, si omnes æquales futuri sunt? Utique ea qua et in Evangelio dicitur : « Qui docuerit et fecerit, hic vocabitur maximus in regno cœlorum. Qui autem docuerit et non fecerit, erit minimus. *Matth.* v, 19. In convivio Salvator præcipit ut inferiorem occupemus locum, ne cum major venerit, de superiori turpiter detrudamur. *Luc.* xiv. Si cadere non possumus, sed tantum per pœnitentiam sublevamur, quid sibi vult scala illa in Bethel, per quam angeli descendunt atque ascendunt, qui de cœlis ad terram veniunt? Certe inter oves et ad dexteram stabant, dum ibi essent. Angeli de cœlis descendunt, et Jovinianus de eorum possessione securus est.

28. *Mansiones in cœlis multæ. Ordines Ecclesiæ. Cœlestium virtutum ordines.* — Quis autem risum tenere queat in eo quod multas mansiones apud Patrem, Ecclesias arbitretur in toto orbe diffusas, cum manifestissime Scriptura doceat secundum Evangelium Joannis, non de Ecclesiarum numero, sed de cœlorum mansionibus, et æternis tabernaculis quæ Propheta desiderat, Domino fuisse sermonem? « In domo, » inquit, « Patris mei mansiones multæ sunt. Si quominus dixissem vobis quia vado vobis parare locum ; et si abiero et præparavero vobis locum, iterum veniam, et accipiam vos ad meipsum, ut ubi ego sum, et vos sitis. » *Joan.* xiv, 2, 3. Locus et mansiones quas præparare se dicit Christus apostolis, in domo utique sunt Patris, id est, in regno cœlorum, non in terra, in qua ad præsens (Al. *præsens*) apostolos relinquebat. Simulque sensus Scripturæ intuendus : Dicerem, inquit, vobis quia vado et præparabo vobis locum ; si non mansiones multæ essent apud Patrem, hoc est, si non unusquisque mansionem sibi non ex largitate Dei, sed ex propriis operibus præpararet ; et ideo non est meum parare, sed vestrum, quia et Judæ nihil profuit paratus locus, quem suo vitio perdidit. Juxta quem sensum

voir une place préparée qu'il perdit par sa faute. C'est en ce sens aussi qu'il faut entendre ces paroles adressées aux fils de Zébédée, dont l'un désirait s'asseoir à la droite et l'autre à la gauche : « Vous boirez ma coupe ; pour ce qui est de vous asseoir à ma droite où à ma gauche, il ne m'appartient pas de vous réserver cette place, destinée à ceux pour qui elle a été préparée par mon Père. » *Matth.* XX, 23. Il n'appartient pas au Fils de donner; en quelle manière appartient-il au Père de préparer? Plusieurs demeures différentes, dit-il, sont préparées dans le ciel, pour les vertus, qui sont nombreuses et diverses ; et ces demeures, ce sont, non point les personnes, mais les œuvres qui les reçoivent. En vain donc me demandez-vous de vous donner ce que vous devez obtenir par vous-mêmes, ce que mon Père a préparé pour ceux qui s'élèveront à cette haute dignité par leurs mérites et leurs vertus. Quant à ces mots : « Je viendrai de nouveau, et je vous recevrai auprès de moi, afin que là où je suis, vous soyez aussi, » *Joan.* XVII, 3, elles s'adressent particulièrement aux Apôtres, dont il est écrit ailleurs : « Comme vous, mon Père, et moi sommes un, qu'eux aussi soient un en nous, » *Joan.* XVII, 21, parce qu'ils ont eu la foi, parce qu'ils sont parfaits, parce qu'ils peuvent dire : « Le Seigneur est mon lot. » *Psalm.* XXVII, 26. S'il n'y a pas plusieurs demeures, d'où vient que dans l'ancienne comme dans la nouvelle loi, le pontife a une place, une autre les prêtres, une autre les lévites, une autre les portiers, une autre les gardiens du temple? La prophétie d'Ezéchiel, qui décrit la hiérarchie de la future Eglise et de la céleste Jérusalem, montre les prêtres qui ont péché dégradés jusqu'au rang des portiers et des gardiens du temple. Or, comme ils sont dans le temple de Dieu, c'est-à-dire à droite, ils sont, non plus au nombre des béliers, mais au nombre des dernières brebis. Dans le fleuve, qui sort du temple, qui alimente la mer et qui vivifie l'univers, le prophète décrit aussi plusieurs espèces de poissons. Pourquoi dans les royaumes des cieux y a-t-il les Archanges, les Anges, les Thrônes, les Dominations, les Puissances, les Chérubins, les Séraphins, et tout rang imaginable, non-seulement en ce monde, mais aussi dans l'autre? La diversité de noms est inutile, là où il n'y a pas diversité de mérites. L'Archange est évidemment au-dessus des Anges; et de là son nom. Les Puissances et les Dominations ont nécessairement au-dessous d'eux d'autres esprits sur lesquels ils exerçent leur pouvoir, et qui sont soumis à leur domination. Ce qui se fait dans les cieux, se fait aussi sur la terre dans le saint ministère. Je vous fais grâce, pour que vous ne puissiez vous permettre d'en rire, de la hiérarchie militaire habituelle : général, préfets, lieutenants, tribuns, centurions, compagnies, et le reste.

et illud intelligendum, quod ad filios dicitur Zebedæi, quorum alter a sinistris, alter cupiebat sedere a dextris : « Calicem quidem meum bibetis; sedere autem a dextris meis, sive a sinistris, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo. » *Matth.* XX, 23. Non est Filii dare : et quomodo Patris est præparare? Paratæ, inquit, sunt in cœlo diversæ et plurimæ mansiones, plurimis diversisque virtutibus, quas non personæ accipiunt, sed opera. Frustra ergo a me petitis quod in vobis situm est, quod Pater meus illis paravit qui dignis virtutibus, ad tantam ascensuri sunt dignitatem. Porro quod ait : « Iterum veniam, et accipiam vos ad meipsum, ut ubi ego sum, et vos sitis, » *Joan.* XIV, 3, proprie ad Apostolos loquitur, de quibus et in alio loco scriptum est : « Ut quomodo ego et tu Pater unum sumus, sic et illi in nobis unum sint, » *Joan.* XVII, 21, qui crediderunt, qui perfecti sunt, qui possunt dicere, « pars mea Dominus. » *Ps.* XXVII, 26. Si autem non sunt plurimæ mansiones, quomodo et in veteri Testamento et in novo, alium ordinem pontifex tenet, alium sacerdotes, alium Levitæ, alium Janitores, alium Æditui? Et in volumine Ezechielis, ubi futuræ Ecclesiæ et cœlestis Jerusalem ordo describitur, sacerdotes qui peccaverant, regradantur in æedituos, et in ostiarios ; et cum sint in templo Dei, hoc est a dextris, non sunt inter arietes, sed inter minimas oves. In fluvio quoque illo qui de templo egreditur, et irrigat salsum mare, et universa vivificat, multæ species piscium describuntur. Quare in regno cœlorum Archangeli sunt, Angeli, Throni, Dominationes, Potestates, Cherubim, et Seraphim ; et omne nomen quod nominatur, non solum in præsenti sæculo, sed etiam in futuro? Sine causa diversitas nominum est, ubi non est diversitas meritorum. Archangelus utique aliorum minorum est Angelorum Archangelus, et Potestates et Dominationes habent alia per quæ exerceant potestatem, et in quæ subjecta dominentur. Hoc in cœlis est, hoc in ministerio (Al. *mysterio*) Dei, ne nos solito more irrideas, atque subsannes, si imperatores (Al. *imperatorem*) posuerimus, præfectos et comites, et tribunos, et centuriones, et manipulos, et reliquum militiæ ordinem.

29. *Mos Scripturæ sacræ. Elisæi duplex spiritus.* — Illud autem quod ait : « Nescitis quia corpora vestra

29. *Coutume de l'Ecriture sainte. Double esprit d'Elisée.* — De cette parole: « Ne savez-vous point que vos corps sont le temple de Dieu » I *Corinth.* VI, 19, il tire un argument puéril, puisque l'Ecriture sainte a coutume de mettre le singulier pour le pluriel, et le pluriel pour le singulier. Ne sait-il pas d'ailleurs que dans un temple il y a plusieurs places : l'atrium extérieur, l'atrium intérieur, le vestibule, le saint lieu, le saint des saints. Il y a aussi dans un temple, les décharges, les armoires, le lieu où l'où dépose les vases. De même dans le temple de notre corps les mérites sont divers. Dieu n'habite pas en nous tous de la même manière, et n'entre pas en nous tous dans une égale mesure. Une partie de de l'Esprit qui était en Moïse fut partagée entre soixante-dix prêtres. Il y a de l'eau dans un ruisseau aussi bien que dans un fleuve, mais pas en d'égale quantité. Elisée reçoit au double l'Esprit qu'avait reçue Elie ; la grâce étant double, il fit des miracles plus grands : Elie vivant avait ressuscité un mort. Elisée mort lui-même ressuscita un autre mort ; l'un suscita la famine contre le peuple, l'autre en un seul jour entoura une ville de troupes ennemies. Bien que cette parole : « Ne savez-vous point que vos corps sont le temple de l'Esprit saint, » s'appliquent à tous les membres de l'Eglise, qui, réunis, forment dans l'unité le corps de Jésus-Christ ; là encore on se demande qui est digne d'être le pied de Jésus-Christ, qui la tête, qui l'œil, qui la main. C'est ce que représentent les deux femmes de l'Evangile, la pénitente et la sainte, dont l'une parfume la tête et l'autre les pieds. Quelques-uns pensent, il est vrai, que c'est la même femme, et qu'ayant commencé par les pieds, elle arriva graduellement jusqu'à la tête. Jovinien nous oppose aussi ce texte : « Je ne prie pas seulement pour ceux-ci, mais pour ceux qui par leur parole croiront en moi, afin que, comme moi en vous, mon Père, et vous en moi nous sommes un, ainsi tous ils soient un en nous ; » et que tout le peuple chrétien est un en Dieu, comme des fils très-chers, « participants de la nature divine. » Nous avons dit plus haut, et c'est ici le lieu de le rappeler absolument, nous sommes un, dans le Père et le Fils, non pas selon la nature, mais selon la grâce. L'âme humaine n'est pas, comme le prétendent les Manichéens, consubstantielle avec Dieu. Le Sauveur dit : « Vous les avez aimés, comme vous m'avez aimé moi-même. » Vous voyez donc que, si nous sommes associés à sa substance, c'est selon la grâce, et non pas selon la nature. Le Père nous aime, parce qu'il aime de toute éternité le Fils ; il nous aime, parce que nous sommes les membres d'un corps en Jésus-Christ. « En effet, à tous ceux qui ont reçu Jésus-Christ, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, et à tous ceux qui croient en son nom, qui ne sont pas nés du

templum est Spiritus sancti, » *Cor.* VI, 19, frivolum est, cum Scriptura divina soleat et unum pluraliter, et plura singulariter appellare ; et tamen sciat in templo quoque ipso multas esse mansiunculas, esse exterius atrium, esse interius, esse vestibula, esse sanctum, esse Sancta sanctorum. Sunt et culinæ in templo, sunt et cellariola, sunt et torcularia, et vasorum receptacula. Ita et in templo corporis nostri diversa sunt merita. Non æque Deus omnes inhabitat, nec ad eamdem mensuram omnibus infunditur. De spiritu Moysi aufertur, et septuaginta presbyteris datur. Puto aliam esse abundantiam fluminis, aliam rivulorum. Eliæ spiritus Elisæ duplex datur : unde et duplex gratia fecit signa majora. Ille vivus mortuum, iste mortuus mortuum suscitavit. Ille famem imprecatus est populo, iste obsessæ civitati sub una die hostiles copias præbuit. Licet hoc quod ait : « Nescitis quia corpora vestra templum est Spiritus sancti, » de cuncta credentium dicat Ecclesia, qui pariter congregati, unum Christi corpus efficiunt. Hic jam quæritur in corpore, qui pedibus Christi dignus sit, qui capite, qui oculus ejus sit, qui manus. Quod et duæ mulieres in Evangelio, pœnitens et sancta, significant : quarum altera pedes, altera caput tenet. Tametsi nonnulli existimant unam esse, et quæ primum cœpit a pedibus, eam gradatim ad verticem pervenisse. Sed et illud quod objicit (Al. *objecit*) : « Non pro his rogo tantum, sed et pro illis qui credituri sunt per verbum eorum in me ; ut sicut ego, Pater, in te, et tu in me unum sumus, ita omnes unum sint in nobis ; » et quod omnis populus Christianus unum sit in Deo, quasi filii charissimi, « divinæ consortes naturæ. » Jam supra diximus, et nunc plenius inculcandum est, non nos secundum naturam, sed secundum gratiam unum esse in Patre et Filio. Neque enim ejusdem substantiæ est (quod Manichæi solent dicere) anima humana et Deus. Sed, « dilexisti, » inquit, « eos, sicut et me dilexisti. » Vides ergo quod in consortium substantiæ ejus assumimur, non naturæ esse, sed gratiæ : et ideo nos diligit, quia Filium dilexit Pater ; et membra diliguntur, scilicet in corpore. « Quotquot enim receperunt Christum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus ; qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. » *Joan.* I,

sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu. » *Joan.* I, 12. Le Verbe s'est fait chair, afin que nous passions de la chair dans le Verbe; ni le Verbe ne cessa d'être ce qu'il avait été, ni l'homme ne perdit l'être avec lequel il est né. Sa dignité a été augmentée, sa nature n'a pas été changée. Veut-on savoir comment nous ne formons qu'un corps avec Jésus-Christ? Celui-là même qui nous a créés va répondre. « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi je demeure en lui. Comme le Père vivant m'a envoyé, ainsi je vis à cause du Père, et celui qui me mange, vit a cause de moi. C'est là le pain qui descend du ciel. » *Joan.* VI, 55 *et seqq.* Et l'Evangéliste Jean, qui avait puisé la sagesse dans le sein de Jésus, est en parfait accord avec ces paroles quand il dit: « Nous comprenons que nous demeurons en lui et qu'il demeure en nous, parce qu'il nous a communiqué de son Esprit. Si quelqu'un proclame que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui-même est en Dieu. » I *Joan.* IV, 13 et 15. Si vous croyez en Jésus-Christ de la même manière que les Apôtres y ont cru, vous formez avec eux un même corps en Jésus-Christ. Si vous n'osez revendiquer pour vous leur foi et leur œuvres, puisque vous n'avez pas même foi et mêmes œuvres, vous ne pouvez posséder le même lieu.

30. *Hiérarchie de l'Eglise. Péchés graves et légers.* — Quand vous êtes fier d'avancer que épouse, sœur, mère, toutes ces appellations désignent l'Eglise seule, et que l'ensemble des fidèles est désigné sous ces noms, vous offrez le bâton pour vous faire battre. Si, en effet, il n'y a pas de degrés dans l'Eglise et si elle n'est pas un corps composé de membres différents, qu'est-il besoin de l'appeler épouse, sœur, mère? N'est-ce pas plutôt qu'elle est épouse pour les uns, sœur pour d'autres, et mère pour d'autres? Tous, il est vrai, sont à droite; mais celui-ci y est comme époux, celui-là comme frère, un autre comme fils. « Mes petits enfants, est-il écrit, que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous. » *Galat.* IV, 19. Croyez-vous qu'il n'y a pas de différence entre ceux qui sont enfantés et celui qui enfante? Aussi êtes-vous tombé dans cette assertion absurde que nous aimons tous nos membres également, ne préférant pas l'œil au doigt, ni la main à l'oreille, et que la douleur est la même pour la perte d'un membre ou d'un autre, tandis que l'Apôtre écrit aux Corinthiens : « Tels membres sont décents par eux-mêmes, tels autres indécents, et nous devons mettre le plus grand soin à dérober ceux-ci aux yeux, tandis que ceux qui sont décents par eux-mêmes, n'ont nullement besoin de cette sollicitude. » I *Corinth.* XII, 22 et 23. Oseriez-vous accorder la même dignité et mettre au même rang

12. Verbum caro factum est, ut nos de carne transiremus in Verbum. Nec Verbum desiit esse quod fuerat, nec homo perdidit esse, quod natus est. Gloria aucta est, non mutata natura. Vis scire quomodo cum Christo unum corpus efficiamur? Doceat te ipse qui condidit. « Qui comedit carnem meam et bibit sanguinem meum, hic in me emanet, et ego in illo. Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem; et qui comedit me, vivit propter me. Iste est panis qui de cœlo descendit. » *Joan.* VI, 55, *et seqq.* Sed et Joannes Evangelista, qui de pectore Christi hauserat sapientiam, in eadem verba concordat, dicens : « In hoc intelligimus quod in eo manemus, et ipse in nobis, quoniam de Spiritu suo dedit nobis. Si quis confessus fuerit quoniam Jesus est Filius Dei, Deus in eo manet, et ipse in Deo est. » I *Joan.* IV, 13 *et* 15. Si credis in Christum quomodo et Apostoli crediderunt, unum cum eis in Christo corpus efficieris. Si autem temerarium est fidem eorum tibi et opera vindicare, qui fidem eamdem et opera non habes, eumdem locum habere non poteris.

30. *Ordo Ecclesiæ. Peccata gravia et levia.* — Porro quod jactitas sponsam, sororem, matrem, et omnia hæc vocabula unius esse Ecclesiæ, cunctosque credentes his nominibus significari, contra te facis. Si enim unus ordo Ecclesiæ est, et non habet plurima membra in uno corpore; quid necesse est ut sponsa, soror vocetur et mater, nisi aliorum sponsa, aliorum soror, aliorum mater sit? Stant quidem omnes ad dextram ; sed alius stat ut sponsus, alius ut frater, alius ut filius. « Filioli, » inquit, « mei, quos iterum parturio, donec Christus formetur in vobis. » *Galat.* IV, 19. Putasne ejusdem esse meriti eos qui parturiuntur, et qui parturit? Unde et stulte asserere voluisti omnia membra æqualiter nos diligere, nec oculum præponere digito, nec manum auriculæ; sed in singulorum amissione membrorum, dolorem esse communem, cum Apostolus doceat ad Corinthios: « Alia membra esse honestiora, alia verecundiora; et quæ verecundiora sunt, majore honestate circumdari ; quæ vero per se honesta, nostri (Al. *nostra*) non indigere sollicitudine. » I *Cor.* XII, 22 *et* 23. Ejusdemne ordinis arbitraris et meriti, os et alvum, oculos et meatus per quos fimus egeritur et urina? « Lucerna, » inquit, « corporis tui est oculus tuus. Si oculus cæcus fuerit, totum corpus in

la bouche et le ventre, les yeux et les conduits qui rejettent les excréments au dehors? « L'œil, est-il écrit, est la lumière de votre corps. Si l'œil est aveugle, tout le corps est plongé dans les ténèbres. » *Luc.* xi, 34. L'amputation d'un doigt, d'un bout d'oreille, occasionne de la douleur sans doute; mais bien moins et un préjudice et une difformité moins grands que l'arrachement d'un œil, la suppression du nez, la mutilation de la bouche. Il y a des membres sans lesquels nous pouvons vivre, d'autres qui sont indispensables à la vie. Il y a aussi des péchés légers, il y en a de graves. Devoir mille talents est un, autre est ne devoir qu'un quadrant. On peut être accusé pour une parole oiseuse, on peut l'être pour adultère; mais ce n'est pas la même chose être couvert de honte ou être livré à la torture, rougir de confusion et souffrir de longs tourments. Croyez-vous que ce raisonnement est de notre fonds? Ecoutez l'Apôtre Jean : « Que celui qui sait que son frère a commis un péché qui n'est pas mortel, implore le pardon pour lui, et il donnera la vie à cet homme qui n'a pas péché mortellement. Mais celui qui a péché mortellement, qui intercédera pour lui? » I *Joan.* v, 16. Voyez-vous que si nous intercédons pour des péchés légers, nous obtiendrons le pardon, et que pour les péchés graves, cette intercession est difficile. Il y a donc péchés et péchés, et la distance est considérable entre eux. Aussi, le peuple israélite ayant péché mortellement, est-il dit à Jérémie : « Cesse de prier pour ce peuple, n'assume pas le soin d'implorer pour eux, n'insiste pas auprès de moi, car je ne t'exaucerai pas. » *Jerem.* vii, 16. De ce que nous entrons tous ici-bas et nous en sortons de la même manière, si vous préjugez ce que doit être la vie future, vous devrez conclure que les justes et les pécheurs seront vus par Dieu du même œil, puisque ici-bas nous naissons et nous mourons de la même manière. Vous m'objectez qu'il y a deux Adam, l'un terrestre, l'autre céleste, et que ceux qui auront été dans l'Adam terrestre, sont à gauche, et à droite ceux qui auront été dans le céleste. Laissez-moi provoquer ici vos réponses au sujet de deux frères. Esaü a-t-il été dans l'Adam terrestre, ou dans l'Adam céleste? Assurément vous répondez : Dans le terrestre. Et Jacob? Dans le céleste, dites-vous aussitôt. Mais comment y fut-il, puisque ne s'était pas encore incarné Jésus-Christ, qui est appelé le second et céleste Adam? Ainsi, de deux choses l'une : ou vous réputerez que tous ceux qui vécurent avant l'incarnation ont été dans le premier Adam, et que les justes mêmes étaient dans l'homme terrestre, c'est-à-dire qu'ils seront à gauche au nombre de vos boucs; ou bien, s'il est impie de mettre Isaac du même côté qu'Ismaël, Jacob qu'Esaü, les saints que les pécheurs, le second Adam ne pouvant être compté que du temps où le Christ est né de la

tenebris est. » *Luc.* xi, 34. Si digitum amputes, si summitatem auriculæ, est quidem dolor, sed non tantum damnum, nec tanta cum dolore deformitas, quanta si oculos eruas, trunces nares, os disseces. Sine aliis membris vivere possumus, sine aliis omnino non possumus. Sunt peccata levia, sunt gravia. Aliud est decem millia talenta debere, aliud quadrantem. Et de otioso quidem verbo, et adulterio rei tenebimur; sed non est idem suffundi et torqueri ; erubescere et longo tempore cruciari. Putas nostrum esse quod loquimur? Audi Apostolum Joannem : « Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petat, et dabit ei vitam, peccanti non ad mortem. Qui vero peccaverit ad mortem, quis orabit pro eo? » *Joan.* v, 16. Cernis quod si pro peccatis minoribus deprecemur, impetremus veniam ; si pro majoribus, difficilis impetratio sit : et inter peccata et peccata, magnam esse distantiam. Unde et de populo Israel, quia peccaverat peccatum ad mortem, dicitur ad Jeremiam : « Noli orare pro populo hoc, nec assumas pro eis deprecationem, et non obsistas mihi, quia non exaudiam te. » *Jerem.* vii, 16. Si autem omnes æqualiter et introimus sæculum, et eximus de sæculo, et hoc præjudicium futurorum (Al. *futurum*) est ; ergo æqualiter et justi et peccatores habebimur apud Deum, quia nunc pari modo et generamur et morimur. Quod si duos esse contendis Adam, alterum terrenum, alterum cœlestem ; et qui in terreno fuerint, eos esse ad sinistram, qui vero in cœlesti, eos esse a dextris; responde mihi interim, ut de duobus te fratribus interrogem : Esau in terreno fuit, an in cœlesti? Nulli dubium est quin in terreno eum fuisse respondeas. Jacob in quo fuit? Dices protinus, in cœlesti. Et quomodo in cœlesti fuit, cum adhuc Christus non venisset in carne, qui secundus et cœlestis Adam dicitur? Aut igitur omnes ante incarnationem Christi in veteri reputabis Adam, et justi quoque in terreno homine, et ad sinistram erunt inter hircos tuos; aut si impium est ibi Isaac ponere ubi Ismael, ibi Jacob ubi Esau, ibi sanctos ubi peccatores ; novissimus Adam ex eo tempore numerabitur quo Christus est natus ex Virgine, et argumentum duorum Adam non proficiet ovibus et hædis tuis, quia in primo Adam et oves et hædos convicimus fuisse, et in uno atque eodem homine, alios a dextris Dei ste-

Vierge, votre argument des deux Adam est inapplicable à vos boucs et à vos brebis, puisqu'il est certain qu'il y eut dans le premier Adam des brebis et des boucs, et que dans ce seul et même homme, les uns ont été à droite et les autres à gauche. « Depuis Adam jusqu'à Moïse la mort domina sur tous, même sur ceux qui ne péchèrent pas; et cela par suite de la prévarication d'Adam. »

31. *Dans le martyre, c'est la volonté qui mérite la couronne.* — J'ai déjà répondu à votre prétention de prouver que la médisance et l'homicide, l'injure et l'adultère, les discours oiseux et l'impiété étaient passibles de la même peine : j'y reviens en quelques mots. Ou vous vous direz exempt de péché, afin d'éviter le feu éternel; ou si vous êtes pécheur, même pour une faute légère vous tomberez en enfer. « La bouche qui ment, est-il écrit, tue l'âme. » *Sap.* II, 11. Je présume que, comme homme, vous avez commis le mensonge; tout homme, en effet, est menteur, *Psalm.* CXI, afin que Dieu seul soit véridique, qu'il soit justifié dans ses paroles, et qu'il triomphe dans ses jugements. *Psalm.* L. Donc, ou bien vous prétendrez n'être pas homme, pour n'être pas menteur; ou bien si, parce que vous êtes homme, vous avez été menteur, vous serez puni avec les parricides et les adultères, puisque, d'après vous, il n'y a pas d'échelle du péché. Vous avez à attendre moins de reconnaissance de la part de ceux que vous portez à la gloire, que de colère de la part de ceux que vous plongez dans les ténèbres extérieures pour la plus légère faute de tous les jours. D'ailleurs, si dans la persécution, celui qu'on étrangle, celui qu'on décapite, celui qui souffre l'exil, celui qui meurt au fond d'un cachot, obtiennent, pour des genres de combats différents, une couronne semblable après la victoire, la cause en est bien simple : c'est la volonté du martyr, dont la mort n'est que la conséquence, que Dieu couronne en lui. Il est en mon pouvoir de m'exposer à la fureur des Gentils et de confesser la foi; il dépend de leur fantaisie de me décapiter, de me brûler, de me jeter dans un cachot, de m'appliquer un genre de supplice ou un autre. Mais si je prends la fuite et que je meure dans ma retraite, la couronne ne sera pas la même que si j'avais été mis à mort par le bourreau, parce que, dans ce cas, je n'ai pas souffert la mort pour Jésus-Christ. Quant à ce que vous dites qu'il n'est pas fait la moindre différence entre celui des deux frères qui est toujours demeuré avec son père, et l'enfant prodigue ramené par le repentir, j'y ajoute, si cela peut vous plaire, que la drachme qui avait été perdue et qui fut retrouvée, fut également remise avec les autres, et que la brebis égarée que le bon pasteur, quittant les quatre-vingt-dix-neuf autres, chercha et rapporta, fit le complément de la centaine. Mais autre chose est faire

tisse, alios a sinistris. « Ab Adam enim usque ad Moysen, mors super omnes dominata est, etiam super eos qui non peccaverunt, in similitudinem prævaricationis Adam. » *Rom.* v, 14.

31. *In martyre voluntas coronatur.* — De eo autem quod niteris approbare, convicium et homicidium, raca et adulterium, et otiosum sermonem et impietatem uno supplicio repensari, jam et supra tibi responsum est, et nunc breviter respondebo. Aut peccatorem te negabis, ut non sis reus gehennæ : aut, si peccator fueris, etiam de levi crimine duceris ad tartarum. « Os, » inquit, « quod mentitur, occidit animam » *Sap.* II, 11. Suspicor te aliquando, ut hominem, fuisse mentitum; omnis enim homo mendax, *Psal.* CXI, ut sit solus Deus verax, et justificetur in sermonibus suis, et vincat cum judicaverit. *Psal.* L. Aut igitur homo non eris, ne mendax sis : aut, si quia homo es mendax fueris, cum parricidis et adulteris punieris. Nulla est enim inter peccata diversitas; et non tibi habebunt tantas gratias quos de humili in sublime elevas, quantum irascentur quos propter leve quotidianumque peccatum, in exteriores tenebras retrusisti. Si autem in persecutione, qui suffocatur, et qui decollatur, et qui fugerit, et qui in carcerem retrusus obierit, in variis luctæ generibus una corona victoriæ est, et hoc pro nobis facit. In Martyre enim voluntas, ex qua ipsa mors nascitur, coronatur. Meum est opponere me gentilium furori, et Dominum non negare. Jam (Al. *Nam*) in illorum arbitrio est, aut decollare, aut urere, aut recludere in carcerem, aut varia adhibere genera pœnarum. Quod si fugero et in solitudine obiero, nec eadem erit corona morientis, quia non eadem causa mortis est Christus. Ad illud vero quod dicis inter eum fratrem qui semper cum patre fuerit, et qui postea pœnitens est receptus, nihil penitus discrepare; adjicio si vis, et drachmam unam quæ perdita fuerat et inventa, junctam esse cum reliquis; et ovem unam quam nonaginta novem ovibus derelictis bonus pastor inquisivit et retulit, explesse numerum centenarium. Sed aliud est pœnitentem esse et lacrymis veniam deprecari aliud semper esse cum patre. Unde per Ezechielem ad reportatam (Al. *reportandam*) ovem, et perditum quondam filium, loquitur pastor et pater : « Et suscitabo pactum meum tecum, et scies quia ego Dominus, et recordaberis, et confun-

pénitence et obtenir son pardon par les larmes, autre chose demeurer toujours avec son père. Aussi, par la bouche d'Ezéchiel, le pasteur et le père dit-il à la brebis retrouvée et au fils autrefois perdu : « J'invoquerai mon pacte avec toi ; tu sauras que je suis le Seigneur, tu te souviendras de tes égarements et tu seras dans la confusion, afin que cette honte salutaire te garde plus tard d'ouvrir la bouche contre moi, lorsque je t'aurai accordé le pardon de toutes tes fautes passées. » *Ezech.* XVI, 62, 63. Pour que les pécheurs repentants aient la même part d'héritage que le juste, il suffit qu'ils aient à porter la confusion de leurs égarements. Voilà pourquoi il leur est dit encore : « Vous vous rappellerez vos voies dans le mal et tous les péchés dont vous étiez souillés, et vous vous déplairez à vous-mêmes en vous considérant, à cause de toutes vos malices passées ; vous saurez que c'est moi le Seigneur, quand je vous aurai comblés de bienfaits à cause de mon nom, et non pas selon vos voies mauvaises, ni selon vos péchés abominables. » *Ibid.* XX, 43, 44. Le père réprimande aussi son fils parce qu'il est jaloux du salut de son frère et que l'envie le ronge, tandis que les anges se réjouissent dans le ciel. Observons que ce parallèle des deux frères, le sobre et le prodigue, ne s'étend pas à tout le genre humain, mais est une figure soit des Juifs et des chrétiens, soit des saints et des pénitents. Sur cette parabole, j'ai dédié un petit traité à l'évêque Damase, quand il vivait encore.

32. *Temps des diverses vocations. Préparer la récompense, c'est notre affaire.* — Les ouvriers de la première, de la troisième, de la sixième, de la neuvième et de la onzième heure reçoivent tous un denier, et la distribution du salaire commence par les ouvriers de la dernière heure. Il ne s'agit pas dans ce passage d'une seule époque et d'un même âge de l'humanité ; c'est la mystérieuse figure des diverses vocations depuis l'origine du monde jusqu'à la fin des temps. A la première heure, vocation d'Abel et de Seth ; à la troisième, d'Enoch et de Noé ; à la sixième, d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; à la neuvième, de Moïse et des Prophètes ; à la onzième, des Gentils, qui sont les premiers à recevoir le salaire, parce qu'en croyant à Notre-Seigneur crucifié, ils ont mérité la grandeur des récompenses par la difficulté de la foi, et que bien des rois et des prophètes, qui avaient désiré de voir ce que nous voyons, n'obtinrent pas cette faveur. D'ailleurs, un denier ne signifie pas un même salaire, mais représente une même vie, une pareille délivrance de l'enfer. Comme en un jour d'amnistie royale, des coupables de crimes divers sont tirés de prison et que chacun selon son travail ou ses

deris ; ut non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus fuero tibi in omnibus quæ fecisti. » *Ezech.* XVI, 62, 63. Ut nihil minus justo habeant pœnitentes, sufficit eis pro omni pœna sola confusio. Unde et in alio loco dicitur ad eos : « Et recordabimini viarum vestrarum pessimarum, et omnium scelerum quibus polluti eratis, et displicebitis vobis in conspectu vestro, in omnibus malitiis vestris quas fecistis ; et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis, propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima. » *Ibid.* XX, 43, 44. Arguitur quoque a patre filius, quod saluti fratris invideat, et cum Angeli lætentur in cœlo, ille livore crucietur. Quamquam duorum fratrum similitudo, frugi et luxuriosi, non ad merita totius generis humani, sed vel ad Judæi pertinent (Al. *pertineant*) Christianique personas, vel ad sanctorum et pœnitentium. Super qua parabola libellum quemdam Damaso episcopo, dum adhuc viveret, dedicavi.

32. *Tempus diversarum vocationum. Nostri laboris est præmium nobis præparare.* — Porro si operariis primæ horæ et tertiæ et sextæ et nonæ et undecimæ, unus denarius redditur, et ab eis incipit præmium qui novissimi in vinea laboraverunt (Al. *laborabant*) ; et hic non unius temporis, et unius ætatis homines describuntur ; sed ab exordio mundi usque ad finem, vocationum sacramenta sunt diversarum. Prima hora vocatus est Abel et Seth ; tertia, Enoch et Noe ; sexta, Abraham, Isaac et Jacob ; nona, Moyses et Prophetæ ; undecima, Gentium populus : cui primo redditur merces, quia in crucifixum credens Dominum, difficultate fidei magnitudinem meruit præmiorum ; multique reges et prophetæ quæsierunt videre quæ videmus, et non viderunt. Unus autem (*a*) denarius non unum est præmium, sed una vita, et una de gehenna liberatio. Cæterum quomodo ad indulgentiam principalem, diversorum criminum rei dimittuntur de carcere, et unusquisque pro labore vel operibus suis, in hoc vel

(*a*) Ita S. quoque Augustinus lib. de Sancta Virginitate cap. XXVI, reponens huic Joviniani objectioni : « Quid, » inquit, « denarius ille aliud significat, nisi quod omnes communiter habebunt, sicuti est ipsa vita æterna, ipsum regnum cœlorum ? Quia ergo ipsa vita æterna pariter erit omnibus electis æqualis, denarius omnibus attributus est ; quia vero in ipsa vita æterna distincte fulgebunt lumine meritorum, multæ sunt mansiones apud Patrem ; ac per hoc in denario quidem non impari non vivet alius prolixius, in multis autem mansionibus honoratur alius alio clarius. » Vide eum librum in quo multa contra Jovinianum congeruntur.

œuvres entre dans telle ou telle condition d'existence, ainsi le denier, c'est-à-dire l'amnistie du seul vrai Roi, nous tire tous de prison au moyen du baptême. A nous, selon la diversité de nos mérites, de nous préparer des récompenses diverses.

33. *Jonathas intermédiaire entre David et Saül.* — Jusqu'ici nous avons répondu séparément aux objections faites. Ce qui suit s'applique à toutes en bloc. Le Seigneur dit à ses disciples : « Que celui d'entre vous qui veut être le plus grand, soit le plus petit de tous. » *Matth.* XX, 26. Si nous devions être tous égaux dans le ciel, il serait inutile de nous humilier ici-bas, afin d'être plus grands dans l'autre vie. Des deux débiteurs de cinq cents deniers et de cinquante, celui auquel il est remis davantage est celui qui aime le plus. D'où la parole du Sauveur : « Je te le dis, beaucoup de péchés lui sont remis parce qu'elle a beaucoup aimé. Celui à qui il en est moins remis, est celui qui a moins aimé. » *Luc.* VII, 47. Celui qui a moins aimé et à qui il est moins pardonné, aura évidemment un rang inférieur. Le père de famille à son départ divisa son avoir entre ses serviteurs, confiant à l'un cinq talents, à un autre deux, un au troisième, *Luc.* XIX, à chacun selon ses propres forces. Quelque chose de pareil est écrit dans un autre Evangile : Un homme noble, partant pour un lointain voyage, pour aller recevoir un royaume en héritage, et revenir ensuite, appela ses dix serviteurs, et leur remit à chacun un talent à faire fructifier. Il y en eut un qui fit rapporter à son talent dix talents d'intérêt, un autre cinq, et ils reçurent comme récompense, selon leurs forces et leur mérite, l'un dix villes et l'autre cinq. Or il y en eut un autre qui enfouit dans le sol, ou attacha dans son mouchoir, le talent qu'il avait reçu en dépôt, afin de le conserver à son maître jusqu'à son retour. Il faut remarquer d'abord que si les justes travaillent sans aucun espoir de gain, comme le voudrait notre Zénon, mais pour ne pas perdre ce qu'ils avaient reçu, celui qui enfouit le talent pour ne pas le perdre, ne pécha pas, et qu'il faut louer davantage la précaution de ce serviteur, que le travail inutile de ceux qui se donnèrent de la peine pour n'en être pas rémunérés. Notons ensuite que ce même talent, qui est enlevé au serviteur timide ou négligent, n'est pas livré à celui qui avait réalisé le moindre gain, mais à celui qui avait réalisé le plus grand, c'est-à-dire, qui avait été mis à la tête de dix cités. Si le nombre n'établit pas le rang, pourquoi est-il dit : « Il donna à chacun selon ses forces? » Si cinq et dix talents expriment un profit égal, pourquoi celui des cinq talents ne reçoit-il pas dix villes, et l'autre cinq? Le Seigneur n'est jamais satisfait des mérites que nous avons, et les désire toujours plus grands ; il nous le dit lui-même : « Pourquoi n'avez-vous point donné mon argent aux chan-

in illo statu vitæ est, ita et denarius quasi indulgentia veri Principis, omnes per baptismum emittit de carcere. Jam nostri laboris est, pro diversitate virtutum, diversa nobis præmia præparare.

33. *Medius Jonathas inter David et Saul.* — Hucusque per partes ad proposita respondimus. Sequens sermo in commune ad omnia respondebit. Dominus ad discipulos suos : « Qui vult, » inquit, « inter vos major esse, sit omnium minimus. » *Matth.* XX, 26. Si omnes in cœlo æquales futuri sumus, frustra nos hic humiliamus, ut ibi possimus esse majores. De duobus debitoribus quingentorum denariorum, et quinquaginta, cui plus dimittitur, plus amat. Unde et Salvator : « Dico, » inquit, « tibi, remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum. Cui autem minus dimittitur, minus diligit. » *Luc.* VII, 47. Qui minus diligit et minus ei dimittitur, utique in minori gradu erit. Paterfamilias proficiscens tradidit servis suis substantiam, alii quinque talenta, alii duo, alii unum, *Luc.* XIX, unicuique secundum proprias vires. Simile quid et in alio Evangelio scribitur, quod homo nobilis proficiscens in regionem longinquam, ut acciperet sibi regnum et reverteretur, vocaverit decem servos, et dederit eis singulas mnas, de quibus unus lucratus est (Al. *sit*) decem mnas, alius quinque ; et singuli, juxta vires suas et emolumentum, vel decem, vel quinque acceperint civitates. Porro alius, qui unum talentum, sive unam mnam acceperat, quod accepit, infodit, sive in sudario colligavit, et domini reservavit adventui. Primo considerandum, quod si justi non spe profectus laborant, ut vult noster Zeno, sed ne perdant quod acceperant, iste qui mnam et talentum infodit, ne perderet quod acceperat, non peccavit ; magisque laudanda est cautio reservantis quam cassus labor eorum qui sine laboris præmio desudarunt. Deinde quod hoc ipsum talentum quod aufertur a timido vel negligente servo, non datur ei qui minus lucri fecerat, sed qui plus, id est, qui super decem positus fuerat civitates. Si numerus non facit ordinem, quare dixit : « Dedit unicuique secundum vires suas? » Si eadem lucra sunt quinque talentorum et decem, cur ei qui minus lucri fecerat, non decem, et ei qui plus, non quinque traduntur urbes? Quod autem Dominus non his contentus sit quæ habemus, sed semper majora desideret, ipse

geurs, et à ma venue je l'aurais retiré avec les intérêts?» *Luc.* xix, 23. L'apôtre Paul le savait bien; aussi, oubliant ses travaux passés, il s'applique sans cesse à ceux qui sont devant lui, c'est-à-dire, fait chaque jour des progrès et ne garde pas délicatement enfouie dans une cachette la grâce qu'il a reçue; avare trafiquant, il renouvelle de jour en jour les objets de son négoce; il croirait que son avoir est en décroissance, s'il ne le voyait s'accroître sans cesse. L'Ancien Testament nomme six villes qui ont droit d'asile pour les fugitifs qui ont commis un meurtre involontaire; et ce sont précisément les villes sacerdotales. *Num.* xxxv. Il me plait de vous demander si vous rangerez ces fugitifs parmi vos boucs, ou bien parmi nos brebis? S'ils étaient des boucs, ils seraient punis de mort comme le commun des assassins, et ils n'entreraient point dans les cités de Dieu. Si vous les appelez brebis, assurément ce ne seront pas des brebis dans la condition de celles qui peuvent paître en toute liberté sans aucun souci des loups. Ce qui vous prouvera que, tout brebis qu'elles sont, elles sont errantes; elles sont à droite, mais elles n'y demeurent pas, elles fuient, jusqu'à ce que le grand-prêtre meure et, descendant aux enfers, délivre les âmes des fugitifs. Les Gabaonites tombent sous la puissance des fils d'Israël, qui passent ceux des autres peuples au fil de l'épée, tandis qu'ils gardent ceux-ci comme bûcherons et comme porteurs d'eau; *Jos.* ix; et ils se rendent dignes d'une telle considération que la race de Saül est détruite pour venger leur injure. *Reg.* xxi. Où les placerez-vous? Parmi les boucs? Mais ils n'ont pas été mis à mort, et Dieu lui-même se chargea de les venger. Parmi les brebis? Mais l'Ecriture sainte dit expressément qu'ils ne sont pas égaux en dignité aux Israélites. Vous le voyez donc, ils sont à droite, mais dans un rang de beaucoup inférieur. Jonathas servit d'intermédiaire entre David, homme saint, et Saül, le plus méchant des rois. Nous ne pouvons le ranger, ni au nombre des boucs, puisqu'il fut digne de l'amitié d'un prophète, ni des béliers, ce qui le rendrait égal à David, alors que cependant il fut frappé de mort. Il sera donc dans le troupeau des brebis, mais au dernier rang. Et vous serez contraint d'établir des différences de brebis à brebis, comme de David à Jonathas. « Le serviteur qui, connaissant la volonté de son maître, n'est pas prêt et n'agit pas selon cette volonté, sera sévèrement châtié. Au contraire, celui qui ne la fait pas, ne la connaissant point, recevra une peine légère. En effet, il sera redemandé beaucoup à quiconque a reçu beaucoup, et on exigera le plus de celui à qui fut confié le dépôt le plus grand. » *Luc.* xii, 47, 48. Voilà qu'un serviteur reçoit plus, que l'autre reçoit moins, et selon le dépôt et le degré de la faute, le châtiment est plus ou moins grand.

34. *Figure de la future Eglise sur la terre*, etc.

monstrat, dicens : « Quare non dedisti pecuniam meam ad trapezitas, et ego veniens cum usura exegissem? » *Luc.* xix, 23. Quod quidem et Paulus apostolus sciens, præteritorum obliviscitur, et ad ea quæ in ante sunt, se extendit, id est, quotidie proficit, nec servat in sudario delicate gratiam, quam accepit; sed avarus negotiator renovatur de die in diem, et decrescere se putat, nisi semper creverit. Sex urbes fugitivorum describuntur in Lege, qui homines interfecere nolentes; et ipsæ urbes Sacerdotales sunt. *Num.* xxxv. Rogare libet, fugitivos istos inter hircos tuos, an inter oves nostras colloces? Si hirci essent, occiderentur ut homicidæ cæteri, nec ministrorum Dei intrarent civitates. Si oves dixeris, utique non erunt tales oves quæ absque luporum metu tota libertate pascantur. Et probabitur tibi; oves quidem eas esse, sed erroneas a dextris esse, verum non stare, sed fugere, donec moriatur Sacerdos magnus, et ad inferna descendens, liberet animas fugitivorum. Gabaonitæ occurrunt filiis Israel, et cæsis aliis gentibus, in lignarios et aquarios reservantur. *Jos.* ix. Tantique apud Deum meriti sunt, ut stirps Saul ob eorum injurias sit deleta. *Reg.* xxi. Inter quos eos collocabis? Inter hircos? Sed non sunt interfecti, et sententia Domini vindicantur. (Al. *judicantur.*) Inter oves? Sed dicit Scriptura divina quod non sint ejusdem meriti cujus et Israelitæ. Vides ergo quod stent quidem a dextris, sed multo inferiori gradu. Inter David virum sanctum, et Saul regem pessimum, medius Jonathas fuit. Quem nec inter hædos possumus ponere, quia prophetæ amore dignus est; nec inter arietes, ne parem eum faciamus David, maxime cum et ipse interfectus sit. Erit igitur inter oves, sed in inferiori ordine. Et quomodo inter David et Jonatham, ita inter ovem et ovem cogeris suscipere differentias. « Servus qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit, nec fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis. Qui autem non cognovit, nec fecit digna, plagis vapulabit paucis. Omni enim cui multum datum est, multum quæretur ab eo, et cui commendatur multum, plus exigetur ab illo. » *Luc.* xii, 47, 48. Ecce servo et servo plus minusve committitur, et pro qualitate commissi atque peccati, plagarum quoque numerus irrogatur.

34. *Typus futuræ Ecclesiæ in terris*, etc. — Tota

— La description de la terre de Judée et des tribus est la figure de la future Eglise céleste. Rapprochons le livre de Josué des dernières pages d'Ezéchiel, et nous verrons que toutes les divisions que l'un établit comme des distinctions historiques, se retrouvent dans les prophétiques promesses de l'autre pour le ciel. *Jos.* XIII; *Ezech.* LX, 48. Que signifient, dans la description du temple, les dix-huit degrés? pourquoi, dans le psautier, après les éléments du cent dix-huitième psaume, qui nous enseignent l'alphabet mystique, parvenons-nous par quinze degrés jusqu'à celui où nous pouvons chanter : « Bénissez maintenant le Seigneur, vous tous qui êtes ses serviteurs; vous qui demeurez dans la maison du Seigneur, dans les atriums de la maison de notre Dieu? » Pourquoi deux tribus et demie habitent-elles au delà du Jourdain, où les bestiaux abondent, et les neuf et demie qui restent, ou chassent les habitants primitifs de leurs demeures, ou habitent avec eux? Pourquoi la tribu de Lévi ne reçoit-elle aucun lot du territoire, n'ayant d'autre part que le Seigneur? Pourquoi, entre les lévites et les prêtres, le pontife seul entre-t-il dans le Saint des saints, où sont les Chérubins et le propitiatoire? Pourquoi le reste des prêtres ne porte-t-il que des vêtements de lin, et n'ont-ils pas un manteau tissu d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de pourpre et du lin le plus pur? Les prêtres et les lévites de rang inférieur conduisent les chars et les bœufs; ceux de rang élevé portent l'arche du Seigneur sur leurs épaules. Si vous bannissez la hiérarchie du Tabernacle, du Temple, de l'Eglise, si tous ceux qui sont à droite formaient, comme on dit vulgairement, une confuse agglomération et comme une milice désordonnée, cela prouverait qu'il y a inutilité dans la distinction des évêques, des prêtres, des diacres. Mais d'où vient la persévérance dans la virginité? pourquoi la sagesse des veuves? à quoi bon la chasteté des époux, si étant tous pécheurs, il suffit de la pénitence pour nous égaler aux Apôtres.

35. *Epilogue de la discussion. Dieu seul est impeccable.* — Mais déjà la terre apparaît là-bas. Après les soulèvements de l'abîme et le courroux des flots, tantôt élevant notre navire jusqu'aux nues, et tantôt le précipitant vers les profondeurs,

Judææ terra tribuumque descriptio, futuræ Ecclesiæ in cœlis typus est. Legamus Jesum Nave, legamus Ezechielis extremas partes, et videbimus, quidquid in altero quasi per historiam in terra distribuitur, in altero in cœlis spiritualiter repromitti. *Jos.* XIII; *Ezech.* LX, 48. Quid sibi volunt in descriptione Templi, septem et octo gradus? quid rursum quod in Psalterio, post elementa centesimi octavi decimi psalmi, quibus mysticum erudimur alphabetum, per quindecim gradus usque illuc pervenimus ut possimus canere : « Ecce nunc benedicite Dominum, omnes servi Domini. Qui statis in domo Domini, in atriis domus Dei nostri? » Quare duæ et semis tribus, trans Jordanem habitant, ubi plurima sunt jumenta, et novem et semis reliquæ, vel expellunt pristinos habitatores de sedibus suis, vel cum ipsis habitant? Cur Levitica tribus in terra partem non accipit, *Num.* XVII, sed Dominus pars ejus est; et inter ipsos levitas et sacerdotes ad Sancta sanctorum, ubi Cherubim et propitiatorium est, pontifex solus ingreditur? Quare reliqui sacerdotes lineis tantum utuntur vestibus, et non habent indumentum auro, hyacintho, cocco, purpura byssoque contextum? Inferioris gradus levitæ et sacerdotes plaustra et boves accipiunt; majoris ordinis gestant arcam Domini humeris suis. (*a*) Si tollis ordinem Tabernaculi, Templi, Ecclesiæ, si omnes qui a dextris sunt, unum, ut vulgo dicitur, encoma ad militiam probat, nequidquam episcopi, frustra presbyteri, sine causa diaconi sunt. Quid perseverant virgines? (Al. *cur*) quid laborant viduæ? cur maritatæ se continent? Peccemus omnes, et post pœnitentiam idem erimus quod Apostoli sunt.

35. *Epilogus disputationis. Excepto Deo omnis creatura sub vitio est.* — Verum jam cepimus terram

(*a*) *Si tollis ordinem.* Nec plura legimus in mss. codicibus nec pauciora; neque satis mirari possum Erasmum et Marianum, qui confictum retinent contextum, annotationesque falsas prorsus, ac futiles. Legunt itaque hoc modo : « Si omnes qui a dextris sunt, corpus unum, et ut vulgo dicitur, ἕν χόνιον, nequidquam episcopi, frustra presbyteri, sine causa diaconi sunt. » Post impressionem hujusmodi contextus, Marianus in Notis suis vitiatum eum fatetur, et ita restituendum putat : « Si omnes qui a dextris sunt, ut vulgo dicitur, ἕν χῶμα, nequidquam Episcopi, » etc. Gravius σύνθημα ponendum pro ἕν χῶμα, conjicit. Sed nullus horum virorum doctorum fidem consecutus est exemplarium ms. aut mentem Hieronymi. Jovinianus enim irridebat Catholicos, quod in militia Christiana gradus atque officia diversa statuere vellent, et omnes bonos ipse volebat unum esse ἕνσωμα, id est, corpus indistinctum partibus, et quasi multi in unum corpus coalescentes. Unde Hieronymus supra post Angelicos ordines descriptos hæc addit : « Hoc in cœlis est, hoc in ministerio Dei, ne nos solito more irrideas, ut me subsannes, si imperatorem posuerimus, et præfectos et comites, et tribunos et centuriones, et manipulos, et reliquum militiæ ordinem. » Ait igitur hic sanctus Hieronymus, si omnes Justi a dextris positi unum sunt ἕνσωμα, nihilque refert utrum in pecore aliquis aries sit, an ovicula; et in exercitu aliquis sit imperator, vel miles gregarius, nequaquam in Ecclesia sunt episcopi, frustra sunt presbyteri, et sine causa diaconi. Id vero asserere cum esset absurdissimum, Jovinianus tanta rerum consequentia confutatus luebat pœnas audaciæ ac impietatis. Qui Græce sciunt, videant ne nomen ἕνσωμα in duo verba secent, legentes ἕν σῶμα; nam *unum* Latine abs Hieron. ante positum, cogit nos *unum* ἕνσωμα legere, *unum* nempe *corporatum*, sive unum corpus e pluribus compactum. MARTIAN.

peu à peu, marins fatigués et languissants, nous découvrons enfin le port. Nous avons parlé des époux, des veuves, des vierges; et nous avons donné la prééminence à la virginité sur le veuvage, et à celui-ci sur le mariage. On a vu la pensée de l'Apôtre, traitant les questions de cette sorte, et chaque objection a reçu sa réponse. La littérature profane elle-même nous a dit son opinion sur les vierges, sur les épouses chastes, et sur celles au contraire qui ont parfois trouvé trop lourd le joug conjugal. Nous sommes entrés ensuite dans la seconde partie, où Jovinien prétend que ceux qui ont reçu le baptême dans la plénitude de la foi, ne peuvent désormais tomber dans le péché. Là, nous avons enseigné que, hormis Dieu, toute créature est sujette à la chute, non point en ce que tous commettent le péché, mais parce que tous le peuvent commettre, et que le désastre de leurs semblables maintient dans une crainte salutaire ceux qui demeurent debout. En troisième lieu, nous nous sommes occupés du jeûne, et comme notre adversaire avait dédoublé sa proposition, invoquant, tantôt les philosophes, tantôt les exemples des saintes Ecritures, nous l'avons suivi sur ces deux terrains pour le combattre. Dans sa dernière proposition enfin il avait deux catégories, les brebis et les boucs, la droite et la gauche, les justes et les pécheurs, dans le dessein de montrer qu'il n'y avait aucune différence entre un juste et un autre juste, un pécheur et un autre pécheur. Pour faire cette preuve, il avait entassé à l'infini des exemples pris de l'Ecriture, comme s'ils abondaient en son sens; à cette question nous avons également répondu par des arguments et des exemples pris de l'Ecriture, et sous l'arme du sens commun et des textes sacrés nous avons réduit en poudre la vieille maxime de Zénon.

36. *Nombreux disciples de Jovinien. De quoi sert la doctrine des plaisirs.* — Maintenant, un dernier mot à notre moderne Epicure, suant la passion au fond de ses riants jardins, au milieu de femmelettes des deux sexes. Vous avez la faveur des ventrus, des petits-maîtres, des efféminés. Ajoutez-y, si bon vous semble, comme vous eût dit Socrate avec sa fine ironie, les pourceaux, les chiens, et puisque vous raffolez de viandes, les vautours, les aigles, les éperviers et les hiboux. L'innombrable troupeau d'Aristippe ne nous saurait causer le moindre effroi. *Vide in cap.* IX, *Eccles. comm.* Tous les petits-maîtres, tous les frisés, tous les parfumés, tous les individus au teint fleuri que je verrai, ils sont de ton étable, ils grognent au nombre de tes pourceaux. Ceux de notre camp, pâles, mal vêtus, et comme de passage en ce monde, alors même qu'ils ne parlent pas, disent éloquemment par leur extérieur : « Malheur à moi parce que mon pèlerinage a été prolongé! J'ai dû habiter avec les habitants de Cédar, » *Psalm.* CXIX, 5, c'est-à-dire au milieu des

prospectare de pelago, et post montes gurgitum et (Al. *spumeos*) spumosos fluctus, et navim, vel in sublime subrectam, vel in ima præcipitem, paulatim fessis et languentibus portus aperitur. Diximus de nuptis, viduis, virginibus. Viduitati virginitatem, viduitatem prætulimus matrimonio. Exposita est περικοπὴ Apostoli, de hujuscemodi quæstionibus disputantis; singulis oppositionibus responsum est. Sæcularis quoque litteratura venit in medium, quæ virgines fuerint, quæ univiræ, et e contrario quas interdum habeat molestias vinculum conjugale. Transivimus ad secundam partitionem, in qua negat eos qui tota fide baptisma consecuti sunt, deinde posse peccare. Et docuimus quod, excepto Deo, omnis creatura sub vitio sit, non quod universi peccaverint, sed quod peccare possint, et similium ruina, stantium metus sit. Tertio venimus ad jejunia, et quia adversarii duplex propositio fuerat, vel ad philosophos, vel ad divinarum Scripturarum provocantis exempla, nos quoque ad utramque respondimus. Quarta, id est extrema divisio, oves et hædos, dexteram et sinistram, justos et peccatores, in duos ordines distribuerat, volens ostendere nullam inter justum et justum, peccatorem et peccatorem esse distantiam. Et ut hoc probaret, infinita de Scripturis exempla congesserat, quasi suo sensui congruentia, cui nos quæstioni, et argumentis et exemplis respondimus Scripturarum, veteremque Zenonis sententiam, tam communi sensu quam divina lectione contrivimus.

36. *Multos discipulos habuit Jovinianus. Doctrina voluptatis quid proficit.* — Nunc restat ut Epicurum nostrum, (Al. *sudantem*) subantem in hortulis suis inter adolescentulos et mulierculas, alloquamur. Favent tibi crassi, nitidi, dealbati. Adde, si vis, juxta Socraticam irrisionem, omnes sues et canes, et quia carnem amas, vultures quoque, (Al. *aquilas*) aquilæ, accipitres et bubones. Nunquam nos, *Vide in Cap.* IX. *Eccles. Comm.* Aristippi multitudo terrebit. Quoscumque formosos, quoscumque calamistratos, quos crine composito, quos rubentibus buccis videro, de tuo armento sunt, imo inter tuos sues grunniunt. De nostro grege tristes, pallidi, sordidati, et quasi peregrini hujus sæculi, licet sermone taceant, habitu loquuntur et gestu : « Hei mihi quia peregrinatio mea prolongata

ténèbres de ce monde, parce que la lumière luit dans les ténèbres, et que les ténèbres ne l'ont point comprise. Et ne vous enorgueillissez point d'avoir de nombreux disciples. Le Fils de Dieu enseigna en Judée, et il n'était suivi que des douze Apôtres. Il est écrit : « Seul j'ai foulé le pressoir, et il n'y a pas un homme dans l'univers qui se trouve avec moi. » *Isa.* LXIII, 3. Le Christ, au moment de la Passion, demeura seul, et même la foi de Pierre en lui fut ébranlée; et tout le peuple applaudissait à la doctrine des Pharisiens et s'écriait : « En croix, en croix cet homme! nous n'avons d'autre roi que César, » *Joan.* XIX, 6; *Ibid.* 15, c'est-à-dire nous suivons le vice et non la vertu, Epicure et non Jésus-Christ, Jovinien et non l'apôtre Paul. Si beaucoup se rangent à ton sentiment, c'est qu'il flatte leurs passions; ils approuvent bien moins tes paroles, qu'ils n'applaudissent à leurs propres vices. Sur les places publiques, tous les jours, quelque charlatan s'en donne à cœur joie sur le dos des niais et de son bâton tordu ébranle les mâchoires de ses clients; et pourtant il trouve et trouvera toujours des dupes. Et vous vous targuez de haute sagesse, parce que se vautrent sur vos traces une bande de pourceaux, que vos viandes engraissent pour l'enfer! Grâce à vos élucubrations et aux bains communs aux deux sexes, la luxure, qui n'avait pas osé jusqu'ici déchirer le manteau de la pudeur, étale à tous les yeux sa nudité : elle se cachait honteusement dans l'ombre, et maintenant elle triomphe au grand jour. Vos disciples, vous les avez mis en lumière, mais vous ne les avez pas faits. Le résultat de vos doctrines, c'est qu'on a perdu jusqu'au repentir du péché. Vos vierges, par une habile explication du conseil de l'Apôtre : « Il est préférable de se marier que de brûler, » comme jamais personne n'en avait lu ni entendu, ont changé en maris déclarés les complices de leurs secrets adultères. Ce n'est point là ce qu'a pu conseiller l'Apôtre, lui, le vase d'élection. C'est le vers de Virgile : « Elle appelle cela mariage et couvre de ce nom sa faute. » *Æneid.* IV.

37. ***Basilides maître de luxure. Les pseudoprophètes promettent toujours les jouissances. Paroles de Jovinien.*** — Il y a près de quatre siècles que la prédication de Jésus-Christ brille sur le monde. Depuis le jour où d'innombrables hérésies ont mis en pièces son manteau, l'erreur s'était presque toujours propagée en Chaldée, en Syrie, en Grèce. Basilides, ce maître docteur en luxure et en jouissances honteuses, s'est, après tant d'années, si parfaitement métamorphosé en Jovinien, comme on le raconte d'Euphorbe, que les peuples de langue latine ont eu aussi leur hérésie. Il n'y a eu, dans l'univers entier, aucune province qui n'ait connu l'apologie des plaisirs et dans laquelle ne se soit glissé le rusé serpent, à l'exception de celle que l'enseignement de

est! habitavi cum habitationibus Cedar, » *Ps.* CXIX, 5, videlicet in tenebris hujus mundi, quia lux lucet in tenebris, et tenebræ eam non comprehenderunt. Ne glorieris quod multos discipulos habeas. Filius Dei docuit in Judæa, et duodecim tantum illum apostoli sequebantur. « Torcular, » inquit, « calcavi solus, et de gentibus vir non est mecum. » *Isai.* LXIII, 3. Ille in passione solus remansit, et Petri quoque erga eum trepidavit constantia; Pharisæorum autem doctrinæ, omnis populus applaudebat, dicens : « Crucifige, crucifige talem. Non habemus regem nisi Cæsarem. » *Joan.* XIX, 6; *Ibid.* 15, id est, vitia sequimur, non virtutes : Epicurum, non Christum; Jovinianum, non Apostolum Paulum. Quod multi acquiescunt sententiæ tuæ, indicium voluptatis est; non enim tam te loquentem probant quam suis favent vitiis. In circulis platearum quotidie fictus hariolus stultorum nates verberat, et obtorto fuste dentes mordentium quatit, nec tamen deest qui semper possit induci; et pro magna sapientia (Al. *deputa*) deputas, si plures porci post te currant, quos gehennæ succidiæ nutrias? Post præconium tuum, et balneas, quæ viros pariter et feminas lavant, omnis impatientia quæ ardentem prius libidinem, quasi verecundiæ vestibus (Al. *tegebat*) protegebat, nudata est et exposita : quæ ante in occulto erant, nunc in propatulo sunt. Ostendisti tales discipulos, non fecisti. Hoc profecit doctrina tua, ut peccata nec pœnitentiam quidem habeant. Virgines tuæ quas prudentissimo consilio, quod nemo unquam legerat, nec audierat, de Apostolo docuisti : « Melius est nubere quam uri, » occultos adulteros in apertos verterunt maritos. Non suasit hoc Apostolus, non electionis vas. Virgilianum consilium est :

Conjugium vocat, hoc prætexit nomine culpam.
Æneid, IV.

37. *Basilides magister luxuriæ. Semper pseudoprophetæ dulcia promittunt. Verba Joviniani.* — Quadringenti ferme anni sunt quod Christi prædicatio fulget in mundo. Ex quo innumerabiles hæreses tunicam illius consciderunt, universus pene error de Chaldæo et Syro, et Græco sermone processerat. Basilides magister luxuriæ et turpissimorum complexuum, post tot annos ita in Jovinianum, quasi in Euphorbum transformatus est, ut Latina quoque lingua haberet hæresim

Pierre avait établie sur le fondement de Jésus-Christ. L'étendard de la croix et l'austérité apostolique avaient détruit les temples et leurs idoles; la luxure, le culte des plaisirs et de la table s'efforce de renverser l'œuvre indestructible de la croix. Aussi Dieu nous dit-il par la bouche d'Isaïe: « Mon peuple, ceux qui vous promettent la félicité, vous trompent et détournent vos pieds de la voie. » *Isai.* III, 14; et avec Jérémie: « Fuyez du milieu de Babylone; que chacun sauve son âme, et gardez-vous d'ajouter foi aux pseudoprophètes qui disent: Paix, paix, de ce qui n'est pas la paix, » et qui répètent sans cesse: « Temple du Seigneur, temple du Seigneur. » *Jerem.* LI, 6. Tes prophètes, ô peuple, ont vu pour toi l'erreur et la folie, ils n'ont point découvert ton iniquité pour te provoquer à la pénitence; ceux qui dévorent le peuple de Dieu comme du pain, n'ont pas invoqué Dieu. Jérémie prédisant la captivité, fut lapidé par la foule. Ananie fils d'Azur en brisant les liens de bois pour le présent, forgeait des chaînes de fer pour l'avenir. Les pseudoprophètes promettent sans cesse les jouissances, et plaisent pour quelques instants. La vérité est amère, et remplis d'amertume sont ceux qui la prêchent. La Pâque du Seigneur, en effet, se célèbre avec les azymes de la vérité et de la sincérité et se consomme avec les amertumes. *Exod.* XII. Admirable parole, que sait comprendre l'épouse du Christ, dans la virginité, le veuvage et le célibat (ce nom s'applique aux chastes, parce qu'ils sont dignes du ciel.) Le pseudoprophète au contraire: « Jeûnez rarement, multipliez les mariages. Vous ne pouvez remplir la mission du mariage, si le vin, les viandes et la noix ne vous fortifient. Les jouissances dépensent beaucoup de forces. Ne vous faites pas un épouvantail de la fornication. Dès qu'on a été baptisé en Jésus-Christ, plus de péché possible; n'a-t-on pas, en effet, refroidi les passions, par les facilités du mariage? Et si vous succombez, la pénitence vous relèvera, et, après avoir été hypocrites dans le baptême, vous aurez une foi solide dans la pénitence. D'ailleurs, ne vous troublez point à la pensée qu'il y a la moindre différence entre le juste et le pénitent, et qu'un rang inférieur, en vous obtenant le pardon, vous priverait de la couronne. La récompense est la même pour tous. Celui qui aura été à droite, entrera dans le royaume des cieux. » Par de tels conseils vos porchers sont plus riches que nos pasteurs, vos boucs entraînent à leur suite la foule des chèvres. Vos « chevaux ont été pris de folie à la vue des cavales; » *Jerem.* V, 8; cette vue les fait hennir d'impatience, et ils poussent la profanation jusqu'à couvrir leurs désordres d'exemples pris de l'Ecriture. Et des femmes elles-mêmes, malheureuses mais indignes de pitié, chantant les paroles de leur maître: Est-il rien que Dieu

suam. Nulla ne fuit alia in toto orbe provincia quæ reciperet præconium voluptatis, in quam coluber tortuosus irreperet, nisi quam Petri doctrina super petram fundaverat Christum. Vexillum crucis et prædicationis austeritas, idolorum templa destruxerat; e regione luxuria penis, ventris et gutturis, subvertere nititur fortitudinem crucis. Unde per Isaiam loquitur Deus: « Populus meus, qui vos beatificant, seducunt vos, et semitas pedum vestrorum conturbant. » *Isai.* III, 14. Necnon per Jeremiam: « Fugite de medio Babylonis, et servate unusquisque animam suam, et nolite credere pseudoprophetis, qui dicunt, pax pax, et non est pax; » qui semper ingeminant: « Templum Domini, Templum Domini. » *Jerem.* LI, 6. Prophetæ tui viderunt tibi falsa et insipientia, non aperuerunt iniquitatem tuam, ut te ad pœnitentiam provocarent; qui devorant plebem (Al. *Deum*) Dei ut cibum panis, Deum non invocaverunt. Jeremias captivitatem nuntians, lapidatus a populo. Ananias filius Azur frangebat ad præsens ligneas torques, et in futurum ferreas præparabat. Semper pseudoprophetæ dulcia pollicentur, et ad modicum placent. Amara est veritas, et qui eam prædicant, replentur amaritudine. In azymis enim veritatis et sinceritatis, Domini Pascha celebratur, et cum amaritudinibus comeditur. *Exod.* XII. Egregia sane vox et quam audiat sponsa Christi, inter virgines, et viduas, et cælibes (unde et ipsum nomen inditum est, quod cœlo digni sint qui coitu careant). Raro jejunate, crebrius nubite. Non enim potestis implere opera nuptiarum, nisi mulsum, et carnes, et nucleum sumpseritis. Viribus opus est ad libidinem. Cito caro consumpta marcescit. Nolite timere fornicationem. Qui semel in Christo baptizatus est, cadere non potest; habet enim, ad despumandas libidines, solatia nuptiarum. Quod et si cecideritis, redintegrabit vos pœnitentia, et qui in baptismate fuistis hypocritæ, eritis in pœnitentia solidæ fidei. Neque turbemini, putantes inter justum et pœnitentem aliquid interesse, et humiliorem gradum dare quidem veniam, sed coronam tollere. Una est enim retributio. Qui ad dexteram steterit, introibit in regna cœlorum. His consiliis subulci tui, pastoribus nostris ditiores sunt, et hirci plurimas secum capras trahunt. « Equi insanientes in feminas facti sunt; » *Jerem.* V, 8; statim ut mulieres vi-

désire autant que la multiplication des créatures? n'ont pas seulement perdu toute pudeur, mais encore toute mesure, et font peut-être parade d'impudicités au-delà de ce qu'elles en commettent. Vous avez d'ailleurs dans votre armée nombre de réservistes, vous avez les parasites qui sont vos troupes légères, et comme gros de l'armée, des ventrus, des petits-maîtres, des viveurs au verbe haut, prêts à vous défendre des poings et des pieds. Les nobles vous cèdent le haut du pavé, les riches vous baisent au front. C'est que si vous n'aviez point paru, l'entrée du paradis était fermée aux ivrognes et aux repus. Redoublez de courage ou plutôt de vices! vous avez aussi dans votre camp des Amazones, *Vide Commentar. in cap.* XVI, *Jerem.*, les seins au vent, le bras et le genou nu, qui viennent provoquant l'autre sexe aux luttes du plaisir. Et parce que vous êtes un opulent père de famille, dans vos volières on nourrit, non pas des tourterelles, mais des huppes. *Vide Comm. in cap.* V, *Zachar.* qui volent autour de tous les lieux, de tous les bourbiers de débauche. Prenez-moi à partie, déchirez-moi à belles dents, noircissez-moi à plaisir, accusez-moi de luxure et de sybaritisme. Vous m'aimeriez mieux, si j'étais ainsi, car je serais de votre troupeau.

38. *Apostrophe à Rome.* — Mais c'est à toi que je veux m'adresser, ô Rome, à toi qui as effacé en confessant Jésus-Christ, la malédiction gravée à ton front. Cité puissante, cité reine de l'univers, cité louée par la voix de l'Apôtre, *Rom.* I, interprète ton nom. Rome en grec veut dire *force*, en hébreu *élévation*. Garde fidèlement ce titre : que la vertu t'élève, que la volupté ne t'abaisse point. La malédiction dont le Sauveur t'a menacée dans l'Apocalypse, *Apoc.* XVII et XVIII, tu peux, à l'exemple de Ninive, l'éviter par la pénitence. Tiens-toi en garde contre ce nom de Jovinien, qui dérive de celui d'une idole. (*a Jove.*) Le Capitole est dans le deuil, les temples de Jupiter et ses cérémonies sont en ruines. Pourquoi son nom et ses vices revivraient-ils en tes murs? Tes ancêtres à l'époque des rois, sous Numa Pompilius, pratiquèrent plus facilement la tempérance de Pythagore, que la luxure épicurienne sous les consuls.

derint, adhinniunt, et impatientiam suam, proh nefas! Scripturarum solantur exemplis. Sed et ipsæ mulierculæ miseræ et non miserabiles, præceptoris sui verba cantantes : Quid enim nisi semen requirit Deus? non solum pudicitiam, sed etiam verecundiam perdiderunt, majorique procacitate defendunt libidinem quam exercent. Habes præterea in exercitu plures succenturiatos, habes scurras et velites in præsidiis, crassos, comptos, nitidos, clamatores, qui te pugnis calcibusque defendant. Tibi cedunt de via nobiles, tibi osculantur divites caput. Nisi enim tu venisses, ebrii atque ructantes paradisum intrare non poterant. Macte virtute, imo vitiis, habes in castris tuis et Amazones, *Vide Commentar. in Cap.* XVI. *Jerem.* exerta mamma, et nudo brachio et genu, venientes contra se viros ad pugnam libidinum provocantes. Et quia opulentus paterfamilias es, in aviariis tuis non turtures, sed upupæ, *Et Com. in Cap.* V. *Zachar.* nutriuntur, quæ tota fœtidæ voluptatis lustra circumvolent. Me carpe, me disjice, objice crimina quæ volueris, argue luxuriæ et deliciarum. Magis me amabis, si talis fuero, ero enim de armento tuo.

38. *Romam alloquitur.* — Sed ad te loquar, quæ scriptam in fronte blasphemiam, Christi confessione delesti. Urbs potens, urbs orbis domina, urbs Apostoli voce laudata, *Rom.* I, interpretare vocabulum tuum. Roma aut *fortitudinis* nomen est apud Græcos, aut *sublimitatis* juxta Hebræos. Serva quod diceris, virtus te excelsam faciat, non voluptas humilem. Maledictionem quam tibi Salvator in Apocalypsi, *Cap.* XVII *et* XVIII, comminatus est, potes effugere per pœnitentiam, habens exemplum Ninivitarum. Cave Joviniani nomen, quod de (*Jove*) idolo derivatum est. Squalet Capitolium, templa Jovis et cæremoniæ conciderunt. Cur vocabulum ejus et vitia apud te vigeant? Adhuc sub regibus, et sub Numa Pompilio facilius majores tui Pythagoræ continentiam, quam sub consulibus Epicuri luxuriam susceperunt.

NOTES DE MARTIANAY SUR LES LETTRES

(SUITE ET FIN.)

EPIST. CVI AD LÆTAM.

Quamplures Mss. codd. legunt, *Epistola sti Hieronymi ad Aletam;* sed antiquiores retinent *Lætam.*

Nonne specum Mithræ. Locus insignis cum ex virorum doctorum Commentariis, tum ex variis contextus depravationibus in editis libris et annotationibns editorum legentium hoc modo: *Quibus Corax, Niphus, Miles, Leo, Perses, Helios, Bromius pater initiantur, subvertit, fregit, excussit.* Nihil legimus in Exemplaribus Mss. de vocibus *Helios* et *Bromios pater.* Falsa hæc sunt, et conficta ab editoribus nomina. In omnibus codd. nostris ita lego: *Perses, Heliodromos pariter initiantur* vel *innitebantur;* et postea, *subvertit, fregit, excussit.* Porro non erat, ut mihi videtur, tam inextricabilis difficilisque locus iste, ut ignorabilis atque inexplicitus nobis traderetur post multorum virorum epicheremata. Itaque locum præsentem sic explicare possumus. Refert ex Eubulo Porphyrius in antro Nymphar, primum apud Persas Zoroastrem speluncam natura factam in Persiæ montibus consecrasse in honorem rerum omnium conditoris ac parentis Mithræ; ut per speluncam significaret mundum a Mithra esse conditum. Huc refer quæ dicuntur a Socrate lib 3. cap. 12. et a Sozomeno dicente: « In Mithrio simulacra nescio quæ et instrumenta reperta sunt; ea vero ridicula admodum et peregrina visa sunt, » Cum autem Roma esset magistra falsitatis, et omnium gentium serviret erroribus, magnam sibi visa est assumpsisse religionem, si antrum Mithræ haberet cum cæteris idolorum templis. Hunc igitur specum Mithræ subvertit Gracchus urbanus præfectus, antequam initiaretur mysteriis Christi. In anthro Mithræ erant symbola astrorum et planetarum, atque simulacra consequenter siderum ab Hieronymo recensitorum. Quis enim nesciat sidus esse quod *Corax* dicitur, ut et *Nymphus*, id est, *Nymphe* et *Virgo;* et *Miles* seu *Bellator*, et *Gigas Leo, Perses*, sive *Perseus*, et cætera Zodiaci signa, quæ recte in *Heliodromo* exprimuntur. Est enim *Heliodromos* cursus vel *solis iter*, cum circulum suum peragit. Consulat qui voluerit L. Cœlii Rhodigini lectiones antiquas, Proclum Ethnicum, et C. Jul. Hyginum.

Littera cum perducat ad bivium. Consule a nobis dicta de littera Υ Pythagorica in Commentariis super Ecclesiasten.

EPIST. CVII. AD EUSTOCHIUM V.

Pervenit Acco. Pro *Acco* sive *Accho,* veteres Exscriptores posuerunt *ad Coth.* Coth vero nulla est, maxime quæ dicta sit *Ptolemais*. Est quidem *Cotta,* sive Κουθὰ in tribu Zabulon, civitas separata Levitis apud Eusebium et Hieronymum, in Libro de Locis Hebraicis, sed ita dicitur קטת, *Cateth* in Vulgata, nec *Ptolemais* aliquando dicta est. In Ms. codice Cluniacensi secunda manus posuit *ad Choum*, sed frustra, cum *Chous* non sit in Galilæa.

Zo quippe sermo Hebraicus. Locus iste varie depravatus est ob imperitiam utriusque linguæ Græcæ et Hebraicæ, quod ante nos docuit Des. Erasmus in scholiis ad hanc Epistolam. Cum autem ait codices nonnullos legere ו *vau*, necesse est ut intelligat de impressis; quia nullus est codex manuscriptus qui non legat *zop*, vel *zod*. Porro זו *zo*, vel *zu*, est pronomen nunc commune demonstrativum apud Grammaticos, significans, *hunc* vel *hanc*. Deinde זאת *zoth* femininum, sæpius apud Hebræos sumitur genere neutrali. Potuit itaque Paula promiscue accipere hæc pronomina et affixa Hebræorum, ut ad Christum ipsum referret verba Psalmistæ, *Ecce audivimus illum, invenimus eum.* Quod et Interpres Syrus Latinus, similiter fecisse videtur, dicens: « Ecce audivimus hoc in Ephratha, et invenimus illud in agris. »

EPIST. CXIII. AD RIPARIUM.

Epistolam ad Riparium Tarraconensem in cod. Clun. inscriptam hoc loco posuimus, non ex ordine Chronologico; sed propter Epistolæ argumentum et opusculnm consequens adversus Vigilantium, quod edendum fuit inter Opera polemica, servata consuetudine veterum Editionum.

Seiromasten Phinees. Seiromasten Phinees, hoc est, *lanceam* vel *pugionem,* quo usus est Phinees ad confodiendos scortatores. Vox est Græca apud LXX. nu. cap. 25. καὶ ἀναλάβων σειρομάστην, *et accepit Seiromasten*, etc.

Non est crudelitas. Erasmus cum nonnullis manuscriptis exemplaribus, *Non est crudelitas pro Deo sed pietas.*

EPIST. CXI. AD AUGUSTINUM.

Et Apollinarem Laodicenum. Ita legit vetus codex Cluniacensis; alii omittunt *Apollinarem*, legentes solummodo, *et Laodicenum.*

Ei qui ante, etc. Quamplures Mss. codd. *Cum quo ante non fuerat Testamentum.* Quæ lectio optima est nec respuenda.

Factum ex muliere. Sic juxta Græcos legit sæpius Hieronymus. Editi legunt, *natum ex muliere.*

Utrum autem illi imperitia. Cluniac. vetus codex emendatus manu exscriptioris ipsius, hoc modo legit: « Utrum autem illi imperitia an malitia fecerint nescio. Sed hoc esse in Hebræis codicibus responderunt quod, etc. Hic sensus est completus atque perfectus qui in cæteris non nihil videtur suspensus.

Illius temporis Cornelio et Asinio Pollione. Repullulavit nostris temporibus hic Cornelius et Asinius Pollio, in Vossio ac Pezrone assertoribus Versionis LXX. Interpretum. Utrumque *Acairospoudasten* Septuaginta ac cucurbitarium refellit repetita Defensio nostra Hebræorum codicum Vulgatæque editionis Latinæ Bibliorum: ad illamque prudentem Lectorem mittendum puto; ut miretur prudentiam præcipue Auctoris Defensæ Antiquitatis Temporum, qui ut Hæretici hominis rivulos opinionum consectetur, fonte Bibliorum et veritatis omisso bella redintegrat adversus Ecclesiæ Doctorem ac maximum Interpretem in exponendis Scripturis Canonicis. Parum pularet sprevisse Decretum Concilii Tridentini, quo tenetur adhærere *Hederæ* Vulgatæ editionis, id est, Hieronymi; nisi judicem se præbuisset eruditionis Hebraicæ ejusdem sanctissimi Doctoris; cum tamen ipse vix imbutus sit primis Hebræorum elementis. Sed hoc ei noninsolens esse debet juxta tritum illud proverbium: « Imperitia confidentiam; eruditio timorem creat. »

Syri CICEJAN vocant. Hic sicut in commentariis in Jonam Prophetam, depravatum ediderunt Hieronymus, Erasmus et Marianus, ponentes *elceroa* pro *ciceia* omnium codd. Mss. de qua restitutione nostra vide Annotatiunculas in Jonæ caput quartum. Sed ibi pro *Cantherio,* restituendus videtur *Cornelius* ex hac Epistola Hieronymi, in qua constanter retinetur, asserente *Cornelio et Asinio Pollione.* Liberum sit uniuscujusque judicium in re utrinque probabili.

EP. CXIII. AD THEOPHIL.

Hanc Hieronymi Epistolam transcripsi e vetusto codice S. Theodorici antea laudati, ubi ultimo loco invenitur post Epistolam ad Pammachium et Marcellam, post tres libros sive Epistolas Paschales Theophili, et post Epistolam Epiphanii ad S. Hieronymum, quæ incipit, *Generalis Epistola,* etc. Ex quo intelligimus scriptam fuisse post annum Christi 404 et obitum S. Epiphanii, quem ipse Hieronymus hic sanctæ memoriæ hominem Dei appellat.

Nec quisquam miretur quod S. Hieronymus in S. Chrysostomum acrius invehatur; cum hoc tempore innocentia et sanctitas Chrysostomi obruta criminibus et accusationibus inimicorum ejus delitesceret, et soli Deo manifesta, a paucis tutaretur. Neque vero persuasum potuit esse Hieronymo, mentem et sententiam Concilii triginta sex Episcoporum, et Patriarcharum totius Orientis, labasse in condemnatione Joannis Chrysostomi; maxime cum notum esset apud omnes, Joannem offendisse animum S. Epiphanii, propter susceptos Origenistas, et recusatam ab eo condemnationem Origenis. Quis reum non putasset tunc temporis Chrysostomum, et verum judicium Episcoporum Orientis? Certe Monachus cum paucis fratribus Deo totus intentus in solitudine, non potuit tam inextricabiles dissidentium Episcoporum causas excutere, et ad lumen veritatis adducere, ut non falleretur cum multis, qui ex auditu et eventu rerum, non ex instinctu divino, causas difficiles Episcoporum judicare cogebantur.

Cæterum putavit vir doctus Valesius majorem ac priorem partem hujus Epistolæ tribuendam esse Theophilo Alexandrino, usque ad hæc verba: *Ne quoquam tardius Beatitudinis,* etc. et ab illis verbis incipiendam Hieronymi Epistolam ad Theophilum. Sed ne quid præter verum admittamus, huic viri doctissimi sententiæ adhærere timemus; cum unus sit contextus Epistolæ tam in editis quam manuscriptis libris. Deinde sensus est perspicuus, si verba Hieronymi recte intelligantur; dicit enim: *Scientes ergo dictum a Salvatore.* Nolite judicare secundum faciem, seu justum judicium judicate, *ne quoquam,* etc. quasi diceret Theophilo, quod Librum tuum tibi tardius miserim, multa impedimenta fecerunt, non ut tu putas judicium justum esse existimo; licet fama sanctitatis Joannis, illud non verum, sed juxta faciem tantum factum fuisse indicare videatur. Vel aliter intelligere possumus, et quidem hoc modo procliviori ac lucidiori: Ne in faciem judices, et me inertiæ ac tarditatis incuses propter dilatam libri tui translationem Latinam, moneo hæc fuisse mihi inpedimenta ut tardius eum ad te remitterem quoquam, nempe: *Isaurorum repentina eruptio,* etc. Si quis meliorem sensum invenire in hoc contextu quiverit, cum grati animi significatione illum suscipiemus. Deest forsitan aliquod verbum, quod supplere facile potuissem, nisi destitutus copia Mss. codicum præter morem, ex unico exemplari edidissem epistolam. Ergo ne in faciem et nos judicemus causam et reprehensionem Hieronymi, meminerimus temporis quo scripta fuit epistola superior ad Theophilum; et sic tandem quasi lux judicium nostrorum egredietur.

EPIST. CXVI. AD MATREM ET FIL.

Retulit mihi, etc. Meminit hujus epistolæ Hieronymus in ea quæ inscribitur ad Riparium contra Vigilantium : *Multa in orbe,* etc. Vide eamdem, quæ numerum hunc obtinet 37, alias 53.

Lucilianum quippiam. De Lucilio Satyrico hæc habet Horatius Satyr. 10. lib. 1. At idem quod sale multo Urbem defricuit, etc.

Soror et filia. Hunc locum non intelligens Marianus mutavit contextum Hieronymi, posuitque contra fidem omnium Exemplarium, *Primum vos scire cupio, mater et filia,* etc. Hieronymus mulierem vetulam vocat ipse senex sororem, juniorem autem filiam; non erat itaque mater respectu Hieronymi, sed soror in Christo.

Vestram nuperare concordiam. Erasmus, *vestram me orare concordiam.* In Mss. nonnullis, *vestram me orare concordiam.*

Deforme putes, etc. Ita legunt omnes Mss. codices, neque hunc contextum mutasset Marianus si rem intellexisset, nempe deforme esse testimonium pudicitiæ in puella, cum rogatur ad honesta et impudica

Ut altior videaris. Addit hic de suo particulam negantem idem Marianus, *si per terram, ut altior videaris, non trahatur;* quasi vero pusilli statura non semper appetant vestes longiores, ut altiores videantur.

Sed torosulum. Plures Mss. codd. legunt, *sed rosulum*, nonnulli *trossulum* vel *grossulum*. In cunctis lectionibus unus videtur sensus, torosulus enim et trossulus obesum nitidum et curatæ cutis hominem significant.

EPIST. CXXIII. AD MINERVIUM, etc.

Monachos Ægypti falso istos putavit Marianus, quia ad Monasteria Ægypti profectus est Sisinnius valedicens Hieronymo; sed ex lectione hujus epistolæ æque ac Præfationibus in Zachariam et Malachiam compertum nobis est Sisinnium fuisse S. Exuperii filium et Monachum Tolosæ, unde Quæstiones Minervii et Alexandri Hieronymo detulerat in Palæstinam.

Sed obsecro te. Quamplures Mss. legunt: *Et obsecro, ne*, etc.

De canina facundia. Caninam facundiam vocat forensium et causidicorum orationes. Eloquentia enim canina est in Rhetoribus, quæ accusandis aliis exercetur, et cujus magna pars est maledicentia. Quintilianus dicit eloquentiam caninam, lib. 12. cap. 9. Rhetores igitur vel Causidici fuisse videntur Minervius et Alexander antequam monasticam amplecterentur vitam.

Estote probati, etc. Hunc versiculum recitant sæpius Patres Græci, δόκιμοι τραπεζῖται γίνεσθε; sed hæc exciderunt ab Exemplaribus hodiernis Græcis atque Latinis.

Quod e contrario. Hunc locum non intellexit Marianus Victorius, qui otiose disputat de dogmate Acacii et Apollinaris; cum Hieronymus hic apertissime doceat Origenem et Eusebium viros fuisse doctissimos; quod e contrario de Theodoro et aliis duobus negat, quos doctissimos non agnoscit ut Origenem et Eusebium. Errorem itaque omnium horum in veritate dogmatum agnoscit, cum scientiam eamdem neget in tribus ultimis.

EPIST. CXIX. AD HEDIBIAM.

De eadem Hedibia Christi ancilla meminit Hieronymus scribens ad hominem quemdam genere Gallum, quem Rusticum appellat in epigraphe Epistolæ, ad eumdem scriptæ de pœnitentia. Vide infra suo loco hanc epistolam.

Commonitorium dirigens. Editi depravate legunt, *Commentariorum dirigens*, contra fidem omnium codicum Mss. et contra manifestum sensum S. Hieronymi.

Patera atque. In omnibus Exemplaribus editis atque manuscriptis perperam legitur *Paterius*, excepto uno codice Cluniacensi, qui retinet nomen *Patero*, quod idem est ac *Patera*, quia Veteres *o* et *a* promiscue accipiunt. Quis fuerit autem *Patera*, et unde nomen habuerit, Ausonius docet in Rhetoribus, sive inCommemoratione Professorum Burdigalensium, cap. 4.

Tu Bagocassis stirpis Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis templo genus,
Et inde vobis nomina:
Tibi Pateræ: sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici, etc.

Patera igitur lingua Gallica est Sacerdos Apollinis, quem Galli Belenum vocabant, a quibus Sacerdotibus *Patera* atque *Delphidius* deducebant genus. Vide Chronicorum Eusebii librum posteriorem ad an. Chr. 337.

Paucos non habes filios. Hæc est genuina et vera lectio hujus loci, quam retinent tres Mss. codices; unus scilicet Sangermanensis noster, quem secuti sumus; alter Cluniacensis, et tertius Monasterii S. Cygiranni, in quo ultimo codice sic legimus: « Igitur et tu quia filios non habes, plurimos fac tibi amicos de, » etc. In Cluniacensi autem eodem sensu scribitur: « Igitur et tu quia paucos non habens filios habes plurimos, fac tibi amicos de, » etc. Editi perperam tollunt particulam negativam, legentes, « quia paucos habes filios, plurimos fac tibi amicos; » etc. quod absurdum ac falsum est ex prima quæstione Hedibiæ, quæ absque liberis dicitur derelicta. Pulchre vero dicebat Hedibiæ diviti Hieronymus, « Igitur et tu qui nec paucos habes filios, fac tibi plurimos amicos de iniquo mamona, ut, » etc.

Doctor audisset. Adolescentem fuisse legimus hunc divitem, non Legis Doctorem; nisi hoc significet *Princeps* apud Lucam.

Iberas nænias. Apocryphorum librorum deliramenta vocat Iberas nænias Prologo in Genesim. Consule Annotat. nostras in eumdem Prologum.

EPIST. CXX. AD ALGASIAM.

Interpretationem nominus sui. Apodemius significat Græce *peregrinum*, a verbo ἀποδημέω, *peregrinor:* unde interpretationem nominis sui tam longa navigatione signavit.

Alethium Presbyterum. Alethius Presbyter iste est ad quem scripta videtur epistola Paulini 33. qui Alethius apud Gregorium Turonensem inter Episcopos Cadurcenses etiam annumeratus credi potest. Vicinus itaque erat ille fons, et ex eo facile haurire potuisset Algasia pia ac nobilis femina; sed procul Hieronymiani rivuli fluenta quærit, propter admirabilem sanctissimi viri famam ac doctrinæ præcellentissimæ vulgatam opinionem.

Ego civitas firma. Hujus versiculi varia est lectio in Mss. codicibus operum Hieronymi, qui sæpius eo utitur Contextu LXX Interpretum, multi enim codices retinent particulam negativam, *non oppugnatur*, alii nec pauciores retinent veram lectionem *quæ oppugnatur.* Sed pro locis intelligendum est, quæ non expugnatur. Vide Tom. II. Editionis nostræ col. 710. f. et col. 775. *i.* et in notis subjectis.

Putatur homicidium. Pro voce *homicidium*, Erasmus et Marianus de suo posuerunt vocem *homo*, ita legentes, *Et tamdiu non reputatur homo, donec*, etc. Sed nos juxta fidem omnia codicum Mss. retinemus nomen *homicidium*, quod infra retinendum monet Hieronymus dicens, *et cito abortio*, sive *abortu perit;* et deinde, *Et ea quæ concepta sunt facil perire abortio*, sive *abortu*, ut legunt quædam Exemplaria manuscripta. Abortium autem est homicidium, quia elementa confusa suas imagines membraque susceperant. De abortiis Paulinæ uxoris Pammachii infra dicetur.

Barachibas. De eodem *Barachiba* Hieronymus scribit in Commentario suo in Ecclesiasten, Tom. II. Edit. nostræ, col. 740. *f.* Dicitque unum esse quem vel maxime admirantur Judæi. Consule Annotationes nostras in eumdem Hieronymi Commentarium a nobis restitutum, sicut et hic restituimus nomen *Barachibas* pro corruptissima lectione Erasm. et Mariani, qui posuerunt, *solent respondere et dicere, Rab akiba, et Simeon, et Hille magistri.*

EP. CXXII. AD AGERUCHIAM.

Nunc ad Ageruchiam. Vocabulum hujus viduæ valde corruptum est tam in editis Libris quam in Mss. codicibus. In quibusdam legitur *Gerontia, Acheruchia, Agerundia* et *Acherusia*. Vera et genuina lectio nobis est *Ageruchia,* sive *Agerochia*; Ἀγήρως enim significat *immortalem,* vel *non sentientem senectutem.* In quem sensum nos pertrahunt verba Hieronymi significantis monogamiam et viduitatem quodammodo esse immortalem in familia Ageruchiæ, cum avia; mater et amita ejus multos annos in viduitate perseveraverint; unde quodam futurorum vaticinio hoc nomen Ageruchia sumpsit, et ipsa vidua futura.

Athenas eviratur. In veteribus codicibus, *Hierophonta apud Athenas evirat virum,* Vide lib. 2. adversus Jovinianum, deinde Tertullian. lib. de Exhortatione Castitatis, et lib. de Monogamia, necnon lib. 1. ad Uxorem.

Gens Theutonum. Falso hic addunt nomen *Gallorum* Erasm. et Marian Hujusmodi Historias reperies apud Florum et Plutarchum in Vita Marii, atque apud Valerium in capite de Pudicitia.

Adoreamque, etc. Mss. codd. *adoransque per singula subclamantes,* etc. Adorea porro pro gloria et laude sumitur, ut testes sunt Plinius et Festus. Pro frumenti parte ac militum mercede post victoriam accipitur apud Plautum.

EPIST. CXXIII. AD AVITUM.

Pelis Avite charissime. Hujus Aviti meminit Hieronymus supra in epistola ad Salvinam.

EPIST. CXXIV. AD RUSTICUM.

Urbem Maximam. De eodem in epist. ad Fabiolam de 42 mansionibus, deinde in cap. 7. Amos. Hæc vero leguntur in libro Locorum ad vocem *Ailath.* Mari Rubro, unde ex Ægypto in Indiam, et inde ad Ægyptum navigatur.

Flere ille cæpit, etc. Totum hunc locum veteres editiones Erasmi et Mariani legunt absque sensu, sed non absque solœcismis, hoc modo: « Flere ille contra mendacium. Nullus alius credere veritati; solus pater defensionem suam callide opponere; ne abundantiori tristitia absorberetur frater. » Ubi vides deesse verba in singulis commatis, quæ ego supplevi ex decem Mss. codicibus; atque ex Vitis Patrum, Auctore Ruffino, lib. 3 num. 220; nam ibi legimus : « At ille flere cœpit contra mendacium; quotidie gemitus, » etc.

EPIST. CXXVI. AD PRINCIPIAM.

Αισλυτος *contradictio.* Ita legunt septem Mss. cod. neque Marianus Victorius mihi unquam probabit omnia hujus epistolæ exemplaria legere, *Tunc nostrorum* διδακτικῶν *contradictio;* cum cuncta nostra exemplaria vetustissima et optimæ notæ, retineant *nostrorum* ΔΙΣΑΡΤΟΣ *contradictio;* vel *nostrorum insana dyaletos contradictio;* aut *nostrorum,* ΔΙΑΛΥΡΟΚ *contradictio.* Cujus lectionis pulcherrimus est sensus, et commati sequenti conveniens. De ἀντίφασις Mariani, altum silentium apud exscriptores Hieronymi.

EPIST. CXXXIII. AD DARDANUM.

Redeuntes ex Ægypto possederunt. Manuscriptus Cluniacensis cum cæteris omnibus legebat prima manu *redeuntes;* sed castigatus postea retinuit, *exeuntes.*

Qui et in resurrectione, etc. Editi antea libri addunt *benedicimus Domino;* et consequenter legunt in prima persona, *sumus,* pro tertia sunt.

Dormiunt. Ita fere omnes Mss. codices; nonnulli cum editis retinent, *dormierunt.*

Partis per illum opibus. Aliquot exemplaria Mss. *paratis,* alia *partitis.*

Quam primus Adam perdidit. Nonnulli codices Mss. cum editis libris hæc ad terram referunt, unde legunt, *quam primus Adam perdidit..... imo perditam,* etc. Et paulo post, *Volumus scire manifestius quæ sit hæc terra; legamus Malachiam.*

Θελητή. Erasmus legendum existimat τέμπη, et *voluptaria.* Quod ferre non sustinens Marianus acerbius eum coarguit. Ipse tamen legit Latine *voluptaria* pro *voluntaria;* cum apud Malachiam c. 3. 12. θεληνὴ interpretatum legamus, *accepta*; apud Hieronymum. *et terra voluntaria.*

Numquid istas portas, etc. Plures Mss omitttunt, *Numquid.*

Multum accola fuit anima mea. Hic nonnulli codices retinent Vulgatam lectionem, *incola fuit.*

Et multa millia Angelorum, etc. Mss. fere omnes, « multa millia Angelorum solemnitatis, et Ecclesiam, » etc.

Non solum ab Ecclesiis Orientis. Ex hoc Hieronymi loco urgendi Heterodoxi, ut libros Deuterocanonicos ipsi recipiant, vel abjiciant quos in suum Canonem admittunt. Videsis hanc Quæstionem in secundo volumine Tractatuum meorum de Veritate et Notitia sacrorum Bibliorum.

Ecclesiasticis Græci sermonis scriptoribus. Discrepantes lectiones retinent hic codices Mss. Quidam legunt sine « retro, sed ab omnibus Ecclesiæ, Græci sermonis Scriptoribus; » alii, « sed ab omnibus retro Ecclesiæ » etc. Marianus, « sed ab omnibus retro Ecclesiis, et Græci, » etc.

Septuaginta quinque millibus, etc. Quamplures Mss. *vix viginti quinque;* Cluniacensis vero optimæ notæ et diligenter emendatus, « ad meridianam plagam LXXV, millibus ab Jerosolyma separatis. »

Poeta eloquentissimus mentionem.
VIRGILIUS 4. *Æneidos,*
Hinc deserta siti regio, lateque furentes
Barcæi.

Dicti sunt autem *Barcæi* ab oppido *Barca,* sive *Barce,* ut legunt Erasm. et Marian. Vide Strabon. et Serv. de civitate *Barce,* quæ *Ptolemais* dicta est.

Cœlen Syriam et Osrhohenem. Nonnulli imperiti exscriptores omittunt *Osrhohenem.*

Ad populum phaleras. Ita Persius Sat. 3. Quod significat. apud imperitam plebem te ipsum jacta et fumos vende; apud me, qui te totum novi, frustra hoc feceris.

Prætenditur. Marianus, *protenditur*, Codex Cluniacensis, « Phœnici, Syriæ Cœlen, Ciliciæque prætenditur. »

Baalim. Editi legunt in singulari *Baal;* sed Mss. omnes quos inspexi retinent in plurali *Baalim.*

Exemplum vicinorum. Exscriptores antiqui, non quod invenerant hoc loco posuerunt, sed quod intelligebant; legunt enim haud pauci codices, *in exemplum vitiorum.* Cætera minoris momenti prætermisimus.

Servisses crebro. In quamplurimis Mss. exemplaribus, *cumque servires crebro*, etc.

Babylonica vastante. Unus codex Ms. vetustissimus, *Babylonio vastante deleta est.* Eodem quoque modo legunt Vaticani duo, 342 et 343.

Transacto. Multi codices hic legunt, *duplicis præfecturæ honore transactæ.*

EPIST. CXXIX. AD DEMETRIADEM.

A sancta Christi Synoride. Synoridem vocat *par* mulierum sanctarum, nempe *Probæ* et *Julianæ*, matrum Demetriadis. Sic Gregorius Nazianzenus et Basilius erant *Synoris*, hoc est *par* amicorum indissolubili charitatis vinculo conjunctum. Eodem modo συνωρὶς sive ξυνωρὶς usurpatur pro *biga* et *pari* apud Euseb. Chrysost. et Synesium. In Ms. Corbei. scripto ante annos nongentos legimus ΚΥΝΟΡΙΔΕ, in aliis Latine *Synoride.*

Utrum avarior. Hoc loco Hieronymus invehitur in crudelissimum comitem *Heractianum*, atque in ejus generum *Sabinum:* quorum historiam videsis apud Prosperum in Chronicis, apud Orosium cap. 42. lib. 7. et apud Marcellinum Comitem in Chronico.

EP. CXXXII. AD CTESIPHONTEM.

Quos inter ἀψῖδας, Hucusque ignobilis erat lectio hujus loci genuina et Hieronymiana; quia antiqui editores more suo illudentes lectoribus, *animas Platonis* posuerunt, non ἀψῖδας, ut retinent omnes codices Mss. vel Græce hoc modo, ΑΨΙΔΑΣ; vel Latine *absidas* cum *b* pro *p*. Quæ sint porro *apsides Platonis* (aut potius Plinii) *in cœlestibus*, ex alio Hieronymi loco subintelligimus; enarrans enim caput quartum Epistolæ ad Ephesios, hæc habet ad versum decimum, *Qui descendit ipse est*, etc. Numquid corporaliter omnes cœlos et universas sublimitates, et cœlorum circulos, quos Philosophi sphæras vocant, transiens atque transcendens, stetit in summo cœli fornice, et ut ipso verbo utar, *abside*? An certe, etc. Manichæus itaque sicut Christum in solis tabernaculo ponebat, ita electos suos, id est, duodecim perfectos, inter cæteros planetarum fornices sive circulos astrorum collocabat. Hanc perfectionis summitatem eleemosynæ tribuit Joan. Chrysostomus, Homilia 9. de Pœnit. Λέγω δὲ, inquit, τὴν ελεημοσύνην τὴν βασιλίδα τῶν ἀρετῶν τὴν ταχέως ἀνάγουσαν εἴσαν εἰς τὰς ἀψῖδας τῶν οὐρανῶν τοὺς ἀνθρώπους, id est, « Deo vero eleemosynam reginam virtutum brevi elevantem homines in cœlorum apsidas, » hoc est ad summ-perfectionis gradum, sive « ad cœlestes sublimitates et cœlorum circulos. » Eodem sensu Manichæus collocabat electos suos inter absides in cœlestibus, propter perfectionem eorum imaginariam et falso ipsis attributam.

Iberita, etc. Codex Corbeiensis minor indicat ita legendum ex prologo proxime consequenti, ubi *Hiberita*, non *Hyperborita*, dicitur Evagrius Ponticus.

Nomen nigredinis. Melaniam intelligit, quæ primum pulchra et sancta propter virtutem, eleemosynas et peregrinationes dicta est; postea vero nigra et fœda propter labem hæreseos, qua polluit eam Ruffinus Origenista factus.

Or quoque, etc. *Or* legunt Mss. omnes Codices.

Joannem, etc. Hic est sanctissimus Joannes Chrysostomus, quem sanctum hoc loco, atque catholicum prædicat Hieronymus, invito Theophilo et Cyrilio Alexandrino, apud quos male audiebat Chrysostomus.

Xysti Pythagorei. Corbeiensis codex major, « quod librum Sexti Pythagorei, » et postea, « immutato nomine Xysti Martyris. »

EPIST. CXXIX. AD CYPRIANUM.

Elige presbyteros. Sensum Scripturæ non verba posuit hoc loco Hieronymus; nisi ex veteri aliquo exemplari hæc recitaverit, ubi legebant Antiqui : « Elige presbyteros quos tu ipse presbyteros Israel, quos tu ipse nosti, quod hi sunt presbyteri. » Depravatus autem fuit iste locus apud Erasmum et Marianum, qui legunt : « Elige presbyteros quos tu ipse scis dignos esse; » et falso citarunt cap. 17. 18 Exodi, cum manifestissime de libro Numerorum sententia sit mutuata.

Orans loquitur. In antea editis et in corruptissimo Ms. codice Florentino nomen Pauli obtruditur, *quotidie Paulus loquitur.*

Ut omnes, etc. Idipsum docet Præfatione Commentariorum in Malachiam, dicens: Tempus quoque titulusque conveniunt; quod et in Psalmis diximus, qui titulos non habent, eorum esse credendos quorum priores Psalmi nominibus prænotati sunt.

Et fecit Deus. Erasm. « Et fecit Deus hominem ad imaginem suam, ad imaginem Dei fecit illum, masculum, et fœminam creavit illos. »

Initium viarum. In primo Tomo Editionis novæ Operum sancti Hieronymi aliter posui, nempe: *Dominus possedit me initium viarum suarum.* Sed tunc temporis versiculum recitavi ex Editione Mariani, quæ hic corrupta est, ut jam monui textum Hebraicum restituendo. Consulat Lector curiosus Prolegomenon tertium, num. 3, in Bibliothecam divinam Sancti Hieronymi, ubi fusius disputat de hoc versiculo Proverbiorum.

Transiit, etc. Erasmum secuti sumus et codices Mss. Marianus ita legit, « quæ præteriit, vel transiit, et ut vigilia nocturna. »

Poeta testatur. Illustris iste Poeta Virgilius est,

qui libro tertio Georgicorum circa medium hæc habet :

> Sed fugit interea, fugit irreparabile tempus,
> Singula dum capti circumvectamur amore.

Et iterum libro decimo Æneidos circa finem, Mezentium inducit sic loquentem ad equum suum, quem Rhœbum vocabat :

> Rhœbe, diu (res si qua diu mortalibus ulla est)
> Viximus : aut hodie victor spolia illa cruenta,
> Et caput Æneæ referes, etc.

Abscondetur a te. Ita legunt omnes Mss. codices, quorum lectionem mutare non debuit Marianus, ut ad Vulgatam Latinam Psalmi contextum accommodaret.

Est ex judicii, etc. In antea editis legimus, *in illo ex judicio et ex veritate est.*

BAEM. Nonnulli Mss. Codices legunt *bahem* ; quia in medio duarum vocalium antiqui exscriptores interponebant aspirationem : unde verbum etiam *inchoo* scribebant *incoho* juxta Servium.

Quoadusque non pulsetur, etc. Marianus contrario sensu legendum monet sine particula negante, *quoadusque pulsetur funiculus argenti ;* sed illico mutasset sententiam si meminisset Hieronymum recitare totum huncce contextum ex editione LXX Translatorum, apud quos legimus cum negatione, ἕως ὅτου μὴ ἀνατραπῇ, id est, *usquequo non evertatur.* Præterea nullum contuli exemplar Ms. quod non legat sicut Erasmus, *quoadusque non pulsetur funiculus argenti.* Perperam ergo ex Vulgata Editione nostra Marianus Victorius cuncta reficere voluit.

In suo loco, etc. Librum Commentariorum in Ecclesiastem intelligit, qui proxime consequuntur in Editione nostra post Epistolas Criticas.

Millia et octoginta, etc. Suo more lectionem Mss. codicum mutavit hoc loco Marianus, sic enim legit : « Et septuaginta millium, et octoginta millium hominum multitudines. »

AIS. Lectionem Hieronymi tollunt veteres Editiones hujus epistolæ, et pro AIS unico verbo, supponunt Hebraica verba גז חיש *gas his.*

Quando pergit, etc. Tenebrosus locus ad intelligentiam ; cui illuminando non modicam confert opem epistola ejusdem Hieronymi ad Augustinum scripta, illa scilicet quæ in Editione Mariani numeratur 89. Ibi enim scriptum est : « Et in Paralipomenon libro legimus quod filii Israel ad pugnandum processerint mente pacifica ; inter ipsos quoque gladios et effusiones sanguinis, et cadavera prostratorum, non suam, sed pacis victoriam cogitantes. » Desumpta sunt isthæc e libro 1 Paralip. cap. 12 v. 38. Nam apud LXX hoc modo legimus : *Omnes hi viri bellatores instruentes aciem in animo pacifico,* ἐν ψυχῇ εἰρηνικῇ. Quod in Vulgata Latina dicitur, *corde perfecto ;* quia Hebraicus contextus בלבב שלם *belebab salem,* aut *belevav scalem,* potest Latine reddi, *corde perfecto,* vel, *in animo pacifico ;* sive etiam, *mente pacifica.* Possunt igitur hæc sonare in Verbis Dierum, id est, in Paralipomenon libro, quod Deus non corripit ut interficiat atque disperdat, sed ut corrigat et emendet, quandoquidem homines etiam interdum in hostes procedant animo perfecto ac mente pacifica.

Nullum tam, etc. Eadem inculcat epistola ad Ageruchiam de Monogamia : « Nemo enim, *inquit,* tam fractis viribus, et sic decrepitæ senectutis est, ut non putet se unum adhuc annum esse victurum. Unde subrepit oblivio conditionis suæ, » etc. Ciceronis est ista sententia, qui libro de Senectute sic ait : « Nemo enim est tam senex, qui se annum non putet posse vivere. » Seneca quoque epist. 12 lib. I : « Nemo tam senex est, ut non improbe unum diem speret.

QUOTIDIE, etc. Similiter in Epistola 103 ad Paulinum : « Facile contemnit omnia, qui se semper cogitat esse moriturum. »

Compeditos significat. Addunt editi antea libri, post Ms. codicem Florentinum : *Sin autem* πεπαιδευμένους, *eruditos significat.* Sed hæc non leguntur in antiquioribus Mss. exemplaribus : unde conjicio non esse Hieronymi verba, sed ejus qui exemplar Florentinum multis additamentis vitiasse convincitur.

Legimus. Locus insignis et facilis ad errorem lectoribus faciendum, si retineamus lectionem quamplurium Mss. et editorum librorum, ubi pro *legimus,* positum invenies *diximus.* Quasi indicare voluerit Hieronymus hac voce *diximus,* aliquos a seipso elaboratos Commentarios in Psalmum duodecimum. Sed hunc nodum solvit Cluniacensis codex Ms. qui retinet post emendationem antiquæ manus, verbum *legimus,* et non *diximus.* Nec tamen me latet Hieronymum scripsisse Tractatus septem in Psalmos, a decimo usque ad decimum sextum ; quo manifestissime comprobatur veritas lectionis *diximus.*

EPIST. CXLV. AD EVANGELUM.

Legimus in Isaia. Veteres editiones falso hanc Epistolam inscribunt *ad Evagrium ;* cum Mss. codices quoscumque vidi retineant *Evangelum,* vel *Evangelium,* ut jam observavi in epistola ad eumdem de Melchisedech. Erat porro *Evangelus Presbyter,* ad quem scripsit Annianus Pelagianus, Interpres Homiliarum S. Chrysostomi in Epistolas B. Pauli. Vide Tomum VI Bedæ Operum in fine. Fatuus iste qui Diaconos anteferebat Presbyteris, dicitur Falcidius in Appendice Operum S. Augustini Tom. III nostræ Editionis, in QQ. ex utroque mixtim, Quæst. CI.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, JEANNE ROBERT